

NOUVEAU

DICTIONNAIRE

DE

MÉDECINE, CHIRURGIE,

PHARMACIE, PHYSIQUE, CHIMIE,

HISTOIRE NATURELLE, etc.

DE L'IMPRIMERIE DE GUEFFIER,
RUE GUÉNÉGAUD, N°. 31.

NOUVEAU

DICTIONNAIRE

DE

MÉDECINE, CHIRURGIE,

PHARMACIE, PHYSIQUE, CHIMIE,

HISTOIRE NATURELLE, etc.,

OU L'ON TROUVE L'ÉTYMOLOGIE DE TOUS LES TERMES USITÉS DANS CES SCIENCES, ET L'HISTOIRE CONCISE DE CHACUNE DES MATIÈRES QUI Y ONT RAPPORT;

PAR

A. BÉCLARD, Professeur à la Faculté, et Membre de l'Académie royale de Médecine de Paris;

CHOMEL, Médecin attaché au service de l'hôpital de la Charité;

H. CLOQUET, Membre de l'Académie royale de Médecine de Paris;

J. CLOQUET, Chirurgien en second de l'hôpital Saint-Louis, et Membre de l'Académie royale de Médecine de Paris;

M. ORFILA, Professeur à la Faculté et Membre de l'Académie royale de Médecine de Paris.

TOME SECOND.

H — Z.

1822.

A PARIS,

CHEZ GABON ET COMPAGNIE, LIBRAIRES,

RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE;

ET A MONTPELLIER, CHEZ LES MÊMES LIBRAIRES.

1826.



NOUVEAU DICTIONNAIRE

DE

MÉDECINE, CHIRURGIE,

PHARMACIE, PHYSIQUE,

CHIMIE, HISTOIRE NATURELLE, etc.

H

HABBEN (*Mat. méd.*), nom arabe ancien de la noix de ben. *V.* BEN. (H. C.)

HAB-EL-KALIMBAT (*Mat méd.*). Dans Avicenne, ce mot arabe sert à indiquer le pistachier. (H. C.)

HAB-EL-MOSK (*Mat. méd.*). *V.* ABELMOSCH. (H. C.)

HABENA (*Bandage*), mot latin. Τελαμὼν, nom d'un bandage qui servait à réunir les lèvres des plaies, et qui pouvait dans bien des cas remplacer la suture. (J. C.)

HABHAGAR (*Mat. méd.*). Dans Sérapion et quelques écrivains de la secte des arabistes, ce mot est le nom du GENÉVRIER. (H. C.)

HABITUDE (*Méd.* et *Path.*), s. f., *habitudo*. Disposition qui résulte de la répétition fréquente des mêmes actes, et qui la rend nécessaire : elle est, suivant l'expression vulgaire, une seconde nature. L'habitude peut tantôt prédisposer à certaines maladies, et tantôt prémunir contre elles. Elle ne doit pas être perdue de vue dans le cours des maladies, sous les rapports thérapeutiques ; elle fournit des indications qu'il serait souvent fort dangereux de négliger. (CH.)

HABITUDE EXTÉRIEURE, HABITUDE DU CORPS (*Phys.* et *Path.*), *habitus corporis*. On comprend sous ce nom tout ce que présente l'extérieur du corps à l'œil du médecin, comme son attitude, son volume, sa couleur. (CH.)

HABITUS (*Phys.* et *Path.*), mot latin. Habitude du corps. *V.* ce mot.

HACUB (*Bot.*), nom arabe. *V.* GUNDÈLE. (H. C.)

HADID (*Chim.*), ancien mot employé par les alchimistes pour désigner le fer. (M. O.)

HÆMAGOGUM (*Mat. méd.*). On a autrefois donné ce nom à la pivoine, à cause de la vertu emménagogue qu'on attribuait à ses semences. (H. C.)

HÆMALOPS (*Path.*), mot grec latinisé, αἱμαλὼψ. Epanchement de sang dans l'œil : de αἷμα, sang, et ὢψ, œil. (CH.)

HÆMANTHUS. *V.* HÉMANTHE (H. C.)

HÆMATITES (*Minér.*). *V.* HÉMATITE. (H. C.)

HÆMATOCHYSIS (*Path.*), mot grec latinisé, αἱματοχυσις, écoulement spontané de sang, hémorrhagie. *V.* ce mot. (CH.)

HÆMATODES ou HÆMATOIDE (*Path.*), adj., *hæmatodes*, αἱματωδης, sanguin, qui contient du sang, qui en offre la couleur. On a donné cette épithète à une espèce de fungus cancéreux. (CH.)

HÆMATOPHLŒBŒSTASIS (*Pathologie*), mot grec latinisé. Suppression subite d'une hémorrhagie ; de στάσις αἵματος φλεβῶν, suppression du sang des veines (CH.)

HÆMATOXYLON (*Mat. méd.*) ; de αἷμα, sang, et de ξύλον, bois. *V.* CAMPÊCHE. (H. C.)

HÆMOCERCHNOS (*Path.*), mot grec auquel on donne deux acceptions, à raison du sens différent dans lequel le mot

monie, *suture fausse* ou *superficielle*, une articulation immobile, dans laquelle les enfoncements et les éminences que présentent les surfaces osseuses sont peu marqués, de sorte qu'on croirait que la jonction des os a lieu par simple apposition de leur surface : telle est l'articulation des os sus-maxillaires entre eux. (J. C.)

HARPAX (*Minéral.*). Dans Pline, ce mot est synonyme de celui de succin. (H. C.)

HARUNDO (*Bot.*), mot de la basse latinité, employé pour *arundo*. *Voyez* ROSEAU. (H. C.)

HASACIUM (*Chim.*), sel ammoniac, suivant Ruland. (M. O.)

HASTÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *hastatus*; de *hasta*, pique, javelot; qui est élargi subitement à la base en deux lobes transversaux. Cette épithète s'applique à certaines feuilles. (H. C.)

HASTELLA (*Appar.* et *Bandag.*), mot latin; une attelle. *V.* ce mot. (J. C.)

HATIK (*Art vét.*), nom donné à une espèce de chevaux arabes, issus des beaux étalons et des juments de charge. Ce croisement d'espèces, auquel les vétérinaires donnent le nom de *mésalliance*, produit en général des chevaux peu estimés, à raison de leurs formes, mais souvent fort bons. (CH.)

HATTES (*Art vét.*), nom des haras dans les colonies françaises d'Amérique. (CH.)

HAUSTUS (*Pharm.*), mot latin employé pour désigner un médicament liquide que l'on peut boire d'un seul trait. (M. O.)

HAUT-MAL (*Path.*), s. m., nom donné à l'épilepsie, parce qu'elle paraît avoir son siége dans la tête, ou, suivant d'autres, parce qu'elle vient du ciel. Les anciens l'avaient appelée mal sacré, mal divin. (CH.)

HAUT-SOMME (*Art vét.*), s. m. Ce mot est employé en médecine vétérinaire comme synonyme d'apoplexie, ou d'hémorrhagie cérébrale. (CH.)

HAUTERIVE (Eau d'), village à une demi-lieue de Vichy, où l'on trouve deux sources d'eau froide que l'on croit contenir du sous-carbonate et de l'hydrochlorate de soude, et un sel de magnésie : on lui attribue les mêmes propriétés qu'à l'eau de la fontaine des Célestins de Vichy. (M. O.)

HEBBE (*Bot.*), mot arabe. *V.* FENUGREC. (H. C.)

HEBDOMADAIRE, adj., qui reparaît une fois chaque semaine. On a donné cette épithète à quelques affections périodiques qui se sont reproduites de se[pt] en sept jours. On a aussi employé comm[e] synonyme le mot *octane*. (CH.)

HÈBE (*Anat.*), mot grec, ἥβη. C[e] mot a été employé pour désigner, 1° l[es] poils qui croissent sur le pubis; 2° la r[é]gion pubienne; 3° la puberté, l'âge [où] les poils des organes génitaux commen[cent] à paraître dans les deux sexes. Castel[li]. (J. C.)

HÉBÉCERON (Eau d'), bourg [à] deux lieues de Saint-Lo, où l'on trou[ve] de l'eau froide très-peu connue. (M. O.)

HEBEL (*Bot.*), mot arabe par lequ[el] Avicenne désigne la sabine. (H. C.)

HEBENE, HEBENUM, HEBENU[S] (*Bot.*). *V.* ÉBÈNE, ÉBÉNIER. (H. C.)

HEBETUDO VISUS (*Path.*), term[e] latin : faiblesse de la vue. *V.* AMBLYOPI[E].

HEBISCOS (*Bot.*). *Voyez* KETMI[E]. (H. C.)

HECATOMBE (*Pharm.*), mot gr[ec] employé par Paul-Æginète pour désign[er] un collyre. Inusité. (M. O.)

HÉCATONDRACHMA (*Pharm.*), mot grec. Galien a décrit sous ce no[m] un emplâtre dont on ne fait plus usa[ge]. (M. O.)

HECTEUS, mot grec qui signifie m[e]sure pouvant contenir soixante-do[uze] chopines. (M. O.)

HECTIQUE (fièvre) (*Path.*), *feb[ris] hectica*, de ἕξις, constitution. L'épith[ète] d'*hectique* a été donnée à cette affecti[on] parce qu'elle porte spécialement sur l'h[a]bitude extérieure, et que l'amaigriss[e]ment en est le principal phénomè[ne]. Cette fièvre s'éloigne de la plupart [des] autres par la lenteur de sa marche, [et] s'en rapproche néanmoins par le tro[u]ble spécial de la chaleur et de la circu[la]tion; la diminution progressive de l'e[m]bonpoint et des forces, et un mouv[e]ment fébrile, léger et non interromp[u], forment ses principaux caractères.

La plupart des auteurs ont confon[du] dans une acception commune, la fiè[vre] hectique symptomatique, telle que ce[lle] qui est produite par une suppuration p[ro]fonde ou par la désorganisation de qu[el]que viscère important, et celle qui [est] idiopathique, c'est-à-dire qui n'est l[iée] à aucune altération appréciable dans [la] structure des parties. Nous ne dev[ons] nous occuper ici que de la seconde, [qui] est beaucoup plus rare.

Diverses causes peuvent produire [la] fièvre hectique, et imprimer même à [ses] symptômes et à sa marche des for[mes] particulières.

Des évacuations abondantes, nature[lles] ou provoquées, une fatigue excessive

[co]rps ou de l'esprit, des veilles prolongées, [d]es affections morales tristes, la privation [de]s aliments nécessaires, ou l'usage des [su]bstances peu nutritives, sont les causes [le]s plus ordinaires des fièvres hectiques. [D]ans quelques cas, l'impression d'un air [tr]ès-chaud ou très-froid, l'introduction [d]ans l'estomac de boissons stimulantes, [o]nt paru en provoquer le développement.

L'allaitement prolongé, des sueurs ex[c]essives, des évacuations trop répétées de [sp]erme, peuvent donner lieu à diverses [v]ariétés d'hectisie, qui sont décrites ail[le]urs. *Voy.* GALACTIRRHÉE, SUEUR, [S]PERMATORRHÉE, ou PHTHISIE DOR[S]ALE.

L'invasion de cette maladie est presque [t]oujours obscure : les symptômes devien[n]ent progressivement plus tranchés dans [se]s trois degrés successifs.

Dans les premiers temps (*febris in[ch]oata*), le corps conserve à-peu-près [s]on embonpoint; la diminution des forces [es]t à peine sensible pour le malade lui-[m]ême; le pouls s'accélère après le repas, [a]près un léger exercice; mais cette accé[lé]ration est peu apparente. Les digestions [so]nt encore assez régulières. Toutefois l'ap[p]étit diminue, l'estomac est paresseux, [le]s selles deviennent rares, l'activité du [c]orps et de l'esprit est diminuée, la fati[gu]e succède promptement au travail phy[si]que ou intellectuel : ces symptômes s'ac[cr]oissent peu-à-peu pendant quelques se[m]aines.

Dans le second degré (*febris adulta*), [il] survient d'abord des mouvements de [fi]èvre passagers, des alternatives de froid [et] de chaud; plus tard la fréquence du [p]ouls et l'élévation de la chaleur devien[n]ent permanentes; l'amaigrissement et [la] diminution des forces peu marqués [da]ns le commencement de la maladie de[vi]ennent alors très-sensibles; la face est al[te]rnativement pâle et animée, sur-tout aux [p]ommettes; le malade devient triste et iras[ci]ble, son sommeil est souvent troublé; [la] soif est ordinairement augmentée, la [b]ouche et le pharynx sont le siége d'une [sé]cheresse incommode, l'appétit persiste; [o]n observe des alternatives de dévoiement [et] de constipation; la respiration est accé[lé]rée par des causes légères; l'urine est plus [fo]ncée et moins abondante que dans l'état [sa]in; chaque jour il survient une et quel[qu]efois deux exacerbations, dans les[qu]elles le pouls s'accélère et la chaleur [au]gmente; et la peau, qui est sèche et un [pe]u rude dans le reste de la période nyc[th]émérique, présente, vers le déclin, des [su]eurs partielles qui occupent spéciale[m]ent le front et le cou.

Enfin, dans les derniers temps (*febris consummata*, *marasmodes*), l'amaigrissement est porté jusqu'au marasme; les yeux s'enfoncent dans leurs orbites, les tempes et les joues s'affaissent, les os de la face font saillie au travers des téguments amincis, les muscles eux-mêmes se dessinent au-dessous d'eux, et forment dans quelques points des espèces de cordes qui les soulèvent; les côtes offrent entre elles des enfoncements demi-circulaires, l'abdomen est rentré en dedans; aux membres, le volume des articulations contraste singulièrement avec la maigreur des parties intermédiaires; la peau de tout le corps, et particulièrement du visage, devient terne, bise, quelquefois livide, plombée, et salie par une sorte de poussière fort adherente, disposée en plaques irrégulières; cette membrane perd sa souplesse, devient rugueuse comme du parchemin; quelquefois les cheveux tombent. Dans ce troisième degré de la maladie, l'appétit cesse, le dévoiement, après avoir alterné avec la constipation, devient continu, le pouls est de plus en plus petit et faible; les sueurs sont plus abondantes; elles commencent dès le soir, et coulent toute la nuit. Quelques malades restent dans une sécurité complète; d'autres s'abandonnent à un effroi qui ne laisse aucun repos. La faiblesse, qui fait des progrès continuels, retient d'abord le malade au lit et le réduit ensuite par degrés à une immobilité complète; il ne peut dormir, et n'a pas la force de veiller; ses yeux s'entr'ouvrent à peine, sa voix s'éteint, sa physionomie se décompose; son corps ressemble à un squelette recouvert d'une peau sèche et terreuse : quelquefois le délire et la difficulté d'avaler précèdent la mort.

Divers épiphénomènes ont été observés dans le cours de la fièvre hectique; les principaux sont : le tremblement spasmodique, des douleurs, le hoquet, la toux, les palpitations, des hémorrhagies variées, la suppression des larmes, diverses éruptions, les craquements des articulations, la roideur des muscles, l'œdème.

La marche de cette maladie offre, dans ses trois degrés, la succession de symptômes que nous avons exposés; toutefois leur exaspération n'est pas toujours régulière. Ici, comme dans beaucoup d'autres affections, on voit chez quelques malades les symptômes s'adoucir pour s'exaspérer ensuite, et cette alternative avoir lieu plusieurs fois chez le même sujet.

Sa durée moyenne est de deux à six mois; elle se prolonge rarement au-delà de huit à dix.

Elle se termine ordinairement par la mort, à la suite de la série des phénomènes indiqués. Chez quelques sujets, elle a une issue heureuse : dans ces cas on remarque d'abord une suspension dans les progrès de la maladie; ensuite une amélioration d'abord obscure, puis de plus en plus prononcée; la physionomie se relève, la faiblesse diminue, l'appétit renaît, la digestion est moins laborieuse, le pouls est moins fréquent, les sueurs cessent. L'éloignement de la cause qui a produit la fièvre hectique, explique ordinairement ce changement inattendu.

La fièvre hectique, produite par des fatigues extrêmes du corps ou de l'esprit, n'offre pas de symptômes particuliers.

Le désir ardent de revoir sa patrie et sa famille, un amour contrarié, peuvent aussi donner lieu à une hectisie qui doit être considérée comme symptomatique de la nostalgie et de la mélancolie. *V.* NOSTALGIE, MÉLANCOLIE. L'envie donne aussi lieu quelquefois à une affection de ce genre : on l'a plusieurs fois observée, ce qui est fort remarquable chez des enfants encore à la mamelle.

La fièvre hectique, produite par une abstinence obligée, est rare; ses principaux phénomènes sont : une faiblesse qui prédomine sur les autres symptômes, la fétidité de l'haleine et l'affaissement du ventre. Il est vraisemblable que l'usage d'aliments de mauvaise qualité peut, dans quelques cas, donner lieu aussi à une fièvre hectique idiopathique; mais les symptômes n'en ont pas été bien observés; toutefois chez les enfants sevrés prématurément on a vu survenir une hectisie dont les principaux accidents étaient la soif, une faim continuelle, le dévoiement lientérique, les cris continuels, et un dépérissement plus rapide qu'aux autres époques de la vie.

La fièvre hectique, produite par la chaleur de l'atmosphère, est généralement accompagnée de sueurs abondantes : elle cesse avec la cause qui l'a produite. Celle qui est due à la rigueur du froid, a pour symptômes particuliers l'engourdissement des muscles, la difficulté des mouvements : elle se dissipe aussitôt que le froid cesse.

Le diagnostic est souvent difficile : diverses altérations latentes peuvent donner lieu à une fièvre hectique symptomatique, qui ressemble beaucoup à une fièvre hectique essentielle. La présence de corps étrangers, venus du dehors ou formés au dedans, des évacuations excessives, une passion profonde, peuvent aussi donner lieu à des accidents semblables.

Le prognostic varie selon que la cause peut ou ne peut pas être éloignée; selon que la maladie est récente ou parvenue à un degré avancé; que les symptômes sont stationnaires, qu'ils s'exaspèrent ou s'adoucissent, selon l'effet qu'ont produit les remèdes précédemment employés.

A l'ouverture du cadavre, l'existence d'une altération notable dans quelque partie prouve que la fièvre hectique était symptomatique. L'absence de toute lésion confirme le diagnostic.

Quelques remèdes ont été décorés fort mal-à-propos du titre d'*anti-hectiques* : on ne saurait admettre de spécifique dans une maladie produite par des causes aussi variées. Les mêmes moyens qui sont utiles dans un cas, sont impuissants ou même contraires dans un autre.

Le traitement offre pour indication première d'éloigner la cause qui produit la maladie. Si des évacuations excessives y ont donné lieu, il faut les modérer; si des fatigues violentes, si des travaux d'esprit prolongés l'ont déterminée, il faut les suspendre ou les réduire à une juste mesure. Est-elle due à la nostalgie, à un amour contrarié, au désir de voyager, à l'envie, il faut, ou satisfaire ces passions, ou si cela est impossible, employer les moyens propres à distraire l'esprit des malades, ou à les faire triompher de l'idée qui les maîtrise. On prescrit une diète nutritive aux malades qui ont été privés d'aliments; on recommande aux personnes en qui l'élévation ou l'abaissement considérable de la température donnent lieu à cette affection, de vivre, les premiers, dans un climat froid; les seconds, dans un lieu tempéré ou chaud. Un vomitif, même très-énergique, a, dit-on, quelquefois p[...] seul, dissiper une fièvre hectique q[...] reconnaissait pour cause l'embarras [...] l'estomac. Enfin, dans quelques cas, cel[...] qui succède à une fièvre intermittente ou dont le type offre des intermission[...] est combattue efficacement par le kinkina.

Quant aux boissons qu'on administ[...] aux malades, elles doivent être varié[...] selon la période de la maladie et l'ét[...] des forces. Dans le commencement, [...] prescrit des délayants et des adoucissan[...] des tisanes mucilagineuses, l'eau [...] veau, de poulet, et des aliments dou[...] tels que le lait chaud, les œufs frais, e[...] A une époque plus avancée, on jo[...] aux adoucissants quelques amers; p[...] tard encore on a recours aux toniques po[...] éloigner le terme fatal.

Les sueurs abondantes ont été comb[...] tues par les astringents amers, l'infusion [...] kinkina, la décoction éthérée de ment[...]

l'agaric, l'acétate de plomb sous forme liquide ou solide. On cherche à suspendre le dévoiement par les tisanes mucilagineuses et astringentes, comme l'eau de riz, la décoction blanche, édulcorées avec les sirops de gomme, de coing, de grande-consoude. Le cachou, le simarouba devraient être employés dans le même but à une époque plus avancée de la maladie. On joint à ces divers moyens l'emploi simultané de tous les secours hygiéniques convenables dans la position particulière où se trouve le malade. (Ch.)

HECTISIE (*Path.*), s. f., état de ceux qui ont la fièvre hectique. *V.* ce mot.

HECTOGRAMME, s. m., *hectogramma*, mot grec dérivé d'ἑκατὸν ou εκτον, cent, et de γράμμα, scrupule; mesure du poids de cent grammes, ou de trois onces deux gros douze grains environ. (M. O.)

HECTOLITRE, mesure contenant cent litres. (M. O.)

HEDERA (*Bot.*), nom latin du lierre. *V.* ce mot. (H. C.)

HEDERA TERRESTRIS. *Voyez* Lierre terrestre. (H. C.)

HEDERACEUS PLEXUS (*Anat.*), mot latin, ἑλικοειδὴς. Le plexus ou le corps pampiniforme. *Voyez* Corps pampiniforme. (J. C.)

HEDERALIS (*Bot.*). *V.* Dompte-venin. (H. C.)

HÉDERÉE (*Mat. méd.*), s. f. On a donné quelquefois ce nom à la gomme de lierre (H. C.)

HEDERULA. *Voyez* Lierre terrestre. (H. C.)

HÉDRA (*Pathol. chir.*), s. f., *hedra*, ἕδρα, ἕδρη, vestige; fracture faite aux os du crâne par un instrument dont on aperçoit encore la trace. Selon Mahon (*Encyclop. méthod.*), ce mot était employé par les anciens pour désigner l'anus, les excréments rendus par cette ouverture, le fond d'un abcès. (J. C.)

HEDYCHROI (*Pharm.*), mot grec employé pour désigner des trochisques composés par Andromacus, avec sandaux jaunes, feuilles de marjolaine, marum et racines de cabaret, de chacun deux drachmes; valériane, costus, jonc aromatique, bois d'aloès, cannelle, schœnanthe, opobalsamum, huile de muscade, de chacun trois drachmes; bois de cassia, macis, spic-nard indien, myrrhe et safran, de chacun six drachmes; petit cardamome, une once et demie: mastic, une drachme; vin de Canarie, suffisante quantité. Inusité. (M. O.)

HEL. *V.* Miel.

HELÆAGNUS. *V.* Chalef. (H. C.)

HELCOMA et HELCOSIS (*Pathol. chir.*), mots grecs, ἕλκωμα, ἕλκωσις, ulcération. *V.* ce mot.

HELCOS (*Pathol. chir.*), mot grec, ἕλκος, un ulcère. *V.* ce mot. (J. C.)

HELCTIQUES (*Mat. méd.*), s. m. pl. et adj., *helctica medicamenta;* de ἕλκω, j'attire. Ce mot est synonyme d'épispastiques. (H. C.)

HELCYDRION (*Pathol chir.*) s. m., *helcydrium*, ἑλκύδριον, petit ulcère. Les anciens avaient donné ce nom à un petit ulcère de la cornée transparente. (J. C.)

HELCYSMA; scories d'argent vantées autrefois par Dioscoride comme styptiques et épispastiques. (M. O.)

HELCYSTER (*Inst. chir.*), mot grec, ἑλκυστὴρ, du verbe ἕλκω, je tire: crochet de fer dont on se sert pour extraire, dans quelques cas, le fœtus renfermé dans la matrice. Castelli. (J. C.)

HELENIASTRUM. *Voyez* Aunée. (H. C.)

HELENIUM. *V.* Aunée. (H. C.)

HELIANTHE (*Bot.*), s. m., *helianthus*, de ἥλιος, soleil, et de ἄνθος, fleur; genre de la famille des corymbifères et de la syngénésie polygamie frustranée. Il renferme plusieurs espèces de plantes intéressantes sous le rapport de l'utilité ou sous celui de l'agrément; la plus connue est le *soleil*, *helianthus annuus*, originaire du Pérou, et cultivé dans les jardins pour la beauté de ses fleurs. Le topinambour appartient aussi à ce genre. *Voy.* Topinambour. (H. C.)

HELIANTHÈME (*Bot.*), s. m., *helianthemum*, même étymologie; genre de plantes de la famille des cistoïdes et de la polyandrie polygynie. Il renferme des espèces inusitées. (H. C.)

HELICE (*Conchyliol.*), s. f., *helix;* genre de coquillage univalve, habité par un mollusque gastéropode. *V.* Limaçon. (H. C.)

HELICHRYSUM (*Bot.*), *helichrysum*, genre de plantes de la famille des corymbifères et de la syngénésie polygamie superflue. (H. C.)

HÉLICONIENS (*Entomol.*), s. m. pl., *heliconii*. Linnæus a donné ce nom à la seconde division de ses papillons. (H. C.)

HÉLIOCAES (*Pharm.*), mot grec employé pour désigner une poudre escarrotique, dont Paul-Æginète fait mention. (M. O.)

HÉLIOSE (*Thérap.*), s. f., *heliosis*. *V.* Insolation. (H. C.)

HÉLIOTROPE (*Bot.*), s. m., *heliotropium*, de ἥλιος, soleil, et de τρέπειν, tourner; genre de plantes de la famille

des borraginées et de la pentandrie monogynie. Il renferme une cinquantaine d'espèces presque toutes exotiques. L'héliotrope du Pérou, *heliotropium peruvianum*, est généralement cultivé comme plante d'agrément; l'odeur de ses fleurs est des plus suaves. L'héliotrope d'Europe, *heliotropium europæum*, a été nommé *herbe aux verrues*, parce qu'on lui a attribué la propriété de détruire les excroissances cutanées. (H. C.)

HÉLIOTROPE. *Voyez* Tournesol. (H. C.)

HELITIS, mot grec qui signifie *airain*.

HÉLIX (*Zoolog.*), s. m., *helix*. *Voy.* Hélice. (H. C.)

HÉLIX (*Anat.*), s. m., *helix*, ἕλιξ des Grecs, du verbe grec ἑλεῖν, envelopper, entourer. On appelle ainsi une sorte de repli ou de bourrelet à-peu-près demi-circulaire, qui entoure le pavillon de l'oreille, et se trouve limité dans toute son étendue par une profonde gouttière, dite *rainure de l'hélix*. L'hélix commence vers le centre de la conque, au-dessus du conduit auditif, et se termine en se continuant d'une part avec le lobule de l'oreille, et de l'autre avec une autre éminence appelée l'*anthélix*. *V.* ce mot.

HELLÉBORASTER (*Bot.*), *helleboraster*. Plusieurs auteurs ont employé ce mot pour désigner les hellébores vert et fétide. *V.* Hellébore. (H. C.)

HELLEBORASTRUM. *Voy.* Helléboraster. (H. C.)

HELLÉBORE (*Bot.*), s. m., *helleborus*, ἑλλέβορος; genre de la polyandrie polygynie et de la famille des renonculacées, qui renferme plusieurs espèces intéressantes, parmi lesquelles on distingue l'hellébore noir, *helleborus niger*, dont la racine est un purgatif drastique, très-vanté autrefois dans le traitement de la manie, et employé souvent encore dans celui de certaines hydropisies. (H. C.)

HELLÉBORE BLANC. *V.* Varaire et Veratrum. (H. C.)

HELLÉBORINE. *V.* Ellèborine. (H. C.)

HELLEBORISME (*Thérap.*), s. m., *helleborismus;* méthode de traitement des maladies par l'hellébore, très-célèbre chez les anciens, et qui comprenait non-seulement le choix, la préparation et l'administration du médicament, mais encore la connaissance et l'emploi des précautions et des remèdes préliminaires, propres à seconder son action, et à prévenir les effets pernicieux auxquels elle pouvait donner lieu. (H. C.)

HELLESPONTEA (*Pharm.*), mot grec dont Galien faisait usage pour désigner deux sortes d'emplâtres. (M. O.)

HELMINTHAGOGUES (*Mat. méd.*), s. m. pl., et adj., *helminthagoga;* de ἕλμινς, ver, et de ἄγω, je chasse. On appelle ainsi les remèdes dirigés contre les vers intestinaux. *V.* Anthelminthiques et Vermifuges. (H. C.)

HELMINTHES (*Zool.*), s. m. pl., de ἕλμινς, ver; nom que donne M. Duméril à la famille des zoophytes, qui renferme les vers intestinaux. (H. C.)

HELMINTHIASE (*Path.*), s. f., *helminthiasis;* de ἕλμινθες, vers; maladie produite par la présence des vers dans les intestins. *Voy.* Vers. (*Path.*) (Ch.)

HELMINTHIQUES. *V.* Helminthagogues. (H. C.)

HELMINTHOCORTON. *V.* Mousse de Corse. (H. C.)

HELMINTHOLOGIE (*Zool.*), s. f., *helminthologia*, de ἕλμινς, ver, et de λόγος, discours; partie de l'histoire naturelle qui traite des vers. (H. C.)

HELNESED, corail d'aprés Ruland.

HELODES (*Path.*), mot grec latinisé, ηλώδης; fièvre dont le principal symptôme est une sueur abondante, qui commence dès l'invasion, et n'apporte aucun allégement. *V.* Elode. (Ch.)

HELOSIS (*Path.*), mot grec latinisé, ηλωσις; renversement des paupières et convulsions des muscles de l'œil. (Ch.)

HELOTIS (*Path.*), nom donné par quelques auteurs à la plique polonaise. (Ch.)

HELXINE (*Bot.*), *helxine*. Dioscoride paraît avoir désigné la pariétaire sous ce nom. (H. C.)

HÉMAGOGUE (*Mat. méd.*), s. m. et adj., *hæmagogus*, dérivé du grec αἷμα, sang, et du verbe ἄγω, j'évacue, je chasse; remède composé d'hellébore noir, de miel et de quelques autres substances aromatiques et fétides. Il était employé autrefois pour provoquer les règles et le flux hémorrhoïdal. Inusité. (M. O.)

HEMALOPIE (*Path.*), s. f., *hæmalopia*, *hæmalops*. *V.* ce dernier mot.

HEMANTHE (*Bot.*), s. f., *hæmanthus*, de αἷμα, sang, et de ἄνθος, fleur; genre de plantes de la famille des narcissoïdes et de l'hexandrie monogynie. Il renferme une quinzaine d'espèces originaires du cap de Bonne-Espérance, et remarquables par la beauté de leurs fleurs, rouges en général. Le suc de l'ognon de l'hémanthe sert aux Hottentots à empoisonner leurs flèches. (H. C.)

HÉMAPHOBE, adj., *hæmaphobus*,

qui a horreur du sang; de αἷμα, sang, et de φόβος, horreur. On nomme ainsi quelques individus à qui la vue de ce liquide cause un effet extraordinaire, une syncope par exemple. (Ch.)

HÉMASTATIQUE (*Physiol.*), s. f., *hæmastatice*, de αἷμα, sang, et de ἵστημι, je demeure: science qui traite de la force des vaisseaux sanguins. (H. C.)

HÉMATAPORIE (*Path.*), s. f., *hæmataporia;* de αἷμα, sang, et de ἀπορία, défaut. Sagar a donné ce nom à une maladie qui consiste, selon lui, dans le défaut de sang : c'est une anémie. *Voy.* ce mot.

HÉMATÉMÈSE (*Path.*), s. f., *hæmatemesis;* de αἷμα, sang, et de ἐμέω, je vomis; vomissement de sang. Cette affection consiste en une exhalation de sang dans l'intérieur de l'estomac, qui le rejette par l'œsophage et par la bouche. Cette hémorrhagie est une des plus rares; elle n'a guère lieu que dans l'âge mur, depuis la trentième jusqu'à la cinquantième année, parmi les individus d'un tempérament nerveux, d'une constitution maigre, d'un caractère mélancolique, et qui mènent un genre de vie sédentaire. Un excès dans les aliments, un vomitif administré mal-à-propos, une émotion pénible, la déviation des règles, ou la suppression de toute autre hémorrhagie, sont quelquefois les causes occasionelles de l'hématémèse : cette hémorrhagie est beaucoup plus souvent symptomatique qu'idiopathique.

Le vomissement de sang est quelquefois précédé de refroidissement des extrémités, de chaleur et de pesanteur épigastriques, de pâleur de la face, d'oppression, d'éblouissements, de tintements d'oreilles, de vertiges, de défaillances, de syncopes, de saveur douceâtre dans la bouche : ces phénomènes sont plutôt des signes de l'accumulation du sang dans l'estomac, que des indices d'une hémorrhagie future. L'anxiété épigastrique augmente peu-à-peu, des nausées s'y joignent, ainsi que les autres phénomènes qui précèdent le vomissement. Enfin celui-ci a lieu.

Le sang s'échappe par la bouche, sans toux, et quelquefois en même temps ou peu après par l'anus. Sa quantité est ordinairement assez considérable, d'une à deux palettes par exemple, souvent beaucoup plus : il est communément noir et caillé, mêlé à des aliments, à du mucus ou à de la bile, quelquefois à des concrétions albumineuses, arrondies ou plates, polypeuses ou membraniformes, qui semblent être dues à la coagulation du sang dans l'estomac. Quand ce liquide est rejeté en grande abondance, il peut sortir à-la-fois par la bouche et par les narines, refluer même sur le larynx, et provoquer la toux.

Les phénomènes généraux qui accompagnent l'hématémèse sont les mêmes que dans les autres hémorrhagies.

Il n'y a quelquefois qu'un vomissement de sang; le plus souvent il y en a plusieurs à quelques heures ou même à quelques jours d'intervalle. La durée de cette hémorrhagie est assez difficile à déterminer; on ne peut la connaître qu'approximativement, d'après le temps que dure l'expulsion du sang, soit par en haut soit par en bas.

Elle peut se terminer par le retour à la santé, par la mort, ou être remplacée par une autre hémorrhagie : ce dernier mode de terminaison n'est pas très-rare. Lorsque la mort est le résultat de cette maladie, tantôt il y a successivement plusieurs vomissements, tantôt un seul est assez abondant pour interrompre la vie, tantôt enfin l'hémorrhagie stomacale entraîne la mort sans qu'il y ait eu vomissement de sang; l'ouverture des cadavres montre alors un énorme caillot qui remplit l'estomac.

A la suite de ces hémorrhagies, les individus qui ne succombent pas, conservent souvent une pâleur blafarde, de l'œdème aux jambes et de la lenteur dans les digestions. Chez quelques sujets, la maladie se reproduit périodiquement; chez les uns, elle se présente sous la forme d'une hémorrhagie active ou passive; chez les autres, elle n'offre ni l'un ni l'autre de ces caractères.

Le diagnostic de l'hématémèse idiopathique est souvent très-difficile. Voici les principales règles propres à l'éclairer : 1° le sang qui est rejeté par le vomissement, n'a pas toujours été exhalé dans l'estomac; il peut venir du nez, de la bouche, du pharynx, et avoir été porté par la déglutition dans l'estomac, avant d'avoir été vomi. 2° Le sang qui sort à flots par la bouche vient quelquefois des bronches; mais il est toujours alors écumeux, vermeil : sa sortie est précédée de bouillonnements dans la poitrine. 3° Dans quelques hémorrhagies stomacales, le reflux du sang dans le larynx donne lieu à la toux et à une expectoration de sang : comme dans quelques hémorrhagies bronchiques, la titillation de la luette peut provoquer le vomissement des matières contenues dans l'estomac, qui sortent alors par la bouche, mêlées au sang des bronches. 4° Dans le plus grand nombre des cas, le sang vient bien de

l'estomac même; mais ce viscère est le siége d'une dégénérescence dont l'hémorrhagie n'est qu'un symptôme.

Le prognostic est d'autant plus fâcheux que l'hématémèse s'est répétée un plus grand nombre de fois, et qu'on a lieu de craindre une lésion dans le tissu de l'estomac.

Dans le traitement on a pour but de modérer ou de suspendre une hémorrhagie toujours grave. Si elle est active, et si les forces le permettent encore, on a recours à la saignée; si elle est passive, on prescrit des boissons froides et acidulées, le jus de citron ou de grenade, en très-petite quantité à-la-fois: on place sur les membres des fomentations chaudes, des sinapismes, des vésicatoires.

Si nonobstant ces moyens, l'hémorrhagie continue, on prescrit la limonade sulfurique, le petit-lait aluminé, pour boisson; et pour topique sur l'épigastre, la neige ou la glace pilée. S'il survenait des signes de strangulation, ou si l'on trouvait le malade auprès duquel on est appelé, dans un état de syncope, il faudrait examiner l'arrière-bouche, et s'assurer si le larynx n'est pas bouché par quelque caillot : on recommande dans tous les cas une abstinence complète d'aliments, la position horizontale, une immobilité absolue.

Quand l'hémorrhagie a cessé, on insiste long-temps sur un régime sévère; on détermine le choix et la quantité des aliments; on permet d'abord des laits de poule, des gelées végétales et animales; on choisit parmi les vins ceux qui sont acidules ou astringents.

Dans l'intervalle des hémorrhagies, on s'attache, 1° à diminuer la pléthore, si elle est la cause présumée de l'hématémèse; 2° à favoriser l'action de l'estomac dans la digestion des aliments, par un exercice doux, la distraction, la liberté du ventre; 3° à rappeler une hémorrhagie habituelle, dont la suppression aurait provoqué l'hématémèse; 4° dans le cas où les autres moyens préservatifs seraient insuffisants, on ne devrait pas hésiter à recourir par intervalles à la saignée, à moins que l'hémorrhagie ne fût entièrement passive: il faudrait alors employer les révulsifs. *V.* HÉMORRHAGIES. (CH.)

HÉMATITE, s. f. (Pierre hématite); hématite, dérivé du grec αἷμα, sang. Mine de fer décrite par M. Haüy, sous le nom de *fer oxidé* hématite : elle est ordinairement sous forme de concrétions d'un tissu fibreux, d'un rouge sombre, ou d'un brun noirâtre, acquérant aux endroits limés un éclat d'un gris métallique; elle contient le plus souvent des quantités variables d'argile. On l'employait autrefois en médecine comme astringente. (M. O.)

HÉMATITINOS ou HÆMATITINOS (*Pharm.*), mot grec employé par Galien pour désigner un collyre dans la composition duquel entrait l'oxyde rouge de fer hématite. Inusité. (M. O.)

HÉMATOCÈLE (*Pathol. chir.*), s. f.; *hematocele*, de αἷμα, sang, et de κήλη, tumeur. Tumeur formée par le sang. On donne ce nom à une tumeur formée par un épanchement de sang dans le scrotum. Richter admet trois variétés dans l'hématocèle, selon que le sang est contenu dans le tissu cellulaire des bourses, qu'il est épanché dans la tunique vaginale, ou renfermé dans la tunique albuginée elle-même. Cette maladie reconnaît pour causes les plus ordinaires, des plaies, des contusions. Il faut employer, pour la combattre, le traitement antiphlogistique, appliquer des résolutifs sur le scrotum, et quelquefois évacuer le sang épanché par des incisions convenables. (J. C.)

HÉMATOGRAPHIE (*Anat.*), s. f., *hæmatographia;* de αἷμα, sang, et de γραφὴ, description. Description du sang. (H. C.)

HÉMATOLOGIE (*Physiol.*), s. f.. *hæmatologia;* de αἷμα, sang, et de λόγος, discours. Partie de la médecine qui traite du sang. (H. C.)

HÉMATOMPHALE (*Pathol. chir.*), s. f., *hematomphalum*, αἱματόμφαλος; de αἷμα, sang, et de ὀμφαλὸς, le nombril. On nomme ainsi la hernie ombilicale dont le sac renferme de la sérosité sanguinolente ou du sang épanché. Quelques auteurs ont donné ce nom au varicomphale. *Voy.* ce mot.

HÉMATOMPHALOCÈLE (*Pathol. chir.*), s. f., *hæmatomphalocele;* de αἷμα, sang, de ὀμφαλὸς, le nombril, et de κήλη, tumeur. Ce mot a été employé comme synonyme d'hématomphale. (J. C.)

HÉMATOSE (*Physiol.*). s. f., *hæmatosis;* de αἷμα, sang. Transformation du chyle en sang, en vertu de l'absorption de l'oxygène dans l'acte de la respiration; sanguification. (H. C.)

HÉMATURIE (*Path.*), s. f., *hæmaturia;* de αἷμα, et de οὐρέω, j'urine; pissement de sang. On désigne particulièrement sous ce nom l'exhalation de sang qui a lieu dans les voies urinaires, et l'excrétion de ce liquide avec l'urine par la contraction de la vessie. On a donné le nom d'*uréthrorrhagie* à l'hémorrhagie de l'urèthre, et de *phallorrhagie* à celle du gland. Nous parlerons ailleurs de ces deux dernié-

res. Il ne sera question ici que de l'hémorrhagie qui a son siége dans les reins, les uretères ou la vessie.

Cette hémorrhagie, qui est fort rare, reconnaît en partie les mêmes causes que les hémorrhoïdes : elle est plus commune dans la vieillesse qu'aux autres époques de la vie. L'usage des boissons alcooliques, des remèdes diurétiques et âcres, a paru quelquefois la provoquer. Souvent elle a remplacé une autre hémorrhagie moins rare qu'elle. Dans quelques cas, elle est symptomatique d'une maladie de la vessie ou des reins, d'un ulcère, par exemple, ou d'un calcul; ailleurs d'une affection de toute l'économie, du scorbut, ou d'une fièvre grave.

Ses symptômes varient selon que le sang est exhalé dans les reins, dans les uretères ou dans la vessie.

1° L'*hématurie rénale* est souvent précédée de douleur, de chaleur, de tension, de pesanteur dans les lombes, quelquefois de mouvement fébrile. On pense que cette hémorrhagie est plus considérable en général que celle qui a lieu dans les autres points des voies urinaires, à raison du volume plus grand des artères des reins.

2° L'*hématurie uretérale* est au moins fort rare; celle qui est due au déchirement de la membrane interne par un calcul qui y est engagé, est symptomatique.

Le sang versé dans les calices et le bassinet des reins, ou dans la cavité des uretères, peut s'écouler immédiatement dans la vessie, ou se coaguler avant d'y parvenir. Dans ce dernier cas, il forme tantôt des caillots irréguliers, tantôt des prismes allongés et aplatis, ou même un cylindre creux qui, étant appliqué à l'uretère ou au bassinet, donne passage à une urine sanguinolente, et finit aussi par être entraîné en fragments. Si la la présence des caillots met entièrement obstacle au passage de l'urine, il en résulte une distension progressive des calices et de l'uretère, qui est à-la-fois l'effet de la présence du sang, et le moyen le plus efficace que la nature puisse employer pour l'entraîner au-dehors.

3° L'*hématurie vésicale* est précédée de tension, de pesanteur, de douleur à l'hypogastre, de besoin d'uriner.

Que le sang ait été exhalé dans la vessie elle-même, ou qu'il vienne des reins ou des uretères, sa présence dans la vessie donne lieu à des symptômes semblables, dont les uns sont relatifs à son accumulation, les autres à son excrétion. L'accumulation de ce liquide donne lieu à des douleurs croissantes qui, de l'hypogastre, s'étendent au périnée, aux lombes, aux aines; elle détermine des nausées, des vomiturilions, des vomissements, des sueurs froides, des défaillances, un besoin continuel et souvent inutile d'uriner. L'excrétion du sang se présente avec des modifications nombreuses. Le sang qui est dissous dans l'urine, s'écoule facilement; celui qui est pur, mais encore liquide, est excrété avec peine; celui qui est caillé provoque des douleurs très-vives, quelquefois atroces, et ne peut être entraîné qu'après des efforts violents, souvent même convulsifs, des muscles abdominaux : ces efforts se reproduisent autant de fois qu'il s'engage des caillots dans l'urètre ou dans le col de la vessie. L'urine s'écoule ensuite assez librement; elle est toujours sanguinolente.

Il est impossible de connaître d'une manière sûre, d'après la couleur, la liquidité et l'abondance du sang excrété, dans quelle partie des voies urinaires il a été exhalé. Les signes qui ont précédé sont plus propres à conduire à cette connaissance, bien que souvent aussi ils soient insuffisants.

La marche et la durée de l'hématurie n'ont rien de constant.

Sa terminaison est ordinairement heureuse, quand l'hémorrhagie est idiopathique. Celle qui a lieu dans les maladies aiguës ou dans le scorbut, est on ne peut pas plus grave.

Le diagnostic de l'hématurie n'est pas ordinairement obscur. Il faut éviter de la confondre avec le pissement de sang symptomatique, avec la rougeur communiquée à l'urine par diverses substances introduites dans les voies digestives, ou injectées directement dans la vessie.

Dans le traitement de cette hémorrhagie, on a pour but de la modérer ou de la remplacer par une autre quand elle est active, ce qui est rare; de la suspendre promptement quand elle est passive.

Dans le premier cas on prescrit la saignée générale ou l'application de sangsues à l'anus ou aux grandes lèvres, les boissons rafraîchissantes, laxatives, les clystères émollients, le repos, la position horizontale; on s'abstient des diurétiques, même les plus doux.

Si elle est passive on prescrit les boissons acidulées, aluminées, ferrugineuses, les préparations de kinkina, de rathania.

Dans tous les cas, lorsqu'elle est considérable, on enveloppe l'hypogastre et le périnée de topiques froids; on injecte des liquides froids dans le rectum chez l'homme, dans le vagin chez la femme.

Si un caillot, placé au col de la vessie, entraîne à des efforts inutiles pour uriner, on peut essayer de le déplacer avec la sonde. S'il était déjà engagé dans l'urètre, on chercherait à le ramollir et à favoriser sa sortie par des injections. Quand l'hémorrhagie a cessé, on doit s'attacher à en prévenir le retour en favorisant l'établissement ou la réapparition d'une autre hémorrhagie, et en éloignant les causes connues ou présumées de l'hématurie. (Ch.)

HÉMÉRALOPE (*Path.*), adj., *hemeralops*, qui est atteint d'héméralopie.

HÉMÉRALOPIE (*Path.*), s. f., *hemeralopia*, ἡμεραλοπια; de ἡμέρα, jour, et de ὀπτομαι, je vois. Maladie dans laquelle les yeux jouissent de la faculté de voir pendant que le soleil est sur l'horizon, et en sont privés pendant l'autre moitié du jour. Quelques auteurs ont prétendu que par le mot héméralopie, les médecins grecs avaient désigné une maladie toute opposée, la privation de la faculté de voir pendant le jour. Suivant eux ce mot viendrait de ἡμέρα, jour, de α privatif, de ἀλόω, j'use, et de ὤψ, œil, je n'use pas des yeux pendant le jour : cette acception est généralement rejetée.

Les causes de l'héméralopie sont communément obscures. Néanmoins comme cette maladie s'est montrée quelquefois épidémiquement, et que presque toujours les personnes qui en ont été atteintes s'étaient exposées pendant la nuit à l'impression d'un air humide et froid, il est démontré que cette cause a une grande influence sur le développement de l'héméralopie.

La céphalalgie, des étourdissements et des douleurs qui reviennent chaque soir, précèdent quelquefois son développement.

Dans son principe, elle est souvent peu marquée, et ce n'est qu'après sept à huit jours qu'elle a acquis toute son intensité ; d'autres fois elle l'a dès le début ; le malade s'étonne de se trouver tout-à-coup dans les ténèbres à l'instant où le soleil abandonne l'horizon. Le trouble de la vue est différent, selon que l'héméralopie est complète ou incomplète. Dans le premier cas, les yeux sont entièrement insensibles, pendant la nuit, à la lumière des astres et à celle des corps en ignition; dans le second, ils aperçuivent au moins confusément les corps brillants, mais ils ne distinguent pas les autres. Dans tous les cas, ils recouvrent chaque matin la faculté de voir, et la perdent de nouveau chaque soir, pendant tout le cours de cette affection.

L'œil, examiné avec attention, ne présente aucune altération, soit dans la disposition de ses membranes, soit dans la transparence de ses humeurs; à peine observe-t-on quelquefois de légers changements dans la largeur de l'iris et dans la promptitude de ses oscillations.

La durée de l'héméralopie est ordinairement de quelques semaines; elle cède quelquefois en peu de jours à un traitement méthodique : rarement elle se prolonge au-delà de trois à quatre mois.

Chez quelques sujets, cette affection se reproduit chaque année à des époques fixes : au printemps ou à l'automne, par exemple.

Le traitement de l'héméralopie consiste dans l'emploi de quelques moyens dont l'expérience paraît avoir établi l'efficacité, tels que les vomitifs et les purgatifs répétés, l'application d'un vésicatoire à la nuque, les vapeurs stimulantes dirigées vers le globe de l'œil. Les saignées employées indistinctement avec les évacuants des premières voies, par quelques médecins, ne sont indiquées que dans les cas où il existe des signes de pléthore : elles seraient nuisibles dans les conditions opposées.

HÉMÉROBE (*Entomol.*), s. m., *hemerobius*, de ἡμέρα, jour, et de βίος, vie ; genre d'insectes de l'ordre des névroptères, que l'on trouve fréquemment dans les jardins, et dont les larves dévorent les pucerons. (H. C.)

HÉMÉROCALLE (*Bot.*), s. f., *hemerocallis*, de ἡμέρα, jour, et de καλός, beau ; genre de plantes de la famille des narcissoïdes et de l'hexandrie monogynie. Les espèces qui le composent sont remarquables par l'élégance de leurs fleurs. (H. C.)

HÉMÉROPATHIE (*Path.*), s. f., *hemeropathia*, mot dérivé du grec, de ἡμέρα, jour, et de πάθος, maladie. Maladie qui ne dure qu'un jour, et mieux, peut-être, maladie qui ne se montre que pendant le jour. Quelques exanthèmes sont dans ce cas. (Ch.)

HÉMICÉRAUNIOS (*Bandag.*), mot grec, ἡμικεραυνιος ; nom d'un bandage dont Galien fait mention, et que l'on appliquait sur le dos et sur la poitrine. Castelli. (J. C.)

HÉMICRANIE (*Path.*), s. f., *hemicrania*, ἡμικρανία, mot grec, latinisé et francisé, douleur d'une moitié du crâne. Ce mot vient lui-même de ἥμισυς, moitié, et de κρανίον, crâne. *V.* CÉPHALALGIE. (Ch.)

HÉMIECTON ou HÉMIECTEON, mot grec dont s'est servi Hippocrate pour

désigner un vaisseau pouvant contenir 36 chopines, et à l'aide duquel on faisait des fumigations dans les maladies de la matrice et du vagin. James. (M. O.)

HEMIMOERION, demi-drachme.

HEMINIA, mesure égale au cotyle. *V.* ce mot.

HEMIOBOLION, HEMIOBOLON, poids de cinq grains.

HEMIOLION, nom d'un poids d'une once et demie, suivant Galien.

HÉMIONITE (*Bot.*), s. f., *hemionitis;* genre de plantes de la famille des fougères et de la cryptogamie, et qui ne renferme que des espèces exotiques. (H. C.)

HEMIPAGIE (*Path.*), s. f., *hemipagia*, mot tiré du grec, de ἥμισυς, moitié, et de πάγιος, fixe; douleur fixe d'une moitié de la tête. Ce mot est presque synonyme de hémicranie. (Ch.)

HEMIPLEGIE (*Path.*), s. f., *hemiplegia*, ἡμιπληγία, de ἥμισυς, moitié, et de πλήσσω, je frappe; paralysie d'un côté du corps. Elle est presque constamment symptomatique d'une affection cérébrale. *V.* Paralysie. (Ch.)

HEMIPLEXIE (*Path.*), s. f., *hemiplexia*, ἡμιπληξία; ce mot a la même étymologie et le même sens qu'*hémiplégie*. *V.* Hémiplégie. (Ch.)

HÉMIPTERES (*Entomol.*), s. m. pl., *hemipteri*, de ἥμισυς, demi, et de πτερὸν, aile; ordre d'insectes dont les ailes supérieures sont à demi-membraneuses, comme les ailes proprement dites, et à demi-coriaces, comme les élytres: telles sont les punaises, les cigales, etc. (H. C.)

HEMISPHERE (*Physiq.*), s. m., *hemispherium*, mot grec, dérivé d'ἥμισυς, moitié, et de σφαῖρα, sphère, globe; moitié d'une sphère divisée par le centre, dans le plan d'un de ses grands cercles: on dit l'hémisphère *austral*, *boréal*, *inférieur* ou *invisible*, *méridional*, *occidental*, *oriental*, etc. — *Hémisphères du cerveau. Voy.* Cerveau. (M. O.)

HEMISPHÈRES DE MAGDEBOURG (*Physiq.*), hémisphères concaves en cuivre inventés par Otto de Guerike, consul de Magdebourg, dont on se se sert en physique pour démontrer combien est grande la pression de l'atmosphère. (M. O.)

HEMISPHÉROIDE, s. m., *hemisphœroides*, mot grec, dérivé d'ἥμισυς, demi, de σφαῖρα, sphère, et d'εἶδος, forme; figure; moitié d'un sphéroïde. *V.* ce mot. (M. O.)

HEMITRITÉE (*Pathol.*), s. f., *hæmitritæa*, ἡμιτριταῖος, de ἥμισυς, moitié, et τριταῖος, tierce, demi-tierce ou semi-tierce; nom donné à une fièvre rémittente ou intermittente qui a tous les jours un accès, et de deux en deux jours un second accès. On en a distingué deux espèces: savoir, l'hémitritée légitime, qui se termine ordinairement en sept jours; et l'hémitritée fausse, qui est plus longue et moins intense. Bien que le type hémitrité soit rare, cependant des symptômes fort différents peuvent l'accompagner, et au lieu de deux espèces admises par Sauvages, il faudrait sans doute en admettre beaucoup plus. *Voy.* Intermittentes (Fièvres). (Ch.)

HEMIUNGION, demi-once.

HEMOPHOBE et HEMOPHOBIE, les mêmes que *hémaphobe* et *hémaphobie*. *V.* ces mots.

HEMOPTOIQUE (*Path.*), adj., *hæmoptoicus*, qui crache du sang, qui est atteint d'hémoptysie.

HEMOPTYIQUE (*Path.*), adj., *hæmoptyicus*. *V.* Hémoptoïque.

HÉMOPTYSIE (*Path.*), s. f., *hæmoptysis*, de αἷμα, sang, et de πτύω, je crache; crachement de sang: on nomme ainsi l'hémorrhagie qui a lieu par la membrane muqueuse des bronches, de la trachée-artère ou du larynx. Elle survient particulièrement dans la jeunesse, depuis la quinzième année jusqu'à la trente-cinquième, chez ceux qui ont été sujets à l'épistaxis pendant leur enfance. Le tempérament sanguin et nerveux, une constitution faible, une poitrine étroite, des omoplates saillantes, sont des conditions dans lesquelles cette hémorrhagie a souvent lieu. La compression habituelle du thoràx et du ventre paraît y prédisposer, ainsi que les maladies chroniques des poumons et du cœur; la lecture à haute voix, les cris, la déclamation, la toux, l'éternument, le rire prolongé, l'action de jouer des instruments à vent, les grands efforts expiratoires, l'introduction dans les voies aériennes de vapeurs irritantes, sont les causes qui provoquent le plus ordinairement cette hémorrhagie.

Un sentiment de pesanteur et d'anxiété dans la poitrine, de tension, de chaleur derrière le sternum, au dos, entre les épaules, la gène de la respiration, la toux sèche, précèdent quelquefois l'hémorrhagie des bronches. Le refroidissement des extrémités, les lassitudes, la pâleur de l'urine, l'accélération du pouls, se joignent souvent à ces phénomenes.

Quand le sang est exhalé dans les voies aériennes, sa présence donne lieu à des symptômes particuliers. La poitrine est le siége d'un bouillonnement incommode; la dyspnée augmente; il survient un sifflement produit par l'air qui

se mêle au sang, et qui lui transmet en partie les mouvements que lui communiquent le resserrement et la dilatation alternatives du thorax. Chez quelques sujets, la titillation du pharynx et une saveur douceâtre ou salée, sont les premiers effets de la présence du sang dans les voies aériennes.

L'expulsion du sang exhalé a lieu de plusieurs manières : tantôt la titillation, dont le pharynx est le siége, provoque des efforts d'expuition qui poussent le sang dans la bouche; tantôt c'est dans le larynx qu'existe cette titillation, et c'est la toux pectorale qui entraîne le sang dans la bouche. Si le sang rejeté de cette manière n'est pas en aussi grande quantité que celui qui est exhalé, il s'opère par intervalles une secousse convulsive de la poitrine, qui pousse à-la-fois une certaine masse de sang dans la bouche. Quand l'exhalation de ce liquide est très-rapide, elle donne lieu à une dyspnée considérable, à des contractions violentes des muscles expirateurs; des flots de sang sont projetés alors par la bouche et par les narines : dans quelques cas une partie de ce liquide retombe dans le pharynx et provoque le vomissement, en sorte que les aliments sont rejetés avec le sang des bronches.

Le sang qui vient des voies aériennes est ordinairement vermeil, écumeux, sans mélange d'aucun autre liquide : sa quantité varie depuis quelques gros jusqu'à plusieurs livres.

Les phénomènes généraux qui accompagnent l'hémoptysie, dépendent en partie de la perte de sang elle-même, et en partie de l'influence qu'exerce cette hémorrhagie sur l'imagination du malade. Les premiers sont relatifs à la quantité de sang exhalé, et ne diffèrent pas de ceux qui ont lieu dans toutes les hémorrhagies abondantes; les seconds sont beaucoup plus marqués dans les premières hémoptysies que dans les suivantes; ces symptômes sont : la pâleur, le tremblement général, les défaillances, la petitesse du pouls, le refroidissement, une inquiétude extrême.

La marche de l'hémoptysie est variable : chez quelques sujets elle est presque instantanée; chez d'autres l'expulsiun du sang et peut-être son exhalation se continuent pendant une ou plusieurs heures, pendant des jours, des semaines, des mois; mais le plus souvent alors l'hémorrhagie cesse et se reproduit plusieurs fois pendant ce temps; chez quelques sujets ses retours sont périodiques.

Sa terminaison est heureuse dans un assez grand nombre de cas; mais dans quelques-uns l'hémoptysie est le symptôme d'une maladie mortelle, de tubercules pulmonaires; dans d'autres même, ce qui est rare, la mort en est le résultat immédiat, soit par l'abondance du sang qui est exhalé, soit par l'obstacle qu'il apporte à la respiration, d'où résulte une sorte d'asphyxie.

L'hémoptysie se présente quelquefois sous la forme d'une hémorrhagie active ou passive; ailleurs elle n'offre ni l'un ni l'autre de ces caractères; dans beaucoup de cas elle est symptomatique.

On a admis une hémoptysie bronchique et une hémoptysie trachéale et laryngée : cette dernière est généralement peu abondante; l'expulsion du sang n'est pas précédée de bouillonnement dans la poitrine, la respiration n'est pas gênée, le chatouillement du larynx ou de la trachée annonce seul la sortie du sang. Cette hémorrhagie n'est pas liée à l'existence de tubercules dans les poumons.

Quelques auteurs admettent aussi une hémoptysie bilieuse qui serait liée à l'embarras de l'estomac, et céderait aux vomitifs et aux boissons acidulées.

Le diagnostic de l'hémoptysie est ordinairement facile. Il importe seulement de savoir que le sang qui tombe des fosses nasales dans l'arrière-bouche, que celui qui est exhalé dans la bouche elle-même, peuvent en imposer au malade, quelquefois même au médecin, et faire croire à une hémoptysie. Quelquefois le sang qui vient de l'estomac pénètre dans la glotte, est rejeté par la toux qu'il provoque, et paraît tirer son origine des voies aériennes; comme aussi les vomissements qui accompagnent l'hémoptysie peuvent faire supposer une hématémèse. Il importe encore de ne pas oublier que l'hémoptysie peut être symptomatique, et que les principales affections qui la provoquent sont ordinairement les tubercules pulmonaires, et quelquefois l'anévrysme des cavités droites du cœur.

Le prognostic est communément sérieux. Il l'est d'autant plus que les hémorrhagies sont plus fréquentes, que la quantité de sang est plus considérable. Il est moins fâcheux lorsque l'exhalation du sang a lieu dans le larynx ou la trachée, que lorsqu'elle a lieu dans les divisions des bronches.

Le traitement de l'hémoptysie est basé en grande partie sur les mêmes principes que celui des hémorrhagies en général. Voici les moyens particuliers qu'elle réclame : le malade sera placé dans la position assise; il respirera un air frais; sa poitrine sera débarrassée des vêtements

qui en généraient la dilatation; il gardera un repos complet et un silence absolu; il résistera au besoin de tousser; le médecin cherchera à lui inspirer toute la sécurité possible.

Si l'hémorrhagie est active, il faut recourir à des saignées abondantes, et y joindre les révulsifs sur les pieds et les mains.

Si l'hémorrhagie est passive, ou si elle est assez considérable pour menacer actuellement la vie du malade, on prescrit des boissons à la glace en petite quantité à-la-fois, et très-souvent on y joint l'application d'un vésicatoire ou de ventouses sur les parois du thorax, et même, si le danger est urgent, de glace dans le dos: on y joint l'usage de la limonade minérale et des autres boissons les plus astringentes.

Si la suppression d'une hémorrhagie habituelle précède l'hémoptysie, on cherche à la rappeler, ou à y suppléer par les moyens ordinaires, et surtout par les saignées locales.

Lorsque l'hémorrhagie est suspendue, il importe d'insister sur le repos, le silence, pendant un certain nombre de jours.

Quand le rétablissement est complet, on conseille l'habitation à la campagne, dans une plaine préférablement à une montagne; on recommande au sujet d'éviter soigneusement tout ce qui pourrait provoquer une affection catarrhale; de s'abstenir de toute espèce d'effort, et particulièrement de ceux qui portent sur la respiration; de faire un exercice modéré à pied et à cheval. (Ch.)

HEMOPTYSIQUE (*Path.*), ad., *hæmoptysicus*. *V.* Hémoptoïque.

HÉMORRHAGIE (*Path.*), s. f., *hæmorrhagia*, de αἷμα, sang, et de ῥήγνυμι, je coule; écoulement de sang. On donne ce nom à toute espèce d'écoulement de sang hors des vaisseaux destinés à le contenir, avec ou sans rupture de leurs parois. On les distingue en hémorrhagies traumatiques et spontanées: les premières sont du domaine de la chirurgie; les secondes appartiennent à la médecine. On les distingue encore en externes et en internes, selon que le sang s'écoule au-dehors, ou qu'il reste épanché à l'intérieur. (Ch.)

HEMORRHAGIES (*Chir.*). On donne ce nom aux hémorrhagies qui sont la suite de plaies faites aux parois des vaisseaux sanguins artériels ou veineux. Ces hémorrhagies sont une complication fréquente des plaies, et sur-tout de celles faites par instruments tranchants et piquants. Elles présentent de grandes différences sous le rapport de leur nature, de leur abondance, de leur gravité, des moyens auxquels il faut avoir recours pour les arrêter. Le sang qui s'échappe des vaisseaux divisés peut s'écouler au-dehors, s'infiltrer dans le tissu cellulaire de la partie blessée, s'épancher dans une cavité splanchnique, ou passer dans quelque autre vaisseau. Si l'hémorrhagie est artérielle, on la reconnaît à la situation de la plaie, à la couleur vermeille du sang qui sort par jets et par saccades, et s'écoule avec une grande promptitude. Si l'hémorrhagie dépend de la lésion d'une veine, le sang est d'une couleur rouge foncée; il sort lentement, et par un jet continu; enfin si l'hémorrhagie est produite par la division des vaisseaux capillaires, le sang s'échappe en nappe de toute la surface de la blessure. Les moyens que l'on emploie pour arrêter les hémorrhagies traumatiques, agissent les uns mécaniquement, comme les *absorbants*, la *ligature*, la *compression*; *V.* ces mots: les autres chimiquement, tels que le *feu*, les *caustiques*, les *astringents* ou les *styptiques*. *V.* ces mots.

HEMORRHAGIES (*Méd.*) Les hémorrhagies qui sont du ressort de la pathologie médicale, ont lieu sans solution de continuité dans les vaisseaux. On croit généralement que le sang s'échappe par les pores exhalants, et l'on s'accorde à considérer ces affections comme des sécrétions morbides.

Elles peuvent avoir leur siége dans la plupart des organes; ceux qui y sont les plus exposés sont: les membranes muqueuses, le tissu cellulaire, quelques organes parenchymateux, les membranes séreuses. Dans quelques cas, le sang s'échappe simultanément par plusieurs voies; mais le plus souvent l'hémorrhagie n'a lieu que par une seule.

Les causes des hémorrhagies sont nombreuses: tout ce qui augmente la masse, ou le volume, ou la vitesse du sang, paraît favoriser leur production. Des aliments trop abondants ou trop nutritifs, le repos, la suppression d'évacuations accoutumées, l'amputation d'un membre, l'augmentation considérable de la chaleur par l'élévation de la température atmosphérique, par des vêtements épais, des boissons alcooliques, des émotions vives, une course rapide, en sont les causes les plus ordinaires: une diminution considérable dans le poids de l'air peut aussi les provoquer. A ces causes générales il faut encore joindre l'influence qu'exercent tel ou tel genre de vie, certaines attitudes, des vêtements trop serrés, etc., dans le développement de quelques hémorrhagies en particulier. Ces maladies

sont aussi plus communes dans la jeunesse et l'âge mûr, que dans la première enfance et la vieillesse; chez les femmes qui sont sujettes dans l'état de santé à un écoulement périodique de sang, que chez les hommes qui n'ont pas cette cause prédisposante. Les hémorrhagies sont presque toujours sporadiques; elles sont plus fréquentes au printemps et en été que dans les autres saisons : elles sont quelquefois devenues épidémiques.

Les symptômes des hémorrhagies varient selon que le sang s'échappe au-dehors ou qu'il s'épanche à l'intérieur. Dans le premier cas, l'écoulement du sang est le principal phénomène. Il est rare que l'œil puisse voir ce liquide transsuder des parties qui l'exhalent; presque toujours il sort par une ouverture plus ou moins éloignée du lieu où il a été exhalé. Ses propriétés physiques sont variées : il peut être vermeil ou noirâtre, liquide ou caillé, pur ou mêlé de diverses substances gazeuses, liquides ou solides; sa quantité peut n'être que de quelques gros ou s'élever à plusieurs livres; rarement elle est déterminée d'une manière rigoureuse. A cet écoulement de sang se joignent ordinairement quelques troubles dans les fonctions des organes dans lesquels le sang est exhalé, ou de ceux qu'il traverse avant de parvenir au-dehors. Dans le cas d'épanchement intérieur, la compression de l'organe dans lequel se fait la collection de sang, donne lieu aux principaux symptômes.

L'écoulement du sang hors des vaisseaux destinés à le contenir, produit un affaiblissement proportionné à la quantité de ce liquide, et à la disposition du sujet. Si cette quantité est petite et le sujet robuste, les forces n'en sont pas diminuées, quelquefois même le malade se sent plus dispos qu'auparavant; si l'hémorrhagie est abondante, elle produit la pâleur de la face, la diminution progressive de l'action musculaire, l'affaiblissement du pouls et le refroidissement des extrémités; à un degré plus considérable encore, elle est accompagnée de vertiges, de tintements d'oreilles, de sueurs froides, de défaillances, de syncopes, et quelquefois de mouvements convulsifs.

La durée des hémorrhagies n'a rien de fixe. Dans les cas où le sang est épanché dans quelque cavité, ou versé dans un conduit qu'il doit parcourir avant d'être excrété, il est fort difficile et même impossible de connaître exactement le temps pendant lequel l'exhalation de sang a lieu. Quelques hémorrhagies sont instantanées; d'autres se prolongent pendant plusieurs jours, plusieurs semaines, plusieurs mois. Le plus souvent la terminaison en est heureuse : la mort peut en être le résultat, mais cette terminaison est très-rare dans les hémorrhagies idiopathiques.

Les hémorrhagies ont une grande tendance à se reproduire. Cette tendance est d'autant plus forte qu'elles ont reparu déjà un plus grand nombre de fois. Souvent même c'est à des intervalles semblables, et dans les mêmes parties, que le sang est exhalé chaque fois et en quantité à-peu-près égale.

Un autre caractère qui leur appartient est leur changement fréquent de siége. Tantôt ces métastases hémorrhagiques ont lieu avec promptitude, d'un jour à l'autre, pour ainsi dire; tantôt avec lenteur, et d'après l'influence qu'exercent les diverses périodes de la vie sur le siége de beaucoup de maladies : les hémorrhagies qui ont eu lieu par le nez dans l'enfance, occupent la poitrine dans l'adolescence, le bas-ventre dans l'âge mûr, et reviennent vers la tête dans la vieillesse.

Lorsque des hémorrhagies abondantes se sont répétées à de courts intervalles, elles produisent des phénomènes particuliers; les individus deviennent faibles, languissants; leurs téguments offrent une sorte de transparence; le sang qui s'échappe est séreux et comparable à de la lavure de chair; l'embonpoint diminue de jour en jour.

La plupart des nosologistes modernes ont distingué les hémorrhagies en actives et en passives. Il est nécessaire aussi d'en admettre d'autres qui tiennent le milieu entre les premières et les secondes.

Les *hémorrhagies actives* surviennent communément dans la jeunesse et chez les individus robustes, vivant dans la bonne chère, et soumis aux causes propres a produire la pléthore. Souvent elles sont précédées de chatouillement, de pesanteur, de chaleur, de battements, de distension dans la partie vers laquelle le sang se porte, de refroidissement et de constriction dans les extrémités. Le sang est vermeil, il est exhalé communément dans un seul organe; son écoulement est accompagné de rougeur de la face, de fréquence et de plénitude du pouls, d'élévation de la chaleur : ces symptômes diminuent pendant que le sang s'échappe, et disparaissent quand il a coulé en certaine quantité. Cette espèce d'hémorrhagie est, en quelque manière, son propre remède à elle-même; sa suppression est dangereuse.

Les *hémorrhagies passives* se montrent

chez des sujets affaiblis par l'âge ou par toute autre circonstance : elles surviennent sans phénomènes précurseurs. Le sang qui s'écoule est souvent noirâtre, peu susceptible de se coaguler; il sort quelquefois par plusieurs voies. Cette hémorrhagie augmente la faiblesse qui la prépare, et la langueur qui existait avant cette évacuation est encore plus marquée après qu'elle a eu lieu.

Dans les cas beaucoup plus nombreux, où les hémorrhagies ne sont ni actives ni passives, elles ont lieu sans phénomènes précurseurs; elles ne causent ni mieux-être ni affaiblissement sensible. Le sujet qui les a éprouvés se trouve à leur suite dans le même état où il était auparavant; elles ne l'affaiblissent qu'autant qu'elles deviennent considérables.

Les hémorrhagies varient encore à raison de leur siége : les plus communes, celles des membranes muqueuses, ont reçu des dénominations particulières. *Voy.* Epistaxis, Stomatorrhagie, Hémoptysie, Hématémèse, Méléna, Hémorrhoïdes, Hématurie, Urethrorrhagie, Phallorrhagie. — On nomme ecchymoses, celles du tissu cellulaire sous-cutané; apoplexie sanguine, celles du cerveau, etc.

L'ouverture des cadavres n'offre aucune lésion appréciable dans le tissu des parties qui ont versé le sang, lorsque l'hémorrhagie est idiopathique; quelquefois on peut encore exprimer de ces parties quelques gouttes de sang. Le système vasculaire sanguin est presque vide chez les individus qui meurent à la suite d'hémorrhagies excessives.

Le traitement de ces affections est subordonné à des principes différents, suivant les formes qu'elles affectent, leur siége, leurs causes.

1° L'hémorrhagie est-elle active, on devra, si elle est modérée, se borner à éloigner toutes les circonstances qui pourraient la suspendre ou l'augmenter; placer le malade dans une température douce, lui prescrire le repos du corps et de l'esprit; éloigner toute compression qui favoriserait la stagnation du sang, et prendre une attitude telle que la partie d'où ce liquide s'écoule soit élevée.

Si l'hémorrhagie est très-abondante, et qu'elle entraîne une faiblesse assez grande pour qu'il soit nécessaire de la suspendre, on joindra aux moyens qui viennent d'être exposés, l'usage des boissons fraîches, émulsionnées ou acidulées; on placera le malade dans un air frais, on appliquera des ligatures sur les membres, on prescrira des pédiluves chauds. Si ces moyens sont insuffisants, et si le pouls conserve encore de la fréquence et de la force, on aura recours à la saignée générale, qui, en diminuant la rapidité du cours du sang, éloigne une des circonstances les plus propres à prolonger l'hémorrhagie. La syncope, qui accompagne quelquefois la saignée, et qui peut avoir lieu aussi dans les grandes hémorrhagies, en est souvent le remède. On l'a quelquefois provoquée avec succès, lorsque les autres moyens avaient été insuffisants. Toutefois la saignée ne serait pas sans danger, si déjà la faiblesse était considérable; il faudrait alors s'en abstenir et recourir aux moyens indiqués dans les hémorrhagies passives.

La digitale, proposée par quelques médecins comme propre à arrêter les hémorrhagies, en ralentissant le cours du sang, n'a qu'une vertu fort incertaine, et serait souvent nuisible, parce que, dans beaucoup de cas, son premier effet est d'accélérer la circulation. L'opium est généralement employé lorsqu'il survient des mouvements convulsifs dans les hémorrhagies excessives.

L'hémorrhagie est-elle insuffisante pour dissiper les accidents pléthoriques que le malade éprouve, il faut la favoriser par les fumigations émollientes, par l'immersion dans l'eau tiède. Toutefois, si l'effort avait lieu vers une partie dans laquelle l'hémorrhagie fût dangereuse, on agirait tout autrement : on aurait recours à la saignée générale, si l'on se proposait seulement de suspendre l'hémorrhagie, et à l'application de sangsues à l'anus ou à la vulve, si l'on avait en même temps pour but d'établir ou de rappeler vers d'autres points l'effort hémorrhagique.

Dans l'intervalle des hémorrhagies actives, on doit chercher à combattre les causes qui les préparent. A cet effet on recommande aux malades l'usage des moyens préservatifs de la pléthore (*Voy.* ce mot). On cherche à remplacer une hémorrhagie que son siége rend grave, par une autre hémorrhagie qui l'est moins. Si malgré cela on voyait survenir les signes qui l'annoncent, et si elle paraissait imminente, on devrait chercher à la prévenir par une saignée abondante.

Lorsqu'une hémorrhagie s'est reproduite un grand nombre de fois, elle est devenue un besoin pour l'économie, et sa suppression spontanée ou provoquée n'est pas sans danger. Aussi convient il souvent de la rappeler, en favorisant l'afflux et la stagnation du sang dans les parties qui en étaient le siége, ou de la remplacer par une saignée générale ou locale

2° L'hémorrhagie est-elle passive, tous les efforts du médecin doivent avoir pour but de la suspendre. Les moyens qu'on emploie pour y parvenir sont nombreux. A l'extérieur on met en usage les topiques froids, soit sur la partie affectée, ou dans son voisinage, soit dans les points où l'impression du froid produit une sensation plus vive. Les solutions astringentes d'alun, d'acétate de plomb, d'acide sulfurique, l'alcool pur, le compression et le tamponnement dans quelques cas, sont employés dans le même but. A l'intérieur on prescrit les astringents aromatiques, comme l'écorce de chêne et de grenade, les noix de galle, le simarouba, le cachou, le ratanhia en tisane et en extrait, les acides végétaux et minéraux, le sulfate d'alumine, et diverses préparations ferrugineuses.

On joint encore à ces moyens les révulsifs portés loin du siége de l'hémorrhagie, et les stimulants pour réveiller la contractilité et la sensibilité dans les cas où il survient des syncopes.

Dans les intervalles on prescrit un régime propre à fortifier toute l'économie, et plus spécialement encore les parties qui ont versé le sang.

3° L'hémorrhagie n'est-elle ni active ni passive, elle n'exige le plus souvent aucun remède actif, si elle est modérée; si elle devenait considérable on la suspendrait par les moyens précédemment exposés. Dans l'intervalle on cherche à prévenir sa reproduction, d'après les indications fournies par les causes.

Dans les anciennes théories, on avait supposé que les hémorrhagies spontanées étaient le résultat d'une rupture des vaisseaux. Cette opinion n'est plus admise aujourd'hui.

HEMORRHAGIE BRONCHIQUE. *V.* Hémoptysie.

HEMORRHAGIE BUCCALE. *Voy.* Stomatorrhagie.

HEMORRHAGIE CÉRÉBRALE (*Path.*), *hæmorrhagia cerebri*. Cette maladie, généralement confondue sous le nom d'*apoplexie*, avec diverses autres affections, consiste en un épanchement de sang dans l'intérieur du crâne, survenu sans violence extérieure.

C'est presque toujours dans la substance du cerveau, et spécialement dans les corps striés, les couches optiques, et dans la portion voisine de l'hémisphère, que le sang s'épanche. Le côté droit en est plus souvent le siége.

Les individus pléthoriques, qui ont la tête volumineuse, le cou gros et court, y sont plus exposés que les autres. C'est particulièrement vers la soixantième année qu'on l'observe. Aucune classe de la société n'en est à l'abri; mais les gens qui vivent dans l'opulence et l'oisiveté, en sont atteints en plus grande proportion. Tout ce qui favorise la stagnation ou l'afflux du sang vers la tête, peut provoquer cette hémorrhagie : ainsi la compression exercée sur les vaisseaux du cou par des liens ou des tumeurs, la position horizontale, les efforts pour aller à la selle, vomir, uriner, crier, tousser, éternuer, ceux qui accompagnent le coït, et l'accouchement, un obstacle au passage du sang dans d'autres parties, des passions vives, une méditation profonde, l'usage de liqueurs alcooliques, de médicaments opiacés, l'anévrysme actif du cœur, paraissent favoriser cette hémorrhagie.

Elle est quelquefois précédée des signes de la pléthore cérébrale, tels que la pesanteur de tête, les étourdissements, les battements des carotides et l'engourdissement d'un certain nombre de muscles : généralement ces préludes sont sur-tout marqués le matin et le soir, au moment où le sujet s'endort et se réveille.

Tous les symptômes de cette hémorrhagie sont liés à la compression qu'exerce sur le cerveau le sang épanché.

A l'instant où elle a lieu, le sujet tombe tout-à-coup privé du mouvement et du sentiment; sa respiration devient stertoreuse; il paraît être dans un profond sommeil. Les symptômes offrent du reste beaucoup de variétés qui sont relatives sans doute à la grandeur et au siége de l'épanchement.

Dans les cas où l'épanchement est assez considérable pour comprimer les deux hémisphères cérébraux, et dans ceux où il occupe la ligne médiane, la suspension du sentiment et du mouvement est complète, et porte sur les deux côtés, à un degré presque égal : la mort peut alors être subite.

Dans les cas, bien plus fréquents, où l'épanchement est médiocre et occupe un des côtés, la diminution ou l'abolition du sentiment et du mouvement est beaucoup plus marquée dans une moitié du corps que dans l'autre, presque toujours dans celle qui est opposée à l'épanchement. La perte de connaissance n'est quelquefois alors que passagère.

Enfin lorsque la quantité de sang épanché est très-petite, le malade n'éprouve qu'un étourdissement à la suite duquel il ressent de la faiblesse et de l'engourdissement dans un des côtés du corps, et quelque trouble dans ses facultés intellectuelles.

La paralysie complète ou incomplète, produite par l'hémorrhagie cérébrale, porte le plus souvent sur le bras et la jambe d'un même côté, et sur les muscles de la face; quelquefois la paralysie de la paupière supérieure et de la langue se montre du côté opposé. Chez quelques sujets la paralysie est bornée à un seul membre, à quelques muscles, à ceux du larynx ou de la langue, au releveur de la paupière, par exemple.

Il est assez rare qu'une douleur locale indique la région du cerveau où l'épanchement existe.

La face est souvent rouge, quelquefois pâle; le pouls, plein et fréquent, devient petit et irrégulier quand la terminaison est fâcheuse.

La marche de cette affection est toujours très-rapide, bien que ses effets puissent persister pendant un temps considérable, et même indéfiniment.

Elle est susceptible de terminaisons variées; quelquefois elle fait périr subitement ou en quelques heures; ailleurs seulement au bout de plusieurs jours.

Si elle ne produit pas une mort prompte, le malade recouvre la connaissance; mais ordinairement il lui reste, soit une diminution de l'intelligence, soit, ce qui est plus fréquent, une paralysie plus ou moins étendue et complète, presque toujours une hémiplégie. Celle-ci se dissipe quelquefois entièrement; le plus souvent elle diminue sans disparaître. Le mouvement de la jambe revient en général plus promptement que celui du bras.

Il n'est pas très-rare qu'un nouvel épanchement ait lieu peu de jours après le premier. Il est très-fréquent de voir la maladie se reproduire après une ou plusieurs années.

L'hémorrhagie cérébrale paraît appartenir quelquefois aux hémorrhagies actives ou passives; souvent elle n'offre les caractères ni des unes ni des autres.

Le diagnostic n'est pas ordinairement très-difficile; le développement subit et la permanence des symptômes, sont les deux principaux traits de cette maladie: ils la distinguent de l'apoplexie nerveuse, de l'hydrocéphale, de l'inflammation des méninges, du ramollissement du cerveau, de la congestion sanguine dans ce viscère, de la fièvre intermittente comateuse.

Le prognostic est très-grave: cette affection emporte, dès sa première attaque, le tiers environ de ceux qu'elle frappe. La plupart de ceux qui survivent à cette première hémorrhagie, succombent aux attaques suivantes. Le prognostic varie au reste pour l'attaque actuelle, à raison de la violence des symptômes; pour les attaques suivantes, à raison de la constitution du sujet, de son genre de vie, etc. L'hémiplégie et l'idiotisme consécutifs, qui ont persisté pendant plusieurs mois sans diminution, doivent être considérés comme incurables.

Le cadavre des personnes qui succombent à une hémorrhagie cérébrale, conserve long-temps de la chaleur et de la souplesse; les téguments sont souvent ecchymosés; un mucus écumeux et sanguinolent s'écoule de la bouche et des narines.

On trouve dans le crâne un épanchement de sang et une lésion de la substance cérébrale.

La quantité de sang épanché varie depuis quelques gros jusqu'à plusieurs onces. Il est sous forme de caillots noirâtres et mous, quand la mort a eu lieu peu de jours après l'hémorrhagie; après un ou deux mois, il est ferme et brunâtre, le sérum paraît avoir été résorbé; plus tard encore, il est réuni en une seule masse cohérente, jaunâtre; dans quelques cas, il ne reste qu'un globule dur, élastique et noirâtre, nageant dans la sérosité. Il arrive une époque enfin où il est complétement résorbé.

L'altération du cerveau offre des variétés analogues.

La substance de ce viscère, déchirée et écartée par le caillot, forme une cavité anfractueuse fermée de toutes parts, communiquant avec les ventricules, ou s'ouvrant à la surface extérieure du cerveau. Les parois de cette cavité accidentelle sont molles et rougeâtres dans l'épaisseur d'une ou plusieurs lignes quand l'hémorrhagie est récente: elles sont jaunes et denses quand l'hémorrhagie est ancienne; plus tard elles forment une cavité régulière, sphéroïde ou ovoïde, qui paraît tapissée par une sorte de fausse membrane, et qui contient une sérosité jaunâtre; plus tard encore ce liquide est résorbé, et il ne reste plus de la cavité que ses parois, adossées et réunies par des brides filamenteuses, ou par une adhérence immédiate. Chez les individus qui ont eu plusieurs attaques, on trouve plusieurs cavités dans lesquelles la résorption n'est pas également avancée.

L'épanchement occupe généralement le côté opposé à celui où la paralysie existait pendant la vie. Toutefois celui qui a lieu dans la moitié postérieure du cerveau, produit la paralysie du même côté. Quelques faits portent à croire que celui du centre médullaire produit le mutisme; celui de la partie postérieure du cerveau, la perte de la mémoire; celui du cervelet

la suppression subite de la respiration et le relâchement des sphincters; celui des couches optiques, la cécité.

Le principal remède de l'hémorrhagie cérébrale est la saignée. L'irrégularité et la faiblesse du pouls, le refroidissement du corps, la pâleur de la face, la contre-indiquent. L'ouverture des veines est préférable à l'application de sangsues et aux ventouses. Il est important que la quantité de sang qu'on peut soustraire sorte par une large ouverture et d'un vaisseau d'un certain calibre. La saignée de la jugulaire ou celle de la saphène, qu'on a recommandées préférablement à celle du bras, ne sont convenables qu'autant qu'elles peuvent fournir facilement quelques palettes de sang. La saignée doit être abondante, mais toujours proportionnée aux forces. On a conseillé d'y joindre l'application de topiques froids sur la tête, et de révulsifs sur les pieds, les jambes, les intestins. Le vésicatoire à la nuque ne convient que chez les individus faibles, en qui l'hémorrhagie paraît être passive. Les sternutatoires et les vomitifs, conseillés par quelques auteurs, sont toujours contre-indiqués, à raison de l'impulsion qu'ils impriment au sang vers la tête. Toutefois on pourrait provoquer le vomissement pour calmer des vomiturition répétées ou inutiles, ou pour débarrasser l'estomac d'aliments qui le surchargeraient.

Le malade doit être immobile, dans la position assise : on doit renoncer aux remèdes qui nécessiteraient le déplacement. L'air qu'il respire doit être frais. On le débarrasse des vêtements qui, en comprimant le cou ou le thorax, favoriseraient la stagnation du sang dans le cerveau.

Lorsqu'on est parvenu, par l'emploi de ces moyens, à calmer les premiers symptômes, et à rendre au malade sa connaissance, il faut chercher à favoriser la résorption du sang épanché, pour dissiper la paralysie et les autres symptômes qui persistent. A cet effet on soumet le malade à un régime sévère, et on provoque les évacuations alvines, à l'aide de laxatifs doux, tels que la crème de tartre, la décoction de pruneaux, les sulfates de soude, de potasse, de magnésie; on a recours aux vésicatoires ou aux cautères. On a soin en même temps de communiquer aux membres paralysés, des mouvements fréquents, afin de prévenir la roideur, qui est le résultat d'une inaction prolongée, et qui deviendrait une cause nouvelle d'immobilité, quand celle qui existe dans le cerveau aura disparu.

Un autre point important est de prévenir une nouvelle hémorrhagie. Les moyens d'y parvenir sont en partie les mêmes que ceux qu'on emploie dans les hémorrhagies en général et dans la pléthore. *V.* HÉMORRHAGIE et PLÉTHORE. Quelques préceptes sont plus particulièrement applicables à la maladie dont il est ici question. On conseillera, par exemple, d'éviter les alternatives de froid et de chaud, de rester peu au lit, d'y avoir la tête élevée, de se coucher préférablement sur le côté opposé à celui où s'est fait l'épanchement; de ne pas prendre d'aliments avant le sommeil, de s'abstenir de vin pur, de liqueur alcoolique, de café, de toute méditation profonde; de se défendre des émotions vives, etc.

Si malgré ces moyens, ou par leur omission, il survenait des signes imminents d'une hémorrhagie cérébrale, il faudrait promptement recourir à la saignée et aux révulsifs. (CH.)

HEMORRHÉE (*Path.*), s. f., *hæmorrhea*, de αἷμα, sang, et de ῥέω, je coule; écoulement de sang. Quelques auteurs ont proposé de donner ce nom aux hémorrhagies passives. (CH.)

HÉMORRHOIDAIRE (*Path.*), adj., *hæmorrhoidibus obnoxius*, qui est sujet aux hémorrhoïdes. (CH.)

HEMORRHOIDAL, ALE (*Anat.*, *Pathol.*), adj., *hæmorrhoidalis*, *hæmorrhoideus*, qui a rapport aux hémorrhoïdes; flux hémorrhoïdal, écoulement de sang qui se fait par le rectum, et dépend des hémorrhoïdes. *Tumeurs hémorrhoïdales.* *Voyez* HÉMORRHOÏDES. — Vaisseaux *hémorrhoïdaux* : on appelle ainsi les vaisseaux qui se distribuent à l'intestin rectum, qui est le siège des hémorrhoïdes. — Les artères *hémorrhoïdales* ont été distinguées en *supérieure*, *moyenne*, et en *inférieure*. 1° La première est la terminaison de l'artère mésentérique inférieure, qui prend le nom d'*hémorrhoïdale supérieure* lorsqu'elle est parvenue à la partie supérieure et postérieure de l'intestin rectum. 2° L'*hémorrhoïdale moyenne* est fournie par l'hypogastrique ou par la honteuse interne; elle se ramifie dans la partie inférieure et antérieure du rectum. 3° Les artères *hémorrhoïdales inférieures* sont des rameaux que la honteuse interne fournit à la partie inférieure du rectum et aux muscles de l'anus.—Les *veines hémorrhoïdales* suivent la même distribution, et se portent spécialement dans la veine petite mésaraïque: quelques-unes concourent à la formation de la veine hypogastrique. — *Nerfs hémorrhoïdaux* : ils émanent du plexus sciatique et

hypogastrique, et pénètrent l'intestin rectum de leurs nombreux filets.

HÉMORRHOÏDES (*Path.*), s. f. pl., *hæmorrhoides*, de αἷμα, sang, et de ῥέω, je coule. On comprend sous ce nom l'hémorrhagie qui a lieu par l'extrémité du rectum, et les tumeurs particulières qui se forment près de l'orifice de cet intestin. L'histoire des hémorrhoïdes comprend ainsi deux points distincts, les tumeurs et le flux de sang, dont les causes sont en partie les mêmes, mais dont les phénomènes sont très-différents.

Toutes les circonstances qui favorisent la stagnation du sang dans les vaisseaux du rectum, ou qui appellent ce liquide vers cette partie, préparent le développement des hémorrhoïdes. Les causes les plus ordinaires sont : un genre de vie sédentaire, la position assise gardée habituellement, l'accumulation de matières fécales dans le rectum, les efforts violents et prolongés pour aller à la selle, les grossesses fréquentes, l'usage de vêtements, de ceintures qui compriment le ventre, la présence de corps étrangers dans le rectum, de suppositoires irritants, de vers, l'usage de lavements irritants, l'exposition à la vapeur de l'eau chaude, l'emploi de remèdes âcres, d'aliments échauffants, l'habitude de se coucher et de s'asseoir sur la plume, l'application fréquente de sangsues à l'anus, les maladies des organes voisins, de l'utérus chez la femme, de la vessie chez l'homme.

Elles commencent ordinairement dans l'âge adulte ; elles persistent ou se reproduisent pendant tout le cours de la vie : les deux sexes y sont à-peu-près également exposés. Une sorte de disposition héréditaire les transmet souvent à tous les individus d'une même famille. Elles sont très-fréquentes dans les villes, et presque inconnues dans les campagnes.

Les phénomènes précurseurs des hémorrhoïdes sont les mêmes pour les tumeurs et pour le flux de sang : ce sont des douleurs dans les lombes et dans le dos, l'engourdissement des membres inférieurs, des sensations diverses dans tout le ventre d'abord, puis dans la région du rectum spécialement. Le malade éprouve des chatouillements, de la chaleur au pourtour de l'anus, quelquefois un besoin continuel d'aller à la selle.

Tumeurs hémorrhoïdales. — Pendant que ces phénomènes ont lieu, il survient à la marge de l'anus une ou plusieurs tumeurs arrondies, lisses, rénitentes, douloureuses, pulsatives, érectiles, d'un rouge plus ou moins foncé, tantôt isolées, tantôt confondues ensemble, de manière à former un bourrelet qui entoure extérieurement cet orifice. Dans quelques cas, ces tumeurs sont placées au-dessus de l'anus ; elles se dérobent à la vue, ou ne se montrent qu'accidentellement dans les efforts pour aller à la selle. Le doigt porté dans le rectum en reconnaît facilement la présence, le volume et la fo me.

Parmi ces tumeurs les unes versent de temps à autre une certaine quantité de sang : d'autres n'en exhalent jamais : elles n'en fournissent que par suite du déchirement accidentel de leur enveloppe par le frottement des matières fécales.

Après être restées pendant plusieurs jours tendues et douloureuses, les hémorrhoïdes s'affaissent peu-à-peu, se rident, et se réduisent à une très-petite tumeur molle, pâle et indolente ; quelques-unes même disparaissent complétement : mais quand elles se sont reproduites un certain nombre de fois, elles ne s'effacent plus. Il n'est pas rare d'observer dans ces tumeurs des symptômes d'une inflammation vive, qui peut donner lieu à la formation d'abcès.

Les principaux symptômes produits par les tumeurs hémorrhoïdales, quand elles sont très-enflammées, sont des douleurs continuelles, exacerbantes, qui obligent à garder la position horizontale, et qui sont exaspérées par le moindre contact, par le passage des matières ou l'introduction de la canule d'une seringue. Un appareil fébrile peut se joindre aux autres accidents. Quand les hémorrhoïdes sont peu intenses, elles ne causent de douleur que pendant l'acte de la défécation.

Le gonflement et la douleur peuvent persister pendant un temps variable ; ils cessent quelquefois en peu de jours, souvent ils durent pendant plusieurs semaines. Les tumeurs restent flétries et affaissées pendant plusieurs mois, pendant une ou plusieurs années, jusqu'à ce qu'elles deviennent le siége d'un nouveau gonflement.

On a distingué les hémorrhoïdes en *fluentes* et *non fluentes* (*hæmorrhoides cæcæ*), en *internes* ou *occultes*, et en *externes*, en *accidentelles* et en *constitutionnelles*.

Le diagnostic de cette affection est facile ; il suffit d'être prévenu que quelques excroissances syphilitiques ou squirrheuses peuvent avoir avec elles une ressemblance éloignée, pour se mettre à l'abri d'une erreur de ce genre.

Le prognostic n'est pas grave relativement au danger, mais il est assez sérieux à quelques autres égards. Les hémorrhoïdes peuvent être assez douloureuses pour

obliger plusieurs fois, dans le cours de la vie, de garder un repos absolu pendant plusieurs semaines consécutives. Elles peuvent donner lieu à des abcès auxquels succèdent souvent des fistules incomplètes ou même complètes. On pense même qu'elles peuvent provoquer la constriction morbide du sphincter, et le développement du cancer du rectum.

L'examen anatomique des tumeurs hémorrhoïdales a montré qu'au lieu de consister dans une dilatation variqueuse des veines du rectum, comme on l'avait supposé autrefois, elles étaient formées par un tissu spongieux très-serré, comparable à celui qui entoure chez la femme l'orifice du vagin, et érectile comme lui. Elles sont enveloppées par une membrane très-fine, et ne présentent à l'intérieur aucune cavité.

Le traitement des tumeurs hémorrhoïdales est subordonné à un grand nombre de circonstances.

Les tumeurs se montrent-elles pour la première fois, et n'offrent-elles, comme cela est le plus ordinaire, qu'un volume médiocre et des douleurs supportables, on prescrit le repos, la position horizontale, l'usage des doux laxatifs, des clystères émollients; on fait enduire les tumeurs d'un corps gras avant l'excrétion des matières alvines.

Sont-elles le siége d'une inflammation vive, on joint aux moyens indiqués les boissons rafraîchissantes, une diete sévère, les cataplasmes émollients, et l'application de sangsues sur ces tumeurs, ou mieux autour d'elles, les lotions avec l'eau fraîche, si les hémorrhoïdes sont accidentelles.

Le sang s'est-il épanché sous leur membrane interne, ce qui est fort rare, on peut y faire des ponctions légères avec la pointe de la lancette.

Les tumeurs sont-elles incommodes par leur forme, leur volume, leur position, par l'inflammation qui s'y développe fréquemment, on a proposé de recourir, dans l'intervalle des attaques, à des moyens divers. Les principaux sont l'usage habituel des topiques gras, les aspersions et les douches d'eau froide, la compression exercée par un bandage, ou simplement par un siége dont la partie centrale est disposée en cone, la ligature, l'excision, l'arrachement même. Tous ces moyens ont, à l'exception du premier, des inconvénients qui doivent rendre fort circonspect dans leur emploi. Toutes les fois que les tumeurs hémorrhoïdales sont devenues habituelles, on doit se borner à éloigner les circonstances qui les provoquent, pour ainsi dire, artificiellement; mais ne pas contrarier la nature dans leur reproduction périodique, par des moyens qui tendraient directement à les prévenir.

Flux hémorrhoïdal. On nomme ainsi l'hémorrhagie qui a lieu par le rectum et les parties contiguës du colon ou des téguments.

Cette hémorrhagie se distingue de toutes les autres, en ce qu'elle a souvent des organes particuliers, les tumeurs dont il vient d'être question; mais elle peut aussi avoir lieu par la membrane même de l'intestin.

Cette hémorrhagie est une des plus fréquentes, particulièrement dans les climats froids. Les mêmes phénomènes qui précèdent l'apparition ou le gonflement des tumeurs hémorrhoïdales, annoncent ordinairement le flux hémorrhoïdal. Dans quelques cas, une exhalation de mucus blanchâtre précède et suit l'hémorrhagie, qui peut aussi, comme la plupart des autres, survenir tout-à-coup, sans que rien en ait indiqué la prochaine apparition.

Le sang s'écoule au-dehors de plusieurs manières: tantôt il s'échappe par l'anus continuellement, à mesure qu'il est exhalé; tantôt il s'amasse au-dessus du sphincter, et il est expulsé, par intervalles, avec des efforts semblables à ceux qui accompagnent la défécation. Dans le premier cas il est liquide, souvent vermeil; dans le second, il est en partie coagulé et communément noirâtre.

La quantité de sang n'a rien de fixe: elle est peu abondante dans le plus grand nombre des cas; elle peut être assez considérable pour entraîner par degrés ou même déterminer rapidement la mort du sujet.

Des douleurs dans le rectum, dans la vessie, dans l'utérus, dans les lombes, et quelquefois un mouvement fébrile plus ou moins intense, accompagnent l'hémorrhagie.

Chez quelques sujets, l'écoulement du sang est suivi d'un bien-être sensible; chez d'autres, d'une faiblesse incommode; chez le plus grand nombre, il ne donne lieu à aucun changement remarquable.

Lorsque l'hémorrhagie se prolonge indéfiniment, elle entraîne la diminution progressive de l'embonpoint et des forces; la face devient livide et plombée, les membres inférieurs s'infiltrent, et le malade parvient par degrés au marasme le plus complet.

Cette hémorrhagie a presque toujours une marche périodique; elle cesse et revient alternativement, et quelquefois à

des intervalles égaux : il n'est pas rare qu'elle alterne avec d'autres hémorrhagies.

Elle peut être active ou passive, ou n'offrir ni l'une ni l'autre de ces deux formes. Elle peut être accidentelle, ou se lier à la constitution du sujet.

Sa suppression ou un retard peut donner lieu à des accidents très-graves qui ne cessent que lorsqu'elle reparaît.

Le diagnostic n'est pas ordinairement difficile. Il suffit, pour éviter toute erreur, de savoir que le sang qui est expulsé par le rectum ne vient pas toujours de cet intestin; celui qui a été exhalé dans les intestins grêles, dans l'estomac, dans la bouche même, peut, quand il sort par l'anus, simuler l'hémorrhagie du rectum.

Le prognostic est rarement fâcheux ; communément cette hémorrhagie n'a rien de grave : dans les cas où elle devient assez abondante pour compromettre l'existence du sujet, elle peut presque toujours être suspendue par les secours de l'art.

Les moyens qu'on emploie contre le flux hémorrhoïdal sont en grande partie les mêmes que ceux dont on fait usage dans le traitement des autres hémorrhagies.

On conseille au malade de se tenir couché sur le côté, d'éviter les efforts pour aller à la selle ou pour uriner, et même pour parler, crier, se moucher ; on lui prescrit une diète légère, et l'usage des boissons rafraîchissantes. On a recours aux saignées, si le sujet est fort, le pouls fréquent et résistant, l'hémorrhagie abondante. Si, au contraire, la constitution est faible, si l'hémorrhagie dure depuis un temps considérable, si elle est passive, il faut chercher à en suspendre le cours par les boissons astringentes, les aspersions d'eau froide sur le pourtour de l'anus, les clystères astringents, et même par le tamponnement et la compression.

Lorsque l'hémorrhagie est devenue habituelle, elle ne peut plus être interrompue sans de graves inconvénients. Si elle cessait de se reproduire, on devrait, pour combattre ou pour prévenir les accidents liés à cette suppression, favoriser le rétablissement de l'hémorrhagie par les demi-bains, l'exposition aux vapeurs émollientes, l'usage des purgatifs aloétiques, des clystères, des suppositoires irritants, etc. Si ces moyens étaient insuffisants, on suppléerait à l'hémorrhagie par l'application de sangsues au pourtour de l'anus. (Ch.)

HEMORRHOSCOPIE (*Path.*), s. f., *hæmorrhoscopia*, de αἷμα, sang, ῥέω, je coule, et σκοπέω, j'examine ; examen du sang tiré des veines. (Ch.)

HEMOSTASE ou HEMOSTASIE (*Path.*), s. f., *hæmostasis*, αἱμόστασις, de αἷμα, sang, et de στάσις, stagnation; stagnation du sang. On a aussi donné ce nom à l'opération qui a pour but de suspendre l'écoulement du sang.

HEMOSTATIQUES (*Mat. méd.*), s. m. pl. et adj., *hæmostatica*, même étymologie; remèdes propres à arrêter les hémorrhagies ou pertes de sang. (H. C.)

HENARD (Eau de); nom d'une paroisse à trois lieues de Lamballe, où l'on trouve de l'eau froide que l'on croit ferrugineuse. (M. O.)

HENBANE. *V.* Jusquiame. (H. C.)

HENNEBANE. *Voyez* Jusquiame. (H. C.)

HENNEBON (Eau de); petite ville sur la Blavet, dans les environs de laquelle on trouve deux sources d'eau peu connue, dont l'une est froide et gazeuse ; on croit que l'autre est sulfureuse. (M. O.)

HENNISSEMENT, s. m., *hinnitus;* bruit que produit le cheval en chassant l'air avec violence par ses naseaux. (Ch.)

HENRICUS RUBENS (*Chim.*); ancien nom du colcothar ou du peroxyde rouge de fer. (M. O.)

HEPAR (*Anat.*), mot grec, ἧπαρ, le foie. *V.* ce mot.

HEPAR (*Chimie*), s. m., du grec ἧπαρ, foie ; ancien nom du *foie de soufre*, que l'on sait aujourd'hui être tantôt un composé de soufre et de potassium, tantôt un composé de soufre et de potasse. *V.* Foie de soufre. (M. O.)

HEPAR ANTIMONIÉ, *hepar antimoniatum ;* nom donné par les anciens à divers composés résultants de l'action du sulfure d'antimoine sur les alcalis, et en particulier à ceux dans lesquels l'antimoine avait été transformé en oxyde, et pouvait être dissous dans l'eau à la faveur d'un excès d'alcali. (M. O.)

HEPAR MARTIAL (*Chimie*), *hepar martiale ;* composé de sulfure de potasse et d'oxyde de fer, regardé à tort par Navier comme contre-poison de l'oxyde blanc d'arsenic. Inusité. (M. O.)

HEPAR UTERINUM (*Anat.*), mots latins. Nom que plusieurs anatomistes ont donné au placenta. *Voy.* ce mot. Castelli. (J. C.)

HEPATALGIE (*Path.*), s. f., *hepatalgia*, de ἧπαρ, foie, et de ἄλγος, douleur; douleur du foie, colique hépatique. (Ch.)

HEPATARIUS (*Path.*), mot latin ; hépatique. *V.* ce mot.

HEPATEMPHRAXIS (*Path.*), s. m., *hepatemphraxis*, mot tiré du grec, de ἧπαρ, foie, et de ἐμφράσσω, j'obstrue ; obstruction du foie, terme vague sous lequel on a con-

fondu l'augmentation de volume de ce viscère et les dégénérescences dont son tissu peut être le siége. (Cu.)

HÉPATEROS (*Path.*), mot grec, ἡπατηρὸς, hépatique; on a donné cette épithète à une espèce de flux de ventre. (Cu.)

HEPATICA TRIFOLIATA. *V.* Hépatique. (H. C.)

HÉPATICUS FLOS. *V.* Hépatique. (H. C.)

HÉPATIQUE (*Anat.*), adj., *hepaticus* des Latins, ἡπατικὸς des Grecs, de ἧπαρ, le foie, qui appartient ou a rapport au foie. On a donné ce nom à diverses parties qui entrent dans la composition du foie. — *Artère hépatique.* C'est une des trois branches fournies par l'artère cœliaque; elle se dirige vers la face inférieure du foie, où elle se divise en deux branches, l'une droite et l'autre gauche, qui gagnent les parties correspondantes de cet organe. La branche droite fournit l'*artère cystique* ou de la vésicule. Avant de se diviser, l'artère hépatique donne deux branches considérables, qui sont les *artères pylorique* et *gastro-épiploïque droite. V.* ces mots. — Les *veines hépatiques* ou *sus-hépatiques* ne suivent pas la direction des artères du même nom. Elles ont leur racine dans l'épaisseur du foie, convergent toutes vers le bord postérieur de cet organe, et s'ouvrent dans la veine-cave inférieure au niveau de l'ouverture que lui présente le diaphragme; elles emportent le sang qui a été fourni au foie, soit par l'artère hépatique, soit par la veine-porte. — Le *canal hépatique.* On appelle ainsi la première portion du conduit excréteur de la bile. Il prend naissance par un grand nombre de radicules fort déliées dans les granulations du foie. Ces radicules deviennent de plus en plus volumineuses, se réunissent en deux troncs principaux, qui forment par leur jonction le canal hépatique. Celui-ci est cylindrique, long d'un pouce et demi environ; il descend entre les deux feuillets de l'épiploon gastro-hépatique, et ne tarde pas à se réunir au canal cystique pour constituer avec lui le conduit cholédoque. *Voyez* ce mot. — *Plexus hépatique* (plexus hepaticus). On appelle ainsi les filets nerveux que le plexus cœliaque envoie au foie, et qui accompagnent l'artère hépatique. (J. C.)

HÉPATIQUE (*Chim.*); adjectif employé pour désigner le gaz acide hydrosulfurique que l'on obtient abondamment en traitant par les acides l'*hepar sulfuris* (foie de soufre). *Voy.* Hydrosulfurique. Inusité. (M. O.)

HÉPATIQUE (*Bot.*), s. f., *hepaticus flos;* on a donné ce nom à une espèce d'anémone, *anemone hepatica*, vantée autrefois contre les maladies du foie, mais aujourd'hui inusitée. (H. C.)

HÉPATIQUE BLANCHE ou NOBLE. *V.* Parnassif. (H. C.)

HÉPATIQUE DORÉE (*Bot.*), *hepatica aurea;* nom d'une variété de l'hépatique. (H. C.)

HÉPATIQUE DES BOIS. *V.* Pulmonaire de chêne. (H. C.)

HÉPATIQUE DES MARAIS (*Bot.*), *hepatica palustris. V.* Dorine. (H. C.)

HÉPATIQUE ÉTOILÉE (*Bot.*), *hepatica stellata;* on a donné ce nom au petit muguet des bois, *asperula odorata. V.* Aspérule. (H. C.)

HÉPATIQUE SAXIFRAGE DORÉE. *V.* Dorine. (H. C.)

HÉPATIQUE (Flux). *V.* Hépatirrhée.

HÉPATIQUES (*Mat. méd.*), s. m. pl., *hepatica remedia;* on a donné autrefois ce nom aux médicaments qu'on croyait propres à guérir les maladies du foie. (H. C.)

HÉPATIQUES, (*Bot.*), s. f. pl., *hepaticæ;* famille de plantes qui constitue le troisième ordre de la classe des acotylédones de Jussieu. Elle renferme de petites plantes herbacées, terrestres ou parasites et rampantes. (H. C.)

HÉPATIRRHÉE (*Path.*), s. f., *hepatirrhœa*, de ἧπαρ, foie, et de ῥέω, je coule. On a donné ce nom à une espèce de flux de ventre, dans lequel les matières excrétées viennent du foie: elles ont ordinairement une couleur et une consistance analogues à celle de la lie de vin. Ce nom conviendrait davantage au flux de bile. (Cu.)

HÉPATITE (*Path.*), s. f., *hepatitis*, de ἧπαρ, foie, et de la terminaison *itis*, inflammation du foie. On en distingue deux espèces, l'*hépatite aiguë* et l'*hépatite chronique*.

Hépatite aiguë. Le parenchyme du foie est rarement le siége d'une phlegmasie aiguë. La description de l'hépatite aiguë, donnée par les auteurs, est celle de l'inflammation des parties contiguës au foie, et non du foie lui-même.

Les causes de cette maladie sont souvent obscures; l'action de corps contondants sur la région du foie, de grandes commotions de tout le corps, l'occlusion subite des conduits biliaires, peuvent quelquefois la produire. On a pensé que les plaies de la tête pouvaient également y donner lieu. On a rangé encore parmi ses causes la chaleur de la saison ou du climat, les aliments âcres, les boissons al-

cooliques, les affections morales vives, les excès dans les plaisirs de l'amour; mais leur influence spéciale dans le développement de l'hépatite n'est pas bien démontrée.

Les symptômes de cette maladie sont une douleur dans l'hypochondre droit, et l'épigastre, d'où elle peut s'étendre dans la portion voisine de l'hypochondre gauche; un sentiment de chaleur, de pesanteur, quelquefois une rénitence obscure dans la même région; l'augmentation de la douleur par la pression sur les téguments, par la toux; un trouble plus ou moins marqué dans la sécrétion ou l'excrétion de la bile, consistant soit dans des évacuations abondantes de ce liquide par en haut ou par en bas, soit dans un ictère général. Du reste, l'expression de douleur de la physionomie, le décubitus sur le dos, la soif, quelquefois l'amertume de la bouche, la gêne de la respiration, qui a lieu principalement par les mouvements des côtes, la fréquence du pouls, la couleur safranée de l'urine, sont autant de symptômes qui accompagnent cette affection. Dans le cas où la maladie occupe la face convexe du foie, l'inspiration, et la pression sur les côtes, sont douloureuses; souvent il y a toux sèche, douleur sympathique dans l'épaule droite, quelquefois tumeur au-dessous du rebord cartilagineux des côtes, due à l'abaissement de ce viscère plutôt qu'à son gonflement. Si l'inflammation occupe la face inférieure, les symptômes particuliers sont l'ictère ou les évacuations abondantes de bile par en haut ou par en bas.

La marche de cette maladie est continue, avec des exacerbations; sa durée moyenne est d'une à deux semaines; elle se termine le plus souvent par résolution. Des sueurs générales, jaunes et amères, ont quelquefois, dit-on, été observées à son déclin; ailleurs, des évacuations, une urine sédimenteuse, une hémorrhagie, un érysipèle, ont paru la juger.

Quelquefois, à la suite des symptômes qui ont été exposés, il se forme un abcès entre le foie et les parties voisines: on doit craindre cette terminaison lorsque la maladie se prolonge au-delà du quatorzième jour sans offrir de diminution sensible: les frissons irréguliers, les sueurs partielles qui surviennent vers cette époque, peuvent faire présumer l'existence d'un foyer. Le pus peut se faire jour par des voies très-différentes; celui qui est rassemblé à la face inférieure du foie, est ordinairement porté dans l'estomac, dans le colon transverse, rarement dans un des intestins grêles ou dans la cavité péritonéale; quelquefois il est poussé vers les parois de l'abdomen. Celui qui est exhalé à la face convexe du foie, occupe ordinairement la base du ligament large de ce viscère. Il perce quelquefois le diaphragme, et tantôt s'épanche dans la cavité de la plèvre, tantôt la traverse sans s'y épancher. Il peut alors, ou bien pénétrer jusque dans les divisions des bronches, ou se porter vers les parois thorachiques. Dans quelques cas, la mort arrive avant qu'il n'ait quitté son foyer primitif.

Le diagnostic de l'hépatite aiguë est souvent difficile; le prognostic presque toujours incertain.

L'ouverture des cadavres montre souvent des abcès entre le foie et les parties voisines. Le tissu du foie est dans quelques cas déprimé, et cette dépression a souvent fait croire que le pus occupait le parenchyme même de ce viscère, aux personnes qui n'étaient pas prévenues contre cette erreur. On ne connaît pas bien la lésion du foie qui constitue, en anatomie pathologique, l'inflammation aiguë du parenchyme de ce viscère.

Le traitement de l'hépatite aiguë est analogue à celui des phlegmasies en général; la saignée, l'application de sangsues à l'anus, de fomentations et de cataplasmes émollients sur l'hypochondre droit, les boissons rafraîchissantes, acidulées, et plus tard les vésicants, sont les moyens qu'on emploie le plus généralement. Lorsque la suppuration a lieu, et que le pus se fait jour au travers des parois thorachiques ou abdominales, on se conduit comme il a été dit dans l'article *abcès*. Dans les cas où il se fraie une voie dans l'estomac, les intestins ou les bronches, on ne peut que soutenir le malade par un régime convenable, et favoriser, par une compression méthodique, l'expulsion du pus et le rapprochement des parois du foie dans lequel il est enfermé.

Hépatite chronique. L'inflammation chronique du parenchyme du foie n'est point rare, et il ne peut y avoir aucun doute sur son existence.

Les mêmes circonstances qui ont été indiquées comme propres à produire l'inflammation aiguë, donnent souvent lieu à l'inflammation chronique. Quelquefois aussi cette dernière se développe sans cause appréciable.

Les symptômes locaux sont une douleur dans la région du foie, un sentiment de pesanteur, une tumeur plus ou moins considérable, aplatie, égale, dure, terminée en bas par un bord anguleux qui est parallèle à celui de la poitrine, un de-

rangement dans la sécrétion de la bile qui est suspendue ou altérée. La digestion stomacale est lente, pénible, imparfaite; les selles sont rares, les matières fécales altérées dans leur consistance ou dans leur couleur, souvent grises ou cendrées, très-dures ou très-molles. Le teint est presque toujours jaunâtre; l'embonpoint et les forces diminuent avec lenteur; ce n'est, en général, qu'aprés un temps fort long que le pouls s'accélère, et qu'une sorte de fièvre hectique s'établit avec des sueurs nocturnes. Quelques malades succombent infiltrés, d'autres dans un marasme extrême.

L'hépatite chronique ne se termine pas toujours d'une manière fâcheuse. Dans le plus grand nombre des cas on peut, à l'aide d'un traitement méthodique, obtenir une terminaison heureuse, surtout à l'époque où la maladie n'est pas trés-avancée.

Le diagnostic n'est pas en général fort difficile. Le cancer du foie et l'augmentation de volume de ce viscère qu'on observe dans les fièvres intermittentes prolongées diffèrent assez de l'hépatite chronique, pour qu'on puisse toujours, à l'aide d'un examen attentif, les distinguer.

Le prognostic est généralement sérieux. Il l'est d'autant plus, que le gonflement du foie est plus considérable et le dépérissement plus avancé.

A l'ouverture du cadavre on trouve le foie augmenté de volume, et altéré dans son organisation. Son tissu est généralement plus sec, plus uniforme que dans l'état de santé; souvent il offre quelque analogie avec la cire jaune.

Le traitement de l'hépatite chronique consiste principalement dans l'emploi des laxatifs doux et d'un régime sévère. Les sucs d'herbes, et particulièrement de saponaire, de chicorée, de pissenlit, avec addition de quelques gros d'un sel neutre, les pilules de savon, de calomelas, les eaux minérales de Vichi, de Sedlitz, de Plombières, ont joui d'une grande réputation. On a aussi fait prendre à l'intérieur des pilules de fiel de bœuf, qui peuvent n'être pas inutiles en suppléant à la sécrétion de la bile lorsqu'elle est complétement suspendue. Le régime végétal, et notamment l'usage des végétaux herbacés, est particulièrement indiqué. On a aussi eu recours aux exutoires. *Voy.* Phlegmasies chroniques. (Ch.)

HEPATITES. *V.* Hepar.

HÉPATOCELE (*Pathol.*), s. f., *hepatocele*, de ἧπαρ, le foie, et de κήλη, tumeur, hernie du foie. Cette maladie est due à un vice de conformation des parois abdominales, et n'a été observée que chez les enfants nouveau-nés. Sauvage a distingué deux espèces d'*hépatocèles*, l'une *ombilicale* et l'autre *ventrale*, suivant que le foie sort de l'abdomen par le nombril ou par le voisinage de cette ouverture. (J. C.)

HÉPATO-CYSTIQUE (*Anat.*), adj., *hepato-cysticus*, de ἧπαρ, le foie, et de κύστις, vessie, la vésicule du fiel; qui appartient au foie et à la vésicule du fiel. On appelle ainsi des vaisseaux qui conduisent directement la bile du foie dans la vésicule biliaire, et qu'on observe dans les oiseaux et plusieurs quadrupèdes. Ils n'existent pas chez l'homme, quoique plusieurs anatomistes aient avancé le contraire. (J. C.)

HÉPATO-GASTRIQUE (*Anat*). *V.* Gastro-hépatique.

HÉPATOGRAPHIE (*Anat.*), s. f., *hepatographia*, de ἧπαρ, le foie, et de γραφὴ, description; partie de l'anatomie qui donne la description du foie. Inusité. (J. C.)

HÉPATOLOGIE (*Anat.*), s. f., *hepatologia*, de ἧπαρ, le foie, et de λόγος, discours, traité. Traité sur le foie. (J. C.)

HÉPATOMPHALE (*Pathol.*), s. f., *hepatomphalum*, de ἧπαρ, le foie, et de ὀμφαλὸς, le nombril; hernie ombilicale formée par le foie. *Voyez* Hépatocèle. (J. C.)

HÉPATOPARECTAME (*Pathol.*), s. f., *hepatoparectama*, du grec ἧπαρ, foie, et de παρέκταμα, extension considérable; augmentation de volume du foie.

HÉPATORIUM. *Voy.* Eupatoire. (H. C.)

HÉPATOTOMIE (*Anat.*), s. f., *hepatotomia*, de ἧπαρ, le foie, et de τέμνω, je coupe; dissection du foie. Inusité. (J. C.)

HEPHÆSTIAS (*Pharm.*); nom d'un emplâtre dont le principal ingrédient est de la tuile cuite dans les fours à chaux. Il était considéré autrefois comme détersif, dessiccatif, etc. Inusité. (M. O.)

HEPHTHOTES (*Pathol.*), en grec ἕψθοτης, coction et colliquation. (Ch.)

HÉPIALE. *V.* Epiale.

HEPTAGYNIE (*Bot.*), s. f., *heptagynia*, de ἑπτὰ, sept, et de γυνὴ, femelle; nom donné par Linnæus aux ordres des plantes qui ont sept pistils. (H. C.)

HEPTANDRIE (*Bot.*), s. f., *heptandria*, de ἑπτὰ, sept, et de ἀνὴρ, mâle; nom donné par Linnæus à la classe des plantes qui ont sept étamines. (H. C.)

HEPTAPÉTALÉ (*Bot.*), adj., *heptapetalus*, de ἑπτὰ, sept, et de πέταλον, pétale; épithète des corolles qui ont sept pétales. (H. C.)

HEPTAPHARMACUM, mot grec, dérivé de ἑπτὰ, sept, et de φάρμακον, remède; médicament composé des sept substances suivantes : céruse, litharge, poix, cire, colophane, encens et graisse de bœuf. Il était regardé comme laxatif, suppuratif et cicatrisant. Inusité. (M. O.)

HEPTAPHYLLE (*Bot.*), adj., *heptaphyllus*, de ἑπτὰ, sept, et de φύλλον, feuille; qui a sept feuilles ou sept folioles. Les anciens avaient donné le nom d'*heptaphyllon* à l'alchemille. *V.* ce mot. (H. C.)

HERACLEA et HERACLEUM. *V.* BERCE. (H. C.)

HERACLEUS MORBUS (*Pathol.*); terme latin sous lequel on a désigné l'épilepsie, parce qu'Hercule, dit-on, en fut atteint, ou parce qu'elle est une des maladies les plus violentes. (CH.)

HERACLIUS LAPIS. *V.* AIMANT.

HERBE (*Bot.*), s. f., *herba*, βοτάνη. On nomme ainsi toute plante non ligneuse qui perd sa tige pendant l'hiver. Les herbes sont annuelles, bisannuelles, trisannuelles ou vivaces, selon qu'elles meurent entièrement au bout d'un an, ou que leurs racines se conservent pendant deux, trois ou plusieurs années. (H. C.)

HERBE ADMIRABLE (*Bot.*), ancien nom de la belle-de-nuit. (H. C.)

HERBE AIGRETTE (*Bot.*), nom vulgaire de l'oseille sauvage. (H. C.)

HERBE AMÈRE. *Voyez* TANAISIE. (H. C.)

HERBE D'AMOUR (*Bot.*), *herba amoris*. *V.* AMOURETTE. (H. C.)

HERBE A L'AMBASSADEUR (*Bot.*). *V.* TABAC. (H. C.)

HERBE AUX ANES (*Bot.*). *V.* ONAGRE et CHARDON. (H. C.)

HERBE ANTIDYSENTÉRIQUE (*Bot.*), *inula antidysenterica*. *V.* INULE. (H. C.)

HERBE APOLLINAIRE (*Bot.*). *V.* JUSQUIAME. (H. C.)

HERBE D'ARBALÈTE (*Bot.*), *veratrum album*. *V.* VARAIRE. (H. C.)

HERBE ARGENTÉE (*Bot.*), *potentilla anserina*. *V.* POTENTILLE. (H. C.)

HERBE BARBUE (*Bot.*), *verbascum thapsus*. *V.* MOLÈNE. (H. C.)

HERBE BÉNÉDICTE ou DE SAINT-BENOIT (*Bot.*), *herba Sancti Benedicti*. *V.* BENOITE. (H. C.)

HERBE BLANCHE (*Bot.*), nom vulgaire de l'*athanasia maritima* de Linnæus. Ce nom est aussi assez généralement appliqué à plusieurs autres plantes, à cause du duvet cotonneux qui les couvre. Telles sont l'épiaire germanique, *stachys germanica*, les filages, quelques gnaphales, quelques cinéraires, etc. (H. C.)

HERBE AU BON-DIEU. (*Bot.*), *V.* MÉDICINIER. (H. C.)

HERBE BRITANNIQUE (*Bot.*). *V.* BISTORTE. (H. C.)

HERBE CACHÉE (*Bot.*). *V.* CLANDESTINE. (H. C.)

HERBE A CAILLER. (*Bot.*). *Voyez* GAILLET. (H. C.)

HERBE AU CANCER (*Bot.*). On a donné ce nom à la dentelaire d'Europe, *plumbago Europæa*, dont on a vanté les propriétés contre les affections cancéreuses. *V.* DENTELAIRE. (H. C.)

HERBE CANICULAIRE (*Bot.*). *V.* JUSQUIAME. (H. C.)

HERBE CARDINALE (*Bot.*). *Voy.* LOBÉLIE. (H. C.)

HERBE DU CARDINAL (*Bot.*) C'est la grande consoude. *V.* CONSOUDE. (H. C.)

HERBE AUX CASQUES (*Bot.*). *V.* SCUTELLAIRE. (H. C.)

HERBE CATALEPTIQUE (*Bot.*). *V.* DRACOCEPHALE. (H. C.)

HERBE A CENT MAUX (*Bot.*), *centimorbia*. *V.* NUMMULAIRE. (H. C.)

HERBE AUX CHANCRES (*Bot.*), *heliotropium Europæum*. *Voyez* HELIOTROPE. (H. C.)

HERBE DES CHANOINES (*Bot.*). *V.* MACHE. (H. C.)

HERBE AU CHANTRE (*Bot.*), nom vulgaire du vélar commun. *Voy.* VÉLAR. (H. C.)

HERBE AU CHARPENTIER (*Bot.*). *V.* ACHILLÉE et MILLE-FEUILLE. Quelquefois aussi le vélar porte ce nom. *V.* VELAR. (H. C.)

HERBE CHASTE (*Bot.*), *vitex agnus castus*. *Voy.* AGNUS CASTUS et GATTILIER. (H. C.)

HERBE AU CHAT (*Bot.*), *nepeta cataria*. *V.* CATAIRE. (H. C.)

HERBE DU CHAT. (*Bot.*), *teucrium marum*. *Voy.* GERMANDRÉE. (H. C.)

HERBE A CINQ FEUILLES (*Bot.*), nom vulgaire de la potentille rampante. *V.* POTENTILLE. (H. C.)

HERBE DE CITRON (*Bot.*). *Voy.* MELISSE. (H. C.)

HERBE DE CLYTIE (*Bot.*), *herba clytiæ*. *V.* TOURNESOL. (H. C.)

HERBE AU COCHER (*Bot.*). *Voyez* MILLE-FEUILLE. (H. C.)

HERBE DU CŒUR (*Bot.*). On a appelé ainsi vulgairement la menthe des jardins, la pulmonaire, la mélisse, etc. *V.* ces mots et CARDIAQUE. (H. C.)

HERBE DU COQ (*Bot.*) *Voy.* CRETELLE. (H. C.)

HERBE AUX CORS (*Bot.*). *Voy.* JOUBARBE et ORPIN. (H. C.)

HERBE A COTON (*Bot.*), nom vulgaire du *filago germanica.*

HERBE AUX COUPURES (*Bot.*).

HERBE AUX COUSINS (*Bot.*). *V.* CONIZE. (H. C.)

HERBE AUX CRAPAUDS (*Bot.*), *juncus bufonius. V.* JONC. (H. C.)

HERBE AUX CUILLERS (*Bot.*). *V.* COCHLEARIA et CRANSON. (H. C.)

HERBE A DARTRES (*Bot.*), *cassia alata. V.* CASSE et DARTRIER. (H. C.)

HERBE AUX DENIERS (*Bot.*), *lysimachia nummularia. Voy.* NUMMULAIRE.

HERBE DENTAIRE (*Bot.*). *Voy.* CHÉLIDOINE. (H. C.)

HERBE A DEUX FEUILLES (*Bot.*). *V.* OPHRYS. (H. C.)

HERBE DU DIABLE (*Bot.*), *datura stramonium. V.* DATURA, POMME-ÉPINEUSE et STRAMOINE. (H. C.)

HERBE DE DIANE (*Bot.*). C'est l'armoise. *V.* ce mot. (H. C.)

HERBE D'OR (*Bot.*). *Voy.* HÉLIANTHÈME. (H. C.)

HERBE DOUCETTE (*Bot.*). *Voy.* MACHE. (H. C.)

HERBE DRAGONE (*Bot.*). *Voy.* ESTRAGON. (H. C.)

HERBE AUX ÉCROUELLES (*Bot.*). *V.* SCROFULAIRE. (H. C.)

HERBE AUX ÉCUS (*Bot.*). *Voyez* NUMMULAIRE. (H. C.)

HERBE DES ÉGYPTIENS (*Bot.*). *V.* LYCOPE. (H. C.)

HERBE EMPOISONNÉE (*Bot.*). *V.* BELLADONE. (H. C.)

HERBE ENCHANTERESSE (*Bot.*). *V.* CIRCÉE. (H. C.)

HERBE ENRAGÉE (*Bot.*), *plumbago Europæa. V.* DENTELAIRE. (H. C.)

HERBE AUX ÉPERONS (*Bot.*). *V.* DAUPHINELLE. (H. C.)

HERBE A L'ESQUINANCIE (*Bot.*), *asperula cynanchica. Voy.* ASPÉRULE. (H. C.)

HERBE A ETERNUER (*Bot.*). *V.* ACHILLÉE et PTARMIQUE. (H. C.)

HERBE A ETRANGLER (*Bot.*), *arnica montana. V.* ARNIQUE. (H. C.)

HERBE A LA FEMME BATTUE (*Bot.*). *V.* TAMINIER. (H. C.)

HERBE A FÈVE (*Bot.*), *sedum telephium. V.* ORPIN. (H. C.)

HERBE A LA FIÈVRE (*Bot.*). *V.* GRATIOLE et PETITE CENTAURÉE. (H. C.)

HERBE AUX FIEVRES TIERCES (*Bot.*), *scutellaria galericulata. V.* SCUTELLAIRE et TOQUE. (H. C.)

HERBE AUX FISTULES (*Bot.*). *V.* PÉDICULAIRE. (H. C.)

HERBE A FOULON (*Bot.*). *V.* SAPONAIRE. (H. C.)

HERBE A GÉRARD (*Bot.*), *ægopodium podagraria. Voy.* PODAGRAIRE. (H. C.)

HERBE DE LA GOUTTE (*Bot.*) *V.* ROSSOLIS. (H. C.)

HERBE DE GRACE (*Bot.*). *V.* RUE. (H. C.)

HERBE DU GRAND-PRIEUR (*Bot.*). *V.* TABAC. (H. C.)

HERBE AUX GUEUX (*Bot.*), *clematis vitalba. V.* CLÉMATITE. (H. C.)

HERBE HÉLÈNE (*Bot.*). *V.* AUNÉE.

HERBE AUX HÉMORRHOIDES (*Bot.*), *ficaria ranunculoïdes. V.* FICAIRE. (H. C.)

HERBE HEMORRHOIDALE (*Bot.*). *V.* CHARDON HÉMORRHOÏDAL. (H. C.)

HERBE D'HERMÈS (*Bot.*). *Voy* MERCURIALE. (H. C.)

HERBE D'HIRONDELLE (*Bot.*). *V.* CHÉLIDOINE. (H. C.)

HERBE HONGROISE (*Bot.*), *malva alcea. V.* MAUVE. (H. C.)

HERBE IMMORTELLE (*Bot.*), *herba immortalis. V.* TANAISIE. (H. C.)

HERBE IMPATIENTE (*Bot.*). *V.* BALSAMINE. (H. C.)

HERBE IMPIE. *V.* HERBE A COTON. (H. C.)

HERBE JAUNE (*Bot.*), *reseda luteola. V.* RÉSÉDA. (H. C.)

HERBE A JAUNIR (*Bot.*), *genista tinctoria. V.* GENÊT.

HERBE DE JUDÉE (*Bot.*), *solanum dulcamara. Voy.* DOUCE-AMÈRE. (H. C.)

HERBE AUX LADRES (*Bot.*), *veronica officinalis. V.* VÉRONIQUE. (H. C.)

HERBE A LAIT (*Bot.*). *Voy.* EUPHORBE. (H. C.)

HERBE AU LAIT (*Bot.*). *V.* POLYGALA. (H. C.)

HERBE AU LAIT DE NOTRE-DAME (*Bot.*). *V.* PULMONAIRE. (H. C.)

HERBE DU LÉGAT DE PORTUGAL (*Bot.*). *V.* TABAC. (H. C.)

HERBE DU LION (*Bot.*). *V.* OROBANCHE. (H. C.)

HERBE A LOUP (*Bot.*). *V.* ACONIT. (H. C.)

HERBE DES MAGICIENNES (*Bot.*), *circæa pubescens. Voy.* CIRCÉE. (H. C.)

HERBE DES MAGICIENS (*Bot.*), *datura stramonium. V.* DATURA. (H. C.)

HERBE MAGIQUE (*Bot.*). *Voyez* CLANDESTINE.

HERBE AU MAL DE VENTRE (*Bot.*). *V.* MÉDICINIER. (H. C.)

HERBE DE MALLET (*Bot.*) *V.* Pivoine. (H. C.)

HERBE AUX MAMELLES (*Bot.*). *V.* Lampsane. (H. C.)

HERBE AUX MILITAIRES (*Bot.*). *V.* Achillée et Mille-feuille.

HERBE AUX MITTES (*Bot.*), *verbascum blattaria. V.* Molène.

HERBE-MORE (*Bot.*), *solanum nigrum. V.* Morelle. (H. C.)

HERBE A MORO (*Bot.*). *Voy.* Berle. (H. C.)

HERBE DE MURAILLE (*Bot.*). *V.* Pariétaire. (H. C.)

HERBE DU MUSC (*Bot.*). *Voy.* Moschatelline. (H. C.)

HERBE MUSQUÉE (*Bot.*). *Voy.* Ambrette. (H. C.)

HERBE AU NOMBRIL (*Bot.*), *cynoglossum omphalodes.* On désigne vulgairement ainsi cette espèce de cynoglosse, parce qu'on la croit propre à guérir les exomphales. *V.* Cynoglosse. (H. C.)

HERBE DE NOTRE-DAME (*Bot*). *V.* Pariétaire. (H. C.)

HERBE AUX ŒUFS (*Bot.*). *Voy.* Aubergine. (H. C.)

HERBE AUX OIES (*Bot.*), *potentilla anserina. V.* Potentille. (H. C.)

HERBE AUX PANARIS (*Bot.*), *paronychium argenteum. V.* Panarine. (H. C.)

HERBE A LA PARALYSIE (*Bot.*). *V.* Primevère. (H. C.)

HERBE A LA PITUITE (*Bot.*). *V.* staphisaigre. (H. C.)

HERBE A PAUVRE HOMME (*Bot.*). *V.* Gratiole. (H. C.)

HERBE A PARIS (*Bot.*). *V.* Parisette. (H. C.)

HERBE AUX PERLES (*Bot.*), *lithospermum officinale. Voy.* Grémil. (H. C.)

HERBE AUX PIQURES (*Bot.*). *V.* Millepertuis. (H. C.)

HERBE AUX PLAIES (*Bot.*), *salvia sclarea. V.* Sauge. (H. C.)

HERBE AUX POINTS DE COTÉ (*Bot.*). *V.* Chardon-marie. (H. C.)

HERBE AUX POUMONS (*Bot.*). *V.* Pulmonaire et Pulmonaire de chêne. (H. C.)

HERBE AUX POUX (*Bot.*). *V.* Pédiculaire et Staphisaigre. (H. C.)

HERBE AUX PUCES (*Bot.*), *plantago psyllium. V.* Plantain et Psyllium. (H. C.)

HERBE A LA REINE (*Bot.*). *Voy.* Tabac. (H. C.)

HERBE AUX RHAGADES (*Bot.*). *V.* Rhagadiole et Lampsane. (H. C.)

HERBE A ROBERT (*Bot.*), *geranium robertianum. V.* Geranium. (H. C.)

HERBE DE LA ROGNE (*Bot.*), *euphorbia cyparissias. Voy.* Euphorbe. (H. C.)

HERBE ROMAINE (*Bot.*), *tanacetum balsamita. V.* Tanaisie. (H. C.)

HERBE A LA ROSÉE (*Bot.*). *Voy.* Rossolis. (H. C.)

HERBE ROYALE (*Bot.*). *Voy.* Aurone. (H. C.)

HERBE DE SAINT-ALBERT (*Bot.*), *erysimum officinale. V.* Vélar. (H. C.)

HERBE DE SAINT-ANTOINE (*Bot.*), *epilobium angustifolium. V.* Epilobe.

HERBE DE SAINT-BENOIT (*Bot.*). *V.* Benoite. (H. C.)

HERBE DE SAINT-CHRISTOPHE (*Bot.*). *V.* Actée. (H. C.)

HERBE DE SAINT-ETIENNE (*Bot.*). *V.* Circée. (H. C.)

HERBE DE SAINT-FÉLIX (*Bot.*). *V.* Scrofulaire. (H. C.)

HERBE DE SAINT-FIACRE (*Bot.*), *heliotropium europæum. V.* Héliotrope.

HERBE DE SAINT-GUILLAUME (*Bot.*), *agrimonia eupatorium. V.* Aigremoine. (H. C.)

HERBE DE SAINT-INNOCENT (*Bot.*). *V.* Renouée. (H. C.)

HERBE DE SAINT-JACQUES (*Bot.*). *V.* Jacobée. (H. C.)

HERBE DE SAINT-JEAN (*Bot.*). C'est l'armoise et la terrette. *V.* Armoise et Lierre terrestre. (H. C.)

HERBE SAINT-JEAN (*Bot.*), *hypericum perforatum. Voy.* Millepertuis. (H. C.)

HERBE DE SAINT-JULIEN (*Bot.*). *V.* Sarriette. (H. C.)

HERBE DE SAINT-LAURENT (*Bot.*). On appelle quelquefois ainsi la bugle, le poulliot, la sanicle et le dompte-venin. *V.* ces différents mots. (H. C.)

HERBE DE SAINT-LUCIEN (*Bot.*), *arnica montana. Voy.* Arnique. (H. C.)

HERBE SAINT-PAUL (*Bot.*), *primula officinalis. V.* Primevère. (H. C.)

HERBE SAINT-PIERRE (*Bot.*). *V.* Pariétaire et Passe-pierre. (H. C.)

HERBE SAINT-PHILIPPE (*Bot.*) *V.* Pastel. (H. C.)

HERBE SAINT-QUIRIN (*Bot.*). C'est le pas-d'âne, *tussilago farfara. V.* Tussilage. (H. C.)

HERBE DE SAINT-ROCH (*Bot.*), *inula antidysenterica. V.* Inule. (H. C.)

HERBE SAINT-ZACHARIE. (*Bot.*). *V.* Bluet. (H. C.)

HERBE SAINTE (*Bot.*). *V.* SCLARÉE. (H. C.)

HERBE SAINTE-BARBE (*Bot.*), *erysimum barbarea. V.* VELAR et ROQUETTE. (H. C.)

HERBE SAINTE-CATHERINE (*Bot.*), *impatiens noli me tangere. Voy.* BALSAMINE. (H. C.)

HERBE DE SAINTE-CLAIRE (*Bot.*). *V.* MACHE. (H. C.)

HERBE DE SAINTE-CROIX (*Bot.*). *V.* TABAC. (H. C.)

HERBE DE SAINTE-CUNÉGONDE (*Bot.*), *eupatorium cannabinum. V.* EUPATOIRE. (H. C.)

HERBE SAINTE-MARIE (*Bot.*), *mentha sativa. V.* MENTHE.

HERBE DE SAINTE-OTHILÉE (*Bot.*), *delphinium consolida. V.* DAUPHINELLE. (H. C.)

HERBE DE SAINTE-QUITERIE (*Bot.*), *mercurialis tomentosa. V.* MERCURIALE. (H. C.)

HERBE SAINTE-ROSE (*Bot.*), *pæonia officinalis. V.* PIVOINE. (H. C.)

HERBE SALIVAIRE (*Bot.*). *Voy.* PYRÈTHRE. (H. C.)

HERBE SANGUINALE (*Bot.*). *V.* VERVEINE. (H. C.)

HERBE SANGUINE (*Bot.*), *rumex sanguineus ;* espèce de patience. *Voyez* OSEILLE et PATIENCE. (H. C.)

HERBE SANS COUTURE (*Bot.*). *V.* OPHIOGLOSSE. (H. C.)

HERBE SARDONIQUE (*Bot.*), *ranunculus sceleratus. Voyez* RENONCULE. (H. C.)

HERBE SCÉLÉRATE (*Bot.*), *ranunculus sceleratus. Voyez* RENONCULE. (H. C.)

HERBE AUX SCORBUTIQUES (*Bot.*). *Voy.* COCHLÉARIA et CRANSON.

HERBE AUX SEPT TÊTES ou AUX SEPT TIGES (*Bot.*). *V.* STATICE. (H. C.)

HERBE AU SERPENT (*Bot.*). *V.* PANICAUT. (H. C.)

HERBE DU SIÉGE (*Bot.*), *scrofularia aquatica. V.* SCROFULAIRE. (H. C.)

HERBE DE SIMÉON (*Bot.*), *malva alcea. V.* MAUVE. (H. C.)

HERBE AU SOLEIL (*Bot.*), *helianthus annuus. V.* HÉLIANTHE. (H. C.)

HERBE AUX SORCIERS (*Bot.*). *V.* POMME ÉPINEUSE. (H. C.)

HERBE STERNUTATOIRE (*Bot.*). *V.* ACHILLÉE et PTARMIQUE. (H. C.)

HERBE DU TAN (*Bot.*), *bryonia alba. V.* BRYONE. (H. C.)

HERBE A LA TAUPE (*Bot.*), *datura stramonium. V.* DATURA et POMME ÉPINEUSE. (H. C.)

HERBE DE TAUREAU (*Bot.*). *V.* OROBANCHE. (H. C.)

HERBE AUX TEIGNEUX (*Bot.*). Ce nom a été donné à deux plantes différentes, l'*arctium lappa* et le *tussilage pétasite. V.* BARDANE et PÉTASITE. (H. C.)

HERBE TERRIBLE (*Bot.*), *frutex terribilis.* On a donné ce nom à la globulaire turbith, *globularia alypum. V.* GLOBULAIRE. (H. C.)

HERBE DES TOITS (*Bot.*), *sedum acre. V.* VERMICULAIRE. (H. C.)

HERBE DE TOURNABON (*Bot*). *V.* TABAC. (H. C.)

HERBE DE LA TRINITÉ (*Bot.*). On appelle ainsi la pensée, *viola tricolor*, et l'hépatique, *anemone hepatica. V.* VIOLETTE, ANÉMONE et HÉPATIQUE. (H. C.)

HERBE TURQUE (*Bot.*). *V.* HERNIAIRE et TURQUETTE. (H. C.)

HERBE AUX VARICES (*Bot.*), *serratula arvensis. V.* CHARDON HÉMORRHOÏDAL. (H. C.)

HERBE AU VENT (*Bot.*), *anemone pulsatila. Voy.* ANÉMONE et PULSATILE. (H. C.)

HERBE AUX VERRUES (*Bot.*), *heliotropium europæum. V.* HÉLIOTROPE. (H. C.)

HERBE AUX VERS (*Bot.*), *tanacetum vulgare. V.* TANAISIE. (H. C.)

HERBE DE LA VIERGE (*Bot.*), *marrubium album. V.* MARRUBE. (H. C.)

HERBE AUX VIPÈRES (*Bot.*). *V.* VIPÉRINE. (H. C.)

HERBE VIVE (*Bot.*). *V.* SENSITIVE.

HERBE AUX VOITURIERS (*Bot.*). *achillea mille folium. Voyez* ACHILLÉE et MILLE-FEUILLE. (H. C.)

HERBES VULNÉRAIRES (*Mat. méd.*). *V.* FALLTRANCK. (H. C.)

HERBIER (*Bot.*), s. m., *herbarium.* On donne ce nom à une collection de plantes sèches conservées dans du papier, de manière à pouvoir être consultées au besoin, et dans toutes les saisons indistinctement.

On a aussi appliqué par extension le nom d'*herbier* à des collections de plantes peintes ou dessinées, et à des ouvrages qui en contiennent en même temps la description et la figure. (H. C.)

HERBIER (*Anat. comp.*). *V.* PANSE. (H. C.)

HERBIER (Eau d'). Hameau à trois quarts de lieue de Saint-Martin de Valamas (Haut-Vivarais), où l'on trouve de l'eau froide que l'on croit acidule et ferrugineuse. (M. O.)

HERBIVORE (*Zool.*), adj., *herbivorus*, de *herba*, herbe, et de *voro*, je

mange. On applique cette épithète aux animaux qui se nourrissent d'herbes. (H. C.)

HERBORISATION (*Bot.*), s. f., *herbarum inquisitio*; promenade faite dans l'intention de recueillir des plantes. (H. C.)

HERBORISER (*Bot.*), v. a., *herbas inquirere*; faire une herborisation. (H. C.)

HERBORISTE, s. m., *herbarius*; celui qui fait le commerce des plantes usuelles. (H. C.)

HERCULE (Mal d'). *V.* ÉPILEPSIE et HERCULEUS MOREUS.

HÉRÉDITAIRE (*Pathol.*), adj., *hæreditarius*. On donne ce nom aux maladies que les enfants tiennent de leurs parents. Ces maladies peuvent exister dès l'époque de la naissance, ou survenir seulement à une époque plus ou moins avancée de la vie. (CH.)

HEREOS (*Path.*). Mot employé par Paracelse pour désigner une sorte d'amour imaginaire. (CH.)

HERINACEUS, pour *erinaceus*; mot latin. *V.* HÉRISSON. (H. C.)

HÉRISSÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *hirtus*. On applique cette épithète aux parties des plantes qui sont couvertes de poils rudes très-apparents. (H. C.)

HÉRISSON (*Zool.*), s. m., *erinaceus*; genre de mammifères carnassiers, remarquables par les piquants qui, de toutes parts, hérissent leur peau. (H. C.)

HÉRISSONNÉ, ÉE, (*Bot.*), adj., *ericiatus*, *erinaceus*; qui est couvert d'épines longues, grêles, flexibles, nombreuses et rapprochées. (H. C.)

HERMAPHRODISME (*Physiol.*), s. f., *hermaphrodismus*, de Ἑρμῆς, Mercure, et de Ἀφροδίτη, Vénus; qui tient de Mercure et de Vénus. Réunion des deux sexes. *V.* HERMAPHRODITE. (J. C.)

HERMAPHRODITE (*Physiol.*), s. m. et adj., *hermaphroditus*; individu qui réunit les deux sexes. On trouve l'origine de ce mot dans la fable d'Hermaphrodite, fils de Mercure et de Vénus, dont le corps fut réuni à celui de la nymphe Salmacis, qui en était devenue éperdument amoureuse. — On trouve des hermaphrodites dans presque toutes les plantes, et dans beaucoup d'animaux des classes inférieures, tels que les zoophytes, les mollusques acéphales et gastéropodes, etc. — Dans les animaux des classes supérieures, les hermaphrodites sont des monstres qui dépendent d'un vice primitif dans l'organisation des germes, et sont incapables de se reproduire.

HERMESIA, synonyme de chimie hermétique. *V.* ce mot.

HERMETICA DOCTRINA; doctrine d'Hermès, célèbre philosophe égyptien, qui est considéré comme le père de l'alchimie. (CH.)

HERMÉTIQUE (*Chimie*), adj., *hermeticus*, du grec Ἑρμῆς, Hermès ou Mercure; épithète donnée à cette partie de la chimie qui avait pour objet la prétendue transmutation des métaux, et dont Hermès passait pour être le fondateur. (M. O.)

HERMÉTIQUEMENT (*Physiq.* et *Chimie*), adv., *hermetice*. Lorsque l'ouverture d'un vaisseau est bouchée de telle sorte qu'aucune des matières contenues dans ce vaisseau ne peut s'échapper, on dit qu'il est fermé *hermétiquement*, ou à la manière de Hermès. Le moyen le plus propre à remplir ce but, est de faire fondre la matière du vaisseau à l'aide du chalumeau ou d'une lampe. (M. O.)

HERMODACTE. *Voy.* HERMODACTYLE. (H. C.)

HERMODACTYLE (*Mat. méd.*), *hermodactylus*. On donne ce nom, qui paraît signifier *datte de Mercure*, à une racine bulbeuse qu'on apporte d'Orient, et qui est fournie par l'*iris tuberosa*. On l'employait autrefois comme purgative. Elle est aujourd'hui presque inusitée. (H. C.)

HERMODATE. *V.* HERMODACTYLE. (H. C.)

HERMOLAOS (*Pharm.*); ancien nom d'un collyre répercussif mentionné par Ætius. (M. O.)

HERMONVILLE (Eau de). Village à trois lieues de Reims, où l'on trouve de l'eau peu connue, que l'on regarde comme tonique et apéritive. (M. O.)

HERNANDIER (*Bot.*), s. m., *hernandia*; genre de la monœcie triandrie et de la famille des laurinées. Il renferme des arbres très-élevés des Indes et de l'Amérique. Le bois de l'hernandier ovigère sert d'amadou aux sauvages de Cayenne. (H. C.)

HERNIA GUTTALIS (*Path.*), mots latins. *V.* BRONCHOCÈLE. Blancardi.

HERNIA VENERIS (*Path.*), mots latins, *testicule vénérien*; gonflement syphilitique du testicule. Blancardi. (J. C.)

HERNIAIRE (*Bot.*), s. f., *herniaria*; genre de la pentandrie digynie et de la famille des amaranthoïdes. La turquette ou herniole, *herniaria glabra*, petite plante des lieux arides et sablonneux, a passé pour astringente, anti-herniaire, lithontriptique et diurétique. (H. C.)

HERNIAIRE (*Path. chir.*), adj., *herniarius*, qui appartient ou a rapport aux hernies; bandage herniaire. *V.* BRAYER. — *Chirurgien herniaire*, chirurgien qui se

livre spécialement au traitement des hernies. — *Sac herniaire. V.* SAC. — *Tumeur herniaire. V.* HERNIE. (J. C.)

HERNIE (*Pathol. chir.*), s. f., *hernia* des Latins, κηλη des Grecs. On doit entendre par le mot hernie une tumeur molle, élastique, sans changement de couleur à la peau, située à la circonférence de l'une des cavités splanchniques, et formée par le déplacement et la sortie totale ou partielle de quelqu'un des viscères qui y sont contenus. On a divisé les hernies, 1° en *hernies du cerveau*, ou *encéphalocèles. V.* ce dernier mot. 2° *Hernies thoraciques* ou *du poumon. V.* PNEUMOCÈLES. 3° *Hernies abdominales.* (*Hernia*, *ramex*, *ruptura*, *crepatura* des Latins; *hernie*, *descente*, *effort* des Français.) Ces dernières affections sont remarquables par leur fréquence, le nombre de leurs espèces, et les dangers qui les accompagnent. Elles sont formées par le déplacement et l'issue des viscères renfermés dans le ventre, à travers les ouvertures naturelles ou des ouvertures accidentelles des parois de cette cavité. Les organes qui les forment le plus fréquemment, sont les intestins et l'épiploon. On les a divisées, d'après les *ouvertures par lesquelles elles s'échappent*, en 1° *hernies inguinales* ou *sus-pubiennes;* elles sortent par le canal inguinal, ont été nommées *bubonocèles* quand elles sont peu volumineuses, et *hernies scrotales* ou *oschéocèles* chez l'homme, quand elles descendent dans le scrotum; *hernies vulvaires* chez la femme, quand elles s'étendent dans les grandes lèvres. 2° *Hernies crurales*, *fémorales* ou *mérocèles :* elles se font par le canal crural. 3° *Hernies sous-pubiennes :* les viscères dans cette hernie s'échappent à travers l'ouverture qui donne passage aux vaisseaux sous-pubiens. 4° *Hernies ischiatiques :* elles ont lieu par la grande échancrure sacro-sciatique. 5° *Hernies épigastriques :* elles se font à travers la ligne blanche au-dessus de l'ombilic. 6° *Hernies ombilicales; exomphales*, *omphalocèles :* elles ont lieu à travers l'ouverture de l'ombilic ou ses environs. 7° *Hernies hypogastriques* ou *sous-ombilicales :* elles se font à travers la ligne blanche au-dessous de l'ombilic. 8° *Hernies périnéales :* elles ont lieu à travers le muscle releveur de l'anus, et paraissent au périnée. 9° *Hernies vaginales :* elles passent à travers les parois du vagin. 10° *Hernies diaphragmatiques :* elles ont lieu à travers le muscle diaphragme. *V.* INGUINAL, FÉMORAL, OMBILICAL, ÉPIGASTRIQUE, etc.

D'après les viscères qui les forment, on a nommé les hernies de l'intestin, *hernies intestinales* ou *entérocèles;* celles de l'épiploon, *épiplocèles*, ou *hernies épiploïques;* celles de l'intestin et de l'épiploon ensemble, *entéro-épiplocèles;* celle de l'estomac, *gastrocèle;* celles de la vessie, *cystocèles;* celles de la matrice, *hystérocèles;* celles du foie, *hépatocèles;* celles de la rate, *splénocèles*, etc. *V.* ces différents mots.

Les causes qui donnent naissance aux hernies agissent les unes comme prédisposantes, en relâchant les parois abdominales, tels sont la grossesse, l'hydropisie, l'amaigrissement, les plaies, les contusions à l'abdomen, la vieillesse, etc.; les autres comme déterminantes, en augmentant la pression des parois abdominales sur les viscères qu'elles renferment, et en forçant ces viscères à s'échapper par les endroits qui leur offrent le moins de résistance, tels sont les efforts pour lever de pesants fardeaux, les sauts, la course, le chant, la danse, les cris, les vomissements, la toux, l'accouchement, la défécation, l'exercice du cheval, etc. Les hernies se forment, les unes lentement et d'une manière presque insensible; les autres au contraire arrivent subitement. En sortant par les ouvertures de l'abdomen, les organes poussent ordinairement devant eux un prolongement du péritoine, qui les enveloppe, et constitue ce qu'on appelle le *sac herniaire. Voy.* le mot SAC.

Quand les organes déplacés dans une hernie peuvent être repoussés dans le ventre, la tumeur est dite *réductible ;* quand ils ne peuvent rentrer, on la nomme *irréductible.* Lorsque les viscères éprouvent de la part de l'ouverture qui leur donne passage ou de toute autre cause mécanique, une constriction plus ou moins forte, ils s'enflamment; il survient des accidents fort graves qui dénotent l'irritation et la violente inflammation des viscères déplacés, tels sont : une constipation opiniâtre, des hoquets, des vomissements, des douleurs atroces dans l'abdomen, la tension douloureuse du ventre, la décomposition des traits du visage, la petitesse, l'irrégularité du pouls, le froid glacial des extrémités, etc.; ces accidents déterminent souvent la mort, et la hernie prend dans ce cas le nom de *hernie étranglée.*

Les symptômes principaux de la *hernie réductible* sont les suivants. On observe à l'un des points de la circonférence de la cavité abdominale une tumeur arrondie, molle, plus ou moins élastique, indolente, sans changement de couleur à la peau, qui augmente de volume dans la

position verticale, pendant la toux, les efforts; qui diminue et même disparaît par le repos, la situation horizontale, la pression, et présente des caractères spéciaux, suivant qu'elle est formée par l'épiploon ou l'intestin. *V.* ÉPIPLOCÈLE, ENTÉROCÈLE. Il y a souvent, dans les cas de hernie réductible, des coliques, des digestions pénibles, des borborygmes, de la constipation, etc.

Les parties contenues dans la *hernie irréductible* ne peuvent être repoussées dans l'abdomen, quelle que soit la position que l'on donne au malade, et la pression que l'on exerce sur la tumeur. Les causes principales qui s'opposent à la réduction des hernies sont leur étranglement, l'accroissement de volume des parties herniées, le rétrécissement de l'anneau aponévrotique ou du collet du sac, les adhérences des organes déplacés, la diminution de capacité de l'abdomen, lorsque le déplacement est considérable et existe depuis long-temps, l'engouement des matières intestinales dans la portion d'intestin déplacée, etc., etc.

Le pronostic des hernies est plus ou moins grave, suivant le volume, la situation, l'ancienneté de la tumeur, son état de simplicité ou ses complications, suivant les viscères qui la forment, selon qu'elle est *réductible*, *irréductible*, *étranglée*, etc.

Les indications thérapeutiques qui se présentent sont, 1° pour la hernie réductible, de replacer les viscères dans l'abdomen, au moyen de l'opération du taxis, *V.* ce mot, et de les y maintenir à l'aide de bandages appelés *brayers*, *bandages herniaires*. *V.* ces mots. On ne pratique plus l'opération de la hernie dans ces cas simples, pour obtenir la cure radicale de la maladie, comme on l'a proposée et exécutée autrefois avec des succès variés. La pression que le bandage exerce sur le sac herniaire peut l'oblitérer, l'atrophier à la longue, sur-tout si l'individu est jeune, et produire ainsi sans danger la cure radicale. 2° Pour la hernie irréductible, on avait proposé d'ouvrir le sac, de détruire les adhérences, et d'opérer ensuite la réduction : on a renoncé à cette pratique, à cause de ses graves inconvénients. On a souvent obtenu la réduction des hernies dans ces cas, en diminuant l'embonpoint des malades par la diète, des saignées, le séjour prolongé au lit, l'emploi des purgatifs, et en exerçant une pression douce, uniforme, constante, sur toute la tumeur herniaire. Si ces moyens ne réussissent pas, il faut soutenir la tumeur avec un bandage à pelote concave, ou bien avec un suspensoir. 3° Pour les hernies étranglées, il faut attaquer la cause de l'étranglement, et combattre ses effets, tels que la douleur, l'inflammation, la gangrène, etc. Pour cela, suivant les cas, on doit avoir recours au taxis, aux saignées, aux bains tièdes, aux lavements de tabac, aux antispasmodiques, aux topiques émollients ou résolutifs appliqués sur la tumeur; et enfin si ces moyens ne réussissent pas, il faut en venir à l'opération, qui offrira d'autant plus de chances de succès, qu'elle aura été pratiquée plus tôt. Cette opération consiste à ouvrir les enveloppes de la hernie, à mettre à nu les viscères déplacés et étranglés, à reconnaître la cause de l'étranglement, à lever cette cause en opérant ordinairement le débridement de l'anneau aponévrotique ou du collet du sac herniaire, à réduire les viscères déplacés, à moins que leur état maladif, leur gangrène, leur perforation, ne forcent à les retenir au-dehors; à panser convenablement la plaie, à rétablir le cours des matières intestinales au moyen de lavements, de légers minoratifs; à prévenir ou combattre l'inflammation des viscères abdominaux, à conduire la plaie à la cicatrisation par les moyens appropriés; ensuite on soutient la cicatrice par un bandage. (J. C.)

HERNIE CHARNUE (*Path.*); expression employée par quelques auteurs comme synonyme de sarcocèle. Inusitée. (J. C.)

HERNIE HUMORALE (*Path.*). C'est le nom que quelques chirurgiens ont donné à l'inflammation du testicule, dans laquelle la tumeur que présente le scrotum est produite par l'afflux du sang et peut-être de quelques autres liquides dans le tissu de cette glande. C'est particulièrement à l'inflammation qui survient au testicule pendant le cours de la blennorrhagie (chaude-pisse tombée dans les bourses), qu'on a donné ce nom. (J. C.)

HERNIÉ, ÉE (*Path. chir.*), adj. Cette épithète a été donnée par plusieurs pathologistes aux parties renfermées dans le sac herniaire, les *viscères herniés*, l'*intestin hernié*. (J. C.)

HERNIEUX, EUSE (*Pathol. chir.*), adj., *herniosus*, *ramicosus*; vieux mot français que l'on appliquait aux personnes affectées de hernies. (J. C.)

HERNIOLE (*Bot.*). *V.* HERNIAIRE. (H. C.)

HÉRON (Fontaine de) (*Physiq.*). Fontaine disposée de manière à comprimer une masse d'air qui agit alors par son ressort sur une certaine quantité d'eau,

et la force à s'élever sous forme de jet jusqu'à une hauteur proportionnelle à la force qui lui est imprimée. (M. O.)

HERON (*Ornithol.*), s. m., *ardea;* genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers. Les espèces qui le composent vivent de poissons, et habitent dans les marais, sur les bords des lacs et des rivières. (H. C.)

HEROPHILE (Pressoir d'). *V.* CONFLUENT DES SINUS. (J. C.)

HERPES (*Pathol.*), nom latin des dartres. *V.* DARTRE. (CH.)

HERPETICA. (*Bot.*), mot latin. *V.* DARTRIER. (H. C.)

HERPÉTIQUE (*Path.*), adj., *herpeticus;* dartreux, qui est de la nature des dartres. (CH.)

HERPÉTOLOGIE. *Voyez* ERPÉTOLOGIE.

HERPETON (*Path. chir.*), mot grec, ἑρπετόν, ἑρπετικόν, du verbe ἕρπειν, ramper. Hippocrate emploie ce mot pour désigner un ulcère ou des espèces de dartres qui serpentent en se portant d'un endroit dans un autre. Castelli. (J. C.)

HESMIS, nom donné par les alchimistes à un poids d'un quart de livre. (M. O.)

HESPERIDÉES (*Bot.*), s. f. pl., *hesperideæ;* famille naturelle de plantes dicotylédones qui renferme les orangers, le thé, etc. (H. C.)

HESPERIS. *V.* JULIENNE. (H. C.)

HESTIA (*Pharm.*), ἑστία; ancien nom d'un emplâtre décrit par Aëtius, dans la composition duquel il entrait une quantité de médicaments égale à 516 drachmes. Inusité. (M. O.)

HETEROCRANIE (*Path.*), s. f., *heterocrania*, du grec ἑτεροκρανία; hémicranie. *V.* ce mot. (CH.)

HETEROGÈNE, adj., *heterogeneus*, dérivé du grec ἕτερος, autre, et de γένος, genre, se dit de toutes les matières de nature différente.

HETEROGÉNÉITÉ, s. f., *heterogeneitas*, qualité de ce qui est hétérogène. (M. O.)

HETEROPHYLLE (*Bot.*), adj., *heterophyllus*, de ἕτερος, autre, et de φύλλον, feuille. On applique cette épithète aux plantes dont les feuilles ne sont point semblables entre elles dans les diverses régions qu'elles occupent. Plusieurs plantes aquatiques, une renoncule, entre autres, peuvent être citées ici en exemple. (H. C.)

HETEROTOME (*Bot.*), adj., *heterotomus*, de ἕτερος, autre, et de τέμνω, je coupe; épithète d'un calice ou d'une corolle dont les divisions alternes ne sont point semblables les unes aux autres. (H. C.)

HETERORRHYTHMOS (*Pathol.*), mot grec latinisé, ἑτερόρρυθμος; qui a un autre rhythme. On a donné ce nom au pouls lorsqu'il est tel qu'il est ordinairement à un autre âge. (CH.)

HÊTRE (*Bot.*), s. m., *fagus sylvatica*. Le hêtre est un arbre très-élevé de nos forêts. Il appartient à la monœcie polyandrie et à la famille naturelle des amentacées. Ses fruits, connus sous le nom de *faînes*, fournissent une amande bonne à manger. On en retire une huile qui passe pour la meilleure connue après l'huile d'olive. (H. C.)

HEUCHELOUP (Eau de). Endroit situé à deux lieues de Mirecourt en Lorraine, où l'on trouve de l'eau fort peu connue, et qui a été recommandée contre les douleurs de reins, de vessie, etc. (M. O.)

HEVEA (*Bot.*), s. m. On donne ce nom à un arbre de la famille naturelle des tithymaloïdes et de la monœcie monadelphie, lequel fournit le caoutchouk dans l'Amérique méridionale. C'est l'*hevea guianensis* d'Aublet. *V.* CAOUTCHOUK. (H. C.)

HEXAÈDRE. *V.* EXAÈDRE.

HEXAGYNIE (*Bot.*), s. f., *hexagynia*, de ἕξ, six, et de γυνή, femelle. Linnæus a donné ce nom, dans les diverses classes de son système sexuel, à l'ordre qui comprend toutes les plantes dont les fleurs ont six pistils. (H. C.)

HEXANDRIE (*Bot.*), s. f., *hexandria*, de ἕξ, six, et de ἀνήρ, mâle; nom de la sixième classe du système sexuel de Linnæus, celle qui renferme les plantes dont les fleurs hermaphrodites ont six étamines. Tel est le lis. (H. C.)

HEXANDRIQUE (*Bot.*), adj., *hexandricus;* même étymologie; qui est muni de six étamines. (H. C.)

HEXAPETALE (*Bot.*), adj., *hexapetalus*, de ἕξ, six, et de πέταλον, pétale; qui a six pétales. (H. C.)

HEXAPHARMACUM (*Pharm.*), mot grec dérivé de ἕξ, six, et de φάρμακον, remède; emplâtre mentionné par Paul Eginète, et composé de six substances.

HEXAPHYLLE (*Bot.*), adj., *hexaphyllus*, de ἕξ, six, et de φύλλον, feuille; qui a six feuilles ou six folioles. (H. C.)

HEXAPODE (*Zool.*), adj., *hexapodus*, de ἕξ, six, et de πούς, pied; qui a six pieds. Presque tous les insectes sont dans ce cas. (H. C.)

HEXAPTÈRE (*Bot.*), adj., *hexapterus*, de ἕξ, six, et de πτερόν, aile: qui a six ailes ou six ailerons. Certaines tiges sont dans ce cas. (H. C.)

HIATUS (*Anat.*), s. m., mot dérivé

du verbe latin *hiare*, bâiller. Les anatomistes ont donné ce nom à plusieurs ouvertures.—L'*hiatus de Fallope* est une petite ouverture placée sur la face supérieure du rocher de l'os temporal, et qui s'ouvre dans l'aquéduc de Fallope. Elle donne passage au filet crânien du nerf vidien.—*Hiatus occipito pétreux*. M. le professeur Chaussier donne ce nom au trou déchiré postérieur qui se voit à la base du crâne, parce qu'il est formé par l'occipital et le bord inférieur du rocher ou apophyse pierreuse de l'os temporal. — *Hiatus spheno-pétreux*. Le même professeur appelle ainsi le trou déchiré antérieur, parce qu'il est formé par l'os sphénoïde et l'apophyse pierreuse du temporal. — *Hiatus de Winslow*. On nomme ainsi l'ouverture de communication de la grande cavité du péritoine avec celle des épiploons. Elle se trouve placée derrière les vaisseaux et nerfs du foie, au-dessous du petit épiploon. (J. C.)

HIBERNACLE (*Bot.*), s. m., *hibernaculum*. On appelle ainsi toutes les parties des plantes qui servent à envelopper les jeunes pousses pour les mettre à l'abri de l'hiver. Tels sont les bourgeons et les bulbes. (H. C.)

HIBERNICUS LAPIS; ardoise d'Irlande employée comme résolutif dans les contusions et les hémorrhagies. (M. O.)

HIBISCUS (*Bot.*), mot latin. *Voy.* KETMIE. (H. C.)

HIBRIDE. *V.* HYBRIDE.

HICESIA ou HICESII EMPLASTRUM (*Pharm.*); nom d'un emplâtre employé contre les scrophules, les abcès de la rate et des articulations. (M. O.)

HIDROA (*Pathol.*), mot grec, ἱδρῶα, de ἱδρὼς, sueur; nom grec des sudamina. *V.* ce mot.

HIDROGÈNE. *V.* HYDROGÈNE.

HIDRONOSOS (*Pathol.*), mot grec, ἱδρώνοσος; nom de la suette, de ἱδρὼς, sueur, et de νόσος, maladie. *V.* SUETTE. (CH.)

HIDROPYRETOS (*Path.*), mot tiré du grec, de ἱδρὼς, sueur, et de πυρετὸς, fièvre; *febris sudatoria*. *V.* SUETTE.

HIDROTIQUE (*Mat. méd.*), adj., *hidroticus*, de ἱδρὼς, sueur; synonyme de *sudorifique*. *V.* ce mot. (H. C.)

HIÈBLE. *V.* SUREAU et YÈBLE.

HIERA DIACOLOCYNTHIDOS (*Pharm.*), hière de coloquinte; électuaire composé de dix parties de coloquinte, d'autant d'agaric, de germandrée, de marruble blanc, de stæchas; de cinq parties d'opopanax, d'autant de sagapenum, de persil, de racine d'aristoloche ronde et de poivre blanc; de quatre parties de spicnard, de cannelle, de myrrhe et de safran; et de 3 livres 3 onces 5 drachmes de miel. Inusité. (M. O.)

HIERA PICRA (*Pharm.*); électuaire composé de miel écumé ou de sirop de violette, de cannelle, de zédoaire, de cabaret, de graine de petit cardamome, de safran, de cochenille et d'aloès. Inusité. (M. O.)

HIERACITES, mot grec; ancien nom d'une pierre précieuse que l'on croyait propre à arrêter le flux hémorrhoïdal. Inusitée. (M. O.)

HIERACIUM (*Bot.*), mot latin. *V.* EPERVIÈRE. (H. C.)

HIERATICUM, mot grec; ancien nom d'un cataplasme émollient propre à calmer les douleurs d'estomac, du foie, etc. (M. O.)

HIEROGLYPHICA, mot grec, ἱερογλυφικὰ; ce nom a été donné aux signes employés en médecine, et aux plis qui existent dans les mains, aux pieds et sur le front, et qui fournissent à la chiromancie ses prétendus oracles. (CH.)

HILE (*Bot.*), s. m., *hilum*. On donne ce nom à l'espèce de cicatrice que porte une graine sur un des points de sa surface, et qui indique l'endroit par lequel elle était attachée dans la cavité du péricarpe. C'est, à proprement parler, l'ombilic de la graine. (H. C.)

HILOFÈRE (*Bot.*), s. m., *hiloferus*; pellicule qui revêt la surface interne du spermoderme, et qui est peu séparable du sarcoderme. (H. C.)

HILON (*Path. chir.*), s. m., *hilum*. Quelques pathologistes ont donné ce nom à une petite tumeur noirâtre qui ressemble, pour la couleur, au hile des fèves de marais, et qui est formée par la sortie de l'iris à travers une ouverture de la cornée transparente. (J. C.)

HIMANTOPE (*Ornithol.*), s. m., *himantopus*. Ce nom a été donné par Pline à un oiseau dont on a fait aujourd'hui un genre sous le nom d'*échasse* ou de *macrotarsus*. On le trouve dans diverses parties du monde, et spécialement sur les côtes d'Angleterre et de France. Ce genre appartient à l'ordre des échassiers. (H. C.)

HIMAS (*Path.*), mot grec, ἱμὰς; nom donné à l'alongement et à l'amincissement de la luette. (CH.)

HIPPACE (*Path.*), mot grec, ἱππάκη; fromage préparé avec le lait des brebis; et, selon d'autres, litière des chevaux. (CH.)

HIPPANTHROPIE (*Path.*), s. f., *hippanthropia*, de ἵππος, cheval, et de ἄνθρωπος, homme. Variété de la mélancolie dans laquelle le malade croit être changé en cheval. Le mot grec *hippan-*

thropos a une acception toute différente; il signifie un centaure. (Ch.)

HIPPIATRE (*Art vétér.*), s. m.; qui se livre à la médecine des chevaux et des animaux domestiques. (Ch.)

HIPPIATRIQUE (*Art vétér.*), s. f., *hippiatria*, ἱππιατρία, de ἵππος, cheval, et de ἰατρικὴ, médecine; science qui a pour objet la connaissance des maladies des chevaux et des autres animaux domestiques. (Ch.)

HIPPOBOSQUE (*Entomol.*), s. m., *hippobosca;* genre d'insectes de l'ordre des diptères. L'une des espèces qui le composent, *hippobosca equina*, Linn., se fixe sur le cou, sur les épaules, et en d'autres endroits du corps du cheval, des bêtes à cornes et des chiens. Quelquefois même elle attaque l'homme. (H. C.)

HIPPOCAMPE (le grand) (*Anat.*), s. m. On a donné ce nom à la corne d'ammon. *V.* Ammon, et celui de *petit hippocampe* à l'éminence en forme d'ergot. *V.* Ergot. (J. C.)

HIPPOCAMPE (*Ichthyol.*), s. m., *hippocampus*. *V.* Syngnathe. (H. C.)

HIPPOCASTANUM. *V.* Marronnier d'Inde. (H. C.)

HIPPOCRAS. *V.* Clairet.

HIPPOCRATICUM SCAMNUM (*Appar. chir.*), mots latins; le banc d'Hippocrate. *V.* ce mot. (J. C.)

HIPPOCRATICUM VINUM. *Voy.* Clairet.

HIPPOCRATIQUE, adj., *hippocraticus*, d'Hippocrate. Médecine hippocratique.

HIPPOCRATIQUE (Face). *V.* Face hippocratique.

HIPPOLITHE (*Art vétér.*), s. m., du grec ἵππος, cheval, et λίθος, pierre. On donne ce nom aux calculs qui se forment dans le corps des chevaux. Les intestins, la vésicule du fiel et la vessie, en sont le siége ordinaire. (Ch.)

HIPPOMANE (*Bot.*). *V.* Mancenillier. (H. C.)

HIPPONE, ancien nom d'un cataplasme émollient. Inusité. (M. O.)

HIPPOPATHOLOGIE (*Art vétér.*), *hippopathologia*, de ἵππος, cheval, πάθος, maladie, et λόγος, discours; connaissance des maladies des chevaux, médecine des chevaux. (Ch.)

HIPPOPHAE. *V.* Argousier.

HIPPOPHÆSTUM (*Pharm.*), mot grec; nom donné, suivant Dioscoride, au suc exprimé et desséché des feuilles, de la racine et des têtes de l'*hippophæs*. Il est purgatif. Inusité. (M. O.)

HIPPOPOTAME (*Zool.*), s. m., *hippopotamus*, ἱπποπόταμος, de ἵππος, cheval, et de ποταμὸς, fleuve; genre de mammifères de la famille des pachydermes. Il renferme un très-gros quadrupède des grands fleuves de l'Afrique; ses dents sont employées dans les arts, et spécialement par les dentistes, aux mêmes usages que l'ivoire. (H. C.)

HIPPOSTEOLOGIE (*Art vétér.*), s. f., *hipposteologia ;* ostéologie du cheval, de ἵππος, cheval, ὀστέον, os, et de λόγος, discours. (Ch.)

HIPPOTOMIE (*Art vétér.*), s. f., *hippotomia*, anatomie du cheval, de ἵππος, cheval, et de τέμνω, je coupe, je dissèque. (Ch.)

HIPPOTOMISTE (*Art vétér.*), s. m., *hippotomista ;* qui connaît ou qui étudie l'anatomie du cheval. Même étymologie que le mot précédent. (Ch.)

HIPPURIS (*Path.*), mot grec latinisé, ἵππουρις. Hippocrate désignait sous ce nom une espèce de fluxion rebelle sur les organes génitaux. (Ch.)

HIPPURIS (*Bot.*). *Voy.* Pesse et Prêle. (H. C.)

HIPPUS (*Path.*), nom latin, dérivé de ἵππος, cheval, donné à une maladie des yeux, qui, dès la naissance, sont perpétuellement clignotants et tremblants comme chez un homme à cheval. (Ch.)

HIRCUS (*Anat.*), mot latin qui signifie un bouc. On a donné ce nom au *tragus*, à cause des poils nombreux qu'il présente chez quelques individus. *Voy.* Tragus. (J. C.)

HIRCUS BEZOARTICUS. *V.* Bezoar.

HIRONDELLE (*Ornithol.*), s. f., *hirundo ;* genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux. On a employé pendant un temps, comme rubéfiants, les nids de l'hirondelle de fenêtre, *hirundo urbica*, et ceux de l'hirondelle de cheminée, *hirundo rustica*, broyés dans du vinaigre. (H. C.)

HIRQUUS (*Anat.*), mot latin; le grand angle de l'œil. *V.* Angle. (J. C.)

HIRSUTE (*Bot.*), adj., *hirsutus ;* on applique cette épithète aux parties des plantes garnies de poils longs et roides. (H. C.)

HIRUDO (*Zool.*), mot latin. *Voy.* Sangsue.

HISMAT, litharge suivant Ruland.

HISPANICUM VIRIDE, vert-de-gris. (M. O.)

HISPIDE (*Bot.*), adj., *hispidus;* velu et couvert de longs poils. Ce terme est souvent usité en botanique. (H. C.)

HISPIDITÉ (*Path.*), *hispiditas*. Ce mot est employé dans le même sens que *dystœchiasis* et *phalangosis*. *V.* ces mots (Ch.)

HISTOIRE NATURELLE (*Hist. nat.*), *historia naturalis*. On donne ce nom à la division des sciences physiques, dans laquelle on apprend à connaître les qualités et les propriétés de tous les corps de la nature, et à les classer dans un ordre méthodique. On a partagé l'histoire naturelle en *zoologie*, en *botanique* et en *minéralogie*, suivant qu'elle s'occupe des animaux, des végétaux ou des minéraux. *V.* ces différents mots. (H. C.)

HOCCO (*Ornithol.*), s. m., *crax*. On nomme ainsi un genre d'oiseaux gallinacés de la famille des alectrides. La chair du hocco noir, *crax alector*, de la Guiane française, est abondante et d'une bonne saveur. (H. C.)

HOCHER. (*Art vétér.*), v. n., se dit d'un cheval qui lève et baisse fréquemment le nez pour faire mouvoir le mors dans sa bouche. (Ch.)

HOFFMANN (Gouttes d'). *Voy.* Liqueur minérale anodyne d'Hoffmann.

HOLCE, mot grec employé pour désigner un poids d'une drachme. (M.O.)

HOLCIMOS, mot grec dont Galien s'est servi pour désigner le foie affecté d'une tumeur.

HOLCUS (*Bot.*), mot latin. *V.* Houque. (H. C.)

HOLERA (*Path.*), mot employé quelquefois pour *cholera*.

HOLMISCOS (*Anat.*), mot grec, ὁλμισκος; cavités dans lesquelles les dents sont implantées. *V.* Alvéole. Castelli. (J. C.)

HOLMOS (*Instr. chir.*), ὅλμος, un mortier; instrument dont on se sert pour piler et réduire en poudre ou en pâte une foule de substances. (M. O).

HOLOPHLYCTIDES (*Path.*), mot grec latinisé, ὁλοφλυκτιδες, phlyctènes. *V.* ce mot. (Ch.)

HOLOTONIQUE (*Pathol.*), adj., *holotonicus*, de ὅλος, entier, et de τείνω, je tends; qui offre un spasme complet, universel. Sauvages a donné ce nom à une variété du tétanos qui s'étend à toutes les parties. (Ch.)

HOLSEBON, sel commun suivant Ruland.

HOLZ ou HOLZBAD (Eau de); village situé à quatre lieues de Strasbourg, où l'on trouve de l'eau froide contenant du sulfate et de l'hydrochlorate de soude, du nitrate de potasse, du carbonate de chaux dissous dans un excès d'acide carbonique et un peu de bitume. On l'a employée contre la gale, les obstructions, etc. (M. O.)

HOMARD (*Zool.*), s. m.; nom spécifique de la grande écrevisse de mer, très-recherchée comme aliment.

HOMIOSE. *V.* Homoiose.

HOMME (*Hist. nat.*), s. m., *homo*. Considéré sous le rapport de la place qu'il occupe parmi l'universalité des êtres de la nature, l'homme appartient à la classe des mammifères et à l'ordre des bipèdes. Seul parmi les mammifères, il jouit naturellement de la faculté de se tenir verticalement sur deux pieds; seul, il transmet ses idées par des signes et par des sons articulés. Il habite tous les climats du globe terrestre, et se partage en plusieurs races, qui sont la *race caucasique* ou *arabe européenne*; la *race hyperboréenne*; la *race mongole*; la *race américaine*; la *race malaie*; et la *race nègre* ou *éthiopienne*. Chacune de ces races se distingue par des caractères particuliers, tirés des cheveux, de la forme des traits du visage, de la couleur de la peau, etc. (H. C.)

HOMOGÈNE, adj., *homogeneus*, dérivé d'ὁμὸς, semblable, et de γενὸς, genre; se dit de tout ce qui est de la même espèce ou de même nature.

HOMOGÉNEITÉ, s. f., *homogeneitas*, qualité de ce qui est homogène. (M. O.)

HOMOIOSE (*Physiol.*), s. f., *homiosis*, ὁμοίωσις, de ὁμοιόω, j'assimile; élaboration du suc nourricier, par laquelle il devient propre à l'assimilation. Ce mot est rarement employé. (H. C.)

HOMOMALLE (*Bot.*), adj., *homomallus*, de ὁμὸς, semblable, et de μαλλὸς, toison, laine. On applique cette épithète à tous les organes des plantes dont les parties constituantes sont dirigées du même côté. On dit, par exemple, un *épi homomalle*. Ce mot est fort peu usité. (H. C.)

HOMONOPAGIA (*Pathol.*); mot latin, employé par quelques auteurs comme synonyme de *cephalalgia*. (Ch.)

HOMOPHAGE (*Hyg.*), adj., *homophagus*, ὠμόφαγος, de ὠμὸς, cru, et de φάγω, je mange; nom de ceux qui mangent de la chair crue. (H. C.)

HOMOPHAGIE (*Hyg.*), s. f., *homophagia*; même étymologie; usage des viandes crues. (H. C.)

HOMOPLATE. *V.* Omoplate.

HOMORUSIA (*Pharm.*); ancien nom d'un médicament regardé comme très-énergique contre les maladies de la rate et du foie : il était éminemment diurétique. Inusité. (M. O.)

HOMOTONOS (*Pathol.*), mot grec, ὁμότονος, de ὁμὸς, égal, et de τόνος, ton; qui a le même ton. On a nommé ainsi les fièvres continues dont les symptômes conservent une intensité égale pendant tout le cours de la maladie, et n'offrent par

conséquent ni exacerbation, ni rémission. (Ch.)

HONGRE (*Art vétér.*), adj., *cantherius*; nom donné aux chevaux châtrés.

HONGRER (*Art vétér.*), v. a. Il a le même sens que châtrer, mais il ne s'applique qu'aux chevaux. (Ch.)

HONGRIE (Fièvre de) (*Path.*), *febris hungarica*; nom donné au typhus qui a plusieurs fois régné dans cette contrée. (Ch.)

HONTEUX (*Anat.*), adj., *pudendus*; qui cause de la honte. On a donné fort improprement cette épithète aux organes de la génération, que l'on nomme vulgairement les *parties honteuses*. Les Grecs appelaient ces organes αἰδοῖα, du verbe αἰδέομαι, je respecte, et les latins, *pudenda*. Les anatomistes ont donné le nom de *honteux* à diverses parties. — Les *artères honteuses* se distribuent aux organes de la génération. Ce sont, 1° l'*artère honteuse interne* (sous-pelvienne, Chauss.); elle est fournie par l'hypogastrique, et se divise en deux branches, l'une *inférieure* ou *périnéale*, qui donne les artères hémorrhoïdales inférieures et l'artère de la cloison; et l'autre *supérieure* ou *ischio-pénienne*, laquelle donne l'artère transverse du périnée, et se divise en deux rameaux, l'artère du corps caverneux, et l'artère dorsale de la verge. Cette dernière, chez la femme, porte le nom d'artère dorsale du clitoris. 2° Les *artères honteuses externes* (scrotales ou vulvaires, Chauss.), sont au nombre de deux: l'une est *superficielle* ou *sous-cutanée*, et l'autre *profonde* ou *sous-aponévrotique*. Elles sont fournies par l'artère fémorale ou par quelqu'une de ses branches, et se distribuent aux parties extérieures de la génération.—Le *nerf honteux* (nerf ischio-pénien ou ischio-clitorien, Chauss.) est un rameau fourni par le plexus sacré, qui se distribue aux organes génitaux, et spécialement au pénis chez l'homme, et au clitoris chez la femme. (J. C.)

HOPITAL (Fièvre d') (*Path.*), *febris nosocomialis*; nom donné au typhus qui se développe souvent dans les hôpitaux. *V.* Typhus.

HOPITAL (Pourriture d'). *V.* Pourriture d'hopital. (J. C.)

HOPLOMOCHLION (*Inst. chir.*), mot grec, ὁπλομοχλιον; nom d'une machine en fer qui embrassait tout le corps ainsi qu'une armure, et dont on trouve la figure dans les œuvres de Fabrice d'Aquapendente. (J. C.)

HOQUET (*Path.*), s. m., *singultus*; bruit instantané, produit par la contraction subite et involontaire du diaphragme, et le resserrement simultané de la glotte qui arrête l'action de l'air dans la trachée. Ce phénomène a lieu dans une multitude de maladies. On l'observe fréquemment chez des personnes qui jouissent, du reste, d'une parfaite santé. (Ch.)

HORDEINE, s. f., dérivé du latin *hordeum*, orge; substance particulière découverte dans l'orge par M. Proust: elle se trouve aussi dans plusieurs autres graines. Elle est pulvérulente, jaunâtre, insipide, inodore, un peu rude au toucher, et semblable à la sciure de bois dont elle partage presque toutes les propriétés chimiques. On l'obtient en malaxant la pâte de farine d'orge entre les mains, et en y faisant tomber un filet d'eau; l'hordeine et l'amidon se déposent; on traite le précipité par l'eau bouillante, qui dissout l'amidon, et l'hordeine reste pure. Elle est formée d'oxygène, d'hydrogène et de carbone. Elle est sans usages. (M. O.)

HORDEOLUM. *V.* Orgelet.

HORDEUM, mot latin. *V.* Orge.

HORIZON (*Physiq.*). On donne ce nom au cercle qui sépare la partie visible du globe de celle qui est invisible, lorsque les rayons ne sont pas interceptés par les inégalités qui se trouvent à la surface de la terre. On distingue l'*horizon sensible* de l'*horizon rationnel*. (M. O.)

HORIZONTAL, adj.; tout ce qui est parallèle à l'horizon. On dit un *plan horizontal*, une *ligne horizontale*. (M. O.)

HORRIDA CUTIS (*Path.*), termes latins; peau herissée, chair d'oie ou de poule: phénomène qui accompagne ordinairement le frisson. (Ch.)

HORRIPILATION (*Pathol.*), s. f., *horripilatio*, de *horrere*, être hérissé, et de *pilum*, poil; saillie des bulbes des poils accompagnée de froid. (Ch.)

HORROR (*Path.*), mot latin. Il a le même sens que le mot *horripilatio*. *Voy.* Horripilation. (Ch.)

HORTUS (*Anat.*), mot latin, un jardin. Quelques auteurs ont donné ce nom aux parties génitales de la femme. Castelli, James. (J. C.)

HOTTONIE (*Bot.*), s. f., *hottonia*; genre de végétaux de la famille des primulacées et de la pentandrie monogynie. Il renferme des plantes aquatiques inusitées. (H. C.)

HOUBLON (*Bot.*), s. m., *humulus lupulus*. On donne ce nom à une plante sarmenteuse et grimpante de la famille des urticées et de la diœcie pentandrie, laquelle croît naturellement en Europe dans les haies, et est cultivée dans plusieurs contrées. Ses cônes ou strobiles sont amers

et légèrement aromatiques. On les emploie comme toniques, comme hypnotiques, comme antiscrophuleux, comme antiherpétiques, antiscorbutiques, etc. Ils entrent dans la composition de la bière. On mange les jeunes pousses du houblon à la manière des asperges. (Ch.)

HOUILLE ou CHARBON DE TERRE (*Chim.*), s. f., *carbo fossilis*; substance combustible composée de carbone, d'oxygène, d'hydrogène et d'azote, et qui paraît provenir de la décomposition des corps organisés enfouis dans le sein de la terre. Elle est sous forme de masses solides, opaques, noires, plus ou moins brillantes, plus dures que le bitume, ne pouvant pas être rayées par l'ongle. La pesanteur spécifique moyenne de la houille est de 1,3. Lorsqu'on la divise, on remarque quelquefois des couleurs très-variées dans ses fragments; elle n'acquiert aucune électricité par le frottement, à moins qu'elle ne soit isolée. Elle brûle avec une flamme blanche, et répand une fumée noire, lorsqu'étant exposée à l'air, on l'approche d'un corps en ignition. Si on la soumet à la distillation dans des vaisseaux clos, on obtient de l'eau ammoniacale, une huile empyreumatique, du gaz acide sulfureux, du gaz acide carbonique, et du gaz *hydrogène carboné*, contenant plus ou moins d'huile : c'est ce dernier qui, étant purifié au moyen de l'eau froide et de la chaux vive éteinte à l'air, sert à l'éclairage des vastes emplacements. Il reste dans la cornue du charbon, appelé *coak*, dont on peut se servir avec avantage pour les usages domestiques et dans un très-grand nombre d'arts. On distingue plusieurs variétés de houille; telles sont la houille *grasse*, la houille *compacte*, la houille *sèche*. Cette dernière contient beaucoup de soufre. (M. O.)

HOULQUE ou HOUQUE (*Bot.*), *holcus*; genre de plantes monocotylédones de la famille des graminées et de la triandrie monogynie. Parmi elles, on distingue le sorgho, *holcus sorghum*, Linn., plante des Indes et de l'Afrique, cultivée en Europe et aux Antilles, et avec les graines de laquelle on fait du pain en Italie. (H. C.)

HOUPPE (*Bot.*), s. f., *apex*; assemblage de poils qui partent en rayonnant d'un même point d'insertion. (H. C.)

HOUPPE DU MENTON (*Anat.*), s. f., *musculus penicillatus*. Les anatomistes donnent ce nom à un petit muscle qui est placé au-devant de la symphyse du menton. Il est épais, conique, se fixe, par son sommet, dans une fossette qui est creusée sur le côté de la symphyse de l'os maxillaire inférieur : ses fibres vont ensuite en divergeant, et en s'épanouissant à la manière d'une houppe, se porter dans la peau du menton. Ce muscle, appelé aussi *incisif inférieur* (portion du mento-labial, Ch.), élève le menton, et pousse en haut la lèvre inférieure, que ses fibres supérieures concourent aussi à renverser. (J. C.)

HOUSSAGE. *V.* Nitre. (M. O.)

HOUSSON (*Bot.*), s. m. *V.* Fragon. (H. C.)

HOUX (*Bot.*), s. m., *ilex*; genre de la famille des rhamnoïdes et de la tétrandrie monogynie. Parmi les espèces qui le composent, on distingue le houx commun, *ilex aquifolium*, Linn., qu'on a cru expectorant et diurétique, et dont l'écorce fournit la glu des oiseleurs, et le thé des Apalaches, *ilex vomitoria*. *V.* Apalachine. (H. C.)

HOUX FRELON et PETIT HOUX. *V.* Fragon. (H. C.)

HUILE, s. f., *oleum*, en grec ἔλαιον, dérivé d'ἐλαία, olive. L'huile, regardée jusque dans ces derniers temps comme un des principes immédiats des végétaux, formé d'oxygène, d'hydrogène et de carbone, paraît être composée, d'après les expériences de MM. Braconnot et Chevreul, de deux substances particulières; du moins la plupart des huiles connues sous le nom d'*huiles grasses*, renferment deux matières : l'une solide, appelée *suif* par M. Braconnot, est d'un blanc éclatant, inodore, peu sapide, d'une fermeté comparable au suif de bœuf; l'autre est liquide. On distingue les huiles en celles qui sont *grasses* ou *fixes*, et en celles qui sont *volatiles* ou *essentielles*. Les premières ont été subdivisées en *siccatives* et en *non siccatives*. Les huiles *volatiles* peuvent être rangées sous plusieurs chefs : huiles *végétales*, *animales*, etc. *Voy.* ces mots. (M. O.)

HUILE ANIMALE; huile obtenue par la décomposition des principes immédiats des animaux soumis à l'action de la chaleur. Cette huile est fétide, et contient toujours une certaine quantité de sous-carbonate d'ammoniaque. *V.* Huile empyreumatique. On a quelquefois aussi donné le nom d'*huile animale* à la graisse qui est contenue dans les vésicules adipeuses; en effet, la composition de cette graisse ne diffère point de celle des huiles grasses. (M. O.)

HUILE ANIMALE DE DIPPEL. Huile résultant de la distillation à feu nu des matières animales, et notamment de la corne de cerf concassée ; on la purifie à une douce chaleur, et de manière à

ne recevoir que les produits les plus purs, les plus limpides ; on la conserve, à l'abri du contact de l'air, dans des vases bien fermés. Elle est stimulante et antispasmodique. On l'administre à la dose de quelques gouttes; elle est presque toujours combinée avec une certaine quantité de sous-carbonate d'ammoniaque qui la rend en partie soluble dans l'eau. (M. O.)

HUILE ANIMALISÉE PAR INFUSION. Autrefois on donnait ce nom à de l'huile que l'on avait fait bouillir avec des jeunes chiens privés de sang, de leur peau et de leurs intestins, et dans laquelle on faisait infuser à froid de l'origan, du serpolet, du pouliot, du mille-pertuis et de la marjolaine. Elle était regardée comme fortifiante et céphalique. (M. O.)

HUILE D'ABSINTHE. Huile préparée en faisant macérer au soleil, pendant trois jours, les sommités sèches d'absinthe dans de l'huile d'olive ou d'œillette. (M. O.)

HUILE D'AMANDES AMÈRES. Elle est douce, limpide, inodore : on l'obtient en pressant les amandes débarrassées de leur pellicule et de la poussière fauve qui y adhère. (M. O.)

HUILE D'AMANDES DOUCES. Huile liquide d'un blanc verdâtre, ayant l'odeur et la saveur des amandes, rancissant plus promptement que l'huile d'olive. On l'obtient en introduisant la pâte faite avec les amandes de l'*amygdalus communis*, débarrassées de leur pellicule, dans des sacs de coutil, et en pressant ceux-ci entre deux plaques de fer, préalablement chauffées dans l'eau bouillante. L'huile se clarifie par le repos. Elle est employée comme adoucissante ; elle entre aussi dans la composition du *liniment volatil*. (M. O.)

HUILE D'ANACARDE. Elle est butireuse, et souvent mêlée à un principe âcre qui se trouve dans la pellicule qui enveloppe l'amande. Inusitée.

HUILE D'ANETH. Elle s'obtient comme l'huile d'absinthe, et jouit des propriétés des fleurs qui l'ont fournie. (M. O.)

HUILE D'ANGÉLIQUE. On a improprement appelé ainsi l'alcoolat d'Angélique. (M. O.)

HUILE D'ANIS PAR EXPRESSION. Huile obtenue en exprimant les semences d'anis préalablement contuses et ramollies au moyen de la vapeur de l'eau bouillante. (M. O.)

HUILE D'ANIS POUR LA TABLE. Alcool à 34° édulcoré, que l'on a fait macérer pendant deux heures sur les semences d'anis. (M. O.)

HUILE D'ANTIMOINE. *Voy* BEURRE D'ANTIMOINE. (M. O.)

HUILE D'ARACHIDE ou PISTACHE DE TERRE. Elle est fixe, limpide, très-combustible et propre à faire du savon. (M. O.)

HUILE D'ARAIGNÉES. Huile obtenue en laissant, pendant un certain temps, des araignées dans de l'huile d'olive. Inusitée. (M. O.)

HUILE AROMATIQUE ou DE PETITS CHIENS. *V.* HUILE ANIMALISÉE. (M. O.)

HUILE D'ARSENIC. *V.* BEURRE D'ARSENIC, ou mieux CHLORURE D'ARSENIC. (M. O.)

HUILE D'ASPHALTE. Huile obtenue en distillant l'asphalte; on l'a beaucoup vantée contre les affections catarrhales. (M. O.)

HUILE D'ASPIC. *V.* HUILE DE LAVANDE. (M. O.)

HUILE D'AURONE. On l'obtient comme celle d'absinthe; elle jouit des vertus des sommités de la plante qui la fournit. (M. O.)

HUILE DE BEN. Elle s'obtient par l'expression à froid des semences du meringa; elle est incolore, inodore, fixe et susceptible d'être coagulée; elle ne rancit pas. Elle est principalement employée par les parfumeurs. (M. O.)

HUILE DE BENJOIN. Huile obtenue en chauffant au bain de sable la matière qui reste lorsqu'on a séparé par l'action de la chaleur l'acide benzoïque du benjoin. Cette huile, d'abord jaune et claire, devient ensuite roussâtre, noire et épaisse. On l'a regardée comme balsamique et sudorifique. Inusitée. (M. O.)

HUILE BENZOIQUE. *V.* ÉTHER BENZOÏQUE. (M. O.)

HUILE DE BERGAMOTE. Huile volatile obtenue en exprimant l'écorce de bergamote entre deux glaces. (M. O.)

HUILE DE BITUME DE JUDÉE. *V.* HUILE D'ASPHALTE. (M. O.)

HUILE DE BRIQUES. Huile obtenue en distillant de l'huile d'olive dans laquelle on a laissé, pendant quelque temps, des morceaux de briques chauffés jusqu'au rouge. Inusitée. (M. O.)

HUILE DE CACAO. *V.* BEURRE DE CACAO. (M. O.)

HUILE DE CADE. *V.* HUILE DE GENEVRIER. (M. O.)

HUILE DE CAJEPUT. *V.* CAJEPUT. (M. O.)

HUILE DE CAMOMILLE. On l'obtient, comme celle d'absinthe, avec les

fleurs sèches de camomille et l'huile d'olive. (M. O.)

HUILE DE CAMPHRE, *oleum camphoræ;* nom donné à la substance huileuse obtenue en faisant chauffer du camphre dans de l'acide nitrique. Cette matière est composée d'acide privé d'eau et de camphre; elle surnage le liquide. On l'a employée comme détersive et cathétérétique; mais on ne s'en sert plus. (M. O.)

HUILE DE CANNELLE. Huile obtenue avec l'écorce de cannelle, que l'on distille avec de l'eau. Elle est fortement stimulante. (M. O.)

HUILE DE CARDAMOME. Huile volatile obtenue par la distillation du cardamome. (M. O.)

HUILE DE CARVI. Huile volatile rougeâtre, retirée par distillation des semences de carvi. Elle est carminative. (M. O.)

HUILE DE CASTOR, huile obtenue en faisant macérer le castoréum pulvérisé dans de l'huile d'olive. On l'emploie comme antihystérique, antispasmodique et emménagogue. — *Huile de castor.* Les Anglais donnent ce nom à l'huile de ricin. (M. O.)

HUILE DE CÉDRAT. On l'obtient, par l'expression entre deux glaces, de l'écorce de cédrat. Elle est essentielle. (M. O.)

HUILE DE CHAUX, chlorure de calcium (muriate de chaux) tombé en déliquium. (M. O.)

HUILE DE CHENEVIS. Huile fixe obtenue avec la semence du *cannabis sativa;* elle est liquide même à plusieurs degrés au-dessous de zéro. On l'emploie pour faire des savons mous, dans la peinture et dans l'éclairage. (M. O.)

HUILE DE CIRE. Huile obtenue par la distillation de la cire. (M. O.)

HUILE DE CITRON. Huile volatile obtenue en exprimant l'écorce de citron réduite en pulpe; elle est plus suave que celle qui a été obtenue par distillation entre deux glaces. (CH.)

HUILE DE COLZA. Huile obtenue par expression de la graine du *brassica napus.* Elle est jaune, assez visqueuse, et douée d'une odeur semblable à celle des plantes de la famille des crucifères. On l'emploie pour éclairer, et pour préparer les savons verts. (M. O.)

HUILE DE CORNE DE CERF. *V.* HUILE ANIMALE et HUILE ANIMALE DE DIPPEL. (M. O.)

HUILE DE CRAPAUDS. On la prépare en traitant à une douce chaleur les crapauds par de l'huile d'olive, mêlée à un huitième de son poids de vin blanc. Inusitée. (M. O.)

HUILE DE CUBÈBE, huile volatile obtenue par la distillation des cubèbes. (M. O.)

HUILE DE CUMIN, huile essentielle retirée du cumin par distillation. (M. O.)

HUILE DE DIPPEL. *Voy.* HUILE ANIMALE DE DIPPEL. (M. O.)

HUILE DOUCE DE VIN (huile éthérée); nom donné à un liquide jaunâtre, composé d'huile grasse, d'acide sulfureux et d'éther, qui se produit dans la fabrication de l'éther sulfurique, lorsque celui-ci ne se forme plus. Par conséquent, on obtient cette huile en faisant chauffer, dans des vaisseaux fermés, parties égales d'alcool et d'acide sulfurique concentré. L'huile douce de vin était employée autrefois pour préparer la liqueur minérale anodyne d'Hoffman. On ne s'en sert plus aujourd'hui. (M. O.)

HUILE EMPYREUMATIQUE. On donne ce nom à des huiles qui ont une odeur d'empyreume. On les obtient en traitant les matières végétales ou animales par le feu dans des vaisseaux fermés. Elles n'existent point dans les corps organiques; mais elles se forment pendant qu'ils sont décomposés par le feu. L'huile animale de Dippel est une huile empyreumatique. (M. O.)

HUILE DE FAINE, huile fixe ayant beaucoup d'analogie avec l'huile d'olive. On l'obtient avec la semence du *fagus sylvatica.* (M. O.)

HUILE DE FLEURS D'ORANGER; nom donné au ratafia de fleurs d'oranger et à l'huile d'oranger. *Voyez* HUILE D'ORANGER. (M. O.)

HUILE DE FOURMIS, huile obtenue en mettant une certaine quantité de fourmis dans de l'huile d'olive. Elle est rouge et inusitée. (M. O.)

HUILE DE GAYAC, huile empyreumatique obtenue en décomposant le bois de gayac par le feu. (M. O.)

HUILE DE GENEVRIER, huile essentielle obtenue par la distillation des baies, du bois, des feuilles et des sommités du *juniperus vulgaris fruticosa.* Elle est diurétique, emménagogue et carminative. (M. O.)

HUILE DE GENIÈVRE. *V.* HUILE DE GENEVRIER. (M. O.)

HUILE DE GEROFLE ou GIROFLE, huile essentielle obtenue en distillant avec de l'eau les calices ou les fleurs non épanouies de girofle (*caryophillus aromaticus*). Elle est fortement stimulante. (M. O.)

HUILE GLACIALE. *V.* ACIDE SULFURIQUE CONCENTRÉ. (M. O.)

HUILE DE GRENOUILLES. *Voy.* HUILE DE CRAPAUDS. (M. O.)

HUILE DE JAIS ou DE JAYET, huile empyreumatique produite pendant la décomposition du jayet par le feu. (M. O.)

HUILE DE JASMIN, huile essentielle très-fugace obtenue avec la fleur de jasmin. *V.* HUILES FUGACES. (M. O.)

HUILE DE LAVANDE, huile volatile obtenue en distillant avec de l'eau les fleurs et les feuilles de lavande (*lavendula spica*). Elle est fortement stimulante. (M. O.)

HUILE DE LEZARDS. *V.* HUILE DE CRAPAUDS. (M. O.)

HUILE DE LIN, huile fixe obtenue en exprimant les semences de lin (*linum usitatissimum*), après les avoir torréfiées et broyées. Elle est d'un blanc verdâtre, et susceptible de devenir siccative (*Voyez* HUILE SICCATIVE) en se combinant avec une certaine quantité d'oxyde de plomb. Dans cet état, elle est souvent employée en peinture, à la préparation de l'encre des imprimeurs, etc. (M. O.)

HUILE DE LIS, huile essentielle très-fugace. (M. O.)

HUILE DE MARJOLAINE, huile obtenue en faisant macérer les fleurs de marjolaine dans de l'huile d'olive.

HUILE DE MELILOT. On l'obtient comme la précédente. (M. O.)

HUILE DE MENTHE POIVRÉE, huile essentielle obtenue en distillant avec de l'eau la menthe poivrée. (M. O.)

HUILE DE MERCURE, ancien nom du sulfate de mercure tombé en déliquium. Lemery appelait ainsi la dissolution du sublimé corrosif dans l'alcool. Inusitée. (M. O.)

HUILE DE MILLE-PERTUIS. On suit le même procédé que pour l'huile de marjolaine, et on emploie les fleurs de l'*hypericum perforatum*. (M. O.)

HUILE DE MORELLE, huile obtenue en faisant macérer, pendant plusieurs jours, les feuilles et le fruit de morelle (*solanum nigrum*) dans de l'huile d'olive. Elle est anodyne, somnifère et résolutive. (M. O.)

HUILE DE MUCILAGES, huile obtenue en faisant macérer dans de l'huile d'œillet ou d'olive, des plantes mucilagineuses, telles que la graine de lin et de guimauve. Inusitée. (M. O.)

HUILE DE MUSCADE. *V.* HUILE DE NOIX MUSCADE. (M. O.)

HUILE DE NEROLI. *V.* HUILE D'ORANGER. (M. O.)

HUILE DE NOIX, huile fixe obtenue avec les semences de *juglans regia*. Elle est d'un blanc verdâtre ; sa saveur est particulière. On l'emploie dans l'éclairage, dans la peinture et comme aliment. On l'a rangée parmi les anthelmintiques. (M. O.)

HUILE DE NOIX MUSCADE. On l'obtient en pressant entre deux plaques de fer chaudes la pâte formée avec les noix du *myristica moschata*. Elle est concrète comme du suif, d'une couleur jaune tirant sur le rouge, et d'une odeur agréable qu'elle doit à une huile volatile. (M. O.)

HUILE D'ŒILLET, huile fixe obtenue avec les semences du pavot (*papaver somniferum*). Elle est d'un blanc jaunâtre, inodore, liquide, même à zéro, et douée d'une légère saveur d'amande. Elle est susceptible de devenir siccative ; on l'emploie en peinture, dans l'éclairage et comme aliment. Elle entre aussi dans la composition du liniment antipsorique de M. Jadelot. (M. O.)

HUILE D'ŒUF, huile que l'on obtient en exprimant des jaunes d'œufs durcis et desséchés à un feu doux. On l'employait autrefois pour favoriser la cicatrisation des crevasses qui se forment au sein, aux lèvres, etc. (M. O.)

HUILE D'OLIVE, huile fixe obtenue avec le fruit de l'olivier. On en distingue trois variétés : 1° *huile vierge*. Elle est à peine colorée en jaune : sa saveur et son odeur sont peu marquées et agréables. On l'obtient en exprimant à froid les olives mûres et non fermentées. 2° *Huile commune*. Elle est jaune et se rancit facilement. On la prépare en délayant dans l'eau bouillante la pulpe des olives dont on a déjà séparé l'huile vierge par expression. L'huile vient à la surface de l'eau. 3° *Huile fermentée*. Elle est trouble, d'un jaune verdâtre, d'une odeur et d'une saveur plus fortes et moins agréables que les précédentes. On l'obtient en entassant les olives pour les faire fermenter, et en les soumettant à l'action de la presse. En général, ces différentes variétés d'huiles se solidifient à 10° + 0°. On les emploie comme aliment, pour faire le savon, etc. Elles sont relâchantes et émollientes. *V.* HUILES FIXES. (M. O.)

HUILE D'ORANGE, huile volatile retirée par expression des portions jaunes des écorces fraîches d'orange. (M. O.)

HUILE D'ORANGER, huile volatile obtenue en distillant avec de l'eau les fleurs d'oranger. On lui donne aussi le nom de *néroli*. (M. O.)

HUILE DE PALMA-CHRISTI. *V.* HUILE DE RICIN. (M. O.)

HUILE DE PEPINS DE RAISIN, huile fixe obtenue avec les pepins de raisin. Elle est âcre, rance, assez épaisse, jaune et visqueuse. On l'emploie pour dégraisser. (M. O.)

HUILE DE PETITS CHIENS. *V.* HUILE ANIMALISÉE PAR INFUSION.

HUILE DE PETITS LOUPS. *V.* HUILE ANIMALISÉE PAR INFUSION.

HUILE DES PHILOSOPHES. *Voy.* HUILE DE BRIQUES. (M. O.)

HUILE PYROBITUMINEUSE, huile empyreumatique obtenue pendant la décomposition d'un bitume par le feu. (M. O.)

HUILE PYROGÉNÉE, huile engendrée par le feu. *V.* HUILE EMPYREUMATIQUE.

HUILE PYROSUCCINIQUE, huile empyreumatique obtenue pendant la décomposition du succin par le feu. (M. O.)

HUILE PYROZOONIQUE RECTIFIÉE, huile animale empyreumatique rectifiée. *V.* HUILE ANIMALE DE DIPPEL. (M. O.)

HUILE DES QUATRE SEMENCES FROIDES. On l'obtient en exprimant à froid les quatre semences froides. *V.* SEMENCES FROIDES. (M. O.)

HUILE RECTIFIÉE, huile séparée au moyen de la distillation, ou par tout autre procédé, des matières qui peuvent l'altérer. (M. O.)

HUILE DE RICIN. On l'obtient en faisant bouillir dans l'eau les semences du *ricinus communis*, pilées et privées de leur test. L'huile ne tarde pas à venir à la surface, tandis que le principe âcre qui l'accompagne se volatilise. Elle est d'un jaune verdâtre, transparente et douée d'une saveur fade, légèrement âcre. Elle se conserve liquide, même à plusieurs degrés au-dessous de zéro; on l'emploie souvent comme purgatif et anthelminthique à la dose d'une à trois ou quatre onces, à prendre par cuillerées. (M. O.)

HUILE ROSAT. *V.* HUILE DE ROSES DE PROVINS.

HUILE DE ROSES DE PROVINS et DE ROSES PALES, huiles obtenues en faisant macérer, pendant quelques jours, dans de l'huile d'olive les pétales de ces roses. (M. O.)

HUILE DE SAFRAN. Autrefois on obtenait cette huile en faisant macérer dans de l'huile d'olive du safran du Gatinais, du calamus aromatique, du cardamome et de la myrrhe choisie. On la croyait éminemment antihystérique. Inusitée. (M. O.)

HUILE DE SATURNE; nom donné à la dissolution d'acétate de plomb dans de l'huile essentielle de térébenthine. On la préconisait beaucoup autrefois pour hâter la cicatrisation des ulcères. Inusitée. (M. O.)

HUILE DE SCORPIONS. *V.* HUILE DE CRAPAUDS. Elle s'obtient de la même manière. Inusitée. (M. O.)

HUILE DE SOUFRE; synonyme d'*acide sulfurique concentré.* (M. O.)

HUILE DE SUCCIN, huile obtenue en traitant le succin par le feu, dans des vaisseaux fermés. (M. O.)

HUILE DE TARTRE PAR DÉFAILLANCE, sous-carbonate de potasse tombé en déliquium. (M. O.)

HUILE DE TEREBENTHINE, huile essentielle obtenue en traitant par la chaleur la poix jaune, ou la poix de Bourgogne. Elle est diurétique, et souvent employée en médecine. *V.* TÉRÉBENTHINE. (M. O.)

HUILE DE TORTUE. *V.* TORTUE. (M. O.)

HUILE DE TUBÉREUSES, huile essentielle très-fugace obtenue avec les fleurs de tubéreuses. *V.* HUILE FUGACE. (M. O.)

HUILE DE VANILLE, alcool édulcoré, et mêlé avec une suffisante quantité de teinture de vanille.

HUILE DE VENUS, nitrate de cuivre tombé en déliquium.

HUILE DE VERS. Elle s'obtenait comme l'huile de crapauds. *Voy.* HUILE DE CRAPAUDS. Inusitée. (M. O.)

HUILE DE VITRIOL, acide sulfurique concentré. (M. O.)

HUILE ESSENTIELLE. *V.* HUILE VOLATILE.

HUILE ÉTHÉRÉE. *Voy.* HUILE DOUCE DE VIN. (M. O.)

HUILE VOLATILE D'ANIS, huile essentielle obtenue en distillant de l'eau sur les semences de l'anis (*pimpinella anisum*). Elle jouit de propriétés stimulantes très-énergiques, et pourrait donner lieu à une inflammation de l'estomac, si on l'employait seule à forte dose. (M. O.)

HUILE VOLATILE DE CANNELLE. *V.* HUILE DE CANNELLE.

HUILE VOLATILE DE GEROFLE. *V.* HUILE DE GÉROFLE. (M. O.)

HUILE VOLATILE DE LAVANDE. *V.* HUILE DE LAVANDE. (M. O.)

HUILES ANIMALES. On donne ce nom à des huiles fixes tenant en dissolution des principes mucilagineux et gélatineux de certains animaux. *Voy.* HUILES DE CRAPAUDS, DE SCORPIONS, D'ARAIGNÉES, etc. Quelquefois aussi on a désigné sous le nom d'*huiles animales* les huiles empyreumatiques produites pen-

dant la décomposition des substances animales par le feu (M. O.)

HUILES ESSENTIELLES. *Voy.* HUILES VOLATILES. (M. O.)

HUILES FIXES ou GRASSES, s. f. pl., *olea fixa vel pinguis;* nom donné à un très-grand nombre d'huiles, que l'on ne trouve que dans les semences ou dans le péricarpe des plantes dycotylédones; telles sont les huiles d'olive, de faîne, d'amandes douces, de colza, de ricin, etc. La plupart de ces huiles sont fluides à la température ordinaire, elles sont visqueuses, peu odorantes, et douées d'une saveur faible; leur couleur est jaunâtre ou d'un jaune verdâtre; elles sont plus légères que l'eau. Soumises à l'action du feu, elles sont décomposées et fournissent une huile empyreumatique, du gaz hydrogène carboné et du charbon. On ne peut les enflammer, lorsqu'elles sont en contact avec l'air, qu'autant qu'on en a imprégné une mèche de coton, ou tout autre corps combustible. L'air atmosphérique les décompose et les épaissit; il en est même qui se dessèchent. *V.* HUILES SICCATIVES. Elles sont insolubles dans l'eau: la plupart d'entre elles se dissolvent dans l'alcool; elles peuvent dissoudre le soufre et le phosphore à l'aide de la chaleur. Le chlore les décompose en s'emparant de leur hydrogène. Plusieurs acides forts peuvent s'unir avec elles à la température ordinaire, et former des produits visqueux insolubles dans l'eau. L'acide nitrique les décompose en se décomposant, même à la température ordinaire; elles peuvent se combiner avec la plupart des oxydes métalliques, avec lesquels elles forment des emplâtres et des savons; ceux-ci à la vérité ne renferment point l'huile telle qu'elle a été employée, mais bien les acides margarique et oléique provenant de l'huile qui a été décomposée. *Voy.* SAVON. Toutes les huiles fixes sont émollientes et relâchantes; à une certaine dose elles sont purgatives et même émétiques. On les prépare en exprimant le fruit ou la graine qui les contiennent, après les avoir divisés. (M. O.)

HUILES FUGACES; nom donné à des huiles essentielles, tellement volatiles que l'on est obligé, pour les obtenir, d'avoir recours à un procédé différent de celui que l'on emploie pour préparer les autres huiles essentielles; telles sont l'huile de jasmin, de lis, de violettes, etc. (M. O.)

HUILES GRASSES. *Voy.* HUILES FIXES. (M. O.)

HUILES MÉDICINALES, *olea medicinalia;* nom donné à des huiles préparées en faisant macérer infuser ou bouillir des substances médicamenteuses dans de l'huile d'olive, ou dans toute autre huile fixe. Ces huiles peuvent donc être regardées comme des dissolutions huileuses de certaines matières médicamenteuses, d'où il suit qu'elles ne sont jamais simples; néanmoins on les a divisées en huiles médicinales simples et composées. Les premières sont celles de mille-pertuis, de camomille, de morelle, etc. Les autres, auxquelles on donne souvent le nom de *baumes huileux*, sont le baume tranquille, le baume vert de Metz et le baume de Fioraventi. On n'emploie guère les huiles médicinales qu'à l'extérieur. (M. O.)

HUILES SICCATIVES. On donne ce nom à des huiles qui ne se figent pas, qui conservent leur transparence en se desséchant à l'air, et qui rancissent plus facilement que les huiles non siccatives. Elles ne peuvent former que des savons mous avec les alcalis, telles sont l'huile de noix et de lin; elles peuvent dissoudre à la température de l'ébullition une certaine quantité de litharge, qui les rend encore plus siccatives. (M. O.)

HUILES VÉGÉTALES, huiles retirées des végétaux, ou de quelques-unes de leurs parties, soit par distillation avec ou sans eau, soit par simple expression. (M. O.)

HUILES VOLATILES (Essence), *olea volatilia.* On donne ce nom à des huiles que l'on trouve dans les végétaux aromatiques et dans toutes leurs parties, excepté dans l'intérieur des graines. Elles sont solides ou liquides à la température de 10°+0°, nullement visqueuses et très-odorantes, d'une couleur variable et d'une saveur chaude, âcre, caustique. Leur pesanteur spécifique varie; il en est qui sont plus légères que l'eau; d'autres au contraire pèsent plus que ce liquide. Soumises à l'action d'une température moyennement élevée, elles se volatilisent sans éprouver aucune altération. Mises en contact avec un corps en ignition, elles brûlent en répandant une fumée noire et épaisse. Elles se dissolvent dans l'eau, et donnent alors naissance aux diverses eaux aromatiques ou essentielles. L'alcool les dissout parfaitement; le chlore les décompose en s'emparant de leur hydrogène. L'acide nitrique les décompose avec beaucoup d'énergie, et sans dégagement de lumière; l'acide sulfurique les charbonne, même à froid. Quelques-unes d'entre elles sont transformées par l'acide hydrochlorique en une matière crystalline plus ou moins analogue au camphre; elles ont peu de tendance à s'unir avec les alcalis, avec lesquels cependant quelques-

unes d'entre elles peuvent former des savonules. *V.* ce mot. Elles sont très-excitantes et sudorifiques. On les prépare, le plus ordinairement, en distillant avec de l'eau les parties des plantes qui les contiennent : l'eau et l'huile se volatilisent, et viennent se condenser dans le récipient; mais on peut les séparer facilement, l'huile occupant le plus souvent la surface du liquide; il suffit alors de verser le tout dans un entonnoir dont on bouche le bec avec le doigt : aussitôt que l'huile s'est rassemblée à la surface, on retire le doigt pour laisser écouler l'eau qui passe la première. (M. O.)

HUIT DE CHIFFRE (*Band.*), s. m. On nomme ainsi un bandage dans lequel les tours de bandes se croisent en forme de 8, et qu'on applique spécialement autour de l'articulation du coude après la saignée du bras. On applique encore ce bandage autour d'autres articulations, de celles du genou, de l'épaule, par exemple. On l'a proposé pour la fracture de la rotule, etc. (J. C.)

HUITRE (*Zool.*), s. f., *ostreum;* genre de mollusques acéphales bivalves et hermaphrodites. L'animal qui habite la coquille de l'huître est un aliment très-nourrissant, et recommandé, comme analeptique et de facile digestion, dans plusieurs maladies chroniques.

Les valves de la coquille de l'huître sont quelquefois employées en poudre comme un remède absorbant. Elles sont principalement composées de carbonate de chaux. (H. C.)

HULCUS. *V.* ULCUS.

HUMBLE (Muscle) (*Anat.*). Riolan et Casserius ont donné ce nom à l'un des muscles droits de l'œil. *V.* HUMILIS MUSCULUS. (J. C.)

HUMECTANT (*Thérap.*), adj., *humectans.* On donne cette épithète aux boissons qui paraissent avoir la propriété d'augmenter la liquidité du sang. (H. C.)

HUMECTATION (*Thérap.*), s. f., *humectatio;* action des médicaments humectants. (H. C.)

HUMERAL (*Anat.*), adj., *humeralis;* qui appartient, a rapport au bras ou à l'humérus. — *Artère humérale* (arteria humeralis). Sabatier et M. le professeur Chaussier ont donné ce nom à l'artère brachiale des autres anatomistes. *Voy.* BRACHIALE. (J. C.)

HUMERO-CUBITAL (*Anat.*), adj., *humero-cubitalis.* M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle brachial antérieur, parce qu'il s'étend depuis la partie inférieure de l'humérus jusqu'à la partie supérieure du cubitus. *Voyez* BRACHIAL ANTÉRIEUR (Muscle). (J. C.)

HUMERO-SUS-METACARPIEN (*Anat.*), adj., *humero-supra-metacarpianus;* qui appartient à l'humérus et au métacarpe. M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle premier radial externe, parce qu'il s'étend de la partie inférieure de l'humérus, à l'extrémité supérieure du second os du métacarpe. *V.* RADIAL. (J. C.)

HUMERO-SUS-RADIAL (*Anat.*), adj., *humero-supra-radialis;* qui appartient à l'humérus et au radius. M. le professeur Chaussier a donné ce nom dans sa nomenclature anatomique au muscle long supinateur, parce qu'il se porte de la partie inférieure de l'humérus, à la partie inférieure de l'os radius. *V.* SUPINATEUR (Muscle long). (J. C.)

HUMERUS (*Anat.*), s. m.; mot latin dont les anatomistes se servent pour désigner l'os du bras. Cet os est le plus fort et le plus long de ceux du membre thoracique; il est irrégulier et cylindroïde. Son corps est arrondi en haut, prismatique et aplati à sa partie inférieure. Il offre en haut et en dedans la *coulisse bicipitale*, dans laquelle glisse le tendon du muscle biceps brachial, et en dehors l'*empreinte deltoïdienne*, à laquelle se fixe le deltoïde. Son extrémité *supérieure* ou *scapulaire*, offre trois éminences remarquables, qui sont : 1° la tête de l'humérus, laquelle est hémisphérique, supportée par un col très-court, et s'articule avec la cavité glénoïde du scapulum; 2° la *grosse tubérosité* (*trochiter*, Chauss.); 3° la *petite tubérosité* (*trochin*, Chauss.). Ces deux dernières apophyses donnent attache à des muscles. *V.* TROCHITER et TROCHIN.

L'*extrémité inférieure* ou *antibrachiale* de l'humérus porte, en dehors, une éminence appelée l'*épicondyle*, Chauss. (*Voy.* ce mot); en dedans, une autre apophyse nommée l'*épitrochlée* (*Voy.* ce mot); en bas et de dehors en dedans elle présente la *petite tête de l'humérus* (Condyle, Chauss.), éminence arrondie qui s'articule avec le radius, la *poulie* (*trochlée*, Chauss.) qui est reçue dans la grande cavité sigmoïde du cubitus; en arrière, une fosse où l'olécrane est reçu pendant l'extension de l'avant-bras; et en avant, une excavation qui reçoit l'éminence coronoïde du cubitus pendant la flexion de la même partie.

L'humérus s'articule avec l'omoplate, le cubitus et le radius. Il se développe par sept points d'ossification : un pour le corps, un pour la tête, un pour la grosse tubérosité, un pour la poulie, un pour

l'épitrochlée, un pour l'épicondyle, et un pour la petite tête. (J. C.)

HUMEUR (*Phys.* et *Path.*), s. f., *humor;* toute substance liquide contenue dans un corps organisé. Dans le langage populaire, le mot humeur est généralement employé dans le sens d'humeur viciée. (CH.)

HUMEURS FROIDES (*Path.*), nom donné vulgairement aux scrophules, par suite de l'idée qu'on s'est faite sur la cause prochaine de cette affection. (CH.)

HUMIDE (*Physiq.*), adj., *humidus;* tout ce qui est imprégné de molécules aqueuses. Un sel déliquescent, par exemple, exposé à l'air, attire la vapeur aqueuse et devient humide. Il existe pourtant des corps qui attirent une grande quantité d'eau sans devenir humides : cela dépend de ce qu'ils se combinent intimement avec le liquide, qui dès lors n'est plus libre. La chaux vive est dans ce cas. (M. O.)

HUMIDE RADICAL (*Physiol.*), *humidum primigenium.* Les anciens physiologistes ont donné ce nom au liquide qui, par le moyen de la circulation, donne la flexibilité et la consistance convenables aux divers tissus organiques. Ce terme n'est presque plus employé de nos jours. (H. C.)

HUMIDITÉ (*Physiq.*); disposition des fluides ou des corps imbibés d'un fluide, à mouiller d'autres corps qui les touchent. (M. O.)

HUMIFUSE (*Bot.*), adj., *humifusus*, de *humi*, à terre, et de *fundere*, répandre. On applique cette épithète aux plantes dont les tiges sont étalées, sans radication, en tous sens sur la terre. (H. C.)

HUMILIS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins; muscle droit inférieur ou abaisseur de l'œil. Casserius. (J. C.)

HUMORAL (*Path.*), adj., *humoralis;* qui a rapport aux humeurs. *Vice humoral*, *fièvre humorale.* (CH.)

HUMORISME (*Méd.*), s. m., doctrine des médecins humoristes. *Voy.* ce mot.

HUMORISTE (*Méd.*), adj. On donne ce nom aux médecins qui considèrent les liquides comme jouant le principal rôle dans les phénomènes de la vie, soit chez l'homme sain, soit chez l'homme malade. La santé consiste, suivant eux, dans la bonne composition et dans le cours régulier des humeurs; la maladie, dans une altération quelconque, survenue dans leur nature, leur quantité, ou leur distribution. Le système des anciens humoristes se rattachait tout entier à ce principe. Au lieu de dire d'une maladie qu'elle affectait le foie, le péritoine ou les organes de la circulation, ils disaient qu'elle avait son siége dans le sang, la bile, ou la lymphe; les causes morbifiques agissaient toutes sur les liquides; les aliments élaborés par l'estomac, et convertis en chyle, modifiaient les qualités du sang; les poisons, les virus, agissaient de la même manière. Dans l'exposition des symptômes, leur langage était encore tout humoral; la couleur et la consistance du sang, du mucus exhalé, des matières alvines, de l'urine, du pus, attiraient sur-tout leur attention : ils parlaient à peine des autres symptômes, ou les rattachaient, au moyen de noms collectifs, à leur nomenclature favorite. C'était d'après l'altération des humeurs qu'ils expliquaient la liaison des symptômes et leur succession. Ils désignaient sous le nom de crudité, de coction, d'évacuation, les trois principales périodes des maladies, à raison de l'état de la matière morbifique. Dans la première période, cette matière, douée de toute sa puissance délétère, n'ayant pas subi d'altération de la part des organes, avait encore toute sa crudité; dans la seconde, où la coction s'opérait, la nature prenait par degrés le dessus; et enfin dans la troisième, le principe matériel, rendu mobile, était évacué par les urines, les sueurs, les matières fécales, ou par quelque autre voie, et l'équilibre se rétablissait. Lorsque aucun phénomène critique ne se manifestait, ils jugeaient que la matière morbifique, après une élaboration convenable, avait été assimilée aux humeurs naturelles, et que dès lors elle avait cessé d'être nuisible; la coction pouvait être parfaite ou imparfaite, et la transformation d'une maladie dans une autre s'expliquait facilement au moyen du transport ou de l'émigration de l'humeur morbifique. C'était sur-tout d'après les altérations des liquides évacués qu'ils portaient leur jugement sur le genre des maladies, sur leur terminaison et leur durée; l'urine en particulier, comme nous l'avons vu, leur fournissait à cet égard des signes auxquels ils attachaient beaucoup d'importance. L'ouverture des corps les confirmaient dans leurs opinions. Dans la rougeur et le gonflement des parties enflammées, ils voyaient l'accumulation du sang; dans les hydropisies, la dissolution de ce liquide : la dégénération tuberculeuse n'était que l'épaississement de la lymphe; et la plupart des autres altérations organiques, des obstructions produites par la stagnation ou la coagulation des liquides. Les indications thérapeutiques étaient en harmonie

avec les autres points de la doctrine humorale. On saignait pour renouveler le sang, diminuer sa viscosité ou enlever une portion de la matière morbifique qui lui était mêlée; on purgeait, on faisait suer, on provoquait le cours de l'urine dans un but analogue; en un mot, toutes les indications consistaient à changer la quantité ou les qualités des liquides, ou à déterminer leur afflux vers tel ou tel organe.

Une des causes qui a fait rejeter entièrement l'humorisme, c'est que la plupart des fauteurs de ce système ne se sont pas contentés d'admettre des altérations dans les humeurs, mais qu'ils ont voulu encore les spécifier et les assimiler à celles qu'éprouveraient les mêmes liquides dans des vases inertes : ils ont vu la putréfaction et les diverses especes de fermentations, là où certainement elles ne sauraient avoir lieu. Mais de ce qu'il n'y a ni fermentation ni putréfaction dans les liquides de l'économie, s'ensuit-il qu'il ne puisse y avoir aucune altération? Nul homme raisonnable n'admettra une semblable conséquence. (CH.)

HUNC, HUECI; synonymes d'étain, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

HUPPE (*Ornithol.*), s. f.; touffe de plumes plus longues que les autres, et qui surmonte la tête de plusieurs espèces d'oiseaux. (H. C.)

HUPPÉ, ÉE (*Ornithol.*), adj.; qui a une huppe.

HYACINTHE (*Minér.*); pierre précieuse à laquelle on attribuait autrefois beaucoup de propriétés médicinales. Il est tellement reconnu aujourd'hui qu'elle en est entièrement dépourvue, qu'on ne la fait même pas entrer dans la confection à laquelle elle a donné son nom. (M. O.)

HYALOIDE (*Anat.*), adj. et s. f., ὑαλώδης, *hyaloides*, semblable au verre, au crystal, du mot grec ὕαλος, verre, et de εἶδος, forme, ressemblance. Quelques anatomistes ont appelé *humeur hyaloïde*, l'*humeur vitrée*. *V.* VITRÉ. — La *membrane hyaloïde* enveloppe le corps vitré; elle est très-mince, parfaitement transparente, et fournit par sa face interne une foule de prolongements qui forment des cellules dans lesquelles se trouve renfermée l'humeur vitrée. Au niveau de l'entrée du nerf optique dans l'œil, la membrane hyaloïde se réfléchit sur elle-même, et forme un canal cylindroïde qui traverse directement le corps vitré d'arrière en avant, jusqu'à la partie postérieure du crystallin. J'ai donné à ce conduit, que j'ai trouvé non-seulement dans l'homme, mais dans plusieurs autres animaux, le nom de *canal hyaloïdien*. Il renferme l'artère postérieure du crystallin.

Suivant la plupart des anatomistes, la membrane hyaloïde, vers le contour du crystallin, se divise en deux lames : l'une passe devant la capsule de ce corps, et l'autre derrière. Il résulte de leur écartement un espace de la forme d'un prisme circulaire à trois pans, complété par la circonférence du crystallin. C'est cet espace qu'on appelle *canal godronné de F. Petit*, qui le fit connaître en 1728. Cette manière de décrire l'hyaloïde n'est pas exacte. En effet, cette membrane n'offre en avant qu'un seul feuillet qui passe derrière le crystallin; et ce qu'on a décrit comme le canal godronné, est l'espace qui reste entre ce feuillet et des prolongements d'une nature spéciale, qui fixent la circonférence du crystallin aux procès ciliaires. (J. C.)

HYALOIDIEN, ENNE (*Anat.*), adj., *hyaloideus*; qui a rapport ou appartient à la membrane hyaloïde. J'ai proposé d'appeler *canal hyaloïdien*, un conduit formé par la membrane hyaloïde. *V.* ce dernier mot. (J. C.)

HYANCHE (*Path.*); mot grec latinisé, ὑάγχη; espèce d'angine dans laquelle la respiration et la déglutition sont simultanément gênées. (CH.)

HYARITH, synonyme d'argent, suivant Ruland. (M. O.)

HYBOMA (*Path.*); mot grec latinisé, ὕβωμα, gibbosité. (CH.)

HYBOUCOUCHU (*Mat. méd.*). On donne ce nom à un fruit qui est employé par les habitants de quelques contrées de l'Amérique, contre les attaques de certains vers sous-cutanés. On ignore à quel genre appartient l'arbre qui le produit. (H. C.).

HYDARTHRE. *V.* HYDARTHROSE.

HYDARTHROSE (*Path.*), s. f., *hydarthrus synovialis*, *hydrops articulorum*; de ὕδωρ, eau, et de ἄρθρον, articulation: hydropisie articulaire. On appelle ainsi une maladie qui est occasionée par l'accumulation d'une grande quantité de synovie dans la capsule d'une articulation. L'hydarthrose s'observe plus particulièrement dans les articulations très-mobiles; comme celles du genou, du pied, du poignet, du coude. Ses causes les plus ordinaires sont : le séjour dans des lieux froids et humides, les vices goutteux et rhumatismal, les plaies des articulations, l'entorse, un exercice forcé, des concrétions articulaires, le virus syphilitique. Les signes de cette affection sont : le gonflement de l'articulation, la fluctuation, la douleur, la difficulté ou même l'im-

possibilité des mouvements. Lorsque l'affection arrive au genou, la saillie de la rotule disparaît par le gonflement et la distension de la membrane synoviale, qui déborde cet os de chaque côté, etc. — *Traitement*. On doit essayer de produire la résorption du liquide épanché par des topiques rubéfiants, et dans quelques cas, par des saignées locales, des applications émollientes et ensuite résolutives. On emploie aussi avec avantage les bains de vapeurs, les douches alcalines et sulfureuses. Enfin, dans quelques cas, on est obligé de procurer une issue à la synovie, en perçant la tumeur avec un trois-quarts, ou en l'ouvrant par une simple ponction faite avec un bistouri très-étroit. (J. C.)

HYDATIDE (*Helminthol.*), s. f., *hydatis*, de ὕδωρ, eau. Ce nom a été pendant long-temps celui de toutes les tumeurs enkystées qui contenaient un fluide aqueux et transparent. Depuis, on l'a appliqué à un genre de vers viscéraux qui renferme un grand nombre d'espèces très-différentes, et dont on a fait récemment un ordre sous le nom de *Vers vésiculaires*. *V.* ce mot. (H. C)

HYDATIDOCÈLE (*Path.*), s. f. *Hydatidocèle*, ὑδατιδοκήλη, tumeur formée par des hydatides, oschéocèle contenant des hydatides. Affection nommée par Sauvage *oscheocele hydatidosa*. (J. C.)

HYDATINON (*Pharm.*). Mot grec employé pour désigner un collyre dont l'eau de pluie faisait la base. (M. O.)

HYDATIS (*Path.*). Mot grec latinisé, ὑδατις. On a donné ce nom à de petites tumeurs transparentes des paupières. (Ch.)

HYDATISME (*Path.*), s. m., *hydatismus*, de ὕδωρ, eau. Bruit causé par la fluctuation d'un liquide renfermé dans un abcès. (H. C.)

HYDATOCHOLOS (*Path.*); mot grec, ὑδατόχολος, aqueux et bilieux. Épithète donnée aux matières évacuées, lorsqu'elles sont mêlées d'eau et de bile. (Ch.)

HYDATOÏDE (*Anat.*), adj., *hydatoides*, *hydatodes*, de ὕδωρ, génit., ὕδατος, eau, et de εἶδος, forme, ressemblance. Quelques anatomistes ont donné ce nom à la membrane de l'humeur aqueuse, et d'autres, à cette humeur elle-même. On a de plus appelé de la sorte, suivant Mahon, l'urine limpide, et les personnes attaquées d'anasarque. (J. C.)

HYDEROS (*Path.*). Mot grec, ὕδερος, hydropisie. Suivant quelques auteurs il désigne plus spécialement l'anasarque. (Ch.)

HYDRAGOGUE (*Thérap.*), adj., *hydragogus*, de ὕδωρ, eau, et de ἄγω, je chasse. On a appelé remèdes hydragogues, ceux auxquels on attribuait la propriété de faire écouler la sérosité épanchée dans les tissus organiques, ou dans les cavités du corps. (H. C.)

HYDRARGYRE, s. m., *hydrargyrum*; mot grec dérivé de ὕδωρ, eau, et de ἄργυρος, argent: argent liquide. Synonyme de mercure. *V.* ce mot. (M. O.)

HYDRARGYRO-PNEUMATIQUE, adj., *hydrargyro-pneumaticus*; dérivé de ὑδράργυρος, mercure, et de πνεῦμα, air. Cuve à mercure, souvent employée en chimie pour recueillir et analyser les gaz qui se dissolvent dans l'eau, et qui ne sauraient être placés sur la cuve pneumato-chimique. (M. O.)

HYDRARGYROSE (*Thérap.*), s. f., *hydrargyrosis*, de ὑδράργυρος, mercure. Friction mercurielle. (H. C.)

HYDRATE, s. m.; du grec ὕδωρ, eau. Nom donné par M. Proust aux corps composés d'eau et d'un oxyde métallique. Les hydrates sont secs et pulvérulents; leur couleur diffère presque toujours de celle des oxydes qui entrent dans leur composition. On les obtient pour la plupart en précipitant une dissolution métallique par un alcali, en lavant le précipité, et en le desséchant à une douce chaleur. (M. O.)

HYDRAULIQUE (*Physiq.*), adj. pris substantiv., *hydraulicus*; dérivé du grec ὕδωρ, eau, et de αὐλός, tuyau. Nom d'une machine propre à élever l'eau à une hauteur considérable. On désigne sous ce nom la science qui apprend à conduire et à élever l'eau. (M. O.)

HYDRELŒON, s. m., mot grec dérivé de ὕδωρ, eau, et de ἔλαιον, huile. Mélange d'huile et d'eau. (M. O.)

HYDRENTÉROCÈLE (*Path.*), s. f., *hydrenterocele*, de ὕδωρ, eau, ἔντερον, intestin, et κήλη, tumeur. Hernie intestinale dont le sac renferme de la sérosité. Inusité. (J. C.)

HYDRIODATES, s. m., *hydriodas*. Nom donné aux sels composés d'acide hydriodique et d'une base. Tous les hydriodates sont solubles dans l'eau, et décomposés par le chlore qui s'empare de l'hydrogène de l'acide hydriodique, et met l'iode à nu. Le nitrate d'argent précipite tous les hydriodates en blanc: mais le précipité composé d'iode et d'argent est insoluble dans l'ammoniaque. Aucun hydriodate n'est employé.

HYDRIODATE IODURE, nom donné aux hydriodates qui tiennent de l'iode en dissolution. Ils sont d'un rouge-brun, ne retiennent l'iode qu'avec peu de

force, et l'abandonnent par l'ébullition ou par leur exposition à l'air. Ils sont inusités.

HYDRIODIQUE (Acide), *acidum hydriodicum*, composé de 100 parties d'iode et de 0,849 d'hydrogène en poids. Il est gazeux, incolore, doué d'une odeur suffocante, d'une saveur très-acide, piquante et astringente; sa pesanteur spécifique est de 4,4430. Il rougit l'infusion de tournesol, et éteint les corps enflammés. Il est décomposé par le chlore, qui s'empare de son hydrogène, et met l'iode à nu sous la forme de belles vapeurs pourpres : il est très-soluble dans l'eau. L'acide hydriodique liquide bout à 128°; il répand des vapeurs, et se colore en rouge-brun lorsqu'il est exposé à l'air. Il n'a point d'usages. On l'obtient à l'état liquide en faisant passer du gaz acide hydrosulfurique dans une éprouvette contenant de l'eau et de l'iode; celui-ci s'empare de l'hydrogène de l'acide, et forme de l'acide hydriodique, tandis que le soufre se précipite. (M. O.)

HYDROA (*Path.*), s. m. Mot tiré du grec, de ὕδωρ, eau. Affection qui consiste dans l'accumulation d'eau ou de sérosité sous l'épiderme. Quelques auteurs ont employé le mot hydroa comme synonyme de *sudamina*; d'autres lui ont donné le même sens qu'au mot pemphigus. Quelques-uns ont écrit dans le premier cas, *hidroa*, de ἱδρὼς, sueur, et dans le second, *hydroa*. (Ch.)

HYDROCARDIE (*Path.*), s. f., *hydrocardia*; ὑδροκαρδία, hydropisie du péricarde. *V.* Hydropéricarde. (Ch.)

HYDROCÈLE (*Path. chir.*), s. f., *hydrocele*, de ὕδωρ, eau, et de κήλη, tumeur. On appelle ainsi une tumeur formée par de la sérosité infiltrée dans le tissu cellulaire du scrotum, ou épanchée dans quelqu'une des enveloppes du testicule et du cordon spermatique. Aussi la plupart des pathologistes ont-ils distingué deux espèces d'hydrocèles : l'une *par infiltration* ou *externe*, et l'autre *par épanchement* ou *interne*. 1° L'*hydrocèle par infiltration* est causée par le contact continuel des urines sur le scrotum chez les enfants, par la compression exercée sur le scrotum, par la faiblesse chez les personnes âgées, par l'ascite ou par les affections organiques de la poitrine et du ventre, etc. Elle réclame les mêmes moyens curatifs que l'œdème. *V.* ce mot. 2° L'*hydrocèle par épanchement* présente plusieurs variétés, relativement à son siége. Elle a lieu, 1° dans la tunique vaginale, que celle-ci communique encore avec le péritoine, ou qu'elle en soit tout-à-fait séparée. Dans le premier cas, la maladie a été nommée par quelques auteurs *hydrocèle congénitale*. 2° Lorsque la maladie existe dans le cordon testiculaire, elle et a reçu le nom d'*hydrocèle enkystée du cordon testiculaire*. Dans cette variété, l'épanchement de la sérosité ne se fait pas dans le tissu cellulaire du cordon, comme je m'en suis assuré par de nombreuses dissections; mais bien dans le cordon fibro-celluleux, souvent creux, qui unit la tunique vaginale au péritoine chez la plupart des individus. Dans d'autres cas, cette hydropisie a lieu dans un sac herniaire vide, oblitéré à son col, et changé en un véritable kyste séreux.

L'hydrocèle de la tunique vaginale résulte souvent de la contusion ou du froissement du testicule, d'une métastase dartreuse, d'une affection organique du testicule ou de l'épididyme, etc. La sérosité distend d'abord la partie inférieure du scrotum, et la tumeur monte ensuite assez souvent au-devant du testicule jusqu'à l'anneau inguinal. Elle est en général oblongue, plus grosse en bas qu'en haut, mobile, peu pesante, égale, arrondie et indolente; une bougie placée derrière elle la rend demi-transparente, surtout lorsque la sérosité épanchée est limpide, et la tunique vaginale peu épaisse. Le traitement de cette maladie est palliatif ou curatif. Le premier consiste à évacuer la sérosité en pratiquant une ponction à la tumeur avec un trois-quarts, et à répéter cette opération dès que le liquide est accumulé de nouveau, et qu'il cause de la gène et des tiraillements douloureux du cordon testiculaire. Le traitement curatif a pour but d'exciter une vive inflammation dans la tunique vaginale, afin d'obtenir l'adhérence réciproque de ses parois, ou bien d'enlever même la presque totalité de cette membrane, siége de la maladie. Les procédés qui ont été employés sont : l'excision, l'incision, la cautérisation, le seton et les injections : ce dernier procédé est le plus en usage. Après avoir évacué le liquide au moyen d'une ponction, on pousse, à l'aide d'une seringue, par la canule du trois-quarts resté en place, un liquide irritant, comme du vin et de l'alcool, une solution de potasse, etc. On retire ensuite le liquide injecté après quelques minutes de son séjour dans la tunique vaginale; celle-ci s'enflamme et fournit une lymphe coagulable, au moyen de laquelle s'établissent les adhérences et l'oblitérance de sa cavité. (J. C.)

HYDROCÉPHALE (*Path.*), s. f., *hydrocephalus*, *hydrocephalum*, *hydrocephale*, de ὕδωρ, eau, et de κεφαλὴ, tête; hydropisie de la tête. Cette maladie se

présente sous des formes très-variées. Elle peut être externe ou interne, avec ou sans augmentation dans le volume de la tête, chronique ou aiguë; cette dernière variété se présente encore avec des différences très-marquées chez les enfants et chez les vieillards.

I. L'*hydrocéphale externe* n'est autre chose que l'hydropisie des téguments du crâne, sorte d'œdème qui ne mérite pas une description particulière.

II. L'*hydrocéphale interne, avec augmentation dans le volume de la tête*, occupe constamment la cavité des ventricules cérébraux. Elle est le plus souvent due à une disposition originaire, et survient dans quelques cas chez tous les enfants nés des mêmes parents. On a supposé qu'une commotion ou une pression transmise au fœtus dans l'utérus, pendant le cours de la gestation ou à l'époque de l'accouchement, pouvait en être la cause occasionelle. On a pensé que la suppression d'un exanthème du cuir chevelu, que la dentition, pouvaient en provoquer le développement après la naissance. La maladie existe ordinairement à un certain degré à cette époque; quelquefois elle commence à se montrer dans les premières semaines ou dans les premiers mois de l'existence.

L'augmentation dans le volume de la tête, et le trouble des fonctions cérébrales et locomotrices, en sont les principaux symptômes. L'augmentation dans le volume de la tête peut être générale ou partielle : dans le premier cas, il y a écartement des sutures qui ne se rapprochent pas avec le temps, qui s'éloignent même de plus en plus. L'écartement est facile à reconnaître par le toucher, à la résistance inégale que présentent les os et les membranes qui les unissent. Dans quelques cas, l'œil distingue la transparence du liquide renfermé dans le crâne, où la fluctuation peut être manifeste. On cite quelques faits dans lesquels l'ossification s'est achevée, la tête conservant un volume énorme. — Quand l'augmentation de volume est partielle, la tumeur occupe ordinairement l'occiput ou le front, rarement un des côtés : elle est le plus souvent hémisphérique ou ovoïde, transparente, d'un volume variable, quelquefois plus considérable que celui de la tête elle-même.

L'accumulation de liquide dans le cerveau ne produit pas seulement la distension générale ou partielle de la paroi supérieure du crâne, elle a une action analogue sur les autres points; elle donne lieu à la proéminence du coronal et des arcades surcilières, à la dépression des lames orbitaires, et à la saillie des yeux qui sont en même temps abaissés de manière que la paupière inférieure couvre la moitié de la cornée.

A ces phénomènes se joignent l'obscurcissement ou l'exaltation des sens, de la vue et de l'ouïe en particulier, l'hébêtement, les vertiges, la faiblesse des mouvements, quelquefois des convulsions partielles, générales, épilepsiformes. Quelques malades ressentent de la douleur et de la pesanteur de tête; la plupart n'éprouvent ou n'accusent aucune sensation.

Presque tous ont de la peine à supporter leur tête droite; ils la tiennent inclinée, ou cherchent à l'appuyer contre les objets voisins : chez un grand nombre, l'accroissement est retardé ou même suspendu. De grandes variétés ont été observées dans les symptômes de cette maladie. Le désordre des fonctions porte exclusivement dans quelques cas sur les sensations ou les fonctions intellectuelles; dans d'autres, sur les mouvements.

Cette espèce d'hydrocéphale fait communément des progrès continuels, et quelquefois rapides. Lorsque avant la naissance elle est déjà portée à un certain degré, la rupture des enveloppes peut avoir lieu au moment de l'accouchement; quelquefois même cette rupture a lieu spontanément, long-temps avant que le travail commence, et l'enfant naît acéphale. Quand l'augmentation de la tête n'est que médiocre, l'enfant peut survivre pendant un temps plus ou moins long; mais il est rare qu'il passe la fin de la première année.

La terminaison est presque constamment funeste. Un épuisement progressif la précède quelquefois; mais en général elle a lieu subitement, par la rupture des membranes qui retiennent la sérosité. Si quelques sujets ont paru guérir d'une hydrocéphale commençante, la maladie était alors assez obscure pour laisser quelque incertitude. Dans quelques cas elle est restée stationnaire pendant un temps assez long.

Le diagnostic est généralement facile. Il est peu de maladies qu'on puisse confondre avec cette espèce d'hydrocéphale : la hernie du cerveau ne lui ressemble que d'une manière éloignée. *V.* ENCÉPHALOCÈLE. Il suffit de rappeler qu'on connaît à peine quelques exemples de guérison, pour faire connaître combien est grave le prognostic.

A l'ouverture des cadavres on trouve depuis une jusqu'à dix et même vingt livres de sérosité dans le cerveau. Cette sérosité est communément transparente et

incolore, rarement trouble et fétide; elle est presque toujours contenue dans les ventricules dilatés. La substance cérébrale est quelquefois amincie jusqu'à n'offrir plus que l'épaisseur d'une membrane; les os sont amincis, compactes, réunis dans les intervalles qui les séparent par des prolongements membraneux.

On a proposé, comme moyen curatif, l'évacuation du liquide par la ponction. Cette opération a presque constamment été suivie de la mort prompte des sujets. La compression a plusieurs fois été employée; on cite un cas dans lequel elle a réussi. L'établissement d'un vésicatoire derrière les oreilles, l'application de quelques moxas sur le crâne, sont communément impuissants.

On doit généralement s'en tenir, dans cette espèce d'hydrocéphale, aux moyens palliatifs. On enveloppe la tête d'un bonnet solide, d'une calotte de cuir bouilli, pour la mettre à l'abri de l'action des corps contondants. On exerce sur ces malades une surveillance continuelle; on a soin, lorsqu'ils sont au lit, que la tête soit appuyée sur les points les plus solides: on éloigne d'eux le bruit et la lumière; on évite de leur communiquer de grands mouvements.

III. *Hydrocéphale sans augmentation dans le volume de la tête.* Cette maladie a ordinairement une marche aiguë: elle se présente avec des formes différentes chez les enfants et chez les vieillards.

Hydrocéphale aiguë des enfants (hydrencéphale de quelques auteurs). C'est en général entre la première et la septième année que se montre cette maladie. Les enfants dont la tête est volumineuse et l'intelligence précoce, y sont plus exposés. Il peut exister parmi tous les enfants nés des mêmes parents une disposition à en être atteints. Elle survient quelquefois pendant les douleurs de la dentition, pendant le cours d'une angine, et même d'une affection thoracique ou abdominale.

Les symptômes de cette maladie sont différents dans ses périodes successives.

Dans la première, il y a douleur et pesanteur de la tête, que le malade tient inclinée; pâleur et rougeur alternatives de la face; anomalies dans la contractilité, qui rendent la progression irrégulière et incertaine, aversion pour le mouvement, troubles variés dans les sensations; changement dans le caractère, qui devient triste; éloignement pour les jeux; disposition aux pleurs, aux cris; somnolence ou agitation dans le sommeil. En même temps l'enfant perd l'appétit, éprouve des vomissements, de la constipation; son pouls est fréquent avec quelques irrégularités. La durée de cette première période est communément de dix à quinze jours.

Dans la seconde période, le pouls devient lent et irrégulier; de cent trente pulsations par minute, il tombe à soixante et même à cinquante: la céphalalgie augmente; l'enfant désigne la tête comme le siége de son mal, par ses gestes, par son attitude, par ses plaintes. Il repousse avec aigreur ceux qui l'approchent ou qui lui parlent. L'exaltation des sens est plus marquée: les pupilles offrent des oscillations qui ont lieu spontanément, sans changement dans l'intensité de la lumière: il survient du délire, des grincements des dents, des contractions convulsives des muscles de la face, des mouvements involontaires des membres; quelquefois l'aphonie et le strabisme s'y joignent; la constipation est plus opiniâtre; elle résiste souvent aux purgatifs administrés à des doses considérables: l'urine dépose, chez quelques enfants, un sédiment blanc et farineux. La durée de cette seconde période est de plusieurs jours, rarement de quelques heures.

Dans la troisième, le pouls reprend sa fréquence; l'engourdissement des sensations succède à leur exaltation, le coma au délire, la paralysie aux convulsions. Le malade est dans un assoupissement presque continuel; ses yeux sont renversés, entr'ouverts; il paraît ne voir ni n'entendre; il est insensible aux stimulants extérieurs; sa respiration est bruyante et laborieuse; la diminution progressive de la chaleur et les sueurs froides précèdent la mort.

La marche de cette maladie est communément irrégulière: elle offre des exacerbations fréquentes. Sa durée moyenne est de dix à vingt jours.

Il n'est pas certain qu'elle se termine quelquefois d'une manière favorable; lorsque des individus qui ont présenté les symptômes précédemment énumérés guérissent, il reste encore quelque incertitude sur le caractère de la maladie. La mort est la terminaison, sinon constante, au moins ordinaire de l'hydrocéphale aiguë. Il est douteux qu'elle passe à l'état chronique.

Le diagnostic est souvent difficile: c'est moins sur tel ou tel symptôme, pris isolément, qu'on peut l'établir, que sur leur succession.

Le prognostic est extrêmement grave: quand la maladie est bien manifeste et parvenue à sa troisième periode, elle est constamment mortelle.

A l'ouverture des cadavres on trouve

dans les ventricules latéraux depuis deux jusqu'à six onces de sérosité limpide; les ventricules sont considérablement dilatés, et les circonvolutions cérébrales aplaties; quelquefois, avant de les inciser, on distingue la fluctuation au travers de ces circonvolutions dédoublées.

Le traitement de l'hydrocéphale aiguë ne présente pas des résultats satisfaisants. Aucun des moyens essayés jusqu'ici n'a été couronné de succès. La méthode antiphlogistique, les purgatifs doux et énergiques, le calomel, les vésicatoires sur la tête et le rachis, le séton, le moxa, l'application de glace sur le cuir chevelu, la digitale pourprée, la scille, l'arnica, la serpentaire, le musc, le camphre, l'opium, l'éther, le vin de quinquina, les vomitifs, les sternutatoires, les diurétiques, les anthelmintiques, les bains froids, les frictions mercurielles, ont été préconisés; mais l'expérience n'a pas justifié ce qu'on avait avancé sur leur efficacité.

L'*hydrocéphale des vieillards* est généralement connue sous le nom d'*apoplexie séreuse*. L'hydropisie aiguë du cerveau produit immédiatement, à un âge avancé, des phénomènes analogues à ceux qu'on observe dans la troisième période de la maladie chez les enfants. Les causes en sont fort obscures.

La maladie offre, pour premier symptôme, une sorte de disposition continuelle au sommeil, un état d'engourdissement physique et moral qui empire peu-à-peu, et conduit au coma le plus profond, avec insensibilité absolue, perte entière du mouvement, respiration stertoreuse.

La marche de cette hydropisie est communément assez rapide; elle se prolonge rarement au-delà de six à dix jours. Elle se termine le plus souvent, si ce n'est constamment, par la mort.

Cette maladie peut survenir chez des individus robustes, et constituer une hydropisie active. Elle se montre souvent dans des conditions opposées, et se rattache aux hydropisies passives: elle peut aussi n'appartenir ni aux unes ni aux autres.

Le diagnostic est souvent difficile, et dans plus d'un cas on a confondu cette maladie avec l'hémorrhagie cérébrale, l'arachnitis, le ramollissement du cerveau. *V.* ces mots.

Le prognostic est toujours fâcheux. L'ouverture du crâne montre dans les ventricules latéraux une certaine quantité de sérosité qui n'est pas en général aussi considérable que dans l'hydrocéphale aiguë des enfants.

Le traitement n'est pas le même pour tous les cas. Des moyens opposés sont indiqués, selon que l'hydrocéphale est active ou passive. Les révulsifs et les dérivatifs conviennent dans le cas où rien n'indique ni les fortifiants ou les débilitants. *V.* HYDROPISIES EN GÉNÉRAL. (CH.)

HYDROCHLORATE (Muriate), s. m., *hydrochloras*. Nom générique des sels formés d'acide hydrochlorique (muriatique) et d'une base. Il existe un certain nombre d'hydrochlorates que le feu transforme en acide hydrochlorique et en oxyde métallique; tels sont ceux de magnésie, d'alumine, de glucyne, d'ittria, etc. Tous les autres sont convertis en *chlorures*, lorsqu'on les chauffe assez pour les dessécher; en effet, l'hydrogène de l'acide hydrochlorique s'unit à l'oxygène de l'oxyde métallique pour former de l'eau, tandis que le chlore se combine avec le métal. Les acides privés d'eau n'altèrent aucun hydrochlorate solide; plusieurs acides liquides les décomposent au contraire, s'emparent de leur base, et le gaz acide hydrochlorique se dégage sous la forme de vapeurs blanches, assez épaisses, d'une odeur piquante: tel est l'acide sulfurique par exemple. Le nitrate d'argent décompose toutes les dissolutions d'hydrochlorate, et y fait naître un précipité de chlorure d'argent (muriate) blanc, caillebotté, lourd, noircissant à la lumière, insoluble dans l'eau, dans l'acide nitrique, et soluble dans l'ammoniaque. Il se forme en outre dans cette expérience, de l'eau et un nitrate soluble.

HYDROCHLORATE D'AMMONIAQUE, *hydrochloras ammoniacalis* (muriate d'ammoniaque, sel ammoniac, *sal ammoniacum*), ainsi nommé parce qu'on le préparait anciennement en Ammonie, pays de l'Égypte où était situé le temple de Jupiter Ammon. Il fait partie de l'urine de l'homme, de la fiente de chameau et de quelques autres animaux: on le rencontre aux environs des volcans, dans quelques montagnes de la Tartarie et du Thibet, et dans quelques lacs. Il est solide, blanc, d'une saveur âcre, piquante, urineuse, un peu élastique, ductile et inaltérable à l'air. Il se dissout dans un peu moins de trois fois son poids d'eau à 15°: le solutum crystallise en *prismes aiguillés*. Soumis à l'action de la chaleur, ce sel fond et se sublime sous la forme de rhomboïdes, ou en une masse plus ou moins épaisse; traité par le carbonate de chaux, à une température élevée, il est décomposé, et il se produit du sous-carbonate d'ammoniaque vola-

nil, et du *chlorure de calcium* fixe (muriate de chaux). Lorsqu'on sature de chlore une dissolution de sel ammoniac, on obtient un liquide détonnant, connu sous le nom de *chlorure d'azote*. Mêlé avec la chaux vive et le soufre, et chauffé dans une cornue de grès, il fournit la *liqueur fumante de Boyle* (hydrosulfate sulfuré d'ammoniaque). On obtient l'hydrochlorate d'ammoniaque, en traitant le sous-carbonate d'ammoniaque, provenant de la distillation des matières animales, par le sulfate de chaux; il se forme du carbonate de chaux insoluble, et du sulfate d'ammoniaque soluble : celui-ci est ensuite décomposé par l'hydrochlorate de soude (sel commun); d'où il résulte de l'hydrochlorate d'ammoniaque et du sulfate de soude. On évapore ce mélange pour séparer la majeure partie du sulfate de soude au moyen de la crystallisation, puis on sublime pour obtenir le sel ammoniac. Autrefois on préparait ce sel en Ammonie, en soumettant à la sublimation la suie des cheminées de ce pays, où on n'emploie comme combustible que la fiente de chameau, desséchée au soleil. On fait usage du sel ammoniac pour préparer l'alcali volatil : il suffit pour cela de le chauffer avec de la chaux vive. On s'en sert pour décrasser les métaux, dans la teinture, etc. En médecine il est employé comme tonique, stimulant, fébrifuge et résolutif. On l'administre depuis 24 jusqu'à 60 grains.

HYDROCHLORATE D'AMMONIAQUE ET DE FER, *hydrochloras ammoniacalis ferruginosus* (muriate d'ammoniaque et de fer, fleurs de sel ammoniac martiales). Il est le résultat de la sublimation d'un mélange de sel ammoniac et d'hydrochlorate acide de tritoxide de fer; mais il est formé de sel ammoniac et de chlorure de fer. Il est solide, d'un jaune rougeâtre, d'une saveur piquante, amère, qui tient de celle de l'encre. On l'administrait autrefois comme stimulant; mais il n'est guère employé aujourd'hui.

HYDROCHLORATE D'ANTIMOINE, *hydrochloras stibii* (muriate d'antimoine au minimum). Combinaison d'acide hydrochlorique et de protoxide d'antimoine. Il peut crystalliser en aiguilles blanches; mais le plus souvent il est liquide, acide, incolore, doué d'une saveur caustique : il est décomposé par l'eau, qui le précipite en blanc; le dépôt est du sous-hydrochlorate d'antimoine (poudre d'Algaroth, mercure de vie), et la liqueur contient du sur-hydrochlorate d'antimoine. Lorsqu'on chauffe le sel dont nous parlons, il se dessèche, se décompose, et se transforme en chlorure d'antimoine (beurre d'antimoine). On l'obtient en traitant l'antimoine par l'acide hydrochlorique. Il est inusité.

HYDROCHLORATE D'ANTIMOINE (Sous-), *sub-hydrochloras protoxidi stibii* (poudre d'Algaroth, mercure de vie). Il est blanc pulvérulent, insoluble dans l'eau, soluble dans l'acide hydrochlorique : on l'obtient en traitant par l'eau le chlorure d'antimoine (beurre d'antimoine). On s'en servait autrefois pour faire l'émétique.

HYDROCHLORATE D'ARSENIC, *hydrochloras arsenici* (muriate d'arsenic), composé d'acide hydrochlorique et d'oxyde blanc d'arsenic. Il est incolore, âcre, volatil, susceptible de crystalliser et d'être précipité par l'eau : on le fait directement. Il est inusité.

HYDROCHLORATE DE BARYTE, *hydrochloras barytæ* (muriate de baryte, terre pesante, salée, sel marin barotique). Il est le produit de l'art; il crystallise en prismes à quatre pans, très-larges et peu épais, d'une saveur amère très-piquante. Il se transforme en chlorure de baryum, lorsqu'il est chauffé : il est soluble dans 2 parties et demie d'eau à 15°. Il détruit rapidement la vie en agissant sur le système nerveux, et en déterminant une irritation locale. Son meilleur antidote est un sulfate soluble qui le décompose sur-le-champ et le transforme en sulfate de baryte, sans action sur l'économie animale. On l'emploie quelquefois à la dose de 4, 6 à 8 gouttes dans une tasse d'eau distillée, contre les scrophules. On le prépare en décomposant par l'acide hydrochlorique, l'hydrosulfate sulfuré de baryte (sulfure hydrogéné) que l'on obtient en traitant le sulfate de baryte par le charbon à une température élevée.

HYDROCHLORATE DE BISMUTH, *hydrochloras bismuthi* (muriate de bismuth). Il est en petits crystaux prismatiques, déliquescents, peu solubles dans l'eau, à moins que celle-ci ne soit acidulée. Chauffé il se transforme en chlorure de bismuth, volatil au-dessous de la chaleur rouge. Il est inusité.

HYDROCHLORATE DE CHAUX, *hydrochloras calcis* (muriate de chaux, sel marin calcaire, sel ammoniac fixe). On le trouve dans les eaux de plusieurs fontaines, et dans les matériaux salpêtrés. Sa saveur est âcre, très-piquante et amère : il est très-déliquescent. L'eau à 0° en dissout deux parties. Il peut être obtenu sous la forme de prismes à six pans, striés et ter-

minés par des pyramides aiguës. Chauffé il se convertit en chlorure de calcium. On l'obtient en dissolvant dans l'eau le chlorure de calcium, qui reste lorsqu'on a préparé l'ammoniaque. On l'emploie pour obtenir des froids artificiels, et pour dessécher un très-grand nombre de gaz. Il a été regardé comme fondant, et proposé contre les engorgements scrophuleux, les tumeurs squirrheuses, etc.; mais il est peu usité.

HYDROCHLORATE DE COBALT, *hydrochloras cobalti* (muriate de cobalt), composé d'acide hydrochlorique et de protoxyde de cobalt. Il est le produit de l'art : il crystallise difficilement, attire l'humidité de l'air, et se dissout très-bien dans l'eau; sa dissolution concentrée est d'un bleu foncé; si on la chauffe, elle devient grisâtre; si au contraire on l'étend d'eau, elle devient rose, et peut être employée comme encre de sympathie. Il suffit pour s'en servir d'écrire sur le papier, et lorsque les caractères sont secs et invisibles, de les chauffer; la dissolution se concentre, passe du rose clair au bleu foncé, et les caractères deviennent visibles : alors si on les expose à l'air, ils disparaissent de nouveau, parce que le sel attire l'humidité de l'air, et devient d'un rose clair invisible; d'où il suit qu'on peut les faire paraître ou disparaître à volonté. Les caractères sont verts lorsque la dissolution de cobalt contient du fer. Ce sel n'est pas employé en médecine; on l'obtient en dissolvant le protoxyde de cobalt dans l'acide hydrochlorique.

HYDROCHLORATE DE CUIVRE, *hydrochloras cupri* (muriate de cuivre). On distingue deux combinaisons de ce genre : 1° l'*hydrochlorate de protoxyde de cuivre*, que l'on obtient en faisant bouillir un mélange de deutoxyde de cuivre, et de cuivre métallique avec l'acide hydrochlorique. Il est liquide, incolore, à moins qu'il ne soit très-concentré : il peut crystalliser en tétraèdres blancs. L'eau le décompose, et en précipite du *sous-hydrochlorate de protoxyde de cuivre* blanc, insipide. Il n'a point d'usages. 2° L'*hydrochlorate de deutoxyde de cuivre*. Il crystallise en parallélipipèdes rectangulaires, ou en aiguilles d'une belle couleur verte gazon, ou d'un bleu verdâtre si le sel est moins acide : il est déliquescent et très-soluble dans l'eau. Chauffé, il se transforme en chlorure de cuivre. On l'obtient en dissolvant le deutoxyde de cuivre dans l'acide hydrochlorique. L'un et l'autre de ces sels sont vénéneux et inusités.

HYDROCHLORATE D'ÉTAIN, *hydrochloras stanni* (muriate d'étain au minimum), composé d'acide hydrochlorique et de protoxyde d'étain. Il crystallise en petites aiguilles blanches, d'une saveur très-styptique, et très-solubles dans l'eau. Exposé à l'air, il passe à l'état de sous-deutohydrochlorate. Il enlève l'oxygène aux acides nitrique et nitreux, aux sels de fer très-oxidés, et à plusieurs autres dissolutions métalliques. On l'obtient en faisant bouillir l'acide hydrochlorique avec de l'étain divisé : on ne l'emploie qu'en teinture. Il est corrosif et très-vénéneux : son antidote est le lait, qui le décompose sur-le-champ.

HYDROCHLORATE DE DEUTOXYDE D'ÉTAIN. Il crystallise en petites aiguilles; il a une saveur styptique; il rougit l'infusion de tournesol, et attire l'humidité de l'air : on l'emploie comme mordant dans la teinture écarlate. On le prépare, soit en dissolvant le deutochlorure d'étain dans l'eau, soit en faisant passer du chlore gazeux à travers une dissolution d'hydrochlorate de protoxyde, soit enfin en traitant l'étain par l'eau régale.

HYDROCHLORATE DE FER, *hydrochloras ferri* (muriate de fer). On distingue trois composés de ce genre : 1° *hydrochlorate de protoxyde de fer*. Il crystallise en polyèdres d'un vert pâle, d'une saveur styptique, très-solubles dans l'eau. Les alcalis précipitent de cette dissolution du protoxyde blanc, pourvu qu'elle ne soit pas en contact avec l'air. On l'obtient en faisant agir le fer sur l'acide hydrochlorique faible, et dans des vaisseaux fermés. 2° *Hydrochlorate de deutoxyde de fer*. Les alcalis en précipitent le deutoxyde vert qui ne tarde pas à passer à l'état de tritoxyde d'un jaune rougeâtre à l'air. On l'obtient en faisant chauffer le deutoxyde de fer avec l'acide hydrochlorique. 3° *hydrochlorate de tritoxyde de fer*. Il a une couleur jaune foncée, une saveur très-styptique, et donne, lorsqu'il est évaporé, de petites aiguilles d'un jaune serin, attirant l'humidité de l'air : les alcalis en séparent le tritoxyde jaune rougeâtre. On l'obtient en dissolvant le tritoxyde de fer dans l'acide hydrochlorique. Tous les sels dont nous parlons sont toniques et stimulants, mais ils sont rarement employés en France.

HYDROCHLORATE DE MERCURE, *hydrochloras hydrargyri* (sublimé corrosif dissous, muriate de mercure au maximum dissous, muriate suroxigéné de mercure dissous, oxymuriate de mercure dissous), composé d'acide hydrochlorique et de deutoxyde de mercure. Ce sel n'est autre chose que la dissolution

aqueuse du deutochlorure de mercure, dont nous avons déjà indiqué les propriétés et le mode de préparation (*Voyez* CHLORURE). Il est liquide, transparent, incolore, doué d'une saveur styptique, métallique, désagréable. La potasse et l'eau de chaux en précipitent le deutoxyde jaune serin; l'ammoniaque le précipite en blanc; le mercure métallique le trouble et le transforme en protochlorure (calomelas, mercure doux). Il est souvent employé comme antisyphilitique.

HYDROCHLORATE DE NICKEL, *hydrochloras Nickeli* (muriate de Nickel). Il est en crystaux confus, semblables à des prismes carrés, déliquescent dans un air humide, efflorescent dans un air sec, et soluble dans deux parties d'eau à 10°. Il est inusité.

HYDROCHLORATE D'OR, *hydrocloras auri* (muriate d'or), composé d'acide hydrochlorique et d'oxyde d'or. Il crystallise en prismes quadrangulaires aiguillés ou en octaèdres tronqués, d'un jaune serin, fortement déliquescents, d'une saveur styptique très-astringente, et très-solubles dans l'eau. Sa dissolution est décomposée par toutes les substances avides d'oxygène, qui en précipitent l'or à l'état métallique : on l'obtient en faisant dissoudre l'or dans l'eau régale. Il est regardé par quelques praticiens comme un très-bon antisyphilitique.

HYDROCHLORATE DE PLATINE, *hydrochloras platini* (muriate de platine), composé de deutoxyde de platine et d'acide hydrochlorique. On peut l'obtenir en crystaux bruns; mais le plus ordinairement il est sous la forme d'un liquide jaune d'autant plus foncé, qu'il est plus concentré. Sa saveur est styptique et désagréable. Il est déliquescent et très-soluble dans l'eau; il précipite en jaune serin par la potasse et par tous les sels de potasse, excepté par l'hydrocyanate de potasse et de fer (prussiate), tandis que la soude et les sels de soude ne le troublent point. On tire parti de cette propriété pour distinguer ces deux alcalis et les sels qu'ils fournissent avec les acides. On prépare l'hydrochlorate de platine en faisant bouillir ce métal avec l'eau régale.

HYDROCHLORATE DE POTASSE, *hydrochloras potassæ* (sel fébrifuge de Sylvius, muriate de potasse). Il fait partie de quelques liqueurs animales, des cendres de plusieurs végétaux et de quelques eaux minérales. Il est sous la forme de prismes à quatre pans, doués d'une saveur piquante, amère, solubles dans trois parties d'eau froide : on l'obtient en décomposant le sous-carbonate de potasse par l'acide hydrochlorique. On l'a employé comme fondant dans la fabrication du verre. Il a été administré pendant long-temps comme apéritif, désobstruant, fébrifuge, etc; mais il est presque entièrement abandonné aujourd'hui.

HYDROCHLORATE DE SOUDE, *hydrochloras sodæ* (muriate de soude, sel commun; sel gris, sel gemme, sel de cuisine). Ce sel est généralement répandu dans la nature. Il crystallise en cubes, d'une saveur fraîche, salée, inaltérables à l'air, presque aussi solubles dans l'eau bouillante que dans l'eau froide. Chauffé, il décrépite, fond un peu au-dessus de la chaleur rouge, et se transforme en chlorure de sodium. On l'obtient, 1° en l'arrachant du sol, lorsqu'il est en masses, en le dissolvant dans l'eau, et en le faisant crystalliser; 2° en faisant évaporer les eaux de la mer ou des sources salées, dans les marais salants ou dans des bâtiments de graduation. On emploie l'hydrochlorate de soude pour saler les viandes et les mets. Il est excitant, altérant, purgatif.

HYDROCHLORATE DE STRONTIANE, *hydrochloras strontianæ* (muriate de strontiane). Il crystallise en prismes hexaèdres aiguillés, d'une saveur âcre et piquante, solubles dans une partie et demie d'eau. Il colore en pourpre la flamme d'une bougie. Il est inusité.

HYDROCHLORATE DE ZINC, *hydrochloras zinci* (muriate de zinc). Il est incolore, très-soluble dans l'eau, doué d'une saveur styptique, et susceptible de crystalliser. Chauffé, il se décompose et se transforme en chlorure de zinc (beurre de zinc). Il n'a point d'usages.

HYDROCHLORIQUE (Acide), *acidum hydrochloricum* (acide muriatique, acide marin, esprit de sel, acide ou esprit de sel marin). Acide formé de parties égales en volume, de chlore et d'hydrogène. On rencontre cet acide dans plusieurs eaux thermales de l'Amérique; mais il se trouve le plus ordinairement combiné avec des oxydes métalliques. Il est gazeux, incolore, doué d'une odeur suffocante et d'une saveur âcre, caustique; il rougit fortement l'*infusum* de tournesol; il éteint les bougies, et avant que la flamme disparaisse, la partie supérieure devient verdâtre. Sa pesanteur spécifique est de 1,2474. Exposé à l'air humide, il se combine avec l'eau suspendue dans l'atmosphère, et répand des vapeurs blanches, épaisses, d'une odeur piquante : il est très-soluble dans l'eau; ce liquide peut en dissoudre 464 fois son volume, ou les soixante-dix centièmes de son poids, à la température de 20°, et

à la pression moyenne de l'atmosphère. L'acide liquide est incolore, fumant, et perd le gaz lorsqu'on le chauffe. Il précipite le nitrate d'argent en blanc ; le dépôt, insoluble dans l'eau, dans l'acide nitrique, et soluble dans l'ammoniaque, est du chlorure d'argent, lourd, caillebotté. Chauffé avec l'acide nitrique, il constitue l'eau régale. On l'obtient en décomposant l'hydrochlorate de soude (sel commun) par l'acide sulfurique concentré, qui s'empare de la soude, et met le gaz acide hydrochlorique à nu. On l'emploie souvent comme réactif dans les laboratoires, et pour séparer la chaux que l'on retire du pastel. En médecine on l'emploie dans tous les cas où les acides sont indiqués, pour toucher les aphtes gangréneux, pour préparer des pédiluves irritants; enfin il entre dans la composition d'un onguent préconisé contre la teigne. (M. O.)

HYDROCIRSOCÈLE (*Path.*), s. f., *hydrocirsocele*, de ὕδωρ, eau, κιρσὸς, varice, et κήλη, tumeur; tumeur formée par la distension variqueuse des veines du cordon testiculaire, et par l'accumulation de la sérosité dans le tissu cellulaire du scrotum. (J. C.)

HYDROCOTYLE (*Bot.*), s. f., *hydrocotyle*, de ὕδωρ, eau, et de κοτύλη, écuelle; genre de plantes de la pentandrie digynie et de la famille des ombellifères. L'espèce commune, ou *écuelle d'eau*, a une saveur âcre. Elle a passé pour détersive, vulnéraire et apéritive. (H. C.)

HYDROCYANATE, s. m., *hydrocyanas;* nom générique des sels formés d'une ou de deux bases et d'acide hydrocyanique. *V.* ce mot. (M. O.)

HYDROCYANIQUE (Acide), adj., *acidum hydrocyanicum*, dérivé du grec ὕδωρ, eau, et de κύανος, bleu ; acide composé d'hydrogène et de cyanogène. Ce dernier est lui-même formé de carbone et d'azote. *V.* CYANOGÈNE. L'acide hydrocyanique, connu jusque dans ces derniers temps sous le nom d'*acide prussique*, a été trouvé dans l'écorce du merisier à grappes, dans le laurier-cerise, les fleurs de pêcher, etc. Lorsqu'il est *concentré*, il est liquide, incolore, doué d'une odeur forte et d'une saveur d'abord fraîche, puis brûlante. Sa pesanteur spécifique à 7° thermomètre centigrade est de 0,7058; il rougit faiblement l'eau de tournesol. Il est très-volatil et susceptible d'entrer en ébullition à 26°, 5 thermomètre centigrade. Lorsqu'on en verse une ou deux gouttes sur une carte, il se vaporise en partie; la portion qui reste se trouve congelée pour avoir fourni beaucoup de calorique à la portion qui a été volatilisée ; c'est le seul corps qui jusqu'à ce jour présente cette propriété remarquable. Conservé dans des vases bien fermés, ou avec le contact de l'air, il se décompose constamment; quelquefois cette décomposition a lieu en moins d'une heure. Mis en contact avec un fil de fer et un peu d'eau, il est décomposé sur-le-champ, et l'on obtient du *bleu de Prusse*. Il forme, avec plusieurs bases, des sels que l'on appelle *hydrocyanates*. On le prépare en décomposant l'acide hydrosulfurique par le cyanure de mercure dans un tube légèrement chauffé; il se forme de l'acide hydrocyanique et du sulfure de mercure. Il a été employé par quelques médecins pour diminuer la toux dans les catarrhes et dans la phthisie pulmonaire au premier degré; mais il n'est pas encore démontré qu'il soit d'une utilité marquée. Il est extrêmement vénéneux, et doit être administré avec les plus grandes précautions. On commence ordinairement par en faire prendre quatre ou six gouttes dans un verre d'eau, puis on augmente successivement la dose. Sa découverte est due à M. Gay-Lussac.

L'acide *hydrocyanique* de Schéele (acide prussique), connu depuis long-temps; diffère du précédent parce qu'il contient beaucoup d'eau, qu'il ne se congèle point lorsqu'on le met sur une carte, et parce qu'il ne s'altère point lorsqu'on le conserve dans des vases fermés ; du reste, il peut être employé en médecine comme le précédent, et il y a beaucoup moins de danger à s'en servir. On l'obtient en distillant un mélange de limaille de fer, d'acide sulfurique, d'eau et de cyanure de mercure, ou mieux encore en faisant passer un courant d'acide hydrosulfurique dans une dissolution aqueuse de cyanure de mercure, et en mêlant la liqueur obtenue avec un peu de sous-carbonate de plomb, pour enlever l'excès d'acide hydrosulfurique. (M. O.)

HYDROCYSTIE (*Pathol.*), mot latin tiré du grec, de ὕδωρ, eau, et de κύστις, vessie : kyste aqueux ou séreux. (CH.)

HYDRODYNAMIQUE, s. f., *hydrodynamia*, du grec ὕδωρ, eau, et de δύναμις, force ; science qui a pour objet le mouvement des fluides, ainsi que les lois d'équilibre et de pression qui les maîtrisent. (M. O.)

HYDRO-ENCÉPHALOCÈLE (*Pathol.*), s. f.; nom donné à l'hydropisie des ventricules du cerveau avec écartement des os du crâne et augmentation dans le volume de la tête. *Voy.* HYDROCÉPHALE. (CH.)

HYDRO-ENTÉROCÈLE. *Voy.* HYDRENTÉROCÈLE. (J. C.)

HYDRO-ENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE. *V.* HYDRO-ÉPIPLO-ENTÉROCÈLE. (J. C.)

HYDRO-ENTERO-EPIPLOMPHALE (*Path. chir.*), s. f., *hydro-entero-epiplomphalum*, de ὕδωρ, eau, ἔντερον, intestin, ἐπίπλοον, épiplon, et ὀμφαλὸς, le nombril; hernie ombilicale dont le sac renferme l'intestin, l'épiploon et de la sérosité.

HYDRO-ENTÉROMPHALE (*Path. chir.*), s. f., *hydro-enteromphalum*, de ὕδωρ, eau, ἔντερον, intestin, ὀμφαλὸς, ombilic. On appelle ainsi la hernie ombilicale dont le sac renferme à-la-fois une portion d'intestin et de la sérosité. (J. C.)

HYDRO-EPIPLOMPHALE (*Path. chir.*), s, f. *hydro-epiplomphalum*, de ὕδωρ, eau, ἐπίπλοον, l'épiploon, et de ὀμφαλὸς, le nombril. On appelle ainsi la hernie ombilicale dont le sac contient une portion de l'épiploon et de la sérosité. (J. C.)

HYDRO-EPIPLO-ENTEROCELE (*Pathol. chir.*), s. f., *hydro-epiplo-enterocele*, de ὕδωρ, eau, ἐπίπλοον, l'épiploon, ἔντερον, l'intestin, et κήλη, tumeur. On appelle ainsi la hernie entéro-épiploïque dont le sac contient de la sérosité. (J. C.)

HYDRO-EPIPLOCÈLE (*Pathol. chir.*), s. f., *hydro-epiplocele*, de ὕδωρ, eau, ἐπίπλοον, l'épiploon, et κήλη, tumeur. On nomme ainsi les hernies formées par l'épiploon, et dont le sac contient de la sérosité. (J. C.)

HYDROGALA, s. m., *hydrogala*, dérivé du grec ὕδωρ, eau, et de γάλα, lait; mélange d'eau et de lait. (M. O.)

HYDROGARON (*Pharm.*); médicament purgatif préparé avec de l'eau et du *garum*. *V.* ce mot. Inusité. (M. O.)

HYDROGÈNE, s. m. (gaz hydrogène), *gaz hydrogenium* (air inflammable, gaz inflammable, phlogistique de Kirwan), du grec ὕδωρ, eau, et du verbe γεννάω, j'engendre; ce qui a été rendu par *principe générateur de l'eau*. L'hydrogène fait partie des matières végétales et animales, de l'eau, etc. Isolé des divers corps avec lesquels il est uni, il est toujours gazeux, incolore, insipide et inodore. Sa pesanteur spécifique est de 0,7321; d'où il suit qu'il est environ treize fois et demie aussi léger que l'air: il est insoluble dans l'eau. Uni avec la moitié de son volume de gaz oxygène, et enflammé ou soumis à l'action du fluide électrique, il se combine intimement avec ce gaz, et donne naissance à de l'eau. A une température élevée, il décompose l'air atmosphérique, s'empare de son oxygène, forme de l'eau, et l'azote est mis à nu : ce phénomène a lieu avec dégagement de calorique et de lumière. Combiné avec l'azote, il constitue l'ammoniaque. Il peut dissoudre le carbone, le phosphore, l'iode, le soufre, le fer, etc., et produire des gaz connus sous les noms d'*hydrogène carboné, phosphoré*, d'*acide hydriodique*, d'*acide hydrosulfurique*, etc. On l'obtient en décomposant l'eau à l'aide du zinc et de quelques gouttes d'acide sulfurique; le métal s'empare de l'oxygène, et l'hydrogène est mis à nu. A raison de sa légèreté, on l'a employé pour remplir les ballons aérostatiques. *V.* ce mot. Uni à l'oxygène, il sert aussi à produire une chaleur capable de fondre en quelques instants les substances regardées comme les plus infusibles. *V.* CHALUMEAU A GAZ. (M. O.)

HYDROGÈNE ARSÉNIÉ, *hydrogenium arsenicale;* gaz composé d'hydrogène et d'arsenic métallique. Il est le produit de l'art, incolore et doué d'une odeur fétide, nauséabonde; il ne rougit point les couleurs bleues végétales. Mis en contact avec l'air, il peut être enflammé au moyen d'une bougie allumée; à mesure qu'il absorbe l'oxygène, les parois de la cloche se tapissent d'hydrure d'arsenic brun. Il est extrêmement vénéneux. On l'obtient en traitant par l'acide hydrochlorique un alliage pulvérulent d'étain et d'arsenic. (M. O.)

HYDROGÈNE AZOTÉ. *V.* AMMONIAQUE.

HYDROGÈNE CARBONÉ, *hydrogenium carbonosum;* gaz composé d'hydrogène et de carbone. On connaît plusieurs espèces de ce gaz; elles ne diffèrent entre elles que par la quantité de carbone qu'elles contiennent; celle qui en renferme le plus, porte le nom de *gaz hydrogène percarboné, gaz oléfiant*. Ce gaz est incolore, insipide, doué d'une odeur empyreumatique désagréable, sans action sur l'infusum de tournesol, il éteint les corps en combustion. Mis en contact avec une bougie allumée, il s'enflamme lentement et donne naissance à de l'eau et à du gaz acide carbonique. On l'obtient en chauffant de l'alcool avec l'acide sulfurique concentré. On emploie aujourd'hui dans l'éclairage des grands établissements une variété de gaz hydrogène carboné. (M. O.)

HYDROGÈNE CHLORÉ. *V.* HYDROCHLORIQUE (Acide).

HYDROGÈNE FERRÉ, *hydrogenium ferruginosum;* composé d'hydrogène et de fer. Le gaz hydrogène paraît dissoudre un peu de fer; du moins, en laissant sur l'eau distillée le gaz hydrogène préparé avec ce métal, on remarque qu'il se forme à la surface du liquide une pellicule ferrugineuse. Il est inusité. (M. O.)

HYDROGÈNE IODÉ. *V.* HYDRIODIQUE (Acide).

HYDROGÈNE PHOSPHORÉ, *hydrogenium phosphorosum*; gaz composé d'hydrogène et de phosphore. On en distingue deux espèces : 1° *Gaz hydrogène perphosphoré*. Il est incolore, sans action sur l'infusum de tournesol, doué d'une odeur semblable à celle des ognons, et d'une saveur amère. Exposé à l'air, il en absorbe rapidement l'oxygène, *s'enflamme spontanément*, et donne naissance à de l'eau et à de l'acide phosphorique, qui paraît sous la forme d'une fumée blanche, épaisse et piquante. Il est peu soluble dans l'eau. Abandonné à lui-même (sur tout lorsqu'il est en contact avec l'eau), il laisse déposer du phosphore et se convertit en gaz hydrogène protophosphoré. On l'obtient en chauffant un mélange de chaux vive, d'eau et de phosphore. Il est inusité. 2° *Gaz hydrogène protophosphoré*. Il diffère du précédent en ce qu'il contient moins de phosphore, et qu'il ne s'enflamme pas spontanément à l'air; mais si on l'approche d'une bougie allumée, il absorbe l'oxygène de l'air avec dégagement de calorique et de lumière. On l'obtient en abandonnant le précédent à lui-même sur l'eau. Il est inusité. (M. O.)

HYDROGÈNE POTASSIÉ, gaz composé d'hydrogène et de potassium. Il est incolore et plus pesant que l'hydrogène; il s'enflamme spontanément à l'air, exhale une odeur de lessive, et se transforme en eau et en potasse; il perd cette propriété au bout d'une heure, parce qu'il laisse déposer du potassium, et se transforme en gaz hydrogène *proto-potassié*. On l'obtient en chauffant du fer avec la potasse, lorsqu'on prépare le potassium. Il est inusité. (M. O.)

HYDROGÈNE SÉLÉNIÉ. *V.* HYDRO-SÉLÉNIQUE. (M. O.)

HYDROGÈNE SULFURÉ. *V.* HYDROSULFURIQUE (Acide).

HYDROGÈNE TELLURÉ, *hydrogenium tellurosum* (acide hydrotellurique); gaz composé d'hydrogène et de tellure. Il est incolore, d'une odeur semblable à celle du gaz acide hydrosulfurique; il rougit l'infusum de tournesol. Lorsqu'on l'approche d'une bougie allumée, il s'enflamme, absorbe l'oxygène de l'air, et laisse déposer de l'oxyde de tellure; il se dissout dans l'eau. Il s'unit aux alcalis, et donne des produits qui ont le plus grand grand rapport avec les sels. On l'obtient en chauffant avec l'acide hydrochlorique un alliage de potassium et de tellure. Il n'a point d'usages. (M. O.)

HYDROGÉNÈSES (*Nosol.*), s. f. pl., M. Baumes donne ce nom aux maladies qu'il considère comme dues à un trouble dans l'*hydrogénation* de l'économie. Il y rapporte les fièvres intermittentes et rémittentes. (CH.)

HYDROGLOSSE (*Path. chir.*), s. f., *hydroglossa*, de ὕδωρ, eau, et de γλῶσσα, la langue; tumeur aqueuse de la langue. Ce mot a été employé comme synonyme de *grenouillette* ou *ranule*. *V.* GRENOUILLETTE. (J. C.)

HYDROLŒUM. *V.* HYDRELŒON. (M. O.)

HYDRO-MÉDIASTINE (*Path.*), s. f., *hydro-mediastina*; nom donné à l'hydropisie du médiastin; maladie fort rare dont les causes et les signes sont très-obscurs. (CH.)

HYDROMEL (*Pharm.*), s. m., *hydromel*, *hydromeli*, *aqua mulsa*, *melicratum*, dérivé du grec ὕδωρ, eau, et de μέλι, miel; médicament liquide préparé avec une once et demie de miel et une pinte d'eau tiède. On l'emploie comme adoucissant et laxatif; il est particulièrement connu sous le nom d'*hydromel simple*. (M. O.)

HYDROMEL VINEUX, boisson obtenue en faisant fermenter l'eau avec le miel. Il se dégage de l'acide carbonique, et il se forme de l'alcool qui reste dans la liqueur. Les habitants de la Pologne et du nord de l'Europe font un usage fréquent de cette boisson spiritueuse. (M. O.)

HYDROMELON (*Pharm.*), mot grec employé pour désigner un médicament composé de miel, d'eau et de suc de coing. Inusité. (M. O.)

HYDROMÈTRE (*Physiq.*), s. m., *hydrometrum*, du grec ὕδωρ, eau, et de μέτρον, mesure; instrument propre à mesurer la pesanteur, la densité, la vitesse ou la force des fluides. (M. O.)

HYDROMÈTRE (*Path.*), s. f., *hydrometra*, de ὕδωρ, eau, et de μήτρα, matrice; hydropisie de la matrice. Cette maladie, qui consiste dans l'accumulation d'un liquide séreux dans la cavité de l'utérus, est peu commune.

Ses causes sont fort obscures. Quelquefois elle est symptomatique; la présence d'un corps fibreux dans la matrice peut y donner lieu.

Tant que la quantité d'eau contenue dans la matrice est peu considérable, les symptômes qu'elle produit sont peu remarquables; mais à mesure qu'elle augmente, le ventre devient plus volumineux. Le toucher fait reconnaître l'accroissement de l'utérus; les règles cessent de reparaître; quelquefois les mamelles se gonflent. Au bout d'un temps plus ou moins long, un liquide aqueux

s'écoule du vagin, le ventre diminue, ou même revient à son volume naturel. Quelquefois la sortie de ce liquide est précédée de phénomènes semblables à ceux qui annoncent l'accouchement. Dans quelques cas, immédiatement après cette évacuation, la sécrétion du lait s'établit. Chez quelques femmes, l'accumulation de la sérosité dans l'utérus n'a lieu que dans l'intervalle des règles: à chaque époque menstruelle, le liquide s'échappe par la vulve. On a vu aussi des femmes enceintes perdre chaque mois une certaine quantité d'eau, qui vraisemblablement était renfermée dans une cavité distincte de celle qui contient le fœtus.

La durée de cette affection est le plus souvent longue. Sa terminaison est presque toujours heureuse.

Il est quelquefois fort difficile de distinguer l'hydropisie de la matrice de la grossesse. Les principaux signes propres à établir alors le diagnostic, se tirent, 1° des conditions dans lesquelles se trouve la femme relativement à son âge, à l'état de continence ou de mariage dans lequel elle est, etc., etc.; 2° de la rapidité ou de la lenteur avec laquelle le ventre augmente de volume; 3° de la forme du ventre, qui est moins en pointe dans l'hydromètre; 4° de la légèreté plus grande et de l'absence de ballottement dans ce dernier cas.

Le prognostic est toujours sérieux. L'existence de la femme est rarement compromise, mais souvent elle devient stérile, ou si elle est apte à concevoir, elle est sujette à l'avortement.

L'ouverture des cadavres a montré quelquefois une énorme quantité de sérosité dans l'utérus. On cite un cas dans lequel il y en avait cent quatre-vingts livres.

Le traitement consiste à favoriser l'évacuation du liquide par les bains, les demi-bains, les injections, les fumigations. On a proposé de dilater le col de l'utérus avec une éponge préparée, ou d'y introduire une sonde, une bougie ou le bout du doigt; ce qui aurait de fort graves inconvénients, s'il y avait grossesse et non hydropisie. Dans quelques cas où l'hydropisie de la matrice a été prise pour une ascite, la ponction a été faite: elle a presque toujours été mortelle; lorsqu'elle ne l'est pas, elle n'est que palliative. On ne devrait y recourir que dans le cas de suffocation imminente. L'hydromètre des femmes enceintes n'exige aucun remède. Celle qui survient immédiatement après l'accouchement, et qui est due à la rétention des lochies, cède communément à l'usage de fomentations émollientes, de cataplasmes mucilagineux, d'injections aqueuses: celle qui se présente sous forme d'un écoulement menstruel de sérosité, a quelquefois cédé à la grossesse. Les vomitifs, les purgatifs drastiques, recommandés par les anciens, sont généralement dangereux. (Ch.)

HYDROMÉTRIE; science qui enseigne à mesurer les diverses propriétés des fluides et la manière de se servir des hydromètres. (M. O.)

HYDROMPHALE (*Path. chir.*), s. f., *hydromphalum*, de ὕδωρ, eau, et de ὀμφαλός, le nombril; hydropisie du nombril. Tumeur formée par l'accumulation de la sérosité dans le sac d'une hernie ombilicale, ou simplement par la distension du nombril dans les cas d'ascite. (J. C.)

HYDRONOSE (*Path.*), *hydronosus*. Quelques auteurs écrivent ce mot par un y, mais il doit être écrit par un *i*. *V.* Hidronosos. (Ch.)

HYDROPÉDÈSE (*Path.*), s. f., *hydropedesis*, du grec ὕδωρ, eau, et de πηδάω, je fais jaillir; sueur excessive. (Ch.)

HYDROPÈGE, mot grec qui signifie eau de fontaine. (M. O.)

HYDROPÉRICARDE (*Pathol.*), s. f., *hydropericardium*, *hydrocardia*, de ὕδωρ, eau, et de περικάρδιον, membrane qui enveloppe le cœur; hydropisie du péricarde.

Cette espèce d'hydropisie ne se montre presque jamais seule; elle accompagne ordinairement celle des autres membranes séreuses et du tissu lamineux: presque toujours elle est symptomatique.

Voici les principaux symptômes qu'elle produit lorsqu'elle est portée à un certain degré: les battements du cœur se font sentir dans une grande étendue, dans des points différents, et avec une force inégale, selon l'attitude qu'on fait prendre au malade; ils sont étouffés, et semblent se transmettre au travers d'un liquide. Un mouvement onduleux a souvent lieu entre les côtes à chaque contraction du cœur, et quelquefois un flot de liquide vient frapper la main comme dans l'hydropisie ascite. La percussion donne un son mat dans la région du cœur qui est bombée; quelques malades y éprouvent une sensation de pesanteur et de gêne; le pouls est petit, irrégulier; la respiration difficile: quelquefois il survient par intervalle une suffocation imminente. Le visage est souvent violacé, les yeux sont ternes, les membres infiltrés; le malade ne peut rester dans la position horizontale; il change fréquemment d'attitude: il est privé du sommeil, ou réveillé fréquem-

ment en sursaut. Il est à remarquer que plusieurs de ces symptômes appartiennent à l'affection organique du cœur, qui produit l'hydropéricarde, plutôt qu'à cette hydropisie elle-même.

La marche de cette maladie est communément lente : les individus qui en sont atteints succombent presque tous. L'ouverture des cadavres montre, indépendamment de l'hydropéricarde, diverses autres collections de sérosité, et souvent une lésion organique à laquelle tout se rattache.

Le diagnostic de l'hydropéricarde offre les plus grandes difficultés. La réunion de la plupart des symptômes précédemment énumérés, ne suffit pas à un médecin prudent pour lui faire annoncer l'existence de cette maladie. L'absence de plusieurs de ces symptômes ne suffit pas non plus pour faire conclure qu'il n'y a point hydropéricarde.

Le traitement de cette maladie est établi sur les mêmes bases que celui des autres hydropisies. La ponction du péricarde entre les côtes a été rejetée avec raison. La perforation du sternum, selon la méthode de Skielderup, pourrait être employée si l'hydropéricarde était bien reconnue, et si elle était idiopathique : encore cette opération ne serait-elle que palliative. (Ch.)

HYDROPHILE (*Entomol.*), s. m., *hydrophilus*, de ὕδωρ, eau, et de φιλέω, j'aime ; genre d'insectes coléoptères de la famille des clavicornes. Les espèces qui le composent vivent dans l'eau. (H. C.)

HYDROPHOBE (*Path.*), adj., *hydrophobus*; qui est atteint d'hydrophobie. *V.* ce mot. (Ch.)

HYDROPHOBIE (*Pathol.*), s. f., *hydrophobia*, de ὕδωρ, eau, et de φόβος, horreur; aversion pour l'eau et pour les autres liquides. On donne ce nom tantôt à un symptôme qui survient dans quelques maladies, et particulièrement dans les angines, la phrénésie et la rage, tantôt à la rage elle-même. Dans quelques cas aussi on voit survenir spontanément une maladie dont les symptômes sont fort analogues à ceux qui succèdent à la morsure d'un animal enragé, et l'on donne à cette maladie le nom d'hydrophobie nerveuse ou spontanée. *V.* Rage. (Ch.)

HYDROPHTHALMION (*Pathol.*), mot grec; gonflement œdémateux de la conjonctive chez les hydropiques. Blancardi. (J. C.)

HYDROPHTHALMIE (*Path. chir.*), s. f., *hydrophthalmia*, de ὕδωρ, eau, et de ὀφθαλμός, œil : hydropisie de l'œil. Cette affection est produite tantôt par l'augmentation de l'humeur aqueuse, et tantôt par celle de l'humeur vitrée. Dans le premier cas, l'iris est concave en avant et porté en arrière; dans le second, il est convexe, et poussé en avant; le plus souvent la maladie paraît dépendre des deux humeurs à-la-fois. L'hydrophthalmie affecte tantôt les deux yeux, tantôt un seul. Les enfants y sont plus exposés que les adultes et les vieillards. Les causes de cette affection sont toutes celles des hydropisies, et plus spécialement les coups, les plaies, les inflammations de l'œil. Dans l'hydrophthalmie, la cornée est fort saillante, souvent inégale, la sclérotique dilatée et couverte de bosselures; la pupille est dilatée et peu mobile : la vue diminue peu-à-peu, et bientôt se perd entièrement. Il y a insomnie, douleurs vives, tensives dans le fond de l'œil, et dans le côté de la tête qui correspond à la maladie; la totalité du globe de l'œil augmente de volume. Cet organe sort de l'orbite, écarte les paupières qui ne peuvent plus le recouvrir, s'enflamme par son contact continuel avec l'air; enfin il peut se rompre spontanément et se vider. La mort est quelquefois la suite de cette affection.

Le traitement de l'hydrophthalmie doit varier suivant ses causes, son état plus ou moins avancé, etc. C'est ainsi qu'on a employé, suivant les cas, les médicaments hydragogues, purgatifs, les saignées générales et locales, les vésicatoires, les sétons, les moxas, les ventouses, les fomentations, collyres et fumigations de diverse nature. Lorsque tous ces moyens ont échoué, et que la maladie continue à faire des progrès, s'il survient des accidents inquiétants, il faut se hâter d'évacuer les humeurs par une ponction que l'on fait avec le couteau à cataracte, à la partie inférieure de la cornée transparente. (J. C.)

HYDROPHTORATE (*Chim.*), s. m., *hydrophtoras*; nom générique des sels composés d'une base et d'acide hydrophtorique. *V.* ce mot. Les hydrophtorates solubles décomposent tous les sels calcaires et les précipitent en blanc; le précipité est composé de calcium et de phtore; ils sont tous décomposés par les acides sulfurique, phosphorique et arsénique, qui s'emparent de la base et mettent l'acide à nu. Aucun d'eux n'est employé. (M. O.)

HYDROPHTORIQUE (Acide) (*Chimie*), *acidum hydrophtoricum*; acide que l'on suppose composé d'hydrogène et de phtore. Il est plus généralement connu sous le nom d'*acide fluorique*. Il est toujours le produit de l'art; il est liquide, incolore, d'une odeur très-pénétrante

et d'une saveur caustique insupportable. Il bout à 30° therm. cent. ; il répand des vapeurs blanches, épaisses à l'air. Lorsqu'on le fait tomber dans l'eau, il développe une chaleur telle que l'on entend un bruit semblable à celui qui se produirait si l'on y plongeait un fer rouge. On l'obtient en décomposant le *phtorure de calcium* pur (fluate de chaux) par l'acide sulfurique. Il est employé pour graver sur le verre. (M. O.)

HYDROPHYLLE (*Bot.*), s. f., *hydrophyllum*, de ὕδωρ, eau, et de φύλλον, feuille ; genre de plantes de la pentandrie monogynie et de la famille des sébesténiers. Les plantes qu'il renferme sont inusitées. (H. C.).

HYDRO-PHYSOCÈLE (*Path. chir.*), s. f., *hydro-physocele*, de ὕδωρ, eau, de φῦσα, vent, et de κήλη, tumeur. On a donné ce nom aux hernies qui contiennent de la sérosité et des gaz. (J. C.)

HYDROPICA REMEDIA (*Thérap.*), mots latins. *Voy.* HYDRAGOGUE. (H. C.)

HYDROPIODES (*Path.*), mot grec, ὑδρωπιώδης. Ce mot, dans quelques endroits d'Hippocrate, signifie *hydropisie*, et dans d'autres *hydropique*. (CH.)

HYDROPIPER (*Bot.*), mot latin ; nom d'une plante appelée en français *poivre d'eau*, et par les botanistes *polygonum hydropiper*. *V.* RENOUÉE. (H. C.)

HYDROPIQUE (*Path.*), adj., *hydropicus*; qui est atteint d'hydropisie. *V.* ce mot. (CH.)

HYDROPISIE (*Path.*), s. f., *hydrops*, de ὕδωρ, eau, et de ὤψ, aspect; terme générique sous lequel on comprend toute accumulation morbide de sérosité dans des cavités ou des aréoles que ce liquide ne doit que lubréfier, ou dans des kystes ou cavités accidentelles.

L'hydropisie est le plus souvent bornée à une membrane, ou à une région du tissu cellulaire ; quelquefois elle est générale; elle est ordinairement liée alors à une lésion de l'organe central de la circulation.

Les causes de l'hydropisie sont nombreuses. Un air froid et humide, la saison de l'automne, l'habitation dans un pays bas et marécageux, l'âge mûr, un genre de vie sédentaire, des hémorrhagies excessives, ont paru souvent donner lieu à cette maladie. Il n'est pas rare qu'elle survienne sans cause connue. Elle succède assez fréquemment à quelques affections éruptives, et particulièrement à la scarlatine. Dans un grand nombre de cas, elle est secondaire ou symptomatique.

Les principaux symptômes des hydropisies sont dus à la compression exercée par la sérosité sur les organes voisins. Dans quelques cas, l'augmentation de volume et d'autres accidents particuliers s'y joignent. L'intensité des symptômes est relative à la quantité du liquide épanché, à la rapidité de l'épanchement, et à la résistance des parties qui le renferment.

Des symptômes généraux, sinon semblables du moins analogues, accompagnent la plupart des hydropisies. Les plus remarquables, sont la diminution des autres sécrétions et l'augmentation de l'absorption. La sécheresse de la peau et de la membrane muqueuse de la bouche, la constipation, la rareté de l'urine, l'augmentation de volume du corps chez ceux mêmes qui ne prennent pas d'aliments, se rattachent à ces deux phénomènes.

La marche de l'hydropisie peut être aiguë ou chronique : sa durée varie depuis quelques jours jusqu'à des mois et des années. Sa terminaison est variable : quelquefois elle est heureuse ; souvent alors elle est accompagnée d'une augmentation notable dans quelque excrétion, dans celle de l'urine, de la sueur, et des matieres alvines en pa ticulier. Souvent l'hydropisie se termine par la mort, avec lenteur ou rapidité : il arrive quelquefois alors que la résorption du liquide s'opère en grande partie dans les derniers moments de la vie. Quelques hydropisies restent stationnaires pendant un temps illimité.

Les rechutes ne sont pas rares ; les récidives ont particulièrement lieu dans les hydropisies symptomatiques.

Les hydropisies sont divisées, d'après leur siége, en hydropisies du tissu cellulaire, des membranes séreuses, et en hydropisies enkystées. *V.* ANASARQUE, ŒDÈME, HYDROCÉPHALE, HYDRORACHIS, HYDROTHORAX, HYDROPÉRICARDE, ASCITE, HYDROCÈLE, KYSTES. On les a distinguées, à raison des circonstances dans lesquelles elles se développent et des symptômes généraux qui les accompagnent, en actives et en passives. Les dernières, qui sont les plus fréquentes, attaquent des individus lymphatiques, d'une constitution débile, affaiblis par un mauvais régime, par des veilles prolongées, par des affections morales tristes, par les fatigues ou l'inaction. Elles sont accompagnées de la pâleur de la peau, de la faiblesse du pouls, de la diminution de la chaleur, de la langueur générale. Les hydropisies actives, au contraire, attaquent des individus robustes, d'un tempérament sanguin, dans la force de l'âge, adonnés à la bonne

chère. La suppression de la sueur ou d'une hémorrhagie habituelle y donne quelquefois lieu : elles se montrent avec des symptômes généraux qui indiquent une réaction vive, tels que la rougeur de la face, la force et la fréquence du pouls, l'élévation de la chaleur, etc., etc. Entre ces deux espèces d'hydropisie il est nécessaire d'en admettre une troisième qui leur est intermédiaire, et qui n'est ni active ni passive.

Le diagnostic de ces affections appartient à l'histoire de chacune d'elles en particulier. Une seule remarque s'applique à toutes, c'est l'importance et la difficulté de distinguer les hydropisies idiopathiques de celles qui sont symptomatiques. Le prognostic est aussi subordonné, en grande partie, au même point.

L'ouverture des cadavres montre, 1° une accumulation plus ou moins considérable de sérosité là où il ne devrait point y en avoir; cette sérosité est ordinairement transparente, citrine et écumeuse. 2° Des changements produits par la pression qu'exerce le liquide, d'une part, sur la membrane contenante qui est agrandie; d'autre part, sur les organes voisins qui sont affaissés. La dilatation des vaisseaux lymphatiques n'est pas établie sur des faits assez nombreux pour qu'elle puisse être admise. Dans quelques cas, on trouve des lésions organiques dans les parties mêmes qui sont en contact avec le liquide ; mais alors l'hydropisie est presque constamment symptomatique.

Les indications communes à toutes les hydropisies sont, 1° d'éloigner la cause présumée ou connue de la maladie, ou d'en diminuer l'influence ; 2° de soustraire le liquide épanché ; 3° de prévenir une accumulation nouvelle.

1° La première indication est souvent impossible à remplir, parce que la cause de la maladie échappe.

2° On emploie, pour remplir la seconde, des moyens directs et indirects. Les moyens directs sont la ponction ou l'incision de la cavité dans laquelle l'eau est contenue. Les moyens indirects agissent en provoquant des sécrétions artificielles vers d'autres parties, et par suite en augmentant l'absorption dans celles qui sont le siége de l'hydropisie.

Les principaux remèdes employés dans ce double but sont les purgatifs, les diurétiques, les sudorifiques ; on a quelquefois aussi recours aux vomitifs et aux sialalogues : les saignées, une diète sévère, les frictions huileuses, ont aussi été recommandées.

Les purgatifs sont choisis, tantôt parmi les simples laxatifs, tels que la manne, l'huile de ricin, les sels neutres, le mercure doux ; tantôt parmi les drastiques, tels que la gomme gutte, la scammonée, le jalap, l'aloès, le sirop de nerprun. Ces évacuants présentent cet avantage, qu'ils produisent constamment, à une dose convenable, leur effet premier, c'est-à-dire, qu'ils provoquent les selles. Il n'en est de même ni des sudorifiques, ni des diurétiques, qui sont loin d'augmenter toujours la quantité de la sueur ou de l'urine ; mais les purgatifs ont l'inconvénient de fatiguer davantage les malades, et de porter sur les intestins une irritation dont il n'est pas toujours possible de régler la mesure.

Les diurétiques usités dans l'hydropisie sont en très-grand nombre : les principaux sont la pariétaire, le chiendent, la turquette, le fraisier, les queues de cerises, le cerfeuil, le petit houx, l'asperge, les baies de genièvre et d'alkekenge, le genêt vert, le thé, l'aunée, le nitre, le carbonate de potasse, la térébenthine, les baumes de Tolu et du Pérou, la scille, l'oximel colchique, l'ognon blanc, la digitale pourprée, l'aconit, le trefle fibreux, l'ononis épineux, le café, etc., etc. La solution de crème de tartre, les eaux gazeuses acidulées, les bains froids, ont aussi été employés pour augmenter la sécrétion de l'urine.

Dans le but de provoquer la sueur, on prescrit les tisanes de sureau, de bourrache, d'œillet, de gayac, de salsepareille, de squine, de sassafras ; le vinaigre ammoniacal, le muriate d'ammoniaque, la poudre de Dower, les bains de vapeur, les fumigations aromatiques, sont encore employés dans la même intention.

Les sialalogues auxquels on a eu recours avec avantage, sont les mercuriaux et les masticatoires irritants, le tabac, le poivre, etc.

Parmi les vomitifs, le tartrate antimonié de potasse, le vin émétique, l'ipécacuanha, le turbith minéral, sont ceux auxquels on a eu généralement recours.

Une diète sévère, et l'abstinence des boissons même, ont aussi été proposées comme propres à favoriser l'absorption du liquide épanché. On a encore, dans le but d'empêcher l'absorption de l'eau tenue en dissolution dans l'air atmosphérique, proposé d'enduire le corps d'une couche d'huile ; mais ce moyen n'a pas empêché que l'hydropisie n'augmentât, même chez des sujets qui s'abstenaient d'aliments et de boissons.

Les vésicatoires ont été employés

comme révulsifs et comme évacuants, chez les individus chez lesquels des cantharides n'avaient pas d'inconvénients. La suppression d'une affection rhumatismale ou dartreuse, peut d'ailleurs en réclamer l'application.

Les saignées générales et locales conviennent dans les hydropisies actives et dans celles qui ont succédé à la suppression d'une hémorrhagie habituelle.

On choisit les diurétiques froids, les laxatifs doux, les simples diaphorétiques dans les hydropisies actives ; les évacuants aromatiques dans les hydropisies passives. On ne doit pas employer tous les évacuants à-la-fois ; on provoque de préférence l'évacuation à laquelle l'économie paraît plus disposée.

L'opium a quelquefois préparé l'action des évacuants lorsqu'il existait un état d'éréthisme qui l'entravait.

Le quinquina a été utile dans des hydropisies qui succédaient à des fièvres intermittentes, et qui offraient encore quelques ressentiments des accès.

On a encore employé comme moyens auxiliaires dans toutes les hydropisies, l'habitation dans un lieu sec, chaud et élevé ; l'usage de vêtements de flanelle, des frictions simples ou aromatiques, les fumigations de baies de genièvre et de succin, une compression méthodique sur les parties distendues, l'usage du vin blanc coupé avec les infusions diurétiques, un exercice proportionné aux forces, la dissipation.

3° Les moyens de prévenir le retour de la maladie sont presque toujours indirects; ce sont les mêmes qu'on emploie pour la combattre quand elle existe. Toutefois, dans quelques hydropisies, on peut remplir directement cette indication en développant une inflammation adhésive dans la membrane où l'hydropisie a eu lieu, ou même en extirpant cette membrane comme on l'a fait dans l'hydrocèle et dans quelques hydropisies enkystées. *V.* Hydrocèle, Kyste. (Ch.)

HYDROPNEUMATIQUE, adj., *hydropneumaticus*, du grec ὕδωρ, eau, et de πνεῦμα, air; nom donné à une cuve en bois dont l'intérieur est garni en plomb, que l'on remplit d'eau, et dont on se sert pour recueillir et analyser les gaz qui ne se dissolvent point dans l'eau. Il y a au-dessous de la surface du liquide des tablettes en bois, ordinairement percées de trous, sur lesquelles on place des cloches renversées destinées à contenir les gaz. (M. O.)

HYDROPNEUMATOCÈLE (*Path. chir.*), s. f., *hydropneumatocele*, de ὕδωρ, eau, de πνεῦμα, vent, air, et de κήλη, tumeur; synonyme d'*hydrophysocèle*. *V.* ce mot. (J. C.)

HYDROPNEUMONIE (*Path.*), s. f., *hydropneumonia*, de ὕδωρ, eau, et de πνεύμων, poumon: infiltration du poumon.

HYDROPNEUMOSARQUE (*Path. chir.*), s. f., *hydropneumosarca*, de ὕδωρ, eau, πνεῦμα, vent, air, et de σάρξ, chair. C'est, suivant Mahon, un abcès qui contient de l'eau, de l'air et des matières semblables à de la chair (Encycloped.). (J. C.)

HYDROPOEÏDES (*Pathol.*), mot grec, ὑδρωποειδὴς, de ὕδωρ, eau, et de ποιέω, je fais; excrétions aqueuses telles qu'elles sont chez quelques hydropiques. (Ch.)

HYDROPOTA (*Path.*), mot grec latinisé et francisé (*hydropote*) par quelques lexicographes. Il vient de ὕδωρ, eau, et de πότης, buveur: buveur d'eau. On a donné ce nom à quelques individus qui ne prennent que de l'eau pour toute boisson, ou qui en prennent une quantité extraordinaire. (Ch.)

HYDROPS (*Path.*), mot latin; hydropisie. *V.* ce mot. (Ch.)

HYDROPS AD MATULAM (*Path.*); nom latin donné par quelques auteurs au diabétès. (Ch.)

HYDROPYRETOS (*Path.*), mot tiré du grec, de ὕδωρ, eau, et de πυρετός, fièvre; fièvre avec sueur. On écrit mieux *hidropyretos*. (Ch.)

HYDRORACHIS (*Pathol.*), s. f., *hydrorachis*, de ὕδωρ, eau, et de ῥάχις, épine; hydropisie du canal rachidien. Cette affection se présente sous deux formes, avec ou sans lésion des parois osseuses de ce canal. La première est la mieux connue : elle consiste dans une accumulation de sérosité dans les membranes du rachis, avec écartement ou absence de la paroi postérieure du canal osseux ; ce dernier est remplacé par une membrane distendue en manière de vessie, formant une tumeur qui occupe la partie postérieure de l'épine, dans les régions lombaire et sacrée plus souvent que dans les régions dorsale et cervicale : souvent l'hydrorachis est jointe à l'hydrocéphale.

Ses causes sont fort obscures. Elle commence toujours avant la naissance : on ne connaît guère qu'une seule exception.

Voici quels sont ses symptômes : la région spinale présente une tumeur plus ou moins volumineuse, ordinairement rouge, transparente ou opaque, arrondie ou pyriforme, circonscrite, compressible, d'un volume qui varie depuis celui d'un pois jusqu'à celui de la tête d'un

adulte. Quelquefois il y a plusieurs tumeurs; dans des cas plus rares, il n'y en a qu'une qui a toute la longueur du rachis. Lorsqu'il y en a plusieurs, on reconnaît, en en comprimant une, qu'elles communiquent toutes ensemble : en explorant la base de la tumeur, on distingue, par la résistance inégale des parties, l'écartement ou l'absence des parois osseuses. Quelquefois, au lieu de tumeur, il y a une ouverture fistuleuse par laquelle la sérosité s'écoule continuellement. A ces symptômes locaux se joint souvent la paralysie des membres inférieurs, de la vessie et du rectum : cette paralysie s'est quelquefois dissipée avant la mort des sujets.

Comme l'hydrorachis commence à se développer avant la naissance, et que la tumeur est comprimée pendant l'accouchement, il arrive souvent qu'elle se rompt à cette époque, et que la mort a lieu immédiatement. Si l'enfant survit, il succombe en général dans les premiers mois qui suivent la naissance; quelques sujets ont atteint la fin de la première année; un très-petit nombre est parvenu à la vingtième.

La mort est la terminaison constante de l'hydrorachis. Les exceptions sont si peu nombreuses, qu'elles n'infirment pas la règle générale. Elle a communément lieu au moment de la rupture de la tumeur.

L'ouverture des cadavres montre tantôt un simple écartement, tantôt une absence complète de la paroi spinale des vertèbres. Chez quelques-uns, la moelle épinière n'offre aucune lésion sensible; chez d'autres, elle semble être détruite, bien que le plus souvent il n'y ait qu'écartement des filets nerveux.

Le traitement est purement palliatif; il est le même que dans l'hydrocéphale avec tumeur.

L'*hydrorachis sans tumeur* est fort peu connue : ses causes sont obscures ainsi que ses symptômes. Elle a, dit-on, donné lieu à la paralysie de la vessie, du sphincter de l'anus et des membres inférieurs, à l'engourdissement et à l'insensibilité de ces parties, quelquefois à la dyspnée, aux vomissements, aux convulsions, à une douleur gravative dans la région spinale : mais il n'est pas rare de rencontrer de la sérosité dans le rachis, chez des individus qui n'ont rien éprouvé de semblable.

Le diagnostic de cette espèce d'hydrorachis est trop incertain pour qu'on puisse hasarder quelque chose sur son traitement. (Ch.)

HYDRORRHODIN (*Pharm.*), s. m., du grec ὕδωρ eau, et de ῥόδον, rose; médicament vomitif composé d'eau et d'huile de roses. Inusité. (M. O.)

HYDROSACCHARUM (*Pharm.*), s. m., mot grec dérivé de ὕδωρ, eau, et de σακχ·ρον ou σακχάρον, sucre; eau sucrée. (M. O.)

HYDRO-SARCOCÈLE (*Path. chir.*), s. f., *hydro-sarcocele*, de ὕδωρ, eau, σὰρξ, chair, et de κήλη, tumeur; tumeur formée par un sarcocèle compliqué d'hydropisie de la tunique vaginale. Cette maladie se reconnaît aux signes réunis de l'hydrocèle et du sarcocele. *V.* ces deux mots. Elle réclame presque toujours le traitement du sarcocèle. (J. C.)

HYDROSARQUE (*Path.*), s. f., *hydrosarca*, de ὕδωρ, eau, et de σὰρξ, chair. Marc-Aurèle-Severin a donné ce nom à des tumeurs mélangées contenant de la sérosité et des masses charnues. Nysten le donne comme synonyme d'*anasarque*. (Ch.)

HYDROSÉLÉNIQUE (Acide) (*Chim.*); gaz composé d'hydrogène et de sélénium. *V.* ce mot. Il rougit le papier de tournesol, et donne à la peau une couleur brune qu'on ne peut pas enlever par l'eau. Il est plus soluble dans l'eau que le gaz acide hydrosulfurique. Sa dissolution précipite tous les sels métalliques neutres. Il est excessivement délétère. On l'obtient en versant de l'acide hydrochlorique étendu d'eau sur un alliage de sélénium et de potassium. Inusité. (M. O.)

HYDROSTATIQUE (*Physiq*), s. f., *hydrostatica*, mot grec dérivé de ὕδωρ, eau, et de ἵσταμαι, je me tiens; partie de la mécanique qui a pour objet la pesanteur et l'équilibre des fluides. (M. O.)

HYDROSULFATE, *hydrosulfas* (hydrosulfure), nom donné aux sels formés d'acide hyrosulfurique (hydrogène sulfuré) et d'une base. Tous les hydrosulfates sont décomposés par le feu; ceux de potasse, de soude, d'ammoniaque, de baryte, de strontiane, de chaux et de magnésie, sont les seuls solubles dans l'eau. Plusieurs d'entre eux peuvent dissoudre du soufre, et passer à l'état d'*hydrosulfates sulfurés.* Le chlore décompose tous les hydrosulfates dissous; il s'empare de l'hydrogène de leur acide, et le soufre est précipité. Il en est de même de l'air dont l'oxygène s'empare d'abord de l'hydrogène, puis du soufre de l'acide hydrosulfurique, en sorte qu'il se forme de l'eau, de l'acide sulfureux et un sulfite sulfuré. Les acides les décomposent également, s'emparent de la base et dégagent l'acide hydrosulfurique qui répand une odeur insupportable

d'œufs pourris. Toutes les dissolutions métalliques des quatre dernières classes de M. Thénard sont décomposées et précipitées par les hydrosulfates; le précipité est tantôt un sulfure métallique, tantôt un hydrosulfate plus ou moins sulfuré et diversement coloré. On prépare tous ceux qui sont solubles en saturant d'acide hydrosulfurique gazeux les bases dissoutes dans l'eau, ou simplement mêlées avec ce liquide. On les emploie souvent comme des réactifs précieux pour reconnaître les métaux, dans la préparation des eaux minérales artificielles, etc. Leurs propriétés médicinales sont les mêmes que celles du foie de soufre dissous dans l'eau. *Voy.* FOIE DE SOUFRE. (M. O.)

HYDROSULFATE D'AMMONIAQUE, *hydrosulfas ammoniaci* (hydrosulfure d'ammoniaque). Il crystallise en aiguilles ou en lames crystallines; il est très-soluble dans l'eau, très-volatil. On l'emploie comme réactif; il est le produit de l'art. On l'obtient en saturant l'ammoniaque avec de l'acide hydrosulfurique.

HYDROSULFATE D'ANTIMOINE (Sous-), *sub-hydrosulfas stibii* (kermès minéral, poudre des chartreux, oxyde d'antimoine hydrosulfuré brun), composé de protoxyde d'antimoine et d'une quantité d'acide hydrosulfurique insuffisante pour le saturer. Il est solide, d'un rouge brun, léger et velouté. L'air le décolore, et le transforme en sous-hydrosulfate sulfuré. Il est insoluble dans l'eau; les hydrosulfates de potasse et de soude le dissolvent bien à chaud, et très-peu à froid; ceux de baryte, de strontiane et de chaux le dissolvent à toutes les températures. Si on le fait bouillir avec de la potasse dissoute dans l'eau, il se décompose, perd sa couleur, et se transforme en protoxyde d'antimoine d'un blanc jaunâtre, et en hydrosulfate sulfuré de potasse tenant un peu de protoxyde d'antimoine en dissolution. On l'obtient en faisant bouillir pendant une demi-heure une partie de sulfure d'antimoine pulvérisé, vingt-deux parties et demie de sous-carbonate de soude crystallisé et deux cent cinquante parties d'eau. On filtre la liqueur bouillante; on la reçoit dans un entonnoir et dans des vases chauds : on les couvre exactement, et on les laisse refroidir; le kermès est entièrement déposé au bout de vingt-quatre heures. On le met sur un filtre; on le lave avec de l'eau bouillie et refroidie sans le contact de l'air. On le dessèche à la température de 25°, et on le conserve à l'abri du contact de l'air et de la lumière. Il est souvent employé en médecine comme expectorant dans la dernière période des péripneumonies et des catarrhes. On le donne à la dose d'un ou de deux grains; à dose plus forte il deviendrait émétique. (M. O.)

HYDROSULFATE DE BARYTE (Sous-), *sub-hydrosulfas barytæ* (hydrosulfure de baryte). Il crystallise en lames blanches; il est plus soluble à chaud qu'à froid; il est sans usages. On l'obtient comme le précédent. (M. O.)

HYDROSULFATE DE CHAUX, *hydrosulfas calcis* (hydrosulfure de chaux). Il est sous la forme d'un liquide incolore; on l'obtient en dissolvant dans l'eau le sulfure de chaux. Il a les mêmes propriétés médicales que ce corps. *V.* SULFURE DE CHAUX. (M. O.)

HYDROSULFATE DE MAGNÉSIE, *hydrosulfas magnesiæ* (hydrosulfure de magnésie). Il est le produit de l'art; il se dissout très-bien dans l'eau et n'a point d'usages. (M. O.)

HYDROSULFATE DE POTASSE, *hydrosulfas potassæ* (hydrosulfure de potasse). Il crystallise en prismes à quatre pans terminés par des pyramides à quatre faces, d'une saveur âcre, amère; il est très-employé comme réactif; on l'obtient comme l'hydrosulfate d'ammoniaque.

HYDROSULFATE DE SOUDE, *hydrosulfas sodæ* (hydrosulfure de soude). Il crystallise moins facilement que le précédent, dont il partage les autres propriétés. (M. O.)

HYDROSULFATE DE STRONTIANE (Sous-), *hydrosulfas strontianæ* (hydrosulfure de strontiane). Il est le produit de l'art; il crystallise en lames blanches semblables à des écailles: il est plus soluble à chaud qu'à froid, et n'a point d'usages. (M. O.)

HYDROSULFATE SULFURÉ, *hydrosulfas sulphureus* (sulfure hydrogéné); hydrosulfate tenant du soufre en dissolution. Sels d'un jaune foncé; les acides les décomposent avec effervescence, en dégagent du gaz acide hydrosulfurique, et en précipitent du soufre mêlé quelquefois d'hydrure de soufre. L'acide hydrosulfurique les décompose également; il en précipite du soufre, et les change en véritables hydrosulfates. On les obtient en faisant bouillir de l'eau, du soufre et les oxydes métalliques. Ils jouissent des mêmes propriétés médicales que les précédents. (M. O.)

HYDROSULFATE SULFURÉ D'AMMONIAQUE (liqueur fumante de Boyle, hydrosulfure sulfuré d'ammoniaque, sulfure hydrogéné d'ammoniaque), composé d'hydrosulfate d'ammoniaque et de soufre. Il est liquide, d'une

couleur brune-rouge, d'une consistance presque sirupeuse, d'une saveur et d'une odeur désagréables. Mis en contact avec l'air ou avec le gaz oxygène sec ou humide, il répand des vapeurs blanches épaisses; il est employé comme réactif. On l'obtient en chauffant dans une cornue de verre un mélange d'une partie de sel ammoniac, d'une partie de chaux vive et de demi-partie de soufre. (M. O.)

HYDROSULFATE SULFURÉ D'ANTIMOINE (Sous-), *sub-hydrosulfas*, *sulfurosum stibii* (soufre doré, oxyde d'antimoine hydrosulfuré orangé). Ses principes constituants sont les mêmes que ceux du kermès, excepté qu'il contient plus de soufre. Il est solide, jaune-orangé, insoluble dans l'eau; calciné avec du charbon, il donne un culot d'antimoine métallique. On l'obtient en saturant par quelques gouttes d'acide la liqueur qui a laissé déposer le kermès, et qui a été filtrée. Il jouit des mêmes propriétés médicales que le kermès (sous-hydrosulfate d'antimoine), mais à un degré plus faible; il paraît aussi un peu diaphorétique. (M. O.)

HYDROSULFATE SULFURÉ DE BARYTE (Sulfure de baryte dissous dans l'eau). *V.* SULFURE DE BARYTE.

HYDROSULFATE SULFURÉ DE POTASSE (Sulfure de potasse dissous dans l'eau). *V.* FOIE DE SOUFRE.

HYDROSULFATE SULFURÉ DE SOUDE (Sulfure de soude dissous dans l'eau). *V.* SULFURE DE SOUDE. (M .O.)

HYDROSULFATE SULFURÉ DE STRONTIANE (Sulfure de strontiane dissous dans l'eau). *V.* ce mot.

HYDROSULFURE, synonyme d'*hydrosulfate*. *V.* ce mot.

HYDROSULFURE SULFURÉ. *V.* HYDROSULFATE SULFURÉ.

HYDROSULFURIQUE (Acide), *acidum hydrosulfuricum* (hydrogène sulfuré, gaz hépatique), composé de 93,855 parties de soufre et 6,145 d'hydrogène en poids. Cet acide se trouve dans quelques eaux minérales, dans les fosses d'aisance, etc. Il est gazeux, incolore, doué d'une odeur fétide, analogue à celle des œufs pourris; il éteint les corps enflammés, et rougit l'infusum de tournesol. Il décolore un très-grand nombre de substances végétales; sa pesanteur spécifique est de 1,1912. Il est décomposé par l'iode et par le chlore, qui s'emparent de son hydrogène et en précipitent le soufre. Lorsqu'on approche de lui un corps en ignition, il absorbe l'oxygène de l'air, s'enflamme, et les parois de la cloche dans laquelle on a fait l'expérience ne tardent pas à être tapissées de soufre d'une couleur jaune. L'eau, à la température ordinaire, peut dissoudre trois fois son volume de gaz acide hydrosulfurique, et constitue l'acide liquide. Il peut se combiner avec un très-grand nombre d'oxydes métalliques, et former des sels. On l'obtient en traitant à une douce chaleur du sulfure d'antimoine en petits fragments par l'acide hydrochlorique; l'eau se décompose; son oxygène oxyde l'antimoine, tandis que son hydrogène dissout le soufre, et se dégage à l'état de gaz acide hydrosulfurique. On l'emploie pour distinguer les unes des autres plusieurs dissolutions métalliques. On s'en sert en pharmacie pour préparer des eaux minérales artificielles. Introduit dans les poumons, même lorsqu'il est mêlé avec cinq ou six cents fois son volume d'air atmosphérique, le gaz acide hydrosulfurique détermine instantanément la mort; il est une des causes les plus fréquentes de l'asphyxie connue sous le nom de *plomb*. *V.* ce mot. (M. O.)

HYDROTHORAX (*Pathol.*), s. m., *hydrothorax*, de ὕδωρ, eau, et de θώραξ, poitrine; hydropisie de poitrine, et particulièrement des plèvres.

L'hydrothorax est rarement idiopathique: presque toujours il est dû à une lésion organique du cœur ou des poumons, à une inflammation de la plèvre. L'impression du froid sur le corps échauffé, l'emploi de saignées intempestives dans la rougeole et la scarlatine, ont paru quelquefois en provoquer le développement.

Les symptômes de cette hydropisie sont souvent obscurs dans le principe, mais de jour en jour ils deviennent plus manifestes. La dyspnée est le premier phénomène qui frappe le médecin, et celui dont le malade se plaint davantage. La respiration est petite, fréquente, sur-tout après le mouvement, la parole et le repas; la poitrine est agrandie, elle rend un son mat par la percussion. A ces symptômes se joint quelquefois l'œdématie des téguments; la fluctuation, qui est quelquefois apparente dans les espaces intercostaux, qui peut même être distincte à l'oreille dans les mouvements du tronc. Quelques malades n'accusent aucune sensation pénible dans le thorax; d'autres se plaignent de gêne, de pesanteur, d'anxiété derrière le sternum ou à la partie inférieure du dos; quelques-uns disent sentir un liquide qui reflue vers le sommet de la poitrine lorsqu'ils prennent la position horizontale, et qui se précipite vers le diaphragme lorsqu'ils s'asseyent. La voix est souvent entrecoupée, la toux fréquente et sèche, ou suivie de l'expec-

toration de crachats écumeux. Si l'hydrothorax est double, le malade se tient communément assis; s'il n'occupe qu'une des plèvres, le décubitus a presque toujours lieu sur le côté affecté. Le son est mat dans toute l'étendue de la poitrine, si la quantité de sérosité est considérable, et si elle occupe les deux côtés : dans l'hydrothorax borné à une des plèvres, le son n'est mat que d'un côté : dans l'hydrothorax peu considérable, le son reste clair à la partie la plus élevée; et, selon l'attitude du malade, c'est tantôt en devant, en arrière ou en dehors, tantôt en haut ou en bas que la poitrine résonne.

Les symptômes généraux qui se joignent aux symptômes locaux indiqués, sont communément ceux des hydropisies passives, la pâleur de la face, la couleur terne de la peau, la soif, la faiblesse du pouls qui n'est pas toujours accéléré, la diminution de la chaleur, la rareté de l'urine.

La marche de la maladie n'a rien de constant : sa durée moyenne est de quelques mois; pendant ce temps il survient fréquemment des paroxysmes nocturnes, et quelquefois des exacerbations irrégulières dans lesquelles le malade est menacé de suffocation.

La terminaison peut être heureuse. Des évacuations abondantes d'urine ou de matières alvines, quelquefois des sueurs copieuses, accompagnent et quelquefois annoncent cette solution favorable. La mort a lieu plus souvent : elle est précédée d'une gène croissante dans la respiration, d'orthopnée, d'affaiblissement du pouls, de refroidissement, de défaillance, etc.

Quelquefois l'hydrothorax a une marche aiguë, et présente les symptômes généraux des hydropisies actives : il peut alors se terminer promptement par la guérison ou par la mort.

Le diagnostic de cette maladie est souvent difficile. Quelquefois l'ouverture des cadavres a montré un épanchement de sérosité dans la plèvre chez des sujets chez lesquels cette affection n'avait pas même été soupçonnée pendant la vie; dans d'autres, l'inflammation chronique du poumon et de la plèvre, une tumeur développée dans la poitrine, quelquefois même la distension de l'estomac par des gaz, ont simulé un hydrothorax qui n'existait pas. Un examen attentif de toutes les circonstances actuelles et passées que présente le malade, peut en général faire éviter ces erreurs; mais lorsqu'on a reconnu l'accumulation de sérosité dans les cavités des plèvres, il faut encore distinguer si l'hydropisie est idiopathique ou symptomatique, et cette distinction est souvent fort difficile.

Le prognostic est toujours grave : il l'est d'autant plus, que la sérosité occupe une plus grande étendue de la poitrine, que la maladie est plus ancienne, qu'elle a résisté à un plus grand nombre de remèdes employés contre elle.

A l'ouverture des cadavres on trouve les mêmes lésions que dans les autres hydropisies; savoir : accumulation de la sérosité dans des parties qu'elle ne doit que lubréfier; agrandissement des organes contenants, affaissement des viscères contenus. La quantité de liquide trouvé dans la plèvre a quelquefois été de dix à douze livres.

Les saignées et les boissons rafraîchissantes ont quelquefois été employées avec avantage dans le traitement de l'hydrothorax; mais dans le très-grand nombre des cas, ces moyens, et spécialement la saignée, ne font qu'aggraver l'état des malades.

Les remèdes particuliers employés dans l'hydrothorax, sont la scille, la digitale pourprée, l'oxymel scillitique et colchique, les vésicatoires sur la poitrine, l'inspiration de gaz médicamenteux; les autres sont les mêmes que dans les hydropisies en général. (*V.* HYDROPISIE.)

La ponction du thorax a été employée quelquefois avec avantage ou même avec un plein succès : en général elle n'a été que palliative; souvent elle a précipité la fin des malades. Il convient que l'évacuation de la sérosité soit faite en plusieurs fois, sur-tout quand sa quantité est considérable, afin que les parties comprimées puissent remplir l'espace que le liquide abandonne. (CH.)

HYDROTIQUE (*Thérap.*), adj., *hydroticus*, de ὕδωρ, eau. Ce mot est synonyme d'*hydragogue.* (H. C.)

HYDROTITE (*Path.*), s. f., *hydrotis*, de ὕδωρ, eau, et de ὦς, ὠτὸς, oreille. Hydropisie de l'oreille, maladie à peine connue. (CH.)

HYDRURE (*Chim.*), s. m., de ὕδωρ, eau. Nom donné à des composés d'hydrogène et d'un autre corps, qui ne sont ni acides ni gazeux. On dit *hydrure d'arsenic*, *hydrure de potassium*, pour désigner deux produits solides, tandis qu'on donne les noms d'*hydrogène arsenié* et d'*hydrogène potassié*, à des substances *gazeuses*, composées des mêmes éléments. (M. O.)

HYÉROPYRE (*Path.*), s. m., *hyeropyrus*; mot tiré du grec, de ἱερὸς, sacré, et de πῦρ, feu, feu sacré. *V.* ce mot.

HYGIDION (*Pharm.*); nom d'un collyre dont Paul-Æginète fait mention. Inusité. (M. O.)

HYGIEIA (*Pharm.*); nom donné à un emplâtre appelé encore *panacea*, *emplâtre des trois frères*, et dont Ætius a donné la description. (M. O.)

HYGIÈNE (*Méd.*), s. f., *hygiene*, de ὑγίεια, santé. Partie de la médecine qui a pour but la conservation de la santé, et qui embrasse la connaissance de l'homme sain en société et individuellement, ainsi que celle des choses dont l'homme use ou jouit, et de leur influence sur sa constitution et sur ses organes. Ces choses sont rangées dans plusieurs classes auxquelles on a donné les noms d'*applicata*, de *circumfusa*, d'*ingesta*, d'*excreta*, de *gesta* et de *percepta*. *V.* ces divers mots. (H. C.)

HYGIÉNIQUE (*Méd.*), adj.; qui a rapport à l'hygiène. *Soins hygiéniques.* (H. C.)

HYGMORE (Corps d'), *meatus seminarius.* On appelle ainsi, du nom d'un ancien anatomiste, un renflement que la tunique albuginée présente vers le bord supérieur du testicule, et qui est traversé obliquement par les vaisseaux séminifères, lesquels se rendent dans la tête de l'épididyme. — *Antre d'Hygmore.* On a donné ce nom au sinus maxillaire. (J. C.)

HYGRA; mot grec employé pour désigner des emplâtres liquides. Inusité. (M. O.)

HYGREMPLASTRA, synonyme d'*hygra*.

HYGROBLÉPHARIQUE (*Anat.*), adj. *hygroblepharicus*, de ὑγρὸς, humide, aqueux, et de βλέφαρον, paupière. On a donné ce nom aux conduits excréteurs de la glande lacrymale qui viennent verser les larmes au-dessous de la paupière supérieure. *Voyez* LACRYMALE (Glande). (J. C.)

HYGROCIRSOCÈLE. *V.* HYDROCIRSOCÈLE. (J. C.)

HYGROCOLLYRIUM; mot grec dérivé de ὑγρὸς, humide, et de κολλύριον, collyre. Nom donné à des collyres, principalement composés de substances liquides. Inusité.

HYGROMÈTRE (*Physiq.*), s. m., *hygrometrum;* mot grec dérivé de ὑγρὸς, humide, et de μέτρον, mesure. Instrument propre à mesurer les degrés d'humidité de l'air. La pièce principale de l'hygromètre varie dans les différentes espèces de cet instrument, que l'on emploie en physique: tantôt c'est une corde de boyau ou de chanvre; tantôt c'est un cheveu; tantôt enfin une bandelette de baleine; mais en général ce tissu est de nature à éprouver un changement très-sensible de dimension par l'influence de l'humidité: ainsi la corde se raccourcit peu-à-peu par l'humidité; tandis que le cheveu et la bandelette de baleine s'allongent sous la même influence. L'hygromètre à cheveu (de Saussure), et celui de baleine (de Deluc), ne peuvent, dans aucun cas, mesurer l'humidité absolue de l'air: ils n'indiquent que les quantités relatives d'eau qui se trouve dans l'atmosphère. Il n'en est pas de même de certaines substances avides d'humidité, qui peuvent s'emparer de la vapeur aqueuse contenue dans l'air. Ces substances sont: l'acide sulfurique concentré, la potasse caustique, le chlorure de calcium, etc. Il suffit de peser une de ces substances privée de toute l'eau qu'il est possible de lui enlever, et de la placer sous une cloche contenant une masse d'air, pour connaître la quantité d'eau que celui-ci renferme. La différence de poids de la substance employée, après quelques jours de son exposition à l'air, représente la quantité d'eau qui y était contenue. Parmi les corps connus, il n'en est aucun qui jouisse à un plus haut degré de la faculté de démontrer les plus petites traces d'humidité dans l'air atmosphérique, que le gaz acide phtoro-borique (fluo-borique). Il répand des vapeurs blanches, épaisses, dans l'air humide; tandis qu'il ne trouble point la transparence de l'air parfaitement sec. (M. O.)

HYGROMÉTRIE: science qui s'occupe de déterminer l'état humide ou sec de l'air.

HYGROMÉTRIQUE, adj.; se dit des matières susceptibles d'éprouver un changement par l'humidité. (M. O.)

HYGROMYRON (*Pharm.*); mot grec qui signifie onguent liquide. Inusité. (M. O.)

HYGROPHOBIE (*Path.*), s. f., *hygrophobia*, de ὑγρὸς, liquide, et de φόβος, crainte, crainte ou horreur des liquides. Le même qu'hydrophobie. *V.* ce mot. (CH.)

HYGROPHTHALMIQUE (*Anat.*), adj., *hygrophthalmicus*, de ὑγρός, humide, et de ὀφθαλμὸς, œil; qui sert à humecter l'œil. *V.* HYGROBLÉPHARIQUE. (J. C.)

HYGROSCOPE, s. m., *hygroscopium.* Mot dérivé de ὑγρὸς, humide, et de σκοπέω, j'observe. Synonyme d'*hygromètre.* Inusité. (M. O.)

HYGROSCOPIE; synonyme d'*hygrométrie.* Inusité. (M. O.)

HYLE (*Bot.*); mot grec latinisé,

ὕλη, matière. Ce mot est généralement employé dans le sens de *matière médicale*. Quelques auteurs l'ont employé pour désigner la pierre philosophale. (CH.)

HYMEN (*Anat.*), s. m.: du mot grec ὑμὴν, qui signifie *chant nuptial*, *mariage*, *membrane*, *pellicule*.— Les anatomistes ont donné le nom d'*hymen* à un repli formé par la membrane muqueuse de la vulve, au moment où elle pénètre dans le vagin. Sa forme est très-variable, semi-lunaire, parabolique ou circulaire; il ne ferme pas ordinairement le canal d'une manière exacte; cependant quelquefois il forme une cloison complète qui s'oppose à l'écoulement des règles, ou au coït. L'hymen n'appartient pas exclusivement à l'espèce humaine comme le pensait Haller, et n'est point un organe accordé uniquement à cette espèce, dans des vues morales de la part de la providence. On doit, suivant M. le professeur Cuvier, le regarder comme entrant naturellement dans la composition des organes de la génération des mammifères femelles. Cette membrane se rompt ordinairement par l'acte du mariage, s'efface par l'accouchement, et il n'en reste plus après que des lambeaux irréguliers qui constituent plusieurs des *caroncules myrtiformes*. *V.* ce mot. Des accidents particuliers peuvent détruire la membrane hymen; elle peut même ne pas exister. Dans d'autres cas, la copulation peut avoir lieu sans qu'elle soit déchirée; d'où il suit que sa présence ne prouve pas mieux la virginité, que son absence ne prouve l'incontinence. « Il est est certain, dit M. Cuvier, que l'hymen doit avoir un autre objet que de servir de témoin de la pureté virginale; il est possible que son utilité consiste à préserver des parties délicates du contact de l'air dans les jeunes animaux, afin d'en maintenir la sensibilité pour l'époque où elle doit éveiller le désir. » (J. C.)

HYMENODES (*Pathol.*); mot grec latinisé et francisé par quelques lexicographes, ὑμενώδης, de ὑμὴν, membrane, membraneux, ou qui présente des membranes. (CH.)

HYMÉNOGRAPHIE (*Anat.*), s. f., *hymenographia*, de ὑμὴν, membrane, et de γράφω, je décris. Partie de l'anatomie qui a pour objet la description des diverses membranes. (J. C.)

HYMÉNOLOGIE (*Anat.*), s. f., *hymenologia*, de ὑμὴν, membrane, et de λόγος, discours. Traité des membranes.

HYMÉNOPTÈRES (*Entomol.*), s. m. pl., *hymenopteri*, de ὑμὴν, membrane, et de πτερὸν, aile. Les zoologistes ont donné ce nom au troisième ordre de la classe des insectes. Les espèces qui le composent ont quatre ailes membraneuses, nues, à nervures longitudinales. Les abeilles, les guêpes, les fourmis, les ichneumons, etc., appartiennent à cet ordre. (H. C.)

HYMÉNOTOMIE (*Anat.*), s. f., *hymenotomia*, de ὑμὴν, membrane, et de τέμνω, je coupe, je dissèque. Partie de l'anatomie qui traite de la dissection des membranes. On a aussi donné ce nom à l'incision que l'on pratique à la membrane hymen dans certains cas d'imperforation du vagin, afin de donner issue au sang retenu et accumulé dans la cavité de la matrice. (J. C.)

HYO-CHONDRO-GLOSSE (*Anat.*), adj., *hyo-chondro-glossus*; qui appartient à l'os hyoïde, à son cartilage et à la langue. M. Dumas a donné ce nom au muscle hyo-glosse. *V.* ce mot. (J. C)

HYO-ÉPIGLOTTIQUE (*Anat.*), adj., *hyo-epiglotticus*; qui appartient à l'os hyoïde et à l'épiglotte. Quelques anatomistes ont donné le nom de *ligament hyo-épiglottique* à un trousseau de tissu cellulaire condensé qui se porte de la partie postérieure du corps de l'os hyoïde à la base du fibro-cartilage épiglottique. (J. C.)

HYO-GLOSSE (*Anat.*), adj. et s. m., *hyo-glossus*, qui appartient à l'os hyoïde et à la langue. *Muscle hyo-glosse*; il est large, mince, quadrilatère, et placé à la partie antérieure et supérieure du cou. Ses insertions à trois points différents de l'os hyoïde ont permis de le partager en trois portions: l'une (muscle cérato-glosse, Albin.) se fixe à la grande corne de l'os hyoïde; la seconde (muscle basio-glosse, Albin.) naît de la partie supérieure du corps du même os; la troisième enfin (muscle chondro-glosse, Albin.) provient de sa petite corne et du cartilage placé entre le corps et la grande corne. Les fibres de ces trois faisceaux se portent dans les parties latérales et inférieures de la langue. Ce muscle abaisse la base de la langue, ou élève l'os hyoïde lorsque celle-ci est fixée. (J. C.)

HYO-GLOSSIEN (*Anat.*), adj., *hyo-glossianus*; nom que M. le professeur Chaussier donne au nerf grand hypoglosse, parce qu'il fournit des rameaux à la langue et aux muscles qui se fixent à l'os hyoïde. (J. C.)

HYO-GLOSSO-BASI-PHARYNGIEN (*Anat.*), adj., *hyo-glosso-basi-pharyngeus*; nom que M. Dumas donne au muscle constricteur moyen du pharynx, à cause de ses attaches. *Voy.* CONSTRICTEURS DU PHARYNX. (J. C.)

HYOIDE (*Anat.*), s. m., *hyoïdes*, *hypsiloïdes*, *os* des Latins, ὑοειδὴς des Grecs; dérivé de la voyelle grecque υ, upsilon, et de εἶδος, semblable; qui a la forme d'un upsilon. L'hyoïde, nommé par quelques anatomistes *os lingual*, est un arceau osseux très-mobile, d'une figure parabolique, convexe en devant, et suspendu horizontalement dans l'épaisseur des parties molles du cou, entre la base de la langue et le larynx. Cet os, séparé entièrement du reste du squelette, est composé de cinq osselets distincts, susceptibles de se mouvoir les uns sur les autres. La première de ces pièces osseuses occupe le centre, et s'appelle *le corps de l'os hyoïde;* elle donne attache à beaucoup de muscles : deux autres pièces sont latérales, et portent le nom de *branches* ou de *grandes cornes;* enfin les deux dernières sont plus petites, placées au-dessus des précédentes, et connues sous le nom de *petites cornes.* L'os hyoïde se développe par cinq points d'ossification. (J. C.)

HYOIDES PRIMUS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins; muscle sterno-hyoïdien. Columbus, Fallope. (J. C.)

HYOIDES QUARTUS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins; muscle omoplat-hyoïdien. Columbus, Fallope, Casserius. (J. C.)

HYOIDIEN, ENNE (*Anat.*), adj., *hyoideus;* qui appartient à l'os hyoïde. La *région hyoïdienne*, les *muscles hyoïdiens*, etc. (J. C.)

HYO-PHARYNGIEN (*Anat.*), adj., *hyo-pharyngeus ;* qui appartient à l'os hyoïde et au pharynx. Ce nom a été donné au muscle constricteur moyen du pharynx par Valsalva, Morgagni, Winslow, Sabatier. *Voy.* CONSTRICTEURS DU PHARYNX. (J. C.)

HYO-THYROIDIEN (*Anat.*), adj., *hyo-thyroideus* ou *hyo-thyroïdes ;* qui appartient à l'os hyoïde et au cartilage thyroïde. *V.* THYRO-HYOÏDIEN. (J. C.)

HYOSCYAMUS (*Bot.*), mot latin. *V.* JUSQUIAME. (H. C.)

HYOSÉRIDE (*Bot.*), s. f., *hyoseris;* genre de plantes de la syngénésie polygamie égale et de la famille des chicoracées. Les espèces qu'il renferme sont inusitées. (H. C.)

HYPALEIPTON; liniment.

HYPALEIPTRON, mot grec employé pour désigner une sorte de spatule dont on se sert pour étendre les onguents. Inusité. (M. O.)

HYPÉCOON (*Bot.*), s. m., *hypecoum ;* genre de plantes de la tétrandrie digynie et de la famille des papavéracées. Elles sont inusitées. (H. C.)

HYPÈNE (*Anat.*), mot grec, ὑπήνη; la barbe qui croît sur la lèvre supérieure, selon quelques auteurs; la lèvre supérieure elle-même, suivant d'autres. James. (J. C.)

HYPERBOLIQUE (Attitude) (*Pathol.*). Galien a désigné sous ce nom certaines attitudes exagérées, extraordinaires, dans lesquelles les membres et la colonne vertébrale sont dans une extension complète, ou dans une flexion portée au plus haut point. (CH.)

HYPERBORÉE (Race) (*Zool.*). Les naturalistes ont désigné par ce mot, tiré du grec ὑπὲρ, au-delà, et Βορέας, Borée, une race d'hommes qui se trouve tout-à-fait au nord des deux continents, dans le voisinage du cercle polaire, et à laquelle ils ont assigné pour caractères distinctifs un visage plat, court et arrondi, un nez écrasé, des cheveux noirs, courts et plats, une peau brune. Tels sont les Thibétains, les Ostiaques, les Kamtschatkales, les Lapons, les Samoïèdes, les Esquimaux, les peuples du Labrador, etc. (H. C.)

HYPERCATHARSIE (*Thérap.*), s. f., *hypercatharsis*, de ὑπὲρ, avec excès, et de κάθαρσις; purgation; ce mot est synonyme de *superpurgation.* (H. C.)

HYPERCORYPHOSIS (*Anat.*), mot grec, ὑπερκορύφωσις, de ὑπὲρ, sur, et de κορυφὴ, le sommet. Hippocrate donne ce nom aux lobes du poumon et du foie. (J. C.)

HYPERCRISIS (*Path.*), mot grec latinisé et même francisé (hypercrise) par quelques lexicographes, ὑπέρκρισις, de ὑπὲρ, au-delà, et de κρίσις, crise; crise excessive, effort critique très-violent, ou évacuations critiques trop abondantes. (CH.)

HYPEREPHIDROSIS (*Path.*), s. f., mot tiré du grec, de ὑπὲρ, au-delà, et d'*ephydrosis*, sueur abondante; sueur trop abondante, excessive. *V.* EPHIDROSE. (CH.)

HYPERESIA (*Pathol.*), mot grec latinisé, ὑπηρεσία, ministère; ce mot s'applique quelquefois aux organes : il a le même sens alors que fonctions. (CH.)

HYPERESTHÉNIE (*Pathol.*), s. f., *hyperesthenia*, de ὑπὲρ, au-delà, et de σθένος, force; excès des forces, et particulièrement de la contractilité. (CH.)

HYPERESTHESIE (*Pathol.*), s. f., *hyperæsthesis*, de ὑπὲρ, au-dessus, et de αἴσθησις, faculté de sentir; sensibilité excessive. (CH.)

HYPERETRIA (*Accouch.*), mot grec, ὑπηρετεῖα; sage-femme. *V.* ce mot. James. (J. C.)

HYPERICUM (*Bot.*), mot latin. *V.* MILLEPERTUIS. (H. C.)

HYPEROA (*Anat.*), mot grec, ὑπερῷα, de ὑπὲρ et de ὠὸν, un lieu haut. On s'est servi de ce mot pour désigner la voûte palatine, la base du crâne. Castelli, James. (J. C.)

HYPÉRO-PHARYNGIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *hypero-pharyngeus*. Ce nom a été donné par quelques anatomistes au muscle pharyngo-staphylin. *V.* ce mot. (J. C.)

HYPEROSTOSE (*Pathol. chir.*), s. f., *hyperostosis*, de ὑπὲρ; au-delà, et de ὀστέον, os; excroissance osseuse. *V.* Exostose.

HYPERSARCOSE (*Pathol.*), s. f., *hypersarcosis*, de ὑπερσάρκωσις, de ὑπὲρ, au-dessus, et de σὰρξ, chair. On donne ce nom aux excroissances molles et fongueuses, et particulièrement à celles qui se développent sur des parties ulcérées. (Ch.)

HYPERTONIE (*Path.*), s. f., *hypertonia*, de ὑπὲρ au-delà, et de τόνος, ton; excès de ton dans les parties. Il est opposé au mot *atonie*, qui exprime dans son sens étymologique l'absence de ton, mais qui signifie plutôt diminution du ton nécessaire aux organes, pour l'exercice régulier de leurs fonctions. (Ch.)

HYPEXODOS (*Path.*), mot grec, ὑπέξοδος; évacuation alvine. (Ch.)

HYPHYDROS (*Pathol.*), mot grec latinisé, ὕφυδρος, hydropique. (Ch.)

HYPNOBATASE (*Path*), s. f., *hypnobatasis*, de ὕπνος, sommeil, et de βάω, je vais; somnambulisme. *Voy.* ce mot. (Ch.)

HYPNOBATES (*Path.*), mot grec latinisé, ὑπνοβάτης, somnambule. (Ch.)

HYPNODES (*Path.*), mot grec latinisé, ὑπνώδης; qui est en somnolence. *V.* ce mot. (Ch.)

HYPNOLOGIE (*Hyg.*, *Physiol.*), s. f., *hypnologia*, de ὕπνος, sommeil, et de λόγος, discours; traité du sommeil. (H. C.)

HYPNOLOGIQUE (*Hyg.*), s. f., *hypnologice*, même étymologie. On a donné ce nom à la partie de la diététique qui traite du sommeil. (H. C.)

HYPNOTÉRION, ancien nom d'un épithème dont Ætius a parlé. Inusité.

HYPNOTIQUE (*Thérap.*), adj., *hypnoticus*, *somnifer*, de ὑπνόω, j'endors. Un médicament hypnotique est celui qui a la propriété de provoquer le sommeil. (H. C.)

HYPOCAPNISMA; fumigation.

HYPOCARODES (*Path.*), mot grec latinisé, ὑποκαρώδης, *subsoporatus*; qui est dans un état voisin du carus. (Ch.)

HYPOCATHARSIE (*Thérap.*), s. f., *hypocatharsis*, de ὑπὸ, dessous, et de κάθαρσις, purgation; purgation trop faible. Ce mot est opposé à *hypercatharsie*. (H. C.)

HYPOCAUSTE, s. m., *hypocaustum*, mot grec dérivé d'ὑπὸ, dessous, et de καίω, je brûle. On a donné ce nom à une étuve, à une pièce échauffée dans laquelle on faisait prendre des bains pour déterminer la transpiration; enfin à un fourneau disposé dans un lieu souterrain, et dont on faisait usage pour échauffer les bains. Inusité. (M. O.)

HYPOCERCHALÉON (*Path.*), mot grec, ὑποκερχαλέον; âpreté du gosier qui altère la voix. (Ch.)

HYPOCHLOROMELAS (*Path.*), mot grec, ὑποχλωρόμελας, *subpallide nigricans*, se dit des individus dont la peau offre une pâleur mêlée d'une teinte noirâtre. (Ch.)

HYPOCHONDRE ou HYPOCONDRE (*Anat.*). s. m., *hypochondrium*, de ὑπὸ, sous, et de χόνδρος, cartilage. On a donné ce nom aux régions latérales et supérieures de l'abdomen, parce qu'elles sont bornées par le bord cartilagineux des fausses côtes qui forme la base de la poitrine. Il y a un hypochondre droit et un hypochondre gauche.—On a aussi employé le mot hypochondre comme synonyme d'*hypochondriaque*. *Voy.* ce mot.

HYPOCHONDRIAQUE (*Pathol.*), adj., *hypochondriacus*; qui tient à l'hypochondrie, ou qui est atteint d'hypochondrie. *V.* ce mot. (Ch.)

HYPOCHONDRIE (*Path.*), s. f., *hypochondria*, *hypochondriasis*, de ὑπὸ, sous, et de χόνδρος, cartilage, maladie des hypochondres. On avait ainsi nommé l'affection dont il s'agit, parce qu'on avait supposé qu'elle avait son siége dans ces régions. Elle est caractérisée par la susceptibilité extrême du système nerveux, la morosité du caractère, et accompagnée souvent de flatuosités et de divers troubles dans les fonctions digestives.

Les causes de l'hypochondrie sont en grande partie les mêmes que celles des autres névroses : l'habitation dans les grandes villes, dans les climats tempérés ou chauds, dans un pays étranger; la saison de l'automne, les révolutions des états, les calamités publiques, sont autant de causes prédisposantes générales de cette affection. C'est communément de trente à quarante ans qu'elle commence à se développer. Le tempérament nerveux, le sexe masculin, une profession sédentaire, prédisposent à cette maladie : un changement subit dans le genre de vie, une oisiveté inaccoutumée, des affections morales profondes, des excès dans l'étude, sur-tout après le repas, une mauvaise santé habituelle, sont autant de causes qui la produisent souvent.

L'invasion de cette maladie est quel-

quefois subite : une affliction profonde, un outrage, en ont quelquefois tout-à-coup développé les symptômes, qui, le plus souvent, ne se montrent qu'avec lenteur.

Ses principaux phénomènes portent sur les fonctions cérébrales : un changement remarquable s'opère peu-à-peu dans le caractère, qui devient chagrin, ombrageux, irrésolu, irascible ; le malade exprime ses maux dans des termes si exagérés et si bizarres, que son langage a quelque chose de particulier. Son jugement, qui reste sain dans toutes les choses qui lui sont étrangères, se déprave manifestement dans celles qui ont ou qui paraissent avoir quelque rapport avec sa propre position. Tous les objets se présentent à sa pensée sous les couleurs les plus sombres ; il tombe dans un état habituel d'engourdissement, dont il ne sort que momentanément pour s'abandonner à des élans de joie ou à une tristesse immodérée ; son sommeil est inquiet, et souvent plus pénible que l'état de veille. Il accuse, dans diverses parties, des sensations douloureuses, extraordinaires, des mouvements intérieurs, des battements, des crispations, des bouillonnements, du froid ou de la chaleur. Ces sensations sont souvent mobiles, passagères ; elles se succèdent avec rapidité, et sont remplacées par d'autres plus singulières encore. Les organes des sens offrent une susceptibilité extrême : le bruit, la lumière, le frottement de quelque corps, produisent des commotions violentes. Toutes les parties susceptibles de mouvements en offrent d'irréguliers, de la même manière que toutes celles qui sont susceptibles de sensations, en présentent d'anomales. Les malades éprouvent des crampes, des mouvements involontaires, des tremblements, des tressaillements ; quelques-uns ont de l'aversion pour toute espèce d'exercice. Les digestions sont souvent dérangées. L'épigastre est le siége d'un malaise ou d'un gonflement incommode. L'appétit est souvent diminué, l'estomac paresseux, le ventre resserré. La respiration est quelquefois gênée : une constriction obscure s'oppose à l'entière dilatation du thorax. Des causes légères donnent lieu à des palpitations et à des défaillances. La distribution de la chaleur dans les diverses régions du corps est souvent irrégulière ; quelques parties sont brûlantes, tandis que d'autres sont froides. Les sécrétions offrent aussi des troubles particuliers ; la transpiration cutanée est souvent diminuée, l'urine est incolore, l'exhalation des gaz dans le canal digestif est augmentée.

La marche de cette affection offre des alternatives d'allégement et d'exaspération qui, chez quelques malades, paraissent se lier aux variations atmosphériques.

On a admis plusieurs degrés dans l'hypochondrie, à raison de l'intensité diverse avec laquelle les symptômes se dessinent. Dans le degré le plus avancé, le malade dépérit, et parvient progressivement au marasme le plus complet, avec ou sans mouvement fébrile. Il est rare que le mal soit porté à ce point.

La durée de l'hypochondrie est longue et indéterminée : chez quelques sujets, elle ne cesse qu'avec la vie ; chez d'autres, elle s'éteint peu-à-peu, à mesure que la sensibilité s'émousse ; ailleurs elle disparaît assez promptement par l'éloignement des causes qui l'ont provoquée. Il est rare, mais il n'est pas sans exemple que la mort en soit la suite.

Quelquefois l'inflammation chronique de l'estomac ou des intestins, le cancer de ces organes, ont présenté quelque analogie dans leurs symptômes avec ceux de l'hypochondrie ; mais un examen attentif de la maladie peut mettre à l'abri d'une pareille erreur. *V.* GASTRITE CHRONIQUE, ENTÉRITE CHRONIQUE, CANCER DE L'ESTOMAC, DES INTESTINS. L'hystérie s'en distingue aussi par des signes particuliers. *V.* HYSTÉRIE.

Le prognostic est favorable en ce sens que la vie du malade est rarement compromise ; il est fâcheux d'un autre côté, relativement à l'opiniâtreté de la maladie, à l'insuffisance des moyens thérapeutiques, au peu de persévérance des malades.

Le traitement de l'hypochondrie consiste bien moins dans l'emploi des médicaments proprement dits, que dans un genre de vie convenable.

L'habitation à la campagne et les occupations rurales conviennent aux hypochondriaques, mais seulement lorsqu'ils y trouvent de l'attrait : l'habitation dans les villes est préférable pour ceux que leurs goûts et leurs habitudes y retiennent. Le régime doit être doux et nourrissant ; les aliments flatulents doivent être évités. La constipation doit être combattue par le régime et l'exercice plutôt que par les remèdes. Les exercices de toute espèce, et particulièrement ceux qui occupent agréablement l'esprit, doivent être conseillés. La chasse, la pêche, l'équitation, la natation, les promenades en voiture, en bateau, les jeux en plein air, les travaux du jardinage, de la menuiserie, pour les hommes ; les soins du

ménage pour les femmes, sont généralement avantageux. Les voyages, ceux sur-tout que l'on fait dans la belle saison, et avec un but particulier, comme celui de se rendre aux eaux minérales, sont d'une très-grande utilité. Quelquefois un changement de profession a été indispensable pour dissiper les symptômes de la maladie. On fait en sorte d'éloigner de ces malades les émotions fortes, les contrariétés, le commerce avec des personnes atteintes de la même maladie. On doit chercher à leur inspirer une confiance entière, à ne leur laisser aucun doute sur leur guérison; on doit accorder même quelques remèdes insignifiants à ceux qui en désirent, afin d'augmenter encore leur confiance et leur espoir. On leur recommande de mettre beaucoup de modération dans le travail d'esprit, de choisir des lectures gaies. Il est bon aussi qu'ils se couchent et se lèvent de bonne heure.

Lorsque l'intensité des symptômes augmente beaucoup, on parvient quelquefois à la modérer par l'usage des bains tièdes, des boissons douces, laxatives, et d'autres fois par les aromatiques. L'hypochondrie peut réclamer, dans quelques cas, les saignées et le régime rafraîchissant, comme dans d'autres elle exige une méthode tout opposée. Les causes particulières qui l'ont provoquée fournissent aussi des indications qui ne doivent pas être négligées. *Voy.* NÉVROSES. (CH.)

HYPOCHYMA (*Path.*), s. m., ὑπόχυμα des Grecs, *suffusio* des Latins, de ὑπὸ, sous, et de χέω ou χύω, je répands, je liquéfie; ce mot est synonyme de cataracte. *V.* CATARACTE. (J. C.)

HYPOCISTE (*Bot.*), s. m., *hypocistus*, de ὑπὸ, au-dessous, et de κίστος, ciste; nom d'une plante, *cytinus hypocistus*, Linn., qui pousse parasite sur le ciste. *V.* CYTINEL. (H. C.)

HYPOCLEPTICUM VITRUM, (*Pharm.*), mot grec, dérivé d'ὑπό, dessous, et de κλέπτω, dérober; entonnoir de verre dont on se servait anciennement pour séparer l'eau de l'huile. Inusité. (M. O.)

HYPOCOILON (*Anat.*), mot grec, ὑπόκοιλον, de ὑπὸ, sous, et de κοῖλον, une cavité; cavité qui est au-dessus de la paupière supérieure. James. (J. C.)

HYPOCOPHOSIS (*Path.*), mot grec latinisé, ὑποκώφωσις, de ὑπὸ, sous, et de κώφωσις, surdité; dureté d'ouïe. (CH.)

HYPOCRANE (*Pathol. chir.*), s. m., *hypocranium*, de ὑπὸ, sous, et de κρανίον, le crâne. On appelle ainsi une collection de pus qui s'est formée entre le crâne et la dure-mère. Inusité. (J. C.)

HYPOCRAS (*Pharm.*). On a donné ce nom à une boisson préparée avec du vin, de la bière ou du cidre, et du sucre, de la cannelle, du girofle, du gingembre, etc. On a également appelé ainsi de l'eau tenant en dissolution un plus ou moins grand nombre d'huiles essentielles. L'hypocras est tonique, excitant. Il est peu usité. (M. O.)

HYPOCRATÉRIFORME (*Bot.*), adj., *hypocrateriformis*, de ὑπὸ, dessous, de κρατὴρ, coupe, et de *forma*, figure; qui a la forme d'une soucoupe. On désigne par ce nom les corolles tubulées dont le limbe régulier, horizontal, arrondi, plus ou moins concave, se dilate subitement. (H. C.)

HYPODERIS ou HYPODERMIS (*Anat.*), mots grecs, ὑποδερὶς, ὑποδερμὶς; repli de la membrane muqueuse de la vulve qui couvre le clitoris, et lui forme une sorte de prépuce. Castelli. (J. C.)

HYPODESMIS (*Band.*), mot grec, ὑποδεσμὶς; application d'un bandage; bandage. Castelli.

HYPOGASTRE (*Anat.*), s. m., *hypogastrium*, de ὑπὸ, sous, et de γαστὴρ, ventre. On appelle ainsi la partie inférieure du bas-ventre. On divise l'hypogastre en trois régions secondaires, une *moyenne* ou *pubienne* (le pubis), et deux *latérales* ou *inguinales* (les aines). (J. C.)

HYPOGASTRIQUE (*Anat.*), adj., *hypogastricus*; qui a rapport ou appartient à l'hypogastre. L'*artère hypogastrique* ou *iliaque interne* (pelvienne, Chauss.) est l'interne des deux branches par lesquelles se termine l'artère iliaque primitive; elle s'enfonce dans l'excavation pelvienne, et donne un très-grand nombre de branches qui naissent tantôt séparément et tantôt par des troncs communs. Ces branches sont distinguées, 1° en *postérieures*; ce sont les artères ilio-lombaire, sacrée latérale et fessière. 2° En *antérieures*; ce sont les artères ombilicale, vésicales, obturatrice. 3° En *internes*; les artères hémorrhoïdale moyenne; utérine, vaginale, chez la femme. 4° En *inférieures*; les artères ischiatique, honteuse interne. *V.* ces différents mots. — La veine hypogastrique fournit à-peu-près les mêmes branches. — *Plexus hypogastrique* (plexus sous-mésentérique, Winslow); il est placé sur les parties latérales et postérieures du rectum et du bas-fond de la vessie. Il est formé par les nerfs sacrés et par le plexus mésentérique inférieur, et donne de nombreux filets, lesquels accompagnent les artères qui vont se rendre au rectum et

aux organes génitaux. — *Région hypogastrique*. *V*. Hypogastre. — *Taille hypogastrique*. On a donné ce nom à la taille suspubienne ou pratiquée par-dessus le pubis. *V*. Taille. (J. C.)

HYPOGASTROCÈLE (*Pathol. chir.*), s. f., *hypogastrocele*, de ὑπὸ, sous, γαστὴρ, l'estomac, le ventre, et de κήλη, tumeur; hernie formée dans la région hypogastrique à travers les fibres écartées de la partie inférieure de la ligne blanche. Affection rare, dont on cite à peine quelques exemples. (J. C.)

HYPOGASTRORIXIS (*Path. chir.*), s. f., *hypogastrorixis*, de ὑπογάστριον, l'hypogastre, et de ῥῆξις, rupture; rupture du ventre. *V*. Éventration. (J. C.)

HYPOGÉE (*Physiq.*), mot grec, dérivé de ὑπὸ, dessous, et de γῆ, terre; nom donné par les anciens à des lieux souterrains semblables à nos sépultures où ils enterraient les corps entiers ou réduits en cendres. (M. O.)

HYPOGLOSSE (*Anat.*), adj. et s. m., *hypoglossus*, de ὑπὸ, sous, et de γλῶσσα, la langue; qui est sous la langue. — Le *nerf hypoglosse* ou *grand hypoglosse* (nerf hyoglossien, Chauss.) forme la neuvième paire de nerfs de beaucoup d'anatomistes. Il naît par dix ou douze filets très-fins des sillons qui séparent les éminences pyramidale et olivaire, sort du crâne par le trou condylien antérieur, et se divise vers l'angle de la mâchoire en deux branches; l'une est la *branche cervicale descendante*; elle forme, avec le plexus cervical, une grande arcade anastomotique, et fournit des rameaux à plusieurs des muscles du cou; l'autre, *branche linguale*, forme la continuation du tronc principal, et donne ses nombreux filets aux muscles de la langue et du pharynx. Le grand hypoglosse ne paraît pas être le nerf gustatif, il fait mouvoir seulement les muscles auxquels il se distribue (J. C.)

HYPOGLOTTIDES (*Pharm.*), s f. pl.; ancien nom de pilules destinées à guérir la toux et les maladies de la trachée-artère : on les laissait sous la langue jusqu'à ce qu'elles fussent fondues : c'est ce qui leur avait valu le nom qu'elles portaient. Inusitées. (M. O.)

HYPOGLUTIS (*Anat.*), mot grec, ὑπογλουτὶς, de ὑπὸ, sous, et de γλουτὸς, la fesse. On appelait ainsi la partie inférieure et saillante de la fesse. James.

HYPOGYNE (*Bot.*), adj., *hypogynus*, de ὑπὸ, dessous, et de γυνὴ, femelle. Dans la Méthode de Jussieu, ce mot indique l'insertion des étamines ou de la corolle sous l'ovaire ou sur le réceptacle du pistil. (H. C.)

HYPOGYNIQUE. *V*. Hypogyne.

HYPOMIA (*Anat.*), mot grec, ὑπωμία, de ὑπὸ, sous, et ὦμος, épaule; partie saillante de l'épaule. Inusité. (J. C.).

HYPOMOCHLION (*Physiq.*), s m., mot grec, dérivé de ὑπὸ, sous, et de μοχλὸς, levier. On donne ce nom au point d'appui d'un levier, dans lequel on distingue encore la puissance et la résistance. Le point d'appui est placé différemment par rapport à la puissance et à la résistance, suivant que les leviers sont du premier, du second ou du troisième genre. Il joue un rôle important dans la mécanique. *Da mihi fulcrum*, disait Archimède, *cœlum terramque movebo*. (M. O.)

HYPONOMOS (*Pathol.*), mot grec, ὑπονόμος. On donne cette épithète aux ulcères et aux fistules dont le trajet se cache dans la profondeur des parties. (Ch.)

HYPOPÉDIUM (*Pharm.*); nom donné à tout cataplasme que l'on applique sur la plante des pieds. Inusité. (M. O.)

HYPOPHASIS (*Path.*), mot grec latinisé, ὑπόφασις, de ὑπὸ, sous, et de φαίνω, je parais; disposition des yeux, dans laquelle on n'aperçoit que le blanc dans l'intervalle des paupières entr'ouvertes. (Ch.)

HYPOPHORA (*Pathol.*), mot grec, ὑποφορά; nom donné aux ulcères fistuleux dont les bords sont béants. (Ch.)

HYPOPHTHALMION (*Path.*), mot grec francisé par quelques lexicographes, *hypophthalmie*, ὑποφθάλμιον, le dessous de la paupière, endroit où l'œdème commence souvent à se montrer dans les maladies chroniques. Il vient de ὑπὸ, sous, et de ὀφθαλμὸς, œil. (Ch.)

HYPOPYON (*Pathol. chir.*), s. m., *hypopyum*, de ὑπὸ, sous, et de πύον, pus. Ce nom a été donné indistinctement aux petits abcès développés entre les lames de la cornée, et aux diverses collections purulentes des chambres de l'œil; aussi quelques pathologistes ont-ils distingué l'*hypopyon des chambres* et l'*hypopyon de la cornée*. Dans l'abcès des chambres de l'œil, la matière purulente qui est formée par leur membrane enflammée se mêle à l'humeur aqueuse, en trouble la transparence, se dépose spécialement à la partie inférieure de l'œil, et forme derrière la cornée une espèce de croissant blanchâtre qui s'élève plus ou moins au-devant de la pupille qu'il bouche en tout ou en partie. Cette affection réclame le traitement antiphlogistique, local et général. Les accidents de l'hypopyon peuvent être d'une telle violence qu'ils fassent périr le malade; dans ces cas il faut ouvrir l'œil

pour donner issue à la matière épanchée, faire cesser la tension de l'œil et les accidents qui en dépendent. Quant à l'hypopyon de la cornée, *V.* ONYX, UNGUIS.

HYPORINION (*Anat.*), mot grec, ὑπορίνιον; la barbe qui croît au-dessous du nez (les moustaches); la lèvre supérieure. Castelli.

HYPOSARCA (*Pathol.*), ὑπόσαρκα, de ὑπὸ, sous, et de σὰρξ, chair; nom donné par quelques auteurs à l'anasarque. (CH.)

HYPOSARCIDIOS (*Pathol.*), mot grec, ὑποσαρκίδιος; même étymologie et même sens que le mot *hyposarca.* (CH.)

HYPOSARQUE (*Path.*), s. m., *hyposarca*, de ὑπὸ, sous, et de σὰρξ, chair; nom donné par Linnœus aux tumeurs du ventre qui ne sont ni sonores, ni fluctuantes. (CH.)

HYPOSPADE (*Path.*), adj., *hypospas;* qui est affecté d'hypospadias. *V.* ce mot. (J. C.)

HYPOSPADIAS (*Path. chir.*), s. m., *hypospadias*, ὑποσπαδίας, du verbe ὑποσπάω, je soustrais, je sépare en dessous. On nomme ainsi un vice de conformation dans lequel le canal de l'urèthre, au lieu de s'ouvrir au sommet du gland, s'ouvre à sa base ou au-dessous de la verge, plus ou moins loin de la symphyse du pubis. Lorsque l'ouverture de l'urèthre est fort rapprochée de la racine de la verge, le scrotum se trouve divisé en deux grosses lèvres, et ce vice de conformation a souvent été pris pour un cas d'hermaphrodisme. L'hypospadias est une maladie ordinairement incurable. On pourrait cependant y remédier dans le cas où l'orifice de l'urèthre placé sous le gland, coexisterait avec une simple imperforation du meat urinaire; mais comme cette disposition ne s'oppose pas à l'émission de l'urine, et n'est point une cause d'impuissance, l'opération deviendrait inutile. Lorsque le canal de l'urèthre est ouvert au-dessus de la verge, la maladie prend le nom d'*épispadias.* *V.* ce mot. (J. C.)

HYPOSPATHISME (*Opérat. chir.*), s. m., *hypospathismus*, ὑποσπαθισμός, de ὑπὸ, dessous, et de σπάθη, spatule; opération de chirurgie que les anciens pratiquaient avec une spatule dans les cas d'ophthalmie, de goutte-rose, de douleur au front, etc. Elle consistait, d'après la description qu'en a donnée Paul-d'Egine, en trois incisions que l'on faisait sur le front jusqu'au péricrâne; on laisait couler le sang, et on passait ensuite une spatule entre les parties molles et le péricrâne, afin de mettre celui-ci à nu dans une certaine étendue. Cette opération est entièrement abandonnée. (J. C.)

HYPOSPHAGMA (*Path.*), mot grec ὑπόσφαγμα. On nomme ainsi le sang coagulé qu'on recueille lorsqu'on tue un animal, et dont on fait un aliment. On a donné aussi ce nom à l'épanchement du sang sous la conjonctive. (CH.)

HYPOSTAPHYLE (*Pathol.*), s. f.; mot tiré du grec, de ὑπὸ, sous, et de σταφυλὴ, la luette; chute, ou mieux, relâchement ou allongement de la luette. (CH.)

HYPOSTASE (*Path.*), s. f., *hypostasis*, ὑπόστασις, de ὑπὸ, sous, et de στάω, je me tiens; sédiment de l'urine. *V.* SÉDIMENT. (CH.)

HYPOSTEMA (*Path.*), mot grec latinisé, ὑπόστημα, même sens et même étymologie que *hypostase.* *V.* ce mot. (CH.)

HYPOSTROPHE (*Path.*), mot grec, ὑποστροφὴ, changement de position; action d'un malade qui se retourne; ou, dans une autre acception, retour de la maladie, rechute. (CH.)

HYPOTHÉNAR (*Anat.*), s. m., *hypothenar*, *vel subvola*, de ὑπὸ, sous, et de θέναρ, la paume de la main, ou la plante du pied. On nomme *éminence hypothénar* la saillie de la face palmaire de la main qui correspond au petit doigt, et se trouve soutenue par le cinquième os du métacarpe. Cette éminence est formée par quatre muscles, le palmaire cutané, l'adducteur, le court fléchisseur et l'opposant du petit doigt.—On a donné le nom d'*hypothénar* à différents muscles de la main. Winslow appelle *muscle petit hypothénar* ou *hypothénar du petit doigt*, le muscle adducteur du petit doigt — L'*hypothénar du petit doigt de Riolan* comprend l'adducteur, le court fléchisseur et l'opposant du petit doigt; et son muscle *hypothénar du pouce* correspond à l'adducteur et à une portion du court fléchisseur du pouce. (J. C.)

HYPOTHETON; synonyme de *suppositoire.* *V.* ce mot.

HYPOZOME (*Anat.*), s. m., *hypozoma*, ὑπόζωμα, membrane ou cloison de séparation, comme le médiastin, le diaphragme. (J. C.)

HYPSILOGLOSSE (*Anat.*), adj. et s. m., *hypsiloglossus.* *Voy.* HYO-GLOSSE. (J. C.)

HYPSILOIDE (*Anat.*), adj., *hypsiloides*, de la voyelle grecque ὖψιλον, υ, et de εἶδος, forme, ressemblance. On a donné ce nom à l'os hyoïde, parce qu'il a la forme de l'upsilon des Grecs. *V.* HYOÏDE. (J. C.)

HYPTIASMOS (*Path.*), mot grec, ὑπτιασμός. Ce mot, dans les auteurs grecs, a deux acceptions: il exprime, 1° le coucher en supination; 2° le renversement de

l'estomac dans les nausées, la régurgitation ou le vomissement. (Ch.)

HYPULOS (*Path.*), mot grec latinisé, ὕπουλος, ulcère sous la cicatrice duquel il s'est accumulé de la sanie. (Ch.)

HYSSOPE (*Bot.*), s. m., *hyssopus*; genre de la famille des labiées et de la didynamie gymnospermie. Il renferme une plante de l'Europe méridionale, *hyssopus officinalis*, Linn., laquelle est rangée parmi les toniques et les légers stimulants, et est fréquemment employée dans les affections des viscères du thorax.

HYSSOPITES (*Pharm.*); ancien nom d'un vin dont l'hyssope était le principal ingrédient, et que Dioscoride vantait contre les inflammations chroniques de la poitrine; il était regardé comme diurétique et emménagogue. Inusité. (M. O.)

HYSTÉRA (*Anat.*), mot grec, ὑστέρα, la matrice, l'utérus. *V.* Matrice. (J. C.)

HYSTÉRA-PETRA. (*Minér.*); ancien nom d'une pierre dont la forme avait été comparée à celle de la matrice, et que l'on croyait à tort jouir de propriétés emménagogues lorsqu'elle était attachée à la cuisse. Inusité. (M. O.)

HYSTÉRALGIE (*Pathol*), s. f., *hysteralgia*, de ὑστέρα, utérus, et de ἄλγος, douleur; douleur de la matrice. (Ch.)

HYSTÉRANTHÉES (*Bot.*), *hysteranthеæ*. Quelques botanistes donnent ce nom aux plantes dont les fleurs naissent avant les feuilles, comme l'amandier, le tussilage. Ce mot répond à ceux de *filius ante patrem*, que les anciens employaient dans le même but. (H. C.)

HYSTÉRICIE (*Pathol.*). *V.* Hystéricisme.

HYSTÉRICISME (*Path.*), s. m., *hystericismus*; même sens et même étymologie qu'au mot *hystérie*.

HYSTÉRIE (*Pathol.*), s. f., *hysteria*, de ὑστέρα, utérus; maladie caractérisée par la susceptibilité extrême du système nerveux, et par des attaques plus ou moins violentes et rapprochées, dans lesquelles à une suffocation imminente se joignent des convulsions générales et une perte presque complète de connaissance.

Quelques auteurs placent dans l'utérus le siége de l'hystérie, et c'est à cette opinion que se rattache la dénomination de cette maladie. D'autres pensent que tout le système nerveux est affecté.

L'hystérie attaque spécialement les femmes: il est rare qu'elle se développe avant l'époque de la puberté ou après la cessation définitive des règles. Une constitution délicate, un tempérament nerveux, une constitution molle, y prédisposent. Les autres causes sont en grande partie les mêmes que celles de l'hypochondrie; il faut y joindre les troubles de la menstruation, les excès dans les plaisirs de l'amour ou la continence absolue, une imagination voluptueuse, une passion contrariée, une vie oisive.

Les phénomènes hystériques sont de deux ordres: les uns, qui ne sont que l'exagération du tempérament nerveux, se montrent habituellement; les autres, qui n'apparaissent que par intervalles, sont extrêmement remarquables par leur violence, et constituent les attaques d'hystérie.

Les attaques sont quelquefois annoncées par des phénomènes particuliers, tels que des frissons légers, des bâillements, des pandiculations, un malaise général, la limpidité de l'urine, des douleurs dans quelques parties. Dans le plus grand nombre des cas, l'invasion est subite.

Les symptômes des attaques ne sont pas à beaucoup près les mêmes dans tous les cas: voici ceux que l'on observe le plus communément.

Il survient tout-à-coup un sentiment de strangulation produit tantôt par une sorte de boule qui s'élève de l'abdomen vers le cou, et tantôt par la constriction immédiate du conduit aérien; bientôt il s'y joint des mouvements convulsifs, et la malade tombe privée de sentiment.

Dans cet état, la physionomie et l'attitude changent à chaque instant. Les convulsions portent en général sur tous les muscles, mais non pas d'une manière égale sur tous à-la-fois; elles sont cloniques, et produisent une agitation continuelle du tronc et des membres. La perte du sentiment est presque complète: les stimulants paraissent ne produire aucune impression; des cris plaintifs se font entendre; la déglutition est impossible ou très-laborieuse; la respiration est gênée, haute, interrompue; les mains se portent fréquemment vers le cou, comme pour éloigner un obstacle qui s'opposerait à l'entrée de l'air. Les battements du cœur et des artères sont précipités, irréguliers; la chaleur est souvent diminuée aux extrémités des membres: dans quelques cas il y a des excrétions involontaires.

Tels sont les phénomènes qui caractérisent les attaques d'hystérie, lorsqu'elles ont une grande intensité. Dans les cas où elles sont plus légères, elles sont marquées seulement, soit par le sentiment d'une boule qui comprime le conduit aérien, sans perte de connaissance, soit par une douleur très-vive qui occupe

le tronc ou les membres, et qui est accompagnée d'un état convulsif d'une partie ou de la totalité des muscles. Souvent, dans le cours d'une même attaque, les symptômes changent une ou plusieurs fois d'intensité et de forme.

La durée des attaques est variable : elle n'est, dans quelques cas, que d'un petit nombre de minutes; elle se prolonge, dans d'autres, pendant plusieurs heures ou même plusieurs jours. On observe quelquefois, à leur déclin, des bâillements, des pandiculations, une émission d'urine limpide ou d'une liqueur blanchâtre par les organes génitaux.

A la suite des attaques d'hystérie, il reste communément de l'accablement et de la fatigue, des brisements dans les muscles.

Les attaques se reproduisent, chez le plus grand nombre des malades, à des intervalles indéterminés, sous des formes différentes et avec une intensité variable; toutefois, chez quelques femmes, c'est constamment à l'époque menstruelle qu'elles ont lieu, et chaque fois elles sont à-peu-près semblables sous le triple rapport de leurs phénomènes, de leur violence et de leur durée.

Dans l'intervalle des attaques, la femme offre presque tous les signes extérieurs de la santé; toutefois elle est plus impressionnable, elle s'abandonne immodérément à la joie et au chagrin, au plaisir et à la douleur, et passe rapidement de l'un à l'autre; les causes les plus légères produisent en elle des émotions très-fortes; tout indique une augmentation morbide dans l'action du système nerveux.

L'hystérie a une durée indéterminée. Chez quelques personnes elle se termine complétement après quelques années; mais ordinairement elle est plus longue : tantôt elle persiste jusque dans la vieillesse avancée, tantôt elle cesse vers l'époque critique. Dans quelques cas une autre maladie plus grave la remplace, et particulièrement l'épilepsie ou la manie. Rarement elle cause la mort, soit dans une attaque violente, soit même après des attaques très-rapprochées et très-nombreuses.

Le diagnostic de l'hystérie est rarement obscur. Lorsque les attaques sont violentes, elles pourraient être confondues avec celles de l'épilepsie. *V.* ce mot.

Le prognostic varie selon la cause et l'ancienneté de la maladie, l'intensité des symptômes, l'effet des moyens déjà employés.

Le traitement doit être différent dans l'imminence, dans le temps même des attaques, et dans leurs intervalles.

Lorsque quelques signes annoncent une attaque d'hystérie, on parvient quelquefois à la prévenir par des frictions exercées sur les parties où les premiers accidents se montrent, par une forte contraction des muscles dans lesquels les premières convulsions ont lieu, par une ligature placée sur ce membre, par une immobilité volontaire, par une attitude déterminée, par l'impression de l'eau froide sur la figure.

Pendant les attaques, on se borne à placer la malade horizontalement sur un lit, à desserrer ses vêtements et toute espèce de liens qui pourraient ajouter à la gêne de la respiration, à contenir ses membres et particulièrement ses bras, pour la mettre à l'abri des coups qu'elle pourrait se donner. La saignée peut convenir quand il y a des signes évidents de congestion sanguine vers la tête. La prolongation des attaques conduit quelquefois aussi à appliquer des rubéfiants aux membres inférieurs. La pression exercée sur l'épigastre pendant qu'on soulève le dos, l'emploi d'odeurs très-fétides placées sous les narines, et de parfums suaves placés près de la vulve, l'usage de la corne brûlée, sont autant de moyens qui ont bien peu d'efficacité. La titillation du clitoris, sans être tout-à-fait dans ce cas, est généralement réprouvée comme contraire à la morale, et comme pouvant être nuisible aussi bien qu'utile. La plupart des moyens qu'on emploie alors sont simplement palliatifs : ils ont pour but d'adoucir les symptômes actuels, ou d'en abréger la durée; mais ils n'ont aucune influence sur les attaques subséquentes.

C'est dans les intervalles des attaques que les moyens curatifs doivent être employés. Si la cause de la maladie est connue, il faut l'éloigner. Une continence contraire à la constitution, ou des excès dans les plaisirs de l'amour, la masturbation, le dérangement des menstrues, une inclination contrariée, fournissent des indications qui ne doivent pas être négligées.

Dans tous les cas on joint à ces moyens l'éloignement de tous les excitants physiques et moraux, l'exercice du corps, les distractions, les voyages et la plupart des moyens conseillés dans l'hypochondrie, pour fortifier la constitution et particulièrement le système musculaire, et diminuer la prédominance du système nerveux. (CH.)

HYSTERIQUE (*Path.*), adj., *hystericus;* qui tient à l'hystérie, qui est atteint d'hystérie. *V.* ce mot.

HYSTERITE (*Path.*), s. f., *hysteritis* de ὑστέρα, matrice; inflammation de la matrice. *V.* MÉTRITE. (CH.)

HYSTÉROCÈLE (*Path. chir.*), s. f., *hysterocèle*, de ὑστέρα, la matrice, et de κήλη, hernie; hernie de matrice. La hernie formée par la matrice est une maladie rare, dont on cite cependant un assez grand nombre d'observations, et que j'ai rencontrée deux fois. La matrice sort par le canal inguinal, par le canal crural, ou par la partie inférieure de la ligne blanche, et forme une tumeur qui présente tous les caractères des hernies. Si la femme vient à concevoir, alors la tumeur augmente progressivement de volume, descend jusqu'aux genoux, et laisse sentir les mouvements de l'enfant qu'elle renferme. Il faut tâcher de réduire cette tumeur; et si, à l'époque de l'accouchement, le fœtus ne peut sortir par les voies naturelles, il faut pratiquer l'opération césarienne en ouvrant la tumeur. (J. C.)

HYSTÉRO-CYSTIQUE (*Pathol.*), adj., *hystero-cysticus*, de ὑστέρα, la matrice, et de κύστις, la vessie; qui dépend de l'utérus et de la vessie. Quelques auteurs ont donné improprement le nom de *rétention d'urine hystero-cystique* à celle qui dépend de la compression exercée sur la vessie par l'utérus pendant la grossesse.

HYSTÉRO-CYSTOCÈLE (*Pathol.*), s. f., *hystero-cystocele*, de ὑστέρα, la matrice, κύστις, la vessie, et de κήλη, tumeur; hernie de la matrice compliquée du déplacement de la vessie. (J. C.)

HYSTÉRO-LITHOS. *V.* HYSTÉRAPETRA.

HYSTÉROLOXIE (*Accouch.*), s. f., *hysteroloxia*, de ὑστέρα, la matrice, et de λοξός, oblique. Quelques accoucheurs ont ainsi nommé l'obliquité de la matrice que l'on observe pendant la grossesse. (J. C.)

HYSTÉROMANIE (*Pathol.*), s. f., *hystèromanie*, de ὑστέρα, utérus, et de μανία, fureur; fureur utérine. *Voy.* NYMPHOMANIE. (CH.)

HYSTÉROPHYSE (*Pathol.*), s. f., *hysterophysis*, de ὑστέρα, utérus, et de φυσή, vent, distension gazeuse de l'utérus. (CH.)

HYSTÉROPTOSE (*Accouch.*), s. f., *hysteroptose*, *hysteroptosis*, de ὑστέρα la matrice, et de πτῶσις, chute. Ce nom a été donné par quelques accoucheurs à la chute de l'utérus, ainsi qu'à son renversement.

HYSTÉROSTOMATOME (*Inst. ch.*), s. m., *hysterostomatomus*, dérivé de ὑστέρα, la matrice, στόμα, orifice, et de τέμνειν, couper. M. Coutouly a donné ce nom à deux instruments qu'il a inventés pour fendre le col de l'utérus, lorsque sa dureté squirrheuse s'oppose à l'accouchement. On se sert de ces instruments pour fendre les bords de l'orifice de la matrice lorsqu'il est urgent de délivrer la femme, comme dans quelques cas de convulsions, et que l'ouverture n'est pas assez dilatée pour que la main puisse y pénétrer.

HYSTÉROTOME (*Inst. chir.*), s. m., *hysterotomus*, de ὑστέρα, la matrice, et de τέμνειν, inciser; instrument propre à ouvrir la matrice. Cet instrument a été d'abord inventé pour faire un vagin artificiel à une femme chez laquelle il s'était entièrement oblitéré à la suite d'un accouchement fâcheux; on s'en est ensuite servi pour inciser le col de l'utérus. C'est une sorte de bistouri caché dans une chappe d'argent. (J. C.)

HYSTÉROTOMIE (*Anat.*, *Acc.*), s. f., *hysterotomia*, de ὑστέρα, l'utérus, et de τέμνω, je coupe, j'incise; dissection de la matrice. On a aussi employé ce mot comme synonyme d'opération césarienne. *V.* CÉSARIENNE (Opération). (J. C.)

HYSTÉROTOMOTOCIE (*Accouch.*), s. f., *hysterotomotocia*, de ὑστέρα, la matrice, τομή, incision, et τόκος, accouchement; accouchement opéré par l'incision de la matrice; opération césarienne. *V.* ce mot. (J. C.)

I.

I. DANS l'ancien alphabet chimique, cette lettre servait à désigner un composé d'argent.

IAMBLICHI SALES (*Pharm.*). Ancien nom d'un composé pharmaceutique inventé par Iamblique, et dans lequel entrent le sel ammoniac, le poivre, le gingembre, l'hyssope, le thym, le persil, l'origan, etc. On l'employait comme laxatif. Inusité. (M. O.)

IATRALEPTES (*Pathol.*), mot grec latinisé, ἰατραλείπτης, de ἰατρός, médecin, et de ἀλείφω, je frotte, j'oins. Médecin qui traite les maladies par les onguents, les frictions, et en général par les moyens externes. Prodicus, disciple d'Esculape, fut, dit-on, le chef des médecins *iatraleptes*. (CH.)

IATRALEPTIQUE (*Pathol.*), s. f., *iatraleptice*, ἰατραλειπτική, même étymologie que le mot précédent: méthode thérapeutique qui consiste dans l'emploi exclusif des moyens extérieurs. (CH.)

IATRINE (*Pathol.*), mot grec fran-

cisé par quelques lexicographes, ἰατρίνη, femme qui exerce la médecine. (CH.)

IATRIQUE (*Pathol.*), adj., *iatricus*, ἰατρικὸς, médical ; qui concerne la médecine. Quelques auteurs grecs ont employé le mot ἰατρική pour désigner la médecine ; le mot τέχνη est sous-entendu. (CH.)

IATROCHIMIE, s. f., *iatrochimia*, mot grec, dérivé d'ἰατρεύω, je guéris, et de χυμία, chimie. Nom donné par les anciens à l'art de traiter les maladies avec des remèdes chimiques. Inusité. (M. O.)

IATROCHIMIQUE, *iatrochimicus*, même étymologie que le précédent ; médecin chimiste, que l'on appelait aussi *chymiater*. Inusité. (M. O.)

IATROPHYSIQUE, adj., *iatrophysicus*, mot grec, dérivé d'ἰατρεύω, je guéris, et de φυσική, physique. On donnait autrefois cette épithète aux ouvrages de physique appliquée à la médecine, ou considérée sous le rapport médical. Inusité.

IATROS (*Méd.*), mot grec, ἰατρὸς, médecin. (CH.)

IBÉRIDE (*Bot.*), s. f., *iberis ;* genre de plantes de la famille des crucifères et de la tétradynamie siliculeuse. Il renferme une vingtaine d'espèces presque toutes d'Europe, et dont plusieurs sont cultivées dans les jardins d'agrément.

IBIS (*Ornithol.*), s. m., *tantalus ;* genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers. Une des espèces qui le composent, le *tantalus æthiopicus*, était un animal sacré chez les anciens Égyptiens. (H. C.)

ICAQUIER (*Bot.*), s. m., *chrysobalanus icaco*, Linn. On donne ce nom à un arbrisseau de la famille des rosacées et de l'icosandrie monogynie, lequel a des rapports avec les pruniers et les amandiers. Son fruit est un drupe de la grosseur et de la forme de la prune de Damas, d'un rouge pourpré, violet ou jaunâtre. On le mange aux Antilles et dans une partie de l'Amérique méridionale.

ICESIUM EMPLASTRUM (*Pharm.*); emplâtre mentionné par Paul-Æginète, et regardé comme propre à guérir les scrophules, les abcès, la goutte, etc. Il était composé de litharge, d'huile, de vinaigre, de vert-de-gris, de sapin, d'euphorbe, de myrrhe, de racine d'aunée, d'impératoire, etc. Inusité. (M. O.)

ICHNEUMON (*Entomol.*), s. m., *ichneumon ;* genre d'insectes hyménoptères de la famille des abditolarves, et dont les femelles pondent leurs œufs dans le corps des chenilles vivantes, des araignées, des pucerons, etc. (H. C.)

ICHOR (*Path.*), s. m., mot grec latinisé et francisé, *ichor*, ἰχὼρ*;* liquide formé d'un sang altéré, ordinairement fétide et âcre, souvent mêlé de pus : on donne particulièrement ce nom aux liquides fournis par les surfaces ulcérées. (CH.)

ICHOREUX et ICHOROIDE (*Path.*), adj., *ichorosus* et *ichoroides*, qui est de la nature de l'*ichor*. On donne cette épithète à divers liquides altérés, au sang, au pus, aux matières excrétées par l'anus. (CH.)

ICHTHYOCOLLE (*Mat. méd.*), s. f., *ichthyocolla*, de ἰχθὺς, poisson, et de κόλλη, colle ; colle de poisson. On donne ce nom à la vessie natatoire desséchée des esturgeons, laquelle est presque uniquement composée de gélatine, et sert en médecine à préparer des gelées analeptiques. Les anatomistes s'en servent également pour faire des injections dans les vaisseaux. (H. C.)

ICHTHYOLOGIE (*Zool.*), s. f., *ichthyologia*, de ἰχθὺς, poisson, et de λόγος, discours ; partie de la zoologie qui traite de l'histoire des poissons. (H. C.)

ICHTHYOLOGIQUE (*Zool.*), adj., *ichthyologicus*, même étymologie ; qui a rapport aux poissons. (H. C.)

ICHTHYOLOGISTE (*Zool.*), s. m. ; naturaliste qui s'occupe de l'étude des poissons. (H. C.)

ICHTHYOPHAGE (*Hyg.*), s. m. et adj., *ichthyophagus*, de ἰχθὺς, poisson, et de φαγω, je mange. On donne cette épithète à certains peuples qui se nourrissent habituellement de poissons. (H. C.)

ICHTHYOPHAGIE (*Hyg.*), s. f., *ichthyophagia*, même étymologie ; habitude de manger du poisson. (H. C.)

ICHTHYOSE (*Nosol.*), s. f., *icthyosis*, de ἰχθὺς, poisson. On comprend sous ce nom diverses maladies dans lesquelles la peau se recouvre d'écailles sèches, blanches et imbriquées, d'éminences en forme de cornes et de griffes, ou devient rugueuse et ridée. Ces affections sont endémiques dans quelques lieux ; leurs causes sont fort obscures. Les symptômes de l'ichthyose sont différents dans les diverses espèces qu'on a distinguées par les dénominations de *nacrée*, *cornée* et *pellagre*.

L'*ichthyose nacrée* est caractérisée par des écailles plus ou moins dures, d'une couleur nacrée ou grisâtre, ce qui donne à la peau beaucoup de ressemblance avec l'enveloppe des poissons et des serpents.

Dans l'*ichthyose cornée*, la peau présente des écailles noires, dures, offrant l'aspect de la corne, quelquefois plates, coniques, très-nombreuses ; ailleurs rares, cylindriques, recourbées : ou, quelquefois, elle ressemble à celle d'une bête fauve ou d'un éléphant, à l'écorce des vieux arbres.

Dans l'*ichthyose pellagre*, la peau se cou-

vre de rides et prend un aspect écailleux, particulièrement dans les régions exposées à l'air; les forces diminuent, les facultés intellectuelles et les sensations s'obscurcissent, il survient des crampes, des convulsions et d'autres lésions de la contractilité musculaire.

Chez quelques sujets atteints d'ichthyose, quelle qu'en soit l'espèce, les symptômes disparaissent et se reproduisent à des époques fixes : chaque année, par exemple, en automne ou en hiver, les écailles tombent; phénomène qui présente quelque analogie avec la mue des animaux.

Le traitement consiste à éloigner les causes connues ou présumées de la maladie, à soumettre les malades à un régime doux, à conseiller le changement de climat à ceux qui habitent un pays dans lequel l'ichthyose est endémique. On a employé aussi à l'intérieur les eaux sulphureuses, les préparations martiales, antimoniales, mercurielles, la teinture de benjoin; les toniques, les antiscorbutiques, les calmants, les astringents, l'eau pure en abondance; on a essayé à l'extérieur les bains simples et sulphureux, les lotions mucilagineuses, acidulées, alcalines, etc., etc. Tous ces moyens n'ont qu'une action fort incertaine contre cette maladie. (Ch.)

ICICARIBA. *V.* Elemi.

ICIQUIER (*Bot.*), s. m., *icica;* genre de l'octandrie monogynie et de la famille des térébinthacées. Il renferme des arbres résineux et balsamifères originaires de l'Amérique méridionale. (H. C.)

ICOSAEDRE, s. m., dérivé du grec εἴκοσι, vingt, et de ἕδρα, siége, base. Les géomètres donnent ce nom à un solide à vingt faces ou à vingt bases. (M. O.)

ICOSANDRIE (*Bot.*), s. f., *icosandria*, de εἴκοσι, vingt, et de ἀνὴρ, mâle. Linnæus a donné ce nom à la douzième classe de son système sexuel, laquelle comprend toutes les plantes dont les fleurs ont une vingtaine d'étamines insérées sur le calice. Telles sont les roses, etc. (H. C.)

ICTÈRE ou ICTÉRICIE (*Pathol.*), s. m., *icterus*, *icteritia*, ἴκτερος, de ἴκτις, espèce de belette dont les yeux sont jaunes. C'est le nom qu'on donne à une maladie dont le principal phénomène est la coloration des téguments en jaune.

Cette maladie survient le plus souvent à la suite d'une émotion très-vive, d'une grande frayeur, d'une colère violente ou d'un chagrin profond; quelquefois après un excès de table ou après l'usage intempestif d'un émétique. Toutes les causes mécaniques qui mettent obstacle au cours de la bile, produisent nécessairement l'ictère. Des calculs biliaires engagés dans les conduits excréteurs, la dégénérescence cancéreuse du duodénum, quelquefois même de la portion voisine de l'estomac ou du pancréas, donnent lieu à un ictère symptomatique.

La coloration en jaune des téguments qui constitue l'ictère, peut être générale ou partielle. Elle commence ordinairement par les sclérotiques, et s'étend de là au visage et au reste du corps. Elle n'est pas également prononcée dans les diverses régions, et présente chez les divers sujets des nuances variées. Le plus souvent c'est un jaune clair, comparable à l'enveloppe extérieure du citron : quelquefois il tire sur le brun, le rouge ou le noir. L'origine des membranes muqueuses, les ongles, la surface supérieure de la langue, offrent aussi une couleur jaunâtre; l'urine est safranée, la salive et les crachats, quelquefois même la sueur, offrent une nuance analogue : les matières fécales, au contraire, sont ordinairement grisâtres et cendrées. Les digestions sont communément troublées; il n'est pas ordinaire que les malades éprouvent de la douleur dans la région du foie; quelques-uns ressentent de la démangeaison à la peau.

Le développement de l'ictère est ordinairement assez lent : sa durée moyenne est de quatre à six semaines; il se montre et disparaît peu-à-peu. Toutefois, dans plusieurs circonstances, il s'est montré subitement; jamais il ne s'efface de même.

La terminaison de l'ictère idiopathique est toujours heureuse : chez quelques sujets, il reste dans les sclérotiques une légère teinte jaunâtre qui peut ne pas s'effacer par la suite.

Le diagnostic est en général évident : la seule difficulté qu'il puisse offrir, est relative à la distinction de l'ictère idiopathique et symptomatique.

L'ouverture du cadavre des ictériques a fait reconnaître dans toutes les parties intérieures la coloration en jaune qui se montre pendant la vie dans les parties extérieures. Elle offre des teintes diverses dans les différents tissus; elle existe aussi dans le sérum du sang : la présence de la bile dans le sang peut expliquer le changement qui s'opère dans la coloration de tous les organes.

L'ictère idiopathique guérit presque toujours spontanément : les boissons acidulées, la limonade, l'orangeade, la solution d'oxymel simple, sont généralement employées; on y joint quelques tasses d'une infusion amère de chicorée, de

pissenlit, avec ou sans addition d'un sel laxatif, selon l'état du ventre. Les pilules de savon et de mercure doux ont aussi été employées. On joint à ces moyens une diète légère, végétale, la distraction et l'exercice. (CH.)

ICTÈRE DES NOUVEAU-NÉS. On nomme ainsi la coloration en jaune qui survient presque immédiatement après la naissance chez le plus grand nombre des enfants. La rétention du méconium, la première impression de l'air et du froid, l'occlusion de l'orifice du canal cholédoque par le mucus intestinal, ont été indiqués comme les causes ordinaires de ce phénomène. Cet ictère n'a communément rien de fâcheux; toutefois on a observé que, lorsqu'il préexiste à la naissance, l'enfant succombe presque toujours, sans doute parce qu'il est alors lié à quelque lésion grave du foie. Celui qui survient après la naissance, se montre communément vers le second ou troisième jour, et se dissipe peu-à-peu dans l'espace d'une semaine, et souvent plus promptement encore. Il n'exige aucun remède; seulement, dans le cas où le méconium n'est pas excrété, on en sollicite l'expulsion à l'aide d'un laxatif doux, tel que le sirop de chicorée composé, à la dose de deux gros environ. (CH.)

ICTERIAS (*Minér.*). Nom donné par les anciens à une pierre de couleur jaune que l'on croyait utile dans le traitement de l'ictère. Inusité. (M. O.)

ICTERICIE (*Pathol.*), s. f., *icteritia*, même sens et même étymologie que le mot *ictère*. (CH.)

ICTERIQUE (*Path.*), adj., *ictericus*; qui tient de l'ictère, ou qui en est atteint. (CH.)

IDÉE (*Physiol.*), s. f., *idea*, de εἴδω, je vois: image ou représentation d'un objet dans l'esprit.

IDÉOLOGIE (*Physiol.*), s. f., de εἴδω, et de λόγος, discours; science des idées ou des perceptions.

IDIOCRASE, IDIOCRASIE (*Méd.*), s. f., *idiocrasis*, ἰδιοκρασια; il a le même sens et la même étymologie qu'idiosyncrasie. *V.* ce mot qui est plus usité. (CH.)

IDIO-ELECTRIQUE (*Phys.*), adj., *idio-electricus*; mot dérivé du grec, ἴδιος, propre, et d'ἤλεκτρον, électricité. On donne ce nom à des corps électriques par eux-mêmes, ou susceptibles d'être électrisés par le frottement: ces corps sont en général mauvais conducteurs du fluide électrique. Tels sont le verre, les résines, la soie, etc. (M. O.)

IDIOGYNE (*Bot.*), adj., *idiogynus*, de ἴδιος, particulier, et de γυνή, femme, femelle. Quelques botanistes ont donné cette épithète aux étamines qui sont entièrement isolées du pistil. (H. C.)

IDIOPATHIE (*Path.*), s. f., *idiopathia*, ἰδιοπάθεια, de ἴδιος, propre, et de πάθος, maladie; maladie primitive, qui n'est liée à aucune autre. (CH.)

IDIOPATHIQUE (*Path.*), adj., *idiopathicus*. On donne cette épithète aux maladies qui ne sont liées à aucune autre. (CH.)

IDIOSYNCRASE, IDIOSYNCRASIE (*Phys.*), *idiosyncrasis*, ἰδιοσυγκρασία, de ἴδιος, propre, σύν, avec, et κρᾶσις, tempérament; disposition particulière qui n'existe à un certain degré que chez un petit nombre d'individus, et qui détermine, soit dans l'exercice de quelqu'une de leurs fonctions, soit dans la manière dont ils sont affectés par les agents extérieurs, des phénomènes différents de ceux qui ont lieu chez la plupart des autres hommes dans des circonstances semblables. (CH.)

IDIOT (*Path.*), adj.; qui est atteint d'idiotisme. (CH.)

IDIOTISME (*Pathol.*), s. m., *idiotismus*, de ἰδιώτης, ignorant, grossier; espèce d'aliénation mentale, caractérisée par l'oblitération plus ou moins complète des fonctions de l'entendement et des affections morales. Cette maladie succède fréquemment à la mélancolie et à la manie. Elle est quelquefois liée à un vice de conformation, et elle est alors congénitale; ailleurs, elle est symptomatique d'une lésion organique du cerveau, survenue après la naissance. L'idiotisme se présente sous des formes variées, selon le degré auquel est porté le trouble de l'intelligence. Quelques idiots sont réduits à une existence purement automatique; à peine montrent-ils quelque sensibilité aux impressions extérieures: d'autres articulent quelques mots, laissent apercevoir quelques marques de plaisir ou de peine, de reconnaissance ou de mécontentement, et même de colère. En général, leur physionomie n'est pas en harmonie avec les circonstances où ils se trouvent; leur démarche est incertaine; leurs fonctions nutritives s'exercent régulièrement. Cette maladie est ou devient souvent stationnaire; elle est généralement incurable. (CH.)

IDIOTROPIA (*Path.*), mot grec latinisé, ἰδιότροπια, de ἴδιος, propre, et τρέφω, je nourris. Il a le même sens que *idiocrase* et *idiosyncrasie*. (CH.)

IDROAGIRA; synonyme d'eau alcaline, suivant Ruland. Inusité.

IF (*Bot.*), s. m., *taxus*. On donne ce nom à un arbre de la famille des conifè-

res, et de la diœcie monadelphie, qui vient naturellement en Europe dans les lieux âpres et montagneux, et que l'on cultive pour orner les bosquets d'hiver et les grands jardins. Cet arbre est le *taxus baccata* de Linnæus. Les anciens le croyaient vénéneux; mais on en peut manger les fruits sans aucun inconvénient, et les feuilles ont été souvent recommandées contre l'épilepsie. (H. C.)

IFFIDES : synonyme de céruse. Inusité. (M. O.)

IGASURIQUE (Acide), *acidum igasuricum;* nom donné à l'acide strychnique. *V.* ce mot.

IGNAME (*Bot.*), s. f., *dioscorea*. On donne ce nom à un genre de plantes de la famille des smilacées et de la diœcie hexandrie. La plupart des espèces qui le composent ont la racine tubéreuse. Telle est l'igname ailée, *dioscorea alata*, plante des Indes orientales, dont la racine, qui pèse quelquefois jusqu'à trente livres, est farineuse et alimentaire. (H. C.)

IGNATIE (*Bot.*), s. f., *ignatia amara*. On donne ce nom à un arbre très-rameux des Indes orientales, et de la famille des strychnoïdes et de la pentandrie monogynie. Ses fleurs ont l'odeur du jasmin; ses semences, connues sous le nom de fèves de Saint-Ignace, sont amères et vénéneuses, dans le genre de celles du vomiquier. *V.* STRYCHNINE. (H. C.)

IGNÉ, ÉE, adj., *igneus*, mot dérivé du latin *ignis*, le feu, se dit de tout ce qui tient de la nature du feu, et, dans certains cas, des phénomènes produits par le feu. Ainsi on distingue la *fusion ignée* de la *fusion aqueuse*, la première étant le résultat de l'action du feu. (M. O.)

IGNIFÈRE, adj., dérivé d'*ignis*, feu, et de *fero*, je porte; il s'emploie pour désigner l'état des substances en ignition. Peu usité. (M. O.)

IGNIS PERSICUS. *V.* FEU PERSIQUE.

IGNIS SACER. *V.* FEU SACRÉ.

IGNIS SANCTI ANTONII. *V.* FEU SAINT-ANTOINE.

IGNIS SAPIENTIUM. Ancien nom de la fiente de cheval toute chaude. Inusité.

IGNIS SYLVATICUS. *V.* FEU VOLAGE.

IGNIS VOLATICUS. *V.* FEU VOLAGE.

IGNITION. (*Chim.*), s. f., *ignitio*, *candefactio*, dérivé du latin *ignis*, feu; mot employé pour désigner cet état des corps qui brûlent, et dans lequel ils présentent une couleur rouge ou d'un rouge-blanc. La combustion, d'après la plupart des chimistes, ne suppose pas toujours l'ignition, puisque, suivant eux, elle peut avoir lieu sans dégagement sensible de calorique et de lumière. Nous n'adoptons point cette manière de voir, comme nous l'avons déja fait sentir à l'article *combustion*. Le mot *ignition* sert également à désigner l'état des corps *incombustibles* qui ont été chauffés au point de devenir rouges; ainsi on dit d'une brique rouge de feu qu'elle est en ignition. Enfin on emploie encore ce substantif pour désigner l'action d'élever la température de certains corps, de manière à leur donner un éclat particulier sans dégager de flamme. (M. O.)

IGNIVORE (*Physiq.*), adj., *ignivorus*, qui mange le feu. On a donné ce nom à certains individus qui mangent des matières enflammées. (CH.)

IGNYS ou IGNYE (*Anat.*), mot grec, ἰγνὺς, ἰγνύη, la partie postérieure du genou ou le jarret. Ἰγνύην τέμνειν, c'est ouvrir la veine du jarret. James. (J. C.)

IGUANE (*Erpétol.*), s. m., *iguana;* genre de reptiles de l'ordre des sauriens et de la famille des eumérodes. La chair de l'iguane vulgaire, *lacerta iguana*, Linn., passe pour un excellent mets dans les parties chaudes de l'Amérique. (H. C.)

ILEO-CŒCAL (*Anat.*), adj., *ileocœcalis*, qui appartient aux intestins *iléon* et *cæcum*. *Valvule-iléo-cæcale.* On appelle ainsi une valvule qui se trouve à la jonction de l'intestin grêle et du gros intestin. *V.* CŒCUM.

ILEO-COLIQUE (*Anat.*), adj., *ileocolicus*, qui appartient à l'iléon et au colon. On a donné le nom d'*artère iléo-colique*, à l'artère colique droite inférieure (cœcale, Chauss.) *V.* COLIQUE. (J. C.)

ILEO-LOMBAIRE (*Anat.*), adj., *ileo-lumbalis*, qui appartient à l'os iléon et à la région lombaire. — L'*artère iléo-lombaire* ou *ilio-lombaire* (artère iliaco-musculaire, Chauss.) provient de l'hypogastrique au niveau de la base du sacrum. Elle remonte derrière le muscle psoas, et se divise en deux branches, l'une *ascendante* et l'autre *transversale*, qui donnent une grande quantité de ramifications aux parties voisines. — *Ligament iléo-lombaire*. Ce ligament est aplati, membraniforme, triangulaire; il s'étend horizontalement de l'apophyse transverse de la cinquième vertèbre des lombes à la partie supérieure et postérieure de la crête iliaque: il sert à unir la colonne vertébrale avec le bassin. (J. C.)

ILEON (*Anat.*), s. m., *ileum*, dérivé du verbe grec εἰλεῖν, tourner, entortiller. Les anatomistes ont donné ce nom à la plus longue portion de l'intestin grêle

qui est étendue depuis le jejunum jusqu'au cœcum. Cet intestin a été ainsi appelé, parce qu'il forme un grand nombre de circonvolutions. *V.* Intestin grêle. (J. C.)

ILEOSIE (*Path.*), s. f., *ileosis*, même sens et même étymologie que le mot *ileus*. *V.* Ileus. (Ch.)

ILES (*Anat.*), s. m. pl., *ilia* des Latins, λαγόνες des Grecs. On appelle ainsi les flancs ou les parties latérales et inférieures du bas-ventre, bornées en bas par la saillie des hanches. — *Os des îles.* *V.* Coxal (Os). (J. C.)

ILEUS (*Path.*), s. m., mot grec latinisé et francisé, ἰλεὸς, de εἰλέω, je serre; maladie caractérisée par une douleur profonde dans l'abdomen, le vomissement des substances contenues dans l'estomac et les intestins, et une constipation opiniâtre. L'iléus idiopathique est une maladie fort rare, et sur l'existence de laquelle quelques auteurs ont élevé des doutes. Le tempérament nerveux, la jeunesse, une affection morale vive, un écart de régime, ont été indiqués comme ses causes les plus ordinaires. L'iléus symptomatique, qui est beaucoup plus fréquent, est ordinairement produit par l'occlusion du conduit intestinal, par un étranglement interne ou externe.

L'iléus offre pour principaux symptômes une douleur violente, quelquefois intolérable, dans l'abdomen, avec une sorte de mouvement des intestins dans cette cavité, la contraction et la dureté des parois abdominales, les régurgitations de gaz, puis des matières contenues dans l'estomac, dans les intestins grêles, et plus tard dans les gros intestins. Du moins l'altération progressivement plus avancée porte-t-elle à croire que les substances rejetées successivement remontent chaque fois d'un point du conduit intestinal plus éloigné de l'estomac : elles finissent par offrir l'aspect et l'odeur des matières stercorales. Dans quelques cas même, au rapport des auteurs, les liquides injectés dans le rectum, les suppositoires placés dans l'anus, ont été rejetés par la bouche. Du reste la constipation persiste opiniâtrément dans tout le cours de la maladie; elle est portée dans quelques cas à un tel point, que les vents même ne peuvent pas être excrétés. A ces symptômes locaux se joignent l'altération subite et profonde des traits, la décoloration de la face, la flexion du tronc en avant, l'anxiété, le découragement, la faiblesse de la voix, la dyspnée, les défaillances, les mouvements convulsifs, la fétidité stercorale de l'haleine, la petitesse et l'irrégularité du pouls, le refroidissement des extrémités, les sueurs froides, la prostration croissante des forces.

L'iléus a souvent des exacerbations; quelquefois l'intensité des symptômes fait des progrès à-peu-près réguliers. Sa marche est rapide : dans l'espace de peu de jours, il se termine par la mort ou par le retour à la santé. Dans ce dernier cas les symptômes se modèrent, et le calme se rétablit par degrés. Dans le cas de terminaison funeste, le hoquet, le délire, les efforts inutiles pour vomir, l'aphonie, l'insensibilité du pouls, la précèdent et l'annoncent.

Dans quelques cas, après une guérison apparente, les accidents se reproduisent avec la même intensité et avec un danger plus grand.

Le diagnostic de l'iléus est souvent difficile. Diverses causes mécaniques peuvent interrompre la continuité du canal intestinal, et simuler l'iléus nerveux, qui consisterait, dans la théorie actuelle, dans une contraction antipéristaltique des fibres intestinales.

L'ouverture du cadavre ne montre aucune lésion qui puisse expliquer les vomissements et la constipation.

Diverses méthodes de traitement ont été mises en usage. La plupart ont eu pour but de combattre le vomissement en provoquant des évacuations alvines. A cet effet on a employé les laxatifs, en potions, en pilules, en lavements; on a introduit des suppositoires dans le rectum; on y a poussé des vapeurs stimulantes : on a fait avaler des substances très-lourdes, comme du mercure, des balles de plomb; on a employé aussi les antispasmodiques et les narcotiques, on a associé ces derniers aux purgatifs; on a appliqué des vésicatoires à l'épigastre; on a fait prendre des liquides à la glace par la bouche : on en a injecté dans le rectum; on a couvert le bas-ventre de glace renfermée dans des vessies. Plusieurs de ces moyens ont assez fréquemment réussi, même dans des cas où l'iléus était manifestement le résultat d'un obstacle mécanique au cours des matières. (Ch.)

ILEX (*Bot.*), mot latin. *V.* Houx

ILIA (*Anat.*), mot latin; les parties latérales de l'abdomen ou les flancs James. (J. C.)

ILIACA PASSIO (*Path.*); nom latin, de l'*ileus*, ou passion iliaque. (Ch.)

ILIACO-MUSCULAIRE (*Anat.*), adj., *iliaco-muscularis*. M. le professeur Chaussier donne ce nom à l'artère iléo-lombaire. *V.* ce mot. (J. C.)

ILIACO TROCHANTIN (*Anat.*), adj.

et s. m. M. Dumas nomme ainsi le muscle iliaque, à raison de ses attaches qui se font dans la fosse iliaque et au petit trochanter ou trochantin. (J. C.)

ILIACO-TROCHANTINIEN (*Anat.*), adj., *iliaco-trochantinianus*. M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle iliaque, parce qu'il se porte de la fosse iliaque au petit trochanter du fémur (le trochantin). *V.* Iliaque.

ILIACUS EXTERNUS MUSCULUS (*Anat.*), muscle pyramidal de la cuisse. Cowper. (J. C.)

ILIAL (*Anat.*), adj., *ilialis*, qui appartient à l'os ilium. Quelques anatomistes ont appelé *portion iliale de l'os coxal*, l'os ilion. *V.* ce mot. (J. C.)

ILIAQUE (*Anat.*), adj., *iliacus*, de *ilia*, les flancs. Ce nom a été donné par les anatomistes à différents organes.

1° *Os iliaque.* On l'appelle aussi *os coxal*, *os des îles*, *des hanches*, *os innominé*, etc. *V.* Coxal (Os).

2° *Fosses iliaques.* Il y en a deux : l'*interne* est un enfoncement que présente, en dedans, la partie supérieure de l'os coxal, et dans lequel est logé le muscle iliaque interne; l'*externe* est une excavation qui correspond à la face externe du même os, et se trouve remplie par les muscles fessiers.

3° *Crête iliaque.* On appelle ainsi le bord supérieur de l'os iliaque; il est fort épais, contourné en *S* italique, et donne attache aux muscles larges de l'abdomen.

4° *Epines iliaques.* Elles appartiennent à l'os du même nom. Il y en a quatre: elles sont distinguées en *antérieures* et en *postérieures*. Des deux premières l'une est supérieure; elle termine la crête iliaque en avant, et donne insertion au muscle couturier; l'autre est inférieure, et reçoit le tendon du muscle droit antérieur de la cuisse. Les deux *épines iliaques postérieures*, divisées comme les précédentes en *supérieure* et en *inférieure*, donnent insertion à de forts ligaments qui unissent l'os coxal au sacrum.

5° *Muscle iliaque* (muscle iliaco-trochantérien, Chauss.). Il est situé dans la fosse iliaque et à la partie antérieure et supérieure de la cuisse. Il est large, rayonné, de forme triangulaire; il se fixe en haut, aux deux tiers supérieurs de la fosse iliaque, et à la partie interne de la crête du même nom; en bas il se termine par un tendon qui lui est commun avec le grand psoas, et se fixe au petit trochanter. Lorsque ce muscle se contracte il fléchit le bassin sur la cuisse, ou réciproquement. Il est aussi rotateur de la cuisse en dehors, et empêche le tronc de se renverser en arrière.

6° *Artères iliaques.* On a donné ce nom à plusieurs artères. 1° *Artères iliaques primitives* (art. pelvi-crurales, Chauss.). Elles résultent de la bifurcation de l'aorte abdominale au niveau du corps de la quatrième vertèbre lombaire. Elles descendent, en s'écartant l'une de l'autre, jusqu'au niveau de la symphyse sacro-iliaque, où elles se divisent en deux troncs considérables qu'on appelle *artère iliaque interne* ou *hypogastrique*. *Voy.* Hypogastrique, et *artère iliaque externe* (portion iliaque de la crurale, Chauss.). Celle-ci se porte depuis la symphyse sacro-iliaque jusqu'à l'arcade crurale où elle change de nom pour prendre celui d'*artère fémorale*. *V.* ce mot. Avant de passer sous l'arcade crurale, elle fournit deux branches assez considérables qu'on nomme *les artères épigastriques* (*V.* Epigastrique) et *circonflexe iliaque*. Cette dernière, nommée aussi *iliaque antérieure* par quelques anatomistes (artère circonflexe de l'ilium, Chaussier), sort de l'iliaque externe au niveau de l'arcade crurale. Elle remonte le long du bord externe du muscle iliaque, et se divise en branches *interne* et *externe*. — *Aponévrose iliaque*. *V.* Fascia iliaca. (J. C.)

ILIAQUE (Passion). *V.* Ileus.

ILII SACRO-FEMORAL (*Anat.*), adj. et s. m., *ilii sacro-femoralis*, qui appartient à l'ilium, au sacrum et au fémur. M. Dumas appelle ainsi le muscle grand fessier à cause de ses attaches. *V.* Fessier. (J. C.)

ILINGOS (*Path.*), mot grec, ἴλιγγος, vertige ténébreux. *V.* Vertiges. (Ch.)

ILIO-ABDOMINAL (*Anat.*), adj. et s. m., *ilio-abdominalis*; nom que M. le professeur Chaussier donne au muscle petit oblique de l'abdomen, parce qu'il s'attache à la crête iliaque, et se porte dans les parois abdominales qu'il concourt à former. *V.* Oblique. (J. C.)

ILIO-APONEVROSI-FEMORAL (*Anat.*), adj., *ilio-aponevrosi-femoralis*. M. le professeur Chaussier appelle ainsi le muscle tenseur de l'aponévrose *fascia lata*, parce qu'il s'attache à l'épine antérieure et supérieure de l'os iliaque, à l'aponévrose fémorale et à la ligne âpre du fémur. *V.* Fascia lata (Muscle). (J. C.)

ILIO-COSTAL (*Anat.*), adj. et s. m., *ilio-costalis*; nom que M. le professeur Chaussier a donné au muscle carré des lombes, parce qu'il s'insère d'une part à la dernière côte, et de l'autre à la crête de l'os des îles. *V.* Carré des lombes (Muscle). (J. C.)

ILIO-CRETI-TIBIAL (*Anat.*), adj.

et s. m., *ilio-creti-tibialis.* M. Dumas donne ce nom au muscle couturier, à raison de ses attaches à l'os iliaque et à la crête du tibia. *V.* COUTURIER. (J. C.)

ILIO-FÉMORAL (*Anat.*), adj., *ilio-femoralis*, qui appartient à l'os iliaque et au fémur. On a nommé *ilio-femorale* l'articulation du fémur avec l'os coxal. *Voy.* COXO-FEMORALE (Articulation). (J. C.)

ILIO-ISCHIO-TROCHANTERIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *ilio-ischio-trochanterianus*, qui se porte de l'ilion et de l'ischion au grand trochanter. M. Dumas appelle ainsi le muscle petit fessier. *V.* FESSIER. (J. C.)

ILIO-LOMBAIRE (*Anat.*), adj., *ilio-lumbaris*, qui va de l'ilion à la région lombaire. *V.* ILEO-LOMBAIRE. (J. C.)

ILIO-LOMBI-COSTAL (*Anat.*), adj. et s. m., *ilio lumbi-costalis.* M. Dumas donne ce nom au muscle carré des lombes, parce qu'il s'étend de l'ilion et de la dernière côte aux vertèbres de la région lombaire. (J. C.)

ILIO-LOMBO-COSTO-ABDOMINAL, adj. Nom donné par M. Dumas au muscle petit oblique de l'abdomen. (J. C.)

ILIO-LOMBO-VERTÉBRAL (*Anat.*), adj., *ilio-lumbo-vertebralis.* Quelques anatomistes ont donné ce nom au ligament appelé plus ordinairement *ileo lombaire. V.* ce mot. (J. C.)

ILIO-PECTINÉ (*Anat.*), adj. et s. m., *ilio-pectineus*, qui appartient à l'os ilium et au pubis (pecten). — *Eminence ilio-pectinée.* On nomme ainsi une éminence qui se trouve à la jonction du pubis avec l'os iléon. Elle donne attache au tendon du muscle petit psoas et, lorsque celui-ci n'existe pas, à l'aponévrose *fascia iliaca.* (J. C.)

ILIO-PRÉTIBIAL (*Anat.*), adj. et s. m., *ilio-prætibialis.* M. le professeur Chaussier donne ce nom au muscle couturier, parce qu'il s'étend de l'épine iliaque antérieure et supérieure à la partie antérieure du tibia. *Voy.* COUTURIER. (J. C.)

ILIO-PUBI-COSTO-ABDOMINAL, adj. Nom que M. Dumas donne au muscle grand oblique de l'abdomen. (J. C.)

ILIO-ROTULIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *ilio-rotulianus.* M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle droit antérieur de la cuisse, parce qu'il se porte de l'épine iliaque antérieure et inférieure à la partie supérieure de la rotule. *Voy.* DROIT ANTÉRIEUR DE LA CUISSE (Muscle). (J. C.)

ILIO-SACRÉ (*Anat.*), adj., *ilio-sacer*, qui appartient à l'os iliaque et au sacrum. Quelques anatomistes ont proposé d'appeler ainsi des ligaments qui unissent le sacrum avec l'os des îles, et qu'on connaît généralement sous le nom de *sacro-iliaques. V.* ce dernier mot. (J. C.)

ILIO-SACRO-FÉMORAL (*Anat.*), *ilio-sacro-femoralis*, qui se porte de l'os ilion et du sacrum au fémur. M. Dumas appelle ainsi le muscle grand fessier. *V.* FESSIER. (J. C.)

ILIO-SCROTAL (*Anat.*), adj., *ilio-scrotalis*, qui se distribue aux parties voisines de l'ilion et au scrotum. M. le professeur Chaussier désigne sous ce nom le rameau externe fourni par la branche antérieure de la première paire des nerfs lombaires. Il distribue ses ramifications aux muscles de l'abdomen, aux téguments de l'aine, du pubis et du scrotum. (J. C.)

ILIO-TROCHANTERIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *ilio-trochanterianus.* M. le professeur Chaussier a nommé, à raison de leurs attaches, *grand ilio-trochantérien*, le muscle moyen fessier; et *petit ilio-trochantérien*, le petit fessier. *V.* FESSIER. (J. C.)

ILION (*Anat.*), s. m., *ilium*, du verbe grec εἰλέω, je roule, j'entortille. Ce nom a été donné à la plus grande des pièces osseuses qui forment l'os coxal chez le fœtus et l'enfant, probablement parce qu'elle semble supporter l'intestin iléon, ou bien parce que la crête qui lui appartient est contournée sur elle-même. Quelques anatomistes ont admis la division de l'os iliaque en plusieurs pièces chez l'adulte, et nomment *ilion* sa partie postérieure et supérieure. *V.* ILIAQUE, COXAL. (J. C.)

ILISCUS (*Path.*); nom donné par Avicenne à la fureur érotique ou mélancolie amoureuse. (CH.)

ILIUM. *V.* ILION.

ILLAMBONIS COLLYRIUM (*Pharm.*); collyre dont Paul-Æginète fait mention, et que l'on employait autrefois dans le traitement des ulcères des yeux. (M. O.)

ILLEGITIME (*Méd.*), adj., *illegitimus*, opposé à légitime. On donne ce nom à certaines fièvres dont la marche est anomale. On l'emploie aussi en médecine légale, relativement aux naissances tardives, et dans diverses autres circonstances. (CH.)

ILLINCTUS. *V.* ECTOGÈNE.

ILLITION (*Thérap.*), s. f., *illitio*, de *illinere*, oindre ; synonyme d'*onction. V.* ce mot. (H. C.)

ILLOSIS (*Path.*), mot grec, ἴλλωσις, renversement des yeux. (CH.)

ILLUTATION, s. f., *illutatio*, dé-

rivé d'*in*, sur, et de *lutum*, boue; mot employé par les anciens pour désigner l'action d'enduire de boue une ou plusieurs parties du corps. *V.* l'article BOUE pour ce qui concerne la nature de ce corps, les endroits où on le trouve, et ses propriétés médicinales. (M. O.)

ILYS, mot grec qui signifie lie de vin.

IMAGE (*Physiq.*). Les rayons lumineux qui partent de chacun des points visibles d'un corps, et qui tombent sur un autre qui a la propriété de les réfléchir ou de les réfracter, sont réellement réfléchis ou réfractés, et représentent ce corps: c'est à cette représentation d'un objet que les physiciens ont donné le nom d'*image*. (M. O.)

IMAGINAIRE, adj., *imaginarius*. On nomme ainsi les maux qui n'existent que dans l'imagination des individus qui en sont atteints. (CH.)

IMAGINATION (*Physiol.*), s. f., *imaginatio*, de *imago*, image; faculté de former dans l'esprit un assemblage d'images et des combinaisons d'idées qui ne sont pas toujours en rapport avec les objets extérieurs. (H. C.)

IMBALSAMATION. *V.* EMBAUMEMENT.

IMBÉCILLE (*Art vétér.*): on donne ce nom aux chevaux affectés d'*immobilité*. *V.* ce mot. (CH.)

IMBECILLITÉ, s. f., *imbecillitas*, faiblesse, et particulièrement faiblesse d'esprit. (CH.)

IMBERBE (*Physiol.*), adj., *imberbis*; qui est dépourvu de barbe.

IMBIBITION, s. f., *imbibitio*, du verbe latin *imbibere*, boire, imbiber; action par laquelle les corps sont pénétrés par des liquides au point d'être mouillés. (M. O.)

IMBRIAQUE (*Art vétér.*). Ce mot est employé comme synonyme d'*imbécille* ou d'*immobile*. *V.* IMMOBILITÉ.

IMBRIQUÉ, ÉE (*Hist. nat.*), adj., *imbricatus*; qui est appliqué en recouvrement à la maniere des tuiles d'un toit. Cette épithète est applicable aux écailles des poissons, aux plumes des ailes des oiseaux, aux squammes de certaines plantes, qui présentent souvent la disposition dont il s'agit. (H. C.)

IMMERSION (*Thérap.*), s. f., *immersio*; action de plonger dans l'eau ou dans tout autre liquide. On agit quelquefois sur le systeme nerveux, *more tonicorum*, en plongeant instantanément tout le corps ou une de ses parties dans l'eau froide. (H. C.)

IMMERSUS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins. Riolan donne ce nom au muscle sous-scapulaire. (J. C.)

IMMINENCE (*Path.*), s. f. Quelques auteurs désignent sous ce nom la période qui précède l'invasion d'une maladie, lorsque quelques phénomenes précurseurs annoncent sa prochaine apparition. (CH.)

IMMOBILE (*Art vétér.*), adj., qui est atteint d'immobilité. *V.* ce mot. (CH.)

IMMOBILITÉ (*Art vétér.*), s. f.; nom donné par les vétérinaires à une maladie propre au cheval, et qui ressemble beaucoup à la catalepsie de l'homme. (CH.)

IMMORTELLE (*Bot.*), s. f., *xeranthemum*; genre de plantes de la famille des corymbifères et de la syngénésie polygamie superflue. On en cultive plusieurs especes dans les jardins d'agrément, mais elles sont inusitées en médecine. La sécheresse, la longue durée et la facile conservation de leurs fleurs leur ont mérité le nom par lequel on les désigne en français. (H. C.)

IMPACTION (*Pathol.*), s. f., *impactio*, du verbe latin *impingere*, heurter, pousser. Quelques auteurs ont ainsi nommé une fracture du crâne en plusieurs pièces, dont les unes sont enfoncées vers sa cavité, tandis que les autres font saillie au-dehors. — On a également donné le nom d'*impaction* à la fracture des côtes et de la partie moyenne du sternum. Ce mot a été employé comme synonyme d'*ecpiesme*. *V.* ECPIESME. (J. C.)

IMPAIR (*Bot.*), adj., *impar*. On donne cette épithète aux folioles terminales des feuilles pinnées. (H. C.)

IMPALPABLE, adj., *tactum fugiens*; épithete donnée aux corps réduits en poudre tellement fine, que leurs molécules semblent ne faire aucune impression au toucher. On dit d'un corps très-divisé qu'il a été réduit en poudre *impalpable*. (M. O.)

IMPASTATION, s. f., *impastatio*; action de réduire en pâte une substance quelconque. Peu usité. (M. O.)

IMPATIENS HERBA (*Bot.*), mots latins. *V.* BALSAMINE. (H. C.)

IMPÉNÉTRABILITÉ (*Phys.*), s. f., *impenetrabilitas*; propriété des corps en vertu de laquelle ils ne peuvent occuper la même place. C'est au tact que nous devons l'idée de cette propriété de la matière, qui appartient aussi-bien aux corps liquides et gazeux qu'à ceux qui sont solides. (M. O.)

IMPÉRATOIRE (*Bot.*), s. f., *imperatoria*; genre de la famille des ombellifères et de la pentandrie digynie. Il renferme une plante des parties montueuses

de l'Europe australe. C'est l'*imperatoria ostruthium*, Linn., dont la racine, amère, aromatique et stimulante, a été autrefois assez usitée, mais est aujourd'hui abandonnée, pour ainsi dire. (H.C.)

IMPERFORATION (*Anat. pathol.*), s. f., *imperforatio;* vice de conformation, absence d'une ouverture naturelle, comme la bouche, l'anus, la vulve, les narines. L'imperforation est ordinairement congénitale; celle qui survient accidentellement est plus généralement connue sous le nom d'*occlusion*. (Ch.)

IMPERFORÉ (*Anat. pathol.*), adj., *imperforatus*; qui n'est pas percé, qui est atteint d'imperforation. (Ch.)

IMPERIALIS CORONA (*Bot.*), mots latins. *V.* Fritillaire.

IMPERMÉABILITÉ (*Phys.*), s. f., *impermeabilitas;* mot dérivé d'*in*, particule négative des Latins, de *per*, à travers, et de *meatus*, ouverture, trou; qualité de certains corps qui ne livrent point passage à des fluides : ainsi le papier à filtre n'est point traversé par l'huile lorsqu'il a été mouillé : on dit qu'il est *imperméable* ou qu'il jouit de l'*imperméabilité*. (M. O.)

IMPETIGO (*Pathol.*), mot latin employé dans des acceptions variées. Il est, dans quelques auteurs, synonyme du mot *gale;* dans d'autres, il exprime une espèce particulière de dartre. Sauvages l'emploie comme un terme générique sous lequel il comprend la syphilis, le scorbut, le rachitis, l'éléphantiasis, la lèpre, la gale, la teigne, les scrophules, etc. (Ch.)

IMPETUS (*Pathol.*), mot latin. On a désigné sous ce nom certaines impressions de l'âme qui sont indépendantes de la réflexion. On l'a employé aussi comme synonyme de *paroxysme* et d'*impetigo*. (Ch.)

IMPIA HERBA (*Bot.*), mots latins. *V.* Herbe impie.

IMPLICITI MORBI (*Pathol.*), terme latin. Quelques auteurs ont désigné spécialement sous ce nom les maladies qui existent à-la-fois dans le même organe, et produisent concurremment le trouble de la même fonction. Telles sont, par exemple, la pneumonie et les tubercules pulmonaires. (Ch.)

IMPOTENCE (*Pathol.*), s. f., *impotentia;* faiblesse qui empêche de se servir de ses membres, mais qui n'est pas portée au point de suspendr tout-à-fait le mouvement. (Ch.)

IMPOTENT (*Pathol.*), adj., qui est affecté d'impotence. (Ch.)

IMPRÉGNATION (*Physiq.*, *Physiol.*), s. f., *imprægnatio*. En physique et en chimie ce mot est synonyme d'*imbibition;* en physiologie, il désigne l'action par laquelle un germe est fécondé. (H. C.)

IMPRESSION (*Anat.*), s. f., *impressio;* empreinte plus ou moins profonde que certains organes semblent faire sur d'autres. — *Impressions digitales*. On nomme ainsi des dépressions de différente forme qu'on observe à la face interne des os du crâne, et qui sembleraient, au premier abord, avoir été faites par la pression des doigts. *Voy.* Empreinte. (J. C.)

IMPUBERE (*Hyg.*), adj., *impuber;* qui n'a point encore atteint l'âge de puberté, c'est-à-dire celui de quatorze ans pour les garçons, et de douze pour les filles, au moins en France. (H. C.)

IMPUISSANCE (*Méd. lég.*), s. f., *impotentia;* incapacité d'engendrer. L'impuissance, chez l'un et chez l'autre sexe, reconnaît pour cause tantôt un vice de conformation appréciable à nos sens, tantôt une maladie des organes de la génération, tantôt enfin un épuisement des forces. Elle peut être temporaire et guérissable, ou au-dessus des ressources de l'art. Elle est caractérisée, moins par l'impossibilité d'exercer le coït avec la régularité ordinaire, que par l'impossibilité de féconder. (M. O.)

IMPUISSANT, adj., *impotens*, se dit de tout individu qui est affecté d'impuissance. (M. O.)

IMPULSION (*Physiq.*). Les physiciens entendent par ce mot l'action qu'exerce un corps sur un autre, et en vertu de laquelle il se meut ou tend à se mouvoir. On a également défini l'*impulsion* le mouvement communiqué par le choc, ou le choc lui-même qui communique le mouvement. (M. O.)

INALBUMINÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *inalbuminatus*, *exalbuminatus;* qui est privé d'albumen ou de périsperme. *V.* ces mots. (H. C.)

INANIMÉ, ÉE, adj., *inanimatus;* qui est privé de vie. On dit que les minéraux sont inanimés, tandis que les végétaux et les animaux sont des êtres animés. (M. O.)

INANITION, s. f., *inanitio*, *inanitas*, de *inanire*, vider; faiblesse ou épuisement par défaut de nourriture. On dit *mourir d'inanition*. (Ch.)

INAPPETENCE (*Path.*), s. f., *inappetentia*, de *appetere*, désirer, et de *in* privatif; défaut d'appétit. *V.* Anorexie. (Ch.)

INAURATION (*Pharm.*), s. f., *inauratio;* l'action de dorer des bols, des pilules, etc. Ce mot est peu usité. (M. O.)

INCALICÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *incalicatus;* épithète des fleurs dépourvues de calice. (H. C.)

INCANDESCENCE, s. f., *incandescentia;* opération qui consiste à chauffer un corps au-delà de la chaleur rouge, et jusqu'à ce que sa surface présente une couleur blanche très-éclatante. (M. O.)

INCANDESCENT, adj., *incandescens*, se dit des corps qui ont été chauffés jusqu'à l'incandescence. *V.* ce mot. (M. O.)

INCANE (*Bot.*), adj., *incanus;* qui est recouvert d'un duvet blanchâtre. (H. C.)

INCARCERATA HERNIA (*Path.*), mots latins; hernie étranglée. *V.* HERNIE. (J. C.)

INCARNATIF, IVE (*Thérap.*), adj., *incarnativus.* On nommait autrefois *médicaments incarnatifs* ceux auxquels on attribuait la propriété hypothétique de favoriser la régénération des chairs. On a aussi appliqué cette épithète à certains bandages et à des sutures. *V.* SARCOTIQUE et UNISSANT. (H. C.)

INCÉRATION (*Pharm.*), s. f., *inceratio*, dérivé du latin *cera.* Ce mot est employé pour désigner l'action d'incorporer la cire avec un autre corps, ou bien l'opération qui a pour objet de communiquer à une substance sèche la consistance de la cire : ce que l'on obtient au moyen de certains liquides. (M. O.)

INCERNICULUM (*Anat.*), mot latin; tamis, crible ou filtre. On a donné ce nom, selon James, au bassinet du rein. *V.* BASSINET. (J. C.)

INCICATRISABLE (*Path.*), adj., qui n'est pas susceptible de cicatrisation. Quelques médecins, selon Mahon, emploient ce terme en parlant des ulcères du poumon qui ne peuvent être cicatrisés. (Encycl. méthod.) (J. C.)

INCIDENTES DIES (*Path.*), terme latin; jours intercalaires. *V.* ces mots.

INCIDENTIA REMEDIA, mots latins. *V.* INCISIFS.

INCINÉRATION (*Chim.*), s. f., *incineratio*, *cinefactio*, dérivé du latin *cinis*, *eris*, cendre; opération par laquelle on réduit une substance végétale ou animale en cendres. On la pratique en faisant brûler les matières organiques; par ce moyen on transforme en produits volatils, l'hydrogène, l'oxygène, le carbone et l'azote qui les constituent, et il ne reste que les sels solubles et insolubles qui entrent dans leur composition, ou qui ont été formés pendant la combustion. C'est à ce résidu qu'on donne le nom de *cendres;* il est souvent alcalin, comme nous le dirons en parlant de l'extraction de la potasse et de la soude. Les produits de l'incinération varient par rapport à leur quantité, tel principe immédiat laissant beaucoup de cendres, tandis que tel autre en fournit à peine. (M. O.)

INCISIF (*Anat.*), adj., *incisivus.* On a donné ce nom à diverses parties. 1° *Muscles incisifs.* Il y en a deux : l'un *supérieur*, c'est le releveur propre de la lèvre supérieure (*V.* ÉLÉVATEUR PROPRE DE LA LÈVRE SUPÉRIEURE); l'autre *inférieur*, c'est la houppe du menton de la plupart des anatomistes. *V.* HOUPPE. — 2° *Fosse incisive.* On a donné ce nom à une dépression que présente l'os maxillaire supérieur au-dessus des dents incisives. — 3° *Dents incisives* (dentes incisores, ὀδόντες τομικοί). On nomme ainsi les dents qui occupent la partie moyenne et antérieure de chaque mâchoire, parce qu'elles servent à couper les aliments à la manière des instruments tranchants. Leur nom vient du verbe latin *incidere*, couper. *V.* DENT. (J. C.)

INCISIFS (*Mat. méd.*), s. m. pl., *incidentia remedia*, de *incidere*, couper. On donnait autrefois ce nom à des médicaments auxquels on attribuait la propriété de dissiper les humeurs épaissies ou coagulées. On les regardait comme des atténuants plus actifs que les apéritifs, et moins énergiques que les fondants. Les alcalis fixes, les hydrosulfates alcalins, les eaux minérales sulfureuses, le savon, etc., étaient considérés comme des incisifs. Ce terme a disparu de la langue médicale, en même temps que la fausse théorie qui lui avait donné naissance a été abandonnée dans l'exercice de l'art. (H. C.)

INCISION (*Opér. chir.*), s. f., *incisio* des Latins, ἐκκοπή des Grecs, du verbe *incidere*, couper. On appelle *incision*, toute division méthodique faite aux parties molles par un instrument tranchant. On pratique les incisions le plus souvent avec le bistouri ou avec les ciseaux. La manière de tenir le bistouri varie, suivant qu'on veut inciser de dehors en dedans ou de dedans en dehors, de gauche à droite ou de droite à gauche, devant soi ou contre soi. On tient en général le bistouri *à pleine main*, le tranchant tourné en haut ou en bas, suivant le cas, ou bien comme une *plume à écrire*, le tranchant dirigé en avant ou en arrière. Dans quelques circonstances on tient le bistouri *à plat*, comme dans la dissection de certaines tumeurs. Il faut savoir se servir de cet instrument de la main droite et de la main gauche avec une égale dextérité. Les ciseaux ne conviennent guère que pour couper des parties minces,

comme un lambeau de peau décollée, un sac herniaire, le filet de la langue, les lèvres dans l'opération du bec de lièvre, etc. Il faut, en général, dans les incisions, 1° diviser la peau parallèlement à ses plis, lorsqu'on craint la difformité de la cicatrice, comme cela aurait lieu pour le visage. 2° Faire les incisions le plus près possible de la maladie, et leur donner une étendue suffisante pour remplir le but qu'on se propose. 3° Tendre les parties à inciser, pour que la section en soit plus prompte et plus facile. 4° Epargner les parties voisines de celles que l'on incise, et s'éloigner sur-tout avec attention du trajet des gros vaisseaux et des gros nerfs. On pratique diverses espèces d'incisions qui ont reçu, suivant leur forme, leur direction, etc., les noms d'*incisions simples*, *composées*, *droites*, *courbes*, *en* T, *en* V, *cruciales*, *transversales*, *longitudinales*, *obliques*, etc. On pratique les incisions pour procurer issue au pus dans les abcès; pour extraire un corps étranger, débrider une partie étranglée, mettre à découvert certaines maladies; enfin il est peu d'opérations chirurgicales qui ne réclament les incisions.

INCISORIUM (*Opér. chir.*), mot latin, τομεῖον; table sur laquelle on couchait les malades qui devaient subir quelque opération. Jaines. (J. C.)

INCISURE (*Anat.*), s. f., *incisura;* coupure, entaille. On a donné ce nom à quelques fentes étroites; telles sont les *incisures de Santorini*. *Voy.* AUDITIF EXTERNE (Conduit). (J. C.)

INCLINATIO (*Pharm.*). Les anciens chimistes employaient quelquefois ce mot comme synonyme de *décantation*. Il désigne l'action d'incliner un vaisseau, afin de faire écouler le liquide qu'il renferme et de le séparer du marc qui reste au fond. Ce mode de séparation est loin d'offrir les mêmes avantages que celui que l'on pratique aujourd'hui avec la pipette. (M. O.)

INCLUS, SE (*Bot.*), adj., *inclusus;* qui n'est point saillant au-dehors de la partie contenante.

INCOERCIBILITÉ, s. f., *incoercibilitas;* qualité de ce qui est incoercible. *V.* ce mot.

INCOERCIBLE (*Phys.*), adj., *incoercibilis*, qui n'est pas coercible; épithète donnée aux gaz permanents et non permanents qu'il est impossible de retenir dans un espace déterminé. (M. O.)

INCOMBANT, ANTE (*Bot.*), adj., *incombens*. On appelle *anthères incombantes*, celles qui sont attachées au filet par le milieu du dos ou par un point plus élevé, et dressées de manière que leur partie inférieure est rapprochée du filet. On donne aussi cette épithète aux divisions du calice et de la corolle qui se recouvrent latéralement. (H. C.)

INCOMBUSTIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est incombustible. *V.* ce mot.

INCOMBUSTIBLE (*Chim.*), adj., *à flammis innoxius;* qui ne jouit pas de la propriété de brûler. *V.* COMBUSTION et COMBUSTIBLE. Les oxydes et les acides saturés d'oxygène, les pierres, etc., sont des corps incombustibles. (M. O.)

INCOMPLET, ETE (*Bot.*), adj., *incompletus*. Les naturalistes ont appelé *fleurs incomplètes* celles qui n'ont qu'un seul tégument, c'est-à-dire le calice ou la corolle. (H. C.)

INCOMPRESSIBILITÉ (*Phys.*), s. f., *incompressibilitas*, dérivé de *in*, particule latine négative, et du verbe *comprimere*, comprimer; qui ne peut être comprimé. Les physiciens désignent ainsi cette propriété de certains corps en vertu de laquelle ils ne peuvent être réduits à un volume moindre lorsqu'on les comprime, quelle que soit la force comprimante : il est encore douteux que l'eau jouisse de cette propriété. (M. O.)

INCOMPRESSIBLE, adj., *incompressibilis;* corps qui ne peuvent pas être comprimés. *V.* INCOMPRESSIBILITÉ. (M. O.)

INCONTINENCE, s. f., *incontinentia;* abus des plaisirs de l'amour. Il est opposé à *continence*. (CH.)

INCONTINENCE D'URINE (*Path. chir.*). On a donné ce nom à l'écoulement involontaire de l'urine. Cette affection attaque sur-tout les personnes avancées en âge; elle est aussi plus fréquente chez les femmes que chez les hommes, à cause de la largeur et de la faiblesse du col de la vessie chez elles. Elle peut dépendre de l'accroissement de l'irritabilité de la vessie, de la distension, de la lésion des fibres de son col, de la paralysie de cet organe, de la présence d'un calcul irrégulier engagé dans le commencement du canal de l'urèthre, de la rupture de la vessie et de l'urèthre, de la pression exercée sur la vessie par la matrice distendue, par le produit de la conception ou par quelque autre tumeur, etc. L'incontinence d'urine est, en général, une maladie peu grave, mais gênante et souvent très-difficile à guérir. Le traitement de cette affection varie suivant les causes qui l'ont produite. Celle qui est due à un accroissement d'irritabilité de la vessie se guérit par les médicaments mucilagineux et calmants, employés soit à l'intérieur, soit en injections, par les

bains tièdes, etc. Celle qui est due à la faiblesse du col de la vessie doit être traitée selon les causes qui ont occasioné cette faiblesse, par les toniques, les excitants généraux et locaux, etc. L'incontinence d'urine produite par la paralysie de la vessie, affection dans laquelle les malades urinent sans cesse par regorgement, réclame l'emploi des moyens qui peuvent rendre à cet organe son ressort: ces moyens varient eux-mêmes, selon la cause de la paralysie.—L'incontinence qui dépend de la présence d'un calcul engagé dans le col de la vessie, ne peut guérir que par l'extraction de ce corps étranger ; celle qui provient de la rupture de la vessie ou de l'urèthre doit être traitée sur-tout par les sondes de gomme élastique ; celle qui dépend de la pression exercée par une tumeur développée dans le voisinage de la vessie, ne peut être guérie que par la disparition de cette maladie principale, dont elle n'est pour ainsi dire qu'un symptôme, etc.

Lorsqu'on ne peut détruire l'affection qui donne lieu à l'incontinence d'urine, on se borne à empêcher l'écoulement de ce liquide en exerçant sur l'urèthre une compression plus ou moins forte, au moyen d'instruments appropriés, ou à le recevoir dans un urinal de gomme élastique ou d'argent que l'on a fixé à la partie supérieure et interne de la cuisse. (J. C.)

INCORPORATION (*Pharm.*), s. f., *incorporatio ;* opération qui consiste à mêler certaines substances médicamenteuses avec des matières molles ou liquides dont on veut augmenter la consistance. On la pratique souvent en pharmacie lorsqu'il s'agit de préparer des emplâtres, des onguents, des pilules, etc. On se sert du mot *incorporer* pour désigner la pratique de cette opération. (M. O.)

INCRASSANT, ANTE (*Thérap.*), adj., *incrassans, spissans.* On donnait anciennement, et d'après une théorie erronée, le nom de *médicaments incrassants* à ceux auxquels on attribuait la propriété d'augmenter la consistance des humeurs devenues trop fluides. Toutes les substances mucilagineuses étaient regardées comme des incrassants. (H. C.)

INCRUSTATION, s. f., *incrustatio*, du latin *crusta*, croûte. On emploie ce mot pour désigner, tantôt l'action d'incruster ou de former une croûte sur un corps, tantôt l'enduit solide sous forme de croûte dont se recouvrent les corps qui ont séjourné dans certaines espèces d'eau. (M. O.)

INCRUSTÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *incrustatus.* Lorsque le péricarpe est tellement adhérent à la graine que ses enveloppes propres se confondent avec les siennes, on dit que ces parties sont *incrustées.* (H. C.)

INCUBATION (*Path.*), s. f., *incubatio ;* mot emprunté à l'histoire naturelle pour désigner le temps qui s'écoule entre l'application des agents morbifiques et spécialement des virus sur les corps vivants, et le développement de la maladie qu'ils produisent. (Ch.)

INCURABLE (*Path*), adj., *insanabilis*, de *in* privatif, et de *curare*, guérir; qui ne peut être guéri. On donne ce nom, soit aux maladies qui ne sont pas susceptibles de guérison, soit aux malades eux-mêmes. (Ch.)

INCUS (*Anat.*), mot latin; une enclume. Un des osselets de l'oreille appelé l'*enclume. V.* ce mot. (J. C.)

INDARION (*Pharm.*); nom d'un collyre dont on trouve la description dans Ætius.

INDÉHISCENCE (*Bot.*), s. f., *indehiscentia;* privation de la faculté de s'ouvrir spontanément. L'indéhiscence est un des caractères de certains fruits, comme les baies. (H. C.)

INDÉHISCENT, TE (*Bot.*), adj., *indehiscens ;* qui ne s'ouvre point spontanément. Certaines capsules sont dans ce cas. (H. C.)

INDENTÉ, ÉE (*Bot.*), adj.: *indentatus;* qui n'offre point de dents ou de dentelures. Ce terme est bien rarement employé en français. (H. C.)

INDEX (*Anat.*), s. m., *digitus indicatorius*, λιχανός, du verbe latin *indicare*, montrer, indiquer. On appelle ainsi le doigt qui est placé entre le pouce et le *medius*, parce qu'il sert à montrer les objets dont on parle. Il a la faculté de s'étendre seul, parce qu'il possède un muscle extenseur qui lui est particulier. *Voy.* Extenseur de l'index (Muscle).

INDICATEUR (Doigt) (*Anat.*), s. m., *indicator*, *indicatorius digitus ;* le doigt indicateur, ou simplement l'indicateur. *V.* Index.

INDICATEURS (Jours) (*Path.*), *dies indices.* Hippocrate, et depuis lui la plupart des médecins, ont nommé ainsi les jours qui forment le milieu des septenaires, parce que souvent, à cette époque, divers signes indiquent les crises qui auront lieu le dernier jour de ce septenaire. (Ch.)

INDICATIF (*Pharm.*), adj., *indicans. V.* Indicans.

INDICATION (*Path.*), s. f., *indica-*

tio, de *indicare*, montrer. Lorsque l'examen attentif d'un malade a conduit le médecin à reconnaître le genre de l'affection, son caractère particulier, sa marche, sa tendance vers une terminaison favorable ou funeste, les causes qui l'ont produite, son influence sur la santé, l'ensemble de ces circonstances fixe son jugement sur la méthode de traitement qu'il doit suivre, et semble la lui indiquer : c'est là ce qu'on nomme *indication*. On l'a aussi définie la *manifestation* fournie par la maladie elle-même, de ce qu'il convient de faire pour améliorer l'état du malade. (Ch.)

INDICATORIUS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins ; muscle extenseur propre du doigt indicateur. Arantius. (J. C.)

INDIGENE (*Mat. méd.*), adj., *indigenus*. On applique cette épithète à tous les médicaments nés dans le pays même où on les emploie. La bourrache, les fleurs de violette, la racine de guimauve, sont, pour nous, des remèdes indigènes. Ce mot est opposé à *exotique*. (H. C.)

INDIGESTE (*Hyg.*), adj., *crudus ;* difficile à digérer, restant long-temps dans l'estomac avant de se convertir en chyme. (H. C.)

INDIGESTION (*Path.*), s. f., *prava digestio ;* mauvaise digestion des aliments qui sont expulsés par le vomissement ou entraînés par les selles sans avoir subi l'élaboration convenable. Quelquefois les rapports gazeux ou liquides, aigres, nidoreux ou hidrosulfureux, les douleurs abdominales, sont les seuls phénomènes qui accompagnent l'indigestion. (Ch.)

INDIGNATORIUS (Musculus) (*Anat.*), mots latins ; nom donné par Cassérius au muscle droit externe ou abducteur de l'œil. (J. C.)

INDIGO, s. m., du grec ἰνδικὸς, indien ; nom donné à une matière colorante bleue, insipide, insoluble dans l'eau, dans l'alcool et dans l'éther ; soluble dans les acides sulfurique et nitrique, et que l'on prépare avec l'indigotier franc, *indigofera anil*, l'indigotier des Indes, *indigofera tinctoria*, et le pastel, *isatis tinctoria*.

L'indigo flore ou de Guatimala est composé, sur 100 parties, de 45 d'*indigotine*, substance particulière que nous décrirons bientôt, de 12 parties de matières solubles dans l'eau ; savoir : matière verte unie à l'ammoniaque, un peu d'indigo désoxydé, extractif, gomme ; de 30 parties de matières solubles dans l'alcool, c'est-à-dire matière verte, résine rouge, un peu d'indigo ; de 10 parties de matières solubles dans l'acide hydrochlorique, savoir : résine rouge, 6 parties ; carbonate de chaux, 2 parties, et 2 parties de peroxyde de fer et d'alumine ; de 3 parties de matières insolubles dans ces agents, comme la silice. L'indigo est employé en teinture ; on l'obtient en faisant fermenter les feuilles de l'indigotier, et en traitant le produit de la fermentation par l'eau de chaux ; l'indigo se précipite, on le lave et on le fait sécher à l'ombre. Il doit ses principales propriétés à l'*indigotine*.

INDIGOTINE (*Chim.*) ; principe immédiat de végétaux, composé d'hydrogène, d'oxygène, de carbone et d'azote, retiré, en chauffant, dans un creuset de platine, l'indigo *guatimala*. Il a été découvert par M. Chevreul. Il est solide, d'un bleu cuivré, susceptible de cristalliser en aiguilles, inodore et insipide ; lorsqu'on le chauffe dans des vaisseaux fermés, il se volatilise en partie : la portion volatile s'élève sous forme de vapeurs pourpres qui se condensent dans le col de la cornue ; l'autre partie se décompose à la manière des substances azotées. Il est insoluble dans l'eau et dans l'éther. Plusieurs substances avides d'oxygène le décomposent, s'emparent d'une portion de son oxygène, et le transforment en une matière jaune que l'on pourrait appeler *indigotine* au *minimum d'oxygène*, qui est soluble dans l'eau, sur-tout à l'aide des alcalis. Cette variété d'indigotine absorbe l'oxygène à l'air, et passe à l'état d'indigotine bleue. (M. O.)

INDIQUANT (*Path. Thérap.*), adj., *indicans ;* qui indique quelque chose. On donne ce nom à toute espèce de signe qui fournit une indication. (Ch.)

INDIQUÉ (*Thér.*), adj., *indicatus*. On donne cette épithète aux moyens thérapeutiques qui doivent être administrés d'après une indication. (Ch.)

INDIQUER (*Thér.*), v. a., *indicare ;* faire connaître qu'un moyen doit être employé. On dit, par exemple, *la force du pouls indique la saignée*. (Ch.)

INDISPOSITION (*Pathol.*), s. f., *mala dispositio* ; trouble très-léger des fonctions, qui mérite à peine le nom de maladie. (Ch.)

INDISSOLUBILITÉ (*Chim.*), s. f., *indissolubilitas*, de la particule négative *in* et du verbe *dissolvere*, dissoudre ; propriété des corps qui ne sont point solubles dans tel ou tel autre menstrue. *Voy.* Indissoluble. (M. O.)

INDISSOLUBLE, adj., *indissolubilis* ; qui n'est point soluble. Il n'existe aucun corps qui soit absolument indissoluble, car telle substance que plusieurs menstrues ne peuvent point dissoudre est so-

luble dans tel autre menstrue; ainsi l'or, qui est indissoluble dans l'eau, dans l'alcool, dans l'éther, dans les huiles et dans la plupart des acides, se dissout à merveille dans l'eau régale et dans le chlore. D'ailleurs, lorsqu'on dit d'un corps qu'il est indissoluble dans tel menstrue, on n'entend pas précisément qu'il ne se dissolve pas du tout dans le menstrue, mais que la quantité qui peut être dissoute est extrêmement faible par rapport à celle que le même menstrue pourrait dissoudre d'autres corps. Telle substance qui est indissoluble à froid, est sensiblement soluble à la température de l'ébullition. (M. O.)

INDIVIDU (*Hist. nat.*), s. m., *individuum*. On nomme ainsi l'être particulier de chaque espèce qui ne peut être divisé en d'autres êtres semblables ou égaux. (H. C.)

INDIVISIBILITÉ (*Physiq.*), s. f., *indivisibilitas*, de la particule négative *in* et du verbe *dividere*, diviser; propriété des corps que l'on ne peut diviser, ou dont les particules se tiennent tellement qu'il est impossible de les séparer. Cette propriété n'existe point, car il n'est aucun corps qui ne puisse être dissous (*V.* INDISSOLUBLE); or la dissolution suppose nécessairement la divisibilité. (M. O.)

INDIVISIBLE, adj., *indivisibilis;* qui ne peut se diviser. *Voy.* INDIVISIBILITÉ. (M. O.)

INDOLENT (*Path.*), adj., *indolens;* qui n'est le siége d'aucune douleur. On donne particulièrement ce nom à certaines tumeurs. (CH.)

INDOLENTIA (*Path.*), mot latin, de *in* privatif, et *dolor*, douleur; absence de douleur, état d'un individu qui ne souffre pas. (CH.)

INDUCTIO (*Path.*), mot latin, action d'étendre sur; il s'applique particulièrement à l'action d'étendre un emplâtre sur une toile. Quelques lexicographes ont employé le mot français *induction* dans le même sens. (CH.)

INDURATION (*Path.*), s. f., *induratio*, de *durus*, dur. On désigne particulièrement sous ce nom la dureté qui reste ou qui survient dans une partie enflammée : c'est un des modes de terminaison des phlegmasies. *V.* PHLEGMASIES. (CH.)

INDUSIUM (*Anat.*), mot latin. Quelques anatomistes ont donné ce nom à la membrane *amnios* qui enveloppe le fœtus, et lui forme une sorte de tunique. *Voy.* AMNIOS. (J. C.)

INEGAL (*Path.*), adj., *inæqualis*. On donne, en pathologie, cette épithète aux pulsations artérielles lorsqu'elles diffèrent les unes des autres sous le rapport de la grandeur et de la dureté; on les nomme *irrégulières* lorsque, semblables entre elles, elles sont séparées par des intervalles inégaux. La respiration peut aussi être inégale. (CH.)

INEMBRYONÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *exembryonatus;* qui est privé d'embryon. M. Richard a désigné par le nom d'*inembryonées* les plantes qui n'ont pas de graine proprement dite. (H. C.)

INEQUIVALVE, EE (*Bot.*), adj., *inæquivalvatus;* qui porte des valves inégales; épithète de certains fruits capsulaires. (H. C.)

INERME (*Bot.*), adj., *inermis;* qui n'a ni aiguillons ni épines. (H. C.)

INERTIE (*Physiq.*), s. f., *inertia;* propriété des corps qui consiste dans le défaut d'aptitude qu'ils ont pour apporter d'eux-mêmes un changement dans leur état actuel. Cette propriété a conduit les physiciens à établir les deux lois suivantes : 1° tout corps tend à persévérer dans son état de mouvement ou de repos, à moins qu'une cause étrangère ne l'en fasse sortir; 2° la réaction est toujours égale et contraire à l'action. (M. O.)

INERTIE DE LA MATRICE (*Accouch.*), s. f. On nomme ainsi l'affaiblissement ou même la cessation totale des contractions de l'utérus pendant l'accouchement, et l'espèce de langueur dans laquelle il tombe quelquefois après l'expulsion du fœtus. (J. C.)

INFANTICIDE, s. m., *infanticida* ou *infanticidium*, mot dérivé d'*infans*, enfant, et de *cædere*, tuer; meurtrier. Mort violente et préméditée d'un enfant nouvellement né ou sur le point de naître. On distingue l'*infanticide par commission* et l'*infanticide par omission.*

INFANTILES DENTES (*Anat.*), mots latins; les dents de lait. *V.* DENT. (J. C.)

INFÉCOND, DE (*Hist. nat.*), adj., *infœcondus*. *V.* STÉRILE.

INFECTIEUSES (Fièvres) (*Path.*). Quelques auteurs ont donné ce nom aux fièvres qui se communiquent par infection. (CH.)

INFECTION (*Path.*), s. f., *intoxicatio;* introduction de substances délétères dans l'économie, des miasmes marécageux, par exemple. Quelques auteurs ont employé comme synonymes les mots *infection* et *contagion;* mais ils diffèrent essentiellement en ce point, que les maladies produites par infection ne sont pas transmises par les malades aux personnes saines qui les approchent, tandis qu'il en

est tout autrement des maladies produites par la contagion. (Ch.)

INFELIX LIGNUM, mots latins. *V.* Sureau.

INFÈRE (*Bot.*), adj., *inferus;* épithète donnée aux ovaires qui sont entièrement corps avec le tube du calice. (H. C.)

INFERNALE (Pierre) (*Chimie*). *V.* Pierre infernale ou Nitrate d'argent fondu. (M. O.)

INFEUILLÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *infoliatus;* qui est sans feuilles. Mot rarement employé. *V.* Aphylle, que l'on doit préférer. (H. C.)

INFIBULATION ou FIBULATION (*opér. chir.*), s. f., *infibulatio*, de *fibula*, une boucle. Opération qui consiste à passer un anneau à travers le prépuce, après l'avoir ramené sur le gland, afin d'empêcher le coït. Les anciens employaient l'infibulation chez les gladiateurs, afin de leur conserver toute leur force en les privant du commerce des femmes. Chez les femmes, afin de s'assurer de leur chasteté, on passait l'anneau à travers les grandes lèvres. Cette opération, abandonnée avec raison pour l'espèce humaine, n'est plus usitée que dans l'art vétérinaire. (J. C.)

INFILTRATION (*Path.*), s. f., *infiltratio*. On donne ce nom à l'accumulation d'un liquide dans les aréoles d'un tissu, et particulièrement du tissu lamineux. Le liquide épanché est ordinairement de la sérosité; quelquefois du sang ou du pus, des matières fécales, de l'urine. On a aussi admis des infiltrations de lait, mais leur existence est fort incertaine. (Ch.)

INFILTRÉ (*Path.*), adj., *infiltratus*, qui est le siége d'une infiltration : — *Tissu cellulaire infiltré.* On dit des *membres* qu'ils sont *infiltrés*, bien que cette lésion n'occupe que le tissu cellulaire. (Ch.)

INFIRME (*Path.*), adj., *infirmus;* qui est atteint d'une infirmité. *V.* ce mot.

INFIRMIER, s. m. On donne ce nom dans les hôpitaux, aux employés subalternes chargés de servir les malades. (Ch.)

INFIRMITÉ (*Path.*), adj., *infirmitas.* On donne ce nom à certaines maladies chroniques devenues incurables, qui ne troublent qu'une ou plusieurs fonctions, et qui ne menacent pas l'existence du sujet. (Ch.)

INFLAMMABILITÉ (*Chim.*), s. f., *inflammabilitas;* qualité des corps inflammables. *V.* ce mot.

INFLAMMABLE; adj., *inflammabilis;* épithète donnée aux corps susceptibles de dégager du calorique et de la lumière lorsqu'ils se combinent avec d'autres corps. Les chimistes, qui considèrent la combustion comme une simple fixation d'oxygène sur les corps qu'ils appellent combustibles, ne désignent, sous le nom d'*inflammables*, que les substances qui se combinent rapidement avec l'oxygène, en produisant un dégagement de lumière. *Voy.* les mots Combustion, Combustible et Flamme. (M. O.)

INFLAMMATION (*Path.*), s. f., *inflammatio*, de *in*, dans, et de *flamma*, flamme, feu; nom donné vulgairement aux phlegmasies, à raison de la chaleur qui en est un des principaux phénomènes. *V.* Phlegmasies.

INFLAMMATOIRE (*Path.*), adj., *inflammatorius;* qui tient de l'inflammation : — *Symptômes inflammatoires.* On donne aussi cette épithète à une espèce de fièvre et à diverses maladies accompagnées des symptômes généraux de cette fièvre. (Ch.)

INFLAMMATOIRE (Fièvre) (*Pathol*), s. f. Cette maladie a pour symptômes principaux la couleur rosée de la peau, la rougeur de la face, la fréquence et la force du pouls, la rougeur de l'urine, l'élévation de la chaleur qui est halitueuse, et la pesanteur générale.

Ses causes sont en grande partie les mêmes que celles de la pléthore. (*Voy.* ce mot.) Elle attaque particulièrement les individus jeunes, robustes, vivant dans la bonne chère et la mollesse. Les hommes en sont plus fréquemment atteints que les femmes : elle règne quelquefois épidémiquement.

Les symptômes de la pléthore, et surtout la céphalalgie, les vertiges, la somnolence, précèdent souvent la fièvre inflammatoire; ailleurs son invasion est subite. Elle a communément lieu sans froid initial.

La fièvre inflammatoire, une fois déclarée, offre les symptômes suivants : rougeur de la face, des conjonctives, des membranes muqueuses du nez, des lèvres, de la bouche; couleur rosée de la peau de tout le corps, intumescence générale, plus sensible à la face et aux paupières; augmentation dans la fréquence et la force des battements du cœur et des artères, dans le volume des veines sous-cutanées, hémorrhagies par diverses voies, apparition de grandes taches rouges sur plusieurs points de la peau; tous phénomènes qui semblent indiquer la distension des vaisseaux sanguins : physionomie et attitude exprimant l'accablement, chairs fermes, mouvements difficiles, sentiment de pesanteur générale, douleurs gravatives dans diverses parties, fatigue

prompte au moral comme au physique, somnolence ou insomnie, inappétence, soif vive, sensation de sécheresse dans la bouche et le gosier, constipation, respiration accélérée, oppression, chaleur halitueuse, urine rouge.

Ces symptômes s'accroissent ordinairement pendant quelques jours, puis conservent une intensité égale, et diminuent ensuite progressivement. Ailleurs ils s'accroissent ou diminuent graduellement jusqu'à la terminaison définitive de la maladie : rarement ils conservent une intensité uniforme pendant tout son cours. On observe communément chaque nuit un paroxysme marqué par l'exaspération simultanée de la plupart des symptômes. La durée moyenne de cette fièvre est d'une à deux semaines : elle peut cesser dès le troisième jour, ou se prolonger jusqu'au vingtième.

Sa terminaison est presque toujours heureuse. Souvent on observe à son déclin des hémorrhagies, des sueurs ou quelque autre phénomène critique. La convalescence est ordinairement courte : la mort n'a lieu que dans les cas où la maladie est liée à quelque phlegmasie, ou lorsqu'aux symptômes inflammatoires succèdent, plus tard, des symptômes ataxiques ou adynamiques.

Le diagnostic de la fièvre inflammatoire est ordinairement facile : toutefois, dans quelques cas, l'oppression des forces est telle, qu'on pourrait facilement confondre cette maladie avec la fièvre putride. L'examen attentif des conditions dans lesquelles la maladie est survenue, des symptômes dont elle est accompagnée, de l'effet des premiers moyens mis en usage, éclaire alors le jugement.

Le traitement consiste dans l'emploi méthodique des saignées générales et locales, des boissons rafraîchissantes, de la diète et des autres moyens hygiéniques. La saignée est indiquée par la force et la fréquence du pouls, l'élévation de la chaleur, l'injection et l'intumescence des tégnments. On doit la répéter jusqu'à ce qu'on ait obtenu la cessation ou l'adoucissement des phénomènes qui la réclament. On proportionne la quantité de sang que l'on tire, comme le nombre des saignées, à la violence du mal, à la force des sujets, à leur âge, à leur nature, à leur genre de vie. L'ouverture de la veine est généralement préférable à la saignée locale : cette dernière peut être employée concurremment, lorsqu'il y a des signes de pléthore locale, ou lorsqu'il faut suppléer à une hémorrhagie supprimée.

Les boissons qu'on donne préférablement aux malades, sont les émulsions, le petit-lait, les solutions de sirop de groseilles, d'orange, de limon, d'oxymel simple. Vers le déclin de la maladie, on favorise, lorsqu'il y a lieu, les effets de la nature.

Quelques symptômes exigent des moyens particuliers. On combat la céphalalgie et le délire par l'application de compresses froides sur le front, la position verticale du tronc, l'immersion des pieds dans l'eau chaude; et quand ces moyens sont insuffisants, par l'application de sangsues derrière les oreilles, ou par la saignée du pied. On combat la constipation par les lavements purgatifs, ou même par quelque boisson laxative.

La diète doit être très-sévère, l'abstinence des aliments complète, quand le mouvement fébrile est intense : lorsqu'il est modéré, on permet aux malades de sucer le jus de quelques fruits, des cerises, des groseilles, des oranges, par exemple, ou de prendre quelques cuillerées des gelées préparées avec ces mêmes fruits. On tient le malade dans une température fraîche; on recommande un repos parfait, au moral comme au physique. A l'aide de ces moyens et des boissons rafraîchissantes, beaucoup de fièvres inflammatoires se termineraient favorablement sans le secours de la saignée; mais cette dernière, qui peut n'être pas indispensable, est presque toujours utile. (Ch.)

INFLATION (*Path.*), s. f., *inflatio*, enflure. *V.* ce mot. (Ch.)

INFLÉCHI, IE (*Bot.*), adj., *inflexus;* qui est fléchi en dedans. Ce mot est opposé à *réfléchi.* (H. C.)

INFLORESCENCE (*Bot.*), s. f., *inflorescentia ;* disposition des fleurs d'une plante. (H. C.)

INFLUENCE (*Path.*). Nom donné, à plusieurs époques, à des affections catarrhales épidémiques, qu'on a aussi appelées *grippe*, *follette.* (Ch.)

INFRA SCAPULARIS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins ; muscle sous-scapulaire. *V.* Sous-scapulaire. (J. C.)

INFRA SPINATUS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins; muscle sous-épineux. *V.* Sous-épineux. (J. C.)

INFRIGIDUM CERATUM GALENI. *V.* Rosat (Cerat). (M. O.)

INFUNDIBULÉ. *V.* Infundibuliforme.

INFUNDIBULIFORME (*Bot.*), adj., *infundibuliformis*, *infundibulatus*, de *infundibulum*, entonnoir, et de *forma*, figure. Les *corolles infundibuliformes* ont quel-

que ressemblance avec cet instrument de nos ménages, en ce que leur base est un tube, tandis que leur limbe se redresse en cône renversé. (H. C.)

INFUNDIBULUM (*Anat.*), s. m., mot latin qui signifie un *entonnoir*. Les anatomistes ont donné ce nom à diverses parties dont la forme ressemble plus ou moins à celle d'un entonnoir, et spécialement à une cavité du troisième ventricule du cerveau, à une des cellules de l'ethmoïde, à une cavité du rein, etc. *V.* ENTONNOIR. (J. C.)

INFUSÉ, ÉE, adj. (*Pharm.*), se dit de la substance médicamenteuse qui a été soumise à l'infusion. *V.* ce mot. (M. O.)

INFUSER (*Pharm.*); verbe employé pour désigner la pratique de l'infusion. *V.* ce mot. (M. O.)

INFUSION (*Pharm.*), s. f., *infusio*, du verbe latin *infundere*, verser dedans, introduire; opération que l'on pratique en versant de l'eau ou toute autre liqueur bouillante sur une substance médicamenteuse, et en la laissant séjourner jusqu'à ce qu'elle soit refroidie : par ce moyen le liquide dissout un ou plusieurs principes médicamenteux de la substance employée. On donne aussi, mais à tort, le nom d'*infusion* au produit de cette opération.

INFUSOIR (*Inst.*), s. m. On appelle ainsi un instrument propre à faire entrer des liquides dans les veines, et dont on a fait usage pour tenter des expériences physiologiques sur les animaux, ou même remplir des indications thérapeutiques chez l'homme. (J. C.)

INFUSUM (*Pharm.*), nom du produit de l'infusion. On dit *infusum aqueux*, *alcoolique*, etc., suivant que l'infusion a été faite avec l'eau, l'alcool, etc. Les propriétés de ces produits varient, puisque l'alcool dissout des principes sur lesquels l'eau n'exerce aucune action, et *vice versâ*. Le mot *infusum* n'est guère employé encore; il devrait cependant être préféré à celui d'*infusion*, dont on fait souvent usage pour désigner le produit de l'infusion. (M. O.)

INGENIUM MORBI (*Pathol.*), génie de la maladie. *V.* GÉNIE. (C. H.)

INGESTA (*Hyg.*). Ce mot latin est employé, même en français, pour désigner, parmi les choses qui font la matière de l'hygiène, celles qui sont destinées à être introduites dans le corps par les voies digestives; tels sont les aliments, les assaisonnements et les boissons. (H. C.)

INGRASSIAS (Apophyses d'). On a donné ce nom aux petites ailes du sphénoïde. *V.* SPHÉNOÏDE. (J. C.)

INGRÉDIENT (*Pharm.*), s. m., *ingrediens*, dérivé du latin *ingredior*, j'entre. On désigne sous ce nom toute espèce de médicament faisant partie d'un médicament plus composé. (M. O.)

INGUEN (*Anat.*), mot latin, l'aine. *V.* ce mot. (J. C.)

INGUINAL, ALE (*Anat.* et *Path.*), adj, *inguinalis*, du mot latin *inguen*, l'aine: qui appartient ou a rapport à l'aine. On a donné ce nom à plusieurs parties qui se trouvent dans la *région de l'aine* ou *inguinale*, comme les suivantes :

1° *Anneau inguinal.* Ouverture inférieure du canal inguinal. *V.* ci-dessous.

2° *Canal inguinal.* On appelle ainsi un canal, long d'environ deux pouces, qui traverse obliquement en bas, en dedans et en avant, la partie inférieure de la paroi antérieure de l'abdomen, et par lequel passent le cordon testiculaire chez l'homme et le ligament rond de l'utérus chez la femme. Ce canal est formé en bas et en avant par l'aponévrose du muscle grand oblique, en arrière par le *fascia transversalis* qui est uni à l'aponévrose précédente, et forme avec elle une profonde gouttière dans laquelle sont reçus les muscles petit oblique et transverse de l'abdomen. Le canal inguinal présente deux ouvertures; l'une, *inférieure et interne*, est connue sous le nom d'*anneau inguinal* : elle est bornée par deux piliers tendineux très-forts, qui la fixent, l'*interne* à la symphyse, l'*externe* à l'épine du pubis. L'*ouverture supérieure et externe* du canal inguinal est formée par le *fascia transversalis*. Son contour est beaucoup plus fort en dedans, où il est soutenu par un faisceau fibreux falciforme, qu'en dehors où il est mince et celluleux. Le contour de cet orifice donne naissance à un entonnoir membraneux, prolongement du *fascia transversalis* qui reçoit les vaisseaux spermatiques, forme leur gaîne propre, ainsi que je l'ai démontré, et les accompagne jusqu'au testicule. Il est côtoyé en dedans par l'artère épigastrique; en haut, il est avoisiné par le bord inférieur du muscle transverse, et borné en bas par la gouttière du grand oblique. C'est en suivant la direction oblique de ce canal, et en passant par conséquent en dehors de l'artère épigastrique, que se fait le déplacement des viscères dans la hernie inguinale externe.

3° *Hernie inguinale.* *V.* BUBONOCÈLE.

4° *Ligament inguinal.* *V.* ARCADE CRURALE.

5° *Artères inguinales.* On donne ce nom à la portion de l'artère fémorale qui est placée immédiatement au-dessous de l'arcade crurale dans la région inguinale. (J. C.)

INGUINALIS FASCIA vel SPICA (*Bandag.*), mots latins; l'épi ou le *spica* de l'aine. *V.* Épi. (J. C.)

INGUINO-CUTANÉ (*Anat.*), adj., *inguino-cutaneus*. M. le professeur Chaussier a donné ce nom au rameau moyen de la branche antérieure du premier nerf lombaire, parce qu'il répand ses nombreux filets dans l'aine, le scrotum, et dans la peau de la partie supérieure de la cuisse. (J. C.)

INHALATION (*Physiol.*), s. f., *inhalatio*. *V.* Absorption.

INHÉRENT, TE (*Opérat. chir.*), *inhærens;* qui adhère, qui est joint, uni à quelque chose. *Cautères inhérents.* Les chirurgiens donnent ce nom aux cautères actuels appliqués plus ou moins de temps sur le même endroit, afin de le cautériser profondément. On emploie les *cautères inhérents* dans les morsures d'animaux enragés, dans certaines gangrènes, caries, exostoses, etc. Leur action est bien plus énergique que celle des *cautères transcurrents*, qui ne font que passer rapidement sur les parties, et sur-tout des *cautères objectifs*, qui brûlent seulement par les rayons de calorique qu'ils envoient à la partie dont on les approche.

INION (*Anat.*), mot grec, ἰνίον. Les médecins grecs ont donné ce nom à l'occiput, d'autres à la partie postérieure du cou. Blancardi assure que c'est le commencement de la moelle épinière. (J. C.)

INJACULATIO (*Path.*) Terme employé par Van-Helmont, pour désigner une douleur vive d'estomac, avec raideur et immobilité du corps. (Ch.)

INJECTÉE (Face). On dit que la face est injectée, lorsque l'accumulation du sang dans ses vaisseaux capillaires lui donne une couleur rouge très-prononcée.

INJECTION (*Anat.* et *opérat. chir.*), s. f., *injectio*, εἰσβολή, du verbe *injicere*, pousser dedans. On nomme ainsi l'action d'introduire, par le moyen d'une seringue ou de tout autre instrument, un liquide dans une cavité du corps. On a également appelé *injection* le liquide injecté (injectum). — Les anatomistes pratiquent spécialement leur injection pour remplir la cavité des vaisseaux, afin de les rendre plus apparentes et de faciliter leur dissection; et pour cela ils se servent de seringues de diverses dimensions et de matières très-différentes. Les injections les plus ordinaires se font avec le suif, la cire, la térébenthine, que l'on colore avec du noir de fumée ou du vermillon. Pour injecter les artères, il faut pousser le liquide par les gros troncs vers leurs dernières ramifications; pour les veines, au contraire, il est indispensable, à cause des valvules qu'elles offrent, d'injecter des plus petites divisions vers les plus grosses, ce qui rend le procédé beaucoup plus difficile. On injecte ordinairement les vaisseaux lymphatiques à la manière des veines, avec du mercure que l'on introduit dans leur cavité au moyen de tubes de verre tirés à la lampe d'émailleur. Le métal les remplit par son propre poids. — Les chirurgiens font des injections en poussant avec une seringue des liquides, comme des décoctions émollientes, narcotiques, détersives, stimulantes, dans divers organes creux, tels que le rectum, le vagin, les fosses nasales, le canal de l'urètre, la tunique vaginale, le conduit auditif, ou dans une fistule, un ulcère fistuleux, et cela pour remplir des indications thérapeutiques très-nombreuses. (J. C.)

INNÉES (Maladies) (*Path.*), *morbi cognati*, *congeniti*. On nomme ainsi les maladies que l'enfant apporte en naissant. Elles ne sont pas toujours héréditaires, de même que les maladies héréditaires ne sont pas toutes innées. (Ch.)

INNOMINÉ, ÉE (*Anat.*), adj., *innominatus;* qui n'a pas de nom. On a donné ce nom à divers organes.

Artère innominée (arteria innominata, de Morray; artère brachio-céphalique, Chaussier). On appelle ainsi le tronc commun aux artères carotides primitives et sous-clavières droites: elle naît de la partie antérieure de la crosse de l'aorte, monte obliquement à droite le long de la trachée-artère, et après un pouce de trajet se divise en deux troncs qui s'écartent à angle droit: l'un est externe, c'est l'artère sous-clavière droite; l'autre est supérieur, c'est l'artère carotide primitive du même côté.

Veines innominées. Vieussens donnait ce nom à deux ou trois veines qui viennent de la face antérieure et du bord droit du cœur, et s'ouvrent dans l'oreillette vers son bord droit.

Nerfs innominés ou *anonymes*. Quelques anatomistes ont ainsi appelé les nerfs de la cinquième paire ou trijumaux.

Glande innominée (glandula innominata), glande lacrymale. *V.* Lacrymal.

Cartilage innominé. Ce nom a été donné par Fabrice d'Aquapendente au cartilage cricoïde. *V.* Cricoïde.

Os innominé. On a donné ce nom à l'os des îles. *V.* Coxal (os).

Petits os innominés. Quelques anatomistes avaient donné fort improprement

ce nom aux trois os cunéiformes du tarse. — *Tunique innominée* (tunica innominata), la membrane sclérotique. *V.* ce dernier mot. (J. C.)

INOCULATION (*Path.*), s. f., *inoculatio*, de *inoculare*, greffer; on désigne par ce mot l'introduction artificielle d'un virus, et particulièrement du virus variolique, ou vaccin, dans l'économie. (Ch.)

INOCULER (*Path.*), v. a.; pratiquer l'inoculation. (Ch.)

INODORE, adj., *inodorus*, dérivé de la particule négative *in*, et d'*odor*, odeur, se dit des corps qui ne sont point odorants. *V.* ce mot. (M. O.)

INONDÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *inundatus*. Quelques auteurs ont appelé *plantes inondées*, celles qui sont constamment plongées sous l'eau. Ce terme est rarement employé. (H. C.)

INORGANIQUE (*Hist. nat.*), adj., *inorganicus*, dérivé de la particule négative *in*, et d'*organum*, organe, se dit des corps qui n'ont point d'organes; tels sont les minéraux. Aujourd'hui les naturalistes n'admettent que deux classes de corps, les *organiques* et les *inorganiques*. (M. O.)

INOSCULATION (*Anat. path.*), s. f., *inosculatio*, *anastomosis*. Ce mot, synonyme d'anastomose (*V.* ce mot), a été aussi employé pour désigner l'abouchement des vaisseaux divisés dans la cicatrisation des plaies. (J. C.)

INQUART. *V.* Quartation.

INQUIETUDE (*Path.*), s. f., *inquietudo*, de *in*, privatif, et de *quies*, repos. On donne particulièrement ce nom à l'agitation morale produite par les passions. On l'emploie quelquefois pour exprimer l'agitation physique, le changement continuel de position provoqué par le malaise ou l'anxiété. (Ch.)

INSALIVATION (*Physiol.*), s. f. Quelques physiologistes désignent ainsi, de nos jours, le mélange des aliments avec la salive dans la bouche. (H. C.)

INSANABILIS (*Path.*), mot latin, de *in*, privatif, et de *sanare*, guérir; incurable. *V.* ce mot. (Ch.)

INSANIA (*Path.*), mot latin; folie, aliénation mentale. *V.* ce mot. (Ch.)

INSECTE (*Entomol.*), s. m., *insectum*, de *inseco*, je divise; animal invertébré, sans branchies, sans organes circulatoires, à corps articulé, muni de membres articulés. *V.* Aptères, Coléoptères, Hémiptères, Hyménoptères, Diptères, Lépidoptères, Névroptères. (H. C.)

INSECTOLOGIE (*Zool.*), s. f., *insectologia*, de *insectum*, insecte, et de λόγος, discours; science qui traite des insectes. Ce mot est plus rarement employé qu'*entomologie*. (H. C.)

INSENSIBILITÉ (*Path.*), s. f., perte ou absence de la sensibilité : elle a souvent lieu dans les affections cérébrales; elle peut s'étendre à toutes les parties, ou être bornée à quelques-unes. Elle est naturelle dans quelques organes, dans les os, les cartilages, par exemple; elle ne survient qu'accidentellement dans d'autres. C'est dans ce dernier cas seulement qu'elle est du ressort de la pathologie. (Ch.)

INSENSIBLE (*Path.*), adj., *sensibilitate carens*; qui est privé de la sensibilité. *V.* Insensibilité. Ce mot s'applique aussi aux phénomènes qui cessent d'être appréciables aux sens; on dit du *pouls*, par exemple, qu'il devient *insensible*. (Ch.)

INSERTION (*Anat.*), s. f., *insertio*; on nomme ainsi l'attache d'une partie sur une autre. Les insertions se font principalement sur les os, les cartilages et les organes fibreux; ainsi on dit l'*insertion* des fibres musculaires sur un tendon, une aponévrose; l'*insertion* d'un tendon, d'une aponévrose, d'un ligament sur un cartilage, sur un os, etc. Le mot *insertion* a été employé par les pathologistes pour indiquer l'action d'inoculer, d'introduire un virus dans le corps. L'insertion du virus de la vaccine, de la variole, etc. Ce mot vient du latin *inserere*, greffer. (J. C.)

INSERTION (*Bot.*), s. f., *insertio*; même étymologie : attache de la corolle, des étamines, des feuilles, du pistil, sur un point déterminé d'un végétal; manière dont se fait cette attache. (H. C.)

INSESSION (*Thérap.*), s. f., *insessio*, de *insedere*, s'asseoir. On donne quelquefois ce nom au bain de vapeur que l'on prend assis sur une chaise percée, au-dessous de laquelle on a placé un vase rempli de la décoction chaude de quelque plante. (H. C.)

INSEXÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *insexifer*; qui est sans sexe. Certaines fleurs sont dans ce cas. (H. C.)

INSIDENTIA (*Path.*), mot latin sous lequel on a désigné la suspension nébuleuse contenue dans l'urine, le nuage et l'enéorème. (Ch.)

INSIDIEUSE (Fièvre). On a donné ce nom à quelques fièvres qui, sous une bénignité apparente, cachent un très-grand et très-prochain danger. Elles appartiennent aux fièvres pernicieuses. (Ch.)

INSIPIDE, adj., *insipidus*, *sapore carens*; épithète donnée aux corps qui n'ont aucune saveur, comme le sable, la magnésie, etc.

INSIPIENTIA (*Path.*), mot latin employé dans le même sens que *démence*. (Ch.)

INSOLATION (*Thérap.*), s. f., *insolatio*, *apricatio*, de *insolare*, exposer au soleil; exposition d'un malade aux rayons du soleil, dans l'intention de ranimer chez lui les forces languissantes de la vie, ou de produire une excitation sur la peau.

En pharmacie et en chimie, on se sert de l'insolation pour dessécher les médicaments et les produits chimiques. (H. C.)

INSOLUBILITÉ, s. f., *insolubilitas*; qualité des corps insolubles. Il est synonyme d'*indissolubilité*. *V.* ce mot.

INSOLUBLE, adj., *insolubilis*; qui ne jouit point de la faculté de se dissoudre. Il est synonyme d'*indissoluble*. *Voy.* ce mot.

INSOMNIE (*Path.*) s. f., *insomnia*, *pervigilium*, de *in*, privatif, et de *somnus*, sommeil; absence de sommeil. Ce phénomène peut exister seul et constituer une véritable maladie, ou être lié à l'existence d'une affection quelconque. Les principales causes qui produisent l'insomnie sont la douleur, le besoin continuel de changer de position, de satisfaire à quelque excrétion, la toux, la dyspnée, l'agitation de l'esprit : quelquefois les veilles prolongées finissent par produire une insomnie opiniâtre. (Ch.)

INSPIRATEUR (*Anat.*), adj. et s. m., *inspirator*, *inspirationi inserviens*. On a donné ce nom aux muscles qui, par leur contraction, déterminent l'ampliation du thorax, et produisent ainsi l'inspiration. Le diaphragme et les muscles intercostaux sont les principaux agents de l'inspiration. Dans les cas nombreux où de profondes inspirations sont nécessaires, l'action des muscles précédents se trouve augmentée par la contraction des grands et petits pectoraux, du sous-clavier, du grand dentelé, du grand dorsal, des scalènes, du petit dentelé postérieur et supérieur, etc.; ces derniers muscles deviennent alors inspirateurs, en prenant leur point fixe sur la partie qu'ils meuvent ordinairement, et en élevant les côtes qui obéissent à leur action. *V.* Inspiration. (J. C.)

INSPIRATION (*Physiol.*), s. f., *inspiratio*; action par laquelle l'air pénètre dans l'intérieur des poumons : mouvement opposé à l'expiration. *V.* Respiration. (H. C.)

INSPISSATIO, s. f.; épaississement, condensation.

INSTILLATION (*Pharm.*), s. f., *instillatio*, dérivé du latin *in*, dans, et de *stilla*, goutte; opération qui consiste à verser une liqueur goutte à goutte : elle est particulièrement employée lorsqu'il s'agit d'administrer des médicaments doués d'une assez grande activité. (M. O.)

INSTILLER (*Pharm.*), v. a., procéder à l'instillation. *V.* ce mot.

INSTINCT (*Physiol.*), s. m., *instinctus*; sentiment et détermination irréfléchis, qui ne sont point la conséquence de la réflexion, et en vertu desquels se dirigent souvent les animaux.

INSTIPULÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *instipulatus*; qui est dépourvu de stipules.

INSTRUMENT, s. m., *instrumentum*. Nom donné à tout agent mécanique employé dans la pratique des opérations chimiques, chirurgicales, etc. Les cornues, les récipients, les alambics, les bistouris, le trépan, le cathéter, etc., sont des instruments. (M. O.)

INSUFFLATION (*Thérap.*), s. f., *insufflatio*; action d'insuffler dans quelque cavité du corps un gaz ou une vapeur, comme lorsqu'on fait entrer la fumée de tabac dans le rectum des asphyxiés, lorsqu'on souffle de l'air dans la bouche des enfants nouveau-nés, chez lesquels les premiers mouvements de la respiration ne peuvent point s'établir, etc. (H. C.)

INSULTUS (*Path.*), mot latin; attaque, invasion d'une maladie périodique. (Ch.)

INTACTILE (*Phys.*), adj., *intactilis*; épithète des corps qui ne tombent point sous le sens du tact : tels sont les gaz, les fluides impondérables. (M. O.)

INTÉGRANTES (Molécules). *Voy.* Molécules intégrantes. (M. O.)

INTEGUMENTA (*Anat.*), mot latin; les téguments, ou les différentes couches membraneuses qui constituent la peau. *V.* Tégument. (J. C.)

INTELLECT (*Physiol.*), s. m., *intellectus*, de *intelligere*, comprendre. *Voy.* Entendement. (H. C.)

INTEMPÉRANCE (*Hyg.*), s. f., *intemperantia*; usage immodéré des aliments et des boissons, cause fréquente de maladies. (H. C.)

INTENSE (*Physiq.*), adj., *intensus*; épithète donnée à tout ce qui est *fort*, *grand* : on dit une chaleur, un froid, une maladie *intense*, pour désigner une grande chaleur, un grand froid, une maladie grave. (M. O.)

INTENSITÉ (*Physiq.*), s. f., *intensitas*. Ce mot désigne la force d'une puissance ou l'activité d'une qualité quelconque: ainsi on dit l'*intensité* de la chaleur de la lumière, du froid, de l'électricité, d'une maladie, etc. (M. O.)

INTENTION (*Pathol. chir.*), s. f., *in*

tentio. Les chirurgiens appellent cicatrisation par *première intention*, celle qui est primitive, qui arrive sans suppuration ; ils nomment au contraire cicatrisation par *seconde intention*, celle qui est secondaire, et n'a lieu qu'après la formation du pus. *V.* CICATRISATION. (J. C.)

INTER-ARTICULAIRE (*Anat.*), adj., *inter articularis*. On appelle ainsi les parties qui se trouvent placées entre les articulations : ainsi on trouve, par exemple, des *fibro-cartilages inter-articulaires* dans les articulations de la mâchoire inférieure, du genou, de la clavicule, avec le sternum, des vertèbres entre elles, etc. *V.* FIBRO-CARTILAGE. On observe des *ligaments inter-articulaires* dans les articulations coxo-fémorale, fémoro-tibiale, etc. (J. C.)

INTERCADENCE (*Path.*), s. f., *intercadentia ;* trouble des pulsations artérielles qui offrent entre elles, çà et là, une pulsation surnuméraire. (CH.)

INTERCADENT (*Path.*)., adj. On donne cette épithète au pouls qui offre des intercadences. *V.* ce mot. (CH.)

INTERCALAIRE (*Path.*), adj., *intercalaris*, de *intercalare*, intercaler. On donne ce nom, dans la doctrine des jours, à ceux qui ne sont pas critiques : on le donne aussi aux jours d'apyrexie dans les fièvres intermittentes. (CH.)

INTERCALÉ (*Anat.*), adj., qui est placé entre : *os intercalés*. M. Béclard appelle ainsi les os épactaux ou wormiens. *V.* WORMIEN.

INTERCEPTION (*Bandag.*), s. f., *interceptio*. Les anciens avaient donné ce nom à un bandage qu'ils employaient contre certaines affections arthritiques et rhumatismales, dans le but d'attirer ou de détourner la matière ou la cause de la maladie. Il consistait, suivant Hérodote et Oribaze, à couvrir tous les membres avec de la laine cardée qu'on y fixait par de larges bandes appliquées depuis les doigts et les orteils jusqu'aux aisselles et aux aines. Inusité. (J. C.)

INTERCERVICAL, LE (*Anat.*), adj., *intercervicalis ;* qui est placé entre les vertèbres du cou. M. le professeur Chaussier appelle *intercervicaux* les muscles inter-épineux du cou. Ces muscles portent le même nom dans la Nomenclature de M. Dumas. *V.* INTER-ÉPINEUX. (J. C.)

INTERCIDENT. *V.* INTERCADENT.

INTERCLAVICULAIRE (*Anat.*), adj., *interclavicularis ;* qui est placé entre les clavicules. — *Ligament interclaviculaire*. Les anatomistes appellent ainsi un faisceau fibreux, placé transversalement au-dessus de l'extrémité du sternum, entre les têtes des deux clavicules. Ce ligament est aplati : ses fibres, toujours plus longues en haut qu'en bas, sont écartées par de petites ouvertures que traversent des vaisseaux peu volumineux. Il s'oppose à l'écartement des deux clavicules dans l'abaissement forcé de l'épaule. (J. C.)

INTERCOSTAL, LE (*Anat.*), adj., *intercostalis ;* qui est placé entre les côtes. Les anatomistes ont donné ce nom à plusieurs parties :

I. *Muscles intercostaux.* — Ces muscles sont placés entre les côtes auxquelles ils se fixent, et ont été distingués, d'après leur position, en 1° *muscles intercostaux externes*. Ils sont aplatis et placés en dehors des espaces intercostaux dont ils ont la forme ; ils s'étendent de l'articulation des côtes avec les apophyses transverses des vertèbres dorsales jusqu'aux cartilages de prolongement des côtes. Leurs fibres sont obliques en bas et en avant, et s'attachent d'une part à la lèvre externe du bord supérieur de la côte qui est au-dessus, et de l'autre à la partie correspondante du bord supérieur de la côte qui est au-dessous. 2° *Muscles intercostaux internes*. Ils sont situés en dedans des précédents, et s'étendent de l'angle des côtes aux bords du sternum. Leurs fibres, qui sont obliques en bas et en arrière, s'attachent à la partie interne du bord inférieur de la côte qui leur est supérieure, et à la partie correspondante du bord supérieur de la côte qui est placée au-dessous. Les muscles intercostaux externes et internes ont les mêmes usages. Ils peuvent élever ou abaisser les côtes, être par conséquent inspirateurs ou expirateurs, suivant qu'ils prennent leur point fixe sur la côte supérieure ou sur l'inférieure, préalablement retenue immobile.

II. *Artères intercostales.* — Elles sont distinguées en *intercostale supérieure* et en *intercostales inférieures*. 1° L'*artère intercostale supérieure* naît de la partie postérieure de la sous-clavière, et donne ses branches aux deux ou trois premiers espaces intercostaux. 2° Les *artères intercostales inférieures* ou *aortiques*. On en compte ordinairement huit ou neuf. Elles naissent des parties latérales et postérieures de l'aorte pectorale, et remontent obliquement au-devant de la colonne vertébrale pour gagner les espaces intercostaux, et se divisent en *branche dorsale* et en *branche intercostale proprement dite*. Cette dernière se subdivise en rameaux supérieur et inférieur.

III. *Veines intercostales.* — Elles sont distinguées comme les artères précédentes.

La *veine intercostale supérieure droite* manque souvent; lorsqu'elle existe, elle s'ouvre en arrière de la veine sous-claviere. La même veine du côté gauche est très-volumineuse; elle communique aver la demi-azygos, reçoit la veine bronchique gauche, et s'ouvre dans la veine sous-clavière correspondante. Les *veines intercostales inférieures droites* s'ouvrent dans la veine azygos, et celles du côté gauche, dans la demi-zygos

IV. *Nerfs intercostaux* (*branches sous-costales*, Chauss.). Ils viennent des branches antérieures des nerfs dorsaux. Ils sont au nombre de douze, et se distribuent spécialement aux muscles des parois de la poitrine et de l'abdomen.

V. *Nerf intercostal.* Sabatier donne ce nom au nerf trisplanchnique. *V.* ce mot. (J. C.)

INTERCURRENTES (Maladies) (*Path.*), *morbi intercurrentes.* On nomme ainsi celles qui surviennent dans différents temps de l'année, et qui sont seulement modifiées par les maladies régnantes. (Ch.)

INTERCUTANÉ (*Anat.* et *Path.*), *intercutaneus*, de *inter*, entre, et de *cutis*, peau; qui est entre la peau et les parties voisines. *V.* Sous-cutané. (Ch.)

INTERDENTIUM (*Anat.*), mot latin. Intervalle qui existe entre les dents d'une même rangée. (J. C.)

INTERDICTION (*Méd. légale*), s. f., *interdictio;* défense faite à un majeur qui ne jouit plus de ses facultés intellectuelles, d'administrer par lui-même sa personne et ses biens. (M. O.)

INTER DIGITIUM (*Pathol.*), mot latin. On appelle ainsi les cors qui viennent entre les orteils. *V.* Cor. (J. C.)

INTER-ÉPINEUX (*Anat.*), adj. et s. m., *inter spinalis;* qui se trouve situé entre les apophyses épineuses des vertèbres. Les anatomistes ont donné ce nom à des muscles et à des ligaments.

1° *Muscles inter-épineux-cervicaux* (*muscles inter-cervicaux*, Chauss.). Ils sont au nombre de douze, et occupent, sur deux rangs parallèles, les intervalles des apophyses épineuses des vertèbres cervicales, depuis celui de l'atlas et de l'axis, jusqu'à celui qui existe entre la dernière vertèbre du cou et la première du dos. Ils sont aplatis, minces et quadrilatères. Ces muscles contribuent à l'extension du cou et au renversement de la tête en arrière.

2° *Muscles inter-épineux-dorso-lombaires* (portion du muscle transversaire-épineux de Boyer, et du muscle sacro-spinal, Chauss.). Ces muscles sont de deux espèces. Les uns (*muscle grand épineux du dos*, Winslow) représentent des faisceaux charnus de diverses longueurs qui sont appliqués sur les faces latérales des apophyses épineuses, depuis la troisième vertèbre du dos jusqu'à la seconde des lombes. Les autres (*muscles petits épineux du dos*, Winslow) sont recouverts par les précédents. Ils sont placés de chaque côté du ligament inter-épineux sous la forme de petits faisceaux courts, aplatis, qui se portent d'une apophyse épineuse à la seconde, la troisième ou la quatrième qui se trouve au-dessus. Ces muscles concourent à étendre la colonne vertébrale, et à l'incliner un peu latéralement lorsqu'ils n'agissent que d'un côté.

3° *Ligaments inter-épineux* (membrana interspinalis, Weit.). Ils occupent les intervalles des apophyses épineuses au dos et aux lombes; au cou, ils sont remplacés par les muscles du même nom. Ils représentent de petites membranes fibreuses, dont la forme varie en raison de celle de l'espace qu'ils remplissent; ainsi ils sont étroits et alongés au dos, larges et quadrilatères aux lombes. Ils maintiennent les apophyses épineuses des vertèbres, et s'opposent à une trop grande flexion de la colonne vertébrale. (J. C.)

INTERFŒMINEUM (*Anat.*), mot latin; le périnée, ainsi nommé parce qu'il est placé entre les deux cuisses. *Voy.* ce mot. (J. C.)

INTERGASTRUM (*Anat.*), mot latin. Paracelse entend par ce mot l'entre-croisement des nerfs optiques. James. (J. C.)

INTER-LATERI-COSTAUX (*Anatom.*), adj. et s. m. pl., *inter-laterali-costales;* nom que M. Dumas donne aux muscles intercostaux externes. *Voy.* Intercostal. (J. C.)

INTER-LOBULAIRE (*Anat.*), adj., *inter lobularis;* qui est placé entre les lobules. — *Grande scissure inter-lobulaire* (Chauss.). On appelle ainsi la scissure de Sylvius, qui sépare les lobes antérieur et moyens du cerveau. (J. C.)

INTERLUNIUS MORBUS (*Path.*). Nom donné par quelques auteurs latins à l'épilepsie, parce que, suivant eux, elle attaque particulièrement les personnes nées dans l'*interlunium* ou absence de lune. (Ch.)

INTER-MAXILLAIRE (*Anat.*), adj., *inter maxillaris;* qui est placé entre les os maxillaires. *Os inter-maxillaire.* (Os incisif, os palatin, os labial.) On appelle ainsi une pièce osseuse qui est enchâssée entre les deux os sus-maxillaires, et qui supporte les dents incisives supérieures.

On trouve cet os chez les mammifères; on le rencontre aussi chez le fœtus humain, quoique beaucoup d'anatomistes n'en aient point parlé. *Ligament inter-maxillaire.* Winslow donne ce nom à l'aponévrose bucco-pharyngienne. *Voy.* ce mot. (J. C.)

INTERMÈDE, s. m., dérivé du latin *intermedius*, intermédiaire. Il est synonyme d'*excipient. V.* ce mot.

INTERMISSION (*Path.*), s. f., *intermissio;* intervalle qui sépare les accès de fièvre intermittente. Ce mot n'est pas synonyme d'*intermittence* : ce dernier terme exprime *type* ou *rhythme intermittent.* On dit l'*intermittence du pouls*, *de la fièvre.* (Ch.)

INTERMITTENCE (*Path.*), s. f., *intermittentia*, *type* ou *rhythme intermittent. V.* Intermission. (Ch.)

INTERMITTENT (*Path.*), adj., *intermittens.* Cet adjectif se joint particulièrement aux mots *pouls* et *type.* Le pouls est intermittent, lorsqu'une ou plusieurs pulsations manquent. Le type d'une maladie est intermittent, lorsque ses symptômes se montrent et disparaissent alternativement, en sorte que l'état de maladie et l'état de santé se succèdent réciproquement. (Ch.)

INTERMITTENTES (Fièvres) (*Pathol.*), *febres intermittentes.* On comprend sous ce nom des maladies très-nombreuses qui offrent les symptômes communs à toutes les fièvres, avec cela de particulier que ces symptômes cessent et se reproduisent à des intervalles rapprochés, et forment d'une seule affection une série d'affections très-courtes, à-peu-près semblables entre elles, et désignées sous le nom d'*accès.* Chacun de ces accès présente trois stades qu'on distingue par leur ordre numérique, ou par les dénominations de *stades du frisson*, *de la chaleur et de la sueur;* l'espace qui sépare les accès est appelé *apyrexie* ou *intermission.* On rapporte encore aux fièvres intermittentes quelques affections périodiques qui en diffèrent par la forme de leurs accès, mais qui s'en rapprochent par leurs causes, leur marche et leur traitement : on les nomme *fièvres intermittentes anomales.* Les unes et les autres doivent être exposées à part.

§ I. *Fièvres intermittentes*, proprement dites. L'étiologie de ces affections est assez bien connue; elles n'attaquent à-la-fois un grand nombre de personnes que dans les lieux voisins des marais, des lacs, des étangs, des mares, des rivières dont les eaux coulent avec lenteur, et contiennent beaucoup de vase. Là elles reparaissent périodiquement chaque année, au printemps ou à l'automne; elles cessent de se reproduire lorsqu'on donne un écoulement aux eaux stagnantes. Dans les endroits où elles règnent, on remarque que le nombre des fébricitants est d'autant plus considérable, l'intensité des symptômes d'autant plus grande qu'on s'approche davantage des marais. Plus les eaux contiennent de vase, et plus cette dernière est mise à nu par l'évaporation, plus aussi les fièvres intermittentes sont communes et leurs symptômes graves. Les miasmes qui s'en dégagent sont généralement considérés comme la cause la plus ordinaire de ces maladies; la condensation de l'air après le coucher du soleil, l'état de sommeil, la faiblesse qui suit les grandes fatigues, et les évacuations abondantes, paraissent concourir à la production de ces fièvres, en favorisant l'action des miasmes marécageux sur l'économie.

D'autres causes produisent souvent des fièvres intermittentes sporadiques; l'introduction d'aliments indigestes dans l'estomac, la présence de calculs ou d'autres corps étrangers dans l'économie, des vers dans les intestins, des émotions morales vives, ont quelquefois paru provoquer ces affections. Dans quelques cas elles se développent sans cause appréciable.

Les symptômes des fièvres intermittentes se reproduisent, comme nous l'avons vu, sous forme d'accès.

Ceux-ci sont souvent annoncés par des lassitudes, des douleurs gravatives dans les membres, le mal de tête, les bâillements, les pandiculations, la dépression et le ralentissement du pouls.

Leur invasion est marquée par une sorte de compression qui frappe toute la surface du corps, et produit une apparence de maigreur subite. En même temps le malade éprouve un froid dont l'intensité varie, qui tantôt est borné aux pieds, aux mains, au dos, etc., et tantôt s'étend à tout le corps; sa durée moyenne est d'une demi-heure à une heure. Pendant ce premier stade la peau est pâle, livide, ou marbrée; les bulbes des poils sont saillants; la tête est ramenée vers le sommet de la poitrine; le ventre est rentré en dedans; les membres sont fléchis et rapprochés du tronc pour être réchauffés, et pour réprimer les secousses convulsives dont ils sont agités; souvent les dents se heurtent avec bruit; la voix est altérée, tremblante; la bouche est sèche; l'inspiration laborieuse; le pouls fréquent et petit, quelquefois inégal; la transpiration cutanée est suspendue; l'urine, sé-

crétée pendant ce stade, est pâle et limpide.

Des douleurs très-vives dans les membres, la céphalalgie, les nausées, les vomissements ont quelquefois lieu pendant le frisson.

A ce premier stade succède celui de la chaleur; le passage du froid au chaud est ordinairement lent et graduel; la chaleur se présente, ainsi que le froid, avec des degrés très-différents d'intensité chez les divers sujets: elle peut etre partielle dans le principe, mais elle finit toujours par être générale. La peau prend alors une teinte rougeâtre; le tremblement cesse; le malade s'agite pour chercher le frais; la soif augmente; la respiration devient facile; le pouls acquiert de l'ampleur et une plus grande fréquence; l'urine devient rouge; le mal de tête augmente ou survient pendant ce stade, dont la durée moyenne est d'une à plusieurs heures.

Bientôt la sueur s'établit, et le troisième stade commence. La sueur se montre ordinairement à la tête, puis au tronc, et enfin aux membres; elle peut être plus ou moins abondante; elle paraît apporter de l'allégement; la plupart des symptômes s'adoucissent lorsqu'elle commence, et disparaissent peu-à-peu à son déclin, qui marque le terme de l'accès, dont la durée moyenne est de quatre à douze heures.

A l'accès succède un état de repos, mais non pas de santé parfaite: c'est l'intermission. Le sujet éprouve ordinairement alors de la fatigue, de la faiblesse; il est pâle, sensible au froid, et conserve un peu de malaise qui le rend moins dispos. Ces phénomènes au reste manquent chez quelques individus.

D'autres symptômes surviennent chez les fébricitants, après un certain nombre d'accès. Le teint prend une teinte jaune, qui a quelque chose de terne ou de mat, sans que les traits soient altérés: la rate augmente de volume; le foie lui-même devient dans quelques cas plus gros; le tissu cellulaire s'infiltre: les membres inférieurs deviennent œdémateux; les forces et l'embonpoint diminuent.

Le cours d'une fièvre intermittente offre ainsi une succession d'accès et d'intermissions. On donne le nom de *paroxystiques* aux jours auxquels les accès ont lieu, et d'*intercalaires* à ceux qui répondent aux intermissions.

Le *type* est déterminé par l'ordre et la ressemblance des accès: si des accès semblables se reproduisent chaque jour, le type est quotidien; il est tierce, s'ils reparaissent de deux en deux jours; quarte, lorsqu'ils ont lieu de trois en trois. On a admis aussi des fièvres *quintanes*, *sextanes*, *septanes*, *nonanes*, etc., dont les accès reviendraient tous les quatre, cinq, six, huit jours; mais ces types sortent de la règle ordinaire. Quelques auteurs refusent entièrement de les reconnaître. On admet encore des fievres *doubles*, *doublées*, *triples* (*V.* ces mots), lorsque sous ce même type, des accès secondaires se placent entre les premiers. On nomme *erratiques* ou *atypiques* celles dont les accès reparaissent a des intervalles indéterminés.

La durée totale des fièvres intermittentes offre de grandes variations; quelques-unes cessent après trois ou quatre accès; d'autres se prolongent pendant des mois, des années même.

Après la terminaison, on voit souvent reparaître, aux jours et aux heures où la fièvre aurait dû se montrer, quelques phénomènes particuliers; tels que la langueur générale, la pesanteur de tête, la somnolence, une diminution notable dans l'appétit, un peu de froid, un frémissement passager, etc.

Ces maladies offrent communément une terminaison favorable; mais il n'en est pas constamment ainsi; la mort peut avoir lieu soit au bout d'un grand nombre d'accès, soit dès les premiers même.

Chez quelques individus la solution est incomplète; il reste un état habituel de langueur, sur-tout lorsque plusieurs fois la même maladie s'est reproduite chez eux. Les rechutes sont fréquentes; elles ont presque toujours lieu aux jours et aux heures où la fièvre se serait montrée, si son cours n'eût pas été interrompu. Les erreurs de régime, les purgatifs, l'impression du froid, en sont les causes les plus ordinaires.

Le diagnostic est généralement facile; le pronostic est communément favorable.

Chez les individus qui ont succombé au bout d'un temps considérable, on a trouvé la rate augmentée de volume, le tissu cellulaire infiltré de sérosité: chez quelques sujets le foie était gonflé; chez d'autres on a rencontré des dégénérescences organiques variées, relativement à leur siége comme à leur nature. On ne connaît rien de positif sur les altérations que présentent les cadavres des sujets qui succombent après un petit nombre d'accès.

La puissance de l'art dans le traitement des fièvres intermittentes est telle que le médecin peut, quand il le juge convenable, en suspendre immédiatement le cours.

Voici les principales règles qui servent de base au traitement de ces maladies:

1° Pendant les accès, on cherche à diminuer la durée ou la violence des symptômes qui les constituent.

2° Dans les intervalles, on tâche d'apprécier l'influence favorable ou nuisible qu'ils exercent sur la constitution ou sur les maladies antérieures, le danger dont ils peuvent être accompagnés; et, suivant les cas, on abandonne la maladie à elle-même, ou bien on en suspend le cours par l'emploi des médicaments appelés *fébrifuges*.

3° Si les fébrifuges sont indiqués, on examine si l'on peut y recourir immédiatement, ou s'il n'est pas nécessaire d'en différer l'usage jusqu'à ce qu'on ait satisfait à quelque indication qui doit être préalablement remplie.

4° Après que la fièvre a cessé, on joint aux moyens propres à en prévenir le retour, ceux que réclament les phénomènes consécutifs qu'elle laisse après elle.

5° Dans quelques circonstances, on doit se proposer de prévenir le développement des fièvres intermittentes, soit chez les individus isolément, soit chez tous les habitants d'un même lieu.

Les soins à employer dans le cours même des accès sont purement palliatifs; la nature les indique elle-même aux malades.

Dans l'intervalle des accès, lorsqu'il y a des signes qui indiquent l'embarras de l'estomac ou des intestins, on administre un vomitif ou un purgatif. On a recours à la saignée lorsqu'il y a des signes de pléthore générale ou locale; on prescrit des boissons acidulées et rafraîchissantes, quand l'urine est rouge, le teint jaune, la peau sèche et les selles rares. On emploie les amers dans les fièvres qui se prolongent beaucoup, et sont accompagnées d'un état général de faiblesse.

Ces divers moyens n'ont qu'une action indirecte contre les fièvres intermittentes: la maladie peut cesser pendant leur usage, mais communément elle continue sa marche. Il en est tout autrement des remèdes fébrifuges.

Ces derniers exigent de la prudence dans la manière dont ils sont administrés. Si on les prescrit prématurément, il survient quelquefois une maladie beaucoup plus fâcheuse que celle qui a été supprimée. D'un autre côté, une fièvre intermittente en se prolongeant devient souvent plus rebelle, et présente des symptômes qu'elle n'offrait pas dans le principe. Il faut tâcher d'éviter ces deux inconvénients, et se rappeler que le second est plus à craindre que le premier.

Toute fièvre intermittente, qui marche vers la continuité par le rapprochement de ses accès, ou qui est accompagnée de quelque danger, doit être immédiatement suspendue par l'emploi des fébrifuges.

A la tête de ces médicaments se place le quinquina; on emploie préférablement le jaune ou le rouge; on l'administre communément en poudre dans un liquide à la dose de deux à quatre gros, en une ou en plusieurs doses, six à huit heures avant l'époque présumée de l'accès. Quelquefois on emploie l'extrait alcoolique à la dose d'un à deux gros, ou le sulfate de quinine à celle de huit à douze grains. On augmente la dose quand l'ancienneté fait présumer qu'elle sera rebelle, ou quand sa violence fait craindre qu'un nouvel accès ne soit mortel; on peut la faire prendre en une seule fois, ou la partager en plusieurs parties.

Quelques personnes ont une répugnance telle pour le quinquina, qu'il leur est impossible de le prendre par la bouche. On a proposé alors, ou de l'administrer enveloppé dans du pain à cacheter, sous forme d'extrait ou de sulfate de quinine, de manière à en masquer la saveur, ou de l'injecter dans le rectum suspendu dans un liquide.

Le plus souvent le quinquina arrête le cours de la fièvre, dès la première ou la seconde fois qu'on l'administre.

Beaucoup d'autres remèdes ont été employés contre les fièvres intermittentes avec des succès divers. Les principaux sont l'écorce de marronier d'Inde et de cerisier, l'extrait de gentiane, de chicorée, de bardane; les écorces d'aristoloche, de tulipier, de chêne, de frêne, d'orme; la décoction de fleurs de centaurea calcitrapa dans le vin; diverses substances rangées parmi les antispasmodiques ont aussi été préconisées comme fébrifuges; telles sont les éthers, l'huile animale de Dippel, le musc, le castoréum, le camphre, l'essence de romarin. L'opium a aussi été employé, mais il n'est pas sans danger. On a encore recommandé les purgatifs drastiques, dont l'action est fort incertaine; les sudorifiques qui ne peuvent être administrés qu'immédiatement avant l'accès; le sulfate de fer, les arséniates de soude et de potasse, la compression exercée avec le tourniquet sur deux grosses artères à-la-fois, les topiques rubéfiants et vésicants, les frictions mercurielles, les bains tièdes, etc.

Le changement d'habitation, le séjour continuel au lit pendant un certain nombre de jours, l'abstinence absolue d'aliments solides et même liquides, ou un écart de régime, un exercice violent, une

émotion vive, ont quelquefois suspendu le cours d'une fièvre intermittente, qui ait résisté aux médicaments les plus énergiques : souvent aussi des moyens qui n'agissent que sur l'imagination, en ont procuré la guérison.

Lorsqu'une fièvre intermittente a cessé, on doit, pour prévenir les rechutes, continuer pendant quelques semaines l'emploi des moyens qui en ont suspendu le cours.

Les phénomènes, qui persistent à la suite de ces affections, exigent tantôt l'emploi des fébrifuges, et tantôt des moyens différents. Les fébrifuges sont indiqués, lorsque ces phénomènes consécutifs cessent et se reproduisent périodiquement comme les accès eux-mêmes.

Lorsque les fièvres intermittentes règnent épidémiquement dans un lieu, le moyen préservatif le plus sûr est de s'en éloigner. Les personnes que leur profession, ou des circonstances impérieuses y retiennent, doivent éviter de s'exposer aux émanations marécageuses pendant la nuit, se vêtir chaudement, éviter tout excès qui pourrait les affaiblir. Celles qui ne doivent séjourner que peu de jours dans ce lieu, pourraient faire usage du quinquina, sur-tout si la fièvre se montrait dès son début avec des symptômes dangereux.

Division des fièvres intermittentes régulières.

Les anciens les avaient désignées, d'après leur type, en *quotidiennes*, *tierces*, *quartes*, *hyémales*, *automnales*. *Voy.* ces mots. Nous pensons qu'il est plus rationnel de les distinguer d'après leurs symptômes principaux, en *simples*, *inflammatoires*, *bilieuses*, *muqueuses*, *nerveuses*, *adynamiques;* les *fièvres pernicieuses* doivent aussi former un groupe à part.

Fièvre intermittente simple. C'est la plus commune de toutes. La plupart des autres finissent par prendre cette forme avant de cesser spontanément ou même de pouvoir être combattues avec avantage par le quinquina.

La *fièvre intermittente inflammatoire* se montre au printemps : ses accès sont rapprochés : dans chacun d'eux, les symptômes caractéristiques des fièvres inflammatoires se montrent clairement dans l'apyrexie ; il reste des signes de pléthore. La saignée et les boissons rafraîchissantes doivent précéder l'emploi du quinquina.

Fièvre intermittente bilieuse. Les fièvres intermittentes d'automne prennent quelquefois cette forme. Les boissons acidulées, et dans quelques cas les évacuants des premières voies sont indiqués avant l'administration du quinquina.

Les *fièvres intermittentes muqueuses* sont ordinairement fort longues, et leurs accès éloignés. Elles réclament l'emploi des amers, et doivent être combattues promptement par les fébrifuges.

Fièvre intermittente nerveuse. Elle est caractérisée par un ou plusieurs symptômes remarquables, qui portent spécialement sur les fonctions de relation.

Fièvre intermittente adynamique. Cette forme est rare; quelquefois les symptômes adynamiques disparaissent complètement dans l'apyrexie; le quinquina est doublement indiqué. Sa durée, ainsi que celle de la fièvre intermittente nerveuse, est ordinairement assez longue ; c'est un des traits principaux qui les distinguent des fièvres pernicieuses.

Fièvre intermittente pernicieuse. V. PERNICIEUSES (Fièvres.)

§ II. *Fièvres intermittentes anomales.* On comprend sous ce titre des affections variées, savoir :

1° Les accès incomplets, marqués seulement par un ou par deux des trois stades qui constituent les fièvres régulières.

2° Les accès dans lesquels les stades sont renversés ou confondus, de telle sorte que la chaleur, par exemple, précède le froid, ou que le malade éprouve dans le même temps des frissons, de la chaleur et de la sueur.

3° Les accès partiels, c'est-à-dire bornés à une partie du corps : le frisson, la chaleur, la sueur, ont lieu dans un membre, dans un côté du tronc, dans un espace plus étroit encore.

4° Les fièvres larvées n'offrent aucun des phénomènes ordinaires des accès, point de frisson, point de chaleur, point de sueur. Au lieu de ces phénomènes, il survient un symptôme quelconque qui cesse et se reproduit sous un type exactement semblable à celui des accès réguliers, une douleur violente, le coma, des convulsions épilepsiformes, la soif, le vomissement, la toux, la dyspnée, l'éternument, le hoquet, les palpitations, des hémorrhagies diverses, la salivation, l'ictère, ont quelquefois été les seuls phénomènes de ces fièvres larvées, qui reconnaissent du reste les mêmes causes que les fièvres régulières, ont la même marche, et sont soumises aux mêmes règles de traitement. (CH.)

INTERMITTENTES (Fontaines) (*Physiq.*) : nom donné à certains instruments, au moyen desquels on peut, dans un temps déterminé, faire cesser l'écoulement d'un liquide et le faire reparaître à différentes reprises. (M. O.)

INTER-MUSCULAIRE (*Anat.*),

inter muscularis; qui est placé entre les muscles. — *Aponévroses inter-musculaires.* On donne ce nom aux lames ou cloisons aponévrotiques qui sont situées entre des muscles auxquels elles donnent souvent attache. Les aponévroses d'intersection appartiennent à cette classe. (J. C.)

INTERNE (*Anat.*), adj., *internus*; qui est placé en dedans. On donne ce nom aux parties qui regardent le plan imaginaire et central qui divise le corps en deux parties égales et symétriques, ainsi qu'à celles qui correspondent à une cavité. Ainsi on dit la *face interne du bras, de la cuisse*; la *face interne du crâne*, etc.

INTERNES (Maladies) (*Path.*), *morbi interni.* On nomme ainsi les affections qui occupent les parties internes du corps. On désigne aussi sous ce nom les maladies qui sont du ressort de la médecine, comme on comprend sous celui de maladies externes, celles qui sont du ressort de la chirurgie. (Ch.)

INTERNODIA (*Anat.*), mot latin; les phalanges des doigts et des orteils. *V.* Phalange. (J. C.)

INTER-OSSEUX (*Anat.*), adj., *inter osseus*; qui est situé entre les os. Les anatomistes ont donné ce nom à plusieurs parties.

1° *Muscles inter-osseux.* Ils occupent les espaces que les os du métacarpe et du métatarse laissent entre eux, et appartiennent par conséquent les uns à la main et les autres au pied.

2° *Muscles inter-osseux de la main* (*muscles métacarpo-phalangiens latéraux sus-palmaires*, et *métacarpo-phalangiens latéraux*, Chauss.). Ces muscles sont au nombre de sept, deux pour chacun des trois doigts moyens, et un pour le petit doigt; quatre sont situés au dos de la main, et trois seulement dans la paume; ils s'insèrent aux os du métacarpe, et envoient un tendon au tendon de l'extenseur commun. D'après leur usage, on les désigne pour chaque doigt en *adducteur* et en *abducteur.* L'*index* a un abducteur dorsal et un adducteur palmaire; le *doigt medius* a deux muscles dorsaux pour adducteur et abducteur; le *doigt annulaire* a un adducteur dorsal et un abducteur palmaire; le *petit doigt* n'a qu'un inter-osseux abducteur qui est palmaire. Ces muscles produisent l'abduction et l'adduction des doigts, qu'ils peuvent aussi étendre en raison de leur connexion avec les tendons extenseurs.

3° *Muscles inter-osseux du pied* (*muscles métatarso-phalangiens-latéraux*, Chauss.). Leur nombre, leur disposition, leur forme, leur usage, sont les mêmes que pour les muscles précédents. Quatre sont *dorsaux* et trois *plantaires*; six appartiennent aux trois orteils du milieu et un au petit: le gros en est dépourvu. Comme à la main, on les distingue, pour chaque orteil, en abducteur et en adducteur.

4° *Ligaments inter-osseux.* On a donné ce nom à des ligaments qui sont placés entre certains os qu'ils unissent. Ainsi on trouve entre le cubitus et le radius, entre le péroné et le tibia, une membrane fibreuse très-forte qui présente la même forme que l'espace qu'elle remplit, et sert non-seulement à retenir les os, mais aussi à l'insertion de muscles nombreux. On trouve encore d'autres ligaments inter-osseux dans les articulations des trois premiers os de la rangée antibrachiale du carpe; on en trouve aussi entre les os de la seconde rangée, entre le calcanéum et l'astragale, etc.

5° *Artères inter-osseuses de l'avant-bras et de la main.* On en distingue plusieurs. 1° *Artère inter-osseuse commune.* Elle vient de la partie postérieure de la cubitale, un peu au-dessous de la tubérosité bicipitale du radius, se porte en arrière et se divise en deux branches; l'une, nommée *inter-osseuse antérieure*, descend verticalement au-devant du ligament inter-osseux; l'autre, appelée *artère inter-osseuse postérieure*, passe au-dessus de ce ligament, paraît à sa partie postérieure, et se divise en deux rameaux principaux (l'*artère récurrente radiale postérieure*, et l'*artère inter-osseuse postérieure proprement dite.*)

On admet pour la main: 1° les *artères inter-osseuses métacarpiennes dorsales*, qui sont fournies par la dorsale du carpe, division de l'artère radiale; 2° les *inter-osseuses palmaires*, qui naissent de la convexité de l'arcade palmaire profonde, et donnent les *inter-osseuses moyennes*; 3° l'*inter-osseuse dorsale de l'index*, qui provient directement de l'artère radiale.

Au pied, on a distingué: 1° les *artères inter-osseuses dorsales* qui sont au nombre de trois, et viennent de l'artère du métatarse, branche de la pédieuse; 2° les *inter-osseuses plantaires*, qui sont également au nombre de trois, et proviennent de l'arcade plantaire.

6° *Veines inter-osseuses.* Elles offrent la même disposition que les artères.

7° *Nerfs inter-osseux.* On nomme ainsi une branche qui est fournie par le nerf médian, et descend au-devant du ligament inter-osseux, en accompagnant l'artère du même nom.

Inter osseux (Couteau). *V.* Couteau inter-osseux. (J. C.)

INTERPASSARE (*Pharm.*); action

de mêler les différentes substances médicamenteuses dont on remplit un sachet. Inusité. (M. O.)

INTERPILLATUS MORBUS (*Pathol.*); terme latin sous lequel Paracelse désigne les maladies dont la marche est inégale et les paroxysmes irréguliers. (CH.)

INTERPINNÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *interpinnatus*. On donne cette épithète aux feuilles qui ont entre leurs folioles principales, des folioles plus petites. (H. C.)

INTER-PLEVRI-COSTAUX (*Anatom.*), adj. et s. m., *inter-pleuri costales*. M. Dumas a donné ce nom aux muscles intercostaux internes. (J. C.)

INTERPOLATUS (*Path.*). Paracelse emploie ce mot comme synonyme d'intercalaire. (CH.)

INTER-SCAPULAIRE (*Anat.*), adj., *inter scapularis*; qui est entre les épaules. *Région inter-scapulaire*. (J. C.)

INTERSCAPULIUM (*Anat.*), mot latin; l'épine de l'omoplate. *V.* OMOPLATE. James. (J. C.)

INTERSECTION (*Anat.*), s. f., *intersectio*; point où deux lignes se rencontrent et se coupent. On donne le nom d'*intersection aponévrotique* à des bandes fibreuses que présentent certains muscles dans leur longueur, et par laquelle ils semblent interrompus. On trouve des intersections aponévrotiques dans les muscles droits de l'abdomen, demi-membraneux, grand complexus, sterno-thyroïdien, etc. (J. C.)

INTERSEPTUM (*Anat.*), mot latin, la luette. Quelques anatomistes ont aussi nommé de la sorte la cloison des fosses nasales. Jam. (J. C.)

INTER-SPINALES COLLI MUSCULI (*Anat.*), mots latins, muscles inter épineux du cou. (J. C.)

INTERSTICE, synonyme de *pore*. *V.* ce mot.

INTERSTICE (*Physiq. Anat.*), s. m., *interstitium*. On appelle ainsi en physique les petits intervalles qui séparent les molécules des corps. Les anatomistes ont donné ce nom aux intervalles qui se trouvent entre les organes, les bords de certains os, par exemple; ainsi la crête iliaque présente deux lèvres et un interstice. (J. C.)

INTERSTINCTUS (*Path.*). Quelques auteurs emploient ce mot comme synonyme de *discretus*, discret, et l'appliquent particulièrement à l'exanthème variolique. (CH.)

INTER-TRACHELIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *inter trachelianus*. M. le professeur Chaussier donne ce nom aux muscles inter-transversaires du cou de la plupart des anatomistes. *V.* INTER-TRANSVERSAIRES. (J. C.)

INTER-TRANSVERSAIRE (*Anat.*), adj., *inter transversalis* ou *transversarius*; qui est placé entre les apophyses transverses des vertèbres.

1° *Muscles inter-transversaires cervicaux* (muscles inter-trachéliens, Chauss.). Ce sont de petits faisceaux musculaires quadrilatères, minces, aplatis, placés deux à deux dans les intervalles des apophyses transverses cervicales, excepté entre la première et la seconde où il n'y en a qu'un. On les distingue en *antérieurs* et en *postérieurs*. Les premiers sont au nombre de six; les seconds, de cinq. Ces muscles rapprochent les apophyses transverses cervicales les unes des autres, et contribuent aux flexions latérales du cou.

2° *Muscles inter-transversaires des lombes* (musculi inter transversi lumborum, Soëmm.). Ces muscles, presque tout charnus, au nombre de dix, cinq de chaque côté, sont semblables aux précédents pour leur disposition générale: seulement ils sont plus prononcés, et ne sont pas placés sur deux rangs. Chaque espace inter-transversaire n'en contient qu'un: ils sont quadrilatères et aplatis. Le premier occupe l'espace qui se trouve entre les apophyses transverses de la première vertèbre lombaire et de la dernière dorsale; et le dernier se trouve entre celle des quatrième et cinquième vertèbres lombaires. Ces muscles inclinent latéralement la région lombaire de la colonne vertébrale, et la redressent lorsqu'elle se trouve penchée du côté opposé. (J. C.)

INTERTRIGO (*Path.*). Terme dont la signification est obscure, et qui exprime une lésion de la peau, une solution de continuité produite par une cause externe, puis entretenue par la disposition du sujet. (CH.)

INTERVALVAIRE (*Bot.*), adj., *intervalvaris*; interposé entre les valves d'un péricarpe. Beaucoup de fruits ont des cloisons intervalvaires. (H. C.)

INTERVERTÉBRAL (*Anat.*), adj., *intervertebralis*; qui est placé entre les vertèbres. — *Fibro-cartilages intervertébraux* (ligamenta intervertebralia). Ces organes, de nature fibro-cartilagineuse, sont des tranches de cylindre, flexibles, blanchâtres, résistantes, placées entre les corps des vertèbres, depuis l'intervalle qui sépare la seconde de la troisième, jusqu'à celui qui existe entre la dernière et le sacrum. Leur forme est accommodée à celle des vertèbres avec lesquelles ils sont en rapport, de manière qu'au cou

et aux lombes ils sont ovalaires, tandis que dans la région dorsale ils sont à-peu-près circulaires, ou plutôt cordiformes. (J. C.)

INTESTIN. (*Anat.*), s. m., *intestinum* des Latins, ἔντερον des Grecs; ainsi nommé à cause de sa situation à l'intérieur du corps. On appelle *intestin* dans l'homme et dans les animaux supérieurs, un long conduit musculo-membraneux, replié sur lui-même, situé dans la cavité abdominale, constituant la partie inférieure du canal alimentaire, et étendu depuis l'estomac jusqu'à l'anus, qui en est l'orifice inférieur. On a estimé chez l'homme la longueur de ce conduit à six ou huit fois la longueur du corps; mais ces calculs ne sont qu'approximatifs. On a divisé l'intestin ou les intestins, d'après leur calibre, en deux portions; l'une est plus étroite, c'est l'*intestin grêle;* la seconde, plus grosse, c'est le *gros intestin.*

L'*intestin grêle* (intestinum tenue), forme à-peu-près les quatre cinquièmes de tout le canal intestinal; il commence à l'estomac et s'abouche en bas dans le gros intestin. On l'a divisé en trois portions secondaires, appelées, la première, le *duodénum;* la seconde, le *jéjunum*, et la troisième, l'*iléon. Voy.* ces mots. Ces deux dernières portions forment ensemble l'*intestin grêle proprement dit* de plusieurs anatomistes. Voici sa disposition: il présente une grande courbure générale dont la concavité tient au mésentère, tandis que la convexité est libre et flottante. Il est en outre plié et replié sur lui-même en différents sens; ce qui produit des contours appelés *circonvolutions*, *V.* ce mot. Toutes ces circonvolutions forment une masse qui est circonscrite par le gros intestin, et occupe dans l'abdomen l'ombilic, l'hypogastre, une partie des flancs, des régions iliaques et de l'excavation pelvienne. Cette masse est recouverte en avant par l'épiploon. L'intestin grêle commence au côté gauche du mésocolon transverse, et finit dans la région iliaque droite, en s'ouvrant dans le cœcum pour former avec lui la *valvule iléo-cœcale*, *V.* ce mot. Sa direction générale est oblique de haut en bas et de gauche à droite. On a donné le nom de *jejunum* au tiers supérieur de cet intestin, et celui d'*iléon* aux deux tiers inférieurs; mais il n'y a pas entre ces deux portions de limites fixes et distinctes. L'intestin grele paraît cylindrique lorsqu'il est distendu: il est un peu plus large en haut qu'en bas: sa surface extérieure est lisse et polie, sa face intérieure est villeuse, et présente des *valvules conniventes*, *V.* CONNIVENT. Il est retenu contre la colonne vertébrale par un large repli du péritoine, nommé le mésentere, *V.* ce mot. Il est formé par 1° une membrane séreuse qui dépend du péritoine et forme le mésentere; 2° une tunique musculeuse dont les fibres sont fort pâles, et affectent les unes une direction longitudinale, les autres, beaucoup plus nombreuses, une direction transversale; 3° une membrane muqueuse blanchâtre, villeuse et formant les plis ou valvules de la face interne, et garnie d'un grand nombre de follicules muqueux, appelés les glandes de Peyer. Les arteres de l'intestin grêle viennent de la mésentérique supérieure; ses veines vont s'ouvrir dans la veine-porte; ses vaisseaux lactés, plus nombreux en haut qu'en bas, vont aboutir aux ganglions du mésentère; ses nerfs viennent du plexus mésentérique supérieur.

Le gros intestin fait suite à l'intestin grêle: il est beaucoup plus court, et attaché solidement dans les régions de l'abdomen, qu'il occupe. Il commence dans la région iliaque droite, monte le long du flanc droit jusqu'au-dessous du foie, traverse alors la partie supérieure de l'abdomen, pour gagner le flanc gauche, descend dans la fosse iliaque gauche, et se plonge enfin dans l'excavation pelvienne pour se terminer à l'anus. Il semble faire dans l'abdomen une sorte de cercle qui encadre l'intestin grêle. On a divisé le gros intestin en trois portions secondaires, qui sont: le *cœcum*, le *colon*, et le *rectum*, *V.* ces mots. Le gros intestin reçoit ses artères des mésentériques supérieure et inférieure; ses veines s'ouvrent dans la veine-porte; ses nerfs sont fournis par les plexus mésentériques; ses vaisseaux lymphatiques, bien moins nombreux que ceux de l'intestin grêle, se rendent dans des ganglions situés entre les divers replis du péritoine qui le fixent aux parois de l'abdomen.

Les intestins ont pour usage d'être en haut le lieu où s'effectue la chylification des aliments et l'absorption du chyle, et d'être en bas le réservoir où se rassemblent les débris de ces aliments, ainsi que le conduit excréteur qui en opère l'expulsion. *V.* DIGESTION, CHYLIFICATION, ABSORPTION, DÉFÉCATION, etc. (J. C.)

INTESTIN, adj., *intestinus;* qui est intérieur. — *Mouvements intestins dans l'abdomen.* (CH.)

INTESTINAL (*Anat.*), adj., *intestinalis;* qui appartient aux intestins. *Conduit intestinal*, *glandes intestinales*, *embarras intestinal*, *étranglement intestinal. V.* INTESTIN. (J. C.)

INTESTINAL (Pouls). Bordeu donne ce nom à une espèce particulière de pouls qui annonce qu'une crise va avoir lieu par les intestins.

INTIGÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *acaulis;* qui est sans tige. Ce mot est rarement employé. *V.* ACAULE. (H. C.)

INTORSION (*Physiq.*), s. f., *intorsio.* Mot propre à désigner la flexion d'un corps dont la direction naturelle a été changée.

INTOXICATIO, s. f. Empoisonnement. *V.* ce mot.

INTRA-PELVIO-TROCHANTÉRIEN (*Anat.*), adj., *intra-pelvio-trochanterianus.* M. Dumas a donné ce nom au muscle obturateur interne. *V.* OBTURATEUR. (J. C.)

INTRINSÈQUE (*Anat.*), adj., *intrinsecus;* qui vient du dedans. On a donné le nom d'*intrinsèques* à certaines parties qui entrent dans l'intime composition de quelques organes, afin de les distinguer d'autres parties qui les avoisinent ou les attachent à d'autres organes, et qu'on appelle extrinsèques. Ainsi les anatomistes ont divisé les muscles de la langue, ceux de l'auricule, en intrinsèques et en extrinsèques.

Les pathologistes, avec Linnæus, ont nommé *maladies intrinsèques* (morbi intrinseci), les maladies internes. (J. C.)

INTROMISSION (*Physiq.*), s. f., *intromissio;* action par laquelle un corps est introduit dans un autre. (M. O.)

INTUMESCENCE (*Path.*), s. f., *intumescentia*, de *intumescere*, gonfler. Augmentation dans le volume d'une partie ou de tout le corps. (CH.)

INTUMESCENCES (*Nosol.*), s. f. pl., *intumescentiæ.* Nom donné par Sauvages à un ordre de maladies, dans lequel il comprend la polysarcie, la pneumatose, l'anasarque, l'œdème, la physconie et la grossesse. (CH.)

INTUS-SUSCEPTION (*Physiol.*), s. f., *intus-susceptio.* Mode d'accroissement particulier aux êtres organisés, c'est-à-dire aux végétaux et aux animaux. *V.* ACCROISSEMENT, NUTRITION et JUXTAPOSITION (H. C.)

INTUS-SUSCEPTION (*Path.*), *intus-susceptio.* Ce mot a le même sens qu'invagination. *Voy.* INVAGINATION. (CH.)

INTYBUS (*Bot.*); mot latin qui désigne la chicorée sauvage. *V.* CHICORÉE. (H. C.)

INULE (*Bot.*), s. f., *inula.* Genre de plantes de la syngénésie polygamie superflue, et de la famille des corymbifères. Il renferme quelques espèces connues en médecine. L'aunée, *inula helenium*, a été souvent employée; sa racine est légèrement tonique. On a préconisé aussi contre la dysenterie anciennement l'*inula dysenterica*, qui pousse sur le bord de nos ruisseaux, et qui est inusitée aujourd'hui. (H. C.)

INULINE (*Chim.*), s. f.; nom donné à un principe immédiat des végétaux, composé d'hydrogène, d'oxygène et de carbone, trouvé dans la racine d'aunée (inula helenium), dans la racine de colchique, etc. Il est sous forme d'une poudre blanche insoluble dans l'eau froide, semblable à l'amidon, mais dont on peut le distinguer aux caractères suivants: 1° il se dissout très-bien dans une petite quantité d'eau à 60° th. centigr. sans donner une gelée, et se dépose par le refroidissement en une poudre blanche; 2° il ne fournit pas de trace d'huile à la distillation; 3° il forme avec l'iode un composé jaune verdâtre, tandis que l'amidon devient bleu par son mélange avec ce corps; 4° il se dissout dans l'acide sulfurique concentré, sans odeur d'acide sulfureux, et l'ammoniaque peut le précipiter de cette dissolution. Il est sans usages. Il a été découvert par Rose. (M. O.)

INUNCTIO, s. f., liniment. Les anciens donnaient également ce nom à l'action d'oindre. Inusité. (M. O.)

INUSTORIA (*Inst. chir.*); mot latin. Cautère. *V.* ce mot. (J. C.)

INVAGINATION (*Path.*), s. f., *invaginatio;* de *in* dans, et de *vagina*, gaîne. Disposition morbide propre au conduit intestinal, dont une partie s'introduit dans une autre qui lui sert de gaîne. (CH.)

INVERECUNDUM OS (*Anat.*); mots latins. L'os coronal. *V.* CORONAL. (J. C.)

INVERTÉBRÉ, ÉE (*Zool.*), adj., *invertebratus;* qui n'a point de colonne vertébrale. Beaucoup d'animaux sont dans ce cas; tels sont en particulier les insectes, les mollusques, les vers, etc. (H. C.)

INVISCANT (*Mat. méd.*), adj., *inviscans.* *V.* INCRASSANT. (H. C.)

INVISCATIO OCULI (*Pathol.*); nom latin donné à l'adhérence morbide des paupières entre elles, ou au globe de l'œil.

INVOLUCELLE (*Bot.*), s. m., *involucellum.* Involucre partiel des ombellules qui composent une ombelle. (H. C.)

INVOLUCRE (*Bot.*), s. m., *involucrum.* Assemblage de folioles ou de bractées à la base commune des pédoncules d'une ombelle; enveloppe commune et caliciforme de plusieurs fleurs. (H. C.)

INVOLUCRÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *involucratus;* qui est pourvu d'un involucre. (H. C.)

INVOLUCRUM MEMBRANACEUM (*Anat.*); mots latins. Albinus donne ce nom à la membrane caduque de Hunter. (J. C.)

INVOLUTÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *involutus.* On appelle *involuté*, le bourgeon où les rudiments des feuilles sont roulés en dedans. (H. C.)

IODATE (*Chim.*), s. f.; nom donné aux sels formés d'acide iodique et d'une base. Aucun iodate n'est employé. *Voy.* ACIDE IODIQUE. (M. O.)

IODE, s. m., dérivé de ἰωδὴς, *violaceus;* qui ressemble à la violette: nom donné à ce corps simple non métallique, parce qu'il fournit une vapeur violette magnifique lorsqu'on le volatilise. L'iode a été découvert en 1813 par M. Courtois; il fait partie des eaux mères de la soude fournie par certains *fucus*, et qu'on appelle *soude de vareck.* Il est solide, sous la forme de lames d'un gris bleuâtre, d'un éclat métallique, semblables à la plombagine, d'une odeur analogue à celle du chlorure de soufre. Sa pesanteur spécifique est de 4,946; il colore la peau et le papier en jaune, mais cette couleur ne tarde pas à disparaître. Chauffé, il se volatilise et fournit une vapeur violette magnifique, qui suffit pour le caractériser. Combiné avec l'oxygène, il forme un acide auquel on donne le nom d'*iodique. V.* ce mot. Il fournit, avec l'hydrogène, l'acide hydriodique dont nous avons parlé. Il se dissout dans l'alcool, et donne un alcoolat d'un rouge brun. L'iode est un excellent réactif pour découvrir la fécule, la farine, etc.; en effet, il jouit de la propriété de former, avec la fécule, un composé bleu qui ne saurait être confondu avec aucun autre: on emploie pour cela l'iode en substance, ou l'alcoolat d'iode. Dans ces derniers temps, M. Coindet a prouvé que la teinture d'iode, et sur-tout les hydriodates, peuvent être employés avec le plus grand succès dans le traitement de certains goîtres et de quelques affections scrophuleuses. On l'administre à très-petite dose, et pendant long-temps; car s'il était pris en assez grande quantité et en une seule fois, il agirait à la manière des poisons irritants. On obtient l'iode en traitant par l'acide sulfurique les eaux mères de la soude de vareck, concentrées par l'évaporation: il suffit d'élever la température, pour que l'iode se volatilise. (M. O.)

IODIQUE (Acide), *acidum iodicum;* acide composé d'oxygène et d'iode. Il est solide, blanc, demi-transparent, inodore, plus pesant que l'acide sulfurique, et doué d'une saveur fort aigre et astringente. Il est décomposé par l'acide sulfureux, qui lui enlève son oxygène et en sépare l'iode instantanément. Il n'a point d'usages. (M. O.)

IODURE: nom donné aux corps composés d'iode et d'une substance simple. (M. O.)

IONTHOS (*Pathol.*); mot grec, ἴονθος; c'est le *varus* des Latins. *V.* ce mot. (CH.)

IONVILLE (Eaux d'). *V.* ROUEN.

IOS: mot grec, anciennement employé pour désigner le vert-de-gris. Inusité. (M. O.)

IOTACISME (*Path.*), s. m., *iotacismus;* d'*iota*, nom grec de la lettre *i*. Vice de la prononciation, qui empêche d'articuler les lettres *j* et *g* mouillé. (CH.)

IOUI: nom d'une liqueur préparée au Japon avec le jus exprimé du bœuf à moitié rôti. Les habitants du Japon en font usage comme restaurant. (M. O.)

IPÉCACUANHA (*Mat. méd.*), s. m., *radix brasiliensis*, *ipecacuanha.* On donne ce nom, dans les officines, à une racine exotique, très-usitée comme émétique, purgative et expectorante. Cette racine contient de la résine, du tannin, un principe volatil spécial, et un corps auquel elle doit ses propriétés vomitives, et que MM. Pelletier et Caventou ont nommé *émétine. V.* ce mot. Il y a plusieurs variétés d'ipécacuanha dans le commerce; les deux principales sont l'*ipécacuanha gris* et l'*ipécacuanha brun.* Toutes les deux sont fournies par des plantes de la famille naturelle des rubiacées et de la pentandrie monogynie. L'une est le *cephaelis ipecacuanha*, ou *callicocea ipecacuanha* de Brotero; l'autre est le *psychotria emetica* de Mutis. Toutes les deux croissent en Amérique, dans les provinces de Fernambouc, de Rio-Janeiro, de Bahia, etc. C'est dans le royaume de la Nouvelle-Grenade que l'on trouve plus spécialement la dernière. (H. C.)

IPÉCACUANHA DE L'ILE-DE-FRANCE. *V.* CYNANQUE. (H. C.)

IPOTÉRION (*Pharm.*): mot grec, anciennement employé pour désigner un malagme de l'invention d'Asclépiade. Inusité. (M. O.)

IRACUNDUS (Musculus) (*Anat.*); mot latin. Muscle droit externe ou abducteur de l'œil. Molinetti l'a aussi nommé *indignatorius*, parce qu'il entraîne l'œil vers l'angle externe de l'orbite dans la colère et l'indignation. *V.* DROIT DE L'ŒIL (Muscle). (J. C.)

IRAI (Eau d'). Village situé sur

l'Eure, à quatre lieues de Verneuil, où l'on trouve de l'eau froide que l'on croit contenir du fer et du carbonate de chaux dissous dans l'acide carbonique. (M. O.)

IRASCIBLE (*Anat.*), adj., *iracundus*. Prompt à se mettre en colère. Quelques anatomistes ont ainsi appelé le muscle droit externe de l'œil. *Voyez* IRACUNDUS (Musculus). (J. C.)

IRIDÉES (*Bot.*), s. f. pl., *irides*, *irideæ*. Famille naturelle de plantes monocotylédones à étamines périgynes. Elle renferme les iris, les glaïeuls, les ixia, etc. (H. C.)

IRIDIUM, s. m.; d'*iris*, arc-en-ciel. Métal découvert dans la mine de platine par Descotils, et rangé dans la sixième section de Thénard (*V.* la classification des métaux au mot MÉTAL). Il est solide, blanc grisâtre, légèrement ductile, dur, d'une pesanteur spécifique inconnue. Il est excessivement difficile à fondre. Les acides sulfurique, nitrique et hydrochlorique, n'agissent point sur lui. L'eau régale ne l'attaque que très-difficilement. Suivant M. Vauquelin, l'iridium est susceptible de former deux oxydes, et de donner des sels qui ne sont jamais simples, mais toujours avec excès d'alcali. Leurs dissolutions présentent des nuances de différentes couleurs, suivant qu'on les chauffe ou qu'on les met en contact avec du chlore. C'est à raison de cette propriété qu'on lui a donné le nom d'*iridium*. Il est sans usage. (M. O.)

IRIEN, ENNE (*Anat.*), adj., *irinus*; qui appartient à l'iris. M. Chaussier appelle *artères iriennes*, les artères ciliaires longues, et *nerfs iriens*, les nerfs ciliers, parce que ces parties vont se distribuer spécialement à l'iris. *V.* CILIER. Le même professeur nomme *rayons sous-iriens*, les procès ciliaires. (J. C.)

IRIS (*Bot.*), s. f., *iris*. On donne ce nom à un genre de plantes de la famille naturelle des iridées et de la triandrie monogynie. Plusieurs des espèces qui le composent sont usitées en médecine; telle est l'iris de Florence, *iris florentina*, Linn., qui croît en Italie, et dont la racine compacte, blanche, tuberculeuse, d'une odeur suave de violette et d'une saveur âcre, a été conseillée comme irritante, purgative, émétique, hydragogue, expectorante, etc. On ne s'en sert plus guère aujourd'hui que pour faire des pois à cautère. L'iris d'Allemagne, *iris germanica*, a une racine douée des mêmes propriétés que la précédente, mais encore moins employée. La flambe des marais, *iris pseudacorus*, qui pousse sur le bord des ruisseaux, appartient encore au même genre. Les habitants de la campagne s'en servent quelquefois comme d'un hydragogue. La racine de l'iris fétide, *iris fœtidissima*, plante également indigène, a passé pour antispasmodique et narcotique. Celle de l'*iris tuberosa* porte dans les pharmacies le nom d'*hermodacte*. *V.* ce mot. (H. C.)

IRIS (*Anat.*), s. m., *iris* des Latins: ἶρις, ἴριδος des Grecs. Ce mot, qui signifie arc-en-ciel, dérive du verbe εἴρειν, parler, annoncer, parce que ce météore annonce la pluie. Les anatomistes ont donné le nom d'*iris* à une membrane qui est placée verticalement dans la partie antérieure de l'œil, au milieu de l'humeur aqueuse, et qui forme une sorte de cloison circulaire et aplatie, laquelle sépare la *chambre antérieure* de l'œil de la *postérieure*. L'iris est percé dans sa partie moyenne d'une ouverture arrondie, appelée la *pupille* ou la *prunelle*, et qui varie à chaque instant dans ses dimensions, par l'effet de la contraction alternative des fibres de son tissu. La face antérieure de l'iris est recouverte par la membrane de l'humeur aqueuse, et diversement colorée en bleu, en brun, en vert, en gris, etc., suivant les individus. Sa face postérieure a quelquefois reçu le nom d'uvée, à cause d'un vernis noir très-épais qui l'enduit. La grande circonférence de l'iris est adhérente aux procès et au cercle ciliaires. L'iris est formé de plusieurs lames superposées; il renferme des fibres charnues qui forment deux plans, l'un externe, radié, plus large, dilatateur de la pupille; l'autre interne, plus étroit, composé de fibres circulaires, et formant une sorte de muscle constricteur ou *sphincter* de la pupille. Chez le fœtus, jusqu'au septième mois de la gestation, la pupille est fermée par une membrane nommée pupillaire (*V.* PUPILLAIRE). L'iris reçoit les nerfs iriens; ses artères lui sont fournies par les artères ciliaires longues qui forment deux cercles par leurs anastomoses, l'un fort large, voisin de la grande circonférence, et l'autre plus petit, placé sur le contour de la pupille: ce dernier n'existe pas chez le fœtus avant la rupture de la membrane pupillaire. Les veines de l'iris vont se porter dans les *vasa vorticosa* et dans les veines ciliaires longues. L'iris paraît destiné à mesurer, par sa dilatation ou son resserrement, la quantité de rayons nécessaires à l'exercice de la vue. (J. C.)

IRIS NOSTRAS (*Bot.*). Les pharmaciens donnent ce nom à l'iris germanique. *V.* IRIS. (H. C.)

IRITIS (*Path.*), s. f., *iritis*. Nom

donné par quelques auteurs à l'inflammation de l'iris. (CH.)

IROS (*Path.*), mot grec, εἶρος, dont le sens n'est pas bien déterminé. Il exprime, suivant les uns, une sorte de tumeur squirrheuse: suivant d'autres, une disposition fâcheuse de toute l'économie; suivant d'autres encore, une espèce de fièvre. (CH.)

IRRADIATION (*Phys.*), s. f., *irradiatio*. On donne ce nom à tout mouvement qui se fait du centre à la circonférence, dans un corps organisé. On appelle *irradiation* des rayons solaires, l'action par laquelle le soleil lance ses rayons. On désigne aussi sous le nom d'irradiation l'atmosphère lumineuse qui entoure les astres. (M. O.)

IRRÉDUCTIBLE (*Path.*), adj. On donne ce nom aux fractures, aux luxations, aux hernies qui ne peuvent être réduites. (J. C.)

IRRÉGULIER (*Path.*), adj., *irregularis*, de *in* négatif, et de *regula*, règle; qui n'a pas de règle. On donne cette épithète aux pulsations artérielles, lorsque le temps qui les sépare n'est pas le même pour toutes. (CH.)

IRREPTIO (*Path.*), mot latin. Attaque. *V.* ce mot.

IRRITABILITÉ (*Physiol.*), s. f., *irritabilitas*. Beaucoup de physiologistes, Haller en particulier, ont ainsi appelé la faculté que l'on désigne plus généralement aujourd'hui sous le nom de *contractilité*. M. Chaussier donne celui de *myotilité* à l'irritabilité des muscles. *V.* CONTRACTILITÉ et MYOTILITÉ. (H. C.)

IRRITABLE (*Physiol.*), adj., *irritabilis*; qui est doué de l'irritabilité. Les médecins désignent aussi communément par l'épithète d'*irritables*, les personnes nerveuses et susceptibles d'éprouver des impressions vives au physique, comme au moral. (H. C.)

IRRITANT (*Thérap.*), adj., *irritans*; qui détermine une irritation, c'est-à-dire de la douleur, de la chaleur et de la tension, soit *mécaniquement*, comme les piqûres dans l'acupuncture et les scarifications dans plusieurs circonstances; soit par une *action chimique*, comme les alcalis, les acides; soit enfin d'une *manière spécifique*, comme les cantharides, etc. Les médicaments irritants sont d'un grand secours pour le thérapeutiste. (H. C.)

IRRITATION (*Path.*), s. f., *irritatio*. Action des irritants, ou état d'une partie qui est irritée. L'application de ce mot est fort vague. (CH.)

IS (*Anat.*); mot grec, ἶς, et au pluriel ἶνες. Fibre. *V.* ce mot. (J. C.)

ISADA; nom donné par les Espagnols et les Portugais à une pierre à laquelle ils attribuent la propriété de guérir les douleurs des reins. Inusité. (M. O.)

ISCHÈME (*Bot.*), s. m., *ischæmum*; Nom d'un genre de plantes de la famille des graminées et de la polygamie monœcie. Il ne renferme que deux espèces, l'une de la Chine, et l'autre de l'Inde. (H. C.)

ISCHIADIQUE (*Path.*), adj., *ischiadicus*. *V.* ISCHIATIQUE. (CH.)

ISCHIAGRIE (*Path.*), s. f., *ischiagra*, de ἰσχίον, la hanche, et de ἄγρα, proie. Nom donné à l'affection goutteuse de la hanche, *goutte ischiatique*. Ce nom a aussi été donné à la névralgie fémoro-poplitée. *V.* GOUTTE et NÉVRALGIE. (CH.)

ISCHIAL, LE (*Anat.*), adj., *ischialis*; qui appartient à l'ischion. Quelques auteurs nomment *portion ischiale de l'os des îles*, l'ischion. *V.* ce mot.

ISCHIAS (*Path.*): nom latin donné à la douleur sciatique. *V.* NÉVRALGIE FÉMORO-POPLITÉE. (CH.)

ISCHIATIQUE ou ISCHIADIQUE (*Anat.*), adj. pris quelquefois substantivement, *ischiaticus* ou *ischiadicus*; de ἰσχίον, la hanche ou l'os ischion, d'où vient le mot *sciatique*, plus fréquemment employé. On a donné ce nom à diverses parties qui ont rapport à l'ischion. Ainsi les *échancrures ischiatiques* sont formées par cet os; l'épine *ischiatique* lui appartient, et donne attache au petit ligament sacro-sciatique. La *tubérosité sciatique* est formée par le même os; elle reçoit les insertions de divers muscles de la cuisse, et forme la saillie sur laquelle le corps repose quand on est assis. — L'*artère ischiatique* (artère fémoro-poplitée, Chaussier) naît de l'hypogastrique isolément, ou avec la fessière, et paraît être réellement la continuation du tronc de l'hypogastrique. Elle sort du bassin par la partie inférieure de la grande échancrure sciatique, et se partage ensuite en un grand nombre de branches, qui se répandent spécialement dans la région postérieure et supérieure de la cuisse. La veine ischiatique présente la même disposition (J. C.)

ISCHIATIQUE (*Path.*), adj., *ischiaticus*. C'est le nom qu'on donne à la névralgie fémoro-poplitée. (CH.)

ISCHIATOCÈLE (*Path.*) s. f., *ischiatocele*; nom que Vogel donne à l'ischiocèle. *V.* ce dernier mot. (J. C.)

ISCHIO-CAVERNEUX (*Anat.*), adj. et s. m., *ischio-cavernosus*; qui appartient à l'ischion et au corps caverneux. *Muscle ischio-caverneux* (muscle ischio-

uréthral, Chaussier.—Musculus erector penis, Soëmm.), c'est un petit muscle allongé, aplati, qui entoure l'origine du corps caverneux. Il se fixe en bas au côté interne de la tubérosité de l'ischion, et en haut à la racine de la verge, en se confondant avec la membrane fibreuse du corps caverneux. Il tire la racine de la verge en bas et en arrière. — Le muscle ischio-caverneux, chez la femme (muscle ischio-sous-clitorien, Chaussier), est à-peu-près disposé comme chez l'homme, mais moins volumineux. Il naît par des aponévroses de la tubérosité de l'ischion, et se termine en embrassant le corps caverneux du clitoris, à l'érection duquel il paraît contribuer. (J. C.)

ISCHIOCÈLE ou ISCHIATOCÈLE (*Pathol. chirur.*) s. f., *ischiocele*, *ischiatocele ;* de ἰσχίον, l'ischion, et de κήλη, tumeur. Hernie ischiatique, ou dans laquelle les viscères sortent par la grande échancrure ischiatique. Cette maladie est fort rare, et on en possède à peine quelques exemples. Un des plus remarquables est celui dont Papen a donné la description dans une lettre adressée à Haller. Le sujet de l'observation était une femme âgée de cinquante ans, qui mourut d'une manière subite ; elle portait une tumeur pyriforme qui descendait depuis l'anus jusqu'au-dessous des genoux. Cette tumeur fut ouverte ; elle contenait une grande partie des intestins grêles avec leur mésentère, et une portion du colon et de l'épiploon. Verdier cite un autre exemple de hernie ischiatique. Les indications que présente l'ischiocèle consistent à réduire les parties déplacées après avoir fait mettre le malade dans une situation convenable, et à les soutenir avec un bandage. (J. C.)

ISCHIO-CLITORIDIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *ischio-clitorideus*. M. Dumas a donné ce nom au muscle ischio-caverneux de la femme. *Voy.* ce mot. (J. C.)

ISCHIO-CLITORIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *ischio-clitorianus*. *V.* ISCHIO-CLITORIDIEN.—L'*artère ischio-clitorienne* de M. Chaussier, est une division de la honteuse interne qui fournit les deux artères du clitoris, la superficielle et la profonde.—Le *nerf ischio-clitorien*, du même professeur, est la branche supérieure du nerf honteux qui se distribue au clitoris. (J. C.)

ISCHIO-COCCYGIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *ischio-coccygeus ;* qui appartient à l'ischion et au coccyx. — *Muscle ischio-coccygien*. Il est mince, aplati, triangulaire, et concourt à former le plancher inférieur de la cavité abdominale. Il s'insère d'une part à l'épine sciatique, et va de l'autre, en s'élargissant, s'attacher à tout le bord du coccyx et à la partie inférieure de la face latérale du sacrum. Ce muscle retient le coccyx, et l'empêche de se renverser en arrière pendant l'excrétion des matières fécales. (J. C.)

ISCHIO-CRÉTI-TIBIAL (*Anat.*), adj. et s. m., *ischio-creti-tibialis*. M. Dumas a donné ce nom au muscle demi-tendineux, parce qu'il s'insère à la tubérosité de l'ischion et à la crête du tibia. *V.* DEMI-TENDINEUX (Muscle). (J. C.)

ISCHIO-FÉMORAL (*Anat.*), adj. et s. m., *ischio-femoralis*. M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle troisième ou grand adducteur de la cuisse, à raison de ses attaches à l'ischion et au fémur. (J. C.)

ISCHIO-FÉMORO-PÉRONIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *ischio-femoro-peroneus*. M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle biceps de la cuisse, parce qu'il s'attache à la tubérosité de l'ischion, à la ligne âpre du fémur et à la crête du péroné. *V.* BICEPS DE LA CUISSE. (J. C.)

ISCHION (*Anat.*), s. m., *ischion*, *os ischii*, *os coxendicis*, ἰσχίον. Les anatomistes ont donné ce nom à la partie inférieure des trois pièces qui composent l'os coxal dans le fœtus et les jeunes sujets : on a aussi appelé *ischion* la région inférieure du même os chez l'adulte.— Selon Hésychius, les anciens désignaient par le mot *ischion*, le ligament capsulaire de l'articulation coxo-fémorale et l'articulation elle-même. Quelques anatomistes font dériver le mot grec ἰσχίον, d'ἰσχίς, la région lombaire ; d'autres pensent qu'il vient du verbe ἴσχω, j'arrête, je retiens, parce que cet os sert de base, de support au tronc lorsqu'on est assis. Les anciens anatomistes français l'avaient, pour cette raison, nommé l'*os de l'assiette*. (J. C.)

ISCHIO-PÉNIEN (*Anat.*), adj. et s. m. M. le professeur Chaussier nomme *artère-ischio-pénienne*, la division supérieure ou profonde de l'artère honteuse interne. *V.* HONTEUSE (Artère). — Le *nerf ischio-pénien* de M. Chaussier, est le nerf honteux de la plupart des anatomistes. (J. C.)

ISCHIO-PÉRINÉAL (*Anat.*), adj. et s. m., *ischio perinæalis*. Ce nom a été donné par M. le professeur Chaussier au muscle transverse du périnée, parce qu'il s'attache à la tubérosité de l'ischion, et se termine au périnée qu'il concourt à former. *V.* TRANSVERSE DU PÉRINÉE

(Muscle). — *Artère ischio-périnéale.* M. Chaussier appelle ainsi l'artère transverse du périnée. (J. C.)

ISCHIO-POPLITI-TIBIAL (*Anat.*), adj. et s m., *ischio-popliti-tibialis.* Ce nom a été imposé par M. le professeur Chaussier au muscle demi-membraneux ou demi-aponévrotique, parce qu'il s'attache à l'ischion, et se termine à la tubérosité interne du tibia, en envoyant une forte expansion fibreuse qui croise la région poplitée. *V.* Demi-membraneux (Muscle). (J. C.)

ISCHIO-PRÉTIBIAL (*Anat.*), adj. et s. m., *ischio-prætibialis.* M. le professeur Chaussier donne ce nom au muscle demi-tendineux, parce qu'il s'attache à la tubérosité de l'ischion d'une part, et se termine de l'autre à la tubérosité interne du tibia. (J. C.)

ISCHIO-PROSTATIQUE (*Anat.*), adj. et s. m., *ischio-prostaticus.* Winslow, Santorini, Albinus, Soemmerring, ont donné ce nom aux fibres du muscle transverse du périnée, qui se portent vers la prostate. (J. C.)

ISCHIO PUBI-FEMORAL (*Anat.*), adj. et s. m., *ischio-pubi-femoralis*; nom que porte dans la Nomenclature de M. Dumas le muscle grand adducteur de la cuisse. *V.* Adducteur. (J. C.)

ISCHIO-PUBI-PROSTATIQUE (*Anat.*), adj. et s. m., *ischio-pubi-prostaticus.* M. Dumas a donné ce nom au muscle transverse du périnée à cause de ses attaches. *V.* Transverse du périnée. (J. C.)

ISCHIO-SOUS-CLITORIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *ischio-infrà-clitorianus.* M. Chaussier a donné ce nom au muscle ischio-caverneux chez la femme, parce qu'il se porte de l'ischion à la partie inférieure du clitoris. *V.* Ischio-caverneux. (J. C.)

ISCHIO-SOUS-TROCHANTÉRIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *ischio-infrà-trochanterianus.* M. le professeur Chaussier a nommé de la sorte le muscle carré de la cuisse, parce qu'il se porte de la tubérosité de l'ischion à la partie postérieure du grand trochanter. *V.* Carré de la cuisse (Muscle). (J. C.)

ISCHIO-SPINI-TROCHANTÉRIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *ischio-spini-trochanterianus*; nom que M. Dumas a donné dans sa Nomenclature aux deux muscles jumeaux de la cuisse, à raison de leurs attaches. *V.* Jumeaux de la cuisse. (J. C.)

ISCHIO-TROCHANTÉRIEN (*Anat.*), adj. et s. m. M. le professeur Chaussier donne ce nom aux muscles jumeaux de la cuisse, parce qu'ils se fixent, d'une part, à l'ischion, et de l'autre, au grand trochanter. *V.* Jumeaux de la cuisse (Muscles). — Les *nerfs ischio-trochantériens* de M. Chaussier sont des filets du nerf petit-sciatique, qui se distribuent aux muscles qui avoisinent l'ischion et le grand-trochanter. (J. C.)

ISCHIO-URÉTRAL (*Anat.*), adj. et s. m., *ischio uretralis*; nom que M. le professeur Chaussier donne au muscle ischio-caverneux, à raison de ses attaches. *V.* ce mot. (J. C.)

ISCHNOPHONIE (*Path.*), s. f., *ischnophonia*; ἰσχνοφωνία, de ἰσχνὸς, grêle, et de φωνὴ, voix; gracilité de la voix. (Ch.)

ISCHNOTE, ISCHNOTIE, s. f., *ischnosis*, ἰσχνότης, de ἰσχνὸς, grêle; nom que quelques auteurs ont donné à la maigreur. (Ch.)

ISCHURÉTIQUES (*Thérap.*, *Mat. méd.*), *ischuretica remedia.* Quelques auteurs ont donné ce nom aux médicaments et aux divers moyens propres à combattre les accidents de l'ischurie. (H. C.)

ISCHURIE (*Path. chir.*), s. f., *ischuria*, du verbe grec ἴσχω, j'arrête, je retiens, et de οὖρον, urine; impossibilité d'uriner, *rétention d'urine complète.* *V.* Rétention d'urine. (J. C.)

ISIR ou IXIR. *V.* Élixir (M. O.)

ISIS (*Pharm.*), nom donné à certains emplâtres mentionnés par Galien. (M.O.)

ISOCHRONE (*Physiq.* et *Path.*), du grec ἰσόχρονος, de ἴσος, pareil, et de χρόνος, temps; qui a lieu dans le même temps ou en des temps égaux. Les battements des artères sont isochrones dans toutes les parties du corps. (Ch.)

ISOCHRONEITE et ISOCHRONISME (*Path.*), s. f., *isochronismus*; qualité de ce qui est isochrone. (Ch.)

ISOCHRYSON, mot grec employé par Galien pour désigner un collyre qui, suivant lui, valait son pesant d'or. Libavius a aussi donné ce nom à un amalgame fait avec parties égales d'antimoine et de mercure. Inusité. (M. O.)

ISOCRATES, mot dérivé du grec, et employé par Hippocrate pour désigner un mélange de parties égales d'eau et de vin. Inusité. (M. O.)

ISODROMOS (*Path.*), mot grec, ἰσόδρομος, isochrone. *V.* ce mot. (Ch.)

ISOLÉ (*Physiq.*), adj.; épithète employée pour désigner un corps placé de manière qu'il ne puisse transmettre sa vertu électrique. Il s'agit pour cela de l'entourer de matières qui ne livrent point passage au fluide. (M. O.)

ISOLEMENT (*Physiq.*), s. m. On

donne ce nom à l'espace vide qui se trouve entre la personne isolée soumise à l'action de l'électricité, et les corps environnants qui pourraient lui enlever le fluide électrique qu'on lui a communiqué. La personne électrisée perd d'autant plus de fluide électrique que l'isolement est moins grand. (M. O.)

ISOLER (*Physiq.*), v. a., environner de toutes parts le corps que l'on veut électriser d'autres corps, mauvais conducteurs du fluide électrique, qui ne jouissent point de la propriété de lui enlever ce fluide. On isole en suspendant un corps à des cordons de soie ou de crin, en le mettant sur de la résine, du soufre, un tabouret garni de pieds de verre, etc. On suppose, dans ces diverses manières d'opérer, que l'air qui entoure le corps n'est point conducteur de l'électricité, et est par conséquent propre à isoler; ce qui n'est rigoureusement vrai que lorsque l'air est parfaitement sec. (M. O.)

ISOLOIR (*Physiq.*), s. m.; instrument propre à isoler (en termes d'électricité). On a tour-à-tour employé comme *isoloirs* tous les corps non conducteurs du fluide électrique. Aujourd'hui l'isoloir le plus employé pour électriser les hommes, consiste en un tabouret en bois garni de pieds de verre, qu'on recouvre quelquefois d'une couche de résine. La personne, que l'on veut électriser, se tient debout sur ce tabouret, et reçoit le fluide de la machine électrique qui est en activité. Ce fluide ne peut se rendre au réservoir commun, parce que le verre qui fait partie de l'isoloir est mauvais conducteur. (M. O.)

ISOPYRE (*Bot.*), s. m., *isopyrum;* genre de plantes de la famille des renonculacées et de la polyandrie polygynie. Deux des espèces qui concourent à sa composition, croissent sur les Alpes. (H. C.)

ISOSTATHMOS, mot grec employé pour désigner une composition béchique dont Ætius fait mention. (M. O.)

ISPANHAC (Eau d'). Petite ville sur le Tain, à deux lieues et demie de Mende, où l'on trouve une eau froide peu connue, que l'on conseille contre les obstructions du foie, etc. (M. O.)

ISTHME (*Anat.*), s. m., *isthmus*, ἰσθμὸς des Grecs; langue de terre qui joint une presqu'île au continent, ou qui sépare deux mers. Les anatomistes ont donné le nom d'*isthme du gosier* au détroit qui sépare la bouche du pharynx. Ce détroit est fort sujet à varier dans ses dimensions. Il est irrégulièrement quadrilatère, et formé en haut par le voile du palais et la luette; sur les côtés par les piliers du voile du palais et les glandes amygdales, et en bas par la base de la langue. — On nomme *isthme de la glande thyroïde*, une bande rétrécie qui réunit les deux lobes principaux dont se compose le corps thyroïde, et qui est formée par la substance même de cet organe. (J. C.)

ISTHMUS FOSSÆ OVALIS (*Anatom.*), mots latins; arcade saillante formée au-dessus de la fosse ovale par la réunion des deux piliers qui bornent cette cavité. (J. C.)

ITALICUM EMPLASTRUM (*Pharmac.*), nom de deux emplâtres, dont l'un a été décrit par Paul-Æginète, et l'autre par Lamort. (M. O.)

ITHYCYBOS (*Path.*), mot grec, ἰθύκυβος, qui de droit devient courbe. Ce mot s'applique sur-tout au rachis lorsqu'il prend une courbure vicieuse en arrière. Le mot *ithylordos*, ἰθύλορδος, exprime une disposition presque opposée, la courbure de l'épine en avant. (Ch.)

ITHYLORDOS (*Path.*), mot grec, ἰθύλορδος. *V.* Ithycybos. (Ch.)

ITINERARIUM (*Inst. chir.*), mot latin; instrument dont on se servait dans l'opération de la lithotomie, et qu'on nomme en français un conducteur. *V.* ce mot. (J. C.)

ITTERBI. *V.* Ytterby.

ITTRIA. *V.* Yttria.

ITTRIUM. *V.* Yttrium.

ITYPHALLE (*Hist. méd.*), mot grec, ἰτυφαλλος, de ἰθὺς, droit, et de φαλλὸς, pénis. Les anciens donnaient ce nom à un amulette en forme de pénis, que l'on portait au cou, et auquel on attribuait des vertus alexitères. (H. C.)

IVETTE (*Bot.*), s. f., *teucrium chamæpitis.* On appelle ainsi une espèce de germandrée, dont les feuilles, modérément amères et aromatiques, sont employées comme toniques. *V.* Chamæpitys et Germandrée. (H. C.)

IVOIRE, s. m., *ebur*, défense d'éléphant. Il est en grande partie formé de phosphate de chaux. On en fait des pessaires, des dents artificielles, des manches d'instruments. Autrefois on faisait entrer dans quelques préparations pharmaceutiques l'ivoire inciné et *calciné en blancheur.* On le regardait comme astringent et anthelminthique, et on lui donnait quelquefois le nom de *spode.* (M. O.)

IVRAIE (*Bot.*), s. f., *lolium;* genre de la famille des graminées et de la triandrie digynie. Une des espèces de ce genre, l'*herbe d'ivrogne*, *lolium temulentum*, qui croît dans les moissons, a des propriétés

vénéneuses très-prononcées. Le pain et la bière, dans la confection desquels il est entré beaucoup de graines de cette plante, enivrent et causent des vertiges, des nausées et des vomissements à ceux qui en font usage. (H. C.)

IXIA (*Bot.*); s. f., *ixia*, genre de plantes de la famille des iridées et de la triandrie monogynie. Les espèces qui le composent sont cultivées dans les jardins à cause de l'élégance de leurs fleurs. Elles sont toutes exotiques, et la plupart originaires du cap de Bonne-Espérance. (H. C.)

IXYS (*Anat.*), mot grec, ἰξὺς ou ἰξὺν. Ce terme a été employé par différents auteurs pour indiquer les os des îles, les flancs, les lombes. James. (J. C.)

J.

JABOT (*Anat. comp.*), s. m., *ingluvies*. On donne ce nom à une dilatation de l'œsophage qui, dans la plupart des oiseaux, particulièrement chez ceux qui sont granivores, semble tenir lieu de premier estomac. Les aliments y séjournent quelque temps avant de descendre dans le gosier, et s'y imbibent d'un fluide exhalé analogue à la salive. (H. C.)

JACA (*Bot.*). *V.* JAQUIER.

JACAMAR (*Ornithol.*), s. m., *galbula*; genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux. La plupart des espèces qui le composent ont le plumage doré, et paraissent confinées dans les vastes forêts de la Guiane et du Brésil. (H. C.)

JACARANDE (*Bot.*), s. f., *jacaranda*; genre de plantes de la famille des bignonées et de la didynamie angiospermie. (H. C.)

JACÉE (*Bot*), s. f., *jacea*. Les botanistes modernes donnent ce nom à un genre de plantes de la famille des cinarocéphales et de la syngénésie polygamie frustranée. Il est formé aux dépens des centaurées de Linnœus, et a pour type le *centaurea jacea* de cet auteur. (H. C.)

JACINTHE (*Bot.*). *V.* HYACINTHE. (H. C.)

JACOBÉE (*Bot.*), s. f., *senecio jacobæa*; nom spécifique d'un seneçon. *V.* ce mot. (H. C.)

JACTATION (*Path.*), s. f., *jactatio*, de *jactare*; sorte d'inquiétude physique qui oblige à changer continuellement de position. (CH.)

JADE (*Minér.*), s. m.; pierre assez dure pour ronger le verre, étincelant par le choc du briquet, très-difficile à travailler et à polir, de couleur verdâtre, olivâtre, blanchâtre ou nuancée de violet, translucide ou opaque, offrant une cassure écailleuse et terne, excepté à quelques endroits où elle est scintillante, fusible au chalumeau, et pesant environ trois fois autant que l'eau. Elle est essentiellement composée de silice, de chaux, de soude, de potasse et d'oxyde de fer. On distingue le jade *néphrétique* et le jade *tenace*. On portait autrefois cette pierre en amulette contre les maladies des reins, et on lui donnait les noms de *pierre néphrétique*, de *jade oriental*, etc. Inusité. (M. O.)

JAGRA; nom donné au sucre que l'on retire de la noix de coco. (M. O.)

JAIS, synonyme de *jayet*. *V.* ce mot. (M. O.)

JALAP (*Bot.*, *Mat. méd.*), s. m., *convolvulus jalappa*. On donne ce nom à une plante du genre liseron, qui croît aux environs de Xalappa, ville du Mexique, et dont la racine tubéreuse, et d'un assez grand volume, est un purgatif drastique très-employé. *V.* LISERON et RÉSINE DE JALAP. (H. C.)

JALEYRAC (Eau de). Petite paroisse à deux lieues de Mauriac, sur la route de Clermont en Auvergne, où l'on trouve de l'eau froide que l'on dit contenir du carbonate de chaux et beaucoup de carbonate de soude. On la regarde comme tonique, apéritive, etc. (M. O.)

JAMBE (*Anat.*), s. f., *crus* des Latins, σκέλος, κνήμη des Grecs. On appelle ainsi la seconde partie des membres abdominaux, qui s'étend depuis le genou jusqu'au pied; la jambe est formée par trois os, le *tibia*, le *péroné* et la *rotule*. Les deux premiers, articulés ensemble à leurs extrémités, laissent entre eux un espace qui est rempli par un *ligament interosseux*; les muscles de la jambe sont en avant, le *jambier antérieur*, l'*extenseur propre du gros orteil*, le *long extenseur commun des orteils*, le *péronier antérieur*; en arrière, les *muscles jumeaux*, le *plantaire grêle*, le *soléaire*, le *poplité*, le *long fléchisseur commun des orteils*, le *long fléchisseur du gros orteil*, le *jambier postérieur*; en dehors, le *long péronier latéral* et le *court péronier latéral*. *V.* ces

mots. Les artères des jambes sont, la *tibiale antérieure*, la *tibiale postérieure* et la *péronière*; des veines de la jambe, les unes accompagnent les artères précédentes, et portent le même nom; les autres sont superficielles, et sont appelées *grande saphène*, *petite saphène* et *médiane de la jambe*; ses vaisseaux lymphatiques sont, les uns, profonds, les autres superficiels; les nerfs de cette partie sont les *musculo-cutané de la jambe*, le *tibial antérieur*, le *tibial postérieur*. Toutes ces parties sont entourées par l'*aponévrose jambière* et par les téguments. La saillie que forment les muscles à la partie postérieure de la jambe, a reçu le nom de *mollet* ou de *gras de jambe*; elle est l'attribut spécial de l'homme, et prouve qu'il est destiné à la station bipède. (J. C.)

JAMBIER, ERE (*Anat.*), adj. et s., *tibialis* et *tibiæus*; qui appartient ou a rapport à la jambe. Les anatomistes ont donné ce nom à diverses parties qui appartiennent à la jambe, comme:

1° L'*aponévrose jambière* entoure les muscles de la jambe; elle se continue en haut avec l'aponévrose crurale, et naît aussi de la tête du péroné et de plusieurs expansions fibreuses qui se détachent des tendons des muscles triceps crural, couturier, droit interne, demi-tendineux; De là elle descend autour de la jambe en s'attachant à toute l'étendue des bords antérieur et interne du tibia; elle envoie en bas une expansion qui passe au devant du tendon d'Achille, et se continue avec le ligament annulaire antérieur du tarse. Elle s'attache aussi à la gaîne des muscles péroniers.

2° *Muscles jambiers*. Ils sont au nombre de trois, et ont été distingués en *antérieur*, en *postérieur* et en *grêle*.

1° *Muscle jambier antérieur* (muscle tibio-sus-tarsien, Chauss.). Ce muscle est situé à la partie antérieure de la jambe; il est allongé, épais, charnu; il a la forme d'un prisme triangulaire en haut; il est grêle et tendineux en bas. Il s'attache en haut à la partie antérieure de la tubérosité externe du tibia, à la moitié supérieure de la face externe de cet os, et à la face antérieure du ligament interosseux. En bas, son tendon se termine à la base du premier os cunéiforme et à l'extrémité postérieure du premier os du métatarse. Ce muscle fléchit le pied sur la jambe, et dirige sa pointe en dedans, en même temps qu'il en relève le bord interne. Il peut aussi fléchir la jambe sur le pied, et l'empêcher de se renverser en arrière pendant la station.

2° *Muscle jambier postérieur* (muscle tibio-sous-tarsien, Chauss.). Ce muscle est placé à la partie postérieure et profonde de la jambe. Il est allongé, plus épais en haut qu'en bas, ayant en quelque sorte la forme d'un prisme triangulaire Il s'attache, en haut, à la face postérieure du péroné, à la face postérieure du tibia, et à celle du ligament interosseux. Son tendon se termine en bas à la tubérosité de l'extrémité inférieure du scaphoïde. Ce muscle étend le pied sur la jambe, en élevant son bord interne. Il étend également la jambe sur le pied.

3° *Muscle jambier*, ou *plantaire grêle* (muscle petit fémoro-calcanien, Chauss.). Ce muscle manque chez quelques sujets. Il est situé à la partie postérieure de la jambe; il est allongé, mince, étroit, et se fixe, en haut, à la partie postérieure du condyle externe du fémur et au tendon du jumeau externe; il se termine en bas par un tendon mince et étroit qui se colle au côté interne du tendon d'Achille pour s'insérer avec lui au calcanéum. Ce muscle étend le pied sur la jambe, et réciproquement; il peut aussi concourir à la flexion de celle-ci sur la cuisse. (J. C.)

JAMBLICHI SALES. *V.* IAMBLICHI SALES. (M. O.)

JAMBOLIER (*Bot.*), s. m., *jambolifera*. On donne ce nom à un genre de l'octandrie monogynie. Il renferme des arbres de l'Inde. On mange les baies d'une des espèces qui le composent, le jambolier pédonculé. (H. C.)

JAMBOS (*Zool.*). On nomme ainsi les enfants d'un sauvage et d'une métive, c'est-à-dire d'une femme issue d'un Européen et d'une Américaine. (H. C.)

JAMBOS (*Bot.*). *V.* JAMROSADE. (H. C.)

JAMBOSIER (*Bot.*), s. m. *V.* EUGENIA. (H. C.)

JAMROSADE (*Bot.*), s. m., *eugenia jambos*, Linn.; nom d'un arbre originaire des grandes Indes, et cultivé à Saint-Domingue. Ses fruits ont l'odeur de la rose, et servent dans les colonies à préparer une boisson délicieuse et fort rafraîchissante. Il appartient au genre *jambosier*. *V.* EUGENIA. (H. C.)

JANITOR (*Anat.*), mot latin. Quelques anatomistes ont donné ce nom au pylore. *Voy.* ce mot. Castelli, James. (J. C.)

JANITRIX (*Anat.*), mot latin. On a donné ce nom à la veine porte. *V.* PORTE (Veine). Castelli, James. (J. C.)

JANON-TARENTISME (*Pathol.*), s. m., *tarentismus tangitanus*; nom donné à une sorte de tarentisme spontané propre à l'Afrique. (CH.)

JANUA EMPLASTRUM (*Pharm.*); nom donné à l'emplâtre de bétoine décrit dans la pharmacopée universelle de Lemery. (M. O.)

JANUARII CATAPLASMA (*Pharmac.*); cataplasme décrit par Marcellus Empiricus, et que Januarius, son inventeur, croyait propre à guérir les maladies de la rate. Inusité. (M. O.)

JAPONICA TERRA, mots latins. *V.* CACHOU. (H. C.)

JAQUIER (*Bot.*), s. m., *artocarpus;* genre de la monœcie monandrie et de la famille des urticées. Il est remarquable par l'une de ses espèces, l'arbre à pain, *artocarpus incisa*, qui croît dans les îles de la mer du Sud, dans les Moluques, les îles Mariannes et à Batavia, et que l'on cultive maintenant à la Jamaïque, à Cayenne, à l'Ile-de-France, etc. Son fruit, rond ou globuleux, et du volume de la tête d'un homme, renferme une pulpe blanche et comme farineuse, qui a la saveur de la mie de pain frais, et qui constitue un aliment sain et agréable. (H. C.)

JARDE, JARDON (*Art vét.*), s. m. C'est le nom qu'on donne à une tumeur dure et phlegmoneuse qui s'étend depuis la partie postérieure et inférieure de l'os du jarret, jusqu'à la partie supérieure et postérieure de l'os du canon, sur le tendon fléchisseur du pied; elle produit la claudication. (CH.)

JARRET (*Anat.*), s. m., *poples* des Latins, *garetum* ou *garretum* dans la basse latinité, *garetto* en italien; la partie postérieure de l'articulation du genou. Quelques auteurs font venir le mot latin *poples*, de *post plico*, je plie en arrière, parce que la jambe se fléchit en arrière sur la cuisse. Le jarret forme ce que les anatomistes nomment la *région poplitée*. *V.* POPLITÉ. (J. C.)

JARRETIER (*Anat.*), adj. et s. m., *popliteus;* qui correspond au jarret. Winslow donne ce nom au muscle poplité. *V.* POPLITÉ. — Les hippiâtres appellent *jarretiers* les chevaux dont les jarrets se déversent en dedans et se touchent. (J. C.)

JARRETIÈRE (*Path.*), s. f., *periscelis;* nom donné par quelques auteurs à une dartre furfuracée qui occupe la partie de la jambe où l'on porte la jarretière. (CH.)

JASMELÆUM (*Pharm.*), nom d'une huile médicinale préparée avec l'huile de sésame et les fleurs blanches de violette. On l'employait autrefois pour oindre le corps au sortir du bain. (M. O.)

JASMIN (*Bot.*), s. m., *jasminum;* genre de la famille des jasminées et de la diandrie digynie. Le jasmin ordinaire, *jasminum officinale*, est un arbrisseau généralement répandu dans nos jardins, à cause de l'odeur suave de ses fleurs. Il est, dit-on, originaire de la côte de Malabar. On prépare avec ses fleurs des liqueurs et des essences très-recherchées. Les parfumeurs en font un grand usage. (H. C.)

JASMINÉES (*Bot.*), s. f. pl., *jasmina, jasmineæ;* famille de plantes dicotylédones monopétales à étamines hypogynes. Elle renferme les genres *olivier*, *troëne*, *jasmin*, entre autres. *Voy.* ces mots. (H. C.)

JASMINOIDES. *Voy.* JASMINÉES. (H. C.)

JASMINS. *V.* JASMINÉES. (H. C.)

JASPACHATES (*Minér.*), ancien nom d'une pierre composée de jaspe et de quartz agate, que l'on regardait comme très-utile dans le traitement de l'hydropisie, des maladies du foie, etc. Inusitée. (M. O.)

JASPE (*Minér.*), s. m., quartz; jaspe de M. Haüy; pierre composée de silice, d'alumine et de fer, et que les minéralogistes regardent comme formée de quartz agate, empâté d'argile ferrugineuse. Sa couleur est rouge, verte, jaune, bleue de lavande, violette ou noire; sa cassure est terne et compacte. *V.* QUARTZ pour les autres propriétés. On distingue le *jaspe onyx*, le *jaspe sanguin*, le *jaspe panaché*. On a donné improprement le nom de *jaspe blanc* au quartz agate. Les anciens regardaient le jaspe comme tonique, cordial et astringent. Ils l'employaient suspendu en forme d'amulette pour arrêter les hémorrhagies. Inusité. (M. O.)

JATROPHIQUE (Acide), nom d'un acide découvert en 1818 dans le pignon d'Inde (*jatropha curcas*) par MM. Pelletier et Caventou. Il est liquide, incolore, d'une odeur forte, irritante et d'une saveur âcre désagréable. Il forme, avec l'ammoniaque, un sel qui précipite les sels de fer au minimum, en couleur isabelle, et ceux de plomb, d'argent et de cuivre en blanc. Il est sans usages. (M. O.)

JAUNE (*Anat.*), adj., *flavus*, *luteus*. On a donné ce nom à diverses parties du corps.

Ligaments jaunes (*ligamenta crurum subflava*, Weit). Ils occupent les espaces interlaminaires des vertèbres, depuis celui qui existe entre la seconde et la troisième, jusqu'à celui qui sépare la dernière du sacrum. Ils ont en général une forme quadrilatère, se fixent aux bords correspondants des lames des vertèbres

et sont formés par un tissu très-fort et très-résistant, élastique, jaunâtre, composé de fibres verticales.

Corps jaune. V. CORPS JAUNE.

Tache jaune de Soëmmering. V. RÉTINE. (J. C.)

JAUNE (Fièvre) (*Path.*), *febris flava.* On donne ce nom au typhus d'Amérique, à raison de la couleur jaune des téguments qui survient pendant son cours. V. TYPHUS D'AMÉRIQUE. (CH.)

JAUNISSE (*Path.*), s. f.; nom vulgaire de l'ictère. V. ce mot. (CH.)

JAVART (*Art vét.*), s. m. On nomme ainsi les abcès qui se forment entre la couronne et le paturon. On en distingue trois espèces : 1° le javart simple qui a son siége dans le tissu cellulaire sous-cutané; 2° le javart tendineux ou nerveux qui occupe la gaîne du tendon; 3° le javart encorné, dans lequel le pus parvient au commencement du sabot. De ces trois espèces, la seconde et la troisième sont les plus graves. (CH.)

JAYET (*Minér.*), s. m., nom donné à une substance combustible composée, rangée par M. Haüy à côté des bitumes, et que certains minéralogistes appellent *lignite-jayet*, *succin noir.* Il est solide, très-noir, opaque, cassant, assez dur pour être travaillé au tour et poli, un peu plus pesant que l'eau, d'une cassure ondulée et médiocrement luisante, combustible, sans couler ni se boursoufler. Il répand, lorsqu'on le brûle, une odeur ordinairement âcre et quelquefois aromatique. Il fournit un acide à la distillation; ce qui le distingue du bitume et de la houille. On le regarde comme du bois carboné et imprégné de pétrole. Il était employé autrefois en médecine comme antispasmodique, sous forme de fumigations. On faisait aussi usage de l'huile empyreumatique qu'il fournit. Inusité. (M. O.)

JEAN-DE-GLAINES (Saint-) (Eau de). Hameau d'Auvergne situé à deux lieues de Billom, où l'on trouve de l'eau froide qui contient de l'hydrochlorate de chaux et du carbonate de magnésie dissous dans un excès d'acide carbonique. On l'emploie dans les diarrhées et les dysenteries opiniâtres et chroniques, les obstructions, etc. (M. O.)

JEAN-SUR-MAINE (Eau de). Paroisse du Maine à quatre lieues de Laval, où l'on trouve de l'eau froide légèrement ferrugineuse. (M. O.)

JÉCORAIRE (*Anat.*), adj., *jecorarius*, de *jecur*, le foie; qui appartient ou a rapport au foie. V. HÉPATIQUE, qui est plus employé. (J. C.)

JECTIGATION (*Path.*), s. f., *jectigatio;* mot employé par Van-Helmont pour désigner une espèce d'épilepsie. Quelques auteurs regardent cette expression comme barbare. (CH.)

JECUR (*Anat.*), mot latin; le foie. V. ce mot. (J. C.)

JEJUNUM (*Anat.*), s. m.; mot latin par lequel les anatomistes désignent la partie de l'intestin grêle qui est comprise entre le duodénum et l'iléon. Elle a reçu ce nom parce qu'on la trouve presque toujours vide sur les cadavres. V. INTESTIN GRÊLE. (J. C.)

JÉROSE (*Bot.*), s. f., *anastatica.* On a ainsi appelé une petite plante de la famille des crucifères et de la tétradynamie siliculeuse, à laquelle on donne aussi vulgairement le nom de *rose de Jéricho.* Cette plante croît aux lieux maritimes et sablonneux de la Syrie et de l'Arabie. Elle est inusitée; mais quand elle est desséchée, elle est très-remarquable par ses propriétés hygrométriques. (H. C.)

JESEMINUM, mot de la basse latinité. V. JASMIN. (H. C.)

JETAIBA (*Bot.*). *Voy.* COURBARIL. (H. C.)

JEUNESSE (*Hyg.*, *Physiol.*), s. f., *juventas;* une des époques de la vie. V. ADOLESCENCE, mot plus usité en médecine. (H. C.)

JOANNETTE (Eau de). On trouve plusieurs sources d'eau portant ce nom à cinq lieues d'Angers. Elle est froide ou chaude, et contient du sulfate de chaux, du sous-carbonate de soude, de l'hydrochlorate de soude, du fer, de l'hydrochlorate de chaux, et quelquefois une matière comme savonneuse. On l'a employée comme tonique dans la chlorose, les flueurs blanches, etc. (M. O.)

JOB (Eau de). Paroisse d'Auvergne où l'on trouve de l'eau froide que l'on croit contenir du sulfate de fer. (M. O.)

JOHNE (Eau de). Village à une lieue et demie de Dol en Franche-Comté, où l'on trouve une source d'eau froide qui paraît contenir du sous-carbonate de soude, du sous-carbonate de magnésie et de fer. On la croit utile sous forme de bains contre certaines maladies de la peau et d'autres affections atoniques.

JOINTÉ (*Art vét.*), adj. On associe ce terme aux mots *long* et *court.* On dit d'un cheval qu'il est *long-jointé* ou *court-jointé*, selon que son paturon a trop ou trop peu de longueur. (CH.)

JOINTURE (*Anat.*), s. f., *junctura*, *articulatio.* Ce mot, dont beaucoup de personnes se servent pour désigner les articulations, n'est pas employé dans le langage médical. V. ARTICULATION. (J. C.)

JOLLÆ COMPOSITIO (*Pharm.*), nom d'un escharrotique décrit par Celse. Inusité. (M. O.)

JONAS (Eau de). Source d'eau froide située au sud ouest de Bourbon-l'Archambault. Elle contient de l'hydrochlorate de chaux et de soude, du sulfate de soude, du sulfate de chaux, du carbonate de fer et un excès d'acide carbonique. On la regarde comme apéritive et tonique. (M. O.)

JONC (*Bot.*), s. m., *juncus;* genre de la famille des joncées et de l'hexandrie monogynie. Il renferme une quarantaine d'espèces, la plupart propres à l'Europe, mais inusitées. (H. C.)

JONC AROMATIQUE (*Bot.*). *Voy.* JONC ODORANT et CALAMUS AROMATICUS. (H. C.)

JONC ÉPINEUX (*Bot.*). *V.* AJONC. (H. C.)

JONC FLEURI (*Bot.*). *V.* BUTOME. (H. C.)

JONC MARIN (*Bot.*) *V.* AJONC. (H. C.)

JONC ODORANT (*Bot.*), *andropogon schœnanthus. V.* BARBON. (H. C.)

JONCÉES (*Bot.*), s. f. pl., *junci*, de *jungere*, lier; famille naturelle de plantes monocotylédones à étamines périgynes. Elle renferme le genre *jonc*. (H. C.)

JONCOÏDES (*Bot.*). *V.* JONCÉES. (H. C.)

JONCS (*Bot.*). *V.* JONCÉES. (H. C.)

JONQUILLE (*Bot.*), s. f., *narcissus junquilla;* plante du genre narcisse, cultivée dans les jardins pour l'élégance et la douce odeur de ses fleurs. *V.* NARCISSE. (H. C.)

JOSSE. *V.* MÉDAGUE.

JOUAN (Saint-) (Eau de). Village à une lieue de Saint-Malo, dans les environs duquel on trouve de l'eau froide que l'on dit contenir du fer, du sulfate et de l'hydrochlorate de chaux, ainsi que du carbonate de chaux. On l'emploie dans les maladies atoniques de l'estomac, de la peau, etc. (M. O.)

JOUBARBE (*Bot.*), s. f., *sempervivum;* genre de plantes de la dodécandrie dodécagynie et de la famille des crassulées. La joubarbe des toits, *sempervivum tectorum*, qui croît sur les chaumières et les vieux murs, et dans les endroits pierreux, a été souvent employée en médecine. On injecte le suc de ses feuilles dans le rectum, pour calmer les douleurs dont cet intestin est quelquefois le siége. On les applique aussi à l'extérieur comme anodynes. (H. C.)

JOUBARBE ACRE et PETITE JOUBARBE (*Bot.*), *sedum acre. Voy.* SÉDON. (H. C.)

JOUBARBE DES VIGNES (*Bot.*). *V.* ORPIN. (H. C.)

JOUBARBES (*Bot.*), s. f. pl., *sempervivæ. V.* CRASSULÉES. (H. C.)

JOUE (*Anat.*), s. f., *gena* des Latins, γένυς des Grecs, de γένειον, la barbe; partie du visage de l'homme où croît la barbe. Les joues forment les parois latérales de la bouche, sans constituer pour cela un organe particulier et distinct. A l'extérieur, elles n'ont pas de limites précises; elles se continuent, en haut, avec la paupière inférieure; en bas, elles descendent jusqu'à la base de la mâchoire; en avant, elles se terminent aux ailes du nez et à la commissure des lèvres, et en arrière à l'oreille. Leur épaisseur varie beaucoup suivant l'embonpoint des individus; aussi, souvent elles forment une saillie en dehors, et quelquefois elles semblent rentrer du côté de la bouche. Elles sont formées par trois couches: l'une dermoïde, l'autre musculaire, et la troisième muqueuse. (J. C.)

JOURS (*Path.*). La manière de compter les jours dans les maladies a été l'objet de quelques discussions parmi les médecins. Les uns veulent que chaque jour de la maladie commence et se termine à l'heure où l'invasion a eu lieu; les autres comptent depuis un lever du soleil jusqu'à l'autre; le premier jour peut n'avoir que douze heures. D'autres ont proposé de ne donner au jour médical que vingt-trois heures, pour se rapprocher de la manière d'Hippocrate, qui comptait vingt et un jours médicaux dans vingt jours solaires. *Voy.* JOURS CRITIQUES. (CH.)

JOURS CRITIQUES (*Path.*). La plupart des médecins pensent, avec Hippocrate, que les crises, bien qu'elles puissent avoir lieu tous les jours, sont cependant plus fréquentes et plus complètes à certains jours qu'à d'autres. Voici quelle était la doctrine d'Hippocrate relativement aux jours critiques. Il regardait les derniers jours de chaque septénaire comme les plus favorables aux changements qui surviennent dans les maladies. Ces jours étaient le 7ᵉ, le 14ᵉ, le 20ᵉ, le 27ᵉ, le 34ᵉ et le 40ᵉ. Il les nommait *jours critiques*. Dans cette manière de compter les jours, le troisième septénaire commençait le dernier jour du second, c'est-à-dire le quatorzième jour; le sixième septénaire commençait le dernier jour du cinquième, c'est-à-dire le trente-quatrième jour; en sorte que trois septénaires ne formaient que vingt jours solaires, sans doute parce qu'il pensait que les premiers étaient plus courts que les seconds.

Hippocrate plaçait au second rang les jours qui tiennent le milieu des septénaires; tels que le 4e, le 11e, le 17e; il les nommait *indicateurs*, parce que, selon lui, les changemens sont plutôt indiqués que produits aux jours dont il est question.

Les autres jours étaient distingués en jours intercalaires, auxquels les crises arrivent moins fréquemment, et sont moins complètes qu'aux jours critiques et indicateurs, et en jours vides et non décrétoires, auxquels les crises n'ont presque jamais lieu. Voici l'énumération des jours qui appartiennent à chacune de ces quatre séries :

Jours critiques, 7e, 14e, 20e, 27e, 34e, 40e, 60e, etc.

Jours indicateurs, 4e, 11e, 17e, 24e, etc.

Jours intercalaires, 3e, 5e, 6e, 9e, etc.

Jours non décrétoires, 2e, 8e, 10e, 12e, 13e, etc. (C.)

JOVIS BARBA (*Bot.*), nom latin d'une espèce d'*anthyllide*. *Voy.* ce mot.

JUCHÉ (*Art vét.*). On nomme ainsi les chevaux qui sont droits sur les boulets, et sur-tout pour les membres pelviens. On dit préférablement *bouleté* pour ceux de devant. (CH.)

JUDÆI COMPOSITIO (*Pharm.*); nom d'un escharrotique décrit par Celse. Inusité. (M. O.)

JUDÆI EMPLASTRUM (*Pharm.*); ancien nom de deux emplâtres, dont l'un a été décrit par Celse, et l'autre par Ætius. (M. O.)

JUDAICA ARBOR (*Bot.*), mots latins. *V.* ARBRE DE JUDÉE et GAÎNIER. (H. C.)

JUDAICUM BITUMEN. *Voy.* ASPHALTE.

JUDAICUS LAPIS, pierre judaïque. *V.* JUDAÏQUE. (M. O.)

JUDAÏQUE (Pierre); nom donné à des pierres que l'on trouve en Judée, en Palestine, en Silésie, etc., et qui ressemblent à des olives. On les regardait autrefois comme diurétiques. Inusitées. (M. O.)

JUGAL, LE (*Anat.*), adj., *jugalis*, de ζυγὸν, joug : qui a rapport à l'apophyse zygomatique; os *jugal*. *V.* MALAIRE (Os). *V.* aussi ZYGOMATIQUE. (J. C.)

JUGALIS SUTURA (*Anat.*), mots latins. On a donné ce nom à la suture sagittale, et, suivant James, à la suture qui unit l'os de la pommette avec l'os sus-maxillaire. *V.* SAGITTALE (Suture). (J. C.)

JUGAMENTUM *vel* JUGALE OS (*Anat.*), mots latins; l'os de la pommette. *V.* MALAIRE (Os). (J. C.)

JUGEMENT (*Physiol.*), s. m.; faculté de l'entendement par laquelle les idées sont comparées entre elles, et appréciées à leur valeur (CH.)

JUGLANS (*Bot.*), mot latin. *Voyez* NOYER.

JUGULAIRE (*Anat.*), adj., et s. f., *jugularis*, de *jugulum*, la gorge; qui a rapport à la gorge.

Veines jugulaires. Elles sont placées sur les parties latérales et antérieures du cou. Il y en a deux de chaque côté; l'une *externe*, l'autre *interne*.

1° La *veine jugulaire externe* (veine trachélo sous-cutanée, Chauss.) est moins volumineuse que l'interne. Elle descend presque verticalement le long de la partie antérieure et latérale du cou, depuis le col de la mâchoire inférieure jusqu'à la veine sous-clavière, dans laquelle elle s'ouvre un peu en dehors de la veine jugulaire interne. Elle est formée par les veines *maxillaire interne*, *temporale superficielle*, *auriculaire postérieure*. C'est cette veine que l'on ouvre ordinairement dans la saignée du cou.

2° La *veine jugulaire interne* (veine céphalique, Chauss.) est beaucoup plus volumineuse et plus profondément située que la précédente. Elle descend verticalement le long de la partie antérieure et latérale du cou, depuis la partie postérieure de l'hiatus occipito-pétreux jusqu'à la veine sous-clavière. Elle semble commencer au golfe de la veine jugulaire, et reçoit le sang qui revient par les *sinus de la dure-mère*, par les *veines faciale*, *linguale*, *pharyngienne*, *thyroïdienne supérieure*, *occipitale*, *diploïques*, etc.

Fosse jugulaire. On nomme ainsi une cavité que présente en arrière la suture *pétro-occipitale*. Elle est formée par le rocher et l'os occipital, et loge l'origine de la veine jugulaire interne. (J. C.)

JUJUBE (*Mat. méd.*), s. f., *ziziphum*. On donne ce nom au fruit du jujubier. On le rangeait autrefois dans la classe des fruits nommés pectoraux. Il est adoucissant. On prépare avec lui, dans les officines des pharmaciens, une pâte très-usitée dans les cas de catarrhes pulmonaires. (H. C.)

JUJUBIER (*Bot.*), s. m., *rhamnus ziziphus;* arbre de la famille des rhamnoïdes et de la pentandrie digynie. Il croît naturellement dans le midi de l'Europe, dans le Languedoc, la Provence, la Barbarie, la Grèce, etc. Ses fruits nous sont apportés secs par la voie du commerce, et entrent dans les tisanes pectorales, etc. *V.* JUJUBE. (H. C.)

JULEP (*Pharm.*), s. m., *julapium*, *ju-*

lepus, zulapium, juleb, des Persans; mot dérivé du grec, mais qui est tiré originairement de l'arabe. Il signifie *potion douce*. On l'emploie souvent en médecine pour désigner des potions adoucissantes que l'on administre particulièrement la nuit. (M. O.)

JULIANI ANTIDOTUS, nom d'un antidote décrit par Ætius. Inusité. (M. O.)

JUMEAU, JUMELLE (*Anat.*), adj. et s., *geminus* ou *gemellus*. On appelle ainsi les enfants qui sont nés d'un seul accouchement. Les anatomistes ont donné ce nom à plusieurs parties.

1° *Muscles jumeaux de la jambe*, ou *gastrocnémiens* (muscle bifémoro-calcanien, Chauss.). On donne ce nom à deux masses charnues qui occupent la partie postérieure et superficielle de la jambe. Ces deux muscles, distingués en *interne* et en *externe*, sont séparés entre eux supérieurement, et réunis ensemble à leur extrémité inférieure. Ils sont allongés, aplatis, épais; ils s'attachent, l'*externe*, à la partie postérieure du condyle externe du fémur; l'*interne*, à la partie postérieure du condyle interne du même os. L'aponévrose, qui réunit inférieurement ces deux muscles, se joint à celle du soléaire, et forme avec elle un large tendon qui, sous le nom de tendon d'Achille, va se fixer à la partie postérieure du calcanéum. Ces muscles étendent le pied sur la jambe, et la jambe sur le pied. Ils peuvent aussi fléchir la jambe et la cuisse réciproquement l'une sur l'autre.

2° *Muscles jumeaux de la cuisse* (muscle ischio-trochantérien, Chauss.). On nomme ainsi deux petits faisceaux charnus, allongés, aplatis, qui naissent, le *supérieur*, en dehors de l'épine sciatique; l'*inférieur*, en arrière de la tubérosité du même nom; ils se dirigent l'un et l'autre horizontalement en dehors, s'attachent sur le tendon de l'obturateur interne qu'ils accompagnent jusque dans la cavité trochantérienne. Ces muscles sont rotateurs en dehors du membre inférieur; ils peuvent aussi faire tourner le bassin sur le fémur dans la station sur un seul pied.

3° *Artères jumelles*. Elles naissent de la poplitée, et se portent dans les muscles jumeaux.

4° Les *veines jumelles* présentent la même disposition, et s'ouvrent dans la veine poplitée.

5° Les *nerfs jumeaux* naissent du tronc tibial du poplité et se perdent dans la partie supérieure des muscles jumeaux.

JUMNISUM, mot barbare employé par Ruland pour désigner le ferment. Inusité. (M. O.)

JUNIPERUM VINUM (*Pharm.*), nom donné au vin imprégné de baies de genièvre. (M. O.)

JUNIPERUS, mot latin. *V.* GENEVRIER. (H. C.)

JUNO, synonyme d'*air*. Inusité. (M. O.)

JUPITER. Les alchimistes donnaient ce nom à l'étain. Inusité. (M. O.)

JURÈPÈBA (*Bot.*), nom américain sous lequel quelques auteurs ont parlé du *solanum paniculatum*, employé au Brésil comme détersif et diurétique. *Voy.* MORELLE. (H. C.)

JURISPRUDENCE MÉDICALE, *jurisprudentia medica*. Quelques auteurs ont désigné ainsi la médecine légale. Cette dénomination, vicieuse sous beaucoup de rapports, est assez généralement abandonnée. On donne aujourd'hui ce nom à la connaissance des lois et des règlements relatifs à l'enseignement et à l'exercice de la médecine. (M. O.)

JUS, mot latin qui signifie bouillon. *V.* ce mot. (M. O.)

JUS (*Pharm.*), s. m., *succus;* nom donné au suc des végétaux ou des animaux, extrait par la pression, qu'il ait été ou non concentré par l'évaporation. On désigne aussi sous le nom de *jus* certains *décoctum* préparés avec des substances végétales ou animales. On dit *jus d'herbe*, *jus de viande*, *jus de réglisse*. (M. O.)

JUS D'HERBES, suc de certains végétaux que l'on administre comme dépuratifs; tels sont les sucs de fumeterre, de bardane, de trèfle d'eau, de chicorée sauvage, de cerfeuil, de poirée, etc. Ils peuvent être clarifiés ou non. (M. O.)

JUS DE RÉGLISSE. On donne improprement ce nom à l'extrait de réglisse concentré et sec. On l'obtient en faisant bouillir la racine de cette plante avec de l'eau et en évaporant fortement le *décoctum*. (M. O.)

JUS DE VIANDE, nom donné à un bouillon très-concentré, préparé avec du bœuf, du mouton, du veau, etc. (M. O.)

JUSQUIAME (*Bot.*), s. f., *hyoscyamus;* genre de la famille des solanées et de la pentandrie monogynie. La jusquiame noire, *hyosciamus niger*, qui paraît être l'ὑοσκύαμος des Grecs, est une plante vénéneuse, narcotique, employée à petite dose comme calmante, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. (H. C.)

JUSSA, ou LAPIS GYPSEUS, nom donné au plâtre des environs de Paris, suivant Ruland. (M. O.)

JUSTICIA, mot latin. *V.* CARMANTINE. (H. C.)

JUXTANGINA (*Path.*), nom latin donné par quelques auteurs à la variété

de l'angine que les Grecs avaient appelée *parasynanche*. *V.* ce mot. (Ch.)

JUXTA-POSITION (*Hist. nat.*), s. f., *juxta-positio;* mode d'accroissement propre aux minéraux, lequel consiste dans l'application successive de nouvelles molécules sur celles qui forment le noyau primitif. Ce mot est opposé à *intussusception.* (H. C.)

K.

K. Cette lettre servait autrefois à désigner un composé d'or. (M. O.)

KAAWY (*Pharm.*), ancien nom d'une boisson préparée avec le maïs. Inusité. (M. O.)

KAIB, mot employé par les alchimistes pour désigner le lait aigre et coagulé. Inusité. (M. O.)

KAIEPUT. *V.* Caieput.

KAKERLAQUE. *V.* Blatte. (H. C.)

KALD, vinaigre, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

KALI (*Bot.*), mot arabe. Il sert à désigner la plante dont on retire la soude, et que les botanistes appellent *salsola soda*. *V.* Soude. (H. C.)

KALMIE (*Bot.*), s. f., *kalmia;* genre de la décandrie monogynie et de la famille des rhodoracées. Il renferme des arbrisseaux originaires de l'Amérique septentrionale. Le bois de la racine de la kalmie à larges feuilles, *kalmia latifolia*, est dur et jaune comme celui du buis, et sert aux mêmes usages. (H. C.)

KAMAR, argent, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

KAMICHI (*Ornithol.*), *palamedea ;* genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers. Il renferme une espèce du Brésil et de la Guiane, remarquable par le casque qui orne sa tête et par les éperons qui arment ses ailes. (H. C.)

KAMIR, mot barbare employé par Ruland pour désigner l'argent. Inusité. (M. O.)

KANFOR, étain, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

KANGUROO (*Zool.*), s. m., *halmaturus;* genre de mammifères de la famille des marsupiaux. Le kanguroo géant, *halmaturus major,* Iliger; *didelphis gigantea,* Linnœus, est un animal quadrupède de la Nouvelle-Hollande, remarquable par le volume de sa queue et par la longueur disproportionnée de ses membres pelviens. Sa chair a la saveur de celle du cerf. (H. C.)

KAPRILI, mot barbare employé par Ruland pour désigner le soufre. Inusité.

KAR, mot dont Ruland faisait usage pour désigner une pierre qui brille comme le feu. Inusité. (M. O.)

KARABÉ, mot persan qui signifie *tire-paille*, et qui est synonyme d'*ambre jaune* et de *succin*. *V.* Succin. (M. O.)

KARABÉ DE SODOME, synonyme d'asphalte, suivant quelques auteurs. On le désigne ainsi parce qu'on le tire d'un lac qui porte ce nom. *V.* Asphalte. (M. O.)

KARABITUS (*Path.*), mot arabe qui signifie frénésie ou délire. (Ch.)

KARENA, la vingt-quatrième partie de la plus petite goutte, suivant Paracelse. Inusité. (M. O.)

KASAM, fer, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

KATIMIA, cadmie. *V.* ce mot.

KAVIAC. *V.* Caviar. (H. C.)

KAYL, lait aigri, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

KAYSIR, mot barbare employé par Ruland pour désigner la pierre-ponce. Inusité. (M. O.)

KAZDIR, KASDIR, ou KASIR, synonymes d'*étain*, suivant Ruland. Inusités. (M. O.)

KÉLOTOMIE. *Voy.* Célotomie. (J. C.)

KELP, nom donné au produit salin et alcalin, obtenu en incinérant la plante appelée *kali*, qui croît en abondance sur quelques rivages. Inusité. *V.* Cendres. (M. O.)

KÉRATOGLOSSE. *V.* Cératoglosse. (J. C.)

KÉRATOME (*Inst. chir.*), s. m., *keratomus*, de κέρας, corne, et de τέμνειν, couper; instrument pour inciser la cornée dans l'opération de la cataracte par extraction. On a donné ce nom à divers couteaux inventés pour opérer la section de la cornée, et spécialement aux instruments mécaniques, appelés aussi *cyclotomes*. *V.* ce mot et Couteau a cataracte. (J. C.)

KÉRATONYXIS (*Opér. chir.*), s. f. Ce mot, qui signifie *ponction de la cornée*, désigne une opération par laquelle on abaisse le crystallin au moyen d'une

aiguille introduite dans l'œil par un point déterminé de la cornée. Quelques praticiens divisent, avec l'aiguille, le crystallin en fragments qu'ils abandonnent à l'action des vaisseaux absorbants. Cette opération, d'après les recherches du docteur Haam, paraît remonter jusqu'au 17e siècle, et avoir été pratiquée pour la première fois par une oculiste anglaise. Elle n'a été adoptée comme méthode générale que par quelques chirurgiens allemands. (J. C.)

KERMES (*Entomol.*), s. m., *coccus.* On donne ce nom à un genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, et dans lequel les individus femelles sont remarquables par le défaut d'ailes. L'une des espèces de ce genre vit sur un chêne vert, et s'appelle *coccus ilicis.* Ce chêne, que les botanistes connaissent sous la dénomination de *quercus coccifera*, croît abondamment dans les terres incultes de la France méridionale, en Espagne et dans les îles de l'archipel de la Grèce. Le kermès, qui l'habite, a l'apparence d'une petite coque sphérique, inanimée. Sa couleur est d'un rouge-brun, et il est recouvert d'une poussière légèrement cendrée. C'est lui que, dans les anciennes officines, on appelait *kermes grana.* On récolte cet insecte avec beaucoup de soin, parce qu'il sert à teindre la soie et la laine en un beau rouge cramoisi. On l'a regardé en médecine comme aphrodisiaque, analeptique, antiabortique, etc. On en a préparé un sirop, un élixir, etc.; mais aujourd'hui il est presque inusité dans l'art de guérir. (H. C.)

KERMÈS ANIMAL (*Zool.*), nom donné vulgairement à l'insecte qui vit sur le *quercus coccifera.* *V.* KERMÈS. (H. C.)

KERMES MINÉRAL (Poudre des chartreux) (*Chimie*). *V.* HYDROSULFATE (Sous-) D'ANTIMOINE. (M. O.)

KETMIE (*Bot.*), s. f., *hibiscus;* genre de la monadelphie polyandrie et de la famille des malvacées. Il renferme un grand nombre d'herbes et d'arbrisseaux exotiques dont quelques-uns méritent d'être distingués. La *ketmie musquée*, *hibiscus abelmoschus*, Linn., fournit l'ambrette (*V.* ce mot); elle croît aux Indes orientales. Dans l'Amérique méridionale et aux Antilles, on cultive comme plante potagère la *ketmie gombo*, *hibiscus esculentus*, Linn., dont on mange les fruits assaisonnés de plusieurs manières. L'*oseille de Guinée*, *hibiscus sabdarifa*, Linn., est encore une ketmie originaire de la Guinée, et dont les feuilles acides sont employées aux mêmes usages que notre oseille. Dans les deux Indes, on fabrique des cordes pour les vaisseaux avec la seconde écorce de la *ketmie à feuilles de tilleul*, *hibiscus tiliaceus*, Linn., qui pousse près de la mer et sur le bord des rivières. (H. C.)

KIASTRE (*Bandag.* et *Appar.*), s. m., *kiaster*, du verbe grec χιάζειν, croiser. On nomme ainsi une espèce de bandage qui a la forme de la lettre χ, et dont les anciens se servaient pour rapprocher et maintenir en contact les fragments de la rotule dans les cas de fracture de cet os. Ce bandage se faisait avec une bande longue de dix aunes, et roulée à deux globes qui se croisaient obliquement derrière le jarret, et embrassaient la rotule en formant une sorte de 8 de chiffre. On a renoncé à l'emploi du kiastre à cause de ses inconvénients. (J. C.)

KIBISTITOME (*Inst. chir.*), s. m., *kibistitomus.* M. Petit-Radel a donné ce nom à un instrument destiné à ouvrir la capsule du crystallin dans l'opération de la cataracte. *V.* KYSTITOME. (J. C.)

KIBRIC, synonyme de *pierre philosophale.* *V.* ce mot. (M. O.)

KIBRITH, soufre, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

KIBRIUS, ou KEBRIC, mots barbares employés par Johnson pour désigner l'arsenic. Inusité. (M. O.)

KILOGRAMME, s. m., dérivé du grec χίλιοι, mille, et de γράμμα, gramme; poids de mille grammes, ou de deux livres six gros environ. (M. O.)

KILOLITRE, s. m., dérivé du grec χίλιοι, mille, et de λίτρα, litre; mesure pouvant contenir mille litres; ce qui équivaut à-peu-près à un tonneau en terme de marine. (M. O.)

KINA. *V.* QUINQUINA. (H. C.)

KINAKINA. *V.* QUINQUINA. (H. C.)

KINANCIE. *V.* CYNANCIE. (H. C.)

KINATE. *V.* QUINATE. (M. O.)

KININE. *V.* QUININE. (M. O.)

KINIQUE. *V.* QUINIQUE. (M. O.)

KINKINA. *V.* QUINQUINA. (H. C.)

KINO (*Mat. méd.*), *gummi kino.* On donne ce nom à une substance qu'on nous apporte de Sumatra en masses dures, opaques, très-fragiles, d'un rouge noir et inodores. Elle est fournie par le *nauclea gambir* de Hunter, joli arbuste de la famille des rubiacées, et voisin, par conséquent, du quinquina et du caféier. On en retire, par décoction, la substance dont nous parlons, et qu'on a fort improprement appelée *gomme*, car elle est presque entièrement composée de tannin. Sa saveur est astringente et douceâtre. Aussi, en thérapeutique on l'emploie comme tonique avec succès, dans les

diarrhées par relâchement, dans les écoulements blénorrhéïques, dans les hémorrhagies passives, dans la leucorrhée, dans la dyspepsie, dans le diabétes, etc. Quelquefois on s'en sert comme d'un fébrifuge. (H. C.)

KINOREXIE. *V.* CYNOREXIE. (CH.)

KIOTOME (*Inst. chir.*), s. m., *kiotomus*, de κιων, pilier, soutien, bride, et de τέμνειν, couper; *coupe-bride*. Instrument imaginé par Desault pour couper les brides dans le rectum et dans la vessie, et dont il fit usage ensuite pour la rescision des amygdales. Cet instrument se compose d'une gaîne d'argent aplatie, échancrée sur l'un de ses bords, et dans laquelle on introduit une lame d'acier tranchante. Celle-ci venant à passer à travers l'échancrure, coupe les parties qui s'y trouvent comprises. (J. C.)

KIRATE, poids de quatre grains, suivant Blancard. Inusité. (M. O.)

KIST, poids de quatorze grains, suivant Paracelse. Inusité. (M. O.)

KNÉPIER (*Bot.*), s. m., *melicocca*; arbre de la famille des saponacées et de l'octandrie monogynie, lequel est cultivé dans les jardins du Mexique en raison de ses fruits, dont la pulpe douce et acide est mangée avec plaisir, et dont les graines rôties ont la saveur des châtaignes. (H. C.)

KOBALTUM, cobalt. *V.* ce mot.

KODDAGAPALLA. *V.* CODAGAPALE.

KOLERUS (*Path.*), nom latin donné par Paracelse aux ulcères secs. (CH.)

KOLTO (*Path.*), nom polonais de la plique. (CH.)

KOMA, synonyme de *chaux vive*. Inusité. (M. O.)

KOPHI, synonyme de *cyphi*. *V.* ce mot. (M. O.)

KRAMERIA. *V.* RATANHIA. (H. C.)

KUHUL, mot barbare employé par les anciens philosophes pour désigner le plomb. Inusité. (M. O.)

KUPFERNICKEL (*Minér.*), nom donné tantôt à une mine de cobalt contenant du cuivre, tantôt à une mine de nickel arsenical. (M. O.)

KUTUBUTH (*Path.*), nom arabe d'une espèce de mélancolie dans laquelle le malade ne se trouve bien nulle part, et erre sans cesse d'un lieu dans un autre. Ce nom est aussi celui d'un insecte qui vit à la surface des eaux stagnantes, et qui s'y agite continuellement : quelques lexicographes pensent que c'est à raison de cette dernière circonstance qu'on a donné à la maladie dont il est question le nom de cet insecte. (CH.)

KYLLOSIS (*Path. chir.*), s. f., *kyllosis*, de κυλλωσις, de κυλλὸς, courbé, boiteux. M. le professeur Chaussier donne ce nom à l'inversion congénitale des pieds. *Voy.* PIEDS-BOTS. (J. C.)

KYMIA, synonyme de *cucurbite*, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

KYMIT, cinnabre sublimé, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

KYNANCIE. *V.* CYNANCIE. (CH.)

KYNOREXIE. *V.* CYNOREXIE. (CH.)

KYNORRHODON. *V.* CYNORRHODON. (H. C.)

KYRAM, neige, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

KYSTE (*Anat.*, *Path.*), s. m., *kystus*, de κύστις, vessie, vésicule. On a donné ce nom à des membranes qui se développent accidentellement dans l'intérieur de nos tissus, et représentent, comme les membranes séreuses, des sacs sans ouvertures, qui renferment un liquide dont la nature et la composition offrent une foule de variétés. Certains kystes sont formés par une membrane mince, translucide, qui présente à peine l'épaisseur de l'arachnoïde; d'autres sont constitués par une membrane blanchâtre, fibro-celluleuse, plus ou moins épaisse; quelques-uns renferment dans leur épaisseur des plaques cartilagineuses ou osseuses; la plupart n'ont qu'une seule cavité; d'autres au contraire en présentent plusieurs, qui sont séparées par des cloisons complètes ou incomplètes, comme on l'observe fréquemment pour ceux qui se développent dans les ovaires : dans ce cas, il y a souvent agglomération et réunion de plusieurs kystes; quelquefois on trouve dans certains kystes plusieurs membranes emboîtées, pour ainsi dire, les unes dans les autres. La matière renfermée dans les kystes est tantôt limpide, séreuse, jaunâtre, blanche, rougeâtre; et tantôt plus ou moins épaisse, albumineuse, grasse, caséeuse. — L'origine et le mode de développement des kystes offrent encore beaucoup d'obscurité, malgré les vues ingénieuses que plusieurs pathologistes ont émises à ce sujet. Les kystes forment le plus souvent les tumeurs connues sous le nom de *loupe*. *V.* ce mot. (J. C.)

KYSTIOTOMIE et KYSTÉOTOMIE. *V.* CYSTOTOMIE. (J. C.)

KYSTIQUE (*Anat.*, *Pathol.*), adj., *kysticus*; qui appartient ou a rapport au kyste. *Tumeur kystique*. *V.* KYSTE. (J.C.)

KYSTITOME (*Inst. chir.*). *V.* CYSTITÔME. (J. C.)

KYSTOTOMIE. *Voy.* CYSTOTOMIE. (J. C.)

L. La lettre *L* servait à exprimer, dans l'ancien alphabet chimique, un composé d'argent. (M. O.)

LABDANUM (*Mat. méd.*). *V.* Ciste et Ladanum. (H. C.)

LABE (*Path.*), mot grec, λαβὴ, de λαμβάνω, je prends; invasion. Ce mot a aussi été employé pour exprimer le premier accès des fièvres. (Ch.)

LABIAL, LE (*Anat.*), adj., *labialis*, de *labia*, lèvre. On a donné ce nom à diverses parties.

1° *Muscle labial*, ou *orbiculaire des lèvres*. Ce muscle est placé dans l'épaisseur des lèvres, et s'étend de l'une des commissures à l'autre. Il est formé de deux portions bien distinctes, semi-ovalaires, à fibres courbes, et appartenant, l'une à la lèvre supérieure, l'autre à la lèvre inférieure; leurs extrémités s'entre-croisent aux commissures, et s'y confondent avec les autres muscles de ces parties. Le muscle labial, qui est entièrement charnu, a pour usage de rapprocher les lèvres l'une de l'autre, et de resserrer l'ouverture de la bouche en lui faisant représenter une sorte de bourrelet à rides rayonnées. Il est antagoniste de tous les autres muscles des levres.

2° *Glandes labiales*. On donne ce nom à une multitude de follicules mucipares, volumineux, arrondis et saillants, isolés pour la plupart les uns des autres, qui se trouvent placés à la face interne des lèvres, au-dessous de leur membrane muqueuse.

3° *Artère labiale*. Haller, Sabatier nomment ainsi l'*artère faciale* de la plupart des anatomistes. *V.* Facial. — Les *artères labiales proprement dites*, ou *coronaires des lèvres*, sont au nombre de deux. La *supérieure* naît de la faciale, au-dessus et très-près de la commissure des lèvres. Elle est grosse, fléxueuse, et se répand dans la lèvre supérieure. L'*inférieure* naît de la faciale à une assez grande distance de la commissure, et s'avance en serpentant dans l'épaisseur de la lèvre inférieure à laquelle elle se distribue.

4° Les *veines labiales*, distinguées, comme les artères, en *supérieure* et en *inférieure*, s'ouvrent dans la veine faciale, division de la jugulaire interne. (J. C.)

LABIATIFLORE (*Bot.*), adj., *labiatiflorus*. On nomme ainsi une fleur composée dont les fleurons sont labiés. (H. C.)

LABIÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *labiatus*. On applique cette épithète aux fleurs dont le limbe est partagé en deux lèvres; telles sont celles du thym, de la marjolaine, de la sauge, etc. (H. C.)

LABIÉES (*Bot.*), s. f. pl., *labiatæ;* famille nombreuse et importante de plantes dicotylédones monopétales à étamines hypogynes. Toutes, ou du moins presque toutes les espèces qui la composent, sont aromatiques, toniques, excitantes, chargées d'huile volatile et de camphre. La plupart sont employées en thérapeutique. La sauge, l'hyssope, le lierre terrestre, le romarin, la lavande, le stæchas, la germandrée, l'ivette, le chamædrys, le dyctamne de Crète, la menthe, la sarriette, l'origan, le thym, la marjolaine, le basilic, la mélisse, etc., appartiennent en effet à la famille des labiées. *V.* ces divers mots. (H. C.)

LABIS (*Inst. chir.*), mot grec, λαβὶς, pince, forceps. *V.* ces mots. Castelli, James. (J. C.)

LABIUM (*Anat.*), mot latin; lèvre. *V.* ce mot. (J. C.)

LABIUM LEPORINUM (*Pathol.*), mots latins; bec de lièvre. *Voy.* ce mot. (J. C.)

LABORATOIRE, s. m., *laboratorium*, dérivé du verbe *laborare*, travailler. On donne ce nom à tout lieu où l'on prépare des produits chimiques ou pharmaceutiques, des pièces d'anatomie, etc. Les principales parties d'un laboratoire de chimie sont une hotte, une paillasse, des fourneaux carrés, une forge et un soufflet à deux vents. (M. O.)

LABORIEUX (Accouchement). *Voy.* Accouchement. (J. C.)

LABRE (*Ichthyol.*), s. m., *labrus;* genre de poissons de la famille des léiopomes, et qui renferme un très-grand nombre d'espèces marines d'une forme élégante, d'une grande variété de couleur et d'une agilité remarquable. On en mange plusieurs. (H. C.)

LABRISULCIUM (*Pathol.*), nom latin donné à la maladie qu'on appelle aussi *chéilocacé*. *V.* ce mot. (Ch.)

LABRUM VENERIS (*Bot.*), mots latins dont quelques auteurs se sont servis pour désigner le chardon à foulon. *Voy.* Cardère. (H. C.)

LABRUSCA (*Bot.*). *Voy.* Bryone.

LABYRINTHE (*Anat.*), s. m., *labyrinthus*, du grec λαβύρινθος, lieu plein de détours, et dont il est difficile de trouver

l'issue. Les anatomistes ont donné ce nom à l'ensemble des diverses parties qui forment l'oreille interne. Le labyrinthe est placé entre le tympan et le conduit auditif interne ; il est composé de plusieurs cavités qui communiquent ensemble sur un os sec, et qu'on désigne sous les noms de *vestibule*, de *limaçon* et de *canaux demi-circulaires*. *V*. ces mots. (J. C.)

LABYRINTHIQUE (*Anat.*), adj., *labyrinthicus*, qui appartient au labyrinthe. M. le professeur Chaussier a donné le nom de *labyrinthique* au nerf auditif, parce qu'il se distribue dans les cavités qui forment le labyrinthe. *V*. AUDITIF (Nerf). (J. C.)

LAC : mot latin qui signifie lait. *V*. ce mot. (J. C.)

LAC LACHATUM (*Pharm.*), ancien nom d'un médicament stomachique décrit par Avicenne. (M. O.)

LAC LUNÆ. *V*. MARGA CANDIDA. (M. O.)

LACÉRATION (*Path. chir.*), s. f., *laceratio*, de *lacerare*, déchirer; déchirement, arrachement. *V*. ces mots. (J. C.)

LACERON (*Bot.*), s. m. *V*. LAITRON.

LACHRYMA JOBI (*Bot.*), mots latins. *V*. COIX. (H. C.)

LACINIÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *laciniatus ;* qui est découpé sur ses bords en lanières étroites et irrégulières. Certaines feuilles, quelques pétales sont dans ce cas. (H. C.)

LACIS (*Anat.*), s. m, *reticulum*, *plexus*. On appelle ainsi un entrelacement de vaisseaux ou de nerfs. Ainsi on dit un *lacis vasculaire*, un *lacis veineux*, un *lacis* ou *plexus nerveux*. (J. C.)

LACQUE. *V*. LAQUE. (H. C.)

LACRYMAL, ALE (*Anat.*); adj., *lacrymalis*, de *lacryma*, larme; qui a rapport aux larmes. On a donné ce nom à plusieurs parties.

1° *Voies lacrymales* (*viæ lacrymales*). On appelle ainsi les organes chargés de sécréter des larmes, de les répandre au-devant de l'œil, et de les reprendre ensuite pour les transmettre dans les fosses nasales. Les *voies lacrymales* se composent de la *glande lacrymale*, des *points et des conduits lacrymaux*, du *sac lacrymal* et du *canal nasal*.

2° *Glande lacrymale* (*glandula innominata seu lacrymalis*). Elle est logée dans une dépression de l'os frontal, à la partie supérieure, antérieure et externe de l'orbite ; elle a la grosseur d'une amande ; elle est ovoïde et aplatie de haut en bas ; son grand diamètre est antéro-postérieur. Sa couleur est d'un jaune léger, tirant sur le rouge ; elle est composée d'une assez grande quantité de petits lobules unis ensemble par du tissu cellulaire, et séparés les uns des autres par les vaisseaux et les nerfs qui rampent dans leurs intervalles. Cette glande donne naissance à sept ou huit conduits extérieurs très fins qui vont s'ouvrir derrière la paupière supérieure ; elle reçoit des vaisseaux et des nerfs qui portent le même nom qu'elle. *V*. ci-dessous. Elle a pour usage de sécréter les larmes, et de les verser au-devant du globe de l'œil par ses canaux excréteurs.

3° *Caroncule lacrymale*. *V*. CARONCULE.

4° *Points et conduits lacrymaux*. Les points lacrymaux, au nombre de deux, sont de petites ouvertures arrondies qui occupent le centre d'un tubercule peu élevé, qui est placé à une ligne et demie de la commissure interne des paupières. Ces orifices sont toujours béants ; un petit bourrelet muqueux, blanchâtre, en borde la circonférence. Les *points lacrymaux* se continuent avec les conduits du même nom, lesquels mènent les larmes dans le sac lacrymal, à travers les paupières. Les *conduits lacrymaux* sont distingués en *supérieur* et en *inférieur ;* ils sont coudés, et semblent formés par un prolongement fort délicat de la conjonctive qui se continue avec la membrane muqueuse du sac lacrymal.

5° *Sac lacrymal*. On appelle ainsi une petite poche membraneuse logée au grand angle de l'orbite, dans la gouttière que forment l'os unguis et l'apophyse montante de l'os maxillaire supérieur. Il a la forme d'un ovoïde placé verticalement, et comprimé de dehors en dedans. Il est comme reçu entre les deux divisions du tendon du muscle naso-palpébral. Il est, à l'intérieur, revêtu par une membrane muqueuse ; en haut, il se termine en cul-de-sac ; en bas, il se continue avec le canal nasal ; en dehors, il reçoit les ouvertures isolées ou réunies des conduits lacrymaux.

6° *Canal lacrymal* ou *nasal*. Il est formé par les os maxillaire supérieur, unguis et cornet inférieur, et placé dans la paroi externe des fosses nasales ; il est plus étroit au milieu qu'à ses extrémités, et s'étend de la gouttière lacrymale à la partie antérieure du méat inférieur des fosses nasales, derrière le cornet sous-ethmoïdal. Il est tapissé par un prolongement cylindrique de la membrane muqueuse du sac lacrymal. Son orifice inférieur est garni d'un repli valvulaire. Ce canal transmet dans les fosses nasales les larmes que les points lacrymaux ont absorbées au grand angle de l'œil.

7° *Os lacrymal. V.* UNGUIS (Os).

8° *Gouttière lacrymale.* On appelle ainsi la gouttière osseuse qui loge le sac lacrymal. Elle est placée à la partie antérieure et interne de l'orbite, et formée par l'os unguis et l'apophyse montante de l'os maxillaire supérieur.

9° L'*artère lacrymale* provient de l'artère ophthalmique, et répand ses principaux rameaux dans la glande lacrymale.

10° Les *veines lacrymales* accompagnent l'artère du même nom, et s'ouvrent dans les veines ophthalmiques et palpébrales.

11° *Nerf lacrymal.* Ce nerf est la plus petite des trois branches formées par le nerf ophthalmique. Il se distribue spécialement à la glande lacrymale et à la paupière supérieure; dans son trajet il donne un filet *sphéno-maxillaire* et un filet *malaire.*

12° *Tumeur et fistule lacrymales. Voy.* FISTULE LACRYMALE. (J. C.)

LACTATE (*Chimie*), s. f., *lactas;* nom donné à un genre de sel composé d'une base et d'acide *lactique. V.* ce mot. (M. O.)

LACTATION, s. m., *lactatus*, τιθήνησις, action de nourrir un enfant avec du lait. On distingue : 1° l'*allaitement maternel.* C'est celui où la mère nourrit elle-même son enfant. La sécrétion du lait commence dès les premiers mois de la grossesse, et persiste pendant tout son cours; le troisième jour après l'accouchement, lorsque les lochies diminuent, et que la circulation prend un nouveau cours, il survient du gonflement, de la tension aux mamelles; souvent le pouls acquiert de la force, de la fréquence; cette excitation augmente et perfectionne la sécrétion, se termine bientôt par une sueur douce, et sur-tout par la succion de l'enfant qui, en tirant le lait, procure le dégorgement de l'organe. La sécrétion continuant, les mamelles se remplissent, se distendent de nouveau; la mère sent le besoin de les dégorger, l'enfant éprouve le besoin d'aliments; des rapports mutuels s'établissent entre la mère et l'enfant; l'allaitement les entretient, les resserre, et devient pour l'un et pour l'autre un besoin, une source de jouissances, comme l'a dit M. le professeur Chaussier. Le lait qui était d'abord séreux, devient peu-à-peu plus épais, plus consistant, et lorsque l'enfant a acquis plus de forces, qu'il a besoin d'aliments plus solides, et qu'on lui en donne, il tète moins; on le dispose au sevrage; la sécrétion du lait diminue, des sueurs douces en tarissent la source; les menstrues et les autres fonctions se rétablissent comme avant la grossesse. Si la femme n'allaite pas son enfant, la tuméfaction des mamelles est bien plus considérable, les sueurs sont abondantes, et ont une odeur aigre; les lochies séreuses sont aussi plus abondantes, leur durée plus longue, et le plus léger écart donne lieu à des maladies plus ou moins graves. Aussi doit-on, dans le plus grand nombre des cas, préférer l'*allaitement maternel.*

Quæ lactat, mater magis, quamquæ genuit.

2° L'*allaitement étranger* a lieu lorsqu'on a recours à une nourrice pour allaiter l'enfant. C'est celui qui convient le mieux lorsqu'une mère ne peut allaiter son enfant. *V.* NOURRICE.

3° L'*allaitement artificiel.* On a donné ce nom à toute nourriture administrée à l'enfant par une voie autre que les mamelles. On se sert ordinairement pour cela du lait des animaux domestiques. On ne doit recourir à l'allaitement artificiel que lorsqu'on ne peut se procurer une nourrice; des maladies qui surviennent pendant les couches, une inflammation des seins peuvent forcer de l'employer momentanément. Dans les hospices d'enfants trouvés, la crainte de propager la syphilis dont quelques-uns sont atteints, fait qu'on le préfère quelquefois. (J. C.)

LACTÉ (*Anat.*), adj., *lacteus*, de *lac*, génitif *lactis*, lait; γαλακτικὸς, qui a rapport ou qui ressemble au lait. Les anatomistes ont nommé *vaisseaux lactés* les vaisseaux lymphatiques qui pompent le chyle à la face interne des intestins, pour le porter dans le canal thoracique. *Voy.* LYMPHATIQUES (Vaisseaux). — Les pathologistes ont appelé *fièvre lactée* la fièvre laiteuse. *V.* FIÈVRE LAITEUSE. — En hygiène la *diète lactée* est le régime dans lequel les malades font du lait leur principal aliment. (J. C.)

LACTEA FEBRIS (*Path.*), terme latin; fièvre de lait. *V.* ce mot. (J. C.)

LACTÉE (Voie). *V.* VOIE LACTÉE.

LACTICA (*Path.*), nom donné par les auteurs arabes à la fièvre typhode. (CH.)

LACTIFÈRE (*Anat.*, *Bot.*), adj., *lactiferus*, de *lac*, lait, et de *fero*, je porte.

Vaisseaux ou *conduits lactifères.* Les anatomistes ont donné ce nom aux conduits excréteurs de la glande mammaire. *V.* MAMMAIRE (Glande).

En botanique, on appelle *plantes lactifères* celles qui abondent en suc laiteux, comme le pavot, la laitue, la tithymale, etc. (J. C.)

LACTINIA (*Path.*), nom latin donné aux mets préparés avec le lait. (CH.)

LACTIPHAGE (*Hyg.*), adj., *lactiphagus*, de *lac*, lait, et de φαγω, je mange. Ce mot est synonyme de *galactophage*; mais il ne peut être conservé dans un langage exact, parce qu'il tire son origine de deux langues différentes. *V.* GALACTOPHAGE. (H. C.)

LACTIQUE, adj., *lacteus*, qui a rapport au lait. (M. O.)

LACTIQUE (Acide), *acidum lacticum*, acide découvert par Scheele dans le petit-lait aigri. Il existe, suivant Berzélius, dans tous les fluides animaux et dans la chair musculaire. Il est composé d'oxygène, d'hydrogène et de carbone. Il est sous la forme d'un extrait incrystallisable et peu sapide; il se dissout dans l'eau et dans l'alcool; il forme des sels déliquescents avec la potasse, la soude, l'ammoniaque, la baryte, la chaux, etc. On l'obtient en précipitant par l'eau de chaux le petit-lait réduit au huitième de son volume par l'évaporation. On filtre et on traite le produit par l'alcool qui ne dissout que l'acide lactique. Plusieurs chimistes regardent cet acide comme de l'acide acétique uni à une matière organique. Il est sans usages. (M. O.)

LACTUCA (*Bot.*), mot latin. *V.* LAITUE. (H. C.)

LACTUCARIUM (*Mat. méd.*). On donne souvent ce nom à l'extrait de laitue sauvage. *V.* LAITUE. (H. C.)

LACTUCÉES (*Bot.*), s. f. pl., *lactuceæ*. Quelques botanistes ont fait sous ce nom une tribu parmi les plantes chicoracées; c'est celle qui renferme les laitues. *V.* ce mot et CHICORACÉES. (H. C.)

LACTUCELLA (*Bot.*), mot latin. *V.* LAITRON. (H. C.)

LACTUMEN (*Path.*), nom latin donné par quelques auteurs à la *croûte de lait*. *V.* ce mot. (CH.)

LACUNA CEREBRI (*Anat.*), mots latins. On a donné ce nom à la glande pituitaire. *V.* PITUITAIRE. (J. C.)

LACUNE. *Voy.* TERRA SIGILLATA. (M. O.)

LACUNE (*Anat.*), s. f., *lacuna*, fosse. Les anatomistes ont donné ce nom à de petites cavités que présentent les membranes muqueuses, et dont les parois sécrètent une humeur visqueuse plus ou moins épaisse. Certaines lacunes ne sont que les orifices excréteurs des cryptes muqueux : elles sont très-visibles dans le rectum, dans le vagin, le canal de l'urèthre, etc.— Quelquefois on a employé comme synonymes les mots *lacune* et *crypte*. *V.* ce dernier mot. M. Chaussier appelle *lacune de la langue* le trou borgne de cet organe. *V.* LANGUE. (J. C.)

LACUSTRAL (*Hist. nat.*), adj., *lacustris*, de *lacus*, lac; épithète des plantes et des animaux qui croissent ou qui vivent autour des lacs ou des grands étangs, ou dans leurs eaux mêmes. (H. C.)

LADANUM (*Mat. méd.*), s. m., *ladanum*; substance gommo-résineuse, d'une odeur fort agréable, que l'on trouve dans les officines en grandes masses molles, ou en magdaléons durs et tortillés. Sa couleur est d'un vert noirâtre; sa saveur chaude et amère. On l'apporte des îles de l'archipel de la Grèce, où on la recueille sur diverses espèces de cistes. *V.* CISTE.

Le ladanum est peu usité aujourd'hui. On le faisait entrer autrefois dans des emplâtres résolutifs, et on le prescrivait comme stomachique à la dose d'un gros. Il fait encore partie de la composition des clous odorants. (H. C.)

LADRE (*Path.*), adj., *leprosus*, qui est atteint de la lèpre, de λαιδρὸς, difforme, honteux. (CH.)

LADRE (*Art. vét.*). On donne ce nom aux chevaux qui ont autour des yeux et au bout du nez plusieurs petites taches brunes, dans lesquelles les poils manquent. (CH.)

LADRERIE (*Path.*), s. f., nom vulgaire de l'éléphantiasis, ou lèpre des Arabes. On donnait aussi ce nom aux hôpitaux destinés au traitement de la lèpre. (CH.)

LADRERIE (*Art vét.*), nom donné à une espèce de scrophules qui se développe chez le porc. (CH.)

LÆMOS (*Anat.*), mot grec, λαιμὸς. Ce mot a été employé par Galien pour désigner l'arrière-bouche, le pharynx. Castelli. (J. C.)

LAGETTO (*Bot*), s. m., *lagetta linttearia*, Linn.; arbrisseau très-curieux de la famille des daphnoïdes et de la décandrie monogynie, qui croît dans les montagnes de la Jamaïque, de la Guiane et de Saint-Domingue. Le liber qui enveloppe son bois est blanc, filandreux et réticulé de manière à imiter la dentelle ou plutôt la gaze, dont il remplit quelquefois les usages dans les Antilles. (H. C.)

LAGOPÈDE (*Ornithol.*), s. m., *tetrao lagopus*. On donne ce nom à un oiseau de la famille des gallinacés alectrides et du même genre que la perdrix. Il demeure habituellement sur les hautes chaînes des montagnes, au sein des neiges et des précipices. Sa chair est fort estimée. (H. C.)

LAGOPHTHALMIE (*Path.*), s. f., *lagophthalmia*, de λαγὼς, lievre, et de ὀφθαλμὸς, œil : œil de lievre. On donne ce nom à une disposition vicieuse de la paupière supérieure, qui est tellement retirée

qu'elle ne peut recouvrir le globe de l'œil pendant le sommeil. On avait prétendu que la même disposition était naturelle aux lièvres pendant le sommeil. (Ch.)

LAGOPUS (*Ornithol.*), mot latin. *V.* Lagopède. (H. C.)

LAGOSTOME (*Path. chir.*), s. m., *lagostoma*, dérivé de λαγὼς, un lièvre, et de στόμα, bouche; bec-de-lièvre. *Voy* ce mot. (J. C.)

LAICHE (*Bot.*), s. f., *carex;* genre de plantes de la monœcie triandrie et de la famille des cypéroïdes. Les nombreuses espèces qui le composent sont vivaces, et croissent en général dans les lieux aquatiques. Une seule d'elles mérite l'attention du médecin; c'est la laiche des sables, *carex arenarius*, dont la racine a été parfois conseillée comme sudorifique. (H. C.)

LAINE PHILOSOPHIQUE, s. f., *lana philosophica.* On désignait ainsi autrefois l'oxyde de zinc obtenu par sublimation, parce qu'il est sous forme de flocons ayant une apparence de laine. Inusité. (M. O.)

LAIT (*Chimie*), s. m., γάλα des Grecs; liquide sécrété par les glandes mammaires des femelles des mammifères. *Composition du lait de vache.* Le lait écrèmé contient de l'eau, de la matière caséeuse, des traces de beurre, du sucre de lait, de l'hydrochlorate, du phosphate et de l'acétate de potasse, de l'acide lactique, du lactate de fer, et un atome de phosphate terreux. La crème est formée de beurre, de caséum et de petit-lait dans lequel il y a du sucre de lait et des sels. *Propriétés.* Il est liquide, opaque, blanc, plus pesant que l'eau, et doué d'une saveur douce. Evaporé jusqu'à siccité, et melé avec du sucre et des amandes, il constitue la *frangipane.* Distillé dans des vaisseaux clos, il fournit, entre autres produits, du carbonate d'ammoniaque; ce qui prouve qu'il renferme de l'azote. Abandonné à lui-même, il se sépare en trois parties; la crème qui vient à la surface, le caséum qui est au fond et le petit-lait. *V.* ce mot. Tous les acides coagulent le lait en s'emparant du caséum qu'ils précipitent; l'alcool se combine avec l'eau qui entre dans sa composition, et en précipite la matière caséeuse. Plusieurs sels agissent comme l'alcool; il en est d'autres qui sont décomposés par lui; tel est, par exemple, l'hydrochlorate d'étain qui est précipité sur-le-champ par cette liqueur. Le lait de vache est employé pour préparer la crème, le beurre, le fromage, le petit-lait, le sucre de lait et la frangipane. *V.* ces mots. Il est très-utile dans une foule de cas d'empoisonnements, soit qu'il agisse comme adoucissant, soit qu'il décompose certains poisons, ou qu'il se combine avec d'autres en les neutralisant. On l'emploie continuellement comme aliment; il peut être considéré comme une émulsion dans laquelle le beurre et le caséum se trouvent en supension.

Lait d'ânesse. Il ressemble beaucoup à celui de femme, dont il a la consistance, l'odeur et la saveur; mais il renferme un peu moins de crème et un peu plus de matière caséeuse molle. On l'emploie comme adoucissant dans certaines maladies de poitrine.

Lait de brebis. Il fournit plus de crème que le lait de vache; mais le beurre qu'on en obtient est plus mou. Le caséum au contraire est plus gras et plus visqueux; il contient moins de sérum que le lait de vache; il sert à préparer les fromages de Roquefort.

Lait de chèvre. Il a beaucoup d'analogie avec le lait de vache; cependant la matière butireuse qui entre dans sa composition est plus solide que celle du lait de vache.

Lait de femme. Il contient plus de sucre, de lait et de crème, et moins de caséum que le lait de vache. Sa composition diffère beaucoup, suivant l'époque plus ou moins éloignée de l'accouchement, etc.

Lait de jument. Il ne contient qu'une petite quantité de matière butireuse fluide, un peu de caséum plus mou que celui du lait de vache, et plus de sérum que ce dernier. (M. O.)

LAIT D'AMANDES, synonyme d'*émulsion d'amandes. Voy.* Emulsion. (M. O.)

LAIT DE CHAUX; liquide blanc trouble que l'on prépare en délayant la chaux dans l'eau. (M. O.)

LAIT DE SOUFRE (*Chimie*), *lac sulphuris*, ancien nom des hydrosulfates sulfurés précipités par un acide. Le soufre déposé dans cette expérience (*V.* Hydrosulfate sulfuré) donne à la liqueur un aspect laiteux, qui rend raison de la dénomination sous laquelle elle était connue. Inusité. (M. O.)

LAIT EPANCHE. *Voy.* Lait répandu.

LAIT REPANDU (*Path.*), expression populaire sous laquelle on désigne toute espèce de maladie, et particulièrement les douleurs vagues qui se développent après l'accouchement chez les femmes qui n'ont point allaité, et quelquefois même chez celles qui ont rempli ce devoir. (Ch.)

LAIT VÉGÉTAL, nom donné au suc blanc que l'on trouve dans un très-grand nombre de végétaux, et qui ressemble au lait des animaux par sa couleur et son aspect. Toutes les euphorbiacées renferment le suc dont nous parlons. (M. O.)

LAIT VIRGINAL (*Pharm.*), *lac virginale;* nom donné à la dissolution alcoolique d'un baume précipité par l'eau. On sait aujourd'hui que la résine et l'acide benzoïque, qui constituent essentiellement les baumes, sont dissous par l'alcool, et précipités de leur dissolution alcoolique par l'eau. On désignait sous le nom de *lait virginal* l'acétate de plomb liquide précipité par l'eau. Dans l'une et l'autre de ces opérations, la matière précipitée est blanche, et donne au liquide l'aspect laiteux qui lui avait valu le nom de *lait*. L'épithète de *virginal* leur avait été donnée parce que les vierges en faisaient usage comme cosmétique, dans le dessein de faire disparaître certaines taches rouges de la peau. (M. O.)

LAITE DE CARPE (*Chim.*). La laite de carpe contient les trois quarts de son poids d'une matière volatile, de la gélatine, de l'albumine, une matière grasse savonneuse, quelques sels et du *phosphore*. Ce dernier principe est combiné avec l'oxygène, l'hydrogène, le carbone et l'azote, et fait partie de la molécule animale, comme l'ont prouvé Fourcroy et M. Vauquelin. La laite de carpe est très-nourrissante, et paraît avoir été employée quelquefois avec succès dans le traitement de la fièvre hectique. (M. O.)

LAITERON (*Bot.*), s. m., *sonchus;* genre de plantes de la famille des chicoracées et voisin des laitues, dont il partage les vertus avec celles des chicorées. Les espèces qui le composent contiennent beaucoup de lait, ce qui leur a mérité le nom qu'elles portent, et sont indigènes pour la plupart. (H. C.)

LAITEUSES (Maladies). Ce mot a la même acception que *lait répandu*. *Voy.* Lait répandu. (Ch.)

LAITON (*Chimie*), s. m.; alliage composé de vingt à quarante parties de zinc, et de quatre-vingts à soixante parties de cuivre. On l'emploie dans la préparation des chaudières, des poêlons, des épingles, des cordes d'instruments, etc. (M. O.)

LAITRON. *V.* Laiteron.

LAITUE (*Bot.*), s. f., *lactuca;* genre de la syngénésie polygamie égale et de la famille des synanthérées chicoracées. La laitue cultivée, *lactuca sativa*, Linn., dont la patrie primitive est inconnue, est une des plantes potagères les plus usitées comme aliment. La laitue sauvage, *lactuca virosa*, contient un principe narcotique que l'on a proposé, dans beaucoup de cas, pour remplacer l'opium. On en prépare un extrait et une eau distillée fort usités, comme calmants et diurétiques. (H. C.)

LALLATION, s. f., *lallatio;* vice de prononciation dans lequel la lettre *l* est doublée ou mouillée mal-à-propos, ou bien substituée à la lettre *r*. — Le mot *lambdacisme* est plus usité. (Ch.)

LAMA (*Zool.*), s. m., *lama;* genre d'animaux mammifères de la famille des ruminants, et qui vivent dans l'Amérique méridionale, particulièrement au Pérou. (H. C.)

LAMANTIN (*Zool.*), s. m., *manatus;* genre d'animaux mammifères de la famille des amphibies, ou plutôt de celle des cétacés. Les espèces qui le composent vivent dans la mer, ou à l'embouchure des grands fleuves d'Afrique et d'Amérique. (H. C.)

LAMARE, soufre, suivant Ruland. (M. O.)

LAMBDACISME, s. m., *lambdacismus*, de *lambda*, nom de la lettre *l* chez les Grecs. Il a le même sens que *lallation*. *V.* ce mot. (Ch.)

LAMBDOIDE ou LAMBDOIDALE (*Anat.*), adj., *lambdoïdes*, de la lettre grecque Λ, λάμβδα, et de εἶδος, forme, ressemblance. Les anatomistes ont donné le nom de *suture lambdoïde* à la suture qui est formée par les pariétaux et l'occipital, parce qu'elle ressemble au lambda des Grecs. C'est la suture *occipito-pariétale* (*suture occipitale* de Chaussier). Le plus souvent on y rencontre beaucoup d'os wormiens, et de toutes les sutures du crâne, c'est celle où les dentelures sont le plus prononcées. (J. C.)

LAMBDOIDES OS (*Anat.*), mots latins; l'os hyoïde. *V.* Hyoïde. (J. C.)

LAMBEAU (*Path. chir.*), s. m. On donne ce nom aux parties molles qui ont été détachées du corps dans une étendue plus ou moins grande, et qui communiquent encore avec lui par une base de largeur variable. Les *lambeaux* sont souvent le résultat de lésions produites par l'action des corps extérieurs, et les plaies qui les présentent sont nommées *plaies à lambeaux*. D'autres fois les lambeaux sont faits par l'instrument du chirurgien, comme on le voit dans l'extirpation de certaines tumeurs, dans l'opération du trépan, dans quelques amputations, etc. *V.* Amputation. (J. C.)

LAMBITIVUM, synonyme d'*éclegme*. *V.* ce mot. (M. O.)

LAME (*Bot.*), s. f., *lamina ;* partie supérieure et élargie d'un pétale onguiculé. *V.* PÉTALE. (H. C.)

LAME (*Anat.*), s. f., *lamina;* mot employé par les anatomistes comme synonyme de *table;* partie mince et aplatie d'un os. La *lame* verticale, la *lame criblée de l'ethmoïde*, la lame interne du frontal, etc. (J. C.)

LAMELLÉ, ÉE (*Anat.*, *Bot.*), adj., *lamellatus*, de *lamella*, une petite lame; qui est disposé en petites lames, ou composé de lamelles. (J. C.)

LAMELLEUX, EUSE (*Anat.*, *bot.*), adj., *lamellosus;* qui est garni ou composé de lames, de feuillets.—*Tissu lamelleux. V.* LAMINEUX (Tissu). (J. C.)

LAMIE (*Entom.*), s. f., *lamia;* genre d'insectes coléoptères de la famille des xylophages. Les espèces qui le composent vivent, à la manière des capricornes, dans le tronc des arbres. (H. C.)

LAMIER (*Bot.*), s. m., *lamium;* genre de la didynamie gymnospermie et de la famille des labiées. Plusieurs des espèces qui le composent sont indigènes. Parmi elles est l'*ortie blanche*, *lamium album*, que l'on a conseillée, sans raison valable, comme vulnéraire, détersive, et sur-tout antileucorrhoïque. (H. C.)

LAMINEUX (*Anat.*), adj., qui est formé de petites lames. M. le professeur Chaussier donne le nom de *lamineux* au tissu cellulaire. *V.* CELLULAIRE (Tissu). (J. C.)

LAMIODONTE. *V.* GLOSSOPÈTRE. (H. C.)

LAMPAS (*Art vét.*), s. m.; nom d'une tumeur qui survient au palais du cheval, derrière les pinces de la mâchoire supérieure, et qui met obstacle à la mastication. On la traite ordinairement par le cautère actuel. (CH.)

LAMPE PHILOSOPHIQUE, appareil qui consiste en une fiole munie d'un tube tiré à la lampe par son extrémité supérieure. On introduit dans la fiole de la limaille de fer ou de zinc, de l'acide sulfurique et de l'eau, pour donner naissance à du gaz hydrogène qui se répand dans l'air au moyen de l'ouverture de l'extrémité supérieure du tube. On enflamme ce gaz à la sortie du tube, après avoir toutefois laissé dégager tout l'air atmosphérique qui était renfermé dans la fiole. Inusité. (M. O.)

LAMPE DE SURETÉ, OU DE DAVY (*Chimie*); lampe dont la cage cylindrique a un diamètre qui ne surpasse pas deux pouces, et dont les jours sont recouverts d'une toile métallique ayant sept cent cinquante ouvertures environ par pouce carré. Le fil de fer qui compose la toile peut avoir d'un quarantième à un soixantième de pouce. Elle a pour usage d'éclairer les mineurs, sans les exposer au danger des détonations qui ont lieu au moment où l'air se mêle avec le gaz hydrogène carboné, qui se dégage des mines de charbon de terre. Si on se rappelle ce que nous avons dit au mot *flamme*, on verra que la lumière, placée dans cette lampe, doit éclairer suffisamment sans traverser la toile métallique, et par conséquent sans que l'on s'expose à enflammer le mélange détonnant dont nous avons parlé. *V.* FLAMME. (M. O.)

LAMPETRA. *V.* LAMPROIE. (H. C.)

LAMPOURDE (*Bot.*), s. f., *xanthium;* genre de la famille des urticées et de la monœcie pentandrie. Le glouteron, *xanthium strumarium*, est une plante de ce genre qui croît en Europe le long des haies et sur le bord des chemins. Ses fruits s'attachent aux habits des passants. Elle est inusitée. (H. C.)

LAMPROIE (*Ichthyol.*), s. f., *petromyzon.* On donne ce nom à plusieurs espèces de poissons de la famille des cyclostomes. *V.* PÉTROMYZON. (H. C.)

LAMPSANE (*Bot.*), s. f., *lampsana;* genre de plantes de la syngénésie polygamie égale et de la famille des chicoracées. L'*herbe aux mamelles*, *lampsana communis*, très-abondante dans les lieux cultivés, voisins des habitations, a été longtemps regardée comme propre à guérir les ulcérations qui surviennent aux seins des femmes qui allaitent, et comme utile dans les maladies cutanées. (H. C.)

LAMPYRE (*Entomol.*), s. m., *lampyris;* genre d'insectes coléoptères pentamérés, de la famille des malacodermes. On donne vulgairement aux espèces qui le composent le nom de *vers luisants. V.* ce mot. (H. C.)

LANCE DE MAURICEAU (*Inst. chir.*); instrument terminé en fer de pique, fort aigu et tranchant sur les côtés. Mauriceau s'en servait pour ouvrir la tête du fœtus mort et arrêté au passage. (J. C.)

LANCÉOLÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *lanceolatus;* épithète des feuilles qui ont la figure d'un fer de lance. (H. C.)

LANCETTE (*Inst. chir.*), s. f., *lanceola;* petite lance. On nomme ainsi un instrument de chirurgie dont on se sert pour pratiquer la phlébotomie. Il est composé de deux parties, la *châsse* et la *lame*. La première est formée de deux petites lames d'écaille ou de corne, mobiles sur la lame qu'elles sont destinées à conserver. La lame est faite en acier bien poli, et

présente trois parties, qui sont le *talon* ou la *base*, le *corps* ou le *milieu*, et la *pointe*. Les bords sont fort tranchants. On emploie trois espèces de lancettes. La première est appelée à *grain d'orge;* sa lame est large jusque vers la pointe. On s'en sert pour les veines grosses et superficielles. La seconde, dite *à grain d'avoine*, a sa pointe plus alongée que la précédente; la troisieme, à *langue de serpent*, présente une pointe encore plus aiguë. Ces deux dernières espèces de lancettes conviennent pour les veines profondes, et lorsqu'on ne veut faire qu'une petite ouverture. — On se sert quelquefois de grosses lancettes pour ouvrir les abcès. Le *phlébotome* est aussi une espèce de lancette. *V.* ce mot. (J. C.)

LANCINANT (*Path.*), adj., *lancinans*, de *lancea*, lance. On donne cette épithète à une espèce de douleur qui consiste dans des élancements comparables à ceux que produirait un instrument acéré introduit dans la partie souffrante. C'est spécialement dans le cancer que ce genre de douleur se fait sentir. (Ch.)

LANGEAC (Eau de). Petite ville à quatre lieues de Brioude, dans le département de la Haute-Loire, où l'on trouve de l'eau froide contenant une assez grande quantité de gaz acide carbonique. On l'emploie comme rafraîchissante, apéritive et diurétique. (M. O.)

LANGII AQUA EPILEPTICA (*Pharm.*), eau épileptique de Langius, employée autrefois contre l'épilepsie. On la préparait avec les fleurs de muguet et de lavande, le vin d'Espagne, la cannelle, la noix muscade, le gui de chêne, les racines de pivoine et de dictame, le poivre long, les cubèbes et les fleurs de romarin. Inusitée. (M. O.)

LANGUE (*Anat.*), s. f., *lingua* des Latins, γλῶσσα ou γλῶττα des Grecs. La langue, organe musculaire et très-mobile, symétrique, placée dans l'intérieur de la bouche, depuis l'os hyoïde et l'épiglotte, jusque derrière les dents incisives, sert spécialement à nous procurer la sensation des saveurs, et concourt en outre aux actes de la succion, de la mastication, de la déglutition, de la prononciation et de l'expuition. La langue a la forme d'une pyramide aplatie de haut en bas, arrondie à ses angles, et terminée en avant par une pointe mousse. Sa *face supérieure*, nommée le *dos de la langue*, est libre, plate, divisée en deux portions par un sillon médian, à l'extrémité postérieure duquel on trouve un enfoncement appelé le *trou borgne de la langue* (*foramen cæcum*, *lacune de la langue*, Chaussier). C'est dans l'intérieur de ce trou que viennent s'ouvrir les follicules muqueux placés dans le voisinage. De ses côtés partent deux lignes qui se portent en avant en divergeant, de manière à représenter un V dont le sommet serait tourné en arrière. Ces deux lignes sont formés par des follicules muqueux. La *face inférieure* de la langue est libre, et revêtue par la membrane muqueuse de la bouche dans son tiers antérieur et sur les côtés; mais en arrière et au milieu, elle tient à l'os maxillaire inférieur, au moyen du muscle génio-glosse, et à l'hyoïde à l'aide des hyo-glosses. Ses *bords* sont arrondis, épais en arrière, minces en devant; sa *pointe*, ou *son extrémité dentaire*, est arrondie et libre; sa *base*, ou son *extrémité hyoïdienne*, se continue avec l'épiglotte et le voile du palais. Elle est fort épaisse au niveau du trou borgne, mais très-mince à mesure qu'elle se rapproche de l'os hyoïde.

La langue est constituée: 1° par une portion charnue qui en forme la plus grande partie, et présente des fibres propres, entre-croisées dans une multitude de directions avec les muscles lingual, stylo-glosse, hyo-glosse et génio-glosse. *V.* ces mots. 2° Par une membrane muqueuse d'une nature spéciale, qui forme au-dessous de la langue un repli triangulaire nommé le *frein*. Cette membrane, tant qu'elle se trouve au-dessous de la langue, n'offre aucune particularité d'organisation; mais sur la face dorsale de cet organe, elle présente un épiderme très-marqué, au-dessous duquel est une couche formée par l'entre-croisement de mille vaisseaux qui entourent comme un réseau les extrémités des nerfs et les follicules muqueux, et qui donnent à la langue la teinte rouge qui lui est particulière. Plus profondément, le chorion de la membrane muqueuse semble s'identifier avec le tissu charnu de la langue. C'est encore à la face supérieure de la langue que cette membrane présente des éminences de forme et de grandeurs variables, qu'on nomme les papilles, et qu'on a distinguées en *lenticulaires*, en *fongiformes* et en *coniques*. *V.* Papilles. Les nerfs de la langue viennent des *maxillaire inférieur*, *glosso-pharyngien* et *hypoglosse*. Les filets de ces derniers appartiennent spécialement à ses muscles et à ses follicules mucipares. Le premier se distribue à la membrane muqueuse et aux papilles coniques en particulier.

Les artères de la langue lui sont fournies par les *linguales* des carotides externes, et par les *palatines* et *tonsillaires* des labiales. Ses veines sont la *superficielle de*

la langue, la *ranine*, la *linguale*, la *submentale*. Elles vont s'ouvrir dans celles du pharynx et du larynx. Ses vaisseaux lymphatiques se rendent dans des ganglions situés sur le bord des muscles hyo-glosses. (J. C.)

LANGUE DE BŒUF (*Bot.*). *V.* Scolopendre. (H. C.)

LANGUE DE CERF (*Bot.*). *Voy.* Scolopendre. (H. C.)

LANGUE DE CHAT (*Bot.*). On a donné ce nom à l'eupatoire femelle. *V.* Bident. (H. C.)

LANGUE DE CHEVAL (*Bot.*), un des noms vulgaires du petit-houx. *V.* Fragon. (H. C.)

LANGUE DE CHIEN (*Bot.*), un des noms vulgaires de la cynoglosse commune. *V.* Cynoglosse. (H. C.)

LANGUE DE SERPENT (*Inst. chir.*), s. f., *ophioglossum*. On a donné ce nom à un petit instrument dont se servent les dentistes pour nettoyer les dents de la mâchoire inférieure. (J. C.)

LANGUE DE SERPENT (*Bot.*). *V.* Ophioglosse. (H. C.)

LANGUETTE (*Bot.*), s. f., *ligula*. On appelle ainsi l'appendice long et étroit qui termine les demi-fleurons dans les fleurs composées. (H. C.)

LANGUEUR (*Path.*), s. f., *languor*; espèce de faiblesse qui survient toujours avec lenteur. *V.* Abattement. (Ch.)

LANGUISSANT (*Path.*), s. f., qui est dans un état de langueur. (Ch.)

LANIAIRES (Dents) (*Anat.*), *dentes laniarii*, les dents canines. *Voy.* Dent.

LANIFÈRE (*Hist. nat.*), adj., *laniger*. En zoologie et en botanique, on désigne par cette épithète toute partie chargée de laine, toute plante qui est couverte de poils laineux, tout animal qui porte une toison. (H. C.)

LANNION (Eau de). Petite ville à sept lieues de Morlaix, où l'on trouve de l'eau froide qui paraît contenir du fer et du sel commun. On l'emploie comme tonique. (M. O.)

LANUGINEUX (*Bot.*), adj., *lanuginosus*, de *lanugo*, duvet; qui est chargé de duvet. Le fruit du coignassier est lanugineux: certaines feuilles sont dans le même cas. (H. C.)

LAONICA CURATIO (Ether). On a donné ce nom à un mode de traitement de la goutte qui consiste dans l'emploi des topiques propres à évacuer la matière morbifique. Cette méthode a été oubliée avec la théorie à laquelle elle est liée. (Ch.)

LAOS, étain, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

LAPARA (*Anat.*), mot grec λαπάρα, λάπαξη; parties situées entre les fausses côtes et les os des îles; les flancs. Castelli, James. (J. C.)

LAPAROCÈLE (*Path. chir.*), s. f., *laparocèle*; de λάπαρη, la région lombaire, et de κήλη, tumeur. Hernie lombaire. C'est une affection très-rare, et dont j'ai publié une observation dans un opuscule sur les hernies de l'abdomen. Cette hernie se fait en dehors de la masse commune au sacro-lombaire et au long dorsal, par un écartement des fibres du muscle carré des lombes, et un éraillement de l'aponévrose du muscle transverse. (J. C.)

LAPATHUM (*Bot.*), mot latin. *Voyez* Patience. (H. C.)

LAPIDILLUS (*Inst. chir.*), mot latin. Blasius donne ce nom à une espèce de curette dont on se servait de son temps pour extraire la pierre de la vessie. (J. C.)

LAPIN (*Zool.*), s. m.; *lepus cuniculus*. Mammifère quadrupède de l'ordre des rongeurs et du genre lièvre. Sa chair est très-recherchée comme aliment. *Voyez* Lièvre. (H. C.)

LAPIS ADIZ. *V.* Hydrochlorate d'ammoniaque.

LAPIS ANIMALIS; synonyme de sang. Inusité.

LAPIS AUREUS. Urine, suivant Ruland. Inusité.

LAPIS CALCIS; scories de fer. Inusité.

LAPIS LAZULI. *V.* Lazulite.

LAPIS MAJOR, ancien nom donné à un composé des quatre éléments. Inusité.

LAPIS OCCULTUS BENEDICTUS; synonyme d'œuf. Inusité.

LAPIS PHILOSOPHORUM. *Voyez* Pierre philosophale.

LAPIS PRUNELLÆ. *V.* Sel de prunelle.

LAPIS UMBRARUM. *V.* Umbra.

LAPIS VINI. *V.* Tartre.

LAPPA (*Bot.*); mot latin. *V.* Bardane. (H. C.)

LAQ ou LACQ (*Band. et Appar.*), s. m., *laqueus*. Corde à nœuds coulants. On nomme ainsi des bandes de fil ou de laine qu'on applique sur une partie dans la vue de la fixer, comme dans quelques cas d'accouchement où l'enfant présente un pied ou une main, ou pour en faciliter l'extension, comme dans les luxations et les fractures. On emploie encore des lacqs pour fixer le malade dans l'opération de la taille, pour retenir les attelles dans les fractures des membres inférieurs, etc., etc. (J. C.)

LAQUE (*Mat. méd.*), s. f., *gummi*

lacca. Suc résineux concret, demi-transparent, sec, cassant, d'un rouge brun, d'une odeur aromatique, et qui est produit par des fourmis sur les branches de certains arbres, en particulier sur celles de l'*erythrina monosperma* de l'Inde. On en recueille aussi sur les rameaux du figuier des pagodes. Cette résine sert à faire de la cire à cacheter, des vernis, des couleurs. Elle entre dans la composition des trochisques de karabé, dans certains opiats dentifrices, dans les pastilles odorantes. *V*. Erythrine. (H. C.)

LAQUE (*Chim.*). On donne ce nom à un oxyde ou à un sous-sel métallique combiné avec une matière colorante. L'oxyde métallique que l'on emploie le plus souvent est l'*alumine*. On dissout la matière colorante dans l'eau; on mêle cette dissolution avec de l'alun que l'on décompose par l'ammoniaque; l'alumine se précipite et entraîne la matière colorante. Les lacques sont employées en peinture. (M. O.)

LAQUEUS (*Band.*), mot latin. Un lacq. *V*. ce mot. (J. C.)

LARBASON. On trouve ce mot dans Pline à la place d'*antimoine*.

LARDACÉ (*Path.*), adj. Bayle a donné ce nom à une variété du cancer, dans laquelle la partie affectée offre un aspect analogue à celui du lard. (Ch.)

LARGE (*Anat.*), adj., *latus*. Se dit d'un corps dont la largeur ou l'étendue transversale est considérable, relativement à sa longueur et à son épaisseur. On a donné ce nom à plusieurs parties. Les *os larges* sont ceux dont la longueur et la largeur ont une étendue presque égale et de beaucoup supérieure à leur épaisseur; tels sont, le pariétal, le coronal, l'os iliaque, le scapulum. Ces os sont le plus souvent destinés à protéger des viscères importants, et forment les parois de certaines cavités, comme celle du crâne, du bassin. Ils sont presque toujours contournés sur eux-mêmes, et leur circonférence sert à des articulations ou à des insertions musculaires. Les *muscles larges* occupent en général les parois des cavités, et spécialement celles de la poitrine et de l'abdomen. — *Muscle très large du cou. Voyez* Peaucier. — *Muscle très-large du dos. V*. Dorsal (Muscle grand). On a encore donné le nom de large à diverses parties, comme les *ligaments larges de la matrice*. *V*. Ligaments. Matrice. — *La bande large*. *V*. Fascia lata (Aponévrose). (J. C.)

LARIX (*Bot.*), nom latin du *mélèse*. *V*. ce mot. (H. C.)

LARMES (*Physiol.*), s. f. pl., *lacrymæ* ou *lachrymæ*. On appelle ainsi une humeur excrémentielle sécrétée par les glandes lacrymales, et versée entre le globe de l'œil et les paupières pour faciliter les mouvements de ces parties. Les larmes sont salées, inodores, incolores. Elles verdissent le sirop de violettes, et contiennent de l'hydrochlorate de sodium avec excès de base, des phosphates de calcium et de sodium et de l'albumine. (H. C.)

LARMES DE JOB (*Bot.*). *V*. Coix. (H. C.)

LARMILLE (*Bot.*), s. f. *V*. Coix. (H. C.)

LARMOIEMENT (*Path.*), s. m., *lacrymatio*; écoulement morbide de larmes. *V*. Epiphora. (Ch.)

LARVA (*Band.*), mot latin, *masque*; nom d'une espèce de bandage qu'on applique sur le visage. *V*. Masque. (J. C.)

LARVE (*Entomol.*), s. f., *larva*. On donne ce nom aux insectes quand ils sont sous leur première forme, et qu'ils n'ont encore subi aucune espèce de métamorphose. Les vers des charognes sont des larves de différents insectes coléoptères et diptères. (H. C.)

LARVÉ (*Path.*), adj., *larvatus*, de *larva*, masque. On donne ce nom à un groupe de fièvres intermittentes dans lesquelles les phénomènes ordinaires des accès, le froid, la chaleur et la sueur, manquent complétement. *V*. Intermittentes (Fièvres). (Ch.)

LARYNGÉ, ÉE (*Anat.*), adj. pris quelquefois substantivement, *laryngeus*; qui appartient au larynx. On a donné ce nom à diverses parties qui ont rapport au larynx.

1° *Nerfs laryngés*. Il y en a deux; on les a distingués en *supérieur* et en *inférieur*. Le *nerf laryngé supérieur* est fourni par le tronc du pneumo-gastrique à la partie supérieure et profonde du cou; il se dirige en bas et en dedans en passant derrière l'artère carotide interne, et se divise en deux rameaux secondaires: l'un *externe*, qui distribue ses filets en dehors du larynx aux muscles sterno-thyroïdien, hyo-thyroïdien, constricteur inférieur, crico-thyroïdien, etc. L'autre filet est *interne*; il traverse la membrane thyro-hyoïdienne, et donne des filets à l'épiglotte, à la membrane muqueuse du pharynx, du larynx, à la glande aryténoïde, au muscle aryténoïdien, et crico-thyroïdien, et s'anastomose enfin avec le nerf laryngé inférieur.

Les *nerfs laryngés inférieurs* ou *récurrents* (rameaux trachéaux, Chauss.), naissent du tronc du pneumo-gastrique dans

l'intérieur du thorax ; ils remontent dans le sillon qui sépare la trachée-artère de l'œsophage, pour se distribuer au cou après s'être contournés et réfléchis, le gauche au-dessous de la crosse de l'aorte, et le droit au-dessous de l'artère sous-clavière correspondante. Ils fournissent des filets aux plexus cardiaques, aux parois de l'œsophage, de la trachée-artère, au corps thyroïde, aux muscles constricteur inférieur du pharynx, crico-aryténoïdiens postérieur et latéral, thyro-aryténoïdien, à la membrane muqueuse du pharynx et du larynx.

2° Les *artères laryngées* sont fournies par les thyroïdiennes ; les *veines laryngées* s'ouvrent dans la veine jugulaire interne. Winslow donne le nom de *laryngée* à l'artère thyroïdienne supérieure. *Voyez* THYROÏDIENNE.

LARYNGÉE (Phthisie). (*Path.*), s. f., *phthisis laryngæa*. *V.* ULCÈRES DU LARYNX.

LARYNGIEN, ENNE (*Anat.*), adj., *laryngeus*. *V.* LARYNGÉ. (J. C.)

LARYNGOGRAPHIE (*Anat.*), s. f., *laryngographia;* de λάρυγξ, le larynx, et de γραφὴ, description. Description anatomique du larynx. Inusité. (J. C.)

LARYNGOLOGIE (*Anat.*), s. f., *laryngologia ;* de λάρυγξ, le larynx, et de λόγος, traité. Traité du larynx. Inusité. (J. C.)

LARYNGOTOMIE (*Anat. Opérat. chir.*), s. f., *laryngotomia ;* de λάρυγξ, le larynx, et de τέμνω, je coupe. Dissection du larynx; opération chirurgicale nommée aussi *trachéotomie*. *V.* ce dernier mot.

LARYNX (*Anat.*), s. m.; du mot grec λάρυγξ, un sifflet (*caput asperæ arteriæ*). Le larynx est l'organe de la voix; il est placé sur la ligne médiane du corps, à la partie supérieure et antérieure du cou. Symétrique et régulier, il a la forme d'un cône tronqué et renversé qui surmonte la trachée-artère avec laquelle il communique ; il est situé au contraire au-dessous de l'os hyoïde auquel il est uni par des ligaments. Le pharynx le sépare en arrière de la colonne vertébrale ; il est formé de plusieurs pièces mobiles les unes sur les autres, et dont l'ensemble peut aussi se mouvoir par rapport aux parties environnantes. La surface intérieure du larynx est tapissée dans toute son étendue par une membrane muqueuse ; vers son milieu, à droite et à gauche, elle présente les *cordes vocales* ou les *ligaments inférieurs de la glotte*, que constituent les ligaments thyro-aryténoïdiens revêtus de la membrane muqueuse. Au-dessus de ces cordes sont deux enfoncements allongés, d'une profondeur variable, qu'on appelle les *ventricules* ou les *sinus du larynx*. Ces cavités sont surmontées par un repli de la membrane muqueuse que les anatomistes ont nommée le *ligament supérieur de la glotte*. L'ouverture qui reste entre ces deux ligaments a été appelée la *glotte*. *V.* ce mot.

Les parties qui entrent dans la composition du larynx sont :

1° Les cartilages *thyroïde, cricoïde, aryténoïde*, et le fibro-cartilage nommé l'*épiglotte*. *V.* ces mots.

2° Les muscles du larynx sont, les uns extrinsèques, les autres intrinsèques. Les premiers attachent l'organe aux parties voisines ; ce sont les muscles sterno-thyroïdiens, les constricteurs du pharynx, tous les muscles des régions hyoïdiennes, etc. Les muscles intrinsèques du larynx, qui impriment divers mouvements à chacune des pièces cartilagineuses qui composent l'organe, sont les *crico-thyroïdiens*, les *crico-aryténoïdiens postérieurs*, les *crico-aryténoïdiens latéraux*, les *thyro-aryténoïdiens*, les *aryténoïdiens*. *V.* ces mots.

3° Une membrane muqueuse.

4° Les glandes *épiglottique*, *aryténoïde* et *thyroïde*. *V.* ces mots.

5° Les membranes *thyro-hyoïdienne* et *crico-thyroïdienne*.

6° Les ligaments *crico-aryténoïdiens*, *thyro-aryténoïdiens*. *V.* ces mots.

Les vaisseaux et les nerfs du larynx ont reçu le nom de laryngés. *V.* ce mot.

Le larynx est manifestement destiné à livrer passage à l'air pour l'acte de la respiration, et à lui imprimer certaines modifications qui constituent la voix. Ses dimensions varient suivant les individus. On observe que chez l'homme il est constamment plus volumineux et situé plus bas que chez la femme. (J. C.)

LASER (*Bot.*), s. m., *laserpitium ;* genre de la pentandrie digynie et de la famille des ombellifères. Il renferme une vingtaine de plantes de l'Europe méridionale, et dont plusieurs sont employées comme excitantes et toniques. Tel est le laser à larges feuilles du Languedoc et de l'Italie. (H. C.)

LATENS IN ORE (Musculus), mots latins. Muscle ptérygoïdien interne. Fallope. (J. C.)

LATENT (*Path.*) adj., *latens ;* de *latere*, se cacher. On donne cette épithète à diverses maladies dont les symptômes obscurs peuvent échapper facilement à l'attention du médecin. On dit *pneumonie latente*. (Ch.)

LATERA - LICTRO, synonyme de mercure, suivant Ruland. Inusité.

LATÉRAL (*Bot.*), adj., *lateralis*; qui est inséré sur le côté de la tige ou des rameaux, ou sur celui d'un autre organe. Il y a des fleurs, des feuilles, des folioles et des stipules latérales. Le style est latéral, lorsqu'il ne se continue pas avec l'axe de l'ovaire. (H. C.)

LATERALIS MORBUS (*Path.*), nom latin donné par quelques auteurs à la pleurésie. (Ch.)

LATERIUM; lessive, suivant Ruland. Inusité.

LATESCENTIS CHORDÆ (Musculus) (*Anat.*), mots latins. Muscle palmaire grêle. Fallope. (J. C.)

LATIBULUM (*Path.*), terme latin par lequel on a désigné le foyer où le venin fébrile a son siége, et d'où il se répand dans le reste de l'économie pour produire les accès. (Ch.)

LATIQUE (Fièvre). On a nommé ainsi une fièvre rémittente quotidienne dont les accès ou les paroxysmes sont longs et peu manifestes. (Ch.)

LATIROSTRES (*Ornithol.*), s. m. pl., *latirostrati*; famille d'oiseaux échassiers dont le bec est mousse, obtus, large et déprimé. C'est à cette famille qu'appartiennent la spatule, le savacou et le phénicoptère. Le mot *latirostres* dérive du latin *latus*, large, et *rostrum*, bec. (H. C.)

LATISSIMUS COLLI (Musculus) (*Anat.*), mots latins. Muscle peaucier. Albinus. Soëmmering. (J. C.)

LATISSIMUS DORSI (Musculus) (*Anat.*), mots latins. Muscle grand dorsal. *V.* Dorsal. (J. C.)

LATITUDE (*Phys.*). On donne ce nom à la distance qui sépare un lieu quelconque de l'équateur terrestre. On dit latitude *australe* ou *boréale*, suivant que ce lieu est situé dans l'un et dans l'autre hémisphère. La latitude du lieu est exprimée par degrés. (M. O.)

LATUS ANI (Musculus) (*Anat.*), mots latins. Muscle releveur de l'anus. Cowper. Albinus. (J. C.)

LAUCANIA (*Anat.*), mot grec, λαυκανία ou λευκανία. Ce mot, qui signifie l'arrière-bouche et l'œsophage, a été employé par quelques médecins pour indiquer le *menton*. Castelli. (J. C.)

LAUDANUM (*Pharm.*), s. m., probablement par corruption de *laudatum*, dérivé lui-même du mot latin *laus*, louange, comme pour désigner que le médicament qui porte ce nom était digne d'éloge. On a appelé indistinctement *laudanum* toutes les préparations d'opium liquides ou solides, et plus particulièrement l'extrait.

LAUDANUM BALSAMIQUE; extrait d'opium, sulfure de potasse, extrait de safran et de réglisse, acide benzoïque et baume du Pérou. Inusité.

LAUDANUM LIQUIDE DE LONDRES; liquide préparé avec l'opium thébaïque, le safran, le castor, l'huile de muscade et le vin.

LAUDANUM LIQUIDE DE SYDENHAM; vin d'opium, teinture anodyne. On donne ce nom au liquide obtenu en faisant macérer, pendant douze ou quinze jours et au soleil, deux gros d'opium choisi, coupé menu, un gros de safran du Gatinais, un gros de cannelle et autant de girofle, dans une livre de vin d'Espagne ou de Malaga. On passe et on filtre. Vingt gouttes de ce liquide contiennent un grain d'opium en dissolution. Il offre une couleur rouge orangée foncée; sa saveur est très-amère: son odeur, à-la-fois de safran et de girofle, est très-forte; sa consistance est assez épaisse: il rougit le papier de tournesol. L'eau distillée ne le trouble point: il en est de même de l'ammoniaque; l'eau de chaux y fait naître un précipité d'une couleur jaunâtre, soluble dans un excès d'eau de chaux. Il est tonique et calmant; on l'administre à l'intérieur, à la dose de quelques gouttes. Il occasionerait l'empoisonnement s'il était pris à forte dose.

LAUDANUM LIQUIDE TARTARISÉ; liquide obtenu avec la teinture de sel de tartre (sous-carbonate de potasse dissous dans l'alcool), l'opium, le safran, la cannelle, les clous de girofle, le macis, la muscade et le bois d'aloës. Inusité.

LAUDANUM OPIATUM; extrait d'opium préparé avec l'eau ou le vin.

LAUDANUM TUTISSIMUM. Nom donné par quelques auteurs à l'extrait de la nouvelle thériaque fait par l'alcool. Inusité. (M. O.)

LAUDINÆ. Nom donné, suivant Poterius, à des pilules qui ont pour base l'opium. Inusité. (M. O.)

LAURÉOLE (*Bot.*), s. f., *daphne laureola*. Arbrisseau dont l'écorce pourrait servir aux mêmes usages que celle du garou; il croît dans nos bois. *Voyez* Daphné et Garou. (H. C.)

LAURIER (*Bot.*), s. m., *laurus*; genre de la famille des laurinées et de l'ennéandrie monogynie: il renferme plusieurs espèces intéressantes pour le médecin. Ce sont, en effet, des lauriers qui fournissent la *cannelle*, l'*écorce de cassia*, les *feuilles de malabathrum*, le *bois de sassafras*. *V.* ces divers mots. Pendant long-temps aussi on a cru que le camphre était donné par un laurier que Linnæus a nommé *laurus*

camphora. M. Colebrooke, président de la Société de Calcutta, vient de démontrer tout récemment que l'arbre qui donne le camphre n'est point un laurier, et constitue un genre à part sous le nom de *dryobalanops.* Quant au laurier commun, *laurus nobilis*, Linn., c'est un arbre de l'Europe méridionale, dont les feuilles aromatiques sont très-employées comme assaisonnement, et dont les baies, macérées dans de l'axonge, donnent une huile très-usitée en onctions contre les douleurs, sous le nom d'*huile de laurier.* (H. C.)

LAURIER-CERISE (*Bot.*), s. m., *cerasus lauro-cerasus.* Arbrisseau du genre cerisier, dont les feuilles amères et à odeur d'amandes, sont narcotiques, et peuvent devenir vénéneuses à haute dose. On les emploie comme assaisonnement et comme médicament. Elles contiennent de l'acide hydro-cyanique. L'eau distillée de feuilles de laurier-cerise est calmante et antispasmodique; on la donne dans l'hystérie, la phthisie pulmonaire, l'épilepsie, etc. Les fruits du laurier-cerise peuvent être pris impunément; il m'est arrivé d'en manger jusqu'à douze ou quinze à-la-fois, sans qu'il en soit résulté pour moi le moindre inconvénient. (H. C.)

LAURIER-ROSE (*Bot.*). *V.* LAUROSE. (H. C.)

LAURIERS (*Bot.*), s. m. pl., *lauri;* famille de plantes dicotylédones apétales, à étamines périgynes. Elle renferme les genres laurier et muscadier. *V.* ces mots. (H. C.)

LAURINÉES. *V.* LAURIERS. (H. C.)

LAUROCERASUS. *V.* LAURIER-CERISE.

LAUROSE (*Bot.*), s. m., *nerium;* genre de la pentandrie monogynie et de la famille des apocynées. Le laurier-rose, *nerium oleander*, Linn., est un arbrisseau du Levant et de l'Europe méridionale, que l'on cultive dans tous les jardins d'agrément, et qui possède quelques propriétés vénéneuses. On croit généralement que l'écorce de codagapale est celle du *nerium antidysentericum. V.* CODAGAPALE. (H. C.)

LAUTISSIMA VINA (*Pharm.*). On donnait autrefois ce nom aux vins fortement imprégnés de myrrhe. Inusité. (M. O.)

LAVANDE (*Bot.*) s. f., *lavandula;* genre de la didynamie gymnospermie, et de la famille des labiées. La lavande commune, *lavandula spica*, Linn., est cultivée par toute la France. Elle contient du camphre et une huile essentielle d'une odeur fort agréable, et vendue dans le commerce sous le nom d'*huile d'aspic.* Ses fleurs ont été vantées contre l'affaiblissement ou la perte de la mémoire, l'épilepsie, les maladies soporeuses, etc. Ses sommités sont utiles pour faire des bains et des décoctions aromatiques. *V.* STŒCHAS (H. C.)

LAVARET. *V.* CORÉGONE.

LAVATÈRE (*Bot.*), s. f., *lavatera;* genre de la monadelphie polyandrie, et de la famille des malvacées. On cultive dans les jardins d'agrément plusieurs des plantes qui le composent. (H. C.)

LAVEMENT. *V* CLYSTÈRE.

LAVER (*Bot.*). On a quelquefois ainsi appelé le bécabonga. *V.* ce mot. (H. C.)

LAVIPEDIUM; bains de pieds. *V.* PÉDILUVE.

LAXA CHIMOLEA (*Pharm.*); médicament purgatif composé de plusieurs sels. Inusité.

LAXATIF, IVE (*Thérap.*, *Mat. méd.*), adj., *laxativus.* On appelle médicaments laxatifs ceux qui purgent doucement et sans irriter; tels sont les tamarins, la casse, la manne, etc. Les laxatifs diffèrent peu des *eccoprotiques. V.* ce mot. (H. C.)

LAXATOR MAJOR TYMPANI (Musculus), mots latins; muscle antérieur du marteau. (J. C.)

LAXATOR MINOR TYMPANI (Musculus) (*Anat.*), mots latins; très-petit muscle qui s'étend de la partie supérieure du conduit auditif externe à la partie inférieure de l'apophyse du manche du marteau. La plupart des anatomistes n'admettent pas l'existence de ce muscle. (J. C.)

LAXITÉ (*Path.*), s. f., *laxitas*; état d'un tissu qui est relâché, qui n'a pas de ton. On dit *laxité de la fibre*, *laxité de la peau*, pour dire que ces parties ont perdu une partie de la tension qui leur est propre. (CH.)

LAZARI MORBUS, MALUM (*Path.*); nom donné à l'éléphantiasis. (CH.)

LAZULI LAPIS. *V.* LAZULITE.

LAZULITE (*Minér.*), s. f. (pierre d'azur, lazulite, outremer), *lapis lazuli*; pierre d'un beau bleu d'azur, opaque, à grain très-serré, et dont la cassure est matte. Elle est assez dure pour rayer le verre et pour étinceler dans certaines parties par le choc du briquet. Suivant Klaproth la lazulite est formée de silice, d'alumine, de carbonate et de sulfate de chaux, d'oxyde de fer et d'eau. Guyton Morveau, au contraire, la considérait comme un sulfure de fer bleu auquel étaient joints accidentellement des pyrites, de la potasse, de la baryte, etc. On employait autrefois cette pierre comme purgative. Inusitée. (M. O.)

LEÆNÆ EMPLASTRUM ; nom d'un emplâtre dit de *lionne*, dont Ætius fait mention. Inusité.

LECHENEON (*Anat.*), mot grec, ληχνεῖον. Le pressoir d'Hérophyle ou le confluent des sinus de la dure-mère. *V.* Confluent des sinus. (J. C.)

LECTISTERNIUM, mot latin. On désigne sous ce nom la *disposition des lits*, qui doit être différente dans les diverses maladies. (Ch.)

LECTUALIS (*Path.*), adj. latin; qui retient au lit : épithète qu'on donne à quelques maladies. (Ch.)

LÈDE (*Bot.*), s. m. Quelques auteurs ont donné ce nom à l'espèce de ciste qui produit le ladanum. *V.* ce mot et Ciste. (H. C.)

LEDUM (*Bot.*), s. m. ; genre de la famille des rhodoracées et de la décandrie monogynie. Il renferme des arbustes du nord de l'Europe et de l'Amérique. Parmi eux on distingue le *ledum palustre*, qui croît en France et en Allemagne, dans les lieux ombragés et marécageux, et dont on se sert dans les régions septentrionales pour mettre dans la bière. Il a une odeur pénétrante et agréable. (H. C.)

LÉGAL, ALE, adj., *legalis*; tout ce qui a rapport aux lois : ainsi on dit *médecine légale*. *V.* Médecine.

LÉGITIME (*Path.*), adj., *legitimus*; qui est conforme à la loi. Mot emprunté au barreau, et par lequel on désigne certaines affections dont la marche est franche, régulière, et exempte de toute complication et de tout accident. On a aussi donné ce nom à la *fièvre simple*. *Voy.* ce mot.

LEGNA (*Anat.*), mot grec, λεγνα. Ce mot a été employé par Hippocrate pour désigner l'orifice vaginal de la matrice. *V.* Matrice. Castelli, James. (J. C.)

LÉGUME (*Bot.*), s. m., *legumen*. *V.* Gousse. (H. C.)

LÉGUMINEUSES (*Bot.*), s. f. pl., *leguminosæ*; famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes, et dont le fruit est une gousse. *V.* ce mot. Cette famille contient un nombre considérable de genres, et, parmi eux, beaucoup sont intéressants à connaître pour le médecin. *Voy.* Acacia, Anagyre, Bauhine, Adragant, Astragale, Bugrane, Arachyde, Abrus, Brésillet, Bonduc, Caroubier, Casse, Campêche, Copayer, Myrosperme, Tamarinier, Genêt, Lupin, Mélilot, Trèfle, Fénu-grec, Dolique, Erythryne, Réglisse, Baguenaudier, Indigotier, Pois, Fève, Lentille, Chiche, Dalberge, Ptérocarpe.

LEICHEN (*Path.*). Nom donné à un exanthème cutané. *V.* Lichen.

LEIENTERIA. *V.* Lienterie.

LEIOPODES (*Path.*), mot grec, λειόποδες, de λεῖος, uni, et de ποῦς, pied ; pieds plats. On donne ce nom aux individus dont la plante du pied est plate, au lieu d'offrir la concavité qu'elle présente ordinairement. (Ch.)

LEIPHÆMOS (*Path.*), mot grec, λείφαιμος, de αἷμα, sang, et de λείπω, je manque. Ce mot est employé tantôt comme adjectif et tantôt comme substantif, pour désigner soit un vice du sang ou mieux une sorte d'anémie, soit le malade qui est atteint de cette affection. (Ch.)

LEIPODERMOS (*Path.*), mot grec, λειπόδερμος ; celui à qui une partie de la peau manque, de λείπω, je manque, et de δέρμα, peau. On a appliqué spécialement ce nom aux individus qui n'ont pas de prépuce. (Ch.)

LEIPOPSYCHIA (*Path.*), mot grec latinisé, λειποψυχία, de λείπω, je manque, et de ψυχὴ, âme ; défaillance ou lipothymie. *V.* ces mots. (Ch.)

LEIPOTHYMIA (*Path.*), mot grec latinisé, lipothymie. *V.* ce mot. (Ch.)

LEIPYRIAS (*Path.*), mot grec, λειπυρίας, nom donné par les médecins grecs à une espèce de fièvre continue très-intense, dans laquelle il y a chaleur brûlante des parties internes, et refroidissement des extrémités. Avicenne avait désigné sous ce nom une sorte de fièvre hemitritée. Sauvages en fait une fièvre rémittente. Cullen la rapporte à la fièvre pernicieuse algide de Torti. (Ch.)

LEMITHOCORTON. *V.* Mousse de Corse. (H. C.)

LEMNIA TERRA. *V.* Terre de Lemnos.

LEMNISCUS (*Band.*), mot grec, λημνίσκος, *turunda* ; une tente de charpie ; sorte de pessaire fait de toile roulée, et ayant la forme d'une longue tente. Castelli, James. (J. C.)

LEMPNIAS. *V.* Terre sigillée de Lemnos. On l'employait aussi comme synonyme d'*orpiment*.

Lemprias calcix. Nom donné aux écailles qui se détachent de l'airain lorsqu'on le bat. Inusité.

LÉNITIF, IVE (*Thérap.*), adj., *leniens*, *lenitivus*, de *lenire*, adoucir. On donne le nom de *médicaments lénitifs* à ceux qui sont relâchants et tempérants ; quelquefois aussi à ceux qui sont laxatifs. *V.* ce mot. C'est ainsi que l'on dit que le miel est un *lénitif*. Il y a aussi des *électuaires lénitifs*, qui purgent doucement et sans provoquer de coliques. (H. C.)

LENTE (Fièvre) (*Path.*), *febris lenta*. Ce nom a généralement été employé comme synonyme de *fièvre hectique*. *Voy.* HECTIQUE. On a aussi admis une fièvre lente nerveuse. *V.* NERVEUSE (Fièvre).

LENTICULA (*Path.*) Nom latin donné, soit aux taches de rousseur, soit à l'exanthème de la fièvre lenticulaire. (CH.)

LENTICULAIRE (*Path.*), adj., *lenticularis*; qui ressemble à la lentille. On a donné cette épithète à divers exanthèmes et à la fièvre des prisons, à raison de l'éruption qui lui est propre. (CH.)

LENTICULAIRE ou LENTICULÉ (*Anat.*, *Instr. chir.*), *lenticularis*; qui a la forme d'une lentille. — *Os lenticulaire.* On nomme ainsi le plus petit des quatre osselets de l'oreille. Il est à peine visible, arrondi, convexe sur ses deux faces, et placé entre la longue branche de l'enclume et la tête de l'étrier. Quelques anatomistes attribuent sa découverte à Sylvius Deleboë. — *Papilles lenticulaires. Voy.* PAPILLES. — *Couteau lenticulaire. Voy.* COUTEAU. — *Ganglion lenticulaire* ou *ophthalmique. Voy.* OPHTHALMIQUE (Ganglion). (J. C.)

LENTICULARES GLANDULÆ (*Anat.*), mots latins, glandes lenticulaires; follicules muqueux ayant la forme d'une lentille, et qu'on observe spécialement vers la base de la langue. (J. C.)

LENTICULE (*Bot.*), s. f., *lemna*; genre de la monœcie diandrie et de la famille des calycanthèmes. Il renferme de petites herbes flottantes à la surface des eaux tranquilles. On s'est servi de l'espèce la plus commune, appelée *lentille d'eau*, en applications extérieures contre les érysipèles, les hernies et les hémorrhoïdes. (H. C.)

LENTIFORME (*Path.*), adj., *lentiformis*. Le même que *lenticulaire*. *V.* ce mot.

LENTIGINES (*Path.*), mot latin, de *lens*, lentille. Nom donné aux taches de rousseur, parce qu'elles ont la forme et à-peu-près le diamètre et la couleur de la lentille. (CH.)

LENTILLE (*Bot.*), s. f., *ervum*; genre de la famille des légumineuses et de la diadelphie décandrie. Il renferme cinq ou six plantes herbacées. La plus connue, et la seule utile, est la lentille cultivée, *ervum lens*, laquelle est annuelle et rameuse, et croît naturellement dans le midi de la France, en Suisse, en Carniole, et fournit des graines farineuses dont on fait un grand usage comme aliment. Une autre plante du même genre est l'*ervillière*, *ervum ervilia*, Linn. Ses semences fournissent une farine résolutive et maturative, mais elles ont des qualités délétères. On la trouve dans le Levant et dans l'Europe méridionale. (H. C.)

LENTILLE (*Physiq.*), s. f., *lens*, *lenticula*; verre convexe des deux côtés. (H. C.)

LENTILLE (*Méd.*), s. f., *lentigo*, *ephelis lentigo*; nom vulgaire de l'éphélide lenticulaire. *V.* ÉPHÉLIDE. (H. C.)

LENTILLE D'EAU (*Bot.*). *V.* LENTICULE. (H. C.)

LENTISCINUM VINUM (*Pharm.*); vin imprégné de mastic. (Inusité.)

LENTISQUE. *V.* TÉRÉBINTHE.

LENTISQUE DU PÉROU (*Bot.*), *lentiscus peruana*. On a quelquefois donné ce nom au *schinus molle* de Linnæus. *V.* MOLLE. (H. C.)

LÉONTIASIS (*Path.*), mot grec latinisé et francisé, λεοντίασις, espèce de lèpre dans laquelle la figure est tellement altérée, qu'elle ressemble à celles des bêtes fauves et du lion en particulier. (C. H.)

LÉONTICE (*Bot.*), s. f., *leontice*; genre de l'hexandrie monogynie et de la famille des berbéridées. La léontice commune, *leontice leontopetaleum*, se trouve dans les champs en Italie et en Grèce. On se sert de sa racine pour enlever les taches des habits. (H. C.)

LÉONTINE (*Path.*), adj., épithète donnée par M. Alibert à une des variétés de la lèpre, au *leontiasis* des anciens. (CH.)

LÉONTODON. *V.* PISSENLIT. (H. C.)

LÉONTOPETALEUM. *Voy.* LÉONTICE. (H. C.)

LÉONTOPODIUM. *V.* ALCHIMILLE. (H. C.)

LEONURUS, mot latin. *V.* AGRIPAUME. (H. C.)

LÉOPARD (*Zool.*), s. m., *felis leopardus*, Linn.; quadrupède féroce du genre chat, et originaire des parties les plus chaudes de l'Asie et de l'Afrique. (H. C.)

LEPHANTEUS ou LEPHANTE. Nom donné par les alchimistes à une matière qu'ils croyaient analogue au tartre. Inusité.

LEPIDIUM (*Bot.*). *V.* CRESSON ALÉNOIS et PASSE-RAGE. (H. C.)

LÉPIDOIDE (*Anat.*), adj., *lépidoïdes*, de λεπὶς, une écaille, et de εἶδος, forme, ressemblance; qui a la forme d'une écaille. Quelques anatomistes ont nommé *lépidoïde*, la suture écailleuse. *V.* ÉCAILLEUSE (Suture). (J. C.)

LÉPIDOPTÈRES (*Entomol.*), s. m. pl., *lepidoptera*, de λεπὶς, écaille, et de πτερὸν, aile. Les naturalistes ont donné ce

nom à un ordre de la classe des insectes, lequel a les caractères suivants ; *quatre ailes couvertes d'une poussière écailleuse ; bouche sans mâchoires ; langue très-longue, roulée entre les palpes.* Les papillons appartiennent à cet ordre. (H. C.)

LÉPIDOSARCOME (*Path.*), s. m., tumeur charnue, recouverte d'écailles, de λεπὶς, écaille, et de σάρκωμα, tumeur charnue. Marc-Aurèle Séverin a vu des tumeurs de ce genre dans l'intérieur de la bouche.

LÉPIS, écaille.

LÉPIS CALCIS, poudre d'airain.

LÉPIS FERRI, écailles de fer.

LÉPISME (*Entomol.*), s. m., *lepisma ;* genre d'insectes de l'ordre des aptères. L'espèce la plus connue est la forbicine, *lepisma saccharina*, Linn., dont le corps est lisse et couvert d'écailles argentées. Originaire des sucreries d'Amérique, cet insecte est devenu fort commun dans nos habitations en Europe, où il vit dans les vieux papiers et dans la poussière des armoires. (H. C.)

LEPORINA LABRA (*Path.*), mots latins ; bec-de-lièvre. *V.* ce mot. (J. C.)

LEPORINUM ROSTRUM (*Path.*), mots latins. *V.* BEC-DE-LIÈVRE. (J. C.)

LÈPRE (*Path.*), s. f., *lepra*, de λεπρα ou λέπρα, de λεπὶς, écaille. On a donné ce nom à plusieurs affections très-différentes. 1° A des taches cutanées blanchâtres, composées de plusieurs autres petites taches qui se montrent tantôt sur un point, tantôt sur un autre, et qui se couvrent d'écailles ou d'aspérités légères ; c'est la *lèpre des juifs.* 2° A l'éléphantiasis. *V.* ce mot. C'est la *lèpre des Arabes.* 3° A la lèpre des Grecs.

Cette dernière est caractérisée par des tubercules durs, insensibles, qui se montrent sur les téguments, et qui sont accompagnés de l'affaiblissement progressif des sensations et de la perte de la voix.

Elle est endémique en Égypte, dans l'île de Java, et dans quelques parties de la Norwège et de la Suède. L'usage de mauvais aliments paraît contribuer à son développement : elle est héréditaire et contagieuse. Elle a été importée en France dans le temps des croisades, et y a disparu peu-à-peu.

Les tubercules indolents qui caractérisent la lèpre, se montrent dans divers points de la peau : ils sont durs, inégaux, très-nombreux, très-rapprochés, et donnent lieu à la chute des poils et des cheveux dans les points qu'ils occupent. Ils finissent par se gercer et s'ulcérer : ces ulcères s'étendent en profondeur jusqu'aux os, dont ils déterminent la carie. Ils entraînent même quelquefois la séparation de diverses parties, des doigts et des orteils, par exemple. A ces symptômes se joignent la lenteur des mouvements, l'obscurcissement des sens, l'altération de la voix, la fétidité de l'haleine, l'assoupissement.

On a admis trois espèces de lèpre, auxquelles on a donné les noms de *squammeuse*, de *crustacée* et de *tuberculeuse*, selon que la peau se couvre d'écailles, de croûtes, de tubercules.

Les moyens qu'on oppose à cette terrible maladie sont les aliments doux, les végétaux, les bouillons de tortue, de vipère, le lait, les sucs d'herbes, les fumigations émollientes, les bains sulfureux, les boissons sudorifiques, le mercure. Ils sont souvent impuissants. (Ch.)

LÉPREUX (*Path.*), adj., *leprosus ;* qui est atteint de la lèpre. (Ch.)

LÉPROSERIE (*Path.*), s. f., hôpital destiné exclusivement aux lépreux. Il y en avait un grand nombre en France, après les croisades, lors de l'importation de la lèpre. Ces établissements ont disparu avec la maladie qui les avaient rendus nécessaires. (Ch.)

LEPTONTIQUE (*Mat. méd.*), adj. et s. m., *leptonticus*, de λεπτύνω, j'atténue ; synonyme d'*atténuant.* *V.* ce mot. (H. C.)

LEPTOSPERME (*Bot.*), s. m., *leptospermum*, de λεπτὸς, mince, et de σπέρμα, semence ; genre de la famille des myrtoïdes et de l'icosandrie monogynie. Il renferme des arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande ou des Terres australes voisines, dont les feuilles, en infusion théiforme, donnent une liqueur agréable à boire. (H. C.)

LEPTURE (*Entomol.*), s. f., *leptura*, de λεπτὸς, mince, et de οὐρὰ, queue ; genre d'insectes coléoptères de la famille des xylophages, et dont les larves se nourrissent de bois pourri. La partie postérieure de leur corps est mince et grêle. (H. C.).

LEPYRION, mot grec employé par Hippocrate pour désigner la coque d'un œuf ou l'écorce d'une plante. Inusité. (M. O.)

LÉSION (*Path.*), s. f., ce mot est synonyme de *dérangement*, de *trouble ;* il désigne toute altération survenue soit dans l'exercice des fonctions, soit dans la texture des organes. (Ch.)

LÉSIONS ORGANIQUES (*Path.* et *Nosol.*), s. f. pl., *læsiones organicæ ;* lésions dans l'organisation des parties. On a donné ce nom, soit à l'altération qui survient dans la texture des organes, soit aux maladies dans lesquelles cette altération a lieu. M. Pinel a réuni ces mala-

dies, et en a fait la cinquième classe de sa Nosographie : il les a subdivisées en générales, qui sont communes à tous les tissus ; et en particulières, qui sont propres à quelques-uns. (CH.)

LESSIVE (*Chim.*), s. f., *lixivia*, *lixivium*. On donne ce nom à toute dissolution contenant de la potasse ou de la soude en excès.

Lessive des cendres. Dissolution des cendres dans l'eau : elle est formée de sous-carbonate de potasse, de sulfate et d'hydrochlorate de potasse, de silice, d'oxydes de fer et de manganèse, si les végétaux qui ont fourni les cendres n'étaient point du nombre de ceux qui donnent la soude ; car, dans ce cas, le sous-carbonate, le sulfate et l'hydrochlorate seraient à base de soude. (M. O.)

LESSIVE DES SAVONNIERS (*Chimie*). Nom donné à la dissolution alkaline dont on se sert pour faire le savon : elle est principalement formée de soude caustique ; on la prépare en traitant le sous-carbonate de soude par la chaux vive qui s'empare de l'acide carbonique et le précipite. On distingue plusieurs espèces de lessive, à raison des savonniers et des quantités variables de soude que chacune d'elles renferme sous un volume donné. (M. O.)

LESSIVE DE TARTRE. *V.* CARBONATE DE POTASSE (Sous-).

LETA (*Physique*). Les alchimistes désignaient ainsi un degré de chaleur capable de faire rougir les corps. Inusité. (M. O.)

LETCHIS. *V.* LITCHI.

LÉTHARGIE (*Pathol.*), s. f., *lethargus*, *veternus*, de λήθη, oubli, et de ἀργὸς, oisif; sommeil profond et continuel dont il est difficile mais non impossible de tirer les malades. Dans leur réveil imparfait ils oublient ce qu'ils ont dit, ne savent même pas bien ce qu'ils disent, et ne tardent pas à retomber dans l'assoupissement. Elle tient le milieu entre le *coma somnolentum* et le *carus*. *V.* ces mots. (CH.)

LÉTHARGIQUE (*Path.*), adj., *lethargicus*, *veternosus*; qui tient à la léthargie ou qui en est atteint. (CH.)

LÉTHIFÈRE (*Méd.*), adj., *lethifer*, de *lethum*, mort, et de *fero*, je porte ; qui donne la mort. (H. C.)

LEUCACANTHA (*Bot.*), mot grec latinisé, de λευκὸς blanc, et de ἄκανθα, épine. *V.* AUBÉPIN et ÉPINE-BLANCHE.

LEUCANTHEMUM (*Bot.*), mot latin, de λευκὸς, blanc, et de ἄνθος, fleur. On donne ce nom à la *grande marguerite*. *V.* CHRYSANTHÈME. (H. C.)

LEUCE (*Path.*), s. m. ou f., *leuce*, λευκὴ, de λευκὸς, blanc ; variété de l'alphos, rapportée par M. Alibert à la lèpre squammeuse. (CH.)

LEUCELECTRUM : synonyme d'ambre blanc suivant Blancard. *V.* AMBRE BLANC. Inusité.

LEUCISCUS (*Ichthyol.*), mot latin, de λευκὸς, blanc. *Voy.* ABLE et ABLETTE. (H. C.)

LEUCOCHRUS (*Pharm.*), mot grec, autrefois employé pour désigner du vin blanc dans lequel on avait fait macérer des raisins secs pilés et traités préalablement par l'eau de mer à la température ordinaire. Inusité. (M. O.)

LEUCOGRAPHUS, ancien nom d'une pierre que l'on employait dans le traitement de certaines hémorrhagies, et pour hâter la cicatrisation des ulcères. Inusité. (M. O.)

LEUCOLACHANUM (*Bot.*), mot grec latinisé, de λευκὸς, blanc, et de λάχανον, légume ; un des anciens noms de la mâche que l'on mange en salade. *V.* VALÉRIANELLE. (H. C.)

LEUCOME (*Path.*), s. m., de *leucoma*, λευκὸς, blanc. On donne ce nom à une tache blanche de la cornée produite par une cicatrice. *V.* ALBUGO. (CH.)

LEUCONYMPHÆA (*Bot.*), s. m. Quelques auteurs ont donné ce nom au nénuphar blanc. *Voy.* NÉNUPHAR. (H. C.)

LEUCOPHAGIUM : blanc-manger. *V.* ce mot. (M. O.)

LEUCOPHLEGMATIE (*Pathol.*), s. f., *leucophlegmatia*, λευκοφλεγματία, de λευκὸς, blanc, et de φλεγμὰ, phlegme. Nom donné par la plupart des auteurs à l'infiltration générale du tissu cellulaire, à l'anasarque par conséquent. Quelques-uns ont employé ce mot pour désigner l'épanchement ou l'exhalation d'air dans ce tissu ; leucophlegmatie est pour eux synonyme d'*emphysème*. Cullen et Linnæus en ont fait usage dans cette dernière acception. (CH.)

LEUCOPHYLLON (*Pharm.*). Nom d'un médicament composé de terre de Samos, de styrax, de *folium indicum*, d'opobalsamum et de suc de rose. On l'employait à l'extérieur. Inusité. (M. O.)

LEUCOPIPER (*Mat. méd.*) : un des anciens noms pharmaceutiques du poivre blanc. *V.* POIVRE. (H. C.)

LEUCORRHÉE (*Path.*), s. f., *leucorrhæa*, de λευκὸς, blanc, et de ῥέω, je coule ; écoulement blanc, flueurs blanches. C'est le nom qu'on donne a l'écoulement de mucus qui a lieu par la vulve.

Cette affection attaque particulière-

ment les femmes des grandes villes ; elle est commune dans les pays froids, humides et marécageux, dans les saisons pluvieuses : aucun âge n'en est à l'abri, mais elle survient plus fréquemment depuis la première menstruation jusqu'à l'époque critique ; elle affecte particulièrement les femmes d'un tempérament lymphatique, d'une constitution molle : elle est souvent héréditaire. L'usage des bains tièdes, des siéges et des lits mous, des chaufferettes, des vêtements trop étroits, des aliments fades, mucilagineux ou amylacés, des boissons aqueuses, un genre de vie sédentaire, les affections morales tristes, sont autant de causes qui en favorisent le développement.

Cette maladie se développe en général avec lenteur. Son principal symptôme est l'écoulement par la vulve d'un mucus épais, blanc, jaunâtre ou verdâtre, d'une odeur fade, qui humecte habituellement les grandes lèvres et qui tache les vêtements. La quantité de ce mucus augmente sous l'influence du froid humide, des erreurs de régime, des affections tristes. A ce symptôme se joignent une douleur obscure et gravative dans l'hypogastre, les lombes, les hanches et les cuisses ; un léger gonflement des parties extérieures de la génération et de la membrane muqueuse du vagin; quelquefois le gonflement du museau de tanche et l'agrandissement de l'orifice utérin, l'indifférence pour le rapprochement des sexes ou un excès opposé, et dans quelques cas l'inaptitude à concevoir ou a conserver jusqu'à terme le produit de la conception ; quelquefois les enfants naissent à terme, mais avec des vices de conformation.

Divers autres symptômes accompagnent la leucorrhée, tels que la langueur de l'habitude extérieure, la pâleur, les lassitudes, l'inappétence ou la dépravation de l'appétit, les douleurs d'estomac et la difficulté des digestions stomacales, la constipation ou le dévoiement, la faiblesse du pouls.

La durée de cet écoulement est ordinairement fort longue ; le plus souvent il se prolonge sans s'agraver et sans entraîner d'autres accidents ; quelquefois il cesse subitement, ou peu-à-peu : il est douteux qu'il puisse causer la mort.

On a admis plusieurs variétés de leucorrhée, qu'on a distinguées par les noms de *constitutionnelle*, *métastatique*, par *irritation locale*, par *suite de couches*, etc.

Le diagnostic est ordinairement facile. L'écoulement produit par le cancer de la matrice a des signes qui ne permettent pas de le confondre avec la leucorrhée. (*V.* CANCER DE L'UTÉRUS.)

Le pronostic est fâcheux, en ce sens que la guérison est fort difficile; il est favorable sous un autre rapport, la maladie n'étant presque jamais dangereuse.

A l'ouverture du cadavre des femmes sujettes à la leucorrhée, on a reconnu que cet écoulement n'était lié à aucune altération notable dans le tissu de l'utérus, à aucune ulcération. La membrane interne de l'utérus et du vagin est tantôt plus foncée et tantôt plus pâle que dans l'état sain, et l'on peut, en la comprimant, en faire suinter un mucus semblable à celui qui, pendant la vie, s'écoulait par la vulve.

Le traitement de la leucorrhée exige le concours des moyens hygiéniques et médicamenteux. Les principaux sont l'habitation dans un lieu sec et chaud, l'usage de vêtements de laine appliqués immédiatement sur la peau, de lits fermes, de frictions sèches ou aromatiques, d'aliments toniques, tels que consommés, viandes rôties, vins généreux, un exercice journalier, la dissipation et sur-tout l'éloignement de toutes les circonstances qui peuvent contribuer à entretenir la maladie. On joint à ces moyens l'usage des boissons amères, aromatiques ou martiales, des injections semblables dans le vagin; les pilules de myrrhe, de gomme ammoniaque, d'aloès succotrin, les eaux minérales ferrugineuses et sulfureuses en boissons et en bains. (CH.)

LEUCORRHOIQUE, adj., *leucorrhoïcus;* qui tient de la leucorrhée : *écoulement leucorrhoïque.* (CH.)

LEVAIN, s. m., *fermentum.* On donne ce nom à la pâte aigrie dont on se sert pour exciter la fermentation de la pâte fraîche avec laquelle on fait le pain. Anciennement le mot *levain* était employé au figuré pour désigner la mauvaise disposition des humeurs. (M. O.)

LEVATOR ANI PARVUS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins ; muscle transverse du périnée. Riolan. (J. C.)

LEVATOR COCCYGIS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins; muscle ischio-coccygien. Cowper. (J. C.)

LEVATOR PALATI MOLLIS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins; muscle péristaphylin interne. Albinus, Soëmmering. (J. C.)

LEVATOR PROPRIUS SCAPULÆ MUSCULUS (*Anat.*), mots latins ; muscle angulaire de l'omoplate. (J. C.)

LEVATORES ANI MUSCULI (*Anat.*), mots latins; les muscles releveurs de l'anus. *V.* RELEVEUR. (J. C.)

LEVATORES COSTARUM MUSCULI (*Anat.*), mots latins; muscles surcostaux. Morgagni. (J. C.)

LEVESCHE. *V.* Livêche. (H. C.)

LEVIATHAN PENIS (*Mat. méd.*), mots latins par lesquels on a désigné le *balénas. V.* ce mot. Ce singulier médicament était recommandé anciennement en poudre contre la dysenterie. (H. C.)

LEVIER (*Physiq.*), s. m., *vectis, porrectum.* Nom d'une machine simple, consistant en une verge de fer, de bois ou de tout autre corps inflexible, et qui sert à soutenir, à élever des fardeaux ou à vaincre une résistance quelconque. On distingue dans un levier trois parties : le *point d'appui* (*fulcrum hypomochlion*), c'est le corps sur lequel le levier se meut; la *puissance* ou la force qui le fait mouvoir; et la *résistance* ou le poids qu'il faut vaincre ou mouvoir. Les leviers ne sont pas tous construits de la même manière. Il en existe de trois sortes : 1° levier du premier genre : le point d'appui est situé entre la puissance et la résistance; 2° levier du 2e genre, la résistance se trouve entre le point d'appui et la puissance; 3° levier du 3e genre, la puissance est placée entre la résistance et le point d'appui. Les physiciens ont démontré qu'il y avait équilibre dans un levier, lorsque la puissance et la résistance étaient en raison inverse de leurs distances au point d'appui.

LEVIER (*Inst. chir.*), s. m *vectis obstetricius.* On appelle ainsi une tige de fer ou d'acier, d'une forme et d'une longueur variables, offrant une et quelquefois deux courbures plus ou moins prononcées. Les accoucheurs se servent de cet instrument pour corriger la position vicieuse de la tête du fœtus aux détroits du bassin, et pour hâter l'accouchement. Quelques auteurs attribuent la découverte du levier à Ruysch ; mais le plus grand nombre l'accordent à Roger Van Roonhuyzen ; enfin d'autres pensent que Hugues Chamberlayne en est l'inventeur. (J. C.)

LÉVIGATION (*Pharm.*), s. f., *levigatio*, de *levigare*, polir. Opération par laquelle on réduit les corps en poudre très-fine. On la pratique en mettant dans l'eau les corps déjà pulvérisés; les parties les plus grossières ne tardent pas à se déposer pendant que les molécules les plus fines restent en suspension dans l'eau; on décante ce liquide dans un autre vase, et on attend que les particules du corps que l'on veut diviser soient toutes rassemblées au fond du vase : alors on sépare le liquide par la décantation. (M. O.)

LÉVIROSTRES (*Ornithol.*), s. m. pl., *levirostrati*, de *levis*, léger, et de *rostrum*, bec ; famille d'oiseaux de l'ordre des grimpeurs, dont le bec est très-volumineux, mais creux en dedans et très-léger. Les perroquets, les toucans, appartiennent à cette famille. (H. C.)

LEVISTICUM, mot latin. *V.* Livêche. (H. C.)

LÈVRE (*Anat.*), s. f., *labium*, *labrum* des Latins, χεῖλος des Grecs. Les lèvres sont deux espèces de voiles mobiles, composés de divers faisceaux musculaires, parsemés de nerfs, de vaisseaux recouverts par la peau et la membrane muqueuse de la bouche, qui circonscrivent l'ouverture antérieure de cette cavité, servent à la mastication et à la prononciation des mots, etc......... Les lèvres, distinguées en *supérieure* et en *inférieure*, sont placées au-devant de l'une et de l'autre mâchoire; entre elles existe une fente qui est l'ouverture antérieure de la bouche : elles se réunissent de chaque côté, en formant ce qu'on nomme les *angles* ou les commissures de la bouche. Leur bord libre est revêtu d'une membrane muqueuse d'un rouge plus ou moins vif, suivant les individus. Elles sont composées d'une couche dermoïde, d'une couche musculaire et d'une couche muqueuse. Elles reçoivent leurs artères de la carotide externe, et en particulier des branches labiales, submentales, mentonnières, buccales, sous-orbitaires, alvéolaires et transversales de la face. Les veines leur correspondent, et vont s'ouvrir dans les deux jugulaires. Leurs vaisseaux lymphatiques descendent dans des ganglions placés au-dessous du menton. Leurs nerfs sont donnés par les nerfs sous-orbitaires, mentonniers et faciaux.

Lèvres de la vulve. On appelle ainsi les replis qui appartiennent aux organes génitaux de la femme, et sont distingués en :

1° *Grandes lèvres* (labia pudendi). Ce sont deux replis membraneux, plus épais supérieurement qu'inférieurement, qui bornent sur les côtés l'ouverture de la vulve, et s'étendent depuis la partie inférieure du mont de Vénus jusqu'au périnée. Elles se réunissent en avant et en arrière en formant des commissures, dont la postérieure a reçu le nom de *fourchette.* —Leur face externe est convexe, formée par la peau, et garnie de quelques poils. —Leur face interne est rouge, et tapissée par la membrane muqueuse des autres parties de la vulve. L'intervalle qui existe entre la peau et la membrane muqueuse des grandes lèvres, est rempli par du tissu graisseux et par quelques bandelettes fibreuses. On y trouve aussi quelques fibres

du muscle constricteur du vagin, des vaisseaux et des nerfs.

2°. Les *petites lèvres* ou *nymphes* (nymphæ), sont deux crêtes membraneuses, érectiles, alongées, aplaties transversalement, qui naissent des parties latérales du prépuce du clitoris, descendent sur la face interne des grandes lèvres, et s'y terminent en s'amincissant vers le milieu des contours de l'orifice du vagin. Elles sont formées chacune par deux feuillets de la membrane muqueuse de la vulve, repliée sur elle-même, et contiennent dans leur épaisseur une couche mince de tissu spongieux, érectile.

Les petites lèvres paraissent avoir pour usage, non pas comme on le pensait de diriger le cours des urines, mais de servir dans la grossesse et l'accouchement à l'allongement et à la dilatation du vagin.

On dit les *lèvres d'une plaie*, *d'un ulcère*, en parlant des bords de ces solutions de continuité. (J. C.)

LEVURE (*Chim.*), s. f., *spuma cerevisiæ*. Nom donné à cette variété de *ferment* que l'on voit s'élever à la surface de la bière en fermentation. *V.* au mot FERMENT pour ses propriétés. On l'emploie pour exciter la fermentation des matières susceptibles de fermenter. (M. O.)

LEXIPHARMAQUE (*Mat. méd.*), adj., *lexipharmacon*, mot tiré du grec, λεξιφάρμακον, et qui est synonyme d'*antidote* et d'*alexipharmaque*. *Voy.* ces mots. (H. C.)

LEXIPYRÉTIQUE (*Mat. méd.*), adj., *lexipyreticus*, de λήγω, je finis, et de πυρετὸς, fièvre; synonyme de *fébrifuge*. *V.* ce mot. (H. C.)

LÉZARD (*Erpétol.*), s. m., *lacerta*; genre de reptiles sauriens de la famille des eumérodes. Les espèces qui le composent sont remarquables par la vivacité de leurs mouvements. Plusieurs sont indigènes. On les a employées autrefois en médecine, comme sudorifiques, et contre les affections cutanées et les cancers. (H. C.)

LIBANION (*Pharm.*); mot grec employé par Paul-Éginète pour désigner un collyre qu'il a décrit. Inusité. (M. O.)

LIBANOS. *V.* LIBANOTOS.

LIBANOTE (*Bot.*), s. f., *athamanta libanotis*, Linn.; plante de la famille des ombellifères, des parties méridionales de l'Europe, et dont les semences ont été employées comme emménagogues et carminatives. (H. C.)

LIBANOTOS. *V.* ENCENS et OLIBAN.

LIBELLULE (*Entomol.*), s. f., *libellula*; genre d'insectes de l'ordre des névroptères, et dont les espèces sont généralement connues sous le nom de *demoiselles*. Les libellules ont en général des formes élégantes et des inclinations très-meurtrières. Elles se nourrissent de proie qu'elles saisissent au vol. Leurs larves vivent dans l'eau. J'ai vu, dans le muséum de Nîmes, un de ces insectes trouvé à l'état fossile dans les montagnes d'Italie, et fort bien conservé. (H. C.)

LIBELLULES (*Entomol.*), s. f. pl., *libellulæ*; famille d'insectes de l'ordre des névroptères. Elle est composée des genres *aeshne*, *agrion* et *libellule*. *V.* ces mots. (H. C.)

LIBELLULINES (*Entom.*), s. f. pl., *libellulinæ*. *V.* LIBELLULES. (H. C.)

LIBELLULOIDES. *Voy.* NÉVROPTÈRES.

LIBER (*Bot.*), s. m., *liber*. On donne ce nom à une des trois substances qui, dans les arbres, forment les couches corticales. Le liber touche immédiatement au bois, et est composé de couches superposées qui ont l'apparence des feuillets d'un livre. En s'unissant à l'aubier, il forme, chaque année, sur la circonférence de l'arbre, une nouvelle couche qui en augmente le diamètre. (H. C.)

LIBIDO (*Path.*), mot latin; désir, besoin.—Les auteurs disent *libido urinæ*, *libido intestini*. Quelques-uns emploient ce mot comme synonyme de *prurigo*.

LIBYANON : épithète donnée par les anciens à différents collyres. Inusité.

LICHANOS (*Anat.*), mot grec, dérivé de λείχω, lécher. Nom donné par les Grecs au doigt indicateur, parce qu'il sert le plus souvent pour déguster certains corps. Castelli. (J. C.)

LICHEN (*Bot.*), s. m., *lichen*. Linnæus avait donné ce nom à un genre de la cryptogamie, lequel constitue aujourd'hui une famille entière dans les ouvrages des botanistes modernes. (H. C.)

LICHEN (*Path.*), s. m., *lichen*. Nom donné à une maladie dans laquelle la peau prend l'aspect du lichen. M. Alibert donne l'épithète de *lichenoïde* à une variété de la dartre squammeuse. (CH.)

LICHEN A APHTHES (*Bot.*), *peltigera aphthosa*. *V.* PELTIGÈRE. (H. C.)

LICHEN BOITIER (*Bot.*), *scyphophorus pyxidatus*. *Voy.* SCYPHOPHORE. (H. C.)

LICHEN CANIN (*Bot.*), *peltigera canina*. *V.* PELTIGÈRE. (H. C.)

LICHEN CONTRE-RAGE (*Bot.*), *peltigera canina* *V.* PELTIGÈRE. (H. C.)

LICHEN D'ISLANDE (*Bot.*), *muscus islandicus*. *V.* PHYSCIE. (H. C.)

LICHEN DE PRUNELIER (*Bot.*), *lichen prunastri*. *V.* PHYSCIE. (H. C.)

LICHEN PULMONAIRE (*Bot.*), *lobaria pulmonaria*. *V.* PULMONAIRE DE CHÊNE. (H. C.)

LICHEN PYXIDE (*Bot.*). *V.* LICHEN BOITIER. (H. C.)

LICHÉNOÏDE (*Path.*), adj. Nom donné par M. Alibert à une variété de la dartre squammeuse. (CH.)

LICHENS (*Bot.*), s. m. pl., *lichenes*. On donne ce nom à une famille de plantes cryptogames, composée d'un grand nombre de genres, dont les plus importants sont appelés *cladonie*, *collema*, *boemice*, *lobaire*, *peltigère*, *physcie*, *scyphophore*, *usnée*. *Voy.* ces différents mots. (H. C.)

LICIET (*Bot.*), s. m., *lycium*; genre de la pentandrie monogynie et de la famille des solanées. Le *lycium europæum* est employé exclusivement à faire des haies dans un grand nombre de lieux. Les baies du liciet de la Chine, *lycium barbarum*, sont regardées par les Chinois comme toniques, analeptiques et céphaliques. (H. C.)

LICORNE DE MER. *V.* NARWHAL.

LIE, s. f., *fex*, *crassamen*. On donne ce nom à la partie la plus grossière qui se dépose au fond d'une liqueur. La lie de vin contient du ferment, du tartre, une matière colorante, etc. (M. O.)

LIÉGE (*Bot.*), s. m., *suber*; écorce d'une espèce de chêne (*quercus suber*, Linn.); elle est épaisse, molle, élastique, et sert à une foule d'usages domestiques. Les chirurgiens s'en sont servis quelquefois pour faire des tentes, et on l'a vantée, portée en amulette, pour supprimer la sécrétion du lait. *V.* CHÊNE et SUBERIQUE. (H. C.)

LIÉGE FOSSILE. *Voy.* ASBESTE.

LIÉGE DE MONTAGNE. *V.* ASBESTE. (H. C.)

LIEN (*Anat.*), mot latin. La rate. *V.* ce mot. (J. C.)

LIEN (*Band.*), s. m., *vinculum*. On appelle *liens*, des bandes de soie, de fil ou de laine dont on se sert pour attacher les malades pendant quelques opérations, celle de la taille, par exemple; ou pour fixer les appareils dans les fractures des membres inférieurs. On emploie aussi des liens pour réduire certaines luxations, afin d'opérer avec plus d'avantage l'*extension* et la *contr'extension* du membre malade. *V.* ces mots. (J. C.)

LIENTERIE (*Path.*), s. f., *lienteria*, de λεῖος, lisse, et de ἔντερον, intestin; intestin lisse, glissant. On a donné ce nom à un symptôme qui peut survenir dans diverses maladies, et qui consiste dans des évacuations ordinairement fréquentes et liquides d'aliments à demi digérés. Les anciens pensaient que les intestins étaient glissants dans cette affection, et que par ce motif la digestion était imparfaite. Quelques auteurs ont confondu la lienterie avec le flux cœliaque. *V.* CŒLIAQUE (Flux. (CH.)

LIENTERIQUE (*Path.*), adj., *lientericus*; qui tient de la lienterie, ou qui en est affecté. (CH.)

LIERRE (*Bot.*), s. m., *hedera helix*; grand arbrisseau grimpant, résineux et toujours vert, de la famille des caprifoliacées et de la pentandrie monogynie. Il est très-commun en Asie et en Europe, dans les haies et les bois, sur les rochers et les vieilles murailles. Dans les pays chauds, il découle du tronc des gros lierres un suc gommo-résineux, qu'on a appelé improprement *gomme de lierre*, et qui est employé dans les préparations pharmaceutiques. *V.* RÉSINE DE LIERRE. Les feuilles du lierre servent à panser les cautères; ses baies sont purgatives, mais inusitées. (H. C.)

LIERRE TERRESTRE (*Bot.*), *glechoma hederacea*. *V.* TERRETE. (H. C.)

LIGAMENT (*Anat.*), s. m., *ligamentum*, de *ligare*, lier, σύνδεσμος des Grecs. On donne ce nom à des faisceaux fibreux qui servent à unir les os, pour former les articulations. Ce sont des faisceaux fibreux, réguliers ou irréguliers, arrondis ou aplatis, d'un blanc nacré, d'une étendue et d'une forme très-variables, et toujours entrelacés par leurs deux extrémités avec le périoste, ce qui les distingue particulièrement des tendons. Les fibres des ligaments sont unies par un tissu cellulaire assez serré. Elles sont blanches ou grisâtres, dures, peu élastiques, très-résistantes et capables de soutenir les efforts les plus considérables. Elles présentent au reste absolument les mêmes propriétés que la fibre albuginée. *V.* ALBUGINÉE (Fibre). On a encore donné le nom de ligament à diverses parties, comme:

1° *Ligament suspenseur du foie*. On nomme ainsi un large repli triangulaire que le péritoine forme entre la face supérieure du foie et le diaphragme; il est formé de deux feuillets, et se continue en bas avec un autre repli nommé la *faux de la veine ombilicale*.

2° *Ligament coronaire du foie*. On a donné ce nom à un repli formé par le péritoine, entre le bord postérieur du foie et la face inférieure du diaphragme.

3° *Ligaments latéraux du foie*. *Voy.* FAUX.

4° *Ligament de la veine ombilicale*. *V.* FAUX.

5° *Ligament de la vessie. V.* Vessie.

6° *Ligaments ronds de l'utérus. Voy.* Matrice.

7° *Ligaments larges de la matrice. V.* Matrice.

8° *Ligament cintré du diaphragme. V.* Diaphragme.

9° *Ligament de Fallope* ou *de Poupart. V.* Crurale (Arcade).

10° *Ligament de Gimbernat. V.* Gimbernat.

11° *Ligament suspenseur du testicule. V.* Gubernaculum testis.

12° *Ligament dentelé. V.* Dentelé. (J. C.)

LIGAMENTA FALCIFORMIA INFERIORA PERITONÆI (*Anat.*), mots latins. Replis saillants que forme le péritoine au niveau de l'ouraque et des arteres ombilicales. (J. C.)

LIGAMENTA TERETIA (*Anat.*), mots latins. Les ligaments ronds. *Voy.* ces mots. (J. C.)

LIGAMENTEUX, EUSE (*Anat.*), adj., *ligamentosus;* qui tient de la nature des ligaments : *appareil ligamenteux*, *capsule ligamenteuse.* — On appelle *grand surtout ligamenteux antérieur de la colonne vertébrale*, le ligament vertébral antérieur; et *grand surtout ligamenteux postérieur*, le ligament vertébral postérieur. *V.* Vertébraux (Ligaments). (J. C.)

LIGAMENTUM CILIARE (*Anat.*), mots latins. *Voy.* Ciliaire (Ligament). (J. C.)

LIGATURE (*Band.* et *App.*, *Opérat. chir.*), s. f., *ligatura*, *ligatio*, *deligatio.* On a donné ce nom à un petit ruban fait de plusieurs brins de fils cirés, et avec lequel on lie les arteres ou les veines pour prévenir ou arrêter une hémorrhagie, ou que l'on emploie pour opérer la division lente de nos tissus. Ces ligatures, appliquées aux artères, peuvent être faites sur un des points de la longueur, ou sur l'extrémité coupée et tronquée de ces vaisseaux; si elles sont peu serrées, elles agissent en fronçant les parois de l'artère; mais dès que la constriction a une certaine force, elles coupent constamment les tuniques interne et moyenne; il n'y a que la tunique celluleuse extérieure qui résiste. Dans les cas d'anévrysme, de plaies artérielles, on pratique la ligature sur la longueur de l'artère. *V.* Anévrysme. Apres les amputations, l'extraction de certaines tumeurs, etc., on lie les extrémités des vaisseaux divisés : et pour cela on saisit l'artère avec des pinces à disséquer, on l'attire à soi, puis on fait glisser sur elle un nœud de fil dont l'extrémité de la pince était garnie. Un aide est chargé de serrer le nœud, et d'en faire un second pour donner de la solidité au premier. Pratiquée de cette manière, la ligature est dite *immédiate.*—La *ligature médiate* se fait avec une aiguille courbe, au moyen de laquelle on passe une anse de fil autour de l'artère, en y comprenant du tissu cellulaire et des fibres musculaires voisines. On emploie cette ligature quand l'artère s'est retirée dans la chair, et ne peut être saisie soit avec les pinces, soit avec le tenaculum.

On emploie aussi des ligatures de fil, ou de soie, ou des fils métalliques, pour serrer les pédicules de certaines tumeurs, afin d'y arrêter la circulation et de les faire tomber en mortification. On s'est aussi servi de ligatures pour lier des portions d'épiploon, le sac herniaire, dans quelques cas de hernies; mais ces procédés ont été abandonnés avec raison. On a donné le nom de *ligature* à une espece d'impuissance qu'on attribue ridiculement à l'art magique, et qu'on a nommée aussi la *nouure d'aiguillette.* (J. C.)

LIGNE (*Anat.*), s. f., *linea ;* étendue en longueur, considérée sans largeur et sans épaisseur. — Les anatomistes ont donné ce nom à diverses parties.—1° *Ligne blanche* (linea alba, *ligne médiane de l'abdomen*, Chauss.). C'est un cordon tendineux, fort et très-résistant, qui s'étend depuis l'appendice xiphoïde du sternum jusqu'à la symphyse du pubis, et présente vers son milieu une cicatrice appelée l'*ombilic. V.* ce mot. La ligne blanche formée par l'entre-croisement des aponévroses des muscles abdominaux, a pour usage de borner les mouvements de la poitrine en arrière, d'empêcher qu'elle ne s'écarte trop du bassin, et de fournir un point d'appui aux muscles de l'abdomen pour leurs contractions. — 2° *Lignes courbes.* On a donné ce nom à plusieurs saillies qui appartiennent à l'occipital, à l'os iliaque, etc.—3° *Ligne âpre* (ligne sous-trochantérienne, Chauss.). Saillie rugueuse qui se voit à la face postérieure du fémur, et donne attache à des muscles. — 4° *Ligne médiane du corps.* Ligne imaginaire que l'on suppose partir du sommet de la tête et tomber entre les deux pieds, de manière à partager verticalement le corps en deux parties égales et symétriques. (J. C.)

LIGNEUX (*Bot.*), adj., *lignosus.* On appelle *végétaux ligneux*, ceux dont le tronc est formé par du bois.

LIGNEUX, *caput mortuum* des anciens chimistes. On donne ce nom à un principe immédiat des végétaux, composé d'oxygène, d'hydrogene et de carbone,

et qui constitue presque à lui seul le *bois*. On le trouve, en plus ou moins grande quantité, dans la tige, dans les fleurs, les feuilles et les racines. Il est sans contredit le plus abondant des principes immédiats des végétaux. Il est solide, incrystallisable, insipide, incolore, et plus pesant que l'eau. Il est formé de fibres d'un blanc sale. Soumis à l'action du calorique, dans des vaisseaux fermés, il se décompose, et fournit de l'eau, de l'acide acétique, une huile empyreumatique, du charbon, du gaz acide carbonique, du gaz oxyde de carbone et du gaz hydrogène carboné. Il n'est soluble dans aucun liquide. L'acide nitrique le transforme en une gelée qui finit par se convertir en acide oxalique. L'acide sulfurique affaibli agit sur lui à-peu-près comme sur l'amidon et donne naissance à du *sucre* semblable à celui de raisin, *V.* SUCRE : aussi peut-on séparer aujourd'hui cette matière sucrée avec des *chiffons*, dans lesquels on ne trouve presque que du ligneux. On obtient le ligneux en traitant successivement la sciure de bois par l'alcool, par l'eau, par l'acide hydrochlorique et par la potasse, qui dissolvent les divers principes résineux, gommeux, salins, etc., qui sont unis au ligneux : on lave le résidu et on le fait sécher.

Le papier blanc non collé doit être regardé comme du ligneux pur; le chanvre et le lin en sont presque entièrement formés. (M. O.)

LIGNINE (*Chim.*), s. f. ; synonyme de *ligneux*. *V.* ce mot. (H. C.)

LIGNITE (*Minér.*). Nom donné à une matière solide, opaque, d'un noir foncé ou d'un brun terreux, d'un tissu semblable à celui du bois, et qui paraît être le résultat de la décomposition de ce dernier corps. On le trouve dans la nature sous forme de couches plus ou moins épaisses. On distingue plusieurs variétés de lignite : le *jayet*, *V.* ce mot, le *lignite friable*, que l'on emploie comme combustible dans les manufactures, le *lignite fibreux* et le *lignite terreux* ou *terre de Cologne*, dont on fait usage dans la peinture. (M. O.)

LIGNYODES (*Path.*), adj., mot grec, λιγνώδης, fuligineux, de λιγνὺς, suie (CH.)

LIGULA ou LINGULA (*Anat.*), mots latins. La *clavicule*, la *glotte*. Castelli, James. (J. C.)

LIGUSTICUM, mot latin. *V.* LIVÈCHE. (H. C.)

LIGUSTRUM, mot latin. *Voy.* TROÈNE. (H. C.)

LIGYSMA (*Path.*), mot grec, λιγυσμα ; distorsion d'une articulation, entorse. Castelli, James. (J. C.)

LILAC (*Bot.*), s. m., *syringa ;* genre de la famille des lilacées et de la diandrie monogynie. Les arbustes qui le composent font un des principaux ornements de nos jardins. (H. C.)

LILAC DES INDES. *V.* AZÉDARACH. (H. C.)

LILACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *lilaceæ ;* famille de plantes dicotylédones monopétales à étamines hypogynes et très-rapprochée de celle des jasminées. Elle renferme les genres *lilac*, *fiéne*, *fontanésie* et *nyctanthes*. (H. C.)

LILAS. *V.* LILAC.

LILI. Nom des arcanes de Paracelse, dont l'antimoine, à ce que l'on croit, faisait la principale partie. Inusité.

LILIACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *liliaceæ*, de *lilium*, lis; famille naturelle de plantes monocotylédones à étamines périgynes. Les plantes de cette famille sont remarquables, presque toutes, par la beauté de leur port, et souvent intéressantes par leurs propriétés. L'ail, l'asphodele, la scille, la fritillaire, le lis, l'aloès, etc., sont des liliacées. (H. C.)

LILIUM, mot latin. *V.* LIS. (H. C.)

LILIUM DE PARACELSE, ou TEINTURE DES MÉTAUX (*Pharm.*), *lilium Paracelsi ;* médicament employé par Paracelse, et préparé en faisant fondre dans un creuset quatre onces de chacun des alliages suivants : antimoine et fer, antimoine et étain, antimoine et cuivre, préalablement mêlés avec dix-huit onces de nitrate de potasse et autant de tartre. La masse fondue, coulée et pulvérisée, était traitée par l'alcool rectifié, qui ne dissolvait réellement que la potasse mise à nu par suite de la décomposition éprouvée par le nitre et par le sel de tartre. On employait le lilium de Paracelse comme cordial ; il entrait dans la composition de l'élixir thériacal, etc. Inusité. (M. O.)

LIMACE (*Zool.*), s. f., *limax ;* genre de mollusques gastéropodes nus, à peau visqueuse, et qui causent de grands dégâts dans nos jardins et nos vergers. On les ordonne quelquefois dans la phthisie et dans l'hémoptysie. (H. C.)

LIMACIEN, ENNE (*Anat.*), adj. ; qui a rapport ou appartient au limaçon. *Branche limacienne du nerf acoustique.* On appelle ainsi la branche que le nerf acoustique ou labyrinthique envoie dans la cavité du limaçon. (J. C.)

LIMAÇON (*Zool.*), s. m., *helix ;* genre de mollusques gastéropodes testacés, que l'on trouve partout dans nos

jardins et nos campagnes. On mange comme aliment l'espèce qui vit dans les vignes. On en prépare aussi un sirop adoucissant et des bouillons pectoraux.

LIMAÇON (*Anat.*), s. m., *cochlea.* On nomme ainsi la plus antérieure des trois cavités qui constituent le labyrinthe ou l'oreille interne. Elle est formée de deux canaux coniques, contournés en spirale, à la manière des coquilles dont elle porte le nom. Le limaçon présente un *axe* ou *noyau central*, une *lame des contours*, une *cloison spirale* et un *aqueduc.*

1° *Axe.* Il est conique; sa base, assez large, est creusée d'un enfoncement qu'on observe au fond du conduit auditif interne, et dans lequel est reçue la branche limacienne du nerf acoustique; cet enfoncement la transmet dans la cavité par un grand nombre de porosités, et se termine en se rétrécissant vers le sommet de l'axe lui-même, qui est creusé d'une petite cavité nommée *infundibulum.*

2° La *lame des contours* forme une sorte de demi-canal dont les bords sont fortement unis à l'axe, autour duquel elle décrit deux tours et demi de spirale.

3° La *cloison spirale* partage la cavité du limaçon dans toute sa longueur en deux parties; osseuse dans sa portion qui tient à l'axe, elle est membraneuse dans celle qui tient aux contours. Les deux cavités qui résultent de la présence de cette cloison, ont été appelées *rampes du limaçon* (scalæ). L'une, *interne* ou *tympanique*, communiquerait avec la caisse du tympan, par la fenêtre ronde, sans la membrane qui bouche celle-ci. L'autre, *externe* ou *vestibulienne*, s'ouvre librement dans la cavité du vestibule. Ces rampes communiquent ensemble par une ouverture qui est au sommet de la cloison.

4° *Aqueduc du limaçon. Voy.* AQUEDUC. On ignore entièrement quels sont les usages du limaçon dans l'audition. (J. C.)

LIMAILLE DE FER (*Chim.*), *limatura ferri.* On donne ce nom au fer réduit en poudre au moyen de la lime. On en fait souvent usage comme tonique, altérant, etc. Il faudrait peut-être lui préférer la limaille d'acier, qui jouit des mêmes propriétés médicamenteuses, et qui n'est point altérée par de la limaille de cuivre, comme cela arrive quelquefois pour la limaille de fer. (M. O.)

LIMANCHIA (*Path.*), mot grec, *λιμαγχια*; abstinence complete d'aliments. Hippocrate. (Ch.)

LIMANDE (*Ichthyol.*), s. f.; poisson du genre *pleuronecte.* (H. C.)

LIMAS. *V.* LIMACE.

LIMBE (*Bot.*), s. m., *limbus*; contour laminé d'une corolle ou d'un calice qui s'étale au-delà des plus profondes incisions du tube d'une fleur. (H. C.)

LIMBUS POSTERIOR CORPORIS STRIATI (*Anat.*), mots latins. Willis appelle ainsi la bandelette demi-circulaire. *V.* ce mot. (J. C.)

LIME (*Conchyliol.*), s. f., *lima.* Nom d'une coquille bivalve, voisine des huîtres, et habitée comme elles par un mollusque acéphale. (H. C.)

LIMNÉE (*Conchyliol.*), s. f., *lymnæa*; genre de mollusques gastéropodes testacés, dont les diverses espèces vivent dans les eaux douces. (H. C.)

LIMOCTONIE (*Path.*), s. f., *limoctonia*, *λιμοκτονία*, de *λιμὸς*, faim, et *κτείνω*, je tue; abstinence complète d'aliments. (Ch.)

LIMODORUM (*Bot.*), s. m., *limodorum.* On donnait autrefois ce nom à l'orobanche. Aujourd'hui on s'en sert pour désigner un genre de la famille des orchidées et de la gynandrie diandrie, lequel renferme plusieurs plantes d'ornement. (H. C.)

LIMON (*Bot.*), s. m., *limonia malus*; fruit du limonier. (H. C.)

LIMON, s. m., *limus*, dérivé du grec *λίμνη*, marais, boue, terre détrempée. On donne ce nom aux différentes matières qui se précipitent lorsqu'on laisse reposer des liquides troublés par des corps qui y sont suspendus. (M. O.)

LIMONADE (*Pharm.*). Boisson composée de suc de citron ou de limon, d'eau et de sucre; assez souvent aussi elle contient de l'huile essentielle de citron. On prépare la limonade à froid ou à chaud. Cette dernière s'obtient en faisant bouillir dans l'eau, pendant une ou deux minutes, le citron privé de son écorce et coupé par tranches: on passe et on verse le liquide bouillant sur l'écorce de citron: on le laisse refroidir, puis on l'édulcore. On fait aussi une limonade sèche, en broyant l'acide citrique avec du sucre, et en aromatisant le mélange avec un peu d'essence de citron; lorsqu'on veut s'en servir, on le fait dissoudre dans l'eau. La limonade est rafraîchissante, et s'emploie continuellement en médecine, dans une foule de cas, dans les phlegmasies des viscères abdominaux, etc. (M. O.)

LIMONADE NITRIQUE: acide nitrique très-étendu d'eau, et édulcoré.

LIMONADE SULFURIQUE: acide sulfurique très-étendu d'eau, et édulcoré.

LIMONADE TARTARIQUE: acide tartarique dissous dans une très-grande quantité d'eau, et édulcoré. (M. O.)

LIMONELLIER (*Bot.*), s. m., *limonia;* genre de la décandrie monogynie et de la famille des hespéridées. Il renferme plusieurs arbustes des Indes orientales. On prépare, avec les fruits du limonellier à trois feuilles, des confitures sèches et liquides, que l'on emploie en Europe : ces fruits sont rouges, et de la grosseur d'une cerise. On confit également au sucre les fruits du limonellier acide. (H. C.)

LIMONEUX, EUSE, adj., *limosus;* épithète donnée à tout ce qui est bourbeux, plein de boue, de vase, etc.

LIMONIA MALUS, mots latins. *V.* LIMON. (H. C.)

LIMONIER (*Bot.*), s. m. Nom d'une variété du citronnier, *citrus medica.* L'écorce de son fruit est tonique, comme celle du citron ; le suc en est également rafraîchissant, et sert à la préparation d'un sirop très-usité. *V.* CITRON. (H. C.)

LIMPIDE, adj., *limpidus;* clair, transparent. L'eau filtrée est limpide. L'urine dans laquelle on n'observe ni sédiment, ni enéorème, ni nuage, et qui n'est point chargée, est limpide, etc.

LIN (*Bot.*), s. m., *linum;* genre de la pentandrie pentagynie et de la famille des caryophillées. Le lin commun, *linum usitatissimum*, Linn., est une plante indigène, cultivée dans beaucoup de nos provinces, et dont les semences très-mucilagineuses sont employées comme émollientes, et fournissent, par expression, une huile siccative très-usitée dans la préparation des bougies et des sondes élastiques. Ses tiges donnent un fil précieux par sa finesse et sa solidité. Les feuilles du lin cathartique, *linum catharticum*, sont amères et purgatives à la dose d'un gros ou d'une demi-once, suivant les cas, en infusion dans cinq à six onces d'eau. (H. C.)

LIN FOSSILE ou LIN INCOMBUSTIBLE. *V.* AMIANTE. (H. C.)

LIN DES MARAIS. *V.* LINAIGRETTE. (H. C.)

LIN DE LA NOUVELLE ZÉLANDE. *V.* PHORMION. (H. C.)

LINAIGRETTE (*Bot.*), s. f., *eriophorum;* genre de la triandrie monogynie et de la famille des cypéroïdes. Les plantes qui le composent poussent dans les prés humides, et sont très-remarquables, lorsqu'elles sont en fruit, par les longs poils blancs et soyeux qui sortent de leurs épis. (H. C.)

LINAIRE (*Bot.*), s. f., *linaria;* genre de la didynamie angiospermie et de la famille des personnées. Avec la linaire commune, *antirrhinum linaria* de Linnæus, on préparait autrefois un onguent qu'on appliquait sur les tumeurs hémorrhoïdaires. Aujourd'hui cette plante est inusitée. (H. C.)

LINAMENTUM (*Band.*), mot latin, μοτός; charpie. *V.* ce mot. (J. C.)

LINCTUARIUM. *V.* LINCTUS.

LINCTUS, synonyme d'*éclegme. V.* ce mot.

LINEA ALBA (*Anat.*), mots latins; ligne blanche. *V.* ces mots. (J. C.)

LINÉAIRE (*Anat., Pathol.*), adj., *linearis*, de *linea*, une ligne; qui ressemble à une ligne.—Les pathologistes nomment *linéaires*, les fractures qui sont fort étroites, et dans lesquelles les fragments sont à peine séparés. (J. C.)

LINÉAMENT (*Anat.*), s. m., *lineamentum*, de *linea*, une ligne. Trait délicat qu'on observe sur le visage, qui en constitue le caractère spécial, qui en fait conserver l'image, et qui en cause la ressemblance avec quelque autre. Plusieurs physiologistes appellent avec Bonnet du nom de *linéament*, les premières traces de l'organisation de l'embryon de l'homme ou des animaux. (J. C.)

LINGUA (*Anat.*), mot latin; la langue. *V.* ce mot. (J. C.)

LINGUAL (*Anat.*), adj., *lingualis;* qui a rapport ou appartient à la langue. On a donné ce nom à plusieurs parties.

1° *Os lingual.* Plusieurs anatomistes ont ainsi nommé l'os hyoïde. *V* HYOÏDE.

2° *Muscle lingual* (muscle lingual, Chauss.). C'est un petit faisceau alongé, entièrement composé de fibres charnues, cachées au-dessous des côtés de la langue, entre les muscles hyo-glosse et stylo-glosse qui sont en dehors, et le génio-glosse qui est en dedans. Ce muscle se porte de la base au sommet de la langue, et par ses côtés se confond avec les muscles précédents. Il raccourcit la langue, abaisse sa pointe, peut la porter à droite ou à gauche, suivant que sa contraction a lieu d'un côté ou de l'autre.

3° *Artère linguale.* Elle provient de la carotide externe ; après plusieurs contours elle parvient à la base de la langue, devient horizontale, et, sous le nom d'*artère ranine*, elle s'avance jusqu'à la pointe de cet organe où elle s'anastomose par arcades avec sa semblable. Dans son trajet elle donne les artères *dorsale de la langue* et *sublinguale*, et beaucoup d'autres branches moins considérables.

4° La *veine linguale* suit à-peu-près la même distribution que l'artère précédente, et s'ouvre dans la jugulaire interne.

5° *Nerf lingual.* Vicq-d'Azyr appelait ainsi le nerf grand hypoglosse ou de la

neuvième paire. *V.* HYPOGLOSSE. — Le *nerf lingual* est une des branches formées par le *maxillaire inférieur* appartenant au nerf *trijumeau*. Peu après son origine, il s'anastomose ou s'accole simplement, suivant quelques anatomistes, avec la corde du tympan ; il donne ensuite un grand nombre de filets qui se distribuent à la langue, et dont quelques-uns ont été suivis jusque dans les papilles qui recouvrent cet organe. Cette distribution la fait regarder comme le nerf gustatif. (J. C.)

LINGULA. *V.* LIGULA.

LINIMENT (*Pharm.*), s. m., *linimentum*, *litus*, *frictum*, *fricatorium*, *inunctio*, dérivé du verbe latin *linire*, oindre doucement. On donne ce nom à un médicament onctueux, contenant ordinairement de l'huile ou de l'axonge, et que l'on emploie à l'extérieur sous forme de frictions.

Liniment antihémorrhoïdal du sieur Andry. Il est formé de miel de Narbonne, d'huile d'olive et de térébenthine. Son nom indique ses usages.

Liniment antiparalytique. Il est composé de sous-carbonate d'ammoniaque alcoolisé, d'une huile mucilagineuse, de savon noir et d'alcoolat de romarin. On l'emploie dans la paralysie, le rhumatisme, etc.

Liniment antiscrofuleux de Hufeland. Il est composé de fiel de bœuf récent, de savon blanc, d'onguent d'althæa, d'huile volatile de pétrole, de carbonate d'ammoniaque huileux et de camphre ; il est irritant, et employé contre les engorgements scrofuleux.

Liniment calcaire. Il est composé d'eau de chaux et d'huile d'olive : on l'emploie contre les brûlures.

Liniment camphré. Il est préparé avec deux onces d'huile d'olive, et de deux à huit grammes de camphre.

Liniment de cantharides camphré. Il est composé de teinture alcoolique de cantharides, d'huile d'amandes douces, de savon amygdalin et de camphre : il est irritant.

Liniment résolutif de Pott. Il est formé d'huile essentielle de térébenthine et d'acide hydrochlorique : on l'emploie contre les rhumatismes, les tumeurs, les loupes, etc.

Liniment savonneux hydrosulfuré de Jadelot. Il est composé de six onces de sulfure de potasse, deux livres de savon blanc, quatre livres d'huile de pavot et deux gros d'huile de thym : on l'emploie contre la gale.

Liniment sulfurico-térébenthiné. Il est composé d'huile essentielle de térébenthine, d'huile d'olive et d'acide sulfurique : on en fait usage dans les engelures, quand la peau n'est pas entamée.

Liniment volatil (Savon ammoniacal). Il est composé de quatre onces d'huile d'olive et de quatre gros d'ammoniaque liquide et caustique : on l'emploie contre la sciatique, les douleurs rhumatismales, etc. (M. O.)

LINTEUM (*Band.*), mot latin, linge. On comprend sous ce nom la charpie, les tentes, les compresses et les bandes. James. *V.* ces mots. (J. C.)

LIONDENT. *V.* PISSENLIT.

LIPARA, s. m., mot grec, dérivé de λιπαρὸς, gras, et de λίπος, graisse. Anciennement on donnait ce nom aux emplâtres fortement chargés d'huile. Inusité. (M. O.)

LIPAROCÈLE (*Path.*), s. f., *liparocèle*, de λιπαρὸς, gras, et de κήλη, tumeur, et spécialement tumeur du scrotum. On a désigné sous ce nom le lipôme du scrotum. (CH.)

LIPODERMOS. *V.* LEIPODERMOS.

LIPOME (*Path.*), s. m., *lipoma*, de λίπος, graisse; tumeur graisseuse. Les lipômes sont formés par un amas de graisse dans un kyste placé ordinairement dans le tissu cellulaire. (CH.)

LIPOPSYCHIE. *V.* LEIPOPSYCHIA.

LIPOTHYMIE (*Path.*), s. f., *lipothymia*, de λείπω, je laisse, j'abandonne, et de θυμὸς, cœur. La lipothymie consiste dans la suppression presque complète du mouvement et du sentiment, la respiration et la circulation continuant encore : elle diffère par ce dernier caractère de la syncope, dans laquelle les deux dernières fonctions sont elles-mêmes suspendues.

LIPPITUDE (*Path.*), s. f., *lippitudo* ; sécrétion abondante de l'humeur sébacée des paupières, qui deviennent chassieuses. (CH.)

LIPYRIE. *V.* LEIPYRIE.

LIQUAMUMIA : synonyme de graisse de l'homme. Inusité.

LIQUATION, s. f., *liquatio* ; opération qui a pour objet de faire fondre des alliages métalliques ou des composés de plusieurs métaux : on la pratique ordinairement pour séparer les substances métalliques fusibles, ou susceptibles de se ramollir, de celles qui ne le sont point. (M. O.)

LIQUÉFACTION, s. f., *liquatio*, *liquefactio*, du verbe *liquefacere* ; faire fondre, liquéfier : transformation d'une matière solide en liquide. On l'emploie particulièrement en parlant des métaux et des corps gras. *V.* FUSION, SOLUTION. (M. O.)

LIQUEUR, s. f., *liquor* ; mot par le-

quel on désigne un très-grand nombre de liquides, et sur-tout ceux qui ont pour base l'eau-de-vie ou l'alcool : l'anisette, le noyau, le curaçao, etc., que l'on sert sur les tables, sont généralement connus sous ce nom.

LIQUEUR DE L'AMNIOS, *liquor amnii;* synonyme d'*eau d'amnios. V.* ce mot.

LIQUEUR DES CAILLOUX : dissolution de silice dans la potasse. On lui donnait autrefois ce nom, parce qu'on l'obtenait en faisant fondre des cailloux (pierres presque entièrement siliceuses) dans la potasse, à une température élevée, et en traitant le produit par l'eau. *V.* SILICE.

LIQUEUR FUMANTE DE BOYLE. Ancien nom de l'hydrosulfate sulfuré d'ammoniaque liquide, préparé pour la première fois par Boyle, et qui jouit de la propriété de fumer à l'air. *Voy.* HYDROSULFATE SULFURÉ D'AMMONIAQUE.

LIQUEUR FUMANTE DE LIBAVIUS. On désignait autrefois ainsi le deutochlorure d'étain, parce qu'il a été découvert par Libavius, et qu'il répand une fumée épaisse lorsqu'il est en contact avec l'air. *V.* CHLORURE D'ÉTAIN.

LIQUEUR MINÉRALE ANODINE D'HOFFMANN (*Pharm.*), *liquor mineralis anodynus Hoffmanni.* On donne ce nom à un médicament composé de parties égales d'alcool et d'éther sulfurique (quatre onces de chaque), et de vingt-quatre grains d'huile douce de vin : il est liquide, incolore, doué d'une odeur éthérée. Il brûle sans laisser de résidu lorsqu'on l'enflamme ; il est plus léger que l'eau distillée. Lorsqu'on l'agite avec ce liquide, une grande partie de l'éther se volatilise : l'autre partie se dissout dans l'eau, ainsi que l'alcool, en sorte qu'on ne remarque plus deux couches de liquide. On l'emploie souvent comme antispasmodique, à la place de l'éther, dont il partage les propriétés, quoique à un degré plus faible. (M. O.)

LIQUEUR DE MONRO. On donne ce nom à la liqueur dont Monro se servait pour conserver les pièces anatomiques. Elle est composée d'alcool de vingt-deux à vingt-quatre degrés, auquel il faut ajouter un gros d'acide nitrique par pinte. (J. C.)

LIQUEUR DE VAN-SWIETEN (*Pharm.*). Nom donné à une dissolution de douze grains de sublimé corrosif dans deux livres d'eau-de-vie. Aujourd'hui on substitue l'eau distillée à l'eau-de-vie. On démontre la présence du sublimé dans cette dissolution, en l'agitant avec de l'éther sulfurique, qui jouit de la propriété d'enlever à l'eau tout le sublimé : la couche éthérée qui vient à la surface, se comporte avec les réactifs comme une dissolution concentrée de sublimé corrosif ou d'hydrochlorate de deutoxyde de mercure. *V.* ce dernier mot. La liqueur de Van-Swieten est employée tous les jours comme antisyphilitique : on l'administre dans les maladies vénériennes, à la dose d'une cuillerée à bouche le matin et autant le soir ; immédiatement après on fait prendre environ demi-livre d'un décoctum émollient et tiède. Telle est la méthode prescrite par Van-Swieten, et qui est encore généralement suivie. (M. O.)

LIQUIDAMBAR (*Bot.*), s. m., *liquidambar;* genre de la monœcie polyandrie et de la famille des amentacées. Le liquidambar d'Amérique, *liquidambar styraciflua*, est un bel arbre de l'Amérique septentrionale, de la Louisiane, de la Caroline, de la Pensylvanie, etc., qui fournit le styrax liquide. *Voy.* STYRAX. (H. C.)

LIQUIDE (*Physiq.*), adj. pris substantivement, *liquidus;* corps dont les molécules jouissent d'une grande mobilité, qui se meuvent indépendamment les unes des autres, qui cèdent à la plus légère pression, et qui sont à peine ou qui ne sont point compressibles. (M. O.)

LIQUIRITIA, mot latin. *Voy.* RÉGLISSE.

LIQUOR AQUILEGIUS : eau-de-vie.

LIQUOR HERBARUM : suc d'herbes épaissi à une douce chaleur après avoir été passé à travers le blanchet.

LIQUOR TEREBENTHINÆ : huile de térébenthine.

LIS (*Bot.*, *Mat. méd.*), s. m., *lilium.* On donne ce nom à un genre de plantes de la famille des liliacées et de l'hexandrie monogynie, parmi les espèces duquel on distingue le lis blanc, *lilium candidum*, cultivé partout à cause de la beauté et de l'élégance de ses fleurs. L'infusum de ces fleurs dans l'huile d'olive est émollient, adoucissant, et souvent employé à l'extérieur comme calmant, sous le nom d'*huile de lis.* Les squames de son bulbe, cuites sous la cendre, sont maturatives, et d'un usage assez fréquent en applications extérieures. (H. C.)

LISERON (*Bot.*, *Mat. méd.*), s. m., *convolvulus;* genre de la pentandrie monogynie et de la famille des liserons. Au nombre des espèces qui le composent, il en est plusieurs qui jouissent de propriétés

tés médicamenteuses très-actives, et que l'on emploie souvent en thérapeutique. Ce sont en effet des liserons qui nous fournissent le *bois de Rhodes*, le *jalap*, le *méchoacan*, la *scammonée*, le *turbith végétal*. *V.* ces différents mots. La soldanelle, *convolvulus soldanella*, est un liseron de nos côtes et de celles d'Angleterre, dont les feuilles et la racine sont un purgatif drastique, mais inusité. Le grand liseron des haies, *convolvulus sepium*, Linn., est une plante indigène également purgative, mais à un assez faible degré. (H. C.)

LISERONS (*Bot.*), s. m. pl., *convolvuli*. *V.* CONVOLVULACÉES. (H. C.)

LITE (*Pharm.*) : mot grec, employé autrefois pour désigner un emplâtre composé de vert-de-gris, de cire et de résine. Inusité. (M. O.)

LITHAGOGUE (*Thérap.*), adj., *lithagogus*, de λίθος, pierre, et de ἄγω, je chasse. On donnait autrefois cette épithète aux remèdes auxquels on attribuait la propriété d'expulser les graviers des reins ou de la vessie. (H. C.)

LITHANTHRAX : charbon fossile. *V.* CHARBON FOSSILE.

LITHARGE, s. f., *lithargyrium*, mot dérivé du grec λίθος, pierre, et d'ἄργυρος, argent. Ancien nom du protoxyde de plomb demi-vitreux. *Voyez* OXYDE DE PLOMB. On distinguait autrefois la *litharge d'or* et la *litharge d'argent*, à cause de la couleur blanchâtre ou jaune qu'elle présente dans le commerce : mais on sait aujourd'hui que leur composition est identique. (M. O.)

LITHARGYRE, adj. ; qui tient de la litharge. On dit quelquefois *vin lithargyré*, pour désigner le vin qui a été frelaté par la litharge. (M. O.)

LITHARGYRITE ACETUM (*Pharm.*). Nom donné autrefois à l'acétate de plomb obtenu en faisant digérer pendant trois jours demi-pinte de vinaigre sur quatre onces de litharge. Inusité. (M. O.)

LITHIASIQUE (Acide). *V.* ACIDE LITHIQUE.

LITHIASIS (*Path.*), mot grec, λιθίασις, maladie de la pierre, de λίθος, pierre. On désigne sous ce nom la formation de calculs dans le corps humain. — Quelques auteurs ont encore ainsi nommé une affection dans laquelle les paupières sont bordées de petites concrétions dures et comme pierreuses. (CH.)

LITHIATE, s. m., *lithias*, dérivé de λίθος, pierre : synonyme d'urate. *V.* LITHIQUE.

LITHINE, s. f. (oxyde de lithium). Oxyde alcalin découvert en 1818 par M. Arfredson dans le pétalite d'Uto : on le trouve encore dans plusieurs autres minéraux. Il est solide, doué d'une saveur alcaline caustique, et se dissout dans l'eau : il verdit le sirop de violettes ; il absorbe rapidement l'acide carbonique de l'air ; il attaque le platine lorsqu'on le fait rougir dans un creuset de ce métal. Il ne précipite point l'hydrochlorate de platine, comme le fait la potasse. Il n'a point d'usages. (M. O.)

LITHIQUE (Acide) (*Chim.*), adj., *acidum lithicum*, de λίθος, pierre. On donnait autrefois ce nom à l'acide urique, parce qu'on croyait qu'il constituait toujours les calculs vésicaux (pierres de la vessie) ; dès qu'on a reconnu qu'il n'en était pas ainsi, on lui a substitué le mot *urique*. (M. O.)

LITHIUM. Nom donné d'avance au métal que l'on croit faire partie de la lithine, substance alcaline, qui, dans ce cas, serait composée d'oxygène et de *lithium*. M. Vauquelin pense que 56,50 parties de *lithium* sont combinées dans l'oxyde avec 43,50 d'oxygène. *Voy.* LITHINE. (M. O.)

LITHOLABE (*Inst. chir.*), s. m., *litholabus*, de λίθος, pierre, et de λαβὴ ; action de prendre, de saisir. Sorte de tenette destinée à saisir la pierre dans l'opération de la taille. (J. C.)

LITHONTRIPTIQUE (*Mat. méd.*), adj., *lithontripticus*, de λίθος, pierre, et de τρίβω, je brise. On a donné cette épithète aux remèdes qu'on croyait propres à dissoudre les calculs développés dans les voies urinaires. La théorie des lithontriptiques, abandonnée pendant longtemps, reprend aujourd'hui une nouvelle vigueur. (H. C.)

LITHOPÆDION (*Path.*), mot grec, λιθοπαιδιον, de λίθος, pierre, et de παῖς, enfant ; fœtus pétrifié dans le corps de la mère. (CH.)

LITHOPHYTES (*Zool.*), s. m. pl., *lithophyta*, de λίθος, pierre, et de φυτὸν, plante. On donne ce nom aux polypiers pierreux ou saxigènes de l'ordre des zoophytes, et dont la base est formée par une matière calcaire, recouverte du corps même des animaux qui la sécrètent. Les *madrépores*, les *tubipores*, les *fongies*, etc., sont des lithophytes. (H. C.)

LITHOSPERMUM (*Bot.*), nom latin du *gremil*. *V.* ce mot. (H. C.)

LITHOTOME (*Inst. chir.*), s. m., *lithotomus*, de λίθος, pierre, et de τέμνω, je coupe. On a donné ce nom à un grand nombre d'instruments de différentes formes et de grandeur variable, dont on se

sert dans l'opération de la taille, pour couper soit les tégumens et les parties sous-jacentes, soit l'urèthre, soit le col ou le corps de la vessie. Le mot *cystitome* conviendrait mieux à ces instrumens. Le *lithotome caché*, du frère Côme, dont se servent encore beaucoup de chirurgiens, est composé d'une tige et d'un manche. La tige est évidée, et forme une gaîne aplatie, légèrement courbe, dans laquelle est enfermée une lame tranchante qui peut en sortir au moyen d'une bascule sur laquelle on appuie : on peut, à volonté, en dirigeant la bascule vers un des pans numérotés que présente le manche, faire des incisions de 5, 7, 9, 11, 13, 15 lignes. Cet instrument est destiné à couper le col de la vessie de dedans en dehors, et présente beaucoup d'analogie, par sa construction et sa manière d'agir, avec le bistouri herniaire de Bienaise, l'un des membres du collége de chirurgie de Paris. (J. C.)

LITHOTOMIE (*Opérat. chir.*), s. f., *lithotomia*, de λίθος, pierre, et de τέμνω, je coupe. Opération par laquelle on extrait la pierre de la vessie. Il vaudrait mieux donner à cette opération le nom de *cystotomie*. *Voy.* ce mot et TAILLE. (J. C.)

LITHOTOMISTE (*Chir.*), s. m. On donne ce nom aux chirurgiens qui s'adonnent spécialement à pratiquer l'opération de la taille. (J. C.)

LITRE, s. m., du grec λίτρα ; mesure contenant un decimètre cube, ce qui équivaut à-peu-près à une pinte et un dixième. Les anciens donnaient ce nom à une mesure pouvant contenir seize onces de liquide. (M. O.)

LIVÈCHE (*Bot.*), s. f., *ligusticum levisticum*, Linn.; plante indigène de la famille des ombellifères et de la pentandrie digynie. On la nomme aussi *ache de montagne*. Ses racines et ses semences sont légèrement stimulantes et diurétiques : elles sont peu employées. (H. C.)

LIVIDUS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins; le muscle pectiné. *V.* PECTINÉ (Muscle). James. (J. C.)

LIVRE, s. f., *libra*, de *librare*, peser; poids de seize ou de douze onces.

LIVRET (*Bot.*), s. m. *Voy.* LIBER. (H. C.)

LIXIVIATION (*Chim.*), s. f., *lixiviatio*, de *lixivium*, lessive. Opération qui consiste à traiter les cendres par l'eau pour en dissoudre les parties solubles, et à filtrer le liquide que l'on emploie ensuite sous le nom de *lessive*. *V.* ce mot. (M. O.)

LIXIVIEL, ELLE, ou LIXIVIEUX, EUSE, adj., *lixiviosus*, de *lixivium*, lessive; épithète inusitée aujourd'hui, et que l'on donnait autrefois aux sels obtenus en lessivant les cendres des végétaux. (M. O.)

LOBAIRE (*Bot.*), s. f., *lobaria*. On a, sous ce nom, formé un genre avec la pulmonaire de chêne, plante que Linnæus rangeait parmi les lichens, et que l'on nomme aujourd'hui *lobaria pulmonaria*. *V.* PULMONAIRE DE CHÊNE. (H. C.)

LOBAIRE (*Anat.*), adj. pris substantivement; qui a rapport aux lobes du cerveau. M. le professeur Chaussier appelle *artères lobaires* les branches artérielles qui se distribuent aux lobes du cerveau; il les distingue en *antérieure*, en *moyenne* et en *postérieure*. L'*antérieure* (artère du corps calleux de la plupart des anatomistes) est fournie par l'artère carotide interne; la *moyenne* (artère cérébrale moyenne) est formée par la même artère, et s'enfonce dans la scissure de Sylvius; enfin la *postérieure* (artère cérébrale postérieure) est donnée par l'artère vertébrale. *Voy.* CÉRÉBRALES (Artères). (J. C.)

LOBE (*Anat.*), s. m., *lobus*, du mot grec λοβός, dérivé de λαμβάνω, je prends; portion arrondie et saillante d'un organe. Le foie, le poumon, présentent des lobes. Le *lobe* ou *lobule de l'oreille* est une éminence molle et arrondie qui termine inférieurement la circonférence du pavillon de l'oreille, et qu'on a coutume de percer pour y suspendre des anneaux. — *Lobes du cerveau*. M. le professeur Chaussier nomme ainsi les hémisphères cérébraux.

LOBE (*Bot.*), s. m., *lobus*, même étymologie. On nomme ainsi quelquefois les cotylédons d'une graine; mais, plus souvent, on appelle de ce nom les parties du bord d'une feuille séparées par des incisions plus profondes que celles qui concourent à la formation des dents. (H. C.)

LOBÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *lobatus*; qui est partagé en lobes. (H. C.)

LOBÉLIE (*Bot.*), s. f., *lobelia*; genre de plantes de la famille des lobéliacées et de la syngénésie monogamie. La lobélie syphilitique, ou cardinale bleue, *lobelia syphilitica*, Linn., est une plante originaire de la Virginie, et dont la racine est employée en Amérique contre les affections vénériennes. La lobélie du Chili, *lobelia tupa*, est un poison dont l'effet est des plus prompts : l'odeur seule de ses fleurs cause de cruels vomissemens. La lobélie cardinale ou cardinale rouge est cultivée comme plante d'agrément. (H. C.)

LOBULAIRE (Appendice). Nom que M. Chaussier donne au lobule du nerf vague de Vicq-d'Azyr. *Voy.* LOBULE DU NERF VAGUE. (J. C.)

LOBULE (*Anat.*), s. m., *lobulus*, diminutif de *lobus*, petit lobe. M. le professeur Chaussier appelle *lobules du cerveau* (lobes du cerveau de la plupart des anatomistes), les éminences que présente la face inférieure des hémisphères cérébraux. *V.* CERVEAU. (J. C.)

LOBULE DU NERF VAGUE (*Anat.*). Vicq-d'Azyr appelle ainsi une petite éminence qu'on trouve au côté externe et antérieur du plus antérieur des lobes internes du cervelet. (J. C.)

LOBULUS ANTERIOR ANONYMUS VEL QUADRATUS (*Anat.*), mots latins; éminence porte antérieure. (J. C.)

LOBULUS SPIGELII (*Anat.*), mots latins: le lobe de Spigel. *V.* FOIE. (J. C.)

LOCALE (Maladie) (*Path.*), *morbus localis;* affection dans laquelle tous les symptômes dépendent exclusivement de l'altération d'une partie quelconque, sans lésion du reste de l'économie. Le mot *local* est opposé au mot *général.* (CH.)

LOCALIA MEDICAMENTA (*Mat. méd.*), mots latins. *V.* TOPIQUE. (H. C.)

LOCH, s. m. *V.* LOOCH.

LOCHIES (*Accouch.*), s. f. pl., *lochia, purgamenta, puerperii purgatio*, les vidanges, λοχια, λοχεῖα, des Grecs, de λοχὸς, femme en couches. On appelle ainsi une évacuation séreuse et sanguinolente qui suit l'accouchement. L'écoulement des lochies pendant les deux ou trois premiers jours est sanguin; la quantité est moindre, en raison du sang qui a été perdu avant ou immédiatement après la délivrance; du deuxième au troisième jour, les lochies prennent une teinte roussâtre; du troisième au quatrième, elles deviennent verdâtres; elles sont d'une odeur forte et demi-putrides; du quatrième au cinquième jour, elles sont puriformes ou laiteuses, c'est-à-dire, semblables à du pus ou à du lait. Elles diminuent de plus en plus les jours suivants, et finissent enfin par disparaître tout-à-fait. La durée, la quantité et la nature de cet écoulement sont variables suivant une foule de circonstances (J. C.)

LOCHIORRHÉE (*Path.*), s. f., *lochiorrhœa*, de λοχεῖα, lochies, et de ῥέω, je coule. Nom donné par Sagar à l'écoulement des lochies. (CH.)

LOCOMOTEUR, TRICE (*Physiol.*), adj.; qui sert ou qui appartient à la locomotion; *appareil locomoteur*, *puissance locomotrice.* (H. C.)

LOCOMOTION (*Physiol.*), s. f., *locomotio*, de *locus*, lieu, et de *movere*, mouvoir: fonction par laquelle un être animé déplace son corps et le transporte d'un lieu à un autre, soit à l'aide de la marche, de la course ou du saut, soit par le moyen du vol et de la natation. (H. C.)

LOCULAIRE (*Bot.*), adj., *locularis;* qui est relatif aux loges. Ce mot est inusité, si ce n'est dans ses composés, comme *uniloculaire*, *triloculaire*, etc. (H. C.)

LOCUS NIGER CRURUM CEREBRI. (*Anat.*), mots latins. Vicq-d'Azyr appelle ainsi une tache brunâtre qu'on observe dans les prolongements antérieurs de la protubérance cérébrale.

LOCUSTA, mot latin. *Voy.* SAUTERELLE.

LOGAPORUM OLEUM (*Pharm.*), huile préparée avec des lézards. Inusité. (M. O.)

LOGAS (*Anat.*), mot grec, λογάς; le blanc de l'œil. *Voy.* BLANC DE L'ŒIL. Castelli. (J. C.)

LOGE (*Bot.*), s. f., *loculus*, *loculamentum;* cavité intérieure d'un fruit, destinée à loger les graines. Lorsque cette cavité est divisée par des cloisons, on dit que le fruit est à plusieurs loges, et on l'appelle *biloculaire*, *triloculaire*, *quadriloculaire*, *multiloculaire*, suivant qu'il offre deux, trois, quatre, ou un plus grand nombre de ces cavités secondaires. S'il n'a qu'une seule loge, il est dit *uniloculaire.* (H. C.)

LOIMOGRAPHIE (*Path.*), s. f., *loimographia*, de λοιμὸς, peste, et de γράφω, je décris; description de la peste et des maladies pestilentielles. (CH.)

LOLIUM, mot latin. *V.* IVRAIE.

LOMBAGIE. *V.* LUMBAGO.

LOMBAIRE (*Anat.*), adj. et s., *lumbaris* ou *lumbalis;* qui appartient ou a rapport aux lombes.

1° *Région lombaire.* *V.* LOMBES.

2° *Vertèbres lombaires.* *V.* VERTÈBRES.

3° *Muscle lombaire.* Ce nom a été donné par Riolan, Spigel, Bartholin, Cowper, au muscle grand psoas. *V.* PSOAS. Winslow appelle ce muscle *lombaire externe*, pour le distinguer du carré lombaire qu'il nomme *lombaire interne.*

4° *Artères lombaires.* Elles sont au nombre de quatre ou cinq de chaque côté, naissent des parties latérales de l'aorte abdominale, et passent derrière les muscles situés au-devant de la portion lombaire de la colonne vertébrale pour gagner les muscles larges de l'abdomen. Elles fournissent 1° des rameaux rachidiens; 2° des rameaux musculaires antérieurs, postérieurs et externes.

5° Les *veines lombaires* présentent une disposition analogue à celle des artères du même nom : elles communiquent avec les sinus vertébraux, avec les veines azygos, etc., et vont se rendre dans la veine-cave inférieure.

6° *Nerfs lombaires.* Ils sont au nombre de cinq, et sortent de la colonne vertébrale par les trous de conjugaison de sa région lombaire. Leur mode d'origine, la disposition de leurs ganglions, leur division en deux branches, présentent les mêmes dispositions que pour les autres nerfs que fournit la moelle; seulement ils parcourent un trajet bien plus oblique dans le canal vertébral. Le premier nerf lombaire fournit trois rameaux remarquables distingués en *externe* ou *ilio-scrotal*, en *moyen* ou *inguino-cutané*, et en *interne* ou *sous-pubien*. *V.* ces mots. Il concourt, avec les trois paires qui lui sont inférieures, à la formation du plexus lombaire.

7° *Plexus lombaire* (portion lombaire du plexus crural, Chauss.—Plexus-lombo abdominal, Bichat). Ce plexus est formé par la réunion des rameaux de communication des branches antérieures des quatre premiers nerfs lombaires; il est placé derrière le muscle psoas, au-devant des apophyses transverses des vertebres lombaires. Il fournit, outre les rameaux qui viennent de la première paire, plusieurs filets qui se distribuent au muscle psoas, à l'iliaque, aux tégumens, aux glandes de l'aine, et trois branches principales nommées les *nerfs crural*, *obturateur* et *lombo-sacré*. *V.* ces mots.

8° *Citerne lombaire* (*cisterna lumbalis*). On a donné ce nom à la dilatation que présente le canal thoracique dans la région lombaire. *V.* RÉSERVOIR DU CHYLE. CITERNE. (J. C.)

LOMBES (*Anat.*), s. m. pl., *lumbi*, ψόαι, ὀσφύες; ce mot est dérivé, suivant Isidore, de *libido*. On appelle ainsi les régions postérieures de l'abdomen comprises entre la base de la poitrine et le bassin. *Voy.* ABDOMEN. Les parties qui entrent dans la formation de la région lombaire, sont la peau, du tissu cellulaire très-abondant, de larges et fortes aponévroses; le muscle grand dorsal, les grand et petit obliques de l'abdomen, le transverse, le carré des lombes, la masse commune au sacro-lombaire, long dorsal et transversaire épineux; ces muscles entourent la région lombaire de la colonne vertébrale : les vaisseaux et les nerfs des lombes portent le nom de *lombaires*. *V.* ce mot. (J. C.)

LOMBO-ABDOMINAL (*Anat.*), adj., *lumbo-abdominalis*; qui appartient aux lombes et à l'abdomen. M. le professeur Chaussier donne ce nom au muscle transverse de l'abdomen, parce qu'il s'étend des apophyses épineuses et transverses des vertèbres lombaires à la ligne blanche. *Voy.* TRANSVERSE (Muscle). *L.*'on nomme *plexus-lombo-abdominal*, le plexus lombaire ou la portion lombaire du plexus crural de M. Chaussier. *V.* LOMBAIRE (Plexus). (J. C.)

LOMBO-COSTAL (*Anat.*), adj., *lumbo-costalis*; qui appartient aux lombes et aux côtes. M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle petit dentelé postérieur et inférieur, parce qu'il s'attache aux apophyses épineuses des trois premières vertèbres lombaires et aux quatre dernières fausses côtes. *V.* DENTELÉ (Muscle petit). (J. C.)

LOMBO-COSTO-TRACHÉLIEN (*Anat.*), adj., *lumbo-costo-trachelianus*. M. Dumas a donné ce nom au muscle sacro-lombaire. *V.* SACRO-LOMBAIRE (Muscle). (J. C.)

LOMBO-DORSO-TRACHÉLIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *lumbo-dorso-trachelianus*. M. Dumas a donné ce nom, dans sa Nomenclature anatomique, au muscle long dorsal. *V.* DORSAL (Muscle long). (J. C.)

LOMBO-HUMÉRAL (*Anat.*), adj. et s., *lumbo-humeralis*; qui appartient aux lombes et à l'humérus. Nom que M. le professeur Chaussier donne au muscle grand dorsal, parce qu'il se porte des lombes jusqu'au bord postérieur de la gouttière bicipitale de l'humérus. *Voy.* DORSAL (Muscle grand). (J. C.)

LOMBO-ILI-ABDOMINAL, adj. M. Dumas appelle ainsi le muscle transverse de l'abdomen. (J. C.)

LOMBO-SACRÉ (*Anat.*), adj.; qui appartient aux régions lombaire et sacrée. Bichat nomme ainsi un nerf fort volumineux qui est fourni par la branche antérieure du cinquième nerf lombaire, et qui descend dans le bassin au-devant du sacrum pour s'unir au plexus sciatique. Ce nerf fournit dans son trajet une seule branche, qui est le nerf fessier. (J. C.)

LOMBRIC ou VER DE TERRE (*Zool.*), s. m., *lumbricus*; genre d'animaux de l'ordre des annelides, qui vivent dans les couches superficielles de terre végétale, et que l'on a quelquefois mis macérer dans de l'huile, afin de préparer un médicament que l'on conseillait à l'extérieur contre les douleurs, etc., sous le nom d'*huile de vers*. (H. C.)

LOMBRICAL (*Anat.*), adj., *lumbricalis*, *vermicularis*; qui ressemble à un

ver lombric. On a donné ce nom à des petits muscles qu'on rencontre à la paume de la main et à la plante du pied.

1° Les *muscles lombricaux de la main* (muscles palmi-phalangiens, Chauss.), sont quatre petits faisceaux charnus, grêles, arrondis, alongés, fusiformes, plissés sur eux-mêmes, couchés dans la paume de la main, et distingués en premier, second, troisième et quatrième, en comptant de dehors en dedans. Ils naissent en haut des tendons du muscle fléchisseur commun des doigts, et se terminent au côté externe et postérieur de l'extrémité supérieure des premières phalanges des quatre derniers doigts. Ces muscles fléchissent les doigts sur le métacarpe, et fixent les tendons du muscle extenseur commun des doigts.

2° *Muscles lombricaux du pied* (muscles planti-sous-phalangiens, Chauss.). Analogues à ceux de la main pour la forme, le nombre et la disposition; ces quatre petits muscles s'étendent des tendons du muscle grand fléchisseur aux quatre derniers orteils, qu'ils portent un peu en dedans. Ils contribuent aussi à la flexion des premières phalanges, et à l'extension des secondes et des troisièmes. (J. C.)

LOMBRICOIDE (*Helminthol.*) : nom d'une espèce d'ascaride. *Voy.* ce mot et VERS. (H. C.)

LONCHOTAS. On donnait autrefois ce nom au sulfate de fer de meilleure qualité. Inusité.

LONG, GUE (*Anat.*), adj., *longus ;* corps dont l'étendue en longueur l'emporte sur la largeur et sur l'épaisseur. — *Os longs.* Ils se rencontrent spécialement dans les membres. Ils sont d'autant plus volumineux et d'autant moins nombreux, qu'on les examine plus près du tronc ; leurs extrémités sont renflées; leur partie moyenne, qu'on nomme leur *corps*, est rétrécie, le plus souvent triangulaire et tordue sur elle-même. Leur centre est creusé par une cavité cylindrique qui est appelée le *canal médullaire*, lequel donne plus de force à l'os sans augmenter la quantité de substance qui entre dans sa composition.—*Muscles longs.* On a donné ce nom à certains muscles, pour les distinguer de leurs congénères, lorsque ceux-ci ont une longueur moindre. C'est ainsi qu'on dit *long fléchisseur*, *long extenseur*, par opposition à *court fléchisseur*, *court extenseur.* *Voy.* FLÉCHISSEUR, EXTENSEUR.

Muscle long du cou (muscle prédorso-atloïdien, Chauss.). Il est situé à la partie antérieure et supérieure de la colonne vertébrale; il est alongé, aplati, plus large à sa partie moyenne qu'à ses extrémités qui sont terminées en pointes; il s'attache à la face antérieure du corps des trois premieres vertèbres du dos et des six dernieres du cou, aux ligaments intervertébraux, au bord antérieur des apophyses transverses des cinq dernieres vertèbres du cou, et au tubercule de l'arc antérieur de la premiere. Ce muscle fléchit les vertebres cervicales les unes sur les autres et sur les vertèbres dorsales. Si la portion supérieure de ce muscle agit d'un seul côté, il détermine la rotation de l'atlas sur l'axis, et par suite de la tête sur le cou. (J. C.)

LONGANOU ou LONGAOU (*Anatomie*). On a donné ce nom à l'intestin *rectum*. *Voy.* RECTUM. Castelli, James. (J. C.)

LONGISSIMUS DORSI MUSCULUS (*Anat.*), mots latins; le muscle long dorsal. *V.* DORSAL (Muscle long). (J. C.)

LONGITUDE (*Physiq.*), s. f., *longitudo ;* distance du méridien d'un lieu au premier méridien, et dont la mesure est l'arc de l'équateur compris entre les deux méridiens. On dit *longitude orientale*, *occidentale.* (M. O.)

LONTRET : synonyme d'essence de térébenthine. Inusité. (M. O.)

LOOCH (*Pharm.*), s. m., *linctus ;* mot d'origine arabe, employé pour désigner un médicament magistral, dont la consistance tient le milieu entre celle du sirop et de l'électuaire, et doit être attribuée à la gomme et aux principes huileux qui entrent dans sa composition ; dont la saveur est en général douce et sucrée, et que l'on administre par cuillerées dans les maladies des poumons, de la trachée-artère et du larynx. On faisait autrefois sucer ce médicament au bout d'un bâton de racine de réglisse effilé en pinceau ; de là le nom de *linctus* sous lequel il était connu, et qui est dérivé de *lingere*, lécher. La plupart des loochs sont adoucissants; néanmoins on les rend quelquefois toniques, en y ajoutant des remèdes plus ou moins actifs.

Looch blanc, ou *looch blanc amygdalin*, ou *looch blanc pectoral*, composé de douze à seize amandes douces, de deux amandes amères, de demi-once de sucre blanc, de quatre onces d'eau commune, de seize grains de gomme-adragant pulvérisée, de demi-once d'huile d'amandes douces récente, et de deux gros d'eau de fleurs d'oranger. Il peut être regardé comme une émulsion d'amandes édulcorée et aromatisée avec addition de l'huile d'amandes douces. Il est adoucissant, à moins que l'on n'y ajoute un, deux ou trois

grains de kermès minéral, car alors il agit comme excitant de la membrane muqueuse bronchique.

Looch d'amidon : composé de deux gros d'amidon, d'un gros de cachou, d'une once de sirop de tolu et d'autant de blanc d'œuf battu dans une petite quantité d'eau. On l'emploie contre les diarrhées rebelles.

Looch de choux ou de *Gordon* : composé de suc de choux rouges dépuré, de safran du Gâtinais, de sucre blanc et de miel de Narbonne. On l'employait autrefois dans les maladies de poitrine.

Looch d'imitation : composé de gomme-adragant pulvérisée, d'eau commune, d'huile d'amandes douces, de sucre blanc et d'eau distillée de fleurs d'oranger. Il est adoucissant.

Looch d'œuf ou *looch de jaune d'œuf* : préparé avec un jaune d'œuf, une once et demie d'huile d'amandes douces, une once de sirop de guimauve, une once d'eau distillée de tussilage, et autant d'eau distillée de coquelicots et de fleurs d'oranger : ici le jaune d'œuf remplace en quelque sorte la gomme. Il est adoucissant.

Looch de Tronchin. *V.* MARMELADE DE TRONCHIN.

Looch sec. *V.* POUDRE PECTORALE.

Looch vert : composé d'une once de sirop de violettes, de demi-once de pistaches, de vingt gouttes de teinture de safran à l'eau, de quatre onces d'eau commune, de seize grains de gomme-adragant, de demi-once d'huile d'amandes douces, et de deux gros d'eau distillée de fleurs d'oranger : il doit sa couleur verte au safran et aux pistaches. On l'emploie comme adoucissant. (M. O.)

LOPA : scories d'un métal. Inusité.

LOPHIA ou LOPHADIA (*Anat.*), mots grecs, λοφιὰ, λοφαδία. On a donné ce nom à la première vertèbre du dos. Castelli, James. (J. C.)

LOPHIE (*Ichthyol.*), s. f., *lophius* ; genre de poissons cartilagineux de la famille des chismopnés. La baudroie, qu'on appelle aussi *diable de mer* ou *raie pécheresse* (*lophius piscatorius*), est un des poissons les plus hideux et les plus dégoûtants qu'on puisse voir. (H. C.)

LORANTHE (*Bot.*), s. m., *loranthus* ; genre de l'hexandrie monogynie et de la famille des caprifoliacées. Il est composé de plantes parasites qui croissent sur le sommet des vieux arbres, et qui ont l'aspect du gui. (H. C.)

LORDOSE (*Path.*), s. f., *lordosis*, λόρδωσις, courbure; nom donné soit à la courbure des os en général, soit en particulier à la courbure de la colonne vertébrale en avant. (CH.)

LORICA (*Chim.*) : sorte de lut fait avec du verre, de la terre grasse, de l'eau chaude, etc. Inusité.

LORIND MATRICIS (*Path.*) : nom barbare donné à une prétendue épilepsie de l'utérus. (CH.)

LORIOT (*Ornithol.*), s. m., *oriolus* ; genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux. On mange quelquefois le loriot ordinaire, *oriolus galbula*. (H. C.)

LORUS : synonyme de *mercure*, suivant Ruland. Inusité.

LOT : synonyme d'*urine*, suivant Ruland. Inusité.

LOTIER (*Bot.*), s. m., *lotus* ; genre de la diadelphie décandrie et de la famille des légumineuses. On mange, dans l'Europe méridionale, les gousses du *lotus edulis*. Dans les jardins d'agrément, on cultive le lotier Saint-Jacques, originaire du Cap-Vert. On appelle parfois *lotier odorant*, le *mélilot bleu*. *V.* ce mot. (H. C.)

LOTION (*Pharm.*), s. f., *lotio*. Opération qui consiste à laver une substance dans un liquide, soit pour en séparer des sels ou d'autres matières solubles dans le liquide, soit pour lui donner des qualités nouvelles. (M. O.)

LOTION (*Thérap.*), s. f., *lotio* ; action de laver une partie du corps avec un linge ou avec une éponge imbibée d'une liqueur appropriée, soit tonique et stimulante, soit émolliente et adoucissante. (H. C.)

LOTIUM : ancien nom de l'urine. Inusité.

LOUCHE (*Path.*), adj. : nom donné aux sujets atteints de strabisme. *Voy.* ce mot. (CH.)

LOUP (*Path.*), s. m., *cancer lupus*, *lupia cancrosa* ; nom donné par les anciens chirurgiens aux ulcères rongeants. (CH.)

LOUPE (*Path. chir.*), s. f., *lupia*. On a donné ce nom à des tumeurs circonscrites, indolentes, ordinairement arrondies, pédiculées ou sessiles, sans inflammation et sans changement de couleur à la peau. Les loupes peuvent se rencontrer presque dans toutes les régions du corps; leur volume varie depuis celui d'un pois jusqu'à celui de la tête, et plus. Leur nature est fort variable; quelquefois elles consistent dans un développement morbide des vésicules adipeuses, une sorte d'hypertrophie de ces vésicules : on leur a donné alors le nom de *lipôme*. *V.* ce mot. Dans d'autres cas, elles se développent dans les follicules sébacées de la peau ou dans des kystes accidentels; dans ce cas, on leur

a donné, suivant leur siége, la nature de l'humeur qu'elles contiennent, les noms de *tannes*, de *stéatome*, d'*athérome*, de *meliceris*, etc. *V*. ces mots. (J. C.)

LOWER (Tubercule de) (*Anat.*). Les anatomistes ont donné ce nom à une petite saillie dont l'existence est bien loin d'être constante, qui se trouve dans l'oreillette droite du cœur, entre les veines caves supérieure et inférieure. (J. C.)

LOXARTHRE (*Path. chir.*), s. m., *loxarthrus*, du mot λοξὸς, oblique, et de ἄρθρον, articulation. Déviation ou direction vicieuse des articulations des membres, sans spasmes ni luxation, comme on l'observe dans les *pieds-bots*. *Voy*. ce mot. Sauvage a fait du *loxarthrus* un genre dans l'ordre des ectopies. (J. C.)

LUCATELLI BALSAMUM : baume de Lucatel. *V*. BAUME.

LUCE (Eau de). *V*. EAU DE LUCE.

LUCIDE (*Path.*), adj., *lucidus luminus*. En médecine, le mot *lucide* s'applique particulièrement aux intervalles de raison que laisse chez quelques sujets l'aliénation mentale. (CH.)

LUCTUEUSE (Respiration) (*Path.*), *respiratio luctuosa* ; respiration plaintive dans laquelle le malade fait entendre des gémissements. (CH.)

LUES VENEREA (*Path.*), nom latin de la syphilis ; *maladie* ou *contagion vénérienne*. (CH.)

LUETTE (*Anat.*), s. f., *uvula*, *uva*, *columella*, *columna*, *gargareon*, *tintinnabulum*, *gurgulio* des Latins, σταφυλὴ des Grecs ; appendice ou prolongement charnu qui pend au milieu du bord libre ou inférieur du voile du palais. La luette a une forme conique ; elle est plus ou moins volumineuse suivant les individus : elle semble faire du bord inférieur du voile du palais, une arcade à doubles cintres, et terminée de chaque côté par deux piliers qui se continuent avec la langue et avec le pharynx. Elle est formée spécialement par la membrane muqueuse du voile du palais, et renferme dans son épaisseur le muscle auquel on a donné le nom de *releveur de la luette*, ou d'*azygos uvulæ* (palato-staphylin).

Luette vésicale. Lieutaud a donné ce nom à un petit tubercule que présente la partie inférieure du col de la vessie, et qui est formé par la membrane muqueuse ou par l'angle antérieur du trigone vésical. (J. C.)

LUMBAGO (*Path.*), s. m., nom latin francisé du rhumatisme qui affecte la région lombaire. *Voy*. RHUMATISME. (CH.)

LUMBARIS INTERNUS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins ; le muscle psoas. *V*. ce mot. James. (J. C.)

LUMBRICALES MUSCULI (*Anatomie*), mots latins ; les muscles lombricaux. *V*. LOMBRICAL. (J. C.)

LUMIÈRE (*Physiq.*), s. f., *lux*, *lumen*, en grec λύκη, φῶς. On donne ce nom à un fluide impondérable, très-rare, répandu dans tout l'univers, que la plupart des physiciens croient émaner du soleil et des étoiles fixes, et dont voici les principales propriétés. La lumière tend toujours à se mouvoir en ligne droite, sous la forme de rayons, et avec une vitesse prodigieuse, puisqu'elle parcourt plus de quatre millions de lieues par minute. Les rayons lumineux traversent certains corps désignés sous le nom de *milieux* ; tous ceux qui tombent obliquement changent de direction, et s'éloignent ou se rapprochent de la perpendiculaire élevée au point d'immersion, suivant qu'ils passent d'un milieu dense dans un milieu rare, ou suivant que le contraire a lieu : on désigne cette déviation sous le nom de *réfraction*. En traversant ainsi les milieux, et sur-tout les prismes de verre, chaque rayon lumineux est décomposé en trois sortes de rayons, les uns appelés *rayons calorifiques obscurs*, sont susceptibles d'échauffer et de dilater les corps : les autres portent le nom de *rayons lumineux proprement dits* ; enfin les derniers sont appelés *rayons capables de produire des effets chimiques*. Les rayons lumineux proprement dits sont au nombre de sept, savoir : le *rouge*, l'*orangé*, le *jaune*, le *vert*, le *bleu*, l'*indigo* et le *violet* ; leur ensemble, projeté sur un écran, constitue le *spectre solaire* : les rayons calorifiques obscurs se trouvent au-deçà de la portion rouge du spectre, tandis que les rayons capables de produire des effets chimiques, sont placés au-delà de la portion violette du spectre : ces derniers ne produisent point de chaleur.

Les rayons lumineux sont réfléchis par la surface de tous les corps, de manière à ce que l'angle d'incidence soit égal à l'angle de réflexion : cette réflexion est surtout marquée dans les corps opaques doués d'une couleur blanche, tandis que les surfaces noires jouissent à peine de cette propriété. La lumière, indépendamment de la source dont nous avons déjà parlé, est encore le produit de toutes les combustions avec flamme : on pense assez généralement qu'elle est fournie alors par l'oxygène de l'air qui passe le plus souvent de l'état de gaz à l'état solide ou liquide en se combinant avec les corps qui brûlent. Elle contribue puis-

samment à la végétation des plantes et à la vie des animaux. (M. O.)

LUMINEUX, adj. : épithète donnée aux corps dont la lumière émane.

LUNAIRE (*Bot.*), s. f., *lunaria;* genre de la tétradynamie siliculeuse et de la famille des crucifères. On mange en salade la racine de la lunaire annuelle. Ses semences, qui ont passé pour apéritives, vulnéraires, antihydrophobiques, etc., sont aujourd'hui inusitées. (H. C.)

LUNATIQUE (*Path.*), adj., *lunaticus*, de *luna*, lune; qui est sous l'influence de la lune. On donne ce nom soit aux maladies qui reparaissent à des phases déterminées de la lune, soit aux individus qui en sont affectés. (CH.)

LUNE, s. f. : nom donné au satellite de la terre. Elle décrit un orbe elliptique dont le centre de la terre occupe un des foyers. *V.* SATELLITE.

LUNULÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *lunulatus;* qui a la forme d'un croissant. (H. C.)

LUPIN (*Bot.*), s. m., *lupinus;* genre de la diadelphie décandrie et de la famille des légumineuses. Parmi les espèces qui le composent, on distingue le lupin cultivé, *lupinus albus*, Linn., plante connue des anciens, et usitée comme aliment et comme fourrage : souvent même elle orne les jardins au nombre des plantes d'agrément. Ses semences, un peu amères, donnent une farine qu'on range parmi les *quatre farines résolutives*, et qui sert à la préparation des cataplasmes. Rarement on les mange; cependant, dans quelques cantons du Piémont et de la Corse, beaucoup d'hommes en font leur nourriture journalière. (H. C.)

LUPULUS (*Bot.*), mot latin. *Voy.* HOUBLON.

LUT (*Chim.*), s. m., *lutum;* mélange que l'on emploie, soit pour boucher les ouvertures des appareils, soit pour recouvrir la surface des cornues, des tuyaux, etc., qui doivent supporter un très-grand degré de chaleur. On compose le lut différemment, suivant l'objet qu'on se propose de remplir : le plus souvent on le fait avec la farine de graine de lin et la colle d'amidon. Le lut gras se prépare avec de l'argile et de l'huile siccative; quelquefois on emploie le blanc d'œuf et la chaux; enfin le lut qui sert à recouvrir les vases que l'on veut chauffer fortement, s'obtient avec de l'argile, du sable tamisé et de l'eau. (M. O.)

LUTATION, s. f., *lutatio*, du verbe *lutare*, luter; enduire de lut. *V.* ce mot. On désignait autrefois ainsi l'action de couvrir les parties du corps avec du limon, opération qui avait pour objet de s'emparer de l'humidité qui était à sa surface. Cette méthode était employée en Égypte. (M. O.)

LUTER, appliquer le lut. *V.* ce mot.

LUTJAN (*Ichthyol.*), s. m., *lutjanus;* genre de poissons thoraciques de la famille des acanthopomes. Les espèces qui le composent sont en général parées de couleurs brillantes, et ont une chair d'une saveur fort agréable. (H. C.)

LUTRON : mot anciennement employé pour désigner un *bain*. Galien fait également mention, sous ce nom, d'un médicament *ophthalmique*.

LUXATION (*Path. chir.*), s. f., *luxatio*, du verbe latin *luxare*, déboîter, faire changer de place. On appelle ainsi une maladie dans laquelle les surfaces articulaires des os ont perdu en tout ou en partie leurs rapports naturels, soit par l'effet d'une violence extérieure, soit à la suite d'une altération des parties qui constituent l'articulation. Dans ce dernier cas, on a donné aux luxations le nom de *spontanées* ou de *consécutives*, tandis qu'on les nomme *accidentelles* dans le premier.

Les luxations offrent de nombreuses différences, suivant,

1° Les *articulations en particulier.* Presque tous les os sont susceptibles d'être déplacés dans leurs articulations; cependant on observe que les articulations orbiculaires sont plus sujettes à être luxées, à raison de l'étendue de leurs mouvements et de la laxité de leurs ligaments; viennent ensuite les articulations ginglymoïdales, puis les articulations planiformes. Les luxations sont fort rares pour les articulations amphiartrodiales, dans lesquelles les surfaces articulaires sont maintenues en rapport par des substances fibreuses intermédiaires, comme on l'observe pour les vertèbres : et rarement alors arrivent-elles sans fractures.

2° Le *sens du déplacement.* Les luxations peuvent ordinairement se faire, pour chaque articulation, dans plusieurs sens : ainsi l'humérus, dans son articulation supérieure, peut se luxer en bas, en avant, en arrière; le fémur, le tibia, peuvent se déplacer dans quatre sens. Il faut distinguer dans les luxations, le déplacement primitif, effet de la violence extérieure, du déplacement consécutif, qui n'arrive que plus tard, et dépend de l'action musculaire, du poids des membres, etc.

3° L'*étendue du déplacement* varie dans les luxations : quand les os ont complétement perdu leurs rapports articulaires, la luxation est dite *complète;* et

lorsqu'au contraire ils conservent encore en partie ces rapports, on nomme la luxation *incomplète*. Dans les luxations orbiculaires, le déplacement est toujours complet; dans les ginglymes, au contraire, il est souvent incomplet.

4° *L'état d'ancienneté des luxations, leur état de simplicité* ou *de complication* les font différer. Ainsi les luxations peuvent être récentes ou bien opérées depuis fort long-temps; elles peuvent être simples ou compliquées de contusion, d'inflammation; de contraction spasmodique des muscles; de déchirure de la peau; de lésion des nerfs, des vaisseaux; de fractures, etc.

Les causes des luxations sont, les unes prédisposantes, et se trouvent dans la nature des articulations; leurs maladies antécédentes, comme le relâchement des ligaments, la profession des individus, etc. Les causes efficientes, sont le plus ordinairement des violences extérieures, comme des chutes, de profondes contusions; dans quelques cas, la seule action musculaire, comme on l'observe pour la luxation de la mâchoire inférieure; souvent ces deux causes agissent en même temps pour déplacer les os.

Dans les luxations, les ligaments sont déchirés en tout ou en partie, les capsules synoviales ouvertes; souvent les muscles voisins sont alongés, déchirés, les vaisseaux rompus; et lorsque la luxation n'a pas été réduite, il survient dans les parties intéressées de tels changements, qu'elle devient irréductible.

Les signes des luxations sont, les uns rationels, comme la douleur, la difficulté ou l'impossibilité des mouvements, etc.; les autres sont des signes sensibles; ils se tirent des changements survenus dans la forme, la longueur du membre qui est alongé ou raccourci; de ceux survenus dans sa direction; de l'altération particulière de ses mouvements; de la déformation de l'articulation et des parties voisines, etc.

Le prognostic des luxations varie. Ainsi quand une luxation n'a pas été réduite, et qu'elle est ancienne, ordinairement la réduction devient impossible, et le malade reste estropié; toutes choses égales d'ailleurs, les luxations des articulations ginglymoïdales sont plus graves que celles des articulations orbiculaires. Le prognostic est différent aussi quand la luxation est simple, ou bien compliquée de lésions plus ou moins graves des extrémités articulaires ou des parties voisines.

Le traitement des luxations consiste à réduire les os déplacés, à les maintenir réduits, et à prévenir les accidents ou à les combattre lorsqu'ils se sont développés.

Pour réduire les luxations, il faut employer une force supérieure à celle des muscles et autres parties qui retiennent les os déplacés: on établit la contre-extension sur la partie supérieure du membre ou sur le tronc; l'extension appliquée à sa partie inférieure doit être d'abord dirigée suivant le sens du déplacement de l'os luxé, et faite ensuite de telle sorte, que cet os parcoure en sens inverse, pour rentrer dans sa cavité, le même chemin qu'il s'est frayé pour en sortir. Le chirurgien qui dirige l'extension et la contre-extension, opère la coaptation en portant les surfaces osseuses déplacées l'une vers l'autre; à l'instant où la réduction est opérée, on entend ordinairement un bruit particulier produit par la rencontre des surfaces articulaires; le membre a aussi repris sa forme, sa direction, sa longueur, ses mouvements; les douleurs ont cessé en grande partie, etc.

On maintient les os réduits, en appliquant des bandages appropriés à chaque espèce de luxation; et ensuite on combat les complications par des moyens différents, suivant leur espèce. (J. C.)

LUXÉ, ÉE (*Path. chir.*), adj., qui est affecté de luxation. Membre luxé, os luxé. *V.* LUXATION. (J. C.)

LUXER (*Path. chir.*), v. a., *luxare*; opérer une luxation. *V.* ce mot. (J. C.)

LUXEUIL (Eau de). Luxeuil est une ville située au pied des Vosges, département de la Haute-Saône, où l'on trouve cinq sources d'eau thermale et deux d'eau froide. On les emploie comme apéritives, fondantes, altérantes.

LUZERNE (*Bot.*), s. f., *medicago*; genre de plantes de la diadelphie décandrie et de la famille des légumineuses. Plusieurs espèces de ce genre sont intéressantes. Parmi elles nous citerons la *luzerne en arbre*, *medicago arborea*, arbrisseau des îles de la mer Méditerranée, employé comme fourrage dans le Levant, et cultivé dans les jardins d'agrément: et la *luzerne commune*, *medicago sativa*, dont nous formons des prairies artificielles pour la nourriture de nos bestiaux. (H. C.)

LYCANCHE (*Path.*), λυκαγχη; angine de loup, comme *cynanche* signifie angine de chien. *V.* LYCOÏDES. (CH.)

LYCANTHROPIE (*Path.*), s. f., *lycanthropia*, λυκανθρωπία, de λύκος, loup, et de ἄνθρωπος, homme; variété de la mélancolie dans laquelle le malade croit être changé en loup, et imite la voix et les allures de cet animal. (CH.)

LYCAON (*Path.*), mot grec, λυκάον; il a le même sens que *lycanthropie*. (Ch.)

LYCHNIDE (*Bot.*), s. f., *lychnis*; genre de la famille des caryophyllées et de la décandrie pentagynie. On en cultive plusieurs espèces pour l'ornement des jardins; telle est la *croix de Jérusalem*, *lychnis calcedonica*, Linn., originaire de la Turquie asiatique. (H. C.)

LYCHNION, mot grec employé pour désigner un liniment usité dans les maladies des yeux, et dont Galien donne la description.

LYCION (*Bot.*). *V.* Liciet.

LYCOCTONUM (*Bot.*), mot latin formé du grec, et signifiant *tue-loup*. *V.* Aconit. (H. C.)

LYCOIDES (*Path.*), mot grec, λυκοειδής, de λύκος, loup; épithète donnée à une espèce d'angine attribuée à la rétention excessive du sperme dans ses réservoirs et à son passage dans le sang. (Ch.)

LYCOPE (*Bot.*), s. f., *lycopus*, de λύκος, loup, et de πούς, pied; genre de plantes de la famille des labiées, et de la décandrie monogynie. La lycope des marais, *lycopus aquaticus*, qui croît sur le bord de nos rivières, est employée dans le Nord à la teinture en noir. (H. C.)

LYCOPERDON. *V.* Vesse-de-loup.

LYCOPODE (*Bot.*), s. m., *lycopodium*, de λύκος, loup, et de πούς pied; genre de plantes cryptogames de la famille des mousses. Une espèce vraiment intéressante dans ce genre est le lycopode en massue, *lycopodium clavatum*, Linn., qui croît dans nos bois montagneux, et est la plus grande des mousses d'Europe. La poussière qui remplit les capsules de ses épis est éminemment inflammable, ce qui la fait appeler *soufre végétal*, et ce qui la rend très-précieuse pour les théâtres et pour les feux d'artifice. Elle brûle sans répandre aucune odeur. On s'en sert aussi pour rouler les bols dans les pharmacies; en médecine, elle est usitée comme dessiccative, contre les excoriations de la peau des enfants nouveau-nés. C'est spécialement en Suisse et en Allemagne qu'on recueille cette substance pour le commerce. (H. C.)

LYCOPSIS (*Bot.*), s. m., *lycopsis*, de λύκος, loup, et de ὄψις, visage; genre de la famille des borraginées et de la pentandrie monogynie. On peut substituer à la bourrache et à la buglosse, le *lycopsis arvensis*, qui croît partout dans nos champs. (H. C.)

LYCOPUS, mot latin. *Voy.* Lycope.

LYCOREXIE (*Path.*), s. f., *lycorexis*, λυκορεξις; faim de loup. *V.* ce mot. (Ch.)

LYGMOS (*Path.*), mot grec, λυγμός; hoquet. (Ch.)

LYMNÉE (*Conchyliol.*), s. f., *lymnea*; genre de mollusques gastéropodes à coquille univalve et vivant dans l'eau douce. On en trouve plusieurs espèces dans nos mares, nos ruisseaux et nos étangs. (H. C.)

LYMPHÆ DUCTUS (*Anat.*), mots latins; vaisseaux lymphatiques. *V.* Absorbants (Vaisseaux). (J. C.)

LYMPHATIQUE (*Anat.*), adj., *lymphaticus*; qui est relatif à la lymphe.

Système lymphatique ou *absorbant*. On donne ce nom à ce système particulier d'organes qui servent à la formation et à la circulation de la lymphe, qui président aux phénomènes de l'absorption. Ces organes sont:

1° Les *ganglions lymphatiques*, nommés aussi *glandes lymphatiques* ou *conglobées*. *Voyez* Ganglions lymphatiques.

2° Les *vaisseaux lymphatiques* ou *absorbants*. Ils sont très multipliés; nés de la surface des membranes et du tissu des organes, ils transmettent dans le système des veines tous les fluides absorbés. Ceux qui s'emparent du chyle pendant l'acte de la digestion dans les intestins, constituent un ordre à part connu sous le nom de *vaisseaux lactés* ou *chylifères*.

On trouve des vaisseaux lymphatiques dans toutes les parties du corps; mais quelque part qu'on les examine, ils forment deux plans, l'un superficiel, et l'autre profond. Cette disposition n'est pas seulement bornée aux membres, où il est plus facile de l'observer, elle existe pour chaque organe en particulier, comme le foie, les poumons, le pancréas, etc. Les vaisseaux profonds et les superficiels communiquent souvent ensemble.

Les vaisseaux lymphatiques sont en général plus petits que les artères et les veines; ils sont très-minces, diaphanes et cylindriques; mais ils présentent de distance en distance des dilatations plus ou moins considérables, qui sont le résultat de valvules placées dans leur intérieur; ils sont peu flexueux dans leur trajet; leurs anastomoses sont fort multipliées; ils s'entre-croisent souvent en formant des plexus successifs.

On ignore entièrement la nature et la disposition des premières radicules des vaisseaux absorbants. Avant de se terminer dans leurs principaux troncs, les branches des vaisseaux lymphatiques doivent traverser un nombre plus ou moins grand de ganglions lymphatiques, dans lesquels elles se subdivisent à l'infini.

Sous le rapport de leur structure, les

vaisseaux lymphatiques sont formés d'une membrane extérieure celluleuse et d'une tunique interne analogue à celle des veines. Cette dernière, en se repliant sur elle-même, produit de distance en distance les valvules qui sont le plus souvent disposées deux à deux. Les parois de ces vaisseaux reçoivent des artères et des veines très-déliées. Tous les vaisseaux absorbants du corps se déchargent par quelques troncs dans les veines sous-clavières et jugulaires internes ; deux de ces troncs sont beaucoup plus volumineux que les autres ; on les désigne sous les noms de *canal thoracique* et de *grande veine lymphatique droite*. Le premier reçoit les lymphatiques de l'abdomen, des membres inférieurs, du côté gauche du thorax, du membre thoracique gauche, et du côté correspondant de la tête et du cou. La seconde est destinée à ceux du membre thoracique droit, et du côté droit de la tête, du cou et du thorax.

Bichat divise les vaisseaux lymphatiques comme les exhalants : 1° en *extérieurs*, qui prennent naissance sur la peau et les membranes muqueuses : c'est à cet ordre de vaisseaux lymphatiques qu'appartiennent ceux qui pompent le chyle dans les intestins. 2° En *intérieurs*, qui naissent sur le tissu cellulaire, sur les membranes séreuses, synoviales, médullaires, et sont chargés d'absorber la sérosité, la graisse, la moelle, la synovie. 3° En *nutritifs*, qui prennent leur origine dans la texture intime de tous nos organes, et sont destinés à prendre les matériaux qui ne doivent plus en faire partie; ils président à la décomposition des organes, à l'absorption interstitielle. *V.* ABSORPTION.

Veines lymphatiques. On a donné ce nom aux vaisseaux lymphatiques.

Tempérament lymphatique. *V.* TEMPÉRAMENT.

LYMPHATIQUE (Maladie) : nom donné à l'éléphantiasis des Arabes. (CH.)

LYMPHE, s. f., *lympha*, de νύμφη, eau, en changeant ν en λ ; nom donné au liquide contenu dans les vaisseaux lymphatiques et dans le canal thoracique des animaux que l'on a fait jeûner pendant vingt-quatre heures. Suivant M. Chevreul, la lymphe de chien contient de l'eau, de la fibrine, de l'albumine, du sel commun, du sous-carbonate de soude, des phosphates de chaux et de magnésie, et du carbonate de chaux. Les propriétés et la composition de la lymphe varient beaucoup, suivant les parties où les vaisseaux lymphatiques la prennent ; mais on peut dire en général qu'elle se présente sous la forme d'un liquide transparent, légèrement alcalin, quelquefois d'un rouge de garance ou jaunâtre, d'une odeur spermatique, d'une saveur salée, soluble dans l'eau, et se troublant par son mélange avec l'alcool : elle se coagule lorsqu'on l'abandonne à elle-même. Le caillot ou la portion solide, devient rouge-écarlate lorsqu'on le met en contact avec le gaz oxygène, et rouge-pourpre quand on le met dans du gaz acide carbonique. (M. O.)

LYMPHE DE COTUNNI (*Anatom.*). *V.* COTUNNI. (J. C.)

LYNCEUS (*Pharm.*) : collyre mentionné par Galien et par Paul-Æginète, et recommandé pour emporter les excroissances calleuses et pour éclaircir la vue. Inusité. (M. O.)

LYNCIS LAPIS. *V.* BELEMNITE.

LINGODES FEBRIS (*Path.*) : nom latin d'une espèce de fièvre, ordinairement intermittente, dont le hoquet est le symptôme prédominant de λυγξ, hoquet. (CH.)

LYRE (*Anat.*), s. f, *lyra ; corpus psalloïdes*. *V.* CORPS PSALLOÏDE. (J. C.)

LYRÉE (Feuille) (*Bot.*), *folium lyratum ;* feuille dont le disque est entier à sa partie supérieure, et divisé en lobes décroissant inférieurement. (H. C.)

LYSIMACHIE (*Bot.*), s. f., *lysimachia ;* genre de la pentandrie monogynie et de la famille des lysimachiées. On n'en emploie qu'une espèce ; c'est la *nummulaire*. *V.* ce mot. (H. C.)

LYSIMACHIÉES (*Bot.*), s. f. pl., *lysimachiæ ;* famille de plantes dicotylédones monopétales à étamines hypogynes. Le genre lysimachie lui a donné son nom. (H. C.)

LYSIPONION : ancien nom d'un antidote mentionné par Myrepse. Inusité. (M. O.)

LYSIS (*Path.*), mot grec, λύσις, solution; nom donné aux crises qui s'opèrent insensiblement, c'est-à-dire peu-à-peu et sans phénomènes critiques. (CH.)

LYSSA (*Path.*), nom grec de la rage, λύσσα. (CH.)

LYSSODECTOS (*Path.*), mot grec, λυσσόδηκτος ; celui qui a été mordu par un chien enragé, ou celui qui est déjà atteint de la rage. (CH.)

LYTERIOS (*Path.*), mot grec, λυτήριος ; nom donné aux signes qui annoncent la solution d'une maladie très-violente. (CH.)

M. Dans l'alphabet chimique, cette lettre servait à désigner un composé d'argent.

MACAHALEF (*Bot.*). *V.* Calaf.

MACAREUX (*Ornithol.*), s. m., *fratercula;* genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes. Les espèces qui le forment habitent les côtes des mers du Nord, et en particulier le Kamtschatka. (H. C.)

MACARONI (*Pharm.*) : ancien nom d'une poudre composée de deux parties de sucre et d'une partie de protoxyde d'antimoine sulfuré vitreux (verre d'antimoine). Elle était employée dans la colique des peintres. Inusité. (M. O.)

MACEDONICUS (*Pharm.*) : épithète donnée à un emplâtre décrit par Aetius et par Paul-Æginète. Inusité. (M. O.)

MACÉRATION (*Pharm.*), s. f., *maceratio;* opération qui consiste à traiter une matière solide par un liquide, à la température ordinaire de l'atmosphère; tantôt la matière solide est entièrement dissoute, tantôt, et le plus souvent, le liquide ne dissout que quelques-uns des principes qui entrent dans la composition du solide. (M. O.)

MACHÆRION ou MACHÆRIS (*Anat.*, *Opérat. chir.*), mots grecs, μαχαίριον, μαχαίρις; amputation, incision. On lit dans Ruffus d'Ephèse que les aruspices avaient donné ce nom à une partie du foie des animaux. Il ajoute que cette partie s'aperçoit à peine dans l'homme. James. (J. C.)

MACHAONIA (Ars) (*Path.*) : terme latin sous lequel on a désigné la médecine: Machaon était fils d'Esculape. (Ch.)

MACHELIÈRES (Dents). *V.* Molaires. (J. C.)

MACHER (*Physiol.*), v. a., *masticare;* broyer avec les dents. *V.* Mastication. (H. C.)

MACHINAL (*Physiol.*), adj., *mechanicus.* Quand cette épithète est jointe au mot *mouvement*, elle indique que la volonté n'a aucune part au mouvement naturel désigné. (H. C.)

MACHINE (*Physiq.* et *Chim.*), s. f., *machina*, μηχανὴ des Grecs; instrument quelquefois simple et plus souvent composé, employé à transmettre l'action d'une force à un corps qui n'est pas dans sa direction, et à produire du mouvement ou à déterminer une action quelconque. Les physiciens distinguent sept machines simples, savoir : les *cordes* ou machines funiculaires, le *levier*, la *poulie*, le *tour*, le *plan incliné*, la *vis* et le *coin*.

Machine de Boyle. V. Machine pneumatique.

Machine de compression. Instrument propre à comprimer l'air; il agit en diminuant le volume et en augmentant la densité du gaz.

Machine de condensation. V. Machine de compression.

Machine électrique. Machine qui sert à développer le fluide électrique. Celle que l'on emploie le plus ordinairement aujourd'hui est composée d'un plateau de verre, de coussins que l'on appelle *frottoirs*, et d'un conducteur métallique isolé et armé de pointes qui jouissent de la propriété d'attirer le fluide à mesure qu'il est dégagé par le frottement du verre contre les coussins.

Machine hydraulique. Machine dont on se sert pour élever l'eau d'une profondeur quelconque : telle est la pompe.

Machine pneumatique. Instrument propre à faire le vide, ou du moins à raréfier considérablement l'air contenu dans une cloche ou dans tout autre vase. (M. O.)

MACHLIS, mot latin. Dans Pline, il désigne l'*élan*. *V.* ce mot. (H. C.)

MACHOIRE (*Anat.*), s. f., *maxilla*, *mandibula*, σιαγὼν des Grecs. On a donné ce nom à deux os qui soutiennent les dents, et servent, au moyen de ces dernières, à inciser, à déchirer, à broyer les substances alimentaires. Il y a deux mâchoires, elles sont distinguées en *supérieure* et en *inférieure :* par leur réunion elles forment la face. *V.* ce mot et Maxillaire. (J. C.)

MACIS (*Mat. méd.*), s. m., *macis;* arille de la muscade. Elle est aromatique et stimulante, et entre dans un assez grand nombre de préparations pharmaceutiques. *V.* Muscade et Muscadier. (H. C.)

MACRAUCHEN (*Anat.*), mot grec, μακραύχην, de μακρὸς, long, et de αὐχὴν, le cou; qui a le cou long. Galien. James. (J. C.)

MACRE (*Bot.*), s. f., *trapa;* genre de la tétrandrie monogynie et de la famille des *naïades*, suivant les uns, ou de celle des *épilobiennes*, suivant les autres. La châtaigne d'eau, *trapa natans*, Linn., croît par toute l'Europe dans les rivières, les lacs, les étangs, dans les fossés des villes de guerre. Ses fruits, assez semblables à de petites châtaignes, et armés cha-

cun de quatre cornes, renferment une amande blanche, dure, cordiforme et très-bonne à manger. Thomson dit que les racines de cette plante sont vénéneuses. (H. C.)

MACREUSE (*Ornithol.*), s. f., *anas nigra*, Linn.; nom d'un oiseau du genre des canards, qui vit en quantité dans le nord de l'Europe, et que l'on trouve aussi sur nos côtes en Picardie. Sa chair, quoique souvent mangée, offre un assez mauvais aliment. (H. C.)

MACROBIOTIQUE (*Hyg.*), adj., *macrobioticus*, *longævus*, de μακρὸς, long, et de βίος, vie; qui vit long-temps. On dit aussi l'*art macrobiotique*, pour l'art de vivre long-temps. (H. C.)

MACROCÉPHALE (*Hist. nat.*), adj., *macrocephalus*, de μακρὸς, gros, et de κεφαλὴ, tête; qui a une grosse tête. Hippocrate a donné le nom de *macrocéphales* à certaines peuplades de l'Asie qui étaient dans le cas dont il s'agit. Les botanistes appliquent cette épithète à l'embryon, lorsque les cotylédons sont renflés en un corps plus gros que le reste. Olivier, enfin, a appelé *macrocéphale* un genre d'insectes coléoptères, que Linnæus et Fabricius ont placé parmi les bruches. (H. C.)

MACROCOSME, s. m., *macrocosmus*, dérivé de μακρὸς, long, et de κόσμος, monde; synonyme d'*univers*, suivant quelques anciens philosophes. Inusité. (M. O.)

MACROPHYSOCÉPHALE (*Path.*), s. m. et f., *macrophysocephalus*, de μακρὸς, long, de φῦσα, air, et de κεφαλὴ, tête; mot employé par A. Paré pour désigner l'augmentation de volume de la tête du fœtus, produite par une sorte d'emphysème qui retarde l'accouchement. (Ch.)

MACROPNÉE (*Path.*), s. f., *macropnœa*, du grec μακροπνοια; respiration longue; le mot *macropnus*, μακροπνους, qui respire lentement, se trouve aussi dans quelques auteurs. (Ch.)

MACROPODE (*Bot.*), adj., *macropodius*. M. Richard a appliqué cette épithète à l'embryon, lorsque sa radicule très-grosse est renflée en tête. (H. C.)

MACROSCÈLES (*Anat.*), mot grec, μακροσκελης; qui a de longues jambes. Castelli. (J. C.)

MACTRE (*Conchyliol.*), s. f., *mactra*; genre de mollusques acéphales à coquille bivalve. On en trouve dans la mer Méditerranée beaucoup d'espèces, parmi lesquelles on en mange plusieurs, et en particulier la mactre lisor, *mactra stultorum*, Linn. La mactre poivrée, de la même mer, a la chair très-âcre. (H. C.)

MADAROSIS (*Path.*), mot grec latinisé et francisé, μαδάρωσις, *madarosis* (lat.), madarose (fr., s. f.). Il signifie chute ou privation des poils, et spécialement des cils. (Ch.)

MADÉFACTION (*Pharm.*), *madefactio*, dérivé de *madidus*, humide, et de *facere*, faire; l'action d'humecter ou de rendre humides certains corps.

MADI (*Bot.*), s. f., *madia*. On donne ce nom à une plante qui forme un genre dans la syngénésie polygamie superflue et dans la famille des corymbifères. Elle croît au Chili, où on la cultive en grand, parce qu'elle fournit, soit par expression, soit par coction, une huile plus douce et d'une saveur plus agréable que la plupart de nos huiles d'olive. (H. C.)

MADIC : babeurre. *V.* ce mot. Inusité.

MADICUM : collyre mentionné par Oribase. Inusité.

MADISTERION (*Inst. chir.*), mot grec, μαδιστήριον, *volsella*; instrument dont on se servait pour rendre la peau unie et pour arracher les poils. Castelli, James. (J. C.)

MADRÉPORE (*Zool.*), s. m., *madrepora*. On donne ce nom à un genre d'animaux zoophytes de la famille des lithophytes ou polypiers pierreux. La masse de leur corps, garnie de pores distincts et de lames en étoile sur son pourtour, a la figure d'un végétal rameux. Autrefois on a employé comme un absorbant et comme un astringent la substance pierreuse des madrépores, qui n'est que du carbonate de chaux. Ces animaux habitent la mer. (H. C.)

MÆA (*Accouch.*), mot grec, μαια; sage-femme. Castelli. (J. C.)

MAGALAISE : synonyme de *manganèse*. *V.* ce mot.

MAGALEP. *V.* Mahaleb.

MAGDALÉON (*Pharm.*), s. m., *magdaleo*, *magdalis*, dérivé du grec μαγδαλία, cylindre. On donne ce nom à tous les médicaments que l'on roule en cylindre, et plus particulièrement aux emplâtres.

MAGDALIÆ, magdaléons. *V.* Magdaléon.

MAGDALIDES, magdaléons. *Voy.* Magdaléon.

MAGDEBOURG (Hémisphères de). *V.* Hémisphères.

MAGIS (*Pharm.*) : sorte de gâteau composé de gousses d'ail et de fromage battus ensemble, suivant Hippocrate. Inusité. (M. O.)

MAGISTÈRE (*Chim.*), s. m., *magisterium*. On désignait anciennement sous ce nom les précipités obtenus avec les

dissolutions salines, ainsi que les procédés propres à obtenir les médicaments, et dont on faisait mystère. On disait *magistère de poids*, *de volatilité*, etc. Inusité. (M. O.)

MAGISTÈRE DE BISMUTH : synonyme de *sous-nitrate de bismuth* ou de *blanc de fard*. *Voy.* NITRATE DE BISMUTH.

MAGISTÈRE DE SOUFRE : soufre précipité d'une dissolution au moyen d'un acide ou de tout autre corps. Inusité. (M. O.)

MAGISTRAL, ALE (*Pharm.*), adj., *magistralis*, *extemporaneus*. On donne ce nom aux médicaments que l'on prépare extemporanément ou sur-le-champ, tandis que les médicaments *officinaux* sont préparés long-temps avant d'être prescrits. *V.* OFFICINAL. (M. O.)

MAGMA (*Pharm.*), s. m., μάγμα, dérivé du verbe μάσσω, je pile, j'exprime. Nom donné au marc ou à la matière épaisse que l'on obtient en exprimant certaines substances pour en retirer toutes les parties fluides.

MAGNA ARTERIA (*Anat.*), mots latins; la grosse artère. *V.* AORTE. James. (J. C.)

MAGNA COMMISSURA CEREBRI (*Anat.*), mots latins. Soëmmerring donne ce nom au corps calleux. (J. C.)

MAGNES, mot latin qui signifie *aimant*. *V.* ce mot.

MAGNES ARSENICALIS, aimant arsenical; mélange de parties égales d'antimoine, de soufre et d'arsenic : on le faisait fondre dans une cucurbite de verre; le produit faisait la base d'un emplâtre, dont on ne se sert plus, et que l'on appelait *emplâtre magnétique*. Inusité. (M. O.)

MAGNÉSIE, s. f., *magnesia*, de *magnes*, aimant; oxyde métallique terreux que l'on comparait autrefois à tort à l'aimant, ce qui lui a valu le nom qu'il porte. Il est blanc, doux au toucher, insipide et insoluble dans l'eau; il verdit le sirop de violettes. Exposé à l'air, il en attire l'acide carbonique; il se dissout très-bien dans les acides, et forme des sels solubles et insolubles. Les premiers se comportent avec l'ammoniaque, de manière à faire distinguer la magnésie des autres oxydes terreux; en effet, l'alcali volatil ne décompose jamais complétement les dissolutions salines de magnésie, il ne précipite qu'une portion d'oxyde, l'autre portion reste dans la liqueur, et forme avec l'ammoniaque un sel double soluble. La magnésie ne se trouve jamais pure dans la nature; elle y est toujours à l'état de sel, ou combinée avec d'autres oxydes. Elle est formée d'oxygène et de *magnesium*, suivant les expériences de M. Davy. On l'obtient en versant du sous-carbonate de potasse dissous dans une dissolution de sulfate de magnésie; il se précipite du sous-carbonate de magnésie blanc, qu'il suffit de laver, de dessécher et de calciner dans un creuset pour transformer en magnésie. On distinguera facilement la magnésie calcinée ou décarbonatée du sous-carbonate dont nous parlons, parce que ce dernier fera effervescence avec les acides. La magnésie est employée en médecine comme contre-poison des acides, pour combattre les calculs vésicaux d'acide urique, pour neutraliser les acides qui se développent souvent dans l'estomac, enfin comme purgatif : la dose est depuis 6-12 grains jusqu'à une demi-once. (M. O.)

MAGNÉSIE AERÉE DE BERGMANN. *V.* CARBONATE (Sous) DE MAGNÉSIE.

MAGNÉSIE BLANCHE. *V.* CARBONATE (Sous) DE MAGNÉSIE.

MAGNÉSIE CAUSTIQUE. *V.* MAGNÉSIE.

MAGNÉSIE CRAYEUSE. *V.* CARBONATE (Sous) DE MAGNÉSIE.

MAGNÉSIE DOUCE. *V.* CARBONATE (Sous) DE MAGNÉSIE.

MAGNESIE EFFERVESCENTE. *V.* CARBONATE (Sous) DE MAGNÉSIE.

MAGNÉSIE MOYENNE. *V.* CARBONATE (Sous) DE MAGNÉSIE.

MAGNÉSIE OPALINE. Nom donné, suivant Lemery, à un mélange de parties égales d'antimoine, de nitrate de potasse et de sel marin décrépité. Inusité. (M. O.)

MAGNESIA SATURNI : antimoine, suivant Schroder. Inusité. (M. O.)

MAGNÉSIEN (*Chim.*), adj.; épithète donnée aux sels contenant de la magnésie. On dit souvent *sel ammoniaco-magnésien*, pour désigner un sel composé d'un acide, d'ammoniaque et de magnésie. (M. O.)

MAGNÉSIUM (*Chim.*), s. m. Nom donné au métal obtenu par M. Davy, en décomposant, au moyen de la pile de Volta et du mercure, la magnésie contenue dans le sulfate de magnésie. Il est solide, blanc, semblable à l'argent, et beaucoup plus pesant que l'eau. Il est inusité. (M. O.)

MAGNETINUS : épithète donnée anciennement au tartre. Inusité. (M. O.)

MAGNÉTIQUE, adj., *magneticus* du grec μάγνης, aimant; qui tient de l'aimant, qui appartient à l'aimant. On l'emploie aussi pour désigner un état parti-

culier dans lequel l'homme peut se trouver dans certaines circonstances, état que l'on fait dépendre d'une sorte de *magnétisme* que l'on appelle *animal*. *V.* MAGNÉTISME ANIMAL.

Barreaux magnétiques. *V.* ce mot.

Courant magnétique. Fluide magnétique actuellement en mouvement. — *Emplâtre magnétique*. *V.* MAGNES ARSENICALIS. — *Emplâtres magnétiques*. Nom donné à des composés emplastiques contenant de l'aimant pulvérisé. — *Fluide magnétique*. Fluide impondérable dont on a cru devoir admettre l'existence jusque dans ces derniers temps pour expliquer les propriétés de l'aimant. *V.* ce mot. On admettait même deux fluides de ce nom, l'un boréal, l'autre austral, dont les propriétés étaient analogues à celles des fluides électrique, vitré et résineux ; ainsi le fluide boréal repoussait le fluide du même nom, et en était repoussé, tandis qu'il attirait le fluide austral et en était attiré. Il paraît parfaitement démontré aujourd'hui, d'après les expériences d'Œrstedt, d'Ampère et d'Arago, que les phénomènes de l'aimant sont uniquement produits par l'électricité. M. Arago est parvenu à aimanter complétement une aiguille au moyen du courant voltaïque. (M. O.)

MAGNÉTISME ANIMAL. On a donné à ces expressions une double signification : d'une part on entend par *magnétisme animal*, un principe spécial qu'on regarde comme la source des actions organiques, qui siége particulièrement dans le système nerveux, et qui se transmet d'un corps vivant à un autre par le contact, par le simple approchement, ou, mieux encore, disent les personnes convaincues de l'existence de ce fluide, par l'effet d'une ferme volonté. D'autre part, on appelle aussi *magnétisme animal*, l'application des propriétés de ce fluide à la thérapeutique; et l'usage a fait adopter aujourd'hui les mots *magnétiser* et *magnétiseur*, l'un pour indiquer l'action d'appliquer le fluide dont il s'agit, l'autre pour désigner celui qui l'applique. Les discussions auxquelles cette matière a donné naissance, sont loin d'être terminées. (H. C.)

MAGNÉTISME MINÉRAL, même étymologie que *magnétique*; partie de la physique qui s'occupe des propriétés de l'aimant, et qui doit rentrer aujourd'hui dans l'électricité. *V.* MAGNÉTIQUE, AIMANT. (M. O.)

MAGNOC. *V.* MÉDICINIER. (H. C.)

MAGNOLIACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *magnoliaceæ*, *magnoliæ*; famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines hypogynes. Elle renferme entre autres le genre magnolier. (H. C.)

MAGNOLIER (*Bot.*), s. m., *magnolia*; genre de la polyandrie polygynie et de la famille des magnoliacées. Il renferme un assez grand nombre d'arbres des deux Amériques. Le *magnolia grandiflora* et plusieurs autres espèces du même genre sont cultivés dans les jardins d'agrément. On emploie comme fébrifuge, sous le nom de *quinquina de Virginie*, l'écorce du *magnolia glauca* ou arbre de castor. — Les castors recherchent sur-tout cette écorce. (H. C.)

MAGNOLIERS (*Bot.*), s. m. pl. *V.* MAGNOLIACÉES.

MAGORREUM (*Thérap.*). Paracelse appelait ainsi, selon Castelli et James, la cure des plaies. (J. C.)

MAGOS (*Pharm.*) : ancien nom d'un emplâtre décrit par Aétius, et que l'on employait dans le traitement des ulcères, des hydropisies, etc. Inusité. (M. O.)

MAGRA : synonyme de *cornaline* suivant Ruland. *V.* CORNALINE.

MAGUS. *V.* MAGOS.

MAHALEB (*Bot.*), s. m.; nom spécifique d'un cerisier. *V.* ce mot. (H. C.)

MAHOGON (*Bot.*), s. m., *swietenia*; genre de la famille des méliacées et de la décandrie monogynie. C'est un arbre de ce genre qui fournit le bois d'acajou, si estimé pour les meubles. L'écorce d'un autre mahogon, le *swietenia febrifuga* de la côte de Coromandel, est très-employée aux Indes, et quelquefois même en Europe, comme fébrifuge. (H. C.)

MAIGREUR (*Path.*), s. f., *macies*; état d'un individu qui n'a pas le degré d'embonpoint que présentent la plupart de ceux qui sont dans les mêmes conditions que lui. Il ne faut pas confondre la maigreur avec l'amaigrissement; celui-ci est toujours lié à un état de maladie: la maigreur n'est pas incompatible avec la santé.. *V.* AMAIGRISSEMENT. (CH.)

MAILLET (*Inst. chir.*), s. m., *malleolus*; espèce de marteau dont la masse est en bois ou en plomb, et dont on se sert, conjointement avec le ciseau et la gouge, pour enlever, couper, briser les os dans quelques opérations de chirurgie ou dans certaines préparations d'anatomie. (J. C.)

MAILLOT (*Hyg.*), s. m., *incunabula*. On donne ce nom à l'espèce de vêtement dont on enveloppe un enfant au moment de sa naissance, et pendant le cours de la première année de sa vie en général. La connaissance du maillot forme un des

points les plus importants de la classe de l'hygiène, qui a pour objet les *applicata*. (H. C.)

MAILLOT (*Zool.*), s. m., *pupa*; genre de mollusques gastéropodes à coquille univalve. Il renferme en général de petites espèces qui vivent à terre, sous les mousses et au pied des arbres. (H. C.)

MAIN (*Anat.*), s. f., *manus*, χεὶρ des Grecs. On appelle ainsi la partie qui termine les membres thoraciques de l'homme, et qui sert à la préhension des corps et au toucher. La main est soutenue par un squelette osseux, composée d'une grande quantité de pièces mobiles les unes sur les autres; de muscles, de tendons, de cartilages, de ligaments, de vaisseaux, de nerfs, etc. On a divisé la main en trois parties, le *carpe* ou le *poignet*, le *métacarpe* et les *doigts*. *V.* ces mots. On lui distingue, 1° une face concave, appelée la *paume* ou la *face palmaire de la main*. Elle présente en dehors une éminence considérable qui correspond au pouce; c'est l'éminence *thénar*, *V.* ce mot: et en dedans, une autre saillie moins prononcée qui avoisine le petit doigt; c'est l'éminence *hypothénar*. Entre ces deux parties existe une excavation nommée le *creux de la main*. 2° Une *face dorsale*, légèrement convexe, appelée aussi le *dos de la main*. 3° Un bord *externe* ou *radial*, et un bord *interne* ou *cubital*. La facilité de pouvoir opposer le pouce à tous les autres doigts pour saisir les objets, forme un des caractères distinctifs de la main de l'homme. (J. C.)

MAINS (*Bot.*), s. f. pl. Ce mot est synonyme de *cirrhes* ou de *vrilles*. Il est rarement employé. (H. C.)

MAIS (*Bot.*), s. m., *zea*; genre de la famille des graminées et de la monœcie triandrie. Il ne renferme qu'une espèce qu'on appelle *blé d'Inde* ou *blé de Turquie*. C'est une grande et belle plante originaire d'Amérique, cultivée en France dès le règne de Henri II. Les graines du maïs fournissent un aliment salubre et en usage dans beaucoup de provinces; on prépare avec leur farine des bouillies et du pain. (H. C.)

MAJORANA, mot latin. *V.* MARJOLAINE.

MAL (*Path.*), s. m., *malum*. On comprend sous ce nom des choses diverses: douleur, maladie, symptôme, infirmité, en un mot tout ce qui est opposé à la santé ou au bien-être du corps. (CH.)

MAL D'ANE (*Art vétér.*), *malum asini*. Les hippiatres nomment ainsi les crevasses qui surviennent au pied du cheval, du mulet et sur-tout de l'âne autour de la couronne, lorsqu'ils ont les *eaux aux jambes*. (CH.)

MAL DES ARDENTS. *V.* ARDENT.

MAL D'AVENTURE (*Path.*): nom vulgaire du panaris. (CH.)

MAL CADUC. *V.* CADUC.

MAL DE CERF (*Art vétér.*); nom donné par les hippiatres au tétanos du cheval, parce que dans l'affection dont il s'agit l'encolure de cet animal prend quelque chose de celle du cerf. (CH.)

MAL DE CŒUR. *V.* NAUSÉE.

MAL DIVIN. C'est l'épilepsie. *V.* ce mot.

MAL D'ENFANT (*Phys.*), *parturientis dolor*; douleur qui accompagne l'accouchement. (CH.)

MAL D'ESPAGNE. *Voy.* MAL DE FEU.

MAL DE FEU (*Art vétér.*). On nomme ainsi l'*arachnitis* du cheval, à raison de la rapidité de sa marche et de la violence de ses symptômes. On lui donne aussi le nom de *mal d'Espagne*, parce qu'elle est, dit-on, beaucoup plus commune dans ce pays, à raison de la chaleur du climat. (CH.)

MAL FRANÇAIS (*Path.*), *morbus gallicus*; nom donné à la syphilis par les Italiens, qui la reçurent, dit-on, des Français, à leur retour du siége de Naples. *V.* MAL DE NAPLES.

MAL DE MACHOIRE. *V.* TRISMUS.

MAL DE MER, *nausea marina*. On donne ce nom aux nausées, aux vomiturititions, aux vomissements et à quelques autres accidents dont sont attaquées la plupart des personnes qui se mettent en mer pour la première fois, et dont ne sont pas toujours à l'abri celles qui ont fait de longues traversées. (CH.)

MAL DE MÈRE (*Path.*): nom vulgaire de l'hystérie.

MAL MORT (*Path.*), *malum mortuum*; espèce de lèpre dans laquelle les portions de peau affectées semblent être frappées de mort. (CH.)

MAL DE NAPLES (*Path.*), *morbus napolitanus*; nom donné à la syphylis par les Français qui la contractèrent au siége de cette ville.

MAL ROUGE DE CAYENNE (*Pathol.*); espèce d'éléphantiasis qui commence par des taches rouges et jaunes, occupant le front, les oreilles, les mains, les lombes, s'élargissant ensuite et devenant écailleuses avec insensibilité et déformation des parties qu'elles occupent, de la face particulièrement; finissant par produire des crevasses, des ulcères, la carie, la séparation même de certaines parties, et pouvant entraîner la mort.

Cette maladie est regardée comme contagieuse. (Ch.)

MAL DE SIAM (*Path.*); nom qui fut donné mal-à-propos à la fièvre jaune, parce qu'on avait supposé qu'un vaisseau venu de Siam l'avait apporté en Amérique. (Ch.)

MAL SAINT-ANTOINE. *V.* Feu saint-antoine et Ardent.

MAL SAINT-JEAN (*Path.*); nom donné à l'épilepsie. *V.* ce mot.

MAL SAINT-MAIN (*Path.*); nom donné à la gale et à la lèpre. *V.* ces mots.

MAL DE TERRE. *V.* Epilepsie.

MAL DE TÊTE. *V.* Céphalalgie.

MALA (*Anat.*), mot latin, γνάθος, γένυς; la joue. *V.* ce mot. (J. C.)

MALABATHRINUM (*Pharmacie*): ancien nom d'un onguent et d'un vin dans la composition desquels entrait le *malabathrum*. *V.* ce mot. Inusité. (M.O.)

MALABATHRUM (*Mat. méd.*), s. m., mot grec, μαλάβαθρον, qu'on a fait passer en latin et en français, et par lequel on désigne les feuilles d'un arbre des Indes orientales. Ces feuilles entraient dans la thériaque, le mithridate et d'autres électuaires anciens. On croit qu'elles sont fournies par une espèce de laurier, qui est le *laurus cassia*, selon les uns, et le *laurus malabathrum*, selon les autres. *V.* Laurier. (H. C.)

MALACHIE (*Entomol.*), s. f., *malachius;* genre d'insectes coléoptères pentamérés, de la famille des malacodermes. Les espèces de ce genre sont très-communes, et vivent sur les fleurs. (H.C.)

MALACHITES (*Minér.*): nom donné par les naturalistes au cuivre carbonaté vert, concrétionné, que l'on trouve très-abondamment en Sibérie, à Chessy, près Lyon, etc. Il est employé pour faire des meubles et des bijoux qui sont fort recherchés.

MALACHRAN. *V.* Bdellium.

MALACIE ou MALACIA, s. f., *malacia*, du grec μαλακία; mollesse ou paresse. On donne ce nom à une dépravation du goût, dans laquelle, à un dégoût presque général, est joint un désir exclusif d'une substance qui est du nombre de celles que l'on mange. Si le malade n'a d'appétit que pour des substances inusitées ou nuisibles : c'est le *pica*. Ces deux symptômes accompagnent beaucoup d'affections nerveuses, chez les femmes en particulier : ils sont assez fréquents dans la grossesse. (Ch.)

MALACODERMES (*Zool.*), s. m. pl., *malacodermi*, de μαλακὸς, mou, et de δέρμα, peau; famille d'insectes coléoptères pentamérés, à corps mou et allongé, à élytres sans consistance. Les lampyres, les malachies, etc., sont de cette famille. (H. C.)

MALACOSARCOS (*Path.*), mot grec, μαλακόσαρκος, de μαλακὸς, mou, et de σάρξ, chair; qui est d'une constitution molle. (Ch.)

MALACOSTRON (*Path.*), s. m., nom composé du grec, de μαλακὸς, mou, et de ὀστέον, os. Vogel a ainsi nommé le ramollissement des os. (Ch.)

MALACTIQUES (*Mat. méd.*), adj. et s. m. pl., *malactica remedia*, de μαλάσσω, je ramollis. On a quelquefois appelé les émollients du nom de *malactiques*. *V.* Émollients. (H. C.)

MALADIE (*Path.*), *morbus;* état opposé à la santé, et qui consiste dans un changement notable, soit dans la position et la structure des parties, soit dans l'exercice d'une ou de plusieurs fonctions. (Ch.)

MALADIE BLEUE. *V.* Cyanopathie.

MALADIE IMAGINAIRE (*Path.*): nom donné par quelques médecins à l'hypochondrie et à l'hystérie. (Ch.)

MALADIE NERVEUSE : nom donné spécialement à l'hypochondrie et à l'hystérie, et dans un sens plus étendu à toutes les névroses. (Ch.)

MALADIE NOIRE. *V.* Melæna.

MALADIE DU PAYS. *Voy.* Nostalgie.

MALADIE PÉDICULAIRE. *Voy.* Phthiriase.

MALADIE VÉNÉRIENNE. *Voy.* Syphilis.

MALADIF (*Path.*), adj., *morbosus valetudinarius ;* qui est sujet à être malade. (Ch.)

MALADRERIE (*Path.*), s. f.; hôpital de lépreux; il est synonyme de *ladrerie* et de *léproserie*. (Ch.)

MALAGMA (*Pharm.*), s. m., *malagma*, dérivé du grec μαλάσσω, j'amollis; nom donné aux cataplasmes émollients, et en général à tous les topiques qui jouissent de la propriété de ramollir les tissus organiques. (M. O.)

MALAGUETTE. *V.* Maniguette.

MALAIRE (*Anat.*), adj. et s., du mot latin *mala*, la joue; qui appartient ou a rapport à la joue. — L'*os malaire* ou *zygomatique* (os de la pommette) est placé sur les parties latérales et supérieures de la face, et constitue la région des joues ou zygomatique : il est irrégulièrement quadrilatère. Sa face *externe* est convexe, recouverte par des muscles et par la peau : elle est percée de conduits appelés *malaires*, par lesquels passent des vaisseaux

et des nerfs. Sa face *supérieure* est concave, et fait partie de l'orbite. Sa face *postérieure* est concave, et entre dans la composition de la fosse temporale. Cet os est épais et celluleux; il s'articule avec le coronal, le temporal, le sphénoïde et l'os maxillaire supérieur: il se développe par un seul point d'ossification. — *Apophyse malaire* (apophyse zygomatique, Chauss.). Eminence rugueuse, triangulaire que présente l'os maxillaire supérieur pour son articulation avec l'os de la pommette.

MALAISE (*Path.*), s. m.; sensation pénible, mais obscure, qui rend l'homme sain, moins dispos pour les actions ordinaires de la vie, et qui chez l'homme malade contribue à augmenter l'abattement physique et moral. (Ch.)

MALANDRE (*Art vétér.*). Les hippiatres appellent ainsi une crevasse située au pli du genou, et d'où découle une humeur âcre qui corrode la peau. (Ch.)

MALANDRIE (*Path.*): espèce de lèpre.

MALANDRIOSUS (*Path.*), mot latin; lépreux. Ce mot est employé par Marcellus Empiricus. (Ch.)

MALATE, s. m., de *malum*, pomme; nom donné à un sel composé d'une base et d'acide malique. Aucun malate n'est employé dans les arts ni en médecine. *V.* Malique. (M. O.)

MALAXER (*Pharm.*), v. a., *mollire*, *subigere*, *malacissare*, dérivé du verbe grec μαλάσσω, je ramollis; opérer le ramollissement de certaines drogues en les pétrissant.

MALAZISSATUS (*Anat.*), mot latin. On appelle ainsi les hommes chez lesquels les testicules ne sont pas sortis de l'abdomen. Ce mot a été employé comme synonyme d'*emasculatus* et de *mulieratus*. James, Castelli. (J. C.)

MALE (*Anat.*), adj., *masculus*; qui appartient au sexe masculin. On dit les *organes mâles de la génération.* (J. C.)

MALE (*Anat.*), mot grec, μάλη, μασχάλη; l'aisselle. *V.* ce mot. (J. C.)

MALER (*Chim.*); mot barbare employé par Ruland pour désigner le sel. Inusité. (M. O.)

MALICHORIUM ou MALICORIUM (*Mat. méd.*); mot latin qui signifie *cuir de pomme*, et qui désigne l'écorce de la grenade: on l'a conservé en français. *V.* Grenadier. (H. C.)

MALIGNE (Maladie) (*Path.*), *morbus malignus*. *V.* Malignité.

MALIGNE (Fièvre) (*Path.*); nom vulgaire de la fièvre nerveuse. *V.* ce mot.

MALIGNE (Pustule) (*Path.*). *Voy.* Pustule maligne.

MALIGNITÉ (*Path.*), s. f., *malignitas*. Ce mot exprime le caractère grave et insidieux d'une maladie quelconque: on appelle *malignes*, les affections qui présentent ce caractère. (Ch.)

MALIQUE (Acide) (*Chim.*), *acidum malicum;* acide formé d'oxygène, d'hydrogène et de carbone que l'on trouve dans les pommes et les poires, les prunes sauvages, la joubarbe des toits, les baies du sorbier (car l'acide sorbique n'est autre chose que l'acide malique), du sureau noir, d'épine-vinette, etc. Il est liquide, transparent, incolore, inodore, crystallisable en mamelons, et décomposable au feu, à la manière des produits organiques qui ne contiennent point d'azote. Il est déliquescent et très-soluble dans l'eau et dans l'alcool. L'acide nitrique le change en acide oxalique: il forme, avec la plupart des oxydes, des sels dont les propriétés varient. On l'obtient en traitant par un excès de lait de chaux, le suc de joubarbe des toits; on transforme le malate de chaux en malate de plomb insoluble, au moyen du nitrate de plomb; le malate de plomb est ensuite décomposé par l'acide hydrosulfurique, qui forme du sulfure de plomb insoluble, et laisse l'acide malique en dissolution. On peut l'obtenir aussi en traitant le sucre par l'acide nitrique. Il est sans usages. (M. O.)

MALLÉABILITÉ, s. f., *malleabilitas*, de *malleus*, marteau; propriété dont jouissent certains métaux, et en vertu de laquelle ils se laissent aplatir et donnent des lames, par l'action du marteau ou par la pression du laminoir. (M. O.)

MALLÉABLE, adj., *malleabilis;* qui jouit de la malléabilité. L'or, l'argent, le cuivre, le fer, l'étain, le zinc, etc., sont malléables; l'arsenic, l'antimoine, le bismuth, ni aucun des métaux cassants ne partagent cette propriété. (M. O.)

MALLÉOLAIRE (*Anat.*), adj., *malleolaris*, de *malleolus*, la malléole; qui a rapport ou appartient aux malléoles. M. le professeur Chaussier nomme *artères malléolaires* deux branches fournies par l'artère tibiale antérieure vers le cou-de-pied; l'une est *interne*, elle passe transversalement derrière le tendon du muscle jambier antérieur pour se distribuer aux environs de la malléole interne. L'autre est *externe;* elle glisse derrière les tendons des muscles extenseur commun des orteils et péronier antérieur, et envoie ses rameaux aux parties qui entourent la malléole externe, ainsi qu'à la région externe du tarse. (J. C.)

MALLÉOLE (*Anat.*), s. f., *malleo-*

lus, diminutif de *malleus ;* un marteau, un maillet, σφύριον des Grecs : parties des os de la jambe qui forment les saillies connues sous le nom de *chevilles du pied.* Il y a deux malléoles, 1° une *externe*, plus saillante et plus prolongée que l'autre ; elle est formée par l'extrémité inférieure du péroné ; 2° une *interne*, qui est constituée par une apophyse appartenant au tibia. Les malléoles forment les deux côtés de l'espèce de mortaise dans laquelle se trouve enchassé l'astragale pour l'articulation *tibio-tarsienne.* Elles servent aussi de poulies de réflexion à divers tendons qui se portent de la jambe au pied. (J. C.)

MALLEUS (*Anat.*), mot latin, marteau ; un des osselets de l'oreille appelé le *marteau. Voy.* ce mot. (J. C.)

MALPIGHIA (*Bot.*). *Voy.* MOURELIER.

MALPIGHIACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *malpighiæ*, *malpighiaceæ ;* famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines hypogynes. Elle renferme, entre autres, les genres mourelier et érythroxyle. (H. C.)

MALT (*Mat. méd.*), s. m. On donne ce nom à l'orge qu'on a fait germer pour fabriquer la bière. On s'en sert quelquefois en thérapeutique. (H. C.)

MALTHEORUM : sel gemme, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

MALVA, mot latin. *V.* MAUVE.

MALVACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *malvaceæ ;* famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines hypogynes. Elle renferme les genres ketmie, guimauve, mauve, lavatère, cotonnier, baobab, fromager, cacaotier, etc. *V.* ces mots. (H. C.)

MALVAVISCUM. *Voy.* GUIMAUVE. (H. C.)

MAMANPIAN (*Path.*), s. m. ; ulcère de mauvais aspect, qui est le commencement du pian, et qui, après avoir détruit les chairs, s'étend jusqu'aux os. On l'appelle aussi la *mère des pians.* (CH.)

MAMBRUX : argent, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

MAMBU. *V.* BAMBOU.

MAMEI (*Bot.*), s. m., *mammea ;* genre de la polyandrie monogynie et de la famille des guttifères. Il renferme un très-bel arbre des Antilles, où on le nomme *abricotier.* Ses fleurs ont une odeur suave : à Saint-Domingue, ses fruits sont regardés comme les meilleurs du pays, et ont quelquefois le volume de la tête. Leur saveur est douce, aromatique et agréable ; la gomme qui suinte de son écorce sert dans nos colonies à détruire les chiques. (H. C.)

MAMELLE (*Anat.*), s. f., *mamma* des Latins, μαστὸς des Grecs. On appelle ainsi des organes glanduleux, propres à une classe d'animaux nommés *mammifères*, et destinés à la sécrétion du lait. Les mamelles existent dans les deux sexes ; mais elles acquièrent bien plus de volume chez les femelles, sur-tout pendant la gestation et l'allaitement. Chez la femme, avant l'âge de la puberté, les mamelles sont très-peu développées; chez la femme adulte et bien conformée, elles se présentent sur les parties latérales et antérieures de la poitrine, sous la forme de deux éminences hémisphériques, un peu coniques, dures et fermes, légèrement écartées l'une de l'autre, recouvertes d'une peau fine, unie, demi-transparente, douce au toucher.

Vers la partie centrale de chaque mamelle, on voit la peau changer subitement de couleur, et prendre une teinte rose chez les jeunes filles, ou d'un brun rougeâtre chez les femmes qui ont allaité plusieurs enfants. Ce cercle de la peau présente un aspect rugueux, dû à la présence de glandes sébacées : il est appelé l'*auréole de la mamelle.* Ces glandes sont destinées à fournir un fluide onctueux propre à défendre le mamelon de l'action de la salive de l'enfant qui tette.

Au milieu de l'*auréole* s'élève le *mamelon*, éminence conoïde d'une teinte rosée, susceptible d'érection, et à la surface de laquelle viennent s'ouvrir les conduits galactophores.

Outre la peau qui les recouvre, les mamelles sont encore composées d'une couche de tissu cellulaire graisseux plus ou moins épaisse, d'une glande volumineuse, de conduits excréteurs, de vaisseaux, de nerfs, etc. *Voy.* MAMMAIRE. (J. C.)

MAMELON (*Anat.*), s. m., *mamilla. papilla ;* tubercule conique placé au centre de la mamelle. *V.* MAMELLE. — Les *mamelons du rein.* On nomme ainsi les saillies que forment les sommets des cônes de la substance tubuleuse du rein dans la cavité du bassinet. *Voy.* REIN. (J. C.)

MAMELONNÉ, ÉE (*Anat.*), adj., *mamillatus ;* qui offre des tubercules semblables à des mamelons.—*Substance mamelonnée.* Quelques anatomistes ont donné ce nom à l'ensemble des mamelons du rein. *V.* REIN. (J. C.)

MAMILLAIRE (*Anat.*), adj., *mamillaris*, de *mamilla*, petite mamelle, mamelon ; qui ressemble à un mamelon. —*Eminence mamillaire.* On a donné ce nom, 1° aux saillies plus ou moins prononcées que présente la face interne des os du crâne, et qui correspondent aux

anfractuosités du cerveau. 2° A deux tubercules blancs, arrondis, médullaires, de la grosseur d'un pois, qui sont placés à la base du cerveau, derrière la substance grise d'où naît la tige pituitaire. Ces *tubercules mamillaires* (tubercules pisiformes, Chauss.) sont unis l'un à l'autre par un petit ruban grisâtre qui correspond au troisième ventricule ; ils reçoivent les prolongements antérieurs de la voûte à trois piliers. 3° On avait nommé *procès mamillaires*, les nerfs olfactifs. Vésale, Fallope, Columbus, les désignent sous le nom de *processus mamillares cerebri ad nares*. *V.* OLFACTIF. (J. C.)

MAMMAIRE (*Anat.*), adj., pris quelquefois substantivement, *mammarius*, de *mamma*, mamelle; qui a rapport aux mamelles.

1° *Glande mammaire.* Cette glande, organe sécréteur du lait, est placée dans l'épaisseur de la mamelle, dont elle détermine en partie la forme et le volume. elle représente une espèce de gâteau convexe, à surface inégale, recouvert par la couche graisseuse de la mamelle, et placé au-devant du muscle grand pectoral.

Le tissu de la glande mammaire résulte de l'assemblage de plusieurs lobes d'une grosseur différente, unis étroitement entre eux par du tissu cellulaire dense et non graisseux. Chacun d'eux est composé de plusieurs lobules formés eux-mêmes de granulations arrondies, d'un blanc rosé, du volume d'une semence de pavot. On a prétendu que ces grains étaient dus à la réunion de plusieurs vésicules.

Les grains glanduleux donnent naissance aux radicules des canaux excréteurs de la mamelle, qu'on appelle les *conduits galactophores* ou *lactifères*. *V.* ces mots. Ces vaisseaux excréteurs se réunissent en ramuscules, en rameaux et en troncs de plus en plus considérables. Ceux-ci se rassemblent vers le centre de la glande ; ils sont flexueux, très-extensibles, demi-transparents. Tous se terminent à des sinus placés près de la base du mamelon, et qui sont ordinairement au nombre de quinze à dix-huit. Ces sinus sont très-courts, coniques, et réunis entre eux par du tissu cellulaire. De leurs sommets part un faisceau de nouveaux conduits qui occupent le centre du mamelon, et qui viennent s'ouvrir isolément à sa superficie. Les artères de la glande mammaire viennent des thoraciques, des axillaires, des intercostales, des mammaires internes : ses veines accompagnent les artères ; ses nerfs sont fournis par les intercostaux et le plexus brachial ; ses vaisseaux lymphatiques sont nombreux, et forment deux couches : ils communiquent avec ceux du thorax, et se rendent dans les ganglions axillaires.

2° *Artères mammaires.* Elles sont au nombre de trois, et sont distinguées en 1° *Artère mammaire interne* (artère sous-sternale, Chauss.; artère thoracique interne, Bichat). Elle naît de la sous-clavière, et descend obliquement en dedans, depuis cette artère jusqu'au cartilage de la troisième côte ; mais à partir de ce point jusqu'au diaphragme, elle se dévie en dehors et se divise au-dessous de ce muscle en deux branches, l'une *externe*, l'autre *interne*, qui toutes deux deviennent abdominales. Depuis son origine jusqu'à sa division en deux branches, elle donne des rameaux aux muscles et aux glandes du cou, au thymus, au médiastin, au péricarde, à l'œsophage ; elle fournit dans chaque espace intercostal des rameaux *musculo-cutanés internes* et *externes*, et donne aussi de chaque côté la *diaphragmatique supérieure*. Ses deux branches de terminaisons se répandent dans les parois de l'abdomen, et s'anastomosent avec les artères mammaires externes, intercostales, lombaires, circonflexe iliaque, épigastrique, etc.—2° *Artères mammaires externes.* Elles sont au nombre de deux, et distinguées en *supérieure* et en *inférieure*. L'*artère mammaire externe supérieure* (la *première des thoraciques*, Chauss.; *artère thoracique externe supérieure*, Bichat ; *thoracique supérieure*, Boyer) est fournie par l'artère axillaire ; elle descend obliquement en devant, entre les muscles grand et petit pectoraux, auxquels elle se distribue par un grand nombre de rameaux, dont quelques-uns se portent superficiellement jusqu'à la mamelle. — L'*artère mammaire externe inférieure* (la *deuxième des thoraciques*, Chaussier ; *artère thoracique externe inférieure* de Bichat ; *thoracique longue* ou *inférieure* de M. Boyer) naît de l'axillaire, un peu au-dessous de la précédente. Elle descend verticalement sur la partie latérale du thorax; elle se recourbe ensuite en dedans, devient sous-cutanée, et se divise en plusieurs branches qui embrassent la mamelle. Elle donne ses rameaux aux muscles grand pectoral, grand dentelé, intercostaux, aux ganglions de l'aisselle, aux téguments et à la mamelle.

3° *Veines mammaires.* Elles suivent le même trajet que les artères précédentes, et ont reçu les mêmes dénominations. La *veine mammaire interne* du côté droit va s'ouvrir dans la veine cave supérieure ; celle du côté gauche se décharge dans la veine sous-clavière correspondante. Les

veines mammaires externes se rendent dans la veine axillaire de l'un et l'autre côté.

MAMMALOGIE (*Zool.*), s. f., *mammalogia*. Quelques auteurs ont donné ce nom à la partie de la zoologie qui traite des animaux à mamelles. (H. C.)

MAMMAUX. *V.* MAMMIFÈRES.

MAMMIFÈRES (*Zool.*), s m. pl., *mammalia*, *mammata*, de *mamma*, mamelle, et de *fero*, je porte. On donne ce nom à un des ordres de la classe des animaux vertébrés. Les animaux qui compusent cet ordre sont vivipares, ils respirent par des poumons, ils possèdent des mamelles, etc., et ils sont partagés en quinze familles qu'on appelle les bimanes, les quadrumanes, les rhéiroptères, les digitigrades, les plantigrades, les pédimanes, les monotrèmes, les rongeurs, les édentés, les tardigrades, les pachydermes, les ruminants, les solipèdes, les amphibies et les cétacés. *V.* ces divers mots. (H. C.)

MAMMIFORME (*Anat.*), adj., *mammiformis*, *mastoïdes*; qui ressemble à une mamelle. *Apophyse mammiforme*. *V.* MASTOÏDE. (J. C.)

MANAKIN ou MANAQUIN (*Ornithol.*), s. m., *pipra*; genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux. Les espèces qui le composent habitent les grandes forêts des pays chauds, et sont remarquables par leurs belles couleurs. (H. C.)

MANATI ou MANATUS. *Voy.* LAMANTIN.

MANCENILLE (*Bot.*), s. f., *mancanilla*; fruit du mancenillier.

MANCENILLIER (*Bot.*), s. m., *hippomane mancinella*; arbre très-vénéneux de la famille des euphorbiacées et de la monœcie monadelphie. Il croît en Amérique, et est lactescent dans toutes ses parties. Les Indiens empoisonnent leurs flèches avec le suc qui coule de son écorce. Si l'on mange ses fruits, on ne tarde point à succomber au milieu des plus affreuses douleurs. (H. C.)

MANCHE (*Pharm.*), s. f., *manica*. On désigne sous le nom de *manche d'Hippocrate*, un sac de flanelle ou de laine ayant la forme d'un cône renversé, et dont on se sert pour filtrer des liquides épais, sirupeux, etc. (M. O.)

MANCHE DE COUTEAU (*Conchyliol.*). *V.* SOLEN. (H. C.)

MANCHOT (*Ornithol.*), s. m., *aptenodytes*; genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes. Les espèces qui le forment habitent les mers du Nord, et sont remarquables en ce que leurs ailes au lieu d'être couvertes de plumes sont revêtues d'écailles. (H. C.)

MANDIBULE (*Anat.*), s. f., *mandibula*, dérivé du verbe *mandere*, mâcher. Quelques anatomistes ont donné ce nom à l'os maxillaire inférieur. *Voy.* MAXILLAIRE. (J. C.)

MANDRAGORE (*Bot.*), s. f., *atropa mandrogora*, Linn. On appelle ainsi une plante qui, suivant beaucoup de botanistes, doit rentrer dans le genre belladone, tandis que d'autres en font un genre à part dans la pentandrie monogynie et dans la famille des solanées. Cette plante répand une odeur fétide et est très-purgative. Les anciens ont débité sur son compte une foule de fables ridicules. Elle croît naturellement en Asie et dans l'Europe méridionale, et est aujourd'hui inusitée. (H. C.)

MANDRAGORITES (*Pharm.*) : nom donné au vin de mandragore, que l'on obtenait en laissant pendant trois mois l'écorce de racine de mandragore dans du vin : on l'employait comme narcotique. Inusité. (M. O.)

MANDUCATION (*Physiol.*), s. f., *manducatio*, de *manduco*, je mange; action de manger.

MANGAIBA (*Bot.*). *V.* MAMEI.

MANGANÈSE (*Chim.*), s. m.; métal rangé dans la troisième section de M. Thenard (*V.* MÉTAL). On le trouve dans la nature à l'état d'oxyde, de carbonate et de phosphate. Il est solide, d'un blanc jaunâtre, plus brillant que le fer, très-fragile, très-dur et grenu : sa pesanteur spécifique est de 6,85; il n'entre en fusion qu'à 160° du pyr. de *Wedgwood*; il absorbe rapidement l'oxygène de l'air. On connaît trois oxydes de manganèse (*V.* OXYDE). Il est très-difficile à obtenir. On doit le conserver dans de l'huile pour qu'il n'absorbe pas l'oxygène de l'air : il est employé à l'état de péroxyde pour obtenir le chlore et l'oxygène, pour la fabrication du verre, des émaux, de la porcelaine, des faïences, etc. (M. O.)

MANGLIER (*Bot.*), s. m. *V.* RHIZOPHORE.

MANGOSTAN (*Bot.*), s. m., *garcinia*; genre de la famille des guttifères et de la dodécandrie monogynie. L'espèce la plus remarquable est le mangostan cultivé, *garcinia mangostana*, arbre originaire des Moluques, de l'apparence du citronnier, et fournissant les meilleurs fruits de l'Asie. Ces fruits, de la grosseur d'une petite orange, répandent le parfum le plus suave des framboises; leur pulpe est blanche et succulente; les semences qu'elle renferme ont la saveur, la couleur et la consistance de la châtaigne. Gœrtner a rangé parmi les mangostans.

sous le nom de *garcinia cambogia*, le *cambogia gutta* de Linnæus, arbre qui fournit la gomme-gutte. *V.* ce mot. (H. C.)

MANGUIER (*Bot.*), s. m., *mangifera;* genre de la pentandrie monogynie et de la famille des térébinthacées. Le manguier commun, *mangifera indica*, est un arbre fruitier qu'on cultive aux Indes et au Brésil. Ses fruits, verdâtres, jaunes, rouges ou noirs sur le même arbre, sont savoureux et d'une odeur agréable. On en prépare des gelées et des compotes excellentes. (H. C.)

MANHEB. *V.* SCORIES.

MANIACAL (*Path.*), adj., *maniades;* nom donné à un délire semblable à celui des maniaques. (CH.)

MANIAQUE (*Méd.*), adj., *maniacus;* qui est attaqué de manie. (H. C.)

MANICA HIPPOCRATIS, manche d'Hippocrate. *V.* MANCHE.

MANIE (*Path.*), s. f., *mania*, du grec μανία, fureur; espèce d'aliénation mentale, caractérisée soit par le trouble d'une ou de plusieurs fonctions de l'entendement, soit par une impulsion aveugle à des actes de fureur.

Cette maladie attaque spécialement les adultes; le tempérament nerveux, un caractère mobile, une constitution irritable, y prédisposent. Les femmes y sont plus exposées que les hommes, sur-tout aux époques où la menstruation commence et cesse, pendant la grossesse et après l'accouchement. La culture des arts qui excitent l'enthousiasme, un genre de vie dissipé, des écarts habituels de régime, le passage d'une vie occupée à l'inaction, paraissent aussi concourir à son développement. L'exposition de la tête nue à un soleil ardent, une émotion vive, une chute, y ont quelquefois donné lieu.

Le trouble des fonctions de l'entendement est le caractère le plus remarquable de la manie. Il donne lieu à des émotions bizarres, gaies ou tristes, extravagantes ou furieuses; les gestes et les paroles semblent se succéder automatiquement; ils ne sont pas en harmonie avec les circonstances où se trouve le maniaque. Chez d'autres sujets, la succession des idées est assez naturelle, et la conversation paraît sensée; mais par intervalles il se manifeste une impulsion aveugle à une sorte de fureur dans laquelle les malades frappent, déchirent ou brisent tout ce qu'ils rencontrent. Les affections morales sont presque toujours perverties; souvent même les maniaques offrent une férocité sanguinaire qui se porte contre les objets naturels de leur amour et quelquefois contre eux-mêmes. Plusieurs ont des visions fantastiques, des hallucinations, une sorte d'exaltation dans leurs facultés intellectuelles qui donne à leur langage une force, une élégance qui lui étaient étrangères. Leur physionomie et leur habitude extérieure ont toujours quelque chose d'extraordinaire. Ils lèvent les yeux vers le ciel ou les fixent vers la terre, parlent à voix basse, marchent et s'arrêtent alternativement, quelquefois avec un air de recueillement ou d'admiration. Leur appétit est souvent vorace, leur pouls naturel; quelques-uns éprouvent une excitation habituelle des organes génitaux.

A des intervalles plus ou moins éloignés, il survient des paroxysmes dans lesquels le visage est rouge, les yeux égarés, la physionomie menaçante; le malade pousse des cris; sa voix et ses gestes expriment une fureur aveugle; le pouls s'accélère, la chaleur s'élève. Ces paroxysmes ont lieu spontanément, ou sont provoqués par des contrariétés, des écarts de régime, l'élévation et l'abaissement considérables de la température: ils sont quelquefois annoncés par une inquiétude vague, l'insomnie, un resserrement épigastrique; ils durent quelques heures, plusieurs jours: ils peuvent se reproduire avec une sorte de régularité.

La durée de la manie est généralement longue; il est rare qu'elle se termine en moins de six semaines, et il est fort commun qu'elle se prolonge beaucoup au-delà. Elle peut se terminer, dans le plus grand nombre des cas, par la guérison; quelquefois elle reste stationnaire; plus souvent elle se change en démence. Quelques maniaques mettent eux-mêmes un terme à leur vie et à leurs maux, soit d'une manière violente, soit en refusant avec opiniâtreté de prendre des aliments. Ceux qui guérissent éprouvent facilement des rechutes.

On admet plusieurs variétés de la manie, à raison des causes qui y donnent lieu, et de la forme particulière qu'elle revêt: les principales sont la manie des femmes récemment accouchées, la manie douce et furieuse.

Le diagnostic n'est pas ordinairement difficile. Si la manie peut offrir dans son début de la ressemblance avec l'inflammation des meninges ou la fièvre ataxique, l'incertitude ne dure pas long-temps, et bientôt cette affection se dessine trop nettement pour qu'on puisse la confondre avec les deux autres.

Le prognostic est grave; un tiers environ des maniaques ne guérit pas. Parmi ceux qui guérissent, un certain nombre est repris de la maladie, et les secondes

attaques offrent des chances plus fâcheuses que les premières.

Les saignées répétées, l'ellébore, les douches d'eau froide, ont long-temps été les principaux moyens de traitement de la manie; on y joignait les fustigations, et tous les moyens propres à frapper de terreur les malades; mais leur effet ordinaire était d'augmenter encore les accidents. Aujourd'hui l'*isolement* est considéré avec raison comme le moyen le plus efficace : on y joint quelquefois la saignée, mais seulement dans les cas où elle est indiquée par quelque circonstance particulière, telle que la pléthore cérébrale. Les bains tièdes, les promenades, un régime doux, des boissons rafraîchissantes, sont aussi employés comme moyens auxiliaires. La machine rotatoire, conseillée par quelques médecins anglais, est généralement proscrite. Dans la violence des paroxysmes, on a recours au gilet de force. Si la maladie se prolonge, l'application d'un vésicatoire à la nuque peut être utile. Les causes qui ont donné lieu à la manie, les symptômes particuliers qu'elle présente, fournissent aussi des indications qui doivent n'être pas négligées.

L'isolement et l'exercice doivent être continués dans la convalescence pendant plusieurs semaines, dans le but de prévenir les rechutes. (CH.)

MANIGUETTE (*Mat. méd.*), s. f. On donne ce nom ou celui de *graines de paradis* aux semences de l'*amomum granum paradisi*, Linn., plante de Madagascar, de Ceylan, et de Guinée. Ces semences sont très-aromatiques; leur saveur est poivrée et chaude. On les emploie rarement aujourd'hui. *V.* AMOME et GRAINE DE PARADIS. (H. C.)

MANILUVE ou MANULUVE, bain de mains. On rend les manïluves irritants au moyen de l'acide hydrochlorique, de la moutarde, etc., et on les emploie dans un grand nombre d'affections. (M. O.)

MANIOC (*Bot.*), s. m., *jatropha manihot*, Linn. On donne ce nom à une plante des contrées chaudes de l'Amérique, intéressante par la fécule que donne sa racine. *V.* CASSAVE, MÉDICINIER et TAPIOKA. (H. C.)

MANIODES (*Path.*). *V.* MANIACAL.

MANIPULATION (*Chim.*), s. f., dérivé de *manus*, main; manière d'opérer dans les arts. (M. O.)

MANIPULE (*Pharm.*), *manipulus;* synonyme de poignée. *V.* ce mot. (M. O.)

MANITAMBOU. *V.* SAPOTILLE. (H. C.)

MANNE (*Mat. méd.*), s. f., *manna*. On donne ce nom à une matière mucoso-sucrée, soluble dans l'eau, d'une odeur analogue à celle du miel, qui découle par incision ou spontanément du tronc du *fraxinus ornus* et du *fraxinus rotundifolia*, Linn., arbres de l'Italie méridionale, de la Calabre et de la Sicile. La manne, qui est un purgatif très-employé, existe dans le commerce sous trois états différens : 1° la *manne en larmes*, en morceaux d'un blanc jaunâtre, secs, très-sucrés; c'est la plus pure et la plus estimée; 2° la *manne en sorte*, qui est en grumeaux irréguliers et un peu gras; 3° la *manne grasse*, très-impure, chargée de matières étrangères, molle, jaune. Cette variété n'est employée qu'en lavements. V. FRÊNE et MANNITE. (H. C.)

MANNEQUIN (*Band. et app. accouch.*), s. m. On a donné ce nom à des figures d'homme ou de femme dont se servent les chirurgiens pour s'exercer à l'application des bandages ou à la manœuvre des accouchements. Les mannequins pour les accouchements sont faits avec un bassin de femme auquel on adapte des cuisses artificielles, et dont les parties molles ont été remplacées par de la bourre recouverte de peau. (J. C.)

MANNITE, s. f. (substance crystallisable de la manne) : nom donné à un principe immédiat composé d'oxygène, d'hydrogène et de carbone, qui n'a été trouvé jusqu'à présent que dans les diverses espèces de manne, sur-tout de la manne en larmes. Il est solide, blanc, inodore, doué d'une saveur fraîche et sucrée; il crystallise en prismes quadrangulaires très-fins; il est soluble dans l'eau. L'alcool bouillant en opère bien la dissolution, mais la majeure partie se précipite par le refroidissement; il n'éprouve point la fermentation alcoolique comme le sucre, le miel, etc. On l'obtient en traitant par l'alcool bouillant la manne en larmes qui en est presque entièrement formée. Inusitée. (M. O.)

MANŒUVRE (*Op. chir. accouch.*), s. f., *operatio chirurgica vel obstetricia*. Par ce terme on entend l'ensemble des opérations que les chirurgiens exécutent sur le cadavre ou sur le mannequin pour s'exercer à la pratique des opérations ou des accouchements. Relativement aux accouchements, la manœuvre a été divisée en deux espèces, selon que la main suffit pour extraire l'enfant, ou qu'un instrument devient nécessaire; de là les expressions *manœuvre manuelle* et *manœuvre instrumentale*. (J. C.)

MANOMÈTRE (*Phys.*), s. m., *manometrum*, de μανός, rare, et de μέτρον, me-

sure ; nom donné au baromètre qui est annexé à la machine pneumatique, de manière à communiquer avec l'air du récipient dans lequel on se propose de faire le vide. A mesure que l'air se raréfie par suite du jeu de la machine, le mercure contenu dans le tube barométrique descend, parce qu'il est moins pressé; la hauteur de ce métal dans le tube est donc propre à donner une idée de la rareté de l'air; de là le nom de *manomètre.* (M. O.)

MANOSCOPE (*Phys.*), s. m., *manoscopium*, dérivé de μανὸς, rare, et du verbe σκέπτομαι, je contemple; instrument propre à apprécier les variations qu'éprouve la densité de l'air. Il consiste en une balance très-exacte, offrant à l'un de ses bras une boule de cuivre vide d'air, et très-volumineuse, et à l'autre un très-petit poids faisant équilibre à la boule dont nous parlons. La boule de cuivre perd plus ou moins de son poids, selon que le volume d'air qu'elle déplace est plus ou moins dense. Il pourra donc arriver, suivant la différence de densité de l'air, que la boule entraîne le poids, ou qu'il soit entraîné par elle : ce défaut d'équilibre est indiqué par le nombre de degrés que parcourt un index sur un arc de cercle qui se trouve au milieu de la balance. (M. O.)

MANSORIUS (musculus) (*Anat.*), mots latins; muscle buccinateur. Columbus. (J. C.)

MANSTUPRATIO et MANUSTUPRATIO (*Path.*), mot latin ; masturbation. *V.* ce mot.

MANTE (*Entomol.*), s. f., *mantis*, genre d'insectes de l'ordre des orthoptères. Les espèces qui le composent sont remarquables par leur forme bizarre. (H. C.)

MANTIRA (*Bot.*), nom caraïbe. *V.* GAÏAC.

MANUBRIUM MANUS (*Anat.*), mots latins, le manche de la main. On a donné ce nom au radius, parce qu'il soutient la main presqu'à lui seul, dans l'articulation des os de l'avant-bras avec cette partie. (J. C.)

MANULUVE (*Thérap.*), s. m., *manuluvium ;* bain partiel pour les mains.

MANUS-CHRISTI-PERLATÆ (*Pharm.*), mot latin, nom donné anciennement à des trochisques préparés avec des perles et du sucre de roses. On les désignait simplement sous le nom de *manus christi simplices*, lorsqu'on n'employait point les perles. Inusité. (M. O.)

MANUS DEI ou MAIN DE DIEU (*Pharm.*), s. m., ancien nom d'un emplâtre préparé avec la cire, la myrrhe, l'encens, le mastic, la gomme ammoniaque, le galbanum, l'huile, etc. (Inusité.)

MAQUEREAU (*Ichthyol.*), s. m., poisson du genre SCOMBRE. *V.* ce mot.

MARASME (*Path.*), s. m. *marasmus*, de μαραίνω, je dessèche. On nomme ainsi le dernier degré de la maigreur qui survient dans plusieurs maladies chroniques, et qui est marqué par la fonte des chairs et la saillie des éminences osseuses. (CH.)

MARASMODES FEBRIS (*Path.*), terme latin, fièvre qui entraîne le marasme, dernier degré de la fièvre hectique.

MARATHRITES (*Pharm.*), mot grec employé pour désigner le vin imprégné de fenouil. Inusité. (M. O.)

MARBRE, s. m., *marmor*, dérivé du grec μάρμαρον, carbonate de chaux en masses dures, blanches, ou diversement colorées et veinées, susceptibles d'un beau poli. Chauffé, il fournit de la chaux et du gaz acide carbonique ; traité par les acides, il est décomposé et laisse dégager son acide carbonique. Les minéralogistes donnent aussi le nom de marbre à des roches calcaires, telles sont par exemple celles que l'on désigne sous le nom de marbre de Carrare, de marbre cipolin, de marbre bleu turquin, etc. Le marbre est continuellement employé dans les arts. (M. O.)

MARC (*Pharm.*), *magma*, nom donné à la matière qui reste lorsqu'on traite par l'eau l'alcool, ou tout autre menstrue, une substance plus ou moins composée, ou lorsqu'on exprime le suc des fruits, des herbes, etc. La composition du marc varie beaucoup, suivant qu'il provient de telle ou de telle autre matière.

Marc d'olives, résidu donné par les olives, dont on a retiré la plus grande quantité possible d'huile, en les faisant fermenter. Il était employé autrefois comme excitant sous forme de *bain*, auquel on donnait le nom de *bain de marc.*

Marc de raisin, résidu fourni par les raisins que l'on a pressés dans le dessein d'en retirer le suc qu'ils renferment. On l'employait autrefois aux mêmes usages que le marc d'olives. On en fait usage tous les jours pour préparer le vert de gris artificiel. (M. O.)

MARCASSITE (*Chim.*), mot anciennement employé pour désigner les *mines*, la matière première qui, croyait-on, servait à former les métaux, etc. (Inusité.) (M. O.)

MARCELLIUM (*Pharm.*), mot grec employé pour désigner un médicament que l'on croyait propre à guérir certaines pustules. (Inusité.)

MARCHED, synonyme de litharge, suivant Ruland. (Inusité.) (M. O.)

MARCHIONIS PULVIS (*Pharm.*).

poudre du marquis; poudre considérée autrefois comme anti-épileptique, et composée de racine de pivoine mâle, de bois de gui de chêne, de râpure d'ivoire, de corne du pied d'élan, de spode, de dent de licorne aquatique, de corail, etc. Inusité.

MARCIANI ANTIDOTUS (*Pharm.*), nom d'un antidote décrit par *Marcellus Empiricus*. Inusité.

MARCIATON (*Pharm.*), ancien nom d'un onguent décrit par Paul-Æginète. Inusité. (M. O.)

MARCOS, terme latin, maigreur extrême, marasme.

MARCOTTE (*Bot.*), s. f., *mergus, propago;* branche qui, ayant une petite plaie ou une ligature sur l'une des articulations de la tige, prend racine lorsqu'elle est couchée dans la terre. (H. C.)

MARGA CANDIDA (*Minér.*), nom donné anciennement à une variété de marne fongueuse, blanche et friable, que l'on employait comme astringente et rafraîchissante. Inusitée. (M. O.)

MARGARATE (*Chim.*), s. f., nom donné à un sel formé d'une base et d'acide margarique. *V.* MARGARIQUE.

MARGARINE (*Chim.*), nom sous lequel M. Chevreul avait décrit d'abord l'acide margarique. *V.* MARGARIQUE.

MARGARIQUE (acide), *acidum margaricum*, mot dérivé de *margarita*, perle, parce qu'il est d'un blanc nacré. Il n'existe point dans la nature; il a été obtenu pour la première fois par M. Chevreul, en traitant la graisse par un alcali. Il est solide, d'un blanc nacré, insipide, d'une odeur faible, analogue à celle de la cire blanche, et plus léger que l'eau; il ne rougit point l'*infusum* de tournesol à froid; mais à l'aide de la chaleur, l'acide se ramollit, et la couleur bleue passe au rouge; il fond à 56°,56 ther. centig., et crystallise par refroidissement en aiguilles brillantes. Il se combine avec les alcalis, et forme des sels qui sont de véritables savons. Il n'a point d'usages. *V.* SAVON. (M. O.)

MARGINAL, ALE (*Hist. nat.*), adj., *marginalis*, qui est placé sur le bord.

MARGINÉ, ÉE (*Hist. nat.*), adj., *marginatus*, qui est garni d'un bord. (H. C.)

MARGOS, mot grec; μάργος, fou.

MARGUERITE. *V.* CHRYSANTHÊME. (H. C.)

MARILÉ, mot grec employé anciennement pour désigner les cendres chaudes. Inusité.

MARIS; ancien nom d'une mesure contenant quatre-vingt-trois chopines et quatre onces. Inusité. (M. O.)

MARISQUE (*Path.*), s. f. *marisca*. *V.* FIC.

MARITUS (*Chim.*), époux; nom donné par les alchimistes au soufre. Inusité.

MARJOLAINE (*Bot.*), s. f., *origanum marjorana*. *V.* ORIGAN. (H. C.)

MARMARYGODES (*Path.*), mot grec, μαρμαρυγώδης, brillant. Cette épithète se joint particulièrement au mot ὀφθαλμὸς, œil brillant. (CH.)

MARMELADE (*Pharm.*), s. f., *marmelada*. On donne ce nom aux parties des végétaux confites par le sucre, et réduites presque en bouillie, soit pour les conserver, soit pour en faire des mets agréables.

Marmelade d'abricots; marmelade préparée avec deux parties d'abricots bien mûrs et sans noyaux et une partie de sucre blanc concassé.

Marmelade de Tronchin ou de *Fernel;* sorte de looch épais, d'une saveur agréable, préparé avec deux onces d'huile d'amandes douces, autant de sirop de violettes, de manne en larmes, de pulpe de casse très-récente, seize grains de gomme-adragant et deux gros d'eau distillée de fleurs d'oranger. On l'emploie comme laxative, adoucissante et pectorale: on la prend tous les matins par cuillerées, d'heure en heure. (M. O.)

MARMITE DE PAPIN (*Phys.*), s. f., *olla papiniana*, cylindre très-épais de fer ou de laiton dont le couvercle est assujetti par une forte vis, de manière à ce qu'il soit exactement fermé. Les liquides contenus dans ce vase supportent une chaleur rouge sans entrer en ébullition, tant la pression à laquelle ils sont soumis est considérable; mais si on supprime cette pression, tout-à-coup ils se réduisent en vapeurs. Il fut inventé par Papin. On l'a employé pour extraire la gélatine des os, etc. (M. O.)

MAROCOSTINES (pilules) (*Pharm.*), pilules dans la composition desquelles entrent, selon Quincy, la gomme ammoniaque, la myrrhe, l'aloès, l'agaric, la rhubarbe, le safran, le costus, le bois d'aloès, les feuilles de mastic, le jus de roses de Damas, l'eau et le vinaigre de scille. Inusitées. (M. O.)

MAROCOSTINUM (*Pharm.*), épithète donnée à un extrait composé de *marum* et de *costus*. On l'employait comme cathartique. Inusité. (M. O.)

MAROGUS, mot employé par Paracelse pour désigner un narcotique très-puissant. Inusité. (M. O.)

MAROUTE (*Bot.*), s. f., *anthemis cotula*. *V.* CAMOMILLE. (H. C.)

MARRONNIER D'INDE (*Bot.*), *æsculus hippocastanum*, Linn.: arbre originaire de l'Asie septentrionale, parfaite-

ment naturalisé dans toute l'Europe, et cultivé dans tous nos jardins ou autour de nos habitations. Il appartient à l'heptandrie monogynie et à la famille des érables. Remarquable par la hauteur de sa taille, par la richesse et l'arrangement symétrique des thyrses de ses fleurs, par l'épaisseur de son feuillage, ce bel arbre ne l'est pas moins par les propriétés de son écorce, qui est amère sans être ni aromatique ni odorante, qui est fébrifuge et que l'on a même regardée comme un succédané du quina. Les bestiaux se nourrissent de ses fruits avec avantage. (H. C.)

MARRUBE (*Bot.*), s. m., *marrubium*, genre de la didynamie gymnospermie et de la famille des labiées. Le marrube commun, *marrubium vulgare*, Linn., est une plante de nos campagnes, d'une odeur forte et d'une saveur amère. Il est tonique et stimulant. On l'a employé contre la dyspepsie, la leucorrhée, la chlorose, etc. Il a passé aussi pour anthelminthique. (H. C.)

MARRUBE AQUATIQUE. *V.* Lycope.

MARRUBE NOIR. *V.* Ballote.

MARS, s. m., synonyme de fer. Les anciens chimistes désignaient sous le nom de *martiales* ou de composées de mars toutes les préparations ferrugineuses.

MARSIUM ou MARSICUM, épithète donnée par les anciens à un vin de Marsia, en Italie, et que l'on employait comme astringent dans certaines maladies de la bouche. Inusité. (M. O.)

MARSUPIALIS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins. Le muscle obturateur interne. *V.* Obturateur. (J. C.)

MARSUPIAUX. *V.* Pédimanes. (H. C.)

MARSUPION, mot grec employé par Hippocrate pour désigner un sachet contenant des feuilles vertes de caprier, que l'on applique sur l'anus dans le traitement des fistules. Inusité. (M. O.)

MARSUPIUM (*Anat.*), mot latin, muscles jumeaux de la cuisse. Cowper. (J. C.)

MARTAGON (*Bot.*), s. m., nom spécifique d'un Lis. *V.* ce mot. (H. C.)

MARTATH ou MARTECH, litharge, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

MARTEAU (*Anat.*), s. m., *malleus*. On appelle ainsi le plus long et le plus externe des quatre osselets de l'oreille. Il est placé à la partie externe de la caisse, et collé contre la membrane du tympan. Il présente, 1° une tête ovoïde qui s'articule en arrière avec l'enclume, et qui est soutenue par une partie rétrécie nommée le col; celui-ci offre en avant une longue apophyse qui s'engage dans la fissure glénoïdale, et qu'on nomme l'*apophyse de Raw;* elle donne attache au muscle antérieur du marteau; 2° un *manche* qui forme avec le col un angle obtus, et correspond à la membrane du tympan, qu'il semble tirer en dedans. Il est muni à son extrémité supérieure d'une apophyse à laquelle s'attache le muscle interne du marteau. Cet osselet se développe par un seul point d'ossification.

Muscles du marteau. Ils sont au nombre de deux.

1° *Muscle interne du marteau.* Il est grêle, alongé, s'insère d'une part au rocher et au cartilage de la trompe d'Eustachi, et se termine par un tendon qui se réfléchit sur le bec de cuiller, et va s'insérer à l'apophyse du manche. Il paraît avoir pour usage de tendre la membrane du tympan, en tirant le marteau en dedans.

2° *Muscle antérieur du marteau.* Il est bien plus grêle que le précédent. Il naît de l'épine du sphénoïde et du cartilage de la trompe d'Eustachi, et se termine par un tendon à l'apophyse de Raw.

Sabatier décrit un troisième muscle du marteau, qu'il nomme *muscle externe*, d'après Casserius, et Fabrice d'Aquapendente, qui l'ont indiqué les premiers. Il s'étend, selon ces anatomistes, de la partie externe et supérieure du conduit auditif externe au col du marteau. Bichat et la plupart des anatomistes modernes n'en font aucune mention. (J. C.)

MARTECH, synonyme de litharge suivant Fallope. Inusité.

MARTIAL, ALE (*Chim. et Pharm.*), adj., *chalybeatus*, épithète employée pour désigner les préparations qui contiennent du fer ou un des composés dans lesquels il entre. (M. O.)

MARTIATUM UNGUENTUM (*Pharm.*), onguent de soldat, composé de baies de laurier, de rue, de marjolaine, de menthe, de sauge, d'absinthe, de basilic, d'huile d'olive, de cire jaune et du vin de Malaga. Il fut inventé par Martian et employé pour préserver les soldats du froid, etc. Inusité. (M. O.)

MARTIN-PECHEUR (*Ornithol.*), s. m., *alcedo;* genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux. Les espèces qui le composent sont remarquables par la beauté de leur plumage. (H. C.)

MARTINET (*Ornithol.*), s. m. On donne ce nom à un sous-genre établi dans le genre des hirondelles. (H. C.)

MARTYNIA. *V.* Cornaret. (H. C.)

MARUCHOLEUM, synonyme de métal, suivant Ruland. Inusité.

MARUM ou GERMANDRÉE MARITIME (*Bot.*), s. m., *teucrium marum* de Linnæus, *marum verum*, *marum syriacum* des officines; plante du genre germandrée, très-aromatique, d'une odeur camphrée, et fort usitée en médecine autrefois comme tonique, antispasmodique, emménagogue, antileucorrhoïque, etc. Elle croît dans la France méridionale et en Espagne. On l'emploie assez peu aujourd'hui. *V.* GERMANDRÉE. (H. C.)

MASCHALE (*Anat.*), mot grec, μασχάλη, l'aisselle. V. AISSELLE. James. (J. C.)

MASCHALISTER (*Anat.*), mot grec, μασχαλιστήρ; on a donné ce nom à la seconde vertèbre du dos. Castelli, James. (J. C.)

MASLACH (*Pharm.*), médicament très-employé chez les Turcs, et dans la composition duquel entre l'opium. Il est excitant.

MASQUE (*Band.*), s. m. On nomme ainsi un bandage qu'on applique sur le visage, comme une sorte de masque, dans les cas de brûlure, d'érysipèle de cette région. Il sert à garantir les parties du contact de l'air, et y retenir appliqués les médicaments topiques. Ce bandage se fait avec un morceau de linge, de la grandeur du visage, auquel on fait des ouvertures qui correspondent aux yeux, au nez, à la bouche, et que l'on fixe au moyen de cordons cousus aux quatre angles. (J. C.)

MASSAGE (*Hyg.*), s. m., action par laquelle on presse momentanément avec la main les diverses parties du corps d'un individu, dans la vue d'activer la tonicité de la peau et des tissus sous-jacents. Le plus ordinairement, et sur-tout dans le Levant, le massage se pratique au sortir du bain. (H. C.)

MASSALIOTICON (*Pharm.*), nom d'un emplâtre recommandé par Galien dans l'anthrax, et décrit par Paul-Æginète. Inusité. (M. O.)

MASSALIS, synonyme de mercure, suivant Ruland. Inusité.

MASSE (*Phys.*), s. f., somme totale de particules matérielles d'un corps, quel que soit son volume.

MASSER (*Hyg.*), v. a., pratiquer le massage. *V.* ce mot.

MASSÉTER (*Anat.*), s. m., *masseter*, μασητήρ, du verbe grec μασάομαι, je mange.

Muscle masseter (muscle zygomato-maxillaire, Chauss.) Ce muscle est situé à la partie postérieure de la joue, et couché sur la branche de l'os maxillaire inférieur. Il est alongé, quadrilatère, et se fixe en haut au bord inférieur et à la face interne de l'arcade zygomatique; en bas il se termine à l'angle de la mâchoire, à la face externe et au bord inférieur de la branche de cet os. Il est composé de faisceaux de fibres charnus et aponévrotiques entremêlés. Il élève la mâchoire inférieure et agit beaucoup pendant la mastication. (J. C.)

MASSÉTÉRIN, INE, ou MASSÉTÉRIQUE (*Anat.*), adj., *masseterinus*, *massetericus*, qui a rapport ou qui appartient au muscle masséter.

1° *Artère massétérine.* Elle naît du tronc même de la maxillaire interne ou de la temporale profonde postérieure, et se répand dans l'épaisseur du muscle masséter, après avoir traversé horizontalement l'échancrure sigmoïde de l'os maxillaire inférieur. La *veine masséterine* offre la même distribution que l'artère précédente; elle se rend dans la veine maxillaire interne.

2° *Nerf masséterin.* Il est fourni par le nerf maxillaire inférieur provenant du trifacial. Il traverse l'échancrure sigmoïde de l'os maxillaire inférieur, et se distribue à la face interne du muscle masséter. Dans la luxation de la mâchoire inférieure, ce nerf est fortement tiraillé et produit des douleurs très-vives. (J. C.)

MASSETES. *V.* TYPHINÉES.

MASSICOT, s. m., protoxyde de plomb, d'une couleur jaune tirant plus ou moins sur le blanc ou sur le doré, ce qui a fait admettre trois variétés de ce corps: le massicot blanc, le jaune et le doré. *V.* OXYDE DE PLOMB. (M. O.)

MASSOY (*Mat. méd.*). Murrai parle d'une écorce de ce nom apportée de la Nouvelle-Guinée, et envoyée d'Amboine. Elle a l'aromate de la cannelle. On l'emploie dans le pays contre les douleurs de colique, mais on ne la trouve pas encore dans nos pharmacies. (H. C.)

MASTIC (*Mat. méd.*), s. m., *mastix*; résine qui découle du lentisque, *terebinthus lentiscus*. Les Turcs la mâchent pour parfumer leur haleine et pour blanchir leurs dents. Elle entre dans quelques préparations pharmaceutiques. *V.* TÉRÉBINTHE. (H. C.)

MASTICATION (*Physiol.*), s. f., *masticatio*, de μαστιχάω, je mâche; action de mâcher les aliments, c'est-à-dire de les broyer avec les dents pour les imprégner de salive et les préparer à la digestion stomacale. (H. C.)

MASTICATOIRE (*Thér.*), adj., *masticatorius*; même étymologie. On donne le nom de *remèdes masticatoires* à ceux qu'on mâche pour exciter la sécrétion de la salive. Ce mot est pris assez souvent substantivement, et est fréquemment usité

au lieu de SIALAGOGUE. *Voyez* ce mot. (H. C.)

MASTICHELŒON, huile de mastic. (M. O.)

MASTIGADOUR (*Vétér.*), s. m., *mastigator;* nom d'une espèce de mors garni d'anneaux et de patenôtres, qu'on met dans la bouche des chevaux pour exciter la sécrétion de la salive. (CH.)

MASTODYNIE (*Path.*), s. f., *mastodynia*, mot composé du grec de μαστὸς, mamelle, et de ὀδύνη, douleur; douleur des mamelles, sorte de névralgie de ces organes. Sauvage en a fait un genre de la classe des douleurs. (CH.)

MASTOIDE (*Anat.*), adj., *mastoïdes*, de μαστὸς, mamelle, et de εἶδος, forme, ressemblance; qui a la forme d'un mamelon. — *Apophyse mastoïde.* Elle est placée à la partie inférieure et postérieure de l'os temporal et donne attache au muscle sterno-mastoïdien. (J. C.)

MASTOIDIEN (*Anat.*), adj., *mastoïdeus*, qui a rapport à l'apophyse mastoïde. On a donné ce nom à diverses parties.

1° *Antre mastoïdien.* Valsalva donnait ce nom aux cellules mastoïdiennes.

2° *Cellules mastoïdiennes.* Elles sont placées dans l'apophyse mastoïde, communiquent toutes les unes avec les autres, et s'ouvrent dans la caisse du tympan. Elles paraissent avoir pour usage d'augmenter l'intensité des sons.

3° *Gouttière mastoïdienne.* Enfoncement que présente la face interne de la portion mastoïdienne du temporal, et qui fait partie du sinus latéral.

4° *Muscle mastoïdien.* Riolan, Spigel et Douglas ont ainsi nommé le muscle sterno-mastoïdien. *V.* ce mot. Winslow appelle ce muscle le *mastoïdien antérieur*, pour le distinguer du splénius, qu'il nomme *mastoïdien postérieur*, et du petit complexus, qu'il désigne sous le nom de *mastoïdien moyen* ou *latéral.*

5° *Ouverture mastoïdienne.* On appelle ainsi l'ouverture de communication de la caisse du tympan avec les cellules mastoïdiennes.

6° *Portion mastoïdienne du temporal.* On nomme ainsi la portion de l'os temporal qui porte l'apophyse mastoïde.

7° *Rainure mastoïdienne* ou *digastrique.* Enfoncement situé en dedans de l'apophyse mastoïde, et qui donne attache au ventre postérieur du muscle digastrique.

8° *Sinus mastoïdien.* Voy. *Cellules mastoïdiennes.*

9° *Trou mastoïdien.* Il est placé derrière l'apophyse mastoïde, et donne passage à une petite artère de la dure-mère, ainsi qu'à une veine qui se rend dans le sinus latéral. (J. C.)

MASTOIDO-CONCHINIEN (*Anat.*), adj. M. Dumas donne ce nom au muscle auriculaire postérieur.

MASTOIDO-GÉNIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *mastoïdo genianus*, qui appartient à l'apophyse mastoïde et à l'apophyse géni. M. le professeur Chaussier donne ce nom au muscle *digastrique. Voy.* ce mot. (J. C.)

MASTOIDO-HYGÉNIEN (*Anat.*), adj., nom donné par M. Dumas au muscle digastrique. (J. C.)

MASTOIDO-ORICULAIRE (*Anat.*), adj., *mastoïdo-oricularis.* M. le professeur Chaussier donne ce nom au muscle *auriculaire postérieur*, parce qu'il se porte de l'apophyse mastoïde à la partie postérieure de l'*oricule* ou conque de l'oreille. *V.* AURICULAIRE. (J. C.)

MASTRUPATIO, mot latin, masturbation. *V.* ce mot.

MASTURBATION, s. f., *manustrupatio*, de *manus*, main, et de *stupro*, je corromps; excitation des organes génitaux à l'aide de la main. La masturbation souvent répétée entraîne l'indifférence pour le coït, l'amaigrissement et même une sorte d'étisie qui a des caractères particuliers. *Voy.* PHTHISIE DORSALE ET SPERMATORRHÉE. (CH.)

MASUCHA (*Pharm.*), mot grec employé pour désigner un médicament composé décrit par Paul-Æginète Inusité.

MAT, TE, adj., *impolitus fuscus*, qui n'a point d'éclat. Épithète donnée aux métaux que l'on met en œuvre sans les polir.

MAT (Son) (*Path.*). On nomme ainsi le bruit obscur que rend la poitrine percutée dans diverses maladies; il a été comparé à celui qu'on obtient en percutant la cuisse. (CH.)

MATER-DURA (*Anat.*), mots latins; la dure-mère ou la méninge. *V.* DURE-MÈRE. (J. C.)

MATER METALLORUM, synonyme de mercure. Inusité. (M. O.)

MATER PERLARUM, nom latin de la coquille dans laquelle on trouve les perles. *V.* AVICULE. (H. C.)

MATER-PIA (*Anat.*), mots latins; la pie-mère ou la lame interne de la meningine. *V.* PIE-MÈRE. (J. C.)

MATERIALISTA, nom latin des marchands de médicaments simples. (CH.)

MATÉRIALISTE. On donne ce nom aux personnes qui ne croient qu'aux choses matérielles, et qui nient par conséquent l'existence de l'âme. (CH.)

MATERIATURÆ (*Path.*), mot barbare. Un auteur a divisé les maladies en

morbis structuræ et *morbis materiaturæ*. On croit que sous ce dernier nom, il a compris les affections dans lesquelles il n'y a pas de lésion manifeste dans la lésion des organes. (Ch.)

MATÉRIAUX IMMÉDIATS. *V.* PRINCIPES IMMÉDIATS.

MATHEDORAM, synonyme de sel gemme, suivant Ruland. Inusité.

MATIÈRE (*Phys.*), s. f., *materia*. On donne ce nom à une substance impénétrable, pesante, jouissant des trois dimensions qui caractérisent l'étendue. Dans un sens plus général, on désigne sous le nom de matière toute substance qui entre dans la composition d'un corps. La quantité de matière contenue dans un corps est égale au produit de sa densité par son volume; par conséquent, plus un corps sera dense et volumineux, plus il contiendra de matière, d'où il suit que, de deux corps offrant le même volume, le plus dense contiendra plus de matière que l'autre.

On ignore quelle est l'essence de la matière. Les physiciens ne s'occupent guère que de déterminer les dimensions qui l'accompagnent, ses diverses propriétés, et les lois qui régissent les forces qui l'animent.

En médecine on emploie fréquemment le mot *matière* pour désigner les substances évacuées par haut et par bas, etc. Ainsi on dit: *matière des vomissements*, *matières fécales*, *matières crues*, *cuites*, *indigestes*, *matière de la transpiration*.

On se sert également du mot *matière* pour désigner un sujet: ainsi on dit faire la *matière d'un article*, etc. (M. O.)

Matière de la chaleur, du feu. *V.* CALORIQUE.

Matière électrique. *V.* FLUIDE ÉLECTRIQUE.

Matière magnétique ou *Fluide magnétique*. *V.* MAGNÉTIQUE.

Matière subtile, nom donné par Descartes à un fluide subtil qu'il avait imaginé remplir tout l'espace et influer considérablement sur le mécanisme de l'univers. (M. O.)

Matière perlée de Kerkringius, *materia perlata Kerkringii*. Deutoxyde d'antimoine obtenu en versant un acide dans l'eau de lavage de l'antimoine diaphorétique. Cette eau contient en effet de la potasse et du deutoxyde d'antimoine: or, l'acide s'empare de la potasse, qu'il retient en dissolution, et laisse précipiter le deutoxyde. Ce précipité a été obtenu pour la première fois par *Kerkringius*. Inusité.

MATIÈRE MÉDICALE (*Méd.*), *materia medica*. On appelle ainsi celle des sciences médicales qui traite de la connaissance des médicaments, de leur action sur l'économie animale, et de leur mode d'administration. L'étude de la matière médicale est d'une haute importance pour l'exercice de l'art de guérir. (H. C.)

MATRAS (*Chim.*), *matracium*, vaisseau de verre à long col, dont le corps est le plus souvent rond et quelquefois ovoïde. Les matras sont tubulés ou non tubulés: les premiers offrent une ou plusieurs tubulures. On en fait usage en chimie et en pharmacie. (M. O.)

MATRICAIRE (*Bot.*), s. f., *matricaria*; genre de la syngénésie polygamie superflue, et de la famille des corymbifères. On emploie comme toniques et stimulantes la matricaire des jardins, *matricaria parthenium*, et celle des campagnes, *matricaria chamomilla*. Cette dernière n'est pas la même plante que la camomille romaine. *V.* ANTHEMIDE et CAMOMILLE. (H. C.)

MATRICE (*Anat.*), s. f. *matrix*, *uterus* des Latins, ὑστέρα, μήτρα des Grecs, matrice ou utérus des Français. La matrice, destinée à loger le fœtus depuis le commencement de la conception jusqu'à celui de la naissance, est un organe creux, symétrique, ayant la figure d'un conoïde tronqué, et placé au milieu du bassin, entre la vessie et le rectum, au-dessus du vagin, au-dessous des circonvolutions de l'intestin grêle. Aplati d'avant en arrière, l'utérus a près d'un pouce d'épaisseur; large de deux pouces dans sa région la plus élevée, il se rétrécit du côté du vagin et se termine en une portion étroite et alongée qu'on appelle le *col*, pour le distinguer du reste de l'organe qu'on nomme le *corps*.

1° *Corps de l'utérus*. Ses deux faces sont convexes, ses bords latéraux sont arrondis; son bord supérieur est fort épais, fortement convexe: par sa réunion avec les bords latéraux, il produit deux angles peu saillants, à la partie moyenne desquels viennent aboutir les trompes de Fallope, au-dessus de l'insertion du ligament de l'ovaire qui est en arrière, de celle du ligament rond ou cordon sus-pubien qui est en avant. *V.* TROMPE, SUS-PUBIEN, OVAIRE.

2° *Col de l'utérus*. Il se continue presque insensiblement avec le corps. Sa longueur est de dix ou douze lignes; son diamètre antéro-postérieur de six à huit, et le transverse de huit à dix. Légèrement renflé à sa partie moyenne, il est comprimé d'avant en arrière et cylindroïde; il est embrassé par le vagin, dans lequel il fait saillie. Sa portion qui proémine dans ce conduit, présente à son som-

met une fente transversale bornée par deux lèvres arrondies, dont l'une est *antérieure* et plus épaisse, l'autre *postérieure* et plus mince. Ces lèvres sont lisses et arrondies chez les femmes qui n'ont point eu d'enfants; elles sont rugueuses et comme déchirées chez celles qui ont eu plusieurs accouchements. Cette partie du col de l'utérus a été nommée le *museau de tanche* (*os tincæ*.)

La cavité de la matrice est fort petite, parce que ses parois sont très-épaisses. Elle occupe le corps et le col et se termine en bas à la fente du museau de tanche La portion de cette cavité qui répond au corps est triangulaire et aplatie; ses angles supérieurs offrent les orifices extrêmement fins des trompes de Fallope. La cavité du col est légèrement dilatée avant de s'ouvrir dans le vagin. Elle présente sur ses parois antérieures et postérieures des lignes verticales et saillantes, et quelques rides transversales.

Organisation. L'utérus est composé: 1° d'une *membrane séreuse.* Elle est extérieure et fournie par le péritoine, qui de la face postérieure de la vessie et de la face antérieure du rectum se réfléchit sur l'utérus, auquel il forme une enveloppe. Le péritoine s'adosse avec lui-même sur les parties latérales de l'utérus et du vagin pour former deux larges replis transversaux, qui divisent la cavité du bassin en deux parties, l'une antérieure pour la vessie, l'autre postérieure pour le rectum. Ces replis ont été appelés les *ligaments larges de la matrice.* Ils renferment en haut la trompe de Fallope, au-dessous et en avant le ligament rond, et en arrière l'ovaire.

2° D'une *membrane muqueuse.* M. le professeur Chaussier n'en admet pas l'existence. Les auteurs qui en ont parlé la regardent comme un prolongement de celle du vagin, et comme tapissant la cavité de l'utérus pour se prolonger dans celles des trompes

3° D'un *tissu propre.* Son épaisseur est considérable. Il est d'une texture dense et serrée; il est grisâtre, élastique, et résiste à l'instrument qui le divise. Sa nature intime est peu connue. Pendant la gestation, il devient véritablement musculaire.

4° Les artères de l'utérus viennent des spermatiques et des hypogastriques. *V.* ces mots. Ses veines suivent le même trajet et portent le même nom que les artères; elles sont très-flexueuses et forment dans les parois de l'organe, pendant la grossesse, des cavités fort grandes qu'on appelle les *sinus utérins.* Ses nerfs viennent des plexus sciatique et hypogastrique; ses vaisseaux lymphatiques sont très-multipliés; pendant la grossesse, ils acquièrent des dimensions énormes Les changements que l'utérus éprouve pendant la gestation et après l'accouchement sont fort nombreux et très-importants à connaître; ils ont lieu dans sa situation, sa direction, son volume, sa forme, sa texture, ses connexions, ses propriétés vitales, etc. (J. C.)

MATRISYLVA ou mieux MATER SYLVÆ (*Bot.*), mots latins par lesquels certains auteurs ont désigné le chèvrefeuille. (H. C.)

MATRIX (*Anat.*), mot latin; la matrice. *V.* ce mot.

MATRONE (*Accouch.*), s. f., *obstetrix*, *matrona.* On nomme ainsi les sages-femmes ou les femmes qui se livrent à la pratique des accouchements. (J. C.)

MATURATIF, IVE (*Thérap.*), adj., *maturans.* On appelle remèdes maturatifs les topiques qui ont la propriété de favoriser la maturation d'une tumeur inflammatoire. (H. C.)

MATURATION (*Path. chir.*), s. f., *maturatio*, du verbe *maturare*, mûrir, faire mûrir. Progrès successif d'un abcès vers la maturité. (J. C.)

MATURITÉ (*Bot.*), s. f., *maturitas;* état des fruits et des graines qui sont parvenus à leur complet développement. — État d'un abcès dans lequel le pus est entièrement formé. (H. C.)

MAUVE (*Bot.*), s. f., *malva;* genre de la monadelphie polyandrie et de la famille des malvacées. Il renferme un grand nombre d'espèces, parmi lesquelles on distingue les *malva rotundifolia* et *sylvestris*, plantes indigènes, fréquemment employées comme émollientes, relâchantes et adoucissantes. Toutes leurs parties sont usitées, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. On donne leurs fleurs en infusion dans les catarrhes pulmonaires spécialement. (H. C.)

MAUVE DES JUIFS. *V.* Corette. (H. C.)

MAUVES. *V.* Malvacées. (H. C.)

MAXILLAIRE (*Anat.*), adj. pris quelquefois substantivement, *maxillaris*, de *maxilla*, mâchoire, qui a rapport ou appartient aux mâchoires. On a donné ce nom à diverses parties.

I. Os maxillaires. Ils constituent les mâchoires et sont distingués en

1° *Os maxillaires supérieurs.* (Os sus-maxillaire, Chauss.) Les os maxillaires supérieurs sont à la face ce que le sphénoïde est au crâne; ils s'articulent avec toutes les pièces qui la composent; ils en

déterminent presque seuls la figure, et en assurent la solidité. Leur volume est considérable, leur forme inégale; ils occupent la partie moyenne et antérieure de la mâchoire supérieure; ils entrent dans la composition des fosses nasales, de l'orbite et de la bouche. Ils présentent, 1° une *face externe* ou *orbito-faciale*. Elle est surmontée en dedans par une apophyse appelée *nasale*, *verticale* ou *montante*, laquelle monte s'articuler avec le coronal; en dehors de l'apophyse nasale est une surface triangulaire lisse, qui fait partie du plancher de l'orbite et présente vers sa partie moyenne un trou nommé *sous-orbitaire*. En avant de cette surface existe une éminence triangulaire très-rugueuse, c'est l'*apophyse malaire*, qui s'articule avec l'os du même nom. En dedans de l'apophyse malaire se trouve un enfoncement appelé *fosse canine*, laquelle est percée en haut par le trou sous-orbitaire, et bornée en dedans par un autre enfoncement plus petit appelé la *fosse myrtiforme*. — 2° Une *face interne* ou *naso-palatine*. Cette face est séparée en deux moitiés par une éminence large, aplatie, horizontale, nommée *apophyse palatine*, laquelle, en se joignant avec celle du côté opposé, forme le *canal palatin antérieur*. Au-dessus de l'apophyse palatine on observe une surface concave peu étendue, sillonnée, au milieu de laquelle se trouve une ouverture fort irrégulière qui conduit dans une grande cavité creusée dans l'épaisseur même de l'os, et qu'on nomme *sinus maxillaire* ou *antre d'Hygmore*. Ce sinus communique avec le méat moyen des fosses nasales; il est tapissé par un prolongement de la membrane pituitaire. — 3° Une *circonférence*. Elle est fort inégale, présente en arrière une éminence qu'on appelle la *tubérosité maxillaire*, qui est percée par les *conduits dentaires postérieurs*; en avant elle offre une échancrure qui fait partie de l'ouverture antérieure des fosses nasales, et au-dessous une éminence nommée *épine nasale antérieure*. La partie inférieure de cette circonférence est formée par un bord très-épais dans lequel les dents se trouvent implantées: on l'appelle le *bord alvéolaire*. *V.* ALVÉOLAIRE, ALVÉOLE. Chaque os maxillaire supérieur s'articule avec l'ethmoïde, le frontal, l'os du nez, l'os unguis, l'os du palais, le cornet inférieur, le vomer, l'os maxillaire opposé, les dents de la mâchoire supérieure et quelquefois avec l'os sphénoïde. Il se développe par quatre ou cinq points d'ossification.

2° *Os maxillaire inférieur*. (Os maxillaire, Chauss.) Cet os est le plus grand et le plus fort de ceux de la face, dont il occupe la partie inférieure. Il est symétrique et d'une forme parabolique; mais les extrémités de la courbe qu'il décrit sont relevées à angle droit sur le plan de leur épaisseur. La portion de l'os qui est horizontale est moyenne et nommée le *corps de la mâchoire*, tandis qu'on appelle *branches* les parties qui sont verticales et situées en arrière. L'os maxillaire inférieur présente, 1° une *face externe* ou *cutanée*, sur laquelle on voit la *symphyse du menton*, l'*apophyse du menton*, le trou *mentonnier*, la *ligne oblique externe*; 2° une *face interne* ou *linguale*, qui est concave et présente les *apophyses géni*, les lignes *obliques internes* ou *myloïdiennes*, l'*entrée du canal dentaire* ou *maxillaire inférieur*; 3° un *bord inférieur* appelé la *base de la mâchoire*; 4° un *bord supérieur* ou *alvéolaire*, qui est creusé d'alvéoles pour l'implantation des dents. — 5° Les *branches* offrent en arrière un bord nommé *parotidien*, qui se réunit avec la base de l'os, en formant l'*angle de la mâchoire*; en avant un bord mince et tranchant; en haut deux apophyses séparées par une échancrure nommée *sigmoïde*. De ces apophyses, l'antérieure est aplatie et triangulaire, on l'appelle *coronoïde*; elle donne attache au muscle temporal; la postérieure est oblongue, convexe; elle forme le *condyle* de l'os maxillaire et s'articule avec le temporal. Elle est soutenue par une partie rétrécie nommée le *col* du condyle. L'os maxillaire inférieur se développe par deux points d'ossification qui se réunissent à la symphyse du menton; il s'articule avec les temporaux et avec les dents.

II. *Glandes maxillaires*. Plusieurs anatomistes ont donné ce nom aux glandes *sous-maxillaires*. *V.* SOUS-MAXILLAIRES.

III. *Artères maxillaires*. Elles sont au nombre de trois et distinguées en, 1° *artère maxillaire externe* (*artère labiale* de Sabatier, *artère faciale* de Bichat, *artère palato-labiale* de M. Chaussier). *V.* FACIALE (Artère). — 2° *Artère maxillaire interne* (artère *gutturo-maxillaire* de M. Chaussier). Elle naît de la carotide externe, en même temps que la temporale. Elle est remarquable par son trajet compliqué et par le grand nombre de branches qu'elle fournit aux parties profondes de la face. Immédiatement après son origine, elle s'enfonce sous le col du condyle de la mâchoire, en se recourbant en dedans et en bas, puis elle s'avance directement en dedans, parvient dans l'intervalle qui sépare les deux muscles ptérygoïdiens, se porte vers la tubérosité maxillaire. Alors elle se recourbe de nouveau, devient verticale et

remonte dans le fond de la fosse zygomatique; enfin, parvenue vers le plancher de l'orbite, elle prend une direction horizontale et transversale, se plonge dans la fosse-sphéno-maxillaire et s'y partage en plusieurs branches. Les branches fournies par l'artère maxillaire interne sont, 1° l'artère *meningee moyenne* ou *sphéno-épineuse;* 2° l'artère *dentaire inférieure* ou *maxillaire inférieure ;* 3° l'artère *temporale profonde postérieure;* 4° l'artère *massétérine ;* 5° les artères *ptérygoïdiennes*; 6° l'artère *buccale*; 7° l'artère *temporale profonde antérieure ;* 8° l'artère *alvéolaire ;* 9° l'artère *sous-orbitaire ;* 10° l'artère *vidienne* ou *ptérygoïdienne ;* 11° l'artère *ptérygo-palatine* ou *pharyngienne supérieure ;* 12° l'artère *palatine supérieure ;* 13° l'artère *spheno-palatine.* *V.* ces mots. — 3° *Artère maxillaire inférieure.* On a donné ce nom à l'artère *dentaire inférieure.* *V.* DENTAIRE.

IV. *Veines maxillaires.* Elles offrent la même disposition que les artères du même nom qu'elles accompagnent.

V. *Nerfs maxillaires.* Ils sont au nombre de deux et formés par la seconde et la troisième branche du nerf trifacial. On les a distingués en, 1° *nerf maxillaire supérieur* (nerf sus-maxillaire, M. Chaussier). Il naît de la partie moyenne du renflement gangliforme du nerf trifacial, se dirige en avant, sort du crâne par le trou grand rond du sphénoïde, passe dans la fosse sphéno-maxillaire, qu'il traverse horizontalement, s'introduit dans le canal sous-orbitaire, le parcourt et sort pour s'épanouir à la joue; il fournit les divisions suivantes : le *rameau orbitaire*, une branche qui se porte au ganglion *spheno-palatin* ou de *Meckel*, les *rameaux dentaires postérieurs*, le *rameau dentaire antérieur;* enfin il se termine par les nerfs *sous-orbitaires*, divisés en supérieurs, inférieurs, internes et externes. — 2 *Nerf maxillaire inférieur* (nerf maxillaire de M. Chaussier). C'est la plus grosse des trois branches fournies par le trifacial. Elle sort du crâne par le trou ovale du sphénoïde. Parvenue dans la fosse zygomatique, elle se divise en deux troncs, l'un, *supérieur et externe*, donne naissance aux rameaux *temporaux profonds*, *massetérin*, *buccal* et *ptérygoïdiens ;* l'autre, *inférieur et interne*, plus gros, fournit les rameaux *dentaire inférieur, lingual* et *auriculaire.* *V.* ces mots.

MAXILLO-ALVEOLI-NASAL (*Anat.*), adj. M. Dumas appelle ainsi le muscle abaisseur de l'aile du nez.

MAXILLO-LABIAL (*Anat.*), adj. et s. m., *maxillo-labialis.* M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle triangulaire des lèvres, parce qu'il se porte de l'os maxillaire inférieur à l'angle des lèvres. *V.* TRIANGULAIRE DES LÈVRES. (J. C.)

MAXILLO-LABII-NASAL (*Anat.*), adj., nom du muscle élevateur commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure, dans la nomenclature de M. le professeur Dumas. (J. C.)

MAXILLO-NARINAL (*Anat.*), adj., c'est le muscle transversal du nez dans la nomenclature de M. Dumas. (J. C.)

MAXILLO-PALPÉBRAL (*Anat.*), adj. M. Dumas a donné ce nom au muscle orbiculaire des paupières. (J. C.)

MAXILLO-SCLÉROTICIEN (*Anat.*), adj. et s. m., qui appartient à l'os maxillaire et à la sclérotique. M. Dumas a donné ce nom au muscle oblique inférieur de l'œil. *V.* OBLIQUE. (J. C.)

MÉAT (*Anat.*), s. m., *meatus*, du verbe latin *meare*, couler, passer d'un lieu dans un autre. On s'est servi de ce mot comme synonyme de conduit ou canal. *Méat auditif*, trou ou conduit auditif externe. *V.* AUDITIF. *Méat urinaire.* *V.* URINAIRE. *Méat cystique.* *V.* CYSTIQUE (conduit). *Méats des fosses nasales.* On appelle ainsi trois profondes gouttières qui appartiennent à la paroi externe des fosses nasales et sont distinguées en, 1° méat supérieur, 2° méat moyen, 3° méat inférieur. (J. C.)

MEATUS SEMINARIUS (*Anat.*), mot latin; le corps d'Hygmore. *V.* HYGMORE (corps d'). (J. C.)

MÉCANIQUE (*Phys.*), s. f., *mechanice*, dérivé de μηχανὴ, machine. On donne ce nom à la partie de la physique qui a pour objet les lois de l'équilibre et du mouvement des corps; son étude est subdivisée en plusieurs branches : 1° *statique* ou science des lois de l'équilibre des solides; 2° *hydrostatique*, ou science des lois de l'équilibre des fluides ; 3° *dynamique*, science ayant pour objet les lois du mouvement des corps solides; 4° *hydrodynamique*, science ayant pour objet les lois du mouvement des fluides. On emploie aussi le mot mécanique pour désigner la structure d'un corps, l'assemblage des parties d'une machine ; ainsi on a dit *mécanique du corps humain*, d'une montre, etc. (M. O.)

MÉCANIQUE, adj., *mechanicus* (même étymologie), tout ce qui a rapport à la mécanique. On donne particulièrement cette épithète à des corps irritants qui n'agissent point chimiquement ; ainsi les pinces, les ciseaux, les corps pointus, etc., sont des *irritants mécaniques.* (M. O.)

MÉCANISME, s. m. (même étymologie), mot employé pour désigner la structure d'un corps, l'assemblage des parties.

d'une machine, la manière dont les forces produisent un effet quelconque, etc.

MÈCHE (*Band. et app.*), s. f. On appelle ainsi une petite bande de toile effilée sur ses bords, ou bien un assemblage de brins de charpie, de coton ou de soie écrue, d'une certaine longueur et unis ensemble. Les mèches servent pour déterger les foyers purulents, pour entretenir ou élargir certaines ouvertures fistuleuses ou les conduits naturels; on les emploie dans le pansement du séton, après l'opération de la fistule à l'anus, etc. On les place au moyen d'aiguilles particulières ou d'un instrument nommé porte-mèche. (J. C.)

MÉCHOACAN (*Bot.*), s. m., *convolvulus mechoacana*, Linn., plante de l'Amérique méridionale et du genre LISERON. Sa racine, peu usitée, présente à-peu-près les mêmes propriétés que celle du jalap, mais elle est moins active. *Voy.* LISERON et JALAP. (H. C.)

MECKEL (ganglion de). *V.* SPHÉNO-PALATIN (ganglion). (J. C.)

MÉCONATE (*Chim.*), genre de sels formés d'acide méconique et d'une base. L'opium doit la plupart de ses propriétés au méconate de morphine qu'il contient. *V.* MÉCONIQUE. (M. O.)

MÉCONIQUE (acide), s. m., *acidum meconicum*, dérivé de μήκων, pavot; acide découvert dans ces derniers temps par M. Sertuerner, en faisant l'analyse de l'opium, où il existe à l'état de méconate de morphine. Il est solide, incolore, d'une saveur aigre, cristallisable en longues aiguilles, rougissant l'eau de tournesol, très-soluble dans l'eau et dans l'alcool, et communiquant à la dissolution de sulfate de cuivre une très-belle teinte d'un vert émeraude. Il fait passer au rouge intense les dissolutions de fer très-oxydé. Il n'est point employé, mais il fait partie de l'extrait et de l'infusum d'opium. (M. O.)

MECONIUM (*Physiol.*), s. m., μηκώνιον, de μήκων, pavot; suc de pavot. On a donné ce nom aux excréments que l'enfant rend peu de temps après sa naissance, et qui s'étaient accumulés dans les intestins pendant le cours de la gestation. Cette matière est d'une couleur verdâtre ou d'un noir foncé, fort visqueuse. Elle contient des poils très-fins, ainsi que l'a constaté M. Bouillon-Lagrange. Elle paraît formée par le mélange des mucosités intestinales avec de la bile. (J. C.)

MECONIUM, opium de qualité inférieure, que l'on prépare avec les têtes de pavot dont on a déjà séparé le suc.

MÉDEA (*Chim.*). On donnait autrefois ce nom à un composé de soufre et de bitume. Inusité. (M. O.)

MÉDECIN, s. m., *medicus*, celui qui exerce la médecine; *vir probus*, *arte medendi peritus*. Les médecins, de tous les temps, ont été divisés en sectes, d'après leur doctrine ou leur manière particulière de traiter les maladies, ou le nom du fondateur de leur école. *V.* GYMNASTES, IATROLEPTES, DOGMATIQUES, EMPIRIQUES, MÉTHODISTES, PNEUMATIQUES, ÉCLECTIQUES, ÉPISYNTHÉTIQUES, STAHLIENS, BROWNISTES, etc. (CH.)

MÉDECINE, s. f., *medicina*; science qui a pour but la guérison des maladies et la conservation de la santé. Elle comprend un grand nombre de branches, dont les principales sont l'anatomie, la physiologie, l'hygiène, la matière médicale, la pathologie générale et spéciale. Quelques auteurs emploient aussi le mot médecine comme synonyme de pathologie interne. (CH.)

MÉDECINE (*Thérap.*), s. f. Ce mot est, dans le langage vulgaire, employé au lieu de POTION PURGATIVE. (H. C.)

MÉDIAN, ANE (*Anat.*), adj. pris quelquefois substantivement, *medianus*, de *medium*, le milieu, qui se trouve placé au milieu. On a donné ce nom à diverses parties.

1° *Ligne médiane.* On donne ce nom à une ligne verticale qu'on suppose partager longitudinalement le corps en deux parties égales, une droite et une gauche. M. le professeur Chaussier nomme la ligne blanche la *ligne médiane* de l'abdomen.

2° *Nerf médian* (nerf médian digital, Chaussier). Ce nerf naît principalement des branches antérieures des deux derniers nerfs cervicaux et du premier dorsal. La cinquième et la sixième paires cervicales lui fournissent aussi un rameau d'origine qui se sépare du musculo-cutané; le nerf médian descend le long de la partie interne du bras, en côtoyant le muscle biceps; vis-à-vis l'articulation huméro-cubitale, il s'enfonce derrière l'aponévrose de ce muscle, et s'engage entre les deux faisceaux du rond pronateur: plus bas il est placé entre les muscles fléchisseurs sublime et profond, passe avec leurs tendons sous le ligament annulaire antérieur du carpe, et se divise ensuite en cinq branches qui se distribuent aux muscles de l'éminence thénar, aux lombricaux, aux téguments du pouce, de l'index, du médius, et du côté externe de l'annulaire. Ce nerf ne donne aucun rameau au bras; à l'avant-bras, il fournit des filets à tous les muscles pronateurs et fléchisseurs de ce membre; parmi eux il en est un qui accompagne l'artère interosseuse antérieure.

Il donne aussi un filet qui se termine aux téguments de la paume de la main.

3° *Veines médianes.* On appelle ainsi trois des veines superficielles de l'avant-bras. On les a distinguées en *médiane basilique*, en *médiane céphalique*, et en *médiane commune.* *V.* BASILIQUE, CÉPHALIQUE.

4° *Artère médiane du sacrum.* M. le professeur Chaussier donne ce nom à l'artère sacrée moyenne. *V.* SACRÉE.

5° *Artères médianes du rachis.* Le même professeur appelle ainsi les artères spinales antérieure et postérieure fournies par la vertébrale.

6° *Sinus médian du cerveau.* *V.* SINUS LONGITUDINAL SUPÉRIEUR.

7° *Septum médian du cervelet.* *V.* FAUX DU CERVELET. (J. C.)

MEDIANUM (*Anat.*), mot latin, le médiastin. *V.* ce mot. (J. C.)

MEDIASTIN (*Anat.*) s. m., *mediastinum* ou *medianum.* On nomme ainsi une cloison membraneuse formée par l'adossement des plèvres, divisant la poitrine en deux parties, l'une droite, l'autre gauche. Le médiastin, formé d'un double feuillet, est étendu de la colonne vertébrale à la face postérieure du sternum. Sa partie antérieure, nommée le *médiastin antérieur*, loge en haut le thymus chez le fœtus, et est rempli inférieurement par du tissu cellulaire graisseux, qui communique avec celui de l'abdomen. Sa partie moyenne est occupée par le cœur, le péricarde, l'origine des gros vaisseaux; enfin sa partie postérieure, parallèle à la colonne vertébrale, est occupée par l'œsophage, la veine azygos, le canal thoracique, la partie inférieure de la trachée artère, l'origine des bronches et un grand nombre de ganglions lymphatiques; c'est cette partie du médiastin qui avoisine la colonne vertébrale que l'on a nommée le *médiastin postérieur.*

On a donné le nom de *médiastin du cerveau* à la grande faux cérébrale. *V.* FAUX.

On appelle *artères médiastines* des branches artérielles très-déliées, qui se répandent dans le tissu cellulaire du médiastin; on les a distinguées, d'après leur position, en médiastines *antérieures* et en médiastines *postérieures.* (J. C.)

MEDIASTINUM-DORSALE (*Anat.*), mots latins, le médiastin postérieur. *V.* MÉDIASTIN. (J. C.)

MEDIASTINUM-PECTORALE (*Anat.*), mots latins, le médiastin antérieur. *V.* MÉDIASTIN. (J. C.)

MEDICAGO (*Bot.*), mot latin. *V.* LUZERNE.

MÉDICAL, adj., qui tient à la médecine ou aux médecins. (CH.)

MÉDICAMENT (*Méd.*), s. m., *medicamentum*, *medicamen*, *pharmacum*, substance qu'on emploie pour ramener à leur type naturel les propriétés vitales altérées dans le cours des maladies. (H. C.)

MEDICAMENTAIRE (*Méd.*), adj., *medicamentarius*, qui concerne les médicaments ou leur préparation. (H. C.)

MEDICAMENTER (*Méd.*), v. a., *mederi*, donner des médicaments à un malade. (H. C.)

MEDICAMENTEUX, EUSE (*Méd.*), *medicamentosus*; qui a les propriétés d'un médicament. On dit une *substance médicamenteuse*, un *aliment médicamenteux.* (H. C.)

MEDICAMENTOSUS LAPIS (*Pharm.*), pierre médicamenteuse. On donnait autrefois ce nom à un mélange de peroxyde de fer, de litharge, d'alun, de nitrate de potasse, de sel ammoniac et de vinaigre, que l'on faisait évaporer et calciner à une chaleur rouge pendant une heure. On regardait le produit comme éminemment astringent. Inusité. (M. O.)

MÉDICASTRE (*Méd.*), s. m., *medicaster*, médecin ignorant ou charlatan. (H. C.)

MÉDICATION (*Thérap.*), s. f., *medicatio*, effet produit par l'action des médicaments après leur administration. (H. C.)

MÉDICINAL (*Path.*), adj., *medicinalis*, qui sert de remède; *plantes médicinales.* (CH.)

MEDICINALES DIES (*Path.*), terme latin. Les anciens avaient nommé ainsi les jours où l'on peut administrer des remèdes, et particulièrement des évacuants. Ce sont les jours vides d'Hippocrate. *V.* JOURS. (CH.)

MÉDICINIER (*Bot.*), s. m., *jatropha*, genre de la monœcie monadelphie et de la famille des euphorbiacées. Il renferme un assez grand nombre d'arbres ou d'arbrisseaux exotiques, parmi lesquels on distingue : 1° le *médicinier sauvage*, *jatropha gossypifolia*, Linn., des parties chaudes de l'Amérique, et dont les feuilles sont purgatives; 2° le *médicinier glanduleux*, *jatropha glandulosa*, Vahl, de l'Arabie, et dont les jeunes pousses, appliquées sur les phlegmons et les furoncles, sont *maturatives*; 3° le *médicinier cathartique*, *jatropha curcas*, Linn., des parties chaudes de l'Amérique méridionale, et dont les graines sont un purgatif tellement violent qu'on a renoncé à s'en servir : on les nomme *pignons de Barbarie*, *pignons d'Inde*, et elles contiennent un acide particulier qu'on a nommé *jatrophique* ou *igasurique* (*V.* ces mots) : 4° le

manioc, *jatropha manihoc*, Linn., dont la racine fournit en Amérique une fécule alimentaire très-usitée. *V.* Cassave, Manioc, Tapioka. On en prépare aussi une boisson fermentée. (H. C.)

MEDICOCTIO (*Pharm.*) : sorte d'apomel médicamenteux décrit par Nicolas Myrepsus. *V.* Apomel. Inusité.

MEDIMALAGMA (*Pharm.*) : nom d'un malagme décrit par Celse. Inusité. (M. O.)

MEDIMNUS, mot grec, autrefois employé pour désigner une mesure pouvant contenir un peu plus d'un boisseau. Inusité. (M. O.)

MEDITULLIUM (*Anat.*), mot latin; le diploé. *V.* ce mot. (J. C.)

MEDIUS (*Anat.*), s. m., *medius*, moyen, médian. On a donné ce nom au doigt du milieu, lequel se trouve entre l'indicateur et l'annulaire. *Voy.* Doigt. (J. C.)

MEDO : synonyme d'*hydromel*, suivant Castelli. Inusité. (M. O.)

MEDULLA (*Anat.*), mot latin; moelle. *V.* ce mot. J. C.)

MÉDULLAIRE (*Anat.*), adj., *medullaris*, de *medulla*, moelle; qui a rapport à la moelle ou qui est analogue à la moelle.

1° *Système médullaire.* Bichat nomme ainsi la partie de l'anatomie générale qui traite de la moelle et de sa membrane. Il distingue deux espèces de systèmes médullaires; l'un occupe le tissu celluleux des extrémités des os longs, celui des os plats et des os courts; l'autre se trouve seulement dans le canal central des os longs.

2° *Membrane médullaire.* On appelle ainsi une trame vasculaire, aréolaire, d'une extrême ténuité, qui enveloppe la moelle et revêt la face interne du canal médullaire des os longs. On a considéré cette membrane comme une espèce de périoste interne de ces os; elle donne des vaisseaux nombreux qui s'enfoncent dans l'épaisseur de la moelle, et d'autres qui nourrissent les lames les plus internes de l'os.

3° *Substance médullaire du cerveau.* *V.* Cerveau.

4° *Substance médullaire du rein.* Elle est plus souvent nommée *tubuleuse.* *Voy.* Rein.

5° *Artères médullaires.* On appelle ainsi les artères qui pénètrent dans l'intérieur des os pour se porter à la moelle.

6° *Suc médullaire.* Substance de la moelle, et spécialement celle qui est contenue dans le tissu spongieux des os. *V.* Moelle. (J. C.)

MÉDUSE (*Zool.*), s. f., *medusa*; genre de zoophytes qui renferme des animaux marins dont le corps, semblable à une masse de gelée, est phosphorique pendant la nuit, et cause souvent à ceux qui le touchent des démangeaisons et des inflammations érysipélateuses. (H. C.)

MÉGALANTHROPOGÉNÉSIE (*Hyg.*), s. f., *megalanthropogenesis*, de μέγας, grand, de ἄνθρωπος, homme, et de γένεσις, naissance. Ce nom a été inventé par le docteur Robert pour désigner l'*art de procréer des grands hommes, des hommes d'esprit*, *de talent et de génie*, art dont on lui doit la découverte et les préceptes, et sur lequel personne n'a écrit depuis lui. (H. C.)

MEGALEION, mot grec, employé pour désigner un onguent décrit par Dioscoride. Inusité.

MEGALOSPLANCHNIS. *Voy.* Megalosplanchnos.

MEGALOSPLANCHNOS (*Pathol.*), mot grec, μεγαλόσπλαγχνος, de μέγαλος, grand, et de σπλαγχνον, viscère. Hippocrate donne ce nom aux individus dont un des viscères forme une très-grosse tumeur. Quelques auteurs ont fait le substantif *megalosphlanchnie* pour désigner la tumeur elle-même. (Ch.)

MÉGALOSPLÉNIE (*Path.*), s. f., *megalosplenia*, mot tiré du grec, de μέγαλος, grand, et de σπλὴν, rate; gonflement de la rate. (Ch.)

MEIBOMIUS (Glandes ou Follicules de). On a donné ce nom aux follicules palpébraux, bien qu'ils fussent connus avant la description qu'en a donnée Meibomius. *V.* Palpébral. (J. C.)

MEIOSIS (*Path.*), mot grec, μείωσις; ce mot est quelquefois employé pour désigner la période des maladies où l'intensité des symptômes commence à diminuer, le déclin. (Ch.)

MEIUROS. *V.* Myuros.

MEL, mot latin qui signifie *miel.* *V.* Miel.

MEL ÆGYPTIACUM, synonyme d'*Egyptiac.* *V.* ce mot.

MEL ANTHOSATUM : *miel de romarin*, préparé avec trois livres de miel clarifié et une livre de fleurs de romarin.

MEL ELATINES : miel de bétoine, composé de miel et de parties égales de suc clarifié de bétoine. Inusité.

MEL HELLEBORATUM, *miel d'ellébore blanc*; infusum aqueux de racine d'ellébore blanc avec addition de miel, évaporé jusqu'à consistance sirupeuse.

MEL MERCURIALE. *Voy.* Miel mercuriel.

MEL MORORUM : *miel de mûres*,

préparé avec du suc de mûres et du miel ; on fait évaporer jusqu'à consistance de sirop. Inusité.

MEL ROSATUM. *V.* Miel rosat.

MEL SAPONIS : composé de savon officinal, de miel, de sous-carbonate de potasse et d'eau de fumeterre : on l'a employé contre la goutte, le rhumatisme, etc. Inusité.

MEL VIOLACEUM : *miel violat*, préparé avec le suc de violettes et du miel. Peu usité. (M. O.)

MELÆNA (*Path.*), s. m., mot grec, latinisé et francisé, μέλαινα, maladie noire ; nom donné au vomissement de matières noires, auquel succèdent ordinairement des selles semblables. Ce phénomène a lieu dans l'hémorrhagie de l'estomac et dans le cancer de cet organe. *V.* ces mots. (Ch.)

MÉLALEUQUE (*Bot.*), s. m., *melaleuca*, de μέλας, noir, et de λευκὸς, blanc ; genre de la famille des myrtoïdes et de la polyadelphie polyandrie. Ce genre renferme une vingtaine d'arbrisseaux des îles de la mer des Indes ou de la mer du Sud, dont quelques-uns sont cultivés dans les jardins d'agrément. Les feuilles du *melaleuca leucodendra* fournissent, par la distillation, l'huile très-odorante de caieput. *V.* Caieput. Ces feuilles passent pour diurétiques, stomachiques et emménagogues. (H. C.)

MÉLAMPODE (*Bot.*), s. m., *melanpodium*, de μέλας, noir, et de ποῦς, pied ; un des noms par lesquels on a désigné l'hellébore noir. *V.* Hellébore. (H. C.)

MÉLAMPYRE (*Bot.*), s. f., *melampyrum*, de μέλας, noir, et de πῦρ, feu ; genre de la didynamie angiospermie et de la famille des rhinanthoïdes. Il renferme des plantes communes dans nos bois et dans nos prés, mais inusitées. (H. C.)

MÉLAN PHARMACON : mot grec, qui signifie remède noir. On donnait autrefois ce nom à un médicament liquide que l'on conseillait de verser sur un os fracturé, afin de s'assurer de la profondeur de la fente. Inusité. (M. O.)

MÉLANAGOGUE (*Thérap.*), adj., *melanagogus*, de μέλας, noir, et de ἄγω, je chasse ; épithète des médicaments que les anciens croyaient propres à évacuer la bile noire ou la mélancolie. (H. C.)

MELANCHLOROS (*Pathol.*), mot grec μελάγχλωρος ; qui tient du noir et du vert. Les anciens donnaient cette épithète à quelques médicaments externes. (Ch.)

MÉLANCHRUS (*Path.*), mot grec, μελάγχρους ; qui est atteint d'un ictère noir. Quelques lexicographes regardent ce mot comme une abréviation de *melanchloros*. (Ch.)

MÉLANCOLIE (*Path.*), s. f., *melancholia*, μελαγχολία, de μέλας, noir, et de χολὴ, bile ; maladie produite par la bile noire ou atrabile ; variété de l'aliénation mentale caractérisée par une tristesse sombre et un délire exclusif. *Voy.* Monomanie. (Ch.)

MÉLANCOLIQUE (*Path.*), adj., *melancholicus* ; qui est atteint de mélancolie, qui tient à cette affection. Dans le langage vulgaire, on donne ce nom aux individus d'un caractère sombre. (Ch.)

MÉLANOSE (*Path.*), s. f., *melanosis*, de μέλας, noir ; affection organique dans laquelle le tissu des parties est converti en une substance noire, dure, homogène, auprès de laquelle il se forme des ulcères ou des cavités dues au ramollissement, soit de cette matière elle-même, soit de quelque autre tissu morbide, des tubercules en particulier. Cette dégénérescence affecte particulièrement les poumons ; on l'a rencontrée aussi dans le foie et dans le tissu cellulaire. Ses causes sont fort obscures. Elle survient spécialement à un âge avancé ; les jeunes gens n'en sont pas toutefois entièrement à l'abri. Il ne faut pas la confondre avec la simple coloration en noir, dont quelques organes, et particulièrement les glandes bronchiques peuvent être le siége. La mélanose des poumons constitue une des espèces de phthisie de Bayle. Il est presque impossible de la distinguer des autres espèces pendant la vie. (Ch.)

MÉLANTERIA. *V.* Calcitis.

MÉLANTHE (*Bot.*), s. m., *melanthium* ; genre de l'hexandrie trigynie et de la famille des joncées. On cultive le mélanthe de Virginie dans les jardins d'agrément ; celui de la Cochinchine a une racine tubéreuse, qui passe à la Chine pour expectorante, et qu'on y ordonne dans la phthisie pulmonaire et les fièvres inflammatoires. (H. C.)

MÉLAS (*Path.*), mot grec, μέλας, noir. On donne cette épithète à une maladie de la peau. *V.* Vitiligo. (Ch.)

MÉLAS-ICTÈRE (*Path.*), s. m. C'est l'ictère noir, dans lequel la couleur de la peau est très-foncée et noirâtre. (Ch.)

MÉLASIS (*Entomol.*), s. m., *melasis* ; genre d'insectes coléoptères pentamérés de la famille des sternoxes. (H. C.)

MÉLASME (*Path.*), s. m., du grec μέλασμα ; tache ou ecchymose noire de la peau, fréquente aux membres inférieurs chez les vieillards. (Ch.)

MÉLASSE (*Mat. méd.*), s. f. ; nom du sirop qui reste après que l'on a fait su-

bir au suc de la canne toutes les opérations propres à en retirer le sucre. Par la distillation, après avoir fermenté, la mélasse fournit le tafia. *V.* CANNE, SUCRE, TAFIA. (H. C.)

MÉLASTOME (*Bot.*), s. m., *melastoma*, de μέλας, noir, et de στόμα, bouche; genre de plantes de la décandrie monogynie et de la famille des mélastomées. Il renferme une immense quantité d'espèces propres à l'Amérique méridionale, pour la plupart. Les fruits de plusieurs espèces, entre autres ceux du *melastoma malabathroïde*, se mangent et sont très-recherchés des enfants, auxquels ils noircissent la bouche et les lèvres; de là l'origine du nom générique. Les feuilles du mélastome succulent servent aux créoles de Cayenne à faire une décoction pour laver les plaies et les ulcères. Les mêmes peuples se servent contre la toux de l'infusum aqueux des fleurs du *melastoma grandiflorum*. (H. C.)

MÉLASTOMÉES (*Bot.*), s. f. pl., *melastomeæ*, même étymologie; famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes. Elle renferme les genres mélastome, osbeck, rhexie. *V.* ces mots. (H. C.)

MÉLASTOMES. *V.* MÉLASTOMÉES.

MELÉAGRIDE (*Ornith.*), s. f., *meleagris*. *V.* PINTADE. (H. C.)

MELECH : synonyme de *sel*, suivant

MELEGUETTE (*Mat. méd.*), s. f. *V.* MANIGUETTE. (H. C.)

Ruland. Inusité.

MÉLEIOS : mot grec employé pour désigner une variété d'alun que l'on trouve dans l'île Mélos. Inusité. (M. O.)

MELÈS, mot latin. *V.* BLAIREAU.

MÉLÈZE (*Bot.*), s. m., *larix*; genre de la monœcie monadelphie et de la famille des conifères. Le mélèze commun, *larix communis* ou *pinus larix*, Linnæus, est le géant des arbres d'Europe; il croît dans les Alpes et les Apennins. C'est lui qui fournit la *térébenthine* dite *de Venise*. Dans le Briançonnais, il découle de son tronc un suc mucoso-sucré, très-analogue à la manne de la Calabre : son écorce est employée dans les tanneries. C'est sur elle qu'on récolte l'agaric blanc. Le cèdre du Liban, *larix cedrus*, est aussi un mélèze; son bois entre dans l'eau générale, préparation aujourd'hui inusitée. *Voyez* CÈDRE. (H. C.)

MÉLIA. *V.* AZÉDARACH.

MELIA TERRA : synonyme de *craie*. *V.* ce mot. Inusité.

MÉLIACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *meliaceæ*; famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines hypogynes. Elle renferme les genres azédarach, mahogon, winterania, etc. *V.* ces mots. (H. C.)

MÉLIANTHE (*Bot.*), s. f., *melianthus*, de μέλι, miel, et de ἄνθος, fleur; genre de la famille des personnées et de la didynamie angiospermie. La pimprenelle d'Afrique, *melianthus major*, est un arbuste du Cap de Bonne-Espérance, cultivé dans nos orangeries, et dont la fleur distille continuellement une liqueur miellée. (H. C.)

MÉLIAS. *V.* MELEIOS.

MÉLIBOCUM : synonyme de *cuivre*, suivant Ruland. Inusité.

MÉLICERIA (*Path.*), mot grec, μελικηρία; hydropisie des articulations.

MÉLICERIOLA (*Path.*), mot latin; petit méliceris.

MÉLICERIS (*Path.*), s. m., mot grec dérivé de μελίκηρον; rayon de miel, kyste rempli d'une substance semblable à du miel. (CH.)

MÉLICRATON : synonyme d'*hydromel*. Inusité.

MÉLIGEION (*Path.*), mot grec; c'est, suivant Blancardi, une humeur fétide et huileuse, de la consistance du miel, qui coule d'un ulcère compliqué de carie. (J. C.)

MÉLILOT (*Bot.*), s. m., *melilotus*, de μέλι, miel, et de λωτὸς, *lotus*; genre de la diadelphie décandrie et de la famille des légumineuses, que Linnæus avait réuni à celui des trèfles. Le mélilot officinal, *melilotus officinalis*, *trifolium melilotus*, Linn., est une plante indigène dont les fleurs sont fréquemment employées en médecine. Leur infusum ou leur eau distillée sert à bassiner les yeux dans les cas d'ophthalmie. On emploie aussi cette plante dans les lavements, les fomentations, les cataplasmes. Le faux baume du Pérou, *melilotus cærulea*, est une plante de Libye et de Bohême, d'une odeur balsamique très-suave, fort recherchée des abeilles, et employée par quelques peuples en infusion théiforme. (H. C.)

MÉLIMELUM : nom donné à deux médicaments, l'un composé de miel et de coing, et l'autre de miel et de pomme. Inusité.

MÉLINE. *V.* MELÆNA.

MELINET (*Bot.*), s. m., *cerinthe*; genre de la pentandrie monogynie et de la famille des borraginées. Il renferme des plantes annuelles de l'Europe australe, qui, quoique inusitées, ont cependant les propriétés de la bourrache. (H. C.)

MÉLINUM : ancien nom d'un onguent et de plusieurs emplâtres décrits par Dioscoride et Galien. Inusité.

MÉLIQUE. (*Bot.*), s. f., *melica ;* genre de la famille des graminées et de la triandrie digynie. Il renferme des espèces inusitées. (H. C.)

MELISSE (*Bot.*), s. f., *melissa ;* genre de la didynamie gymnospermie et de la famille des labiées. La mélisse cultivée, *melissa officinalis*, est une plante indigène très-usitée comme stimulante. Elle répand une odeur aromatique très-agréable et analogue à celle du citron. Elle fait la base d'une préparation très-célèbre sous le nom d'*eau des Carmes*. Elle passe auprès de quelques auteurs pour l'*apiastrum* des anciens. Le calament, *melissa calamintha*, qui croît naturellement en France, a les mêmes vertus. (H. C.)

MÉLISSE DE MOLDAVIE (*Bot.*). *V.* DRACOCÉPHALE. (H. C.)

MELISSOPHYLLON. *V.* MÉLITE.

MELITÆA TERRA, *terre de Malte*. *V.* CRAIE.

MÉLITE (*Bot.*), s. f., *melittis ;* genre de la didynamie gymnospermie et de la famille des labiées. La mélisse des bois, *melittis mellissophyllum*, est une plante indigène que l'on a vantée contre la dysurie. (H. C.)

MELITERA : sorte de terre sigillée (*V.* ce mot) employée autrefois dans le traitement des ulcères profonds. Inusité. (M. O.)

MELITISMOS : mot grec, autrefois employé pour désigner un liniment dont le miel faisait partie. Inusité. (M. O.)

MELITITES : synonyme d'hydromel. On a aussi désigné sous ce nom une pierre d'une couleur jaune, semblable à celle de miel. Inusité.

MELITTOMA ou MELITEMA (*Pharm.*) : nom donné à des conserves préparées avec du miel. Inusité. (M. O.)

MELLAGO : ancien nom de tout médicament ayant la consistance de miel. Inusité. (M. O.)

MELLISODIUM : synonyme d'*oxyde de plomb*, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

MELLITATE (*Chim.*) : nom donné à tout sel formé d'une base et d'acide mellitique. *V.* MELLITIQUE.

MELLITE ou PIERRE DE MIEL (*Minér.*), dérivé de μέλι, miel ; sorte de sel rangé par Haüy parmi les substances combustibles composées ; il offre une couleur jaune de miel, et devient blanc sur un charbon allumé, sans se fendre et sans donner d'odeur. Il est formé d'alumine, d'acide mellitique, et d'une très-grande quantité d'eau. Inusité.

MELLITIQUE (Acide), *acidum melliticum* ; nom donné à l'acide qui se trouve combiné avec l'alumine dans la pierre de miel (mellite) ; il crystallise en petits prismes durs ou en aiguilles d'une saveur douce, acide et amère ; il est peu soluble dans l'eau ; il précipite le sulfate de chaux, mais le mellitate précipité se dissout dans un excès d'acide mellitique. Il est sans usages. (M. O.)

MELOCACTUS, mot latin. *V.* CACTIER. (H. C.)

MELOCHIE (*Bot.*), s. f., *melochia ;* genre de la famille des malvacées et de la monadelphie pentandrie. Il renferme des espèces exotiques et inusitées. (H. C.)

MELOCHITES : synonyme d'*arménite*. *V.* ce mot.

MÉLOÉ (*Entomol.*), s. m., *meloe ;* genre d'insectes coléoptères hétéromérés de la famille des épispastiques. Ils ont les mêmes propriétés que les cantharides, mais à un degré moins énergique. On a vanté contre l'hydrophobie, à l'intérieur, le proscarabée, *meloe proscarabæus*. (H. C.)

MELOLONTHE. *V.* HANNETON.

MELOMBLI : miel imprégné de coings. Inusité.

MELON (*Bot.*), s. m., *melo ;* nom du fruit du *cucumis melo*, Linn. *V.* CONCOMBRE. (H. C.)

MELON CHARDON (*Bot.*), *melo carduus*. *V.* CACTIER. (H. C.)

MELON D'EAU (*Bot.*), fruit du *cucurbita anguria*. *V.* COURGE. (H. C.)

MELON EPINEUX. *Voy.* CACTIER. (H. C.)

MELONGENE (*Bot.*), s. f. ; nom spécifique d'un solanum. *V.* ce mot et MORELLE. (H. C.)

MELOPEPO : nom latin de l'espèce de courge qui donne le *bonnet d'électeur*. *V.* COURGE. (H. C.)

MELOPLACUS, composé obtenu en faisant bouillir du vin, du miel, du coing, du poivre, etc. Inusité.

MELOS (*Anat.*), mot grec, μέλος, membre ; partie organique composée d'autres parties. Castelli. (J. C.)

MELOSIS (*Opérat. chir.*), mot grec, μηλωσις ; action de sonder une plaie ou un ulcère. Cathétérisme. James. (J. C.)

MELOTIS ou MELOTRIS (*Instr. chir.*), mots grecs, μηλωσις, μηλωτρις, une petite sonde. — Sonde pour l'oreille. *V.* APYROMÈLE. (J. C.)

MELUSI : synonyme de *mercure*, suivant Ruland. Inusité.

MEMBRACE (*Entomol.*), s. m., *membracis ;* genre d'insectes de l'ordre des hémiptères et de la famille des cicadaires. (H. C.)

MEMBRANA CAPSULARIS TESTIS (*Anat.*), mots latins. On a donné ce nom à la tunique albuginée du testi-

cule. *Voyez* ALBUGINÉE (Tunique). (J. C.)

MEMBRANÆ SUCCINGENTES (*Anat.*), mots latins. On a donne ce nom aux plèvres. *V.* PLÈVRES.

MEMBRANE (*Anat.*), s. f., *membrana* des Latins, ὑμὴν ou μήνιγξ des Grecs. On donne ce nom à divers organes minces, représentant des espèces de toiles, souples, plus ou moins élastiques, variables dans leur structure et dans leurs propriétés vitales, et destinées en général à exhaler, à absorber, à sécréter certains fluides, à isoler, à envelopper ou à former d'autres organes. Bichat a divisé les membranes en *simples* et en *composées*; les *membranes simples* comprennent trois ordres, savoir :

1° Les *membranes muqueuses* (membranes folliculeuses de M. Chaussier). Elles ont été ainsi nommées à cause du fluide muqueux qui en lubréfie habituellement la surface libre ; elles tapissent les conduits, les cavités, les organes creux qui communiquent à l'extérieur par les diverses ouvertures dont la peau est percée. Bichat rapporte les membranes muqueuses à deux grandes divisions : à la *surface gastro-pulmonaire* et à la *surface génito-urinaire*. La membrane muqueuse de la première de ces deux surfaces naît à l'orifice de la bouche, du nez et de l'œil, tapisse les deux premières cavités et leurs conduits excréteurs, le pharynx, la trompe d'Eustachi, la caisse du tympan, les voies aériennes, l'œsophage, l'estomac, les intestins, ainsi que les conduits qui s'ouvrent dans ces derniers. La membrane muqueuse de la *surface génito-urinaire*, moins étendue que la précédente, revêt l'intérieur des organes qui composent les appareils de la génération et de l'excrétion de l'urine. Les membranes muqueuses communiquent par un seul point avec les membranes séreuses ; c'est, chez la femme, à l'extrémité de la trompe de Falloppe. Les membranes muqueuses sont en général partout en rapport avec des substances hétérogènes à l'animal ; elles forment une sorte de peau interne, et ont avec le tissu cutané des rapports frappants d'organisation, de fonctions et de propriétés vitales ; elles sont composées d'un chorion qui en forme la partie principale, de papilles, d'un épiderme. Cette dernière partie semble remplacée dans les organes profondément situés par un mucus plus ou moins abondant. Les membranes muqueuses sont parsemées d'une grande quantité de follicules muqueux, qui fournisseut une humeur visqueuse nommée le *mucus*. *V.* ce mot. Elles reçoivent une très-grande quantité de vaisseaux artériels, veineux et lymphatiques, des nerfs, etc.

2° *Membranes séreuses* (membranes villeuses simples de M. Chaussier). Ces membranes sont essentiellement formées, selon M. le professeur Chaussier, de capillaires séreux ; elles sont transparentes, minces, et composées d'un seul feuillet ; l'une de leurs surfaces adhère à d'autres tissus ; l'autre est lisse, polie, villeuse et humectée d'un fluide séreux. Les membranes séreuses sont disposées en forme de sacs sans ouverture, comme de grands réservoirs intermédiaires aux systèmes exhalant et absorbant, où la lymphe, en sortant de l'un, séjourne quelque temps avant d'entrer dans l'autre. Ces membranes sont composées de deux parties distinctes, quoique continues, dont l'une embrasse la surface de la cavité qu'elles tapissent, et l'autre les organes de cette cavité ; ces membranes se replient, forment des gaînes aux vaisseaux ou nerfs qui les traversent, de sorte que ces organes ne sont réellement pas contenus dans leur cavité, bien qu'ils le paraissent au premier aspect : cette disposition est très-visible pour l'arachnoïde. Ces membranes ne jouissent, dans l'état naturel, que de la sensibilité organique ; elles facilitent les mouvements des organes sur lesquels elles se déploient : elles doivent être divisées en, 1° *membranes séreuses proprement dites*, telles que l'arachnoïde, la plèvre, le péritoine, la tunique vaginale. 2° *Membranes* ou *capsules synoviales* : elles appartiennent aux articulations, aux tendons, aux aponévroses, etc. *V.* CAPSULES SYNOVIALES.

3° *Membranes fibreuses* (membranes albugineuses de M. Chaussier). Elles sont presque toutes continues entre elles, et aboutissent au périoste, leur centre commun. Elles ont été sous-divisées en deux sections, dont l'une comprend les aponévroses d'enveloppe, les aponévroses d'insertion, les capsules fibreuses des articulations, les gaînes fibreuses des tendons ; et la seconde renferme le périoste, la dure-mère, la sclérotique, l'albuginée, la membrane fibreuse de la rate, etc.

Les membranes fibreuses ne sont jamais libres, ni humectées d'un fluide particulier ; elles adhèrent toujours par leurs deux faces aux parties voisines ; elles sont fermes, résistantes, peu élastiques, d'une couleur blanche, quelquefois nacrée et resplendissante ; elles sont en général disposées en forme de toiles, de sacs ou de gaînes cylindriques ; elles ont pour principal élément de leur organisation la

fibre albuginée. *Voy.* ALBUGINÉE. Leur système vasculaire est très-prononcé dans quelques-unes, comme dans la dure-mère, le périoste ; à peine sensible dans d'autres, comme les aponévroses. On n'y a pas encore constaté la présence de nerfs, bien que plusieurs phénomènes de leur sensibilité en rende probable l'existence. Les membranes fibreuses jouissent de la sensibilité organique, d'une tonicité manifeste, et d'une extensibilité lente, graduée. Elles servent en général à augmenter la solidité des organes qu'elles enveloppent, à retenir les muscles dans leur position respective, à favoriser le mouvement des membres, le glissement des muscles et de la peau, à déterminer la forme extérieure des membres, à accélérer la circulation veineuse, etc., à former des canaux, des anneaux pour le passage des différents organes, etc.

Bichat admet trois espèces de *membranes composées*, qui sont :

1° Les *membranes séro-fibreuses*, formées d'un feuillet séreux et d'un feuillet fibreux intimement adhérents l'un à l'autre; tels sont le péricarde, la dure-mère, la tunique albuginée.

2° Les *membranes séro-muqueuses*. Elles sont très-rares, et formées par l'adossement des membranes séreuses et muqueuses : telle est la vésicule du fiel à sa partie inférieure.

3° Les *membranes fibro-muqueuses*. Elles sont constituées par la jonction d'une membrane fibreuse avec une membrane muqueuse : telles sont la membrane muqueuse des fosses nasales, les gencives, etc.

M. le professeur Chaussier admet six genres de membranes : 1° les *lamineuses*, 2° les *séreuses* ou *villeuses simples*, 3° les *folliculeuses* ou *villeuses compliquées*, 4° les *musculeuses* ou *charnues*, 5° les *albugineuses*, 6° les *couenneuses* ou *albumineuses*.

Fausses membranes ou *membranes accidentelles*. On appelle ainsi des productions membraneuses qui se forment sur toutes les surfaces libres, naturelles, et sur toutes les surfaces libres, accidentelles. Elles sont en général le produit de l'exsudation d'une lymphe plastique, coagulable, susceptible de s'organiser, qui se fait à la suite de l'inflammation de nos divers tissus. C'est ainsi qu'on observe ces membranes accidentelles sur la peau après l'application d'un vésicatoire, dans certaines ulcérations de cette membrane ; sur les surfaces muqueuses, comme dans le croup; sur les parois des veines et des artères enflammées ; sur les membranes séreuses, synoviales, où elles constituent la plupart des adhérences de ces membranes ; dans les trajets fistuleux, dans les plaies, les ulcères, etc. Ce sont de fausses membranes qui forment la cicatrice des plaies. *V.* CICATRISATION. (J. C.)

MEMBRANES DU FŒTUS (*Anatom.*), s. f. pl., *membranæ fœtum involventes.* On donne ce nom aux membranes qui enveloppent immédiatement le fœtus dans la cavité de la matrice, et dont la rupture, occasionée par la contraction de cet organe pendant l'accouchement, donne lieu à la sortie des eaux de l'amnios. Ces membranes sont, la *membrane caduque* ou l'*épichorion*, le *chorion* et l'*amnios*. *Voy.* ces différents mots. (J. C.)

MEMBRANEUX, EUSE (*Anat.*), adj. ; qui est de la nature des membranes ou formé de membranes : *replis membraneux*, *ligaments membraneux*. (J. C.)

MEMBRANIFORME (*Anat.*), adj., *membraniformis* ; qui ressemble à une membrane. On donne ce nom aux parties minces et aplaties qui ressemblent à des membranes. *Muscles membraniformes*. Muscles très-larges et minces, comme le peaucier, le grand oblique de l'abdomen, etc. (J. C.)

MEMBRANOSUS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins. Le muscle tenseur de l'aponévrose crurale ou *fascia lata*. *V.* ce dernier mot. (J. C.)

MEMBRE (*Anat.*), s. m., *artus*, *membrum*, κωλέα. On donne le nom de *membres* dans les animaux, à certaines parties extérieures de leurs corps, plus ou moins apparentes, prolongées et mobiles, qui sont destinées à l'exercice des grands mouvements. C'est au moyen de leurs membres que les animaux se transportent d'un lieu dans un autre, qu'ils se défendent ou attaquent, etc. Les membres sont disposés par paires de chaque côté du tronc avec lequel ils sont articulés. Ils sont au nombre de quatre chez l'homme. On les a distingués en *supérieurs* ou *thoraciques*, et en *inférieurs*, *pelviens* ou *abdominaux*.

Les membres supérieurs sont subdivisés en quatre parties, qui sont l'épaule, le bras, l'avant-bras et la main. Les membres inférieurs sont formés par trois parties, savoir : la cuisse, la jambe et le pied. *V.* ces différents mots. (J. C.)

MEMBRE VIRIL (*Anat.*), s. m. : ce mot est synonyme de *verge*, de *pénis*. *V.* ces mots. (J. C.)

MEMIGMENON (*Pharm.*) : nom d'un collyre décrit par Celse. Inusité.

MÉMOIRE (*Physiol.*), s. f., *memoria* ; celle des facultés intellectuelles qui rappelle à l'esprit les impressions passées; qui s'exerce sur des souvenirs. (H. C.)

MEMORIÆ OS (*Anat.*), mots latins : l'os occipital. *Voy.* OCCIPITAL. Castelli. (J. C.)

MEMPHITES LAPIS : pierre de Memphis ; sorte de pierre que l'on trouve aux environs de Memphis, et que l'on regardait autrefois comme narcotique. Inusitée. (M. O.)

MÉNAGOGUE (*Thérap.*), adj., *menagogus*, de μὴν, mois, et de ἄγω, je chasse. *V.* EMMÉNAGOGUES. (H. C.)

MENDESIUM : ancien nom d'un onguent aromatique décrit par Dioscoride. Inusité. (M. O.)

MENDOSA SUTURA (*Anat.*), mots latins ; la suture écailleuse du crâne. *V.* ÉCAILLEUX. James. (J. C.)

MENDOSÆ COSTÆ (*Anat.*), mots latins : les fausses côtes, ou côtes asternales. *V.* CÔTES. (J. C.)

MENFRIGE, ancien nom du mastic. Castelli, Roland. *V.* MASTIC. (H. C.)

MÉNINGÉ, ÉE (*Anat.*), adj. ; qui a rapport à la méninge ou dure-mère.

Artère méningée moyenne ou *sphéno-épineuse*. C'est la plus volumineuse des branches fournies par l'artère maxillaire interne. Elle s'introduit dans le crâne par le trou spléno-épineux, et va distribuer ses branches principalement à la dure-mère. (J. C.)

MÉNINGES (*Anat.*), s. f. pl., *meninges*, de μήνιγξ, membrane. On a donné ce nom aux trois membranes qui enveloppent le cerveau, et sont de dehors en dedans. 1° La *dure-mère*. Elle est de nature fibreuse. M. Chaussier l'appelle plus spécialement la *méninge*. 2° L'*arachnoïde*. Elle appartient aux membranes séreuses. M. Chaussier la nomme la *lame externe de la méningine*. 3° La *pie-mère*. Elle enveloppe immédiatement le cerveau. Sa nature est essentiellement vasculaire. M. Chaussier lui a donné le nom de *lame interne de la méningine*. *Voy.* DURE-MÈRE, ARACHNOÏDE, PIE-MÈRE. (J. C.)

MÉNINGETTE (*Anat.*), s. f. On a donné ce nom à la membrane pie-mère. *V.* PIE-MÈRE. (J. C.)

MÉNINGINE (*Anat.*), s. f. M. le professeur Chaussier donne ce nom à la membrane pie-mère réunie au feuillet cérébral de l'arachnoïde. (J. C.)

MÉNINGITIS (*Pathol.*) : inflammation des méninges ou membranes cérébrales. *V.* PHRÉNÉSIE. (CH.)

MÉNINGO-GASTRIQUE (*Path.*), adj., *meningo-gastricus* ; nom donné par le professeur Pinel à la fièvre bilieuse, qu'il considère comme ayant spécialement son siége dans la membrane interne de l'estomac. (CH.)

MÉNINGO PHYLAX (*Inst. chir.*), s. m., *méningo-phylax*, *custos meningis*, de μήνιγξ, μήνιγγος, membrane, méninge, et de φύλαξ, gardien ; nom d'un instrument de chirurgie nommé aussi *dépressoir*. *V.* ce dernier mot. (J. C.)

MÉNINGOSE (*Anat.*), s. f., *meningosis*, de μήνιγξ, membrane ; union d'os au moyen de membranes : telle est l'articulation des os du crâne chez le fœtus. La méningose est une variété de la syndesmose. *V.* ARTICULATION. (J. C.)

MENINX CHORIOIDES (*Anat.*), mots grecs. Hérophile nomme ainsi la membrane pie-mère. (J. C.)

MENINX CRASSA ou DURA (*Anatom.*), mots latins ; la dure-mère. *Voy.* ce mot. (J. C.)

MENINX EXTERIOR (*Anat.*), mots latins ; la dure-mère. Soëmmering. *Voy.* ce mot. (J. C.)

MENINX INTERIOR (*Anat.*), mots latins. Nom que Soëmmering donne à la pie-mère. (J. C.)

MENINX MEDIA (*Anat.*), mots latins. Soëmmering donne ce nom à la membrane arachnoïde. *V.* ARACHNOÏDE. (J. C.)

MÉNISPERME (*Bot.*), s. m., *menispermum*, de μήνη, lune, et de σπέρμα, graine, c'est-à-dire graines en croissant ; genre de la diœcie dodécandrie et de la famille des ménispermées, dont on a séparé depuis peu les *coquecules*. Le *menispermum palmatum* fournit la racine de *columbo*. Les fruits du *menispermum edule* donnent, en Arabie, par la fermentation et la distillation, une liqueur enivrante. On avait fait aussi de l'*abuta* un ménisperme. *Voy.* ABUTA, COQUE DU LEVANT, COLUMBO, COQUECULE, PAREIRA-BRAVA. (H. C.)

MÉNISPERMÉES (*Bot.*), s. f. pl., *menispermoïdeæ*, même étymologie : famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines hypogynes. Elle renferme entre autres les genres *coquecule* et *ménisperme*. (H. C.)

MÉNISPERMES (*Bot.*), s. m. pl. *V.* MÉNISPERMÉES.

MÉNISPERMIQUE (Acide) : acide faisant partie de la coque du Levant (*menispermum cocculus*) ; il ne trouble point l'eau de chaux, il précipite en vert très-foncé le deuto-sulfate de fer ; il forme un précipité abondant dans le sulfate de magnésie. Il est sans usages. (M. O.)

MÉNISPERMOIDES (*Bot.*), s. f. pl. *V.* MÉNISPERMÉES.

MÉNORRHAGIE (*Physiol.* et *Pathol.*), s. f., *menorrhagia*, de μὴν, mois, et de ῥήγνυμι, je coule ; écoulement des

mois ou des menstrues. Quelques auteurs ne désignent sous ce nom que l'hémorrhagie morbide de l'utérus, la métrorrhagie. *Voy.* MENSTRUATION, MÉTRORRHAGIE. (CH.)

MÉNOSTASIE (*Path.*), s. f., *menostasia*, de μὴν, mois, et de στάσις, stagnation; rétention du sang des règles qui s'accumule dans la matrice. *V.* MÉTRORRHAGIE. (CH.)

MENSTRUATION (*Physiol.*), s. f., *menstruatio ;* écoulement des menstrues. (H. C.)

MENSTRUE (*Chim.*), s. m., *menstruum.* On désignait autrefois sous ce nom toutes les substances jouissant de la propriété d'en dissoudre d'autres, à l'aide de la chaleur et lentement. Aujourd'hui ce mot est regardé comme synonyme de *dissolvant ;* ainsi l'eau, l'alcool, l'éther, les acides, les huiles, etc., sont des *menstrues.* (M. O.)

MENSTRUEL, ELLE (*Physiol.*), adj., *menstruus ;* qui arrive tous les mois, qui a rapport à l'écoulement menstruel chez les femmes. (H. C.)

MENSTRUES (*Physiol.*), s. f. pl., *menstrua ;* évacuation périodique de sang par les organes de la génération chez les femmes, depuis l'âge de puberté jusqu'à celui de quarante-cinq à cinquante ans. Elle cesse d'avoir lieu pendant la durée de la gestation et de la lactation. (H. C.)

MENTAGRE (*Path.*), s. f., *mentagra ;* mot hybride, composé du latin *mentum*, le menton, et du grec ἄγρα, proie; qui occupe le menton : nom donné à une variété de dartres qui a son siége au menton. M. Alibert la rapporte aux dartres pustuleuses. (CH.)

MENTALES (Maladies) (*Path.*), *morbi mentales ;* maladies de l'esprit. *V.* ALIÉNATION. (CH.)

MENTHE (*Bot.*), s. f., *mentha ;* genre de la didynamie gymnospermie et de la famille des labiées. Il renferme un grand nombre de plantes aromatiques, stimulantes, indigènes, pour la plupart, et parmi lesquelles on distingue, 1° la menthe poivrée, *mentha piperita*, originaire d'Angleterre, à ce qu'il paraît, et très-usitée sous toutes les formes : l'infusum théiforme, les pastilles, l'eau distillée, la teinture alcoolique, l'huile essentielle de menthe poivrée, sont en effet des médicamens que le médecin emploie tous les jours contre la dyspepsie, l'aménorrhée, la chlorose, etc. ; 2° la menthe crépue, *mentha crispa*, jouit des mêmes propriétés; mais elle est plus amère, et, par conséquent, plus tonique; 3° le pouliot, *mentha pulegium*, qui croît naturellement sur le bord de nos ruisseaux, a une odeur très-pénétrante et les mêmes vertus; de même que, 4° la menthe des jardins, *mentha gentilis*, dont on se sert quelquefois comme assaisonnement; 5° la menthe cultivée, *mentha sativa*, qui contient une grande quantité d'huile aromatique ; 6° la menthe sauvage, *mentha sylvestris*, qui croît sur le bord des routes, et qui est spécialement employée à l'extérieur ; 7° la menthe romaine, *mentha viridis ;* 8° la menthe de cimetière, *mentha rotundifolia ;* 9° la menthe rouge, *mentha aquatica ;* 10° la menthe cervine, *mentha cervina*, qui croît dans le midi de la France et en Italie. (H. C.)

MENTHE-COQ. *Voy.* BALSAMITE.

MENTO-LABIAL (*Anat.*), adj. et s. m., *mento-labialis.* M. le professeur Chaussier a réuni sous ce nom le muscle carré et la houpe du menton. *Voy.* CARRÉ, HOUPE. (J. C.)

MENTON (*Anat.*), s. m., *mentum* des Latins, γένειον, des Grecs; partie inférieure et moyenne de la face, placée au-dessous de la lèvre inférieure. Le menton forme une saillie plus ou moins prononcée, selon les individus; il est formé par la peau, du tissu cellulaire, des muscles, des vaisseaux, des nerfs et l'os maxillaire inférieur. (J. C.)

MENTONNIER, ÈRE (*Anat.*), adj. pris quelquefois substantivement, *mentalis*, de *mentum*, le menton; qui a rapport au menton. — *Trou mentonnier.* On appelle ainsi l'orifice externe du canal dentaire inférieur. Il est placé sur la face externe de l'os maxillaire inférieur, au niveau de la seconde dent incisive ou de la canine, suivant l'âge, les individus, et donne passage aux vaisseaux et nerfs suivants. — *Artère mentonnière.* Elle est fournie par l'artère dentaire inférieure, et sort par le trou mentonnier pour se distribuer à la lèvre inférieure. — *Nerf mentonnier.* Il est fourni par le nerf dentaire inférieur ; il sort par le trou mentonnier, et se divise en un grand nombre de filets qui se répandent dans les muscles de la lèvre inférieure. (J. C.)

MENTONNIER LABIAL (*Anat.*), adj. M. Dumas donne ce nom au muscle carré du menton. (J. C.)

MENTONNIÈRE (*Band.* et *Appar.*), s. f. On appelle ainsi un bandage fait en forme de fronde, qu'on applique sous le menton. *V.* FRONDE. (J. C.)

MENTULA (*Anat.*), mot latin ; la verge ou le pénis. *V.* ces mots. (J. C.)

MENTULAGRA : nom donné à l'érection convulsive de la verge, telle qu'on

l'observe quelquefois chez les eunuques. (Cu.)

MENTZÉLIE (*Bot.*), s. f., *mentzelia*; genre de la polyandrie monogynie, et qui renferme deux plantes inusitées et de l'Amérique méridionale. (H. C.)

MÉNYANTHE (*Bot.*), s. m., *menyanthes*; genre de la famille des gentianées, suivant les uns, de celle des lysimachies, suivant les autres, et de la pentandrie monogynie. L'espèce la plus importante dans ce genre est le trèfle d'eau, *menyanthes trifoliata*, qui croît dans les lieux humides et marécageux de l'Europe, qui est amèr et astringent, et que l'on emploie avec beaucoup de succès contre le scorbut, les scrofules, la dyspepsie par atonie, la chlorose, les maladies de la peau, les fièvres intermittentes, etc. (H. C.)

MENZIÈZE (*Bot.*), s. f., *menziezia*; genre de plantes de la famille des bruyères et de l'octandrie monogynie. Les espèces qui le composent sont inusitées. (H. C.)

MÉPHITE AMMONIACALE, synonyme de *sous-carbonate d'ammoniaque*. *V.* CARBONATE (Sous-) D'AMMONIAQUE. Inusité. (M. O.)

MÉPHITE CALCAIRE, synonyme de *carbonate de chaux*. *V.* ce mot. Inusité.

MÉPHITE DE MAGNÉSIE, synonyme de *carbonate de magnésie*. *Voy.* ce mot. Inusité.

MÉPHITE MARTIALE, synonyme de *carbonate de fer*. *V.* ce mot. Inusité.

MÉPHITE DE PLOMB, synonyme de *carbonate de plomb*. Inusité.

MÉPHITE DE POTASSE, synonyme de *sous-carbonate de potasse du commerce*. *V.* CARBONATE (Sous-) DE POTASSE. Inusité.

MÉPHITE DE SOUDE, synonyme de *sous-carbonate de soude*. *Voy.* CARBONATE (Sous-) DE SOUDE. Inusité. (M. O.)

MÉPHITIQUE, adj., *mephiticus*, se dit de tout ce qui est doué d'une qualité malfaisante; ce mot dérive d'un verbe syriaque qui signifie *souffler* ou *respirer*. (M. O.)

MÉPHITISME, s. m., *mephitismus*, même étymologie; nom donné à toute exhalaison pernicieuse. (M. O.)

MERCURE, s. m., *mercurius*, *argentum vivum*, *hydrargyrum*, ὑδράργυρος en grec, dérivé d'ὕδωρ, eau, et d'ἄργυρος, argent (argent liquide). Le mercure est rangé, par M. Thénard, dans la section des métaux qui ne décomposent l'eau à aucune température, et qui n'absorbent l'oxygène qu'à un certain degré de chaleur. Il existe dans la nature, à l'état natif, combiné avec le soufre et l'argent, et avec le chlore. Il est liquide, brillant, et d'un blanc tirant légèrement sur le bleu. Sa pesanteur spécifique est de 13,568; il entre en ébullition à la température de 350° th. c.: il peut, au contraire, être congelé, si la température est à 40° o th. centigr.; alors il est malléable. Il n'agit point sur l'oxygène ni sur l'air à froid, mais il absorbe l'oxygène, et passe à l'état de deutoxyde rouge, si on élève sa température jusqu'à un degré de chaleur voisin de celui auquel il entre en ébullition. Il peut se combiner avec le soufre pour former le cinabre; il fournit aussi avec ce corps une masse noire à laquelle on donne le nom d'*æthiops* de mercure, et qui est formée de cinabre et de mercure métallique. Il s'unit à l'iode; le chlore forme avec lui deux chlorures, le sublimé corrosif et le calomel (*Voy.* CHLORURE). Lorsqu'on le fait bouillir avec l'eau, il absorbe $\frac{1}{500}$ de son poids de ce liquide, *sans augmenter de poids*, et l'eau acquiert des propriétés vermifuges. Il peut se combiner avec un très-grand nombre de métaux, et former des alliages qui portent le nom d'*amalgames*. Les acides nitrique et sulfurique dissolvent le mercure après l'avoir oxydé, et donnent naissance à plusieurs nitrates et sulfates dont quelques-uns sont très-acides, d'autres sont simplement acidulés; enfin, il en est qui sont avec excès de base (*V.* NITRATE et SULFATE). Trituré avec la graisse, le mercure forme l'onguent gris, l'onguent mercuriel double, etc. (*Voy.* ONGUENT.) On obtient ce métal en décomposant, à l'aide de la chaleur et de la chaux éteinte, le sulfure rouge (cinabre); la chaux retient le soufre, et le métal se volatilise et vient se condenser dans des récipients contenant une certaine quantité d'eau. Le mercure est employé à la construction des thermomètres, des baromètres, des cuves hydrargyro-pneumatiques, et à la préparation des oxydes, des chlorures, des sels, des onguents, etc., composés dont on fait un usage fréquent en médecine, comme antisyphilitiques. On a quelquefois employé ce métal avec succès dans la constipation rebelle occasionée par un *volvulus* qui n'est pas accompagné d'inflammation: il n'agirait alors que par son poids. L'eau dans laquelle le mercure a bouilli est administrée quelquefois comme vermifuge; elle paraît jouir de la propriété anthelmintique, et cependant les réactifs chimiques ne peuvent pas y démontrer l'existence du métal. (M. O.)

MERCURE CRU : mercure pur. *V.* Mercure.

MERCURE DOUX : nom sous lequel on désigne souvent le protochlorure de mercure.

MERCURE PRÉCIPITÉ BLANC. On a donné ce nom au protochlorure de mercure obtenu en précipitant un protosel de mercure par le sel commun dissous ; on a aussi désigné ainsi l'hydrochlorate de mercure et d'ammoniaque. (M. O.)

MERCURE PRÉCIPITÉ ROUGE : oxyde rouge de mercure. *V.* ce mot.

MERCURE REVIVIFIÉ DU CINABRE : mercure obtenu en décomposant le sulfure de ce métal. (M. O.)

MERCURE DE VIE, MERCURE DE MORT, *mercurius vitæ*, *mercurius mortis ;* ancien nom du sous-hydrochlorate d'antimoine (poudre d'Algaroth). *V.* Algaroth.

MERCURIALE (*Bot.*), s. f., *mercurialis ;* genre de la famille des euphorbiacées et de l'ennéandrie digynie. La mercuriale commune, *mercurialis annua*, est une plante indigène laxative, employée pour les lavements et pour la préparation d'un miel médicamenteux. *Voy.* Miel mercurial. (H. C.)

MERCURIAUX, adj. pl., *mercurialia;* adjectif pris substantivement, et dont on fait quelquefois usage pour désigner des médicaments qui contiennent du mercure. (M. O.)

MERCURIEL, ELLE, adj., *mercurialis ;* qui contient du mercure, ou une des préparations faites avec ce métal. On dit *onguent mercuriel*, *sel mercuriel*, etc. (M. O.)

MERCURIUS VITÆ. *V.* Mercure de vie.

MERDASENGI : litharge, suivant Fallope. Inusité. (M. O.)

MERITA TERRA (*Mat. méd.*). Autrefois, dans les officines, on appelait ainsi la racine du *curcuma longa*. *V.* Curcuma. (H. C.)

MERLAN (*Zool.*), s. m., *merlangus ;* poisson du genre *gade*, que l'on pêche abondamment sur nos côtes, et dont la chair est fort estimée comme aliment. (H. C.)

MERLE (*Ornithol.*), s. m., *merula ;* genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux : on mange quelquefois la chair du merle commun, *turdus merula*, Linn. Les merles étrangers sont remarquables la plupart par l'éclat de leurs couleurs. (H. C.)

MERLU ou MERLUCHE (*Hyg.*), *merlucius.* On donne ce nom en général à tous les poissons du genre gade, après qu'ils ont été desséchés au soleil. Le merlu proprement dit, est le *gadus pollachius* (H. C.)

MÉROCÈLE (*Pathol. chir.*), s. f., *merocele*, de μηρὸς, la cuisse, et de κήλη, tumeur. — *Hernie crurale* ou *fémorale.* Dans cette hernie, les viscères sortent de l'abdomen par le canal crural, ou par une ouverture qui se trouve immédiatement en dehors du ligament de Gimbernat, et donne passage à des vaisseaux lymphatiques ; cette maladie est plus fréquente chez la femme que chez l'homme, et surtout chez les femmes qui ont eu des enfants. La tumeur que forme la mérocèle au pli de la cuisse est en général peu volumineuse, arrondie, et plus ou moins difficile à réduire; elle offre, au reste, tous les caractères communs aux hernies. *Voy.* ce mot. Le collet du sac est avoisiné en dehors par l'artère épigastrique ; en haut par le cordon testiculaire et l'artère spermatique chez l'homme, par le ligament rond de l'utérus chez la femme ; en dedans par le ligament de Gimbernat ; en bas par le pubis. Lorsque l'artère obturatrice naît de l'épigastrique, elle passe ordinairement en dehors et en dessous de l'orifice du sac ; quelquefois cependant elle se contourne au-dessus, puis en dedans de son ouverture. Sur cent trente-quatre hernies crurales que j'ai disséquées, je n'ai trouvé qu'un seul cas où l'artère épigastrique fût en dedans de l'orifice du sac. L'étranglement de ces hernies, lorsqu'il dépend de l'ouverture aponévrotique, nécessite presque toujours le débridement en bas et en dedans, du côté du ligament de Gimbernat. (J. C.)

MERYCISME (*Path.*), s. m., *merycismus*, μηρυκισμὸς ; rumination. *V.* ce mot.

MERYCOLOGIE (*Path.*), s. f., *merycologia*, de μηρύκω, je rumine, et de λόγος, discours. On a donné ce titre à un ouvrage sur la rumination. (Ch.)

MÉSANGE (*Ornithol.*), s. f., *parus ;* genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux et de la famille des ténuirostres. Il renferme un grand nombre de petites espèces, d'une forme élégante et de jolies couleurs. (H. C.)

MESARAION (*Anat.*), mot grec, μεσάραιον ; le mésentère. *V.* ce mot.

MESARAIQUE (*Anat.*), adj., *mesaraïcus*, de μεσάραιον, le mésentère ; qui a rapport au mésentère. *Artères* et *veines mésaraïques*. *V.* Mésentériques. (J. C.)

MESEL : étain, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

MESENTERE (*Anat.*), s. m., *mesenterium* des Latins, μεσεντέριον des Grecs,

de μέσος, qui est au milieu, et de ἔντερον, intestin. On a donné en général le nom de *mésentère* à plusieurs replis du péritoine qui maintiennent les diverses portions du canal intestinal dans leur situation respective, en leur laissant cependant une mobilité plus ou moins grande. Ils sont formés chacun de deux lames adossées, dans l'intervalle desquelles se trouvent contenus la portion correspondante de l'intestin et les vaisseaux qui s'y rendent. Un seul de ces replis a reçu le nom de *mésentère proprement dit*. Il appartient à l'intestin grêle, qu'il suspend et retient en position; son bord postérieur, qui est le plus petit, est droit, et descend obliquement depuis le côté gauche du corps de la seconde vertèbre lombaire jusqu'à la fosse iliaque droite. Son bord antérieur est courbe, onduleux, plissé, et correspond à toute la longueur de l'intestin grêle. Le mésentère contient, entre les deux lames qui le forment, une grande quantité de ganglions lymphatiques, les troncs et les branches des vaisseaux mésentériques, les plexus nerveux qui les accompagnent, et beaucoup de vaisseaux lactés et lymphatiques. (J. C.)

MÉSENTÉRIQUE ou MÉSARAIQUE (*Anat.*), adj., *mesentericus* ou *mesaraicus*, de μεσεντέριον ou μεσάραιον, le mésentère; qui a rapport ou appartient au mésentère.

1° *Artères mésentériques.* Elles sont au nombre de deux, et ont été distinguées en 1° *artère mésentérique supérieure.* Elle naît de la partie antérieure de l'aorte abdominale, au-dessous de la cæliaque; elle descend aussitôt à gauche et en avant derrière le pancréas, et au-devant de la troisième portion du duodénum, pour gagner l'extrémité supérieure du mésentère dans lequel elle décrit une courbure fort alongée, dont la convexité est tournée à gauche et en avant. Vers la fin de l'iléon, elle finit en s'anastomosant avec une branche de l'artère colique droite inférieure. Par sa concavité, elle fournit les trois *artères coliques droites*, qui appartiennent au gros intestin. *V.* Colique. Par sa convexité, elle donne quinze à vingt branches qui vont se distribuer à l'intestin grêle, après avoir formé par leur anastomose des arcades plus ou moins multipliées.

2° *Artère mésentérique inférieure.* Elle naît de la partie antérieure de l'aorte abdominale, un pouce et demi avant sa terminaison: elle descend à gauche, derrière le péritoine, s'engage dans l'épaisseur du mésocolon iliaque, en formant une grande courbure dont la convexité regarde à gauche; arrivée à la marge du bassin, elle se prolonge dans l'écartement postérieur du méso-rectum, et parvient jusqu'auprès de l'anus sous le nom d'*artère hémorrhoïdale supérieure.* Elle ne fournit aucune branche par sa concavité, mais de sa convexité naissent les trois artères coliques gauches. *V.* Colique.

Veines mésentériques ou *mésaraïques.* Elles sont au nombre de deux, et appartiennent à la veine-porte; on les a distinguées en, 1° *veine mésaraïque supérieure* ou *grande mésaraïque.* Ce tronc reçoit de bas en haut, et du côté droit, les trois veines coliques droites et la gastro-épiploïque droite; à son côté gauche viennent aboutir les veines de l'intestin grêle; il passe devant la portion transversale du duodénum, et se réunit derrière le pancréas avec la veine splénique pour concourir à la formation de la veine-porte ventrale.

2° *Veine mésaraïque inférieure* ou *petite mésaraïque.* Elle correspond à l'artère du même nom, et s'ouvre dans la splénique près de la réunion de cette veine avec la mésentérique supérieure, et derrière le pancréas.

3° *Plexus mésentériques.* Ils sont fournis par le plexus solaire, et ont été distingués en *supérieur* et en *inférieur*, comme les artères mésentériques qu'ils accompagnent.

4° *Glandes mésentériques.* On a donné ce nom aux ganglions lymphatiques du mésentère. (J. C.)

MESERA: nom donné à la tuthie d'Alexandrie, d'après Roland. Inusité. *Voy.* Tuthie.

MESEREON (*Bot.*), s. m., *daphne mesereum;* espèce du genre daphné, dont l'écorce a les mêmes propriétés que celle du *daphne gnidium.* *V.* Daphné et Garou. (H. C.)

MESIAMUM: synonyme d'*aniceton.* *V.* ce mot. Inusité.

MESMERISME (*Méd.*), s. m. On a quelquefois ainsi appelé le magnétisme animal, du nom de Mesmer, fameux magnétiseur. *V.* Magnétisme animal. (H. C.)

MESOCEPHALE (*Anat.*), s. m., *mesocephalum*, de μέσος, le milieu, et de κεφαλή, la tête; qui est placé au milieu de la tête ou du cerveau. M. le professeur Chaussier a donné ce nom à la protubérance cérébrale. *V.* ce mot. (J. C.)

MÉSOCÉPHALIQUE (*Anat.*), adjectif pris quelquefois substantivement: qui appartient au mésocéphale. — *Artère mésocéphalique.* M. le professeur Chaussier donne ce nom à l'artère basilaire for-

née par la réunion des deux vertébrales. *V.* BASILAIRE. (J. C.)

MESOCHONDRIAQUE (*Anat.*), adj., *mesochondriacus*, de μέσος, moyen, et de χόνδρος, cartilage; nom donné par Boerhaave à des fibres charnues placées entre les anneaux cartilagineux de la trachée artère. (J. C.)

MESOCŒCUM (*Anat.*), s. m. On donne ce nom à un repli que le péritoine forme, chez quelques individus seulement, à la partie postérieure de l'intestin cœcum. (J. C.)

MESOCOLON (*Anat.*), s. m., *mesocolon*, μεσόκωλον, de μέσος, qui est au milieu, et de κῶλον; l'intestin colon. On a donné ce nom aux replis du péritoine qui fixent les diverses parties de l'intestin colon aux parois abdominales. On les a distingués en, 1° *mésocolon lombaire droit*. Il se continue, lorsqu'il existe, avec le mésocœcum par sa partie inférieure, et fixe le colon ascendant au-devant de la région lombaire correspondante. 2° Le *mésocolon transverse*. C'est le plus considérable des replis de ce nom. Il part du bord concave de l'arc du colon qu'il soutient, et forme une cloison horizontale et mobile qui sépare la région épigastrique de l'ombilicale. Il est plus large à son milieu qu'à ses extrémités, et a une forme à-peu-près demi-circulaire. Il est composé de deux feuillets; l'un inférieur, se continue avec le mésentère; l'autre, supérieur, se prolonge dans l'arrière cavité péritonéale, et recouvre une partie du duodénum. 3° Le *mésocolon lombaire gauche* se comporte envers le colon descendant, comme celui du côté droit envers le colon ascendant; en bas il se continue avec le mésocolon iliaque. 4° Le *mésocolon iliaque*. Il appartient à l'*S* iliaque du colon. Il varie beaucoup dans son étendue; il est plus large à sa partie moyenne qu'à ses extrémités, il se continue en haut avec le mésocolon lombaire gauche, et en bas avec le mésorectum. Il renferme dans son épaisseur, ainsi que les replis précédents, des vaisseaux et des nerfs. (J. C.)

MESOCRANE (*Anat.*), s. m., *mesocranium*, μεσοκράνιον, de μέσος, milieu, moyen, et de κρανίον, la tête, le crâne; le milieu de la tête ou le vertex. *V.* ce mot. (J. C.)

MESOGLOSSES (*Anat.*), s. m. pl., *mesoglossi*, de μέσος, milieu, et de γλῶσσα, langue. Quelques anatomistes ont donné ce nom aux muscles génio-glosses, à cause de leur position. *Voy.* GÉNIO-GLOSSE. (J. C.)

MESOLOBAIRE (*Anat.*), adj.; qui appartient au mésolobe. — *Artères mésolobaires*. M. le professeur Chaussier donne ce nom aux artères calleuses ou artères des corps calleux. (J. C.)

MESOLOBE (*Anat.*), s. m., *mesolobus*, de μέσος, milieu, et de λοβὸς, lobe. M. le professeur Chaussier a donné ce nom au corps calleux parce qu'il se trouve situé entre les deux lobes ou hémisphères du cerveau. *V.* CALLEUX (Corps). (J. C.)

MESOMERIE (*Anat.*), s. f., *mesomeria*, du grec μέσος, moyen, milieu, et de μηρὸς, cuisse; la partie du corps qui est placée entre les deux cuisses. (J. C)

MESOMPHALION (*Anat.*), mot grec, μεσομφάλιον; le nombril, l'ombilic. *V.* OMBILIC. (J. C.)

MESOPHRYON (*Anat.*), mot grec, μεσόφρυον; partie du visage qui se trouve entre les deux sourcils. James, Castelli. (J. C.)

MESOPLEURIOS (*Anat.*), mot grec, μεσοπλεύριος; épithète donnée aux muscles intercostaux. Castelli, James. (J. C.)

MESOPOTAMENON : épithète d'un onguent décrit par Paul-Æginète. Inusité. (M. O.)

MESORECTUM (*Anat.*), s. m., *mesorectum*, mot hybride, formé de μέσος, milieu, et de *rectum*; l'intestin rectum. Repli triangulaire que le péritoine forme entre la face postérieure du rectum et la face antérieure du sacrum. Entre les deux feuillets dont est composé le mésorectum, on trouve du tissu cellulaire abondant, et la terminaison des vaisseaux mésentériques inférieurs. (J. C.)

MESOTHENAR (*Anat.*), s. m., de μέσος, milieu, moyen, et de θέναρ, le thénar, la paume de la main; muscle qui rapproche le pouce de la paume de la main. Winslow donnait ce nom au muscle adducteur du pouce réuni à la portion profonde du court fléchisseur du même doigt. *V.* ADDUCTEUR, FLÉCHISSEUR. (J. C.)

MESPILUS, mot latin. *V.* NÉFLIER. (H. C.)

MESSALINÆ DENTIFRICIUM (*Pharm.*); dentifrice décrit par Scribonius Largus. Inusité. (M. O.)

MEST : lait aigri, suivant Ruland. Inusité.

METACARPE (*Anat.*), s. m., *metacarpus*, de μετὰ, après, et de καρπὸς, le carpe ou le poignet; partie de la main qui est placée entre le carpe et les doigts, et forme une sorte de grille quadrilatère, plus large en bas qu'en haut, concave antérieurement, convexe postérieurement; elle présente des intervalles très-marqués, qui existent entre les os qui la composent : ceux-ci se touchent par leurs

extrémités supérieures, à l'exception du premier. Aussi l'espace qui se voit entre lui et le second est-il beaucoup plus prononcé qu'entre les autres. C'est dans ces intervalles que sont logés les muscles interosseux. Le métacarpe est formé par cinq os alongés, qu'on distingue par des noms numériques, en comptant de dehors en dedans. Ces os offrent chacun une *extrémité supérieure* ou *carpienne* qui s'articule avec les os de la seconde rangée du carpe, et une *extrémité inférieure* ou *phalangienne* qui se joint à la première phalange des doigts. Le premier os du métacarpe s'articule avec le trapèze et la première phalange du pouce; le second, avec le trapèze, le trapézoïde, le grand os, le troisième os du métacarpe et la première phalange de l'index; le troisième, avec le grand os, le second et le quatrième os du métacarpe, et la première phalange du doigt médius; le quatrième, avec le grand os, l'os crochu, le troisième et le cinquième os du métacarpe, et la première phalange du doigt annulaire; le cinquième enfin, avec l'os crochu, le quatrième os du métacarpe et la première phalange du petit doigt. Les os du métacarpe se développent par deux points d'ossification. (J. C.)

MÉTACARPIEN, ENNE (*Anat.*), adjectif pris quelquefois substantivement, *metacarpianus;* qui a rapport ou appartient au métacarpe.—*Os métacarpiens.* Ce sont les os qui composent le métacarpe. *V.* ce mot. — *Rangée métacarpienne du carpe.* On nomme ainsi la rangée inférieure des os du carpe, parce qu'elle s'articule avec les os du métacarpe; elle est formée par le trapèze, le trapézoïde, le grand os et l'os crochu. *Voy.* ces mots et CARPE. — *Phalanges métacarpiennes.* Ce sont les premières phalanges des doigts; on les a nommées de la sorte, parce qu'elles s'articulent avec les os du métacarpe. — *Articulations métacarpiennes.* Elles sont formées par les quatre derniers os du métacarpe seulement; ces os se touchent en haut par des facettes encroûtées de cartilages et revêtues de membranes synoviales; ils sont maintenus par des fibres ligamenteuses transversales, auxquelles on a donné les noms de *ligaments dorsaux* et *palmaires.* En bas du métacarpe on trouve le *ligament métacarpien transverse inférieur;* c'est une bandelette fibreuse, large d'environ deux lignes, tendue transversalement au-devant des extrémités inférieures des quatre derniers os du métacape, lesquelles ne sont pas dans un contact immédiat entre elles. Ce ligament maintient les os du métacarpe à leurs extrémités inférieures, et s'oppose à leur écartement.—*Muscle métacarpien du petit doigt.* Winslow et Sabatier appellent ainsi le muscle opposant du petit doigt.—*Muscle métacarpien du pouce.* Sabatier a donné ce nom au muscle opposant du pouce. *V.* OPPOSANT (Muscle).—*Artère métacarpienne* ou *dorsale du métacarpe.* Elle provient de la radiale au moment où elle va s'engager dans l'extrémité supérieure du muscle abducteur de l'index; elle descend obliquement sur le dos de la main. Ses rameaux se distribuent au muscle abducteur de l'index et aux téguments; quelques-uns communiquent avec la dorsale du carpe. (J. C.)

MÉTACARPO-PHALANGIEN (*Anat.*), adj., *metacarpo phalangianus;* qui appartient au métacarpe et aux phalanges. — *Articulations métacarpo-phalangiennes.* Elles sont formées par les os du métacarpe et les phalanges correspondantes. Pour ces articulations, les surfaces usseuses sont encroûtées de cartilages et revêtues par une membrane synoviale, et maintenues en rapport au moyen d'un ligament antérieur et de deux ligaments latéraux. (J. C.)

MÉTACARPO-PHALANGIEN DU POUCE (*Anat.*), adj., *metacarpo-phalangianus pollicis.* M. le professeur Chaussier donne ce nom au muscle adducteur du pouce, parce qu'il s'étend du troisième os du métacarpe à la première phalange du pouce. *Voy.* ADDUCTEUR. (J. C.)

MÉTACARPO - PHALANGIENS LATÉRAUX SUS-PALMAIRES, et MÉTACARPO-PHALANGIENS LATERAUX (*Anat.*), adj. pl., *musculi metacarpo-phalangiani laterales supra-palmares*, et *metacarpo-phalangiani laterales.* M. le professeur Chaussier donne le premier de ces noms aux muscles inter-osseux dorsaux de la main; le second, aux inter-osseux palmaires, parce qu'ils se portent des os du métacarpe aux premières phalanges des doigts. *Voy.* INTER-OSSEUX (Muscles). (J. C.)

MÉTACARPO-PHALANGINIEN DU POUCE (*Anat.*), adj., *metacarpo-phalanginianus pollicis.* M. Dumas a donné ce num au muscle adducteur du pouce, à raison de ses attaches. *Voy.* ADDUCTEUR (Muscle). (J. C.)

MÉTACERASMA. *V.* CERASMA.

MÉTACONDYLI (*Anat.*), mot grec, μετακονδυλοι; les dernieres phalanges des doigts, ou les phalangettes. James. (J. C.)

MÉTAL, s. m., *metallum*, μέταλλον. On n'est pas d'accord sur l'étymologie de ce mot; les uns le font dériver de μετὰ

ἀλλὰ, qui signifie *après les autres*, parce qu'on n'a employé les métaux dans le commerce qu'après avoir fait usage de beaucoup d'autres objets que l'on donnait en échange; les autres tirent le mot *métal* du verbe μεταλλάω, scruter, rechercher, comme si l'on disait qu'il faut fouiller dans le sein de la terre pour trouver ces sortes de corps. Quoi qu'il en soit, on donne le nom de métal à toute substance simple, solide ou liquide, en général beaucoup plus pesante que l'eau, douée d'un brillant considérable, susceptible d'un grand degré de poli, conductrice du calorique et du fluide électrique; pouvant former, en se combinant avec diverses portions d'oxygène, des acides rougissant l'eau de tournesol, ou des oxydes dont quelques-uns verdissent le sirop de violettes, et dont la plupart se transforment en sels lorsqu'on les unit aux acides. On trouve les métaux dans la nature à l'état natif, à l'état d'oxyde, de sulfure, de carbure, de chlorure et de sel, ou combinés entre eux, ce qui constitue des alliages connus, le plus ordinairement, sous le nom de *mines*. M. Thénard a substitué aux diverses classifications des métaux proposées avant lui, la distribution suivante, qui mérite d'être préférée. Il range les métaux en six classes : la *première* renferme ceux qui ont une si grande affinité pour l'oxygène, qu'il a été impossible jusqu'à présent d'enlever ce corps à leurs oxydes; en sorte que ces métaux ne sont admis que par analogie : tels sont le zirconium, l'aluminium, l'yttrium, le thorinium et le glucynium. La *seconde* classe contient les métaux qui absorbent le gaz oxygène à toutes les températures, et qui décomposent rapidement l'eau même à froid, en s'emparant de son oxygène et mettant l'hydrogène à nu : tels sont le silicium, le magnésium, le calcium, le strontium, le baryum, le lithium, le sodium et le potassium. La *troisième* classe renferme les métaux qui ne décomposent pas l'eau à froid, ou qui ne la décomposent que très-lentement, mais qui en opèrent la décomposition à une chaleur rouge; ils absorbent en outre l'oxygène de l'air à la température la plus élevée : tels sont le manganèse, le zinc, le fer et l'étain. On trouve dans la *quatrième* classe les métaux qui ne décomposent l'eau ni à chaud ni à froid, lorsqu'ils agissent seuls, mais qui absorbent le gaz oxygène de l'air à la température la plus élevée : tels sont le sélénium, l'arsenic, le molybdène, le chrome, le tungtène, le columbium, l'antimoine, le tellure, l'urane, le cérium, le cobalt, le titane, le bismuth, le plomb et le cuivre. La *cinquième* classe est formée par les métaux qui ne décomposent l'eau à aucune température, et qui n'absorbent le gaz oxygène de l'air qu'à un certain degré de chaleur, passé lequel ils abandonnent celui avec lequel ils s'étaient combinés : tels sont le nickel, le mercure, l'osmium et le cadmium. La *dernière* classe contient les métaux qui ne décomposent ni l'eau ni l'air à aucune température : tels sont l'argent, l'or, le platine, le palladium, le rhodium et l'iridium.

La couleur, l'éclat, la dureté et la densité des métaux varient presque dans chacun d'eux; il en est qui sont ductiles, malléables, et doués d'une ténacité plus ou moins marquée; d'autres sont cassants, et susceptibles d'être réduits en poudre par le marteau. L'élasticité et la sonorité des métaux sont en rapport avec leur dureté. Leur *structure* est lamelleuse, fibreuse ou granuleuse. Quelques-uns sont odorants, sur-tout lorsqu'on les frotte : il en est qui ont une saveur marquée. Les uns fondent très-facilement, et peuvent crystalliser par le refroidissement; les autres sont très-difficiles à fondre. Il en est qui se volatilisent, d'autres sont fixes. Les procédés employés pour obtenir les métaux varient beaucoup; il en est un très-grand nombre cependant que l'on sépare en décomposant leurs oxydes par le charbon à une température très-élevée. Les usages des métaux sont innombrables : quelques-uns d'entre eux sont employés en médecine à l'état métallique; tels sont particulièrement le fer, l'étain et le mercure : on s'en sert fréquemment à l'état d'oxyde, de sel, de sulfure, etc. La plupart des dissolutions salines qu'ils fournissent sont vénéneuses : il en est de même de leurs oxydes. (M. O.)

MÉTALLOGRAPHIE, s. f., *metallographia*, de μέταλλον, métal, et de γράφω, je décris. Nom donné à la science qui a pour objet la science ou la connaissance des métaux. (M. O.)

MÉTALLURGIE (*Chim.*), s. f., *metallurgia*, dérivé de μέταλλον, métal, et d'ἔργον, travail; science ou partie de la science qui a pour objet les métaux, leur extraction, etc.

MÉTAMORPHOSE (*Zool.*), s. f., *metamorphosis*, de μετὰ, après, et de μορφὴ, figure. Les naturalistes nomment ainsi les changements successifs qu'éprouvent certains animaux dans leur conformation pendant le cours de leur vie. Beaucoup d'insectes et la plupart des reptiles de l'ordre des batraciens sont dans ce cas. Avant d'être une grenouille propre-

ment dite, la grenouille n'est qu'un têtard. Avant de devenir papillon, l'insecte léger qui traverse les airs d'un vol rapide a été chenille rampante, puis chrysalide immobile. *V.* CHENILLE, CHRYSALIDE, LARVE, INSECTE, TÊTARD. (H. C.)

MÉTAPEDIUM (*Anat.*), mot latin; le métatarse. *V.* ce mot (J. C)

MÉTAPHRENON (*Anat.*), mot grec, μετάφρενον; le dos. *Voy.* ce mot. Castelli.

MÉTAPOROPOIÈSE (*Path.*), s. f., *metaporopoiesis*, μεταποροποίησις; nom sous lequel Galien a désigné le dérangement qui s'opère dans les plus petits pores, dans les extrémités capillaires des vaisseaux, lorsqu'ils passent de l'état contre nature à l'état naturel. Ce mot vient de μετὰ, qui exprime un changement, de πόρος, pore, et de ποιεῖν, faire. (CH.)

MÉTAPTOSE (*Path.*), s. f., *metaptosis*, μετάπτωσις, mutation, changement. Les auteurs ont désigné sous ce nom tout changement avantageux ou nuisible qui s'opère dans la forme ou le siége d'une maladie. (CH.)

MÉTARSO-PHALANGIEN DU PETIT DOIGT (*Anat.*), adj. et s. m., *metatarso-phalangianus minimi digiti*. M. Dumas a donné ce nom au muscle court fléchisseur du petit orteil. *V.* FLÉCHISSEUR (Muscle). (J. C.)

MÉTASCHEMATISMOS (*Path.*), mot grec, μετασχηματισμός, changement de forme, de μετὰ, qui indique un changement, et de σχῆμα, forme; transformation d'une maladie en une autre. (CH.)

MÉTASTASE (*Path.*), s. f., *metastasis*, μετάστασις, de μεθίστημι, je change de place; déplacement, transport; changement qui s'opère spécialement dans le siége ou la forme d'une maladie. Le mot *diadoche* exprime le changement qui a lieu dans la nature même de la maladie. Toutefois, dans la plupart des auteurs, le mot *métastase* est employé seul et dans une acception plus étendue, pour désigner toute transformation de maladie. Dans la doctrine des humoristes, la métastase est le résulat du transport de la *matière morbifique;* dans celle des solidistes, elle est due au transport de l'*irritation*. (CH.)

MÉTASTATIQUE (*Path.*), adj., *metastaticus;* qui tient à une métastase. On dit *crise métastatique*, ou, par métastase, *affection métastatique*, c'est-à-dire, produite par la métastase d'une autre. (CH.)

MÉTASTOSE. *V.* MÉTAPTOSE.

MÉTASYNCRISE (*Path.*), s. f., *metasyncrisis*, μετασύγκρισις, de σύγκρινω, j'entasse, je compose, et de μετὰ, qui indique un changement; *recomposition;* mot employé par quelques disciples d'Asclépiade. Ce médecin supposait que tous les animaux avaient été formés par la rencontre ou l'assemblage des atomes; il désignait tous les corps par le mot σύγκριματα, qui signifie *assemblage;* συγκρίνεσθαι, *être assemblé*, était pour lui synonyme d'*exister*, et διακρίνεσθαι, *se séparer*, était synonyme de *se dissoudre*, *cesser d'exister*. Le mot *métasyncrise* fut imaginé pour exprimer la recomposition des corps après leur dissolution momentanée. Quelques auteurs ont traduit le mot grec μετασύγκρισις, par le mot latin *recorporatio*. (CH.)

MÉTASYNCRITIQUE (*Path.*), adj., *metasyncriticus;* qui tient à la métasyncrise. On donnait autrefois ce nom à des médicaments auxquels on attribuait la vertu d'opérer la métasyncrise ou la régénération du corps ou de quelqu'une de ses parties. On appelait *cycle métasyncritique*, une série déterminée de remèdes employés dans ce but. (CH.)

MÉTATARSE (*Anat.*), s. m., *metatarsus*, de μετὰ, après, et de ταρσὸς, le tarse. On appelle ainsi la partie du pied qui est située entre le tarse, qui est en arrière, et les orteils qui se trouvent en avant. Le métatarse est composé de cinq os qu'on a distingués par les noms numériques de premier, second, troisième, etc., en comptant de dedans en dehors. Ces os ne sont point unis étroitement entre eux dans toute leur étendue: ils s'écartent en s'avançant vers les orteils. Le premier ou celui du gros orteil, est sur un plan antérieur aux autres; celui du cinquième est postérieur de beaucoup. Ces os sont fortement articulés entre eux par leur extrémité tarsienne, mais en avant ils sont très-écartés, et laissent entre eux des espaces inter-osseux dans lesquels se trouvent logés des muscles du même nom. La portion de la voûte du pied formée par le métatarse, diffère de celle que forme le tarse, en ce que les pièces qui la composent sont plus longues et moins épaisses, et qu'elles laissent entre elles des intervalles marqués qui lui donnent l'aspect d'une sorte de grille.

Le premier os du métatarse, beaucoup plus volumineux que les autres, s'articule avec le grand os cunéiforme et avec la première phalange du gros orteil; le second se joint aux trois cunéiformes, au troisième os du métatarse et à la première phalange du second orteil; le troisième est uni au troisième os cunéiforme, au second et au quatrième os du métatarse, et à la première phalange de l'orteil correspondant; le quatrième s'articule avec

l'os cuboïde, le troisième cunéiforme, le troisième et le cinquième os du métatarse, et la première phalange du quatrième orteil; le cinquième enfin est en rapport avec le cuboïde, le quatrième os du métatarse et la première phalange du petit orteil.

Les os du métatarse ont, comme ceux du métacarpe, un canal médullaire, des extrémités celluleuses et un corps principalement compacte. Ils se développent chacun par deux points d'ossification.

MÉTATARSIEN, ENNE (*Anat.*), adjectif pris quelquefois substantivement, *metatarseus*, qui a rapport ou appartient au métatarse.— *Os métatarsiens*, *os du métatarse*. *V.* ce mot.— *Rangée métatarsienne des os du tarse.* On appelle ainsi la seconde rangée des os du tarse, parce qu'elle s'articule avec les os du métatarse. Elle se compose des trois os cunéiformes et de l'os cuboïde auxquels la plupart des anatomistes ajoutent le scaphoïde, bien qu'il n'ait aucun rapport avec les os du métatarse. — *Phalanges métatarsiennes.* On appelle ainsi les premières phalanges des orteils, parce qu'elles s'articulent avec les extrémités correspondantes des os métatarsiens. — *Articulations métatarsiennes.* Elles résultent de la jonction des os du métatarse entre eux. *V.* MÉTATARSE. Ces articulations sont fortifiées en arrière par des ligaments *dorsaux* et *plantaires;* en avant on trouve un *ligament métatarsien transverse* qui est plantaire, et présente la plus grande analogie avec le *ligament métacarpien transverse inférieur.* — *Artère métatarsienne* (artère sus-métatarsienne de M. Chaussier). Elle naît en dehors de l'artère pédieuse, se dirige transversalement sur le dos du pied, fournit par sa convexité, qui est antérieure, trois rameaux remarquables qu'on appelle les *artères inter-osseuses dorsales du pied;* ces rameaux se portent dans les espaces inter-osseux. (J. C.)

MÉTATARSO-PHALANGIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *metatarso-phalangianus;* qui a rapport au métatarse et aux phalanges. — *Articulations métatarso-phalangiennes.* Elles sont formées par les os du métatarse et les phalanges correspondantes, et présentent la plus grande analogie avec les articulations métacarpo-phalangiennes. *V.* ce mot. (J. C.)

MÉTATARSO-PHALANGIEN DU POUCE (*Anat.*), adj. et s. m., *metatarso-phalangianus pollicis.* M. Dumas a donné ce nom au muscle transversal des orteils ou abducteur transversal du gros orteil, à raison de ses insertions. *Voy.* ABDUCTEUR (Muscle). (J. C.)

MÉTATARSO-PHALANGIENS LATÉRAUX (*Anat.*), adj. et s. m., *metatarso-phalangiani laterales.* M. le professeur Chaussier a donné ce nom aux muscles inter-osseux du pied, parce qu'ils s'insèrent d'une part aux os du métatarse, et de l'autre aux premières phalanges des orteils. *Voy.* INTER-OSSEUX (Muscle). (J. C.)

MÉTATARSO-SOUS-PHALANGIEN DU POUCE (*Anat.*), adj. et s. m., *metatarso-infra-phalangianus pollicis.* M. Chaussier donne ce nom au muscle abducteur oblique du gros orteil, parce qu'il s'insère d'une part au cinquième os du métatarse, et de l'autre à la première phalange du gros orteil. *V.* ABDUCTEUR (Muscle) DU GROS ORTEIL. (J. C.)

MÉTATARSO-SOUS-PHALANGIEN TRANSVERSAL DU POUCE (*Anat.*), adj. et s. m., *metatarso-infra-phalangianus transversalis pollicis.* M. le professeur Chaussier a imposé ce nom au muscle abducteur transversal du gros orteil, parce qu'il est étendu transversalement de la tête des os du métatarse à la base de la première phalange du gros orteil. *V.* ABDUCTEUR (Muscle). (J. C.)

MÉTATHÈSE (*Thérap.*), *metathesis*, μετάθεσις; je change de place. Opération par laquelle on ôte un agent morbifique du lieu où il est pour le placer dans un autre où il produit moins de gêne dans l'exercice des fonctions. C'est ce qui a lieu lorsqu'on abaisse le crystallin, ou qu'on repousse dans la vessie un calcul engagé dans l'urètre. (CH.)

METEIL (*Hyg.*), s. m. On appelle ainsi un mélange de blé et de seigle semés, cultivés et récoltés ensemble. (H. C.)

MÉTEL (*Bot.*), s. m.; nom d'un datura. *V.* ce mot. (H. C.)

MÉTÉORE (*Physiq.*), s. m., *meteorum*, dérivé de μετὰ, au-dessus, et de αἴρω, j'élève, comme pour signifier tout ce qui est élevé au-dessus. On donne ce nom aux divers phénomènes qui prennent naissance dans l'atmosphère. On distingue, 1° les vents ou *météores aériens*, déterminés par la rupture d'équilibre entre les colonnes qui composent l'atmosphère. 2° La neige, la pluie, la grêle, la rosée, les brouillards, sont les météores *aqueux*; ils dépendent de la précipitation des molécules aqueuses auparavant suspendues dans l'air, ces molécules se précipitant tantôt sous forme fluide, tantôt sous forme concrète. 3° L'arc-en-ciel, les parhélies, les couronnes ou les *météores lumineux*, phénomènes qui tiennent à la réfraction ou à la réflexion qu'éprouve la lumière de

la part des molécules aqueuses suspendues dans l'air; les feux follets, les étoiles tombantes, les éclairs, la foudre, les aurores boréales ou les *météores ignés*, ainsi appelés parce qu'ils imitent les corps enflammés. Les météores étaient connus des anciens qui les ont décrits tour-à-tour sous les noms de *sublimes*, de *metarsia*, de *passiones*, d'*impressions*, d'*ostenta*, etc. Plusieurs d'entre eux exercent une action sur l'homme, et peuvent être regardés comme des causes prédisposantes de certaines affections. (M. O.)

MÉTÉORIQUE, adj., *meteoricus*; qui tient des météores. On donne cette épithète aux fleurs qui s'épanouissent ou se ferment, suivant que l'atmosphère est dans tel ou dans tel autre état. La plupart des chicoracées, les *calendules pluviales*, sont des fleurs météoriques. (M. O.)

MÉTÉORITES : synonyme d'*aréolithes*. *V.* ce mot.

MÉTÉOROGRAPHE (*Phys.*), s. m., dérivé de μετέωρος, météore, et de γράφω, j'écris; nom donné à un instrument employé à faire des observations météorologiques. *V.* ce mot. (M. O.)

MÉTÉOROLOGIE, s. f., *meteorologia*, de μετέωρος, météore, et de λόγος, discours : science qui a pour objet l'origine, la formation et les apparences des météores. (M. O.)

MÉTÉOROLOGIQUE, adj., *meteorologicus*, se dit de tout ce qui a rapport aux météores ou aux changements qui surviennent dans l'atmosphère. Les instruments propres à faire connaître l'état de l'atmosphère, tels que le thermomètre, le baromètre, l'hygromètre, etc., sont appelés *météorologiques*. Les observations faites avec ces instruments dans le dessein de constater l'état de l'air, sont également dites *météorologiques*. (M. O.)

MÉTHÉMÉRINE (*Path.*), s. f., *methemerina*, μεθημερινα, *quotidiana*; nom donné aux fièvres dont les accès ont lieu tous les jours. C'est l'*amphémérine* ou *quotidienne* de la plupart des auteurs. (Ch.)

MÉTHODE (*Méd.*, *Hist. nat.*), s. f., *methodus*, μέθοδος. Ce mot a beaucoup d'acceptions différentes dans les sciences. En médecine, une *méthode curative* est le traitement bien suivi des maladies. En histoire naturelle, méthode est souvent synonyme de *classification* ou de *système*, et désigne l'ordre que l'on suit dans l'étude de la science. (H. C.)

MÉTHODIQUES. *V.* Méthodistes.

MÉTHODISTES (Médecins), s. m. pl.; nom donné à une secte de médecins dont Thémison fut le chef, et qui supposaient que toutes les maladies dépendaient du resserrement ou du relâchement des fibres. Ils avaient cependant admis un troisième genre d'affections qu'ils appelaient *mixtes*, et auxquelles ils rapportaient celles qui tenaient des deux premiers genres. La distinction des maladies en *sténiques* et *asthéniques*, *actives* et *passives*, a beaucoup d'analogie avec celle des méthodistes. (Ch.)

MÉTHONIQUE (*Bot.*), s. f., *gloriosa*; genre de l'hexandrie monogynie et de la famille des liliacées. Il renferme des plantes d'ornement exotiques et non employées. (H. C.)

MÉTIS, ISSE (*Hist. nat.*), adj., de *mixtus*, mélangé. On appelle ainsi les individus nés d'un Européen et d'une Indienne, ou d'un Indien et d'une Européenne. On donne aussi ce nom aux animaux et aux plantes engendrés du mélange de deux espèces différentes. (H. C.)

MÉTOPION (*Pharm.*) : mot anciennement employé pour désigner un onguent dont le galbanum (métopion des Égyptiens) faisait la base. Inusité.

MÉTOPON (*Anat.*), mot grec, μέτωπον; le front. *V.* ce mot. (J. C.)

MÉTOPOSCOPIE (*Méd.*), s. f., *metoposcopia*, de μέτωπον, le front, et de σκέπτομαι, je regarde; c'est l'art de reconnaître le tempérament et le caractère d'un individu d'après l'examen de son front et de ses traits. (Ch.)

MÉTRA (*Anat.*), mot grec, μήτρα; l'utérus ou la matrice. *V.* ces deux mots. (J. C.)

MÉTRALGIE (*Path.*), s. f., *metralgia*, de μήτρα, matrice, et de ἄλγος, douleur: douleur de la matrice. (Ch.)

MÉTREMPHRAXIS (*Path.*), s. f., *metremphraxis*, de μήτρα, matrice, et ἐμφράσσω, j'obstrue; obstruction de la matrice : nom sous lequel quelques auteurs ont confondu l'inflammation chronique de ce viscère et les diverses dégénérescences auxquelles il est exposé. (Ch.)

MÉTRENCHYTA et MÉTRENCHYTES (*Opér. chir.*), mots grecs, μητρεγχυτα ou μητρεγχυτης, de μήτρα, la matrice, et de ἐγχέω, injecter; injection pour la matrice. James. (J. C.)

MÉTRIOPATHIE (*Hygiène.*), s. f., *metriopathia*, de μέτριος, modéré, et de πάθος, affection; état d'un individu dont les passions sont modérées. (Ch.)

MÉTRITE (*Path.*), s. f., *metritis*, de μήτρα, matrice; inflammation de la matrice. Cette maladie se présente sous plusieurs formes : elle peut être superficielle ou profonde, aiguë ou chronique.

La métrite *superficielle aiguë* est aussi décrite sous les noms d'*inflammation ca-*

tarrhale ou de *catarrhe aigu de l'utérus.* Elle est produite ordinairement par des causes analogues à celles des autres affections catarrhales, telles que l'impression du froid et de l'humidité, la suppression de la transpiration ou de quelque autre evacuation accoutumée ; l'usage de bière récente a paru quelquefois la produire ; on cite quelques circonstances dans lesquelles elle s'est montrée épidémiquement.

Elle commence ordinairement par un léger prurit, et de la chaleur dans le vagin ; quelquefois avec besoin fréquent d'uriner et désir du coït : au bout de quelques jours il paraît un écoulement clair, semblable au blanc d'œuf, dont la consistance et la quantité augmentent graduellement. L'introduction du doigt ou du pénis dans le vagin augmente la douleur ; celle-ci s'étend de l'hypogastre vers les régions iliaques et inguinales, aux grandes lèvres, au périnée, à la partie interne et supérieure des cuisses. Après huit à dix jours, la douleur diminue, la matière de l'écoulement est plus épaisse et moins abondante, et tous les autres symptômes s'adoucissent peu-à-peu ; quelquefois ils offrent plusieurs recrudescences avant de se terminer définitivement. Le catarrhe aigu de l'utérus ne présente quelquefois que des symptômes locaux ; mais dans quelques cas il est accompagné de phénomènes fébriles plus ou moins intenses.

La durée moyenne de cette affection est de vingt à quarante jours ; sa terminaison est ordinairement favorable. Dans un certain nombre de cas elle passe à l'état chronique. Nous ferons seulement remarquer ici que la maladie désignée sous le nom de *catarrhe chronique de l'utérus* est presque toujours primitive, et qu'elle ne succède pas ordinairement au catarrhe aigu.

Le traitement de l'affection qui nous occupe consiste dans l'emploi des demi-bains, des injections, des fomentations et des lavements émollients ; on y joint les boissons adoucissantes, le repos, la situation horizontale ; et dans les cas les plus intenses, les saignées générales et locales, et l'abstinence des aliments.

L'affection connue sous le nom de *catarrhe chronique de l'utérus* consiste en général plutôt dans un vice de sécrétion que dans une inflammation proprement dite ; on l'a généralement désignée sous les noms de *flueurs blanches* et de *leucorrhée*. *V.* ce dernier mot.

Dans la *métrite profonde* ou *phlegmoneuse aiguë*, l'inflammation occupe le parenchyme même de l'utérus, et s'étend même dans quelques cas jusqu'à son enveloppe péritonéale.

Les causes qui la produisent ordinairement sont les plaies, les contusions, les déchirements de la matrice, des manœuvres imprudentes pendant l'accouchement ou la grossesse, ou pendant les règles ; la suppression intempestive de cet écoulement ou des lochies, l'abus du coït, la présence d'un corps irritant dans le vagin, d'un pessaire, par exemple : quelquefois aussi cette maladie se développe sans cause connue.

L'invasion est ordinairement subite : elle a lieu par un frisson plus ou moins violent, auquel se joint une douleur hypogastrique, souvent obscure dans le principe, mais qui acquiert promptement une grande intensité : cette douleur est exaspérée par la pression de la main au-dessus du pubis, par le contact du doigt sur le col de la matrice, par l'éternument, la toux, quelquefois même par l'inspiration : elle est accompagnée de pesanteur, de chaleur, de tension ; quelquefois on distingue au travers des parois abdominales un gonflement obscur, ou même une tumeur circonscrite dans l'hypogastre ; l'écoulement des lochies ou des règles est prématurément suspendu, ou bien un écoulement de mucus sanguinolent a lieu par la vulve. A ces symptômes se joignent souvent un besoin inutile et presque continuel d'aller à la selle et d'uriner, une cuisson vive pendant l'excrétion des matières fécales et de l'urine, des douleurs sympathiques dans les lombes, les cuisses, les aines, et quelquefois même dans les mamelles. Des accidents généraux, souvent très-graves, accompagnent cette espèce de métrite, tels que l'altération profonde de la physionomie, l'agitation physique, le découragement, l'effroi, la fréquence du pouls, l'élévation de la chaleur, quelquefois les vomissements et le délire.

La durée est courte : la maladie se termine communément dans l'espace de quelques jours, d'un ou deux septénaires, par la guérison ou la mort ; elle peut aussi passer à l'état chronique. Quand la terminaison est favorable, on voit, dans quelques cas, reparaître l'écoulement des règles, ou des lochies, ou la sécrétion du lait dont la suppression avait été cause ou effet de la métrite. Chez les sujets qui succombent, on trouve le parenchyme de l'utérus tantôt infiltré de pus ou gangrené, tantôt seulement plus épais et plus rouge que dans l'état sain : chez les femmes récemment accouchées, il n'est pas toujours facile alors de déterminer, d'a-

près l'inspection de l'utérus, si ce viscère a été ou non le siége d'une phlegmasie.

L'inflammation aiguë du parenchyme de l'utérus se présente sous deux formes distinctes relativement à son siége: tantôt elle occupe le corps, et tantôt elle est bornée au col. Dans le premier cas le principal symptôme est la tumeur formée par le corps de l'utérus, tumeur sensible dans l'hypogastre, sur-tout lorsque le doigt indicateur porté dans le vagin communique à la matrice les mouvements qui la soulèvent. Dans le second cas, il n'y a pas de tumeur hypogastrique; mais le doigt porté sur le museau de tanche, y cause une augmentation très-grande de la douleur, et y reconnaît une tuméfaction plus ou moins prononcée.

Le traitement de la métrite phlegmoneuse aiguë consiste dans l'emploi convenable de la méthode antiphlogistique et des saignées générales et locales; des fomentations émollientes sur l'hypogastre, le périnée; des injections et des clystères mucilagineux: des bains et des demi-bains tièdes; des boissons rafraîchissantes émulsionnées, etc. On emploie quelques narcotiques dans les cas où la douleur prédomine sur les autres symptômes: on a aussi recours aux révulsifs, suivant les règles générales exposées au mot *phlegmasies*.

La *métrite parenchymateuse* se montre quelquefois primitivement à l'état *chronique*, et plus souvent elle devient telle après avoir été aiguë. Elle a pour principaux symptômes une douleur obscure, non lancinante, dans l'hypogastre et les parties voisines, un gonflement plus ou moins considérable du corps ou du col, le dérangement de la menstruation, et quelquefois un écoulement habituel de mucus par la vulve. Cette affection, que quelques auteurs ont confondue avec le cancer utérin, en diffère essentiellement par sa terminaison qui est presque toujours heureuse, et par son traitement qui est le même à-peu-près que celui des autres phlegmasies chroniques. L'abstinence du coït, le repos, des injections appropriées à l'état de la malade, l'application de sangsues ou de ventouses dans les parties voisines, l'établissement de quelque exutoire à la cuisse, sont les principaux moyens auxquels on a recours. *V.* PHLEGMASIES CHRONIQUES. (CH.)

MÉTROCÉLIDES (*Path.*), mot grec, μετροκηλίδες; taches maternelles ou de naissance. Ce mot a été employé, et peut-être imaginé, par Gasp.-Théop. Bierling. (CH.)

MÉTROMANIE (*Path.*), s. f., *metromania*, de μήτρα, matrice, et de μανία, fureur; fureur utérine. *Voy.* NYMPHOMANIE. (CH.)

MÉTROPROPTOSIS (*Path.*), mot grec, μητροπρόπτωσις; descente ou relâchement de la matrice. (CH.)

MÉTRORRHAGIE (*Path.*), s. f., *metrorrhagia*, de μήτρα, matrice, et de ῥήγνυμι je romps; hémorrhagie de la matrice. On nomme ainsi l'exhalation de sang qui a lieu par la surface interne de l'utérus hors des époques menstruelles ou à ces époques, mais en quantité plus grande qu'il ne convient. La métrorrhagie est essentiellement morbide; elle diffère en cela de la menstruation, qui est un des phénomènes de la santé.

Cette hémorrhagie est fort rare avant l'époque et dans le commencement de la puberté; elle devient d'autant plus fréquente que la femme approche davantage de l'âge critique: elle est très-commune dans cette période de la vie, et le devient de moins en moins après qu'elle est passée.

Les causes de la métrorrhagie sont nombreuses. Quelques-unes agissent en favorisant la stase du sang dans les vaisseaux utérins: telles sont la position assise, l'équitation, les efforts pour aller à la selle, pour uriner, vomir, tousser, l'usage de ceintures trop serrées, etc. D'autres appellent le sang vers l'utérus: telles sont l'excitation directe ou indirecte des organes génitaux, par le coït, la masturbation, par une imagination lascive, par des lectures érotiques: une grossesse commençante, l'abus des substances emménagogues y donnent aussi quelquefois lieu. Cette hémorrhagie est fréquente encore à la suite de l'accouchement. La plupart des causes qui produisent les hémorrhoïdes disposent également à la métrorrhagie. *V.* HÉMORRHOÏDES.

Cette hémorrhagie est quelquefois précédée d'un écoulement de mucus par le vagin, de lassitudes, de pesanteur dans le dos, les lombes et l'hypogastre, de malaise, d'horripilations, quelquefois de gonflement des tumeurs hémorrhoïdales, de ténesme et de constipation.

Le symptôme principal est l'écoulement d'un sang fluide ou caillé, ordinairement pur, quelquefois mêlé à des mucosités ou décomposé en ses éléments. L'écoulement de sang est tantôt continuel, tantôt interrompu; soit parce que l'exhalation de sang est elle-même suspendue dans l'utérus, soit parce que le sang exhalé est retenu quelque temps dans la cavité de ce viscère. La sortie du sang est souvent accompagnée de douleurs dans l'hypogastre; sa rétention cause d'abord

un sentiment de pesanteur, puis des contractions très-douloureuses à l'insta t où les caillots accumulés dans la matrice viennent à être expulsés.

Si la quantité de sang est considérable, on voit survenir les mêmes accidents qui ont lieu dans toutes les hémorrhagies abondantes. *V.* HÉMORRHAGIES SPONTANÉES.

La terminaison est ordinairement heureuse : cependant si la métrorrhagie est très-abondante, ou si elle se reproduit souvent, ou si elle survient chez une femme épuisée par le travail de l'accouchement, elle peut déterminer rapidement la mort, quelquefois même, dans ce dernier cas, sans écoulement de sang au-dehors.

Souvent, à la suite de ces hémorrhagies, on observe une aménorrhée de plusieurs mois; quelques femmes tombent dans une sorte d'indifférence pour le rapprochement des sexes, d'autres deviennent stériles ou sujettes à l'avortement.

L'hémorrhagie utérine se présente sous des formes très-variées : elle peut être active ou passive, ou n'offrir ni l'un ni l'autre de ces caractères ; elle peut être avec rétention du sang dans l'utérus, et simuler la grossesse, ou avec écoulement libre de ce liquide au-dehors ; elle peut être presque continue, ou se reproduire seulement par intervalles, et particulièrement aux époques menstruelles.

Le diagnostic est communément facile : il importe seulement de ne pas confondre l'écoulement naturel des règles avec une affection morbide, et l'hémorrhagie idiopathique avec celle qui est le symptôme d'une autre maladie, d'un cancer utérin, par exemple.

Le traitement repose en grande partie sur les mêmes bases que celui des autres hémorrhagies spontanées. *V.* ce mot. Les moyens particuliers applicables ici sont la position horizontale sur un matelas de crin, l'usage intérieur des boissons légèrement astringentes; et si l'hémorrhagie devient excessive, les injections d'eau à la glace, de liqueurs acerbes, très-acides, ou même l'introduction d'un morceau de glace ou d'un citron dépouillé de son écorce dans le fond du vagin, le tamponnement avec la charpie imbibée d'une forte dissolution d'eau de rabel, des aspersions froides sur les organes extérieurs de la génération et sur les parties voisines. (CH.)

MÉTROSIDEROS (*Bot.*), s. m., *metrosideros ;* genre de l'icosandrie monogynie et de la famille des myrtoïdes. Il renferme des arbustes de la Nouvelle-Hollande et des îles de la mer du Sud ; on en cultive plusieurs dans les jardins d'agrément. (H. C.)

METROXYLON. *Voy.* SAGOUTIER. (H. C.)

MEUM (*Bot.*), s. m., *meum ;* genre de la famille des ombellifères et de la pentandrie digynie. Il renferme une plante que Linnæus rangeait parmi les éthuses, sous le nom d'*æthusa meum*. Ses graines et ses racines sont odorantes, aromatiques et stimulantes ; mais on les emploie peu. Elle croît dans les montagnes. (H. C.)

MEURTRISSURE. *V.* CONTUSION.

MEVIUM (*Path.*) : nom donné à la syphilis dans quelques contrées d'Allemagne. (CH.)

MEZEREON (*Bot.*). *V.* MÉSÉRÉON. (H. C.)

MIASMATIQUE (*Path.*), adj., *miasmaticus.* On donne cette épithète aux maladies qui se transmettent par des miasmes. Quelques nosologistes ont fait une classe particulière de ces affections. (CH.)

MIASME (*Path.*), s. m., *miasma*, du grec μίασμα ; souillure, contagion. On donne ce nom aux émanations qui s'élèvent, soit du corps des individus malades, soit des matières animales et végétales en décomposition, et qui exercent une influence morbifique sur les personnes qui sont exposées à leur action. Quelques auteurs ont admis des miasmes contagieux et non contagieux : mais le plus généralement on distingue les miasmes des virus : ces derniers sont regardés exclusivement comme les agents de la contagion. (CH.)

MICA (*Minér.*) : pierre que l'on peut diviser en lames flexibles et élastiques, d'un éclat semblable à celui des métaux, pouvant être rayée facilement : elle est formée de silice, d'alumine, de chaux, de magnésie et d'oxyde de fer. (M. O.)

MICHA ou MICHACH : synonyme de *cuivre*, suivant Ruland. Inusité.

MICHÆLIS ANGELI ANTIDOTUS : antidote décrit par Myrepsus. Inusité.

MICLETA ANTIDOTUS : antidote décrit par Myrepsus. Inusité. (M. O.)

MICOCOULIER (*Bot.*), s. m., *celtis ;* genre de la polygamie monœcie et de la famille des amentacées. Le micocoulier de Provence, *celtis australis*, est un grand arbre dont le bois est dur et coriace, et propre à faire des meubles. (H. C.)

MICROCOSME (*Physiol.*), s. m., *microcosmus*, de μικρὸς, petit, et de κόσμος, monde ; petit monde. Quelques philosophes ont donné ce nom à l'homme, qu'ils

considéraient comme l'abrégé de tout ce qu'il y a d'admirable dans le monde, ils appelaient ce dernier, par opposition, *macrocosme*. Nysten. (J. C.)

MICROCOUSTIQUE, adj., *microcusticus*, mot dérivé de μικρὸς, petit, et du verbe ἀκούω, j'entends. On donne cette épithète à tout instrument propre à augmenter le son. (M. O.)

MICROPE (*Bot.*), s. m., *micropus*, de μικρὸς, petit, et de πὸς, pied; genre de plantes de la syngénésie polygamie nécessaire, et de la famille des corymbifères. Il renferme des espèces inusitées. (H. C.)

MICROPHONE, adj. et s. m., *microphonus*, dérivé de μικρὸς, petit, et de φωνὴ, son : il est synonyme de porte-voix. *V.* ce mot.

MICROPHTHALMOS (*Path.*), mot grec, μικροφθαλμος, de μικρὸς, petit, et de ὀφθαλμὸς; œil; qui a de petits yeux.

MICRORCHIDES (*Anat.*), mot grec, μικρορχιδες; homme dont les testicules sont très-petits. (J. C.)

MICROSCOPE (*Physiq.*): instrument composé d'une ou de plusieurs lentilles, et à l'aide duquel on aperçoit facilement des objets excessivement petits, qu'il est impossible de voir à l'œil nu. Le microscope peut être simple ou composé : le premier est formé d'une lentille très-convexe, tandis qu'il y en a plusieurs dans le microscope composé. Les astronomes ont également désigné sous le nom de *microscope*, une des constellations de la partie méridionale du ciel, située au-dessous du Capricorne et au-dessus de l'Indien. (M. O.)

MICROSCOPE SOLAIRE : instrument propre à faire voir en grand, dans une chambre obscure, les images d'objets excessivement petits que le soleil éclaire. Il est composé d'un miroir plan, d'un tube et de deux lentilles. (M. O.)

MICROSPHYCTOS (*Path.*), mot grec, μικροσφυκτος, de μικρὸς, petit, et de σφυγμὸς, pouls; qui a le pouls petit. (Ch.)

MIEL (*Hyg.*), s. m., *mel*, μέλι; substance mucoso-sucrée qui nous est fournie par l'abeille domestique, qui va la récolter dans les nectaires des fleurs. Le miel est employé comme aliment, comme condiment et comme médicament. Il est adoucissant et relâchant. (H. C.)

MIENCAPHETITES : antidote décrit par Myrepsus. Inusité.

MIFRES : synonyme d'*asphalte*, suivant Ruland. Inusité. *V.* Asphalte.

MIGRAINE (*Path.*), s. f., même étymologie et même sens que *hémicranie*. *V.* ce mot. (Ch.)

MIL. *V.* Millet.

MILIAIRE (*Path.*), adj. pris aussi comme substantif féminin, *miliaris*; qui ressemble au millet. On donne ce nom, soit à un exanthème cutané, soit à la maladie dans laquelle cet exanthème survient. L'éruption miliaire consiste en de petits boutons rouges, isolés, rarement confluents, presque toujours très-nombreux, peu élevés au-dessus de la peau, et présentant au bout de vingt-quatre heures une petite vessie remplie d'un liquide transparent ou louche, qui se dessèche promptement et se sépare sous forme d'écailles. Cet exanthème peut survenir dans toutes les maladies fébriles, et c'est à tort qu'on a décrit une fièvre miliaire. (Ch.)

MILIEU (*Physiq.*), s. m., *medium*. On donne ce nom à tous les corps liquides, solides ou gazeux qui environnent d'autres corps, ou qui leur livrent passage. L'eau est le milieu dans lequel vivent les poissons; on dit encore que l'eau est un milieu que la lumière traverse en s'approchant de la perpendiculaire élevée au point d'immersion, si elle passe de l'air dans l'eau, ou d'un milieu rare dans un milieu plus dense, *et vice versâ* si elle passe de l'eau dans l'air. Le verre et tous les corps transparents sont des *milieux* que la lumière traverse. L'air atmosphérique est le *milieu* dans lequel nous vivons. (M. O.)

MILIEUX DE L'ŒIL (*Anat.*). On a donné ce nom aux humeurs diaphanes et plus ou moins épaisses qui entrent dans la composition de l'œil, et sont destinées à imprimer diverses réfractions aux rayons lumineux pour l'accomplissement de la vision. *Voy.* Humeur aqueuse, Corps vitré, Crystallin. (J. C.)

MILIOLUM (*Path.*), nom latin d'une très-petite tumeur qui se montre sous les téguments des paupières, et qui présente à-peu-près le volume et la consistance d'un grain de millet. (Ch.)

MILLE-FEUILLE (*Bot.*), s. f., *achillea millefollium*; plante amère, aromatique et stimulante. Elle croît sur le bord de nos chemins. *V.* Achillée. (H. C.)

MILLEGRAINE (*Bot.*), s. f., *millegrana*. On a quelquefois ainsi appelé la turquette. *V.* Herniaire. (H. C.)

MILLEPERTUIS (*Bot.*), s. m., *hypericum*, ὑπέρικον; genre de la famille des hypéricées et de la polyadelphie polyandrie. Le millepertuis commun, *hypericum perforatum*, croît par-tout dans nos bois et nos campagnes; il est aromatique et astringent, et entre dans la composition d'une foule de préparations aromatiques,

entre autres dans les falltranks. A la Guiane, on emploie le suc qui découle du tronc du *bois d'acossois*, *hypericum sessilifolium*, comme purgatif ou pour apaiser les démangeaisons des dartres. La gomme-gutte d'Amérique est fournie par l'*hypericum bacciferum*. (H. C.)

MILLEPERTUIS (*Bot.*), s. m. pl., *hyperica*. On appelle de ce nom et de celui d'*hypéricées*, suivant quelques auteurs, une famille naturelle de plantes dicotylédones polypétales à étamines hypogynes. Elle renferme entre autres le genre *millepertuis*. (H. C.)

MILLERIE (*Bot.*), s. f., *milleria*; genre de la syngénésie polygamie nécessaire et de la famille des corymbifères. Au Pérou, on emploie la *milleria contrayerba* à teindre en jaune et à tuer les vers qui s'engendrent dans les ulcères.

MILLET (*Bot.*), s. m., *milium*; genre de la triandrie digynie et de la famille des graminées. Le *milium effusum*, qui croît dans nos forêts ombragées, est très-recherché des chèvres, et a une odeur douce. On appelle aussi *millet* quelques espèces des genres *panic* et *houque*. *Voy.* ces mots. (H. C.)

MILLET (*Path.*), s. m. On donne ce nom à l'exanthème miliaire. *Voyez* MILIAIRE. (CH.)

MILLET D'AFRIQUE (*Bot.*). On appelle quelquefois ainsi le sorgho. *V.* HOULQUE. (H. C.)

MILLIGRAMME, s. m., du latin *mille*, mille, et du grec γράμμα, gramme; la millième partie d'un gramme.

MILLIMÈTRE, s. m., du latin *mille*, mille, et de μέτρον, mesure; la millième partie du mètre, qui équivaut à-peu-près à deux cinquièmes de ligne.

MILLOT (*Path.*), s. m.: c'est le même que millet. *V.* MILLIAIRE. (CH.)

MILPHŒ, MILPHOSIS (*Path.*), mots grecs, μίλφαι, μίλφωσις; chute des poils des paupières. (CH.)

MIMOSE (*Bot.*), s. f., *mimosa*; genre de la polygamie monœcie et de la famille des légumineuses; il renferme un grand nombre d'arbres et d'arbustes exotiques, dont plusieurs méritent d'être connus. On mange à Saint-Domingue, sous le nom de *pois sucrin*, la pulpe sucrée que renferment les gousses du *mimosa inga*. En Amérique, on fait cuire, sous la cendre, les grosses graines du *mimosa scandens*, qui ont la saveur de la châtaigne. La sensitive, *mimosa pudica*, est cultivée dans nos serres chaudes, à cause de la particularité étonnante qu'ont ses feuilles de se mouvoir quand on les touche. C'est l'acacia d'Égypte, *mimosa nilotica*, et l'acacia du Sénégal, *mimosa senegalensis*, qui fournissent au commerce le suc d'acacia et les gommes arabique et du Sénégal, dont on fait un grand usage dans la médecine et dans les arts. C'est encore une mimose, le *mimosa catechu*, qui produit le cachou. Dans le midi de la France, on cultive plusieurs autres mimoses pour l'ornement des jardins. *V.* GOMME ARABIQUE, ACACIA, CACHOU. (H. C.)

MINE (*Minér.*), s. f., *minera*: nom donné à toutes les substances métalliques composées que l'on trouve dans la nature, et qui sont disposées en couches plus ou moins continues entre des lits de pierres et de sels terreux. Les mines contiennent un ou plusieurs métaux, combinés quelquefois avec le soufre, et mêlés à des terres argileuses, calcaires, etc. On désigne aussi sous le nom de *mine* le lieu où se forment les minéraux.

MINE DE PLOMB: synonyme de *plombagine* ou de *carbure de fer*. *V.* PLOMBAGINE.

MINERAI: synonyme de *mine*.

MINÉRAL, adj. pris substantivement, *mineralis*; nom donné à tout corps inorganique l'on trouve dans le sein de la terre: il est synonyme de *fossile*. La composition des minéraux varie singulièrement; tantôt ils sont composés d'un et de plusieurs métaux, mêlés avec des substances terreuses; tantôt ce sont des oxydes, des sulfures, des chlorures, etc. Quelquefois ils sont simplement acides: il en est qui renferment des sels, etc. M. Haüy les range dans les quatre classes suivantes: 1° substances acidifères; 2° substances terreuses; 3° substances combustibles, telles que les bitumes, le succin, la mellite; 4° substances métalliques. Werner et plusieurs autres minéralogistes distribuent les minéraux d'après leurs caractères physiques. Quoi qu'il en soit, ces corps croissent par *juxta-position* et non par *intus susception*, comme les végétaux et les animaux.

MINÉRALES (Eaux). *V.* EAUX MINÉRALES.

MINÉRALISATEUR, s. m., *mineralisator*, dérivé de *minera*, mine, et d'*agere*, faire; nom donné à toute matière qui fait souvent partie des minéraux, et qui marque en quelque sorte les propriétés des métaux qui font la base de ces minéraux: le soufre et l'arsenic, par exemple, ont été regardés comme des minéralisateurs.

MINÉRALISÉ, adj., *mineralisatus*; épithète donnée aux métaux que l'on trouve combinés avec des minéralisateurs.

MINÉRALOGIE, s. f., *mineralogia*, dérivé de *minera*, mine, et de λόγος, discours; branche de l'histoire naturelle qui a pour objet les minéraux, et qui s'occupe spécialement de leur forme, de leurs propriétés, de leur origine, etc.

MINÉRALOGISTE; nom donné à celui qui se livre à l'étude de la minéralogie.

MINIÈRE (*Minér.*), s. f., de *minera*, mine; nom donné à tous les gîtes et dépôts de substances fossiles que l'on exploite. (M. O.)

MINIUM : synonyme de *deutoxyde de plomb*. *V.* OXYDE DE PLOMB. (M. O.)

MINORATIF (*Thérap.*), adj., *minorativus*. On donne cette épithète aux médicamens qui purgent doucement. *V.* ECCOPROTIQUE et LAXATIF. (H. C.)

MINORATION (*Thérap.*), s. f., *minoratio;* purgation douce, sans coliques, sans trouble général. *Voy.* PURGATION. (H. C.)

MINUTA (*Path.*) : nom latin d'une variété de la fièvre syncopale, qui abat tellement les forces qu'elle emporte le malade en un ou deux accès. (CH.)

MIRACH (*Anat.*), mot arabe qui signifie le ventre ou l'abdomen. James.

MIRACLE CHIMIQUE. Les anciens appelaient ainsi le phénomène que l'on observe lorsqu'on verse de l'acide sulfurique concentré dans une dissolution rapprochée d'hydrochlorate de chaux; il se forme du sulfate de chaux qui, étant peu soluble dans l'eau, et ne trouvant pas assez de liquide pour être dissous, se prend en masse. Le miracle consistait donc dans la transformation subite de deux matières liquides en une substance solide. (M. O.)

MIROBOLAN. *V.* MYROBOLAN.

MIROSPERME (*Bot.*), s. m., *myroxylon;* genre de la décandrie monogynie et de la famille des légumineuses. Une des espèces de ce genre fournit le baume du Pérou; c'est le *myroxylon peruiferum*, bel arbre des parties les plus chaudes de l'Amérique méridionale. *V.* BAUME DU PÉROU. (H. C.)

MIRTHE. *V.* MYRTE.

MISADIR ou MIXADIR : synonyme de *sel ammoniac*, suivant Ruland. Inusité. (M. O)

MISANTHROPIE (*Path.*), s. f., *misanthropia*, de μῖσος, haine, et d'ἄνθρωπος, homme; aversion pour les hommes et pour la société. C'est un symptôme de quelques maladies, de la mélancolie en particulier, et de l'hypochondrie. (CH.)

MISCERASSI : synonyme de *plâtre*, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

MISERERE, MISERERE MEI (*Path.*) terme latin; nom populaire de quelques maladies très-douloureuses et très-promptement mortelles; de l'*iléus* en particulier. (CH.)

MISMAR : nom donné par Avicenne à une sorte de *nodus* qui se forme aux orteils à la suite de contusion ou d'inflammation de ces parties. (CH.)

MISOPTOCHOS (*Path.*), adj. grec, μισόπτωχος, qui a de la haine pour les pauvres, de μῖσος, haine, et de πτωχὸς, pauvre. Quelques auteurs ont donné cette épithète à la goutte qui affecte plus généralement les riches. (CH.)

MISPICKEL (*Minér.*) : nom donné à plusieurs mines dans lesquelles l'arsenic se trouve uni au fer natif, ou à ce même métal sulfuré.

MISSADAR : synonyme de *mercure*, suivant Ruland. Inusité.

MISSIO-SANGUINIS, mots latins. *V.* SAIGNÉE.

MISY : synonyme de *chalcitis*. *V.* ce mot.

MITELLA (*Band.*), mot latin; écharpe pour soutenir le bras. *Voy.* ÉCHARPE. James. (J. C.)

MITHRIDATE (*Pharm.*), s. m., *mithridatum*, *antidotum mithridaticum;* électuaire très-composé, dans lequel entrent la myrrhe d'Arabie, le safran, l'agaric, le gingembre, la cannelle, l'encens, l'ail, la moutarde, l'aristoloche, le galbanum, le castoréum, le poivre long, l'opopanax, le bdellium, la gomme arabique, l'opium, la gentiane, l'iris, le sagapenum, la valériane, l'acacia, le millepertuis, le vin des Canaries, le miel, etc. Il a été inventé par Mithridate, roi de Pont et de Bithynie. On regardait autrefois ces médicamens comme alexipharmaques : il est peu usité aujourd'hui, parce qu'on lui préfère la thériaque qui jouit des mêmes propriétés. (M. O.)

MITRAL, ALE (*Anat.*), adj., *mitralis;* qui a la forme d'une mitre, qui ressemble à la mitre d'un évêque. — *Valvules mitrales*. On a donné ce nom à deux valvules triangulaires qui garnissent l'ouverture de communication de l'oreillette gauche du cœur avec le ventricule correspondant. Ces valvules sont formées par la membrane interne des cavités gauches du cœur, et sont retenues du côté du ventricule par des cordages tendineux qui viennent des colonnes charnues. Elles ont pour usage de former des espèces de soupapes qui permettent au sang de passer de l'oreillette dans le ventricule, et s'opposent au retour de ce fluide dans la première de ces deux cavités. (J. C.)

MITRE D'HIPPOCRATE (*Band. et Appar.*), *mitra hippocratica*, *fascia capitalis*. On a donné ce nom à une sorte de bandage employé pour les plaies de la tête. *V.* CAPELINE, BONNET D'HIPPOCRATE. (J. C.)

MITTE (*Chim.*), s. f., *effluvium latrinarium*; nom donné au composé d'ammoniaque et d'acides hydro-sulfurique et carbonique qui s'exhale des fosses d'aisance, et qui irrite fortement la conjonctive. *V.* PLOMB. (M. O.)

MIVA : synonyme de marmelade. Inusité.

MIXTE, s. m., *mixtum*, dérivé du verbe *miscere*, mêler. Ce mot, que l'on ne devrait employer que pour désigner un *mélange*, exprime le plus ordinairement un *composé* de substances de différente nature. (M. O.)

MIXTION, s. f., *mixtio*; mélange de plusieurs drogues faisant partie d'un médicament composé.

MIXTURE (*Pharm.*), s. f., *mixtura*. On désigne sous ce nom des médicaments liquides très-actifs, contenant peu de véhicule aqueux, et devant être administrés par gouttes. On l'emploie aussi, assez généralement, comme synonyme de *potion*. *V.* ce mot. (M. O.)

MNASÆI PHARMACON (*Pharm.*) : ancien nom de deux emplâtres dont l'un a été décrit par Galien, et l'autre par Paul-Æginète. Inusité. (M. O.)

MNÈME : ancien nom d'un baume céphalique, décrit par Junken. Inusité.

MNEME CEPHALICUM BALSAMUM (*Pharm.*) : médicament très-composé, dans lequel entrent la mélisse, le basilic, le lis, le romarin, la lavande, la bourrache, le genêt, les roses, la violette, le safran, le thym, le storax, le bdellium, le galbanum, etc. Inusité. (M. O.)

MNIE (*Bot.*), s. m., *mnium*; genre de plantes de la cryptogamie et de la famille des mousses. (H. C.)

MOBILITÉ NERVEUSE (*Path.*) : augmentation dans la susceptibilité des nerfs, jointe à une disposition convulsive. (CH.)

MOCHLIA (*Opér. chir.*), mot grec, μοχλία, μοχλεία; réduction d'un os luxé. Castelli. (J. C.)

MOCHLIQUE. *V.* PURGATIF.

MODÉRÉ (Pouls). On nomme ainsi le pouls qui n'est ni fort ni faible, ni dur ni mou, ni accéléré ni ralenti. (CH.)

MODIOLUS (*Instr. chir.*), mot latin; la couronne ou la scie du trépan. James. (J. C.)

MODIUS : ancien nom d'une mesure pouvant contenir seize setiers. Inusité.

MOELLE (*Anat.*), s. f., *medulla*, μυελός. On a donné ce nom à un suc huileux, inflammable, blanchâtre ou jaunâtre, qui remplit le canal médullaire des os longs, le tissu celluleux des extrémités de ces même sos, le diploé des os plats, et l'intérieur des os courts. La *moelle* est fournie par l'exhalation de la membrane médullaire; elle est fluide pendant la vie, et se présente sous la forme de petites paillettes ou de petits grains brillants après la mort. Elle est enveloppée par la membrane médullaire. *Voy.* MÉDULLAIRE. — La moelle a reçu le nom de *suc médullaire*.

Moelle alongée (medulla oblongata). *V.* CÉRÉBRALE (protubérance). Haller a réservé ce nom à la partie que la plupart des auteurs ont nommée la *queue de la moelle alongée*, et qui s'étend de la partie inférieure du mésocéphale jusqu'au niveau du trou occipital.

Moelle épinière ou *vertébrale* (*prolongement rachidien de l'encéphale* de M. Chaussier); c'est un gros et long cordon nerveux, irrégulièrement cylindroïde, qui, de la protubérance cérébrale descend dans le canal vertébral jusqu'au niveau de la deuxième vertèbre des lombes Son poids varie de la dix-neuvième à la vingt-cinquième partie de celui du cerveau dans l'homme adulte. Son volume varie dans les divers points de son étendue : fort renflée à son origine, elle se rétrécit beaucoup ensuite, puis offre un nouveau renflement au milieu de la région cervicale; rétrécie encore vers la fin de cette région, elle acquiert plus de grosseur en haut du dos, puis diminue dans sa partie inférieure pour se terminer par une espèce de tubercule ovale et renflé. La moelle épinière présente,

1° Une *extrémité supérieure* (bulbe rachidien, Chaussier) renfermée dans le crâne; elle forme une sorte de renflement étendu de la protubérance cérébrale au grand trou de l'occipital. En avant elle est fortement convexe, et présente quatre éminences symétriquement placées les unes à côté des autres. Deux sont en dedans, et ont été appelées les *éminences pyramidales*. *V.* CORPS PYRAMIDAUX. Les deux autres sont en dehors, et sont connues sous le nom d'*éminences olivaires*. *V.* CORPS OLIVAIRES. — La face postérieure du bulbe rachidien concourt à former le quatrième ventricule; elle est creusée sur la ligne médiane par une partie du *calamus scriptorius*. *V.* ce mot. De chaque côté on voit deux éminences oblongues, blanchâtres (processus restiformes), qui contribuent à la formation du cervelet,

2° Un *corps* ou *partie moyenne*. Il est partagé en deux moitiés latérales par deux sillons qui existent l'un à sa face antérieure et l'autre à la postérieure; de telle sorte que la moelle est divisée profondément, et comme partagée en deux gros cordons intimement unis dans toute leur longueur. Sur les faces antérieure et postérieure du corps de la moelle, de chaque côté et à quelque distance du sillon médiane, existent des sillons collatéraux superficiels, dans lesquels viennent s'implanter les racines des nerfs vertébraux;

3° Une *extrémité inférieure* qui offre deux renflements, l'un supérieur, ovoïde, plus volumineux; l'autre inférieur, plus petit et conique. La moelle est enveloppée par une membrane fibreuse, jaunâtre, très-résistante, qui semble se continuer insensiblement avec la pie-mère. La moelle épinière est formée par une substance dont la consistance varie, qui est moins ferme que le tissu de la protubérance, et qui s'altère avec beaucoup de promptitude après la mort. — A l'extérieur on trouve une couche de substance blanche, pulpeuse, d'une demi-ligne d'épaisseur, qui semble excavée pour renfermer de la matière grise, laquelle est d'autant plus abondante que le sujet est plus jeune. Cette substance grise peut être divisée en trois parties, une moyenne, transversale, et deux latérales, courbées de manière à être opposées par leur convexité, tandis que leur concavité est tournée en dehors.

Outre son enveloppe propre, la moelle présente encore deux autres tuniques qui ne sont que des prolongements de l'arachnoïde et de la dure-mère; elle est fixée sur ses côtés par un long cordon ligamenteux nommé le *ligament dentelé*. *V.* DENTELÉ (Ligament).

MOFETTE ou MOUFETTE (*Chim.*), s. f., *mopheta*, *mephitis*; ancien nom du gaz azote, et en général de toutes les exhalaisons et de tous les gaz impropres à la respiration. Peu usité. (M. O.)

MOGILALISME (*Path.*), s. m., de μόγις, avec peine, et de λαλεῖν, parler; articulation difficile des sons, bégaiement. (CH.)

MOGORI (*Bot.*), s. m., *mogorium*; genre de la diandrie monogynie et de la famille des jasminées. Les fleurs du mogori-sambac, originaire de l'Inde et cultivé en Europe, sont très-odorantes, et donnent par infusion l'huile appelée *huile de jasmin*. (H. C.)

MOINEAU (*Ornithol.*), s. m., *fringilla*; genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux et de la famille des conirostres. Il renferme un grand nombre d'espèces, le moineau commun, le serin, etc. (H. C.)

MOIRÉ MÉTALLIQUE (*Chim.*): nom donné au fer-blanc que l'on a traité convenablement par des acides, et dont la surface présente alors une apparence crystalline très-prononcée et un chatoiement fort agréable. On emploie le moiré métallique dans la construction des lampes et d'une foule de meubles qui sont d'un usage journalier. (M. O.)

MOIS, s. m. pl., *menses*. *V.* MENSTRUES. Cette expression n'est employée que dans le langage le plus vulgaire. (H. C.)

MOITE (*Pathol.*), adj., *madidus*; qui est en moiteur. *V.* ce mot. (CH.)

MOITEUR (*Path.*), s. f., *mador*; sueur légère ou simple humidité de la peau qui a lieu dans beaucoup de maladies. (CH.)

MOLAIRE ou MEULIÈRE (*Anat.*), adj., *molaris*; qui broie, qui moud, du latin *mola*, une meule de moulin.

Dents molaires ou *mâchelières* (*dentes molares*; dents cuspidées). Elles occupent la partie la plus reculée de chaque arcade alvéolaire, et présentent une couronne plus large que haute, inégale, tuberculeuse, et une racine plus ou moins subdivisée. Leur nombre est de vingt, dix à chaque mâchoire.

Les deux premières paires de dents molaires à chaque mâchoire ont été désignées sous le nom de *petites molaires* (dents bicuspidées, Chauss.); leur couronne est aplatie d'avant en arrière, et porte deux tubercules, l'un externe, plus saillant et plus gros; l'autre interne, moins saillant, moins gros. Leur racine est ordinairement simple, quelquefois bifurquée au sommet.

Les trois paires qui suivent ont été appelées *grosses molaires* (dents multicuspidées, Chauss.). Elles sont remarquables par leur volume. Leur couronne est cubique, arrondie, et présente à sa face supérieure quatre ou cinq tubercules taillés à facettes et séparés par des rainures très-prononcées. Leur racine est divisée en deux, trois, quatre ou cinq branches, plus ou moins recourbées. La troisième dent grosse molaire paraît longtemps après les autres, ce qui la fait appeler *dent de sagesse*. Les dents molaires présentent la structure des dents en général. *Voy.* DENT.

MOLAIRES (Glandes). On a donné ce nom à deux petits corps formés par l'assemblage de cryptes muqueux, placés dans l'épaisseur des joues, entre

les muscles masséter et buccinateur, et dont le conduit excréteur s'ouvre dans la bouche, vis-à-vis la dernière dent molaire. (J. C.)

MOLARES PERMANENTES DENTES (*Anat.*), mots latins; les dents grosses molaires. *V.* DENT. (J. C.)

MOLE (*Accouch.*), s. f., *mola*, dérivé du mot latin *moles*, suivant la plupart des auteurs; une masse. On doit désigner sous ce nom, d'après M. Murat, une masse de chair ou plutôt un corps organisé, charnu, insensible, ordinairement mollasse, quelquefois plus ou moins dur, d'une forme variable et indéterminée, qui, après avoir pris naissance et s'être développé dans la matrice, à la place du fœtus, est expulsé de ce viscère plus ou moins long-temps après sa formation. (J. C.)

MOLÉCULE (*Chim.*), s. f., *molecula*, *massula*; petite partie d'un corps. On distingue la molécule *intégrante* de la molécule *constituante*: la première, connue aussi sous le nom de *particule*, fait partie des corps simples ou composés. La masse d'un corps n'est autre chose que l'ensemble de ces sortes de molécules. La molécule *constituante*, au contraire, ne se trouve que dans les corps composés dans lesquels il y a autant d'espèces de molécules constituantes qu'il y a d'éléments qui entrent dans leur composition. *Exemple*: un fragment de cinabre (sulfure de mercure) contient une multitude de molécules *intégrantes* semblables par leur composition au fragment dont nous parlons, mais chacune de ces molécules est formée de deux molécules *constituantes*, une de soufre et l'autre de mercure. (M.O.)

MOLÈNE (*Bot.*), s. f., *verbascum*; genre de la pentandrie monogynie et de la famille des solanées. Une de ses espèces est employée en thérapeutique. *Voy.* BOUILLON-BLANC. (H. C.)

MOLETTE (*Art. vétér.*), s. f.; maladie particulière aux chevaux, qui consiste dans un amas de liquide au-dessus du boulet. On en admet deux espèces, savoir: la *molette simple*, qui affecte la face postérieure du tendon du sublime; et la *molette soufflée*, dans laquelle le mal occupe les deux côtés de ce tendon. (CH.)

MOLLÉ (*Bot.*), s. m., *schinus*; genre de plantes de la diœcie décandrie et de la famille des térébinthacées. Le *poivrier d'Amérique*, *schinus molle*, est un arbrisseau de ce genre, originaire du Pérou, et des feuilles duquel il suinte un suc laiteux, d'une odeur de poivre. (H. C.)

MOLLESSE (*Physiq.*), s. f., *mollities*; propriété de certains corps peu cohérents, et dont les molécules intégrantes adhèrent peu entre elles: ainsi on dit la *mollesse des onguents*, *des pommades*, etc.

MOLLET (*Anat.*), s. m., *sura*; le gras de la jambe; saillie que forment à la partie postérieure de la jambe les muscles jumeaux et soléaire. (J. C.)

MOLLETTE (*Pharm.*), s. f.: nom donné à une pierre très-dure que l'on emploie pour diviser ou broyer les médicaments. (M. O.)

MOLLIFICATIO (*Path.*), terme de mauvaise latinité, sous lequel on a désigné une sorte de paralysie qui aurait son siége dans les muscles et non dans les nerfs ou dans le cerveau. (CH.)

MOLLIS MATER (*Anat.*), mot latin. On a donné ce nom a la pie-mère.

MOLLUSQUE (*Zool.*), s. m., *molluscum*, de *mollis*, mou.; animal invertébré, à corps non articulé, muni d'organes propres à la circulation et à la respiration, et de nerfs provenant d'un renflement principal nommé *cerveau*. Les mollusques forment une classe d'animaux que M. Cuvier a divisée en six ordres; les *céphalopodes*, les *ptéropodes*, les *gastéropodes*, les *acéphales*, les *brachiopodes*, les *cirrhopodes*. (H. C.)

MOLOCH (*Chim.*): mot barbare employé par les alchimistes pour désigner un vase de plomb à travers lequel on faisait couler du mercure que l'on voulait chauffer. Inusité. (M. O.)

MOLOCHINE: mot grec employé pour désigner un emplâtre vert, décrit par Galien. Inusité. (M. O.)

MOLOPS (*Path.*), mot grec, μώλωψ, vibices ou taches de la peau produites par des causes externes ou développées dans le cours des maladies aiguës. (CH.)

MOLUCELLE (*Bot.*), s. f., *moluccella*; genre de la didynamie gymnospermie et de la famille des labiées. La *mélisse des Moluques*, *moluccella lævis*, est une plante d'une saveur âcre et d'une odeur aromatique que l'on cultive dans quelques jardins, où l'on voit aussi une molucelle épineuse, belle plante, mais sans usages. (H. C.)

MOLUGINE (*Bot.*), s. f., *mollugo*; genre de la triandrie trigynie et de la famille des caryophyllées. Il renferme des plantes inusitées. (H. C.)

MOLY (*Bot.*), *allium moly*; nom d'une espèce d'ail. *V.* ce mot.

MOLYBDÆNA, mot latin. *V.* DENTELAIRE. (H. C.)

MOLYBDATE, s. m., *molybdas*, dérivé de μόλυβδος, plomb: nom donné à un genre de sels, composés d'une base et d'acide molybdique. *V.* MOLYBDIQUE.

MOLYBDÈNE, s. m., *molybdos*, μολύϐδαινα, dérivé de μόλυϐδος, plomb; métal rangé dans la quatrième classe de M. Thénard, et qui jouit de la propriété de passer à l'état d'acide lorsqu'on le combine avec une suffisante quantité d'oxygène. Il est solide, d'une couleur semblable à celle du fer arsenical; il est fixe, cassant, et très-difficile à fondre: il peut se combiner avec le soufre, le phosphore et le chlore; uni à l'oxygène, il forme un oxyde brut et deux acides. L'acide nitrique le fait passer, à l'aide d'une douce chaleur, à l'état d'acide molybdeux et d'acide molybdique. On obtient ce métal en traitant l'acide molybdique par du noir de fumée et de l'huile, à une température très-élevée. Il n'a point d'usages. (M. O.)

MOLYBDEUX (Acide); nom donné à l'oxyde bleu de molybdène de quelques chimistes. Il rougit l'eau de tournesol, il se dissout dans l'eau, et forme des sels avec les bases. Il n'a point d'usages. (M. O.)

MOLYBDIQUE (Acide); *acidum molybdicum;* acide que l'on trouve dans la nature combiné avec de l'oxyde de plomb, et qui est formé d'oxygène et de molybdène. Il est solide, blanc, peu sapide, inodore, peu soluble dans l'eau; la dissolution aqueuse est décomposée par le zinc, l'étain, le proto-hydrochlorate de ce dernier métal, qui absorbent une portion d'oxygène à l'acide molybdique et le transforment en acide molybdeux bleu qui se précipite. Pour l'obtenir, on grille le sulfure de molybdène en l'agitant souvent pour le mettre mieux en contact avec l'air; il se forme de l'acide sulfureux qui se dégage et de l'acide molybdique fixe; on traite celui-ci par la potasse dissoute dans l'eau: le molybdate obtenu est décomposé par les acides nitrique, sulfurique ou hydrochlorique, qui s'emparent de la base et précipitent l'acide. L'acide molybdique n'a point d'usages. (M. O.)

MOLYBDITIS: épithète donnée à une variété de litharge. Inusité. (M. O.)

MOLYBDOEIDES: mot employé comme synonyme de *plombagine*. Inusité. (M. O.)

MOLYBDOS, mot grec qui signifie *plomb*.

MOMIE (*Mat. méd.*), s. f., *mumia;* cadavre desséché simplement, ou après avoir été embaumé. La dernière acception de ce mot est la plus ordinaire. On a employé autrefois en médecine les momies tirées des catacombes d'Égypte; aujourd'hui elles sont inusitées, et ne servent qu'aux peintres auxquels elles fournissent une assez belle couleur brune, ou aux curieux dont elles ornent les cabinets. (H. C.)

MOMISCUS (*Anat.*), mot latin, μωμίσκος; partie des dents molaires qui touche la gencive. Ce mot a été employé pour désigner les dents molaires elles-mêmes. James. (J. C.)

MOMORDIQUE (*Bot.*), s. f., *momordica;* genre de la monœcie triandrie et de la famille des cucurbitacées. *Voy.* ÉLATERIUM. (H. C.)

MONADE, s. f., du grec μονὰς, unité: nom inventé par Leibnitz pour désigner les particules simples dont il supposait que les corps étaient formés. Inusité.

MONADELPHIE (*Bot.*), s. f., *monadelphia*, de μόνος, seul, et d'ἀδελφὸς, frère; seizième classe du système sexuel de Linnæus: elle renferme les plantes qui ont leurs étamines réunies par les filets en un seul paquet. La mauve est dans ce cas. (H. C.)

MONÆ (*Anat.*), mot latin. Paracelse se sert de ce mot pour désigner les fesses. James. (J. C.)

MONANDRIE (*Bot.*), s. f., *monandria*, de μόνος, seul, et de ἀνὴρ, mâle; nom de la première classe du système sexuel de Linnæus, celle qui est composée des plantes qui n'ont qu'une étamine. (H. C.)

MONARDE (*Bot.*), s. f., *monarda;* genre de la diandrie monogynie et de la famille des labiées. On en cultive plusieurs espèces comme plantes d'ornement. La *monarda didyma* porte en Amérique le nom de *thé d'Oswégo*, parce qu'on en fait infuser les feuilles en guise de thé. (H. C.)

MONBIN (*Bot.*), s. m., *spondias;* genre de la décandrie pentagynie et de la famille des térébinthacées. Le prunier d'Espagne, *spondias monbin* de Linnæus, est un arbre des Antilles et des environs de Carthagène, dont les fruits contiennent une pulpe acide, assez douce et d'une odeur suave. Les fruits de l'*arbre de Cythère*, *spondias Citherea*, ont la saveur de la pomme de rainette, et sont très-estimés à l'Ile-de-France, où cet arbre a été transporté d'Otaïti par Commerson, voyageur aussi instruit que zélé. (H. C.)

MONDÉ, adj., *mundatus;* qui est privé de matières hétérogènes. On dit, par exemple, *orge mondé*.

MONDER (*Pharm.*), v. a., *mundare;* rendre pur et net, nettoyer ou séparer quelques parties d'un corps. (*Chir.*), nettoyer une plaie, un ulcère.

MONDIFICATIF (*Mat. méd.*), adj. et s. m., *mundificativus*, du verbe *mundificare*, déterger, nettoyer; synonyme de *détersif*. *V.* ce mot. (J. C.)

MONDIFIER (*Chir.*), v. a., *mundificare*, *detergere*, *purgare*, synonyme de *déterger*. *V.* ce mot.

MONEMBASIATICUM : nom donné à une espèce de vin que l'on croit être celui de Malvoisie. Inusité. (M. O.)

MONEMERON (*Pharm.*) : nom donné à plusieurs collyres auxquels on attribuait la propriété de guérir les maladies des yeux dans l'espace d'un jour. Inusité.

MONGOLE (*Hist. nat.*), adj. Les anthropologistes donnent le nom de *race mongole* à une variété de l'espèce humaine qui est très-répandue dans une grande portion du nord de l'Asie, dans la Chine, l'Inde, le Thibet, l'archipel des Moluques, etc. Les individus qui la composent ont la peau d'un brun rouge, le front plat, le nez épaté, les joues saillantes et les lèvres grosses. *V.* RACE et HOMME. (H. C.)

MONIÈRE (*Bot.*), s. f., *moniera;* genre de la diadelphie pentandrie. Il renferme une petite plante de l'Amérique méridionale, dont la racine a une saveur âcre, et passe au Brésil pour sudorifique et alexipharmaque. (H. C.)

MONOCÉROS. *V.* NARWHAL.

MONOCLE (*Zool.*), s. m., *monoculus.* On a donné autrefois ce nom à un genre d'animaux crustacés, dont les yeux étaient tellement rapprochés qu'ils semblaient confondus en un seul. Ce genre a été partagé récemment en plusieurs autres, comme les *limules*, les *argules*, etc. (H. C.)

MONOCLE (*Band.* et *App.*), s. m., *monoculus*, de μόνος, seul, et de *oculus*, œil. On appelle ainsi un bandage que l'on emploie pour maintenir des médicaments topiques appliqués sur l'un des yeux. Ce bandage, appelé *œil simple* par quelques chirurgiens, se fait avec une bande de trois à quatre aunes de longueur, et roulée à un seul globe. (J. C.)

MONOCOLON (*Anat.*). Ce mot signifie le *rectum*, dans Paracelse. James. (J. C.)

MONOCOTYLÉDONES (*Bot.*), s. f. pl. On appelle ainsi, de μόνος, un seul, et de κοτυληδών, cotylédon, les plantes dont la graine n'a qu'un seul cotylédon; elles forment la seconde classe du système de Jussieu. *V.* SYSTÈME. (H. C.)

MONOCULE. *V.* MONOCLE.

MONODON. *V.* NARWHAL.

MONŒCIE (*Bot.*), s. f., *monœcia*, de μόνος, seul, et de οἰκία, maison; nom de la vingt-unième classe du système sexuel de Linnæus, laquelle renferme les plantes qui ont des fleurs mâles et des fleurs femelles séparées sur un même pied. (H. C.)

MONOGAMIE (*Bot.*), s. f., *monogamia*, de μόνος, seul, et de γάμος, noces; nom d'un des ordres de la syngénésie de Linnæus. Il renferme les plantes dont les fleurs non composées ont les étamines réunies par leurs anthères. (H. C.)

MONOGASTRIQUE (*Anat.*), adj., *monogastricus*, de μόνος, seul, et de γαστὴρ, ventre; qui n'a qu'un ventre. (J. C.)

MONOGYNIE (*Bot.*), s. f., *monogynia*, de μόνος, une seule, et de γυνὴ, femelle. Dans le système sexuel de Linnæus; on donne ce nom à l'ordre de chaque classe dont les fleurs n'ont qu'un pistil. (H. C.)

MONOIQUE (*Bot.*), adj., *monoïcus;* qui appartient à la monœcie : *plante monoïque.* (H. C.)

MONOMACHON (*Anat.*). On a donné ce nom à l'intestin cœcum. *V.* CŒCUM. Castelli, James. (J. C.)

MONOMANIE (*Path.*), s. f., *monomania*, de μόνος, seul, et de μανία, fureur; délire sur un seul point; nom qu'on a proposé de substituer à celui de *mélancolie*, pour désigner cette espèce d'aliénation mentale dans laquelle le délire est exclusif, c'est-à-dire borné à un seul objet.

Cette forme d'aliénation mentale est plus commune dans les climats méridionaux, chez les individus doués d'une imagination ardente, et d'une certaine constance dans le caractère; elle se montre presque exclusivement chez les adultes et les jeunes gens. Une passion forte, telle que l'amour, la haine, l'ambition, l'avarice, le fanatisme politique ou religieux, un chagrin profond, en sont les causes déterminantes les plus ordinaires.

La monomanie présente pour principal symptôme la concentration de toutes les pensées sur un seul point: une seule idée semble absorber toutes les facultés de l'intelligence: si l'on parvient momentanément à distraire le mélancolique de cette idée, il raisonne parfaitement bien sur les autres choses; mais cet intervalle de raison est généralement court. Le mélancolique a souvent des visions fantastiques; il a l'air préoccupé, sa contenance est extraordinaire; il est habituellement triste, taciturne; il a quelquefois néanmoins des saillies passagères d'une gaieté convulsive. Du reste, cette affection se présente sous des formes aussi nombreuses et aussi variées que l'idée prédominante qui y donne lieu. Les principales variétés sont la monomanie érotique, religieuse, et celle avec tendance au suicide.

On a donné les noms particuliers de *lycanthropie* et de *cynanthropie* à deux variétés fort rares dans lesquelles les malades croient être changés en loup ou en chien.

La monomanie a souvent une invasion lente; des symptômes d'hypochondrie la précèdent alors : une fois déclarée, elle a une marche continue avec des exacerbations plus ou moins violentes, qui sont tantôt spontanées, et tantôt provoquées par des causes extérieures.

Sa durée moyenne est de quelques mois : elle peut se prolonger pendant une ou plusieurs années. Sa terminaison est heureuse dans le plus grand nombre des cas; quelquefois la démence et l'idiotisme succèdent à la monomanie; dans d'autres cas les malades succombent après un dépérissement progressif, ou mettent eux-mêmes un terme à leur existence. Ceux qui guérissent sont sujets à de fréquentes rechutes.

Dans le traitement de la monomanie, on a principalement en vue d'éloigner l'idée dominante et tout ce qui est propre à la rappeler; c'est une sorte d'habitude morale qu'il faut rompre : à cet effet, on conseille un changement complet dans la manière de vivre, l'isolement ou les voyages, l'exercice, les distractions de tout genre. L'hellébore a perdu la réputation usurpée dont il avait joui dans l'antiquité. La cause particulière de la maladie et quelques-uns de ses symptômes, tels que la tendance au suicide, fournissent des indications qui doivent être soigneusement remplies. (Ch.)

MONOMELUM (*Pharm.*), nom d'un collyre décrit par Aétius. Inusité.

MONOPAGIE ou MONOPÉGIE (*Path.*), s. f., de μόνος, seul, et de πηγνύω, je fixe; douleur fixée dans une région ou dans un point de la tête. *V.* HÉMICRANIE, CLOU HYSTÉRIQUE. (Ch.)

MONOPETALE (*Bot.*), adj., *monopetalus*, de μόνος, un seul, et de πέταλον, pétale; épithète des fleurs ou plutôt des corolles qui n'ont qu'un seul pétale. Telles sont celles des convolvulacées, du jasmin, etc. (H. C.)

MONOPHYLLE (*Bot.*), adj., *monophyllus*, de μόνος, une seule, et de φύλλον, feuille; épithète des calices qui ne sont composés que d'une seule pièce. (H. C.)

MONOPSE (*Anat. pathol.*), adj., de μόνος, un seul, et de ὤψ, œil. *V.* CYCLOPE. (H. C.)

MONORCHIS (*Anat.*), mot grec, μόνορχις. On donne ce nom à ceux qui n'ont qu'un seul testicule. James. (J. C.)

MONOSITIA (*Physiol.*), mot grec, μονοσιτία, de μόνος, seul, et de σῖτος, aliment, repas; habitude de ne faire qu'un repas par jour. (Ch.)

MONOSPERME (*Bot.*), adj., *monospermus*, de μόνος, une seule, et de σπέρμα, graine, semence : épithète des fruits qui ne renferment qu'une semence. (H. C.)

MONOTROPE (*Bot.*), s. f., *monotropa*; genre de la décandrie monogynie. Il renferme des plantes parasites inusitées. (H. C.)

MONRO (Liqueur de). *V.* LIQUEUR.

MONS VENERIS (*Anat.*), mot latin; le mont de Vénus. *V.* ce mot. (J. C.)

MONSTRE (*Méd.*, *Hist. nat.*), s. m., *monstrum*; nom des êtres organisés, animaux ou végétaux, qui, par suite d'un vice de conformation, présentent un changement contre nature dans toutes leurs parties, ou dans quelques-unes d'entre elles seulement. Dans certains monstres, il existe un excès des parties, comme dans les fœtus qui ont deux têtes, six doigts à une seule main, etc. Dans d'autres, il y a, au contraire, défaut des parties, tels sont les cyclopes. Chez quelques-uns enfin, les parties sont déviées, comme lorsque le cœur est à droite, etc. (H. C.)

MONTBRISON (Eau de). Montbrison est une ville du département de la Loire, à quinze lieues de Lyon, où l'on trouve trois sources d'eau froide, très-acidule, dont on fait usage comme rafraîchissante et apéritive. (M. O.)

MONT DE MARSAN (Eau de) : petite ville à dix lieues de Dax, où l'on trouve de l'eau minérale ayant une saveur ferrugineuse, et que l'on a employée comme tonique, diurétique et purgative. (M. O.)

MONT-D'OR (Eau de). Mont-d'Or est un village à sept lieues de Clermont dans le Puy-de-Dôme, où l'on trouve plusieurs sources d'eau froide et thermale. Celle de la fontaine dite de *la Madelaine*, est chaude, et contient de l'acide carbonique, du sous-carbonate, du sulfate et du muriate de soude, du sous carbonate de chaux et de magnésie, de l'alumine et de l'oxyde de fer. Les eaux du grand bain sont également thermales; elles contiennent les mêmes substances que la précédente, et de plus une certaine quantité de silice : on les emploie sous forme de bains et en douches pour exciter les fonctions de la peau et des organes sous-jacents. L'eau de Sainte-Marguerite est froide, et contient une assez grande quantité d'acide carbonique : elle est rafraîchissante, diurétique, etc. (M. O.)

MONT DE VÉNUS (*Anat.*), s. m., *mons Veneris*. On appelle ainsi une éminence plus ou moins saillante, arrondie, située au-devant du pubis, au-dessus de la vulve. Le mont de Vénus, nommé aussi le *pénil*, se couvre de poils à l'époque de la puberté. Ces poils sont ordinairement un peu moins longs que ceux qu'on observe sur la partie correspondante chez l'homme; rarement ils s'implantent jusque vers le pubis. Leur couleur est variable : ils sont presque toujours frisés. (J. C.)

MONTMORENCY (Eau de). *Voy.* ENGHIEN (Eau d').

MONTIE (*Bot.*), s. f., *montia*; genre de la triandrie trigynie et de la famille des portulacées. Il renferme une petite plante des environs de Paris, laquelle est inusitée. (H. C.)

MOPHETTE. *V.* MOFETTE.

MORAND (Ergot de coq de). *Voy.* ERGOT. (J. C.)

MORATE (*Chim.*) : genre de sels fort peu connus, composés d'une base et d'acide morique. *V.* MORIQUE.

MORBIDE (*Path.*), adj., *morbidus*, de *morbus*, maladie; qui tient à la maladie : *phénomènes morbides*. (CH.)

MORBIFIQUE (*Path.*), adj., *morbificus*; qui produit la maladie : *cause* ou *agent morbifique*, de *morbus*, et de *facio*, je fais. Beaucoup d'auteurs ont donné mal-à-propos à ce mot le même sens qu'à *morbide*. (CH.)

MORBILLEUX (*Path.*), adj., *morbillosus*, de *morbilli*, rougeole; qui appartient à la rougeole : *virus* ou *exanthème morbilleux*. (CH.)

MORBILLI (*Path.*) : nom latin de la rougeole. *V.* ce mot. (CH.)

MORBUS ATTONITUS. *V.* ATTONITUS, APOPLEXIE, EXTASE.

MORBUS CADUCUS. *V.* CADUC.

MORBUS COMITIALIS. *Voy.* COMITIALIS.

MORBUS GALLICUS. *V.* GALLICUS.

MORBUS HERCULEUS. *V.* HERCULEUS.

MORBUS NEAPOLITANUS (*Pathol.*). *V.* MAL NAPOLITAIN.

MORBUS NIGER. *V.* MELÆNA.

MORBUS REGIUS. *V.* ICTÈRE.

MORBUS SACER. *Voyez* MAL SACRÉ.

MORCEAU DU DIABLE ou MORCEAU FRANGÉ (*Anat.*), s. m., *morsus diaboli*. Quelques anatomistes ont donné ce nom au pavillon de la trompe de Fallope. *Voy.* TROMPE DE FALLOPE. (J. C.)

MORDANT (*Chim.*), s. m. : nom donné à toute substance jouissant de la propriété de fixer les matières colorantes : l'alun et les sels d'étain sont les mordants les plus employés en teinture. (M. O.)

MORDEHI (*Path.*), s. m. : nom d'une maladie endémique dans les Indes orientales; son principal symptôme est le dérangement des digestions, et ses causes paraissent être la chaleur du climat, les sueurs qu'elle excite, et le froid qui lui succède. (CH.)

MORDELLE (*Entomol.*), s. f., *mordella*; genre d'insectes coléoptères hétéromérés de la famille des sténoptères. Les espèces qui le composent n'offrent rien de remarquable. (H. C.)

MORDEXIN (*Path.*), s. m. : nom d'une maladie commune parmi les habitants de Goa, dont l'invasion est brusque, et qui se termine souvent par la mort avec des vomissements continuels. (CH.)

MORDICANT (*Path.*), adj., *mordicans*. On donne cette épithète à une chaleur morbide, qui cause aux doigts du médecin un picotement désagréable.

MORÉE (*Bot.*), s. f., *morea*; genre de plantes de la triandrie monogynie et de la famille des iridées. Il renferme des espèces exotiques et inusitées. (H. C.)

MORELLANE (*Bot.*), s. f., *morella*; arbre d'une famille indéterminée que l'on cultive à la Cochinchine, et dont on mange les fruits dans ce pays et à la Chine. Loureiro. (H. C.)

MORELLE (*Bot.*), s. f., *solanum*, genre de plantes de la pentandrie monogynie et de la famille des solanées. Il renferme un grand nombre d'espèces intéressantes, comme, 1° l'*aubergine* ou *mélongène*, *solanum melongena*, Linn., plante qui croît naturellement en Asie, en Afrique et en Amérique, et qui offre plusieurs variétés; ses fruits, blancs et ovalaires, ressemblent à des œufs; ou bien ils sont alongés, recourbés, violets, jaunes et rougeâtres : dans tous les cas, on les mange comme un mets recherché dans les Colonies et dans l'Europe méridionale; 2° l'*amomum des jardiniers*, *solanum pseudocapsicum*, petit arbuste originaire de Madère, et que l'on cultive pour l'ornement de nos appartements en hiver; il a des fruits rouges, semblables à des cerises; 3° la *morelle de montagne*, *solanum montanum*, plante herbacée des montagnes du Pérou, et dont les racines tuberculeuses sont très-recherchées des Indiens, qui les mangent dans la soupe et dans tous les ragoûts; 4° la *douce-amère*, *solanum dulcamara*, très-usitée comme anti-

herpétique, et administrée avec succès en décoction, en sirop, en extrait, dans les rhumatismes chroniques, la jaunisse, les scrofules, la syphilis invétérée, etc.: 5° la *morelle noire*, *solanum nigrum*, employée sur-tout à l'extérieur comme calmante, et quelquefois à l'intérieur comme narcotique; ainsi que la douce-amere, elle est indigène, et croît par-tout dans nos campagnes et dans nos haies; 6° la *morelle triangulaire*, *solanum triangulare*, Lamk, dont on mange les feuilles au Malabar; 7° la *morelle paniculée*, *solanum paniculatum*, dont le suc est employé au Brésil pour panser les ulcères: 8° la *morelle coagulante*, *solanum coagulans*, dont les baies servent, en Egypte et en Arabie, à coaguler le lait; 9° la *tomate* ou *pomme d'amour*, *solanum lycopersicum*, originaire de l'Amérique méridionale, et donnant de gros fruits d'un rouge vif, très-employés pour les sauces et les ragoûts; on la cultive en France dans beaucoup de provinces; 10° la *pomme de terre*, *solanum tuberosum*, originaire du Pérou, et dont les racines tubéreuses, féculentes, d'une saveur agréable, d'un emploi facile et sain comme aliment, sont connues de tout le monde. Cette plante est certainement une des plus utiles de celles qui existent; aussi la cultive-t-on généralement dans toute l'Europe. (H. C.)

MORÈNE (*Bot.*), s. f., *hydrocharis;* genre de la diœcie ennéandrie et de la famille des morènes ou hydrocharidées. Il renferme des plantes de marais inusitées. (H. C.)

MORÈNES ou HYDROCHARIDÉES (*Bot.*), s. f. pl., *hydrocharides*, de ὕδωρ, eau, et de χάρις, ornement; famille naturelle de plantes monocotylédones à étamines épigynes. (H. C.)

MORETARIUM, mot latin qui signifie *mortier*.

MORETUS (*Pharm.*): ancien mot employé pour désigner un julep cordial, dans la composition duquel entrait le sirop de mûres. Inusité. (M. O.)

MORFONDURE (*Path.*), s. f., *coryza phlegmatorrhagia;* excrétion excessive d'un liquide séreux par la membrane pituitaire; affection qui ne doit pas être confondue avec le coryza. (Ch.)

MORFONDURE (*Art vétér.*). Les hippiatres donnent ce nom à une maladie du cheval, qui est caractérisée par la toux et l'expulsion de mucosités par le nez. La morfondure du cheval est analogue au catarrhe nasal et bronchique de l'homme. (Ch.)

MORGAGNI (Humeur de). *V.* Crystallin. (J. C.)

MORGAGNI (Foramen cæcum de) (*Anat.*); trou borgne de la langue. *Voy.* Langue.

MORGAGNI (Sinus muqueux de). *V.* Sinus muqueux. (J. C.)

MORGELINE (*Bot.*), s. f., *alsine;* genre de la décandrie trigynie et de la famille des caryophyllées. Le mouron des oiseaux, *alsine media*, est une plante qui croît par-tout dans les terrains incultes, et dont on fait un petit commerce à Paris pour nourrir les oiseaux qu'on élève en cage. On l'a vantée autrefois en médecine comme vulnéraire et détersive. (H. C.)

MORILLE (*Bot.*), s. f., *boletus esculentus*, Linn.: champignon comestible qu'on trouve au printemps dans nos bois, et qui est fort estimé des gastronomes. On l'a vanté autrefois comme un puissant aphrodisiaque. (H. C.)

MORILLON (*Zool.*), s. m., *anas fuligula*, Lath.; nom d'une espèce de canard. (H. C.)

MORINDE (*Bot.*), s. f., *morinda;* genre de la pentandrie monogynie et de la famille des rubiacées. Aux Moluques et à la Cochinchine, on donne aux enfants, comme anthelminthique, la pulpe amère, aromatique et acerbe de la morinde ombellée, *morinda umbellata*. On mange aux Indes les fruits de la morinde à feuilles de citronnier; leur saveur est cependant amère et brûlante. En Amérique et à la Chine, on fait de l'encre avec la racine de la *morinda royoc*. (H. C.)

MORIQUE (Acide) (*Chim.*): acide découvert par Klaproth dans une concrétion de morate de chaux recueillie sur l'écorce du *morus alba*. Il est composé d'oxygène, d'hydrogène et de carbone; il crystallise en petits prismes ou en aiguilles très-fines; il se dissout dans l'eau et dans l'alcool. Il n'a point d'usages.

MORMYRE (*Ichthyol.*), s. m., *mormyrus;* genre de poissons osseux de la famille des *cryptobranches*. Les espèces qui le composent vivent dans les eaux du Nil. (H. C.)

MOROCHTHUS: nom donné à une pierre à laquelle les anciens attribuaient des propriétés merveilleuses, et qu'ils faisaient entrer dans les collyres, les cérats, etc. Inusitée.

MOROLINIQUE (Acide), synonyme de *morique*. *V.* ce mot.

MOROSITÉS (*Nosol.*), *morositates;* nom générique donné par Linnæus à un ordre de vésanies, et dans lequel il a réuni le pica, la boulimie, la polydepsie, l'antipathie, la nostalgie, la panophobie, le satyriasis, la nymphomanie, le tarentisme, l'hydrophobie. (Ch.)

MOROXALIQUE (Acide), synonyme de *morique*. *V.* ce mot.

MOROXOS, synonyme de *morochthus*. *V.* ce mot. (M. O.)

MORPHÉE (*Path.*), s. f., *vitiligo morphea*, de μορφὴ, forme; maladie cutanée, consistant dans une tache en corymbe, ou composée de plusieurs petites taches groupées qui se montrent sur diverses parties de la peau. *V.* VITILIGO, ÉPHÉLIDES. (CH.)

MORPHINE (*Chim.*), s. f., *morphium;* substance alcaline que l'on trouve dans l'opium, combinée avec l'acide méconique. Elle est solide et incolore; elle crystallise en pyramides tronquées, transparentes et très-belles; chauffée dans des vaisseaux clos, elle se décompose à la manière des substances végétales qui ne contiennent point d'azote; elle se dissout dans l'alcool, et le *solutum*, doué d'une saveur très-amère, rétablit la couleur bleue du papier de tournesol rougi par un acide. L'eau bouillante n'en dissout qu'un $\frac{1}{500}$. Elle se combine avec la plupart des acides et forme des sels. On l'obtient en décomposant par l'ammoniaque, et mieux encore par la magnésie calcinée, la dissolution aqueuse d'opium faite à froid. C'est à elle que l'opium doit la plupart de ses propriétés médicales ou vénéneuses; son action sur l'économie animale est des plus intenses, lorsqu'on l'administre dans un véhicule approprié. On la donne quelquefois combinée avec l'acide acétique, et à la dose d'un tiers ou d'un quart de grain pour produire un effet calmant. (M. O.)

MORPION (*Zool.*), s. m., *pediculus pubis*. *V.* POU. Ce mot est bas et obscène.

MORS-DU-DIABLE (*Bot.*); nom vulgaire de la scabieuse des bois, *scabiosa succisa*. *V.* SCABIEUSE. (H. C.)

MORSELLUS ou MORSULUS (*Pharm.*) : trochisque inusité.

MORSIUNCULA (*Path.*), mot latin employé par quelques auteurs pour désigner les douleurs de dents auxquelles les enfants sont sujets. (CH.)

MORSURE (*Path. chir.*), s. f., *morsus;* plaie, contusion que font divers animaux en mordant. Les morsures peuvent être *simples* ou *compliquées*. Dans le premier cas elles sont faites par un animal sain, qui n'insinue dans la plaie aucun virus capable d'infecter l'économie et de déterminer des accidents généraux. Dans le second, au contraire, l'animal en mordant inocule un virus ou principe délétère, qui produit des accidents plus ou moins graves et souvent mortels. Ces dernières morsures sont spécialement produites par les serpents venimeux et par les chiens enragés. (J. C.)

MORSUS DIABOLI, mots latins. *V.* MORS-DU-DIABLE.

MORT, s. f., *mors;* cessation définitive de la vie. La mort peut n'être qu'apparente : la roideur et la putréfaction commençante sont les deux seuls signes certains de la mort réelle. (CH.)

MORT-AUX-CHIENS (*Bot.*); nom vulgaire du colchique d'automne. *Voy.* COLCHIQUE. (H. C.)

MORTA (*Pathol.*); nom donné par Linnæus au pemphigus. (CH.)

MORTALITÉ, s. f., *mortalitas;* terme sous lequel on désigne ordinairement la mort d'un certain nombre d'individus, d'hommes ou d'animaux qui succombent par maladie. Quelques auteurs ont aussi employé le mot *mortalité* pour exprimer la condition de ce qui est ou n'est point sujet à la mort, *mortalité de l'âme;* ou pour désigner ce qui peut la produire, *mortalité d'une blessure*. (CH.)

MORTARIOLUM (*Anat.*), mot latin, ὀλμίσκος des Grecs; alvéole. *V.* ce mot. Castelli. (J. C.)

MORTARIUM, mot latin qui signifie *mortier*.

MORT-CHIEN. *V.* COLCHIQUE.

MORTEL, adj., *mortalis*, *lethalis;* qui est sujet à la mort, ou qui peut la produire : *l'homme est mortel; une maladie peut être mortelle*. (CH.)

MORTIER (*Pharm.*), s. m., *mortarium*, *pila;* nom d'un vaisseau propre à réduire en poudre diverses substances solides et à opérer certains mélanges. On emploie des matières différentes dans la construction des mortiers : ces matières sont le fer, l'agate, le marbre, le bois, le verre, etc. (M. O.)

MORTIFÈRE (*Méd.*), adj., *mortifer*, de *mors*, mort, et de *fero*, je porte; qui cause ou donne la mort : tels sont les poisons. (H. C.)

MORTIFICATION (*Path. chir.*), s. f., *mortificatio*. *V.* GANGRÈNE. (J. C.)

MORUE (*Ichthyol.*), s. f., *gadus morua;* poisson marin du genre des gades, dont la chair est très-employée comme aliment, et qui fait une grande branche de commerce pour les pays du Nord. *V.* GADE. (H. C.)

MORUM (*Path.*); terme latin sous lequel on désigne certaines tumeurs arrondies et rouges, semblables au fruit du mûrier, et qui se développent particulièrement aux organes génitaux après un coït impur. (CH.)

MORUS, mot latin. *V.* MURIER.

MORVE (*Art. vétér.*), s. f., *coryza vi-*

rulenta ; écoulement d'une sanie ulcéreuse par les naseaux du cheval, sanie qui vient tantôt des narines elles-mêmes, tantôt des bronches ou des poumons. (Ch.)

MORVI (*Path.*) ; nom d'une maladie pestilentielle très-commune dans plusieurs contrées des Indes orientales, et particulièrement dans le Malabar. (Ch.)

MOSAMBÉ (*Bot.*), s. f., *cleome ;* genre de la tétradynamie siliqueuse et de la famille des capparidées. Il renferme une trentaine d'espèces exotiques et annuelles. A l'Ile-de-France, on mange, comme des épinards, la mosambé à cinq feuilles; à la Chine, on fait des salades avec la mosambé icosandre. (H. C.)

MOSCAIRE (*Bot.*), s. f., *moscharia ;* genre de la tétrandrie monogynie. Il renferme une plante du désert d'Alexandrie, laquelle répand une forte odeur de musc. (H. C.)

MOSCATELLINE (*Bot.*), s. f., *adoxa moschatellina ;* genre de la famille des saxifragées et de l'octandrie monogynie. Il est formé par une petite plante à odeur de musc et des bois humides de l'Europe. (H. C.)

MOSCH (*Anat.*). On a donné ce nom, suivant Castelli, à certains vaisseaux lymphatiques du rein, découverts par Bilsius. (J. C.)

MOSCHATA NUX, mots latins. *V.* Muscade.

MOSCHELŒUM (*Pharm.*) ; huile aromatique composée, contenant du musc. Inusité. (M. O.)

MOSCHUS, nom latin du *musc. V.* ce mot.

MOSCOLÆA : synonyme de *Moschelœum. V.* ce mot.

MOSCOUADE (*Chim.*), s. f. ; nom donné au sucre non purifié, et qui par conséquent contient encore des substances étrangères et de la mélasse qui le colore. *V.* Sucre.

MOSQUITE (*Entomol.*), s. m. ; insecte très-incommode, propre à l'Afrique, à la Chine et aux Indes orientales. Il appartient au genre cousin. (H. C.)

MOSQUITE (*Path.*) ; nom donné par les Portugais à de petits boutons rouges dont la peau èst le siége. (Ch.)

MOTEUR, MOTRICE (*Anat.*), adj., *motor, motrix ;* qui remue, meut ou imprime le mouvement : c'est dans ce sens qu'on dit les *muscles moteurs*, la *force motrice.* — On a donné le nom de *moteurs* à deux nerfs qui sont, 1° le *nerf moteur oculaire commun* (nerf oculo-musculaire commun de M. Chaussier). Ce nerf forme la troisième paire de la plupart des anatomistes. Il sort d'un enfoncement qui est placé en dedans des pédoncules du cerveau, entre la protubérance annulaire et les corps mamillaires. Ce nerf pénètre dans la partie externe du sinus caverneux, s'introduit dans la cavité orbitaire ; derrière la fente sphénoïdale, il se divise en deux branches, l'une *supérieure* et l'autre *inférieure ;* la première se perd dans les muscles droit supérieur de l'œil et élévateur de la paupière supérieure ; la seconde, plus volumineuse que la précédente, se divise en trois rameaux destinés pour le droit interne, le droit inférieur et le petit oblique. Le rameau destiné pour ce dernier muscle est plus long que les deux précédents, et fournit un filet qui se rend au ganglion ophthalmique. 2° Le *nerf moteur oculaire externe* (nerf oculo-musculaire externe de M. Chaussier) forme la sixième partie de nerfs du plus grand nombre des anatomistes. Il naît du sillon qui sépare la protubérance annulaire de la moelle alongée ; il pénètre dans le sinus caverneux, s'anastomose en dehors de l'artère carotide interne avec deux filets fournis par le ganglion cervical supérieur ; il s'introduit dans l'orbite par la fente sphénoïdale, et se perd dans le muscle droit externe ou abducteur de l'œil. (J. C.)

MOTILITÉ (*Physiol.*), s. f., *motilitas*, de *motus*, mouvement ; faculté de se mouvoir ; puissance motrice, contractilité. *V.* ce dernier mot. (J. C.)

MOTOS (*Band.*, *Appar.*), mot grec, μοτὸς ; de la charpie. *V.* ce mot. (J. C.)

MOTTE. *V.* Mont-de-vénus.

MOU (Pouls). *V.* Pouls.

MOUCHETURE (*Opér. chir.*), s. f. *V.* Scarification. (J. C.)

MOUETTE (*Ornithol.*), s. f., *larus ;* genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes. On les trouve sur nos côtes assez communément. (H. C.)

MOUFLE (*Chim.*), s. m. ; nom donné à une partie du fourneau de coupelle, consistant en une cavité demi-cylindrique dans laquelle on met les coupelles qui contiennent les métaux que l'on veut soumettre à la coupellation. (M. O.)

MOULE (*Conchyliol.*), s. f., *mytilus ;* genre d'animaux mollusques acéphales à coquille bivalve et qui habitent la mer. On en mange la chair, qui, dans certaines circonstances, donne lieu au développement de quelques accidents morbides. (H. C.)

MOUREILLER (*Bot.*), s. m., *malpighia ;* genre de la décandrie trigynie et de la famille des malpighiacées. Il renferme des arbrisseaux de l'Amérique méridionale et des Antilles. Dans ces îles, on appelle *cerisier*, le moureiller glabre,

dont on mange les fruits qui ont une teinte rouge et une saveur acide. L'écorce du *malpighia mourella* de Cayenne, passe pour fébrifuge et antidiarrhéique. (H. C.)

MOURON (*Bot.*), s. m., *anagallis;* genre de la pentandrie monogynie et de la famille des primulacées. Le mouron rouge, *anagallis arvensis*, est une plante annuelle de nos champs et de nos terres incultes, qu'on a regardée comme un peu vénéneuse, et dont on s'est quelquefois servi en médecine. (H. C.)

MOURON DES OISEAUX (*Bot.*), *alsine media;* plante qui forme un genre dans la décandrie trigynie et dans la famille des caryophyllées. Elle est tres-commune dans les jardins et le long des murs. On en nourrit les oiseaux à Paris. (H. C.)

MOUSSE DE CORSE (*Mat. méd.*), *helminthocorton;* mélange de plusieurs plantes marines et d'animaux zoophytes, de *fucus*, de *ceramium*, d'*ulva*, de *corallines*, de *conferves*, etc., qui est un puissant anthelminthique, et dont on administre le décoctum contre les affections vermineuses. On en prépare aussi une gelée, et on s'en sert sur-tout chez les enfans. (H. C.)

MOUSSE D'ISLANDE. *V.* Physcie.

MOUSSE TERRESTRE. *Voy.* Lycopode.

MOUSSES (*Bot.*), s. f. pl., *musci;* famille naturelle de plantes cryptogames ou acotylédones. Elle renferme un grand nombre de genres. *V.* Lycopode, Polytric, etc. (H. C.)

MOUTARDE (*Bot.*), s. f., *sinapis;* genre de plantes de la famille des crucifères et de la tétradynamie siliqueuse. La graine de la moutarde noire, *sinapis nigra*, est stimulante, antiscorbutique et vomitive à l'intérieur; à l'extérieur elle est rubéfiante. *V.* Sinapisme. (H. C.)

MOUVEMENT (*Physiq.*), s. m., *motus;* état d'un corps qui est actuellement transporté d'un lieu dans un autre. On distingue le mouvement *absolu* et le mouvement *relatif:* le premier a lieu en vertu d'une force qui a éte imprimée au corps qui se meut; le second est celui d'un corps qui change de situation par rapport à ceux auxquels on le compare. (M. O.)

MOXA (*Therap.*), s. m., mot chinois adopté dans les langues de l'Europe pour désigner un cylindre de coton, auquel on met le feu, et qui sert à cautériser la peau dans certaines circonstances. Les Chinois et les Japonais font leur moxa avec le duvet d'une armoise tres-cotonneuse, l'*artemisia chinensis*. *V.* Armoise. (H. C.)

MUCATE (*Chim.*): nom donné à un genre de sels formés d'une base et d'acide mucique. *V.* Mucique (Acide). (M O.)

MUCHARUM (*Pharm.*). On désignait autrefois ainsi un *infusum* aqueux de roses, édulcoré et évaporé jusqu'en consistance de sirop. Inusité. (M. O.)

MUCILAGE (*Chim.*), s. m., *mucilago;* nom donné à une substance végétale que l'on trouve abondamment dans les graines de lin et de coing, dans les racines des malvacées, de la grande consoude (*symphitum officinale*), etc. Le mucilage est essentiellement formé de gomme, car il ne contient que ce principe immédiat et une petite quantité de matière analogue au *mucus*. Distillé dans des vaisseaux clos, le mucilage fournit, outre les produits que donne la gomme, du sous-carbonate d'ammoniaque, ce qui prouve qu'il contient de l'azote. Inciméré avec la potasse, il produit une certaine quantité de prussiate de potasse (hydrocyanate), ce qui suppose encore qu'il renferme de l'azote: l'acide nitrique le colore en jaune, et le transforme en acides mucique et oxalique, comme cela a lieu avec la gomme. Agité avec l'eau, il la rend plus visqueuse et plus filante que ne le font les gommes. Il donne une émulsion avec les huiles. On l'obtient en traitant par l'eau les parties des plantes qui en contiennent. On en fait un fréquent usage pour préparer les cataplasmes émollients et la plupart des tisanes adoucissantes (M. O.)

MUCILAGE ANIMAL. *V.* Mucus.

MUCILAGINEUX, EUSE, adj., *mucilaginosus*, se dit de tout ce qui tient de la nature du mucilage. (M. O.)

MUCILAGO (*Anat.*), mot latin. On a donné ce nom à la synovie. *Voyez* Synovie. (J. C.)

MUCIQUE (Acide) (*Chim.*), *acidum mucicum;* acide qui est toujours le produit de l'art, et que l'on obtient en traitant la gomme, le mucilage, le sucre de lait et la manne grasse par l'acide nitrique. Il est solide, blanc, pulvérulent, comme terreux, et doné d'une saveur peu acide. Il est décomposé par le feu, et fournit entre autres produits de l'acide pyromucique. (*V.* ce mot.) Il est inaltérable à l'air, insoluble dans l'alcool, et peu soluble dans l'eau: sa dissolution aqueuse précipite en blanc les eaux de chaux, de baryte et de strontiane. Il n'a point d'usages. Il est formé d'oxygène, d'hydrogène et de carbone. (M. O.)

MUCOR, synonyme de *mucus*. *Voy.* ce mot.

MUCOSÆ GLANDULÆ (*Anat.*), mots latins; glandes muqueuses. *Voy*

FOLLICULE. On a aussi donné ce nom aux glandes accessoires de la prostate. *Voyez* ACCESSOIRES (Glandes). (J. C.)

MUCOSÆ PAPILLÆ (*Anat.*), mots latins; les papilles lenticulaires de la langue. *V.* LANGUE. (J. C.)

MUCOSITÉ (*Chim.*), s. f., *mucositas. V.* MUCUS.

MUCOSITÉS (*Path.*), s. f. pl. On donne ce nom en pathologie à des fluides qui offrent l'aspect du mucus, ou qui en contiennent une certaine quantité. (CH.)

MUCRO (*Anat.*), mot latin. On a donné ce nom à la pointe du cœur. James. (J. C.)

MUCRONATUM OS ou MUCRONATA CARTILAGO (*Anat.*), mots latins; le cartilage ou l'appendice xiphoïde. *Voy.* XIPHOÏDE. (J. C.)

MUCRONÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *mucronatus*, de *mucro*, pointe; qui est terminé par une pointe aiguë. Certaines feuilles sont dans ce cas. (H. C.)

MUCUS (*Chim.*), s. m., muqueux animal, mucilage animal; principe immédiat des animaux, composé d'oxygène, d'hydrogène de carbone et d'azote, que l'on trouve à la surface de toutes les membranes muqueuses, dans les cheveux, les poils, la laine, les plumes, les écailles des poissons, les calculs urinaires; qui forme presque à lui seul les durillons, les ongles, l'épiderme, les cornes, etc. On distingue le *mucus liquide* du *mucus solide*: le premier est transparent, visqueux, filant, inodore et insipide. Exposé à l'air, il se dessèche; lorsqu'on le chauffe, il ne se coagule point comme l'albumine, et il ne se prend point en gelée comme la gélatine. Le *mucus solide* est demi-transparent comme la gomme; il est fragile, insoluble dans l'eau, dans l'alcool et dans l'éther; néanmoins il se gonfle et se ramollit dans l'eau; il est peu soluble dans les acides; il se dissout dans un mélange de savon et d'ammoniaque: chauffé dans des vaisseaux fermés, il se décompose et fournit beaucoup de sous-carbonate d'ammoniaque; il fond, se boursoufle, et répand l'odeur de la corne qui brûle lorsqu'on le met sur les charbons ardents. Le mucus présente quelques différences dans sa composition et dans ses propriétés, suivant qu'il est fourni par les narines, par la trachée-artère, les intestins, la vésicule du fiel, les conduits de l'urine, la salive, etc. (M. O.)

MUET, adj., *mutus*; qui est atteint de mutisme. *V.* ce mot. (CH.)

MUÉTISME. *V.* MUTISME.

MUFLE DE VEAU ou MUFLIER (*Bot.*), *antirrhinum*; genre de la famille des personnées et de la didynamie gymnospermie. On en cultive quelques espèces dans les jardins. (H. C.)

MUGIL (*Ichthyol.*), s. m., *mugil*; genre de poissons osseux abdominaux, qui, entre autres espèces remarquables, offre le mulet, *mugil cephalus*, poisson très-abondant dans presque toutes les mers, et dont on fait une grande consommation dans l'Europe méridionale. (H. C.)

MUGUET (*Bot.*), s. m., *convallaria*; genre de la famille des asparagoïdes et de l'hexandrie monogynie. Le lis des vallées, *convallaria maialis*, Linn., *maianthemum vulgare* de quelques autres botanistes, est une petite plante indigène dont les fleurs ont une odeur charmante. Séchées et pulvérisées, ces fleurs sont employées comme sternutatoires. Leur eau, distillée, est très-usitée en Allemagne et dans le Nord contre les maladies nerveuses. (H. C.)

MUGUET (*Path.*): nom donné aux aphthes des enfants. *V.* APHTHES. (CH.)

MUGUET DES BOIS. *Voy.* ASPÉRULE.

MULATRE (*Zool.*), adj. On a coutume de donner ce nom aux individus de l'espèce humaine engendrés d'une race blanche et d'une race noire. (H. C.)

MULES (*Path.*), s. f. pl., *mulæ*; nom vulgaire des engelures qui ont leur siége aux talons. (CH.)

MULES TRAVERSIÈRES (*Art vétér.*), s. f. pl.; nom donné par les vétérinaires à des tumeurs qui se forment sur le boulet des chevaux, à l'endroit des plis et au-dessus d'eux. (CH.)

MULET (*Zool.*), s. m., *mulus*; quadrupède produit par l'union des espèces de l'âne et du cheval. Les mulets sont inféconds. (H. C.)

MULIEBRIA (*Path.*): terme latin sous lequel on désigne les règles ou écoulement menstruel. (CH.)

MULIEBRIS FLUOR (*Path.*): terme latin sous lequel on désigne les flueurs blanches. *V.* LEUCORRHÉE. (CH.)

MULLE (*Ichthyol.*), *mullus*; genre de poissons thoraciques, qui renferme une espèce célèbre, le rouget, *mullus barbatus*, dont les Grecs et les Romains faisaient le plus grand cas. (H. C.)

MULSUM (*Pharm.*): nom donné à l'hydromel et à un mélange de vin et de miel. Inusité. (M. O.)

MULTANGULUM MAJUS OS (*Anat.*), mots latins. Quelques anatomistes ont donné ce nom à l'un des os du carpe, le trapèze, tandis qu'ils appellent le trapézoïde *os multangulum minus*. (J. C.)

MULTICAPSULAIRE (*Bot.*), adj., *multicapsularis* : épithète des fruits qui sont formés d'un grand nombre de capsules. (H. C.)

MULTICAULE (*Bot.*), adj., *multicaulis* : qui a beaucoup de tiges. (H. C.)

MULTIFIDE (*Bot.*), adj., *multifidus* : qui est partagé jusqu'à la moitié en un nombre indéterminé de divisions. (H. C.)

MULTIFLORE (*Bot.*), adj., *multiflorus* : qui a de nombreuses fleurs.

MULTILOBÉ (*Bot.*), adj., *multilobatus* : qui offre beaucoup de lobes.

MULTILOCULAIRE (*Bot.*), adj., *multilocularis* : qui a plusieurs loges; épithète de certains fruits. (H. C)

MULTIPARTI, IE (*Bot.*), adj., *multipartitus* : qui est profondément divisé en un nombre indéterminé de lanières oblongues. (H. C.)

MULTISILIQUEUX (*Bot.*), adj., *multisilicosus* : qui est formé de plusieurs siliques groupées : épithète de quelques fruits. (H. C.)

MULTIVALVE (*Conchyliol.*), adj., *multivalvis*; qui a plusieurs valves : des péricarpes et des coquilles sont dans ce cas. (H. C.)

MUMIE. *V.* Momie.

MUQUEUSE (Fièvre) (*Path.*), *febris mucosa*. Cette affection est caractérisée par la langueur physique et morale, la pâleur de la peau, l'odeur acide de la plupart des matières évacuées, et les autres phénomènes communs à toutes les fièvres.

La fièvre muqueuse se développe spécialement sous l'influence du froid et de l'humidité, d'un mauvais régime, de la diète végétale, des passions tristes; l'enfance, la vieillesse, le sexe féminin, le tempérament lymphatique y prédisposent.

L'invasion est ordinairement lente; les symptômes ne se dessinent que peu-à-peu. Le teint devient pâle ou cendré; la physionomie exprime la langueur et l'ennui; l'esprit est incapable d'application et le corps de mouvement; la voix est faible, l'appétit perdu; l'intérieur de la bouche est tapissé d'un enduit blanchâtre, l'haleine exhale une odeur acide, le pouls est mou et fréquent, la chaleur est peu élevée; la peau est moite, et la sueur a une odeur aigre.—A ces symptômes se joignent souvent divers épiphénomènes, tels qu'une augmentation dans l'exhalation de mucus dans le pharynx, l'estomac, les intestins ou les bronches, l'expulsion de vers, et divers accidents dus à leur présence dans les voies digestives.

La fièvre muqueuse a souvent des exacerbations quotidiennes, qui offrent dans leur développement une lenteur remarquable.

Sa durée moyenne est de deux à trois semaines; quelquefois elle se termine plus promptement, souvent elle se prolonge au-delà. Des phénomènes critiques ont quelquefois lieu à son déclin, mais en général ils ne la jugent pas rapidement.

La fièvre muqueuse n'offre une terminaison funeste que dans les cas où des symptômes adynamiques ou ataxiques se joignent à ceux qui sont propres à cette maladie.

Abandonnée à elle-même, elle marche avec lenteur vers une terminaison heureuse. Le traitement consiste avant tout dans l'éloignement des causes qui y ont donné lieu. Un air sec et tempéré, des vêtements chauds et légers, des boissons douces et un peu nourrissantes, telles que l'infusion sucrée de fleurs de violettes, l'eau de veau ou de poulet aromatisée avec le cerfeuil ou le sirop de framboise. Plus tard, on passe aux boissons amères et légèrement aromatiques.

S'il existe des signes d'embarras gastrique ou intestinal, on satisfait aux indications qu'ils fournissent. On a recours aux vermifuges dans les cas où des symptômes particuliers annoncent la présence des vers dans les intestins.

Dans un certain nombre de cas les symptômes qui appartiennent à la fièvre muqueuse se montrent sans accélération du pouls et sans élévation de la chaleur : l'affection porte alors le nom d'*état muqueux*. Le traitement est à-peu-près le même que celui de la fièvre de ce nom; seulement on a recours immédiatement aux boissons amères, et on accorde aux malades une plus grande quantité d'aliments. (Ch.)

MUQUEUX, adj. pris substantivement; épithète donnée à tous les corps qui contiennent du mucilage : on l'emploie aussi quelquefois comme synonyme de *gomme*. (M. O.)

MUQUEUX (*Path.*), *mucosus*; qui est de la nature du mucus : *écoulement muqueux*. Ce terme est aussi employé en pathologie pour spécifier le siége d'une maladie; *maladie muqueuse*, *phlegmasie muqueuse*, c'est-à-dire ayant son siége dans une membrane de ce nom. (Ch.)

MUQUEUX (Acide). *Voy.* Mucique (Acide). (M. O.)

MUQUEUX ANIMAL. *V.* Mucus.

MURAL (Calcul). On nomme ainsi les calculs de la vessie qui sont rugueux

et mamelonés à leur surface ; ils sont formés d'oxalate de chaux.

MURAL, LE (*Bot.*), adj., *muralis* : épithète donnée à certaines plantes qui croissent le long des murs. (H. C.)

MURE (*Bot.*), s. f., *morum* : fruit du mûrier noir : un l'emploie quelquefois en thérapeutique comme rafraîchissant. (H. C.)

MURE (*Pathol.*). On nomme ainsi les excroissances charnues et mamelonées qui ressemblent au fruit du mûrier, et qui se développent sur diverses parties, mais spécialement au grand angle de l'œil. (Ch.)

MURENE (*Ichthyol.*), s. f., *muræna* : genre de poissons apodes de la famille des péroptères. L'anguille appartient à ce genre, de même que le congre. (H. C.)

MUREX. *V.* Rocher.

MURIA, saumure. On l'employait autrefois sous forme de lavement dans la dysenterie, dans certaines névralgies invétérées, etc. Inusité. (M. O.)

MURIATE (*Chim.*), s. m., *murias* : nom donné au genre de sels formés d'une base et d'acide muriatique (hydrochlorique). On sait aujourd'hui que les muriates sont tantôt des *chlorures*, tantôt des *hydrochlorates*. *V.* Chlorure et Hydrochlorate. (M. O.)

MURIATE D'AMMONIAQUE. *V.* Hydrochlorate d'ammoniaque.

MURIATE D'AMMONIAQUE ET DE FER. *V.* Hydrochlorate d'ammoniaque et de fer.

MURIATE D'ANTIMOINE. *Voy.* Chlorure d'antimoine et Hydrochlorate d'antimoine.

MURIATE D'ARGENT. *V.* Chlorure d'argent.

MURIATE D'ARSENIC. *V.* Chlorure d'arsenic et Hydrochlorate d'arsenic.

MURIATE DE BARYTE. *V.* Chlorure et Hydrochlorate de baryte.

MURIATE DE BISMUTH. *Voy.* Chlorure et Hydrochlorate de bismuth.

MURIATE DE CHAUX. *V.* Chlorure et Hydrochlorate de chaux.

MURIATE DE COBALT. *V.* Chlorure et Hydrochlorate de cobalt.

MURIATE DE CUIVRE. *V.* Chlorure et Hydrochlorate de cuivre.

MURIATE D'ÉTAIN. *Voy.* Chlorure et Hydrochlorate d'étain.

MURIATE DE FER. *V.* Chlorure et Hydrochlorate de fer.

MURIATE DE MERCURE AU MINIMUM. *V.* Chlorure et Hydrochlorate de mercure.

MURIATE DE MERCURE AU MAXIMUM. *V.* Chlorure et Hydrochlorate de mercure.

MURIATE DE MERCURE OXYGÉNÉ. *V.* Chlorate de mercure.

MURIATE DE NICKEL. *V.* Hydrochlorate de nickel.

MURIATE D'OR. *V.* Hydrochlorate d'or.

MURIATE DE PLATINE. *V.* Hydrochlorate de platine.

MURIATE DE PLOMB. *V.* Chlorure de plomb.

MURIATE DE POTASSE. *V.* Chlorure et Hydrochlorate de potasse.

MURIATE DE POTASSE SUROXYGÉNÉ. *V.* Chlorate de potasse.

MURIATE DE SOUDE. *V.* Chlorure et Hydrochlorate de soude.

MURIATE DE ZINC. *V.* Hydrochlorate de zinc.

MURIATES SUROXYGÉNÉS. *V.* Chlorates.

MURIATIQUE (Acide). *V.* Hydrochlorique (Acide).

MURIATIQUE OXYGÉNÉ (Acide). *V.* Chlore.

MURIATIQUE SUROXYGÉNÉ (Acide). *V.* Chlorique (Acide).

MURIER (*Bot.*), s. m., *morus* : genre de la famille des urticées et de la monœcie tétrandrie. Il renferme des arbres des pays chauds. Le mûrier blanc, *morus alba*, est cultivé dans le midi de la France pour la nourriture des vers à soie ; l'écorce de sa racine passe pour anthelminthique. Le fruit du mûrier noir, *morus nigra*, est mangé sous le nom de *mûre*. (H. C.)

MURMUR (*Path.*), terme latin employé quelquefois comme synonyme de *borborygme*. (Ch.)

MURRHA : synonyme de *calcédoine*. *V.* ce mot. Inusité.

MUSA, mot latin. *V.* Bananier.

MUSADI : synonyme de *sel ammoniac*. *V.* Hydrochlorate d'ammoniaque.

MUSARIUM COLLYRIUM (*Pharm.*) : ancien nom d'un collyre décrit par Galien. Inusité. (M. O.)

MUSC (*Mat. méd.*), s. m., *moschus* : substance animale d'une odeur très-diffusible, d'une saveur amère, d'un brun foncé, solide, et renfermée dans une poche que l'on trouve vers l'anus du *moschus moschiferus*, animal du genre des chevrotins. Le musc est un puissant antispasmodique et un stimulant diffusible très-utile. *V.* Chevrotain. (H. C.)

MUSCADE (*Mat. méd.*), s. f., *nux moschata* : fruit du muscadier.

MUSCADIER (*Bot.*), s. m., *myris-*

tica aromatica : arbre d'un genre qui appartient à la polyandrie monogynie et à la famille des lauriers. Il croît dans les Moluques, et est cultivé dans plusieurs colonies. L'arille de son fruit porte le nom de *macis.* Son amande est, ainsi que le macis, très-usitée comme assaisonnement et comme stimulant. On en retire, par expression, une huile solide très-odorante. (H. C.)

MUSCHATELLA. *Voy.* MOSCATELLINE.

MUSCLE (*Anat.*), s. m., *musculus* des Latins, μυών des Grecs, dérivé de μῦς, un rat, parce que les anciens anatomistes comparaient les muscles à des rats écorchés. Les muscles sont des organes rouges ou rougeâtres, éminemment contractiles, au moyen desquels s'exécutent le plus grand nombre des mouvements dans les animaux. Les muscles ont été divisés en ceux de la vie animale, c'est-à-dire qui appartiennent à la vie de relation, qui exécutent les mouvements sous l'influence de la volonté, tels sont les muscles des membres, de la tête, du tronc, etc.; et en ceux de la vie organique, ou qui se contractent sous l'influence de certains stimulus spéciaux, comme le cœur, les fibres charnues de l'estomac, etc.

Les *muscles de la vie animale* offrent de nombreuses variétés relatives à leur forme, leur grandeur, leur situation, leur usage, etc. On peut les diviser comme les os, en *muscles longs*, *larges* et *courts;* chacune de ces espèces présente des muscles *simples* ou *composés.*

Les *muscles simples* ont toutes leurs fibres dans une direction semblable, et n'ont qu'un seul corps, comme le muscle couturier, le muscle carré pronateur.

Les *muscles composés* sont ceux qui n'ont qu'un seul ventre et plusieurs tendons, comme les fléchisseurs des doigts; ou plusieurs ventres et plusieurs tendons, comme le biceps brachial, le muscle sacro-lombaire. — Aux muscles composés appartiennent encore les *muscles rayonnés.* Leurs fibres partent d'un centre commun, et sont disposées comme les rayons d'un cercle; tels sont : le diaphragme, le muscle iliaque, le temporal.

Les *muscles penniformes.* Leurs fibres sont disposées en deux rangées, qui s'unissent sur une ligne moyenne, en faisant des angles plus ou moins ouverts, à-peu-près comme les barbes d'une plume s'insèrent sur leur tige commune, tel est le grand palmaire.

Muscles semi-penniformes. Leurs fibres sont obliques, comme dans le cas précédent, mais s'insèrent seulement sur l'un des côtés du tendon.

On diffère beaucoup dans l'indication du nombre des muscles; quelques auteurs le portent à quatre cents et plus. M. le professeur Chaussier n'en admet que trois cent soixante-huit. La plupart des muscles sont pairs : il n'y en a que fort peu d'impairs.

On a dénommé les muscles d'après,

1° *Leurs usages*, comme le diaphragme, le buccinateur, les extenseurs, les fléchisseurs, les adducteurs, les abducteurs, les releveurs, les abaisseurs, etc.

2° *Leur position*, tels sont les muscles inter-épineux, inter-osseux, sous-clavier, poplité, anconé, cubital, iliaque, temporal, etc.

3° *Leur figure*, comme les muscles trapèze, splenius, lombricaux, dentelés, digastrique, deltoïde, scalène, rhomboïde, etc.

4° *Leur dimension*, le grand pectoral, le grand droit antérieur de la tête, le petit pectoral, le grand, le moyen et le petit fessier, etc.

5° *Leur direction*, les muscles obliques, transverse de l'abdomen, le droit antérieur de la cuisse, etc.

6° *Leur composition*, les muscles demi-membraneux, demi-tendineux, complexus, etc.

7° *Leurs attaches*, ou les divers points du squelette auquel ils se fixent, comme les muscles sterno-cleido-mastoïdien, occipito-frontal, sterno-hyoïdien, etc. C'est sur cette considération que se trouve basée la nomenclature de M. le professeur Chaussier, et celle de M. Dumas. Les attaches des muscles se font aux os, au moyen de tendons ou d'aponévroses. *V.* ces mots.

DÉNOMBREMENT DES MUSCLES.

MUSCLES DU TRONC.

§ Ier. MUSCLES DE LA TÊTE.

A. *Muscles du crâne.*

ANCIENS NOMS.	NOMS NOUVEAUX.
1° *Région épicrânienne.*	
Muscle frontal. . . . . }	Occipito-frontal.
occipital. . . . . }	

2° *Région auriculaire.*

Muscle auriculaire supérieur. . . .	Temporo-oriculaire.
antérieur. . . .	Zygomato-oriculaire.
postérieur. . . .	Mastoïdo-oriculaire.

3° *Région occipito-cervicale antérieure.*

Muscle grand droit antérieur de la tête	Grand trachélo-sous-occipital.
petit droit antérieur de la tête.	Petit trachélo-sous-occipital.

4° *Région occipito-cervicale postérieure.*

Muscle grand droit postérieur de la tête.	Axoïdo-occipital.
petit droit postérieur de la tête.	Atloïdo-occipital.
grand oblique de la tête. . .	Axoïdo-atloïdien.
petit oblique de la tête.. . .	Atloïdo-sous-mastoïdien.

5° *Région occipito-cervicale latérale.*

Muscle droit latéral de la tête. . .	Atloïdo-sous-occipital.

B. *Muscles de la face.*

1° *Région palpébrale.*

Muscle orbiculaire des paupières. . .	Naso-palpébral.
sourcilier.	Fronto-sourcilier.
élevateur de la paupière supérieure.	Orbito-palpébral.

2° *Région oculaire.*

Muscle droit supérieur de l'œil. . .	*Id.*
inférieur de l'œil. . . .	*Id.*
interne de l'œil. . . .	*Id.*
externe de l'œil. . . .	*Id.*
oblique supérieur de l'œil. .	Grand oblique de l'œil.
oblique inférieur de l'œil. .	Petit oblique de l'œil.

3° *Région nasale.*

Muscle pyramidal du nez.	Fronto-nasal.
triangulaire du nez.	Sus-maxillo-nasal.
élévateur commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure.	Grand sus-maxillo-labial.
abaisseur de l'aile du nez. . .	Compris dans le labial.

4° *Région maxillaire supérieure.*

Muscle élévateur de la lèvre supérieure.	Moyen sus-maxillo-labial.
canin.	Petit sus-maxillo-labial.
grand zygomatique.	Grand zygomato-labial.
petit zygomatique.	Petit zygomato-labial.

5° *Région maxillaire inférieure.*

Muscle triangulaire des lèvres. . . .	Maxillo-labial.
carré de la lèvre inférieure. .	Mento-labial.
releveur du menton.	Compris dans le mento-labial.

6° *Région intermaxillaire.*

Muscle buccinateur.	Alvéolo-labial.
orbiculaire des lèvres. . . .	Labial.

7° *Région ptérygo-maxillaire.*

Muscles ptérygoïdiens interne. . . .	Grand ptérygo-maxillaire.
———— externe. . . .	Petit ptérygo-maxillaire.

8° *Région temporo-maxillaire.*	
Muscle masséter.	Zygomato-maxillaire.
temporal.	Temporo-maxillaire.
9° *Région linguale.*	
Muscle hyo-glosse.	*Id.*
génio-glosse.	*Id.*
stylo-glosse.	*Id.*
lingual.	*Id.*
10° *Région palatine.*	
Muscles péristaphylins externe.	Ptérygo-staphylin.
———— interne.	Pétro-staphylin.
palato-staphylin.	*Id.*
pharyngo-staphylin.	*Id.*
glosso-staphylin.	*Id.*

§ II. Muscles du cou.

1° *Région cervicale antérieure.*	
Muscle peaucier.	Thoraco-facial.
sterno-mastoïdien.	*Id.*
2° *Région hyoïdienne supérieure.*	
Muscle digastrique.	Mastoïdo-génien.
stylo-hyoïdien.	*Id.*
mylo-hyoïdien.	*Id.*
génio-hyoïdien.	*Id.*
3° *Région hyoïdienne inférieure.*	
Muscle omoplat hyoïdien.	Scapulo-hyoïdien.
sterno-hyoïdien.	*Id.*
sterno-thyroïdien.	*Id.*
thyro-hyoïdien.	*Id.*
4° *Région pharyngienne.*	
Muscle constricteur inférieur.	Compris dans les stylo-pharyngiens, un de chaque côté.
moyen.	
supérieur.	
stylo-pharyngien.	
5° *Région dorso-cervicale.*	
Muscle trapèze.	Dorso-sus-acromien.
rhomboïde.	Dorso-scapulaire.
splénius.	Cervico-mastoïdien *et* dorso-trachélien.
grand complexus.	Trachélo-occipital.
petit complexus.	Trachélo-mastoïdien.
6° *Région cervicale latérale.*	
Muscle scalène antérieur.	Costo-trachélien.
postérieur.	

§ III. Muscles de la colonne vertébrale.

1° *Région prévertébrale.*	
Muscle long du cou.	Prédorso-altoïdien.
grand psoas.	Prélombo-trochantinien.
petit psoas.	Prélombo-pubien.
2° *Région vertébrale postérieure.*	
Muscles inter-épineux cervicaux.	Inter-cervicaux.
inter-épineux dorso-lombaires.	*Id.*
transversaires épineux.	*Id.*
sacro-spinal { long dorsal. / sacro-lombaire. }	Sacro-spinal.
transversaire.	*Id.*

3° *Région vertébrale latérale.*

Muscles inter-transversaires du cou.	Inter-trachéliens.
des lombes.	Compris dans le sacro-spinal.

§ IV. Muscles de la poitrine.

1° *Région thoracique antérieure.*

Muscle grand pectoral.	Sterno-huméral.
petit pectoral.	Costo-coracoïdien.
sous-clavier.	Costo-claviculaire.

2° *Région thoracique latérale.*

Muscle grand dentelé, réuni à l'angulaire de l'omoplate..	Costo-scapulaire et trachélo-scapulaire.

3° *Région intercostale.*

Muscles intercostaux externes. . . .	*Id.*
internes. . . .	*Id.*
surcostaux.	*Id.*
triangulaire du sternum. . .	Sterno-costal.

4° *Région diaphragmatique.*

Muscle diaphragme.	*Id.*

5° *Région vertébro-costale.*

Muscle petit dentelé, postérieur et supérieur.	Dorso-costal.
et inférieur. . .	Lombo-costal.

6° *Région thoracique postérieure.*

Muscle grand dorsal.	Lombo-huméral.

§ V. Muscles du bassin.

1° *Région anale.*

Muscle releveur de l'anus.	Sous-pubio-coccygien.
ischio-coccygien.	*Id.*
sphincter de l'anus.	Coccygio-anal.

2° *Région génitale.*

A. Chez l'homme.

Muscle ischio-caverneux.	Ischio-sous-pénien.
bulbo-caverneux.	Bulbo-urétral.
transverse du périnée. . . .	Ischio-périnéal.

B. Chez la femme.

Muscle ischio-caverneux.	Ischio-sous-clitorien.
constricteur du vagin. . . .	Périnéo-clitorien.

§ VI. Muscles de l'abdomen.

1° *Région abdominale.*

Muscle grand oblique.	Costo-abdominal.
petit oblique..	Ilio-abdominal.
transverse.	Lombo-abdominal.
droit.	Sterno-pubien.
pyramidal.	Pubio-sous-ombilical.

2° *Région lombaire.*

Muscle carré lombaire.	Ilio-costal.

MUSCLES DES MEMBRES.

§ Ier. Muscles des membres thoraciques.

A. *Muscles de l'épaule.*

1° *Région scapulaire supérieure.*

Muscle sus-épineux.	Petit sus-scapulo-trochitérien.
sous-épineux	Grand sus-scapulo-trochitérien.
petit rond.	Plus petit sus-scapulo-trochitérien.
grand rond.	Scapulo-huméral.

2° *Région scapulaire antérieure.*

Muscle sous-scapulaire.	Sous-scapulo-trochinien.

3° *Région scapulaire externe.*

Muscle deltoïde.	Sous-acromio huméral.

B. *Muscles du bras.*

1° *Région brachiale antérieure.*

Muscle coraco-brachial.	Coraco-huméral.
biceps-brachial.	Scapulo-radial.
brachial antérieur.	Huméro-cubital.

2° *Région brachiale postérieure.*

Muscle triceps-brachial.	Scapulo-huméro-olécrânien.

C. *Muscles de l'avant-bras.*

1° *Région anti-brachiale antérieure et superficielle.*

Muscle grand pronateur.	Epitrochlo-radial.
grand palmaire.	Epitrochlo-métacarpien.
petit palmaire.	Épitrochlo-palmaire.
cubital antérieur.	Cubito-carpien.
fléchisseur superficiel des doigts.	Épitrochlo-phalanginien commun.

2° *Région anti-brachiale antérieure et profonde.*

Muscle fléchisseur profond des doigts.	Cubito-phalangettien commun.
grand fléchisseur du pouce.	Radio-phalangettien du pouce.
carré pronateur.	Cubito-radial.

3° *Région anti-brachiale postérieure et superficielle.*

Muscle extenseur commun des doigts.	Épicondylo-sus-phalangettien commun.
extenseur du petit doigt. . .	Épicondylo-sus-phalangettien du petit doigt.
cubital postérieur.	Cubito-sus-métacarpien.
anconé.	Épicondylo-cubital.

4° *Région anti-brachiale postérieure et profonde.*

Muscle grand adducteur du pouce.	Cubito-sus-métacarpien du pouce.
petit extenseur du pouce.	Cubito-sus-phalangien du pouce.
grand extenseur du pouce.	Cubito-sus-phalangettien du pouce.
extenseur propre de l'indicateur.	Cubito-sus-phalangettien de l'index.

5° *Région radiale.*

Muscle grand supinateur.	Huméro-sus-radial.
petit supinateur.	Épicondylo-radial.
premier radial.	Huméro-sus-métacarpien.
second radial.	Epicondylo-sus-métacarpien.

D. *Muscles de la main.*

1° *Région palmaire externe.*

Muscle petit abducteur du pouce.	Carpo-sus-phalangien du pouce.
opposant du pouce.	Carpo-métacarpien du pouce.
petit fléchisseur du pouce.	Carpo-phalangien du pouce.
adducteur du pouce.	Métacarpo-phalangien du pouce.

2° *Région palmaire interne.*

Muscle palmaire cutané.	*Id.*
adducteur du petit doigt.	Carpo-phalangien du petit doigt.
petit fléchisseur du petit doigt.	*Id.*
opposant du petit doigt.	Carpo-métacarpien du petit doigt.

3° *Région palmaire moyenne.*

Muscles lombricaux.	Palmi-phalangiens.
inter-osseux.	Métacarpo-phalangiens latéraux palmaires et sus-palmaires.

§ II. Muscles des membres inférieurs (Abdominaux).

A. *Muscles de la hanche et de la cuisse.*

1° *Région fessière.*

Muscle grand fessier.	Sacro-fémoral.
moyen fessier.	Grand ilio-trochantérien.
petit fessier.	Petit ilio-trochantérien.

2° *Région iliaque.*

Muscle iliaque.	Iliaco-trochantinien.

3° *Région pelvi-trochantérienne.*

Muscle pyramidal.	Sacro-trochantérien.
obturateur interne.	Sous-pubio-trochantérien interne.
externe.	Sous-pubio-trochantérien externe.
jumeau supérieur. . . . . } inférieur.	Ischio-trochantérien.
carré crural.	Ischio-sous-trochantérien.

4° *Région crurale antérieure.*

Muscle couturier.	Ilio-prétibial.
crural antérieur.	Ilio-rotulien.
triceps crural.	Trifémoro-rotulien.

5° *Région crurale postérieure.*

Muscle demi-tendineux.	Ischio-prétibial.
demi-membraneux.	Ischio-popliti-tibial.
biceps crural.	Ischio-fémoro-péronier.

6° *Région crurale interne.*

Muscle pectiné.	Sus-pubio-fémoral.
droit interne.	Sous-pubio-prétibial.
grand. . . . . adducteur de la cuisse.	Pubio-fémoral.
petit. . . . . . adducteur de la cuisse.	Ischio-fémoral.
moyen. . . . . adducteur de la cuisse.	Sous-pubio-fémoral.

7° *Région crurale externe.*

Muscle tenseur de l'aponévrose crurale.	Ilio-aponévrosi-fémoral.

B. *Muscles de la jambe.*

1° *Région jambière antérieure.*

Muscle jambier antérieur.	Tibio-sus-tarsien.
extenseur du gros orteil. . .	Péronéo-sus-phalangettien du petit doigt.
extens. commun des orteils.	Peronéo-sus-phalangettien commun.
péronier antérieur.	Petit péronéo-sus-métatarsien.

2° *Région jambière postérieure et superficielle.*

Muscle triceps de la jambe.	Bifémoro-calcanien.
plantaire grêle.	Petit fémoro-calcanien.
poplité.	Fémoro-popliti-tibial.

3° *Région jambière postérieure et profonde.*

Muscle grand fléchisseur des orteils.	Tibio-phalangettien commun.
jambier postérieur.	Tibio-sous-tarsien.
grand fléchisseur du gros orteil.	Péronéo-sous-phalangettien du premier orteil.

4° *Région péronière.*

Muscle long péronier latéral. . . .	Péronéo-sous-tarsien.
court péronier latéral. . . .	Grand péronéo-sous-métatarsien.

C. *Muscles du pied.*

1° *Région dorsale du pied.*		
Muscle pédieux.		Calcanéo-sus-phalangettien commun.
2° *Région plantaire moyenne.*		
Muscle petit fléchisseur des orteils. .		Calcanéo-sous-phalanginien commun.
accessoire du grand fléchisseur.		Portion du tibio-phalangettien commun.
lombricaux.		Planti-sous-phalangiens.
3° *Région plantaire interne.*		
Muscle adducteur. . . .	du gros orteil.	Calcanéo-sous-phalangien du gros orteil.
petit fléchisseur.	du gros orteil.	Tarso-sous-phalangien du gros orteil.
abducteur obliq.	du gros orteil.	Métatarso-sous-phalangien du gros orteil.
abducteur transverse. . . .	du gros orteil.	Métatarso sous-phalangien transversal du gros orteil.
4° *Région plantaire externe.*		
Muscle abducteur. . .	du petit orteil.	Calcanéo-sous-phalangien du petit orteil.
court fléchiss.	du petit orteil.	Tarso-sous-phalangien du petit orteil.
5° *Région inter-osseuse.*		
Muscles inter-osseux dorsaux et plantaires.		Métatarso-sous-phalangiens latéraux sus-plantaires et sous-plantaires.

En général on donne le nom de *ventre* à la portion moyenne d'un muscle, tandis qu'on nomme ses extrémités *tête* et *queue*; de là les noms de muscles gastrocnémiens, de digastrique, de biceps, de triceps, suivant qu'ils offrent deux ventres, deux ou trois têtes, etc.

Les muscles sont formés,

1° Essentiellement par la *fibre musculaire* ou *charnue*. *Voyez* MUSCULAIRE (Fibre). — 2° Par du *tissu cellulaire* : il unit entre elles les fibres charnues. Il est peu visible entre les plus déliées, mais il le devient davantage à mesure qu'elles se réunissent en faisceaux plus considérables. Il forme de plus à chaque muscle une enveloppe extérieure, qui l'unit aux parties voisines et lui permet de se mouvoir.—3° Par des *artères*. Elles viennent des troncs voisins, et sont en général fort considérables; leur grosseur et leur nombre sont toujours en rapport avec le volume des muscles. A l'exception de quelques viscères, comme les poumons et les reins, il est peu d'organes qui reçoivent autant de sang que les muscles.—4° Par des *veines*. Elles suivent dans les muscles la même marche que les artères, qu'elles accompagnent dans tout leur trajet. Bichat pense qu'en général elles sont dépourvues de valvules. —5° Par des *vaisseaux lymphatiques*. Ils sont peu connus, et ne peuvent être suivis que très-difficilement entre les fibres charnues. — 6° Par des *nerfs*. Ils sont nombreux et d'un volume variable. Ils viennent presque tous du cerveau; quelques-uns néanmoins viennent des ganglions et accompagnent les artères. En général ils pénètrent le tissu charnu en même temps que les vaisseaux auxquels ils sont étroitement unis. Une fois entrés dans les muscles, les nerfs se divisent et se subdivisent jusqu'à ce qu'ils aient totalement disparu. On n'a pas encore pu s'assurer si chaque fibrille musculaire reçoit un filet nerveux. (J. C.)

MUSCOSÆ GLANDULÆ (*Anat.*), mots latins. On appelle ainsi, selon Castelli, quelques-unes des glandes conglobées, pour les distinguer des glandes conglomérées auxquelles on a donné le nom de *glandulæ vasculosæ*. *V.* CONGLOBÉES, CONGLOMÉRÉES (Glandes). (J. C.)

MUSCULAIRE (*Anat.*), adj., *muscularis*; qui appartient ou qui a rapport aux muscles.

1° *Artères musculaires*. On appelle ainsi les artères qui se distribuent aux muscles. —On a spécialement donné le nom d'*artères musculaires* de l'œil, à deux branches fournies par l'artère ophthalmique, l'une *inférieure* qui fournit des rameaux au muscle droit inférieur, droit externe et petit oblique de l'œil; au sac lacrymal, etc., et fournit quelques-unes des artères ciliaires antérieures; l'autre, *supérieure*, qui manque quelquefois, mais donne, lorsqu'elle existe, des branches au muscle droit supérieur de l'œil, et élévateur de la paupière supérieure.

2° *Veines musculaires*. Elles ramènent le sang qui a été porté aux muscles par les artères précédentes.

3° *Fibre musculaire* ou *charnue*. On donne ce nom aux filamens qui forment les muscles par leur réunion. *V.* MUSCLE.

Cette fibre est aplatie, molle, tomenteuse, linéaire, peu élastique, plus ou moins rouge; plissée en zig-zag dans sa longueur qui est très-variable; plus ferme dans les adultes que dans les enfants et les vieillards; d'un même volume dans les grands et les petits muscles, et parcourant son trajet sans se bifurquer ni se ramifier. Elle est peu résistante dans le cadavre, et se déchire facilement; mais pendant la vie elle supporte de très-grands efforts sans se rompre. Elle est elle-même composée d'un grand nombre de fibrilles semblables entre elles, se subdivisant à l'infini, sans que jamais on puisse trouver leurs premiers éléments. Les derniers filaments dans lesquels on puisse décomposer la fibre charnue, par des moyens mécaniques, ne paraissent point creux, comme on l'a prétendu; leur couleur est rouge chez l'homme, et blanche chez plusieurs animaux.

Un plus ou moins grand nombre de fibres musculaires réunies en faisceaux rapprochés, et formant une masse distincte, d'un volume et d'une forme très-variables, implantée aux os par ses extrémités à l'aide de tendons ou d'aponévroses, constitue un muscle; on doit admettre en outre, dans la composition des muscles, du tissu cellulaire comme tomenteux, et des ramifications artérielles, veineuses, lymphatiques, nerveuses, etc. *V.* MUSCLES.

4° *Force musculaire.* On appelle de ce nom la force motrice qui est inhérente aux muscles.

5° *Mouvement musculaire.* Changements plus ou moins notables qui arrivent dans la situation et le rapport de nos organes par la contraction musculaire.

6° *Contraction musculaire.* Puissance qu'ont les muscles de se raccourcir, de se contracter pour déterminer les mouvements.

7° *Nerfs musculaires.* On appelle ainsi des nerfs qui portent dans les muscles le principe de leur contraction.—On a donné ce nom à divers muscles de l'œil. *Voyez* MOTEUR. Winslow désigne le nerf pathétique ou de la quatrième paire sous le nom de *nerf musculaire oblique supérieur.*

8° *Système musculaire.* On donne ce nom à l'ensemble des muscles du corps. Bichat a divisé le système musculaire en deux grandes sections; l'une renferme les muscles de la vie animale, ou ceux dont l'action est soumise à la volonté : tels sont les muscles des membres; l'autre comprend les muscles qui se contractent à notre insu, indépendamment de notre volonté, comme le cœur, les fibres musculaires des intestins, celles de la matrice pendant la grossesse, etc. (J. C.)

MUSCULO-CUTANÉ (*Anat.*), adj. pris quelquefois substantivement, *musculo-cutaneus*, de *musculus*, muscle, et de *cutis*, peau; qui appartient aux muscles et à la peau. — *Nerf musculo-cutané.* On a donné ce nom spécialement à deux nerfs; 1° l'un est le *nerf cutané externe*, fourni par le plexus brachial, *Voy.* CUTANÉ; 2° l'autre est donné par le nerf sciatique poplité externe (nerf prétibio-digital de M. Chaussier). Il descend à la partie antérieure et externe de la jambe; d'abord caché entre les muscles, il devient superficiel vers le milieu de la jambe, et se divise en deux rameaux qui se portent superficiellement sur le dos du pied en divergent, et qu'on a nommés, l'un, le *rameau interne et superficiel du dos du pied*, et l'autre, le *rameau externe et superficiel* de la même partie. (J. C.)

MUSCULO-RACHIDIEN (*Anat.*), adj., *musculo-rachideus;* qui appartient ou a rapport aux muscles et au rachis. On a donné ce nom aux branches fournies en arrière par les artères intercostales, lombaires, sacrées, et qui se distribuent d'une part au rachis, et de l'autre au muscle de cette partie. (J. C.)

MUSCULOSA FRONTIS CUTEM MOVENS SUBSTANTIA PAR (*Anatomie*). Vésale appelle ainsi le muscle frontal. (J. C.)

MUSCULUS (*Anat.*), mot latin; muscle. *V.* ce mot.

MUSCUS MARINUS, mots latins. *V.* MOUSSE DE CORSE.

MUSEAU DE TANCHE (*Anat.*), s. m., *os tincæ.* Quelques anatomistes ont donné ce nom à l'orifice vaginal de l'utérus, parce qu'ils avaient cru lui trouver de la ressemblance avec la bouche du poisson appelé *tanche*. *Voy.* MATRICE.

MUSICOMANIE (*Path.*), s. f., *musicomania;* variété de la monomanie, dans laquelle la passion pour la musique est portée au point de déranger l'exercice des facultés intellectuelles. (CH.)

MUSIQUE (*Thérap.*), s. f., *musica;* art de produire des sons harmonieux et cadencés, art dont les thérapeutistes tirent quelquefois parti dans le traitement de certaines maladies. (H. C.)

MUSOMANIE. *V.* MUSICOMANIE.

MUSSITATION (*Path.*), s. f., *mussitatio* : phénomène dans lequel la langue et les lèvres se meuvent comme dans l'acte de la parole, sans qu'il y ait production de sons. (CH.)

MUSTUM, mot latin qui signifie moût de raisin.

MUTACISME (*Path.*), s. m., *mutacismus* : vice de prononciation qui consiste à répéter plusieurs fois les lettres *m*, *b*, *p*, ou à les substituer à d'autres. (Ch.)

MUTILATION (*Path. chir.*), s. f., *mutilatio*. On a donné ce nom au retranchement ou à la privation d'un membre, ou de quelque autre partie extérieure du corps. (J. C.)

MUTILE, ÉE (*Path. chir.*) ; qui a subi une mutilation. *V.* ce mot. (J. C.)

MUTIQUE (*Bot.*), adj., *muticus* : qui est sans arêtes, sans pointes ou sans épines. (H. C.)

MUTISME (*Path.*), s. m., *mutitas* : impossibilité d'articuler les sons qui peuvent être encore produits. Le mutisme est souvent congénital, et joint à la surdité dont il est l'effet : dans quelques cas il est accidentel. (Ch.)

MUTITÉ. *V.* Mutisme.

MYAGRE (*Bot.*), s. m., *myagrum* ; genre de plantes de la tétradynamie siliculeuse et de la famille des crucifères. (H. C.)

MYCE (*Path.*), mot grec, μύκη ; occlusion. (Ch.)

MYCES ou MYCE (*Path.*), mots grecs, μύκης ou μύκη, un champignon. On a donné ce nom aux diverses excroissances fongueuses qui se développent dans les plaies et les ulcères. James, Castelli. (J. C.)

MYCHTHISMOS (*Path.*), mot grec, μυχθισμὸς, soupir plaintif, de μύζω, je fais entendre un son sans ouvrir la bouche. (Ch.)

MYCONOIDES (*Path.*), adj. grec, joint ordinairement au mot ulcère, μυκονοειδὲς ἕλκος, ulcère fistuleux, dans lequel on entend le gargouillement du fluide contenu. (Ch.)

MYCTER (*Anat.*), mot grec, μυκτὴρ, le nez. *V.* ce mot.

MYCTERES (*Anat.*), mot grec, μυκτῆρες, les narines. *V.* ce mot. (J. C.)

MYDESIS (*Path.*), mot grec, μύδησις ; dans l'acception la plus générale ce mot signifie *corruption* : dans quelques auteurs, il exprime l'écoulement muqueux ou chassieux dont les yeux sont le siége. (Ch.)

MYDON (*Path.*), mot grec, μυδων ; nom sous lequel Pollux a désigné les chairs fongueuses qui s'élèvent de certains ulcères fistuleux. (Ch.)

MYDRIASE (*Path.*), s. f., μυδρίασις ; nom donné par plusieurs auteurs à la dilatation morbide de la pupille, et par d'autres à la faiblesse de la vue qui est produite par l'hydrophthalmie. (Ch.)

MYDROS, mot grec employé par Hippocrate pour désigner une balle de fer ou un caillou que l'on éteint dans l'urine après les avoir fait rougir au feu ; on employait ensuite cette urine sous forme de fomentations. Inusité.

MYDROS DIAPUROS (*Inst. chir.*), mots grecs, μύδρος διάπυρος ; espèce de cautère actuel. Castelli.

MYGALE (*Entomol.*), s. f., *mygale* ; genre d'insectes de la famille des arachnides. La mygale aviculaire de l'Amérique méridionale est assez volumineuse pour attaquer les petits oiseaux. Sa piqûre est dangereuse. (H. C.)

MYLABRE (*Entomol.*), s. m., *mylabris* ; genre d'insectes coléoptères de la famille des épispastiques et tres-voisins des cantharides. Le mylabre de la chicorée, que nous trouvons en France, remplace ces dernières chez les Chinois, et paraît être la véritable cantharide des anciens. (H. C.)

MYLACRIS (*Anat.*), mot grec, μυλακρὶς ; la rotule. Castelli, James. (J. C.)

MYLE (*Anat.*, *Path.*), mot grec ; la rotule, une mole de l'utérus. James. (J. C.)

MYLO-GLOSSE (*Anat.*), adj. et s. m., *mylo-glossus*, de μύλοι, les dents molaires, et de γλῶσσα, la langue. Winslow a donné le nom de *muscle mylo-glosse* à des fibres musculaires qui, de la partie postérieure de la ligne myloïdienne de la mâchoire inférieure et des côtés de la base de la langue, se portent dans les parois du pharynx. Ces fibres appartiennent au muscle constricteur supérieur du pharynx. *V.* Constricteurs du pharynx. (J. C.)

MYLO-HYOIDIEN (*Anat.*), adj. pris quelquefois substantivement, *mylo-hyoïdeus*, de μύλοι, les dents molaires, et de υοειδὴς, l'os hyoïde. — *Muscle mylo-hyoïdien*. Ce muscle est placé à la partie antérieure et supérieure du cou, derrière la mâchoire inférieure ; il est large, aplati, et a la forme d'un triangle tronqué. Il s'insère d'une part à la ligne oblique interne de l'os maxillaire inférieur, et de l'autre en bas et au-devant du corps de l'os hyoïde. Ses fibres les plus internes se réunissent avec celles du côté opposé pour former un raphé sur la ligne médiane. Ce muscle élève l'os hyoïde et le porte en avant, ou bien il abaisse la mâchoire inférieure. (J. C.)

MYLO-PHARYNGIEN (*Anat.*), adjectif employé quelquefois comme substantif, *mylo-pharyngeus*, de μύλοι, les dents molaires, et de φάρυγξ, le pharynx — *Muscle mylo-pharyngien*. Valsalva,

Morgagni et Santorini ont donné ce nom aux fibres charnues que Winslow appelait le muscle *mylo-glosse*. *Voy.* ce mot. (J. C.)

MYOCÉPHALE (*Path.*), s. m., *myocephalum*, μυοκέφαλον, de κεφαλὴ, tête, et de μυῖα, mouche; staphylôme commençant, ayant le volume d'une *tête de mouche*. (Ch.)

MYODES PLATYSMA (*Anat.*), mots grecs, μυώδες πλάτισμα; le muscle peaucier ou thoraco-facial. *Voy.* Peaucier. (J. C.)

MYODYNIE (*Path.*), s. f., *myodynia*, μυών, muscle, et d'ὀδύνη, douleur; douleur des muscles, variété du rhumatisme. (Ch.)

MYOGRAPHIE (*Anat.*), s. f., *myographia*, de μυών, muscle, et de γράφειν, décrire; description anatomique des muscles. (J. C.)

MYOLOGIE (*Anat.*), s. f., *myologia*, de μυών, muscle, et de λόγος, discours: partie de l'anatomie qui traite des muscles. (J. C.)

MYOPE (*Path.*), adj., *myops*; qui est atteint de myopie. *V.* ce mot. (Ch.)

MYOPIASE (*Path.*), s. f. *V.* Myopie.

MYOPIE (*Path.*), s. f., *myopia*, de μύω, je ferme, et de ὤψ, œil; action de fermer les yeux. Disposition vicieuse de la vue, dans laquelle les objets ne peuvent être aperçus que de très-près. (Ch.)

MYOSIE (*Path.*), s. f., *myosis*; contraction permanente de la pupille, portée quelquefois au point d'intercepter le passage des rayons lumineux, et de produire la cécité. (Ch.)

MYOSITIS (*Path.*), s. f., *myositis*, de μυών, muscle, et de la terminaison *itis*; nom proposé par Sagar pour désigner l'inflammation des muscles. (Ch.)

MYOSOTIS (*Bot.*), s. m., de μῦς, souris, et de ὠς, oreille; genre de la pentandrie monogynie et de la famille des borraginées: on en trouve plusieurs espèces en France. (H. C.)

MYOTILITÉ (*Physiol.*), s. f., *myotilitas*, de μυών, muscle. M. le professeur Chaussier donne ce nom à la contractilité musculaire. *Voyez* Contractilité. (J. C.)

MYOTOMIE (*Anat.*), s. f., *myotomia*, de μυών, muscle, et de τέμνω, je coupe, je dissèque; partie de l'anatomie pratique qui traite de la dissection des muscles. (J. C.)

MYRACOPON (*Pharm.*): nom donné à un onguent recommandé par Galien contre la lassitude. Inusité. (M. O.)

MYRIAGRAMME, s. m., dérivé de μύρια, dix mille, et de γράμμα, gramme: nom donné à un poids de dix mille grammes, ce qui équivaut à-peu-près à vingt livres et cinq ou six onces. (M. O.)

MYRIAMÈTRE: mesure de dix mille mètres.

MYRINGA ou MYRINX (*Anat.*): nom barbare que l'on a donné à la membrane du tympan. *V.* Tympan. (J. C.)

MYRISTICA NUX, mots latins. *V.* Muscade.

MYRMÉCIE (*Path.*), s. f., *myrmecia*, du grec μυρμήκια, fourmillière: nom donné à une espèce de verrue qui occupe la paume des mains et la plante des pieds, et qui cause un fourmillement fort incommode. (Ch.)

MYRMÉCIZON (*Path.*), adj. grec, μυρμηκίζων, formicant. *V.* ce mot. (Ch.)

MYROBOLAN (*Mat. méd.*), s. m., *myrobolanus*, de μύρον, onguent, et de βάλανος, gland, c'est-à-dire gland médicamenteux. On donne ce nom, dans les officines, à plusieurs espèces de fruits desséchés qui viennent de l'Inde et de l'Amérique. Les *myrobolans chebules*, *citrins* et *indiques*, ne sont que le même fruit à différents âges, et appartiennent au badamier chebule de quelques auteurs, lequel est un ximénie de Linnæus. Les *myrobolans bellirics* sont fournis par un badamier. Les *emblics* sont donnés par le *phyllanthus emblica*. Ces différents fruits, qui ressemblent à des prunes desséchées, sont aujourd'hui inusités. Autrefois on les administrait comme laxatifs: ils entrent pourtant encore dans quelques préparations pharmaceutiques anciennes. *V.* Badamier, Phyllanthe, Ximénie. (H. C.)

MYRON, mot grec qui signifie onguent.

MYROPISSOCERON (*Pharm.*): nom donné à un topique employé contre l'alopécie, et mentionné par Galien. Inusité. (M. O.)

MYRRHE (*Mat. méd.*), s. f., *myrrha*, μύῤῥα; gomme résine fréquemment employée des anciens, très-répandue dans le commerce, mais dont on ne connaît pas encore bien l'origine. On nous l'apporte de l'Arabie-Heureuse et de la côte d'Afrique qui est au sud du détroit de Bab-el-Mandel. Elle est en masses brunâtres, d'une odeur agréable, d'une saveur chaude, amère et aromatique. On soupçonne qu'elle est donnée par une sorte de mimosa. (H. C.)

MYRSINATON (*Pharm.*): nom d'un emplâtre décrit par Paul-Æginète. Inusité. (M. O.)

MYRSINELÆON (*Pharm.*): huile

de myrte mentionnée par Dioscoride. Inusité. (M. O.)

MYRSITES (*Pharm.*) : nom donné au vin où l'on a fait macérer des branches de myrte. Inusité. (M. O.)

MYRTE (*Bot.*), s. m., *myrtus;* genre de la famille des myrtoïdes et de l'icosandrie monogynie. Il renferme des arbres et arbrisseaux dont plusieurs sont intéressants à connaître : 1° le myrte commun, *myrtus communis*, qui croît dans l'Europe méridionale, a un port charmant et des feuilles odorantes, ce qui le fait rechercher dans les jardins d'ornement. Autrefois on employait ses feuilles et ses baies comme stimulantes et astringentes; aujourd'hui elles sont inusitées. 2° Le myrte piment, *myrtus pimenta*, originaire de la Jamaïque, et dont les baies desséchées sont employées comme assaisonnement sous le nom de *toute-épice.* 3° Le *myrtus caryophyllatus*, dont l'écorce porte le nom de *cannelle giroflée. V.* ce mot. (H. C.)

MYRTE SAUVAGE. *V.* FRAGON.

MYRTES. *V.* MYRTOÏDES.

MYRTIFORME (*Anat.*), adj. pris quelquefois substantivement, *myrtiformis*, de *myrtus*, myrte, et de *forma*, forme ; qui a la forme d'une feuille de myrte. — *Caroncules myrtiformes. Voy.* CARONCULE. — *Muscle myrtiforme* (portion du muscle labial de M. Chaussier). *Voyez* ABAISSEUR DE L'AILE DU NEZ. — *Fosse myrtiforme* ou *incisive.* On appelle ainsi un petit enfoncement que présente l'os maxillaire supérieur, en dedans de la fosse canine, et qui donne insertion au muscle myrtiforme. (J. C.)

MYRTILLE. *V.* AIRELLE.

MYRTITES (*Pharm.*) : nom donné à un médicament préparé avec du miel et avec du suc de baies de myrte. Inusité. (M. O.)

MYRTOCHEILIDES (*Anat.*), mot grec, μυρτοχειλίδες : on a donné ce nom aux petites lèvres de la vulve. *V.* NYMPHES. Castelli, James. (J. C.)

MYRTOIDES (*Bot.*), s. f. pl., *myrtoïdeæ ;* famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes. Elle renferme entre autres les genres *grenadier*, *giroflier*, *jambosier*, *myrte*, *goyavier. V.* ces mots. (H. C.)

MYRTON (*Anat.*), mot grec, μύρτον; le clitoris. *V.* ce mot. (J. C.)

MYSIS. *V.* MYCE.

MYSTÉRION : nom d'un antidote mentionné par Galien. Inusité.

MYSTRON : mot grec employé pour désigner une mesure qui contient la quarante-huitième partie d'une chopine. Inusité. (M. O.)

MYURUS PULSUS (*Path.*), terme latin fort employé par quelques lexicographes.—*Pouls myure ;* on nomme ainsi le pouls qui devient progressivement plus petit, comme la queue d'un rat, de μῦς, rat, et de οὐρὰ, queue. On le nomme *pulsus myurus reciprocus*, lorsque après s'être affaibli peu-à-peu il reprend dans le même ordre sa forme première. (CH.)

MYXA (*Mat. méd.*), s. m.; synonyme de *sébeste.* Quelques auteurs appellent ainsi encore le mucus nasal. (H. C.)

MYXORRHOOS (*Path.*), adj. grec, μυξόρροος; qui a un écoulement de mucus. (CH.)

MYXOTER (*Anat.*), mot grec, μυξωτὴρ; le nez. *V.* ce mot. (J. C.)

N.

N. (*Art de formuler*). CETTE lettre, dans les formules, est un abrégé de *numéro. V.* ce mot.

NABOT : synonyme de *sucre candi.* Inusité. (M. O.)

NACRE, s. f. ; matière blanche et brillante qui constitue l'intérieur de beaucoup de coquilles, et sur-tout de celle de l'avicule perlière, qui, en raison de son épaisseur, sert à faire des petits meubles précieux, ou des manches d'instruments de chirurgie. *V.* AVICULE. (H. C.)

NACTA (*Path.*) : nom donné par Paracelse aux abcès de la poitrine, et spécialement à ceux qui se forment à la mamelle chez les femmes. (CH.)

NADUCEM (*Pathol.*). Avicenne appelle ainsi, une mole formée dans la matrice. James. (J. C.)

NÆVUS (*Path.*) : nom latin des taches que les enfants apportent en naissant, et que le vulgaire attribue à l'influence qu'exerce sur le fœtus l'imagination de la mère. (CH.)

NAFDA ou NASDA : synonymes de *naphte. V.* ce mot. Inusité.

NAGAS (*Bot.*), *mesua ;* arbre qui forme un genre dans la monadelphie po-

lyandrie, et qui croît dans les Indes orientales. Son bois, à raison de son extrême dureté, porte le nom de *bois-de-fer*. (H. C.)

NAGEOIRE (*Ichthyol.*), s. f., *pinna;* nom des parties qui servent à la locomotion des poissons. C'est avec leurs nageoires qu'ils frappent l'eau au sein de laquelle ils doivent exécuter leurs mouvements de progression, et ces organes prennent le nom de la partie sur laquelle ils sont attachés; ainsi on dit la *nageoire caudale*, la *nageoire anale*, les *nageoires pectorales*, etc. *V.* CATOPES. (H. C.)

NAIADES (*Bot.*), s. f. pl., *naïades;* famille naturelle de plantes qui constitue le premier ordre de la classe des monocotylédones. (H. C.)

NAIN, NAINE (*Hist. nat.*), adj. pris quelquefois substantivement, *nanus*, de νάνος: nom des individus d'une taille beaucoup au-dessous de l'ordinaire. Il est applicable à tous les êtres organisés, depuis l'homme jusqu'aux végétaux. Les arbres, en effet, ont leurs nains comme notre espèce a les siens. (H. C.)

NANDIROBE (*Bot.*), *fevillea;* genre de plantes grimpantes, à fleurs dioïques, originaires des îles de l'Amérique, où leur fruit porte le nom de *noix de serpent*, et où elles passent pour alexitères et fébrifuges. (H. C.)

NAPACE. *V.* NAPIFORME.

NAPÉE (*Bot.*), s. f., *napæa;* genre de la famille des malvacées et de la monadelphie polyandrie. Il renferme deux plantes originaires de la Virginie, et dont les feuilles pourraient être mangées comme celles des épinards. (H. C.)

NAPEL (*Bot.*), s. m., *aconitum napellus*. *V.* ACONIT. (H. C.)

NAPHA: nom donné à l'eau distillée de fleurs d'oranger. Inusité. (M. O.)

NAPHTE, s. m., *naphta*, νάφθα, dérivé du mot chaldéen et syriaque *naphta* (bitume). On désigne ainsi un bitume qui se trouve en Perse, en Calabre, en Sicile, etc. Il est liquide, limpide, d'un blanc légèrement jaunâtre, d'une odeur un peu semblable à celle de l'huile de térébenthine, et plus léger que l'eau: il s'enflamme lorsqu'on l'approche d'un corps en ignition. Il a beaucoup d'analogie avec le pétrole non distillé, dont il diffère cependant, parce qu'il est moins dense et moins foncé en couleur. On l'employait autrefois comme calmant et anthelminthique. Peu usité. (M. O.)

NAPIFORME (*Bot.*), adj., *napiformis;* épithète des racines qui ressemblent à un navet. (H. C.)

NAPUS, mot latin. *Voyez* NAVET.

NAR: synonyme de *feu*, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

NARCAPHTE (*Mat. méd.*). On a donné ce nom à l'écorce de l'arbre qui fournit l'oliban, et qu'on a quelquefois employée en fumigations dans les maladies des poumons. On croit que cet arbre est un balsamier. (H. C.)

NARCE (*Path.*), mot grec, νάρκη, *narcotisme*. *V.* ce mot. (CH.)

NARCISSE (*Bot.*), s. m., *narcissus;* genre de l'hexandrie monogynie et de la famille des narcissoïdes. Le narcisse des poëtes, la jonquille, le narcisse d'Orient et plusieurs autres espèces de ce genre, ont des fleurs d'une odeur très-suave, mais qui a la propriété de causer un assoupissement marqué, ce qui a fait penser à quelques auteurs que le mot *narcisse* dérivait du grec νάρκη, assoupissement. Le narcisse des bois, des prés, *narcissus pseudo-narcissus*, est émétique, et a été préconisé récemment comme un antispasmodique. (H. C.)

NARCISSES. *V.* NARCISSOÏDES.

NARCISSOIDES (*Bot.*), s. f. pl., *narcissi;* famille de plantes qui constitue le cinquième ordre de la classe des monocotylédones apétales, à étamines hypogynes. Les genres narcisse et pancratie appartiennent, entre autres, à cette famille. (H. C.)

NARCOTINE, s. f., *narcotina*: nom donné à un principe crystallisable retiré de l'opium par M. Derosne. *Voy.* PRINCIPE CRYSTALLISABLE DE DEROSNE. (M. O.)

NARCOTIQUE (*Mat. méd.*), adj. pris quelquefois substantivement, *narcoticus*, ναρκωτικὸς, de νάρκη, assoupissement. On donne l'épithète de *narcotiques* aux substances qui ont la propriété d'assoupir, comme l'opium, la pomme épineuse, la jusquiame, la belladone, etc. On emploie souvent les narcotiques en médecine comme calmants. (H. C.)

NARCOTISME, s. m., *narcosis*, même étymologie que *narcotique*. On donne ce nom à l'ensemble des effets produits par les poisons narcotiques, tels que la jusquiame, la laitue vireuse, l'acide hydrocyanique, etc. (M. O.)

NARD CELTIQUE (*Mat. méd.*): nom de la racine du *valeriana celtica*. *V.* VALÉRIANE. (H. C.)

NARD COMMUN (*Mat. méd.*). On a donné ce nom, dans les officines, et à la lavande en épis, et à la racine de l'asaret. *V.* LAVANDE et ASARET. (H. C.)

NARD INDIEN ou INDIQUE (*Mat. méd.*), racine de l'*andropogon nardus*. *V.* BARBON. (H. C.)

NARD SAUVAGE (*Bot.*), *asarum europæum*. *V.* ASARET. (H. C.)

NARDINUM UNGUENTUM (*Pharm.*), onguent de nard : onguent préparé avec le nard, les feuilles de malabathrum, l'huile de vers, le costus, l'amome, la myrrhe, etc. Il était employé autrefois comme détersif. Inusité (M. O.)

NARINE (*Anat.*), s. f., *naris*. On appelle *narines* les deux ouvertures elliptiques situées au-dessous du nez. Ces ouvertures, distinguées en droite et en gauche, sont continuellement béantes, et donnent passage à l'air que nous respirons, aux odeurs que nous flairons, et aux fluides muqueux secrétés dans les fosses nasales. Elles sont séparées l'une de l'autre par la sous-cloison du nez. — *Narines postérieures*. *Voy*. ARRIÈRE-NARINES. Festus fait dériver le mot *narine* de *gnarus*, qui sait, qui connaît ; parce que c'est par les narines qu'on connaît les odeurs des corps ; d'autres au contraire prétendent que le mot latin *naris* vient de *nare* ou *natare*, nager, couler, parce que les narines servent au passage de l'air et des mucosités des fosses nasales. (J. C.)

NARIUM ADITUS (*Anat.*), mots latins ; l'ouverture antérieure des fosses nasales. (J. C.)

NARIUM EXITUS (*Anat.*), mots latins ; l'ouverture postérieure des fosses nasales. (J. C.)

NARVVHAL (*Zool.*), s. m., *monodon*, *monoceros* ; grand cétacé des mers du Nord, qui n'a ordinairement qu'une seule défense, saillante hors de la bouche de douze à quinze pieds. La matière de cette dent ressemble au plus bel ivoire ; elle est même plus dure, et ne jaunit jamais. On en fait des dents artificielles fort blanches. (H. C.)

NASAL, ALE (*Anat.*), adj., de *nasus*, le nez : qui a rapport ou appartient au nez. On a donné ce nom à plusieurs parties :

1° *Os nasaux* ou *os propres du nez*. Ces os sont placés au-dessous de l'échancrure nasale de l'os frontal, et occupent l'intervalle qui existe entre les apophyses montantes des deux os maxillaires supérieurs. Leur forme est à-peu-près quadrilatère ; ils présentent une face *antérieure* ou *cutanée*, une face *postérieure* ou *nasale*, et quatre bords. Chacun d'eux s'articule avec celui du côté opposé, avec le coronal, l'ethmoïde et l'os maxillaire supérieur. Ils se développent par un seul point d'ossification.

2° *Bosse nasale*. Saillie qui est placée sur la ligne médiane de la face antérieure de l'os coronal, entre les deux arcades sourcilières.

3° *Échancrure nasale*. Échancrure demi-circulaire située au-dessous de la bosse nasale, sur l'os frontal, et articulée avec les os propres du nez et les apophyses montantes des os sus-maxillaires.

4° *Épines nasales*. Il y en a trois. L'*épine nasale supérieure*. Elle appartient au coronal, et occupe le milieu de son échancrure nasale. Elle s'articule en avant avec les os propres du nez, en arrière avec l'os ethmoïde. — L'*épine nasale inférieure* et *antérieure*, est placée à la partie inférieure de l'ouverture antérieure des fosses nasales. Elle est fournie par les deux os sus-maxillaires. — L'*épine nasale inférieure* et *postérieure* (épine gutturale de M. Chaussier), est une apophyse formée sur la ligne médiane par les deux os du palais, à la partie postérieure de la voûte palatine.

5° *Apophyse nasale*. On a donné ce nom à l'apophyse montante de l'os maxillaire supérieur. *V.* MAXILLAIRE.

6° *Fosses nasales* (nares internæ). On donne ce nom à deux grandes cavités anfractueuses, placées au-dessous de la partie antérieure de la base du crâne, au-dessus de la bouche, entre les orbites, les fosses canines, temporales et zygomatiques, et au-devant de la cavité gutturale.

Les fosses nasales ont une forme irrégulière, qui est à-peu-près celle d'un parallélipipède ; elles sont plus larges en bas qu'en haut, plus longues au contraire dans ce dernier sens ; elles présentent plusieurs appendices qui sont formés par les sinus creusés dans les divers os de la tête.

Les fosses nasales offrent quatre parois et deux ouvertures. — La *paroi supérieure* ou la *voûte* est fort étroite, manifestement courbée, et formée spécialement par les os propres du nez, l'ethmoïde et le sphénoïde.—La *paroi inférieure* ou le *plancher* forme une large gouttière inclinée en arrière, qui offre l'orifice supérieur du conduit palatin antérieur, et se trouve constituée par l'apophyse palatine de l'os sus-maxillaire et par la portion horizontale de l'os du palais. — La *paroi interne* est formée par la cloison des fosses nasales. *Voy.* CLOISON DES FOSSES NASALES. La *paroi externe* est inclinée en bas et en dehors ; elle présente successivement de haut en bas le cornet supérieur, le cornet moyen et le cornet inférieur des fosses nasales. *V.* CORNET. Les cornets séparent trois enfoncements ou gouttières longitudinales et horizontales auxquelles on a donné le nom de *méats des fosses nasales*, et qu'on a distingués en, 1° *méat supérieur*. Il est placé entre le cornet supérieur et le cornet moyen, il est fort étroit, et

présente en arrière le trou *sphéno-palatin*, et en avant une ou deux ouvertures qui conduisent dans les cellules postérieures de l'ethmoïde. 2° Le *méat moyen*. Il est plus grand que le précédent, et placé entre les cornets moyen et inférieur ; il offre en avant une ouverture qui conduit dans les cellules antérieures de l'ethmoïde, et plus en arrière l'ouverture du sinus maxillaire. 3° Le *méat inférieur* enfin est situé entre le cornet inférieur et la paroi inférieure des fosses nasales ; il offre en avant l'orifice inférieur du canal nasal. L'*ouverture antérieure* des fosses nasales est placée sur la ligne médiane entre les deux fosses canines, au-dessous du nez ; elle est cordiforme, et constituée par les os propres du nez et les os maxillaires supérieurs. — L'*ouverture postérieure* a reçu le nom d'*arrière-narines*. *V.* ce mot.

Les fosses nasales sont revêtues par une membrane muqueuse nommée *membrane pituitaire*, *membrane olfactive* ou *membrane de Schneïder*. Cette membrane est molle, pulpeuse, très-sensible, et s'étend depuis les ouvertures des narines jusqu'au pharynx, où elle se continue avec celle de l'arrière-bouche, du voile du palais et de la trompe d'Eustachi, tandis qu'en devant elle semble naître de la peau Elle se prolonge sur toutes les éminences des cavités olfactives, pénètre dans toutes leurs cavités, et a un trajet extrêmement compliqué. Le nerf olfactif, organe essentiel de l'olfaction, vient s'épanouir dans la membrane pituitaire. Cette membrane reçoit en outre une grande quantité d'autres filets nerveux qui lui sont fournis par le nerf nasal interne de l'ophthalmique, par le rameau frontal du même tronc, par le ganglion du meckel, par le grand nerf palatin, par le nerf vidien, et par le rameau dentaire antérieur du maxillaire supérieur. Les artères de la membrane pituitaire lui sont fournies par les branches de l'artère maxillaire interne, connues sous les noms de spheno-palatine, de sous-orbitaire, d'alvéolaire supérieure, de palatine, de ptérigo-palatine, par les branches sus-orbitaire et ethmoïdale de l'artère ophthalmique, par l'artère carotide interne, par la labiale supérieure et par les dorsales du nez. Ses veines sont peu connues, et suivent en général le trajet des artères. — Les vaisseaux lymphatiques de la membrane pituitaire ne sont presque pas connus.

Les fosses nasales sont le siége de l'olfaction. *V.* ce mot.

7° *Canal nasal. V.* LACRYMAL (Canal).

8° *Artère nasale*. C'est la plus considérable des deux branches qui terminent l'artère ophthalmique. Elle sort de l'orbite, au-dessus du tendon du muscle orbiculaire des paupières, passe sur le côté de la racine du nez, et s'anastomose avec la dernière extrémité de la faciale. Haller donnait aussi le nom d'*artère nasale* à la *sphéno-palatine*. *V.* ce mot. Le même anatomiste appelait *artères nasales latérales* les *artères dorsales du nez* que fournit la maxillaire externe.

9° *Nerf nasal* (*nerf naso-palpébral* de M. Chaussier, *naso-ocularis* de Soëmmering). Il forme une des trois branches du nerf ophthalmique de Willis. Il pénètre dans l'orbite par la fente sphénoïdale, se place le long de la paroi interne de cette cavité, et se divise au niveau du trou orbitaire interne antérieur en deux rameaux, 1° l'un est *interne* et *postérieur* ; il pénètre dans le trou orbitaire interne antérieur, entre dans le crâne au-dessous de la dure-mère, et s'introduit dans les fosses nasales en passant par une ouverture qui lui est pratiquée sur les côtés de l'apophyse *crista-galli*. Il se divise ensuite en plusieurs filets ; l'un d'eux (naso-lobaire de M. Chaussier), très-mince, descend sur la face postérieure de l'os du nez, et se ramifie dans les téguments du lobe ; un second se termine près de la cloison ; d'autres descendent sur la paroi externe des fosses nasales, etc. 2° L'autre est externe et antérieur ; sous le nom de *nerf nasal externe*, il se distribue en dehors de l'orbite. Avant de se diviser, le *nerf nasal* communique avec le ganglion ophthalmique, et donne deux ou trois nerfs ciliaires.

10° *Nerfs nasaux postérieurs*. Soëmmering a donné ce nom aux nerfs qui naissent de la partie interne du ganglion sphéno-palatin.

11° On dit encore *polype nasal*, *hémorrhagie nasale*, *mucus nasal*. *Voy.* POLYPE, ÉPISTAXIS, MUCUS. (J. C.)

NASCALE (*Inst. chir.*) : espèce de pessaire fait de laine ou de coton, qu'on introduit dans le vagin après l'avoir imprégné d'huile, d'onguent ou de quelque autre médicament convenable. James. (J. C.)

NASCAPHTHON. *V.* NARCAPHTE.

NASITOR. *Voy.* CRESSON ALÉNOIS.

NASO-LOBAIRE (*Anat.*), adj. M. le professeur Chaussier a donné ce nom à l'un des rameaux du nerf nasal. *Voy.* NASAL (Nerf). (J. C.)

NASO-OCULAIRE (*Anat.*), adj., *naso-ocularis* ; qui a rapport au nez et à l'œil. Soëmmering a donné ce nom au nerf nasal. (J. C.)

NASO-PALATIN (*Anat.*), adj., *naso-*

palatinus ; qui appartient au nez et au voile du palais.

1° *Nerf naso-palatin.* Il est fourni par les nerfs sphéno-palatins qui émanent du ganglion de Meckel ; il traverse la voûte des fosses nasales, et se porte sur la cloison entre les deux feuillets de la membrane pituitaire ; il s'introduit dans le canal palatin antérieur, et vient se terminer aux angles supérieurs du ganglion nasupalatin, sans arriver jusqu'à la bouche.

2° *Ganglion naso-palatin.* Mon frère a découvert ce ganglion dans le trou palatin antérieur, au point de réunion des deux branches duquel il est situé. C'est une petite masse rougeâtre, fongueuse, et comme fibro-cartilagineuse. Sa forme la plus ordinaire est celle d'un ovoïde, dont la grosse extrémité tournée en haut reçoit les deux rameaux nasu-palatins, tandis que la petite émet deux ou trois filets qui parviennent à la voûte palatine, où ils se ramifient dans la membrane du même nom, en s'anastomosant avec des filets du grand nerf palatin. (J. C.)

NASO-PALPÉBRAL (*Anat.*), adj. et s. m., *naso-palpebralis.* M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle orbiculaire des paupières, à cause de ses attaches. *Voy.* ORBICULAIRE DES PAUPIÈRES. (J. C.)

NASO-SURCILIER (*Anat.*), adj. et s. m., *naso-superciliaris.* On a donné ce nom au muscle *surcilier* ou *fronto-surcilier. V.* ce mot. (J. C.)

NASTURTIUM. *Voy.* CRESSON DE FONTAINE. (H. C.)

NASUM DILATANTES (Musculi) : nom que Columbus donne au muscle pyramidal du nez.

NATA (*Path.*), mot latin : nom donné par quelques auteurs à certaines excroissances charnues, indolentes, ayant la forme des fesses. (CH.)

NATARON : synonyme de *natron. V.* ce mot. Inusité. (M. O.)

NATATION (*Physiol.*), s. f., *natatio ;* action de nager ou de se soutenir et de se mouvoir sur l'eau. La natation est souvent un moyen d'augmenter les forces musculaires.

NATES (*Anat.*), mot latin, les fesses. On a donné le nom de *nates* aux tubercules quadrijumeaux supérieurs, et celui de *testes* aux inférieurs. (J. C.)

NATIF, IVE, adj., *nativus*, dérivé du verbe *nascor*, je nais ; épithète donnée aux métaux qui se trouvent dans la nature à l'état métallique : on dit l'*or natif*, le *fer natif*, etc. (M. O.)

NATRIX : nom latin de la couleuvre à collier. *V.* COULEUVRE. (H. C.)

NATRON ou NATRUM, s. m., *natrum :* nom donné à un composé salin très-abondant en Égypte, et qui est presque entièrement formé de sous-carbonate de soude. (M. O.)

NATTA. *V.* NATA.

NATULÆ (*Anat.*), mot latin. *Voy.* NATES. (J. C.)

NATURALIA (*Anat.*), mot latin ; les organes de la génération. *V.* GÉNITAL. (J. C.)

NATURALISTE (*Hist. nat.*), adj. pris substantivement, *rerum naturalium investigator*, *naturæ arcanorum indagator ;* l'homme qui s'attache à l'étude spéciale des productions de la nature. (H. C.)

NATURE (*Hist. nat.*), s. f., *natura.* Ce mot est employé dans plusieurs sens différents. Au personnel, il signifie l'être souverain qui dirige l'univers. Dans d'autres cas, il indique l'ensemble des qualités d'un être, ou la totalité des corps qui composent l'univers. (H. C.)

NATUREL, ELLE (*Hist. nat.*), adj., *naturalis ;* qui appartient à la nature, qui est conforme aux lois qui la régissent. (H. C.)

NAUSÉABOND (*Physiol.*), adj., *nauseosus ;* qui cause des nausées. (H. C.)

NAUSÉE (*Path.*), s. f., *nausea*, du grec ναυσία ; envie ou besoin de vomir. Elle ne doit pas être confondue avec les vomituritions. (CH.)

NAUSÉEUX, EUSE, adj., *nauseosus. V.* NAUSÉABOND. (H. C.)

NAUSIOSIS (*Path.*), mot grec, ναυσίωσις ; il a deux acceptions : tantôt il est synonyme de *nausée*, tantôt il exprime le phénomène qui a lieu dans certaines hémorrhagies veineuses, lorsque le sang s'échappe par secousses. (CH.)

NAUTIA (*Path.*), mot grec, ναυτία ; il a le même sens que ναυσία, nausée. *V.* ce mot. (CH.)

NAUTICUS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins ; muscle jambier postérieur. Spigelius. (J. C.)

NAUTILE (*Conchyliol.*), s. m., *nautilus ;* genre de mollusques céphalopodes à coquille univalve. (H. C.)

NAVET (*Bot.*), s. m., *brassica napus ;* plante du genre chou, dont la racine, fort grosse, blanche, charnue, tendre et sucrée, sert de nourriture à l'homme et aux animaux. On a quelquefois recommandé le navet comme médicament dans les maladies de poitrine. *V.* CHOU. (H. C.)

NAVET DU DIABLE. *V.* BRYONE.

NAVET GALANT. *V.* BRYONE.

NAVICULAIRE (*Anat.*), adj., *navicularis*, de *navicula*, nacelle, petite barque. *Os naviculaire. Voyez* SCAPHOÏDE.

Fosse naviculaire. On a donné ce nom, 1° à un petit enfoncement qui se trouve placé entre l'entrée du vagin et la commissure postérieure des grandes lèvres ou la fourchette ; 2° à une dilatation assez prononcée que présente le canal de l'urètre chez l'homme, vers la base du gland ; 3° à l'enfoncement superficiel qui sépare les deux racines de l'hélix. (J. C.)

NAVIFORME (Os) (*Anat.*), mots latins ; l'os scaphoïde. *Voy.* SCAPHOÏDE. (J. C.)

NÉAPOLITA (*Pharm.*) : ancien nom d'un topique conseillé contre la goutte et la névralgie sciatique, et décrit par Actuarius. Inusité. (M. O.)

NEAPOLITANUM UNGUENTUM : onguent napolitain. *Voy.* ONGUENT.

NEAPOLITANUS MORBUS (*Path.*), terme latin : mal napolitain ; la syphylis. (CH.)

NÉBULA (*Path.*), mot latin ; nuage, tache de la cornée, plus légère que l'albugo. (CH.)

NÉCROBIE (*Entomol.*), s. f., *necrobius*, de νεκρὸς, mort, et de βίος, vie ; genre d'insectes coléoptères qui vivent dans les cadavres et les charognes. Les anatomistes doivent les redouter pour leurs préparations. (H. C.)

NÉCROLOGE (*Path.*), s. m., de νεκρὸς, mort, et de λόγος, discours ; registre destiné à constater la mort des individus.

NECROPHOBIE (*Path.*), s. f., *necrophobia*, de νεκρὸς, mort, et de φόβος, crainte ; crainte exagérée de la mort. Ce symptôme a lieu dans quelques maladies qui ne sont pas mortelles, dans l'hypocondrie en particulier. (CH.)

NÉCROPHORE (*Entomol.*), s. m., *necrophorus*, de νεκρὸς, mort, et de φέρω, je porte ; genre d'insectes coléoptères qui vivent dans les cadavres des petits animaux, et qui les enterrent pour servir ultérieurement de nourriture à leurs larves. (H. C.)

NECROSE (*Path. chir.*), s. f. *necrosis*, νέκρωσις, du verbe grec νεκρόω, je mortifie ; mortification des os. On appelle ainsi la mort de la totalité ou d'une partie plus ou moins étendue d'un os. La nécrose est aux os, ce que la gangrène est aux parties molles ; la partie nécrosée, desséchée, privée de sucs, est devenue un corps étranger analogue aux escarres gangréneuses : la nature fait effort pour séparer cette portion morte : elle l'isole des parties voisines, et favorise son expulsion. La nécrose attaque non-seulement la partie la plus dense et la plus compacte du tissu osseux, mais aussi le tissu celluleux : souvent j'ai trouvé des fragments considérables d'os nécrosés, formés uniquement par du tissu celluleux. Dans les os larges, ceux du crâne, par exemple, ses phénomènes varient suivant que l'altération de la substance osseuse est plus ou moins profonde, et que le péricrâne seul ou la dure-mère en même temps ont été détachés ; dans le premier cas, la table externe de l'os est seule frappée de mort ; dans le second, l'os est nécrosé dans toute son épaisseur, et dans une étendue plus ou moins considérable : dans ces deux cas la nature fait effort pour se débarrasser de la partie morte, et parvient ordinairement à l'expulser après un temps plus ou moins long.

Les os longs peuvent être nécrosés, 1° *à leur surface externe* seulement. Dans ce cas ce sont les lames les plus extérieures de l'os qui se détachent et forment une exfoliation qui est entraînée par la suppuration des parties sous-jacentes ; 2° *à leur surface interne.* Lorsqu'une cause morbifique porte son action sur la membrane médullaire, l'extérieur de l'os reste intact ; ses couches les plus profondes qui reçoivent leurs vaisseaux de cette membrane, meurent et se dessèchent ; les couches externes, animées par le sang que leur transmettent les vaisseaux du périoste, s'enflamment, se gonflent ; la séparation s'établit, dit M. le professeur Richerand, entre la partie nécrosée et la partie encore vivante ; le pus s'amasse entre l'une et l'autre : ce fluide altère la portion frappée de nécrose, et en sillonne la substance ; il y grave ces empreintes inégales qui en rendent la surface si raboteuse. Suivant la théorie de Troja, c'est le périoste qui se gonfle, devient cartilagineux, puis osseux, et forme à l'os nécrosé une enveloppe osseuse de nouvelle formation.

La nécrose formée dans le centre des os longs ne s'étend jamais jusqu'à leurs extrémités articulaires ; les couches extérieures de l'os forment autour de la portion morte un canal plus ou moins large ; il se forme entre cet os tuméfié et la portion nécrosée, à laquelle on a donné le nom de *séquestre*, une suppuration plus ou moins abondante qui presse contre le canal osseux formé par les couches extérieures de l'os, en affaiblit les parois dans quelques points, en détermine la perforation, et s'écoule par des ouvertures, lesquelles deviennent des fistules, après l'ouverture des abcès causés par cette matière purulente.

Dans le traitement de la nécrose, il

faut d'abord combattre la cause interne, et ensuite attendre et faciliter la sortie du séquestre par des incisions convenables, par la perforation de l'os au moyen du trépan, etc. (J. C.)

NECTAIRE (*Bot.*), s. m., *nectarium.* On donne ce nom à certaines productions renfermées dans les fleurs, et destinées à contenir une liqueur visqueuse plus ou moins sucrée, et dont les abeilles composent leur miel. La figure, le volume et la nature des nectaires varient à l'infini. (H. C.)

NECTAR : les anciens donnaient ce nom à plusieurs boissons, et particulièrement à celle qui était faite avec du vin doux évaporé et édulcoré avec du miel. (M. O.)

NEDYA (*Anat.*), mot grec, νηδύα; les intestins ou les viscères contenus dans l'abdomen. Castelli, James. (J. C.)

NEDYS (*Anat.*), mot grec, νηδὺς; le ventre, l'abdomen, l'estomac. James. (J. C.)

NÈFLE (*Bot.*), s. f., fruit du *mespilus germanica*, arbre cultivé dans nos jardins. Ce fruit est un peu astringent, mais peu estimé et presque inusité. (H. C.)

NÉFLIER (*Bot.*), s. m., *mespilus;* genre de l'icosandrie monogynie et de la famille des rosacées. On mange les fruits du néflier commun, *mespilus germanica. V.* Nèfle. L'aube-épine appartient à ce genre. (H. C.)

NEFRENDES (*Anat.*). On a désigné par ce mot, selon Castelli et James, les personnes qui sont privées de dents, comme les jeunes enfants qui n'en ont point encore, ou les vieillards qui les ont perdues. (J. C.)

NÈGRE, ESSE (*Anthropol.*), adj. pris substantivement, *nigrita;* nom des individus de la race noire, qui habite la Guinée, la Nigritie, l'Abyssinie, etc. (H. C.)

NÈGRE-BLANC. *Voy.* Albinos. (H. C.)

NEGUNDO (*Bot.*) : nom d'un gattilier dont les feuilles et les fleurs passent dans l'Inde pour guérir beaucoup de maux. Une espèce d'érable s'appelle aussi *negundo.* (H. C.)

NEIÆRA (*Anat.*), mot grec, νειαίρα, ou νειαίρη; la partie inférieure du ventre. James. (J. C.)

NEIGE, s. f., *nix*, *nivis;* eau à l'état solide qui tombe du sein de l'atmosphère sous la forme de flocons très-divisés, d'un blanc éclatant, et qui se forme au moment où les nuages doivent se résoudre en pluie. Elle est plus légère que la glace, et se laisse facilement comprimer. Il y a cette différence entre la neige et la grêle, c'est que la neige est de l'eau solidifiée avant la formation des gouttes de pluie, tandis que la grêle ne se produit que par la solidification de l'eau déjà réunie en gouttes. La neige est employée à l'extérieur comme tonique et répercussif. (M. O.)

NEIGE ANTIMONIALE. *V.* Oxyde d'antimoine sublimé ou Fleurs d'antimoine. (M. O.)

NEILION : nom d'un mélange décrit par Paul-Æginète. Inusité. (M. O.)

NÉLUMBO (*Bot.*), s. m., *nelumbium;* genre de la famille des renonculacées et de la polyandrie polygynie, lequel avait été confondu par Linnæus avec les nénuphars. Le *nelumbo des Indes*, *nelumbium speciosum*, croît à la Chine, en Perse, en Égypte. On en mange les semences, qui sont tendres comme des amandes. Les feuilles et les racines servent aussi d'aliments. Plusieurs auteurs ont regardé cette plante comme la *colocase* des anciens. (H. C.)

NÉNUPHAR (*Bot.*), s. m., *nymphæa;* genre de plantes de la polyandrie monogynie et de la famille des renonculacées. Le *nénuphar blanc*, *nymphæa alba*, et le *nénuphar jaune*, *nymphæa lutea*, ont été très-employés en médecine. Les fleurs de ces plantes, qui croissent en Europe dans les étangs et les rivières, sont anodynes et légèrement hypnotiques. On en préparait un sirop qui, de même que toute la plante, passait pour anti-aphrodisiaque. Aujourd'hui les nénuphars sont peu usités; on fait entrer pourtant encore quelquefois leur eau distillée dans des potions calmantes. (H. C.)

NÉOGALA (*Physiol.*), s. m., *neogala*, de νέος, nouveau, et de γάλα, lait; lait que secrètent les mamelles immédiatement après le colostrum. (J. C.)

NÉOTTOCRYPTES (*Entomol.*), *neottocrypti*, de νεοττὸς, petit animal, et de κρυπτὸς, caché. *Voyez* Abditolarves. (H. C.)

NÈPE (*Entomol.*), s. f., *nepa;* genre d'insectes de l'ordre des hémiptères et de la famille des hydrocorées. (H. C.)

NEPENTHES (*Mat. méd.*, *Bot.*), s. m., *nepenthes*, νηπενθὴς, de νὴ, particule négative, et de πένθος, deuil. Les anciens donnaient ce nom à un remède très-vanté par eux contre la tristesse et la mélancolie. Les femmes de Thèbes, dit Diodore de Sicile, possédaient seules le secret de sa composition; et, selon Homère, Hélène l'avait apporté d'Egypte. Adanson croit que le népenthes des anciens est le chanvre du Levant, nommé *bangue* au-

jourd'hui. *V.* ce mot. D'autres auteurs pensent que ce doit plutôt être l'opium. Les botanistes modernes ont donné le nom de népenthes à un genre de plantes de la diœcie polyandrie et de la famille des orchidées, probablement. Leurs feuilles sont remarquables en ce qu'elles sont terminées par une vrille qui porte une urne membraneuse, oblongue, creuse, fermée par une opercule, et pleine d'une eau douce et limpide. On en trouve une espèce à Madagascar. (H. C.)

NEPETA. *V.* CATAIRE.

NÉPHELE (*Path.*), mot grec, νεφέλη, nuage. *V.* ce mot. (CH.)

NÉPHÉLION (*Pathol.*), s. m., *nephelium*, de νεφέλη, nuage; petite tache demi-transparente de la cornée, qui laisse passer les rayons lumineux comme à travers un nuage. *V.* LEUCOMA et NUBÉCULE. (H. C.)

NEPHELOIDE (*Path.*), adj., *nepheloïdes*, νεφελοειδὴς, nébuleux; épithète donnée à l'urine qui offre un nuage. (CH.)

NEPHRALGIE (*Path.*), s. f., *nephralgia*, de νεφρος, rein, et de ἄλγος, douleur; douleur des reins. (CH.)

NÉPHRELMINTHIQUE (*Path.*), adj., *nephrelminthicus*, de νεφρὸς, rein, et de ἕλμινς, vers; qui tient à la présence de vers dans les reins. On a particulièrement donné cette épithète à une espèce d'ischurie. (CH.)

NEPHREMPHRAXIS (*Path.*), s. f., *nephremphraxis*, de νεφρὸς, rein, et de ἐμφράσσω, j'obstrue; nom donné par Plouquet à l'obstruction des reins. (CH.)

NÉPHRÉTIQUE ou NÉPHRITIQUE (*Path.*), adj., *nephriticus*, de νεφρὸς, rein; qui est relatif aux reins. Ce mot s'applique spécialement aux douleurs, aux *coliques* qui ont leur siége dans les reins. Quelquefois on l'a aussi étendu aux personnes qui sont atteintes de ces douleurs. (CH.)

NEPHRIDION (*Anat.*), mot grec, νεφρίδιον. Hippocrate appelait ainsi la graisse qui entoure les reins. Castelli, James. (J. C.)

NÉPHRITE (*Path.*), s. f., *nephritis*, de νεφρὸς, rein, et de la terminaison *itis* donnée spécialement aux phlegmasies; inflammation des reins. Cette maladie se présente sous deux formes principales: elle est aiguë ou chronique. Dans l'un et dans l'autre cas elle est le plus souvent produite par la présence de calculs, soit dans l'uretère qu'ils obstruent, soit dans le rein lui-même. Elle peut du reste occuper les deux reins à-la-fois, ou successivement, ou être bornée à un seul.

Néphrite aiguë. L'usage des boissons alcooliques, les diurétiques âcres, tels que les cantharides, la térébenthine, peuvent y donner lieu; lorsque ses symptômes se développent subitement, après des efforts violents, une secousse, une agitation prolongée, l'inflammation est presque toujours due à la présence d'un calcul.

Le principal symptôme est une douleur aiguë, pongitive et exacerbante dans la région des reins, d'où elle se prolonge en suivant le trajet des uretères jusque dans la vessie, l'aine et le testicule du même côté; souvent même la cuisse correspondante est le siége d'une sensation de stupeur, ou d'un tremblement remarquable. La quantité de l'urine est ordinairement moindre, et ses propriétés physiques sont altérées. Tantôt elle est rouge et épaisse, tantôt claire et aqueuse; souvent le malade est tourmenté par un besoin presque continuel de l'excréter; chez quelques sujets, il y a suppression d'urine. Le malade, en proie à beaucoup d'anxiété et à une grande faiblesse, reste couché sur le dos; il éprouve une soif vive, des nausées, des rots perpétuels, des vomissements, d'abord des matières alimentaires ou des boissons qu'il a prises, puis de bile pure. Le pouls est accéléré, la chaleur augmentée, la peau devient froide dans les exacerbations de la douleur.

La marche de la néphrite aiguë est généralement rapide; cette maladie se termine presque constamment dans l'espace de peu de jours par la guérison ou par la mort du sujet: dans quelques cas elle passe à l'état chronique. Ce n'est guère que dans ce dernier cas que la suppuration et la gangrène ont lieu.

Le diagnostic n'est pas ordinairement difficile: toutefois, dans quelques cas, le rhumatisme des muscles psoas peut simuler la néphrite.

Le traitement consiste dans l'emploi des saignées générales et locales, des bains, des boissons et des lavements adoucissants, des cataplasmes et des fomentations émollientes sur les lombes et sur le ventre, et des moyens généraux communs à toutes les maladies aiguës.

Néphrite chronique. Ses causes sont les mêmes que celles de la néphrite aiguë. Tantôt elle succède à celle-ci, et tantôt elle est primitive. Dans les deux cas, ses principaux symptômes sont une douleur obscure dans la région lombaire, dans le trajet de l'uretère et dans la cuisse; l'excrétion d'une urine trouble, purulente mêlée de caroncules charnues, et le dépérissement progressif du malade. Cette espèce de néphrite est beaucoup moins rar

que la première, et presque constamment mortelle. Aussi se borne-t-on généralement à soutenir les forces par des aliments choisis et des remèdes amers, et à favoriser l'expulsion des grumeaux de pus ou des débris charnus qui se détachent des reins par l'usage des boissons diurétiques.

Dans les néphrites aiguë et chronique on ne doit jamais perdre de vue qu'il existe très-probablement un calcul dans le rein ou dans l'uretère, et que cette circonstance fournit des indications aussi importantes que l'inflammation elle-même. *V.* CALCULS URINAIRES. (CH.)

NÉPHRITIQUE. *V.* NÉPHRÉTIQUE.

NEPHROGRAPHIE (*Anat.*), s. f., *nephrographia*, de νεφρὸς, rein, et de γραφὴ, description; description anatomique des reins. (J. C.)

NEPHROLITHIQUE ou NÉPHROLITHE (*Path.*), dérivé de νεφρὸς, rein, et de λίθος, pierre; qui tient à la présence de calculs dans les reins. On a donné ce nom à l'ischurie qui est occasionée par des calculs formés dans les reins. (J. C.)

NÉPHROLITHOTOMIE (*Opérat. chir.*), s. f., *nephrolithotomia*, de νεφρὸς, rein, de λίθος, pierre, calcul, et de τέμνειν, couper : nom donné à la néphrotomie par Schurrigius. *Voy.* NÉPHROTOMIE. (J. C.)

NÉPHROLOGIE (*Anat.*), s. f., *nephrologia*, dérivé de νεφρὸς, rein, et de λόγος, traité; traité des reins, dissertation sur les reins et leurs fonctions. Inusité. (J. C.)

NEPHROMETRÆ (*Anat.*), mot grec, νεφρομῆτραι. Ruffus d'Éphèse appelle ainsi les muscles psoas. James. (J. C.)

NEPHRO-PHLEGMATIQUE (*Pathol.*), adj., *nephro-phlegmaticus*, de νεφρὸς, rein, et de φλέγμα, phlegme, pituite; nom donné par quelques auteurs à l'ischurie produite par les mucosités contenues dans l'urine. (CH.)

NEPHROPLÉGIQUE (*Path.*), adj., *nephroplegicus*, du grec νεφρὸς, rein, et de πλήσσω, je frappe; épithète donnée à l'ischurie produite par une prétendue paralysie des reins. (CH.)

NEPHROPLÉTHORIQUE (*Path.*), adj., *nephroplethoricus*, de νεφρὸς, rein, et de πληθώρα, pléthore; qui tient à la pléthore des reins. On a donné cette épithète à l'ischurie qui dépend de cette cause. (CH.)

NEPHROPYIQUE (*Path.*), adj., *nephropyicus*, de νεφρὸς, rein, et de πύον, pus; qui est lié à la suppuration du rein. (CH.)

NEPHRO-SPASTIQUE (*Path.*), adj., *nephro-spasticus*, de νεφρὸς, rein, et de σπάω, je serre; qui dépend du spasme des reins. Ce nom a été donné à une forme particulière de l'ischurie. (CH.)

NEPHROTHROMBOIDE (*Pathol.*), adj., *nephrothromboïdes*, de νεφρὸς, rein, et de θρόμβος, caillot; qui dépend de caillots de sang contenus dans les reins ou leurs conduits.—Ce nom a été donné à une espèce d'ischurie. (CH.)

NEPHROTOMIE (*Anat.*, *Op. chir.*), s. f., *nephrotomia*, de νεφρὸς, rein, et de τέμνειν, couper, disséquer; dissection des reins. Opération que l'on a proposée dans le but d'extraire les calculs développés dans l'intérieur des reins, au moyen d'une incision pratiquée dans le tissu de cet organe. Il paraît que cette opération n'a jamais été faite sur le vivant, bien qu'on en rapporte plusieurs exemples. (J. C.)

NEPTA : synonyme d'*asphalte*. *V.* ce mot. Inusité. (M. O.)

NÈRE : ancien nom d'une pastille mentionnée par Paul-Æginète. Inusité. (M. O.)

NÉRÉIDE (*Zool.*), s. f., *nereis*; genre d'animaux marins de la classe des annelides, et dont les espèces vivent dans des trous creusés dans le sable des rochers. Plusieurs de ces espèces sont phosphorescentes. (H. C.)

NERF (*Anat.*), s. m., *nervus*, du grec νεῦρον, force. Les nerfs sont les organes conducteurs du sentiment et du mouvement; ce sont des cordons blancs, cylindriques, communiquant le plus souvent les uns avec les autres dans divers points de leur trajet, naissant symétriquement et par paires, du cerveau et de la moelle vertébrale, et formés d'un nombre plus ou moins considérable de filets entrelacés et unis entre eux par du tissu cellulaire.

Les nerfs sont dans leur direction parallèles, perpendiculaires ou inclinés à l'axe du corps. En s'éloignant du lieu de leur origine, ils se divisent en branches et en rameaux qui se terminent par des filets, lesquels dégénèrent encore en fibrilles de plus en plus très-fines.

En général les gros troncs nerveux parcourent les grands interstices cellulaires des membres et du tronc. La somme des diamètres réunis des divers rameaux d'un même nerf, l'emporte de beaucoup sur le diamètre de son tronc principal. Les filets qui terminent les rameaux des nerfs, finissent en se continuant avec d'autres filets nerveux, ou en se perdant dans le tissu des organes, sans qu'on puisse dire précisément de quelle manière. On nomme *anastomose* la continuation ou la commu-

nication des filets nerveux les uns avec les autres. *V.* ANASTOMOSE.

Lorsque deux ou plusieurs nerfs se rapprochent, et que leurs filets se confondent par un grand nombre d'anastomoses, de manière à ce qu'il en résulte une sorte de réseau plus ou moins complexe et à mailles plus ou moins lâches, on donne à cet entrelacement le nom de *plexus*.

Les nerfs sont composés de filets juxtaposés, lesquels sont également la réunion de plusieurs filets de la même nature. Le nombre de ces filets est toujours très-considérable.

Les nerfs sont enveloppés d'une membrane nommée le *névrilemme*. *V.* ce mot. Ce névrilemme forme, pour chaque filet nerveux, un canal dans lequel on trouve une substance nerveuse qui le remplit exactement, et paraît analogue à la substance blanche du cerveau.

Les nerfs sont revêtus et unis aux parties voisines par une couche abondante de tissu cellulaire graisseux, lequel envoie en dedans des prolongements qui séparent et isolent les cordons et les filets nerveux les uns des autres. Les troncs artériels qui accompagnent les nerfs leur envoient des rameaux qui pénètrent de toutes parts dans leur intérieur. Les veines des nerfs suivent le même trajet que leurs artères. On n'a pu encore suivre que très-difficilement des vaisseaux absorbants dans les plus gros troncs nerveux.

Bichat divise les nerfs en *nerfs cérébraux* ou *de la vie animale*, et en *nerfs des ganglions* ou *de la vie organique*.

M. le professeur Chaussier admet trois genres de nerfs : 1° *nerfs encéphaliques*. Ils sont au nombre de douze de chaque côté, distincts par leur origine, leur trajet, leur terminaison. 2° *Nerfs rachidiens*. Ils sortent par les trous de conjugaison de la colonne vertébrale, et proviennent du cordon rachidien. Ils sont au nombre de trente de chaque côté. On les distingue par l'expression numérique de première, deuxième, troisième paire, etc., et d'après la région qu'ils occupent on les divise en trachéliens, dorsaux, lombaires et sacrés. 3° *Nerfs composés*. Au lieu de naître immédiatement de l'encéphale ou du cordon rachidien, ils sont formés par le concours de plusieurs branches, rameaux ou filets de nerfs différents. Le grand sympathique appartient à ce genre.

On divise ordinairement les nerfs encéphaliques en plusieurs classes, d'après le lieu où leur tronc tient à l'encéphale ; on les distingue ainsi en nerfs qui naissent du cerveau, de la protubérance cérébrale, de la moelle alongée, et de la moelle épinière, le cervelet n'en fournissant pas.

Les nerfs formés par l'encéphale et son prolongement rachidien, sont :

1° Le *nerf olfactif* (nerf ethmoïdal, Chauss.).

2° Le *nerf optique* (nerf oculaire, Ch.).

3° Le *nerf moteur oculaire commun* (nerf oculo-musculaire commun, Ch.).

4° Le *nerf pathétique* (nerf oculo-musculaire interne, Chauss.).

5° Les *nerfs trijumeaux* (nerf trifacial, Chauss.).

6° Le *nerf moteur oculaire externe* (nerf oculo-musculaire externe, Chauss.).

7° Le *nerf facial* (*idem*, Chauss.).

8° Le *nerf auditif* (nerf labyrinthique, Chauss.).

9° Le *nerf glosso-pharyngien* (nerf pharyngo-glossien, Chauss.).

10° Le *nerf vague* ou *moyen sympathique* (nerf pneumo-gastrique, Chauss.).

11° Le *nerf hypo-glosse* (nerf hypoglossien, Chauss.).

12° Le *nerf spinal* (nerf trachélo-dorsal, Chauss.).

13° Le *nerf sous-occipital* (*idem*, Ch.).

14° Les *sept nerfs cervicaux*, dont les trois premiers forment le plexus cervical (*Voy.* CERVICAL), et dont les quatre derniers forment, avec la branche antérieure du premier nerf dorsal, le plexus brachial. *V.* BRACHIAL.

15° Les *nerfs dorsaux*, au nombre de douze, et qu'on distingue par leur ordre de naissance, en comptant de haut en bas.

16° Les *nerfs lombaires*. Ils sont au nombre de cinq, et forment par leurs branches abdominales, le plexus-lombo-abdominal. *V.* ce mot.

17° Les *nerfs sacrés*. On en compte cinq ou six. Les quatre premiers forment le plexus sacré.

NERF FÉRU et NERF FÉRURE (*Art. vétér.*), s. f. On nomme ainsi chez le cheval la contusion du tendon fléchisseur du pied de devant. Cette contusion produit d'abord la claudication, puis un gonflement assez considérable, qui laisse souvent à sa suite une petite tumeur dure, une sorte de ganglion. (CH.)

NERF GRAND SYMPATHIQUE. *V.* SYMPATHIQUE. (J. C.)

NÉRITE (*Conchylicl.*), s. f., *nerita*; genre de mollusques gastéropodes à coquille univalve. Plusieurs espèces habitent la mer, d'autres les rivières. (H. C.)

NERIUM. *V.* LAUROSE. (H. C.)

NEROLI (*Mat. méd.*), s. m. : nom que les pharmaciens donnent à l'huile volatile de fleurs d'orangers. (H. C.)

NERONIANA PHLEBOTOMIA (*Opér. chir.*). On donnait cette épithète à la phlébotomie, selon James, lorsqu'on ouvrait plusieurs veines dans le même jour. (J. C.)

NERPRUN (*Bot.*), s. m., *rhamnus*, ῥαμνος: genre de la pentandrie monogynie et de la famille des rhamnoïdes. On distingue, parmi les espèces qui le composent, le nerprun commun, *rhamnus catharticus*, arbuste indigène, dont les baies sont purgatives, et servent à la confection d'un sirop très-usité. Ce sont ces mêmes baies qui fournissent aux peintres la couleur dite *vert de vessie*. La graine d'Avignon n'est autre chose que les baies desséchées, avant leur maturité, du *rhamnus infectorius*, arbrisseau de nos provinces méridionales. Cette graine est très-employée pour la teinture en jaune; elle donne aux peintres la couleur appelée *stil-de-grain*. Les feuilles du nerprun de la Chine, *rhamnus theezans*, sont quelquefois employées par les indigènes au lieu de thé. *Voy.* ALATERNE, BOURDAINE, JUJUBIER. (H. C.)

NERPRUNS. *V.* RHAMNOÏDES.

NERVALIA OSSA (*Anat.*), mots latins; les os *pariétaux*. *Voy.* PARIÉTAL. (J. C.)

NERVEUSE (Fièvre) (*Path.*), *febris nervosa*. La fièvre nerveuse et l'état nerveux qui en est le premier degré, présentent, comme les autres maladies comprises dans la classe des fièvres, un trouble général des fonctions, et spécialement un désordre plus prononcé dans les fonctions de relation, qui sont plus immédiatement encore que les autres sous l'influence des nerfs.

Le tempérament nerveux, le sexe féminin, la jeunesse et l'âge adulte, une éducation molle, les excès dans le travail du cabinet, une ardeur immodérée dans l'étude des sciences, de la littérature et des arts, les passions fortes, une vie sédentaire, la faiblesse qui résulte des hémorrhagies ou de quelque autre évacuation, sont les principales causes de ces affections; une impression vive, physique ou morale, en est souvent la cause occasionelle.

L'*état nerveux* se présente avec des symptômes très-variés: la physionomie, toujours altérée, offre tantôt une stupeur remarquable, tantôt une mobilité convulsive: la peau est souvent hérissée par la saillie des bulbes des poils; des frémissements passagers, des mouvements convulsifs ont lieu dans diverses parties; la voix est affaiblie, suspendue ou altérée. On observe des hallucinations de la vue, de l'ouïe, de l'odorat; une susceptibilité extrême aux moindres impressions, ou une insensibilité générale ou partielle; des douleurs spasmodiques, mobiles, instantanées; du trouble dans les facultés intellectuelles, et particulièrement dans le jugement et la mémoire; l'insomnie ou le sommeil agité; des spasmes variés du pharynx, de l'œsophage, de l'estomac, de la vessie, du cœur; la distribution irrégulière de la chaleur, la couleur aqueuse de l'urine, des sueurs partielles, l'augmentation des larmes, la diminution de l'exhalation buccale.

Ces symptômes, une fois développés, s'adoucissent et s'exaspèrent irrégulièrement. Leur durée est courte: ils se terminent ordinairement en peu de jours, d'une manière heureuse. Quelquefois la fièvre nerveuse, ailleurs l'hypochondrie ou l'hystérie, succèdent à l'état nerveux.

Le traitement de l'état nerveux consiste dans l'emploi méthodique des moyens antispasmodiques.

Le repos du corps et de l'esprit, l'éloignement du bruit, de la lumière, l'abstinence des aliments, l'immersion dans un bain tiède, sont autant de moyens applicables avec avantage dans le plus grand nombre des cas.

Du reste les saignées générale et locale, les boissons aqueuses sont, dans quelques circonstances, beaucoup plus propres à calmer le spasme, que les remèdes narcotiques et que ceux qu'on a mal-à-propos décorés du titre d'antispasmodiques, qui ne leur convient que dans des cas déterminés.

La *fièvre nerveuse* offre des symptômes beaucoup plus graves. Son invasion a souvent lieu comme celle des autres fièvres, par un frisson ou de la chaleur, quelquefois par des convulsions, une syncope, le délire.

Ses principaux symptômes sont le désordre de l'attitude et de la physionomie, le trouble de la contractilité musculaire, marqué par les mouvements involontaires, les soubresauts, les convulsions, la roideur, la paralysie partielle, l'altération de la voix, de la parole, des sensations, et plus particulièrement encore des facultés intellectuelles et affectives, le délire ou le coma.

Les fonctions nutritives participent au trouble général; quelques malades ont le sentiment de la faim, bien que leur estomac puisse à peine digérer les liquides. La soif est quelquefois insatiable, ailleurs elle est nulle; les nausées, les vomissements, le météorisme, la gêne de la respiration qui est inégale,

irrégulière ou plaintive ; l'accélération du pouls, les variations fréquentes dans la force et la grandeur des pulsations artérielles, dans le volume des veines, dans l'injection des téguments, dans la distribution de la chaleur, dans l'humidité de la peau, dans la couleur et la quantité de l'urine, dans les excrétions alvines, sont des phénomènes qu'on observe communément dans les fièvres nerveuses. L'excitation des organes génitaux, l'hydrophobie, la catalepsie, les convulsions épilepsiformes, ont quelquefois lieu dans leur cours.

La fièvre nerveuse a souvent, dans sa première période, une marche insidieuse qui peut en imposer au médecin. Elle offre généralement des paroxysmes, dans lesquels il arrive quelquefois que le pouls et la chaleur ne sont pas en harmonie avec les autres symptômes. Souvent encore, dans le cours de cette affection, les phénomènes prédominants offrent une mobilité remarquable ; ils se portent successivement du thorax à la tête, de celle-ci au ventre.

Sa durée ordinaire est de quatorze à vingt jours. Sa terminaison peut être heureuse ou funeste ; elle peut aussi être imparfaite : la mort a quelquefois lieu dès les premiers jours.

La fièvre nerveuse se présente sous plusieurs formes : les principales sont la *fièvre nerveuse inflammatoire*, la *fièvre nerveuse adynamique*, marquées par le concours des symptômes inflammatoires ou adynamiques avec ceux de la fièvre nerveuse ; la *fièvre lente nerveuse*, caractérisée par des symptômes moins manifestement dangereux, une sorte de bénignité apparente, et une apparence de lenteur dans sa marche ; la *fièvre cérébrale*, dans laquelle les accidents cérébraux, tels que l'assoupissement ou une céphalalgie violente prédomine sur les autres.

Le diagnostic est souvent difficile : l'inflammation des méninges, l'hydrocéphale aiguë et la manie offrent des symptômes qui ont une grande analogie avec ceux de la fièvre nerveuse. *Voy.* Hydrocéphale aigue, Phrénésie et Manie. Le prognostic est toujours grave.

L'ouverture des cadavres ne présente aucune lésion dans les fièvres nerveuses simples.

Les débilitants, les toniques et les moyens dits perturbateurs, ont été préconisés dans le traitement des fièvres nerveuses ; chacun d'eux peut convenir dans quelques circonstances, aucun n'est applicable à toutes.

La méthode antiphlogistique est indiquée chez les sujets jeunes, robustes, adonnés à la bonne chère, et chez lesquels des symptômes inflammatoires sont joints aux symptômes nerveux ; les toniques sont convenables dans des conditions opposées : ceux qu'on emploie le plus généralement sont le quinquina en infusion, en décoction, en extrait ; la serpentaire, la cascarille, le camphre, les vins généreux, l'éther, les eaux distillées aromatiques de fleurs d'oranger, de menthe, de cannelle. La méthode expectante peut être employée quand la fièvre nerveuse n'offre qu'une intensité médiocre, et quand elle ne présente aucune indication précise. Les bains tièdes, les infusions de fleurs de tilleul et de feuilles d'oranger, ont quelquefois conduit à une terminaison heureuse, telle fièvre ataxique que les moyens perturbateurs auraient peut-être exaspérée.

Les rubéfiants et les vésicants, le camphre, l'éther, les affusions d'eau froide, l'immersion momentanée dans ce liquide, principaux moyens de la méthode perturbatrice, conviennent particulièrement dans les cas où l'intensité extrême des symptômes ne laisse presque aucun doute sur la terminaison funeste de la maladie.

Les causes qui ont préparé le développement de la maladie, les symptômes prédominants qu'elle présente, fournissent du reste des indications importantes qu'il serait dangereux de négliger. (Ch.)

NERVEUSES (Maladies) (*Pathol.*), s. f., *morbi nervosi ;* affections qui ont leur siége dans le système nerveux. (Ch.)

NERVEUX, EUSE (*Anat.*), adj., *nervosus*, *neurodes*, νευρώδης ; qui a rapport ou appartient aux nerfs. — *Système nerveux.* Il est formé par l'ensemble des nerfs. *V.* ce mot. — *Fluide nerveux.* Fluide que l'on supposait circuler dans les nerfs, et que l'on regardait comme l'agent de la sensibilité et du mouvement. — On dit encore *agent nerveux*, *genre nerveux*, *plexus nerveux*, etc.

NERVI REVERSIVI (*Anat.*), mots latins ; les *nerfs récurrents*. *V.* Récurrent, Pneumo-gastrique. (J. C.)

NERVIN, INE (*Thérap.*), adj., *nervinus ;* épithète des remèdes que l'on a conseillés dans l'intention de fortifier le système nerveux affaibli. (H. C.)

NERVURES (*Bot.*), s. f. pl., *nervi*. On appelle ainsi les petites côtes plus ou moins saillantes qui se voient sur les feuilles de beaucoup de végétaux. (H. C.)

NESIS, mot grec, νῆσις ; accumulation, congestion. (Ch.)

NESTIS, mot grec, νῆστις ; qui est à

jeun. On a donné ce nom à l'intestin jejunum. *V.* Jejunum. (J. C.)

NÉTOPON : mot grec dont on s'est servi pour désigner l'onguent ægyptiac, un autre onguent plus composé, etc. Inusité. (M. O.)

NEUROCHONDRODES (*Anat.*), mot grec, νευροχονδρωδες, de νεῦρον, nerf, et de χόνδρος, cartilage ; ligaments cartilagineux ou fibro-cartilages. *V.* ce dernier mot. Castelli, James. (J. C.)

NEUROGRAPHIE. *V.* Névrographie.

NEUROLOGIE. *V.* Névrologie.

NEUROMETÈRES. *Voy.* Nephrometræ. (J. C.)

NEUROTICA REMEDIA : mots latins par lesquels plusieurs auteurs ont désigné les médicaments nervius. *V.* Nervin. (H. C.)

NEUROTOME. *V.* Névrotome.

NEUROTOMIE. *V.* Névrotomie.

NEUTHA (*Anat.*) : pellicule qui couvre le visage d'un enfant qui vient de naître. C'est probablement l'*amnios*, selon Castelli. (J. C.)

NEUTRALISER (*Chim.*), v. a.; ajouter une assez grande quantité d'acide à un alcali ou à un sel alcalin pour faire disparaître les propriétés alcalines, et *vice versâ ;* combiner avec un acide ou avec un sel acide assez d'alcali ou d'un oxyde quelconque pour faire un sel qui ne soit ni acide ni alcalin. (M. O.)

NEUTRE (*Chim.*), adj., *neuter;* épithète donnée aux sels qui ne sont ni acides ni alcalins, et qui par conséquent ne rougissent point le tournesol et ne verdissent point le sirop de violettes. (M O.)

NEUTRE (*Bot.*), adj., *neuter;* épithète des fleurs qui sont dépourvues de sexe, c'est-à-dire qui n'ont ni étamines ni pistil. (H. C.)

NÉVRALGIE (*Path.*), s. f., *nevralgia*, de νεῦρον, nerf, et de ἄλγος, douleur; douleur nerveuse. Nom générique d'un certain nombre de maladies dont le principal symptôme est une douleur fort vive, exacerbante ou intermittente, qui suit le trajet d'une branche nerveuse, s'étend à ses ramifications, et paraît par conséquent avoir son siége dans ce nerf. Les principales névralgies ont été désignées par les noms de *faciale*, dont la *sous-orbitaire*, la *maxillaire*, la *frontale* sont des subdivisions, d'*ilio-crotale*, de *fémoro-poplitée*, *fémoro-prétibiale*, *plantaire*, *cubito-digitale :* on a aussi admis des névralgies *anomales*.

Névralgie faciale. C'est le *tic* douloureux de beaucoup d'auteurs. Elle est caractérisée par des douleurs aiguës lancinantes, revenant par intervalles et comme par secousses dans certains lieux déterminés de la face, et toujours dans les mêmes, et produisant des mouvements convulsifs dans les muscles correspondants. Elle peut avoir son siége dans le nerf orbito-frontal, dans le sous-orbitaire, ou dans la branche maxillaire du nerf trifacial.

Dans le premier cas (*névralgie frontale*) la douleur commence au trou sourcilier, et de là elle s'étend aux ramifications qui se distribuent au front, à la paupière supérieure, à la caroncule lacrymale, à l'angle nasal des paupières; quelquefois elle se porte spécialement dans l'orbite.

Dans le second cas (*névralgie sous-orbitaire*) la douleur se fait sentir dans le trajet de la branche sous-maxillaire du nerf trifacial, et particulièrement dans les rameaux sous-orbitaires ; souvent elle naît du trou sous-orbitaire, et s'étend aux ramifications qui se distribuent à la joue, à la lèvre supérieure, à l'aile du nez, à la paupière inférieure et à l'angle externe de l'œil ; quelquefois elle remonte vers l'origine du nerf, et se fait sentir aux dents, au sinus maxillaire, au voile du palais, à la luette, à la base de la langue ; dans certains cas, elle s'étend à tout un côté de la face, où elle détermine des contractions convulsives.

Dans la troisième variété (*névralgie maxillaire*) la douleur part communément du trou mentonnier ; elle suit les nerfs qui se rendent au menton, aux lèvres : elle remonte dans le canal maxillaire, s'étend aux rameaux fournis par cette branche, aux dents, aux alvéoles, sous le menton, au côté de la langue, aux tempes.

Dans ces trois variétés de névralgie faciale l'invasion est souvent lente, quelquefois subite : la marche des douleurs est exacerbante ou même intermittente ; la durée des attaques varie depuis quelques minutes jusqu'à quelques heures.

La durée totale de la maladie est souvent fort longue : il n'est pas rare qu'elle persiste indéfiniment, malgré les remedes; quelquefois la guérison n'est que passagère. Dans certains cas les douleurs sont tellement vives, et les attaques si rapprochées, qu'elles entraînent le dépérissement, ou qu'elles entraînent les malades à mettre eux-mêmes un terme à leur existence.

Beaucoup de moyens ont été employés contre cette affection, dont les causes sont fort obscures. Les principaux sont les saignées générales et locales, les vomitifs, les purgatifs, les topiques ru-

béfiants, vésicants, calmants, les douches, les frictions mercurielles, l'électricité, l'aimant, l'incision du nerf ou la destruction d'une portion de cet organe par excision ou cautérisation. De tous les remèdes employés, celui dont on use le plus généralement aujourd'hui est désigné sous le nom de *Méglin*, qui l'a proposé. Il consiste en des pilules composées de parties égales d'oxyde de zinc, d'extrait de jusquiame noire et de valériane sauvage : on administre ces pilules matin et soir, et l'on en augmente progressivement le nombre, depuis une jusqu'à quarante et même plus. Ce moyen échoue souvent, ainsi que la plupart des autres.

La *névralgie ilio-scrotale* n'a été que très-rarement observée. Elle est caractérisée par une douleur très-vive occupant le trajet du rameau de la première paire lombaire, qui suit la crête de l'ilium et accompagne le cordon des vaisseaux spermatiques.

La *névralgie fémoro-poplitée*, goutte sciatique des auteurs, *ischias nervosa postica* de Cotugno, occupe le grand nerf sciatique. Elle est caractérisée par une douleur plus ou moins vive partant de l'échancrure ischiatique, et se prolongeant à la partie postérieure de la cuisse, suivant une ligne qui correspondrait au trajet du nerf; quelquefois elle s'étend au bord externe de la jambe, et jusqu'à la plante du pied. Le plus souvent elle est continue avec des exacerbations; elle n'offre pas, comme la névralgie faciale, des intermittences complètes. La cuisse affectée n'offre ni gonflement ni rougeur; les mouvements sont difficiles et douloureux, comme dans le rhumatisme; mais des frictions douces, et même une pression forte, soulagent quelquefois la douleur plutôt que de l'exaspérer. La durée de cette affection n'a rien de fixe; elle peut cesser en quelques jours, ou se prolonger pendant des mois, des années, pendant la vie entière du sujet. Les saignées, les évacuants des premières voies, les boissons diaphorétiques, les bains et les douches de toute espèce, les narcotiques à l'extérieur et à l'intérieur, et sur-tout les vésicatoires répétés, les ventouses, les moxas, sont les principaux moyens qu'on lui oppose.

La *névralgie fémoro-prétibiale*, *ischias nervosa antica* de Cotugno, a son siége dans le trajet du nerf crural; elle se fait sentir dans la direction de ce nerf depuis l'aine jusqu'au jarret, et quelquefois le long du bord tibial de la jambe et sur le dos du pied. Sous le rapport de sa marche, de sa durée et de son traitement, elle diffère peu de la précédente.

La *névralgie plantaire* est très-rare : la douleur est bornée au trajet des nerfs plantaires.

La *névralgie cubito-digitale*, *ischias nervosa digitalis* de Cotugno, est caractérisée par une douleur qui s'étend depuis l'endroit où le nerf passe sous le condyle interne jusqu'au dos de la main et à son bord cubital. Elle est quelquefois semblable à celle qu'on éprouve par l'action d'un corps contondant sur cette partie du coude.

Sous le nom de *névralgies anomales*, M. Chaussier a réuni diverses névroses dont les unes sont caractérisées par des douleurs vives, circonscrites dans un petit espace, ou se prolongeant par irradiations, mais n'ayant pas leur siége dans le trajet d'un nerf, et dont les autres sont produites par des tumeurs développées sur le trajet des nerfs, ou succèdent à des contusions, à des divisions incomplètes de nerfs. (CH.)

NÉVRILEMMATIQUE (*Anat.*), adj., qui a rapport ou appartient au névrilemme. *Enveloppe névrilemmatique*, *membrane névrilemmatique*. *V.* NÉVRILEMME. (J. C.)

NÉVRILEMME (*Anat.*), s. m., *nevrilemma;* de νεῦρον, nerf, et de λέμμα, tunique, enveloppe. Reil a donné ce nom à la membrane qui entoure les nerfs, et forme pour chacun de leurs filets un véritable canal dans lequel est contenue une matière blanche, médullaire; cette membrane est fine, transparente, comme fibreuse. Celle qui entoure les nerfs vertébraux se continue avec la membrane propre de la moelle; celle qui enveloppe les nerfs au niveau de la protubérance cérébrale, paraît s'identifier avec la pie-mère qui tapisse cette portion de l'encéphale; le nerf olfactif est dépourvu de névrilemme, le nerf optique n'en présente qu'après sa commissure.

Le névrilemme est très-adhérent au tissu cellulaire; il se raccornit par l'action des acides et du calorique; les alcalis affaiblis qui dissolvent la pulpe nerveuse, ne l'attaquent point, et fournissent un moyen de l'isoler. La nature intime de cette membrane est encore fort peu connue. (J. C.)

NÉVRITIQUE. *V.* NERVIN. (H. C.)

NÉVROGRAPHIE (*Anat.*), s. f. *nevrographia;* de νεῦρον, nerf, et de γραφὴ, description. Partie de l'anatomie qui donne la description des nerfs. (J. C.)

NÉVROLOGIE (*Anat.*) s. f., *nevrologia;* de νεῦρον, nerf, et de λόγος, discours.

Partie de l'anatomie qui traite des nerfs. (J. C.)

NÉVROPTÈRES (*Entomol.*), s. m. pl., *neuropteri;* de νεῦρον, nerf, et de πτερὸν, aile; ordre d'insectes à quatre ailes nues réticulées, et à bouche armée de mâchoires. Les libellules, les agriuns, appartiennent à cet ordre. (H. C.)

NÉVROSES (*Nosol.*), s. f. pl., *neuroses;* de νεῦρον, nerf; nom générique des maladies qu'on suppose avoir leur siége dans le système nerveux, et qui consistent dans un trouble idiopathique des fonctions sans lésion sensible dans la structure des parties, et sans agent matériel qui les produise. (CH.)

NEVROTIQUE. *V.* NERVIN. (H. C.)

NEVROTOME (*Inst. d'anat.*), s. m., *nevrotomus*, de νεῦρον, nerf, et de τέμνω, couper, disséquer; instrument dont se servent les anatomistes pour disséquer les nerfs. C'est un scalpel long et fort étroit, qui présente deux tranchants. (J. C.)

NEVROTOMIE ou NEUROTOMIE (*Anat.*), s. f., *nevrotomia* ou *neurotomia;* de νεῦρον, nerf, et de τέμνω, couper, disséquer. Partie de l'anatomie pratique qui a pour but la dissection des nerfs. (J. C.)

NEVUS. *V.* NÆVUS.

NEZ (*Anat.*), s. m., *nasus* des Latins, ῥὶν des Grecs. Le nez est une éminence pyramidale, placée au-dessus de l'ouverture antérieure des fosses nasales qu'il recouvre, et qui occupe par conséquent la partie moyenne et supérieure de la face, entre le front et la lèvre supérieure, les orbites et les joues. Ses faces latérales forment, en se réunissant angulairement, une ligne plus ou moins saillante qu'on appelle le *dos du nez*. Cette ligne se termine par une portion nommée le *lobe*, et au-dessous de laquelle sont deux ouvertures appelées les *narines*. Celles-ci sont bornées en dehors par une partie saillante appelée l'*aile du nez*. La direction la plus constante du nez est celle de la ligne médiane du corps; cependant chez beaucoup d'individus, il est manifestement déjeté à droite, ce qui tient, ainsi que l'a démontré M. le professeur Béclard, à l'habitude qu'on a de se moucher de la main droite. Les variétés qui agissent sur la configuration générale du nez, peuvent être rapportées à trois principales : 1° le *nez aquilin*, alongé, un peu pointu et incliné en bas; 2° le *nez camard* ou *épaté*, qui est fort écrasé, et dont les ouvertures sont tournées plus ou moins en avant; 3° le *nez retroussé*, dans lequel le lobe se relève.

Outre les os propres du nez, une couche dermoïde, des fibro-cartilages membraneux, un cartilage proprement dit, des muscles, des vaisseaux et des nerfs, concourent à former le nez; la région supérieure du nez, plus solide que le reste, protége efficacement l'organe de l'odorat, tandis que l'inférieure, moins résistante, mais mobile, permet aux ouvertures des narines d'être rétrécies, élargies, et même fermées suivant les circonstances. (J. C.)

NEZ COUPÉ (*Bot.*), s. m., *staphylea pinnata.* *V.* STAPHYLIER. (H. C.)

NHANDIROBA. *Voy.* NANDIROBE.

NICANDRE (*Bot.*), s. m., *nicandra;* genre de la famille des solanées et de la pentandrie monogynie. La *nicandra physalodes* est une plante du Pérou, cultivée dans les jardins de Paris, à cause de son port singulier et de ses fruits qui ressemblent à ceux de l'alkékenge. *Voy.* ce mot. (H. C.)

NICARION : nom d'un collyre décrit par Ætius; inusité. (M. O.)

NICCOLUS : ancien nom d'une pierre précieuse à laquelle on accordait des propriétés chimériques et superstitieuses. Inusité. (M. O.)

NICEPHORI PASTILLUS : trochisque décrit par Mirepsus. Inusité.

NICKEL (*Chim.*), s. m.; métal rangé dans la cinquième classe de M. Thénard. *Voy.* MÉTAL. On le trouve dans la nature allié avec d'autres métaux et avec un peu de soufre. Sa couleur est blanche argentine; il est très-malléable et susceptible de se tirer en fils très-fins. Il est plus magnétique que le cobalt, mais moins que le fer. Il est très-difficile à fondre. Il peut se combiner avec l'oxygène, et donner naissance à deux oxydes. Il s'unit également au phosphore, au soufre et au chlore. Il se dissout dans les acides sulfurique, hydrochlorique et nitrique affaiblis : ce dernier peut également le dissoudre lorsqu'il est concentré. On se sert des oxydes de nickel dans la peinture sur porcelaine et dans la fabrication des émaux. Ce métal, ni aucune de ses préparations, ne sont employés en médecine. (M. O.)

NICODEMI OLEUM (*Pharm.*) : huile de Nicodème : huile que l'on obtenait en faisant digérer pendant quelque temps dans un mélange de vin blanc et d'huile d'olive, de la vieille térébenthine, de la litharge, de l'aloès, du safran, de l'oxyde de zinc, etc. Inusité. (M. O.)

NICOLAI EMPLASTRUM : emplâtre décrit par Paul - Æginète. Inusité. (M. O.)

NICOTIANE. *V.* Tabac.

NICTATION (*Path.*), s. f., *nictatio;* clignotement. *V.* ce mot. (Ch.)

NIDOREUX (*Path.*), adj., *nidorosus;* du latin *nidor*, qui a l'odeur de matière animale brûlée ou corrompue. (Ch.)

NIELLE (*Bot.*), s. f.; nom vulgaire de la nigelle. (*V.* ce mot.) On appelle aussi *nielle des blés*, *l'agrostema githago*, et une maladie qui attaque les plantes céréales. *V.* Githage. (H. C.)

NIGELLE (*Bot.*), s. f., *nigella;* genre de la polyandrie polygynie, et de la famille des renonculacées. L'espèce commune, *nigella sativa*, est originaire de Crète et d'Égypte. Ses semences, qui ont l'odeur de la fraise, ont été recommandées comme stimulantes, sialagogues, errhines, emménagogues, mais elles sont inusitées. Elles entrent dans la composition du sirop d'armoise. (H. C.)

NIGER MORBUS (*Path.*); terme latin : maladie noire. (Ch.)

NIGRINE. *V.* Chloranthe. (H. C.)

NIHIL ALBUM, synonyme d'oxyde de zinc, obtenu par sublimation. Inusité. (M. O.)

NIHIL GRISEUM. *V.* Nihil album.

NILAMMON; nom donné à un collyre décrit par Ætius. Inusité. (M. O.)

NILEI COLLYRIUM : collyre dont Celse fait mention. Inusité.

NILEI EPITHEMA : nom donné à un épithème décrit par Aétius. Inusité. (M. O.)

NILIACUM : épithète donnée au miel attique ou au miel de première qualité. Inusité. (M. O.)

NINSING. *V.* Ginseng.

NIOPON : synonyme de *netopon*. *V.* ce mot.

NIPE (*Bot.*), *nipa;* genre de la famille des palmiers. Il renferme un petit arbre des Moluques et des Philippines, dont les feuilles, longues de quatre à cinq pieds, servent à faire des chapeaux, des parasols, etc. Des incisions faites à son spadix, on retire une liqueur sucrée très-estimée des Indiens. (H. C.)

NIRMALA. *V.* Phyllante.

NISSOLE (*Bot.*), s. f., *nissolia;* genre de la diadelphie décandrie, et de la famille des légumineuses. A Cayenne, il découle du tronc de la nissole opunate une gomme rouge, transparente et fort astringente. (H. C.)

NITIDULE (*Entomol.*), s. f., *nitidula;* genre d'insectes coléoptères pentamérés, de la famille des hélocères. Il ne renferme que de petites espèces qui vivent dans les charognes et dans les végétaux en putréfaction. (H. C.)

NITRATE (*Chim.*), *nitras;* nom donné à un genre de sels formés d'une base et d'acide nitrique. Les nitrates sont tous décomposés par le feu; mis sur les charbons ardents, ils cèdent une partie de l'oxygène de l'acide nitrique au charbon, et le font brûler avec plus d'éclat : on dit alors qu'ils fusent sur les charbons ardents. Ils sont décomposés à une température élevée par la plupart des corps simples et par plusieurs corps composés qui s'emparent aussi d'une portion d'oxygène de l'acide nitrique, et il y a dégagement de calorique et de lumière. L'acide sulfurique décompose complétement tous les nitrates à froid, et il se dégage de très-légères vapeurs blanches d'acide nitrique si le nitrate est pur. C'est à l'aide de ce caractère que l'on peut facilement distinguer les nitrates des chlorates (muriates sur-oxygénés), des hyponitrites (nitrites), et de quelques iodates qui jouissent également de la propriété de fuser sur les charbons ardents. L'eau dissout tous les nitrates; quelques-uns cependant ne se dissolvent bien que dans un excès d'acide. On obtient les sels dont nous parlons en combinant directement l'acide nitrique avec les oxydes métalliques, ou mieux encore avec les sous-carbonates de ces oxydes. Plusieurs nitrates sont employés en médecine, comme nous le dirons en faisant leurs histoires particulières.

NITRATE D'AMMONIAQUE, *nitras ammoniacalis*, *nitrum flammans* (nitre ammoniacal, nitre détonnant). Il est le produit de l'art. Il crystallise en aiguilles prismatiques et en longs prismes à six pans, satinés, flexibles et cannelés. Sa saveur est fraîche, âcre, piquante, urineuse; il est légèrement déliquescent, et se dissout dans deux parties d'eau à 11°. Lorsqu'on le chauffe graduellement dans des vaisseaux clos, il fond dans son eau de crystallisation, perd une portion d'ammoniaque, et se transforme en eau et en gaz protoxyde d'azote (*Voy.* Oxyde d'azote). Si on le projette dans un creuset rouge, il s'enflamme, se décompose, et fournit de l'eau, du gaz azote et du gaz deutoxyde d'azote. Le nitrate d'ammoniaque est employé à la préparation du gaz protoxyde d'azote.

NITRATE D'AMMONIAQUE ET DE MAGNÉSIE. Il est moins déliquescent et moins soluble que les sels qui le composent; il n'existe pas dans la nature, et n'a point d'usages.

NITRATE D'ARGENT CRYSTALLISÉ ET NON FONDU (crystaux de lune, nitre lunaire). Il crystallise en la-

mes minces, brillantes, demi-transparentes, d'une saveur amère, styptique et caustique. Il n'attire point l'humidité de l'air, et se dissout dans un poids d'eau froide égal au sien. La dissolution aqueuse est transparente; elle colore et tache la peau en violet; elle précipite du chromate d'argent rouge, par l'acide chromique et par les chromates; du sulfure d'argent noir, par l'acide hydrosulfurique et par les hydrosulfates; du chlorure d'argent blanc caillebotté, noircissant à la lumière, insoluble dans l'eau et dans l'acide nitrique, par l'acide hydrochlorique et par les hydrochlorates; du sous-phosphate d'argent jaune, par le *solutum* de sous-phosphate de soude; de l'oxyde d'argent olive, par la dissolution de potasse pure. Lorsqu'il a été desséché et fondu, il constitue la *pierre infernale* (*V.* ces mots). On l'obtient en faisant dissoudre à l'aide de la chaleur l'argent pur en grenaille dans de l'acide nitrique également pur. On l'emploie journellement pour découvrir la présence de l'acide hydrochlorique et des hydrochlorates : on s'en sert depuis quelque temps en médecine dans certaines maladies nerveuses, convulsives, comme l'épilepsie, la danse de Saint-Guy, etc. On l'administre à la dose d'un à deux grains, associé à quelque extrait narcotique : on augmente graduellement cette dose. Il est irritant, et agit à la manière des poisons corrosifs.

NITRATE DE BARYTE, *nitras baryticus* (nitre barotique). Il est le produit de l'art. Il crystallise en octaèdres demi-transparents : sa saveur est âcre ; chauffé dans un creuset, il se décompose et fournit la baryte pure : il se dissout dans trois ou quatre parties d'eau bouillante. On l'obtient en décomposant le sous-carbonate, et mieux encore le sulfure de baryte par l'acide nitrique. On l'emploie pour préparer la baryte et comme réactif. Il est très-vénéneux.

NITRATE DE BISMUTH, *nitras bismuthi*. Il crystallise en tétraèdres comprimés; il est blanc, et rougit l'infusum de tournesol ; il attire légèrement l'humidité de l'air; il se dissout très-bien dans l'eau, pourvu qu'il soit assez acide; s'il n'est pas acide, il se partage en deux portions, l'une est du nitrate très-acide de bismuth soluble, l'autre est du sous-nitrate de bismuth insoluble (blanc de fard). Les dissolutions peu acides de bismuth précipitent en blanc par l'eau, en noir par les hydrosulfates et par l'acide hydrosulfurique, et en blanc par les alcalis; ce dernier précipité est de l'oxyde de bismuth, qui jouit de la propriété de devenir jaune à mesure qu'on le dessèche. On obtient le nitrate de bismuth en faisant dissoudre le bismuth dans l'acide nitrique affaibli. Il sert à préparer le blanc de fard.

NITRATE DE BISMUTH (Sous), *blanc de fard*, *magistère de bismuth*. Il est sous la forme de flocons blancs ou de paillettes nacrées, insolubles dans l'eau. Il noircit par les hydrosulfates ; le fer le décompose et le transforme en oxyde jaune : on l'a employé avec succès dans les douleurs d'estomac connues sous le nom de *crampes :* on l'administre à la dose de huit à dix grains dans du sirop de guimauve. Autrefois les femmes s'en servaient pour se farder. Il est vénéneux à la dose d'un demi-gros. On l'obtient en décomposant le nitrate acidule de bismuth par l'eau.

NITRATE DE CHAUX, *nitras calcarius* (nitre calcaire, eau mère du salpêtre). Ce sel fait partie des plâtras et des divers matériaux salpêtrés dont on se sert pour faire le nitrate de potasse. Il est très-déliquescent, et très-soluble dans l'eau et dans l'alcool. On peut l'obtenir crystallisé ; sa saveur est âpre et chaude ; lorsqu'il est parfaitement desséché, il constitue le phosphore de *Baudouin*, qui jouit de la propriété de luire dans l'obscurité. On l'obtient comme les autres nitrates. *V.* NITRATE. Il est employé dans la préparation du nitrate de potasse. En effet, lorsqu'on lessive les plâtras, il se trouve dans la dissolution, et il suffit de verser dans celle-ci de la potasse et du sous-carbonate de potasse pour décomposer le nitrate de chaux, et le transformer en nitrate de potasse soluble : le précipité que l'on obtient dans cette expérience est formé de sous-carbonate de chaux et de sous-carbonate de magnésie (il y a aussi des sels de magnésie dans la lessive de plâtras), portait autrefois le nom de *magnésie salpêtrée*, et était employé en médecine.

NITRATE DE CUIVRE, *nitras cupri*. Il crystallise en parallélipipèdes alongés, bleus, d'une saveur âcre, métallique, légèrement déliquescents; il est plus soluble dans l'eau que le sulfate de cuivre. La dissolution précipite en bleu par les alcalis, en noir par l'acide hydrosulfurique et les hydrosulfates, en vert par l'arsénite de potasse, et en brun marron par le prussiate (hydrocyanate) de potasse. On obtient le nitrate de cuivre en faisant dissoudre la limaille de cuivre dans l'acide nitrique moyennement étendu d'eau. Il sert à la préparation des cendres bleues;

Voy. CENDRES BLEUES. Il est très-vénéneux.

NITRATE DE FER, *nitras ferri.* Il y a deux nitrates de ce métal. — *Deuto-nitrate :* on l'obtient en traitant le deutoxyde de fer par l'acide nitrique faible et à froid. Il est jaune verdâtre ; il absorbe rapidement l'oxygène de l'air, et passe à l'état de sous-trito-nitrate insoluble. Lorsqu'on le chauffe, il se transforme en oxyde rouge (safran de mars astringent) : il précipite en vert par les alcalis. On l'a employé quelquefois pour teindre le coton en jaune.— *Trito-nitrate acide de fer.* Il est le produit de l'art. On l'obtient soit en laissant pendant long-temps dans un flacon bouché un mélange de deutoxyde de fer et d'acide nitrique; alors il est crystallisé, très-acide et incolore : soit en versant de l'acide nitrique concentré sur du fer ; dans ce cas il est jaune, et tout le tritoxyde formé n'est pas dissous par l'acide. Il précipite en jaune par les alcalis : il sert à préparer la *teinture martiale alcaline de Stahl. Voy.* TEINTURE.

NITRATE DE MAGNÉSIE, *nitras magnesiæ* (nitre magnésien). Il ne se trouve pas dans la nature à l'état de pureté, mais il fait partie des eaux mères du salpêtre. Sa saveur est amère et piquante ; il attire l'humidité de l'air, et se dissout dans la moitié de son poids d'eau froide. On l'obtient comme les autres nitrates. *Voy.* NITRATE. Il n'a point d'usages.

NITRATE DE MANGANÈSE, *nitras manganesii.* Il est le produit de l'art. Il est blanc, déliquescent et très-soluble dans l'eau ; sa dissolution aqueuse précipite du protoxyde de manganèse blanc, qui brunit à l'air à mesure qu'il absorbe de l'oxygène : elle précipite en blanc par les hydrosulfates. Inusité.

NITRATE DE MERCURE, *nitras mercurii* (nitre mercuriel). Il existe deux nitrates de mercure : l'un est au minimum d'oxydation, l'autre au maximum.—*Proto-nitrate acide de mercure.* On l'obtient en faisant bouillir, pendant une demi-heure, de l'acide nitrique étendu de quatre ou cinq fois son poids d'eau avec un excès de mercure. Le *proto-nitrate* crystallise par refroidissement ; il est en prismes blancs, doués d'une saveur âcre, styptique ; il est acide et rougit le tournesol. L'eau le décompose et le transforme en *proto-nitrate très-acide de mercure soluble*, et en *sous-proto-nitrate de mercure insoluble.* Il entre dans la composition du sirop de Belet, dont on prend une cuillerée étendue dans une eau mucilagineuse : ce sirop a été utile dans les maladies de la peau, les écrouelles, les érysipèles, les dartres anciennes, etc. Le *proto-nitrate très-acide* est liquide, incolore, doué d'une saveur âcre styptique : il précipite en noir par les alcalis, en blanc par l'acide hydrochlorique, en orangé rougeâtre par l'acide chromique et par les chromates, et en noir par l'acide hydrosulfurique et par les hydrosulfates. On lui donnait autrefois les noms d'*eau mercurielle*, de *remède du capucin*, de *remède du duc d'Antin.* Il est caustique, et peut être appliqué avec succès sur les chancres, les verrues syphylitiques et les ulcères sanieux. Le *sous-proto-nitrate de mercure* est blanc, insoluble dans l'eau, et se compose avec les réactifs mentionnés comme le précédent.

— *Deuto-nitrate acide de mercure.* On l'obtient comme le proto-nitrate, excepté qu'on emploie plus d'acide nitrique, et qu'il est moins affaibli. Il est en aiguilles blanches ou jaunâtres, douées d'une saveur métallique insupportable; il rougit l'infusum de tournesol, et se décompose lorsqu'on le chauffe. On l'emploie pour faire le précipité rouge, la pommade citrine, et pour feutrer les poils de lièvre et de lapin. L'eau le transforme en *deuto-nitrate très-acide de mercure soluble* et en *sous-deuto-nitrate de mercure insoluble.* Le *deuto-nitrate très-acide* est liquide, incolore, doué d'une saveur métallique très-forte : il précipite en jaune serin par un excès de potasse, de soude et de chaux, en blanc par l'ammoniaque, et en noir par l'acide hydrosulfurique et par les hydrosulfates : l'acide hydrosulfurique ne le trouble point. Le *sous-deuto-nitrate insoluble*, connu aussi sous le nom de *turbith nitreux*, est solide, pulvérulent, jaune ou d'un jaune verdâtre : mis sur les charbons ardents il se décompose, passe à l'état de deutoxyde rouge, et fournit des vapeurs de gaz acides nitreux d'une odeur caractéristique et d'une couleur orangée ; chauffé jusqu'au rouge dans un tube de verre étroit, il fournit des globules de mercure : il noircit lorsqu'on le mêle avec un hydrosulfate soluble. —Tous les nitrates dont nous venons de parler sont vénéneux, lors même qu'ils sont administrés à petites doses.

NITRATE DE MORPHINE : nom donné à un sel composé d'acide nitrique et de morphine ; il est sous la forme de crystaux rayonnants qui partent d'un centre commun. Il n'a point d'usages.

NITRATE DE PLOMB, *nitras plumbi.* Il est le produit de l'art. Il crystallise en tétraèdres blancs, opaques, inaltérables à

l'air, doués d'une saveur astringente, styptique et sucrée, solubles dans sept à huit parties d'eau froide. La dissolution aqueuse précipite en blanc par les alcalis, par les acides sulfurique et hydrochlorique, par les sulfates et les hydrochlorates; en noir par les hydrosulfates, et en jaune par l'acide chromique et par les chromates. On l'obtient en traitant la litharge par l'acide nitrique étendu de trois ou quatre fois son poids d'eau. Il n'est pas employé en médecine.

NITRATE DE POTASSE, *nitras potassæ* (nitre, sel de nitre, salpêtre). Il se trouve à la surface des murs humides, et dans les lieux bas, obscurs, et exposés aux émanations des animaux, tels que le sol des écuries, les bergeries; il existe aussi dans la bourrache, la buglose, la ciguë, la pariétaire, etc. On l'obtient en lessivant les plâtres des vieilles maisons, des étables, et les terres des caves: on traite cette lessive par la potasse ou par la dissolution de cendres, pour transformer en nitrate de potasse les nitrates de magnésie et de chaux qu'elle contient; on fait évaporer. Le nitrate de potasse pur est blanc, inodore, doué d'une saveur fraîche, piquante, légèrement amère: il crystallise en prismes à six pans demi-transparents, qui offrent souvent des cannelures. Il est inaltérable à l'air: chauffé dans un creuset avec une petite quantité de soufre, il constitue le *crystal minéral;* si on réchauffe plus fortement, il est entièrement décomposé. Il se dissout dans cinq parties d'eau froide; l'eau bouillante le dissout beaucoup plus. Les charbons ardents et l'acide sulfurique agissent sur lui comme sur les autres nitrates. *V.* NITRATE. Il fait partie de la poudre à canon. Il est employé pour faire l'acide nitrique, etc. On s'en sert en médecine comme stimulant, et surtout comme diurétique: on le fait prendre depuis six grains jusqu'à un gros, dans une pinte de petit-lait, de chicorée, etc. Administré à plus forte dose, en poudre ou en dissolution *concentrée*, il agit comme les poisons irritants.

NITRATE DE PROTOXYDE D'ANTIMOINE. Il est peu connu. Il est soluble dans l'eau; la dissolution se trouble à l'air, et laisse déposer du deutoxyde d'antimoine, ce qui prouve qu'elle a absorbé l'oxygène de l'atmosphère. Traité par l'eau, il se décompose; le protoxyde d'antimoine se précipite, et jouit de la propriété de s'enflammer lorsqu'il est desséché et chauffé dans une capsule. Inuité.

NITRATE DE SOUDE, *nitras sodæ* (nitre cubique, nitre rhomboïdal). Il n'existe pas dans la nature. On l'obtient comme les autres nitrates. Il crystallise en prismes rhomboïdaux incolores, d'une saveur fraîche, piquante et amère, légèrement déliquescents, solubles dans trois parties d'eau à 15°. Il est sans usages.

NITRATE DE STRONTIANE, *nitras strontianæ.* Il est le produit de l'art. On l'obtient comme le nitrate de baryte: il a une saveur âcre, piquante; chauffé jusqu'au rouge, il se décompose et laisse de la strontiane: il exige à-peu-près son poids d'eau froide pour se dissoudre. Il sert à la préparation de la strontiane.

NITRATE DE ZINC, *nitras zinci.* Il n'existe pas dans la nature. Il est légèrement déliquescent, et par conséquent soluble dans l'eau: cette dissolution précipite en blanc, lorsqu'elle est pure, par les alcalis et par les hydrosulfates. Inusité.

NITRE, s. m., *nitrum*, en grec νίτρον; synonyme de *nitrate de potasse. Voy.* ce mot.

NITRE D'ARGENT. *V.* NITRATE D'ARGENT.

NITRE CUBIQUE, synonyme de *nitrate de potasse. V.* ce mot.

NITRE FIXÉ PAR LES CHARBONS, synonyme de *sous-carbonate de potasse. V.* CARBONATE (Sous-) DE POTASSE.

NITRE FIXÉ PAR LUI-MÊME. *V.* POTASSE CAUSTIQUE.

NITRE FONDU. *V.* NITRATE DE POTASSE.

NITRE LUNAIRE. *Voy.* NITRATE D'ARGENT.

NITRE MERCURIEL. *V.* NITRATE DE MERCURE.

NITRE PRISMATIQUE. *Voy.* NITRATE DE POTASSE.

NITRE QUADRANGULAIRE. *V.* NITRATE DE SOUDE.

NITRE RHOMBOIDAL. *Voy.* NITRATE DE SOUDE.

NITREUX (Acide), *acidum nitricum;* acide composé de deux parties d'oxygène et d'une partie d'azote en volume. Il est constamment le produit de l'art. Il est liquide à la température ordinaire de l'atmosphère; il est jaune orangé, jaune fauve, incolore ou rouge, suivant que la température est plus ou moins élevée. Sa saveur est excessivement caustique, son odeur est très-désagréable; il tache la peau en jaune: il bout à 28°, et se transforme en *gaz acide* nitreux d'un rouge très-foncé, qui paraît sous la forme de vapeurs qu'on appelle *rutilantes;* il est décomposé par l'eau, qui le transforme en acide nitrique blanc et en *gaz nitreux* qui se dégage. On l'obtient en chauffant

dans des vaisseaux fermés du nitrate de plomb desséché qui se décompose en *acide nitreux*, en oxygène et en protoxyde de plomb.

NITREUX BLANC (Acide) ou ACIDE NITREUX DÉPHLOGISTIQUE; synonyme d'*acide nitrique*. Inusité.

NITREUX FUMANT (Acide) ou ACIDE NITREUX PHLOGISTIQUE : nom donné au gaz acide nitreux rutilant. *V*. NITREUX (Gaz acide).

NITREUX (Gaz) : nom donné au gaz oxyde d'azote, composé d'oxygène et d'azote. *V*. OXYDE.

NITREUX (Gaz acide) : nom donné à un gaz que l'on a considéré pendant long-temps comme permanent, et qui n'est autre chose que de la vapeur d'acide nitreux mêlée à de l'air; en effet, lorsqu'on le refroidit convenablement, quand il est pur, on le transforme en acide nitreux liquide; il est rouge rutilant : on lui donne communément le nom de *vapeur nitreuse*.

NITREUX (HYPO) (Acide), acide *hyponitreux* : acide découvert dans ces derniers temps par M. Gay-Lussac, et qui est formé d'une partie d'azote et d'une partie et demie d'oxygène en volume. Il est constamment le produit de l'art : il se forme lorsqu'on traite l'acide nitreux par une eau alcaline, en sorte que l'on obtient un hyponitrite et non pas un nitrite. On n'a pas encore pu l'isoler. Il est sans usages.

NITREUX (PER), *acide pernitreux* : nom donné par M. Gay-Lussac à l'acide *hyponitreux*. *V*. NITREUX (HYPO).

NITRIALE : nom donné au nitrate de potasse, et en général aux substances qui, comme lui, peuvent favoriser la combustion des matières susceptibles de brûler. Inusité.

NITRIQUE (Acide), *acidum nitricum*, de νίτρον, nitre (eau-forte, esprit de nitre, acide nitreux, etc.); acide composé d'une partie d'azote et de deux parties et demie d'oxygène en volume. On le trouve dans la nature combiné avec la chaux, la potasse et la magnésie. On l'obtient en décomposant dans des vaisseaux fermés seize parties de nitrate de potasse par dix parties d'acide sulfurique concentré, qui s'emparent de la base, et mettent l'acide nitrique à nu. Il est liquide, incolore, transparent, doué d'une odeur particulière désagréable, et d'une saveur très-acide; il rougit fortement l'eau de tournesol, et tache la peau en jaune avant de la désorganiser. Sa pesanteur spécifique est de 1,554; il entre en ébullition à la température de 150° th. c.; il peut être gelé si on le soumet à un froid de 50° à 55°—0°; il est en partie décomposé par la lumière solaire, qui en dégage du gaz oxygène. La plupart des corps simples ou composés le décomposent à froid ou à chaud, s'emparent d'une partie de son oxygène, et l'acide est ramené à l'état de gaz acide nitreux, de gaz deutoxyde ou de gaz protoxyde d'azote, quelquefois même à l'état d'azote. Le cuivre, le zinc, le fer, etc., opèrent cette décomposition à froid, de manière à fournir instantanément du gaz deutoxyde d'azote, incolore par lui-même, mais qui jouit de la propriété d'absorber l'oxygène de l'air, et de passer à l'état de gaz acide nitreux rouge (vapeurs rutilantes). L'acide nitrique se combine avec la plupart des bases, et forme des sels qui sont très-solubles dans l'eau, à moins qu'ils ne soient avec excès de base. L'acide nitrique a été regardé comme un puissant antivénérien; mais il est inférieur à un très-grand nombre d'autres préparations antisyphilitiques. Il entre dans la composition de la pommade oxygénée. Uni à l'alcool, il constitue l'esprit de nitre dulcifié. Étendu de beaucoup d'eau, il agit comme les acidules, et peut remplacer la limonade dans le traitement d'une multitude de phlegmasies abdominales. Lorsqu'il est concentré, il peut être employé comme caustique; administré à l'intérieur dans cet état, il agit à la manière des poisons irritants les plus énergiques.

NITRIQUE ALCOOLISÉ (Acide), *acidum nitricum alcoolisatum*; esprit de nitre dulcifié : nom donné au mélange que l'on obtient lorsqu'on fait digérer pendant un mois deux parties d'alcool et une partie d'acide nitrique, l'un et l'autre à 36° de l'aréomètre. On emploie ce liquide comme diurétique, dans des potions, des tisanes, etc.

NITRITE, s. m., *nitris* : nom donné au genre de sels que l'on a cru formés par une base et par l'acide nitreux; ces sels n'existent point, car au lieu d'acide nitreux, ils contiennent de l'acide hyponitreux. *V*. NITRITES (HYPO).

NITRITE (HYPO), hyponitrite : genre de sels composés d'acide hyponitreux et d'une base. On les regardait autrefois comme des nitrites. Tous les hyponitrites sont solubles dans l'eau : l'air, aidé de l'action de la chaleur, les fait passer à l'état de nitrate en leur cédant de l'oxygène. Plusieurs acides liquides le décomposent, s'emparent de la base, et en dégagent du gaz acide nitreux, jaune orangé; ils se comportent avec les char-

bons ardents comme les nitrates. *Voy.* ce mot. Ils n'ont point d'usage.

NITROGÈNE (Gaz nitrogène) : synonyme d'*azote*. Peu employé.

NITRO-HYDROCHLORIQUE (Acide) : nom donné à l'eau régale. *Voy.* ce mot.

NITRO-MURIATE D'OR : synonyme d'*hydrochlorate d'or*. *V.* ce mot.

NITRO-MURIATE DE PLATINE : synonyme d'*hydrochlorate de platine*. *V.* ce mot. (M. O.)

NITRO-MURIATIQUE (Acide) : synonyme d'*eau régale*. *V.* ce mot.

NIVÉOLE (*Bot.*), s. f., *leucoium*; genre de l'hexandrie monogynie et de la famille des narcissoïdes. La nivéole printanière a été nommée *perce-neige*, parce qu'elle fleurit à la fin de l'hiver. (H. C.)

NIX FUMANS : synonyme de *chaux-vive*. Inusité. (M. O.)

NOAS : synonyme de *cuivre*. Inusité. (M. O.)

NOBLES (parties) (*Anat.*), adj. pl., *essentiales partes*. Quelques anatomistes ont donné ce nom aux parties sans lesquelles la vie ne peut subsister; telles sont le cœur, le foie, le poumon, le cerveau, etc. — On a nommé également *parties nobles*, les organes de la génération. *Voy.* GÉNITALES (parties). (J. C.)

NOCHAT : nom donné au cuivre, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

NOCTAMBULE (*Path.*), adj., *noctambulus*, de *nox*, nuit, et de *ambulo*, je marche, qui marche la nuit; ce mot est synonyme de *somnambule*, qui convient davantage. (CH.)

NOCTILION (*Zoolog.*), s. m., *noctilio*; genre de mammifères de la famille des chéiroptères, et très-voisin des chauve-souris. (H. C.)

NOCTISURGIUM (*Path.*), mot latin, somnambulisme. *V.* ce mot. (CH.)

NOCTUELLE (*Entomol.*), s. f., *noctua*; genre d'insectes lépidoptères, qui ne volent guère que vers le coucher du soleil. (H. C.)

NOCTUINI OCULI (*Anat.*), mots latins. Yeux gris. James. (J. C.)

NOCTULE (*Zoolog.*), s. f., nom d'une chauve-souris. (H. C.)

NODOSA SUTURA (*Opérat. chir.*), mots latins. La suture nouée, ainsi nommée parce qu'on arrête les extrémités des fils par autant de nœuds. James.

NODOSITÉ (*Path.*), s. f., *nodus*; on nomme ainsi les concrétions dures ou incrustations qui se forment autour des articulations atteintes de rhumatisme ou de goutte; quelques auteurs ont compris encore sous ce nom les exostoses, les calculs articulaires, les ganglions, et même le gonflement chronique des articulations, connu généralement sous le nom de tumeur blanche. (CH.)

NODULUS : *nouet*. *Voy.* ce mot. (M. O.)

NODUS. *V.* NODOSITÉ.

NODUS ENCEPHALI (*Anat.*), mots latins. Soëmmerring appelle ainsi la protubérance cérébrale. *Voy.* CÉRÉBRALE (protubérance). (J. C.)

NOERA : nom donné au couvercle d'un alambic, suivant Ruland. Inusité.

NŒUD (*Bot.*), s. m., *nodus*; les articulations des tiges ou des racines des plantes, sont dites *nœuds* ou *genoux* par les botanistes. (H. C.)

NŒUD (*Pathologie*), s. m., *nodus*. On a donné ce nom aux concrétions qui se forment autour des articulations des doigts chez les goutteux. *V.* NODUS.

NŒUD DU CHIRURGIEN. C'est un double nœud qu'on fait en passant deux fois le fil dans la même anse. On se servait autrefois du nœud du chirurgien pour faire la ligature des artères; mais comme il est sujet à ne pas serrer suffisamment les vaisseaux, ou bien à se relâcher, on l'a abandonné.

NŒUD D'EMBALLEUR : on a donné ce nom à un bandage compressif dont on se sert pour arrêter l'hémorrhagie de l'artère temporale ou de ses branches. Le nœud d'emballeur se fait avec une bande de cinq aunes de longueur et roulée à deux globes. On place une compresse graduée sur l'ouverture de l'artère; on applique par-dessus le plein de la bande, dont on dirige les globes horizontalement sur la tempe opposée. On la croise très-obliquement dans cet endroit, puis on la ramène sur l'endroit où se trouve l'appareil. Là, on change de main les globes, en les croisant de manière à faire un nœud, et à ramener l'un au-dessus de la tête, et l'autre au-dessous du menton; on les croise de nouveau, et ainsi de suite en faisant plusieurs nœuds les uns au-dessus des autres. Quelques chirurgiens ont donné à ce bandage le nom de *solaire* ou de *chevestre oblique*. (J. C.)

NOIR MUSEAU (*Art vétér.*), s. m. *V.* BOUQUET. (CH.)

NOIRPRUN (*Bot.*), s. m. On appelle quelquefois ainsi le nerprun. *V.* ce mot. (H. C.)

NOISETIER (*Bot.*), s. m., *V.* COUDRIER.

NOISETTE (*Bot.*), s. f., *avellana*; fruit du coudrier. *V.* AVELINE et COUDRIER. (H. C.)

NOIX (*Bot.*), s. f., *nux.* On donne vulgairement ce nom aux fruits du noyer, *juglans regia*, mais les botanistes appellent ainsi tous les fruits revêtus, comme lui, d'une coque dure et ligneuse. (H. C.)

NOIX D'ACAJOU. *Voy.* Acajou. (H. C.)

NOIX D'ARÈQUE. *Voy.* Arec. (H. C.)

NOIX DE BANCOUL (*Bot.*), *nuces molucanæ;* fruits du *croton molucanum* de Linnæus, dont on a fait depuis le genre *aleurites.* C'est un arbre de la famille des euphorbiacées, qui croît dans les îles de l'Inde.

NOIX DES BARBADES (*Bot.*); fruits du médicinier cathartique. *V.* Médicinier. (H. C.)

NOIX DE BEN. *V.* Ben. (H. C.)

NOIX DU BENGALE (*Bot.*), synonyme de *myrobolan citrin. V.* Myrobolan. (H. C.)

NOIX DE COCO. *Voy.* Cocotier. (H. C.)

NOIX DE CYPRÈS (*Bot*), nom des fruits du cyprès. *V.* ce mot (H. C.)

NOIX DE GALLE (*Mat. méd.*), *gallæ turcicæ.* On donne ce nom à des excroissances ligneuses, arrondies, hérissées de pointes, pesantes, dures, solides et compactes, qui naissent par l'effet de la piqûre d'un cynips sur les rameaux du *quercus cerris*, chêne qui croît dans le Levant. Les noix de galle nous sont apportées de Smyrne et d'Alep: on préfère les dernières. Elles sont très-astringentes, et contiennent une très-grande quantité d'acide gallique et de tannin. On les a employées comme fébrifuges à l'intérieur, et comme styptiques à l'extérieur. On s'en sert surtout pour la fabrication de l'encre. *V.* Chêne, Cynips, Diplolèpe. (H. C.)

NOIX DE GIROFLE. *Voy.* Ravenala.

NOIX IGASUR. *V.* Fève de Saint-Ignace.

NOIX D'INDE. *V.* Cacaotier et Cocotier; car on donne indifféremment ce nom aux fruits de ces deux végétaux.

NOIX DU MÉDICINIER. *V.* Médicinier et Pignon d'Inde. (C. H.)

NOIX DES MOLUQUES. *V.* Noix de Bancoul et Noix vomique. (H. C.)

NOIX MUSCADE. *V.* Muscade et Muscadier. (H. C.)

NOIX VOMIQUE (*Mat. méd.*), *nux vomica.* On appelle ainsi le fruit du vomiquier, *strychnos nux vomica*, arbre de la pentandrie monogynie et de la famille des strychnoïdes. Ces fruits sont aplatis, durs, cornés, ombiliqués, très-âcres, très-irritants et vénéneux. On s'en est servi quelquefois comme vermifuges, et comme alexipyrétiques: mais aujourd'hui, on donne leur extrait alcoolique avec beaucoup de succès dans les cas de paraplégie. Il ne doit être employé qu'avec une grande prudence. *V.* Strychnine, Strychnos et Vomiquier. (H. C.)

NOLI-ME-TANGERE: ces mots latins sont consacrés pour désigner certaines plantes que le moindre attouchement flétrit, ou que de fortes épines défendent. Ils servent aussi à indiquer les ulcères carcinomateux du visage, qu'on irrite souvent en cherchant à les guérir. *V.* Carcinome. (H. C.)

NOMADE (*Anthropol.*), adj., *nomas;* de νομὴ, pâturage. Epithète des peuples qui n'ont pas d'habitation fixe, et qui mènent paître leurs troupeaux de contrée en contrée. Tels sont les Tartares. — Par analogie on a donné le nom de *nomades* à certains ulcères rongeants. (H. C.)

NOMBRIL (*Anat.*), s. m. *V.* Ombilic. (J. C.)

NOMBRIL DE VÉNUS (*Bot.*). *V.* Cotylet. (H. C.)

NOME (*Path.*), en grec νομὴ, ulcère rongeant. (Ch.)

NOMENCLATURE (*Méd.*, *Bot.*, *etc.*), s. f., *nomenclatio;* de ὄνομα, nom, et de καλέω, j'appelle. Art de joindre aux termes techniques qui composent une science ou un art, les idées qualificatives ou de classification qu'ils sont destinés à représenter. (H. C.)

NONUS HUMERI MUSCULUS PLACENTINI (*Anat.*), mots latins. Le muscle petit rond. *Voy.* Rond. James. (J. C.)

NONUS LINGUÆ MUSCULUS (*Anat.*), mots latins, muscle génioglosse. Vésale.

NORA: synonyme de *chaux*, de *sel* et de *nitre*, suivant Ruland. Inusité.

NOSOCOMIAL (*Path.*), adj., *nosocomialis*, de *nosocomium*, hôpital; qui tient aux hôpitaux: on dit fièvre nosocomiale, typhus nosocomial. (Ch.)

NOSOCOMIUM (*Path.*), mot latin, hôpital; du grec νοσοκομεῖον, lieu où l'on traite les malades, hôpital. (Ch.)

NOSODOCHIUM (*Path.*), m. latin, du grec νοσοδοχεῖον; il a le même sens que *nosocomium*, hôpital. (Ch.)

NOSOGRAPHIE (*Méd.*), s. f., *nosographia;* de νόσος, maladie, et de γράφω, je peins, je décris; description ou peinture des maladies; livre où les maladies sont décrites. (Ch.)

NOSOLOGIE (*Méd.*), s. f., *nosologia*; de νόσος, maladie, et de λόγος, discours. On donne particulièrement ce nom à la partie de la médecine qui a pour objet la classification des maladies. (Ch.)

NOSTALGIE (*Path.*), s. f., *nostalgia*; de νόστος, retour, et de ἄλγος, douleur, maladie; affection produite par le désir de retourner dans son pays. Elle offre communément un dépérissement lent, quelquefois une fièvre hectique qui peut entraîner assez rapidement la mort.

NOSTOC. *V.* Tremelle.

NOSTOMANIE (*Path.*), s. f., *nostomania*; de νόστος, retour, et de μανία, fureur; aliénation mentale produite par le désir de revenir dans son pays. Espèce de nostalgie portée au point de troubler l'intelligence. (Ch.)

NOTIÆUS (*Anat.*), mot latin, νωτιαῖος, de νῶτος, le dos. On a donné cette épithète à la moelle vertébrale. James. (J. C.)

NOUÉ (*Bandage*), adj., s. m. On a donné ce nom à une sorte de bandage qui présente un grand nombre de nœuds, placés les uns au-dessous des autres dans la région parotidienne. Ce bandage se fait avec une bande de six à sept aunes de longueur, et roulée à deux globes. On l'a proposé pour comprimer la région parotidienne, après l'extirpation de la glande parotide. (J. C.)

NOUÉ (*Pathol.*), adj.; se dit des enfants chez lesquels le rachitis a gonflé les articulations; on donne aussi cette épithète à la goutte, lorsqu'elle a produit des nodus aux jointures. (Ch.)

NOUET (*Pharm.*), s. m., *nodulus*; nom donné à un sachet rempli de substances médicamenteuses, et que l'on plonge dans un liquide quelconque pour communiquer à celui-ci les propriétés des médicaments. Inusité. (M. O.)

NOURRICIER ou NUTRICIER (*Anat.*), adj., *nutricius*, du verbe latin *nutrire*, nourrir; qui nourrit, qui alimente. C'est ainsi qu'on dit le *suc nourricier*, *la lymphe nourricière*. — *Artères nutricières*. On a donné ce nom aux branches artérielles qui pénètrent les os pour les nourrir, et spécialement à celles qui s'introduisent par le trou nourricier principal des os longs. — *Conduits nourriciers*. *V.* Conduits nourriciers. (J. C.)

NOURRITURE (*Hyg.*), s. f., *esca*, *cibus*, *nutritus*. *V.* Aliment et Alimentation.

NOUURE (*Path.*), s. f.; nom vulgaire du rachitis. (Ch.)

NOVACULA (*Inst. chim.*), mot latin. Un rasoir. (J. C.)

NOYAU (*Bot.*), s. m., *nucleus*; semence osseuse renfermée dans les fruits drupacés, et contenant lui-même une amande. Les pêches, les cerises, les abricots, renferment des noyaux. (H. C.)

NOYAU CENTRAL DES PÉDONCULES DU CERVELET (*Anat.*), M. Chaussier nomme ainsi la partie du cervelet appelée *corpus rhumboïdeum* par Vieussens. *V.* ce mot.

NOYER (*Bot.*), s. m., *juglans regia*; arbre de la monœcie polyandrie et de la famille des térébinthacées. Ses fruits, connus sous le nom de *noix*, sont alimentaires. Leur amande donne une huile fixe adoucissante et laxative. Leur brou est astringent, et sert à la préparation d'un ratafia estimé. Le decoctum des feuilles est usité à l'extérieur comme détersif. (H. C.)

NU, NUE (*Hist. nat.*), adj., *nudus*; qui n'est point vêtu, qui est à découvert; certaines parties des plantes sont dans ce cas, lorsque rien ne les protége à l'extérieur. Un *métal nu*, est celui que l'on trouve dans le sein de la terre, dépouillé de toute substance étrangère. Les chimistes donnent le nom de *feu nu*, à celui dont l'action est dirigée immédiatement vers le corps sur lequel on travaille. (H. C.)

NUAGE (*Path.*), s. m., *nubes*, *nubecula*; nom donné à la suspension nébuleuse qu'offre souvent l'urine chez l'homme malade. On a proposé de distinguer le nuage de l'énéorème, de donner le premier nom à la suspension qui s'élève jusqu'à la surface de l'urine, et le second à celle qui descend jusqu'au fond du vase. *V.* Énéorème. On donne aussi le nom de nuage à une tache légère de la cornée. (Ch.)

NUBA : synonyme d'*airain*, suivant Ruland. Inusité.

NUBÉCULE (*Path.*), s. f., *nubecula*; tache très-légère de la cornée. (Ch.)

NUCAMENTUM (*Bot.*), mot latin. *V.* Chaton. (H. C.)

NUCK (compresseur de). *V.* Compresseur. — *Canal de Nuck*. Il est formé par le péritoine. *V.* Péritoine. (J. C.)

NUCULAINE (*Bot.*), s. f., *nuculanium*. Feu le professeur Richard a donné ce nom aux fruits charnus non couronnés par les lobes du calice auquel l'ovaire n'adhérait point, et qui renferment plusieurs noyaux distincts, que l'on appelle spécialement osselets, *pyrenæ*, *nuculæ*. (H. C.)

NUHAR : cuivre d'après Ruland. Inusité. (M. O.)

NUMMULAIRE (*Bot.*), s. f., *lysi-*

machia nummularia; plante du genre lysimachie, qui croît naturellement en France. Elle passe pour astringente; mais elle est peu active et presque inusitée. (H. C.)

NUQUE (*Anat.*) s. f., *cervix;* on appelle ainsi la partie postérieure du cou. (J. C.)

NUSIADAT: synonyme de *sel ammoniac. V.* HYDROCHLORATE D'AMMONIAQUE. Inusité.

NUSTUM: nom donné à la crème du lait et à la pellicule qui se forme à la surface de l'urine. Inusité.

NUTATION (*Bot.*, *Physiol.*), s. f., *nutatio.* Les botanistes donnent le nom de nutation à la direction que les plantes prennent vers le soleil; les physiologistes appellent du même nom l'état d'oscillation habituelle de la tête, dans lequel elle se meut involontairement dans un ou dans plusieurs sens. (H. C.)

NUTRICIER, ÈRE. *V.* NOURRICIER.

NUTRITION (*Physiol.*), s. f., *nutritio;* fonction par laquelle le principe nourrissant des aliments est assimilé au tissu des organes, dont il répare les pertes et entretient les forces. (H. C.)

NYCTAGE (*Bot.*), s. m., *mirabilis*, de νὺξ, nuit, et de ἄγω, je chasse; genre de la pentandrie monogynie, et de la famille des nyctaginées. La belle-de-nuit du Pérou, *mirabilis jalapa*, ne fleurit qu'après le coucher du soleil, comme toutes les autres plantes du même genre. Sa racine est un purgatif drastique. Le nyctage à longues fleurs, *mirabilis longiflora*, est une plante du Mexique, que l'on cultive dans les jardins d'agrément à cause de l'excellente odeur de ses fleurs. (H. C.)

NYCTAGES ou NYCTAGINÉES (*Bot.*), s. f. pl., *nyctagines;* même étymologie; famille de plantes dicotylédones monopétales à étamines hypogynes. Elle renferme entre autres le genre nyctage. (H. C.)

NYCTALOPE (*Path.*), adj., *nyctalops;* νυκταλωψ, qui voit la nuit, qui est atteint de nyctalopie. *Voyez* ce mot. (CH.)

NYCTALOPIE (*Path.*), s. f., *nyctalopia;* faculté de voir pendant la nuit, avec privation de cette faculté pendant le jour. Ce mot vient de νὺξ, la nuit, et de ὄπτομαι, je vois. Quelques auteurs le font dériver de νὺξ et de ἀλώπηξ, renard pendant la nuit; d'autres de νὺξ, de ἀλαὸς, aveugle, et de ὄπτομαι; ces derniers donnent à ce mot un sens opposé à celui dans lequel les auteurs l'ont généralement employé.

La nyctalopie affecte toujours les deux yeux à la fois, quand elle est idiopathique. Ses causes sont fort obscures. Les chagrins, les veilles, les travaux du cabinet, l'abus des liqueurs alcooliques, paraissent y avoir quelquefois donné lieu.

Voici les principaux symptômes de cette affection. Le malade ne peut supporter la lumière du jour, même lorsqu'elle est obscure; quand le soleil abandonne l'horizon, la faculté de voir revient peu-à-peu, ou tout-à-coup; le matin, la cécité reparaît avec le jour. La durée de cette affection est indéterminée: sa terminaison a été le plus souvent heureuse.

Son traitement est fort obscur. S'il y a des indications fournies par les causes connues ou présumées de la maladie, on les remplit. — L'application de sangsues derrière les oreilles ou aux tempes est utile dans les cas de pléthore cérébrale. Dans les autres, on a recours au vésicatoire à la nuque, à l'application d'un séton ou d'un moxa sur cette partie. Quelquefois l'opium, les bains, et dans d'autres cas les antispasmodiques ont été utiles. (CH.)

NYCTÉRINS (*Ornithol.*), s. m. pl., *nycterini;* de νυκτερινὸς, nocturne; famille d'oiseaux de l'ordre des rapaces qui volent particulièrement pendant la nuit. C'est à cette famille que se rapportent les chouettes et les ducs. (H. C.)

NYCTHÉMÈRE (*Méd.*), s. m., *nycthemerum*, de νὺξ, nuit, et de ἡμέρα, jour; durée de vingt-quatre heures, ou d'un jour et d'une nuit. Certaines maladies ne durent que cet espace de temps. (H. C.)

NYMPHÆA: mot latin. *V.* NÉNUPHAR. (H. C.)

NYMPHE (*Entomol.*), s. f. *V.* CHRYSALIDE. (H. C.)

NYMPHES (*Anat.*), s. f. pl. Les anatomistes ont donné ce nom aux petites lèvres de la vulve, parce qu'ils les regardaient comme servant à diriger les urines, et par allusion aux nymphes de la fable qui présidaient au cours des fontaines et des fleuves. Le mot νύμφη, nymphe, a été aussi employé comme synonyme de *clitoris* par Oribase, Aétius. *Voyez* CLITORIS. *V.* LÈVRES (petites). (J. C.)

NYMPHODOTI PASTILLUS: nom d'une pastille décrite par Paul-Ægiuète. Inusité. (M. O.)

NYMPHOMANIE (*Path.*), s. f., *nymphomania*, de νύμφη, nymphe, et de μανία, fureur; fureur utérine, penchant irrésistible et insatiable à l'acte vénérien, chez les femmes. Cette maladie survient particulièrement chez celles qui sont douées d'un tempérament nerveux, d'une imagination vive, excitée par des lectures éroti-

ques, une passion contrariée, la masturbation, etc. Dans le principe, la malade est en proie à des combats perpétuels entre des sentiments de pudeur et l'impulsion à des désirs effrénés. Plus tard elle s'abandonne à ses penchants voluptueux, et ne cherche plus à les réprimer. Ses regards, ses gestes, ses paroles expriment sans réserve, et continuellement, le besoin qui la maîtrise. Dans le dernier degré, l'obscénité est dégoûtante, l'aliénation mentale devient complète; quelques malades sont même entraînées à des actes de fureur. Le traitement consiste dans l'emploi des mêmes moyens dont on fait usage pour combattre le satyriasis chez l'homme. Quand l'aliénation mentale est complète, l'isolement devient indispensable. *V.* SATYRIASIS et MANIE. (CH.)

NYMPHOTOMIE (*Opérat. chir.*), s. f., *nymphotomia*, *nympharum sectio*, de νυμφη, nymphe, et de τέμνειν, couper. On donne ce nom à une opération connue et pratiquée depuis très-long-temps, et qui consiste dans l'excision des nymphes ou petites levres. On a recours à cette opération lorsque ces replis membraneux sont affectés de squirre, de cancer, de fongus, de gangrène, ou lorsqu'ils gênent la marche, l'acte du coït, par leur longueur et leur grosseur excessives. Cette opération constitue la circoncision des femmes dans quelques pays. *V.* CIRCONCISION.

Plusieurs auteurs ont appelé *nymphotomie* l'amputation du clitoris que les anciens nommaient aussi νύμφη. (J. C.)

NYSADIR: synonyme de *sel ammoniac*. Inusité. (M. O.)

NYSTAGMOS (*Path.*), mot grec, νυσταγμὸς, besoin de dormir, joint au relâchement des muscles du cou, qui laissent fréquemment tomber la tête en avant. (CH.)

O.

On désignait autrefois par O l'*alun* et une préparation d'or.

OBCLAVÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *obclavatus*; en forme de massue renversée. (H. C.)

OBCONIQUE (*Bot.*), adj., *obconicus*; en cône renversé. (H. C.)

OBCORDÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *obcordatus*; en cœur renversé : certaines feuilles sont *obcordées*, c'est-à-dire ont la figure d'un cœur renversé. (H. C.)

OBELCHERA : synonyme de *cucurbite*, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

OBELEA SUTURA (*Anat.*), mots latins, ὀβελαία, de ὀβελὸς, un dard. On appelle ainsi la suture sagittale. *V.* ce dernier mot. (J. C.)

OBÉSITÉ (*Path.*), s. f., *obesitas*, de *obeso*, j'engraisse; embonpoint excessif qui devient à charge à l'individu chez lequel il existe. *V.* POLYSARCIE ADIPEUSE. (CH.)

OBIER (*Bot.*), s. m. *V.* AUBIER.

OBLATÆ PURGANTES (*Pharm.*) : nom donné par les anciens à des gâteaux cathartiques, composés de fleur de farine, de sucre, et de quelques médicaments purgatifs. Inusité. (M. O.)

OBLIQUE (*Anat.*), adj., *obliquus*. On appelle ainsi tout ce qui est de biais ou incliné vers la ligne horizontale ou la ligne verticale. Les anatomistes ont donné ce nom à certains muscles qui ont une direction oblique par rapport au plan qui divise le corps en deux moitiés égales et symétriques. Ce sont :

1° Les *muscles obliques de l'abdomen*. Ils sont au nombre de deux, et distingués en,

A. Le *muscle grand oblique* ou *oblique externe* (muscle costo-abdominal de M. Chaussier). C'est un des muscles les plus larges du corps. Il est placé sur les parties latérales et antérieures de l'abdomen. Il est aplati et quadrilatère. Il s'attache en haut à la face externe et au bord inférieur des sept ou huit dernières côtes; en bas au tiers antérieur de la lèvre externe de la crête de l'os des îles; en avant, il se termine à la ligne blanche par l'intermède d'une large et forte aponévrose qui recouvre le muscle droit, et présente vers sa partie inférieure deux faisceaux fibreux très-solides, qui vont s'insérer, l'un à la symphyse, l'autre à l'épine du pubis, sous le nom de *piliers de l'anneau inguinal*; ces piliers laissent entre eux une ouverture qui forme l'orifice inférieur du canal inguinal. *V.* INGUINAL. Le muscle grand oblique abaisse et porte en arrière les côtes dans les fortes expirations; il fait exécuter à la poitrine un mouvement de rotation qui la tourne du côté opposé à lui. Il fléchit le thorax sur le bassin, ou réci-

proquement. Il rétrécit aussi en se contractant la cavité abdominale.

B. Le *muscle petit oblique* ou *oblique interne* (muscle ilio-abdominal de M. Chaussier). Ce muscle est large, sur tout en avant, mince, irrégulièrement quadrilatère comme le précédent, au-dessous duquel il est situé. Il s'attache en haut au bord inférieur des cartilages des cinquième, quatrième, troisième et deuxième fausses côtes; en bas aux trois quarts antérieurs de l'interstice de la crête iliaque, à la partie postérieure de l'arcade crurale et au pubis; en arrière aux apophyses épineuses des deux dernières vertèbres lombaires et à celles des deux premieres pièces du sacrum, en avant à la ligne blanche. Ses fibres supérieures sont obliques en haut et en avant; les moyennes sont horizontales, et les inférieures obliques en bas et en avant. Ce sont ces dernières qui, chez l'homme, sont entraînées par l'anneau inguinal lors de la descente du testicule, et forment les deux faisceaux du cremaster. *Voy.* ce mot. Le muscle petit oblique a les mêmes usages que le précédent.

2° *Muscles obliques de l'œil.* Il y en a deux. On les a distingués en,

A. Le *muscle grand oblique* ou *oblique supérieur de l'œil* (muscle grand trochléateur). Ce muscle est placé à la partie interne et supérieure de l'orbite. Il est grêle, arrondi, fusiforme, et réfléchi sur lui-même dans le milieu de son trajet; en arrière, il s'attache en dedans du trou optique; arrivé vis-à-vis l'apophyse orbitaire interne, il dégénère en un tendon grêle et arrondi, qui glisse dans une poulie cartilagineuse fixée à l'os frontal, et se réfléchit à angle aigu pour se porter en bas et en dehors, et se fixer à la partie externe et postérieure du globe de l'œil. Ce muscle porte le globe de l'œil en avant et en dedans, en lui faisant éprouver un mouvement de rotation qui dirige la pupille en bas et en dedans.

B. Le *muscle petit oblique* ou *oblique inférieur de l'œil* (muscle petit trochléateur). Ce muscle est placé à la partie antérieure et inférieure de l'orbite. Il est alongé, aplati: il se fixe à la partie interne et antérieure de la surface orbitaire de l'os maxillaire supérieur, en dehors de la gouttière lacrymale; de là il se dirige en dehors et en arrière, et se termine par une aponévrose à la partie postérieure et interne du globe de l'œil. Il porte le globe de l'œil en dedans et en avant, et dirige la pupille en haut et en dehors.

3° *Muscles obliques de la tête.* On en compte deux; ce sont,

A. Le *muscle oblique supérieur* ou *petit oblique de la tête* (muscle atloïdo-sous-mastoïdien de M. Chaussier). Ce muscle est placé sur les côtés et en arrière de l'articulation de la tête; il est alongé, aplati, et s'attache d'une part au sommet de l'apophyse transverse de l'atlas, et se termine de l'autre à l'occipital, au-dessous de sa ligne courbe inférieure, et quelquefois aussi à la région mastoïdienne du temporal. Il étend la tête en l'inclinant de son côté.

B. *Muscle oblique inférieur ou grand oblique de la tête* (muscle axoïdo-atloïdien de M. Chaussier). Il est situé à la partie postérieure du cou et de la tête; il est alongé, arrondi, fusiforme; il s'attache à l'apophyse épineuse de l'axis, et va se terminer en arrière et en bas du sommet de l'apophyse transverse de l'atlas. Ce muscle imprime, à la première vertèbre et à la tête, un mouvement de rotation qui fait tourner la face de son côté. (J. C.)

OBLIQUUS ASCENDENS (Musculus). Vésale, Colombus, Riolan, Cowper, donnent ce nom au muscle petit oblique de l'abdomen. (J. C.)

OBLIQUUS DESCENDENS (Musculus). Vésale, Colombus, Riolan, Cowper, appellent ainsi le muscle grand oblique de l'abdomen. (J. C.)

OBLITÉRATION (*Path.* et *Physiol.*), s. f., de *obliterare*, effacer les lettres. On nomme ainsi en physiologie et en pathologie, la disparition progressive de la cavité de certains conduits. (Ch.)

OBLITÉRER (*Pathol.*), v. a., *obliterare*, boucher, fermer, effacer peu-à-peu et insensiblement. On dit qu'un vaisseau, qu'un canal s'est oblitéré, quand ses parois se sont rapprochées et ont contracté de telles adhérences entre elles, que sa cavité a complétement disparu. (J. C.)

OBLONG, ONGUE, adj., *oblongus*, se dit de tout ce qui est plus long que large.

OBOLE, *obolus*; poids d'environ neuf grains. Inusité.

OBOVALE (*Bot.*), adj., *obovalis*, en ovale renversé; quelques feuilles ont cette forme, c'est-à-dire que le gros bout de l'ovale qui les circonscrit, est tourné en haut. (H. C.)

OBOVÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *obovatus*; qui est en œuf renversé, c'est-à-dire ayant sa petite extrémité en bas. Tels sont certains fruits. (H. C.)

OBRYZUM ou OBRIRUM: or pur. Inusité.

OBSCURCISSEMENT DE LA

VUE (*Path.*), s. m., *visûs hebetudo* : nom sous lequel on désigne particulièrement le trouble de la vue produit par une tache de la cornée, et quelquefois aussi celui qui est dû à toute autre cause, à une amaurose commençante, par exemple. (CH.)

OBSERVATION (*Path.*), s. f., *observatio* ; action d'examiner une chose par le moyen des sens externes. Ce mot est employé dans plusieurs acceptions : il exprime, 1° l'action d'observer; 2° l'ensemble des connaissances fournies par l'observation ; 3° l'histoire des phénomènes offerts par un malade dans le cours d'une ou de plusieurs maladies. (CH.)

ORSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. *Voyez* MÉTÉOROLOGIQUE.

OBSIDIENNE (*Min.*) : lave vitreuse *obsidienne*, noire ou d'un vert noirâtre, quelquefois avec une teinte bleuâtre, ordinairement opaque, ou seulement translucide aux bords. (M. O.)

OBSTIPITÉ (*Path.*), s. f., *obstipitas* ; torticolis. *V.* ce mot. (CH.)

OBSTRUCTION (*Path.*), s. f., *obstructio*, de *obstruere*, boucher, fermer; terme fort employé autrefois, sous lequel on a confondu beaucoup d'affections très-différentes, dans lesquelles le volume des organes était augmenté, et que l'on considérait toutes comme produites par une même cause, l'embarras des vaisseaux. (CH.)

OBTONDANT, ANTE (*Mat. méd.*), adj., *obtundens* ; épithète des remèdes auxquels on attribuait, d'après une théorie erronée, la faculté d'émousser l'acrimonie des humeurs. (H. C.)

OBTURATEUR (*Chim.*) : nom donné à un plan circulaire de verre que l'on place sous les cloches remplies de gaz ou de liquide, pour les boucher, et pour pouvoir les transporter d'un lieu dans un autre. (M. O.)

OBTURATEUR, TRICE (*Anat.*), adj. pris quelquefois substantivement, *obturator*, *trix*, *obturatorius*, dérivé du verbe latin *obturare*, fermer, boucher l'entrée. On a donné ce nom à plusieurs parties.

1° *Trou obturateur.* Quelques anatomistes ont fort improprement donné ce nom au trou sous-pubien ou ovalaire que présente l'os iliaque; le mot obturateur ne pouvant s'appliquer qu'à des parties qui ferment une ouverture.

2° *Muscles obturateurs.* Ils sont au nombre de deux, et distingués en,

A. Muscle obturateur externe (muscle sous-pubio-trochantérien externe de M. Chaussier). Ce muscle est placé à la partie antérieure et interne de la cuisse. Il est large, aplati, triangulaire ; il s'attache d'une part à la face antérieure du pubis, à celle de l'ischion, et à la face antérieure du ligament obturateur. Ses fibres charnues se rendent toutes, en convergeant sur un tendon, lequel va se fixer à la partie inférieure de la cavité du grand trochanter. Ce muscle est rotateur en dehors de la cuisse.

B. Muscle obturateur interne (muscle sous-pubio-trochantérien interne de M. Chaussier). Ce muscle est situé presque entièrement dans le bassin; aplati, triangulaire, il forme un coude, et se réfléchit sur lui-même en sortant de cette cavité pour se porter à la partie supérieure et postérieure de la cuisse. D'une part il s'attache à la partie postérieure du pourtour du grand trou ovalaire et à la face correspondante du ligament obturateur, et de l'autre il se termine, au moyen d'un fort tendon, dans la cavité du grand trochanter, après s'être contourné sur l'ischion qui lui forme une sorte de poulie de renvoi. Ce muscle est rotateur en dehors de la cuisse.

3° *Artère obturatrice* (artère sous-pubio-fémorale, Chauss.). Elle naît le plus souvent de l'hypogastrique ; cependant elle est fournie par l'épigastrique dans un assez grand nombre de cas : ce qu'il est important de déterminer dans les hernies crurales. De cinq cents artères obturatrices que j'ai examinées, trois cent quarante-huit étaient fournies par l'hypogastrique, et cent cinquante-deux par l'épigastrique ou la crurale. D'après des recherches faites à ce sujet, j'ai conclu, 1° que les cas où l'artère obturatrice naît de l'hypogastrique sont les plus nombreux; qu'ils sont à ceux où elle vient de l'épigastrique ou de la crurale à-peu-près comme 3 sont à 1 ; 2° que l'artère obturatrice paraît naître un peu plus souvent de l'hypogastrique chez l'homme que chez la femme. Lorsque l'artère obturatrice naît de l'hypogastrique, elle se dirige en avant et en dehors, puis se contourne horizontalement dans l'excavation du bassin, pour sortir de cette cavité par l'ouverture que laisse à sa partie supérieure la membrane obturatrice; quand au contraire l'artère obturatrice provient de l'épigastrique ou de la crurale, elle descend obliquement en dedans derrière le pubis jusqu'au trou sous-pubien. A sa sortie du bassin, cette artère se divise en deux branches, une *postérieure* et l'autre *antérieure*, lesquelles se distribuent aux muscles de la partie antérieure et supérieure de la cuisse.

4° *Veine obturatrice*. Elle présente ordinairement la même disposition que l'artère. Cependant il est commun de trouver la veine obturatrice naissant de l'épigastrique, tandis que l'artère correspondante provient de l'hypogastrique, et *vice versâ*.

5° *Nerf obturateur* (nerf sous-pubio-fémoral de M. Chaussier). Il provient principalement des deuxième et troisième nerfs lombaires. Il descend dans le bassin, gagne le trou sous-pubien, donne des rameaux aux muscles obturateurs, et se divise derrière les muscles premier adducteur et pectiné en deux branches, l'une *antérieure*, dont les rameaux se distribuent aux deux premiers adducteurs, au grêle interne, aux téguments; l'autre, *postérieure*, distribuant ses ramifications dans l'obturateur externe et le troisième adducteur.

6° *Ligament obturateur* ou *membrane obturatrice*. On appelle ainsi une membrane fibreuse qui est fixée à toute la circonférence du trou sous-pubien, excepté en haut, où il reste une ouverture pour le passage des vaisseaux et nerfs du même nom. (J. C.)

OBTURATION (*Path.*), s. f., *obturatio*. *V.* OBSTRUCTION.

OBTUS, USE, adj., *obtusus*; émoussé: épithète donnée à l'angle plus grand ou qui est formé d'un plus grand nombre de degrés que l'angle droit. (M. O.)

OBTUSANGULÉ, ÉE, adj., *obtusangulatus*; épithète donnée particulièrement aux parties des plantes dont les angles sont obtus.

OBVOLUTÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *obvolutus*. On donne cette épithète aux rudiments des feuilles pliées en gouttière par leur face interne et encore renfermées dans le bourgeon. (H. C.)

OCCASIONELLES (Causes) (*Path.*), s. f. pl. *Voy.* CAUSES OCCASIONELLES. (H. C.)

OCCIDENS: synonyme de *vinaigre*, suivant Ruland. Inusité.

OCCIDENS STELLA: synonyme de *sel ammoniac*, d'après Ruland. Inusité.

OCCIPITAL (*Anat.*), adj. et s. m., *occipitalis*; qui appartient à l'occiput. On a donné ce nom à plusieurs parties.

1° *Os occipital*. Cet os est situé à la partie postérieure et inférieure du crâne qu'il concourt à former. Il est aplati, symétrique, lozangique et recourbé sur lui-même. Il présente, 1° une *face occipitale* ou *postérieure* qui est convexe, et offre sur la ligne médiane la *surface basilaire*, le *grand trou occipital*, par lequel passent la moelle épinière avec ses membranes et des vaisseaux, la *crête occipitale externe*, la *protubérance occipitale externe*, et sur les côtés la *ligne courbe supérieure*, la *ligne courbe inférieure*, les *fosses condyliennes postérieures*; les *condyles de l'occipital* pour l'articulation de cet os avec l'atlas; les *fosses condyliennes antérieures*, percées d'une ouverture pour le passage du nerf grand hypoglosse. 2° Une *face cérébrale* ou *antérieure*. Elle est concave, inégale, en rapport avec la dure-mère; on y observe, sur la ligne médiane, la *gouttière basilaire*, l'*orifice interne* du grand trou occipital, la *crête occipitale interne*, la *protubérance occipitale interne*, une *gouttière* qui loge la fin du sinus droit, et, de chaque côté, les *fosses occipitales* distinguées en *supérieure* ou *cérébrale* et en *inférieure* ou *cérébelleuse*, et séparées par une gouttière qui loge le sinus latéral. 3° Les faces de l'occipital sont séparées par quatre bords et quatre angles; les deux bords supérieurs s'articulent avec les os pariétaux; les deux bords inférieurs se joignent aux temporaux, et l'angle antérieur, sous le nom d'*apophyse basilaire*, s'unit au sphénoïde. Cet os se développe par quatre points d'ossification, et quelquefois par un plus grand nombre, d'après les recherches de M. Béclard; il s'articule avec le sphénoïde, les temporaux, les pariétaux et la première vertèbre cervicale.

2° *Muscles occipitaux*. Beaucoup d'anatomistes, comme Riolan, Cowper, Santorini, Winslow, Sœmmering, ont donné ce nom au faisceau postérieur du muscle occipito-frontal. *Voy.* ce dernier mot.

3° *Artère occipitale*. Cette artère naît de la partie postérieure de la carotide externe, au-dessous de la parotide; elle se dirige en arrière, passe entre l'apophyse mastoïde et l'apophyse transverse de l'atlas, vient se placer sur l'os occipital, et se divise en branches qu'on peut distinguer en ascendantes, en postérieures et en antérieures, lesquelles vont se distribuer aux muscles et aux ligaments voisins.

4° *Veine occipitale*. Ses racines suivent exactement le trajet des rameaux de l'artère précédente, et se réunissent en un seul tronc qui s'ouvre dans la veine jugulaire interne, et quelquefois dans l'externe.

5° *Nerf occipital* ou *sous-occipital* (première paire trachélienne de M. Chaussier). Il naît de la partie supérieure de la moelle épinière, par huit ou dix filets réunis en deux ou trois faisceaux. Ainsi

formé, le nerf sous-occipital traverse la dure-mère, passe entre le grand trou occipital et l'arc postérieur de l'atlas, et forme en cet endroit un ganglion alongé, pour se diviser ensuite en deux branches. De celles-ci, l'*antérieure*, longue et grêle, se contourne au-dessus de l'apophyse transverse de l'atlas, et forme une anse anastomotique avec un rameau du second nerf cervical; la *branche postérieure*, plus grosse et plus courte, se divise en sept ou huit rameaux qui se distribuent aux muscles de la partie supérieure et postérieure du cou.

6° *Sinus occipitaux. Voy.* SINUS DE LA DURE-MERE. (J. C.)

OCCIPITO-ATLOIDIEN (*Anat*), adj., *occipito-atloïdeus;* qui a rapport à l'occipital et à la première vertèbre cervicale ou l'atlas. — *Articulation occipito-atloïdienne*. Cette articulation constitue une double arthrodie fort serrée, qui résulte du contact des condyles de l'occipital avec les cavités articulaires supérieures de l'atlas. Les surfaces articulaires sont de chaque côté, encroûtées de cartilages et revêtues par une membrane synoviale. On trouve pour cette articulation deux ligaments: l'un, appelé *ligament occipito-atloïdien antérieur*, est situé entre l'arc antérieur de l'atlas et la partie correspondante du contour du trou occipital; il est composé de deux faisceaux, un superficiel et un profond: l'autre nommé le *ligament occipito-atloïdien postérieur*, est beaucoup plus large que le précédent; il est membraniforme, et s'étend depuis la partie postérieure du grand trou de l'occipital, jusqu'à la partie supérieure de l'arc postérieur de l'atlas; une de ses lames se confond avec la dure-mère qui enveloppe la moelle. (J. C.)

OCCIPITO-AXOIDIEN (*Anat.*), adj., *occipito-axoïdeus;* qui a rapport à l'occipital et à la seconde vertèbre cervicale ou à l'axis. — *Articulation occipito-axoïdienne*. Elle résulte de la connexion de l'os occipital avec l'axis; quoique ces os ne se touchent pas immédiatement, ils sont cependant unis l'un à l'autre au moyen d'un appareil ligamenteux, très-fort et très-résistant. — On trouve pour cette articulation, 1° les deux *ligaments odontoïdiens. Voy.* ce mot. 2° Un *ligament occipito-axoïdien*. C'est une membrane fibreuse fort épaisse, qui s'attache en haut au-devant du trou occipital, dans la gouttière basilaire, se fixe en bas au ligament transverse, à la face postérieure de l'axis, et se continue dans ce sens avec le grand ligament vertébral postérieur. (J. C.)

OCCIPITO-FRONTAL (*Anat.*), adj., *occipito frontalis;* qui appartient à l'occiput et au front. — *Muscle occipito-frontal*. La plupart des anatomistes ont donné ce nom aux muscles *frontal* et *occipital* réunis par l'aponévrose épicranienne. Ce muscle est placé à la partie supérieure de la tête. Il est large, mince et quadrilatère; il s'attache par son faisceau postérieur (muscle occipital) aux deux tiers externes de la ligne courbe supérieure de l'occipital, et à la face externe de la portion mastoïdienne du temporal; par son faisceau antérieur (muscle frontal), il se termine dans le sourcil où il est confondu avec le sourcilier, le pyramidal du nez, l'orbiculaire des paupières. Ces deux faisceaux sont réunis par une très-forte aponévrose qu'on appelle la *calotte aponévrotique* du crâne. Le muscle occipito-frontal, par la contraction de son faisceau antérieur, ramène en devant une partie des téguments du crâne; il fronce la peau du front en travers, et peut aussi contribuer à ouvrir l'œil par son entre-croisement avec l'orbiculaire des paupières. Le faisceau postérieur de ce muscle ramène en arrière une partie de la peau du crâne, et concourt à tendre l'aponévrose commune. (J. C.)

OCCIPITO-MÉNINGIEN, ENNE (*Anat.*), adj., *occipito-meningeus;* qui appartient à l'occipital et à la méninge ou dure-mère. M. le professeur Chaussier a donné le nom d'*artère occipito-méningienne* à un rameau que l'artère vertébrale fournit à la dure-mère à son entrée dans le crâne. (J. C.)

OCCIPITO-PARIÉTAL (*Anat.*), adj., *occipito-parietalis;* qui appartient à l'os occipital et au pariétal. — *Suture occipito-pariétale*. On a donné ce nom à la suture lambdoïde. *V.* ce mot. (J. C.)

OCCIPITO-PETREUX (*Anat.*), adj.; qui appartient à l'os occipital et à l'apophyse pierreuse de l'os temporal. — *Hiatus occipito-petreux. V.* HIATUS. (J. C.)

OCCIPUT (*Anat.*), s. m., *occiput*, *occipitium*. On a donné ce nom à la partie postérieure de la tête formée par l'os occipital. (J. C.)

OCCLUSION (*Path.*), s. f., *occlusio*, de *occludere*, fermer. Ce mot s'applique particulièrement aux intestins, lorsque, par une cause quelconque, leur cavité se trouve bouchée ou effacée dans un point. Il survient alors peu-à-peu ou tout-à-coup des symptômes semblables à ceux qu'on observe dans l'étranglement des hernies, et spécialement les vomissements et la constipation. (CH.)

OCHETEUMATA (*Anat.*), mot grec,

ὀχετεύματα ; les ouvertures des narines. James. (J. C.)

OCHEOS (*Anat.*), mot grec, ὀχεὸς ; le scrotum. *V.* ce mot. (J. C.)

OCHNA (*Bot.*), s. f., *ochna;* genre de la polyandrie monogynie et de la famille des ochnacées. Il renferme des plantes exotiques inusitées. A l'Ile-de-France on cultive une espèce de ce genre dans les jardins d'agrément, sous le nom de *bois de jasmin.* (H. C.)

OCHNACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *ochnaceæ;* famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines hypogynes, établie par M. de Candolle. Les plantes qu'elle renferme sont dépourvues de propriétés prononcées. Au Malabar, cependant, on emploie comme tonique la racine du *walkera serrata.* (H. C.)

OCHRE. *V.* OCRE.

OCHREA (*Anat.*), mot latin; la partie antérieure du tibia ou de la jambe. James. (J. C.)

OCHROME (*Bot.*), s. m., *ochroma;* genre de la monadelphie pentandrie et de la famille des malvacées, établi pour placer un grand et bel arbre des Antilles, plus communément appelé *fromager pyramidal.* Cet arbre donne dans ses capsules un coton employé à plusieurs usages économiques. (H. C.)

OCHTHODES (*Path.*), mot grec, ὀχθώδης ; calleux : cette épithète a été donnée particulièrement aux bords durs et renversés des ulcères. (CH.)

OCIMUM, mot latin. *V.* BASILIC.

OCOB : synonyme de *sel ammoniac*, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

OCRE ou OCHRE (*Chim.*), s. m., *ochra*, dérivé d'ὠχρὸς, pâle : nom donné à une substance terreuse contenant beaucoup d'argile, et colorée par de l'oxyde de fer au maximum ou par du sous-trito-carbonate de fer; on l'a appelé ainsi à cause de sa couleur sombre et obscure. (M. O.)

OCRE JAUNE, s. m. : composé d'argile et de sous-trito-carbonate de fer.

OCRE ROUGE, s. m. : composé d'argile et de peroxyde de fer. (M. O.)

OCTAÈDRE (*Géométrie*), s. m., *octaedrum*, dérivé d'ὀκτὼ, huit, et d'ἕδρα, siége, base; solide régulier, à huit faces triangulaires égales, dont chacun des triangles est équilatéral : l'alun crystallise en octaèdres. (M. O.)

OCTANDRIE (*Bot.*), s. f., *octandria*, de ὀκτὼ, huit, et de ἀνὴρ, mâle; nom de la huitième classe du système sexuel de Linnæus. Elle renferme les plantes dont les fleurs hermaphrodites ont huit étamines. (H. C.)

OCTOGYNIE (*Bot.*), s. f., *octogynia*, de ὀκτὼ, huit, et de γυνὴ, femelle; nom donné, dans le système de Linnæus, aux ordres de plantes dont les fleurs ont huit pistils. (H. C.)

OCTOPÉTALÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *octopetalus;* qui a huit pétales. (H. C.)

OCTOPHYLLE (*Bot.*), adj., *octophyllus*, de ὀκτὼ, huit, et de φύλλον, feuille; qui a huit feuilles ou huit folioles. (H. C.)

OCTUNX : poids de huit onces. Inusité. (M. O.)

OCULAIRE (*Anat.*), adj., *ocularis*, de *oculus*, œil; qui a raport ou appartient à l'œil. — *Nerf oculaire.* M. le professeur Chaussier a donné ce nom au *nerf optique.* *V.* OPTIQUE. — *Dents oculaires* ou *œillères.* On a donné ce nom aux dents canines. *V.* DENT, CANIN. — *Bassin oculaire.* *V.* BASSIN. (J. C.)

OCULI CANCRORUM, mots latins. *V.* YEUX D'ÉCREVISSES.

OCULISTE, s. m., *oculista*, de *oculus*, œil; on nomme ainsi celui qui s'occupe spécialement du traitement des maladies des yeux. (CH.)

OCULO-MUSCULAIRE (*Anat.*), adj., *oculo-muscularis;* qui appartient aux muscles de l'œil. — *Nerf oculo-musculaire.* Vicq-d'Azyr nommait ainsi le nerf de la troisième paire ou moteur oculaire commun. M. le professeur Chaussier a donné ce nom à trois des nerfs de l'orbite. *V.* MOTEURS (Nerfs).

OCULUM MOVENS PRIMUS (Musculus) (*Anat.*) : muscle droit interne ou adducteur de l'œil. Vésale. (J. C.)

OCULUM MOVENS QUARTUS (Musculus) : muscle droit inférieur de l'œil. Vésale.

OCULUM MOVENS SECUNDUS (Musculus) : muscle droit externe ou abducteur de l'œil.

OCULUM MOVENS TERTIUS (Musculus) : muscle droit supérieur de l'œil. Vésale. (J. C.)

OCYMUM, mot latin. *V.* BASILIC.

ODAXISME (*Path.*), s. m., du grec ὀδαξισμὸς ; prurit douloureux des gencives qui précède la sortie des dents. (CH.)

ODEUR (*Physiq.*), s. f., *odor.* On appelle *odeurs* les particules subtiles qui s'élèvent sans cesse de la surface des corps, et qui se dissolvent dans l'air comme les saveurs dans les liquides. Elles agissent sur la membrane pituitaire, et donnent lieu à une sensation spéciale. *V.* OLFACTION. (H. C.)

ODOMÈTRE ou COMPTE PAS : instrument à l'aide duquel on peut mesurer le nombre de pas que l'on fait en

marchant, ou le nombre de tours que fait la roue d'une voiture. (M. O.)

ODONTAGOGOS (*Inst. chir.*), mot grec, ὀδονταγωγὸς; pince pour extraire les dents. *V.* DAVIER. Castelli. (J. C.)

ODONTAGRE (*Path.*), s. f., *odontagra;* de ὀδοὺς dent, et de ἄγρα, proie, qui attaque les dents, comme *podagra* pour l'affection des pieds; douleur rhumatismale ou goutteuse des dents, accompagnée souvent du gonflement fluxionnaire de la joue. (CH.)

ODONTALGIE (*Path.*), s. f., *odontalgia;* de ὀδοὺς, dent, et de ἄλγος, douleur; douleur des dents. Ce mot est employé par quelques auteurs comme synonyme d'*odontagre;* d'autres affectent le dernier terme à la douleur rhumatismale, le premier à la douleur nerveuse. (CH.)

ODONTALGIQUE. *V.* ANTODONTALGIQUE.

ODONTIQUE. *Voy.* ANTODONTALGIQUE.

ODONTOGLYPHON (*Inst. chir.*): mot grec, ὀδοντόγλυφον, de ὀδοὺς, dent, et de γλύφω, racler; instrument destiné à nettoyer les dents, à enlever le tartre. *V.* CURE-DENT. (J. C.)

ODONTOIDE (*Anat.*), adj., *odontoïdes;* de ὀδοὺς, une dent, et de εἶδος, forme, ressemblance, on a donné ce nom à une apophyse conique que présente la partie supérieure du corps de la seconde vertèbre du cou, parce qu'on a comparé sa forme à celle d'une dent. *V.* AXIS. (J. C.)

ODONTOIDIEN, NNE (*Anat.*), adj. *odontoïdeus;* qui a rapport ou appartient à l'apophyse odontoïde de la seconde vertèbre. — *Ligaments odontoïdiens.* On nomme ainsi deux faisceaux épais, arrondis, courts, très-forts, qui représentent chacun une espèce de cône; leurs sommets tronqués embrassent les côtés de l'apophyse odontoïde, tandis que leurs bases viennent se fixer dans des fossettes inégales pratiquées en dedans de chaque condyle de l'occipital. Leur direction est oblique en dehors, et légèrement en haut. Ils entrent dans la composition de l'articulation occipito-axoïdienne, affermissent l'articulation de la tête avec la colonne vertébrale, et bornent les mouvements de rotation de l'atlas sur l'axis. (J. C.)

ODONTOLITHE, s. f., *odontolithos;* dérivé de ὀδοὺς, dent, et de λίθος, pierre: nom donné au tartre des dents, sorte d'incrustation de couleur jaunâtre qui se forme à la base des dents, et qui est formée de 79 parties de phosphate de chaux, de 12 et demi de mucus, d'une partie de matière salivaire particulière, et de sept parties et demie de substance animale soluble dans l'acide hydrochlorique. (M. O.)

ODONTOLOGIE (*Anat.*), s. f., *odontologia;* de ὀδοὺς, ὀδόντος, dent, et de λόγος, discours. Traité anatomique des dents. Partie de l'anatomie qui traite des dents. Inusité. (J. C.)

ODONTOPHYE (*Physiol.*), s. f., *odontophia;* de ὀδοὺς, dent, et de φύω, je nais; sortie des dents hors des alvéoles; leur accroissement. (H. C.)

ODONTOTECHNIE (*Chir.*), s. f., *odontotechnia;* de ὀδοὺς, ὀδόντος, dent, et de τέχνη, art. L'art du dentiste, dont le but est de conserver les dents, de remédier à leurs maladies, de fabriquer et de poser des dents artificielles. (J. C.)

ODONTOTRIMUM: mot grec employé comme synonyme de *dentifrice. V.* ce mot. Inusité. (M. O.)

ODORAT (*Physiol.*), s. m., *odoratus. V.* OLFACTION.

ODORATION (*Physiol.*), s. f., *odoratio. V.* OLFACTION.

ŒCONOMIE. *V.* ÉCONOMIE.

ŒDÉMATEUX (*Path.*), adj. *œdematodes;* qui tient de l'œdème, ou qui en est attaqué. (CH.)

ŒDÉMATIE (*Path.*), s. f., le même qu'œdème. (CH.)

ŒDÉMATIÉ (*Path.*), adj.; qui est atteint d'œdème. (CH.)

ŒDÈME (*Path.*), s. m., *œdema*, οἴδημα, de οἰδέω, je suis enflé; gonflement produit par l'accumulation d'un liquide séreux dans les interstices du tissu cellulaire. Ce gonflement est mou; il cède sous le doigt, et en conserve l'impression pendant quelque temps, il est pâle, indolent; il offre les mêmes caractères que l'anasarque, qui est un œdème général; son étiologie et son traitement sont les mêmes. *V.* ANASARQUE. (CH.)

ŒDÈME DE LA GLOTTE (*Path.*), s. m., *angine œdémateuse* de quelques auteurs; *angina œdematosa;* on désigne sous ce nom le gonflement œdémateux de la membrane muqueuse qui circonscrit l'ouverture supérieure du larynx. Les causes de cette maladie sont fort obscures. Elle n'attaque communément que les individus convalescents d'une maladie grave, ou atteints d'une affection déjà très-longue. Quelques sujets éprouvent d'abord un peu de gêne et d'embarras vers le larynx; d'autres sont pris rapidement d'une sorte de suffocation qui dure cinq à six minutes, et qui offre un caractère particulier: l'inspiration est bruyante et difficile, l'expiration reste libre. Ces at-

taques de dyspnée se reproduisent à des intervalles assez courts : elles deviennent de plus en plus fortes et rapprochées, et finissent par produire la suffocation, ordinairement dans l'espace de quelques jours. Le doigt porté derrière la base de la langue, peut distinguer quelquefois le gonflement de la membrane infiltrée, et le caractère œdémateux de ce gonflement. Cette maladie est presque constamment mortelle. Les moyens proposés pour la combattre sont les vésicatoires, les sinapismes placés aux membres inférieurs et sur le cou, les lavements purgatifs, les vomitifs, les gargarismes astringents, la compression avec le doigt, l'introduction d'une sonde élastique dans le larynx, ou la bronchotomie : la plupart de ces moyens sont restés jusqu'ici sans succès. (CH.)

ŒDÉMASARQUE (*Path.*), M. A. Severin a donné le nom d'*œdemasarca* à une tumeur qui tient le milieu entre l'œdème et le sarcome. *V.* ces mots.

ŒIL (*Anat.*), s. m.; au pluriel les yeux, *oculus* des Latins, ὂψ, ὀφθαλμὸς des Grecs, dérivé du verbe ὄπτομαι, je vois. L'œil, organe immédiat de la vision, est placé dans la cavité orbitaire, tandis que ses dépendances, auxquelles Haller a donné le nom de *tutamina oculi*, occupent le contour de cette cavité, et sont composées des sourcils, des paupières, des cils, des glandes de Meibomius, etc. *V.* ces mots.

L'œil, *proprement dit*, ou *le globe de l'œil*, a la forme d'un sphéroïde, dont le plus grand diamètre s'étend d'avant en arrière; il est placé à la partie interne et antérieure de l'orbite, et fait à l'extérieur une saillie plus ou moins grande suivant les individus. — Le diamètre antéro-postérieur de l'œil a chez l'adulte de dix à onze lignes d'étendue. En général, l'œil est moins volumineux chez la femme que chez l'homme; son axe est parallèle à celui du côté opposé; examiné de profil, il paraît composé de deux portions de sphères distinctes, unies l'une à l'autre et d'un diamètre différent. Le segment antérieur qui forme à-peu-près le cinquième antérieur du globe, a le plus petit diamètre. En devant, l'œil est recouvert en grande partie par la conjonctive; en arrière et dans tout son contour il répond aux muscles droits et obliques qui s'y terminent, à un grand nombre de nerfs et de vaisseaux, à une graisse molle et abondante qui remplit l'orbite; en haut et en dehors il répond à la glande lacrymale.

L'œil est mu par six muscles. *V.* DROIT et OBLIQUE.

Les parties qui entrent dans sa composition sont des membranes, comme la *sclérotique*, la *cornée*, la *choroïde*, la *rétine*, l'*iris*, l'*hyaloïde*, chez le fœtus la *membrane pupillaire*. *V.* ces mots. Et des fluides nommés les *humeurs* ou les *milieux de l'œil*; tels sont l'*humeur aqueuse* et celle du corps *vitré*; le *crystallin*. *V.* ces mots. L'œil reçoit ses vaisseaux de l'artère ophthalmique. Ses nerfs, outre l'optique, lui sont fournis spécialement par le ganglion ophthalmique. *V.* CILIERS (Nerfs).

ŒIL BROUILLÉ. *V.* CONFUSION.

ŒIL DOUBLE. (*Bandag. et appar.*), s. m., *oculis duplex*. On a donné ce nom à un bandage qu'on applique sur les deux yeux, et qu'on appelle aussi le *binocle* ou le *diopthalme*. *V.* BINOCLE. (J. C.)

ŒIL D'ÉLÉPHANT (*Path.*) ; nom vulgaire de l'hydrophthalmie.

ŒIL DE LIÈVRE (*Path.*), *oculus leporinus*; c'est la lagophthalmie. *V.* ce mot.

ŒIL SIMPLE (*Bandag. et app.*), s. m., *oculus simplex*. Espèce de bandage ainsi nommé parce qu'il ne s'applique que sur un seul œil. Ce mot est synonyme de *monocle*. *V.* MONOCLE. (J. C.)

ŒILLÈRE (*Inst. chir.*), s. f. *V.* BASSIN OCULAIRE. (J. C.)

ŒILLÈRE (dent), s. f. On a donné ce nom aux dents canines de la mâchoire supérieure. *V.* DENT, CANIN. (J. C.)

ŒILLET (*Bot.*), s. m., *dianthus*; genre de la décandrie digynie et de la famille des caryophyllées. On en cultive beaucoup d'espèces pour l'ornement des jardins. On fait un sirop avec les fleurs de l'œillet des chartreux, *dianthus cartusianorum*. Ce sirop est antispasmodique et légèrement tonique. (H. C.)

ŒNANTHARIA (*Pharm.*), mot grec. Nom donné à différents onguents parfumés et odoriférants, et dans les compositions desquels on faisait entrer le vin, le lis, etc. Inusité. (M. O.)

ŒNANTHE (*Bot.*), s. f., *œnanthe*; genre de la pentandrie digynie et de la famille des ombellifères. Il renferme plusieurs plantes qui sont suspectes, ou même évidemment vénéneuses. L'œnanthe safranée, *œnanthe crocata*, qu'on nomme souvent ciguë aquatique, est une des plantes les plus dangereuses de l'Europe. Il en découle un suc jaunâtre qui cause les plus graves accidents. On a conseillé, contre les obstructions, le suc d'une autre œnanthe, l'*œnanthe fistulosa*. (H. C.)

ŒNAREA : synonyme de *cendres de feuilles de vigne*. Inusité.

ŒNELEUM, s. m.; dérivé du grec οἶνος vin, et de ἔλαιον, huile (*Pharm.*) : mélange d'huile et de vin. Inusité.

ŒNOGALA : mot dérivé de οἶνος vin, et de γάλα lait : mélange de vin et de lait. (M. O.)

ŒNOMELI MULSUM (*Pharm.*), composé décrit par Myrepsus, et dans lequel entrent le vin et le miel. Inusité.

ŒNOSTAGMA : synonyme d'*alcool.* Inusité.

ŒNOTHERA. *V.* ONAGRAIRE.

ŒSOPHAGE (*Anat.*), s. m., *œsophagus*, *gula* des Latins, οἰσοφάγος des Grecs, dérivé du verbe οἴω, je porte, et de φάγω, je mange, c'est-à-dire *porte-manger.* L'œsophage est un conduit musculo-membraneux, cylindroïde, déprimé d'avant en arrière, et qui s'étend de l'extrémité inférieure du pharynx à l'orifice supérieur de l'estomac. A son origine ou dans la région cervicale, il est placé sur la ligne médiane qu'il abandonne au-dessous du larynx pour se dévier à gauche; dans la poitrine il éprouve diverses inflexions. Dans sa portion cervicale il répond en arrière à la colonne vertébrale, en avant au larynx, à la trachée artère et sur les côtés il est avoisiné par les artères carotides primitives, les veines jugulaires internes, les nerfs récurrents, etc. Dans sa portion inférieure ou thoracique, l'œsophage est entièrement contenu dans le médiastin postérieur; il passe dans l'abdomen par l'ouverture œsophagienne du diaphragme.

L'œsophage est composé d'une couche musculeuse très-forte, formée elle-même de deux plans de fibres, les unes extérieures sont longitudinales, les autres intérieures, sont transversales ou annulaires. 2° D'une membrane muqueuse qui est molle, fine, assez mince, et blanche surtout dans sa partie inférieure. Elle se continue en haut avec la membrane muqueuse du pharynx, mais en bas elle ne se continue pas avec celle de l'estomac. Les follicules muqueux qu'on trouve au-dessous sont peu nombreux, et ont été nommés glandes œsophagiennes. Les artères de l'œsophage viennent au cou des thyroïdiennes; dans la poitrine, des bronchiques, et de l'aorte directement; dans l'abdomen des diaphragmatiques inférieures, et de la coronaire stomachique. Ses veines aboutissent aux thyroïdiennes inférieures, à la veine cave supérieure, aux mammaires internes, à l'azygos, aux bronchiques, aux phréniques, à la coronaire stomachique. Ses vaisseaux lymphatiques se rendent aux ganglions qui l'environnent; ses nerfs lui sont donnés par les plexus pharyngiens et pulmonaires, par les nerfs cardiaques, par les ganglions nerveux thoraciques et surtout par les pneumo-gastriques et leurs branches récurrentes. (J. C.)

ŒSOPHAGIEN, ENNE (*Anat.*), adj., *œsophageus*; qui a rapport ou appartient à l'œsophage. — *Muscle œsophagien.* Quelques anatomistes ont donné ce nom aux fibres musculaires transversales qui environnent l'œsophage à son extrémité supérieure. — *Ouverture œsophagienne du diaphragme.* Ouverture que présente le diaphragme pour le passage de l'œsophage. — *Ouverture œsophagienne de l'estomac.* On a donné ce nom à l'ouverture supérieure ou stomo-gastrique de l'estomac, pour la distinguer de l'inférieure ou de la pylorique. *V.* ESTOMAC. — *Artères et veines*, *glandes œsophagiennes. V.* ŒSOPHAGE.

ŒSOPHAGISME (*Pathol.*), s. m. : nom donné par Vogel au spasme de l'œsophage. (CH.)

ŒSOPHAGITE (*Path.*), s. f., *œsophagitis* : inflammation de l'œsophage. *V.* ANGINE ŒSOPHAGIENNE. (CH.)

ŒSOPHAGOTOMIE (*Opérat. chir.*), s. f., *œsophagotomia*, de οἰσοφάγος, l'œsophage, et de τομὴ, incision. On donne ce nom à l'incision que l'on pratique sur l'œsophage pour extraire des corps étrangers arrêtés dans ce conduit. (J. C.)

ŒSTRE (*Entomol.*), s. m., *œstrus*, de οἰστρέω, je pique avec un aiguillon; genre d'insectes diptères de la famille des astomes. Leurs larves vivent dans les intestins ou sous la peau des lièvres, des cerfs, des rennes, des chevaux, des bœufs, etc. On en trouve très-habituellement dans les sinus frontaux des moutons, et quelquefois dans ceux de l'homme. (H. C.)

ŒSTROMANIE (*Path.*), s. f., *œstromania*; fureur vénérienne dans les deux sexes; de μανία fureur, et de οἶστρος, *œstrum*, aiguillon. (CH.)

ŒSTRUM VENERIS (*Méd.*); terme latin souvent employé par les auteurs, francisé par quelques-uns (œstre vénérien), pour désigner le désir immodéré du coït. — Dans quelques-uns ce mot désigne le clitoris. (CH.)

ŒTITE. *V.* ÆTITE.

ŒUF (*Hist. nat.*), s. m., *ovum*, ὠὸν; corps d'une nature spéciale qui se forme dans les organes intérieurs des femelles des oiseaux, des reptiles, des poissons, des insectes, etc., qui renferme le germe et le nourrit pendant quelque temps après qu'il a été fécondé. — Les anatomistes

donnent aussi le nom d'œuf à l'ensemble des membranes et de l'embryon, pendant les premiers mois de la gestation chez la femme. (H. C.)

OFFICINAL, ALE, adj.; *officinalis*, dérivé du latin *officina*, boutique : épithète donnée aux médicaments que l'on doit trouver composés chez les pharmaciens, tandis qu'on nomme *magistraux* ceux dont la préparation ne se fait qu'après l'ordonnance du médecin : le kermès, le thériaque, sont des médicaments *officinaux*, les potions purgatives, antispasmodiques, etc., sont des médicaments magistraux ou extemporaux. (M. O.)

OFFION. *V.* Opium.

OGNON (*Bot.*), s. m., *bulbus*. *V.* Bulbe. (H. C.)

OGNON (*Bot.*), s. m., *allium cepa;* plante du genre ail, cultivée dans nos jardins pour l'usage de la table, et dont le bulbe est quelquefois employé à l'extérieur comme maturatif. (H. C.)

OGNON (*Path.*), s. m., *tuber verrucosum;* tumeur dure et douloureuse qui vient aux pieds.

OISEAU (*Zool.*), s. m., *avis;* animal vertébré à sang chaud, à cœur quadriloculaire, ovipare, sans mamelles, à corps couvert de plumes. Les oiseaux forment une classe nombreuse dans les animaux, et sont partagés par les naturalistes en six ordres, les *rapaces*, les *passereaux*, les *grimpeurs*, les *gallinacés*, les *échassiers*, et les *palmipèdes*. *V.* ces mots. (H. C.)

OLAMPI. *V.* Résine Olampi.

OLEA : mot latin. *V.* Olivier.

OLÉAGINEUX, EUSE, adj., *oleaginosus*, *oleaginus*, dérivé du latin *oleum*, huile : synonyme de *huileux* : se dit de tout ce qui contient de l'huile ou de tout ce qui ressemble à ce corps. (M. O.)

OLEAMEN (*Pharm.*) : nom donné à un liniment composé de plusieurs sortes d'huiles. Inusité.

OLEATE (*Chim.*), s. m.; genre de sels composé d'une base, et d'acide oléique. *V.* Oléique acide. (M. O.)

OLECRANE (*Anat.*), s. m., *olecranum*, de ὠλένη, coude, et de κράνον, tête, tête ou saillie du coude. On appelle ainsi une apophyse volumineuse que présente le cubitus à son extrémité supérieure, et qui devient très-saillante pendant la flexion de l'avant-bras. *Voy.* Cubitus. (J. C.)

OLÉCRANIEN, ENNE (*Anat.*), adj.; qui a rapport ou appartient à l'olécrane.— *Fosse* ou *cavité olécranienne.* On appelle ainsi une cavité qui est placée en arrière de l'extrémité inférieure de l'humérus et qui reçoit l'apophyse olécrâne pendant l'extension de l'avant-bras. — *Apophyse olécranienne.* *V.* Olécrane. (J. C.)

OLÉIQUE (Acide) (*Chim.*), *acidum oleosum;* acide composé d'oxygène, d'hydrogène et de carbone qui n'existe pas dans la nature ; mais qui se forme toutes les fois que l'on traite convenablement les graisses par les alcalis. Il est solide à la température de 6 + o degré; il a une odeur et une saveur rances, il rougit l'infusum de tournesol, et se dissout dans l'alcool; il est insoluble dans l eau. Il entre dans la composition des savons préparés avec la graisse. Il n'a point d'usage. (M. O.)

OLÈNE (*Anat.*); mot grec, ὠλένη, le cubitus. *V.* ce mot. (J. C.)

OLEO SACCHARUM. *V.* Elæo saccharum.

OLÉRACÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *oleraceus;* de *olus*, légume; épithète des plantes potagères. (H. C.)

OLEUM : mot latin, qui signifie huile.

OLFACTIF, IVE (*Anat.*), adj., *olfactivus*, d'*olfactus*, l'odorat; qui a rapport ou appartient à l'odorat. — *Le ner olfactif* (n. ethmoïdal de M. Chaussier) forme la première paire des nerfs encéphaliques. Il se sépare de l'encéphale au niveau de la partie interne de la scissure de Sylvius; il présente en cet endroit trois racines, l'une supérieure formée par de la substance grise, les deux autres inférieures de substance médullaire. A l'endroit de la réunion de ces racines, le nerf offre un renflement triangulaire; il s'aplatit, se rétrécit ensuite, et s'avance horizontalement dans le sillon longitudinal que lui offre le lobe antérieur du cerveau. Arrivé dans la gouttière ethmoïdale, il se renfle et forme une sorte de ganglion ou de bulbe grisâtre, fort mou, lequel fournit sur sa face inférieure les rameaux qui doivent se distribuer dans les fosses nasales. Ces filets sont très-nombreux; ils traversent les ouvertures de la lame criblée, et pénètrent dans les fosses nasales; on les distingue en *internes*, en *externes*, et en *moyens :* les premiers se distribuent dans la membrane muqueuse qui recouvre la paroi externe des fosses nasales; les seconds descendent sur la cloison, et les troisièmes se perdent presque aussitôt dans la portion de la membrane pituitaire qui tapisse la voûte des fosses nasales.— *Trous olfactifs.* On nomme ainsi les trous dont est percée la lame criblée de l'os ethmoïde, et par lesquels passent les nerfs précédents. — *Membrane olfactive.* On a donné ce nom à la membrane pituitaire. *V.* Nasales (Fosses). (J. C.)

OLFACTION (*Physiol.*), s. f., *olfactus;* sensation spéciale, à l'aide de laquelle nous percevons l'impression faite sur les nerfs olfactifs par les molécules odorantes suspendues dans l'atmosphère. L'olfaction, qu'on nomme souvent odorat, est un des cinq sens spéciaux accordés à l'homme et à la plupart des animaux. (H. C.)

OLFACTORIA MEMBRANA (*Anat.*), mots latins; membrane pituitaire. *Voy.* PITUITAIRE (Membrane). (J. C.)

OLIBAN (*Mat. méd.*), s. m., *olibanum;* résine qui n'est plus employée que comme parfum, mais dont les anciens faisaient un grand usage dans les flux de ventre et l'hémoptysie. Suivant quelques auteurs, elle est produite par le *juniperus lycia*, et suivant d'autres par un *amyris* encore indéterminé. On appelle *oliban* ou *encens mâle*, celui qui est choisi et en larmes; et *oliban* ou *encens femelle*, celui qui n'est qu'en petits fragments. *V.* BALSAMIER, GENÉVRIER et ENCENS. (H. C.)

OLIGOCHYLE (*Physiol.*), adj., *oligochylus*, de ὀλίγος, peu, et de χυλὸς, suc, chyle; épithète des aliments peu nourrissants, qui fournissent peu de chyle. (H. C.)

OLIGOPHORUS : vin étendu d'eau, suivant Hippocrate. Inusité.

OLIGOPHYLLE (*Bot.*), adj., *oligophyllus;* de ὀλίγος, peu, et de φύλλον, feuille; qui a peu de feuilles ou de folioles. (H. C.)

OLIGOPOSIE (*Path.*), s. f., *oligoposia*, de ὀλίγος, peu, et de πόσις, boisson; diminution dans la dose des boissons. (H. C.)

OLIGOSPERME (*Bot.*), adj., *oligospermus*, de ὀλίγος, peu, et de σπέρμα, semence; qui n'a que peu de graines. (H. C.)

OLIGOTROPHIE (*Hyg.*), s. f., *oligotrophia;* de ὀλίγος, peu, et de τρέφω, je nourris: diminution de nourriture.

OLISTHEMA (*Path.*) : mot grec, ὀλίσθημα, du verbe ὀλισθαίνω, se déplacer. Luxation. James. (J. C.)

OLIVAIRE (*Anat. inst. chir.*), adj., *olivaris*, d'*oliva*, une olive, qui ressemble à une olive; *éminences olivaires. V.* CORPS OLIVAIRES.—*Cautère olivaire.* On appelle ainsi un cautère dont l'extrémité cautérisante se termine par un bouton qui a la forme d'une olive. (J. C.)

OLIVARIA CORPORA (*Anat.*). *V.* CORPS OLIVAIRE. (J. C.)

OLIVE (*Hyg.*), s. f., *olea;* fruit de l'olivier; on l'emploie comme aliment, et on en retire par expression une huile grasse très-usitée, comme émolliente, relâchante, adoucissante, etc. (H. C.)

OLIVIER (*Bot.*), s. m., *olea europæa;* arbre qui forme un genre dans la famille des jasminées, et dans la diandrie monogynie. Il croît dans l'Europe méridionale, et fournit des fruits qu'on nomme olives. *V.* ce mot. En Calabre, il découle de son tronc une résine odorante employée comme parfum par les Napolitains. (H. C.)

OLIVIER DE BOHÈME. *V.* CHALEF. (H. C.)

OLIVILE (*Chim.*): nom donné à un principe particulier que l'on trouve dans la gomme d'olivier: il est pulvérulent, blanc, brillant, amylacé, inodore, dur, d'une saveur amère, sucrée et aromatique; il est à peine soluble dans l'eau froide. L'alcool ne le dissout qu'à chaud. Il est sans usages. (M. O.)

OLOPHLYCTIDES (*Path.*) : mot grec, ὁλοφλυκτίδες, phlyctènes. *V.* ce mot. (CH.)

OLYMPIACUM COLLYRIUM : collyre décrit par Paul-Æginète. Inusité.

OLYMPIANUM OXYPORIUM (*Pharm.*); médicament décrit par Marcellus Empiricus, et que l'on croyait propre à favoriser la digestion. Inusité.

OMAGRE (*Path.*), s. f., *omagra;* de ὦμος, épaule, et de ἄγρα, proie; goutte qui attaque l'épaule. *V.* GOUTTE. (H. C.)

OMASUM ou OMASUS : mot latin par lequel on désigne le troisième estomac des animaux ruminants. (H. C.)

OMBELLE (*Bot.*), s. f., *umbella;* disposition d'un groupe de fleurs, dont les pédoncules partent tous d'un même point en divergeant comme les rayons d'un parasol, et se terminent par des ombellules. *V.* ce mot. (H. C.)

OMBELLIFÈRES (*Bot.*), s. f., *umbelliferæ*, de *umbella*, parasol, et de *fero*, je porte; famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines épigynes, qui renferme un grand nombre de plantes à fleurs en ombelles. Beaucoup de ces plantes sont usitées en médecine. *V.* ANIS, CARVI, BOUCAGE, FENOUIL, PERSIL, CAROTTE, ANGÉLIQUE, CUMIN, CIGUE, CORIANDRE, FÉRULE, PHELLANDRE, AMMI, etc. (H. C.)

OMBELLULE (*Bot.*), s. f., *umbellula;* petit groupe des fleurs qui terminent chacun des pédoncules d'une ombelle. (H. C.)

OMBILIC (*Anat.*), s. m., *umbilicus*, diminutif du mot *umbo*, qui signifie bouton ou bosse qui est au milieu d'un bouclier. On nomme une cicatrice arrondie qui est placée vers le milieu de la

ligne médiane de l'abdomen. Cette cicatrice remplace une ouverture qui, dans le fœtus donne passage à l'ouraque et aux parties qui constituent le cordon ombilical. Elle est d'autant plus profonde et plus marquée qu'on est plus avancé en âge; et comme elle adhère fortement aux téguments, elle paraît très-enfoncée chez les personnes grasses. Son contour épais et très-dur, est irrégulièrement quadrilatère, et formé de quatre plans de fibres qui s'entre-croisent par leurs extrémités. C'est à cette cicatrice que viennent se réunir du côté de l'abdomen, les cordons fibreux qui résultent des artères, de la veine ombilicale et de l'ouraque, atrophiés et oblitérés. On appelle aussi ombilic la partie moyenne de la région ombilicale. (J. C.)

OMBILICAL, ALE (*Anat.*), adj., *umbilicalis*, de *umbilicus*, l'ombilic ou le nombril; qui a rapport ou appartient à l'ombilic. On a donné ce nom à plusieurs parties;

1° *Région ombilicale.* On nomme ainsi la région moyenne de l'abdomen sur laquelle se trouve placé l'ombilic. Les côtés de cette région sont appelés les *flancs*. *V.* ABDOMEN. On trouve dans la *région ombilicale* le grand épiploon, l'extrémité inférieure du duodenum, le jejunum, la plus grande partie du mésentère, l'aorte, la veine cave, les troncs des artères et des veines rénales, l'origine des artères spermatiques, etc.

2° *Anneau ombilical.* On nomme ainsi l'anneau fibreux qui entoure l'ouverture de l'ombilic, et par lequel s'effectuent les hernies ombilicales chez les enfants. *V.* OMBILIC.

3° *Cordon ombilical. V.* CORDON.

4° *Vésicule ombilicale. Voy.* VÉSICULE.

5° *Vaisseaux ombilicaux.* On appelle ainsi deux artères et une veine qui s'étendent du placenta à l'ombilic du fœtus.— *A.* Les *artères ombilicales* semblent, chez le fœtus, être la continuation des artères iliaques primitives; elles passent sur les parties latérales de la vessie, remontent derrière la paroi antérieure de l'abdomen en se rapprochant l'une de l'autre, franchissent l'ombilic, passent dans le cordon en entourant la veine ombilicale de leurs nombreuses flexuosités, et se distribuent enfin dans le placenta par une foule de branches et de ramifications. Ces artères reportent au placenta le sang que le fœtus a reçu de cet organe par la veine ombilicale. Après la naissance, le sang cesse de passer par les artères ombilicales qui se resserrent, s'oblitèrent et se changent en deux cordons ligamenteux. — *B.* La *veine ombilicale.* Elle naît de la substance du placenta par une foule de racines qui se réunissent successivement pour la former. Son calibre est considérable, ses parois sont molles; extensibles; elle remonte légèrement flexueuse dans le cordon ombilical, entourée par les artères du même nom, pénètre par l'ombilic dans l'abdomen, se dirige vers la face inférieure du foie, s'introduit dans le sillon antéro-postérieur de cet organe, s'unit à la branche gauche de la veine porte hépatique, et se continue par le canal veineux jusqu'à la veine cave inférieure. A la naissance, cette veine éprouve les mêmes changements que les artères ombilicales; elle s'oblitère et se transforme en un cordon fibro-celluleux qui soutient la grande faux du péritoine.

6° *Hernie ombilicale. V.* EXOMPHALE.

OMBILICO - MÉSENTÉRIQUE (*Anat.*), adj., *ombilico-mesentericus.* M. le professeur Chaussier donne ce nom aux vaisseaux omphalo-mésentériques. *V.* ce mot. (J. C.)

OMBRAGE (*Path.*), s. m., *nubes*: nom donné au nuage de l'œil. *V.* NUAGE. (CH.)

OMELYSIS, mot grec employé pour désigner la farine d'orge crue. Hippocrate recommandait souvent ce médicament associé au vin et à l'huile pour dissiper les tumeurs des amygdales : il l'employait sous la forme de cataplasme. Inusité.

OMENTA (*Anat.*), mot latin. Les membranes du cerveau. *V.* MENINGES.

OMENTÉSIE et OMENTITE (*Path.*), s. f., *omentesis*, *omentitis* : nom donné à l'inflammation de l'épiploon. Le mot *épiploïte* est plus employé. C'est une péritonite partielle. *V.* ce mot. (CH.)

OMENTORUM COMMUNIS PORTA (*Anat.*), mots latins. Ouverture par laquelle la cavité des épiploons communique avec la grande cavité du péritoine. (J. C.)

OMENTUM (*Anat.*), mot latin : épiploon. *V.* ce mot.

OMENTUM COLICUM (*Anat.*), mots latins : épiploon colique. Il est formé par un prolongement de la tunique péritonéale du cœcum, du colon lombaire droit et du colon transverse. (J. C.)

OMENTUM MAJUS (*Anat.*), mots latins : le grand épiploon ou l'épiploon gastro-colique. (J. C.)

OMENTUM MINUS (*Anat.*), mots latins : le petit épiploon, ou l'épiploon gastro-hépatique. (J. C.)

OMNIVORE (*Zool.*), adj., *omnivorus*, de *omnis*, tout, et de *voro*, je mange;

épithète des animaux qui mangent de tout indifféremment. Tel est l'homme. (H. C.)

OMNIPHAGE (*Zool.*), adj., *omniphagus*, de *omnis*, tout, et de φαγω, je mange : synonyme d'*omnivore*, mais qui doit être rejeté d'un langage exact. Ce mot est en effet hybride, et formé du grec et du latin. (H. C.)

OMO-CLAVICULAIRE (*Anat.*), adj., *omo-clavicularis*, de ὦμος, épaule, et *clavicula*, la clavicule : mot hybride, synonyme de *coraco-claviculaire*. *V.* ce mot. (J. C.)

OMO-COTYLE (*Anat.*), s. f., *omocotyle*, de ὦμος, épaule, et de κοτύλη, cavité. Cavité que l'omoplate présente pour recevoir la tête de l'humérus. *V.* OMOPLATE, GLÉNOÏDE. (J. C.)

OMO-HYOIDIEN (*Anat.*), adj., M. Portal donne ce nom au muscle omoplat-hyoïdien. (J. C.)

OMOPLAT-HYOIDIEN (*Anat.*), adj., et s. m., *omo-hyoïdeus*. Qui a rapport à l'omoplate et à l'os hyoïde. — Le *muscle omoplat-hyoïdien* (m. scapulo-hyoïdien de M. Chaussier) est placé obliquement sur les côtés et en avant du cou. Il est grêle, alongé, aplati. Il s'insère en bas sur le bord supérieur de l'omoplate, derrière l'échancrure coracoïdienne, et de là il remonte en dedans pour venir se terminer sur les côtés du bord inférieur du corps de l'os hyoïde. Ce muscle offre deux faisceaux réunis au moyen d'un tendon commun, c'est un véritable muscle digastrique. Il abaisse l'os hyoïde, en le portant un peu en arrière et de côté, à moins qu'il n'agisse avec son semblable, et dans ce cas l'os est abaissé et tiré obliquement en arrière. (J. C.)

OMOPLATE (*Anat.*), s. f., *omoplata scapulum*; ὠμοπλάται, de ὦμος, épaule, et de πλάτυς, large; l'*omoplate* est un os irrégulier, large, aplati, d'une forme triangulaire, et placé à la partie postérieure de l'épaule; elle présente, 1° une *face postérieure* ou *dorsale*, partagée transversalement en deux parties par une apophyse triangulaire, nommée l'*épine de l'omoplate*, qui se termine par une éminence considérable appelée l'*acromion*. Au-dessus de l'épine est une surface concave dite *fosse sus-épineuse*, au-dessous de cette même apophyse se voit une autre surface appelée *fosse sous-épineuse*. 2° Une *face antérieure* ou *costale* qui est en rapport avec les côtes, et forme ce que l'on nomme la *fosse sous-scapulaire*. 3° Un *bord supérieur* ou *cervical*; il est mince et se termine en avant par une forte apophyse, alongée, recourbée sur elle-même, et connue sous le nom d'*apophyse coracoïde*. 4° Un *bord postérieur* ou *vertébral*, nommé aussi *base de l'omoplate*. 5° Un *bord externe* ou *axillaire*, nommé la *côte de l'omoplate*. Ce bord est surmonté par un angle épais et tronqué, sur lequel est creusée la *cavité glénoïde*, laquelle s'articule avec la tête de l'humérus, et se trouve supportée par une partie plus étroite appelée le *col de l'omoplate*. L'omoplate se développe par six ou sept points d'ossification; elle s'articule avec la clavicule et l'humérus. (J. C.)

OMOTARICHOS : mot grec, qui signifie chair de thon mariné : on l'a vantée beaucoup contre les morsures des vipères et contre la rage. Inusité. (M. O.)

OMOTRIBES : ancien nom de l'huile retirée des olives avant leur maturité. Inusité. (M. O.)

OMPHACINUM OLEUM. *V.* OMOTRIBES.

OMPHACITES VINUM : nom donné au vin préparé avec du raisin qui n'est pas mûr. Inusité. (M. O.)

OMPHACIUM : mot grec qui signifie verjus. *V.* ce mot. (M. O.)

OMPHACOMELI : oxymel préparé avec des raisins verts et du miel. Inusité.

OMPHALIER (*Bot.*), s. m., *omphalea*; genre de la monœcie triandrie et de la famille des euphorbiacées. La liane papaye, *omphalea diandra*, de Cayenne et des Antilles, donne des amandes bonnes à manger, pourvu qu'on en enlève la radicule qui purge violemment. Le decoctum de ses feuilles est usité comme détersif. (H. C.)

OMPHALOCÈLE (*Path. Chir.*), s. f., *omphalocele*, de ὀμφαλὸς, le nombril, et de κήλη, tumeur. Hernie ombilicale. *Voy.* EXOMPHALE. (J. C.)

OMPHALOMANCIE (*Path.*), s. f., *omphalomantia*, de ὀμφαλὸς, le nombril, et de μαντεία, prophétie; espèce de divination pratiquée par quelques matrones crédules qui prétendent connaître le nombre d'enfants qu'aura une femme d'après le nombre de nœuds qu'offre le cordon ombilical de l'enfant qui vient de naître. (CH.)

OMPHALO-MÉSENTÉRIQUE (*Anat.*), adj., *omphalo-mesentericus* : mot formé de ὀμφαλὸς, le nombril ou l'ombilic, et de *mesenterium*, le mésentère. — *Vaisseaux omphalo-mésentériques.* Haller a donné ce nom à deux vaisseaux très-déliés qui répandent leurs ramifications sur les parois de la vésicule ombilicale. Il y a une *artère* et une *veine omphalo-mésentériques.* L'une et l'autre, accolées

immédiatement, remontent dans le cordon ombilical, traversent l'ombilic, et derrière cette ouverture elles se séparent; la première se rend dans l'artère mésentérique supérieure; la seconde dans le tronc ou dans l'une des branches de la veine du même nom. Les vaisseaux omphalo-mésentériques s'oblitèrent à mesure que la vésicule ombilicale revient sur elle-même, et ils finissent par disparaître entièrement comme elle. On les retrouve, bien que fort rarement, chez les fœtus à terme, sous la forme de filaments pleins, blanchâtres, qui s'étendent des vaisseaux mésentériques à l'ombilic. M. le professeur Béclard les a observés sur le cadavre d'un enfant de cinq à six ans. (J. C.)

OMPHALORRHAGIE (*Path.*), s. f., de ὀμφαλὸς, ombilic, et de ῥήγνυμι, je romps; hémorrhagie de l'ombilic, chez les nouveau-nés en particulier. (Ch.)

ONAGRAIRE (*Bot.*), s. f., *œnothera;* genre de plantes de la famille des onagres et de l'octandrie monogynie. Dans quelques cantons de l'Allemagne, on mange en salade la racine de l'onagraire bisannuelle, *œnothera biennis*, que nous cultivons dans nos jardins pour l'odeur suave de ses fleurs. (H. C.)

ONAGRE, s. m., âne sauvage.

ONAGRES (*Bot.*), s. f. pl., *œnotheræ*, de ὄνος, âne, et de ἄγρα, proie, c'est-à-dire manger des ânes; famille de plantes dicotylédones polypétales, à étamines périgynes. On lui a aussi donné le nom d'*épilobiennes*. (H. C.)

ONANISME, s. m. : synonyme de *masturbation*. (Ch.)

ONCE, s. f., *uncia;* poids égal à la seizième partie d'une livre : il est composé de huit gros, de vingt-quatre scrupules ou de cinq cent soixante-seize grains. (M. O.)

ONCOTOMIE (*Opérat. chir.*), s. f., *oncotomia*, de ογκος, tumeur, et de τομὴ, incision : on appelle ainsi l'ouverture d'une tumeur ou d'un abcès avec un instrument tranchant. *V.* Abcès. (J. C.)

ONCTION (*Thérap.*), s. f., *unctio, illitio;* action de frotter une partie doucement et avec un corps gras et huileux. (H. C.)

ONCTUEUX, adj., *onctuosus*, *oleosus;* huileux, gras.

ONCTUOSITÉ, s. f.; qualité de ce qui est onctueux, ou des corps qui produisent sur le toucher la même impression que les matières grasses. (M. O.)

ONDÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *undatus;* qui présente des ondes, qui offre de gros plis arrondis. (H. C.)

ONDULANT, TE, ou ONDOYANT, TE (*Méd.*), adj., *undulans;* épithète du pouls dont le mouvement est grand, excessif, continuel et inégal, comme celui des ondulations des eaux. (H. C.)

ONDULATION (*Chir.*), s. f., *undulatio*. *V.* Fluctuation.

ONDULÉ, ÉE, ou ONDULEUX, EUSE (*Bot.*), adj., *undulatus, undulosus;* qui forme de petits plis arrondis. (H. C.)

ONEIROCRITICOS (*Path.*), mot grec, ὀνειροκριτικὸς, de ὄνειρος, songe, et de κρίσις, jugement; qui juge d'après les songes. (Ch.)

ONEIRODYNIE (*Path.*), s. f., *oneirodynia;* songes douloureux. On a considéré le somnambulisme et le cauchemar comme des *oneirodynies*. (Ch.)

ONEIRODYNIE ACTIVE (*Path.*), *oneirodynia activa*. Cullen a donné ce nom au somnambulisme. (Ch.)

ONEIRODYNIE GRAVATIVE (*Path.*), *oneirodynia gravans;* nom donné par Cullen au cauchemar. (Ch.)

ONEIROGMOS (*Path.*), mot grec latinisé par quelques auteurs, ὀνειρογμος, pollution nocturne, songe lascif. (Ch.)

ONEIROGONOS (*Path.*), mot grec, ονειρογονος, éjaculation du sperme dans le sommeil; de ὄνειρος, songe, et de γονὴ semence. C'est le même que *oneirogmos*. (Ch.)

ONEIROGYNE (*Path.*), s. m., songe lascif, de ὄνειρος, songe, et de γυνὴ, femme. (Ch.)

ONEIROMANCIE (*Pathol.*), s. f., *oneiromantia;* art de deviner d'après les songes, de les interpréter. (Ch.)

ONEIROPOLESIS : mot grec, ὀνειροπόλησις, songe voluptueux. (Ch.)

ONGLE (*Anat.*), s. m., *unguis* des Latins, ὄνυξ des Grecs. Les *ongles* sont des lames dures, élastiques, cornées, demi-transparentes, placées à l'extrémité des doigts et des orteils, du côté de leur face dorsale. Leur figure est en général quadrilatère: on distingue dans chacun d'eux trois parties : la *racine*, le *corps* et l'*extrémité* : 1° la racine présente deux portions, dont l'une, terminée par un bord mince et dentelé, s'enfonce dans un pli particulier de la peau, tandis que l'autre, située au-dessus de l'endroit où finit l'épiderme, est blanche, semi-lunaire, et a reçu le nom de *lunule*. 2° Le corps est la partie de l'ongle qui s'étend depuis la lunule jusqu'à l'extrémité, et présente deux faces, l'une *externe*, libre et marquée par des lignes longitudinales saillantes, l'autre *interne*, concave, fortement adhérente à la surface du derme. 3° L'*extrémité* de l'ongle est

cette partie plus épaisse et plus solide, qui est libre au bout du doigt, et que l'on est dans l'usage de couper à mesure qu'elle croît. Les ongles garantissent et soutiennent l'extrémité des doigts contre l'impression des corps durs; ils servent aussi à saisir les petits corps et à diviser ceux qui n'ont que peu de consistance. Les ongles des orteils affermissent ces organes pendant la marche. (J. C.)

ONGLE AROMATIQUE. *V.* BLATTA BYZANTINA.

ONGLÉE (*Pathol.*), s. f., *digitorum stupor a gelu;* engourdissement douloureux causé par le froid à l'extrémité des doigts. (H. C.)

ONGLET (*Pathol. chir.*), s. m. *Voy.* PTÉRYGION. (J. C.)

ONGLET (*Bot.*), s. m., *unguis;* partie rétrécie d'un pétale; endroit par lequel il s'attache. (H. C.)

ONGUENT (*Pharm.*), s. m., *unguentum*, de *ungere*, oindre; μύρον des Grecs. On donne le nom d'*onguent* à des médicaments composés de corps gras, et notamment de graisse de porc, unie à des résines, des poudres, des sucs; leur consistance est molle; ils sont susceptibles d'oindre la peau, et de se liquéfier à une douce chaleur; ils ne jouissent point de la propriété de s'agglutiner: on les emploie toujours à l'extérieur, sous forme de frictions, et plus souvent encore l'on se borne à les appliquer sur les plaies et les ulcères. Les *onguents emplastiques* diffèrent des onguents proprement dits, en ce qu'ils contiennent plus de cire et de résine et moins de graisse, en sorte qu'ils sont plus solides, moins susceptibles de se liquéfier par la chaleur, et plus propres à prendre des formes variées lorsqu'on les agglutine. Les onguents diffèrent des emplâtres en ce que ces derniers sont solides, fermes, susceptibles de s'agglutiner, et ne peuvent se liquéfier par la chaleur animale.

ONGUENT D'ALTHÆA: composé d'huile de lin et de mucilage, de cire jaune, de poix résine, et de térébenthine. Il est résolutif, adoucissant.

ONGUENT D'ARCÆUS: synonyme de *baume d'Arcæus. V.* ARCÆUS.

ONGUENT D'ARTHANITA. *V.* ARTHANITA.

ONGUENT BASILICUM. *V.* BASILICUM.

ONGUENT BLANC-RAISIN ou BLANC-RHASIS. *V.* BLANC-RAISIN.

ONGUENT BRUN. *V.* ONGUENT DE LA MÈRE.

ONGUENT DE BRYONE, du roi Agrippa, composé d'huile d'olive, de cire jaune, de racines de bryone, de glayeul, d'yèble, de fougère et d'arum, de squames de scille et de feuilles d'élatérium. Il est regardé comme résolutif, etc. Inusité.

ONGUENT ÉPISPASTIQUE, *unguentum epispasticum;* onguent obtenu en faisant liquéfier un mélange d'une once d'onguent basilicum et d'autant d'onguent populeum, et en ajoutant dix-huit grains de cantharides pulvérisées. On le prépare aussi avec l'onguent populeum, le cérat sans eau, et la poudre de cantharides. On fait encore un onguent épispastique au *garou*, avec la graisse de porc préparée, la cire ordinaire et l'écorce préparée de garou. L'onguent épispastique *vert*, qui est plus actif que le précédent, s'obtient avec la poudre très-fine de cantharides, l'onguent populéum, la cire blanche, le vert-de-gris et l'extrait aqueux d'opium. L'onguent épispastique végétal de Pelletier, se prépare avec la graisse de porc, la cire, l'huile d'olive, les feuilles de sabine récente et le *rhus radicans.* Enfin il existe un onguent épispastique sans cantharides, que l'on obtient avec la moutarde en poudre, la pyrèthre, le staphisaigre, le poivre long et l'euphorbe. On emploie ces onguents comme suppuratifs pour exciter les plaies des vésicatoires. (M. O.)

ONGUENT GRIS. *V.* ONGUENT MERCURIEL.

ONGUENT MERCURIEL, *unguentum mercuriale. Onguent mercuriel et blanc:* on l'obtient en mêlant une once de graisse de porc avec dix-huit grains de précipité blanc, et avec quatre gouttes d'huile essentielle de citron: on l'emploie en frictions contre la gale, les dartres, la syphilis.

ONGUENT MERCURIEL DOUBLE ou NAPOLITAIN: composé de parties égales de graisse de porc et de mercure métallique: on triture le mélange jusqu'à extinction complète du mercure: ce corps y est à l'état métallique et non à l'état d'oxyde comme on l'avait cru. *Onguent mercuriel simple* ou *onguent gris.* Il ne diffère du précédent que par les proportions: en effet, on l'obtient avec deux onces de mercure et une livre de graisse de porc: l'un et l'autre sont antisyphilitiques, et employés souvent sous forme de frictions.

ONGUENT DE LA MÈRE THÈCLE: nom donné à un *emplâtre* brûlé, inventé par la mère Thècle, et qui est composé de graisse de porc, de beurre, de suif, de litharge porphyrisée, de cire jaune, d'huile à brûler et de poix noire. Il est employé comme suppuratif.

ONGUENT NAPOLITAIN. *V.* Onguent mercuriel.

ONGUENT DE POMPHOLIX, *unguentum diapompholigos* : nom donné improprement à un emplâtre composé d'huile rosat, de cire jaune, de suc de morelle dépuré, d'oxyde de zinc (pompholyx), de sulfure de plomb calciné, d'oxyde blanc de ce métal, et d'encens. Il est dessiccatif.

ONGUENT POPULEUM. *V.* Populeum.

ONGUENT POUR LA GALE : *unguentum ad scabiem;* onguent composé de graisse de porc préparée, de soufre sublimé, lavé, d'hydroclorate d'ammoniaque lavé et d'alun : on l'emploie sous forme de frictions. (M. O.)

ONISCUS, mot latin. *Voy.* Cloporte.

ONONIS, mot latin. *V.* Arrête-bœuf.

ONOPORDE (*Bot.*), s. m., *onopordum;* genre de la syngénésie polygamie égale, et de la famille des cinarocéphales. Il est très-voisin de celui des chardons. On a conseillé autrefois contre le carcinome le suc d'onoporde commun, appliqué localement. (H. C.)

ONOSOLAT, mot arabe qui signifie demi-scrupule, suivant Blancard. Inusité.

ONYX (*Path.*), mot grec, ὄνυξ, ongle; c'est l'onglet ou le ptérygion de la plupart des auteurs. *V.* Ptérygion. (Ch.)

ONYX (*Minér.*) : variété de quartz agate à zones parallèles. (M. O.)

OPACITÉ, s. f.; *opacitas*, dérivé de *opacare*, obscurcir : qualité entièrement opposée à la transparence, et qui ne permet pas aux corps d'être traversés par les rayons lumineux.

OPACITÉ DE LA CORNÉE TRANSPARENTE. *V.* Albugo leucoma.

OPACITÉ DU CRYSTALLIN. *V.* Cataracte.

OPALE (*Minér.*) : variété de quartz résinite, dit *opalin :* il est laiteux et répand de beaux reflets d'iris.

OPALIN : épithète donnée au quartz résinite, désigné sous le nom d'*opale:* on dit aussi qu'un liquide est opalin lorsqu'il est laiteux et qu'il présente un aspect plus ou moins semblable à celui de l'opale. (M. O.)

OPAQUE, adj., *opacus*, dérivé du latin *opacare*, obscurcir : on donne ce nom aux corps qui ne livrent point passage aux rayons lumineux : il est l'opposé de transparent. Ainsi on désigne la membrane *sclérotique* de l'œil, sous le nom de *cornée* opaque par opposition à la cornée transparente. (M. O.)

OPÉRATEUR (*Chir.*), s. m., *operator*. On donne ce nom aux chirurgiens, et sur-tout à ceux qui s'adonnent à la pratique des grandes opérations. *Voy.* Chirurgien. (J. C.)

OPÉRATION (*Chir.*), s. f., *operatio*, du mot latin *opus*, ouvrage. Ce mot est employé en chirurgie pour désigner toute application d'instruments au corps de l'homme dans le but de guérir une maladie. Les opérations ont en général pour objet de diviser ou de réunir les parties, d'extraire des parties nuisibles ou des corps étrangers, de remplacer des organes qui manquent par divers instruments ou moyens artificiels, etc. Les principaux modes opératoires ont reçu le nom de *synthèse*, de *diérèse*, d'*exérèse*, de *prothèse*. *V.* ces différents mots. (J. C.)

OPÉRATION CHIMIQUE ou PHARMACEUTIQUE : nom donné à toutes les opérations qui ont pour objet la préparation des médicaments, leurs combinaisons entre eux, leur analyse et leur décomposition : telles sont, la *dissolution*, la *distillation*, la *sublimation*, l'*évaporation*, la *digestion*, la *macération*, l'*infusion*, la *décoction*, la *dessiccation*, la *calcination*, la *fusion*, la *crystallisation*, la *pulvérisation*, la *tamisation*, la *filtration*, la *précipitation*, etc. Quelques-unes de ces opérations sont mécaniques; les autres sont réellement chimiques, et se pratiquent à l'aide du feu ou de certains agents connus sous le nom de *réactifs*, comme par exemple, l'eau, l'alcool, l'éther, les acides, les alcalis, les dissolutions salines, la noix de galle, le chlore, la gélatine, etc. (M. O.)

OPERCULE (*Hist. nat.*), s. f., *operculum.* Les botanistes donnent ce nom à la partie qui surmonte et termine l'urne des mousses. Les conchyliologistes l'appliquent à la pièce testacée, cartilagineuse ou membraneuse, qui ferme l'ouverture de quelques coquilles univalves. *Voy.* Blatta byzantina. Les ichthyologistes, enfin, appellent opercules les pièces écailleuses qui recouvrent les branchies d'un grand nombre de poissons. (H. C.)

OPERCULÉ, ÉE, adj., *operculatus;* qui a une opercule.

OPHIASIS (*Path.*), s. f., ὀφίασις, de ὄφις, serpent. Ce mot a le même sens qu'alopécie : toutefois il désigne spécialement la chute des cheveux et des poils qui s'opère partiellement dans des espaces sinueux. Peut-être aussi les anciens rapportaient-ils à ce genre quelques-unes des maladies décrites aujourd'hui sous le nom d'ichthyoses. (Ch.)

OPHIOGLOSSE (*Bot.*), s. f., *ophio-*

glossum; de ὄφις, serpent, et de γλῶσσα, langue; genre de plantes cryptogames de la famille des fougères. La langue de serpent, *ophioglossum vulgatum*, est une plante indigène qui a été recommandée comme vulnéraire. Ses feuilles ont été comparées à une langue de serpent, et c'est de là qu'elle tire son nom. Elle est aujourd'hui inusitée. (H. C.)

OPHIDIE (*Ichthyol.*), s. f., *ophidium;* genre de poissons osseux de la famille des pantoptères. (H. C.)

OPHIDIENS (*Erpétol.*), s. m. pl., *ophidii*, de ὄφις, serpent, et de εἶδος, figure; on appelle ainsi la famille qui renferme les reptiles à corps alongé, arrondi, sans pattes ni nageoires, c'est-à-dire les serpents. *V.* ce mot et REPTILES. (H. C.)

OPHIOPHAGE (*Zool.*), adj., *ophiophagus*, de ὄφις, serpent, et de φάγω, je mange; épithète des animaux qui vivent de serpents. Pline a appelé *ophiophages* certaines peuplades d'Afrique qui étaient dans ce cas. (H. C.)

OPHIORHIZE (*Bot.*), s. f., *ophioriza*, de ὄφις, serpent, et de ῥίζα, racine; genre de la pentandrie digynie et de la famille des gentianées. On dit que les Indiens emploient la racine de l'ophiorhize mitréolée, contre la morsure des serpents. (H. C.)

OPHITE, serpentin ou porphyre noir (*Minér.*): sorte de roche cornéenne, dure, d'un noir-verdâtre avec feldspath crystallisé, d'un blanc verdâtre. On la portait autrefois en amulette, et on lui attribuait à tort de grandes vertus pour guérir les maux de tête. (M. O.).

OPHRISE (*Bot.*), s. f., *ophris;* genre de la gynandrie diandrie et de la famille des orchidées. Les espèces qui le composent sont inusitées; plusieurs d'entre elles sont indigènes. (H. C.)

OPHRYS (*Anat.*), mot grec, ὀφρὺς, le sourcil. Castelli. *V.* SOURCIL. (J. C.)

OPHTHALGIE (*Path.*), s. f., *ophthalgia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et de ἄλγος, douleur, douleur de l'œil. (CH.)

OPHTHALMIATER (*Méd.*), mot latin, du grec ὀφθαλμιατρος, oculiste. *V.* ce mot. (CH.)

OPHTHALMIE (*Path.*), s. f., *ophthalmia*, *ophthalmites*, ὀφθαλμὸς, œil; nom de l'inflammation de la membrane muqueuse qui revêt le globe de l'œil et la surface correspondante des paupières. Cette maladie se présente sous la forme aiguë et chronique.

L'OPHTHALMIE AIGUE est souvent produite par des causes directes, telles que des substances irritantes, physiques ou chimiques, gazeuses, liquides ou solides, mises en contact avec la conjonctive, des corps étrangers introduits entre les paupières et le globe de l'œil. Ailleurs, elle paraît due à un virus mis en contact avec la conjonctive ou répandu dans toute l'économie, tel que celui de la rougeole ou de la variole. — Dans d'autres cas la maladie se montre sous l'influence de causes éloignées, telles que l'impression du froid sur le corps échauffé, un écart de régime, une émotion vive. Quelquefois même elle se développe sans cause appréciable. Plusieurs médecins pensent qu'elle est contagieuse dans certaines circonstances. Elle a régné plusieurs fois épidémiquement.

Les symptômes de l'ophthalmie aiguë varient selon qu'elle est légère ou intense.

Dans le premier cas, le malade accuse de la douleur et de la chaleur à l'œil; c'est quelquefois une sorte de prurit qui l'oblige à y porter souvent les doigts; ailleurs, c'est une sensation semblable à celle que produirait un grain de sable placé sous la paupière. En même temps la conjonctive devient rouge, soit en totalité, soit en partie; et ordinairement dans ce dernier cas, c'est la conjonctive oculaire qui est affectée; la sécrétion des larmes est augmentée, ainsi que celle des glandes de Meibomius: l'œil est humide pendant le jour; il s'y forme des filaments et des flocons muqueux; et le matin les cils sont agglutinés par une matière visqueuse et jaunâtre. Les mouvements du globe de l'œil sont un peu gênés et douloureux; l'impression de la lumière est pénible. Cette affection n'est pas ordinairement accompagnée de mouvement fébrile.

Dans l'*ophthalmie aiguë intense* la douleur est très-vive, la chaleur est brûlante; la conjonctive est non-seulement très-rouge, mais gonflée souvent au point de former autour de la cornée un bourrelet circulaire; les mouvements de l'œil sont difficiles ou tout-à-fait empêchés; l'impression de la lumière provoque des douleurs très-grandes, et entraîne la contraction convulsive de tous les muscles destinés à protéger l'œil; la vision est confuse; les objets paraissent, chez quelques individus, colorés en rouge; les larmes, sécrétées en abondance, s'écoulent sur la joue, qu'elles excorient; les paupières, réunies ensemble par une chassie épaisse, ne se décollent qu'avec peine. Une céphalalgie violente, l'insomnie, l'élévation de la chaleur, la soif, la fréquence du pouls, accompagnent généralement cette variété de l'ophthalmie.

Dans l'une et dans l'autre, les symptômes acquièrent d'abord, pendant plusieurs jours, une plus grande intensité; ils restent ensuite stationnaires : puis ils diminuent de violence, et disparaissent par degrés : tantôt ils sont bornés à un œil, tantôt ils se montrent simultanément ou successivement sur les deux yeux.

L'ophthalmie aiguë légère est terminée quelquefois en trois à quatre jours : celle qui est intense ne dure pas moins de quinze à vingt jours. Sa terminaison est généralement heureuse. Quelquefois la maladie passe à l'état chronique, ou laisse à sa suite des taies sur la cornée, des abcès entre ses lames, ou une exhalation incommode de chassie.

Le diagnostic de cette affection est généralement facile : il importe seulement de ne pas confondre l'inflammation de la conjonctive avec celle du globe oculaire lui-même, maladie beaucoup plus grave, qui peut occasioner la mort en peu de jours, avec le délire et les convulsions, comme Louis en a rapporté des exemples.

Le pronostic n'a rien de fâcheux relativement à l'ophthalmie elle-même; mais il peut être grave relativement aux suites de cette affection.

Le traitement varie à raison de l'intensité qu'offre la maladie, de la cause qui y a donné lieu; l'examen des parties affectées doit être fait avec attention, pour qu'un corps étranger qui serait la cause de l'ophthalmie, et dont le malade n'aurait pas connaissance, ne puisse pas échapper à l'œil du médecin. Du reste, si les symptômes sont peu intenses, l'usage des collyres adoucissants préparés avec l'eau de mélilot, de fleurs de mauve ou de sureau, les bains de pieds, et surtout l'éloignement de tout ce qui pourrait aggraver le mal, comme l'impression d'une lumière vive, les frottements exercés sur l'œil, sont les seuls moyens à employer. Si l'affection se prolonge, on a recours aux collyres légèrement astringents, préparés avec l'eau distillée de roses et de plantain, avec ou sans addition de sulfate de zinc ou d'acétate de plomb; aux sangsues appliquées aux tempes, derrière les oreilles, ou à la paupière inférieure, ou même sur la conjonctive. Dans l'ophthalmie aiguë intense, des moyens plus énergiques sont indiqués. Les saignées générales, les pédiluves irritants, les lavements purgatifs, et dans quelques cas les scarifications ou même l'excision d'une partie de la conjonctive, sont des secours nécessaires. On y joint, dans quelques cas, après l'emploi des antiphlogistiques, l'application d'un vésicatoire à la nuque; et dans tous on soustrait entièrement l'œil à la lumière. On recommande au malade d'avoir la tête élevée, et on le soumet à la diète des maladies aiguës.

Il est deux autres variétés de l'ophthalmie aiguë, qui sont trop différentes de celles qui précèdent pour être comprises dans une même description, et que nous allons exposer ici : c'est l'ophthalmie puriforme des enfants, et l'ophthalmie blennorrhagique des adultes.

L'*ophthalmie puriforme* attaque communément les enfants nouveau-nés. Ses causes sont peu connues : elle est caractérisée par un gonflement considérable des paupières qui ne peuvent pas être écartées, par la tuméfaction et la rougeur de la conjonctive, et quelquefois par le renversement des paupières dans les efforts que fait l'enfant pour crier. A ce gonflement, qui dure peu de jours, succède une sécrétion abondante de mucosités puriformes. A ces symptômes locaux se joignent un mouvement fébrile intense, des cris, un tremblement continuel, l'insomnie, des vomissements; quelquefois en peu de jours la cornée devient opaque.

On oppose à cette maladie les saignées locales et quelquefois générales, les lotions fréquentes sur les paupières avec un liquide mucilagineux, les laxatifs doux; et après que la violence de l'inflammation est modérée, l'application d'un vésicatoire à la nuque et l'usage de collyres astringeots, composés avec l'eau de plantain, à laquelle on ajoute le camphre et le sulfate d'alumine; on enduit de cérat les bords des paupières, pour prévenir leur agglutination.

L'*ophthalmie blennorrhagique* succède quelquefois à la suppression d'une blennorrhagie urétrale, et est quelquefois produite par une sorte d'inoculation qui a lieu par les doigts portés alternativement de la verge sur les yeux, et qui a été causée aussi par des lotions faites sur ces organes avec l'urine qui avait traversé un urètre infecté.

Cette affection est quelquefois bornée à un œil; le plus souvent elle attaque les deux : elle débute par une douleur légère, qui augmente peu-à-peu les premiers jours, et qui devient presque intolérable; elle est accompagnée d'une chaleur brûlante, d'une sensibilité vive à la lumière, et d'une exhalation d'un mucus verdâtre, semblable à celui qui s'écoule de la verge.

Cette variété de l'ophthalmie a une marche très-rapide; elle se termine généralement dans l'espace de huit jours. Les

principaux accidents qu'elle produit sont des ulcères ou l'opacité de la cornée, et quelquefois l'évacuation des humeurs de l'œil.

Les moyens qu'on lui oppose sont les mêmes que ceux par lesquels on combat l'ophthalmie aiguë intense : seulement dans le cas où la blennorrhagie urétrale est supprimée, on cherche à la rappeler en enveloppant la verge et le périnée de cataplasmes chauds, en faisant dans le canal de l'urètre des injections mucilagineuses ou huileuses, en ajoutant aux collyres ordinaires quelque sel mercuriel, et en faisant subir un traitement mercuriel complet aux individus chez lesquels la blennorrhagie est véritablement syphilitique.

L'OPHTHALMIE CHRONIQUE a spécialement son siége sur la conjonctive palpébrale. Elle succède souvent à l'ophthalmie aiguë; quelquefois elle est primitive. Elle affecte particulièrement les individus faibles, ceux qui vivent dans un lieu où la lumière est très-vive, où l'air est chargé de brouillards ou de vapeurs irritantes, ceux qui ont continuellement les yeux fixés sur des objets très-petits.

Elle a pour symptômes, 1° une douleur obscure, qui cesse et revient par intervalles, et qui est souvent reproduite par la fatigue des yeux, par les veilles, les écarts de régime, etc.; 2° une rougeur sensible et un léger gonflement de la conjonctive, sur-tout au bord libre et à la face interne des paupières; 3° une sorte de faiblesse de la vue, qui ne permet pas de soutenir long-temps le travail, et un larmoiement habituel. La marche de cette ophthalmie est inégale. Ses symptômes augmentent et diminuent fréquemment; quelquefois ils finissent par disparaître; dans d'autres cas ils persistent indéfiniment. Il s'y joint souvent des taies, des pustules, des ulcères.

On a distingué plusieurs variétés de l'ophthalmie chronique, à raison de la diathèse particulière à laquelle elle serait due : telles sont les ophthalmies *scrophuleuse*, *dartreuse*, *scorbutique*, *syphilitique*.

L'ophthalmie chronique est d'une guérison difficile. Souvent elle résiste à tous les remèdes, et quelquefois elle cesse spontanément plus ou moins long-temps après qu'on a perdu l'espoir de la guérir.

Il importe sur-tout ici de chercher à connaître la cause de la maladie. Est-elle due aux occupations habituelles, à des lectures assidues, à une profession qui oblige de fixer sans cesse les yeux sur des objets très-petits ou très-brillants? elle ne cédera vraisemblablement qu'à l'éloignement de cette circonstance.

Si l'ophthalmie chronique est due à des causes irritantes qui la renouvellent sans cesse, elle rentre encore pour le traitement dans les ophthalmies aiguës. Si au contraire elle est liée, comme cela est le plus ordinaire, à un état de relâchement et de faiblesse de la membrane conjonctive, elle peut être dissipée par les collyres astringents et aromatiques. Lorsqu'elle résiste à ces premiers moyens, l'établissement d'un exutoire derrière le cou, d'un vésicatoire et sur-tout d'un séton, est le moyen le plus propre à la combattre. S'il existe chez l'individu une disposition scrophuleuse, dartreuse, scorbutique, ou une syphilis constitutionnelle, on joint aux moyens qui viennent d'être indiqués le traitement des scrophules, des dartres, etc. (CH.)

OPHTHALMIQUE (*Anat.*), adj., *opthalmicus*, de ὀφθαλμὸς, œil; qui a rapport ou appartient aux yeux.

1° *Artère ophthalmique.* (Art. orbitaire de M. Chaussier.) Elle naît de la carotide interne, sort du crâne par le trou optique, se trouve d'abord située au côté externe et inférieur du nerf oculaire, remonte sur ce nerf, passe à son côté interne, et se porte ensuite vers l'angle interne de l'orbite. Elle fournit dans son trajet les *artères lacrymale*, *centrale de la rétine*, *sus-orbitaires*, *ciliaires*, *ciliaires antérieures*, *musculaires inférieure et supérieure*, *ethmoïdales antérieure et postérieure*, *palpébrales supérieure et inférieure*. *V.* ces mots. Après avoir donné les branches précédentes, l'artère ophthalmique se divise en deux branches, la *frontale* et la *nasale*, lesquelles fournissent un grand nombre de rameaux, les uns superficiels, les autres profonds.

2° *Veine ophthalmique.* Elle présente la même disposition que l'artere précédente, qu'elle accompagne dans toutes ses divisions; elle sort de l'orbite par la partie interne de la fente sphénoïdale, et se décharge dans le sinus caverneux. On a donné le nom de veine *ophthalmique faciale*, à la branche par laquelle la veine faciale communique avec l'ophthalmique.

3° *Nerf ophthalmique de Willis*, ou simplement le nerf ophthalmique. (Nerf orbito-frontal de M. Chaussier.) C'est la moins volumineuse et la plus élevée des trois branches que fournit le nerf trifacial; elle s'avance le long de la paroi externe du sinus caverneux, pénètre dans l'orbite par la fente sphénoïdale, et reçoit aupara-

vant un filet d'anastomose avec le premier ganglion cervical. Elle se divise en trois rameaux, l'un est *externe*, c'est le nerf lacrymal; l'autre *supérieur*, c'est le nerf frontal: le dernier est *interne*, c'est le nerf nasal. *V.* LACRYMAL, FRONTAL, NASAL.

4° *Ganglion ophthalmique* ou *lenticulaire.* (G. *orbitaire* de M. Chaussier.) C'est un des plus petits ganglions du corps. Il est placé à la partie externe du nerf optique. Il est irrégulièrement quadrilatere, et aplati; sa couleur est d'un gris rougeâtre: en arrière il communique par ses angles postérieurs, au moyen de filets nerveux, avec le nerf *nasal* de l'ophthalmique et le moteur oculaire commun; ses angles antérieurs fournissent chacun un faisceau de petits nerfs; ce sont les nerfs ciliaires. *V.* ce mot.

5° On a nommé *topiques ophthalmiques* ceux qu'on emploie pour combattre l'ophthalmie. (J. C.)

OPHTHALMOCÈLE (*Pathol. chir.*), s. f., *opthalmocele*, du mot ὀφθαλμὸς, œil, et de κήλη, tumeur. On a donné ce nom à l'exophthalmie. *V.* ce mot. (J. C.)

OPHTHALMODYNIE (*Path.*), s. f., *ophthalmodynia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et de ὀδύνη, douleur; et spécialement douleur rhumatismale de l'œil. Plenck cependant a donné ce nom à une névralgie du rameau frontal, dans laquelle la douleur irradie particulièrement vers le fond de l'orbite. *V.* NÉVRALGIE FRONTALE. (CH.)

OPHTHALMOGRAPHIE (*Anat.*), s. f., *ophthalmographia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et de γραφὴ, description; partie de l'anatomie qui donne la description de l'œil. Description anatomique de l'œil. (J. C.)

OPHTHALMOLOGIE (*Anat.*), *ophthalmologia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et de λόγος, discours. Partie de l'anatomie qui traite des yeux. Traité anatomique des yeux.

OPHTHALMOMETRE (*Inst. d'anat.*) s. m., de ὀφθαλμὸς, œil, et de μέτρον, mesure: nom d'une sorte de compas d'épaisseur dont F. Petit faisait usage pour démontrer rigoureusement et sans le secours de la gelée, la grandeur des chambres de l'humeur aqueuse. La description de cette machine, la maniere de s'en servir, sont consignées dans les Mémoires de l'académie des sciences. (J. C.)

OPHTHALMOPONIE (*Path.*), s. f., *ophthalmoponia;* nom donné par Heister à l'inflammation de l'œil. (CH.)

OPHTHALMOPTOSE (*Path.*), s. f., *ophthalmoptosis;* ce mot est employé par quelques auteurs dans le même sens qu'exophthalmie, par d'autres dans le même qu'hydrophthalmie. (CH.)

OPHTHALMORRHAGIE (*Path.*), s. f., *ophthalmorragia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et ῥήγνυμι je romps: hémorrhagie de la conjonctive oculaire, qui est fort rare. (CH.)

OPHTHALMOSCOPIE (*Méd.*), s. f., *ophthalmoscopia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et de σκοπέω, je regarde attentivement: art de connaître le tempérament des individus, d'apres l'examen des yeux. (CH.)

OPHTHALMOSTATE (*Inst. chir.*), s. m., d'ὀφθαλμὸς, œil, et de στάω, je fixe. On a donné ce nom à divers instruments destinés à fixer l'œil pendant les opérations que l'on pratique sur cet organe. On a également donné à ces instruments le nom de *speculum oculi.* (J. C.)

OPHTHALMOTOMIE (*Anatom.*, *Opérat. chir.*), s. f., *ophthalmotomia*, de ὀφθαλμὸς, œil, et de τομὴ, incision, dérivé de τέμνειν, couper. Partie de l'anatomie qui traite de la dissection de l'œil. On a donné aussi ce nom à l'extirpation de l'œil et à la section des membranes de cet organe dans les cas d'hypopion. (J. C.)

OPHTHALMOXYSE (*Op. chir*), s. f., *ophthalmoxysis*, d'ὀφθαλμὸς, œil, et de ξύω, je racle. On a donné ce nom aux scarifications que l'on pratique quelquefois sur la membrane conjonctive dans les cas d'ophthalmie. Inusité. (J. C.)

OPHTHALMOXYSTRE (*Inst. chir.*), s. m., *ophthalmoxystrum*, de ὀφθαλμὸς, œil, et de ξύστρα, étrille, dérivé de ξύω, je racle; instrument propre à racler l'œil. On a donné ce nom à une petite brosse faite avec des barbes d'épis d'orge ou de seigle, destinée à scarifier les paupières dans quelques cas d'ophthalmie. (J. C.)

OPIACÉ, adj., *opiaceus* : épithète donnée aux médicaments qui contiennent de l'opium.

OPIAT (*Pharm.*), *opiatum*, dérivé de ὄπιον, opium : il est synonyme d'*électuaire.* *V.* ce mot. Autrefois on ne désignait ainsi que les électuaires dans la composition desquels entre l'opium. (M. O.)

OPILATION (*Path.*), s. f., *opilatio* : ce mot est synonyme d'*obstruction.* (CH.)

OPION. *V.* OPIUM.

OPISTHOTONOS (*Path.*), mot grec francisé, *opisthotonus*, ὀπισθότονος, de ὄπισθεν, en arrière, et de τείνω, je tends : espèce de tétanos dans laquelle le corps est renversé en arriere. *V.* TÉTANOS. (CH.)

OPISTOBARES : mot grec employé pour désigner un collyre propre à adoucir la rudesse des paupières. Inusité. (M. O.)

OPISTOCRANION (*Anatomie*), mot grec, ὀπισθοκράνιον; l'occiput, l'occipital. *V.* ces mots. Castelli, James. (J. C.)

OPISTO-GASTRIQUE (*Anat.*), adj.

pris quelquefois substantivement, *opisto-gastricus*, de ὄπισθεν, derrière, et de γαστὴρ, l'estomac. M. le professeur Chaussier a donné ce nom à l'artère qui naît derrière l'estomac, du tronc même de l'aorte, et que la plupart des anatomistes appellent l'*artère cœliaque*. *V.* ce mot. (J. C.)

OPIUM, s. m., en grec ὄπιον, d'ὀπὸς, suc, liqueur : nom donné au suc laiteux que l'on obtient après la floraison, en faisant des incisions longitudinales aux capsules et aux tiges du pavot blanc (papaver album), et que l'on a fait épaissir. Cette préparation se fait dans l'Orient, où le pavot blanc croît abondamment. L'opium contient de la morphine, de l'acide méconique, un autre acide découvert par M. Robiquet, et qui n'a pas encore reçu de nom, du principe crystallisable de Derosne, une matière analogue au caoutchouc, qui pourtant ne partage pas toutes ses propriétés; du mucus, de la fécule, de la résine, de l'huile fixe, une matière végéto-animale, des débris de fibres végétales, et quelquefois un peu de sable et de petits cailloux. Il est sous forme de masses assez dures, d'un brun rougeâtre, d'une odeur vireuse particulière, et d'une saveur amère, chaude et nauséabonde : la chaleur de la main suffit pour le ramollir. Il se dissout en partie dans l'eau; le *solutum* évaporé constitue l'extrait aqueux d'opium; la partie insoluble forme le *marc*. Le vinaigre dissout également une partie d'opium, et se colore en rouge ou en rouge brun : le *marc* ne contient plus de morphine ni de principe crystallisable de Derosne, tandis que celui qui résulte du traitement de l'opium par l'eau, renferme encore une assez grande quantité de ces deux substances. L'opium est souvent employé en médecine comme calmant et narcotique; il entre dans la composition du sirop diacode, du laudanum liquide de Sydenham, des pilules de cynoglosse, etc. On se sert de ces préparations avec le plus grand succès dans le traitement de beaucoup de névroses : leur dose doit être telle qu'on ne donne jamais plus d'un grain d'opium en commençant; on augmente ensuite progressivement la quantité. Il est quelquefois administré aussi comme fébrifuge. (M. O.)

OPIUM EN LARMES : c'est l'opium le plus pur, celui que l'on retire par incision des têtes de pavots. (M. O.)

OPIUM MÉCONIUM. *Voy.* Méconium.

OPIUM THÉBAIQUE : on l'obtient en faisant évaporer le suc des têtes de pavot jusqu'à consistance solide ou de rob. (M. O.)

OPOBALSAMUM (*Mat. méd.*), s. m., *opobalsamum*, de ὀπὸς, suc, et de βάλσαμον, baume : nom que les Grecs donnaient au baume de Judée ou de la Mèque. *V.* Térébenthine de la Mèque. (H. C.)

OPODELDOCH ou OPODELTOCH. *V.* Baume opodeldoch.

OPODÉOCÈLE (*Path. chir*), s. f., *opodeocele*. Sagar nomme ainsi la hernie sous-pubienne ou celle qui se fait par le trou sous-pubien. (J. C.)

OPOPANAX (*Mat. méd.*), s. m., *opopanax*; suc gommo-résineux fétide retiré du collet de la racine du *pastinaca opopanax*, plante du genre panais. Il a été conseillé comme antispasmodique et expectorant, mais il est peu usité. *Voy.* Panais. (H. C.)

OPOPYRON LAUDANI : nom donné par Paracelse à un médicament fébrifuge. Inusité. (M. O.)

OPORICE : mot grec employé pour désigner un médicament composé de plusieurs fruits d'automne, et particulièrement de coings, de grenades, etc., et de vin. On l'administrait dans la dysenterie, les maladies d'estomac, etc. Inusité. (M. O.)

OPPILATION *V.* Opilation.

OPPOSANT (*Anat.*), adj. pris quelquefois substantivement, *opponens*; qui met en opposition ou en face. On a donné ce nom à deux des muscles de la main.

1° *Muscle opposant du pouce* (muscle carpo-métacarpien du pouce de M. Chaussier). C'est un petit muscle aplati, triangulaire, situé dans l'épaisseur de l'éminence *thénar*. Il s'attache d'une part au ligament annulaire antérieur du carpe, à l'os trapèze, et de l'autre, tout le long du bord externe du premier os du métacarpe. Ce muscle imprime au premier os du métacarpe un mouvement de rotation qui oppose le pouce aux autres doigts.

2° *Muscle opposant du petit doigt* (muscle carpo-métacarpien du petit doigt de M. Chaussier). Il a la même forme et la même disposition que le précédent; mais il est d'un moindre volume. Il est placé dans l'éminence hypothénar. Ses fibres s'insèrent au ligament annulaire antérieur du carpe, et se terminent tout le long du bord interne du cinquième os du métacarpe. Ce muscle porte le cinquième os du métacarpe en devant et en dehors, et augmente ainsi la concavité de la paume de la main. (J. C.)

OPPOSÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *oppositus*.

On appelle *feuilles opposées*, *rameaux opposés*, les feuilles ou les rameaux qui naissent de deux points situés vis-à-vis l'un de l'autre sur le même plan transversal de la tige. (H. C.)

OPPOSITION (*Physiol.*), s. f.; *mouvement d'opposition*. On nomme ainsi les mouvemens qui ont pour but d'opposer certaines parties à d'autres; tels sont ceux que déterminent les muscles *opposants*. *V*. OPPOSANT. (J. C.)

OPPRESSION (*Path.*), s. f., *oppressio*; sensation d'un poids dans une partie quelconque du corps, et spécialement dans la poitrine. (CH.)

OPPRESSION DES FORCES (*Path.*), *oppressio virium*. *V*. FORCES. (CH.)

OPPRESSION DE POITRINE (*Path.*), *oppressio pectoris*; dyspnée gravative. *V*. OPPRESSION.

OPS : synonyme de *mercure*, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

OPSIGONE (*Anat.*), adj., *opsigonus*, de ὀψὲ, adverbe grec qui marque la postériorité du temps, et de γίνομαι, je suis engendré. On a donné ce nom aux dernières dents molaires appelées vulgairement les *dents de sagesse*, parce qu'elles sortent les dernières. Les anciens leur avaient aussi donné les noms de *cranteres*, *sophronesteres*, *dentes sapientiæ*. *Voyez* DENT. (J. C.)

OPSOMANE (*Path.*), adj., *opsomanes*, ὀψομανὴς, de ὄψον, aliment, et de μανία, fureur; qui aime jusqu'à la folie un genre déterminé d'aliments. (CH.)

OPTICO-TROCHLEI-SCLEROTICIEN (*Anat.*), adj. M. Dumas donne ce nom au muscle grand oblique de l'œil. (J. C.)

OPTIQUE (*Physiq.*), s. f., *optice*, *optica*, dérivé du verbe ὄπτομαι, je vois : nom donné à la science qui a pour objet la vision en général, et qui comprend la catoptrique, la dioptrique et la perspective. Cependant on désigne plus particulièrement sous le nom d'*optique*, cette partie de la physique qui a pour objet l'étude du fluide lumineux qui arrive directement du corps lucide à l'œil, sans avoir éprouvé de réflexion ni de réfraction. *V*. CATOPTRIQUE et DIOPTRIQUE. (M. O.)

OPTIQUE (*Anat.*), adj., *opticus*, ὀπτικὸς, du verbe ὄπτομαι, je vois; qui a rapport à la vue. — 1° *Trou optique*. On donne ce nom à une ouverture arrondie que présente le sphénoïde vers la base de ses petites ailes, et par laquelle passe le nerf optique.

2° *Nerfs optiques*, ou *nerfs de la seconde paire* (nerfs oculaires de M. Chaussier). Ces nerfs sont remarquables par leur volume, et en ce qu'ils parcourent un plus long trajet à l'intérieur qu'à l'extérieur du crâne, et ne fournissent aucune branche depuis leur origine jusqu'à leur terminaison. Ils ne viennent pas des couches de ce nom, ils paraissent sortir des tubercules quadrijumeaux. Aussitôt après leur origine ils se portent en devant, sont d'abord larges et aplatis, puis ils se rétrécissent et s'arrondissent; au-devant de la fosse pituitaire, ils se réunissent et se croisent pour former leur *commissure*; ils se séparent de nouveau, et sortent du crâne par le trou optique avec l'artère ophthalmique. Chaque nerf optique se porte à la partie postérieure du globe de l'œil, se rétrécit et pénètre dans cet organe pour donner naissance à l'expansion nerveuse appelée la *rétine* (*V*. ce mot). Outre son névrilemme, ce nerf est entouré par une gaîne que lui forme la membrane dure-mère qui l'accompagne jusqu'à la partie postérieure de l'œil. (J. C.)

OPUNTIA (*Bot.*), s. m.: un des noms du figuier d'Inde. *Voy*. CACTIER. (H. C.)

OR, s. m., *aurum*, en grec χρυσὸς; métal rangé dans la sixième section de la classification de Thénard (*V*. MÉTAL). On ne le trouve qu'à l'état natif ou combiné avec un peu d'argent, de cuivre et de fer. Il est solide, peu dur, d'un jaune très-brillant, extrêmement ductile et malléable, doué d'une grande ténacité et d'une pesanteur spécifique égale à 19,257. Il fond à 32° du pyromètre de Wegdwood, et peut être volatilisé. Il est inaltérable à l'air, soit à chaud, soit à froid. Il se dissout rapidement dans le chlore, sur-tout lorsqu'il est très-divisé. Aucun des acides formés par l'oxygène n'agit sur lui. L'eau régale, préparée avec huit parties d'acide hydrochlorique et deux parties d'acide nitrique, dissout l'or à l'aide d'une légère chaleur, et il en résulte un hydrochlorate : d'où il suit que l'or a été oxydé : et en effet, il suffit de traiter cet hydrochlorate par l'eau de baryte pour en obtenir l'oxyde (*Voy*. OXYDE). L'or peut s'allier avec un très-grand nombre de métaux. On n'emploie pas ce métal en médecine, mais on a proposé d'administrer comme antisyphilitiques, l'oxyde et l'hydrochlorate dont il fait la base. (M. O.)

OR FULMINANT (oxyde d'or ammoniacal). On désigne ainsi l'oxyde d'or que l'on a précipité de l'hydrochlorate d'or par un excès d'ammoniaque que l'on a lavé et séché à une douce chaleur: il retient toujours de l'ammoniaque. Il est

solide, jaune, insipide, inodore, et susceptible d'être décomposé par la chaleur, les rayons lumineux concentrés à l'aide d'une lentille, ou par un frottement subit et vif : cette décomposition est accompagnée d'une forte détonation ; c'est même ce qui a valu à ce produit le nom qu'il porte. (M. O.)

OR MUSSIF, ou MUSIF, ou MOSAIQUE, ou MORAIQUE, *aurum musivum :* composé de soufre et d'étain (deuto-sulfure d'étain). Il est solide, jaune, décomposable en soufre et en proto-sulfure d'étain noir par l'action de la chaleur; il ne contient point d'oxygène On l'obtient en chauffant parties égales d'étain et de sulfure de mercure, ou en soumettant à l'action d'une forte chaleur un mélange d'une partie et demie de soufre, d'une partie de sel ammoniac, et d'une partie d'un alliage composé d'étain et de mercure. L'or mussif est employé en peinture pour dorer et pour bronzer: on en fait usage en physique pour frotter les coussins de la machine électrique. (M. O.)

OR POTABLE : nom donné à un liquide huileux et alcoolique que l'on obtient en versant une huile volatile dans une dissolution d'hydrochlorate d'or ; cette huile occupe la surface du mélange, et tient en suspension l'or désoxydé et très-divisé : on la sépare au moyen d'une pipette, et on la dissout dans cinq fois son poids d'alcool. L'or potable était jadis employé comme cordial ; on n'en fait plus usage aujourd'hui. (M. O.)

ORANGE (*Bot.*), s. f., *aurantium ;* fruit de l'oranger. *V.* ce mot. (H. C.)

ORANGÉ, ÉE, adj., *aureus :* nom donné à la couleur du spectre solaire, la moins réfrangible après la couleur rouge. C'est une des sept couleurs dont se compose la lumière, comme on peut s'en assurer en décomposant un rayon lumineux au moyen du prisme. (M. O.)

ORANGEADE (*Thérap.*, *Pharm.*), s. f. ; boisson faite avec le suc de l'orange étendu d'eau. Elle est antiphlogistique, et souvent recommandée dans les maladies aiguës. (H. C.)

ORANGER (*Bot.*), s. m., *citrus ;* genre de la famille des hespéridées et de la polyadelphie icosandrie. Il renferme un grand nombre d'arbres des pays chauds, parmi lesquels on distingue le citronnier, *citrus medica*, et l'oranger proprement dit, *citrus aurantium.* Les fleurs de ce dernier donnent une eau distillée très-usitée comme antispasmodique, et une huile volatile très-odorante appelée *neroli.* Ses feuilles sont toniques et antispasmodiques; l'écorce de ses fruits est amère, aromatique, tonique et stimulante; leur suc, qui contient de l'acide citrique, est rafraîchissant. *V.* CITRON, CITRONNIER, ORANGE, ORANGEADE.

ORANGERS (*Bot.*), s. m. pl., *aurantia.* V. HESPÉRIDÉES. (H. C.)

ORBICULAIRE (*Anat.*), adj., *orbicularis*, de *orbis*, rond ; qui est en forme de cercle. On appelle ainsi, en anatomie, les muscles à fibres circulaires qui entourent quelques unes des ouvertures naturelles du corps. Il y a un *muscle orbiculaire des paupières*, un *muscle orbiculaire des lèvres*, par exemple. (H. C.)

ORBICULÉ, ÉE, adj., *orbiculatus*, dérivé du latin *orbis ;* rond, plat et rond. (M. O)

ORBITAIRE (*Anat.*), adj., *orbitarius*, *orbitalis ;* qui a rapport ou appartient à l'orbite. On a donné ce nom à plusieurs parties.

1° *Arcade orbitaire.* Rebord saillant, arrondi et concave qui sépare les *faces frontale* et *orbitaire* du coronal, et fait partie du contour de l'orbite.

2° *Apophyses orbitaires.* Apophyses qui terminent les deux extrémités de l'arcade orbitaire. L'une est externe, beaucoup plus saillante, et s'articule avec l'os de la pommette ; l'autre est interne, plus mince : elle se joint à l'os unguis.

3° *Cavités* ou *fosses orbitaires. V.* ORBITES.

4° *Trous orbitaires.* Il y en a plusieurs ; savoir : 1° le *trou orbitaire supérieur ;* il est placé à la réunion du tiers interne de l'arcade orbitaire avec ses deux tiers externes, et laisse passer le nerf frontal. 2° Les *trous orbitaires internes ;* ils sont placés à la partie supérieure de la paroi interne de l'orbite, et sont formés par la réunion de deux échancrures du coronal avec deux semblables de l'ethmoïde, et sont distingués en *antérieur* et en *postérieur :* le premier donne passage au filet ethmoïdal du nerf nasal et à une artériole.

5° *Fentes orbitaires.* Elles sont placées dans l'orbite. Il y en a deux; l'une, *supérieure*, est appelée la *fente sphénoïdale* (*V.* ce dernier mot) ; l'autre, *inférieure*, est nommée la *fente sphéno-maxillaire* (*V.* SPHÉNO-MAXILLAIRE).

6° *Artère orbitaire.* M. le professeur Chaussier donne ce nom à l'artère ophthalmique (*V.* OPHTHALMIQUE).

7° *Nerf orbitaire.* On appelle ainsi un rameau fourni par le nerf maxillaire supérieur ; il pénètre dans l'orbite par la fente sphéno-maxillaire, et se divise en deux filets : l'un, *malaire*, qui traverse l'os de la pommette, se distribue au muscle

orbiculaire des paupières, et s'anastomose avec le nerf facial; l'autre, *temporal*, se rend dans la fosse temporale, et s'anastomose avec les nerfs maxillaire inférieur et facial pour devenir ensuite sous-cutané. (J. C.)

ORBITE (*Physiq.*) : courbe que décrit le centre d'une planète par son mouvement propre d'occident en orient. Les orbites sont elliptiques et non circulaires, comme on l'avait cru jusqu'à Kepler.

ORBITE (*Anat.*), s. m., *orbita*, du mot *orbis*, rond, orbe. On donne le nom d'*orbites* ou de *fosses orbitaires* aux deux cavités de la face dans lesquelles les yeux sont logés. Ces cavités sont situées de chaque côté et en haut de la région antérieure de la tête, et parfaitement semblables entre elles à droite et à gauche. Elles ont la forme d'une pyramide creuse, dont la base serait tournée en avant et en dehors; leurs parois présentent quatre surfaces triangulaires, qui se joignent en formant latéralement des angles rentrants. La *paroi supérieure* ou la *voûte* présente en arrière le trou optique : elle est formée par le coronal et le sphénoïde. La *paroi inférieure* ou le *plancher de l'orbite* est inclinée en dehors, et formée par l'os malaire, par le maxillaire supérieur et l'os palatin : elle offre l'orifice supérieur du canal sous-orbitaire. La *paroi externe* est constituée par l'os de la pommette et le sphénoïde. La *paroi interne* est plane, et présente en avant la gouttière lacrymale : elle est formée d'avant en arrière par les os unguis, ethmoïde et sphénoïde. Dans l'angle rentrant qu'on trouve à la réunion de la paroi supérieure avec l'interne, on voit les *trous orbitaires internes;* l'angle rentrant qui existe entre les parois supérieure et externe, présente en arrière la *fente sphénoïdale* ou *orbitaire supérieure.* Dans l'angle rentrant formé par la paroi inférieure et la paroi externe, on observe une large fente nommée *orbitaire inférieure* ou *spheno-maxillaire.* L'orbite est rempli par le globe de l'œil, ainsi que par les diverses parties qui entourent cet organe, comme ses muscles, ses nerfs, ses vaisseaux, par la glande lacrymale, etc. (J. C.)

ORBITO-EXTUS SCLÉROTICIEN (*Anat.*), adj. M. Dumas appelle ainsi le muscle droit externe ou abducteur de l'œil. (J. C.)

ORBITO INTUS-SCLÉROTICIEN (*Anat.*), adj. M. Dumas appelle ainsi le muscle droit interne ou adducteur de l'œil. (J. C.)

ORBITO-MAXILLI-LABIAL (*Anat.*), adj. : nom donné par M. Dumas au muscle élévateur de la lèvre supérieure. (J. C.)

ORBITO-PALPÉBRAL (*Anat.*), adj. et s. m., *orbito-palpebralis;* qui appartient ou se fixe à l'orbite et à la paupière. M. le professeur Chaussier a donné le nom d'*orbito-palpébral* au muscle releveur de la paupière supérieure, à cause de ses attaches. *V.* ÉLÉVATEUR DE LA PAUPIÈRE SUPÉRIEURE. (J. C.)

ORBITO-SUS-PALPÉBRAL (*Anat.*), adj. : nom donné par M. Dumas au muscle élevateur de la paupière supérieure. (J. C.)

ORCANETTE (*Mat. méd.*), s. f., *alcana*, *alcanæ radix.* On a donné ce nom à la racine de l'*anchusa tinctoria*, plante du genre buglosse, originaire du midi de la France. Cette racine colore en rouge les matières grasses. Quoique légèrement astringente., elle est aujourd'hui inusitée. *V.* ALCANA, BUGLOSSE. (H. C.)

ORCHIDÉES (*Bot.*), s. f. pl., *orchideæ*, de ὄρχις, testicule, et de εἶδος, figure, forme; famille de plantes monocotylédones à étamines épigynes. Elle renferme, entre autres, le genre orchis, qui lui a donné son nom. (H. C.)

ORCHIOCELE (*Path. chir.*), s. f., *orchiocele*, de ὄρχις, le testicule, et de κήλη, tumeur; tumeur du testicule, hernie humorale. On a donné ce nom à plusieurs maladies du testicule et de ses enveloppes, essentiellement différentes les unes des autres. (J. C.)

ORCHIS (*Bot.*), s. m., *orchis*, de ὄρχις, testicule; genre de plantes de la famille des orchidées et de la gynandrie digynie. Il renferme un grand nombre d'espèces, et a reçu son nom de la forme de ses racines, qui ressemblent à des testicules. On obtient le salep, en faisant dessécher les racines tuberculeuses de plusieurs d'entre elles, comme l'*orchis mascula*, l'*orchis pyramidalis*, etc. *Voy.* SALEP. (H. C.)

ORCHOTOMIE (*Opér. chir.*), s. f., *orchotomia*, de ὄρχις, le testicule, et de τέμνειν, couper; amputation des testicules. *V.* CASTRATION. (J. C.)

ORDONNANCE (*Méd.*), s. f., *præscriptio;* ce qu'un médecin prescrit à un malade. Ce terme est synonyme, assez souvent, de *formule.* *V.* ce mot. (H. C.)

ORDRE (*Hist. nat.*), s. m., *ordo;* collection d'un certain nombre de genres voisins. Une réunion d'ordres s'appelle *classe.* *V.* ce mot. (H. C.)

OREILLE (*Anat.*), s. f.; *auris* des Latins, οὖς, ὠτὸς des Grecs. L'oreille est l'organe de l'audition. Elle se compose d'une suite de cavités plus ou moins ar-

fractueuses, dans lesquelles les rayons sonores sont successivement reçus et réfléchis jusqu'à ce qu'ils viennent ébranler la pulpe du nerf auditif qui est logée dans la plus profonde de ces cavités. L'oreille est en partie contenue dans l'épaisseur de l'os des tempes, et en partie saillante à l'extérieur, derrière l'articulation temporo-maxillaire. Pour la facilité de l'étude, on a divisé cet organe en trois parties : la première, nommée *oreille externe*, est formée par l'auricule et le conduit auditif, *V.* ces mots : la deuxième, nommée *oreille moyenne*, comprend la caisse du tympan et ses dépendances, *V.* TYMPAN ; enfin la troisième, ou la plus profondément située, est connue sous le nom d'*oreille interne* ; elle comprend les trois canaux demi-circulaires, le limaçon et le vestibule qui constituent le labyrinthe par leur ensemble. *Voy.* LABYRINTHE, AURICULAIRE, AUDITIF, etc.

OREILLE D'ANE (*Bot.*). *V.* CONSOUDE. (H. C.)

OREILLE D'HOMME (*Bot.*), *asarum europæum*. *V.* ASARET. (H. C.)

OREILLE DE MER (*Conchyl.*). *V.* HALIOTIDE.

OREILLE D'OURS (*Bot.*). *V.* PRIMEVÈRE.

OREILLÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *auriculatus ;* qui porte des appendices en forme d'oreilles. Certaines feuilles sont dans ce cas. (H. C.)

OREILLETTE (*Anat.*), s. f., *auricula*, de *auris*, oreille, petite oreille. On a donné ce nom à deux cavités qui se trouvent placées à la base du cœur et font partie de cet organe. Ces cavités ont été distinguées en *oreillette droite* (sinus des veines caves de M. Chaussier) et en *oreillette gauche* (sinus des veines pulmonaires de M. Chaussier). La première reçoit des deux veines caves et de la veine coronaire le sang qui a circulé dans tous les organes, et le transmet dans le ventricule correspondant ; la seconde reçoit des quatre veines pulmonaires le sang qui vient de subir dans le poumon l'influence de l'air, et le fait passer dans le ventricule gauche. *V.* CŒUR. (J. C.)

OREILLON (*Path.*), s. m., *parotis :* nom vulgaire de l'inflammation idiopathique de la glande parotide ou du tissu cellulaire et des glandes lymphatiques qui l'environnent. *V.* PAROTIDES. (CH.)

ORÉLIE (*Bot.*), s. f. *Voy.* ALLAMANDE.

ORGANE (*Anat.*), s. m., *organum* des Latins, ὄργανον des Grecs, instrument, dérivé de ἔργον, ouvrage, travail ; partie d'un être organisé destinée à exercer une fonction quelconque. Ainsi les yeux sont les organes de la vue ; les muscles, les organes du mouvement, etc. Les animaux et les végétaux sont formés par un assemblage d'organes unis les uns aux autres, ayant des rapports plus ou moins intimes, et destinés à remplir les fonctions dont l'ensemble constitue la vie. En anatomie, on a divisé les organes suivant les fonctions qu'ils remplissent, en ceux qui appartiennent à la vie de l'individu, et en ceux qui ont rapport à la propagation de l'espèce. Les premiers ont été subdivisés en ceux qui sont du ressort de la vie de relation, et en ceux qui président aux fonctions de la vie organique ou de nutrition. (J. C.)

ORGANIQUE (Pouls). On a donné ce nom au pouls qui indique les affections d'un organe en particulier. (CH.)

ORGANIQUES (Lésions). *Voy.* LÉSIONS ORGANIQUES.

ORGANISATION (*Anat.*, *Physiol.*), s. f., *organisatio*, de ὄργανον, un organe ; ensemble des différentes parties qui composent un être organisé ou des lois qui le régissent. *Organisation simple*, *organisation compliquée*, *organisation animale*, *organisation végétale*, etc. (J. C.)

ORGANISME (*Physiol.*), s. m., d'*organum* ou ὄργανον, un organe. Plusieurs physiologistes modernes ont introduit ce mot dans le langage médical comme synonyme d'*organisation*, et plus spécialement pour désigner l'ensemble des forces qui régissent les êtres organisés, animaux et végétaux. (J. C.)

ORGASME (*Path.*), s. m., *orgasmus*, de ὀργάω, je désire avec ardeur ; état d'excitation et de turgescence des organes, et particulièrement de ceux de la génération. (CH.)

ORGE (*Bot.*), s. m. et f., *hordeum ;* genre de plantes de la triandrie digynie et de la famille des graminées. Les semences de l'*hordeum vulgare* sont rangées parmi les graines céréales : elles fournissent un decoctum mucilagineux, que l'on emploie comme délayant et antiphlogistique. Il en est de même des semences de l'*hordeum distychon* et de l'*hordeum hexastichon*, qui croissent naturellement en France. (H. C.)

ORGELET (*Path.*), s. m. : nom vulgaire du ptérygion. *V.* ce mot. (CH.)

ORICHALCUM. *Voyez* AURICHALCUM.

ORICULAIRE. *V.* AURICULAIRE.

ORICULE (*Anat.*), s. f., *auricula*, diminutif d'*auris*, oreille. M. le professeur Chaussier donne ce nom à la conque de l'oreille. *V.* AURICULE. (J. C.)

ORICULO-VENTRICULAIRE. *V.* Auriculo-ventriculaire. (J. C.)

ORIFICE (*Anat.*), s. m., *orificium*, mot formé d'*os*, *oris*, bouche, entrée, et de *facio*, je fais. On donne ce nom aux ouvertures qui font communiquer des cavités les unes avec les autres, et qui servent d'entrée ou de sortie à diverses parties, de passage à certaines substances solides ou liquides, etc. C'est ainsi qu'on dit l'*orifice des fosses nasales*, l'*orifice des conduits lacrymaux*, les *orifices de l'estomac*, l'*orifice de la matrice*. (J. C.)

ORIGAN (*Bot.*), s. m., *origanum*; genre de la didynamie gymnospermie et de la famille des labiées. Les espèces qui le composent sont stimulantes et aromatiques, et employées assez souvent. La marjolaine appartient à ce genre, de même que le dictame de Crète. *Voyez* ces mots. (H. C.)

ORIGANITES : nom donné au vin d'Origan. Inusité. (M. O.)

ORIGINAIRE (*Path.*), adj.; qui dépend de l'origine. Ce mot est employé dans le même sens que *congénital*, *inné*; il s'applique particulièrement aux maladies et aux vices de conformation. (Ch.)

ORIGNAL, s. m. *V.* Elan.

ORME (*Bot.*), s. m., *ulmus*; genre de la pentandrie digynie et de la famille des amentacées. L'orme commun, *ulmus campestris*, est un de nos plus grands arbres indigènes; on le trouve par-tout dans nos campagnes; son bois est très-recherché des charrons; son écorce a été recommandée récemment en thérapeutique contre les dartres; mais elle est déjà abandonnée. (H. C.)

ORMIER. *V.* Haliotide.

ORMIN (*Bot.*), s. m. : nom d'une espèce de sauge. *V.* ce mot. (H. C.)

ORNE (*Bot.*), s. m., *fraxinus ornus*. *V.* Frêne et Manne. (H. C.)

ORNITHOGALE (*Bot.*), s. m., *ornithogalum*; genre de l'hexandrie monogynie et de la famille des liliacées. Les fleurs des plantes qui le composent sont d'un beau blanc, et de là vient le mot *ornithogalum*, qui dérive de ὄρνις, oiseau, et de γάλα, lait, et signifie *lait d'oiseau*. La racine de l'*ornithogalum umbellatum*, de nos champs, a été regardée comme sialagogue et diurétique; mais elle est abandonnée des praticiens. (H. C.)

ORNITHOLOGIE (*Hist. nat.*), s. f., *ornithologia*, de ὄρνις, oiseau, et de λόγος, discours; partie de la zoologie qui traite des oiseaux. (H. C.)

ORNITHOPODE (*Bot.*), s. m., *ornithopus*, de ὄρνις, oiseau, et de πους, pied; nom d'une espèce de lotier que l'on croyait apéritive, et que l'on a appliquée à l'extérieur sur les hernies. *V.* Lotier. (H. C.)

OROBANCHE (*Bot.*), s. f., *orobanche*; genre de plantes parasites de la didynamie angiospermie et de la famille des orobanchoïdes ou pédiculaires. (H. C.)

OROBANCHOIDES (*Bot.*), s. f. pl.; famille de plantes dicotylédones monopétales à étamines hypogynes. (H. C.)

OROBE (*Bot.*), s. m., *orobus*; genre de plantes de la diadelphie décandrie et de la famille des légumineuses. On donne aussi le nom d'*orobe* à l'ers, *ervum ervilia*. *V.* Lentille. (H. C.)

OROBION, mot grec employé pour désigner la farine d'orobe ou plutôt d'ervilia, *ervum ervilia*, qui, sous ce nom, fait partie des quatre farines résolutives. *V.* Lentille et Orobe. (H. C.)

OROBO : synonyme de *verre métallique*. Inusité.

OROBOEIDES (*Path.*), mot grec, ὀροβοειδής, de ὄροβος, orobe, et de εἶδος forme; qui a la forme de l'orobe. Les auteurs ont donné ce nom au sédiment de l'urine de couleur fauve comme l'orobe. (Ch.)

OROGANNO : synonyme d'*or*, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

ORONGE (*Bot.*, *Hyg.*), s. f., *agaricus aurantiacus*; nom vulgaire d'une espèce de champignon qu'on regarde comme le plus délicat de l'Europe. Il faut bien se garder de confondre cette espèce avec la fausse oronge, *agaricus pseudo-aurantiacus*, qui est très-vénéneuse. *V.* Agaric. (H. C.)

OROSBET (*Anat.-pathol.*), mot arabe dont se sert Guy-de-Chauliac pour désigner le cal qui réunit les os fracturés. *V.* Cal. (J. C.)

ORPIMENT, s. m. (Orpin), *auripigmentum*, dérivé de *aurum*, or, et de *pigmentum*, fard; nom donné au sulfure jaune d'arsenic naturel. Il est solide, d'une belle couleur jaune-citron, insipide, inodore et lamelleux; il fond plus facilement que l'arsenic, et ne tarde pas à se volatiliser. Il est vénéneux, mais beaucoup moins que l'oxyde d'arsenic. Il fait partie du *rusma* des Orientaux. *Voy.* Rusma. (M. O.)

ORPIN. *V.* Orpiment.

ORPIN (*Bot.*), s. m., *sedum*; genre de plantes de la famille des joubarbes et de la décandrie pentagynie. Le grand orpin, *sedum telephium*, est une plante grasse indigène, dont on applique les feuilles réduites en pulpe sur les coupures, sur les cors des orteils, sur les hémorrhoïdes. La joubarbe âcre, *sedum acre*, qu'on appelle aussi *vermiculaire*

brûlante, a été recommandée contre le cancer et les ulcères de mauvais caractère. Elle est presque tout-à-fait abandonnée. (H. C.)

ORRHOPYGION (*Anat.*), mot grec, ὀῤῥοπύγιον; le raphé ou la ligne qui s'étend depuis le pénis jusqu'à l'anus, et qui sépare le scrotum en deux parties. — Ce terme a été employé aussi pour désigner l'extrémité inférieure de la colonne vertébrale. James. (J. C.)

ORSEILLE (*Bot.*), s. f., *lichen roccella*, Linnæus; plante de la famille des lichens et de la cryptogamie de Linnæus, avec laquelle on fait une pâte molle et d'un rouge violet qui sert à la teinture des soies. Cette plante croît aux Canaries.

ORTEIL (*Anat.*), s. m., *ortillus*, mot de la basse latinité, dérivé d'*articulus*, articulation. On a donné ce nom aux doigts du pied. Ils sont au nombre de cinq, et distingués par les noms numériques de premier, second, etc., en comptant de dedans en dehors. Le premier est appelé aussi le *gros orteil*: le cinquième, le *petit orteil*. Les orteils présentent à-peu-près la même organisation que les doigts de la main. *V.* DOIGT. (J. C.)

ORTHOCOLON (*Path.*), mot grec, ὀρθόκωλον, de ὀρθὸς, droit, et de κῶλον, membre; roideur d'une articulation qui fait qu'on ne saurait la fléchir. *Voy.* ANKYLOSE. Castelli. (J. C.)

ORTHODORON : mesure égale à la longueur de onze travers de doigts. Inusité. (M. O.)

ORTHOPÉDIE (*Méd.*), s. f., *orthopædia*, de ὀρθὸς droit, et de παῖς, enfant; partie de la médecine qui a pour objet de corriger et de prévenir les difformités du corps chez les enfants. (CH.)

ORTHOPNÉE (*Path.*), s. f., *orthopnœa*, ὀρθόπνοια, de ὀρθὸς, droit, et de πνέω, je respire; nécessité de se tenir droit pour respirer, ou impossibilité de respirer dans la position horizontale. (CH.)

ORTHOPTÈRES (*Entomol.*), s. m. pl., de ὀρθὸς, droit, et de πτερὸν, aile; ordre d'insectes à quatre ailes, dont les deux supérieures sont courtes et en forme d'élytres, et dont les inférieures sont plissées sur leur longueur en droite ligne. Les sauterelles, les forficules, sont des orthoptères. (H. C.)

ORTIE (*Bot.*), s. f., *urtica*; genre de la famille des urticées et de la monœcie tétrandrie. Il renferme un grand nombre d'espèces. On se sert pour rubéfier la peau, dans quelques circonstances, des *urtica dioïca*, *urtica urens*, *urtica pilulifera*, qui croissent en France, et qui sont chargées de poils creux et piquants d'où s'échappe une liqueur âcre et corrosive. On a préconisé, contre certaines affections de poitrine, les semences de l'*urtica pilulosa*. (H. C.)

ORTIE BLANCHE. *Voy.* LAMIER. (H. C.)

ORTIÉE (Fièvre). *Voy.* URTICAIRE.

ORTIES. *Voy.* URTICÉES. (H. C.)

ORVALE (*Bot.*), s. f., *salvia sclarea*. *V.* SAUGE. (H. C.)

ORVET (*Erpétol.*), s. m., *anguis*; genre de reptiles sauriens de la famille des urobènes (H. C.)

ORVIÉTAN (*Pharm.*), s. m., *orvietanum*, dérivé de l'italien *orvietano* : nom donné à un électuaire regardé comme un antidote précieux, et composé de vieille thériaque, de vipères sèches, de scorsonaire, de carline, d'impératoire, d'angélique, de bistorte, de romarin, de genièvre, de cannelle, de girofle, de macis, de miel, et d'une foule d'autres substances. Ses propriétés médicales étaient, jusqu'à un certain point, semblables à celles de la thériaque. Inusité. Il était désigné ainsi, parce qu'il fut inventé par Orviétan, célèbre charlatan, et, suivant quelques auteurs, parce qu'il fut trouvé à *Orviéto*, ville d'Italie. (M. O.)

ORYCTOGNOSIE : synonyme d'*oryctologie*. *V.* ce mot.

ORYCTOGRAPHIE, s. f., *oryctographia*, dérivé d'ὀρυκτὸς, enfoui, fossile, et de γράφω, je décris : partie de la science qui s'occupe de la description des fossiles.

ORYCTOLOGIE, s. f., *oryctologia*, dérivé d'ὀρυκτὸς, enfoui, fossile, et de λόγος, discours; branche de l'histoire naturelle qui a pour objet les fossiles. (M. O.)

ORYZA, mot latin. *V.* RIZ. (H. C.)

OS (*Anat.*), mot latin, génit. *oris*; la bouche. *V.* ce mot. (J. C.)

OS (*Anat.*), s. m., *os*, génit. *ossis* des Latins, ὀστέον des Grecs. Les os sont les parties les plus dures, les plus résistantes du corps des animaux. Peu flexibles, non extensibles, ils peuvent se briser en éclats par les violences extérieures. En général leur couleur est d'un blanc rougeâtre à l'extérieur, d'un rouge plus ou moins foncé à l'intérieur, quand ils sont frais. Ils sont dans l'homme et dans les animaux des classes supérieures entourés par les muscles; une membrane fibreuse, appelée *périoste*, les revêt extérieurement, et un suc huileux les abreuve dans tous leurs points.

Par leur ensemble les os constituent le squelette. *Voy.* ce mot. Les os reçoivent leur nourriture du sang que les artères y

apportent, et dont le résidu est repris par les veines qui les accompagnent. On n'a pas encore pu y apercevoir de vaisseaux lymphatiques. M. le professeur Duméril a vu des nerfs appartenants au grand sympathique pénétrer dans leur tissu avec les artères.

Les os sont composés de deux éléments principaux ; savoir : un parenchyme organisé, formé par la gélatine, et une substance inerte, un sel calcaire, le phosphate de chaux, qui remplit les aréoles, les mailles de ce parenchyme. Outre le phosphate de chaux, on trouve encore quelques autres sels, tels que du phosphate de magnésie, de fer, de manganèse, du carbonate de chaux, de la silice et de l'alumine, ainsi que l'a démontré M. Vauquelin.

Les éléments précédents forment, par leur réunion, des fibres d'une nature identique dans tous les os, mais qui se présente sous deux aspects différents ; ce qui a fait distinguer dans la structure des os, le *tissu celluleux* ou *spongieux* et le *tissu compacte*. *V.* CELLULEUX, COMPACTE. Le tissu réticulaire, admis par la plupart des anatomistes, n'est qu'une variété du tissu celluleux.

On a distingué les os, 1° sous le rapport de leur forme, en *os longs*, en *os plats* et en *os courts*. *Voy.* LONG, PLAT, COURT. 2° Sous le rapport de leur grandeur, en *os grands*, *moyens*, *petits*. 3° Sous le rapport de leur nombre, en *impairs* et en *pairs*, suivant qu'ils sont placés sur la ligne médiane ou sur les parties latérales du corps. Les premiers sont toujours symétriques, les seconds ne le sont jamais, etc.

La surface des os est surmontée souvent par des éminences appelées *apophyses* ou *épiphyses*. *V.* ces mots. Ou bien elle présente des cavités de diverses formes et grandeurs, et qu'on a distinguées en *articulaires* et en non *articulaires*. *Voy.* CAVITÉS. On a encore distingué les os par des noms particuliers, suivant leur forme, leur direction, leur usage, etc. *V.* SQUELETTE. (J. C.)

OS (*Chim.*). Les os humains sont formés de beaucoup de phosphate de chaux, d'une assez grande quantité de carbonate de chaux, et de très-peu de phosphate de magnésie, de phosphate d'ammoniaque, d'oxyde de fer et de manganèse, unis probablement à l'acide phosphorique, de quelques traces d'alumine et de silice, de gélatine, de graisse et d'eau. Les os calcinés étant traités par l'acide sulfurique, donnent du phosphate acide de chaux que l'on décompose au moyen du charbon pour en obtenir le phosphore. Lorsqu'on les traite par l'eau, à une température très-élevée, dans la marmite de Papin, on fond la graisse et on dissout la gélatine ; les sels et autres composés terreux se précipitent. *Voy.* GÉLATINE. (M. O.)

OS CROTAPHAL (*Anat.*), s. m. M. Béclard appelle ainsi, dans son Mémoire sur l'ostéose, un os qui se rencontre assez souvent dans l'espèce humaine, et occupe l'angle antérieur et inférieur du pariétal. (J. C.)

OS ÉPACTAL (*Anat.*), s. m. On a donné ce nom aux os de Wormius, et plus particulièrement à un de ces os qui se rencontre dans la fontanelle postérieure du crâne, et qui a été décrit par G. Fischer, sous le nom d'*os epactale, sive Goethianum*. (J. C.)

OS GUTTURIS (*Anat.*), mots latins ; os hyoïde. *V.* ce mot.

OS LENTICULARE (*Anat.*), mots latins, os lenticulaire ; l'un des osselets de l'oreille. (J. C.)

OS LEONIS. *V.* ANTIRRHINUM.

OS LINGUÆ (*Anat.*), mots latins ; os hyoïde. *V.* ce mot.

OS TINCÆ (*Anat.*), mots latins ; le museau de tanche. *V.* MUSEAU DE TANCHE. (J. C.)

OSCHEA (*Anat.*), mot grec, ὀσχέα, ὄσχεον ; le scrotum. *V.* ce mot. Castelli. (J. C.)

OSCHEALIS HERNIA (*Pathol.*), mots latins ; hernie inguinale descendue dans le scrotum, ou oschéocèle. *V.* ce dernier mot. (J. C.)

OSCHEOCELE (*Pathol. chir.*), s. f., *oscheocele*, d'ὄσχεον, le scrotum ou les bourses, et de κήλη, tumeur ; hernie scrotale. On a donné ce nom à la hernie inguinale chez l'homme, lorsque la tumeur descend dans le scrotum. *Voy.* BUBONOCÈLE. — Sauvage nomme ainsi une tumeur formée dans le scrotum par l'épanchement d'un liquide. Il fait de cette maladie un genre de l'ordre cystides ou kystes. (J. C.)

OSCHEON (*Anat.*), mot grec, ὄσχεον ; le scrotum. *V.* ce mot. (J. C.)

OSCILLATION (*Physiq.*), s. f., *oscillatio* ; mouvement de tout corps pesant suspendu à une des extrémités d'un fil ou d'une verge, tandis que l'autre extrémité est attachée à un point fixe. Le corps se meut autour de ce point, de manière à décrire un arc ; le balancement, le mouvement du pendule, sont des oscillations. (M. O.)

OSCITANTE (Fièvre) (*Path.*), *febris oscitans* ; fièvre dans laquelle le ma-

lade est continuellement obligé de bâiller. (Ch.)

OSCITATIO, mot latin ; bâillement. *V.* ce mot.

OSEILLE (*Bot.*), s. f., *rumex acetosa ;* plante du genre patience, cultivée dans tous les jardins pour ses feuilles qu'on emploie comme aliment et comme rafraîchissantes. Elles contiennent un acide assez fort, et entrent dans les bouillons laxatifs. *V.* Patience.

OSEILLE DE GUINÉE. *V.* Ketmie. (H. C.)

OSEILLE DU MALABAR. *V.* Bégone. (H. C.)

OSEUS (*Anat.*). Paracelse appelle ainsi le scrotum. James. (J. C.)

OSMAZOME, s. f., dérivé de ὀσμὴ, odeur, et de ζωμὸς, bouillon ; principe qui communique l'odeur au bouillon. Il fait partie de la chair de bœuf, du cerveau, du bouillon, de quelques champignons, etc. Il est sous forme d'extrait brun-rougeâtre, d'une odeur aromatique, d'une odeur forte semblable à celle du bouillon ; il est déliquescent, très-soluble dans l'eau et dans l'alcool ; le *solutum* aqueux précipite abondamment par la noix de galle, par le nitrate de mercure, l'acétate et le nitrate de plomb. On l'obtient en traitant à plusieurs reprises la chair musculaire avec de l'eau froide qui dissout l'albumine, l'osmazome et quelques sels : on chauffe la dissolution pour coaguler l'albumine que l'on sépare, puis on évapore la liqueur jusqu'à consistance de sirop. On la traite par l'alcool, qui ne dissout que l'osmazome, et on l'obtient pur en séparant l'alcool par la distillation. Suivant M. Thénard, il y a dans le bouillon sept parties de gélatine contre une d'osmazome. (M. O.)

OSMERE. *V.* Éperlan.

OSMIUM (*Chim.*), s. m. ; métal rangé dans la cinquième section de Thénard (*V.* Métal), et découvert par Tennant : il n'a été trouvé, jusqu'à présent, que dans la mine de platine. Il est solide, bleu ou noir ; chauffé avec le contact de l'air, il absorbe l'oxygène, et se transforme en oxyde qui se sublime en très-beaux crystaux blancs, brillants, doués d'une odeur très-forte ; c'est même ce qui a fait donner à ce métal le nom d'*osmium*, d'ὀσμὴ, odeur (*V.* Oxyde). Il se dissout dans l'acide hydrochlorique, à l'aide d'une douce chaleur. Il n'a point d'usages. (M. O.)

OSMONDE (*Bot.*), s. f., *osmunda;* genre de plantes de la famille des fougères. L'osmonde commune, *osmunda regalis*, qui croît dans nos bois marécageux, a été très-employée autrefois en médecine. Elle est aujourd'hui abandonnée. (H. C.)

OSOROR : synonyme d'*opium*. *V.* ce mot. Inusité. (M. O.)

OSPHRÉSIOLOGIE (*Physiol.*), s. f., *osphresiologia*, de ὄσφρησις, odeur, et de λόγος, discours. Traité de l'olfaction et des odeurs. (H. C.)

OSSELET (*Anat.*), s. m., *ossiculum*, diminutif d'*os ;* un petit os. On a donné le nom d'*osselets de l'oreille* à quatre petits os qui sont placés dans la cavité du tympan, et forment une chaîne non interrompue depuis la membrane du tympan jusqu'à la fenêtre ovale. Ce sont, de dehors en dedans, le *marteau*, l'*enclume*, l'*os lenticulaire* et l'*étrier*. *Voy.* ces mots. (J. C.)

OSSEUX, EUSE (*Anat.*), adj., *osseus ;* qui est de la nature des os. On dit le *système osseux*, pour désigner l'ensemble des os qui entrent dans la composition du corps. (J. C.)

OSSICULUM MEDIUM HYOIDIS (*Anat.*), mots latins ; le corps de l'os hyoïde. (J. C.)

OSSIFICATION (*Physiol.*), s. f., *ossificatio ;* formation des os ; développement, accroissement du système osseux. L'ossification se fait de la même manière que la nutrition des autres organes. *V.* Nutrition. Les os sont d'abord muqueux, puis ils deviennent cartilagineux ; enfin le cartilage reçoit le phosphate de chaux, et se trouve en même temps remplacé par un parenchyme gélatineux, lorsque l'os a acquis tout son développement.

Point d'ossification. On appelle ainsi celui où commence l'ossification d'un os, et d'où elle s'étend aux autres parties. Presque tous les os présentent un nombre plus ou moins grand de points d'ossification. — Outre les ossifications naturelles qu'on observe chez le fœtus et dans les premiers temps de la vie, il y a encore des *ossifications accidentelles*, telles que celles qu'on remarque si souvent après l'inflammation des membranes séreuses, dans les parois des artères. Il vaut mieux nommer *incrustation* ou *pétrification* la plupart de ces ossifications accidentelles. (J. C.)

OSSISANA : ancien nom d'une substance terreuse à laquelle on attribuait à tort la propriété de hâter la formation du cal dans les fractures. Inusité. (M. O.)

OSTAGRA (*Inst. chir.*), mot grec, ὀστάγρα, de ὀστέον, os, et de ἄγρα, prise ; instrument qui pince, sorte de tenailles incisives pour couper les os. Castelli. (J.C.)

OSTÉOCÈLE (*Path. chir.*), s. f., *osteocele*, de ὀστέον, os, et de κήλη, tumeur. On trouve décrit sous ce nom, dans les *Mélanges des curieux de la nature*, une hernie dans laquelle le sac était cartilagineux et osseux. Ce sac formait une tumeur qui, naissant de l'anneau par un pédicule étroit, augmentait beaucoup de volume, n'avait pas de cavité, et offrait une substance osseuse interrompue par des portions cartilagineuses. J'ai plusieurs fois trouvé de semblables transformations cartilagineuses et osseuses dans les sacs herniaires. (J. C.)

OSTÉOCOLLE (*Minér.*), s. f., *osteocolla*, dérivé d'ὀστέον, os, et de κόλλα, colle; comme qui dirait *colle des os*, parce que l'on croyait cette substance propre à favoriser la formation du cal dans les fractures. On a désigné sous le nom d'*ostéocolle*, la *chaux carbonatée concrétionnée incrustante de Haüy*, que l'on voit se déposer sur les végétaux ou sur les autres matières plongées dans de l'eau, contenant du carbonate de chaux dissous à la faveur du gaz acide carbonique. Inusité. (M. O.)

OSTÉOCOPE (*Path.*), adj., *osteocopus*, de ὀστέον, os, et de κόπος, fatigue; on donne cette épithète aux douleurs qui se font sentir dans les os, et qui sont ordinairement dues à la syphilis constitutionnelle. (Ch.)

OSTÉODERMES (*Zool.*), s. m. pl., *osteodermi*, de ὀστέον, os, et de δέρμα, peau; famille de poissons cartilagineux, apodes et à corps couvert d'une croûte osseuse très-dure. Tels sont les coffres. (H. C.)

OSTÉOGÉNIE ou OSTÉOGÉNÉSIE (*Physiol.*), s. f., *osteogenia* ou *osteogenesis*, de ὀστέον, os, et de γένεσις, génération; formation des os. *V.* Ossification.

OSTÉOGRAPHIE (*Anat.*), s. f., *osteographia*, de ὀστέον, os, et de γράφειν, décrire; description des os. Partie de l'anatomie qui donne la description des os. (J. C.)

OSTÉOLOGIE (*Anat.*), s. f., *osteologia*, de ὀστέον, os, et de λόγος, discours; partie de l'anatomie qui traite des os. (J. C.)

OSTÉOMALACIE, OSTÉOMALAXIE, ou mieux OSTÉOMALAKIE (*Path.*), s. f., *osteomalacia*, de ὀστέον, os, et de μαλακὸς, mou; ramollissement des os: affection très-rare, dans laquelle les os, privés des sels et particulièrement du phosphate de chaux qui entrent dans leur composition, et formés seulement de gélatine, acquièrent une souplesse qui les rend impropres à remplir leurs fonctions. Le ramollissement porte en général sur tous les os, mais il est surtout remarquable pendant la vie dans les os longs qui prennent toutes les courbures qu'on veut leur donner. Des douleurs souvent très-vives se font sentir dans ces organes, et l'urine, qui devient trouble, jumenteuse, contient une énorme proportion de phosphate calcaire. Les malades sont réduits à la nécessité de garder constamment la position horizontale. Cette affection s'est toujours terminée par la mort. L'ouverture des cadavres a fait reconnaître la nature gélatineuse des os qui, par la dessiccation, sont devenus transparents, comme ceux qu'on fait macérer dans une dissolution acide. L'ostéomalacie, confondue par quelques-uns avec le rachitis, en est essentiellement différente. L'expérience n'a pas encore fourni de moyens propres à la combattre. L'usage intérieur des substances alcalines, et particulièrement du phosphate de chaux, que les théories chimiques porteraient à employer, serait-il de quelque utilité? (Ch.)

OSTÉO-SARCOME. *Voy.* Spina-ventosa.

OSTÉOSE (*Anat.*), s. f., *osteosis.* M. le professeur Béclard a donné ce nom à la partie de l'anatomie qui traite du développement des os, et qu'on nomme ordinairement *ostéogénie.*

OSTÉO-STÉATOME (*Path.*), s. m., *osteosteatoma*, de ὀστέον, os, et de στέαρ, suif. Quelques pathologistes ont donné ce nom au cancer des os. *V.* Cancer et Spina-ventosa.

OSTÉOTOMIE (*Anat.*), s. f., *osteotomia*, de ὀστέον, un os, et de τέμνειν, couper; partie de l'anatomie pratique qui a pour but la dissection des os. (J. C.)

OSTIARUS (*Anat.*), mot latin; le pylore. *V.* ce mot. James. (J. C.)

OSTIUM UTERI (*Anat.*), mots latins; le vagin, le col de la matrice. *Voy.* ces mots (J. C.)

OSTRACÉS (*Zool.*), s. m. pl., *ostracei*, de ὄστρακον, huître; terme employé pour désigner les coquilles bivalves du genre des huîtres.

OSTRACION. *V.* Coffre.

OSTRACITES: ancien nom d'une matière pierreuse que l'on employait à la dose d'une drachme pour arrêter les hémorrhagies utérines. On s'en servait aussi comme lithontriptique, etc. Inusité.

OSTRACODERMES (*Zool.*), s. m. pl., *ostracodermi*, de ὄστρακον, écaille d'huître, et de δέρμα, peau; animaux dont la peau est couverte d'écailles.

OSTRITES. *V.* Ostéocolle.

OTACOUSTIQUE (*Inst. chir.*), adj., *otacousticus*, de οὖς, génit. ὠτὸς, oreille, et de ἀκούω, j'écoute. On a donné ce nom aux instruments qui perfectionnent le sens de l'ouïe; telles sont les diverses espèces de cornets. *V.* ACOUSTIQUE. (J. C.)

OTALGIE (*Path.*), s. f., *otalgia*, de οὖς, ὠτὸς, l'oreille, et de ἄλγος, douleur, douleur de l'oreille. (CH.)

OTALGIQUE (*Mat. méd.*), adj., *otalgicus;* épithète des remèdes employés contre l'otalgie. (H. C.)

OTENCHYTE (*Inst. chir.*), s. f., *otenchytes*, du mot grec, οὖς, ὠτὸς, oreille, ἐν, dans, et de χύω, je verse. Espèce de seringue dont on se sert pour faire des injections dans l'oreille; matière de ces injections. Nysten. (J. C.)

OTHARI : mercure des philosophes. Inusité. (M. O.)

OTIQUE (*Mat. méd.*), adj., *oticus;* épithète des médicaments qu'on emploie contre les maladies de l'oreille. (H. C.)

OTIRRHÉE (*Path.*), s. f., *otirrhœa*, de οὖς, ὠτὸς, oreille, et de ῥέω je coule; écoulement de l'oreille. Nom donné par quelques auteurs à l'affection décrite par d'autres sous le nom d'*otite chronique*. *V.* ce mot.

OTITE (*Path.*), s. f., *otitis*, de οὖς, ὠτὸς l'oreille; inflammation de l'oreille. On en distingue plusieurs espèces; savoir: l'otite aiguë et l'otite chronique, l'otite externe et l'otite interne. Chacune d'elles peut affecter une seule oreille ou les occuper toutes deux.

Otite aiguë. Elle attaque particulièrement les enfants et les jeunes gens; elle reconnaît pour causes occasionelles l'exposition au froid, au vent, à la pluie, surtout chez les personnes qui sont accoutumées à couvrir leurs oreilles, la suppression de quelques évacuations, une métastase, etc. L'introduction d'un corps étranger dans le conduit auditif peut la produire. Les symptômes varient selon que l'inflammation occupe le conduit auditif *externe* ou l'oreille *interne*. Dans le premier cas, à la douleur et à la chaleur légères dont ce canal est le siége, à des tintements d'oreilles et à un peu de confusion dans l'ouïe, se joint un écoulement de mucus d'abord ténu et roussâtre, puis épais et puriforme, par le conduit auditif externe; rarement un mouvement fébrile accompagne cette variété de l'otite : il est fréquent au contraire dans le second cas. Ici la douleur peut offrir une intensité très-grande; elle est accompagnée d'élancements et de tension, se propage dans la trompe d'Eustachi, et cause secondairement de la gêne dans la déglutition. L'ouïe est très-dure ou même abolie, rarement exaltée. Lorsque l'otite interne est très-intense, elle cause une céphalalgie violente, le délire, des convulsions épilepsiformes, tous symptômes qui se dissipent ordinairement lorsque le pus amassé dans la cavité de l'oreille vient à se faire jour en dehors par la rupture du tympan. Si cette rupture n'a pas lieu, la mort peut terminer cette affection. La marche de l'otite aiguë est ordinairement rapide. Elle se termine presque toujours heureusement, dans l'espace de quelques jours ou de quelques semaines : elle peut passer à l'état chronique. Les moyens employés dans cette maladie, sont les fumigations aqueuses, les saignées locales et générales, les boissons adoucissantes, les révulsifs portés aux extrémités inférieures et sur le canal intestinal, et dans les cas où le pus amassé dans la cavité de l'oreille distendrait le tympan, la perforation de cette membrane. Les injections ont quelquefois produit des effets très-fâcheux.

Otite chronique. Celle-ci peut avoir son siége dans le conduit auditif externe, ou à-la-fois dans le conduit et dans la cavité de l'oreille interne. Elle a pour principal symptôme l'écoulement par le conduit auditif externe d'un liquide puriforme, vert ou jaunâtre, presque toujours fétide, avec dureté de l'ouïe du côté affecté. C'est l'*otirrhée* de beaucoup d'auteurs. Elle est souvent jointe à une altération organique des parois de la cavité du tympan, à la carie par exemple, et souvent alors des fragments osseux sont entraînés par intervalles avec le pus. La suppression subite de ces écoulements a plusieurs fois été suivie d'accidents graves, et même de mort subite. Les moyens employés contre l'otite chronique sont les soins de propreté, les injections particulièrement; on bouche le conduit auditif avec du coton pour le préserver contre le froid, et pour empêcher l'écoulement continuel de la matière puriforme. On a aussi essayé quelquefois les révulsifs portés sur les intestins, les exutoires établis sur divers points des téguments. Ces moyens qui réussissent quelquefois, échouent le plus souvent. La nature guérit un certain nombre de ces otirrhées. (CH.)

OTOGRAPHIE. (*Anat.*), s. f., *otographia*, οὖς, génit. ὠτὸς, oreille, et de γραφὴ, description. Partie de l'anatomie qui donne la description de l'oreille. (J. C.)

OTOLOGIE (*Anat.*), s. f., *otologia*, de οὖς, génit. ὠτὸς, oreille, et de λόγος, discours. Partie de l'anatomie qui traite de l'oreille. Traité anatomique de l'oreille.

OTORRHÉE. *V.* Otirrhée.

OTOTOMIE (*Anat.*), s. f., *ototomia*, de οὖς, génit. ὠτὸς, oreille, et de τέμνειν, couper. Partie de l'anatomie pratique qui enseigne la manière de disséquer et de préparer l'oreille. (J. C.)

OUIE (*Physiol.*), s. f., *auditus*. *V.* Audition. (H. C.)

OURAQUE (*Anat.*), s. m., *uracus*, *uraniculum* des Latins, οὐραχον des Grecs, composé de οὖρον, urine, et du verbe ἔχω, je contiens, ou ἄγω, je conduis. L'ouraque est chez certains quadrupèdes un long canal membraneux qui naît de la vessie, sort de l'abdomen par l'ombilic, et va se terminer dans la poche nommée l'*allantoïde*. *V.* ce mot. Suivant Sabatier, l'ouraque présente chez le fœtus humain une disposition analogue. Bichat et d'autres anatomistes pensent que l'ouraque n'est creux chez le fœtus humain que par vice de conformation. Ils le considèrent comme une sorte de ligament suspenseur de la vessie, étendu depuis le sommet de cet organe jusqu'à l'ombilic, et pensent qu'en cet endroit il se confond avec les aponévroses abdominales. Un physiologiste très-distingué a remarqué dans ces derniers temps, que l'ouraque, dans l'espèce humaine, est canaliculé, et qu'il se continue d'une part avec la vessie, et de l'autre avec le chorion ou membrane moyenne de l'œuf. Suivant ce même observateur et beaucoup d'autres, la vésicule ombilicale n'est qu'une sorte d'appendice du canal intestinal. (J. C.)

OURLES. *V.* Oreillon.

OURLET (*Bot.*), s. m., *margo;* repli formé par les organes de la fructification dans quelques fougères. (H. C.)

OURONOLOGIE (*Méd.*), s. f., *uronologia*, de οὖρον, urine, et de λόγος, discours. Partie de la médecine qui traite de l'urine. (Ch.)

OURSIN (*Zool.*), s. m., *echinus*, genre de zoophytes de la famille des échinodermes, enveloppés d'un test armé d'épines articulés sur de petits tubercules. Les oursins habitent la mer. On mange au printemps l'oursin commun, *echinus esculentus*. (H. C.)

OURSINÉ, ÉE. *V.* Hérissonné.

OVAIRE (*Anat.*), s. m., *ovarium*, du mot latin *ovum*, un œuf. On donne ce nom aux organes dans lesquels se forment les œufs chez les animaux ovipares. On a donné par analogie le nom d'ovaire aux organes que les anciens appelaient les *testicules* de la femme. Ce sont deux corps ovoïdes, un peu moins volumineux que les testicules, placés dans l'épaisseur du ligament large de l'utérus, entre la trompe de Fallope et le ligament rond. Ils sont comprimés d'avant en arrière, d'une teinte rouge pâle, rugueux et ridés à leur surface qui présente souvent des espèces de cicatrices: leur extrémité externe donne attache à une des languettes du pavillon de la trompe; l'interne est fixée à l'utérus par un petit cordon filamenteux, arrondi, appelé le *ligament de l'ovaire*.

L'ovaire est enveloppé par une membrane dense, blanchâtre, dont la face interne envoie dans le parenchyme de l'organe un grand nombre de prolongements. Ce parenchyme lui-même est mou et comme spongieux: il paroît composé de lobules cellulaires et vasculaires, grisâtres, gorgés d'une grande quantité de liquide. Au milieu de ces lobules sont logées de petites vésicules, au nombre de quinze à vingt, transparentes, de la grosseur d'un grain de millet, et formées par une pellicule très-fine, dans laquelle est renfermé un liquide visqueux, rougeâtre; autour de ces vésicules les ramifications vasculaires sont plus nombreuses et plus déliées. On a généralement regardé ces vésicules comme des ovules qui se détachent de l'ovaire après la fécondation, et sont portés dans la cavité de la matrice par la trompe de Fallope.

OVALE (*Anat.*), adj., *ovalis*, de *ovum*, un œuf, qui est rond et alongé comme un œuf. Les anatomistes ont donné le nom de *fosse ovale* à une dépression qu'on observe dans l'oreillette droite du cœur sur la cloison qui la sépare de l'oreillette gauche. La fosse ovale est bornée en avant par un bourrelet charnu, fort épais. Elle remplace, chez l'adulte, l'ouverture que la cloison inter-oriculaire présente chez le fœtus, et que l'on a nommée *trou ovale*, ou improprement le *trou de Botal*. — *Trou ovale*. On a encore donné ce nom, 1° au trou sous-pubien que présente l'os iliaque; 2° au trou maxillaire inférieur qui appartient au sphénoïde, et par lequel la troisième branche du nerf trifacial sort du crâne. — *Centre ovale de Vieussens*. *Voy.* Centre ovale.

OVARISTE (*Physiol.*), s. m.; physiologiste qui explique les mystères de la génération par le développement des œufs.

OVATUS ou OVIFORMIS HUMOR (*Anat.*), mots latins. L'humeur aqueuse de l'œil. James. (J. C.)

OVÉ, ÉE (*Hist. nat.*), adj., *ovatus;* qui a la figure d'un œuf. (H. C)

OVIDUCTUS MULIERIS (*Anat.*), mots latins. De Graaf appelle ainsi les trompes utérines. *V.* Trompe. (J. C.)

OVIPARE (*Zool.*), adj., pris quelquefois substantivement. On donne le nom d'ovipares aux animaux qui se reproduisent par des œufs. (H. C.)

OVULE (*Bot.*), s. m., *ovulum ;* rudiment de la graine dans l'ovaire. (H. C.)

OXALATE, s. m., *oxalas ;* mot dérivé du grec ὀξαλὶς, oseille, dont la racine est ὀξὺς, aigre : nom donné à un genre de sels composés d'une base et d'acide oxalique. *Voy.* OXALIQUE. Tous les oxalates sont décomposés par le feu. L'eau dissout à merveille les oxalates neutres de potasse, de soude, d'ammoniaque et d'alumine, mais ils deviennent moins solubles par un excès d'acide. Les oxalates sont neutres, acidules ou acides. (M.O.)

OXALATE D'AMMONIAQUE, *oxalas ammoniacalis.* Neutre, il crystallise en longs prismes tétraèdres d'une saveur très-piquante : on l'obtient directement en traitant le sous-carbonate d'ammoniaque par l'acide oxalique. Il est souvent employé comme réactif, pour démontrer la présence de la chaux, avec laquelle il donne de l'oxalate de chaux blanc, insoluble dans l'eau et dans l'acide oxalique, soluble dans l'acide nitrique. L'oxalate acidule d'ammoniaque est moins soluble que le précédent, et il contient deux fois autant d'acide. Inusité. (M. O.)

OXALATE ACIDE DE POTASSE : *oxalas acidus potassæ* (sel d'oseille). On trouve ce sel dans quelques rumex, dans les oxalis, etc. : on l'obtient en mêlant le suc du *rumex* et de l'*oxalis acetosella* avec de l'argile ; on le décante lorsqu'il est clair, puis on le fait évaporer jusqu'à ce qu'on obtienne des cristaux : on redissout ceux-ci, et on les fait évaporer de nouveau. Il crystallise en petits parallliépipèdes blancs, opaques, inaltérables à l'air, moins solubles dans l'eau que l'oxalate acidule, et à plus forte raison que l'oxalate acide. Il agit sur la chaux et sur les sels calcaires comme l'oxalate d'ammoniaque. Il contient quatre fois autant d'acide que l'oxalate neutre, ce qui fait qu'on le désigne aussi sous le nom de *quadroxalate de potasse.* Il est employé pour aviver la couleur du carthame ou le rouge végétal, pour enlever les taches d'encre : il est rafraîchissant, et on s'en est servi pour préparer les limonades sèches et pour étancher la soif. Les *oxalates de potasse neutre* et *acidule* ne sont pas employés : on les obtient directement en versant l'acide oxalique sur le sous-carbonate de potasse. (M. O.)

OXALIDE. *V.* OXALIS.

OXALIN (Acide). *V.* OXALIQUE.

OXALIQUE (Acide) : même étymologie qu'oxalate : nom donné à l'acide que l'on trouve dans l'oseille, les pois chiches, etc. Il est toujours uni à la chaux et à la potasse dans les sucs des végétaux. On l'obtient en traitant l'acétate de plomb par l'oxalate acide de potasse ; il se forme de l'oxalate de plomb insoluble, que l'on décompose par l'acide hydrosulfurique qui forme du sulfure de plomb insoluble, et l'acide oxalique reste en dissolution : on peut également le faire de toutes pieces en chauffant du sucre avec cinq à six fois son poids d'acide nitrique à 22 degrés. L'acide oxalique crystallise en longs prismes quadrangulaires, incolores, transparents, très-sapides, rougissant fortement l'eau de tournesol. Il est presque entièrement volatilisé par le calorique, il est inaltérable à l'air, très-soluble dans l'eau, et moins soluble dans l'alcool ; il se comporte avec l'eau de chaux, comme l'oxalate d'ammoniaque. On l'emploie pour détruire les couleurs à base de fer, et par conséquent l'encre. On s'en est servi en médecine comme rafraîchissant. Il peut faire partie de la potion anti-émétique de Rivière : il est formé de 26 de carbone, de 70 d'oxygène, de 3 environ d'hydrogène.

OXALIS (*Bot.*), s. f., *oxalis;* genre de la décandrie décagynie, et de la famille des géranium. Il renferme plusieurs espèces toutes acides. *Voy.* ALLÉLUIA. (H. C.)

OXALMÉ : synonymie de *vinaigre. V.* ce mot. Inusité. (M. O.)

OXÆLEUM : mot grec employé pour désigner un mélange d'huile et de vinaigre. Inusité. (M. O.)

OXESUM EMPLASTUM : emplâtre décrit par Aétius. Inusité.

OXINE : nom donné au vin déjà aigre, qui n'est pas encore converti en vinaigre parfait. Inusité. (M. O.)

OXYCEDRUS. *V.* CADE et GENÉVRIER. (H. C.)

OXYCRAT, s. m., *oxycratum*, mot grec dérivé de ὀξὺς, aigre, et de κράω, je mêle. (*Pharm.*) : nom donné au mélange d'eau et de vinaigre : on l'emploie souvent en médecine comme rafraîchissant, antiseptique, et quelquefois comme astringent ; dans ce dernier cas, le mélange contient une assez forte dose de vinaigre. (M.O.)

OXYCROCEUM EMPLASTRUM : emplâtre composé de safran, de poix de colophane, de cire jaune, de térébenthine, de galbanum, de gomme ammoniaque, de myrrhe, d'oliban et de mastic : il était employé comme tonique. Inusité. (M. O.)

OXYDATION, s. f.; action d'oxyder. *V.* OXYDER.

OXYDE, s. m., *oxydum*, dérivé d'ὀξὺς, aigre : nom donné à tout corps non acide, composé d'oxygène et d'un autre corps. On distingue les oxydes en *métalliques* et en *non métalliques* : ces derniers sont les oxydes d'hydrogène, de carbone, de phosphore, de chlore et d'azote. Les oxydes métalliques sont beaucoup plus nombreux. L'oxygène pouvant se combiner en différentes proportions avec la même substance simple, on a désigné les produits sous des noms différents : ainsi on les appelle *protoxydes*, *deutoxydes* et *tritoxydes*, suivant que l'oxygène y entre en une, en deux ou en trois proportions; quelquefois aussi on substitue à ces mots les phrases suivantes beaucoup trop longues : *oxyde de*..... au *minimum*, au *medium* et au *maximum d'oxydation*. On donne assez généralement aujourd'hui le nom de *peroxyde* à celui qui est le plus oxydé. Si la substance simple ne peut former avec l'oxygène qu'un seul oxyde, on désigne alors celui-ci sous le simple nom d'*oxyde*. Les oxydes combinés avec l'eau portent le nom d'*hydrates*. *V.* ce mot. Les oxydes métalliques sont des composés solides, d'une couleur variable, presque toujours différente de celle du métal qui entre dans leur composition; ils sont en général ternes et pulvérulents. On les divise en six classes, comme les métaux qui les constituent. *V.* MÉTAL. En se combinant avec les acides, les oxydes métalliques forment des sels. *V.* ce mot. (M. O.)

OXYDE D'ALUMINIUM (Alumine), *alumina*, de *alumen*, alun : oxyde qui fait la base de l'alun, et que l'on obtient en traitant une dissolution aqueuse de ce sel par l'ammoniaque. Il fait partie de l'argile; il est blanc, doux au toucher, insipide, mais il happe à la langue. Sa pesanteur spécifique est de 2,000. Il forme pâte avec l'eau et la retient très-fortement, sans que ce liquide puisse le dissoudre. Il se combine avec plusieurs acides pour former des sels, sur-tout lorsqu'il n'a pas été calciné. Il n'est pas employé en médecine à l'état de pureté. On croit, par analogie, qu'il est composé d'oxygène et d'un métal auquel on a donné d'avance le nom d'*aluminium*. (M. O.)

OXYDE D'ANTIMOINE, *oxydum antimonii* : composé d'oxygène et d'antimoine. Il existe trois oxydes d'antimoine, suivant Thomson. *Protoxyde*. Il fait partie du kermès, de l'émétique, du verre d'antimoine, de la poudre d'algaroth, etc. On le trouve dans la nature. Il est d'un blanc grisâtre, fusible à une chaleur rouge obscure, volatil, et susceptible de passer à l'état de deutoxyde lorsqu'on le traite par l'acide nitrique : il contient 100 parties d'antimoine et 17,775 d'oxygène. On l'obtient en décomposant par l'ammoniaque le sous-hydrochlorate de protoxyde d'antimoine (poudre d'algaroth). Il est sans usages. — *Deutoxyde* (fleurs d'antimoine, acide antimonieux de Berzelius). Il existe dans la nature. Il est blanc, infusible au même degré de chaleur qui fond le précédent, et plus volatil que lui : il rougit l'*infusum* de tournesol; il se combine avec les bases, et forme des composés analogues aux sels, qui portent le nom d'*antimonites*. Il est formé de 100 parties de métal et de 23,7 d'oxygène. On l'obtient en chauffant l'antimoine avec le contact de l'air dans un creuset découvert que l'on recouvre d'un autre creuset percé pour permettre à l'air d'agir sur le métal. L'oxyde se sublime à mesure qu'il se forme, et vient se condenser dans le creuset supérieur. Il a été employé en médecine comme émétique. Inusité. — *Peroxyde* ou *tritoxyde d'antimoine* (acide antimonique de Berzelius, oxyde d'antimoine au maximum). Il est jaune, et rougit l'eau de tournesol; il ne neutralise point les acides; il forme avec la plupart des bases des composés appelés *antimoniates*, parce qu'ils sont analogues aux sels. On l'obtient en calcinant dans un creuset rouge parties égales d'antimoine et de nitrate de potasse. Il fait partie de l'*antimoine diaphorétique*, lavé et non lavé. *Voyez* ANTIMOINE DIAPHORÉTIQUE FONDANT DE ROTROU, MATIÈRE PERLÉE DE KERKRINGIUS, etc. Il a été désigné par des chimistes qui n'admettent que deux oxydes d'antimoine, sous le nom de *deutoxyde*. Il n'est pas employé en médecine à l'état de pureté.

OXYDE D'ANTIMOINE HYDROSULFURÉ BRUN : synonyme de *kermès*. *V.* HYDROSULFATE D'ANTIMOINE. (M. O.)

OXYDE D'ANTIMOINE HYDROSULFURÉ ORANGÉ : synonyme de *soufre doré d'antimoine*. *Voy.* HYDROSULFATE D'ANTIMOINE.

OXYDE D'ANTIMOINE SULFURÉ, *oxydum stibii sulfuratum*. On a donné ce nom à trois variétés de ce composé, savoir : 1° l'*oxyde d'antimoine sulfuré vitreux*. *Voy.* VERRE D'ANTIMOINE. 2° L'*oxyde d'antimoine sulfuré demi-vitreux et opaque*. *V.* FOIE D'ANTIMOINE et CROCUS METALLORUM. 3° L'*oxyde d'antimoine sulfuré gris* (chaux grise d'antimoine), que l'on obtient en chauffant à

au feu doux le sulfure d'antimoine pulvérisé. Cette derniere variété n'est pas employée en médecine. (M. O.)

OXYDE D'ARGENT, *oxydum argenti* : oxyde de couleur olive foncée, attirant rapidement l'acide carbonique de l'air, soluble dans l'eau, et verdissant alors le sirop de violettes ; soluble dans l'acide nitrique et dans l'ammoniaque, décomposable par la chaleur, en oxygène et en argent. On l'obtient en décomposant le nitrate d'argent par la potasse pure, et en lavant le précipité. Il n'est pas employé en médecine.

OXYDE D'ARSENIC, *oxydum arsenici* (oxyde blanc d'arsenic appelé vulgairement *arsenic blanc*). Il est sous la forme de crystaux blancs transparents ou en poudre blanche, d'une saveur âcre et corrosive ; sa pesanteur spécifique est de 5,000. Mis sur les charbons ardents, il se volatilise, et répand des vapeurs blanches, épaisses, d'une odeur alliacée. Il est légèrement soluble dans l'eau : cette dissolution précipite en blanc par l'eau de chaux, en vert par le sulfate de cuivre ammoniacal, et en jaune par l'acide hydrosulfurique. On l'obtient en grand dans les travaux sur le cobalt. Il est très-vénéneux. Il fait partie de la pâte arsenicale et de la teinture minérale de Fowler, que l'on emploie en médecine. *Voy.* ces mots. (M. O.)

OXYDE D'AZOTE, *oxydum azoticum*. Il existe deux gaz qui portent ce nom. *Gaz protoxyde d'azote* (oxydule d'azote); gaz incolore, inodore, d'une saveur douceâtre, qui jouit de la propriété d'allumer et de faire brûler avec éclat une bougie qui ne présente que quelques points en ignition : il peut se dissoudre dans l'eau. On l'obtient en décomposant dans des vaisseaux fermés et à l'aide de la chaleur le nitrate d'ammoniaque ; il se forme, dans cette expérience, de l'eau et du protoxyde d'azote. Il est composé d'une partie d'azote et de demi-partie d'oxygène en volume. Inusité. — *Gaz deutoxyde d'azote* (gaz nitreux, gaz oxyde d'azote). Gaz incolore, transparent, plus pesant que l'air, sans action sur le tournesol, éteignant tous les corps enflammés, excepté le phosphore. L'oxygène et l'air atmosphérique le transforment en gaz acide nitreux orangé ou rouge, et alors il rougit le tournesol et se dissout dans l'eau, tandis qu'il était insoluble dans ce liquide. Il est formé de parties égales d'oxygène et d'azote en volume. On l'obtient en traitant le cuivre métallique par de l'acide nitrique étendu de son volume d'eau. Inusité. (M. O.)

OXYDE DE BARYUM. *V.* BARYTE.

OXYDE DE BISMUTH. On le trouve quelquefois à la surface du bismuth natif : il est jaune, insoluble dans les alcalis, soluble dans l'acide nitrique, et décomposable par le charbon à une température élevée qui le ramène à l'état métallique. Il est formé de 100 parties de métal et de 11,275 d'oxygène. Inusité. (M. O.)

OXYDE DE CADMIUM : oxyde que forme le cadmium lorsqu'on le chauffe avec le contact de l'air ; il est jaune, orangé, fixe, facilement réductible, très-soluble dans les acides, avec lesquels il forme des sels incolores. Inusité. (M. O.)

OXIDE DE CALCIUM : synonyme de *chaux*. *V.* ce mot.

OXYDE DE CARBONE (Gaz), *oxydum carbonicum*. Il est le produit de l'art. On l'obtient en calcinant dans une cornue de grès parties égales de carbonate de protoxyde de baryum et de limaille de fer : on peut aussi le préparer en faisant passer à plusieurs reprises du gaz acide carbonique à travers du charbon rouge ; mais dans ce cas il est moins pur. Le gaz oxyde de carbone est incolore, transparent, insipide, sans action sur le tournesol, et plus léger que l'air. Il s'enflamme lorsqu'il a le contact de l'air et qu'on l'approche d'un corps en combustion : il passe alors à l'état de gaz acide carbonique. Il n'est pas sensiblement soluble dans l'eau. Il est formé d'un volume de vapeur de carbone et d'un demi-volume d'oxygène. Inusité. (M. O.)

OXYDE CASÉEUX : nom donné, dans ces derniers temps, à un produit qui se forme pendant la putréfaction du *caseum* et du *gluten* ; il est solide, blanc et spongieux comme l'agaric des droguistes : il est plus léger que l'eau, insipide et soluble dans l'eau à 60° ; il est en partie sublimé, en partie décomposé par la chaleur. Inusité. (M. O.)

OXYDE DE CÉRIUM. Il existe deux oxydes de cérium : le *protoxyde* est blanc, soluble dans les acides, et formé de 100 parties de cérium et de 17,39 d'oxygène. Le *deutoxyde* est brun-rougeâtre, et très-difficile à fondre. Il entre dans la composition de la cérite : il est formé de 100 parties de métal et de 26,115 d'oxygène. Inusités. (M. O.)

OXYDE DE CHLORE. Il existe deux oxydes de chlore gazeux. *Protoxyde* (*euchlorine*, *oxyde de chlore*, *acide muriatique suroxigéné* de quelques auteurs). Il est le produit de l'art. Il est d'un jaune verdâtre tres-foncé ; son odeur tient le

milieu entre celles du chlore et du sucre brûlé : le calorique le transforme en chlore et en oxygène ; cette décomposition est accompagnée de détonation : 100 parties sont formées de 80 de chlore et de 20 d'oxygène. On l'obtient en décomposant le chlorate de potasse par l'acide hydrochlorique. Inusité. *Deutoxyde de chlore*. Il est gazeux, d'une couleur verte jaunâtre, plus brillante que celle du précédent ; il a une odeur aromatique ; il détruit les couleurs bleues végétales sans les rougir ; il détonne, comme le précédent, lorsqu'on le chauffe ; il n'agit point sur le soufre à froid, tandis que le protoxyde est décomposé par ce corps. Il est formé de 100 parties de chlore et de 88,88 d'oxygène. On l'obtient en décomposant le chlorate de potasse par l'acide sulfurique étendu d'eau. Inusité. (M. O.)

OXYDE DE CHROME. Il existe deux oxydes de chrôme. *Protoxyde vert*, infusible, employé pour colorer en vert le verre et la porcelaine. Il est formé de 100 parties de chrôme et de 42,85 d'oxygène. *Deutoxyde*. Il est brun, brillant, insoluble dans les acides et presque insoluble dans les alcalis. Inusité. (M. O.)

OXYDE DE COBALT. Il existe deux oxydes de cobalt. *Protoxyde*. Il est bleu lorsqu'il est à l'état d'hydrate, et gris bleuâtre quand il a été desséché. Il est formé de 100 parties de cobalt et de 27,36 d'oxygène. On l'obtient en décomposant le sous-carbonate de protoxyde dans des vaisseaux fermés : on l'emploie pour teindre en bleu les crystaux, les émaux, la porcelaine. *Deutoxyde*. Il est noir, décomposable en oxygène et en cobalt au moyen du chalumeau à gaz. Il est formé de 100 parties de métal et de 25 parties d'oxygène. Inusité. (M. O.)

OXYDE DE CUIVRE, *oxydum cupri*. Il existe deux oxydes de cuivre. *Protoxyde*. On le trouve dans la nature. Il est jaune orangé ou rouge, susceptible de passer à l'état de deutoxyde lorsqu'on le chauffe à l'air, soluble dans l'ammoniaque à laquelle il communique une couleur bleue ; l'acide nitrique le transforme en deutoxyde bleu, et le dissout. Il est soluble dans l'acide hydrochlorique. On l'obtient en décomposant le chlorure de cuivre hydraté par une dissolution de potasse. Il est composé de 100 parties de cuivre et de 12,5 d'oxygène. Il est vénéneux et sans usages. *Deutoxyde de cuivre*. Il est bleu lorsqu'il est à l'état d'hydrate, et brun quand il est sec ; il s'empare de l'oxygène de l'air, et passe à l'état de deuto-carbonate de cuivre vert. Il est très-soluble dans l'ammoniaque et dans les acides acétique, sulfurique, nitrique et hydrochlorique : il se décompose par le charbon, qui le ramène à l'état métallique, pourvu que la température soit assez élevée. On l'obtient en calcinant jusqu'au rouge dans une capsule de platine du nitrate de deutoxyde de cuivre pur. Il est formé de 100 parties de métal et de 25 d'oxygène. Il était employé autrefois sous le nom d'*æs ustum*, dans le traitement de l'épilepsie, comme émétique et purgatif. Inusité. Il est très-vénéneux. (M. O.)

OXYDE CYSTIQUE : nom donné à une espèce de calcul trouvé dans la vessie de l'homme. Il est sous forme de crystaux confus, jaunâtres, demi-transparents, insipides, très-durs, sans action sur le tournesol. Distillé, il fournit du sous-carbonate d'ammoniaque, comme toutes les matières azotées. Il se dissout dans les acides nitrique, sulfurique, phosphorique et oxalique. (M. O.)

OXYDE D'ÉTAIN. Il existe deux oxydes d'étain. *Protoxyde*. Il est le produit de l'art. Il est blanc à l'état d'hydrate, et gris noirâtre quand il a été desséché : il passe à l'état de deutoxyde lorsqu'on le chauffe avec le contact de l'air. Il se dissout dans la potasse. Il est formé de 100 parties de métal et de 13,55 d'oxygène. On l'obtient en décomposant le proto-hydrochlorate d'étain par l'ammoniaque, et en lavant le précipité. On lui donne aussi le nom de *potée grise d'étain*, mais alors il est impur. Inusité. *Deutoxyde*. Il existe dans la nature. Il est blanc, et ne noircit point par la dessiccation ; il est infusible et indécomposable au feu. Il est tellement soluble dans la potasse et dans la soude, que l'on a proposé de l'appeler *acide stannique*. Il est insoluble dans l'acide nitrique : il est composé de 100 parties de métal et de 27,1 d'oxygène. On l'obtient en traitant l'étain en grenaille par l'acide nitrique bouillant. Inusité. On l'appelle aussi *potée blanche d'étain*, quoique la *potée* contienne, outre ce corps, du protoxyde de plomb. (M. O.)

OXYDE DE FER. On connaît trois oxydes de fer. *Protoxyde*. Il n'existe jamais pur dans la nature, et on ne peut l'obtenir à l'état sec, car il se transforme en deutoxyde à mesure qu'on le dessèche. Il est blanc, très-avide d'oxygène, et soluble dans l'ammoniaque. On l'obtient en précipitant par la potasse ou par la soude les dissolutions de fer au minimum. Inusité. Son existence est révoquée en doute par plusieurs chimistes. *Deutoxyde* (éthiops martial). Il existe dans la nature,

et a été décrit par M. Haüy sous le nom de *fer oxydulé* : il constitue l'*aimant* et les *battitures de fer*. C'est lui qui se forme lorsqu'on fait rougir des barres de fer. Il est gris noir quand il est en masses ; il paraît d'un brun foncé lorsqu'on le précipite des dissolutions de deuto-sels de fer, tandis qu'il est vert quand il est très-divisé et à l'état d'hydrate. Il n'est point décomposé par le feu : l'acide nitrique à froid le fait passer au bout de quelque temps à l'état de tritoxyde, et le dissout. Il est formé de 100 parties de métal et de 38 d'oxygène. On l'obtient en faisant passer de la vapeur d'eau sur le fer rouge, ou en décomposant les deuto-sels de fer par la potasse ou par la soude. Il est employé comme tonique et emménagogue. *Tritoxyde de fer* (safran de mars astringent, rouge d'Angleterre, colcothar). On le trouve souvent et abondamment dans la nature. Il est rouge violet, sans action sur l'aimant lorsqu'il est divisé, plus fusible que le fer : la chaleur le décompose en deutoxyde et en oxygène. Exposé à l'air, il en absorbe l'acide carbonique; chauffé avec l'acide sulfurique concentré, il forme un sulfate incolore plus ou moins acide contenant peu d'eau. Il est formé de 100 parties de fer et de 50 d'oxygène. On l'obtient en chauffant le fer jusqu'au rouge cerise avec le contact de l'air, et en décomposant les sels de fer au maximum par la potasse. Il est employé comme tonique et emménagogue. (M. O.)

OXYDE DE GLUCYNIUM. *Voy.* GLUCINE.

OXYDE D'HYDROGÈNE. *V.* EAU.

OXYDE DE MAGNESIUM. *Voy.* MAGNÉSIE.

OXYDE DE MANGANÈSE, *oxydum manganesii* Il existe trois oxydes de manganèse. *Protoxyde*. On ne le trouve pas dans la nature : il est vert quand il est sec, et blanc lorsqu'il est uni à l'eau ; mais il ne tarde pas à passer au brun en absorbant l'oxygène de l'air. Il est soluble dans les acides sulfurique, nitrique et hydrochlorique, avec lesquels il forme des sels. On l'obtient en décomposant un proto-sel de manganèse par la potasse ou par la soude. Il est formé de 100 parties de métal et de 28,105 d'oxygène. Inusité. *Deutoxyde*. Il existe dans la nature. Il est noir, susceptible de donner une poudre rouge, et de perdre de l'oxygène lorsqu'on le calcine. Il se transforme en tritoxyde si on le chauffe jusqu'au rouge brun avec le contact de l'air : les acides sulfurique et nitrique le ramènent à l'état de protoxyde, en dégageant de l'oxygène, et le dissolvent. On l'obtient en décomposant le proto-nitrate de manganèse à une chaleur rouge brun. Il contient 100 parties de métal et 42,16 d'oxygène. Il n'est employé que dans les laboratoires. *Tritoxyde* ou *peroxyde* (oxyde noir de manganèse, ou simplement manganèse). On le trouve très-abondamment dans la nature, uni aux carbonates de chaux et de fer, à la silice, et quelquefois à la baryte, à l'eau et à du phtorure de calcium. Il est solide, brun-noirâtre, sans action sur le gaz oxygène et sur l'air. Chauffé au-delà du rouge cerise, il fournit du gaz oxygène et une poudre rouge : c'est même en opérant ainsi que l'on obtient le plus souvent le gaz oxygène dans les laboratoires. L'acide hydrochlorique le transforme en protoxyde qui se dissout dans la partie d'acide non décomposé, et il se dégage du chlore gazeux : lorsqu'on le chauffe avec de la potasse jusqu'à ce que le mélange soit fondu, on obtient le *caméléon minéral*. *V.* CAMÉLÉON. Il est formé de 100 parties de métal et de 56,21 d'oxygène. On l'obtient pur en traitant celui que l'on trouve dans le commerce par l'acide hydrochlorique étendu de son poids d'eau, qui jouit de la propriété de décomposer et de dissoudre les carbonates de chaux et de fer. Il est employé à la préparation du gaz oxygène, du chlore et de plusieurs sels ; il fait par conséquent partie essentielle du mélange propre à fournir les fumigations de Guyton de Morveau : il entre dans la composition d'un onguent employé dans le traitement de la galle, des dartres, etc. (M. O.)

OXYDE DE MERCURE, *oxydum mercurii*. Il n'existe que deux oxydes de mercure. *Protoxyde*. On ne le trouve pas dans la nature. Il fait partie des sels de mercure au minimum, et on ne peut pas l'obtenir isolé ; car lorsqu'on précipite un de ces sels par un alcali, on obtient une poudre noirâtre qui est formée de deutoxyde de mercure et de mercure métallique. Quoi qu'il en soit, cette poudre, à laquelle les anciens donnaient le nom d'*éthiops perse*, parce qu'ils l'obtenaient en agitant continuellement et pendant long-temps du mercure métallique dans une bouteille remplie d'air ; cette poudre, dis-je, se transforme en proto-chlorure et en deuto-chlorure de mercure lorsqu'on la traite par l'acide hydrochlorique. Elle présente des globules mercuriels lorsqu'on la comprime entre deux corps durs. Elle est formée de 100 parties de mercure et de 4 parties d'oxygène. On l'emploie comme antisyphilitique. *Deutoxyde* (*précipité rouge*, *précipité perse*). Il est le produit de l'art. Il est jaune serin quand il

est à l'état d'hydrate, et orangé ou rouge lorsqu'il est sec. La chaleur le transforme en mercure et en oxygène : agité avec du mercure il fournit la poudre noire dont nous avons parlé à l'occasion du protoxyde ; il se dissout dans l'eau, et lui communique une saveur métallique, la propriété de verdir le sirop de violettes, et de brunir par l'addition de l'acide hydrosulfurique. Il se dissout à merveille dans l'acide hydrochlorique, et forme du sublimé corrosif. Il est composé de 100 parties de métal et de 8 parties d'oxygène. On l'obtient en décomposant un sel de mercure au maximum par la potasse ou par l'eau de chaux, ou en calcinant jusqu'au rouge le nitrate de mercure. Il est employé comme escharrotique et comme antisyphilitique. (M. O.)

OXYDE DE MOLYBDÈNE : oxyde brun cuivreux, ne formant point de sels avec les acides, et composé de 100 parties de métal et de 16,6 d'oxygène. Inusité. On donne aussi le nom d'*oxyde bleu de molybdène* à l'acide molybdeux. *Voyez* MOLYBDEUX.

OXYDE DE NICKEL. Il existe deux oxydes de nickel. *Protoxyde*. Il est d'un gris de cendre, insipide, et susceptible de passer au noir lorsqu'on lui fait absorber de l'oxygène. Il est formé de 100 parties de métal et de 29 d'oxygène. Inusité. *Deutoxyde*. Il est d'un violet puce, presque noir ; les acides sulfurique, nitrique et hydrochlorique en dégagent de l'oxygène, le ramènent à l'état de protoxyde et le dissolvent. Inusité. (M. O.)

OXYDE D'OR, *oxydum auri*. *Protoxyde*. Il est vert, et composé de 100 parties de métal et de 4,02 d'oxygène. On l'obtient en décomposant le proto-chlorure d'or par la potasse. Inusité. *Deutoxyde*. Il est brun, peu soluble dans l'acide nitrique, presque insoluble dans l'acide sulfurique, décomposable par la lumière et par la chaleur, en or et en oxygène. Il est formé de 100 parties d'or et de 12 parties d'oxygène. On l'obtient en décomposant l'hydrochlorate d'or par l'eau de baryte à l'aide de la chaleur. Inusité. (M. O.)

OXYDE D'OSMIUM : oxyde solide, incolore, transparent, très-brillant et crystallisable, d'une saveur très-caustique et d'une odeur désagréable, flexible comme la cire et très-soluble dans l'eau. On l'obtient en chauffant de l'osmium avec du nitrate de potasse. Inusité. (M. O.)

OXYDE DE PALLADIUM. Il est rouge brun, soluble dans l'acide hydrochlorique, décomposable par la chaleur, et composé de 100 parties de métal et de 14 d'oxygène. On l'obtient en décomposant l'hydrochlorate de palladium par la potasse. Inusité. (M. O.)

OXYDE DE PHOSPHORE. Il n'existe pas dans la nature; il est d'un rouge foncé, moins fusible que le phosphore, non lumineux dans l'obscurité ; il ne s'enflamme pas au-dessous de la température de l'eau bouillante : on l'obtient en enflammant du phosphore dans de l'air en excès. Il entre dans la composition de certains briquets phosphoriques.

OXYDE DE PLATINE. Le protoxyde de platine est noir, et formé de 100 parties de platine, et de 8,287 d'oxygène ; le deutoxyde est jaune orangé, et contient 16,38 d'oxygène. Ces oxydes sont peu connus.

OXYDE DE PLOMB, *oxydum plumbi*. Il existe trois oxydes de plomb. *Protoxyde* (massicot, litharge). On le trouve dans la nature combiné avec des acides. Il est solide, jaune, lorsqu'il est sec ; blanc quand il est à l'état d'hydrate et humide. Il est facilement fusible et indécomposable par la chaleur, à moins qu'il ne contienne du charbon ou d'autres substances combustibles il peut crystalliser en lames brillantes, lorsqu'on le fait fondre, ce qui constitue la *litharge :* il se transforme en deutoxyde lorsqu'on le chauffe avec le contact de l'air. Il est légèrement soluble dans l'eau, très-soluble dans la potasse, la soude et la chaux. Il se dissout à merveille dans l'acide nitrique. Il est formé de 100 parties de plomb, et de 7,7 d'oxygène. On l'obtient en chauffant le plomb avec le contact de l'air, ou en ramenant par la chaleur le deutoxyde à l'état de protoxyde Il sert à préparer le sel et l'extrait de Saturne, l'emplâtre diapalme, l'onguent de la mère, etc. — *Deutoxyde* (minium). Il est le produit de l'art ; d'une belle couleur rouge, fusible et sans action sur l'air : l'eau le dissout à peine ; l'acide nitrique le transforme en peroxyde puce, et en protoxyde : ce dernier se dissout dans l'acide. Il est formé de 100 parties de métal, et de 11,08 d'oxygène. On l'obtient en chauffant le protoxyde finement pulvérisé, en agitant continuellement pour favoriser l'action de l'air. Le *minium* du commerce contient presque toujours du protoxyde de plomb, et quelquefois du deutoxyde de cuivre. Il entre dans quelques compositions emplastiques. — *Tritoxyde* ou *peroxyde* (oxyde puce de plomb). Il est de couleur puce ; la chaleur le transforme en oxyde et en protoxyde de plomb ; l'acide nitrique ne lui fait éprouver aucun changement. Il est formé de 100 parties de métal, et de 15,384 d'oxy-

gène. On l'obtient en traitant le deutoxyde de plomb par l'acide nitrique. Inusité.

OXYDE DE POTASSIUM. Il existe trois oxydes : le protoxyde et tritoxyde présentent peu d'intérêt. Le *deutoxyde*, uni à l'eau, constitue la potasse pure. *V.* POTASSE.

OXYDE DE SELENIUM. Il est gazeux, doué d'une forte odeur de chou pourri, très-peu soluble dans l'eau, sans action sur les alcalis caustiques. Il ne forme point de sels avec les acides. Inusité. Il est le produit de l'art.

OXYDE DE SILICIUM. *Voy.* SILICE.

OXYDE DE SODIUM. Il existe trois oxydes de sodium : le protoxyde et le tritoxyde présentent peu d'intérêt. Le *deutoxyde* constitue la soude lorsqu'il est uni avec de l'eau. *V.* SOUDE.

OXYDE DE STRONTIUM. *Voyez* STRONTIANE.

OXYDE DE TELLURE. Il n'existe pas dans la nature : il est blanc, fusible, volatil et susceptible de se combiner avec les alcalis : il est formé de 100 parties de métal, et de 24,83 d'oxygène. Inusité.

OXYDE DE THORINIUM. *V.* THORINE.

OXYDE DE TITANE. Il se trouve dans la nature : il est blanc et très-difficile à fondre; il est soluble dans les alcalis. Inusité.

OXYDE DE TUNGSTÈNE. Il est le produit de l'art, d'un brun puce; il brûle comme de l'amadou lorsqu'on le chauffe avec le contact de l'air, et passe à l'état d'acide tungstique : il est formé de 100 parties de tungstène et de 16, 6 d'oxygène. Inusité.

OXYDE JAUNE DE TUNGSTÈNE. *V.* TUNGSTIQUE (Acide).

OXYDE DE ZINC, *oxydum zincliana philosophica*, *nihil album*, *fleurs de zinc*, *pompholix*, etc. Il existe dans la nature; il fait partie de la calamine et du zinc gahnite. Il est blanc, doux au toucher, fixe, susceptible de se combiner avec les acides, et de se dissoudre dans la potasse, la soude et l'ammoniaque. Il est formé de 100 parties de zinc et de 24 parties d'oxygène. On l'emploie comme antispasmodique dans l'épilepsie; il fait partie des pilules de Meglin, dans lesquelles il se trouve associé à la jusquiame noire et à l'hellébore noir. Pour l'obtenir, on fait fondre le métal dans un creuset. Il ne tarde pas à être oxydé par l'air, et à donner des flocons blancs qui s'attachent aux parois du creuset, et que l'on enlève avec une spatule à mesure qu'ils se forment.

OXYDÉ, adj.; employé pour désigner l'état d'un corps qui est combiné avec l'oxygène.

OXYDER : opérer la combinaison d'un corps avec l'oxygène.

OXYDORCIA : ancien nom d'un collyre composé d'oxyde de cuivre, de poivre, d'oxyde de zinc, de myrrhe, de safran, de gomme arabique et d'opium : on le délayait dans l'eau avant de l'employer. Inusité. (M. O.)

OXYDULE, diminutif d'oxyde : on a employé quelquefois cè mot pour désigner l'état d'un corps oxydé qui contient moins d'oxygène qu'un autre composé d'oxygène et du même corps : exemple : on donnait le nom de *gaz oxydule d'azote* au protoxyde d'azote pour le distinguer du gaz *oxyde d'azote* (deutoxyde), dans lequel on trouve une plus forte proportion d'oxygène.

OXYGALA : nom donné au lait aigri. Inusité.

OXYGÉNATION, s. f. ; action d'oxygéner ou d'oxyder. *V.* OXYDATION.

OXYGÈNE, s. m., *oxygenium;* dérivé de ὀξὺς, aigre, acide, et de γείνομαι, j'engendre : ce qui veut dire générateur des acides, parce qu'on croyait, à l'époque où ce nom lui a été donné, qu'il faisait partie constituante de tous les acides, ce qui n'est pas exact. L'oxygène est très-répandu dans la nature. Il existe dans l'air, dans l'eau, dans plusieurs acides, dans tous les oxydes et dans tous les sels, excepté dans quelques sels ammoniacaux, dans les substances végétales et animales, etc. On l'obtient à l'état de gaz en décomposant le peroxyde de manganèse ou le chlorate de potasse par le feu, et dans des vaisseaux fermés. Il est incolore, inodore, insipide, un peu plus pesant que l'air, insoluble dans l'eau, et susceptible de faire brûler avec une flamme très-intense, les corps qui présentent à peine quelques points en ignition ; il est également nécessaire pour la respiration, car la vie s'éteint dès l'instant où les animaux sont plongés dans une atmosphère qui ne contient pas d'oxygène libre. Il fut découvert en 1774, par Priestley.

OXYGÉNÉ : synonyme d'*oxydé*. *V.* ce mot.

OXYGÉNER : synonyme d'*oxyder*. *V.* ce mot. (M. O.)

OXYGÉNÈSES (*Path.*), s. f. pl. : nom donné par M. Baumes, aux maladies qu'il attribue aux désordres de l'oxygénation. (CH.)

OXYGLYCUS : synonyme d'*eau miellée;* on la préparait en faisant bouillir dans l'eau, les gâteaux dont on avait déjà

séparé la majeure partie du miel. Inusité.

OXYLIPES : ancien nom du pain sur lequel on avait versé du vinaigre. Inusité.

OXYMEL, s. m., *oxymel*, dérivé de ὀξὺς, aigre, et de μέλι, miel : nom donné au mélange de miel et de vinaigre. Il est souvent employé comme rafraîchissant et excitant de la membrane muqueuse bronchique.

OXYMEL COLCHIQUE : on l'obtient en faisant chauffer un mélange de deux parties de miel et d'une partie de vinaigre de colchique. Peu employé.

OXYMEL SCILLITIQUE : on l'obtient comme le précédent; excepté que l'on substitue au vinaigre de colchique, le vinaigre scillitique. Il est diurétique, et exerce sur la membrane muqueuse bronchique, une action encore plus forte que l'oxymel simple.

OXYMEL SIMPLE. *Voy.* OXYMEL.

OXYNITRUM : ancien nom d'un emplâtre décrit par Aétius. Inusité.

OXYPETRA : ancien nom d'une pierre à laquelle on attribuait la propriété de calmer la soif lorsqu'on la faisait infuser dans l'eau, et que l'on administrait le liquide. Inusité. (M. O.)

OXYPHONIE (*Path.*), s. f., *oxyphonia*, du grec ὀξὺς, aigre, et de φωνὴ, voix; voix aiguë; c'est un symptôme dans quelques maladies où le larynx est primitivement ou sympathiquement affecté. (CH.)

OXYPHYLLON. *Voy.* ALLÉLUIA. (H. C.)

OXYREGMIE (*Path.*), s. f., *oxyregmia*, ὀξυρεγμια, de ὀξὺς, aigre, et ἐρεύγω, je rote; rapports aigres. Nom donné à une affection primitive ou symptomatique dans laquelle il y a fréquemment des aigreurs ou rapports acides. (CH.)

OXYRRHODIN, s. m., *oxyrrhodinum*, dérivé de ὀξὺς, aigre, et de ῥόδον, rose : nom donné au vinaigre rosat.

OXYSACCHARUM, s. m., dérivé du grec ὀξὺς, aigre, et σακχάρον, sucre : nom donné au mélange de sucre et de vinaigre : on l'appelait *oxysaccarum vomitivum* lorsqu'il tenait en dissolution du verre d'antimoine, et *oxysaccharum scilliticum*, quand il avait agi sur la scille. Inusité.

OXYSAL DIAPHORETICUM ANGELI SALÆ : acétate de potasse exposé à l'air, et par conséquent tombé en déliquium. *V.* ACÉTATE DE POTASSE. (M. O.)

OXYTARTRE, s. m., *oxytartarus* : synonyme de *terre foliée de tartre*. *V.* ACÉTATE DE POTASSE. (M. O.)

OXYTRIPHYLLON. *V.* ALLÉLUIA.

OZENE (*Path.*), s. m., *ozæna*, ὄζαινα, de ὄζω, je sens mauvais; ulcère de la membrane pituitaire, dont un des symptômes est une odeur très-fétide exhalée par les narines. (J. C.)

OZO : arsenic, suivant Ruland. Inusité.

P.

PACA (*Zool.*), s. m., *cavia paca*, *Linnæus;* quadrupède rongeur très-voisin de l'agouti et du cabiai, originaire des contrées méridionales de l'Amérique, et de la taille du cochon de lait; sa chair est un aliment très-estimé dans les pays qu'il habite. *V.* CABIAI. (H. C.)

PACCHIONI (Glandes de) (*Anat.*). On a donné ce nom à des granulations des membranes du cerveau. *V.* DURE-MÈRE. (J. C.)

PACCIANUM : collyre mentionné par Galien et Aétius. Inusité. (M. O.)

PACHEABLEPHARA, et

PACHEABLEPHAROSE (*Path.*), s. f., *pacheablepharosis;* de πάχυς, épais, et βλέφαρον, paupière; nom donné par quelques auteurs à l'épaississement des paupières, produit par des tubercules ou excroissances développées sur leur bord. C'est la même affection à laquelle Sauvages a donné le nom de *caligo a pacheablepharosi*. (CH.)

PACHETOS (*Bandag.*), mot grec, παχετος, un lacs. *V.* ce mot. Castelli. (J. C.)

PACHIRIER (*Bot.*), s. m., *carolinea;* genre de la monadelphie polyandrie, et de la famille des malvacées. A Cayenne, on mange, cuites sous la braise, les semences du *cacao sauvage*, *carolinea princeps*, arbre dont les fleurs sont remarquables par leur grandeur et leur beauté. (H. C.)

PACHYDERMES (*Zool.*), s. m. pl., *pachydermi*, de παχὺς, épais, et de δέρμα, cuir; ordre d'animaux mammifères, remarquables par l'épaisseur de leur peau, et par leurs pieds terminés chacun par plus de deux doigts enfermés dans des sabots cornés isolés. L'éléphant, le cochon, le tapir, l'hippopotame, le daman,

le rhinocéros, sont des pachydermes. (H. C.)

PACOURIER (*Bot.*), s. m., *pacouria*. *Voy*. AMBELANIER et WILLUGHBEJA. (H. C.)

PADUS, nom latin du cerisier à grappes. *V*. CERISIER. (H. C.)

PÆDANCHONE (*Path.*), mot composé du grec παιδαγχόνη, de παῖς, enfant, et de ἄγχω, j'étrangle; nom d'une angine mortelle, propre aux enfants; c'était vraisemblablement une angine membraneuse. (CH.)

PÆDARTHROCACE. *Voy*. PÉDARTHOCACE.

PÆDICOS: nom d'un cataplasme dont Galien fait mention. Inusité. (M. O.)

PÆDOPHLEBOTOMIA (*Op. chir.*), mot grec, παιδοφλεβοτομία, de παῖς, παιδὸς, enfant, φλὲψ, veine, et de τομὴ, incision. Saignée des enfants. Castelli. (J. C.)

PÆONIA : mot latin. *V*. PIVOINE.

PAGAMENTUM(*Minér.*): nom donné à une mine composée de plusieurs substances métalliques mêlées avec l'argent. Inusité. (M. O.)

PAGAPATE (*Bot.*), s. f., *sonneratia*; arbre de l'archipel des Indes orientales qui forme un genre dans l'icosandrie monogynie, et que Gærtner a nommé *aubletia*. Son bois est employé aux constructions navales; on mange son fruit, qui est acide. (H. C.)

PAGURE (*Zool.*), s. m., *pagurus*; genre de crustacés, dont les espèces sont remarquables par l'habitude qu'elles ont de se renfermer dans les coquilles univalves qu'elles trouvent vides sur le rivage, ce qui a fait appeler l'une d'elles, par le peuple, *Bernard l'ermite*. (H. C.)

PAILLETTE (*Bot.*), s. f., *palea*; petite bractée sèche et écailleuse que l'on observe à la base de certaines fleurs. Souvent, en particulier, des paillettes séparent les fleurons, ou les demi-fleurons les uns des autres dans les fleurs composées. (H. C.)

PAIN A COUCOU. *V*. ALLÉLUIA. (H. C.)

PAIN DE POURCEAU. *V*. CYCLAME (H. C.)

PAIN DE SINGE. *Voy*. BAOBAB. (H. C.)

PALAIS (*Anat.*), s. m., *palatum*; mot formé, selon Dulaurens, de *pali*, pieux; parce que le palais est entouré d'une rangée de dents en forme de petits pieux. On appelle *palais*, la paroi supérieure de la bouche, bornée en avant et sur les côtés par l'arcade dentaire supérieure, et en arrière par le voile du palais. Il représente une espèce de voûte parabolique, plus longue que large, horizontale, peu concave, immobile. Une ligne blanchâtre, déprimée, parcourt le palais d'avant en arrière sur la ligne médiane. A l'extrémité antérieure de cette ligne est un tubercule qui répond à l'orifice inférieur du canal palatin antérieur. Le palais est soutenu par une portion osseuse, solide, laquelle est formée par l'arcade alvéolaire supérieure, par la face inférieure des apophyses palatines des os maxillaires supérieurs, et des portions horizontales des os du palais. Il est recouvert par une membrane muqueuse, dense, épaisse, nommée *membrane palatine*, qui se confond sur les côtés avec les gencives. Les artères du palais et des gencives correspondantes, viennent des branches palatines, alvéolaires, sous-orbitaires, labiales, et buccales. Les veines leur correspondent. Les nerfs sont fournis par les nerfs palatins, faciaux, sous-orbitaires, dentaires supérieurs, et par le ganglion naso-palatin. — *Os du palais*. *V*. PALATIN (os). — *Voile du palais*. *V*. ce mot. (J. C.)

PALAIS (*Bot.*), s. m., *palatum*; partie supérieure du fond de la corolle dans les fleurs monopétales irrégulières, comme les labiées et les personnées. (H. C.)

PALAMEDEA, mot latin. *V*. KAMICHI.

PALATIN, INE (*Anat.*), adj., *palatinus*, de *palatum*, le palais; qui a rapport ou appartient au palais. On a donné ce nom à plusieurs parties.

1° *Os palatin* ou *os du palais*. On appelle ainsi un petit os d'une figure irrégulière, qui se trouve placé à la partie postérieure des fosses nasales et du palais. Il semble formé par la réunion de deux lames osseuses jointes à angle droit, de sorte que l'une est *inférieure et horizontale*, et l'autre *supérieure et verticale*. La *portion horizontale* ou *palatine* est quadrilatère. Sa *face supérieure* fait partie des fosses nasales; l'*inférieure* fait partie de la voûte palatine, et présente l'orifice inférieur du *canal palatin postérieur*. Son *bord antérieur* s'articule avec l'apophyse palatine de l'os sus-maxillaire; le *postérieur* est libre, tranchant, donne attache au voile du palais, et présente une éminence qui, se joignant à celles du côté opposé, forme avec elle l'épine nasale postérieure; son *bord interne* s'articule avec l'os correspondant; son *bord externe* se confond avec la portion verticale.

La *portion verticale* ou *ascendante* a la forme d'un carré long. Sa *face interne* fait partie de la paroi externe des fosses nasales. Sa *face externe* est inégale et articulée avec l'os maxillaire supérieur; elle

présente en arrière une rainure verticale qui fait partie du conduit palatin postérieur, et en haut une petite surface libre, qui se voit dans la fosse zygomatique. Son *bord antérieur* est joint à l'os maxillaire supérieur : son *bord postérieur* est inégal et repose sur l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde. L'angle qu'il forme en se réunissant avec le bord postérieur de la portion horizontale, offre une éminence pyramidale très-saillante, nommée *la tubérosité de l'os palatin;* son bord supérieur est surmonté de deux éminences, l'une antérieure s'appelle *apophyse orbitaire*, l'autre *postérieure* a reçu le nom d'*apophyse sphénoïdale*. Ces deux apophyses sont séparées par une échancrure presque circulaire, que le sphénoïde convertit en un trou nommé *spheno-palatin*. L'os paraît se développer par un seul point d'ossification. Il s'articule avec le sphénoïde, l'ethmoïde, les cornets sphénoïdaux, l'os maxillaire supérieur, le cornet inférieur, le vomer et l'os palatin opposé.

2° *Membrane palatine*. On appelle ainsi la membrane fibro-muqueuse qui tapisse le palais. *V*. ce mot.

3° *Canaux* ou *conduits palatins*. Il y en a deux. L'*antérieur* est placé à la partie antérieure de la voûte palatine, et formé par les deux os maxillaires supérieurs ; il est simple inférieurement, et présente en haut deux ouvertures qui s'ouvrent chacune dans la fosse nasale correspondante. Le *conduit palatin postérieur*, se trouve situé à la partie postérieure du palais. Il est formé par l'os palatin et maxillaire supérieur, il remonte entre ces deux os, et dans son trajet donne naissance à deux ou trois petits conduits palatins accessoires, qui s'ouvrent sur la tubérosité de l'os du palais ; il transmet les nerfs et les vaisseaux qui portent son nom.

4° *Fosse palatine*. On a donné ce nom à la voûte du palais qui est circonscrite par l'arcade dentaire supérieure, et formée par les os palatins et maxillaires supérieurs. *V*. Palais.

5° *Artères palatines*. Il y en a deux, que l'on a distinguées, 1° en artère palatine supérieure : elle se sépare de la maxillaire interne, derrière le sommet de l'orbite, descend dans la fente ptérygo-maxillaire, et s'engage dans le canal palatin postérieur. Ses rameaux vont se distribuer au voile du palais et dans les fosses nasales. 2° *Artère palatine inférieure* ou *ascendante*. Elle est d'un fort petit volume et se sépare de la faciale peu après son origine ; elle s'applique contre la partie latérale et supérieure du pharynx, parvient entre les piliers du voile du palais, et se partage en un grand nombre de ramuscules qui se distribuent au pharynx, à la tonsille correspondante, à la trompe d'Eustachi, et au voile du palais.

6° *Nerfs palatins* (n. gutturo-palatins de M. Chaussier). Ils sont au nombre de trois, un grand, un moyen et un petit, et naissent de la partie inférieure du ganglion spléno-palatin. 1° Le *grand nerf palatin* (nerf palatin inférieur de M. Chaussier). Il est placé au-devant des deux autres, et descend dans le canal palatin postérieur, donne un filet *nasal* et un rameau *staphylin*, et se distribue dans le palais. 2° Le *nerf palatin moyen* (n. guttural de M. Chaussier), né en arrière du précédent, s'engage dans l'un des conduits palatins accessoires, et se distribue à l'amygdale et au voile du palais. 3° Le *petit nerf palatin*, situé encore plus en arrière que le précédent, se perd par plusieurs filets dans la luette, l'amygdale et les follicules de la membrane palatine. (J. C.)

PALATINÆ GLANDULÆ (*Anat.*), mots latins : les glandes palatines. *V*. Palatin. (J. C.)

PALATO-LABIALE (*Anat.*), adj., *palato labialis ;* qui a rapport au palais et aux levres. M. le professeur Chaussier donne ce nom à l'artère *faciale* ou *maxillaire externe*. *V*. ces mots (J. C.)

PALATO-PHARYNGIEN (*Anat.*), adj. et s m., *palato-pharyngeus ;* qui appartient au palais et au pharynx.—Muscle *palato-pharyngien* ou *pharyngo-staphylin* (portion du stylo-pharyngien, Ch.). C'est un muscle membraneux, plus large à sa partie moyenne qu'à ses extrémités, et placé verticalement dans la paroi latérale du pharynx et dans le voile du palais. On l'a divisé en trois portions d'après ses attaches : la *première* ou la *supérieure* (m. péristaphylo-pharyngien de Winslow) se fixe au bord postérieur de la voûte palatine ; la *seconde* ou la *moyenne* (m. pharyngo-staphylin de Winslow) occupe le pilier postérieur du voile du palais, et s'attache à l'aponévrose des muscles péristaphylins externes ; la *troisième* ou *inférieure* (m. thyro-staphylin de Winslow) descend verticalement sur les côtés du pharynx, en envoyant des fibres au cartilage thyroïde. Lorsque les deux muscles palato-pharyngiens se contractent simultanément, ils abaissent le voile du palais ; ils élèvent et raccourcissent le pharynx, et agissent principalement dans la déglutition. (J. C.)

PALATO-SALPINGIEN (*Anat.*), adj.

pris subst., *palato-salpingeus*, qui appartient au voile du palais et à la trompe d'Eustachi. Valsalva a donné ce nom au muscle péristaphylin externe ou inférieur. *V.* Péristaphylin (J. C.)

PALATO-STAPHYLIN (*Anat.*), adj. pris subst., *palato-staphylinus;* qui appartient au palais et à la luette. *Muscle palato-staphylin* (m. uvulæ, Soëmm.). C'est un petit faisceau charnu, fusiforme, alongé, qui occupe l'épaisseur de la luette. Il s'implante à l'épine nasale postérieure, et à l'aponévrose des muscles péristaphylins externes, puis il descend verticalement jusqu'au sommet de la luette. Il relève et raccourcit cette dernière partie. (J. C.)

PALATUM (*Anat.*), mot latin. Le palais. *V.* ce mot. (J. C.)

PALATUM MOLLE (*Anat.*), mot latin. *V.* Voile du palais. (J. C.)

PALATUM STABILE (*Anat.*), mot latin. La voûte du palais. (J. C.)

PALÉACÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *paleaceus;* qui est garni de paillettes; qui est de la nature des paillettes. Les réceptacles de certaines fleurs composées sont *paléacés*. *V.* Paillette. (H. C.)

PALES-COULEURS (*Path.*), s. f. pl., *pallidus color virgineus;* nom donné à la chlorose, à raison du changement qu'elle produit dans la couleur des téguments. *V.* Chlorose. (Ch.)

PALETTE, s. f. On a donné ce nom à divers objets :

1° En anatomie, le mot *palette*, a été donné par le vulgaire à l'appendice xiphoïde, à la rotule et à l'omoplate.

2° *Palette*, *palmula*, *ferula;* instrument de percussion; il a la forme d'une spatule à long manche; il est fait de bois blanc très-léger, et a été proposé par M. Percy pour le massage.

3° *Palette à pansement*. On appelle ainsi une petite planche de bois mince, découpée, qui a la forme de la main, et qui sert à assujettir cette partie dans divers cas, lorsqu'elle est brûlée par exemple, afin d'empêcher les doigts d'être déformés par les cicatrices.

4° *Palette*, *poelette* ou *poîlette* (*vase à saigner*), s. f., *scutella*, *catillus*, *patella*, *excipula*. On nomme ainsi de petits vases d'une capacité déterminée, destinés à recevoir le sang qu'on tire par la saignée. La palette contient ordinairement environ quatre onces de sang; une saignée de deux palettes est une saignée de huit onces.

5° *Palette de Cabanis*. On nomme ainsi un instrument inventé par Cabanis de Genève, pour retirer l'extrémité du stylet passé dans le nez lors de l'opération de la fistule lacrymale. Il se compose de deux plaques d'argent trouées, accolées, mobiles l'une sur l'autre. (J. C.)

PALÉTUVIER (*Bot.*), s. m. *V.* Rhizophore.

PALEUR (*Path.*), s. f., *pallor;* phénomène qui paraît dû à la diminution du sang qui circule dans les vaisseaux capillaires de la face. (Ch.)

PALIMPISSA : mot grec employé pour désigner la poix sèche. Inusité. (M. O.)

PALINDROMIE (*Path.*), s. f., *palindromia*, παλινδρομία; ce mot signifie, suivant les uns, reflux des liquides de l'extérieur vers l'intérieur; et suivant d'autres, récidive d'une maladie. (Ch.)

PALINGÉNÉSIE, s. f., *palingenesia;* dérivé de πάλιν, derechef, et de γένεσις, naissance (*Chim.*) : ancien mot employé quelquefois comme synonyme de génération. Inusité. (M. O.)

PALINIDRYSIS (*Path.*); mot grec, παλινίδρυσις, nouvel affaissement, de πάλιν, derechef, et de ἱδρύνω, j'abaisse, je fais asseoir; ce mot exprime l'affaissement qui succède à la distension. (Ch.)

PALIRRHOEA (*Path*) : mot grec, παλίῤῥοια, de πάλιν, derechef, et de ῥέω, je coule, reflux : ce mot est à-peu-près synonyme de *palindromie*. (Ch.)

PALIURE (*Bot.*), s. m., *paliurus;* arbrisseau épineux des parties méridionales de l'Europe, lequel forme un genre dans la pentandrie monogynie, et dans la famille des rhamnoïdes. Ses semences passent pour diurétiques, et ses feuilles pour astringentes. Il sert à faire des haies. (H. C.)

PALLADIUM (*Chim.*) : nom donné à un métal découvert dans la mine de platine par M. Wollaston, et rangé dans la sixième section de Thenard. *V.* Métal. Il est solide, d'un blanc plus mat que l'argent, malléable, ductile, et douze fois aussi pesant que l'eau. Il est extrêmement difficile à fondre; il peut se dissoudre à l'aide de la chaleur dans les acides sulfurique, hydrochlorique, nitrique et nitreux. Il n'a point d'usages. *V.* Oxyde de palladium. (M. O.)

PALLIATIF, IVE (*Thérap.*), adj., *palliativus;* épithète des remèdes ou des méthodes de traitement qui ne peuvent que soulager les malades sans les guérir. (H. C.)

PALLIATION (*Thérap.*), s. f., *palliatio;* art de modérer, de faire disparaître les symptômes d'un mal sans le guérir.

PALLIUM PURPUREUM : composé analogue au sulfure d'or. Inusité. (M. O.)

PALMA (*Anat.*), mot latin : la paume de la main. *V.* PAUME. (J. C.)

PALMA (*Bot.*), mot latin. *V.* PALMIER.

PALMA-CHRISTI. *V.* RICIN.

PALMAIRE (*Anat.*), adj. pris quelquefois substantivement, *palmaris*, de *palma*, la paume de la main; qui a rapport à la paume de la main. On divise la paume de la main en trois régions nommées *palmaires*, et distinguées en *interne*, *externe* et *moyenne*. La *région palmaire externe* correspond à l'éminence thénar. *V.* ce mot. La *région palmaire interne* est formée par l'éminence hypothénar, et la *région palmaire moyenne* constitue ce qu'on appelle vulgairement le *creux de la main*. — *Aponévrose palmaire*. On appelle ainsi une aponévrose forte, triangulaire, qui naît du tendon inférieur du muscle petit palmaire et du ligament annulaire antérieur du carpe; elle couvre toute la paume de la main, et adhère assez intimement à la peau de cette partie. — Les *ligaments palmaires* sont de petits faisceaux fibreux très-nombreux, qui unissent entre eux les différents os du carpe et du métacarpe. — *Muscles palmaires*. Il y en a trois, 1° *le muscle grand palmaire* (muscle épitrochlo-métacarpien); c'est un muscle alongé, fusiforme, qui se porte obliquement de la tubérosité interne de l'humérus à l'extrémité supérieure du second os du métacarpe : il fléchit la main. 2° Le *muscle petit palmaire* (muscle épitrochlo-palmaire) est placé en dedans du précédent. Il est très-grêle, et se porte de la tubérosité interne de l'humérus au ligament annulaire antérieur du carpe et à l'aponévrose palmaire qu'il semble former par l'épanouissement de ses fibres : il tend l'aponévrose palmaire et fléchit la main. 3° Le *muscle palmaire cutané*; c'est un petit muscle aplati, quadrilatère, situé au-devant de l'éminence thénar, qui se porte du ligament annulaire du carpe aux téguments de la paume de la main qu'il fronce par ses contractions. — *Arcades* ou *crosses palmaires*. On appelle ainsi l'extrémité recourbée par laquelle les artères radiale et cubitale se terminent au niveau de la paume de la main. Il y a deux *arcades palmaires*; l'une *cubitale* ou *superficielle* (grande arcade palmaire de M. Chaussier) fournit, par sa convexité qui est inférieure, les artères collatérales des quatre derniers doigts et la collatérale interne du pouce; l'autre, *radiale* ou *profonde* (petite arcade palmaire de M. Chaussier), se voit profondément dans la paume de la main au-dessous des tendons des muscles fléchisseurs des doigts : elle ne donne que de petits rameaux aux parties voisines. (J. C.)

PALMARIS BREVIS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins : muscle palmaire cutané. Rioland. (J. C.)

PALMÉ, ÉE (*Hist. nat.*), adj., *palmatus*; une feuille *palmée* est celle qui semble digitée comme une main ouverte. Les pieds des oiseaux dont les doigts sont réunis par des membranes, sont dits *palmés* aussi. (H. C.)

PALMI-PHALANGIENS (*Anat.*), s. m. pl., *palmi-phalangiani*. M. le professeur Chaussier a donné ce nom, dans sa nomenclature anatomique, aux muscles lombricaux des mains, parce qu'ils se portent de la portion palmaire des tendons du muscle fléchisseur profond des doigts, jusqu'aux premières phalanges des quatre doigts qui suivent le pouce. *V.* LOMBRICAL. (J. C.)

PALMIER, s. m. *V.* DATTIER.

PALMIERS (*Bot.*), s. m. pl., *palmæ*; famille de plantes monocotylédones apétales à étamines périgynes. Elle est composée d'arbres qui croissent principalement entre les tropiques, et qui sont d'une importance majeure pour les habitants de ces contrées, auxquels ils donnent des moyens de se nourrir, de se vêtir et de se loger. Les palmiers sont d'ailleurs remarquables par la hauteur à laquelle ils s'élèvent en général. *V.* AREC, COCOTIER, DATTIER, DOUM, SAGOUTIER, AVOIRA, etc. (H. C.)

PALMIFORME (*Bot.*), adj. *Voyez* PALMÉ.

PALMIPÈDES (*Zool.*), s. m. pl., *palmipedes*; ordre d'oiseaux aquatiques, qui ont, pour principal caractère, des pieds palmés, c'est-à-dire propres à la natation, en raison des membranes qui en unissent les doigts. Les oies, les cygnes, les canards, les plongeons, etc., sont des palmipèdes. (H. C.)

PALMOS (*Path.*), mot grec, παλμὸς, palpitation, soubresaut. *V.* ces mots. (CH.)

PALPEBRA (*Anat.*), mot latin. La paupière. *V.* ce mot. (J. C.)

PALPEBRÆ SUPERIORIS PRIMUS (*Musculus*) (*Anat.*), mots latins. Cassérius appelle ainsi le muscle élévateur de la paupière supérieure.

PALPÉBRAL (*Anat.*), adj., *palpebralis*, de *palpebra*, paupière, qui appartient ou a rapport aux paupières. On a donné ce nom à différentes parties.

1° *Muscle palpébral*. *V.* ORBICULAIRE DES PAUPIÈRES.

2° *Artères palpébrales*. On appelle ainsi les artères qui se distribuent aux paupiè-

res. Elles sont au nombre de deux, et ont été distinguées en *supérieure* et en *inférieure*. La première naît de l'ophthalmique un peu au-delà de la poulie cartilagineuse du muscle grand oblique de l'œil, et descend vers la paupière supérieure dans laquelle elle se répand; la seconde naît à côté et un peu en arrière de la précédente, et envoie ses ramifications dans la paupière inférieure et dans les parties voisines. Les veines palpébrales présentent une semblable disposition; seulement quelques-unes s'ouvrent dans les veines temporale et labiale.

3° *Nerfs palpébraux*, ou nerfs des paupières. Ils naissent spécialement des branches frontales, lacrymales, du nerf ophthalmique de Willis, des nerfs facial, nasal, et de la branche sous-orbitaire du nerf maxillaire supérieur.

4° *Ligaments palpébraux*, distingués en *supérieur* et en *inférieur*. Quelques anatomistes ont décrit sous ce nom avec Winslow, la couche fibreuse, assez épaisse, qui se fixe d'une part à la partie externe de la circonférence de l'orbite, et de l'autre aux cartilages tarses.

5° *Follicules palpébraux* ou *ciliaires*, nommés vulgairement glandes de Meibomius. Ce sont de petits follicules sébacés, logés dans des sillons spéciaux des cartilages tarses. Ils sont rangés à côté les uns des autres sous forme de lignes jaunâtres, parallèles, verticales, tantôt droites, tantôt flexueuses, simples ou ramifiées; ils se voient à la face interne des paupières à travers la conjonctive, et sécrètent une humeur sébacée, appelée *chassie* (lippitudo).

Flux palpébral puriforme. Le célèbre Scarpa donne ce nom à un écoulement puriforme des paupières, qu'il regarde comme une des causes les plus fréquentes de la fistule lacrymale. (J. C.)

PALPE (*Entomol.*), s. m., *palpus;* les naturalistes donnent le nom de *palpes* à des appendices filiformes, ou claviformes, cornés, articulés, analogues aux antennes, et implantés dans le voisinage de la bouche des insectes. (H. C.)

PALPEBRARUM DUO MUSCULI (*Anat.*). Vésale nomme ainsi le muscle orbiculaire des paupières.

PALPITATION (*Path.*), s. f., *palpitatio;* on donne ce nom aux battements du cœur, lorsqu'ils deviennent plus forts, plus étendus, ou plus sensibles pour le malade, qu'ils ne le sont ordinairement. Les palpitations ont lieu dans une multitude d'affections; elles sont dues tantôt à une affection organique du cœur lui-même, et tantôt à une maladie de quelque autre viscère, ou du système nerveux. (Ch.)

PALPITATION DU CŒUR (*Path.*), *palpitatio cordis;* quelques auteurs emploient cette locution; mais la plupart se servent du mot palpitation, sans ajouter *du cœur*. *V.* PALPITATION. (Ch.)

PALPITATION DES MEMBRES (*Path.*), *palpitatio membrorum;* terme employé par Gaubius pour désigner les secousses qui ont lieu involontairement dans les membres. (Ch.)

PAMOISON (*Path.*), s. f.; vieux mot employé par quelques auteurs français comme synonyme de *lipothymie*. (Ch.)

PAMPATHES (*Pharm.*): emplâtre décrit par Paul-Æginète. Inusité. (M. O.)

PAMPELMOUSE (*Bot.*), s. f.; espèce d'oranger dont le fruit a quelquefois le volume de la tête d'un homme, et est fort bon à manger. (H. C.)

PAMPHILION : nom donné à un emplâtre mentionné par Galien. Inusité. (M. O.)

PAMPINIFORME (*Anat.*). *V.* CORPS PAMPINIFORME. (J. C.)

PANACÉE, s. f., *panacea;* mot grec dérivé de πᾶν, tout, et de ἀκέομαι, je guéris: nom donné à un remède prétendu universel; on a également désigné ainsi certaines plantes.

PANACÉE MERCURIELLE, *panacea mercurialis;* protochlorure de mercure sublimé neuf fois. Inusité. *V.* CHLORURE DE MERCURE. (M. O.)

PANACHÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *variegatus;* qui est veiné de diverses couleurs.

PANACHURE (*Bot.*), s. f., veines ou taches blanchâtres ou de diverses couleurs qui se mêlent à la couleur principale d'une feuille ou d'une fleur. La panachure est chez les végétaux un état de maladie qui se perpétue quelquefois de génération en génération. On en voit des exemples dans quelques variétés de buis, de sureau, de roseau, de rue, etc. (H. C.)

PANAIS (*Bot.*), s. m., *pastinaca;* genre de plantes de la pentandrie digynie, et de la famille des ombellifères. On mange habituellement les racines fusiformes et charnues du panais cultivé, *pastinaca sativa*. C'est aussi un panais, le *pastinaca opopanax*, qui fournit la gomme résine appelée *opopanax*. *Voy.* ce mot. (H. C.)

PANALETHÈSE : emplâtre décrit par Aétius. Inusité. (M. O.)

PANARINE (*Bot.*), s. f., *paronychia;* genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des amaranthacées. Il renferme une plante que l'on emploie en Espagne contre les panaris. (H. C.)

PANARIS (*Pathol.*), s. m., *panaritium*, *reduvia panaritius*, *paronychia*, *pandalitium*, du latin, παρωνυχία des Grecs, de παρὰ, auprès, de ὄνυξ, l'ongle, situé à côté de l'ongle. On donne ce nom à l'inflammation phlegmoneuse des doigts. La texture particulière des doigts, la grande quantité de nerfs qu'ils reçoivent, l'épaisseur et le peu d'extensibilité de la peau qui les revêt, rendent raison de l'intensité des douleurs produites par cette inflammation. Le panaris reconnaît ordinairement pour cause, les coups, les piqûres, les échardes de bois introduites dans les doigts, des morsures; quelquefois cette inflammation paraît critique. Elle se manifeste spécialement au pouce, au doigt indicateur et au doigt médius de la main droite. Les autres doigts y sont moins exposés. Les auteurs ont admis plusieurs espèces de panaris. On ne doit en reconnaître que deux. L'un est sous-épidermique, placé entre l'épiderme et le derme. Il est peu grave, et porte le nom de *tourniole*. *V.* ce mot. L'autre espece est le *panaris proprement dit*, qui a son siége dans le tissu cellulaire sous-cutané des doigts. Il est beaucoup plus grave que le précédent, et a été nommé *mal d'aventure*. La maladie commence par l'irritation du tissu cellulaire sous-cutané; la partie s'enflamme, devient rouge, tendue, très-douloureuse, fait éprouver de vifs élancements au malade. L'inflammation se propage souvent à la main, à l'avant-bras, à tout le membre supérieur; il survient de l'agitation, de l'insomnie, de la fièvre, et parfois du délire, des convulsions et la mort. La suppuration, la gangrène, la dénudation des tendons, l'exfoliation des os, sont souvent les suites du panaris. Il faut, dans le traitement des panaris, employer la méthode perturbatrice, faire avorter l'inflammation par des applications opiacées, réfrigérantes, par de profondes incisions, et mettre ensuite en usage les moyens antiphlogistiques généraux et locaux. (J. C.)

PANAX. *V.* GINSEN.

PANCALA AUREA : antidote décrit par Myrepsus. Inusité.

PANCHRESTOS : mot qui signifie bon à tout, et dont on s'est servi pour désigner plusieurs collyres. Inusité. (M. O.)

PANCHRYSOS, c'est-à-dire tout d'or : épithète donnée à certains collyres. Inusité. (M. O.)

PANCHYMAGOGUE (*Mat. méd.*), adj., de πᾶς, tout, de χυμὸς, suc, et de ἄγω, je chasse; épithete donnée par les anciens à des remèdes purgatifs, qu'ils croyaient propres à évacuer toutes les humeurs. (H. C.)

PANCRAIS (*Bot.*), s. m., *pancratium;* genre de la famille des narcissoïdes et de l'hexandrie monogynie. Les fleurs des plantes qui le composent sont remarquables par leur grandeur et par leur bonne odeur. (H. C.)

PANCRATIANUS PULVIS : poudre décrite par Marcellus Empyricus. Inusité.

PANCRÉAS (*Anat.*), *pancreas* des Latins, πάγκρεας des Grecs, dérivé de πᾶν, tout, et de κρέας, chair, c'est-à-dire *tout charnu*. Le pancréas est une glande profondément située dans l'abdomen, et couchée transversalement sur la colonne vertébrale, entre les trois courbures du duodénum derrière l'estomac et à droite de la rate. Son extrémité gauche est appelée la *queue* du pancréas; elle est plus petite que la droite qu'on nomme la *tête*. Le pancréas offre presque toujours à sa partie droite un prolongement plus ou moins considérable, qui a été nommé par Winslow et quelques autres anatomistes, le *petit pancréas*.

Le pancréas a une grande analogie de structure avec les glandes salivaires. Son parenchyme, d'un blanc grisâtre ou rougeâtre, paraît composé de lobes et de lobules granulés, distincts et réunis par du tissu cellulaire. C'est de chacune des granulations de ces lobes que naissent les radicules de son conduit excréteur, lesquelles sont très-déliées, et s'unissent à la manière des veines. Le conduit même nommé *canal pancréatique*, marche en serpentant dans l'épaisseur de l'organe, et parvenu derrière la seconde portion de l'intestin duodénum, il devient libre et présente alors le volume de plume de corbeau: il s'ouvre à angle aigu dans le canal cholédoque, ou s'accole simplement à lui, pour entrer isolément dans le duodénum. Les artères du pancréas, nommées *pancréatiques*, sont très-multipliées et fort petites. Elles viennent de la cœliaque, de la splénique, de la mésentérique supérieure, de la gastro-épiploïque droite, de la coronaire stomachique et des capsulaires gauches. Ses veines se rendent dans les racines de la veine-porte, et en particulier dans la veine splénique et petite mésaraïque. Ses nerfs émanent du plexus solaire et ses vaisseaux lymphatiques vont se distribuer dans des ganglions auxquels il donne son nom. Le pancréas sécrète un liquide appelé *suc pancréatique*, qui paraît avoir beaucoup d'analogie avec la salive, et se mêle avec la bile, pour être versé dans l'intestin duodénum.

PETIT PANCRÉAS ou PANCRÉAS D'ASELLIUS. *V.* ASELLIUS.

PANCRÉATEMPHRAXIS (*Path.*), s. f., *pancreatemphraxis*, de πάγκρεας, le pancréas, et ἐμφράσσω, j'obstrue; nom proposé pour désigner l'obstruction du pancréas. (CH.)

PANCRÉATICO-DUODÉNAL (*Anat.*), adj., *pancreatico-duodenalis*; qui a rapport au pancréas et à l'intestin duodénum, *artères* et *veines pancréatico-duodénales*. *V.* PANCRÉATIQUES. (J. C.)

PANCRÉATIQUE (*Anat.*), adj., *pancreaticus*; qui a rapport au pancréas. *Artères*, *veines pancréatiques*; *canal pancréatique*, *suc pancréatique*. *V.* PANCRÉAS. (J. C.)

PANCRÉATITE (*Path.*), s. f., *pancreatitis*; nom donné à l'inflammation du pancréas, affection dont les phénomènes sont encore inconnus. (CH.)

PANDALEON (*Pharm.*): nom donné à tout médicament solide, composé de poudres, de conserves, etc., et qui prend la forme de la boîte dans laquelle il est contenu. Inusité. (M. O.)

PANDALITIUM (*Path.*), mot latin; un panaris. *V.* ce mot. (J. C.)

PANDÉMIE (*Path.*), s. f., *pandemia*; de πᾶς, tout, et de δῆμος, peuple; maladie qui attaque tous les habitans d'un lieu. L'adj. pandémique est plus usité. *Maladie pandémique*. (CH.)

PANDÉMIQUE (*Path.*), adj., *pandemius*, πανδήμιος, qui attaque tout un peuple. *V.* PANDÉMIE. (CH.)

PANDICULATION (*Path.*), s. f., *pandiculatio*, du latin *pandiculari*, s'étendre; mouvement automatique ou même forcé, des bras en haut, avec renversement de la tête et du tronc en arrière, et extension simultanée des membres pelviens: les pandiculations sont presque toujours accompagnées de bâillements. Elles ont lieu chez l'homme sain, dans les instants qui précèdent et qui suivent le sommeil; elles forment un des préludes des accès de fièvre: elles se montrent dans les attaques d'hystérie et dans diverses autres maladies nerveuses. (CH.)

PANDURÉ, ÉE. *Voy.* PANDURIFORME.

PANDURIFORME (*Bot.*), adject., *panduratus*, *panduriformis*; qui a la figure d'un violon, c'est-à-dire une forme oblongue, et un sinus très-large et très-profond sur chaque côté. Certaines feuilles sont dans ce cas. (H. C.)

PANIC (*Bot.*), s. m., *panicum*; genre de plantes de la triandrie digynie et de la famille des graminées. Le millet des oiseaux, *panicum italicum*, donne des semences lisses et luisantes, que les oiseaux aiment beaucoup, et dont on retire, dans certains pays, une farine propre à faire du pain et de la bouillie. Il en est de même du millet ordinaire, *panicum miliaceum*, dont on fait une grande consommation à Bordeaux. (H. C.)

PANICAUT (*Bot.*), s. m., *eryngium*; genre de la pentandrie digynie, et de la famille des araliacées. Le chardon Roland, *eryngium campestre*, croît abondamment dans toute l'Europe, sur le bord des chemins. Sa racine passe pour diurétique et emménagogue, et est mise au nombre des cinq racines apéritives mineures. Le panicaut fétide, *eryngium fœtidum*, de l'Amérique méridionale, est antispasmodique et diaphorétique. (H. C.)

PANICULE (*Bot.*), s. f., *panicula*; disposition de fleurs ou de fruits, dont les pédoncules divisés plusieurs fois et de diverses manières, s'élèvent inégalement. (H. C.)

PANICULÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *paniculatus*; qui est en panicule. (H. C.)

PANIQUE (Terreur), adj., *panicus terror*. *V.* PANOPHOBIE. (CH.)

PANOCHIÆ (*Pathol.*), mot latin employé par quelques auteurs comme synonyme de *bubones* et de *tumores inguinum*, bubon. *V.* ce mot.

PANOPHOBIE (*Path.*), s. f., *panophobia*, de Πάν, le dieu Pan, et de φόβος, terreur; terreur panique, ou inspirée par le dieu Pan, suivant l'opinion des anciens; ce phénomène est quelquefois lié à une disposition morbide; on l'observe particulièrement dans la mélancolie. (CH.)

PANORPE (*Entom.*), s. f., *panorpa*; genre d'insectes névroptères, qu'on trouve dans nos bois et nos prairies, et que l'on nomme vulgairement *mouche-scorpion*. (H. C.)

PANSE (*Anat.*), s. f. On donne ce nom au premier estomac des animaux ruminants, dans lequel les aliments subissent un commencement de ramollissement avant de passer dans le second estomac ou le bonnet, lequel les fait refluer dans la bouche pour y être soumis à la rumination. La panse a aussi été nommée l'*herbier*. (J. C.)

PANSEMENT (*Thérap. chir.*), s. m., *cura*, *curatio*; on appelle ainsi l'application méthodique d'un appareil ou de quelque topique, sur une partie malade. Les pièces dont se composent les appareils à pansement, sont de la charpie, des compresses, des bandes, des emplâtres, des fils cirés ou non cirés, des canules, des atelles, des alèzes. *V.* ces mots. Les instruments qu'on

emploie le plus habituellement pour les pansements sont des pinces à anneaux, des pinces à disséquer, des ciseaux, une spatule, une sonde canelée, un stylet boutonné, un porte-mèche, des bistouris, un rasoir, un porte-pierre, etc. *V.* ces mots.

Avant de procéder au pansement on met le malade ou la partie blessée dans un position commode; on place les aides et on leur assigne ce qu'ils ont à faire. Il faut que les pansements soient faits doucement, mollement et promptement; en observant des règles particulières à chacun d'eux. L'intervalle qu'il faut mettre d'un pansement à l'autre, est relatif à l'espèce de maladie et à ses temps, aux accidents qui se manifestent, à la nature des topiques employés, et à l'état atmosphérique. (J. C.)

PANTAGATHOS ANTIDOTUS, c'est-à-dire antidote bon àtout : il a été décrit par N. Myrepsus. Inusité. (M. O.)

PANTAGOGUE (*Mat. méd.*), adj., *pantagogus*. *V.* PANCHYMAGOGUE.

PANTICES (*Anat.*), les intestins. Castelli. (J. C.)

PANTOLINUS PASTILLUS : nom d'une pastille et d'un trochisque décrit par N. Myrepsus. Inusité.

PANTOLMIUS : trochisque décrit par Paul-Æginète. Inusité. (M. O.)

PANTOPHOBIE (*Path.*), s. f., *pantophobia;* c'est le même que panophobie. *V.* ce mot. (CH.)

PANUS. *V.* PHYGETHLON. (H. C.)

PANYGRON : onguent décrit par Oribase. Inusité. (M. O.)

PAPAVER, mot latin. *V.* PAVOT.

PAPAVÉRACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *papaveraceæ;* famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines hypogynes. Elle renferme, entre autres, les genres pavot, chélidoine, bocconie, fumeterre, etc. *V.* ces mots. (H. C.)

PAPAYER (*Bot.*), s. m., *carica;* genre de la famille des cucurbitacées et de la diœcie décandrie. Il renferme un arbre qui croît dans les Deux-Indes et aux Antilles. Ses fruits, du volume et de la forme d'un petit melon, sont charnus, jaunâtres, d'une saveur douce et d'une odeur aromatique. On les mange surtout confits au sucre ou au vinaigre. Il découle du tronc de cet arbre un suc laiteux, que l'on a préconisé comme anthelminthique. (H. C.)

PAPILLAIRE (*Anat.*), adj., *papillaris*, du mot latin *papilla*, papille, qui appartient ou a rapport aux papilles. *V.* ce mot. — *Corps papillaire* ou *muqueux*. *V.* CORPS MUQUEUX. (J. C.)

PAPILLARE (os) (*Anat.*), mot latin; l'os sphénoïde. James. (J. C.)

PAPILLARIS PROCESSUS (*Anat.*), mots latins; extrémités renflées des nerfs olfactifs. Castelli. (J. C.)

PAPILLE (*Anat.*), s. f., *papilla*, le bout de la mamelle ou le mamelon; éminences semblables à un mamelon. On appelle ainsi de petites éminences plus ou moins saillantes, qui se voient à la surface de plusieurs parties, de la peau et des membranes muqueuses en particulier. Elles paraissent formées par les dernières expansions des vaisseaux et des nerfs, et sont susceptibles, dans quelques cas, d'une sorte d'érection. *V.* CORPS MUQUEUX. Les papilles de la langue sont fort nombreuses et des plus prononcées. Elles se remarquent spécialement à la face supérieure de cet organe; on les a distinguées, 1° en *papilles lenticulaires*. Leur nombre varie de neuf à quinze. Elles sont disposées à la base de la langue seulement, sur deux lignes obliques en forme de V, et réunies angulairement au trou borgne. Elles ont en général la forme d'un ovoïde ou d'un sphéroïde, et ne sont autre chose que des follicules muqueux, analogues à ceux du palais, des lèvres. 2° *Papilles fongiformes*: en nombre indéterminé, mais toujours plus considérable que celui des précédentes; elles sont irrégulièrement disséminées près des bords et de la pointe de la langue. Elles présentent une tête arrondie et aplatie, soutenue par un pédicule court et étroit. Leur teinte est blanchâtre; on ignore leur véritable nature. 3° *Papilles coniques*. Ce sont les plus nombreuses de toutes. Leur arrangement est plus régulier en avant de la langue qu'en arrière; elles ressemblent à de petits cônes qui tiennent par leur base au corps de la langue, et dont le sommet est libre. Les antérieures sont très-minces, et ont été nommées pour cette raison *papilles filiformes*. Elles paraissent produites par l'épanouissement des filets du nerf lingual, et sont entourés d'un lacis vasculaire très-apparent. (J. C.)

PAPILLON (*Entomol.*), s. m., *papilio;* genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères. Il renferme des espèces remarquables par l'éclat de leurs couleurs et par l'élégance de leurs formes. Les papillons sont excessivement nombreux. (H. C.)

PAPILLONACÉE (Fleur), *flos papilionaceus;* fleur dont la corolle à cinq pétales est irrégulière, et rappelle la figure d'un papillon, quoique d'une manière grossière. Des cinq pétales de cette corolle, le supérieur, qui est le plus grand, s'appelle *étendard;* les deux laté-

raux sont nommés *ailes*, et les inférieurs, au nombre de deux aussi, mais réunis, sont désignés par le nom collectif de *carène*. Presque toutes les fleurs des légumineuses sont papilionacées. (H. C.)

PAPILIONACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *papilionaceæ*. *V.* LÉGUMINEUSES.

PAPULE (*Path.*), s. f., *papula*; petite tumeur d'une ligne environ de diamètre, dont le sommet laisse suinter quelque chose d'humide, et qui se termine par *desquamation*. Elles diffèrent des pustules en ce qu'elles ne contiennent pas de pus. (CH.)

PAPYRACÉ, ÉE (*Hist. nat.*), adj., *papyraceus*; qui est mince et sec comme du papier. Certaines coquilles, quelques parties de végétaux sont dans ce cas. (H. C.)

PAPYRUS, nom latin d'un souchet qui fournissait aux anciens le papier sur lequel ils écrivaient. *Voy.* SOUCHET. (H. C.)

PAQUERETTE (*Bot.*), s. f., *bellis*; genre de la famille des corymbifères et de la syngénésie polygamie superflue. Les plantes qui le composent ont été autrefois employées; elles sont aujourd'hui inusitées. (H. C.)

PARABOLAINS (*Méd.*), s. m. pl., *paraboloni*; mot dont l'étymologie est obscure, et par lequel on désignait une classe d'hommes employés soit à donner aux malades des soins domestiques, soit à diriger leur traitement, spécialement dans le cours des épidémies et des pestes. Quelques auteurs font dériver le mot *parabolain* de παρὰ et de βῶλος, motte de terre, attaché à la terre; le plus grand nombre le fait dériver de παράβολος, hardi, téméraire; sans doute à raison des dangers auxquels s'exposaient les parabolains. (CH.)

PARABOLE (*Géom.*), s. f., nom donné à une figure qui naît de la section du cône, quand il est coupé par un plan parallèle à un de ses côtés.

PARABOLIQUE, adj.: épithète donnée à tout ce qui appartient à la parabole: on dit *Miroir parabolique*, *ligne parabolique*, etc.

PARABOLICUS IGNIS: chaleur du soleil dont l'intensité est augmentée au moyen d'un miroir concave. Inusité. (M. O.)

PARACARPE (*Bot.*), s. f., *paracarpium*. Linck donne ce nom à l'ovaire avorté, ou à l'organe qui en tient lieu dans les fleurs mâles par avortement. (H. C.)

PARACENTERIUM (*Inst. de chir.*), mot latin. Woolhouse a donné ce nom à un petit trois-quarts employé par Nuck pour la ponction de l'œil dans les cas d'hydropisie de cet organe. *V.* TROIS-QUARTS. (J. C.)

PARACENTÈSE (*Opérat. chir.*), s. f., *paracentesis*, dérivé de παρὰ, à côté, et de κεντέω, je pique. On a donné ce nom à l'opération de la ponction, que l'on fait à l'abdomen des hydropiques, pour évacuer la sérosité qui s'y trouve accumulée. On a proposé de donner ce nom à toute opération par laquelle on fait une ouverture à une partie quelconque du corps. *V.* PONCTION. (J. C.)

PARACMASTIQUE. (*Path.*), adj., *paracmasticus*, de παρακμάζω, je décrois, décroissant. Cette épithète a été donnée aux fièvres dont les symptômes décroissent peu-à-peu. (CH.)

PARACOÉ (*Path.*), mot grec, παρακοὴ, dureté d'oreille, paracousie. *V.* ce mot.

PARACOPE (*Path.*), mot latin: léger délire qui a lieu dans l'exacerbation des maladies fébriles. Blancardi. (CH.)

PARACOROLLE (*Bot.*), s. f., *paracorolla*. Linck a ainsi nommé le disque corolliforme que l'on voit au dedans du vrai périgone dans les fleurs des narcisses. (H. C.)

PARACOUSIE (*Path.*), s. f., *paracusis*, du verbe παρακούω, j'entends mal; perversion de l'ouïe, dans laquelle le malade apprécie mal le ton et la force des sons qui frappent son oreille. (CH.)

PARACRUSIS (*Path.*), mot grec latinisé, παράκρουσις, délire léger. (CH.)

PARACUSIS (*Path.*), mot latin; *paracousie*. *V.* ce mot.

PARACYISIS (*Accouch.*), s. f.; Vogel a nommé ainsi la *grossesse extra utérine*. *V.* GROSSESSE. (J. C.)

PARACYNANCIE (*Path.*), s. f., *paracynanchea*, παρακυνάγχη, inflammation des muscles extérieurs du larynx, et selon d'autres angine légère. (CH.)

PARADISI GRANA, mots latins. *V.* MANIGUETTE. (H. C.)

PARAGLOSSE (*Path.*), s. f., *paraglosse*; gonflement de la langue: Sauvages a désigné sous le nom de *paraglosse deglutitoria* le prétendu renversement de la langue dans le pharynx. (CH.)

PARAGOGE (*Opérat. chir.*), mot grec, παραγωγὴ, de παρὰ, proche, et de ἄγω, conduire. L'action de réduire les os luxés ou fracturés. James. (J. C.)

PARALAMPSIS (*Path.*), mot grec, παράλαμψις, tache brillante formée sur la cornée. (CH.)

PARALIAS (*Bot.*), nom d'une euphorbe de l'Europe méridionale. *Voy.* EUPHORBE.

PARALLAXE (*Path. chir.*), s. f., *parallaxis*, en grec, παράλλαξις, différence, variation, du verbe παραλλάττω, je transpose, qui a pour racine ἀλλάττω, je change. Quelques auteurs ont donné ce nom à l'écartement que laissent entre eux les deux fragments d'un os fracturé, qui chevauchent l'un sur l'autre. *V.* CHEVAUCHEMENT. (J. C.)

PARALLÈLE (*Géométr.*), adj., *parallelus;* mot grec qui signifie également distant : épithète donnée aux lignes et aux surfaces, qui sont également éloignées dans toute leur étendue, d'autres lignes ou d'autres surfaces. (M. O.)

PARALLÉLIPIPÈDE (*Géométr.*), s. m.; solide compris sous six parallélogrammes, dont les opposés sont semblables, parallèles et égaux. (M. O.)

PARALLÉLOGRAMME (*Géométr.*), s. m.; figure rectiligne de quatre côtés, dont les côtés opposés sont parallèles et égaux. (M. O.)

PARALYSÉ (*Path.*), adj.; qui est atteint de paralysie; on dit particulièrement *membre paralysé*, tandis que le mot paralytique s'applique préférablement à l'individu même qui est affecté de paralysie. (Ch.)

PARALYSIE (*Path.*), s. f., *paralysis*, παράλυσις, de παραλύω, je relâche; abolition ou diminution considérable des mouvements volontaires, et quelquefois du sentiment dans une ou plusieurs parties du corps. La paralysie est le plus ordinairement symptomatique d'une altération survenue dans le cerveau ou dans les nerfs eux-mêmes; quelquefois néanmoins l'ouverture des cadavres ne montre aucune lésion sensible dans le cerveau des paralytiques.

Les causes de cette affection sont nombreuses, mais leur mode d'action est obscur. L'impression du froid sur le corps échauffé, une forte commotion morale ou physique, la suppression d'une évacuation accoutumée, y ont quelquefois donné lieu; l'introduction dans l'économie de certaines substances métalliques, du plomb et du cuivre en particulier, entraîne quelquefois une paralysie ordinairement incurable.

Les parties paralysées sont privées de leurs mouvements volontaires, et reçoivent tous les mouvements qu'on leur communique sans offrir de résistance, au moins dans le principe; car au bout d'un certain temps, chez la plupart des sujets, et dès le début même chez quelques-uns, les parties paralysées présentent une sorte de roideur. A ce symptôme se joignent, après quelques semaines et sur-tout après quelques mois de durée, la diminution de la chaleur et de la transpiration cutanée, l'amaigrissement partiel et quelquefois l'œdématie du membre; la sensibilité est le plus souvent conservée. La paralysie survient tantôt rapidement, et tantôt avec lenteur; dans quelques cas rares, elle change de siége. Sa durée est indéterminée; quelquefois, après un temps variable, les parties reprennent leurs mouvements, le plus souvent elles restent immobiles pendant tout le cours de la vie du sujet. La paralysie des organes essentiels à la vie, du diaphragme par exemple, entraîne immédiatement la mort.

La paralysie se montre sous des formes variées : elle peut occuper à-la-fois tous les membres, ou être bornée à un côté du corps (hémiplégie), à la moitié inférieure (paraplégie), à un seul membre ou à plusieurs, à une partie des muscles extérieurs de la face ou du cou, à la paupière supérieure, à la langue, quelquefois à la vessie, à l'œsophage.

Le diagnostic est facile en ce sens, qu'il est généralement aisé de reconnaître qu'une partie est frappée de paralysie; mais souvent il est très-difficile de déterminer si la paralysie est idiopathique ou symptomatique. Quelques auteurs ont prétendu que les membres paralysés ne présentaient pas de roideur après la mort; mais cette assertion n'est pas exacte.

La plupart des auteurs recommandent, contre la paralysie, les stimulants de toute espèce portés sur les téguments et sur les membranes muqueuses, tels que les frictions, les sinapismes, les vésicatoires, les moxas, les sétons, les douches et les bains d'eaux sulfureuses et martiales, l'immersion dans le marc de raisin, l'emploi de l'électricité, du galvanisme, et à l'intérieur les sudorifiques, les vomitifs, les purgatifs, le phosphore, et plus spécialement la noix vomique, qui jouit de la propriété de provoquer des mouvements là où la volonté ne peut plus en produire. On a conseillé de provoquer des émotions vives, la colère même, chez ces malades. Mais les moyens stimulants qui peuvent convenir dans beaucoup de cas, sont nuisibles chez un certain nombre de sujets, et particulièrement chez les pléthoriques, chez lesquels la saignée enlève quelquefois immédiatement la maladie.

PARALYTIQUE (*Path.*), adj., *paralyticus;* qui est atteint de paralysie. *V.* PARALYSÉ. (Ch.)

PARAMERIA (*Anat.*), mot grec παραμήρια; les parties internes de la cuisse Castelli. (J. C.)

PARAMESOS (*Anat.*), mot grec, παραμεσος, le doigt annulaire. *V.* ANNULAIRE. (J. C.)

PARANOIA (*Path.*), mot grec, παράνοια, délire. (CH.)

PARANYMPHE (*Méd.*), s. m., mot tiré du grec; *paranymphus*, de παρὰ, auprès, et de νυμφη, nymphe, auprès de la nymphe; les anciens nommaient ainsi celui qui conduisait la nouvelle épouse dans la maison de son mari; on avait adopté ce terme dans les anciennes écoles de médecine, pour désigner le discours solennel qu'on prononçait à la fin de chaque licence, et dans lequel on faisait l'éloge des candidats. (CH.)

PARAPÉCHYON (*Anat.*), mot grec, παραπηχυον, le radius. Castelli. James. (J. C.)

PARAPÉTALE (*Bot.*), s. m., *parapetalum;* Linck a donné ce nom à une partie semblable à un pétale, mais située sur un rang plus intérieur, comme dans les hellébores. (H. C.)

PARAPHIMOSIS (*Path.*), s. m., *paraphimosis*, de παρὰ, au-delà, en arrière, et du verbe φιμόω, je serre avec une ficelle. Maladie qui consiste dans l'étranglement du gland par l'ouverture trop étroite du prépuce. Elle arrive fréquemment chez les personnes affectées de phimosis, lorsque le prépuce a été poussé avec violence au-delà de la base du gland pendant le coït ou par quelque autre manœuvre. Dans le paraphimosis, l'ouverture étroite et résistante du prépuce forme au-delà de la couronne du gland une sorte de ligature qui étrangle cette partie, produit son gonflement, son inflammation, et peut même la faire tomber en gangrène: il faut essayer de réduire le gland en ramenant le prépuce sur cette partie, et si on ne réussit pas, couper transversalement les bourrelets formés par le prépuce tuméfié, et employer le traitement antiphlogistique général et local, si les accidents inflammatoires ont beaucoup d'intensité. (J. C.)

PARAPHONIE (*Path.*), s. f., *paraphonia*, de παρὰ, auprès, et de φωὴ, voix; lésion de la voix, dans laquelle les sons produits n'offrent pas le ton et la force convenables. (CH.)

PARAPHORA (*Path.*), mot grec, παραφορὰ, léger délire; et παράφοροι, ceux qui en sont affectés. (CH.)

PARAPHRÉNÉSIE (*Path.*), s. f., *paraphrenitis*, de παρὰ, proche, et de φρένες le diaphragme; on a donné le nom de *paraphrénésie*, soit à l'inflammation du diaphragme qu'on supposait toujours produire le délire et le ris sardonique, soit au délire lui-même qui accompagne cette phlegmasie. (CH.)

PARAPHROSYNE (*Path.*), s. f., mot grec francisé, παραφροσύνη, de παρὰ, auprès, et de φρὴν, esprit; Hippocrate donnait ce nom au délire fébrile. (CH.)

PARAPHYSES (*Bot.*), s. m. pl., nom que Wildenow a donné à des filets stériles et cloisonnés, que l'on observe dans les organes de la fructification des mousses. (H. C.)

PARAPLÉGIE (*Path.*), s. f., *paraplegia*, de πλήσσω, je frappe, et de παρὰ, qui exprime quelque chose de nuisible ou d'incomplet; ce mot signifie dans la plupart des auteurs, paralysie des parties inférieures, la vessie et le rectum compris : dans les anciens il est quelquefois employé pour désigner une apoplexie incomplète. (CH.)

PARAPLÉGIQUE (*Path.*), adj., *paraplegicus;* qui est atteint de paraplégie. (CH.)

PARAPLEURÉSIE (*Path.*), s. f., *parapleuritis;* fausse pleurésie; quelques auteurs ont assigné à cette maladie les caractères de la pleurodynie; d'autres ceux d'une pleurésie véritable, ou même d'une pleuro-pneumonie. (CH.)

PARAPLEXIE (*Path.*), s. f., *paraplexia;* le même que paraplégie. Toutefois quelques auteurs ont fait une distinction entre ces deux mots. Le premier désignait une *apoplexie partielle*, le second une *apoplexie générale* ou *complète*. (CH.)

PARAPOPLEXIE (*Path.*), s. f., *parapoplexia;* fausse apoplexie, et spécialement celle qui se reproduit dans les accès des fièvres pernicieuses. (CH.)

PARARRHYTHMOS (*Path.*), mot grec, παράῤῥυθμος, de παρὰ, auprès, et de ῥυθμὸς, rhythme, qui est à côté du rhythme. On nomme ainsi le pouls qui n'a pas le rhythme propre à l'âge et à la constitution de l'individu. (CH.)

PARARTHREME (*Path.*), mot grec, παράρθρεμα; luxation incomplète, diastasis. Castelli. (J. C.)

PARASCEPASTRA (*Band.*), mot grec, παρασκεπαστρα; espèce de bandage simple qui enveloppe toute la tête. Castelli. (J. C.)

PARASCEUE (*Pathol. chir.*), mot grec, παρασκευὴ; appareil, préparation. *V.* ces mots. Castelli. (J. C.)

PARASCHIDES (*Path. chir.*), mot grec, παρασχίδες, de παραχίζω, fendre; fragment ou esquille d'un os fracturé. Castelli, James. (J. C.)

PARASITE (*Hist. nat.*), s. et adj., *parasiticus*, de παρὰ, auprès de, et de

σῖτος, blé. On appelle *parasites* les plantes qui s'attachent sur d'autres plantes, et les animaux qui se logent dans le corps d'autres animaux, de maniere à vivre à leurs dépens. Le gui est une plante parasite; le pou est un animal parasite. (H. C.)

PARASPHAGIS (*Anat.*), mot grec, παρασφαγὶς; la partie du cou qui est contiguë aux clavicules. Castelli, James. (J. C.)

PARASQUINANCIE. *V.* PARACYNANCIE.

PARASTADES (*Bot.*), s. m. pl. Linck appelle ainsi les filamens stériles placés dans les passiflores entre les étamines et les pétales. (H. C.)

PARASTAMINES (*Bot.*), s. m. pl., *parastamina*. Quelques botanistes ont ainsi appelé les étamines avortées. (H. C.)

PARASTATE (*Anat.*), s. f., *parastata*, de παρὰ, auprès, et de ἵσταμαι, je suis placé. On donnait autrefois ce nom à l'épididyme. Quelques auteurs l'ont employé comme synonyme de *prostate*. *V.* ce mot. Enfin Th. Bartholin nommait ainsi la partie qui forme le commencement du canal déférent. *V.* ÉPIDIDYME. (J. C.)

PARASTREMMA (*Path.*), mot grec, παράστρεμμα; distorsion convulsive de la face, dont les parties molles sont entraînées latéralement. (CH.)

PARASTYLES (*Bot.*), s. m. pl., *parastyli*. Quelques botanistes, Linck en particulier, ont donné ce nom aux pistils avortés. (H. C.)

PARASYNANCHE (*Pathol.*), mot grec, παρασυνάγχη; variété de l'angine, dans laquelle l'inflammation occupe les muscles extérieurs du pharynx. (CH.)

PARASYNANCIE (*Path.*), s. f., mot francisé du grec *parasynanche*. *Voy.* ce mot.

PARATHÉNAR (*Anat.*), s. m., de παρὰ, auprès de, et de θέναρ, la plante du pied. Winslow nommait *grand parathénar* une portion du muscle abducteur du petit orteil, et *petit parathénar* le muscle court fléchisseur de ce doigt. (J. C.)

PARDALIANCHES, mot latin. *V.* DORONIC. (H. C.)

PARÉGORIQUE (*Mat. méd.*), adj., *paregoricus*, de παρηγορέω, je calme. *V.* ANODYN. (H. C.)

PAREIA (*Anat.*), mot grec, παρειὰ; partie de la face qui est située entre les yeux et le menton; la joue. Castelli. (J. C.)

PAREIRA BRAVA (*Mat. méd.*), *pareiræ radix*; racine légèrement amère, mucilagineuse, recommandée comme tonique et diurétique contre la goutte, la néphrite calculeuse, etc. Elle est peu usitée actuellement. *Voy.* CISSAMPELOS. (H. C.)

PAREIRE. *V.* CISSAMPELOS.

PARELLE (*Bot.*), s. f. Le vulgaire donne souvent ce nom à la patience et au lichen orseille indifféremment. (H. C.)

PAREMPTOSE (*Path.*), s. f., *paremptosis*, de παρέμπτωσις; mot employé dans deux sens très-différents: il est synonyme quelquefois d'*accidens*, et quelquefois de *coïncidentia*. *Voy.* ces mots. (CH.)

PARENCEPHALIS (*Anat.*), mot grec, παρεγκεφαλὶς; le cervelet. *Voy.* ce mot. Castelli. (J. C.)

PARENCEPHALOCÈLE (*Pathologie chir.*), s. f., *parencephalocele*, de παρεγκεφαλὶς, le cervelet, et de κήλη, tumeur. On a donné ce nom à la hernie du cervelet, affection rare, et dont quelques observations ont été rapportées par MM. Lallement et Baffos. Cette maladie se présente sous la forme d'une tumeur molle, indolente ou peu douloureuse, pédiculée, sans changement de couleur à la peau, placée dans la région occipitale. Elle est formée par le cervelet qui s'échappe par une ouverture de l'os occipital. Cette hernie est irréductible. On doit faire la plus grande attention à ne pas la prendre pour une loupe, car son extirpation serait mortelle. (J. C.)

PARENCHYME, s. m., *parenchyma*. On donne ce nom à la substance pulpeuse et molle qui forme le corps des fruits, des feuilles, des pétales. On appelle aussi ainsi le tissu propre aux organes glanduleux du corps des animaux. (H. C.)

PARÉSIE (*Path.*), s. f., *paresis*. πάρεσις. Ce mot est synonyme de *paralysie*, suivant quelques lexicographes; selon d'autres, il en diffère un peu: il signifie paralysie légère, incomplète, portant sur le mouvement et non sur le sentiment. (CH.)

PARESSEUX (*Zool.*), s. m., *bradypus*; genre d'animaux mammifères de la famille des tardigrades. Les espèces qui le composent sont remarquables par la lenteur de leurs mouvements. (H. C.)

PARFUM, s. m., *suffimentum*, *suffimen*: nom donné à toute odeur agréable. (M. O.)

PARIÉTAIRE (*Bot.*), s. f., *parietaria*, de *paries*, muraille: genre de plantes de la famille des urticées et de la polygamie monœcie. La pariétaire commune, *parietaria officinalis*, qui pousse dans les vieux murs, renferme beaucoup

de nitrate de potasse et est diurétique. On en donne souvent le decoctum. (H. C.)

PARIÉTAL (*Anat.*), adj. et s. m., *parietalis*, de *paries*, mur, muraille, paroi. Les *os pariétaux* (ossa sincipitis vel bregmatis) sont deux os pairs occupant les parties latérales et supérieures du crâne, à la formation duquel ils concourent. Ils ont une forme quadrilatère; leur face externe est convexe, et présente à sa partie moyenne une éminence appelée *bosse pariétale*. Leur face interne ou cérébrale, qui est concave, offre un enfoncement qui correspond à l'éminence précédente, et qu'on nomme *fosse pariétale*. En haut et en arrière, près du bord supérieur de ces os, on voit un trou, dont l'existence n'est pas constante, nommé *trou pariétal*, et par lequel passe une veine qui aboutit au sinus longitudinal supérieur de la dure-mère. Chaque pariétal s'articule en haut avec son semblable, en bas avec le temporal, en avant avec le frontal, en arrière avec l'occipital, et par l'angle antérieur et inférieur avec la grande aile du sphénoïde. Les pariétaux se développent chacun par un seul point d'ossification. (J. C.)

PARISETTE (*Bot.*), s. f., *paris quadrifolia*; plante indigène qui forme un genre dans l'octandrie tétragynie et dans la famille des asparagoïdes. Elle croît dans nos bois humides. Elle a passé autrefois pour un philtre amoureux très-puissant : elle est émétique et nuisible; aussi ne l'emploie-t-on qu'à l'extérieur comme résolutive et anodyne. (H. C.)

PARISTHMIA (*Anat.*, *Path.*), mot grec, παρίσθμια. Ce mot a été employé pour désigner tantôt les amygdales et tantôt l'engorgement inflammatoire ou séreux de ces glandes. *Voy.* AMYGDALES, TONSILLITIS. Castelli. (J. C.)

PARKINSET (*Bot.*), s. m. *parkinsonia*; arbre fort élégant de l'Amérique méridionale, qui forme un genre dans la décandrie monogynie et dans la famille des légumineuses. Ses fleurs ont une odeur très-suave. (H. C.)

PARNASSIE (*Bot.*), s. f., *parnassia*; genre de la famille des capparidées et de la pentandrie tétragynie. Il renferme une petite plante indigène inusitée. (H. C.)

PARODONTIDES (*Path.*), mot grec latinisé, παροδοντίδες, de παρὰ, auprès, et de ὀδοὺς, dent; tumeurs développées sur les gencives, *parulis*. *V.* ce mot. (CH.)

PAROI (*Anat.*), s. f., *paries*, mur, muraille. On a donné ce nom aux parties qui forment la clôture, les limites de diverses cavités du corps, comme les parois du crâne, de la poitrine, de l'estomac, etc. (J. C.)

PAROLE (*Physiol.*), s. f., *loquela*. On donne ce nom à la voix articulée. (H. C.)

PARONIQUE et PARONYCHIA. *V.* PANARIS. (H. C.)

PARONYCHIE (*Pathol. chir.*), s. f., *paronychia* des Latins, παρωνυχία des Grecs, *panaris*. *V.* ce mot. (J. C.)

PAROPIÆ (*Anat.*), mot grec, παρώπιαι; l'angle externe ou le petit angle de l'œil. *V.* ANGLE. Castelli. (J. C.)

PARORASIS (*Path.*), mot grec, παρόρασις; perversion de la vue, qui empêche de bien juger de la couleur des objets. Ce mot vient de παρὰ, auprès, et de ὅρασις, vue. (CH.)

PARORCHIDO-ENTEROCÈLE (*Path. chir.*), s. f., *parorchido-enterocele*, *sive hernia parorchido-enterica*. Sauvages donne ce nom à la hernie intestinale compliquée du déplacement du testicule. *V.* HERNIE CONGÉNITALE. (J. C.)

PAROTIDE (*Anat.*), s. f., *parotis*, de παρὰ, proche, et de ὦς, génit. ὠτὸς, oreille. La *glande parotide* est la plus considérable des glandes salivaires. Située en partie au-devant, en partie au-dessous du pavillon de l'oreille, elle remplit l'excavation profonde qui existe sur les côtés de la face, entre le bord postérieur de l'os maxillaire inférieur, le conduit auditif externe et l'apophyse mastoïde du temporal. Sa forme est celle d'une pyramide irrégulière, dont la base serait dirigée en dehors. Son tissu est grisâtre, ferme, et composé de lobes qu'on peut décomposer en lobules et en granulations. La glande parotide fournit par chacune des granulations dont elle est composée, un conduit excréteur très-délié, qui se réunit avec ses voisins à la manière des veines, pour donner naissance à un canal excréteur considérable nommé *conduit parotidien* ou de *Stenon* (canal salivaire supérieur de quelques anatomistes). Ce conduit sort de la parotide, s'avance horizontalement dans l'épaisseur de la joue, qu'il perce au niveau du muscle buccinateur pour s'ouvrir dans la bouche par un orifice étroit, situé au niveau de la seconde dent molaire supérieure. Très-souvent le conduit de *Stenon* reçoit vers le milieu de sa longueur un autre conduit qui naît d'un corps glanduleux placé dans son voisinage, et qu'on a nommé *glande accessoire de la parotide*. On trouve dans l'épaisseur de la parotide un grand nombre de branches du nerf facial, des artères transversales de la face et auriculaire postérieure.

Elle reçoit aussi quelques filets du nerf maxillaire inférieur et des branches ascendantes du plexus cervical superficiel. Ses vaisseaux lymphatiques sont assez nombreux, et se rendent dans des ganglions placés à sa surface ou derrière l'angle de la mâchoire. Comme les autres glandes salivaires, la parotide sécrète de la salive qu'elle verse en abondance dans la bouche. (J. C.)

PAROTIDE (*Path.*), s. f. On nomme ainsi le gonflement aigu, le plus souvent inflammatoire, qui survient soit dans le parenchyme même de la glande de ce nom, soit dans les parties qui l'enveloppent. On a distingué les parotides en *essentielles* et en *symptomatiques*. Ces dernières se montrent particulièrement dans le cours du typhus et des affections aiguës les plus dangereuses. *V.* TYPHUS. Les autres se développent chez des individus qui n'ont pas d'autre maladie, et elles sont vulgairement désignées sous le nom d'*oreillons* : c'est d'elles spécialement qu'il doit être ici question.

Les parotides essentielles peuvent occuper les deux côtés du cou ou être bornées à un seul. Les causes qui y donnent lieu ne sont pas bien connues. Les enfants et les jeunes gens y sont plus sujets que les adultes. L'impression du froid en a été considérée comme la cause occasionnelle. Il n'est pas rare de voir cette maladie régner épidémiquement. Cullen la regardait comme contagieuse.

Des frissons, une agitation générale précèdent quelquefois l'apparition des parotides; mais dans le plus grand nombre des cas, ces phénomènes précurseurs manquent entièrement. Une douleur obtuse dans une des articulations de la mâchoire ou dans toutes les deux, et une sorte de gêne dans la mastication, sont les premiers symptômes qui se montrent. Il s'y joint bientôt un gonflement, d'abord obscur, puis de plus en plus manifeste. Si le gonflement occupe les deux côtés, et s'il est considérable, il s'étend à tout le cou et même à la face; il détermine plus ou moins de gêne dans la déglutition, la parole, et dans tous les actes qui nécessitent quelques mouvements de la mâchoire. Le plus souvent les parotides sont une maladie purement locale : dans quelques cas elles entraînent un trouble plus ou moins grand dans les autres fonctions, déterminent une réaction fébrile plus ou moins forte. Les symptômes augmentent communément d'intensité pendant quatre à cinq jours, et après avoir été stationnaires pendant un temps égal, ils disparaissent graduellement. La durée moyenne des parotides est de dix à quinze jours. Leur terminaison a lieu le plus souvent par résolution; quelquefois par métastase sur les testicules chez l'homme, sur les mamelles ou les grandes lèvres chez la femme; dans d'autres cas par la formation de pus soit dans la glande elle-même, soit dans le tissu cellulaire qui la recouvre. Chez quelques sujets l'inflammation laisse à sa suite un engourdissement chronique de ces parties.

On a conseillé dans le traitement des parotides l'emploi de la saignée, des purgatifs, des douches d'eau chaude sur la tumeur; mais ces moyens sont généralement inutiles, et quelquefois nuisibles. Il suffit ordinairement de garantir contre le froid les parties affectées, de faire observer aux malades le repos et le régime pour que la maladie se termine heureusement. Si l'inflammation était très-intense et accompagnée de mouvement fébrile, les saignées locales et même générales, les cataplasmes mucilagineux seraient indiqués. Si la disparition prompte des parotides était suivie d'accidents graves vers la tête ou la poitrine, il faudrait, indépendamment des autres moyens indiqués, couvrir d'un topique vésicant les régions parotidiennes. On applique des liniments résolutifs, des emplâtres de poix, de diachilum gommé, ou celui de *Vigo cum mercurio*, lorsqu'il reste une induration de la glande après que les phénomènes inflammatoires ont disparu. (CH.)

PAROTIDIEN (*Anat.*), adj.; qui a rapport ou appartient à la glande parotide. *Canal parotidien*. *V.* PAROTIDE. (J. C.)

PAROXYSME (*Path.*), s. m., *paroxysmus*, παροξυσμὸς, de παροξύνω, j'irrite. Ce mot exprime l'augmentation qui survient à des intervalles égaux ou inégaux dans les symptômes des maladies aiguës dont le type est continu. Il est synonyme d'*exacerbation*, et ne doit pas être confondu, bien qu'il l'ait souvent été, avec *accès*. *V.* ce mot. (CH.)

PAROXYSTIQUE (*Path.*), adj., *paroxysticus*. On donne cette épithète aux jours où reparaissent les paroxysmes ou mieux les accès des fièvres. On a aussi nommé *paroxystiques* les jours, les semaines où la réapparition des accès de fièvre intermittente est plus à craindre. (CH.)

PART (*Accouch.*, *Méd. lég.*), s. m., *partus*. On a désigné par ce mot tantôt l'accouchement et tantôt le fœtus. C'est dans ce dernier sens qu'on dit un *part*

légitime, pour indiquer un enfant qui vient au monde avec les conditions nécessaires pour le faire jouir des avantages accordés par les lois ; et *part illégitime*, pour indiquer un enfant qui ne réunit pas ces conditions. — *Faux part. Voy.* FAUSSE COUCHE. (J. C.)

PARTHÉNIE (*Bot.*), s. f., *parthenium ;* genre de la famille des corymbifères. Il renferme une plante inusitée. (H. C.)

PARTI, IE (*Bot.*), adj., *partitus ;* qui est profondément divisé par des incisions aiguës. Ce mot offre beaucoup de composés, *biparti*, *triparti*, *quinqueparti*, etc., selon le nombre des divisions qu'il a à indiquer. (H. C.)

PARTIBLE (*Bot.*), adj., *partibilis ;* susceptible d'une division spontanée. Les valves de beaucoup de capsules sont *bipartibles ;* le fruit du géranium est *quinquepartible.* (H C.)

PARULIE et PARULIS (*Path. chir.*), s. f., *parulis*, de παρὰ, proche, et de οὖλον, la gencive, *apostema parulis* ou *paroulis* de Sauvages. On donne ce nom à de petits abcès qui se forment dans les gencives, quelquefois sans cause connue, mais qui dépendent le plus souvent de la carie des dents. Il faut inciser ces petits abcès avec la pointe d'une lancette, et arracher la dent malade, s'ils dépendent de sa carie. (J. C.)

PAS-D'ANE (*Bot.*), s. m. ; nom vulgaire d'un tussilage. *V.* ce mot. (H. C.)

PASIPHYLOS (*Pharm.*), emplâtre sec composé de sulfate de fer, de sandaraque, etc. Inusité.

PASMA : synonyme de *cataplasme.* Inusité.

PASPALE (*Bot.*), s. m., *paspalum ;* genre de la triandrie digynie et de la famille des graminées. Les espèces qui le composent forment d'excellents fourrages. (H. C.)

PASSÆ UVÆ, mots latins qui signifient raisins secs.

PASSAVANTICUS PULVIS (*Pharm.*) ; poudre cathartique décrite par Schroder. Inusité.

PASSERAGE (*Bot.*), s. f., *lepidium ;* genre de la tétradynamie siliculeuse et de la famille des crucifères. Le cresson alénois appartient à ce genre, sous le nom de *lepidium sativum.* On a recommandé comme fébrifuge la passerage sauvage, *lepidium ruderale.* Ce remède a eu assez de succès. *V.* CRESSON ALÉNOIS. (H. C.)

PASSEREAUX (*Ornithol.*), s. m. pl., *passeres ;* nom d'un ordre d'oiseaux qui, pour la plupart, sont de passage, et ont pour caractères des tarses courts, et les deux doigts externes réunis par une courte membrane. Les pies, les corbeaux, les loriots, les rossignols sont des passereaux. (H. C.)

PASSIF (*Path.*), adj., *passivus.* Ce mot est opposé à actif. *V.* ACTIF. (CH.)

PASSIFLORE (*Bot.*), s. f. *V.* GRENADILLE.

PASSIFLORÉES (*Bot.*), s. f. pl., *passifloræ ;* famille de plantes dicotylédones qui a pour type le genre grenadille, en latin *passiflora.* (H. C.)

PASSIO (*Path.*), mot latin employé souvent comme synonyme d'*affection.* (CH.)

PASSIO HYPOCHONDRIACA (*Path.*), terme latin ; hypochondrie. *V.* ce mot.

PASSION (*Physiol.*), s. f., *passio ;* affection vive de l'âme, comme la colère, la frayeur, l'amour, la tristesse, la haine, etc. *V.* AFFECTION. (H. C.)

PASSION BOVINE (*Art vétér.*). C'est le claveau. *V.* ce mot.

PASSION CŒLIAQUE (*Path.*). C'est le flux cœliaque. *V.* CŒLIAQUE (Flux).

PASSION HYSTÉRIQUE (*Path.*), s. f., *passio hysterica.* C'est l'hystérie. *V.* ce mot.

PASSION ILIAQUE (*Path.*), s. f., *passio iliaca.* C'est l'iléus.

PASSULATUM (*Pharm.*) : sorte de médicament composé avec la pulpe de raisins secs que l'on passe par un tamis. Inusité. (M. O.)

PASSY (Eau de) : village aux environs de Paris où l'on trouve plusieurs sources d'eau composée de sulfates de chaux, de fer et de magnésie ; d'alun, de sel commun, de carbonate de fer, d'acide carbonique et d'un atome de matière bitumineuse. On les emploie comme toniques et astringentes. (M. O.)

PASTILLE (*Pharm.*), s. f., *pastillus ;* nom donné à un médicament solide et sec, arrondi, oblong, carré, triangulaire, etc., dont la base est une huile essentielle, et auquel le sucre sert d'intermède. On dit *pastilles d'ipécacuanha*, *de soufre*, etc. (M. O.)

PASTINACA, mot latin. *V.* PANAIS. (H. C.)

PATATE. *V.* BATATE. (H. C.)

PATE (*Pharm.*) : nom d'un médicament moins consistant et moins sucré que les tablettes, mais qui contient plus de substances mucilagineuses et quelquefois oléagineuses. On dit *pâte de réglisse*, *de jujubes*, *de guimauve*, etc. (M. O.)

PATELLA (*Anat.*), mot latin : la rotule. *V.* ce mot. (J. C.)

PATELLE (*Conchyliol.*), s. f., *patella;* genre de mollusques gastéropodes à coquille univalve. On en mange plusieurs espèces. D'autres sont remarquables par l'éclat de leur coquille. (H. C.)

PATHÉTIQUE (*Anat.*), adj., *patheticus*, en grec παθητικὸς; qui émeut les passions. On a donné ce nom à un muscle et à un nerf :

1° Le *muscle pathétique* ou *grand oblique*, *oblique supérieur de l'œil*, a été ainsi nommé, parce qu'en se contractant il fait exécuter au globe de l'œil des mouvements de rotation qu'on observe dans les passions violentes. *V.* OBLIQUE.

2° *Nerf pathétique* (nerf de la quatrième paire de beaucoup d'anatomistes ; nerf oculo-musculaire interne de M. Chaussier) Ce nerf est le plus petit de ceux que fournit l'encéphale; il naît derrière la paire postérieure des tubercules quadrijumeaux (*testes*), sur les parties latérales de la valvule de Vieussens. Ses racines se réunissent en un cordon mince, arrondi, qui se contourne sur les pédoncules du cerveau, et s'engage dans un canal que lui fournit la dure-mère proche l'apophyse clinoïde postérieure: il pénètre dans l'orbite par la partie la plus large de la fente sphénoïdale, et se termine dans le muscle oblique supérieur de l'œil en se partageant en plusieurs filets. (J. C.)

PATHOGÉNIE (*Méd.*), s. f. : nom donné à cette partie de la médecine qui a pour objet la formation et le développement des maladies. (CH.)

PATHOGNOMONIQUE (*Pathol.*), adj., *pathognomonicus*, de πάθος, maladie, et de γινώσκω, je connais. On donne cette épithète aux signes caractéristiques des maladies. *V.* SIGNES.

PATHOLOGIE (*Méd.*), s. f., *pathologia*, de πάθος, maladie, et de λόγος, discours. On nomme ainsi la branche de la médecine qui a pour objet la connaissance des maladies. On la divise elle-même en *pathologie générale* et *spéciale*. La première présente les maladies dans ce qu'elles offrent de commun : la seconde expose l'histoire particulière de chacune d'elles : elle se subdivise en *interne* et *externe*, ou *médicale* et *chirurgicale*. (CH.)

PATHOLOGIQUE (*Méd.*), adj., *pathologicus;* qui appartient à la pathologie. (CH.)

PATIAS : synonyme d'*écaille métallique*, et plus particulièrement d'*écaille de cuivre*. Inusité.

PATIENCE (*Bot.*), s. f., *rumex;* genre de l'hexandrie trigynie et de la famille des polygonées. Il renferme un assez grand nombre d'espèces, la plupart indigènes. Parmi elles nous distinguerons, 1° la patience officinale, *rumex patientia*, dont la racine, légèrement tonique, est très-employée dans les maladies de la peau, du foie et du système lymphatique; elle croît sur le bord des ruisseaux. 2° La patience sauvage, *rumex acutus*, qui a les mêmes propriétés et habite les mêmes lieux. 3° L'oseille rouge ou sang-dragon, *rumex sanguineus*, de la Virginie, et cultivée dans les jardins; ses feuilles ont des nervures d'un beau rouge, et donnent un suc laxatif : sa racine est un peu astringente. 4° La parelle, *rumex aquaticus*, employée comme tonique, astringente, antiscorbutique en Angleterre et en Suède, mais inusitée en France. 5° La patience violon, *rumex pulcher*, de Suisse, et cultivée dans quelques jardins comme herbe potagère. 6° L'oseille ordinaire, *rumex acetosa*. *V.* OSEILLE. 7° La rhubarbe des moines, *rumex alpinus*, originaire des Alpes, et ayant une racine employée comme purgative et tonique, à-peu-près dans les mêmes cas que celle de la rhubarbe, aux propriétés de laquelle elle semble participer. 8° L'oseille bouclier, *rumex scutatus*, d'Italie, possédant les mêmes vertus que l'oseille potagère. (H. C.)

PATIENTIÆ MUSCULUS (*Anat.*), mots latins : nom donné par Spigelius au muscle angulaire de l'omoplate. (J. C.)

PATOR NARIUM (*Anat.*), mots latins ; la cavité ou l'ouverture des narines. James. (J. C.)

PATURIN (*Bot.*), s. m., *poa;* genre de plantes de la triandrie digynie et de la famille des graminées. Il renferme un grand nombre d'espèces qui font souvent la base des prairies, et fournissent d'excellent fourrage. En Abyssinie, on cultive une espèce de poa dont on mange les graines entières comme le riz, ou dont on fait une farine. (H. C.)

PATURON (*Art. vétér.*), s. m. On nomme ainsi, dans le cheval, la partie comprise entre le boulet et la couronne. (CH.)

PATURSA (*Path.*), mot latin : nom donné par Fallope à la syphilis; on suppose qu'il était composé des mots suivants, *PAssio TURpis SAturnina*. (CH.)

PAUCIFLORE (*Bot.*), adj., *pauciflorus;* qui a peu de fleurs. (H. C.)

PAUCIRADIÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *pauciradiatus;* qui a peu de rayons. Cette épithète s'applique à des ombelles et à certaines fleurs radiées qui sont peu garnies de demi-fleurons. (H. C.)

PAULADADUM : mot employé pour désigner une variété de terre sigillée que

l'on trouve en Italie. *V.* Terre sigillée. Inusité.

PAULLINIE (*Bot.*), s. f., *paullinia;* genre de l'octandrie trigynie et de la famille des saponacées. Le decoctum de la paullinie cururu est employé par les indigènes du Brésil pour se procurer une ivresse agréable. La paullinie asiatique appartient aujourd'hui au genre *toddali.* *V.* ce mot. (H. C.)

PAULU : emplâtre décrit par Paul-Æginète. Inusité.

PAUME DE LA MAIN (*Anat.*), s. f., *vola*, en grec θέναρ; le creux ou le dedans de la main. Cette région de la main est limitée en dehors par l'éminence thénar qui répond au pouce, en dedans par l'éminence hypothénar qui correspond au petit doigt, en haut par l'articulation du poignet, et en bas par la base des quatre derniers doigts. (J. C.)

PAUPIÈRE (*Anat.*), s. f., *palpebra* des Latins, βλέφαρον des Grecs. Les paupières sont deux espèces de voiles mobiles placés au-devant de l'œil, qui, par leur écartement, permettent à cet organe de recevoir l'impression de la lumière, ou par leur occlusion plus ou moins complète, le mettent à l'abri d'une clarté trop vive ou de l'action des corps extérieurs. Séparées en haut du front par le sourcil, et confondues en bas avec les joues, les paupières ont été distinguées en *supérieure* et en *inférieure*. La première est beaucoup plus large et plus mobile que la seconde. Elles sont séparées l'une de l'autre au milieu par une fente transversale; leurs bords libres sont épais, garnis de poils appelés *cils :* soutenus par les cartilages tarses, ils se réunissent aux extrémités du diamètre transversal de l'orbite, en formant deux angles dont l'interne, plus ouvert que l'externe, est communément appelé le *grand angle de l'œil* (canthus major), par opposition à l'autre qu'on nomme le *petit angle.* Les paupières sont formées, 1° d'une couche dermoïde fort mince; 2° d'une membrane musculeuse, portion du muscle orbiculaire des paupières; 3° d'une membrane fibreuse particulière; 4° des fibro-cartilages tarses (*V.* Tarses); 5° d'une membrane muqueuse qui dépend de la conjonctive. — Les vaisseaux et les nerfs des paupières ont reçu le nom de palpébraux. *V.* Palpébral. (J. C.)

PAUSIS (*Path.*), mot grec, παῦσις; cessation, rémission. (Ch.)

PAVILLON (*Anat.*), s. m., du latin *papilio*, papillon. Les anatomistes ont donné ce nom à diverses parties :

1° Le *pavillon de l'oreille* ou l'*auricule.* *V.* Auricule.

2° Le *pavillon de la trompe utérine.* C'est l'extrémité libre, évasée et comme frangée de la trompe de la matrice. *V.* Trompe. (J. C.)

PAVILLON (*Inst. chir.*). On nomme ainsi l'extrémité évasée des sondes ou algalies par laquelle on introduit le stylet, et qui est opposée à l'autre extrémité qu'on appelle le *bec.* (J. C.)

PAVILLON (*Bot.*), s. m., *vexillum.* *V.* Étendard. (H. C.)

PAVOT (*Bot.*), s. m., *papaver;* genre de la polyandrie monogynie et de la famille des papavéracées; il renferme un grand nombre d'espèces, parmi lesquelles on distingue, 1° le coquelicot, *papaver rhœas* (*V.* ce mot); 2° le pavot d'Orient, *papaver orientale*, cultivé pour la beauté et la variété de ses fleurs, de même que, 3° le pavot des jardins, *papaver somniferum*, qui fournit l'opium (*V.* ce mot), dont les capsules donnent par la décoction un liquide calmant, et dont les graines renferment une huile douce et alimentaire qu'on en retire par expression : cette huile porte communément le nom d'*œillette*, et le pavot qui la produit est un grand objet de culture dans l'Europe australe. (H. C.)

PAVOT CORNU. *V.* Hypecoon.

PAVOT ÉPINEUX. *V.* Argemone.

PAVOTS (*Bot.*), s. m. pl. *V.* Papavéracées.

PEAU (*Anat.*), s. f., *pellis*, *cutis*, *corium*, en grec δέρμα, dont on a fait *derme* et *système dermoïde.* La peau constitue l'enveloppe générale du corps, sous la forme d'une membrane dense, serrée, résistante, épaisse, très-flexible et extensible, exposée au contact immédiat de l'air, et se continuant avec les membranes muqueuses au niveau des yeux, des narines, de la bouche, de l'anus, des parties génitales. La surface externe de la peau est surmontée d'un grand nombre d'éminences nommées papilles, et sillonnée d'une infinité de rides, les unes dépendantes de l'action des muscles, comme au front et aux paupières, à la paume de la main, à la plante des pieds; les autres produites par les rangées des papilles, comme au bout des doigts et des orteils, ou par la présence d'une articulation, ou enfin par une disposition particulière du tissu cellulaire, comme au cou.

Cette même face externe de la peau est couverte de poils, qui varient suivant les régions qu'ils occupent. Elle présente aussi une multitude de pores, dont les uns sont

les orifices excréteurs des follicules sébacés, tandis que les autres sont des bouches exhalantes et absorbantes.

La couleur de la peau n'est pas la même chez les différents peuples. Elle varie même beaucoup, suivant les âges, les sexes et les individus. Elle est noire chez les Nègres, cuivreuse chez les Américains, basanée chez les Arabes, blanche ou rosée chez les Européens. En général elle est beaucoup plus blanche et plus fine chez les femmes et les enfants que chez les hommes et les adultes : chez les vieillards, elle devient sèche et aride.

La surface interne de la peau est unie aux parties qu'elle recouvre par un tissu cellulaire dont la nature et la disposition ne sont pas les mêmes dans toute l'étendue du corps. L'adhérence de la peau aux organes sous jacents ne varie pas moins; elle est souvent peu marquée, comme au cou, au bas-ventre ; d'autres fois elle fournit des points d'attache à des muscles, comme à la paume des mains, au front, au sourcil.

La peau est composée de trois couches bien distinctes, le *derme* ou *corium*, le *corps muqueux réticulaire*, et l'*épiderme* ou *cuticule*. *V.* ces différents mots. La peau remplit des fonctions très-importantes et fort nombreuses. Elle enveloppe le corps, et le met en rapport avec les corps extérieurs; elle garantit les parties sous-jacentes, est le siége des sensations nommées le *tact* et le *toucher ;* elle doit être aussi considérée comme un organe essentiellement exhalant et absorbant, c'est-à-dire pouvant rejeter au-dehors une partie de nos liquides, ou absorber et introduire dans l'économie une foule de substances étrangères. (J. C.)

PEAUCIER (*Anat.*), adj. et s. m., *cuticularis*, de *cutis*, peau; qui a rapport ou appartient à la peau. — Le *muscle peaucier* (musculus latissimus colli de Soëmmering, *thoraco-facial* de M. Chaussier) est placé superficiellement sur les parties latérales du cou ; il est aplati, large et quadrilatère. Ses fibres, toutes parallèles les unes aux autres, sont obliques de bas en haut et de dehors en dedans. Elles naissent du tissu cellulaire qui couvre la partie antérieure et supérieure de la poitrine, passent au-devant de la clavicule, et viennent s'attacher à la partie inférieure de la symphyse du menton, à la ligne oblique externe de la mâchoire et à la commissure des lèvres. Les fibres de cette dernière insertion forment un faisceau distinct nommé par quelques anatomistes *musculus Risorius Santorini*. Le muscle peaucier abaisse la commissure des lèvres, et la porte en dehors : il contribue aussi à l'abaissement de la mâchoire inférieure; quand il se contracte, il fronce en travers la peau du cou. (J. C.)

PÉCARI (*Zool.*), s. m., *sus tajassu ;* quadrupède de la famille des mammifères pachydermes, et du genre cochon, qui représente le sanglier d'Europe dans le Nouveau-Monde, et qui, dans ce dernier, parcourt en bandes nombreuses les solitudes que couvrent de vastes forêts. Il suinte de son dos une liqueur très-fétide, mais sa chair est bonne à manger. (H. C.)

PECCANT, TE (*Path.*), adj., *peccans ;* nom donné par les médecins humoristes, aux humeurs qui pèchent en qualité ou en quantité. (Ch.)

PÊCHE (*Bot.*), s. f., *malum persicum;* fruit du pêcher; c'est un drupe, dont le volume, la figure et la saveur varient beaucoup, mais que l'on peut regarder comme le meilleur fruit de nos jardins (H. C.)

PECHEDEON (*Anat.*), mot grec, πηχέδεον. On a donné ce nom au périnée. *V.* ce mot. Castelli, James. (J. C.)

PÊCHER (*Bot.*), s. m., *amygdalus persica*, Linn.: arbre que la plupart des botanistes ont rangé dans le genre amandier. Ses fruits sont fort estimés sur nos tables ; ses feuilles et ses fleurs sont légèrement purgatives et anthelminthiques; on en prépare un sirop pour les enfans. (H.C.)

PÉCHYAGRE (*Path.*), s. f., *pechyagra*, de πῆχυς, coude, et de ἄγρα, proie : goutte qui affecte l'articulation du coude. (Ch.)

PECHYS (*Anat.*) : mot latin, πῆχυς, le coude, le cubitus. *V.* ces mots. Castelli. James. (J. C.)

PECHYTYRBE (*Path.*), πηχυτυρβη; nom donné par Forestus au scorbut. (Ch.)

PECQUET. *V.* Réservoir de Pecquet. (J. C.)

PECTEN (*Anat.*), le pubis. *V.* ce mot. James. (J. C.)

PECTEN VENERIS, mots latins : ils servent à désigner une plante ombellifère que l'on nomme en français *peigne de Vénus*, parce qu'à ses fleurs succèdent des fruits aciculés très-alongés et disposés sur un même rang comme les dents d'un peigne. *V.* Scandix. (H. C.)

PECTINÉ (*Anat.*), s. m. et adj., *pectineus* ou *pectinalis*, du mot latin *pecten*, le pubis. *Muscle pectiné.* (Muscle sus-pubio fémoral de M. Chaussier.) Ce muscle est placé à la partie interne et supérieure de la cuisse. Il est alongé, aplati, triangulaire. Il se fixe en haut, à l'espace qui sépare l'éminence iléo-pec-

tinée de l'épine du pubis, et se termine en bas par un tendon aplati à la ligne oblique qui descend du petit trochanter à la ligne âpre du fémur. Ce muscle fléchit la cuisse sur le bassin, la porte dans l'adduction et dans la rotation en dehors. Il peut aussi fléchir le bassin sur la cuisse. (J. C.)

PECTORAL (*Anat.*), adj., *pectoralis*, de *pectus*, la poitrine. On donne ce nom à diverses parties. *Cavité pectorale*. *Voyez* THORAX. Muscles pectoraux. Il y en a deux, savoir:

1° Le *muscle grand pectoral* (muscle sterno-huméral de M. Chaussier). C'est un muscle large, aplati, triangulaire, placé à la partie antérieure de la poitrine, au-devant de l'aisselle. Il s'attache d'une part au moyen de fibres aponévrotiques à la moitié interne du bord antérieur de la clavicule, à la face antérieure du sternum, aux cartilages des six premières vraies côtes, et de l'autre il se termine par un fort tendon, lequel s'insère au bord antérieur de la coulisse bicipitale de l'humérus. Le grand pectoral est spécialement destiné à mouvoir le bras, et peut lui imprimer différents mouvements. Si le bras est pendant sur les côtés du corps, il le porte en dedans et un peu en avant. Lorsque le bras est élevé, il l'abaisse et le porte en dedans; il peut aussi le porter dans la rotation en dedans. Si l'humérus est élevé et fixé, le grand pectoral entraîne le tronc vers l'extrémité supérieure.

2° *Muscle petit pectoral* ou *petit dentelé antérieur*. (Muscle costo-coracoïdien de M. Chaussier.) Placé au-dessous du précédent, à la partie antérieure et supérieure de la poitrine, il est aplati et triangulaire. Il s'attache par sa base qui paraît dentelée au bord supérieur et à la face externe de la troisième, quatrième et cinquième des vraies côtes, et de l'autre à la partie antérieure de l'apophyse coracoïde. Le petit pectoral porte l'épaule en avant et en bas, et fait exécuter à cette partie un mouvement de rotation, en vertu duquel son angle inférieur est porté en arrière, et l'antérieur abaissé. Lorsque l'épaule est fixée, il élève les côtes auxquelles il s'attache et concourt à la dilatation de la poitrine. (J. C.)

PECTORAL (*Thérap.*), adj., *pectoralis*; on a appliqué cette épithète, dans l'exercice de la médecine, aux remèdes regardés comme propres à combattre les maladies des poumons et de la poitrine. (H. C.)

PECTORALIS INTERNUS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins; muscle triangulaire du sternum. Riolan. (J. C.)

PECTORAUX (*Ichthyol.*), s. m. pl., *thoracici pisces*; nom d'une classe de poissons, plus souvent appelés *thoraciques*. *V.* ce mot. (H. C.)

PÉDAGRA: synonyme de tartre. *V.* ce mot. Inusité. (M. O.)

PÉDANE, s. m. *V.* ONOPORDE.

PÉDARTHROCACE (*Path.*), s. m., *pœdarthrocace*, de παῖς, enfant, de ἄρθρον, articulation, et de κακὸν, mal. Nom donné par M. A. Severin à l'affection généralement connue sous le nom de *spina-ventosa*. (CH.)

PEDES HIPPOCAMPI (*Anat.*), mots latins, les pieds d'hippocampe. *V.* ces mots. (J. C.)

PEDETHMOS (*Phys.*, *Path.*), mot grec, πηδηθμος, pulsation des vaisseaux, des veines et sur-tout des artères. (CH.)

PÉDICELLE (*Bot.*), s. m. *pedicellus*; petit pédoncule propre de chaque fleur en particulier, dans un groupe de fleurs, comme dans les ombelles, les thyrses; les panicules, etc. (H. C.)

PEDICULAIRE (*Path.*), adj., *pedicularis*, de *pediculus*, pou; maladie pédiculaire; c'est la phthiriase. *V.* ce mot. (CH.)

PEDICULAIRE (*Bot.*), s. f., *pedicularis*; genre de la famille des rhinanthoïdes et de la didynamie angiospermie. On a vanté autrefois, comme vulnéraire, la *pédiculaire des marais*, qui croît par toute la France dans les lieux aquatiques. On pense dans beaucoup de provinces que c'est cette plante qui donne aux bestiaux les poux qui les dévorent pendant l'été. (H. C.)

PÉDICULAIRES (*Bot.*), s. f. pl., *pediculares*. *V.* RHINANTHOÏDES. (H. C.)

PEDICULATIO (*Path.*), mot latin. Maladie pédiculaire. *Voy.* PHTHIRIASE. (CH.)

PÉDICULE (*Bot.*, *Chirurg.*), s. m., *pediculus*; diminutif de *pes*, pied. Les botanistes nomment *pédicules* les petites queues propres à certaines parties des plantes autres que les fleurs et les fruits. Les chirurgiens appellent ainsi la partie étranglée qui supporte certaines tumeurs, spécialement du genre des loupes et des verrues. (H. C.)

PÉDICULÉ, ÉE (*Bot.*, *Chirurg.*), adj., *pediculatus*; qui est muni d'un pédicule. (H. C.)

PEDICULUS, mot latin. *Voyez* POU.

PÉDICURE (*Méd.*), s. m.; nom qu'on donne aux personnes qui traitent les maladies des pieds, et spécialement les corps et les durillons de ces parties. (CH.)

PÉDIEUX (*Anat.*), adj. et s. m., de

pes, génit. *pedis*, le pied; qui a rapport ou appartient au pied. *Muscle pédieux* (muscle petit extenseur des orteils de Bichat; muscle calcanéo-sus-phalangettien commun de M. Chaussier). Ce muscle est placé à la région dorsale du pied. Il est aplati, mince, triangulaire, et divisé en quatre portions antérieurement. Il s'attache en arrière à la face externe du calcanéum et au bord antérieur d'un ligament qui unit cet os à l'astragale. En avant, chacune de ses divisions se termine par un tendon grêle, lequel se fixe successivement à la partie supérieure de l'extrémité postérieure de la première phalange du gros orteil, et aux secondes et dernières phalanges des trois orteils suivants. Ce muscle étend les quatre premiers orteils, et les dirige un peu en dehors. *Artère pédieuse.* (Artère dorsale ou supérieure du tarse.) On nomme ainsi la continuation de l'artère tibiale antérieure, qui s'étend depuis la partie moyenne du coude-pied jusqu'à l'extrémité postérieure du premier os du métatarse; elle s'engage ensuite à travers la partie postérieure du premier espace interosseux, pour se porter à la plante du pied et s'anastomoser avec l'artère plantaire externe. Les branches les plus remarquables qu'elle fournit sont les artères du tarse, du métatarse et les interosseuses dorsales du pied. (J. C.)

PÉDILUVE, s. m., *pediluvium*, *lavipedium* : synonyme de *bain de pieds*. (M. O.)

PÉDIMANES (*Zool.*), s. m. pl., de *pes*, pied, et de *manus*, main; nom d'une famille d'animaux mammifères onguiculés, remarquables en cela que leur pouce est séparé aux pieds de derrière, et que leurs mamelles sont contenues dans une poche placée sous leur ventre, ce qui les a fait aussi appeler *marsupiaux*, c'est-à-dire animaux à bourse. Tels sont les sarigues, les phalangers, etc. (H. C.)

PÉDOMÈTRE, synonyme d'*odomètre*. *V.* ce mot. (M. O.)

PÉDONCULAIRE (*Bot.*), adj., *peduncularis;* qui tient ou qui appartient au pédoncule. (H. C.)

PÉDONCULE (*Bot.*), s. m., *pedunculus*, diminutif de *pes*, pied; support qui soutient la fleur ou le fruit; lien qui attache ces parties à la branche ou à la tige. (H. C.)

PÉDONCULE (*Anat.*), s. m., *pedonculus*. On a désigné par ce nom divers prolongements ou appendices de l'encéphale. C'est ainsi qu'on doit appeler, selon M. le professeur Chaussier, *pédoncules du cerveau*, les prolongements qui se portent du cerveau à la protubérance annulaire, et que les anciens nommaient les *bras de la moelle alongée*. Les *pédoncules du cervelet*, ou les *cuisses de la moelle alongée*, sont deux prolongements annulaires, qui unissent la protubérance cérébrale avec les lobes du cervelet. On a aussi appelé *pédoncules* de la glande pinéale, deux bandelettes médullaires qui semblent sortir de la glande pinéale, pour se porter de chaque côté sur la région supérieure et interne des couches optiques. (J. C.)

PÉDONCULÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *pedunculatus;* qui est porté par un pédoncule. Ce mot est opposé à sessile. (H. C.)

PÉDOTROPHIE (*Hyg.*), s. f., *pædotrophia*, de παῖς, enfant, et τρέφω, je nourris; branche de l'hygiène qui a pour objet la nourriture des enfants. (Ch.)

PEGANELÆON : huile de rue. Inusité. (M. O.)

PEGANERON : nom d'un emplâtre dans la composition duquel entre la rue. Inusité. (M. O.)

PEGANIUM (*Bot.*), mot latin qui a servi à désigner la *rue*. *Voy.* ce mot. (H. C.)

PEGANUM. *V.* Harmale.

PEGERNUS : synonyme de *mercure*, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

PEIGNE (*Conchyliol.*), s. m., *pecten;* genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, dont les anciens faisaient un grand cas, et que l'on mange encore avec plaisir sur nos côtes. (H. C.)

PEIGNE DE VÉNUS. *V.* Pecten Veneris et scandix.

PELADE (*Path.*), s. f., *pelada*. Ce mot a le même sens qu'*alopécie*. *Voy.* ce mot. (Ch.)

PÉLAGIE (*Path.*), s. f., *pelagia* : sorte d'érysipèle squameux des mains, quelquefois des jambes et même de la face. (Ch.)

PÉLARGON (*Bot.*), s. m., *pelargonium* : genre nouvellement établi aux dépens de celui des géranium dans la monadelphie heptandrie et dans la famille des géranioïdes. (H. C.)

PÉLARION : nom d'un collyre décrit par Paul-Æginète. Inusité. (M. O.)

PÉLICAN (*Ornithol.*), s. m., *pelicanus*, *onocrotalus*. On a donné ce nom à un genre d'oiseaux de l'ordre des palmipè-

des, et remarquables par le volume de leur bec, au-dessous duquel est située une poche membraneuse qui leur sert de réservoir pour conserver une partie des poissons qu'ils ont pêchés et dont ils se nourrissent. Les pélicans sont répandus dans toutes les contrées méridionales de l'ancien monde. (H. C.)

PÉLICAN (*Inst. chir.*), s. m., *pelicanus*. On a donné ce nom à un instrument recourbé en manière de crochet, comme le bec de l'oiseau dont il porte le nom, et dont on se sert pour extraire les dents. (J. C.)

PÉLICIDE : synonyme de miel cuit, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

PELIOMA (*Path.*), mot grec, πελίωμα, ecchymose livide. (Ch.)

PELLACIA (*Path.*), mot latin employé par quelques auteurs dans la même acception que *pica*. (Ch.)

PELLAGRE (*Path.*), s. f., *pellagra* : nom d'une variété de l'ichthyose. *V.* ce mot. (Ch.)

PELLICULE (*Hist. nat.*), s. f., *pellicula*, diminutif de *pellis*, peau; membrane mince qui revêt en dedans la coque de l'œuf, qui recouvre certains fruits, ou certains organes des animaux. (H. C.)

PELMA (*Anat.*), πέλμα, mot grec, la plante du pied. James. (J. C.)

PELTALIS CARTILAGO (*Anat.*), mots latins. Le cartilage scutiforme ou thyroïde. *Voyez* Thyroïde. Castelli. (J. C.)

PELTIGÈRE (*Bot.*), s. f., *peltigera* : genre de plantes cryptogames de la section des lichens. On a vanté contre la rage, le lichen canin, *peltigera canina*, et contre les aphthes, le lichen aphtheux, *peltigera aphthosa*. Ces deux plantes croissent dans nos bois montagneux, et sont en pleine fructification pendant l'hiver. (H. C.)

PELVI-CRURAL (*Anat.*), adj., *pelvicruralis* : qui appartient au bassin et à la cuisse. M. le professeur Chaussier donne ce nom à l'artère iliaque primitive. *Voy.* Iliaque. (J. C.)

PELVI-TROCHANTÉRIEN (*Anat.*), adj., *pelvi-trochanterianus*; qui a rapport au bassin et au grand trochanter. La *région pelvi-trochantérienne* est formée par le muscle pyramidal, les deux obturateurs, les deux jumeaux et le muscle carré crural, lesquels se portent du bassin à la cavité digitale du grand trochanter. (J. C.)

PELVIEN, ENNE (*Anat.*), adj., *pelvinus*, de *pelvis*, le bassin; qui appartient ou a rapport au bassin. On a donné ce nom à diverses parties. On appelle *cavité pelvienne*, la cavité du bassin; *face pelvienne de l'os iliaque*, celle qui correspond à la cavité pelvienne; *membres pelviens*, les membres inférieurs ou abdominaux. M. le professeur Chaussier nomme *artère pelvienne* l'artère hypogastrique ou iliaque interne, et *artère sous-pelvienne* l'artère honteuse interne. — J'ai nommé *aponévrose pelvienne*, une expansion aponévrotique plus ou moins épaisse qui se fixe au détroit supérieur du bassin, en se continuant avec le *fascia iliaca* et l'expansion aponévrotique du muscle petit psoas. Cette aponévrose forme une sorte de cloison résistante, qui soutient efficacement le péritoine, et se trouve percée de plusieurs ouvertures par lesquelles passent divers organes. (J. C.)

PELVIMÈTRE (*Instr. chir.*), s. m., de *pelvis*, bassin, et de μέτρον, mesure. On a donné ce nom à divers instruments dont on se sert dans la pratique des accouchements pour mesurer les diamètres du bassin, et sur-tout le diamètre antéro-postérieur du détroit abdominal. Pour reconnaître les dimensions de ce détroit, on emploie deux instruments, le *compas d'épaisseur* et le *pelvimètre de Coutouly*. 1° Le *compas d'épaisseur* est formé de deux branches qui se rapprochent et s'écartent à volonté : on applique une de ses extrémités sur la symphyse pelvienne, et l'autre sur la saillie du sacrum. On déduit ensuite trois pouces pour l'épaisseur du pénil, du pubis et de la base du sacrum. 2° Le *pelvimètre de Coutouly* ressemble assez bien à ces instruments dont les cordonniers se servent pour mesurer la longueur du pied. On introduit les deux branches rapprochées dans le vagin, puis on les écarte de manière que l'une porte sur la base du sacrum, et l'autre derrière le pubis. Ce pelvimètre est très-incommode à appliquer; il vaut mieux, comme le conseille Baudelocque, explorer le diamètre antéro-postérieur du bassin avec le doigt indicateur que l'on introduit dans le vagin, et dont on dirige l'extrémité vers le sacrum. (J. C.)

PELVIS (*Anat.*), mot latin; le bassin; le bassinet des reins. *V.* ces mots. (J. C.)

PELVIS AURIUM (*Anat.*), mots latins : partie de l'oreille interne appelée le *limaçon*. *V.* ce mot. James. (J. C.)

PELVIS CEREBRI (*Anat.*), mots latins : cavité appartenant au troisième ventricule du cerveau, plus généralement connue sous le nom d'*entonnoir* ou d'*infundibulum*. *V.* ce dernier mot. James. (J. C.)

PEMPHYGODES et PEMPHIN-

GODES FEBRIS (*Path.*), terme latin : c'est la fièvre bulleuse ou le pemphigus avec mouvement fébrile ; peut-être aussi les anciens désignaient-ils sous ce nom une sorte de fièvre accompagnée d'émission de gaz par diverses voies, et même par les pores cutanés. (Ch.)

PEMPHIGUS (*Path.*), s. m., *pemphigus*, de πέμφιξ, bulle ou vessie ; affection cutanée qui consiste en des vessies jaunâtres, pellucides, d'un certain volume, formées par l'accumulation d'un liquide séreux sous l'épiderme, se rompant après quelques jours de durée, et laissant à nu le derme rouge qui se couvre d'écailles ou de croûtes.

Le pemphygus peut occuper toutes les parties de la peau ; se montrer même sur l'origine des membranes muqueuses. Quelques symptômes survenus dans le cours de cette affection ont fait présumer qu'elle se développait profondément aussi sur les membranes muqueuses des voies urinaires et digestives ; mais cette opinion n'est pas démontrée.

Les causes du pemphigus sont variées ; l'immersion des membres dans des eaux croupies, altérées par la putréfaction des matières animales, la morsure de certains reptiles et insectes venimeux, le contact des substances dites *vésicantes*, donnent lieu à une sorte de pemphigus accidentel. —Quant à celui qui survient spontanément, c'est-à-dire sans une cause immédiate, son étiologie est fort obscure. On a cru remarquer qu'il était plus fréquent parmi les femmes ; qu'un mauvais régime, que la suppression d'évacuations accoutumées, que l'impression du froid, etc., l'avaient quelquefois provoqué. Il a, dans quelques cas, paru régner épidémiquement.

Le gonflement est le premier symptôme qui paraît ; il est superficiel : la douleur et la rougeur ne tardent pas à s'y joindre. La vésicule se forme du deuxième au troisième jour ; elle s'agrandit rapidement : elle est transparente, demi-sphéroïde. Ces vésicules sont distendues les premiers jours ; elles deviennent ensuite molles, plates et ridées. Leur volume varie depuis celui d'un pois jusqu'à celui de la tête d'un fœtus à terme. Après la rupture de l'épiderme, il se forme des cailles sur l'endroit qu'occupait la vessie, et quelquefois il s'y établit momentanément une exhalation séro-purulente. La durée moyenne de l'éruption est de sept jours.

On a admis plusieurs variétés du pemphigus : les principales sont le pemphigus aigu, qu'on a subdivisé en simultané et en successif, et le pemphigus chronique.

Dans le *pemphigus aigu simultané* les vessies se montrent en même temps sur toutes les parties qu'elles doivent occuper. La durée totale de la maladie est égale à celle de chaque vessie en particulier.

Dans le *pemphigus aigu successif*, il y a plusieurs éruptions qui se succèdent à de courts intervalles, et qui souvent sont annoncées par un mouvement fébrile.

Dans le *pemphigus chronique*, les intervalles qui séparent chaque éruption sont beaucoup plus longs ; la durée de chaque vessie n'est guère plus considerable.

Le repos, un régime convenable, l'éloignement de tout ce qui pourrait irriter les parties malades ou déchirer l'épiderme soulevé, voilà les principales indications qu'offre le pemphigus aigu simultané. Dans celui qui présente plusieurs éruptions successives, on cherche à augmenter l'impulsion des liquides vers la peau, par les boissons chaudes et légèrement aromatiques, et plus tard par les toniques, tels que le vin et le quinquina. Dans le pemphigus chronique, on a observé de bons effets des boissons amères et aromatiques ; et dans quelques cas où ces moyens avaient échoué, des tisanes mucilagineuses. Lorsque l'éruption se prolonge indéfiniment, l'usage des sédatifs et même des répercussifs, tels que la décoction de morelle et de têtes de pavots, les solutions d'opium et d'extrait de saturne, les bains froids et les douches semblables ont souvent été utiles. Les révulsifs portés sur le canal intestinal ont aussi, dans plusieurs cas, produit de bons effets. (Ch.)

PENDULE (*Physiq.*), s. m., *pendulum* : nom donné à un poids suspendu de telle manière qu'il puisse faire des oscillations alternatives, c'est-à-dire aller et venir d'un point fixe, en vertu de sa pesanteur. (M. O.)

PENDULE COMPOSÉ : on donne ce nom au pendule composé de plusieurs poids attachés à un fil sans pesanteur : tels sont les pendules qui servent à nos usages, et dont la verge de suspension est ordinairement de métal. (M O.)

PENDULE SIMPLE : il consiste en un poids suspendu par un fil sans pesanteur, et mobile avec le fil autour d'un point fixe. (M. O.)

PÉNÉTRANT, ANTE (*Path. chir.*), adj. On se sert de ce mot pour désigner les plaies qui pénètrent dans l'une des trois grandes cavités splanchniques. Ainsi on dit *des plaies pénétrantes de la*

poitrine, *de l'abdomen*, etc.; *des plaies non pénétrantes*, etc. (J. C.)

PÉNICILLÉ, ÉE (*Hist. nat.*), adj., *penicillatus*, de *penicillum*, pinceau; qui est divisé à l'extrémité en manière de pinceau; qui se termine par un bouquet de poils ou de crins divergents. (H. C.)

PENICILLUS (*Band.* et *Appar.*), mot latin; un plumasseau, une tente de charpie. *V.* ces mots. Castelli, James. (J. C.)

PENIDIUM SACCHARUM : ancien mot employé pour désigner le sucre clarifié avec du blanc d'œuf évaporé, puis coulé sur un ais préalablement frotté avec de l'huile d'amandes douces. Inusité. (M. O.)

PENIL (*Anat.*), s. m., *pecten*, *pubes*; l'os pubis. Éminence située au-devant du pubis, au-dessus des organes de la génération, dans l'un et l'autre sexe. À l'époque de la puberté le pénil se couvre de poils; chez la femme il porte plus particulièrement le nom de *mont de Vénus*. *V.* ce mot. (J. C.)

PENIS (*Anat.*), s. m., *penis* : mot latin qu'on a fait passer dans la langue française comme synonyme de *membre viril* ou de *verge*. *V.* ce dernier mot. (J. C.)

PENNATIFIDE (*Bot.*), adj., *pinnatifidus*. *V.* PINNATIFIDE.

PENNATILOBÉ. *V.* PINNATILOBÉ.

PENNATIPARTI. *Voy.* PINNATIPARTI.

PENNATISÉQUÉ. *Voy.* PINNATISÉQUÉ.

PENNÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *pennatus*; épithète des feuilles qui, comme celles du poirier, ont leurs nervures disposées de chaque côté d'une nervure longitudinale principale. (H. C.)

PENNES (*Ornithol.*), s. f. pl. On appelle ainsi, dans les oiseaux, les grandes plumes des ailes et de la queue. Les premières sont appelées encore, pour les distinguer, *pennes remiges*, et les secondes *pennes rectrices*, ce qui indique leurs usages dans le vol des animaux qui les portent. (H. C.)

PENNIFORME (*Anat.*), adj., *penniformis*, de *penna*, plume; épithète des muscles dont les fibres charnues sont insérées des deux côtés d'un tendon moyen, comme les barbes d'une plume sur leur tige commune. (H. C.)

PENSÉE (*Bot.*), s. f., *viola tricolor*. *V.* VIOLETTE. (H. C.)

PENTAÈDRE (*Géomét.*), s. m., dérivé de πέντε, cinq, et d'ἕδρα, siége ou base. On donne ce nom à tout solide terminé par cinq faces. (M. O.)

PENTAGYNIE (*Bot.*), s. f., *pentagynia*, de πέντε, cinq, et de γυνὴ, femelle; nom que l'on donne, dans le système sexuel de Linnæus, aux ordres des plantes dont les fleurs sont munies de cinq pistils. (H. C.)

PENTAMOERON (*Pharmacie*) : onguent composé de storax, de mastic, d'opobalsamum et d'onguent de nard. Inusité. (M. O.)

PENTAMYRUM. *Voy.* PENTAMOERON.

PENTANDRIE (*Bot.*), s. f., *pentandria*, de πέντε, cinq, et de ἀνὴρ, mâle; nom de la cinquième classe du système sexuel de Linnæus. Elle renferme les plantes dont les fleurs hermaphrodites ont cinq étamines. (H. C.)

PENTAPÉTALE, ÉE (*Bot.*), adj., *pentapetalus*, de πέντε, cinq, et de πέταλον, pétale; épithète des corolles divisées en cinq pétales. (H. C.)

PENTAPHARMACUM (*Pharm.*) : nom donné à tout médicament composé de cinq ingrédients. (M. O.)

PENTAPHYLLE (*Bot.*), adj., *pentaphyllus*, de πέντε, cinq, et de φύλλον, feuille; qui a cinq feuilles ou folioles. (H. C.)

PENTAPTÈRE (*Bot.*), adj., *pentapterus*, de πέντε, cinq, et de πτέρον, aile; qui porte cinq ailes ou cinq côtes saillantes ou tranchantes. *V.* AILÉ. (H. C.)

PENTASPERME (*Bot.*), adj., *pentaspermus*, de πέντε, cinq, et de σπέρμα, graine; qui a cinq graines. (H. C.)

PENTATEUQUE CHIRURGICAL (*Nosol.*), s. m., *pentateuchus*, du mot grec πεντάτευχος, qui signifie les cinq livres de Moïse, la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome. C'est par analogie que quelques chirurgiens ont donné le nom de *Pentateuque chirurgical* à la division des maladies externes en cinq classes, les plaies, les ulcères, les tumeurs, les luxations et les fractures. Cette classification vicieuse est entièrement abandonnée. (J. C.)

PENTATOME (*Entomol.*), s. m., *pentatoma*; genre d'insectes hémiptères de la famille des phytadelges. Ces insectes se trouvent sur les plantes, répandent souvent une odeur très-désagréable, et sont confondus avec les espèces de plusieurs genres voisins sous le nom vulgaire de *punaises de bois*. (H. C.)

PENTHETHON : emplâtre décrit par Oribase. Inusité. (M. O.)

PEPASME (*Path.*), s. m., *pepasmus*, πεπασμὸς, de πεπαίνω, je cuis, *coction*; période des maladies dans laquelle la matière morbifique a déjà subi une sorte d'élaboration. *Voy.* COCTION et CRISE. (CH.)

PÉPASTIQUE (*Mat. méd.*), adj., *pepasticus.* Certains médecins ont ainsi nommé des médicaments auxquels ils attribuaient la vertu de favoriser la coction des maladies; d'autres ont employé ce mot comme synonyme de *maturatif.* (H. C.)

PÉPÉROMIE (*Bot.*), s. f., *peperomia;* genre de plantes de la diandrie monogynie, et qui renferme un assez grand nombre d'espèces du Pérou, parmi lesquelles on distingue la pépéromie crystalline, qui croît dans les lieux pierreux, et que son odeur suave fait rechercher pour la fabrication des liqueurs. Ce genre est très-voisin de celui des poivriers. (H. C.)

PEPIN (*Bot.*), s. m., *granum;* semence recouverte d'une enveloppe dure, épaisse et coriace, et qui se trouve au centre de certains fruits, comme les poires, les pommes, le raisin, les melons, les courges, etc. (H. C.)

PEPLYMENON CERATUM : cérat mentionné par Celse. Inusité. (M. O.)

PÉPON (*Bot.*), s. m., *pepo;* un des noms du potiron. *V.* COURGE. (H. C.)

PÉPONIDE (*Bot.*), s. f., *peponium;* fruit charnu dont les graines sont écartées de l'axe, qui se trouve ainsi presque vide, et dont la circonférence est beaucoup plus dure que le centre : tels sont le melon, le potiron, la courge, etc. (H. C.)

PEPSIS (*Phys.* et *Path.*), mot grec, πέψις, digestion, coction. *Voy.* ce mot. (CH.)

PEPTIQUE, adj., *pepticus. V.* PÉPASTIQUE. (H. C.)

PÉRAGU. *Voy.* CLERODENDRUM. (H. C.)

PÉRAPÉTALE (*Bot.*), s. m., *perapetalum.* Mœnch appelle ainsi les appendices qui s'élèvent d'une corolle ou de ses pétales; tels sont certains filets qu'on observe dans la fleur du ményanthe. (H. C.)

PÉRAPHYLLE (*Bot.*), s. m., *peraphyllum.* Le même auteur a désigné sous ce nom les bosses, les expansions ou les appendices d'un genre quelconque, qui s'élèvent sur le calice, comme dans les scutellaires. (H. C.)

PERCE-CRANE (*Inst. chir.*), s. m. On donne ce nom à un instrument de forme variable destiné à être porté sur la tête du fœtus, dans la vue de diminuer ses dimensions lorsque la nécessité de terminer l'accouchement étant reconnue, l'enfant, privé de vie, ne peut être expulsé par les efforts de la mère, ni extrait, soit au moyen de la version par les pieds, soit par l'application du forceps. L'opération que l'on exécute avec cet instrument, a reçu le nom de *céphalatomie. V.* ce mot. (J. C.)

PERCE-FEUILLE (*Bot.*), s. m., *buplevrum rotundifolium. Voy.* BUPLÈVRE. (H. C.)

PERCE-MOUSSE (*Bot.*), s. f., *polytrichum commune. Voyez* POLYTRIC. (H. C.)

PERCE-MURAILLE. *V.* PARIÉTAIRE.

PERCE-NEIGE. *V.* NIVÉOLE.

PERCE-PIERRE. *V.* BACILE.

PERCEPTA (*Hyg.*), mot latin adopté en français dans le langage de l'hygiène, pour indiquer d'une manière générale les effets de l'action nerveuse dans l'économie vivante, c'est-à-dire les sensations, les fonctions de l'âme, celles de l'esprit, et leur affaiblissement ou leur privation. (H. C.)

PERCEPTION (*Physiol.*), s. f., *perceptio*, de *percipere*, concevoir, recevoir; sensation qu'a le cerveau d'une impression faite sur un des organes des sens; transmission d'une impression au centre commun des sensations. (H. C.)

PERCHE (*Ichthyol.*), s. f., *perca;* genre de poissons osseux thoraciques de la famille des acanthopomes, et qui renferme un très-grand nombre d'espèces. La perche de nos rivières, *perca fluviatilis*, a une chair blanche, ferme, et d'une saveur exquise. Elle est très-estimée. (H. C.)

PERCLUS (*Path.*), adj., *membris captus;* qui ne peut pas exécuter de mouvements. (CH.)

PERCNOPTÈRE (*Ornithol.*), s. m. : nom spécifique d'un vautour. *V.* VAUTOUR. (H. C.)

PERCOLATIO : FILTRATION. *V.* ce mot. (M. O.)

PERCUSSION (*Méd.*), s. f., *percussio*, de *percutere*, frapper; action par laquelle un corps en frappe un autre. On *percute* les parois du thorax dans l'exploration de certaines maladies de la poitrine, où la nature du son rendu par la *percussion* éclaire le diagnostic. (H. C.)

PERDONIUM (*Pharm.*) : nom donné au vin imprégné de quelques-uns des principes des plantes. Inusité. (M. O.)

PERDRIX (*Ornithol.*), s. f., *perdix;* oiseau du genre tetrao de Linnæus, qui vit dans nos campagnes, et dont la chair est fort estimée. *V.* TETRAO. (H. C.)

PERDRIX BLANCHE. *V.* LAGOPÈDE.

PERETERION (*Inst. chir.*), mot grec, περητήριον. On a donné ce nom au *trépan perforatif. V.* TRÉPAN. Castelli. (J. C.)

PERFOLIÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *perfoliatus*; épithète des plantes dont les feuilles ont un disque sessile qui entoure la tige par sa base entière.—Quelques entomologistes ont aussi donné le nom de *perfoliées* aux antennes des insectes dont les articles sont élargis en manière de folioles. (H. C.)

PERFORANT, ANTE (*Anat.*), adj., *perforans*; qui perce. On a donné ce nom à plusieurs muscles dont les tendons passent dans l'écartement des fibres ou des tendons d'autres muscles appelés *perforés*. Ainsi Cowper, Douglas, Winslow, Soëmmering, nomment *perforants* les muscles fléchisseurs profonds des doigts et des orteils. *V.* FLÉCHISSEUR.—*Accessoire du perforant.* Winslow appelle ainsi le muscle accessoire au long fléchisseur commun des orteils. *V.* ACCESSOIRE. — On désigne aussi sous le nom d'*artères perforantes*, 1° à la main, des rameaux artériels fournis par l'arcade palmaire profonde, qui traversent les muscles et les espaces inter-osseux; 2° à la cuisse, trois ou quatre artères fournies par la fémorale profonde, et qui s'engagent à travers les ouvertures du muscle grand adducteur; 3° au pied, les rameaux antérieurs et supérieurs de l'arcade plantaire. (J. C.)

PERFORATIF (*Inst. chir.*), s. m., *perforativus*; qui perce. On donne ce nom à une espèce de trépan dont on se sert pour faire de petites ouvertures aux os. Cet instrument consiste en une lame d'acier poli, lozangique, terminée par une pointe triangulaire, de sorte qu'elle pique et coupe en même temps. (J. C.)

PERFORÉ, ÉE (*Anat.*), adj. pris quelquefois substantivement, *perforatus*; qui est percé. Les anatomistes ont donné ce nom à plusieurs muscles dont les fibres ou les tendons s'écartent pour laisser passer d'autres parties. Tels sont les muscles fléchisseur superficiel des doigts, court fléchisseur commun des orteils. On a nommé *muscle perforé de Casserius*, le muscle coraco-brachial, parce qu'il est percé d'une ouverture qui transmet le nerf musculo-cutané. Placentinus, avant Casserius, avait déjà désigné le coraco-brachial sous le nom de *muscle perforé*. (J. C.)

PERFRICTIO (*Path.*), mot latin, de *perfrigere*, avoir très-froid; refroidissement considérable. (CH.)

PÉRIANTHE (*Bot.*), s. m., *perianthium*, de περὶ, autour, et de ἄνθος, fleur: nom que donnait Linnæus à toute espèce de calice et d'involucre. Aujourd'hui, quelques botanistes font ce mot synonyme de *périgone*. *V.* PÉRIGONE. (H. C.)

PERIBLEPSIE (*Path.*), s. f., *periblepsis*, περιϐλεψις, de περὶ, autour, et de ϐλέπω, je regarde; regard effaré et incertain qui accompagne le délire. (CH.)

PERIBOLE (*Path.*), s. f., mot grec latinisé et francisé par quelques auteurs, de περιϐολὴ, parure, ajustement; et en pathologie, transport de la matière morbifique vers les parties extérieures. (CH.)

PÉRICARDE (*Anat.*), adj., *pericardium*, de περὶ, autour, et de καρδία, le cœur. Le péricarde est un sac membraneux qui enveloppe le cœur et les troncs artériels et veineux qui en sortent ou qui s'y rendent. Il est logé dans l'écartement du médiastin, au-dessus de l'aponévrose centrale du diaphragme, à laquelle il est fortement uni. Sa forme est triangulaire, comme celle du cœur, sur lequel il est exactement moulé. Le péricarde est composé de deux membranes: l'une, extérieure, fibreuse; l'autre, intérieure, est de nature séreuse; après avoir tapissé la face interne de la membrane précédente, elle se réfléchit sur le cœur et le recouvre en entier, sans cependant le contenir dans son intérieur, en quoi elle ressemble aux autres membranes séreuses. Le péricarde enveloppe le cœur, le retient en position, et facilite ses mouvements au moyen d'une quantité plus ou moins considérable de sérosité qu'il renferme. (J. C.)

PERICARDITE (*Pathol.*), s. f., *pericarditis*; inflammation du péricarde. Cette phlegmasie se présente sous des formes très-différentes, selon qu'elle affecte une marche aiguë ou chronique.

Péricardite aiguë. Elle est rarement partielle, presque toujours elle occupe tout le péricarde. Elle est quelquefois produite par des causes directes, telles que des contusions, des plaies de cette membrane; mais le plus souvent elle se développe spontanément sous l'influence des causes générales propres à toutes les phlegmasies. Des affections morales vives ont quelquefois paru y donner lieu. On cite quelques circonstances dans lesquelles la péricardite s'est montrée épidémiquement.

L'invasion est souvent subite et marquée par quelque phénomène particulier, tel que l'oppression ou une syncope. Les principaux symptômes sont une douleur vive, un sentiment de constriction dans la région du cœur, des battements très-prononcés dans cette partie, le désordre des pulsations artérielles qui sont quelquefois ralenties, et qui deviennent presque toujours inégales et irrégulières dans la dernière période: des défaillances, des syncopes, la gêne de la respiration qui est haute et courte, une toux sèche,

l'exaspération des principaux symptômes par la parole, le mouvement et les émotions vives ; une anxiété continuelle qui se montre dans les traits et dans l'inquiétude physique du sujet, la soif, la chaleur générale.

La péricardite peut avoir une terminaison heureuse. Quelques sujets, à la suite de cette affection, éprouvent des tiraillements dans la région du cœur, et sont sujets à des bouffées de chaleur qu'on attribue à des adhérences contractées entre les points contigus du péricarde. Le plus souvent la maladie se termine par la mort.

Le diagnostic est généralement très-obscur : souvent on trouve à l'ouverture des cadavres des péricardites qu'on n'avait pas soupçonnées, et on n'en trouve pas là où l'on avait présumé qu'il en existait une. Les lésions observées après la mort, sont des épanchements séro-purulents, des fausses membranes, comme dans la plèvre. *V.* PLEURÉSIE AIGUE.

Le traitement consiste dans l'emploi énergique des saignées générales et locales, le repos moral et physique, l'abstinence absolue d'aliments, l'usage des boissons rafraîchissantes, l'application d'un vésicatoire sur la région du cœur après les saignées.

La *péricardite chronique* est quelquefois partielle : elle peut succéder à la péricardite aiguë ou être primitive. Ses symptômes sont une douleur derrière le sternum, des palpitations obscures ; la main, placée sur la région du cœur, n'en distingue les pulsations que confusément et comme au travers d'un liquide. Cette région rend un son mat quand on la percute : le pouls est ordinairement petit et irrégulier ; la respiration est gênée, fréquente, interrompue ; le malade éprouve des défaillances et des syncopes, ses membres s'infiltrent, il tombe dans un dépérissement progressif. — La terminaison est presque toujours funeste : quelques malades succombent tout-à-coup, à une époque où ils conservent encore un certain degré de force.

Le traitement est à-peu-près le même que celui de la pleurésie chronique : la trépanation du sternum, l'ouverture du péricarde, ont été proposées comme propres à ouvrir une issue au pus amassé dans cette membrane. (CH.)

PÉRICARPE (*Thérap.*), s. m., *pericarpium*, de περὶ, autour, et de καρπὸς, poignet. *V.* ÉPICARPE. (H. C.)

PÉRICARPE (*Bot.*), s. m., *pericarpium*, de περὶ, autour, et de καρπὸς, fruit. Les botanistes donnent ce nom à l'enveloppe générale des graines, ou plutôt à tout ce qui, dans un fruit, n'est pas graine. Tout péricarpe est composé de trois parties, qui sont, en allant de la périphérie au centre, l'*épicarpe*, le *sarcocarpe* et l'*endocarpe*. *V.* ces mots. Les capsules, les coques, les gousses, les siliques, les follicules, les noix, etc., sont des péricarpes. (H. C.)

PÉRICHÈTE (*Bot.*), s. m., *perichætium*, de περὶ, autour, et de χαίτη, soie ; involucre soyeux ou velouté qui enveloppe la base du pédoncule de certaines fleurs. (H. C.)

PÉRICHONDRE (*Anat.*), s. m., *perichondrium*, de περὶ, autour, et de χόνδρος, cartilage. Membrane de nature fibreuse qui revêt les cartilages non articulaires, et présente beaucoup d'analogie avec le périoste pour son organisation et ses usages. (J. C.)

PÉRICHRISIS : synonyme de *liniment*. (M. O.)

PÉRICLASIS (*Path. chir.*), mot grec, περίκλασις ; fracture comminutive avec dénudation de l'os. Castelli. (J. C.)

PÉRICNEMIA (*Anat.*), mot grec, περικνημία, de περὶ, autour, et de κνήμη, la jambe ; les parties qui environnent le tibia. Castelli, James. (J. C.)

PÉRICRANE (*Anat.*), s. m., *pericranium*, de περὶ, autour, et de κρανίον, le crâne. On a donné ce nom au périoste qui revêt le crâne à l'extérieur. (J. C.)

PÉRIDESMIQUE (*Path.*), adj., *peridesmicus*, de περὶ, autour, et de δεσμὸς, lien. Quelques nosographes et lexicographes donnent ce nom à l'ischurie causée par une ligature serrée du pénis. (H. C.)

PÉRIÉRÈSE (*Opér. chir.*), s. f., *perieresis*, de περὶ, autour, et de ἐρέσσω, je rame. Sorte d'incision circulaire que les anciens pratiquaient aux environs des grands abcès. On ne fait plus la périérèse que dans l'extirpation de certaines tumeurs. (J. C.)

PÉRIESTECOS (*Path.*), mot grec, περιεστηκὸς, salutaire. (CH.)

PERIGLOTTIS GLANDULA (*Anatomie*), mots latins ; la glande de l'épiglotte. *V.* ÉPIGLOTTIQUE. (J. C.)

PÉRIGONE (*Bot.*), s. m., *perigonium*. M. de Candolle a donné ce nom à une corolle formée par la réunion du calice et des pétales dans toute leur étendue. Les fleurs des liliacées offrent des périgones au lieu de véritables corolles et de calices. (H. C.)

PÉRIGRAPHE (*Anat.*), mot grec, περιγραφή. Vésale appelle ainsi les intersections aponévrotiques du muscle droit de l'abdomen. Castelli, James. (J. C.)

PÉRIGYNE (*Bot.*), adj., *perigynus*, de περὶ, autour, et de γυνὴ, femelle ; épithète que l'on donne à la corolle et aux étamines lorsqu'elles sont implantées autour de l'ovaire. (H. C.)

PÉRIGYNIQUE (*Bot.*), adj., *perigynicus*, *perigynus ;* même étymologie, même signification, mais ce mot ne se joint qu'à *insertion*. (H. C.)

PÉRIKÈCE. *V.* Périchéte.

PÉRIN (*Anat.*), mot grec, πῆριν. Ce mot a été employé, suivant plusieurs auteurs, pour désigner les testicules ; et suivant d'autres, pour indiquer le périnée, l'anus. Castelli. (J. C.)

PERINEAL, ALE, ou PÉRINÉEN, ENNE (*Anat.*), adj., *perinæus*, *perinealis ;* qui a rapport ou appartient au périnée. — *Artère périnéale.* M. le professeur Chaussier appelle ainsi la division inférieure ou superficielle de l'artère honteuse interne. — *Détroit périnéal du bassin.* On a donné ce nom au détroit inférieur de cette cavité. — *Ischurie périnéale.* Nom donné par Sauvages à la rétention d'urine occasionée par une tumeur ayant son siége au périnée.—*Hernie périnéale.* On nomme ainsi une espèce rare de hernies, dans laquelle les viscères s'échappent par la partie inférieure du bassin, en passant sur les côtes du rectum pour venir faire saillie au périnée. (J. C.)

PÉRINÉE (*Anat.*), s. m., *perinæum* ou *interfæmineum* des Latins, περίνεον des Grecs, de περὶ, autour, et de ναίειν, habiter. Le périnée est cet espace qui se trouve à la région inférieure du tronc, entre les tubérosités sciatiques, l'anus et les parties génitales. Le périnée, moins grand chez la femme que chez l'homme, a la forme d'un triangle. Il est partagé en deux parties égales par une ligne médiane qu'on nomme le *raphé*. (J. C.)

PÉRINÉOCÈLE (*Path. chir.*), s. f., *perinæocele*, de περίνεον, le périnée, et de κήλη, tumeur, hernie. Sagar a donné ce nom à la hernie du périnée. (J. C.)

PÉRINEO-CLITORIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *perinæo-clitorianus*. M. le professeur Chaussier donne ce nom au muscle constricteur du vagin. *V.* Constricteur. (J. C.)

PÉRINYCTIDES (*Path.*), mot grec, περινυκτίδες, exanthème qui se montre la nuit et disparaît le jour.

PÉRIODE (*Path.*), s. f., *periodus*, de περὶ, autour, et de ὁδεύω, je marche; c'est le nom qu'on donne à chacun des temps ou espaces que la maladie doit successivement parcourir. Les auteurs ne sont pas d'accord sur le nombre des périodes des maladies ; la plupart n'en admettent que trois ; savoir, l'*accroissement*, l'*état* et le *déclin*. Quelques-uns considèrent l'*invasion*, le *prodrome*, la *terminaison*, comme autant de périodes. Quelques auteurs emploient aussi le mot *période* pour désigner, dans le cours des fièvres intermittentes, l'espace qui comprend un accès et une intermission. (Ch.)

PÉRIODEUTES (*Méd.*), mot grec, περιοδευταὶ, *circulatores*, *ambulans :* nom donné autrefois aux médecins qui parcouraient les villes pour y traiter les malades. (Ch.)

PÉRIODIQUE (*Path.*), adj., *periodicus*, même étymologie que *période ;* qui cesse et revient par intervalles. On donne cette épithète à certaines maladies, telles que les fièvres intermittentes, l'épilepsie, quelques hémorrhagies, etc. (Ch.)

PÉRIODYNIA (*Path.*), mot grec francisé par quelques lexicographes, *periodynie*, περιοδυνία ; douleur circonscrite et tensive. Ce mot est fréquemment employé par Hippocrate. (Ch.)

PÉRIORBITE (*Anat.*), s. m. Quelques anatomistes ont donné ce nom au périoste qui tapisse la fosse orbitaire. (J. C.)

PÉRIOSTE (*Anat.*), s. m., *periosteum*, de περὶ, autour, et de ὀστέον, os. Le périoste est une membrane fibreuse, blanche, résistante, qui environne les os de toutes parts, excepté les dents à leur couronne, et les endroits des autres os qui sont recouverts de cartilages La face externe du périoste est unie d'une manière plus ou moins intime aux parties voisines par du tissu cellulaire. Sa face interne recouvre les os dont elle remplit avec exactitude tous les enfoncements. Le périoste est uni aux os par de petits prolongements fibreux, et sur-tout par une quantité prodigieuse de vaisseaux qui pénètrent dans leur substance. Le périoste unit les os aux parties voisines ; il sert à leur accroissement, soit en fournissant par sa face interne, comme l'a démontré M. Béclard, une exsudation albumineuse, qui devient cartilagineuse, et finit par s'ossifier, soit en soutenant les vaisseaux qui les pénètrent pour leur porter les matériaux de leur nutrition. (J. C.)

PÉRIOSTOSE (*Path.*), s. f., *periostosis ;* tumeur du périoste. On nomme ainsi des tumeurs qui se développent sur les os, et qui sont formées par leur membrane extérieure. Ces tumeurs different des exostoses, en ce qu'elles ont un développement plus rapide et une consistance moins grande. (Ch.)

PÉRIPHÉRIE, s. f., *peripheria*, dé-

rivé de περὶ, autour, et de φέρω, je porte : nom donné à la circonférence ou à la surface extérieure d'un corps. (M. O.)

PERIPHIMOSIS. *Voy.* PARAPHIMOSIS.

PERIPLEUMONIA (*Pathol.*), mot latin, par corruption pour *peripneumonia*. *V.* PÉRIPNEUMONIE. (CH.)

PERIPLOQUE (*Bot.*), s. f., *periploca*; genre de la pentandrie digynie et de la famille des apocynées. La *periploca græca*, qui vient de Syrie et de la Sibérie, est cultivée dans les jardins pour couvrir des tonnelles. Une autre espèce d'Égypte et d'Arabie, fournit un suc concret purgatif, analogue à la scammonée. On mange en potage, dans l'Inde, les feuilles de la périploque esculente. (H. C.)

PERIPLYSIS (*Path.*), mot grec, περίπλυσις, *profluvium* : écoulement abondant, et plus particulièrement flux de ventre. (CH.)

PERIPNEUMONIE (*Path.*), s. f., *peripneumonia*, de πνεύμων, poumon, et de περὶ, autour ; dénomination moins exacte que celle de *pneumonie*, sous laquelle on désigne communément l'inflammation parenchymateuse du poumon. *V.* PNEUMONIE. (CH.)

PÉRIPNEUMONIE BATARDE (*Path.*) : peripneumonie fausse. *V.* ce mot.

PERIPNEUMONIE BILIEUSE, (*Path.*), *peripneumonia biliosa* ; expression sous laquelle les auteurs ont confondu les simulacres de pneumonie qui surviennent dans quelques fièvres bilieuses et l'inflammation des poumons, accompagnée d'état bilieux et de fièvre bilieuse. (CH.)

PERIPNEUMONIE CATARRHALE (*Path.*), *peripneumonia catarrhalis*. Les auteurs ont généralement désigné sous ce nom le catarrhe pulmonaire intense, avec mouvement fébrile et douleur dans quelques points de la poitrine. (CH.)

PÉRIPNEUMONIE FAUSSE (*Path.*), *peripneumonia notha* ; dénomination inexacte sous laquelle on a compris quelques affections qui simulent la pneumonie, et spécialement le catarrhe pulmonaire avec pleurodynie. (CH.)

PERIPNEUMONIE LATENTE (*Path.*), *peripneumonia latens* ; pneumonie cachée. C'est celle dont les signes sont assez obscurs pour qu'il soit difficile de la reconnaître. (CH.)

PERIPNEUMONIE VRAIE (*Pathol.*), *peripneumonia vera* ; c'est la péripneumonie : l'épithète *vraie* lui a été donnée par opposition au mot *fausse*.

PERIPSYXIS (*Pathol.*), mot grec, περίψυξις ; refroidissement considérable. (CH.)

PÉRIPYEMA (*Path.*), mot grec, περιπύημα, *circum suppuratio* ; suppuration autour d'un organe, d'une dent, par exemple. (CH.)

PÉRIRRHOIA (*Path.*), mot grec, περιῤῥοια ; afflux des liquides de tous les points du corps vers un organe qui doit en purger l'économie. (CH.)

PERISCEPASTRUM (*Band.*), mot latin ; sorte de bandage. *V.* CATHOLCEUS. James. (J. C.)

PERISCYPHISMUS (*Opér. chir.*), mot grec, περισκυφισμος ; opération décrite par Paul d'Ægine : elle consistait dans une incision que l'on pratiquait autour du crâne. On employait cette opération dans les fluxions habituelles des yeux, dans les douleurs de tête, etc. James, Castelli. (J. C.)

PERISPERME (*Bot.*), s. m., *perisperma*, de περὶ, autour, et de σπέρμα, semence. Jussieu appelle ainsi ce que feu Richard a nommé *endosperme*. *Voy.* ce mot. (H. C.)

PÉRISPERMIQUE (*Bot.*), adj., *perismermicus*, même étymologie ; qui a un périsperme. (H. C.)

PERISPHALSIS (*Opér. chir.*), mot grec, περισφαλσις ; mouvement circulaire que l'on fait exécuter à un os luxé pour le réduire. James. (J. C.)

PERISPORE (*Bot.*), s. m., *perisporium*. On nomme ainsi, dans les plantes cryptogames, ce que l'on appelle péricarpe dans les plantes phanérogames. (H. C.)

PERISTALTIQUE (*Physiol.*), adj., *peristalticus*, de περὶ, autour, et de στέλλω, je resserre ; épithète du mouvement par lequel les intestins, se contractant sur eux-mêmes, favorisent l'acte de la digestion. (H. C.)

PÉRISTAPHYLIN (*Anat.*), adj. et s. m., *peristaphylinus*, de περὶ, autour, et de σταφυλη, la luette ; qui est autour de la luette. On a donné ce nom à deux des muscles du palais, savoir :

1° Le *muscle péristaphylin interne* ou *supérieur* (muscle pétro-staphylin de M. Chaussier). Ce muscle est alongé, étroit, presque rond supérieurement, plus large et aplati inférieurement. Il s'attache en haut à la face inférieure du rocher et au cartilage de la trompe d'Eustachi ; en bas il se termine dans l'épaisseur du voile du palais. Il a pour usage de relever le voile du palais.

2° Le *muscle péristaphylin externe* ou *inférieur* (muscle ptérygo-staphylin de M.

Chaussier). Ce muscle est mince, aplati, étroit, réfléchi sur lui-même vers le milieu de sa longueur; il s'attache en haut à la base de l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde et à la trompe d'Eustachi; en bas il se fixe à la crète de la face inférieure de la portion horizontale de l'os palatin, et se perd dans l'épaisseur du voile du palais; vertical dans sa portion supérieure, il se réfléchit sous le crochet de l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde pour devenir horizontale dans l'inférieure. Ce muscle tend le voile du palais, et par-là s'oppose au passage des aliments dans les fosses nasales lors de la déglutition. (J. C.)

PÉRISTAPHYLI-PHARYNGIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *peristaphyli-pharyngeus.* Winslow a donné ce nom à une portion du muscle que les anatomistes ont appelé le pharyngo-staphylin ou palato-pharyngien. (J. C.)

PERISTERNA (*Anat.*), mot latin composé de περὶ, autour, et de στέρνον, le sternum. On appelait ainsi les parties latérales de la poitrine. (*Dict. rais. de méd.*) (J. C.)

PÉRISTOLE (*Physiol.*), mot grec, περιστολὴ, compression circulaire, *circumpressio;* action péristaltique. *V.* PÉRISTALTIQUE. (CH.)

PERISTOMA ou PERISTROMA (*Anat.*), mots grecs, περιστρωμα; la tunique veloutée ou muqueuse des intestins. Castelli, James. (J. C.)

PÉRISTOME (*Bot.*), s. m., *peristoma*, de περὶ, autour, et de στόμα, bouche; nom que l'on donne au contour de l'ouverture de l'urne des mousses, lequel peut être *nu*, *cilié* ou *denté*, *simple* ou *double*. (H. C.)

PÉRISYSTOLE (*Physiol.*), s. f., *perisystole*, de περὶ, autour, au-delà, et de συστολὴ, contraction; intervalle qui existe entre la systole et la diastole. *Voy.* ces mots. (H. C.)

PERITERION (*Inst. chir.*), mot grec, περιτηριον; le trépan perforatif. *V.* TRÉPAN. Castelli, James. (J. C.)

PÉRITESTE (*Anat.*), s. m., *tunica propria testis*, *peritestis;* mot hybride composé de περὶ, autour, et de *testis*, le testicule. Quelques anatomistes ont donné ce nom à la *tunique albuginée*. *V.* ALBUGINÉ. (J. C.)

PÉRITEXIS (*Path.*), mot grec, περιτηξις; colliquation jointe à l'érosion des parties. Castelli. (CH.)

PERITOINE (*Anat.*), s. m., *peritonæum*, de περὶ, autour, et de τείνω, je suis tendu. Le péritoine est une membrane séreuse, mince, translucide, perspirable, d'un trajet très-compliqué, qui revêt d'une part les parois de la cavité abdominale, et se prolonge de l'autre sur la plupart des organes qui y sont contenus, les enveloppe en tout ou en partie, les soutient, forme un grand nombre de replis, de franges, etc. Considéré dans l'homme, le péritoine représente, comme toutes les membranes séreuses, un sac sans ouverture, dont la surface interne, lisse et humectée de sérosité, est par-tout en contact avec elle-même; chez la femme, au contraire, il est percé d'une ouverture au niveau du pavillon de chaque trompe de l'utérus, avec la membrane muqueuse de laquelle il paraît se continuer. Pour faciliter l'étude de cette membrane, les anatomistes l'ont divisée en trois portions, l'une *supérieure* ou *épigastrique*, une *moyenne* ou *ombilicale*, et une *inférieure* ou *hypogastrique*. Les principaux replis formés par le péritoine sont le mésentère, les mésocolons, le ligament suspenseur du foie, les ligaments triangulaires, le ligament coronaire de cet organe, la faux de la veine ombilicale, les ligaments postérieurs de la vessie, les ligaments larges de l'utérus, le méso-rectum, les épiploons, etc. *V.* ces différents mots. Au-dessous du col de la vésicule biliaire, le péritoine offre une ouverture triangulaire nommée *hyatus de Winslow*, par laquelle il se prolonge pour passer derrière l'estomac, et aller former une sorte de cavité secondaire appelée l'*arrière-cavité péritonéale* ou *cavité des épiploons*. Le péritoine présente la même structure que les membranes séreuses en général. Son épaisseur est plus grande aux lombes et derrière la paroi antérieure de l'abdomen : sur le foie, la rate, l'estomac, les intestins, dans les épiploons sur-tout, sa ténuité est excessive. Cette membrane fournit chez le fœtus mâle un prolongement qui accompagne le testicule lors de sa descente et doit former la tunique vaginale. Chez le fœtus femelle il envoie souvent à travers le canal inguinal un petit prolongement séreux, nommé le *canal de Nuck*, du nom de l'anatomiste qui, le premier, a fait connaître cette disposition. (J. C.)

PERITONACRIXIS (*Pat. chir.*), *peritonacrixis*, formé de περιτόναιον, le péritoine, et de ῥηγνύω, je brise; hernie formée à travers une rupture du péritoine (*Dict. de scienc. méd.*) (J. C.)

PÉRITONÉAL, ALE (*Anat.*), adj., *peritonæus;* qui a rapport ou appartient au péritoine. *Membrane péritonéale*, *replis péritonéaux*. *V.* PÉRITOINE. (J. C.)

PÉRITONITE (*Path.*), s. f., *peritonitis*, inflammation du péritoine. — On

on distingue plusieurs espèces, dont les principales sont désignées par les noms d'*aiguë*, de *chronique*, de *partielle*, de *générale*, de *puerpérale*.

Péritonite aiguë. Des contusions, des plaies, des opérations pratiquées sur le ventre, en sont quelquefois les causes déterminantes; des épanchements de bile, d'urine, de pus, de sang, de matières alimentaires ou fécales, peuvent également la produire; les changements qui s'opèrent dans l'acte de l'accouchement y donnent aussi quelquefois lieu. Les femmes y sont, par ce motif, plus exposées que les hommes. Le plus souvent la péritonite se développe sous l'influence de causes obscures, comme la plupart des autres phlegmasies.

L'invasion est tantôt lente et tantôt rapide. Elle est quelquefois marquée par un frisson.

Les principaux symptômes sont une douleur aiguë, exaspérée par la plus légère pression, avec chaleur; dureté du ventre, puis distension gazeuse, épanchement d'un liquide séro-purulent dans la cavité péritonéale, épanchement qui peut être reconnu quelquefois par une fluctuation obscure, et toujours par la percussion de l'abdomen, qui rend un son obscur là où peu avant le son était très-clair. A la douleur, à la contraction ou à la distension du ventre, se joignent des nausées, des vomituritions, des vomissements, la constipation, la pâleur de la face, l'altération profonde des traits, le décubitus dorsal, l'abattement moral et physique, la soif, la gêne de la respiration qui est fréquente et courte, l'accélération et la concentration du pouls, l'élévation de la chaleur, la diminution dans la sécrétion de l'urine.

La marche de la péritonite aiguë est généralement exacerbante. Sa durée est courte: elle s'étend rarement au-delà de quelques semaines, et souvent elle se termine dans l'espace de quelques jours et même de vingt-quatre heures.

Sa terminaison est le plus ordinairement fâcheuse, quand l'inflammation occupe avec une certaine intensité *tout le péritoine*. — Elle l'est dans presque tous les cas, lorsqu'il s'est formé rapidement une collection purulente dans l'abdomen. Il en est autrement dans la *péritonite partielle*. Ici, la douleur est circonscrite; le gonflement est borné à un point du ventre, les vomissements ont rarement lieu, la constipation est moins rebelle, la physionomie n'est pas altérée et la fièvre est moins forte. Cette espèce de péritonite se termine communément d'une manière heureuse, quand elle est traitée suivant les règles de l'art.

Quand la guérison a lieu, la phlegmasie se termine par résolution, et plus fréquemment par adhérence. La suppuration n'entraîne pas nécessairement la mort, sur-tout quand elle a lieu dans une petite portion du péritoine; le pus peut être résorbé, comme il peut aussi se faire jour dans les intestins, l'estomac, la vessie, etc., être évacué au-dehors, de manière à ne laisser aucun doute sur sa présence. Lorsque la mort a lieu, elle peut survenir dans la première période de la maladie, avant qu'un épanchement ait eu lieu dans le ventre; mais en général cet épanchement existe déjà lorsque la mort survient. Elle est précédée du hoquet, de la régurgitation des matières contenues dans l'estomac, de la décomposition des traits, du refroidissement progressif.

A l'ouverture du cadavre on trouve seulement de la rougeur dans le tissu cellulaire qui tapisse l'extérieur du péritoine, si la mort a eu lieu dès le premier ou le second jour: si la mort a été moins prompte, on trouve entre les circonvolutions intestinales une matière demi-concrète, blanchâtre ou grisâtre, qui adhère faiblement aux parties entre lesquelles elle est placée. — Si le sujet a survécu plus long-temps, on trouve une certaine quantité de sérosité purulente, dans laquelle nagent des flocons albumineux et des concrétions semblables appliquées sur plusieurs points du péritoine. Dans quelques cas, on trouve dans le péritoine une matière étrangère dont la présence a déterminé l'inflammation, et l'on reconnaît l'ouverture par laquelle elle a été introduite dans la cavité péritonéale.

La péritonite aiguë réclame l'emploi de la méthode antiphlogistique: est-elle générale ou intense, il faut recourir à des saignées abondantes et répétées, surtout dès le début, dans les premières heures de la maladie; on couvre en même temps le ventre d'un grand nombre de sangsues, et l'on cherche à solliciter doucement les évacuations alvines, à l'aide de l'huile de ricin, du sirop de chicorée, ou des sels neutres. La péritonite est-elle partielle, les saignées locales suffisent ordinairement. — Dans les deux cas, le repos et la diète absolue sont indispensables, et l'on doit éloigner scrupuleusement toute pression douloureuse. On s'abstiendrait même des topiques émollients, si leur poids exaspérait la douleur. — Les vésicatoires sur le ventre peuvent être employés, lorsque la faiblesse ne permet plus de tirer du sang.

Péritonite puerpérale. On nomme ainsi l'inflammation du péritoine qui survient chez les femmes récemment accouchées. L'impression du froid, les émotions vives, les erreurs de régime, l'usage intempestif des cordiaux dans le travail, un accouchement long et difficile, la suppression des lochies, en sont les causes occasionnelles les plus fréquentes. Cette affection se montre quelquefois épidémiquement dans les maisons destinées aux femmes en couches.

Les symptômes sont en grande partie les mêmes que ceux des autres péritonites aiguës. — Elle en diffère seulement en ce qu'elle est accompagnée de la suppression des lochies, qui peut en être l'effet comme la cause; de l'affaissement des mamelles et d'une augmentation beaucoup plus considérable du ventre, dont les parois distendues pendant la grossesse n'offrent pas la résistance ordinaire.

La *Péritonite chronique* succède souvent à l'inflammation aiguë; elle peut aussi se former lentement et être primitive. Ses causes sont en partie les mêmes que celles de la péritonite aiguë.

Ses principaux symptômes sont une douleur obscure, qui ne se fait sentir que par la pression et dans les secousses, la tuméfaction et la dureté du ventre, quelquefois le son mat rendu par la pression, la constipation, l'œdème, l'accélération du pouls et le dépérissement progressif. — C'est sur-tout dans cette variété de la péritonite que le pus amassé dans quelque portion du péritoine peut se faire jour dans les organes contigus, et être évacué avec les excréments, l'urine, etc.

Le traitement varie, comme celui des autres phlegmasies chroniques, selon que l'inflammation s'est prolongée d'elle-même, ou qu'elle a été entretenue et prolongée par des causes irritantes. Dans ce dernier cas elle peut être considérée comme une inflammation aiguë prolongée, et réclame encore la méthode antiphlogistique; dans l'autre, les révulsifs appliqués aux cuisses ou sur le ventre même, sont spécialement indiqués. Dans les deux circonstances, les bains et les douches peuvent être mis en usage, avec des modifications diverses selon les cas particuliers. Une collection purulente qui se forme dans une portion du péritoine, peut aussi fournir des indications chirurgicales importantes à remplir. (Ch.)

PÉRITROPE (*Bot.*), adj., *peritropus;* épithète des graines qui, de l'axe du fruit, sont dirigées sur les côtés du péricarpe. Richard. (H. C.)

PÉRIZOMA (*Band.*), mot grec, περίζωμα, de περιζώννυμι, ceindre; bandage, ceinture. Fab. de Hilden appelle ainsi les bandages herniaires. Castelli, James.

PERKINISME (*Thérap.*), s. m. On a donné ce nom à une méthode de traitement, inventée à Plainfeld, dans l'Amérique septentrionale, par le médecin Perkins. Cette méthode consiste à promener sur la peau les extrémités de deux aiguilles faites chacune d'un métal différent. Aussi vanté dans l'origine que le mesmérisme l'a été, le perkinisme est aujourd'hui abandonné. (H. C.)

PERLE (*Hist. nat.*), s. f., *margarita*, *perla;* concrétion plus ou moins arrondie, d'un blanc argentin, d'une grande dureté, d'un poli brillant, qui se forme dans plusieurs espèces de coquillages, et en particulier dans l'avicule, qu'on a, pour cette raison, autrefois nommée *mater perlarum*, et qui vit dans les mers des pays chauds. Dans tous les pays, la beauté recherche les perles pour sa parure, le luxe leur donne un grand prix, la mode les met en circulation, mais la médecine en a abandonné l'usage. Naguère cependant, on les donnait en poudre comme astringentes, et on les faisait entrer dans plusieurs électuaires précieux. Les perles sont composées de carbonate de chaux et d'une matière animale. *Voy.* AVICULE. (H. C.)

PERLE (*Path. chir.*), s. f., *margarita.* On a donné ce nom, 1° à l'*albugo*, lorsqu'il est brillant et blanc comme une perle; c'est le *leucoma albugo* de Sauvages; 2° à un abcès qui se développe entre les lames de la cornée transparente, dont il pousse la plus extérieure en avant, de manière à produire une tumeur lenticulaire, d'un blanc mat comme celui des perles; 3° Jean de Gadesden appelle *perle* le ptérygion. *V.* ce mot. (J. C.)

PERLÉ (*Pharm.*). Dans le commerce, on donne le nom d'*orge perlé* à celui qui est entièrement privé de ses enveloppes furfuracées, et réduit en globules blancs, analogues à des perles pour la forme et la couleur. (H. C.)

PERMÉABILITÉ (*Physiq.*), s. f., *permeabilitas*, dérivé de *per*, à travers, et de *meo*, je passe. Propriété de certains corps en vertu de laquelle ils livrent passage à d'autres corps. Il n'est guère de corps, excepté le calorique, qui ne puisse livrer passage à un certain nombre d'autres; ainsi le verre est perméable au fluide lumineux, le papier est perméable à l'eau. (M. O.)

PERMÉABLE, adj.; épithète donnée aux corps qui jouissent de la perméabilité. (M. O.)

PERNICIEUSES (Fièvres) (*Path.*), *febres perniciosæ*. On comprend sous ce nom un groupe de fièvres intermittentes et rémittentes, dont l'intensité est si grande qu'elles se terminent par la mort dans le cours de quelques accès.

Leurs causes sont à-peu-près les mêmes que celles des autres intermittentes ; elles paraissent seulement avoir un plus haut degré d'énergie.

Quelques fièvres pernicieuses sont caractérisées par la perte ou la diminution considérable du mouvement et du sentiment. Toutes les autres présentent pour symptômes communs une altération profonde de la physionomie, une prostration subite et considérable des forces, la faiblesse et l'irrégularité du pouls. Beaucoup d'entre elles offrent en outre un ou plusieurs symptômes très-graves qui leur impriment un aspect tout particulier.

Elles se montrent presque constamment sous le type tierce ou double-tierce. Leur marche est fort rapide ; le danger augmente à chaque accès : le quatrième ou le cinquième est presque inévitablement mortel, quand les premiers ne l'ont pas été. Quelquefois aussi la durée des accès augmente, et la maladie tend à prendre le type rémittent et même continu.

L'administration de la poudre de quinquina à haute dose (une ou plusieurs onces), est le remède spécifique de ces maladies ; peut-être sera-t-elle remplacée utilement par le sulfate de quinine.

On a admis un grand nombre de variétés de ces fièvres ; voici les principales :

1° Quelques-unes offrent pour symptôme prédominant une douleur très-vive : telles sont les fièvres *cardialgique*, *pleurétique*, *céphalalgique*, *rhumatismale*, qui sont caractérisées par des douleurs vives à l'estomac, au côté de la poitrine, à la tête, ou aux parties que le rhumatisme occupe ordinairement, comme les articulations ou les lombes.

2° D'autres présentent pour caractères des douleurs très-vives avec des évacuations excessives ; telles sont les fièvres *cholérique*, *dysentérique*, dans lesquelles les malades offrent les symptômes du choléra-morbus ou de la dysenterie.

3° D'autres ont pour symptôme principal une évacuation excessive qui n'est accompagnée d'aucune douleur ; telles sont les fièvres *hépatique*, *atrabilaire*, *diaphorétique*, dans lesquelles le malade éprouve, soit un flux abondant de matières séro-sanguinolentes, ou noirâtres et épaisses, soit une sueur copieuse qui entraîne de fréquentes lipothymies.

4° Une quatrième série, dans laquelle sont rangées les fièvres pernicieuses qui n'offrent ni douleur, ni évacuation, comprend celles qu'on a désignées sous les noms de *soporeuse*, *épileptique*, *cataleptique*, *tétanique*, *convulsive*, *paralytique*, *hydrophobique*, *syncopale* et *algide*. Elles offrent les symptômes de l'épilepsie, de la catalepsie, du tétanos, les convulsions ou la paralysie, l'hydrophobie, des syncopes, un refroidissement extrême, qui se reproduisent et disparaissent sous forme d'accès.

A ces variétés il faut joindre encore la fièvre *gangréneuse*, dans laquelle le principal symptôme est la gangrène qui s'étend des extrémités vers le tronc. (CH.)

PERNIO (*Path.*), mot latin ; engelure. *V.* ce mot. (CH.)

PERODACTYLEUS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins ; muscle long fléchisseur commun des orteils. Riolan. (J. C.)

PÉRONÉ (*Anat.*), s. m., *fibula*, *cruris radius*, *vel focile minus*, *sura* des Latins, du mot grec περόνη, une agrafe. Les Grecs ont donné ce nom à l'os long et grêle qui est placé à la partie externe de la jambe. Le péroné est un os pair, non symétrique, prismatique et légèrement contourné sur lui-même. Son extrémité supérieure ou tibiale est arrondie, porte le nom de *tête du péroné*, et s'articule avec le tibia. Son extrémité inférieure ou tarsienne est plus volumineuse que la précédente, s'articule avec le tibia et l'astragale, et forme la *malléole externe*. Le corps du péroné présente trois faces séparées par trois bords plus ou moins saillants. Il est séparé du tibia par l'*espace inter-osseux* ; il se développe par trois points d'ossification, un pour le corps, et un pour chaque extrémité. (J. C.)

PÉRONÉO-MALLÉOLAIRE (*Anat.*), adj., *peronæo-malleolaris* ; qui a rapport à la malléole externe formée par le péroné. M. le professeur Chaussier donne ce nom, dans sa Nomenclature anatomique, à la petite veine saphène ou saphène externe de la plupart des auteurs. *V.* SAPHÈNE. (J. C.)

PÉRONÉO-PHALANGINIEN DU GROS ORTEIL (*Anat.*), adj., *peronæo-phalanginianus maximi digiti pedis*. M. le professeur Dumas a nommé ainsi le muscle long fléchisseur du gros orteil (péronéo-sous-phalangettien du pouce, Chaussier), parce qu'il se porte du péroné à l'extrémité inférieure de la seconde phalange du gros orteil. *V.* FLÉCHISSEUR. (J. C.)

PÉRONÉO-SOUS-PHALANGET-

TIEN DU PREMIER ORTEIL (*Anat.*), s. m., *peronæo-infra-phalangettianus primi digiti pedis.* M. Chaussier a donné ce nom au muscle long fléchisseur du gros orteil, parce qu'il s'attache d'une part au péroné, et de l'autre à la dernière phalange ou phalangette du premier orteil. *V.* Fléchisseur. (J. C.)

PÉRONÉO-SOUS-TARSIEN (*Anat.*), s. m., *peronæo-infra-tarsianus.* M. Chaussier a donné ce nom au muscle long péronier latéral, parce qu'il se porte de la partie supérieure et externe du péroné à la partie postérieure du premier os métatarsien, en croisant obliquement la direction du tarse. *V.* Péronier. (J. C.)

PÉRONÉO-SUS-MÉTATARSIEN (Grand) (*Anat.*), s. m., *major peronæo-supra-metatarsianus.* Nom donné par M. le professeur Chaussier au muscle moyen péronier, parce qu'il s'attache d'une part au péroné, et de l'autre à la partie supérieure de l'extrémité postérieure du cinquième os métatarsien. *V.* Péronier. (J. C.)

PÉRONÉO-SUS-MÉTATARSIEN (Petit) (*Anat.*), *minor peronæo-supra-metatarsianus.* M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle court péronier ou péronier antérieur, parce qu'il se porte de l'extrémité inférieure du péroné à l'extrémité postérieure du cinquième os du métatarse. *V.* Péronier. (J. C.)

PÉRONÉO-SUS-PHALANGETTIEN COMMUN (*Anat.*), s. m., *peronæo-supra-phalangettianus communis.* Nom que M. le professeur Chaussier a imposé au muscle extenseur commun des orteils, parce qu'il se porte du bord interne du péroné jusqu'aux troisièmes phalanges ou phalangettes des quatre derniers orteils. *V.* Extenseur. (J. C.)

PÉRONÉO-SUS-PHALANGETTIEN DU POUCE (*Anat.*). s. m, *peronæo-supra-phalangettianus pollicis pedis.* M. le professeur Chaussier donne ce nom au muscle long extenseur propre du gros orteil, parce qu'il s'étend du péroné à la dernière phalange ou phalangette du gros orteil. *Voy.* Extenseur. (J. C.)

PÉRONÉO-SUS-PHALANGINIEN DU POUCE (*Anat.*), s. m., *peronæo-supra-phalanginianus pollicis.* M. Dumas nomme ainsi le muscle extenseur propre du gros orteil (péronéo-sus-phalangettien du pouce de M. Chaussier), parce qu'il s'attache au péroné et à l'extrémité antérieure de la première phalange du gros orteil. *V.* Extenseur. (J. C.)

PÉRONÉO-TIBIAL (*Anat.*), s. m., *peronæo-tibialis;* qui a rapport au péroné et au tibia. — *Articulations péronéo-tibiales.* On donne ce nom aux articulations du tibia et du péroné à leurs extrémités supérieure et inférieure, ainsi qu'à leur partie moyenne. (J. C.)

PÉRONÉO-TIBI-SUS-PHALANGETTIEN COMMUN (*Anat.*), s. m., *peronæo-tibi-supra-phalangettianus communis.* M. le professeur Dumas a donné ce nom au muscle long extenseur commun des orteils (péronéo-sus-phalangettien commun de M. Chaussier), parce qu'il s'attache à la tubérosité externe du tibia, à la partie supérieure interne du péroné, et aux troisièmes phalanges ou phalangettes des quatre derniers orteils. *V.* Extenseur. (J. C.)

PÉRONIER, ÈRE (*Anat.*), adj., *peronæus;* qui appartient ou a rapport au péroné.

Muscles péroniers. On nomme ainsi trois muscles qui appartiennent à la jambe; ce sont :

1° Le *muscle grand péronier* (muscle long péronier latéral de M. Boyer; muscle péronéo-sous-tarsien de M. Chaussier). Ce muscle est placé à la partie externe de la jambe; il est alongé, épais, prismatique et triangulaire en haut, mince, étroit et aplati inférieurement. Il s'attache en haut au côté externe de l'extrémité supérieure du péroné, et au tiers supérieur de la face externe de cet os; en bas il se termine à la partie externe de l'extrémité postérieure du premier os du métatarse. Ce muscle étend le pied sur la jambe, en tournant sa pointe en dehors et en élevant son bord externe. Il agit aussi sur la jambe qu'il étend sur le pied.

2° Le *muscle moyen péronier* (muscle court péronier latéral de M. Boyer; muscle grand-péronéo-sus-métatarsien de M. Chaussier). Ce muscle a la même forme que le précédent, au-dessous duquel il est situé. Il se fixe en haut à la face externe du péroné, et se termine en bas à l'extrémité postérieure du cinquième os du métatarse, après s'être réfléchi au-dessous de la malléole externe. Il étend le pied sur la jambe, en élevant un peu le bord externe de cet organe. Il peut aussi agir sur la jambe, et l'étendre sur le pied.

3° *Muscle petit péronier* (muscle péronier antérieur de M. Boyer; muscle petit péronéo-sus-métatarsien de M. Chaussier). Ce muscle est placé à la partie antérieure, externe et inférieure de la jambe. Il est alongé et aplati; il se fixe

en haut au tiers inférieur du bord antérieur et de la face interne du péroné, et se termine en bas à l'extrémité postérieure du cinquième os du métatarse. Ce muscle fléchit le pied sur la jambe, en relevant son bord externe. Il peut aussi fléchir la jambe sur le pied.

Artère péronière. Elle naît de l'artère poplitée, et se trouve placée profondément à la partie postérieure et externe de la jambe; elle donne des branches peu importantes. Près de la malléole externe, l'artère péronière se divise en deux branches qu'on nomme, 1° l'*artère péronière postérieure*, laquelle descend derrière l'articulation inférieure du péroné, sur la face externe du calcanéum; 2° l'*artère péronière antérieure*, qui traverse l'extrémité inférieure du ligament interosseux pour se distribuer à la face dorsale du pied. — La veine peronière suit le même trajet que l'artère précédente. (J. C.)

PEROSIS (*Path*), mot grec, πήρωσις; vice de conformation, mutilation, absence d'un membre. Castelli. (J. C.)

PEROXYDE (*Chim.*), s. m., *peroxydum* : nom donné par les chimistes modernes aux oxydes qui contiennent la plus grande quantité possible d'oxygène; il est par conséquent synonyme d'*oxyde au maximum*. On dit *peroxyde de fer*, de *manganèse*, etc. (M. O.)

PERPENDICULAIRE (*Géomét.*), adj. et s., *perpendicularis;* épithète donnée à tout ce qui tombe à plomb, sans pencher plus d'un côté que de l'autre. (M. O.)

PERPERACUTUS (*Path.*), mot latin, très-aigu : nom donné à quelques maladies dont la marche est très-rapide. (Ch.)

PERPESSIO (*Chim.*). Les alchimistes désignaient ainsi le traitement des métaux par le feu. Inusité. (M. O.)

PERPETUATIO (*Chim.*) : nom donné anciennement à l'opération qui avait pour objet la transformation d'une matière volatile en une autre qui était fixe. Inusité. (M. O.)

PERRISSOSIS (*Path.*), mot grec, περίσσωσις; surabondance, plénitude.

PERROQUET (*Ornithol.*), s. m., *psittacus;* genre nombreux d'oiseaux de l'ordre des grimpeurs, remarquables en général par la beauté de leurs couleurs, par la bizarrerie de leurs formes, par la facilité qu'ils ont d'articuler certains mots, et par la faculté dont ils jouissent de faire mouvoir à volonté l'iris de leurs yeux. Les perroquets viennent tous des contrées chaudes du monde. (H. C.)

PERSEA. *V.* Avocatier.

PERSEGUE. *V.* Perche.

PERSICAIRE (*Bot.*), s. f., *polygonum persicaria. V.* Renouée. (H. C.)

PERSICUM MALUM, mots latins. *V.* Pêche.

PERSICUS IGNIS. *V.* Feu persique.

PERSIL (*Bot.*), s. m., *apium petroselinum;* plante du genre ache : on la cultive dans nos jardins, et, dans les préparations culinaires, elle fait un assaisonnement très-usité. Ses racines sont diurétiques et ses graines excitantes : celles-ci contiennent une huile volatile. *Voy.* Ache. (H. C.)

PERSIL D'ANE. *V.* Cerfeuil.

PERSIL DE BOUC (*Bot.*), *pimpinella magna. V.* Boucage. (H. C.)

PERSIL DES FOUS. *Voy.* Cicutaire.

PERSIL DE MACÉDOINE. *Voy.* Bubon.

PERSISTANT, ANTE (*Bot.*), adj., *persistens.* On applique cette épithète aux feuilles qui ne tombent pas en automne, aux stipules qui restent après la chute des feuilles, au calice qui subsiste lorsque la fleur est flétrie. (H. C.)

PERSONNÉES (*Bot.*), s. f. pl., *personatæ, scrophulariæ;* famille de plantes dicotylédones monopétales, dont la fleur ressemble grossièrement au mufle d'un animal. Elle renferme, entre autres, les genres utriculaire, grassette, scrofulaire, linaire, digitale, gratiole. *V.* ces mots. (H. C.)

PERSOONIA. *V.* Carapa.

PERSPIRATION (*Physiol.*), s. f., *perspiratio;* transpiration insensible qui se fait continuellement à la surface de la peau ou des membranes. (H. C.)

PERTE (*Path.*) : nom vulgaire de l'hémorrhagie utérine. — Quelques personnes disent aussi *perte blanche*, pour désigner la leucorrhée. (Ch.)

PERTE D'APPÉTIT (*Path.*), panorexie. *V.* ce mot.

PERTE DE MÉMOIRE (*Path.*), amnésie. *V.* ce mot.

PERTE DE SANG (*Path.*), hémorrhagie. *V.* ce mot.

PERTE UTÉRINE BLANCHE. *V.* Leucorrhée.

PERTE UTÉRINE ROUGE. *Voy.* Métrorrhagie.

PERTE DE LA VOIX (*Path.*). *V.* Aphonie.

PERTE DE LA VUE (*Path.*). *V.* Cécité.

PERTURBATRICE (Médecine) (*Thér.*), *medicina perturbatrix.* On nom-

me ainsi une méthode de traitement dans laquelle on emploie des moyens tres-actifs et propres à imprimer aux maladies une marche différente de celle qui leur est naturelle. (Ch.)

PERTUSE (Feuille) (*Bot.*), *folium pertusum ;* feuille parsemée de petits points transparents, qui la font paraître comme criblée de pores. Les feuilles de millepertuis, *hypericum perforatum*, sont dans ce cas. (H. C.)

PERTUSSIS (*Path.*), mot latin ; toux convulsive, coqueluche. (Ch.)

PERVENCHE (*Bot.*), s. f., *vinca ;* genre de la pentandrie monogynie et de la famille des apocynées. La violette des sorciers, *vinca minor*, est une plante de nos bois qui a été recommandée comme astringente et vulnéraire. Elle entre dans les falltrancks. *V.* ce mot. On a recommandé le decoctum de la grande pervenche, *vinca major*, comme fébrifuge et antihémorrhagique. Cette plante est aussi indigène. On cultive, dans nos orangeries, la pervenche de Madagascar, *vinca rosea*, arbuste chargé de fleurs élégantes. (H. C.)

PERVERSION (*Path.*), s. f., *perversio ;* un des quatre modes d'altération des fonctions dans l'état de maladie : les trois autres sont l'augmentation, la diminution, l'abolition. — Les humoristes emploient aussi ce terme pour désigner l'altération des liquides. (Ch.)

PERVERSION DE LA TÊTE DES OS ET DES MUSCLES (*Path.*), *perversio capitis ossium et musculorum appensorum*. *V.* LOXARTHRE.

PERVIGILIUM (*Path.*), mot latin ; veille prolongée, insomnie. (Ch.)

PERVINCA, mot latin. *V.* PERVENCHE. (H. C.)

PES (*Anat.*), mot latin ; le pied. *V.* ce mot. (J. C.)

PESANTEUR (*Physiq.*), s. f., de *pensare*, examiner attentivement. On donne ce nom à l'attraction considérée dans les corps terrestres, c'est-à-dire à la force en vertu de laquelle tous les corps sont attirés vers le centre de la terre, soit qu'ils se précipitent vers ce centre, ce qui a lieu lorsqu'ils sont abandonnés à eux-mêmes, soit qu'ils tendent seulement à s'y précipiter, comme cela a lieu quand ils sont soutenus. (M. O.)

PESANTEUR (*Path.*), s. f. ; sensation d'un poids ou de quelque chose de lourd dans tout le corps ou dans une partie, dans l'estomac, par exemple, la tête ou les jambes. (Ch.)

PESANTEUR SPÉCIFIQUE (*Physique*), *gravitas specifica*. Les physiciens désignent ainsi le rapport du poids d'un corps à son volume : ainsi que l'on suppose quatre corps d'un même volume, mais qui pèsent l'un 4, l'autre 3, l'autre 2 et l'autre 1, la pesanteur spécifique du premier sera quatre fois plus considérable que celle du dernier. (M. O.)

PESANTEUR SPÉCIFIQUE ABSOLUE. On donne ce nom au poids d'un volume déterminé d'une matiere quelconque, pesée dans une balance ordinaire. (M. O.)

PESANTEUR SPÉCIFIQUE RELATIVE. On désigne ainsi le rapport qui existe entre les densités de deux corps : ainsi lorsqu'on exprime la pesanteur spécifique d'un corps par 2,500 ou par 3,600, on entend comparer sa densité (et par conséquent son poids, sous un volume donné) à celle de l'eau, que l'on est convenu d'appeler 1,000. (M. O.)

PÈSE-LIQUEUR : synonyme d'*aréomètre*. *V.* ce mot.

PESSAIRE (*Inst. chir.*), s. m., *pessarium*, du mot grec πεσσὸς, petite pierre. On appelle ainsi un instrument solide, composé de liége, d'ivoire ou de gomme élastique, qu'on introduit dans le vagin pour soutenir la matrice dans les cas de chute ou de relâchement de cet organe, pour maintenir réduites les hernies vaginales, etc. Les anciens faisaient usage de pessaires médicamenteux, qu'ils distinguaient en émollients, astringents, apéritifs, etc. La forme des pessaires est très-variable ; ils sont, suivant les indications qu'on doit remplir, *ronds*, *ovales*, en *cuvette*, en *bondon*, en *bilboquet*, etc. (J. C.)

PESSOS (*Inst. chir.*), mot grec, πεσσὸς ; un pessaire. *V.* ce mot. Castelli, James. (J. C.)

PESSULUS (*Inst. chir.*), mot latin. *V.* PESSAIRE. (J. C.)

PESTE (*Path.*), s. f., *pestis :* nom vulgaire d'un typhus d'Orient. *Voy.* ce mot. (Ch.)

PESTIFÈRE (*Path.*), adj. peu usité, *pestifer ;* qui porte la peste. (Ch.)

PESTILENTIA (*Path.*) ; mot latin employé comme synonyme de *maladie pestilentielle*. (Ch.)

PESTILENTIEL (*Path.*), adj., *pestilentialis ;* qui tient de la peste. — On nomme *maladies pestilentielles* celles qui offrent de l'analogie avec la peste sous le rapport de leur propagation, de leurs symptômes et de leur danger. *V.* TYPHUS. (Ch.)

PÉTALE (*Bot.*), s. m., *petalum*, de πέταλον, lame, feuillet : nom qu'on donne à chaque pièce entière d'une corolle.

Quand celle-ci est d'une seule pièce, elle est dite *monopétale ;* elle est *polypétale*, quand elle est formée de plusieurs pièces ; *tétrapetale*, quand elle en a quatre ; *pentapétale*, quand elle en a cinq, etc. (H. C.)

PÉTALITE (*Minér.*) : nom donné à une pierre fragile, rayant le verre, rayée par le feldspath, rougeâtre ou d'un blanc grisâtre, lamelleuse, contenant de la *lithine*, et que l'on trouve particulièrement en Suède. (M. O.)

PÉTALOIDE, *petalodes ;* qui a la forme des pétales. Quelques auteurs ont donné ce nom à une espèce de sédiment de l'urine qui offre une disposition lamelleuse ou écailleuse. (Ch.)

PETASITE (*Bot.*), s. f., *tussilago petasites. V.* Tussilage. (H. C.)

PÉTÉCHIAL (*Path.*), adj., *petechialis ;* qui est semblable aux pétéchies ou qui en est accompagné : *éruption pétéchiale*, *fièvre pétéchiale.* (Ch.)

PÉTÉCHIALE (Fièvre) (*Path.*), *febris petechialis.* On a communément donné ce nom au typhus d'Europe. (Ch.)

PÉTÉCHIES (*Path.*), généralement au pluriel, *petechiæ ;* petites taches, semblables pour la forme et la couleur à celles qui résultent de la morsure des puces, et qui se manifestent spontanément sur la peau dans le cours des maladies aiguës les plus graves. Quelques auteurs ont aussi donné le nom de *pétéchies* à l'exanthème du typhus d'Europe, qui ne doit pas être confondu avec elles. (Ch.)

PETIA : ancien nom donné aux sachets dans lesquels on enferme des médicaments. On désignait aussi sous le nom de *petia oculi*, l'hémorrhagie de l'œil. Inusité. (M. O.)

PETICULÆ (*Path.*), mot latin ; pétéchies. *V.* ce mot. (Ch.)

PETIGO (*Path.*), mot latin ; le même qu'*impetigo.* (Ch.)

PÉTIOLE (*Bot.*), s. m., *petiolus ;* support des feuilles ; lien qui les attache à la tige ou aux branches. (H. C.)

PÉTIOLÉE (Feuille) (*Bot.*), *folium petiolatum ;* feuille supportée par un pétiole. Ce terme est opposé à *sessile. V.* ce mot. (H. C.)

PETIT (Pouls) (*Path.*). *V.* Pouls.

PETIT-CHÊNE. *Voy.* Chamædrys et Germandrée.

PETIT-HOUX. *V.* Fragon.

PETIT-LAIT (*Chim.*), s. m., *serum lactis ;* liquide faisant partie du lait, que l'on obtient en délayant dans un peu d'eau une petite quantité de *pressure*, que l'on verse dans le lait ; on laisse le mélange sur des cendres chaudes, et il se forme un *coagulum.* Il suffit, pour avoir le petit-lait pur, de clarifier le liquide en le faisant bouillir pendant quelques secondes avec un blanc d'œuf bien battu et un atome de vinaigre. On prépare aussi le petit-lait en versant du vinaigre ou de la crème de tartre sur le lait qui commence à bouillir. Il est formé d'eau, de sucre de lait, de sels et d'acide tenant un peu de caséum en dissolution. Il est liquide, transparent, d'un jaune verdâtre et d'une saveur douce ; il rougit l'eau de tournesol. Il s'aigrit facilement lorsqu'il a le contact de l'air : évaporé, il fournit le sucre de lait, et une matière extractive dans laquelle se trouve, suivant Berzélius, l'acide lactique. Il est souvent employé en médecine comme rafraîchissant et adoucissant. On lui associe quelquefois les tamarins pour le rendre plus laxatif. (M. O.)

PETIT-LAIT D'HOFFMANN (*Pharm.*), *serum lactis Hoffmanni :* nom donné au liquide que l'on obtient, lorsqu'on traite par l'eau bouillante, le lait évaporé jusqu'à consistance presque solide. Ce médicament ne présente pas les mêmes avantages que le petit-lait ordinaire ; il offre même souvent une saveur assez variée, ce qui dépend de l'altération éprouvée par l'extrait de lait avec lequel on le prépare, et que l'on conserve long-temps dans les pharmacies. Inusité. (M. O.)

PETITE CENTAURÉE. *V.* Centaurée (Petite).

PETITE CHELIDOINE. *Voy.* Ficaire.

PETITE VALÉRIANE. *Voy.* Valériane.

PETITE-VÉROLE (*Path.*), *variola :* nom populaire de la variole. *V.* ce mot. (Ch.)

PETRA SANGUINARIA. *V.* Hématite.

PETRÆLEUM. *V.* Pétrole.

PETRÆ OLEUM. *V.* Pétrole.

PÉTRÉ, ÉE, ou PÉTREUX, EUSE (*Anat.*), adj., *petrosus*, de πέτρος, pierre ; qui tient de la pierre, qui en a la dureté. — *Os pétreux* (os saxeum vel lapidosum). Quelques anatomistes ont donné ce nom à l'apophyse pyramidale, d'un tissu très-compact, qui naît de la face interne de l'os temporal, et qu'on nomme ordinairement le *rocher.* M. le professeur Chaussier lui a donné le nom d'*apophyse pétrée.* — *Sinus pétreux.* On donne ce nom à deux sinus veineux de la dure-mère, qui sont en rapport avec le rocher, et qu'on a distingué à chaque côté en, 1° *sinus pétreux supérieur :* il naît du si-

nus caverneux, suit le bord supérieur du rocher qui lui offre une gouttière, passe dans la grande circonférence de la tente du cervelet, et s'ouvre dans le sinus latéral, à l'instant où celui-ci éprouve une courbure vers la base du rocher; sa forme est triangulaire. 2° Le *sinus pétreux inférieur* : il naît du sinus caverneux, au même point que le précédent, avec lequel il communique au moment de son origine; il descend entre le bord inférieur du rocher et l'apophyse basilaire, et se termine dans le sinus latéral, au niveau du golfe de la veine jugulaire interne : il est triangulaire, et plus large à ses extrémités qu'à sa partie moyenne. (J. C.)

PÉTREL (*Ornithol.*), s. m., *procellaria;* genre d'oiseaux de mer de l'ordre des palmipèdes : leur présence annonce aux navigateurs l'approche des tempêtes. (H. C.)

PÉTRIFICATION : action par laquelle des substances liquides se solidifient et acquièrent une disposition qui les rapproche plus ou moins des pierres. (M. O.)

PÉTRIFIER (se) : subir la pétrification. *V.* ce mot. (M. O.)

PÉTRO-OCCIPITAL (*Anat.*), adj., *petro-occipitalis;* qui appartient à l'apophyse pétrée de l'os temporal et à l'occipital. La suture pétro-occipitale est formée par la jonction du rocher avec l'occipital : c'est une rainure profonde dans laquelle les os ne sont pas en contact immédiat, mais présentent entre eux une couche mince de cartilage. (J. C.)

PETRO-SALPINGO-PHARYNGIEN (*Anat.*), s. m., *petro-salpingo-pharyngeus.* M. Sabatier a donné ce nom à un faisceau charnu qui s'étend du sphénoïde, de l'apophyse pierreuse du temporal et de la trompe d'Eustachi à la partie supérieure du pharynx. *V.* CONSTRICTEUR. (J. C.)

PÉTRO-SALPINGO-STAPHYLIN (*Anat.*), s. et adj., *petro-salpingo-staphylinus*, de πέτρος, pierre, de σάλπιγξ, trompe, et de σταφύλη, la luette. Winslow et M. Dumas ont donné ce nom au muscle péristaphylin interne (pétro-staphylin, Chauss.), parce qu'il se porte de l'apophyse pierreuse du temporal à la trompe d'Eustachi et à la luette. *Voy.* PÉRISTAPHYLIN. (J. C.)

PÉTRO-SPHÉNOIDAL (*Anat.*), adj., *petro-sphenoïdalis;* qui appartient à l'apophyse pierreuse de l'os temporal et au sphénoïde.—*Suture pétro-sphénoïdale.* On a donné ce nom à la petite suture qui est formée par le bord antérieur du rocher et par le bord postérieur du sphénoïde. (J. C.)

PETRO-STAPHYLIN (*Anat.*), s. m., *petro-staphylinus.* M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle péristaphylin interne, parce qu'il se porte de l'apophyse pierreuse de l'os temporal à la partie moyenne du voile du palais. *V.* PÉRISTAPHYLIN. (J. C.)

PETROLE ou PETREOLE (*Chim.*), s. m., *petrolæum*, dérivé du grec πέτρος, pierre, et d'ἔλαιον, huile; huile de pierre. Nom donné à un bitume liquide, onctueux, d'un brun noirâtre, presque opaque, doué d'une odeur forte, plus léger que l'eau, inflammable et susceptible d'être distillé sans subir d'altération; il est alors plus pur et incolore. On le rencontre près de Clermont, en Sicile, en Angleterre, etc. Il paraît devoir son origine à une altération particulière du *naphte.* On désigne quelquefois sous le nom d'*huile de Gabian*, le pétrole que l'on trouve à Gabian, près Beziers, en France. Le pétrole peut remplacer le goudron : on l'a administré quelquefois comme vermifuge antispasmodique, etc. Peu usité. (M. O.)

PÉTROMYZON (*Ichthyol.*), s. m., *petromyzon;* genre de poissons de la famille des cyclostomes. On mange dans beaucoup de pays la grande lamproie, *petromyzon marinus*, qui remonte la Loire jusqu'à Orléans. (H. C.)

PETROSUM OS (*Anat.*), mots latins; l'os pierreux. On appelle ainsi le rocher ou la portion pierreuse de l'os temporal. *V.* TEMPORAL. (J. C.)

PETUN, s. m.; ancien nom du tabac.

PETUNZÉ (*Minér.*), s. m., mot chinois : nom donné à une variété de feldspath employée à la fabrication de la porcelaine, et composée de silice, d'alumine et de chaux. Le petunzé constitue le vernis que l'on voit à la surface des vases de porcelaine. (M. O.)

PEUCEDANE (*Bot.*), s. m., *peucedanum;* genre de la pentandrie digynie et de la famille des ombellifères. On distingue, parmi les plantes qui le composent, le *peucedanum officinale*, qu'on trouve abondamment dans nos prés humides, et dont la racine, grosse, longue et pleine d'un suc jaune fétide, était autrefois recommandée comme antihystérique, apéritive et béchique. Elle est aujourd'hui presque inusitée. (H. C.)

PEUPLIER (*Bot.*), s. m., *populus;* genre de la diœcie octandrie et de la famille des amentacées. Il renferme un grand nombre d'arbres indigènes ou exo-

tiques, parmi lesquels nous signalerons, 1° le peuplier noir, *populus nigra*, très-commun dans toute la France; ses bourgeons sont enduits d'une matière gluante et résineuse, qui forme la base de l'onguent populeum : on les a recommandés à l'intérieur dans les affections chroniques des poumons. 2° Le tremble, *populus tremula*, qui croît dans nos forêts; ses bourgeons jouissent des mêmes propriétés. 3° Le peuplier baumier, *populus balsamifera*, de l'Amérique septentrionale; il fournit la résine tacamahaca. *V.* ce mot. Le bois de tous les peupliers peut être employé pour faire des meubles. (H. C.)

PEXIS (*Path.*), mot grec, πῆξις; congélation, endurcissement. (Ch.)

PEZA (*Anat.*), mot grec, πέζα. Ce mot signifie *malléole*, suivant quelques auteurs, et la *plante du pied*, selon d'autres. James. (J. C.)

PEZIZE (*Bot.*), s. f., *peziza*; genre de plantes cryptogames de la famille des champignons. Il renferme un nombre considérable d'espèces, la plupart d'Europe. L'oreille de Judas, *peziza auricula Judæ*, infusée dans du vin blanc, a été recommandée contre les maux de gorge et les hydropisies. (H. C.)

PHACOIDES (*Anat.*), mot latin, de φακῆ ou φακὸς, lentille. Quelques anatomistes ont ainsi nommé le crystallin, à cause de sa forme lenticulaire. Inusité. (J. C.)

PHACOSIS (*Path.*), mot grec, φάκωσις; tache noire qui se forme sur l'œil. (Ch.)

PHACOTES (*Inst. chir.*), s. m. pl., *phacotæ*, dérivé du mot grec φακὸς, grattoir : nom donné par les anciens à des espèces de ciseaux ou de rugines dont ils se servaient pour agrandir les fractures simples de la table extérieure des os du crâne. Inusité. (J. C.)

PHACOTOS : ancien nom d'un vaisseau propre à évaporer, et d'un instrument de chirurgie. Inusité. (M. O.)

PHÆON COLLYRIUM : collyre décrit par Scribonius-Largus. Inusité. (M. O.)

PHAGÉDÉNIQUE (Ulcère). On a donné ce nom aux ulcères rongeants. (J. C.)

PHAGÉDÉNIQUES (Remèdes) : nom donné aux médicaments propres à consumer les chairs fongueuses. *V.* Eau phagédénique. (M. O.)

PHALACRA (*Inst. chir.*), mot grec, φαλακρα σιδηρια. Hippocrate nomme ainsi les instruments dont la pointe est mousse ou porte un bouton. James. (J. C.)

PHALACROSIS (*Path.*), mot grec, φαλάκρωσις, calvitie. *V.* ce mot. (Ch.)

PHALAIA : mot employé par Basile Valentin pour désigner une espece de panacée universelle. Inusité. (M. O.)

PHALANGE (*Anat.*), s. f., *phalanx*, du grec φάλαγξ; ancien corps d'infanterie macédonienne qui avait plus de hauteur que de front. Nom que les anatomistes ont donné aux petits os qui forment les doigts, parce qu'ils sont rangés les uns à côté des autres. On les distingue en *phalanges des doigts* et en *phalanges des orteils.*

1°. *Phalanges des doigts.* Elles sont, pour chaque main, au nombre de quatorze, trois à chaque doigt, à l'exception du pouce où il n'y en a que deux. Elles sont placées verticalement, les unes au-dessous des autres. On les distingue par leur nom numérique, en comptant de la base vers le bout des doigts, en 1° *premières phalanges* ou *phalanges métacarpiennes*; 2° *secondes phalanges* ou *phalanges moyennes* (phalangines de M. Chaussier); 3° *troisièmes phalanges* ou *phalanges unguéales, unguifères* (phalangettes de M. Chaussier); ces dernières terminent chaque doigt, et supportent l'ongle.

2° *Phalanges des orteils.* Elles sont en même nombre que celles des doigts, mais beaucoup plus petites et d'une forme un peu différente. Les phalanges s'articulent les unes avec les autres, et de plus les premieres sont unies aux os du métacarpe. Elles se développent par deux points d'ossification, un pour l'extrémité supérieure, et l'autre pour le corps et l'extrémité inférieure. (J. C.)

PHALANGETTE, s. f. *Voy.* Phalange.

PHALANGETTIEN, ENNE (*Anatomie*), adj., *phalangettianus*; qui a rapport aux phalangettes ou troisiemes phalanges des doigts ou des orteils. — Muscles *tibio-sous-phalangettien*, *cubito-phalangettien*. *V.* ces mots. (J. C.)

PHALANGIEN, ENNE (*Anat.*), adj., *phalangianus*; qui a rapport aux phalanges, aux premieres en particulier : ainsi on dit muscle *carpo-phalangien*, articulation *métacarpo-phalangienne*. *V.* ces mots. (J. C.)

PHALANGINE, s. f. *Voyez* Phalange. (J. C.)

PHALANGINIEN, ENNE (*Anat.*), adj., *phalanginianus*; qui appartient ou a rapport aux phalangines ou secondes phalanges des doigts ou des orteils : c'est ainsi qu'on dit *muscle épitrochlo-phalanginien*, etc. *V.* ce mot. (J. C.)

PHALANGOSIS (*Path.*), mot grec

latinisé, φαλάγγωσις, et francisé par quelques auteurs (*phalangose*); affection des paupières dans laquelle les cils disposés sur deux ou trois rangs, irritent l'œil, et causent un larmoiement habituel. Suivant Paul d'Ægine, le *phalangosis* diffère du *trichiasis* et du *distichiasis*, en ce que dans ces deux derniers il y a production de cils accidentels, tandis que dans le premier il y a seulement déviation des *cils naturels*. On a aussi donné ce nom à la chute de la paupière supérieure, produite par la paralysie de son muscle élévateur. (Ch.)

PHALARÆ (*Band.*), mot grec, φάλαραι; espèce de bandage pour le nez, dont Galien donne la description dans son livre intitulé *De Fasciis*. James. (J. C.)

PHALARIS, mot latin. *V.* Alpiste.

PHALÈNE (*Entomol.*), s. f., *phalæna*; genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères. Il renferme un nombre considérable d'espèces qui ne volent qu'après le coucher du soleil. (H. C.)

PHANION : mot grec employé pour désigner deux médicaments composés décrits par Galien. Inusité. (M. O.)

PHANLEC : synonyme de fer, suivant Ruland. Inusité.

PHANTASMA (*Path.*), mot grec, φάντασμα, francisé par quelques auteurs, *phantasme*, fantôme; fausse apparition. —Phénomène rapporté par quelques auteurs à la perversion de la vue, et par d'autres à une erreur du *sensorium commune*. (Ch.)

PHARICON : ancien nom d'une substance vénéneuse très-énergique, dont la composition est inconnue. Inusité. (M. O.).

PHARMACEUTIQUE, adj., *pharmaceuticus, pharmaceutice*, dérivé de φάρμακον, médicament : épithète donnée à tout ce qui appartient à la pharmacie. Ainsi on dit *préparation pharmaceutique*, etc. Quelquefois aussi le mot pharmaceutique est pris substantivement, et désigne cette branche de la médecine ayant pour objet la composition et l'emploi des médicaments. (M. O.)

PHARMACIE, s. f., *pharmacia*, même étymologie : art qui apprend à connaître, choisir, conserver, préparer et surtout mêler ou plutôt combiner les médicaments. On donne également ce nom au lieu où les médicaments sont conservés et débités. On distinguait autrefois la *pharmacie galénique* et *chimique* : la première, ainsi appelée de Galien qui la cultiva, avait pour objet les opérations que l'on faisait avec les médicaments sans les analyser; la *pharmacie chimique* s'occupait de la préparation des médicaments, basée sur l'action chimique de leurs principes. Cette distinction est inadmissible, la pharmacie étant inséparable de la chimie. (M. O.)

PHARMACIEN, s. m., *pharmacopæus*, dérivé de φάρμακον, remède, et de ποιέω, je fais : nom donné à celui qui exerce la pharmacie. Il est synonyme d'*apothicaire*.

PHARMACITES : synonyme d'*ampélite*. *V.* ce mot.

PHARMACOCHIMIA. On donnait autrefois ce nom à la partie de la chimie qui avait pour objet la préparation des médicaments chimiques. Inusité. (M.O.)

PHARMACOLOGIE, s. f., *pharmacologia*, dérivé de φάρμακον, remède, et de λόγος, discours : nom donné à la partie de la science médicale qui traite des médicaments, de leur mode d'action, etc. (M. O.)

PHARMACOPE, s. m. : il est synonyme de *pharmacien*. Inusité.

PHARMACOPÉE, s. f., *pharmacopæa*, dérivé de φάρμακον, remède, et de ποιέω, je fais : nom donné à l'ouvrage qui renferme la collection des formules des médicaments, ainsi que les procédés à l'aide desquels on peut les exécuter. On désigne ordinairement ce livre sous le nom de *codex*. *V.* ce mot.

PHARMACOPOLE, s. m., *pharmacopola*, dérivé de φάρμακον, remède, et de πωλέω, je vends : nom donné au vendeur de drogues et de médicaments. Il était autrefois employé pour désigner les charlatans, les empoisonneurs, etc. Peu usité. (M. O.)

PHARMACOPOLIUM : boutique de pharmacien ou de droguiste. Inusité.

PHARMACOPOSIE, s. f., *pharmacoposia*, dérivé de φάρμακον, remède, et de πόσις : nom donné aux remèdes liquides, et sur-tout à ceux qui sont catarthiques. Inusité. (M. O.)

PHARMACOTA MEDICAMENTA : ancien nom des médicaments qui contiennent des substances vénéneuses. Inusité. (M. O.)

PHARMACOTHECA, boîte propre à renfermer les médicaments. Inusité. (M. O.)

PHARMACUM AD AURES ou ÆGYPTIUM MEDICAMENTUM AD AURES (*Pharm.*); nom donné à un médicament composé d'amandes amères, de poivre blanc, de safran, de myrrhe, d'opium, d'encens, de castor, de verjus, de sulfate de fer, de vinaigre, d'écorce de grenade, d'onguent de nard, etc.

On le croyait utile pour déterger les ulcères fétides des oreilles. Inusité. (M. O.)

PHARMIANUM : ancien nom d'un malagme. Inusité.

PHARYNGÆUM SAL (*Pharm.*) : nom donné à un composé de crème de tartre, de nitrate de potasse, d'alun calciné et de vinaigre distillé. On employait autrefois ce mélange associé au miel et à l'eau de plantain, pour faire des gargarismes que l'on conseillait dans l'esquinancie. Inusité. (M. O.)

PHARYNGÉ, ÉE, ou PHARYNGIEN, ENNE (*Anat.*), adj., *pharyngæus;* qui a rapport au pharynx. On a donné ce nom aux muscles, aux vaisseaux et aux nerfs du pharynx :

1° *Muscles pharyngiens.* *V.* PHARYNX.

2° *Artères pharyngiennes.* Elles sont au nombre de deux. L'une, *supérieure* ou *ptérigo-palatine* (rameau pharyngien supérieur de Haller), naît de la maxillaire interne au fond de la fosse zygomatique, passe par le conduit ptérigo-palatin, et va se distribuer au pharynx et à la partie correspondante de la trompe d'Eustachi. 2° L'autre, ou la *pharyngienne inférieure* (pharyngienne ascendante de Haller), naît de la carotide externe au niveau de la faciale. Elle monte le long de la partie latérale et postérieure du pharynx, et se divise en deux branches; l'une *pharyngienne* proprement dite, se distribue au pharynx; l'autre *menyngée* donne ses rameaux spécialement à la dure-mère.

Nerf pharyngien. On nomme ainsi un rameau que le nerf pneumo-gastrique envoie au pharynx. Il descend derrière l'artère carotide interne, communique avec le nerf glosso-pharyngien, se partage au niveau du muscle constricteur moyen du pharynx en une grande quantité de filets qui s'anastomosent dans une foule de directions différentes avec des filets du nerf glosso-pharyngien, du rameau laryngé supérieur, du premier ganglion cervical : ces divers filets nerveux réunis constituent le *plexus pharyngien*, dont les mailles irrégulières enveloppent sur le pharynx des ramifications multipliées. (J. C.)

PHARYNGÉE (Angine). *V.* ANGINE.

PHARYNGETHRON (*Anat.*), mot grec, φαρύγγεθρον, le pharynx. *V.* ce mot. Quelques auteurs ont donné ce nom à l'hyoïde. Castelli. (J. C.)

PHARYNGIEN. *V.* PHARYNGÉ.

PHARYNGO-GLOSSIEN (*Anat.*), adj. pris substantivement; *pharyngo-glossianus;* qui appartient au pharynx et à la langue. M. le professeur Chaussier a donné ce nom au nerf glosso-pharyngien. *V.* GLOSSO-PHARYNGIEN. (J. C.)

PHARYNGOGRAPHIE (*Anat.*), s. f., *pharyngographia*, de φάρυγξ, le pharynx, et de γραφὴ, description; description anatomique du pharynx. (J. C.)

PHARYNGOLOGIE (*Anat.*), s. f., *pharyngologie*, de φάρυγξ, le pharynx, et de λόγος, discours; partie de l'anatomie qui traite du pharynx. Inusité. (J. C.)

PHARYNGO-STAPHYLIN. *V.* PALATO-PHARYNGIEN. (J. C.)

PHARYNGOTOME (*Inst. chirurg.*), s. m., *pharyngotomus*, de φάρυγξ, le pharynx, et de τέμνω, je coupe. On donne ce nom à un instrument inventé par J.-L. Petit, et dont on se sert pour scarifier les amygdales enflammées et pour ouvrir les abcès qui se forment dans les parois du pharynx. Il est composé d'une lame longue, étroite, taillée en lancette à son extrémité, et renfermée dans une gaîne ou canule d'argent légèrement recourbée. On porte cet instrument sur le lieu que l'on veut inciser, puis on fait sortir la lame hors de la gaîne, en poussant sur le bouton qui termine le pharyngotome; un ressort à boudin fait rentrer la lame, dès qu'on cesse la pression. (J. C.)

PHARYNGOTOMIE (*Opér. chir.*), s. f., *pharyngotomia*, même étymologie que le mot précédent; incision du pharynx. Quelques auteurs ont employé ce mot comme synonyme d'*œsophagotomie*. *V.* ce mot. On doit le consacrer pour désigner les incisions que l'on fait au pharynx dans les cas d'abcès ou d'engorgement inflammatoire des amygdales. (J. C.)

PHARYNX (*Anat.*), s. m., *pharynx*, du grec φάρυγξ (arrière-bouche ou gosier). Le pharynx est une espèce de canal musculo-membraneux, symétrique, placé sur la ligne médiane, irrégulièrement infundibuliforme, et qui se trouve situé entre la base du crâne et l'œsophage, au-devant de la colonne vertébrale. Très-étroit en haut, il se dilate au milieu pour se retrécir de nouveau en bas, en se continuant avec l'œsophage. La paroi antérieure du pharynx offre successivement de haut en bas, les orifices postérieures des fosses nasales, l'ouverture des trompes d'Eustachi, l'ouverture postérieure de la bouche et celle du larynx. Le pharynx, formé à l'extérieur d'une tunique musculeuse, est revêtu à l'intérieur par une membrane muqueuse, laquelle se continue en haut avec la membrane pituitaire, au milieu avec celle de la bouche, en bas avec celle du pharynx et de l'œsophage, et sur les côtés avec celles des trompes d'Eustachi. Cette membrane a une

teinte rouge très-prononcée ; elle est lisse, dépourvue de villosités, et n'offre que quelques inégalités dues à la présence de follicules mucipares. La couche musculeuse du pharynx est composée des muscles constricteurs, stylo-pharyngiens et pharyngo-staphylins. *Voy.* ces mots. Les vaisseaux et les nerfs du pharynx ont reçu le nom de *pharyngiens*. *Voy.* ce mot. Le pharynx sert d'origine commune aux voies digestives et respiratoires; il donne passage à l'air pendant la respiration, et aux aliments lors de la déglutition. (J. C.)

PHASEOLUS, mot latin. *Voy.* HARICOT.

PHATNION (*Anat.*), mot grec, φάτνιον; un alvéole. *V.* ce mot. Castelli. (J. C.)

PHAUSINGES (*Path.*), mot grec, φαύσιγγες; taches rouges des jambes, produites par la chaleur; et, dans une acception plus étendue, par toute espèce de cause. (CH.)

PHAUSTIANOS : nom d'une pastille âcre et acrimonieuse décrite par Aétius. Inusité. (M. O.)

PHAZALA (*Art. vétér.*) : nom d'une maladie qui, dit-on, attaque les chevaux lorsqu'ils entrent dans la mer Rouge. (CH.)

PHELLANDRE (*Bot.*), s. m., *phellandrium*; genre de la pentandrie digynie et de la famille des ombellifères. L'espèce principale de ce genre est le fenouil d'eau, *phellandrium aquaticum*, plante de nos marais, qui s'élève quelquefois à la hauteur de cinq à six pieds, et est fortement narcotique. Ses semences ont été recommandées contre les squirrhes, les cancers et la phthisie pulmonaire. (H. C.)

PHEMOS (*Pharm.*) : ancien nom d'un médicament décrit par Aétius, et employé dans la dysenterie. Inusité. (M. O.)

PHENICOPTERE (*Ornithol.*), s. m., *phœnicopterus*, de φοῖνιξ, rouge, et de πτερὸν, aile; oiseau de l'ordre des échassiers, à taille élevée et à plumage d'un beau rouge. En raison de sa couleur, il est aussi nommé *flamant*. Il habite les rivages des mers méridionales. (H. C.)

PHÉNIGME (*Path.*), s. m., ictère rouge, de φοινιξ, rouge; maladie qui consiste dans la raréfaction apyrétique de la peau. (CH.)

PHÉNOMÈNE (*Physiq.*), s. m., *phænomenum*, de φαίνομαι, je parais; apparence; nom donné à toute action, à tout mouvement, à tout effet appréciable à nos sens. On l'emploie assez souvent pour désigner tout événement extraordinaire et inattendu. En *médecine*, il désigne tout changement perceptible aux sens, survenu dans un organe ou dans une fonction, chez l'homme sain comme chez l'homme malade. *V.* SYMPTÔME et SIGNE. (M. O.)

PHIALA, mot latin qui signifie *matras*. *V.* MATRAS. (M. O.)

PHILAGRIANON : cataplasme décrit par Paul-Æginète. Inusité. (M. O.)

PHILANTHROPOS : ancien nom d'un médicament décrit par Nicol, et employé dans les maladies des reins. Inusité. (M. O.)

PHILETIS COLLYRIUM : collyre dont Celse fait mention. Inusité. (M. O.)

PHILIATROS (*Path.*), mot grec, φιλίατρος; celui qui étudie la médecine, et plus particulièrement celui qui ne fait qu'en commencer l'étude. (CH.)

PHILIPPI TROCHISCUS : trochisque décrit par Paul-Æginète, Inusité. (M. O.)

PHILOBIASIS (*Path.*), s. f., *philobiasis*, de φιλεῖν, aimer, et de βίος, vie; amour de la vie. (CH.)

PHILOCOTYCHÉ : emplâtre mentionné par Myrepsus. Inusité. (M. O.)

PHILOCOTYLE : emplâtre décrit par Paul-Æginète. Inusité. (M. O.)

PHILOCRATIS : emplâtre décrit par Celse. Inusité. (M. O.)

PHILOMEDIA : nom d'une potion propre à apaiser la soif, et que l'on administrait dans les fièvres ardentes. Inusité. (M. O.)

PHILONIS COLLYRIUM. *V.* PHILONIUM.

PHILONIUM : ancien nom d'un opiat anodyn et d'un collyre très-composé, dont on ne fait plus usage. (M. O.)

PHILOPATRIDALGIE (*Path.*), s. f., *philopatridalgia*, de φιλεῖν, aimer, πατρίς patrie, et d'ἄλγος, douleur; maladie produite par l'amour de la patrie. C'est la nostalgie. *V.* ce mot. (CH.)

PHILOPATRIDOMANIE (*Path.*), s. f., *philopatridomania*, de φιλεῖν, aimer, πατρίς, patrie, μανία, fureur; espèce de mélancolie ou de monomanie produite par le désir de servir sa patrie. C'est une forme de la nostalgie. (CH.)

PHILOXENIAS ANTIDOTUS : prétendu antidote décrit par Myrepsus. Inusité. (M. O.)

PHILTRE (*Pharm.*), s. m., *philtrum*, dérivé de φιλέω, j'aime : nom donné à un médicament que l'on croyait propre à inspirer de l'amour. Inusité. (M. O.)

PHILTRE (*Anat.*), s. m., φίλτρον : espèce d'enfoncement ou de gouttière que présente la lèvre supérieure au-dessous de la cloison du nez, et qui semble di-

viser cette lèvre en deux parties. (*Dict. rais. d'anat.*) (J. C.)

PHILUMENI MEDICAMENTUM : collyre décrit par Oribase. Inusité.

PHIMOSIQUE (*Path. chir.*), adj., *phimosicus*. Sauvages nomme *ischurie phimosique* (ischuria phimosica, ischuria urethralis a phimosi), la rétention d'urine qui dépend du phimosis. *V.* ce mot. (J. C.)

PHIMOSIS (*Path. chir.*), s. m., *capistratio*, φίμωσις, de φιμὸς, une ficelle, un cordon. On donne ce nom à la maladie qui consiste dans une étroitesse contre nature de l'ouverture du prépuce, de sorte que ce repli membraneux ne peut être ramené derrière la couronne du gland. Cette affection est le plus souvent congénitale ; quelquefois elle est accidentelle, et dépend du gonflement inflammatoire du gland, du prépuce, comme on l'observe fréquemment chez des personnes affectées de la syphilis. Le phimosis empêche l'émission des urines, favorise le développement de concrétions calculeuses autour du gland, expose le gland et le prépuce aux excoriations, en retenant habituellement l'humeur sébacée sur ces parties, etc. ; empêche l'accroissement de la verge, s'oppose à la copulation, et souvent est cause de paraphimosis. *Voy.* ce mot. Pour remédier à cette affection, il faut fendre le prépuce avec un bistouri conduit par une sonde cannelée : ou bien on pratique la circoncision. *V.* ce mot. (J. C.)

PHLASIS. *V.* PHLASMA.

PHLASMA (*Path. chir.*), mot grec, φλάσμα ou φλάσις, dérivé du verbe φλάω, je brise ; contusion, fracture. Castelli. (J. C.)

PHLEBION (*Anat.*), mot grec, φλέβιον ; une petite veine. (J. C.)

PHLEBOGRAPHIE (*Anat.*), s. f., *phlebographia*, de φλέψ, génit. φλεβὸς, veine, et de γραφὴ, description ; description des veines. (J. C.)

PHLEBOLOGIE (*Anat.*), s. f., *phlebologia*, de φλέψ, génit. φλεβὸς, veine, et de λόγος, discours ; partie de l'anatomie qui traite des veines. Traité anatomique des veines. (J. C.)

PHLEBORRHAGIE (*Path.*), s. f., *phleborrhagia*, de φλέψ, φλεβὸς, veine, et de ῥήγνυμι, je romps ; rupture des veines, et dans un sens plus étendu, hémorrhagie veineuse. (CH.)

PHLEBOTOME (*Inst. chir.*), s. m., *phlebotomus*, de φλέψ, une veine, et de τέμνειν, couper. On donne ce nom à un instrument dont on se sert, sur-tout en Allemagne, pour l'opération de la saignée. Il se compose d'une petite lancette ou flammette, qui est poussée par un ressort dans la veine qu'on se propose d'ouvrir. Le phlébotome n'est usité en France que dans la médecine vétérinaire.

PHLEBOTOMIE (*Anat.*, *Opér. chirurg.*), s. f., *phlebotomia*, de φλέψ, génit. φλεβὸς, veine, et de τέμνειν, couper : partie de l'anatomie qui traite de la dissection des veines. — Opération de chirurgie qui consiste dans une ouverture qu'on fait à une veine pour en tirer du sang. *V.* SAIGNÉE. (J. C.)

PHLEBOTOMISTE (*Chir.*), s. m. On donne ce nom aux individus qui pratiquent spécialement l'opération de la saignée. (J. C.)

PHLEBS (*Anat.*), mot grec, φλέψ ; une veine. *V.* ce mot. (J. C.)

PHLEGMAGOGUE (*Mat. méd.*), adj. pris quelquefois substantivement, *phlegmagogus*, de φλέγμα, pituite, et de ἄγω, je chasse. On a donné autrefois ce nom aux médicaments que l'on croyait propres à purger la pituite. Ce mot est inusité depuis que la théorie erronée qui lui a donné naissance est oubliée. (H. C.)

PHLEGMASIE (*Path.*), s. f., *phlegmasia*, de φλέγω, je brûle ; nom générique donné aux maladies plus généralement connues sous le nom d'*inflammations* : elles sont caractérisées par la douleur, la chaleur, le gonflement, la rougeur des parties affectées, et un changement particulier dans la nature des fluides qu'elles sécrètent. Ce dernier phénomène est le plus constant ; chacun des autres peut manquer dans quelques cas.

Les causes des phlegmasies sont quelquefois directes ; elles sont le résultat immédiat de l'action physique ou chimique de certains corps sur nos organes. Mais le plus souvent ces causes sont indirectes, et leur action obscure. Dans la plupart des cas, on est obligé de recourir à une *prédisposition* particulière pour expliquer leur développement.

Leur invasion et leur marche peuvent être rapides ou lentes ; elles se terminent par résolution, suppuration, gangrène, induration, quelquefois par délitescence ou métastase. *Voy.* ces mots. On a aussi supposé qu'elles produisaient les diverses dégénérescences ; mais cette assertion est fort hasardée.

Leur prognostic varie à raison de l'étendue de l'inflammation et de l'importance des organes enflammés.

Leurs principales espèces sont déterminées, 1° par le siége ; 2° par la marche aiguë ou chronique ; 3° par les phénomènes généraux qui les accompagnent,

et qui peuvent être ceux des fièvres inflammatoires, bilieuses, muqueuses, adynamiques, ataxiques; 4° par leurs causes. Les phlegmasies *accidentelles*, dues à des causes externes, ont généralement une marche très-différente de celles qui surviennent sans causes manifestes, et qu'on pourrait appeler *spontanées*.

Le traitement des phlegmasies varie à raison de beaucoup de circonstances.

Dans les phlegmasies aiguës les principaux moyens sont, 1° le repos le plus complet possible de la partie enflammée; une position telle que le sang n'y stagne pas; l'éloignement de toute pression extérieure ou intérieure; l'emploi des saignées locales ou générales, des topiques aqueux, mucilagineux, narcotiques; les remèdes dérivatifs et révulsifs, une diète plus ou moins rigoureuse, les boissons fraîches, acides, le repos du corps et de l'esprit. Ces moyens exigent beaucoup de mesure et de circonspection dans leur administration.

Le traitement des phlegmasies chroniques offre de grandes difficultés. Quelques médecins les traitent par les révulsifs, les dérivatifs, et même par des remèdes stimulants portés sur les organes malades. D'autres emploient les mêmes moyens que dans les phlegmasies aiguës, les saignées locales, les boissons adoucissantes, les topiques mucilagineux. Aucune de ces deux méthodes ne doit être indistinctement proscrite : cette dernière convient sur-tout dans les cas où la maladie, plusieurs fois renouvelée par des causes excitantes, constitue plutôt une phlegmasie aiguë qu'une affection chronique. L'autre méthode est plus convenable dans les cas où l'inflammation s'est prolongée indéfiniment, et sans l'action de nouvelles causes. Dans ce dernier cas, l'exercice modéré de l'organe malade peut concourir à son rétablissement : son repos absolu est encore utile dans l'autre.

La cause première des phlegmasies est fort obscure. Dans la première période l'organe enflammé présente ordinairement une couleur rouge qui y montre une accumulation du sang. Mais quelle est la cause de cette accumulation? est-ce un stimulant particulier qui la détermine? est-ce une obstruction des vaisseaux qui doivent emporter le sang de cet organe, ou une dilatation de ceux qui l'y apportent? Ces questions sont et resteront long-temps insolubles. (Ch.)

PHLEGMASIQUE (*Path.*), adj., *phlegmasicus*; qui tient à l'inflammation. (Ch.)

PHLEGMATICA PERIODICA FEBRIS (*Path.*) : nom donné par Avicenne à une espèce de fièvre rémittente quotidienne. (Ch.)

PHLEGMATIE (*Path.*), s. f., *phlegmatia*, de φλέγμα, phlegme; maladie produite par le phlegme : œdème ou anasarque. (Ch.)

PHLEGMATIQUE (*Path.*), adj., *phlegmaticus*. Ce mot est synonyme de *pituiteux* et de *lymphatique* : on l'applique spécialement au tempérament. (Ch.)

PHLEGMATORRHAGIE (*Path.*), s. f., *phlegmatorrhagia*, de φλέγμα, phlegme, et de ῥέω, je coule; écoulement abondant de sérosité par les narines, sans inflammation de la membrane pituitaire. (Ch.)

PHLEGME (*Chim.*) : nom donné par les anciens chimistes au produit aqueux, insipide et inodore, obtenu en soumettant à l'action de la chaleur des matières végétales plus ou moins humides. Le mot *phlegme* était aussi employé comme synonyme d'eau. *Voy.* DÉPHLEGMATION, MÉDECINE. (M. O.)

PHLEGME (*Méd.*) : ce mot est synonyme de *pituite* ou de *sérosité*. (Ch.)

PHLEGMON (*Path. chir.*), s. m., *phlegmone*, en grec φλεγμονὴ, inflammation, du verbe φλέγω, je brûle. On donne le nom de phlegmon à l'inflammation du tissu cellulaire. Les phlegmons peuvent se former dans tous les organes qui contiennent de ce tissu; les uns sont profonds, affectent les organes renfermés dans les cavités splanchniques; les autres sont sous-aponévrotiques ou sous-cutanés, suivant qu'ils ont leur siége au-dessous des aponévroses ou immédiatement sous les téguments. Ils se forment en général dans les endroits qui contiennent une plus grande quantité de tissu lamineux. Les causes du phlegmon sont toutes celles qui peuvent produire les inflammations, et plus spécialement les coups, les chutes, les piqûres, les corps étrangers de diverse nature introduits dans nos organes, etc. Le phlegmon s'annonce par une douleur plus ou moins vive, qui augmente par la pression, les mouvements; bientôt la partie malade devient le siége d'une tumeur arrondie, circonscrite, dure, rénitente, d'une couleur rouge non circonscrite, plus ou moins intense et plus vive au centre. Cette rougeur ne disparaît pas par la pression du doigt; la tumeur présente une chaleur douce, halitueuse; les douleurs qui avaient d'abord été pulsatives, deviennent gravatives; la suppuration se forme, la tumeur s'amollit, offre de la fluctuation, la peau pâlit, devient blan-

che au centre, se perce, et il s'écoule une quantité plus ou moins considérable de pus. Quand le phlegmon est considérable, il se développe des symptômes généraux, tels que l'anorexie, la fièvre, etc.

Telle est la marche que suit le phlegmon qui se termine par suppuration, terminaison la plus fréquente; mais cette inflammation peut aussi se terminer par délitescence, métastase, résolution, gangrène, induration. Elle peut être simple ou compliquée, etc.

Le traitement du phlegmon varie selon les causes, le siége, l'intensité, la tendance de la maladie vers telle ou telle terminaison. Le plus souvent il réclame le traitement antiphlogistique général et local, et quand la suppuration est formée, il devient nécessaire de lui pratiquer une issue avec le bistouri, et de favoriser le dégorgement du foyer purulent. *V.* ABCÈS. (J. C.)

PHLEGMONEUX (*Path. chir.*), adj., φλεγμονώδης, de φλεγμονὴ, phlegmon, qui appartient ou a rapport au phlegmon; *inflammation phlegmoneuse. V.* PHLEGMON. *Erysipèle phlegmoneux. V.* ÉRYSIPÈLE. (J. C.)

PHLOGINON : collyre décrit par Galien. Inusité. (M. O.)

PHLOGISTIQUE (*Chim.*), s. m., *phlogiston*, dérivé de φλέγω, je brûle : nom donné à un principe subtil dont Stahl avait admis l'existence, et qui jouait un très-grand rôle dans l'explication des phénomènes chimiques, avant la découverte de l'oxygène et de la théorie à l'aide de laquelle on se rend compte aujourd'hui de ce qui se passe dans les opérations chimiques. Les métaux étaient formés, suivant Stahl, de chaux et du prétendu phlogistique; venait-on à les chauffer avec le contact de l'air, le phlogistique se séparait et la chaux restait. On sait aujourd'hui que cette chaux n'est autre chose que l'oxyde qui a été formé aux dépens de l'oxygène de l'air et du métal. Lorsqu'on chauffait la chaux dont il s'agit (oxyde métallique) avec du charbon, celui-ci lui donnait son phlogistique, et le métal se formait de nouveau. Il est parfaitement démontré au contraire que dans cette opération le charbon, loin de communiquer quelque chose, s'empare de l'oxygène de l'oxyde, et réduit celui-ci à l'état métallique. Le soufre était composé d'acide sulfurique et de phlogistique; celui-ci se dégageait lorsqu'on faisait chauffer le soufre à l'air, et on obtenait l'acide vitriolique. Le phlogistique était encore regardé comme le principe du feu. Nous ne finirions pas s'il nous fallait énumérer les divers rôles que l'on faisait jouer à cet être purement imaginaire, dont le nom a été à juste titre banni du langage chimique. (M. O.)

PHLOGISTOS : ancien nom de l'éther, à cause de la propriété qu'il a de s'enflammer. Inusité. (M. O.)

PHLOGODES (*Path.*), mot grec, φλογώδης, enflammé. Cette épithète est particulièrement employée pour exprimer la couleur rouge de la face. (CH.)

PHLOGOPYRE (*Path.*), s. f., *phlogopyrus*, de φλέγω, je brûle, et de πυρετὸς, fièvre : nom donné par quelques auteurs à la fièvre inflammatoire. (CH.)

PHLOGOSE (*Path.*), s. f., *phlogosis*, de φλόγωσις : ce mot est synonyme d'*inflammation*. Quelques auteurs donnent exclusivement le nom de *phlogoses* aux phlegmasies extérieures; d'autres à celles qui sont superficielles ou érysipélateuses. (CH.)

PHLOGOSÉ (*Path.*), adj.; qui est atteint de phlogose. (CH.)

PHLOMIS (*Bot.*), s. m., *phlomis*; genre de la didynamie gymnospermie et de la famille des labiées. Il renferme des plantes remarquables en général par la beauté de leurs fleurs, mais inusitées. (H. C.)

PHLOX (*Bot.*), s. m., *phlox*; genre de la famille des polémoniacées et de la pentandrie monogynie. Il renferme des plantes cultivées dans nos jardins d'agrément, mais sans usages. (H. C)

PHLYCTÈNE (*Path.*), s. f., *phlyctæna*, du grec φλυκταινα; tumeur formée par l'accumulation d'un liquide séreux sous l'épiderme. Ce mot vient de φλύζω, je bous. Les phlyctènes ne diffèrent du pemphigus, qu'en ce qu'elles sont symptomatiques. (CH.)

PHLYCTÉNOÏDE (*Path.*), s. f., *phlyctænoïdes*; qui ressemble aux phlyctènes. On a donné ce nom à une variété des dartres. (CH.)

PHLYCTIDES (*Path.*), mot grec, φλυκτίδες; phlyctènes. *V.* ce mot. (CH.)

PHLYSIS (*Path.*), mot grec, φλύσις; éruption cutanée. (Ch.)

PHLYZACION (*Path.*), mot grec, φλυζάκιον : pustule vésiculeuse, phlyctène.

PHŒNICITES LAPIS : pierre judaïque. *V.* ce mot. (M. O.)

PHŒNICIUM EMPLASTRUM : synonyme de *diapalme*. *V.* ce mot. (M. O.)

PHŒNICIUS MORBUS (*Path.*): nom latin de l'éléphantiasis. On l'a ainsi appelé, soit à raison de sa fréquence en Phénicie, soit à cause de la couleur des parties qu'il affecte. (CH.)

PHŒNIGMOS (*Path.*), mot grec, φοινιγμὸς : rubéfaction de la peau. *Voy.* PHÉNIGME. (CH.)

PHOLADE (*Zool.*), s. f., *pholas;* genre de mollusques à coquilles multivalves, lesquels vivent dans des trous qu'ils se creusent au sein des rochers sous-marins, et passent pour un manger fort délicat. (H. C.)

PHONIQUE, s. f., dérivé de φωνη, voix, son : il est synonyme d'*acoustique*. *V.* ce mot. (M. O.)

PHONOCAMPTIQUE, adj. dérivé de φωνὴ, voix, son, et de κάμπτω, je réfléchis : épithète donnée à tout ce qui réfléchit les sons. (M. O.)

PHOQUE (*Zool.*), s. m., *phoca;* genre d'animaux mammifères que l'on rangeait naguère parmi les amphibies, mais dont on fait aujourd'hui assez généralement des carnivores. Les phoques habitent la mer, et viennent souvent sur le rivage. On les nomme vulgairement *veaux marins*. (H. C.)

PHOSPHATE (*Chim.*), s. m., *phosphas;* genre de sels composé d'une ou de deux bases et d'acide phosphorique. La plupart des phosphates étant chauffés, fondent et se vitrifient sans se décomposer. Tous, excepté ceux de potasse, de soude et d'ammoniaque, sont insolubles ou peu solubles dans l'eau. Presque tous les acides forts ont la propriété de transformer les phosphates en phosphates acides, et alors l'acide phosphorique, mis à nu, donne du phosphore lorsqu'on le chauffe avec du charbon. L'acide nitrique dissout presque tous les phosphates insolubles après les avoir décomposés. (M. O.)

PHOSPHATE AMMONIACO-MAGNÉSIEN *phosphas ammoniacæ et magnesiæ* : sel louble que l'on rencontre dans quelques calculs de la vessie de l'homme, où il est souvent parfaitement crystallisé. Il est insipide, presque insoluble dans l'eau, inaltérable à l'air et décomposable au feu; chauffé avec une dissolution de potasse, il fournit du phospha. de potasse, l'ammoniaque se dégage et magnésie se précipite. On peut l'obtenir mettant du phosphate d'ammoniaque sous en contact avec du phosphate de m ésie. Il n'a point d'usages. (M. O.)

PHOSPHATE, AMMONIAQUE, *phosphas ammonia* Il existe dans l'urine de l'homme, s certains calculs, dans les concrétions stinales des animaux. Il crystallise risines à quatre pans; sa saveur est piquante et urineuse; il est inodo t verdit le sirop de violettes : chauffé, il se décompose, dégage de l'ammoniaque, et laisse de l'acide phosphorique vitrifié qui retient cependant un peu d'ammoniaque. Il est inaltérable à l'air : il se dissout dans quatre parties d'eau froide. On l'obtient en traitant par un excès de sous-carbonate d'ammoniaque le phosphate acide de chaux; il se forme du phosphate d'ammoniaque soluble et du phosphate de chaux insoluble : on filtre. Il est employé dans la fabrication des pierres précieuses artificielles, et pour rendre la toile incombustible. (M. O.)

PHOSPHATE DE CHAUX (Terre animale, terre des os), *phosphas calcis.* Il existe dans les os de tous les animaux; et dans toutes les matières végétales et animales; il constitue la chrysolite; il se trouve encore dans certains calculs urinaires, etc. Il est solide, blanc, insipide et insoluble dans l'eau. L'acide sulfurique le transforme en phosphate acide de chaux très-soluble: c'est même sur cette propriété qu'est fondé le procédé généralement suivi aujourd'hui pour extraire le phosphore des os : en effet, le phosphate de chaux contenu dans les os incinérés est décomposé par l'acide sulfurique; l'acide phosphorique, où le phosphate acide de chaux résultant est transformé en phosphore au moyen du charbon. Il fait partie de la décoction blanche de Sydenham. *V.* ce mot. Il sert particulièrement à la préparation du phosphore. (M. O.)

PHOSPHATE DE MAGNÉSIE, *phosphas magnesiæ.* Il existe dans quelques graines céréales et dans certains calculs urinaires. Il crystallise en prismes hexaèdres irréguliers, efflorescents, insipides, très-peu solubles dans l'eau. On l'obtient en versant du phosphate de soude dissous dans une dissolution concentrée de sulfate de magnésie : le phosphate de magnésie crystallise au bout de quelque temps. Il n'a point d'usages. (M. O.)

PHOSPHATE DE SOUDE, *phosphas sodæ.* Il existe deux phosphates de soude. *Phosphate acide* (acide perlé de Bergman, acide *ourétique* de Morveau). Il est sous forme d'écailles fines très-solubles dans l'eau, et sans usages. *Phosphate de soude* (*sous-*). Phosphate sur-saturé de soude). On le trouve dans l'urine, dans le serum du sang, etc. Il crystallise en rhomboïdes oblongs, blancs, d'une saveur salée faible, nullement amère, verdissant le sirop de violettes, s'effleurissant rapidement à l'air, et très-soluble dans l'eau. Il est employé en médecine comme purgatif, à la dose d'une ou de

deux onces. On l'obtient en décomposant le phosphate acide de chaux par le sous-carbonate de soude, comme nous l'avons dit en parlant du phosphate d'ammoniaque. (M. O.)

PHOSPHATE DE SOUDE ET D'AMMONIAQUE (sel microscomique, sel natif de l'urine, sel fusible de l'urine). Il existe dans l'urine, ou du moins celle-ci en renferme les éléments qui se combinent à mesure qu'on l'évapore. Il verdit très-bien le sirop de violettes; il se dissout dans l'eau, et peut être obtenu crystallisé : il s'effleurit à l'air, perd l'ammoniaque, et se transforme en phosphate acidule de soude. On l'employait autrefois pour préparer le phosphore. Inusité. (M. O.)

PHOSPHATIQUE (Acide), s. m., *acidum phosphaticum* : nom donné, depuis quelques années, à l'acide que l'on avait désigné jusqu'alors sous le nom d'*acide phosphoreux*, et que M. Dulong regarde comme un composé d'acide phosphorique et d'acide phosphoreux. Il n'existe pas dans la nature. Il est incolore, inodore, visqueux, doué d'une forte saveur : lorsqu'on le chauffe, il s'épaissit, s'enflamme, répand une odeur alliacée, et passe à l'état d'acide phosphorique solide. Uni aux bases salifiables, il donne naissance à un phosphite et à un phosphate; d'où il suit qu'on s'est trompé en désignant sous le nom de *phosphites simples* le produit de cette combinaison. On l'obtient en exposant à l'air des cylindres de phosphore que l'on fait brûler lentement. Il n'a point d'usages. (M. O.)

PHOSPHITE, s. m., *phosphis* : nom donné à un genre d'acide formé d'une base et d'*acide phosphoreux*. *V.* ce mot. Les phosphites sont neutres, acides ou avec excès de base : mis sur les charbons ardents, ils produisent une flamme d'un jaune d'autant plus intense qu'ils contiennent plus d'acide. Ils sont solubles ou insolubles dans l'eau. Ils ne sont pas employés. (M. O.)

PHOSPHITE (Hypo-), s. m., *hypophosphis* ; genre de sels formé d'une base et d'acide hypo-phosphoreux. Chauffés, ils dégagent du gaz hydrogène perphosphoré qui s'enflamme à l'air. Mis sur les charbons ardents, ils se transforment en phosphates, et produisent une flamme jaune. Ils sont tous extrêmement solubles dans l'eau. Inusités. (M. O.)

PHOSPHORE, s. m., *phosphorum*, dérivé de φῶς, lumière, et de φορὸς, qui porte, c'est-à-dire *porte lumière* ; corps simple non métallique que l'on trouve souvent dans la nature combiné avec d'autres corps, mais qui n'y existe jamais à l'état de pureté. Il est solide, transparent ou demi-transparent, incolore, brillant, flexible, susceptible de céder au couteau et d'être rayé par l'ongle, doué d'une odeur d'ail très-sensible, et d'une pesanteur spécifique de 1,770. Il fond à la température de 43° th. centigr.; et si alors on l'agite dans l'eau, il peut être obtenu à l'état de poudre. Exposé à l'air à la température ordinaire, il s'empare de l'oxygène pour former de l'acide phosphatique qui paraît sous forme de vapeurs lumineuses dans l'obscurité, tandis que l'oxygène pur et froid ne lui fait subir aucune altération; ce qui dépend de la présence de l'azote dans l'air, qui agit en diminuant la pression, et par conséquent en favorisant la combinaison. Si on chauffe le phosphore avec le contact de l'air, il fond, s'enflamme, absorbe l'oxygène, et passe à l'état d'acide phosphorique et d'oxyde rouge de phosphore : le premier de ces corps se dégage sous forme de vapeurs blanches; l'autre reste dans le vase qui contient le phosphore. Ce résultat a lieu avec flamme et dégagement d'une très grande quantité de calorique : on l'observe de même lorsqu'au lieu d'air on emploie le gaz oxygène, mais alors la flamme est beaucoup plus vive. Le phosphore se dissout dans l'alcool, l'éther, les huiles grasses et volatiles; il est insoluble dans l'eau : il peut se combiner avec la plupart des métaux, et donner naissance à des phosphures : combiné avec certains oxydes métalliques, il constitue les oxydes phosphorés. On obtient le phosphore en transformant les os calcinés qui contiennent beau oup de phosphate de chaux en phospl ate acide au moyen de l'acide sulfuri ue; et en traitant ce phosphate acide ar du charbon à une température é vée, alors le charbon décompose l'acide phos ori- que, s'empare de son oxygène et met le phosphore à nu. On a employé e phosphore dissous dans l'éther ou d ayé dans un jaune d'œuf comme stimu nt; mais il faut l'administrer avec les s grandes précautions, parce qu'il est ·vénéneux. Peu usité. (M. O.)

PHOSPHORE DE AUDOUIN : haux. synonyme de *nitrate d*

PHOSPHORE DE HOMBERG : calcium. synonyme de *chlorure*.

PHOSPHORE D KUNCKEL. *V.* Phosphore.

PHOSPHOREN ES (*Nosol.*), s. f. sous ce nom géné- pl. M. Baumes rép il attribue au dés- rique les maladic sation; c'est-à-dire à ordre de la phos

l'excès ou au défaut de phosphate calcaire ou à sa décomposition. Parmi ces affections, il range le rachitis, l'ostéomalacie, la goutte. (CH.)

PHOSPHORESCENCE (*Chim.*), s. f.; propriété qu'ont certains corps d'être lumineux dans l'obscurité, ou lorsqu'on les place dans des circonstances particulières. (M. O.)

PHOSPHORESCENCE (*Path.*), s. f., *phosphorescentia;* formation ou dégagement du phosphore dans un corps vivant ou mort. Quelques humoristes admettent une phosphorescence des liquides dans les corps vivants. On sait que plusieurs animaux deviennent phosphorescents après leur mort. (CH.)

PHOSPHORESCENT, adj. : qui jouit de la phosphorescence. (M. O.)

PHOSPHOREUX (Acide), *acidum phosphorosum;* acide découvert par M. Davy dans ces derniers temps. Il est incolore, inodore, très-sapide et fortement acide. Il se dissout dans l'eau, et peut être obtenu crystallisé. Chauffé, il se décompose comme l'acide phosphatique. On l'obtient en traitant le proto-chlorure de phosphore par l'eau, qui le transforme en acide phosphoreux et en acide hydrochlorique : on évapore pour dégager l'acide hydrochlorique, et l'acide phosphoreux reste. Inusité. On donnait autrefois ce nom à l'acide phosphatique. *Voy.* ce mot.

PHOSPHOREUX (Hypo-) (Acide) : nom donné à un acide découvert en 1816 par M. Dulong : il est liquide, incrystallisable, susceptible de se décomposer par la chaleur comme l'acide phosphatique (*V.* PHOSPHATIQUE), très-soluble dans l'eau, et formant avec les bases des *hypophosphites* très-solubles. On l'obtient en décomposant l'hypophosphite de baryte par l'acide sulfurique. Inusité. (M. O.)

PHOSPHORIQUE (Acide), *acidum phosphoricum:* acide que l'on trouve souvent dans la nature combiné avec d'autres corps, tels que la chaux, la soude, l'oxyde de fer, de cuivre, etc. Il est solide, incolore, inodore et très-sapide : chauffé, il se vitrifie et retient cependant beaucoup d'eau. Il est très-soluble dans ce liquide : la dissolution précipite en blanc l'eau de chaux, en jaune le nitrate d'argent. Unie aux bases salifiables, elle forme des phosphates. Traité par le charbon à une température élevée, l'acide phosphorique solide est décomposé et transformé en phosphore et en acide carbonique. On l'obtient en traitant le phosphore par l'acide nitrique, ou en décomposant les os calcinés par l'acide sulfurique. (M. O.)

PHOSPHURE, s. m. : nom donné à tout corps composé de phosphore et d'un autre corps simple. On dit *phosphure de fer*, *phosphure de carbone*, etc. (M. O.)

PHRAGMOS (*Anat.*), mot grec, φραγμὸς, arcade dentaire ou rangée formée par les dents implantées dans leurs alvéoles. Castelli, James. (J. C.)

PHRASIUM VIRIDE : fleurs de cuivre. *V.* ce mot. (M. O.)

PHRÉNESIE (*Path.*), s. f., *phrenitis*, *phrenesis*, *phrenitiasis;* terme sous lequel les auteurs ont confondu l'inflammation du cerveau et de ses enveloppes, et le délire symptomatique qui a lieu dans beaucoup d'affections. C'est l'inflammation cérébrale seulement qui doit être décrite ici.

Cette inflammation peut avoir son siége dans les membranes cérébrales ou dans la pulpe même du cerveau.

Ses causes les plus manifestes sont les plaies de la tête, les commotions de tout le corps, l'insolation, l'usage des boissons et des remèdes qui déterminent l'afflux du sang vers la tête, et particulièrement des liqueurs alcooliques, du café, de l'opium; les grandes passions, les travaux excessifs de l'esprit, les veilles prolongées.

Les principaux symptômes sont une douleur, quelquefois vive, d'autres fois obscure, dans une partie, rarement dans la totalité de la tête, avec chaleur et sentiment de compression intérieure ; délire passager ou constant, gai ou furieux ; susceptibilité exagérée des yeux à la lumière, des oreilles aux sens; insomnies, rêvasseries fatigantes, convulsions, tremblements, tressaillements, quelquefois roideur et secousses tétaniques; rougeur des conjonctives, larmoiement, pulsations violentes des artères de la tête, et particulièrement des carotides et des temporales. A ces phénomènes se joignent l'agitation continuelle, une attitude souvent particulière, le malade cherchant à éviter la lumière; la face est souvent rouge et gonflée, les yeux saillants ou fermés, la déglutition est quelquefois laborieuse, le malade a des vomiturітions, sa respiration est courte, sa chaleur élevée. A une époque plus avancée l'assoupissement succède au délire, l'abolition de la vue et de l'ouïe à leur exaltation, la paralysie aux tremblements et aux convulsions : des sueurs froides et gluantes, des défaillances précèdent souvent la mort.

La phrénésie qui succède aux plaies de tête, présente des phénomènes particuliers. Quelque temps après l'accident, il sur-

vient de la douleur dans l'endroit frappé; de ce point elle s'étend au reste de la tête; le malade tombe dans un état d'abattement physique et moral; il a des nausées, des vertiges; son sommeil est agité, son pouls s'accélère, sa chaleur s'élève; la lumière et le bruit l'irritent; le péricrane se tuméfie dans l'endroit blessé; enfin tous les symptômes précédemment exposés se développent.

Il est fort difficile, dans la plupart des cas, de déterminer si la phlegmasie a son siége dans les membranes du cerveau ou dans le parenchyme de ce viscère. Une invasion plus rapide, des douleurs plus aiguës, un délire moins constant, une marche plus prompte, distinguent, dit-on, l'inflammation des membranes de celle du parenchyme, qui reconnaît souvent pour cause les commotions du cerveau. Mais il est généralement impossible d'établir ces distinctions pendant la vie, et dans beaucoup de cas même il est difficile de distinguer l'inflammation cérébrale de l'hydropisie aiguë du cerveau et de la fièvre nerveuse.

La durée de la phrénésie aiguë est fort courte : il est rare qu'elle se prolonge au-delà d'une semaine. La terminaison a lieu par le retour à la santé ou par la mort : dans le premier cas elle laisse souvent à sa suite des adhérences et de l'opacité dans les méninges.

Chez ceux qui succombent, on trouve un liquide purulent et très-épais entre la pie-mère et l'arachnoïde, à la surface adhérente de cette dernière par conséquent. C'est le contraire de ce qui a lieu dans les autres membranes séreuses. Quelquefois on trouve aussi sur la surface libre de l'arachnoïde des concrétions albumineuses, membraniformes; un liquide séro-purulent dans les ventricules, et un ou plusieurs abcès dans la masse encéphalique. Le simple ramollissement est-il quelquefois le résultat de l'inflammation? C'est ce que les faits n'ont pas encore démontré.

L'inflammation chronique du cerveau n'est pas encore assez connue pour qu'on puisse en donner la description.

Le traitement de la phrénésie aiguë consiste, 1° à éloigner du malade tout ce qui peut produire des impressions vives au physique et au moral; comme le bruit, la lumière, les émotions de l'âme, etc.; 2° à faire tenir la tête élevée, à ouvrir largement les veines du bras et du pied, à appliquer des sangsues derrière les oreilles et aux tempes, à couvrir la tête de topiques froids, à appliquer des révulsifs aux pieds, à prescrire des boissons fraîches et laxatives, et une abstinence absolue; un vésicatoire sur le cuir chevelu, est un moyen qui peut avoir des effets très-fâcheux et auquel il ne faut recourir qu'avec une extrême circonspection, et après l'emploi des saignées. (CH.)

PHRENETICI NERVI (*Anat.*), mots latins; les nerfs phréniques ou diaphragmatiques. *V.* ce dernier mot. James. (J. C.)

PHRÉNETIQUE (*Path.*), adj., *phreneticus;* qui tient à la phrénésie, ou qui en est atteint. (CH.)

PHRENIQUE (*Anat.*), adj., *phrenicus*, de φρένες, le diaphragme; qui a rapport ou appartient au diaphragme : *centre phrénique. V.* DIAPHRAGME. — *Nerf phrénique. V.* DIAPHRAGMATIQUE. — *Artères phréniques.* On a donné ce nom aux artères diaphragmatiques inférieures. *V.* DIAPHRAGMATIQUE. (J. C.)

PHRÉNISME (*Path.*), s. m., *phrenismus;* phrénésie. *V.* ce mot.

PHRENITIS (*Path.*), mot latin; phrénésie. *V.* ce mot. (CH.)

PHRICODES FEBRES (*Pathol.*), mot grec latinisé, φρικώδεις πυρετοί, fièvres qui commencent par un frisson; suivant d'autres, ce sont les fièvres algides. *V.* ce mot. (CH.)

PHRONTIS (*Méd.*), mot grec, φροντὶς, soin, traitement. (CH.)

PHRYCTE : synonyme de *colophane. V.* ce mot. Inusité. (M. O.)

PHRYGANE (*Entomol.*), s. f., *phryganea;* genre d'insectes de l'ordre des névroptères. Les larves des phryganes, qui sont aquatiques, ont l'art de se construire des habitations avec des débris de coquillages, du sable, ou des fragments de roseaux. (H. C.)

PHRYGIUS LAPIS : nom donné à une matière terreuse que l'on employait autrefois comme astringente. Inusitée. (M. O.)

PHTHEIRIASIS (*Path.*), mot grec, φθειρίασις, phthiriase. *V.* ce mot. (CH.)

PHTHINODES (*Path.*), φθινώδης, phthisique. (CH.)

PHTHIRIASE (*Path.*), s. f., *phthiriasis*, φθειρίασις, de φθεὶρ, pou; maladie qui consiste dans la multiplication excessive des poux sur le corps humain, dans des conditions où elle n'a pas lieu ordinairement et malgré les soins de propreté.

Cette pullulation est si grande, que quelques moyens qu'on emploie pour les enlever, le nombre de ceux qui naissent surpasse le nombre de ceux qu'on enlève. On prétend que cette affection a plusieurs fois causé la mort.

On a proposé pour la combattre les

bains simples et médicamenteux, les lotions avec la décoction de tabac et de staphisaigre, les frictions mercurielles. (Ch.)

PHTHISIE (*Path.*), s. f., *phthisie*, φθίσις, de φθίω, je sèche. Dans son acception la plus étendue, le mot phthisie signifie dépérissement. On a admis des phthisies pulmonaire, mésentérique, selon que la lésion à laquelle le dépérissement était dû avait son siége dans la poitrine ou le ventre. Dans un sens moins vague, le mot phthisie s'applique spécialement au dépérissement produit par une affection des poumons, et dans un sens plus borné encore, par une lésion organique de ces viscères, entraînant le dépérissement et presque toujours la mort. On a admis beaucoup d'espèces de phthisies pulmonaires. Quelques auteurs les ont distinguées d'après les causes connues ou présumées de la maladie. D'autres, d'après le genre de lésion organique dont les poumons sont le siége. Ainsi, Bayle les a distinguées en phthisie tuberculeuse, granuleuse, cancéreuse, mélanée, calculeuse, ulcéreuse. *V.* Cancer, Tubercule, Mélanose, Calcul, Granulations, Ulcères internes.

PHTHISIE DORSALE (*Path.*), *tabes dorsalis;* nom donné au dépérissement produit par des évacuations excessives de sperme dans l'acte du coït, ou par la masturbation. *V.* Spermatirrée.

PHTHISIE MÉSENTÉRIQUE (*Path.*), *tabes mesenterica;* c'est le carreau. *V.* ce mot.

PHTHISIE PUPILLAIRE (*Path.*), *phthisis papillæ;* c'est le rétrécissement morbide de la pupille.

PHTHISIE RÉNALE (*Path.*), *tabes renalis;* c'est la néphrite chronique avec dépérissement progressif.

PHTHISIOLOGIE (*Path.*), s. f., *phthisiologia*, de φθίσις, phthisie, et de λόγος, traité; traité de la phthisie. Qulques auteurs ont donné ce nom à des ouvrages sur cette affection. (Ch.)

PHTHISIQUE (*Path*), adj., *phthisicus;* qui est atteint de phthisie. *V.* ce mot. (Cp.)

PHTHISURIS (*Path.*), diabètes: nom latin tiré du grec φθίσις, phthisie, et de οὖρον, urine; phthisie, ou dépérissement dans lequel le principal symptôme est la sécrétion excessive de l'urine. (Ch.)

PHTHOE (*Path.*), mot grec, φθόη; il est synonyme de φθίσις, phthisie.

PHTHOIS: synonyme de *pastille* et de *trochisque*. Inusité.

PHTHORA (*Accouch.*), mot grec, φθορὰ, corruption. Hippocrate emploie ce mot pour désigner l'avortement. *V.* Avortement. Castelli. James. (J. C)

PHTORE (*Chim.*), s. m.: nom sous lequel plusieurs chimistes désignent un des élémens de l'acide fluorique, qu'ils regardent comme un composé de ce corps et d'hydrogène. Le phtore n'a jamais été isolé. *V.* Fluor. (M. O.)

PHTOROBORIQUE (Acide), acide fluoborique: il est gazeux, incolore, doué d'une odeur piquante; il rougit l'eau de tournesol, et éteint les corps enflammés. Mis en contact avec l'air, ou avec tout autre gaz humide, il répand des vapeurs excessivement épaisses, en sorte qu'il peut être employé avec le plus grand succès pour déterminer si un gaz est sec ou humide. Il est très-soluble dans l'eau: il n'existe point dans la nature. On l'obtient en traitant dans un vase de plomb un mélange de phtorure de calcium (fluate de chaux) et d'acide borique vitrifié, par l'acide sulfurique concentré. Il est formé de phtore et de bore. (M. O.)

PHTOROSILICIQUE (Acide), acide fluorique silicé: on le croit formé de phtore et de silicium; il est gazeux, incolore, transparent, d'une saveur très-acide et d'une odeur piquante; il répand des vapeurs à l'air. Traité par l'eau, il se décompose et donne naissance à une masse blanche gélatineuse qui est un sous-hydrophtorate de silice insoluble; la liqueur tient en dissolution de l'hydrophtorate acide de la même base. On l'obtient en décomposant par l'acide sulfurique concentré un mélange de phtorure de calcium et de sable. Il n'a point d'usages. (M. O.)

PHTORURE, s. m.: nom donné aux composés de phtore et d'un autre corps simple. La plupart des fluates sont considérés comme des phtorures métalliques. (M. O.)

PHUSCA. *V.* Posca. Inusité.

PHYCOTYCHE: ancien nom d'un emplâtre employé dans la guérison des ulcères, surtout de ceux qui avoisinent l'anus. Inusité. (M. O.)

PHYGETHLON (*Path.*), mot grec, φύγεθλον: nom donné à l'inflammation non suppurative des glandes lymphatiques superficielles. (Ch.)

PHYLACTÈRE (*Thérap.*), s. m., *phylactèrium*, φυλακτήριον, de φυλάσσω, je garde. Les anciens nommaient ainsi les amulettes qui devaient les préserver de quelque mal, et faisaient souvent de ce mot un synonyme de *prophylactique*. (H. C.)

PHYLLANTHE (*Bot.*), s. m., *phyllanthus*, de φύλλον, feuille, et de ἄνθος, fleur;

genre de la famille des euphorbiacées et de la monœcie triandrie. Il renferme des végétaux des parties les plus chaudes de l'Inde ou de l'Amérique, et peu connus en général. Le phyllanthe emblic donne une sorte de myrobolans; sa racine est très-employée par les médecins indiens. (H. C.)

PHYMA (*Path.*), mot grec francisé, φῦμα, de φύομαι, je nais; tumeur externe qui se développe spontanément, c'est-à-dire sans cause extérieure manifeste. (Ch.)

PHYMATA (*Nosol.*) : terme latin, dont Sauvages a fait le nom générique d'un ordre de maladies auquel il rapporte l'érysipèle, l'œdème, le phlegmon, l'emphysème, le squirrhe, etc. (Ch.)

PHYMOSIS. *V.* Phimosis.

PHYNON : ancien nom d'un collyre, suivant Celse. Inusité.

PHYPELLA (*Path.*); nom donné par quelques auteurs au gonflement inflammatoire des glandes. (Ch.)

PHYRAMA : nom donné à un mélange de sel ammoniac, de terre, de sable, etc. Inusité,

PHYSA (*Path.*), mot grec, φύσα, vent, gaz.

PHYSALIS. *V.* Alkékenge. (H. C.)

PHYSCIE (*Bot.*), s. f., *physcia;* genre de plantes cryptogames de la famille des lichens. Il renferme un assez grand nombre d'espèces, parmi lesquelles on distingue le lichen d'Islande, *physcia islandica*, plante de l'Europe septentrionale, et des hautes montagnes du centre de la France, où je l'ai trouvée quelquefois. Elle est tonique et analeptique, et très-usitée en médecine. On en prépare une gelée, un sirop, un decoctum, administrés fort souvent dans les affections pulmonaires. (H. C.)

PHYSCOCÉPHALE (*Path.*), *physcocephalus*, de φύσκη, vessie, et de κεφαλὴ, tête, gonflement de la tête. Nysten donne ce mot comme synonyme de *physocéphale*, dont le sens étymologique est différent. (Ch.)

PHYSCONIE (*Path.*), *physconia*, de φύσκη, vessie : terme générique sous lequel Sauvages a compris toutes les tumeurs volumineuses, développées dans le ventre, et qui n'offrent ni fluctuation, ni sonoréité. Linnœus a donné à ces tumeurs le nom d'hyposarque. (Ch.)

PHYSESIS (*Path.*), m. grec, φύσησις, gonflement emphysémateux. (Ch.)

PHYSETER, mot latin. *V.* Cachalot.

PHYSICIEN, s. m.; épithète donnée à celui qui s'occupe de physique.

PHYSIOGNOMONIE, s. f., *physiognomonia*, de φύσις, caractère, et de γινώσκω, je connais; science qui apprend à connaître le caractère des hommes d'après leur apparence extérieure. (H. C.)

PHYSIOGRAPHIE, s. m., *physiographia*, de φύσις, nature, et de γράφω, je décris; description des objets dont l'ensemble constitue la nature.

PHYSIOLOGIE, s. f., de φύσις, nature, et de λόγος, discours; science qui traite des fonctions des organes, soit dans les végétaux, soit dans les animaux. (H. C.)

PHYSIONOMIE (*Phys. et Path.*), *facies;* expression fournie par l'ensemble des traits. Dans l'état de santé, elle présente un caractère de vigueur et d'alacrité; elle est en harmonie avec les objets extérieurs. Dans l'état de maladie, elle offre une multitude de nuances que l'habitude de voir apprend à distinguer, et qu'il serait impossible d'exprimer par des paroles. (Ch.)

PHYSIQUE, s. f., *physica;* science de la nature qui a été définie par M. Hallé «la connaissance des propriétés naturelles des corps, des actions réciproques qu'ils exercent les uns sur les autres, en raison de leurs propriétés et des lois suivant lesquelles s'opèrent ces actions.» La physique est dite *générale* lorsqu'elle s'occupe de principes généraux, basés sur des faits bien observés; tandis qu'on donne le nom de *particulière* à la physique qui se compose de principes particuliers à chaque branche de physique, mais dont l'existence est étroitement liée à celle des principes généraux de la science. On peut encore envisager la physique sous un autre rapport, et alors elle présente trois divisions, 1° *physique proprement dite*, qui s'occupe de l'étude des corps, sous le rapport de leurs propriétés, autant qu'elles ont pour objet les masses ou les parties intégrantes. 2° *Chimie*, qui étudie les corps dans le but de connaître l'action réciproque de leurs molécules constituantes, et par conséquent les combinaisons qu'ils peuvent former, et leur décomposition. 3° *Physiologie*, qui s'occupe des corps vivants ou organisés. On emploie quelquefois le mot physique comme adjectif : ainsi, on dit *action physique*, etc. (M. O.)

PHYSIQUE MÉDICALE, s. f., *physica medicalis*, nom donné à la physique que l'on applique directement à la médecine, soit qu'il s'agisse de l'explication des phénomènes vitaux ou de quelques fonctions, de la conservation des individus, ou du traitement de certaines maladies.

PHYSIS, mot grec, φύσις, la nature, le principe de vie, la force vitale. (CH.)

PHYSOCÈLE (*Path. chir.*), s. f., *physocele*, de φυσάω, j'insuffle, ou je gonfle en soufflant, et de κήλη, tumeur. On a donné ce nom aux tumeurs venteuses du scrotum, qui sont probablement des hernies intestinales qui contiennent beaucoup de gaz. *V.* PNEUMATOCÈLE. (J. C.)

PHYSOCÉPHALE (*Path.*), *physocephalus*, de φῦσα, gaz, et de κεφαλὴ, tête; gonflement emphysémateux de la tête. (CH.)

PHYSOMÈTRE (*Path.*), s. f., *physometra*, de φῦσα, gaz, et de μήτρα, matrice; distension de l'utérus par des gaz; tympanite utérine de quelques auteurs. *Voyez* VENTEUSES (Maladies). (CH.)

PHYTOLACCA (*Bot.*), s. f., *phytolacca*; genre de la décandrie décagynie, et de la famille des chénopodées. Le raisin d'Amérique, *phytolacca decandra*, est une plante de Virginie, cultivée dans l'Europe méridionale; en Amérique, on mange ses jeunes pousses au lieu d'épinards; ses baies servent à colorer le vin en Portugal; sa racine est purgative; ses feuilles passent pour maturatives. Elle est pourtant peu employée. (H. C.)

PHYTOLOGIE, s. f., *phytologia*, de φυτὸν, plante, et de λόγος, discours. *V.* BOTANIQUE. (H. C.)

PIAN (*Path.*), s. m.; mot indien qui signifie fraise; nom donné à des tumeurs cutanées, contagieuses, qui ressemblent à des fraises, à des framboises ou à des champignons, s'ulcèrent, et sont accompagnées de dépérissement. Le *pian* est fréquent en Guinée et en Amérique, et s'y présente sous des formes différentes.

Le pian de Guinée est commun parmi les nègres, surtout dans l'enfance et l'adolescence : il commence par de petites taches qui se montrent sur diverses parties, et spécialement aux organes extérieurs de la génération et au pourtour de l'anus; ces taches s'éloignent, se transforment en une escharre à laquelle succède une excroissance qui s'accroît lentement, et présente la forme particulière qui a été indiquée.

Le pian d'Amérique survient dans des circonstances semblables : il paroît se transmettre par le coït. Les tumeurs ont une forme analogue : elles deviennent d'autant plus grosses qu'elles sont moins nombreuses. Chez quelques sujets, elles sont entremêlées d'ulcères.

Le traitement diffère peu dans les deux cas.

Les tumeurs peuvent céder aux frictions mercurielles, quand elles sont petites; lorsqu'elles sont volumineuses, il est nécessaire de les détruire par les caustiques. Dans les deux cas, il faut administrer le mercure et les sudorifiques à l'intérieur, pour prévenir le retour des accidents. (CH.)

PICA (*Path.*), s. m., *pica*, *picaceus appetitus*; perversion du goût, qui cause de l'éloignement pour les substances alimentaires, et donne le désir de manger quelque substance inusitée ou nuisible. Ce mot vient, dit-on, de *pica*, *pie*. Les plumes blanches et noires de cet oiseau forment un contraste analogue à celui qu'offre l'appétit dépravé, comparé à l'appétit naturel. (CH.)

PICACISME (*Path.*), s. m., *picacismus*; pica. *V.* ce mot. (CH.)

PICACISMUS (*Pharm.*) : synonyme de *picatio*. *V.* ce mot. (M. O.)

PICATIO (*Path.*), terme latin; il a le même sens que *pica*. *V.* ce mot. (CH.)

PICATIO (*Pharm.*) : nom donné à un composé de poix sèche et d'huile, que l'on appliquait autrefois sur la peau pour faire cesser les vomissements opiniâtres. Inusité. (M. O.)

PICATUM VINUM. *V.* PISSITES.

PICINUM OLEUM. *Voy.* PISSELÆUM.

PICIRION : synonyme de *beurre*. Inusité.

PICOTE (*Path.*), s. f., nom populaire sous lequel on désigne la variole dans quelques provinces. (CH.)

PICOTEMENT (*Path.*), s. m.: variété de la douleur comparée à celle que produirait le contact de corps pointus. (CH.)

PICRIDE (*Bot.*), s. f., *picris* : genre de la syngénésie polygamie égale, et de la famille des chicoracées. Il renferme des plantes indigènes inusitées. (H. C.)

PICROCHOLOS (*Path.*), mot grec, πικρόχολος; qui abonde en bile amère, qui est bilieux. Ce mot vient de χολὴ, bile, et de πικρὸς, amer. (CH.)

PICROMEL, s. m., dérivé de πικρὸς, amer, et de *mel*, miel : nom donné par M. Thénard à un principe immédiat des animaux, qui fait partie de la bile de bœuf, de l'homme, et de la plupart des animaux, et qui se trouve aussi dans certains calculs biliaires. Il a la consistance de la térébenthine; il est incolore, doué d'une saveur âcre, amère et sucrée, qui lui a fait donner le nom qu'il porte : son odeur est nauséabonde. Il est très-soluble dans l'eau : ce solutum n'est guère précipité que par le sous-acétate de plomb, les sels de fer et le nitrate de mercure. Il

peut dissoudre jusqu'à un tiers de son poids de résine de la bile, et alors il en résulte un composé qui jouit des propriétés de la bile, sur-tout si on ajoute de la soude. Pour l'obtenir, on traite la bile de bœuf étendue d'eau par de l'acétate de plomb du commerce, qui précipite la matière jaune, la résine et les acides sulfurique et phosphorique des sulfates et des phosphates contenus dans la bile; la liqueur filtrée contient le picromel. On le traite par un excès de sous-acétate de plomb, qui donne un précipité de picromel et d'oxyde de plomb : on dissout celui-ci dans du vinaigre distillé, et on précipite le plomb par l'hydrogène sulfuré : la dissolution filtrée et évaporée fournit le picromel. (M. O.)

PICROTOXINE, s. f., dérivé de *πικρὸς*, amer, et de *τοξικὸν*, poison : nom donné par M. Boullay à une substance alcaline végétale qu'il a découverte, que l'on retire du *menispermum cocculus* (coque du Levant), et qui est sous la forme de prismes quadrangulaires, blancs, brillants, demi-transparents, et excessivement amers : chauffée, elle se décompose à la manière des principes immédiats formés d'oxygène, d'hydrogène et de carbone : elle se dissout dans trois parties d'alcool, et dans quinze parties d'eau bouillante. Ces dissolutions rétablissent la couleur bleue du papier de tournesol rougi par un acide. La picrotoxine peut s'unir avec la plupart des acides, et former des sels. C'est à elle que la coque du Levant doit ses propriétés vénéneuses. Inusitée. (M. O.)

PICTONUM COLICA (*Path.*), colique de Poitou; c'est la colique végétale, ainsi nommée parce qu'elle a régné épidémiquement dans le Poitou. (Ch.)

PICTORUM COLICA (*Path.*), colique des peintres; c'est la colique métallique. (Ch.)

PIÈCE (*Méd.*) : nom donné, dans quelques pays, à l'inflammation du foie. (Ch.)

PIED, s. m., *pes*, en grec, *ποῦς*; l'extrémité inférieure du membre abdominal qui appuie sur le sol quand on marche; il est composé du tarse, du métatarse et des orteils. *V.* ces mots. (J. C.)

PIED D'ALEXANDRE. *V.* Pyrèthre.

PIED D'ALOUETTE. *V.* Dauphinelle.

PIED ALTÉRÉ (*Art vétér.*); desséchement de la sole de corne, dû souvent à ce que le maréchal a paré jusqu'à la rosée. Ce desséchement produit la claudication. (Ch.)

PIED DE BŒUF (*Art vétér.*). C'est une variété de la seime. *Voy.* ce mot. (Ch.)

PIED BOT (*Path. chir.*), *kyllosis*. On donne ce nom à une difformité du pied qui offre plusieurs variétés. Dans une première, le pied, au lieu d'appuyer sur le sol par toute l'étendue de sa face plantaire, ne lui présente que les articulations métatarso-phalangiennes; il paraît comme renversé en arrière, et brisé sur la jambe. Dans d'autres cas, le pied est tordu en dedans (vari), de telle sorte qu'il n'appuie sur la terre que sur son bord externe; ou bien il est tordu et renversé en dehors (valgi), et ne repose que sur son bord interne; le *pied plat*, cas dans lequel la face plantaire du pied est aplatie au lieu d'être concave, peut encore être rapporté aux *pieds-bots*. Ces difformités des pieds sont rarement accidentelles; presque toujours ce sont des maladies congéniales, auxquelles on peut remédier dans la plupart des cas, par l'emploi bien ordonné de moyens mécaniques, qui redressent peu-à-peu le pied, et le ramènent à sa forme et sa direction naturelles. (J. C.)

PIED CERCLÉ (*Art vétér.*). On désigne sous ce nom une maladie du sabot qui est entouré de bosses ou d'aspérités en forme de cordon : cette disposition produit la feinte ou la boiterie. (Ch.)

PIED DE CHAT (*Bot.*), *gnaphalium dioïcum*; petite plante qui croît sur nos collines sèches, et dont les fleurs sont mises au nombre des quatre fleurs pectorales. Elles sont sans propriétés cependant. (H. C.)

PIED DE CHEVAL MARIN (*Anat.*), la corne d'Ammon. *V.* Ammon.

PIED DE CHÈVRE. *V.* Boucage.

PIED COMBLE (*Art vétér.*) : altération du pied du cheval, qui cesse de présenter une concavité à la sole; celle-ci devient même convexe. Cette disposition est considérée comme le résultat d'une mauvaise ferrure. (Ch.)

PIED DÉROBÉ. *V.* Sole battue.

PIED DESSECHÉ ET RESSERRÉ (*Art vétér.*). On nomme ainsi le pied uni et rapetissé, qui a perdu son humidité naturelle. Ce vice provient de la mauvaise habitude qu'ont quelques maréchaux d'abattre beaucoup de muraille et de vider le dedans du pied. (Ch.)

PIED ENCASTELÉ. *V.* Encastelure.

PIED FAIBLE : celui dont la muraille est mince. (Ch.)

PIED GRAS ou PIED MOU (*Art

vétér.). On dit que le pied est gras ou mou, lorsque la sole est si vaste que le sabot en paraît évasé. (CH.)

PIED DE GRIFFON, *helleborus fœtidus*. *V.* HELLÉBORE.

PIED D'HIPPOCAMPE (*Anat.*), *pedes hippocampi*. On a donné ce nom aux cornes d'Ammon, formées par la partie postérieure du corps calleux. *V.* AMMON.

PIED DE LIÈVRE, *trifolium arvense*. *V.* TRÈFLE.

PIED DE LION. *Voy.* ALCHIMILLE.

PIED DE LIT, *origanum vulgare*. *V.* ORIGAN.

PIED DE LOUP. *V.* LYCOPE.

PIED PLAT (*Art vétér.*). On nomme ainsi le pied qui est large, et dont la muraille est très-oblique. Les chevaux nourris dans les marécages sont sujets à présenter ce vice. (CH.)

PIED SERRÉ (*Art vétér.*). Lorsqu'un clou pénètre entre la muraille et la chair cannelée, on dit que le *pied* est *serré*. (CH.)

PIED DE VEAU, *arum maculatum*. *V.* ARUM.

PIE-MÈRE. (*Anat.*), s. f., *pia-mater*, λεπτὴ μάνιγξ de Galien; μάνιγξ χοριοιδης, d'Hérophyle; *pia seu mollis mater* des arabistes; la lame interne de la méningine de M. Chaussier. La pie-mère est une membrane vasculaire et celluleuse, sorte de trame qui revêt extérieurement toutes les parties extérieures de l'encéphale, pénètre dans toutes ses anfractuosités, ainsi que dans ses cavités intérieures où elle produit la *toile choroïdienne*, et les *plexus choroïdes*. *Voyez* ces mots. La pie-mère qui recouvre l'extérieur de l'encéphale, a reçu le nom de *pie-mère extérieure*. Elle est en rapport dans une grande partie de son étendue avec l'arachnoïde. La *pie-mère extérieure* pénètre dans les cavités cérébrales par une fente transversale, située au-dessous de la partie postérieure du corps calleux et de la voûte à trois piliers, et par deux autres fentes latérales placées entre les corps frangés et les couches optiques. Elle contient un assez grand nombre de granulations, semblables à celles qu'on trouve dans les sinus, et qu'on appelle *glandes de Pacchioni*. Elle résulte des divisions et subdivisions des vaisseaux encéphaliques, qui semblent se résoudre en vaisseaux capillaires à l'extérieur de l'encéphale, avant de pénétrer la substance délicate de cet organe. (J. C.)

PIERRE. *V.* PIERRES.

PIERRE D'AIGLE. *V.* ÆTITE.

PIERRE D'AIMANT. *Voyez* AIMANT.

PIERRE D'ARMÉNIE. *V.* BOL D'ARMÉNIE.

PIERRE DE BOULOGNE : synonyme de *sulfate de baryte*. *V.* ce mot.

PIERRE CALAMINARE. *V.* CALAMINE.

PIERRE CALCAIRE : nom donné au carbonate de chaux en masse.

PIERRE A CAUTÈRE : *lapis causticus;* nom donné à la potasse caustique, à la chaux, qui contient outre la potasse, différents sels, de la silice, de l'alumine, des oxydes de fer et de manganèse : on l'a désignée ainsi parce qu'elle sert à établir les cautères.

PIERRE A CHAUX. *V.* PIERRE CALCAIRE.

PIERRE HÉMATITE. *V.* HÉMATITE.

PIERRE D'HÉRACLÉE. *V.* AIMANT.

PIERRE D'HIBERNIE : ardoise d'Irlande. *V.* SCHISTE.

PIERRE INFERNALE : *lapis infernalis* (nitrate d'argent fondu): nom donné au nitrate d'argent désséché, fondu et coulé dans des moules cylindriques : les cylindres sont blancs, s'ils ont été coulés dans des tubes de verre, ils sont grisâtres et même noirs, si comme cela se pratique ordinairement, ils ont été coulés dans des moules de cuivre enduits de suie; leur cassure offre toujours des aiguilles rayonnées. Ce corps jouit de la plupart des propriétés du nitrate d'argent cristallisé; toutefois il est plus caustique et ne se dissout pas entièrement dans l'eau, parce qu'il renferme une petite quantité d'oxyde d'argent (quand il a été coulé dans des moules de cuivre). *V.* NITRATE D'ARGENT. Il est souvent employé en chirurgie comme cathérétique.

PIERRE JUDAIQUE, *lapis judaïcus*: nom donné aux pointes d'oursins fossiles, parce qu'on les a trouvées d'abord dans la Palestine : on l'administrait autrefois comme lithontriptique.

PIERRE DE LIMACE : sorte de concrétion nacrée que l'on trouve dans le dos de la limace.

PIERRE LUMINEUSE. *V.* PIERRE DE BOLOGNE.

PIERRE DE LYDIE. *V.* AMIANT.

PIERRE DE MIEL. *Voyez* MELLITE.

PIERRE MURALE : nom donné aux calculs d'oxalate de chaux, à cause de leurs tubercules qui les font ressembler jusqu'à un certain point aux mûres.

PIERRE NÉPHRÉTIQUE. *Voyez* JADE.

PIERRE OSSIFRAGE. *V.* Ostéocolle.

PIERRE DE PERCHE. *V.* Pierres des poissons.

PIERRE PHILOSOPHALE (*Chim.*), *lapis philosophicus.* Les alchimistes désignaient ainsi la prétendue découverte du secret de faire de l'or, de transmuer les métaux, et d'un remède universel. La recherche de cette découverte importante à laquelle on donnait aussi le nom de *grand œuvre*, est abandonnée depuis long-temps. *V.* Alchimie.

PIERRE A PLATRE (*gypse*) : nom donné au sulfate de chaux en masse; il a été désigné ainsi, parce que le plâtre que l'on emploie journellement n'est autre chose que le sulfate de chaux privé d'eau par la calcination.

PIERRE PONCE, *pumex* : nom donné à un produit volcanique, que l'on employait autrefois comme dessiccatif et dentifrice.

PIERRE DE SERPENT ou DE COBRA : nom donné à un composé argileux que l'on croyait se développer dans la tête de la vipère naja.

PIERRE DE SOUDE. *V.* Soude du commerce.

PIERRE SPÉCULAIRE : sulfate de chaux crystallisé en grandes lames.

PIERRE DE TUBÉRON : nom donné à l'os de l'oreille de la baleine.

PIERRES (*Minér.*), s. f. pl., *petræ* ou *lapides* des Latins, πετρου des Grecs : nom donné à une classe de minéraux composés le plus souvent de silice, d'alumine et de chaux, contenant quelquefois de la magnésie, de la potasse, de la lithine, des oxydes de fer, de chrome, etc., et quelquefois aussi des acides, des substances combustibles, etc. Les pierres sont en général dures, sans éclat métallique, plus pesantes que l'eau, mais d'une pesanteur spécifique moins considérable que la plupart des métaux. Elles ont été classées par M. Haüy, d'apres la forme de leur molécule primitive. M. Brongniart les a divisées au contraire en pierres dures, pierres onctueuses et pierres argiloïdes. *V.* plus bas ces mots. Autrefois on employait en médecine plusieurs substances de cette classe, mais on a renoncé à en faire usage, parce qu'elles ne jouissent d'aucune propriété médicale.

PIERRES ARGILOIDES : nom donné par M. Brongniart à des pierres dures au toucher, dont l'aspect et l'odeur sont argileux, tels sont les argiles, les marnes, les schistes.

PIERRES BEZOARDIQUES. *Voy.* Bezoards.

PIERRES DURES. M. Brongniart comprend sous ce titre les pierres assez dures pour rayer le verre à vitre blanc, et qui sont sèches et âpres au toucher : telles sont le feldspath, le corindon, le quartz, etc.

PIERRES D'ÉCREVISSE. *V.* Yeux d'Écrevisse.

PIERRES DE FIEL. *V.* Calculs biliaires.

PIERRES FINES. *V.* Pierres précieuses.

PIERRES GEMMES. *V.* Pierres précieuses.

PIERRES ONCTUEUSES : nom donné par M. Brongniart aux pierres qui sont grasses au toucher, et qui ne peuvent point rayer le verre le plus tendre, comme le talc, la stéatite, etc.

PIERRES PRÉCIEUSES (pierres gemmes, pierres fines), *lapides pretiosi* : nom donné à plusieurs substances pierreuses fort recherchées dans le commerce, colorées ou incolores, excessivement dures et douées d'une grande transparence. On désigne ainsi le diamant, la topaze, le rubis, le saphir, l'hyacinthe, le grenat, l'émeraude, etc.; quelques-unes d'entre elles sont formées de matières que l'on ne trouve pas ordinairement dans les autres pierres : ainsi le diamant paraît être du carbone pur; la topaze est un sel double formé d'acide fluorique, de silice et d'alumine. On donnait autrefois le nom de *fragments précieux* à cinq des pierres que nous venons de faire connaître. *V.* Fragments précieux. Aujourd'hui les pierres précieuses sont inusitées en médecine. (M. O.)

PIERRES URINAIRES. *V.* Calculs urinaires.

PIERREUX, EUSE, adj., *petrosus*, *calculosus*; qui tient de la pierre. (M. O.)

PIERREUX, EUSE (*Anat.*). *Voy.* Pétré. (J. C.)

PIESTRON (*Inst. chir.*), mot grec, πιεστρον, de πιέζω, je presse. Instrument recommandé par Hippocrate pour briser les os de la tête du fœtus, lorsqu'elle est trop grosse pour qu'on puisse la tirer autrement. Castelli, James. (J. C.)

PIGAMON (*Bot.*), s. m., *thalictrum*; genre de la polyandrie polygynie et de la famille des renonculacées. Le pigamon jaunâtre, *thalictrum flavescens*, qui pousse dans les prés autour de Paris, a une racine qui passe pour purgative, et pour teindre en jaune l'urine de ceux qui en font usage. (H. C.)

PIGEON (*Ornithol.*), s. m., *columba*; genre d'oiseaux de l'ordre des gallinacés. On en élève beaucoup d'espèces en do-

mesticité, et leur chair est un aliment très-recherché. (H. C.)

PIGMENTARIUS : synonyme d'*apothicaire* et de *droguiste*. Inusité. (M. O.)

PIGMENTUM : ancien nom d'une potion faite avec du miel, du vin et des poudres excitantes. Inusité. (M. O.)

PIGNONS DE BARBARIE. *Voy.* MÉDICINIER.

PIGNONS D'INDE. *Voy.* MÉDICINIER.

PIGNONS DOUX (*Bot.*). On donne, dans les officines, ce nom aux semences du pin cultivé. *V.* PIN. (H. C.)

PILA, mot latin qui signifie balle : nom donné par les anciens au mortier et au pilon. Inusité. (M. O.)

PILARELLA (*Path.*) : nom latin de la pelade. *V.* ce mot.

PILARIS MORBUS (*Path.*), terme latin : maladie des poils. Ce mot a plusieurs acceptions. *V.* TRICHIASE. (CH.)

PILATIO (*Pathol.*), mot latin : fracture du crâne dans laquelle la fente est étroite et présente l'apparence d'un cheveu. *Fente capillaire*. James. (J. C.)

PILE ÉLECTRIQUE. *V.* PILE DE VOLTA.

PILE GALVANIQUE. *V.* PILE DE VOLTA.

PILE DE VOLTA (*Physiq.*) : nom donné à un appareil imaginé par Volta, et à l'aide duquel on peut obtenir à-la-fois les deux fluides électriques vitré e résineux. Il consiste en une série de disques de cuivre de quelques millimètres d'épaisseur et d'environ trois centimètres de rayon, sur chacun desquels repose un disque de zinc de même dimension. C'est à cette paire de disques que l'on a donné le nom d'*élément de la pile* ; chacun de ces éléments est séparé du suivant par un disque égal aux premiers, et fait en carton ou en drap imbibés d'eau, ou, ce qui vaut mieux, d'une dissolution saline. L'assemblage des disques dont nous parlons représente une colonne d'une hauteur variable, dont la base est formée par la plaque cuivre et l'extrémité supérieure par la plaque zinc. Aussitôt que cet appareil est monté, le disque cuivre inférieur s'*électrise résineusement* ou *négativement*, tandis que le disque zinc supérieur acquiert de l'*électricité vitrée* ou *positive* : c'est ce qu'on nomme *pôles résineux* et *vitré de la pile*. Si l'on établit une communication entre ces deux pôles, à l'aide de fils conducteurs, les deux fluides se réunissent pour former de nouveau du fluide naturel. Si au lieu de fils on emploie des animaux, ceux-ci reçoivent une commotion plus ou moins forte, qui se renouvelle à chaque contact. Depuis quelques années on a fait subir à la pile de Volta des modifications importantes : 1° on soude les disques zinc et cuivre ; 2° on les dispose horizontalement dans une caisse, au lieu d'en faire une colonne ; 3° on sépare les éléments de la pile, au moyen d'eau légèrement acidulée par l'acide nitrique que l'on introduit dans les intervalles qui existent entre chaque élément. La pile voltaïque a des usages nombreux : c'est sans contredit le plus énergique de tous les agents employés en chimie pour opérer la décomposition de certains corps. On s'en sert en médecine comme stimulant, pour exciter les organes, dans la paralysie, l'aménorrhée, dans certains cas de surdité, etc. (M. O.)

PILEUS (*Anat., inst. chir.*), mot latin; membranes dont les fœtus sont quelquefois coiffés en venant au monde. *V.* COIFFE. — Instrument fait de diverses matières, creux et percé de beaucoup de trous, que les femmes appliquent sur leurs mamelons pour faciliter l'allaitement dans certains cas d'excoriations du sein, etc. Castelli. (J. C.)

PILEUX, EUSE (*Anat.*), adj., *pilosus* ; qui a rapport aux poils. — *Système pileux*. Bichat donne ce nom au système qui est formé par les poils. Il comprend les différentes espèces de poils, tels que les cheveux, les sourcils, les cils, la barbe, les poils du pubis, les poils très-fins qui couvrent presque toute la surface du corps, etc. *V.* CHEVEUX, SOURCILS, CILS, POIL. (J. C.)

PILIER (*Anat.*), s. m., *pila*, *columna*, *columella*. On a donné ce nom à plusieurs parties. *Pilier du voile du palais*. *V.* VOILE DU PALAIS. *Piliers du diaphragme*. *V.* DIAPHRAGME. *Voûte à trois piliers*. *V.* ce mot. (J. C.)

PILIMICTIO (*Path.*), mot latin : sécrétion d'une urine mêlée de cheveux ; espèce de trichiase. *V.* ce mot. (CH.)

PILON (*Pharm.*), s. m., *pilum*, *pistillus*, *pistillum* : nom d'un instrument en bois, en fer, en marbre, en agate, en porcelaine ou en verre, destiné à piler ou à diviser les corps dans un mortier. (M. O.)

PILOSELLE (*Bot.*), s. f., *hieracium pilosella*. *V.* EPERVIÈRE. (H. C.)

PILULAIRE, adj. ; qui tient de la pilule : on dit souvent *consistance pilulaire*. (M. O.)

PILULE (*Pharm.*), s. f., *pilula*, en grec καταπότιον, dérivé de *pila*, balle, comme qui dirait petite balle : nom donné à un médicament simple ou composé, du poids d'un à quatre grains, du diamètre

d'environ deux lignes, d'une consistance de pâte ferme, d'une forme sphérique, préparé pour l'ordinaire avec des poudres, des oxydes métalliques, des gommes résines, des extraits, des sucs desséchés, des sels, du savon, etc., et destiné à être avalé en une seule fois sans être mâché. La pilule diffère du bol, en ce que celui-ci est plus mou, plus gros, et ordinairement d'une forme d'olive. On emploie souvent les médicaments sous forme de *pilules*, pour éviter aux malades le désagrément de l'odeur et de la saveur des médicaments. (M. O.)

PILULES D'ALOÈS ET DE MYRRHE ou DE RUFUS, composées d'aloès succotrin, de myrrhe choisie, de safran du Gâtinois et de sirop d'absinthe. Elles sont stomachiques. (M. O.)

PILULES ANTE CIBUM. *V.* GOURMANDES.

PILULES ANTIDYSENTÉRIQUES DE WILLIS : cire jaune, blanc de baleine, cachou, huile volatile de cannelle : on les a employées dans la dysenterie chronique. (M. O.)

PILULES BALSAMIQUES DE MORTON : poudre de cloportes, gomme ammoniaque en larmes, acide benzoïque-sublimé, safran, baume du Pérou et de soufre anisé. On les a administrées dans l'asthme, la toux et les maladies de la poitrine, pour exciter la membrane muqueuse des bronches. (M. O.)

PILULES BALSAMIQUES DE STAHL : résine de lierre et de genévrier, extrait d'aloès fait à l'eau, extrait de myrrhe fait à l'eau, extrait d'absinthe et de chardon bénit au vin, extrait de ményanthe, d'hellébore noir et de rhubarbe à l'eau, extrait de fumeterre au vin et térébenthine de Venise. On les a employées comme toniques, emménagogues, stomachiques, etc. (M. O.)

PILULES DE BECKER : aloès, myrrhe, safran, résine de lierre, sandaraque, soufre sublimé, gallinsecte kermès, extraits d'absinthe, de chardon bénit, de ményanthe, de gaïac, de rhubarbe ; mithridate et élixir de propriété. Elles ont les mêmes propriétés que les pilules balsamiques de Stahl. (M. O.)

PILULES DE BÉLOSTE : mercure revivifié du cinabre, sucre en poudre, scammonée, jalap, vin blanc. Elles sont très-estimées dans la syphilis : on les prend à la dose de huit à seize grains. On les emploie aussi comme purgatives à la dose d'un gros. (M. O.)

PILULES BÉNITES DE FULLER : aloès, sené en poudre, assa-fœtida, galbanum, myrrhe, sulfate de fer, safran du Gâtinois, macis, huile de succin et sirop d'armoise. On les emploie dans l'hystérie et comme purgatives. (M. O.)

PILULES COCHÉES MAJEURES DE RHASIS : poudre de l'hiera picra, trochisque alhandal, scammonée, racines de turbith, fleurs de stœchas, sirop de nerprun. On les a employées comme drastiques dans l'hydropisie, la manie, etc. (M. O.)

PILULES COCHÉES MINEURES DE RHASIS : aloès, scammonée, trochisque alhandal ; même usage que les précédentes. (M. O.)

PILULES DE CYNOGLOSSE : racine de cynoglosse, semences de jusquiame blanche, extrait d'opium par le vin, myrrhe en larmes, safran, castoreum, sirop d'opium. On les emploie souvent comme calmantes : elles doivent en grande partie leurs propriétés à l'opium. (M. O.)

PILULES ÉCOSSAISES D'ANDERSON : gomme-gutte, aloès succotrin, huile volatile d'anis, sirop de sucre. On les a employées pour purger. (M. O.)

PILULES FÉTIDES MAJEURES RÉFORMÉES : hermodactes, racine d'ésule macérée dans le vinaigre, racines de turbith et de gingembre, spica, nard, épithyon, coloquinte, semences de rhue, sagapenum, gomme ammoniaque, opopanax, bdellium, aloès succotrin, euphorbe, scammonée, cannelle fine, safran gâtinois, castoreum, suc de poireaux. On les a employées comme toniques, antispasmodiques, etc. (M. O.)

PILULES GOURMANDES. *Voy.* GOURMANDES.

PILULES HYDRAGOGUES DE BONTIUS : aloès succotrin, gomme-gutte, gomme ammoniaque, vinaigre blanc très-fort. On les emploie dans l'hydropisie, comme drastiques. (M. O.)

PILULES HYDRAGOGUES D'HELVÉTIUS : gomme-gutte, jalap, suc d'ail, sirop de roses pâles. On les a employées comme anthelminthiques.

PILULES HYSTÉRIQUES : opopanax, gomme ammoniaque, galbanum, sagapenum, myrrhe, assa-fœtida, castoreum, huile de succin empyreumatique, mithridate ; employées contre l'hystérie et comme toniques. (M. O.)

PILULES DE KEYSER. *V.* DRAGÉES DE KEYSER.

PILULES MARTIALES : limaille de fer porphyrisée, cannelle fine, aloès succotrin, sirop d'armoise. Elles sont stomachiques et emménagogues. (M. O.)

PILULES DE MÉGLIN : extrait de jusquiame noire et de racine de grande valériane, oxyde blanc de zinc, parties égales. On les a employées avec succès dans le tic douloureux. (M. O.)

PILULES MERCURIELLES PURGATIVES : mercure, jalap en poudre, séné, aloès succotrin, scammonée, gomme-gutte, pignons d'Inde, baume de copahu, sirop de nerprun. Elles sont drastiques. (M. O.)

PILULES PERPETUELLES : nom donné anciennement à des balles pesant environ six grains, que l'on préparait avec l'antimoine, et que le malade rendait par les selles à-peu-près dans le même état où il les avait prises. Inusitées. (M. O.)

PILULES DE RUDIUS : coloquinte coupée, agaric, scammonée, racine d'hellébore noir, jalap, aloès succotrin, cannelle fine, macis, gérofle, alcool à 36°. Elles sont drastiques. (M. O)

PILULES DE RUFUS. *V.* PILULES D'ALOÈS et DE MYRRHE.

PILULES DE SAVON : savon blanc amygdalin, poudre de guimauve, nitrate de potasse. On les a employées comme fondantes et apéritives. (M. O.)

PILULES SMECTIQUES. *V.* PILULES DE SAVON.

PILULES STOMACHIQUES. *V.* GOURMANDES.

PILULES TONIQUES DE BACHER : extrait d'hellébore noir, extrait de myrrhe, chardon bénit en poudre. On les emploie dans l'hydropisie, et comme vermifuges, emménagogues, etc. (M. O.)

PILULES TONIQUES DE STOLL : limaille de fer, extrait de petite centaurée, gomme ammoniaque. On les a administrées dans la chlorose. (M. O.)

PILULIER (*Pharm.*), s. m. : nom d'un instrument inventé par les Allemands, et dont on fait usage pour partager et rouler un certain nombre de pilules à-la-fois. On désigne aussi sous ce nom le pot de faïence dans lequel on conserve les pilules. (M. O.)

PILUS (*Anat.*), mot latin ; cheveu, poil. *V.* ces mots. (J. C.)

PIMÈLE : graisse. *V.* ce mot. (M. O.)

PIMÉLIE (*Entomol.*), s. f., *pimelia* ; genre d'insectes coléoptères de la famille des photophyges. (H. C.)

PIMENT (*Bot.*), s. m., *capsicum* ; genre de plantes de la famille des solanées et de la pentandrie monogynie. Il renferme des herbes ou des sous-arbrisseaux originaires des Deux-Indes, et dont les fruits, d'une saveur âcre et brûlante, servent d'assaisonnement, spécialement dans les pays chauds, comme aux Antilles et au Pérou. Le *corail des jardins* ou *poivre de Guinée*, *capsicum annuum*, est très-fréquemment cultivé dans l'Europe méridionale et même à Paris, où ses fruits se mangent confits au vinaigre. On les a quelquefois donnés avec succès dans des cas de fièvres intermittentes. Dans nos officines, on appelle *piment enragé* un fruit assez semblable à celui de l'épine-vinette, mais beaucoup plus âcre que celui du piment annuel : il est fourni par le *capsicum frutescens* de Linnæus. (H. C.)

PIMENT DES ANGLAIS (*Bot.*), *myrtus pimenta*. *V.* MYRTE. (H. C.)

PIMENT D'EAU (*Bot.*), *polygonum hydropiper*. *V.* RENOUÉE. (H. C.)

PIMPINELLA, mot latin. *V.* ANIS et BOUCAGE. (H. C.)

PIMPRENELLE (*Bot.*), s. f., *poterium*. *V.* SANGUISORBE. (H. C.)

PIMPRENELLE D'AFRIQUE. *V.* MÉLIANTHE. (H. C.)

PIMPRENELLE BLANCHE. *Voy.* BOUCAGE. (H. C.)

PIN (*Bot.*), s. m., *pinus*, genre de la monœcie monadelphie et de la famille des conifères ; il renferme des arbres résineux et toujours verts, originaires d'Europe, d'Asie et d'Amérique. La térébenthine commune, le galipot, le goudron, la colophane, sont donnés par des arbres de ce genre, et en particulier par le *pinus sylvestris* et par le *pinus maritimus*. (H. C.)

PINCÉE (*Pharm.*), s. f., *pugillus*. On désigne ainsi la quantité d'un corps que l'on peut prendre avec le bout de deux ou de trois doigts. (M. O.)

PINCEMENT DES INTESTINS. *V.* ENTÉROCÈLE. (J. C.)

PINCES ou PINCETTES (*Inst. chir.*), s. f., *volsellæ*. Instrument dont on se sert dans les pansements, les dissections et beaucoup d'opérations chirurgicales. Les pinces dont on se sert maintenant sont spécialement : 1° les *pinces à anneaux*, qui servent à enlever la charpie, diverses pièces d'appareil, dans les pansements des plaies, des ulcères ; 2° les *pinces à dissection*, avec lesquelles on saisit les parties délicates que l'on veut couper ou disséquer ; 3° les *pinces de Museux*, que l'on emploie pour saisir les amygdales dont on veut faire la rescision pour enlever certaines tumeurs ; 4° les *pinces à polypes* avec lesquelles on fait l'extraction de certains polypes. Le forceps, les tenettes, les tire-balles, sont aussi des espèces de pinces. *V.* ces mots (J. C.)

PINCKNEYE (*Bot.*), s. f., *pinckneya* ; genre de la pentandrie monogynie

et de la famille des rubiacées, très-voisin de celui des quinquinas. Il renferme un arbuste qui croît en Géorgie sur les bords de la rivière Sainte-Marie. Son écorce, très-amère, passe pour fébrifuge. (H. C.)

PINÉAL, ALE (*Anat.*), adj., *pinealis*, de *pinus*, pin; qui ressemble à une pomme de pin. La *glande pinéale* (glandula pinealis, *conarium* de Galien, Oribase, Soëmmering et de M. Chaussier) est un petit corps d'une forme conique, d'un rouge pâle, grisâtre, d'une consistance molle, qu'on trouve entre la voûte à trois piliers et les tubercules quadrijumeaux. Elle renferme presque toujours des concrétions très-dures. De sa partie antérieure naissent deux stries médullaires qui passent sur la commissure postérieure, côtoient les couches optiques, et vont se réunir au pilier antérieur du trigone cérébral. On ignore complétement les usages de la glande pinéale, que Descartes avait considérée comme le siége de l'âme. (J. C.)

PINÉATUM : nom de plusieurs médicaments dont les pignons faisaient la base. Inusité. (M. O.)

PINGOUIN (*Ornithol.*), s. m., *alca;* genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes. Les espèces qui le composent habitent, pour la plupart, les mers du Nord. (H. C.)

PINGUEDO; mot latin qui signifie *graisse*. *V.* GRAISSE. (M. O.)

PINGUICULE, s. f. *V.* GRASSETTE. (H. C.)

PINNA AURICULÆ (*Anat.*), mot latin: le pavillon de l'oreille. (J. C.)

PINNA NARIS (*Anat.*), mots latins : l'aile du nez. *V.* AILE. (J. C.)

PINNACULUM FORNICIS GUTTURALIS (*Anat.*), mots latins : la luette. *V.* ce mot. (J. C.)

PINNATIFIDE (*Bot.*), adj., *pinnatifidus;* épithète des feuilles divisées en segments analogues à des folioles, mais non isolés jusqu'à la grande nervure, qui ne peut être considérée alors comme un pétiole commun. (H. C.)

PINNÉ, ÉE (*Bot.*), adj, *pinnatus;* épithète des feuilles composées de plusieurs folioles rangées des deux côtés d'un pétiole commun. Les feuilles de la plupart des légumineuses sont pinnées. (H. C.)

PINTADE (*Ornithol.*), s. f., *numida;* genre d'oiseaux de la famille des gallinacés alectrides. La pintade ordinaire, *numida meleagris*, est un bel oiseau de basse-cour, originaire de la Numidie. Sa chair est estimée. (H. C.)

PIONE. *V.* PIVOINE.

PIOULQUES (*Inst. chir.*) : sorte de pompe aspirante inventée par Louis pour retirer l'eau qui a pénétré dans les cavités intérieures chez les noyés. (J. C.)

PIPER, mot latin. *V.* POIVRE.

PIQURE (*Path. chir.*), s. f., *punctura*, du verbe latin *pungere*, piquer. On donne ce nom aux plaies faites par des instruments piquants, tels que les épées, les baïonnettes, les aiguilles, les clous, les épines, etc. Les piqûres, lésions peu graves en général, sont quelquefois cependant suivies d'accidents formidables qu'on peut attribuer à la section incomplète des nerfs, au déchirement des tissus blessés par l'instrument. (J. C.)

PIRIFORME ou PYRIFORME (*Anat.*), adj., *pyriformis*, de *pyrum*, poire, et de *forma*, forme; qui a la figure d'une poire. Le muscle pyramidal du bassin a été appelé *pyriforme* par Cowper, Albinus, Soëmmering et Winslow. *V.* PYRAMIDAL. (J. C.)

PISCATORIS EMPLASTRUM, PISCATORIS MEDICAMENTUM : médicaments décrits par Aétius et par Actuarius. Inusités. (M. O.)

PISIFORME (*Anat.*), adj., *pisiformis*, de *pisum*, un pois, et de *forma*, forme. — *Os pisiforme*. On a donné ce nom au quatrième os de la première rangée du carpe. On l'a nommé aussi *os lenticulaire*, *os orbiculaire*, *os hors de rang :* cette dernière dénomination lui a été donnée parce qu'il occupe une position antérieure à celle des autres os de sa rangée. Il est arrondi, donne attache au tendon du muscle cubital antérieur, au ligament transverse antérieur du carpe, et s'articule en arrière avec l'os pyramidal. — *Tubercules pisiformes*. M. le professeur Chaussier a donné ce nom aux tubercules mamillaires du cerveau. *V.* MAMILLAIRE. (J. C.)

PISO : mortier. Inusité. (M. O.)

PISOLITHE (*Minér.*), s. f., dérivé du grec πίσον, pois, et λίθος, pierre : variété de carbonate de chaux sous forme de concrétions de la grosseur d'un pois, ce qui lui a valu ce nom. Le noyau de ces globules est tantôt un grain de sable, tantôt un autre corps étranger. (M. O.)

PISONE (*Bot.*), s. f., *pisonia;* genre de la polygamie diœcie et de la famille des nyctaginées. Les espèces qui le composent sont inusitées. (H. C.)

PISSASPHALTE, s. m., *pissalphaltus* seu *pissalphaltum* (poix minérale) : sorte de bitume mou employé autrefois comme vulnéraire. Il est synonyme de *bitume glutineux*, de *bitume malthe* et de *goudron minéral*. Inusité. (M. O.)

PISSASPHALTOS. *Voy.* Pissasphalte.

PISSELŒUM : ancien nom d'une matière huileuse que l'on retirait de la poix bouillante; on l'employait aux mêmes usages que le goudron. Inusité. (M. O.)

PISSELŒUM INDICUM : goudron des Barbades. *V.* Goudron. (M. O.)

PISSEMENT DE PUS (*Path.*). *V.* Pyurie.

PISSEMENT DE SANG (*Path.*). *V.* Hématurie.

PISSENLIT (*Bot.*), s. m., *leontodon taraxacum;* plante de la syngénésie polygamie égale et de la famille des chicoracées, répandue généralement sur tout le globe, depuis les glaces du pôle jusqu'aux sables brûlants de l'Afrique. Elle est amère et pleine d'un suc laiteux : on la mange en salade. En médecine, elle passe pour diurétique et laxative. On en prépare un extrait, on en donne le suc dépuré etc., dans l'ictère, dans quelques affections chroniques des viscères abdominaux. (H. C.)

PISSEROS : ancien nom d'un cérat préparé avec de la cire fondue, avec de l'huile d'olive, de l'huile de roses et de la poix sèche. Il était employé par Hippocrate comme anodyn. Inusité. (M. O.)

PISSITE : nom donné à un vin obtenu avec du goudron et du moût de raisin : il était regardé comme stomachique. Inusité. (M. O.)

PISSOSIS (*Path.*), mot grec, πισσωσις, πιττωσις, pica. *V.* ce mot. (Ch.)

PISTACHE (*Bot.*), s. f., *pistacia;* fruit du pistachier. Il renferme une amande émulsive d'une saveur agréable, d'une couleur verte, et avec laquelle on prépare le *looch vert* des officines. (H. C.)

PISTACHIER. (*Bot.*), s. m., *terebinthus pistacia. V.* Térébinthe.

PISTACHIER FAUX. *V.* Staphylier.

PISTACIUM : nom donné à une pièce d'étoffe imprégnée d'une substance médicamenteuse, et employée à l'extérieur. Inusité. (M. O.)

PISTATIO : action de couvrir avec de la pâte les substances contenues dans un vaisseau, afin de faciliter leur cuisson. Inusité. (M. O.)

PISTIL (*Bot.*), s. m., *pistillum;* organe femelle de la fructification dans les plantes. Il occupe le plus souvent le centre de la fleur, et est composé de l'ovaire, du style et du stigmate. *V.* ces mots. (H. C.)

PISTILLUM : mot latin. *V.* Pilon.

PISTOLET DE VOLTA (*Phys.*), s. m.; nom donné à un pistolet de métal dans lequel on introduit un mélange de deux parties d'air atmosphérique, et d'une partie de gaz hydrogène, que l'on enflamme au moyen de l'étincelle électrique; il se forme de l'eau qui se réduit en vapeur, et lance au loin le bouchon qui fermait le pistolet. Ce phénomène est accompagné d'une détonation plus ou moins vive. (M. O.)

PISTON, s. m., *embolus;* cylindre de bois, et mieux encore de métal, qui remplit exactement la capacité du corps de pompe, dans lequel on le fait monter et descendre alternativement; il sert à élever l'eau, à la comprimer et à la refouler. (M. O.)

PITCAIRNE (*Bot.*), s. f., *pitcairnia;* genre de l'hexandrie monogynie, et de la famille des narcissoïdes. Il renferme des plantes inusitées. (H. C.)

PITE. *V.* Agavé.

PITHEQUE. *V.* Singe.

PITTONE (*Bot.*), s. f., *tournefortia;* genre de la famille des sébesténiers et de la pentandrie monogynie; il est dédié au célèbre Tournefort. Aux Indes, on mange crues avec plaisir les feuilles salées de la pittone argentée, arbrisseau d'un aspect très-beau et fort curieux. (H. C.)

PITTOSPORÉES (*Bot.*), s. f. pl. On a récemment donné ce nom à une famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines hypogynes. (H. C.)

PITTOSPORUM (*Bot.*), *pittosporum;* genre de la pentandrie monogynie, et de la famille des pittosporées. Il ne renferme que des plantes inusitées. (H. C.)

PITUITAIRE (*Anat.*), adj., pris quelquefois substantivement; *pituitaris*, de *pituita*, pituite ou mucosité. On a donné ce nom à diverses parties, comme : 1° la *fosse pituitaire.* C'est un enfoncement qu'on remarque sur la face cérébrale de l'os sphénoïde, et qui loge l'organe appelé *glande pituitaire.* On a nommé cette excavation à cause de sa forme, *selle turcique.* M. le professeur Chaussier lui donne le nom de *fosse sus-sphénoïdale* à raison de sa position.

2° La *glande* ou *corps pituitaire* (*Glandula pituitosa vel pituitaria; glandula basilaris; lacuna; appendicula cerebri; hypophysis* de Soëmmering; *appendice sus-sphénoïdale du cerveau* de M. Chaussier). C'est un petit corps arrondi, alongé transversalement, qui est logé dans la fosse sus-sphénoïdale, et dont on ignore la structure intime et les usages. Il est évidemment formé de deux portions adossées; l'une antérieure, d'une couleur

jaune cendrée, convexe en avant, échancrée en arrière, a la forme d'un rein; la seconde, postérieure, plus petite, plus claire, est molle, pulpeuse, et imprégnée d'un liquide visqueux, blanchâtre. De la partie supérieure de ce corps part un prolongement conique, d'une couleur grisâtre, qui n'est point canaliculé comme on l'avait cru; on le nomme la *tige pituitaire*, et il va se terminer au tubercule appelé *tuber cinereum*. *V.* ce mot.

3° *Membrane pituitaire*, ou simplement *la pituitaire* (membrane de Schneïder, nom d'un anatomiste qui l'a décrite avec soin; *membrana pituitaria*, *olfactoria*). On nomme ainsi la membrane muqueuse qui tapisse les fosses nasales, et se prolonge dans les cellules et les sinus qui y aboutissent médiatement ou immédiatement. Cette membrane mince, demi-transparente, pourvue d'un épichorion très ténu, et garnie de poils rudes à la face interne du nez, devient épaisse, rouge, fongueuse, et se dépouille de son épichorion sur la cloison, sur les cornets, dans les méats, sur le plancher et la voûte des fosses nasales.

Dans ces différents lieux, la pituitaire paraît formée de deux feuillets intimement unis entre eux; l'un, en contact avec les os, est fibreux; l'autre, libre par sa surface nasale, est une membrane muqueuse sur laquelle on ne distingue pas de villosités, mais qui contient cependant un grand nombre de follicules muqueux, fort petits, qui s'ouvrent dans la cavité des narines. En pénétrant dans les sinus maxillaires, frontaux, sphénoïdaux, dans les cellules ethmoïdales, la pituitaire redevient très-mince, transparente, peu vasculaire, et paraît réduite à son feuillet muqueux. La membrane pituitaire reçoit l'impression des odeurs au moyen des expansions des nerfs olfactifs qui la pénètrent; elle est le siége de l'odorat. *V.* ce mot, et Nasales (fosses).

PITUITE (*Path.*), s. f.: ce mot est employé dans le même sens que phlegmes, pour désigner les liquides aqueux et filants qui sont rejetés, en plus ou moins grande abondance, par l'expuition, l'expectoration, la régurgitation et le vomissement. On nomme *pituiteux* les individus qui sont sujets à rejeter cette pituite; on désigne aussi sous le nom de *pituiteuses* les maladies dans lesquelles ces excrétions ont lieu. (Ch.)

PITUITEUSE (Fièvre) (*Path.*), *febris pituitosa;* c'est la fièvre muqueuse. *Voy.* Muqueuse (Fièvre).

PITUITEUX (*Path.*), adj., *pituitosus.* *V.* Pituite.

PITYRIASIS (*Path.*): mot grec, πιτυρίασις, espèce de dartre prurigo. (Ch.)

PIVOINE (*Bot.*), s. f., *pæonia;* genre de la polyandrie digynie et de la famille des renonculacées. Il renferme des plantes vivaces, dont les fleurs font, au printemps, l'ornement des grands parterres. La pivoine ordinaire, *pæonia officinalis*, est une des plantes dont on connaît l'usage le plus anciennement en médecine. Son nom dérive de celui du médecin Pœon, qui l'employa, dit Homère, pour guérir Pluton d'une blessure que lui avait faite Hercule. On en distingue deux variétés, l'une appelée *mâle*, et l'autre *femelle*. Elle croît naturellement dans les bois montagneux de la Suisse, du Languedoc et du Levant. Les tubercules de sa racine fournissent une fécule analogue à celle de la pomme de terre. Cette même racine est employée comme antispasmodique. Son usage a été autrefois accompagné de beaucoup de pratiques superstitieuses. On prépare, avec la racine et les semences de pivoine, une poudre, un sirop, une conserve, encore recommandés quelquefois contre l'épilepsie. (H. C.)

PIVOTANT, TE (*Bot.*), adj., *perpendicularis*. On applique cette épithète aux racines qui, comme celle de la carotte, s'enfoncent verticalement dans la terre. (H. C.)

PIX, mot latin. *V.* Poix.

PLAÇENTA (*Anat.*), s. m., mot latin qui signifie *gâteau*. Les anatomistes ont nommé placenta un organe essentiellement vasculaire, qui est destiné à établir des communications entre la mère et le fœtus renfermé dans la cavité de l'utérus: dans le dernier mois de la gestation, le placenta représente un organe vasculaire, celluleux, pesant, aplati, circulaire, de six à huit pouces de diamètre; il offre deux faces, l'une extérieure convexe, qui adhère à l'utérus, et que pour cette raison on nomme *utérine;* l'autre intérieure, concave, qui correspond au fœtus, et qu'on appelle *fœtale*. On remarque sur cette dernière face, et ordinairement vers son centre, l'insertion du cordon ombilical; on y voit aussi à travers l'amnios et le chorion qui la recouvrent, les branches des vaisseaux ombilicaux, lesquels se réunissent pour former le cordon ombilical. Le placenta est formé de plusieurs *lobes* ou *cotylédons*, faciles à distinguer les uns des autres, sur la face utérine; vers sa face fœtale, ils sont confondus en une seule masse. Cependant les vaisseaux de chacun d'eux n'ont, suivant Wriberg, aucune communication avec ceux des

lobes voisins. Le parenchyme du placenta est mou, spongieux, facile à déchirer; sa couleur est rouge foncée; on le trouve toujours pénétré d'une quantité plus ou moins grande de sang. Les parties qui entrent dans sa composition sont des vaisseaux sanguins (*V.* OMBILICAL) du tissu cellulaire et des filaments blanchâtres, résistants, qui ne sont que des ramifications vasculaires, oblitérées. On n'y a encore démontré ni nerfs, ni vaisseaux lymphatiques. Le mode de connexion entre les vaisseaux du placenta et ceux de l'utérus n'est pas encore bien connu. (J. C.)

PLACENTA (*Bot.*), s. f., *receptaculum seminis.* Les botanistes appellent ainsi la partie interne du péricarpe, celle à laquelle les graines sont immédiatement attachées. (H. C.)

PLACENTA FEBRILIS (*Path.*), terme latin; gâteau fébrile. *V.* ce mot. (CH.)

PLACIANIUM COLLYRIUM : collyre décrit par Ætius. Inusité. (M. O.)

PLACITIS. *V.* CADMIE.

PLACODE (*Bot.*), s. m., *placodium;* genre de plantes cryptogames de la famille des lichens.

PLADAROSE (*Path.*), s. f., *pladarosis*, de πλάδαρος, mou; nom donné à des tumeurs ou loupes molles qui se développent sur les paupières, et ne sont accompagnées ni de rougeur ni de douleur. (CH.)

PLAGULÆ (*Band.* et *Appar.*) : mot latin, compresses et plumasseaux. *V.* ces mots. James. Castelli. (J. C.)

PLAIE (*Path. chir.*), s. f., *vulnus*, *plaga.* On appelle *plaie*, une solution de continuité faite aux parties du corps par une cause qui agit mécaniquement. Les plaies offrent de nombreuses différences par rapport à leur situation, aux parties intéressées, à leur direction, leur grandeur, leur forme, la nature des instruments qui les ont produites, leur état de simplicité ou leur complication, leur ancienneté, etc. Elles diffèrent encore relativement à leur diagnostic, à leur prognostic et au traitement qu'elles réclament. Les plaies portent le nom de *coupure*, d'*incision*, lorsqu'elles sont faites par un instrument tranchant; celui de *piqûres*, quand elles sont opérées par des instruments piquants; celui de *déchirure* ou *plaies par arrachement*, lorsque les parties sont lacérées, arrachées par la cause vulnérante; celui de *morsure*, quand elles sont faites par les dents de quelque animal; celui de *plaies envenimées*, quand elles sont compliquées d'un principe vénéneux ou virulent qui y a été porté par le corps vulnérant; celui de *plaies contuses*, quand elles sont le résultat de l'action d'un instrument contondant; on les nomme *plaies d'armes à feu*, quand elles sont produites par des corps lancés par l'explosion de la poudre à canon. (J. C.)

PLAN (*Phys.*), s. m. et adj., *plana superficies;* surface lisse, sans éminences ni enfoncements, en sorte qu'une ligne droite coïncide avec elle sur tous les points. (M. O.)

PLANCHER DU CERVEAU. On a donné ce nom à la tente du cervelet. (J. C.)

PLANE. *V.* PLATANE.

PLANÈTES (*Path.*), mot grec, πλάνητης, erratique; épithète donnée à quelques maladies dont les retours sont irréguliers, aux fièvres intermittentes spécialement. (CH.)

PLANIFORME (Articulation). *V.* ARTICULATION. (J. C.)

PLANITIES (*Anat.*), mot latin, πέδιον, la plante du pied. *V.* PLANTE. Castelli. (J. C.)

PLANTAGINÉES (*Bot.*), s. f. pl., *plantagines*, *plantagineæ;* famille de plantes dicotylédones apétales à étamines hypogynes. Elle renferme, entre autres, les genres plantain et pulicaire. (H. C.)

PLANTAIN (*Bot.*), s. m., *plantago :* genre de la tétrandrie monogynie, et de la famille des plantaginées. Le plantain commun, *plantago major*, le plantain moyen, *plantago media*, et le plantain lancéolé, *plantago lanceolata*, passent pour astringents. Tous les trois sont indigènes. Leur eau distillée est employée dans les collyres résolutifs. *V.* PSYLIUM et PULICAIRE. (H. C.)

PLANTAINS. *V.* PLANTAGINÉES.

PLANTAIRE (*Anat.*), adj. pris quelquefois substantivement, *plantaris*, de *planta*, la plante du pied; qui a rapport ou appartient à la plante des pieds. On a donné ce nom à plusieurs parties.

1° *Aponévrose plantaire.* On nomme ainsi une aponévrose épaisse, dense, résistante, de forme triangulaire, qui occupe, superficiellement placée, le milieu et les côtés de la plante du pied, fournit des insertions à plusieurs des muscles de cette région, soit directement, soit par l'intermède de cloisons qu'elle envoie entre eux.

2° *Artères plantaires.* Elles sont au nombre de deux, et naissent de la fin de l'artère tibiale postérieure. On les a distingués en, 1° *Artère plantaire interne.* Placée au-dessus de l'adducteur du gros orteil, elle s'étend de la terminaison de la tibiale postérieure, jusqu'au tronc de

l'une des collatérales de cet orteil. 2° *Artère plantaire externe.* Elle est plus volumineuse que la précédente, et doit être considérée comme la terminaison de l'artère tibiale postérieure. Placée au-dessus du court fléchisseur commun des orteils, elle s'étend de dessous le calcanéum, à l'extrémité postérieure du dernier espace métatarsien ; parvenue dans cet endroit, elle se recourbe de dehors en dedans, s'avance vers l'extrémité postérieure du premier os métatarsien, et s'anastomose avec la branche perforante de la pédieuse. Elle fournit dans la première partie de son trajet des rameaux calcanéens, articulaires, musculaires, adipeux, etc. La seconde portion de cette artère est désignée sous le nom d'*arcade* ou de *crosse plantaire*. Elle donne des rameaux dans toutes les directions. Les inférieurs et les postérieurs n'ont pas reçu de nom. Les supérieurs, au nombre de trois, sont les artères *perforantes postérieures*. Les rameaux antérieurs sont plus volumineux, on en compte ordinairement quatre ; ils fournissent les *perforantes antérieures* et les *collatérales* des quatre derniers orteils.

Les *veines plantaires*, suivent absolument une même disposition.

3° *Face* ou *région plantaire* du pied. *V.* PIED.

4° *Ligaments plantaires.* On a donné ce nom aux ligaments inférieurs qui réunissent les os du tarse et du métatarse, pour les distinguer des ligaments supérieurs qu'on nomme *dorsaux*.

5° *Nerfs plantaires.* Au nombre de deux, ils sont fournis par la terminaison du nerf tibial postérieur. On les a distingués en, 1° *Nerf plantaire interne.* Il s'étend de la partie inférieure du nerf tibial aux deux côtés des trois premiers orteils et au côté interne du quatrième. Il fournit aussi des rameaux à l'adducteur du gros orteil, au court fléchisseur commun des orteils, à l'accessoire, au court fléchisseur du gros orteil, aux lombricaux, etc. 2° Le *nerf plantaire externe* se porte de la terminaison du nerf tibial postérieur à l'extrémité postérieure du cinquième os du métatarse, et donne des rameaux au court fléchisseur commun des orteils, à l'accessoire et à l'abducteur du petit orteil. Ce tronc se divise ensuite en deux branches, l'une *profonde* se distribue aux muscles court fléchisseur du petit orteil, inter-osseux et abducteur du pouce; l'autre *superficielle*, envoie des filets au court fléchisseur du petit orteil, aux deux côtés de ce doigt, au côté externe du quatrième et au dernier lombrical.

6° *Muscle plantaire* ou *plantaire grêle.* (jambier grêle; petit fémoro-calcanien de M. Chaussier.) Ce muscle est placé à la partie postérieure de la jambe. Il est alongé, mince, étroit. En haut, il se fixe à la partie postérieure du condyle externe du fémur; en bas, il se termine par un long tendon, lequel s'attache à la partie postérieure et interne du calcanéum. Ce muscle étend le pied sur la jambe, *et vice versa.* Il peut aussi concourir à la flexion de la jambe sur la cuisse.

7° *Régions plantaires.* On nomme ainsi les diverses régions de la plante du pied ; on en compte ordinairement trois qu'on a distinguées en *interne*, *moyenne* et *externe*. (J. C.)

PLANTE (*Bot.*), s. f., *planta.* On nomme ainsi tout être organisé privé de sentiment et du mouvement volontaire. (H. C.)

PLANTE DU PIED (*Anat.*), s. f., *planta pedis.* On a donné ce nom à la face inférieure du pied. (J. C.)

PLANTI - SOUS - PHALANGIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *planti-infra-phalangianus.* M. le professeur Chaussier a donné ce nom aux muscles lombricaux du pied, parce qu'ils répondent à la plante du pied et se terminent à la face inférieure des premières phalanges. *Voy.* LOMBRICAL. (J. C.)

PLANTI-TENDINO-PHALANGIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *planti-tendino-phalangianus.* M. Dumas a donné ce nom aux muscles *lombricaux* du pied, à raison de leurs attaches. *V.* LOMBRICAL. (J. C.)

PLANTIGRADES (*Zool.*), s. m. pl., de *planta*, plante du pied, et de *gradior*, je marche; famille d'animaux mammifères qui, en marchant, appuient la plante entière du pied sur le sol. Tels sont les ours, les taupes, les blaireaux, etc. (H. C.)

PLANTULE (*Bot.*), s. f., *plantula :* rudiment de la tige qui sort de terre au moment de la germination. (H. C.)

PLAQUEMINIER (*Bot.*), s. m., *diospyros :* genre de la polygamie monœcie et de la famille des ébénacées. Il renferme des arbres ou arbrisseaux exotiques, qui fournissent, pour la plupart, des fruits bons à manger. Le plaqueminier d'Europe, *diospyros lotus*, qui croît dans quelques-unes de nos contrées méridionales, donne des fruits très-astringents, qu'on a recommandés dans la dysenterie et les hémorrhagies. (H. C.)

PLAQUEMINIERS (*Bot.*), s. m. pl., *guajacanæ ;* famille de plantes dicotylédones monopétales, à étamines périgynes.

PLASTIQUE (*Physiol.*), adj., *plasticus*, de πλάσσω, je forme; nom par lequel on désigne quelquefois la puissance génératrice dans les corps organisés. (H. C.)

PLASTRON (*Erpétol.*), s. m. On nomme ainsi, dans les tortues, la réunion des pièces osseuses et écailleuses qui recouvrent le ventre et ferment la carapace inférieurement. (H. C.)

PLATÆ (*Anat.*), mot grec, πλαται, les épaules. L'omoplate ou le scapulum. *V.* ces mots. Castelli. (J. C.)

PLATANE (*Bot.*), s. m., *platanus*: genre de la famille des amentacées et de la monœcie polyandrie. Il renferme un arbre qui parvient à la plus haute taille et dont on forme des avenues. (H. C.)

PLATEAU ÉLECTRIQUE (*Phys.*): nom donné au disque de verre qui fait partie de la machine électrique (*V.* ce mot), et que l'on frotte entre deux coussins pour développer l'électricité. (M. O.)

PLATIASMOS (*Path.*), mot grec, πλατιασμος; diduction excessive des lèvres qui rend imparfaite l'articulation des sons. (Ch.)

PLATINE: s. m., *platina*: métal rangé dans la sixième section de M. Thénard. *V.* Métal. On le trouve particulièrement aux Indes occidentales. Il est solide, très-brillant, d'un blanc argentin, très-ductile, et très-malléable; sa pesanteur spécifique est de 20, 98: il est très-difficile à fondre. L'air et l'oxygène n'agissent sur lui à aucune température. Les acides simples ne peuvent point le dissoudre: l'eau régale l'oxyde et le dissout: la dissolution est de l'hydrochlorate de platine. On emploie ce métal pour préparer des cornues, des creusets, des capsules, et divers ustensiles de cuisine; on en fait des chaudières dans lesquelles on concentre l'acide sulfurique.

PLATINE (Mine de). La mine de platine contient, outre le platine, du *palladium*, du *rhodium*, de l'*iridium*, de l'*osmium*, du cuivre, du plomb, du mercure, du fer, du soufre, du chrôme et du titane. On l'emploie pour extraire le platine, le palladium, le rhodium, l'iridium et l'osmium. (M. O)

PLATRE, s. m.: nom donné au sulfate de chaux calciné au point de lui avoir fait perdre son eau de cristallisation. (M. O.)

PLATYOPHTHALMON: nom donné autrefois à l'antimoine. Inusité. (M. O.)

PLATYSMA (*Band.*), mot grec, πλάτυσμα, morceau de linge, compresse, emplâtre. Castelli. (J. C.)

PLATYSMA MYODES (*Anat.*). *V.* Myodes Platysma. (J. C.)

PLATYSTERNOS (*Anat.*), mot grec, πλατύστερνος. On donnait ce nom aux individus dont la poitrine était large et bien développée. Castelli. (J. C.)

PLECHAS (*Anat.*), mot grec, πληχας, le périnée. *V.* ce mot. Castelli. James. (J. C.)

PLECTANE (*Anat.*), mot grec, πλεκτάνη, ou πλέγμα, plexus vasculaire. Le mot πλεκτάναι, selon Castelli, a été employé pour désigner les cornes de l'utérus. (J. C.)

PLECTRUM (*Anat.*), mot grec, πλῆκτρον. Ce nom a été donné, selon Castelli, à l'apophyse styloïde de l'os temporal, à la luette et à la langue. Castelli, James. (J. C.)

PLEGMA. *V.* Plectane. (J. C.)

PLEIN (*Band.* et *App.*), s. m. On appelle ainsi la partie moyenne d'une bande. *V.* Bande. (J. C.)

PLENIROSTRES (*Ornithol.*), s. m. pl., de *plenus*, plein, et de *rostrum*, bec; famille d'oiseaux passereaux, à bec solide alongé, comprimé. (H. C.)

PLÉNITUDE (*Path.*), s. f.: ce mot, qui appartient au langage ordinaire plutôt qu'au langage médical, s'emploie quelquefois comme synonyme de *pléthore*. Ailleurs, il exprime la plénitude particulière de l'estomac, ou le sentiment de distension et de pesanteur que certains malades éprouvent dans un lieu déterminé. (Ch.)

PLERES ARCHONTICON (*Path.*): nom d'une poudre céphalique composée. Inusité.

PLÉROSE (*Pathol.*), s. f., mot grec francisé, πλήρωσις, rétablissement de l'embonpoint après la terminaison de la maladie. (Ch.)

PLÉROTIQUE (*Mat. méd.*), adj., *ploroticus*; même étymologie; synonyme d'*incarnatif* et de *sarcotique*. (H. C.)

PLESMONE (*Path.*), mot grec, πλησμονὴ, plénitude de l'estomac; état opposé à la faim. (Ch.)

PLÉTHORE (*Path.*), s. f., *plethora*, πληθώρα, de πλήθω, je remplis. Elle consiste dans une sorte de distension générale ou partielle du système vasculaire, accompagnée de pesanteur, de malaise général, et d'une multitude d'autres accidents variables.

Cette affection est plus commune au printemps que dans les autres saisons. Ses principales causes sont le tempérament sanguin, une constitution replète, peu musculeuse, une vie tranquille, peu active l'habitude de dormir long-temps. Les

femmes y sont plus sujettes que les hommes, et les deux périodes moyennes de la vie, plus que les deux extrêmes : l'usage d'aliments riches en principes nutritifs, la suppression d'évacuations accoutumées et sur-tout d'hémorrhagies, tout ce qui augmente la chaleur du corps, peuvent provoquer cette maladie; des hémorrhagies fréquentes y prédisposent.

Les principaux symptômes de la pléthore portent sur l'appareil circulatoire. Tels sont la rubéfaction et l'intumescence des téguments, le gonflement des veines, l'augmentation dans la grandeur et la dureté du pouls, dans la force des battements du cœur, et les hémorrhagies spontanées. A ces phénomènes se joignent la pesanteur générale, l'engourdissement, les lassitudes, les vertiges, les tintements d'oreille, le sommeil lourd et inquiet, l'inappétence, la constipation, l'oppression, les bouffées passagères de chaleur.

Les symptômes de la pléthore peuvent s'étendre à tout le corps, ou être bornés à quelque partie, à la tête, à la poitrine, par exemple. Ils sont communément mieux dessinés le matin et le soir. Ils augmentent après le repas, l'exercice, les émotions vives, l'exposition à la chaleur, et diminuent dans les conditions opposées.

La durée est variable; rarement cependant la pléthore se prolonge au-delà de quinze jours à un mois, à moins qu'elle ne cesse et se reproduise alternativement. Sa terminaison est presque toujours heureuse. La santé se rétablit soit peu-à-peu par l'effet de la diète, soit rapidement par des évacuations sanguines, naturelles ou artificielles. Dans quelques cas, une fievre inflammatoire, une hémorrhagie grave la remplacent.

Cette affection a une tendance remarquable à se reproduire soit sous la même forme, soit sous des formes variées.

Les anciens en avaient admis quatre espèces, savoir : 1° la pléthore vraie ou absolue, *plethora ad molem*, qui consiste dans une augmentation réelle de la masse du sang. 2° La pléthore fausse, apparente, *plethora ad volumen*, due à la raréfaction du sang par la chaleur. 3° La pléthore relative à l'espace, *plethora ad spatium*, qui résulte d'une diminution dans la capacité des vaisseaux; telle est celle qui survient après une amputation. 4° La pléthore relative aux forces, *plethora ad vires*, dans laquelle la masse du sang n'est pas augmentée, mais se trouve trop considérable proportionnément aux forces du sujet.

Le traitement de la pléthore présente deux points principaux; dissiper les symptômes présents, prévenir les récidives.

Pour remplir la première indication on a recours à des moyens directs et indirects; les premiers sont les saignées et les autres évacuations.

La saignée exige beaucoup de discernement dans son emploi. A côté de l'avantage qu'elle offre de diminuer la masse du liquide dont l'excès paraît constituer la maladie, se trouve l'inconvénient de rendre l'hématose plus active, et d'augmenter la disposition qui reproduira la maladie. En conséquence, on ne doit faire usage de ce moyen que quand on a reconnu l'insuffisance des autres, ou lorsqu'il y aurait du danger à différer d'y recourir. On préfère l'ouverture de la veine, quand la pléthore porte sur tous les vaisseaux, quand il n'y a pas suppression d'une hémorrhagie habituelle, quand on n'a pas l'intention de favoriser l'établissement d'une autre hémorrhagie. Dans le cas contraire, on a recours à l'application de sangsues. On les applique très-près de l'endroit où la congestion a lieu lorsque la pléthore y est accidentelle, qu'elle s'y montre pour la première fois, que rien ne porte à croire qu'elle doive s'y reproduire, ou lorsqu'il est utile qu'elle s'y forme de nouveau. Dans les conditions opposées, on les appliquera loin de cet endroit.

La quantité de sang doit être assez considérable pour faire cesser ou pour modérer les symptômes. Il y aurait peu d'avantage et beaucoup d'inconvénient à revenir à la saignée quand elle a cessé d'être nécessaire : cette quantité varie depuis quelques onces jusqu'à une livre. On la répète d'ailleurs à des intervalles plus ou moins rapprochés, selon les cas.

Les inconvénients attachés aux saignées dans le traitement de la pléthore, doivent engager à l'attaquer, quand rien ne s'y oppose, par des moyens moins prompts, il est vrai, mais qui ne favorisent pas le retour de la maladie. Ces moyens sont les autres évacuants, et sur-tout les laxatifs doux, qui, d'une part, déterminent l'excrétion d'une certaine quantité de mucus et de bile, et qui, de l'autre, accélèrent le cours des substances alimentaires dans les intestins, et leur soustraient une partie des éléments de la nutrition.

Une diète plus ou moins sévère, selon les cas, est encore un des moyens les plus puissants dans le traitement de la pléthore. On y joint l'exercice, l'inspiration d'un air frais, l'usage de vêtements légers, etc.

Pour prévenir le retour de la maladie,

il faut éloigner les causes connues ou présumées qui l'ont produite, diminuer la quantité habituelle des aliments, en déterminer la nature, recommander l'exercice du corps et l'occupation de l'esprit, tenir le ventre libre, et ne recourir à la saignée que le plus rarement possible. (Ch.)

PLÉTHORE (*Physiol.*), s. f.; c'est la constitution pléthorique. (Ch.)

PLÉTHORIQUE (*Physiol.*), adj., *plethoricus*; qui tient de la pléthore ou qui en est affecté.

PLEURA (*Anat.*), mot latin; la plèvre. *V.* ce mot.

PLEURE (*Anat.*), s. f., *pleura*. M. le professeur Chaussier nomme ainsi la plèvre. *V.* Plèvre. (J. C.)

PLEURÉSIE (*Path.*), s. f., *pleuritis*, πλευρῖτις, de πλευρά, plèvre; inflammation de la plèvre. Cette affection se montre sous deux formes principales; elle est aiguë ou chronique. Dans l'une et dans l'autre, l'inflammation occupe les deux plèvres ou est bornée à une seule, dont elle peut même n'affecter qu'une partie.

Pleurésie aiguë. Elle est le plus ordinairement jointe à l'inflammation du parenchyme des poumons. Elle est plus commune dans le printemps et l'hiver que dans les autres saisons. Les plaies de la poitrine, la rupture de quelqu'un des conduits qu'elle renferme, peuvent être des causes directes de la pleurésie : elle survient fréquemment aussi dans le cours de la pneumonie et de la phthisie tuberculeuse; mais dans un grand nombre de cas, elle se développe sous l'influence de causes dont l'action est obscure et incertaine, telles que l'impression du froid, la suppression d'une évacuation accoutumée, etc. Souvent la pleurésie aiguë s'est montrée épidémiquement, mais presque toujours alors elle a été jointe à la pneumonie.

L'invasion est quelquefois subite et quelquefois précédée de malaise pendant plusieurs jours : elle a presque constamment lieu par un frisson avec douleur dans un des côtés de la poitrine.

Cette douleur, qui est un des signes caractéristiques de la pleurésie, occupe presque toujours le voisinage de la mamelle; elle est aiguë, circonscrite; elle augmente par la toux, l'inspiration, et souvent aussi par une pression médiocre, par le décubitus sur le côté affecté : quelquefois elle est diffuse et s'étend à tout un côté du thorax : elle est accompagnée de chaleur, de gêne dans la respiration; l'inspiration est courte, fréquente, interrompue subitement par la douleur; les malades sont tourmentés par une toux sèche à laquelle ils cherchent à résister; quelques-uns expectorent avec douleur et avec efforts un peu de matière écumeuse et claire : la parole est faible, entrecoupée; un appareil fébrile, plus ou moins intense, accompagne constamment la pleurésie aiguë. Dans la première période, la percussion et l'auscultation ne fournissent aucun signe important. S'il se forme un épanchement, le son de la poitrine devient peu-à-peu obscur dans le lieu qu'il occupe, et la voix du malade, explorée par l'auscultation médiate ou immédiate de la poitrine, devient *chevrotante*.

La marche de cette affection est communément rapide. L'intensité des symptômes augmente pendant quelques jours, et reste ensuite stationnaire avant de diminuer, quand la terminaison doit être heureuse.

La durée de la pleurésie aiguë offre beaucoup de variétés. Elle peut céder en quelques jours ou se prolonger pendant deux à trois semaines : il est rare, lorsqu'elle persiste au-delà de douze à quinze jours, qu'elle ne donne pas lieu à un épanchement. Dans quelques cas la terminaison est incomplète; il reste un peu de douleur ou de dyspnée qui persiste pendant un temps plus ou moins long, quelquefois pendant une partie de la vie.

Lorsque la pleurésie aiguë produit un épanchement, voici les phénomènes qu'on observe : la douleur de côté diminue, devient gravative, la gêne de la respiration et l'anxiété générale augmentent; la toux est petite, fréquente, exaspérée par le mouvement; le malade, qui se tenait sur le côté sain, reste couché presque constamment sur l'autre; il a des menaces de suffocation; quelquefois il éprouve une sorte de fluctuation dans la cavité de la poitrine; le son y devient mat; l'oreille, appliquée sur les parois de la poitrine, ne distingue plus le bruit de la respiration, et l'œgophonie y est manifeste quand le malade parle. Le côté malade est bombé, les espaces intercostaux y sont plus grands, et si on le mesure comparativement à l'autre, on le trouve sensiblement plus ample. Les téguments de ce côté du thorax, le bras et la main correspondants, sont quelquefois le siége d'une infiltration séreuse.

Cet épanchement peut être résorbé, sur-tout lorsqu'il est encore récent et que le liquide n'est pas très-épais; dans quelques cas il s'est fait jour peu-à-peu, soit dans les conduits bronchiques, au tra-

vers du parenchyme pulmonaire, soit au-dehors de la poitrine, après en avoir usé les téguments; dans l'un et dans l'autre cas l'individu peut se rétablir ou succomber promptement ou peu-à-peu.

La pleurésie aiguë présente plusieurs variétés, dont les principales sont relatives à son siége et aux phénomènes généraux qui les accompagnent.

La pleurésie peut occuper, comme on l'a vu, les deux plèvres, une seule de ces membranes, ou même une portion de l'une d'elles; dans ce dernier cas c'est la *pleurésie partielle* qui peut occuper la portion diaphragmatique, celle qui répond aux parois extérieures, celle qui tapisse les scissures du poumon. On a appelé *bilieuse*, *adynamique*, *ataxique*, les variétés de la pleurésie qui sont accompagnées des symptômes généraux des fièvres bilieuse, adynamique, ataxique.

La pleurésie aiguë n'est pas aussi grave que l'inflammation du parenchyme du poumon. Ce n'est que par l'épanchement qu'elle produit dans quelques cas, qu'elle entraîne la mort.

L'ouverture des cadavres montre des altérations semblables à celles qu'on rencontre dans les autres phlegmasies des membranes séreuses: 1° des concrétions albumineuses étendues sur les surfaces affectées des fausses membranes plus ou moins épaisses et adhérentes; 2° un liquide louche, séro-purulent ou purulent, en plus ou moins grande quantité, nageant dans la cavité de la poitrine, ou renfermé par des adhérences dans un endroit circonscrit; quelquefois ces collections purulentes, renfermées dans les scissures du poumon, en ont imposé pour des abcès du parenchyme pulmonaire; le tissu cellulaire qui l'unit aux parties voisines est plus rouge que dans l'état naturel; 3° le tissu même de la plèvre est rarement altéré ou épaissi; quelquefois il paraît plus rouge; 4° chez les individus qui succombent long-temps après la pleurésie, on trouve souvent des adhérences immédiates entre les surfaces contiguës de la membrane.

Le traitement de la pleurésie aiguë est presque en tout point le même que celui de la pneumonie aiguë (*V.* ce mot). Seulement ici on use avec moins d'énergie des saignées générales, et l'on y joint l'application des sangsues dans les points où la douleur se fait sentir. On a recours aussi aux fomentations, aux cataplasmes, qui ne sont pas en usage dans les inflammations du parenchyme des poumons. Lorsque la méthode antiphlogistique a été employée avec la mesure convenable, on a recours aux dérivatifs appliqués sur les parois mêmes de la poitrine.

Pleurésie chronique. Cette affection consiste essentiellement dans un épanchement de pus dans la plèvre. Les fausses membranes épaisses qu'on rencontre dans quelques cas ne produisent pas dans la santé un trouble comparable à celui qu'entraîne l'épanchement du pus, dont seul il doit être ici question.

La pleurésie chronique succède le plus ordinairement à la pleurésie aiguë; quelquefois elle paraît être primitive.

De tous les symptômes, la gêne de la respiration est le plus remarquable et le plus constant: elle augmente par le moindre mouvement, par le décubitus sur le côté sain, par les émotions, par l'action de parler, de tousser, et par la pression sur l'abdomen. Le nombre des mouvements d'inspiration et d'expiration dans un temps donné, est augmenté, quelquefois doublé. Le malade a une petite toux, sèche, fréquente; la main et l'oreille, appliquées sur les parois de la poitrine, ne distinguent pas, dans le lieu malade, le frémissement de l'air dans le parenchyme des poumons; le son mat rendu par la percussion, l'œgophonie, l'agrandissement du côté affecté, l'infiltration des téguments, la saillie des espaces intercostaux, l'immobilité des côtes, la courbure du rachis et la dépression de l'épaule du côté malade, sont les symptômes ordinaires de cette maladie. Dans quelques cas la fluctuation est manifeste pour le malade, ou pour le médecin, qui la distingue par le toucher ou par l'oreille: du reste le teint est pâle, quelquefois jaune; l'amaigrissement et la faiblesse font des progrès journaliers; le mouvement fébrile est continu, avec des exacerbations nocturnes et des sueurs partielles au déclin des paroxysmes: le dévoiement et l'infiltration précèdent souvent la mort, qui est la terminaison la plus commune de cette maladie.

Dans un certain nombre de cas le pus amassé dans la plèvre, ici comme dans la pleurésie aiguë, se fraie une issue au-dehors, au travers soit des téguments, soit du parenchyme des poumons, ou même il se fait jour de ces deux côtés à la fois. Dans tous les cas, le sort du malade est encore incertain. Tant que le pus qui s'échappe par la plaie des téguments ou qui est expectoré ne prend pas une odeur fétide, il est permis de conserver l'espoir de la guérison; mais lorsqu'une fois ce pus a contracté l'odeur alliacée qui paraît dépendre de la pénétration de l'air, la mort est à-peu-près inévitable. Le pas-

sage subit d'une grande quantité de pus dans les bronches, a quelquefois produit une suffocation immédiate.

Chez les individus qui se rétablissent, des phénomènes remarquables ont lieu; le poumon, long-temps comprimé, ne reprend pas son premier volume; le côté correspondant du thorax devient plus petit que l'autre, et dans certains cas une sorte de vide ou un pneumo-thorax consécutif existe dans la plèvre affectée.

Le diagnostic est quelquefois fort difficile, sur-tout quand la pleurésie est partielle. Dans quelques cas le vomissement subit d'une certaine quantité de pus venant des bronches, a fait reconnaître une pleurésie chronique là où l'on soupçonnait des tubercules pulmonaires ou une pneumonie; d'autres fois l'erreur n'a été reconnue qu'à l'ouverture du cadavre.

L'examen des parties après la mort montre dans la plèvre un amas de matière ordinairement épaisse, et la plèvre recouverte de fausses membranes très-denses, qui adhèrent fortement à sa surface exhalante. Le poumon est rapetissé, et les parois extérieures de la poitrine sont tantôt saillantes en dehors, tantôt rentrées en dedans; quelquefois une certaine quantité d'air est contenu avec le pus dans la plèvre; chez quelques sujets on suit facilement le trajet que le pus a parcouru pour s'écouler au-dehors ou pénétrer dans les bronches.

Le traitement de la pleurésie chronique consiste à favoriser la résolution de la matière épanchée et la formation des fausses membranes qui doivent unir les parties opposées de la plèvre, et y suspendre l'exhalation morbide qui a produit l'épanchement et qui l'entretient. Les dérivatifs et les révulsifs, tels que les larges vésicatoires, et dans quelques cas les sétons, les cautères, les moxas sur la poitrine, les boissons diurétiques, laxatives ou diaphorétiques d'une part; et d'autre part l'immobilité absolue du corps, le repos le plus complet possible des muscles de la respiration, sont les moyens les plus propres à remplir cette double indication: mais malheureusement ils sont impuissants dans le plus grand nombre des cas; c'est ce qui a conduit à pratiquer une issue au liquide épanché, soit avec le bistouri, soit avec le trois-quarts. Mais cette opération, qui a réussi quelquefois dans les cas d'épanchement récent ou de simple hydrothorax, n'a peut-être jamais été suivie de succès dans les épanchements de pus déjà anciens, à moins qu'ils ne fussent partiels. (Ch.)

PLEURÉSIE FAUSSE. *V.* Pleurésie rhumatismale.

PLEURÉSIE HUMIDE (*Pathol.*), *pleuritis humida;* c'est la pleurésie catarrhale, ou jointe à un catarrhe pulmonaire. (Ch.)

PLEURÉSIE RHUMATISMALE (*Path.*); c'est l'affection rhumatismale des parois thorachiques, la pleurodynie. *V.* ce mot.

PLEURÉSIE SÈCHE (*Path.*), *pleuritis sicca;* c'est celle qui n'est accompagnée de l'expectoration d'aucune matière.

PLEURÉSIE VENTEUSE (*Path.*), *pleuritis flatulenta;* c'est la douleur que l'accumulation de gaz dans les gros intestins produit derrière les fausses côtes, où ces intestins sont quelquefois placés. (Ch.)

PLEURÉTIQUE (*Path.*), adj., *pleureticus;* qui tient à la pleurésie. — *Douleur* ou *point pleurétique.* On a aussi appelé *couenne pleurétique* la concrétion grisâtre qui se forme sur le sang tiré des veines, et qu'on désigne plus généralement sous le nom de *couenne inflammatoire.* *V.* Couenne. (Ch.)

PLEURITIS (*Path.*); c'est le nom latin de la pleurésie. *V.* ce mot. (Ch.)

PLEUROCÈLE (*Path. chir.*), s. f., *pleurocele*, de πλευρά, la plèvre, le côté, et de κήλη, tumeur. Sagar donne ce nom à la hernie thoracique. *V.* Hernie. (J. C.)

PLEURODYNIE (*Path.*), s. f., *pleurodynia*, de πλευρά, côte, plèvre, et de ὀδύνη, douleur: douleur de côté. On nomme ainsi l'affection rhumatismale des muscles qui enveloppent la poitrine, et plus spécialement des muscles intercostaux. Cette douleur augmente par la pression extérieure, par l'inspiration, la toux, les efforts, par les mouvements du thorax, et quelquefois même par ceux du bras correspondant; elle n'est accompagnée ni de mouvement fébrile, ni de toux, ni de dyspnée: elle alterne souvent avec d'autres rhumatismes. Elle est généralement peu rebelle, et cède promptement aux topiques chauds, émollients, et aux sangsues. Si elle résiste, un vésicatoire l'enlève presque toujours. (Ch.)

PLEURODYNIQUE (*Path.*), adj., *pleurodynicus;* qui tient à la pleurodynie. Ce mot est peu usité. (Ch.)

PLEURONECTE (*Ichthyol.*), s. m., *pleuronectes*, de πλευρά, côté, et de νέω, je nage; genre nombreux de poissons qui, comme les limandes, les plies, les turbots, les soles, etc., nagent sur un des côtés du corps, et ont les deux yeux placés sur le même côté de la tête, disposition très-remarquable sous le rapport physiologique. (H. C.)

PLEURO-PERIPNEUMONIE (*Pathologie*), s. f., *pleuro-peripneumonia*; inflammation qui occupe à-la-fois la plèvre et le poumon, *pleurésie* et *pneumonie* existant simultanément. (CH.)

PLEURO-PNEUMONIE (*Path.*), s. f. *V.* PLEURO-PÉRIPNEUMONIE.

PLEURORTHOPNÉE (*Path.*), s. f., *pleurorthopnœa*, de πλευρά, côté, ὀρθὸς, droit, et πνέω, je respire; douleur de côté qui oblige le malade à se tenir dans la position verticale pour respirer. (CH.)

PLEUROTHOTONOS (*Pat.*), mot tiré du grec, de πλευρόθεν, côté, et de τόνος, tension, convulsion; variété du tétanos, dans laquelle le corps est courbé latéralement par la contraction plus forte des muscles d'un des côtés. (CH.)

PLÈVRE ou PLEURE (*Anat.*), s. f., *pleura*, du mot grec πλευρά, le côté. Les plèvres sont deux membranes minces, diaphanes, perspirables, qui revêtent intérieurement chaque côté de la poitrine, et se réfléchissent de là sur l'un et l'autre poumons. Comme toutes les membranes séreuses, à l'ordre desquelles elles appartiennent, elles représentent chacune un sac sans ouverture; leur surface interne est dans un rapport continuel avec elle-même; par leur adossement, elles forment les *médiastins* (*Voy.* ce mot), et leur trajet est presque le même à droite et à gauche. On a donné le nom de *plèvre costale* à la portion de la plèvre qui revêt les parois de la poitrine, et celui de *plèvre pulmonaire* à la portion qui recouvre et enveloppe le poumon. Les artères des plèvres leur viennent des intercostales, des mammaires internes, des diaphragmatiques, des thyroïdiennes inférieures, des thymiques, des péricardines et des bronchiques: leurs veines leur correspondent exactement. On y voit une grande quantité de vaisseaux lymphatiques: on n'y a pas encore poursuivi de filets nerveux. (J. C.)

PLEXUS (*Anat.*), s. m., *plexus* des Latins, πλέγμα, πλεκτάνη, πλαιη, des Grecs; mot latin, dérivé du verbe *plecto*, j'entortille, j'entrelace, et qu'on a fait passer dans la langue française pour désigner un entrelacement, un réseau plus ou moins serré, soit de vaisseaux sanguins, soit de filets nerveux. Les plexus nerveux appartiennent spécialement les uns au système des nerfs encéphaliques, les autres au nerf trisplanchnique ou grand sympathique. Quelques-uns, comme le plexus pharyngien, paraissent formés par ces deux espèces de nerfs tout-à-la-fois. Les plexus représentent des réseaux complexes, à mailles plus ou moins lâches, formés par les anastomoses nombreuses et variées des filets nerveux, et d'où émanent d'autres branches, lesquelles vont se rendre aux organes ou à d'autres plexus. (J. C.)

PLEXUS BRACHIAL. *Voy.* BRACHIAL. (J. C.)

PLEXUS CARDIAQUE. *V.* CARDIAQUE. (J. C.)

PLEXUS CERVICAL. *V.* CERVICAL. (J. C.)

PLEXUS CHOROIDE. *Voyez* CHOROÏDE. (J. C.)

PLEXUS CŒLIAQUE. *V.* CŒLIAQUE. (J. C.)

PLEXUS CORONAIRE. On a donné ce nom au plexus cardiaque. *V.* CARDIAQUE. (J. C.)

PLEXUS CORONAIRE STOMACHIQUE. On nomme ainsi une des divisions du plexus cœliaque. (J. C.)

PLEXUS DIAPHRAGMATIQUE. *V.* DIAPHRAGMATIQUE. (J. C.)

PLEXUS ÉMULGENT. On a donné ce nom au plexus rénal. *Voyez* RÉNAL. (J. C.)

PLEXUS HÉPATIQUE (*Anat.*). *V.* HÉPATIQUE. (J. C.)

PLEXUS HYPOGASTRIQUE. *V.* HYPOGASTRIQUE. (J. C.)

PLEXUS LOMBAIRE ou LOMBO-ABDOMINAL. *Voy.* ces deux mots. (J. C.)

PLEXUS MÉSENTÉRIQUE. *Voy.* MÉSENTÉRIQUE. (J. C.)

PLEXUS PAMPINIFORME. *Voy.* CORPS PAMPINIFORME. (J. C.)

PLEXUS PHARYNGIEN. *V.* PHARYNGIEN. (J. C.)

PLEXUS PULMONAIRE. *V.* PULMONAIRE. (J. C.)

PLEXUS RÉNAL. *V.* RÉNAL. (J C.)

PLEXUS SACRÉ. *V.* SACRÉ. (J. C.)

PLEXUS SOLAIRE. *Voy.* SOLAIRE.

PLEXUS SPERMATIQUE. *Voyez* SPERMATIQUE. (J. C.)

PLEXUS SPLÉNIQUE. *V.* SPLÉNIQUE. (J. C.)

PLICATILE (*Bot.*), adj., *plicatilis*; qui est plissé dans certaines circonstances. La corolle des liserons est dans ce cas. (H. C.)

PLIE (*Ichthyol.*), s. f., *platessa*; poisson du genre pleuronecte. On le trouve dans nos fleuves, et en particulier dans la Loire. Sa chair est estimée. M. Cuvier a fait de la plie le type d'un sous-genre. (H. C.)

PLINTHE. (*Inst. chir.*), s. f., *plinthium*. On appelle ainsi une machine de l'invention de Nileus, que l'on employait autrefois pour réduire les fractu-

res et les luxations. Scultet en a donné la description dans son *Armament. chirurg.* (J. C.)

PLINTHITES. *V.* PLACITES.

PLIQUE (*Path.*), s. f., *plica*, *trichoma*; sorte d'entortillement, de feutrage des cheveux, que les uns regardent comme une maladie, et les autres comme un simple résultat du défaut de soin et de propreté. Quoi qu'il en soit, cette espèce d'entrelacement qui se manifeste le plus souvent au cuir chevelu, se montre aussi quelquefois dans les autres parties velues, à la barbe, aux aisselles, au pubis. On prétend qu'un malaise général et un appareil fébrile en précèdent quelquefois le développement. L'entortillement des poils ou des cheveux se présente sous plusieurs formes; tantôt il produit des mèches séparées, plus ou moins longues ou flexueuses...... (*Plique multiforme*, *caput Medusæ*). On l'a subdivisée en deux variétés, selon que les mèches sont presque droites (*plique en lanières*), ou très-contournées (*plique en vrilles*). Lorsque les cheveux forment une seule masse, c'est la *plique solitaire* ou *à queue*. On en a admis plusieurs variétés, qu'on a nommées *fusiforme*, *falciforme*, en *massue*; selon que la masse des cheveux a la forme d'un fuseau, d'une faux ou d'une masse. On a aussi admis une plique latérale qui occupe un des côtés du cuir chevelu, et qui peut être double. On n'a rien de positif sur le traitement de la plique. (CH.)

PLOMB, s. m., *plumbum* (saturne des alchimistes): métal que l'on doit ranger dans la quatrième section de Thénard (*V.* MÉTAL), et que l'on trouve dans la nature à l'état d'oxyde, de sulfure, de sel, etc. Il est solide, d'un blanc bleuâtre, brillant, assez mou pour qu'on puisse le rayer avec l'ongle, plus malléable que ductile, et d'une pesanteur spécifique représentée par 11,352. Il est très-fusible: chauffé avec le contact de l'air et de l'oxygène, il se transforme d'abord en protoxyde jaune (massicot), puis en deutoxyde rouge (minium): ce dernier peut encore passer à l'état de tritoxyde par au moyen de l'acide nitrique. Le soufre, le phosphore et le chlore peuvent se combiner directement avec le plomb. L'acide nitrique dissout très-bien ce métal, même à froid (*V.* NITRATE DE PLOMB). On obtient ce métal en grillant le sulfure (galène), et en traitant l'oxyde sulfuré produit, par du fer carburé et du charbon. Le plomb est employé à la fabrication des balles, du blanc de plomb, de la litharge, etc.; il entre dans la composition des émaux. Ses émanations introduites dans nos organes, donnent lieu à la colique dite *de plomb* ou *des peintres*, à la paralysie, au tremblement, etc. On emploie en médecine plusieurs composés de plomb. (M. O.)

PLOMB (gaz qui se dégage des fosses d'aisance pendant la vidange); ce gaz est le plus souvent formé de beaucoup d'air atmosphérique et d'une certaine quantité d'hydrosulfate d'ammoniaque qui est fourni par l'eau de la fosse; quelquefois aussi, mais plus rarement, le gaz des fosses d'aisance est composé d'environ quatre-vingt-quatorze parties de gaz azote deux parties de gaz oxygène et quatre d'acide carbonique ou de carbonate d'ammoniaque. Ces gaz produisent une asphyxie très-grave, sur-tout le premier. *V.* ASPHYXIE. (M. O.)

PLOMB BLANC. *V.* CARBONATE DE PLOMB.

PLOMB ROUGE DE SIBÉRIE: nom donné au chromate de plomb natif.

PLOMB SPATHIQUE. *V.* CARBONATE DE PLOMB.

PLOMB SULFURÉ. *V.* GALÈNE.

PLOMB (Colique de) (*Path.*). *Voy.* COLIQUE DE PLOMB, COLIQUE SATURNINE. (CH.)

PLOMBAGINÉES (*Bot.*), s. f. pl., *plumbagines*; famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes. Elle renferme les genres dentelaire et statice. (H. C.)

PLOMBIÈRES (Eau de). Plombières est un bourg du département des Vosges à dix-sept lieues de Nancy, à deux lieues de Remiremont, où l'on trouve plusieurs sources d'eau thermale: celle que l'on appelle *savonneuse* est formée de sous-carbonate, de sulfate de soude, d'hydrochlorate de soude, de silice, de carbonate de chaux et de beaucoup de matière végéto-animale: cette matière, tenue en dissolution au moyen du sous-carbonate de soude, donne à l'eau un aspect onctueux qui lui a valu le nom qu'elle porte. Les eaux de Plombières sont employées comme fondantes dans les engorgements des viscères abdominaux, et comme altérantes dans les maladies chroniques de la peau. (M. O.)

PLONGEON (*Ornithol.*), s. m., *colymbus*; genre d'oiseaux aquatiques de l'ordre des palmipèdes. Ces oiseaux qui sont excellents nageurs, plongent avec une extrême facilité. Leur chair est dure et de mauvais goût. (H. C.)

PLUMACEAU ou PLUMASSEAU (*Appar.* et *Band.*), s. m., *plumaceolus*, *linteamen*; on donne le nom de plumasseaux à de petits gâteaux de charpie, dont

les filaments sont rangés les uns à côté des autres, et que l'on aplatit entre les mains après avoir coupé ou replié leurs extrémités; on en fait de grands, de moyens, de petits, de ronds, d'ovales, d'épais, de minces, etc.; on les applique sur les plaies, les ulcères, pour défendre ces parties malades du contact de l'air, pour y maintenir certains médicaments, pour absorber les humeurs qui s'en écoulent. (J. C.)

PLUMBAGO, mot latin. *V.* DENTELAIRE.

PLUMEUX, EUSE (*Bot.*), adj., *plumosus;* qui est muni de barbes comme la tige d'une plume. (H. C.)

PLUMULE (*Bot.*), s. f. *V.* PLANTULE.

PLURILOCULAIRE (*Bot.*), adj., *plurilocularis;* qui a plusieurs loges distinctes. (H. C.)

PLUTEA (*Anat.*). Avicenne donne ce nom aux duplicatures de la dure-mère qui forment le sinus longitudinal supérieur. Castelli. (J. C.)

PNEUMA, s. m., du grec πνεῦμα, air. Les stoïciens désignaient autrefois sous ce nom un prétendu principe spirituel qu'ils regardaient comme un élément différent de l'eau, de l'air, de la terre et du feu, seuls principes élémentaires admis alors. On ne tarda pas à faire jouer un rôle à ce principe, pour expliquer la production des maladies, et Athénée fonda ainsi une secte nouvelle que l'on appela *pneumatique.*

PNEUMATIQUE (*Chimie*), adj., *pneumaticus;* dérivé de πνεῦμα, air, vent. On désigne sous ce nom la partie de la chimie relative aux gaz. On appelle aussi machine pneumatique, l'instrument à l'aide duquel on fait le vide. *V.* MACHINE PNEUMATIQUE. *V.* PNEUMA. (M. O.)

PNEUMATIQUES (*Médecins*); nom donné à une secte de médecins dont le chef était Athénée, et qui faisaient consister la santé et la maladie dans les divers rapports d'un élément qu'ils nommaient *pneuma*, air, esprit, avec les autres principes élémentaires. (CH.)

PNEUMATO-CHIMIQUE. *V.* HYDRO-PNEUMATIQUE.

PNEUMATO-RACHIS (*Path.*), s. m., de πνεῦμα, air, et de ῥάχις, le rachis; accumulation de fluides élastiques dans le canal vertébral. (*Dict. des sciences méd.*) (J. C.)

PNEUMATOCÈLE (*Path. chir.*), s. f., *pneumatocele*, de πνεῦμα, air, vent, et de κήλη, tumeur. On a donné ce nom aux tumeurs gazeuses, et spécialement à la distension du scrotum par des gaz. (J. C.)

PNEUMATODES (*Path.*), mot grec, πνευματώδης, qui est distendu par des vents, ou qui respire difficilement par l'effet d'une accumulation de gaz dans le canal digestif, ou, selon d'autres, par l'effet d'un emphysème. (CH.)

PNEUMATOMPHALE (*Path. chir.*), s. f., *pneumatomphalus*, de πνεῦμα, air, vent, et de ὀμφαλὸς, le nombril. Tumeur de l'ombilic formée par un amas de gaz: hernie ombilicale instestinale qui contient une grande quantité d'air. (J. C.)

PNEUMATOSE (*Path.*), s. f., *pneumatosis*, πνευμάτωσις; distension gazeuse de l'estomac. Sauvages l'emploie comme synonyme d'emphysème. Frank comprend sous ce nom toutes les maladies venteuses. *V.* VENTEUSES (Maladies). (CH.)

PNEUMOCÈLE (*Path. chir.*), s. f., *pneumocele*, du grec, πνεύμων, le poumon, et de κήλη, tumeur; tumeur, hernie du poumon; hernies thorachiques de M. Chaussier. Dehaen a donné le nom de pneumocèles aux hernies du poumon qui constituent une classe de maladies assez rares, dont on ne possède qu'un petit nombre d'exemples. Les principales observations ont été recueillies par Boerhaave, Grateloup, Bruns, Richter, par MM. les professeurs Richerand, Roux, Chaussier, Thillaye, etc. J'ai rapporté deux cas de hernies du poumon qui me sont particuliers, et j'ai tâché d'expliquer le mécanisme de leur formation, dans un mémoire sur l'influence des efforts sur les organes renfermés dans le thorax. Dans la pneumocèle le poumon s'échappe à travers les espaces intercostaux, et vient former à l'extérieur de la poitrine une tumeur arrondie, molle, circonscrite, indolente, qui augmente de volume dans l'expiration, et diminue dans l'inspiration. La hernie du poumon doit être réduite et maintenue au moyen d'une ceinture munie d'une pelote. (J. C.)

PNEUMO-GASTRIQUE (*Anat.*), adj., pris quelquefois substantivement; *pneumo-gastricus*, de πνεύμων, le poumon, et de γαστὴρ, l'estomac. M. le professeur Chaussier a donné ce nom au *nerf* de la huitième paire (*nerf vague* de Soemmering, *nerf moyen sympathique* de Winslow), parce qu'il se distribue spécialement aux organes renfermés dans la poitrine et l'abdomen. Ce nerf naît derrière les éminences olivaires et très-près des corps restiformes, par une ou deux rangées de filets régulièrement disposés. Ces filets fort nombreux, se réunissent pour former un cordon aplati, qui sort du crâne par le trou déchiré postérieur, derrière le nerf glosso pharyngien; à sa sor-

tie du crâne, le nerf pneumo-gastrique a l'apparence d'un plexus très-serré, puis il descend le long du cou, profondément situé en dehors de l'artère carotide et de la veine jugulaire interne; arrivé à la partie inférieure du cou, il entre dans la poitrine en glissant derrière la veine sous-clavière, et en passant à droite au-devant de l'artère sous-clavière, et à gauche au-devant de la crosse de l'aorte; il se dirige d'abord en arrière et augmente de volume; placé ensuite derrière les bronches, il les quitte pour se porter sur l'œsophage qu'il accompagne à travers le diaphragme et se termine à l'estomac. Au cou, le nerf pneumo-gastrique s'anastomose avec les nerfs spinal, glosso-pharyngien, grand hypoglosse, grand sympathique, et fournit, 1° un *rameau pharyngien;* 2° un *rameau laryngé supérieur;* 3° des *rameaux cardiaques. V.* Pharyngien, Laryngé, Cardiaque. Dans la poitrine il donne, 1° le *rameau laryngé inférieur* ou *récurrent;* 2° le *plexus pulmonaire;* 3° les *rameaux œsophagiens. V.* ces mots. En pénétrant dans l'abdomen, les rameaux œsophagiens qui terminent le pneumo-gastrique se placent sur l'estomac, et donnent de nombreux filets qui se répandent dans ce viscère, dans les plexus hépatique, cœliaque, gastro-épiploïque, solaire; quelques-uns vont jusqu'au pancréas, au foie, à la vésicule biliaire, au duodénum, etc.

PNEUMOGRAPHIE (*Anat.*), s. f., *pneumographia*, de πνεύμων, le poumon, et de γράφειν, décrire. Partie de l'anatomie qui donne la description des poumons. (J. C.)

PNEUMOLOGIE (*Anat.*), s. f., *pneumologia*, de πνεύμων, le poumon, et de λόγος, discours. Partie de l'anatomie qui traite des poumons.—Traité anatomique des poumons. (J. C.)

PNEUMONIE (*Path.*), s. f., *pneumonia*, de πνεύμων, poumon; inflammation du parenchyme des poumons. Cette maladie peut occuper les deux poumons, être bornée à un seul et même a une portion d'un seul de ces viscères. On pense généralement que la base en est plus souvent le siége que le sommet; et que le poumon droit en est un peu plus fréquemment atteint que le gauche. La pneumonie se présente sous deux formes principales; elle est aiguë ou chronique.

Pneumonie aigue. Cette maladie survient en général sans cause manifeste; on l'observe dans toutes les saisons, mais elle est plus commune en hiver et au printemps qu'aux autres époques de l'année: les individus d'un âge moyen, d'un tempérament sanguin paraissent y être plus exposés. L'impression du froid, un écart de régime, une course violente, une émotion vive, en sont souvent les causes occasionelles, mais elles paraissent n'agir qu'à raison d'une prédisposition particulière. Il est rare que la pneumonie survienne par l'action d'une cause directe, telle qu'une blessure du poumon. Elle règne souvent d'une manière épidémique.

Un malaise de quelques jours précède souvent l'invasion qui est presque toujours marquée par un frisson violent, auquel succèdent l'élévation de la chaleur, le mal de tête, la douleur de côté, la gêne de la respiration, et la toux. Ordinairement la maladie se dessine nettement dans l'espace de vingt-quatre à quarante-huit heures. A cette époque, le malade accuse une douleur fixe dans un point de la poitrine; cette douleur est souvent obscure, quelquefois elle manque, la respiration est fréquente, petite, oppressée; le malade tousse, et expectore des crachats sanguinolents, quelquefois rouillés ou verdâtres, toujours visqueux et transparents; la percussion donne un son d'abord moins clair, puis mat dans l'endroit affecté; l'oreille appliquée sur ce point n'y distingue pas aussi nettement le bruit produit par l'entrée de l'air dans les vésicules pulmonaires, elle reconnaît de plus une sorte de crépitation qui cesse elle-même peu-à-peu quand l'inflammation est plus avancée. — En même temps la face est rouge, les traits sont abattus, le malade est obligé de garder le lit; il se plaint d'insomnie, de soif, d'inappétence, de douleurs à la tête et à l'épigastre, provoquées ou exaspérées par la toux, son pouls est fréquent, variable pour la force, sa peau est chaude, son urine très-foncée, le sang qu'on lui tire est couvert, sur-tout au bout de quelques jours, d'une couenne épaisse.

La marche de la pneumonie aiguë est ordinairement rapide; les symptômes offrent chaque jour une exacerbation vers le soir, s'aggravent pendant plusieurs jours avant de devenir stationnaires ou de diminuer. Sa durée moyenne est de sept à vingt jours: elle peut cesser plus tôt, surtout à l'aide d'un traitement énergique, ou se prolonger davantage.

Sa terminaison est heureuse dans le plus grand nombre des cas; elle est marquée par la diminution progressive des principaux symptômes, et par le changement qui s'opère dans la consistance et la couleur des crachats devenus plus coulants et incolores, et quelquefois par des évacuations abondantes de sueur, d'urine,

de matières fécales, par une hémorrhagie, par quelque éruption.

Dans un certain nombre de cas, la terminaison est funeste, dans ceux mêmes où les secours de l'art ont été méthodiquement administrés. Lorsque la mort doit avoir lieu, l'oppression augmente par degrés, l'expectoration des crachats devient difficile, impossible, la respiration précipitée, haute, râleuse, la physionomie se décompose, les mouvements s'affaiblissent, la chaleur diminue, et le malade succombe après une agonie douloureuse.

Souvent la pneumonie ne se termine pas complétement : le malade survit, mais son rétablissement est imparfait, l'affection est passée à l'état chronique.

La pneumonie se présente sous des formes variées, selon qu'elle occupe une portion plus ou moins considérable des deux poumons ou d'un seul, selon qu'elle est accompagnée d'un simple mouvement fébrile, ou des symptômes généraux des fièvres inflammatoire, bilieuse, muqueuse, ataxique ou adynamique ; selon qu'elle est compliquée de quelque autre phlegmasie : l'inflammation de la membrane muqueuse des bronches ou de la plèvre, qui accompagne presque constamment la pneumonie, ne peut pas être considérée comme une complication.

Les principaux signes diagnostiques de la pneumonie, sont l'oppression, les crachats sanguinolents, le son mat rendu par la poitrine percutée, la crépitation, et l'absence du frémissement respiratoire.

Le pronostic est généralement grave : une pneumonie n'est pas, comme on le croit vulgairement, une affection dont on puisse constamment triompher par un traitement énergique: il est quelques cas, assez rares heureusement, dans lesquels la maladie est plus forte que les remèdes qu'on lui oppose.

L'étendue considérable de l'inflammation, une oppression très-grande, l'orthopnée, la difficulté d'expectorer, des crachats rougeâtres clairs, et couverts d'écume, la période avancée de la maladie, sont autant de circonstances qui rendent le prognostic très-fâcheux.

A l'ouverture des corps des individus qui succombent, on trouve des lésions très-apparentes dans les parties affectées. 1° Si la mort a eu lieu dès les premiers jours, on trouve le parenchyme pulmonaire lourd, privé d'air, compacte, rouge, semblable au tissu du foie, *hépatisé*. 2° Si le malade n'a succombé qu'après six à sept jours ou plus tard, le poumon est également lourd, privé d'air, mais son parenchyme est gris, et il en découle lorsqu'on l'incise, mais sur-tout lorsqu'on le déchire, un liquide épais et purulent ; c'est la suppuration du poumon. Le pus est disséminé dans le tissu de ce viscère ; il est douteux qu'il s'y réunisse en foyer. 3° Dans quelques cas le tissu pulmonaire est semblable à celui de la rate; il est privé d'air, rouge, mais mollasse; c'est particulièrement chez les sujets très-faibles ou chez qui la maladie a marché avec lenteur, qu'on rencontre cette espèce d'altération. 4° Dans quelques circonstances on a trouvé une escarrhe déjà formée dans un point du poumon ; il est fort difficile d'admettre qu'un poumon entier puisse être frappé de gangrène: toutefois cela peut avoir lieu lorsque le poumon était devenu peu-à-peu inutile à la respiration, comme dans quelques cas d'épanchement dans la plèvre.

Les saignées, répétées autant que le permet l'état des forces, les boissons mucilagineuses, le repos le plus complet possible de tout le corps en général et des organes respiratoires en particulier, sont les principaux moyens de traitement. On y joint dans la seconde ou dans la troisième période l'application de vésicatoires sur le thorax lui-même, et quelquefois sur les extrémités. Quand il devient nécessaire de soutenir le malade et de rendre l'expectoration plus facile, on substitue aux tisanes adoucissantes, les boissons dites expectorantes, telles que l'infusion de lierre terrestre, la décoction de polygala, d'aunée, les potions scillitiques et kermétisées. Un vomitif a quelquefois été utile au début, dans les pneumonies légères. L'opium a paru suspendre dès son principe, mais après une ou deux saignées, la douleur vive dont le côté était le siége, et étouffer une phlegmasie commençante. Le quinquina a été plusieurs fois employé avec avantage chez des sujets très-faibles. Du reste, la cause particulière de la maladie, les symptômes prédominants peuvent rendre nécessaires diverses modifications dans le traitement.

Pneumonie chronique. L'inflammation chronique du poumon succède souvent à l'inflammation aiguë ; elle se développe aussi dans quelques autres maladies chroniques, et spécialement autour des tubercules dans la phthisie pulmonaire.

Voici quels sont ses principaux symptômes: douleur obscure ou nulle dans un des côtés du thorax, oppression médiocre

dont le malade peut ne pas s'apercevoir, parce qu'elle s'est établie peu-à-peu, son mat rendu par la poitrine percutée dans l'endroit malade, absence du frémissement respiratoire, toux, ordinairement humide, expectoration de crachats clairs, un peu visqueux, souvent couverts d'écume, parole courte, augmentation de la dyspnée par l'exercice, la conversation, et après le repas: en même temps diminution progressive de l'embonpoint et des forces, teinte jaunâtre de la face, œdématie légère des extrémités inférieures, soif, inappétence, mouvement fébrile continu, avec exacerbation nocturne et sueurs pendant le sommeil.

La durée moyenne de cette affection est de deux à trois mois, sa terminaison est plus souvent fâcheuse que dans la pneumonie aiguë.

Le diagnostic est souvent obscur, et plus d'une fois la pneumonie a été confondue avec un épanchement partiel de sérosité ou de pus dans la poitrine; mais à l'aide des signes précédemment indiqués, on pourra, dans la très-grande majorité des cas, éviter l'erreur ou même l'incertitude.

La pneumonie chronique permet et quelquefois même exige l'emploi des saignées générales et locales; mais ces saignées sont loin d'avoir ici autant d'efficacité dans la pneumonie aiguë, et c'est toujours avec beaucoup de mesure qu'il faut en user. Les dérivatifs sont d'un usage plus général, il est peu de cas où ils ne doivent être employés: les vésicatoires et quelquefois les cautères, les sétons, les moxas, placés sur le côté affecté, ont souvent produit des effets heureux. On y joint les boissons gommeuses et quelquefois les amers et les aromatiques. Les diaphorétiques doux, les bains tièdes ont aussi été recommandés dans cette affection. Le silence absolu n'est pas nécessaire ici, et peut-être même un exercice modéré des organes malades est-il propre à favoriser la résolution. (Ch.)

PNEUMONIQUE (*Thérap.*), adj., *pneumonicus*, de πνεύμων, poumon. On a appelé *remèdes pneumoniques* ceux que l'on emploie contre les affections des poumons. (H. C.)

PNEUMONITES (*Path*), mot latin; inflammation des poumons. *V.* Pneumonie.

PNEUMO-PLEURÉSIE (*Path.*), s. f., *pneumo-pleuritis*; ce mot a le même sens que *pleuro-pneumonie*, qui est seul usité. (Ch.)

PNEUMORRHAGIE (*Path.*), s. f., *pneumorrhagia*, de πνεύμων, poumon, et de ῥήγνυμι, je romps; hémorrhagie du poumon; hémoptysie. *V.* ce mot.

PNEUMOTHORAX (*Path.*), s. m., *pneumotorax*, de πνεύμων, le poumon, et de θώραξ, le *thorax*; nom donné à l'accumulation d'air dans la cavité de la plèvre. *V.* Venteuses (Maladies). (Ch.)

PNEUMOTOMIE (*Anat.*), s. f., *pneumotomia*, de πνεύμων, le poumon, et de τέμνειν, couper. Partie de l'anatomie qui a pour but la préparation et la dissection du poumon. (J. C.)

POA. *V.* Paturin.

PODAGRE (*Path.*), s. f., *podagra*, ποδάγρα, de ποῦς, ποδὸς, pied, et de ἄγρα, proie; qui attaque les pieds; nom de la goutte qui a son siége dans les articulations du pied: on a employé ce mot dans un sens plus étendu, comme synonyme de *goutte*. (Ch.)

PODEX (*Anat.*), mot latin, ἀρχὸς, l'anus. *V.* ce mot. (J. C.)

PODOSPERME (*Bot.*), s. m., *podospermum*, de ποῦς, pied, et de σπέρμα, semence. Feu Richard a donné ce nom au filet qui part du placenta et soutient la graine. C'est l'organe que l'on nomme communément *cordon ombilical*. (H. C.)

POIGNÉE (*Pharm.*), s. f., *manipulus*; quantité d'un corps capable de remplir la main. On dit souvent: *prenez une poignée* de tel ou de tel autre médicament, ce qui prouve que ces médicaments peuvent être employés à fortes doses. (M. O.)

POIGNET (*Anat.*), s. m., *carpus*; on a donné ce nom à la première partie de la main qui se joint avec l'avant-bras. *V.* Carpe. (J. C.)

POIL (*Anat.*), s. m., *pilus* des Latins, θρὶξ, τριχὸς des Grecs. On nomme ainsi des prolongements filiformes de substance cornée qui sortent de la peau et couvrent toute la surface du corps, excepté la paume des mains et la plante des pieds. Les poils, considérés dans leur ensemble, constituent le système pileux. On a donné aux poils différents noms, selon les endroits où ils sont situés; on appelle *cheveux*, ceux qui couvrent la tête; *sourcils*, ceux qui sont rangés en arcades au-dessus des yeux; *cils*, ceux qui bordent les paupières; *barbe*, ceux qui couvrent les lèvres, les joues, le menton; par-tout ailleurs ils n'ont pas de noms particuliers. Le plus grand nombre des poils existe au moment de la naissance; les autres, tels que ceux des parties génitales, des aisselles, la barbe, ne se développent qu'à l'âge de puberté. Leur nombre, leur longueur, leur épaisseur, leur couleur, varient chez les différents individus et aux diverses régions du corps. Chaque poil a la forme

d'une tige cylindrique terminée par un sommet conique, divisé quelquefois en un grand nombre de filaments. Cette tige, examinée à la loupe, paraît demi-transparente et marquée de lignes longitudinales. La *racine* des poils est implantée dans le corps de la peau, ou dans le tissu cellulaire sous-cutané, et renfermée dans une sorte de canal membraneux qu'on nomme le bulbe. Les bulbes ont une forme ovale et une couleur d'un blanc jaunâtre; ils sont composés de deux membranes, l'une *extérieure*, blanche, nacrée, comme fibreuse, formée de plusieurs lames, et attachée au tissu cellulaire ou à la peau par des filaments celluleux, vasculaires et nerveux; l'autre *intérieure*, beaucoup plus mince, forme un canal cylindrique qui entoure immédiatement la racine des poils. La base du poil est implantée au fond du bulbe sur un bourgeon vasculaire, qui paraît être l'organe sécréteur de la matière cornée qui le constitue. Les poils sont creusés d'une cavité fort étroite, remplie par des filaments déliés, que quelques anatomistes ont regardés comme médullaires; ils ont des usages différents: les cheveux ornent la tête et la protégent contre le froid; les sourcils modèrent l'intensité de la lumière, et détournent la sueur qui, tombant du front, tendrait à s'introduire entre les paupières; les cils modèrent aussi les impressions de la lumière, et écartent les corps étrangers qui pourraient s'introduire dans l'œil; les poils des narines, du conduit auditif externe, s'opposent à l'introduction des corps étrangers dans ces cavités. On connaît peu les usages des autres poils. (J. C.)

POILETTE, synonyme de *palette*. *V.* ce mot. (M. O.)

POINCILLADE (*Bot.*), s. f., *poinciana pulcherrima;* arbrisseau de la décandrie monogynie et de la famille des légumineuses. Il croît aux Antilles Ses feuilles sont purgatives comme celles du séné. Ses fleurs passent en Amérique pour fébrifuges. (H. C.)

POINT (*Physiq.*), s. m., *punctum;* ce qui n'a point de parties. On distingue le *point* mathématique et le *point* physique: le premier est l'endroit où une ligne en coupe une autre; l'autre est celui que l'on marque sur le papier avec une plume.

POINT D'APPUI (*fulcrum*, *hypomochlion*); nom donné à cette partie d'un lévier ou de toute autre machine autour de laquelle toutes les autres parties se meuvent. Dans le lévier du premier genre, le point d'appui est entre la puissance et la résistance. (M. O.)

POINT DE COTÉ (*Path.*); expression souvent employée pour désigner une douleur vive et peu étendue qui se fait sentir dans un des côtés de la poitrine. (CH.)

POINTILLÉ, ÉE (*Hist. nat.*), adj., *puncticulatus;* qui est parsemé de points enfoncés ou saillants. Les feuilles du millepertuis, par exemple, sont *pointillées.* (H. C.)

POINTS LACRYMAUX. *V.* LACRYMAL. (J. C.)

POIREAU ou PORREAU (*Path.*), s. m., *porrus* ou *porrum;* nom vulgaire de quelques excroissances verruqueuses qui se développent spécialement aux mains, et aux parties extérieures de la génération: dans ce dernier cas, elles sont communément syphilitiques. (CH.)

POIREAU (*Bot.*), s. m., *allium schœnoprasum*, *allium porrum;* on donne ce nom à une espèce du genre ail, qui est employée comme assaisonnement. (H. C.)

POIRÉE (*Bot.*), s. f. *Voy.* BETTE. (H. C.)

POIRIER (*Bot.*), s. m., *pyrus;* arbre fruitier de l'icosandrie pentagynie, et de la famille des rosacées. Ses fruits, qui sont fort estimés, se présentent sous une foule de variétés dues à la culture. On en fait une boisson à laquelle on donne le nom de *poiré.* (H. C.)

POIS (*Bot.*), s. m., *pisum;* genre de la famille des légumineuses et de la diadelphie décandrie. Les graines du pois cultivé, *pisum sativum*, sont un aliment très-usité. Elles sont farineuses. Cette plante offre une foule de variétés. (H. C.)

POIS-CHICHE. *V.* CICÉROLE.

POIS DE MERVEILLE. *Voyez* CORINDE.

POIS DE PIGEON. *V.* OROBE.

POIS ROUGE. *V.* ERYTHRINE.

POIS DE TERRE. *V.* ARACHIDE.

POISON, s. m., *toxicum*, *venenum*, *virus*, τοξικὸν: nom donné à toute substance qui détruit la santé ou anéantit entièrement la vie lorsqu'elle est appliquée de quelque manière que ce soit sur un corps vivant, et à très-petite dose. Les poisons sont tirés des trois règnes de la nature, aussi les a-t-on divisés pendant long-temps en poisons *minéraux*, *végétaux* et *animaux:* ces derniers portent plus particulièrement les noms de *venins* et de *virus*. *V.* ces mots. Aujourd'hui on range les poisons dans les quatre classes suivantes: 1° *poisons irritants*, *âcres*, *corrosifs* ou *escharrotiques;* tels sont les acides et les alcalis concentrés, les composés

de mercure, d'arsenic, de cuivre, d'antimoine, de plomb, d'argent, les cantharides, la gomme gutte, la coloquinte, l'euphorbe, le garou, le pignon d'Inde, le ricin, etc. 2° *Poisons narcotiques*, qui agissent particulièrement sur le cerveau, sans donner lieu à l'inflammation des organes qu'ils touchent; tels sont l'opium, la jusquiame, l'acide prussique, le laurier cerise, la laitue vireuse, etc. 3° *Poisons narcotico-âcres*, qui agissent également sur le cerveau, mais qui enflamment les parties sur lesquelles ils ont été appliqués; tels sont l'*aconit*, le *datura stramonium*, la *belladona*, diverses espèces de ciguë, la digitale pourprée, la noix vomique, etc. 4° *Poisons septiques* ou *putréfiants*. *V*. VENINS et VIRUS. On emploie en médecine les poisons les plus énergiques, et souvent avec le plus grand succès; mais il faut les administrer à très-petite dose, sans cela on donnerait lieu à l'empoisonnement. *V*. ce mot. (M. O.)

POISSONS (*Zool.*), s. m. pl., *pisces*. On appelle ainsi des animaux vertébrés à sang rouge et froid, respirant par des branchies, et vivant habituellement dans l'eau où ils se meuvent à l'aide de nageoires. On distingue les poissons en APODES, en THORACHIQUES, en ABDOMINAUX et en JUGULAIRES. *V*. ces mots.

POITRINAIRE (*Path.*), adj.; mot vulgairement employé comme synonyme de phthisique. (CH.)

POITRINE (*Anat.*), s. f., *pectus* des Latins, θώραξ des Grecs. *Voy*. THORAX. (J. C.)

POITRINE (Affection de) (*Path.*), terme vulgairement employé comme synonyme de phthisie pulmonaire (CH.)

POIVRE (*Bot., Mat. méd.*), s. m., *piper*. On donne ce nom aux fruits de certaines plantes exotiques, recherchés dans tous les siècles et dans tous les pays pour assaisonner les aliments, et quelquefois employés en thérapeutique. On distingue plusieurs espèces de poivres dans le commerce de la droguerie: 1° le *poivre noir*, *piper nigrum*, qui est fortement aromatique, âcre, irritant, caustique même, et fort odorant; 2° le *poivre blanc*, qui est le même fruit dépouillé de sa couche extérieure; 3° le *poivre à queue*, autrement dit *cubèbe*, *V*. ce mot; 4° le *poivre long*, *piper longum orientale*, espèce de fruit grisâtre semblable aux chatons du bouleau, obliquement cannelé en spirale et parsemé de tubercules disposés en réseau. Tous ces poivres conviennent plus ou moins dans les cas de dyspepsie, d'anorexie, d'atonie des organes de la digestion. Le poivre noir, en particulier, est un fébrifuge énergique dans certains cas. Il préserve les pelleteries des insectes qui les détruisent, et éloigne les poux de la tête des enfants. Le poivre blanc est peu usité. (H. C.)

POIVRE D'AFRIQUE, *uvaria aromatica*. *V*. CANANG. (H. C.)

POIVRE D'AMÉRIQUE. *V*. MOLLÉ.

POIVRE DU BRESIL. *V*. PIMENT.

POIVRE-D'EAU (*Bot.*), s. m., *polygonum hydropiper*. *V*. RENOUÉE. (H. C.)

POIVRE DE GUINÉE. *V*. CANANG, PIMENT et UNONE. (H. C.)

POIVRE INDIEN. *V*. POIVRE D'AFRIQUE.

POIVRE DE LA JAMAIQUE (*Bot.*), *myrthus pimenta*. *V*. MYRTE. (H. C.)

POIVRE LONG. *V*. POIVRIER et PIMENT.

POIVRE DES MURAILLES (*Bot.*), *sedum acre*. *V*. ORPIN. (H. C.)

POIVRE DES NÈGRES. *V*. CANANG et UNONE. (H. C.)

POIVRE-A-QUEUE. *V*. CUBÈBE.

POIVRE ROUGE. *V*. PIMENT.

POIVRETTE COMMUNE (*Bot.*), s. f.: un des noms des semences de la nigelle cultivée, *nigella sativa*. *V*. NIGELLE. (H. C.)

POIVRIER (*Bot.*), s. m., *piper*. On nomme ainsi un genre de plantes de la diandrie trigynie et de la famille des urticées. Il renferme un grand nombre d'espèces. Les poivriers sont des plantes sarmenteuses, qui croissent dans les contrées chaudes des deux Indes, et qui fournissent des baies aromatiques d'une saveur piquante et stimulante, et d'une odeur agréable. Parmi les plus intéressantes de ces plantes, nous signalerons, 1° le *poivrier aromatique*, *piper nigrum*, Linnæus, originaire des Indes orientales, et qui fournit à nos cuisines et à nos officines les *poivres noir* et *blanc*; 2° le *pimpilin*, *piper longum*, qui croît au Bengale et donne le *poivre-long*; 3° le *poivrier pédicellé*, *piper cubeba*, de Java, et qui produit les *cubèbes*; 4° le *bétel*, *piper betel*, et 5° le *siribon*, *piper siribon*, d'Amboine; ces deux derniers poivriers forment la base du masticatoire appelé bétel par les Indiens: 6° le *poivrier enivrant*, *piper inebrians*, avec le suc duquel les insulaires de la mer du Sud préparent une liqueur enivrante; 7° le *poivrier anisé*, *piper anisatum*, nouvellement décrit par M. de Humboldt. Il exhale l'odeur agréable de l'anis. *V*. BÉTEL, CUBÈBE, POIVRE, etc. (H. C.)

POIVRIER DU JAPON. *V*. FAGARIER. (H. C.)

POIX, s. f., *pix*, πίσσα des Grecs, dé-

rivé de πίος, gras ; substance molle, douée d'une odeur désagréable, d'une saveur chaude piquante, fusible, susceptible de s'enflammer, soluble dans l'alcool concentré, soluble en partie dans l'alcool affaibli ; lorsqu'on la chauffe pendant long-temps, elle s'épaissit, se concrète et perd sa saveur et son odeur. La poix est employée à l'extérieur. *V.* POIX BLANCHE et POIX NOIRE pour le mode de préparation.

POIX BLANCHE, POIX GRASSE, POIX JAUNE, POIX DE BOURGOGNE : nom donné au galipot (*V.* ce mot) fondu, agité dans l'eau et filtré à travers de la paille pour le débarrasser des matières étrangères. Distillée, la poix jaune fournit de l'*huile volatile de térébenthine*, et laisse pour résidu la colophane ou le brai sec. On l'emploie à l'extérieur pour exciter la suppuration des furoncles, et comme rubéfiant.

POIX DE BOURGOGNE : nom donné à la poix blanche, parce qu'on prétend que la première a été préparée en Bourgogne.

POIX MINÉRALE. *Voy.* PISSASPHALTE.

POIX NAVALE. *V.* POIX NOIRE.

POIX NOIRE, *pix navalis* : on donne ce nom à une matière que l'on obtient en mettant le feu à la matière résineuse qui reste sur les crasses des filtres de paille lorsqu'on purifie la térébenthine et le galipot, en la recevant dans l'eau, et en la faisant cuire dans une chaudière de fonte pour lui donner de la consistance et la noircir. (M. O.)

POLAIRE, adj.; épithète donnée à tout ce qui appartient aux pôles. Ainsi on dit *cercles polaires*, etc.

POLARITÉ (*Phys.*), s. f.; faculté d'avoir ou de pouvoir acquérir des pôles : on dit la polarité de l'aimant ou d'un corps aimanté, pour désigner la propriété en vertu de laquelle ce corps se dirige vers les pôles du monde. (M. O.)

POLE (*Physique*), s. m., dérivé du verbe grec πολέω : nom donné à l'extrémité d'une ligne droite (axe), qui étant perpendiculaire à un plan circulaire, passe par son centre ; ainsi on appelle pôles d'un cercle les deux extrémités de son axe, et pour les distinguer, on les désigne sous les noms de pôle nord ou boréal, et de pôle sud ou austral.

POLES DE L'AIMANT : nom donné aux deux points opposés d'un aimant dans lesquels la vertu magnétique est concentrée, et qui jouissent de la propriété de se tourner vers les pôles du monde, lorsque l'aimant est libre et abandonné à lui-même : on sait que le pôle boréal de l'aimant est attiré par le pôle austral, *et vice versa*, et que les pôles de même nom se repoussent.

POLES ÉLECTRIQUES : on désigne ainsi les deux extrémités d'une tourmaline que l'on a fait chauffer, et dont l'une se trouve électrisée vitreusement et l'autre résineusement : les métaux électrisés présentent aussi des électricités différentes à leurs extrémités, et par conséquent des pôles. Il en est ici de même que pour les pôles de l'aimant, ceux de même nom se repoussent, tandis que ceux de nom contraire s'attirent.

POLES MAGNÉTIQUES. *V.* PÔLES DE L'AIMANT.

POLES DE LA PILE DE VOLTA : nom donné aux deux extrémités zinc et cuivre de la pile de Volta : la première est électrisée vitreusement et l'autre résineusement. (M. O.)

POLÉMOINE (*Bot.*), s. f., *polemonium* ; genre de la famille des polémoniacées et de la pentandrie monogynie. Il renferme des plantes d'ornement (H. C.)

POLÉMONIACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *polemonia* ; famille de plantes dicotylédones, monopétales, hypogynes, qui renferme entre autres les genres phlox et polémoine. (H. C.)

POLETIS SAL : sel composé dont Aëtius fait mention. Inusité. (M. O.)

POLIATER (*Path.*), mot latin, du grec πολίατρος, de πόλις, ville, et de ἰατρὸς, médecin ; médecin de la ville, médecin qui a reçu une mission des magistrats. (CH.)

POLION (*Bot.*), s. m., *polium* ; nom que l'on donne dans les officines à une germandrée de l'Europe méridionale, le *teucrium polium* de Linnæus. Cette plante est peu usitée, quoiqu'elle soit fortement aromatique, stimulante et tonique. (H. C.)

POLLEN (*Bot.*), *pollen* ; poussière très-fine renfermée dans les loges des anthères avant la fécondation, et dont les grains, de formes excessivement variées, sont autant d'utricules membraneuses contenant le fluide fécondant des végétaux. (H. C.)

POLLEX (*Anat.*), mot latin. Le pouce. *V.* ce mot.

POLLINCTURA, mot latin employé pour désigner l'action d'embaumer les cadavres. On nommait *pollinctores* ceux qui étaient chargés d'oindre les corps avant de les placer sur le bûcher. (CH.)

POLLUTION, s. f., *pollutio*, de *polluo*, je profane ; émission du sperme hors le

temps du coït : elle peut avoir lieu pendant la veille par des attouchements ou par la seule force de l'imagination ; elle a lieu aussi pendant le sommeil ; elle est alors désignée par l'épithète de *nocturne*. (CH.)

POLYACOUSTIQUE (*Physique*), adj., dérivé de πολὺς, plusieurs, et d'ἀκούω, j'entends : nom donné aux instruments qui sont susceptibles de multiplier les sons. (M. O.)

POLYADELPHIE (*Bot.*), s. f., *polyadelphia*, de πολὺς, plusieurs, et de ἀδελφὸς, frère ; nom de la dix-huitième classe du système sexuel de Linnæus. Elle contient les plantes dont les étamines sont réunies par les filets en plusieurs corps dans une même fleur hermaphrodite. Tels sont les orangers. (H. C.)

POLYÆMIE (*Path.*), s. f., *polyæmia*, πολυαιμία, de πολὺς, beaucoup, et de αἷμα, sang, surabondance de sang ; pléthore. *V.* ce mot. (CH.)

POLYANDRIE (*Bot.*), s. f., *polyandria*, de πολὺς, plusieurs, et de ἀνὴρ, mâle ; nom de la treizième classe du système sexuel de Linnæus. Elle renferme les plantes dont les fleurs ont depuis vingt jusqu'à cent étamines, et sont hermaphrodites. (H. C.)

POLYANTHÉ, ÉE (*Bot*), adj., *polyanthos*, de πολὺς, plusieurs, et de ἄνθος, fleur ; épithète des plantes qui ont beaucoup de fleurs. (H. C.)

POLYARCHION : ancien nom d'un cataplasme inventé par Polyarchus, et décrit par Galien. Inusité. (M. O.)

POLYCÉPHALE (*Helminthol.*), s. m., *polycephalus*, de πολὺς, plusieurs, et de κεφαλὴ, tête ; genre d'entozoaires formé par Goëze, pour placer certaines espèces d'hydatides. Les hydatides cérébrales appartiennent à ce genre. (H. C.).

POLYCHOLIE (*Path.*), s. f., *polycholia*, de πολὺς, beaucoup, et de χολὴ, bile ; surabondance de la bile, telle qu'on l'a supposée dans les fièvres bilieuses. (CH.)

POLYCHRESTE (*Pharm.*), adj., *polychrestus*, dérivé de πολὺς, plusieurs, et de χρηστὸς, bon, utile : ancien nom de quelques médicaments utiles dans beaucoup de maladies.

POLYCHRESTE DE GLAZER (sel) ; sulfate de potasse.

POLYCHRESTE DE LA ROCHELLE (sel). *V.* TARTRATE DE SOUDE.

POLYCHROITE, s. f., *polychroïtis*, dérivé de πολὺς, beaucoup, et de χρώζω, je colore : matière colorante découverte dans le périgone du safran, par MM. Bouillon-Lagrange et Vogel : elle est sous forme d'écailles d'un jaune rougeâtre, déliquescentes, solubles dans l'eau et dans l'alcool ; le solutum aqueux se décolore par l'action de la lumière ; l'acide sulfurique le fait passer au bleu d'indigo, puis au lilas ; l'acide nitrique lui communique une couleur vert-pré. Inusitée. (M. O.)

POLYDACTYLE (*Path.*), adj., *polydactylus*, de πολὺς, beaucoup, et de δάκτυλος. On a proposé de donner ce nom aux individus qui ont des doigts surnuméraires. (J. C.)

POLYDIPSIE (*Path.*), s. f., *polydipsia*, du grec πολὺς, beaucoup, et δίψα, soif, soif excessive. — Quelques auteurs en ont fait un genre particulier de maladie. (CH.)

POLYÈDRE, s. m., *polyedrus*, dérivé de πολὺς, plusieurs, et d'ἕδρα, siége, base : nom donné à un solide que terminent plusieurs faces ou plusieurs plans rectilignes. (M. O.)

POLYÉDRIQUE, adj., qui tient du polyèdre.

POLYETES ANTIDOTUS : nom donné à plusieurs antidotes décrits par Myrepsus. Inusité.

POLYGALA (*Bot.*), s. m., *polygala*, de πολὺς, beaucoup, et de γάλα, lait ; genre de plantes de la diadelphie octandrie, et de la famille des rhinanthoïdes. Il renferme un grand nombre d'espèces, parmi lesquelles on distingue, 1° le *polygala de Virginie*, *polygala senega*, plante de l'Amérique septentrionale, dont la racine amère et aromatique, est employée dans le pays contre la morsure des serpents venimeux. En Europe on l'emploie avec succès dans certains cas de fièvres adynamiques, de pleurésies, de péripneumonies, d'hydropisies, de catarrhes chroniques, etc. 2° Le *polygala amer*, *polygala amara*, de France, et dont la racine, plus amère et moins aromatique que celle du précédent, est plus tonique et moins stimulante. (H. C.)

POLYGAMIE (*Bot*), s. f., *polygamia*, de πολὺς, plusieurs, et de γάμος, mariage. On donne ce nom à la vingt-troisième classe du système sexuel de Linnæus, celle qui renferme des plantes dont les fleurs, sur le même individu, sont hermaphrodites et unisexuelles, mâles et femelles à-la-fois, ou dont les fleurs sont mâles sur un individu, femelles sur un autre, et hermaphrodites sur un troisième. (H. C.)

POLYGONÉES (*Bot.*), s. f. pl., *polygoneæ* ; famille de plantes dicotylédones apétales à étamines périgynes. Elle renferme les genres *rhubarbe*, *oseille*, *renouée*, *calligon*, etc. *V.* ces mots. (H. C.)

POLYGONUM : mot latin. *V.* RENOUÉE. (H. C.)

POLYGURIA (*Path.*), mot grec latinisé, πολυγουρια, de πολὺς, beaucoup, et de οὖρον, urine : nom donné au diabète, dont le principal symptôme est l'excrétion d'une quantité excessive d'urine. (CH.)

POLYGYNIE (*Bot.*), s. f., *polygynia*, de πολὺς, beaucoup, et de γυνὴ, femelle. Dans le système sexuel de Linnæus, on donne ce nom aux ordres de plantes qui ont dans chaque fleur un assez grand nombre de pistils, pour que la quantité en reste indéterminée. Telles sont les renoncules. (H. C.).

POLYIDŒ SPHRAGIS : ancien nom d'une pastille décrite par Celse et composée d'alun, de sulfate de fer, de myrrhe, d'aloès, de sommités de grenadier, de fiel de bœuf et de vin. Inusité. (M. O.)

POLYLYMPHIE (*Path.*), s. f., *polylymphia*, de πολὺς, beaucoup, et de *lympha*, lymphe : nom donné par M. Beaumes à l'anasarque. (CH.)

POLYMÉRISME (*Path.*), de πολὺς, beaucoup, et de μέρος, partie; monstruosité qui consiste dans l'existence d'organes surnuméraires, comme un sixième doigt à la main ou au pied. (CH.)

POLYMORPHOS SINUS (*Anat.*), mot latin : sinus caverneux. *V.* CAVERNEUX. (J. C.)

POLYOSTEON (*Anat.*), mot grec, πολυόστεον. Le tarse. James. (J. C.)

POLYPE (*Path. chir.*), s. m., *polypus*, de πολὺς, plusieurs, et de ποῦς, pied. On a donné ce nom à des tumeurs qui se développent sur-tout dans les membranes muqueuses, et qu'on avait comparées à certains zoophytes. Les polypes peuvent se former sur toutes les membranes muqueuses; on les observe le plus fréquemment dans les fosses nasales, le pharynx, la matrice, bien plus rarement dans l'estomac, les intestins, la vessie, le conduit auditif externe. Ils varient beaucoup pour le volume, le nombre, leur mode d'adhérence, leur nature intime. Les uns sont appelés *polypes muqueux*, *mous*, *vésiculaires*, parce que leur substance est molle, spongieuse, vésiculaire et comme gorgée de sucs blancs; les autres sont nommés *polypes durs*, et ont été distingués en *polypes fibreux* ou *charnus*, et en *polypes squirrheux* ou *cancéreux*; les polypes *fibreux* sont d'une texture dense, serrée, d'une couleur blanchâtre; ils contiennent peu de vaisseaux, et ne dégénèrent pas en cancers. Les *polypes squirrheux* ou *carcinomateux* sont de véritables tumeurs cancéreuses, douloureuses, saignantes, qui offrent toutes les altérations pathologiques qui appartiennent aux affections cancéreuses, aussi leur prognostic est très-fâcheux. On doit employer pour guérir les polypes des moyens et des procédés accommodés à chacune de ces maladies en particulier. Les procédés qu'on a mis en usage pour les détruire sont: 1° l'*exsiccation*, qui consiste à les soumettre à l'action de certaines poudres ou dissolutions astringentes pour en obtenir la résolution; 2° la *cautérisation*, ou l'application du feu et des caustiques sur ces tumeurs; 3° l'*excision* ou l'ablation des polypes avec l'instrument tranchant; 4° l'*arrachement* avec les doigts ou avec des pinces, dites pinces à polypes; 5° le *séton*, qui consiste dans un fil métallique ou de chanvre, avec lequel on use peu-à-peu le pédicule des polypes; 6° la *ligature*, qui consiste à embrasser avec un fil la base de la tumeur, et à la faire tomber en détruisant le pédicule vasculaire qui la nourrit. (J. C.)

POLYPE (*Zoolog.*), s. m., *polypus*, même étymologie. On donne ce nom aux animaux les plus simples de la nature, dont tous les viscères se réduisent à un simple canal alimentaire muni d'un seul orifice, servant à-la-fois de bouche et d'anus, et dont le corps est hérissé d'un assez grand nombre de suçoirs, tentacules, bras ou pieds, etc. (H. C.)

POLYPÉTALE (*Bot.*), adj., *polypetalus*, de πολὺς, plusieurs, et de πέταλον, pétale; épithète des fleurs dont la corolle est composée de plusieurs pétales. Telles sont les roses, les œillets, etc. (H. C.)

POLYPHAGE, adj., *polyphagus*, de πολὺς, beaucoup, et de φάγω, je mange, qui mange beaucoup de substances différentes : on donne ce nom à quelques animaux, et particulièrement à l'homme, à qui son organisation permet de se nourrir de beaucoup d'espèces d'aliments. (CH.)

POLYPHAGIE (*Path.*), s. f., *polyphagia*; faculté de digérer beaucoup d'espèces d'aliments. *V.* POLYPHAGE.

POLYPHARMACIE, s. f., *polypharmacia*, dérivé de πολὺς, beaucoup, et de φάρμακον, remède; prescription d'un très-grand nombre de médicaments. (M. O.)

POLYPHARMAQUE, adj. pris substantivement; même étymologie : épithète donnée au médecin dont les formules sont surchargées de substances médicamenteuses; il est ordinairement pris en mauvaise part. (M. O.)

POLYPHYLLE (*Bot.*), adj., *polyphyllus*, de πολὺς, beaucoup, et de φύλλον,

feuille; qui a plusieurs feuilles ou folioles, qui est composé de plusieurs divisions foliacées. (H. C.)

POLYPIER (*Zool.*), s. m. On donne vulgairement ce nom à la demeure commune des animaux cératophytes ou lithophytes. *Voy.* ces mots et ZOOPHYTES. (H. C.)

POLYPODE (*Bot.*), s. m., *polypodium*, de πολὺς, beaucoup, et de πὺς, pied. On donne ce nom à un genre de plantes cryptogames de la famille des fougères. On distingue parmi elles, 1° la fougère mâle, *polypodium filix mas*, plante indigène dont la racine est un anthelminthique très-employé; 2° le calaguala, dont la racine a été aussi fortement recommandée dans ces derniers temps; 3° le *polypode de chêne*, *polypodium vulgare*, dont la racine est indigène, et qui croît en France. *V.* BAROMETZ, CALAGUALA. (H. C.)

POLYPODITES : vin imprégné de polypode. Inusité. (M. O.)

POLYPOSIE (*Path.*), s. f., *polyposia*, πολυποσία, de πολὺς, beaucoup, et de πόσις, boisson: ce mot a la même acception que polydipsie. *V.* ce mot. (CH.)

POLYSARCIE (*Path.*), s. f., *polysarcia*, de πολὺς, beaucoup, et de σάρξ, chair; embonpoint excessif: les auteurs en ont distingué deux variétés, savoir la polysarcie charnue et la polysarcie adipeuse. — L'une et l'autre reconnaissent pour causes principales le défaut d'exercice et une nourriture succulente. Un régime sévère et l'exercice en sont les meilleurs remèdes. (CH.)

POLYSOMATIA (*Path.*), mot grec, πολυσωματια, obésité, corpulence, de πολὺς, beaucoup, et de σῶμα, corps. (CH.)

POLYSPASTE (*Méd.*), adj., *polyspastus*, de πολὺς, beaucoup, et de σπάω, j'attire; qui a une grande force attractive.

POLYSPERMATIQUE ou POLYSPERME (*Bot.*), adj., *polyspermus*, de πολὺς, plusieurs, et de σπέρμα, graine; épithète des fruits qui renferment un grand nombre de semences, des plantes qui produisent beaucoup de graines. (H. C.)

POLYTRIC (*Bot.*), s. m., *polytrichum*, de πολὺς, beaucoup, et de θρὶξ, cheveu; genre de plantes de la cryptogamie et de la famille des mousses. Le polytric commun, *polytrichum vulgare*, qui croît partout dans nos bois, a été regardé comme un puissant sudorifique. Il est aujourd'hui inusité. (H. C.)

POLYTROPHIE (*Méd.*) s. f., *polytrophia*, de πολὺς, beaucoup, et de τρέφω, je nourris. Excès de nourriture. (CH.)

POLYURIQUE (*Path.*), adj., *polyuricus*, de πολὺς, beaucoup, et de οὖρον, urine, qui tient à un excès d'urine. Sauvages a donné cette épithète à une espèce d'ischurie. (CH.)

POMACEUM, mot latin. *V.* CIDRE.

POMAMBRA, pommes d'ambre. On a donné ce nom à des mélanges de poudres odorantes, d'huiles, de cire, de baumes, de mucilages, etc. Inusité. (M. O.)

POMATUM UNGUENTUM: sorte de pommade faite avec de la graisse fraîche de porc et de mouton, de pommes mondées de leur épiderme et de leurs pepins, d'eau de roses, de racine d'iris de Florence, etc. (M. O.)

POMMADE (*Pharm.*), s. f., *pommatum*; mot dont on se sert quelquefois pour désigner certains onguents, et quelques autres compositions médicamenteuses, mais par lequel on entend le plus ordinairement un onguent aromatisé et coloré, que l'on emploie pour adoucir les parties sur lesquelles on l'applique.

POMMADE D'AUTENRIETH. *V.* POMMADE STIBIÉE.

POMMADE CITRINE : médicament obtenu en mêlant deux livres de graisse de porc liquéfiée et un peu refroidie, avec le deuto-nitrate de mercure, fourni par deux gros de mercure dissous dans trois onces d'acide nitrique à 32°. On l'emploie contre la gale.

POMMADE DE CYRILLO : composée d'une once de graisse de porc purifiée, et d'un gros de sublimé-corrosif. On l'emploie en frictions dans les maladies syphilitiques.

POMMADE DE DESAULT : mélange d'onguent rosat ou de cérat non lavé, d'un gros de précipité rouge, d'autant d'oxyde de plomb, de tuthie, d'alun calciné et de 12 grains de sublimé corrosif. Elle est employée comme anti-ophthalmique.

POMMADE EPISPASTIQUE. *V.* ONGUENT ÉPISPASTIQUE.

POMMADE MERCURIELLE. *V.* ONGUENT MERCURIEL.

POMMADE NAPOLITAINE. *Voy.* ONGUENT NAPOLITAIN.

POMMADE OXYGÉNÉE (Onguent nitrique oxygéné d'Alyon) : composé de 3 livres de graisse de porc et de 6 onces d'acide nitrique à 32°. On ne l'emploie que pour favoriser l'extinction du mercure dans la pommade mercurielle.

POMMADE DE RÉGENT: composée de beurre frais lavé à l'eau de roses, de camphre pulvérisé, de précipité rouge et d'acétate de plomb. On l'emploie dans les ophthalmies chroniques.

POMMADE STIBIÉE D'AUTENRIETH : composée de demi-once de graisse de porc préparée, et d'un gros de tartrate de potasse antimonié. On l'emploie sous forme de frictions pour déterminer une irritation locale dans la coqueluche, la toux opiniâtre, etc.

POMME (*Bot.*), s. f., *pomum ;* fruit du pommier. Les botanistes donnent aussi ce nom à tout péricarpe charnu, pulpeux, solide, renfermant une capsule membraneuse, où sont logés des pepins. (H. C.)

POMME D'ADAM (*Anat.*) : on a donné ce nom à la saillie que le larynx forme chez l'homme, à la partie antérieure du cou : cette expression n'est point usitée dans le langage médical. (J. C.)

POMME D'AMOUR (*Bot.*) : nom vulgaire des tomates. *Voy.* MORELLE. (H. C.)

POMME DE CANNELLE (*Bot.*) : nom vulgaire du fruit de l'*anona squamosa. V.* COROSSOLIER. (H. C.)

POMME ÉPINEUSE (*Bot.*) : nom vulgaire de la stramoine. *V.* DATURA. (H. C.)

POMME HÉMORRHOIDALE (*Bot.*) : un des noms vulgaires du fruit du gui, que l'on a recommandé quelquefois contre les hémorrhoïdes. (H. C.)

POMME DE MERVEILLE (*Bot.*) : fruit d'une espèce de momordique. (H. C.)

POMME DE PIN (*Bot.*) : nom vulgaire des cônes du pin. (H. C.)

POMME DE RAQUETTE (*Bot.*) : nom vulgaire du fruit du *cactus opuntia. V.* CACTIER. (H. C.)

POMME DE TERRE (*Bot.*) : nom vulgaire du *solanum tuberosum. V.* MORELLE. (H. C.)

POMMELIÈRE (*Art. vétér.*), s. f. : nom donné à la phthisie tuberculeuse des animaux domestiques. (CH.)

POMMETTE (*Anat.*), s. f. Les anatomistes ont donné ce nom à la partie saillante que présente la joue au-dessous de l'angle externe de chaque œil. Cette région est soutenue par un os qu'on appelle l'*os de la pommette* (os jugal, os malaire, zygomatique), lequel est pair, non symétrique. Sa forme est quadrilatère ; il présente une *face orbitaire* qui répond à l'orbite, une *face cutanée* qui est recouverte par les téguments, et une *face temporale* qui correspond à la fosse de même nom. Il offre également quatre angles et quatre bords ; il s'articule avec le coronal, le sphénoïde, l'os maxillaire supérieur et le temporal. Il se développe par un seul point d'ossification. (J. C.)

POMMIER (*Bot.*), s. m, *pyrus malus*, Linnæus; arbre de nos vergers et de nos jardins, dont les fruits, très-variés, servent à notre nourriture, et sont employés en thérapeutique comme antiphlogistiques. Cet arbre appartient à la famille des rosacées et à l'icosandrie monogynie. (H. C.)

POMPADOURA. *Voy.* CALYCANT. (H. C.)

POMPHOLYX, s. m., en grec πομφόλυξ; petite vessie qui s'élève sur l'eau : nom donné anciennement à l'oxyde de zinc fait par sublimation. *Voy.* OXYDE DE ZINC. Inusité. (M. O.)

POMPHOLYGERON : emplâtre décrit par Paul-Æginète. Inusité.

PONCTION (*Opérat. chir.*), s. f., *punctio*, du verbe latin *pungere*, piquer. On donne le nom de *ponction* à l'opération que l'on pratique avec le trois-quarts ou la pointe d'un bistouri, dans le but d'évacuer la sérosité, ou tout autre liquide épanché dans une cavité naturelle ou accidentelle; ainsi on a pratiqué, 1° la ponction du crâne dans les cas d'hydrocéphales ; la ponction, dans la tumeur que présentent les enfants affectés de spina bifida ; 3° la ponction de l'œil dans l'hydrophthalmie; 4° la ponction de la poitrine, ou thoracentèse, dans l'hydrothorax; 5° la ponction du péricarde dans l'hydropéricarde ; 6° la ponction de l'abdomen, ou *paracenthèse*, dans les cas d'hydropisie ascite. Cette dernière opération se fait avec le trois-quarts ordinaire, que l'on plonge dans l'abdomen au milieu d'une ligne étendue de l'épine iliaque antérieure à l'ombilic ; on a aussi fait la ponction abdominale, à travers l'ombilic ou dans un sac herniaire, lorsque ces parties étaient distendues et soulevées par la sérosité épanchée. 7° La ponction de la vessie que réclament quelquefois les rétentions d'urine : elle se pratique en trois endroits différents, au perinée, au-dessus du pubis, à travers le rectum; 8° la ponction de la vésicule du fiel, proposée par L. Petit, pour évacuer la bile retenue et accumulée dans la vésicule biliaire ; 9° la ponction des articulations; on la fait pour les cas d'hydrarthroses ; 10° la ponction de la matrice, que l'on fait dans quelques cas de rétroversion de matrice pour évacuer les eaux de l'amnios ; 11° la ponction des abcès que l'on fait pour les abcès froids avec le trois-quarts ou la pointe d'un bistouri, afin d'empêcher l'air de pénétrer dans le foyer purulent. (J. C.)

PONGITIVE (Douleur) (*Path.*), *pungitivus dolor. V.* DOULEUR.

PONS VAROLI, SIVE PONS VAROLIANUS (*Anat.*), mots latins; pont de

Varole. *V.* PROTUBÉRANCE CÉRÉBRALE. (J. C.)

PONT DE VAROLE (*Anat.*), s. m., *pons Varoli.* On a donné ce nom à la protubérance annulaire ou mésocéphale, parce que Varoli l'avait comparée à une sorte de pont, au-dessous duquel les bras et les cuisses de la moëlle (pédoncules du cerveau et du cervelet) viennent se réunir comme quatre bras de rivière. (J. C.)

PONTAGIA : mélange, suivant Paracelse, de substances salines avec d'autres qui sont amères ou styptiques. Inusité.

PONTICA VINA : nom donné aux vins trop chargés de tartre. Inusité. (M. O.)

POPLITÉ, ÉE (*Anat.*), adj. pris quelquefois substantivement, *poplitæus*, de *poples*, le jarret; qui a rapport au jarret. On a donné ce nom à diverses parties. 1° *Artère poplitée* (portion poplitée de la crurale, Chaussier); elle est véritablement la suite de l'artère fémorale qui change de nom en traversant le muscle grand adducteur. Elle descend un peu obliquement en dehors dans le creux du jarret, et s'étend depuis le commencement du tiers inférieur de la cuisse jusqu'à la fin du quart supérieur de la jambe, où elle se termine en se divisant en *artères tibiale postérieure* et *péronière. V.* ces mots. L'artère poplitée fournit dans le jarret les trois *artères articulaires supérieures*, *V.* ARTICULAIRE ; au haut de la jambe elle donne les artères des muscles jumeaux, ou *branches jumelles*, les deux *artères articulaires inférieures*, et la *tibiale antérieure*.

2° La *veine poplitée* offre la même disposition que l'artère précédente derrière laquelle elle est placée.

3° *Artères articulaires poplitées. V.* ARTICULAIRE.

4° *Nerfs poplités ;* ils résultent de la bifurcation du nerf sciatique, et sont au nombre de deux; savoir, 1° le *nerf poplité externe* (branche péronière, Chaussier); moins gros que l'interne, il se contourne en dehors du péroné à la partie supérieure de la jambe, et se divise en *branche musculo-cutanée* (nerf prétibio-digital, Chaussier), et en *branche tibiale antérieure* (nerf prétibio-sus-phalangétaire, Chaussier); 2° le *nerf poplité interne* (branche tibiale, Chaussier) est plus volumineux que l'externe, et semble être la continuation véritable du nerf sciatique; il descend verticalement dans le creux du jarret, passe au-dessous de l'arcade aponévrotique du muscle soléaire, au-delà de laquelle il prend le nom de *nerf tibial :* il fournit le rameau saphène externe, une grande quantité de branches qui se distribuent aux muscles postérieurs de la jambe; il se porte à la plante du pied pour se diviser en deux branches qu'on nomme les nerfs *plantaires. Voy.* PLANTAIRE.

5° *Muscle poplité* (muscle jarretier de Winslow; muscle fémoro-popliti-tibial de M. Chaussier). Il est placé dans la région poplitée; il est triangulaire, alongé, aplati, s'insère d'une part au moyen d'un fort tendon à la tubérosité du condyle externe du fémur, et se termine en bas à la partie supérieure de la face postérieure du tibia. Ce muscle fléchit la jambe sur la cuisse, et réciproquement; quand la jambe est fléchie, il la fait tourner dans la rotation en dedans.

POPONAX. *V.* OPOPANAX.

POPULAGE. *V.* CALTHA.

POPULAIRE (*Méd.*), *popularis;* nom donné aux maladies qui règnent sur tout le peuple, aux maladies épidémiques et endémiques. (CH.)

POPULEUM (Onguent), s. m., *unguentum populeum :* onguent composé d'une livre de germes de peupliers noirs récents, de 5 livres de graisse de porc, de 4 onces de feuilles récentes de pavot noir, et d'autant de feuilles de belladona, de jusquiame et de morelle noire. Il est calmant, et employé souvent contre les hémorrhoïdes. (M. O.)

POPULUS, mot latin. *V.* PEUPLIER. (H. C.)

PORACÉ. *V.* PORRACÉ.

PORC-EPIC (*Zool.*), s. m., *hystrix;* genre de mammifères de la famille des rongeurs.

PORCELAINE (*Path.*), s. f.; nom donné à une espèce particulière d'exanthème plus généralement connu sous le nom d'essera. *V.* ce mot. (CH.)

PORCELAINE (*Zool.*), s. f., *cypræa;* genre de mollusques gastéropodes à coquille univalve. Il renferme un très-grand nombre d'espèces remarquables en général par l'éclat et l'élégante disposition de leurs couleurs. (H. C.)

PORCELET. *V.* CLOPORTE.

PORCELLIO. *V.* CLOPORTE.

PORE (*Physique*), s. m., *porus*, du grec πόρος, *intervalle qui transmet.* On donne ce nom aux interstices ou petits espaces qui séparent les molécules intégrantes des corps les *plus durs*, et qui rendent ces corps perméables. (M. O.)

PORE (*Anat.*), s. m., *porus.* Les anatomistes ont donné ce nom aux ouvertures des extrémités des vaisseaux à la surface de diverses membranes. — *Pores*

exhalants. Ce sont ceux qui terminent les extrémités des artères ou des vaisseaux exhalants, selon Bichat, et qui transmettent les liqueurs exhalées.—*Pores absorbants*. On a donné ce nom aux bouches absorbantes des vaisseaux lymphatiques qui pompent les liquides qui doivent entrer dans le corps. *V*. ABSORPTION. (J. C.)

POREAU (*Bot.*). *V*. POIREAU.

POREUX, adj., *porosus*, qui offre des pores. Tous les corps sont poreux, mais ils présentent des différences nombreuses sous ce rapport, les uns étant très-poreux, les autres l'étant beaucoup moins. (M. O.)

PORFILIGON : nom des écailles qui tombent du fer lorsqu'on le forge (Ruland). Inusité. (M. O.)

PORFIRETICUM : mortier de cuivre, et râpe, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

PORI BILIARII (*Anat.*), mots latins. Les pores biliaires. *Voy*. BILIAIRE.

POROCÈLE (*Path. chir.*), s. f., *porocele*, de πῶρος, calus ou cal, et de κήλη, tumeur ou hernie. Hernie dont les enveloppes sont épaisses et comme calleuses. Inusité. (J. C.)

POROMPHALE (*Anat.*), s. f., *poromphalus*, de πῶρος, dur, et de ὀμφαλὸς, l'ombilic. Hernie ombilicale, dont les parois sont épaisses et calleuses. (J. C.)

POROMPHALON (*Path.*), mot grec, πωρόμφαλον : ce mot a la même acception que le précédent. (CH.)

POROSITÉ (*Physique*), s. f., *porositas ;* qualité des corps poreux. *V*. PORE et POREUX.

POROTIQUE (*Thérap.*), adj., *poroticus*, de πῶρος, cal ; épithète donnée aux remèdes que l'on croyait propres à favoriser la formation du cal. (H. C.)

PORPHYRE (*Minér.*), s. m., *porphyrites*, de πορφύρα, pourpre, parce que le plus beau porphyre est rouge. Il existe deux sortes de porphyres, le rouge et le noir. Le *porphyre rouge* est une roche cornéenne dure, rouge, avec feldspath graniliforme, et souvent des parcelles d'amphibole sensibles à l'œil. Le *porphyre noir* est une roche pétrosiliceuse noirâtre, avec feldspath blanchâtre graniliforme. Le porphyre est susceptible du plus beau poli, et sert à la construction des vases, des colonnes, des statues, des mortiers et de tables dont les pharmaciens font usage pour broyer certains médicaments. (M. O.)

PORPHYRISER (*Chimie.*), v. a., *pulverare*, *conterere ;* réduire en poudre impalpable une substance quelconque. (M. O.)

PORRACÉ (*Path.*), adj., *porraceus ;* qui a la couleur verte du poireau. On donne cette épithète à certaines matières excrétées, aux crachats et aux fèces spécialement. (CH.)

PORREAU (*Bot.*), s. m. *Voy*. POIREAU.

PORRIGINEUX (*Path.*), adj., *porriginosus*, écailleux, furfuracé, crasseux. Nom donné à une variété de la teigne. *V*. ce mot. (CH.)

PORRIGO (*Path.*), mot latin : nom de la teigne porrigineuse ; ce mot est synonyme dans son sens primitif de *furfuratio*. (CH.)

PORTA (*Anat.*), mot latin : ce mot a été employé pour désigner la *veine porte*, la *vulve*. *V*. ces mots. Castelli. (J. C.)

PORTATILE ou PORTABILE (Acetum) : mélange de crême de tartre et de vinaigre évaporé à siccité, redissous dans du vinaigre, et évaporé à plusieurs reprises ; à la fin on obtient une poudre très-acide. Inusité. (M. O.)

PORTE (Veine) (*Anat.*), s. f., *vena porta*. On appelle *système de la veine porte* ou *système veineux abdominal*, un petit appareil vasculaire à sang noir, placé dans l'abdomen, et résultant de deux ordres de vaisseaux distincts réunis par un tronc commun.

1° L'un de ces troncs, beaucoup plus étendu que l'autre, a reçu le nom de *veine porte abdominale*, parce qu'il prend naissance de tous les organes renfermés dans la cavité de l'abdomen, excepté les reins, la vessie et l'utérus chez la femme. La *veine porte abdominale* offre deux racines principales : ce sont les veines *splénique* et *mésentérique supérieure* ou *grande mésaraïque*, lesquelles ont leur ramification dans tous les viscères de la digestion.

2° L'autre tronc, destiné uniquement au foie, a reçu le nom de *veine porte hépatique* ; il paraît continuer la veine porte abdominale, se dirige vers la face inférieure du foie ; au niveau du sillon transversal de cet organe, il se divise, à la manière des artères, en deux branches, lesquelles semblent former un canal, que quelques anatomistes ont appelé le *sinus de la veine porte ;* ces branches se répandent dans l'épaisseur du foie, où elles sont accompagnées par un prolongement de la capsule fibreuse de cet organe, qu'on a long-temps désigné sous le nom de *capsule* de Glisson. Les diverses branches de la veine porte sont dépourvues de ces valvules qu'on trouve dans les autres veines. (J. C.)

PORTE-AIGUILLE (*Inst. chir.*), s. m.

On appelle ainsi un instrument dont on se sert pour tenir exactement les aiguilles, et leur donner plus de longueur lorsqu'elles sont trop petites pour être saisies avec les doigts. On a mis cet instrument en usage pour les aiguilles à bec de lièvre, etc. C'est une tige d'acier longue de deux pouces, fendue, suivant presque toute sa longueur, en deux branches, de manière à représenter une sorte de pince qui se ferme avec un anneau coulant; chaque branche est creusée pour loger le chas de l'aiguille; elles s'écartent d'elles-mêmes par leur propre ressort; se rapprochent et serrent l'aiguille quand on pousse l'anneau en avant; le manche de la tige est creux et garni dans sa cavité de petits trous semblables à ceux d'un dé à coudre, afin de pousser l'aiguille s'il en était besoin. On se sert fort peu maintenant du porte-aiguille.

PORTE-BOUGIE (*Inst. chir.*), s. m. On nomme ainsi une canule d'argent semblable à celle d'un trois-quarts, si ce n'est qu'elle a plus de longueur; cet instrument sert à conduire des bougies dans l'urèthre. Inusité. (J. C.)

PORTE-FEUILLE (*Anat.*), s. m. Quelques anatomistes avaient donné ce nom au muscle sous-scapulaire. Inusité. (*Dict. rais. d'anat.*). (J. C.)

PORTE-MECHE (*Inst. chir.*), s. m. Instrument dont on se sert pour porter profondément des mèches dans des ouvertures fistuleuses, dans les sinus ou clapiers de certains ulcères, etc. C'est une tige d'argent ou d'acier, longue de 4 à 5 pouces, qui porte une échancrure à l'une de ses extrémités, et un bouton à l'autre. (J. C.)

PORTE-PIERRE (*Inst. chir.*), s. m. On appelle ainsi un instrument fait comme un petit porte-crayon, qui s'enferme dans un étui à vis, et sert à fixer et à retenir la pierre infernale ou nitrate d'argent fondu, dont on se sert pour cautériser, etc.

PORTE-SONDE (*Inst. chir.*), s. m. C'est un instrument fait comme un petit porte-crayon, et que l'on emploie pour fixer la sonde, et la porter plus facilement dans le canal nasal, lorsqu'on opère la fistule lacrymale en suivant le procédé de Laforest. (J. C.)

PORTEVOIX (*Physique*), s. m., *buccina vocem transmittens;* sorte de trompette en fer-blanc ou en laiton, employée pour augmenter l'intensité de la voix, et la porter à une grande distance.

PORTION GODRONNÉE DE LA CORNE D'AMMON (*Anat.*). Vicq-d'Azyr appelle ainsi un petit cordon denticulé, d'un tissu compacte, d'une apparence grenue, qui unit la corne d'Ammon à la paroi du ventricule latéral. (J. C.)

PORTONARIUM (*Anat.*), mot latin: l'intestin duodénum. Castelli. (J. C.)

PORTULACA, mot latin. *V.* POURPIER.

PORTULACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *portulaceæ;* famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes. Elle renferme entre autres le genre *pourpier.* (H. C.)

POSCA: synonyme d'oxycrat. *V.* ce mot. Inusité. (M. O.)

POSSET (*Pharm.*), *possetum;* boisson dont les médecins anglais font usage, et que l'on prépare en mêlant de la bière avec du lait bouilli. (M. O.)

POSSIRE (*Bot.*), s. m., *swartzia;* genre de la polygamie monœcie. Il renferme un arbre de Cayenne, dont les semences sont d'une âcreté corrosive. (H. C.)

POSTAPPARENS (*Path.*), mot latin; épiphénomène. *V.* ce mot. (CH.)

POSTBRACHIALE (*Anat.*), mot latin; μεθακάρπιον, le métacarpe. *V.* ce mot. Castelli. (J. C.)

POSTERIORES AURICULÆ et POSTICI CORRUGATORES (Musculi): muscle auriculaire postérieur. Santorini. (J. C.)

POSTHE (*Anat.*), mot grec, πόσθη, le prépuce. *V.* ce mot. Castelli, James. (J. C.)

POSTPOSITIO (*Path.*), mot latin: retard dans le retour des accès; il est opposé à *anticipatio*, qui exprime le retour des accès avant l'heure accoutumée. (CH.)

POTABILIS MARS: nom donné à diverses dissolutions aqueuses ou alcooliques, contenant une préparation ferrugineuse. Inusité. (M. O.)

POTABLE, adj.; *potabilis:* épithète donnée à tous les liquides qui peuvent se boire. *Voy.* EAU POTABLE, OR POTABLE. (M. O.)

POTAMOT (*Bot.*), s. m., *potamogeton*, de ποταμὸς, fleuve: genre de plantes aquatiques de la tétrandrie tétragynie. On a quelquefois employé comme antiphlogistique, le potamot flottant, qu'on appelle aussi *épi-d'eau.* (H. C.)

POTASH. *V.* POTASSE.

POTASSE (Alcali fixe, végétal kali), s. f., *potassa:* mot dérivé de l'arabe. *Deutoxide de potassium hydraté*, que l'on obtient en traitant la potasse du commerce (composée de sous-carbonate, d'hydrochlorate et de sulfate de potasse, de silice, d'alumine, d'oxyde de fer et

de manganèse), par de la chaux vive, pour faire d'abord la potasse à la chaux (*Pierre à cautère*): on mêle ensuite cette pierre à cautère avec de l'alcool à 36° qui ne dissout que la potasse pure : la dissolution alcoolique est évaporée dans des vaisseaux clos et fournit la potasse. Cet alcali est solide, blanc, inodore, d'une saveur âcre et caustique, très-soluble dans l'eau : exposé à l'air, il en attire l'humidité et l'acide carbonique, et se transforme en sous-carbonate de potasse *déliquescent*. La dissolution aqueuse de potasse verdit le sirop de violettes, rétablit la couleur bleue du papier de tournesol rougi par un acide, n'est point troublée par les acides carbonique et sulfurique, fournit avec la dissolution concentrée d'hydrochlorate de platine, un précipité jaune serin composé d'hydrochlorate de platine et de potasse. La potasse se dissout dans l'alcool et dans les huiles; elle forme des savons avec les corps gras. *V.* SAVON. Elle cautérise rapidement les tissus des animaux avec lesquels on la met en contact: la potasse à la chaux (pierre à cautère) est presque entièrement formée par elle.

POTASSE A L'ALCOOL. *Voy.* POTASSE.

POTASSE A LA CHAUX (Pierre à cautère). La potasse à la chaux, moins caustique que la précédente, n'est autre chose que la potasse du commerce, privée d'acide carbonique; par conséquent elle est formée de potasse caustique, de sulfate et d'hydrochlorate de potasse, de silice, d'alumine et d'oxydes de fer et de manganèse. *V.* pour sa préparation la POTASSE A L'ALCOOL. *V.* aussi PIERRE A CAUTÈRE.

POTASSE DU COMMERCE: sous-carbonate de potasse contenant du sulfate et de l'hydrochlorate de potasse, de la silice, de l'alumine, et des oxydes de fer et de manganèse: on l'obtient en incinérant les végétaux ligneux qui croissent loin des bords de la mer.

POTASSE EN DÉLIQUESCENCE: nom donné à la potasse et plus souvent encore au sous-carbonate de potasse, qui a attiré assez d'humidité à l'air pour se résoudre en liqueur.

POTASSIUM, s. m.: métal découvert en 1807 par M. Davy, et rangé dans la deuxième section de Thenard. *Voy.* MÉTAL. Il est solide, très-ductile, plus mou que la cire, brillant et plus léger que l'eau; il est très-avide d'oxygène avec lequel il peut former trois oxydes: la potasse n'est que le deutoxyde de ce métal combiné avec de l'eau. On l'obtient en décomposant la potasse par la pile de Volta ou par le fer à une température très-élevée. Il n'a été jusqu'à présent employé qu'en chimie. On doit le conserver à l'abri du contact de l'air. (M. O.)

POTÉE D'ÉTAIN. *Voy.* OXYDE D'ÉTAIN.

POTELÉE (*Bot.*): un des noms vulgaires de la jusquiame noire. *V.* JUSQUIAME. (H. C.)

POTENTIEL, ELLE (*Thérap.*), adj., *potentialis*. On a appliqué cette épithète aux remèdes qui, quoique énergiques, n'agissent que quelque temps après leur application. Les alcalis caustiques sont appelés *cautères potentiels* par opposition au fer rouge que l'on nomme cautère actuel. (H. C.)

POTENTILLE (*Bot.*), s. f., *potentilla*; genre de la famille des rosacées et de l'icosandrie polygynie. On a recommandé comme légèrement astringentes deux plantes indigènes de ce genre, l'argentine, *potentilla anserina*, et la quintefeuille, *potentilla reptans*. (H. C.)

POTERIUM : ancien nom de la gomme adragant, et d'un malagme décrit par Galien. Inusité. (M. O.)

POTION (*Pharm.*), s. f., *potio*, dérivé du latin *poto*, je bois : médicament liquide du poids de 4 à 6 onces, dont la composition varie, et que l'on n'administre guère que par cuillerées; il y a des potions antispasmodiques, anodynes, toniques, stimulantes, adoucissantes, etc. (M. O.)

POTIRON (*Bot.*), s. m., nom d'une espèce de courge. *V.* ce mot. (H. C.)

POTURON. *V.* POTIRON.

POU (*Zool.*), s. m., *pediculus*; genre d'insectes aptères parasites. Ces animaux dégoûtants vivent aux dépens des autres animaux, et sont souvent un fléau pour l'homme malpropre ou misérable, qui en nourrit de plusieurs espèces; savoir, le *pou de corps*, celui des vêtements; le *pou de la tête*, qui habite dans les cheveux; et le *morpion*, qui cause des démangeaisons insupportables dans la région du pubis chez les personnes débauchées. (H. C.)

POUCE (*Anat.*), s. m., *pollex* des Latins, ἀντίχειρ des Grecs, dérivé du verbe *pollere*, avoir beaucoup de force. On nomme ainsi le premier des doigts de la main et du pied, pour la grosseur et pour la force: on assure que le terme *poltron* dérive de *pollice truncato*, parce que les Romains qui voulaient par lâcheté s'exempter du service militaire, se coupaient le pouce, et se rendaient ainsi in-

propres au maniement des armes. Le pouce offre la même organisation que les autres doigts. *V.* DOIGTS. Il possède de plus des muscles qui lui sont propres. *V.* EXTENSEUR, FLÉCHISSEUR, ABDUCTEUR. (J. C.)

POUDRE, s. f., *pulvis*, *eris* : produit de la pulvérisation, ou substance réduite en petites molécules par la pulvérisation.

POUDRE D'ALGAROTH : sous-hydrochlorate d'antimoine. *V.* CHLORURE D'ANTIMOINE.

POUDRE A CANON : composée de nitrate de potasse, de soufre et de charbon.

POUDRE CAPITALE DE SAINT-ANGE : sternutatoire violent composé de racine d'hellébore blanc et de feuilles d'*asarum*.

POUDRE DE LA COMTESSE : écorce de quinquina pulvérisée.

POUDRE DU COMTE DE PALME : sous-carbonate de magnésie.

POUDRE DU COMTE DE WARVICK. *V.* POUDRE CORNACHINE.

POUDRE CORNACHINE, *pulvis cornachini* : composée de parties égales de peroxyde d'antimoine uni à la potasse (antimoine diaphorétique) de diagrède et de crème de tartre. Elle est purgative.

POUDRE DENTIFRICE. *V.* DENTIFRICE.

POUDRE DIARRHODON. *Voy.* DIARRHODON.

POUDRE DIATRAGACANTHE. *V.* DIATRAGACANTHE.

POUDRE DE DOWER : composée d'un gros de sulfate de potasse, d'autant de nitrate de potasse, d'un gramme (18 grains) d'ipécacuanha en poudre, d'autant d'opium purifié et de réglisse en poudre : elle est très-sudorifique, on la donne à la dose de 12 grains.

POUDRE DE FUSION : mélange de trois parties de nitrate de potasse, d'une partie de soufre et d'une partie de sciure de bois : on lui a donné ce nom parce qu'il suffit d'en recouvrir un morceau de cuivre, et de l'enflammer pour que le métal soit fondu dans l'instant même.

POUDRE DE GUTTÈTE. *V.* GUTTÈTE.

POUDRE DE JAMES : composée avec parties égales de cendres d'os calcinés à blancheur, et de sulfure d'antimoine : elle est très-émétique, et formée principalement de phosphate calcaire antimonié, contenant un peu de sulfate de chaux.

POUDRE DE L'ABBÉ : poudre composée de roses rouges sèches mondées, de santal rouge et citrin, de gomme arabique, d'ivoire brûlé à blancheur, de mastic, de semence de fenouil, de basilic, de scariole, de pourpier, de plantain et de berberis ; de cannelle, de bol d'Arménie, de terre sigillée et de perles préparées. On la vantait beaucoup autrefois pour arrêter les vomissements. Inusitée.

POUDRE DES PÈRES. *V.* POUDRE DE LA COMTESSE.

POUDRE PECTORALE ou LOOCH SEC : composée de nacre de perles, de corne de cerf sans épiderme, d'ivoire calciné à blancheur, de sucre candi, de beurre de cacao, de racines de guimauve et de réglisse, de gomme arabique et adragant, d'iris de Florence et de cachou purifié. Inusitée.

POUDRE DE PROJECTION (*Chim.*). Nom donné par les alchimistes à une poudre qu'ils croyaient propre à changer les métaux en or. (M. O.)

POUDRE DE SANTINELLI. *V.* POUDRE DU COMTE DE PALME.

POUDRE TEMPÉRANTE DE STAHL, *pulvis temperans Stahlii* : composée de 9 parties de sulfate de potasse, d'autant de nitrate de potasse, et de deux parties de cinnabre : on porphyrise le mélange. Elle est stimulante et diurétique.

POUDRE DE TRIBUS. *V.* POUDRE CORNACHINE. (M. O.)

POULAIN (*Path.*), s. m. ; terme vulgaire sous lequel on désigne le bubon syphilitique des glandes inguinales ; on l'a, dit-on, nommé ainsi parce qu'il oblige ceux qui en sont atteints à marcher les jambes écartées comme les poulains qui viennent de naître. (CH.)

POULIOT (*Bot.*), s. m., *pulegium*, *V.* MENTHE.

POULS (*Path.*), s. m., *pulsus*. On donne le nom de pouls au battement des artères produit par l'afflux du sang que le cœur y pousse chaque fois qu'il se contracte.

Galien est le premier qui ait appelé l'attention des médecins sur les battements artériels ; ceux qui l'avaient précédé n'en avaient presque rien dit, et semblent les avoir à peine observés.

Le pouls, dans l'état de santé, est égal, régulier, souple, sans lenteur ni fréquence et d'une force médiocre ; le nombre des pulsations varie à raison de l'âge, du tempérament, du sexe, de la stature, de l'idiosyncrasie et d'un certain nombre de circonstances accidentelles.

Les changements que l'état de maladie imprime aux pulsations artérielles, sont de deux sortes; les uns sont appréciables dans chaque pulsation; les autres ne sont sensibles que par la comparaison d'un certain nombre de battements entre eux. A la première série appartiennent la vitesse et la lenteur, la dureté et la mollesse, la grandeur et la petitesse, la faiblesse et la force; à la seconde la fréquence et la rareté, l'irrégularité, l'inégalité, la confusion. Nous examinerons successivement ces diverses qualités du pouls.

La promptitude avec laquelle s'opère la pulsation artérielle fait connaître que le pouls est vite: il est lent, au contraire, lorsqu'elle s'exécute moins rapidement que dans l'état de santé.

La dureté et la mollesse du pouls sont proportionnées à la tension plus ou moins grande de l'artère pendant son battement. Si le battement cause aux doigts l'impression d'un corps dur qui les frapperait, le pouls est dur; il est mou lorsqu'il frappe les doigts avec mollesse et se laisse déprimer avec facilité. Les pouls roide, tendu, résistant, ne sont que des variétés du pouls dur: le pouls tremblant appartient au pouls mou.

La grandeur et la petitesse du pouls sont mesurées par le volume que l'artère présente dans ses battements; le pouls est grand quand l'artère se développe beaucoup, il est petit quand l'artère se développe peu sous le doigt. Les pouls plein, développé, gros, large, appartiennent au pouls grand; le pouls serré est celui qui est à-la-fois petit et dur.

Le pouls fort est caractérisé par le volume et la vigueur des pulsations; le pouls faible par les deux qualités opposées. La force du pouls consiste par conséquent dans la dureté et la grandeur réunies; la faiblesse dans la petitesse et la mollesse des pulsations. Le pouls vibrant des anévrismes du cœur est un pouls très-fort; le pouls déprimé des maladies qui tendent à une terminaison fatale est un pouls très-faible.

Ainsi la lenteur et la vitesse, la mollesse et la dureté, la petitesse et la grandeur, sont les principales qualités du pouls, qui, par leurs degrés différents et leurs combinaisons diverses, constituent toutes les variétés du pouls qu'on peut apprécier dans chaque pulsation.

La fréquence et la rareté du pouls sont mesurées par le nombre des pulsations artérielles dans un temps donné. Le pouls est fréquent, lorsque ce nombre est plus grand que dans l'état de santé; lorsqu'il est plus petit, le pouls est rare. Le pouls est régulier lorsque tous ses battements sont séparés par des intervalles égaux; il devient irrégulier lorsque le temps intermédiaire aux pulsations n'est pas constamment le même. C'est sur-tout vers le déclin des maladies qu'on observe l'irrégularité du pouls; elles se présentent sous des formes variées; tantôt au contraire une pulsation se fait sentir dans l'intervalle qui sépare deux pulsations régulières.

Le pouls égal est celui dont toutes les pulsations sont parfaitement semblables entre elles pour la vitesse, la grandeur et la dureté; le pouls est inégal quand les pulsations diffèrent entre elles sous quelqu'un de ces trois rapports.

Le pouls peut cesser d'être distinct, ou devenir confus, soit par la fréquence extrême, soit par la faiblesse, l'irrégularité et l'inégalité des pulsations.

Voici les diverses espèces de pouls admises par Galien:

POULS ARDENT. Il s'élève en pointe, et frappe promptement et fortement.

POULS BAS. L'artère est peu sensible.

POULS CAPRIZANT. Il est interrompu au milieu de sa diastole, et l'achève ensuite plus vite qu'il ne l'avait commencée.

POULS CONVULSIF. L'artère est tendue et se roidit comme une corde.

POULS COURT. L'artère ne frappe qu'un seul doigt, ou deux au plus.

POULS DÉFAILLANT. Il s'éteint tout-à-fait.

POULS DICROTE. L'artère frappe deux fois, à-peu-près comme un marteau qui rebondit sur l'enclume.

POULS DUR. La pulpe du doigt cède à la pulsation.

POULS ÉGAL. *V.* Égal (Pouls).

POULS ÉLEVÉ. L'artère frappe le doigt et l'élève.

POULS ÉTROIT. L'artère est resserrée selon ce diamètre.

POULS FORMICANT. Il imite la marche de la fourmi.

POULS FRÉQUENT. *V.* Pouls.

POULS GRAND. L'artère s'étend en longueur, largeur, élévation.

POULS INÉGAL. *V.* Inégal (Pouls).

POULS INTERCURRENT. Après quelques pulsations, il y en a une ou plusieurs qui viennent à la traverse.

POULS INTERMITTENT. L'artère cesse de battre pendant une ou deux pulsations, et se remet ensuite.

POULS LANGUISSANT ou FAIBLE. L'artère frappe faiblement.

POULS LARGE. L'artère s'étend selon sa largeur.

POULS LONG. L'artère frappe plusieurs doigts, ou les frappe tous les quatre.

POULS MOU. La pulsation cède au doigt qui comprime l'artère.

POULS MYURUS. Il va en diminuant comme une queue de rat.

POULS MYURUS. Il va en baissant des deux côtés, frappe moins sensiblement le premier et le dernier doigt que celui du milieu.

POULS MYURUS DÉFAILLANT. Il semble cesser ou cesse tout-à-fait.

POULS ONDOYANT. L'artère ne s'élève que successivement sous les doigts à la manière d'un flot.

POULS PALPITANT. *Voy.* POULS TREMBLANT.

POULS PETIT. Pulsations peu étendues selon les trois diamètres.

POULS PLEIN. L'artère est pleine et résiste au toucher.

POULS PROMPT ou VITE. *Voy.* POULS.

POULS RARE. *Voy.* POULS.

POULS SERRIN. L'artère frappe les doigts inégalement comme une scie.

POULS TARDIF ou LENT. *Voyez* POULS.

POULS TREMBLANT. Chaque pulsation offre plusieurs mouvements d'oscillation.

POULS VÉHÉMENT ou FORT. L'artère frappe fortement les doigts.

POULS VERMICULAIRE. Les pulsations imitent la progression d'un ver.

POULS VIDE. L'artère disparaît et cède aux doigts; elle n'a aucune solidité.

POULS VITE. *V.* POULS.

Quelques auteurs ont encore admis des pouls critiques et des pouls d'irritation, qu'ils ont distingués en supérieurs et inférieurs, en guttural, pectoral, intestinal, etc.; mais ces distinctions spéculatives ne sont pas avouées par l'observation. (CH.)

POUMON (*Anat.*), s. m., *pulmo* des Latins, πνεύμων des Grecs, de πνέω, je souffle, je respire. Les *poumons* sont deux organes spongieux, cellulaires, expansibles, renfermés dans la cavité du thorax, séparés l'un de l'autre par le médiastin et par le cœur, et destinés à faire subir à l'air et au sang qui les pénètrent, des changements fort remarquables. *V.* RESPIRATION.

Le volume des poumons est exactement en rapport avec la capacité de la poitrine, dont ils suivent exactement les mouvements de dilatation et de resserrement.

Les poumons ont la forme d'un conoïde irrégulier, dont la base est tournée en bas et le sommet en haut; le droit est plus court, mais plus large que le gauche. Il est divisé en trois lobes inégaux par des scissures obliques. Le poumon gauche n'offre que deux lobes séparés par une seule scissure.

La *face externe* des poumons, convexe dans toute son étendue, est libre et en rapport avec les parois de la poitrine, dont elle est séparée par le feuillet costal des plèvres. Leur *face interne* est légèrement concave pour s'accommoder à la forme du cœur; vers le milieu de sa hauteur on voit un pédicule, nommé par quelques anatomistes la *racine des poumons*, et qui est formé par les bronches et les vaisseaux pulmonaires. Leur *bord antérieur* est mince, tranchant, oblique, sinueux, plus ou moins inégal; leur *bord postérieur* est épais, arrondi, vertical, et logé dans une gouttière que forment les côtes sur les côtés de la colonne vertébrale; leur *base*, légèrement concave, repose sur le diaphragme; le *sommet* étroit, obtus, un peu bosselé, est logé dans le cul-de-sac supérieur des plèvres, au niveau de la première côte.

Les poumons ont une pesanteur spécifique beaucoup moindre que celle des autres organes. Ils surnagent quand on les met dans l'eau, tant qu'ils sont dans leur état naturel. Cette légèreté provient de l'air qui les pénètre. Chez les enfants qui n'ont point respiré, les poumons ne surnagent pas au fluide dans lequel on les plonge. La couleur des poumons dans l'état sain et chez l'adulte, est d'un fauve pâle, grisâtre; d'autres fois ils sont plus ou moins rouges ou violacés, parsemés de taches irrégulières de grandeur variable, noirâtres, et qui leur donnent un aspect marbré: ces taches sont les unes superficielles, les autres profondes. Buisson les regarde comme analogues aux ganglions lymphatiques des bronches.

Les poumons n'ont que fort peu de densité. Il sont mous, flexibles, compressibles, et font entendre, quand on les presse fortement, une crépitation manifeste. Ils ont une organisation très-complexe. Ils semblent essentiellement composés des prolongements et des ramifications successives des bronches, des artères et des veines pulmonaires qui s'accolent dans toutes leurs divisions, et sont soutenus dans leur assemblage par un tissu cellulaire très-fin, de manière à constituer une suite de lobules, lesquels sont recouverts et réunis par les plèvres, et parsemés de nerfs, de vaisseaux et de ganglions lymphatiques: ces lobules ont un volume et une forme très-variables; ils offrent en général plusieurs facettes

limitées par des angles saillants, et sont unis par un tissu cellulaire lâche, filamenteux, très-extensible. Chacun de ces lobules se partage en d'autres plus petits, sans qu'on puisse connaître le terme exact de cette division. Il est probable qu'ils sont formés par la réunion des dernières extrémités des bronches, des vaisseaux et des nerfs qui se répandent dans le poumon.

L'air est porté dans les poumons au moyen de conduits particuliers qu'on appelle la *trachée artère* et les *bronches*. *V*. ces mots. Le sang noir, veineux, qui doit subir l'influence de l'air dans cet organe, y est apporté du cœur par l'artère pulmonaire, et quand il a été modifié, qu'il est devenu rutilant, oxygéné, il sort du poumon et retourne au cœur au moyen des quatre veines pulmonaires. *V*. PULMONAIRE. Les vaisseaux sanguins qui sont destinés à la nutrition du poumon, sont les artères et les veines *bronchiques*. *V*. BRONCHIQUES.

Les vaisseaux lymphatiques des poumons sont fort nombreux; les uns sont superficiels, les autres profonds. Ils se rendent pour la plupart dans les *ganglions bronchiques*. *V*. GANGLIONS. Les nerfs des poumons leur sont fournis par le plexus pulmonaire. *V*. PULMONAIRE. Ces organes sont entourés par une membrane séreuse qu'on nomme la plèvre. *V*. ce mot. (J. C.)

POUPART (Ligament de). On a donné improprement ce nom au bord inférieur de l'aponévrose du muscle grand oblique de l'abdomen, qui forme l'arcade crurale. (J. C.)

POURPIER (*Bot.*), s. m., *portulaca*; genre de la famille des portulacées et de la dodécandrie monogynie. Le pourpier cultivé, *portulaca oleracea*, est une plante potagère alimentaire qui est quelquefois employée comme antispasmodique. (H. C.)

POURPRE (*Path.*), s. m., *purpura*; exanthème qui consiste en des taches pourprées répandues sur une grande partie de la surface du corps; il paroît appartenir le plus souvent aux pétéchies ou à l'éruption miliaire. (CH.)

POURPRE BLANC (*Path.*), *purpura alba*; c'est le millet blanc. *V*. MILIAIRE.

POURPRE DE CASSIUS (*Chim.*), *purpura mineralis*: nom que l'on donne au précipité obtenu en mêlant la dissolution étendue de proto-hydrochlorate d'étain avec celle d'hydrochlorate d'or: ce précipité, dont la couleur est d'autant plus claire que l'on a employé plus d'hydrochlorate d'or, est formé d'or métallique et d'oxyde d'étain. La nuance pourpre est plus éclatante, lorsque le proto-hydrochlorate d'étain a été étendu d'un peu d'acide nitrique affaibli. Le pourpre de Cassius est employé pour colorer la porcelaine et les émaux en rose ou en violet. (M. O.)

POURPRÉE (Fièvre) (*Path.*), *febris purpurata*: nom donné par Hoffmann à la fièvre miliaire. (CH.)

POURRITURE (*Art vétér.*) s. f.: nom donné à une maladie fort dangereuse et très-commune parmi les bêtes à laine, dont les principaux phénomènes sont la pâleur et la lividité des gencives, l'aspect terne des yeux, un gonflement qui se développe sous le menton, et un épanchement de sérosité dans le ventre, qui offre une fluctuation manifeste. (CH.)

POURRITURE ou GANGRENE D'HOPITAL (*Path. chir.*), s. f. On donne ce nom à la gangrène qui survient aux plaies et aux ulcères des malades qu'on traite dans les hôpitaux. La faiblesse, les passions tristes, l'air froid, l'air vicié des hôpitaux encombrés de malades, les miasmes putrides, la charpie, les pièces d'appareil malpropres, l'état électrique de l'atmosphère, sont regardés généralement comme les causes de cet accident. Cette gangrène présente plusieurs variétés: le plus souvent la suppuration de la plaie ou de l'ulcère se tarit, il se forme à sa surface un pus grisâtre, couenneux, tenace; bientôt un point gangréneux se manifeste au centre, gagne les bords qui se renversent, se gonflent, deviennent très-douloureux, et les malades périssent avec les symptômes de fièvres ataxiques et adynamiques. Le traitement qu'elle réclame se trouve tantôt dans les applications stimulantes, acides, caustiques, antiseptiques, aidées de l'administration des médicamens toniques à l'intérieur; tantôt dans les topiques émolliens, dans le régime antiphlogistique.

POUSSE (*Art. vétér.*), s. m.: nom sous lequel on désigne communément l'asthme des chevaux. Les principaux symptômes sont l'essoufflement, le battement des flancs, un haletement continuel, qui augmente par l'exercice, sur-tout quand l'animal monte ou qu'il presse le pas. (CH.)

POUSSIERE SÉMINALE. *Voyez* POLLEN.

POUSSIF (*Art. vétér.*), adj., *anhelus*, *anhelator*; qui est atteint de la pousse. *V*. ce mot. (CH.)

POUST: nom donné par les Indiens

à une sorte d'opium obtenue en faisant bouillir les feuilles et les tiges de pavot. Inusité. (M. O.)

PRÆBIUM : dose. *V.* ce mot. Inusité.

PRÆCISIO (*Opérat. chir.*), mot latin : circoncision. *V.* ce mot. (J. C.)

PRÆCORDIA (*Anat.*), mot latin : le diaphragme. *V.* ce mot. Castelli, James. (J. C.)

PRÆFOCATIO (*Path.*), mot latin ; synonyme de *suffocatio*, et spécialement de *suffocatio hysterica ;* suffocation produite par l'hystérie. *V.* ce mot. (CH.)

PRÆFURNIUM : foyer d'un fourneau.

PRÆGNATIO (*Physiol.*), mot latin : grossesse, imprégnation. *V.* ces mots. (J. C.)

PRÆINCIPIENS CAUSA (*Path.*), terme latin ; cause procatarctique. *Voy.* cause. (CH.)

PRÆLINGUA (*Anat.*), mot latin ; la partie antérieure ou le bout de la langue. James. (J. C.)

PRÆLUM : nom d'une presse employée pour exprimer les sucs et les huiles. Inusité. (M. O.)

PRÆPARANTIA VASA (*Anat.*) mots latins. On a donné ce nom aux vaisseaux spermatiques. *V.* ce mot. James. (J. C.)

PRÆPUTIUM (*Anat.*), mot latin ; le prépuce. *V.* ce mot. (J. C.)

PRÆSEPIA ou PRÆSEPIOLA (*Anat.*), mot latin ; les alvéoles ou les cavités que présentent les mâchoires pour l'implantation des dents. *V.* ALVÉOLE. James. (J. C.)

PRÆSERVATIO (*Thér.*), terme latin ; traitement préservatif. *Voy.* ce mot.

PRÆSERVATORIA INDICATIO (*Thér.*), terme latin ; indication préservative, c'est-à-dire propre à prévenir le développement d'une maladie. (CH.)

PRAIRIAL (*Bot.*), adj., *pratensis ;* qui croît dans les prairies.

PRASINOS (*Path.*), mot grec, *πράσινος* ; porracé. *V.* ce mot. (CH.)

PRASINUM VIRIDE : vert-de-gris. Inusité.

PRASITES : ancien nom donné au vin que l'on avait fait infuser sur des feuilles de marrube. Inusité. (M. O.)

PRASIUS : ancien nom d'une pierre verte ayant beaucoup d'analogie avec l'émeraude. *V.* ce mot. Inusité. (M. O.)

PRÉCIPITANT, ANTE (*Chim.*), s. et adj., *præcipitans ;* épithète donnée à toute substance qui jouit de la propriété d'en précipiter une autre, qui était auparavant dissoute dans un liquide. L'acide sulfurique est le précipitant des sels de baryte et de plomb dissous.

PRÉCIPITATION (*Chim.*), s. f. ; action d'un corps qui se précipite, c'est-à-dire qui abandonne les matières liquides avec lesquelles il était combiné pour se déposer sous forme de poudre, de flocons ou de petits polyèdres. (M. O.)

PRÉCIPITÉ (*Chim.*), s. m., *præcipitatum ;* nom donné au dépôt que l'on obtient lorsque, par suite de l'action d'un corps sur une dissolution plus ou moins composée, il se sépare une matière solide qui occupe le fond du vase. Le précipité est le plus souvent sous forme d'une masse confuse, parce que la décomposition dont il s'agit a eu lieu d'une manière brusque : il peut être pulvérulent, floconneux, crystallin, caillebotté, etc.

PRÉCIPITÉ BLANC : protochlorure de mercure obtenu en versant une dissolution de sel commun dans du protonitrate de mercure dissous. Inusité.

PRÉCIPITÉ DE CASSIUS. *V.* POURPRE DE CASSIUS.

PRÉCIPITÉ FAUX : nom donné anciennement au précipité qui ne présentait pas les propriétés du corps que l'on croyait devoir être précipité ; ainsi, lorsqu'on fait dissoudre du cuivre dans de l'acide nitrique, on forme du nitrate de cuivre dont la potasse sépare l'oxyde, au lieu de séparer le métal. L'oxyde *précipité* était dit *faux*. Inusité.

PRÉCIPITÉ JAUNE ou TURBITH MINÉRAL : c'est-à-dire sous-deutosulfate de mercure. *V.* TURBITH MINÉRAL.

PRÉCIPITÉ *PER SE* : deutoxyde rouge de mercure obtenu en faisant chauffer pendant plusieurs mois du mercure métallique dans l'enfer de Boyle. *V.* ENFER DE BOYLE.

PRÉCIPITÉ PUR. *V.* PRÉCIPITÉ VRAI.

PRÉCIPITÉ ROUGE : deutoxyde de mercure rouge obtenu par la décomposition du nitrate de mercure à l'aide de la chaleur. *V.* OXYDE et NITRATE DE MERCURE.

PRÉCIPITÉ VRAI : ancien nom du précipité qui présentait les propriétés du corps que l'on croyait devoir être précipité ; ainsi le cuivre, séparé d'un sel cuivreux par une lame de fer, constituait un *précipité vrai*, parce qu'on y reconnaissait les caractères du métal qui avait servi à former le sel cuivreux. Inusitet (M. O.)

PRÉCIPITÉ (Pouls) (*Path.*) : pouls

dont les battements sont si rapprochés qu'il n'y a pour ainsi dire pas d'intervalle entre eux. (CH.)

PRÉCORDIAL, ALE (*Anat.*), adj., *præcordialis*, du mot latin *præcordia*, le diaphragme; qui a rapport ou qui appartient au diaphragme. On a donné le nom de *région précordiale* à la région *épigastrique*. *V.* ÉPIGASTRE. (J. C.)

PRÉCURSEURS (Signes) (*Path.*). On désigne sous le nom de signes précurseurs ou avant-coureurs, tous les phénomènes qui se présentent depuis l'instant où les fonctions ne s'exercent plus comme dans l'état de santé, jusqu'à celui où la maladie commence.

Les phénomènes précurseurs n'ont le plus souvent aucune analogie avec la maladie qui va se développer, et ne peuvent pas conduire à en soupçonner le genre.

Ceux de presque toutes les maladies ont entre eux beaucoup de ressemblance, et ceux de la même affection ne sont presque jamais semblables. Néanmoins, lorsqu'il règne une épidémie, elle peut être annoncée par des phénomènes uniformes chez la grande majorité des malades; et dans ce cas le médecin reconnaît, ou du moins soupçonne, d'après les signes précurseurs, le genre d'affection qui va se développer. Quelquefois les phénomènes avant-coureurs sont quelques-uns des phénomènes caractéristiques qui ne se dessinent encore que faiblement, et ne sont pas réunis à plusieurs autres dont la présence serait nécessaire pour constituer la maladie. (CH.)

PRÉDISPOSANTE (Cause). *Voy.* CAUSE.

PRÉDISPOSITION (*Path.*), s. f., *prædispositio;* disposition de l'économie qui précède et prépare le développement d'une maladie; elle est intermédiaire entre les causes prédisposantes dont elle est l'effet, et la maladie dont elle est la cause. (CH.)

PRÉDORSAL, ALE (*Anat.*), adj., *prædorsalis*, de *præ*, devant, de *dorsum*, le dos: qui est placé au-devant du dos. *Région prédorsale* de la colonne vertébrale: on appelle ainsi la face antérieure de la région dorsale de la colonne vertébrale. *V.* VERTÉBRALE (Colonne). (J. C.)

PRÉDORSO-ATLOÏDIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *prædorso-atloïdæus*. M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle long du cou, parce qu'il s'étend depuis la région prédorsale de la colonne vertébrale jusqu'à la première vertèbre cervicale. *V.* LONG DU COU (Muscle). (J. C.)

PRÉDORSO-CERVICAL (*Anat.*), adj. et s. m., *prædorso-cervicalis*. M. Dumas a donné ce nom au muscle long du cou. *V.* LONG DU COU (Muscle). (J. C.)

PREHENSIO (*Path.*), nom latin de la catalepsie. *V.* ce mot. (CH.)

PRÊLE ou PRESLE (*Bot.*), s. f., *equisetum;* genre de plantes de la cryptogamie et de la famille des équisétacées. Les tiges de plusieurs espèces sont employées pour polir le bois, parce qu'elles sont couvertes d'une multitude de petits crystaux siliceux. Les anciens croyaient que l'infusum de prêle des marais détruisait la rate, et en faisaient boire en conséquence aux coureurs. *O cæcas hominum mentes!* (H. C.)

PRÉLOMBAIRE (*Anat.*), adj., de *præ*, devant, et de *lumbi*, les lombes; qui est placé devant les lombes: c'est ainsi qu'on dit la *face prélombaire du rachis*, pour indiquer la face antérieure de la région lombaire de la colonne vertébrale. (J. C.)

PRÉLOMBO-PUBIEN (*Anat.*), s. m., *prælumbo-pubianus*. M. Dumas nomme ainsi le muscle petit psoas. *V.* PSOAS. (J. C.)

PRÉLOMBO-SUS-PUBIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *prælumbo-supra-pubianus:* nom que M. le professeur Chaussier donne dans sa nomenclature anatomique au muscle petit psoas, parce qu'il se porte de la partie latérale du corps de la première vertèbre lombaire à la face supérieure du pubis. (J. C.)

PRÉLOMBO-THORACIQUE (*Anat.*), adj. M. Chaussier nomme *veine prélombo-thoracique*, la veine *azygos*, parce qu'elle est placée au-devant des régions lombaire et thoracique de la colonne vertébrale. *V.* AZYGOS. (J. C.)

PRÉLOMBO-TROCHANTIN (*Anat.*), adj. et s. m. M. Dumas appelle ainsi le muscle grand psoas, à raison de ses attaches. *V.* PSOAS. (J. C.)

PRÉLOMBO-TROCHANTINIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *prælumbo trochantinianus*. M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle grand psoas, parce qu'il s'insère d'une part à la région prélombaire de la colonne vertébrale, et de l'autre au trochantin ou petit trochanter du fémur. *V.* PSOAS. (J. C.)

PRÉPARATE (*Anat.*), adj. et s. f. Ce nom a été donné à la veine frontale, qui est une des branches de la veine *faciale*. *V.* FACIAL. (J. C.)

PRÉPARATION (*Chimie* et *Pharm.*), s. f., *præparatio:* nom donné à l'opération qui a pour objet de disposer les matières qui doivent être employées. Les préparations principales sont le lavage,

l'exsiccation, la pulvérisation, la distillation, la dissolution, l'évaporation, etc. —Quelquefois aussi on désigne sous le nom de préparations les produits des opérations chimiques et pharmaceutiques : ainsi on dit préparations de fer, d'opium, etc. (M. O.)

PRÉPUCE (*Anat.*), s. m., *præputium* des Latins, πόσθη des Grecs. On nomme ainsi l'espèce de coiffe, d'enveloppe mobile que forment au gland les téguments de la verge. Selon Trévoux, le mot latin *præputium* vient du verbe latin *puto*, je coupe, parce que les juifs coupent le prépuce aux enfants nouveau-nés par principe de religion. (J. C.)

PRESBYOPIE (*Path.*), s. f. : ce mot est synonyme de presbytie, qui est plus employé. *V.* PRESBYTIE. (CH.)

PRESBYTE (*Physiol*), adj., *presbytus;* qui est atteint de presbytie. (CH.)

PRESBYTIE (*Phys.*), s. f., *presbytia*, de πρέσβυς, vieillard ; disposition vicieuse de la vue, commune parmi les vieillards, et qui consiste à rendre confus les objets peu éloignés, tandis qu'ils sont distingués nettement à une plus grande distance. On pense que la presbytie dépend de l'aplatissement de la cornée, d'où résulte une diminution dans la faculté réfringente de l'œil. On remédie à ce vice par l'usage des verres convexes qui augmentent la convergence des rayons lumineux. (CH.)

PRÉSERVATIF, IVE (*Thérap.*), adj., *præservativus. Voy.* PROPHYLACTIQUE. (H. C.)

PRÉSIS (*Path.*), mot grec, πρῆσις, gonflement. (CH.)

PRESMUCHUM ou PRESMUKIS, céruse, suivant Ruland. (M. O.)

PRESPINAL (*Anat.*), adj., de *præ*, devant, et de *spina*, l'épine ; qui est placé au-devant de l'épine ou colonne vertébrale. On appelle *face prespinale* de la colonne vertébrale, la face antérieure de cette tige osseuse. (J. C.)

PRESSION, s. f., *pressio*, dérivé de *premo*, je presse ; action de presser. On sait que la pression d'une colonne d'air est égale à celle qu'exercerait une colonne d'eau ayant la même base, et environ 32 pieds de haut, ou bien au poids d'une colonne de mercure d'environ 28 pouces, et dont la base serait la même. (M. O.)

PRESSOIR D'HÉROPHYLE (*Anat.*), s. m., *torcular Herophyli.* Les anciens ont nommé pressoir d'Hérophyle le *confluent* des sinus de la dure-mère, décrit par Hérophyle. Cet anatomiste pensait que le sang, en abordant dans cette cavité, devait y éprouver une forte pression. *Voy.* CONFLUENT DU SINUS. (J. C.)

PRESSORIUM : presse, suivant Ruland.

PRÉSURE (*Chim.*), s. f., *coagulum.* On appelle ainsi la matière que l'on trouve dans la caillette des animaux ruminants, et dont on se sert pour faire cailler le lait. (H. C.)

PRÉTIBIAL (*Anat.*), adj., *prætibialis*, de *præ*, devant, et de *tibia*, le tibia qui est placé en avant du tibia ; c'est ainsi qu'on dit les muscles *ilio-prétibial*, *ischio-prétibial. Voy.* ces mots. (J. C.)

PRÉTIBIO-DIGITAL, ALE (*Anat.*), adj., *prætibio-digitalis;* qui appartient à la partie antérieure de la jambe et aux orteils ou doigts du pied.—*Nerf prétibio-digital.* M. Chaussier donne ce nom au nerf musculo-cutané de la jambe. (J. C.)

PRÉTIBIO - SUS - PHALANGETAIRE (*Anat.*), adj. ; qui appartient à la région prétibiale de la jambe, et à la partie supérieure des phalangettes des orteils. M. le professeur Chaussier appelle ainsi la *branche tibiale antérieure* du nerf poplité externe. (J. C.)

PRIAPISCOS (*Band.* et *App.*), mot grec, πριαπισκος ; nom d'une petite pièce de bois qui fait partie du banc d'Hippocrate.—Paul d'Egine donne aussi ce nom à une tente de linge en forme de pénis. James. (J. C)

PRIAPISME (*Path.*), s. m., *priapismus*, de πρίαπος, le pénis ; érection continuelle et incommode, sans idée voluptueuse, sans penchant à l'acte vénérien. Le priapisme est souvent symptomatique ; quelquefois il est le résultat immédiat de causes morbifiques, de l'action des cantharides par exemple. L'application de liquides froids sur la verge, et l'usage intérieur du camphre, sont les moyens auxquels on a le plus communément recours dans le priapisme. La cause connue ou présumée de la maladie fournit souvent des indications plus précises. *V.* SATYRIASIS. (CH.)

PRIMÆ VIÆ (*Anat.*), mots latins, les premières voies : l'estomac et le canal intestinal. James. (J. C.)

PRIMEVÈRE (*Bot.*), s. f., *primula ;* genre de la pentandrie monogynie et de la famille des primulacées. On a conseillé comme anodynes, les fleurs de la primevère officinale, *primula veris.* L'oreille d'ours, *primula auricula ursi*, est une plante d'ornement qui appartient à ce genre. (H. C.)

PRIMIPARE (*Accouch.*), adj. et s. f.,

primipara, de *primus*, premier, et de *parere*, enfanter. On a donné ce nom aux femmes qui accouchent pour la première fois. (J. C.)

PRIMI-STERNAL (*Anat.*), adj. et s. m. M. Béclard donne ce nom à la première pièce du sternum qui occupe la partie supérieure de cet os et le premier espace intercostal. Il le nomme aussi l'os *clavi-sternal*. (J. C.)

PRIMITIÆ (*Accouch.*), mot latin : les premières eaux, ou les eaux de l'amnios qui s'écoulent avant la sortie du fœtus. Castelli, James. (J. C.)

PRIMORES DENTES (*Anat.*), mots latins : les dents de devant, les dents incisives. *V.* INCISIVES. James. (J. C.)

PRIMULACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *primulaceæ*. *V.* LYSIMACHIÉES. (H. C.)

PRINCEPS (*Anat.*), mot latin : l'intestin rectum. Castelli, James. (J. C.)

PRINCIPE (*Chim.*), s. m., *principium*. *V.* ÉLÉMENT. M. Hallé ne donne ce nom qu'aux fluides impondérables, tels sont le calorique, la lumière, et le fluide électrique.

PRINCIPE ACIDIFIANT : on a désigné ainsi à tort l'oxygène, parce qu'on croyait qu'il faisait partie de tous les acides, ce qui n'est pas exact ; mais lors même qu'il en aurait été ainsi, cette dénomination ne serait pas exacte, puisque l'acidité des corps ne tient pas à un de leurs principes exclusivement. *V.* ACIDIFIANT.

PRINCIPE ASTRINGENT : il a été employé comme synonyme de *tannin*. *V.* ce mot.

PRINCIPE DE LA CHALEUR. *V.* CALORIQUE.

PRINCIPE COLORANT DU SANG : nom donné au principe immédiat des animaux auquel le sang doit sa couleur rouge. Il est solide, inodore et insipide : lorsqu'il est récemment séparé du sang, il a une couleur rouge-pourpre, et même violacée, qui paraît verdâtre par réfraction ; quand il est sec, il est noir comme du jayet. Distillé, il fournit entre autres produits une huile pourpre ; il est insoluble dans l'eau, mais si on le délaie dans ce liquide, il acquiert une couleur rouge-vineuse ; il communique une couleur rouge à l'albumine du sang. On l'obtient en traitant le caillot du sang égoutté par l'acide sulfurique étendu d'eau, et en précipitant la liqueur par l'ammoniaque : ce principe se précipite. (M. O.)

PRINCIPE CRYSTALLISABLE DE DEROSNE (Narcotine ou sel de Derosne) : substance découverte par Derosne dans l'opium, où elle existe indépendamment de la morphine. Elle est solide, blanche ou légèrement colorée en jaune, inodore, insipide et crystallisée en prismes droits à base rhomboïdale : elle est fusible comme les graisses et décomposable par le feu à la manière des principes immédiats qui contiennent de l'azote ; l'alcool bouillant et l'éther la dissolvent bien ; l'eau froide agit à peine sur elle. L'acide nitrique ne la rougit point, comme cela a lieu avec la morphine. Elle est formée d'oxygène, d'hydrogène, de carbone et d'azote. On l'obtient en traitant à plusieurs reprises le marc d'opium par l'alcool, ou l'extrait d'opium par l'éther. Elle exerce peu d'action sur l'économie animale, cependant elle est narcotique. (M. O.)

PRINCIPE ODORANT. *V.* AROME. (M. O.)

PRINCIPES IMMÉDIATS (Matériaux immédiats) (*Chim.*), *principia immediata* : nom donné à un très-grand nombre de substances composées au moins de trois éléments, et que l'on retire des animaux et des végétaux, sans altération, par des procédés simples, et en quelque sorte *immédiatement*. La plupart de ces substances sont formées par les corps organiques qui les fournissent. Il en est quelques-unes cependant que l'on forme de toutes pièces.

PRINCIPES IMMÉDIATS DES ANIMAUX : on les divise en principes acides, principes gras et principes qui ne sont ni gras ni acides : les premiers sont les acides urique, rosacique, purpurique, allantoïque, caséique, butirique, etc. ; les principes gras sont, la stéarine, l'élaïne, la cholestérine, etc. ; enfin les derniers, beaucoup plus importants, sont la fibrine, la gélatine, l'albumine, l'urée, le picromel, l'osmazome, etc.

PRINCIPES IMMÉDIATS DES VÉGÉTAUX. On les divise en sept sections, 1° principes immédiats dans lesquels l'oxygène et l'hydrogène sont dans le même rapport que dans l'eau, tels sont la gomme, la fécule, le sucre, la mannite, le ligneux, la subérine, etc. ; 2° principes immédiats dans lesquels l'oxygène est à l'hydrogène dans un rapport plus grand que dans l'eau, et qui en outre contiennent du carbone, tels sont les acides végétaux, comme les acides oxalique, tartarique, malique, citrique, benzoïque, gallique, camphorique, subérique, mucique, etc. ; 3° principes immédiats renfermant plus d'hydrogène qu'il n'en faut pour transformer l'oxygène

en eau; tels sont, l'alcool, l'éther, les résines, le camphre, etc.; 4° les alcalis végétaux, comme la morphine, la strychnine, la brucine, la picrotoxine, la delphine, l'émétine, etc.; 5° les matières colorantes, telles que l'hématine, la polychroïte, l'indigotine, la carmine, etc.; 6° principes immédiats non azotés et non compris dans les classes précédentes, comme la sarcocolline, la gelée, l'ulmine, l'hordéine; 7° enfin, principes immédiats végéto-animaux, contenant une quantité notable d'azote, comme le gluten, le ferment, la fungine, l'albumine, la fibrine et la gélatine végétales. — La réunion de deux ou d'un plus grand nombre de principes immédiats, constitue les feuilles, les racines, les fleurs, les solides et les liquides des animaux. (M. O.)

PRINCIPES DIES (*Path.*), terme latin, jours principaux, jours critiques. *V.* JOURS (Méd.). (CH.)

PRION (*Inst. chir.*) mot grec, πρίων, une scie ou un trépan. *Voy.* ces mots. (J. C.)

PRIONODES (*Path.*), adj. grec, πριονώδης, en forme de scie: épithète donnée à quelques sutures des os de la tête.

PRIORUM CRURUM FORNICIS BULBI (*Anat.*), mots latins: nom que Santorini donne aux tubercules mamillaires. (J. C.)

PRISMATIQUE, adj.; qui tient du prisme. *V.* ce mot.

PRISME, s. m., *prisma*, πρίσμα, dérivé de πρίζειν, scier, couper: nom donné par les géomètres à tout solide dont les faces latérales sont des parallélogrammes, et dont les bases opposées sont deux polygones: le prisme est à trois, à quatre, à six faces, etc., et porte alors le nom de prisme triangulaire, quadrangulaire, hexaèdre, etc. En optique on emploie souvent un prisme triangulaire de verre blanc, pour décomposer les rayons lumineux par réfraction, et obtenir le spectre solaire. (M. O.)

PROCARDION (*Anat.*), mot grec, προκάρδιον, le creux de l'estomac. James. (J. C.)

PROCATARCTIQUE (Cause). *Voy.* CAUSE.

PROCÉDÉ, s. m., *ratio* des Latins, dérivé de *procedere*, marcher en avant: mot employé pour désigner la série d'opérations que l'on doit faire pour obtenir un produit chimique ou pharmaceutique. (M. O.)

PROCÉDÉ (*Opér.*), s. m. On donne le nom de procédés aux diverses manières de pratiquer une opération chirurgicale. (J. C.)

PROCERUS NASI (Musculus). Santorini appelle ainsi le muscle pyramidal du nez.

PROCES (*Anat.*), s. m., *processus*, du verbe latin *procedere*, avancer, aller au-delà, se prolonger. On donne ce nom à certaines parties qui semblent se prolonger au-delà d'autres organes avec lesquels elles sont en rapport; tels sont les *procès ciliaires*, *V.* CILIAIRE; les *procès mamillaires*, *V.* MAMILLAIRE. (J. C.)

PROCESSUS (*Anat.*), mot latin: procès, protubérance, apophyse. *V.* ces mots. James.

PROCESSUS AD MEDULLAM OBLONGATAM (*Anat.*), mots latins: pédoncules inférieurs et postérieurs du *cervelet*. *V.* PÉDONCULE.

PROCESSUS AD MEDULLAM SPINALEM (*Anat.*), mots latins; les pédoncules inférieurs et postérieurs du cervelet. *V.* PÉDONCULES.

PROCESSUS AD PONTEM VAROLI (*Anat.*): les prolongements antérieurs du cervelet. *V.* CERVELET. (J. C.)

PROCESSUS AD TESTES (*Anat.*), mots latins: prolongements supérieurs du cervelet. *Voy.* PÉDONCULES DU CERVELET.

PROCESSUS CEREBRI LATERALIS (*Anat.*), mots latins: le pied d'hippocampe ou la corne d'Ammon. *V.* AMMON.

PROCESSUS COCHLEARIFORMIS (*Anat.*), mots latins; le bec-de-cuiller. *V.* ce mot.

PROCESSUS INFUNDIBULIFORMIS AMNII (*Anat.*), mots latins. Sandifort donne ce nom à la vésicule ombilicale. (J. C.)

PROCESSUS MAMILLARES CEREBRI AD NARES (*Anat.*), mots latins; nerfs olfactifs. Vésale. (J. C.)

PROCESSUS RESTIFORMES. *V.* CORPS RESTIFORMES. (J. C.)

PROCESSUS TRANSVERSUS MEDULLARIS (*Anat.*), mots latins. Willis appelle ainsi la commissure antérieure du cerveau. (J. C.)

PROCESSUS VERMIFORMIS INFERIOR (*Anat.*), mots latins; éminence vermiculaire inférieure. *Voy.* VERMICULAIRE. (J. C.)

PROCESSUS VERMIFORMIS SUPERIOR (*Anat.*), mots latins, éminence vermiculaire supérieure. *V.* VERMICULAIRE. (J. C.)

PROCHEILON (*Anat.*), mot grec, πρόχειλον: l'extrémité des lèvres. Castelli, James. (J. C.)

PROCHONDYLOS (*Anat.*), mot grec, προκόνδυλος; la première articulation

des doigts; la seconde articulation de ces mêmes parties était nommée κόνδυλος, et la troisième μεταχόνδυλος. Castelli. (J. C.)

PROCIDENCE (*Path.*), s. f., *procidentia*; chute d'un organe, comme le rectum, l'iris, l'utérus, etc.

PROCOMBANT, TE (*Bot.*), adj., *procumbens;* épithète des tiges qui, ne pouvant se soutenir d'elles-mêmes, sont couchées à la surface du sol. (H. C.)

PROCTALGIE (*Path.*), s. f., *proctalgia*, dérivé de πρωκτὸς, l'anus, et de ἄλγος, douleur; douleur de l'anus. Sauvages a fait de cette maladie un genre dans son ordre des *douleurs externes*. (J. C.)

PROCTITE (*Path.*), s. f., *proctitis*, de πρωκτὸς, l'anus; inflammation de l'anus. (Ch.)

PROCTOCELE (*Path. chir.*), s. f., *proctocele*, dérivé de πρωκτὸς, l'anus, et de κήλη, hernie; hernie ou chute de l'intestin rectum; exanie. Sauvages, dans sa nosologie, a fait de cette maladie le genre *exania*, de l'ordre des *ectopies*. (J. C.)

PROCTOPTOSE (*Path. chir.*), s. f., *proctoptosis*, dérivé du mot grec πρωκτὸς, l'anus, et de πτῶσις, chute: chute de l'intestin rectum à travers l'anus. Synonyme de *proctocèle* ou *exanie*. (J. C.)

PROCTOS (*Anat.*), mot grec, πρωκτὸς, l'anus. *V.* ce mot. Castelli. (J. C.)

PRODROME (*Path.*), s. m., *prodromus*, de πρὸ, avant, et de δρόμος, course; état intermédiaire à la santé qui est légèrement dérangée, et à la maladie qui n'existe pas encore. (Ch.)

PRODUCTION (*Anat.*), s. f., *productio*, dérivé du verbe *producere*, produire, alonger; ce mot est employé comme synonyme de prolongement. C'est ainsi qu'on dit une *production cornée*, une *production séreuse, synoviale*, en parlant d'une excroissance de matière cornée, d'un repli ou d'une frange des membranes séreuses, synoviales. (J. C.)

PRODUIT (*Chim.*), s. m., dérivé de *producere*, produire: nom donné aux résultats que l'on cherche à obtenir en faisant une opération chimique ou pharmaceutique.

PROEGUMÈNE (Cause) (*Path.*). *V.* Causes proégumènes.

PROÉMINENT (*Anat.*), adj., *proeminens,* dérivé de *pro*, en avant, et de *eminere*, faire saillie. Les anatomistes nomment *vertèbre proéminente*, la septième vertèbre cervicale, à cause de la longueur de son apophyse épineuse qui dépasse le niveau de celles des vertèbres voisines. (J. C.)

PROFLUVIA (*Nosol.*), terme latin sous lequel plusieurs nosologistes ont compris tous les écoulements ou flux morbides.

PROFLUVIUM (*Path.*), mot latin; écoulement.

PROFOND, DE (*Anat.*), adj. pris quelquefois substantivement, *profundus, altus.* On a donné ce nom a diverses parties profondément situées relativement à d'autres.

1° *Artère profonde de la cuisse* (artère grande musculaire de la cuisse, de M. Chaussier). Cette branche très-volumineuse naît ordinairement de la partie postérieure de la crurale, entre le pubis et le petit trochanter; elle descend profondément placée au-devant des adducteurs, traverse le troisième au-dessus de l'ouverture qu'il présente pour le tronc de la fémorale, et va se terminer dans la courte portion du biceps. La musculaire profonde fournit, 1° l'artère circonflexe externe, 2° la circonflexe interne, 3° les trois perforantes. *Voy.* Circonflexe et Perforant.

2° *Artère profonde du pénis.* M. le professeur Chaussier a donné ce nom à l'*artère caverneuse* qui naît de l'artère du pénis, fournie par la honteuse interne.

On distingue certains muscles, par les noms de profond et de superficiel. Ainsi on dit les *muscles superficiels* et les *muscles profonds* de la région antérieure de l'avant-bras, de la région postérieure de la jambe.— Le *muscle fléchisseur profond des doigts*, etc.

PROGLOSSIS (*Anat.*), mot grec, προγλωσσὶς, l'extrémité ou le bout de la langue. Castelli, James. (J. C.)

PROGNOSTIC (*Path.*), s. m., *prognosis;* jugement que l'on porte d'avance sur les changements qui doivent survenir pendant le cours d'une maladie.

Le prognostic ne consiste pas seulement à annoncer que telle maladie fera ou non succomber le malade: il conduit encore à reconnaître, parmi les affections qui ne doivent pas entraîner à la mort, celles qui se termineront par le rétablissement complet de la santé, celles qui resteront stationnaires, celles qui diminueront ou augmenteront par degrés pendant tout le cours de la vie, à des époques qu'il est quelquefois possible de déterminer. Le prognostic s'étend aussi à la durée de la maladie, aux symptômes accidentels, qui peuvent s'y joindre; tels que le délire, les convulsions, à l'époque à laquelle la terminaison aura lieu; quelquefois même aux phénomènes critiques et consécutifs, et au retour de la maladie. (Ch.)

PROGNOSTIQUE (*Pathol.*), adj., *prognosticus;* qui tient au prognostic. —

Signes prognostiques. On ne l'emploie que dans ce sens. *V.* PROGNOSTIC. (CH.)

PROGRESSION (*Physiol.*), s. f., *progressio*; action de marcher. (H. C.)

PROJECTILE (*Phys.*), s. m., *projectile*, dérivé de *pro*, en avant, et de *jacio*, je lance; nom donné à tout corps lancé par une puissance, suivant une direction quelconque, et qui continue sa course, lorsqu'il est abandonné à lui-même; tel est un boulet de canon. Tout projectile décrit une parabole, lorsqu'il se meut suivant une direction oblique à l'horizon. (M. O.)

PROJECTION, s. f., *projectio*, du verbe *projicere*, jeter, lancer; action qui imprime du mouvement à un projectile. On désigne aussi sous ce nom l'action de jeter par cuillerées, dans un creuset chauffé jusqu'au rouge, des matières pulvérulentes que l'on veut décomposer. (M. O.)

PROJECTURA (*Anat.*), mot latin; apophyse. *V.* ce mot. Blancardi, James. (J. C.)

PROLABIA (*Anat.*), mot latin. *Voy.* PROCHEILON. Castelli. (J. C.)

PROLAPSUS (*Path. chir.*), s. m.; mot latin qui a passé dans la langue française pour désigner la chute de divers organes. C'est ainsi qu'on dit le *prolapsus de la matrice*, *de l'anus*, *de la luette*, pour désigner la chute de ces parties. *Voyez* CHUTE. (J. C.)

PROLECTATION; action de séparer les parties les plus fines d'un corps des parties les plus grossières. Inusité. (M. O.)

PROLEPTIQUE (*Path.*), adj., *prolepticus*, de προληπτάνω, je prends d'avance; *anticipans*, qui anticipe. On donne cette épithète aux fièvres dont les accès ou les paroxysmes anticipent. (CH.)

PROLIFÈRE (*Bot.*). On appelle *fleur prolifère*, *flos prolifer*, celle du disque de laquelle naissent d'autres fleurs. Certaines roses sont dans ce cas. (H. C.)

PROLIFIQUE (*Physiol.*), adj., *prolificus*, qui a la faculté d'engendrer. On a quelquefois fait, sous le nom de *remèdes prolifiques*, une classe de médicamens auxquels on attribuait la propriété d'accroître les forces génératrices. (H. C.)

PROLONGEMENT DE LA PROTUBÉRANCE CÉRÉBRALE (*Anat.*). *V.* CÉRÉBRAL. (J. C.)

PROLONGEMENT RACHIDIEN DE L'ENCÉPHALE (*Anat.*), s. m., *processus rachidianus*. M. le professeur Chaussier donne ce nom à la moelle épinière. *V.* MOELLE. (J. C.)

PROMANUS (*Anat.*), mot latin, le pouce. *V.* ce mot. Castelli, James. (J. C.)

PROMETOPIS (*Anat.*), mot grec, προμετωπὶς, la peau du front. Castelli, James. (J. C.)

PROMPT (Pouls). *Voyez* POULS. (CH.)

PRONATEUR (*Anat.*), adj. et s. m., *pronator*, qui produit le mouvement de pronation. *V.* ce mot. On a donné ce nom à deux des muscles de l'avant-bras. Ce sont :

1° Le *grand* ou *rond pronateur* (*pronator rotundus* de Riolan; *pronator teres* de Spigel, Cowper, Douglas, Albinus et Soemmering; *pronateur oblique* de Winslow; *épitrochlo-radial* de M. Chaussier). Ce muscle est placé à la partie supérieure et antérieure de l'avant-bras. Il est alongé, aplati, plus gros en haut qu'en bas: il s'insère, en haut, à la tubérosité interne de l'humérus et à l'apophyse coronoïde du cubitus; de là il se porte obliquement en bas et en dehors, et vient se terminer à la partie moyenne de la face externe du radius; il fait tourner le radius sur le cubitus pour produire le mouvement de pronation. Il peut aussi fléchir l'avant-bras sur le bras, et *vice versâ*.

2° Le *muscle petit* ou *carré pronateur*, *pronator quadratus* (*pronateur transverse* de Winslow, *muscle cubito-radial* de M. Chaussier), est placé à la partie antérieure, inférieure et profonde de l'avant-bras; il est aplati et carré; il se fixe, en dedans, au quart inférieur de la face antérieure du cubitus, et en dehors au quart inférieur de la face antérieure du radius. Il produit le mouvement de pronation. (J. C.)

PRONATION (*Physiol.*), s. f., *pronatio*, de *pronus*, penché en avant. Les anatomistes appellent *pronation* le mouvement par lequel le radius, tournant de dehors en dedans, comme un rayon, autour du cubitus, porte la main dans une direction telle que sa face dorsale devient supérieure, et sa face palmaire inférieure. Ce mouvement, exécuté spécialement par l'action des muscles nommés *pronateurs*, est opposé à celui de *supination*. *V.* ce mot. (J. C.)

PRONERVATIO (*Anat.*), mot latin; un tendon ou une expansion tendineuse. *V.* TENDON. Castelli, James. (J. C.)

PRONONCIATION (Vices de) (*Path.*). Ces vices sont très-nombreux. Sauvages les a réunis sous le nom de psellisme. *V.* ce mot. (CH.)

PRONOSTIC et PRONOSTIQUE. *Voy.* PROGNOSTIC et PROGNOSTIQUE. (CH.)

PROPAGATION (*Phys.*), mot par lequel on désigne la prolongation ou le progrès de la lumière, du son, etc., et l'ex-

tension des maladies contagieuses et épidémiques. (M. O.)

PROPAGINE (*Bot.*), s. f., *propago*. On a donné ce nom aux semences des mousses privées de leurs téguments.

PROPHASIS (*Path.*), mot grec, πρόφασις, occasion ou cause occasionelle. (Ch.)

PROPHYLACTIQUE (*Path.*), adj., *prophylacticus*, de προφυλακτικος, qui préserve; préservatif. *V.* ce mot. (Ch.)

PROPHYLAXIE (*Thérap.*), s. f., *prophylaxis*, de προφυλάσσω, je préserve; traitement préservatif. (Ch.)

PROPOLIS (*Mat. méd.*), s. f., *propolis*, de πρὸ, en avant, et de πόλις, cité; matière rougeâtre, odorante, dont les abeilles bouchent les fentes de leurs ruches, ou enveloppent extérieurement leurs rayons. (H. C.)

PROPOMA (*Pharm.*), ancien nom d'un médicament composé de sept parties de miel écumé, et de quatre parties de vin. Inusité. (M. O.)

PROPOTISMOS (*Pharm.*), ancien nom donné aux médicaments que l'on faisait prendre aux malades avant de les purger, et en quelque sorte pour les préparer. Inusité. (M. O.)

PROPRIÉTÉS CHIMIQUES; nom donné aux propriétés des corps qui sont le résultat de l'action qu'ils exercent les uns sur les autres, sous le rapport de leurs combinaisons. Ainsi l'or jouit de la propriété de se dissoudre dans l'eau régale; le potassium jouit de la propriété d'absorber à froid l'oxygène de l'air. (M. O.)

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES; propriétés qui se développent par l'action réciproque des masses, comme la dureté, la solidité et la liquidité. (M. O.)

PROPRIÉTÉS VITALES, propriétés qui se développent dans certains corps par l'effet de l'organisation en action; telles sont la sensibilité, la motilité, la caloricité. (H. C.)

PROPRIUS AURIS EXTERNÆ (Musculus) (*Anat.*), mots latins. Riolan nomme ainsi le muscle auriculaire postérieur. (J. C.)

PROPTOME et PROPTOSE (*Path.*), s. m. et s. f., *proptoma*, πρόπτωσις, de προπίπτω, je tombe; procidence ou prolongement morbide d'un organe, de la luette, par exemple, de la membrane du rectum, du clitoris, etc. (Ch.)

PRORA (*Anat.*), mot latin, l'occiput; *os proræ*, l'os occipital; *sutura proræ*, la suture lambdoïde. *V.* ce dernier mot. Castelli, James. (J. C.)

PRORRESIS (*Méd.*), mot grec, πρόῤῥησις; prédiction, prognostic. (Ch.)

PROSCARABÉE (*Mat. méd.*), s. m. *V.* Meloé. (H. C.)

PROSECTEUR (*Anat.*), s. m., dérivé du verbe *proseco*, couper, trancher. On nomme ainsi les personnes chargées de préparer les leçons des professeurs d'anatomie. (J. C.)

PROSOPALGIE (*Path.*), s. f., *prosopalgia*, de πρόσωπον, la face, et de ἄλγος, douleur; douleur de la face; névralgie faciale. *V.* Névralgie. (Ch.)

PROSPHYSIS (*Path.*), mot grec, πρόσφυσις, adhérence, connexion. Dans un sens plus limité, ce mot désigne l'adhérence morbide des paupières, soit entre elles, soit avec le globe de l'œil. (Ch.)

PROSTASIS (*Path.*), mot grec, προστάσις, prédominance. (Ch.)

PROSTATE (*Anat.*), s. f., *prostata*, de προστάτης, qui préside, qui est placé devant; dérivé de προΐστημι, je prépose. — *Glande prostate.* On nomme ainsi un corps assez volumineux, formé par un assemblage de follicules muqueux, qui entourent le commencement de l'urèthre chez l'homme. La prostate a la forme d'un cône tronqué, aplati de haut en bas, échancré à sa base qui est tournée en arrière: elle est traversée longitudinalement, plus près de sa face supérieure que de l'inférieure, par le canal de l'urèthre; dans sa partie inférieure elle est aussi traversée par les deux conduits éjaculateurs. La prostate est d'un blanc grisâtre; son tissu, très-dense, est parsemé d'un grand nombre de follicules remplis d'un liquide visqueux et blanchâtre. De ces follicules naissent dix à quinze conduits excréteurs qui viennent s'ouvrir dans l'urèthre, sur les côtés et à la surface même du verumontanum; ils versent dans ce canal une humeur visqueuse, destinée à le lubréfier, et à servir de véhicule à la liqueur spermatique pendant l'éjaculation. (J. C.)

PROSTATES INFÉRIEURES ou PETITES PROSTATES. On a donné ce nom aux glandes de Cowper. *V.* Cowper. (J. C.)

PROSTATIQUE (*Anat.*), adj. et s. m., *prostaticus*, qui a rapport à la prostate. Winslow a nommé *muscles prostatiques supérieurs* des ligaments qui se portent du pubis sur les parties latérales de la prostate. Cet anatomiste a donné le nom de *muscles prostatiques inférieurs* aux fibres charnues qui, des parties latérales de l'urèthre près sa portion membraneuse, vont se fixer aux os pubis. — *Portion prostatique de l'urèthre.* On a donné ce nom à la por-

tion du canal de l'urèthre qui est renfermée dans la prostate. *Voy.* Urèthre. (J. C.)

PROSTHESIS (*Chir.*), mot grec, πρόσθεσις. *V.* Prothèse. (J. C.)

PROSTHION (*Anat.*), mot grec, πρόστιον, le pénis, la verge. *V.* ces mots. Castelli, James. (J. C.)

PROSTRATION DES FORCES. *V.* Forces.

PROTARCHI MEDICAMENTUM; médicament vanté par Celse contre la gale. Inusité. (M. O.)

PROTÉACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *proteaceæ;* famille naturelle de plantes dicotylédones, apétales, à étamines périgynes. (H. C.)

PROTÉE (*Bot.*), s. f., *protea;* genre de la tétrandrie monogynie et de la famille des protéacées. Il renferme des arbres ou des arbrisseaux remarquables par leur beauté ou leur singularité, et presque tous propres au cap de Bonne-Espérance. Les protées sont inusitées. (H. C.)

PROTÉES. *V.* Protéacées.

PROTÉOIDES. *Voy.* Protéacées. (H. C.)

PROTHÈSE (*Thérap. chir.*), s. f., *prothesis*, en grec, πρόθεσις, addition, application; dérivé de πρὸ, au lieu de, et de τίθημι, je place, je pose. On nomme ainsi la branche de la thérapeutique chirurgicale qui a pour but de remplacer, par une préparation artificielle, un organe qui a été enlevé en tout ou en partie, ou de cacher une difformité. C'est ainsi qu'on fait une prothèse en plaçant une jambe de bois, en adaptant un œil d'émail, un nez de carton, en posant un obturateur au palais, etc. (J. C.)

PROTHEUS, synonyme de mercure, suivant Johnson. Inusité. (M. O.)

PROTMESIS (*Anat.*), mot grec, πρότμεσις; le nombril d'un enfant qui vient de naître. Ce mot signifie aussi, suivant Pollux, un rein. Castelli, James. (J. C.)

PROTOGALA (*Physiol.*), mot grec, πρωτόγαλα; le premier lait qui est sécrété après l'accouchement. Castelli, James. (J. C.)

PROTOPATHIE (*Path.*), s. f., *protopathia*, πρωτοπάθεια, de πρῶτος, premier, et de πάθος, affection, maladie primitive. Il est opposé à *deutéropathie.* (Ch.)

PROTOPATHIQUE (*Path.*), adj., *protopathicus.* Ce mot est rarement employé; il fait souvent pléonasme, étant presque toujours joint aux mots affection ou maladie. Il est synonyme de *primitif. V.* Protopathie. (Ch.)

PROTOSPOROS (*Anat.*), mot grec, πρωτόσπορος, l'orifice vaginal de la matrice. James. (J. C.)

PROTOXYDE, s. m., *protoxydum*, dérivé de πρῶτος, premier, et de ὀξὺς, acide. On désigne ainsi l'oxyde le moins oxydé de tous ceux que peut former une substance quelconque, en se combinant avec l'oxygène. Il est synonyme d'*oxyde* au minimum. (M. O.)

PROTUBÉRANCE (*Anat.*), s. f., *protuberantia*, de la préposition *pro*, devant, en avant, et de *tuber*, bosse, éminence ou saillie. Les anatomistes ont ainsi nommé: 1° des éminences arrondies, inégales, rugueuses, que l'on voit à la surface de certains os; telles sont les *protubérances occipitales*, distinguées en *interne* et en *externe.* La première se trouve à la face interne, et la seconde à la face externe de l'os occipital. 2° Des prolongements ou éminences de la substance cérébrale, comme la *protubérance annulaire* ou *pont de Varole*, *V.* Annulaire; les *protubérances cylindroïdes*, *V.* Cylindroïde. (J. C.)

PROULIMATESIS (*Path.*), mot employé par Forestus pour désigner la hernie de l'estomac. Castelli.

PROVOCATORII DIES (*Path.*), terme latin; jours intermédiaires aux jours critiques et indicateurs, dans lesquels, a-t-on dit, des crises imparfaites ont quelquefois lieu. (Ch.)

PRUNA (*Path.*), mot latin; anthrax ou charbon. (Ch.)

PRUNELLA (*Path.*), nom latin donné par Paracelse à l'angine. (Ch.)

PRUNELLE (*Anat.*), s. f., synonyme de *pupille.* *V.* ce mot. (J. C.)

PRUNELLE (*Bot.*), s. f. On donne ce nom au fruit du prunier épineux. (H. C.)

PRUNELLIER (*Bot.*), s. m., *prunus spinosa;* arbrisseau du genre prunier, qui croît naturellement dans nos bois, et dont les fruits fournissent aux officines le suc d'*acacia nostras.* Son écorce a été quelquefois employée comme astringente ou comme fébrifuge, sur-tout quand elle a été récoltée sur la racine. (H. C.)

PRUNIER (*Bot.*), s. m., *prunus;* genre de l'icosandrie monogynie et de la famille des rosacées. On distingue, parmi les espèces qui le composent, le prunier ordinaire, *prunus domestica*, arbre originaire de la Syrie et de la Dalmatie, et naturalisé dans toute l'Europe. Ses fruits, extrêmement variés pour la forme, le volume, la couleur et la saveur, sont doux, acidules, rafraîchissants, et plus ou moins laxatifs. Il découle de son tronc une gomme blanche, luisante, transparente,

ayant assez d'analogie avec la gomme arabique. Son bois est employé par les tourneurs et les ébénistes. (H. C.)

PRUNIER A GRAPPES. *V.* CERISIER. (H. C.)

PRUNIER EPINEUX D'AMÉRIQUE. *V.* XIMÉNIE. (H. C.)

PRUNIER MAHALEB. *V.* CERISIER. (H. C.)

PRUNIER SAUVAGE. *V.* PRUNELLIER. (H. C.)

PRURIGINEUX (*Path.*), adj., *pruriginosus;* qui cause de la démangeaison. (CH.)

PRURIGO (*Path.*), mot latin; démangeaison. On a aussi donné ce nom à une affection cutanée dont le principal symptôme est une démangeaison fort vive. (CH.)

PRURIT (*Path.*), s. m., *pruritus, prurigo*; démangeaison vive. (CH.)

PRUSSIATE, s. m., *prussias, atis*, synonyme d'*hydrocyanate* et de *cyanure.* *V.* ces mots. En effet, tous les sels que l'on appelle *prussiates* sont ou des hydrocyanates, ou des cyanures. (M. O.)

PRUSSIATE DE FER. *V.* BLEU DE PRUSSE. (M. O.)

PRUSSIATE DE MERCURE. *V.* CYANURE DE MERCURE. (M. O.)

PRUSSIATE DE POTASSE. *V.* HYDROCYANATE DE POTASSE. (M. O.)

PRUSSIQUE (Acide). *V.* HYDROCYANIQUE. (M. O.)

PSALTERIUM (*Anat.*), mot latin. Ce nom a été donné à la lyre. *V.* LYRE. (J. C.)

PSARON. Poudre décrite par Aétius. Inusité. (M. O.)

PSEGMA; fleurs d'airain. Inusité. (M. O.)

PSELLISME (*Path.*), s. m., *psellismus*, du grec ψελλισμὸς, bégaiement; nom générique donné par Sauvages aux divers vices de prononciation. Les principales espèces sont l'ischophonie ou bégaiement, le rotacisme ou grasseyement, le lambdacisme ou la lallation, le parler-blés (*psellismus traulotes*), le balbutiement, le psellismus mogilalia, dans lequel le V est substitué à l'F dans la prononciation, ou l'F au P; l'ïotacisme, le parler du nez, et enfin les vices de la prononciation qui sont dus à une conformation vicieuse des lèvres, au bec-de-lièvre (*psellismus lagostomatum*), ou à la présence de la grenouillette (*psellismus à ranula*). (CH.)

PSELLOTES (*Path.*), mot grec, ψελλότης, balbutiement. (CH.)

PSEUDO-ACACIA. *Voy.* PRUNELLIER. (H. C.)

PSEUDO-ASTHME (*Path.*), s. m., *pseudo-asthma;* faux asthme: nom donné par Al. Benedetti à une dyspnée distincte de l'asthme. (CH.)

PSEUDO-BLEPSIE (*Path.*), s. f., *pseudo-blepsia*, de ψευδὴς, faux, et de βλέπω, je vois; nom générique donné par Cullen aux diverses perversions de la vue. (CH.)

PSEUDO-HYDROPS (*Path.*), mot latin; fausse hydropisie. (CH.)

PSEUDO-LIEN (*Anat.*), mot grec, ψευδολιεν; glandes situées aux environs de la rate. Ce sont probablement des ganglions lymphatiques. Castelli, James. (J. C.)

PSEUDO-MEDICUS (*Path.*), terme hybride composé du grec ψευδὴς, faux, et du latin *medicus*, médecin: nom donné aux charlatans. (CH.)

PSEUDO-PHTHISIS (*Path.*), mot grec latinisé, ψευδοφθισις, fausse phthisie: dépérissement produit par une autre cause qu'une lésion organique des poumons. (CH.)

PSEUDO-PLEURÉSIE (*Path.*), s. f., *pseudo-pleuritis;* fausse pleurésie, et suivant quelques-uns, *pleurodynie.* (CH.)

PSEUDO-POLYPUS (*Path.*), adj., faux polype, du grec ψευδὴς, faux, et de πολύπους, polype: telles sont les concrétions polypiformes qu'on rencontre dans le cœur et dans les gros vaisseaux, après la mort. (CH.)

PSEUDOREXIE (*Path.*), s. f., *pseudorexis*, de ψευδὴς, faux, et de ὄρεξις, appétit: faux appétit. (CH.)

PSILOTHRE, s. m., *psilothrum*, dérivé du grec ψίλωθρον, dépilatoire: nom donné à tout remède propre à faire tomber le poil. Inusité. (M. O.)

PSIMMYTHION: céruse. Inusité.

PSINKUS: céruse, suivant Ruland Inusité. (M. O.)

PSITTACION (*Pharm.*): emplâtre résolutif décrit par Paul-Æginète, et collyre mentionné par Scribonius-Largus. Inusité. (M. O.)

PSITTACUS, mot latin. *V.* PERROQUET. (H. C.)

PSOAS (*Anat.*), s. m., *psoas*, de ψόας, les lombes. On a donné ce nom à deux muscles situés dans la région lombaire. Ce sont:

1° Le muscle grand psoas (muscle prélombo-trochantinien de M. Chaussier). Ce muscle est placé sur les parties latérales de la région lombaire de la colonne vertébrale, de l'excavation du bassin, et à la partie supérieure et antérieure de la cuisse; il est alongé, fusiforme, il se fixe en haut, au corps et aux apophyses

transverses des quatre premières vertèbres lombaires, et à la dernière vertèbre dorsale. Il se termine par un tendon très-épais qui lui est commun avec le muscle iliaque, et s'attache au sommet du petit trochanter. Ce muscle fléchit la cuisse sur le bassin, et la porte dans la rotation en dehors. Il peut aussi fléchir le bassin sur la cuisse, et les lombes sur le bassin. Il agit beaucoup dans la station et dans la progression.

2° *Muscle petit psoas* (muscle prélombo-pubien de M. Chaussier). Ce muscle est placé devant le précédent. Il est alongé, mince, aplati, étroit; il s'attache en haut au corps de la dernière vertèbre dorsale, et en bas à l'éminence iléo-pectinée, au moyen d'un tendon grêle qui fournit deux expansions, l'une à l'*aponévrose iliaque*, et l'autre à l'*aponévrose pelvienne*. *V.* ILIAQUE et PELVIEN. Le muscle petit psoas fléchit la colonne vertébrale sur le bassin, et réciproquement le bassin sur la colonne vertébrale. (J. C.)

PSOPHOS, mot grec, ψόφος, bruit, et frayeur causée par le bruit. (CH.)

PSORA (*Path.*), ψώρα, nom grec de la gale. (CH.)

PSORALIER (*Bot.*), s. m., *psoralea*; genre de la diadelphie décandrie et de la famille des légumineuses. On a employé contre le cancer le décoctum des feuilles du *psoralea bituminosa*, arbrisseau qui couvre les collines calcaires de la France méridionale, et qui répand l'odeur de l'asphalte. Ses graines donnent une huile volatile excitante. (H. C.)

PSORIASIS (*Path.*), mot grec, ψωρίασις; il a le même sens que psora. (CH.)

PSORIQUE (*Path.*), adj., *psoricus*, de ψώρα, gale; qui est de la nature de la gale; *éruption psorique.*

PSOROPHTHALMIE (*Path.*), s. f., *psorophthalmia*, de ψώρα, gale, et de ὀφθαλμὸς, œil, ψωροφθαλμία; ophthalmie psorique ou dartreuse. (CH.)

PSYCHAGOGIQUES (*Thérap.*), s. m. pl., *psychagogica remedia*, de ψυχὴ, vie, âme, et de ἄγω, je conduis. V. C. Schneider a ainsi nommé les médicaments qui raniment la vie, lorsqu'elle paraît éteinte dans la syncope, l'apoplexie, etc. (H. C.)

PSYCHOLOGIE (*Physiol.*), s. f., *psychologia*, de ψυχὴ, âme, et de λόγος, discours; traité de l'âme et des facultés intellectuelles.

PSYCHOTRIA. *Voy.* IPÉCACUANHA.

PSYCHROMETRE, s. m., *psychrometrum*, dérivé de ψυχρὸς, froid, et de μέτρον, mesure: nom donné à l'instrument propre à mesurer le froid. *V.* THERMOMÈTRE. (M. O.)

PSYCHTIQUE (*Thérap.*), adj., *psychticus*, de ψύχω, je rafraîchis. On a fait quelquefois ce mot synonyme de rafraîchissant. (H. C.)

PSYDRACIA (*Path.*), s. m., *psydracia*, de ψυδράκια, pustule: nom donné par les anciens à des pustules ou à des phlyctènes, et par quelques modernes à une éruption qui ressemble à la gale, mais qui n'est pas contagieuse. (CH.)

PSYLLION. *V.* PLANTAIN et PULICAIRE.

PTARMIQUE (*Bot.*), s. f., *achillea ptarmica;* plante indigène du genre achillée, ainsi nommée du grec πταρμὸς, éternument, parce que ses fleurs et ses feuilles sont usitées comme sternutatoires. *V.* ACHILLÉE. (H. C.)

PTARMIQUE (*Thérap.*), adj., *ptarmicus*, même étymologie; synonyme de STERNUTATOIRE. *V.* ce mot. (H. C.)

PTENE, s. m., de πτηνὸς, volatil: mot employé d'abord pour désigner l'*osmium*. *V.* OSMIUM. (M. O.)

PTÉRIDE (*Bot.*), s. f., *pteris;* genre de plantes de la famille des fougères. On distingue parmi les espèces qui le composent, la *fougère femelle*, *pteris aquilina*, très-commune dans tous nos bois, et dont la racine passe pour anthelminthique. Les cendres de cette plante renferment beaucoup de potasse. (H. C.)

PTERNA (*Anat.*), mot grec, πτέρνη, l'os du talon: le calcanéum, *V.* ce mot. Castelli, James. (J. C.)

PTÉROCARPE (*Bot.*), s. m., *pterocarpus;* genre de la diadelphie décandrie, et de la famille des légumineuses. Le bois de santal rouge du commerce est fourni par un arbre de ce genre, le *pterocarpus santalinus*, qui croît dans l'Inde. On trouve aussi, dans ce genre, un autre arbre des deux Indes, le ptérocarpe à sang de dragon, *pterocarpus draco*, de l'écorce duquel découle une résine rouge qu'on apporte en Europe enveloppée dans des feuilles de roseaux, et qui est une des variétés du sang-dragon des pharmacies. *V.* SANG-DRAGON et DRAGONNIER. (H. C.)

PTEROPODES (*Zool.*), s. m. pl., *mollusca pteropoda*, de πτερὸν, nageoire, et de πῦς, pied; ordre de mollusques à tête distincte, sans tentacules, à corps libre et muni seulement d'une ou deux nageoires. (H. C.)

PTÉRYGION (*Path. chir.*), s. m., *pterigyum* des Latins, πτερύγιον des Grecs, de πτερὸν, aile, petite aile, drapeau, onglet, pannicule. On donne ce nom à une ex-

croissance variqueuse de la conjonctive, qui a la forme d'un triangle dont la base répond à la sclérotique, et dont le sommet s'avance vers le centre de la cornée. Cette tumeur, qui est grise ou rougeâtre, occupe le plus souvent le grand angle de l'œil, quelquefois l'angle externe; enfin, dans certains cas, il y a plusieurs ptérygions qui se réunissent et forment une membrane épaisse qui couvre presque toute la cornée. Il faut, pour combattre le ptérygion, avoir recours aux collyres résolutifs, et lorsqu'ils ne suffisent pas, en faire l'excision avec une pince et des ciseaux. (J. C.)

PTÉRYGO - ANGULI - MAXILLAIRE (*Anat.*), adj. et s. m., *pterygo-anguli-maxillaris.* M. Dumas a donné ce nom au muscle ptérygoïdien interne, parce qu'il s'étend de la fosse ptérygoïdienne à l'angle de l'os maxillaire inférieur. M. Chaussier nomme ce muscle *grand ptérygo-maxillaire. Voy.* ce mot.

PTÉRYGO-COLLI-MAXILLAIRE (*Anat.*), adj. et s. m., *pterygo-colli-maxillaris.* M. Dumas a nommé de la sorte le muscle ptérygoïdien externe, parce qu'il se porte de l'apophyse ptérygoïde du sphénoïde à la partie antérieure du col de l'os maxillaire inférieur. M. Chaussier a nommé ce muscle le *petit ptérygo-maxillaire. Voy.* ce mot et PTÉRYGOIDIEN. (J. C.)

PTÉRYGO-MAXILLAIRE (*Anat.*), adj. et s. m., *pterygo-maxillaris. V.* PTÉRYGOIDIEN. (J. C.)

PTÉRYGO-PALATIN (*Anat.*), adj. et s. m., *pterygo-palatinus;* qui appartient à l'apophyse ptérygoïde et au palais. — *Conduit ptérygo-palatin.* On appelle ainsi un petit conduit qui se voit à la partie antérieure de la fosse gutturale, et qui est formé par l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde et l'os palatin. Il donne passage aux vaisseaux de même nom.

Artère ptérygo-palatine, ou *pharyngienne supérieure.* Elle est fort petite, provient de la maxillaire interne au fond de la fosse zygomatique, et se distribue, après avoir traversé le conduit ptérygo-palatin, à la partie supérieure du pharynx, au sphénoïde et à la trompe d'Eustachi. — La veine ptérygo-palatine présente absolument la même disposition.

Muscle ptérygo-palatin. Quelques anatomistes comme Cowper, Morgagni, ont donné ce nom au muscle péristaphylin externe. *V.* ce mot. (J. C.)

PTÉRYGO-PHARYNGIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *pterygo-pharyngeus;* qui a rapport à l'apophyse ptérygoïde et au pharynx. Valsalva, Morgagni, Santorini et Winslow ont décrit sous ce nom divers faisceaux charnus appartenant au muscle constricteur supérieur du pharynx. *V.* CONSTRICTEUR. (J. C.)

PTERYGO-STAPHYLIN (*Anat.*), adj. et s. m., *pterygo-staphylinus;* qui appartient à l'apophyse ptérygoïde et au voile du palais. Quelques anatomistes ont donné ce nom aux muscles péristaphylins. M. Chaussier le donne seulement au péristaphylin externe, et appelle *pétro-staphylin* le péristaphylin interne. *V.* PÉRISTAPHYLIN. (J. C.)

PTERYGO - SYNDESMO - STAPHYLI - PHARYNGIEN (*Anat.*), s. m., *pterygo-syndesmo-staphyli-pharyngeus.* M. le professeur Dumas de Montpellier a donné ce nom au muscle constricteur supérieur du pharynx, parce qu'il s'attache à l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde, au ligament ptérygo-maxillaire, au voile du palais, et à la partie supérieure du pharynx. Ce muscle fait partie du stylo-pharyngien de M. Chaussier, *V.* ce dernier mot et CONSTRICTEUR. (J. C.)

PTÉRYGOIDE (*Anat.*), adj., *pterygoïdes*, de πτέρυξ, génit. πτέρυγος, aile, et de εἶδος, forme, ressemblance. On a donné ce nom à deux apophyses qui appartiennent à la face inférieure de l'os sphénoïde, parce qu'on a comparé les deux lames qui les forment à des *ailes;* on a distingué ces *ailes*, d'après leur position, en *interne* et en *externe. Fosse ptérygoïde. Voy.* PTÉRYGOIDIEN. (J. C.)

PTERYGOIDIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *pterygoïdeus* ou *pterygoïdes.* On a donné ce nom à diverses parties qui ont rapport à l'apophyse ptérygoïde, comme :

1° L'*artère pterygoïdienne* ou *vidienne* (ramulus ductûs pterygoïdei de Haller). Elle naît de l'artère maxillaire interne au fond de la fosse zygomatique, et s'engage dans le conduit ptérygoïdien avec le nerf de même nom, pour aller se distribuer à la trompe d'Eustachi et à la voûte du pharynx.

On nomme aussi artère ptérygoïdienne les rameaux que la maxillaire interne, et quelques-unes de ses branches, comme la méningée moyenne et la temporale profonde postérieure, fournissent aux muscles ptérygoïdiens, derrière le col de la mâchoire inférieure.

2° Le *conduit ptérygoïdien* ou *vidien*, est un conduit étroit, qui traverse d'avant en arrière la base de l'apophyse ptérygoïde, et donne passage au nerf ptérygoïdien.

3° *Fosse ptérygoïdienne* ou *ptérygoïde.*

On nomme ainsi une fosse que laissent entre elles les deux ailes de l'apophyse ptérygoïde, et qui est complétée par l'apophyse pyramidale de l'os palatin.

4° *Muscles ptérygoïdiens*. Ils sont au nombre de deux ; savoir :

Le *muscle petit ptérygoïdien* ou *ptérygoïdien externe* (muscle petit ptérygo-maxillaire de M. Chaussier) est placé dans la fosse zygomatique. Il est épais, court, et a la forme d'une pyramide à base triangulaire ; il s'attache par de courtes aponévroses d'une part à la face externe de l'aile externe de l'apophyse ptérygoïde, à la face externe des grandes ailes du sphénoïde, et de l'autre à la partie antérieure du col de l'os maxillaire inférieur, et à la partie correspondante du fibro-cartilage inter-articulaire ; ce muscle tire en avant le condyle de la mâchoire inférieure et le ligament inter-articulaire. Il porte ainsi le menton en avant et du côté opposé. Si les deux ptérygoïdiens externes agissent ensemble, la mâchoire est portée directement en avant.

Le *muscle grand ptérygoïdien* ou *ptérygoïdien interne* (muscle grand ptérygo-maxillaire de M. Chaussier) est, comme le précédent, placé dans la fosse zygomatique ; il est fort épais et d'une forme quadrilatère. Il se fixe par des aponévroses courtes et très-fortes, en haut dans la fosse ptérygoïde, et de là se dirige en bas, en arrière et en dehors, pour se terminer à la face interne de la branche de la mâchoire inférieure. Ce muscle élève la mâchoire inférieure et la porte un peu en avant. Il paraît aussi, d'après quelques anatomistes, agir sur la mâchoire supérieure, qu'il abaisse vers l'inférieure.

5° *Nerf ptérygoïdien*. On a donné ce nom à deux nerfs ; savoir :

Le *nerf ptérygoïdien* ou *vidien* (nerf *pterygoïdeus* sive *vidianus*). Il naît de la partie postérieure du ganglion sphéno-palatin, s'engage dans le canal vidien du sphénoïde et au-delà, se divise en deux filets, 1° l'un *supérieur* ou *crânien* (*nervus superficialis* sive *petrosus*), remonte dans le crâne, s'introduit dans l'hiatus de Fallope, pour s'unir ou s'accoler simplement au nerf facial ; 2° l'autre, *inférieur* ou *carotidien* (*nervus profondus* sive *major*), s'engage dans le canal carotidien, et va s'unir avec les rameaux ascendants du ganglion cervical supérieur du trisplanchnique.

Le *nerf ptérygoïdien* proprement dit (*nervus musculi pterygoïdei* de Soëmmering). Il vient du tronc maxillaire inférieur du trifacial. *Voyez* MAXILLAIRE. (J. C.)

PTÉRYGOME (*Path.*), s. m., *pterygoma ;* nom donné par M. A. Severin à un gonflement de la vulve qui met obstacle au coït. (CH.)

PTÉRYSTAPHYLIN (*Anat.*), adj. et s. m., *pterystaphylinus*. Riolan nomme *ptérystaphylins*, par abréviation de *ptérygo-staphylins*, les muscles péristaphylins. *V.* ce mot. (J. C.)

PTILIN (*Entomol.*), s. m., *ptilinus ;* genre d'insectes coléoptères, dont les larves vivent dans le bois mort, comme celles des vrillettes. (H. C.)

PTILOSE (*Path.*), s. f., *ptilosis*, πτίλωσις ; chute des cils produite, suivant les anciens, par une acrimonie corrosive. (CH.)

PTINE (*Entomol.*), s. m., *ptinus ;* genre d'insectes coléoptères pentamérés, de la famille des térédiles. Plusieurs des espèces qui le composent, et entre autres les *ptinus fur* et *ptinus latro*, font grand tort aux collections des naturalistes et des anatomistes. (H. C.)

PTISANE, s. f. *V.* TISANE.

PTOLEMÆI CHIRURGI MEDICAMENTUM : remède décrit par Celse.

PTOLEMÆI EMPLASTRUM : emplâtre mentionné par Marcellus Empiricus.

PTOLEMÆI EVERGETÆ STOMATICÆ : médicament employé dans les maladies de la bouche, et décrit par Marcellus Empiricus.

PTOLEMÆI REGIS COLLYRIUM : collyre mentionné par Aétius. Inusité.

PTOSIS, mot grec, πτῶσις, chute. (CH.)

PTYALAGOGUE (*Thérap.*), adj., *ptyalagogus ;* synonyme peu usité de *sialagogue*. *V.* ce mot. (H. C.)

PTYALISME (*Path.*), s. m., *ptyalismus*, de πτύω, je crache ; crachotement presque continuel. Ce phénomène est ordinairement lié à l'augmentation de la sécrétion salivaire ; le mot ptyalisme est employé comme synonyme de salivation. (CH.)

PTYSIS (*Path.*), mot grec, πτύσις, crachement, exputition.

PTYSMA (*Path.*), mot grec, πτύσμα, crachat. (CH.)

PTYSMAGOGUE (*Thérap.*), adj., *ptysmagogus*, de πτύσμα, crachat, et de ἄγω, je chasse ; synonyme peu employé d'expectorant. *V.* ce mot. (H. C.)

PUANTEUR (*Path.*), s. f. ; mot employé dans le même sens que dysodie, qui appartient seul au langage de la science. (CH.)

PUBÈRE (*Physiol.*), adj.; qui a atteint l'âge de puberté.

PUBERTÉ (*Physiol.*), s. f., *pubertas;* époque de la vie qui succède à l'enfance, et où les individus deviennent nubiles. Selon le droit romain et le droit français, la puberté est fixée à quatorze ans pour les garçons, et à douze ans pour les filles. (H. C.)

PUBES (*Physiol.*), mot latin; la puberté. *V.* ce mot. (J. C.)

PUBESCENCE (*Bot.*), s. f., *pubescentia;* existence des poils sur quelque partie des végétaux que ce soit. (H. C.)

PUBESCENT, TE (*Bot.*), adj., *pubescens;* qui est couvert de poils.

PUBIEN, ENNE (*Anat.*), adj., *pubiœus;* qui appartient ou a rapport au pubis.—On a donné ce nom à diverses parties.— L'*articulation pubienne* ou *symphyse du pubis*, résulte de la jonction des deux pubis. — *Arcade pubienne:* échancrure qui se trouve placée à la partie antérieure de la circonférence inférieure du bassin; elle est formée par la lame oblique qui unit le pubis à l'ischion, et borne en dedans le trou sous-pubien. Cette arcade est beaucoup plus large, plus évasée chez la femme que chez l'homme, ce qui est relatif aux fonctions spéciales du bassin chez elle. — *Ligaments pubiens.* On nomme ainsi deux faisceaux fibreux très-solides, qui se voient au-devant et au-dessous de la symphyse du pubis qu'ils affermissent; l'un est nommé *ligament pubien antérieur*, et l'autre *ligament pubien inférieur* ou *sous-pubien.* — La *région pubienne* est la partie moyenne de la région hypogastrique ou sous-ombilicale. (J. C.)

PUBIO-COCCYGIEN-ANNULAIRE (*Anat.*), adj. et s. m., *pubio coccygeus annularis.* M. le professeur Dumas a donné ce nom aux muscles releveur de l'anus et ischio-coccygien (sous-pubio-coccygien et ischio-coccygien de M. Chaussier), qu'il considérait comme un seul muscle. *V.* Releveur de l'anus et Ischio-coccygien. (J. C.)

PUBIO-FÉMORAL (*Anat.*), adj. et s. m., *pubio femoralis;* qui a rapport au pubis et au fémur. M. le professeur Chaussier nomme ainsi dans sa nomenclature anatomique, le muscle premier adducteur de la cuisse, parce qu'il se porte du pubis au fémur. *V.* Adducteur. (J. C.)

PUBIO-OMBILICAL (*Anat.*), adj. M. Dumas donne ce nom au muscle pyramidal de l'abdomen. (J. C.)

PUBIO-SOUS-OMBILICAL (*Anat.*), adj. et s. m., *pubio-infra-umbilicalis.* M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle pyramidal du bas-ventre, parce qu'il s'étend de la partie supérieure du pubis à la portion inférieure ou sous-ombilicale de la ligne médiane de l'abdomen (ligne blanche). *V.* Pyramidal. (J. C.)

PUBIO-STERNAL (*Anat.*), adj.: nom que M. Dumas donne au muscle droit de l'abdomen. (J. C.)

PUBIS (*Anat.*), s. m., mot latin, dérivé du verbe *pubere*, commencer à se couvrir de poils, et conservé en français pour désigner la partie moyenne de la région hypogastrique, parce qu'elle se couvre de poils dans l'un et l'autre sexe à l'époque de la puberté. — L'*os pubis*. On a ainsi nommé la partie antérieure de l'*os coxal* ou *innominé*, parce qu'elle correspond aux organes génitaux et à la région précédente. *V.* Coxal. (J. C.)

PUBLICÆ PARTES (*Physiol.*), noms latins donnés aux organes dont les fonctions ont pour but la nutrition de tous les autres; tels sont les organes digestifs et respiratoires. (Ch.)

PUBLICI MORBI (*Path.*), terme latin; maladies populaires. (Ch.)

PUCE (*Entom.*), s. f., *pulex;* genre d'insectes aptères de la famille des parasites, dont plusieurs espèces vivent aux dépens de l'homme. Parmi ces espèces, on distingue la puce commune, *pulex irritans*, que tout le monde à-peu-près connaît; et la chique, ou puce pénétrante, *pulex penetrans*, insecte d'Amérique, qui s'introduit sous l'épiderme de la plante des pieds, y dépose ses œufs, et occasione des accidents fâcheux et la mort même. Elle a une trompe de la longueur de son corps. (H. C.)

PUDENDAGRE (*Path.*), s. m., *pudendagra*; mot hybride composé du latin *pudenda*, les organes génitaux, et du grec ἄγρα, proie. Ce mot désigne, suivant les uns, la douleur des parties génitales; suivant les autres, il est synonyme de *syphilis.* (Ch.)

PUDENDUM (*Anat.*), mot latin; les organes de la génération dans l'un et l'autre sexe, mais plus spécialement chez la femme. *V.* Génital. (J. C.)

PUERPERA (*Accouch.*), mot latin; femme en couches, ou nouvellement accouchée. James, Castelli. (J. C.)

PUERPÉRALE (Fièvre) (*Path.*), s. f., *febris puerperarum;* nom donné à la fièvre ou plutôt à la maladie fébrile qui survient après l'accouchement. Cette affection est le plus communément une péritonite. (Ch.)

PUGILLUS, pincée. *V.* ce mot.

PUISSANCE (*Phys.*), s. f., *potentia*, dérivé de *posse*, pouvoir; force simple ou composée, animée ou inanimée, qui concourt à vaincre un obstacle ou à soutenir son effort. La puissance est une des trois parties qui composent essentiellement le lévier. *V.* ce mot. (M. O.)

PULEGIUM, mot latin. *V.* POULIOT. (H. C.)

PULICAIRE (*Bot.*), s. f., *pulicaria*. Quelques botanistes ont séparé sous ce nom certaines espèces du genre des plantains. C'est parmi elles que se trouvent l'herbe aux puces ou psyllion, *plantago psyllium*, Linn., et le *plantago cynops*, plantes dont les semences très-mucilagineuses sont employées comme émollientes, sur-tout dans les collyres. Le psyllion pousse spécialement en Italie. (H. C.)

PULICULARIS MORBUS (*Path.*), terme latin sous lequel on a désigné le typhus, à raison de l'éruption qui lui est propre. (CH.)

PULMO (*Anat.*), mot latin; le poumon. *V.* ce mot. (J. C)

PULMONAIRE (*Anat.*), adj., *pulmonaris*, qui a rapport ou appartient au poumon. On a donné ce nom à diverses parties comme :

1° L'*artère pulmonaire* (arteria pulmonaris). Cette artère, destinée à porter dans les poumons le sang qui doit être soumis à l'acte de la respiration, naît de la partie supérieure et gauche du ventricule droit du cœur. Elle se porte obliquement en haut et à gauche, en croisant obliquement le trajet de l'aorte, et se divise, au niveau de la seconde vertèbre dorsale, en deux troncs pour l'un et l'autre poumon. Ces troncs s'écartent presque transversalement l'un de l'autre, et circonscrivent entre eux et les bronches, qui sont au-dessus, une espèce de losange. Dans leur intervalle, on voit naître, dans l'adulte, un cordon fibreux, comme ligamenteux, qui se porte à la partie concave de la crosse de l'aorte; dans le fœtus, ce ligament est un véritable vaisseau qu'on nomme *canal artériel*, et qui transmet à l'aorte le sang du ventricule droit du cœur. L'artère pulmonaire est munie en dedans, à son origine, de trois valvules sigmoïdes. *V.* SIGMOÏDE. Elle a la même structure que l'aorte, seulement ses parois sont bien moins fortes.

2° *Veines pulmonaires* (venæ pulmonares). Elles naissent dans le poumon des dernières extrémités des artères de même nom, se rassemblent en ramuscules, en rameaux et en branches de plus en plus considérables, et se réunissent en quatre troncs, qui sortent deux de chaque poumon, pour s'ouvrir dans l'oreillette gauche du cœur. Les veines pulmonaires ont la même structure que les autres veines du corps, dont elles diffèrent en ce que pendant la vie elles contiennent du sang rouge. Ce sont elles qui ramènent ce fluide dans les cavités gauches du cœur, après son élaboration dans les poumons.

3° *Plexus pulmonaire* (plexus pulmonaris). On nomme ainsi une ntrelacement nerveux considérable, qui est placé derrière les bronches, et qui est formé par les filets du nerf pneumo-gastrique ou vague, et par d'autres filets du ganglion cervical inférieur et des premiers ganglions thoraciques. Ce plexus forme une sorte de trame aréolaire, à mailles nombreuses et plus ou moins larges, dans lesquelles se trouvent logés des vaisseaux entourés de beaucoup de tissu cellulaire. Il envoie des filets qui se distribuent aux bronches, qu'ils accompagnent jusqu'à leurs dernieres extrémités.

4° *Plèvre pulmonaire*. *V.* PLÈVRE.

5° *Phthisie pulmonaire*. *V.* PHTHISIE.

PULMONAIRE (Catarrhe) (*Path.*), *catarrhus pulmonum*. Cette affection, désignée aussi sous les noms de fausse pérypneumonie ou de pneumonie catarrhale des *bronchites*, consiste dans l'inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse les ramifications bronchiques. Le catarrhe pulmonaire se présente sous diverses formes; les principales sont désignées par les noms d'*aiguë* et de *chronique* : dans l'une et l'autre, l'inflammation peut occuper une portion ou la totalité des bronches.

Le *catarrhe pulmonaire aigu* se montre particulièrement dans les saisons froides et humides; dans les pays tempérés et septentrionaux, il attaque tous les âges, tous les tempéraments, toutes les constitutions; les individus faibles et ceux qui suent facilement y sont plus exposés. — L'impression du froid en est souvent la cause occasionelle. Il règne épidémiquement pendant l'hiver.

Le catarrhe pulmonaire aigu est quelquefois une affection très-légère caractérisée seulement par un peu de toux, et l'expectoration de quelques crachats, sans dérangement dans les autres fonctions. Mais dans d'autres cas il offre une intensité très-grande, et présente des symptômes locaux et généraux très-graves. La toux est alors fréquente, répétée à de courts intervalles sous forme de quintes, qui sont accompagnées de douleur déchirante, de chaleur dans toute la poitrine et spécialement derrière le sternum,

de rougeur de la face, de douleur à la tête et à l'épigastre, et quelquefois de vomiturițions et de vomissements; elle provoque l'expectoration de matières muqueuses d'abord claires, écumeuses, quelquefois mêlées de stries de sang, puis de plus en plus opaques : hors le temps de la toux, il reste dans la poitrine une douleur vague et obscure, une sensation de chaleur, un certain degré d'oppression; une sorte de bruissement, désigné sous le nom de râle muqueux, accompagne souvent l'entrée et la sortie de l'air dans les bronches; ce bruit, quelquefois appréciable à une certaine distance, l'est toujours beaucoup mieux par l'application immédiate de l'oreille sur la poitrine du malade, spécialement dans les points affectés; en même temps la face est rouge, les yeux injectés et souvent humides; le malade est obligé de garder le lit; il est sans sommeil et sans appétit, son pouls est fréquent, sa chaleur augmentée; il est sensible au froid, a des sueurs fréquentes, sur-tout au moment de la toux; son urine est rare et foncée.

Ces symptômes augmentent et persistent souvent pendant plusieurs semaines et sont accompagnés d'une grande anxiété. Dans la plupart des cas il y a une exacerbation vers le soir, avec augmentation dans la toux, qui est sèche, l'expectoration ayant sur-tout lieu le matin.

La durée du catarrhe pulmonaire aigu est ordinairement d'une à plusieurs semaines: elle est plus longue dans les saisons froides et humides et chez les vieillards, que dans les autres conditions. Sa terminaison est communément favorable, rarement funeste, quelquefois incomplète; souvent il passe à l'état chronique.

Le diagnostic est ordinairement facile; quelquefois néanmoins la pneumonie, les tubercules pulmonaires, la pleurésie même, se sont montrés sous les traits d'une inflammation catarrhale. Le prognostic n'est sérieux que dans les cas où l'oppression est considérable et le mouvement fébrile très-intense.

A l'ouverture du corps des personnes qui succombent à cette affection, on trouve la membrane muqueuse des bronches rouge et un peu tuméfiée. Le tissu des poumons conserve sa légèreté et son élasticité naturelles.

Le traitement consiste à placer le malade dans une température douce et égale, à lui faire observer le repos, le silence et la diète, à le tenir au lit, à lui prescrire des mucilagineux en tisane et en potion, à lui tirer une certaine quantité de sang, et à appliquer des vésicatoires sur divers points des téguments, quand l'inflammation est intense. Vers le déclin, si le catarrhe ne se juge pas franchement et qu'il paraisse tendre vers la forme chronique, on a recours aux boissons pectorales aromatiques et aux révulsifs qui seront indiqués plus loin; dans les cas où les quintes sont répétées, et les matières expectorées peu abondantes, on obtient de bons effets des narcotiques, et particulièrement de la poudre ou de l'extrait de belladone. Dans les cas les plus légers, il suffit de prémunir les malades contre l'impression du froid, pour les délivrer promptement de cette maladie.

Le *catarrhe pulmonaire chronique* est beaucoup plus fréquent dans la vieillesse qu'aux autres époques de la vie; tantôt il succède au catarrhe aigu, et tantôt il est primitif. Il est symptomatique de quelques maladies, de celles du cœur en particulier.

Ses principaux symptômes sont une toux fréquente et grasse, l'expectoration facile ou laborieuse de crachats opaques, blancs ou verdâtres, rejetés en plus grande abondance le matin qu'aux autres moments du jour, et chez quelques individus, un mouvement fébrile avec dépérissement progressif.

La marche de ce catarrhe pulmonaire chronique est souvent subordonnée aux changements de l'atmosphère: il diminue ou même disparaît dans les saisons chaudes; il se reproduit ou s'aggrave dans les temps froids; quelquefois il a cédé définitivement lors de l'apparition d'une maladie nouvelle.

Le diagnostic est souvent difficile, sur-tout dans le catarrhe pulmonaire avec fièvre hectique. Plus d'une fois on l'a confondu avec les tubercules pulmonaires, la pneumonie ou la pleurésie chroniques.

Le prognostic n'est grave que dans les cas où la maladie est accompagnée de dépérissement.

Le traitement varie, selon que le catarrhe pulmonaire a été entretenu par des causes irritantes, ou qu'il s'est prolongé indépendamment de tout agent extérieur. Dans le premier cas, l'éloignement des causes suffit pour suspendre le cours de cette maladie, et les moyens usités dans le catarrhe aigu, sont encore indiqués. Dans l'autre cas, qui est le plus commun, les boissons amères et aromatiques sont généralement utiles; telles sont les

infusions de vulnéraire suisse, de lierre terrestre, d'hysope, la décoction de lichen d'Islande, d'aunée, de quinquina; les eaux sulfureuses de Barèges, d'Enghien, de Bonnes; l'inspiration de vapeurs stimulantes, comme celle de benjoin, de succin, de baies de genièvre; l'usage des vêtements de laine, les frictions sèches, alcooliques, balsamiques; l'application de vésicatoires sur le thorax ou sur les membres: l'usage des médicaments révulsifs portés sur l'estomac ou les intestins, tels que la scille, l'ipécacuanha, le kermès, à doses variées. Les causes connues ou présumées de la maladie, les symptômes prédominants fournissent aussi des indications qui doivent n'être pas négligées. Le changement de climat réussit quelquefois, après que tous les autres moyens ont échoué. (Ch.)

PULMONAIRE (*Bot.*), s. f., *pulmonaria;* genre de la famille des borraginées et de la pentandrie monogynie. La pulmonaire officinale, *pulmonaria officinalis*, qu'on appelle aussi *sauge de Jérusalem*, est une plante indigène, émolliente et adoucissante, mais peu employée, quoiqu'on l'ait autrefois regardée comme un spécifique dans les maladies des poumons. (H. C.)

PULMONAIRE DE CHÊNE (*Bot.*), *lobaria pulmonaria;* plante indigène, de la famille des lichens et du genre lobaire. Elle est usitée, dans le nord de l'Europe, dans les mêmes circonstances que le lichen d'Islande. Elle croît sur le tronc des vieux chênes dans les forêts humides, et est amère et nauséeuse. *V.* Lichen et Lobaire. (H. C.)

PULMONIE (*Path.*), s. f.; mot le plus souvent employé comme synonyme de *phthisie pulmonaire.* Dans quelques auteurs le mot *pulmonie* est synonyme de *pneumonie.* (Ch.)

PULMONIQUE (*Path.*), adj., *pulmonicus*, *pulmonarius*; qui est atteint de pulmonie, phthisique. (Ch.)

PULPATION (*Pharm.*), s. f., *pulpatio;* opération qui a pour objet de réduire certaines substances végétales en pulpe. On ne la pratique guère que sur les parties molles et parenchymateuses des végétaux; pour cela on les broie dans un mortier de marbre, puis on les pulpe au travers d'un tamis de crin plus ou moins serré et à l'aide d'une spatule en bois. (M. O.)

PULPE (*Pharm.*), s. f., *pulpa*, *pulpamen;* nom donné à la partie molle et parenchymateuse des végétaux, réduite en une pâte de la consistance d'une bouillie au moyen de la pulpation. *V.* ce mot. On n'emploie guère en médecine que les pulpes de casse et de tamarins, qui sont laxatives. (M. O.)

PULPEUX, EUSE, adj., *pulposus;* plein de pulpe, qui est très-charnu. (M. O)

PULPEZIA (*Path.*); nom que quelques auteurs ont donné à l'apoplexie. (Ch.)

PULPOIRE (*Pharm.*), s. f., spatule en bois propre à opérer la pulpation. *V.* ce mot. (M. O.)

PULSATILLE (*Bot.*), s. f., *anemone pulsatilla;* plante indigène du genre anémone, qui a été recommandée comme apéritive dans les cancers et dans une foule d'autres maladies chroniques. On l'a aussi crue fébrifuge. Elle est pourtant peu usitée. *V.* Anémone. (H. C.)

PULSATION (*Physiol.* et *Path.*), s. f., *pulsatio*, battement; nom commun aux battements artériels et aux douleurs pulsatives qui ont leur siége dans les parties affectées d'inflammation. (Ch.)

PULSATIVE (Douleur) (*Path.*), *pulsativus dolor;* douleur qui est excitée ou augmentée par les pulsations des artères. *V.* Douleur. (Ch.)

PULSILOGE (*Path.*), s. m., *pulsilogium*, de *pulsus*, pouls, et de λέγω, je montre; qui montre le pouls. Instrument propre à mesurer la vitesse du pouls. (Ch.)

PULSIMANCIE, s. f., de *pulsus*, pouls, et de μαντεία, prophétie; art de prédire ou de pronostiquer d'après le pouls. (Ch.)

PULSIMETRE, s. m., *pulsimetrum*, de *pulsus*, pouls, et de μέτρον, mesure: ce mot a le même sens que pulsiloge. (Ch.)

PULVÉRISATION (*Pharm.*), s. f., *pulverisatio;* opération qui a pour objet de diviser les corps au point de les réduire en poudre plus ou moins fine: on la pratique par contusion, par trituration, par porphyrisation, par lavage, par mouture, par frottement, ou au moyen de la gomme-adragant. (M. O.)

PULVÉRULENT, adj.; épithète donnée à tout corps réduit en poudre plus ou moins fine. (M. O.)

PULVERULENT (*Path.*), adj., *pulverulentus;* qui est couvert de poussière: les joues, les yeux mêmes deviennent quelquefois pulvérulents. (Ch.)

PULVILLUS (*Band.* et *Appar.*), mot latin; un petit plumasseau. *V.* ce dernier mot. (J. C.)

PULVINAR (*Band.* et *Appar.*), mot latin: un plumasseau. *V.* ce mot. (J. C.)

PULVIS DIALTHEÆ (*Pharm.*);

poudre composée de cannelle, de cassia, de racine d'énula campana, de galanga, de clous de girofle, de poivre-long, de gingembre, de macis, de muscade, de safran, de sucre, etc. Inusité. (M.O.)

PULVIS MARCHIONIS. *V.* MARCHIONIS PULVIS.

PUMEX : pierre ponce. *V.* ce mot. (M.O.)

PUNAISE (*Entomol.*), s. f., *cimex*. On donne ce nom à un insecte dégoûtant qui vit parasite sur l'homme, et qui le tourmente sur-tout pendant le repos de la nuit. Cet insecte, que tout le monde a eu occasion de voir, est le *cimex-lectularius* de Linnæus, et l'*acanthia-lectularia* de Fabricius. Son odeur est insupportable et sa piqûre douloureuse. (H. C.)

PUNCTA LACRYMALIA (*Anat.*), mots latins; les points lacrymaux. *Voy.* LACRYMAL. (J. C.)

PUNCTATIO (*Opérat. chir.*), mot latin; suture à points passés. (J. C.)

PUNCTICULARIS FEBRIS (*Path.*), terme latin sous lequel on a désigné le typhus, à raison de l'éruption particulière qui l'accompagne. (CH.)

PUNCTUM SALIENS (*Anat.*), mots latins que quelques anatomistes ont voulu introduire dans la langue française, pour désigner le cœur chez l'embryon, parce qu'il est reconnaissable de très-bonne heure, par ses mouvements, au milieu des organes encore muqueux et demi-transparents qui l'entourent. (J. C.)

PUNICA, mot latin. *Voy.* GRENADIER.

PUOGÉNIE (*Path.*), s. f., *puogenia*, de πύον, pus, et de γείνομαι, je nais : théorie de la formation du pus.

PUOTURIE (*Path.*), s. f.; nom employé par Vogel comme synonyme de pyurie. (CH.)

PUPE. *Voy.* NYMPHE et CHRYSALIDE.

PUPILLAIRE (*Anat.*), adj., *pupillaris*; qui appartient à la pupille.—*Membrane pupillaire*. L'ouverture centrale de l'iris est bouchée chez le fœtus, pendant un certain temps de la gestation, par une membrane très-mince, découverte en 1738 par Wachendorf, qui lui donna le nom de membrane pupillaire. Albinus, Haller, Rœderer, ont aussi parlé de cette production membraneuse, mais ne l'ont pas décrite avec toute l'exactitude désirable. Wrisberg, Wachendorf, lui reconnaissent des vaisseaux sanguins; Bichat dit qu'elle en est dépourvue; enfin quelques anatomistes non moins célèbres ont nié son existence, et ne l'ont regardée que comme accidentelle. J'ai fait, pour éclaircir mes doutes à l'égard de la membrane pupillaire, des recherches sur un grand nombre de fœtus, pris à différentes époques de la gestation, et j'ai obtenu les résultats suivants :

1° La membrane pupillaire existe constamment chez le fœtus humain, et demeure entière ordinairement jusqu'au septième mois de la gestation : quelquefois elle se détruit plus tôt, rarement plus tard. On peut déjà l'apercevoir à trois mois.

2° La même membrane, avant sa rupture, forme avec l'iris une cloison complète qui sépare entièrement les chambres de l'œil.

3° La chambre antérieure de l'œil forme, avant la destruction de la membrane pupillaire, une cavité sans ouverture, tapissée par une véritable membrane séreuse (membrane de l'humeur aqueuse) qui sécrète et renferme immédiatement l'humeur aqueuse.

4° La chambre postérieure, très-petite, contient, à la même époque, une humeur séreuse fort limpide, mais qui est moins abondante que celle de la chambre antérieure.

5° La membrane pupillaire est formée de deux feuillets membraneux, adossés, contenant dans leur intervalle des vaisseaux sanguins fort nombreux.

6° Ces vaisseaux sont fournis par les artères ciliaires longues, dont les rameaux se prolongent au-delà de l'ouverture de l'iris pour former des arcades flexueuses, dans l'intervalle des deux lames de la membrane pupillaire.

7° Ces anses vasculaires ne s'anastomosent pas par leur convexité avec celles qui leur sont diamétralement opposées, et il reste entre elles, vers le centre de la pupille, un espace dans lequel la membrane pupillaire est dépourvue de vaisseaux, et par cela même beaucoup plus faible que dans le reste de son étendue.

8° On ne peut attribuer la destruction de la membrane pupillaire, ni à sa macération dans les humeurs de l'œil, ni à une absorption nutritive, puisqu'après sa rupture, on retrouve constamment ses lambeaux flottants et ses vaisseaux.

9° D'après les faits que j'ai observés, on doit admettre que la rupture de la membrane pupillaire a lieu par la rétraction de ses anses vasculaires qui se retirent vers la petite circonférence de l'iris, en s'éloignant les unes des autres, et par conséquent du centre de la pupille.

[illegible] petit cercle artériel de l'iris 10° [illegible] n'ex[illegible] pas chez le fœtus avant la rup-tur[illegible] la membrane pupillaire. Il est fo[illegible] par les vaisseaux de cette mem-b[illegible]e, qui se sont retirés vers l'iris, sans [illegible]ir éprouvé le moindre déchirement.

11° Le petit cercle artériel de l'iris, placé sur le contour même ou en dedans de la pupille chez le fœtus, se retire sur la face antérieure de l'iris chez l'adulte.

12° La laxité des anses anastomotiques du petit cercle artériel de l'iris, est très-favorable aux mouvements de dilatation et de resserrement de la pupille.

13° La persistance de la membrane pupillaire chez l'adulte, produit une cécité plus ou moins complète. (J. C.)

PUPILLE ou PRUNELLE (*Anat.*), s. f., *pupilla* des Latins, κόρη des Grecs. On appelle ainsi l'ouverture centrale de l'iris par laquelle passent les rayons de lumière qui doivent peindre sur la rétine l'image des corps extérieurs : cette ouverture peut se dilater ou se resserrer, et mesurer ainsi la quantité de rayons lumineux qui doivent pénétrer dans l'œil. La pupille chez l'homme est arrondie; elle fait communiquer entre elles les chambres antérieure et postérieure de l'œil. Chez le fœtus elle est bouchée, pendant les sept premiers mois de la gestation, par une membrane nommée pupillaire. *V.* ce mot. (J. C.)

PUPPIS OS (*Anat.*), mots latins; l'os frontal. — *Puppis sutura*, la suture coronale. (J. C.)

PUPULÆ (*Anat.*), mot latin; l'extrémité des doigts. Castelli, James. (J. C.)

PURGAMENTA (*Path.*), mot latin sous lequel on désigne spécialement les lochies, quelquefois les évacuations alvines. (Ch.)

PURGATIF, IVE (*Thérap.*), adj., *purgans*, *purgativus*. On donne cette épithète aux médicaments qui déterminent des évacuations alvines, et que, suivant leur énergie, on divise en *eccoprotiques*, en *laxatifs*, en *minoratifs*, en *cathartiques*, en *drastiques*. *V.* ces divers mots. (H. C.)

PURGATION (*Thérap.*), s. f., *purgatio*; action des remèdes purgatifs. (H. C.)

PURIFORME (*Path.*), adj., *puriformis*; qui a l'aspect du pus. (Ch.)

PURPURA (*Path.*), mot latin, *pourpre*; nom donné aux pétéchies pourpres qui accompagnent quelquefois les fièvres graves. (Ch.)

PURPURIQUE (Acide) : nom donné par M. Prout à un acide dont l'existence n'est pas encore bien établie, et qui jouirait de la propriété de former des sels d'un beau *pourpre* avec les alcalis. Il aurait été obtenu en traitant l'acide urique par l'acide nitrique. (M. O.)

PURULENT (*Path.*), s. m.; qui est de la nature du pus. Ce mot a un sens différent de *puriforme*. Ces deux adjectifs ne se joignent guère qu'aux mots *liquide*, *matière*, *mucus*, etc. Sauvages a compris sous la dénomination de purulentes toutes les maladies dans lesquelles il y a formation de pus ou d'un liquide puriforme. (Ch.)

PURULENTIA (*Path.*), mot latin; suppuration. *V.* ce mot.

PUS (*Path.*) s. m., *pus*, de πύον; c'est le produit de la suppuration. Le pus, qui est le résultat de l'inflammation du tissu cellulaire, est opaque, inodore, sans âcreté; crèmeux, d'un blanc jaunâtre, coagulable par la chaleur, les acides et l'alcool; il est formé, d'après Schwilgué, d'albumine, d'une matière extractive, d'une matière ayant beaucoup de rapport avec la cholesterine, de soude, d'hydrochlorate de soude, de phosphate de chaux et de quelques autres sels. (M. O.)

PUSILLATUM ou PUSULATUM : poudre grossière. (M. O.)

PUSTULE (*Path.*), s. f., *pustula*; terme générique sous lequel on comprend toutes les petites tumeurs cutanées qui contiennent du pus. — On donne encore particulièrement le nom de *pustule maligne* à une affection gangréneuse, produite par le contact du sang ou de la peau des animaux morts du charbon; on nomme aussi *pustules vénériennes*, des tumeurs larges, arrondies à leur circonférence, peu élevées, qui surviennent aux parties extérieures de la génération chez l'homme et chez la femme, et qu'on distingue en sèches et en humides. (Ch.)

PUSTULEUX (*Path.*), adj., *pustulosus*; qui est accompagné de pustules ou qui en a la forme, exemple, *érysipèle pustuleux*, *dartre pustuleuse*. (Ch.)

PUTIET (*Bot.*), s. m.; nom vulgaire du *cerasus padus*. *V.* Cerisier. (H. C.)

PUTRÉFACTION, s. m., *putrefactio*, σῆψις des Grecs; décomposition qu'éprouvent les substances animales privées de la vie et placées dans des circonstances particulières. La présence de l'eau est indispensable pour que la putréfaction se développe; il n'en est pas de même de l'air, puisque la putréfaction a lieu dans l'eau qui a bouilli ou dans l'intérieur de la terre. La température de 15° à 25° est la plus favorable pour que la putré-

faction se développe. Les produits les plus ordinaires de la putréfaction des substances animales sont l'eau, le gaz acide-carbonique, l'acide acétique, l'ammoniaque, l'hydrogène carboné, et une matière à demi pourrie qui se volatilise et répand une odeur infecte. (M. O.)

PUTRIDE (*Path.*), adj., *putridus;* nom donné à quelques affections dans lesquelles les matières excrétées et celle de la transpiration elle-même exhalent une odeur remarquable de putridité. C'est particulièrement à la *fièvre adynamique* que ce nom a été donné. (Ch.)

PUTRIDITÉ (*Path.*), s. f., *putriditas;* qualité de ce qui est putride, ou sorte de corruption, en vertu de laquelle les substances élémentaires d'un corps vivant réagissent les unes sur les autres, à-peu-près comme dans le cadavre où elles sont complétement privées de la vie. (Ch.)

PUTRILAGE (*Path.*), s. m., *putrilago;* nom donné aux matières demi-solides qui se détachent des tissus désorganisés, des masses cancéreuses en particulier. (Ch.)

PYCNOTIQUE (*Thérap.*), adj., *pycnoticus*, de πυκνόω, j'épaissis. Les humoristes ont quelquefois employé ce mot comme synonyme d'*incrassant.* (H. C.)

PYLORE (*Anat.*), s. m., *pylorus* des Latins, du grec πυλωρὸς, un portier, composé de πύλη, porte, et de οὖρος, gardien. On nomme ainsi l'orifice inférieur ou droit de l'estomac (orifice intestinal de M. Chaussier), parce qu'il ferme l'entrée du canal intestinal, et qu'il est muni d'un bourrelet circulaire, aplati, fibro-muqueux qui produit l'occlusion complète de l'estomac pendant la digestion stomacale. Ce bourrelet a été nommé *valvule du pylore.* C'est un repli des membranes musculeuse et muqueuse de l'estomac, qui répond par l'une de ses faces à la cavité de celui-ci, et par l'autre à celle du duodénum, et dont la petite circonférence est mince, libre, flottante, de manière à circonscrire une ouverture étroite par où les aliments passent dans les intestins; sa grande circonférence est formée par un anneau fibreux particulier, solide, blanc, et placé entre les deux membranes précédentes. Cet anneau est le muscle pylorique de quelques auteurs. (J. C.)

PYLORIQUE (*Anat.*), adj., *pyloricus;* qui a rapport au pylore. — On a donné ce nom à diverses parties, 1° l'*artère pylorique*, ou la *petite artère gastrique droite* (a. coronaria dextra de Haller), naît de l'hépatique, et se distribue au pylore et à la petite courbure de l'estomac, en s'anastomosant spécialement avec la coronaire stomachique et la gastro-épiploïque droite; la *veine pylorique* suit la même distribution que l'artère précédente; 2° orifice pylorique de l'estomac, valvule pylorique, muscle pylorique. Pylore. (J. C.)

PYOGÉNIE (*Path.*), s. f., *pyogenia*, de πύον, pus, et de γείνομαι, je nais; le même que puogénie. *Voy.* ce mot. (Ch.)

PYORRHÉE (*Path.*), s. f., *pyorrhœa;* écoulement de pus, de πύον, pus, et de ῥέω, je coule. (Ch.)

PYOSIS (*Path.*), mot grec latinisé, πύωσις; dans son acception la plus étendue ce mot est synonyme de suppuration; dans une acception plus restreinte il désigne le ptérigion. (Ch.)

PYRACANTHE (*Bot.*), *mespilus pyracantha;* nom d'un néflier.

PYRAMIDAL, ALE (*Anat.*), adj. et s. m., *pyramidalis*, de *pyramis*, une pyramide; qui a la forme d'une pyramide. — On a donné ce nom à diverses parties.

1° *Os pyramidal* ou *cunéiforme* (os triquetrum de Soëmmering); c'est le troisième de la première rangée des os du carpe. Il a la forme d'une espèce de coin dont la base serait tournée en haut et en dehors; il s'articule en bas avec l'os crochu, en dehors avec le semi-lunaire, en avant avec le pisiforme; en haut il correspond au fibro-cartilage de l'articulation du poignet; en dedans, en arrière et en avant il donne attache à des ligaments; il se développe par un seul point d'ossification.

2° *Muscles pyramidaux.* Il y en a plusieurs, savoir :

1° *Muscle pyramidal du nez* (muscle fronto-nasal de M. Chaussier). Il est mince, triangulaire, ayant son sommet en haut.—Supérieurement, il se continue avec le muscle occipito-frontal, puis descend verticalement au devant de la racine du nez sur lequel il se termine, en se confondant avec le muscle transversal de cet organe. Ce muscle fronce en travers la peau de la racine du nez, et tend celle qui en recouvre le bout.

2° *Muscle pyramidal de l'abdomen* (muscle pubio-sous-ombilical, Chaussier). C'est un petit faisceau charnu, alongé, pyramidal, dont l'existence n'est pas constante, qui s'insère par sa base à la partie supérieure du pubis, et se termine par son sommet à la partie inférieure de la ligne blanche; quand il se contracte il tend la ligne blanche.

3° *Muscle pyramidal de la cuisse* (muscle sacro-trochantérien, Chaussier). C'est un muscle aplati, alongé, triangulaire,

pl. à la partie postérieure du bassin. Pa base il s'attache à la face antérieure du sacrum, à la face correspondante du grand ligament sacro-sciatique, à la partie postérieure de l'os iliaque; son sommet se termine par un tendon, qui se fixe à la face interne du grand trochanter. Ce muscle est rotateur de la cuisse en dehors, ou du bassin en sens opposé.

4° *Corps pyramidaux*, ou *éminences pyramidales*. *V.* CORPS PYRAMIDAUX.

5° *Corps pyramidal;* on a donné ce nom au corps pampiniforme. *V.* CORPS PAMPINIFORME. (J. C.)

PYRAMIDE (*Anat. chir.*), s. f., *pyramis*. On a donné ce nom, 1° à une *petite éminence osseuse* qui se voit dans la caisse du tympan, et qui est creusée d'une cavité dans laquelle on trouve le muscle de l'étrier; 2° aux *éminences pyramidales de la moelle épinière*. *Voy.* CORPS PYRAMIDAUX. 3° *Pyramides postérieures* (*Anat.*). M. Gall donne ce nom aux *corps restiformes*, *Voy.* CORPS RESTIFORME; 4° à un *petit pivot d'acier*, de forme pyramidale, qui s'adapte, au moyen d'une vis, au centre de la couronne du trépan, dont il doit diriger les mouvements, et que l'on doit démonter avec une clef lorsque le trépan a fait sa voie. *Voy.* TRÉPAN. (J. C.)

PYRAMIS : nom d'un cône employé par les anciens chimistes pour préparer l'antimoine. Inusité. (M. O.)

PYRÉNACÉES ou GATTILIERS (*Bot.*), *vitices;* famille de plantes dicotylédones monopétales à étamines hypogynes. Elle renferme entre autres les genres *gattilier*, *verveine* et *volkameria*. *V.* ces mots. (H. C.)

PYRÉNOIDE (*Anat.*), adj., *pyrenoïdes*, dérivé de πυρὴν, un noyau, une baie, et de εἶδος, semblable. Nom donné par quelques anatomistes à l'apophyse odontoïde de la seconde vertèbre cervicale, parce qu'ils l'avaient comparée à un noyau. Inusité. *V.* AXIS, ODONTOÏDE. (J. C.)

PYRETERION : foyer d'un fourneau. (M. O.)

PYRETHRE (*Mat. méd.*), s. m., *pyrethrum*, de πῦρ, feu, et de αἴθω, je brûle; qui brûle comme du feu. On appelle ainsi, dans les officines, la racine de l'*anthemis pyrethrum*, plante de la France méridionale et du genre camomille. Cette racine est très-âcre et est un sialagogue énergique. *V.* CAMOMILLE. (H. C.)

PYRÉTIQUE (*Thérap.*), adj., *pyreticus;* synonyme peu employé de *fébrifuge* et d'*alexipyrétique*. *Voy.* ces mots. (H. C.)

PYRÉTOLOGIE (*Path.*), s. f., *pyretologia*, de πυρετὸς, fièvre, et de λόγος, discours; traité des fièvres : titre donné à quelques monographies de ces affections. (CH.)

PYREXIE (*Path.*), s. f., *pyrexia*, de πυρετὸς, fièvre, état fébrile. *V.* fièvre. (CH.)

PYRICAUSTOS (*Path.*), mot grec, πυρίκαυστος, brûlé. (CH.)

PYRIFORME, adj., *pyriformis*, de *pyrum*, une poire, et de *forma*, forme. *V.* PIRIFORME. (J. C.)

PYRIFORMIS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins; muscle pyramidal de la cuisse. Albinus. (J. C.)

PYRIMACHUS ou PYROMACHUS : ancien nom du sulfure d'antimoine et du sulfure de cuivre. Inusité. (M. O.)

PYRINE (*Pharm.*) : emplâtre décrit par Paul-Æginète. Inusité.

PYRIPHLEGES (*Path.*), mot grec, πυριφλεγὴς; qui a une chaleur brûlante, qui a une fièvre violente. (CH.)

PYRITE, s. m., *pyrites*, dérivé de πῦρ, feu : nom donné à quelques sulfures métalliques natifs, qui jouissent de la propriété de s'enflammer lorsqu'on les place dans des circonstances particulières.

PYRITE DE CUIVRE : sulfure de cuivre natif.

PYRITE DE FER : sulfure de fer natif.

PYRITE MARTIALE : sulfure de fer natif.

PYRITEUX, adj., qui tient de la pyrite.

PYRIUS PULVIS : poudre à canon. *V.* ce mot. Inusité. (M. O)

PYRMONT (Eau de). Pyrmont est situé sur le Weser en Westphalie; on y trouve de l'eau froide tonique contenant du sel commun, de l'hydrochlorate de magnésie, du sulfate de soude, du sulfate de magnésie, des carbonates de fer, de chaux et de magnésie dissous dans l'acide carbonique, et des principes résineux. (M. O.)

PYROLE (*Bot.*), s. f., *pyrola;* genre de la décandrie digynie et de la famille des bicornes. La *pyrola rotundifolia*, qui croît dans les lieux montagneux, ombragés et humides, est amère et astringente. On l'a recommandée contre les hémorrhagies et la leucorrhée. Elle fait partie de la composition des falltranks. *V.* ce mot. On a conseillé aussi de l'appliquer comme vulnéraire sur les blessures. (H. C)

PYROLIGNEUX (Acide) : nom

donné à l'acide que l'on obtient en distillant le bois, et que l'on croyait d'une nature particulière; il est reconnu aujourd'hui qu'il est formé d'acide acétique et d'une huile empyreumatique dont on peut le débarrasser. (M. O.)

PYROLOGIE, s. f., *pyrologia*, dérivé de πῦρ, feu, et de λόγος, discours; traité du feu. (M. O.)

PYROMALIQUE (Acide) : acide que l'on obtient en distillant l'acide malique; il est sous forme de cristaux blancs, inaltérables à l'air, solubles dans l'eau, et très-solubles dans l'alcool. Il forme des sels avec les bases. Inusité. (M. O.)

PYROMETRE (*Physique*), s. m., *pyrometrum*, dérivé de πῦρ, feu, et de μέτρον, mesure, nom donné à tout instrument solide propre à faire connaître les températures les plus élevées. Le pyromètre de Wedgwood est fondé sur la propriété qu'a l'argile de se contracter par l'action de la chaleur. Il est formé de deux règles de cuivre légèrement convergentes, divisées en 240 degrés; on fait glisser entre ces deux règles un petit cylindre d'argile qui s'avance d'autant plus que sa contraction a été plus forte par la chaleur à laquelle il a été soumis. Le o° de cet instrument correspond à 598° du th. centigr., et chacun de ces degrés en représente 72 de ce même thermomètre. Il est très-défectueux. Aujourd'hui on emploie des pyromètres métalliques, parce qu'on ne connaît pas de corps plus propres à mesurer les hautes températures des fourneaux, que les métaux. *V.* les descriptions des pyromètres métalliques de Lavoisier et de Brongniard dans l'ouvrage de physique de M. Biot. (M. O.)

PYROMUCIQUE ou PYROMUQUEUX (Acide). On donnait autrefois ce nom à l'acide que l'on obtient en soumettant la gomme à l'action de la chaleur, mais il est parfaitement prouvé que l'acide formé dans ce cas, est de l'acide acétique uni à une huile empyreumatique. Aujourd'hui on désigne sous le nom d'acide pyromucique, celui que l'on obtient en décomposant l'acide mucique par le feu. Il est blanc, inodore, d'une saveur acide assez forte, fusible à 130°, volatil au-dessus de cette température, plus soluble dans l'eau chaude que dans l'eau froide, soluble dans l'alcool. Inusité. (M. O.)

PYRONOMIE, s. f., *pyronomia*, dérivé de πῦρ, feu, et de νόμος, loi, règle. On donnait autrefois ce nom à l'art de régler le feu dans les opérations chimiques. Inusité. (M. O.)

PYROPHAGE, s. m., *pyrophag[us]*, πυροφάγος, qui mange du feu. On a don[né] ce nom aux individus qui mangent d[es] corps enflammés. (Ch.)

PYROPHORE, s. m., *pyrophorus*, dérivé de πῦρ, feu, et de φέρω, je porte : nom donné à toute substance qui jouit de la propriété de s'enflammer et de dégager du calorique et de la lumière lorsqu'elle a le contact de l'air: le pyrophore le plus connu est celui de Homberg : on l'obtient en calcinant pendant vingt ou vingt-cinq minutes, dans un petit matras à long col, luté extérieurement et placé dans un creuset rempli de sable, un mélange desséché de trois parties d'alun à base de potasse, et d'une partie de sucre, d'amidon, de mélasse ou de farine : le produit de cette opération est formé de sulfure de potasse, d'alumine et de charbon très-divisé; il est solide, d'un brun jaunâtre ou noirâtre, et doué d'une saveur analogue à celle des œufs pourris. Il est inaltérable à l'air sec, mais il prend feu à la température ordinaire lorsqu'il est en contact avec l'air humide, ce qui tient à ce que le sulfure de potasse absorbe la vapeur aqueuse de l'air, et s'échauffe; alors le soufre et le charbon brûlent aux dépens de l'oxygène de l'atmosphère. Le pyrophore était employé autrefois comme briquet phosphorique; mais il est peu ou point usité depuis que l'on a construit des briquets avec du phosphore (M. O.)

PYROPUS : ancien nom du rubis (M. O.)

PYROSIS (*Path.*), s. f., *pyrosis*, πύρωσις. La pyrosis consiste dans un sentiment d'ardeur dans l'estomac, avec éructation d'un liquide âcre, brûlant, qui produit dans tout le trajet qu'il parcourt, et jusque dans la bouche, une sensation très-pénible.

Ce phénomène survient communément chez les personnes qui usent d'aliments gras, de fritures, de salaisons, de fromages avancés, de liqueurs alcooliques. Il est souvent symptomatique d'une lésion organique de l'estomac

Le traitement consiste principalement dans l'éloignement des causes qui ont donné lieu à la pyrosis. La diète lactée ou végétale, l'usage intérieur de la magnésie, les boissons douces, mucilagineuses, ont souvent été utiles pour la combattre. (Ch.)

PYRO-SEBACIQUE (Acide) : acide produit par l'action de l'acide nitrique sur la graisse ; il est pulvérulent, fusible comme le suif, soluble dans l'eau chaude. Inusité. (M. O.)

PYRO-SORBIQUE. *V.* Acide pyro-malique.

PYRO-TARTARIQUE (Acide): acide obtenu en distillant la crème de tartre et sur-tout l'acide tartarique. Il est solide, crystallisable, très-soluble dans l'eau; il ne précipite point les acétates de plomb, de baryte et de chaux, et forme avec la potasse un sel déliquescent qui diffère du tartrate de potasse, en ce qu'il ne devient pas moins soluble par l'addition d'acide tartarique. Il est inusité. (M. O.)

PYROTECHNIE, s. f., *pyrothecnia*, dérivé de πῦρ, feu, et de τέχνη, art: art qui a pour objet le feu, la manière de l'employer, de faire les feux d'artifice, etc.

PYROTECHNIE CHIRURGICALE. On a donné ce nom à l'art d'appliquer le feu dans les diverses maladies. (J. C.)

PYROTIQUE (*Mat. méd.*), adj., *pyroticus*, de πυρόω, je brûle. Ce mot a été quelquefois usité comme synonyme de caustique. (H. C.)

PYRO-URIQUE (Acide): acide produit pendant la distillation de l'acide urique; il est en petites aiguilles incolores, d'une saveur fraîche, amère, solubles dans l'eau et dans l'alcool bouillants, solubles dans l'acide nitrique sans altération. Inusité. (M. O.).

PYULQUE ou PYOULQUE (*Chir.*), s. m., *pyulcum*, formé de πύον, pus, et de ἕλκω, je tire, j'extrais. Instrument de chirurgie en forme de seringue, dont on se servait pour extraire les matières purulentes des diverses cavités du corps. Amb. Paré a figuré ces instruments dans ses œuvres de chirurgie. Avel inventa un pyulque pour opérer la succion des plaies; il l'a représenté dans un traité qui a pour titre: l'*Art de sucer les plaies sans se servir de la bouche de l'homme.* La plupart de ces instruments ne sont plus en usage, et peuvent dans tous les cas être parfaitement remplacés par des sondes de gomme élastique que l'on adapte au canon d'une seringue dont on se sert pour faire l'aspiration. (J. C.)

PYURIE (*Path.*), s. f., *pyuria*; pissement de pus, de πύον, pus, et de οὖρον, urine: ce phénomène a lieu dans diverses maladies, et particulièrement dans la néphrite calculeuse chronique, et dans les affections organiques de la vessie. (Ch.)

PYXIDIS OS (*Anat.*), mots latins; l'os *occipital*. *V.* Occipital. Castelli.

PYXIDULE (*Bot.*), s. f., *pyxidula*, diminutif de *pyxis*, boîte; petite capsule des mousses à laquelle les partisans du système sexuel donnent le nom d'*anthère*. (H. C.)

PYXINUM COLLYRIUM: collyre décrit par Celse. Inusité. (M. O.)

PYXIS EMPLASTRUM: emplâtre décrit par Aétius. Inusité. (M. O.)

Q.

Q. (*Art de formuler*), abréviation de *quantité*.

Q. S. (*Art de formuler*), abréviation de *quantité suffisante*. (H. C.)

QUABEBE. *V.* Cubèbe. (H. C.)

QUADRANS: poids de trois onces ou le quart de la livre médicinale. Inusité. (M. O.)

QUADRANTAL, synonyme d'*amphora*, *V.* ce mot (M. O.)

QUADRATUS (*Anat.*), adj., mot latin; *carré*. On a donné ce nom à plusieurs muscles. *V.* Carré. (J. C.)

QUADRATUS GENÆ MUSCULUS (*Anat.*), mots latins; muscle peaucier. Cowper. (J. C.)

QUADRIDENTE, ÉE (*Bot.*), adj., *quadridentatus*; qui est muni de quatre dents.

QUADRIFIDE (*Bot.*), adj., *quadrifidus*; qui est partagé en quatre portions par des incisions aiguës moindres que la demi-longueur de la partie divisée.

QUADRIFLORE (*Bot.*), adj., *quadriflorus*; qui porte quatre fleurs, qui a ses fleurs disposées quatre à quatre. (H. C.)

QUADRIGA (*Band.* et *Appar.*), s. m., mot latin, qui a passé dans la langue française, pour exprimer une sorte de bandage décrit dans Galien, et que l'on employait pour les fractures et les luxations des côtes, des vertèbres, du sternum, des clavicules. On avait aussi donné à ce bandage le nom de *cataphracta*, parce que les tours de bandes dont il est composé, couvrent la poitrine comme les lames de fer dont on formait certaines cuirasses. Le quadriga n'est plus employé

On le remplace avantageusement, dans la plupart des cas, par un simple bandage de corps. (J. C.)

QUADRIJUGÉE (Feuille) (*Bot.*), adj., *folium quadrijugatum;* feuille composée de quatre paires de folioles opposées. (H. C.)

QUADRIJUMEAUX (*Anat.*), adj. et s. m., *quadrigemini.* On a donné ce nom à divers organes.

1° *Muscles quadrijumeaux.* Riolan appelle ainsi quatre muscles de la région pelvi-trochantérienne; savoir: le *pyramidal* (primus et superior quadrigeminus); les *jumeaux* (secundus et tertius quadrigeminus): le *carré de la cuisse* (quartus quadrigeminus quadratus). *Voy.* ces différents mots.

2° *Tubercules quadrijumeaux* (corpora quadrigemina; éminences bigéminées, Chauss.). On nomme ainsi quatre tubercules médullaires qui sont placés à la face postérieure de la protubérance cérébrale. Ils sont blancs à l'extérieur, gris à l'intérieur, oblongs, arrondis, rapprochés par paires l'un de l'autre, et séparés par deux sillons qui se coupent crucialement. De ces tubercules, les deux supérieurs, nommés *nates* par les anciens, sont plus gros, plus larges et plus saillants que les inférieurs qu'ils appelaient *testes.* La glande pinéale correspond précisément au point de section des deux sillons qui les séparent. Il paraît, d'après les travaux de Soëmmering, de Gall, de Tiedemann, que les nerfs optiques ont leur origine dans les tubercules quadrijumeaux. (J. C.)

QUADRILOBÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *quadrilobatus;* qui est divisé en quatre lobes par des incisions obtuses. (H. C.)

QUADRILOCULAIRE (*Bot.*), adj., *quadrilocularis;* qui a quatre loges: épithète de certains fruits. (H. C.)

QUADRIPARTI, IE (*Bot.*), adj., *quadripartitus;* qui est divisé en quatre par des incisions profondes et aiguës. (H. C.)

QUADRIPHYLLE (*Bot.*), adj., *quadriphyllus*, du latin *quatuor*, quatre, et du grec φύλλον, feuille: qui a quatre feuilles. Ce mot est hybride et synonyme de *tétraphylle*, qui est normal et plus employé. *Voy.* Tétraphylle. (H. C.)

QUADRIVALVE (*Bot.*), adj., *quadrivalvis;* qui s'ouvre en quatre valves: épithète de certaines capsules. (H. C.)

QUADRUMANES (*Zool.*), s. m. pl. et adj., *quadrimani*, de *quatuor*, quatre, et de *manus*, main; famille d'animaux mammifères, qui ont le pouce séparé aux pieds de derrière, comme à ceux de devant. Tels sont les singes et les makis. (H. C.)

QUADRUPÈDE (*Zool.*), s. m. et adj., *quadrupes*, de *quatuor*, quatre, et de *pes*, pied; qui a quatre pieds: épithète de certains animaux ovipares ou vivipares. (H. C.)

QUALITÉ (*Physiq.*), s. f., *qualitas;* impression que font les corps sur nos sens, et qui sert à distinguer ces corps les uns des autres: la *figure*, la *couleur*, la *solidité*, la *fluidité*, etc., sont des qualités. (M. O.)

QUAMOCLIT (*Bot.*), s. f., *ipomea;* genre de la pentandrie monogynie, et de la famille des convolvulacées. Il renferme une trentaine d'espèces toutes étrangères à l'Europe et inusitées. (H. C.)

QUANDROS: ancien nom d'une pierre précieuse que l'on croyait exister dans le cerveau du vautour, et à laquelle on attribuait la propriété d'augmenter la sécrétion du lait. Cette pierre n'existe pas. (M. O.)

QUANLI: synonyme de plomb, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

QUARANTAINE, s. f., dérivé de l'italien *quarantana*, qui vient lui-même de *quaranta*, quarante. On désigne ainsi le temps pendant lequel les voyageurs qui reviennent d'un pays où règne la peste ou toute autre maladie contagieuse, sont obligés de séjourner dans un lazaret, ou à bord des vaisseaux, lorsqu'ils sont arrivés dans un des ports de l'Europe. La quarantaine se prolonge quelquefois au-delà de quarante jours, quoique souvent sa durée soit beaucoup moindre. On fait quelquefois subir la quarantaine sur terre, par exemple lorsque des maladies contagieuses forcent d'établir des cordons sanitaires, et que des individus veulent quitter le pays infecté pour se rendre dans celui qui ne l'est pas. Il est inutile de dire que pendant la quarantaine les voyageurs ne communiquent point avec les habitants du pays où elle se fait. (M. O.)

QUARRÉ, ÉE. *V.* Carré.

QUARS: nom donné par Ruland à la bile putréfiée. Inusité. (M. O.)

QUARTANAFEBRIS (*Path.*), terme latin, fièvre quarte. *V.* ce mot. (Ch.)

QUARTARIUS: ancienne mesure équivalant à-peu-près au quart d'une chopine. Inusité. (M. O.)

QUARTATION (*Chimie*), s. f., du verbe *quarto*, je divise en quatre. Opération qui consiste à ajouter à un alliage d'or et d'argent, une assez grande quantité de ce dernier métal pour que l'or ne fasse plus que le *quart* de la masse. On

la pratique lorsqu'on veut faire le *départ* de l'or, c'est-à-dire lorsqu'on veut séparer l'or d'un alliage d'or et d'argent au moyen de l'acide nitrique. On conçoit que cet acide dissout tout l'argent et laisse l'or. Si on n'ajoutait point d'argent à un alliage qui en contiendrait peu, il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de le séparer en entier par ce moyen. (M. O.)

QUARTE (Fièvre) (*Path.*), *quartana febris;* fièvre intermittente dont les accès ont lieu de trois en trois jours, après deux jours entiers d'apyrexie. Ce type appartient à l'automne, comme le type quotidien au printemps : les fièvres quartes sont aussi communes dans la première de ces deux saisons qu'elles sont rares dans la seconde.

Les fièvres intermittentes prennent le type quarte particulièrement chez les vieillards, chez les individus naturellement faibles ou affaiblis accidentellement par des privations de toute espèce, par des fatigues, des veilles, ou des évacuations excessives. Il n'est pas très-rare non plus de l'observer chez des personnes attaquées depuis un certain temps de maladies abdominales.

Les accès commencent généralement le soir, ou du moins après midi, par un frisson dont la durée est souvent plus longue, mais dont l'intensité est moindre que dans les fièvres tierces. A ce frisson succède une chaleur modérée, qui est elle-même suivie de sueurs moins abondantes dans un temps donné, mais plus prolongées que celles qui ont lieu dans les accès des tierces : l'urine est aussi moins colorée. Les sueurs se reproduisent assez souvent seules dans les nuits intercalaires, ce qui n'arrive pas ordinairement dans les fièvres tierces et quotidiennes. Enfin, les fièvres quartes ont, en général, une durée beaucoup plus longue, et sont d'une guérison plus difficile que les autres; souvent elles se prolongent jusqu'au solstice d'hiver, ou même jusqu'à l'équinoxe de printemps. L'engorgement des viscères abdominaux et l'hydropisie ont plus fréquemment lieu dans ces fièvres que dans celles qui revêtent un autre type. (Ch.)

QUARTE (Type) (*Path.*), *typus quartanus;* marche propre à certaines maladies périodiques, dont les symptômes se montrent de trois en trois jours, sous la même forme. (Ch.)

QUARTE-DOUBLÉE (Fièvre) (*Path.*). Cette fièvre a de trois en trois jours deux accès dans un même jour; il y a apyrexie les deux autres jours. (Ch.)

QUARTE-TRIPLÉE (Fièvre) (*Path.*). C'est la même que la triple-quarte : cette dernière dénomination est plus usité. *V.* Triple-quarte. Quelques auteurs néanmoins appellent quarte-triplée celle qui a de trois en trois jours trois accès dans le même jour; mais il est fort douteux que ce type se soit jamais présenté. (Ch.)

QUARTES (*Art vétér.*), s. f. pl.; ce mot a le même sens que *seime*. *V.* Seime. (Ch.)

QUARTI-STERNAL (*Anat.*), adj. et s. m. M. le professeur A. Béclard a donné ce nom à la quatrième pièce osseuse du sternum, celle qui correspond au quatrième espace intercostal. *V.* Sternum. (J. C.)

QUARTURA : synonyme de quartation. *V.* ce mot. (M. O.)

QUARTZ (*Minér.*), s. m., substance terreuse formant la première espèce de la deuxième classe de Haüy, et dont le caractère essentiel est d'être divisible en rhomboïdes, légèrement obtus : sa pesanteur spécifique varie de 2,3587 à 2,816 ; elle raye le verre et étincelle sous le briquet; elle est tellement difficile à fondre qu'on la regarde comme infusible. Elle fait éprouver à la lumière une double réfraction; les morceaux blanchâtres de quartz produisent une phosphorescence sensible par leur frottement mutuel. Elle est presque entièrement formée de silice. On en distingue plusieurs variétés ; les principales sont : le quartz *hyalin*, qui comprend le crystal de roche, le quartz *agate*, le quartz *résinite*, le quartz *jaspe*, le quartz *pseudomorphique*. Le quartz est une des substances naturelles les plus répandues. (M. O.)

QUASSIA (*Bot.*), s. m., *quassia ;* genre de la décandrie monogynie, et de la famille des simaroubées. Il renferme un grand arbre de Surinam, le *quassia amara*, dont le bois, d'une excessive amertume, est fréquemment employé comme tonique et fébrifuge, et dans les mêmes cas que le quinquina. Le simarouba a été regardé comme un quassia par beaucoup de botanistes. *Voy.* Simarouba. (H. C.)

QUATELÉ (*Bot.*), s. m., *lecythis ;* genre de la polyandrie monogynie, lequel renferme des arbres propres à l'Amérique méridionale, et dont le fruit ressemble à une marmite surmontée de son couvercle. Les amandes contenues dans ce fruit, et, en particulier, celles du *lecythis ollaria*, sont très-bonnes à manger et fournissent une excellente huile. (H. C.)

QUATERNÉ, ÉE (*Bot.*), *quaternatus;* qui est disposé quatre par quatre

sur un même point ou plan d'insertion. Certaines feuilles sont dans ce cas. (H. C.)

QUATRE-ÉPICES : on donne vulgairement ce nom à la poudre du fruit du *myrtus pimenta*. *V.* MYRTE. (H. C.)

QUATRIO (*Anat.*), mot latin, ἀστράγαλος, l'os astragale. *V.* ce mot. James, Castelli. (J. C.)

QUEBRICUM : ancien nom de l'arsenic et du soufre. Inusité.

QUELLES : synonyme d'élixir. Inusité. (M. O.)

QUELMEISEL (*Band.* et *App.*). Les Allemands, selon James, donnent ce nom à une tente faite avec un morceau d'éponge, de gentiane, ou de toute autre substance capable de dilater, en se gonflant, les ulcères et les fistules dans lesquels on l'introduit. James. (J. C.)

QUERQUERA (*Path.*), mot latin formé du grec, καρκαρος, de καρκαίρω, je résonne, je vibre ; nom donné à la fièvre algide, à cause du tremblement qui l'accompagne. (CH.)

QUEUE (*Bot.*), s. f., *cauda*. Gærtner donne ce nom au filet velu dans toute son étendue qui s'élève du sommet de quelques semences, comme dans celles des clématites. Dans le langage vulgaire, on appelle aussi *queue* le pédoncule et le pétiole. *V.* ces mots. (H. C.)

QUEUE DE CHEVAL (*Bot.*). *Voy.* PRÊLE. (H. C.)

QUEUE DE CHEVAL, ou DE LA MOELLE ÉPINIÈRE (*Anat.*), s. f., *cauda equina*. Dulaurens et beaucoup d'autres anatomistes ont donné fort improprement ce nom, au faisceau des nerfs lombaires et sacrés qui terminent la moelle épinière. *V.* MOELLE. (J. C.)

QUEUE DE LA MOELLE ALONGÉE (*Anat.*), s. f. Winslow a nommé de la sorte un rétrécissement plus ou moins prononcé, que présente le prolongement rachidien de l'encéphale, au niveau du grand trou occipital, à l'endroit où il se continue avec la protubérance cérébrale. *V.* MOELLE. (J. C.)

QUEUE DE POURCEAU (*Bot.*) ; nom vulgaire du *peucedanum officinale*. *V.* PEUCÉDANE. (H. C.)

QUEUES DE RAT (*Art vétér.*) ; espèce de dartre alongée qui survient aux jambes des chevaux, sur la face postérieure et sur le trajet du tendon. On distingue deux variétés des queues de rat, selon qu'elles sont sèches ou humides. (CH.)

QUIANOS : couperose, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

QUINAQUINA. *Voy.* QUINQUINA. (H. C.)

QUINATE, s. m. ; genre de sel formé d'une base et d'acide quinique. *V.* ce mot. (M. O.)

QUINÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *quinus* ou *quinatus* ; qui est disposé cinq par cinq sur un même plan ou point d'insertion. Certaines feuilles sont dans ce cas. (H. C.)

QUININE (*Chimie*), s. f., substance alcaline récemment découverte par MM. Pelletier et Caventou dans plusieurs espèces de quinquina, et notamment dans le quinquina jaune. Elle est en masses amorphes, d'une couleur blanche sale, d'une saveur amère très-désagréable, fusibles à l'état d'hydrate, peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, très-solubles dans l'éther, inaltérables à l'air, décomposables par le feu, à la manière des substances végétales ne contenant point d'azote ; elle jouit de la propriété de saturer les acides avec lesquels elle forme des sels généralement solubles, facilement crystallisables, ayant un aspect nacré qui les distingue. La quinine rétablit la couleur bleue du tournesol rougie par un acide. Elle existe dans les quinquina combinée avec l'acide *quinique*. On l'obtient en décomposant le quinate de quinine par l'acide sulfurique, et en traitant le sulfate par un alcali. *V.* SULFATE DE QUININE. La quinine combinée à l'acide sulfurique, constitue le médicament le plus précieux pour combattre les fièvres intermittentes. (M. O.)

QUINIQUE (*Acide*) : acide découvert par Vauquelin dans l'extrait de quinquina, où il existe à l'état de quinate de quinine, de cinchonine et de chaux ; c'est en traitant ce dernier par l'acide oxalique faible, que cet acide a été obtenu pour la première fois. Il crystallise en lames divergentes ; il a une saveur très-acide, nullement amère ; il rougit l'eau de tournesol ; il est inaltérable à l'air, et très-soluble dans l'eau ; il est décomposé par la chaleur, comme les acides composés d'hydrogène, d'oxygène et de carbone. Il forme des sels avec plusieurs oxydes. Il ne précipite pas les nitrates d'argent, de mercure et de plomb. Inusité. (M. O.)

QUINOA (*Bot.*), s. f. ; espèce de plante potagère du PÉROU. *Voy.* ANSÉRINE. (H. C.)

QUINQUANGULÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *quinquangulatus* ; épithète des parties des plantes qui offrent cinq angles. (H. C.)

QUINQUEFOLIUM, mot latin. *V.* QUINTE-FEUILLE. (H. C.)

QUINQUINA (*Bot.*), s. m., *cinchona* ; genre de la pentandrie monogynie,

et de la famille des rubiacées. Il renferme un grand nombre d'arbres et d'arbrisseaux des forêts de l'Amérique méridionale, et en particulier des provinces de Quito, de Popayan, de la Nouvelle-Grenade, etc. Sous les noms d'*écorce du Pérou*, de *cortex peruvianus*, de *kinakina* ou de *quinquina*, on emploie en médecine les écorces de plusieurs de ces végétaux. La plus commune de ces écorces est le *quinquina gris de Loxa*, fourni par un arbre qui croît au Pérou, le *cinchona officinalis* de Linnæus. Une autre espèce est très-rare, c'est le *quinquina loxa du Pérou*, appelé par les Espagnols *cascarilla fina de Loxa*, et fourni par le *cinchona condaminea* de MM. de Humboldt et Bonpland. Le *quinquina orangé* des officines, est l'écorce du *cinchona lancifolia* de Mutis. Cet arbre pousse au Pérou et sur-tout à Santa-Fé de Bogota. Le *quinquina calisaya*, ou *jaune royal*, est donné par le *cinchona pubescens* de Valh, ou *cinchona cordifolia* de Mutis. Le *quinquina rouge* est fourni par le *cinchona magnifolia* de Ruiz et Pavon, ou le *cinchona oblongifolia* de Mutis; et, enfin, le *quinquina blanc*, espèce encore peu connue, vient du *cinchona ovalifolia* de Mutis. Toutes ces écorces sont amères, astringentes, toniques, et éminemment fébrifuges. Les quinquina loxa du Pérou, et rouge, possèdent cette dernière qualité à un degré plus marqué que les autres, et rien ne peut les remplacer dans le traitement des fièvres intermittentes pernicieuses. On prépare avec les divers quinquina des teintures, un extrait sec, un extrait mou, un infusum, un decoctum, une poudre, etc. On en retire la *quinine* et la *cinchonine*. *V.* ces mots. (H. C.)

QUINQUINA AROMATIQUE. *V.* CASCARILLE.

QUINQUINA CARAIBE; c'est l'écorce d'un arbre des pitons de la Jamaïque, que Linnæus a nommé *cinchona caribæa*. Cette écorce est peu efficace. L'arbre qui la donne appartient à un nouveau genre nommé *exostemma*. (H. C.)

QUINQUINA CASCARA; c'est le quinquina loxa du Pérou. *Voy.* QUINQUINA.

QUINQUINA FAUX DE VIRGINIE. *V.* ANGUSTURE VRAIE.

QUINQUINA NOVA. Cette écorce, introduite depuis peu de temps dans les officines, est probablement fournie par le *cinchona rosea* de Ruiz et Pavon, qui croît dans les Andes, proche de Pozuzo. Elle est peu estimée. (H. C.)

QUINQUINA PITON; écorce du *cinchona montana* de Badier, qui croît dans les montagnes des Antilles, et qui paraît être le même que le *cinchona floribunda* de Vahl. Il est peu estimé et même totalement abandonné des praticiens. (H. C.)

QUINTANE (Fièvre) (*Path.*), *febris quintana;* variété très-rare des fièvres intermittentes, dans laquelle les accès se reproduisent de quatre en quatre jours après trois jours entiers d'apyrexie. (CH.)

QUINTE (Fièvre) (*Path.*), *febris quintana*; même sens que fièvre *quintane*. Ce dernier mot est plus en usage. *Voyez* QUINTANE. (CH.)

QUINTE DE TOUX (*Path.*), *tussis accessus*. *V.* TOUX.

QUINTE-FEUILLE (*Bot.*), s. f., *potentilla reptans*, *quinquefolium;* plante indigène du genre potentille, dont les feuilles et les racines sont légèrement astringentes. *V.* POTENTILLE. (H. C.)

QUINTESCENCE (*Chimie*), s. f., *quinta essentia*; nom donné par les anciens à l'alcool chargé des principes de quelques drogues : on désignait également sous ce nom les matériaux les plus volatils des corps que l'on regardait comme les plus exquis. (M. O.)

QUINTI-ANTIDOTUM : antidote décrit par Oribase et inusité. (M. O.)

QUINTI-STERNAL (*Anat.*), adj. et s. m. Le professeur Béclard a donné ce nom à la cinquième pièce osseuse du sternum; elle correspond au cinquième et au sixième des espaces intercostaux. *V.* STERNUM. (J. C.)

QUINUA. *V.* QUINOA.

QUISQUALE (*Bot.*), s. f., *quisqualis;* genre de la décandrie digynie. Il renferme une plante dont les fruits sont très-estimés dans l'Inde comme vermifuges, et les fleurs regardées comme propres à amollir les duretés du ventre des enfants. Ses feuilles ont la saveur piquante de celles du raifort et l'odeur nauséeuse de la pomme épineuse : on les mange crues. (H. C.)

QUOTIDIEN (Type) (*Path.*), *typus quotidianus;* marche particulière à quelques fièvres intermittentes ou autres affections périodiques dont les phénomènes se reproduisent chaque jour de la même manière. (CH.)

QUOTIDIENNE (Fièvre) (*Path.*), *quotidiana febris*, de *quotidiè*, chaque jour; fièvre intermittente dont les accès se reproduisent chaque jour, à la même heure, avec la même durée et la même intensité. Elle diffère de la double-tierce, dont les accès ont lieu tous les jours, mais sont inégaux et se correspondent de deux en deux jours pour l'intensité et la

durée; elle diffère de la triple-quarte, dont les accès se correspondent de trois en trois jours.

Le type quotidien est propre au printemps. Quelques praticiens recommandables assurent ne l'avoir jamais observé en automne: nous affirmons l'avoir vu un certain nombre de fois dans cette saison. Dans quelques cas même, les fièvres d'automne se sont montrées épidémiquement sous ce type.

Le type quotidien affecte sur-tout les enfants et les personnes faibles. Les accès ont ordinairement lieu le matin, avant midi, au moins pendant une partie du cours de la maladie. Ceux qui commencent le soir sont le plus souvent symptomatiques. Quelques auteurs ont prétendu que les fièvres quotidiennes étaient excessivement rares, et que, dans la plupart des cas, on considérait comme quotidiennes les fièvres double-tierce ou triple-quarte; mais ils nous paraissent avoir attaché trop d'importance à des différences légères entre les accès. (Ch.)

QUOTIDIENNE-DOUBLE (Fièvre), *febris quotidiana duplicata;* fièvre intermittente dont les accès se reproduisent deux fois chaque jour. Elle est le plus souvent symptomatique. (Ch.)

R.

R. (*Art de formuler*). Cette lettre est une abréviation de *recipe* lorsqu'elle est placée en tète d'une formule. (H. C.)

RABDOIDE (*Anat.*), adj., *rhabdoïdes*, dérivé de ῥάβδος, verge, et de εἶδος, semblable. Les anciens anatomistes avaient donné fort improprement ce nom à la suture sagittale qu'ils avaient comparée à une verge. *V.* Sagittale. (J. C.)

RABIÉIQUE (*Path.*), adj., *rabicus;* c'est le même que rabique. *V.* ce mot.

RABIES (*Path.*), nom latin de la rage. *V.* ce mot. (Ch.)

RABIQUE (*Path.*), adj., *rabicus*, de *rabies;* qui tient à la rage, qui en est l'effet ou la cause. Ce mot se joint presque toujours au mot virus, *virus rabique*, ou virus de la rage. (Ch.)

RABIRA: étain, suivant Ruland. Inusité.

RABOTEUX, EUSE (*Bot.*), adj., *scaber;* dont la surface est hérissée de petites éminences visibles à l'œil et sensibles au toucher. (H. C.)

RACHE. *V.* Teigne. (H. C.)

RACHI: nom donné par Ruland au mercure. Inusité.

RACHIALGIE (*Path.*), s. f., *rachialgia*, de ῥάχις, l'épine du dos, et de ἄλγος, douleur; nom donné particulièrement à la colique saturnine, à raison de la douleur du rachis, qui en est un des symptômes ordinaires. (Ch.)

RACHIDIEN, ENNE (*Anat.*), adj., *rachidieus*; qui a rapport ou appartient au rachis. On a donné ce nom à diverses parties.

1° *Canal rachidien. V.* Vertébral (Canal.)

2° *Prolongement rachidien de l'encéphale.* M. le professeur Chaussier appelle ainsi la moelle vertébrale. *Voy.* Moelle.

3° *Nerfs rachidiens.* Ce sont ceux qui naissent de la moelle vertébrale. *Voy.* Nerfs.

4° *Trous rachidiens.* On nomme ainsi les trous de conjugaison de la colonne vertébrale, par lesquels sortent les nerfs de la moelle épinière.

5° *Prolongement rachidien de la meninge.* Partie de la dure mère qui accompagne la moelle épinière dans le canal vertébral.

6° *Artères rachidiennes.* Ce sont les artères de la moelle épinière et du canal vertébral.

7° *Veines rachidiennes.* Elles sont fort nombreuses. On peut les distinguer en celles qui se distribuent à la gaîne fibreuse de la moelle épinière, et en celles qui se portent directement à ce dernier organe. (J. C.)

RACHIS (*Anat.*), s. m., ῥάχις des Grecs, *spina dorsi* des Latins. M. le professeur Chaussier a donné ce nom à la colonne vertébrale. *Voyez* Vertébrale (Colonne). (J. C.)

RACHISAGRE (*Path.*), s. f., *rachisagra*, de ῥάχις l'épine, et de ἄγρα proie; affection goutteuse ou rhumatismale de l'épine. Ce mot est peu employé. (Ch.)

RACHITIQUE (*Path.*), adj., *rachiticus;* qui est atteint du rachitis, ou qui tient du rachitis. On dit dans ce dernier sens, *affection rachitique.* (Ch.)

RACHITIS (*Path.*), s. m., *rachitis*, ῥαχῖτις, de ῥάχις, épine. La courbure de l'é-

pine est un des symptômes les plus remarquables de cette affection, qui consiste en une altération générale ou partielle dans la direction, la longueur, ou le volume des os, jointe ordinairement à l'affaiblissement de la contractilité musculaire, à l'augmentation de volume de la tête et du ventre, et à l'émaciation des autres parties. Quelques auteurs l'ont confondu avec l'ostéomalaxie dont il est essentiellement différente.

Le rachitis se montre particulièrement dans les lieux froids, humides, marécageux, exposés à des brouillards fréquents. Les enfants nés de parents rachitiques, scrophuleux, scorbutiques, ou mal constitués, y sont plus exposés. C'est depuis le commencement de la seconde année, jusqu'à la fin de la troisième, qu'il commence le plus souvent à se montrer. La faiblesse de l'enfant, le défaut de propreté, des vêtements trop étroits, une nourriture malsaine, un lait de mauvaise qualité, le défaut de mouvement, sont les causes les plus ordinaires du rachitis.

Les symptômes de cette affection varient selon le degré auquel elle est portée. Dans le principe, le volume considérable de la tête, la saillie du coronal, la maigreur des membres, la faiblesse des mouvements, le développement précoce de l'intelligence, sont les principaux phénomènes qui appellent l'attention du médecin. Plus tard on voit survenir dans la disposition des os des changements remarquables aux membres; les articulations deviennent volumineuses, pendant que leurs intervalles offrent de jour en jour une maigreur plus sensible. En même temps ils présentent des courbures vicieuses, qui souvent sont en sens opposé dans les os qui se correspondent; quelquefois leur longueur est inégale, ou disproportionnée à celle du tronc ou des autres membres; quelquefois il y a suspension dans l'accroissement, et ces malades conservent toute leur vie la taille qu'ils avaient dans leur enfance. Les changements qu'offrent les os de la poitrine et sur-tout ceux du rachis sont plus communs et plus remarquables encore. La colonne vertébrale se contourne soit latéralement, soit en avant ou en arrière; les côtes se fléchissent dans des sens divers, et les parois du thorax dont la capacité devient toujours moindre, présentent des saillies ou des enfoncements irréguliers, à droite et à gauche; le sternum est poussé en avant par sa partie inférieure, ce qui donne à la poitrine une forme de carène. Le bassin est presque toujours altéré dans sa configuration et dans sa direction; ses détroits ordinairement rétrécis, sont quelquefois agrandis. Divers phénomènes généraux accompagnent les altérations des os qui viennent d'être exposées; la physionomie est plus réfléchie, plus expressive que ne le comporte l'âge du malade; les fonctions intellectuelles sont plus développées; la peau est molle et douce; la respiration et la circulation sont souvent gênées mécaniquement, mais elles ne le sont pas autant que pourrait le faire croire la disposition vicieuse du thorax. Les organes génitaux sont quelquefois le siége d'une excitation précoce.

La marche du rachitis n'a rien de fixe; elle est tantôt rapide, tantôt lente; et chez le même individu, ses progrès peuvent être quelquefois suspendus. Sa terminaison est variable. Chez quelques individus les os reprennent leur conformation naturelle; chez d'autres ils conservent leur disposition vicieuse, mais la constitution se fortifie, et l'individu, bien que difforme, se porte bien. Ailleurs la mort, précédée d'un dépérissement progressif, avec ou sans carie des os, est la suite du rachitis. Quelques rachitiques succombent aussi avec des tubercules dans le poumon, ou un épanchement de sérosité dans le cerveau.

Les maladies aiguës ou chroniques qui surviennent chez les individus dont le squelette est déformé par le rachitis, offrent en général des phénomènes singuliers, qui en rendent quelquefois le diagnostic obscur.

L'ouverture des corps n'a point appris que les os des rachitiques fussent ramollis comme l'ont supposé quelques médecins.

Le traitement de cette maladie est loin d'être toujours suivi de succès: on ne possède point de moyen direct contre elle.

On conseille de placer les rachitiques dans un air chaud et sec, de les couvrir de laine, appliquée immédiatement sur la peau, de les faire coucher sur des herbes aromatiques, de leur faire des frictions fréquentes avec la laine imprégnée de vapeurs balsamiques, ou avec une brosse douce; on leur prescrit l'usage des bains aromatiques ou sulfureux, des bains de mer naturels ou artificiels; un régime animal varié suivant l'âge, le lait d'une nourrice robuste dans les premiers mois; le bouillon, les préparations d'osmazome, les chairs rôties d'animaux adultes, à un âge plus avancé, et une dose déterminée d'un vin généreux. On recommande

de l'exercice actif et passif, dirigé méthodiquement de manière à provoquer la contraction des muscles propres à redresser les courbures des os.

On joint à ces moyens hygiéniques qui tiennent la première place, l'usage des médicaments amers et aromatiques, tels que la patience, la fumeterre, la bardane, le houblon, la sauge, la menthe, etc.; du quinquina en tisane et en extrait, des antiscorbutiques, des préparations martiales, qui concourent avec le régime à fortifier la constitution. (CH.)

RACHOSIS (*Path.*), s. m., du grec ῥαχίω, je fends; relâchement de la peau du scrotum ou des bourses, suivant Nysten.

RACINE (*Bot.*), s. f., *radix;* partie la plus inférieure d'un végétal, plongée dans un corps d'où elle tire sa nourriture, et croissant constamment et irrésistiblement en sens contraire de la tige. Plusieurs végétaux, les truffes, les bissus, les conferves, paraissent privés de cet organe. (H. C.)

RACINE (*Anat.*), s. f., *radix;* partie de la dent qui est renfermée dans l'alvéole; portion de l'ongle qui est cachée sous la peau. (J. C.)

RACINE (*Path.*), s. f., *radix.* Les chirurgiens donnent le nom de *racines d'un squirrhe* ou *d'un cancer* aux prolongements que ces tumeurs morbides envoient dans les parties voisines. (H. C.)

RACINE DU BRÉSIL. *V.* IPÉCACUANHA.

RACINE DE CHARCIS (*Mat. méd.*). C'est la racine de contrayerva. *V.* ce mot. (H. C.)

RACINE DE CHINE. *V.* SQUINE.

RACINE DE COLOMBO. *Voy.* COLOMBO. (H. C.)

RACINE DE DRACKE. *V.* CONTRAYERVA. (H. C.)

RACINE DE FLORENCE. (*Mat. méd.*); c'est celle de l'*iris florentina.* *V.* IRIS. (H. C.)

RACINE DE MÉCHOACAN. *Voy.* MÉCHOACAN.

RACINE DES PHILIPPINES. *Voy.* CONTRAYERVA.

RACINE DE RHODES. *Voy.* RHODIOLE.

RACINE DE SAFRAN. *Voy.* CURCUMA.

RACINE DE SAINT-ESPRIT (*Mat. méd.*); c'est celle de l'angélique officinale. *V.* ANGÉLIQUE. (H. C.)

RACINE DE SAINTE-HÉLÈNE. *V.* CALAMUS AROMATICUS.

RACINE SALIVAIRE. *Voy.* PYRÈTHRE.

RACINE DE SANAGROEL (*Mat. méd.*). Il paraît que la racine désignée par ce nom est celle de l'*aristolochia serpentaria.* *V.* ARISTOLOCHE. (H. C.)

RACINE DES SERPENS (*Bot.*); nom vulgaire de l'*ophiorhiza mungos*, ou de l'*ophiorhize mitréolée.* *V.* OPHIORHIZE. (H. C.)

RACINE DE SERPENT A SONNETTES (*Bot.*); nom vulgaire du polygala de Virginie. (H. C.)

RACINE VIERGE. *V.* BRYONE.

RACRI, RAAN ou RANAC : sel ammoniac, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

RADIAIRE (*Bot.*). *V.* ASTRANCE. (H. C.)

RADIAIRES (*Zool.*), s. m. pl., *animalia radiata.* Les zoologistes les plus modernes appellent ainsi une des quatre grandes divisions du règne animal. Dans les animaux qui la composent, les organes du mouvement et des sens, au lieu d'être disposés symétriquement aux deux côtés d'un axe, le sont circulairement autour d'un centre, encore ne leur voit-on pas des organes des sens bien distincts. Tous les zoophytes sont des radiaires. (H. C.)

RADIAL, ALE (*Anat.*), adj. et s. m., *radialis*, ou *radieus;* qui a rapport au radius. On a donné ce nom à diverses parties, comme :

1° L'*artère radiale* (arteria externa cubiti de Cowper). Elle naît de la brachiale, à la partie supérieure et antérieure de l'avant-bras; elle descend en dehors jusqu'à la partie inférieure du radius, se porte en bas et en arrière, vers l'extrémité supérieure de l'espace qui sépare les deux premiers os métacarpiens; enfin elle s'enfonce dans la paume de la main, où elle forme l'*arcade* ou la *crosse palmaire profonde* ou *radiale*, qui se termine en s'anastomosant avec l'arcade palmaire cubitale. L'artère radiale fournit les branches suivantes : 1° la *récurrente radiale* (récurrente de l'épicondyle de M. Chaussier). Elle naît de la partie supérieure de la radiale, et remonte vers le bras entre le long supinateur, le court supinateur, et le brachial antérieur. 2° Plusieurs rameaux *radio-musculaires.* 3° L'*artère radio-carpienne transversale palmaire* du professeur Marjolin. *Voy.* RADIO-CARPIENNE TRANSVERSALE PALMAIRE. 4° L'*artère superficielle externe de la paume de la main* (art. radio-palmaire de M. Chaussier). Elle passe au-devant du ligament annulaire antérieur du carpe, pour gagner la partie supérieure externe de la paume de la main. 5° La *dorsale*

externe du pouce (artère sus-métacarpienne du pouce de M. Chaussier). 6° La *dorsale externe du pouce*. 7° La *dorsale du carpe* (artère sus-carpienne de M. Chaussier). 8° L'*artère interosseuse dorsale de l'indicatieur* (l'une des digitales de l'index de M. Chaussier). Quant aux branches fournies par la terminaison de l'artère radiale, *V.* PALMAIRE (Arcade).

2° *Veines radiales profondes.* Il y en a deux : elles présentent absolument la même disposition que l'artère précédente, qu'elles accompagnent.

3° *Veine radiale cutanée.* M. Chaussier nomme ainsi la veine céphalique. *Voy.* CÉPHALIQUE.

4° *Nerf radial* (nerf radio-digital de M. Chaussier). Ce nerf naît des quatre branches inférieures du plexus brachial. Il est d'abord situé derrière les autres nerfs du plexus ; il s'engage entre les trois portions du muscle triceps brachial, passe derrière l'humérus, puis descend entre le long supinateur et le brachial antérieur, jusqu'au niveau de l'extrémité supérieure du radius. Dans ce trajet, il donne de nombreux filets aux muscles triceps brachial, long supinateur, premier radial externe et aux téguments ; au niveau de l'extrémité supérieure du radius, il se divise en deux branches : 1° l'une, *postérieure*, se contourne d'avant en arrière dans l'épaisseur du court supinateur, et parvenue entre les deux couches des muscles qui occupent la face postérieure de l'avant-bras, elle se divise en un grand nombre de filets qui se distribuent à ces muscles, et aux téguments de la main. 2° L'autre branche est *antérieure* : elle descend au-devant du court supinateur et du radius, jusque vers le tiers inférieur de cet os, s'engage entre les tendons du long supinateur et du premier radial externe, et devenant ensuite sous-cutanée, se divise en deux rameaux dont les filets se distribuent aux téguments du pouce, de l'index, du médius, du côté externe du doigt annulaire, et aux premiers muscles interosseux dorsaux.

5° *Muscles radiaux.* On a donné ce nom à trois des muscles de l'avant-bras ; savoir : 1° le *muscle radial antérieur*. *V.* PALMAIRE (Muscle grand). 2° Le *muscle premier radial externe*, ou *grand radial* (muscle huméro-sus-métacarpien de M. Chaussier). Il est placé à la partie externe de l'avant-bras ; il est alongé, aplati, plus épais en dehors qu'en dedans. Il se fixe en haut à la partie inférieure du bord externe et à la tubérosité correspondante de l'humérus ; en bas il se termine par un long tendon, lequel s'attache à l'extrémité supérieure du second os du métacarpe. Ce muscle étend la main sur l'avant-bras, et celui-ci sur la main. 3° *Muscle second radial externe*, ou *petit radial* (muscle épicondylo-sus-métacarpien de M. Chaussier). Il est situé au-dessous du précédent, dont il a la forme ; il se fixe en haut à la tubérosité externe de l'humérus, et se termine en bas par un long tendon inséré à la partie postérieure de l'extrémité supérieure du troisième os du métacarpe. Il a les mêmes usages que le muscle précédent.

6° *Bord radial* de l'avant-bras. On nomme ainsi le bord externe de cette région.

7° *Région radiale.* Partie de l'avant-bras qui répond aux muscles radiaux et au radius.

RADIALIS EXTERNUS BREVIS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins ; muscle second radial externe. Soëmmering. (J. C.)

RADIALIS EXTERNUS LONGUS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins ; muscle premier radial externe. Soëmmering. (J. C.)

RADIANT, NTE (*Physiq.*), adj., dérivé de *radio*, je rayonne ; qui envoie des rayons de lumière. (M. O.)

RADIATION, s. f., dérivé de *radius*, rayon : émission de rayons : on l'emploie particulièrement lorsqu'il est question de la lumière. (M. O.)

RADICAL (*Chimie*) : nom donné par plusieurs chimistes aux substances simples métalliques, ou non métalliques, qui forment des acides en se combinant avec l'oxygène. Le phosphore, le soufre, l'arsenic et le chrome, sont les *radicaux* des acides phosphorique, sulfurique, arsénique et chromique. Ce mot devrait être banni du langage chimique : on l'avait introduit à l'époque où l'on croyait, à tort, que tous les acides étaient formés d'oxygène et d'un ou de plusieurs corps simples. (M. O.)

RADICAL, ALE (*Bot.*), adj., *radicalis ;* épithète des feuilles ou des pédoncules qui naissent de la racine d'une plante. (H. C.)

RADICALE (Cure) (*Thérapeut.*). On appelle *cure radicale* celle qui guérit la maladie en détruisant sa cause. La cure radicale est l'opposé de la *cure palliative*.

RADICANT, NTE (*Bot.*), adj., *radicans ;* qui jette des racines distinctes de la racine principale.

RADICATION (*Bot.*), s. f., *radicatio ;* action de pousser des racines.

RADICAUX (Jours) (*Path.*) ; terme

employé par quelques auteurs comme synonyme de jours critiques. (Ch.)

RADICISECA : anciennement on désignait ainsi les individus qui étaient occupés à ramasser, à ratisser, et à nettoyer les plantes. Inusité. (M. O.)

RADICULE (*Bot.*), s. f., *radicula*; racine naissante ou très-petite : racine encore renfermée dans la graine, et opposée à la plantule. (H. C.)

RADIÉES (*Bot.*), s. f. pl. *V.* CORYMBIFÈRES.

RADIO-CARPIEN (*Anat.*), adj., *radio-carpianus*; qui a rapport au radius et au carpe. On a donné ce nom à l'articulation des os du carpe avec ceux de l'avant-bras, parce que le radius y concourt bien plus que le cubitus. Cette articulation résulte de la jonction des os scaphoïde, semi-lunaire et pyramidal avec la face inférieure du radius, et la face correspondante du fibro-cartilage interarticulaire qui se trouve au-dessous du cubitus. Elle est maintenue par des ligaments distingués en latéraux, antérieur et postérieur. (J. C.)

RADIO-CARPIENNE-TRANSVERSALE-PALMAIRE (*Anat.*), adj. M. le professeur Marjolin désigne par ce nom, une branche transversale que l'artère radiale fournit au niveau du bord inférieur du muscle carré pronateur, et qui envoie plusieurs rameaux à la face antérieure ou palmaire du carpe. (J. C.)

RADIO-CUBITALE (*Anat.*), adj., *radio-cubitalis*; qui a rapport au radius et au cubitus. On a donné ce nom aux articulations des deux os de l'avant-bras entre eux. *V.* aussi CUBITO-RADIALE. (J. C.)

RADIO-MUSCULAIRE (*Anat.*), adj., *radio-muscularis*. On a donné ce nom aux rameaux que fournit l'artère radiale aux muscles de l'avant-bras, dans la première partie de son trajet, ainsi qu'aux filets nerveux que le nerf radial envoie à ces mêmes muscles. (J. C.)

RADIO-PALMAIRE (*Anat.*), adj., *radio-palmaris*. M. le professeur Chaussier donne ce nom à l'artère superficielle externe de la paume de la main. Elle est fournie par la radiale, descend obliquement au-devant du ligament annulaire antérieur du carpe, et gagne la paume de la main après avoir traversé l'extrémité supérieure du muscle court abducteur du pouce. Elle s'anastomose avec l'extrémité de l'arcade palmaire superficielle fournie par la cubitale. (J. C.)

RADIO-PHALANGETTIEN DU POUCE (*Anat.*), adj., *radio-phalangettianus pollicis*. M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle long fléchisseur du pouce, parce qu'il s'étend depuis les deux tiers inférieurs de l'os radius, jusqu'à la troisième phalange ou phalangette du pouce. *Voyez* FLÉCHISSEUR. (J. C.)

RADIO-SUS-PALMAIRE (*Anat.*), adj. et s. m., *radio-suprà-palmaris* M. le professeur Chaussier a donné ce nom à la portion de l'artère radiale qui, de la partie inférieure du radius, se contourne obliquement en arrière, en dehors, et se porte vers l'intervalle qui sépare les deux premiers os du métacarpe. (J. C.)

RADIS (*Hyg.*), s. m. On donne ce nom aux racines de trois variétés du raifort cultivé, *raphanus sativus*. Ces racines, plus ou moins âcres, sont employées comme aliments. Leur couleur varie à l'extérieur; les unes sont noires, les autres rouges ou violettes, et d'autres encore blanches. Les noires sont les plus volumineuses. (H. C.)

RADIUS (*Anat.*), s. m.; mot latin conservé dans la langue française pour désigner un des os de l'avant-bras. Cet os, appelé par quelques anatomistes *os du rayon*, a été ainsi nommé parce qu'il tourne sur le cubitus comme le rayon d'une roue. Il est placé à la partie externe de l'avant-bras, parallèlement au cubitus, dont il se trouve séparé par un *espace* dit *interosseux*. Son extrémité supérieure, plus petite que l'inférieure, porte une éminence arrondie, déprimée supérieurement, qu'on appelle la tête du radius, et qui est soutenue par une partie plus rétrécie ou col. A l'endroit où le col et le corps de l'os se réunissent, existe une apophyse assez volumineuse appelée l'*éminence bicipitale*, parce qu'elle donne attache au tendon du muscle biceps brachial. L'extrémité inférieure de l'os, fort volumineuse, aplatie d'avant en arrière, irrégulièrement quadrilatère, porte en bas une double facette pour s'articuler avec les deux premiers os du carpe; en dehors, une apophyse pyramidale nommée styloïde; en dedans, une facette concave qui se joint au cubitus; en arrière, des gouttières dans lesquelles glissent des tendons. Le corps du radius est prismatique et triangulaire, légèrement déjeté en dehors. Cet os s'articule en haut avec la petite tête de l'humérus, et avec la petite cavité sigmoïde du cubitus; en bas, avec le scaphoïde, le semi-lunaire, et la tête du cubitus. Il se développe par trois points d'ossification, un pour le corps, un second pour l'extrémité supérieure, et le troisième pour l'inférieure.

RADULA (*Inst. chir.*), mot latin; instrument propre à ruginer les os. *Voy.*

Rugine. Ce mot, selon James, signifie un rasoir. (J. C.)

RADZYGE, ou RADZYGIN : nom donné en Norwége à une variété de la syphilis, qui paraît avoir beaucoup d'analogie avec l'yaws. (Ch.)

RAFFINAGE (*Chimie*), s. m., *purificatio ;* opération par laquelle on sépare d'un corps les substances qui en altèrent la pureté : on dit raffinage du sucre, du nitre, etc. (M. O.)

RAFLE (*Bot.*), s. f., *axis;* assemblage ramifié des pédoncules d'une grappe de raisin, de groseille, etc. — Support long et grêle, le long duquel sont attachées les fleurs d'un épi. (H. C.)

RAFRAICHISSANT, ANTE (*Thér.*), adj. : épithète des médicaments qui calment la soif et tendent à faire baisser la température du corps. Telles sont les boissons acidules froides. (H. C.)

RAGE (*Path.*), s. f., *rabies ;* maladie produite ordinairement par la morsure ou par la bave d'un animal enragé, développée quelquefois spontanément chez l'homme, et caractérisée, dans les deux cas, par l'impossibilité d'avaler sur-tout les liquides, par les frémissements convulsifs, et les convulsions qui reviennent sous forme d'attaques. On en distingue deux espèces, la rage communiquée et la rage spontanée. On a aussi admis une rage symptomatique.

Rage communiquée. Elle est produite par la morsure ou la bave d'un animal enragé, d'un chien, d'un loup, d'un chat, rarement d'un animal herbivore. On pense qu'un virus particulier auquel on donne le nom de rabique, est l'agent qui la transmet. Il se passe communément de 15 à 40 jours entre la morsure et le développement des premiers accidents ; c'est la période d'incubation.

Les premiers phénomènes sont l'inquiétude morale et physique, l'insomnie, les rêves sinistres, la pusillanimité, des frémissements, des soupirs. En même temps la cicatrice qui s'est faite promptement, devient douloureuse, quelquefois même elle se boursoufle et s'ulcère ; dans quelques cas, une constriction douloureuse aux tempes, précède immédiatement l'apparition des phénomènes caractéristiques.

Ceux-ci consistent dans un sentiment d'ardeur et de constriction, de gêne indéfinissable à la gorge, et dans la difficulté d'avaler, sur-tout les liquides, qui inspirent une sorte d'horreur, et dont le seul aspect provoque des tremblements convulsifs. Par intervalles il survient des exacerbations dans lesquelles l'agitation est tellement violente qu'il est nécessaire d'attacher le malade : son visage est animé, son regard furieux, ses gestes menaçants : le délire, les visions fantastiques, une impulsion irrésistible à des actes de fureur, la raucité de la voix, l'augmentation de la sécrétion salivaire, les hurlements, la dyspnée, la suffocation, les syncopes, le priapisme, ont aussi quelquefois lieu dans les exacerbations, qui tantôt surviennent sans cause connue, et tantôt sont provoquées par les efforts pour avaler, par la vue des corps polis, l'impression de la lumière, du bruit, ou de l'air en mouvement. A la suite de ces paroxysmes, il reste une fatigue extrême, des douleurs vives ; le délire cesse et le malade s'excuse de ses emportements : sa physionomie a quelque chose alors de craintif et de farouche, sa face est pâle et ses traits rétractés ; quelquefois la déglutition se rétablit.

Ces paroxysmes sont d'abord courts et éloignés ; ils deviennent peu-à-peu plus violents et plus rapprochés.

La durée totale de la maladie depuis l'instant où le malade éprouve l'horreur de l'eau, jusqu'à la mort qui en est le terme inévitable, est de trente heures au moins, et de trois à sept jours au plus.

La terminaison est toujours fâcheuse ; la pâleur et le refroidissement des parties extérieures, l'affaiblissement graduel, le vomissement de matières brunes, le hoquet, l'aphonie, la précèdent et l'annoncent.

L'ouverture des cadavres n'a montré aucune lésion constante : plusieurs fois on a trouvé le pharynx, l'œsophage, le larynx et la membrane des bronches rouges ; on a observé des changements de couleur dans l'estomac et les intestins ; mais aucune de ces altérations n'existe dans tous les cadavres.

Le traitement de la rage est distingué en curatif et en préservatif.

Le traitement curatif n'offre rien de satisfaisant. Beaucoup de moyens ont été essayés et préconisés contre la rage déclarée ; aucun n'a eu de véritables succès. Les principaux sont le mercure en frictions, et à l'intérieur les sudorifiques, l'ammoniaque, le vinaigre, l'arséniate de potasse, les racines de rosier sauvage, et les galles qui se forment sur cet arbrisseau ; l'opium seul ou uni au carbonate de potasse, l'hellébore, la belladone, la valériane, l'alisma plantago, le chlore, diverses parties des animaux morts de la rage, les saignées répétées, l'inspiration de vapeurs acétiques, ammoniacales, muriatiques ; l'application de sinapismes, de

vésicatoires, de glace sur la tête, l'immersion dans l'eau froide. L'insuffisance de tous ces moyens n'est que trop prouvée.

Il en est tout autrement des moyens préservatifs. La destruction de la partie qui a reçu le virus prévient constamment le développement de la rage. On a proposé dans le même but les simples ablutions avec l'eau pure, les succions, les ventouses; mais il n'est pas permis ici au médecin d'employer un moyen incertain lorsqu'il en possède dont l'action est bien démontrée. La destruction de la partie mordue a lieu avec les caustiques liquides ou solides, avec le cautère actuel, et dans quelques cas par l'ablation même de cette partie. Les caustiques liquides sont les plus usités; ceux qu'on emploie communément sont le beurre d'antimoine, les acides et les alcalis concentrés. La cautérisation doit être faite promptement et profondément, à moins qu'il n'y ait beaucoup de blessures, ou qu'elles n'avoisinent des parties dont la lésion serait dangereuse, de grosses artères par exemple. On y joint les bains domestiques, la dissipation, et tous les moyens propres à éloigner les craintes qui seules pourraient donner lieu à la rage spontanée.

RAGE SPONTANÉE. Une maladie à-peu-près semblable dans ses phénomènes à celle qui vient d'être décrite, se développe quelquefois chez des individus qui n'ont pas été exposés à la cause qui produit la rage communiquée. Cette affection, à laquelle on donne le nom de rage ou d'hydrophobie spontanée, attaque particulièrement les personnes nerveuses, et survient le plus souvent à la suite d'une émotion violente, telle que la frayeur, la colère, la crainte imaginaire d'avoir été mordu par un animal enragé.

Les premiers symptômes se montrent peu de temps après que la cause a agi, quelques jours ou quelques heures, par exemple. Ils sont à-peu-près les mêmes que dans la rage communiquée, mais leur marche n'est pas la même; quelquefois ils ont entraîné la mort dès le premier jour, le plus souvent après quelques semaines seulement; les exacerbations qui sont un des signes constants de la rage communiquée, manquent souvent ici, et la terminaison n'est pas toujours mortelle. Il est vraisemblable que tous les cas de guérison de la rage appartiennent à la rage spontanée.

Les principaux remèdes à employer sont les bains, les antispasmodiques appropriés à la constitution, les moyens moraux, les amulettes même. Un fait porterait à croire que la rage développée spontanément chez l'homme peut être transmise comme celle qui s'est développée chez le chien.

RAGE SYMPTOMATIQUE. Les symptômes de la rage peuvent survenir dans diverses maladies, et principalement dans l'esquinancie, la gastrite, l'arachnite, l'hypochondrie, l'hystérie, la manie, dans les fièvres nerveuses, et à la suite des blessures graves. (CH.)

RAIE (*Ichthyol.*), s. f., *raja*; genre de poissons chondroptérygiens, de la famille des plagiostomes. Il renferme un grand nombre d'espèces, dont on mange la chair pour la plupart. (H. C.)

RAIFORT (*Bot.*), s. m., *raphanus*; genre de la tétradynamie siliqueuse, et de la famille des crucifères. On mange, sous les noms de *radis* et de *raves*, les racines du raifort cultivé, *raphanus sativus*, plante très-commune dans nos jardins potagers. (H. C.)

RAIFORT SAUVAGE (*Bot.*), *cochlearia armoracia*. *V.* CRANSON. (H. C.)

RAINURE (*Anat.*), s. f.: on nomme ainsi des cavités alongées, en forme de fentes, plus ou moins profondes, qui se remarquent à la surface des os, et donnent passage ou insertion à différentes parties. Telle est la rainure mastoïdienne ou digastrique du temporal. (J. C.)

RAIPONCE (*Bot.*), s. f., *campanula rapunculus*. *V.* CAMPANULE. (H. C.)

RAISIN (*Bot.*), s. m., *uva*; fruit de la vigne. *V.* VIGNE. (H. C.)

RAISIN D'AMÉRIQUE (*Bot.*), *phytolacca decandra*. *Voy.* PHYTOLACCA. (H. C.)

RAISIN DES BOIS (*Bot.*), *vaccinium myrtillus*. *V.* AIRELLE. (H. C.)

RAISIN D'OURS. *V.* ARBOUSIER et BUSSEROLE.

RAISIN DE RENARD. *Voy.* PARISETTE. (H. C.)

RAISINIER (*Bot.*), s. m., *coccoloba*; genre de la famille des polygonées et de l'octandrie trigynie. Il renferme des plantes propres aux parties les plus chaudes de l'Amérique. A Saint-Domingue on fait une consommation considérable des fruits du *coccoloba uvifera*, qui sont rouges et très-agréables à manger. (H. C.)

RAISON (*Physiol.*), s. f., *ratio*; faculté de l'âme, par laquelle l'homme établit la différence du bien et du mal dans tout état de choses. (H. C.)

RALANTE (Respiration) (*Path.*). *V.* RALE. (CH.)

RALE (*Ornithol.*), s. f, *rallus*; genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers. (H. C.)

RALE (*Path.*), s. m., murmure bruyant que l'air fait entendre chez les mourants, en traversant les crachats que les poumons ne peuvent plus rejeter. Hippocrate l'avait comparé au bruit de l'eau bouillante.—M. Lænnec donne au mot *râle* une acception plus étendue; il désigne sous ce nom tous les bruits produits par le passage de l'air pendant l'acte respiratoire, à travers les liquides quelconques qui se trouvent dans les voies aériennes : il en admet quatre espèces principales qu'il distingue par les noms de *râle humide* ou *crépitation*, *râle muqueux* ou *gargouillement*, *râle sec sonore* ou *ronflement*, *râle sibilant sec* ou *sifflement*. (CH.)

RALER (*Path.*), v. n., avoir le râle. *V.* ce mot. (CH.)

RAMAG : cendres, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

RAMAIRE (*Bot.*), adj., *rameus;* qui est attaché ou qui appartient aux rameaux. (H. C.)

RAMALIS VENA (*Anat.*), mots latins; la *veine porte*. *V.* PORTE (Veine). James. (J. C.)

RAMEAU (*Bot.*), s. m., *ramus;* division des branches. — Les anatomistes ont appliqué ce nom aux divisions des nerfs et des vaisseaux. (H. C.)

RAMEUX, EUSE (*Bot.*), adj., *ramosus;* qui a un grand nombre de branches ou de rameaux. (H. C.)

RAMEX (*Pathol. chir.*), mot latin; une *hernie*. *Voy.* ce mot. Castelli, James. (J. C.)

RAMIFICATION (*Anat.*), s. f., *ramificatio*. On donne ce nom, en anatomie, aux divisions des rameaux des artères, des veines ou des nerfs.—*Ramifications vasculaires*, *nerveuses*. (J. C.)

RAMIGRI : colophane, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

RAMILLE (*Bot.*), s. f., *ramunculus*, *ramulus;* division d'un rameau. (H. C.)

RAMPANT, ANTE (*Band.* et *App.*), adj., *repens*, *reptans*; qui rampe ou se traîne sur la terre. *Bandage rampant*. On nomme ainsi un bandage simplement contentif, fait avec une bande dont les circonvolutions entourent une partie en forme de spirales, et laissent entre elles des intervalles à découvert. Ce bandage est peu employé en chirurgie, parce qu'il n'offre pas assez de solidité, et se dérange très-facilement. (J. C.)

RAMPANT, ANTE (*Bot.*), adj., *repens;* qui se traîne sur la terre en y prenant racine. Il y a des *tiges rampantes*, des *plantes rampantes*. (H. C.)

RAMPE (*Anat.*), s. f., *scala*. On a donné ce nom à deux cavités qui appartiennent au limaçon de l'oreille. *V.* LIMAÇON. (J. C.)

RANCE, adj., *rancidus :* épithète donnée aux corps gras qui deviennent âcres en vieillissant, ou par le contact de l'air.

RANCIDITÉ, s. f., *rancíditas :* qualité de ce qui est rance; en rancissant les corps gras se décomposent, et il se forme des produits âcres qui n'existaient pas auparavant. (M. O.)

RANCULA (*Pathol. chir.*). Ce mot a été employé, selon Castelli et James, pour désigner une douleur errante dans une plaie, accompagnée de tuméfaction et de pulsation. (J. C.)

RANINE (*Anat.*), adj. pris substantivement; *ranina*, de rana, grenouille. On appelle ainsi la terminaison de l'artère linguale, c'est-à-dire la portion de cette artère qui s'avance horizontalement entre les muscles genio-glosse et lingual, jusqu'à la pointe de la langue. La veine *ranine* présente la même disposition que l'artère précédente, et s'ouvre dans la veine jugulaire interne, ou dans la thyroïdienne supérieure. *V.* LINGUAL. (J. C.)

RANULE (*Pathol. chir.*), s. f., *ranula* des Latins, βάτραχος des Grecs. *Voy.* GRENOUILLETTE. (J. C.)

RANUNCULOIDES. *V.* RENONCULACÉES.

RAPACÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *rapaceus;* qui a la forme et la nature de la rave, ou à-peu-près. Certaines racines sont *rapacées*. (H. C.)

RAPACES (*Ornithol.*), s. m. pl., *accipitres;* ordre des oiseaux de proie : il renferme les aigles, les faucons, les vautours, les chouettes, les éperviers, etc., et se divise en trois familles qui sont celles des *plumicolles*, des *nudicolles* et des *nyctériens*. (H. C.)

RAPHANÉDON (*Path. chir.*), s. m., ῥαφανηδὸν. Les médecins grecs donnaient ce nom à la fracture transversale des os longs, qu'on a également appelée en français *fracture en rave*. *V.* le mot FRACTURE. (J. C.)

RAPHANELÆON : huile de graine de rave. (M. O.)

RAPHANIA (*Path.*), s. m., *convulsio raphania*. Linnæus a donné ce nom à une maladie convulsive, assez fréquente en Allemagne et en Suède, où on l'attribue aux semences de raphanus raphanistrum, qui sont mêlées aux blés. Les convulsions occupent les membres et sont accompagnées de douleurs vives. (CH.)

RAPHANUS, mot latin. *Voy.* RAIFORT.

RAPHÉ (*Opérat. chir.*), mot grec, ῥαφὴ, suture. *V.* ce mot. (J. C.)

RAPHÉ (*Anat.*), s. m., du grec ῥαφὴ, dérivé du verbe ῥάπτω, je couds. On a donné ce nom à des lignes saillantes qui ressemblent à une couture ; tel est le raphé qui divise le scrotum en deux parties, et qui s'étend depuis la partie antérieure de l'anus jusqu'à l'extrémité de la verge. — On a également donné le nom de *raphé* à deux lignes saillantes, longitudinales, parallèles, qui se voient à la face supérieure du corps calleux, et s'étendent de l'extrémité antérieure à l'extrémité postérieure de cette commissure du cerveau. (J. C.)

RAPONTIQUE. *V.* RHAPONTIC.

RAPPORT (*Méd. légale*), *relatio*, *renunciatio*. On désigne ainsi l'acte authentique fait en justice par des médecins requis par une autorité compétente, pour constater l'état d'un individu vivant ou mort ; le rapport a pour objet d'éclairer les divers ordres de magistrats, sur des questions dont la solution repose principalement sur les connaissances médicales. Il doit être composé de trois parties, le *protocole*, la *description fidèle de l'état du sujet*, et le *résultat de la visite*, c'est-à-dire les conclusions. (M. O.)

RAPPORT (*Bot.*, *Chim.*), s. m.; les botanistes et les chimistes font de ce mot un synonyme d'affinité.

RAPTUS-HÆMORRHAGICUS (*Path.*), terme latin; effort hémorrhagique. *V.* HÉMORRHAGIE.

RAPUNCULUS, mot latin. *V.* RAIPONCE.

RAQUETTE (*Bot.*), s. f., *cactus opuntia*. *V.* CACTIER. (H. C.)

RARE (Pouls) (*Path.*), *pulsus rarus;* pouls qui bat moins de fois qu'à l'ordinaire, dans un temps donné. *V.* POULS. (CH.)

RARÉFACTION, s. f., *rarefactio*, dérivé de *rarefacere*, étendre, dilater : état d'un corps qui occupe un plus grand espace que celui qu'il occupait auparavant. On emploie aussi ce mot pour désigner l'action par laquelle on parvient à ce résultat. On détermine la raréfaction d'un grand nombre de corps au moyen du calorique ; le volume des gaz est augmenté en diminuant la pression à laquelle ils sont soumis, etc. (M. O.)

RARÉFIANT, ANTE (*Thérap.*), adj., *rarefaciens*. On appelait autrefois ainsi, d'après une fausse théorie, les médicaments que l'on croyait propres à donner plus de volume ou d'extension au sang et aux autres humeurs. (H. C.)

RARESCIBILITÉ, s. f., propriété en vertu de laquelle les corps sont susceptibles d'occuper un plus grand espace. (M. O.)

RARIFEUILLÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *rarifoliatus;* qui a peu de feuilles.

RARIFLORE (*Bot.*), adj., *rariflorus*. *Voy.* PAUCIFLORE.

RASA : synonyme de résine et d'étain. Inusité.

RASAKETI, RUSATAGI ou RUSANGI : oxyde de cuivre, suivant Ruland. Inusité.

RASCATIO (*Path.*), mot latin; il a le même sens que *exscreatio*, crachement ou expuition. (CH.)

RASCETA ou RASTETA (*Anat.*), mot arabe employé, selon Castelli et James, pour désigner le carpe et les malléoles. *V.* ces deux mots. (J. C.)

RASOIR (*Inst. chir.*), s. m.; instrument avec lequel on coupe la barbe et les autres poils qui poussent à la surface du corps. On l'emploie souvent en chirurgie, pour raser certaines régions sur lesquelles existent des plaies, des tumeurs, ou qui doivent être le siége de quelque opération, comme la tête, le périné, le pénil, le scrotum, etc. (J. C.)

RASORIUM (*Inst. chir.*), mot latin, une rugine, un rasoir. *V.* ces mots. (J. C.)

RASTETA. *V.* RASCETA. (J. C.)

RASTOL ou RASOES; cuivre, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

RASTUL; nom donné par les alchimistes au *sel*. Inusité. (M. O.)

RAT (*Zool.*), s. m., *mus;* genre d'animaux mammifères de la famille des rongeurs.

RATAFIA (*Pharm.*), s. m., liqueur alcoolique sucrée, aromatisée; ce mot dérive suivant quelques-uns de *rhum*, *tafia;* liqueurs avec lesquelles on préparait d'abord les ratafias. On les obtient, soit en faisant macérer ou infuser des substances odorantes dans l'alcool, soit en distillant l'esprit-de-vin sur ces mêmes substances avec ou sans macération préliminaire, soit enfin en mêlant avec l'alcool les sucs de certains fruits. On distingue les ratafias d'*angélique*, d'*anis*, de *café*, de *cassis*, de *cerises*, de *Grenoble*, de *cacao*, des *six graines* ou le *rossolis*, de *coing*, de *framboises*, de *genièvre*, de *brou de noix*, de *noyaux*, d'*œillets*, d'*écorces d'oranges*, l'*escubac*, le *vespetro*, etc. (M. O.)

RATANHIA (*Mat. méd.*, *Bot.*), s. f., *krameria ratanhia;* sous-arbrisseau de la tétrandrie monogynie et de la famille des polygalées. Il croît dans la province de Huanuco au Pérou. Sa racine, éminemment astringente, est employée avec un avantage des plus marqués dans les hé-

morrhagies passives, quoiqu'elle ne soit connue en Europe que depuis un petit nombre d'années. On en prépare un extrait très-efficace. (H. C.)

RATE (*Anat.*), s. f., *lien* des Latins, σπλὴν des Grecs. La rate est un viscère parenchymateux, vasculaire, d'un tissu mou et spongieux, d'une couleur rouge violacée, plus ou moins foncée, qui occupe profondément l'hypochondre gauche, et se trouve placé au-dessous du diaphragme, au-dessus du colon descendant, entre la grosse tubérosité de l'estomac et les cartilages des fausses côtes; elle est fixée aux organes environnants, d'une manière plus ou moins lâche, par des replis du péritoine et par un grand nombre de vaisseaux. Sa forme est celle d'un segment d'ellipsoïde dont le grand diamètre serait vertical. Son volume présente les variétés les plus nombreuses, et ne peut être assigné d'une manière exacte non plus que son poids. Sa face interne présente une fente à laquelle on a donné le nom de scissure de la rate, et qui est remplie par des vaisseaux. La rate est enveloppée par une membrane séreuse que lui fournit le péritoine, et par une membrane fibreuse qui lui est propre. Ses vaisseaux sanguins sont fort volumineux et portent le nom d'artère et de veine *spléniques*. *Voy.* SPLÉNIQUE. Ses vaisseaux lymphatiques, très-nombreux, sont les uns superficiels, et les autres profonds. Les nerfs de la rate se séparent du plexus solaire sous les noms de *plexus splénique*, et sont fournis par les ganglions solaires et par le nerf pneumo-gastrique gauche. Son parenchyme propre est mollasse, spongieux, abreuvé d'une grande quantité de sang; il contient beaucoup de granulations grisâtres, molles, demi-transparentes, comme gélatineuses. Les usages de la rate sont entièrement inconnus; ils paraissent cependant, suivant beaucoup de physiologistes, avoir quelque rapport avec la sécrétion de la bile. (J. C.)

RATIONIS OS (*Anat.*), mots latins; l'os frontal. *V.* CORONAL. James. (J. C.)

RATIONNEL, adj., *rationalis*; qui est conforme au raisonnement. Il est souvent opposé au mot empirique. *Traitement rationnel*. On dit aussi *signes rationnels*, en opposition à *signes sensibles*. (CH.)

RAUCEDO (*Path.*), mot latin, *raucité*. *V.* ce mot.

RAUCITÉ (*Path.*), s. f., *raucitas*; altération de la voix dont le timbre perd sa netteté et devient obscur et bas; ce phénomène a souvent lieu dans les maladies du larynx et de la trachée. (CH.)

RAUQUE (*Path.*), adj., *raucus*; qui offre de la raucité. (CH.)

RAVE (*Bot.*), s. f., *brassica rapa*, Linn.; variété d'une espèce de chou appelée par Lamarck *brassica asperifolia*. Cette plante a une racine charnue, volumineuse, qui pèse quelquefois jusqu'à quarante livres, et qui a une consistance ferme et une saveur plus ou moins piquante. On mange abondamment de ces racines dans plusieurs de nos départements. On en prépare un sirop assez usité dans les affections catarrhales. Il ne faut point confondre la rave avec les *radis* ou avec le *navet*. *V.* ces mots. (H. C.)

RAVENALA (*Bot.*), s. f., *urania*; genre de la famille des bananiers et de l'hexandrie monogynie. Il renferme un arbre qui croît dans les marais à Madagascar, où ses feuilles servent à couvrir les maisons, les pellicules de ses semences à faire de l'huile, et ses semences elles-mêmes à fournir une farine avec laquelle on fait de la bouillie. (H. C.)

RAVENSARA (*Bot.*), s. m., *agathophyllum*; genre de la diœcie dodécandrie. Il renferme un arbre de Madagascar dont toutes les parties, excepté le bois, sont aromatiques. Les Madécasses font un grand usage de ses fruits et de ses feuilles comme épiceries, à cause de leur odeur fine et de leur saveur piquante et amère. (H. C.)

RAW (Apophyse de) (*Anat.*). *V.* MARTEAU. (J. C.)

RAYON (*Anat.*). *V.* RADIUS. (J. C.)

RAYON (*Bot.*), s. m. On donne le nom de *rayons* aux portions marginales ou aux fleurons de la circonférence des fleurs corymbifères, et aux pédicules d'une ombelle. On appelle aussi *rayons médullaires* des lames verticales, de la nature de la moelle, de la circonférence de laquelle elles partent en tous sens dans les troncs des plantes dicotylédones. (H. C.)

RAYON CALORIFIQUE OBSCUR: nom donné aux rayons qui font partie de la lumière, et qui sont susceptibles de dilater et d'échauffer les corps; ils se trouvent au-delà de la portion rouge du spectre solaire produit par la décomposition d'un rayon lumineux à travers un prisme.

RAYON CHIMIQUE: nom donné aux rayons qui font partie d'un rayon lumineux et qui sont capables de produire des effets chimiques, tels que la coloration en violet du chlorure d'argent (muriate): ces rayons sont réfractés par le prisme; ils sont obscurs, ne produisent point de chaleur, et se trouvent au-delà de la portion violette du spectre solaire. (M. O.)

RAYON LUMINEUX (*Phys.*). Un rayon lumineux solaire est formé 1° de sept rayons lumineux, le rouge, l'orangé, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo et le violet; 2° de rayons calorifiques obscurs; 3° de rayons chimiques. On peut s'en assurer en faisant tomber ce rayon sur l'angle réfringent d'un prisme.

RAYONNANT, adj.; épithète donnée à tout ce qui envoie des rayons, et aux corps qui se meuvent sous forme de rayons; on dit le *calorique rayonnant*. (M. O.)

RAYONNÉ (*Anat.*), adj., *radiatus;* disposé en rayons, en lignes qui partent d'un centre commun et vont en divergeant. On a donné ce nom à plusieurs ligaments, comme à ceux qui unissent les côtes avec le sternum, à ceux qui unissent le tibia et le péroné à leur extrémité inférieure, etc. (J. C.)

RÉACTIFS (*Chim.*), s. m. pl., *reagentia;* nom donné aux substances employées par les chimistes dans le dessein de connaître la nature des corps, de déterminer leur composition, et de séparer les éléments qui les composent. Les réactifs les plus employés sont, les teintures bleues végétales, le papier de curcuma, le sirop de violettes; les acides sulfurique, hydrochlorique, oxalique et hydrosulfurique; la potasse, l'ammoniaque, l'eau de chaux, le nitrate d'argent, l'hydrochlorate de baryte, l'oxalate d'ammoniaque, l'acétate et le sous-acétate de plomb, le sous-carbonate de potasse et d'ammoniaque, les hydrosulfates purs et sulfurés, l'hydrochlorate de platine, le chromate de potasse, le prussiate de potasse et de fer, le chlore, la teinture d'iode, l'infusion alcoolique de noix de galle, l'alcool, l'éther, etc. (M. O.)

RÉACTION (*Méd.*), s. f., *reactio;* excitation secondaire qui survient dans tous les organes ou dans quelques-uns, lorsqu'une partie du corps est irritée.

REALGAR ou RÉALGAL, s. m.; sulfure rouge d'arsenic. *V.* SULFURE.

REALGAR TERRÆ; arsenic des alchimistes. Inusité.

REBIS; mot employé par Paracelse pour désigner les excréments. Inusité. (M. O.)

REBISOLA; ancien nom donné à des médicaments que l'on préparait avec l'urine et que l'on administrait dans la jaunisse. Inusité. (M. O.)

REBOLŒA; momie, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

REBONDISSANT (Pouls) (*Path.*); c'est le pouls *dicrote*. *V.* ce mot.

REBOUTEUR. *V.* RENOUEUR.

RÉCEPTACLE (*Bot.*), s. m., *receptaculum*. Les botanistes ont donné ce nom à différents organes des végétaux: 1° au fond du calice sur lequel reposent immédiatement les organes de la fructification; 2° à la partie interne du péricarpe, sur laquelle sont attachées les graines; 3° à la région d'une fleur composée qui supporte les fleurons et les demi-fleurons. (H. C.)

RÉCEPTIVITÉ (*Path.*), s. f.; mot employé par Tissot pour désigner la susceptibilité de certains organes à *recevoir* les agents morbifiques. (CH.)

RECESSUS (*Path. chir.*), mot latin; on a employé ce mot comme synonyme d'abcès, d'aposthème. *Voy.* ABCÈS, Castelli, James. (J. C.)

RECETTE, s. f. *V.* FORMULE.

RECHA; marbre, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

RECHUTE (*Path.*), s. f. On nomme ainsi la réapparition d'une maladie qui vient de se terminer, et dont la convalescence n'est pas encore achevée; on doit entendre par récidive, le retour d'une maladie après l'entier rétablissement du malade.

Les rechutes sont communément provoquées par quelqu'une des causes occasionelles des maladies; l'exposition au froid, une erreur de régime, un excès dans l'exercice, une méditation prolongée, une émotion vive, un médicament intempestif, sont de toutes les causes celles qui provoquent le plus fréquemment la réapparition de la maladie.

Les rechutes ne sont pas également fréquentes dans toutes les affections: il en est quelques-unes dans lesquelles elles n'ont jamais lieu: telles sont les fièvres éruptives contagieuses; il en est d'autres où elles sont rares, comme la péripneumonie et la pleurésie; il en est d'autres enfin où elles sont très-communes, comme les fièvres intermittentes.

Les symptômes qui accompagnent les rechutes sont à-peu-près les mêmes que ceux de l'affection première; mais il s'y joint une faiblesse plus considérable qui ajoute beaucoup au danger. Leur durée est ordinairement plus longue, et lorsqu'elles épargnent la vie du malade, elles le laissent dans un état de débilité qui ne cesse qu'avec une extrême lenteur, et qui quelquefois ne se dissipe jamais complétement.

On ne doit pas confondre avec les rechutes, les accidents qui surviennent pendant la convalescence, comme les indigestions, la diarrhée, etc., ou les mala-

dies nouvelles qui attaquent les convalescents ; on ne doit pas non plus confondre les rechutes avec les récidives. (Ch.)

RÉCIDIVE (*Path.*), s. f., *morbus recidivus*. Elle consiste dans la réapparition d'une maladie après l'entier rétablissement du malade. Les récidives reconnaissent pour cause, tantôt une prédisposition particulière, et tantôt l'exposition répétée aux causes occasionelles ou spécifiques de la maladie. Leurs symptômes n'offrent rien de particulier ; ils ne sont constamment ni plus intenses ni plus légers que ceux de la première affection. La durée, comme nous l'avons vu précédemment, est communément plus longue, mais le danger n'est pas plus grand. (Ch.)

RECIPE, mot latin qui signifie *prenez*, et par lequel on commence les formules médicales. Souvent ce mot est abrégé et représenté par R ou par ℞. (H. C.)

RÉCIPIENT (*Chim.*), s. m., *excipulum*, *vas exceptorium* ; vase de forme ordinairement ronde, presque toujours en verre, à une ou à deux tubulures, destiné à recevoir les produits d'une distillation ou de toute autre opération chimique. On a désigné sous le nom de *récipient florentin* celui que l'on emploie pour obtenir les huiles essentielles. Les physiciens donnent le nom de *récipient* de la *machine pneumatique* au vaisseau en forme de cloche que l'on place sur le plateau de la machine de même nom.

RÉCLINÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *reclinatus*, dont le sommet est inférieur à la base : épithète de certaines feuilles. (H. C.)

RECOLATIO : filtration réitérée. (M. O.)

RECORPORATIF (*Thérap.*). Ce mot a le même sens que *métaphéritique*. *V.* ce mot.

RÉCRÉMENT (*Physiol.*), s. m., *recrementum* ; humeur qui, après avoir été séparée du sang, y est reportée pour divers usages. Tels sont la salive et le suc pancréatique. (H. C.)

RÉCRÉMENTEUX, EUSE, ou RÉCRÉMENTITIEL, ELLE (*Physiol.*), adj., *recrementitius* ; qui appartient au récrément. On dit des *humeurs récrémentitielles*. (H. C.)

RÉCRUDESCENCE (*Path.*), s. f., *recrudescentia* ; augmentation dans l'intensité d'une maladie après une amélioration plus ou moins marquée. (Ch.)

RECTIFICATION (*Chim.*), s. f., *rectificatio* ; opération par laquelle on purifie certains liquides en les distillant seuls ou après les avoir mêlés avec d'autres corps. Ainsi on procède à la rectification de l'acide nitrique jaune obtenu d'abord, en le chauffant doucement pour en dégager le gaz acide nitreux qui est très-volatil ; l'acide restant dans la cornue est ensuite distillé sur du nitrate d'argent, pour le débarrasser de l'acide hydrochlorique qu'il renferme. On rectifie l'alcool contenant beaucoup d'eau en le soumettant à l'action d'une douce chaleur pour volatiliser la plus grande partie de l'alcool ; puis on distille celui-ci sur du chlorure de calcium qui s'empare d'une certaine quantité d'eau et rend le liquide plus spiritueux. (M. O.)

RECTIUSCULE (*Bot.*), adj., *rectiusculus* ; qui est presque droit.

RECTO-VAGINAL (*Anat.*), adj., *recto-vaginalis* ; qui a rapport ou appartient au rectum et au vagin. — *Cloison recto-vaginale* ; elle est formée par l'adossement du rectum et du vagin, et sépare ces deux conduits l'un de l'autre. (J. C.)

RECTUM (*Anat.*), s. m. ; mot latin qui signifie droit, et qu'on a introduit dans la langue française pour désigner la troisième et dernière portion du gros intestin. Le rectum occupe la partie postérieure du bassin, et termine les voies digestives ; il succède à l's iliaque du colon, et s'étend depuis le côté gauche de l'articulation sacro-vertébrale, jusqu'au sommet du coccyx, où il s'ouvre à l'extérieur par un orifice appelé l'*anus*. *V.* ce mot. Cet intestin est cylindrique dans la plus grande partie de son étendue, et sensiblement renflé à son extrémité inférieure. En arrière, il est fixé au sacrum par un repli du péritoine qui est triangulaire et qu'on nomme le mésorectum. La surface extérieure du rectum est lisse, polie, séreuse ; sa surface intérieure offre, vers sa partie inférieure, une certaine quantité de rides longitudinales, parallèles, qu'on appelle les *colonnes du rectum*, et qui sont formées par la membrane muqueuse et par la couche de tissu cellulaire sous-jacente. Le rectum est formé 1° par une membrane séreuse qui est extérieure et dépend du péritoine ; 2° par une tunique charnue fort épaisse, dont les fibres sont les unes superficielles et longitudinales, les autres profondes et circulaires ; 3° par une membrane muqueuse remarquable par le grand nombre de lacunes qu'elle offre. Les artères du rectum sont nombreuses ; elles viennent de la mésentérique inférieure, de l'hypogastrique, de la honteuse interne, et ont reçu le nom d'*artères* hémorrhoïdales. *V.* HÉMORRHOÏDALE. Ses veines se rendent en partie dans la veine hypogastrique, et en partie

dans la mésaraïque inférieure. Ses nerfs proviennent des plexus sciatique et hypogastrique. Le rectum reçoit les matières fécales qui s'y accumulent, comme dans une sorte de réservoir, avant d'en être chassées par l'acte de la défécation. *V.* ce mot. (J. C.)

RÉCURRENT, ENTE, (*Anat.*), adj. pris quelquefois subst., *recurrens*, du verbe *recurrere*, retourner, revenir sur ses pas On a donné ce nom à plusieurs branches artérielles et nerveuses qui semblent remonter vers l'origine du tronc qui leur a donné naissance. — *Artères récurrentes.* On donne ce nom à plusieurs artères de l'avant-bras et à une artère de la jambe. A l'avant-bras, il y a 1° l'*artère récurrente radiale* (artère récurrente de l'épicondyle, Chaussier), qui naît de la partie supérieure de la radiale, et remonte entre les muscles long et court supinateurs et le brachial antérieur. 2° L'*artère récurrente cubitale antérieure* (artère récurrente de l'épitrochlée, Chaussier); elle naît de la partie supérieure interne de la cubitale, et remonte entre le rond pronateur et le brachial antérieur. 3° L'*artère récurrente cubitale postérieure;* elle naît de l'artère précédente ou de l'artère cubitale elle-même, et remonte entre l'olécrane et la tubérosité interne de l'humérus. 4° L'*artère récurrente radiale postérieure* (artère récurrente olécranienne, Chaussier); elle naît de l'interosseuse postérieure, et remonte entre les muscles cubital postérieur et anconé.

A la jambe, l'*artère récurrente tibiale* (artère récurrente du genou, Chaussier) est fournie par l'artère tibiale antérieure, et remonte dans le muscle jambier antérieur.

Nerfs récurrents. On a donné ce nom aux nerfs laryngés inférieurs. *Voy.* LARYNGÉ. (J. C.)

RECURSIO (*Path.*), terme latin, employé spécialement pour désigner le *retour* des paroxysmes ou des accès. (CH.)

REDONDANCE (*Path.*), s. f., *redundantia;* plénitude, pléthore. *V.* ces mots. (CH.)

REDOUBLEMENT (*Path.*), s. m., *exacerbatio;* augmentation dans l'intensité des symptômes d'une maladie. *V.* EXACERBATION, PAROXYSME. (CH.)

REDOUL (*Bot.*), s. m., *coriaria;* genre de la diœcie pentagynie et d'une famille indéterminée. On trouve abondamment, dans l'Europe méridionale, le *coriaria myrtifolia*, dont les feuilles, réduites en poudre, sont très-employées dans la teinture des étoffes et le tannage des cuirs. Les fruits de cet arbuste ont un aspect agréable et une saveur douce, mais ils sont vénéneux. (H. C.)

REDRESSÉ, EE (*Bot.*), adj.; qui se relève après avoir été courbé à son origine.

REDUC ou REDUX (*Chim.*): ancien nom d'un flux ou d'une poudre dont on se servait pour ramener à l'état de *régule* certains métaux combinés avec d'autres corps. Inusité. (M. O.)

RÉDUCTION (*Chim.*); opération par laquelle on enlève l'oxygène aux oxydes métalliques. Il est des oxydes qui se réduisent par la chaleur seule; il en est d'autres pour lesquels il faut, outre la chaleur, un corps avide d'oxygène, comme le charbon; enfin il en est qui ne peuvent être réduits par aucun de ces moyens, et que la pile électrique seule peut désoxyder. (M. O.)

REDUCTION (*Opérat. chir.*), s. f., *reductio*, *repositio*, *restitutio.* On a donné ce nom à l'opération chirurgicale qui a pour but de remettre à leur place les parties déplacées; ainsi on fait la réduction d'une luxation, d'une fracture, lorsqu'on rétablit les rapports articulaires des os luxés ou qu'on affronte des fragments d'un os fracturé. On opère la réduction d'une hernie, lorsqu'on replace dans une cavité splanchnique les viscères déplacés. Cette dernière espèce de réduction a reçu le nom particulier de taxis. *V.* ce mot. (J. C.)

REDUPLICATIO (*Path.*), mot latin; réduplication. Ce mot a la même acception que le mot grec ἀναδίπλωσις. *Voy.* ANADIPLOSIS. (CH.)

REDUVIA (*Path.*), mot latin; panaris. *V.* ce mot.

RÉFLÉCHI, IE (*Bot.*), adj., *reflexus;* qui se rabat en dehors par une courbure subite et en faisant angle avec le support. (H. C.)

REFLEXIBILITÉ (*Phys.*), s. f., de *retro*, en arrière, de *flectere*, plier, et d'*habilitas*, capacité; propriété des corps qui jouissent de la *réflexion.* On dit réflexibilité des rayons *sonores*, *lumineux*, *calorifiques*, etc.

RÉFLEXIBLE adj., *reflecti potens;* qui jouit de la réflexibilité.

RÉFLEXION, s. f., *reflectio*, rejaillissement, réverbération. La lumière qui tombe obliquement sur les corps susceptibles de la réfléchir, forme en rejaillissant un angle égal à celui d'incidence. (M. O.)

RÉFRACTAIRE, adj., du latin *refragor*, je résiste; épithète donnée aux substances difficiles à fondre: on dit *mine*, *creuset réfractaire.* (M. O.)

RÉFRACTION (*Phys.*), s. f., de *retro*, en arrière, et de *frango*, je romps; changement de direction qu'éprouvent les rayons lumineux en tombant obliquement d'un milieu dans un autre de densité différente. Si la lumière passe d'un milieu rare dans un milieu plus dense, elle se rapproche de la perpendiculaire élevée au point d'immersion; le contraire a lieu lorsque d'un milieu dense, la lumière passe dans un milieu rare. Le rayon dévié porte le nom de rayon *brisé*, *rompu* ou *réfracté*. La théorie des lentilles, des miroirs ardents, des télescopes, etc., repose entièrement sur la propriété de la lumière dont nous parlons. La réfraction peut être *simple* ou *double*; dans ce dernier cas, le rayon dévié se bifurque. (M. O.)

RÉFRANGIBILITÉ (*Phys.*), s. f., du verbe *refringere*; propriété en vertu de laquelle les rayons lumineux sont susceptibles de réfraction.

RÉFRANGIBLE, adj., *refringipotens*; qui est susceptible de réfraction. (M. O.)

RÉFRIGÉRANT, ANTE, s. et adj., dérivé de *refrigero*, je rafraîchis; qui a la propriété de rafraîchir : épithète donnée à des mélanges de neige, de glace pilée, et d'acide nitrique ou de certains sels qui déterminent un refroidissement considérable. On désigne aussi sous le nom de *réfrigérant* le vaisseau qui entoure le chapiteau d'un alambic et que l'on remplit d'eau froide afin de favoriser la condensation des vapeurs aqueuses, huileuses, etc., qui s'élèvent des matières soumises à l'action du feu. (M. O.)

RÉFRIGÉRATIF, IVE, adj., *refrigerans*. *V.* RAFRAICHISSANT.

RÉFRIGÉRATION, s. f., *refrigeratio*, refroidissement.

RÉFRINGENT, ENTE, adj., *refringens*; épithète donnée aux milieux qui déterminent la réfraction de la lumière.

RÉGALE (Eau). *V.* EAU RÉGALE.

RÉGALTES, s. m. pl. : ancien nom des sels composés d'une base et d'eau régale. Inusité. (M. O.)

RÉGÉNÉRATION (*Path.*), s. f., *regeneratio*; reproduction d'une partie du corps qui a été détruite. La régénération des chairs a long-temps été un objet de discussion parmi les chirurgiens; elle est communément rejetée aujourd'hui. (CH.)

RÉGIME (*Bot.*), s. m.; en Afrique et dans les deux Indes, on donne ce nom au spadix des dattiers et des bananiers, ou à l'assemblage de leurs fruits. (H. C.)

RÉGIME (*Hyg.*), s. m., *regimen*, de *regere*, gouverner; usage raisonné des aliments et de toutes les choses essentielles à la vie, tant dans l'état de santé que pendant la maladie. *V.* DIÈTE et DIÉTÉTIQUE. (H. C.)

RÉGION (*Anat.*), s. f., *regio*. Les anatomistes ont appelé régions, des espaces déterminés de la surface des corps ou des différents organes, relativement aux parties voisines; ainsi on a divisé par exemple l'abdomen en plusieurs régions, auxquelles on a donné des noms différents. *V.* ABDOMEN, EPIGASTRE, HYPOGASTRE, OMBILIC, HYPOCHONDRE, FLANC, etc.

REGIONALIS-MORBUS (*Path.*), terme latin; maladie propre à une région : ce mot est à-peu-près synonyme d'*endémique*. Toutefois une maladie endémique peut être bornée à un lieu peu considérable; la maladie de région s'étend nécessairement sur tout un état, ou du moins sur une province. (CH.)

REGISTRES (*Chim.*), s. m. pl., *registeres*; nom donné aux ouvertures des fourneaux que l'on débouche à volonté pour diminuer l'action du feu. (M. O.)

REGIUS MORBUS (*Path.*), terme latin; ictère. On a donné ce nom à l'ictère, à raison de la couleur jaune de la peau. Le *jaune* est la couleur de l'or, et l'or est le roi des métaux. (CH.)

RÈGLES, s. f. pl. *V.* MENSTRUES.

RÈGLES IMMODÉRÉES (*Path.*); c'est la métrorrhagie. *V.* ce mot.

RÉGLISSE (*Bot.*), s. f., *glycyrrhiza*; genre de plantes de la diadelphie décandrie et de la famille des légumineuses. La racine de la réglisse officinale, *glycyrrhiza glabra*, qui croît naturellement en Italie et dans le Languedoc, est sucrée, gommeuse et très-employée comme adoucissante. On la fait entrer dans la plupart des tisanes pectorales et antiphlogistiques. On en prépare un extrait fort usité et qui vient principalement d'Espagne.

RÉGLISSE SAUVAGE. *V.* ASTRAGALE. (H. C.)

RÈGNE (*Hist. nat.*), s. m., *regnum*; nom des grandes classes dans lesquelles on range d'une manière très-générale tous les corps de la nature. C'est ainsi qu'on dit le *règne minéral* ou le *règne inorganique*, le *règne animal*, le *règne végétal*, le *règne organique*.

RÉGULATEUR (*Phys.*), s. m., de *regula*, règle; qui modère ou conduit. Nom donné par les mécaniciens à une pièce destinée à modérer le mouvement d'une machine; le balancier est regardé comme un régulateur en horlogerie. Les chimistes désignent sous le nom de *régulateur du feu* un instrument à l'aide duquel on peut communiquer aux corps un degré de chaleur déterminé. (M. O.)

RÉGULE, s. m., *regulus*, petit roi, dérivé de *rex*, *regis*, roi. Les anciens chimistes désignaient ainsi les métaux purs, qu'ils regardaient comme s'étant rapprochés de l'*or* (le roi des métaux) : cette dénomination n'est tombée en désuétude que depuis quelques années. (M. O.)

RÉGULE D'ANTIMOINE. *Voyez* ANTIMOINE.

RÉGULE D'ARSENIC. *Voy.* ARSENIC.

RÉGULE JOVIAL : alliage d'antimoine et d'étain employé dans la préparation de l'*antihectique* de *Poterius*.

RÉGULE DE VÉNUS : alliage d'antimoine et de cuivre servant aux mêmes usages que le précédent. (M. O.)

RÉGULIER (Pouls), *pulsus regularis;* pouls dont les battements sont séparés par des intervalles semblables; il diffère du pouls égal. *V.* POULS. (CH.)

RÉGULINE, adj., *regulina*, suppl. *pars :* ancien nom donné à la partie métallique d'un composé. Inusité. (M. O.)

RÉGURGITATION (*Path.*), s. f., *regurgitatio;* acte par lequel certaines substances gazeuses ou liquides remontent par gorgées de l'estomac ou de l'œsophage dans la bouche, sans être accompagnées des efforts propres au vomissement. On donne le nom de renvois aux matières que la régurgitation ramène ainsi dans la bouche. (CH.)

REIN (*Anat.*), s. m., *ren*, *renis* des Latins, νεφρος des Grecs. Les reins, organes sécréteurs de l'urine, sont deux glandes situées profondément dans la région lombaire, sur les côtés de la colonne vertébrale, derrière le péritoine, l'une à droite et l'autre à gauche. La couleur des reins est d'un rouge obscur tirant sur le brun; leur forme est celle d'un ovoïde comprimé sur deux faces et échancré sur son bord interne. Cette échancrure est plus ou moins profonde; elle reçoit les vaisseaux rénaux et porte le nom de *scissure du rein*. Chaque rein reçoit de l'aorte une artère considérable, *V.* RÉNAL, et envoie à la veine cave inférieure des veines correspondantes. *V.* ÉMULGENT, RÉNAL. Les vaisseaux lymphatiques du rein sont nombreux, et vont se rendre dans des ganglions placés autour des vaisseaux émulgents. Les nerfs du rein sont fournis par le plexus rénal. *V.* ce mot. Le parenchyme de cet organe est plus consistant que celui des autres glandes. Il est composé de deux substances distinctes, l'une *extérieure*, appelée *corticale*, l'autre *intérieure*, nommée *tubuleuse* ou *mamelonnée*. La première de ces substances forme une couche extérieure, d'une ou deux lignes d'épaisseur, d'une couleur fauve obscure ou rougeâtre. En dedans, elle fournit plusieurs prolongements en forme de cloisons, entre lesquels se trouvent placés les faisceaux de la substance tubuleuse. La *substance tubuleuse* ou intérieure représente plusieurs faisceaux conoïdes, tronqués, enveloppés de tous côtés, si ce n'est vers leur sommet, par la substance corticale. La base de tous ces cônes est arrondie et tournée vers la périphérie du rein; leur sommet est tourné vers la cavité du bassinet. *V.* ce mot. La substance tubuleuse est d'un rouge pâle; son tissu est dense, ferme, et paraît formé d'un grand nombre de canaux déliés, réunis en faisceaux tirant leur origine de la substance corticale. Les cônes se terminent par des mamelons qui s'ouvrent dans les calices ou appendice du bassinet. Les reins sont entourés par une membrane fibreuse qui leur est propre. L'urine sécrétée dans la substance corticale passe par les conduits de la substance tubuleuse, et parvient ainsi successivement dans les calices, le bassinet, l'uretère, etc. *V.* ces mots. (J. C.)

REINAIRE (*Bot.*), adj., *renarius ;* épithète des parties planes des végétaux dont la circonscription ressemble à celle d'un rein. Telles sont certaines feuilles. (H. C.)

REINE DES PRÉS. *V.* SPIRÉE et ULMAIRE. (H. C.)

REINS ENTR'OUVERTS (*A. vét.*); ce mot a la même acception qu'*effort*. (CH.)

RÉJECTIO (*Path.*), terme latin qui désigne toute excrétion par la bouche; l'expuition, l'expectoration, la régurgitation, le vomissement. (CH.)

REJETON, s. m. *Voy.* DRAGEONS. (H. C.)

REL ou REBUS : lait aigre, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

RELACHANT, ANTE (*Thérap.*), adj., *laxans;* qui diminue la tension ou l'éréthisme des organes. Les mucilagineux, les corps gras sont des *médicaments relâchants*. (H. C.)

RELACHEMENT (*Phys.* et *Path.*), s. m. En physiologie, le relâchement est l'état opposé à la contraction. En pathologie, le mot *relâchement* exprime l'abaissement ou la laxité excessive de quelques parties. (CH.)

RELAXATION (*Path.*), s. f., *relaxatio ;* relâchement. *V.* ce mot.

RELEVEUR (*Anat.*), s. m., *elevator*. On a donné ce nom à certains muscles qui ont pour action de relever les parties auxquelles ils sont attachés; comme :

1° Le *muscle releveur de l'aile du nez*

(elevator alæ nasi). Cowper appelle ainsi les muscles pyramidal et transversal du nez. *V.* ces deux mots.

2° Le *muscle releveur commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure.* *V.* Élévateur.

3° Le *muscle releveur commun des lèvres*, ou *releveur de l'angle des lèvres.* *Voy.* Canin.

4° Le *muscle releveur de la lèvre inférieure.* Cowper, Douglas, Santorini, ont ainsi nommé la houppe du menton. *V.* Houppe.

5° Le *muscle releveur du menton.* Soëmmering, Albinus, ont donné ce nom à la houppe du menton. *V.* Houppe.

6° Le *muscle releveur de la luette.* Bichat a donné ce nom au muscle palato-staphylin. *V.* ce dernier mot.

7° Le *muscle releveur de l'omoplate.* On a donné ce nom au muscle angulaire de l'omoplate. *V.* Angulaire.

8° Les *muscles releveurs des côtes.* Morgagni, Sténon, Douglas, Albinus et Soëmmering ont donné ce nom aux muscles sur-costaux. *V.* Sur-costaux.

9° Le *muscle releveur de l'anus* (musculus elevator ani, muscle sous-pubio-coccygien de M. Chaussier). Ce muscle est placé à la partie inférieure du bassin. Il est large, aplati, quadrilatère, plus large en haut qu'en bas; il représente une sorte de cloison musculaire qui bouche le détroit inférieur du bassin, et dont la concavité supérieure est opposée à celle du diaphragme. Il se fixe en haut à la face postérieure du corps du pubis, à la partie supérieure du trou sous-pubien, et à l'épine de l'ischion; en bas il se termine au coccyx, à une ligne aponévrotique qui lui est commune avec son semblable, et sur les parties latérales du rectum. Ce muscle soutient le rectum, le relève, le porte en haut pendant la défécation; il peut aussi comprimer la vessie et les vésicules séminales, et favoriser ainsi l'expulsion des urines et du sperme. Riolan appelait ce muscle le *grand releveur de l'anus*, et donnait le nom de *petit releveur de l'anus* au muscle transverse du périnée. *V.* Transverse.

10° Le *muscle releveur de l'urèthre.* Santorini a décrit sous ce nom une portion du muscle transverse du périnée.

11° Le *muscle releveur de la prostate.* Santorini a décrit sous ce nom les fibres antérieures du muscle releveur de l'anus, qui embrassent la prostate.

12° Le *muscle releveur du coccyx.* *Voy.* Ischio-coccygien. (J. C.)

RELIQUAT (*Path.*), s. m., terme populaire sous lequel on désigne les phénomènes consécutifs ou les *restes* d'une maladie. (Ch.)

REMÈDE (*Thérap.*), s. m., *remedium;* tout ce qui opère un changement salutaire dans l'état de maladie. *V.* Médicament. (H. C.)

REMISSION (*Path.*), s. f., *remissio;* ce mot a deux acceptions : dans son sens le plus précis il désigne l'espace qui sépare les accès d'une fièvre remittente; dans un sens plus étendu, il exprime la diminution des symptômes d'une maladie dont la marche est exacerbante. (Ch.)

REMITTENTE (Fièvre) (*Path.*), *febris remittens.* Les anciens auteurs désignaient sous ce nom toutes les fièvres dont les symptômes offraient des exacerbations très-marquées, que ces exacerbations fussent annoncées par un frisson, ou qu'elles eussent seulement lieu en chaud. M. Pinel a restreint ce nom à celles dont les redoublements commencent par le froid. — Ces fièvres, qui sont moins communes que les continues et que les intermittentes, peuvent être, comme ces dernières, simples, inflammatoires, bilieuses, muqueuses, nerveuses, adynamiques, pernicieuses. *V.* Fièvres et Intermittentes. (Ch.)

REMORA (*Inst. chir.*), s. m. : on a donné ce nom à des instruments de chirurgie qui servent à arrêter et à retenir assujetties les parties. Il y a deux espèces de remora; l'un que l'on employait pour retenir les intestins et les empêcher de sortir par l'anneau inguinal après l'opération de la castration; l'autre nommé *remora ou arrêt d'Hildanus*, du nom de son inventeur, qui l'employait pour maintenir réduites les fractures et les luxations des membres. Ces instruments ne sont plus usités. (J. C.)

REMORA (*Ichthyol.*), s. m. *V.* Échénéide. (H. C.)

REMORDS. *V.* Mors du diable.

RENAL, ALE (*Anat.*), adj., *renalis*, de *ren*, le rein; qui a rapport au rein. On a donné ce nom à plusieurs parties :

1° *Artères rénales* ou *émulgentes.* Très-volumineuses et très-courtes, ordinairement au nombre de deux, elles naissent des parties latérales de l'aorte abdominale, en formant avec elle un angle droit. La gauche est ordinairement un peu plus antérieure et plus élevée que la droite. Elles arrivent après un court trajet à la scissure du rein, où elles se divisent avant de le pénétrer, en trois ou quatre branches fort considérables.

2° *Veines rénales* ou *émulgentes.* Elles sont très-grosses. Leurs racines suivent

exactement dans l'épaisseur des reins le trajet des dernières ramifications des artères ; elles se réunissent dans la scissure en un seul tronc qui se porte transversalement en dedans, et s'ouvre sur les côtés de la veine cave inférieure.

3° *Plexus rénaux* ou *émulgents*. Il y en a deux, un de chaque côté. Ils proviennent tout-à-la-fois des faisceaux des plexus solaire et cœliaque, de la partie externe des ganglions semi-lunaires, et de l'épanouissement des petits nerfs splanchniques. Ces plexus commencent par trois ou quatre ganglions placés sur la naissance de l'artère rénale, et fournissant par leur périphérie beaucoup de filets ténus, rectilignes, non anastomosés entre eux, qui pénètrent dans le rein avec les divisions des artères rénales qu'ils accompagnent. *Calcul rénal*. *V*. CALCUL. (J. C.)

RENES SUCCINTURIATI (*Anat.*), mots latins. *Voy*. SUCCENTURIAUX (Reins). (J. C.)

RÉNIFORME, adj., *reniformis*; qui a la forme d'un rein.

RENONCULACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *ranunculaceæ*, *ranunculi*; famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines hypogynes. Elle renferme, entre autres, les genres CLÉMATITE, ANÉMONE, FICAIRE, RENONCULE. *V*. ces mots. (H. C.)

RENONCULE (*Bot.*), s. f., *ranunculus*; genre de la polyandrie polygynie et de la famille des renonculacées. Il renferme un grand nombre d'espèces, qui, pour la plupart, contiennent un principe âcre, irritant et souvent dangereux. Beaucoup de ces espèces sont indigènes. La petite douve, *ranunculus flammula*, qui croît dans nos prés humides, donne aux chevaux qui en mangent l'enflure et la gangrène. La racine de la renoncule bulbeuse, *ranunculus bulbosus*, est rubéfiante. Toute la plante de la renoncule scélérate, *ranunculus sceleratus*, est vénéneuse ; cependant, en Morlaquie, les bergers en mangent les feuilles et les tiges cuites. Les feuilles du bouton d'or, *ranunculus acris*, appliquées fraîches sur la peau, sont épispastiques. La renoncule orientale, *ranunculus grandiflorus*, est cultivée dans tous les jardins d'agrément. Elle a été découverte dans le Levant par Tournefort. (H. C.)

RENONCULE CHELIDOINE. *Voy*. FICAIRE.

RENONCULES (*Bot.*), s. f. pl., *ranunculi*. V. RENONCULACÉES.

RENOUÉE (*Bot.*), s. f., *polygonum* ; genre de l'octandrie trigynie et de la famille des polygonées. Il renferme un grand nombre d'espèces, parmi lesquelles nous distinguerons, 1° le sarrasin, *polygonum fagopyrum*, plante annuelle, originaire d'Afrique et naturalisée en France ; ses semences donnent une farine nutritive; 2° le blé noir de Tartarie, *polygonum tartaricum*, originaire d'Asie, cultivé dans le Lyonnais, et ayant les mêmes qualités que le sarrasin ; 3° le *polygonum dumetorum*, et 4° le *polygonum convolvulus*, originaires d'Europe et dont les semences sont nutritives aussi ; 5° la bistorte, *polygonum bistorta*, qui croît dans les lieux humides des Alpes, du Dauphiné et de l'Auvergne, et dont les racines sont éminemment astringentes; 6° la centinode, *polygonum aviculare*, dont les semences sont émétiques; 7° le poivre d'eau, *polygonum hydropiper*, qui est diurétique et dont les feuilles âcres donnent une bonne liqueur détersive par la décoction. *V*. BISTORTE, SARRASIN. (H. C.)

RENOUEUR, REBOUTEUR (*Chir.*), s. m., rhabilleur. On donne ce nom à certains hommes soi-disant chirurgiens, qui s'adonnent spécialement au traitement des fractures et des luxations. (J. C.)

RÉNOVATION (*Chim.*), s. f., *renovatio*, réparation. Les alchimistes désignaient ainsi l'opération par laquelle ils faisaient passer un corps d'un état imparfait à un état parfait. Inusité. (M. O.)

RENUENS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins. On a donné ce nom, selon James, au muscle petit droit antérieur de la tête. *V*. DROIT. (J. C.)

RENUNCIATIO : mot latin qui signifie rapport. *V*. ce mot.

RENVERSEMENT DE LA LANGUE (*Path.*). *V*. PARAGLOSSE. (CH.)

RENVERSEMENT DE MATRICE (*Path. chir.*), s. m., *inversio uteri*; affection dans laquelle l'utérus est retourné sur lui-même comme un doigt de gant, de telle sorte que sa face externe devient interne, *et vice versâ*. Cette maladie anciennement connue, arrive lorsque l'utérus a été distendu, comme cela se voit après l'accouchement, les hydropisies de matrice, l'expulsion de moles, l'accumulation de sang dans l'utérus, la distension de cet organe par des polypes. Ordinairement le renversement arrive après ou pendant la délivrance, quelquefois plusieurs jours après. Il reconnaît pour cause les tractions exercées sur le placenta, les efforts de la femme après ou pendant l'accouchement, sur-tout lorsque la matrice reste dans l'inertie, le tiraillement de cet organe par un polype volumineux qui se porte dans le vagin, etc. Il est complet lorsque la matrice est entièrement retournée sur elle-même, et incomplet

lorsque son fond ou sa partie supérieure seulement s'échappe à travers le col, ce dont il est facile de s'assurer avec le doigt porté dans le vagin, autour de l'espèce de tumeur piriforme ou ovoïde représentée par l'utérus. Le renversement de matrice est une affection très-grave; il détermine des accidents qui causent souvent la perte des malades. Il faut le réduire au moyen de pressions méthodiquement exercées sur la tumeur. (J. C.)

RENVERSEMENT DE PAUPIÈRE. *V*. ECTROPION (J. C.)

RENVERSEMENT ou CHUTE DE RECTUM (*Pathol. chir.*), s. m. On donne ce nom au renversement complet ou incomplet de l'intestin rectum à travers l'anus. Dans le premier cas, la totalité de cet intestin est retournée sur elle-même comme un doigt de gant; dans le second la membrane muqueuse seule est relâchée et forme un bourrelet circulaire au-dehors de l'anus. Cette affection reconnaît pour causes principales la constipation, le dévoiement opiniâtre pendant la dentition, le ténesme produit par les calculs vésicaux, un coup, une chute, la paralysie du sphincter de l'anus, etc. Il faut replacer l'intestin renversé, le maintenir avec un suppositoire, et administrer au malade des bains de siége froids, des lavements froids et astringents, afin de resserrer le rectum. (J. C.)

RENVERSEMENT DE VESSIE. *V*. EXSTROPHIE DE VESSIE.

RENVOIS (*Path.*), s. m. pl. *V*oy. RÉGURGITATION.

REPANDATIO et REPANDITAS (*Path. chir.*), mots latins. *V*. LORDOSIS. Castelli, James. (J. C.)

RÉPERCUSSIF, IVE (*Thérap.*), adj., *repercutiens*, *repellens;* épithète des médicaments qui, appliqués à l'extérieur sur une partie engorgée, font refluer à l'intérieur les fluides qui l'engorgent. Les astringents, la glace, l'eau très-froide, sont des *répercussifs*. (H. C.)

RÉPERCUSSION (*Thérap.*), s. f., *repercussio ;* disparition d'une tumeur ou d'un exanthème cutané par suite de l'application des répercussifs; action de ces remèdes. (H. C.)

REPETENTIA (*Path.*), terme latin; réapparition, retour des accès fébriles en particulier. (CH.)

REPETITIO (*Path.*), terme latin; il a le même sens que *repetentia*. *V*. ce mot. (CH.)

RÉPLÉTION (*Path.*), *repletio;* plénitude, pléthore. *V*. ces mots. (CH.)

REPOS (*Physique*), s. m., *quies*, privation du mouvement : on dit qu'il est *absolu* lorsque le corps persévère à demeurer constamment dans la même partie de l'espace; il est *relatif* quand le corps conserve la même situation à l'égard de tous ceux qui l'environnent. Le repos est un état purement négatif. (M. O.)

REPOSITIO (*Opérat. chir.*), mot latin; réduction d'une hernie, d'une fracture ou d'une luxation. *Voyez* RÉDUCTION. (J. C.)

REPOUSSOIR (*Inst. chir.*), s. m., *repulsorium*. On a donné ce nom à un instrument de chirurgie dont on se sert pour extraire les chicots des dents. C'est une tige d'acier, longue de deux pouces, solidement fixée dans un manche d'ébène. L'extrémité du repoussoir se termine par deux petits crochets. (J. C.)

REPOUSSOIR D'ARÊTES. J. L. Petit a donné ce nom à un instrument qu'il a imaginé pour pousser dans l'estomac les corps étrangers arrêtés dans l'œsophage. C'est une sorte de canule qui porte une éponge à l'une de ses extrémités. (J. C.)

REPRODUCTION (*Hist. nat.*), s. f., *regeneratio ;* action par laquelle les êtres organisés perpétuent leur espèce. Ce mot s'applique sur-tout aux végétaux. (H. C.)

REPTILES (*Zool.*), s. m., *reptilia*, de *reptare*, ramper; classe d'animaux vertébrés, à sang rouge et froid, qui, dans leur état parfait, respirent l'air constamment par des poumons, et n'ont ni poils, ni mamelles, ni plumes. On a divisé les reptiles en quatre ordres, qui sont les *chéloniens*, les *sauriens*, les *ophidiens* et les *batraciens*. *V*. ces mots. (H. C.)

REPULSIF, IVE, adj., *repulsivus*. *V*. RÉPERCUSSIF.

RÉPULSION (*Physiq.*), s. f., *repulsio ;* force en vertu de laquelle les molécules des corps se repoussent mutuellement. Cette force anime tous les corps; elle est opposée à la force attractive qui tend sans cesse à les rapprocher.—*Répulsion de l'aimant :* propriété que l'on remarque lorsqu'on présente un pôle d'un aimant au pôle du même nom d'un autre aimant; en effet, il y a répulsion dans ce cas. — *Répulsion électrique :* propriété des corps électriques, en vertu de laquelle ils repoussent les corps légers qu'on leur présente à une certaine distance; la tourmaline chauffée à un degré convenable, présente un exemple remarquable de répulsion électrique; en effet, les deux pôles de même nom se repoussent. (M. O.)

REPURGATIO (*Path.*), terme latin qui exprime spécialement, suivant Castelli, la *purgation* par la transpiration cutanée ou par les crachats. (CH.)

REQUIN (*Ichthyol.*), s. m., *carcharias vulgaris;* poisson du grand genre des squales de Linnæus, qui l'a nommé *squalus carcharias.* Ce poisson, qui acquiert des dimensions énormes, est célèbre par sa voracité. (H. C.)

RÉSEAU (*Anat.*), s. m., *reticulum*, diminutif de *rete ;* filet, rets. Les anatomistes donnent ce nom aux entrelacements de vaisseaux sanguins et lymphatiques, des fibres, des nerfs, qui constituent des espèces de réseaux. (J. C.)

RÉSEAU ADMIRABLE ou MERVEILLEUX (*Anat.*). On a donné ce nom aux vaisseaux que forment, par leur anastomose, à la base du cerveau, les artères carotide interne et vertébrale. (J. C.)

RÉSECTION (*Opérat. chir.*), s. f., *resectio ossium ;* opération de chirurgie qui consiste à retrancher les extrémités articulaires des os ou une portion de la continuité de ces organes, comme on le pratique pour l'extrémité des fragments de quelques fractures non consolidées. On a fait avec succès la resection de la tête de l'humérus, de l'articulation huméro-cubitale, de l'articulation radio-carpienne, des côtes, de l'articulation fémoro-tibiale, de la tête du péroné, de l'articulation tibio-tarsienne, de la mâchoire inférieure. Il faut, pour faire cette opération, avoir soin de ménager les gros vaisseaux et les nerfs, les tendons qui passent autour des articulations, en suivant des procédés adaptés à chacune de ces opérations en particulier. (J. C.)

RÉSÉDA (*Bot.*), s. m., *reseda;* genre de la dodécandrie trigynie et de la famille des capparidées. Il renferme des plantes herbacées, parmi lesquelles on remarque le réséda odorant, *reseda odorata*, originaire d'Egypte, et cultivé dans nos jardins pour le parfum de ses fleurs ; et la gaude, *reseda luteola*, très-employée pour la teinture en jaune. (H. C.)

RESERVOIR (*Anat.*), s. m., du verbe latin *reservare*, conserver, réserver. On a donné ce nom à diverses cavités où s'amassent les liquides: ainsi la vessie est le *réservoir de l'urine ;* la vésicule du fiel, le *réservoir de la bile ;* le sac lacrymal, le *réservoir des larmes*, etc. — *Réservoir du chyle* (receptaculum chyli) : c'est une dilatation considérable que présente le canal thoracique au-devant de la région lombaire de la colonne vertébrale. On lui a donné aussi le nom de *réservoir de Pecquet*, parce que Pecquet, de Dieppe, en fit la découverte. On l'a également nommé *citerne lombaire. V.* THORACIQUE (Canal), CITERNE LOMBAIRE. (J. C.)

RÉSIDENTIA (*Path.*), terme latin: l'hypostase ou le sédiment de l'urine. (CH.)

RÉSIDU (*Chim.*), s. m., *residuum, reliquum :* nom donné à la matière qui reste après une opération chimique : ce résidu est souvent un composé utile. (M. O.)

RESINATUM VINUM (*Pharm.*) : vin saturé de résine de pin, administré par les anciens comme stomachique. Inusité. (M. O.)

RÉSINE (*Chim.*), s. f., *resina :* principe immédiat des végétaux, composé d'oxygène, d'hydrogène et de carbone, ordinairement concret, sec, plus ou moins fragile, inodore ou peu odorant, insipide, ou ayant une saveur âcre et chaude, jaune ou d'une couleur qui s'en approche, doué d'un certain degré de transparence, d'une cassure lisse et vitreuse, plus pesant que l'eau, fusible et inflammable, décomposable par le feu, s'électrisant résineusement ou négativement par le frottement, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, dans l'éther et dans le jaune d'œuf; les huiles fixes, celles qui sont siccatives sur-tout, dissolvent un très-grand nombre de résines. Les acides concentrés les dissolvent aussi ; quelques-uns d'entre eux n'en opèrent la dissolution qu'après les avoir altérées. On emploie plusieurs résines en médecine ; la plupart sont purgatives, irritantes ; il en est qui agissent à la manière des poisons âcres. (M. O.)

RÉSINE ANIMÉE OCCIDENTALE (*Mat. méd.*) : substance concrète, friable, inflammable, soluble dans l'alcool, d'un blanc jaunâtre, d'une odeur aromatique douce, d'une saveur âcre. Elle est employée dans quelques préparations pharmaceutiques, comme le copal et le tacamahaca. Elle est fournie par le courbaril. *V.* ce mot. (H. C.)

RÉSINE ANIMÉE ORIENTALE (*Mat. méd.*). Assez analogue à la myrrhe, cette résine, aujourd'hui fort rare, nous était autrefois apportée d'Éthiopie. Elle répand, en brûlant, une odeur suave.

RÉSINE CAREIGNE. *V.* GOMME CARAGNE. (H. C.)

RÉSINE DE CÈDRE. *V.* CEDRIA.

RESINE DE CONE. *V.* TÉRÉBENTHINE.

RÉSINE COPAL (*Mat. méd.*), substance friable, inflammable, jaune, soluble dans l'alcool, apportée de l'Amérique et fournie, suivant quelques botanistes, par le *ganitre copallifère.* Sa vapeur est douce et aromatique. On en fait quelquefois usage pour les préparations pharmaceutiques ; mais elle est très-usitée pour les différents vernis. (H. C.)

RÉSINE DE COURBARIL. *V.* RÉSINE ANIMÉE. (H. C.)

RÉSINE ÉLASTIQUE. *V.* Caoutchouk.

RÉSINE ÉLÉMI. *Voyez* Élémi. (H. C.)

RÉSINE ÉPINETTE DU CANADA. *Voyez* Térébenthine du Canada.

RÉSINE DE GAIAC. *V.* Gaïac.

RÉSINE LACQUE. *V.* Laque.

RÉSINE DE LIERRE. *V.* Lierre.

RÉSINE LIQUIDE DE LA NOUVELLE-ESPAGNE. *V.* Térébenthine de Copahu. (H. C.)

RÉSINE DE MÉLÈZE. *V.* Mélèze et Térébenthine. (H. C.)

RÉSINE OLAMPI (*Mat. méd.*). Résine jaunâtre, dure, grumeleuse, friable, transparente et laiteuse par places, et envoyée d'Amérique. Elle a beaucoup de rapport avec le copal. (H. C.)

RÉSINE DU PIN. *V.* Pin et Térébenthine.

RÉSINE TACAMAQUE. *V.* Peuplier et Tacamahaca. (H. C.)

RÉSINE DE VERNIS. *V.* Sandaraque. (H. C.)

RESINOCERUM : mélange de résine et de cire. (M. O.)

RÉSISTANCE (*Physique.*), s. f., *resistentia*, de *resisto*, je résiste; obstacle qui s'oppose au mouvement des corps : c'est une force agissant contre une autre dont elle diminue ou détruit l'effet. (M. O.)

RÉSOLUTIF, IVE (*Thérap.*), adj., *resolvens*; épithète des remèdes qui déterminent la résolution des engorgements.

RESOLUTION (*Path.*), s. f., *resolutio*, de *resolvere*, résoudre; c'est un des modes de terminaison des phlegmasies, dans lequel la partie enflammée revient peu-à-peu et sans suppuration à ce qu'elle était avant la maladie. Elle diffère de la métastase et de la délitescence. *V.* ces mots et Phlegmasie.

RÉSOLUTION DES MEMBRES (*Path.*), *resolutio membrorum*; on nomme ainsi la paralysie qui frappe tout-à-coup les membres dans le cours d'une maladie. (Ch.)

RESONITUS (*Path. chir.*), mot latin; contre-fracture, contre-coup. *V.* ces mots. Castelli, James. (J. C.)

RÉSONNANCE (*Path.*), s. f., *resonantia*, du verbe *resonare*, retentir. Quelques auteurs ont nommé *fracture par résonnance*, les fractures par contre-coup des os du crâne. *V.* Fracture. (J. C.)

RÉSORPTION (*Path.*), s. f., *resorptio*, de *resorbere*, réabsorber; absorption d'un liquide que les vaisseaux exhalants ou autres ont déposé dans une partie. *Résorption du pus, du sang, de la sérosité.* (Ch.)

RESPIRATION (*Physiol.*), s. f., *respiratio*; fonction propre aux animaux, et en vertu de laquelle le sang, après avoir circulé dans tout le corps et reçu des principes réparateurs, vient acquérir de nouvelles qualités dans des organes qui sont ou des poumons, comme chez l'homme, ou des branchies, comme dans les poissons. Dans l'homme, la respiration se compose de phénomènes chimiques et de phénomènes mécaniques. Ces derniers sont l'*inspiration* et l'*expiration*. *V.* ces mots. Les phénomènes chimiques perceptibles consistent dans la formation d'une certaine quantité de gaz acide carbonique, dans l'absorption d'une partie de l'oxygène de l'air, dans le dégagement d'une certaine quantité d'eau à l'état de vapeur. C'est pendant la respiration que le sang veineux devient artériel, c'est-à-dire se change de noir en rouge (H. C.)

RESSERRÉ (ventre), *alvus astricta*; c'est la constipation. *V.* ce mot. (Ch.)

RESSORT (*Physique*), s. m., du latin *resurgere*, se relever; *elaterium*, élasticité. On désigne ainsi l'effort que font les corps élastiques pour se rétablir dans leur état naturel, lorsqu'ils ont été forcés d'en sortir par une puissance qui les a comprimés ou tendus. On donne aussi le nom de *ressort* au corps même qui jouit de la propriété de se rétablir dans son état naturel; on dit *ressort d'acier*. (M. O.)

RESSUAGE (*Chim.*), s. m., du latin *sudare*; opération par laquelle on sépare l'argent qui était allié au cuivre, en faisant fondre l'alliage avec une certaine quantité de plomb. (M. O.)

RESTAURATION (*Pharm.*), s. f., *restauratio*; rétablissement des forces à la suite d'une maladie ou après une grande fatigue. (Ch.)

RESTITUTIO (*Opér. chir.*), mot lat.; réduction. *V.* ce mot. James. (J. C.)

RESUPINATIO (*Path.*), terme lat.; supination. *V.* Supination. (Ch.)

RESURRECTIO METALLORUM; réduction des métaux. *V.* Réduction. (M. O.)

RESUSCITATIO, s. f., revivification. *V.* ce mot. (M. O.)

RETE (*Anat.*), mot latin; un réseau. On a donné ce nom à plusieurs parties, à l'épiploon, à divers réseaux vasculaires. Castelli. (J. C.)

RETE MIRABILE (*Anat.*), mots latins. *V.* Réseau admirable. (J. C.)

RETENTION (*Path.*), s. f., *retentio*, de *retinere*, retenir; accumulation mor-

bide de matières liquides ou solides dans un organe qui ne s'en décharge plus. On dit spécialement *rétention d'urine*. On dit aussi quelquefois rétention des matières fécales, des règles. Quelques auteurs ont réuni sous le nom rétentions (*retentiones*), toutes les maladies dans lesquelles il y a accumulation d'un liquide dans un organe ou dans une cavité. Les hydropisies sont rapportées à cet ordre. (CH.)

RÉTENTION D'URINE (*Path. chir.*), s. f. On appelle ainsi une maladie dans laquelle l'urine accumulée dans la vessie, ne peut être évacuée, ou du moins ne peut être rendue qu'avec beaucoup de difficulté. Dans le premier cas, la rétention est dite *complète*, et *incomplète* dans le second. La plupart des auteurs ont distingué dans cette affection trois degrés auxquels ils ont donné les noms de *dysurie*, *strangurie* et *ischurie*. *Voyez* ces mots. La rétention d'urine dépend ou de l'abolition de la contractilité, de la paralysie de la vessie, ou de quelque obstacle au passage de l'urine, comme cela arrive dans les cas de hernies de vessie, de pression de la matrice ou du rectum sur cet organe, de tumeurs situées dans son voisinage, de corps étrangers introduits ou développés dans sa cavité, d'inflammation de l'urèthre, de tumeurs aux bourses ou au périnée, de gonflement de la prostate, de rétrécissement de l'urèthre, etc. La rétention d'urine détermine d'abord des symptômes locaux, tels que de la pesanteur, de la douleur dans la région de la vessie, etc.; mais bientôt il se développe des symptômes généraux : une fièvre violente, qu'on pourrait appeler *urineuse*, vu l'odeur ammoniacale et urineuse qu'exhalent les malades, ne tarde pas à s'allumer, et les malades, s'ils ne sont secourus, périssent d'inflammation violente, de gangrène, de rupture de la vessie, ou bien il se forme des crevasses aux voies urinaires, et on voit survenir des abcès, des fistules urinaires. Dans les rétentions d'urine, il faut évacuer le liquide accumulé par le cathétérisme ou par la ponction de la vessie, et combattre, par des moyens particuliers à chaque espèce de rétention, la cause qui l'a produite. (J. C.)

RÉTICULAIRE ou RÉTIFORME (*Anat.*), adj., *reticularis* ou *retiformis*; qui ressemble à un réseau, qui a l'apparence d'un filet. C'est dans ce sens qu'on dit *une membrane réticulaire*, *un tissu réticulaire*. (J. C.)

RÉTICULÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *reticulatus*; marqué de nervures en réseau. (H. C.)

RÉTIFORME. *Voy.* RÉTICULAIRE. (J. C.)

RETINACULUM (*Inst. chir.*), mot latin. Instrument de chirurgie dont on se servait dans l'opération de la castration et dans celle de la hernie, pour empêcher les intestins de tomber dans le scrotum. Castelli, James. (J. C.)

RÉTINE (*Anat.*), s. f., *retina*, diminutif de *rete*, réseau. La rétine est une membrane molle, pulpeuse, grisâtre, demi-transparente, très-mince, étendue depuis le nerf optique jusqu'au crystallin, embrassant le corps vitré et tapissant la choroïde, sans contracter d'adhérence avec ces deux parties. Elle commence en arrière autour du petit tubercule que forme l'extrémité du nerf optique, et résulte, selon la plupart des anatomistes, de son épanouissement. Au niveau des procès ciliaires, la rétine se réfléchit sur ces petits corps, s'enfonce dans leurs intervalles, et parvient au crystallin. A deux lignes en dehors du nerf optique, elle présente une tache jaune, arrondie, assez foncée, percée d'un trou central, et découverte par Soemmering en 1791. La rétine paraît formée de deux lames adossées, et tellement unies qu'il est presque impossible de les isoler; l'une *interne*, *médullaire*, *pulpeuse*; l'autre *externe*, *plus forte*, *et fibro-vasculaire*. C'est sur la rétine que viennent se peindre les images des objets qu'on présente à l'œil. C'est cette membrane qui est l'organe essentiel de la vision. (J. C.)

RÉTORTE, s. f., *retorta*, dérivé du latin *retorquere*, tordre; synonyme de *cornue*, mais ce dernier est beaucoup plus usité. *V.* CORNUE. (M. O.)

RÉTRACTION (*Anat.*), s. f., *retractio*; état d'une partie qui est entraînée en dedans, c'est-à-dire vers le centre du corps; *rétraction des testicules*. Quelquefois il est à-peu-près synonyme de *raccourcissement*, comme lorsqu'on dit *rétraction de la cuisse*. (CH.)

RETRAHENS AURICULAM MUSCULUS (*Anat.*), mots latins; le muscle auriculaire postérieur. *V.* AURICULAIRE. James. (J. C.)

RETRAIT ou RETRAITE (*Chim.*), s. m. ou f., *retractio*; action de se retirer. Rapprochement des molécules d'un corps qui diminue par conséquent de volume, ce qui dépend souvent ou de ce qu'il perd de l'humidité lorsqu'on le chauffe, ou d'une combinaison plus intime des molécules constituantes de ce corps; ces deux causes concourent à opérer le *retrait* de l'*argile* que l'on chauffe. (M. O.)

RETRANSMUTATIO, s. f., seconde

transformation : c'est, suivant Paracelse, l'opération par laquelle on transforme en liquide un corps solide, qui auparavant était déjà à l'état liquide. Inusité. (M. O.)

RÉTROCESSION (*Path.*), s. f., *retrocessio ;* action de rétrograder. Ce mot est souvent employé dans la doctrine humorale, et quelquefois même d'une manière figurée dans le langage ordinaire de la médecine, pour désigner certaines métastases qui ont lieu de l'extérieur vers l'intérieur. (Ch.)

RÉTROVERSION DE LA MATRICE (*Path. chir.*), s. f., *retroversio uteri.* La rétroversion de la matrice a été décrite sous les noms de *rétraction*, d'*obliquité*, de *rétropulsion* de matrice. Cette maladie consiste dans le renversement de l'utérus, de telle sorte que le fond de cet organe se porte dans la concavité du sacrum, tandis que son col se dirige vers la symphyse des pubis. Cette maladie, d'abord signalée par un chirurgien de Paris, nommé Grégoire, a été ensuite bien connue par Smelie, Levret, Hunter. On a regardé comme cause de la rétroversion de matrice, la trop grande largeur du petit bassin, la laxité des ligaments larges, la saillie du promontoire, la plénitude de la vessie, etc. Ce déplacement de la matrice arrive quelquefois après une chute, de violents efforts; il peut se montrer lorsque l'utérus est dans l'état de vacuité, bien qu'il soit plus ordinaire de l'observer dans les premiers mois de la grossesse. Il produit des accidents très-graves, sur-tout lorsque l'utérus est distendu par le produit de la conception. Le toucher fait aisément reconnaître la rétroversion de la matrice; le vagin est occupé par une large tumeur arrondie, dont la grosse extrémité est en arrière, et dont la petite extrémité qui porte le museau de tanche, correspond au pubis. Il faut, dans cette maladie, replacer la matrice dans sa position naturelle, avec les doigts portés dans le vagin et dans le rectum; et la maintenir en position au moyen d'un pessaire. On est quelquefois obligé de vider les eaux de l'amnios, en faisant une ponction à l'utérus avec un trois-quarts, afin de diminuer le volume de cet organe, et de pouvoir le réduire. (J. C.)

RÉTUS, USE (*Bot.*), adj., *retusus ;* qui est très-obtus et plus ou moins déprimé.

RÊVASSERIES (*Path.*), s. f. pl. On donne ce nom aux rêves pénibles et sans suite qui ont lieu dans un demi-sommeil. (Ch.)

RÉVEIL EN SURSAUT (*Path.*), réveil subit, produit par des songes effrayants, des palpitations, une douleur vive, etc. Il a lieu dans le cauchemar, dans les maladies du cœur, dans l'hypochondrie, etc. (Ch.)

RÉVEIL-MATIN (*Bot.*), s. m., *euphorbia helioscopia ;* nom d'une euphorbe très-commune dans nos campagnes, et dont le suc laiteux, très-âcre et irritant, cause de violentes ophthalmies quand il est mis en contact avec les yeux. (H. C.)

RÉVERBÉRATION (*Physique.*), s. f., *reverberatio;* action d'un corps qui en réfléchit un autre après en avoir été frappé : il est synonyme de *réflexion. V.* ce mot. (M. O.)

RÉVERBÈRE, s. m., *reverberium, reverberatorium ;* nom sous lequel on désigne le miroir métallique que l'on ajoute aux lampes dans le dessein d'en augmenter la lumière.

RÉVERBÈRE (feu de) : feu dont la flamme coule sur les matières qui brûlent, comme dans un four ou sous un dôme. *V.* Fourneau de réverbère.

RÊVES. *V.* Songes.

RÉVIVIFICATION, s. f., *revivificatio. V.* Réduction.

RÉVOLUTÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *revolutus;* qui est roulé et replié en dehors. Épithète de certaines feuilles. (H. C.)

RÉVULSIF, IVE (*Thérap.*), adj., *revulsivus ;* épithète des moyens que le médecin emploie pour détourner le principe d'une maladie de l'organe sur lequel il semble avoir fixé son siége. Les rubéfiants, les vésicatoires, la saignée du pied, sont très-souvent mis en usage comme *révulsifs.* (H. C.)

REVULSION (*Thérap.*), s. f., *revulsio ;* action des remèdes révulsifs. (H. C.)

RHABARBARUM, mot latin. *Voy.* Rhubarbe.

RHABDOIDE. *Voyez* Rabdoïde.

RHABILLEUR. *V.* Renoueur.

RHACHIA (*Path.*), mot grec, ῥαχία; inondation, débordement. Hippocrate a appliqué ce mot aux humeurs du corps humain. (Ch.)

RHACHIS. *V.* Rachis. (J. C.)

RHACHISAGRE (*Path.*), s. f., *rhachisagra. V.* Rachisagre.

RHACHITÆ, ou RHACHIÆI (*Anat.*), mots grecs, ῥαχῖται, ou ῥαχιαῖοι ; les muscles de l'épine ou de la colonne vertébrale. James, Castelli. (J. C.)

RHACHITIS. *V.* Rachitis.

RHACOSE (*Path.*), s. f., *rhacosis*, ῥάκωσις, relâchement du scrotum. (Ch.)

RHÆAS (*Bot.*, *Path.*). *V.* Coquelicot et Rhyas. (H. C.)

RHAGADES (*Path.*), s. m. pl., du grec ῥαγάδες, ruptures. On donne ce nom à des gerçures ou ulcères étroits et alongés qui se forment vers l'origine des membranes muqueuses, au pourtour de l'anus spécialement, et qui sont dus en général au virus syphilitique. (Ch.)

RHAGES (*Anat.*), mot grec, ῥάγες; l'extrémité des doigts. Castelli, James.

RHAGOIDE (*Anat.*), *rhagoïdes*, de ῥὰξ, génit. ῥαγὸς, un grain de raisin, et de εἶδος, semblable. On a donné ce nom à l'une des membranes de l'œil, que l'on appelle aussi l'*uvée*, de *uva*, raisin. *V.* Uvée et Choroïde.

RHAMNOIDES (*Bot.*), s. f. pl., *rhamni*, *rhamnoideæ*; famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines hypogynes. Elle renferme, entre autres, les genres *nerprun*, *houx*, *fusain*, *staphylier*, *apalanche*, *jujubier*, *paliure*, etc. (H. C.)

RHAMNUS, mot latin. *V.* Nerprun.

RHANTERES (*Anat.*), mot grec, ῥαντῆρες; l'angle interne ou le grand angle des yeux. *Voy.* Angle. Castelli, James.

RHAPHANEDON (*Path. chir.*), mot grec, ῥαφανηδὸν; fracture transversale ou en rave. Castelli, James. (J. C.)

RHAPHANUS, mot latin. *Voy.* Raifort.

RHAPHIS (*Inst. chir.*), mot grec, ῥαφὶς, ῥάφιον; les aiguilles dont on se sert en chirurgie. *V.* Aiguille. (J. C.)

RHAPONTIQUE. *V.* Rapontic.

RHETINE, résine. Inusité.

RHEUM, mot latin. *V.* Rhubarbe.

RHEUMA (*Path.*), mot grec, ῥεῦμα; catarrhe, fluxion. *V.* ces mots. (Ch.)

RHEXIS (*Path. chir.*), mot grec, ῥῆξις, rupture; rupture d'une veine, ouverture spontanée d'un abcès. Castelli, James. (J. C.)

RHICNOSIS (*Path.*), mot grec, ῥίκνωσις; froncement de la peau, qui devient ridée en même temps que le dépérissement du corps a lieu. (Ch.)

RHIGOS (*Path.*), mot grec, ῥῖγος, *rigor*, frisson. *V.* ce dernier mot. (Ch.)

RHINANTHOIDES (*Bot.*), s. f. pl., *pediculares*, *rhinanthoïdeæ*, de ῥὶν, nez, et de ἄνθος, fleur; famille de plantes dicotylédones monopétales à étamines hypogynes. Elle renferme, entre autres, les genres *cocrète*, *pédiculaire*, *véronique*, *euphraise*, etc. *V.* ces mots. (H. C.)

RHINARION: ancien nom d'un collyre savonneux ou détersif. Inusité.

RHINENCHYSIS (*Chir.*), mot grec, ῥινεγχύσις, de ῥὶν, le nez, et de ἐγχέω, infuser; infusion, injection faite dans les narines avec un instrument appelé *rhinenchytes*. (J. C.)

RHINENCHYTES (*Inst. chir.*), *rhynenchytes*, de ῥὶν, le nez, et du verbe ἐγχέω, j'injecte. On avait donné ce nom à une sorte de seringue dont on se servait pour faire des injections dans le nez. Inusité. (J. C.)

RHINION: nom de deux collyres mentionnés par Galien et par Celse.

RHINOCÉROS (*Zool.*), s. m., *rhinoceros*, de ῥὶν, nez, et de κέρας, corne; genre d'animaux mammifères, de la famille des pachydermes, et dont les espèces sont reconnaissables en ce qu'elles portent une ou deux cornes sur le nez. On attribuait autrefois des vertus alexitères merveilleuses aux cornes des rhinocéros. Ces animaux sont d'une taille gigantesque, et vivent en Asie et en Afrique. (H. C.)

RHINOPTES (*Path.*), mot grec, ῥινοπτής, qui voit par le nez; de ῥὶν, nez, et de ὄπτομαι, je vois. On a aussi fait le mot rhinoptie, qui exprime cette singulière difformité, par suite de laquelle le nez étant détruit près du grand œil, les rayons lumineux peuvent parvenir à l'œil après avoir traversé les narines. (Ch.)

RHINOPTIE (*Path.*), s. f., *rhinoptia*. *V.* Rhinoptes. (Ch.)

RHIPTASMOS (*Path.*), mot grec, ῥιπτασμὸς, jactation. *Voyez* ce mot. (Ch.)

RHIZAGRE (*Inst. chir.*), s. m., ῥιζάγρα, de ῥίζα, racine; et de ἄγρα, prise, capture; instrument pour arracher les racines des dents. *V.* Repoussoir. (J. C.)

RHIZOPHAGE, adj., *rhizophagus*, de ῥίζα, racine, et de φάγω, je mange; qui vit de racines. (H. C.)

RHIZOPHORE (*Bot.*), s. m., *rhizophora*, de ῥίζα, racine, et de φέρω, je porte: genre de la dodécandrie monogynie, et de la famille des caprifoliacées. Il renferme le manglier, arbre qui croît au bord de la mer à Saint-Domingue et à la Guiane, et dont la semence commence à germer dans l'intérieur du fruit aussitôt qu'elle est mûre. (H. C.)

RHODAPSINTHATON, mot grec employé pour désigner les diverses préparations de roses. Inusité. (M. O.)

RHODELÆUM: huile de roses. Inusité. (M. O.)

RHODIA RADIX, mots latins. *Voy.* Rhodiole.

RHODIACON: nom d'un emplâtre décrit par Galien. Inusité. (M. O.)

RHODIDES: trochisque de roses mentionné par Dioscoride. Inusité.

RHODINON: huile ou vinaigre de roses. Inusité. (M. O.)

RHODIOLE (*Bot.*), s. f., *rhodiola*;

plante herbacée qui forme un genre dans la diœcie octandrie, et dont la racine a une très-forte odeur de rose. Elle croît abondamment sur les Alpes de la Laponie, de la Suisse et de l'Angleterre. (H. C.)

RHODION : nom d'un ancien médicament pulvérulent, âcre, corrosif. Inusité. (M. O.)

RHODITES VINUM : vin dans lequel on a fait macérer des roses. Inusité. (M. O.)

RHODIUM (*Chim.*), s. m. : métal de la sixième section de Thenard (*V.* MÉTAL), découvert par Wollaston, et qui n'a été trouvé jusqu'à présent que dans la mine de platine. Il est solide, blanc, fragile et plus difficile à fondre qu'aucun autre métal. Il paraît pouvoir former trois oxydes avec l'oxygène. Il est insoluble dans les acides, sans en excepter l'eau régale; il peut s'allier au bismuth, au cuivre, au plomb; et alors il se dissout dans l'eau régale. Il n'a point d'usages. (M. O.)

RHODODENDRON. *Voyez* ROSAGE.

RHODOMELI : miel rosat. Inusité. (M. O.)

RHODOMELON : confection de roses, de coings et de miel. Inusité. (M. O.)

RHODON, mot grec qui signifie rose : on l'employait autrefois pour désigner l'huile de roses. Inusité. (M. O.)

RHODORACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *rhododendra;* famille de plantes dicotylédones, remarquables en général par la beauté de leur feuillage, et par l'éclat et la disposition de leurs fleurs. Elle renferme, entre autres, les genres *rosage*, *azalée*, etc. *V.* ces mots. (H. C.)

RHODOSACCHARUM : sucre de roses. Inusité.

RHODOSTACTON : miel de roses. Inusité.

RHODOSTAGMA : suc de roses et de miel bouillis ensemble. Inusité. (M. O.)

RHŒAS (*Path.*), s. m.; nom donné à l'absence ou à l'atrophie de la caroncule lacrymale. (CH.)

RHOGMÉ (*Path. chir.*), s. f., *rhogme*, ῥωγμὴ, fente, fêlure, dérivé du verbe grec ῥήσσω, je brise. Les pathologistes ont donné ce nom à la fracture du crâne qui consiste dans une fente longue, étroite et superficielle. (J. C.)

RHOITES : rob préparé avec du suc de grenade, suivant Dioscoride. Paul-Æginète a désigné ainsi une confection obtenue en faisant bouillir du suc de grenade et du miel. Inusité. (M. O.)

RHOMBE (*Géométr.*), s. m.; nom d'une figure à quatre côtés égaux, à deux angles aigus et à deux angles obtus. (M. O.)

RHOMBOÏDE et RHOMBOÏDAL (*Anat.*), adj. et s. m., *rhomboïdes*, du grec ῥόμβος, rhombe, et de εἶδος, forme, ressemblance. On a donné ce nom à un muscle du dos.

Muscle rhomboïde (m. dorso-scapulaire de M. Chaussier). Ce muscle est placé à la partie postérieure inférieure du cou, et à la partie supérieure du dos. Il a la forme d'un rhomboïde. Il s'attache par son bord interne au ligament cervical postérieur, aux apophyses épineuses de la dernière vertèbre cervicale, et des quatre ou cinq premières vertèbres dorsales; par son bord externe il se fixe au bord spinal de l'omoplate. Il est partagé en deux faisceaux, l'un *supérieur*, et l'autre *inférieur.* Vésale, Douglas, Albinus, Soëmmering, ont appelé le premier, le *muscle petit rhomboïde*, ou *rhomboïde supérieur;* et le second, le *muscle grand rhomboïde*, ou *rhomboïde inférieur.* Le muscle rhomboïde tire l'omoplate en arrière et en haut, et lui fait exécuter un mouvement de rotation qui rapproche son angle inférieur de l'épine du dos, et par conséquent abaisse l'angle antérieur de cet os et l'épaule. (J. C.)

RHOMBOS (*Bandage*), mot grec, ῥόμβος; nom d'un bandage dont parle Galien, ainsi appelé à cause de sa forme rhomboïdale. (J. C.)

RHOPALOSIS (*Path.*), ῥοπάλωσις; sorte de plique dans laquelle les cheveux sont entortillés en manière de bâtons. (CH.)

RHOX (*Anat.*), mot grec, ῥὼξ; la membrane uvée ou choroïde. Moschion se sert de ce terme pour désigner la prunelle (de morbis mulierum). Castelli, James. (J. C.)

RHUBARBE (*Bot.*, *Mat. méd.*), s. f., *rheum;* genre de l'ennéandrie trigynie et de la famille des polygonées. Il renferme plusieurs espèces employées en thérapeutique; tels sont les *rheum palmatum*, *rheum undulatum* et *rheum compactum*, qui fournissent à nos officines la célèbre racine de *rhubarbe*, *rhabarbarum*, racine jaune, d'une saveur amère, d'une odeur nauséeuse, tonique à petites doses, et purgative à doses plus élevées. Cette racine nous vient spécialement de la Chine et de la Moscovie, où elle est produite, dans le premier empire, par les *rheum compactum* et *palmatum*, et dans le second, par le *rheum undulatum*. On cultive en France les diverses espèces de rhubarbes. En Perse, on en emploie

une autre espèce, qui est fournie par le *rheum ribes*, décrit par M. Desfontaines. Le rhapontic, *rheum rhaponticum*, est une espèce du même genre, mais bien moins efficace. (H. C.)

RHUBARBE DES ALPES, *rumex Alpinus*. *V.* PATIENCE. (H. C.)

RHUBARBE BLANCHE. *V.* MÉCHOACAN. (H. C.)

RHUBARBE FAUSSE; c'est la racine de la morinde *V.* ce mot. (H. C.)

RHUBARBE DES MOINES. *Voy.* PATIENCE et RHAPONTIQUE.

RHUE. *V.* RUE.

RHUES. *V.* RUTACÉES.

RHUMAPYRE (*Path.*), s. f., *rhœumapyra;* nom donné par Swédiaur à la fièvre rhumatismale, de ῥεῦμα, fluxion, et de πυρετὸς, fièvre. (CH.)

RHUMATALGIE (*Path.*), s. f., *rheumatalgia*, de ῥεῦμα, fluxion, et de ἄλγος, douleur; douleurs rhumatismales. (CH.)

RHUMATIQUE (*Path.*), adj., *rhumaticus*. Ce mot a le même sens que *rhumatismal*. *V.* ce dernier mot. (CH.)

RHUMATISANT (*Path.*), adj., *rhumatismo afflictus*; qui est atteint de rhumatisme : quelques-uns disent aussi *douleurs rhumatisantes ;* mais cette expression est impropre. (CH.)

RHUMATISMAL (*Path.*), adj., *rhumatismalis ;* qui tient du rhumatisme : on dit *douleur*, *affection rhumatismale*. (CH.)

RHUMATISME (*Path.*), s. m., de ῥεῦμα, fluxion, et de la terminaison fréquentative ιζω. Le rhumatisme est une affection essentiellement mobile et périodique, dont le principal symptôme est une douleur qui a son siége dans les parties musculaires ou fibreuses, et qui augmente par la pression, mais sur-tout par le mouvement actif des parties malades. Lorsqu'elle occupe les articulations, elle y détermine quelquefois du gonflement et de la rougeur.

Le rhumatisme peut affecter toutes les parties musculaires et fibreuses de l'économie. Quelques médecins pensent qu'il attaque aussi les capsules synoviales et les gaînes tendineuses; mais l'affection de ces organes me semble devoir être rapportée aux phlegmasies.

La cause la plus ordinaire du rhumatisme paraît être l'exposition au froid humide; mais elle n'en est pas à beaucoup près la cause exclusive. Le rhumatisme se montre plus généralement dans les saisons froides et humides, dans les climats tempérés, dans les pays bas et marécageux, sous l'influence des vents de l'ouest et du sud : il a même régné épidémiquement dans ces circonstances. Il survient quelquefois immédiatement après qu'on s'est exposé au froid, à un courant d'air, après qu'on a conservé des vêtements mouillés, qu'on a pris, ayant chaud, des boissons froides ou un bain froid, ou qu'on s'est couché sur la terre humide, surtout quand cette cause agit sur des personnes affaiblies par la fatigue, par les veilles, par les évacuations excessives; mais souvent aussi il se développe sans cause apparente. On a observé qu'il se montrait communément, pour la première fois, depuis l'âge de quinze ans jusqu'à celui de trente, et qu'il était plus fréquent parmi les hommes que parmi les femmes. Les militaires y sont très-sujets, avec cette circonstance remarquable, que c'est presque toujours après être rentrés dans leurs foyers ou dans les garnisons qu'ils en sont atteints.

Le rhumatisme se présente sous des formes variées, à raison de sa marche aiguë ou chronique, de son intensité et de son siége.

RHUMATISME AIGU. Une gêne légère dans le mouvement, un refroidissement partiel en précèdent quelquefois le développement.

Son invasion est tantôt lente, tantôt assez rapide pour arrêter tout-à-coup, au milieu de la marche ou de ses occupations, l'individu qui en est affecté.

Ses symptômes varient à raison de son intensité et de son siége.

Rhumatisme aigu intense ou *fébrile* (*fièvre rhumatismale* des auteurs). Il est souvent annoncé par un malaise général, des lassitudes, des frissons, comme les maladies aiguës; des douleurs vives se font sentir dans les membres, et quelquefois dans le tronc, et rendent les mouvements très-douloureux ou même impossibles. Toutes les articulations, ou un grand nombre d'entre elles, sont affectées successivement ou à-la-fois; les petites deviennent gonflées et rouges; les grandes et les intervalles qui les séparent sont seulement le siége de douleur et de chaleur. Le moindre contact est très-douloureux; le malade frémit à l'idée de toute espèce de mouvement; l'immobilité à laquelle il est contraint lui est insupportable. A ces phénomènes locaux se joignent des symptômes généraux intenses : la face est rouge, le sommeil agité ou perdu, la soif vive, la langue blanchâtre, l'appétit nul, le ventre ordinairement resserré, le pouls fréquent, la chaleur élevée, l'urine foncée et rare; le sang tiré des veines se couvre de la couenne pleurétique. Dans les cas les plus graves, la céphalalgie, le

délire, des mouvements convulsifs accompagnent cette maladie, dont la durée moyenne est de six semaines à deux mois. Pendant ce laps de temps, les symptômes locaux changent fréquemment de siége, d'abord en s'accroissant, puis en conservant leur intensité, et enfin en diminuant peu-à-peu. On a observé quelquefois des phénomènes critiques à son déclin. Il n'est pas rare de voir survenir quelque inflammation viscérale pendant son cours : celles de poitrine sont les plus fréquentes.

Le *rhumatisme aigu léger* n'est point accompagné de fièvre : il n'occupe qu'une articulation. Il est caractérisé par des douleurs médiocrement intenses, qui cessent dans le repos, et qui le plus souvent ne sont accompagnées ni de gonflement ni de rougeur ; le mouvement est douloureux, mais il n'est presque jamais impossible. Sa durée est quelquefois fort courte.

Le *rhumatisme chronique intense* succède communément au rhumatisme aigu : il affecte un certain nombre d'articulations à-la-fois : ses symptômes sont des douleurs plutôt incommodes qu'aiguës pendant le jour, mais qui s'exaspèrent souvent beaucoup pendant la nuit, et deviennent atroces ; un gonflement plus ou moins considérable des parties articulaires, lorsqu'elles sont le siége du mal ; l'impossibilité d'exercer des mouvements, impossibilité qui dépend ici de la tuméfaction des parties, des nodosités qu'elles présentent, autant que de la douleur; et, dans quelques cas, un dépérissement progressif, auquel peut se joindre une fièvre hectique symptomatique.

Dans le *rhumatisme chronique léger* les symptômes sont à-peu-près les mêmes que dans le rhumatisme aigu peu intense. Seulement ici la chaleur n'est pas augmentée; elle est même quelquefois diminuée : il y a moins de mobilité dans le siége, moins de variété dans les symptômes.

Les variations permanentes de l'atmosphère, et sur-tout les grands changements produits par les saisons, exercent une influence très-marquée sur la marche du rhumatisme chronique : il s'exaspère presque constamment dans les temps froids et humides, et s'adoucit dans les conditions opposées. La durée du rhumatisme chronique est fort longue : ou bien il ne fait que changer de forme sans cesser; ou, s'il cesse momentanément, il reparaît plus tard.

Le rhumatisme a rarement une terminaison funeste : la plupart des auteurs admettent la terminaison par suppuration ; mais la suppuration des muscles paraît dépendre d'une autre affection. Il n'est pas très-rare que le rhumatisme laisse à sa suite quelques traces fâcheuses; le rhumatisme aigu donne quelquefois lieu à l'œdématie et à une faiblesse considérable des parties affectées ; le rhumatisme chronique a été suivi de contraction, d'atrophie, d'ankylose.

Les rhumatisants sont sujets à de fréquentes récidives de ce mal, et des attaques antécédentes doivent être considérées comme une prédisposition presque inévitable à de nouvelles. Chez un petit nombre de sujets, la reproduction a lieu à des intervalles déterminés.

Le diagnostic est ordinairement facile. Dans le rhumatisme aigu intense il faut être en garde contre les phlegmasies viscérales qui se développent sourdement, et qui souvent ont déjà fait des progrès considérables quand le médecin reconnaît son existence. Les douleurs syphilitiques, nerveuses, métalliques, celles qui accompagnent l'invasion des maladies aiguës, ont aussi quelquefois simulé le rhumatisme.

A l'ouverture des corps des personnes qui succombent avec un rhumatisme aigu, on ne trouve aucune lésion appréciable dans le tissu des muscles, des tendons et des aponévroses ; quelquefois seulement le tissu cellulaire conserve un peu de gonflement, et présente quelque rougeur. — Dans le rhumatisme chronique on a quelquefois trouvé le tissu musculaire plus brun que de coutume ; et dans les articulations, les cartilages ulcérés et les lames osseuses voisines des cartilages articulaires également détruites.

Le traitement des affections rhumatismales présente des indications très-variées.

Dans le rhumatisme aigu léger, on prescrit le repos, l'application des topiques émollients, ou d'un certain nombre de sangsues sur l'endroit malade. Ce dernier moyen enlève souvent la douleur comme avec la main, selon l'expression vulgaire. Si ce moyen n'a qu'un effet incomplet, un vésicatoire achève ordinairement la guérison.

Dans le rhumatisme aigu intense, la saignée générale est souvent indiquée par la violence des symptômes locaux et généraux, et par le grand nombre de parties simultanément affectées. Les boissons rafraîchissantes et acidulées sont utiles dans le début, les diaphorétiques vers le déclin.

Dans le rhumatisme chronique on recommande spécialement les rubéfiants, les vésicants, les topiques alcooliques, les bains et les douches martiales ou sul-

fureuses, les boissons sudorifiques; les narcotiques sont toujours sans inconvénient, et agissent quelquefois utilement.

Une multitude d'autres remèdes ont été préconisés dans le rhumatisme aigu ou chronique. Les principaux sont les purgatifs, les vomitifs, les antiscorbutiques, le quinquina, les antimoniaux, les frictions mercurielles, le calomélas à l'intérieur, l'électricité, le galvanisme, le magnétisme, le perkinisme; la chaleur sèche dans le lit, dans une étuve; la chaleur humide dans les bains de toute espèce, dans la vapeur aqueuse ou médicamenteuse; les frictions, la flagellation, l'urtication, l'emphysème artificiel, la flanelle appliquée immédiatement sur la peau. Si des moyens si nombreux et si différents ont été utiles, c'est qu'ils ont agi dans des cas très-divers. Plusieurs d'entre eux ont été employés à l'instant où la maladie allait se terminer, et on aurait tort de leur attribuer le changement survenu.

Pour terminer l'histoire du rhumatisme, il nous reste à indiquer ses principales variétés. On nomme *général* celui qui attaque toutes les articulations ou une grande partie d'entre elles; *latéral* ou *semi-latéral*, celui qui occupe une moitié du corps; celui qui affecte les côtés du thorax, est désigné sous le nom de *pleurodynie;* on nomme *lumbago*, celui qui affecte la région des lombes, ou vulgairement les reins. On le distingue encore en *articulaire* et en *non-articulaire*, en *fixe* et en *vague*. On admet aussi un rhumatisme des parties internes, dont les phénomènes sont obscurs et le diagnostic incertain; on suppose qu'il peut occuper le cœur, l'estomac, les intestins, la vessie, l'utérus, qui tous sont pourvus de fibres musculaires. Le rhumatisme des poumons, du cerveau, supposé par quelques auteurs, ne saurait être admis. Il n'y a pas de rhumatisme là où il n'y a pas de tissu fibreux. (CH.)

RHUME (*Path.*), s. m., de ῥεῦμα, fluxion. Ce mot a le même sens que *catarrhe;* quand on l'emploie seul, il désigne particulièrement le catarrhe bronchique. (CH.)

RHUME DE CERVEAU (*Path.*), *rheuma narium ;* c'est le nom vulgaire du coryza. (CH.)

RHUME DE POITRINE (*Path.*), *rheuma pectoris ;* c'est le catarrhe pulmonaire. (CH.)

RHYAS (*Path.*), mot grec, ῥυάς; c'est le même que rhœas. *V.* ce mot. (CH.)

RHYNCOPS (*Ornithol.*) : nom d'un oiseau que l'on a aussi nommé *bec-en-ciseaux.*

RHYPTIQUE (*Thérap.*), adj., *rhypticus*, de ῥύπτω, je nettoie; épithète qu'on appliquait autrefois à des médicaments regardés comme propres à purger le corps de toute impureté. (H. C.)

RHYSIS (*Path.*), mot grec, ῥύσις; flux ou fluxion. (CH.)

RHYTHME (*Phys.*), s. m., de ῥυθμός, mesure. C'est l'ordre ou la proportion qui règne entre les diverses parties d'un tout, entre une succession de phénomènes placés sous la dépendance d'une même fonction, entre les battements des artères spécialement. (CH.)

RHYTIDOSIS (*Path. chir.*), mot grec, ῥυτίδωσις; destruction, atrophie de l'œil. Castelli, James. (J. C.)

RIAL ARMENIGOS : ancien nom d'un antidote inusité.

RIBES, mot latin. *V.* GROSEILLIER.

RICHARD. *V.* BUPRESTE.

RICIN (*Bot.*), s. m., *ricinus ;* genre de la famille des euphorbiacées et de la monœcie monadelphie. Il comprend un petit nombre d'espèces de plantes exotiques herbacées ou frutescentes, parmi lesquelles on distingue le *palma-christi*, *ricinus communis,* originaire des Indes et de l'Afrique. On tire de ses semences une huile fixe et purgative très-usitée, surtout dans les affections vermineuses. (H. C.)

RICINELLE. *V.* ACALYPHA. (H. C.)

RICINOIDE. *V.* MÉDICINIER. (H. C.)

RIDE (*Anat.*), s. f., *ruga* des Latins, ῥυτὶς des Grecs, dérivé de ῥύω, je tire. On nomme ainsi les sillons ou plis de la peau du visage, du front, du vagin, etc. (J. C.)

RIDÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *rugosus;* qui est couvert de rides. Certaines feuilles sont dans ce cas.

RIGIDITÉ (*Path.*), s. f., *rigiditas ;* nom donné à la roideur trop considérable, au défaut de souplesse de la fibre. (CH.)

RIGOR (*Path.*), mot latin francisé par quelques auteurs : c'est le *frisson* proprement dit, ou froid avec tremblement. *V.* FRISSON. (CH.)

RILLUS : ancien nom d'un vaisseau dans lequel on versait les métaux fondus pour leur donner une forme oblongue. Inusité. (M. O.)

RIMA (*Bot.*). *V.* JAQUIER. (H. C.)

RIMA (*Anat.*), mot latin; fente, crevasse. On a donné ce nom à la vulve. *V.* VULVE. (J. C.)

RIMA VULVÆ (*Anat.*), mots latins; la fente de la vulve. *V.* VULVE. (J. C.)

RIMOSUS AFFECTUS (*Path.*), terme latin sous lequel on comprend les gerçures, les rhagades et autres ulcérations étroites et alongées. (CH.)

RIMULA (*Anat.*), mot latin; l'ouverture de la glotte. *Voy.* ce dernier mot. Castelli, James. (J. C.)

RINCŒUS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins; muscle nasal. *Voy.* NASAL. (J. C.)

RIOLAN (Bouquet anatomique de). *V.* BOUQUET. (J. C.)

RIRE ou RIS (*Physiol.*), s. m., *risus;* mouvement involontaire dans les muscles de la face et des lèvres en particulier, accompagné d'une respiration sonore et interrompue, et annonçant ordinairement la joie et la satisfaction. (H. C.)

RIS CANIN (*Path.*), *risus caninus;* spasme des muscles diducteurs d'une des commissures des lèvres et de la joue correspondante. Quelques lexicographes lui donnent la même acception qu'au mot *ris sardonien*, mais il est généralement employé dans le premier sens. Le mot *spasme cynique* est plus usité. *V.* CYNIQUE (Spasme). (CH.)

RIS SARDONIEN ou SARDONIQUE (*Path.*), *risus sardonius*, de *Sardonia*, Sardaigne. On a donné ce nom à l'écartement convulsif des lèvres et des joues qui précède et accompagne souvent le tétanos général. On l'a ainsi nommé parce qu'on l'a vu, dit-on, survenir chez quelques individus après avoir mangé une espèce de renoncule qui croît en Sardaigne. (CH.)

RISIGALLUM, synonyme d'*orpiment*. *V.* ce mot. Inusité.

RISORII DENTES (*Anat.*), mots latins; les dents incisives. *Voy.* DENT. (J. C.)

RISORIUS NOVUS (Musculus) (*Anat.*), mots latins. Santorini donne ce nom à la portion du muscle peaucier qui se porte de la joue vers la commissure des lèvres. (J. C.)

RIVERAIN, AINE (*Bot.*), adj., *riparius;* qui croît le long des rivières. (H. C.)

RIVULAIRE (*Bot.*), adj., *rivularis;* qui croît le long des ruisseaux. (H. C.)

RIZ (*Bot.*), s. m., *oryza*, ὄρυζα; genre de l'hexandrie monogynie et de la famille des graminées. Le riz ordinaire, *oryza sativa*, est une plante presque aquatique, originaire de la Chine, l'une des plus riches productions de l'Égypte, et qui prospère dans le midi des quatre parties du monde. Ses semences amylacées nourrissent plus d'hommes que ne le font celles du froment et du seigle ensemble. Outre qu'elles sont alimentaires, elles conviennent encore comme adoucissantes et émollientes. (H. C.)

ROB (*Pharm.*), s. m.; mot d'origine arabe, que l'on emploie pour désigner le suc dépuré d'un fruit épaissi en consistance de miel avant qu'il ait éprouvé la fermentation. *V.* SAPA. (M. O.)

ROBES : vinaigre, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

ROBINIER (*Bot.*), s. m., *robinia;* genre de la diadelphie décandrie et de la famille des légumineuses. Il renferme des arbres et des arbrisseaux originaires de l'Asie et de l'Amérique septentrionale. Les racines du *robinia amara*, de la Cochinchine, sont amères, et sont recommandées dans le pays contre la diarrhée, la dyspepsie, etc. (H. C.)

ROBORATIF, IVE (*Thérap.*), adj., *roborans*. *V.* CORROBORANT. (H. C.)

ROBUB, synonyme de *rob*. Inusité. (M. O.)

ROCAMBOLE (*Bot.*), s. f., *allium scorodoprasum;* espèce d'ail originaire de l'Allemagne et du midi de la France, et dont les propriétés et les usages sont les mêmes que ceux de l'ail cultivé. *V.* AIL. (H. C.)

ROCHÉE (*Bot.*), s. f., *rochea;* genre de plantes établi en l'honneur du médecin de La Roche par M. Decandolle, dans la famille des crassulacées. Les trois espèces qu'il renferme sont originaires du cap de Bonne-Espérance, et cultivées dans les jardins d'agrément pour l'éclat de leurs fleurs. (H. C.)

ROCHER (*Conchyliol.*), s. m., *murex;* genre de mollusques gastéropodes à coquille univalve. C'est dans ce genre, autant que dans celui des pourpres proprement dites, que l'on trouve ces coquillages qui, dans l'antiquité, fournissaient la couleur pourpre. (H. C.)

ROCHER (*Anat.*), s. m. On a donné ce nom à l'une des portions de l'os temporal, à cause de sa dureté. *V.* TEMPORAL. (J. C.)

ROCHETTA; nom donné à la cendre d'une plante qui croît abondamment au Levant, et que l'on dit très-propre à fournir du très-beau crystal. (M. O.)

ROCHUM ALUMEN, alun de roche. *V.* ALUN. (M. O.)

ROCOU. *V.* ROUCOUYER.

RODATION (*Path.*), s. f., *rodatio*, de *rodere*, ronger; nom donné par Vogel au raccourcissement des poils. (CH.)

ROGNE (*Path.*), s. f.; nom vulgaire de la gale rongeante des chevaux : elle occupe particulièrement la crinière et la queue, et se manifeste par des croûtes qui, en se détachant, laissent des ulcères.

L'autre espèce de gale est celle qu'on appelle *farineuse;* elle donne lieu à des démangeaisons vives et à la dépilation de la partie malade : elle occupe indistinctement toutes les parties du corps de l'animal. (Ch.)

ROHOB. *V.* Rob. (M. O.)

ROIDEUR CADAVÉRIQUE ; c'est la résistance particulière qu'acquièrent les membres des animaux peu après la mort, et qui est un des signes les plus certains de la cessation de la vie. (Ch.)

ROIOC. *V.* Morinde.

ROMANA ADRIANA ANTIDOTUS ; antidote décrit par Myrepsus. Inusité.

ROMARIN (*Bot.*), s. m., *rosmarinus;* genre de la famille des labiées et de la diandrie monogynie. Il renferme le romarin ordinaire, *rosmarinus officinalis*, arbrisseau de l'Europe méridionale, du Languedoc, de l'Espagne, de l'Italie, toujours vert et très-aromatique. En distillant le romarin avec de l'alcool, on obtient un liquide spiritueux fort odorant, qu'on nommait autrefois *eau de la reine de Hongrie*, et que l'on recommandait contre la goutte. Avec les sommités fleuries du même arbrisseau, on prépare le *miel de romarin*, *mel anthosatum*, que l'on administre quelquefois en lavement dans l'hystérie et les coliques flatulentes. (H. C.

ROMPEURE (*Path.*), s. f., vieux mot français, synonyme de *hernie. Voy.* ce mot. (J. C.)

RONCE (*Bot.*), s. f., *rubus;* genre de l'icosandrie polygynie et de la famille des rosacées. Il renferme un certain nombre d'arbrisseaux, parmi lesquels on distingue le *framboisier* (*V.* ce mot), la ronce noire, *rubus fruticosus*, et la ronce bleue, *rubus cæsius.* Ces deux dernières donnent des fruits assez bons à manger, et avec lesquels on prépare un sirop antiphlogistique. Elles croissent partout dans nos bois et nos haies. (H. C.)

ROND, DE (*Anat.*), adj., *teres.* Les anatomistes ont donné cette épithète à plusieurs organes dont les fibres sont rassemblées en faisceaux arrondis.

1° Le *muscle petit rond* (*musculus teres minor;* muscle le plus petit sus-scapulo-trochitérien, Chaussier) est situé à la partie postérieure et inférieure de l'épaule. Il est alongé, étroit, aplati de haut en bas dans sa moitié interne, et d'avant en arrière dans l'externe. Il s'attache d'une part à la face externe de l'omoplate, près de son angle inférieur, et de l'autre à la partie inférieure de la grosse tubérosité de l'humérus. Ce muscle abaisse le bras, le fait tourner sur son axe de dedans en dehors, et le porte en arrière.

2° Le *muscle grand rond* (*musculus teres major;* muscle scapulo-huméral de M. Chaussier). Ce muscle est placé à la partie inférieure et postérieure de l'épaule. Il est alongé, aplati ; il s'attache d'une part à la face externe de l'angle inférieur de l'omoplate, à la partie correspondante de son bord axillaire, et de l'autre au bord postérieur de la coulisse bicipitale de l'humérus. Il porte le bras en arrière et en dedans, il le porte aussi dans la rotation en dedans. Lorsqu'il agit avec les muscles grand dorsal et grand pectoral, il applique le bras contre la partie latérale de la poitrine, et l'y maintient fortement appliqué.

3° *Muscle rond pronateur. V.* Pronateur.

4° *Ligament rond.* On a donné ce nom à un petit faisceau fibreux qui appartient à l'articulation radio-cubitale moyenne, et s'étend de l'apophyse coronoïde du cubitus, au-dessous de l'apophyse bicipitale du radius.

5° *Ligaments ronds de l'utérus* (cordons sus-pubiens de M. Chaussier). On nomme ainsi deux cordons qui naissent des parties latérales et supérieures de l'utérus, se dirigent vers les anneaux inguinaux, les traversent, et se terminent en s'épanouissant dans le tissu cellulaire des aines, du mont de Vénus et des grandes lèvres. Ces cordons sont blanchâtres, aplatis, plus étroits au milieu qu'à leurs extrémités. Leurs fibres, qui sont longitudinales et paraissent albuginées, revêtent la texture musculaire, ainsi que l'utérus, pendant la gestation. (J. C.)

RONDELETIE (*Bot.*), s. f., *rondeletia;* genre de la famille des rubiacées et de la pentandrie monogynie. Il est dédié à Rondelet, et renferme des plantes inusitées d'Asie et d'Amérique. (H. C.)

RONDIER (*Bot.*), s. m., *borassus;* genre de la famille des palmiers, lequel renferme plusieurs arbres de l'Inde, parmi lesquels on distingue, 1° le *lontar*, qui croît dans les Moluques, où il parvient à trente pieds de hauteur, et ne donne du fruit qu'une fois dans sa vie. En coupant ses spathes, on en fait distiller une liqueur agréable, et susceptible de fermentation vineuse; — 2° le rondier des Séchelles, qui fournit ces fruits d'une forme bizarre, si connus dans tous les cabinets des curieux sous le nom de *cocos des Maldives.* (H. C.)

RONFLEMENT (*Path.*), s. m., *ronchus*, de ῥέγχω, je ronfle ; bruit qui se fait entendre dans l'arrière-bouche et les fos-

ses nasales pendant les mouvements d'inspiration et d'expiration, soit dans l'état de santé, chez l'homme endormi, soit dans l'état de maladie, dans l'apoplexie, par exemple. Dans quelques maladies, et spécialement dans quelques catarrhes pulmonaires, l'oreille appliquée sur la poitrine entend un ronflement manifeste. (Ch.)

RONFLER (*Physiol.*), v. n., *ronchos edere ;* faire entendre un ronflement. (Ch.)

RONGEURS (*Zool.*), s. m. pl., *rosores ;* famille d'animaux mammifères à doigts onguiculés, ayant, en avant de chaque mâchoire, deux dents incisives très-longues et manquant de molaires : tels sont les rats, les lapins, les écureuils, les castors, les cabiais, etc. (H. C.)

ROOB, synonyme de *rob*. Inusité.

ROQUAMBOLE. *V.* Rocambole.

RORELLE. *V.* Rossolis.

RORIFÈRE (*Anat.*), adj., *rorifer*, du latin *ros*, rosée, et du verbe *fero*, je porte. Quelques anatomistes ont donné ce nom aux vaisseaux lymphatiques. (J. C.)

ROSACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *rosaceæ ;* famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes. Elle se partage en sept divisions ; savoir :

1° Les *pomacées*, qui comprennent les genres *pommier*, *poirier*, *cognassier*, *néflier*, *alizier* et *sorbier*. *V.* ces mots.

2° Les *rosiers*.

3° Les *agrimoniées*, constituées par les genres *sanguisorbe*, *aigremoine*, *alchimille*, *sibbaldie*, etc.

4° Les *dryadées*, telles que les *potentilles*, les *tormentilles*, les *fraisiers*, les *benoites*, les *ronces*, etc.

5° Les *ulmaires*, telles que les *spirées*.

6° Les *amygdalées*, telles que les *icaquiers*, les *cerisiers*, les *pruniers*, les *abricotiers* et les *amandiers*.

7° Les *calycans*. (H. C.)

ROSAGE (*Bot.*), s. m., *rhododendrum ;* genre de la décandrie monogynie et de la famille des rhodoracées. On cultive dans les jardins d'agrément plusieurs arbustes de ce genre, à cause de l'éclat de leurs fleurs disposées en corymbes terminaux. Le *rhododendrum ferrugineum*, qui croît dans les montagnes de la Suisse, des Pyrénées et de la Sibérie, où il couvre des cantons entiers, indique la limite des bois. Quelques médecins regardent l'infusum de ses feuilles comme antiherpétique. Le *rosage chrysanthe*, de la Sibérie, est un puissant narcotique qu'on a beaucoup préconisé dans le Nord contre la syphilis, la gale, le cancer, et sur-tout les rhumatismes. Le *rhododendrum ponticum*, qui croît spontanément dans l'Asie mineure, est regardé par quelques savants comme la plante qui a fourni le miel qui rendit furieux les soldats de Xénophon. *V.* Azalée. (H. C.)

ROSAGES. *V.* Rhodoracées.

ROSAT (*Pharm.*), s. m., de *rosa*, rose ; épithète donnée aux préparations pharmaceutiques où il entre des roses, comme l'*onguent rosat*, le *miel rosat*, le *vinaigre rosat*.

ROSAT (Cérat), pommade dite *onguent rosat ;* produit de l'infusion à une douce chaleur de roses pâles, contusées avec leurs calices, dans l'axonge de porc. Il est adoucissant et résolutif. (M. O.)

ROSE (*Bot.*), s. f., *rosa ;* nom de la fleur des rosiers. *V.* ce mot. (H. C.)

ROSE DE CAYENNE. *V.* Ketmie.

ROSE DE CHIEN ; nom vulgaire de la fleur de l'églantier.

ROSE DU JAPON. *V.* Hortensia.

ROSE DE JÉRICHO. *V.* Jérose.

ROSE DE NOEL. *V.* Hellébore.

ROSEAU (*Bot.*), s. m., *arundo ;* genre de la triandrie digynie et de la famille des graminées. Parmi les espèces qui le composent, on distingue, 1° le *roseau-canne*, *arundo donax*, que l'on cultive dans les jardins, et dont on mange les jeunes pousses. *Voy.* Canne. 2° Le *roseau à balais*, *arundo phragmites*, qui croît dans les marais, sur les bords des rivières, dans les endroits fangeux. On a préparé avec cette plante un sirop que l'on a regardé comme antisyphilitique et antiherpétique. (H. C.)

ROSEAU AROMATIQUE. *V.* Calamus aromaticus. (H. C.)

ROSEAU DES INDES. *V.* Bambou.

ROSEAU ODORANT. *V.* Barbon.

ROSEAU DE LA PASSION. *Voy.* Massette.

ROSÉE (*Physiq.*), s. f. ; nom donné aux gouttes d'eau très-déliées que l'on voit le matin, dans les temps chauds, sur les plantes, les toits des édifices, etc. (M. O.)

ROSÉE DU SOLEIL. *V.* Rossolis.

ROSELÉES (Feuilles) (*Bot.*), *folia rosantia ;* feuilles disposées en rosette. (H. C.)

ROSIER (*Bot.*), s. f., *rosa ;* genre de la famille des rosacées et de l'icosandrie polygynie. Il renferme un grand nombre d'arbustes remarquables par la beauté de leurs fleurs, et dont plusieurs intéressent la médecine. Nous signalerons parmi eux, 1° le *rosier à cent feuilles*, *rosa centifolia*, généralement cultivé dans les jardins ; sa fleur, connue sous le nom pharmaceutique de *rosa damascena*, est laxa-

tive, et fait la base du sirop de roses pâles. 2° Le *rosier de Provins*, *rosa gallica;* les pétales de ses fleurs sont usités comme un doux astringent. 3° *L'églantier sauvage*, *rosa canina;* ses fruits, appelés *cynorrhodons*, sont très-astringents, et font la base d'une conserve très-usitée autrefois : c'est sur lui que vient le *bédégar*. *V.* ce mot. 4° Le *rosier blanc*, *rosa alba;* ses fleurs sont légèrement laxatives. (H. C.)

ROSTRIFORME (*Anat.*), adj., *rostriformis*. *V.* CORACOÏDE. (J. C.)

ROSTRUM LEPORINUM (*Pathol. chir.*); bec-de-lièvre. *V.* ce mot. (J. C.)

ROT (*Pat.*), s. m., *ructus;* nom vulgaire des rapports ou renvois gazeux. *V.* RÉGURGITATION. (CH.)

ROTACÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *rotatus;* épithète des corolles qui sont étalées en rond sur un même plan et sans tube.

ROTACISME (*Path.*), s. m., *rotacismus*, du nom grec de la lettre R; vice de la parole dans lequel cette lettre est mal prononcée : c'est le grasseyement. (CH.)

ROTATEUR (*Anat.*), adj. et s. m., *rotator*, de *rota*, une roue. On a donné ce nom à plusieurs muscles qui ont pour action de faire tourner sur leur axe les parties auxquelles ils s'attachent : tels sont les muscles obliques de l'œil, les muscles pronateurs et supinateurs, les muscles obliques postérieurs de la tête, etc. (J. C.)

ROTATION (*Physiol.*), s. f., *rotatio*, de *rota*, roue; mouvement par lequel certaines parties tournent sur leur axe.

ROTULA (*Pharm.*); trochisque. *V.* ce mot. Inusité. (M. O.)

ROTULE (*Anat.*), s. f., *rotula*, roulette, diminutif de *rota*, une roue; *patella, mola* des Latins, ἐπιγονὶς des Grecs. On nomme ainsi une sorte d'os sésamoïde, plat, court, épais, arrondi, placé au-devant du genou, et qui est développé dans l'épaisseur du tendon commun aux muscles extenseurs de la jambe. La face postérieure de la rotule est divisée en deux facettes réunies angulairement, qui sont encroûtées de cartilage, et s'articulent chacune avec l'un des condyles du fémur. La rotule se développe par un seul point d'ossification. (J. C.)

ROTULIEN, ENNE (*Anat.*), adj.; qui appartient à la rotule. — *Ligament rotulien*. On nomme ainsi un faisceau fibreux, très-épais et très-fort, qui se porte de l'extrémité inférieure de la rotule qu'il assujettit, à la partie antérieure et supérieure du tibia. On peut le considérer comme appartenant au tendon des muscles extenseurs de la jambe. (J. C.)

ROTUMHA, vaisseau semblable à une cucurbite. Inusité.

ROTUNDUS MAJOR, ROTUNDUS MINOR (Musculi) (*Anat.*), mots latins; les muscles grand et petit ronds. *V.* RONDS. (J. C.)

ROUCOUYER (*Bot.*), s. m., *bixa;* arbre de la polyandrie décandrie et de la famille des liliacées. Il croît sur le bord des eaux dans l'Amérique méridionale et dans l'Archipel des Indes. Ses semences sont entourées d'une pellicule rougeâtre, très-répandue dans le commerce sous le nom de *roucou*, et fort usitée dans la teinture en rouge. (H. C.)

ROUEN (Eau de). Cette eau, connue aussi sous le nom d'*eau des fontaines de la Maréguerie*, est froide, et contient du carbonate de fer, de l'acide carbonique, du carbonate et du muriate de chaux, et une petite quantité d'extractif végétal. Elle est tonique, fondante, etc.

ROUGE (Fièvre) (*Path.*), *febris rubra;* surnom de la scarlatine, et non pas de la rougeole. (CH.)

ROUGEOLE (*Path.*), s. f., *rubeola*, de *ruber*, rouge; maladie exanthématique, qui paraît avoir été inconnue aux anciens médecins, et dont la première apparition en Europe n'est pas bien déterminée. Elle reconnaît une cause unique, un virus particulier qui la transmet des malades aux personnes saines. Elle se montre de temps à autre sous forme d'épidémie : ces épidémies sont plus fréquentes en hiver et au printemps que dans les deux autres saisons. Ceux qui en ont été atteints une fois, en sont généralement à l'abri. Le contact immédiat des personnes ou des choses infectées, semble être nécessaire pour la transmission de la maladie : il est très-douteux que l'air en soit le véhicule.

Les premiers phénomènes de la maladie sont le malaise, des alternatives de froid et de chaud, la mauvaise humeur, l'accélération du pouls, l'inappétence et la soif. Vers le second jour, il survient un larmoiement avec éclat et rougeur des yeux, tuméfaction des paupières, chatouillement dans le nez, écoulement d'un liquide clair et âcre par les narines, éternument; quelquefois hémorrhagies nasales, toux sèche avec un son particulier; quelquefois mal de gorge, vomissements ou diarrhée, mal de tête; et, dans certains cas, délire, assoupissement ou convulsions. Ces divers phénomènes s'aggravent avec ou sans redoublement nocturne, jusqu'au moment où l'éruption paraît : c'est ordinairement du troisième au cinquième jour qu'elle commence à se montrer.

Elle se présente sous la forme de petites taches rouges, à peine élevées, réunies dans beaucoup de points, de manière à former de grandes plaques irrégulières; elles se montrent d'abord à la face, puis à la poitrine, aux bras, à l'abdomen, aux membres pelviens. Chacune de ces taches est surmontée d'une petite saillie plus sensible au toucher qu'à la vue.

Cette éruption est ordinairement achevée en quarante-huit heures; elle persiste pendant trois à quatre jours, et disparaît peu après dans l'ordre où elle s'est montrée. La peau devient rude au toucher, et se couvre d'une sorte de farine légère que le frottement enlève.

L'espèce d'irritation des membranes muqueuses des yeux, des fosses nasales, et quelquefois même des voies respiratoires et digestives qui précède la rubéfaction de la peau, l'accompagne et cesse avec elle; le mouvement fébrile, qui a diminué lorsque l'éruption s'est faite, se soutient à un degré médiocre d'intensité, jusqu'à ce qu'elle s'efface. Dans quelques épidémies, un catarrhe pulmonaire accidentel a accompagné la rougeole chez la plupart des malades. Chez les adultes, ce catarrhe pulmonaire offre cela de remarquable, que les crachats ressemblent à ceux des phthisiques. Dans quelques cas, un écoulement a lieu par la membrane muqueuse des organes génitaux, soit chez l'homme, soit chez la femme.

La terminaison est généralement heureuse, à moins que l'inflammation de quelque viscère important ou d'une membrane séreuse ne survienne pendant son cours. Dans quelques cas, ces phlegmasies internes persistent après que la rougeole a cessé, et donnent lieu à un dépérissement progressif.

La convalescense est quelquefois prolongée par des sueurs abondantes, et rarement troublée par une anasarque dont la terminaison n'est pas toujours heureuse.

La rougeole se présente du reste sous des formes variées, à raison des symptômes généraux (*Voy.* PHLEGMASIES) qui peuvent l'accompagner et des complications. L'inoculation presque simultanée de la rougeole et d'une autre affection, telle que la variole, a présenté aussi des circonstances fort remarquables. Le plus souvent l'une des deux maladies exanthématiques a été suspendue, et n'a repris son cours qu'après que l'autre a achevé le sien.

On a encore observé une variété de la rougeole, à laquelle on a donné le nom de *boutonnée*, à raison de la saillie considérable de l'exanthème.

Le diagnostic est ordinairement facile; seulement il importe de ne pas ignorer que quelques exanthèmes morbiliformes pourraient en imposer pour la rougeole, si l'on ne considérait que l'aspect de l'éruption; mais, en rapprochant toutes les circonstances de son histoire, on parvient facilement à reconnaître que leur marche, leur durée, leur invasion, les en distinguent complétement.

Lorsque la rougeole est simple, le traitement n'offre pas d'autres indications que celles qui appartiennent à toutes les maladies aiguës. Le séjour au lit, l'abstinence d'aliments, l'usage des boissons douces, mucilagineuses, sucrées, sont les seuls moyens qu'on prescrit : la saignée n'est utile que dans la rougeole inflammatoire; les vésicatoires et les toniques sont nécessaires dans celle qui est accompagnée d'une adynamie réelle. Les évacuants des premières voies peuvent aussi être indiqués par des circonstances particulières. La toux, la dyspnée, le dévoiement, peuvent réclamer l'emploi de quelques moyens particuliers.

Le traitement préservatif consiste à isoler complétement les enfants sains de ceux qui sont malades : cet isolement est très-difficile, sans néanmoins être impraticable.

La rougeole est rangée, par quelques auteurs, parmi les inflammations de la peau : mais la rougeur de la peau, comme celle des membranes muqueuses, n'est ici qu'un des phénomènes de la maladie, et non la maladie elle-même. (CH.)

ROUGEURS (*Path.*), terme populaire sous lequel on désigne la rougeur momentanée de la face qui se reproduit fréquemment chez quelques personnes, sans causes externes manifestes. (CH.)

ROUILLE (*Chim.*), s. f., *rubigo;* nom donné aux oxydes métalliques assez souvent carbonatés, qui sont le résultat de l'action de l'air humide froid sur les métaux, et notamment sur le fer et le cuivre. (M. O.)

ROUILLÉ, adj.; épithète donnée aux métaux dont la surface présente une plus ou moins grande quantité de rouille. *V.* ce mot. (M. O.)

ROUILLÉ (*Path.*), adj., *rubiginosus;* qui a la couleur de la rouille. On donne particulièrement ce nom aux crachats expectorés dans la pneumonie. (CH.)

ROUSSEUR (taches de), s. f. pl., *lentigines;* taches rousses de la peau, produites par l'action du soleil. *V.* ÉPHÉLIDES. (CH.)

RUB. *V.* ROB.

RUBANNÉ, ÉE. *V.* FASCIÉ.

RUBANNIER (*Bot.*), s. m., *sparganium;* genre de la famille des *typhinées* et de la monœcie triandrie. Il renferme des plantes aquatiques inusitées. (H. C.)

RUBANNIERS. *V.* TYPHINÉES.

RUBARBE. *V.* RHUBARBE.

RUBEA ICTERITIA (*Path.*), terme latin, jaunisse rouge; nom donné par Paracelse à l'érysipèle. (CH.)

RUBÉFACTION, s. f., *rubefactio*, de *rubens*, rouge, et de *facere*, faire; changement survenu dans la couleur d'une partie qui devient rouge : on nomme rubéfiants les moyens employés pour produire cette rougeur. (CH.)

RUBÉFIANT, ANTE (*Thérap.*), adj., *rubefaciens;* épithète des médicaments qui, appliqués sur la peau, y déterminent la rubéfaction. (H. C.)

RUBÉFIÉ, adj., *rubefactus;* qui est devenu rouge. (CH.)

RUBEOLA (*Path.*), nom latin de la rougeole. *V.* ce mot.

RUBIACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *rubiaceæ;* famille de plantes dicotylédones monopétales à étamines épigynes. Elle renferme, entre autres, les genres *crucianelle*, *caféier*, *quinquina*, *gaillet*, *garance*, *chomélie*, *psychotre.* *V.* ces divers mots. (H. C.)

RUBIGO, mot lat. qui signifie rouille. (M. O.)

RUBRICA FABRILIS : matière terreuse, rouge, pesante, employée jadis pour faire des emplâtres siccatifs. Inusitée. (M. O.)

RUBRICA SINOPICA : terre pesante, compacte, rougeâtre, usitée autrefois contre la diarrhée. (M. O.)

RUBUS, mot latin. *Voyez* RONCE. (H. C.)

RUCTUS (*Path.*), mot latin, rot. *V.* ce mot. (CH.)

RUDE (*Bot.*), adj., *rudis*, *asper;* épithète des parties des plantes qui sont âpres au toucher, qui présentent au tact de petites aspérités insensibles à la vue simple. (H. C.)

RUDÉRAL, ALE (*Bot.*), adj., *ruderalis*, de *rudera*, décombres; qui croît autour des masures. (H. C.)

RUE (*Bot.*), s. f., *ruta;* genre de la famille des rutacées et de la décandrie monogynie. L'espèce la plus connue de ce genre est la rue des jardins, *ruta graveolens;* elle est originaire d'Espagne et du midi de la France; son odeur est forte et désagréable, sa saveur âcre et amère : on en retire une huile essentielle âcre, fétide, irritante, carminative, qui a long-temps passé pour faciliter l'avortement. (H. C.)

RUE DE CHÈVRE. *V.* GALEGA.

RUE DES MURAILLES. *V.* ASPLÉNION.

RUE SAUVAGE. *V.* HARMALE.

RUGINE (*Inst. chir.*), s. f., *radula*, *runcinula*, *scalprum*, ξυστηρα; instrument dont on se sert pour racler les os, pour en détacher le périoste, soit dans certaines opérations chirurgicales, soit simplement pour des préparations d'anatomie. On distingue dans la rugine un manche, une tige et une plaque. Celle-ci, faite d'acier trempé, est quadrilatère, triangulaire, en forme de croissant suivant les cas, et taillée obliquement en biseau sur l'une de ses faces. (J. C.)

RUGITUS (*Path.*), mot latin qui exprime dans son sens ordinaire le rugissement du lion, et qui est employé par quelques auteurs pour désigner une espèce particulière de borborygme qui ressemble au rugissement. (CH.)

RUGOSITÉ, s. f., de *ruga*, ride; sorte de rides que présentent les surfaces raboteuses. (M. O.)

RUMA (*Anat.*), mot latin; le pharynx, l'œsophage. *Voyez* ces mots. Castelli. (J. C.)

RUMEX, mot latin. *V.* PATIENCE.

RUMINANTS (*Zool.*), s. m. pl., *ruminantia;* famille d'animaux mammifères qui ont tous le pied fourchu et possèdent la faculté de faire revenir dans la bouche, pour les broyer une seconde fois, les aliments qui ont séjourné quelque temps dans leur estomac : tels sont les bœufs, les chameaux, les chèvres; les cerfs, les antilopes, etc. (H. C.)

RUMINATION (*Physiol.*), s. f., *ruminatio;* action de mâcher une seconde fois les aliments déjà avalés et ramenés dans la bouche après une première élaboration dans les voies gastriques. La rumination est un acte propre aux animaux ruminants, et qui quelquefois chez l'homme signale un état morbide; alors elle prend le nom de *mérycisme*. (H. C.)

RUNCINÉE (feuille) (*Bot.*), *folium runcinatum;* feuille pinnatifide bordée de dents semblables à celles d'une scie.

RUPESTRAL, ALE (*Bot.*), adj., *rupestralis;* qui croît sur les rochers. (H. C.)

RUPTILE (*Bot.*), adj.; qui s'ouvre spontanément, comme la stipule vaginante des polygonées. (H. C.)

RUPTOIRE (*Chir.*), s. m., *ruptorium*, du verbe *rumpere*, rompre. On a donné ce nom au cautère potentiel, parce qu'il corrode, brûle et produit une solution de continuité. (J. C.)

RUPTURE (*Path. chir.*), s. f., *ruptura*,

du verbe *rumpere*, rompre. On donne ce nom aux solutions de continuité des tendons et des ligaments, faites par une violente extension ou par une violence extérieure: telle est la rupture du tendon d'Achille, etc. — *Rupture.* Quelques auteurs ont employé ce mot comme synonyme de *hernie.* *V.* HERNIE. (J. C.)

RUSC. *V.* FRAGON.

RUSMA : préparation de miel en usage chez les Turcs et les Tartares. (M. O.)

RUT (*Zool.*), s. m., *rugitus;* saison de l'amour chez les bêtes fauves.

RUTACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *rutaceæ*, *rutæ;* famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines hypogynes. Elle renferme, entre autres, les genres *rue*, *fraxinelle*, *fabagelle*, *herse*, etc. (H. C.)

RUTACEUM : vinaigre de rue. Inusité. (M. O.)

RUYSCH (Membrane de). *V.* RUYSCHIENNE. (J. C.)

RUYSCHIENNE (Lame ou Membrane) (*Anat.*). Suivant Ruysch et la plupart de ses disciples, la choroïde est formée de deux lames : son fils donna à l'interne le nom de lame ruyschienne. *V.* CHOROÏDE. (J. C.)

S.

S. Q., abréviation de *suffisante quantité*, dans les formules médicales. (H. C.)

SABDARIFA ou OSEILLE DE GUINÉE. *V.* KETMIE.

SABINE (*Bot.*), s. f., *sabina* ou *savina* des officines, *juniperus sabina* des botanistes. On nomme ainsi un arbrisseau du genre genévrier, qui croît en Tartarie, en Grèce et dans la France méridionale. Ce végétal a une odeur très-forte et une saveur âcre, il contient beaucoup d'huile volatile. On administre souvent ses préparations comme emménagogues, et il jouit d'une fâcheuse réputation comme abortif. On regarde aussi la sabine comme vermifuge. Sa poudre passe pour un cathérétique. Elle était bien plus employée par les chirurgiens autrefois qu'aujourd'hui. *V.* GENÉVRIER. (H. C.)

SABLE (Bain de). *Voyez* BAIN DE SABLE.

SABLE VERT DU PÉROU : chlorure de cuivre vert pulvérulent. (M. O.)

SABLIER (*Bot.*), s. m., *hura crepitans.* On appelle ainsi un petit arbre des contrées chaudes de l'Amérique, lequel forme un genre dans la monœcie monadelphie, et dans la famille des euphorbiacées. A l'époque de la maturité, son fruit se fend et lance au loin ses graines avec un bruit marqué. (H. C.)

SABLINE (*Bot.*), s. f., *arenaria;* genre de la décandrie trigynie et de la famille des caryophyllées. Il renferme une trentaine d'espèces, la plupart indigènes, mais inusitées. (H. C.)

SABON ou SABENA : savon. On a également donné ce nom à la lessive (soude caustique) avec laquelle on prépare le savon. Inusité. (M. O.)

SABOT (*Conchyliol.*), s. m., *turbo;* genre de mollusques gastéropodes marins à coquille univalve, en général épaisse et dure, et dont on mange plusieurs espèces sous le nom de *vignot*, sur les côtes de France. (H. C.)

SABOT (*Bot.*), s. m., *cypripedium;* genre de la gynandrie diandrie, et de la famille des orchidées. L'espèce la plus commune porte le nom de *soulier de Notre-Dame*, dans le langage vulgaire. Elle croît dans les Alpes et est inusitée. (H. C.)

SABURRAL (*Path.*), adj., *saburralis;* qui tient à la saburre. Sauvages, dans sa classification étiologique, a proposé de faire un classe des maladies saburrales. (CH.)

SABURRE (*Path.*), s. f., *saburra.* Ce mot signifie dans son origine gros sable, gravier; dans son acception ordinaire, il désigne les matières mal élaborées, les liquides altérés contenus dans les premières voies. (CH.)

SAC HERNIAIRE (*Anat.*, *Path.*), s. m. On appelle ainsi l'enveloppe que fournissent les membranes séreuses des cavités splanchniques, aux viscères qui s'échappent de leur intérieur pour former hernie. Dans la hernie du cerveau, le sac est formé par la dure-mère et l'arachnoïde. Dans la hernie du poumon, M. le professeur Chaussier pense que la plèvre se prolonge sous forme d'un sac pour contenir la portion déplacée de cet organe. C'est dans les hernies abdominales qu'il est sur-tout facile d'étudier le sac herniaire. On voit que toutes les hernies de l'abdomen présentent cette enveloppe, à l'exception de quelques espèces très-rares, qu'on

pourrait appeler *akystiques*, lesquelles en sont dépourvues; que ce prolongement du péritoine, poussé par les viscères qui se déplacent lors de la formation des hernies, se forme tantôt par le déplacement de la membrane à laquelle il appartient, tantôt par la distension de son tissu ou par ces deux modes à-la-fois, ce qui occasione de grandes différences dans son épaisseur, sa forme et sa structure. Tout sac herniaire présente : 1° un *orifice* qui le fait communiquer avec la cavité du péritoine, et qui est souvent muni d'un épaississement plus ou moins considérable, nommé le *collet;* 2° une partie opposée à l'orifice, ou le *fond;* 3° un *corps*, ou partie moyenne. Les sacs herniaires offrent beaucoup de variétés. On peut les rapporter aux formes sphéroïde, cylindroïde, et conoïde, comme à des types primitifs, lesquels diversement combinés peuvent donner toutes les figures qu'offrent ces prolongements du péritoine. L'étude approfondie des sacs herniaires, est une des parties les plus essentielles de l'histoire anatomique des hernies. (J. C.)

SAC LACRYMAL (*Anat.*). *V.* Lacrymal. (J. C.)

SACCHAR, *saccharum*, sucre.

SACCHARIN, adj.; épithète donnée à tout ce qui tient de la nature du sucre. (M. O.)

SACCHLACTIQUE (acide), adj., *sacchlacticum* (*acidum*). On désignait ainsi l'acide que l'on obtient en traitant le sucre de lait par l'acide nitrique; il ne diffère point de l'acide mucique. *V.* Mucique. (M. O.)

SACCITONIUM : mot anciennement employé pour désigner le vin passé à la chausse. Inusité. (M. O.)

SACCOGOMMITE, s. f.; nom sous lequel Devaux a désigné la matière sucrée contenue dans la racine de réglisse : elle se rapproche des résines. (M. O.)

SACCULI ADIPOSI (*Anat.*), mots latins; cellules ou vésicules adipeuses. *V.* Adipeux. (J. C.)

SACCULI MEDICINALES : sachets contenant des substances médicinales. (M. O.)

SACCULUS CHYLIFERUS (*Anat.*), mots latins; le réservoir du chyle. *Voy.* Citerne, Réservoir. (J. C.)

SACCULUS CORDIS (*Anat.*), mots latins; le péricarde. *V.* ce mot. (J. C.)

SACCUS (*Anat.*), mot latin; un sac. Selon Castelli, quelques auteurs se sont servis de cette expression pour désigner le cœcum. *Voyez* ce dernier mot. (J. C.)

SACCUS LACTEUS (*Anat.*), mots latins; le réservoir du chyle ou la citerne. *V.* ce dernier mot. James. (J. C.)

SACRA FISTULA (*Anat.*), mots latins; la moelle épinière, selon Blancardi. James. (J. C.)

SACRÉ, ÉE (*Anat.*), adj., *sacer;* qui appartient ou a rapport à l'os sacrum. On a donné ce nom à plusieurs parties :

1° *Canal sacré. V.* Sacrum.

2° *Trous sacrés. V.* Sacrum.

3° *Nerfs sacrés.* Ces nerfs, au nombre de six chez la plupart des sujets, naissent de la fin de la moelle épinière; ils parcourent un trajet très-oblique dans le canal vertébral, offrent des ganglions comme les autres nerfs de la moelle, et vont en diminuant de volume à mesure qu'ils deviennent plus inférieurs. Leurs *branches postérieures* communiquent toutes entre elles; leur volume augmente jusqu'à la quatrième inclusivement; les deux dernières sont fort petites: ces branches se distribuent à la partie inférieure des muscles de l'épine, dans le grand fessier, les téguments de la fesse, les environs de l'anus, etc. Les *branches antérieures* sont très-volumineuses; les quatre premières communiquent avec les ganglions sacrés du trisplanchnique. La première, réunie au gros cordon qui descend du plexus lombaire, concourt avec les trois suivantes à la formation du plexus *sacré* ou *sciatique.* La troisième et la quatrième forment, avec des rameaux du grand sympathique, le plexus *hypogastrique. V.* Hypogastrique. La cinquième et la sixième se distribuent aux muscles ischio-coccygien, au sphincter et au releveur de l'anus.

4° *Plexus sacré*, ou *sciatique* (portion sacrée du plexus crural de M. Chaussier). Formé comme il vient d'être indiqué, il est placé au-devant du muscle pyramidal. Il donne en arrière deux branches appelées le nerf *honteux*, et le nerf *petit sciatique.* Il se termine en se continuant avec le nerf grand sciatique.

5° *Artères sacrées.* On a distingué 1° l'*artère sacrée antérieure* ou *moyenne* (artère médiane du sacrum de M. Chaussier). Elle naît de la partie postérieure de l'aorte abdominale, au-devant de la quatrième vertèbre lombaire. Elle descend en serpentant sur l'articulation sacro-vertébrale et sur la surface antérieure du sacrum. Elle fournit beaucoup de branches latérales qui s'unissent avec les artères sacrées latérales, et s'introduisent dans les trous sacrés antérieurs, pour aller se distribuer aux membranes de la moelle, etc. 2° *Artères sacrées latérales.* Il y en a deux, une de chaque côté. Elles naissent de l'hypogastrique, de l'iléo-

lombaire ou de la fessière, descendent au-devant des trous sacrés antérieurs, et s'anastomosent en arcade, vers le coccyx, avec la sacrée-moyenne. Elles donnent des *rameaux externes* et *postérieurs*, qui pénètrent dans les trous sacrés, et des rameaux internes qui se distribuent au muscle pyramidal, au sacrum, etc.

6° *Gouttières sacrées.* On appelle ainsi deux excavations longitudinales, peu marquées, qu'on observe à la face postérieure du sacrum, et qui semblent terminer les gouttières vertébrales. (J. C.)

SACRO-COCCYGIEN (*Anat.*), adj., *sacro-coccygeus;* qui a rapport au sacrum et au coccyx. *Articulation sacro-coccygienne.* Elle résulte de la jonction du sacrum avec le coccyx. Elle est analogue à celle du corps des vertèbres; les surfaces correspondantes des deux os sont ovalaires, encroûtées d'un fibro-cartilage et maintenues par deux ligaments sacro-coccygiens; l'un, *antérieur*, est peu prononcé; l'autre, *postérieur*, beaucoup plus fort que le précédent, remplit, outre l'usage d'assurer l'articulation, celui de compléter en arrière la fin du canal sacré. (J. C.)

SACRO-ÉPINEUX (*Anat.*), adj., *sacro-spinosus.* On a donné le nom de ligament sacro-épineux, à un faisceau fibreux, très-fort, alongé, aplati, fixé d'une part à l'épine postérieure et supérieure de l'os iliaque, et de l'autre sur les parties latérales de la face postérieure du sacrum, au niveau du troisième trou sacré. Quelques auteurs lui ont donné le nom de *ligament sacro-épineux supérieur*, tandis qu'ils ont appelé *ligament sacro-épineux inférieur*, un autre faisceau fibreux, plus petit que lui, et qui s'attache à l'épine postérieure et inférieure de l'os iliaque et à la partie postérieure du sacrum. (J. C.)

SACRO-FÉMORAL, ALE (*Anat.*), adj. pris quelquefois substantivement, *sacro-femoralis;* qui a rapport au sacrum et au fémur. M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle grand fessier parce qu'il s'étend du sacrum au fémur. *V.* Fessier. (J. C.)

SACRO-ILI-TROCHANTÉRIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *sacro-ili-trochanterianus.* M. Dumas a donné ce nom au muscle pyramidal de la cuisse à raison de ses attaches. *V.* Pyramidal. (J. C.)

SACRO-ILIAQUE (*Anat.*), adj., *sacro-iliacus;* qui a rapport au sacrum et à l'os iliaque.

Articulation ou *symphyse sacro-iliaque.* Elle résulte de la réunion des surfaces taillées en plan incliné, plus larges en haut qu'en bas, que le sacrum et l'os iliaque se présentent réciproquement. Ces deux surfaces sont encroûtées d'un cartilage articulaire. Les liens qui les affermissent sont les deux ligaments *sacro-sciatiques*, le ligament *sacro-épineux*, un ligament *sacro-iliaque*, et quelques fibres irrégulières.

Le *ligament sacro-iliaque* est un assemblage très-épais de fibres courtes, denses, irrégulières, qui occupent l'espace que laissent entre eux le sacrum et l'os iliaque derrière leur surface articulaire. Quelques auteurs ont nommé *ligaments sacro-iliaques antérieurs*, par opposition aux faisceaux précédents qu'ils appelaient *sacro-iliaques postérieurs*, quelques fibres irrégulières placées au-devant de l'articulation sacro-iliaque. Pour les autres ligaments, *voyez* Sacro-sciatique, Sacro-épineux. (J. C.)

SACRO-LOMBAIRE (*Anat.*), adj. et s. m., *sacro-lombalis*, ou *sacro-lombus;* qui appartient au sacrum et aux lombes. *Muscle sacro-lombaire* (portion dorso-trachélienne du muscle sacro-spinal de M. Chaussier). Il est placé à la partie postérieure du tronc, alongé, épais et triangulaire en bas, aplati, mince dans le reste de son étendue, et terminé en pointe supérieurement. Il s'insère à la face postérieure du sacrum, à la partie correspondante de la crête iliaque, au sommet des apophyses transverses des vertèbres lombaires, à l'angle des onze côtes inférieures, à la tubérosité de la première et au tubercule postérieur des apophyses transverses des cinq dernières vertèbres cervicales. Le muscle sacro-lombaire redresse la colonne vertébrale lorsqu'elle a été penchée en avant, et la maintient dans sa rectitude. Au moyen de ses insertions aux côtes, ce muscle peut élever ou abaisser ces os suivant qu'il se contracte de haut en bas ou de bas en haut, et agit par conséquent tantôt comme inspirateur et tantôt comme expirateur. (J. C.)

SACRO-SCIATIQUE (*Anat.*), adj., *sacro-ischiaticus;* qui appartient au sacrum et à l'os ischion.

Ligaments sacro-sciatiques. On appelle ainsi deux ligaments membraniformes qui concourent à affermir l'articulation sacro-iliaque. On les a distingués en 1° *grand ligament sacro-sciatique*, ou *sacro-sciatique postérieur.* Il est mince, aplati, de forme triangulaire, et placé à la partie postérieure et inférieure du bassin. Il naît de l'extrémité postérieure de la crête iliaque, des côtés et un peu de la partie postérieure du sacrum et du coccyx, puis se dirige en dehors et en bas, se ré-

trécit en augmentant d'épaisseur, et vient se terminer à la tubérosité de l'ischion.

2° Le *petit ligament sacro-sciatique*, ou *sacro-sciatique antérieur*, est plus petit que le précédent, au-devant duquel il est placé. Il est triangulaire, aplati, s'insère par sa base sur les côtés du sacrum et du coccyx, et se termine par son sommet à l'épine sciatique. (J. C.)

SACRO-SPINAL (*Anat.*), adj. et s. m., *sacro-spinalis;* qui a rapport au sacrum et à la colonne vertébrale (*spina dorsi*). M. le professeur Chaussier décrit sous le nom de *muscle sacro-spinal*, les muscles sacro-lombaire, long dorsal, transversaire, transversaire épineux, intertransversaires; il distingue à ce muscle une *portion dorso-trachélienne* qui répond au sacro-lombaire, une *portion costo-trachélienne* qui comprend les muscles transversaire et long-dorsal, et une *portion lombo-cervicale* que représente le muscle transversaire épineux. (J. C.)

SACRO-TROCHANTÉRIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *sacro-trochanterianus;* qui a rapport au sacrum et au grand trochanter. M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle pyramidal de la cuisse, parce qu'il s'étend de la face pelvienne du sacrum à la face interne du grand trochanter. *V.* PYRAMIDAL. (J. C.)

SACRO-VERTÉBRAL, ALE (*Anat.*), adj., *sacro-vertebralis;* qui appartient au sacrum et aux vertèbres. — *Articulation sacro-vertébrale.* On nomme ainsi la jonction de la dernière vertèbre des lombes avec le sacrum; l'angle que forment ces deux os à leur partie antérieure, a été appelé *promontoire* ou *angle sacro-vertébral.* — *Ligament sacro-vertébral.* On donne ce nom à un fort ligament qui, de la partie antérieure de chacune des apophyses transverses de la dernière vertèbre lombaire, va se fixer à la base du sacrum. Il a pour usage de retenir l'articulation de ces deux os. (J. C.)

SACRUM (*Anat.*), s. m., mot latin, dérivé de *sacer*, sacré, par lequel on désigne l'os qui forme en arrière le bassin, en faisant suite à la colonne vertébrale qu'il soutient. Les grecs l'ont appelé ἱερὸν ὀστέον, *os sacré*, parce que, suivant quelques auteurs, il contribue à protéger les organes de la génération, que les anciens regardaient comme sacrés. L'os sacrum est symétrique, triangulaire, placé à la partie postérieure du bassin, recourbé en devant. Il présente : 1° une *face pelvienne* ou *antérieure*, qui est concave, correspond à l'excavation du bassin; elle offre quatre rainures transversales, indices de la réunion des pièces primitives de l'os; de chaque côté, quatre trous, appelés *sacrés antérieurs*, obliques, d'autant plus grands qu'ils sont plus supérieurs, et par lesquels passent les branches antérieures des nerfs sacrés. 2° Une *face spinale* ou *postérieure.* Elle est convexe, inégale, recouverte par les muscles des gouttières vertébrales. Elle offre sur la ligne médiane, quatre éminences horizontales, tuberculeuses, qui font suite aux apophyses épineuses des vertèbres; en bas une échancrure triangulaire où finit le *canal sacré.* De chaque côté de cette face on voit quatre trous, nommés *sacrés postérieurs*, plus petits que les antérieurs, et qui donnent passage aux branches postérieures des nerfs sacrés. 3° *Face vertébrale*, ou *base;* sa plus grande étendue est transversale. On y voit une surface ovalaire, obliquement taillée, articulée avec la dernière vertèbre lombaire; l'orifice du *canal sacré*, canal de forme triangulaire, qui décroît de largeur de haut en bas, s'aplatit un peu dans ce dernier sens, termine le canal vertébral, est tapissé par le prolongement des membranes cérébrales, contient le faisceau des nerfs sacrés, communique au-dehors par les trous sacrés, et aboutit à la gouttière ou échancrure triangulaire de la face postérieure de l'os; sur les côtés de l'orifice supérieur du canal sacré sont deux apophyses articulaires, concaves, qui reçoivent les apophyses articulaires de la dernière vertèbre lombaire. 4° Une *face coccygienne* ou *sommet*, très-étroite, qui s'articule avec le coccyx. 5° Deux *bords latéraux* qui offrent en haut une large surface, oblique, laquelle s'articule avec l'os iliaque. Le sacrum se développe par trente à trente-six points d'ossification. (J. C.)

SACTIM : sulfate de fer, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

SADIR : scorie, suivant Ruland. (M. O.)

SÆPÆ (*Path.*), mot grec latinisé, σαιπαι, ou mieux σηπαι, grosses pustules. (CH.)

SAFFATUM : Johnson désignait ainsi un sel dont il ne fait pas connaître la nature. (M. O.)

SAFRAN (*Bot.*), s. m., *crocus;* genre de la triandrie monogynie et de la famille des iridées. Le safran cultivé, *crocus sativus*, est une plante bulbeuse, vivace, et dont on récolte avec soin les stygmates. Ces stygmates, qui dans le commerce portent le nom de *safran oriental*, sont jaunes et ont une odeur aromatique agréable et très-prononcée. Cette substance est employée comme assaisonnement; elle fait la base de certaines liqueurs; en thé-

rapeutique, on l'administre comme anodyne et emménagogue. Les peintres et les teinturiers en font également usage. (H. C.)

SAFRAN BATARD. *V.* CARTHAME. (H. C.)

SAFRAN DES INDES. *V.* CURCUMA. (H. C.)

SAFRAN DE MARS APÉRITIF: ancien nom du sous-carbonate de fer.

SAFRAN DE MARS ASTRINGENT: ancien nom du peroxyde de fer.

SAFRAN DES MÉTAUX, *crocus metallorum. Voy.* CROCUS METALLORUM. (M. O.)

SAFRAN DES PRÉS. *V.* COLCHIQUE. (H. C.)

SAFRANUM. *Voyez* CARTHAME. (H. C.)

SAGAPENUM (*Mat. méd.*), s. m., *sagapenum*, σαγαπενον; gomme résine qui nous est apportée de l'Orient, sous la forme de larmes concrètes ou en masses plus ou moins grosses. Sa couleur est roussâtre à l'extérieur, d'un blanc jaune en dedans; son odeur est forte, aromatique et un peu alliacée; sa saveur, âcre et amère. On présume que le sagapenum est fourni par le *ferula persica.* Il est antispasmodique, mais peu usité aujourd'hui. *V.* FÉRULE. (H. C.)

SAGAPIN. *V.* SAGAPENUM.

SAGDA: ancien nom d'une pierre précieuse de couleur verte, mentionnée par Pline. Suivant le même auteur, on désignait également ainsi une autre pierre noire légère, semblable à du bois. Inusité. (M. O.)

SAGE-FEMME (*Accouch.*), s. f., *obstetrix;* μαῖα, μαιὰς, μαιεύτρια. On donne ce nom aux femmes qui se livrent à l'art des accouchements. (J. C.)

SAGIMEN VITRI: nom donné par Ruland au sous-carbonate de soude. Inusité. (M. O.)

SAGITTAIRE (*Bot.*), s. f., *sagittaria. V.* FLÉCHIÈRE. (H. C.)

SAGITTAL (*Anat.*), adj., *sagittalis*, de *sagitta*, une flèche. *Suture sagittale.* On appelle ainsi la suture qui réunit entre eux les deux os pariétaux, et qui s'étend d'avant en arrière sur la ligne médiane, de la suture fronto-pariétale à l'extrémité supérieure de la suture lambdoïde. Quelques anatomistes pensent que les anciens ont donné le nom de sagittale à cette suture, parce qu'elle rencontre, à angle droit, la suture fronto-pariétale, comme une flèche le fait pour la corde de l'arc qui doit la décocher. Les Grecs l'avaient aussi comparée à une broche, et l'avaient nommée ὀβελαια-ῥαφὴ, de ὀβελὸς, une broche.

Gouttière sagittale. On nomme de la sorte une gouttière peu profonde, qui se voit sur la ligne médiane à la face interne de la voûte du crâne. Elle est creusée sur le coronal, les deux pariétaux et l'occipital, et s'étend de la crête coronale à la protubérance occipitale interne. Elle loge le sinus longitudinal supérieur.

Sinus sagittal. On a donné ce nom au sinus longitudinal supérieur. *V.* SINUS. (J. C.)

SAGITTÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *sagittatus;* qui a la figure d'un fer de flèche; qui est en triangle à base profondément échancrée par un angle rentrant. (H. C.)

SAGOU (*Mat. méd.*), s. m., *sago;* fécule qu'on retire de la moelle de plusieurs espèces de palmiers qui croissent aux Moluques, aux Philippines, dans l'archipel de la Sonde, et qui nous est apportée en petits grains d'un blanc roussâtre et du volume de ceux du millet. Cette fécule est inodore et d'une saveur fade, mais elle est fort analeptique et souvent employée dans les maladies chroniques et les convalescences. (H. C.)

SAGOUTTIER (*Bot.*), s. m., *sagus;* genre de la famille des palmiers. Il renferme un arbre qui croît à Amboine, à Sumatra, aux Moluques, etc., et dont le tronc contient une moelle farineuse, que l'on prépare et que l'on vend sous le nom de *sagou.* (H. C.)

SAGZENEA: nom de deux médicaments décrits par Avicenne et employés dans certaines maladies des intestins et de la matrice (M. O.)

SAHAFATUM (*Path.*), terme employé par Avicenne pour désigner certaines ulcérations de la tête, telles que celles que produit la teigne. (CH.)

SAHARA, terme employé par quelques auteurs comme synonyme d'*insomnie.* (CH.)

SAIC: mercure. Inusité. (M. O.)

SAIGNÉE (*Opérat. chir.*), s. f., *missio sanguinis;* évacuation d'une certaine quantité de sang provoquée par l'art; opération qui consiste à ouvrir les vaisseaux pour en évacuer le sang. Pratiquée aux artères, la saignée prend le nom d'*artériotomie*, *V.* ce mot; aux veines celui de *phlébotomie;* aux vaisseaux capillaires celui de *saignée locale* ou *capillaire.* La saignée se fait dans un temps de nécessité, comme dans les maladies aiguës et lorsque l'indication est urgente; ou dans un temps d'élection, comme les saignées de précaution, que certaines personnes pléthoriques se font pratiquer au printemps. On

fait cette opération pour remplir différentes indications : 1° pour diminuer la masse du sang, on la nomme alors *saignée évacuative*; 2° pour soulager un organe dans lequel il y a plénitude des vaisseaux sanguins; elle prend alors le nom de *saignée révulsive*, si on la pratique loin de l'endroit affecté; et celui de *dérivative* quand on opère très-près de cet endroit; 3° pour déterminer une sorte de fluxion dans quelque organe voisin du lieu où on la fait; on pourrait dans ce cas la nommer *attractive*; 4° pour diminuer la consistance du sang : on la nomme dans ce cas *saignée spoliative*. Les effets immédiats de la saignée sont la diminution de la masse du sang et de la chaleur, le ralentissement du pouls et quelquefois la syncope.

La saignée des veines, ou *phlébotomie*, se pratique aux veines sous-cutanées du cou, de la face, de l'avant-bras et de la jambe. On ouvre quelquefois celles de la main et du pied. Les instruments et pièces d'appareil nécessaires pour saigner, sont une ligature, une bande, des compresses, une lancette ou un phlébotome. *Voyez* ces mots.

Les veines que l'on saigne sont, 1° au pli du bras, au nombre de cinq, la céphalique, la basilique, les deux médianes et la cubitale antérieure, *V.* ces mots; 2° à la main, la céphalique, la salvatelle; 3° au pied, la grande et la petite saphènes; 4° au cou, la veine jugulaire externe; 5° au front, la veine frontale ou préparate; 6° à la bouche, les veines ranines, *V.* ces mots. Avant de pratiquer la phlébotomie, on applique d'abord dans la plupart des cas, une ligature autour du membre afin d'arrêter le cours du sang dans les veines et de les faire gonfler; on pique ensuite le vaisseau en long, en travers ou obliquement suivant son calibre. On reçoit le sang qui s'écoule dans un vase ou dans des poêlettes, et lorsqu'on a tiré la quantité suffisante de ce liquide, on enlève la ligature pour appliquer sur la petite plaie quelques compresses soutenues par un bandage contentif. La saignée capillaire ou saignée locale se pratique sur la peau et l'origine des membranes muqueuses; les sangsues, la lancette, le scarificateur et les ventouses sont les moyens que l'on met en usage. Ils agissent en déterminant une sorte de fluxion locale analogue à celle qui s'établit spontanément dans les hémorrhagies par exhalation. *V.* Sangsues, Scarificateur, Scarification, Mouchetures, Ventouses. (J. C.)

SAIGNEMENT (*Path.*), s. m., *sanguinis fluxus*. Dans son sens étymologique, ce mot désigne toute espèce d'écoulement de sang ou d'hémorrhagie; mais il n'est guère usité que pour désigner l'épistaxis ou saignement de nez. (Ch.)

SAIGNER (*Opérat.*), v. a., *sanguinem mittere ;* pratiquer l'opération de la saignée. *V.* ce mot. (J. C.)

SAINBOIS. *V.* Garou. (H. C.)

SAINDOUX, s. m., graisse de porc. *V.* ce mot. (M. O.)

SAINFOIN (*Bot.*), s. m., *hedisarum ;* genre de la famille des légumineuses et de la diadelphie décandrie. Parmi les espèces qui le composent, on distingue l'alhagi, dont nous avons parlé à l'article Agul, et le sainfoin oscillant, *hedisarum gyrans*, plante remarquable par les mouvements qu'exécutent ses folioles. (H. C.)

SAINT BOIS ou BOIS SAINT. *Voy.* Gaïac. (H. C.)

SAINT-MYON (Eau de). Saint-Myon est un village situé à deux lieues de Riom (Puy-de-Dôme), où l'on trouve des eaux minérales acidules froides, contenant de l'acide carbonique libre, du sous-carbonate et de l'hydrochlorate de soude, du carbonate et du sulfate de chaux. Elles sont rafraîchissantes, diurétiques, altérantes. (M. O.)

SAIRE (*Path.*), terme latin employé dans la même acception que le mot *essera.* (Ch.)

SAL, mot latin qui signifie *sel.* (M. O.)

SALAMANDRE (*Erpétol.*), s. f., *salamandra ;* genre de reptiles de l'ordre des batraciens et de la famille des urodèles. Les espèces qui le composent sont presque toutes aquatiques. (H. C.)

SALANGANE (*Ornithol.*), s. f., *hirundo esculenta. V.* Alcyon.

SALAP. *V.* Salep.

SALAPPA. *V.* Jalap.

SALCÆ OLEUM (*Pharm.*), huile de Salca, qui, d'après Aétius, se préparait avec les ingrédients suivans : aspalath, xylo-balsamum, souchet, énula campana, iris, jonc aromatique, fleurs de jonc odoriférant, styrax gras, noix d'Inde, malabathrum, spicnard, girofle, zédoaire, amomum, cassia, costus, myrrhe, hypnum, xylocasia, huile. Les femmes employaient cette huile pour se frotter la tète et s'oindre les cheveux. Inusitée. (M. O.)

SALDATURA : soudure d'étain. (M. O.)

SALEBROTH. *V.* Sel Alembroth. (M. O.)

SALEP (*Mat. méd.*), s. m.; nom d'une substance amylacée et alimentaire que l'on retire des bulbes de plusieurs orchis et ophris, et dont les Orientaux font sur-

tout un grand usage. Le salep convient dans les mêmes circonstances que le sagou. *V.* OPHRISE, ORCHIS et SAGOU. (H. C.)

SALICAIRE (*Bot.*), s. f., *lythrum;* genre de la dodécandrie monogynie et de la famille des calycanthèmes ou lythraires. La salicaire à épis, *lythrum salicaria*, qui croît sur le bord de nos ruisseaux, passe pour légèrement astringente. Elle est inusitée. (H. C.)

SALICAIRES. *V.* CALYCANTHÈMES.

SALICORNE (*Bot.*), s. f., *salicornia;* genre de plantes de la monandrie monogynie et de la famille des chénopodées; la *christe-marine*, *salicornia herbacea*, qui croît sur le bord de nos mers, fournit de la soude, et se confit au vinaigre comme assaisonnement. (H. C.)

SALIFIABLE (*Chim.*), adj., de *sal*, sel, et de *facio*, je fais; épithète donnée aux bases alcalines, ou métalliques, parce qu'elles jouissent de la propriété de former des sels en se combinant avec les acides. (M. O.)

SALIFICATIO, mot latin; opération par laquelle on obtient, crystallisés ou à l'état solide, les sels qui font partie d'un mélange. (M. O.)

SALIN, INE, adj., *salinacius*, *salinacidus*, dérivé de *sal;* épithète employée pour désigner les matières qui contiennent des sels ou qui sont de la nature des sels : on dit quelquefois *substances salines* au lieu de sels. (M. O.)

SALINES (*Chim.*), s. f. pl.; de *sal*, sel; nom donné aux usines dans lesquelles on fait évaporer les eaux de la mer ou d'autres sources salées pour obtenir le sel commun. Ces usines sont situées près des sources dont nous parlons. (M. O.)

SALIVAIRE (*Anat.*), adj., *salivarius*, de *saliva*, salive; qui a rapport à la salive.

Les *glandes salivaires*, ou *organes sécréteurs* de la salive, sont placées symétriquement, au nombre de trois, de chaque côté de la face, derrière et sous la mâchoire inférieure. Leur forme est très-irrégulière, et leur étendue varie suivant les individus; leurs conduits excréteurs portent directement la salive dans la bouche, sans la verser dans aucun réservoir intermédiaire, comme cela s'observe pour la plupart des autres glandes. Les glandes salivaires ont été distinguées en 1° parotides; 2° glandes sous-maxillaires; 3° glandes sublinguales. *V.* PAROTIDE, SOUS-MAXILLAIRE, SUBLINGUAL. (J. C.)

SALIVAIRE (Fistule) (*Path. chir.*), *fistula salivaria.* On donne ce nom aux fistules qui dépendent de l'ouverture des conduits excréteurs des glandes salivaires. Ces fistules s'observent sur-tout à la glande parotide et au canal de Sténon. Lorsque le tissu de la glande parotide a été en partie détruit par une plaie, un ulcère, un abcès, il reste souvent une petite ouverture fistuleuse par laquelle la salive s'écoule en petite quantité, pendant la mastication. On guérit facilement ces fistules au moyen d'applications styptiques, caustiques, ou par la compression. Lorsque c'est le canal excréteur de la glande qui est ouvert, la salive s'écoule en bien plus grande quantité que dans le cas précédent. Pour guérir ces dernières fistules, il faut employer la compression ou la cautérisation, et lorsque ces moyens ne réussissent pas, on doit, ou bien sonder et désobstruer le canal salivaire afin de rétablir le cours naturel du liquide sécrété, ou bien pratiquer une route artificielle à la salive du côté de la bouche, substituer une fistule interne à une fistule externe. (J. C.)

SALIVANT, ANTE (*Thérap.*), adj., *salivans.* *V.* SIALAGOGUE, qui est beaucoup plus usité. (H. C.)

SALIVARII DUCTUS (*Anat.*), mots latins; les conduits salivaires. *Voy.* SALIVAIRE. (J. C.)

SALIVATION (*Path.*), s. f., *salivatio;* augmentation morbide dans la sécrétion de la salive.

Cette affection est quelquefois produite par l'usage de masticatoires irritants, tels que la moutarde, le poivre, le gingembre; le plus souvent elle est due à l'action particulière ou *élective* du mercure sur les glandes salivaires et sur la membrane muqueuse de la bouche. Chez quelques sujets, elle est le symptôme ou la crise d'une autre maladie. D'autres fois, elle survient sans cause connue. La suppression ou le retard d'une autre évacuation, la grossesse, l'influence de l'imagination, l'ont aussi quelquefois produite.

L'afflux continuel d'un liquide incolore et aqueux dans la bouche est le principal phénomène de cette affection. Ce liquide est ordinairement craché à de courts intervalles; quelquefois il s'écoule sans cesse par l'ouverture béante de la bouche; ailleurs, et particulièrement dans le sommeil, il s'accumule dans le pharynx et menace par intervalles de suffocation. Les qualités de la salive sont quelquefois altérées; elle devient âcre ou fétide : l'action de parler et surtout de mâcher en rend momentanément la quantité plus grande. Chez la plupart des sujets, il se joint à ces symptômes de la douleur et du gonflement dans les glandes salivaires, à la membrane qui revêt les gencives,

l'intérieur des joues et même la langue dont la tuméfaction peut devenir considérable. Le dérangement de la digestion, une diminution notable dans les autres sécrétions et particulièrement dans celle de la peau et des reins, et plus tard dans l'embonpoint et les forces, se joignent aux symptômes locaux de la maladie.

La marche de cette affection est ordinairement continue; quelquefois elle s'est présentée sous le type intermittent; ou s'est reproduite chaque année à une époque déterminée.

Sa durée moyenne est d'une à deux semaines; quelquefois elle se prolonge beaucoup au-delà.

Sa terminaison est presque constamment heureuse. Souvent une autre évacuation, des selles abondantes, une urine copieuse, semblent la juger : ailleurs, elle cesse graduellement sans être remplacée par aucune autre excrétion. On cite quelques cas où la salivation aurait entraîné le marasme et la mort; mais il n'est pas certain qu'il n'y eut point alors quelque autre affection.

De toutes les variétés de la salivation, la plus remarquable est celle qui est produite par le mercure; elle est précédée d'un goût cuivreux dans la bouche, de gonflement des gencives, et accompagnée d'une fétidité particulière de la salive, et quelquefois de vacillation des dents.

Le traitement de la salivation varie à raison des phénomènes qui l'accompagnent. Celle qui est sans inflammation vive à la bouche, cède aux collutoires astringents et aux révulsifs portés sur le canal digestif en particulier. Dans quelques cas où les purgatifs avaient échoué, j'ai employé avec un succès très-marqué les bains de vapeurs. Lorsque la membrane de la bouche et la langue elle-même offrent un gonflement considérable, les boissons diurétiques et laxatives, la saignée, une diète rigoureuse, sont indiquées; dans les cas où l'on permet des aliments, ils doivent être demi-liquides afin d'éviter aux parties malades l'irritation que produirait le contact de substances dures. (Ch.)

SALIVE (*Chim.*), s. f., *saliva;* humeur sécrétée par les glandes parotides, sous-maxillaires et sublinguales, dont les conduits excréteurs la versent dans la bouche. Elle est fluide, inodore, insipide, transparente, visqueuse, susceptible de mousser par l'agitation et de verdir le sirop de violettes; il suffit de l'étendre d'eau, pour précipiter tout le mucus qu'elle contient. Elle est formée, suivant Berzélius, de 992,9 d'eau, de 2,19 d'une matière animale particulière soluble dans l'eau, et insoluble dans l'alcool, de 1,4 de mucus, de 1,7 d'hydrochlorate de potasse et de soude, de 0,9 de lactate de soude et de matière animale et de 0,2 de soude. Le mucus de la salive incinéré fournit beaucoup de phosphate de chaux et un peu de phosphate de magnésie. La salive se mêle aux aliments dans la bouche, et leur fait subir un commencement d'élaboration qui facilite la digestion stomacale. (M. O.)

SALIX, mot latin. *Voyez* SAULE. (H. C.)

SALLERA : sorte de salpêtre. *V.* ce mot. (M. O.)

SALMIAC. *V.* HYDROCHLORATE D'AMMONIAQUE. (H. C.)

SALMONE. *V.* SAUMON.

SALNITRUM : nitrate de potasse. (M. O.)

SALOME, mot grec employé pour désigner un emplâtre décrit par Galien. Inusité. (M. O.)

SALOP. *V.* SALEP. (H. C.)

SALPETRE, s. m. *V.* NITRATE DE POTASSE.

SALPINGO-MALLÉEN (*Anat.*), s. m., *salpingo-malleus*, σάλπιγξ, génitif, σάλπιγγος, trompe, et de *malleus*, le marteau; un des osselets de l'oreille. Quelques anatomistes ont donné ce nom au muscle interne du marteau, parce qu'il s'attache à la trompe d'Eustachi et à l'osselet de l'oreille qu'on nomme le *marteau*. (J. C.)

SALPINGO-PHARYNGIEN (*Anat.*), s. m. et adj., *salpingo-pharyngeus*, de σάλπιγξ, σάλπιγγος, trompe, et de φάρυγξ, le pharynx; qui a rapport à la trompe d'Eustachi et au pharynx. Valsalva et Douglas donnent ce nom à un faisceau de fibres charnues qui se fixe à la trompe d'Eustachi et se porte dans le pharynx. (J. C.)

SALPINGO-STAPHYLIN (*Anat.*), adj., *salpingo-staphylinus*, de σάλπιγξ, σάλπιγγος, trompe, et de σταφυλή, la luette; qui a rapport à la trompe d'Eustachi. Valsalva et Santorini ont donné ce nom au muscle péristaphylin interne. Winslow et Dumas ont appelé ce muscle *salpingo-staphylin* interne, et M. Chaussier, *pétro-staphylin*. (J. C.)

SALSEDO MUCRUM : nitrate de potasse. (M. O.)

SALSEPAREILLE (*Bot.*, *Mat. méd.*), s. f., *smilax;* genre de la famille des smilacées et de la diœcie hexandrie. La salsepareille officinale, *smilax sarsaparilla*, qui croît au Pérou, au Brésil, à la Nouvelle-Espagne, en Virginie, donne des racines qui sont très-employées comme sudorifiques. (H. C.)

SALSIFIS. *V.* TRAGOPOGON.

SALTABRI. *V.* SEL ALEMBROTH.

SALTANS ROSA (*Path.*) : nom donné à l'urticaire spontanée, dont les taches se montrent alternativement sur diverses parties. (CH.)

SALUBRE (*Path.*), adj., *salubris*; qui entretient ou rétablit la santé. Quelques auteurs ont donné cette épithète à quelques maladies à la suite desquelles la santé est devenue meilleure qu'auparavant. (CH.)

SALUBRITÉ (*Hyg.*), s. f., *salubritas* : qualité de ce qui est salubre. (H. C.)

SALVATELLE (*Anat.*), s. f., *salvatella*, de *servare*, sauver. *Veine salvatelle.* Elle est située sur le dos de la main, près de son bord interne. Elle commence sur la face postérieure des doigts et sur la face dorsale de la main, par un réseau que forment un grand nombre de radicules fréquemment anastomosées ensemble, puis elle remonte à la partie interne de l'avant-bras où elle prend le nom de *veine cubitale postérieure*. Les anciens avaient recommandé l'ouverture de cette veine dans certaines maladies, dans les affections mélancoliques, hypochondriaques, et ils attribuaient à cette saignée une grande efficacité pour la guérison des malades; de là le nom de *veine salvatelle*. (J. C.)

SALVIA; mot latin. *V.* SAUGE.

SAMARE (*Bot.*), s. f., *samara*. Gaertner appelle ainsi toute capsule coriace et membraneuse, comprimée, à une ou deux loges, ne s'ouvrant point, munie d'ailes sur les côtés, ou terminée par une languette foliacée. Tels sont les fruits du bouleau, de l'érable, du frêne, de l'orme, etc. Columelle et Pline avaient appelé *samara* la capsule membraneuse de l'orme. (H. C.)

SAMBUCUS, mot latin. *V.* SUREAU.

SAMIA TERRA : terre argileuse que l'on trouve dans l'île de Samos, et qui jouit de propriétés médicinales analogues à celles de la terre de Lemnos. *Voy.* ce mot. Inusité. (M. O.)

SAMIUS LAPIS : pierre samienne : pierre que l'on trouve dans l'île de Samos et que les anciens employaient comme astringente et rafraîchissante. Inusité. (M. O.)

SAMOLE (*Bot.*), s. f., *samolus* : genre de la pentandrie monogynie. Il renferme une plante aquatique indigène, qu'on appelle vulgairement *mouron d'eau*, *samolus valerandi*, et dont on mange quelquefois les feuilles en salade. On a recommandé aussi cette plante comme apéritive et antiscorbutique. (H. C.)

SAMPSUCHINUM : onguent composé, décrit par Dioscoride. Inusité.

SANCTUM LIGNUM. *V.* GAÏAC.

SANDAL. *V.* SANTAL.

SANDARACHA GRÆCORUM : synonyme de *réalgar*. *Voy.* ce mot. Inusité. (M. O.)

SANDARAQUE (*Mat. méd.*), s. f., *sandaracha*, σανδαράχη; résine odorante et stimulante qui découle du tronc du *thuya aphylla* de Desfontaines, et qu'on avait crue produite par un genévrier d'Afrique. Elle est peu usitée. (H. C.)

SANDASTROS ou GARAMATITES : ancien nom d'une pierre précieuse tachetée de jaune, que les anciens rangeaient parmi les cordiaux et les contre-poisons. Inusitée. (M. O.)

SANDIX : synonyme de *céruse*. *V.* ce mot. Inusité. (M. O.)

SANG (*Chim.*), s. m., *sanguis*, *cruor* des Latins, αἷμα des Grecs : nom donné à un liquide dont la composition varie dans les diverses classes d'animaux. Le sang humain est formé d'eau, d'albumine, de fibrine, d'un principe colorant et de différents sels : il ne renferme point de gélatine. Retiré des veines, il est d'un rouge brun; son odeur est faible, sa température de 31° R.; sa capacité pour le calorique 852 (celle de l'eau étant 1000); sa pesanteur spécifique 1051. Le sang artériel est d'un rouge vermeil, son odeur est forte, sa température de près de 32° R., sa capacité pour le calorique 839, et sa pesanteur spécifique 1049.

Soumis à l'action de la chaleur, le sang humain se coagule, et fournit une masse d'un brun violet, qui, étant chauffée jusqu'au rouge, se décompose à la manière des substances azotées, en laissant un charbon volumineux difficile à incinérer. Abandonné à lui-même, il se coagule sans qu'il y ait élévation de température; le coagulum est surnagé par une partie liquide connue sous le nom de *sérum*, et qui, suivant Berzélius, est formée de 905 parties d'eau, de 80 d'albumine, de dix parties de substances solubles dans l'alcool (savoir, 6 d'hydrochlorate de potasse et de soude uni à une matière animale, et 4 de lactate de soude uni à une matière animale); 4 parties de substances solubles seulement dans l'eau, savoir : soude carbonatée, phosphate de soude et un peu de matière animale. Le caillot est composé de fibrine, de sérum et de matière colorante. *V.* CAILLOT. Le sang veineux tarde plus à se coaguler que le sang artériel.

Agité avec du gaz oxygène et avec de l'air atmosphérique, le sang veineux acquiert une couleur rouge rose; l'ammoniaque le fait passer au rouge cerise; le

gaz azote, l'acide carbonique, le gaz hydrogène et le protoxyde d'azote, au rouge brun Presque tous les acides un peu forts le coagulent en s'unissant à l'albumine; il en est de même de la plupart des sels qui ont pour base un des oxydes des quatre dernieres classes. La potasse et la soude le rendent plus fluide. L'alcool s'unit à l'eau qu'il contient, et en précipite l'albumine, la fibrine, la matière colorante et plusieurs sels. Il serait inutile de nous appésantir sur les usages du sang : on sait qu'il est le produit de l'élaboration du chyle, qu'il est la principale source de la nutrition, des sécrétions et des exhalations.

D'après Fourcroy, le sang du *fœtus humain* renferme de la soude, beaucoup de sérum, un peu de fibrine mollasse, analogue à la gélatine, de la bile et de la gélatine. Le sang des *scorbutiques* contient fort peu de fibrine, suivant Deyeux et Parmentier : celui des *diabétiques* ne renferme point ou ne renferme que très-peu de sucre : celui des *ictériques* contient de la bile. Le sang de *bœuf* se rapproche beaucoup, par sa composition, de celui de l'homme : on l'emploie pour faire le boudin, pour clarifier les sirops, le sucre, pour préparer le bleu de Prusse; le sérum qu'il contient, associé à la chaux vive, forme un mélange très-utile pour peindre les grands emplacements, les vaisseaux, les ustensiles en bois, et que l'on peut appliquer aussi avec grand succès comme badigeon. Le sang des *poissons* est blanchâtre, difficilement coagulable, et a la plus grande tendance à devenir huileux. (M. O.)

SANG-DRAGON (*Mat. méd.*), s. m., *sanguis draconis ;* substance solide, d'un rouge foncé, composée de tannin et de résine, astringente, peu usitée de nos jours, et fournie par différents végétaux exotiques. *V.* Dragonier et Ptérocarpe. (H. C.)

SANGLOTS (*Physiq.* et *Path.*), s. m.; contraction spasmodique et momentanée du diaphragme, accompagnée d'un bruit assez fort, et suivie d'un relâchement dans lequel l'air qui avait pénétré dans le thorax en est repoussé. Le sanglot a sur-tout lieu dans les grandes douleurs physiques ou morales. (Ch.)

SANGSUE (*Zool.*), s. f., *hirudo ;* genre de vers aquatiques de la famille des endobranches. On se sert en médecine de la sangsue officinale, *hirudo medicinalis*, Linn., qui vit dans nos eaux douces, et se nourrit du sang des animaux qu'elle suce après avoir percé leur peau avec trois dents tranchantes qui arment sa bouche. On a tiré parti de cette habitude pour opérer des saignées locales. (H. C.)

SANGUIFICATION, s. f., *sanguificatio. V.* Hématose. (H. C.)

SANGUIFUCA : filtre, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

SANGUIN, INE (*Anat.*), adj., *sanguineus ;* qui appartient au sang : *vaisseaux sanguins*, *maladies sanguines*, etc. (H. C.)

SANGUINE (*Minér.*), s. f., *rubrica ; fer oligiste argilifère compacte rouge ; argile ocreuse rouge graphique de Haüy*, *crayon rouge :* sorte de schiste d'un rouge brun, d'une texture compacte, employé pour faire des crayons rouges, parce qu'il laisse des traces durables de sa couleur sur le papier. Elle a beaucoup d'analogie avec le bol d'Arménie. Inusitée. (M. O.)

SANGUINEA : nitrate de potasse, d'après Ruland. Inusité. (M. O.)

SANGUINOLENT (*Pathol.*), adj., *sanguinolentus ;* qui offre une teinte de sang. On donne particulièrement ce nom aux crachats rejetés dans la pneumonie; le sang y est fondu intimement avec le mucus. (Ch.)

SANGUIPURGIUM (*Path.*), mot latin; *purgation du sang.* Quelques auteurs ont donné ce nom aux fièvres bénignes qui leur ont paru destinées à purifier le sang des matières nuisibles qu'il peut contenir. (Ch.)

SANGUISORBE (*Bot.*), s. f., *sanguisorba ;* genre de la tétrandrie digynie et de la famille des rosacées. On distingue, parmi les espèces qui le composent, la pimprenelle, herbe indigène, employée comme assaisonnement, et cultivée dans nos jardins pour l'usage de la table. On a administré le décoctum de cette plante comme tonique et diurétique. (H. C.)

SANGUISUGA : nom latin officinal de la sangsue. (H. C.)

SANGUISUGUM (*Path.*); mot latin employé par quelques auteurs presque barbares, pour désigner l'accumulation trop grande de sang dans le cœur. (Ch.)

SANICLE (*Bot.*), s. f., *sanicula ;* genre de la pentandrie digynie et de la famille des ombellifères. Il renferme une plante indigène, la *toute-saine*, *sanicula europæa*, qui croît dans nos bois, et est un peu astringente, mais n'est plus en usage. (H. C.)

SANICLE FEMELLE. *Voy.* Astrance. (H. C.)

SANICLE DE MONTAGNE. *V.* Bénoite. (H. C.)

SANIDODES et SANIODES (*Pathologie*), mots grecs, σανιώδεις, σανιδώδεις;

celui dont le thorax est resserré et comme contracté. (Ch.)

SANIE (*Path.*), s. f., *sanies;* liquide ténu, séreux, offrant quelques-unes des qualités du pus et du sang, exhalé ordinairement par la surface des ulcères. (Ch.)

SANIEUX (*Path.*), adj., *saniosus, ichorosus;* qui tient de la sanie, ou qui fournit de la sanie : on dit *pus sanieux*, *ulcère sanieux*. (Ch.)

SANITAIRE (*Hyg.*), adj. des deux genres; qui a rapport à la santé : *établissement sanitaire*, *police sanitaire*. (H. C.)

SANNION (*Anat.*), mot grec, σαννίον; la verge, le pénis. *V.* ces mots. Castelli. (J. C.)

SANTAL (*Mat. méd.*), s. m., *santalum*. Dans le commerce, on donne ce nom à trois sortes de bois exotiques, que l'on distingue par les dénominations de *santal blanc*, de *santal citrin* et de *santal rouge*. Les deux premiers sont fort odorants, et paraissent fournis par le santalin. Le dernier, qui est solide, dense et pesant, est donné par le *pterocarpus santalinus*. Ces trois bois sont peu actifs, et presque inusités aujourd'hui. *V.* Santalin et Ptérocarpe (H. C.)

SANTALIN (*Bot.*), s. m., *santalum album;* grand arbre des Indes, qui forme un genre dans la tétrandrie monogynie, et dont le bois, nommé *santal blanc*, sert de parfum en Asie, et entre encore dans l'opiat de Salomon, la confection alkermès, etc., quoique à vrai dire il soit peu usité actuellement. Le *santal citrin* paraît être le cœur du même arbre. (H. C.)

SANTALINE, s. f. Nom donné à la matière colorante du santal rouge, que M. Pelletier regarde comme un principe immédiat. Elle est presque insoluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool, l'éther, l'acide acétique et les dissolutions alcalines. Elle peut être employée avec succès dans la teinture des laines et de la soie : on peut s'en servir pour préparer des laques. (M. O.)

SANTAUX, s. m. pl. : nom collectif des trois espèces de bois de santal. (H. C.)

SANTÉ, s. f., *sanitas*. On l'a défini un état dans lequel toutes les fonctions s'exercent avec régularité et harmonie; mais il faut admettre une santé individuelle, qui varie à raison d'une multitude de circonstances, et qui peut exister, bien qu'une ou plusieurs fonctions ne s'exercent pas convenablement. Un aveugle, par exemple, a la santé, lorsque toutes ses fonctions, à la vue près, marchent avec régularité. (Ch.)

SANTERINA : synonyme de *borax*. *V.* ce mot. Inusité. (M. O.)

SANTOLINE (*Bot.*), s. f., *santolina;* genre de la syngénésie polygamie égale et de la famille des corymbifères. Il renferme des plantes très-odorantes et fort amères, mais peu usitées.—On a donné aussi le nom de *santoline* à la *barbotine*, *artemisia santonica*. *V.* Armoise et Semen contra. (H. C.)

SANTORINI (Incisures ou Scissures de). *V.* Auditif (Conduit). (J. C.)

SAPA : mot latin employé pour désigner le moût de raisin évaporé jusqu'à consistance de miel. Il est laxatif. (M. O.)

SAPAN. *V.* Brésillet. (H. C.)

SAPHADA (*Path.*). Paracelse a donné ce nom aux écailles rougeâtres qui adhèrent aux cheveux dans quelques éruptions du cuir chevelu. (Ch.)

SAPHENE (*Anat.*), s. f., *saphena*, de σαφὴς, manifeste, évident. On a donné ce nom à deux des veines sous-cutanées du membre inférieur. Ce sont :

1° La *grande veine saphène* ou *saphène interne* (veine tibio-malléolaire de M. Chaussier). Ses radicules occupent le bord interne du gros orteil, et forment sur le dos du pied une arcade transversale qui s'unit avec la saphène externe, et dont la convexité, tournée en avant, reçoit un certain nombre de rameaux venant des orteils. Toutes ces racines rassemblées remontent au-devant de la malléole interne, et forment un tronc dont le volume est encore accru par beaucoup de branches qui viennent de la région du tarse et de celle du métatarse. Ce tronc remonte verticalement à la partie interne de la jambe, passe derrière le condyle interne du fémur, se place à la partie interne de la cuisse, reçoit d'autres veines sous-cutanées, telles que les veines sous-cutanées abdominales, les veines honteuses externes, etc., puis il traverse l'ouverture inférieure du canal crural pour se jeter dans la veine fémorale.

2° La *petite veine saphène* ou *saphène externe* (veine péronéo-malléolaire de M. Chaussier). Elle commence par plusieurs racines répandues sur le dos et le côté externe du pied, et qui embrassent la malléole du péroné, derrière laquelle elles se réunissent en un seul tronc : celui-ci remonte obliquement en se rapprochant du tendon d'Achille, et se porte ensuite verticalement vers le creux du jarret pour s'ouvrir dans la veine poplitée. (J. C.)

SAPHERA ou ZAPHERA : safre. *V.* ce mot au Supplément. (M. O.)

SAPHIR (Saphir oriental), s. m., *sapphirus*, en grec σάπφειρος; *corindon bleu* de M. Haüy : pierre précieuse d'une belle couleur bleue veloutée, très-éclatante,

rayant fortement le quartz, jouissant de la double réfraction, infusible, et composée de silice, d'alumine et d'oxyde de fer. Elle constitue un des cinq fragments précieux des anciens. *V.* FRAGMENT. (M. O.)

SAPHIR D'EAU : variété de crystal de roche bleu. (M. O.)

SAPIDE. *V.* SAVOUREUX.

SAPIN (*Bot.*), s. m.; genre de la monœcie monadelphie et de la famille des conifères. Il renferme un certain nombre d'arbres qui, comme les pins, fournissent de la térébenthine. C'est du sapin commun, *pinus picea*, Linn., *abies taxifolia*, Lamarck, très-répandu en Suisse et en Allemagne, que l'on obtient la *térébenthine de Strasbourg*. L'épicia, *pinus abies*, Linn., *abies picea*, Lamarck, donne plus particulièrement la poix de Bourgogne. Cet arbre est fort commun dans les forêts de la Norwège. Le *baume du Canada* est fourni par une troisième espèce, l'*abies balsamea* de Miller. On a recommandé comme antiscorbutiques les bourgeons du sapin de Québec. *V.* PIN, SAPINETTE, TÉRÉBENTHINE, TÉRÉBENTHINE DE CANADA, POIX DE BOURGOGNE. (H. C.)

SAPINETTE (*Bot.*), s. f., *abies canadensis;* arbre du genre sapin qui croît dans les environs de Québec, et avec lequel les Canadiens font de la bière. Les bourgeons de cet arbre ont été préconisés comme antiscorbutiques. (H. C.)

SAPONACÉ, ÉE, adj., dérivé de *sapo*, savon; qui contient du savon, ou qui est de la nature du savon. Il est beaucoup moins usité que *savonneux*. (M. O.)

SAPONAIRE (*Bot.*), s. f., *saponaria officinalis;* plante de la décandrie digynie et de la famille des caryophyllées, laquelle forme un genre distinct conjointement avec quelques autres espèces. Elle croît en Europe, dans les endroits frais, au bord des champs et des bois. Ses feuilles, broyées avec de l'eau, forment une écume semblable à celle que produit le savon, et peuvent ainsi servir à blanchir le linge. Le décoctum de ces feuilles a été recommandé dans les scrophules, le cancer, la syphilis ancienne, les dartres, la gale, etc. (H. C.)

SAPONÉA (*Pharm.*) : nom d'un médicament pectoral, préparé avec de l'infusion de violettes édulcorée et de l'huile d'amandes douces. (M. O.)

SAPONIFICATION, s. f., de *sapo*, savon, et de *facio*, je fais : opération qui a pour objet la formation du savon. (M. O.)

SAPOPHIRUS : saphir. *V.* ce mot.

SAPORIFIQUE, adj., *saporificus*, dérivé de *sapor*, saveur; épithète donnée à tout ce qui produit la saveur. (M. O.)

SAPOTIER. *V.* SAPOTILLIER.

SAPOTILLIER (*Bot.*), s. m., *achras sapota;* très-bel arbre fruitier de l'hexandrie monogynie et de la famille des sapotilliers, lequel croît dans les Antilles, et particulièrement à Saint-Domingue. Son fruit est, avec raison, regardé comme le meilleur du pays, après l'orange : on le sert dans l'Archipel sur toutes les tables. Les amandes de ses pepins donnent avec l'eau, une émulsion qu'on administre dans la colique néphrétique. L'écorce de l'arbre lui-même a été recommandée comme fébrifuge. (H. C.)

SAPOTILLIERS (*Bot.*), s. m. pl., *sapotæ;* famille de plantes dicotylédones monopétales à étamines hypogynes. On y trouve le genre sapotillier en particulier. (H. C.)

SAPROPYRE : nom donné à la fièvre putride; de σαπρὸς, putride, et de πυρετὸς, fièvre. (CH.)

SAPROS (*Path.*), mot grec, σαπρὸς; putride ou corrompu. Ce terme est souvent employé par Hippocrate. (CH.)

SAPURUS. *V.* SAPHIR.

SARAPOUS (*Anat.*), mot grec, σαράπους. On a donné ce nom aux hommes qui ont de grands pieds, ou dont les orteils sont fort écartés les uns des autres. Castelli, James. (J. C.)

SARCA, SAYRSA ou SARRA : fer, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

SARCOCARPE (*Bot.*), s. m., *sarcocarpium*, de σὰρξ, chair, et de καρπὸς, fruit. Feu Richard a ainsi appelé la chair du fruit, ou la partie plus ou moins charnue qui se trouve sous l'épicarpe. (H. C.)

SARCOCÈLE (*Path. chir.*), s. m., *sarcocèle*, de σὰρξ, génit. σαρκὸς, chair, et de κήλη, tumeur. On donne ce nom au squirrhe ou cancer du testicule. Cette maladie affecte sur-tout les adultes, et se déclare le plus souvent après l'engorgement inflammatoire du testicule. Quelquefois elle dépend d'un coup, d'une contusion, ou bien paraît sans cause connue.

Quelquefois la maladie est précédée de douleur dans les lombes, le cordon testiculaire, les aines et les fesses; le testicule se gonfle, durcit, et représente une tumeur ovoïde ou sphéroïdale très-pesante, d'abord peu ou point douloureuse, qui exerce seulement par son poids des tiraillements très-pénibles sur le cordon testiculaire. La tumeur est sans chaleur, sans changement de couleur à la peau; le cordon spermatique s'engorge, participe à l'affection; bientôt la tumeur offre des élan-

cements très-douloureux; les ganglions lombaires se tuméfient, forment une tumeur plus ou moins volumineuse qu'on peut sentir à travers les parois abdominales, et les malades finissent par périr avec tous les symptômes de la diathèse cancéreuse. Le pronostic de cette affection est très-grave : le seul moyen qu'on ait de sauver la vie au malade, est de pratiquer l'extirpation du testicule ou la *castration*. *V.* ce mot. (J. C.)

SARCOCOLLE, s. f., *sarcocolla*, de σὰρξ, génit. σαρκὸς, chair, et de κόλλα, colle : nom donné à une matière résineuse qui n'a été trouvée jusqu'à présent que dans le *penæa sarcocolla*, arbrisseau indigène du nord de l'Afrique, et qui a été désignée ainsi parce qu'on la croyait propre à hâter la consolidation des chairs. Elle est sous forme de petits globules oblongs, demi-transparents, d'une couleur jaune ou d'un bleu rougeâtre, et d'une odeur analogue à celle de l'anis. Elle est formée d'une très-grande quantité de *sarcocolline*, de petites fibres ligneuses mêlées avec une substance molle d'un blanc jaunâtre, d'une matière brûne-rougeâtre ayant l'aspect terreux, et d'une sorte de gelée molle, tremblante et transparente. On l'employait autrefois comme astringente, détersive, etc. On n'en fait plus usage aujourd'hui. (M. O.)

SARCOCOLLIER (*Bot.*), s. m., *penæa sarcocolla* ; arbuste de l'Éthiopie et des côtes de la mer Rouge, lequel, avec quelques autres espèces des mêmes contrées, forme un genre dans la tétrandrie monogynie. C'est de ses rameaux que découle la sarcocolle. *V.* ce mot. (H. C.)

SARCOCOLLINE, s. f., *sarcocollina*, (sarcocolle de quelques auteurs) : principe immédiat des végétaux qui fait la majeure partie de la sarcocolle, et que l'on obtient en traitant celle-ci par l'eau ou par l'alcool, et en évaporant la dissolution jusqu'à siccité. Il est sous forme de petits gâteaux bruns, demi-transparents, fragiles, incrystallisables, d'une saveur d'abord sucrée, puis amère, solubles dans l'eau, dans l'alcool et dans l'acide nitrique : ce dernier peut même le décomposer et le transformer en acide oxalique. Cérioli le regarde comme un composé de sucre et de principe amer. Inusité. (M. O.)

SARCODERME (*Bot.*), s. m., *sarcodermis* : nom donné par quelques botanistes modernes au parenchyme de la graine.

SARCO-ÉPIPLOCÈLE (*Path. chir.*), s. f., *sarco-epiplocele*, de σὰρξ, génit. σαρκὸς, chair, de ἐπίπλοον, l'épiploon, et de κήλη, tumeur; hernie épiploïque compliquée d'un sarcome, d'un sarcocèle. (J. C.)

SARCO-ÉPIPLOMPHALE (*Pathol. chir.*), s. f., *sarco-epiplomphalus*, de σάρξ, σαρκὸς, chair, d'ἐπίπλοον, l'épiploon, et de ὀμφαλὸς, l'ombilic; hernie du nombril, formée par l'épiploon squirrheux ou compliquée d'un sarcome. (J. C.)

SARCO-HYDROCÈLE (*Path. chir.*), s. f., *sarco-hydrocele*, de σὰρξ, chair, de ὕδωρ, eau, et de κήλη, tumeur; sarcocèle accompagné d'une hydrocèle. *V.* HYDRO-SARCOCÈLE. (J. C.)

SARCOLOGIE (*Anat.*), s. f., *sarcologia*, dérivé de σὰρξ, σαρκὸς, chair, et de λόγος, traité, discours : partie de l'anatomie qui traite des parties molles; elle comprend la myologie, l'angiologie, la névrologie et la splanchnologie. *V.* ces différents mots. (J. C.)

SARCOMATEUX (*Path.*), adj., qui tient du sarcome. (CH.)

SARCOME (*Path.*), s. m., *sarcoma*, σάρκωμα, de σὰρξ, chair. Les anciens nommaient ainsi toute espèce d'excroissance qui a la consistance de la chair. Ils rapportaient les polypes durs aux sarcomes. (CH.)

SARCOMPHALE (*Path. chir.*), s. m., *sarcomphalus*, de σὰρξ, σαρκὸς, chair, et de ὀμφαλὸς, le nombril; tumeur squirrheuse développée à l'ombilic. (J. C.)

SARCOPHAGE (*Thérap.*), adj., *sarcophagus*, de σὰρξ, chair, et de φάγω, je mange; synonyme de *cathérétique*. *V.* ce mot. (H. C.)

SARCOPHYA (*Path.*), mot grec, σαρκοφυΐα; excroissance charnue. (CH.)

SARCOPTE (*Pathol.*), s. m., *sarcoptes*; genre d'insectes aptères, auquel il faut rapporter l'espèce de mite que beaucoup d'observateurs ont vue dans les boutons de la gale. (H. C.)

SARCOPYODES (*Path.*), mot grec, σαρκοπυώδης, de σὰρξ, chair, de πύον, pus, et de εἶδος, forme; qui a l'aspect d'un pus mêlé de chair. Épithète donnée à certaines matières excrétées, et particulièrement aux crachats des phthisiques. (CH.)

SARCOSIS (*Path.*), mot grec, σάρκωσις. Ce mot, dans son acception la plus générale, signifie *formation de chair;* mais le plus souvent il est employé comme synonyme de *sarcome*. Quelques lexicographes l'ont francisé, *sarcose*. (CH.)

SARCOSTOSE (*Path. chir.*), s. f., *sarcostosis*, de σὰρξ, chair, et de ὀστέον, os. Macbride a donné ce nom à l'ostéo-sarcome. *V.* OSTÉO-SARCOME. (J. C.)

SARCOTHLASIS ou SARCOTHLASMA (*Pathol. chir.*), mot grec, σαρκο-

θλάσις ou σαρκοθλάσμα, de σὰρξ, chair, et de θλάω, battre, frapper; contusion des chairs, contusion profonde. Castelli, James. (J. C.)

SARCOTIQUE, adj., *sarcoticus*, de σὰρξ, chair. *V.* INCARNATIF.

SARDA ou SARDIUS LAPIS : cornaline. *V.* ce mot.

SARDINE (*Ichthyol.*), s. f., *clupea spratus ;* poisson du genre clupée, plus petit que le hareng, mais ayant avec celui-ci les plus grands rapports de forme et de qualités. (H. C.)

SARDOINE (*Minér.*) : variété de la cornaline, suivant Brochant.

SARDONIEN et SARDONIQUE (Ris). *V.* RIS SARDONIEN.

SARDONIX : sardoine. *V.* ce mot.

SARE (*Path.*) : ce mot est employé comme synonyme d'*essera*. (CH.)

SARFAR ; fer, d'après Ruland. Inusité. (M. O.)

SARMATICA LUES (*Path.*), terme latin ; nom de la plique polonaise. (CH.)

SARMENT (*Bot.*), s. m., *sarmentum;* bois que la vigne pousse chaque année. (H. C.)

SARMENTACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *vites.* *V.* VIGNES. (H. C.)

SARMENTEUX, EUSE (*Bot.*), adj., *sarmentosus*, de *sarmentum*, sarment; épithète des plantes qui, comme la vigne, poussent des rameaux souples et s'attachent aux supports qu'elles rencontrent. (H. C.)

SARRACÈNE (*Bot.*), s. f., *sarracenia ;* genre de la polyandrie monogynie. Il renferme des plantes de l'Amérique septentrionale, remarquables par leurs feuilles, toutes radicales, en cornet et remplies d'eau. (H. C.)

SARRASIN (*Bot.*), s. m., *polygonum fagopyrum.* *V.* RENOUÉE. (H. C.)

SARRETE (*Path.*), s. f.; nom donné par quelques auteurs au trismus des nouveau-nés. (CH.)

SARRETE (*Bot.*), s. f., *serratula ;* genre de la syngénésie polygamie égale et de la famille des cinarocéphales. La sarrete des teinturiers, *serratula tinctoria*, qui croît dans nos bois humides, sert à la teinture en jaune, et a été conseillée contre les hémorrhoïdes. (H. C.)

SARRETE DES CHAMPS (*Bot.*), *serratula arvensis.* *V.* CHARDON HÉMORRHOÏDAL. (H. C.)

SARRIÈTE (*Bot.*), s. f., *satureia ;* genre de la didynamie gymnospermie et de la famille des labiées. Parmi les espèces qui le composent, on distingue, 1° la sarriète des jardins, *satureia hortensis*, plante aromatique et excitante, employée comme assaisonnement et comme stimulant, et cultivée pour l'usage de la table et de la pharmacie. Elle croît naturellement dans le midi de l'Europe. 2° La sarriète de Crète, *satureia thymbra*, qui pousse dans l'île de Candie, et qui a les mêmes propriétés. 3° La sarriète de montagne, *satureia montana*, originaire de l'Italie, et employée comme les précédentes. (H. C.)

SARTORIUS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins. Le muscle couturier. *V.* COUTURIER. (J. C.)

SASSAFRAS (*Mat. méd.*), s. m., *laurus sassafras ;* arbre du genre et de la famille des lauriers, originaire de l'Amérique septentrionale, et sur-tout du Canada et de la Virginie. Son bois, qui a une odeur anisée, est un des quatre bois sudorifiques, et est très-employé comme tel. *V.* LAURIER.

SATELLITE (*Physiq.*) : nom donné aux corps célestes qui font leur révolution autour des planètes. On dit *satellites de Jupiter*, *de Saturne*, *d'Uranus*. La lune est le satellite de la terre. (M. O.)

SATELLITE (*Anat.*), subst. pris adjectivement, *satelles ;* qui garde, qui avoisine. Les anatomistes ont appelé *veines satellites*, celles qui accompagnent les artères. Souvent on trouve deux et même trois veines satellites pour une seule artère. (J. C.)

SATHE (*Anat.*), mot grec, σάθη, le pénis. *V.* ce mot. James. (J. C.)

SATIÉTÉ, s. f., *satietas ;* dégoût pour les aliments, causé ordinairement par la réplétion de l'estomac. (CH.)

SATIRIACE : nom d'un antidote décrit par Paul-Æginète. (Inusité. (M. O.)

SATURATION, s. f., *saturatio*, du verbe *saturare*, rassasier, remplir ; état d'un composé dont les éléments sont en proportions telles qu'il serait impossible de les combiner avec une nouvelle quantité de l'un ou l'autre de ces éléments. Il y a *saturation* dans le sulfate de soude neutre : par exemple, que l'on ajoute de l'acide sulfurique ou de la soude à ce sel, le corps ajouté restera libre, et ne se combinera point avec le sel. (M. O.)

SATURNE, s. m. : nom donné au plomb par les alchimistes. On dit encore quelquefois *sel de saturne*, pour désigner l'acétate de plomb. (M. O.)

SATYRIASIS (*Path.*), s. m., *satyriasis*, de σατυρος, satyre : les satyres étaient fort lubriques, d'après la mythologie. Le satyriasis consiste dans un penchant irrésistible de l'homme à répéter fréquemmet le coït, avec faculté de le soutenir sans épuisement. Ses causes sont commu-

nément obscures, et rentrent dans l'influence de la constitution ou de l'habitude.

Ses principaux phénomènes sont une érection presque continuelle, un besoin irrésistible et presque insatiable de se livrer à l'acte vénérien, des pollutions nocturnes fréquentes, et le développement d'accidents variés, souvent très-effrayants, tels que le délire, les convulsions, lorsque le sperme est retenu quelque temps dans les vésicules.

Le traitement de cette maladie est souvent infructueux : les lotions froides, les bains froids, une diète douce, lactée, végétale, l'exercice actif, la saignée même, ont été employés quelquefois avec avantage chez les sujets jeunes et robustes; les toniques ont eu quelques succès chez les vieillards. (Ch.)

SATYRION (*Bot.*), s. m., *satyrium;* genre de la gynandrie diandrie et de la famille des orchidées. Il renferme des plantes à racines bulbeuses, parmi lesquelles nous signalerons le satyrion à odeur de bouc, *satyrium hircinum* de Linnæus, que les modernes ont reporté dans le genre orchis. Cette plante, de nos bois humides, exhale une odeur de bouc insupportable, et a été autrefois très-célèbre comme aphrodisiaque. Aujourd'hui elle est abandonnée. (H. C.)

SAUGE (*Bot.*), s. f., *salvia;* genre de la famille des labiées et de la diandrie monogynie. Il renferme un grand nombre d'espèces, dont plusieurs sont toniques et stimulantes. Parmi elles nous signalerons; 1° la sauge officinale, *salvia officinalis*, cultivée dans nos jardins, et souvent employée par les médecins; 2° la toute-bonne, *salvia sclarea*, originaire de France, ainsi que, 3° l'hormin, *salvia horminum*, également en usage, mais douées de propriétés plus faibles que la sauge officinale. (H. C.)

SAUGE DE JÉRUSALEM. *Voy.* Pulmonaire. (H. C.)

SAUGE DES MONTAGNES. *Voy.* Camara. (H. C.)

SAULE (*Bot.*), s m., *salix;* genre de la diœcie diandrie et de la famille des amentacées. Il renferme un très-grand nombre d'espèces, presque toutes arborescentes. L'écorce du saule blanc, *salix alba*, est amère et astringente : on l'a proposée comme fébrifuge et comme succédanée du quinquina. (H. C.)

SAUMON (*Ichthyol.*), s. m., *salmo;* genre de poissons de la famille des dermoptères. Il renferme beaucoup d'espèces, parmi lesquelles on distingue surtout le saumon ordinaire, *salmo salar*, lequel atteint une grande taille et remonte de la mer dans nos grands fleuves. Sa chair, excellente à manger, mais grasse et de difficile digestion, en fait l'objet d'une pêche considérable pour les pays septentrionaux. (H. C.)

SAUNIA (*Pharm.*) : masse préparée avec des amandes douces, du sucre, de l'amidon et de l'huile d'amandes douces : on lui donne la forme de petites feuilles oblongues. Inusité. (M. O.)

SAURIENS (*Erpétol.*), s. m. pl., de σαῦρος, lézard. M. Brongniard a, le premier, ainsi appelé une des quatre grandes divisions des reptiles, celle dans laquelle viennent se ranger les lézards et les crocodiles. (H. C.)

SAUVAGÉSIE (*Bot.*), s. f., *sauvagesia;* genre de la pentandrie monogynie, dont une espèce, la *sauvagésie adime*, se trouve à Cayenne, où ses feuilles mucilagineuses sont mangées comme nos épinards. (H. C.)

SAUVE-VIE (*Bot.*), s. f., *asplenium ruta muraria. V.* Asplenion.

SAVEUR, s. f., *sapor* : qualité des corps qui est l'objet de l'organe du goût. La saveur n'est pas la même dans les différents corps sapides; elle est douce, amère, âcre, métallique, etc. Les chimistes tirent souvent parti de ce caractère, lorsqu'ils cherchent à déterminer par l'analyse la nature d'une substance inconnue. (M. O.)

SAVINIER. *V.* Sabine. (H. C.)

SAVON, s. m., *sapo* : nom donné au produit que l'on obtient en traitant les corps gras par les alcalis caustiques dissous dans l'eau. Le savon doit être assimilé aux sels, d'après Chevreul : en effet, par suite de l'action de l'alcali sur le corps gras, celui-ci se transforme le plus ordinairement en un ou plusieurs acides qui se combinent avec l'alcali pour former le savon. Les savons obtenus avec la graisse de porc, de mouton, de bœuf, d'homme, de jaguar, d'oie et de beurre, sont composés de margarate et d'oléate (*V.* Margarique et Oléique); ceux qui résultent de l'action du *delphinus globiceps*, sont formés de *delphinate;* enfin, ceux que l'on produit avec les huiles fixes, sont composés d'oléate et d'un autre sel dont l'acide est plus fusible que l'acide margarique. (M. O.)

SAVON ACIDE : combinaison d'une huile grasse avec un acide. Inusité. (M. O.)

SAVON DUR : nom donné au savon à base de soude; il diffère de celui qui est fait avec la potasse, en ce qu'il est plus consistant, moins caustique, etc. (M. O.)

SAVON MÉDICINAL : savon obtenu en mêlant à froid et peu-à-peu dans un vase non métallique deux livres de lessive de soude caustique concentrée à 38°, avec quatre livres d'huile d'amandes douces ou d'olives fine ; il doit être fait depuis un certain temps pour qu'il ait la dureté convenable. Il est souvent employé en médecine comme excitant du système lymphatique, dans les engorgements essentiels et consécutifs de la rate et des autres viscères du bas-ventre, dans le carreau, les tumeurs scrophuleuses, etc. On l'a vanté comme un excellent lithontriptique : on l'administre sous forme de pilules à la dose de quatre à six grains par jour, et on l'augmente progressivement jusqu'à en faire prendre deux ou trois scrupules. L'eau de savon est employée avec le plus grand succès comme neutralisant dans le cas d'empoisonnement par les acides ; on l'emploie aussi comme résolutif dans les contusions, etc. Les pharmaciens font encore usage du savon médicinal pour favoriser la dissolution des résines, et les rendre miscibles à l'eau. (M. O.)

SAVON MÉTALLIQUE : savon insoluble dans lequel l'alcali est remplacé par un des oxydes métalliques des quatre dernières classes (*V.* MÉTAL) : on l'obtient en versant de l'eau de savon dans un des sels solubles du métal qui doit faire la base du savon. On a également donné ce nom aux *emplâtres*. (M. O.)

SAVON MOU : savon à base de potasse employé pour les usages de la toilette. (M. O.)

SAVON DE STARKEY (Savonule de potasse) : composé de potasse et d'huile essentielle de térébenthine. *Voy.* SAVONULE DE POTASSE. (M. O.)

SAVON DE TOILETTE : savon préparé avec de la potasse, du saindoux et une huile aromatique. (M. O.)

SAVON DES VERRIERS. *V.* MANGANÈSE. (H. C.)

SAVONEA : nom d'une confection béchique décrite par Forestus. Inusitée. (M. O.)

SAVONNIER (*Bot.*), s. m., *sapindus*; genre de la famille des savonniers et de l'octandrie trigynie. La noix du savonnier commun, *sapindus saponaria*, arbre du Brésil et des Antilles, a été recommandée comme fondante, et est employée dans ces contrées aux mêmes usages que le savon. (H. C.)

SAVONNIÈRE. *V.* SAPONNAIRE.

SAVONNIERS (*Bot.*), s. m. pl., *sapindi*; famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines hypogynes. (H. C.)

SAVONULE, s. m., *saponulus* : nom sous lequel on a désigné des composés d'une huile essentielle avec un alcali ou avec un acide, ce qui a fait distinguer les savonules en *alcalins* et *acides*. (M. O.)

SAVONULE A BASE D'AMMONIAQUE : l'ammoniaque unie à l'huile de succin, constitue ce savonule. *Voy.* EAU DE LUCE. (M. O.)

SAVONULE DE POTASSE, *saponulus potassæ* (Savon de Starkey) : savonule obtenu en traitant à une chaleur de 30 à 50° de la potasse caustique triturée dans un mortier de marbre, avec deux ou trois fois son poids d'huile de térébenthine vieille, épaisse et presque résinifiée. Il était regardé autrefois comme un excellent fondant et résolutif. Peu usité. (M. O.

SAVOUREUX, EUSE, adj., *sapidus* : épithète donnée aux corps qui ont de la saveur, et particulièrement à ceux qui produisent sur l'organe du goût une sensation très-agréable. (M. O.)

SAXATILE (*Bot.*), adj., *saxatilis*, de *saxum*, rocher ; épithète des plantes qui croissent sur les rochers. (H. C.)

SAXIFRAGE (*Bot.*), s. f., *saxifraga*, de *saxum*, pierre, et de *frangere*, briser; genre de la décandrie digynie et de la famille des saxifragées. Il renferme un très-grand nombre d'espèces. Parmi elles, on distingue la saxifrage granulée, *saxifraga granulata*, plante de nos bois, dont la saveur est âcre, et qui a été recommandée par quelques auteurs comme diurétique et lithontriptique. (H. C.)

SAXIFRAGE (*Mat. méd.*), adj., *saxifragus*, même étymologie. *V.* LITHONTRIPTIQUE. (H. C.)

SAXIFRAGÉES (*Bot.*), s. f. pl., *saxifragæ*; famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes. Elle renferme entre autres les genres saxifrage, hortensie, moscatelline, dorine, etc. (H. C.)

SAXIFRAGES. *V.* LITHOPHYTES.

SAXONICUS PULVIS : poudre préparée avec les racines d'angélique cultivée et sauvage, de guimauve, de polypode de chêne, d'ortie, d'asclépias vincetoxicum, de valériane, auxquelles on ajoute de l'écorce de racine de lauréole d'Allemagne et du raisin de renard. Elle est drastique. On la vantait beaucoup autrefois comme contre-poison. Inusitée. (M. O.)

SBESTEN : chaux vive, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

SCABIES (*Path.*) : nom latin de la gale. (CH.)

SCABIEUSE (*Bot.*), s. f., *scabiosa*; genre de la tétrandrie monogynie et de la famille des dipsacées. Il renferme plusieurs espèces, parmi lesquelles nous noterons la scabieuse des bois ou mors du diable, *scabiosa succisa*, qui est légèrement astringente et amère, et qu'on a recommandée dans les maladies cutanées. La *veuve*, *scabiosa atro-purpurea*, est une plante originaire des Indes, et cultivée dans nos jardins d'agrément. (H. C.)

SCABIEUX (*Path.*), adj., *scabiosus*, de *scabies*, gale; qui tient de la gale, ou qui ressemble à cette affection : *éruption scabieuse.* (Ch.)

SCABRUS (*Path.*) : nom donné par Paracelse à une maladie de l'oreille. (Ch.)

SCACURCULA : mot barbare employé par Ruland pour désigner l'esprit de l'os du cœur de cerf. Inusité. (M. O.)

SCALA (*Anat.*, *Instr. chir.*), mot latin : échelle dont on se servait autrefois pour réduire les luxations de l'humérus. — Rampe du limaçon. *Voy.* Rampe, Limaçon. (J. C.)

SCALÈNE (*Anat.*), s. m. et adj., en grec σκαληνὸς, boiteux, de σκάζω, je boite. Les géomètres emploient ce mot pour désigner un triangle dont les trois côtés sont inégaux. On a donné ce nom à deux muscles qui sont,

1° Le *muscle scalène antérieur* (portion du muscle costo-trachélien de M. Chaussier). Il est placé sur les parties latérales et inférieures du cou; il est alongé, triangulaire. Il s'insère en bas à la face supérieure de la première côte, et en haut au tubercule antérieur des apophyses transverses des troisième, quatrième, cinquième et sixième vertèbres cervicales. Ce muscle fléchit le cou et l'entraîne de son côté : il peut aussi élever la première côte.

2° Le *muscle scalène postérieur* (portion du muscle costo-trachélien de M. Chaussier) : il est placé derrière le précédent; il est, comme lui, alongé, triangulaire, mais plus volumineux. Il se fixe en bas à la face externe des deux premières côtes, et se termine en haut au sommet des apophyses transverses des six dernières vertèbres du cou. Ce musle fléchit le cou latéralement, et peut élever les deux premières côtes. Quelques anatomistes, comme Albinus, Soëmmering, ont décrit cinq muscles scalènes de chaque côté, et les ont appelés, *scalenus prior*, *scalenus minimus*, *scalenus lateralis*, *scalenus medius*, *scalenus posticus*. Riolan et M. le professeur Chaussier ne décrivent qu'un seul muscle scalène de chaque côté. Cowper et Douglas en admettaient trois, qu'ils distinguaient par les noms numériques. Enfin Winslow, M. Boyer et beaucoup d'autres anatomistes en reconnaissent deux, tels que nous les avons décrits. (J. C.)

SCALPEL (*Inst. d'anat.*), s. m., *scalpellus*, dérivé du verbe *scalpo*, je gratte, j'incise; instrument tranchant, formé d'une lame d'acier trempée, très-acérée, de forme et de grandeur variable, fixée solidement dans un manche, et dont on se sert pour diviser les tissus et isoler les parties que l'on veut disséquer. (J. C.)

SCAMMONÉE (*Mat. méd.*), s. f., *scammonium*, σκαμμωνία; suc gommo-résineux concret, que l'on obtient, dans l'Orient, du *convolvulus scammonia*, plante du genre liseron. *V.* ce mot. La scammonée est un purgatif drastique; on en distingue, dans le commerce deux espèces : la *scammonée d'Alep*, légère, friable, cendrée; et la *scammonée de Smyrne*, noire, plus compacte, plus pesante et plus estimée. Quelques auteurs croient que cette dernière est donnée par une espèce de périploque. (H. C.)

SCAMMONÉE D'ALLEMAGNE, *convolvulus sepium*. *V.* Liseron. (H. C.)

SCAMMONÉE D'AMÉRIQUE. *V.* Méchoacan.

SCAMMONÉE JAUNE. *V.* Gomme-gutte.

SCAMMONÉE DE MONTPELLIER. *V.* Cynanque. (H. C.)

SCAMMONITES : vin de scammonée préparé avec la racine de scammonée et du moût de raisin. Il est très-purgatif. Inusité. (M. O.)

SCANDIX (*Bot.*), s. m., *scandix*; genre de la famille des ombellifères et de la pentandrie digynie. Il est fort peu distinct des cerfeuils. *V.* Cerfeuil et Pecten Veneris. (H. C.)

SCANTON (*Path.*). Ce mot est indiqué dans le dictionnaire de Johnson comme synonyme de fétidité de l'urine. (Ch.)

SCAPHA (*Anat.*, *Band.* et *Appar.*), mot latin; cavité scaphoïde de l'oreille. — Sorte de bandage pour la tête, dont parle Galien. — James. (J. C.)

SCAPHIA (*Anat.*), mot grec; les fesses. James. (J. C.)

SCAPHION (*Anat.*), mot grec, σκαφίον; le crâne. *V.* ce mot. Castelli. (J. C.)

SCAPHOÏDE (*Anat.*), adj. et s. m., *scaphoïdes*, de σκάφη, nacelle, et de εἶδος, forme, ressemblance. On a donné ce nom à plusieurs parties : savoir, 1° *os scaphoïdes*. Il y en a deux :

1° *Le scaphoïde de la main*. C'est le premier et le plus gros des os de la première

rangée du carpe. Il est alongé, convexe du côté de l'avant-bras, concave en sens opposé: il présente en haut une facette convexe, triangulaire, qui s'unit au radius; en bas, une autre facette contiguë au trapeze et au trapézoïde; au-dedans, une double facette articulée en haut avec le semi-lunaire, en bas, avec le grand os. En avant, en arrière et en dehors, cet os donne attache seulement à des ligaments. Il se développe par un seul point d'ossification.

2° L'*os scaphoïde du pied* appartient au tarse, dont il occupe la partie interne. Il a une forme ovalaire: en arrière, il présente une face concave qui reçoit la tête de l'astragale; il offre en avant une triple facette avec laquelle s'unissent les trois os cunéiformes; en haut, en bas et en dedans il présente des insertions ligamenteuses. Il se développe par un seul point d'ossification.

3° *Enfoncement scaphoïde.* On appelle ainsi une petite cavité placée à la partie supérieure de l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde, et dans laquelle s'attache le muscle pérystaphylin interne.

4° *Fosse scaphoïde.* *V.* NAVICULAIRE. (J. C.)

SCAPHOIDO-ASTRAGALIEN, ENNE (*Anat.*), adj., *scaphoïdo-astragalianus*; qui a rapport aux os scaphoïde et astragale. — *Articulation scaphoïdo-astragalienne.* Elle résulte de la jonction de la face postérieure et concave du scaphoïde avec la partie antérieure de la tête de l'astragale. Cette articulation est revêtue par une membrane synoviale, maintenue par un *ligament scaphoïdo-astragalien*, qui s'implante au-dessus de la surface articulaire de l'astragale, et de là se porte à la partie supérieure du scaphoïde. Il est large, mince, à fibres parallèles. (J. C.)

SCAPHOIDO-CUBOIDIEN, ENNE (*Anat.*), adj., *scaphoïdo-cuboïdæus*; qui a rapport au scaphoïde et à l'os cuboïde. —*Articulation scaphoïdo-cuboïdienne.* Elle résulte de la jonction du scaphoïde avec la partie correspondante du cuboïde, au moyen de deux facettes étroites qui n'existent pas toujours; ces os n'étant pas en contact l'un avec l'autre chez beaucoup d'individus, se trouvent simplement unis par deux ligaments épais, très-forts, dont l'un est dorsal et l'autre plantaire. (J. C.)

SCAPHOIDO-SUS-PHALANGIEN DU POUCE (*Anat.*), adj., *scaphoïdo-suprà-phalanginianus pollicis.* M. Dumas a donné ce nom au muscle court abducteur du pouce, à raison de ses attaches. M. Chaussier le nomme le *muscle carpo-sus-phalangien du pouce.* *V.* ABDUCTEUR. (J. C.)

SCAPULA. *V.* SCAPULUM. (J. C.)

SCAPULAIRE (*Anat.*), s. et adj., *scapularis*, de *scapulum*, l'épaule; qui a rapport ou appartient à l'épaule. On a donné ce nom à diverses parties.

1° *Aponévrose scapulaire.* On appelle ainsi une aponévrose large, mince, à fibres entre-croisées, qui est fixée en haut à l'épine de l'omoplate, en bas à une crête intermédiaire aux muscles sous-épineux et grand rond, en dedans au bord spinal de l'omoplate, et qui s'unit dans son milieu avec l'aponévrose mince qui couvre une partie de la face externe du muscle deltoïde.

2° *Artères scapulaires.* On a donné ce nom à plusieurs artères; savoir:

1° L'*artère scapulaire supérieure* (scapulaire superficielle de Soëmmering). Cette artere naît de la sous-clavière, et assez souvent de la thyroïdienne inférieure ou d'un tronc qui lui est commun avec la cervicale transverse; elle passe derrière la clavicule, sur le bord supérieur de l'omoplate, et s'enfonce entre la face dorsale de cet os et les muscles qui s'y insèrent.

2° L'*artère scapulaire inférieure* ou *commune* (artère sous-scapulaire de M. Chaussier). D'un volume considérable, cette artère provient de la partie inférieure de l'axillaire, derrière le plexus brachial, donne plusieurs rameaux dans le creux de l'aisselle, et se divise en deux branches, l'une *inférieure*, plus petite, qui se jette en presque totalité dans les muscles grand dentelé et grand dorsal; l'autre *supérieure*, plus volumineuse, distribue ses rameaux au muscle des régions sous-scapulaires, sous et sus-épineuses.

3° *Artère scapulaire postérieure.* On a donné ce nom à l'artère *cervicale transverse.* *V.* CERVICAL.

4° *Artère scapulaire transverse.* *Voy.* CERVICALE TRANSVERSE (Artère).

5° *Artère scapulaire interne.* *V.* ci-dessus SCAPULAIRE COMMUNE.

6° *Veines scapulaires.* Elles suivent le même trajet que les artères dont elles portent le nom et qu'elles accompagnent. (J. C.)

SCAPULAIRE (*Band.*), s. m. On donne ce nom à une bande de toile dont on se sert pour fixer les bandages de corps, et les empêcher de glisser, de descendre sur les hanches. On fend cette bande par l'une de ses extrémités en deux chefs, qui sont ramenés de chaque côté du cou par-dessus les épaules, et fixés à la partie antérieure du bandage, tandis

que le chef non fendu est attaché à la partie postérieure. (J. C.)

SCAPULO-CORACO-RADIAL (*Anat.*), adj. et s. m., *scapulo-coraco-radialis*. M. Dumas a donné ce nom au muscle scapulo-radial de M. Chaussier. *V.* ce mot. (J. C.)

SCAPULO-HUMÉRAL (*Anat.*), adj. et s. m., *scapulo-humeralis*. M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle grand rond de l'épaule, parce qu'il s'étend du scapulum ou de l'omoplate à l'humérus. — *Articulation scapulo-humérale* ou *de l'épaule*. C'est une articulation orbiculaire qui résulte de la réception de la tête de l'humérus dans la cavité glénoïde du scapulum. On trouve, pour maintenir les os en rapport, 1° un ligament capsulaire très-fort, conoïde, qui se porte du pourtour de la cavité glénoïde autour du col de l'humérus; 2° un bourrelet fibro-cartilagineux, nommé *ligament glénoïdien* (*V.* ce mot), et une capsule synoviale. — *Artères scapulo-humérales*. M. Chaussier appelle ainsi les artères circonflexes du bras, fournies par l'artère axillaire. (J. C.)

SCAPULO-HUMÉRO-OLÉCRANIEN (*Anat.*), adj. et s m., *scapulo-humero-olecranianus;* qui a rapport au scapulum, à l'humérus et à l'apophyse olécrane. M. le professeur Chaussier donne ce nom au muscle triceps brachial, parce qu'il s'insère à la partie supérieure du bord axillaire du scapulum, à l'humérus et à l'olécrane. *Voy.* TRICEPS. (J. C.)

SCAPULO-HYOIDIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *scapulo-hyoïdœus*. M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle omoplat-hyoïdien, parce qu'il s'insère au scapulum d'une part, et de l'autre à l'os hyoïde. *Voy.* OMOPLAT-HYOIDIEN. (J. C.)

SCAPULO-RADIAL (*Anat.*), adj. et s. m. M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle biceps brachial, parce qu'il se porte du scapulum ou de l'omoplate à l'os radius. *Voy.* BICEPS. (J. C.)

SCAPULUM (*Anat.*), s. m., mot latin, formé de *scapulœ*, épaules, et que M. le professeur Chaussier a fait passer dans la langue française comme synonyme d'omoplate. *Voy.* ce dernier mot. (J. C.)

SCARABÉE (*Entomol.*), s. m., *scarabæus;* genre d'insectes coléoptères pentamérés. Il renferme un grand nombre d'espèces. (H. C.)

SCARIEUX, EUSE (*Bot.*), adj., *scariosus;* qui est membraneux et sonore au toucher. Certains calices sont dans ce cas. (H. C.)

SCARIFICATEUR (*Inst. chir.*), s. m., *scarificator*, *scarificatorium*, dérivé du verbe grec σκαριφεύειν, inciser. On appelle ainsi un instrument que l'on employait autrefois, et dont quelques praticiens se servent encore aujourd'hui, pour faire des scarifications. C'est une petite boîte de cuivre, d'une forme cubique, dans laquelle sont disposées, sur un pivot commun, dix à douze pointes de lancettes. Au moyen d'un ressort, on fait mouvoir toutes ces lames qui sortent par de petites ouvertures que présente l'une des parois de la boîte; l'on fait ainsi à-la-fois plusieurs scarifications. (J. C.)

SCARIFICATION (*Opér. chir.*), s. f., *scarificatio*, même étymologie que *scarificateur*. *V.* ci-dessus. On nomme *scarifications* de petites incisions que l'on fait à la peau avec une lancette et un bistouri, pour remplir diverses indications thérapeutiques. Ainsi on pratique des scarifications dans l'intention d'opérer un dégorgement local, comme dans le chémosis, dans la turgescence inflammatoire des gencives, de la langue, du prépuce; dans l'anasarque, pour procurer un écoulement à la sérosité qui distend la peau et le tissu cellulaire; dans les callosités des ulcères et des fistules; dans les tissus mortifiés, afin de donner issue aux sucs putrides, de faciliter l'action des médicaments, etc. On emploie encore les scarifications pour tirer du sang au moyen des ventouses, qui portent alors le nom de *ventouses scarifiées*.

Lorsque les scarifications sont très-superficielles, on leur a donné le nom de *mouchetures*. (J. C.)

SCARIFIER (*Opér. chir.*), v. a., *scarificare;* faire des scarifications. *Voy.* ce mot. (J. C.)

SCARIOLE, s. f. *Voy.* CHICORÉE. (H. C.)

SCARLATINE (*Path.*), s. f., *scarlatina:* nom donné à une maladie exanthématique et contagieuse, dont le phénomène le plus remarquable est la couleur écarlate de toute la peau.

Cette maladie paraît due exclusivement à l'action d'un virus particulier; jamais elle ne se développe spontanément, du moins en Europe. Elle se montre dans toutes les saisons, mais spécialement en automne. Elle est beaucoup plus fréquente dans les parties méridionales de l'Europe que dans les parties septentrionales. Elle attaque presque exclusivement les enfants. La même personne

n'en est pas ordinairement atteinte deux fois dans sa vie. Dans les expériences qui ont été faites pour inoculer la scarlatine, il s'est passé sept jours entre l'inoculation du virus et le développement des premiers phénomènes de maladie.

Ceux-ci sont le malaise général, des lassitudes, l'abattement, l'altération de la face, les frissons, le dégoût, les vomissements, le mal de tête, l'assoupissement, et quelquefois des mouvements convulsifs et un appareil fébrile plus ou moins intense.

Du deuxième au quatrième jour paraissent l'éruption et le mal de gorge, qui sont les principaux symptômes de la scarlatine.

L'éruption consiste d'abord dans de petites taches isolées qui se montrent au visage et au cou, ensuite à la poitrine, au bas-ventre et aux membres. Ces taches s'agrandissent et se réunissent dans l'ordre de leur apparition; la rougeur devient uniforme et générale sur toutes les parties du corps successivement : cette rougeur a été comparée à celle qui aurait lieu si l'on enduisait la peau de suc de framboise. Elle est accompagnée d'ardeur, de prurit et d'une tuméfaction qui est considérable au visage et aux extrémités des membres, mais qui est légère sur les autres parties. La rougeur et le gonflement augmentent pendant deux à trois jours : ils diminuent ensuite d'abord au visage, puis aux autres parties; la desquamation leur succède : elle est furfuracée à la face et au tronc; elle a lieu par plaques ou par lanières aux pieds et aux mains.

Le mal de gorge paraît quelquefois le premier jour, ailleurs seulement après l'éruption : il augmente rapidement d'intensité; le voile du palais et les amygdales offrent une rougeur à-peu-près semblable à celle de la peau; la déglutition est douloureuse, la voix nasonnée; le besoin de cracher est presque continuel, et les malades rendent beaucoup de matières muqueuses.

A ces phénomènes se joignent des symptômes généraux plus ou moins intenses : les principaux sont l'inappétence, la soif, les vomissements, et quelquefois le dévoiement, la gêne de la respiration, la toux gutturale, la fréquence du pouls, l'élévation de la chaleur, des hémorrhagies nasales : le délire accompagne quelquefois la scarlatine.

Sa durée est de sept à neuf jours.

Sa terminaison est le plus ordinairement heureuse : quelquefois il se développe pendant son cours une inflammation viscérale, une pneumonie particulièrement qui contribue à la rendre mortelle.

Divers phénomènes ont été observés à la suite de la scarlatine; les plus ordinaires sont des sueurs abondantes, une sécrétion copieuse d'urine, ou l'infiltration générale du tissu cellulaire. Celle-ci est ordinairement causée par l'impression du froid. Elle se montre en général une vingtaine de jours après l'invasion de la scarlatine.

Les variétés de la scarlatine sont assez nombreuses. On peut appeler simple ou légitime celle qui vient d'être décrite. On a appelé inflammatoire, bilieuse, ataxique, adynamique, celle qui est accompagnée des phénomènes généraux des fièvres inflammatoires, bilieuses, etc. Parmi ces dernières, la scarlatine adynamique mérite une description succincte.

Scarlatine adynamique. Cette variété a été décrite par les auteurs sous le nom de *mal de gorge gangreneux*. Elle est contagieuse; elle attaque spécialement les enfants et les individus affaiblis; elle diffère des autres variétés en ce que le mal de gorge prédomine sur les autres symptômes à un tel point, que tous les auteurs n'ont tenu presque aucun compte de l'éruption, bien qu'ils l'aient aperçue. Elle s'est montrée particulièrement en automne.

Elle débute par un frisson qui alterne pendant plusieurs heures avec la chaleur, des vertiges, le mal de tête, les nausées, les vomissements ou la diarrhée. Il s'y joint une sensation de gêne, d'entortillement dans la gorge, et un abattement considérable. Vers le second jour commence à paraître la rougeur de la gorge et des téguments. La rougeur de la gorge est d'abord fleurie, brillante, elle devient livide; il s'y forme une ou plusieurs taches blanchâtres ou grises, qui s'agrandissent peu-à-peu, et finissent quelquefois par envahir presque toute la membrane buccale. La voix est altérée, la déglutition difficile, mais non pas au même degré que dans l'angine proprement dite. Les glandes lymphatiques sont gonflées, et les téguments du cou offrent souvent une tuméfaction œdémateuse. Quelquefois les taches de la gorge se circonscrivent, se détachent et laissent voir un ulcère superficiel; mais souvent la mort arrive avant qu'elles soient séparées. Dans les cas les plus graves, une sorte de sanie fétide et corrosive découle de la bouche et des fosses nasales, et irrite toutes les parties qu'elle touche.

L'éruption cutanée est formée de petites taches rouges, livides, qui devien-

nent confluentes, sont accompagnées d'un gonflement manifeste au visage et aux mains, et sont suivies d'une desquamation.

Les symptômes généraux sont plus graves que dans la scarlatine simple; les yeux sont larmoyants, le teint livide, la faiblesse extrême, la respiration très-gênée, la peau sèche et brûlante, l'urine pâle. Souvent, il survient des hémorrhagies et du délire ou de l'assoupissement.

Sa terminaison est rarement heureuse; la mort est le terme le plus ordinaire de cette maladie. Tantôt elle a lieu en quelques jours, tantôt le malade succombe lentement aux progrès des ulcères dont le pharynx est le siége. On a trouvé chez ceux qui ont succombé la membrane muqueuse de la trachée et de l'œsophage gangrenée ou ulcérée dans une certaine étendue.

Le traitement de la scarlatine varie à raison de la forme sous laquelle elle se présente. Lorsqu'elle est simple, on a recours aux mêmes moyens que dans la rougeole légitime. *V.* ROUGEOLE. Les principaux sont le séjour au lit, l'abstinence d'aliments, l'usage des boissons adoucissantes, auxquelles on joint l'emploi des gargarismes mucilagineux, et quelquefois l'application de sangsues au cou. La saignée, les vomitifs, les laxatifs, peuvent être indiqués par quelque circonstance particulière : les révulsifs aux extrémités sont souvent utiles contre le délire ou l'assoupissement.

Dans la scarlatine adynamique, on a eu recours particulièrement à un léger vomitif au début, aux boissons aromatiques et vineuses, à l'infusion de sauge, de thé, au quinquina, aux vésicatoires, aux gargarismes aiguisés avec l'acide sulfurique. Chez les enfants très-jeunes, on doit apporter une attention particulière à ce qu'ils n'avalent pas la sanie qui découle de l'arrière-bouche et des fosses nasales.

L'anasarque qui survient fréquemment à la suite de la scarlatine, exige dans la convalescence quelques moyens prophylactiques. On doit sur toutes choses éviter l'impression du froid, et pour cet effet retenir pendant trois semaines les enfants dans l'appartement, ou ne les laisser sortir vers le milieu du jour qu'avec les plus grandes précautions. On recommande dans le même but de favoriser les sueurs, les urines ou les selles, par les médicaments connus. Si l'anasarque survient, on la combat par les mêmes moyens que l'anasarque ordinaire. *Voy.* ANASARQUE. (CH.)

SCATAA : nom que Paracelse a donné à sa seconde espèce d'urine tartareuse. (CH.)

SCEILEN VENA. *V.* SALVATELLE. James. (J. C.)

SCEAU DE NOTRE-DAME. *Voy.* TAMINIER.

SCEAU DE SALOMON, s. m., *convallaria polygonatum* : nom d'une espèce de muguet. *V.* ce mot.

SCELETON (*Anat.*), mot grec, σκελετὸν, un squelette. *V.* ce mot. (J. C.)

SCELETYRBE (*Path.*), mot grec, σκελετύρβη, ou mieux, σκηλοτύρβη; trouble ou résolution des jambes, ou mieux, impotence de ces parties, qui peuvent encore exécuter quelques mouvements, mais sont inhabiles à la progression. Ce mot vient de σκέλος, la jambe, et de τυρβη, trouble. (CH.)

SCELOTYRBE, mot grec, σκελοτύρβη. *V.* SCELETYRBE.

SCEMPSIS et SCEPSIS, mots grecs, σκῆμψις et σκῆψις, décubitus. (CH.)

SCEPARNOS, σκέπαρνος. *V.* ASCIA. (J. C.)

SCEPASTRA (*Bandag.* et *Appar.*), mot grec, σκέπαστρα; sorte de bandage fait pour couvrir la tête, et dont parle Galien. Castelli, James. (J. C.)

SCETICOS (*Path.*), mot grec, σκετικος, accidentel; on donne cette épithète aux maladies qui ne tiennent pas à la constitution. (CH.)

SCHÉELIUM, *scheelin* : nom donné par quelques chimistes au tungstène. *Voy.* ce mot. (M. O.)

SCHÉNANTHE. *Voyez* BAREON.

SCHERBET ou SERBET : liqueur préparée par les Turcs avec du sucre et le suc des fruits acides. Inusité. (M. O)

SCHERLIEVO (*Path.*), s. m.; nom donné en Illyrie à une variété de la syphilis, qui paraît se transmettre quelquefois sans contact immédiat, et dont les principaux symptômes sont les douleurs ostéocopes, l'ulcération du pharynx, les pustules et les fongosités sur diverses parties du corps. (CH.)

SCHIAS (*Path.*); le même que *ischias*. *V.* ce mot.

SCHIDAKÉDON (*Path. chir.*), mot grec, σχιδακηδὸν, du verbe σχίζω, je fends; fracture longitudinale d'un os. Castelli. (J. C.)

SCHINDYLÈSE (*Anat.*), s. f., *schindylesis*, σχινδύλησις, de σχινδυλέω, fendre en éclat, en copeaux. On a donné ce nom à une espèce d'articulation synarthrodiale. *V.* ARTICULATION. (J. C.)

SCHINELÆON : huile de mastic. Inusité. (M. O.)

SCHISTE (*Minér.*), s. m., *schistus*, de σχίζω, je fends, je divise : nom donné à des pierres argiloïdes tendres d'une texture feuilletée, dont l'aspect est mat et que l'eau ne rend point pâteuses. On distingue le schiste *micacé*, *argileux*, *siliceux*, *geanthracifère*, *graphique*, *jaspoïde*, *ollaire*, *novaculaire*, *bituminifère*, etc. (M. O.)

SCHNEIDER (Membrane de). *V.* PITUITAIRE. (J. C.)

SCHNEIDERIANA MEMBRANA (*Anat.*), mots latins; membrane de Schneïder, ou *membrane pituitaire*. *Voy.* PITUITAIRE (Membrane). (J. C.)

SCIATIQUE (*Anat.*), s. et adj., *ischiaticus*, de ἰσχίον, la hanche; ce mot est formé par contraction de *ischiatique*, dont on se sert encore dans plusieurs cas. *V.* ISCHIATIQUE. On a donné ce nom à diverses parties.

1° *Grande échancrure sciatique*, ou *grand trou sciatique*. On appelle ainsi une grande échancrure qui existe sur le bord postérieur de chaque os coxal, au-dessous de l'épine iliaque postérieure et inférieure, et qui est convertie en trou par le sacrum et les ligaments sacro-sciatiques.

2° *Épine sciatique*. Éminence courte, aplatie, pyramidale, que présente l'os coxal au-dessus de l'échancrure précédente et qui donne insertion au petit ligament sacro-sciatique.

3° *Tubérosité sciatique*. *V.* ISCHIATIQUE (Tubérosité).

4° *Artère sciatique*. *V.* ISCHIATIQUE (Artère).

5° *Nerfs sciatiques*. Il y a plusieurs nerfs de ce nom, savoir :

1° Le *nerf petit sciatique* (branche fessière inférieure du plexus sacré, Bichat; petit nerf fémoro-poplité, Chaussier). Ce nerf, qui paraît formé spécialement par la deuxième et la troisième paire sacrée, sort de la partie inférieure du plexus sciatique, et s'échappe du bassin au-dessous du muscle pyramidal. Il donne des rameaux au grand fessier, un *rameau sciatique*, ou *cutané sous-pelvien*, qui passe sous la tubérosité sciatique et fournit des filets au grand fessier, aux muscles du périnée, à l'urèthre, au pénis, au scrotum, etc.; un *rameau fémoral-cutané postérieur*, dont les filets traversent l'aponévrose fémorale pour aller se distribuer à la peau de la partie postérieure de la cuisse. Le rameau principal du nerf petit sciatique se divise, près du jarret, en deux ou trois filets qui descendent sous les téguments jusque vers la partie inférieure de la jambe.

2° *Grand nerf sciatique* (nerf grand fémoro-poplité, Chaussier). Ce nerf doit être considéré comme la continuation du plexus sacré. Il sort du bassin entre les muscles pyramidal et jumeau supérieur, descend le long de la partie postérieure de la cuisse, et après avoir donné des rameaux aux muscles jumeaux, carré, obturateur externe, grand fessier, demi-membraneux, demi-tendineux, biceps, troisième adducteur, il se divise vers le tiers inférieur de la cuisse en deux branches qu'on nomme, l'une le *nerf sciatique poplité externe*, et l'autre, le *nerf sciatique poplité interne*. *V.* POPLITÉS (Nerfs).

Plexus sciatique. *Voyez* ISCHIATIQUE. (J. C.)

SCIATIQUE (Douleur ou Goutte) (*Path.*); c'est le nom ancien de la névralgie sciatique. *V.* NÉVRALGIE. (CH.)

SCIDEN : synonyme de *céruse*, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

SCIE (*Inst. chir.*), s. f., *serra* des Latins, πρίων des Grecs; instrument de chirurgie, fait comme une scie ordinaire, et dont on se sert pour scier les os dans les opérations, pour enlever certaines exostoses, etc. On emploie tantôt la *scie à main*, dont la lame est soutenue sur le dos par une arête plus ou moins saillante; tantôt la *scie ordinaire*, dont la lame peut être tendue au moyen des vis qui la retiennent aux deux extrémités de l'arbre, lequel fait office de ressort. On emploie en chirurgie des scies de diverses dimensions et formes; la couronne du trépan n'est qu'une espèce de scie circulaire. *V.* TRÉPAN. (J. C.)

SCIE (*Ichthyol.*), s. f., *pristis*; genre de poissons cartilagineux de la famille des plagiostomes. Les espèces qui le composent sont remarquables par le prolongement osseux et denté qui termine leur museau. (H. C.)

SCILLE (*Bot.*), s. f., *scilla*; genre de la famille des liliacées et de l'hexandrie monogynie. Les bulbes de la scille maritime, *scilla maritima*, plante des côtes méridionales de l'Europe, sont un puissant diurétique. On en fait usage aussi pour favoriser l'expectoration, et quelquefois pour déterminer le vomissement. (H. C.)

SCILLITINE, s. f. : *principe amer*, *visqueux*, contenu dans la scille. Il est blanc, pulvérisable, transparent, d'une cassure résineuse, déliquescent, soluble dans l'alcool; la scille lui doit en grande partie ses propriétés médicinales. Inusité. (M. O.)

SCILLITIQUE, adj., *scilliticus*; qui tient de la nature de la scille, ou qui contient quelques-uns des principes de la

scille : on dit oxymel, vinaigre, miel, pilules scillitiques. (M. O.)

SCINQUE (*Mat. méd.*), s. m., *scincus :* espèce de reptile saurien, commun dans l'Orient, et très-vanté par les anciens, comme alexipharmaque et aphrodisiaque. Il forme aujourd'hui un genre, mais Linnæus l'avait rangé parmi les lézards, sous le nom de *lacerta scincus.* (H. C.)

SCINTILLA VENERIS (*Path.*) : nom donné par Paracelse à l'impotence et à la résolution des membres produite par la syphilis. (Ch.)

SCIRRHE (*Path.*), s. m., *scirrhus. V.* Squirrhe, qui est plus usité. (Ch.)

SCIRRHOSIS (*Path.*), mot grec latinisé, σκίῤῥωσις; excroissance livide produite par la violence et par la prolongation d'une inflammation. Galien. (Ch.)

SCISSURE (*Anat.*), s. f., *scissura :* fente, crevasse. Les anatomistes ont ainsi nommé quelques fentes qu'on observe sur les os et plusieurs autres organes, et qui donnent passage à des vaisseaux ou à des nerfs. Telles sont :

1° La *scissure glénoïdale* ou de Glaser. *V.* Scissure.

2° La *grande scissure du foie.* On a donné ce nom au sillon horizontal du foie. *V.* Foie.

3° *Scissure de Sylvius* (scissure interlobulaire de M. Chaussier). On appelle ainsi un enfoncement qui existe à la base du cerveau, entre le lobe antérieur et le lobe moyen de chaque côté. La scissure de Sylvius correspond à l'apophyse d'Ingrassias, et loge l'artère cérébrale moyenne.

4° *Scissure du rein, de la rate. V.* Rein, Rate, etc. (J. C.)

SCLARÉE, s. f., *salvia sclarea. Voyez* Sauge. (H. C.)

SCLÉRANTHE (*Bot.*), s. m., *scleranthum :* fruit composé de la graine soudée avec la base du périgone endurci et persistant. Tel est celui de la belle-de-nuit. Mœnch. (H. C.)

SCLÉRIASE (*Path.*), s. f., *scleriasis*, de σκληρὸν, dureté. Ce mot désigne, dans son sens étymologique, toute espèce de dureté; il est ordinairement employé pour désigner l'endurcissement du bord des paupières. Paul d'Ægine l'a aussi appliqué à un endurcissement moins résistant que le squirrhe, et qui a son siége aux parties génitales de la femme. (Ch.)

SCLERODES (*Anat.*), mot grec ; la sclérotique. *V.* ce mot.

SCLEROME (*Path.*), s. m., *scleroma*, σκλήρωμα, de σκληρὸς, dur; ce nom a la même acception que *sclériase.* (Ch.)

SCLEROPHTHALMIE (*Path.*), s. f., *sclerophthalmia*, σκληροφθαλμία, de σκληρὸς, dur, et de ὀφθαλμός, œil. Aétius donne ce nom à de petites tumeurs dures, peu douloureuses, rouges, qui se développent sur le bord des paupières : ce mot paraît avoir la même acception qu'*orgelet.* (Ch.)

SCLEROSARCOME (*Path.*), s. m., *sclerosarcoma*, σκληροσάρκωμα, de σκληρὸς, dur, et de σάρκωμα, tumeur charnue; espèce de tumeur dure et charnue, disposée en crête de coq, qui a son siége sur les gencives. (Ch.)

SCLEROSIS (*Path.*), mot grec, σκλήρωσις; dureté. (Ch.)

SCLÉROTIQUE (*Anat.*), s. f., *sclerotica*, dérivé de σκληρόω, j'endurcis. La *sclérotique* ou *cornée opaque* est une membrane dure, résistante, opaque, d'un blanc nacré, de nature fibreuse, qui revêt à-peu-près les quatre cinquièmes postérieurs du globe de l'œil, et présente la forme d'une sphère tronquée en avant; elle est fortifiée par l'épanouissement des aponévroses des muscles de l'œil que plusieurs anatomistes ont nommé *tunique albuginée de l'œil.* La sclérotique est percée en arrière d'une ouverture arrondie pour le passage du nerf optique, et présente en avant une ouverture beaucoup plus grande, coupée en biseau aux dépens de sa face interne, et dans laquelle se trouve enchâssée la cornée transparente. Elle offre encore plusieurs petites ouvertures oblongues pour le passage de nerfs et de vaisseaux qui pénètrent dans l'intérieur de l'œil. Dans l'adulte, cette membrane n'est formée que d'une seule lame à fibres entre-croisées; chez le fœtus, on peut la séparer en deux feuillets bien distincts. (J. C.)

SCLÉROTIQUE (*Mat. méd.*), *adj.*, *scleroticus*, *indurans.* On a autrefois désigné par ce nom une classe de médicaments auxquels on attribuait la faculté de déterminer l'induration. (H. C.)

SCLÉRYSMA (*Path.*), mot grec σκλήρυσμα, francisé par quelques auteurs, sclérysme; endurcissement. Dans quelques ouvrages ce mot désigne particulièrement le squirrhe du foie. (Ch.)

SCLIRUS, par corruption, ainsi que *sclerus :* termes latins employés pour *scirrhus.* (Ch.)

SCOBIFORME (*Bot.*), adj., *scobiformis ;* qui ressemble à de la sciure de bois : épithète de certaines graines, de celles des orchidées en particulier (H. C.)

SCOBS : ancien nom employé pour désigner la râpure de corne de cerf, les cendres gravelées et les scories des métaux. Inusité. (M. O.)

SCODEGHINO (*Inst. chir.*) : c'est, selon James, une sorte de bistouri dont Scultet et Rousset se servaient dans l'opération césarienne. (J. C.)

SCODINEMA (*Path.*), mot grec, σκοδίνημα : ce mot paraît avoir le même sens que *pandiculation*. (CH.)

SCOLIOSIS (*Path.*), mot grec, σκολίωσις ; inclinaison de la colonne vertébrale, rachitis. (CH.)

SCOLOPENDRE (*Bot.*), s. f., *lingua cervina* des officines ; plante du genre asplenion, nommée par les botanistes *asplenium scolopendrium*. Elle est un peu astringente, et croît sur les rochers et les murailles. (H. C.)

SCOLOPENDRE (*Entomol.*), s. f., *scolopendra ;* genre d'insectes aptères de la famille des myriapodes. Aux Indes et aux Antilles, il y a des scolopendres qui ont plusieurs pouces de longueur, et qui passent pour venimeuses. (H C.)

SCOLOPOMACHERION (*Inst. chirurg.*), mot grec, dérivé de σκολόπαξ, bécasse, et de μαχαίριον, petit couteau : espèce de scalpel ou de bistouri à lame étroite, alongée, recourbée et terminée par un bouton. C'est une sorte de bistouri boutonné. *V.* BISTOURI (J. C.)

SCOMBRE (*Ichthyol.*), s. m., *scomber ;* genre de poissons de la famille des atractosomes. Il renferme le maquereau, le thon et beaucoup d'autres espèces. (H. C.)

SCOPTULA. *Voy.* SCAPULA. James. (J. C.)

SCORBUT (*Path.*), s. m., *scorbutus :* maladie dont les principaux symptômes sont l'affaiblissement général, des hémorrhagies par diverses voies, des ecchymoses livides, la tuméfaction et le saignement des gencives.

L'action prolongée du froid humide paraît être une des causes les plus actives du scorbut ; cette affection se montre particulièrement en pleine mer, dans les temps orageux, dans les vaisseaux privés de viandes fraîches et de végétaux récents. La tristesse, la malpropreté, l'usage exclusif de salaisons, les fatigues excessives ou une inaction inaccoutumée, concourent aussi à son développement.

L'aversion pour toute espèce de mouvement est un des premiers symptômes du scorbut : il s'y joint des lassitudes, de l'engourdissement et des douleurs dans les membres, rarement un gonflement général avec tumeurs dures dans les muscles du mollet et de la cuisse, et la rétraction des jambes ; les battements du cœur et des artères sont faibles et lents ; il survient des défaillances au moindre mouvement, le sang s'échappe de toutes parts des vaisseaux qui le renferment ; de là les ecchymoses sous-cutanées, les hémorrhagies des membranes muqueuses, celles qui ont lieu par d'anciennes cicatrices, par les plaies ou les ulcères des téguments. On doit encore rapporter aux symptômes ordinaires du scorbut, le gonflement livide et le suintement sanguinolent des gencives, l'œdème des membres, la pâleur, la lividité et la bouffissure de la face ; l'abattement moral et physique ; le trouble des digestions, les coliques, la gêne de la respiration, la diminution de la chaleur, la fétidité de l'haleine. Les plaies qui surviennent chez les scorbutiques ne se cicatrisent pas : la consolidation des os fracturés n'a pas lieu ; quelquefois même les épiphyses de quelques os longs et les cartilages des côtes se séparent des parties auxquelles ils sont contigus.

La durée est indéterminée, quelquefois fort courte, ailleurs très-longue. La terminaison est tantôt favorable, tantôt funeste ; dans le premier cas l'amélioration est presque toujours lente ; dans le second l'exaspération peut être très-rapide, sur-tout lorsqu'il survient des hémorrhagies abondantes.

On a admis plusieurs variétés du scorbut, qu'on a distinguées par les noms de *scorbut chaud* ou *alcalin*, et *froid* ou *acide*, *scorbut de terre* et *scorbut de mer*, *scorbut aigu* et *chronique*.

Le prognostic varie à raison de l'intensité des symptômes, de l'âge et de la constitution du sujet, des circonstances dans lesquelles la maladie survient, et des moyens qu'on peut lui opposer. L'impossibilité de se procurer des végétaux frais, comme cela est fréquent dans les voyages de mer, rend le prognostic plus grave.

A l'ouverture des cadavres, on a trouvé, 1° des épanchements de sang dans les membranes séreuses et dans le tissu cellulaire, entre les fibres des muscles, et jusque dans le tissu des os ; 2° dans quelques cas les muscles ramollis et convertis en une sorte de bouillie dans une certaine étendue : 3° les os cariés, et quelquefois les cartilages et les épiphyses séparés des os avec lesquels ils forment continuité.

Dans le traitement du scorbut, comme dans celui de plusieurs autres maladies, les moyens hygiéniques tiennent la première place. Le malade doit respirer, autant que possible, un air sec et chaud, habiter un lieu élevé, exposé au soleil, bien aéré ; les vêtements doivent être soigneusement renouvelés lorsqu'ils sont hu-

mides, et remplacés par d'autres qui soient chauds et secs. Les aliments doivent être choisis parmi les végétaux herbacés, les fruits acidulés, la chair des jeunes animaux; on défend l'usage des salaisons; le vin pur, ou coupé avec quantité suffisante d'eau, est la boisson la plus convenable : un exercice proportionné aux forces, la distraction et tous les moyens moraux propres à relever le courage, sont d'une très-grande utilité.

Quant aux médicaments employés contre le scorbut, les principaux sont les acides végétaux, tels que le jus de l'orange et du citron; et dans les cas où le malade est très-faible, le raifort, le cochléaria, la gentiane, le quinquina, en décoction, en vin, en teinture alcoolique. On combat le gonflement des gencives par les collutoires aiguisés avec l'eau de rabel ou l'acide sulfurique; la gangrène de ces parties, par les mêmes médicaments plus concentrés. On couvre les parties ecchymosées de fomentations vineuses, alcooliques, camphrées; on panse les ulcères avec la poudre de quinquina; on cherche à suspendre les hémorrhagies par les moyens mécaniques et les topiques astringents.

Si l'on parvient à arrêter le cours de la maladie, on doit insister long-temps sur les moyens médicamenteux, et plus particulièrement encore sur les moyens hygiéniques auxquels est dû cet heureux effet. (Ch.)

SCORBUTIQUE (*Path.*), adj., *scorbuticus;* qui tient du scorbut, ou qui en est affecté. On dit d'un malade qu'il est *scorbutique;* on dit aussi *symptômes scorbutiques.* (Ch.)

SCORDINEMA (*Path.*), mot grec, σκορδίνημα : le même que *scodinema. Voy.* ce mot. (Ch.)

SCORDIUM (*Bot.*), s. m., *teucrium scordium;* plante du genre germandrée. Elle est indigène, tonique et stimulante, mais peu usitée de nos jours. (H. C.)

SCORIE (*Chim.*), s. f., *scoria*, du grec σκωρία, crasse : nom donné aux matières comme vitrifiées qui viennent à la surface des métaux que l'on purifie par la fusion; elles sont presque toujours formées de silice, d'alumine, d'autres oxydes métalliques, de sulfures, etc. (M. O.)

SCORITH : soufre, suivant Ruland. Inusité (M. O.)

SCORPIACA : ancien nom d'un antidote que l'on croyait propre à guérir la piqûre du scorpion. Inusité. (M. O.)

SCORPION (*Entomol.*), s. m., *scorpio*, σκορπίος, de σκορπιέω, je pique; genre d'insectes aptères de la famille des aranéides. Les scorpions portent à l'extrémité de leur queue un aiguillon avec lequel ils font des blessures dangereuses par l'effet du venin qu'ils laissent couler dans la piqûre. Ces insectes habitent les pays méridionaux, et servaient à la préparation d'une huile nommée *huile de scorpion.* L'usage de cette huile est abandonné. (H. C.)

SCORTUM. *V.* Scrotum. (J. C.)

SCORZONÈRE (*Bot.*), s. f., *scorzonera;* genre de la syngénésie polygamie égale et de la famille des chicoracées. Les racines du salsifis noir, *scorzonera hispanica*, et celles de la scorzonère naine, *scorzonera humilis*, sont alimentaires. On les regarde comme apéritives. Ces plantes sont cultivées dans nos jardins potagers. (H. C.)

SCOTODINIE (*Path.*), s. f., *scotodinia*, de σκότος, ténèbres, et de δίνος, vertige; nom donné au vertige ténébreux. (Ch.)

SCOTOMIE (*Path.*), s. f., *scotomia*, σκότωμα; vertige ténébreux. (Ch.)

SCOTOS (*Path.*), mot grec, σκότος, qui signifie ténèbres, brouillard devant les yeux, et quelquefois aussi vertiges ténébreux. (Ch.)

SCROBICULE DU CŒUR (*Anat.*), s. m., *scrobiculus*, diminutif de *scrobs*, fosse; la fossette du cœur. On a donné ce nom à la dépression que présente la paroi antérieure de l'abdomen, au-dessous de l'appendice xiphoïde. (J. C.)

SCROBICULEUX, EUSE (*Bot.*), adj., *scrobiculosus;* parsemé de petites cavités : certaines feuilles, certains réceptacles de fleurs composées méritent cette épithète. (H. C.)

SCROFULAIRE (*Bot.*), s. f., *scrofularia;* genre de la didynamie angiospermie et de la famille des personnées. L'herbe aux écrouelles, *scrofularia nodosa*, est une plante indigène, recommandée comme tonique, résolutive et antiscrophuleuse. Il en est de même de la scrofulaire aquatique, *scrofularia aquatica.* L'une et l'autre cependant sont presque inusitées aujourd'hui. (H. C.)

SCROFULAIRES. *V.* Personnées.

SCROFULES. *V.* Scrophules.

SCROPHULAIRE. *Voy.* Scrofulaire.

SCROPHULES (*Path.*), s. f. pl.; *scrophulæ*, de *scropha*, truie : nom donné à la dégénérescence tuberculeuse des glandes lymphatiques superficielles, des cervicales spécialement, affection à laquelle, dit-on, la truie est sujette. *V.* Tubercules. (Ch.)

SCROPHULEUX (*Path.*), adj., *scro-*

phulosus; qui est de la nature des scrophules ou qui en est affecté. — *Individu scrophuleux*, *maladie scrophuleuse*. (CH.)

SCROTOCÈLE (*Anat.*), s. f., *scrotocele*, mot composé du latin *scrotum*, le scrotum, et du mot grec κήλη, hernie. On a donné ce nom à la hernie inguinale qui descend au fond du scrotum. *V.* OSCHÉOCÈLE. (J. C.)

SCROTUM (*Anat.*), s. m., de *scorteum*, sac ou bourse de cuir; ὄσχεον des Grecs. On a donné le nom de *scrotum* à l'enveloppe cutanée des testicules : ce n'est autre chose qu'un prolongement de la peau de la partie interne des cuisses, du périnée et de la verge. Cette membrane est remarquable par sa couleur brune, par de nombreuses rugosités qui la sillonnent, sur-tout lorsque les bourses sont contractées sur elles-mêmes; par la grande quantité de follicules sébacés qu'elle contient, et par les poils longs et peu abondants qui en sortent chez l'adulte. Une ligne saillante, rugueuse, médiane, nommée le *raphé*, prolongée depuis la partie antérieure de l'anus jusqu'à la racine de la verge, partage le scrotum en deux moitiés latérales. Le scrotum a la même organisation que la peau en général, seulement son chorion est très-mince, et laisse apercevoir à travers les vaisseaux sanguins qui rampent dans le dartos. (J. C.)

SCRUPULE, s. m., *scrupulus :* poids de 24 grains, c'est-à-dire du tiers d'un gros. (M. O.)

SCUTALIS CARTILAGO (*Anat.*), mots latins, de *scutum*, un bouclier; le cartilage scutiforme ou thyroïde. *Voy.* THYROÏDE. James, Castelli. (J. C.)

SCUTELLAIRE. *V.* TOQUE.

SCUTIFORME (*Anat.*), adj., *scutiformis*, du latin *scutum*, un bouclier, et de *forma*, forme. — *Cartilage scutiforme*. Quelques auteurs ont donné ce nom au cartilage thyroïde, qu'ils ont comparé à une sorte de bouclier. *V.* THYROÏDE (Cartilage). (J. C.)

SCUTIFORME OS (*Anat.*), mots latins: la rotule. *V.* ce mot. James. (J. C.)

SCYBALA, mot latin; matières fécales très-dures. (CH.)

SCYPHOPHORE ou SCYPHIPHORE (*Bot.*), s. m., *scyphophorus*, de σκύφος, coupe, et de φέρω, je porte; genre de la famille des lichens. Les plantes qui le composent ont leurs tiges dilatées en forme d'entonnoir vers leur sommet, ce qui les fait ressembler à certains *verres à pied*. On a recommandé contre la coqueluche le lichen à boîte, *scyphophorus pyxidatus*, qui croît par-tout dans nos bois. (H. C.)

SCYROS (*Path.*), mot grec, σκίρος; callosité. (CH.)

SCYTALIDES (*Anat.*), mot grec, σκυταλίδες; les phalanges des doigts. *V.* PHALANGE. Castelli, James. (J. C.)

SCYTHICA RADIX, mots latins. *V.* RÉGLISSE.

SEB : synonyme d'*or* et d'*alun*, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

SÉBACÉ, ÉE (*Anat.*), adj., *sebaceus*, de *sebum*, suif; qui est de la nature du suif. — *Glandes sébacées*, *follicules sébacés*, *cryptes sébacés*. On appelle ainsi de petites utricules glanduleuses, qui sont logées dans l'épaisseur de la peau, et fournissent une humeur grasse, jaunâtre, onctueuse, qui a de l'analogie avec le suif, et qui lubréfie la surface du corps. Ces follicules existent dans toute l'étendue de la peau, excepté à la paume des mains et à la plante des pieds; ils sont en très-grand nombre à la peau de la tête, derrière les oreilles, aux paupières, au nez, au dos, aux aisselles, à l'auréole des mamelles, aux aines, sur la couronne du gland, sur les petites et les grandes lèvres, et en général dans tous les endroits où la peau forme de grands plis, et se trouve exposée aux frottements. Ces follicules sont de petites vésicules arrondies ou pyriformes, dont les parois sont parsemées d'artères très-fines. Chacun d'eux s'ouvre à la surface du corps par un canal excréteur, très-court et étroit, qui leur forme une sorte de col. L'humeur grasse, onctueuse, que sécrètent ces follicules, et qui en sort sous forme de petits vers quand on les comprime, a été appelée *matière sébacée*. (J. C.)

SÉBACIQUE (Acide), *acidum sebacicum*, de *sebum*, suif : acide que l'on obtient en décomposant les graisses par la chaleur dans des vaisseaux fermés. Il crystallise en petites aiguilles incolores, peu consistantes, inodores, douées d'une saveur acidule, légèrement amère, plus pesantes que l'eau, et rougissant le tournesol. Si on le chauffe, il fond comme le suif, puis se décompose et se vaporise en partie; il est inaltérable à l'air, peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau bouillante, très-soluble dans l'alcool, les huiles fixes et volatiles. Il ne trouble point les eaux de chaux, de baryte et de strontiane. Il précipite en blanc les acétates de plomb et de mercure. Il n'a point d'usages. (M. O.)

SÉBATE, s. m., *sebas*, de *sebum*, suif; genre de sels composés d'une base et d'acide sébacique. Les sébates solubles de potasse, de soude et d'ammoniaque, sont décomposés par les acides nitrique,

sulfurique, hydrochlorique, etc., qui s'emparent des bases et précipitent l'acide sébacique. Inusités. (M. O.)

SEBEL (*Path. chir.*) : mot arabe, synonyme de *pannus*, de *ptérygion*. *Voy*. ce dernier mot. James, Castelli. (J. C.)

SEBESTE, s. f., fruit du sébestier. *V.* ce mot. (H. C.)

SÉBESTENIERS (*Bot.*), s. m. pl., *cordiæ;* famille de plantes dicotylédones monopétales à étamines hypogynes. Elle renferme, entre autres, les genres *cabrillet*, *hydrophylle*, *sébestier*, et plusieurs autres que l'on avait avec eux rangés parmi les borraginées. (H. C.)

SEBESTIER (*Bot.*), s. m., *cordia;* genre de la pentandrie monogynie et de la famille des sébesteniers. Il renferme huit ou dix espèces d'arbres ou arbrisseaux, parmi lesquelles il faut noter, 1° le myxa, *cordia myxa*, qui croît en Égypte et sur la côte de Malabar; et 2° le sébestier, *cordia sebesta*, des mêmes pays. Les fruits de ces deux espèces sont bons à manger. Ils ont la forme de petites prunes noirâtres, et sont mucilagineux, adoucissants, légèrement laxatifs. On s'en servait beaucoup autrefois pour les tisanes pectorales. Ils sont presque inusités de notre temps. (H. C.)

SEBUM : mot latin qui signifie *suif*. (M. O.)

SECALE : mot latin. *V.* SEIGLE.

SECANIABEN : mot arabe qui signifie *oxymel*. Inusité. (M. O.)

SECHE (*Zool.*), s. f., *sepia;* genre de mollusques céphalopodes, dont les espèces se trouvent dans toutes les mers. On en mange plusieurs, mais leur chair a une mauvaise saveur et est de difficile digestion. On trouve, dans le corps des sèches, un os spongieux, qui a été autrefois très-employé comme absorbant, et une liqueur noire dont les peintres se servent. L'espèce la plus commune porte le nom de *sepia officinalis*. (H. C.)

SECONDINES (*Accouch.*), s. f. pl. *V.* ARRIÈRE-FAIX. (J. C.)

SECRÉTEUR. *V.* SÉCRÉTOIRE.

SÉCRÉTION (*Physiol.*), s. f., *secretio*, de *secernere*, séparer; fonction par laquelle les glandes prennent, dans le sang, les matériaux d'un liquide de nouvelle formation, tel que le lait, la bile, le sperme, l'urine, la salive, etc. (H. C.)

SECRÉTIONS MORBIDES (*Nosologie*). Nom sous lequel on peut comprendre toutes les maladies dans lesquelles il y a un vice de sécrétion sans lésion sensible dans la texture des organes sécréteurs. (CH.)

SÉCRÉTOIRE ou SÉCRÉTEUR (*Anat.*), adj., *secretorius*, du verbe *secernere*, séparer. On a donné le nom de *sécréteurs* aux vaisseaux et aux glandes dans lesquels se font les sécrétions. Ainsi on dit un *organe sécréteur*, en parlant des glandes. *V.* ce mot. (J. C.)

SECUNDUS PROPRIORUM AURICULÆ (Musculus). Casserius appelle ainsi le muscle postérieur de l'oreille. (J. C.)

SECUR : synonyme d'*or*, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

SEDALIA VASA (*Anat.*), mots latins. Willis nomme ainsi les vaisseaux hémorrhoïdaux. *Voy.* HÉMORRHOÏDAL. James. (J. C.)

SÉDATIF, IVE (*Thérap.*), adj., *sedativus*, *sedans;* épithète des médicaments qui modèrent une action organique augmentée ; synonyme de *calmant*. (H. C.)

SEDEM ATTOLLENS (Musculus) (*Anat.*), mots latins; muscle releveur de l'anus. Vésale. (J. C.)

SEDENTARIUM OS (*Anat.*), mots latins. Deventer appelle ainsi les protubérances des os du bassin, sur lesquelles nous posons lorsque nous sommes assis. *V.* ISCHION. James, Castelli. (J. C.)

SEDES (*Anat.*), mot latin. Le siége ou l'anus. Ce mot a été employé, selon Castelli, comme synonyme d'*hedra*. *V.* ce mot. James. (J. C.)

SEDHÉ : cinnabre, suivant Ruland. Inusité. *V.* CINNABRE. (M. O.)

SÉDIMENT (*Chim.* et *Path.*), s. m., *sedimentum;* dépôt qui se forme par la précipitation de quelques-unes des substances qui sont tenues en dissolution dans un liquide. Celui qui se forme dans l'urine au moment où elle se refroidit, a reçu particulièrement le nom d'*hypostase*. Ce sédiment de l'urine ne se montre guère qu'au déclin des maladies aiguës. Il est tantôt blanc, tantôt rose ou couleur de brique (briqueté), furfuracé ou muqueux. On a aussi admis, mais à tort, un sédiment graveleux et purulent; le pus et les graviers qui se déposent sont autre chose qu'un sédiment. (CH.)

SEDLITZ (Eau de). Sedlitz est un village de Bohême où l'on trouve de l'eau froide composée d'une très-grande quantité de sulfate de magnésie, d'un peu de sulfate de soude et de sulfate de chaux, d'acide carbonique, de carbonate de chaux, de carbonate de magnésie et de matière résineuse. On l'emploie comme purgative dans une foule d'affections. (M. O.)

SEDMA : pierre hématite, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

SEDUM. *V.* Orpin.

SEGITH : synonyme de *vitriol*, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

SEGRAY (Eau de). On trouve près de Pithiviers en Gâtinais, département du Loiret, les eaux ferrugineuses et alcalines de Segray, que l'on administre comme toniques et astringentes. (M. O.)

SEIDSCHUTZ (Eau de). *Voy.* Sedlitz.

SEIGLE (*Bot.*), s. m., *secale ;* genre de la triandrie digynie et de la famille des graminées. Les graines du seigle cultivé sont céréales, et fournissent une farine qui peut remplacer celle de froment. (H. C.)

SEIMES (*Art vétér.*), s. f. pl. On nomme ainsi des fentes qui se forment aux pieds des chevaux au-dessous de la couronne. (Ch.)

SEIN (*Anat.*), s. m., *sinus.* On a donné ce nom, 1° aux mamelles des femmes. *Voy.* Mamelles. 2° A l'endroit où la femelle conçoit et porte son fruit. *V.* Utérus. (J. C.)

SEL (*Chim.*), s. m., *sal ;* nom donné à un composé d'un ou de deux acides et d'une ou de plusieurs bases; celles-ci sont les oxydes métalliques, l'ammoniaque, la morphine, la strychnine, l'émétine, la delphine, la brucine, et les autres substances végétales et alcalines. Un sel est *simple* lorsqu'il est formé d'un acide et d'une base, comme le sulfate de soude; il est *double* quand il renferme deux bases, comme le tartrate de potasse et de soude; *triple* quand il en contient trois, comme le sulfate acide d'alumine, de potasse et d'ammoniaque (alun). Quelques auteurs désignent encore sous le nom de *sels triples*, ceux que nous venons de dire être doubles. Depuis long-temps on a divisé les sels en *sels neutres*, c'est-à-dire qui ne rougissent point l'infusum de tournesol, et qui ne verdissent pas le sirop de violettes; en *sels acides* ou *sur-sels*, qui rougissent l'eau de tournesol, et en *sels avec excès de base* ou *sous-sels :* plusieurs de ces derniers verdissent le sirop de violettes, et ramènent au bleu l'eau de tournesol rougie par un acide. Anciennement on donnait improprement le nom de *sel* à certaines substances acides; c'est ainsi qu'on appelait *sel sédatif de Homberg*, l'acide borique; la plupart des chlorures, qui évidemment ne sont pas des sels, portaient également ce nom : ainsi le sel commun (chlorure de sodium), le sublimé corrosif, le mercure doux (chlorures de mercure), ne sont plus rangés par les chimistes modernes dans la classe des corps dont nous parlons.

SEL D'ABSINTHE. *V.* Sel fixe.

SEL ACÉTEUX AMMONIACAL. *V.* Acétate d'ammoniaque.

SEL ACÉTEUX D'ARGILE. *Voy.* Acétate d'alumine.

SEL ACÉTEUX CALCAIRE : acétate de chaux.

SEL ACÉTEUX MAGNÉSIEN : acétate de magnésie.

SEL ACÉTEUX MARTIAL : trito-acétate de fer.

SEL ACÉTEUX MINÉRAL. *Voy.* Acétate de soude.

SEL D'ACÉTOSELLE. *V.* Oxalate acidule de potasse.

SEL ACIDE DE BORAX. *V.* Acide borique.

SEL ACIDE DE TARTRE. *Voy.* Acide tartarique.

SEL ADMIRABLE DE GLAUBER. *V.* Sulfate de soude.

SEL ADMIRABLE DE LEMERY. *V.* Sulfate de magnésie.

SEL ADMIRABLE PERLÉ. *Voy.* Phosphate acidule de potasse.

SEL ALCALI : ancien nom des sous-carbonates alcalins, et sur-tout de celui de soude.

SEL ALCALI VOLATIL : sous-carbonate d'ammoniaque impur, provenant de la distillation des plantes crucifères.

SEL ALEMTROTH ou SEL DE LA SAGESSE : hydrochlorate ammoniaco-mercuriel.

SEL AMER : hydrochlorate de magnésie.

SEL AMER CATHARTIQUE DE GLAUBER. *Voy.* Sulfate de magnésie.

SEL AMER MURIATIQUE : hydrochlorate de magnésie.

SEL AMMONIAC. *Voy.* Hydrochlorate d'ammoniaque.

SEL AMMONIAC CRAYEUX. *V.* Sous-carbonate d'ammoniaque.

SEL AMMONIAC FIXE. *V.* Chlorure de calcium.

SEL AMMONIAC FIXE CAUSTIQUE : chlorure de calcium calciné.

SEL AMMONIAC LIQUIDE. *V.* Acétate d'ammoniaque.

SEL AMMONIAC NITREUX. *V.* Nitrate d'ammoniaque.

SEL AMMONIAC SECRET. *Voy.* Sulfate d'ammoniaque.

SEL AMMONIACAL CUIVREUX. *V.* Sulfate de cuivre ammoniacal.

SEL AMMONIACAL SÉDATIF : Sous-borate d'ammoniaque.

SEL AMMONIACAL SPATHIQUE : fluate d'ammoniaque.

SEL AMMONIACAL TARTAREUX : tartrate d'ammoniaque.

SEL AMMONIACAL VITRIOLIQUE. *V.* SULFATE D'AMMONIAQUE.

SEL ANGLAIS ou D'ANGLETERRE. *V.* SULFATE DE MAGNÉSIE.

SEL ANIMAL : acides retirés des animaux.

SEL ANTIÉPILEPTIQUE DE WEISMANN. *Voy.* SULFATE DE CUIVRE AMMONIACAL.

SEL APÉRITIF DE FRÉDÉRIC. *V.* SULFATE DE SOUDE.

SEL D'ARMOISE. *V.* SEL FIXE.

SEL ARSENICAL DE MACQUER. *V.* ARSÉNIATE ACIDE DE POTASSE.

SEL ARSENICAL DE POTASSE. *V.* ARSÉNIATE DE POTASSE.

SEL ARSENICAL DE SOUDE. *V.* ARSÉNIATE DE SOUDE.

SEL DE BENJOIN. *V.* ACIDE BENZOÏQUE.

SEL CALCAIRE : sel dont la chaux fait la base. Les médecins désignent ordinairement ainsi le sous-carbonate et le sous-phosphate de chaux.

SEL de CANAL : sulfate de magnésie.

SEL CATHARTIQUE AMER. *V.* SULFATE DE MAGNÉSIE.

SEL CHALYBÉ. *Voy.* SULFATE DE PROTOXYDE DE FER.

SEL DE CHARDON BÉNIT. *V.* SEL FIXE.

SEL DE CHELTENAM : mélange d'environ $\frac{19}{20}$ de sulfate de soude et d'un peu plus d'$\frac{1}{20}$ de chlorure de sodium (sel commun).

SEL DE CHICORÉE. *V.* SEL FIXE.

SEL DE COLCOTHAR. *V.* SULFATE DE FER AU MAXIMUM.

SEL COMMUN : chlorure de sodium ou hydrochlorate de soude.

SEL DE COMTÉ : chlorure de sodium.

SEL DE CORAIL : acétate de chaux.

SEL DE CRANE HUMAIN VOLATIL : sous-carbonate d'ammoniaque huileux.

SEL DE CRANE HUMAIN FIXE : sous-phosphate de chaux.

SEL DE CUISINE : chlorure de sodium impur.

SEL DÉPURATIF DE DUFOUR : sulfate de potasse pur.

SEL DE DEROSNE : principe crystallisable de Derosne.

SEL DE DESCROIZILLES : remède secret, qui paraît être composé de 923 parties de sulfate de potasse, de 8 de chlorure de fer, de 4 d'hydrochlorate de magnésie, et de 9 de tripoli.

SEL DIGESTIF DE SYLVIUS : acétate de potasse.

SEL DIURÉTIQUE. *V.* ACÉTATE DE POTASSE.

SEL DOUBLE, *V.* SEL.

SEL DE DUOBUS. *V.* SULFATE DE POTASSE.

SEL D'ÉGRA. *Voy.* SULFATE DE MAGNÉSIE.

SEL D'EPSOM. *Voy.* SULFATE DE MAGNÉSIE.

SEL D'EPSOM DE LORRAINE : sulfate de soude extrait des eaux mères du sel commun.

SEL ESSENTIEL. On a désigné ainsi les sels qui se trouvent tout formés dans les végétaux et dans les animaux. De la Garaye donnait ce nom aux extraits de quinquina, de rhubarbe, de séné, etc., préparés à froid.

SEL ESSENTIEL DE LAIT ou SEL DE LAIT. *V.* SUCRE DE LAIT.

SEL ESSENTIEL D'OPIUM DE BAUMÉ : principe crystallisable de l'opium.

SEL ESSENTIEL D'OSEILLE. *V.* OXALATE ACIDULE DE POTASSE.

SEL ESSENTIEL DE QUINQUINA : kinate de chaux. *V.* KINIQUE.

SEL ESSENTIEL DE TARTRE. *V.* TARTRATE ACIDULE DE POTASSE.

SEL FÉBRIFUGE DE LEMERY : sulfate acide de potasse.

SEL FÉBRIFUGE DE SYLVIUS ou SEL FIXE FÉBRIFUGE DE SYLVIUS. *Voy.* HYDROCHLORATE DE POTASSE.

SEL FIXE ou LIXIVIEL : nom donné au produit salin et crystallin que l'on obtient en traitant par l'eau les cendres des végétaux. Ce produit contient une grande quantité de sous-carbonate de potasse ou de soude. *Voy.* CENDRES VÉGÉTALES.

SEL FIXE DE CORAIL : hydrochlorate de soude.

SEL FIXE DE TAKENIUS. *V.* SEL FIXE.

SEL FIXE DE TARTRE : sous-carbonate de potasse.

SEL FIXE DE VITRIOL. *V.* SEL DE COLCOTHAR.

SEL FOSSILE : hydrochlorate de soude natif.

SEL FUSIBLE DE L'URINE : phosphate de soude et d'ammoniaque.

SEL DE GAIAC. *V.* SEL FIXE.

SEL GEMME : hydrochlorate de soude natif.

SEL DE GENIÈVRE. *V.* SEL FIXE.

SEL DE GLAUBER. *V.* SULFATE DE SOUDE.

SEL DE GRAVELLE : sous-carbonate de potasse. *Voy.* CENDRES GRAVELÉES.

SEL DE GUINDRE : mélange de six gros de sulfate de soude, de douze grains de nitrate de potasse, et d'un demi-grain de tartrate de potasse antimonié.

SEL DE HOMBERG : acide borique.

SEL INDIEN. *V.* SUCRE.

SEL INFERNAL : nitrate de potasse.

SEL DE KALI : sous-carbonate de soude.

SEL DE LAIT : sucre de lait.

SEL LIXIVIEL. *V.* SEL FIXE.

SEL MARIN : hydrochlorate de soude.

SEL MARIN ARGILEUX : hydrochlorate d'alumine.

SEL MARIN BAROTIQUE : chlorure de baryum.

SEL MARIN CALCAIRE ou A BASE TERREUSE : chlorure de calcium.

SEL MARIN PESANT : chlorure de baryum.

SEL MARIN RÉGÉNÉRÉ : hydrochlorate de potasse.

SEL DE MARS : sulfate de fer au minimum.

SEL MARTIAL ACIDE : sulfate acidule de potasse ferrugineux.

SEL MERCURIEL FERRUGINEUX LIQUIDE : mélange de sublimé corrosif et d'acétate de fer dissous.

SEL MERCURIEL DES PHILOSOPHES : hydrochlorate d'ammoniaque.

SEL MÉTALLIQUE. *V.* SEL.

SEL MICROSCOMIQUE : phosphate de soude et d'ammoniaque.

SEL NARCOTIQUE. *Voy.* ACIDE BORIQUE.

SEL NARCOTIQUE DE VITRIOL : acide borique.

SEL NATIF DE HONGRIE ou DE TRANSYLVANIE : hydrochlorate de soude natif.

SEL NATIF DE L'URINE : phosphate de soude et d'ammoniaque.

SEL NEUTRE. *V.* SEL.

SEL NEUTRE ARSENICAL DE MACQUER. *V.* ARSÉNIATE ACIDE DE POTASSE.

SEL DE JUPITER : hydrochlorate d'étain ; acétate d'étain.

SEL DE NITRE : nitrate de potasse.

SEL DE NOIX. *V.* SEL FIXE.

SEL DE NORMANDIE : hydrochlorate de soude.

SEL D'OPIUM. *V.* PRINCIPE CRYSTALLYSABLE DE L'OPIUM.

SEL D'OSEILLE. *V.* SEL ESSENTIEL D'OSEILLE et SEL FIXE.

SEL PERLÉ : phosphate acide de soude.

SEL DE PERLE : acétate de chaux.

SEL PHOSPHORIQUE MERCURIEL : phosphate de mercure.

SEL POLYCHRESTE DE GLAZER : sulfate de potasse.

SEL POLYCHRESTE SOLUBLE ou DE LA ROCHELLE. *V.* TARTRATE DE POTASSE ET DE SOUDE.

SEL DE PRUNELLE : nitrate de potasse fondu, mêlé d'un peu de sulfate de potasse.

SEL DE QUINQUINA. *V.* SEL ESSENTIEL.

SEL RÉGALIN D'ÉTAIN : hydrochlorate d'étain.

SEL RÉGALIN D'OR : hydrochlorate d'or.

SEL DE LA SAGESSE. *Voy.* SEL ALEMBROTH.

SEL DE SATURNE : acétate de plomb crystallisé.

SEL DE SCHEIDSCHUTZ. *V.* SULFATE DE MAGNÉSIE.

SEL SECRET DE GLAUBER : sulfate d'ammoniaque.

SEL SÉDATIF : acide borique.

SEL SÉDATIF DE HOMBERG : acide borique.

SEL SÉDATIF MERCURIEL : sous-borate de mercure.

SEL SÉDATIF SUBLIMÉ : acide borique sublimé au moyen de l'eau.

SEL DE SEDLITZ : sulfate de magnésie.

SEL DE SEIGNETTE : tartrate de potasse et de soude.

SEL DE SENNERT : acétate de potasse.

SEL DE SOUFRE : sulfate acide de potasse.

SEL SPATHIQUE : fluate.

SEL SULFUREUX DE STAHL : sulfite en général, et sulfite de potasse en particulier.

SEL DE SUCCIN : acide succinique obtenu par la voie humide.

SEL DE TARTRE : sous-carbonate de potasse.

SEL DE TARTRE DE MYNSICHT : tartrate de potasse et d'antimoine.

SEL TERREUX : sel dont la base est un oxyde métallique terreux, comme l'alumine, la magnésie, la glucyne, la chaux, etc.

SEL TRIPLE. *V.* SEL.

SEL VEGÉTAL : tartrate de potasse neutre.

SEL VÉGÉTAL FIXE : sous-carbonate de potasse. *V.* SEL FIXE.

SEL DE VINAIGRE : sulfate de po

tasse crystallisé, arrosé de vinaigre radical.

SEL DE VITRIOL DE CHYPRE: sulfate de cuivre.

SEL DE VITRIOL. *V.* SEL DE COLCOTHAR.

SEL VITRIOLIQUE MARTIAL: sulfate de fer vert.

SEL VOLATIL D'ANGLETERRE: sous-carbonate d'ammoniaque.

SEL VOLATIL D'ANGLETERRE SEC: mélange d'hydrochlorate d'ammoniaque et de cendres gravelées.

SEL VOLATIL CONCRET: sous-carbonate d'ammoniaque.

SEL VOLATIL DE CORNE DE CERF: sous-carbonate d'ammoniaque huileux.

SEL VOLATIL DE CRANE HUMAIN: *V.* SOUS-CARBONATE D'AMMONIAQUE.

SEL VOLATIL HUILEUX ET AROMATIQUE DE SYLVIUS: sous-carbonate d'ammoniaque associé à diverses huiles volatiles.

SEL VOLATIL DE SUCCIN: acide succinique obtenu par la distillation du succin.

SEL VOLATIL DE VINAIGRE. *V.* SEL DE VINAIGRE.

SEL VOLATIL DE VIPÈRE: sous-carbonate d'ammoniaque huileux. (M. O.)

SELAA (*Path. chir.*); abcès enkystés, selon Forestus. Castelli, James. (J. C.)

SELATUS: synonyme de *mercure*, suivant Ruland. Inusité. (M. M.)

SELENIACUM: sorte d'amulette anciennement employée contre l'épilepsie, et composée de vingt-huit substances, suivant Paul-Æginète, qui en a donné la description. Inusité. (M. O.)

SÉLÉNIATE (*Chim.*), s. m., *selenias;* genre de sels formés d'acide sélénique et d'une base. *Voy.* SÉLÉNIQUE. (M. O.)

SÉLÉNIQUE (Acide), s. m.; acide composé d'oxygène et de sélénium: il est le produit de l'art. On l'obtient sous forme de tétraèdres très-longs, d'une saveur acide brûlante; il est volatil, déliquescent, soluble dans l'eau et dans l'alcool; l'acide hydrosulfurique le décompose et en précipite du sulfure de sélénium orangé foncé. Il se combine avec les bases pour former des séléniates. On l'obtient en traitant le sélénium par l'acide nitrique. Il n'a point d'usages. (M. O.)

SÉLÉNITE: synonyme de *sulfate de chaux*. (M. O.)

SÉLÉNITEUX, EUSE, adj.; épithète employée pour désigner les eaux qui contiennent beaucoup de sulfate de chaux, comme les eaux de puits. Ces eaux ne cuisent pas bien les légumes, ne dissolvent pas bien le savon, et précipitent abondamment par les sels solubles de baryte et par l'oxalate d'ammoniaque. (M. O.)

SÉLÉNIUM, s. m.; métal découvert en 1817 par Berzélius, et rangé dans la quatrième classe, section des métaux acidifiables (*V.* MÉTAL). On ne l'a trouvé jusqu'à présent que dans le soufre de Fahlun. Il est solide, brillant, de couleur brune; sa poudre est d'un rouge foncé; il est fragile, et se laisse rayer aisément par le couteau. Sa pesanteur spécifique est de 4,32. Il est très-volatil. Uni à l'oxygène, il donne naissance à de l'oxyde de sélénium ou à de l'acide sélénique, suivant la manière dont l'opération est conduite: l'oxyde formé répand une odeur de chou pourri qui le caractérise. L'hydrogène uni au sélénium constitue l'acide *hydrosélénique*. L'acide nitrique, à une température élevée, transforme le sélénium en acide sélénique. Il n'a point d'usages. (M. O.)

SÉLÉNIURE (*Chim.*), s. m.; nom donné aux composés de sélénium et d'un autre métal. (M. O.)

SÉLERI. *V.* CÉLERI.

SELIBRA: demi-livre.

SÉLINITES: vin imprégné de semences d'apium, suivant Dioscoride. Inusité. (M. O.)

SELINUSIA TERRA: terre luisante, blanche, friable, ayant les mêmes propriétés que la terre de Chio. Inusitée. (M. O.)

SELLE TURCIQUE ou DU TURC (*Anat.*), *sella turcica* seu *equina*. Les anatomistes ont donné ce nom à l'excavation que présente la face supérieure du sphénoïde, en avant de la lame carrée de cet os, parce qu'ils l'ont grossièrement comparée à la selle d'un cheval. *V.* PÉTENTACÉE (Fosse). (J. C.)

SELTER ou SELTERS (Eau de); eau de seltz. *V.* SELTZ.

SELTZ (Eau de). Seltz est une petite ville à neuf lieues de Strasbourg, où l'on trouve une source d'eau minérale acidule froide contenant une grande quantité d'acide carbonique, des sous-carbonates de magnésie et de soude, et sur-tout de l'hydrochlorate de soude. On l'emploie souvent comme rafraîchissante, apéritive, altérante, etc. (M. O.)

SEMASIA (*Path.*), mot grec, σημασία; invasion d'une maladie. (CH.)

SEMBELLA: demi-livre.

SÉMÉIOLOGIE, SÉMÉIOTIQUE

(*Path.*), s. f., de σημεῖον, signe ; branche de la pathologie qui a pour objet la connaissance des signes des maladies. *Voy.* SIGNES. (CH.)

SÉMÉIOSIS (*Path.*), mot grec, σημείωσις ; signification, désignation : de là le mot *séméiotique*. (CH.)

SEMEN-CONTRA (*Mat. méd.*), s. m. ; nom pharmaceutique des graines anthelminthiques de plusieurs armoises, et spécialement des *artemisia santonica*, *artemisia contra* et *artemisia judaica*. Ces graines aromatiques et âcres sont très-usitées comme vermifuges. *Voy.* ARMOISE. (H. C.)

SEMENCE, s. f. *V.* SPERME.

SEMENCE, s. f., *semen*. *V.* GRAINE.

SEMENCES FROIDES MAJEURES, *semina frigida majora*. Les anciens donnaient ce nom aux graines émulsives de concombre commun, de melon, de citrouille et de courge. *Voy.* ces mots. (H. C.)

SEMENCES FROIDES MINEURES, *semina frigida minora*. Les anciens appelaient ainsi les graines de laitue, de pourpier, d'endive et de chicorée sauvage. (H. C.)

SEMENCINE (*Bot.*), s. f., *artemisia santonica*. *V.* SEMEN-CONTRA.

SEMI-CONGIUS : mesure d'environ trois chopines. (M. O.)

SEMI-FIBULÆUS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins ; le muscle moyen péronier. *Voy.* PÉRONIERS (Muscles). (J. C.)

SEMI-FIBULÆUS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins ; muscle court péronier latéral. Spigelius. (J. C.)

SEMI-FLOSCULEUSE (Fleur), *flos semi-flosculosus*. On appelle ainsi les fleurs composées dans lesquelles le limbe des corollules se prolonge en languette du côté extérieur seulement. Les plantes qui ont de telles fleurs appartiennent à la syngénésie et à la famille des corymbifères. (H. C.)

SEMI-LUNAIRE (*Anat.*), adj., *semilunaris* ; qui est en *demi-lune*. On a donné ce nom à plusieurs parties :

1° *Os semi-lunaire*. C'est le second os de la rangée supérieure du carpe : il est alongé, d'une forme assez irrégulière. Il s'articule en haut avec le radius ; en bas avec le grand os et l'unciforme ; en dehors avec le scaphoïde, en dedans avec le pyramydal ; en avant et en arrière il offre des insertions ligamenteuses, et se développe par un seul point d'ossification.

2° *Fibro-cartilages semi-lunaires*. On nomme ainsi deux fibro-cartilages qui existent entre les condyles du fémur et les surfaces articulaires du tibia : l'interne, plus alongé d'avant en arrière que transversalement, est à-peu-près demi-circulaire ; l'externe forme presque un cercle entier, double disposition accommodée à la figure différente des surfaces du tibia. Ils sont plus épais à leur circonférence externe qui est convexe, qu'à l'interne qui est concave et fort mince. Ils s'insèrent tous les deux en devant et en arrière de l'épine du tibia au moyen de faisceaux fibreux.

3° *Ganglions semi-lunaires* (ganglion abdominal, splanchnicum, transversum, solare ; ganglion surrénal de M. Chaussier). Ces ganglions appartiennent au nerf trisplanchnique. Ils offrent beaucoup de variétés, et sont placés dans la partie profonde de l'abdomen, au-dessus et en arrière de la capsule surrénale ; ils correspondent en arrière aux piliers du diaphragme et à l'aorte. Ils ont la forme d'un croissant renversé, souvent assez irréguliers, et entourés d'autres ganglions d'un moindre volume. C'est de la périphérie de ces ganglions qui reçoivent en haut les filets du nerf grand splanchnique, et qui communiquent entre eux, que sortent les nombreux filets nerveux qui doivent former le plexus solaire. *V.* SOLAIRE (Plexus).

4° *Valvules semi-lunaires*. On a donné ce nom aux *valvules sigmoïdes*. *V.* SIGMOÏDE. (J. C.)

SEMI-MEMBRANOSUS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins ; le muscle demi-membraneux. *V.* ce mot. (J. C.)

SEMI-METALLA : demi-métaux. *V.* DEMI-MÉTAL. (M. O.)

SÉMINAL, ALE (*Physiol.*), adj., *seminalis* ; qui a rapport à la graine ou au sperme. *Voy.* GRAINE et SPERME. (H. C.)

SÉMINATION (*Bot.*), s. f., *seminatio* ; dispersion des graines des plantes. (H. C.)

SEMI-NERVOSUS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins ; le muscle demi-nerveux ou demi-tendineux. *V.* ce dernier mot. (J. C.)

SÉMINIFÈRE (*Anat.*), adj., de *semen*, semence, et de *fero*, je porte. On a donné ce nom aux vaisseaux qui sécrètent et charrient la liqueur séminale. *V.* TESTICULE. (J. C.)

SEMI-PESTIS (*Path.*), mot latin, *demi-peste* ou *petite peste* ; nom donné par quelques auteurs au typhus d'Europe. (CH.)

SEMI-SICILICUS : une dragme. (M. O.)

SEMI-SIDERATUS (*Path.*), mot la-

tin; qui est paralysé de la moitié du corps : hémiplégique. (Ch.)

SEMI-SPECULUM (*Inst. chir.*), mot latin ; instrument de chirurgie qui servait à dilater l'incision faite au col de la vessie dans l'opération de la taille, et dont Fabrice de Hilden a donné la description. Castelli, James. (J. C.)

SEMI-SPINALIS COLLI MUSCULUS (*Anat.*), mots latins ; le muscle demi-épineux ou transversaire épineux du cou. *V.* ce dernier mot. James. (J. C.)

SEMI-SPINALIS DORSI MUSCULUS (*Anat.*), mots latins ; le muscle demi-épineux du dos, ou transversaire épineux du dos. *Voy.* Transversaire épineux. (J. C.)

SEMI-SPINATUS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins, muscle long dorsal. Riolan. (J. C.)

SEMI-TERTIANA (*Path.*), mot latin ; demi-tierce ou hémitritée. *Voy.* ce dernier mot. (Ch.)

SEMI-TIERCE (Fièvre) (*Path.*), *semi-tertiana febris* ; c'est la fièvre hémitritée. *V.* Hémitritée (Ch.)

SEMI-VERBERATORIUS IGNIS; feu de réverbère que l'on appliquait seulement au fond du vaisseau. (M. O.)

SEMOTIM (*Path.*) : nom donné par quelques auteurs anciens à la teigne. (Ch.)

SEMPERVIVUM. *Voy.* Joubarbe. (H. C.)

SEMUNCIA ou SEMI-UNCIA : demi-once.

SENDANEGUM : ancien nom de l'hématite et de la sanguine. *V.* ces mots. Inusité. (M. O.)

SÉNÉ (*Mat. méd.*), s. m., *senna*, *folium orientale.* On nomme ainsi en pharmacie, les feuilles purgatives de plusieurs plantes du genre casse. *Voy.* ce mot et Follicules de séné. (H. C.)

SENÉ BATARD. *V.* Baguenaudier.

SÉNÉ D'EUROPE. *V.* Baguenaudier.

SENÉ D'ALEXANDRIE. *V.* Casse.

SÉNÉ DE LA PALTHE. *V.* Casse.

SÉNÉ DES PROVENÇAUX. *Voy.* Globulaire.

SENEÇON (*Bot.*), s. m., *senecio ;* genre de la syngénésie polygamie superflue et de la famille des corymbifères. Il renferme un grand nombre d'espèces. Le seneçon commun, *senecio vulgaris*, plante qui croît dans toutes nos campagnes, est émollient. On l'emploie dans les lavements adoucissants et dans les cataplasmes. La jacobée, *senecio jacobæa*, a été recommandée dans les érysipèles et la dysenterie. (H. C.)

SÉNEGRÉ. *V.* Fenugrec.

SÉNÉKA. *Voy.* Polygala de Virginie.

SÉNEVÉ. *V.* Moutarde.

SÉNILE (*Path.*), adj., *senilis ;* qui tient à la vieillesse : *démence sénile, débilité sénile.* (Ch.)

SENS (*Physiol.*), s. m., *sensus ;* faculté par laquelle un animal reçoit l'impression des qualités des corps qui l'environnent. Les sens sont au nombre de cinq, la *vue*, l'*ouïe*, l'*odorat*, le *goût* et le *toucher.* *V.* ces mots. (H. C.)

SENSATION (*Physiol.*), s. f., *sensatio ;* impression causée par les objets extérieurs sur les organes des sens, et transmise au cerveau, qui la perçoit. (H. C.)

SENSIBILITÉ (*Physiol.*), s. f., *sensibilitas ;* propriété qu'ont toutes les parties vivantes de recevoir des impressions, soit que l'être chez lequel cette propriété est en exercice en ait la conscience, ou non. Dans le premier cas, Bichat et les modernes ont donné à la sensibilité l'épithète d'*animale ;* dans le second, ils l'ont appelée *organique.* Cette dernière est commune aux végétaux et aux animaux, et préside à la nutrition, à l'absorption, à l'exhalation, aux sécrétions, etc. L'autre n'existe pas dans les végétaux ; c'est d'elle que dérivent les sensations, l'olfaction, la vision, la gustation, l'audition, la soif, la faim, tous les genres de douleurs, etc.

SENSIBLE (*Physiol.*), adj., *sensibilis ;* qui est doué de la sensibilité.

SENSITIF, IVE (*Physiol.*), adj., *sensitivus ;* qui appartient aux sens et aux sensations. (H. C.)

SENSITIVE (*Bot.*), s. f., *mimosa pudica.* *V.* Mimose. (H. C.)

SENSORIUM (*Physiol.*), s. m. ; mot par lequel on désigne souvent le centre commun des sensations. (H. C.)

SENTIMENT (*Physiol.*), s. m., *sensus ;* faculté de sentir. (H. C.)

SÉPARATOIRE, s. m.; ancien nom d'un vaisseau chimique de forme oblongue, propre à séparer les liqueurs; et d'un instrument de chirurgie servant à séparer le péricrâne. (M. O.)

SEPHIROS (*Path.*) ; mot employé par quelques auteurs pour désigner la dureté qui succède à de petits abcès dans lesquels le pus a été résorbé, comme on le voit à la suite de quelques clous. (Ch.)

SEPLASIARIUS : ancien nom donné aux personnes qui débitaient des parfums, des onguents, etc. Il tire son origine de *Seplasia*, nom d'une place publique de

Capoue, où l'on vendait souvent ces sortes de préparations. Inusité. (M. O.)

SEPSIS (*Path.*), mot grec, σῆψις; putréfaction. (Ch.)

SEPTANE (*Path.*), adj., *septanus*. On nomme *fièvre septane* celle dont les accès se reproduisent de six en six jours: elles sont fort rares. (Ch.)

SEPTÉNAIRE, s. m., espace de sept jours. Ce terme est souvent employé dans les anciens auteurs, parmi ceux sur-tout qui se sont occupés de la doctrine des jours critiques. (Ch.)

SEPTENTRION ou NORD: l'un des quatre points cardinaux qui divisent l'horizon en quatre parties égales. (M. O.)

SEPTICIDE (*Bot.*), adj., *septicidium;* épithète des péricarpes qui s'ouvrent par des sutures correspondantes aux cloisons. (H. C.)

SEPTIFÈRE (*Bot.*), adj., *septifer;* épithète des columelles auxquelles les cloisons restent attachées après la chute des valves. (H. C.)

SEPTIQUE (*Thérap.*), adj., *septicus*, σηπτικὸς; épithète des médicaments qui corrodent et font pourrir les chairs sans beaucoup de douleur. (H. C.)

SEPTON, s. m., dérivé du grec σήπω, je fais pourrir: nom sous lequel on a désigné quelquefois l'azote, parce qu'on croyait que c'était lui qui déterminait les premiers phénomènes de la putréfaction. Inusité. (M. O.)

SEPTUM (*Anat.*), mot latin; cloison. *V.* ce mot. (J. C.)

SEPTUM. M. Chaussier nomme la faux du cerveau, *septum médian du cerveau;* la tente du cervelet, *septum transverse;* la faux du cervelet, *septum médian du cervelet.* (J. C.)

SEPTUM CORDIS (*Anat.*), mots latins; la cloison qui sépare les deux ventricules du cœur. James. (J. C.)

SEPTUM CRURALE (*Anat.*), mots latins. J'ai donné ce nom à une cloison qui appartient au canal crural. *V.* Cloison du canal crural. (J. C.)

SEPTUM LUCIDUM (*Anat.*), mots latins; la cloison demi-transparente. *V.* Cloison transparente. (J. C.)

SEPTUM MÉDIAN DU CERVELET (*Anat.*), s. m. M. le professeur Chaussier nomme ainsi la faux du cervelet. *V.* Faux.

SEPTUM NARIUM (*Anat.*), mots latins; la cloison des fosses nasales. *V.* Cloison des Fosses nasales. (J. C.)

SEPTUM STAPHYLIN (*Anat.*), s. m. M. le professeur Chaussier donne ce nom au voile du palais. *V.* Voile du palais. (J. C.)

SEPTUM TRANSVERSE (*Anat.*), mots latin et français. M. le professeur Chaussier a donné ce nom à la tente du cervelet. *Voy.* Tente du cervelet. (J. C.)

SEPTUM TRANSVERSUM (*Anat.*), mots latins; le diaphragme. *V.* ce mot. (J. C.)

SÉQUESTRE (*Pathol. chir.*), s. m., *sequestrum*, du verbe *sequestro*, je sépare, j'isole. On donne ce nom à la portion d'os privée de vie, qui est rejetée au dehors comme corps étranger dans les nécroses; lorsque le séquestre est superficiel et peu étendu, on lui donne le nom d'*exfoliation*. *Voy.* ce mot et Nécrose. (J. C.)

SERAPIAS. *V.* Ellébörine. (H. C.)

SERAPIUM: sirop. *V.* ce mot.

SERBET. *V.* Scherbet.

SÉREUX (*Path.*), adj., *serosus;* qui abonde en sérosité. Système séreux. *Voy.* Lymphatique.—On dit du sang qu'il est *séreux*, lorsque la proportion de sérosité devient très-grande relativement à l'*insula* ou partie solide.—On a aussi appelé *maladies séreuses*, celles dans lesquelles les exhalations séreuses sont très-abondantes. (Ch.)

SÉREX: lait aigri, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

SERGETICUM: épithète donnée par Galien à l'onguent d'iris. Inusité. (M. O.)

SERICIACUM: arsenic, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

SÉROSITÉ. *V.* Sérum.

SEROTINI DENTES (*Anat.*), mots latins; les dents de la seconde dentition. (J. C.)

SERPENTS (*Erpétol.*), s. m. pl., *serpentes*, de *serpo*, je rampe. *Voy.* Ophidiens et Reptiles.

SERPENTAIRE. *V.* Ophioglosse.

SERPENTAIRE DE VIRGINIE (*Bot.*), *aristolochia serpentaria;* plante de l'Amérique septentrionale, dont la racine chevelue, odorante, aromatique, est fréquemment employée comme tonique et excitante dans les fièvres adynamiques, ataxiques, typhoïdes, etc. *V.* Aristoloche. (H. C.)

SERPENTIN, s. m., du verbe *serpere*, ramper; instrument composé d'un seau en cuivre étamé et d'un tuyau ordinairement en étain, contourné en spirale, fixé dans le seau au moyen de trois montants en cuivre, et communiquant par un bout avec le chapiteau de l'alambic, et par l'autre avec un récipient. Le serpentin fait partie de l'alambic; il a pour usage de condenser le produit de la distillation: on remplit ce but en mettant de l'eau

froide dans le seau de cuivre dont nous avons parlé. (M. O.)

SERPENTINE (*Bot.*), s. f., *ophioxylum;* genre de la famille des apocynées et de la polygamie monœcie. Le bois de l'*ophioxylum serpentinum* ou *bois de serpent*, a été recommandé comme emménagogue, sudorifique, fébrifuge, alexipharmaque. Il est inusité présentement, et vient de Ceylan. (H. C.)

SERPHETA : ancien nom d'un prétendu lithontriptique mentionné par Paracelse. Inusité. (M. O.)

SERPIGINEUX (*Path.*), adj., *serpiginosus.* On donne particulièrement ce nom à certains ulcères superficiels qui, à mesure qu'ils se cicatrisent d'un côté, s'étendent de l'autre, et parcourent en *serpentant* une certaine étendue des téguments. (Ch.)

SERPIGO (*Path.*), mot latin; dartre serpigineuse. (Ch.)

SERPOLET. *V.* Thym. (Ch.)

SERRATA. *V.* Chamedrys.

SERRATILE ou SERRIN (*Path.*), adj., *serratilis*, *en scie ;* épithète donnée à une espèce de pouls. *V.* Pouls serrin.

SERRATULE. *V.* Sarrète.

SERRATUS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins; le muscle dentelé. — *Musculus serratus major. V.* Grand dentelé. —*Musculus serratus minor anticus. V.* Muscle petit pectoral. — *Musculus serraticus posticus superior. V.* Muscle petit dentelé supérieur. — *Musculus serratus posticus inferior.* — *Voy.* Muscle petit dentelé inférieur. (J. C.)

SERRÉ (Pouls). *V.* Pouls.

SERRÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *constrictus;* qui est rapproché au point de toucher.

SERRES (*Ornithol.*), s. f. pl. On nomme ainsi les griffes acérées des oiseaux de proie ou rapaces. (H. C.)

SERRETÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *serratus ;* qui est garni sur les bords de petites dents manifestement inclinées en avant. (H. C.)

SERRULÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *serrulatus ;* dont le bord est découpé en dents presque insensibles. (H. C.)

SERTULE (*Bot.*), s. m., *sertulum ;* assemblage de pédicules uniflores naissant d'un même point, comme dans la primevère officinale. (H. C.)

SÉRUM ou SÉROSITÉ, s. m. et f., *serum*, en grec ὀῤῥὸς; nom donné à la partie la plus aqueuse des humeurs animales, exhalée par les membranes séreuses, et qui fait partie constituante du sang, du lait, etc. (M. O.)

SERUM DU LAIT. *V.* Petit-lait. (M. O.)

SÉRUM DES MEMBRANES SÉREUSES (Eau des hydropiques) ; liquide transparent, jaunâtre, contenant beaucoup d'albumine, de sous-carbonate de soude, du soufre, des phosphates, etc.; il est coagulable par la chaleur. (M. O.)

SÉRUM DU SANG (*V.* Sang pour sa composition). Il est jaune, verdâtre, visqueux, fade, coagulable par le feu, les acides et l'alcool; précipitant une foule de sels métalliques, l'infusion de noix de galle, etc. ; putrescible, décomposable au feu à la manière des substances azotées. (M. O.)

SÉSAME (*Bot.*), s. m., *sesamum ;* genre de la didynamie angiospermie et de la famille des bignonées. Aux Indes et en Egypte, on mange, en bouillie ou en galettes, la farine des graines du *sesamum orientale*, qui fournissent aussi une huile presque aussi bonne que celle de l'olive. Cet aliment est très-sain et fort agréable. (H. C.)

SÉSAMOIDE (*Anat.*), adj., *sesamoïdes*, σησαμώδης, de σησάμη, graine de sésame, et de εἶδος, forme, ressemblance. —*Os sésamoïdes.* On appelle ainsi de petits os placés dans l'épaisseur des tendons, aux environs de certaines articulations. Leur nombre varie ; on en trouve ordinairement plus chez l'homme que chez la femme. On en observe constamment deux au-dessous de l'articulation métatarso-phalangienne du gros orteil ; quelquefois les articulations des autres os du métatarse avec les phalanges des orteils suivants en présentent aussi. A la main, on en voit deux en devant de l'articulation métacarpo-phalangienne du pouce ; quelquefois on en trouve dans les autres articulations métacarpo-phalangiennes: il en existe assez fréquemment deux derrière les condyles du fémur, dans les tendons des muscles jumeaux. On observe aussi un os sésamoïde considérable dans le tendon du muscle long péronier latéral, etc. Ces os sont ordinairement arrondis, et aplatis seulement sur l'une de leur face qui est encroûtée d'un cartilage articulaire. Leur volume est très-variable, suivant les articulations où ils existent. On ne voit pas de traces d'os sésamoïdes chez les enfants, où ils sont remplacés par de petites concrétions cartilagineuses. Ils se développent par un seul point d'ossification, et sont, comme la rotule (un véritable os sésamoïde), composés de substance celluleuse fort abondante, recouverte d'une couche mince de tissu

compacte. —Riolan a donné le nom d'*os sésamoïdes* à deux points osseux que l'on observe quelquefois, l'un au côté externe du canal carotidien de l'os temporal, et l'autre sur le bord du sinus caverneux, du côté de l'artère carotide interne. (J. C.)

SESCUNTIA ou SESQUIUNCIA : demi-once.

SÉSÉLI (*Bot.*), s. m., *seseli*; genre de la famille des ombellifères et de la pentandrie digynie. Aucune de ses espèces n'est usitée. — Le *séséli* des pharmaciens est le *laserpitium siler*, plante de la France méridionale, dont la racine et les semences sont aromatiques et stimulantes, mais peu usitées. *V.* LASER. (H. C.)

SESQUIALTERA FEBRIS (*Path.*): nom latin de la fièvre hémitritée. *V.* ce mot. (CH.)

SESQUI-HEMINA : un hémine et demi. *V.* HEMINIA.

SESQUI-LIBRA : une livre et demie.

SESQUI-OBOLUS : une obole et demie. *V.* OBOLE.

SESQUI-UNCIA. *V.* SESCUNCIA.

SESSILE (*Hist. nat.*), adj., *sessilis*; qui est immédiatement fixé sur la partie qui lui donne naissance, et qui n'est supporté par aucun col ou pied. Les feuilles sans pétiole sont sessiles. (H. C.)

SÉTACÉ, ÉE (*Hist. nat.*), adj., *setaceus*, de *seta*, soie de cochon; qui est alongé et plus gros à la base, à la manière des soies du sanglier. Les antennes de certains insectes sont *sétacées*. (H. C.)

SÉTACEUM (*Band.*, *Opérat. chir.*), mot latin; un séton. *V.* ce mot. (J. C.)

SÉTEUX, EUSE (*Bot.*), adj., *setosus*; épithète du réceptacle commun de certaines fleurs composées, quand il est garni de paillettes dures, rigidules et sétacées. (H. C.)

SÉTON (*Band.*, *Opérat.*), s. m., *seto*, *setaceum*, de *seta*, soie, long poil. On appelle ainsi une longue bandelette de linge fin, effilée sur les bords, que l'on passe à travers la peau et le tissu cellulaire, pour entretenir un exutoire; à travers certaines cavités suppurantes, entre les fragments des os fracturés, etc., pour remplir des indications variées.

Le mot *séton* se dit aussi de l'exutoire que l'on entretient au moyen de la bandelette dont il porte le nom. Cet exutoire s'applique ordinairement à la nuque. Pour l'établir, on fait faire à la peau de cette partie un pli longitudinal dont on traverse la base avec un bistouri, ou bien avec l'*aiguille à séton* de M. le professeur Boyer. On introduit la bandelette de linge effilé dans le trajet de la plaie, on couvre le tout avec de la charpie que l'on soutient au moyen d'un bandage convenable, et on ne lève le premier appareil que le troisième jour. On panse ensuite le séton tous les jours, en attirant une nouvelle portion de la bandelette dans le trajet de la plaie et en coupant celle qui en sort. On emploie les sétons spécialement dans les ophthalmies anciennes et rebelles, dans les céphalalgies chroniques, opiniâtres, dans l'épilepsie, la surdité, etc. On les applique aussi dans les parois de la poitrine et de l'abdomen pour combattre certaines affections des viscères renfermés dans ces cavités. (J. C.)

SEULO : plomb, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

SEVATIO (*Path.*), mot latin employé comme synonyme de *stéatôme*. (CH.)

SÈVE (*Bot.*), s. f., *succus arborum*; liqueur nutritive des végétaux, et dont les fonctions peuvent être comparées à celles du sang dans les animaux. Elle éprouve une sorte de circulation.

SEVERI COLLYRIUM : collyre recommandé par Ætius, et préparé avec du suc de fenugrec, de la cadmie, de la céruse et de la gomme adragant. Inusité. (M. O.)

SÉVRER (*Hyg.*), v. a.; suspendre l'allaitement d'un enfant, lui ôter l'usage du lait de la mère ou de la nourrice pour lui donner d'autres aliments. (CH.)

SEVUM. *V.* SUIF.

SEXE (*Hist. nat.*), s. m., *sexus*; différence physique des mâles et des femelles dans les êtres organisés.

SEXTANT : sixième partie d'une livre de douze onces. (M. O.)

SEXTARIUT : nom donné à une mesure de substances liquides et solides. Inusité. (M. O.)

SEXTULA : sixième partie d'une once. (M. O.)

SEXUEL, ELLE (*Hist. nat.*), adj.: qui appartient au sexe, qui le caractérise. (H. C.)

SEXUNX : six onces. (M. O)

SIAGON (*Anat.*), mot grec, σιαγὼν, la mâchoire. *V.* ce mot. Castelli. (J. C.)

SIAGONAGRE (*Path.*), s. f., *siagonagra*, de σιαγὼν, la mâchoire, et de ἄγρα, proie. Paré donne ce nom à l'affection goutteuse de l'articulation de la mâchoire. (CH.)

SIALAGOGUE (*Mat. méd.*), adj., pris quelquefois substantivement, *sialagogus*, de σίαλον, salive, et de ἄγω, je chasse; qui provoque la sécrétion de la salive. La pyrèthre, le mercure sont des sialagogues. (H. C.)

SIALISME (*Path.*), s. m., *sialisma* de σίαλον, salive; ce mot a le même sens que *salivation*. *V.* SALIVATION. (CH.)

SIALOGOGUE. *V.* SIALAGOGUE.

SIALOLOGIE (*Physiol.*), s. f., *sialologia*, de σίαλον, salive, et de λόγος, discours; traité de la salive. (H. C.)

SIAM (Maladie de). *V.* MAL DE SIAM.

SIBADILLE. *Voyez* CÉVADILLE. (H. C.)

SIBAR : mercure. Inusité. (M. O.)

SIBARE (*Path.*), nom donné par Avicenne à l'inflammation du cerveau et particulièrement à une inflammation gangréneuse de ce viscère. (CH.)

SIBBENS ou SIVVIN (*Path.*), nom donné dans les montagnes de l'Écosse à une maladie contagieuse, qui paraît n'être qu'une variété de la syphilis. Comme elle, en effet, elle donne lieu à des ulcères de la gorge, qui détruisent les parties molles de l'arrière-bouche et quelquefois même les os du palais; elle produit des pustules, des excroissances fongueuses, etc., etc. (CH.)

SICCHASIA (*Path.*), mot grec, σικχασία, dégoût pénible pour les aliments. (CH.)

SICCITÉ, s. f., *siccitas;* qualité de ce qui est sec : les corps qui ne sont pas humides jouissent évidemment de la qualité dont nous parlons; néanmoins il ne serait pas vrai de dire qu'un corps en *apparence* sec, est toujours privé d'eau; ainsi la chaux vive peut être combinée avec une assez grande quantité d'eau sans rien perdre de sa sécheresse. (M. O.)

SICELICA ou SICULA : ancien nom d'un médicament recommandé par Galien dans certaines coliques. Inusité. (M. O.)

SICILICUM ou SICLIUM : poids de quatre drachmes, et suivant quelques auteurs de deux drachmes seulement. Inusité. (M. O.)

SICUA (*Inst chir.*), mot grec, σικύα, une ventouse. *V.* ce mot. Castelli, James. (J. C.)

SICYEDON (*Path. chir.*), mot grec, σικυηδον, fracture transversale ou en rave. Ce mot a été employé comme synonyme de *caulédon*. Castelli, James. (J. C.)

SICYONIUM OLEUM : ancien nom de trois sortes d'huile : l'une se préparait avec l'huile d'olive et la racine de concombre sauvage; l'autre, désignée sous le nom de *sicyonium compositum*, était composée avec de l'huile, du concombre sauvage, du serpolet, du mélilot, de la guimauve, de la scolopendre, du fenugrec, de la moelle de cerf et de la graisse de poule. Enfin la dernière espèce contenait de l'élatérium, de l'aristoloche longue et ronde, du styrax, de l'énula campana, de l'hysope, de l'iris, de la coloquinte, du pouillot, de l'origan, du souchet, du bois du Liban, de la centaurée, des feuilles de laurier et de l'huile. Inusité.

SIDA. *V.* ABUTILON.

SIDÉRATION (*Path.*), s. f., *sideratio*, de *sidus*, astre; qui est frappé tout-à-coup, sans cause externe apparente et comme par l'influence des astres. Les anciens comprenaient sous ce nom divers états morbides, tels que la paralysie, l'apoplexie, la gangrène. (CH.)

SIDERITE (*Chim.*), s. f., *siderites*, de σίδηρος, fer : nom donné par Bergmann à la poudre blanche qui reste quelquefois au fond du vase lorsque l'on fait dissoudre du fer dans de l'acide sulfurique. Inusité. (M.O.)

SIDERODENDRON ou SIDEROXYLON (*Bot.*), s. m., *siderodendrum seu sideroxylum*, de σίδηρος, fer, et de δένδρον, arbre, ou ξύλον, bois. On appelle ainsi un arbre très-élevé de la Martinique et des îles voisines, lequel forme un genre dans la tétrandrie monogynie. Son bois, très-dur, porte le nom de *bois-de-fer* en Amérique, où il sert à faire des meubles. (H. C.)

SIDEROS : fer.

SIEF : mot arabe employé anciennement pour désigner un collyre sec, composé d'oxydes de plomb et de cuivre, d'antimoine, de tutie, de gomme arabique et adragant, d'opium et d'eau de roses. Inusité. (M. O.)

SIELISMOS (*Path.*), mot grec, σιελισμὸς, le même que σιαλισμὸς. *V.* SIALISME. (CH.)

SIFFLANT (*Path.*), *sibilans*, qui est accompagné de sifflement; on donne en pathologie cette épithète à la respiration et quelquefois à la voix. (CH.)

SIGALINE, s. f. *V.* PARKINSET.

SIGILLÉE (Terre), *terra sigillata*. *V.* TERRE DE LEMNOS.

SIGILLUM HERMETICUM : bouchon *hermétique*. *V.* HERMÉTIQUEMENT. (M. O.)

SIGILLUM SALOMONIS. *V.* SCEAU DE SALOMON. (H. C.)

SIGMOÏDE (*Anat.*), adj., *sigmoïdal* ou *sigmatoïde*, dérivé de Σ (*sigma*), lettre majuscule des Grecs, et de εἶδος, semblable, qui a la forme d'un sigma. On a donné ce nom à plusieurs parties.

1° *Cavités* ou *fosses sigmoïdes du cubitus*. On nomme ainsi deux échancrures que présente l'extrémité supérieure du cubitus. *V.* CUBITUS

1° *Valvules sigmoïdes* ou *semi-lunaires*. On appelle ainsi trois replis valvulaires,

qui garnissent l'artère pulmonaire et l'aorte, immédiatement au-dessus de leur ouverture de communication avec les ventricules du cœur. Ces valvules ont la forme d'un croissant quand elles sont appliquées contre les parois du vaisseau, mais pendant leur abaissement elles ressemblent assez bien à ces paniers dans lesquels on fait couver les pigeons. Adhérentes à l'artère par leur bord convexe et inférieur, elles présentent en haut un bord libre, horizontal et droit. Elles se touchent par leurs extrémités, et sont minces et demi-transparentes; elles représentent des espèces de soupapes qui s'élèvent pour laisser passer le sang des deux ventricules dans les artères aorte et pulmonaire, et s'abaissent pour s'opposer au reflux de ce liquide dans les cavités du cœur.

SIGNE (*Path.*), s. m., *signum*, σημεῖον; on comprend sous ce nom tout ce qui peut éclairer le médecin dans la connaissance des maladies et de la santé. Les principaux signes sont fournis par les phénomènes passés et présents; toutefois les causes des maladies, l'effet des remèdes employés, et d'autres circonstances encore, deviennent des signes aussi importants que les symptômes eux-mêmes.

Le signe ne doit pas être confondu avec le symptôme, comme il l'est souvent; il en diffère à beaucoup d'égards. *Voyez* SYMPTÔME. L'étude des signes forme une branche assez importante de la médecine et a reçu le nom de *séméiotique* ou *séméiologie*.

Les signes des maladies ont été divisés en trois groupes, à chacun desquels on a donné une dénomination particulière. On appelle *commémoratifs* ou *anamnestiques* ceux qui font connaître les circonstances passées; *diagnostiques*, ceux qui montrent l'état actuel du malade; *prognostiques*, ceux qui peuvent faire prévoir l'issue de la maladie et les changements divers qui surviendront pendant son cours. (CH.)

SIGNIFICATIO (*Path.*), mot latin employé comme traduction du grec σημείωσις, séméiotique. *V.* ce mot. (CH.)

SILACH (*Path.*), mot arabe employé pour désigner l'épaississement des paupières, et selon quelques-uns l'*alopécie*. (CH.)

SILAUS, mot latin. *Voyez* PEUCEDANE.

SILÉNÉ (*Bot.*), s. m., *silene;* genre de la décandrie trigynie et de la famille des caryophyllées. Il renferme une soixantaine de plantes d'Europe pour la plupart. Elles sont toutes inusitées. (H. C.)

SILESIACA TERRA. *V.* TERRA SILESIACA.

SILEX, mot latin qui signifie *caillou:* nom donné aux pierres qui sont entièrement formées de silice, et qui font partie du genre quartz des minéralogistes; tels sont le quartz agate, le quartz jaspé, le quartz hyalin, la pierre à fusil, etc. *Voy.* QUARTZ. (M. O.)

SILICATE, s. m.; nom sous lequel les chimistes qui regardent la silice comme un acide; désignent les composés qu'elle forme avec les bases salifiables et en particulier les alcalis minéraux fixes. *V.* SILICE et SILICIQUE. (M. O.)

SILICE (*Chim.*), s. f., de *silex*, génit. *silicis*, caillou: substance regardée pendant long-temps comme élémentaire, rangée depuis quelques années parmi les oxydes métalliques, et considérée aujourd'hui par quelques chimistes, comme un acide auquel ils donnent le nom de *silicique*. Elle est composée d'oxygène et de *silicium* (*V.* ce mot). Elle est très-abondamment répandue dans la nature. Elle fait presque la totalité des quartz, des sables; elle entre dans la composition de toutes les pierres gemmes; on la trouve dans certaines eaux d'Islande, dans la plupart des végétaux, etc. Elle est blanche, rude au toucher, inodore; sa pesanteur spécifique est de 2,66. Elle ne peut être fondue qu'à l'aide du chalumeau de Brooks. Le fluide électrique, la lumière et l'air n'exercent aucune action sur elle; l'eau en dissout une petite quantité. L'acide *hydrophthorique* est le seul acide qui puisse se combiner avec elle à la température ordinaire; les acides borique et phosphorique s'y unissent à une température élevée. Elle peut se combiner avec la potasse, la soude, et la plupart des alcalis minéraux fixes, avec lesquels elle forme du verre ou une masse vitreuse. On l'obtient en faisant fondre dans un creuset du sable avec de la potasse solide; la masse versée dans l'eau constitue la *liqueur* de *cailloux* (*V.* ce mot). En traitant cette liqueur par un acide, la silice se précipite sous forme de gelée, et il suffit de la laver pour l'obtenir pure. On l'emploie dans la fabrication du verre, de la poterie et des mortiers; le sable sert à filtrer les eaux, le crystal de roche à faire de beaux lustres. (M. O.)

SILICIQUE (Acide): nom donné par quelques chimistes à la silice. *V.* ce mot. (M. O.)

SILICIUM (*Chim.*), s. m.; nom donné au métal qui fait partie de la silice (*V.* ce mot). Il est pulvérulent, d'une couleur foncée, inaltérable par la chaleur, très-

avide d'oxygène, avec lequel il forme de la silice, susceptible de s'allier au fer. On l'obtient en décomposant la silice par le potassium à une température très-élevée: le potassium s'empare de l'oxygène de la silice. Inusité. (M. O.)

SILICULE (*Bot.*), s. f., *silicula;* péricarpe sec, bivalve, coupé intérieurement par une cloison membraneuse qui porte les graines, et d'une largeur à-peu-près égale à sa longueur. (H. C.)

SILICULEUX, EUSE (*Bot.*), adj., *siliculosus*, qui porte des silicules.

SILIPIT : cuivre, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

SILIQUA : poids de 3 grains $\frac{1}{4}$. Inusité. (M. O.)

SILIQUE (*Bot.*), s. f., *silica.* Les botanistes appellent ainsi un péricarpe sec, alongé, équilatère, marqué de deux sutures longitudinales opposées, et coupé par une cloison intérieure qui porte les graines. La silique diffère de la silicule en ce que sa longueur surpasse de beaucoup sa largeur. (H. C.)

SILIQUEUX, EUSE (*Bot.*), adj., *siliquosus*, qui porte des siliques.

SILIQUIER. *V.* HYPECOON.

SILLON (*Anat.*), s. f., *sulcus;* trace que fait dans la terre le soc de la charrue. Les anatomistes ont donné par comparaison, ce nom à des rainures que présente la surface de certains os et de quelques autres organes. Le mot sillon a été employé d'une manière spéciale, pour indiquer les rainures qui logent les artères et rampent à la surface des os, tandis que celles qui reçoivent les veines ont été appelées des gouttières (*V.* ce mot). Le foie offre plusieurs sillons qui ont reçu des noms particuliers. *V.* FOIE. (J. C.)

SILLONNÉ, ÉE (*Anat.*), adj., *sulcatus;* qui est couvert de sillons. *V.* ce mot. (J. C.)

SILPHION (*Bot.*), s. m., *silphium;* genre de la syngénésie polygamie nécessaire et de la famille des corymbifères. Il renferme huit ou dix plantes des parties chaudes de l'Amérique septentrionale, et que l'on cultive pour la plupart dans les jardins d'agrément. (H. C.)

SILPHIUM (*Mat. méd.*), s. m., *silphium.* Les anciens paraissent avoir désigné sous ce nom une substance médicamenteuse qui pourrait bien être ou l'opium ou l'assa-fœtida.

SILURE (*Ichthyol.*), s. m., *silurus;* genre de poissons abdominaux de la famille des oplophores. Le mal, *silurus glanis*, appartient à ce genre. Après l'esturgeon, c'est le plus grand poisson de nos eaux douces, car il peut peser jusqu'à 600 ou 700 livres. On le pêche dans les grandes rivières d'Europe et d'Asie, et spécialement dans le Danube, l'Oder, le Volga, etc. Sa chair est blanche, fade, difficile à digérer. On fait de l'ichthyocolle avec sa vessie natatoire. (H. C.)

SIMAROUBA (*Bot.*), s. m.; c'est le nom d'un arbre de Cayenne, des Antilles, de la Guiane, lequel a été appelé par Linnæus *quassia simarouba*, et par Aublet *simarouba amara.* Cet arbre forme donc, suivant ce dernier et quelques autres botanistes, un genre à part dans la famille des simaroubées et dans la monœcie décandrie, à côté du quassia. Son écorce, et spécialement celle de ses racines, est très-usitée en médecine. Elle est amère, astringente, et par conséquent tonique. On s'en sert contre les flux asthéniques chroniques, les affections vermineuses, la chlorose, les scrophules, les hémorrhagies passives, etc. (H. C.)

SIMAROUBA FAUX (*Bot.*), *malpighia mourella. Voyez* MOUREILLER. (H. C.)

SIMILAIRE, adj., *similaris :* épithète donnée aux parties homogènes ou de même nature. (M. O.)

SIMILOR: alliage de zinc et de cuivre : il est synonyme de *laiton. V.* ce mot.

SIMITIUM : céruse d'après Ruland. Inusité. (M. O.)

SIMPLE (*Chim.*), s. et adj., *simplex*, qui n'est point composé. On désigne sous le nom de corps *simple*, ceux dans lesquels on ne trouve qu'une sorte de matière et que l'on n'est point encore parvenu à décomposer. Les corps simples non métalliques sont, l'oxygène, l'hydrogène, le bore, le carbone, le phosphore, le soufre, l'iode, le chlore, le phtore et l'azote ; les corps simples métalliques sont les métaux. *V.* MÉTAL. (M. O.)

SIMPLES, s. m. pl. En France, le vulgaire désigne par ce nom les plantes médicinales.

SIMULÉES (Maladies). On nomme ainsi les ruses employées par certains individus pour faire croire qu'ils sont atteints de maladies qu'ils n'ont pas. (CH.)

SINAPELÆON : huile de graine de moutarde. Inusité. (M. O.)

SINAPIS, mot latin. *V.* MOUTARDE. (H. C.)

SINAPISIS, bol d'Arménie, suivant Ruland. *V.* BOL. Inusité. (M. O.)

SINAPISME (*Pharm.*), s. m., *sinapismus*, du grec, σίναπι, senevé ou moutarde. On désigne ainsi un cataplasme fait avec le levain de froment, la semence de moutarde pulvérisée, le sel commun

et le vinaigre scillitique. On l'applique à la plante des pieds, aux jambes, etc., pour produire la rubéfaction, une excitation générale, ou une révulsion. Il est souvent employé. (M. O.)

SINCIPITAL, ALE (*Anat.*), adj., *sincipitalis*, qui a rapport au sinciput; *région sincipitale. V.* SINCIPUT. (J. C.)

SINCIPUT (*Anat.*), s. m., *sinciput;* mot latin qui désigne le sommet de la tête, et qui a été introduit dans la langue française, comme synonyme de *vertex*, de *bregma.* Quelques anatomistes se sont servis de ce mot pour indiquer la partie antérieure du crâne, la région frontale. (J. C.)

Les os pariétaux ont été nommés *ossa sincipitis*, os du sinciput. *V.* PARIÉTAL. (J. C.)

SINDON (*Bandag.* et *Appar.*), s. m., *sindo*, en grec σινδὼν, toile, linge, drap, qui se fabriquait à Sidon, ville de Phénicie. On appelle ainsi une petite pièce de toile ou un petit plumasseau arrondi, soutenu par un fil à sa partie moyenne, et que l'on introduit dans l'ouverture faite au crâne par le trépan. (J. C.)

SINE PARI VENA (*Anat.*), mots latins. On a donné ce nom à la veine azygos. *Voy.* ce mot. Castelli, James. (J. C.)

SINGES (*Zool.*), s. m. pl., *simiæ. V.* QUADRUMANES.

SINGULTUEUSE (Respiration) (*Path.*); on nomme ainsi la respiration qui est accompagnée de sanglots

SINUÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *sinuatus;* qui est échancré par un ou par plusieurs sinus arrondis.

SINUEUX (*Path.*), adj., *sinuosus :* on donne cette épithète à certains ulcères, et particulièrement à certaines fistules qui se contournent dans leur trajet. (CH.)

SINUS (*Anat.*), s. m.; mot latin qui désigne une cavité anfractueuse, dont l'intérieur est plus évasé que l'entrée. On a donné ce nom à plusieurs cavités.

1° Les *sinus des os.* On appelle ainsi des cavités plus ou moins spacieuses et de formes variables, qui sont creusées dans plusieurs os de la face et du crâne, et communiquent, par des ouvertures, avec les fosses nasales dont ils ne semblent être que des appendices. On leur a donné, d'après les os auxquels ils appartiennent, les noms de *sinus frontaux*, *sphénoïdaux*, *maxillaires. V.* FRONTAL, SPHÉNOÏDE, MAXILLAIRE.

2° *Sinus de la dure-mère.* On nomme ainsi des canaux veineux plus ou moins considérables, qui parcourent la dure-mère dans plusieurs points de son étendue. Ces conduits, de dimensions variables, disposés d'une manière symétrique et régulière, ont des parois formées en dehors par la dure-mère, et tapissées en dedans par une membrane lisse, polie, d'un aspect séreux et qui n'est qu'un prolongement de la membrane interne des veines. Continuellement tendus dans tous leurs points, ils ne peuvent changer de place ni même se contracter sur eux-mêmes. Leur cavité offre, de distance en distance, des brides qui passent irrégulièrement d'une paroi à l'autre. C'est dans ces sinus que viennent se décharger toutes les veines de la dure-mère et du cerveau; Bichat n'admet que quatre grands sinus dont tous les autres ne paraissent être que des dépendances : les deux *sinus latéraux* sont, le *sinus droit* et le *sinus longitudinal*; aux sinus latéraux se rapportent les *sinus pétreux*, le *sinus transverse*, le *sinus caverneux*, le *sinus coronaire*, les *sinus occipitaux;* au sinus droit se rapporte le *sinus longitudinal inférieur;* le sinus longitudinal supérieur n'a aucun autre sinus sous sa dépendance. Les quatre grands sinus viennent se réunir dans une cavité commune, nommée le *pressoir d'Hérophile*, ou *confluent des sinus.* (*V.* CONFLUENT), et tout le sang qu'ils reçoivent est transmis à la veine jugulaire interne, au niveau du trou déchiré postérieur, par le sinus latéral. (J. C.)

SINUS (*Path.*). *V.* CLAPIER.

SINUS CAVERNEUX (*sinus cavernosi* seu *polymorphoi* de Haller et de Soëmmering). *V.* CAVERNEUX.

SINUS CHOROIDIEN (*sinus choroïdeus*). M. Chaussier a donné ce nom au sinus droit.

SINUS CIRCULAIRE (*sinus circularis*). Ce nom a été donné au *sinus coronaire*, par Haller et Soëmmering. *V.* ci-après SINUS CORONAIRE.

SINUS CORONAIRE (*sinus circularis*, vel *sinus circularis Ridleyi* de Haller et de Soëmmering). Il entoure d'une manière plus ou moins régulière, la fosse et le corps pituitaire, en passant derrière la gouttière des nerfs optiques et devant la lame quadrilatère du sphénoïde; il est fort étroit et s'ouvre à gauche et à droite dans les sinus caverneux.

SINUS CORONAIRE DU CŒUR. M. Portal a donné ce nom à la veine coronaire qui vient s'ouvrir à la partie inférieure et postérieure de l'oreillette droite du cœur. *V.* CORONAIRE.

SINUS DEXTER CORDIS (*Anat.*), mot latin, oreillette droite du cœur. (J. C.)

SINUS DROIT (sinus choroïdien de

M. Chaussier; *sinus quartus* seu *perpendicularis* de Soëmmering). Triangulaire dans toute son étendue, large en arrière, rétréci en devant, un peu oblique en bas et en arrière, ce sinus règne tout le long de la base de la grande faux cérébrale, depuis la terminaison du sinus longitudinal inférieur jusqu'au confluent. Il reçoit le sinus longitudinal inférieur, les veines des ventricules latéraux ou veines de Galien, les veines cérébelleuses supérieures, etc. (J. C.)

SINUS FALCIFORMES (*sinus falciformes*). Plusieurs anatomistes ont appelé, avec Haller et Soëmmering, *sinus falciformes*, les sinus plus généralement connus sous les noms de *sinus longitudinaux supérieur* et *inférieur*; ils les ont distingués également en *supérieur* et en *inférieur*. *V.* Sinus longitudinal. (J. C.)

SINUS LATÉRAUX (*sinus transversi*, *magni*, vel *sinus laterales*). Ils conduisent le sang depuis le confluent des sinus jusqu'au trou déchiré postérieur, dans le golfe de la veine jugulaire : leur trajet est marqué par une gouttière qui existe de chaque côté à l'intérieur du crâne : ordinairement le droit a un peu plus de capacité que celui du côté gauche. Depuis le confluent jusqu'au bord supérieur du rocher, ils ont une forme triangulaire; dans le reste de leur étendue leur coupe est elliptique. Ils reçoivent des veines du cervelet, des hémisphères cérébraux, de la tente du cervelet, de la caisse du tympan, et présentent aussi dans la seconde partie de leur trajet, les orifices des sinus pétreux supérieurs et inférieurs qui leur apportent le sang de tous les autres sinus de la base du crâne. Par les trous mastoïdiens et condyliens postérieurs, ils communiquent en outre avec les veines occipitales à l'extérieur du crâne. (J. C.)

SINUS LONGITUDINAUX. Il y en a deux, savoir :

1° Le *sinus longitudinal supérieur* (*sinus falciformis superior* de Soëmmering; *sinus triangulaire* de quelques anatomistes; *sinus médian* de M. Chaussier). C'est un long conduit triangulaire, convexe en haut, concave en bas, qui occupe tout le bord supérieur de la faux cérébrale. Il est large en arrière, beaucoup plus étroit en avant, où il commence par un cul-de-sac au-devant de l'apophyse *crista galli* de l'ethmoïde; il répond successivement à la crête coronale, à la suture sagittale et à la gouttière verticale de l'occipital. Il reçoit plusieurs veines de la dure-mère, et toutes celles qui sont répandues sur les surfaces convexes et planes des deux hémisphères du cerveau. Il va se décharger dans la partie supérieure du confluent des sinus.

2° Le *sinus longitudinal inférieur* (*sinus falciformis inferior*; *veine de la faux cérébrale*). Bien plus étroit que le précédent, il occupe le bord inférieur de la faux cérébrale, depuis son tiers antérieur jusqu'à la tente du cervelet, et se termine ordinairement par deux branches dans le sinus droit. (J. C.)

SINUS MÉDIAN. M. le professeur Chaussier a donné ce nom au *sinus longitudinal supérieur*. (J. C.)

SINUS MUQUEUX DE MORGAGNI (*Anat.*); petites lacunes muqueuses qu'on observe dans l'épaisseur de la membrane interne du canal de l'urèthre. (J. C.)

SINUS OCCIPITAUX (*sinus occipitales*). Ces sinus commencent sur les côtés du grand trou occipital, et remontent en s'élargissant et en se rapprochant l'un de l'autre, dans l'épaisseur de la faux du cervelet, où ils se réunissent assez souvent. Ils s'ouvrent chacun dans la partie inférieure du confluent des sinus. Ils reçoivent les veines de la faux du cervelet, de la dure-mère qui tapisse les fosses cérébelleuses, et de la partie postérieure du cervelet. Haller et Soëmmering leur ont donné le nom de *sinus occipitaux posterieurs*, pour les distinguer du sinus transverse qu'ils ont décrit sous le nom de *sinus occipital antérieur*. (J. C.)

SINUS PERPENDICULAIRE (*sinus perpendicularis*) : nom donné au sinus droit par Haller et Soëmmering. (J. C.)

SINUS PÉTREUX (sinus petrosi). *V.* Pétreux.

SINUS POLYMORPHE (*sinus polymorphoi*). Haller et Soëmmering ont donné ce nom aux sinus caverneux, à cause de leur forme extrêmement irrégulière. (J. C.)

SINUS PUDORIS seu MULIEBRIS (*Anat.*), mots latins; le vagin. James. (J. C.)

SINUS PULMONALIS (*Anat.*), mots latins; oreillette gauche du cœur. (J. C.)

SINUS SINISTER CORDIS (*Anat.*), mots latins; oreillette gauche du cœur. (J. C.)

SINUS TRANSVERSE (*sinus occipitalis anterior* de Soëmmering). Couché transversalement à la partie antérieure de l'apophyse basilaire de l'occipital, ce sinus fait communiquer les deux sinus pétreux et le sinus caverneux d'un côté avec ceux du côté opposé. Sa largeur est ordinairement fort grande; il est logé entre deux lames de

la dure-mère, et offre à l'intérieur un tissu comme caverneux. Haller et Soëmmering avaient nommé *grands sinus transverses*, les *sinus latéraux*. *Voy.* ci-dessus SINUS LATÉRAUX. (J. C.)

SINUS TRIANGULAIRE. *Voy.* SINUS LONGITUDINAL SUPÉRIEUR (J. C.)

SINUS UTÉRINS ou SINUS DE LA MATRICE. On a donné ce nom à des cavités que forment les veines utérines dans l'épaisseur des parois de la matrice. Ces sinus, assez peu marqués pendant l'état de vacuité de l'utérus, acquièrent des dimensions énormes pendant la gestation, de telle sorte qu'ils peuvent alors, pour la plupart, recevoir l'extrémité du doigt. Quelques auteurs avaient pensé que ces sinus formaient des réservoirs où les artères utérines apportaient et déposaient le sang pendant le cours de la révolution menstruelle, et d'où il était exprimé chaque mois. On sait maintenant que l'évacuation menstruelle n'est qu'une exhalation sanguine qui se fait par les artères capillaires qui s'ouvrent à la face interne de la matrice.

SINUS DES VAISSEAUX SEMINIFÈRES (*Anat.*). M. Chaussier donne ce nom au corps d'Hygmor. *V.* HYGMOR (Corps d'). (J. C.)

SINUS DE LA VEINE-PORTE. *V.* PORTE (Veine).

SINUS VENARUM CAVARUM (*Anat.*), mots latins; le sinus des veines caves. On appelle ainsi l'oreillette droite du cœur. *V.* OREILLETTE. (J. C.)

SINUS VENARUM PULMONALIUM (*Anat.*), mots latins; oreillette gauche du cœur. (J. C.)

SINUS VERTÉBRAUX. On appelle ainsi deux grands sinus veineux, différents de ceux de la dure-mère, qui règnent dans toute la longueur du canal vertébral, depuis le trou occipital jusqu'à la fin du sacrum, derrière le corps des vertèbres, devant la dure-mère et sur les côtés du ligament vertébral postérieur. Par leur côté interne ils communiquent entre eux à l'aide de branches qui forment de véritables *sinus transverses*, lesquels occupent le milieu du corps de chaque vertèbre, en passant sous le ligament vertébral postérieur; ils reçoivent par leur partie moyenne les veines qui sont nées dans le tissu spongieux des vertèbres. Par leur côté externe, les sinus vertébraux communiquent avec les branches postérieures des veines vertébrales, intercostales, lombaires, etc.; par leur côté postérieur, ils reçoivent les veines qui rampent sur le prolongement de la dure-mère qui enveloppe la moelle. (J. C.)

SIPHAC (*Anat.*), mot barbare, employé pour désigner le péritoine. *V.* PÉRITOINE. Castelli, James. (J. C.)

SIPHILIS (*Path.*) *V.* SYPHILIS.

SIPHITA PARVA (*Path.*), terme latin; Paracelse donne ce nom à la chorée. *V.* ce mot. (CH.)

SIPHITA STRICTA (*Path.*), terme latin; Paracelse l'emploie pour désigner le somnambulisme. (CH.)

SIPHON (*Physiq.*), s. m., *sipho*, du grec σίφων, tuyau; tube de verre ou de métal recourbé dont une branche est plus courte que l'autre, et qui sert à transvaser les liquides. Pour cela on dispose le siphon de manière que la convexité de la partie recourbée soit tournée en haut; on place l'extrémité de la courte branche dans le vase qui contient la liqueur, et l'on suce par l'extrémité de la longue branche jusqu'à ce que la liqueur en sorte: il est évident que par ce moyen l'air se dilate dans l'intérieur du siphon, et que la liqueur s'introduit dans la courte branche d'abord, en vertu de la pression qu'exerce l'atmosphère sur le liquide contenu dans le vase; l'écoulement continue sans interruption, et ne finit que lorsque la courte branche ne plonge plus dans la liqueur. (M. O.)

SIRA: orpiment, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

SIRACOSTUM: ancien nom d'un médicament, recommandé par Mésué dans les fièvres aiguës. Inusité. (M. O.)

SIRAMANGHITS. *V.* RAVENSARA. (H. C.)

SIRIASIS (*Path.*), mot grec latinisé et francisé, σειρίασις, *siriasis*, siriase; ce mot est employé par quelques auteurs pour désigner l'inflammation du cerveau et de ses membranes. (CH.)

SIRICON DE PLUMBO: oxyde de plomb, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

SIRINGA: chaux vive, d'après Ruland. Inusité. (M. O.)

SIROP ou SYROP (*Pharm.*), s. m., *sirupus* ou *syrupus*; mot dérivé, suivant les uns, de σύρω, je tire, et de ὀπὸς, suc; et, suivant les autres, de *siruph* ou de *sirab*, et de *scharab*, mots arabes qui signifient *potion*: cette dernière étymologie paraîtra plus vraisemblable que l'autre, si on fait attention que les Grecs ne connaissaient point les sirops, qui ont été réellement inventés par les Arabes. Les sirops sont des conserves liquides, d'un suc, d'une infusion, d'une décoction ou d'une distillation de plantes, par le moyen du sucre; ils sont liquides, doux, légèrement onctueux et limpides. On les obtient en faisant dissoudre à

une douce chaleur deux parties de sucre dans l'un ou l'autre des liquides mentionnés. On emploie en médecine un très-grand nombre de composés de ce genre. Nous les avons décrits en parlant des substances qui en font la base. (M. O.)

SIRSEN (*Path.*); mot employé par les médecins arabes pour désigner l'apostème chaud de la tête, ou l'inflammation cérébrale. (Ch.)

SIRUPUS, mot latin qui signifie *sirop*. *V.* ce mot. (M. O.)

SIRZA (*Path.*); mot employé comme synonyme d'*eschara*, escarrhe. (Ch.)

SISON (*Bot.*), s. m., *sison;* genre de la pentandrie digynie et de la famille des ombellifères. Le *sison ammi* est une plante de l'Europe méridionale, de l'Égypte et de tout l'Orient. Ses semences, connues dans les officines sous le nom d'*ammi de Candie*, et qu'il ne faut point confondre avec celles de l'*ammi commun*, sont très-aromatiques, et étaient une des *quatre semences chaudes mineures* des anciens. (H. C.)

SISYMBRE (*Bot.*), s. m., *sisymbrium;* genre de plantes de la famille des crucifères et de la tétradynamie siliqueuse. C'est à ce genre qu'appartient le cresson de fontaine. *Voy.* CRESSON DE FONTAINE. (H. C.)

SITIOLOGIE, s. f., *sitiologia*, de σίτιον, aliment, et de λόγος, discours. *V.* BROMATOLOGIE. (H. C.)

SITIS, mot latin. *V.* SOIF.

SIUM, mot latin. *V.* BERLE.

SIWIN ou SIBBENS. (*Path.*). *V.* SIBBENS.

SMALT, s. m.; verre bleu obtenu en faisant fondre la mine de cobalt grillée avec trois parties de potasse et autant de sable pur. (M. O.)

SMARAGDINUM EMPLASTRUM : nom d'un emplâtre décrit par Celse. Inusité. (M. O.)

SMARAGDUS, mot latin qui signifie *émeraude*. (M. O.)

SMECTIS : terre cimolée. *V.* CIMOLÉE. Inusité. (M. O.)

SMEGMA : savon.

SMILACÉES (*Bot.*), s. f. pl.; famille de plantes monocotylédones, qui renferme, entre autres, les genres *salsepareille*, *fragon*, *taminier*, *igname*. *Voy.* ces mots. (H. C.)

SMILAX, mot latin. *Voy.* SALSEPAREILLE. (H. C.)

SMILE (*Inst. chir.*), mot grec, σμίλη, bistouri courbe à deux tranchants. James. (J. C.)

SMYRIS : émeril. *V.* ce mot.

SODA (*Path.*), s. m., *soda ;* ardeur d'estomac. Ce mot, qui vient de l'arabe, et qui signifie *céphalalgie*, est généralement employé dans le même sens que pyrosis. *V.* ce dernier mot. (Ch.)

SODA : sous-carbonate de soude. (M. O.)

SODIUM, s. m. : nom donné au métal qui, uni à l'oxygène, constitue la soude. Il est rangé dans la deuxième classe de Thénard (*V.* MÉTAL). Il jouit des mêmes propriétés physiques que le *potassium* (*V.* ce mot), excepté que sa couleur ressemble au plomb, et que sa pesanteur spécifique est de 0,972. Il ne fond qu'à 90° th. centigr.; il absorbe l'oxygène à une température élevée, et donne naissance à de la soude (oxyde de sodium). Il est le produit de l'art; on ne le trouve dans la nature qu'à l'état de sel. On l'obtient en décomposant la soude par le fer à une température très-élevée. Il n'a point d'usages. (M. O.)

SOIE (*Zool.*), s. f., *seta*. On appelle soies les poils durs et roides qui croissent sur le corps de certains quadrupèdes. Les sangliers et les cochons sont couverts de ces poils; ce sont aussi des soies qui font les moustaches des chats. (H. C.)

SOIE, s. f., *sericum ;* nom donné à la matière que filent plusieurs chenilles, entre autres celles des bombyces, et certaines araignées. (H. C.)

SOIE MINÉRALE *V.* AMIANTE.

SOIE VÉGÉTALE : duvet qui entoure les semences de l'asclépiade de Syrie. (H. C.)

SOIF (*Physiol.*), s. f., *sitis ;* désir, besoin de boire.

SOLAIRE (*Anat.*), adj., *solaris ;* qui offre des rayons comme le soleil.—*Plexus solaire*. On nomme ainsi un assemblage de ganglions et de filaments entrelacés et anastomosés une foule de fois, et qui appartiennent au système du nerf trisplanchnique. Ce vaste réseau, couché sur la colonne vertébrale, l'aorte, les piliers du diaphragme, a une forme très-irrégulière. Les ganglions et les filaments qui le composent sont mous, rougeâtres, et sortent presque tous des ganglions semi-lunaires. Il est fortifié par des rameaux venant du nerf pneumo-gastrique. Il paraît essentiellement destiné à l'aorte, et il en accompagne exactement les branches, en leur fournissant autant de plexus secondaires qu'on nomme les *plexus sous-diaphragmatique*, *cœliaque*, *mésentérique supérieur*, *mésentérique inférieur*, *rénal* ou *émulgent*, *spermatique*, etc. *V.* ces mots. (J. C.)

SOLAIRE (*Band.* et *App.*), s. m. On a donné ce nom au bandage plus généra-

lement appelé le *nœud d'emballeur*. *Voy.* Nœud. (J. C.)

SOLANÉES (*Bot.*), s f. pl., *solaneæ*, *solana;* famille de plantes dicotylédones monopétales à étamines hypogynes. Elle renferme entre autres les genres *morelle*, *jusquiame*, *datura*, *tabac*, *mandragore*, *piment*, *belladone*, *calebassier*. *V.* ces mots. (H. C.)

SOLANUM, mot latin. *V.* Morelle. (H. C.)

SOLATER ou SOLATUR : mercure. Inusité. (M. O.)

SOLDANELLE (*Bot.*), s. f., *soldanella;* genre de la pentandrie monogynie et de la famille des primulacées. Il renferme une très-jolie petite plante des sommités de nos plus hautes montagnes : c'est la *soldanella alpina*. On donne aussi le nom de *soldanelle* à une espèce de liseron. *V.* Liseron. (H. C.)

SOLE (*Ichthyol.*), s. f.; espèce de poisson du genre pleuronecte. Sa chair est très-recherchée. (H. C.)

SOLÉAIRE (*Anat.*), adj. et s. m., *soleus*, de *solea*, semelle. On a donné ce nom à un muscle dont on a comparé assez improprement la forme à celle d'une semelle de soulier. — *Muscle soléaire* (Muscle tibio-calcanien de M. Chaussier). Il est placé à la partie postérieure de la jambe; il est large, aplati, presque ovale ; il se fixe en haut à la partie supérieure du bord postérieur du péroné, à la ligne oblique de la face postérieure et au bord interne du tibia; il se termine en bas par un large tendon qui se réunit à celui des muscles jumeaux pour n'en former qu'un seul, lequel, sous le nom de *tendon d'Achille*, se termine à la partie postérieure du calcanéum. Ce muscle étend le pied sur la jambe, et *vice versâ*. (J. C.)

SOLEIL : nom donné par les alchimistes à l'or. Inusité. (M. O.)

SOLEIL (*Bot.*), s. m. *V.* Hélianthe. (H. C.)

SOLÉLASAR : sel alcalin. Inusité. (M. O.)

SOLEN (*Inst. chir.*), mot grec, σωλὴν, un canal, un tuyau. On appelait ainsi une boîte ronde et oblongue dans laquelle on enfermait un membre fracturé, afin de maintenir les fragments en contact. Inusité. James, Castelli. (J. C.)

SOLEN (*Conchyliol.*), s. m., *solen;* genre de mollusques acéphales à coquille bivalve. On les trouve dans la mer, et on en mange plusieurs espèces qu'on appelle vulgairement *manches de couteau*. (H. C.)

SOLÉNARIUM (*Inst. chir.*), mot grec, σωληνάριον; instrument de chirurgie représentant une sorte de canal, et dans la cavité duquel on plaçait le pénis, de la même manière qu'un membre fracturé dans le solen. Inusité. Castelli, James. (J. C.)

SOLEUS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins; le muscle soléaire. *V.* Soléaire. James. (J. C.)

SOLIDE (*Physiq.*), s. m. et adj., *solidus ;* corps dont les molécules intégrantes sont assez unies par la force de cohésion pour opposer à leur séparation une résistance sensible : tels sont, dans le corps humain, les os, les cartilages, les tendons, les muscles, les ligaments, les artères, les veines, les nerfs, les membranes, la peau, etc. (M. O.)

SOLIDISME (*Méd.*), s. m. ; doctrine des solidistes. *V.* ce mot. (Ch.)

SOLIDISTES (*Méd.*), adj. employé substantivement : nom donné à une secte de médecins qui n'accordent aux liquides qu'un rôle passif et tout-à-fait secondaire dans les phénomènes de la vie, qui selon eux réside essentiellement dans les solides. Dans ce système, les liquides privés des forces vitales, de sensibilité et de contractilité, sont entièrement subordonnés à l'action des organes sensibles et contractiles qui les contiennent. La santé et la maladie consistent essentiellement dans une bonne ou une mauvaise disposition des solides, qui seuls peuvent recevoir l'impression des causes morbifiques, et qui seuls aussi fournissent des symptômes importants. Le système nerveux est le lien qui unit tous les organes; il est l'agent de cette sympathie qui fait que la lésion d'un organe entraîne le trouble dans plusieurs autres. Les métastases, les crises sont des transports de l'irritation morbide d'un organe à un autre. L'ouverture des cadavres montre constamment des lésions dans les solides, et les indications thérapeutiques les plus positives sont constamment fournies par eux. Telles sont les principales bases sur lesquelles les solidistes ont cherché à fonder leur doctrine, qui compte aujourd'hui beaucoup de partisans, parce qu'elle est en harmonie avec les théories physiologiques. Mais en examinant les choses avec impartialité, le solidisme exclusif n'est guère plus raisonnable que l'humorisme, et il est difficile de ne pas reconnaître aux solides et aux liquides une importance égale dans les phénomènes de la santé et de la maladie. *V.* Humorisme. (Ch.)

SOLIDITÉ (*Physiq.*), s. f., *soliditas;* propriété en vertu de laquelle les molécules intégrantes des corps solides, dont la cohésion est assez considérable, résis-

tent d'une manière sensible aux puissances qui tendent à les séparer ou à changer leur rapport. La solidité des divers corps est loin d'être la même ; elle varie suivant leur nature. (M. O.)

SOLIPEDES (*Zool.*), s. m. pl., *solipedes ;* famille d'animaux mammifères quadrupèdes, qui ont pour caractère principal d'avoir le pied renfermé dans un seul sabot. Tels sont les chevaux et les ânes.

SOLITAIRE (Ver). *V.* Ver et Tænia.

SOLITAIRE, s. m. *V.* Dronte.

SOLOMA : argent, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

SOLSEQUIUM : soufre. Inusité. (M O.)

SOLUBILITÉ, s. f., *solubilitas ;* propriété d'un corps en vertu de laquelle il peut se dissoudre dans une menstrue. *V.* Solution. (M. O.

SOLUBLE (*Chim.*), adj., *solubilis ;* qui peut être dissous : épithète donnée aux substances qui peuvent se fondre aisément et en assez grande quantité dans l'eau, l'alcool, les acides, l'éther ou d'autres menstrues. Lorsque ces liquides dissolvent à peine quelques atomes du corps dont il s'agit, on le regarde comme insoluble. *V.* Solution. (M. O.)

SOLUTIF, IVE, adj., *solutivus. V.* Laxatif.

SOLUTION (*Chim.*), s. f., *solutio ;* opération par laquelle un corps solide se fond en totalité ou en partie dans un autre qui est liquide. Le corps peut se dissoudre sans changer de nature : tel est le sulfate de soude dissous dans l'eau ; il peut au contraire ne se dissoudre qu'après avoir changé d'état ; c'est ainsi que le fer et les autres métaux qui se dissolvent dans les acides, commencent par s'oxyder aux dépens de l'eau et de l'acide, puis se dissolvent. La solution est dite *complète* ou *incomplète*, suivant que le corps est dissous en totalité ou en partie. (M. O.)

SOLUTION (*Path.*), s. f., *solutio ;* ce mot est quelquefois employé dans le même sens que terminaison d'une maladie. (Ch.)

SOLUTION DE CONTINUITÉ (*Pathol. chir.*), s. f. On appelle ainsi toute division de parties auparavant continues ; ainsi les plaies, les ruptures, les fractures, sont des solutions de continuité. *V.* ces mots. (J. C.)

SOMATOLOGIE (*Anat.*), s. f., *somatologia*, dérivé de σῶμα, génit. σώματος, le corps, et de λόγος, traité, discours ; traité du corps humain. (J. C.)

SOMMEIL (*Physiol.*), s. m., *somnus ;* repos des organes des sens et des mouvements volontaires ; interruption momentanée des relations que les animaux entretiennent avec les objets extérieurs par les organes des sens. (H. C.)

SOMMITÉ (*Bot.*), s. f., *summitas ;* extrémité de la tige fleurie de quelques plantes dont les fleurs sont trop petites pour être conservées isolément. L'on dit des *sommités d'absinthe*, *de lavande*, *de centaurée*, *de millepertuis*, etc. (H. C.)

SOMNAMBULE (*Path.*), adj., *somnambulus*, de *somnus*, sommeil, et de *ambulare*, marcher ; qui marche en dormant, qui est atteint de somnambulisme. (Ch.)

SOMNAMBULISME (*Path.*), s. m., *somnambulatio ,* même étymologie ; affection rapportée aux névroses, dans laquelle l'individu exécute pendant le sommeil une partie des actions qui n'ont ordinairement lieu que dans l'état de veille. On suppose que le somnambule est seulement conduit par ses sens internes, mais beaucoup de faits portent à croire que les sens externes ne sont pas toujours suspendus, comme on l'a avancé. Les causes du somnambulisme sont fort obscures ; une imagination vive paraît y prédisposer. La principale indication est de disposer la chambre où dorment ces malades, de façon qu'il leur soit impossible d'en sortir ; les autres indications rentrent dans les règles générales de la thérapeutique. (Ch.)

SOMNAMBULISME MAGNÉTIQUE ou ARTIFICIEL : on donne ce nom à l'espèce de sommeil dans lequel se trouvent les personnes soumises à l'action du magnétisme animal. (Ch.)

SOMNIFÈRE (*Mat. méd.*), adj., *somnifer*, *somnificus ;* qui provoque le sommeil : épithète de certains médicaments, comme l'opium. (H. C.)

SOMNOLENCE (*Path.*), s. f., *somnolentia ;* état intermédiaire entre le sommeil et la veille, qui ne permet ni l'un ni l'autre. (Ch.)

SON (*Mat. méd.*), s. m., *furfur.* On appelle ainsi l'écorce des graines céréales lorsqu'elle a été brisée et séparée de la farine. On en emploie quelquefois le decoctum comme émollient. (H. C.)

SONCHUS, mot latin. *V.* Laiteron. (H. C.)

SONDE (*Chir.*), s. m., *specillum*, *mela* des Latins, μήλη des Grecs ; instrument de chirurgie que l'on introduit dans la cavité de certains organes, dans le trajet des plaies, des fistules, etc., pour remplir diverses indications thérapeutiques. Ainsi pour reconnaître l'état de la

vessie, évacuer l'urine qu'elle contient, y constater la présence de corps étrangers, etc., on se sert ordinairement de sondes d'argent, creuses à l'intérieur, dont la longueur, la grosseur, la forme, les courbures, varient suivant les âges, les sexes, et les cas particuliers pour lesquels on les emploie. On les nomme assez généralement *algalies*. *Voy.* ce mot. L'extrémité par laquelle on introduit la sonde ou le *bec*, est ordinairement mousse, quelquefois conique, et munie sur les côtés de deux ouvertures qu'on nomme les *yeux*. L'autre extrémité ou le *pavillon*, plus évasée, porte deux anneaux qui donnent plus de facilité pour tenir et diriger l'instrument; un stylet d'argent, appelé *mandrin*, remplit la cavité de la sonde; il sert à la nettoyer, et s'oppose à l'écoulement de l'urine lorsqu'on le laisse à demeure dans sa cavité. Pour les femmes, on emploie des sondes, dites *sondes de femme*, qui sont plus courtes et moins courbées que pour les hommes. Le plus souvent on fait construire les sondes en gomme élastique, sur-tout lorsqu'elles doivent rester à demeure dans l'urèthre et la vessie. On se sert encore, pour diverses opérations que l'on pratique sur les voies urinaires, de sondes pleines, solides ou flexibles, auxquelles on a donné les noms de *bougies*, de *cathéter*. *V.* ces mots. (J. C.)

SONDE DE BELLOC : instrument inventé par Belloc pour faire le tamponnement des fosses nasales, dans le cas d'hémorrhagie considérable de ces cavités. Elle se compose d'une tige d'argent, creuse, ouverte à ses deux bouts, un peu courbe, dans la cavité de laquelle on pousse un stylet d'argent, muni lui-même d'un ressort d'acier boutonné, et percé d'un chas à son extrémité. (J. C.)

SONDE BRISÉE : grande sonde d'acier, droite, et composée de deux parties qui se joignent au moyen d'une vis. C'est une espèce d'aiguille à séton. *V.* AIGUILLE. (J. C.)

SONDE CANNELÉE ; tige d'argent ou d'acier, droite, mousse à l'une de ses extrémités, terminée à l'autre par une plaque fendue, et munie dans toute sa longueur d'une cannelure. Les sondes cannelées servent à conduire divers instruments pour débrider des parties profondément situées, agrandir certaines incisions, disséquer les lames qui enveloppent quelques tumeurs, faire des contre-ouvertures, etc. (J. C.)

SONDE ou PINCE DE HUNTER : instrument destiné à retirer les petits calculs engagés et arrêtés dans le canal de l'urèthre. (J. C.)

SONDE DE LAFOREST, SONDE D'ANEL : instruments destinés à sonder les voies lacrymales. Les sondes très-fines et flexibles sont ordinairement nommées des *stylets*. (J. C.)

SONDER (*Opér. chir.*), v. a.; introduire une sonde dans une plaie, une fistule, un conduit excréteur, une cavité séreuse, etc., pour remplir diverses indications thérapeutiques. (J. C.)

SOPHISTICATION, s. f.; opération qui a pour objet d'altérer la nature d'un médicament, en y ajoutant des substances propres à en augmenter le poids, et qui sont d'un prix bien inférieur à celui du médicament pur : quelquefois ces substances ne sont aucunement dangereuses, mais dans certains cas elles jouissent de propriétés nuisibles, et peuvent donner lieu à des inconvénients graves. On dit souvent la *sophistication des drogues*. (M. O.)

SOPHISTIQUER, v. a.; opérer la sophistication. *V.* ce mot. (M. O.)

SOPHORA (*Bot.*), s. m., *sophora*; genre de la décandrie monogynie et de la famille des légumineuses. Il comprend un assez grand nombre d'arbres et d'arbrisseaux exotiques, parmi lesquels on distingue le sophora du Japon, *sophora japonica*, arbre d'un beau port, qu'on cultive en avenues et dans les jardins. (H. C.)

SOPHRONISTERES DENTES (*Anat.*), mot grec, σωφρονιστῆρες; les dents de sagesse. *Voy.* DENT. Castelli, James. (J. C.)

SOPOR (*Path.*), s. m., mot latin francisé; sommeil lourd et pesant dont le réveil est difficile. (CH.)

SOPORARIÆ vel SOPORALES ARTERIÆ (*Anat.*), mots latins; les artères carotides. Vésale, Castelli, James. *V.* CAROTIDE. (J. C.)

SOPORATIF, IVE, adj., *soporativus*. *V.* SOPORIFIQUE.

SOPOREUX (*Path.*), adj., *soporosus*; qui tient du *sopor*, dont le *sopor* est un symptôme. On nomme *soporeuse* une des variétés des fièvres pernicieuses, dont un sommeil profond est le principal symptôme. Quelques auteurs ont compris sous le nom de *soporeuses*, une classe d'affections dans lesquelles il y a un état comateux : l'apoplexie, la paralysie, le tremblement s'y rattachent. (CH.)

SOPORIFÈRE, adj., *soporifer*. *Voy.* SOPORIFIQUE.

SOPORIFIQUE (*Mat. méd.*), adj., *soporificus*; qui endort, qui assoupit. *V.* HYPNOTIQUE et SOMNIFÈRE. (H. C.)

SORA (*Path.*), s. m. *Voy.* ESSERA.

SORBIER (*Bot.*), s. m., *sorbus;* genre de l'icosandrie trigynie et de la famille des rosacées. Il renferme trois arbres indigènes d'Europe: le cormier, *sorbus domestica*, dont les fruits peuvent se manger et fournissent une espèce de cidre, et dont le bois est très-bon pour faire des meubles. Le sorbier des oiseleurs, *sorbus aucuparia*, est cultivé dans nos jardins d'agrément à cause de l'éclat de ses grappes de fruits rouges comme du corail. Ces fruits sont inusités en France, mais les Suédois en font du cidre et de l'eau-de-vie, et en préparent, dit-on, du pain, après les avoir fait sécher et pulvériser. (H. C.)

SORBIQUE (Acide): acide qui ne diffère point de l'acide malique, et qui avait cependant été regardé comme étant un acide particulier. On sait aujourd'hui que celui qui est fourni par les baies de sorbier, est de l'acide malique. *V.* MALIQUE. (M. O.)

SORDIDE (*Path.*), adj., *sordidus*, de *sordere*, être sale. On donne spécialement cette épithète à certains ulcères qui fournissent une sanie d'un aspect dégoûtant. (CH.)

SORGHO. *V.* HOULQUE et MILLET.

SORNI : fer. Inusité.

SOSTRATI VINCULUM (*Band.* et *Appar.*), mots latins; espèce de bandage dont Galien nous a laissé la description. Castelli, James. (J. C.)

SOTEIRA : antidote décrit par Paul-Æginète. Inusité. (M. O.)

SOTIRELLA (*Pharm.*) : ancien nom d'un médicament composé d'opium, de plusieurs narcotiques, de muscade, de safran, de camphre et de suie. On l'employait dans certaines maladies des dents. Inusité. (M. O.)

SOUBRESAUT (*Path.*), s. m., *subsultus tendinum;* tressaillement transmis aux tendons par la contraction involontaire et instantanée des fibres musculaires. Ce symptôme est plus manifeste au poignet que par-tout ailleurs. (CH.)

SOUBRESAUT ÉPIGASTRIQUE (*Path.*), *subsultus præcordiorum;* phénomène particulier qui consiste dans des secousses convulsives imprimées à l'estomac, qui ne peut ni admettre de nouvelles substances, ni expulser celles qu'il contient. (CH.)

SOUCHET (*Bot.*), s. m., *cyperus;* genre de la triandrie digynie et de la famille des cypéroïdes. Parmi les espèces qui le composent on distingue le *souchet long* ou *odorant*, *cyperus longus*, plante de la France méridionale et même des environs de Paris. Sa racine, très-odorante, est peu usitée, mais a été recommandée comme aromatique et stimulante. Les parfumeurs en font un usage assez étendu. Il en est de même de la racine du souchet rond, *cyperus rotundus*, plante qui croît dans les marais d'Egypte. Le souchet comestible, *cyperus esculentus*, qui pousse en Languedoc, a des racines tubéreuses, farineuses, d'une saveur agréable et fort bonnes à manger. Le papyrier, *cyperus papyrus*, est une plante d'Egypte, célèbre dans l'antiquité, et appartenante au même genre. C'est elle qui, pendant long-temps, a fourni le papier sur lequel on écrivait. (H. C.)

SOUCHETS, s. m. pl. *V.* CYPÉRACÉES. (H. C.)

SOUCI (*Path.*), s. m. : ce mot a quelquefois été employé comme synonyme de *terreur panique* ou *panophobie*. (CH.)

SOUCI (*Bot.*), s. m., *calendula;* genre de la syngénésie polygamie nécessaire et de la famille des corymbifères. Parmi les espèces qui le composent on distingue le souci des jardins, *calendula officinalis;* il est amer et tonique. Ses fleurs, d'une odeur forte et désagréable, servent à colorer le beurre en jaune dans beaucoup de cantons. On prépare avec elles une eau cosmétique, et une teinture et une encre jaunes. Sous forme de cataplasme, elles passent pour propres à hâter la résolution des tumeurs squirrheuses et scrophuleuses. Le souci des champs, *calendula arvensis*, qui croît par-tout dans nos campagnes, a absolument les mêmes propriétés. M. Mushbeck, de Demming, vient de recommander l'extrait de souci dans les vomissements chroniques. (H. C.)

SOUCI D'EAU, *caltha palustris*. *V.* POPULAGE.

SOUDE (*Bot.*), s. f., *salsola;* genre de la pentandrie digynie et de la famille des chénopodées. Il renferme une vingtaine d'espèces de plantes herbacées, ligneuses ou sous-ligneuses, qui croissent sur le rivage des mers, et des cendres desquelles on retire la substance nommée *soude*. Les espèces les plus recherchées dans ce genre, sont la soude ordinaire, *salsola soda*, de nos côtes méridionales; le kali, *salsola kali*, connu des Arabes; et la soude épineuse, *salsola tragus*, d'Espagne et d'Italie. (H. C.)

SOUDE (*Chim.*), s. f., *soda*, oxyde de sodium hydraté (alcali minéral); substance solide, offrant les mêmes propriétés physiques que la potasse, agissant comme elle sur les corps simples et sur les fluides impondérables, attirant l'humidité de l'air d'abord, puis l'acide carbonique, et donnant un sous-

carbonate efflorescent, tandis que celui que fournit la potasse est déliquescent, très-soluble dans l'eau, et ne précipite point l'hydrochlorate de platine : on sait au contraire que la potasse fournit avec ce sel un précipité jaune-serin (*Voy.* POTASSE). Elle n'existe dans la nature qu'à l'état de sel. On l'obtient en traitant la soude du commerce par la chaux vive, puis par l'alcool. *Voy.* SOUDE DU COMMERCE et POTASSE. Elle n'est pas employée. (M. O.)

SOUDE AÉRÉE : sous-carbonate de soude. *Voy.* CARBONATE DE SOUDE. (M. O.)

SOUDE A L'ALCOOL : soude pure. *V.* SOUDE. (M. O.)

SOUDE A LA CHAUX : soude du commerce traitée par la chaux vive, et par conséquent privée seulement de l'acide carbonique qu'elle renferme ; c'est, à proprement parler, l'analogue de la *potasse à cautère* : elle devrait même être préférée à cet alkali, comme caustique, parce qu'elle n'a pas la propriété de tomber en *deliquium*, et de former, en coulant, des sillons sur les environs de la partie que l'on cautérise. (M. O.)

SOUDE CAUSTIQUE : soude privée d'acide carbonique. *Voy.* SOUDE et SOUDE A LA CHAUX. (M. O.)

SOUDE DU COMMERCE (pierre de soude), *soda* : nom donné au produit que l'on obtient en traitant par l'eau les cendres des végétaux maritimes, et surtout du *salsola soda* de Linn., et en faisant évaporer la dissolution jusqu'à siccité. Ce produit renferme, outre une grande quantité de sous-carbonate de soude, du sulfate, de l'hydrochlorate et de l'hydrocyanate de soude, de la silice, de l'alumine, de l'oxyde de fer et de manganèse. Depuis quelques années on obtient en France la *soude du commerce* en traitant à une température élevée le sulfate de soude provenant de la décomposition du sel commun, par un mélange de craie et de charbon : cette soude factice est formée de sous-carbonate de soude, de sulfate et d'hydrochlorate de la même base, de sulfure de chaux et de charbon. La soude du commerce est employée dans la fabrication des verres et des savons. (M. O.)

SOUDE CRAYEUSE. *V.* CARBONATE DE SOUDE. (M. O.)

SOUDE EFFERVESCENTE. *Voy.* CARBONATE DE SOUDE. (M. O.)

SOUDE PURE. *V.* SOUDE. (M. O.)

SOUFRE, s. m., *sulfur* ou *sulphur ;* corps simple non métallique que l'on trouve dans la nature à l'état natif, crystallisé, en masse ou en poussière fine, mais qui le plus souvent se rencontre uni à des métaux, ou combiné avec l'oxygène comme dans les sulfates. Il est solide, d'un jaune citron, inodore, insipide, dur, très-fragile, d'une cassure luisante, s'électrisant résineusement par le frottement, et d'une pesanteur spécifique de 1,99. Il fond à la température de 104° th. cent., et s'il a le contact de l'air, il s'empare de l'oxygène, brûle avec une flamme bleue, et passe à l'état d'acide sulfureux, caractérisé par une odeur piquante généralement connue ; la combustion est plus rapide et la flamme blanche, si au lieu d'air on se sert de gaz oxygène. On peut encore obtenir par des moyens indirects trois autres composés d'oxygène et de soufre, les acides hyposulfureux, hyposulfurique et sulfurique. Combiné avec l'hydrogène, il constitue l'acide hydrosulfurique (hydrogène sulfuré). Uni au carbone, il forme le *carbure de soufre* (liquide de Lampadius), qui est incolore, transparent, d'une odeur fétide, d'une saveur âcre, plus pesant et plus volatil que l'eau. Chauffé avec la plupart des métaux, il produit des sulfures. Combiné à la potasse, il donne le *foie de soufre.* On l'emploie en médecine comme tonique, purgatif ; on s'en sert beaucoup dans les affections cutanées, et sur-tout dans la gale. Sublimé et lavé, il porte le nom de *fleur de soufre.* (M. O.)

SOUFRE DORÉ D'ANTIMOINE. *V.* HYDROSULFATE SULFURÉ D'ANTIMOINE. (M. O.)

SOUFRE VÉGÉTAL : ancien nom de la poudre de lycopode. *V.* LYCOPODE. (H. C.)

SOULIER DE NOTRE-DAME (*Bot.*). *V.* SABOT.

SOUPIR (*Path.*), s. m., *suspirium ;* contraction lente des muscles inspirateurs, provoquée ordinairement par la gêne de la respiration, par une pesanteur qui se fait sentir derrière le sternum. Les soupirs qui ont lieu dans les maladies fébriles, indiquent en général du danger. (CH.)

SOUPLE (*Path.*), adj., *flexibilis.* On donne particulièrement cette épithète au pouls qui offre un certain développement, et en même temps de la mollesse. (CH.)

SOUPLESSE (*Path.*), adj., *flexibilitas ;* qualité de ce qui est souple. On applique ce mot au pouls, et quelquefois au corps lui-même lorsqu'il se prête aisément à toutes les formes qu'on veut lui donner. (CH.)

SOURCIL (*Anat.*), s. m., *supercilium*

des Latins, ὀφρὺς des Grecs. Les sourcils sont deux éminences arquées, convexes en haut, plus ou moins saillantes suivant les individus, qui sont couchées sur l'arcade sourcilière de l'os frontal, au-dessus des paupières, depuis les côtés de la racine du nez jusqu'aux tempes. Leur extrémité interne ou leur *tête* est plus saillante que l'externe qu'on nomme la *queue*. Les sourcils sont recouverts de poils courts et roides, obliquement dirigés de dedans en dehors, beaucoup plus nombreux dans le premier que dans le second sens; et ordinairement de la couleur des cheveux. La peau dans laquelle sont implantés ces poils, repose sur les muscles orbiculaires des paupières, frontal et sourcilier, qui impriment aux sourcils divers mouvements. Les sourcils servent d'ornement au visage, et peuvent, en couvrant l'œil, le défendre de l'impression d'une trop vive lumière qu'ils absorbent, ou de l'atteinte de la poussière et des corps légers qu'ils retiennent. (J. C.)

SOURCILIER, ÈRE, ou SURCILIER, ERE (*Anat.*), adj., *superciliaris;* qui a rapport aux sourcils. On a donné ce nom à diverses parties :

1° *Arcades sourcilières.* Ce sont deux apophyses peu saillantes, transversalement situées sur la face antérieure du coronal, au-dessus du rebord supérieur des orbites. Elles sont séparées par la bosse nasale, et recouvertes par le muscle sourcilier auquel elles donnent attache.

2° *Artère sourcilière.* On a donné ce nom à l'*artère sus-orbitaire*. *Voy.* Sus-orbitaire.

3° *Muscle sourcilier* (muscle fronto-sourcilier de M. Chaussier). Ce muscle est placé dans l'épaisseur du sourcil; il est alongé, mince et recourbé de haut en bas; il s'attache par son extrémité interne à l'arcade sourcilière, et se confond par l'externe avec les muscles occipito-frontal et orbiculaire des paupières. Il porte le sourcil en dedans, et fronce la peau du front dans le sens vertical. (J. C.)

SOURIS (*Path.*), s. f., *nystagmus :* nom donné à un mouvement convulsif du globe de l'œil, qui se meut latéralement dans l'orbite, sans la participation de la volonté. Quelquefois la paupière et même l'iris y participent. (Ch.)

SOURIS, s. f., *mus*, *musculus ;* petit quadrupède du genre et de la famille des rats dans l'ordre des rongeurs. Il vit dans nos habitations, et sa chair a été recommandée vulgairement autrefois, et sans raison, contre l'incontinence d'urine des enfants. (H. C.)

SOUS-ACROMIO-CLAVI-HUMÉRAL (*Anat.*), adj. et s. m., *sub acromio-clavi-humeralis.* M. Dumas donne ce nom au muscle deltoïde (sous-acromio-huméral de M. Chaussier), parce qu'il s'attache au-dessous de l'apophyse acromion, à la clavicule et à l'humérus. *V.* Deltoïde. (J. C.)

SOUS-ACROMIO-HUMÉRAL (*Anat.*), adj. et s. m., *sub acromio-humeralis.* M. le professeur Chaussier donne ce nom au muscle deltoïde, parce qu'il s'étend de la partie inférieure de l'apophyse acromion à l'humérus. *Voy.* Deltoïde. (J. C.)

SOUS-ARBRISSEAU (*Bot.*), s. m., *sub frutex ;* végétal qui tient le milieu entre l'herbe et l'arbrisseau, et dont les tiges, quoique ligneuses, ne portent point de bourgeons. (H. C.)

SOUS-ATLOIDIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *sub atloïdæus* vel *infra atloïdeus ;* qui est placé au-dessous de l'atlas ou de la première vertèbre cervicale. M. le professeur Chaussier a donné ce nom à la seconde paire des nerfs cervicaux. (J. C.)

SOUS-AXOIDIEN, ENNE (*Anat.*), adj., *sub axoïdeus* vel *infra axoïdeus ;* qui est situé au-dessous de l'*axis* ou de la seconde vertèbre cervicale. M. le professeur Chaussier appelle ainsi les nerfs de la troisième paire cervicale. (J. C.)

SOUS-BORATE : borate avec excès de base. *V.* Borate. (M. O.)

SOUS-BORATE DE SOUDE. *Voy.* Borate sur-saturé de soude.

SOUS-CARBONATE : carbonate avec excès de base. *Voy.* Carbonate. (M. O.)

SOUS-CARBONATE D'AMMONIAQUE. *V.* Carbonate d'ammoniaque. (M. O.)

SOUS-CARBONATE DE MAGNÉSIE. *Voy.* Carbonate de magnésie. (M. O.)

SOUS-CARBONATE DE POTASSE. *V.* Carbonate de potasse. (M. O.)

SOUS-CARBONATE DE SOUDE. *V.* Carbonate de soude. (M. O.)

SOUS-CLAVIER, ÈRE (*Anat.*), adj. pris quelquefois substantivement, *subclavius*, de *sub*, dessous, et de *clavis*, la clavicule ; qui est sous la clavicule. On a donné ce nom à plusieurs parties.

1° *Artères sous-clavières.* Elles sont situées sur les parties supérieures de la poitrine et latérales inférieures du cou. La droite naît sur le côté correspondant de la trachée-artère, et vient de l'artère innominée ou tronc brachio-céphalique. La gauche se sépare de l'aorte à la fin de

sa crosse. Toutes deux s'étendent jusqu'à la face supérieure de la première côte, dans l'intervalle des muscles scalènes, au-delà desquels elles se continuent avec les artères axillaires. Les artères sous-clavières parcourent un trajet assez long sans fournir aucune branche; mais au voisinage de la première côte, elles donnent, 1° en haut, les *artères vertébrale* et *thyroïdienne inférieure;* 2° en bas, les *artères mammaire interne*, *intercostale supérieure;* 3° en dehors, les *artères cervicale transverse* ou *scapulaire postérieure*, *scapulaire supérieure*, *cervicale postérieure* ou *profonde*. *V.* ces mots.

2° *Veines sous-clavières.* Elles succèdent aux veines axillaires, et s'étendent depuis l'extrémité inférieure du muscle scalène antérieur, au-devant duquel elles passent, jusqu'à la veine cave supérieure, qu'elles forment par leur réunion. Toutes deux marchent d'abord transversalement en dedans, et se recourbent ensuite pour entrer dans le thorax. La veine sous-clavière droite est fort courte; la gauche est beaucoup plus longue et plus volumineuse. Ces veines reçoivent les veines jugulaires internes et externes, vertébrales et intercostales supérieures. La veine sous-clavière gauche reçoit deux veines de plus que la droite : ce sont les veines mammaire interne gauche et thyroïdienne inférieure gauche. C'est dans la veine sous-clavière gauche que s'ouvre le canal thorachique, et dans la droite, la grande veine lymphatique correspondante.

3° *Muscle sous-clavier* (muscle costo-claviculaire, Chaussier). Il est placé à la partie supérieure et antérieure de la poitrine; il est alongé, aplati d'avant en arrière. Il se fixe par son extrémité interne à la face supérieure du cartilage de la première côte, et par son bord supérieur et son extrémité externe à la face inférieure de la clavicule. Ce muscle abaisse la clavicule et la porte en avant. Lorsque l'épaule est fixée, il peut élever la première côte. (J. C.)

SOUS-COSTAL (*Anat.*), adj. et s. m., *infra costalis;* placé au-dessous des côtes. — *Muscles sous-costaux.* Quelques anatomistes ont décrit sous ce nom de petits faisceaux charnus, très-variables pour l'existence et la disposition, que l'on voit à la face interne du thorax, et qui descendent obliquement d'une côte à la suivante. Il faut, avec Bichat, et les professeurs Boyer et Chaussier, les considérer comme des appendices des muscles intercostaux internes. *V.* INTERCOSTAUX. (J. C.)

SOUS-CUTANÉ, ÉE (*Anat.*), adj., *sub cutaneus;* qui est placé sous la peau. C'est dans ce sens qu'on dit *muscle sous-cutané; artères, veines sous-cutanées; tissu cellulaire sous-cutané; tumeur sous-cutanée.* (J. C.)

SOUS-DIAPHRAGMATIQUE (*Anat.*), adj. pris quelquefois substantivement, *infra diaphragmaticus;* qui est placé au-dessous du muscle diaphragme. M. le professeur Chaussier nomme *artères* et *veines sous-diaphragmatiques*, les vaisseaux et les nerfs diaphragmatiques inférieurs. *V.* DIAPHRAGMATIQUE. (J. C.)

SOUS-ÉPINEUX (*Anat.*), adj. et s. m., *infra spinalis;* qui est placé au-dessous de l'épine de l'omoplate.

1° *Fosse sous-épineuse.* On appelle ainsi une large excavation que présente la face postérieure de l'omoplate, au-dessous de son épine, et qui est remplie par le muscle suivant.

2° *Muscle sous-épineux* (muscle grand scapulo-trochitérien de M. Chaussier). Il est placé dans la fosse sous-épineuse qu'il remplit entièrement. Il est large, aplati, triangulaire. Il se fixe par sa base aux trois quarts internes de la fosse précédente, et se termine sur un large tendon qui se fixe à la partie moyenne de la grosse tubérosité de l'humérus (trochiter). Ce muscle fait tourner le bras de dedans en dehors, et lorsqu'il est élevé, il le porte en arrière. (J. C.)

SOUS-HYDROCHLORATE : hydrochlorate avec excès de base. (M. O.)

SOUS-HYOIDIEN (*Anat.*), adj., *infra hyoïdeus;* qui est placé au-dessous de l'os hyoïde.—*Muscles sous-hyoïdiens*, *région sous-hyoïdienne.* (J. C.)

SOUS-LINGUAL. *V.* SUBLINGUAL. (J. C.)

SOUS-MAXILLAIRE (*Anat.*), adj., *sub maxillaris;* qui est situé au-dessous de la mâchoire.

1° *Glande sous-maxillaire:* On nomme ainsi une des glandes salivaires qui est moins grosse que la parotide, et se trouve placée au côté interne de la branche et du corps de l'os maxillaire inférieur, dans l'espace triangulaire que laissent entre eux les deux ventres du muscle digastrique. Irrégulièrement ovoïde et aplatie sur trois faces, cette glande offre le même aspect et présente la même organisation que les autres glandes salivaires. Elle donne naissance à un conduit excréteur, nommé *conduit de Warthon.* Ce canal a des parois minces, extensibles, demi-transparentes, et se termine sur les côtés du frein de la langue par un orifice fort étroit.

2° *Ganglion sous-maxillaire.* C'est un petit ganglion nerveux qui existe au niveau de la glande précédente. Il semble formé par le rameau supérieur du nerf vidien, et communique avec le nerf lingual du maxillaire inférieur. Ses filets forment un plexus qui pénètre dans la glande sous-maxillaire. (J. C.)

SOUS-MAXILLO-CUTANÉ (*Anat.*), adj. M. Dumas donne ce nom à la houppe du menton, ou muscle incisif inférieur. (J. C.)

SOUS-MAXILLO-LABIAL (*Anat.*), adj. M. Dumas donne ce nom au muscle triangulaire des lèvres. (J. C.)

SOUS-MENTAL. *Voy.* SUBMENTAL. (J. C.)

SOUS-MÉTACARPO-LATÉRI-PHALANGIENS (*Anat.*), adj. et s. m. pl., *infra metacarpo-lateri-phalangiani*; muscles qui appartiennent à la partie inférieure des os du métacarpe et aux côtés des premières phalanges. M. Dumas a donné ce nom aux *muscles interosseux palmaires* ou *antérieurs*, à raison de leurs attaches. M. Chaussier les appelle *métacarpo-phalangiens latéraux palmaires. V.* INTEROSSEUX DE LA MAIN (Muscles). (J. C.)

SOUS-MÉTATARSO-LATÉRI-PHALANGIENS, adj. et s. m. pl., *infra metatarso-lateri phalangiani.* M. Dumas a nommé de la sorte les *muscles interosseux plantaires*, à raison de leurs attaches. *V.* MUSCLES INTEROSSEUX DU PIED. (J. C.)

SOUS-NITRATE : sous-nitrate avec excès de base. (M. O.)

SOUS-NITRATE DE BISMUTH. *V.* NITRATE DE BISMUTH. (M. O.)

SOUS-OCCIPITAL (*Anat.*), adj., *infra occipitalis*; qui est placé au-dessous de l'os occipital. On a donné ce nom à plusieurs parties.

1° *Nerfs sous-occipitaux. V.* OCCIPITAUX (Nerfs).

2° *Prolongement sous-occipital.* On a donné ce nom à l'apophyse basilaire de l'occipital. *V.* BASILAIRE, OCCIPITAL. (J. C.)

SOUS-OPTICO-SPHÉNO-SCLÉROTICIEN (*Anat.*), adj. : nom que M. Dumas donne au muscle droit inférieur de l'œil. (J. C.)

SOUS-ORBITAIRE (*Anat.*), adj., *infra orbitalis*; qui est placé au-dessous de la cavité orbitaire. On a donné ce nom à plusieurs parties.

1° *Canal* ou *conduit sous-orbitaire.* On appelle ainsi un petit conduit qui parcourt obliquement l'épaisseur de la paroi inférieure de l'orbite. Il commence en arrière par une simple gouttière, et se divise en avant en deux branches, dont l'une descend dans la paroi antérieure du sinus maxillaire, tandis que l'autre va s'ouvrir dans la fosse canine, par un orifice nommé *trou sous-orbitaire.* Il loge l'artère et le nerf sous-orbitaires.

2° *Artère sous-orbitaire.* Elle provient de l'artère maxillaire interne dont elle se sépare vers la partie antérieure et supérieure de la fosse zygomatique; elle s'introduit dans le canal sous-orbitaire, le parcourt en donnant des branches dans le conduit dentaire antérieur et supérieur, sort enfin par le trou sous-orbitaire, et se divise dans la fosse canine en une grande quantité de branches qui se perdent dans les parties voisines.

La *veine sous-orbitaire* suit le même trajet.

3° *Nerfs sous-orbitaires.* Ils semblent terminer le nerf maxillaire supérieur. Ils sortent du canal sous-orbitaire par le trou de même nom, et s'écartent en rayonnant dans la fosse canine, pour se diviser en *filets supérieurs* ou *palpébraux*, *inférieurs* ou *labiaux*, *internes* ou *nasaux*, et *externes* ou *buccaux*. (J. C.)

SOUS-PHOSPHATE : phosphate avec excès de base. *Voy.* PHOSPHATE. (M. O.)

SOUS-PHOSPHATE DE SOUDE. *V.* PHOSPHATE DE SOUDE.

SOUS-POPLITÉ, ÉE (*Anat.*), adj. et s. m., *sub popliteus.* Spigelius a donné ce nom au muscle poplité. *V.* POPLITÉ. (J. C.)

SOUS-PUBIEN, ENNE (*Anat.*), adj., *infra pubianus*; qui est placé au-dessous du pubis. On a donné ce nom à plusieurs parties.

1° *Trou sous-pubien*, nommé improprement *obturateur.* Grande ouverture de forme ovalaire ou triangulaire, suivant les individus, que présente la partie antérieure de l'os coxal en dehors de la symphyse pubienne, au-dessous de la branche horizontale du pubis. Ce trou est bouché par un ligament membraneux.

2° *Fosse sous-pubienne.* Légère excavation qui entoure le trou sous-pubien.

3° *Ligament sous-pubien. V.* OBTURATEUR (Ligament).

4° On a aussi donné le nom de *ligament sous-pubien* ou *triangulaire*, à un faisceau ligamenteux à fibres courtes et transversalement placées au-dessous de la symphyse du pubis qu'elles affermissent. (J. C.)

SOUS-PUBIO-COCCYGIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *infra pubio-coccygeus.* M. le professeur Chaussier a donné

ce nom au muscle releveur de l'anus, parce qu'il s'étend de la partie inférieure et interne du pubis à l'os coccyx. *V.* RELEVEUR. (J. C.)

SOUS-PUBIO-CRÉTI-TIBIAL (*Anat.*), adj. et s. m., *infra pubio-creti-tibialis.* M. Dumas a donné ce nom au muscle droit ou grêle interne de la cuisse, à raison de ses attaches. C'est le muscle sous-pubio-prétibial de M. le professeur Chaussier. *V.* DROIT. (J. C.)

SOUS-PUBIO-FÉMORAL (*Anat.*), adj. et s. m., *infra pubio-femoralis;* qui a rapport à la partie inférieure du pubis et à l'os fémur. — *Muscle sous-pubio-fémoral.* M. Chaussier a donné ce nom au muscle second adducteur de la cuisse, parce qu'il s'attache à la partie inférieure du pubis et à la ligne âpre du fémur. Le même professeur appelle *artère*, *veine*, *nerf sous-pubio-fémoraux*, les vaisseaux et les nerfs plus généralement connus sous le nom d'*obturateurs.* *V.* ce mot. (J. C.)

SOUS-PUBIO-PRÉTIBIAL (*Anat.*), adj. et s. m., *infra pubio-prætibialis.* M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle droit ou grêle interne de la cuisse, parce qu'il se porte de la branche inférieure du pubis à la partie antérieure du tibia. *V.* DROIT. (J. C.)

SOUS-PUBIO-TROCHANTÉRIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *infra pubio-trochanterianus.* M. le professeur Chaussier a donné ce nom aux deux muscles obturateurs, parce qu'ils s'étendent du pourtour du trou sous-pubien au grand trochanter. Il les distingue l'un de l'autre, comme les autres anatomistes, par les noms d'*interne* et d'*externe.* *V.* OBTURATEURS (Muscles). (J. C.)

SOUS-SCAPULAIRE (*Anat.*), adj. et s. m., *infra scapularis;* qui est placé au-dessous de l'omoplate (scapulum). On a donné ce nom à plusieurs parties.

1° *Fosse sous-scapulaire.* Grande excavation que présente la face antérieure du scapulum, et dans laquelle on trouve le muscle sous-scapulaire.

2° *Muscle sous-scapulaire* (muscle sous-scapulo-trochinien). Ce muscle est situé dans la fosse précédente; il est aplati, large et triangulaire. Il se fixe par sa base dans la fosse sous-scapulaire, et à la lèvre antérieure du bord spinal de l'omoplate; il se termine à la petite tubérosité (trochin) de l'humérus. Il porte le bras dans la rotation en dedans. Il peut aussi l'abaisser et le rapprocher du corps.

3° *Artère sous-scapulaire.* M. le professeur Chaussier a donné ce nom à l'*artère scapulaire commune.* *V.* SCAPULAIRE.

4° *Artère sous-scapulaire inférieure.* Sabatier donne ce nom à l'artère scapulaire commune. *V.* SCAPULAIRE.

SOUS-SCAPULO-TROCHINIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *infra scapulo-trochinianus.* M. Chaussier nomme ainsi le muscle sous-scapulaire, parce qu'il se porte de la région sous-scapulaire de l'omoplate au *trochin* ou *petite tubérosité de l'humérus.* *V.* SOUS-SCAPULAIRE (muscle). (J. C.)

SOUS-SEL : nom donné aux sels avec excès de base. (M. O.)

SOUS-SPINI-SCAPULO-TROCHITERIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *infra spini-scapulo-trochiterianus.* M. Dumas a donné ce nom au muscle sous-épineux, à raison de ses attaches. C'est le grand scapulo-trochitérien de M. Chaussier. *V.* SOUS-ÉPINEUX. (J. C.)

SOUS-STERNAL (*Anat.*), adj. et s. m., *infra sternalis;* qui est placé au-dessous du sternum. — *Artère sous-sternale.* M. le professeur Chaussier a donné ce nom à l'artère mammaire interne ou thorachique interne. *V.* MAMMAIRE.

Appendice sous-sternale. On a donné ce nom à l'appendice xiphoïde du sternum. *V.* XIPHOÏDE. (J. C.)

SOUS-SULFATE : sulfate avec excès de base. (M. O.)

SOUS-TROCHANTÉRIEN (*Anat.*), adj. et s., *infra trochanterianus;* qui est placé au-dessous du grand trochanter. M. le professeur Chaussier a nommé *artère sous-trochantérienne*, l'artère circonflexe interne de la cuisse, division de la fémorale profonde. *V.* CIRCONFLEXE. (J. C.)

SOUS-TROCHANTINIEN (*Anat.*), adj. et s., *infra trochantinianus ;* qui est placé au-dessous du trochantin ou petit trochanter. M. le professeur Chaussier nomme *artère sous-trochantinienne*, l'artère circonflexe externe de la cuisse, division de l'artère fémorale profonde. *V.* CIRCONFLEXE. (J. C.)

SOYE. *V.* SOIF.

SOYEUX, EUSE, adj., *tactu lenis, sericeus ;* qui a l'aspect de la soie; qui est couvert de poils doux, mous, serrés, couchés et luisants comme de la soie. (H. C.)

SPA (Eau de). Spa est un bourg à sept lieues de Liége, où l'on trouve plusieurs fontaines d'eaux minérales limpides, d'une saveur piquante, aigrelette, contenant beaucoup d'acide carbonique, des carbonates de fer, de chaux et de magnésie, du sous-carbonate de soude et de l'hydrochlorate de la même base. On les emploie souvent comme toniques, apéritives, altérantes. (M. O.)

SPADICE (*Bot.*), s. m., *spadix ;* assemblage de fleurs sessiles sur un pédoncule commun et renfermées dans une spathe qui leur sert de voile. Telle est la collection des fleurs de l'arum sur un même pied. (H. C.)

SPADON (*Path.*), mot grec, σπάδων; l'homme qui est privé des organes génitaux. (Ch.)

SPAENDONCEA. *V.* Cadie. (H. C.)

SPAGIRIE, s. f., *ars spagirica*, dérivé de σπαω, je sépare, j'extrais, et d'ἀγείρω, je rassemble ; mot employé anciennement comme synonyme de *chimie*, science qui a principalement pour objet la séparation et la combinaison des éléments qui entrent dans la composition des corps. Inusité. (M. O.)

SPAGIRIQUE : synonyme de *chimiste*. Inusité. *V.* Spagirie.

SPALT : ancien nom d'une pierre à laquelle on accordait des propriétés détersives, dessiccatives, etc. Inusité.

SPANOPOGON (*Path.*), s. m., du grec σπανὸς, rare, et de πώγων, barbe ; chute de la barbe, ou rareté des poils du menton, d'après Vogel. Les Grecs appelaient σπανοπώγωνες, ceux qui avaient peu de barbe, ou ceux qui la perdaient. (Ch.)

SPARADRAP, s. m., *sparadrapum :* nom donné à tout emplâtre agglutinatif étendu sur du linge ou sur du papier. Les principaux sparadraps sont la *toile de Gautier*, du nom de son inventeur, le *sparadrap à deux faces*, la *toile emplastique* et le *taffetas d'Angleterre*. La toile de Gautier se prépare avec la toile neuve de Troyes, l'emplâtre diapalme, le diachylon gommé, l'emplâtre de céruse brûlé, et un peu d'iris de Florence. Le sparadrap à deux faces est composé de cire jaune, de suif de cerf ou de bœuf, de térébenthine, d'huile d'olive et de minium en poudre. La toile emplastique se fait avec l'emplâtre diapalme et le suif de mouton. Les *sparadraps* ont pour objet de maintenir les topiques appliqués sur la peau, et de tenir rapprochées les lèvres d'une plaie. *V.* Taffetas d'Angleterre. (M. O.)

SPARADRAPIER : tablette de bois avec deux montants, à l'aide de laquelle on étend sur la toile le mélange qui fait la base du sparadrap. *V.* ce mot. (M.O.)

SPARADRAPUM : sparadrap. *V.* ce mot.

SPARAGMOS (*Path.*), mot grec, σπαραγμὸς ; c'est le même que σπασμὸς, spasme. (Ch.)

SPARALLIUM : mot par lequel on a désigné, suivant Ruland, l'injection d'un liquide dans le vagin. Inusité. (M. O.)

SPARE (*Ichthyol.*), s. m., *sparus ;* genre de poissons de la famille des léiopomes. Il renferme un très-grand nombre d'espèces qui habitent toutes les mers. *V.* Daurade. (H. C.)

SPAREDIA : ligature enduite de blanc d'œuf, suivant Paracelse. Inusité. (M. O.)

SPARGANIUM, mot latin. *V.* Rubanier.

SPARGANON (*Band.*), mot grec, σπάργανον; sorte de bandage dont on entourait les enfants. Castelli. (J. C.)

SPARGANOSIS (*Path.*), mot grec, σπαργάνωσις, francisé par quelques lexicographes, sparganose; distension des mamelles par le lait, portée au point qu'elles puissent à peine le contenir. (Ch.)

SPARSI MORBI (*Path.*), terme latin ; maladies qui se montrent çà et là, maladies sporadiques. (Ch.)

SPARTION (*Bot.*), s. m., *spartium;* genre de la famille des légumineuses et de la diadelphie décandrie : il est très-voisin de celui des genêts. Le *spartium junceum* est cultivé dans nos jardins sous le nom de *genêt d'Espagne*. Ses fleurs jaunes répandent le soir une odeur des plus suaves. Il est originaire de l'Europe méridionale. On en retire une bonne filasse. Les semences d'une autre espèce sont fortement purgatives. (H. C.)

SPASME (*Path.*), s. m., *spasmus*, σπασμὸς. Ce mot est généralement employé comme synonyme de *convulsion*. *V.* ce mot. Toutefois quelques auteurs ont appliqué ce mot aux lésions de la contractilité dans les muscles de la vie organique, *spasmes des intestins*, *de la vessie*, etc., et réservé le mot *convulsion* aux muscles soumis à la volonté. (Ch.)

SPASME CLONIQUE. *V.* Clonique (Convulsion).

SPASME CYNIQUE (*Path.*). *Voy.* Cynique.

SPASME TONIQUE. *V.* Tonique et Convulsion.

SPASMODIQUE (*Path.*), adj., *spasmodicus*, de σπασμὸς, convulsion ; qui tient du spasme. *Mouvement spasmodique.* (Ch.)

SPASMOLOGIE (*Path.*), s. f., *spasmologia*, de σπασμὸς, spasme, et de λόγος, traité ; traité des spasmes. (Ch.)

SPASMOTICUS (*Path.*), mot latin, spasmodique ; ce mot s'applique non-seulement aux choses qui tiennent du spasme, mais encore aux remèdes propres à le guérir. (Ch.)

SPASNIA (*Path.*) ; mot latin employé par Mercurialis, pour désigner la douleur lancinante dont la poitrine est le siége dans les violents efforts de toux. (Ch.)

SPASTIQUE (*Path.*), adj., *spasticus*; ce mot est synonyme de *spasmodique*. (CH.)

SPATH, s. m.: nom donné par les minéralogistes aux minéraux feuilletés qui se trouvent unis aux mines. (M. O.)

SPATH CALCAIRE : carbonate de chaux natif. (M. O.)

SPATH FLUOR : phtorure de calcium, ou fluate de chaux natif. (M. O.)

SPATH PESANT : sulfate de baryte natif. (M. O.)

SPATHACÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *spathaceus*; qui est enveloppé d'une spathe. (H. C.)

SPATHE (*Bot.*), s. f., *spatha*; sorte de gaîne membraneuse qui renferme une ou plusieurs fleurs et qui se fend, se rompt ou se roule de côté. Les arum ont des fleurs à spathe. (H. C.)

SPATHESTER (*Inst. chir.*), mot grec, σπαθηστηρ, du verbe grec σπάω, tirer. On nommait ainsi un instrument de chirurgie dont on se servait pour ramener le prépuce sur le gland lorsqu'il était trop court. Inusité. Castelli, James. (J. C.)

SPATHILLE (*Bot.*), s. f., *spathilla*; petite spathe partielle de chacune des fleurs qu'enveloppe une spathe générale. (H. C.)

SPATHOMELE (*Inst. chir.*), mot grec, σπαθομήλη; une spatule. James. (J. C.)

SPATILE (*Path.*), mot grec, σπατίλη; matières fécales liquides. (CH.)

SPATULE (*Pharm.* et *Chir.*), s. f., *spatula*, diminutif de *spatha*, en grec σπάθη, glaive, épée large; instrument long de quatre à cinq pouces, rond par un bout et plat par l'autre. On l'emploie pour agiter diverses compositions pharmaceutiques, pour étendre les électuaires, les emplâtres, les onguents. (M. O.)

SPATULE (*Ornithol.*), s. f., *platalea*; genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers. Le bec des spatules est arrondi et aplati à son extrémité, comme l'instrument de pharmacie dont ces animaux portent le nom. (H. C.)

SPAUL : sang, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

SPECIES (*Pharm.*) : nom donné aux poudres. *V.* ce mot. (M. O.)

SPECIFIQUE (*Mat. méd.*), adj. pris substantivement, *specificus*. On donne ce nom aux médicaments qui ont une action déterminée contre telle espèce de maladie plutôt que contre telle autre. Le mercure est un *remède spécifique* contre la syphilis; le quinquina a une action spécifique contre les maladies périodiques. (H. C.)

SPECILLUM (*Inst. chir.*, *Band.*), mot latin; une sonde, un stylet. On s'est aussi servi du mot *specilla* pour désigner des tentes, des plumasseaux. *Voy.* ces mots. James. (J. C.)

SPECLARION (*Inst. chir.*), mot grec, σπεκλαριον. *V.* SPECILLUM. Castelli. (J. C.)

SPECTRE COLORÉ ou SOLAIRE (*Physiq.*) : nom donné à l'image oblongue et colorée que l'on voit sur un mur blanchi lorsqu'on a fait tomber les rayons du soleil sur l'angle réfringent d'un prisme placé dans une chambre obscure. (M. O.)

SPECULARIS LAPIS : ancien nom d'un minéral feuilleté, transparent comme du crystal, et que l'on employait autrefois contre l'épilepsie, etc. Inusité. (M. O.)

SPECULUM (*Inst. chir.*), s. m.; mot latin qui signifie un miroir, et que l'on a fait passer dans la langue française pour désigner diverses espèces d'instruments de chirurgie propres à dilater les cavités et à faciliter l'examen qu'on en veut faire. *V.* DILATATEUR. (J. C.)

SPECULUM ALBUM : oxyde blanc d'arsenic. Inusité. (M. O.)

SPECULUM CEREBRI (*Anat.*), mots latins. On a donné ce nom à la cloison transparente des ventricules du cerveau. (J. C.)

SPECULUM CITRINUM : sulfure jaune d'arsenic. Inusité. (M. O.)

SPECULUM INDICUM : limaille de fer, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

SPELTRE : zinc. Inusité. (M. O.)

SPERMA-CETI : blanc de baleine. *V.* ce mot et CETINE. (M. O.)

SPERMATIQUE (*Anat.*), adj., *spermaticus*; qui a rapport au sperme ou à la liqueur séminale. On a donné ce nom à différentes parties qui ont rapport aux organes de la génération.

1° *Artères spermatiques* (artères testiculaires et artères de l'ovaire de M. Chaussier). Au nombre de deux, une de chaque côté, elles proviennent des parties latérales de l'aorte, et quelquefois des rénales; elles descendent presque verticalement sur les côtés de la colonne vertébrale, et se comportent différemment dans les deux sexes. Chez l'homme, l'artère spermatique, placée à côté du conduit déférent, sort par l'anneau inguinal, donne des ramifications nombreuses au cordon testiculaire, et se divise en deux faisceaux de rameaux, dont l'un va au testicule et l'autre à l'épididyme. Chez la femme, l'artère spermatique s'enfonce dans le bassin, et se porte à l'ovaire, à la trompe de Fallope, au ligament rond.

2° *Veines spermatiques.* Au nombre de deux ou trois de chaque côté, elles accompagnent l'artère spermatique, et s'ouvrent, celles du côté droit dans la veine cave inférieure, et celles du côté gauche dans la veine rénale correspondante; ce sont ces veines chez l'homme qui forment au-dessus du testicule une sorte de réseau veineux, nommé par quelques auteurs *plexus spermatique*, et un autre plexus au-devant du muscle psoas, appelé *corps pampiniforme.*

3° *Conduit* ou *canal spermatique.* On a donné ce nom au conduit déférent. *Voy.* DÉFÉRENT.

4° *Plexus spermatiques* (plexus testiculaires de M. Chaussier). Ils sont au nombre de deux, et sont fournis par les plexus rénaux. Leurs filets, appelés *nerfs spermatiques*, suivent le trajet des artères de même nom, jusqu'au testicule chez l'homme, à l'ovaire et à la trompe de Fallope chez la femme; mais il est impossible de s'assurer s'ils pénètrent dans le tissu de ces organes.

5° *Cordon spermatique* ou *testiculaire.* *V.* CORDON SPERMATIQUE.

6° *Voies spermatiques.* On donne ce nom à la suite de canaux qui servent à l'excrétion du sperme. (J. C.)

SPERMATOCÈLE (*Path.*), s. f., *spermatocèle*, de σπέρμα, sperme, et de κήλη, tumeur. Les anciens donnaient ce nom à certains gonflements du testicule, qu'ils regardaient comme produits par l'accumulation du sperme dans cet organe. (CH.)

SPERMATOLOGIE (*Anat.*, *Physiol.*), s. f., *spermatologia*, de σπέρμα, sperme, et de λόγος, discours; traité sur le sperme. (J. C.)

SPERMATOPÉE (*Mat. méd.*), adj., *spermatopœus.* On donne cette épithète aux aliments dont l'usage paraît favoriser la sécrétion du sperme, et augmenter la quantité de cette humeur. (H. C.)

SPERME, s. m. (liqueur spermatique ou séminale, semence), *semen*, *sperma*, σπέρμα, de σπείρω, je sème; liquide sécrété par les testicules, transmis par le canal déférent dans les vésicules séminales où il séjourne pendant quelque temps, pour être ensuite, pendant le coït, lancé dans le vagin, au moyen des canaux éjaculateurs et du canal de l'urètre. Il se mêle, lors de son émission, à l'humeur liquide et laiteuse de la prostate. Il est formé, suivant M. Vauquelin, d'eau, de mucus, de soude, de phosphate de chaux, de quelques traces d'hydrochlorate et peut-être de nitrate de chaux. Berzelius le croît formé d'une matière animale particulière et de tous les sels du sang. Il est incolore, épais, soluble dans l'eau lorsqu'il a été liquéfié: cette dissolution précipite par le chlore et par l'alcool. Il est très-soluble dans les acides, et moins soluble dans les alcalis. (M. O.)

SPERNIOLE (*Mat. méd.*), s. f., *sperniolum.* On donne ce nom au frai des grenouilles. (H. C.)

SPERNIOLE DE CROLLIUS (*Pharm.*), *sperniola Crollii.* Poudre composée de myrrhe, d'oliban et de safran, arrosés de l'eau distillée du frai de grenouille, et à laquelle on ajoute du camphre après la dessiccation. Cette poudre a été préconisée par les Allemands, à l'extérieur contre les hémorrhagies. (H. C.)

SPHACÈLE (*Path.*), s. m., *sphacelus*, σφάκελος; ce mot est employé par quelques-uns comme synonyme de *gangrène*; par d'autres, comme exprimant spécialement la gangrène profonde de la totalité d'un organe, d'un membre, par exemple. (CH.)

SPHACÉLÉ (*Path.*), adj.; qui est affecté de sphacèle. (CH.)

SPHÆRION: pilule. (M. O.)

SPHAGE (*Anat.*), mot grec, σφαγὴ; la partie antérieure du cou, le gosier. Castelli, James. (J. C.)

SPHAGITIDES (*Anat.*), mot grec, σφαγῖτιδες; les veines jugulaires. Castelli, James. (J. C.)

SPHENDONE (*Band.* et *Appar.*), mot grec, σφενδόνη; fronde, sorte de bandage. *V.* FRONDE. Castelli, James. (J. C.)

SPHENO-BASILARE OS (*Anat.*), mots latins. Soëmmering appelle ainsi l'os occipital. *V.* ce mot. (J. C.)

SPHÉNO-ÉPINEUX, EUSE (*Anat.*), adj., *spheno-spinosus*; qui appartient ou a rapport à l'épine du sphénoïde. — *Trou sphéno-épineux* ou *petit rond.* C'est un petit trou qu'on voit au-devant de l'épine du sphénoïde, et par lequel l'artère méningée moyenne s'introduit dans le crâne. — *Artère sphéno-épineuse* ou *méningée moyenne.* *V.* MÉNINGÉE. (J. C.)

SPHÉNO-MAXILLAIRE (*Anat.*), adj., *spheno-maxillaris*; qui a rapport aux os sphénoïde et maxillaire. — *Fente sphéno-maxillaire* ou *orbitaire inférieure.* Elle se trouve placée à la partie postérieure de l'angle de réunion des parois interne et inférieure de l'orbite. Elle est formée en haut par le sphénoïde, en bas par l'os maxillaire supérieur et l'os du palais, et en avant par l'os malaire. Elle est moins large au milieu qu'à ses extrémités, et fait communiquer la cavité orbi-

taire avec la fosse zygomatique. — *Fosse sphéno-maxillaire.* Quelques anatomistes ont donné ce nom à un enfoncement qui existe à la réunion des fentes sphéno-maxillaire et ptérygo-maxillaire. (J. C.)

SPHÉNO-ORBITAIRE (*Anat.*), adj. M. Béclard nomme *os sphéno-orbitaire*, la partie antérieure du corps du sphénoïde qui se développe par un nombre variable de points d'ossification. (J. C.)

SPHÉNO-PALATIN, INE (*Anat.*), adj., *spheno-palatinus ;* qui a rapport à l'os sphénoïde et à l'os palatin. On a donné ce nom à diverses parties.

1° *Muscle sphéno-palatin.* Morgagni et Cowper appellent ainsi le muscle péristaphylin interne. *V.* PÉRISTAPHYLIN.

2° *Trou sphéno-palatin.* C'est une ouverture arrondie, formée par la portion verticale de l'os du palais et le sphénoïde. Il établit une communication entre les fosses nasales et la fosse zygomatique.

3° *Artère sphéno-palatine.* On peut la regarder comme la terminaison de l'artère maxillaire interne ; elle pénètre à la partie postérieure du méat supérieur des fosses nasales par le trou sphéno-palatin, et va répandre ses nombreuses divisions à la membrane pituitaire qui recouvre la cloison, les cornets et les méats des fosses nasales.

4° *Ganglion sphéno-palatin* ou *de Meckel* (ganglion sphénoïdal de M. Chaussier). On appelle ainsi un petit ganglion nerveux, triangulaire ou cordiforme, d'un volume variable, qui est placé en dehors du trou sphéno-palatin, dans la fente ptérygo-maxillaire. Il semble suspendu par plusieurs filaments nerveux au tronc du nerf maxillaire supérieur, et fournit des *filets internes* ou *sphéno-palatins*, des *filets inférieurs* ou *palatins*, et un *filet postérieur* qui est le *nerf vidien* ou *ptérygoïdien*. *V.* ces différents mots.

5° *Nerfs sphéno-palatins.* Ils proviennent du ganglion précédent, se détachent de sa partie interne, et pénètrent dans les fosses nasales par le trou sphéno-palatin. Leur nombre varie de cinq à six ; ils vont distribuer leurs filets aux parois externe et interne des fosses nasales. Parmi leurs rameaux, un des plus remarquables est le *nerf naso-palatin*. *V.* NASO-PALATIN. (J. C.)

SPHENO-PALATINUS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins ; muscle péristaphylin interne. Cowper, Morgagni. (J. C.)

SPHÉNO-PARIÉTAL (*Anat.*), adj., *spheno-parietalis ;* qui a rapport ou appartient au sphénoïde et au pariétal. — La *suture sphéno-pariétale* est formée par l'articulation de l'extrémité des grandes ailes du sphénoïde avec l'angle antérieur et inférieur de l'os pariétal. (J. C.)

SPHENO-PTÉRYGO-PALATIN (*Anat.*), adj., *spheno-pterygo-palatinus.* Cowper donnait ce nom au muscle péristaphylin externe, parce qu'il s'attache à l'apophyse ptérygoïde du sphénoïde et au palais. C'est le muscle ptérygo-palatin du professeur Chaussier. *Voy.* PÉRISTAPHYLIN. (J. C.)

SPHÉNO-SALPINGO-STAPHYLIN (*Anat.*), adj., *spheno-salpingo-staphylinus ;* qui a rapport au sphénoïde, à la trompe d'Eustachi et à la luette : nom donné par Winslow au muscle péristaphylin externe, à raison de ses attaches. C'est le muscle ptérygo-staphylin du professeur Chaussier. *Voy.* PÉRISTAPHYLIN. (J. C.)

SPHÉNO-TEMPORAL (*Anat.*), adj., *spheno-temporalis ;* qui appartient au sphénoïde et au temporal. — *Suture sphéno-temporale.* On a donné ce nom à la suture qui résulte de l'articulation des grandes ailes du sphénoïde avec la portion écailleuse de l'os temporal.

M. le professeur Béclard, dans son Mémoire sur l'ostéose, appelle *os sphéno-temporal*, la partie postérieure du corps du sphénoïde qui se développe elle même par deux points d'ossification. (J. C.)

SPHÉNOIDAL, ALE (*Anat.*), adj., *sphenoidalis ;* qui appartient ou a rapport au sphénoïde. On a donné ce nom à diverses parties.

1° *Cornets sphénoïdaux* ou *de Bertin.* Ce sont deux petits os minces et recourbés sur eux-mêmes, qui sont placés entre le sphénoïde et l'ethmoïde, avec lesquels ils se confondent chez les adultes. Ils ont la forme d'une pyramide creuse, ayant son sommet tourné en arrière. Ces cornets, que Bertin a décrits le premier, se développent par un seul point d'ossification, et s'articulent avec le sphénoïde, l'ethmoïde, l'os palatin et le vomer.

2° *Fente sphénoïdale* ou *orbitaire supérieure.* On appelle ainsi une large fente placée entre la grande et la petite aile du sphénoïde. Elle se voit à la partie supérieure et profonde de l'orbite qu'elle fait communiquer avec le crâne.

3° *Épine sphénoïdale.* On a donné ce nom, 1° à une crête saillante que présente le sphénoïde à sa face inférieure pour s'articuler avec le vomer ; 2° à une apophyse triangulaire (apophyse sous-temporale de M. Chaussier) qui se rencontre près du bord postérieur du même os, derrière le trou sphéno-épineux.

3° *Sinus sphénoïdaux.* *V.* SPHÉNOÏDE

SPHÉNOÏDE (*Anat.*), s. m. (*os basilare*, *os sphenoïdale* seu *multiforme*), de σφὴν, coin à fendre du bois, et de εἶδος, forme, ressemblance. On nomme ainsi un os impair, placé sur la ligne moyenne, à la base du crâne, qui s'articule avec tous les autres os de cette cavité, il les soutient et sert à fortifier leur union. Sa forme est très-bizarre; il présente, 1° *une face inférieure* ou *gutturale* sur laquelle on voit la crête sphénoïdale qui se joint au vomer, une gouttière qui concourt à former le trou ptérygo-palatin, l'apophyse ptérygoïde, la fosse ptérygoïde, l'enfoncement scaphoïde, le conduit vidien ou ptérygoïdien, les trous ovale et petit rond (*Voy.* ces différents mots); 2° une *face supérieure* ou *cérébrale*, sur laquelle on observe les apophyses clinoïdes, la fosse pituitaire, les trous ovale ou maxillaire supérieur, rond ou maxillaire inférieur, petit roud ou sphéno-épineux, la petite aile du sphénoïde ou apophyse d'Ingrassias, le trou optique, etc.; 3° une *face occipitale* ou *postérieure* peu étendue qui s'articule avec l'apophyse basilaire de l'occipital; 4° une *face antérieure* ou *orbito-nasale*; elle offre au milieu une crête qui s'articule avec l'ethmoïde, et de chaque côté une ouverture arrondie: ces ouvertures conduisent dans deux cavités creusées dans l'épaisseur de l'os, séparées par une cloison moyenne, et qu'on appelle les *sinus sphénoïdaux*; 5° deux *faces zygomato-temporales* ou *externes* qui correspondent aux fosses temporales et zygomatiques. Quelques auteurs ont divisé le sphénoïde en *corps* ou *partie moyenne*, et en *ailes* au nombre de quatre, qu'ils ont subdivisées en *grandes ailes* et en *petites ailes* ou *apophyses d'Ingrassias*.

Le sphénoïde s'articule avec le coronal, l'ethmoïde, l'occipital, les pariétaux, les temporaux, les cornets sphénoïdaux, l'os de la pommette, l'os palatin, le vomer; et quelquefois avec l'os maxillaire supérieur: il se développe par dix à douze points d'ossification. (J. C.)

SPHEX (*Entomol.*), s. m., *sphex*; genre d'insectes hyménoptères de la famille des néottocryptes. Les espèces qui le composent sont pour la plupart armées d'un aiguillon. (H. C.)

SPHINCTER (*Anat.*), s. m., *sphincter*, en grec σφιγκτὴρ, de σφίγγω, je serre, je lie. On a donné ce nom à plusieurs muscles annulaires qui ont pour action de resserrer ou de fermer certaines ouvertures naturelles.

1° *Muscle sphincter des lèvres.* Douglas a donné ce nom au muscle orbiculaire des lèvres. *V.* ORBICULAIRE.

2° *Muscles sphincters du gosier* (sphincter gulæ). Cowper appelle ainsi les trois muscles constricteurs du pharynx.

3° *Muscles sphincters de l'anus.* Beaucoup d'anatomistes ont admis et décrit deux muscles sphincters de l'anus, savoir: 1° le *muscle sphincter externe* ou *cutané* (constricteur de l'anus, Bichat; muscle coccygio-anal de M. Chaussier). Il est placé autour de l'anus, elliptique d'avant en arrière, aplati et percé à sa partie moyenne. Ses fibres décrivent des arcs concentriques qui se fixent en arrière au sommet du coccyx par une substance celluleuse, dense, et se confondent en avant avec les muscles bulbo-caverneux et transverse du périnée. Ce muscle rétrécit et ferme l'anus.

4° Le *muscle sphincter interne de l'anus* (sphincter intestinal de Winslow), que beaucoup d'anatomistes considèrent comme la terminaison des fibres circulaires du rectum, est annulaire et placé autour de l'extrémité inférieure du rectum, dans l'étendue d'un travers de doigt environ. Il a les mêmes usages que le précédent.

5° *Muscle sphincter du vagin.* Santorini et plusieurs autres anatomistes ont donné ce nom au muscle constricteur du vagin. *V.* CONSTRICTEUR.

6° *Muscle sphincter de la vessie.* Quelques anatomistes ont donné ce nom aux fibres blanchâtres, fibro-celluleuses, élastiques et circulaires qui entourent le col de la vessie, mais ne constituent pas un muscle particulier.

7° *Muscle faux sphincter de la vessie* (musculus pseudo-sphincter vesicæ). Morgagni a donné ce nom aux fibres antérieures du muscle releveur de l'anus, qui passent au-dessous du col de la vessie, et peuvent, par leur contraction, resserrer cette ouverture. (J. C.)

SPHINCTER LABIORUM (*Anat.*), mots latins; muscle orbiculaire des lèvres. Douglas. (J. C.)

SPHYGMIQUE (*Path.*), adj., *sphygmicus*, σφυγμικὸς, de σφυγμὸς, le pouls; qui concerne le pouls. On n'emploie guère cet adjectif que joint au mot *art*; *art sphygmique*, art qui a pour but la connaissance du pouls. (CH.)

SPHYRA (*Anat.*), mot grec, σφυρα; la malléole. *V.* ce mot. James, Castelli. (J. C.)

SPIC: un des noms vulgaires de la lavande (H. C.)

SPICA (*Appar.* et *Band.*), s. m. *V.* ÉPI. (J. C.)

SPICANARD (*Mat. méd.*), s. m.; un

des noms officinaux du nard indien. (H. C.)

SPICATUM (*Pharm.*) : épithète donnée à un onguent dont Galien fait souvent mention. Inusité. (M. O.)

SPICILLUM. *Voyez* SPECILLUM. (J. C.)

SPIGÉLIE (*Bot.*), s. f., *spigelia;* genre de la pentandrie monogynie et de la famille des gentianées. L'arapabaca ou brainvillières, *spigelia anthelmia*, est une plante annuelle de l'Amérique méridionale, et sur-tout de Cayenne. Ses feuilles et sa racine passent pour antispasmodiques et vermifuges; mais elles sont à-peu-près inusitées en France. Son odeur approche de celle du céleri. (H. C.)

SPIGELIUS (Lobe de). *V.* FOIE.

SPILANTHE (*Bot.*), s. m., *spilanthus;* genre de la syngénésie polygamie égale et de la famille des corymbifères. Le *cresson de Para*, *spilanthus oleraceus*, est une plante antiscorbutique du Pérou; sa saveur est âcre et piquante : on la mange crue ou cuite. (H. C.)

SPINA (*Anat.*), mot latin; épine. *V.* ce mot. (J. C.)

SPINA BIFIDA (*Path.*), terme latin; épine à deux pointes : nom donné par quelques auteurs à l'hydrorachis, à cause des deux rangées d'épines qu'offre le rachis dans l'endroit malade. (CH.)

SPINA VENTOSA (*Pathol.*), s. m. On a donné ce nom à une maladie du système osseux, dans laquelle le tissu des os se dilate, de sorte qu'il semble avoir été distendu par des gaz. C'est une variété de l'ostéosarcome. (J. C.)

SPINACHIA. *V.* ÉPINARD.

SPINAL, ALE (*Anat.*), adj., de *spina*, épine; qui a rapport à l'épine du dos ou colonne vertébrale. On a donné ce nom à plusieurs parties.

1° *Artères spinales.* Il y en a deux, savoir : 1° l'*artère spinale postérieure* (artère médiane postérieure du rachis, de M. Chaussier). Elle naît de l'artère vertébrale près des éminences pyramidales, et descend parallèlement à celles du côté opposé sur la face postérieure de la moelle épinière, dans la membrane de laquelle elle distribue ses ramifications; 2° l'*artère spinale antérieure* (artère médiane antérieure du rachis de M. Chaussier) est plus volumineuse que la précédente, et naît également de la vertébrale; elle descend en serpentant sur la face antérieure de la moelle, lui fournit des ramuscules, et se réunit avec celle du côté opposé au niveau du grand trou occipital. Il en résulte un tronc commun très-flexueux, qui descend jusqu'à l'extrémité inférieure de la moelle à laquelle elle envoie de nombreuses divisions.

2 *Nerf spinal* (accessoire de la paire vague ou de la huitième paire; nerf accessoire de Willis; onzième paire encéphalique; nerf trachélo-dorsal de M. Chaussier). Les nerfs spinaux naissent de la moelle dans l'intérieur du canal vertébral, entre les racines antérieures et les racines postérieures des nerfs cervicaux, à une distance plus ou moins considérable du crâne. Leurs racines se réunissent successivement pour leur donner naissance; ils remontent dans le crâne par le grand trou occipital, en sortent par les trous déchirés postérieurs, traversent les muscles sterno-mastoïdiens auxquels ils donnent des filets, et se perdent entièrement dans les muscles trapèzes. (J. C.)

SPINALES COLLI MINORES MUSCULI (*Anat.*), mots latins; les muscles inter-épineux du cou. *V.* ce mot. James. (J. C.)

SPINALES DORSI MINORES MUSCULI (*Anat.*), mots latins; les muscles petits épineux du dos. *V.* ÉPINEUX. James. (J. C.)

SPINALES ET TRANSVERSALES LUMBORUM MUSCULI (*Anat.*), mots latins; les muscles transversaires épineux des lombes. James. (J. C.)

SPINALIS DORSI MAJOR MUSCULUS (*Anat.*), mots latins; le muscle grand épineux du dos. *V.* EPINEUX James. (J. C.)

SPINATI MUSCULI (*Anat.*), mots latins; les muscles inter-épineux du cou. *V.* ces mots. Castelli. (J. C.)

SPINI-AXOÏDO-OCCIPITAL (*Anat.*), adj. et s. m., *spini axoïdo-occipitalis;* qui a rapport ou qui s'attache à l'apophyse épineuse de l'axis, ou seconde vertèbre cervicale, et à l'os occipital. M. Dumas a donné ce nom au muscle grand droit postérieur de la tête, à raison de ses insertions. C'est le muscle axoïdo-occipital du professeur Chaussier. *V.* DROIT. (J. C.)

SPINI-AXOÏDO-TRACHELI-ATLOÏDIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *spini-axoïdo-tracheli-atloïdeus;* qui a rapport à l'apophyse épineuse de la seconde vertèbre cervicale (axoïde), et à l'apophyse transverse de l'atlas. M. Dumas a donné ce nom au muscle grand oblique ou oblique inférieur de la tête. C'est le muscle axoïdo-atloïdien de M. le professeur Chaussier. *V.* OBLIQUE. (J. C.)

SPINO-CRANIO-TRAPEZIEN (Nerf). M. Portal donne ce nom au nerf spinal ou accessoire de la paire vague. (J. C.)

SPINOLA. *V.* Spina bifida. (J. C.)

SPINTHÉROMÈTRE (*Physiq.*), s. m., de σπινθὴρ, étincelle, et de μέτρον, mesure : nom donné à un instrument propre à mesurer la force des étincelles électriques. (M. O.)

SPIRACULA (*Anat.*), mot latin; les pores de la peau. James. (J. C.)

SPIRALÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *in spiram revolutus ;* qui est roulé ou tordu en spirale. (H. C.)

SPIRÉE (*Bot.*), s. f., *spiræa ;* genre de l'icosandrie pentagynie et de la famille des rosacées. Il renferme un grand nombre d'espèces, parmi lesquelles on ne distingue que la *filipendule* et l'*ulmaire.* *V.* ces mots. (H. C.)

SPIRITUEUX, adj.; épithète donnée aux liquides alcooliques ou qui contiennent de l'alcool : le vin, la bière, les liqueurs des tables, sont des liquides spiritueux. (M. O.)

SPIRITUS : esprit. *V.* ce mot. (M. O.)

SPIRITUS ACETI : esprit de vinaigre. *V.* ce mot. (M. O.)

SPIRITUS ALKERMÈS : esprit alkermès, préparé avec l'esprit de cannelle, de citrons, de cerises noires, de romarin, de jus de kermès, de sucre, et de petites parcelles d'or battu. Il était recommandé autrefois comme un cordial très-agréable. Inusité. (M. O.)

SPIRITUS ANTI-EPILEPTICUS PUERORUM : esprit anti-épileptique pour les enfants, préparé avec les fleurs de lavande, de romarin, de marjolaine et de sauge, du castor, du camphre, de l'alcool, du sel ammoniac, du sous-carbonate de potasse, de l'eau de lavande, de l'huile de rue, de macis et de genièvre. On en faisait anciennement usage comme antispasmodique. Inusité. (M. O.)

SPIRITUS AURANTIORUM, esprit d'oranges : liquide composé avec l'écorce d'oranges et l'eau-de-vie. (M. O.)

SPIRITUS CASTOREI : esprit de castor, *V.* ce mot. (M. O.)

SPIRITUS CERASORUM NIGRORUM, esprit de cerises noires : alcool obtenu par la distillation du suc de cerises que l'on a fait fermenter. (M. O.)

SPIRITUS COCHLEARIÆ : esprit de cochléaria. *V.* ce mot. (M. O.)

SPIRITUS COCHLEARIÆ AUREUS : esprit doré de cochléaria, composé d'esprit de cochléaria, de résine de jalap, de gomme-gutte ou de scammonée. (M. O.)

SPIRITUS CORNU CERVI : esprit de corne de cerf. *V.* ce mot. (M. O.)

SPIRITUS JUNIPERI : esprit de genièvre. *V.* Esprit. (M. O.)

SPIRITUS LAVENDULÆ : esprit de lavande. *V.* Esprit.

SPIRITUS MELLIS, esprit de miel : acide acétique empyreumatique, obtenu en distillant à feu nu un mélange de miel et de sable. (M. O.)

SPIRITUS MILLEPEDUM, esprit de cloportes : sous-carbonate d'ammoniaque huileux, obtenu en distillant les cloportes. (M. O.)

SPIRITUS NITRI : esprit de nitre. *V.* Esprit.

SPIRITUS NITRI DULCIS : esprit de nitre dulcifié. *V.* Esprit. (M. O.)

SPIRITUS SACCHARI, esprit de sucre : acide acétique empyreumatique, obtenu en distillant le sucre à feu nu. (M. O.)

SPIRITUS SALIS : esprit de sel. *V.* Esprit. (M. O.)

SPIRITUS SALIS AMMONIACI : esprit de sel ammoniacal. *Voy.* Esprit.

SPIRITUS SALIS AMMONIACI SUCCINATUS : esprit de sel ammoniac succiné. *V.* Esprit. (M. O.)

SPIRITUS SALIS DULCIS : esprit de sel dulcifié. *V.* Esprit. (M. O.)

SPIRITUS SALIS MARTIS, esprit de sel de Mars : produit de la distillation jusqu'à siccité d'un mélange de sulfate de fer et d'alcool. Il contient de l'acide sulfurique, de l'acide sulfureux, etc. (M. O.)

SPIRITUS SAMBUCI, esprit de sureau : alcool obtenu par la distillation du suc des baies de sureau fermenté. (M. O.)

SPIRITUS SAPONIS, esprit de savon : produit liquide de la distillation du savon à feu nu. (M. O.)

SPIRITUS TARTARI, esprit de tartre : produit de la distillation du tartre à feu nu. (M. O.)

SPIRITUS VENERIS : esprit de Vénus. *V.* Esprit. (M. O.)

SPIRITUS VINI : esprit de vin. *V.* Alcool. (M. O.)

SPIRITUS VITRIOLI : esprit de vitriol. *V.* Esprit. (M. O.)

SPIROIDE (*Anat.*), adj., *spiroïdes*, de σπεῖρα, tour, spire, et de εἶδος, semblable. — *Canal spiroïde.* M. le professeur Chaussier a donné ce nom à l'aquéduc de Fallope. *V.* Aquéduc. (J. C.)

SPITHAMA : mesure de douze travers de doigt. Inusité. (M. O.)

SPLANCHNIQUE (*Anat.*), adj., *splanchnicus*, de σπλάγχνον, viscère; qui a rapport aux viscères, viscéral.

Cavités splanchniques. On a donné ce nom aux trois grandes cavités du corps, le crâne, la poitrine et l'abdomen. *V.* ces mots.

Nerfs splanchniques. Ils appartiennent au nerf grand sympathique, et sont au nombre de deux de chaque côté; on les distingue en, 1° *nerf grand splanchnique* (nerf grand surrénal de M. Chaussier). Ses racines, au nombre de quatre à cinq, viennent des sixième, septième, huitième, neuvième et quelquefois dixième ganglions thoraciques; elles descendent en dedans sur les côtés de la colonne vertébrale au-dessous de la plèvre, et s'unissent en un seul tronc: ce tronc entre dans l'abdomen à travers un écartement des fibres charnues des piliers du diaphragme, passe derrière l'estomac, et se divise en plusieurs rameaux qui se jettent dans le ganglion semi-lunaire. 2° *Nerf petit splanchnique* (nerf splanchnique accessoire de Walther, nerf petit surrénal de M. Chaussier). Il est composé par deux rameaux distincts provenants des dixième et onzième ganglions thoraciques, lesquels se réunissent sur la douzième vertèbre dorsale en un cordon qui perce le diaphragme isolément, pénètre dans l'abdomen, et se divise en deux rameaux dont l'un va s'anastomoser avec le nerf grand splanchnique, tandis que l'autre envoie ses filets aux plexus rénal et solaire. (J. C.)

SPLANCHNOGRAPHIE (*Anat.*), s. f., *splanchnographia*, de σπλάγχνον, viscère, et de γραφὴ, description; partie de l'anatomie qui traite ou donne la description des viscères. (J. C.)

SPLANCHNOLOGIE (*Anat.*), s. f., *splanchnologia*, de σπλάγχνον, viscère, et de λόγος, discours; partie de l'anatomie qui traite des viscères (J. C.)

SPLANCHNOTOMIE (*Anat.*), s. f., *splanchnotomia*, de σπλάγχνον, viscère, et de τέμνω, je coupe; dissection des viscères. (J. C.)

SPLÉEN (*Path.*), mot anglais, francisé par quelques auteurs, et employé dans la même acception que les mots *mélancolie* et *hypochondrie*: il vient de σπλὴν, qui signifie *rate*. On avait supposé que la rate était le siége spécial de cette affection. (Ch.)

SPLEN (*Anat.*), mot grec, σπλὴν, la rate. *V.* ce mot. (J. C.)

SPLENALGIE (*Path.*), s. f., *splenalgia*, de σπλὴν, la rate, et de ἄλγος, douleur; douleur de la rate. (Ch.)

SPLENECTOMIA (*Opér.*), mot grec, σπληνεκτομια; amputation, extirpation de la rate. Castelli, James. (J. C.)

SPLENEMPHRASIS (*Path.*), de σπλὴν, la rate, et de ἐμφράσσω, j'obstrue. Vogel a donné ce nom à l'obstruction de la rate. (Ch.)

SPLENIA (*Band.* et *Appar.*), mot grec, σπληνία, des compresses. *Voy.* ce mot. Castelli, James. (J. C.)

SPLÉNIQUE (*Anat.*), adj., *splenicus*, de σπλὴν, la rate; qui a rapport à la rate. On a donné ce nom à plusieurs parties.

1° *Artère splénique.* Elle naît de l'artère cœliaque, marche de droite à gauche, en formant beaucoup de flexuosités le long du bord supérieur du pancréas qui la loge dans un sillon spécial; elle parvient à la scissure de la rate, et se divise là en plusieurs branches qui pénètrent dans cet organe. Dans son trajet elle fournit les artères pancréatiques, gastro-épiploïque gauche et les vaisseaux courts. *Voy.* ces mots.

2° *Veine splénique.* Elle naît de la rate, et accompagne l'artère précédente en se portant de gauche à droite pour se réunir à la veine mésentérique supérieure, et former avec elle la veine porte abdominale. Dans son trajet elle reçoit les veines correspondantes aux vaisseaux courts, les veines gastro-épiploïques droite et gauche, duodénales, pancréatiques, coronaire stomachique, et petite mésaraïque ou mésentérique inférieure.

3° *Plexus splénique.* C'est un lacis nerveux qui vient du plexus cœliaque, et accompagne l'artère splénique, en envoyant des plexus secondaires sur chacune de ses divisions. (J. C.)

SPLÉNITE (*Path.*), s. f., *splenitis*, de σπλὴν, la rate, et de la terminaison *itis*; inflammation de la rate. Cette affection, fort rare, souvent due à des causes externes, est caractérisée par la douleur locale, le gonflement, la chaleur, et se termine quelquefois par la suppuration: elle est souvent mortelle. On la combat par la méthode antiphlogistique, comme toutes les phlegmasies. (Ch.)

SPLENIUS (*Anat.*), s. m., σπλὴν; la rate. On donne ce nom à un muscle qu'on avait comparé à la rate de certains animaux.

Muscle splenius (muscle cervico-mastoïdien de M. Chaussier). Il est placé à la partie postérieure du cou et supérieure du dos. Il est alongé, aplati, beaucoup plus large supérieurement qu'inférieurement où il se termine en pointe. Il s'attache par son bord interne aux apophyses épineuses des cinq premières vertèbres du dos, à celle de la septième cervicale, et à la partie inférieure du ligament cervical postérieur; par son extrémité supé-

rieure il se fixe aux apophyses transverses des deux premières vertèbres cervicales, à l'apophyse mastoïde et à la face postérieure de l'occipital. Quelques anatomistes ont regardé ce muscle comme formé de deux portions qu'ils ont nommées, l'une le *muscle splénius du cou*, et l'autre le *splénius de la tête*. Ce muscle étend la tête, l'incline, et lui fait exécuter un mouvement de rotation qui la tourne du même côté. Si les deux splénius agissent ensemble, ils étendent la tête directement. (J. C.)

SPLÉNOCÈLE (*Path. chir.*), s. f., *splenocele*, de σπλὴν, la rate, et de κήλη, tumeur; hernie formée par la rate. (J. C.)

SPLÉNOGRAPHIE (*Anat.*), s. f., *splenographia*, de σπλὴν, la rate, et de γραφὴ, description; description de la rate. (J. C.)

SPLÉNOLOGIE (*Anat.*), s. f., *splenologia*, de σπλὴν, la rate, et de λόγος, discours; traité sur la rate. (J. C.)

SPLÉNOPARECTAME (*Path.*), s. f., *splenoparectama*, de σπλὴν, la rate, et de παρέκταμα, volume excessif; augmentation excessive de la rate. Ce mot est employé par Plouquet. (Ch.)

SPLÉNOTOMIE (*Anat.*), s. f., *splenotomia*, de σπλὴν, la rate, et de τέμνω, je coupe, je dissèque; dissection de la rate. (J. C.)

SPODE, s. f., *spodium*, du grec σποδὸς, cendre; ancien nom de l'oxyde de zinc obtenu par sublimation en calcinant la tutie. (M. O.)

SPOLIATIVE (Saignée) (*Path.*), *phlebotomia spoliativa;* saignée pratiquée dans le but spécial de diminuer le volume du sang. On emploie ce mot par opposition aux mots *saignée dérivative*, *révulsive*. *V.* Saignée. (Ch.)

SPONDYLE (*Conchyliol.*), s. m., *spondylus ;* genre de mollusques acéphales à coquille bivalve, et très-voisin de celui des huîtres. On mange, en Italie, les spondyles comme les huîtres. (H. C.)

SPONDYLOS (*Anat.*), mot grec, σπόνδυλος; vertèbre, et spécialement la deuxième du cou. Castelli, James. (J. C.)

SPONGIÆ LAPIS : nom donné aux petites pierres friables qui se trouvent dans l'éponge. On les regardait autrefois comme fondantes, lithontriptiques, etc. Inusité. (M. O.)

SPONGIEUX, EUSE (*Anat.*), adj., *spongiosus*, de *spongia*, éponge ; qui est de la nature d'une éponge, qui ressemble à une éponge. On a donné ce nom à plusieurs parties. 1° Le *tissu spongieux des os* (*V.* Celluleux); 2° le *tissu spongieux* ou *caverneux* de la verge (*Voy.* Caverneux); 3° l'*os spongieux* (*V.* Ethmoïde).
— Les botanistes ont également appelé *parties spongieuses des végétaux*, celles dont le tissu est lâche, aréolaire, mou à-peu-près comme celui d'une éponge. (J. C.)

SPONGION : ancien nom d'un épithème et d'un malagme que l'on croyait propre à pomper la sérosité dans les hydropisies, comme le ferait une éponge. Inusité. (M. O.)

SPONGIOSUM OS (*Anat.*), mots latins; l'os ethmoïde. *Voy.* Ethmoïde. James. (J. C.)

SPONGOS (*Anat.*), mot grec, σπόγγος, la glande amygdale. Castelli. (J. C.)

SPONSUS : mercure, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

SPONTANÉ (*Path.*), adj., *spontaneus ;* qui a lieu de soi-même ou sans cause extérieure manifeste. On nomme *spontanées*, les évacuations qui ne sont pas provoquées par des remèdes ; *lassitudes spontanées*, celles qui ne sont pas le résultat de la fatigue ; on nomme aussi *spontanées*, les maladies qui sont survenues sans cause apparente. (Ch.)

SPORADIQUE (*Path.*), adj., *sporadicus*, de σπείρω, je disperse, je sème çà et là. On nomme ainsi les maladies qui n'attaquent qu'un seul individu à-la-fois, ou quelques individus isolément. Ce terme est en opposition avec le mot *maladies populaires*. Les maladies sporadiques paraissent toutes dues à l'action des causes prédisposantes, car on ne donne pas ce nom à celles qui sont produites par des causes spécifiques, telles qu'une blessure ou un empoisonnement. (Ch.)

SPORANGIDIUM (*Bot.*). On se sert de ce mot latin pour désigner la paroi interne de l'urne des mousses. (H. C.)

SPORANGIUM (*Bot.*) ; autre mot latin qui sert à indiquer la paroi externe du même organe. *Voy.* Urne.

SPORE ou SPORULE (*Bot.*). Quelques auteurs ont employé ces mots pour désigner les séminules que renferme l'urne des mousses. (H. C.)

SPUITIO (*Path.*), mot latin; le même que *sputatio*. *V.* ce mot. (Ch.)

SPUMA : scories (M. O.)

SPUMA ARGENTI: litharge. (M. O.)

SPUMA TRIUM DRACONUM : beurre d'antimoine. *Voy.* Chlorure d'antimoine. (M. O.)

SPUMEUX (*Path.*), adj., *spumosus ;* qui est mêlé d'écume. On donne spécialement ce nom aux crachats et aux matières fécales qui sont mêlées d'air. (Ch.)

SPUTATION (*Path.*), s. f., *sputatio*, de *sputum*, crachat; action de cracher. (Ch.)

SPUTUM (*Path.*), mot latin; crachat. (Ch.)

SQUALE (*Ichthyol.*), s. m., *squalus;* genre de poissons chondroptérygiens plagiostomes. Il renfermait naguère un fort grand nombre d'espèces, comme la roussette, le requin, le chien de mer, l'aiguillat, le renard de mer, le humantin, etc., etc.; mais il est aujourd'hui subdivisé en plusieurs autres genres assez généralement adoptés. (H. C.)

SQUAMA ÆRIS: écailles de bronze. (M. O.)

SQUAMEUX, EUSE (*Anat.*, *Path.*), adj., *squamosus*, de *squama*, écaille; qui a du rapport avec une écaille. — *Portion squameuse* ou *écailleuse du temporal.* On appelle ainsi la partie supérieure de l'os temporal, parce qu'on l'a comparée à une sorte d'écaille. *V.* Temporal. — *Suture squameuse* ou *écailleuse.* On a donné ce nom à la suture très-oblique et taillée en biseau qui réunit l'os temporal et le pariétal. — On donne cette épithète à certains exanthèmes, tels que les dartres, lesquelles en se desséchant, donnent lieu à la formation d'*écailles* qui se détachent des téguments. (J. C.)

SQUAMOSA SUTURA (*Anat.*), mots latins; la suture écailleuse. *Voy.* Écailleux. James. (J. C.)

SQUARREUX, EUSE (*Bot.*), adj., *squarrosus.* On donne cette épithète aux organes des plantes qui sont composés de folioles ou d'écailles foliiformes ou bractéiformes, roides, rapprochées, dont la partie supérieure est recourbée en arrière. Les involucres du *cnicus cernuus* et du *carduus pycnocephalus* sont squarreux. (H. C.)

SQUATINE (*Ichthyol.*), s. f., *squatina.* M. Duméril a séparé, comme genre et sous ce nom, des autres squales de Linnæus, l'ange de mer, *squalus squatina.* Ce nouveau genre appartient à la famille des poissons chondroptérygiens plagiostomes, et renferme déjà plusieurs espèces des deux mondes. La squatine de nos côtes, atteint sept ou huit pieds de longueur. Sa chair est dure et d'une mauvaise saveur : les pauvres seuls en mangent; sa peau sert à polir les ouvrages de bois et d'ivoire. (H. C.)

SQUELETTE (*Anat.*), s. m., *sceletum*, de σκελετὸς, *cadaver exsiccatum;* sec, aride, desséché; dont il ne reste plus que les os. On a donné le nom de squelette à l'ensemble des parties dures du corps ou des os. On trouve un squelette chez presque tous les animaux; il n'est pas dans tous conformé, de la même manière. Chez les uns, comme chez les crustacées et les testacées, dans quelques poissons et reptiles, il est en tout ou en partie à l'extérieur; chez les autres, comme chez les oiseaux, les mammifères, il est à l'intérieur. Il sert de soutien aux autres organes; c'est de lui que dépendent les formes générales du corps et celles de ses diverses parties : il en détermine les proportions, et représente tantôt des léviers dont les muscles sont les puissances, et tantôt des cavités destinées à loger les organes essentiels à la vie, et à les garantir de l'action des corps extérieurs. Lorsque les os sont encore réunis par leurs ligaments véritables, le squelette se nomme *naturel*, et on le distingue en *frais* et en *sec;* lorsqu'au contraire ils sont joints entre eux par des moyens mécaniques étrangers, comme des fils d'archal, de laiton, de chanvre, on le nomme *artificiel.* On distingue aussi des squelettes de fœtus, d'enfant, d'adultes, de vieillards, d'homme, de femme, etc. Le squelette chez l'homme se divise en *tronc* et en *membres.* *V.* ces mots.

SQUÉLETTOLOGIE (*Anat.*), s. f., *sceletologia*, de σκελετὸς, squelette, et de λόγος, discours; traité des parties solides du corps. Cette partie de l'anatomie comprend l'*ostéologie* et la *syndesmologie.* *V.* ces deux mots. (J. C.)

SQUELETTOPÉE (*Anat.*), s. f., *sceletopæa*, de σκελετὸν, *sceleton*, et de ποιέω, *facio*, *fabricor.* On donne ce nom à la partie de l'anatomie pratique qui traite de la préparation des os et de la construction des squelettes. On prépare les os, 1° pour mettre en évidence leur conformation, leur structure, leur composition chimique, leur mode de développement, leurs altérations; 2° pour voir la disposition des diverses cavités qu'ils forment par leur réunion; 3° enfin pour démontrer leurs connexions, leurs rapports, leurs moyens d'union, les mouvements dont ils sont susceptibles, etc. (J. C.)

SQUILLE. *V.* Scille.

SQUINANCIE (*Path.*), s. f., le même qu'esquinancie. *V.* ce mot et Angine. (Ch.)

SQUINANTHIA (*Path.*) : terme barbare employé par quelques auteurs comme synonyme de *angina*, angine. (Ch.)

SQUINE (*Bot.*, *Mat. méd.*), s. f., *smilax china;* plante officinale du genre salsepareille. Elle croît à la Chine, et ses racines, grosses, noueuses, tuberculeuses, pesantes, ligneuses, d'une saveur terreuse et légèrement astringente, nous sont apportées en Europe comme médicament. Elles sont en effet mises au rang des *bois*

sudorifiques, mais on ne les emploie guère seules, en raison de leur peu d'activité. (H. C.)

SQUINQUE. *V.* SCINQUE.

SQUIRRHE (*Path.*), s. m., skirre ou scirrhe, *squirrhus*, *scirrhus*, du grec σκίῤῥος, de σκίρος, un morceau de marbre. On donne généralement ce nom à des tumeurs dures, indolentes, sans changement de couleur à la peau, et qui sont produites par un commencement de dégénérescence cancéreuse. Le squirrhe est le premier degré du cancer. *V.* ce mot. (CH.)

SQUIRRHEUX (*Path.*), adj., *squirrhosus*; qui est de la nature du squirrhe. (CH.)

SRINT (*Path.*) : terme employé en Hongrie, pour désigner toute tumeur inflammatoire de la bouche, du gosier ou de l'anus. (CH.)

STACHIDE (*Bot.*), s. f., *stachys*; genre de la famille des labiées et de la didynamie gymnospermie. Il renferme des espèces indigènes et inusitées. (H. C.)

STACTAN : ancien nom de la myrrhe liquide. *V.* STARTI. (H. C.)

STACTE : ancien mot employé pour désigner la lessive de cendres et la saumure. Inusité. (M. O.)

STACTICON : nom d'un collyre mentionné par Scribonius Largus et par Paul-Æginette. Inusité. (M. O.)

STADE (*Path.*), s. m., *stadium*. Ce mot est employé en médecine comme synonyme de *période* ou de *degré* d'une maladie, et plus spécialement encore pour désigner chacun des trois temps que présente un accès de fièvre intermittente. (CH.)

STAGIUM : sixième partie d'une once. Inusité. (M. O.)

STAGMA : nom donné aux liquides qui étaient soumis à la distillation. Inusité. (M. O.)

STAGNATION (*Path.*), adj., *stagnatio*, de *stagnare*, former un étang; accumulation et ralentissement du cours des liquides dans une partie du corps; état qu'on a comparé à celui des eaux qui croupissent dans un étang. (CH.)

STAGNEA VASA : vaisseaux étamés. (M. O.)

STAHLIENS (*Méd.*) : nom donné aux partisans de la doctrine de Stahl. (CH.)

STALACTITE (*Minér.*), s. f. : nom donné à une concrétion calcaire d'un volume variable, qui croît de haut en bas. Elle est formée par du carbonate de chaux qui était tenu en dissolution par l'acide carbonique, et qui se dépose à mesure que cet acide s'évapore. (M. O.)

STALAGMA : liqueur distillée, suivant Blancard. Inusité. (M. O.)

STALAGMITE (*Minér.*), s. f. : nom donné à une concrétion calcaire, d'un volume variable, qui croît de bas en haut. Elle est formée de carbonate de chaux. *V.* STALACTITE. (M. O.)

STALAGMOS (*Path.*), mot grec, σταλαγμὸς; fluxion qui vient de la tête, coryza. (CH.)

STAMINAL, ALE (*Bot.*), adj., *staminalis*; qui a rapport à l'étamine. (H. C.)

STAMINEUX, EUSE (*Bot.*), adj., *staminosus*; dont les étamines sont très-longues. (H. C.)

STAMINIFÈRE (*Bot.*), adj., *staminifer*; qui porte des étamines. (H. C.)

STANNUM : mot latin qui signifie *étain*. *V.* ce mot. (M. O.)

STAPÉDIEN (*Anat.*), s. m. et adj., *stapedius*, de *stapes*, étrier; qui a rapport à l'étrier. On a donné ce nom au muscle de l'étrier, l'un des osselets de l'oreille. *V.* ÉTRIER. (J. C.)

STAPÉLIE (*Bot.*), s. f., *stapelia*; genre de la pentandrie digynie et de la famille des apocynées. Toutes les espèces qui le composent sont originaires du cap de Bonne-Espérance. Les Hottentots se nourrissent de la racine de la *stapelia incarnata*. (H. C.)

STAPES (*Anat.*), mot latin; l'étrier. L'un des osselets de l'oreille. *V.* ÉTRIER. (J. C.)

STAPHISAIGRE (*Bot.*), s. f., *delphinium staphisagria*, Linn.; plante du genre dauphinelle, originaire des montagnes de la France méridionale, et qui paraît être le σταφὶς ἀγρία de Dioscoride. Ses semences, très-âcres, sont un violent drastique, et sont souvent appliquées en poudre sur la tête des enfants dont on veut tuer les poux. *V.* DAUPHINELLE. (H. C.)

STAPHYLE (*Anat.*), mot latin, du grec σταφύλη, la luette, et de σταφὶς, raisin. On a donné ce nom à la luette. *Voy.* ce mot. (J. C.)

STAPHYLEPARTES (*Inst. chir.*), mot grec, σταφυλεπάρτης; instrument de chirurgie dont parle Paul d'Égine, et qui servait à relever la luette dans le cas de relâchement de cette partie. Castelli, James. (J. C.)

STAPHYLIER (*Bot.*), s. m., *staphylea*; genre de la pentandrie trigynie et de la famille des rhamnoïdes. Il renferme de petits arbustes cultivés assez généralement dans les jardins d'agrément. Le plus connu de ces arbustes est le *faux pistachier* ou *nez coupé*, *staphylea pinnata*. (H. C.)

STAPHYLIN (*Entomol.*), s. m., *sta-*

phylinus; genre d'insectes coléoptères pentamérés de la famille des brachélytres. Il renferme beaucoup d'espèces. (H. C.)

STAPHYLIN (*Anat.*), adj., *staphylinus*, du mot grec σταφύλη, la luette; qui appartient ou a rapport à la luette.—*Muscles staphylins moyens.* Winslow appelait ainsi le muscle palato-staphylin. *V.* ce mot. (J. C.)

STAPHYLINO - PHARYNGIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *staphylino-pharyngeus.* Morgagni a nommé *muscles staphylino-pharyngiens*, les muscles palato-pharyngiens. *V.* PALATO-PHARYNGIENS. (J. C.)

STAPHYLOME. (*Path. chir.*), s. m., *staphyloma*, de σταφυλὴ, raisin. On a donné ce nom à plusieurs affections du globe de l'œil, savoir : 1° le *staphylome de la cornée.* Cette maladie consiste dans une tumeur inégale, bosselée, bleuâtre ou blanchâtre, arrondie ou conique, dont le volume varie de celui d'une tête d'épingle à celui d'une noix, et qui est formée par la membrane cornée transparente. Celle-ci présente dans le staphylome, tantôt une grande augmentation d'épaisseur, et tantôt au contraire elle se trouve distendue et amincie. 2° Le *staphylome de la sclérotique* consiste dans une tumeur noirâtre ou bleue, inégale, bosselée, accompagnée de déformation du globe de l'œil, et qui se trouve enveloppée par la sclérotique considérablement amincie. Ces deux maladies, qui reconnaissent souvent pour causes des coups, des plaies, des ophthalmies prolongées, etc., sont le plus souvent au-dessus des ressources de l'art; elles nécessitent presque toujours l'excision ou l'extirpation de l'œil. 3° Le *staphylome de l'iris.* On a donné ce nom à la maladie décrite par Scarpa sous le nom de *procidence de l'iris.* Elle consiste dans une petite tumeur noire, arrondie, molle, douloureuse, formée par l'iris, engagée dans une ouverture accidentelle de la cornée transparente. (J. C.)

STARAPHAXAL ; médicament astringent, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

STARTI (*Pharm.*). Les anciens donnaient ce nom à un parfum qu'ils regardaient comme une *myrrhe liquide*, et qui nous est aujourd'hui inconnu. (H. C.)

STASE (*Path.*), s. f., *stasis*, στάσις, de στάω, je m'arrête. Ce mot a à peu-près la même acception que le mot stagnation; seulement il ne suppose point l'altération des liquides qui est quelquefois jointe à la stagnation. (CH.)

STATICE (*Bot.*), s. m., *statice;* genre de la pentandrie pentagynie et de la famille des plombaginées. Le gazon d'Olympe, *statice armeria*, jolie plante qui croît dans les lieux arides et sablonneux, a passé autrefois pour vulnéraire et détersif; mais il est aujourd'hui inusité. (H. C.)

STATION (*Physiol.*), s. f., *statio;* action d'être debout. (H. C.)

STATIONNAIRE (*Path.*), adj., *stationarius*, de *stare*, s'arrêter. Ce mot a deux acceptions; 1° on appelle *maladies stationnaires*, celles qui se montrent sporadiquement ou épidémiquement pendant un certain nombre d'années; 2° on dit d'une maladie qu'elle devient stationnaire, lorsque ses symptômes persistent indéfiniment avec la même intensité : la paralysie est souvent dans ce cas. (CH.)

STATIQUE (*Physiq.*); science qui a pour objet les lois de l'équilibre des solides. (M. O.)

STATURE, s. f., *statura;* hauteur de la taille d'un homme.

STAXIS (*Path.*), mot grec, στάξις. Hippocrate emploie quelquefois ce mot pour désigner une très-faible hémorrhagie nasale. (CH.)

STEAR (*Anat.* et *Path.*), mot grec, στίαρ, στέατος; graisse ou suif. (CH.)

STÉARINE, s. f. : nom donné à un principe immédiat, composé d'hydrogène, de carbone et d'oxygène, qui fait partie de la graisse. Il a été découvert par M. Chevreul. Il est en masses aiguillées ou étoilées, incolore, insipide, peu odorant, sans action sur le tournesol, fusible à 38° th. centigr., soluble dans l'alcool bouillant, peu soluble dans ce liquide à la température ordinaire. Si on le chauffe avec de la potasse, il se décompose, et donne une masse savonneuse, composée de potasse, de beaucoup d'acide margarique et d'un peu d'acide oléique : il se forme en même temps un principe doux. On obtient la stéarine, en traitant par l'alcool bouillant la graisse qui est un composé d'élaine et de stéarine; celle-ci se précipite par refroidissement, tandis que l'élaine reste en dissolution. La stéarine n'est pas employée, mais elle joue un grand rôle dans la saponification des graisses. (M. O.)

STÉARIQUE (Acide) : nom donné par plusieurs chimistes à l'acide margarique. *V.* MARGARIQUE. (M. O.)

STÉATOCÈLE (*Path.*), s. f., *steatocele*, στεατοκήλη, de στίαρ, suif, et de κήλη, tumeur scrotale; tumeur formée par l'accumulation d'une matière stéatomateuse dans le scrotum. (CH.)

STÉATOMATEUX (*Path.*), adj., *steatomatosus;* qui est de la nature du stéatome. *V.* ces mots. (CH.)

STÉATOME (*Path.*), s. m., *steatoma*, στιάτωμα, de στίαρ, suif, graisse. On donne

ce nom à des tumeurs enkystées, dans lesquelles est renfermée une matière semblable à de la graisse ou du suif. (CH.)

STÉCHAS. *V.* STŒCHAS.

STEGANOPODES (*Path.*), mot grec, στεγανόποδες; pieds plats. (CH.)

STEGNOSIS (*Path.*), mot grec, στέγνωσις, francisé par quelques lexicographes, stegnose, de στεγνόω, je resserre; constriction, suppression des évacuations. (CH.)

STEGNOTIQUE (*Mat. méd.*), *stegnoticus*, de στεγνόω, je resserre. *Voy.* ASTRINGENT. (H. C.)

STELECHITES : pierre de la nature de la belemnite, employée autrefois comme dentifrice. *V.* BELEMNITE. Inusité. (M. O.)

STELLA OCCIDENS: sel ammoniac. Inusité. (M. O.)

STELLA TERRÆ : talc. *V.* ce mot.

STELLAIRE (*Bot.*), s. f., *stellaria;* genre de la décandrie trigynie et de la famille des caryophyllées. Il renferme des plantes inusitées. (H. C.)

STELLARIS LAPIS : astroïte. *V.* ce mot.

STELLIO ADUSTA : cinnabre. *V.* ce mot. Inusité. (M. O.)

STELLION (*Erpétol.*), s. m., *stellio;* genre de reptiles sauriens. Les espèces qui le composent habitent les pays chauds, particulièrement la Syrie, l'Égypte et tout le Levant. On vend au Caire leurs excréments comme cosmétique. *V.* CORDYLÉE et CROCODILEA. (H. C.)

STÉNON (Canal de). *V.* PAROTIDE. (J. C.)

STERA (*Anat.*), mot barbare, synonyme d'*utérus*, et dérivé par corruption de ὑστέρα. James. (J. C.)

STERCUMEREFF ou STERCORUMECEFF : mots barbares employés par les alchimistes pour désigner la litharge. Inusités. (M. O.)

STÉRILE, adj., *sterilis;* qui ne produit point de fruits, quoique de nature à en porter. Ce mot s'applique aux animaux comme aux végétaux : on dit une *femme stérile*, un *prunier stérile*. (H. C.)

STÉRILITÉ, s. f., *sterilitas;* qualité de ce qui est stérile, de ce qui ne porte point de fruits par un empêchement quelconque. (H. C.)

STERNAL, ALE (*Anat.*), adj., *sternalis;* qui appartient ou a rapport à l'os sternum. — *Côtes sternales.* M. le professeur Chaussier appelle ainsi les sept côtes supérieures, parce qu'elles s'articulent avec le sternum, tandis qu'il nomme les inférieures *côtes asternales*. *V.* ASTERNAL. (J. C.)

STERNO-CLAVICULAIRE (*Anat.*), adj., *sterno-clavicularis;* qui a rapport au sternum et à la clavicule. — *Articulation sterno-claviculaire.* Elle résulte de l'union de l'extrémité interne de la clavicule avec une facette arrondie que présente de chaque côté l'extrémité supérieure du sternum. On trouve pour cette articulation, outre les cartilages d'incrustation, deux ligaments *sterno-claviculaires rayonnés*, l'un antérieur et l'autre postérieur; un ligament *interclaviculaire* étendu entre les deux clavicules, et deux capsules synoviales séparées par un *fibro-cartilage inter-articulaire*. On pourrait considérer le ligament costo-claviculaire comme appartenant aussi à cette articulation. *V.* COSTO-CLAVICULAIRE. (J. C.)

STERNO-CLAVIO-MASTOIDIEN (*Anat.*), adj. M. Dumas nomme ainsi le muscle sterno-cleïdo-mastoïdien. (J. C.)

STERNO-CLEIDO-MASTOIDIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *sterno-cleïdo-mastoïdeus*, de στέρνον, le sternum, κλεὶς, κλειδὸς, la clavicule, et de μαστὸς, mamelle; apophyse mastoïde. On a donné ce nom au muscle sterno-mastoïdien. *Voy.* ce mot. (J. C.)

STERNO-COSTAL (*Anat.*), adj. et s. m., *sterno-costalis;* qui a rapport ou appartient aux côtes et au sternum. M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle triangulaire du sternum, à raison de ses insertions. *Voy.* TRIANGULAIRE. (J. C.)

STERNO-COSTO-CLAVIO-HUMÉRAL (*Anat.*), adj., *sterno-costo-clavio-humeralis;* qui a rapport au sternum, aux côtes, à la clavicule et à l'humérus. M. Dumas a donné ce nom au muscle grand pectoral (sterno-huméral de M. Chaussier), à raison de ses divers points d'insertion. *V.* PECTORAL. (J. C.)

STERNO-HUMÉRAL (*Anat.*), adj. et s. m., *sterno-humeralis;* qui a rapport au sternum et à l'humérus. M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle grand pectoral. *V.* PECTORAL. (J. C.)

STERNO-HYOIDIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *sterno-hyoïdeus* vel *sterno-hyoïdes*, de στέρνον, le sternum, et de ὑοειδὴς, l'os hyoïde; qui appartient au sternum et à l'os hyoïde.—*Muscle sterno-hyoïdien.* On appelle ainsi un muscle alongé, aplati, situé à la partie antérieure du cou, qui s'insère en haut au bord inférieur du corps de l'os hyoïde, et se termine en bas à la partie supérieure de la face postérieure du sternum, à la partie postérieure de l'articulation sterno-claviculaire, et quelquefois au cartilage de la première côte. Ce muscle a pour usage d'abaisser l'os hyoïde. (J. C.)

STERNO-MASTOIDIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *sterno-mastoïdeus*; qui a rapport au sternum et à l'apophyse mastoïde du temporal.—*Muscle sterno-mastoïdien* (sterno-mastoïdien, Chaussier). Ce muscle est situé à la partie antérieure et latérale du cou. Il est alongé, aplati, simple en haut, divisé en deux portions inférieurement; il s'insère dans ce dernier sens à la partie antérieure et supérieure du sternum, et au quart interne de la clavicule; en haut il se termine à l'apophyse mastoïde qu'il embrasse, à la région voisine du temporal, et au tiers externe de la ligne courbe supérieure de l'occipital. Il porte la tête en avant, l'incline de son côté, et lui fait exécuter un mouvement de rotation qui tourne le visage du côté opposé. Lorsque les deux muscles sterno-mastoïdiens se contractent ensemble, ils fléchissent directement la tête, etc. (J. C.)

STERNO-PUBIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *sterno-pubianus*; qui a rapport au sternum et au pubis. M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle droit de l'abdomen. *V.* DROIT. (J. C.)

STERNO-THYROIDIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *sterno-thyroïdeus* vel *sterno-thyroïdes*; qui a rapport au sternum et au cartilage thyroïde. — *Muscle sterno-thyroïdien.* Ce muscle est placé à la partie antérieure du cou; il se fixe en haut à la ligne oblique que l'on voit sur la surface externe du cartilage thyroïde, et se termine en bas à la partie supérieure de la face postérieure du sternum et au cartilage de la seconde côte; en se contractant, il abaisse le cartilage thyroïde et l'os hyoïde par l'intermède de la membrane thyro-hyoïdienne. (J. C.)

STERNUM (*Anat.*), s. m., *os pectoris*, στέρνον des Grecs. Le sternum est un os impair, symétrique, placé au-devant de la poitrine, aplati, alongé, large en haut, rétréci au milieu, et se terminant en bas par une pointe saillante appelée l'*appendice xiphoïde.* Il offre une face *antérieure* ou *cutanée*, une face *postérieure* ou *médiastine*, une extrémité *supérieure* ou *claviculaire*, une extrémité *inférieure* ou *abdominale.* Il s'articule avec les clavicules et les sept côtes supérieures de chaque côté, au moyen de leurs cartilages de prolongement. Il se développe, suivant les recherches de M. Béclard, par six os principaux qu'il appelle, d'après leur position, 1° le *primi-sternal* ou *clavi-sternal;* 2° le *duo-sternal;* 3° le *tri-sternal;* 4° le *quarti-sternal;* 5° le *quinti-sternal;* 6° l'*ultimi-sternal* ou *ensi-sternal.* (J. C.)

STERNUTATOIRE (*Mat. méd.*), adj., *sternutatorius*; épithète des médicaments qui, comme le tabac, provoquent l'éternument. (H. C.)

STERTEUR (*Path.*), mot latin francisé par quelques auteurs, *sterteur*; ronflement considérable qui accompagne l'entrée et la sortie de l'air dans quelques affections, dans l'apoplexie en particulier. (CH.)

STERTOR (*Path.*), s. f., stertor. *V.* ce mot.

STERTOREUX (*Path.*), adj., *stertorosus*; qui est accompagné de stertor. On dit en particulier *respiration stertoreuse. V.* STERTOR. (CH.)

STHÉNIE (*Path.*), s. f., *stenia*, de σθένος, force; état opposé à la faiblesse ou asthénie. Il est d'un fréquent usage dans la doctrine de Brown. (CH.)

STHENIQUE (*Path.*), adj., *stenicus*; qui est accompagné d'un excès de force. Brown distinguait les maladies en sténiques et en asthéniques: les premières étaient liées à un excès de force. (CH.)

STIBI: antimoine. Inusité. (M. O.)

STIBIALIA: médicaments antimoniaux. (M. O.)

STIBIÉ, ÉE, adj., *stibinus*, de *stibium*, antimoine; épithète donnée aux médicaments qui contiennent de l'antimoine. On dit *tartre stibié*, pour désigner le tartrate de potasse et d'antimoine. (M. O.)

STIBIUM: mot latin qui signifie antimoine. (M. O.)

STICHOS (*Pharm.*): ancien nom d'une confection pectorale dont le marrube faisait la base. Inusité. (M. O.)

STICTICUM EMPLASTRUM: emplâtre adhérent. (M. O.)

STIGMATE (*Entomol.*), s. m., *stigma*. On nomme *stigmates* les petites ouvertures placées sur les côtés du corps dans les insectes, et par lesquelles l'air s'introduit dans les trachées. (H. C.)

STIGMATE (*Bot.*), s. m., *stigma*, de στίζω, je pique. Les botanistes nomment ainsi le sommet du pistil dans les fleurs. (H. C.)

STIGMATE (*Chir.*). *V.* CICATRICE et STYGMATE. (H. C.)

STILBOMA: ancien nom de tout cosmétique propre à donner de l'éclat à la peau. Inusité. (M. O.)

STILBUS: antimoine, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

STILLATION (*Physiq.*), s. f., *stillatio*, de *stillo*, je tombe goutte à goutte; filtration de l'eau à travers la terre. (M. O.)

STILLICIDIUM (*Path.*), mot latin;

écoulement goutte à goutte, de l'urine en particulier; ce mot a, dans quelques auteurs, le même sens que *strangurie*. Dans quelques cas il exprime l'espèce d'embrocation faite avec un liquide versé goutte à goutte sur une partie du corps. (Ch.)

STILLINGE (*Bot.*), s. f., *stillingia*; genre de la monœcie monadelphie et de la famille des euphorbiacées, lequel renferme une plante intéressante des sables arides de la Caroline. C'est la *stillinge des bois*, *stillingia sylvatica*, qu'on emploie dans le pays comme alexipyrétique et antisyphilitique. Elle contient un lait gluant, mais sans âcreté. (H. C.)

STIMMI : antimoine. Inusité. (M. O.)

STIMULANT, ANTE (*Mat. méd.*), adj., *stimulans*; épithète des médicaments qui ont la faculté d'exciter l'action organique des divers systèmes de l'économie. (H. C.)

STIMULEUX, EUSE (*Bot.*), adj., *stimulosus*. Quelques lexicographes ont introduit ce mot dans leurs ouvrages, pour désigner les parties des plantes couvertes de poils roides et dont la piqûre est brûlante. Il est inusité. (H. C.)

STIMULUS (*Path.*), mot latin; aiguillon. On comprend sous ce nom tout ce qui est propre à produire une excitation dans l'économie. (Ch.)

STINC. *V.* Scinque.

STIPATIO (*Path.*), mot latin; il a le même sens que *stegnosis*. *Voy.* ce mot. (Ch.)

STIPE (*Bot.*), s. m., *stipes*; tige qui, comme le tronc, s'élève verticalement et vit très-long-temps. Elle se ramifie rarement, et sa cime est couronnée d'un faisceau de feuilles. Telle est la tige des palmiers et de beaucoup d'autres plantes monocotylédones. (H. C.)

STIPELLE (*Bot.*), s. f., *stipella*. M. de Candolle nomme *stipelles*, les stipules qui naissent à la base des folioles sur les pétiolules des feuilles composées. (H. C.)

STIPIFORME (*Bot.*), adj., *stipiformis*; qui a l'apparence du stipe. *Voy.* ce mot. (H. C.)

STIPITÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *stipitatus*; qui est rétréci par sa base à la manière d'un pieu. (H. C.)

STIPULATION (*Bot.*), s. f., *stipulatio*; tout ce qui concerne les stipules. (H. C.)

STIPULE (*Bot.*), s. f., *stipula*. Les botanistes nomment *stipules* des appendices membraneux ou foliacés, qui accompagnent souvent les feuilles, ou même les remplacent comme dans le *lathyrus aphaca*. Les stipules se développent à divers endroits du pétiole, et ont une foule de formes différentes. (H. C.)

STIPULÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *stipulatus*; qui est pourvu de stipules. (H. C.)

STIPULEUX, EUSE (*Bot.*), adj., *stipulosus*; qui a de grandes et longues stipules. (H. C.)

STOLONIFÈRE (*Bot.*), adj.; épithète des tiges qui poussent des drageons. *V.* ce mot. (H. C.)

STOMACACE (*Pathol.*), mot latin, du grec στομακάκη, de στόμα, bouche, et de κακὸς, mauvais. Quelques auteurs ont donné ce nom au scorbut, à raison des symptômes que présente la bouche dans cette maladie. (Ch.)

STOMACALGIE (*Path.*), s. f., *stomacalgia*; mot employé par quelques auteurs pour désigner la douleur d'estomac. (Ch.)

STOMACHAL, ALE (*Anat.*, *Mat. méd.*), adj., *stomachalis*; qui appartient à l'estomac, ou qui est bon pour l'estomac. (H. C.)

STOMACHIQUE. *V.* Stomachal. (H. C.)

STOMACHUS (*Anat.*), mot latin, dérivé du grec στόμαχος. Ce mot a été employé dans plusieurs acceptions différentes. On s'en est servi pour exprimer l'œsophage, l'orifice cardiaque de l'estomac, ce dernier viscère lui-même. Hippocrate nomme στόμαχος κύστεως, le col de la vessie, et τῆς μήτρας στόμαχος, le col de l'utérus. (J. C.)

STOMALGIE (*Pathol.*), s. f., *stomalgia*, de στόμα, bouche, et de ἄλγος, douleur; douleur de la bouche. (H. C.)

STOMATIQUE (*Mat. méd.*), adj., *stomaticus*; épithète des médicaments que l'on emploie contre les maladies de la bouche, en grec στόμα. Tels sont les dentifrices, les masticatoires, etc. (H. C.)

STOMATORRHAGIE (*Path.*), s. f., *stomatorrhagia*, de στόμα, la bouche, et de ῥήγνυμι, je romps; hémorrhagie de la bouche. (Ch.)

STOMO-GASTRIQUE (*Anat.*), adj. et s., *stomo-gastricus*, de στόμα, bouche, orifice, et de γαστὴρ, l'estomac. — *Artère stomo-gastrique*. M. le professeur Chaussier donne ce nom à l'artère coronaire stomachique ou gastrique supérieure, parce que cette branche avoisine l'orifice supérieur de l'estomac. *V.* Coronaire, Gastrique. (J. C.)

STOMOMA : acier. Inusité.

STOMOMANICON (*Anat.*), mot grec, στομομανικον; le muscle peaucier. *V.* ce mot. Castelli, James. (J. C.)

STORAX. *V.* Styrax.

STORYNE (*Inst. chir.*), mot grec,

στροφυνη; instrument dont les anciens se servaient, selon Arétée, pour tirer du sang du nez. James. (J. C.)

STRABISME (*Path.*), s. m., *strabismus*, de στραϐὸς, louche; disposition vicieuse des yeux qui ne sont pas dirigés simultanément vers le même objet.

Des causes variées peuvent le produire : les principales sont l'inégalité dans la force des muscles moteurs des yeux, et une différence dans la faculté visuelle de ces organes. De ces deux causes la première produit constamment le strabisme quand elle est portée à un certain degré. La seconde ne le produit plus quand elle est portée très loin; l'œil faible alors ne transmet presque plus de sensation; mais si la différence est médiocre, le malade voit mieux avec un seul œil qu'avec les deux, et le moins fort ne tarde pas alors à se dévier. On pense du reste que quelques autres circonstances peuvent encore le produire. Il succède quelquefois aux convulsions générales, et souvent on l'a attribué à la direction vicieuse dans laquelle la lumière frappe les yeux de l'enfant au berceau. Ailleurs, le strabisme a paru être le résultat de l'habitude de loucher volontairement, dont beaucoup d'enfants se font un jeu. Dans quelques cas il est symptomatique d'une lésion du cerveau, ou d'une maladie de l'orbite.

Les symptômes du strabisme sont manifestes : au lieu de converger vers un même but, les yeux sont dirigés chacun vers un point différent; l'œil le plus fort vers l'objet que le sujet regarde, l'œil le plus faible vers un autre qui en est plus ou moins éloigné. C'est le plus souvent en dedans qu'il est dévié, quelquefois en dehors, très-rarement en haut ou en bas. Quand le strabisme est commençant et peu considérable, la vue double en est souvent le premier symptôme; mais ce phénomène cesse quand la déviation est plus grande, et il reste seulement une diminution dans l'étendue et dans la netteté de la vue. La plupart des malades ne voient que de l'œil le plus fort; quelques-uns se servent de l'œil faible pour regarder les objets très-petits et très-peu éloignés; ils louchent alors alternativement d'un œil et de l'autre. Quand le strabisme est dû à l'inégalité dans la force musculaire, il augmente ou diminue selon que le malade regarde à gauche ou à droite; et dans ce cas si le malade voit les objets doubles, il arrive que les deux objets s'éloignent ou se rapprochent selon que la déviation des axes optiques augmente ou diminue. Dans une autre variété du strabisme, qu'on a nommé *fixe*, il y a constamment la même déviation entre les deux axes optiques, quelle que soit la position du globe de l'œil. On a admis aussi comme variétés, le strabisme *en dedans*, le strabisme *en dehors*, et le strabisme *passager*.

Les moyens qu'on a opposés au strabisme sont en général plus ingénieux qu'efficaces; toutefois il y a moins d'inconvénient à les tenter inutilement qu'à les négliger dans les cas où ils peuvent réussir. Ces moyens sont, 1° des masques ou simplement des hémisphères placés sur les yeux et percés d'un trou étroit dans l'endroit où il convient de ramener la pupille; 2° des besicles à miroirs, destinées par la gêne qu'elles produisent à repousser en dehors l'œil dévié vers le nez; 3° dans le strabisme dû à la faiblesse d'un des yeux, on a proposé de le fortifier en l'exerçant seul et d'affaiblir l'autre par le repos absolu, ou bien par l'usage d'un verre de lunette concave; 4° dans le cas où l'on a pu soupçonner la paralysie ou l'état convulsif des muscles moteurs de l'œil, on a proposé l'emploi des remèdes qui conviennent contre ces affections. (Ch.)

STRAMOINE (*Bot.*), s. f., *datura stramonium*. *V.* Datura. (H. C.)

STRAMONIUM, mot latin. *V.* Datura. (H. C.)

STRANGALIDES (*Path.*), mot grec, στραγγαλίδες. On a donné ce nom aux petites tumeurs dures qui se forment dans la mamelle quand le lait qui y est sécrété ne trouve pas d'issue. (Ch.)

STRANGULATION UTÉRINE (*Path.*), *strangulatio uterina*, de *strangulare*, étranglement. On nomme ainsi le sentiment de suffocation qui a souvent lieu dans les attaques d'hystérie. (Ch.)

STRANGURIE (*Path. chir.*), s. f., *stranguria*, de στράγξ, goutte, et de οὖρον, urine, *urinæ stillicidium* vel *substillum*; difficulté extrême d'évacuer l'urine, dans laquelle ce liquide ne sort que goutte à goutte, et qui est accompagnée d'ardeur et de douleur, de ténesme au col de la vessie. *V.* Rétention d'urine. (J. C.)

STRATHIUM (*Bot.*) : ancien nom de la gaude, *reseda luteola*. *Voy.* Réséda.

STRATIFICATION, s. f., *stratificatio*; opération par laquelle on dispose par couches ou par lits (*stratum super stratum*) des corps que l'on veut combiner ensemble : ainsi on obtient l'acier par *stratification*, en faisant chauffer des barreaux de fer que l'on a eu soin de séparer par autant de couches d'un ciment dont le charbon fait la base. (M. O.)

STRATIOTE (*Bot.*), s. m., *stratiotes*; genre de la polyandrie hexagynie et de la

famille des hydrocharidées. Il renferme des plantes aquatiques inusitées. (H. C.)

STRATIOTICON : nom d'un collyre décrit par Scribonius Largus. Inusité. (M. O.)

STRATUM SUPER STRATUM. *V.* STRATIFICATION.

STRELET ou STERLET (*Ichthyol.*), s. m. : nom d'une espèce d'esturgeon qui fournit d'excellente ichthyocolle. (H. C.)

STRELITZ (*Bot.*), s. m., *strelitzia ;* genre de la pentandrie monogynie et de la famille des scitaminées. Il renferme une plante du cap de Bonne-Espérance, cultivée dans nos jardins pour la beauté de ses fleurs. (H. C.)

STREMMA (*Pathol. chir.*), mot grec, στρέμμα, de στρέφω, tourner; entorse. *V.* ce mot. (J. C.)

STREPITOSUS MORBUS (*Path.*), terme latin. Nom donné à une espèce de maladie venteuse, dans laquelle il se forme sur diverses parties des tumeurs emphysémateuses, accompagnées d'excrétions bruyantes de gaz par la bouche et par l'anus. (CH.)

STRIÆ CORNEÆ sive SEMI-LUNARES (*Anat.*), mots latins. Soëmmering nomme de la sorte la bandelette demi-circulaire. *V.* BANDELETTE. (J. C.)

STRIATA CORPORA SUPERNA POSTERIORA (*Anat.*), mots latins. Vieussens appelle ainsi les couches des nerfs optiques. (J. C.)

STRIBILIGO (*Path.*), mot latin : efflorescence cutanée. (CH.)

STRICTURE (*Path. chir.*), s. f. ; étranglement, resserrement. Ce mot a été employé par quelques auteurs comme synonyme d'*étranglement.* (J. C.)

STRIDOR DENTIUM (*Path.*), terme latin ; grincement des dents. (CH.)

STRIÉ, ÉE (*Hist. nat.*, *Anat.*, *Pathol.*), adj., *striatus;* dont la surface présente des stries, des sortes de canelures. Les anatomistes nomment *corps striés*, une partie du cerveau. *V.* CORPS STRIÉ et CANNELÉ. Les botanistes disent qu'une *tige* est *striée*, lorsqu'elle offre des côtes nombreuses séparées par des sillons. Enfin, les pathologistes appellent *crachats striés*, ceux dans lesquels le sang est mêlé par filets avec la matière muqueuse. *Voy.* CRACHAT. (H. C.)

STRIGENSIS TERRA. *Voy.* SILESIACA. (M. O.)

STROBILE (*Bot.*), s. m., *strobilus*, de στρόβιλος, toupie. *V.* CÔNE. (H. C.)

STROBILITES (*Pharm.*) : épithète donnée au vin imprégné de cônes de pin. Inusité. (M. O.)

STRONGLE (*Helminth.*), s. m., *strongylus.* Hippocrate paraît avoir donné le nom de στρογγύλος à l'*ascaride lombricoïde*, (H. C.)

STRONTIANE, s. f., *strontiana ;* oxyde métallique alcalin, découvert à Strontian en Écosse, et formé d'oxygène et de strontium. On ne le trouve jamais pur dans la nature ; il est toujours combiné avec les acides sulfurique, carbonique, le carbonate de chaux, etc. Il est solide, grisâtre, blanc s'il contient de l'eau : sa saveur est caustique ; il verdit le sirop de violettes. Sa pesanteur spécifique est de 4. Il se dissout dans 15 à 20 parties d'eau bouillante : il est moins soluble à froid : cette dissolution précipite en blanc par les acides carbonique et sulfurique. Elle a moins d'affinité pour l'acide sulfurique que la baryte. Combinée avec les acides nitrique et hydrochlorique, elle forme des sels qui, étant dissous dans l'alcool, donnent à celui-ci la propriété de brûler avec une flamme purpurine magnifique. On l'obtient en décomposant le nitrate de strontiane par la chaleur. Elle est employée comme réactif. (M. O.)

STRONTIANITE, s. f., *strontianites :* nom donné au carbonate de strontiane natif, d'où l'on a retiré d'abord la strontiane. (M. O.)

STRONTIUM, s. m. : nom d'un métal qui, uni à l'oxygène, constitue la strontiane. Il a été découvert par Davy. Il est blanc, brillant, solide, plus pesant que l'eau; il décompose rapidement ce liquide, lui enlève son oxygène, et se transforme en strontiane. *Voy.* ce mot. Il n'a point d'usages. (M. O.)

STROPHANTHE (*Bot.*), s. m., *strophanthus ;* genre de la pentandrie monogynie et de la famille des apocynées. Il renferme des arbrisseaux inusités de l'Afrique et des Indes. (H. C.)

STROPHOS (*Path.*), mot grec, στρόφος; tranchée. (CH.)

STRUCTURE (*Anat.*), s. f., *structura*, du verbe *struo*, je bâtis. On appelle ainsi l'arrangement, la disposition des parties, des divers tissus ou éléments organiques dont sont composés les animaux et les végétaux. (J. C.)

STRUMÆ (*Path.*), mot latin, francisé par quelques auteurs, *strumes ;* il est synonyme de *scrophules.* *Voy.* SCROPHULES. (CH.)

STRUMAIRE (*Bot.*), s. f., *strumaria ;* genre de l'hexandrie monogynie, lequel ne renferme aucune espèce remarquable. (H. C.)

STRUMES (*Pathol.*), s. f. pl., *strumæ.* *Voy.* ÉCROUELLES et SCROPHULES. (H. C.)

STRUMEUX (*Path.*), adj., *strumosus*. Ce mot est synonyme de *scrophuleux*. *V.* ce mot. (CH.)

STRUTHIO, mot latin. *V.* AUTRUCHE. (H. C.)

STRYCHNACÉES. *V.* STRYCHNOÏDES. (H. C.)

STRYCHNINE, s. f. : alcali végétal découvert par MM. Pelletier et Caventou dans la noix vomique (*strychnos nux vomica*), dans la féve de saint Ignace et dans le bois de couleuvre. Il est composé d'oxygène, d'hydrogène et de carbone. Il est solide, en crystaux presque microscopiques, inodore, d'une saveur très-amère, inaltérable à l'air, soluble dans 6667 parties d'eau à 10°, plus soluble dans l'alcool : cette dissolution rétablit la couleur bleue du papier de tournesol rougi par un acide. L'acide nitrique communique une couleur rouge à la strychnine. Elle forme des sels avec les acides. Elle est extrêmement vénéneuse et sans usages. C'est à elle que la noix vomique doit ses propriétés médicinales. (M. O.)

STRYCHNIQUE (Acide) : acide que l'on trouve dans la noix vomique, combiné à la strychnine. Il n'a point d'usages. Il a été désigné sous le nom d'*acide isagurique*. (M. O.)

STRYCHNOIDES (*Bot.*), s. f. pl., *strychnoïdeæ ;* famille de plantes dicotylédones, laquelle renferme, entre autres, les genres vomiquier et ignatie. *V.* ces mots. (H. C.)

STRYCHNOS. *Voy.* VOMIQUIER. (H. C.)

STUC, s. m. : composition qui imite parfaitement le marbre, et que l'on prépare en gâchant du plâtre avec une dissolution de colle forte, et en ajoutant au mélange encore en bouillie des substances colorées. On l'applique lorsqu'il est sec, et on le polit après l'avoir appliqué sur les objets que l'on veut en recouvrir. (M. O.)

STULTITIA (*Path.*), mot latin ; folie, démence. (CH.)

STUPÉFACTIF, IVE. *V.* STUPÉFIANT.

STUPÉFACTION, s. f., *stupefactio*. *V.* NARCOTISME.

STUPÉFIANT, ANTE, adj., *stupefaciens*. *V.* NARCOTIQUE. (H. C.)

STUPEUR (*Path.*), s. f., *stupor*, de *stupere*, être étonné. On désigne sous ce nom une altération légère, une sorte d'engourdissement des facultés intellectuelles, accompagné d'une expression d'étonnement ou d'indifférence dans la physionomie. Elle forme un des symptômes principaux du typhus d'Europe. (CH.)

STUPIA : étain, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

STUPIDITÉ (*Path.*), s. f., *stupiditas ;* abrutissement de l'intelligence. (CH.)

STUPPA ou STUPA (*Band.* et *Appar.*), mots latins, στύππη, στυππεῖον, étoupe dont on se sert dans certains appareils : sachet de linge qu'on applique dans une cavité, ou qu'on emploie pour les épithèmes au front, à la nuque et en d'autres endroits. Castelli, James. (J. C.)

STYGIA AQUA : eau régale. *Voy.* ce mot.

STYGMATES (*Anat.*, *Pathol.*), s. m. pl. J'ai proposé d'adopter ce mot pour désigner les marques en forme de cicatrices qui restent sur le péritoine après l'oblitération du collet d'un sac herniaire. Ce sont ordinairement des plis rayonnés, blanchâtres, plus ou moins épais, d'une nature fibreuse ou fibro-cartilagineuse. (J. C.)

STYLE (*Bot.*), s. m., *stylus ;* partie du pistil qui sépare le stigmate de l'ovaire. (H. C.)

STYLET (*Inst. chir.*), s. m., *stylus*, de στύλος ; sorte de poinçon dont les anciens se servaient pour écrire sur leurs tablettes. — On appelle ainsi un instrument de chirurgie que l'on emploie pour sonder les plaies, les fistules, pour passer des sétons, etc. ; c'est une longue sonde en argent ou en acier, pleine et flexible, terminée à l'une de ses extrémités par un petit bouton olivaire, et quelquefois par un chas à l'autre. (J. C.)

STYLO-CERATO-HYOIDIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *stylo-cerato-hyoïdæus*, de στύλος, stylet, κέρας, corne, et de ὑοειδὴς, l'os hyoïde. Spigelius a donné ce nom au muscle stylo-hyoïdien, parce qu'il s'étend de l'apophyse styloïde du temporal à la grande corne de l'os hyoïde. *V.* STYLO-HYOÏDIEN. (J. C.)

STYLO-CÉRATOIDIEN (*Anat.*), adj., *stylo-ceratoïdes ;* qui a rapport à l'apophyse styloïde du temporal et aux cornes de l'os hyoïde. — *Muscle stylo-cératoïdien*. Riolan a donné ce nom au muscle stylo-hyoïdien. (J. C.)

STYLO-CHONDRO-HYOIDIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *stylo-chondro-hyoïdæus musculus :* nom donné par Douglas et Albinus à un faisceau charnu que présente quelquefois le muscle stylo-hyoïdien, et qui se fixe à la petite corne de l'os hyoïde. C'est le même faisceau que Santorini nomme *musculus stylo-hyoïdes novus*. (J. C.)

STYLO-GLOSSE (*Anat.*), s. m., *stylo-glossus*, de στύλος, stylet (apophyse

styloïde), et de γλῶσσα, langue; qui a rapport à l'apophyse styloïde et à la langue. — *Muscle stylo-glosse.* Il est placé à la partie antérieure et supérieure du cou. Alongé, étroit en arrière, beaucoup plus large en avant, il se fixe dans le premier sens à l'apophyse styloïde du temporal et au ligament stylo-maxillaire, et dans le second sur le côté de la langue : il élève la base de la langue et la porte en arrière. (J. C.)

STYLO-HYOIDES MAJOR MUSCULUS (*Anat.*), mots latins. Santorini a donné ce nom au muscle stylo-hyoïdien, pour le distinguer d'un second muscle stylo-hyoïdien que l'on trouve quelquefois, et dont l'extrémité inférieure se fixe à la petite corne de l'os hyoïde, et qu'il nomme *stylo-hyoïdes novus.* (J. C.)

STYLO-HYOIDIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *stylo-hyoïdæus*, de στύλος, stylet, et de ὑοειδὴς, l'os hyoïde ; qui appartient à l'apophyse styloïde et à l'os hyoïde

1° *Muscle stylo-hyoïdien.* Ce muscle est placé à la partie supérieure, antérieure et latérale du cou ; il est alongé, mince, étroit, sur-tout en arrière : en avant il s'ouvre pour donner passage au tendon du muscle digastrique. Il se fixe en haut à l'apophyse styloïde du temporal, et se termine en bas au corps de l'os hyoïde. Il élève l'os hyoïde et le porte en arrière.

2° *Muscle nouveau stylo-hyoïdien* (musculus novus stylo-hyoïdæus). On appelait ainsi un muscle dont l'existence est assez rare, et qui s'étend, lorsqu'il existe, de l'apophyse styloïde à la petite corne de l'os hyoïde. Douglas et Albinus avaient nommé ce dernier muscle *stylo-chondro-hyoïdien*, ou *second muscle stylo-hyoïdien.*

3° *Ligament stylo-hyoïdien.* C'est une corde fibreuse, aplatie, qui se porte de l'apophyse styloïde à la petite corne de l'os hyoïde.

4° *Nerf stylo-hyoïdien.* Soëmmering appelle ainsi le second rameau fourni par le nerf facial. (J. C.)

STYLO-MASTOIDIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *stylo-mastoïdeus*; qui a rapport aux apophyses styloïde et mastoïde. — *Trou stylo-mastoïdien.* Il se trouve placé à la face inférieure du rocher, termine l'aqueduc de Fallope, et donne passage au nerf facial.—*Artère stylo-mastoïdienne.* Elle provient de l'artère auriculaire postérieure, et, chez quelques sujets, de l'artère occipitale ; elle s'engage par le trou dont elle porte le nom dans l'aqueduc de Fallope, le parcourt, et répand ses divisions dans la membrane muqueuse du tympan, dans les cellules mastoïdiennes, les canaux demi-circulaires, et se termine en s'anastomosant avec un rameau de l'artère méningée moyenne qui a pénétré par l'*hiatus Fallopii.* — Murray a donné le nom de *stylo-mastoïdienne* à l'artère auriculaire postérieure elle-même. *V.* AURICULAIRE. (J. C.)

STYLO-MAXILLAIRE (*Anat.*), adj., *stylo-maxillaris ;* qui a rapport à l'apophyse styloïde et à la mâchoire.— *Ligament stylo-maxillaire.* On appelle ainsi un cordon ligamenteux, aplati, étendu entre l'apophyse styloïde et l'angle de la mâchoire. (J. C.)

STYLO-PHARYNGIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *stylo-pharyngeus*, qui a rapport à l'apophyse styloïde et au pharynx. — *Muscle stylo-pharyngien.* Il est placé à la partie antérieure et latérale du cou ; il est grêle, alongé, mince en haut, aplati en bas. Il s'insère dans le premier sens à l'apophyse styloïde du temporal, et se termine dans les parois du pharynx, ainsi qu'au bord postérieur du cartilage thyroïde. Il élève le pharynx et le porte en arrière.

M. le professeur Chaussier a réuni sous le nom de *stylo-pharyngien*, les trois muscles constricteurs du pharynx, le stylo-pharyngien et le palato-pharyngien. (J.C.)

STYLOIDE (*Anat.*), adj., *styloïdes*, de στύλος, stylet, et de εἶδος, forme, ressemblance. — *Apophyses styloïdes.* On a donné ce nom, 1° à une longue et grêle apophyse que présente l'os temporal, et à laquelle se fixent les muscles stylo-glosse, stylo-pharyngien, stylo-hyoïdien, et les ligaments stylo-hyoïdien et stylo-maxillaire ; 2° à deux apophyses grêles et pyramidales que présentent le radius et le cubitus à leur extrémité inférieure. *V.* RADIUS, CUBITUS. (J. C.)

STYMATOSE (*Path.*), s. f., *stymatosis*, de στύμα; érection de la verge. — Nom donné par Vogel à l'hémorrhagie du canal de l'urètre. (CH.)

STYMMATES : nom donné anciennement aux onguents les plus solides, ainsi qu'aux ingrédients propres à augmenter leur consistance. Inusité. (M. O.)

STYPTERIA : alun. Inusité. (M. O.)

STYPTIQUE (*Mat. méd.*), adj., *stypticus*, de στύφω, je resserre; épithète des médicaments qui resserrent les parties sans former d'escharre. *Voy.* ASTRINGENT. (H. C.)

STYRACINUM OLEUM : huile obtenue en faisant bouillir le styrax dans de la bonne huile d'olive. Inusité. (M. O.)

STYRAX (*Mat. méd.*), s. m., *styrax*, στύραξ. On donne ce nom à diverses substances balsamiques de consistance variable et d'une odeur fort agréable.

Le *styrax calamite*, ainsi nommé parce qu'autrefois on l'apportait de la Pamphilie enveloppé dans des roseaux, est solide, brillant, rougeâtre, en larmes ou en pains mêlés de grains amygdaloïdes : il brûle en répandant une odeur des plus suaves, et est donné par le liquidambar oriental, *styrax officinale*, arbre qui croît en Syrie, qui appartient à la décandrie monogynie et à la famille des plaqueminiers, et qu'on a nommé aussi *aliboufier*. Il découle de son tronc par incision et naturellement. C'est un stimulant très-agréable, mais fort rare, ce qui fait qu'on le remplace le plus ordinairement par le baume de Tolu.

Le *styrax liquide* est une résine molle, visqueuse, d'un jaune brun ou rougeâtre, d'une odeur forte et aromatique, qui découle du *liquidambar styraciflua*, et qu'on fait entrer dans la composition de plusieurs onguents et emplâtres. *V.* LIQUIDAMBAR. On le nomme aussi *styrax d'Amérique*. (H. C.)

SUBACTIO : opération qui consiste à faire des emplâtres avec la main, le pilon ou le mortier. Ce mot n'est plus en usage. (M. O.)

SUBALARIS VENA (*Anat.*), mots latins; la veine axillaire. *V.* AXILLAIRE. Castelli, James. (J. C.)

SUBCARTILAGINEUM (*Anat.*), mot latin ; hypochondre. *V.* ce mot. Castelli, James. (J. C.)

SUBCLAVIA VASA (*Anat.*), mots latins; vaisseaux sous-claviers. *V.* SOUS-CLAVIER. Castelli, James. (J. C.)

SUBCLAVIUS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins ; le muscle sous-clavier. *V.* SOUS-CLAVIER. Castelli, James. (J. C.)

SUBCOSTALES MUSCULI (*Anat.*), mots latins; les muscles sous-costaux. *V.* SOUS-COSTAL. James. (J. C.)

SUBCRUENTUS (*Path.*), mot latin ; qui tient de la couleur et de la nature du sang. On donne cette épithète à certaines matières excrétées qui sont mêlées de sang ou qui en offrent l'apparence. (CH.)

SUBDITA ou SUBDITITIA : nom donné aux médicaments que l'on introduit dans quelques-unes des ouvertures naturelles : tels sont les suppositoires, les pessaires, etc. Inusité. (M. O.)

SUBDUCTIO (*Path.*), mot latin, synonyme de *dejectio;* déjections alvines, ou matières de ces déjections. (CH.)

SUBER, mot latin qui signifie liége, et que quelques auteurs, Fourcroy en particulier, ont transporté dans la langue française. *V.* LIÉGE. (H. C.)

SUBÉRATE, s. m., *suberas*, de *suber*, liége ; genre de sels formés d'acide subérique et d'une base. *V.* SUBÉRIQUE. (M. O.)

SUBÉREUX, EUSE, adj., *suberosus ;* qui est de la nature, de la consistance, de l'apparence du liége. (H. C.)

SUBÉRINE (*Chim.*), s. f. ; mot par lequel M. Chevreul a désigné le tissu du liége et l'épiderme de plusieurs végétaux, qu'il regarde comme un principe immédiat dont le caractère essentiel est de fournir de l'acide subérique lorsqu'on le traite par l'acide nitrique. (M. O.)

SUBÉRIQUE (Acide) (acidum subericum), de *suber*, liége ; acide qui est le résultat de l'action de l'acide nitrique sur le liége, et qui ne se trouve pas dans la nature. Il est blanc, pulvérulent, peu sapide, ayant peu d'action sur le tournesol ; il est fusible comme la graisse, et presque entièrement volatil. Il se dissout dans 38 parties d'eau à 60° : il est plus soluble dans l'alcool. Il forme avec les bases des *subérates* pour la plupart insolubles. Ceux de potasse, de soude et d'ammoniaque se dissolvent dans l'eau ; leurs dissolutions, traitées par les acides un peu forts, sont décomposées, et laissent précipiter l'acide nitrique. Cet acide n'a point d'usages. (M. O.)

SUBETH (*Path.*), mot arabe ; coma ou sommeil. (CH.)

SUBETH SAHARA (*Path.*), mot arabe: coma vigil. *V.* ce mot. (CH.)

SUBFRONTALIS SUTURA (*Anat.*), mots latins; suture qui résulte de l'articulation de l'os frontal avec les apophyses montantes des os maxillaires et les os propres du nez. Castelli, James. (J. C.)

SUBGRONDATION (*Path. chir.*), s. f., *subgrundatio ;* entablement. On a donné ce nom à l'enfoncement d'une portion du crâne au-dessous du niveau de la portion voisine. Inusité. (J. C.)

SUBINTRANTES (Fièvres) (*Path.*), *febres subintrantes*. On nomme ainsi les fièvres primitivement intermittentes, dont les accès se rapprochent au point qu'un accès commence avant que celui qui le précède ait parcouru ses périodes.

SUBLIMATION (*Chim.*), s. f., *sublimatio*, de *sublimare*, élever ; opération par laquelle on volatilise et on condense à la partie supérieure d'un appareil sublimatoire, des matières sèches et solides. Le chlorure de mercure, le sel ammoniac, etc., s'obtiennent ordinairement par *sublimation*. (M. O.)

SUBLIMATOIRE, s. m., *sublimatorium ;* vaisseau propre à opérer la sublimation. *V.* ce mot. (M. O.)

SUBLIME (*Anat.*), adj., *sublimis*; haut, élevé. Les anatomistes ont donné le nom de *sublime* à quelques muscles plus superficiellement situés que leurs congénères, qu'ils ont nommés *profonds*. — *Muscle fléchisseur sublime* ou *fléchisseur superficiel des doigts*. *V.* FLÉCHISSEUR. (J. C.)

SUBLIME (Respiration) (*Path.*), *respiratio sublimis*. La respiration est sublime, lorsqu'elle est accompagnée d'élévation considérable des côtes et d'écartement des ailes du nez au moment de l'inspiration. (CH.)

SUBLIMÉ, s. m. et adj., *sublimatus*; épithète donnée au produit de la sublimation. *V.* ce mot. (M. O.)

SUBLIMÉ CORROSIF : deuto-chlorure de mercure. *V.* CHLORURE DE MERCURE. (M. O.)

SUBLIMÉ DOUX : protochlorure de mercure. *V.* CHLORURE. (M. O.)

SUBLINGUAL, ALE, et SOUS-LINGUAL (*Anat.*), adj., *sublingualis*, de *sub*, sous, et de *lingua*, langue; qui est placé sous la langue. On a donné ce nom à plusieurs parties.

1° *Glande sublinguale*. On nomme ainsi une des glandes salivaires placée dans l'épaisseur de la paroi inférieure de la bouche, au-dessous de la partie antérieure de la langue. Cette glande est plus petite que la glande sous-maxillaire, dont elle semble n'être souvent qu'un prolongement. Elle est oblongue, aplatie, amygdaloïde, et recouverte par la membrane muqueuse de la bouche au-dessous de laquelle elle fait saillie. Cette glande offre dix à douze conduits excréteurs qui viennent, les uns, s'ouvrir au-dessous du frein de la langue, en s'unissant au conduit de Warthon, tandis que les autres percent isolément la membrane muqueuse de la paroi inférieure de la bouche. Elle offre la même structure que la glande parotide.

2° *Artère sublinguale*. Quelques anatomistes, tels que Winslow et Murray, appellent ainsi l'artère linguale, branche de la carotide externe. *V.* LINGUALE. —D'autres anatomistes ont nommé *artère sublinguale*, une branche fournie par l'artère linguale au niveau du muscle génio-glosse, et qui se distribue spécialement à la glande sublinguale, aux muscles mylo-hyoïdien, génio-glosse, etc. (J. C.)

SUBLUXATIO (*Pathol. chir.*), mot latin; luxation incomplète. James. (J. C.)

SUBMENTAL, ALE, ou SOUS-MENTAL, adj., *submentalis*, de *sub*, dessous, et de *mentum*, le menton; qui est placé sous le menton. — *Artère submentale*. Elle est fournie par l'artère faciale près de la base de la mâchoire : dirigée en avant, elle côtoie l'attache du muscle mylo-hyoïdien, lui fournit des branches qui le traversent pour aller s'anastomoser avec ceux de la sublinguale; près de la ligne médiane elle se bifurque pour se distribuer au menton et aux muscles de la région sous-hyoïdienne. La *veine sous-mentale* qui l'accompagne s'ouvre dans la veine labiale. (J. C.)

SUBMERGÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *submersus*. *V.* INONDÉ. (H. C.)

SUBMERSIBLE (*Bot.*), adj.; épithète des plantes qui élèvent leurs fleurs au-dessus de l'eau au moment de la fécondation, et se replongent ensuite dans ce liquide. (H. C.)

SUBMISSIO (*Méd.*); mot latin qui est employé tantôt comme synonyme de *remissio*, rémission, tantôt dans le même sens que *systole des artères*. (CH.)

SUBPOPLITEUS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins; le muscle poplité. *V.* POPLITÉ (Muscle). James. (J. C.)

SUBSCAPULARIS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins; le muscle sous-scapulaire. *V.* SOUS-SCAPULAIRE. James. (J. C.)

SUBSIDENTIA (*Path.*), mot latin, de *subsidere*, s'asseoir au fond : ce mot a le même sens que *sédiment* ou *hypostase*. (CH.)

SUBSTILLUM (*Path.*) : mot latin employé comme synonyme de *stillicidium*. (CH.)

SUBSULTIO (*Path.*), mot latin; palpitation. (CH.)

SUBSULTUS (*Path.*), mot latin; soubresaut. (CH.)

SUBSURDITAS (*Path.*), mot latin; surdité incomplète, dureté de l'ouïe. (CH.)

SUBULÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *subulatus*; qui est en forme d'alène, c'est-à-dire qui se rétrécit insensiblement depuis le milieu jusqu'au sommet. — Épithète de certaines feuilles, etc. (H. C.)

SUBVOLA (*Anat.*), mot latin; la partie de la main nommée l'*hypothénar*. *V.* HYPOTHÉNAR. Castelli, James. (J. C.)

SUC, s. m., *succus*; nom donné aux liquides que l'on obtient en exprimant les plantes, les viandes. On appelle également ainsi certaines humeurs animales. (M. O.)

SUC DE CITRON : suc composé d'eau, d'acide citrique et d'une matière mucilagineuse. (M. O.)

SUC GASTRIQUE : humeur qui enduit la surface muqueuse de l'estomac. (H. C.)

SUC NOURRICIER : humeur qui

répare les pertes que fait journellement l'économie vivante par l'exercice même de la vie. (H. C.)

SUCCAGO : mot anciennement employé pour désigner le suc épaissi des plantes, les robs, les gelées, etc. Inusité. (M. O.)

SUCCÉDANÉ, ÉE (*Mat. méd.*), adj., *succedaneus;* épithète des médicaments qu'on peut substituer à d'autres, parce qu'ils ont les mêmes propriétés. (H. C.)

SUCCENTURIATUS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins; le muscle pyramidal de la cuisse. *V.* PYRAMIDAL. James. (J. C.)

SUCCENTURIAUX (*Anat.*), adj. pl., *succenturiati*, du verbe *succenturiare*, remplacer ou sur-ajouter. On a donné le nom de *reins succenturiaux* aux capsules surrénales. *V.* CAPSULES SURRÉNALES. (J. C.)

SUCCENTURIER (*Anat.*), adj., même étymologie que le mot précédent. — *Estomac succenturier* (ventriculus succenturiatus). On a donné ce nom à l'intestin duodénum. *Voy.* DUODÉNUM. (J. C.)

SUCCIN, s. m., *succinum* (karabé, ambre jaune, électrum); substance solide, d'une couleur jaunâtre, insipide, d'une texture compacte, d'une cassure vitreuse, susceptible de recevoir un beau poli, inodore, mais pouvant acquérir une odeur agréable par le frottement, la trituration et la combustion, d'une pesanteur spécifique de 1,078, s'électrisant résineusement par le frottement, s'enflammant facilement lorsqu'elle a le contact de l'air, ne s'altérant point à l'air, donnant à la distillation de l'acide *succinique* et une huile empyreumatique (*Voy.* HUILE DE SUCCIN), se dissolvant dans les huiles grasses et essentielles, si elle a été préalablement fondue: l'eau dissout une portion de l'acide succinique qu'elle contient; elle est altérée par l'alcool bouillant, qui la dissout en partie. On la trouve principalement sur le rivage de la mer Baltique. On s'en sert pour préparer l'acide succinique et les vernis gras; on en fait des bijoux. Elle est excitante, et employée comme telle sous forme de fumigations. (M. O.)

SUCCINATE, s. m., *succinas;* genre de sels formés d'acide succinique et d'une base. *V.* SUCCINIQUE. (M. O.)

SUCCINATE D'AMMONIAQUE : *succinas ammoniacus*, *spiritus salis ammoniaci succinatus*, *liquor cornu cervi succinatus;* composé d'acide succinique et d'ammoniaque. Il est soluble, et peut remplacer l'eau de Luce. *Voyez* EAU. (M. O.)

SUCCINGENS MEMBRANA vel MUSCULUS (*Anat.*), mots latins; le muscle diaphragme. *V.* ce mot. James. (J. C.)

SUCCINIQUE (Acide), *acidum succinicum;* acide composé d'oxygène, d'hydrogène et de carbone que l'on trouve dans le succin, et que l'on obtient crystallisé en chauffant celui-ci dans des vaisseaux fermés; en effet, il se sublime dans le col de la cornue. Il est sous forme de prismes aplatis, incolores, transparents, d'une saveur légèrement âcre; mis sur les charbons ardents, il se décompose en partie, et donne une fumée ayant une forte odeur de succin. Il est peu soluble dans l'eau et inaltérable à l'air. Uni aux bases, il forme des succinates : celui de potasse est déliquescent. Il précipite les sels de peroxyde de fer, et ne trouble point ceux de protoxyde de manganèse. Il n'a point d'usages. (M. O.)

SUCCION (*Physiol.*), s. f., *succio*, *suctus;* action de sucer ou d'attirer un liquide dans la bouche, en déterminant le vide dans cette cavité à l'aide de l'inspiration. (H. C.)

SUCCOLATA : chocolat. (M. O.)

SUCCOTRIN : épithète d'une sorte d'aloès. *V.* ALOÈS. (H. C.)

SUCCUBE (*Path.*), s. m., *succubus*, de *sub cubare*, coucher sous; ce mot a plusieurs acceptions : quelques auteurs l'emploient comme synonyme de *cauchemar;* d'autres désignent sous ce nom un fantôme féminin avec lequel l'homme endormi croit avoir commerce, comme on a désigné sous le nom d'*incube* le fantôme mâle avec lequel la femme croit être en rapport. (CH.)

SUCCULENTES (*Bot.*), s. f. pl., *crassulaceæ*, *sempervivæ*. *V.* CRASSULÉES et JOUBARBES. (H. C.)

SUCRE, s. m., *saccharum* des Latins, σακχάριον des Grecs; principe immédiat des végétaux, composé d'hydrogène, d'oxygène et de carbone, solide ou liquide, d'une saveur douce, soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, d'une pesanteur de 0,83, susceptible d'éprouver la fermentation alcoolique lorsqu'il est en contact avec des proportions convenables d'eau et de ferment, ne donnant point d'acide mucique lorsqu'on le traite à chaud par l'acide nitrique. On distingue quatre espèces de sucre. La première, connue sous le nom de *sucre de canne*, se trouve dans la canne à sucre, dans l'érable, la betterave, la châtaigne, le navet, l'ognon, etc. Elle crystallise en

prismes quadrilatères ou hexaèdres, terminés par des sommets dièdres ou trièdres. Elle est incolore, inaltérable à l'air, très-soluble dans l'eau : sa dissolution n'est troublée ni par le sous-acétate de plomb ni par aucun autre réactif, excepté par le sublimé corrosif, qui y fait naître au bout de quelques jours un précipité de proto-chlorure de mercure (mercure doux). On l'emploie à la préparation du sucre d'orge, des sirops, des conserves, des tablettes, des pastilles, d'une foule d'aliments, etc. La deuxième espèce comprend le sucre de raisin, de miel, d'une multitude de fruits, d'amidon, d'urine des malades atteints de diabètes sucré; elle est sous forme de petits grains réunis en tubercules ou en petites aiguilles ; sa saveur, fraîche d'abord, finit par devenir sucrée ; elle est moins soluble dans l'eau que l'espèce précédente ; sa dissolution aqueuse moisit assez promptement : on l'emploie avec succès à la préparation des compotes, des fruits à l'eau-de-vie, etc.; mais sa saveur n'est pas assez agréable pour qu'elle puisse remplacer l'espèce précédente dans un très-grand nombre de cas où elle a été employée, par exemple, pour sucrer l'eau, le café, etc. La troisième espèce est le sucre des champignons, qui crystallise en prismes quadrilatères à base carrée ou en aiguilles soyeuses très-fines : les acides ne lui enlèvent point la propriété de crystalliser, comme cela a lieu avec le sucre de canne; elle est moins soluble dans l'eau que le sucre de canne, et n'a point d'usages. La dernière espèce constitue la *mélasse*, sucre liquide incrystallisable, de couleur jaune, qui se trouve dans la canne, la betterave, le miel, et que plusieurs chimistes regardent comme une combinaison d'un sucre crystallisable dont l'espèce peut varier, avec un autre principe qui surmonte la force de cohésion du premier. *Voy.* MÉLASSE. (M. O.)

SUCRE D'AMIDON : sucre obtenu en traitant l'amidon par de l'eau aiguisée d'acide sulfurique. Il est analogue au sucre de raisin. *V.* SUCRE.

SUCRE DE BETTERAVE : il est le même que le sucre de canne. *V.* SUCRE. (M. O.)

SUCRE CANDI : sucre de canne crystallisé. *V.* SUCRE. (M. O.)

SUCRE DE DIABÈTES : il est le même que le sucre de raisin. *V.* SUCRE. (M. O.)

SUCRE DE LAIT, s. m. (sel de lait), *saccharum lactis ;* principe immédiat composé d'oxygène, d'hydrogène et de carbone, qui n'a encore été trouvé que dans le lait. Il est sous forme de parallélipipèdes réguliers, terminés par des pyramides à quatre faces ; il est incolore, demi-transparent, dur, inodore, d'une saveur légèrement sucrée, et plus pesant que l'eau. Il est inaltérable à l'air, peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau bouillante, insoluble dans l'alcool; il fournit de l'acide mucique lorsqu'on le traite par l'acide nitrique, et il ne fermente pas lorsqu'on le mêle avec de la levure et de l'eau, ce qui prouve que ce n'est pas du sucre (*V.* SUCRE). Toutefois lorsqu'on le fait bouillir avec de l'eau aiguisée d'acide sulfurique, on change sa nature, et on le transforme en sucre véritable, susceptible de fermenter. Il fait la base du petit-lait, et on l'obtient crystallisé en faisant évaporer convenablement celui-ci. Il peut être employé comme adoucissant. (M. O.)

SUCRE DE RAISIN. *Voy.* SUCRE. (M. O.)

SUCRE DE SATURNE : acétate de plomb. *V.* ACÉTATE. (M. O.)

SUCRE VERMIFUGE (*Pharm.*), s. m., *saccharum vermifugum :* nom donné à un mélange de deutoxyde de fer noir, de mercure et de sucre; le mercure a été éteint par la trituration avec l'oxyde de fer. On l'emploie chez les enfants pour combattre les vers. (M. O.)

SUDAMINA (*Path.*), mot latin francisé. On nomme ainsi de petites tumeurs hémisphériques, ordinairement très-nombreuses, occupant sur-tout la région du cou, des aisselles, les flancs et les aines, qui sont formées par le soulèvement de l'épiderme sous lequel est amassé un peu de sérosité transparente. On les a nommées *sudamina*, parce qu'elles ressemblent à des gouttelettes de sueur. Elles sont si peu apparentes à la vue, qu'elles échappent souvent à l'observateur qui ne les cherche pas. Elles sont faciles à distinguer par le toucher, mais elles se rompent souvent sous les doigts. (CH.)

SUDATORIA FEBRIS (*Path.*), terme latin; fièvre sudatoire. *V.* SUETTE. (CH.)

SUDOR ANGLICUS, terme latin ; sueur anglaise ou suette. *V.* SUETTE. (CH.)

SUDORIFIQUE (*Mat. méd.*), adj., *sudorificus ;* épithète des médicaments qui provoquent la sueur. (H. C.)

SUETTE (*Path.*), s. f., *sudor anglicus :* nom donné à une maladie épidémique, d'apparence pestilentielle, qui, pendant l'espace d'environ quarante ans, a parcouru et ravagé plusieurs états de l'Eu-

rope, et spécialement l'Angleterre, où elle s'est d'abord montrée vers la fin du 15e siècle. Elle a généralement été considérée comme contagieuse. Voici quels étaient ses symptômes. Le malade était pris tout-à-coup d'un refroidissement des pieds et des mains, auquel succédait une sueur continue et excessive, d'une odeur très-désagréable, et qui ne cessait qu'avec la maladie. Un abattement considérable, une agitation presque continuelle, la contraction convulsive des pieds et des mains, quelquefois des convulsions générales, la paralysie de quelques muscles, des douleurs violentes dans diverses parties, le délire ou l'assoupissement, les palpitations, la fréquence et l'inégalité du pouls, et dans quelques cas des hémorrhagies abondantes accompagnaient les sueurs, qui furent toujours regardées comme le principal symptôme de la maladie à laquelle elles donnèrent le nom qu'elle a conservé. L'impression du froid diminuait les sueurs, mais exaspérait tous les autres symptômes de la maladie, qui alors était constamment mortelle. — La durée de la suette était fort courte : elle se terminait généralement en vingt-quatre heures, et presque toujours par la mort. — Pendant le temps considérable qu'elle régna, la suette cessait à-peu-près pendant l'hiver, reparaissait au printemps, et exerçait ses plus grands ravages pendant l'automne. — Le traitement offrait deux indications principales : 1° préserver les malades de l'impression du froid ; 2° soutenir les forces, quand la faiblesse l'exigeait. (Ch.)

SUETTE DE PICARDIE. On a donné ce nom à une fièvre continue qui s'est montrée plusieurs fois dans cette province d'une manière épidémique, et qui a présenté pour principal symptôme des sueurs très-abondantes, quelquefois avec éruption miliaire. (Ch.)

SUEUR, s. f., *sudor* des Latins, ἱδρὼς des Grecs : nom donné au produit de la transpiration cutanée, rassemblé en gouttes à la surface de la peau ; il est formé, suivant Berzélius, d'eau, d'acide lactique, de lactate de soude uni à une matière animale, et d'hydrochlorate de potasse et de soude. Thénard le regarde comme un composé d'acide acétique, d'un peu de matière animale, d'hydrochlorate de soude et d'un peu d'hydrochlorate de potasse, d'un atome de phosphate terreux et d'oxyde de fer. Il est incolore, d'une odeur plus ou moins forte et variable, d'une saveur salée ; il rougit le tournesol, et tache les étoffes sur lesquelles il tombe. (M. O.)

SUEUR ANGLAISE (*Path.*), *sudor anglicus* ; c'est la suette pestilentielle. *V.* Suette. (Ch.)

SUFFIMENTUM : parfum.

SUFFITUS. *V.* Suffimentum.

SUFFOCANT (catarrhe) ; nom donné à une variété du catarrhe pulmonaire accompagné de suffocation. *V.* Pulmonaire (catarrhe). (Ch.)

SUFFOCATIO HYSTERICA (*Path.*), terme latin ; suffocation qui a lieu dans un accès d'hystérie. (Ch.)

SUFFOCATION (*Path.*), s. f., *suffocatio* ; état d'un individu qui ne peut plus respirer ; dernier degré de la dyspnée. (Ch.)

SUFFOCATION UTÉRINE ou de MATRICE, *suffocatio hysterica*. *V.* ce dernier mot. (Ch.)

SUFFUMIGATION : le même que *suffimentum*. (M. O.)

SUFFUSIO AURIGINOSA (*Path.*), nom latin de l'ictère, qui paraît dû à ce que la bile s'est *répandue* dans tous les tissus. (Ch.)

SUFFUSIO OCULI (*Pathol. chir.*), mots latins ; la cataracte. *Voy.* ce mot. Castelli, James. (J. C.)

SUFUFF, poudres composées, connues dans les pharmacies sous le nom d'*espèces*. Inusité. (M. O.)

SUGILLATION (*Path.*), s. f., *sugillatio*, meurtrissure ; on donne aussi ce nom aux ecchymoses et taches analogues qui se forment sans cause extérieure dans plusieurs maladies. (Ch.)

SUINT, s. m. : nom donné à la matière grasse qui enduit la laine, et qui est composée d'un savon à base de potasse, d'une substance animale particulière, de chaux, de carbonate, d'acétate et d'hydrochlorate de potasse. (M. O.)

SUINTEMENT (*Path.*), s. m. ; écoulement imperceptible d'une humeur par une plaie ou un émonctoire quelconque. (H. C.)

SULCUS ANTERO-POSTERIOR JECORIS (*Anat.*), mots latins ; sillon de la veine ombilicale qui se voit à la face inférieure du foie. *V.* Foie. (J. C.)

SULCUS HORIZONTALIS JECORIS (*Anat.*), mots latins ; sillon de la veine ombilicale. *V.* Foie. (J. C.)

SULCUS LONGITUDINALIS JECORIS (*Anat.*), mots latins ; sillon de la veine ombilicale. *V.* Foie. (J. C.)

SULCUS SINISTER JECORIS (*Anat.*), mots latins ; sillon de la veine ombilicale. *V.* Foie. (J. C.)

SULCUS UMBILICARIS (*Anat.*), mots latins ; sillon de la veine ombilicale. *V.* Foie. (J. C.)

SULFATE, s. m., *sulfas*; genre de sels formés d'une base et d'acide sulfurique. Les sulfates solubles dans l'eau précipitent par l'eau de baryte ; le précipité est du sulfate de baryte blanc, insoluble dans l'eau et dans l'acide nitrique. Aucun sulfate n'est complètement décomposé à la température ordinaire par les acides, excepté celui d'argent qui l'est par l'acide hydrochlorique. Les acides phosphorique et borique solides peuvent au contraire les décomposer tous à une chaleur rouge, et former des phosphates et des borates. Le charbon enlève l'oxygène à l'acide de tous les sulfates à une température élevée ; le soufre, mis à nu, se combine avec la base, si le sulfate appartient à la 2e classe (*V.* MÉTAL), et forme ce que l'on a appelé sulfures de potasse, de soude, de baryte, de strontiane, de chaux : si le sel appartient aux quatre dernières classes, le soufre se combine avec le métal dont l'oxyde a été décomposé par le charbon. (M. O.)

SULFATE ACIDE D'ALUMINE ET DE POTASSE ou D'AMMONIAQUE (Alun). *V.* ALUN. (M. O.)

SULFATE D'AMMONIAQUE (Sel ammoniac vitriolique, Sel ammoniacal, Sel secret de Glauber, Vitriol ammoniacal), *sulfas ammoniacalis*. Il crystallise en petits prismes hexaèdres, terminés par des pyramides à six faces ; sa saveur est très-amère et piquante ; il se résout en produits volatils lorsqu'on le chauffe fortement. Il est inaltérable à l'air, soluble dans deux parties d'eau à 15° : il dégage de l'ammoniaque lorsqu'on le triture avec de la chaux vive. On l'obtient en décomposant le sous-carbonate d'ammoniaque par l'acide sulfurique affaibli. Il existe en petite quantité dans la nature, combiné avec le sulfate d'alumine. On l'emploie pour obtenir l'alun. (M. O.)

SULFATE DE BARYTE (Spath pesant, Pierre de Bologne), *sulfas baritæ*. On le rencontre dans les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, en Hongrie et près de Bologne, tantôt en masses compactes, tuberculeuses, ou sous la forme de rognons ; tantôt crystallisé en prismes droits à base rhomboïdale. Il est insoluble dans l'eau et dans l'acide nitrique, inaltérable à l'air, insipide, soluble dans l'acide sulfurique concentré, qui le laisse précipiter lorsqu'on ajoute de l'eau. Il est susceptible de fondre quand il est fortement chauffé. Mêlé avec de l'eau et de la farine, il forme une pâte qui, étant chauffée jusqu'au rouge, est phosphorescente dans l'obscurité : on appelait autrefois cette pâte *phosphore de Bologne*. On peut obtenir ce sulfate directement, ou en versant un sulfate soluble dans un sel de baryte également soluble. On l'emploie comme fondant dans les fonderies de cuivre de Birmingham, et pour extraire la baryte ; dans ce dernier cas on le transforme en sulfate au moyen du charbon, puis on décompose le sulfure par l'acide nitrique pour former du nitrate de baryte. *V.* ce mot. (M. O.)

SULFATE DE CADMIUM, *sulfas cadmii* : sel qui crystallise en gros prismes droits rectangulaires, transparents, très-solubles dans l'eau, efflorescents. On l'a employé en médecine comme astringent dans les ophthalmies chroniques. (M. O.)

SULFATE DE CERIUM, *sulfas cerii* : sel que l'on obtient en combinant l'acide sulfurique avec l'oxyde de cerium. Il est soluble dans l'eau et sans usages.

SULFATE DE CHAUX (Sélénite, Gypse, Vitriol de chaux, Pierre à plâtre), *sulfas calcis* : sel très-répandu dans la nature, soit à l'état solide, soit à l'état liquide, comme dans les eaux de source, de rivière, de puits, etc. Il est sous forme d'aiguilles blanches satinées, peu consistantes, presque insipides, solubles dans 300 à 350 parties d'eau, plus solubles dans l'acide sulfurique ; sa dissolution précipite en blanc par l'eau de baryte et par l'oxalate d'ammoniaque. Calciné, il perd son eau de crystallisation, et constitue le plâtre; exposé à l'air dans cet état, il en attire l'humidité sans tomber en déliquium. On peut l'obtenir de toutes pièces. Les eaux qui en contiennent une quantité notable, sont crues pesantes, et occasionent quelquefois le dévoiement. Il a des usages nombreux dans les arts (M. O.)

SULFATE DE CINCHONINE, s. m. : sel formé de 100 parties de cinchonine et de 13,0210 d'acide sulfurique. Il crystallise en prismes à quatre pans, dont deux plus larges, terminés par une face inclinée, réunis ordinairement en faisceaux, flexibles, légèrement luisants, d'une saveur très-amère. Il est soluble dans l'alcool, insoluble dans l'éther, fusible comme la cire à une température un peu supérieure à celle de l'eau bouillante. Il agit sur l'économie animale comme le sulfate de quinine (*Voy.* ce mot.), mais avec moins d'énergie. On l'obtient en traitant le quinquina gris par l'acide sulfurique. (M. O.)

SULFATE ACIDE DE CUIVRE (Vitriol bleu, Couperose bleue, Vitriol de Chypre), *sulfas cupri*. Il crystallise en prismes irréguliers, à quatre ou à huit

pans, d'un bleu foncé, transparents, d'une saveur acide, styptique. Il rougit le tournesol, se dissout dans quatre parties d'eau à 15° th. centigr, s'effleurit à l'air, et se recouvre d'une poussière blanche; sa dissolution précipite en bleu par la potasse, la soude; en brun marron par le prussiate de potasse, en noir par les hydrosulfates. Si on le chauffe, il perd son eau de crystallisation et devient blanc. L'ammoniaque y fait naître un précipité blanc bleuâtre de sous-sulfate de cuivre; une plus grande quantité de cet alcali redissout le précipité, et le mélange est alors d'un bleu très-foncé (sulfate de cuivre ammoniacal). On l'obtient en grand en calcinant et en exposant à l'air le sulfure de cuivre (pyrite) pour le transformer en sulfate : on peut aussi le faire directement, en traitant le cuivre par l'acide sulfurique bouillant. Il est astringent et cathérétique; on l'emploie rarement à l'intérieur à très-petite dose : il est très-vénéneux. On s'en sert dans les arts pour faire le vert de Scheele, les cendres bleues, etc. (M.O.)

SULFATE DE CUIVRE ET D'AMMONIAQUE (Sulfate de cuivre ammoniacal), *sulfas cupri et ammoniæ*. On obtient ce sel en versant un excès d'ammoniaque dans la dissolution du précédent, et en faisant évaporer spontanément. Il est d'une couleur bleue, intense, veloutée, d'une odeur ammoniacale; il verdit le sirop de violettes; il est très-soluble dans l'eau : la chaux, la potasse, la soude, la baryte, etc., le décomposent, en dégagent l'ammoniaque et en précipitent l'oxyde de cuivre bleu : la dissolution d'oxyde d'arsenic y fait naître un précipité vert (vert de Scheele). Il est très-vénéneux; il a cependant été administré à très-petite dose comme antispasmodique, dans l'épilepsie, la danse de Saint-Whytt, etc. (M. O.)

SULFATE DE FER (Proto-sulfate de fer, Sulfate de protoxyde de fer, Sulfate de fer au minimum, Couperose verte, Vitriol vert, etc.), *sulfas ferri*. On le trouve souvent dans la nature mêlé avec le sous-trito-sulfate de fer. Il est sous forme de rhombes transparents, verts, d'une saveur styptique semblable à celle de l'encre, efflorescents, et alors leur surface se recouvre de taches jaunâtres *ocreuses*, parce que le sel absorbe l'oxygène, et se transforme en *sous-trito-sulfate jaune*. Il se dissout dans deux parties d'eau froide. Cette dissolution précipite en blanc par les alcalis, mais le précipité absorbe l'oxygène de l'air, et passe aussitôt au vert : le prussiate de potasse la précipite en blanc qui passe aussitôt au bleu; les hydrosulfates y font naître un précipité noir. Chauffé dans un creuset, le proto-sulfate de fer perd son eau de crystallisation et devient blanc; si on le chauffe plus fortement, il est entièrement décomposé, fournit du gaz oxygène, de l'acide sulfureux, un liquide brun composé d'acide sulfurique et d'acide sulfureux, et du peroxyde de fer (colcothar). On l'emploie pour faire l'encre, le colcothar, le bleu de Prusse, pour dissoudre l'indigo, etc. Les médecins l'administrent souvent comme tonique et astringent dans les cas où les préparations de fer sont indiquées. Il a été utile pour combattre certaines fièvres intermittentes. On l'obtient en traitant le fer par l'acide sulfurique étendu d'eau à la température ordinaire : en grand on le prépare en traitant les mines qui doivent fournir l'alun. *V.* ce mot.—*Sulfate de deutoxyde de fer.* Il est le produit de l'art. Sa couleur varie du jaune citrin au jaune verdâtre, au jaune brun, au rouge foncé, suivant qu'il contient plus ou moins d'oxyde. Lorsqu'on le fait évaporer, il fournit du sulfate de tritoxyde soluble et des crystaux de proto-sulfate. On l'obtient en faisant bouillir le deutoxyde de fer avec l'acide sulfurique étendu de deux fois son poids d'eau. Les alcalis le précipitent en vert, le prussiate de potasse en bleu, et les hydrosulfates en noir. Il n'a point d'usages. — *Sulfate de tritoxyde de fer* ou *sulfate de peroxyde de fer.* On le trouve à la surface des crystaux de couperose verte : il est jaune-orangé, d'une saveur acerbe, très-styptique, incrystallisable, soluble dans l'eau, précipitable en rouge par les alcalis, en bleu foncé par le prussiate de potasse, et en noir par les hydrosulfates. On l'obtient en faisant bouillir le peroxyde de fer hydraté avec de l'acide sulfurique concentré. Il n'a point d'usages. (M. O.)

SULFATE DE GLUCYNE, *sulfas glucynæ*. Il crystallise en aiguilles d'une saveur sucrée astringente; il est légèrement déliquescent, très-soluble dans l'eau et sans usages. (M. O.)

SULFATE DE LITHINE. Il crystallise en masses irrégulières; il est inaltérable à l'air, très-difficile à fondre, d'une saveur salée et non amère, plus soluble dans l'eau que le sulfate de potasse, et sans usages. (M. O.)

SULFATE DE MAGNÉSIE (Sel de Sedlitz, Sel cathartique amer, Sel d'Epsom, Sel d'Angleterre, Sel de Scheidschutz), *sulfas magnesiæ*. Il existe dissous dans plusieurs eaux des fontaines salées;

c'est même ce qui lui a valu une grande partie des noms sous lesquels il est connu. Il crystallise en prismes à quatre pans, terminés par des pyramides à quatre faces, d'une saveur amère, désagréable et nauséabonde. Il s'effleurit à l'air sec si la température est élevée; il se dissout dans son poids d'eau froide : il est précipité en blanc par les sels solubles de baryte; la potasse en sépare toute la magnésie, tandis que l'ammoniaque n'en précipite qu'une partie. Il est souvent employé comme purgatif. On l'obtient dans les laboratoires, en versant de l'acide sulfurique étendu sur du carbonate de magnésie : on le prépare plus souvent en grand, en faisant évaporer les eaux qui le contiennent. (M. O.)

SULFATE DE MANGANÈSE, *sulfas manganesii.* Il n'existe pas dans la nature : il est sous la forme de prismes rhomboïdaux, transparents, blancs, d'une saveur amère, très-solubles dans l'eau, et sans usages. (M. O.)

SULFATE DE MERCURE, *sulfas mercurii.* — *Sulfate de protoxyde de mercure.* Il est blanc, pulvérulent, presque insipide, soluble dans 500 parties d'eau froide, inaltérable à l'air; il noircit par son exposition à la lumière. Il précipite en noir par les alcalis, et en blanc par l'acide hydrochlorique. Il n'a point d'usages. On l'obtient en traitant le mercure par l'acide sulfurique. — *Sulfate de deutoxyde de mercure.* Il est solide, blanc, déliquescent, acide, décomposable par l'eau en *deutosulfate très-sacide* et en *sous-deutosulfate jaune* (turbith minéral. *V.* ce mot). La portion dissoute précipite en jaune par la potasse, la soude, l'eau de chaux; en blanc par l'ammoniaque, et n'est point troublée par l'acide hydrochlorique. On l'obtient en faisant bouillir le mercure avec un excès d'acide sulfurique concentré. Il sert à la préparation du sublimé corrosif et du turbith minéral. On l'employait autrefois comme antisyphilitique; mais on lui préfère aujourd'hui d'autres préparations mercurielles. (M. O.)

SULFATE DE POTASSE (Tartre vitriolé, Sel de *duobus*, *Arcanum duplicatum*, Vitriol de potasse, Sel polychreste de Glazer, etc.), *sulfas potassæ.* Il existe dans les cendres des végétaux ligneux, dans les mines d'alun de la Tolfa, dans quelques eaux minérales et dans certains fluides animaux. On l'obtient en traitant le sous-carbonate de potasse par l'acide sulfurique, ou en décomposant le sulfate acide de potasse par le carbonate de chaux. Il est sous forme de prismes blancs à six ou à quatre pans, surmontés de pyramides à six ou à quatre faces, d'une saveur légèrement amère, inaltérables à l'air, solubles dans 16 parties d'eau froide : combiné avec le sulfate acide d'alumine, il constitue une des variétés de l'alun. Il précipite en jaune-serin par l'hydrochlorate de platine Il est souvent employé comme purgatif; il fait partie de la poudre tempérante de Sthal : on l'a aussi administré comme antilaiteux. (M. O.)

SULFATE ACIDE DE POTASSE : sulfate que l'on obtient en préparant l'acide nitrique au moyen de l'acide sulfurique et du nitrate de potasse. Il a une saveur aigre, il rougit le tournesol, il crystallise en aiguilles fines et brillantes. Chauffé, il perd son excès d'acide, et se trouve ramené à l'état de sulfate neutre; traité par le carbonate de chaux, il est décomposé, et il se forme du sulfate de chaux peu soluble, et du sulfate neutre de potasse qui reste en dissolution. Il ne sert qu'à la préparation du sulfate de potasse. (M. O.)

SULFATE DE QUININE, s. f. Sel formé de 100 parties de quinine et de 10,9147 d'acide sulfurique. Il est sous forme d'aiguilles ou de lames étroites alongées, nacrées, extrêmement flexibles, et groupées en mamelons étoilés. Sa saveur, quoique très-amère, l'est moins que celle du sulfate de cinchonine. Il est peu soluble à froid, si ce n'est dans un excès d'acide; il est beaucoup plus soluble à chaud, et crystallise par refroidissement. Il fond assez facilement; l'alcool le dissout très-bien, tandis qu'il est peu soluble dans l'éther. Il est employé avec le plus grand succès dans le traitement des fièvres et de beaucoup d'autres affections intermittentes : il agit comme le quinquina, auquel il doit être préféré. On l'administre à la dose de 3, 6, 12 ou 18 grains en plusieurs prises, dans du sirop ou sous forme de poudre. On l'obtient en traitant le quinquina jaune par l'acide sulfurique. (M. O.)

SULFATE DE SOUDE (Sel de Glauber, Sel admirable de Glauber, Soude vitriolée, Vitriol de soude, Alcali minéral vitriolé), *sulfas sodæ.* On le trouve dans certaines eaux de source, dans les cendres des plantes marines, etc. Il est sous forme de prismes à six pans cannelés, terminés par un sommet dièdre, transparents, très-diaphanes, blancs, d'une saveur amère, fraîche, salée; efflorescents, très-solubles dans l'eau. Chauffé, il éprouve la fusion aqueuse, perd une très-grande quantité d'eau de

crystallisation et devient opaque. On l'obtient en faisant évaporer les eaux de source qui le contiennent, et plus souvent en décomposant le sel commun par l'acide sulfurique; le sulfate qui en résulte étant mêlé d'acide sulfurique, on s'empare de celui-ci au moyen du carbonate de chaux. Il est souvent employé comme purgatif, apéritif, fondant, etc. : on s'en sert pour extraire la soude du commerce. *V.* SOUDE DU COMMERCE. (M. O.)

SULFATE DE STRONTIANE, *sulfas strontianæ :* sel blanc, fusible à une haute température, insipide et presque insoluble dans l'eau, plus soluble dans l'acide sulfurique concentré : il se trouve en masses opaques à Montmartre, à Ménilmontant près Paris; on le rencontre crystallisé en Sicile, etc. On l'obtient en versant dans un sel soluble de strontiane un sulfate dissous. Il n'est guère employé qu'à l'extraction de la strontiane : pour cela on le transforme en sulfure au moyen du charbon; ce sulfure, traité par l'acide nitrique, donne du nitrate de strontiane qu'il suffit de calciner pour en avoir la base. (M. O.)

SULFATE DE ZINC (Couperose blanche, Vitriol blanc), *sulfas zinci :* sel en prismes à quatre pans incolores, terminés par des pyramides à quatre faces, d'une saveur âcre, styptique, efflorescent, soluble dans deux parties et demie d'eau à 15°. Cette dissolution précipite en blanc par les alcalis, par les hydrosulfates et par l'acide hydrosulfurique, par le prussiate de potasse et par les sous-carbonates solubles. On l'obtient en dissolvant du zinc dans de l'acide sulfurique très-étendu d'eau. Il est très-employé comme astringent, et quelquefois comme émétique. Le sulfate de zinc du commerce contient du sulfate de fer, et quelquefois un peu de sulfate de cuivre : il est sous forme de masses d'un blanc sale, tachetées çà et là d'un blanc rougeâtre. On l'obtient en grand par le grillage et le lessivage du sulfure de zinc. (M. O.)

SULFITE, s. m., *sulfis*, gén. *itis ;* genre de sels composés d'acide sulfureux et d'une base. Tous les sulfites sont décomposés par le feu. Exposés à l'air, ils en attirent l'oxygène et se transforment en sulfates. Excepté ceux de potasse, de soude et d'ammoniaque, la plupart sont insolubles dans l'eau. Plusieurs d'entre eux peuvent se combiner avec du soufre très-divisé, et former des sulfites sulfurés (hyposulfites). Tous laissent dégager de l'acide sulfureux, lorsqu'on les traite par l'acide sulfurique concentré. On les obtient en faisant passer du gaz acide sulfureux dans de l'eau, tenant en dissolution ou en suspension la base que l'on veut combiner avec l'acide. (M. O.)

SULFITE DE POTASSE (Sel sulfureux de Sthal), *sulfis potassæ.* Il est en petites aiguilles ou en lames rhomboïdales, transparentes, blanches, d'une saveur vive, piquante et comme sulfureuse; il est effervescent et très-soluble dans l'eau. On l'obtient comme il a été dit au mot *sulfite.* Il n'a point d'usages en médecine : on l'a employé pour blanchir la soie et la laine. (M. O.)

SULFITE DE SOUDE, *sulfis sodæ.* Il est sous forme de prismes transparents à quatre ou à six pans, plus larges les uns que les autres, d'une saveur fraîche, sulfureuse, efflorescents, solubles dans l'eau. Il ne sert qu'à la préparation du sulfite sulfuré de soude. (M. O.)

SULFITE SULFURÉ ou HYPOSULFITE, *sulfis cum sulfure, hyposulfis;* genre de sels formé d'une base et d'acide hyposulfureux, ou d'acide sulfureux et de soufre. Les hyposulfites sont décomposés par le feu : l'air ne les transforme en sulfates qu'avec la plus grande difficulté. Les acides les décomposent, en dégagent du gaz acide sulfureux, et en précipitent du soufre. (M. O.)

SULFITE SULFURÉ DE SOUDE ou HYPOSULFITE DE SOUDE, *hyposulfis sodæ :* sel qui crystallise en prismes à quatre pans rhomboïdaux, terminés par des pyramides très-courtes. Sa saveur est sulfureuse, un peu amère : il jouit des autres propriétés des sulfites sulfurés. *V.* ce mot. On l'obtient en faisant bouillir du soufre avec une dissolution de sulfite de soude. Il a été employé par M. Chaussier, comme sudorifique, dans certains exanthèmes chroniques. (M. O.)

SULFUR, mot latin qui signifie *soufre.* (M. O.)

SULFUR VINUM : soufre natif. (M. O.)

SULFURE, s. m., *sulfuretum ;* nom donné aux composés de soufre et d'un métal. On a également désigné ainsi les composés de soufre et d'un alcali minéral; les anciens chimistes donnaient à ces derniers produits le nom de *foie* (hépar).

SULFURE D'ANTIMOINE (Antimoine cru), *sulfuretum antimonii :* composé de soufre et d'antimoine très-abondamment répandu dans la nature; on le trouve en France, en Toscane, en Hongrie, en Suède, etc. Il est sous forme d'aiguilles ou de lames, d'un gris bleuâtre, brillantes, inodores et insipides. On l'emploie à la préparation du verre d'antimoine, du kermès minéral, du soufre

doré d'antimoine, de la rubine, du foie d'antimoine, du fondant de Rotrou, de l'acide hydrosulfurique, etc. C'est de lui que l'on extrait l'antimoine métallique, en le chauffant jusqu'au rouge avec du nitrate de potasse et de la crème de tartre. (M. O.)

SULFURE D'ARSENIC : on en connaît deux variétés, l'orpiment et le réalgar. *V.* ces mots. (M. O.)

SULFURE HYDROGÉNÉ : hydrosulfate sulfuré. *V.* ce mot. (M. O.)

SULFURE HYDROGÉNÉ D'AMMONIAQUE: liqueur fumante de Boyle. *V.* HYDROSULFATE SULFURÉ D'AMMONIAQUE. (M. O.)

SULFURE NOIR DE MERCURE (*Ethiops minér.*), *sulfuretum nigrum mercurii*, *æthiops mineralis*. Ce sulfure, regardé pendant long-temps comme un sulfure particulier, n'est, d'après les expériences de M. Guibourt, qu'un composé de sulfure de mercure rouge (cinnabre) et de mercure. On l'obtient soit en triturant à froid du mercure avec du soufre, soit en faisant passer à travers une peau de chamois du mercure qui tombe sur du soufre fondu, et en agitant le mélange. On l'employait autrefois comme antisyphilitique. Il n'est guère employé aujourd'hui qu'à la préparation du cinnabre. (M. O.)

SULFURE OXYDULÉ D'ÉTAIN, SULFURE D'ETAIN : *deuto-sulfure d'étain*, ou *or mussif moraïque*. *V.* OR MUSSIF. (M. O.)

SULFURE DE POTASSE, *hepar sulfuris*, foie de soufre. *Voy.* ce mot. (M. O.)

SULFURE ROUGE DE MERCURE: cinnabre. *V.* ce mot. (M. O.)

SULFURE DE PLOMB : *galène*. *V.* ce mot. (M. O.)

SULFURE DE SOUDE, *sulfuretum sodæ;* sulfure efflorescent que l'on pourrait substituer à celui de potasse, dont il partage les propriétés médicinales. *V.* FOIE DE SOUFRE. (M. O.)

SULFURE DE ZINC (Blende, fausse galène, *sulfuretum zinci*): nom d'une mine assez répandue, avec laquelle on prépare en grand le sulfate de zinc. (M. O.)

SULFUREUX (cidAe), *acidum sulfurosum*, de *sulfur*, soufre (Esprit de soufre, Esprit sulfureux volatil) : acide composé de 100 parties de soufre et de 97,63 d'oxygène. Il se trouve rarement dans la nature ; on ne le rencontre qu'aux environs des volcans. On l'obtient en traitant le mercure par l'acide sulfurique concentré, qui cède une partie de son oxygène au métal, et se transforme en gaz acide sulfureux. Il est gazeux, incolore, transparent, doué d'une odeur suffocante qui le caractérise (la même que celle du soufre qui brûle) ; sa saveur est forte, âcre, caustique : sa pesanteur spécifique est de 2,234; il rougit la teinture de tournesol, mais il ne tarde pas à la faire passer au jaune ; il éteint les bougies enflammées, et suffoque les animaux qui le respirent. Il n'exige que $\frac{1}{37}$ de son volume d'eau pour se dissoudre : ainsi dissous, il constitue l'*acide sulfureux liquide*, qui offre la même saveur et la même odeur que le gaz, et qui, par l'action de la chaleur, laisse dégager presque tout le gaz. L'*iode* et le *chlore* déterminent la décomposition de l'eau faisant partie de l'acide sulfureux liquide, et celui-ci passe à l'état d'acide sulfurique en se combinant avec l'oxygène de l'eau décomposée. Le gaz oxygène et l'air atmosphérique transforment également l'acide sulfureux liquide en acide sulfurique. Le gaz sulfureux est employé pour désinfecter les vêtements, l'air des espaces circonscrits, les lettres qui viennent des endroits pestiférés, pour blanchir la sôie. Sous forme de fumigations, il est très-utile dans le traitement de certaines maladies cutanées chroniques, des douleurs sciatiques, rhumatismales, etc. ; si on le respire pur, il agit à la manière des irritants énergiques, et ne tarde pas à déterminer la mort. (M. O.)

SULFUREUX (Hypo-), acide hyposulfureux, *acidum hyposulfurosum* : acide que l'on n'a pas encore isolé, et qui fait partie des hyposulfites (sulfites sulfurés, *V.* ce mot), et qui paraît formé de 100 parties de soufre et de 50 parties d'oxygène en poids. (M. O.)

SULFUREUX DE STAHL (Sel). *V.* SULFITE DE POTASSE.

SULFUREUX VOLATIL (Acide). *V.* ACIDE SULFUREUX.

SULFURIQUE (Acide), *acidum sulfuricum* (Acide vitriolique, huile de vitriol) ; acide très-répandu dans la nature à l'état de sulfate, et que l'on trouve quelquefois libre dans certaines grottes et dans quelques eaux minérales. Il est liquide, incolore, inodore, d'une consistance oléagineuse, d'une saveur acide très-forte, et d'une pesanteur spécifique représentée par 1,85. Il rougit fortement le tournesol, noircit et réduit en bouillie la plupart des substances végétales et animales. Il entre en ébullition à la température d'environ 300° th. centigr.; si on le refroidit, il peut se congeler même au-dessus de zéro, s'il est étendu d'un peu d'eau ; le charbon, le soufre, le mercure,

le cuivre, le fer et plusieurs autres métaux, le décomposent à l'aide d'une légère chaleur, s'emparent d'une partie de son oxygène, et le transforment en gaz acide sulfureux qui se dégage et que l'on reconnaît à son odeur. Si on le mêle avec de l'eau, la température s'élève considérablement, et le volume du mélange diminue très-sensiblement. Versé dans l'eau de baryte ou dans un sel barytique soluble, il y fait naître un précipité blanc de sulfate de baryte insoluble dans l'eau et dans l'acide nitrique. Il est formé de 100 parties de soufre et de 150 d'oxygène en poids. On l'obtient en grand en chauffant sur une plaque en fonte un mélange de 8 parties de soufre et d'une de nitrate de potasse, et en faisant arriver dans une chambre garnie intérieurement de lames de plomb, les gaz acides sulfureux et deutoxyde d'azote, qui sont le résultat de la combustion du mélange. Ces deux gaz réagissent sur l'air atmosphérique de la chambre, et il se forme de l'acide sulfurique qui se dissout dans l'eau préalablement placée sur le sol de la chambre : on concentre l'acide ainsi obtenu au moyen de l'évaporation, puis on le distille pour l'avoir pur : l'acide du commerce doit marquer 66° à l'aréomètre de Beaumé. L'acide sulfurique a des usages nombreux: les chimistes l'emploient souvent pour décomposer la plupart des sels; en effet, il est doué d'une grande affinité pour les bases, et chasse presque tous les autres acides de leurs composés, pour en prendre la place ; on en fait usage dans la préparation de l'alun, de la soude, de l'éther sulfurique, du sublimé corrosif, etc.; il entre dans la composition de l'eau de Rabel, de certaines pommades résolutives que l'on emploie dans les exanthèmes chroniques : étendu de beaucoup d'eau, il constitue la *limonade minérale* dont on fait usage, comme rafraîchissant dans beaucoup de phlegmasies; concentré, il peut être employé comme caustique. (M. O.)

SULFURIQUE (Hypo-), acide hyposulfurique, *acidum hyposulfuricum ;* acide que l'on obtient en faisant arriver du gaz sulfureux sur du peroxyde de manganèse, qui fournit une certaine quantité de son oxygène, et en décomposant l'hyposulfate de manganèse par l'acide sulfurique. Il a été découvert dans ces derniers temps par MM. Welter et Gay-Lussac. Il est liquide, inodore, d'une saveur acide ; il se change en acides sulfureux et sulfurique lorsqu'on le chauffe au bain-marie. Il forme des sels avec presque toutes les bases. Il n'a point d'usages. (M. O.)

SULFURIQUE GLACIAL (Acide), *acide sulfurique glacial :* nom donné au composé d'acide sulfurique et d'acide sulfureux, que l'on obtient en faisant arriver un courant du dernier gaz dans l'acide sulfurique. Il est d'un jaune brunâtre ; son odeur est très-forte : il fume quand on l'expose à l'air, et devient solide par une diminution moyenne de température. Il n'a point d'usages. (M. O.)

SULTZMALT (Eau de). Sultzmalt est un village situé entre Ruffac et Gebwille (département du Haut-Rhin), où l'on trouve plusieurs sources d'eaux minérales acidules, froides, qui paraissent contenir de l'acide carbonique, du sous-carbonate de soude, du sous-carbonate de chaux, du sulfate de chaux et un peu de bitume. Elles sont rafraîchissantes, apéritives, altérantes. (M. O.)

SUMA : tartre, suivant Ruland. *Voy.* TARTRE. Inusité. (M. O.)

SUMAC (*Bot.*), s. m., *rhus ;* genre de la pentandrie digynie et de la famille des térébinthacées. Parmi les espèces qui le composent on distingue, 1° le *sumac des corroyeurs* ou *roure*, *rhus coriaria*, grand arbrisseau qui croît naturellement en Espagne, en Turquie, et que l'on cultive dans certaines parties de l'Europe méridionale à cause de ses rejetons, qui, desséchés et réduits en poudre fine, fournissent un tan très-usité pour l'apprêt des maroquins. Anciennement, on assaisonnait les viandes avec les baies de cet arbuste, qui sont astringentes et antiseptiques : les Turcs seuls ont conservé cet usage. On a quelquefois administré l'infusum de ses feuilles dans les diarrhées chroniques, les hémorrhagies passives, les flux asthéniques, le scorbut; 2° le *sumac de Virginie*, *rhus typhinum*, originaire de l'Amérique septentrionale, et dont les fruits passent pour rafraîchissants; 3° le *sumac copallin*, *rhus copallinum*, de l'Amérique septentrionale aussi, et qui fournit une sorte de résine copale d'une qualité inférieure; 4° le *fustet*, *rhus cotinus*, de l'Europe méridionale, et dont les feuilles et les branches sont employées au tannage des cuirs et à la teinture des draps et des maroquins ; 5° le *sumac vénéneux*, *rhus toxicodendron* ou *rhus radicans*, arbuste peu élevé de l'Amérique septentrionale, qui renferme un suc laiteux, âcre et assez corrosif pour que son contact avec la peau détermine un violent érysipèle. La vapeur de ce suc est également fort dangereuse, et lui-même est un poison énergique à l'intérieur. Dufresnoy, de Valenciennes, a cependant conseillé l'extrait de cette plante dans les

dartres et autres affections cutanées, et dans la paralysie. 6° Le *sumac au vernis*, *rhus vernix*, petit arbre du Japon, vénéneux comme le précédent, et qui fournit un suc laiteux avec lequel les Japonais vernissent en noir leurs ustensiles de bois. (H. C.)

SUMEN (*Anat.*). *V.* HYPOGASTRE. Castelli, James. (J. C.)

SUPERBE (*Anat.*), adj., *superbus*. Quelques anatomistes ont, d'après Casserius et Riolan, donné cette épithète au muscle releveur de l'œil, parce qu'il entre en action lorsque cet organe exprime l'orgueil. (J. C.)

SUPERBE (*Bot.*), s. f. *V.* MÉTHONIQUE. (H. C.)

SUPERCILIUM (*Anat.*), mot latin; le sourcil. *V.* ce mot. (J. C.)

SUPERCILIUM ACETABULI (*Anat.*), mots latins; les bords de la cavité cotyloïde de l'os coxal. James. (J. C.)

SUPÈRE (*Bot.*), adj., *superus*; qui surmonte. Les botanistes appellent *ovaire supère*, celui qui est libre au fond de la fleur; et *fleur supère*, celle dont l'ovaire infère porte les autres parties. *Voy.* INFÈRE (H. C.)

SUPEREXCRETIO (*Path.*), mot lat., synonyme de *hypercrisis;* évacuation excessive. (CH.)

SUPERFETATION (*Physiol.*), s. f., *superfœtatio;* conception d'un nouveau fœtus dans un utérus qui en contient déjà un. (H. C.)

SUPERFICIEL (Pouls), *pulsus superficiarius;* pouls dont les battements se font sentir comme si l'artère était placée immédiatement sous la peau. (H. C.)

SUPERGEMINALIS (*Anat.*), mot latin. On a donné cette épithète à l'épididyme. Castelli, James. (J. C.)

SUPERGENUALIS (*Anat.*), mot latin. On a donné cette épithète à la rotule. *V.* ce mot. (J. C.)

SUPER HUMERALIS. *V.* ÉPOMIS. (J. C.)

SUPERIMPREGNATION, s. f., *superimpregnatio*. *V.* SUPERFÉTATION.

SUPERIOR ROTUNDUS CLITORIDIS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins; muscle ischio-caverneux du clitoris. Riolan. (J. C.)

SUPERLIGULA (*Anat.*), mot latin; l'épiglotte. *V.* ce mot. Castelli, James. (J. C.)

SUPERPURGATION (*Thérap.*), s. f., *hypercatharsis*, *superpurgatio;* purgation immodérée ou excessive. (H. C.)

SUPER SCAPULARIS INFERIOR (*Anat.*), mots latins; le muscle sous-épineux. *V.* ce mot. James. (J. C.)

SUPER SCAPULARIS SUPERIOR MUSCULUS (*Anat.*), mots latins; le muscle sus-épineux. *V.* ce mot. James. (J. C.)

SUPERNA MEDICINA (*Méd.*), terme latin. On a donné ce nom à la médecine qui s'attachait à séparer la *faculté* ou *puissance* de la *matière*. (CH.)

SUPERVACUATIO. *Voy.* SUPEREXCRETIO.

SUPERVENIENTIA (*Path.*), s. m. pl., terme latin francisé; phénomènes étrangers à la maladie, mais développés par elle, comme l'apparition prématurée des règles dans le cours d'une affection aiguë. (CH.)

SUPINATEUR (*Anat.*), adj. pris substantivement, *supinator*, de *supinus*, couché à la renverse; qui produit la supination. *V.* ce mot. On a donné ce nom à deux des muscles de l'avant-bras; savoir:

1° Le *muscle long* ou *grand supinateur* (muscle huméro-sus-radial de M. Chaussier). Il est placé à la partie antérieure et externe de l'avant-bras; alongé, aplati transversalement dans son quart supérieur, et d'avant en arrière dans ses trois quarts inférieurs, il s'insère en haut à la partie inférieure du bord externe de l'humérus et à l'aponévrose intermusculaire externe: il se termine par un long tendon inséré au bord externe du radius, près de la base de son apophyse styloïde. Ce muscle produit la supination de l'avant-bras, qu'il peut aussi fléchir sur le bras.

2° Le *muscle court* ou *petit supinateur* (muscle épicondylo-radial de M. Chaussier) est situé à la partie externe et postérieure de l'avant-bras; il est aplati, triangulaire, recourbé sur lui-même de telle sorte, qu'il embrasse l'extrémité supérieure du radius: il s'attache d'une part à la tubérosité externe de l'humérus, et à une petite portion de la face postérieure du cubitus, de l'autre au tiers supérieur des faces externe et supérieure du radius. Ce muscle, en se contractant, porte l'avant-bras dans la supination. (J. C.)

SUPINATION (*Physiol.*), s. f., *supinatio;* mouvement dans lequel l'avant-bras et la main sont portés en dehors, de manière à ce que la face antérieure de celle-ci devienne supérieure. (H. C.)

SUPPOSITOIRE (*Pharm.*), s. m., *suppositorium*, du verbe *supponere*, supposer, substituer: nom donné à tout médicament solide en forme de cône long, destiné à être introduit dans le rectum, soit pour favoriser les évacuations intestinales, soit pour agir comme adoucissant. On prépare les suppositoires purgatifs avec du savon, de l'aloès ou quelque autre substance irritante. Le beurre de cacao fait en général la base des suppositoires adoucissants. (M. O.)

SUPPRESSION (*Path.*), s. f., *suppressio;* suspension d'une évacuation accoutumée continuelle ou périodique, de la transpiration cutanée, par exemple, de l'urine, des règles. On dit aussi quelquefois *suppression d'un axanthème.*

SUPPRESSION DES REGLES. *V.* Aménorrhée.

SUPPRESSION D'URINE. On donne ce nom à une affection dans laquelle la sécrétion de l'urine est supprimée, de sorte que les malades n'urinent point et que leur vessie est entièrement vide. La suppression d'urine se remarque comme symptomatique dans plusieurs maladies. (J. C.)

SUPPRESSIONIS IGNIS (*Chimie*), feu de suppression : on désignait ainsi autrefois l'opération qui consistait à chauffer un vaisseau par-dessus et par-dessous: pour cela on entourait ce vaisseau de sable, sur lequel on mettait des charbons allumés, tandis que d'une autre part on chauffait le vaisseau par-dessous. Inusité. (M. O.)

SUPPURATIF, IVE (*Mat. méd.*), adj., *suppurans*, *suppurativus ;* qui facilite la suppuration. Il y a des *onguents suppuratifs.* (H. C.)

SUPPURATION (*Path.*), s. f., *suppuratio;* formation de pus, mode de terminaison des phlegmasies. *V.* ce mot. Les opinions des médecins sur la formation du pus, ont été très-divisées: les uns avec Dehaën ont prétendu que le pus était formé dans tout le système artériel, pour être exhalé exclusivement dans une partie ; les autres, dont l'opinion est la seule admise aujourd'hui, pensent que ce liquide est formé dans le lieu même où il est versé. Parmi ces derniers, les uns ont regardé le pus comme provenant des débris de la partie où la suppuration a lieu : d'autres y ont vu le résultat d'une combinaison chimique entre les divers liquides de la partie affectée et particulièrement entre la lymphe et la graisse. Ces deux opinions, dont la première a long-temps été en faveur dans les écoles, et dont la seconde n'a été soutenue que par quelques médecins, sont aujourd'hui généralement abandonnées ; et l'on s'accorde à regarder le pus comme le résultat d'une exhalation morbide qui paraît avoir les mêmes organes que l'exhalation naturelle.

Tous les tissus ne sont pas également propres à la formation du pus, mais il n'en est aucun, à l'exception peut-être des tendons et des aponévroses, où la suppuration ne puisse avoir lieu à la suite de l'inflammation. Celle-ci ne produit pas toujours du pus, mais on pense généralement que le véritable pus n'est jamais formé sans inflammation préalable.

Le pus exhalé à la surface de la peau ou dans les plaies extérieures, s'écoule librement au dehors.

Celui qui est formé à l'intérieur, est tantôt disséminé dans le tissu des organes, comme on le voit dans le poumon, et tantôt réuni en un seul ou en plusieurs foyers qu'on nomme abcès. Le pus, réuni en abcès, se fraie ordinairement un passage vers les téguments, ou vers les conduits qui peuvent le transmettre au dehors par l'amincissement graduel des parties qui l'en séparent.

Le pus qui est disséminé dans le réseau d'un organe ne peut pas être évacué de cette manière ; ainsi dans la péripneumonie, où il ne forme jamais un foyer, il ne peut pas se faire jour dans les bronches, et la résorption est le seul moyen par lequel il puisse être enlevé. Cette résorption est manifeste dans quelques abcès sous-cutanés, et en particulier dans les bubons. Telle tumeur inflammatoire qui était tendue et fluctuante, s'est affaissée et n'a plus offert de fluctuation dans l'espace de quelques jours et quelquefois même du matin au soir. (Ch.)

SUPPURER (*Path.*), v. n.; fournir du pus. *V.* ce mot.

SUPRA COSTALES MUSCULI (*Anat.*), mots latins; les muscles surcostaux. *V.* Sur costal. James. (J. C.)

SUPRA SCAPULARIS MUSCULUS. *V.* Superscapularis. (J. C.)

SUPRA SPINATUS MUSCULUS. *V. Supplém.*

SURA (*Anat.*), mot latin; le mollet, le gras de la jambe. (J. C.)

SURAL, ALE (*Anat.*), adj., *suralis ;* qui appartient au mollet (H. C.)

SURCILIER. *Voy.* Sourcilier. (J. C.)

SURCOMPOSÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *supra decompositus.* Les botanistes appellent feuille surcomposée, *folium supra decompositum*, celle dont le pétiole commun se divise en plusieurs pétioles secondaires divisés ou subdivisés eux-mêmes. (H. C.)

SUR-COSTAL (*Anat.*), adj., *supra costalis ;* qui est placé au-dessus des côtes. On a donné le nom de muscles surcostaux à douze petits faisceaux charnus, aplatis, triangulaires, à fibres rayonnées, qui se portent des apophyses transverses des vertèbres dorsales au bord supérieur de la côte qui est au-dessous. Spigélius, Cowper, MM. les professeurs Boyer et Chaussier les considèrent comme faisant partie des muscles intercostaux externes. (J. C.)

SUR-DEMI-ORBICULAIRE (*Anat.*), adj., quelquefois pris subst., *supra-semi-*

orbicularis. Winslow appelle *muscles sur-semi-orbiculaires*, le muscle orbiculaire des lèvres (muscle labial de M. Chaussier). *V.* ORBICULAIRE. (J. C.)

SURDENT (*Anat.*), s. f., de *supra*, dessus, et de *dens*, dent. Lorsqu'une dent de lait ne tombe pas à l'époque de la seconde dentition, mais qu'elle se trouve seulement déviée par les dents qui poussent à côté d'elle, on lui donne le nom de *surdent.* (J. C.)

SURDITÉ (*Path.*), s. f., *surditas;* perte de la faculté d'entendre. La surdité peut occuper les deux oreilles, ou être bornée à une seule : celle qui est héréditaire affecte toujours les deux oreilles. Celle qui est innée est constamment jointe au mutisme qu'elle produit nécessairement. Cette affection se montre spécialement chez les enfants et les vieillards ; elle est quelquefois produite accidentellement par un bruit très-fort, par l'impression du froid sur les oreilles découvertes. Elle est rarement idiopathique, si ce n'est à un âge avancé. Les affections dont elle peut être le symptôme sont très-nombreuses : les principales sont les maladies organiques et les inflammations du cerveau, l'occlusion du conduit auditif interne et externe, les affections de la cavité de l'oreille, la rupture, le relâchement ou l'épaississement du tympan, l'absence de conque, etc. On la voit aussi survenir dans le cours ou au déclin de diverses affections aiguës, et particulièrement du typhus. Mais la seule dont il doive être ici question est la surdité idiopathique, que l'on attribue généralement à la paralysie du nerf optique.

Le principal symptôme de la surdité est la perte de l'ouïe, ou au moins la difficulté d'entendre. Lorsqu'il y a simplement dureté de l'ouïe, le malade écoute la bouche ouverte, ou tourne vers l'endroit d'où vient le son l'oreille la moins affectée. Lorsque la surdité date d'un certain temps, le timbre de la voix change, et l'articulation des sons devient plus ou moins confuse. La durée de cette maladie n'a rien de fixe : des alternatives d'amélioration et d'exacerbation ont souvent lieu pendant son cours : elle peut se terminer heureusement, demeurer stationnaire, ou faire de continuels progrès.

Les moyens de traitement sont à-peu-près les mêmes que dans l'amaurose. La surdité survient-elle chez un sujet jeune et pléthorique, après la suppression d'une hémorrhagie, etc.? on la combat par les boissons rafraîchissantes, la diète, l'application de sangsues derrière les oreilles, ou près de l'organe où l'hémorrhagie supprimée avait lieu. Est-elle liée au contraire à un état d'épuisement ou de faiblesse? on a recours à un régime restaurant, aux boissons aromatiques, aux topiques vésicants. On a quelquefois employé avec avantage les calmants, et spécialement l'opium, dans les cas où la surdité avait succédé à une affection morale vive. Dans ceux où il ne se présente pas d'indication particulière, on a généralement recours aux vésicatoires derrière les oreilles ou à la nuque, au moxa et au séton dans ce dernier point, aux vomitifs, aux purgatifs, aux masticatoires irritants, aux sternutatoires; on dirige dans le conduit auditif externe des vapeurs de succin, de sabine, de musc, de soufre; on y fait des injections stimulantes, avec l'ammoniaque étendue, les sucs de rue, de joubarbe, de concombre, l'huile cantharidée, l'eau thériacale. On a aussi fait des fumigations médicamenteuses dans la trompe d'Eustachi par le procédé connu. Les cataplasmes irritants sur l'oreille externe, les gargarismes, l'électricité, le galvanisme, sont aussi des moyens qu'on a recommandés et qu'on essaie quelquefois encore contre la surdité. Quand cette maladie résiste aux moyens thérapeutiques, on cherche à la pallier par le moyen de cornets acoustiques qui augmentent la force des sons et permettent au malade de les entendre. Beaucoup de sourds parviennent à force d'étude à entendre par les yeux, en regardant les mouvements des lèvres de la personne qui parle. (CH.)

SUREAU (*Bot.*), s. m., *sambucus;* genre de la pentandrie digynie et de la famille des caprifoliacées. Parmi les espèces qui le composent, on distingue le sureau commun, *sambucus nigra*, arbre indigène très-connu, dont les fleurs sont employées comme diaphorétiques, émollientes et anodynes, et dont l'écorce moyenne est diurétique et purgative. L'hyèble, *sambucus ebulus*, est une plante herbacée qui a les mêmes propriétés que le sureau commun. (H. C.)

SURELLE. *V.* ALLÉLUIA. (H. C.)

SURÉPINEUX ou SUSÉPINEUX (*Anat.*), adj. et s. m., *supra spinosus* vel *supra spinatus*, qui est placé au-dessus de l'épine. On a donné ce nom à plusieurs parties.

1° *Fosse sus-épineuse.* On donne ce nom à un enfoncement triangulaire qui se trouve placé au-dessus de l'épine de l'omoplate.

2° *Muscle sus-épineux* (muscle petit sus-scapulo-trochitérien de M. Chaussier). Placé dans la fosse sus-épineuse, il est alongé, épais, triangulaire; il se fixe d'une part aux deux tiers internes de la

fosse sus-épineuse, et se termine de l'autre à la partie antérieure de la grosse tubérosité de l'humérus (le trochiter, Chaussier). Ce muscle élève le bras.

3° *Ligament sus-épineux.* Il y en a deux, 1° le *ligament sus-épineux dorso-lombaire.* Il est étendu sur le sommet des apophyses épineuses des vertèbres dorsales et lombaires, depuis la septième du cou, jusqu'à la crète moyenne du sacrum. Il est plus mince au dos qu'aux lombes. 2° Le *ligament sus-épineux cervical.* Il se fixe à la septième vertèbre cervicale, remonte ensuite entre les muscles trapèzes, splénius, grands complexus, et vient s'attacher à la protubérance occipitale externe. De sa partie antérieure part un prolongement cellulaire, qui va jusqu'à l'intervalle des tubercules des vertèbres cervicales en bas, et jusqu'à la crète occipitale en haut. (J. C.)

SURGEON (*Bot.*), s. m., *surculus ;* jeune branche qui part du bas de la tige. (H. C.)

SURNUMÉRAIRES DE LA VOUTE DU CRANE (Os). On a donné ce nom aux os de Wormius. *V.* WORMIEN. (J. C.)

SUR-OS ou SUROS (*Art vétér.*), s. m. On nomme ainsi une tumeur osseuse située à la partie interne du canon. C'est une espèce d'exostose. On donne le nom de fusée à la réunion de plusieurs sur-os. Lorsqu'ils avoisinent les tendons ou les articulations, ils font boiter l'animal. (CH.)

SUROXYGÉNÈSES (*Nosol.*), s. f. pl.; nom donné par M. Baumes aux maladies attribuées par ce médecin à une surabondance d'oxygène. (CH.)

SURPEAU (*Anat.*), s. f., *epiderma*, *cuticula;* épiderme. *V.* ce mot et PEAU. (J. C.)

SURRECTORIUM (*Inst. chir.*), mot latin; instrument dont parle Paré, et qui sert à tenir le bras dans une situation élevée, lorsqu'il est blessé. James.

SURRÉNAL, ALE (*Anat.*), adj., *supra renalis;* qui est placé au-dessus des reins. *Corps surrénaux* ou *capsules surrénales.* On a donné ce nom à deux petits organes qui sont situés au-dessus des reins. *V.* CAPSULES SURRÉNALES. M. Chaussier nomme *artères* et *veines surrénales*, les artères et veines capsulaires. *V.* CAPSULAIRE.

Le même professeur appelle le nerf grand splanchnique, le *grand surrénal*, et le petit splanchnique, le *petit surrénal.* Il nomme également *ganglion surrénal*, le ganglion semi-lunaire. *Voy.* SEMI-LUNAIRE.

SURTOUT LIGAMENTEUX DE LA COLONNE VERTÉBRALE. On a donné ce nom aux *ligaments vertébraux* antérieur et postérieur. *V.* VERTÉBRAL. (J. C.)

SUSCARPIEN, ENNE (*Anat.*), adj. et s., *supra carpianus ;* qui appartient à la face dorsale du carpe. M. le professeur Chaussier nomme *artère sus-carpienne*, la branche dorsale du carpe qui est fournie par l'artère radiale. (J. C.)

SUSCEPTIBILITÉ NERVEUSE (*Path.*) : augmentation de la sensibilité physique et morale, qui est un des phénomènes caractéristiques de l'hystérie et de l'hypochondrie. (CH.)

SUS-ÉPINEUX. *V.* SUR-ÉPINEUX. (J. C.)

SUS-HYOÏDIEN (*Anat.*), adj., *supra hyoideus;* qui est placé au-dessus de l'os hyoïde.

Muscles sus-hyoïdiens, *région sus-hyoïdienne*, etc.

SUS-MAXILLAIRE (*Anat.*), adj. et s. m., *supra maxillaris.* M. le professeur Chaussier a donné le nom de sus-maxillaires aux os maxillaires supérieurs. *Voy.* MAXILLAIRE. (J. C.)

SUS-MAXILLO-LABIAL (*Anat.*), adj. et s. m., *supra-maxillo-labialis;* qui a rapport aux os sus-maxillaires et aux lèvres. M. le professeur Chaussier a donné le nom de *muscles sus-maxillo-labiaux* à trois muscles de la région maxillaire supérieure, savoir : 1° le *grand sus-maxillo-labial*, ou le muscle élévateur commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure. *V.* ÉLÉVATEUR. 2° Le *moyen sus-maxillo-labial*, ou l'élévateur propre de la lèvre supérieure. *V.* ÉLÉVATEUR. 3° Le *petit sus-maxillo-labial*, ou muscle canin. *Voyez* ce dernier mot. (J. C.)

SUS-MAXILLO-NASAL (*Anat.*), adj. pris subst., *supra-maxillo-nasalis ;* qui appartient aux os sus-maxillaires et au nez. M. le professeur Chaussier appelle muscle *sus-maxillo-nasal*, le muscle transversal ou dilatateur du nez. *V.* TRANSVERSAL. (J. C.)

SUS-MÉTACARPO-LATÉRI-PHALANGIEN (*Anat.*), adj. pris subst., *supra-metacarpo-lateri-phalanginianus ;* qui appartient à la région dorsale du métacarpe et aux parties latérales des phalanges. M. Dumas a donné ce nom aux muscles interosseux dorsaux de la main, à raison de leurs insertions. M. le professeur Chaussier les appelle *muscles métacarpo-phalangiens-latéraux-sus-palmaires.* *V.* INTER-OSSEUX. (J. C.)

SUS-METATARSIEN, ENNE

(*Anat.*), adj. pris quelquefois substantivement; *supra-metatarsianus;* qui appartient à la partie supérieure du métatarse. *Artère sus-métatarsienne.* M. le professeur Chaussier appelle ainsi l'artère du métatarse, fournie par l'artère pédieuse.

SUS-MÉTATARSO-LATÉRI-PHALANGIEN (*Anat.*), adj. pris quelquefois subst., *supra-metatarso-lateri-phalangianus;* qui appartient à la face dorsale du métatarse et aux parties latérales des premières phalanges. M. Dumas a donné ce nom aux muscles inter-osseux dorsaux ou supérieurs du pied. M. Chaussier les appelle les *muscles métatarso-phalangiens latéraux sus-plantaires. V.* INTER-OSSEUX. (J. C.)

SUS-OPTICO-SPHÉNI-SCLÉROTICIEN (*Anat.*), adj. M. Dumas donne ce nom au muscle droit supérieur de l'œil.

SUS-OPTICO-SPHÉNO-SCLÉROTICIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *sus-optico-spheno-scleroticus;* qui a rapport à la partie supérieure du trou optique du sphénoïde et à la sclérotique. M. le professeur Dumas a donné ce nom au muscle droit supérieur de l'œil, à raison de ses insertions. *Voyez* DROIT. (J. C.)

SUS-ORBITAIRE (*Anat.*), adj., *supra orbitalis*, vel *supra orbitarius;* qui est placé au-dessus de l'orbite. *Trou sus-orbitaire* ou *orbitaire supérieur.* Il est placé à la réunion du tiers interne avec les deux tiers externes de l'arcade orbitaire. Quelquefois on trouve à sa place une simple échancrure qui est complétée par un ligament. Il donne passage à l'*artère sus-orbitaire*, ou *sourcilière*. Celle-ci naît de l'artère ophthalmique directement, ou de l'artère lacrymale, et marche d'arrière en avant le long de la paroi supérieure de l'orbite, passe par le trou sus-orbitaire, et remonte sur le front en se divisant en deux branches, l'une *interne* plus considérable, l'autre *externe* plus petite. Ces branches vont se distribuer aux muscles et aux téguments du front en s'anastomosant avec les artères voisines. (J. C.)

SUSPENDICULUM (*Anat.*), mot latin, le muscle crémaster. *V.* ce mot. James. (J. C.)

SUSPENSEUR ou SUSPENSOIR (*Anat.*), adj., *suspensor*, de *suspendere*, suspendre; qui soutient, qui suspend. On a donné ce nom à diverses parties.

1° *Ligament suspenseur du foie.* On appelle ainsi un repli triangulaire que forme le péritoine entre la face inférieure du diaphragme et la face supérieure du foie, et qui se continue avec la grande faux de la veine ombilicale.

2° *Ligament suspenseur de la verge.* C'est un faisceau fibro-celluleux, de forme triangulaire, qui s'étend de la partie antérieure de la symphyse du pubis au corps caverneux qu'il soutient.

3° *Muscle suspenseur* ou *élévateur du testicule. V.* CRÉMASTER.

4° *Ligament suspensoir du testicule. V.* GUBERNACULUM TESTIS.

SUSPENSOIRE (*Bandag.*), s. m. On appelle ainsi un bandage destiné à soutenir le scrotum dans les cas de maladies des testicules, ou de hernie scrotale. C'est une sorte de sac de toile, de grandeur variable, qui est fixé en haut par une ceinture, et retenu en bas par un ou deux sous-cuisses. Il offre en avant une ouverture par laquelle on fait passer la verge. (J. C.)

SUSPENSUM (*Path.*), mot latin employé par quelques auteurs pour désigner le nuage ou l'énéorème. *V.* ces deux mots. (CH.)

SUSPIRIEUX (*Path.*), *suspiriosus;* qui est accompagné de soupirs; *respiration suspirieuse. V.* SOUPIR. (CH.)

SUS-PUBIEN, ENNE (*Anat.*), adj., *supra-pubianus;* qui est placé au-dessus du pubis. On a donné ce nom à diverses parties.

1° *Artère sus-pubienne.* M. le professeur Chaussier appelle ainsi l'artère épigastrique, branche de l'iliaque externe.

2° *Cordons sus-pubiens.* Le même professeur appelle ainsi les ligaments ronds de l'utérus. *V.* ROND.

3° *Nerf sus-pubien.* On a donné ce nom au rameau interne de la branche inguino-cutanée du premier nerf lombaire. C'est la *branche génito-crurale* de Bichat. Ce nerf descend presque verticalement au-devant du muscle psoas et près de l'arcade fémorale se divise en deux rameaux; l'un d'eux accompagne le cordon testiculaire, et se distribue au crémaster, au scrotum et aux téguments de la partie interne de la cuisse; l'autre sort du bassin avec les filets fémoraux, traverse l'aponévrose de la cuisse et se distribue aux téguments de la partie supérieure et antérieure de ce membre.

SUS-PUBIO-FÉMORAL (*Anat.*), adj., *supra-pubio-femoralis;* qui a rapport à la partie supérieure du pubis et au fémur. M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle pectiné, parce qu'il se porte obliquement de la partie supérieure du pubis au fémur. *V.* PECTINÉ. (J. C.)

SUS-SCAPULAIRE (*Anat.*), adj. pris subst., *super-scapularis;* de *super*, dessus, et de *scapulum*, l'omoplate. Spigélius nomme *muscle sus-scapulaire supérieur* le muscle sus-épineux, et *muscle sus-scapulaire inférieur*, le sous-épineux.

Voy. Sus-épineux, Sous-épineux. (J. C.)

SUS-SCAPULO-TROCHITÉRIEN (*Anat.*), adj. et subst., *musculus superscapulo-trochiterianus.* M. le professeur Chaussier a donné ce nom à trois muscles qui se portent du scapulum (omoplate) à la *tubérosité externe* (trochiter) de l'humérus. Ce sont : 1° le *muscle grand sus-scapulo-trochitérien* ou *sous-épineux. V.* ce dernier mot. 2° Le *muscle petit sus-scapulo-trochitérien*, ou le *muscle sus-épineux. V.* Sus-épineux. 3° Le *muscle plus petit sus-scapulo-trochitérien*, ou le *muscle petit rond. V.* Rond. (J. C.)

SUS-SPINI-SCAPULO-TROCHITÉRIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *superspini-scapulo-trochiterianus.* M. Dumas a donné ce nom au muscle sur-épineux à cause de ses attaches à la partie supérieure de l'épine de l'omoplate (scapulum), et au trochiter ou grosse tubérosité de l'humérus. *V.* Sur-épineux. (J. C.)

SUS-TARSIEN (*Anat.*), adj., *supratarseus;* qui appartient à la région sus-tarsienne, ou face dorsale du pied. *Artère sus-tarsienne.* M. le professeur Chaussier a donné ce nom à l'artère du tarse, qui est fournie par l'artère pédieuse. *V.* Pédieuse. (J. C.)

SUTORIUM ATRAMENTUM : sulfate de fer vert. *Voyez* ce mot. Inusité.

SUTURAL, ALE (*Bot.*), adj., *suturalis;* qui naît où dépend d'une suture. Les légumineuses, par exemple, ont un *style sutural.* (H. C.)

SUTURE (*Anat.* et *Opér. chir.*), *sutura*, du verbe *suo*, je couds. On donne ce nom en anatomie aux articulations immobiles qui réunissent les os du crâne et de la face. *V.* Articulation.

On appelle en chirurgie *suture*, une opération qui consiste à coudre les lèvres d'une plaie pour en obtenir la réunion. La suture était autrefois d'un usage général; on a depuis signalé ses inconvénients et beaucoup restreint son emploi. La suture se pratique avec du fil ciré et des aiguilles droites ou courbes, selon la disposition des parties. On a donné aux sutures différents noms suivant la manière dont on les pratique; les principales espèces de sutures, sont : 1° la *suture* de Galien pour la gastroraphie; 2° la *suture à points séparés;* 3° la *suture enchevillée* ou *emplumée;* 4° la *suture de Pelletier* ou en *surget;* 5° la *suture à anse de Ledran;* 6° la *suture à points passés;* 7° la *suture entortillée.* (J. C.)

SYALISME, pour SIALISME, qui seul est employé par les bons auteurs. *V.* Sialisme. (Ch.)

SYCION : décoction de figues sèches. Inusité. (M. O.)

SYCITES (*Pharm.*) : épithète donnée au vin dans lequel on a fait infuser des figues sèches. Inusité. (O. M.)

SYCOMORE, s. m. *V.* Figuier. (H. C.)

SYCOMORE FAUX. *V.* Azédarach et Érable. (H. C.)

SYCOSIS (*Path.*), mot grec latinisé et francisé, σύκωσις, sicose, de σῦκον, figue; tumeur disposée en figue. *Voy.* Fic. (Ch.)

SYDÉRITE ou CRAPAUDINE (*Bot.*), s. f., *sideritis.* On donne ces noms, et mieux encore celui de *sidérite*, à un genre de la didynamie gymnospermie et de la famille des labiées, dont une espèce, le *sideritis hirsuta* de Provence, a été recommandée comme vulnéraire. (H. C.)

SYHAC (*Anat.*), mot arabe par lequel on a désigné le péritoine. (J. C.)

SYLETUM : médicament composé de trois sels, suivant Paracelse. Inusité. (M. O.)

SYLVANE. *V.* Tellure.

SYLVATIQUE (*Bot.*), adj., *sylvaticus*, de *sylva*, forêt; qui croît dans les forêts. (H. C.)

SYLVESTRE (*Bot.*), adj., *sylvestris;* qui vient sans culture. (H. C.)

SYLVIA (*Bot.*), s. f., *anemone nemorosa. V.* Anémone. (H. C.)

SYLVIUS (Aqueduc de, Scissure de). *V.* Aqueduc, Scissure. (J. C.)

SYLVIUS (Fosse de) (*Anat.*). On a donné ce nom à la petite cavité qu'on rencontre entre les deux lames de la cloison transparente ou *septum lucidum.* (J. C.)

SYMBLÉPHAROSE (*Path.*), s. f., *symblepharosis*, de σὺν, avec, et de βλέφαρον, paupière. On a donné ce nom à l'adhérence contre nature des paupières, et particulièrement de la paupière supérieure au globe de l'œil. (Ch.)

SYMBOLOGICA (*Path.*), mot latin. On donne cette épithète à la branche de la médecine qui traite des accidents et des signes des maladies. Quelques auteurs ont employé ce mot dans le sens de symptomatologie. (Ch.)

SYMÉTRIE (*Anat.*), *symetria;* composé de σὺν, avec, ensemble, et de μέτρον, mesure. Les anatomistes ont donné ce nom à la régularité de forme que présentent beaucoup d'organes situés sur la ligne médiane du corps, et à la ressemblance qu'offrent la plupart des parties placées de chaque côté de cette ligne médiane. La symétrie ne s'observe que dans les organes qui appartiennent à la vie

de relation, et forme un des caractères principaux de ces organes selon Bichat; cette symétrie existe pour la tête, la colonne vertébrale, le bassin, la poitrine, les organes de la locomotion. (J. C.)

SYMÉTRIQUE (*Anat.*), adj., *symetricus*. On donne ce nom aux organes qui offrent de la symétrie, tels sont les organes des sens, le cerveau, etc. (J. C.)

SYMPATHIE (*Physiol.*), s. f., *sympathia;* de σὺν, avec, et de πάθος, affection; rapport entre les actions de deux ou de plusieurs organes plus ou moins éloignés, comme lorsque la membrane pituitaire étant irritée, le diaphragme vient à se contracter pour produire l'éternument. (H. C.)

SYMPATHIE (Poudre de) : sulfate de cuivre blanc, effleuri par son exposition prolongée à l'air et au soleil. Il est cathérétique. Ce mot n'est plus en usage. (M. O.)

SYMPATHIQUE (*Anat.*), adj., *sympathicus;* qui a rapport aux sympathies. On a donné ce nom à trois nerfs à cause du rôle important qu'on leur faisait jouer dans les sympathies : on les avait distingués en 1° *nerf grand sympathique* (*V.* TRISPLANCHNIQUE); 2° *nerf moyen sympathique* (*V.* NERF PNEUMO-GASTRIQUE); 3° *nerf petit sympathique*. *Voy.* FACIAL. (J. C.)

On dit aussi, en pathologie, une *affection sympathique*, un *phénomène sympathique*, pour désigner que cette affection ou ce phénomène dérivent d'une sympathie. Il y a, par exemple, des *céphalalgies sympathiques*. (H. C.)

SYMPÉTALIQUE (*Bot.*), adj., *sympetalicus*, de σὺν, avec, et de πέταλον, pétale; qui est uni aux pétales. On donne en particulier cette épithète aux étamines qui réunissent les pétales de manière à rendre en apparence monopétale une corolle vraiment polypétale. (H. C.)

SYMPHYSE (*Anat.*), *symphysis*, de συμφύω, je réunis, de σὺν, avec, et de φύω, je nais; union des os, moyens d'union. On donne le nom de *symphyse* à l'ensemble des moyens qui servent à retenir les os en rapport dans les articulations. On a cependant donné plus particulièrement le nom de symphyse à certaines articulations, comme la symphyse des pubis, la symphyse sacro-iliaque. *V.* SACRO-ILIAQUE.

Opération de la symphyse. *V.* SYMPHYSÉOTOMIE. (J. C.)

SYMPHYSÉOTOMIE (*Opérat. chir.*), s. f., *symphyseotomia;* de συμφύω, j'unis ensemble, d'où vient le mot symphyse, et de τέμνω, je coupe. *Opération* ou *section de la symphyse*. On pratique cette opération dans le but d'agrandir les diamètres du bassin, afin de faciliter l'accouchement dans certains cas de vices de conformation de cette cavité et d'enclavement de la tête de l'enfant. Severin Pinaut avait conçu la possibilité de l'opération de la symphyse qui fut pratiquée plus de deux cents ans après par Sigaud, puis par Alphonse Leroy et M. Gardien. Pour faire cette opération, on place les femmes dans une situation convenable, on rase le pubis, et avec un fort scalpel on incise sur la ligne médiane les parties molles qui couvrent la symphyse du pubis : on arrive à cette articulation que l'on incise; dès que les parties fibreuses qui la maintiennent sont coupées, les os du bassin s'écartent d'eux-mêmes, et l'accouchement peut être terminé. (J. C.)

SYMPHYTE. *Voy.* CONSOUDE. (H. C.)

SYMPTOMATIQUE (*Path.*), adj., *symptomaticus;* qui est le symptôme d'une autre affection. *Maladie symptomatique;* par opposition au mot idiopathique. (CH.)

SYMPTOMATOLOGIE (*Path.*), s. f., *symptomatologia;* branche de la pathologie qui a pour objet la connaissance des symptômes; de σύμπτωμα, symptôme, et de λόγος, traité. (CH.)

SYMPTOME (*Path.*), *symptoma*, σύμπτωμα, de σὺν, avec, et de πίπτω, je tombe. On appelle symptôme tout changement perceptible aux sens, survenu dans quelque organe ou dans quelque fonction, et lié à l'existence d'une maladie.

Les symptômes ne doivent être confondus ni avec les phénomènes ni avec les signes.

Tout acte, tout changement qui a lieu dans le corps sain ou malade est un phénomène. Celui-ci appartient à la santé comme à la maladie, au lieu que le symptôme est toujours l'effet de cette dernière. Là où il n'y a pas de maladie, il n'y a pas de symptôme. Galien avait dit avec raison que le symptôme suit la maladie, comme l'ombre suit le corps. C'est donc improprement que beaucoup d'auteurs ont employé les mots symptômes précurseurs, symptômes consécutifs : tout ce qui se présente avant que la maladie existe, ou après qu'elle a cessé, est un phénomène et non un symptôme.

Il importe également de ne pas confondre le symptôme avec le signe. Le signe est un phénomène perceptible aux sens, qui conduit à la connaissance d'effets plus cachés; c'est une conclusion que l'es-

prit tire du symptôme, tandis que le symptôme est simplement une perception. L'un appartient davantage au jugement, l'autre aux sens. Le symptôme est appréciable pour tout le monde; le médecin seul découvre les signes dans les symptômes. Comme il n'est aucun symptôme qui ne puisse fournir un signe quelconque au médecin, et que les signes appartiennent également à la santé et à la maladie, on a dit que « tout symptôme est signe, » mais que tout signe n'est pas symptôme.» (Ch.)

SYMPTOSIS (*Path.*), mot grec latinisé et francisé par quelques auteurs; σύμπτωσις, symptose, de συμπίπτω, je tombe : affaissement ou plutôt amaigrissement, atrophie soit de tout le corps, soit d'une partie seulement. (Ch.)

SYNÆTION (*Path.*), mot grec, συναίτιον; *concaussa* des Latins, de αἰτία, cause, et de σὺν, avec. *V.* Concaussa. (Ch.)

SYNANCHE (*Path.*), mot grec latinisé, συνάγχη, esquinancie. *Voy.* ce mot. (Ch.)

SYNANCIE (*Path.*), s. f., *synanche;* esquinancie. *V.* ce mot. (Ch.)

SYNANTHÉRÉES (*Bot.*), s. f. pl., *synantheræ*, de σὺν, avec, et de ἀνθηρὸς, fleuri, d'où est venu *anthère*. Depuis quelque temps, on a substitué ce nom à celui de *composées* ou de *syngénèses*, pour désigner une famille nombreuse de plantes à fleurs composées, et dont les anthères sont soudées en un seul corps. C'est à cette famille qu'appartiennent les *chicoracées*, les *corymbifères* et les *cynarocéphales*. *V.* ces mots. (H. C.)

SYNANTHÉRIQUE (*Bot.*), adj., *synanthericus;* même étymologie : épithète des étamines dont les anthères sont réunies. (H. C.)

SYNARTRHODIAL, ALE (*Anat.*), adj., *synarthrodialis;* qui a rapport ou appartient à la synarthrose : *articulation synarthrodiale. V.* Synarthrose.

SYNARTHROSE (*Anat.*), s. f., *synarthrosis*, de σὺν, avec, et de ἄρθρωσις, articulation, *co-articulation*. On a donné ce nom aux articulations immobiles. *V.* Articulation. (J. C.)

SYNCARPE (*Bot.*), s. m., *syncarpium*, de σὺν, avec, et de καρπὸς, fruit. Feu Richard a donné ce nom au fruit du figuier, qui est composé d'un grand nombre de caryopses réunies dans un involucre charnu et succulent. (H. C.)

SYNCHONDROSE (*Anat.*), s. f., *synchondrosis*, de σὺν, avec, et de χόνδρος, cartilage; union ou articulation de deux os au moyen d'un cartilage : telles sont les articulations des côtes avec le sternum au moyen de leurs cartilages de prolongement. *V.* Articulation. (J. C.)

SYNCHRISMATA : nom donné par Paul-Æginète à certains onguents. Inusité. (M. O.)

SYNCHRONE (*Phys.*, *Path.*), adj., *synchronus*, de σὺν, avec, et de χρόνος, temps; qui a lieu dans le même temps. Ce mot est synonyme d'*isochrone*. *V.* ce mot. (Ch.)

SYNCIPUT. *V.* Sinciput. (J. C.)

SYNCOPALE (Fièvre intermittente), *febris syncopalis;* variété des fièvres pernicieuses intermittentes, dans laquelle chaque accès est accompagné de syncopes. *V.* Pernicieuses (Fièvres). (Ch.)

SYNCOPE (*Path.*), s. f., *syncope*, de συγκοπὴ, de συγκόπτω, je tombe; perte complète, et ordinairement subite, du sentiment et du mouvement, avec diminution considérable ou suspension entière des battements du cœur et des mouvements respiratoires. La défaillance et la lypothymie offrent des phénomènes semblables, mais à un degré plus faible. (Ch.)

SYNCRANIEN, ENNE (*Anat.*), adj., de σὺν, avec, et de κράνιον, le crâne. *Mâchoire syncranienne*; M. le professeur Chaussier a donné ce nom à la mâchoire supérieure, parce qu'elle tient fortement aux os du crâne, au milieu desquels elle semble enclavée. (J. C.)

SYNCRISIS (*Chim.* et *Path.*) : mot grec latinisé, σύγκρισις, de συγκρίνω, je coagule. Les anciens chimistes donnaient ce nom au passage d'un corps de l'état liquide à l'état solide, ou plutôt à la coagulation de deux liquides mêlés ensemble. Dans les écrits de quelques médecins, le mot *syncrisis* signifie mélange. (Ch.)

SYNCRITIQUE (*Mat. méd.*), adj., *syncriticus;* même étymologie. Quelques anciens médecins ont fait de ce mot un synonyme d'*astringent*. (H. C.)

SYNDESMOGRAPHIE (*Anat.*), s. f., *syndesmographia*, de σύνδεσμος, ligament, et de γραφὴ, description; description des ligaments: partie de l'anatomie qui donne la description des ligaments. (J. C.)

SYNDESMOLOGIE (*Anat.*), s. f., *syndesmologia*, de σύνδεσμος, ligament, et de λόγος, traité, discours; traité des ligaments. (J. C.)

SYNDESMO-PHARYNGIEN (Muscle) (*Anat.*), *syndesmo-pharyngæus musculus*. On a donné ce nom à un des faisceaux du muscle constricteur supérieur du pharynx. *V.* Constricteur du pharynx. (J. C.)

SYNDESMOSE (*Anat.*), s. f., *syndesmosis*, de σύνδεσμος, ligament; articulation

de deux ou plusieurs os au moyen de ligaments, articulation ligamenteuse. Ce mot a été employé comme synonyme de *synévrose*. *Voy.* ce mot et ARTICULATION. (J. C.)

SYNDESMOTOMIE (*Anat.*), s. f., *syndesmotomia*, de σύνδεσμος, ligament, et de τέμνω, je coupe ou je dissèque; dissection des ligaments. (J. C.)

SYNDIACRISIS : opération qui a pour objet la séparation du mercure du cinnabre. Inusité. (M.O.)

SYNDROME (*Path.*), mot grec, συνδρομή, concours. La secte des empiriques donnait ce nom à la réunion des symptômes qui a lieu dans les maladies. Ils nommaient par exemple *syndrome pléthorique*, la réunion des symptômes produits par la pléthore. (CH.)

SYNECHES (*Path.*), mot grec, συνεχὴς, *continu*. Ce mot est à-peu-près synonyme de σύνοχος, *synoque*. (CH.)

SYNÉVROSE (*Anat*), s. f., *synevrosis*, formé de σὺν, avec, et de νεῦρον, nerf : mot par lequel on désignait chez les anciens les parties blanches, telles que les nerfs, les tendons, les aponévroses, les ligaments. On appelait aussi synévrose l'articulation qui est maintenue au moyen de ligaments. Ce mot a été employé comme synonyme de *syndesmose*. *V.* le mot ARTICULATION. (J. C.)

SYNÉZIZIS (*Path. chir.*), s. f., de σὺν, avec, et de ζευγνύειν, joindre, unir. On a donné ce nom à l'occlusion de la pupille. Cette maladie est tantôt un vice de conformation qui dépend de la persistance de la membrane pupillaire ou de l'absence de la pupille, tantôt elle est accidentelle, et vient après de violentes ophthalmies. On l'a vu suivre l'opération de la cataracte par extraction. Chez les personnes affectées de *synézizis*, l'iris ne présente pas d'ouverture centrale, et les malades sont complétement aveugles. On peut dans certains cas remédier à cette affection, en pratiquant à l'iris une ouverture qui tient lieu de pupille, et par laquelle les rayons lumineux peuvent parvenir jusqu'à la rétine pour lui porter les images des objets extérieurs. Cette opération porte le nom d'*opération de la pupille artificielle*. (J.C.)

SYNGÉNÉSIE (*Bot.*), s. f., *syngenesia*, de σὺν, avec, et de γένεσις, génération; nom de la dix-neuvième classe du système sexuel de Linnæus. Elle renferme des plantes dans les fleurs desquelles les étamines sont réunies par les anthères. *V.* SYNANTHÉRÉES. (H. C.)

SYNOQUE (*Path.*), adj. et subst. f., *synochus*, *continens;* fièvre continente ou continue. Les anciens en admettaient deux principales espèces, la synoque putride et la synoque imputride. (CH.)

SYNORRHIZE (*Bot.*), adj., *synorrhizus*, de σὺν, avec, et de ῥίζα, racine. Feu Richard a donné cette épithète à l'embryon dont la radicule est soudée avec le périsperme. (H. C.)

SYNOSTÉOGRAPHIE (*Anat.*), s. f., *synosteographia*, de σὺν, avec, ὀστέον, os, et de γράφω, je décris; partie de l'anatomie qui traite des articulations. Inusité. (J. C.)

SYNOSTÉOLOGIE (*Anat.*), s. f., *synosteologia*, de σὺν, avec, ὀστέον, os, et de λόγος, discours. Traité des articulations. Inusité. (J. C.)

SYNOSTÉOTOMIE (*Anat.*), s. f., *synosteotomia*, de σὺν, avec, de ὀστέον, os, et de τέμνειν, couper; dissection, préparation anatomique des articulations. (H. C.)

SYNOVIAL, ALE (*Anat.*), *synovialis;* qui a rapport à la synovie. — *Membranes* ou *capsules synoviales*. *V.* CAPSULES SYNOVIALES. — *Glandes synoviales*. On a donné ce nom aux franges sécrétoires qui flottent dans l'intérieur des capsules synoviales, dont elles ne sont que des dépendances, et qui paraissent destinées à la sécrétion de la synovie. Il vaut mieux les appeler *franges synoviales*. (J. C.)

SYNOVIE, s. f., *synovia*, de σὺν, avec, et de ὠὸν, œuf, parce que la synovie ressemble au blanc d'œuf : nom donné au liquide exhalé par les membranes synoviales qui entourent les articulations mobiles. La synovie de bœuf se compose, d'après M. Margueron, de beaucoup d'eau, d'albumine, d'une matière filandreuse, de soude, d'hydrochlorate de soude et de phosphate de chaux. Fourcroy pense qu'elle renferme de l'acide urique. Celle de l'homme contient, suivant Hildenbrandt, de l'eau, un peu d'albumine, de la soude et de l'hydrochlorate de cet alcali. La synovie de *bœuf* est fluide, visqueuse, demi transparente, d'un blanc verdâtre, d'une odeur semblable à celle du frai de grenouille, d'une saveur salée. Elle sert à lubrifier les cavités articulaires et à faciliter les mouvements des articulations. (M. O.)

SYNTAXIS (*Path.*), mot grec, σύνταξις, tension.

SYNTEXIS (*Path.*), mot grec, σύντηξις, de τήκω, je fonds, et σὺν, avec; colliquation. *V.* ce mot.

SYNTHENA (*Path.*), mot latin employé par Paracelse pour désigner une espèce d'épilepsie accompagnée de cardialgie et de tranchées. (CH.)

SYNTHENOSIS (*Anat.*), mot grec, σύντενωσις; espèce d'articulation dans laquelle deux os sont joints par un tendon, comme celle des os sésamoïdes avec les orteils, celle de la rotule avec le tibia, etc. Castelli, James. (J. C.)

SYNTHÈSE (*Chim.*), s. f., *synthesis*; de σὺν, avec, ensemble, et de τίθημι, je pose, je place : il est synonyme de *composition* : opération par laquelle on réunit des corps simples ou composés, pour en former d'autres d'une composition plus complexe : on donne également ce nom à la réunion des éléments d'un corps composé séparés par l'analyse. (M. O.)

SYNTHÈSE (*Opérat. chir.*), s. f., *synthesis*, de σὺν, avec, et de τίθημι, je place, je pose. Opération chirurgicale qui consiste à réunir les parties divisées et à rapprocher celles qui sont écartées ou éloignées. On appelle *synthèse de continuité* la réunion des bords d'une plaie ou le rapprochement des pièces d'un os fracturé. — On nomme *synthèse de contiguité* la réduction des organes déplacés, ainsi que cela a lieu dans les hernies et les luxations. *V.* Réduction, Taxis. (J. C.)

SYNTHETISME (*Opér. chir.*), s. m., *synthetismus* (même étymologie que synthèse). On avait donné ce nom à l'ensemble des opérations et des moyens propres à réduire une fracture et à la maintenir réduite, telles que l'*extension*, la *contre-extension*, la *coaptation* et le *bandage*. *V.* ces mots. (J. C.)

SYNYMENSIS (*Anat.*), mot grec, συνυμενσις. Spigel donne ce nom à l'articulation de deux os au moyen d'une membrane. *V.* Synévrose. (J. C.)

SYPHILIS (*Path.*), s. f., *syphilis*; nom donné par la plupart des auteurs au mal vénérien. Ce mot vient, suivant la plupart des lexicographes, de φιλεῖν, aimer, et de σῦς, porc, amour de porc; suivant d'autres, de σιφλὸς, sale, honteux. Nous nous bornons à faire remarquer que quelques-uns des auteurs qui ont écrit sur la syphilis lors de son apparition, ont écrit ce mot par un *i* et non par un *y*.

La syphilis (vérole, mal vénérien, mal de Naples, mal français.), produite dans notre climat par une cause unique, un virus transmis par communication immédiate ou médiate avec des sujets qui en sont infectés, détermine les effets les plus variés; les plus ordinaires sont un écoulement muqueux, des ulcères et des excroissances aux organes génitaux, l'inflammation des glandes inguinales, des douleurs ostéocopes, des exostoses, la carie, etc.

Cette affection n'est connue en Europe que depuis la fin du quinzième siècle; on pense généralement qu'elle a été importée d'Amérique; quelques-uns supposent qu'elle est originaire d'Afrique, ce qui est beaucoup moins vraisemblable.

Les premiers symptômes de la syphilis se montrent généralement là où le virus qui l'a produite a été déposé : aux organes génitaux dans le coït; à la bouche ou au mamelon, dans les embrassements; aux yeux, au nez, sur une plaie, par une inoculation accidentelle. Si l'on en croit quelques historiens, la syphilis se serait autrefois communiquée par la simple transpiration; mais cette assertion ne saurait pas mériter une grande confiance. On admet seulement que la peau très-fine du fœtus au moment de l'accouchement peut recevoir le virus lorsque les organes génitaux de la mère sont infectés. Il se passe communément plusieurs jours entre l'inoculation du mal et le développement des premiers symptômes. Ceux-ci toutefois se sont dans quelques cas montrés au bout de peu d'heures, ou seulement après plusieurs semaines.

Les symptômes de la syphilis ont été divisés en primitifs et en secondaires : les premiers occupent les organes mêmes qui ont reçu le virus, les seconds paraissent être dus à l'infection générale.

Les symptômes primitifs sont la blennorrhagie, les chancres ou ulcères, les rhagades et quelques excroissances; les symptômes secondaires ou consécutifs, sont des écoulements, des ulcères, des excroissances variées, des taches, des douleurs ostéocopes, des exostoses, des caries et une multitude d'autres symptômes variés. Les bubons semblent tenir le milieu entre les symptômes primitifs et consécutifs. La blennorrhagie, les bubons, ont déjà été décrits à ces mots : nous parlerons seulement ici des autres.

Les ulcères vénériens primitifs sont ordinairement superficiels, irrégulièrement arrondis, rouges ou couverts d'une couenne grisâtre, à bords coupés verticalement ou dentelés. Ils se montrent surtout à la face interne du prépuce et au gland, rarement au scrotum chez l'homme; et à la vulve ou au mamelon chez la femme; ils occupent quelquefois dans les deux sexes, la langue, les lèvres, le pourtour de l'anus ou les endroits excoriés de la peau. Ces ulcères tendent généralement à s'accroître, et lorsqu'ils sont négligés ou irrités, ils finissent quelquefois par détruire une portion de la verge ou du vagin. Lorsqu'ils sont étroits et alongés, ils portent le nom de rhagades; ils

occupent spécialement l'orifice du vagin et du rectum.

Les pustules primitives sont ordinairement molles, arrondies, très-saillantes, quelquefois dures, aplaties et peu élevées au-dessus de la membrane muqueuse d'où elles naissent. Il n'est pas rare non plus de rencontrer chez l'homme de petites excroissances verruqueuses (poireaux) qui se montrent dès le commencement de la maladie.

Les écoulements consécutifs sont rares. Ils se montrent sous la forme de blennorrhée. *V.* ce mot.

Les ulcères qui sont dus à l'infection générale occupent rarement les parties génitales; c'est à la bouche, au pharynx ou voile du palais, dans les fosses nasales, quelquefois à la peau qu'ils ont leur siége: ils s'étendent davantage que les ulcères primitifs, soit en largeur, soit en profondeur, et entraînent souvent la carie des os subjacents : ils en exhalent une odeur très-fétide, et toute spéciale (*sui generis*). Quelquefois la peau des mains offre des fissures dures, sèches ou suppurantes.

Les excroissances consécutives sont très-nombreuses; elles ont reçu des noms divers selon leur forme. On nomme *condylomes* celles qui sont dures, indolentes et qui fournissent un liquide ichoreux et fétide; *verrues*, celles qui sont dures, mammelonnées et âpres à leur surface; *fics*, celles qui sont soutenues par un pédicule étroit; on a donné à quelques-unes, à raison de leur forme spéciale, les noms de *crètes*, de *choufleurs*, de *mûres*, etc. Quelquefois aussi des croûtes épaisses, des squammes proéminentes, analogues aux dartres ou à la lèpre, sont produites par la syphilis.

Les taches syphilitiques sont ordinairement petites, circulaires, isolées, rouges, cuivreuses, quelquefois larges et couvertes d'une poussière fine ou d'écailles légères. Elles sont disséminées, souvent en très-grand nombre, sur le tronc et sur les membres.

Les douleurs syphilitiques ont particulièrement leur siége dans les os longs; elles se font sentir exclusivement ou principalement pendant la nuit; elles n'empêchent pas les mouvements.

Les tumeurs des os ou du périoste (exostoses et périostoses) se montrent spécialement sur le front, le sternum, la clavicule, le tibia, le cubitus et le radius; elles sont dures, irrégulièrement arrondies, douloureuses à la pression. Elles disparaissent comme les autres symptômes énumérés par l'emploi du mercure.

La durée de la syphilis abandonnée à elle-même est illimitée. En général ses symptômes s'aggravent progressivement; de nouveaux accidents se joignent aux premiers. Si quelquefois les symptômes disparaissent spontanément, ils laissent toujours alors pour l'avenir des craintes très-fondées. Dans quelques cas, la syphilis négligée a fini par entraîner la mort des sujets : la gangrène des bubons, les progrès des ulcères et de la carie l'ont plusieurs fois déterminée. Il est arrivé plus souvent que les malades sont restés pendant toute leur vie dans un état de mauvaise santé.

Il n'est pas très-rare non plus de voir la maladie se reproduire, même chez des sujets qui ont suivi régulièrement le traitement consacré par l'expérience.

Ce traitement consiste dans l'emploi méthodique du mercure, qui est le remède spécifique de cette maladie. On l'administre à l'intérieur et à l'extérieur. A l'intérieur, sous forme de muriate doux ou d'onguent mercuriel, à la dose de 3 à 4 grains, en pilules, chaque jour; ou sous forme de sublimé corrosif à la dose d'un sixième de grain à un demi-grain, en pilules ou en solution dans du lait ou dans un liquide mucilagineux. A l'extérieur, on emploie l'onguent mercuriel en frictions à la face interne des jambes, des cuisses, des bras et des avant-bras, sur le tronc même, à la dose d'un demi-gros à deux gros chaque jour, ou de deux en deux jours, ou sous forme de bains mercuriels préparés avec le sublimé. On continue ce traitement pendant six semaines à deux mois. Pendant sa durée, on soumet le malade à un régime médiocrement sévère; on lui recommande d'éviter soigneusement l'impression du froid, qui produirait la salivation. On combat les accidents locaux, selon leur nature, par les lotions et cataplasmes mucilagineux, par les saignées, par les topiques mercuriels; on soutient par les toniques les sujets faibles. Si le mal résiste au mercure on le combat presque toujours avec succès par les sudorifiques seuls ou combinés avec les antimoniaux. La tisane de Feltz et le rob de l'Affecteur sont fort utiles aux sujets qui ont pris du mercure, et chez lesquels ce remède n'a pas produit une entière guérison. L'acide nitrique et les préparations d'or n'ont pas conservé la réputation éphémère dont ils ont joui. (Ch.)

SYPHILITIQUE (*Path.*), adj., *syphiliticus;* qui est de la nature de la syphilis; symptômes syphilitiques. (Ch.)

SYPHON. *V.* Siphon.

SYRIACON. *V.* COMMAGENUM.

SYRICON : ancien nom d'un collyre décrit par Aétius. Inusité. (M. O.)

SYRINGA, mot latin. *V.* Lilac.

SYRINGES (*Anat.*), mot latin. On a donné ce nom aux bronches. *V.* Bronches. (J. C.)

SYRINGOTOME (*Inst. chir.*), s. m., *syringotomum*, σύριγξ, tuyau, flûte, fistule, et de τέμνω, je coupe. On appelle ainsi un instrument de chirurgie dont on se servait autrefois dans l'opération de la fistule à l'anus. C'est un bistouri concave sur son tranchant, dont l'extrémité se termine par un long stylet boutonné et flexible, que l'on introduisait d'abord dans le trajet fistuleux, et qui devait ensuite conduire la lame de l'instrument. (J. C.)

SYRINGOTOMIE (*Opér. chir.*), s. f., *syringotomia* (même étymologie que le mot précédent); opération de la fistule. (J. C.)

SYRIUM ou SIRIUM : nom donné par M. Vest à une mine de sulfure de nickel, qu'il regardait comme un métal particulier. (M. O.)

SYRIUS PULVIS : résine de scammonée en poudre. Inusité. (M. O.)

SYRMAISMOS (*Path.*), mot grec, συρμαϊσμὸς; évacuation douce par le vomissement ou par les selles. (Ch.)

SYROP. *V.* Sirop.

SYRUPUS : sirop. *V.* ce mot.

SYSSARCOSE (*Anat.*), s. f., *sissarcosis*, de σὺν, avec, et de σὰρξ, σαρκὸς, chair; union des os par le moyen des muscles; telle est l'union de l'os hyoïde avec la mâchoire inférieure, l'union de l'omoplate avec les côtes, etc. Inusité. (J. C.)

SYSTALTIQUE (*Physiol.*), adj., *systalticus*, de συστέλλω, je resserre. On applique cette épithète au mouvement de toutes les parties qui se dilatent et se contractent alternativement, comme le cœur, les artères, etc. (H. C.)

SYSTÉMATIQUE (*Path.*), adj., *systematicus;* qui est de la nature des systèmes, ou qui est partisan des systèmes; ce mot s'applique par conséquent aux hommes et aux ouvrages. (Ch.)

SYSTÈME (*Hist. nat.*, *Anat.*, *Méd.*), s. m., *systema*, de σὺν, ensemble, et de ἵστημι, je place. Dans les sciences physiques, en général, le mot *système* est presque toujours pris en mauvaise part, et exprime une supposition gratuite à laquelle on s'efforce de ramener la marche de la nature; mais, en histoire naturelle, un système est une distribution méthodique artificielle des êtres, propre à faciliter leur étude. En anatomie, c'est un ensemble d'organes composés des mêmes tissus et destinés à des fonctions analogues; c'est ainsi que l'on dit, le *système nerveux*, le *système musculaire*, etc. (H. C.)

SYSTOLE (*Physiol.*), s. f., *systola*, συστολὴ, de συστέλλω, je resserre; contraction du cœur et des artères; mouvement opposé à la *diastole*. (H. C.)

T.

T. (*Bandag.* et *Appar.*). On nomme *bandage en T*, un bandage dont la forme ressemble à celle d'un T. On le construit avec une longue bande qui doit entourer le corps en manière de ceinture, et sur le plein de laquelle on fixe à angle droit le chef d'une autre bande. L'extrémité libre de celle-ci reste simple ou bien est divisée en deux chefs. Quand, au lieu d'une seule bande, on en fixe deux l'une à côte de l'autre, sur la première pièce du bandage, on appelle celui-ci bandage en T double ou double T. Ce bandage est employé avec avantage pour soutenir les pièces d'appareils que l'on applique aux aines, au périnée, à l'anus, dans les différentes affections de ces parties.

TABAC (*Bot.*), s. m., *nicotiana;* genre de la pentandrie monogynie et de la famille des solanées. En médecine on emploie, à l'extérieur et en lavements, les feuilles du tabac commun ou de Virginie, *nicotiana tabacum*, plante aujourdhui naturalisée en Europe. Elles sont irritantes, purgatives et narcotiques. On sait généralement comment les feuilles du tabac, après avoir subi une sorte de fermentation, sont employées à fumer, ou servent, réduites en poudre, comme un errhin ou un sternutatoire. (H. C.)

TABAC DES VOSGES (*Bot.*); nom vulgaire de l'*arnica montana*. *Voy.* Arnique et Doronic. (H. C.)

TABAISIR : mot arabe qui signifie *spode*. *V.* ce mot.

TABARZET : épithète donnée au sucre raffiné deux fois. Inusité. (M. O.)

TABAXIR (*Bot.*), s. m., espèce de sucre qui se forme, aux Indes, dans l'intérieur des cannes de bambous. (H. C.)

TABELLA, mot latin qui signifie tablette. *V.* ce mot.

TABERNÉ (*Bot.*), s. m., *tabernæmontana;* genre de la pentandrie monogynie et de la famille des apocynées. On emploie, à la Martinique, pour guérir les verrues, le suc du *taberné à feuilles de citron.* (H. C.)

TABES (*Path.*), mot latin; dépérissement, phthisie. *V.* ce mot.

TABES DORSALIS (*Path.*), nom latin de la phthisie dorsale. *V.* ce mot. (CH.)

TABES LACTEA (*Path.*); phthisie produite par la sécrétion excessive du lait : c'est une des formes de la galactirrhée. *V.* ce mot.

TABES MESENTERICA (*Path.*), nom latin du carreau. *V.* ce mot. (CH.)

TABIDE (*Path.*), adj., *tabidus*, de *tabes*, marasme; qui est accompagné de marasme, ou qui en est atteint. (CH.)

TABIDE (Fièvre) (*Path.*), *febris tabida.* *V.* FIÈVRE TABIDE.

TABIFIQUE (*Path.*), adj., *tabificus;* qui produit la consomption. Ce mot est peu usité. (CH.)

TABLE (*Anat.*), s. f., *tabula.* On a donné ce nom aux lames de tissu compacte qui revêtent à l'extérieur les os du crâne. De ces tables ou lames, l'une est externe; elle est ordinairement plus épaisse que l'autre qui est interne : celle-ci a été nommée *lame vitrée*, à cause de sa fragilité. (J. C.)

TABLETTE (*Pharm.*), s. f., *tabulatum*, *tabella;* médicament solide, composé d'une poudre incorporée au sucre par un mucilage, d'une saveur agréable, ayant la forme de petits disques, de lozanges, de carrés, de triangles, etc. Les tablettes diffèrent des pastilles, en ce que celles-ci exigent de la chaleur pour se préparer, tandis que les tablettes se font sans feu, et en ce que les pastilles sont principalement formées de sucre aromatisé par une huile volatile ou par une eau odoriférante. (M. O.)

TABLETTES DE BOUILLON, ou BOUILLON SEC : on désigne ainsi le bouillon évaporé jusqu'à siccité et mis sous forme de tablettes. Pour préparer ce bouillon, on prend quatre pieds de veau, douze livres de chair de bœuf, dix livres de gigot de mouton, trois livres de rouelle de veau; on fait cuire à feu doux; le bouillon obtenu, est refroidi pour en séparer la graisse, puis clarifié avec six blancs d'œufs, et évaporé jusqu'en consistance très-gélatineuse : quelquefois aussi on y fait entrer de la volaille. Ces tablettes sont entièrement formées de gélatine et d'osmazome. Elles peuvent se conserver pendant quatre ou cinq ans en bon état, et sont par conséquent utiles pour les voyages de long cours. Lorsqu'on veut en faire du bouillon, on en fait dissoudre environ demi-once dans un verre d'eau bouillante, dont on entretient la chaleur au moyen de cendres chaudes. (M. O.)

TABOURET (*Bot.*), s. m. *V.* BOURSE A PASTEUR et CAPSELLE. (H. C.)

TABUM (*Path.*), mot latin; du pus, de la sanie. *V.* ces mots. (J. C.)

TACAMAHACA (*Mat. méd.*), s. m. On appelle ainsi deux espèces de résine, l'une qui découle du calaba, et l'autre qui est donnée par le peuplier balsamifère. Toutes les deux sont peu usitées; elles ont été pourtant anciennement recommandées comme vulnéraires, et elles entrent encore dans la préparation de certains emplâtres et onguents. *Voyez* CALABA et PEUPLIER. (H. C.)

TACAMAQUE. *V.* CALABA et TACAMAHACA. (H. C.)

TACHE (*Path.*), s. f., *macula;* changement dans la couleur naturelle des téguments, sans gonflement de leur tissu. Sauvages a fait du mot tache un terme générique qui comprend un ordre entier de maladies. (CH.)

TACHE JAUNE (*Anat.*); tache jaunâtre que présente la membrane rétine. *V.* RÉTINE. — Tache jaune rougeâtre qu'on observe sur l'ovaire peu de temps après la conception. *V.* CORPUS LUTEUM. (J. C.)

TACHETÉ, ÉE (*Hist. nat.*), adj., *maculatus;* qui est marqué de taches en nombre indéterminé. (H. C.)

TACHETÉE (Maladie) (*Path.*), *morbus maculosus;* nom donné à une affection qui consiste en une éruption de taches rouges très-nombreuses, étroites, arrondies, rouges ou noirâtres, sur presque toute la surface du corps. Ces taches semblent être dues à une légère extravasation du sang sous l'épiderme, qui toutefois n'est pas sensiblement soulevé. (CH.)

TACITURNITÉ (*Path.*), s. f., *taciturnitas;* état d'une personne qui ne parle pas. La taciturnité morbide a sur-tout lieu dans les affections nerveuses. (CH.)

TACT (*Physiol.*), s. m., *tactus;* modification du toucher, en vertu de laquelle une partie quelconque de la peau peut juger des qualités palpables d'un corps.

TACTILE (*Physiol.*), adj., *tactilis;* qui est ou qui peut être l'objet de l'exercice du tact.

TÆDÆ : ancien nom d'un médicament que l'on employait sous forme de

fumigations, de pessaires et de trochisques. Inusité. (M. O.)

TÆNIA, mot latin. *Voyez* Ténia. (H. C.)

TÆNIA SEMI-CIRCULARIS (*Anat.*); la bandelette demi-circulaire. Haller. *V.* Bandelette. (J. C.)

TAFFETAS AGGLUTINATIF. *V.* Taffetas d'Angleterre.

TAFFETAS D'ANGLETERRE (*Pharm.*); sparadrap préparé en appliquant au moyen d'un pinceau sur du taffetas blanc ou noir une couche de colle de poisson (ichthyocolle) dissoute dans la teinture de benjoin à chaud. Lorsque cette couche est sèche, on en applique successivement cinq autres, puis on met deux couches de teinture forte de benjoin unie à de la térébenthine pure, ou bien on se sert de la teinture de baume de Pérou : on roule le taffetas sur lui-même. Il est employé en chirurgie lorsqu'on veut guérir les plaies par première intention ; en effet, il s'applique très-bien sur la peau, et maintient en contact les lèvres de la solution de continuité.

TAFFETAS GOMMÉ : taffetas d'Angleterre. (M. O.)

TAFIA, s. m.; nom américain de l'eau-de-vie retirée du sucre de canne. Les Anglais l'appellent *rum* ou *rhum*.

TAGET (*Bot.*), *tagetes;* genre de la famille des corymbifères et de la syngénésie polygamie superflue. Il renferme plusieurs plantes, qui, sous le nom d'*œillets* d'*Inde*, sont cultivées dans les jardins d'agrément (H. C.)

TAIE (*Path. chirur.*), s. f. *Voyez* Albugo, Leucoma.

TAILLADE (*Opérat. chir.*), s. f. On a employé ce mot comme synonyme d'*incision*. (J. C.)

TAILLE (*Opérat. chir.*), s. f., *lithotomia*. On nomme ainsi l'opération que l'on pratique pour extraire les calculs renfermés dans la vessie. Cette opération est très-anciennement connue. Les Égyptiens, au rapport de Prosper Alpin, pensaient qu'on pouvait extraire les pierres vésicales en dilatant le canal de l'urètre. Hippocrate connaissait l'opération de la taille, puisqu'il engage, par serment, ses disciples à ne point la faire. La taille se pratique en attaquant la vessie, tantôt par le périnée, tantôt par-dessus le pubis. Dans le premier cas, l'opération s'appelle *taille périnéale* ou *bas appareil;* et dans le second, *taille hypogastrique* ou *haut appareil*. La taille, par le périnée, a été pratiquée suivant une foule de méthodes et de procédés différents dont voici les principaux. 1° Le *petit appareil* ou *méthode de Celse* (methodus Celsiana). Celse prescrivait d'inciser sur la pierre après l'avoir préliminairement fait saillir au périnée en la ramenant avec les doigts introduits dans le rectum. Cette méthode est la seule que l'on suivit pendant seize siècles. Elle présentait de graves inconvénients, tels que la difficulté de couper nettement les parties, la meurtrissure de la vessie, l'impossibilité de ramener la pierre sur beaucoup d'individus, etc. 2° Le *grand appareil*. Cette méthode, inventée en 1525 par Joannes de Romanis, chirurgien de Crémone, et qui fut appelée *sectio mariana*, du nom de *Marianus Sanctus*, qui l'a décrite, mais non pas trouvée comme on l'a prétendu, nécessitait un grand nombre d'instruments. On incisait sur la ligne médiane; le col de la vessie n'était pas compris dans l'incision, mais seulement était dilaté. Le grand appareil était sujet à beaucoup d'inconvénients, tels que les ecchymoses, la contusion, l'inflammation du col de la vessie, les abcès, les fistules urinaires, l'incontinence d'urine, l'impuissance, etc. 3° L'*appareil latéralisé* fut apporté en France en 1697 par un religieux nommé frère Jacques de Beaulieu. Cette méthode, fondée sur la possibilité d'inciser le col de la vessie, ne pouvait être faite sur la ligne médiane, à cause du rectum. Frère Jacques la pratiquait avec des instruments grossiers qu'il perfectionna cependant en partie sur l'avis des chirurgiens de Paris. C'est la méthode que l'on pratique aujourd'hui, en suivant cependant des procédés différents. On prépare le malade par quelques jours de repos, les purgatifs, les bains, des lavements, suivant les cas; on le fait coucher à la renverse sur une table, les jambes et les cuisses fléchies et écartées, les mains attachées aux pieds avec des liens de laine; on rase le périnée, on introduit un cathéter dans la vessie, on incline la plaque vers l'aine droite du malade, on fait une incision oblique qui se porte du raphé au milieu d'une ligne étendue de l'anus à la tubérosité de l'ischion du côté gauche, et on incise, en se guidant sur le cathéter, successivement les tégnments, le tissu cellulaire du périnée, la portion membraneuse de l'urèthre, le muscle transverse du périnée, le bulbo-caverneux, quelques fibres du releveur de l'anus, la prostate, le col de la vessie. Pour cette dernière partie de l'opération on emploie le lithotome de Cheselden, le lithotome caché du frère Côme, ou bien le gorgeret tranchant d'Hawkins, suivant le procédé que l'on suit; on introduit avec un conducteur la tenette dans la vessie, et on procède à

l'extraction de la pierre. En incisant, on doit faire en sorte d'éviter sur-tout le rectum et les gros vaisseaux artériels qui se distribuent au périnée. 4° L'*appareil latéral*. Cette méthode fut inventée par Cheselden; elle consistait à inciser le bas-fond de la vessie sans toucher au col de cet organe: elle fut bientôt abandonnée à cause de ses inconvénients. Foubert, Thomas, suivaient cette méthode.

Pour pratiquer l'opération de la taille chez la femme, par le bas appareil, le meilleur procédé est celui du professeur Dubois. Il consiste à introduire une sonde cannelée dans l'urèthre, et à fendre ce conduit directement en haut vers la symphyse du pubis, afin de pouvoir introduire la tenette et extraire la pierre. Ce procédé est préférable à la dilatation lente ou prompte de l'urèthre, et aux autres modes d'incision qui ont été proposés.

La taille *hypogastrique*, ou le *haut appareil*, fut d'abord pratiquée par Franco, qui ramenait la pierre au-dessus du pubis avec les doigts introduits dans le rectum. Rousset ensuite proposa de faire saillir la vessie au-dessus du pubis en poussant une injection dans ce réservoir afin de l'ouvrir plus facilement. La méthode du haut appareil était tombée en discrédit, lorsque le frère Côme la fit revivre; elle convient dans le cas de pierre très-volumineuse et dans quelques circonstances particulières. On la pratique en ouvrant d'abord la portion membraneuse de l'urèthre sur un cathéter introduit dans ce canal; on porte dans la vessie par cette incision la sonde à dard; on place le malade dans une situation horizontale; on fait une incision longitudinale sur la ligne blanche au-dessus du pubis; on éloigne le péritoine afin de ne pas l'ouvrir; on fait sortir le dard de la sonde de dedans en dehors à travers la vessie, et on s'en sert comme d'une sonde cannelée pour fendre cette poche membraneuse à sa partie supérieure; on extrait ensuite le calcul. Après l'opération, pour éviter l'infiltration de l'urine dans le tissu cellulaire du bassin, on place une grosse canule par la boutonnière faite au canal de l'urèthre, et une mèche de linge qui sert de filtre, dans la plaie supérieure. (J. C.)

TAL: mot anciennement employé pour désigner un alcali, la fiente de paon, etc. Inusité. (M. O.)

TALC (*Minér.*), s. m., *talcum*, de l'allemand *talk*; substance terreuse, divisible en rhombes, réductible en poussière onctueuse au toucher, facile à racler avec le couteau, blanchissant au chalumeau, et donnant à l'extrémité du fragment un très-petit bouton d'émail. On distingue le *talc hexagonal*, *laminaire*, *écailleux*, *granuleux*, *glaphique*, *ollaire*, *stéatite*, *chlorite*, etc. (M. O.)

TALENTUM, talent : poids de 50 livres 11 onces 17 grains et $\frac{1}{7}$. Inusité. (M. O.)

TALON (*Anat.*), s. m., *talus*, *calx* des Latins, ἀστράγαλος des Grecs. On nomme ainsi la partie postérieure du pied qui fait une légère saillie au-delà de la jambe, et que forme l'os calcanéum. (J. C.)

TALPA (*Zool.*), mot latin. *V.* TAUPE.

TALPA (*Path.*), mot latin; espèce de loupe qui a son siége à la tête. *Voy.* TAUPE.

TAMARIN, s. m., fruit du *tamarinier*. *V.* ce mot. (H. C.)

TAMARINIER (*Bot.*), s. m., *tamarindus indica*; arbre de la triandrie digynie et de la famille des légumineuses. Il croît dans les deux Indes, et ses fruits, employés en médecine, renferment une pulpe acidule, rafraîchissante et laxative, dans laquelle sont des semences fort dures et inusitées. (H. C.)

TAMARISC ou TAMARIX (*Bot.*), s. m., *tamarix*; genre de la pentandrie pentagynie et de la famille des portulacées. On emploie quelquefois, comme astringente et fébrifuge, l'écorce du tamarisc de Narbonne, *tamarix gallica*, qui croît sur les côtes du Languedoc, dans les haies, et celle du tamarisc d'Allemagne, *tamarix germanica*. (H. C.)

TAMBAC. *Voyez* BOIS D'ALOÈS. (H. C.)

TAMBOUR (*Anat.*), s. m., *tympanum*. On nomme *caisse du tambour* ou *tympan* la cavité qui se trouve entre le conduit auditif externe et l'oreille interne, et constitue l'oreille moyenne. *V.* CAISSE, TYMPAN. (J. C.)

TAMIER ou TAMINIER (*Bot.*), s. m., *tamnus*; genre de la diœcie hexandrie et de la famille des smilacées. Parmi les espèces peu nombreuses qui le composent, on distingue le *sceau de Notre-Dame*, plante grimpante de nos bois, que l'on a vantée comme anti-arthritique. (H. C.)

TAMNUS, mot latin. *V.* TAMIER. (H. C.)

TAN, s. m. On donne, dans le commerce, ce nom à l'écorce de chêne concassée et dont on se sert pour tanner les peaux. (H. C.)

TANAISIE (*Bot.*), s. f., *tanacetum*; genre de la syngénésie polygamie et de la famille des corymbifères. On emploie, comme toniques et anthelminthiques, les sommités fleuries de la tanaisie vulgaire, *tanacetum vulgare*, plante amère et aro-

matique de nos campagnes. *V.* BALSAMITE. (H. C.)

TANGE (*Path. chir.*), mot grec, τάγγη; tumeur accompagnée de putréfaction. Castelli, James. (J. C.)

TANNAGE (*Chim.*), s. m. Opération qui a pour objet de tanner les peaux ou de combiner la gélatine qui en fait partie avec le tannin, de manière à les rendre plus solides, imputrescibles, imperméables à l'eau, sans cependant leur enlever leur flexibilité. *V.* TANNIN. (M. O.)

TANNIN, s. m., *tanninum ;* substance végétale, regardée pendant long-temps comme un principe immédiat, et que l'on considère aujourd'hui comme un composé de différentes matières et notamment d'acide gallique, de principes colorants, etc. On la trouve dans la noix de galle, le cachou, la gomme kino, le sumac, le thé, la plupart des écorces et des fruits ; l'écorce de chêne, connue sous le nom de *tan*, en renferme une très-grande quantité. Le tannin contenu dans ces divers produits n'est pas identique. Celui de la noix de galle et de l'écorce de chêne, est solide, incrystallisable, brun, fragile, d'une saveur astringente ; il est soluble dans l'eau et insoluble dans l'alcool ; la dissolution aqueuse précipite par les acides sulfurique, hydrochlorique et arsénique, par les eaux de chaux, de baryte et de strontiane, par les sels de cuivre, d'étain, de plomb et de fer. Ces derniers y font naître un précipité violet foncé. Les dissolutions de gélatine et d'albumine la précipitent aussi abondamment; le précipité est insoluble dans l'eau et imputrescible; l'art du tanneur consiste à combiner ainsi le tannin avec la gélatine. On obtient cette matière par des procédés divers : celui de M. Mérat Guillot consiste à traiter l'infusion de noix de galle par l'eau de chaux, et à laver le précipité avec de l'acide nitrique faible qui s'empare de la chaux et laisse le *tannin.* Il n'a point d'usages; mais on emploie souvent comme astringentes les matières qui en contiennent. (M. O.)

TANTALE, s. m., *tantalum ;* nom donné par Ekeberg à un métal qu'il croyait avoir découvert dans la *tantalite.* Wollaston a prouvé depuis que ce métal ne différait point du *columbium. V.* ce mot. (M. O.)

TANTALE (*Ornithol.*), s. m. *V.* IBIS. (H. C.)

TANTALIQUE (Acide) : acide colombique. *V.* COLOMBIQUE et TANTALE. Inusité. (M. O.)

TANTALITE : mine composée d'acide colombique, que l'on désigna d'abord sous le nom d'oxyde de tantale (*V.* TANTALE), de fer et de manganèse. Elle est d'un gris brun, et assez dure pour étinceler sous le choc du briquet. On l'emploie pour extraire le columbium. (M. O.)

TANTALUS : synonyme de *vif argent* dans le langage des alchimistes. Inusité. (M. O.)

TAON (*Entomol.*), s. m., *tabanus ;* genre d'insectes diptères, assez connus par les tourments qu'ils font endurer aux chevaux et aux bœufs durant l'été, et qui quelquefois attaquent aussi les hommes. (H. C.)

TAPHIUSIUS LAPIS : ancien nom d'une variété de l'ætite. *V.* ce mot. Inusité. (M. O.)

TAPIER (*Bot.*), s. m., *cratewa ;* genre de la dodécandrie monogynie et de la famille des capparidées. Il renferme des arbres des Indes et de l'Amérique. Parmi eux, on distingue le tapier du Brésil, *cratewa tapia*, dont on mange les fruits, gros comme des oranges, et dont les feuilles écrasées sont employées contre l'inflammation de l'anus. Les feuilles et les fruits du tapier gynandre, de la Jamaïque, ont la saveur de la moutarde. Ray a vanté comme une panacée universelle les feuilles du tapier marmelos, originaire de l'Inde. (H. C.)

TAPIOKA (*Mat. méd.*, *Hyg.*), s. m. Ce nom, d'origine américaine, a été adopté depuis quelques années pour désigner la fécule du manioc, *jatropha manihot*, purifiée et extraite de ce qu'on appelle le *pain de cassave.* Le tapioka ou tapioca est grenu, blanc, dur, demi-transparent. C'est une fécule restaurante et très-nourrissante, avec laquelle on fait des potages très-convenables pour les convalescents. On en prépare aussi un chocolat analeptique estimé. *Voy.* CASSAVE, MANIOC, MÉDICINIER. (H. C.)

TAPIR (*Zool.*), s. m., *tapir ;* genre d'animaux mammifères de l'ordre des pachydermes.

TAPSIE. *V.* THAPSIE.

TAPSUS. *V.* MOLÈNE et THAPSUS.

TARACHE (*Path.*), mot grec, ταραχὴ; il a le même sens que *taraxis. Voy.* TARAXIS. (CH.)

TARANTISME. *Voy.* TARENTISME. (H. C.)

TARANTULE. *V.* TARENTULE.

TARAXIS (*Path.*), mot grec, τάραξις, trouble. Ce mot exprime spécialement le trouble de la vue, qui résulte d'un coup, d'une compression sur l'œil, ou de l'action de la poussière, de la fumée ou de toute autre cause externe. (CH.)

TARBASON : antimoine. Inusité. (M. O.)

TARDIGRADES (*Zool.*), s. m. pl. On appelle ainsi un ordre d'animaux mammifères onguiculés et privés de dents incisives. *V.* PARESSEUX. (H. C.)

TARDIVUS DENS (*Anat.*), mots latins; la dent de sagesse. *Voyez* DENT. (J. C.)

TARENTISME (*Path.*), s. m., *tarentismus;* maladie feinte ou imaginaire, endémique, dit-on, dans la Pouille, et consistant en un besoin extrême de danser, attribué par le vulgaire à la piqûre de la tarentule. (CH.)

TARENTULE (*Entomol.*), s. f., *tarentula.* On appelle ainsi une espèce d'araignée très-commune aux environs de Tarente, ville de la Pouille, au royaume de Naples. C'est l'*aranea tarentula* de Linnæus, et le *lycosa tarentula* de Latreille. Sa piqûre passe auprès de beaucoup de personnes pour fort dangereuse, et pour donner lieu au tarentisme. *V.* ce mot.(H. C.)

TARENTULISME. *V.* TARENTISME. (H. C.)

TARFATI (*Path.*), terme barbare; ecchymose ou sugillation dans l'œil. (CH.)

TARGAR : huile de genièvre, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

TARI (*Pharm.*), s. m. : vin de palmier et de cocotier, que l'on administrait autrefois comme tonique. Il était nourrissant et servait à la préparation d'une espèce de sucre que l'on appelait *jagre.* Inusité. (M. O.)

TARITH : mercure, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

TARSE (*Anat.*), s. m., *tarsus*, en grec ταρσὸς, dérivé du verbe ταρσόω, j'enlace en forme de claie. On appelle ainsi, 1° la partie postérieure du pied, suivant quelques anatomistes, parce que les os qui la forment sont enclavés les uns dans les autres. Le tarse est formé par sept os, disposés sur deux rangées par une ligne articulaire transversale, dans laquelle on pratique quelquefois l'amputation. La *première rangée* ou la *rangée jambière* résulte de l'astragale et du calcanéum ; la *seconde rangée*, appelée *métatarsienne*, est formée par l'assemblage du scaphoïde, du cuboïde et des trois os cunéiformes. *Voyez* ASTRAGALE, CALCANÉUM, CUBOÏDE, CUNÉIFORME, SCAPHOÏDE. 2° Les *cartilages tarses*, ou *fibro-cartilages tarses.* On nomme ainsi deux petites lames cartilagineuses, placées dans l'épaisseur du bord libre de chaque paupière. Le supérieur est plus grand et plus large que l'inférieur. Ils commencent tous les deux à l'extrémité bifurquée du tendon du muscle orbiculaire des paupières, et se terminent en dehors au niveau de l'entre-croisement de deux plans fibreux. Ils sont plus larges au milieu qu'à leurs extrémités ; leur bord libre en forme la partie la plus épaisse. (J. C.)

TARSIEN, ENNE (*Anat.*), adj., *tarseus;* qui a rapport au tarse. — *Articulations tarsiennes.* Elles résultent de l'assemblage des os du tarse entre eux. On peut rapporter ces articulations à trois classes, savoir : 1° l'articulation des os de la première rangée entre eux, ou articulation *calcanéo-astragalienne.* 2° L'articulation des deux rangées. Elle résulte du contact du calcanéum et de l'astragale, qui sont en arrière, avec le scaphoïde et le cuboïde, qui sont en devant; elle comprend les *articulations calcanéo-scaphoïdienne, scaphoïdo-astragalienne, calcanéo-cuboïdienne.* 3° L'articulation de la rangée métatarsienne, formée par l'union du scaphoïde, du cuboïde et des trois os cunéiformes entre eux ; elle comprend les *articulations scaphoïdo-cuboïdienne, cunéo-cuboïdienne, cunéo-scaphoïdienne, cunéennes.* — *Artère tarsienne* (artère sus-tarsienne de M. Chaussier). On nomme ainsi une branche que l'artère pédieuse fournit au niveau du tarse. *V.* PÉDIEUSE. (J. C.)

TARSO-MÉTATARSIEN, ENNE (*Anat.*), adj., *tarso-metatarseus;* qui a rapport au tarse et au métatarse. — *Articulations tarso-métatarsiennes.* Elles résultent de la réunion des cinq os du métatarse avec ceux de la rangée antérieure du tarse. Les trois premiers os métatarsiens s'articulent avec les trois os cunéiformes correspondants; le quatrième et le cinquième sont articulés avec la face antérieure du cuboïde. Ces articulations sont munies de capsules synoviales et maintenues par des ligaments *tarso-métatarsiens*, dont les uns sont *dorsaux* et les autres *plantaires.* (J. C.)

TARSO-MÉTATARSI-PHALANGIEN DU POUCE (*Anat.*), adj. et s. m., *tarso-metatarsi-phalangianus hallucis;* qui a rapport au tarse, au métatarse et à la première phalange du pouce. M. Dumas a donné ce nom au muscle adducteur du gros orteil, à raison de ses insertions. M. Chaussier le nomme le *métatarso-sous-phalangien du pouce. V.* ADDUCTEUR. (J. C.)

TARSO-PHALANGIEN DU POUCE (*Anat.*), adj. et s. m., *tarso-phalangianus hallucis;* qui a rapport au tarse et à la première phalange du gros orteil. M. Du-

mas a donné ce nom au muscle court fléchisseur du gros orteil. M. Chaussier le nomme *tarso-sous-phalangien du pouce*. *V.* Fléchisseur. (J. C.)

TARSO-SOUS-PHALANGIEN DU PETIT ORTEIL (*Anat.*), adj. et s. m., *tarso-infra-phalangianus minimi digiti;* qui a rapport au tarse et à la partie inférieure de la première phalange du petit orteil. M. Chaussier appelle ainsi le muscle fléchisseur du petit orteil. *Voyez* Fléchisseur. (J. C.)

TARSO-SOUS-PHALANGIEN DU POUCE (*Anat.*), adj. et s. m., *tarso-infra-phalangianus hallucis;* qui a rapport au tarse et à la partie inférieure de la première phalange du gros orteil. M. le professeur Chaussier nomme ainsi, dans sa nomenclature anatomique, le muscle court fléchisseur du gros orteil. *V.* Fléchisseur. (J. C.)

TARTAREI MORBI (*Path.*), terme employé par Paracelse pour désigner certaines maladies qu'il attribue au tartre. (Ch.)

TARTAREUX (Acide) : nom sous lequel on a désigné pendant long-temps l'acide *tartarique* ou *tartrique*. *V.* Tartarique. (M. O.)

TARTARHAN : mot barbare employé autrefois pour désigner l'esprit de tartre. *V.* Spiritus tartari. Inusité. (M. O.)

TARTARIQUE (Acide), *acidum tartaricum;* acide du tartre : acide composé de carbone, d'oxygène et d'hydrogène, qui ne se trouve dans la nature que combiné avec la potasse ou avec la chaux. Il crystallise en lames larges, sa saveur est très-forte, il rougit l'infusum de tournesol; chauffé, il se décompose et fournit, entre autres produits, de l'acide *pyro-tartarique*. Il laisse une grande quantité de charbon. Il est inaltérable à l'air et très-soluble dans l'eau; la dissolution précipite les eaux de chaux, de baryte et de strontiane; un léger excès d'acide redissout les précipités; la potasse, la soude et l'ammoniaque, forment avec lui des sels plus solubles lorsqu'ils sont neutres, que quand ils sont avec excès d'acide. Il est susceptible de se combiner avec deux bases pour former des sels doubles; tels sont le tartrate de potasse et de soude, de potasse et de fer, de potasse et d'antimoine. On l'obtient en traitant le tartrate acidule de potasse (crème de tartre) par le carbonate de chaux; il se forme du tartrate de chaux insoluble, que l'on décompose par l'acide sulfurique étendu de quatre ou cinq parties d'eau, qui donne du sulfate de chaux peu soluble, et de l'acide tartarique soluble; on évapore pour faire crystalliser. Cet acide, lorsqu'il est dissous dans une grande quantité d'eau, peut très-bien remplacer la limonade dans les diverses maladies où les acides végétaux sont utiles. (M. O.)

TARTRATE, s. m., *tartras;* genre de sels formés d'une base et d'acide tartarique. Tous les tartrates sont décomposés par le feu. Il en est qui se dissolvent dans l'eau; parmi ceux qui sont insolubles, quelques-uns se dissolvent dans une très-*petite quantité* de tartrate de potasse, de soude et d'ammoniaque (qui sont solubles), et forment des sels doubles; d'autres exigent une plus grande quantité de tartrate pour se dissoudre; enfin, il en est qui ne se dissolvent que dans un excès d'acide tartarique. Les tartrates neutres solubles sont transformés en tartrates acidules *moins* solubles, par l'acide tartarique ou par tout autre acide fort. Tous les tartrates dissous précipitent en blanc les sels de chaux, de baryte et de strontiane. (M. O.)

TARTRATE ACIDULE DE POTASSE, *tartras acidulus potassæ;* sel composé de potasse et d'acide tartarique en excès : il diffère par conséquent de la crème de tartre (*V.* ce mot). Il existe dans le raisin et le tamarin, et fait la majeure partie du tartre du commerce. Il crystallise en prismes tétraèdres, courts, coupés de biais aux deux extrémités; sa saveur est légèrement acide; il se dissout dans quinze parties d'eau bouillante, tandis qu'il en exige soixante d'eau froide; il est insoluble dans l'alcool. Chauffé, il se décompose, et laisse pour résidu du charbon et du sous-carbonate de potasse. Il fait la base de la crème de tartre. On ne l'emploie jamais pur; mais on fait souvent usage de la crème de tartre. (M. O.)

TARTRATE DE POTASSE NEUTRE (sel végétal, tartre soluble), *tartras potassæ*, *sal vegetale*. Il est le produit de l'art; il crystallise en prismes rectangulaires à quatre pans, terminés par des sommets dièdres; il est légèrement déliquescent, soluble dans son poids d'eau froide, d'une saveur amère; chauffé, il éprouve la fusion aqueuse, puis se décompose. On l'obtient en saturant une dissolution de crème de tartre chaude, par du sous-carbonate de potasse; l'excès d'acide tartarique se porte sur l'alcali, et le tartrate de chaux contenu dans la crème de tartre se dépose; on filtre et on évapore pour faire crystalliser. Il est souvent employé comme purgatif, et doit être préféré à la crème de tartre, parce qu'il est plus soluble. (M. O.)

TARTRATE DE POTASSE ANTIMONIÉ. *V.* TARTRATE DE POTASSE ET D'ANTIMOINE.

TARTRATE DE POTASSE ET D'ANTIMOINE (émétique, tartre stibié, tartre émétique, tartrate de potasse antimonié, tartrite de potasse antimonié), *tartras potassæ et stibii.* Il est le produit de l'art; il crystallise en tétraèdres réguliers ou en octaèdres alongés; il est incolore, transparent, d'une saveur caustique et nauséabonde; il rougit l'eau de tournesol. Chauffé, il noircit, se décompose et laisse de l'antimoine métallique; il s'effleurit à l'air; il se dissout dans environ deux fois son poids d'eau bouillante; cette dissolution précipite en blanc par les acides sulfurique et nitrique, en orangé tirant plus ou moins sur le brun par l'acide hydrosulfurique, et les hydrosulfates, en blanc sale par l'infusion aqueuse, alcoolique ou éthérée de noix de galle. On l'obtient soit en faisant bouillir de la crème de tartre et du sous-sulfate d'antimoine avec de l'eau, soit en traitant la crème de tartre et le verre d'antimoine par l'eau à la température de l'ébullition; ce procédé est moins avantageux que l'autre; dans l'un et l'autre cas on filtre la liqueur bouillante, et on en purifie les crystaux qui se déposent par le refroidissement ou par l'évaporation, en les faisant dissoudre de nouveau dans l'eau et en procédant à une nouvelle crystallisation. Ce sel est puissamment émétique, même lorsqu'il est dissous dans une grande quantité de liquide; il est administré journellement pour faire vomir. Il peut déterminer la mort, lorsqu'il a été employé à la dose de quelques grains et qu'il n'a pas été expulsé par le vomissement. (M. O.)

TARTRATE DE POTASSE ET DE FER (tartre chalybé), *tartras potassæ et ferri* : sel double sous forme de petites aiguilles de couleur verdâtre, d'une saveur styptique, soluble dans l'eau, et dont la solution n'est point troublée par la potasse, la soude et l'ammoniaque, tandis qu'elle précipite en noir par l'acide hydrosulfurique. On l'obtient en faisant bouillir dans de l'eau, parties égales de limaille de fer et de crème de tartre, et en évaporant la dissolution pour la faire crystalliser. On l'emploie comme tonique et emménagogue. La *teinture de Mars tartarisée*, le *tartre martial soluble*, et la *boule de Mars* ou de *Nancy*, sont encore des composés d'acide tartarique, de potasse et de fer. *V.* ces mots. (M. O.)

TARTRATE DE POTASSE ET DE SOUDE (sel de Seignette, sel de la Rochelle), *tartras potassæ et sodæ.* Il est le produit de l'art: il crystallise en prismes à huit ou dix pans inégaux, fort transparents, inaltérables à l'air, solubles dans cinq fois leur poids d'eau froide, d'une saveur légèrement amère. On l'obtient en saturant l'excès d'acide de la crème de tartre par le sous-carbonate de soude. Il est souvent employé comme purgatif. (M. O.)

TARTRE (tartre cru), s. m., *tartarus;* nom sous lequel on a désigné le dépôt que produisent les vins à mesure qu'ils vieillissent, et qui s'attache aux parois des tonneaux ou des bouteilles dans lesquels ils sont renfermés. Il est rouge ou blanc, suivant qu'il provient d'un vin qui a l'une ou l'autre de ces couleurs. Il est formé d'une grande quantité de tartrate acidule de potasse, de tartrate de chaux, de silice, d'alumine, d'oxyde de fer et de manganèse, et d'une matière colorante rouge, si le vin qui le fournit offre cette couleur. On l'emploie à la préparation des *cendres gravelées* et des *flux blanc* et *noir. V.* ces mots. Il sert aussi à faire la crème de tartre, et par conséquent à la préparation de l'acide tartarique et des divers tartrates. Il suffit, pour en obtenir la crème de tartre, de le faire dissoudre dans l'eau bouillante, de séparer les crystaux qui se forment par le refroidissement de la liqueur, de les délayer dans un peu de terre argileuse qui s'empare de la matière colorante, et de les faire dissoudre et crystalliser de nouveau. Le *tartre brut* n'est pas employé en médecine. (M. O.)

TARTRE AMMONIACAL : tartrate d'ammoniaque.

TARTRE BRUT. *V.* TARTRE.

TARTRE CHALYBÉ, *tartarus chalybeatus;* tartrate de potasse et de fer crystallisé. *V.* ce mot. (M. O.)

TARTRE CRAYEUX : sous-carbonate de potasse. *V.* CARBONATE DE POTASSE. (M. O.)

TARTRE DES DENTS. *V.* ODONTHOLITE.

TARTRE ÉMÉTIQUE. *Voy.* TARTRATE DE POTASSE ET D'ANTIMOINE.

TARTRE MARTIAL SOLUBLE, *tartarus martialis solubilis;* sel que l'on obtient en faisant évaporer jusqu'à siccité quatre parties de tartrate de potasse et de fer mêlé à l'alcool, et une partie de tartrate de potasse desséché et dissous dans l'eau; c'est donc un mélange de tartrate de potasse et de fer, d'alcool et de tartrate de potasse. On l'administre en boisson, sous forme de bol, etc. Il est tonique, astringent. (M. O.)

TARTRE MÉPHITIQUE : sous-carbonate de potasse. *Voy.* CARBONATE DE POTASSE.

TARTRE DE POTASSE. *V.* TARTRATE DE POTASSE.

TARTRE DE SOUDE. *Voyez* TARTRATE DE POTASSE ET DE SOUDE.

TARTRE SOLUBLE. *V.* TARTRATE DE POTASSE.

TARTRE STIBIÉ. *V.* TARTRATE DE POTASSE ET D'ANTIMOINE.

TARTRE TARTARISÉ : tartrate de potasse. *V.* ce mot.

TARTRE VITRIOLÉ : sulfate de potasse. *V.* ce mot.

TARTRIQUE (Acide) : synonyme de *tartarique. V.* ce mot. (M. O.)

TARTRITE : synonyme de *tartrate. V.* ce mot. (M. O.)

TAUPE (*Chir.*), s. f., *talpa;* espèce d'athérôme qui se forme sous les téguments de la tête; tumeur molle, irrégulière, sinueuse, contenant une matière blanche, épaisse comme de la bouillie, qui quelquefois carie les os du crâne, et produit des sillons sous le cuir chevelu, comme la taupe sous la terre.

TAUPE (*Zool.*), s. f., *talpa;* genre d'animaux mammifères plantigrades.

TAUROCOLLA : colle faite avec les oreilles et les parties génitales du taureau : elle était autrefois fort estimée. Inusité. (M. O.)

TAXIS (*Opér. chir.*), s. m., *taxis*, τάξις, du verbe grec τάσσω, j'ordonne, j'arrange. On donne ce nom à la pression qu'on exerce avec la main sur les hernies, pour en obtenir la réduction. Cette opération est en général facile dans les hernies libres d'adhérences, peu volumineuses et dont le sac offre une large ouverture. Elle est très-difficile, souvent même impossible dans les hernies adhérentes ou étranglées. Il faut, pour exercer le taxis, mettre le malade dans une position horizontale, et qui soit telle que les parois de l'abdomen soient relâchées. Le manuel à employer varie pour chaque espèce de hernie : il faut dans tous les cas éviter d'exercer sur les parties déplacées de trop fortes pressions qui pourraient les meurtrir, les déchirer, produire leur inflammation et leur gangrène, comme on en possède des observations. Il faut les repousser dans le ventre en suivant exactement la direction de l'axe du sac herniaire. Quelquefois on favorise la réduction des hernies par des bains tièdes, des cataplasmes émollients, des lavements, etc. (J. C.)

TAXUS, mot latin. *V.* IF. (H. C.)

TAYE (*Path. chir.*), s. f. *Voy.* ALBUGO.

TEBON : feu, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

TÉCOLITHOS : pierre de Judée. *Voy.* ce mot. Inusité. (M. O.)

TEGULA HIBERNICA : nom donné à une variété d'ardoise d'Irlande, employée autrefois comme résolutif. Inusité. (M. O.)

TEGUMENT (*Anat.*), s. m., *tegumentum*, *tegumen*, du verbe *tegere*, couvrir. On appelle ainsi la membrane extérieure qui recouvre le corps de l'homme et des autres animaux. *V.* PEAU. (J. C.)

TÉGUMENTS (*Bot.*), s. m. pl., *tegumenta.* Les botanistes donnent le nom collectif de *téguments floraux* au calice, à la corolle et au périgone. Ils appellent aussi *tégument* l'enveloppe immédiate de l'amande d'une graine. *Voy.* AMANDE, CALICE, COROLLE, PÉRIGONE. (H. C.)

TEIGNE (*Path.*), s. f., *tinea;* éruption chronique propre au cuir chevelu, consistant en écailles ou en croûtes, dont la réunion forme un couvercle épais et hideux qui occupe une partie ou la totalité de la tête. La teigne n'est pas toujours cependant bornée à cette région; quelquefois on aperçoit çà et là sur le tronc et sur les membres quelques croûtes semblables à celles qui sont agglomérées sur la tête.

Cette maladie est quelquefois héréditaire; elle est propre à l'enfance; il est rare qu'elle se montre après la puberté. Elle est beaucoup plus commune parmi les pauvres que dans la classe aisée : la malpropreté habituelle, l'usage d'aliments grossiers et indigestes paraissent avoir quelque influence dans son développement. Plusieurs médecins la regardent comme contagieuse : quelques-uns restreignent la contagion à quelques espèces de teignes; d'autres rejettent toute transmission par contact.

L'exanthème du cuir chevelu varie dans les diverses espèces de teignes, qui sont désignées par les noms de *faveuse*, *granulée*, *furfuracée*, *amyantacée* et *muqueuse.*

La teigne *faveuse* commence par de petites pustules, accompagnées de démangeaison; leur base est rouge et leur sommet blanc : il en suinte une matière purulente qui se dessèche et forme des croûtes qui s'agrandissent peu-à-peu en conservant toujours une forme arrondie et une dépression centrale. Quand ces croûtes sont confluentes, elles offrent une sorte de ressemblance avec une ruche à miel (de là le nom de *faveuse*, de *favus*, rayon de miel). Ces croûtes sont d'abord jaunes et deviennent ensuite blanches. Leur

portion superficielle se détache d'elle-même sous forme d'écailles; leur portion profonde adhère fortement au cuir chevelu, et ne peut en être séparée sans faire couler le sang en abondance. Des crevasses profondes se forment quelquefois au milieu de ces croûtes, et laissent suinter un liquide purulent. Elles exhalent une odeur de souris ou d'urine de chat, et causent une démangeaison extrême, augmentée encore par le grand nombre de poux qui se développent sous ces croûtes.

La teigne *granulée* ou *rugueuse* est caractérisée par de petites croûtes brunes ou grises, qui ressemblent à des fragments de mortier ou de plâtre tombé des murs et sali par la poussière et l'humidité : elles sont très-dures et exhalent une odeur nauséabonde, comparée à celle du beurre rance.

La teigne *furfuracée* ou *porrigineuse* commence par une légère desquamation de l'épiderme avec démangeaison vive et suintement d'une matière ichoreuse, qui, en se desséchant, forme des écailles adhérentes, blanchâtres ou roussâtres, disposées par couches : elles agglutinent les cheveux ensemble, et forment un couvercle qui cède sous le doigt. Quand on les enlève, on trouve le cuir chevelu rouge, uni et comme vernissé.

La teigne *amyantacée* est une des plus rares : elle attaque les sujets adultes et mélancoliques. Elle consiste en des écailles très-fines d'une couleur argentine et nacrée, entourant les cheveux et les suivant dans tout leur trajet, ressemblant par leur aspect soyeux et chatoyant à l'amyanthe.

La teigne *muqueuse* a été ainsi nommée parce qu'elle fournit une matière muqueuse abondante, qui colle les cheveux en masse ou par couches. Elle commence par des pustules pointues ou par de petits abcès auxquels succèdent des ulcérations superficielles qui fournissent une matière analogue à du miel corrompu; cette matière, en se desséchant, forme des croûtes cendrées, jaunes ou verdâtres, sous lesquelles s'amasse une nouvelle quantité de liquide, d'où résulte une distension douloureuse qui augmente jusqu'à ce qu'une issue lui ait été donnée. Dans l'intervalle des croûtes, le cuir chevelu est bosselé, inégal, parsemé de petits abcès; lorsque les croûtes se détachent, la peau qu'elles recouvrent offre souvent une exsudation d'apparence caséeuse et exhalant l'odeur de lait aigri. Cette espèce de teigne est souvent une éruption salutaire : on remarque que l'enfant perd sa vivacité et son appétit lorsqu'elle se dessèche, et qu'il recouvre l'un et l'autre aussitôt qu'elle recommence à fournir la matière qui lui est propre.

A ces symptômes qui sont particuliers à chaque espèce de teigne, il faut en joindre plusieurs autres qui sont communs à toutes : tels sont des douleurs nocturnes, quelquefois très-violentes; de petits abcès dans l'épaisseur du cuir chevelu, la chute des cheveux qui sont remplacés plus tard par des touffes lanugineuses, l'engorgement des glandes lymphatiques du cou et des aisselles, le gonflement de l'oreille externe et des paupières, et, dans beaucoup de cas, la diminution de l'embonpoint et des forces, une suspension très-marquée de l'accroissement, et souvent un retard sensible dans le développement des organes génitaux.

Les teignes peuvent disparaître soit par l'effet des remèdes, soit spontanément vers la puberté, ou avant cette époque. Elles peuvent aussi entraîner le dépérissement et la mort, mais sans doute alors dans la plupart des cas il y a en même temps une lésion plus ou moins grave de quelque viscère. Dans tous les cas, leur durée est généralement longue; et quelquefois, après avoir cessé, elles se reproduisent une ou même plusieurs fois.

Le traitement de ces affections varie sur-tout à raison de l'influence qu'elles exercent sur la santé. Leur apparition est-elle suivie d'un mieux être sensible chez un individu valétudinaire, ou d'une diminution dans les symptômes d'une maladie grave? il faut en favoriser l'éruption par l'usage intérieur des sudorifiques, par l'application des cataplasmes chauds sur le cuir chevelu. Si, au contraire, comme cela est le plus commun, la teigne ne produit aucun changement avantageux dans la constitution ou dans les maladies antérieures, on cherche à en délivrer le malade par les moyens usités. Ces moyens sont : 1° à l'intérieur, les boissons amères, les antiscorbutiques, les préparations sulfureuses, antimoniales, mercurielles, quelques laxatifs doux par intervalles, l'usage d'aliments légers, chez les enfants sevrés; le lait d'une bonne nourrice, chez ceux qui sont encore à la mamelle, auxquels on joint l'application d'un exutoire au bras, le renouvellement fréquent de linge, les bains domestiques; 2° à l'extérieur, comme moyens topiques, les cataplasmes propres à ramollir et à faire tomber les croûtes, l'application d'un vésicatoire, de poudres et de pommades préparées avec le soufre, le charbon, diverses

substances métalliques, telles que le précipité blanc de mercure, l'oxyde de manganèse, le sublimé corrosif, l'acétate de cuivre, l'arsenic, le cobalt, l'antimoine, le plomb; des lotions avec la décoction de tabac et de ciguë; des cataplasmes composés de plantes narcotiques, réduites en bouillie; mais tous ces moyens, dont plusieurs sont dangereux, ont échoué dans le plus grand nombre des cas, et l'arrachement très-douloureux des cheveux et des croûtes par l'emploi de la calotte agglutinative, est encore le remède le plus efficace contre cette hideuse maladie. Le remède secret des frères Mahon dispensera peut-être de recourir à ce moyen douloureux. (CH.)

TEIGNE DES CHEVAUX (*Art vét.*). On nomme ainsi une ulcération fétide qui a son siége à la fourchette, dont le tissu est comme vermoulu. Quand elle est parvenue à une certaine période, elle cause à l'animal une démangeaison fort vive, et répand une forte odeur de fromage pourri. (CH.)

TEINTURE (*Pharm.*), s. f., de *tingere*, teindre: nom donné à la dissolution d'une substance simple ou composée, plus ou moins colorée, dans un menstrue quelconque; de là, les noms de teinture *aqueuse*, *alcoolique*, *éthérée*, etc., suivant que la dissolution s'est opérée dans l'eau, dans l'alcool ou dans l'éther.

TEINTURE ACRE DE POTASSE: on a improprement désigné ainsi la potasse dissoute dans l'alcool. Inusité.

TEINTURE ALCALINE DE STAHL, *tinctura alcalina Stahlii* : nom donné au liquide que l'on obtient en versant un excès de sous-carbonate de potasse dans une dissolution de trito-nitrate acide de fer. Il est formé de nitrate de potasse et de sous-trito-carbonate de fer, dissous par du sous-carbonate de potasse. Il est tonique, comme toutes les préparations ferrugineuses. Inusité.

TEINTURE ALCOOLIQUE : alcool plus ou moins aqueux, tenant en dissolution les aromes huileux, volatils, les substances résineuses, mucilagineuses, salines, etc., qui se trouvent dans les matériaux que l'on fait infuser dans l'alcool. Ces teintures sont décomposées par l'eau qui les blanchit, en précipitant la partie résineuse. On doit toujours les préparer dans des vaisseaux clos. Plusieurs d'entre elles sont simples, d'autres sont composées; ces dernières sont souvent désignées sous le nom d'*élixir*. *V.* ce mot. Aujourd'hui on substitue assez généralement au mot teinture celui d'*alcoolat* de, ou d'*alcool* de : ainsi on dit *alcoolat* ou *alcool* de gaïac, de safran, de cannelle, au lieu de teinture alcoolique de gaïac, de safran, de cannelle. Les propriétés médicinales des teintures alcooliques, sont à-la-fois celles de l'alcool et des matières qui y sont dissoutes.

TEINTURE D'ANTIMOINE, s. f., *tinctura antimonii* : teinture préparée avec de l'alcool et un mélange de sulfure d'antimoine et de sous-carbonate de potasse fondus ensemble; elle est d'un rouge intense et composée d'alcool et d'hydrosulfate d'antimoine dissous à la faveur de la potasse. Elle diffère à peine de l'*élixir aurifique de Rotrou*, *réformé*, nom sous lequel on la désigne également. Elle a été employée comme sudorifique, stimulante, fondante, dans les scrophules, etc. Inusitée. (M. O.)

TEINTURE D'ANTIMOINE DE THÉDEN : alcool potassé que l'on a fait digérer sur du verre d'antimoine. Inusité. (M. O.)

TEINTURE AQUEUSE: nom donné à la teinture faite avec de l'eau : ainsi on dit *teinture aqueuse de tournesol*, ou *teinture de tournesol.*

TEINTURE AURIFIQUE, s. f. : nom donné par Rotrou au liquide que l'on obtient en faisant bouillir dans l'eau un mélange de sous-carbonate de potasse et de sulfure d'antimoine, en filtrant la liqueur après le refroidissement, pour en séparer une grande partie de kermès et en faisant évaporer pour concentrer. Cette liqueur n'est autre chose que de l'hydrosulfate de potasse, tenant du soufre doré en dissolution. On l'administrait autrefois dans les scrophules. Inusitée. (M. O.)

TEINTURE DE BESTUCHEFF : alcool éthéré, tenant du trito-muriate de fer en dissolution. (M. O.)

TEINTURE DE MARS DE LUDOVIC, *tinctura Martis Ludovici* : tartrate de potasse et de fer dissous dans l'alcool, obtenu par un procédé peu rationnel et que voici : on évapore jusqu'à consistance de miel une dissolution aqueuse de parties égales de sulfate de fer *blanc* desséché et de crème de tartre ; on fait digérer le produit dans une assez grande quantité d'alcool ; on renouvelle ce traitement par l'esprit-de-vin jusqu'à ce que le liquide sorte incolore : l'alcool dissout le tartrate de potasse et de fer formé aux dépens d'une portion de sulfate de fer; la partie de ce dernier qui n'a pas été décomposée, reste au fond du vase sans se dissoudre. Cette teinture jouit des propriétés médicinales du tartrate de potasse et de fer. (M. O.)

TEINTURE DE MARS TARTARISÉE, *tinctura Martis tartarisata* : tartrate de potasse et de fer en dissolution concentrée, et mêlé avec une certaine quantité d'alcool pour qu'il se conserve. Il est tonique, apéritif, etc.

TEINTURE DES MÉTAUX. *Voy.* LILIUM DE PARACELSE.

TEINTURE D'OR : or potable. *V.* ce mot.

TEINTURE SPIRITUEUSE. *Voy.* TEINTURE ALCOOLIQUE. (M. O.)

TELAMONES (*Band.* et *Appar.*), mot grec, τελαμωνες; charpie qu'on met sur les plaies, ou linges dont on se sert pour les bandages. Castelli, James. (J. C.)

TÉLÉPHIEN (*Pathol. chir.*), adj., *ulcus telephium*. Les anciens avaient donné ce nom à un ulcère de mauvais caractère et très-difficile à guérir, parce que la blessure qu'Achille fit à Télèphe, dégénéra en un semblable ulcère. Inusité. (J. C.)

TELEPHIUM (*Bot.*), mot latin. *V.* ORPIN. (H. C.)

TELLURE, s. m., *tellus*, génit. *telluris*, *terre;* métal rangé dans la quatrième section de Thénard (*V.* MÉTAL), et découvert en 1797 par Klaproth. On le trouve combiné avec le fer et l'or, avec l'or et l'argent, en Transylvanie; avec le plomb, l'or, l'argent, le soufre, etc. Il est solide, blanc bleuâtre, très-brillant, lamelleux, fragile; sa pesanteur spécifique est de 6,115; il est assez fusible et volatil; oxydable par l'air et par l'oxygène à une température élevée: susceptible de se combiner avec l'hydrogène et de former un gaz connu sous les noms d'*hydrogène telluré*, et d'*acide hydro-tellurique*. Le tellure n'agit point sur l'eau: il se dissout dans les acides sulfurique et nitrique et dans l'eau régale. Il n'a point d'usages. (M. O.)

TELON : feu, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

TEMBOUL. *V.* BÉTEL. (H. C.)

TEMPÉRAMENT (*Hyg.*). s. m., *temperamentum*. On donne ce nom aux différences remarquables qui existent entre les hommes par suite de la variété des rapports et proportions entre les parties qui constituent le corps, et compatibles avec la conservation de la vie et le maintien de la santé. C'est dans ce sens que l'on dit *tempérament sanguin*, *tempérament nerveux*, *tempérament lymphatique*, etc., suivant qu'il y a, dans l'économie, prédominance de l'un des *systèmes sanguin*, *nerveux*, *lymphatique*, etc., sur les autres. (H. C.)

TEMPERANT, ANTE (*Mat. méd.*), adj., *temperans;* qui calme, qui modère l'irritation, l'activité de la circulation en particulier. Ce mot est synonyme de *calmant léger*. *V.* CALMANT. (H. C.)

TEMPÉRATURE (*Physiq.*), s. f., *temperies;* degré appréciable de chaleur qui règne dans un lieu ou dans un corps: on dit que la température d'un corps est plus élevée que celle d'un autre, lorsqu'il produit sur nous une plus vive sensation de chaleur. Le plus ordinairement, on entend par *température* la disposition de l'air froid ou chaud. (M. O.)

TEMPES (*Anat.*), s. m. pl., *tempora*. On appelle *tempes* la dépression que présente la tête sur ses parties latérales, entre le front et l'œil qui sont en avant, et l'oreille qui est en arrière. Les *tempes*, distinguées en *droite* et en *gauche*, correspondent à la fosse temporale de chaque côté. Ce mot vient du latin *tempus*, temps, parce que c'est en ce lieu que les cheveux commencent à blanchir et à indiquer les diverses périodes de la vie. (J. C.)

TEMPLUM SOSTRATI (*Band.*), mots latins; sorte de bandage décrit par Galien. James. (J. C.)

TEMPLUM PARVUM APOLLONII TYRII (*Bandag.*) : nom d'un autre bandage décrit par le même auteur dans son livre *De fasciis*. James. (J. C.)

TEMPORAL (*Anat.*), adj. et s. m., *temporalis;* qui a rapport aux tempes. On a donné ce nom à diverses parties :

1° *Os temporal*. C'est un os pair, qui occupe les parties latérales et inférieures du crâne dont il fait partie, et renferme dans son intérieur les organes spéciaux de l'audition. On l'a divisé généralement en trois portions, que l'on a nommées, l'une, la *portion écailleuse* ou *squameuse*; la seconde, la *portion mastoïdienne*; la troisième, la *portion pierreuse* ou le *rocher*. Il présente, 1° une *face auriculaire* ou *externe*, sur laquelle on trouve une surface qui fait partie de la fosse temporale, l'apophyse zygomatique ou jugale, la cavité glénoïde, la scissure de Glaser, le conduit auditif externe, l'apophyse mastoïde, le trou mastoïdien, la rainure digastrique, le canal carotidien, la fosse jugulaire, l'apophyse styloïde, le trou stylo-mastoïdien, etc. *V.* ces mots. 2° Une *face cérébrale* ou *interne* qui correspond à la cavité du crâne, et sur laquelle on voit le rocher, l'hyatus Fallopii, le trou auditif interne, la scissure de l'aqueduc du vestibule, une portion de la gouttière latérale, etc. *V.* ces mots. 3° Une circonférence sur laquelle on observe l'orifice de

la portion osseuse de la trompe d'Eustachi, et l'aqueduc du limaçon, etc. Le temporal s'articule avec le sphénoïde, l'occipital, le pariétal, l'os de la pommette, la mâchoire inférieure. Il se développe par cinq points d'ossification.

2° *Fosse temporale.* On appelle ainsi une excavation qu'on observe de chaque côté de la tête au niveau de l'os temporal. Elle est remplie par le muscle dont elle porte le nom, et formée par le temporal et le sphénoïde en bas; par le pariétal et le coronal en haut. Elle est séparée par une crête transversale de la fosse zygomatique, et complétée en avant par l'os de la pommette.

3° *Muscle temporal* ou *crotaphite* (muscle temporo-maxillaire de M. Chaussier). C'est un muscle large, aplati, triangulaire, qui remplit la fosse temporale. Ses fibres s'attachent à l'aponévrose et à la fosse temporale, et viennent toutes se rendre en convergeant sur un fort tendon, lequel se fixe à l'apophyse coronoïde de l'os maxillaire inférieur. Ce muscle élève la mâchoire supérieure, et applique les dents les unes contre les autres.

4° *Aponévrose temporale.* On nomme ainsi une aponévrose très-forte, d'une couleur violacée, resplendissante, qui s'attache à toute la ligne courbe temporale, au bord postérieur de l'os de la pommette, au bord supérieur de l'arcade zygomatique, et forme une enveloppe au muscle temporal qu'elle recouvre.

5° *Artères temporales.* On a donné ce nom à plusieurs artères:

1° *Artère temporale proprement dite.* Elle naît au-dehors de la partie supérieure de la carotide externe. Elle monte entre la branche de la mâchoire, le conduit auriculaire et la glande parotide qui la recouvre jusqu'à l'arcade zygomatique; au-dessus de celle-ci elle devient sous-cutanée, et, arrivée au milieu de la région temporale, elle se divise en deux branches, l'une antérieure (*A. temporalis frontalis*, *seu interna*, *seu anterior* de Haller), et l'autre postérieure (*A. temporalis occipitalis*, *seu externa*, *seu posterior* de Haller). L'artère temporale avant sa division donne, 1° des rameaux à la parotide, à l'articulation de la mâchoire, au conduit auditif, au masséter. 2° *L'artère transversale de la face.* 3° *L'artère temporale moyenne* qui naît au-dessous de la pommette, et traverse l'aponévrose temporale immédiatement au-dessous de cet os.

2° *Artères temporales profondes.* Il y en a deux. Elles naissent de l'artère maxillaire interne, et ont été distinguées d'après leur position en *antérieure* et en *postérieure*. Elles jettent leurs principales divisions dans le muscle temporal.

6° *Nerfs temporaux.* Il y a 1° le *nerf temporal superficiel. Voy.* AURICULAIRE (Nerf). 2° Les *nerfs temporaux profonds.* Ils sont au nombre de deux ou trois, naissent du nerf maxillaire inférieur, et ont été distingués en *antérieur* et en *postérieur.* Ils sont d'abord placés sur le muscle ptérygoïdien externe, et se portent en dehors vers le muscle temporal dans lequel ils se perdent. 3° Soëmmering a donné le nom de *rameaux temporaux*, aux divisions que le nerf facial envoie dans la région temporale. (J. C.)

TEMPORARII DENTES (*Anat.*), mots latins; les dents temporaires ou de lait. *V.* DENT. (J. C.)

TEMPORO-CONCHINIEN (*Anat.*), adj. M. Dumas appelle ainsi le muscle supérieur de l'oreille. (J. C.)

TEMPORO-MAXILLAIRE (*Anat.*), adj., *temporo-maxillaris;* qui appartient à l'os temporal et à la mâchoire.

1° *Muscle temporo-maxillaire.* M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle crotaphite ou temporal, parce qu'il s'attache à l'os temporal et à la mâchoire inférieure. *V.* TEMPORAL.

2° *Articulation temporo-maxillaire* ou de la *mâchoire inférieure.* Cette articulation a lieu entre la cavité glénoïde, et l'apophyse transverse du temporal d'une part, et le condyle de l'os maxillaire inférieur de l'autre. Deux cartilages assez minces recouvrent les surfaces de ces os. L'un est commun à l'apophyse transverse et à la portion de la cavité glénoïde antérieure à la scissure de Glaser; l'autre appartient au condyle. Cette articulation est munie d'un fibro-cartilage inter-articulaire, de deux capsules synoviales, et de deux ligaments latéraux, l'un interne et l'autre externe.

3° *Nerfs temporo-maxillaires.* Bichat a donné ce nom à la division du nerf facial qui se porte dans les régions temporale et maxillaire. *V.* FACIAL (Nerf). (J. C.)

TEMPORO-ORICULAIRE (*Anat.*), *temporo-oricularis;* qui a rapport à la région temporale et à l'oricule. *Muscle temporo-oriculaire.* M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle oriculaire supérieur à cause de ses insertions à la tempe et à l'*oricule.* M. Dumas lui avait donné le nom de *temporo-conchinien. V.* AURICULAIRE. (J. C.)

TEMPS (*Path.*), s. m., *tempus.* On joint quelquefois en médecine, et très-souvent en chirurgie, le mot *temps* aux mots *nécessité* et *élection.* On appelle *temps de nécessité*, celui où l'on est forcé d'em-

ployer tel remède, de faire telle opération; *temps d'élection*, celui que la marche de la maladie permet de choisir, pour employer avec plus d'avantage les moyens thérapeutiques. (CH.)

TEMULENTIA (*Path.*), mot latin francisé par quelques lexicographes, témulence; il signifie ivresse, stupeur, délire obscur. (CH.)

TENACE (*Bot.*), adj., *tenax;* qui s'attache à ce qu'il touche. Certaines tiges sont dans ce cas. (H. C.)

TENACITÉ, s. f., *tenacitas :* propriété en vertu de laquelle certains corps soutiennent une pression, une force, un tiraillement considérable sans se rompre. On dit souvent la ténacité des métaux. (M. O.)

TENAILLE (*Inst. chir.*), s. f., *tenacula*, du verbe *tenare*, tenir. On appelle *tenaille incisive* un instrument de chirurgie dont on se sert pour couper les esquilles, les cartilages, pour enlever certaines tumeurs. C'est une sorte de pince dont les mors ont beaucoup de force et sont tranchants dans l'endroit où ils se touchent. (J. C.)

TENDINEUX, EUSE (*Anat.*), adj., *tendinosus*, *tendineus ;* qui a rapport ou appartient aux tendons. *Centre tendineux* ou *aponévrotique du diaphragme* (*Voyez* DIAPHRAGME) ; *muscle demi-tendineux.* (*V.* ce mot.)

TENDON (*Anat.*), s. m., *tendo*, du grec τένων, dérivé du verbe τείνω, je tends. On appelle ainsi des cordes fibreuses plus ou moins longues, rondes ou aplaties, d'une couleur blanche perlée, composées de fibres parallèles très-serrées. Les tendons tiennent aux os par une de leurs extrémités, et par l'autre ils reçoivent les insertions des fibres charnues; quelquefois ils donnent attache à des faisceaux charnus par leurs deux bouts, comme cela s'observe pour les muscles digastriques. On doit considérer les tendons comme des cordes propres à transmettre le mouvement des muscles. (J. C.)

TENDON D'ACHILLE. *V.* ACHILLE. (J. C.)

TENDU (Pouls) (*Path*), adj., *pulsus tensus;* ce mot est à-peu-près synonyme de pouls dur ou résistant; il est opposé au pouls souple. (CH.)

TÉNESME (*Path.*), s. m., *tenesmus ;* ce mot est synonyme d'épreintes. *Voy.* ce mot. (CH.)

TENETTES (*Inst. chir.*), *tenacula volsella.* On donne ce nom à des pinces avec lesquelles on fait l'extraction des calculs renfermés dans la vessie. Les tenettes dont on se sert aujourd'hui ont leurs branches entre-croisées. Elles portent à l'une de leurs extrémités deux cuillers oblongues, dont la concavité est garnie de pointes pour empêcher la pierre de glisser; elles se terminent à l'autre extrémité par deux anneaux dans lesquels on passe les doigts. Il y a des tenettes de diverses formes et grandeurs, de droites, de courbes; les unes sont à branches fixes, les autres peuvent se démonter à la manière du forceps, et ont une branche mâle et une branche femelle, etc.

TÉNIA (*Helminthol.*), s. m., *tænia*, de ταινία, bandelette, ruban. On donne ce nom à un genre d'animaux entozoaires, très-plats, très-longs, articulés, et portant, à l'extrémité la plus ténue du corps, une tête tuberculeuse, au centre de laquelle est une bouche entourée de quatre suçoirs. Ces animaux, dont plus d'une espèce habite fréquemment les intestins de l'homme, ont en général de grandes dimensions et peuvent parvenir à une longueur de plus de cent pieds. On les nomme vulgairement *vers solitaires*, parce qu'on n'en rencontre pas souvent plus d'un à-la-fois dans nos viscères; on les a aussi appelés *cucurbitains*, parce qu'en considérant isolément chacun de leurs articles, on lui trouve de la ressemblance avec les graines des courges.

On admet au plus quatre espèces différentes de ténia chez l'homme; savoir, le *tænia vulgaris*, le *tænia canina*, le *tænia solium*, et le *tænia lata*.

Les trois premiers ont à la tête des crochets rétractiles; le dernier en est dépourvu.

Le *tænia solium*, que l'on appelle souvent *ténia armé*, et dont les *tænia canina* et *tænia vulgaris* ne sont que des variétés suivant beaucoup d'auteurs, est très-commun chez l'homme en Italie et en Saxe, mais moins répandu en France. Il acquiert de fort grandes dimensions, et ce sont sur-tout ses anneaux qui ont mérité le nom de *cucurbitains* Il a des ovaires rameux, et ne présente à chaque articulation qu'un stigmate placé irrégulièrement d'un côté ou de l'autre.

Le *tænia lata*, ou *ténia non-armé*, n'a été décrit exactement d'abord que par Bonnet. Il est blanc, plat et en forme de ruban, et moins long que le précédent, qui atteint plus de cent pieds, tandis que lui ne dépasse pas soixante à quatre-vingts pieds de longueur. Il est fort commun en France, en Suisse et en Russie. Son cou est lanugineux; ses articles offrent à leur centre des tubérosités brunâtres et un pore de chaque côté.

La présence d'un ténia dans le canal alimentaire est signalée par des étourdisse-

ments, des vertiges, des tintements d'oreilles, l'odeur aigre de l'haleine, la dilatation des pupilles, la pâleur du visage, les démangeaisons du nez et des paupières, le grincement des dents durant le sommeil, une faim qui se renouvelle par accès, une sorte de boulimie, des douleurs, des picotements dans l'abdomen, des nausées, un malaise général, une anxiété presque continuelle, un trouble nerveux prononcé, souvent un gonflement du ventre, etc. Mais on n'est guère assuré de cette présence que quand on voit sortir une portion du ver par le vomissement ou avec les selles : tout autre signe est équivoque.

A la longue, le ténia peut amener la fièvre lente, le marasme et des symptômes de dysenterie.

Il est très-difficile d'opérer la destruction de cet hôte incommode : les remèdes anthelminthiques ordinaires sont trop faibles pour cela. On est obligé d'avoir recours à des agents plus vigoureux que le semen-contra, l'ail, la coralline, la mousse de Corse. Il faut employer le jalap, la gomme gutte et autres drastiques, l'éther sulfurique, l'huile de ricin, l'essence de térébenthine, l'huile animale de Dippel, les purgatifs mercuriels, la rue, la sabine, la limaille d'étain, etc., etc. (H. C.)

TENONTAGRA (*Path.*), mot grec, τενοντάγρα, de τένων, tendon, et de ἄγρα, proie; variété de la goutte qui affecte les parties tendineuses des muscles, ou les ligaments tendineux qui fortifient quelques articulations. (Ch.)

TENONTOTROTOI (*Path.*), mot grec, τενοντοτρωτοι, de τένων, tendon, de τρωτὸς, et de τιτρώσκω, je blesse. Galien donne ce nom aux personnes blessées aux tendons. (J. C.)

TENSEUR DE L'APONÉVROSE FÉMORALE (*Anat.*), *tensor fasciæ latæ musculus*. *Voyez* Fascia-lata. (H. C.)

TENSIF (*Path.*), adj., *tensivus*; accompagné de tension; *douleur tensive*. (Ch.)

TENSION (*Path.*), s. f., *tensio*, du verbe *tendere*, tendre. On dit d'une partie qu'elle est tendue, lorsque ses tissus élémentaires sont distendus par l'abord des liquides, ou lorsque ses fibres sont comme tirées en sens opposé, et par conséquent plus résistantes qu'à l'ordinaire; *tension d'un phlegmon*, *tension du ventre*. (Ch.)

TENSOR-VAGINÆ FEMORIS MUSCULUS (*Anat.*); muscle fascia-lata. Albinus. (J. C.)

TENTA (*Bandag.*), mot barbare qui signifie *tente*. *V.* ce dernier mot. James. (J. C.)

TENTACULE (*Zool.*), s. f., *tentaculum*; espèce de corne ou d'appendice mobile que l'on observe chez beaucoup de mollusques, comme les limaces, et chez quelques poissons, comme la baudroie. (H. C.)

TENTE (*Band.* et *Appar.*), s. f., *turunda*, *peniculus*, *penicillus*, *penicillum* des Latins, μοτὸς, ἔμμοτος des Grecs. On appelle *tentes* de petits rouleaux de charpie un peu durs, de forme cylindrique ou pyramidale, et liés au milieu avec un fil pour qu'ils ne se dérangent pas et soient plus facilement retirés des parties dans lesquelles on les introduit. On fait les tentes non-seulement avec de la charpie, mais aussi avec de l'éponge préparée, de la racine de gentiane. On les employait beaucoup autrefois dans le traitement des plaies et des ulcères. Aujourd'hui on n'en fait plus usage que dans certains cas où il faut dilater une ouverture ou un canal, ou prévenir leur rétrécissement. (J. C.)

TENTIGO (*Path.*), mot latin; priapisme. *V.* ce mot. (Ch.)

TENTIPELLE (*Hyg.*), s. m., *tentipellum*, de *tendo*, je tends, et de *pellis*, peau; ancien nom d'un cosmétique avec lequel on prétendait effacer les rides de la peau. (H. C.)

TENTORIUM (*Anat.*), mot latin; la tente du cervelet. *V.* Tente.

TENUE (Urine) (*Path.*), *urina tenuis;* c'est celle qui est claire et légère, presque aqueuse. (Ch.)

TÉNUITÉ, s. f., *tenuitas;* qualité de ce qui est ténu ou fort délié. (H. C.)

TÉPHRICON : synonyme de *spode*. *V.* ce mot. Inusité. (M. O.)

TEPHRYON, de τέφρα, cendre : nom d'un collyre de couleur cendrée. Inusité. (M. O.)

TEREBELLA (*Inst. chir.*), mot latin; un foret, un trépan. *V.* ce dernier mot. James. (J. C.)

TÉRÉBENTHINE (*Mat. méd.*), s. f., *terebenthina;* suc propre, résineux et de consistance mielleuse, qui découle de plusieurs arbres de la famille des térébinthacées et de celle des conifères. Il est visqueux, luisant, plus ou moins transparent, inflammable, d'une saveur chaude et piquante, d'une odeur forte, entièrement composé de résine et d'huile essentielle, sans acide benzoïque, et soluble enfin dans l'alcool. (H. C.)

TÉRÉBENTHINE DU BRÉSIL. *V.* Copaifère et Térébenthine de Copahu. (H. C.)

TÉRÉBENTHINE DE BRIANÇON. Elle découle du *pinus cembra*, et offre les mêmes propriétés que la *térébenthine de Strasbourg*. *V.* ces mots et PIN. (H. C.)

TÉRÉBENTHINE DE CALOPHYLLUM, ou BAUME VERT, ou BAUME FOCOT. *Voy.* CALABA et TACAMAQUE. (H. C.)

TÉRÉBENTHINE DU CANADA. Elle est fournie par l'*abies balsamea* de Miller. Son odeur est moins désagréable que celle de la térébenthine de Copahu. Elle est plus ou moins liquide, très-limpide, et partage les propriétés de la *térébenthine de Copahu*. *V.* ces mots et SAPIN. (H. C.)

TÉRÉBENTHINE DE CARPATHIE ou BAUME DES CARPATHES. C'est l'essence de la térébenthine du *pinus sylvestris* et du *pinus cembra*, qui croît sur les monts Krapach en Hongrie. *V.* PIN. (H. C.)

TÉRÉBENTHINE DE CHIO. *Voyez* TÉRÉBENTHINE DE SCIO. (H. C.)

TÉRÉBENTHINE DE CHYPRE. *V.* TÉRÉBENTHINE DE SCIO. (H. C.)

TÉRÉBENTHINE COMMUNE. *V.* GALIPOT et PIN. (H. C.)

TÉRÉBENTHINE DE COPAHU. Elle est liquide, d'un blanc jaunâtre, d'une odeur forte et désagréable, et découle du *copaïfera officinalis*. Sa saveur est très-amère et fort nauséeuse. On l'emploie dans les blennorrhées et les maladies des voies urinaires. Elle a une action purgative très-marquée. *V.* COPAYER. (H. C.)

TÉRÉBENTHINE CUITE. C'est la térébenthine de Venise, solidifiée et ramenée par le feu à l'état de résine. *Voy.* TÉRÉBENTHINE DE VENISE et MÉLÈZE. (H. C.)

TÉRÉBENTHINE D'ÉGYPTE. *V.* TÉRÉBENTHINE DE JUDÉE. (H. C.)

TÉRÉBENTHINE DE GILÉAD. Elle est produite par l'*amyris gileadensis*, et n'est probablement pas différente de celle de Judée. *V.* BALSAMIER et TÉRÉBENTHINE DE JUDÉE. (H. C.)

TÉRÉBENTHINE DU GRAND KAIRE. *V.* TÉRÉBENTHINE DE JUDÉE. (H. C.)

TÉRÉBENTHINE DE HONGRIE. Elle est fournie en Hongrie par le *pinus sylvestris*, et ne diffère pas du galipot. *V.* ce mot et PIN. (H. C.)

TÉRÉBENTHINE DE JUDÉE. Elle est fournie par l'*amyris opobalsamum*, et probablement aussi par l'*amyris gileadensis*. Elle est liquide, un peu opaque et blanchâtre; son odeur est forte et aromatique; sa saveur, amère et âcre; sa couleur, verte ou jaune. Elle a les propriétés générales des térébenthines, mais est très-recherchée à cause de sa rareté. C'est elle qui fait partie du fameux remède anti-arthritique de Pradier, et que l'on nomme, dans le commerce de la droguerie, *baume de la Mecque*, *baume de Judée*, *baume de Constantinople*, *opobalsamum vrai*, *baume d'Egypte*, *baume du Grand-Kaire*, *baume de Giléad*. *Voy.* ces mots et BALSAMIER. (H. C.)

TÉRÉBENTHINE DE LA MECQUE. *Voy.* TÉRÉBENTHINE DE JUDÉE. (H. C.)

TÉRÉBENTHINE DE MÉLÈZE. *V.* TÉRÉBENTHINE DE VENISE. (H. C.)

TÉRÉBENTHINE EN PATE. C'est le galipot qu'on a fondu et filtré à travers des auges. *Voy.* GALIPOT et PIN. (H. C.)

TÉRÉBENTHINE DU PIN. *Voyez* GALIPOT et PIN. (H. C.)

TÉRÉBENTHINE DE SAPIN. *Voy.* SAPIN et TÉRÉBENTHINE DE STRASBOURG.

TÉRÉBENTHINE DE SCIO ou DE CHIO. C'est la térébenthine la plus anciennement connue; elle est fournie par le *pistacia terebinthus*, L. Elle est transparente, d'un blanc verdâtre, d'une consistance assez dure; assez odorante, elle est presque insipide; elle entre dans la composition de la thériaque, et est administrée contre les catarrhes chroniques, la leucorrhée, la blennorrhée, etc. *V.* TÉRÉBENTHINE. (H. C.)

TÉRÉBENTHINE DU SOLEIL. C'est le galipot liquide et purifié sans feu. *V.* GALIPOT et PIN. (H. C.)

TÉRÉBENTHINE DE STRASBOURG. Elle est recueillie sur l'*abies pectinata* de Decandolle dans les hautes montagnes de la Bourgogne et de l'Alsace. Elle est claire, incolore, très-liquide, et jouit des mêmes propriétés que la *térébenthine de Venise*. *V.* SAPIN.

TÉRÉBENTHINE DU TÉRÉBINTHE. *Voy.* TÉRÉBENTHINE DE SCIO. (H. C.)

TÉRÉBENTHINE DE TYR. *V.* GALIPOT et PIN. (H. C.)

TÉRÉBENTHINE DE VENISE. Elle découle du tronc des mélèzes, et était autrefois pour Venise un grand objet de commerce. Elle a moins de consistance que celle de Chio; son odeur est plus pénétrante, sa transparence plus grande; elle est d'un usage journalier en pharmacie, et forme la base du *baume de Fioravanti*, du *digestif simple*, du *baume de Geneviève*, du *baume d'Arcæus*. Elle entre aussi dans les *pilules de Stahl*, dans le *baume de Lucatel*, dans l'*emplâtre à vési-*

catoires, et dans beaucoup d'autres. A haute dose, elle est purgative, et convient dans les leucorrhées, les blennorrhées, les catarrhes chroniques, etc. *Voy.* MÉLÈZE. (H. C.)

TEREBINTHACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *terebinthaceæ*, *terebinthi;* famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines périgynes. Elle renferme un grand nombre de végétaux utiles, comme le *pistachier*, l'*anacarde*, les *balsamiers*, le *toluifera*, le *lentisque*, le *mollé*, les *sumacs*, le *monbin*, etc. *Voy.* ces mots et ACAJOU. (H. C.)

TERÉBINTHE (*Bot.*), s. m., *terebinthus;* genre de la famille des térébinthacées et de la diœcie pentandrie. Il renferme plusieurs espèces intéressantes. Le pistachier, *terebinthus pistacia*, fournit les pistaches et croît dans le Levant. Le térébinthe commun, *terebinthus communis*, pousse dans le midi de l'Europe, et donne la térébenthine de Scio. Le lentisque, *terebinthus lentiscus*, laisse, dans l'archipel de la Grèce, découler le mastic de ses branches et de son tronc. *Voyez* MASTIC, PISTACHE et TÉRÉBENTHINE DE SCIO. (H. C.)

TEREBINTHES, s. m. pl. *V.* TÉRÉBINTHACÉES. (H. C.)

TEREBRA. *V.* TEREBELLA. (J. C.)

TEREBRATIO (*Opér. chir.*), mot latin : trépanation. *V.* ce mot. (J. C.)

TERENIABIN (*Mat. méd.*) : nom persan de la gomme adragant. *V.* ADRAGANT et ASTRAGALE. (H. C.)

TERENJABIN (*Mat. méd.*), nom arabe de la manne d'alhagi. *Voy.* AGUL.

TERES MAJOR MUSCULUS (*Anat.*), mots latins; le muscle grand rond. *V.* ROND. (J. C.)

TERES MINOR MUSCULUS (*Anat.*), mots latins; le muscle petit rond. *V.* ROND. (J. C.)

TERET (*Bot.*), adj., *teres.* Ce mot, que Nysten a introduit dans son Dictionnaire comme synonyme de *cylindrique*, n'est point encore adopté en français. (H. C.)

TERETIUSCULE (*Bot.*), adj., *teretiusculus;* diminutif de teret.

TERETRON (*Inst. chir.*), mot grec, τέρετρον, un trépan. *V.* ce mot. Castelli, James. (J. C.)

TERGÉMINÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *tergeminatus;* qui est trois fois géminé. Une *feuille tergéminée* est celle dont le pétiole bifide porte deux folioles sur chaque extrémité et deux folioles à l'endroit de la bifurcation. (H. C.)

TERMINAL, ALE (*Bot.*, *Zool.*), adj., *terminalis;* qui occupe le sommet d'un organe. (H. C.)

TERMINTHE (*Path.*), s. m., *terminthus.* Les anciens ont donné ce nom à une tumeur mal décrite par eux, et qu'ils ont comparée au fruit du térébinthe. (H. C.)

TERMINTHOS : nom grec du fruit du térébinthe, τέρμινθος. (H. C.)

TERNE (*Path.*), adj., *infuscatus;* qui a perdu l'éclat qui lui est naturel.

TERNÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *ternatus*, *ternus;* qui est au nombre de trois sur un support commun : certaines feuilles sont dans ce cas; telles sont celles des trèfles. (H. C.)

TERPNOS : ancien nom d'un médicament composé, décrit par Ætius. Inusité. (M. O.)

TERRA DAMNATA : synonyme de *caput mortuum. V.* ce mot.

TERRA JAPONICA. *Voyez* CACHOU.

TERRA LIVONICA : terre sigillée de Livonie : elle est plus rouge que celle de Silésie et très-astringente. (M. O.)

TERRA MERITA : ancien nom de la racine du *curcuma. V.* ce mot. (H. C.)

TERRA NOCERIANA : terre blanche, adoucissante et astringente. On la trouve dans les environs de Nocera. Inusité. (M. O.)

TERRA PORTUGALICA : terre rougeâtre, astringente, styptique. Inusitée. (M. O.)

TERRA SIGILLATA. *V.* TERRE SIGILLÉE.

TERRA SILESIACA : terre sigillée. *V.* ce mot.

TERRA TURCICA : terre de Turquie. Elle est rouge à l'extérieur, cendrée à l'intérieur. Inusitée. (M. O.)

TERRE, s. f., *terra*, *tellus :* nom de la planète sur laquelle nous vivons, et qui, comme on sait, tourne autour du soleil.

TERRE (*Chim.*). La terre, regardée autrefois comme un des quatre éléments, est un corps composé, sec, inodore, insipide, en général insoluble dans l'eau. La composition des terres varie beaucoup; les unes, comme l'alumine, la silice, la glucyne, l'yttria, la zircone et la thorine, sont formées d'oxygène et d'un métal. Les autres renferment deux, trois, ou un plus grand nombre des substances que nous venons d'énumérer. Quant à la baryte, la strontiane, la chaux et la magnésie, que plusieurs chimistes ont rangées parmi les terres, ce sont évidemment des alcalis composés d'oxygène et d'un métal : on leur donne encore le nom d'alcalis terreux. (M. O.)

TERRE ANIMALE : sous-phosphate de chaux. *V.* PHOSPHATE DE CHAUX.

TERRE CALCAIRE : chaux et sous-carbonate de chaux.

TERRE CALCAIRE AÉRÉE, TERRE CALCAIRE EFFERVESCENTE : sous-carbonate de chaux. *Voy.* CARBONATE.

TERRE DE L'ALUN : alumine. *V.* ce mot au supplément.

TERRE DE LEMNOS : nom donné par les anciens à une matière solide, rougeâtre, astringente, préparée avec la pulpe du fruit du *baobab*, arbre qui croît en Afrique. La terre de Lemnos diffère peu, suivant les minéralogistes modernes, de la *sanguine* (*V.* ce mot). On l'emploie en Égypte comme astringent, tandis qu'on n'en fait aucun usage en Europe. (M. O.)

TERRE FOLIÉE BARYTIQUE : acétate de baryte.

TERRE FOLIÉE CALCAIRE : acétate de chaux.

TERRE FOLIÉE CRYSTALLISÉE : acétate de soude.

TERRE FOLIÉE MERCURIELLE : acétate de mercure.

TERRE FOLIÉE MINÉRALE : acétate de soude.

TERRE FOLIÉE DU TARTRE : acétate de potasse.

TERRE MAGNÉSIENNE : magnésie pure et sous-carbonate de magnésie.

TERRE MURIATIQUE DE KIRWAN : sous-carbonate de magnésie.

TERRE PESANTE : baryte.

TERRE PESANTE AÉRÉE : sous-carbonate de baryte.

TERRE PESANTE SALÉE : chlorure de barynm, muriate de baryte.

TERRE SIGILLÉE : terre de Lemnos disposée en grosses pastilles, sur lesquelles on imprime le sceau du grand Seigneur : on la prépare en Égypte.

TERRE SILICEUSE : silice. (M. O.)

TERREAU, s. m., *humus :* nom donné à la matière noire, charbonneuse et pulvérulente que l'on obtient pour résidu lorsque les matières végétales et animales se pourrissent. (M. O.)

TERRETTE ou LIERRE TERRESTRE (*Bot.*), s. f., *glechoma hederacea ;* plante qui forme un genre dans la famille des labiées et dans la didynamie gymnospermie. Elle croît dans les lieux ombragés et humides, autour des maisons et dans les haies. Sa saveur est amère et son odeur forte. On l'emploie dans les catarrhes chroniques, dans les leucorrhées, etc. Elle est légèrement tonique et stimulante. (H. C.)

TERREUR PANIQUE (*Path.*), *terror panicus. V.* PANOPHOBIE. (CH.)

TERTIUM SAL : sel neutre. *Voyez* SEL.

TESSELLÆ : trochisques, tablettes. *V.* ces mots. Inusité. (M. O.)

TESSERÆOS (*Anat.*), mots latins ; l'os cuboïde. *Voyez* CUBOÏDE. James. (J. C.)

TEST (*Chim.*) : coupelle employée pour griller les mines dans les essais des minéraux. (M. O.)

TEST (*Zool.*), s. m., *testa ;* enveloppe solide des tortues, des mollusques à coquille, des crustacés. *Voyez* COQUILLE. (H. C.)

TESTACÉ, ÉE (*Zool.*), adj., *testaceus ;* qui est recouvert d'un test. (H. C.)

TESTES (*Anat.*), mot latin ; les testicules. On a donné le nom de *testes* aux tubercules quadrijumeaux inférieurs pour les distinguer des supérieurs, que l'on appelait *nates* (les fesses). (J. C.)

TESTES MULIEBRES (*Anat.*), mots latins ; les ovaires. *Voyez* ce mot. (J. C.)

TESTICULAIRE (*Anat.*), adj., *testicularis*, de *testiculus*, testicule ; qui a rapport ou appartient aux testicules. — *Vaisseaux testiculaires*, *cordon testiculaire.* M. le professeur Chaussier appelle ainsi les *vaisseaux spermatiques*, le *cordon spermatique. V.* SPERMATIQUE. (J. C.)

TESTICULE (*Anat.*), s. m., *testiculus*, diminutif de *testis*, témoin ; ainsi nommé par quelques auteurs, parce que les testicules rendent témoignage de la virilité ; ὄρχις, δίδυμος des Grecs. Les testicules sont deux organes glanduleux logés dans les bourses, et destinés à sécréter le sperme. Leur forme est celle d'un ovoïde comprimé de droite à gauche ; leur diamètre est un peu oblique. Le testicule droit est un peu plus élevé que le gauche. Ils sont l'un et l'autre soutenus par un cordon vasculaire et nerveux, nommé le *cordon spermatique* (*V.* ce mot), et cotoyés en haut par un corps appelé l'*épididyme* (*V.* ÉPIDIDYME). Les testicules sont recouverts dans la plus grande partie de leur étendue par une membrane séreuse (*V.* VAGINAL). Ils sont renfermés immédiatement dans une coque fibreuse que leur forme la *tunique albuginée* (*V.* ALBUGINÉE). Leur parenchyme est très-mou et se présente sous l'apparence d'une pulpe jaunâtre ou grise, traversée par de petites cloisons très-minces qui naissent de la face interne de la membrane albuginée et qui semblent partager le tissu du testicule en lobes et en lobules. Cette sorte de pulpe est formée par une immense quantité de filaments très-ténus, flexueux, entrelacés, repliés, et lâche-

ment unis les uns aux autres. Monro estime leur nombre à soixante-deux mille cinq cents, et pense que leur longueur totale peut être évaluée à cinq mille deux cent huit pieds. Ces filaments sont les *vaisseaux* ou *conduits séminifères*, dont on n'a pas encore démontré la cavité au moyen des injections. Ils présentent de distance en distance de petits renflements que les uns ont pris pour des granulations glanduleuses, et les autres pour de simples replis. Ils se dirigent tous vers le bord supérieur du testicule, et se réunissent, avant d'y parvenir, en quinze ou vingt troncs qui traversent le corps d'Hygmore au-dessous de la tête de l'épididyme, dans lequel ils se rendent pour donner naissance au canal déférent. Les artères du testicule viennent des spermatiques; les veines du même nom prennent naissance dans leur épaisseur (*Voy.* SPERMATIQUE). On n'a point pu suivre de filets nerveux jusque dans leur substance, mais on en voit sortir un grand nombre de vaisseaux lymphatiques. — *Testicules de la femme.* Avant Sténon, on donnait ce nom aux ovaires. *V.* OVAIRE. (J. C.)

TESTIS (*Anat.*), mot latin; testicule. *V.* ce mot. (J. C.)

TESTUDO, mot latin. *V.* TORTUE et ÉCAILLE. (H. C.)

TESTUDO (*Anat.*), mot latin. On a donné ce nom à la voûte à trois piliers. *V.* VOUTE. (J. C.)

TESTUDO (*Path.*), mot latin qui signifie *tortue*, et qui désigne, dans un sens figuré, certaines tumeurs enkystées dont la forme a été comparée à celle d'une écaille de tortue. (CH.)

TETANIQUE (*Path.*), adj., *tetanicus;* qui appartient au tétanos.

TETANOS (*Path.*), s. m., *tetanus*, de τείνω, je tends; convulsion permanente de tous les muscles, ou seulement de quelques-uns, sans alternative de relâchement.

On distingue le tétanos, relativement aux causes qui le produisent, en *traumatique* et en *spontané;* relativement à son siége, en *général* et en *partiel;* relativement à ses symptômes, en tétanos *droit* et *courbe*, en tétanos *parfait* et *imparfait.*

Le tétanos traumatique est celui qui succède à une blessure, à l'introduction d'un corps étranger dans les parties sensibles, telles que le pied ou la main, aux plaies avec déchirement, aux morsures, aux brûlures, aux opérations chirurgicales. Le tétanos spontané est celui qui se manifeste, non pas sans cause, mais sous l'influence obscure de causes prédisposantes ou occasionelles, telles que l'élévation considérable de la température ou un froid excessif, la suppression d'évacuations habituelles, des émotions vives. Quelques auteurs ont considéré comme cause spécifique, les uns l'impression du froid, d'autres la présence des vers dans les intestins : mais ces opinions sont erronées. L'emploi de la noix vomique à l'intérieur ou à l'extérieur peut donner lieu à une sorte de tétanos accidentel. Dans les Antilles le tétanos est très-fréquent parmi les négrillons, dans les premiers jours qui suivent leur naissance; il paraît dû au peu de soin qu'on met à les abriter pendant la nuit contre l'impression du froid, et plus encore au tiraillement qu'exerce sur la cicatrice ombilicale la bande mal assujettie dont on la couvre.

Le tétanos traumatique survient le plus souvent cinq à six jours, et, dans certains cas, deux à trois semaines après la blessure. Il est souvent annoncé par des douleurs, de la roideur, des tiraillements, des tremblements dans les parties où la roideur tétanique doit commencer, et spécialement dans les mâchoires, à la nuque, dans l'arrière-bouche.

L'invasion a lieu soit par un frisson, soit par l'apparition des symptômes du tétanos dans une seule partie.

Les symptômes principaux du tétanos sont la roideur convulsive et l'immobilité des parties malades; elles se montrent avec des modifications remarquables dans les diverses variétés de cette maladie.

Dans le tétanos proprement dit (*tetanus rectus universalis perfectus*), le corps est droit, immobile, tous les mouvements sont suspendus; la roideur est telle, que si l'on prenait le malade par la tête ou par les pieds, on pourrait l'enlever tout d'une pièce comme une statue.

Dans le tétanos imparfait (*tetanus rectus universalis imperfectus*), les mêmes phénomènes ont lieu, mais il s'y joint par intervalles des secousses violentes analogues à celles qu'on observe dans l'épilepsie.

Dans le tétanos avec courbure du corps, la roideur est générale, mais elle porte inégalement sur les diverses parties; si les muscles de la partie postérieure du tronc se contractent plus fortement, le corps est renversé en arrière (opisthotonos); il est fléchi fortement en avant chez d'autres sujets (emprosthotonos); il est incliné vers un des côtés, chez quelques-uns (pleurosthotonos).

Dans ces diverses variétés, l'état convulsif des muscles du visage donne à la physionomie une expression extraordi-

naire et la rend souvent méconnaissable.

Les parties convulsées sont souvent le siége de douleurs qui sont plus fortes dans le trajet de l'épine, à la nuque et aux mâchoires, que dans les autres parties. Ces douleurs sont tantôt légères, tantôt d'une extrême violence.

La voix est souvent obscure, gênée, la parole quelquefois confuse et inintelligible; le réveil est accompagné de secousses douloureuses. La déglutition reste quelquefois libre, et quelquefois est suspendue; la constipation est ordinairement opiniâtre. La respiration est gênée, soit continuellement, soit par intervalles; le pouls est lent, la chaleur n'est pas augmentée, quelques sueurs partielles ont lieu à la face. La sécrétion de l'urine est souvent diminuée et son excrétion rarement libre. Ces phénomènes généraux manquent dans le tétanos partiel, qui peut occuper une moitié latérale du corps, un membre, et plus souvent les muscles des lèvres et les élévateurs de la mâchoire inférieure.

La durée du tétanos peut être courte lorsqu'il se termine par la mort; celle-ci a lieu souvent dès les premiers jours ou même en quelques heures. Quand la terminaison est heureuse, la durée est généralement beaucoup plus longue : il est rare que le tétanos se dissipe avant le vingtième ou le quarantième jour. La roideur cesse progressivement dans les diverses parties. Quand la terminaison est fâcheuse, le spasme semble s'étendre au diaphragme, et le sujet mourir suffoqué.

Le prognostic est toujours grave, surtout quand la marche du tétanos est rapide, quand il survient chez les nouveau-nés ou qu'il succède à une blessure, qu'il est accompagné de dysphagie, de délire, de sueurs froides, de secousses convulsives.

Après la mort, les membres conservent plus long-temps la roideur qu'à la suite des autres maladies.

Dans le tétanos idiopathique on ne trouve aucune lésion manifeste, même dans la moelle épinière; les intestins et la vessie sont quelquefois contractés et rétrécis.

Les moyens opposés jusqu'ici au tétanos sont très-nombreux, mais presque toujours impuissants. Les principaux sont les saignées répétées, les vomitifs, les purgatifs, les sternutatoires, les diaphorétiques, les amers, les aromatiques, l'arnica, l'opium, le musc, le castoréum, l'assa-fœtida, l'ammoniaque, le phosphore, le mercure, les bains tièdes, les bains froids, les topiques aqueux, mucilagineux, huileux, alcooliques sur les parties affectées, l'électricité. De tous ces moyens, l'opium, le musc, les bains tièdes, sont ceux auxquels on a le plus généralement recours. Il convient de plus, dans le tétanos traumatique, d'examiner si le pansement est méthodique, s'il n'y a pas de corps étranger qui irrite la plaie, de parties tendineuses qui l'étranglent, etc., et de satisfaire aux indications qui peuvent être fournies par cet examen.

Dans tous les cas, on doit placer le malade dans une température douce, le tenir à une diète sévère, excepté dans les cas où la maladie se prolonge beaucoup, éviter toute espèce de mouvement inutile. (CH.)

TETARD (*Zool.*), s. m. On donne ce nom à la larve du crapaud et à celle de la grenouille. *V.* BATRACIENS, GRENOUILLE et CRAPAUD. (H. C.)

TETARTOPHIE (*Path.*), s. f., *tetartophia*, de τεταρταῖος, quarte, et de φύω, je nais; Sauvages nomme ainsi une fièvre rémittente quarte. (CH.)

TÊTE (*Anat.*), s. f., *caput* des Latins, κεφαλὴ des Grecs. La tête forme l'extrémité supérieure du corps et surmonte le squelette. Elle est formée par le crâne et par la face. Le premier, qui en occupe toute la partie supérieure et postérieure, renferme dans sa cavité l'encéphale; la seconde, espèce de sculpture osseuse très-compliquée, n'en forme que la moitié antérieure, et a pour usage de servir de réceptacle à la plupart des organes des sens. *V.* CRANE et FACE.

On appelle aussi têtes des apophyses ou éminences arrondies, sphériques, soutenues ordinairement par une partie plus rétrécie, nommée le *col.* Telles sont la tête du fémur, la tête de l'humérus. (J. C.)

TÊTE-MORTE. *Voy.* CAPUT MORTUUM.

TÉTRACHIRES, s. m. pl. *V.* QUADRUMANES.

TÉTRADACTYLE (*Zool.*), adj., *tetradactylus*, de τέτταρα, quatre, et de δάκτυλος, doigt; qui a quatre doigts à chaque pied. (H. C.)

TÉTRADRACHMON : poids de quatre drachmes. Inusité. (M. O.)

TÉTRADYNAMIE (*Bot.*), s. f., *tetradynamia*, de τέτταρα, quatre, et de δύναμις, puissance : nom de la quinzième classe du système sexuel de Linnæus. Elle renferme les plantes dont les fleurs, ayant six étamines, en ont quatre grandes et deux plus courtes. Telles sont les crucifères. (H. C.)

TÉTRAGONE (*Bot.*), s. f., *tetragonia*;

de τέτταρα, quatre, et de γωνία, angle; genre de la famille des ficoïdes et de l'icosandrie pentagynie. La tétragone étalée, qui croît dans les îles de la mer du Sud et au Japon, est préconisée par le capitaine Cook, comme un excellent antiscorbutique. (H. C.)

TETRAGONUS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins; muscle peaucier. Cowper. (J. C.)

TÉTRAGYNIE (*Bot.*), s. f., *tetragynia*, de τέτταρα, quatre, et de γυνὴ, femelle; nom que l'on donne, dans le système sexuel de Linnæus, aux ordres des plantes qui se distinguent par l'existence de quatre pistils dans chaque fleur. (H. C.)

TÉTRANDRIE (*Bot.*), s. f., *tetrandria*, de τέτταρα, quatre, et de ἀνὴρ, mâle; nom donné par Linnæus à la quatrième classe de son système sexuel, celle qui renferme des plantes dont les fleurs ont quatre étamines égales. (H. C.)

TETRAO. *V.* TETRAS.

TÉTRAPÉTALE (*Bot.*), adj., *tetrapetalus*, de τέτταρα, quatre, et de πέταλον, pétale; épithète des fleurs qui ont quatre pétales. (H. C.)

TÉTRAPHARMACON : nom donné aux médicaments composés de quatre ingrédients; c'est à cause de cela qu'on désignait ainsi l'onguent basilicum. Inusité. (M. O.)

TÉTRAPHYLLE (*Bot.*), adj., *tetraphyllus*, de τέτταρα, quatre, et de φύλλον, feuille; qui a quatre feuilles ou quatre folioles. (H. C.)

TÉTRAPODE (*Zool.*), *tetrapodus*, de τέτταρα, quatre, et de ποῦς, pied; qui a quatre pieds. *V.* QUADRUPÈDE. (H. C.)

TÉTRAPODOLOGIE (*Zool.*), s. f., *tetrapodologia*, de τετράπους, quadrupède, et de λόγος, discours; traité des quadrupèdes. *V.* MAMMALOGIE, qui est plus employé. (H. C.)

TÉTRAPTÈRE (*Hist. nat.*), adj., *tetrapterus*, de τέτταρα, quatre, et de πτερὸν, aile; qui a quatre ailes. (H. C.)

TÉTRAS (*Ornithol.*), s. m., *tetrao*; genre d'oiseaux de l'ordre des gallinacés alectrydes; il renferme, entre autres espèces, la perdrix, le coq de bruyère, etc. (H. C.)

TÉTRASPERME (*Bot.*), adj., *tetrasperma*, de τέτταρα, quatre, et de σπέρμα, graine; qui a quatre graines. (H. C.)

TETRESARIUS : demi-once. Inusité.

TETROBOLON : poids de quatre oboles. Inusité. *V.* OBOLE. (M. O.)

TÉTRODON (*Ichthyol.*), s. m., *tetrodon*, de τέτταρα, quatre, et de ὀδοὺς, dent; genre de poissons de la famille des ostéodermes, remarquables parce que leurs mâchoires nues semblent partagées chacune en deux dents. Quelques espèces offrent un aliment délétère. Tous habitent les mers des pays chauds. (H. C.)

TEUCRIUM, mot latin. *V.* GERMANDRÉE. (H. C.)

TEXTURE (*Anat.*), s. f., *textura*, du verbe *texo*, je tresse; disposition particulière des tissus dans la composition des organes: les uns ont une *texture serrée*, les tendons, par exemple; les autres ont une *texture* lâche, comme le tissu cellulaire, les organes spongieux, caverneux. (J. C.)

THAIS (*Pharm.*) : ancien nom d'un cérat employé pour donner au visage une couleur rouge. Galien a également désigné ainsi un bandage. Inusité. (M. O.)

THALAMI NERVORUM OPTICORUM : les couches des nerfs optiques. Vieussens. *V.* COUCHES DES NERFS OPTIQUES. (J. C.)

THALAMUS (*Anat.*), mot latin, θάλαμος, lit, couche. On nomme ainsi le lieu où les nerfs prennent leur origine. *V.* COUCHE. (J. C.)

THALASSÈME (*Zool.*), s. f., *thalassema*, de θάλασσα, la mer; genre de vers marins, dont une espèce sert à la nourriture des hommes dans l'Inde et à la Chine. (H. C.)

THALASSERON : collyre décrit par Galien. Inusité. (M. O.)

THALASSOMELI : ancien nom d'un médicament cathartique composé en coulant dans un vaisseau enduit de poix, parties égales d'eau de pluie, d'eau de mer et de miel. Inusité. (M. O.)

THALICTRON, s. m. *V.* PIGAMON. (H. C.)

THAPHNEUS : nom donné à tout médicament mondé et purifié, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

THAPSIE (*Bot.*), s. f., *thapsia*; genre de la pentandrie digynie et de la famille des ombellifères. Sur la côte d'Afrique, on emploie la thapsie garganique comme résolutive. (H. C.)

THAPSUS, mot latin. *V.* BOUILLON-BLANC et MOLÈNE. (H. C.)

THÉ (*Bot.*), s. m., *thea*; genre de la polyandrie monogynie et de la famille des hespéridées. Il renferme un arbrisseau célèbre par le débit immense de ses feuilles que l'on transporte par toute la terre, et qui fournissent par infusion une liqueur d'une odeur agréable, d'une saveur astringente et amère. Cette boisson est d'un usage général. Elle est légèrement excitante et antispasmodique. (H. C.)

THÉ D'AMÉRIQUE. *V.* CAPRAIRE.

THÉ DES APALACHES. *V.* APALACHINE.

THÉ BOUT, *thea bohea;* nom d'une espèce de thé dont les feuilles sont fort estimées dans le commerce.

THÉ DU CHILI, *psoralea glandulosa. V.* PSORALIER. (H. C.)

THÉ D'EUROPE, *veronica officinalis. V.* VÉRONIQUE. (H. C.)

THÉ DE FRANCE, *salvia officinalis. V.* SAUGE. (H. C.)

THÉ DU LABRADOR : nom d'une espèce d'arbrisseau d'Amérique, le *ledum latifolium. V.* LEDUM. (H. C.)

THE DE LA MARTINIQUE. *V.* THÉ D'AMÉRIQUE.

THE DE LA MER DU SUD : nom d'une espèce de *mélaleuque. Voyez* ce mot. (H. C.)

THÉ DU MEXIQUE. On donne ce nom à deux plantes différentes, au *capraria biflora*, et au *chenopodium ambrosioïdes. Voyez* ANSÉRINE et CAPRAIRE. (H. C.)

THÉ DES NORWÉGIENS. On nomme ainsi les feuilles du *rubus arcticus*, espèce de ronce. *V.* ce mot. (H. C.)

THE D'OSWÉGO. *V.* MONARDE. (H. C.)

THÉ DE SIMON PAULI, *myrica gale. V.* GALÉ. (H. C.)

THÉ SUISSE. *Voyez* FALLTRANCK.

THÉ VERT, *thea viridis;* nom d'une espèce de thé, remarquable par la teinte verte de ses feuilles même après la dessiccation. (H. C.)

THEACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *theaceæ.* On a proposé de faire sous ce nom, dans la famille des hespéridées, une nouvelle famille de plantes pour les genres *camélia* et *thé.* (H. C.)

THÉBESIUS (Veines de) (*Anat.*). On a donné ce nom à des rameaux des veines coronaires que Christophe Adam Thébésius, médecin allemand, avait décrits comme s'ouvrant dans les ventricules du cœur. L'existence de ces veines, regardée comme incertaine par plusieurs anatomistes, est tout à-fait révoquée en doute aujourd'hui. (J. C.)

THÉIFORME, adj., *theiformis*, en forme de thé : épithète donnée aux infusions que l'on prépare comme le thé. (M. O.)

THÉLE (*Anat.*), mot grec, θηλὴ : le mamelon ou la mamelle. Castelli, James. (J. C.)

THÉLIGONE (*Bot.*), *theligonum ;* genre de plantes de la monœcie polyandrie et de la famille des urticées. (H. C.)

THÉNAR (*Anat.*), s. m., du mot grec θέναρ ; la paume de la main ou la plante du pied. — *Eminence thénar :* on appelle ainsi la saillie que forment à la partie antérieure et externe de la main les muscles court abducteur, opposant et court fléchisseur du pouce. — *Muscle thénar :* Riolan et Winslow donnent ce nom à la masse charnue que forment les muscles court adducteur, opposant, et la portion antérieure du court fléchisseur du pouce. — Au pied, Winslow nomme *muscle thénar*, l'abducteur et le court fléchisseur du pouce. *V.* ADDUCTEUR, FLÉCHISSEUR. (J. C.)

THEODORETOS : antidote décrit par Paul-Æginète et dont l'anacarde fait la base. Inusité. (M. O.)

THEODORICON. *Voy.* THEODORETOS.

THEODOTIA : ancien nom de plusieurs collyres décrits par Galien, Ætius, etc. Inusité. (M. O.)

THEON-CHEIR : antidote dont le sang de chèvre faisait la base, et que l'on employait pour dissoudre les calculs urinaires. Inusité. (M. O.)

THEOPEMPTOS : composé liquide d'or et d'antimoine décrit par Schroder sous le nom de teinture. Inusité. (M. O.)

THEOPHYLION : ancien nom d'un collyre décrit par Ætius. Inusité. (M. O.)

THEORETIQUE et THEORIQUE (*Méd.*), adj., *theoreticus*, de θεωρέω, je contemple ; qui se borne à la théorie, ou qui y a rapport ; *partie théorique*, *médecine théorique :* on a aussi appliqué ce mot à une secte de médecins qui fondaient spécialement leur doctrine sur le raisonnement. (CH.)

THÉORIE, s. f., *theoria*, du grec θεωρία, contemplation, qui dérive de θεωρέω, je contemple ; partie spéculative d'une science. — Rapport que le génie du physicien établit entre un fait général ou le moindre nombre de faits généraux possible, et tous les faits particuliers qui en dépendent : par exemple, les mouvements des corps célestes, l'aplatissement de la terre et les plus grands phénomènes de la nature se lient à un seul fait constaté d'avance par l'observation, que la force de la pesanteur agit en raison inverse du carré de la distance. C'est ce qui constitue la théorie de la gravitation universelle. On voit que le mot *théorie* ne peut être confondu avec le mot *système.* La *théorie* est une production du génie qui voit la nature telle qu'elle est ; le *système* est le produit de l'imagination qui la fait agir à son gré.

THEOXENI MALAGMA : cataplasme

décrit par Celse et que l'on employait contre les douleurs du pied. Inusité. (M. O.)

THÉRAPEUTIQUE (*Méd.*), s. f., *therapeutice*, de θεραπεύω, je remédie; partie de la médecine qui a pour objet le traitement des maladies. (H. C.)

THÉRAPEUTISTE, adj. : même étymologie; celui qui s'applique à la thérapeutique.

THÉRAPIE (*Méd.*), s. f., *therapia* : même étymologie. *V.* THÉRAPEUTIQUE.

THERIACA GERMANORUM : nom donné au rob préparé avec le suc de baies vertes de genévrier. Inusité. (M. O.)

THÉRIACAL, adj. : épithète donnée à tout ce qui contient de la thériaque, ou qui est de la nature de la thériaque. (M. O.)

THÉRIAQUE, s. f., *theriaca*, de θὴρ, bête féroce ou venimeuse, et de ἀκέομαι, je guéris : électuaire nommé ainsi parce qu'on l'a cru propre à la guérison des morsures des animaux venimeux.

THÉRIAQUE D'ANDROMAQUE : électuaire inventé par Andromaque de Crète, et composé par ordre de Néron. Il renferme une foule de substances que voici : trochisques de scille, de vipères, d'hédycroï, poivre long, opium du Levant choisi, agaric blanc, iris de Florence, cannelle fine, scordium, roses rouges sèches mondées, semences de navet sauvage, suc de réglisse purifié, baume de la Mecque, racines de quintefeuille, de costus d'Arabie, de gingembre, de rhapontic, cassia lignea, calament de montagne, feuilles de dictame de Crète, sommités de marrube, nard indien, fleurs de stœchas d'Arabie, jonc odorant, safran, semences de persil de Macédoine, poivre noir, myrrhe choisie, encens en larmes, térébenthine de Chio, écorces sèches de citrons, racines de gentiane, d'acorus vrai, de méum, d'athamanthe, de valériane majeure, de nard celtique, feuilles de chamœpytis, de chamédrys, de malabathrum, sommités de mille-pertuis, de pouliot de montagne, amome en grappes, fruit du baumier, cardamome mineur, semences d'ammi, de thlaspi, d'anis, de fenouil, de séséli de Marseille, sucs d'hypociste, d'acacia, storax calamite, gomme arabique, sagapenum, terre de Lemnos, sulfate de fer calciné, racine de petite aristoloche, sommités de petite centaurée, d'encens de Crète, opopanax, galbanum, castoréum, bitume de Judée, miel de Narbonne trois fois le poids du total, et vin d'Espagne. Ce médicament agit comme calmant. Il est souvent employé. (M. O.)

THÉRIOTOMIE (*Anat.*), s. f., *theriotomia*, de θηρίον, bête sauvage, et de τέμνω, je coupe. Anatomie des animaux. *V.* ZOOTOMIE. (H. C.)

THERMAL, ALE, adj., *thermalis*, du grec θερμὸς, chaud : épithète donnée particulièrement aux eaux minérales chaudes. (M. O.)

THERMANTIQUE (*Mat. méd.*), adj., *thermanticus*, de θερμαίνω, j'échauffe; synonyme d'*échauffant*. (H. C.)

THERMES (*Hyg.*), s. m. pl., *thermæ*, de θερμὸς, chaud. On donne ce nom aux établissemens des bains chez les anciens.

THERMOMÈTRE (*Physiq.*), s. m., *thermometrum*, de θερμὸς, chaud, et de μέτρον, mesure : nom générique des instrumens propres à faire connaître la différence qui existe entre la température de deux corps inégalement chauffés. Si l'instrument est destiné à mesurer des températures peu élevées, on lui donne le nom de *thermoscope;* s'il doit mesurer des températures excessivement élevées, il prend le nom de *pyromètre;* enfin, celui que l'on emploie pour apprécier les températures moyennes, conserve le nom de *thermomètre*. Celui-ci n'est autre chose qu'un tube de verre gradué, hermétiquement fermé, et contenant une certaine quantité de mercure ou d'esprit-de-vin. Son usage est fondé sur la dilatabilité des corps dont nous parlons, dilatabilité que l'on remarque aux plus légères variations de température, et qui est à-peu-près proportionnelle au degré de chaleur, sur-tout pour le mercure.

THERMOMÈTRE CENTIGRADE ou de CELSIUS : thermomètre à mercure ou à esprit-de-vin, dans lequel l'intervalle compris entre les deux points fixes, savoir, celui de l'eau bouillante et de la glace fondante, est divisé en cent parties ou degrés : il est le plus employé de tous.

THERMOMÈTRE DE DELUC : il est le même que le précédent, excepté qu'au lieu d'être divisé en cent degrés, l'intervalle entre les deux points fixes n'en présente que quatre-vingts. Il est improprement nommé *thermomètre de Réaumur*.

THERMOMÈTRE DE DELISLE : thermomètre ayant un point fixe, celui de l'eau bouillante, désigné par 0° ; au-dessus de ce point on observe 150 degrés; 7°,5 de ce thermomètre équivalent à 5° du thermomètre centigrade.

THERMOMÈTRE DIFFÉRENTIEL DE LESLIE : c'est un thermoscope. *V.* ce mot.

THERMOMÈTRE DE FAHREN-

HEIT : thermomètre dont la graduation offre deux points fixes, l'eau bouillante, et le froid produit par un mélange de sel marin et de neige; cet intervalle est divisé en 212 degrés : 9° de ce thermomètre équivalent à 5° du thermomètre centigrade; le zéro répond au point donné par le froid artificiel, et le 32° au zéro du thermomètre centigrade.

THERMOMÈTRE DE RÉAUMUR : nom sous lequel on désigne ordinairement le thermomètre de Deluc. Réaumur avait bien inventé un thermomètre qui pourrait porter son nom s'il était en usage. (M. O.)

THERMOSCOPE (*Physiq.*), s. m., *thermoscopium*, de θερμὸς, chaud, et de σκοπέω, j'observe : nom donné à un instrument propre à mesurer les températures les moins élevées. On en connaît particulièrement deux, celui de *Rumford* et celui de *Leslie*. Ce dernier, connu aussi sous le nom de *thermomètre à air*, de *thermomètre différentiel de Leslie*, se compose de deux tubes, terminés chacun par une boule, joints ensemble à la flamme d'un chalumeau, et recourbés de manière à leur faire prendre la forme de la lettre U; les tubes renferment une certaine quantité d'acide sulfurique concentré et coloré, le reste est occupé par de l'air, qui se dilate à mesure qu'il s'échauffe, et refoule le liquide du côté de l'une des boules : ce tube est gradué. Dix degrés de cet instrument répondent à un degré centigrade. Le *thermomètre de Rumford* est le même que celui de Leslie, mais il est construit sur de plus grandes proportions, et l'alcool coloré remplace l'acide sulfurique. (M. O.)

THESION (*Bot.*), s. m., *thesium*; genre de plantes inusitées de la famille des éléagnées et de la pentandrie monogynie. (H. C.)

THESPIANA ou THESPESIANA : ancien nom d'une confection décrite par Galien, et que l'on employait dans le traitement de certains abcès. Inusité. (M. O.)

THLASIS ou THLASMA (*Pathol. chir.*), s. m., *thlasis* vel *thlasma*, dérivé du verbe θλάω, je brise : sorte de lésion des os plats, et spécialement de ceux du crâne, dans laquelle il y a forte contusion et enfoncement des os sans fracture. Castelli, James (J. C.)

THLASPI (*Bot.*), s. m., *thlaspi*; genre de la famille des crucifères et de la tétradynamie siliculeuse. On en a séparé la bourse à pasteur, plante légèrement astringente, mais inusitée. *V.* CAPSELLE.

THLIPSIS (*Path.*), mot grec, θλίψις; compression, et spécialement resserrement des vaisseaux par une cause externe. (CH.)

THON (*Ichthyol.*), s. m., *scomber thynnus*; poisson d'une grande taille, du même genre que le maquereau, et très-recherché comme aliment. Il vit spécialement dans la mer Méditerranée. *V.* SCOMBRE. (H. C.)

THORACENTHÈSE (*Chir.*), s. f., *thoracenthesis*. On a dernièrement proposé ce mot pour désigner l'*opération de l'empyème thoracique*. *V.* EMPYÈME. (H. C.)

THORACIQUE ou THORACHIQUE (*Anat.*), adj., *thoracicus*, du mot *thorax*, le thorax ou la poitrine; qui a rapport ou appartient au thorax. On a donné ce nom à diverses parties :

1° *Membres thorachiques*. On appelle ainsi les membres supérieurs, parce qu'ils sont articulés avec les parties latérales et supérieures de la poitrine.

2° *Régions thorachiques*. On appelle ainsi les diverses régions que présente la poitrine, ainsi on dit régions *thorachique antérieure*, *thorachique latérale*, *thorachique supérieure*, etc. *V.* THORAX.

3° *Artères thorachiques*. Bichat en admet trois :

A. L'*artère thorachique interne*, ou *mammaire interne*. *V.* MAMMAIRE.

B. L'*artère thorachique externe supérieure* (*la thorachique supérieure*, Winslow, Sabatier, M. Boyer ; la première des thorachiques de M. Chaussier). Elle naît de l'axillaire ou de l'artère acromiale, et descend en devant entre les muscles petit et grand pectoraux auxquels elle se distribue par un grand nombre de rameaux. Chez quelques sujets il y a deux ou trois *artères thorachiques externes supérieures*.

C. L'*artère thorachique externe inférieure* ou *longue* (Artère mammaire externe; thorachique inférieure, Winslow, Boyer; la deuxième des thorachiques, Chaussier). Elle sort de l'axillaire un peu au-dessous de la précédente, et descend verticalement sur la partie latérale du thorax, sur le muscle grand dentelé. Elle se recourbe ensuite au dedans, devient sous-cutanée et se divise en plusieurs branches qui embrassent la mamelle. Elle donne de nombreux rameaux au grand pectoral, grand dentelé, intercostaux, aux ganglions de l'aisselle, à la mamelle.

Artère thorachique humérale. Sabatier appelle ainsi l'artère acromiale. *V.* ACROMIAL.

4° *Viscères thorachiques*. On nomme ainsi les organes renfermés dans la poitrine. *V.* THORAX.

5° *Canal* ou *conduit thorachique.* Ce canal, auquel viennent aboutir tous les vaisseaux lymphatiques des membres inférieurs, de l'abdomen, du membre supérieur gauche, de la partie gauche de la tête, du cou, du thorax, commence sur le corps de la troisième vertèbre lombaire par la réunion de cinq ou six gros troncs lymphatiques fort volumineux, résultant eux-mêmes de l'assemblage de tous les plexus absorbants de l'abdomen. Près de l'ouverture aortique du diaphragme, le canal thorachique offre une dilatation remarquable, appelée *réservoir de Pecquet (cisterna chyli)*, qui est placée derrière l'aorte à la partie antérieure et gauche de la seconde vertèbre lombaire. Le canal thorachique remonte ensuite dans la poitrine à travers les piliers du diaphragme et à côté de l'aorte et de la veine azygos. Il se rétrécit jusqu'à la sixième vertèbre dorsale; arrivé là, il s'incline à gauche, remonte derrière la crosse de l'aorte, passe derrière la veine jugulaire interne gauche, et s'ouvre dans la partie postérieure de la veine sous-clavière du même côté. Son embouchure est garnie en dedans de deux valvules qui empêchent le sang de passer de la veine dans le canal. (J. C.)

THORACIQUES (*Ichthyol.*), s. m. pl., *thoracici pisces;* ordre de la classe des poissons qui renferme les espèces dont les catopes sont placés au-dessous des nageoires pectorales. (H. C.)

THORACO-FACIAL (*Anat.*), adj. et s. m., *thoraco-facialis;* qui a rapport au thorax ou à la face. — *Muscle thoraco-facial.* M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle peaucier, parce qu'il se porte de la partie supérieure du thorax à la partie inférieure de la face. M. Dumas l'a nommé muscle *thoraco-maxilli facial.* *V.* Peaucier. (J. C.)

THORACO - MAXILLI - FACIAL (*Anat.*), adj. : nom que porte le muscle peaucier dans la nomenclature de M. Dumas. (J. C.)

THORAX (*Anat.*), s. m., *thorax* des Latins, θώραξ des Grecs. Le thorax ou la poitrine est une grande cavité conoïde, légèrement aplatie en avant, qui occupe le milieu du tronc ; il reçoit aussi une grande quantité de vaisseaux sanguins et lymphatiques, de nerfs, au-devant de la région dorsale de la colonne vertébrale : il est composé d'os, de cartilages, unis par des ligaments, et entouré de muscles nombreux. Destinée à recevoir les organes principaux de la respiration et de la circulation, la poitrine est formée en avant par le sternum, sur les côtés par les côtes, en arrière par la région dorsale de la colonne vertébrale. *Voy.* Sternum, Côte, Vertèbre.

La forme de la poitrine est celle d'un cône tronqué dont la base est en bas; sa surface externe offre, en avant, le sternum, les cartilages de prolongement des côtes, la partie antérieure des espaces intercostaux; en arrière, la face postérieure de la région dorsale de la colonne vertébrale, les gouttières vertébrales, les articulations des côtes avec les apophyses transverses des vertèbres, l'angle des côtes; sur les côtés, les côtes et les espaces intercostaux. La *circonférence supérieure* de la poitrine, ou son *sommet*, est petite, ellipsoïde, et formée par le sternum, les deux premières côtes et la première vertèbre dorsale. Elle est traversée par la trachée-artère, l'œsophage, les artères, les veines, les nerfs qui vont de la poitrine aux membres thorachiques et à la tête, ou qui de ces parties descendent dans la poitrine.

La *circonférence inférieure de la poitrine*, ou sa *base*, est très-étendue, sur-tout transversalement. Elle est occupée par le muscle diaphragme qui sépare cette cavité de l'abdomen.

La cavité de la poitrine renferme au milieu le cœur et l'origine des gros vaisseaux, et sur ses parties latérales les deux poumons. Elle est tapissée à l'intérieur par les plèvres qui la divisent en deux parties, en s'adossant pour former le médiastin. *Voy.* ce mot. (J. C.)

THORE (*Bot.*), s. f., *thora;* nom d'une espèce de renoncule. *V.* ce mot. (H. C.)

THORINE, s. f. : nom donné à une substance découverte en 1816 par Berzélius dans la mine de fluate de cérium et d'yttria, que l'on trouve aux environs de Falhun. On la regarde comme un oxyde métallique. Elle est incolore, insipide, sans action sur le sirop de violettes, insoluble dans l'eau, soluble dans les acides sulfurique, nitrique et hydrochlorique, même lorsqu'elle a été fortement calcinée : elle forme des sels avec les acides. Inusitée. (M. O.)

THORINIUM, s. m. : nom donné d'avance au métal que l'on croit exister dans la thorine. *V.* ce mot. (M. O.)

THRUMBUS. *V.* Trumbus.

THUS, mot latin. *V.* Encens.

THUYA ou THUIA (*Bot.*), *thuya;* genre de la monœcie monadelphie et de la famille des conifères. Il renferme des arbres toujours verts que l'on cultive pour l'ornement de nos bosquets d'hiver, et que pour cette raison on appelle souvent

arbres de vie. Broussonnet pense que la sandaraque est une résine fournie par une espèce de thuya, le *thuya articulata* de Desfontaines. *Voy.* SANDARAQUE. (H. C.)

THYM (*Bot.*), s. m., *thymus*, θύμος; genre de la famille des labiées et de la didynamie gymnospermie. Il renferme des plantes aromatiques, toniques et stimulantes, parmi lesquelles on distingue, 1° le thym ordinaire, *thymus vulgaris*, sous-arbrisseau de la France méridionale, très-usité comme assaisonnement, et cultivé dans tous nos jardins: 2° le serpolet, *thymus serpillum*, qui croît par-tout dans nos campagnes et a les mêmes propriétés. (H. C.)

THYMALLE (*Ichthyol.*), s. m., *thymallus*; nom d'un poisson fort estimé et du genre corégone. Il habite les lacs et les rivieres des pays montagneux. (H. C.)

THYMBRA, nom spécifique d'une sarriète. *V.* ce mot. (H. C.)

THYMBRA. *V.* ORIGAN.

THYMELÉE (*Bot.*), s. m.; nom spécifique d'un daphné qui partage les propriétés de la lauréole et du garou. *V.* ces mots. (H. C.)

THYMELÉES (*Bot.*), s. f. pl., *thymeleæ*; ordre de plantes dicotylédones apétales à étamines périgynes. Il renferme le genre *daphné*. (H. C.)

THYMIAMA, mot grec qui signifie *fumigation aromatique*. (M. O.)

THYMIAMA. *Voy.* NARCAPHTE. (H. C.)

THYMIATECHNIE, s. f. Ce mot a été créé par M. Lodibert pour indiquer l'art d'employer les parfums en médecine. Il vient de θυμίαμα, parfum, et de τέχνη, art. (H. C.)

THYMIQUE (*Anat.*), adj., *thymicus*; qui a rapport au thymus; *artères thymiques*, *veines thymiques*. *V.* THYMUS. (J. C.)

THYMITES : vin imprégné de thym. Inusité.

THYMOXALME : médicament composé de vinaigre, de thym, de sel et de quelques autres substances Inusité. (M. O.)

THYMUS (*Anat.*), s. m., *thymus* des Latins, θύμος des Grecs. On nomme ainsi un organe dont les usages sont totalement inconnus, et qui se trouve situé dans l'écartement supérieur du médiastin antérieur. Le thymus a l'apparence d'un corps glanduleux. Il est oblong, bilobé, mollasse, lobuleux, d'un volume et d'une couleur fort variables Chez le fœtus, il s'étend à-peu-près depuis le corps thyroïde jusqu'au diaphragme; il diminue progressivement avec l'âge, de sorte que dans l'adulte il est comme atrophié, et que dans les vieillards on le découvre avec peine au milieu du tissu cellulaire. Le thymus est enveloppé par une capsule celluleuse très-mince, qui envoie des prolongements dans son intérieur, et divise ainsi son parenchyme mou, jaunâtre ou blanchâtre, en lobules d'un volume inégal, et dans chacun desquels on distingue plusieurs vésicules remplies d'un liquide *laiteux*. Les artères du thymus, appelées *thymiques*, viennent des thyroïdiennes inférieures, des mammaires internes, des bronchiques, des médiastines, etc. Les veines thymiques offrent la même disposition. Il reçoit quelques filets nerveux du pneumo-gastrique, des nerfs diaphragmatiques et des ganglions cervicaux inférieurs. (J. C.)

THYPHA, mot latin. *V.* TYPHA. (H. C.)

THYPHACÈES. *Voy.* TYPHINÉES. (H. C.)

THYRO-ARYTÉNOIDIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *thyro-arytenoïdeus* ou *thyro-aryténoïdes*; qui a rapport aux cartilages thyroïde et aryténoïde.

Ligaments thyro-aryténoïdiens. On appelle ainsi deux ligaments larges d'environ deux lignes, formés de fibres élastiques et parallèles, et qui sont renfermés dans un repli de la membrane muqueuse du larynx. Ils s'étendent horizontalement de la saillie antérieure de la base de chaque cartilage aryténoïde au milieu de l'angle rentrant du cartilage thyroïde. Ils forment ce qu'on nomme les *cordes vocales*.

Muscles thyro-aryténoïdiens. Très-minces, aplatis transversalement, alongés, ils naissent de la partie moyenne et inférieure de la face postérieure du cartilage thyroïde, d'où ils viennent en arriere et en dehors, se fixer à la partie externe de la base du cartilage aryténoïde. En se contractant, ils portent en avant et en dedans les cartilages aryténoïdes.

Muscle thyro-aryténoïdien oblique. Santorini a donné ce nom à une portion du muscle aryténoïdien. (J. C.)

THYROCÈLE (*Path.*), s. f., *thyrocele*, de κήλη, tumeur; tumeur de la thyroïde: nom donné au goître par quelques auteurs. (CH.)

THYRO-ÉPIGLOTIQUE (*Anat.*), adj. et s. m., *thyro-epiglottideus*; qui a rapport au cartilage thyroïde et à l'épiglotte.

Muscle thyro-épiglottique. Santorini et Sabatier ont ainsi nommé la portion externe du muscle thyro-aryténoïdien, parce qu'elle se porte du cartilage thyroïde à

la partie inférieure du fibro-cartilage épiglotique. (J. C.)

THYRO-HYOIDIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *thyro-hyoïdeus* ou *thyro-hyoïdes;* qui appartient ou a rapport au cartilage thyroïde et à l'os hyoïde.

Muscle thyro-hyoïdien ou *hyo-thyroïdien*. Ce muscle est placé à la partie antérieure et supérieure du cou. Il est aplati, alongé, quadrilatère. Il se fixe d'une part à la ligne oblique de la face antérieure du cartilage thyroïde, et de l'autre au bord inférieur du corps de l'os hyoïde et à la partie antérieure de sa grande corne. Ce muscle rapproche l'un de l'autre le cartilage thyroïde et l'os hyoïde, et pour cela il élève le cartilage thyroïde, et par conséquent tout le larynx, ou bien il abaisse l'os hyoïde.

Membrane thyro-hyoïdienne ou *hyo-thyroïdienne*. On nomme ainsi une membrane fibreuse fort large, jaunâtre, plus épaisse au milieu qu'à ses extrémités, qui se fixe en haut à la face postérieure du corps et des grandes cornes de l'os hyoïde, et en bas s'attache à tout le bord supérieur du cartilage thyroïde.

THYROÏDE (*Anat.*), adj., de θυρεὸς, un bouclier, et de εἶδος, semblable; qui offre la forme d'un bouclier.

1° *Cartilage thyroïde* (cartilage scutiforme); c'est le plus grand des cartilages du larynx, à la partie antérieure duquel il est placé. Il est plus étendu transversalement que verticalement, plus large en haut qu'en bas, et semble formé par la jonction des deux lames quadrilatères qui produisent, en se réunissant, un angle saillant en avant; il offre une face antérieure ou superficielle; une face postérieure ou profonde, qui est concave et reçoit les autres cartilages du larynx qu'elle recouvre en grande partie. Ses deux bords postérieurs se terminent en haut, de chaque côté, par un prolongement ensiforme qu'on appelle la *grande corne du cartilage thyroïde*, et en bas par une éminence moins saillante, qu'on nomme la *petite corne*, et qui s'articule avec le cartilage cricoïde.

Glande ou *corps thyroïde*. C'est un organe dont les usages sont inconnus, et qui couvre la partie antérieure et inférieure du larynx ainsi que les premiers anneaux de la trachée-artère. Il semble composé de deux lobes aplatis d'avant en arrière, et qui sont réunis par un prolongement transversal de même nature qu'eux, appelé l'*isthme de la glande thyroïde*. Le tissu de la glande thyroïde est mou, spongieux, peu consistant, d'un rouge foncé, brunâtre, quelquefois comme marbré de taches jaunâtres, et inconnu dans sa nature intime: il est formé de plusieurs lobules distincts, agglomérés en lobes plus ou moins volumineux, composés eux-mêmes de granulations dont quelques-unes renferment un liquide jaunâtre ou lactescent. La glande thyroïde reçoit quatre artères volumineuses nommées *thyroïdiennes*, ainsi que les veines correspondantes. *V.* THYROÏDIEN. Ses nerfs lui viennent du pneumo-gastrique et des ganglions cervicaux. On n'a jamais pu lui trouver de conduit excréteur. (J. C.)

THYROIDIEN, ENNE (*Anat.*), adj. et s. m., *thyroïdeus* ou *thyreoïdeus;* qui a rapport à la glande ou au cartilage thyroïde. — Membrane crico-thyroïdienne. *V.* CRICO-THYROÏDIEN.

Artères thyroïdiennes. Il y en a deux de chaque côté. 1° L'*artère thyroïdienne* supérieure vient de la partie antérieure de l'artère carotide externe, et va se rendre à la partie supérieure de la glande thyroïde, après avoir donné un *rameau laryngé* et un *rameau crico-thyroïdien*. 2° L'*artère thyroïdienne inférieure*, beaucoup plus volumineuse que la précédente, naît de la partie supérieure de la sous-clavière. Elle se porte en serpentant à la partie inférieure du corps thyroïde auquel elle se distribue, après avoir donné aux parties voisines un grand nombre de branches, parmi lesquelles on remarque l'*artère cervicale-ascendante*.

Veines thyroïdiennes. Il y a, 1° une *veine thyroïdienne supérieure* et plusieurs *veines thyroïdiennes moyennes*, qui s'ouvrent dans la veine jugulaire interne. 2° Une *veine thyroïdienne inférieure* beaucoup plus volumineuse que les précédentes, dont les branches forment, au-devant de la trachée-artère, en s'anastomosant avec celles du côté opposé, un plexus veineux très-remarquable, qu'on pourrait nommer *plexus sous-thyroïdien*. Les veines thyroïdiennes inférieures s'ouvrent, la gauche dans la veine sous-clavière correspondante, et la droite dans la veine cave supérieure. (J. C.)

THYRO-PHARYNGIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *thyro-pharyngeus;* qui a rapport au cartilage thyroïde et au pharynx. — *Muscle thyro-pharyngien*. Valsalva, Morgagni, Santorini, Winslow, ont donné ce nom à la portion du muscle constricteur inférieur du pharynx, qui se fixe au cartilage thyroïde. *V.* CONSTRICTEUR. (J. C.)

THYRO-STAPHYLIN (*Anat.*), adj. et s. f., *thyro-staphylinus;* qui a rapport au cartilage thyroïde et au voile du palais.

—*Muscle thyro-staphylin*. Douglas a désigné sous ce nom le muscle palato-pharyngien. Winslow appelle ainsi seulement la partie moyenne du même muscle. *V.* PALATO-PHARYNGIEN. (J. C.)

THYRSE (*Bot.*), s. m., *thyrsus;* grappe composée ou à pédicules rameux, dont ceux du milieu sont plus longs que ceux du bas et du sommet. Tel est l'assemblage des fleurs du lilac. (H. C.)

TIBI-PÉRONÉO-TARSIEN, ENNE (*Anat.*), adj. et s. m., *tibi-peroneo-tarseus;* qui a rapport au tibia, au péroné et au tarse. M. le professeur Dumas a donné ce nom au muscle long péronier latéral, parce qu'il s'insère au tibia, au péroné et à la partie inférieure du tarse. *V.* PÉRONÉ. (J. C.)

TIBIA (*Anat.*), s. m., κνήμη, προκνήμη des Grecs; mot latin qui signifie *flûte*, et qui est employé par les anatomistes pour désigner le plus volumineux des os de la jambe, probablement parce que les anciens se sont servis de cet os pris chez les animaux pour faire des flûtes. Le tibia est un os long, irrégulier, prismatique et triangulaire, placé en dedans et en avant du péroné. Il offre, 1° une *extrémité supérieure* ou *fémorale*, qui est très-grosse, arrondie, qui porte sur les côtés deux éminences appelées les *tubérosités du tibia*. L'externe s'articule avec le péroné; cette extrémité se trouve surmontée de deux surfaces articulaires, ovalaires, concaves, séparées par une apophyse nommée l'*épine du tibia*, et qui s'articulent avec les condyles du fémur. 2° Une *extrémité inférieure* ou *tarsienne* qui présente en bas une surface articulaire, laquelle se joint à l'astragale; en dedans une éminence triangulaire, laquelle forme la malléole interne; en dehors une surface triangulaire qui s'articule avec le péroné. 3° Le corps du tibia offre trois faces séparées par trois angles, dont l'antérieur est le plus saillant et a reçu le nom de *crête du tibia*. Le tibia s'articule avec le fémur, le péroné et l'astragale. Il se développe par trois points d'ossification, un pour le corps et un pour chaque extrémité. (J. C.)

TIBIAL, ALE (*Anat.*), adj. et s., *tibiæus* ou *tibialis;* qui a rapport au tibia ou à la jambe.

1° *Aponévrose tibiale* ou *jambière*. *V.* JAMBIER.

2° *Tubérosités tibiales*. *V.* TIBIA.

3° *Epine tibiale*. *V.* TIBIA.

4° *Muscles tibiaux*. Ce nom a été donné par beaucoup d'anatomistes aux muscles jambiers postérieur et antérieur. *V.* JAMBIER.

5° *Artères tibiales*. Il y en a deux, savoir: 1° l'artère *tibiale antérieure*. Elle naît de l'artère poplitée avant sa bifurcation; elle traverse aussitôt l'ouverture que présente en haut le ligament inter-osseux, se place à la partie antérieure de la jambe, se recourbe en bas, descend obliquement entre les muscles long extenseur commun des orteils et le jambier antérieur, au-devant du ligament inter-osseux, glisse sous le ligament annulaire antérieur du tarse, et prend depuis lors le nom d'*artère pédieuse*. *V.* PÉDIEUX. Entre les branches nombreuses que donne la tibiale antérieure, on distingue la *tibiale récurrente* ou la *récurrente du genou*, l'*artère malléolaire interne*, l'*artère malléolaire externe*. 2° L'*artère tibiale postérieure*. Elle naît de la bifurcation de l'artère poplitée, et descend légèrement flexueuse entre les deux plans des muscles postérieurs de la jambe, jusque sous la voûte du calcanéum où elle se partage en deux branches qui sont les *artères plantaires*. *Voy.* PLANTAIRE.

6° Les *veines tibiales antérieure* et *postérieure* offrent la même disposition que les artères précédentes qu'elles accompagnent.

7° *Nerfs tibiaux*. Il y en a deux. 1° Le *nerf tibial antérieur* (nerf prétibio-sus-plantaire de M. Chaussier). C'est une des deux branches par lesquelles se termine le nerf sciatique poplité externe. Il passe obliquement entre le péroné, le grand péronier latéral et l'extenseur commun des orteils, gagne la partie antérieure du ligament inter-osseux, accompagne l'artère tibiale antérieure, passe sous le ligament annulaire antérieur du tarse, et se divise en deux branches dont les filets se distribuent au pédieux, aux muscles inter-osseux dorsaux, aux téguments des deux premiers orteils. Il donne dans son trajet deux branches aux muscles jambier antérieur, extenseurs des orteils et péroniers latéraux. 2° *Nerf tibial postérieur* (branche tibiale du nerf fémoro-poplité de M. Chaussier). On appelle ainsi le *nerf sciatique poplité interne*. *V.* POPLITÉ. (J. C.)

TIBIO-CALCANIEN, ENNE (*Anat.*), adj. et s. m., *tibio-calcaneus;* qui a rapport au tibia et au calcanéum. M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle soléaire, parce qu'il s'étend du tibia au calcanéum. *V.* SOLÉAIRE. (J. C.)

TIBIO-MALLÉOLAIRE (*Anat.*), adj. pris quelquefois substantiv.; qui avoisine le tibia et la malléole interne. M. le professeur Chaussier nomme *veine tibio-malléolaire*, la veine saphène interne ou grande veine saphène, parce qu'elle correspond

à la malléole interne et au tibia. *V.* SAPHÈNE. (J. C.)

TIBIO-PÉRONEI-CALCANIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *tibio-peronei-calcanianus.* M. le professeur Dumas a donné ce nom au muscle soléaire à raison de ses attaches au tibia, au péroné et au calcanéum. *V.* SOLÉAIRE. (J. C.)

TIBIO-SOUS-PHALANGETTIEN COMMUN (*Anat.*), adj. et s. m., *tibio-infra-phalangettianus communis.* M. le professeur Chaussier appelle *tibio-sous-phalangettien commun*, le muscle long fléchisseur commun des orteils, parce qu'il s'attache à la face postérieure du tibia et à la partie inférieure des dernières phalanges (phalangettes) des quatre derniers orteils. *V.* FLÉCHISSEUR. (J. C.)

TIBIO-SOUS-TARSIEN (*Anat.*), adj., *tibio-infra-tarseus ;* qui a rapport au tibia et à la face inférieure du tarse. — *Muscle tibio-sous-tarsien.* M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle jambier postérieur à raison de ses attaches au tibia et à la région inférieure du tarse. *V.* JAMBIER.

TIBIO-SUS-TARSIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *tibio-supra-tarseus ;* qui a rapport au tibia et à la face supérieure du tarse. M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle jambier antérieur, parce qu'il se porte du tibia à la partie supérieure du tarse. M. Dumas lui a donné le nom de *tibio-sus-métatarsien*, parce que son tendon se prolonge jusqu'au premier os du métatarse. *V.* JAMBIER (J. C.)

TIBIO-TARSIEN, ENNE (*Anat.*), adj., pris quelquefois subst., *tibio-tarseus;* qui a rapport au tibia et au tarse.— *Articulation tibio-tarsienne*, ou du pied avec la jambe. Pour cette articulation, l'astragale est reçu dans un enfoncement profond en forme de mortaise, qui résulte de l'union du péroné avec le tibia. Deux ligaments latéraux, l'un interne, l'autre externe, deux antérieurs et deux postérieurs, sont les liens destinés à maintenir les surfaces articulaires qu'un cartilage assez épais revêt, et qu'une membrane synoviale tapisse. — *Muscle tibio-tarsien.* M. le professeur Dumas appelle ainsi le muscle jambier postérieur. C'est le muscle tibio-sous-tarsien de M. Chaussier. *V.* JAMBIER. (J. C.)

TIC (*Path.*), s. m. : nom donné vulgairement à la contraction de certains muscles, de ceux du visage spécialement. Quelques auteurs désignent cette affection sous le nom de *tic convulsif*, pour le distinguer du *tic douloureux* ou névralgie faciale. (CH.)

TIERCE (*Path.*), adj., *tertianus.* On donne particulièrement ce nom à une des formes du type intermittent et à la fièvre qui présente ce type : ce type est caractérisé par des accès semblables, qui se correspondent de deux en deux jours. (CH.)

TIERCE (Fièvre), *febris tertiana.* La fièvre tierce présente de deux en deux jours des accès semblables. Elle se montre dans toutes les saisons, au printemps avec les fièvres quotidiennes, en automne avec les fièvres quartes. Aucun âge, aucun tempérament n'en est à l'abri.

L'invasion des accès a communément lieu après midi : un frisson assez fort en marque le premier stade, et est suivi d'une chaleur intense: l'urine rendue au déclin de l'accès, dépose plus constamment que dans les autres fièvres un sédiment briqueté. C'est particulièrement sous ce type que se montrent les fièvres les plus bénignes, celles qu'on a nommées *salubres*, et les plus graves, les *pernicieuses.*

Ses principales variétés sont les fièvres *double-tierce*, *tierce-doublée* et *triple-tierce.* *V.* ces mots. (CH.)

TIERCE-DOUBLÉE (*Path.*). On donne ce nom à la fièvre intermittente ou rémittente qui a, de deux en deux jours, deux accès le même jour, séparés par un jour entier d'intermission ou de rémission. Elle diffère de la double-tierce. *V.* ce mot.

TIFACOUM : mercure, suivant Ruland. Inusité.

TIFATUM : soufre des alchimistes. Inusité.

TIGALA : les Arabes donnent cette épithète au sucre. (M. O.)

TIGE (*Bot.*), s. f., *caulis;* partie du végétal qui s'élève de terre au-dessus de la racine. (H. C.)

TIGE PITUITAIRE (*Anat.*), s. f. *V.* PITUITAIRE. (J. C.)

TIGE SUS-SPHÉNOIDALE (*Anat.*). M. Chaussier donne ce nom à la tige pituitaire. (J. C.)

TIGILLUM : creuset, suivant Blancard. Inusité. (M. O.)

TILIACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *tiliaceæ ;* famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines hypogynes. (H. C.)

TILLANDSIE (*Bot.*), s. f., *tillandsia;* genre de l'hexandrie monogynie et de la famille des broméliacées. Il renferme une quinzaine d'espèces de plantes parasites de l'Amérique méridionale. (H. C.)

TILLEUL (*Bot.*), s. m., *tilia ;* genre de la famille des tiliacées. Les fleurs du tilleul commun, *tilia europæa*, arbre de nos forêts, sont employées comme diaphorétiques et antispasmodiques. On fait

des cordes avec son écorce, et son bois est bon pour la sculpture. (H. C.)

TILLEULS (*Bot.*), s. m. pl., *tiliæ*. *V.* TILIACÉES. (H. C.)

TIMIDUS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins; muscle abaisseur de l'œil. *Voy.* DROITS DE L'ŒIL (Muscles). (J. C.)

TIMIDUS NERVUS (*Anat.*), mots latins; nerf moteur externe de l'œil. (J. C.)

TIN : soufre, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

TINCTURA : teinture. *V.* ce mot. (M. O.)

TINKAL, s. m. : nom donné au borax impur ou brut. *V.* BORAX. (M. O.)

TINTEMENT (*Path.*), s. m., *tinnitus aurium*. On désigne par ce nom l'espèce particulière de bruit, analogue à celui d'une cloche qui tinte, qui se fait entendre aux oreilles de l'homme malade, sans cause externe qui le produise. (CH.)

TINTINNABULUM (*Anat.*), mot latin; la luette. *V.* ce mot. Castelli, James. (J. C.)

TINTOUIN (*Path.*), s. m., *tinnitus aurium;* espèce de perversion de l'ouïe, dans laquelle on croit entendre des sons qui ne sont pas produits, et spécialement le bruit des vents, le murmure de l'eau, une sorte de chuchotement, le roulement de voitures dans le lointain; ailleurs, des détonations, des cris, des phrases entières. Cette affection, dans ce dernier cas, semble devoir être rapportée aux erreurs ou hallucinations du cerveau plutôt que de l'oreille. (CH.)

TIPSARIA ou TAPSARIA : eau d'orge. Inusité.

TIQUE, s. f. *V.* CHIQUE. (H. C.)

TIRE-BALLE (*Inst. chir.*), s. m., *strombulcus*. On appelle *tire-balles* des instruments dont on se sert en chirurgie pour extraire les balles dans certains cas de plaies d'armes à feu. La plupart de ces instruments sont de longues pinces à branches entre-croisées dont les mors se terminent par de petites cuillères; d'autres sont des espèces de curettes dans lesquelles on peut fixer la balle au moyen d'une tige d'acier, qui glisse dans une cannelure pratiquée sur le manche de l'instrument; tel est le tire-balle de Thomassin, etc.

TIRE-FOND (*Inst. chir.*), s. m. On appelle ainsi un instrument dont on se servait beaucoup autrefois pour enlever la pièce d'os séparée par la couronne du trépan. Il est terminé à l'une de ses extrémités par une sorte de cône très-alongé, muni d'un double pas de vis, et à l'autre par un anneau qui sert à saisir l'instrument, après que la vis a été enfoncée dans la pièce d'os à extraire. On a presque généralement abandonné l'usage du tire-fond, que l'on remplace avantageusement par de simples élévatoires. (J. C.)

TIRE-PUS (*Inst. chir.*), s. m., *pyulcum*. *V.* PYULQUE. (J. C.)

TIRE-TÊTE (*Inst. chir.*), s. m.; nom de divers instruments dont on se sert pour extraire la tête de l'enfant mort dans la matrice, dans certains cas d'accouchements difficiles; tels sont les différentes espèces de crochets, le *crochet à gaîne* de Levret, le *tire-tête à bascule* du même accoucheur, etc. (J. C.)

TISANE (*Pharm.*), s. f., *ptisanna* ou *ptissanna*, de πτισσάνη, orge : nom donné aux médicaments liquides aqueux contenant peu de substances médicamenteuses, et que l'on administre par verres dans la plupart des maladies : on dit la *tisane de chiendent*, *de réglisse*, etc. Les anciens donnaient particulièrement ce nom à la décoction aqueuse d'orge plus ou moins réduite par l'évaporation. (M. O.)

TISSU (*Anat.*), s. m., *textus*. On appelle ainsi les diverses parties organiques qui, par leur assemblage, forment nos organes, dont elles sont les éléments anatomiques. Bichat admet vingt-un tissus simples, savoir : 1° le cellulaire; 2° le nerveux de la vie animale; 3° le nerveux de la vie organique; 4° l'artériel; 5° le veineux; 6° celui des vaisseaux exhalants; 7° celui des vaisseaux absorbants; 8° l'osseux; 9° le médullaire; 10° le cartilagineux; 11° le fibreux; 12° le fibro-cartilagineux; 13° le musculaire de la vie animale; 14° le musculaire de la vie organique; 15° le muqueux; 16° le séreux; 17° le synovial; 18° le glanduleux; 19° le dermoïde; 20° l'épidermoïde; 21° le pileux. Dans ces derniers temps, on a proposé une classification des tissus qui paraît plus conforme à l'état actuel de nos connaissances; la voici : 1° le système cellulaire ou lamineux; 2° le système adipeux; 3° le système vasculaire, qui comprend les artères, les veines, les vaisseaux lymphatiques; 4° le système nerveux; 5° le système osseux; 6° le système fibreux, qui comprend les systèmes dermoïde et fibro-cartilagineux; 7° le système cartilagineux; 8° le système musculaire; 9° le système érectile; 10° le système muqueux; 11° le système séreux et synovial; 12° le système corné ou épidermique; 13° le système parenchymateux ou glandulaire. Ces tissus se composent de fibres diversement combinées et dont la nature varie. *V.* FIBRES. (J. C.)

TITANE, s. m., *titanium:* métal rangé dans la quatrième section. *V.* MÉTAL. Il a été découvert par Klaproth en 1794 dans le schorl rouge de Hongrie, où il est à l'état d'oxyde; il existe aussi dans le titane compacte, dans l'anathase, etc. Il est extrêmement difficile à obtenir, ce qui fait qu'on a peu étudié ses propriétés. Sa couleur paraît être jaune. Il est infusible au feu de nos meilleures forges; les acides sulfurique, nitrique et hydrochlorique l'oxydent et dissolvent l'oxyde. Inusité. (M. O.)

TITHYMALE, s. m. *V.* EUPHORBE.

TITHYMALOIDES, s. m. pl. *V.* EUPHORBIACÉES. (H. C.)

TITIANOS: pessaire émollient, décrit par Ætius et par Paul-Éginète. Inusité. (M. O.)

TITILLARES VENÆ (*Anat.*), mots latins; les veines iliaques. Castelli, James. (J. C.)

TITILLATION, s. f.; *titillatio*, *titillatus;* synonyme de *chatouillement.*

TITILLICUM (*Anat.*), mot latin. Le creux de l'aisselle, ainsi nommé, suivant Castelli, parce que cette région est fort sensible au tact. (J. C.)

TITTHOS (*Path.*), m. grec, τιτθὸς, la mamelle. (J. C.)

TODDALIE (*Bot.*), s. f., *toddalia;* genre de la pentandrie monogynie, séparé de celui des *paullinia* de Linnæus, et appelé encore *crautzia* et *scopolia.* A l'île de Bourbon, on emploie, comme succédané du quinquina, l'écorce de la toddalie asiatique, *paullinia asiatica*, Linnæus. (H. C.)

TODDAPANNA. *Voyez* SAGOUTIER.

TOLLES, TOLES ou TOLÆ (*Anat.*, *Path. chir.*), mots latins; les glandes amygdales. *V.* AMYGDALES.—On appelle encore ainsi les abcès qui se forment dans ces organes. Castelli, James. (J. C.)

TOLPIDE. *V.* DRÉPANIE.

TOLU (*Bot.*), s. m., *toluifera balsamum;* arbre résineux de la famille des térébinthacées et de la décandrie monogynie. Il croît au Mexique et fournit le *baume de tolu.* *V.* ces mots. (H. C.)

TOMATE, s. f. *V.* MORELLE. (H. C.)

TOMENTEUX, EUSE (*Bot.*), adj., *tomentosus;* qui est couvert de poils courts et serrés, de manière à avoir l'aspect du drap ou du velours. (H. C.)

TOMENTUM (*Bot.*), mot latin adopté en français pour désigner le tissu velouté et cotonneux qui recouvre certaines parties de quelques végétaux. (H. C.)

TOMICI DENTES (*Anat.*), mots latins; les dents incisives. *V.* DENT. (J. C.)

TOMOTOCIE (*Accouch.*), s. f., *tomotocia*, de τομὴ, incision, et de τόκος; accouchement au moyen d'incision. Quelques accoucheurs ont donné ce nom à l'opération césarienne. *V.* CÉSARIENNE. (J. C.)

TON (*Path.*), s. m., *tonus*, τόνος, de τείνω, je tends; état de tension et de fermeté naturelle à chaque organe. (CH.)

TONICITÉ (*Physiol.*), s. f., *tonicitas;* faculté qui détermine le ton général des solides. L'excès de la tonicité est l'*orgasme* ou l'*éréthisme;* son défaut est l'*atonie.* (H. C.)

TONIQUE (*Thérap.*), adj., *tonicus;* qui a la faculté d'exciter lentement l'action organique des divers systèmes de l'économie animale. (H. C.)

TONSILLAIRE (*Anat.*), adj., *tonsillaris;* qui a rapport aux tonsilles ou glandes amygdales. — *Artère tonsillaire* (ramus tonsillaris, princeps tonsillæ arteria *de Haller*). Elle naît de l'artère labiale ou maxillaire externe, monte le long de l'insertion du stylo-glosse de la langue, et va se distribuer à cet organe et sur-tout à l'amygdale. (J. C.)

TONSILLE (*Anat.*), s. f., *tonsilla;* mot synonyme d'*amygdale.* *V.* ce dernier mot. (J. C.)

TOPAZE (*Minér.*), s. f., *topas;* nom donné à une pierre précieuse rayant le quartz, rayée par le spinelle, de couleur jaune, bleue ou rouge, s'électrisant vitreusement d'un côté, et résineusement de l'autre par la chaleur, infusible au chalumeau, jouissant de la double réfraction, et composée, d'après Klaproth et Vauquelin, d'acide fluorique, de beaucoup d'alumine, de silice et de fer; aussi est-elle désignée par Haüy sous le nom de *silice fluatée aluminée.* Elle faisait autrefois partie des cinq fragments précieux. *V.* FRAGMENT. Inusitée. (M. O.)

TOPHACÉ (*Path.*), adj., de *tophus;* tuf pierreux. Le mot tophacé est presque toujours joint à *concrétion.* On nomme concrétions tophacées, des amas de matières dures, et comme pierreuses, qui se forment spécialement à la surface des articulations affectées de goutte, et quelquefois dans l'intérieur de nos organes ou dans quelques kystes. (CH.)

TOPHUS (*Path.*), mot latin francisé, *tophus;* il a le même sens que *concrétions tophacées.* *V.* TOPHACÉ.

TOPINAMBOUR (*Bot.*), s. m., *helianthus tuberosus:* plante du genre hélianthe, originaire du Brésil et du Canada, et cultivée en Europe à cause de ses racines

tubéreuses qui sont alimentaires. *V.* HÉLIANTHE. (H. C.)

TOPINARIA (*Path.*), mot latin, le même que *talpa*, taupe. *V.* ces mots. (CH.)

TOPIQUE (*Thérap.*), adj., *topicus*, de τόπος, lieu ; épithète des médicaments que l'on applique à l'extérieur, comme les cataplasmes, les emplâtres, etc. (H. C.)

TOPOBÉE (*Bot.*), s. f., *topobea;* genre de la dodécandrie monogynie, lequel renferme une plante parasite des forêts de la Guiane et dont le fruit est mangé dans le pays. (H. C.)

TOQUE (*Bot.*), s. f., *scutellaria;* genre de la famille des personnées et de la didynamie angiospermie. La casside bleue, *scutellaria galericulata*, est une plante herbacée de nos bois humides, qui a passé pour détersive, vulnéraire, apéritive et fébrifuge ; mais elle est maintenant inusitée, de même que les autres espèces indigènes de son genre. La *scutellaria lateriflora* passe maintenant en Amérique pour un antilyssique éprouvé, et jouit d'une réputation colossale auprès de la plupart des médecins des États-Unis. (H. C.)

TORCULAR HEROPHILI (*Anat.*), mots latins ; le pressoir d'Hérophile. *V.* CONFLUENT DES SINUS DE LA DURE-MÈRE. (J. C.)

TORDYLE (*Bot.*), s. m., *tordylium;* genre de la pentandrie digynie et de la famille des ombellifères. Parmi les espèces qui le composent, on distingue le *séséli de Crète*, *tordylium officinale*, qui croît dans l'Europe méridionale, et dont les semences et les racines font partie des ingrédients de la thériaque. (H. C.)

TORMENTILLE (*Bot.*), s. f., *tormentilla;* genre de l'icosandrie polygynie et de la famille des rosacées. Les racines de la tormentille droite, *tormentilla erecta*, qui pousse dans nos bois, sont fortement astringentes et employées comme telles. (H. C.)

TORMINA (*Path.*), mot latin ; tranchées. *V.* ce mot. (CH.)

TORNATA URINA (*Path.*), terme latin ; urine trouble. (CH.)

TORPEUR (*Path.*), s. f., *torpor;* engourdissement. *V.* ce mot. (CH.)

TORPILLE (*Ichthyol.*), s. f., *torpedo;* genre de poissons cartilagineux de la famille des plagiostomes, et dont le nom dérive de *torpor*, parce que les espèces qui le composent ont la singulière faculté de sécréter un fluide électrique, dont les commotions engourdissent les membres de ceux qui les touchent. On trouve plusieurs torpilles sur nos côtes, et on les a long-temps confondues avec les raies. (H. C.)

TORRÉFACTION (*Chim.*), s. f., *torrefactio*, *tostio* (grillage) ; opération par laquelle on chauffe des matières solides végétales et minérales, soit pour en extraire des principes volatils, soit pour les oxyder, soit enfin pour donner naissance à un produit nouveau. La torréfaction des mines est plus particulièrement connue sous le nom de *grillage :* on la pratique presque toujours pour brûler une partie du soufre qui entre dans la composition de la mine. (M. O.)

TORS, SE (*Bot.*), adj., *contortus;* dont les bords sont contournés obliquement autour de leur axe. (H. C.)

TORTELLE (*Bot.*), s. f. ; un des noms vulgaires du *vélar*. *Voy.* ce mot. (H. C.)

TORTICOLIS (*Path.*), s. m., *obstipitas;* variété du rhumatisme qui a son siége dans les muscles du cou, et met obstacle aux mouvements de la tête, que le malade est souvent obligé de tenir inclinée du côté affecté. Cette affection est ordinairement fort courte, et se dissipe spontanément dans l'espace de quelques jours : si elle persistait au-delà, on la combattrait par l'application de sangsues, et plus tard, s'il y avait lieu, de topiques rubéfiants ou vésicants. (CH.)

TORTILE (*Bot.*), adj., *tortilis;* qui est susceptible de torsion spontanée. (H. C.)

TORTUALIS (*Path.*). Les Arabes ont employé ce mot pour désigner la face cadavéreuse ou hippocratique. (CH.)

TORTUE (*Zool.*), s. f., *testudo.* On donne ce nom à un genre de reptiles de l'ordre des chéloniens, dont la chair est recherchée comme aliment, et dont on prépare des bouillons analeptiques, qui sont administrés avec assez de succès dans le scorbut, la phthisie pulmonaire, les affections herpétiques. Il renferme plusieurs espèces toutes terrestres, car les *tortues de mer* sont des *chélonées*. *V.* ce mot. (H. C.)

TORTUE (*Path.*), s. f. ; nom d'une sorte de tumeur enkystée. *V.* TESTUDO. (H. C.)

TORTUEUX, EUSE (*Hist. nat.*), adj., *tortuosus;* qui est inégalement courbé en divers sens.

TORULEUX, EUSE (*Bot.*), adj., *torulosus;* qui est oblong, renflé, alternativement dilaté et étranglé. Telles sont les siliques du raifort. *Voyez* ce mot. (H. C.)

TORUSCULA : une goutte, suivant Ruland. Inusité.

TOSTIO : synonyme de torréfaction. *V.* ce mot. (M. O.)

TOUCHER (*Physiol.*), s. m., *tactus*; sens qui nous fait connaître les qualités palpables des corps, telles que la consistance, la température, etc. Il a son siége particulièrement dans les mains, et diffère du tact. *V.* ce mot. (H. C.)

TOUCHER (*Accouch.*), s. m. On appelle ainsi une opération qui consiste à appliquer une main sur la région hypogastrique ou ombilicale, tandis que le doigt médiateur de l'autre main est introduit dans le vagin pour explorer l'état de la matrice et du vagin. L'usage du toucher est non-seulement nécessaire pour constater l'absence ou l'existence de la grossesse, et pour en apprécier la nature et les diverses époques, mais encore pour reconnaître certaines affections, certains vices de conformation des parties génitales et du bassin; son usage est indispensable pendant le travail de l'accouchement, avant et après la délivrance, etc. (J. C.)

TOURBE, s. f., *bitumen turfa* : composé de végétaux entrelacés, plus ou moins décomposés, mêlés de terre argileuse, sablonneuse, de coquilles, de débris d'animaux, etc. Il est solide, noirâtre, spongieux. (M. O.)

TOURBILLON (*Anat.*), s. m., *vortex.* Stenon a donné le nom de *vasa vorticosa*, qu'on a traduit en français par l'expression de *tourbillon vasculaire*, aux veines qui rampent dans la membrane choroïde. *V.* ce mot. (J. C.)

TOURBILLON (*Phys.*) : nom donné à une masse fluide que l'on imagine être composée d'un grand nombre de couches sphériques mises en mouvement autour d'un centre commun. Descartes avait imaginé un système de tourbillons pour expliquer le mécanisme de l'univers : il est abandonné aujourd'hui. (M. O.)

TOURETTE (*Bot.*), s. f., *arabis*; genre de la tétradynamie siliqueuse et de la famille des crucifères. Les plantes qu'il renferme sont inusitées. (H. C.)

TOURNESOL (*Bot.*), s. m.; nom vulgaire de l'*helianthus annuus* ou *soleil.* *V.* HÉLIANTHE. (H. C.)

TOURNESOL (*Chim.*), s. m. On donne ce nom, dans les arts, à une substance colorante bleue employée en teinture. C'est un des meilleurs réactifs chimiques que l'on puisse employer pour déceler la présence des acides. (H. C.)

TOURNIOLE (*Path. chir.*), s. f. On appelle vulgairement ainsi un panaris dont le siége est entre le derme et l'épiderme. C'est une des variétés les plus fréquentes de la maladie. *V.* PANARIS. (J. C.)

TOURNIQUET (*Inst. chir.*), s. m., *torcular.* On donne ce nom à un instrument de chirurgie propre à arrêter le cours du sang dans les membres, en exerçant une forte compression sur leur artère principale. On attribue la découverte du tourniquet à un chirurgien français nommé Morel, qui l'imagina en 1674, pendant le siége de Besançon. Cet instrument a été successivement modifié et perfectionné par Nuck, Verduc, Lavauguyon, Monro, Petit, Louis. Il se compose spécialement de deux pelotes réunies par une courroie, et qui peuvent être éloignées ou rapprochées au moyen d'une vis de rappel, de sorte qu'on peut à volonté comprimer plus ou moins fortement l'artère sur laquelle l'une d'elles est appliquée. L'une des pelotes en effet est placée sur le trajet du vaisseau, et l'autre sur un point diamétralement opposé. On a encore inventé un grand nombre d'instruments mécaniques propres à arrêter le cours du sang artériel; tels sont, le tourniquet axillaire ou de Dahl, le tourniquet inguinal, etc. On se sert du tourniquet pour suspendre momentanément la circulation dans les membres pendant les grandes opérations, pour arrêter les hémorrhagies artérielles dans les blessures, pour comprimer certaines tumeurs anévrysmales, etc.

TOUTE-BONNE (*Bot.*), s. f.; nom vulgaire de l'*orvale.* *V.* SAUGE. (H. C.)

TOUTE-ÉPICE (*Bot.*), s. f., nom vulgaire de la nielle cultivée. *V.* NIGELLE. (H. C.)

TOUX (*Path.*), s. f., *tussis.* Les physiologistes modernes l'ont fait consister en des expirations violentes, courtes et fréquentes, dans lesquelles l'air expiré produit, en traversant le larynx, un bruit particulier. Cette définition n'est pas tout-à-fait exacte. Un des phénomènes qui accompagnent constamment la toux est une occlusion momentanée ou un rétrécissement considérable de la glotte; ce rétrécissement n'a pas seulement pour effet de concourir à la production du son; il retarde momentanément la sortie de l'air, qui s'échappe ensuite avec une plus grande rapidité et entraîne plus facilement au dehors, en leur communiquant l'impulsion qu'il a reçue, les mucosités amassées dans les diverses parties des voies qu'il parcourt.

La toux a été distinguée en sèche et en humide, selon qu'elle est ou non accompagnée de crachats; en idiopathique et en symptomatique, selon qu'elle existe seule

ou qu'elle est liée à une autre maladie soit des poumons, soit d'un organe éloigné.

La toux idiopathique ou nerveuse attaque spécialement les personnes irritables. Elle est sèche, se reproduit souvent par quintes, quelquefois périodiquement. Elle cède à l'usage intérieur des narcotiques, de l'opium, et de l'extrait de belladone, et au genre de vie qui convient dans les autres maladies nerveuses. *V.* HYPOCHONDRIE. (CH.)

TOUX CONVULSIVE (*Path.*), *tussis convulsiva* : nom donné par plusieurs auteurs à la coqueluche, bien qu'il y ait d'autres maladies accompagnées de ce genre de toux. (CH.)

TOUX FÉRINE (*Path.*), *tussis ferina* : c'est la coqueluche. (CH.)

TOUX HUMIDE (*Path.*), *tussis humida.* *V.* TOUX.

TOUX NERVEUSE (*Path.*), *tussis nervosa* : c'est la toux idiopathique. *V.* TOUX. (CH.)

TOXICODENDRON. *V.* SUMAC.

TOXICOLOGIE, s. f., *toxicologia*, de τοξικὸν, poison, et de λόγος, discours; science qui traite des poisons. (M. O.)

TOXIQUE, s. m., *toxicum*, de τοξικὸν, venin, qui dérive de τόξον, arc, carquois : épithète donnée aux substances vénéneuses. (M. O.)

TRABES MEDULLARIS (*Anat.*), mots latins. On a donné ce nom au corps calleux. *V.* CALLEUX. (J. C.)

TRACHÉAL, ALE (*Anat.*), adj., *trachealis* : qui a rapport ou appartient à la trachée-artère. *Veines trachéales.* Winslow appelle ainsi les veines thyroïdiennes inférieures. *Voy.* THYROÏDIEN. (J. C.)

TRACHÉE-ARTÈRE (*Anat.*), s. f., *trachea-arteria*, τραχεῖα ἀρτηρία, de τραχὺς, âpre, et de ἀρτηρία, artère, composé de ἀὴρ, air, et de τηρεῖν, conserver. La trachée-artère est un tuyau cylindroïde, fibro-cartilagineux et membraneux, aplati en arrière, situé sur la ligne médiane, au-devant de la colonne vertébrale, depuis la partie inférieure du larynx jusqu'au niveau de la troisième vertèbre dorsale. Là, elle se divise en deux branches qui s'écartent l'une de l'autre pour pénétrer dans le poumon, sous le nom de *bronches.* *V.* BRONCHES.

La trachée-artère, destinée à conduire l'air dans les poumons pendant l'acte de la respiration, est composée, 1° de cerceaux cartilagineux, incomplets en arrière, placés les uns au-dessus des autres et retenus par une membrane fibreuse; 2° d'une membrane muqueuse qui en revêt l'intérieur et présente de nombreux follicules muqueux; 3° de fibres musculaires transversales peu prononcées, qui occupent sa partie postérieure; 4° de vaisseaux qui viennent des thyroïdiens supérieurs et inférieurs; 5° de nerfs qui sont fournis par le pneumo-gastrique et par les ganglions cervicaux. (J. C.)

TRACHÉES (*Entomol.*, *Anat. comp.*), s. f. pl. On donne ce nom aux vaisseaux déliés qui, chez les insectes, sont destinés à porter l'air dans l'intérieur du corps. (H. C.)

TRACHÉITIS (*Path.*), s. f., mot latin francisé, *tracheitis* ; c'est l'angine trachéale. *V.* ANGINE. (CH.)

TRACHÉLAGRA (*Path.*), mot grec, τραχηλαγρα, de τράχηλος, le cou, et de ἄγρα, proie; goutte ou rhumatisme du cou, torticolis. *V.* ce mot. (CH.)

TRACHELI-ATLOÏDO-BASILAIRE (*Anat.*), adj. et s. m., *tracheli-atloïdo-basilaris.* M. Dumas a donné ce nom au muscle droit latéral de la tête, parce qu'il se porte de la région basilaire de l'occipital à l'atloïde ou première vertèbre cervicale. Ce même muscle a été nommé par M. le professeur Chaussier, l'*atloïdo-sous-occipital.* *V.* DROIT. (J. C.)

TRACHÉLIEN, ENNE (*Anat.*), adj., de τράχηλος, le cou, la partie postérieure du cou, dérivé de τραχὺς, rude, raboteux, parce qu'on observe dans cette région la série des apophyses épineuses. Ce mot a été employé comme synonyme de *cervical.* *Vertèbres trachéliennes* ou *cervicales.* *V.* VERTÈBRES. (J. C.)

TRACHÉLO-ANGULI-SCAPULAIRE (*Anat.*), adj. et s. m., *trachelo-anguli-scapularis* ; qui a rapport à l'angle du scapulum et aux vertèbres cervicales ou trachéliennes. M. Dumas donne ce nom au muscle angulaire de l'omoplate à cause de ses insertions à l'angle de cet os et aux vertèbres du cou. M. Chaussier appelle ce même muscle le *trachélo-scapulaire.* *V.* ANGULAIRE. (J. C.)

TRACHÉLO-ATLOÏDO-OCCIPITAL (*Anat.*), adj. et s. m., *trachelo-atloïdo-occipitalis.* M. Dumas a donné ce nom, dans sa nomenclature anatomique, au muscle petit oblique ou oblique supérieur de la tête, parce qu'il se porte de l'apophyse transverse de l'atlas à la ligne courbe supérieure de l'occipital. M. le professeur Chaussier l'appelle l'*atloïdo-sous-mastoïdien.* *V.* ce mot et OBLIQUE. (J. C.)

TRACHELO-BASILAIRE (*Anat.*), adj. et s. m., *trachelo-basilaris* ; qui a rapport aux apophyses épineuses des vertèbres cervicales et à l'apophyse basilaire

de l'occipital. M. Dumas appelle ainsi les muscles *grand et petit droits antérieurs* de la tête. M. Chaussier les nomme les *trachélo-sous-occipitaux*. *V.* DROIT.

TRACHELO-CERVICAL, ALE (*Anat.*), adj. et s. f., *trachelo-cervicalis;* qui a rapport aux apophyses transverses des vertèbres cervicales et à la région profonde du cou. M. le professeur Chaussier appelle ainsi l'artère cervicale profonde. *V.* CERVICAL. (J. C.)

TRACHÉLO-COSTAL (*Anat.*), adj. et s. m., *trachelo-costalis;* qui a rapport aux apophyses transverses des vertèbres cervicales et aux côtes. M. Dumas a donné le nom de *trachélo-costal* aux deux scalènes. M. Chaussier les nomme *costo-trachéliens*. *Voy.* ce mot et SCALÈNE. (J. C.)

TRACHÉLO - DIAPHRAGMATIQUE (*Anat.*), adj., *trachelo-diaphragmaticus*. M. le professeur Chaussier appelle ainsi la quatrième paire des nerfs cervicaux, de laquelle provient spécialement le nerf diaphragmatique. (J. C.)

TRACHÉLO-DORSAL (*Anat.*), adj. et s. m., *trachelo-dorsalis*. M. le professeur Chaussier a donné ce nom au nerf *spinal* ou *accessoire* de la huitième paire. *V.* SPINAL. (J. C.)

TRACHÉLO-MASTOÏDIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *trachelo-mastoïdeus;* qui a rapport aux vertèbres cervicales et à l'apophyse mastoïde du temporal. Eustachi, Albinus, Soëmmering et MM. Dumas et Chaussier ont donné ce nom au muscle *petit complexus*. *Voy.* COMPLEXUS. (J. C.)

TRACHÉLO-OCCIPITAL (*Anat.*), adj. et s. m., *trachelo - occipitalis :* qui a rapport aux vertèbres cervicales et à l'os occipital. M. Chaussier a donné ce nom au muscle grand complexus à raison de ses attaches. *V.* COMPLEXUS. (J. C.)

TRACHÉLO-SCAPULAIRE (*Anat.*), adj. et s. m., *trachelo-scapularis :* qui a rapport aux vertèbres cervicales et au scapulum. M. le professeur Chaussier a donné ce nom au muscle angulaire de l'omoplate, à raison de ses attaches aux vertèbres cervicales et au scapulum. (J. C.)

TRACHÉLO - SOUS - CUTANÉ (*Anat.*), adj. et s. m., *trachelo-sub-cutaneus*. M. le professeur Chaussier appelle *veine trachelo-sous-cutanée*, la veine jugulaire externe, et nerfs *trachélo-sous-cutanés*, les nerfs du plexus cervical. *V.* JUGULAIRE, CERVICAL. (J. C.)

TRACHÉLO - SOUS - OCCIPITAL (*Anat.*), adj. et s. m., *trachelo-infra-occipitalis ;* qui a rapport aux vertèbres cervicales et à la région sous-occipitale. M. le professeur Chaussier nomme *muscles trachélo-sous-occipitaux*, les muscles *grand* et *petit droits antérieurs* de la tête. *Voyez* DROIT. (J. C.)

TRACHELOPHYME (*Path.*), s. m., *trachelophymus*, mot composé du grec, de τράχηλος, cou, et de φῦμα, tumeur; on a donné ce nom au goître. *Voy.* GOITRE. (CH.)

TRACHÉOTOMIE (*Opérat. chir.*), s. f., *tracheotomia*, de τραχεῖα ἀρτηρία, la trachée-artère, et de τέμνω, je coupe; opération qui consiste à ouvrir la trachée-artère. *V.* BRONCHOTOMIE. (J. C.)

TRACHOMA (*Path.*), mot grec francisé par quelques lexicographes, τράχωμα, de τραχὺς, raboteux; aspérité des paupières à leur surface interne ; sorte d'ophthalmie. (CH.)

TRACHOMATION : collyre décrit par Galien. Inusité.

TRACHSAT : mot barbare employé par les alchimistes pour désigner un métal qui n'est pas encore séparé de sa mine. Inusité. (M. O.)

TRACTUS MÉDULLAIRES LONGITUDINAUX (*Anat.*). Vicq-d'Azyr nomme ainsi deux filets qui règnent longitudinalement à la face supérieure du corps calleux.

TRACTUS MÉDULLAIRES TRANSVERSAUX. Ce sont des lignes qui coupent à angles droits les filets précédents. (J. C.)

TRAGACANTHE. *Voy.* ADRAGANT. (H. C.)

TRAGEA (*Pharm.*) : nom donné à plusieurs poudres préparées avec du sucre, du vin, etc. On les employait autrefois à l'extérieur. Inusité. (M. O.)

TRAGEMA. *V.* TRAGEA.

TRAGIEN (*Anat.*), adj.; qui appartient au tragus. — *Muscle tragien*. M. Chaussier appelle ainsi le *muscle du tragus*. C'est un petit muscle aplati, triangulaire, qui recouvre presque entièrement la face externe du tragus, naissant de la base, et se terminant au sommet de cette éminence. (J. C.)

TRAGOPOGON (*Bot.*), s. m., *tragopogon ;* genre de la syngénésie polygamie égale et de la famille des chicoracées. On mange habituellement les racines du *salsifis commun*, *tragopogon porrifolium*, et les jeunes pousses du *salsifis des prés*, *tragopogon pratense*. Le premier est cultivé dans les jardins ; le second croît naturellement dans les prairies et les bois. (H. C.)

TRAGUS (*Anat.*), s. m., τράγος des Grecs ; un bouc. — Les anatomistes nom-

ment ainsi un petit mamelon aplati, triangulaire, placé au-devant de l'orifice du conduit auriculaire qu'il semble cacher. Cette éminence se couvre de poils chez les vieillards, d'où lui vient le nom de *tragus*. (J. C.)

TRAINASSE (*Bot.*), s. f., *polygonum aviculare*. *V.* Renouée. (H. C.)

TRANCHÉES (*Path.*), s. f. pl., *tormina*; coliques très-aiguës qui accompagnent quelques inflammations et névroses abdominales. On appelle *tranchées utérirines*, des douleurs qui succèdent à l'accouchement. (Ch.)

TRANSFORMATIONS DE TISSU (*Path.*). On nomme ainsi en anatomie pathologique le changement qui s'opère dans un organe dont le tissu devient semblable à celui d'un autre. Les principales sont les transformations cartilagineuse, osseuse et graisseuse. (Ch.)

TRANSFUSION, s. f., *transfusio*, de *transfundere*, transvaser; opération par laquelle, autrefois, on faisait passer le sang du corps d'un animal dans celui d'un autre, comme moyen thérapeutique. Cette opération est dangereuse, et absolument proscrite de nos jours. (H. C.)

TRANSMUTATION (*Chim.*), s. f., *transmutatio*; action de changer une chose en une autre. Les alchimistes cherchaient à opérer la transmutation des demi-métaux ou des métaux imparfaits en or et en argent. (M. O.)

TRANSPIRATION (*Physiol.*), s. f., *transpiratio*; exhalation qui se fait habituellement à la surface de la peau, et qui prend le nom de *sueur* lorsqu'elle est considérable. (H. C.)

TRANSPIRATION PULMONAIRE. C'est la perspiration qui a lieu à la surface de la membrane muqueuse qui tapisse les bronches. (H. C.)

TRANSPLANTATION (*Thérap.*), s. f., *transplantatio*. L'école de Paracelse appelait ainsi une prétendue manière de guérir les maladies en les faisant passer d'un sujet dans un autre, soit animal, soit végétal. (H. C.)

TRANSPORT (*Path.*), s. m.: nom populaire du délire. *V.* ce mot. (Ch.)

TRANSPOSITION (*Anat.*, *Pathol.*), s. f., *transpositio*. On donne le nom de *transposition des viscères* à un vice de naissance, qui consiste dans un changement de position des viscères, qui est tel, que ceux qui sont placés ordinairement à droite le sont à gauche, et *vice versâ*. Cette transposition a lieu parfois pour quelques viscères seulement; dans d'autres cas elle est générale. Elle est très-rare. Je ne l'ai observée que trois fois sur plus de dix mille cadavres que j'ai eu occasion d'examiner. (J. C.)

TRANSSUDATION, s. f., de *trans*, à travers, et de *sudo*, je sue; action de passer à travers en suintant. On dit la *transsudation de l'eau*, *du vin*, etc., quand ces liquides passent à travers les pores des vases où ils sont contenus, pour se rassembler en gouttelettes à la surface, ou pour s'évaporer. Les vases argileux, connus sous le nom d'*alcarazas*, sont propres à produire cet effet. (M. O.)

TRANSVERSAIRE (*Anat.*), adj., *transversarius*; qui présente une direction transversale, et plus spécialement qui a rapport aux apophyses transverses des vertèbres. On a donné ce nom à plusieurs muscles.

1° *Muscle transversaire* (partie du sacro-spinal de M. Chaussier). Ce muscle est placé à la partie postérieure latérale du cou et à la partie supérieure du dos. Il est alongé, étroit, aplati de dehors en dedans, et terminé en pointe à ses extrémités. Il s'attache aux apophyses transverses des cinq ou six vertèbres inférieures du cou, et à celles des quatre ou cinq premières vertèbres dorsales. Ce muscle étend les vertèbres du cou et les incline de son côté.

2° *Muscle transversaire épineux* (portion lombo-cervicale du muscle spinal de M. Chaussier). Il est situé dans les gouttières vertébrales, et s'étend de la partie postérieure du sacrum à la seconde vertèbre cervicale. Il est alongé, prismatique, triangulaire, plus épais au cou et aux lombes qu'au dos et derrière le sacrum. Il s'attache aux apophyses épineuses, transverses et articulaires des six dernières vertèbres cervicales, des douze dorsales, des cinq lombaires, et à celles des fausses vertèbres du sacrum. Ce muscle a pour usage de redresser la colonne vertébrale, et de lui imprimer de légers mouvements de rotation.

3° *Muscle premier transversaire antérieur du cou.* Winslow nomme ainsi le muscle droit latéral de la tête. *V.* Droit.

4° *Muscles petits transversaires antérieurs et postérieurs.* Winslow a donné ce nom aux muscles intertransversaires du cou. *V.* Intertransversaire.

5° *Muscle grand transversaire du cou.* Winslow appelle ainsi le muscle transversaire. (J. C.)

TRANSVERSALES MUSCULI (*Anat.*), mots latins; les muscles transverses ou transversaires. *V.* ces deux mots. (J. C.)

TRANSVERSE ou TRANSVERSAL, ALE (*Anat.*), adj., *transversus*,

transversalis ; qui est étendu en travers. On a donné ce nom à diverses parties.

1° *Apophyses transverses des vertèbres.* Ce sont des éminences osseuses, transversalement dirigées, qui naissent sur les côtés des vertèbres. *V.* VERTÈBRE.

2° *Muscles transverses* ou *transversaux.* Il y en a plusieurs, savoir :

1° Le *muscle transversal du nez* (muscle dilatateur du nez; muscle sus-maxillo-nasal de M. Chaussier). Ce muscle est placé sur les côtés du nez. Il est aplati, triangulaire. Il s'attache à la partie interne de la fosse canine d'une part, et de l'autre sur le dos du nez, en se confondant avec celui du côté opposé. Ce muscle tire l'aile du nez en dehors.

2° Le *muscle transverse de l'abdomen* (muscle lombo abdominal de M. Chaussier). Il est placé profondément sur les parties latérales antérieure et postérieure du ventre. Il est aplati, mince, plus large en avant qu'en arrière. Il s'attache en haut aux cartilages de la dernière côte sternale et de toutes les côtes asternales, ainsi qu'au bord inférieur de la dernière côte; en bas il se fixe à la lèvre interne de la crête iliaque, aux deux tiers externes de l'arcade crurale, à la partie supérieure du pubis; en outre ses fibres s'insèrent en arrière au moyen de larges aponévroses au sommet des apophyses transverses et épineuses des quatre premières vertèbres lombaires, et en avant à la ligne blanche et à l'appendice xiphoïde. Ce muscle, dont toutes les fibres ont une direction transversale, resserre le ventre, et rétrécit la base de la poitrine en ramenant en dedans les côtes auxquelles il est attaché.

3° *Muscle transverse du périnée* (muscle ischio-périnéal de M. Chaussier). Il est situé à la partie postérieure du périnée. Il est aplati, mince, triangulaire, et transversalement dirigé. Son extrémité externe se fixe à la branche et à la tubérosité de l'ischion; son extrémité interne est confondue avec le muscle correspondant de l'autre côté, et avec la partie antérieure du muscle sphincter externe de l'anus et la partie postérieure du muscle bulbo-caverneux. Ce muscle a pour usage de comprimer l'urèthre, et de soutenir le rectum et la vessie.

4° *Muscle transversal des orteils. Voy.* ABDUCTEUR TRANSVERSAL DU GROS ORTEIL.

5° *Muscle transversal de la conque* (muscle transverse de l'oricule, Chaussier). Il manque souvent. Il est formé de quelques fibres transversales qui sont placées transversalement derrière la saillie de l'hélix qui divise la conque en deux parties.

6° *Artère transversale de la face.* Elle naît de l'artère temporale, se dirige transversalement sur la face en passant devant le condyle de la mâchoire, et donne ses branches aux divers muscles de la joue.

7° *Artère transversale de l'épaule.* Sabatier appelle ainsi l'artère scapulaire commune. *V.* SCAPULAIRE.

8° *Artère transverse du périnée* (artère urethro-bulbaire de M. Chaussier). Elle se sépare de la branche supérieure de la honteuse interne, se dirige en dedans et en avant au-dessus du muscle transverse du périnée jusqu'au bulbe de l'urèthre dans lequel elle s'enfonce, en se subdivisant en plusieurs rameaux.

9° *Artère cervicale transverse. V.* CERVICAL.

10° *Sinus transverse. V.* SINUS DE LA DURE-MÈRE.

11° *Sillon transversal du foie. V.* FOIE.

TRANSVERSO-SPINAL (*Anat.*), adj. et s. m., *transverso-spinalis ;* qui a rapport aux apophyses transverses et épineuses des vertèbres. M. Dumas a donné ce nom au muscle transversaire épineux. *V.* TRANSVERSAIRE. (J. C.)

TRAPEZE (*Anat.*), s. m., *trapezius ;* on donne ce nom à une figure géométrique rectiligne à quatre côtés inégaux, dont deux sont parallèles. On appelle ainsi un os et un muscle qui ont à-peu-près la forme d'un trapèze.

1° *Os trapèze* (os multangulum majus). C'est le premier os de la seconde rangée du carpe. Il s'articule en haut avec le scaphoïde, en bas avec le premier os du métacarpe, en dedans avec le trapézoïde et le second os métacarpien, en avant, en arrière et en dehors, il donne attache à des ligaments.

2° *Muscle trapèze* (muscle dorso-sus-acromien de M. Chaussier). Il est placé à la partie postérieure du cou et de l'épaule, et à la partie supérieure du dos. Il a la forme d'un trapèze. Il s'attache d'une part au tiers interne de la ligne courbe supérieure de l'occipital, au ligament cervical postérieur, à l'apophyse épineuse de la septième vertèbre cervicale, à celle de toutes les vertèbres du dos, et de l'autre à l'épine de l'omoplate, à l'acromion et au tiers externe du bord postérieur de la clavicule. Ses fibres supérieures sont obliques en bas et en dehors; les moyennes transversales et les inférieures obliques en dehors et en haut. Ce muscle élève l'épaule, la porte en arrière ou l'abaisse, selon que ses fibres supérieures, moyennes et inférieures se contractent séparément. Il redresse aussi la tête, et l'incline de son côté. (J. C.)

TRAPÉZIFORME, adj., *trapeziformis;* épithète donnée aux figures qui ressemblent au trapèze. *V.* ce mot et TRAPEZOÏDE. (M. O.)

TRAPEZOIDE (*Anat.*), adj., *trapezoïdes;* qui ressemble à un trapèze.

Os trapézoïde (os multangulum minus). On appelle ainsi le second os de la seconde rangée du carpe. Il est plus petit que le trapèze, en dedans duquel il se trouve placé. Il s'articule en haut avec le scaphoïde, en bas avec le second os métacarpien, en dehors avec le trapèze, en dedans avec le grand os, en avant et en arrière il donne attache à des ligaments.

Ligament trapézoïde. On appelle ainsi la partie antérieure du ligament coraco-claviculaire. C'est un faisceau fibreux, très-fort, qui a la forme d'un trapèze, et qui est placé obliquement entre l'apophyse acromion et la clavicule. (J. C.)

TRAUMATIQUE (*Path. chir.*), adj., *traumaticus*, de τραυμα, plaie ou blessure; qui a rapport ou appartient aux plaies.— *Hémorrhagie traumatique. Voy.* HÉMORRHAGIE.—*Fièvre traumatique. V.* FIÈVRE. — *Tétanos traumatique. V.* TÉTANOS.— *Maladies traumatiques* ou *vulnéraires.* On a donné ce nom aux maladies qui dépendent des lésions physiques; telles sont les plaies, les fractures, les contusions, etc. (J. C.)

TRAVAIL D'ENFANT (*Accouch.*), s. m. On nomme ainsi les efforts violents que font les femmes pour accoucher, depuis le moment où les contractions utérines commencent à se montrer, jusqu'à ce qu'elles aient déterminé la sortie de l'enfant; ainsi on dit, *une femme en travail d'enfant*, *le travail dure depuis tel temps*, etc. (J. C.)

TRECHON : mercure, suivant Myrepsus. Inusité. (M. O.)

TRÈFLE (*Bot.*), s. m., *trifolium;* genre de la diadelphie décandrie et de la famille des légumineuses. Toutes les espèces qui le composent sont propres à servir de fourrage, mais elles sont inusitées comme médicaments. (H. C.)

TRÉFLÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *trifoliatus;* qui est composé de trois folioles arrangées comme celles des trèfles. (H. C.)

TRÈFLE BITUMINEUX. *V.* PSORALIER.

TRÈFLE DE CASTOR. *Voy.* MÉNYANTHE.

TRÈFLE D'EAU. *V.* MÉNYANTHE.

TRÈFLE DE MARAIS. *Voy.* MÉNYANTHE.

TREMBLE (*Bot.*), s. m., *populus tremula. V.* PEUPLIER. (H. C.)

TREMBLEMENT (*Path.*), s. m., *tremor;* agitation faible et involontaire de tout le corps ou de quelque partie, qui ne s'oppose pas aux mouvements volontaires. Cette agitation cesse lorsque les parties sont soutenues; elle semble se rapprocher davantage de la paralysie que de la convulsion. Les causes du tremblement sont la faiblesse qui résulte de la fatigue des organes ou des évacuations excessives, l'âge avancé, l'usage prolongé du café, des liqueurs alcooliques, l'exposition aux émanations du plomb, le contact habituel du mercure. La principale indication que présente cette maladie, est l'éloignement des causes qui y ont donné lieu. Dans le tremblement métallique, l'usage du lait, des bains et des boissons sudorifiques est généralement utile. (CH.)

TREMOR (*Path.*), mot latin, tremblement. *V.* ce mot.

TREMPE, s. f., de *tempero*, je tempère. *Trempe de l'acier. V.* ACIER. (M. O.)

TRÉPAN (*Instr. de chirurgie*), s. m., *trepanum*, du mot grec τρύπανον, une tarière. On donne ce nom à un instrument de chirurgie en forme de vilebrequin, avec lequel on perce les os, et spécialement ceux du crâne, pour remplir diverses indications thérapeutiques. Cet instrument se compose d'un *arbre* terminé par une palette à l'une de ses extrémités, et par une mortaise à charnière à l'autre, de sorte que celle-ci peut recevoir successivement différentes pièces, telles que le *trépan perforatif*, le *trépan exfoliatif*, les *couronnes de trépan*, etc. *V.* PERFORATIF, EXFOLIATIF, COURONNE, etc. L'opération du trépan se pratique pour donner issue aux épanchements de sang ou de pus à l'intérieur du crâne; pour relever, extraire certaines pièces d'os enfoncées dans les fractures de cette cavité. On n'applique le trépan qu'à la voûte du crâne, et on évite, autant que possible, d'opérer au niveau des sutures, des sinus de la dure-mère, des sinus frontaux, de l'angle antérieur et inférieur du pariétal, etc. On met le malade dans une situation convenable, on place sa tête sur des oreillers, on découvre, à l'aide d'une incision en T ou cruciale, les os du crâne, on relève les lambeaux qu'on fait tenir à des aides, on enlève le périoste, on pratique ensuite avec le trépan perforatif une petite ouverture qui doit recevoir la pyramide de la couronne : on applique la couronne munie de sa pyramide, et lorsqu'elle a fait sa voie, on démonte la pyramide avant d'achever la section des os. On enlève la portion d'os scié au moyen d'un élévatoire; avec le couteau lenticulaire on abat les inégalités que présente

l'ouverture faite au crâne, et on donne issue aux liquides épanchés. Quelquefois il devient nécessaire d'inciser crucialement la dure-mère; la plaie est ensuite pansée avec le sindon, des plumasseaux, et un appareil contentif approprié. (J. C.)

TREPAN ABAPTISTE. *V.* ABAPTISTE.

TRÉPAN DE BICHAT. Trépan perfectionné par Bichat. La tige qui supporte la couronne sert de pyramide, et peut être avancée ou reculée à volonté, sans qu'on soit obligé de la démonter. (J. C.)

TRÉPANATION (*Opér. chir.*), s. f.; opération du trépan. *V.* TRÉPAN. (J. C.)

TRÉPANER (*Opér. chir.*), v. a., *terebrare*; pratiquer l'opération du trépan. (J. C.)

TRÉPHINE (*Inst. chir.*), s. f. On donne ce nom au trépan anglais. Il se compose d'un manche articulé par sa partie moyenne avec la tige d'acier qui supporte la couronne; on le fait agir comme une sorte de vrille. Il est beaucoup moins commode que le trépan ordinaire. *Voy.* TRÉPAN. (J. C.)

TRÉPIDATIO (*Path.*), mot latin; tremblement ou terreur. (CH.)

TREPONDO: poids de trois livres. Inusité. (M. O.)

TRESSAILLEMENT (*Path.*), s. m.; frémissement léger accompagné d'horripilation qui parcourt la surface des téguments, et qui est souvent produit par une impression morale. (CH.)

TRIANDRIE (*Bot.*), s. f., *triandria*, de τρεῖς, trois, et de ἀνήρ, mâle; nom de la troisième classe du système sexuel de Linnæus, celle qui renferme les plantes dont les fleurs ont trois étamines, et sont hermaphrodites. Telles sont les iris. (H. C.)

TRIANGLE (*Géomét.*), s. m.: nom donné à une figure composée de trois lignes et de trois angles: on dit *triangle scalène*, *isocèle*, *équilatéral*, etc. (M. O.)

TRIANGLE MÉDULLAIRE (*Anat.*). Nom donné à la voûte à trois piliers. *V.* VOUTE. (J. C.)

TRIANGULAIRE (*Anat.*), adj., *triangularis*; qui a trois angles, qui a la forme d'un triangle. On a donné ce nom à diverses parties.

1° *Muscle triangulaire du nez.* On appelle ainsi le muscle transversal du nez. *V.* TRANSVERSAL.

2° *Muscle triangulaire des lèvres.* C'est le muscle abaisseur de l'angle des lèvres. *V.* ABAISSEUR.

3° *Muscle triangulaire du sternum* (muscle sterno-costal de M. Chaussier). Il est placé à la partie antérieure et interne de la poitrine, derrière les cartilages de prolongement des côtes. Il a la forme d'un triangle alongé, dont la base serait dirigée en bas. Il s'attache à la partie postérieure, latérale et inférieure du sternum; de là ses fibres se portent en haut et en dehors, et vont par autant de digitations distinctes se terminer aux cartilages des troisième, quatrième, cinquième et sixième côtes sternales. Ce muscle abaisse les côtes, et contribue à l'expiration.

4° *Muscle triangulaire du coccyx.* Santorini a donné ce nom au muscle ischio-coccygien. *V.* ISCHIO-COCCYGIEN.

5° *Ligaments triangulaires du foie. V.* FOIE.

6° *Sinus triangulaire. V.* SINUS.

7° *Os triangulaire de Blasius.* On a donné ce nom à un os wormien qui se rencontre dans la fontanelle postérieure. C'est l'*os épactal* de Fischer. *Voy.* INTERCALLÉ, EPACTAL, WORMIEN. (J. C.)

TRIANGULARIS COCCYGIS MUSCULUS (*Anat.*), muscle ischio-coccygien. Santorini. (J. C.)

TRIBULE AQUATIQUE. *V.* MACRE. (H. C.)

TRIBUTUM LUNARE (*Méd.*); terme latin sous lequel plusieurs auteurs désignent le flux menstruel. (CH.)

TRICAPSULAIRE (*Bot.*), adj., *tricapsularis*; qui a trois capsules. (H. C.)

TRICAUDALIS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins: le muscle auriculaire postérieur. *Voy.* AURICULAIRES (Muscles). (J. C.)

TRICEPS (*Anat.*), adj. et s. m., mot latin qui signifie *à trois têtes*. On a donné ce nom à des muscles qui présentent trois faisceaux charnus à l'une de leurs extrémités.

1° *Muscle triceps brachial* (muscle scapulo-huméro-olécranien de M. Chaussier). Il est placé à la partie postérieure du bras. Il est alongé, aplati, fort épais, et divisé en haut en trois portions, une moyenne, une externe et une interne. Il s'attache en haut à presque toute la face postérieure de l'humerus, à ses bords externe et interne, à des aponévroses intermusculaires, à la partie supérieure du bord axillaire de l'omoplate, et se termine en bas a la partie supérieure de l'olécrane. Ce muscle étend l'avant-bras sur le bras, et réciproquement le bras sur l'avant-bras.

2° *Muscle triceps crural* (muscle trifémoro-rotulien, Chauss.). Il est placé à la partie antérieure, interne et externe de la cuisse. Il est alongé, fort épais, et recourbé en arrière pour embrasser le fémur. Il est

formé de trois faisceaux à son extrémité supérieure, savoir : 1° un faisceau moyen (muscle crural de beaucoup d'anatomistes) ; 2° un faisceau externe (muscle vaste externe) ; 3° un faisceau interne (muscle vaste interne). Il s'attache en haut aux faces antérieure, interne et externe du fémur, aux deux bords de la ligne âpre du même os, depuis la base des trochanters jusqu'à quatre travers de doigts au-dessus du genou ; en bas il se termine par un large tendon qui s'implante à la base et aux bords de la rotule, ainsi qu'aux tubérosités interne et externe du tibia. Le triceps fémoral étend la jambe sur la cuisse, et cette dernière partie sur la première.

Winslow a nommé muscle *triceps* ou *triple* de la cuisse, les trois muscles adducteurs de cette partie. *V.* ADDUCTEUR. (J. C.)

TRICHIASIS (*Path. chir.*), s. m., *trichiasis*, τριχίασις, de θρὶξ, génit. τριχὸς, cheveu, poil. *Morbus pilaris.* — On a donné ce nom à plusieurs affections. 1° A une maladie des reins, dans laquelle les urines contiennent des filaments ténus qui ressemblent à des poils ou de véritables poils. 2° A un gonflement douloureux des mamelles qui survient chez les femmes nouvellement accouchées lorsque l'excrétion du lait se fait difficilement ; maladie qu'Aristote attribuait à un poil avalé par hasard en buvant, et porté aux mamelles par la circulation. Cette maladie, nommée par les Français *le poil*, forme la *mastodynia pilaris* de Sauvage. 3° A une maladie qui consiste dans le renversement des cils qui bordent les paupières, vers le globe de l'œil. Cette dernière affection dépend tantôt du renversement en dedans des paupières, et tantôt d'une direction vicieuse des cils. Lorsque les cils ne sont pas tous dirigés vers le globe de l'œil, mais qu'il n'y en a qu'une rangée qui offre ce vice de direction, on a donné à l'affection le nom de *distichiasis.* Quelquefois le trichiasis est formé par les poils de la caroncule lacrymale, qui prennent un grand accroissement, et se portent contre le globe de l'œil. La présence des cils contre la surface de l'œil produit dans le trichiasis une vive irritation de la conjonctive, qui est bientôt suivie de chemosis, d'ulcération de l'œil et d'autres symptômes, tels que la fièvre, l'insomnie, etc. Si la maladie dépend de l'ectropion ou renversement des paupières en dedans, il faut remédier à ce renversement, soit en dissipant l'œdème, le gonflement dont les paupières sont le siége, soit en pratiquant l'excision d'une portion de la peau qui les forme. Quand le trichiasis dépend de la direction vicieuse des cils, il faut arracher ces poils, en cautériser les bulbes avec un stylet rougi au feu. (J. C.)

TRICHISME (*Path. chir.*), s. m., *trichismus*, de θρὶξ, génit. τριχὸς, cheveu. On a donné ce nom aux fractures capillaires ou félures des os plats, parce qu'elles ressemblent à un cheveu. Inusité. (J. C.)

TRICHOCÉPHALE (*Helminth.*), s. m., *trichocephalus*, de θρὶξ, cheveu, et de κεφαλὴ, tête. On appelle ainsi un ver que l'on rencontre fréquemment dans les intestins de l'homme, et sur-tout à la suite des fievres muqueuses qui se sont prolongées. Il a le corps claviforme, de la grosseur d'une épingle, et terminé antérieurement par un appendice filiforme qui porte la bouche. Le corps du mâle est toujours roulé en volute, tandis que celui de la femelle est seulement légèrement courbé. C'est à cette particularité que cet entozoaire doit son nom spécifique. Les naturalistes en effet l'appellent *trichocephalus dispar.* Il ne paraît point que cet animal donne lieu à des accidents graves lorsqu'il vit dans nos organes. (H. C.)

TRICHOMA (*Path.*), s. m., du grec τρίχωμα, chevelure : nom donné à la plique par plusieurs auteurs. *Voy.* PLIQUE. (CH.)

TRICHOMANES (*Bot.*) : nom d'un capillaire. *V.* ASPLÉNION. (H. C.)

TRICHOMATIQUE (*Path.*), adj., *trichomaticus ;* qui est de la nature de la plique. *V.* ce mot. (CH.)

TRICHOSIS (*Path. chir.*), mot grec, τρίχωσις. *V.* TRICHIASIS. (J. C.)

TRICHURIDE (*Helminth.*), s. m., *trichuris*, de θρὶξ, cheveu, et de οὐρὰ, queue. Rœderer, Wagler et Wrisberg, qui ont les premiers décrit le trichocéphale, lui ont donné ce nom, parce qu'ils ont pris pour une queue l'appendice filiforme qui surmonte la tête. *Voy.* TRICHOCÉPHALE. (H. C.)

TRICOR : or, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

TRICUSPIDE ou TRICUSPIDAL (*Anat.*), adj., *tricuspis*, de *tris* pour *tres*, trois, et de *cuspis*, pointe, qui a trois pointes. On a donné le nom de *valvules tricuspides* ou *triglochines* à trois replis valvulaires triangulaires que forme la membrane interne des cavités droites du cœur, autour de l'orifice de communication de l'oreillette avec le ventricule. Le sommet alongé et pointu de chacune de ces valvules se continue avec les cordages tendineux qui partent des colonnes charnues du cœur. Les valvules tri-

cuspides s'abaissent pour laisser passer le sang de l'oreillette dans le ventricule ; elles s'élèvent au contraire pendant la contraction de celui-ci, pour s'opposer au reflux de liquide dans l'oreillette. (J. C.)

TRIDACTYLE (*Zool.*), adj., *tridactylus*, de τρεῖς, trois, et de δάκτυλος, doigt ; qui a trois doigts à chaque pied. (H. C.)

TRIDENTÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *tridentatus ;* qui présente trois dents. (H. C.)

TRIÈDRE (Angle) : nom donné par les géomètres à un angle à trois faces. On doit considérer dans un angle trièdre, trois angles plans et trois angles dièdres. (M. O.)

TRIENS : poids de trois onces. Inusité. (M. O.)

TRIFACIAL, ALE (*Anat.*), adj., *trifacialis*, de *tres*, trois, et de *facies*, face. — *Nerf trifacial.* M. le professeur Chaussier a donné ce nom aux nerfs trijumeaux ou de la cinquième paire, parce qu'il se divise dans l'intérieur même du crâne en trois branches qui vont se distribuer à la face. *V.* TRIJUMEAUX. (J. C.)

TRIFÉMORO-ROTULIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *trifemoro-rotulianus.* — *Muscle triférmoro-rotulien.* M. Chaussier appelle ainsi le muscle triceps de la cuisse, parce qu'il s'insère au fémur par ses trois faisceaux supérieurs, et se termine en bas à la rotule. *V.* TRICEPS. (J. C.)

TRIFEMORO-TIBI-ROTULIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *trifemoro-tibi-rotulianus.* M. le professeur Dumas a donné ce nom au muscle triceps de la cuisse. *V.* ce mot. (J. C.)

TRIFIDE (*Bot.*), adj., *trifidus ;* qui est fendu en trois, à-peu-près jusqu'à la moitié. (H. C.)

TRIFOLIUM, mot latin. *V.* TRÈFLE

TRIGASTRIQUE (*Anat.*), adj., *trigastricus*, de τρεῖς, trois, et de γαστὴρ, ventre ; qui présente trois ventres ou faisceaux charnus. On a donné ce nom aux muscles qui ont trois faisceaux charnus. (J. C.)

TRIGLE (*Ichthyol.*), s. f., *trigla ;* genre de poissons thoraciques de la famille des dactylés. Les espèces en sont remarquables par la présence de plusieurs rayons libres et non retenus dans une membrane, auprès de chaque nageoire pectorale. On mange plusieurs trigles. (H. C.)

TRIGLOCHINES (*Anat.*), s. f. pl., *triglochines*, τρίγλωχινες, de τρεῖς, trois, et de γλωχὶς, pointe. *V.* TRICUSPIDE. (J. C.)

TRIGONE (*Hist. nat.*), adj., *trigonus*, de τρίγωνον, triangle ; épithète des corps ou des organes qui ont trois angles. (H. C.)

TRIGONE (*Anat.*), s. m., *trigonus*, τρίγωνον, de τρεῖς, trois, et de γωνία, angle. Lieutaud, le premier, a donné le nom de *trigone vésical* à une surface triangulaire que présente la partie inférieure de la vessie. *V.* VESSIE. (J. C.)

TRIGONE CÉRÉBRAL. M. le professeur Chaussier a donné ce nom à la voûte à trois piliers. *V.* VOUTE. (J. C.)

TRIGONELLE (*Bot.*), s. f., *trigonella ;* genre de la diadelphie décandrie et de la famille des légumineuses. Parmi les espèces qui le composent, on distingue le fenu-grec, *trigonella fœnum græcum*, plante dont les anciens se servaient comme fourrage, et que l'on mange quelquefois dans le Levant. La poudre de ses graines grillées sert en Égypte à la préparation d'une boisson agréable. Ces graines sont odorantes et mucilagineuses. Elles entrent dans la composition de l'emplâtre diachylon gommé. *V.* FENU-GREC. (H. C.)

TRIGYNIE (*Bot.*), s. f., *trigynia*, de τρεῖς, trois, et de γυνὴ, femelle. Dans le système de Linnæus, on nomme ainsi les ordres des plantes dont les fleurs hermaphrodites ont trois pistils. (H. C.)

TRIJUGÉE (Feuille), *folium trijugum.* On appelle ainsi la feuille pinnée qui a trois paires de folioles. (H. C.)

TRIJUMEAUX (*Anat.*), s. m. pl., *trigemini ;* trois jumeaux. — *Nerfs trijumeaux* (nerf de la cinquième paire de beaucoup d'anatomistes ; nerf trifacial de M. Chaussier ; nerf *innominé gustatif, à trois cordes* de quelques auteurs). Ces nerfs naissent, suivant la plupart des anatomistes, des parties latérales antérieures et inférieures des pédoncules du cerveau, très-près de la protubérance annulaire. Winslow et Sabatier pensent qu'ils proviennent de ces pédoncules et de la partie latérale externe de la protubérance annulaire. Selon Soëmmering, Wrisberg, les racines de ce nerf forment deux faisceaux qui se prolongent jusque sous le plancher du troisième ventricule. MM. Gall et Spurzheim pensent qu'on peut suivre son origine jusqu'au-dessus du côté extérieur du corps olivaire. Ce nerf se détache de l'encéphale près du bord externe de la protubérance, et forme un gros cordon aplati, composé d'un grand nombre de filets distincts et parallèles, qu'on peut diviser en deux faisceaux principaux. Ces filets ainsi réunis, dont le nombre varie de quatre-vingts à cent, passent au-dessus du bord supérieur du rocher, pénètrent dans la fosse temporale interne, et là forment, en s'entre-croisant, un renflement plexiforme, grisâtre, semi-lunaire,

concave en arrière pour le recevoir, et donnant naissance par son bord antérieur, qui est convexe, aux trois branches du nerf, savoir: 1° le nerf ophthalmique (branche orbito-frontale, Chaussier); 2° le nerf maxillaire supérieur (branche sus-maxillaire, Chaussier); 3° le nerf maxillaire inférieur (branche maxillaire, Chaussier). *V.* OPHTHALMIQUE, MAXILLAIRE. (J. C.)

TRILOBÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *trilobus;* qui a trois lobes. (H. C.)

TRILOCULAIRE (*Bot.*), adj., *trilocularis;* qui a trois loges. (H. C.)

TRIMAMMIA (*Anat.*); qui a trois mamelles. Castelli. (J. C.)

TRINERVÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *trinervus;* qui a trois nervures. (H. C.)

TRIOBOLON : poids de trois drachmes. Inusité. (M. O.)

TRIOECIE (*Bot.*), s. f., *triœcia*, de τρεῖς, trois, et de οἰκία, maison; nom du troisième ordre de la polygamie dans le système sexuel de Linnæus. Dans cet ordre, les fleurs offrent trois dispositions spéciales sur autant d'individus différents, hermaphrodites sur l'un, mâles sur l'autre, et femelles sur le troisième. (H. C.)

TRIOMPHYLLON : médicament composé dont Mesué fait mention. Inusité. (M. O.)

TRIOPHYLLUS ANTIDOTUS : antidote décrit par Myrepsus. Inusité. (M. O.)

TRIORCHIS (*Anat.*), mot grec, τρίορχις; qui a trois testicules. Castelli, James. (J. C.)

TRIPARTIBLE (*Bot.*), adj., *tripartibilis;* qui peut se partager spontanément en trois. (H. C.)

TRIPÉTALE (*Bot.*), adj., *tripetalus;* de τρεῖς, trois, et de πέταλον, pétale; qui a trois pétales. (H. C.)

TRIPHARMACUM : médicament composé de trois ingrédients. Inusité. (M. O.)

TRIPHYLLE (*Bot.*), adj., *triphyllus*, de τρεῖς, trois, et de φύλλον, feuille; qui a trois folioles ou trois divisions foliacées. (H. C.)

TRIPLINERVÉE (Feuille), *folium triplinervum;* feuille qui a cinq nervures, dont deux naissent de la base de la nervure moyenne, et deux au-dessus de ce point. (H. C.)

TRIPOLI (*Minér.*) : agrégat connu aussi sous le nom de quartz aluminifère tripoléen. Il est argileux, jaunâtre ou rougeâtre, difficilement fusible, et ne forme point de pâte avec l'eau : il est facile à réduire en poudre. (M. O.)

TRIQUETRA OSSA (*Anat.*), mots latins; os triangulaires. Os sésamoïdes du crâne. *Voy.* WORMIENS (Os). James. (J. C.)

TRIQUÈTRE (*Hist. nat.*), adj., *triqueter;* qui a trois faces et trois angles. (H. C.)

TRI-SCAPULO-HUMÉRO-OLÉCRANIEN (*Anat.*), adj., *tri-scapulo-humero-olecranianus.* M. Dumas a donné ce nom au muscle triceps brachial, à raison de ses insertions. M. Chaussier le nomme le *muscle scapulo-huméro-olécranien.* *V.* TRICEPS. (J. C.)

TRISMUS (*Path.*), s. m., du grec τρισμὸς, *trismus*, de τρίζω, je grince; sorte de tétanos partiel borné aux muscles élévateurs de la mâchoire et aux diducteurs des lèvres. *V.* TÉTANOS. (CH.)

TRISPASTUM APELLIDIS seu ARCHIMEDIS (*Band.* et *Appar.*) : nom d'une machine chirurgicale qu'Oribase a décrite dans son traité *de Mechinamentis.* Castelli, James (J. C.)

TRISPERME (*Bot.*), adj., *trispermus*, de τρεῖς, trois, et de σπέρμα, graine; qui a trois graines. (H. C.)

TRISPERMUM (*Pharm.*) : cataplasme composé de graines de cumin et d'ache, et de baies de laurier. Inusité. (M. O.)

TRISPLANCHNIQUE (*Anat.*), adj., *trisplanchnicus*, de τρεῖς, trois, et de σπλάγχνον, viscère; qui se rapporte à trois ordres de viscères.

Nerf trisplanchnique. M. le professeur Chaussier a donné ce nom au nerf *grand sympathique* ou *intercostal* (nerfs des ganglions ou de la vie organique de Bichat; nerf vertébral de Lieutaud), parce qu'il distribue des branches aux organes des trois grandes cavités splanchniques du corps, le crâne, la poitrine et l'abdomen. Regardé à tort comme un seul nerf qu'on croyait naître du cerveau au moyen de la cinquieme et de la sixième paire de nerfs, et de la moelle épinière, par l'intermède des nerfs vertébraux, le système du grand sympathique doit être envisagé comme une série de petits centres ou ganglions nerveux, communiquant les uns avec les autres au moyen de nombreux filets, s'anastomosant avec les nerfs de la vie animale, et formant des plexus inextricables d'où partent les filets qui vont se rendre dans les visceres. La série de ganglions et de filets nerveux qui constituent ce système, est étendue depuis le canal carotidien jusqu'à la fin du sacrum, et couchée sur la partie latérale et antérieure de la colonne vertébrale. Les ganglions qui correspondent à la région cervicale, ou les cervicaux, sont au nombre de trois; ils donnent naissance à un grand

nombre de branches qui vont former des plexus très-multipliés. *Voy.* CERVICAL.

Les ganglions thoraciques sont au nombre de douze de chaque côté, petits et irréguliers ; ils communiquent entre eux, s'anastomosent avec les nerfs intercostaux, fournissent des filets aux plexus pulmonaires, à l'œsophage, donnent naissance aux nerfs grand et petit splanchniques, d'où émanent presque tous les plexus de l'abdomen. *V.* SPLANCHNIQUE.

Les ganglions lombaires, au nombre de trois, quatre ou cinq, communiquent avec les ganglions thoraciques et sacrés, s'envoient des branches réciproques, donnent des branches aux plexus mésentérique inférieur, hypogastrique, etc.

Les ganglions sacrés, qui sont ordinairement au nombre de trois, communiquent avec les lombaires et entre eux. Les deux derniers de chaque côté s'anastomosent par arcades au-devant du coccyx; ils donnent de nombreux filets au plexus hypogastrique. *V.* HYPOGASTRIQUE. (J. C.)

TRI-STERNAL (*Anat.*), adj. et s. m. M. Béclard appelle ainsi la troisième pièce osseuse du sternum, celle qui correspond au troisième espace intercostal. *V.* STERNUM. (J. C.)

TRISULE ou SEL TRIPLE, s. m : nom donné aux sels composés d'un acide et d'une base. On les appelle aujourd'hui *sels doubles*. *V.* SEL. (M. O.)

TRITÉOPHYE (*Path.*), s. f., *triteophya*, τριταιοφυὴς, de τριταῖος, tierce, et de φύω, je nais; fièvre dont le type se rapproche des tierces. Suivant quelques auteurs, ce serait une fièvre rémittente tierce. (CH.)

TRITERNÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *triternatus ;* qui est trois fois terné: telles sont certaines feuilles composées dont le pétiole commun se divise trois fois en trois. (H. C.)

TRITICUM, mot latin. *V.* CHIENDENT et FROMENT. (H. C.)

TRITOMA (*Inst. chir.*) : nom d'un instrument de chirurgie décrit par Albucasis, et dont on se servait dans les maladies de l'oreille. Castelli, James. (J. C.)

TRITORIUM : mot par lequel on a désigné quelquefois un entonnoir. Inusité. (M. O.)

TRITOXYDE, s. m. : mot employé pour désigner le troisième oxyde d'un métal. L'oxyde rouge de fer au maximum, est un tritoxyde de fer. (M. O.)

TRITURATION (*Pharm.*), s. f., *triturratio*, *tritura :* opération qui a pour objet de réduire les médicaments en poudre. (M. O.)

TRIVALVÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *trivalvis ;* qui a trois valves. (H. C.)

TRIVENTRE ou TRIVENTER (*Anat.*). *V.* TRIGASTRIQUE. (J. C.)

TRIXAGO : un des anciens noms du *chamædrys*. *V.* ce mot et GERMANDRÉE. (H. C.)

TROCART. *V.* TROIS-QUARTS. (J. C.)

TROCHANTER ou TROKANTER (*Anat.*), s. m., τροχαντὴρ, du verbe τροχάω, je tourne. On a donné le nom de *trochanters* à deux apophyses qui servent de points d'attache à des muscles rotateurs de la cuisse, et qui sont placées à l'extrémité supérieure du fémur. De ces éminences, l'une est appelée le *grand trochanter;* c'est la plus volumineuse: elle a une forme quadrilatère. L'autre, moins volumineuse et moins élevée que la précédente, est nommée le *petit trochanter*. *V.* FÉMUR. M. le professeur Chaussier appelle simplement *trochanter* la première de ces deux apophyses, et donne à la seconde le nom de *trochantin*. (J. C.)

TROCHANTERIEN, ENNE, ou TROKANTERIEN (*Anat.*), adj., *trochanterianus;* qui appartient ou a rapport au grand trochanter, ou simplement au trochanter de M. Chaussier. (J. C.)

TROCHANTIN ou TROKANTIN (*Anat.*), s. m. M. le professeur Chaussier nomme ainsi le *petit trochanter*. *V.* TROCHANTER. (J. C.)

TROCHANTINIEN, ENNE, ou TROKANTINIEN (*Anat.*), adj., *trochantinianus ;* qui appartient ou a rapport au trochantin. *V.* TROCHANTIN. (J. C.)

TROCHIN (*Anat.*), s. m., de τροχεῖν, tourner. M. le professeur Chaussier a donné ce nom à la plus petite des tubérosités que présente l'extrémité supérieure de l'humérus, parce qu'elle donne attache à l'un des muscles rotateurs du bras (le muscle sous-scapulaire). (J. C.)

TROCHINIEN, ENNE (*Anat.*), adj. ; qui a rapport ou appartient au trochin. *V.* TROCHIN (J. C.)

TROCHISQUES (*Pharm.*), s. m. pl., *trochisci*, en grec τροχίσκοι, petites roues, de τροχὸς, roue; médicaments solides ayant la forme d'un grain d'avoine, d'un tétraèdre, d'un pain rond, d'un cône, d'un cube, ou d'une pyramide, composés d'une ou de plusieurs poudres sèches, réunies au moyen d'un mucilage de mie de pain, de farine ou de sucs de plantes, plutôt qu'avec des miels, des sirops ou des corps gras. Quoiqu'on désigne quelquefois sous le nom de *pastilles* et de *tablettes* certains trochisques fumigatoires, ils en diffèrent parce qu'ils ne renferment point de sucre. (M. O.)

TROCHISQUE ALHANDAL : trochisque purgatif, préparé avec la poudre de coloquinte et le mucilage de gomme adragant. (M. O.)

TROCHISQUES ESCARROTIQUES : médicaments composés de sublimé corrosif, d'amidon en poudre et de mucilage de gomme adragant. On les applique sur les ulcères vénériens, les chancres, les excroissances des scrophuleux. (M. O.)

TROCHISQUES DE MINIUM : trochisques escarrotiques, composés de minium, de sublimé corrosif, de mie de pain tendre et d'eau de roses. (M. O.)

TROCHITER (*Anat.*), s. m., du verbe grec τροχεῖν, tourner. M. le professeur Chaussier appelle *trochiter*, la plus grosse des deux tubérosités que présente l'extrémité supérieure de l'humérus, parce qu'elle donne insertion à plusieurs des muscles rotateurs du bras. *V.* HUMÉRUS. (J. C.)

TROCHITÉRIEN, ENNE (*Anat.*), adj.: qui appartient ou a rapport au trochiter. *V.* ce mot. (J. C.)

TROCHITES : ancien nom d'une pierre de couleur cendrée extérieurement, blanche en dedans, semblable par sa figure à une toupie. Inusité. (M. O.)

TROCHLEARIS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins ; muscle grand oblique de l'œil. Casserius. (J. C.)

TROCHLÉATEUR ou **TROKLÉATEUR** (*Anat.*), adj. et s. m., *trochlearis*, de τροχιλία, poulie ou troklée.—*Muscle trochléateur de l'œil* (musculus trochlearis). Casserius, Spigelius, ont donné ce nom au muscle oblique supérieur de l'œil, parce qu'il se réfléchit sur une espèce de poulie cartilagineuse. *V.* OBLIQUE. (J. C.)

TROCHLÉE ou **TROKLÉE** (*Anat.*), s. f., *trochlea*, dérivé du mot grec τροχιλία, poulie, qui vient lui-même du verbe τροχάω, je tourne. M. le professeur Chaussier a donné ce nom à l'éminence articulaire que présente en dedans l'extrémité inférieure de l'humérus, parce qu'elle forme une sorte de poulie sur laquelle roule l'os cubitus dans les mouvements d'extension et de flexion de l'avant-bras. (J. C.)

TROCHOIDE (*Anat.*), adj., τροχοειδὴς, de τροχὸς, une roue. On appelle ainsi une articulation dans laquelle un os tourne sur un autre, comme une roue sur son essieu. Telle est l'articulation atloïdo-axoïdienne. Castelli, James. (J. C.)

TROENE (*Bot.*), s. m., *ligustrum* ; genre de la diandrie monogynie et de la famille des jasminées. Il renferme un arbuste indigène et inusité. (H. C.)

TROIS-QUARTS et **TROCART** (*Inst. chir.*), s. m., *terebellum*, *triquetrum*. On donne ce nom à un instrument dont on se sert pour faire des ponctions lorsqu'on veut donner issue à quelque liquide. C'est une sorte de poinçon d'acier, terminé par une pointe triangulaire, et renfermé dans une canule d'argent, laquelle se termine par un bec-de-cuiller à l'une de ses extrémités. Cet instrument paraît avoir été inventé par Sanctorius, pour la ponction de l'abdomen, dans les cas d'hydropisie ascite. Il y a plusieurs espèces de trois-quarts, tels sont le *trois-quarts à paracentèse*, le *trois-quarts à hydrocèle*, le *trois-quarts de Junckers*, pour la ponction de la vessie par le périnée; le *trois-quarts de Flurant* pour la ponction de la vessie par le rectum, le *trois-quarts courbe du frère Côme* pour la ponction de la vessie par-dessus le pubis, le *trois-quarts de Nuck* pour la ponction de l'œil, instrument dont Wolhouse s'est attribué l'invention, et qu'il a nommé *paracenterium*. (J. C.)

TROLLE (*Bot.*), s. f., *trollius* ; genre de la polyandrie polygynie et de la famille des renonculacées. Une espèce croît dans nos montagnes ; c'est le *trollius europæus*. (H. C.)

TROMBE (*Physiq.*), s. f. : nom donné à un météore aqueux, sorte de nuage très-épais, ayant la forme d'un cône renversé, dont la base repose sur d'autres nuages auxquels le cône est comme suspendu. (M. O.)

TROMBUS. *V.* TRUMBUS.

TROMPE (*Zool.*), s. f., *tuba* ; organe avec lequel certains diptères sucent les liquides dont ils se nourrissent ; prolongement du nez chez l'éléphant. (H. C.)

TROMPE (*Anat.*), s. f., *tuba* des Latins, σάλπιγξ des Grecs. On a donné ce nom à quelques parties qui sont creuses et ont la forme d'une trompe.

1° *Trompe* ou *conduit d'Eustachi* (*tuba eustachiana*, conduit guttural de l'oreille de M. Chaussier). On nomme ainsi un conduit en partie osseux, en partie cartilagineux et membraneux qui s'étend depuis la caisse du tympan jusqu'à la partie supérieure du pharynx. Ce conduit est oblique en avant, en dedans et en bas : il a deux pouces de longueur. Sa portion osseuse, longue de huit à dix lignes, appartient au temporal ; sa portion fibro-cartilagineuse, qui s'implante sur la précédente, augmente progressivement de diamètre, et se termine près de l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde par un pavillon libre, évasé, renflé. La trompe est tapissée à l'intérieur par un prolongement

de la membrane muqueuse du pharynx, qui se continue avec celle de la caisse du tambour. Ses nerfs lui sont fournis par les rameaux palatins du ganglion de Meckel; ses vaisseaux proviennent de ceux du pharynx et du voile du palais. Le conduit guttural de l'oreille est constamment ouvert; il établit une libre communication entre la cavité du tympan et celle du pharynx.

2° *Trompes de Fallope*, ou *trompes utérines* (*tubæ uterinæ sive fallopianæ*). Ce sont deux conduits flottants dans l'abdomen, qui s'étendent des angles supérieurs de l'utérus jusque sur les côtés du détroit supérieur du bassin, et ont de quatre à cinq pouces de longueur. Dans leur partie interne elles sont droites et fort étroites; elles s'élargissent ensuite, deviennent flexueuses, et se terminent par une extrémité libre, évasée, flottante, découpée, qu'on appelle le *morceau frangé* ou le *pavillon de la trompe*. Parmi les laciniures de cette dernière partie, on en voit une plus longue que les autres qui va se fixer à l'ovaire. A l'intérieur les trompes sont creusées d'un canal fort étroit, et tapissées par une membrane muqueuse mince, que recouvre en dehors une couche mince d'un tissu spongieux, érectile. Les trompes sont destinées à conduire l'œuf fécondé de l'ovaire jusque dans la cavité de l'utérus; elles établissent une communication entre la cavité du péritoine et celle de la matrice. (J. C.)

TRONC (*Anat.*), s. m., *truncus*. Les anatomistes ont ainsi nommé la partie principale du corps sur laquelle les membres sont articulés. Le tronc a été divisé en trois parties, savoir: une *partie supérieure* ou *la tête* (*V.* TÊTE), une *partie moyenne* ou *le thorax* (*V.* ce mot), et une *partie inférieure* ou *le bassin*. Ces trois régions du tronc présentent les trois grandes cavités splanchniques, le crâne, la poitrine et l'abdomen (*V.* ces mots). Elles sont réunies par une tige commune qui est la colonne vertébrale (*V.* VERTÉBRAL), et sont articulées, la moyenne avec les membres thoraciques; l'inférieure avec les membres abdominaux. On nomme *tronc d'une artère*, *d'une veine*, *d'un nerf*, leur partie la plus considérable qui n'a pas encore formé de branches; ainsi on dit le *tronc innominé* ou *brachio-céphalique*, le *tronc brachial*, le *tronc opisto-gastrique*, etc. (J. C.)

TRONTANEL. *V.* GAROU.

TROPHOS: mot grec employé pour désigner un liniment mentionné par Paul-Æginette. Inusité. (M. O.)

TROPHOSPERME (*Bot.*), s. m., *trophospermium*, de τρέφω, je nourris, et de σπέρμα, semence. Feu Richard a ainsi appelé la partie du péricarpe que les autres botanistes nomment *placenta* ou *réceptacle de la graine*. (H. C.)

TROPICUS MORBUS (*Path.*), terme latin; maladie des tropiques: c'est la fièvre jaune. *Voy.* TYPHUS D'AMÉRIQUE. (CH.)

TROUSSE-GALANT (*Path.*), s. m.: nom donné vulgairement au choléra-morbus, à raison de la rapidité avec laquelle cette maladie abat et même enlève les hommes les plus robustes. (CH.)

TROUSSEAU (*Anat.*), s. m., *fasciculus*; petit faisceau de parties liées ensemble: ainsi on dit *un trousseau fibreux*, *aponévrotique*, *charnu*, etc. (J. C.)

TRUFFE (*Bot.*), s. f., *tuber*; corps charnu, ferme, à mode de reproduction inconnu, que l'on trouve sous la terre en différents lieux de la France méridionale, de l'Italie, etc., et qui est très-estimé comme aliment. Il paraît appartenir à la division des champignons, et répand un parfum spécial. On lui attribue des vertus aphrodisiaques. (H. C.)

TRUFFE D'EAU. *Voy.* MACRE. (H. C.)

TRUITE (*Ichthyol.*), s. f., *salmo*, *fario*; poisson d'eau douce, et du genre salmone. Sa chair, très-estimée, est analogue à celle du saumon. (H. C.)

TRUMBUS (*Path. chir.*), s. m. On donne ce nom à une petite tumeur dure, arrondie, violacée, formée par un épanchement de sang au voisinage d'une veine sur laquelle on a pratiqué la saignée. Le trumbus est dû le plus souvent au défaut de parallélisme de l'ouverture de la veine et de celle de la peau, à la petitesse excessive de celle-ci, à de petits pelotons graisseux qui s'opposent à l'écoulement du sang au dehors. Des compresses trempées dans de l'eau salée, de l'alcool camphré et une légère compression, suffisent pour dissiper cette affection. (J. C.)

TRUNCATÆ PAPILLÆ (*Anat.*), mots latins: les papilles lenticulaires de la langue. *V.* LANGUE. (J. C.)

TRYGEPHANIOS: nom donné au vin préparé avec les grappes ou avec le marc de raisin. Inusité. (M. O.)

TRYGODES: collyre mentionné par Galien. Inusité. (M. O.)

TRYPANON (*Inst. chir.*), mot grec, τρύπανον, un trépan. *V.* ce mot. Castelli, (J. C.)

TRYPHONIS EMPLASTRUM: nom donné par Scribonius Largus à plusieurs sortes d'emplâtres. Inusité. (M. O.)

TSIAM-PANGAM. *V.* BRÉSILLET.

TSIANA (*Mat. méd.*). Rheede a ainsi nommé le costus d'Arabie. *V.* COSTUS. (H. C.)

TUBÆ FALLOPIANÆ (*Anat.*), mots latins; les trompes de Fallope. *V.* TROMPE. James. (J. C.)

TUBÆ UTERINÆ (*Anat.*), mots latins; les trompes utérines. *V.* TROMPE. (J. C.)

TUBAIRE (*Anat.*), adj.; qui a rapport aux trompes de Fallope (*tubæ fallopianæ*). Grossesse tubaire. *V.* GROSSESSE. (J. C.)

TUBE (*Bot.*), s. m., *tubus;* partie inférieure d'une corolle monopétale ou d'un calice monophylle. (H. C.)

TUBE (*Chim.*) : instrument en verre faisant partie de plusieurs appareils chimiques, et dont on se sert pour conduire des gaz sous des cloches remplies d'eau, de mercure, ou dans des flacons contenant des liquides propres à les dissoudre. On distingue les *tubes droits*, les *tubes de sûreté*, les *tubes en S*, les *tubes de Welther*, les *tubes recourbés*, etc. Les *tubes de sûreté* ont particulièrement pour objet d'éviter l'absorption qui est le résultat de la raréfaction de l'air par la chaleur. (M. O.)

TUBE CAPILLAIRE : tube dont la cavité est assez étroite pour être comparée à un cheveu. (M. O.)

TUBE DIGESTIF (*Anat.*), s. m. *V.* CANAL INTESTINAL, INTESTIN. (J. C.)

TUBEL : battiture de cuivre. Inusité. (M. O.)

TUBER, mot latin. *V.* TRUFFE.

TUBER CINEREUM (*Anat.*), mots latins. Soëmmering appelle ainsi un tubercule grisâtre qui se voit à la base du cerveau, derrière la commissure des nerfs optiques, et qui est continu avec la tige pituitaire. (J. C.)

TUBER ISCHIO-TROCHANTÉRIEN (*Anat.*), adj. et s. m., *tuber ischio-trochanterianus.* M. Dumas a donné ce nom au muscle carré de la cuisse, parce qu'il s'étend de la tubérosité de l'ischion au grand trochanter. M. Chaussier l'appelle le *muscle ischio-sous-trochantérien.* *V.* CARRÉ. (J. C.)

TUBER TYMPANI (*Anat.*); mots latins. On a donné ce nom au *promontoire.* *V.* ce mot. (J. C.)

TUBERCULE (*Path.*), s. m., *tuberculum.* On a long-temps compris sous le nom de tubercule toute espèce de tumeur dure, quelle que fût la lésion anatomique qui la constituât. Aujourd'hui on a réservé cette dénomination à une dégénérescence du tissu des organes qui est remplacé par une substance blanche, jaune ou grisâtre, opaque, friable, susceptible de se ramollir, de se convertir en liquide puriforme, et à laquelle on a donné le nom de *matière tuberculeuse.*

Cette dégénérescence peut se montrer dans presque tous les tissus, et particulièrement dans les glandes lymphatiques, les poumons, le foie, le cerveau, les membranes muqueuses, les tissus cellulaire et adipeux, les muscles, les parois artérielles, les cartilages, les os eux-mêmes. La matière tuberculeuse paraît tantôt être déposée entre les fibres des organes, tantôt les remplacer.

Cette lésion organique est très-fréquente : elle l'est sur-tout dans les endroits bas, humides, mal aérés, mal éclairés. Elle paraît appartenir spécialement à l'Europe. Elle est souvent héréditaire, affecte de préférence les sujets d'un tempérament lymphatique, d'une constitution faible et molle. On range également parmi les causes propres à la produire, les aliments peu nutritifs, le laitage, le pain mal fermenté, les crudités, l'usage intérieur du mercure, le défaut d'exercice, les professions sédentaires, et particulièrement celles qui obligent à habiter un lieu obscur. Beaucoup de causes occasionelles peuvent développer les tubercules chez les sujets qui y sont prédisposés, mais sans cette prédisposition inconnue, ces causes sont sans action.

Les symptômes varient, selon que le tubercule est ou n'est point accessible aux sens du médecin.

La marche est toujours lente : la destruction de la partie affectée, et presque toujours aussi la mort du malade, sont les conséquences de cette lésion. Le tubercule, après avoir augmenté de volume pendant un temps plus ou moins long, se ramollit inégalement, se convertit par degrés et par portion en une matière puriforme, qui tantôt reste accumulée dans l'organe où elle s'est formée, et tantôt se fait jour vers la peau ou vers les membranes muqueuses voisines. Une cicatrisation presque toujours temporaire, quelquefois définitive, peut succéder à l'ouverture de ces tumeurs. Le traitement varie selon les circonstances. *V.* TUBERCULES DES GLANDES LYMPHATIQUES.

La nature de cette maladie, ou la cause immédiate qui la produit, n'est pas connue. Quelques médecins supposent qu'elle est l'effet d'une inflammation chronique.

TUBERCULES DES GLANDES LYMPHATIQUES. Ils sont généralement connus sous le nom de *scrophules*, qu'on distingue en extérieures et en intérieures.

Les scrophules sont propres à l'enfance :

c'est à tort que quelques médecins les ont considérées comme contagieuses.

Leurs symptômes varient dans les glandes des diverses parties.

Au *cou*, où elles sont très-fréquentes, elles forment des tumeurs dures, irrégulières, isolées ou contiguës, indolentes, peu mobiles, et sans changement à la couleur de la peau, au moins dans le principe. Ces tumeurs augmentent lentement; le tissu cellulaire voisin finit par participer à la maladie. La peau prend une couleur bleuâtre ou rouge, s'amincit, s'ulcère, et laisse écouler une certaine quantité d'un liquide trouble, mêlé à des grumeaux. Cette matière continue à suinter quelque temps en devenant plus claire; l'ulcère se cicatrise momentanément, se couvre d'une petite croûte, qui se détache et laisse écouler une nouvelle quantité de liquide. Cette alternative a lieu jusqu'à ce que la matière tuberculeuse soit entraînée en totalité, et quelquefois jusqu'à ce que la peau amincie qui la recouvrait ait été détruite. Souvent de nouvelles tumeurs se forment ou s'ulcèrent à côté des premières, et cette succession d'accidents peut avoir lieu pendant un temps fort long. Il reste presque toujours des cicatrices pâles, souples et ridées dans l'endroit où l'ulcération s'est faite.

Les *glandes axillaires* sont rarement affectées. Les tumeurs qu'elles forment sont plus appréciables au toucher qu'à la vue. Il en est de même des scrophules des *glandes inguinales*. Les unes et les autres peuvent donner lieu au gonflement du membre correspondant.

Les scrophules des glandes qui entourent la trachée, les bronches, les gros vaisseaux qui naissent du cœur, et l'œsophage, peuvent gêner le passage de l'air, du sang, des aliments, et donner lieu à un sifflement considérable dans la respiration, à la dilatation anévrysmatique du cœur, à la difficulté ou à l'impossibilité d'avaler. La coexistence de tumeurs extérieures peut seule alors éclairer le diagnostic.

La dégénérescence tuberculeuse des *glandes du mésentère* est connue sous le nom de *carreau*. *V.* ce mot.

Les scrophules extérieures se terminent quelquefois d'une manière heureuse, particulièrement vers l'époque de la puberté; mais celles qui ont leur siége dans les glandes intérieures, sont presque nécessairement mortelles.

Les moyens qu'on oppose à ces affections sont de deux ordres : les uns sont des médicaments proprement dits; les autres sont des soins de régime.

Ceux-ci, qui par leur importance méritent la première place, sont l'habitation à la campagne, dans un lieu sec, élevé, chaud, exposé au sud ou à l'est, dans une maison où le renouvellement de l'air soit facile; l'inspiration d'un air parfumé par les émanations des végétaux ou par les vapeurs du benjoin et des autres résines; l'insolation; les vêtements de flanelle appliqués immédiatement sur la peau; des lits composés de plantes aromatiques convenablement desséchées; les frictions simples ou médicamenteuses; les bains froids, les bains de mer, ceux d'eaux ferrugineuses ou sulfureuses, de marc de raisin; le lait d'une nourrice saine et robuste, si l'enfant est encore à la mamelle, et plus tard les panades aromatisées, le bouillon de bœuf, le jus des viandes rôties, le chocolat, les purées des végétaux les plus sapides, comme le panais, le céleri, la carotte; plus tard encore la chair des animaux adultes, les vins généreux. On range encore parmi les moyens hygiéniques applicables au traitement des scrophules, tous les genres d'exercice plus ou moins actifs suivant l'âge et les goûts du sujet, à pied, à cheval, en voiture, les distractions de toute espèce.

Les médicaments préconisés dans le traitement des scrophules sont très-nombreux. Le mercure, considéré par quelques auteurs comme une des causes de cette maladie, passe aux yeux de quelques autres pour un remède propre à la guérir. Diverses préparations de fer, telles que l'oxyde, le tartrate, le muriate ammoniacal, le sulfate et le carbonate, ont été recommandés; l'antimoine l'a été également sous diverses formes, ainsi que les composés alcalins, les muriates de chaux, de magnésie, de baryte, etc., etc. Parmi les substances végétales, on a conseillé le houblon, la bardane, la fumeterre, la chicorée sauvage, la garance, la digitale, la saponaire, la busserole, la squine, le gaïac, les antiscorbutiques, l'eau de goudron, l'inspiration d'un air oxygéné.

On a prescrit comme moyens locaux sur les tumeurs extérieures, l'onguent mercuriel, la *chaleur actuelle*, les cataplasmes et les emplâtres aromatiques; et sur les ulcères, la charpie sèche, le carbonate de fer, etc. On laisse les tumeurs s'ouvrir d'elles-mêmes, quand elles marchent avec quelque rapidité vers la suppuration; dans le cas contraire on les ouvre.

Tubercules des viscères. La plupart des viscères peuvent être le siége de tubercules : le poumon est celui de tous où l'on en rencontre le plus souvent; le cerveau,

le pancréas, la glande thyroïde, les reins, le foie, peuvent aussi en être affectés. Les tubercules des poumons sont les seuls dont l'histoire soit bien connue.

Tubercules pulmonaires : phthisie pulmonaire tuberculeuse. Cette affection est quelquefois bornée à l'un des poumons ; le plus ordinairement elle les occupe tous les deux à-la-fois, mais en général à un degré différent. Elle est presque toujours plus considérable, et souvent même elle est bornée à leur sommet. Cette forme de la maladie tuberculeuse est fréquemment héréditaire : aucun âge n'en est à l'abri, mais la jeunesse y est plus exposée. Une constitution grêle, une poitrine étroite, un cou long, une grande facilité à contracter des rhumes, l'habitation dans un climat froid, dans une maison humide, sont autant de circonstances qu'on a rangées parmi les causes de la phthisie pulmonaire tuberculeuse. Quelques médecins ont supposé que cette maladie était contagieuse : mais cette opinion est presque unanimement rejetée.

Les premiers symptômes de cette maladie sont une toux sèche et une oppression légère ; ailleurs, ceux d'un catarrhe pulmonaire : il n'est pas rare de la voir débuter par une hémoptysie. Au bout d'un certain temps il se joint à ces symptômes des douleurs fixes ou mobiles, constantes ou passagères dans divers points du thorax, dans les côtés, et entre les épaules spécialement ; une expectoration de crachats clairs, écumeux, dans lesquels on distingue çà et là de petits grumeaux semblables à du riz bien crevé ; une diminution progressive de l'embonpoint et des forces. Dans ce premier degré, il n'est pas rare de voir les symptômes s'amender, et le malade paraître entrer en convalescence une ou plusieurs fois. Dans le deuxième degré la fièvre hectique commence ; elle se montre d'abord par intervalles, sous forme d'accès vagues qui se reproduisent après le repas principal, se dissipent pendant la nuit, et laissent le malade, pendant la plus grande partie du jour, dans un état complet d'apyrexie. A cette époque, la gêne de la respiration est plus marquée, le timbre de la voix est altéré, la toux est fréquente, les crachats plus abondants et parsemés de stries opaques, parallèles, l'amaigrissement est manifeste, et l'affaiblissement devient de jour en jour plus considérable. L'insomnie, les efforts de vomissements au moment de la toux, la soif, le dévoiement qui alterne avec les sueurs nocturnes partielles, sont aussi des symptômes ordinaires de la phthisie confirmée ou parvenue au second degré.

Dans le dernier degré, la fièvre hectique est continue ; la toux est plus répétée, plus fréquente, l'expectoration est plus laborieuse, la gêne de la respiration plus considérable ; la proportion de matière opaque augmente graduellement dans les crachats qui, dans les derniers jours de l'existence, deviennent tout-à-fait purulents. La maigreur est portée au dernier point, la faiblesse oblige les malades de rester presque constamment au lit. Leur appétit est nul ou capricieux, le dévoiement est continuel, les matières fécales sont claires, quelquefois sanieuses, et d'une fétidité extrême : il y a des sueurs froides et visqueuses. La plupart conservent jusqu'au dernier moment leurs facultés intellectuelles, et une fausse sécurité sur leur état.

Dans tout le cours de la maladie la poitrine rend un son clair à la percussion, et ce mode d'exploration n'offre par conséquent qu'un signe négatif. L'auscultation fournit plusieurs signes positifs, sur-tout dans la dernière période de la maladie. A cette époque, l'oreille appliquée sur la poitrine, dans l'endroit qui correspond aux excavations tuberculeuses, distingue dans les mouvements de la respiration un gargouillement remarquable ; et lorsque le malade parle, sa voix semble venir de la poitrine elle-même et non de la bouche : c'est à ce phénomène que M. Laennec a donné le nom de *pectoriloquie.*

La durée de cette maladie est presque toujours longue ; quelquefois cependant il ne s'est pas passé plus de six semaines et même de trente jours entre le développement des premiers symptômes et la mort des malades.

Les tubercules pulmonaires entraînent presque inévitablement la mort des individus qui en sont affectés : quelques tubercules développés dans les poumons ne sauraient, il est vrai, produire cet effet ; mais dans l'immense majorité des cas, la même qui en a produit trois ou quatre finit par en produire un nombre assez grand pour que la mort en soit le résultat. Ce n'est que dans un petit nombre de cas que la matière tuberculeuse étant versée dans les bronches et les parois de la cavité qui la contenait, venant à se rapprocher, la guérison a lieu ; encore a-t-on remarqué à l'ouverture des cadavres, qu'il restait une sorte de conduit cartilagineux établissant une communication contre nature entre les bronches et la poche dans laquelle était le tubercule ; une sorte de dépression irrégu-

lière, de froncement de la surface du poumon, indique l'endroit où cette cavité existe.

Le diagnostic des tubercules pulmonaires est presque toujours obscur dans le principe : il cesse généralement de l'être à une époque plus avancée.—Le catarrhe et la pleurésie chroniques sont les affections qu'on a confondues le plus souvent avec la phthisie tuberculeuse.

Ce qui vient d'être dit sur les modes de terminaison de cette maladie, fait assez connaître combien le prognostic en est grave.

L'examen des cadavres montre quelquefois des tubercules en petit nombre, et à l'état de crudité chez des sujets qui n'avaient offert aucun dérangement dans la respiration, et qui ont succombé à une maladie d'un autre genre (phthisie occulte de quelques auteurs). Chez ceux qui succombent, dans le premier degré, à une maladie accidentelle, on trouve des tubercules en certain nombre, tantôt crus, tantôt ramollis à leur centre. Dans le second degré, la plupart des tubercules sont ramollis; plusieurs se sont déjà vidés dans les bronches. Dans le troisième, on trouve des cavernes anfractueuses communiquant avec les bronches; une portion souvent considérable du tissu des poumons a disparu. On trouve en outre des ulcères dans les intestins chez les deux tiers des sujets, et au larynx chez un sixième environ. Ces ulcères paraissent dans beaucoup de cas succéder à une dégénérescence tuberculeuse des membranes.

Le traitement de la phthisie varie principalement à raison de la période où elle est parvenue.

Chez les sujets nés de parents phthisiques, chez ceux que leur constitution, leur facilité à contracter des rhumes ou à cracher du sang semblent disposer à cette maladie, on doit mettre en usage les mêmes moyens hygiéniques et médicamenteux auxquels on a recours dans le traitement des scrophules ou tubercules des glandes lymphatiques extérieures : l'équitation, le séjour à la campagne, l'attention à éviter toute fatigue des organes respiratoires, sont particulièrement utiles. On apporte tous les soins possibles pour prévenir chez eux le développement d'affections catarrhales, et pour en arrêter promptement le cours lorsqu'elles surviennent. On combat de même par des moyens directs les signes de congestion sanguine, avec ou sans hémoptysie, qui peuvent se montrer chez eux. Un exutoire au bras est souvent utile à ceux chez lesquels des accidents variés se montrent successivement dans divers organes.

Ces mêmes moyens sont encore indiqués dans le premier degré de la maladie : on y associe communément les amers, et en particulier le lichen d'Islande. Quant aux tisanes aromatiques, aux infusions vulnéraires, à l'eau de goudron, aux vomitifs, aux vapeurs et aux pilules résineuses et balsamiques, aux eaux sulfureuses préconisées par quelques médecins, elles sont plutôt indiquées dans le catarrhe pulmonaire chronique que dans les tubercules.

Dans la phthisie confirmée, on doit se borner à éloigner tout ce qui pourrait accélérer la marche de la maladie, prescrire un régime qui soutienne le malade sans produire d'excitation, fixer en conséquence un choix d'aliments riches en principes nutritifs, mais en même temps doux et faciles à digérer; tels que le lait, les bouillons de grenouilles, de tortue, de poulet, les œufs frais, les gelées végétales et animales.

On oppose aussi aux symptômes prédominants des moyens particuliers : on combat la toux par les boissons gommeuses, par les narcotiques; le dévoiement, par les tisanes de riz, de grande consoude, la décoction blanche, le diascordium, les décoctions astringentes et aromatiques; les sueurs, par les infusions amères, le quinquina, par l'acétate de plomb en pilules; les hémoptysies, par les saignées, les pédiluves sinapisés. (Ch.)

TUBERCULE (*Bot.*), s. m., *tuberculum*. On appelle ainsi des excroissances en forme de bosse ou de grains de chapelets qui viennent sur les feuilles, les tiges, et plus spécialement les racines tubéreuses. (H. C.)

TUBERCULES PISIFORMES (*Anat.*). M. Chaussier appelle ainsi les tubercules mamillaires. *V.* Mamillaires (Tubercules). (J. C.)

TUBÉREUSE (*Bot.*), s. f., *polyanthes;* plante qui forme un genre dans l'hexandrie monogynie et la famille des narcissoïdes. Elle paraît originaire de l'Inde, et est remarquable par l'odeur délicieuse de sa fleur. (H. C.)

TUBÉREUSE (Racine), *radix tuberosa;* racine charnue et renflée : telle est celle de la pomme de terre, du topinambour, etc. (H. C.)

TUBÉROSITÉ (*Anat.*), s. f. Les anatomistes ont donné ce nom à des éminences plus ou moins volumineuses, dont la surface est inégale et rugueuse, et qui donnent ordinairement attache à des muscles ou à des ligaments. *Tubéro-*

sité de l'ischion, *tubérosité occipitale*, *tubérosité malaire*, etc. *V.* ISCHIATIQUE, OCCIPITAL, MALAIRE. (J. C.)

TUBULÉ, adj.; qui présente une ou plusieurs tubulures : ainsi on dit *cornue tubulée*, *flacon tubulé*, *bitubulé*, etc. (M. O.)

TUBULURE (*Chim.*), s. f., de *tubus*, tube ; ouverture des flacons, des ballons et de quelques autres instruments, dans laquelle on met ordinairement un bouchon percé d'un trou par lequel passe un tube : on dit *ballon*, *flacon à deux*, *à trois tubulures*. (M. O.)

TUE-CHIEN, s. m. : nom vulgaire du *colchicum autumnale*. *V.* COLCHIQUE. (H. C.)

TUE-LOUP, s. m. : nom vulgaire de l'*aconitum lycoctonum*. *V.* ACONIT. (H. C.)

TUE-POISSON, s. m. *V.* BAILLÈRE. (H. C.)

TULIPE (*Bot.*), s. f., *tulipa ;* genre de l'hexandrie monogynie et de la famille des liliacées. Il renferme des plantes d'ornement, qui ont de belles fleurs, mais qui sont inusitées en médecine. (H. C.)

TULIPIER (*Bot.*), s. m., *liriodendron tulipifera ;* très-bel arbre d'Amérique qui forme un genre dans la polyandrie polygynie et dans la famille des magnoliacées. Il est cultivé en Europe dans nos jardins d'agrément, pour la beauté de son feuillage et l'élégance de ses fleurs. (H. C.)

TULIPIFÈRES. *Voy.* MAGNOLIACÉES.

TUMBABA ou TUMPABAR : soufre natif, suivant Ruland. Inusité (M. O.)

TUMBALUM ou TUBEL : écailles des métaux. Inusité. (M. O.)

TUMBIL : terre, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

TUMÉFACTION (*Path.*), s. f., *tumefactio*, de *tumor* et de *facio ;* augmentation dans le volume d'une partie. (CH.)

TUMEUR (*Path. chir.*), s. f., *tumor*, de *tumeo*, j'enfle, en grec ὄγκος. On donne ce nom à des éminences ou saillies plus ou moins considérables développées par une cause morbifique dans une partie quelconque du corps. Cullen définit les tumeurs « toute augmentation de volume » d'une partie sans inflammation. » Il en fait le sixième ordre de la classe des maladies locales. Cet ordre comprend les genres anévrysme, varice, ecchymose, squirrhe, cancer, bubon, sarcome, verrue, callosité, loupe, ganglion, hydatides, hydrarthie, exostoses. Sauvage donne seulement le nom de *tumeur* aux éminences formées par la congestion d'un liquide, et il nomme *excroissances* celles qui présentent une consistance charnue ou même osseuse. M. le professeur Boyer appelle *tumeur* « toute éminence contre nature » qui se forme dans une partie quelconque » du corps. » Les tumeurs offrent entre elles beaucoup de différences qui sont relatives à leur siége, aux organes qu'elles intéressent, à leur nature, etc. On a distingué les tumeurs, 1° en celles qui sont formées par des corps étrangers ; 2° en celles qui sont formées par le déplacement des parties solides ou des parties molles, comme les tumeurs qu'on observe dans les luxations, les hernies; 3° enfin les tumeurs humorales qui sont formées par le sang ou par des liqueurs émanées du sang. Les tumeurs formées par le sang contenu dans les vaisseaux capillaires, sont l'érysipèle, le phlegmon, le furoncle, l'anthrax, la pustule maligne, les tumeurs fongueuses ; celles qui sont formées par le sang des gros vaisseaux, sont les anévrysmes et les varices; les tumeurs formées par la partie blanche du sang, sont le squirrhe, le cancer, l'œdème, l'anasarque, les hydropisies des membranes séreuses et les hydropisies enkystées ; les tumeurs formées par les liqueurs émanées du sang, sont aussi nombreuses et aussi variées que ces humeurs mêmes ; telles sont les tumeurs salivaires, biliaires, les dépôts urineux, les loupes, etc (J. C.)

TUMEUR BLANCHE (*Path. chir.*), s. f. Quelques auteurs ont donné ce nom à l'hydropisie des articulations. *V.* HYDRARTHROSE. On doit appeler de la sorte l'engorgement lymphatique des articulations. Cette affection peut attaquer toutes les articulations ; cependant on l'observe le plus souvent au genou, à la hanche, au pied, au coude; elle est très-fréquente chez les enfants scrophuleux et chez les individus lymphatiques. Elle reconnaît pour causes les lésions physiques des articulations, les scrophules, le rhumatisme, la vérole, certaines métastases, etc. Elle consiste tantôt dans un gonflement et ramollissement des parties molles, des ligaments qui entourent les articulations, tantôt dans la tuméfaction et la carie des extrémités articulaires des os : ou bien elle présente ces deux genres d'altération tout-à-la-fois. Le traitement qu'elle réclame varie selon l'ancienneté, le degré, la cause de la maladie. (J. C.)

TUMEUR ENKYSTÉE (*Path. chir.*), s. f., *tumor capsulatus*, *cystis*. On donne ce nom aux tumeurs formées par les kystes. *V.* ce mot. (J. C.)

TUMEUR FONGUEUSE. *V.* FONGUS.

TUMEUR VARIQUEUSE (*Path. chir.*), s. f., *tumor varicosus*. On donne ce nom à de petites tumeurs aplaties, circonscrites, molles, compressibles, d'une couleur violette ou bleuâtre, qui se développent sur les diverses parties de la peau ou à l'origine des membranes muqueuses, et sont formées par la dilatation variqueuse du tissu capillaire. (J. C.)

TUMULTUEUX (*Path.*), adj., *tumultuosus*; qui est accompagné de tumulte ou de désordre. On donne particulièrement cette épithète aux battemens du cœur et des artères lorsqu'ils sont inégaux et irréguliers. (CH.)

TUNGSTATE, s. m., *tungstas*; genre de sels formés d'une base et d'acide tungstique. *V.* TUNGSTIQUE. (M. O.)

TUNGSTÈNE, s. m. (scheelium, scheelin), mot qui signifie en suédois *terre pesante*. On donne ce nom à un métal acidifiable, friable, rangé dans la quatrième section de Thénard (*V.* MÉTAL.), et que l'on trouve dans deux minérais connus sous les noms de tungstate de chaux (scheelin calcaire) et de tungstate de fer (Wolfram). Il est solide, d'un blanc grisâtre comme le fer, très-brillant, très-dur, inattaquable par la lime, fragile; sa pesanteur spécifique est de 17,6. Il a été découvert par d'Elhuyart en 1781. Il n'a point d'usages en médecine. (M. O.)

TUNGSTIQUE (Acide), *acidum tungsticum*; oxyde jaune de tungstène de quelques chimistes. Nom donné à un acide composé d'oxygène et de tungstène, découvert par Scheele dans le tungstate de chaux. Il est solide, jaune, insipide, inodore, insoluble dans l'eau, sans action sur la teinture de tournesol à froid, devenant bleu par l'action d'un mélange d'acide hydrochlorique et d'hydrochlorate de protoxyde d'étain, formant des sels solubles avec la potasse, la soude et l'ammoniaque. On l'obtient en décomposant par l'acide hydrochlorique liquide la mine de Wolfram (composée d'acide tungstique, d'oxydes de fer et de manganèse); cet acide dissout les deux oxydes, et laisse l'acide tungstique impur: on le dissout dans l'ammoniaque, et on chauffe le tungstate qui en résulte pour en dégager l'ammoniaque. Il n'a point d'usages. (M. O.)

TUNIQUE (*Anat.*), s. f., *tunica*; enveloppe. On donne ce nom aux diverses membranes qui enveloppent les organes; telles sont les tuniques ou les membranes de l'œil, les tuniques de l'estomac, de la vessie, du testicule, du foie, etc. — *Tunique de Ruysch. Voy.* RUYSCHIENNE. (J. C.)

TUNIQUE (*Bot.*), s. f., *tunica*, *indusium*; membrane qui enveloppe certaines parties des végétaux: les *tuniques d'un oignon.* (H. C.)

TUPHUS (*Path.*), mot latin, pour *typhus*. *V.* ce mot.

TURBINATA OSSA (*Anat.*), mots latins; les cornets des fosses nasales. *V.* CORNET. (J. C.)

TURBINATUM (*Anat.*), mot latin, κωναριον; glande pinéale. *Voy.* PINÉALE. Castelli, James. (J. C.)

TURBINÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *turbinatus*; de *turbo*, toupie; qui a la forme d'un conoïde renversé. Les racines de certains navets sont *turbinées*. (H. C.)

TURBITH (*Mat. méd.*), s. m.: nom de la racine du *convolvulus turpethum*, qui croît à Ceylan. Elle est purgative, et était employée autrefois comme le jalap. *V.* LISERON. (H. C.)

TURBITH BLANC DE MONTPELLIER. C'est la racine du *globularia alypum*. *V.* GLOBULAIRE. (H. C.)

TURBITH MINÉRAL (sous-deuto-sulfate de mercure). Il est solide, jaune, insoluble dans l'eau, décomposable par la chaleur en gaz oxygène, en gaz acide sulfureux et en mercure. On l'obtient en traitant par l'eau chaude le deuto-sulfate acide blanc de mercure. Il était autrefois employé comme fondant, émétique, antisyphilitique: on en fait rarement usage aujourd'hui. (M. O.)

TURBITH NITREUX (sous-deuto-nitrate de mercure). Il est solide, jaune, insoluble dans l'eau: chauffé, il se décompose, et fournit des vapeurs orangées d'acide nitreux, du gaz oxygène et du mercure. On l'obtient en traitant par l'eau bouillante le deuto-nitrate acide de mercure solide. Inusité. (M. O.)

TURBITH NOIR (*Bot.*); un des noms vulgaires de l'euphorbe des marais, plante qui est un purgatif drastique.

TURBITH VÉGÉTAL (*Mat. méd.*), *convolvulus turpethum*. *V.* LISERON et TURBITH. (H. C.)

TURBOT (*Ichthyol.*), s. m., *pleuronectes rhombus*; poisson du genre pleuronecte, dont la chair est fort estimée. On le pêche sur nos côtes. (H. C.)

TURCIQUE (Selle). *V.* SELLE TURCIQUE. (J. C.)

TURGESCENCE (*Path.*), s. f., *turgescentia*; de *turgescere*, s'enfler. Ce mot s'applique particulièrement aux liquides qui s'enflent ou s'élèvent par l'action de la chaleur ou par toute autre cause. On appelait autrefois turgescence de la bile l'afflux de ce liquide dans l'estomac, et son expulsion par en haut, etc. (CH.)

TURION (*Bot.*), s. m., *turio ;* bourgeon radical des plantes vivaces, comme est l'asperge. (H. C.)

TURPETHUM, mot latin qui signifie *turbith*. *V.* ce mot.

TURPETHUM MINERALE : turbith minéral. *V.* ce mot.

TURQUETTE, s. f. *Voy.* HERNIAIRE.

TURQUOISE (*Min.*), s. f. : nom sous lequel on a désigné des substances de matière différente. On a appelé *turquoise pierreuse*, de *vieille roche* ou *turquoise orientale*, le cuivre hydraté silicifère de M. Haüy ; elle offre une couleur bleu-céleste, tirant quelquefois sur le vert céladon ou le blanc laiteux ; elle est fragile, à cassure ondulée ; elle raie le verre, et n'est point attaquée par les acides. La *turquoise osseuse* ou de *nouvelle roche* n'est autre chose que de l'ivoire fossile coloré en bleu par du fer. (M. O.)

TURRÉIS : ancien nom d'une pierre à laquelle on attribuait gratuitement autrefois la propriété de prévenir les fractures dans les chutes. Inusité. (M. O.)

TURUNDA (*Band.* et *App.*), mot latin ; une tente, un plumasseau de charpie. *V.* ces mots. (J. C.)

TURUNDULA (*Band.* et *App.*), mot latin ; une petite tente. *V.* TENTE. James. (J. C.)

TUSSILAGE (*Bot.*), s. m., *tussilago :* genre de la syngénésie polygamie superflue et de la famille des corymbifères. Parmi les espèces qu'il renferme, on remarque le *pas-d'âne*, *tussilago farfara*, plante indigène dont les fleurs sont très-usitées comme pectorales ; l'*herbe aux teigneux*, *tussilago petasites*, indigène aussi et dont la racine, amère, un peu âcre, odorante, a été recommandée autrefois comme apéritive, diurétique, alexipharmaque, etc. Elle est aujourd'hui peu usitée. (H. C.)

TUSSIS (*Path.*), mot latin ; toux. *V.* ce mot.

TUTENAG : zinc. *Voy.* ce mot. Inusité.

TUTHIA : tutie. *V.* ce mot.

TUTIE, s. f. (cadmie de fourneau), *tuthia* : nom donné à l'oxyde de zinc qui s'attache aux cheminées des fourneaux sous forme d'incrustations grises, lorsqu'on fait fondre les mines de zinc. Elle sert à préparer certains collyres résolutifs. (M. O.)

TYLOMA (*Path. chir.*), mot grec, τύλωμα, le cal. *V.* ce mot. (J. C.)

TYMPAN (*Anat.*), s. m., *tympanum*, de τύμπανον, un tambour. On a donné, par analogie avec une caisse militaire, le nom de *cavité du tympan*, ou *caisse du tambour*, à une cavité d'une forme irrégulière, qui constitue l'oreille moyenne et se trouve creusée dans la base du rocher, entre le conduit auriculaire et le labyrinthe. Cette cavité est tapissée par une membrane muqueuse et communique avec l'air extérieur au moyen de la trompe d'Eustachi, placée entre elle et le pharynx. Le tympan présente six parois, savoir :

1° Une *paroi externe*. Elle est formée presque entièrement par la membrane du tympan, espèce de cloison mince, transparente, circulaire, convexe en dedans, concave en dehors, qui ferme l'extrémité interne du conduit auriculaire.

2° Une *paroi interne* sur laquelle on voit la *fenêtre ovale*, le *promontoire*, la *fenêtre ronde*. *V.* ces mots.

3° Une *paroi supérieure*.

4° Une *paroi inférieure* qui offre la scissure glénoïdale. *V.* ce mot.

5° Une *paroi postérieure* sur laquelle existent l'ouverture des cellules mastoïdiennes et la pyramide.

6° Une *paroi antérieure* qui présente le bec de cuiller, l'orifice interne de la trompe d'Eustachi. *V.* BEC DE CUILLER, TROMPE. La caisse du tympan est traversée par une série de quatre petits os, articulés entre eux par diarthroses, mus par certains muscles et représentant une sorte de lévier coudé étendu de la membrane du tympan à la fenêtre ovale. On les nomme les *osselets de l'oreille*. Ils ont reçu les noms particuliers de *marteau*, d'*enclume*, d'*os lenticulaire* et d'*étrier*. *V.* ces mots. (J. C.)

TYMPANIQUE (*Anat.*), adj., *tympanicus ;* qui appartient ou a rapport à la cavité du tympan. *Artère tympanique.* M. le professeur Chaussier donne ce nom à l'artère auditive externe. *V.* AUDITIF. *Rameau tympanique du nerf facial. V.* CORDE DU TYMPAN. (J. C.)

TYMPANITE (*Path.*), s. f., *tympanitis*, de τυμπανον, tambour ; gonflement du ventre produit par l'accumulation des gaz dans le canal digestif ou dans le péritoine. Dans le premier cas, on nomme cette affection *tympanite intestinale ;* on l'appelle *péritonéale* dans le second. *V.* VENTEUSES (Maladies). (CH.)

TYPE (*Path.*), s. m., *typus*, du grec τύπος, modèle, dérivé lui-même de τύπτω, je frappe. Le type est l'ordre suivant lequel se montrent et se succèdent les symptômes d'une maladie ; il est continu, intermittent, ou rémittent. *V.* ces mots. (CH.)

TYPHA ou MASSETTE (*Bot.*), *typha;* genre de la famille des typhacées et de la monœcie triandrie. Il renferme une plante aquatique commune dans nos étangs. On emploie, à la Chine, ses racines contre la dysenterie, les blennorrhées, etc. Ses épis femelles fournissent une sorte de ouatte. (H. C.)

TYPHACÉES ou TYPHINÉES (*Bot.*), s. f. pl., *typhaceæ, typhæ :* famille de plantes monocotylédones à étamines hypogynes. (H. C.)

TYPHODE (Fièvre) (*Path.*), *febris typhodes :* c'est le typhus d'Europe. *V.* ce mot. (Ch.)

TYPHOIDE (*Path.*), adj.; il a le même sens que *typhode.* (Ch.)

TYPHOIDES ou MASSETTES (*Bot.*). *V.* Typhacées. (H. C.)

TYPHOMANIE (*Path.*), s. f., *typhomania*, *τυφομανία*, de *τύφος*, stupeur, et de *μανία*, délire; délire avec stupeur, *subdelirium :* c'est l'espèce de délire propre au typhus d'Europe. *V.* ce mot. (Ch.)

TYPHUS (*Path.*), s. f., *typhus*, du mot grec τύφος, stupeur : nom générique donné par quelques auteurs à toutes les maladies pestilentielles, et plus spécialement à la peste de notre continent. On en distingue trois genres très-tranchés.

1° Le *typhus d'Europe*, ou fièvre des hôpitaux, des camps, des prisons, fièvre pétéchiale.

2° Le *typhus d'Orient*, ou la peste.

3° Le *typhus d'Amérique*, ou la *fièvre jaune*.

Ils ont pour caractères communs d'être contagieux, de ne se montrer que par intervalles, de frapper toujours à-la-fois un grand nombre d'individus; d'offrir vers la peau un ou plusieurs de leurs symptômes caractéristiques, de produire une grande mortalité, et de n'attaquer en général qu'une seule fois les mêmes personnes.

Typhus d'Europe. Il se développe primitivement toutes les fois qu'un grand nombre d'individus sont réunis dans un espace étroit. La privation des aliments, les fatigues excessives, la malpropreté, les affections morales tristes concourent à le produire : il peut aussi se montrer dans des circonstances analogues chez des individus isolés. Une fois développé, il se transmet par voie de contagion. Cette contagion est faible et obscure lorsque le mal se développe chez des sujets isolés; elle est manifeste et très-violente quand il se montre dans un lieu où beaucoup de malades sont entassés. La jeunesse, une constitution molle, la terreur, favorisent sa transmission.

Le typhus d'Europe se présente sous deux formes distinctes, selon qu'il est dû à la contagion ou qu'il se développe primitivement.

Dans le premier cas, *typhus communiqué*, le malade, après quelques jours de malaise, est pris de frissons plus ou moins intenses, alternant avec la chaleur, de tremblement général et d'un accablement qui l'oblige à garder le lit.

Parmi les symptômes qui se montrent alors, les uns sont propres au typhus, les autres lui sont communs avec les fièvres graves. Les premiers sont la stupeur, un exanthème particulier, les parotides et l'irritation de quelques membranes muqueuses.

La stupeur commence avec la maladie et ne cesse qu'avec elle. Elle est marquée par le défaut d'expression des traits en général, et des yeux en particulier, et par l'immobilité de tout le corps : le malade est étranger à ce qui l'entoure, sans cependant avoir l'air de réfléchir à quelque chose; il semble être dans un état d'ivresse.

L'exanthème du typhus se présente sous la forme de petites taches, peu apparentes, rosées, quelquefois livides ou rouges, arrondies, peu élevées, disséminées sur les diverses parties du corps, mais particulièrement sur le tronc. Elles commencent à se montrer vers le quatrième jour, et disparaissent vers le dixième.

Les parotides paraissent aussi appartenir spécialement au typhus : elles consistent dans un gonflement, quelquefois inflammatoire, qui survient dans la région de ces glandes, et que quelques auteurs regardent comme une des causes de la surdité. Ce gonflement, lorsqu'il a lieu, commence ordinairement vers le septième jour et persiste jusqu'à la fin de la maladie.

On observe constamment aussi dans le typhus quelques phénomènes plus ou moins remarquables vers les membranes muqueuses. Chez la plupart des sujets il y a de la toux et une expectoration de crachats tenaces et mêlés d'air : chez d'autres des vomissements, du dévoiement; chez presque tous, de la rougeur à la bouche, à la gorge et aux conjonctives.

Les autres symptômes sont à-peu-près les mêmes que ceux des fièvres graves. *V.* Adynamique (Fièvre). Dans le début, il y a souvent une réaction assez forte pour que l'on ait donné à la première période l'épithète d'*inflammatoire;* dans la seconde, qu'on a nommée *nerveuse*, il survient des tremblements, des soubresauts, de légers mouvements convulsifs, ou de l'engourdissement dans quelques

parties, du délire, de la surdité; la prostration devient considérable, la langue sèche, la peau brûlante, etc.

La durée du typhus communiqué est ordinairement de quatorze jours : souvent au bout de ce temps il s'opère un changement rapide dans l'état du sujet, qui passe, en peu d'heures, d'une maladie grave à une convalescence bien prononcée. La desquamation de la peau et la chute des cheveux sont des phénomènes presque constants à la suite du typhus.

Dans des cas plus graves, on voit survenir les symptômes les plus fâcheux des fièvres adynamiques et nerveuses. *V.* ADYNAMIQUE (Fièvre) et NERVEUSE (Fièvre). La mort est la terminaison la plus ordinaire de la maladie : elle peut avoir lieu dès les premiers jours.

Dans d'autres circonstances, la maladie se montre avec une extrême bénignité : ses symptômes sont alors une stupeur légère, l'exanthème propre au typhus, un peu d'abattement physique et moral et un appareil febrile peu intense : on a même vu dans quelques épidémies un certain nombre d'individus présenter l'éruption seulement, avec un léger malaise, qui ne les empêchait pas de vaquer à leurs occupations.

Le typhus *spontané* ou *originaire* suit une marche différente. Sa durée est de vingt jours au moins et souvent de vingt-cinq à trente. Il débute comme une fièvre continue inflammatoire ou bilieuse; c'est seulement dans le second septénaire qu'on commence à apercevoir la stupeur et quelques jours après l'exanthème; les parotides ne se montrent que vers la fin du second ou dans le cours du troisieme septénaire.

Dans ces deux espèces de typhus, à l'ouverture des cadavres, tantôt on a trouvé des traces de congestion sanguine, d'inflammation dans différents viscères, des épanchements séreux dans quelques membranes; tantôt on n'a rencontré aucune lésion manifeste.

Le traitement du typhus comprend deux points distincts : combattre les effets de la contagion chez ceux qu'elle a frappés, en préserver ceux qu'elle n'a pas encore atteints.

On a proposé divers moyens dans le but d'arréter la maladie dès son principe, par l'expulsion ou la neutralisation du virus qui la produit. Les vomitifs, les sudorifiques, les vésicatoires ont été recommandés comme propres à produire cet effet; mais leur action est dans ce cas presque impossible à apprécier.

Le typhus, une fois développé, ne peut pas être interrompu dans son cours.

Le malade doit être éloigné des foyers de contagion, placé dans une chambre vaste, où le renouvellement de l'air soit facile. Dans la première période, on lui donne des boissons rafraîchissantes, acidulées; on prescrit un vomitif ou une saignée, si des signes particuliers les indiquent. En général, il convient d'appliquer des vésicatoires aux jambes vers le cinquième ou sixième jour, de les entretenir ou de les renouveler : dans la seconde période, les boissons aromatiques sont souvent indiquées. Le mercure, vanté comme spécifique contre cette maladie et contre les affections pestilentielles, est loin de mériter ce titre.

Les inflammations qui surviennent dans la première période du typhus réclament généralement la méthode antiphlogistique; celles qui se montrent dans la seconde doivent être attaquées par les révulsifs. Quelques symptômes prédominants, tels que le délire, les convulsions, le coma, le météorisme, les excoriations gangréneuses, doivent être traités comme dans la fievre adynamique. *V.* ce mot.

Les moyens préservatifs sont de deux ordres : les uns ont pour but de prévenir le développement du typhus, les autres d'empêcher sa transmission. Aux premiers appartiennent le renouvellement de l'air, et la désinfection au moyen des appareils fumigatoires; aux seconds se rapporte le soin d'éviter toute communication inutile, tout contact immédiat avec les malades, de se laver les mains après les avoir touchés, de changer les vêtements avec lesquels on les visite, d'isoler les malades infectés ou suspects, de purifier les linges, les couvertures qui leur ont servi, etc., etc.

TYPHUS D'ORIENT, ou PESTE. Ce typhus paraît ne se développer jamais primitivement en Europe : on pense qu'il prend toujours naissance en Asie ou en Afrique et qu'il ne se montre sur notre continent que lorsqu'il y est importé.

Les conditions dans lesquelles se forme le virus qui produit la peste ne sont pas connues. Une fois développé, il est transmis soit par les malades eux-mêmes, soit par les objets qui les ont touchés. Les mêmes causes qui favorisent la transmission du typhus d'Europe, favorisent aussi celle du typhus d'Orient

Le mal de tête, les horripilations, les lassitudes, la faiblesse, précèdent souvent l'invasion, qui est quelquefois marquée par un frisson violent ou une syncope.

Les bubons et les anthrax sont les signes caractéristiques de la peste.

Les bubons ont été décrits ailleurs. (*V.* BUBONS PESTILENTIELS.)

Les anthrax ou charbons occupent surtout les parties charnues, non recouvertes de poils, comme les joues, la poitrine, le dos; quelquefois ils se développent sur les bubons. Une douleur très-vive précède ordinairement leur apparition : bientôt il se forme sur le point douloureux une très-petite pustule de couleur jaunâtre, qui s'agrandit, se rompt, donne issue à la sérosité qu'elle renferme, et laisse à découvert un fond noir, offrant l'aspect d'une partie brûlée : c'est une escarrhe qui rarement se détache, et qui le plus souvent fait des progrès continuels jusqu'à la mort. Dans quelques pestes il s'est joint aux bubons et aux anthrax des pétéchies gangréneuses.

Les phénomènes généraux qui accompagnent les bubons et les anthrax sont très-variables.

Quelques sujets n'ont qu'un ou plusieurs bubons, sans mouvement fébrile : c'est le cas le moins grave. D'autres ont des bubons et une fièvre plus ou moins forte. Chez d'autres il y a des bubons et des anthrax, ou des anthrax seuls, avec des symptômes généraux très-fâcheux : la plupart de ces malades succombent.

La durée moyenne de la peste est de six à sept jours : quelques individus succombent en vingt-quatre heures, d'autres, seulement après dix à douze jours.

La mort est la terminaison la plus ordinaire, sur-tout à l'époque où le mal se montre avec toute sa violence. Vers le déclin de l'épidémie, le nombre des guérisons devient de plus en plus grand.

L'anatomie pathologique n'a rien appris sur les lésions que le virus de la peste détermine chez ceux qu'il fait succomber.

Le traitement de la peste d'Orient, comme celui du typhus d'Europe, doit être distingué en curatif et en préservatif.

Les moyens curatifs les plus vantés contre la peste sont les frictions glaciales, les bains froids, les frictions huileuses, les sudorifiques, le mercure, le camphre, l'opium, les saignées. Malgré les éloges prodigués à ces moyens thérapeutiques, on est encore à chercher un remède contre cette terrible maladie; et l'on est réduit à satisfaire aux indications fournies par l'état des forces et par les symptômes prédominants.

On a généralement reconnu qu'il fallait s'abstenir de toute application excitante sur les charbons, et qu'il convenait de favoriser la suppuration des bubons par l'emploi de topiques convenables. *V.* BUBONS.

Des mesures très-sévères ont été adoptées pour prévenir l'importation de la peste en Europe. Ces mesures consistent à faire séjourner pendant un temps déterminé, ordinairement quarante jours, dans des endroits destinés à cet usage et nommés lazarets, les choses et les personnes qui ont eu communication directe ou indirecte avec les endroits pestiférés. Si nonobstant ces précautions, la peste vient à se montrer dans un lieu, on recommande d'isoler les individus qui en sont atteints et ceux qui les soignent; si elle s'étend à une ville, à une province, on établit des cordons de troupes pour obliger les personnes qui habitent le lieu infecté à y rester ou à n'en sortir qu'après des épreuves déterminées.

TYPHUS D'AMÉRIQUE, ou FIÈVRE JAUNE. Le typhus d'Amérique se développe sous un concours de conditions dont plusieurs sont connues. Il est propre aux climats chauds, et aux lieux peu élevés : il peut se montrer dans toutes les saisons depuis l'équateur jusqu'au 28e de latitude, et depuis le niveau de la mer jusqu'à la hauteur de mille metres. Depuis la hauteur de mille mètres jusqu'à deux mille, et depuis le 28° de latitude jusqu'au 46, il ne se montre que par intervalles. Au-delà de ces deux termes il n'a jamais été observé.

C'est spécialement sur les bords de la mer, des grands lacs, des fleuves, que la fièvre jaune se montre, et dans les saisons les plus chaudes. Elle attaque les étrangers préférablement aux indigènes; dans les lieux où la maladie règne sans interruption, ceux-ci en sont exempts. Elle attaque les blancs préférablement aux noirs, et les habitants des pays septentrionaux préférablement à ceux du midi.

La contagion de la fièvre jaune est un point sur lequel les avis sont très-partagés. Dans cet état de choses, la prudence veut que l'on se conduise comme si la contagion était démontrée. Plusieurs de ceux qui la nient, conviennent que cette affection peut devenir contagieuse dans des circonstances particulières, mais ils soutiennent qu'elle ne l'est pas ordinairement. C'est cependant, à notre sens, reconnaître la contagion. Celle-ci paraît être moins active sous l'équateur, et le devenir de plus en plus à mesure qu'on s'éloigne du lieu où le mal prend naissance.

La teinte jaune de la peau et le

vomissement de matières noires sont les principaux symptômes du typhus d'Amérique.

La teinte jaune de la peau paraît ordinairement vers le troisième ou quatrième jour; quelquefois dès le premier ou le second; dans quelques cas seulement au moment de la mort ou même après qu'elle a eu lieu. Elle se montre successivement à la face, à la poitrine et au reste du corps. La couleur jaune est ordinairement très-tranchée; chez quelques sujets elle offre une nuance rouge, verte, noire ou plombée.

Le vomissement commence en général avec la maladie : les matières rejetées sont d'abord glaireuses et acides, puis jaunes, vertes, rouillées; elles deviennent sanguinolentes, brunâtres, noires, dans les jours qui précèdent la mort.

Les symptômes généraux qui accompagnent la coloration en jaune de la peau et le vomissement noir sont à-peu-près les mêmes que ceux de la fièvre adynamique; seulement ici les hémorrhagies par diverses voies sont beaucoup plus fréquentes; elles ont lieu dans les fosses nasales, la bouche, les bronches, l'estomac, les intestins, la vessie, les organes génitaux, la conjonctive, le conduit auditif externe, dans le tissu cellulaire sous-cutané.

On a admis trois périodes dans le cours de la fièvre jaune. La première s'étend depuis l'invasion jusqu'à l'apparition de l'ictère, qui marque le commencement de la seconde; la troisième commence avec le vomissement noir. Il n'est pas rare d'observer entre la première et la seconde période une rémission très-remarquée dans l'intensité des symptômes.

La marche de cette maladie est très-rapide : elle fait ordinairement périr en trois à sept jours, quelquefois dès le second, dès le premier même. Lorsque la terminaison est heureuse, c'est vers le premier septénaire ou dans le commencement du second que la maladie se juge. Chez quelques sujets la terminaison est incomplète : ils restent pendant un temps indéterminé dans un état de langueur dont l'issue est incertaine.

L'ouverture des cadavres n'a jusqu'à ce jour rien appris d'important : tantôt on n'a trouvé aucune lésion sensible; tantôt on a rencontré des altérations de tissus qui n'étaient pas les mêmes chez les divers sujets.

Le traitement comprend deux ordres de moyens comme dans les autres affections pestilentielles Les uns sont destinés à combattre la maladie déjà déclarée, les autres à en prévenir le développement.

Beaucoup de remèdes ont été préconisés contre la fièvre jaune. Les principaux sont les frictions huileuses, les préparations mercurielles à l'intérieur et à l'extérieur, les saignées, les vomitifs, les purgatifs, l'opium, le quinquina, les sudorifiques, les bains chauds et froids, l'application de glace sur diverses parties, les aspersions d'eau froide, les bains de vapeur. Aucun d'eux n'a justifié les éloges dont il a été l'objet : plusieurs sont très-certainement nuisibles.

Ici, comme dans le typhus d'Europe, on est réduit à employer des moyens indirects. On prescrit les boissons et les lotions rafraîchissantes et acidules dans la première période; les toniques dans la dernière. On combat les symptômes prédominants par des moyens particuliers: le vomissement par la potion de Rivière et les antispasmodiques, l'hématémèse par les limonades minérales, le délire par les révulsifs appliqués aux extrémités des membres.

Quant aux moyens préservatifs, ils sont analogues à ceux qu'on prescrit contre la peste. Seulement les mesures sont moins rigoureuses parce que la fièvre jaune ne peut se développer que dans des circonstances particulières de climat, d'élévation du sol, de chaleur, et que la peste peut survenir dans toutes les conditions. Tous les pays placés au-dessus du 46e degré par exemple doivent être exempts des mesures auxquelles on soumet ceux qui sont placés au-dessous, c'est-à-dire plus près de l'équateur.

Si nonobstant ces mesures la fièvre jaune était importée dans un lieu où elle ne se développe pas primitivement, il faudrait isoler les malades comme on le fait pour les pestiférés. *V.* TYPHUS D'ORIENT.

Des précautions particulières sont également utiles aux individus qui se rendent dans les lieux où la fièvre jaune est endémique, et spécialement aux Européens qui se rendent dans les Antilles : ils doivent calculer leur départ de manière à y arriver dans les saisons froides; se rendre aussitôt après leur débarquement dans les parties élevées du pays, de s'abstenir de toute espèce d'excès dans l'usage des liqueurs alcooliques, dans les plaisirs de l'amour, et se soumettre scrupuleusement aux règles de l'hygiène. (CH.)

TYRANNIS : antidote décrit par Galien. Inusité. (M. O.)

TYRIUM EMPLASTRUM : emplâtre décrit par Ætius. Inusité. (M. O.)

TYRRHENICUM EMPLASTRUM: emplâtre mentionné par Aétius. Inusité.

ULCÉRATION (*Path. chir.*), s. f., *ulceratio ;* ulcère superficiel : formation d'un ulcère. (J. C.)

ULCÈRE (*Path. chir.*), s. m., *ulcus* des Latins, ἕλκος des Grecs. On donne le nom d'*ulcères* à des solutions de continuité souvent déterminées, et toujours entretenues par une cause interne ou un vice local. Les ulcères peuvent attaquer tous les organes. Quelques pathologistes ont distingué ces affections en *ulcères internes* et *ulcères externes ;* cependant ils se développent le plus souvent sur la peau et les membranes muqueuses. Ils diffèrent par l'étendue, la profondeur, la forme, le siége, la durée, la nature de leurs causes, leur état de simplicité ou de complication. Les ulcères sont produits par une action morbide, une absorption ulcérative des parties qui en sont le siége. D'autres auteurs ont distingué les ulcères en *phagédéniques*, *virulents*, *cacoëtes*, *ambulants*, *sordides*, *fistuleux*, *chancreux*, *carieux*, *variqueux*, etc. La meilleure classification qu'on ait encore établie, et celle qui est le plus généralement admise, est celle de M. le professeur Richerand. Il divise les ulcères en huit genres, qui sont, 1° les ulcères *atoniques ;* 2° les ulcères *scorbutiques* ; 3° les ulcères *scrophuleux ;* 4° les ulcères *syphilitiques ;* 5° les ulcères *dartreux;* 6° les ulcères *carcinomateux;* 7° les ulcères *teigneux ;* 8° les ulcères *psoriques*. Le pronostic des ulcères varie suivant une foule de circonstances. Le traitement consiste à cicatriser les solutions de continuité, détruisant par des moyens appropriés la cause interne ou locale qui entretient l'ulcération. (J. C.)

ULCÈRES INTERNES (*Path. méd.*). On les rencontre presque exclusivement dans les membranes muqueuses, et particulièrement dans les fosses nasales, dans l'arrière-bouche, le larynx, la trachée, les poumons et les intestins.

Les causes qui les produisent sont généralement obscures, et paraissent être différentes pour chacun d'eux. Il est cependant quelques maladies dans lesquelles il paraît exister une sorte de diathèse ulcéreuse, dans les fièvres graves, par exemple, dans la syphilis, dans le scorbut. Dans d'autres cas les ulcères paraissent succéder à la formation d'escarrhes, à la dégénérescence tuberculeuse ou cancéreuse; mais ailleurs ils paraissent dépendre d'une sorte d'absorption vicieuse. Quelques-uns s'étendent en profondeur, au point de produire la perforation des organes qu'ils occupent, et de donner lieu à des épanchements presque toujours funestes.

Quelques-uns de ces ulcères exigent une description spéciale.

Ulcères de l'arrière-bouche et du commencement du pharynx. Ils sont presque toujours syphilitiques ; quelquefois ils succèdent à la séparation d'une croûte aphtheuse ou d'une escarrhe. Lorsqu'ils sont dus à la première de ces causes, ils ont un aspect couenneux, et exhalent une odeur d'une fétidité spécifique : dans les autres cas leur surface est rouge ou livide, quelquefois sanieuse. Ils peuvent, dans leurs progrès, percer le voile et même les os du palais, détruire la luette et les tonsilles ; ils rendent la voix nasonnée et la déglutition difficile. Le traitement est, suivant les cas, celui de la syphilis, des aphthes ou de l'angine gangreneuse.

Ulcère du larynx, *phthisie laryngée* des auteurs. Cet ulcère est presque toujours lié à la présence de tubercules dans les poumons. La présence d'un corps étranger dans les ventricules du larynx peut le produire. Il occupe ordinairement les cordes vocales. Les symptômes qu'il produit sont une altération de la voix, voisine de l'aphonie, la déglutition restant à-peu-près libre ; une douleur obscure dans la région du larynx : une expuition de crachats rares, muqueux, mêlés de stries purulentes. Les sujets chez lesquels ces symptômes existent pendant plusieurs mois, succombent presque toujours. L'ouverture des cadavres fait reconnaître non-seulement l'existence de la lésion indiquée, mais montre en même temps dans les poumons des lésions beaucoup plus graves. L'art n'oppose à cette maladie que des moyens presque toujours insuffisants. Dans le principe, l'application de sangsues et de topiques émollients, l'inspiration de vapeurs aqueuses : plus tard, un vésicatoire sur le devant du cou, des fumigations aromatiques, résineuses. On aurait recours aux préparations mercurielles ou sulphureuses, si le virus syphilitique ou une diathèse dartreuse paraissaient y avoir donné lieu.

Ulcère de la trachée, *phthisie trachéale.* Il a ordinairement son siége au-dessus de la bifurcation des bronches. Ses causes sont obscures ; il n'est pas, comme le précédent, lié à la présence de tubercules dans les poumons.

Une toux d'abord légère, puis plus fréquente, revenant par quintes, dans lesquelles le malade porte machinalement la main à la partie inférieure du cou, une

douleur obscure mais constante dans cet endroit, l'expectoration d'un liquide transparent, écumeux, un peu filant, ressemblant à la salive, mêlé plus tard de stries purulentes, la gêne de la respiration, sur-tout dans la position horizontale, enfin une sorte de râlement comparable à celui qui résulte de la compression de la trachée, et qui devient sur-tout remarquable dans les derniers mots de chaque phrase, la raucité de la voix; tels sont les principaux symptômes de cet ulcère, qui finit dans la plupart des cas par entraîner le dépérissement et la mort. La guérison cependant n'en est pas impossible; plusieurs faits portent même à admettre qu'elle a quelquefois eu lieu.

L'ulcère de la trachée, examiné après la mort, est ordinairement large, couvert de pus, occupant la membrane muqueuse, et quelquefois même les anneaux cartilagineux de la trachée. On oppose à cette maladie les mêmes moyens qu'à l'ulcère du larynx : le traitement est rarement suivi de succès.

Ulcère des poumons, *phthisie ulcéreuse.* Il occupe ordinairement la profondeur des poumons. Ses causes sont peu connues : ses symptômes sont pendant un certain temps obscurs. Ils sont analogues à ceux qui sont produits par la présence de tubercules ou de granulations dans les poumons, mais ils finissent par ne plus laisser d'incertitude. Les crachats acquièrent une fétidité comparable à celle d'un cadavre en macération; ils sont muqueux, clairs, souvent mêlés d'un peu de sang, rendus en quantité médiocre: la toux est très-fréquente, l'haleine fétide comme les crachats; la respiration est moins gênée que dans les autres variétés de la phthisie pulmonaire. Sa marche est quelquefois plus lente, ailleurs plus rapide : l'amaigrissement ne parvient pas généralement au même degré. La mort paraît en être la conséquence inévitable.

A l'ouverture du cadavre on rencontre presque toujours une seule cavité ulcéreuse de la grandeur d'une noix ou d'un œuf, dont l'intérieur est couvert d'une sorte de détritus sanieux. Tout le reste du poumon est sain; seulement il est un peu ferme autour de l'ulcère, dans une épaisseur de quelques lignes, d'un pouce au plus.

Le traitement consiste à pallier les symptômes prédominants, plutôt qu'à combattre une maladie qui, jusqu'ici, a résisté à tous les moyens thérapeutiques.

Ulcères du conduit digestif. On a quelquefois trouvé des ulcères dans l'œsophage et dans l'estomac; mais leurs phénomènes sont trop peu connus pour qu'il soit possible d'en exposer l'histoire. Il en est autrement des *ulcères des intestins.*

Ceux-ci se montrent particulièrement vers l'endroit où l'intestin grêle s'unit au gros intestin : ils sont presque toujours nombreux, sur-tout près de la valvule ilio-cœcale. Ils occupent spécialement le bord convexe des intestins dans les portions mobiles. Leur forme est tantôt arrondie, tantôt elliptique; leur profondeur médiocre; leur longueur varie depuis quelques lignes jusqu'à un pouce.

On connaît plusieurs des conditions dans lesquelles se forment ces ulcères. Dans la phthisie pulmonaire, par exemple, et dans les fièvres graves, l'ulcération des intestins est un phénomène presque constant. La dysenterie chronique des anciens auteurs est accompagnée de la même lésion. Chez les phthisiques, l'ulcération est souvent précédée et produite par la dégénérescence tuberculeuse de la membrane muqueuse des intestins Chez ceux qui sont atteints de fièvres graves, elle succède ordinairement à des plaques élevées et dures ou à des escarrhes partielles, ou elle commence peut-être par de petits points noirs.

Les symptômes qui accompagnent leur présence sont des douleurs obscures, exacerbantes dans le ventre, spécialement dans le flanc droit, les déjections fréquentes de matières claires, brunâtres, d'une odeur très-fétide, le météorisme du ventre quand la formation des ulcères est rapide, son aplatissement quand elle est lente. Dans ce dernier cas, il n'est pas rare de reconnaître des stries purulentes et sanieuses dans les matières excrétées, dont l'odeur est extrêmement fétide, *specifico odore fœtentes.*

Ces ulcères peuvent entraîner la mort, mais leur cicatrisation et par conséquent leur guérison n'est pas impossible. On l'a nombre de fois constaté chez les sujets morts à la suite et quelquefois même avant la fin des fièvres graves. Des faits peu nombreux portent à croire qu'elle peut aussi avoir lieu dans les ulcères chroniques. Quelquefois la perforation de ces ulcères a donné lieu à une péritonite très-rapidement mortelle.

Les médecins sont loin d'être d'accord sur les moyens à employer dans le traitement des ulcères. Les anciens les traitaient tous par les substances balsamiques et les stimulants de divers genres. Quelques médecins de nos jours, les considérant comme la conséquence d'une inflammation encore existante, ont proposé de les combattre dans tous les cas par les

antiphlogistiques. On doit se conduire ici d'après les symptômes généraux, plutôt que d'après l'existence d'ulcères, dont il est impossible de connaître l'aspect, comme dans les ulcères externes. Lorsqu'il n'y a pas d'indications pour employer les saignées ou les balsamiques, on obtient quelquefois de bons effets des limonades minérales, et particulièrement de l'acide muriatique, dont la solution, convenablement étendue, produit souvent la cicatrisation prompte des ulcères de la bouche. (CH.)

ULCÉREUX, EUSE (*Path. chir.*), adj.; couvert ou plein d'ulcères; tout ulcéré. On dit d'une plaie qu'elle prend un *caractère ulcéreux*, quand elle tend à se changer en ulcère. (J. C.)

ULCUS (*Path.*); nom latin de l'ulcère. *V.* ce mot. (CH.)

ULEX, mot latin. *V.* AJONC.

ULIGINAIRE (*Bot.*), adj., *uliginarius;* qui croît dans les lieux humides. (H. C.)

ULIGINEUX, EUSE (*Hist. nat.*), adj., *uliginosus;* épithète des terrains extrêmement humides. (H. C.)

ULMAIRE ou REINE DES PRÉS (*Bot.*), s. f., *spiræa ulmaria;* plante indigène, du genre spirée, qui a été autrefois recommandée en médecine, mais qui est aujourd'hui inusitée. *Voy.* SPIRÉE. (H. C.)

ULMINE, s. f., *ulmina:* principe immédiat des végétaux, découvert par Klaproth, et qui exsude d'une espèce d'orme que l'on croit être l'*ulmus nigra.* Il est solide, insipide, d'un noir brillant, très-soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool et dans l'éther. Sa dissolution aqueuse précipite par l'alcool des flocons d'ulmine: le chlore et l'acide nitrique le transforment en une matière comme résineuse. Inusitée. (M. O.)

ULMUS, mot latin. *Voy.* ORME. (H. C.)

ULNA (*Anat.*), mot latin; le cubitus. *V.* ce mot. Castelli, James. (J. C.)

ULNARIS EXTERNUS MUSCULUS (*Anat*), mots latins: muscle cubital postérieur. Albinus. (J. C.)

ULNARIS INTERNUS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins: muscle cubital antérieur. Albinus. (J. C.)

ULTIMI-STERNAL (*Anat.*), adj. et s. m. M. le professeur Béclard a donné ce nom à la sixième ou dernière pièce osseuse du sternum: il la nomme aussi *ensi-sternal. Voy.* STERNUM et ENSI-STERNAL. (J. C.)

ULTRA MARINUM: outremer. *V.* ce mot.

ULVE (*Bot.*), s. f., *ulva;* genre de plantes de la famille des algues et de la cryptogamie, lesquelles vivent dans les eaux douces ou salées indifféremment, suivant les espèces. (H. C.)

UMARI (*Bot.*), s. m., *geoffroia;* genre de la diadelphie décandrie et de la famille des légumineuses. Il renferme des arbres des Antilles et de l'Amérique méridionale. Les fruits de l'umari épineux, connus à Saint-Domingue sous le nom de *pois palmistes*, contiennent une amande que l'on mange au lieu de pain avec la viande et le poisson. Les écorces des *geoffroia inermis*, du même pays, et *geoffroia surinamensis*, passent pour puissamment anthelminthiques. (H. C.)

UMBILICUM (*Anat.*), mot latin; le nombril, l'ombilic. *Voy.* ces mots. (J. C.)

UMBILICUS VENERIS. *V.* COTYLET. (H. C.)

UNCAM: mercure, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

UNCIA: mot latin qui signifie once. (M. O.)

UNCIFORME (*Anat.*), adj., *unciformis*, d'*uncus*, crochet: qui a la forme d'un crochet, crochu. — *Os unciforme* ou *crochu* (os hamatum). *Voy.* CROCHU. (J. C.)

UNCIFORME (Éminence). M. Chaussier appelle de ce nom la saillie médullaire connue sous le nom d'*ergot*. *V.* ce mot. (J. C.)

UNDIMIA (*Path.*), mot latin: c'est le nom donné par Paracelse à des tumeurs remplies d'une matière gélatineuse, semblable au blanc d'œuf. (CH.)

UNEDO, mot latin. *V.* ARBOUSIER. (H. C.)

UNGARICUS MORBUS (*Path.*), terme latin: maladie ou fièvre de Hongrie. *V.* HONGRIE (Fièvre de). (CH.)

UNGUÉAL, ALE (*Anat.*), adj., d'*unguis*, ongle; qui a rapport ou appartient aux ongles. — *Phalanges unguéales.* On appelle ainsi les troisièmes phalanges, parce qu'elles supportent les ongles. M. Chaussier les nomme *phalangettes.* (J. C.)

UNGUEN: onguent. (M. O.)

UNGUEN ARTICULARE (*Anat.*), mots latins; la synovie. *V.* ce mot. (J. C.)

UNGUENTARIUS: parfumeur. (M. O.)

UNGUENTUM, mot latin qui signifie onguent. *V.* ce mot. (M. O.)

UNGUIFÈRE, adj., formé de *unguis*, ongle, et de *fero*, je porte; qui porte les ongles. Le doct. Patissier a proposé de substituer cette épithète à celle d'unguéale, pour désigner les troisièmes

phalanges, celles qui supportent les ongles. (J. C.)

UNGUINAL. *Voy.* UNGUÉAL. (J. C.)

UNGUIS (*Anat.*), s. m., mot latin qui signifie ongle.—*Os unguis* (os lacrymal). On appelle ainsi un petit os quadrilatère, fort mince, demi-transparent, qu'on a comparé à un ongle, et qui est placé à la partie antérieure et interne de l'orbite. L'os unguis concourt à la formation de la gouttière lacrymale et du canal nasal; il s'articule avec le coronal, l'os maxillaire supérieur, l'ethmoïde et le cornet inférieur des fosses nasales. Il se développe par un seul point d'ossification. On a encore donné ce nom à l'éminence médullaire appelée *ergot* ou *éperon*. *V.* ERGOT. (J. C.)

UNGUIS (*Path.*), s. m.; maladie de l'œil, connue sous le nom d'*onglet* ou de *ptérygion*. *V.* ces mots. (J. C.)

UNGUIS ODORATUS. *V.* BLATTA BYSANTIA. (H. C.)

UNIFLORE, adj., *uniflorus*; qui ne porte qu'une fleur. (H. C.)

UNILABIÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *unilabiatus*; qui se prolonge d'un seul côté en une seule lèvre. La corolle de l'acanthe est *unilabiée*. (H. C.)

UNILATÉRAL, ALE (*Bot.*), adj., *unilateralis*; qui est situé d'un seul côté. *V.* HOMOMALLE, qui est moins usité. (H. C.)

UNILOCULAIRE (*Bot.*), adj., *unilocularis*; qui n'a qu'une seule loge. (H. C.)

UNIO, mot latin. *V.* PERLE.

UNIPÉTALÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *unipetalus*; qui n'a qu'un pétale placé latéralement par rapport aux organes sexuels, comme dans quelques légumineuses. Ce mot diffère, par conséquent, de monopétale. (H. C.)

UNISEXÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *unisexifer*; qui n'est pourvu que d'un seul sexe. (H. C.)

UNISSANT, ANTE (*Band.* et *App.*), adj., *uniens*; qui réunit.—*Bandages unissants* ou *incarnatifs*. On appelle ainsi les bandages employés pour la réunion des plaies. On distingue 1° le *bandage unissant des plaies en travers*. Il se construit spécialement avec deux compresses longuettes que l'on couche longitudinalement et que l'on fixe l'une au-dessus, l'autre au-dessous de la plaie. Ces compresses portent à leurs extrémités correspondantes, l'une des lanières, et l'autre des boutonnières qui reçoivent les lanières précédentes : elles sont ensuite tirées en sens opposé, et arrêtées. 2° Le *bandage unissant des plaies en long*. Il se fait avec une bande longue de sept à huit aunes, large de quatre travers de doigts; on partage l'extrémité de cette bande en plusieurs lanières; un nombre égal de boutonnières est pratiqué à une distance suffisante, pour que la portion intermédiaire de la bande puisse entourer les deux tiers postérieurs de la circonférence du membre. Les compresses graduées étant appliquées, on passe les lanières dans les fentes, pour les tirer en sens opposé : on assujettit le tout, en couvrant la plaie de circulaires et ses environs de doloires. (J. C.)

UNIVALVE (*Hist. nat.*), adj., *univalvis*. Les zoologistes appellent coquille *univalve*, celle qui n'est composée que d'une seule pièce. Les botanistes appliquent la même épithète au péricarpe qui s'ouvre d'un seul côté. (H. C.)

UNONE (*Bot.*), s. f., *unona*; genre de la polyandrie polygynie et de la famille des anonées. Il renferme des arbres exotiques, dont les fruits, aromatiques et piquants, sont usités comme assaisonnement sous le nom de *poivre des nègres* ou de *poivre d'Éthiopie*. (H. C.)

UNQUASI: mercure, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

UPAS (*Bot.*), s. m.; mot adopté en français, et qui, dans les archipels des Moluques et de la Sonde, signifie *poison végétal*. Il sert à désigner un poison tellement actif, qu'introduit dans la plus petite blessure, et en aussi petite quantité que possible, il donne immédiatement la mort aux plus gros animaux. L'arbre qui le produit, et qui a été observé à Java par M. Leschenault, est un très-grand arbre de la famille des urticées, l'*antiaris toxicaria*. Une autre espèce d'upas, l'*upas tieuté*, est produite par une liane de la famille des strychnoïdes, qui croît dans les lieux fertiles, et que M. Leschenault a nommée *strychnos tieute*. Cette substance vénéneuse a, du reste, donné lieu à une foule de fables. (H. C.)

UPSILOIDES OS (*Anat.*), mots latins; l'os hyoïde. *V.* HYOÏDE. (J. C.)

URACHUS (*Anat.*), mot latin. *V.* OURAQUE. (J. C.)

URANÆ (*Anat.*), mot grec, οὐραναι, de οὖρον, urine. Quelques auteurs ont donné ce nom aux uretères. Castelli, James. (J. C.)

URANE, s. m., *uranus*, d'οὐρανὸς, ciel; métal rangé dans la quatrième classe de Thénard (*V.* MÉTAL). Il a été découvert en 1789 par Klaproth dans l'urane oxydulé ou *pechblende*. Il est solide, d'un blanc foncé, très-brillant, fragile, fa-

cile à entamer par le couteau et par la lime ; sa pesanteur spécifique est de 8,7 ; il est très-difficile à fondre. Inusité. (M. O.)

URANION : collyre décrit par Aëtius et Trallien. Inusité. (M. O.)

URANITE. *V.* URANE. (H. C.)

URAO : substance que l'on trouve très-abondamment dans les eaux d'un lac de l'Amérique du sud (province de Maracaybo), et qui est presque entièrement formée de sous-carbonate de soude. (M. O.)

URATE, s. m., *uras*, d'οὖρον, urine ; genre de sels formés d'acide urique et d'une base. Les urates sont presque toujours le produit de l'art ou de la décomposition de l'urine ; l'*urate de soude* entre pourtant dans la composition des concrétions arthritiques. L'*urate d'ammoniaque* fait partie de certains calculs urinaires. (M. O.)

URCÉOLE (*Bot.*), s. f., *urceola* ; plante ligneuse et sarmenteuse qui croît à la Chine, et de laquelle découle un suc gommo-résineux analogue au caoutchouc. *V.* ce mot. (H. C.)

URCÉOLÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *urceolatus* ; qui est ventru vers son milieu, et rétréci vers son orifice. Certains calices sont dans ce cas. (H. C.)

URÉE, s. f., *urea*, d'οὖρον, urine ; principe immédiat des animaux, composé d'oxygène, d'hydrogène, de carbone et d'azote, qui n'a été trouvé jusqu'à présent que dans l'urine. Il est sous forme de lames nacrées, brillantes, incolores, alongées, transparentes, d'une odeur analogue à celle de l'urine, d'une saveur fraîche et piquante. Légèrement déliquescente à l'air humide, très-soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'urée se décompose lorsqu'on la chauffe, et fournit peu de charbon, du sous-carbonate d'ammoniaque, et un acide particulier qui n'a pas encore reçu de nom. Sa dissolution aqueuse concentrée, traitée par l'acide nitrique, fournit sur-le-champ une foule de crystaux lamelleux, brillants, composés d'acide nitrique et d'urée. On obtient ce principe immédiat en traitant l'urine, évaporée jusqu'à consistance sirupeuse, par son volume d'acide nitrique à 24° ; on égoutte les crystaux rougeâtres de nitrate acide d'urée ; on les dissout dans l'eau, et on les met en contact avec du sous-carbonate de potasse, qui s'empare de l'acide nitrique, et met l'urée à nu : on fait évaporer, on sépare le nitrate de potasse par la crystallisation ; le liquide surnageant contient l'urée colorée et un peu de nitrate de potasse ; on le décolore au moyen du charbon animal ; on évapore, puis on traite par l'alcool qui ne dissout que l'urée : on évapore la dissolution alcoolique, et on a l'*urée* à l'état solide. Elle n'a point d'usages. (M. O.)

URETÈRES (*Anat.*), s. m. pl., *ureteres*, οὐρητῆρες, de οὖρον, urine. On nomme *uretère*, un long canal excréteur, membraneux, cylindroïde, qui porte l'urine du rein dans la vessie. Il s'étend obliquement entre le bassinet, avec lequel il se continue, et le bas-fond de la vessie, dans laquelle il s'ouvre. Il commence dans la sinuosité du rein par une portion évasée, à laquelle on donne le nom d'*infundibulum*, descend obliquement jusqu'à la symphyse sacro-iliaque, pénètre dans l'excavation pelvienne jusqu'à la paroi postérieure et inférieure de la vessie, traverse obliquement l'épaisseur des parois de cet organe, et vient s'ouvrir dans sa cavité aux angles postérieurs du trigone vésical. L'uretère est formé d'une membrane extérieure, blanche, opaque, et d'une membrane interne, muqueuse, très-mince, demi-transparente. (J. C.)

URETÉRITIS (*Path.*), s. f., *ureteritis* ; inflammation des uretères : elle n'a guère lieu que dans le cas où un calcul y est engagé. (CH.)

URETERO-PHLEGMATIQUE (*Path.*), adj., *uretero-phlegmaticus*, du grec, οὐρητὴρ, l'uretère, et φλέγμα, phlegme ou mucus ; qui est causé par du mucus accumulé dans l'uretère. (CH.)

URETERO-PYIQUE (*Path.*), adj., *uretero-pyicus*, de οὐρητὴρ, l'uretère, et de πύον, pus ; qui est produit par la présence du pus dans l'uretère. (CH.)

URETERO-STOMATIQUE (*Path.*), adj., *uretero-stomaticus*, de οὐρητὴρ, l'uretère, et de στόμα, orifice ; qui dépend de l'obstruction de l'orifice de l'uretère. (CH.)

URETHRÆ ELEVATOR seu EJACULATOR MUSCULUS (*Anat.*), mots latins. Santorini nomme ainsi un des faisceaux du muscle transverse du périnée qui n'est pas toujours distinct. (J. C.)

URÈTHRAL, ALE (*Anat.*), *urethralis* ; qui appartient ou a rapport au canal de l'urèthre, *crête uréthrale*. *V.* URÈTHRE. (J. C.)

URETHRAM DILATANS MUSCULUS (*Anat.*), mots latins ; muscle bulbo-caverneux de Graaf. (J. C.)

URÈTHRE, mieux qu'URETRE (*Anat.*), s. m., *urethra*, οὐρήθρα, de οὖρον, urine. L'urèthre est le canal excréteur de l'urine dans l'un et l'autre sexe, et de plus celui du sperme chez l'homme. Le canal de l'urèthre de l'homme a de neuf à douze

pouces de longueur. Il offre une ou deux courbures selon que la verge est en érection ou dans l'état de flaccidité. Il s'étend depuis le col de la vessie jusqu'à l'extrémité de la verge où se trouve son orifice extérieur. D'abord un peu oblique en avant et en bas, il traverse la prostate ; devenu libre, il traverse la symphyse du pubis, remonte au-devant d'elle entre les deux racines du corps caverneux, se place dans la gouttière de la face inférieure de celui-ci, et se termine au sommet du gland par une ouverture arrondie. On a distingué à l'urèthre trois portions, savoir : 1° une *portion prostatique*, voisine de la vessie, longue de quinze lignes, qui traverse la prostate. 2° Une *portion membraneuse*, longue de huit à dix lignes, qui est rétrécie, avoisine en haut la symphyse pubienne, en bas le rectum. 3° Une *portion spongieuse*, qui s'épanouit en avant pour former le gland. Elle commence en arrière par un renflement appelé le *bulbe de l'urèthre*. Avant de s'ouvrir au-dehors, le canal de l'urèthre présente une dilatation nommée la *fosse naviculaire*. A l'intérieur, l'urèthre offre dans toute sa longueur deux lignes blanchâtres, l'une supérieure, l'autre inférieure. Cette dernière se continue en arrière avec une saillie oblongue, arrondie, formée par la membrane muqueuse, contient en arrière une grande lame muqueuse, et a été nommée le *verumontanum* ou *crête uréthrale*. Le *verumontanum* se termine en pointe; les orifices obliques des conduits éjaculateurs sont placés sur ses côtés; on voit à sa surface ceux de la prostate, et en avant ceux des glandes de Cooper. Dans toute son étendue, l'urèthre est tapissé intérieurement par une membrane muqueuse, laquelle est doublée dans ses deux premières portions par une membrane celluleuse, et dans la dernière par une couche assez épaisse de tissu spongieux, érectile, qui s'épanouit pour former le gland. Les artères de l'urèthre sont nombreuses et viennent de la honteuse interne ; les branches les plus grosses pénètrent dans le bulbe, ses veines suivent le trajet des artères. Ses vaisseaux lymphatiques se rendent dans les plexus inguinaux et hypogastrique; ses nerfs viennent des nerfs honteux et fessier inférieurs. Chez la femme, le canal de l'urèthre est long d'un pouce seulement. Il est plus large que chez l'homme et susceptible d'une grande dilatation ; très-évasé à son origine, il descend obliquement en avant pour se terminer au bas du vestibule au-dessus du vagin, par une ouverture nommée le *méat urinaire*. Dans son trajet il décrit une légère courbure dont la concavité est tournée en avant. (J. C.)

URÉTHRO-BULBAIRE (*Anat.*), adj., *urethro-bulbaris;* qui appartient au bulbe de l'urèthre. M. le professeur a nommé *artère urethro-bulbaire*, l'artère transverse du périnée qui se distribue spécialement au bulbe de l'urèthre. *Voy.* TRANSVERSE. (J. C.)

URETHRORRHAGIE (*Path.*), s. f., *urethrorrhagia*, de οὐρήθρα, l'urèthre, et de ῥήγνυμι, je romps; hémorrhagie de l'urèthre. Frank. (CH.)

URETHRYMENODE (*Path.*), adj., *urethrymenodes*, de οὐρήθρα, l'urèthre, et de ὑμὴν, membrane; qui est causé par une membrane formée dans l'urèthre. (CH.)

URÉTIQUE, adj., *ureticus*. Ce mot, peu employé, a été parfois regardé comme synonyme de *diurétique*. (H. C.)

URIASE (*Path.*), s. f., *uriasis*, de οὖρον, l'urine: ce mot est synonyme de *lithiasis*. *V.* LITHIASIS. (CH.)

URINAIRE (*Anat.*), adj., *urinarius;* qui a rapport à l'urine. 1° *Voies urinaires.* On appelle ainsi l'ensemble des conduits ou cavités destinés à contenir l'urine et à la transmettre au-dehors. Ces voies se composent des conduits excréteurs, qui forment la substance tubulée des reins, du calice, du bassinet, des uretères, de la vessie et du canal de l'urèthre. *V.* ces différents mots.

2° *Méat urinaire.* On appelle ainsi chez la femme le canal de l'urèthre.

3° *Calcul urinaire.* Calcul qui se forme dans les voies de l'urine. *V.* CALCULS.

4° *Fistules urinaires.* *V.* FISTULES.

URINAL (*Inst. chir.*), *urinatorium*, οὐρητρὶς. On a donné ce nom, 1° à certains vases à col incliné, dans lesquels les malades urinent commodément; 2° à des réservoirs de diverses formes et natures, que l'on adapte à la verge dans quelques cas d'incontinence d'urine, et qui sont destinés à recevoir ce liquide à mesure qu'il s'écoule. (J. C.)

URINE, s. f., *urina*, ou *lotium* des Latins, οὖρον des Grecs : liquide sécrété par les reins, transmis par les uretères dans la vessie, où il séjourne plus ou moins long-temps avant d'être expulsé par le canal de l'urèthre. La composition de l'urine varie suivant les animaux : celle qu'on rend le matin est beaucoup plus chargée que celle qui est rendue immédiatement après les repas. — *Urine de l'homme adulte.* Liquide composé, suivant Berzelius, d'eau, d'urée, d'acide urique, d'acide lactique, de mucus de la vessie,

de lactate d'ammoniaque uni à une matière animale soluble dans l'alcool, d'une matière animale insoluble dans cet agent, de sulfates de potasse et de soude, de phosphates de soude et d'ammoniaque, de phosphate terreux avec un atome de chaux, d'hydrochlorate de soude et d'ammoniaque, et de silice. Il renferme en outre, d'après les expériences de Vauquelin, de Prout, de Vogel, etc., des acides phosphorique et carbonique libres. *Propriétés.* Il est transparent, d'un jaune clair ou foncé, d'une saveur salée un peu âcre, d'une odeur particulière qui devient ammoniacale quand il se putréfie; il rougit l'eau de tournesol. Abandonné à lui-même, il dépose au bout de quelques heures de l'acide urique; plus tard, l'urée se décompose, le liquide devient alcalin, et il se forme un nouveau dépôt composé d'urate d'ammoniaque, de phosphate de chaux et de phosphate ammoniaco-magnésien. Il est précipité par l'alcool, la potasse, la soude, l'ammoniaque, la baryte, la strontiane, la chaux, l'oxalate d'ammoniaque, le nitrate d'argent, le tannin; ce qui sera facile à expliquer, en se rappelant la nature des corps qui entrent dans la composition de ce liquide. Depuis long-temps, les médecins ont reconnu que l'urine rendue dans diverses maladies se trouble et présente des phénomènes remarquables: tantôt il se forme une *pellicule* à sa surface (*cremor urinæ*), dans laquelle on trouve particulièrement du mucus et des sels: tantôt elle présente un *nuage* (*nubecula*, *nubes*) vers sa partie supérieure, qui s'appelle *énéorème* (*encorema*) lorsqu'il est comme suspendu vers le milieu du liquide; tantôt enfin il se forme un *sédiment* auquel on a donné le nom d'*hypostase*(*hypostasis*, *sedimentum*). *V.* ces mots. On désigne sous les noms de *diurèse*, la sécrétion abondante de l'urine; de *dysurie*, son excrétion douloureuse; de *strangurie*, l'excrétion qui ne se fait que goutte à goutte: d'*ischurie*, celle qui est impossible; et d'*énurésie*, celle qui est involontaire.

URINE DE LA BOISSON : urine rendue peu de temps après avoir bu : elle est peu chargée.

URINE DE LA COCTION, URINE CUITE : urine qui ne tarde pas à déposer après avoir été rendue.

URINE CRUE : urine transparente, peu colorée, ne donnant ni nuage ni dépôt.

URINE DANS LE DIABÈTES SUCRÉ : elle ne contient pas sensiblement d'urée ni d'acide urique, excepté dans quelques cas; mais elle renferme une grande quantité de sucre analogue à celui du raisin, et que l'on peut séparer sous forme de crystaux; du reste, l'urine est très-abondante et très-limpide dans cette maladie.

URINE DE LA DIGESTION : urine plus chargée que celle de la boisson; elle n'est rendue que sept à huit heures après le repas et après le sommeil.

URINE DANS LA DYSPEPSIE : elle précipite abondamment le tannin et ne tarde pas à se pourrir (Thomson).

URINE ÉPAISSE. *V.* URINE MUCILAGINEUSE.

URINE DES FIÈVRES NERVEUSES : elle est ardente et laisse souvent déposer un mélange d'acide urique et d'acide rosacique.

URINE FLOCONNEUSE : urine troublée par des flocons qui y sont suspendus.

URINE DES GOUTTEUX : urine contenant beaucoup de phosphate de chaux, et laissant précipiter à la suite des grands accès de goutte, un mélange d'acide urique et d'acide rosacique.

URINE HUILEUSE : urine qui file comme de l'huile, ou qui présente à sa surface une pellicule comme huileuse.

URINE DANS L'HYDROPISIE GÉNÉRALE : urine ammoniacale renfermant beaucoup d'albumine, et presque point d'urée.

URINE DES HYSTÉRIQUES : elle est claire, incolore et assez semblable à l'urine de la boisson.

URINE DES ICTÉRIQUES : elle renferme de la bile.

URINE JUMENTEUSE : urine ammoniacale, troublée par une substance semblable à des petits grains de poussière, ce qui la fait ressembler à l'urine des animaux herbivores.

URINE LACTESCENTE ou LAITEUSE : urine blanche et trouble.

URINE MUCILAGINEUSE : urine épaisse contenant beaucoup de mucus.

URINE NERVEUSE : urine ténue, très-limpide que l'on rend peu après les accès des maladies nerveuses.

URINE PURULENTE. *Voy.* PYURIE.

URINE DANS LE RACHITIS : elle contient beaucoup de phosphate de chaux.

URINE SANGLANTE ou SANGUINOLENTE : urine qui contient du sang.

URINE TÉNUE: urine transparente, peu colorée et peu dense.

URINE D'INDIVIDUS DANS L'ESTOMAC DESQUELS ON A INTRODUIT DES SUBSTANCES PARTICULIÈRES : lorsqu'on mange des asperges, l'urine devient fétide; la térébenthine, les baumes, etc., donnent à l'urine une odeur de violettes. (M. O.)

URINEUX, EUSE, adj., *urinosus* : épithète donnée à tout ce qui est de la nature ou qui a l'odeur de l'urine. (M. O.)

URIQUE (Acide), *acidum uricum;* nom donné à un acide composé d'oxygène, d'hydrogène, de carbone et d'azote, que l'on trouve dans l'urine, dans plusieurs calculs urinaires et arthritiques; il constitue la partie blanche des excréments des oiseaux. Il est blanc, insipide, inodore, dur, sous forme de paillettes, plus pesant que l'eau, inaltérable à l'air, soluble dans 1150 fois son poids d'eau bouillante, beaucoup moins soluble dans l'eau froide, se combinant avec les bases solubles et formant des sels qui sont solubles lorsqu'ils sont avec excès de base : la plupart des acides décomposent ces sels et en précipitent l'acide urique. L'acide nitrique le transforme en une substance pourpre. Chauffé, il se décompose et fournit un acide particulier connu sous le nom d'*acide pyro-urique*. On l'obtient, en traitant par la potasse, le dépôt rougeâtre qui se forme dans l'urine qui vient de se refroidir (dépôt formé d'acide urique et d'une matière colorante), et en décomposant l'urate produit par l'acide hydrochlorique. Aussitôt l'acide urique se précipite sous forme de poudre blanche. Cet acide constitue lui seul la plupart des calculs urinaires. *V.* CALCUL. Il n'a point d'usages. (M. O.)

URIQUE OXYGÉNÉ (Acide) : nom sous lequel M. Vauquelin a proposé de désigner l'acide *purpurique* de Prout. (M. O.)

URNE (*Bot.*), s. f. *Voy.* PYXIDULE. (H. C.)

UROCRISIA (*Path.*), mot grec latinisé et francisé par quelques lexicographes, οὐροκρισία, *urocrisia*, urocrise; jugement que l'on porte soit sur l'urine, soit sur la maladie d'après l'inspection de l'urine. (CH.)

UROCRITERION (*Path.*), mot grec, οὐροκριτήριον, le même que *urocrisia*. *V.* ce mot.

UROCRITIQUE (*Path.*), adj., *urocriticus;* épithète donnée aux signes tirés de l'urine. *V.* UROCRISIA. (CH.)

URODYNIE, s. f., *urodynia*, de οὖρον, urine, et de ὀδύνη, douleur; douleur qui a lieu lors de l'excrétion de l'urine. (CH.)

UROMANTIE (*Path.*), s. f., *uromantia*, de οὖρον, urine, et de μαντεία, divination; art de deviner les maladies d'après l'inspection de l'urine. On nomme *uromantes* ceux qui se livrent à cette espèce de charlatanisme. (CH.)

UROSCOPIA (*Path.*), mot grec, οὐροσκοπία; il a le même sens que *uromantia*. *V.* ce mot. (CH.)

URTICA, mot latin. *Voyez* ORTIE.

URTICAIRE (*Path.*), *urticaria*, de *urtica*, ortie; éruption cutanée semblable à celle que produit le contact de l'ortie, *urtica urens*. Cette maladie se présente sous deux formes distinctes, selon qu'elle est spontanée ou accidentelle.

Urticaire accidentelle. Elle est presque toujours due à l'introduction dans l'estomac de quelques substances particulières qui, sans être nuisibles en elles-mêmes, semblent le devenir à raison de l'idiosyncrasie des individus. Parmi ces substances, on cite la chair de divers poissons de mer et de plusieurs coquillages, tels que moules, huîtres, crabes, hérisson, chien de mer; chez quelques sujets, les écrevisses, la chair de porc frais et d'oie, les fraises, produisent constamment le même effet.

Quelques heures après l'ingestion de ces aliments, l'individu qui les a pris éprouve de la gêne à l'épigastre, un malaise général, des vertiges, des tintements d'oreilles, avec rougeur des yeux, céphalalgie et même délire, quelquefois défaillance et bientôt une élévation considérable de la chaleur avec accélération du pouls, qui persistent pendant quelques heures, et dans certains cas rares, pendant un, deux et même trois jours avant que l'éruption ait lieu.

Celle-ci consiste en des plaques saillantes, dures, ordinairement arrondies, discrètes ou confluentes, d'une largeur qui varie depuis deux lignes jusqu'à un pouce et plus, tantôt plus pâles que les autres parties de la peau, tantôt rosées, presque toujours entourées d'une aréole rouge, causant de la démangeaison et de la chaleur. Ces plaques sont très-nombreuses, disséminées sur toutes les parties du corps, accompagnées d'un gonflement considérable de la face et sur-tout des paupières et des lèvres, gonflement qui persiste quelquefois après que l'éruption a disparu.

La marche de l'urticaire accidentelle, ou produite par une cause externe manifeste, est généralement très-rapide : elle diminue par degrés et cesse ordinairement au bout de dix-huit à vingt-quatre heures.

Les personnes qui en sont atteintes ont le plus souvent recours à des potions éthérées, dont l'influence n'est pas bien connue, ni l'utilité bien démontrée. Cette maladie pourrait se terminer d'une manière spontanée à-peu-près dans le même temps.

Urticaire spontanée. Celle-ci offre des plaques ou élevures semblables à celles de l'urticaire accidentelle, mais elle en diffère essentiellement par ses causes, sa marche et sa durée.

Les causes qui la produisent sont toujours obscures : elle est plus commune dans l'enfance et la jeunesse, que dans la vieillesse; elle attaque quelques sujets dans les saisons froides, d'autres dans les saisons chaudes.

Elle est caractérisée par une éruption de plaques ortiées, précédée ou non de mouvement fébrile, qui tantôt occupent une partie du corps, et tantôt une autre; l'apparition de ces plaques est souvent annoncée par des démangeaisons locales, et on les voit se montrer sous les doigts du malade qui se gratte. Chez quelques sujets, elles ne se développent que sous l'influence de la chaleur, de celle du lit en particulier; elles disparaissent quand le malade s'expose à l'air ou au froid; chez d'autres, c'est le froid qui semble les produire, elles s'effacent sous l'influence de la chaleur.

Cette affection peut avoir une marche aiguë ou chronique : dans le premier cas, sa durée est de sept à huit jours, de deux à trois semaines; elle est souvent alors jointe, au moins dans son principe, à l'élévation de la chaleur et à l'accélération du pouls; c'est la fièvre ortiée de quelques auteurs. Dans le second cas, elle persiste souvent pendant trois et six mois, parcourant successivement les diverses parties du corps; chez quelques sujets, elle se reproduit chaque année pendant un même laps de temps et à des époques déterminées. Dans certains cas, l'apparition des plaques est jointe à un sentiment de bien-être, qui cesse lorsqu'elles viennent à s'effacer; chez d'autres, c'est seulement pendant leur existence que le malaise général se fait sentir.

Le traitement varie à raison de la forme qu'affecte l'urticaire. Est-elle accompagnée de fièvre, de malaise général; on prescrit le séjour au lit, la diète, l'usage des boissons adoucissantes, ou légèrement diaphorétiques, et le plus souvent la maladie cède avec assez de promptitude. Si la disparition subite de l'éruption était suivie de quelque accident qui donnât de l'inquiétude, on devrait rappeler vers la peau l'affection première à l'aide de l'urtication.

Le même moyen serait applicable dans des circonstances analogues, dans le traitement de l'urticaire chronique. Celle-ci est souvent très-rebelle, et dans le plus grand nombre de cas, c'est moins à l'action des remèdes qu'elle cède, qu'au temps et aux efforts médicateurs de la nature. Les moyens qu'on lui a opposés sont les bains simples, sulfureux et de vapeur, les diaphorétiques et les sudorifiques, les purgatifs doux, les drastiques. (Ch.)

URTICATION (*Thérap.*), s. f., *urticatio;* sorte de flagellation faite avec des orties, dans l'intention de déterminer une vive excitation à la peau. (H. C.)

URTICÉES (*Bot.*), s. f. pl., *urticæ;* famille de plantes dicotylédones monoïques ou dioïques, dans laquelle on trouve, entre autres, les genres *ortie*, *houblon*, *pariétaire*, *jaquier*, *mûrier*, *poivrier*, *chanvre*, *figuier*, *dorstène*, *broussonetie*. *V.* ces mots. (H. C.)

USFIDÆ : scories d'or, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

USNÉE (*Bot.*), s. f., *usnea;* genre de la cryptogamie et de la famille des lichens. Les plantes qui le composent pendent, du tronc des vieux arbres dans les antiques forêts, en masses filamenteuses plus ou moins touffues. Une espèce de ce genre croît sur les os qui ont été long-temps exposés à l'air, et en particulier sur le crâne des cadavres qui sont restés attachés au gibet pendant long-temps. On attribuait autrefois des vertus sans nombre à l'usnée du crâne humain, qui est aujourd'hui inusitée. (H. C.)

USRUB, ou URSUB : plomb, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

USTION (*Opérat. chir.*), s. f., *ustio*, du verbe *uro*, je brûle; action de brûler, d'appliquer le cautère actuel; effet de la cautérisation; brûlure. (J. C.)

USTULATIO : opération par laquelle on dessèche une substance en la chauffant. Inusité. (M. O.)

USURAT : étain, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

UTÉRIN, INE (*Anat.*), adj., *uterinus*, du mot latin *uterus*, la matrice; qui appartient ou a rapport à la matrice.

1° *Artère utérine.* Son volume est toujours en rapport avec l'état de développement plus ou moins grand de l'utérus. Elle naît de l'hypogastrique, soit isolément, soit avec l'ombilicale, ou de la honteuse interne. Elle se porte sur les parties latérales du vagin auquel elle donne des ramifications, ensuite elle re-

monte sur les côtés de l'utérus et se divise en un grand nombre de rameaux très-flexueux qui pénètrent dans le tissu de cet organe.

2° *Veines utérines. Voy.* SINUS UTÉRINS.

3° *Muscle utérin.* Ruysch a donné ce nom aux fibres charnues du fond de l'utérus qu'il regarde comme formant un muscle particulier.

UTERINE (Fureur) (*Path.*), et UTERINUS FUROR, terme latin. *V.* FUREUR UTERINE et NYMPHOMANIE. (CH.)

UTÉRUS (*Anat.*), s. m.; mot latin qui signifie matrice. On l'a introduit dans la langue française, comme synonyme de *matrice. V.* ce dernier mot. (J. C.)

UTRICULAIRE (*Bot.*), s. f., *utricularia;* genre de la famille des personnées et de la diandrie monogynie. Il renferme des plantes aquatiques dont les rameaux sont chargés de petites utricules transparentes qui les soutiennent sur l'eau. (H. C.)

UTRICULAIRE (*Bot.*), adj., *utricularis.* On applique cette épithète aux glandules des plantes qui ont la figure de petites outres. (H. C.)

UTRICULE (*Bot.*), s. f., *utriculus.* Quelques botanistes font ce mot synonyme de *cellule.* (H. C.)

UVA URSI. *V.* BUSSEROLE et ARBOUSIER. (H. C.)

UVÆ PASSÆ, mots latins; des raisins secs. *V.* VIGNE.

UVATIO (*Pathol. chir.*), mot latin, staphylome. *V.* ce mot. (J. C.)

UVEE (*Anat.*), s. f., *uvea*, de *uva*, grain de raisin. Quelques anatomistes ont donné ce nom à la membrane *choroïde. V.* CHOROÏDE. D'autres ont donné plus spécialement le nom de *membrane uvée* à la face postérieure de l'iris, à cause du vernis noir et très-épais qui l'enduit. *V.* IRIS. (J. C.)

UVULA (*Anat.*), mot latin; la luette. *V.* ce mot. (J. C.)

UVULAIRE (*Anat.*), adj., *uvularis*, de *uvula*, la luette; qui appartient ou a rapport à la luette. On a nommé *glandes uvulaires* des follicules peu prononcés qui appartiennent à la membrane muqueuse qui recouvre la luette. (J. C.)

UVULAIRE (*Bot.*), s. f., *uvularia;* genre de plantes de la famille des liliacées et de l'hexandrie monogynie. (H. C.)

UZIFIR, ou UZIFUR : cinnabre, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

V.

VACCIN (*Path.*), s. m. employé quelquefois adjectivement, *virus vaccinum*, de *vacca*, vache; espèce de virus qui se forme primitivement sur le pis de la vache, et qui produit une maladie particulière, connue sous le nom de *vaccine. V.* ce mot. (CH.)

VACCINATION (*Path.* et *Thérap.*), s. f., *vaccinatio;* inoculation de la vaccine. Cette inoculation a lieu tantôt de bras à bras, tantôt avec du virus conservé dans un tube capillaire ou entre deux plaques de verre, ou même sur la pointe de la lancette. Dans tous les cas on se sert de ce dernier instrument pour l'introduire sous l'épiderme de l'individu qu'on vaccine. C'est ordinairement aux bras qu'on fait cette opération; on la répète dans trois ou quatre points différents, à la distance d'un pouce environ. La lancette chargée du vaccin, doit être introduite obliquement sous l'épiderme, puis essuyée sur l'endroit où la petite plaie a été faite, afin que le virus y soit déposé. *V.* VACCINE. (CH.)

VACCINE (*Path.*), *vaccina*, de *vacca*, vache; maladie propre à la vache, et qui, transmise par le moyen de l'inoculation à l'homme, le préserve de la contagion de la variole.

La découverte de la vaccine est due à Jenner. Ce médecin, chargé de pratiquer l'inoculation de la variole dans la province de Glocester en 1775, fut surpris de rencontrer dans un même canton un grand nombre d'individus chez lesquels l'insertion du virus ne produisait aucun effet, bien qu'ils n'eussent jamais eu la variole. Il chercha à pénétrer la cause de ce phénomène, et il parvint à découvrir que ceux chez lesquels l'inoculation ne réussissait pas, avaient précédemment été atteints, en trayant les vaches, d'une éruption pustuleuse, qu'il nomma *vaccine*, et que de nombreuses expériences ont prouvé être un préservatif contre la variole.

Le pus contenu dans les pustules de la vache, déposé sous l'épiderme d'un individu qui n'a pas encore été atteint de

la variole, donne lieu aux phénomènes suivants.

A l'instant où la piqûre est faite, il se forme autour d'elle un cercle rouge de six à douze lignes de diamètre, qui disparaît au bout de quelques minutes, et laisse une tuméfaction qui persiste un peu plus. Vers la fin du troisième jour au plus tôt et quelquefois même du quatrième, la piqûre qui était restée dans un état complet d'inertie, commence à se gonfler et à rougir. Le cinquième jour, elle se déprime légèrement à son centre, et cause quelque démangeaison; du sixième au huitième, elle prend la forme pustuleuse, devient plus large (3 à 5 lignes de diamètre), acquiert une couleur argentée en même temps que l'aréole qui l'entoure s'agrandit. Le dixième, la pustule commence à prendre une couleur foncée, l'aréole s'agrandit encore, et souvent le tissu cellulaire participe à l'inflammation qui devient phlegmoneuse. La dessiccation commence le douzième jour, la liqueur se trouble, le centre se dessèche, l'aréole pâlit, la croûte devient par degrés plus brune; elle tombe du vingt-quatrième au vingt-septième, et laisse une petite cicatrice semblable à celle qui succède à la variole. Quelques sujets éprouvent pendant un ou deux jours seulement, un peu de malaise général ou même un léger mouvement fébrile.

Une affection toute semblable se développe chez les individus auxquels on inocule le virus recueilli sur les pustules de l'homme, depuis le septième jusqu'au dixième jour. C'est généralement sur l'homme et non sur la vache que l'on prend aujourd'hui le virus de la vaccine.

Dans quelques circonstances, les individus vaccinés ont ce qu'on appelle la *fausse vaccine*, qui n'est point préservative de la variole. La fausse vaccine se développe plus tôt, suppure plus vite, et la croûte qui succède à la pustule se détache au bout de sept à huit jours au plus.

La vaccine n'exige, en général, aucun traitement ni même aucun régime. Dans le cas seulement où il surviendrait une inflammation vive au bras, il faudrait diminuer la quantité des aliments, et prescrire des boissons rafraîchissantes. (Ch.)

VACCINER (*Path.*), v. a., *vaccinare*; faire l'inoculation de la vaccine. *Voy.* Vaccination. (Ch.)

VACILLANT (Pouls) (*Path.*). On nomme ainsi le pouls qui est faible, tremblant et inégal. (Ch.)

VAGIN (*Anat.*), s. m., *vagina uteri*; canal vulvo-utérin, dérivé de *vagina*, gaîne, fourreau. Le vagin est un canal membraneux cylindroïde, comprimé de devant en arrière, long de six à sept pouces, placé à l'intérieur du petit bassin, entre la vessie et le rectum, ouvert en bas au milieu de la vulve, et embrassant en haut le col de l'uterus. Les parois de la cavité du vagin sont en contact entre elles et enduites d'une couche de mucus plus ou moins épaisse. Sa cavité est en général dilatée à raison du nombre des accouchements et de la fréquence du coït. Sa paroi antérieure est coupée longitudinalement par une crête médiane, alongée, qui correspond en bas au canal de l'urèthre. En arrière on voit une autre crête, mais moins apparente. L'extrémité supérieure du vagin se fixe autour de la partie supérieure du col de l'utérus; l'inférieure forme dans la vulve une fente alongée, garnie, chez les vierges, de la membrane *hymen* et des *caroncules myrtiformes*. *V.* ces mots. Le vagin est tapissé par une membrane muqueuse qui se continue avec celle de la vulve, autour de laquelle on rencontre une couche de tissu spongieux érectile, et une autre membrane cellulo-vasculaire; un muscle constricteur, des vaisseaux nombreux fournis par l'artère vaginale spécialement, des veines, des nerfs qui viennent du plexus sciatique, entrent aussi dans la composition de cet organe. (J. C.)

VAGINAL, ALE (*Anat.*), adj., *vaginalis*, de *vagina*; qui a rapport ou appartient au vagin, ou bien qui forme une gaîne.—*Artère vaginale*. Elle n'existe que dans la femme. Elle naît de l'hypogastrique ou des artères utérine, vésicale, honteuse interne, ombilicale, etc. Elle répand ses branches d'abord sur les parties latérales du vagin, et ensuite sur ses faces antérieure et postérieure. — *Apophyse vaginale*, ou *engaînante*. On a donné ce nom à une crête osseuse qui embrasse la base de l'apophyse styloïde de l'os temporal. — *Tunique vaginale*, ou *élytroïde*. On appelle ainsi la membrane séreuse qui enveloppe le testicule. Avant la descente du testicule, la tunique vaginale n'existe pas. Elle est formée par un prolongement que le péritoine fournit à cet organe lorsqu'il sort de l'abdomen, et qui ensuite se rétrécit, s'en sépare, et s'en isole entièrement pour former une tunique distincte. La tunique vaginale forme un sac sans ouverture qui se réfléchit sur le testicule et l'épididyme qu'elle recouvre, sans cependant les contenir dans sa cavité. Sa face interne est lisse, polie, lubréfiée par de la sérosité; sa face externe

adhère d'une part à la tunique fibreuse, commune au cordon spermatique et au testicule, et de l'autre elle recouvre ce dernier organe et l'épididyme. (J.C.)

VAGINANT, TE (*Bot.*), adj., *vaginans;* qui enveloppe en forme de gaîne. (H. C.)

VAGISSEMENT, s. m., *vagitus;* cri des enfants nouveau-nés. (H. C.)

VAGUE (*Anat.*), adj., *vagus;* qui erre, qui va çà et là. On a donné le nom de *nerfs vagues*, aux nerfs *pneumo-gastriques. V.* ce mot. On a nommé *accessoire de la paire vague*, le nerf spinal. *V.* SPINAL. (J. C.)

VAIRON (*Path.*), adj. m., *dispar oculis;* qui a les yeux de différentes couleurs. On donne aussi quelquefois cette épithète aux hommes et aux autres animaux dont l'iris est entouré d'un cercle blanchâtre. (CH.)

VAISSEAU (*Anat.*), s. m., *vas;* vase quelconque. Les anatomistes ont appelé *vaisseaux* des canaux rameux, plus ou moins élastiques, fournis par la superposition de plusieurs membranes, et distingués, d'après leurs usages et leur disposition générale, en *artères*, en *veines* et en *vaisseaux lymphatiques. V.* ces mots. L'ensemble des artères constitue le *système artériel*, ou *système vasculaire à sang rouge*; la réunion des veines forme le *système veineux*, ou *vasculaire à sang noir;* et les vaisseaux lymphatiques constituent, avec les ganglions du même nom, le *système absorbant*, ou *lymphatique*. (J. C.)

VALANCE et VALANTIA (*Bot.*). *Voyez* CROISETTE et CRUCIANELLE.

VALERIANE (*Bot.*), s. f., *valeriana;* genre de la triandrie monogynie et de la famille des dipsacées. Il renferme un assez grand nombre de plantes qui croissent pour la plupart en Europe. Parmi elles, on distingue, 1° la valériane officinale, *valeriana officinalis*, indigène de nos bois humides, et dont les racines, amères, styptiques, d'une odeur aromatique et pénétrante, sont un puissant antispasmodique; 2° la grande valériane, *valeriana phu*, qui a les mêmes propriétés, mais qui est moins active que la précédente, et qui croît naturellement dans les Alpes et sur les hautes montagnes d'Alsace et d'Allemagne; 3° le nard celtique, *valeriana celtica*, des montagnes de la Suisse, de l'Autriche et du Dauphiné, dont les racines odorantes sont un objet précieux pour le commerce. On en transporte des quantités prodigieuses en Egypte et dans toute l'Afrique, où elles servent de cosmétique. (H. C.)

VALÉRIANELLE (*Bot.*), s. f., *valerianella*. On a récemment retiré, sous ce nom, du genre des valérianes, plusieurs plantes dont on a fait un genre à part. Le type de ce genre est la mâche, *valerianella olitoria*, que Linnæus nommait *valeriana locusta*, et feu Richard, *fœdia olitoria*. Cette plante, indigène et annuelle, est cultivée dans nos jardins potagers et constitue une de nos salades d'hiver. (H. C.)

VALET A PATIN (*Inst. chir.*), s. m., *volsella Patini*. On donne ce nom à une pince composée de deux branches réunies au milieu par une charnière, et que l'on peut rapprocher ou écarter au moyen d'une vis ou d'un anneau coulant. Cet instrument sert à pincer les vaisseaux ouverts dont on veut faire la ligature. On s'en est servi aussi avec avantage dans quelques cas, en les appliquant à demeure pour remplacer la ligature. On a donné à cet instrument le nom de *valet*, parce qu'il sert de lui-même; et *à Patin*, du nom de celui auquel on en attribue généralement l'invention. (J. C.)

VALETUDINAIRE (*Path.*), adj., *valetudinarius*, de *valetudo*, santé; qui est d'une santé faible, ou sujet à de fréquentes maladies. (CH.)

VALGUS (*Path.*), mot latin; qui a les jambes courbées en dehors. *V.* PIEDS-BOTS. (CH.)

VALIGA (*Pharmacie*): ancien nom de l'infusion alcoolique de jalap, colorée avec une petite quantité de safran. Inusité. (M. O.)

VALISNÈRE (*Bot.*), s. f., *valisneria;* genre de la diœcie diandrie et de la famille des hydrocharidées. Il ne renferme qu'une seule espèce, plante de l'Europe australe et de toute l'Asie, remarquable parce qu'elle croît au fond des eaux douces, et qu'au moment de la fécondation, les fleurs mâles se détachent, viennent flotter à la surface et verser le pollen sur les fleurs femelles, qui, sans se détacher, s'élèvent aussi alors au-dessus de l'eau. (H. C.)

VALLUM (*Anat.*), mot latin. On a donné ce nom, selon Castelli et James, au sourcil, ainsi qu'à une espèce de bandage dont parle Galien. (J. C.)

VALS (Eau de). Vals est un bourg à six lieues de Viviers, département de l'Ardèche, où l'on trouve cinq sources d'eaux minérales, contenant du gaz acide carbonique, du sulfate de fer et de l'alun. Elles sont toniques et astringentes: on les emploie dans les hémorrhagies passives, dans les fleurs blanches, etc. (M. O.)

VALVE (*Hist. nat.*), s. f., *valva*. On

appelle ainsi chacune des pièces qui composent une coquille, ou chacun des segments d'un péricarpe qui s'ouvre spontanément. (H. C.)

VALVULE (*Anat.*), s. f., *valvula*, diminutif de *valva;* battant des portes ou des fenêtres. Les anatomistes ont donné ce nom à diverses membranes et replis membraneux qui, dans les conduits ou réservoirs du corps, empêchent les liquides de refluer et en favorisent le cours.

Valvules mitrales, *valvules tricuspides*, *valvules triglochines*, *valvule pylorique* ou du *pylore*, *valvule sigmoïde*. *V.* ces mots. *Valvules conniventes*. *Voy.* CONNIVENT, INTESTIN. *Valvules des veines*. *V.* VEINE.

Valvule de Bauhin. *V.* BAUHIN.

Valvule de Vieussens. On appelle ainsi une lame médullaire grisâtre, pulpeuse, qui se porte des tubercules quadrijumeaux inférieurs vers le cervelet, et forme la voûte du quatrième ventricule. Vieussens pensait à tort que cette lame était une sorte de valvule qui était destinée à boucher la communication du quatrième ventricule avec l'aqueduc de Silvius.

Valvule d'Eustache ou *d'Eustachi*. On a donné ce nom à un repli membraneux, semi-lunaire, qui se trouve dans l'oreillette droite du cœur, et garnit l'orifice de la veine cave inférieure. La largeur de cette valvule varie beaucoup chez l'adulte; ses dimensions sont plus considérables chez les enfants et sur-tout chez les fœtus. Chez ces derniers, elle sépare en deux la cavité de l'oreillette droite, et joue un rôle important dans le mécanisme de la circulation. (J. C.)

VANILLE (*Mat. méd.*), s. f., *vanilla;* fruit du vanillier. (H. C.)

VANILLIER (*Bot.*), s. m., *epidendrum vanilla*, Linn.; plante parasite et sarmenteuse, de la gynandrie diandrie et de la famille des orchidées. Elle croît dans l'Amérique méridionale, au Mexique et au Pérou, et fournit des fruits siliquiformes, de l'odeur aromatique la plus agréable, chargés d'acide benzoïque, très-stimulants et excitants, et fort employés par les parfumeurs, les liquoristes et les chocolatiers dans nombre de préparations. (H. C.)

VAPEURS (*Chim.*), *vapores* : nom donné aux fluides élastiques, ou aux gaz non permanents, qui, comme on sait, redeviennent liquides lorsqu'on les comprime ou qu'on les refroidit. Les vapeurs parfaitement formées sont pour la plupart invisibles; elles occupent un espace beaucoup plus grand que celui du liquide qui a servi à les former; leur température est la même que celle du liquide qui les fournit et qui est en pleine ébullition; elles jouissent d'une force expansive extraordinaire, connue sous le nom de *tension*. La quantité de calorique qu'elles renferment est très-considérable, puisqu'un kilogramme de vapeur d'eau à 100°, mis en contact avec 5 kil. 66 d'eau à 0°, élève la température des 6 kil. 66 résultants à 100°, pourvu qu'il n'y ait point de perte. (M. O.)

VAPEURS (*Path.*), s. f. pl. : nom donné vulgairement à l'hystérie et à l'hypochondrie, à raison sans doute de la sensation de vapeurs qui, chez beaucoup de malades, semblent s'élever du ventre ou de quelque autre partie vers la tête ou le cou. (CH.)

VAPORARIUM : bain de vapeur. (M. O.)

VAPORATION, s. f., *vaporatio* : synonyme d'*évaporation*. *V.* ce mot.

VAPOREUX (*Path.*), adj., *vaporosus;* qui est sujet aux vapeurs, ou à l'hypochondrie, à l'hystérie. On dit aussi *affection vaporeuse*, ou accompagnée de vapeurs. (CH.)

VARAIRE. *V.* VERATRUM. (H. C.)

VAREC (*Bot.*), s. m., *fucus;* genre de la cryptogamie et de la famille des algues, lequel renferme des plantes maritimes, ordinairement coriaces ou cartilagineuses, colorées en brun, en vert ou en rouge. C'est un varec, le *fucus helminthocorton* des botanistes, qui fait la base de la mousse de Corse. Le varec vésiculeux, *fucus vesiculosus*, a été recommandé contre les scrofules. C'est de cette espèce et de plusieurs autres que l'on retire l'iode et une grande partie de la soude du commerce. Plusieurs varecs encore peuvent servir d'aliment; tel est le *fucus saccharinus* que l'on mange en Europe. *V.* IODE, MOUSSE DE CORSE, SOUDE. (H. C.)

VARENI (*Path.*), mot latin; douleurs vagues qui parcourent les articulations. (CH.)

VARICE (*Path. chir.*), s. f., *varix* des Latins, κιρσὸς des Grecs. Quelques auteurs font venir ce mot du verbe *variare*, varier, se détourner, à raison des sinuosités plus ou moins multipliées que forment les vaisseaux variqueux. On donne le nom de *varices* à des tumeurs formées par la dilatation des veines. Elles sont dues à la gêne que le sang veineux éprouve à circuler, et dans quelques cas au relâchement des parois des veines. Elles sont très-fréquentes dans les veines superficielles des membres inférieurs; chez les gens qui se tiennent habituellement debout, au froid et à l'humidité; chez les femmes grosses. Les veines qui deviennent

variqueuses se dilatent, forment des flexuosités plus ou moins nombreuses, parce qu'en se dilatant elles s'alongent aussi. Bientôt leurs flexuosités se confondent, et elles représentent des tumeurs molles, inégales, mamelonnées, d'une couleur violacée, qui disparaissent en tout ou en partie par la compression; quelquefois ces tumeurs s'enflamment, rougissent, se percent, et donnent lieu à une hémorrhagie plus ou moins abondante d'un sang noir, épais, mêlé avec des caillots de fibrine. Quelquefois les varices guérissent spontanément par l'oblitération des veines, au moyen d'un caillot, ainsi que l'a remarqué J.-L. Petit. Le traitement est ordinairement palliatif : il consiste à exercer sur les veines variqueuses une compression uniforme et constante, au moyen d'un bandage approprié. On a aussi obtenu la cure radicale de cette maladie, en extirpant les tumeurs variqueuses, en les cautérisant, ou bien en les liant. (J. C.)

VARICELLE (*Path.*), s. f., *varicella*, diminutif de *variola*, petite-vérole volante; maladie caractérisée par une éruption de petites pustules disséminées sur toute la surface du corps, et qui offrent quelque analogie avec celles de la variole. Cette affection règne quelquefois épidémiquement, et le grand nombre de personnes et sur-tout d'enfants qu'elle attaque à-la-fois, pourrait faire croire à sa contagion. Ses causes ne sont pas connues: elle débute par un mouvement fébrile, qui cesse au bout de douze à vingt-quatre heures quand l'éruption a paru. Celle-ci se présente sous deux formes différentes, tantôt sous celle de petits boutons pointus, remplis d'un liquide d'abord clair, puis trouble, qui se dessèchent et tombent dans l'espace de trois à quatre jours; tantôt sous celle de pustules plus larges, dont quelques-unes offrent une dépression centrale; leur dessiccation et leur séparation sont un peu plus lentes, et n'ont lieu qu'au bout de six à sept jours. L'une et l'autre ne laissent, dans le tissu de la peau, aucune trace de leur existence; elles ne sont pas susceptibles d'être transmises par l'inoculation. Tous ces caractères les distinguent de la variole. Le traitement de la varicelle consiste dans le repos, la diète, et l'usage d'une boisson douce. (CH.)

VARICIFORMES PARASTATÆ (*Anat.*), mots latins. Quelques auteurs ont donné ce nom aux conduits de l'épididyme, parce qu'ils paraissent noueux et comme variqueux. (J. C.)

VARICOCELE (*Path. chir.*), s. f. ou m., *varicocele*, de *varix*, varice, et de κήλη, tumeur. On donne ce nom à la dilatation variqueuse des veines du scrotum et du cordon testiculaire. Cette dernière variété de la maladie est plus fréquente du côté gauche que du droit : elle paraît sous la forme d'une tumeur molle, pâteuse, inégale, noueuse, compressible, indolente, placée dans le cordon testiculaire, qui s'accroît de bas en haut, diminue dans la position horizontale et par le repos, augmente dans la position verticale, sur-tout lorsque le scrotum n'est pas soutenu. Le varicocèle est une affection peu grave en général, bien qu'elle soit très-difficile, souvent même impossible à guérir. Elle reconnaît les mêmes causes que les varices. Dans cette affection, on doit soutenir les testicules au moyen d'un suspensoir, faire sur le scrotum des applications toniques et résolutives, éviter la constipation au moyen de lavements et de doux minoratifs, etc. *V.* CIRSOCÈLE. (J. C.)

VARICOMPHALE (*Path. chir.*), s. m., *varicomphalus*, mot composé de *varix*, varice, et de ὀμφαλὸς, le nombril; tumeur variqueuse du nombril. (J. C.)

VARICULA (*Pathol. chir.*), mot latin, diminutif de *varix*. Marc-Aurèle Severin donne ce nom au gonflement variqueux des veines de la conjonctive. (J. C.)

VARIOLE (*Path.*), s. f., *variola*, de *varius*, varié, à raison de la diversité de couleurs que présente la peau dans cette maladie; ou, selon d'autres, de *varus*, bourgeon; maladie produite par un virus particulier, et caractérisée par une éruption générale de pustules, déprimées à leur centre, remplies d'un liquide d'abord transparent, puis trouble et purulent, qui se dessèchent dans l'espace de quatorze à quinze jours, et laissent, dans l'endroit qu'elles ont occupé, un enfoncement plus ou moins durable.

Tous les âges, tous les tempéraments sont exposés à cette maladie; elle est plus commune parmi les enfants. Quelques faits portent à croire qu'elle a pu atteindre le fœtus dans l'utérus. Elle ne se développe jamais chez un sujet qui n'a eu aucun rapport médiat ou immédiat avec des personnes ou des choses infectées par le virus variolique. Celui-ci est certainement contenu dans le pus des pustules, comme les inoculations l'ont démontré; il est vraisemblable qu'il existe dans d'autres matières sécrétées par les malades. Il est un petit nombre de sujets qui paraissent n'être pas aptes à contracter la variole; on pense assez généralement qu'il en est quelques-uns, en beaucoup plus

petite proportion, qui peuvent en être atteints plusieurs fois.

L'invasion de la variole est marquée par des horripilations vagues, suivies de l'accélération du pouls, d'une chaleur vive, de disposition à la sueur, de lassitudes spontanées, de céphalalgie, de nausées, de douleurs à l'épigastre et au dos, d'insomnie, d'inquiétudes générales, et quelquefois, chez les enfants, d'assoupissement, de convulsions.

Les symptômes varient selon que la variole est discrète ou confluente : dans la première variété, les pustules sont isolées les unes des autres; dans la seconde, elles se touchent dans beaucoup d'endroits du corps et spécialement à la face.

Variole discrète. L'éruption paraît ordinairement du troisième au quatrième jour, sous la forme de petits points rouges, arrondis, offrant une certaine dureté au toucher, apparents d'abord autour des lèvres, puis au menton, à la face, à la poitrine, aux bras et au reste du corps; en général, l'éruption est complète en vingt-quatre heures. Du cinquième au sixième jour, les boutons deviennent plus saillants, et offrent à leur sommet d'abord un point brillant, puis une vésicule remplie d'un liquide incolore ou jaunâtre; cette vésicule s'élargit, se déprime à son centre, et est entourée à sa circonférence par une rougeur qui s'efface insensiblement. Vers le huitième, les pustules s'élèvent, s'arrondissent, et le cercle rouge qui les entoure est mieux dessiné : vers le même temps la peau du visage se gonfle; ce gonflement se montre aux mains quelques jours plus tard. Le liquide contenu dans les pustules devient peu-à-peu louche, quelquefois puriforme, ensuite jaune et brunâtre quand la dessiccation s'opère. Vers le onzième jour, sur un certain nombre de boutons du visage, un point noir remplace la dépression centrale. Quelques pustules se fendent et laissent suinter une partie de la matière qu'elles contiennent : cette matière se durcit et forme une croûte jaune, rugueuse, qui brunit et finit par se détacher. D'autres pustules parcourent leurs périodes sans se rompre, et la matière contenue se dessèche en formant une sorte de durillon qui offre successivement les mêmes variétés dans sa couleur. La chute des croûtes a lieu vers le vingtième jour; quelquefois plus tôt ou plus tard.

Les pustules des membres et du tronc offrent la même succession de phénomènes que celles du visage, mais quelques jours plus tard. Il est aussi à remarquer qu'elles sont plus plates et qu'elles se dessèchent presque toujours sans se rompre.

Les pustules qui se montrent en certain nombre à l'origine des membranes muqueuses, et particulièrement dans la bouche, à la langue, au voile du palais, sur les amygdales, se présentent sous forme de petites tumeurs blanches, opaques, souvent déprimées au centre, qui se détachent avant les autres et sans se dessécher.

Les phénomenes fébriles qui ont précédé l'éruption de la variole discrète, cessent ordinairement lorsqu'elle est achevée, c'est-à-dire le cinquième ou sixième jour : ils reparaissent du huitieme au dixieme jour, lorsque les pustules blanchissent, et cessent définitivement du douzieme au quatorzième jour.

Variole confluente. Dans cette variété, l'éruption et les phénomènes généraux qui l'accompagnent, se montrent avec des modifications très-remarquables.

La variole confluente est précédée de symptômes généraux plus graves, d'un appareil fébrile plus intense, et souvent d'assoupissement ou de délire.

L'éruption des pustules est plus précoce; elle a lieu dès le troisième ou même dès le deuxième jour. Les boutons sont beaucoup plus nombreux et en même temps plus petits, et moins élevés. La vésicule se forme plus promptement; elle est aplatie, irrégulière, et se réunit à plusieurs autres : souvent une seule vessie inégale et bosselée, formée par la réunion d'un grand nombre de pustules couvre toute la face. Le rapprochement des pustules fait qu'il n'y a pas d'aréole. Le gonflement du visage est beaucoup plus considérable.

La suppuration commence plus tôt et finit plus tard. Le mouvement fébrile ne cesse pas; c'est vers le onzième, le quatorzieme, même plus tard dans les cas les plus fâcheux, qu'il acquiert son plus haut degré d'intensité. La dessiccation est rarement complète avant le vingtième ou même le vingt-cinquième jour.

Outre un appareil fébrile très-intense, un état d'anxiété générale, la céphalalgie, qui sont communs à la plupart des maladies aiguës accompagnées de danger, la variole confluente offre quelques symptômes qui lui sont propres, une sécrétion abondante, soit de salive, soit du mucus guttural chez les adultes, et un dévoiement considérable chez les enfants

La durée de cette espèce de variole est d'autant plus longue que le nombre des pustules est plus grand, et par conséquent qu'elle s'éloigne davantage de la variole discrete.

On a encore admis d'autres variétés de la variole, dont les unes dépendent des phénomènes généraux qui les accompagnent, et qui peuvent être ceux des fièvres inflammatoires, bilieuses, adynamiques, et les autres de la forme spéciale de l'éruption.

On a nommé variole *crystalline*, celle dont les pustules sont remplies d'un liquide ténu et transparent; *verruqueuse*, celle dont les pustules se durcissent et se dessèchent sans se rompre et sans paraître suppurer; *sanguine*, celle dont les vésicules sont remplies de sang; on l'a appelée *siliqueuse*, lorsque ces dernières sont vides. On a nommé *variolæ sine variolis*, une variété dans laquelle le virus variolique donne lieu à tous les phénomènes de la variole, à l'exception du symptôme principal, qui est l'éruption.

La mort emporte le huitième ou le dixième des individus affectés de la variole, et le tiers ou la moitié de ceux chez lesquels elle est très-confluente. Elle a lieu ordinairement du onzième au dix-septième jour. Elle est généralement précédée d'assoupissement ou de stertor, quelquefois elle a lieu sans agonie et d'une manière tout-à-fait soudaine.

Lorsque la variole discrète ou confluente se termine heureusement, la convalescence est généralement courte; mais souvent elle laisse des traces plus ou moins fâcheuses de son passage : les principales sont des taies sur les yeux, l'ulcération des paupières, la déformation des traits du visage.

Le diagnostic de la variole est presque toujours facile. Dans quelques cas obscurs, l'inoculation pourrait lever toute espèce de doute : mais est-il des circonstances où un médecin sage doive recourir à un tel moyen d'exploration?

Le prognostic est d'autant plus grave que le nombre des pustules est plus considérable, sur-tout à la face. Les hémorrhagies, l'affaissement des pustules, les symptômes des fièvres adynamiques et ataxiques, ajoutent beaucoup au danger.

Quelques médecins assurent avoir rencontré à l'ouverture des cadavres, des pustules dans toute l'étendue des voies digestives et aériennes. Mais les petites tumeurs qu'on trouve quelquefois dans les membranes muqueuses de ces conduits, n'offrent pas assez clairement les caractères des pustules varioliques pour que cette opinion puisse être admise sans restriction.

Le traitement de la variole peut être distingué en curatif et en préservatif.

Le traitement curatif varie à raison de la forme qu'affecte la maladie.

Dans la variole discrète, on prescrit le séjour au lit, la diète, l'usage des boissons adoucissantes, comme dans la rougeole. On a conseillé d'appliquer, lors de l'éruption, des cataplasmes chauds et même irritants aux membres inférieurs, pour produire une révulsion qui rende les pustules moins nombreuses au visage : ce moyen, qui est sans inconvénient, n'a du reste qu'un effet incertain. On avait autrefois l'habitude de tenir la chambre du malade exactement close pendant tout le cours de la variole, et d'éviter même le changement de linge. Ces précautions pénibles et même dangereuses sont depuis long-temps proscrites, et l'expérience a prouvé que c'est avec raison qu'on y a renoncé.

La variole confluente se présentant sous des conditions variées, ne saurait être traitée comme la variole discrète par une méthode uniforme. La jeunesse et une constitution forte, l'injection des téguments, la plénitude ou la dureté du pouls, le mal de tête, réclament l'emploi des saignées; les conditions opposées, l'usage des toniques.

Le dévoiement, le délire, la dyspnée, les convulsions, exigent aussi des modifications semblables à celles qu'ils apportent dans le traitement des fièvres graves. *Voy.* ADYNAMIQUE (Fièvre) et NERVEUSE (Fièvre). Les cataplasmes stimulants sont souvent utiles lorsque les pustules s'affaissent prématurément.

Traitement préservatif. La gravité qu'offre la variole chez quelques sujets, et la bénignité qu'elle présente chez d'autres, ont conduit à l'idée de l'inoculer dans les conditions en apparence les plus favorables, afin de prévenir son développement accidentel dans des circonstances qui pourraient ajouter beaucoup à son danger. En conséquence, on a porté le pus recueilli avec la lancette sur les pustules varioliques, sur le bras d'individus qui n'avaient pas encore été atteints de la variole. Une pustule se développait sur l'endroit inoculé, et sept jours après environ, les phénomènes d'invasion de la variole commençaient à se montrer comme ils ont été décrits.

Cette inoculation a été pratiquée sur des millions d'individus, en Angleterre, en France et dans plusieurs autres états de l'Europe.

Les résultats n'ont pas été aussi avantageux qu'on l'avait espéré, et malgré les préparations de toute espèce, beaucoup de sujets ont succombé à la variole ino-

culée, d'autres ont perdu la vue. La proportion des individus atteints de la variole a été artificiellement augmentée, et bien que la proportion des décès ait paru diminuée, le nombre a certainement augmenté. Ces inconvénients, et bien d'autres encore, ont dû faire accueillir avec un juste enthousiasme la découverte de la vaccine, qui est un préservatif aussi sûr de la variole, que l'est elle-même la variole inoculée. *V.* VACCINE.

VARIOLEUX, VARIOLIQUE (*Path.*), adj., *variolicus ;* qui a rapport à la variole. (CH.)

VARIQUEUX (*Path. chir.*), adj., *varicosus;* qui est affecté de varices, qui leur appartient ou en dépend. Ainsi on dit une *veine variqueuse*, pour désigner une veine qui est le siége de varices; *ulcère variqueux*, ulcère entretenu par des varices; *anévrysme variqueux. V.* ANÉVRYSME. (J. C.)

VAROLE (Pont de). *V.* PROTUBÉRANCE CÉRÉBRALE. (J. C.)

VARUS. *V.* PIEDS-BOTS.

VASA DEFERENTIA MULIERIS sive OVIDUCTUS (*Anat.*), mots latins. De Graaf appelle ainsi les trompes utérines. *V.* TROMPE. (J. C.)

VASCULAIRE ou VASCULEUX (*Anat.*), adj., *vascularis*, *vasculosus;* qui appartient ou a rapport aux vaisseaux. Bichat a donné à l'ensemble des vaisseaux sanguins le nom de *système vasculaire*, et il distingue, 1° un *système artériel* ou *vasculaire à sang rouge.* Ce système commence par les radicales des veines pulmonaires qui prennent dans les poumons le sang rouge, le sang qui a subi le contact de l'air par l'acte de la respiration; ce système se continue dans les veines pulmonaires, dans l'oreillette et le ventricule gauches du cœur, et de là dans l'artère aorte et ses nombreuses divisions pour aller se perdre dans le système capillaire général. Le sang, dans cette série de vaisseaux et de réservoirs, est porté du système capillaire pulmonaire où il a été modifié par l'air, au système capillaire général où il doit perdre sa qualité de sang artériel pour devenir sang veineux. 2° Le *système veineux* ou *vasculaire à sang noir* porte le sang veineux de toutes les parties vers le poumon qui doit le modifier. Il prend son origine dans le système capillaire général, se continue dans les veines, dans l'oreillette et le ventricule droits du cœur, dans l'artère pulmonaire et ses branches, pour se perdre enfin dans le système capillaire du poumon. On voit que les systèmes capillaires pulmonaire et général sont les points de réunion où les deux systèmes vasculaires prennent naissance et se terminent : au système capillaire pulmonaire, se termine le système vasculaire à sang noir et commence le système artériel : au système capillaire général finit le système vasculaire à sang rouge et commence le système veineux. (J. C.)

VASTE (*Anat.*), adj., *vastus ;* qui présente une grande étendue. On a nommé *muscles vastes interne* et *externe* deux faisceaux charnus considérables qui font partie du muscle triceps fémoral. *V.* TRICEPS. (J. C.)

VAUQUELINE (*Chim.*), s. f. : nom sous lequel on a connu, pendant quelques mois, la *strychnine ;* il lui avait été donné en l'honneur du célèbre Vauquelin, qui, le premier, a décrit une substance spéciale alcaline du règne végétal. *V.* DAPHNINE (*Supplément*). Inusité. (M. O.)

VÉGÉTAL, ALE (*Bot.*), adj., *vegetabilis ;* qui appartient aux plantes, qui concerne les plantes: *règne végétal*, *physiologie végétale*, etc. (H. C.)

VÉGÉTATION (*Bot.*), s. f., *vegetatio ;* développement successif des parties constituantes des végétaux. (H. C.)

VÉGÉTATIONS (*Path.*), s. f. pl. On donne souvent ce nom indistinctement et d'une manière collective aux hypersarcoses qui s'élèvent et semblent végéter à la surface des ulcères, aux porreaux, aux choux-fleurs vénériens, etc. *V.* ces divers mots. (H. C.)

VÉGÉTAUX (*Bot.*), s. m. pl., *vegetabilia ;* êtres vivants, dépourvus de sentiment, non susceptibles de changer de place à volonté, et se nourrissant par des racines placées au-dehors d'eux.

Le nombre des végétaux qui couvrent la surface des plaines, couronnent le sommet des montagnes, décorent les rives des ruisseaux, animent le sein des mers, concourent à l'embellissement de nos habitations et servent à nos besoins multipliés, est immense.

De là est née la nécessité de les diviser en plusieurs séries.

On les a d'abord distingués d'une manière vulgaire, en *herbes* et en *arbres*, *arbrisseaux* et *arbustes. V.* ces différents mots.

Les *herbes* sont des végétaux dont la tige est molle, et qui périssent tous les ans, tous les deux ans, ou au plus tard tous les trois ans.

Les *arbres*, *arbrisseaux* et *arbustes* ont une tige ligneuse, et vivent plusieurs années.

Mais cette classification est bientôt devenue insuffisante ; il a fallu recourir à d'autres méthodes, et profiter pour cela des caractères offerts par divers organes

plus ou moins importants. Trois des classifications proposées méritent particulièrement d'être distinguées. On les doit à Tournefort, à Linnæus et à Jussieu. Nous allons exposer en peu de mots les bases sur lesquelles elles sont fondées.

1° MÉTHODE DE TOURNEFORT.

Tournefort, naturaliste français, a établi le premier une méthode de classification botanique complète, et s'est servi, pour cela, des caractères les plus apparents, de ceux qui attirent d'abord les regards, la grandeur et la durée. Aussi, à la manière de ses prédécesseurs, partage-t-il les végétaux en deux grandes classes primitives, les *herbes*, et les *arbres* et *arbrisseaux*. Mais le principe qui l'a guidé dans cette première coupe, l'a conduit à faire ses coupes secondaires d'après la disposition de la corolle, partie de la plante en général la plus éclatante, la plus apparente; et il distingue, dans chacune de ses deux grandes classes, les *plantes à fleurs pétalées*, c'est-à-dire pourvues de corolle, et les *plantes à fleurs apétales*, c'est-à-dire sans corolle.

Outre cela, les fleurs pétalées peuvent être *simples* ou *composées*; il en résulte encore de nouvelles divisions, dont le tableau suivant va donner une idée.

PREMIÈRE DIVISION.

LES HERBES.

§ I. HERBES A FLEURS PÉTALÉES.

A. HERBES A FLEURS PÉTALÉES SIMPLES.

a. *Corolle monopétale régulière.*

Classe 1re. Les CAMPANIFORMES, *campanulatæ*. La corolle est en cloche et à-peu-près également évasée dans toutes ses parties. C'est à cette classe qu'appartiennent le *sceau de Salomon*, la *mauve*, la *bryone*, le *muguet*, la *bruyère*, etc.

Classe 2. Les INFUNDIBULIFORMES, *infundibuliformes*. La corolle se termine en tube inférieurement, et en cône renversé ou en disque supérieurement.

On distingue dans cette seconde classe :

1° Les *infundibuliformes proprement dites*, dont la corolle, en cône renversé à l'extrémité supérieure, est tubulée à l'inférieure. Telles sont la *stramoine*, la *pervenche*, le *tabac*, la *jusquiame*, etc.

2° Les *hypocratériformes*, dont le limbe de la corolle, subitement dilaté en un disque presque plat et régulier, est appuyé sur un tube court : les *primevères* et l'*héliotrope* viennent se ranger ici.

3° Les *infundibuliformes à fleurs en roue*. Ici le limbe de la corolle est dilaté en un disque régulier, presque plat, à divisions égales; le tube est court. La *bourrache*, la *véronique*, l'*anagallis*, ont des fleurs en roue.

b. *Corolle monopétale irrégulière.*

Classe 3. Les PERSONNÉES, *personatæ*. Ici la corolle offre une forme anomale qui a quelque ressemblance avec le mufle d'un animal, et les graines sont renfermées dans une capsule. Le *muflier*, la *digitale*, la *scrofulaire*, etc., sont des personnées.

Classe 4. Les LABIÉES, *labiatæ*. La corolle, tubulée à sa base, a son limbe partagé en deux lèvres distinctes, l'une en haut, l'autre en bas. Les graines sont nues au fond du calice.

C'est parmi les labiées qu'il faut ranger la *sauge*, la *mélisse*, le *romarin*, la *menthe*, la *lavande*, le *thym*, le *stœchas*, etc.

c. *Corolle polypétale régulière.*

Classe 5. Les CRUCIFORMES, *cruciformes*. La corolle a quatre pétales disposés en croix; le calice est partagé en quatre folioles : le fruit est isolé du calice. Le *chou*, l'*ibéride*, la *giroflée*, le *cresson*, la *rave*, sont des plantes cruciformes.

Classe 6. Les ROSACÉES, *rosaceæ*. Les pétales de la corolle, au nombre de cinq au moins, et à onglet large, sont disposés régulièrement autour des organes sexuels. Le *fraisier*, la *tormentille*, etc., appartiennent à cette classe.

Classe 7. Les OMBELLIFÈRES, *umbelliferæ*. Fleurs en rose, disposées en grand nombre et en forme de parasol sur des rayons partant d'un même point et se terminant à une même hauteur; calice

faisant partie du fruit, qui est composé de deux semences adossées. La *carotte*, le *panais*, le *persil*, sont des ombellifères.

Classe 8. Les CARYOPHYLLÉES, *caryophyllecæ*. Les pétales, au nombre de cinq, ont un onglet long et caché dans un calice monophylle. L'*œillet*, le *cucubalus*, la *stellaire*, sont des caryophyllées.

Classe 9. Les LILIACÉES, *liliaceæ*. Corolle ou calice semblant partagé en six pétales. Le *lis*, la *tubéreuse*, la *tulipe*, l'*ail*, sont des liliacées.

d. *Corolle polypétale irrégulière*.

Classe 10. Les PAPILIONACÉES, *papilionaceæ*. Corolle à cinq ou quatre pétales inégaux, dont la réunion semble imiter un papillon; fruit en gousse ou en légume. Le *pois*, le *haricot*, le *pois-chiche*, sont des plantes papilionacées.

Classe 11. Les ANOMALES. Fleurs composées de pétales dissemblables et irréguliers. La *violette*, la *pensée*, l'*ancolie*, la *dauphinelle*, sont des plantes anomales.

B. HERBES A FLEURS PÉTALÉES COMPOSÉES.

Classe 12. Les FLOSCULEUSES, *flosculosæ*. Fleurons de même forme, offrant une corolle régulière, tubulée, à cinq divisions à son limbe. La *jacée*, le *chardon*, l'*artichaut*, se classent ici.

Classe 13. Les SEMI-FLOSCULEUSES, *semiflosculosæ*. Fleurons tous terminés en languette et tubulés. La *chicorée*, le *pissenlit*, sont des plantes semi-flosculeuses.

Classe 14. Les RADIÉES, *radiatæ*. Des fleurons entiers au centre; des demi-fleurons à la circonférence. Le *soleil*, le *souci*, sont des radiées.

§ II. HERBES APÉTALES.

Classe 15. HERBES APÉTALES ÉTAMINEUSES. Les pétales sont remplacés par un calice qui renferme des étamines. Le *cabaret*, les *arroches*, l'*oseille*, le *blé*, l'*orge*, etc., entrent dans cette classe.

Classe 16. HERBES APÉTALES SANS FLEURS, MAIS AYANT DES GRAINES VISIBLES. Les *fougères*, les *lichens*, sont dans ce cas.

Classe 17. HERBES APÉTALES SANS FLEURS NI GRAINES. Tels sont les *champignons*, les *algues*, les *mousses*.

SECONDE DIVISION.

LES ARBRES ET ARBRISSEAUX.

§ I. ARBRES APÉTALES.

Classe 18. ARBRES APÉTALES, A FLEURS POURVUES D'UN CALICE ET NON EN CHATON. Le *buis* et le *frêne* sont de cette classe.

Classe 19. ARBRES APÉTALES A FLEURS EN CHATON, c'est-à-dire sessiles sur un axe commun, et pourvues d'écailles. Le *chêne*, le *noyer*, le *peuplier*, le *saule*, le *châtaignier*, sont dans ce cas.

§ II. ARBRES PÉTALÉS.

Classe 20. ARBRES PÉTALÉS A COROLLE MONOPÉTALE, comme le *jasmin*, le *lilac*, le *sureau*, le *chèvre-feuille*.

Classe 21. ARBRES PÉTALÉS A COROLLE POLYPÉTALE RÉGULIÈRE ou en rose, comme le *pommier*, le *cerisier*, le *poirier*, le *rosier*, etc.

Classe 22. ARBRES PÉTALÉS A COROLLE POLYPÉTALE IRRÉGULIÈRE, ou papilionacée, comme le *baguenaudier*, le *genêt*, le *gaînier*, le *cytise*, le *robinier*.

Il est facile, d'après ce simple exposé, de voir que la méthode de Tournefort est des plus simples; mais lorsqu'elle a été créée, on ne connaissait guère encore que huit à dix mille plantes, et elle a le grand inconvénient d'être tout-à-fait artificielle, puisque les *rosacées herbacées* se trouvent, en la suivant, on ne peut plus éloignées des *rosacées ligneuses*.

2° SYSTÈME SEXUEL DE LINNÆUS.

C'est sur la disposition des organes de la reproduction que se trouve basé ce système ingénieux, qui, d'après le *nombre*, la *position*, la *proportion*, la *connexion* et l'*absence des étamines*, ou d'après le *mode de*

combinaison des sexes, divise les plantes en classes, en ordres, en genres et en espèces. Nous nous contenterons d'indiquer les caractères des classes et ceux des ordres ainsi qu'il suit.

A. *Classes fondées sur le nombre des étamines, qui sont d'ailleurs entièrement isolées les unes des autres dans des fleurs hermaphrodites.*

Classe 1re. MONANDRIE. Une seule étamine. Le *balisier*.

Classe 2. DIANDRIE. Deux étamines. Le *lilac*, la *sauge*, le *romarin*.

Classe 3. TRIANDRIE. Trois étamines. L'*iris*, le *safran*, l'*orge*, le *seigle*.

Classe 4. TÉTRANDRIE. Quatre étamines. Le *plantain*, le *cornouiller*.

Classe 5. PENTANDRIE. Cinq étamines. Le *liseron*, le *chèvre-feuille*, le *polémoine*, etc.

Classe 6. HEXANDRIE. Six étamines. Le *lis*, la *tulipe*, la *tubéreuse*, la *jacinthe*.

Classe 7. HEPTANDRIE. Sept étamines. Le *marronier d'Inde*.

Classe 8. OCTANDRIE. Huit étamines. Le *daphné*, le *sarrasin*, etc.

Classe 9. ENNÉANDRIE. Neuf étamines. Le *laurier*, le *butome*, la *rhubarbe*.

Classe 10. DÉCANDRIE. Dix étamines. l'*œillet*, la *fraxinelle*, la *stellaire*, la *lychnide*.

Classe 11. DODÉCANDRIE. Douze étamines ou plus, mais moins de vingt. L'*euphorbe*, le *réséda*.

B. *Classes fondées sur le nombre et la position des étamines qui existent depuis vingt jusqu'à cent dans des fleurs hermaphrodites.*

Classe 12. ICOSANDRIE. Vingt étamines environ insérées au sommet du tube du calice. La *rose*, le *pommier*, le *fraisier*, le *pêcher*, l'*amandier*, etc.

Classe 13. POLYANDRIE. Plus de vingt étamines insérées sous l'ovaire ou au fond du calice. Le *ciste*, la *nigelle*, etc.

C. *Classes fondées sur le nombre et la proportion des étamines.*

Classe 14. DIDYNAMIE. Quatre étamines, dont deux plus courtes. La *menthe*, le *thym*, la *mélisse*, le *marrube*.

Classe 15. TÉTRADYNAMIE. Six étamines, dont quatre plus longues. Toutes les *crucifères*.

D. *Classes fondées sur le mode de connexion des étamines dans des fleurs hermaphrodites.*

Classe 16. MONADELPHIE. Toutes les étamines réunies en un seul corps par les filets; les anthères libres. La *mauve*, la *guimauve*, la *ketmie*.

Classe 17. DIADELPHIE. Toutes les étamines réunies en deux corps par les filets; les anthères libres. La *fumeterre*, le *pois*, le *lathyrus*, le *haricot*, etc.

Classe 18. POLYADELPHIE. Les étamines réunies en trois ou plusieurs corps par les filets; les anthères libres. L'*oranger*, le *mille-pertuis*.

Classe 19. SYNGÉNÉSIE. Les anthères réunies en un seul corps. L'*artichaut*, la *chicorée*, le *soleil*, la *tanaisie*, l'*absinthe*.

E. *Classe fondée sur l'insertion des étamines sur le pistil.*

Classe 20. GYNANDRIE. Les étamines insérées sur le pistil. L'*orchis*, l'*ophris*, l'*aristoloche*.

F. *Classes fondées sur le mode de combinaison des sexes.*

Classe 21. MONOECIE. Fleurs unisexuelles. Les mâles et les femelles réunies cependant sur un même individu. Le *bouleau*, le *noyer*, le *chêne*, le *noisetier*.

Classe 22. DIOECIE. Fleurs unisexuelles. Les mâles et les femelles sur des individus séparés. Le *chanvre*, le *dattier*.

Classe 23. POLYGAMIE. Fleurs unisexuelles et fleurs hermaphrodites tout à-la-fois sur un même individu et sur des individus séparés. La *pariétaire*,

G. *Classe fondée sur l'absence apparente des organes sexuels.*

Classe 24. CRYPTOGAMIE. Organes sexuels inconnus. Les *champignons*, les *mousses*, les *lichens*, les *algues*, les *varecs*, etc.

Dans le système de Linnæus, les classes sont divisées en ordres de la manière suivante.

Pour les treize premières classes, ces ordres sont fondés sur le nombre des pistils, et portent, en conséquence, les noms de *monogynie*, *digynie*, *trigynie*, *tétragynie*, *pentagynie*, *hexagynie*, *polygynie*, etc., suivant que chaque fleur hermaphrodite renferme un, deux, trois, quatre, cinq, six, ou un nombre indéterminé de pistils.

La didynamie se partage en deux ordres : la *gymnospermie*, qui comprend les plantes didynames dont les graines semblent à nu au fond du calice; et l'*angiospermie*, qui renferme celles dont les graines sont contenues dans une capsule.

La tétradynamie est aussi divisée en deux ordres; savoir, la *tétradynamie siliculeuse* et la *tétradynamie siliqueuse*, suivant que les graines sont renfermées dans une silicule ou dans une silique.

La monadelphie, la diadelphie et la polyadelphie sont partagées en ordres, d'après le nombre des étamines. Ainsi l'on dit qu'une plante est de la *monadelphie décandrie*, de la *monadelphie polyandrie*, de la *diadelphie hexandrie*, de la *diadelphie décandrie*, de la *polyadelphie icosandrie*, suivant qu'elle offre tel ou tel nombre d'étamines.

Il y a six ordres dans la syngénésie.

1° La *syngénésie polygamie égale*. Dans cet ordre, tous les fleurons ou demi-fleurons de chaque fleur composée sont hermaphrodites fertiles. La *laitue*, le *pissenlit*.

2° La *syngénésie polygamie superflue*. Ici le disque de la fleur composée est occupé par des fleurons hermaphrodites fertiles, et la circonférence par des demi-fleurons femelles. La *camomille*, le *séneçon*, la *jacobée*.

3° La *syngénésie polygamie frustranée*. Dans ce troisième ordre, les fleurons ou demi-fleurons du disque sont hermaphrodites fertiles, et ceux de la périphérie, stériles. L'*hélianthe*, la *centaurée*.

4° La *syngénésie polygamie nécessaire*. Ici les fleurons ou demi-fleurons du disque, quoique hermaphrodites, sont stériles par le défaut du stigmate, ce qui pourrait les faire considérer comme mâles, et ceux de la circonférence sont femelles et fertiles. Le *souci* appartient à cet ordre.

5° La *syngénésie polygamie séparée*, où les fleurons et demi-fleurons sont disposés en plusieurs petits groupes dans des calices particuliers. Tels sont l'*éléphantope* et l'*échinops*.

6° Enfin, la *syngénésie monogamie*, où les fleurs ne sont point composées, et où le fruit est polysperme, tandis que dans tous les ordres précédents il était monosperme. La *violette*, la *pensée*, la *lobélie*, appartiennent à cet ordre.

Les ordres de la gynandrie sont établis sur le nombre des étamines. Il y a donc une *gynandrie diandrie*, une *gynandrie triandrie*, une *gynandrie pentandrie*, etc., suivant que ces organes sont au nombre de deux, trois, cinq, etc.

Ceux de la monoëcie sont fondés sur le nombre des étamines, ou sur leur réunion en faisceaux et leur position. Ils portent les noms de *monandrie*, *diandrie*, *triandrie*, *tétrandrie*, *pentandrie*, *hexandrie*, *polyandrie*, *monadelphie*, *polyadelphie*, *syngénésie* et *gynandrie*.

Il en est de même de ceux de la dioëcie.

Quant à la polygamie, elle se divise en trois ordres; savoir :

1° La *polygamie monoëcie*, où les fleurs sont tout-à-la-fois hermaphrodites et mâles et femelles sur la même plante. Telle est l'*arroche*.

2° La *polygamie dioëcie*, où les fleurs sont hermaphrodites sur une plante, et mâles ou femelles sur une autre. Tel est le *févier*.

3° La *polygamie trioëcie*, où les fleurs sont hermaphrodites sur un individu, mâles sur un autre, et femelles sur un troisième, ou bien hermaphrodites et unisexuelles tout-à-la-fois sur quelques-uns.

La cryptogamie, enfin, se partage en quatre ordres :

1° Les *fougères*,

2° Les *mousses*,

3° Les *algues*,

4° Les *champignons*.

Tel est l'ensemble du système de Linnæus. Il s'éloigne beaucoup de l'ordre naturel, car on trouve des labiées tout-à-la-fois dans la diandrie et dans la didynamie; des graminées dans la triandrie, dans l'hexandrie et dans la polygamie, etc. Tout ingénieux, tout commode qu'il est, il a encore quelques autres inconvenients. Le nombre des étamines, sur lequel il repose, est, par exemple, très-sujet à varier. La petitesse extrême des fleurs, en outre, rend parfois l'énumération de ces organes très-difficile.

La méthode naturelle de Jussieu présente des avantages que le système de Linnæus n'a point; mais elle est moins séduisante, et sur-tout moins facile à mettre à profit dans beaucoup de cas. Nous allons nous en occuper immédiatement, en offrant à nos lecteurs le résultat des utiles modifications que M. de Candolle lui a fait subir dans ces derniers temps, et celles qui ont été faites par M. de Jussieu tout récemment aussi.

3° MÉTHODE NATURELLE, MODIFIÉE PAR M. DE CANDOLLE.

§ I. VÉGÉTAUX VASCULAIRES ou COTYLÉDONÉS, c'est-à-dire *munis de tissu cellulaire, et ayant un embryon pourvu d'un ou de plusieurs cotylédons.*

A. EXOGÈNES ou DICOTYLÉDONÉS.

1° *A périgone double*, c'est-à-dire *à corolle et à calice distincts.*

a. *A corolle polypétale.*

† *A pétales hypogynes*, c'est-à-dire *non adhérents au calice.*

1. Renonculacées.
2. Dilléniacées.
3. Chlénacées.
4. Magnoliacées.
5. Annonacées.
6. Malvacées.
7. Sterculiacées.
8. Tiliacées.
9. Elæocarpées.
10. Marcgraviacées.
11. Ochnacées.
12. Simaroubées.
13. Rutacées.
14. Caryophyllées. { *Dianthinées.* *Alsinées.* }
15. Linnées.
16. Cistinées.
17. Violacées.
18. Passiflorées.
19. Camelliées.
20. Hespéridées.
21. Méliacées.
22. Géraniées.
23. Sarmentacées.
24. Guttifères.
25. Hypéricinées.
26. Hippocraticées.
27. Malpighiacées.
28. Acérinées.
29. Sapindacées.
30. Droséracées.
31. Résédacées.
32. Capparidées.
33. Crucifères.
34. Papavéracées. { *Fumariées.* *Papavéracées.* }
35. Nymphæacées.
36. Ménispermées.
37. Berbéridées.

†† *A pétales périgynes*, ou *insérés sur le calice.*

38. Frangulacées.
39. Samydées.
40. Zanthoxylées.
41. Juglandées.
42. Térébinthacées.
43. Polygalées.
44. Légumineuses.
45. Rosacées. { *Drupacées.* *Prockiées.* *Spirées.* *Dryadées.* *Agrimoniées.* *Rosiers.* *Pomacées.* }
46. Salicaires.
47. Mélastomées.
48. Myrtinées.
49. Combrétacées.
50. Loasées.
51. Onagraires.
52. Ficoïdes.
53. Portulacées.
54. Nopalées.
55. Groseilliers.
56. Crassulacées.
57. Saxifragées.
58. Ombellifères.
59. Araliacées.

b. *A corolle monopétale.*

† *A corolle périgyne*, ou *attachée au calice.*

60. Caprifoliées.
61. Loranthées.
62. Rubiacées. { *Guettardacées.* *Cinchonacées.* *Cofféacées.* *Etoilées.* }
63. Operculaires.
64. Valérianées.
65. Dipsacées.

66. Composées. { *Corymbifères. Cinarocéphales. Labiatiflores. Chicoracées.* }
67. Campanulacées.
68. Lobéliacées.
69. Cucurbitacées.
70. Gessnériées.
71. Vacciniées.
72. Éricinées. { *Ericinées. Epacridées. Rhodoracées.* }
73. Aquifoliacées.

†† *A corolle hypogyne, ou non attachée au calice.*

74. Myrsinées.
75. Sapotées.
76. Ebénacées.
77. Oléinées.
78. Jasminées.
79. Pedalinées.
80. Strychnées.
81. Apocynées. { *Rauvolfiées. Apocynées. Asclépiadées.* }
82. Gentianées.
83. Bignoniacées.
84. Polémonidées.
85. Convolvulacées.
86. Borraginées. { *Borraginées. Sébesténiers.* }
87. Solanées.
88. Personnées. { *Antirrhinées. Rhinanthacées.* }
89. Labiées.
90. Myoporinées.
91. Pyrénacées.
92. Acanthacées.
93. Lentibulaires.
94. Primulacées.
95. Globulaires.

2°. *A périgone simple*, ou *dont le calice et la corolle ne forment qu'une seule enveloppe.*

96. Plombaginées.
97. Plantaginées.
98. Nyctaginées.
99. Amaranthacées.
100. Chénopodées.
101. Polygonées.
102. Laurinées.
103. Myristicées.
104. Protéacées.
105. Thymélées.
106. Santalacées.
107. Elæagnées.
108. Aristoloches.
109. Euphorbiacées.
110. Monimiées.
111. Urticées. { *Urticées. Pipéritées. Artocarpées.* }
112. Amentacées.
113. Conifères.

B. ENDOGÈNES ou MONOCOTYLÉDONÉS.

1° *Phanérogames*, ou *dont la fructification est visible, régulière.*

114. Cycadées.
115. Hydrocharidées.
116. Alismacées.
117. Pandanées.
118. Aroïdes.
119. Orchidées.
120. Drymyrrhizées.
121. Musacées.
122. Iridées.
123. Hæmodorhacées.
124. Amaryllidées.
125. Hémérocallidées.
126. Dioscorées.
227. Smilacées.
128. Liliacées. { *Asparagées. Trilliacées. Asphodélées. Broméliées. Tulipacées.* }
129. Colchicacées.
130. Commélinées.
131. Palmiers.
132. Joncées.
133. Typhacées.
134. Cypéracées.
135. Graminées.

2° *Cryptogames*, ou *dont la fructification est cachée, inconnue ou irrégulière.*

136. Equisétacées.
137. Marsiléacées.
138. Lycopodinées.
139. Fougères.

§ II. VÉGÉTAUX CELLULAIRES, ou ACOTYLÉDONÉS, c'est-à-dire *composés de tissu cellulaire sans vaisseaux, et dont l'embryon est sans cotylédons.*

1° *Foliacés.*

140. Mousses.
141. Hépatiques.

2° *Aphylles.*

142. Lichens.
143. Hypoxylons.
144. Champignons.
145. Algues.

4° TABLEAU DE LA MÉTHODE DE M. DE JUSSIEU, AVEC LES DERNIÈRES MODIFICATIONS QU'IL Y A INTRODUITES.

Classe 1re. ACOTYLÉDONIE, ou plantes acotylédones.

Familles. Algues, champignons, hypoxylées, lichens, hépatiques, mousses, lycopodiacées, fougères, characées, équisétacées, salviniées.

Classe 2. MONOHYPOGYNIE, ou plantes monocotylédones à étamines hypogynes.

Familles. Fluviales, saururées, aroïdes, pipéritées, typhinées, cypéracées, graminées.

Classe 3. MONOPÉRIGYNIE, ou plantes monocotylédones à étamines périgynes.

Familles. Palmiers, asparaginées, restiacées, joncées, commélinées, alismacées, butomées, juncaginées, colchicées, liliacées, broméliacées, asphodelées.

Classe 4. MONOÉPIGYNIE, ou plantes monocotylédones à étamines épigynes.

Familles. Narcissées, iridées, dioscorées, amomées, hæmodoracées, musacées, orchidées, nymphéacées, hydrocharidées, balanophorées.

Classe 5. EPISTAMINIE, ou plantes dicotylédones apétales épigynes.

Famille. Aristolochiées.

Classe 6. PÉRISTAMINIE, ou plantes dicotylédones apétales à étamines périgynes.

Familles. Osyridées, myrobolanées, éléagnées, thymélées, protéacées, laurinées, polygonées, bégoniacées, atriplicées.

Classe 7. HYPOSTAMINIE, ou plantes dicotylédones apétales à étamines hypogynes.

Familles. Amaranthacées, plantaginées, nyctaginées, plombaginées.

Classe 8. HYPOCOROLLIE, ou plantes dicotylédones monopétales à étamines hypogynes.

Familles. Primulacées, utriculinées, rhinanthées, orobanchées, acanthacées, jasminées, pédalinées, verbénacées, myoporinées, labiées, personnées, solanées, borraginées, convolvulacées, polémoniacées, bignoniées, gentianées, apocynées, sapotées, ardisiacées.

Classe 9. PÉRICOROLLIE, ou plantes dicotylédones monopétales à étamines périgynes.

Familles. Ébénacées, klénacées, rhodoracées, épacridées, éricinées, campanulacées, lobéliacées, gessnériacées, stylidiées, goodénoviées.

Classe 10. EPICOROLLIE-SYNANTHÉRIE, ou plantes dicotylédones monopétales épigynes à anthères conjointes.

Familles. Chicoracées, cinarocéphales, calycérées, corymbifères.

Classe 11. ÉPICOROLLIE-CORYSANTHÉRIE, ou plantes dicotylédones monopétales épigynes à anthères distinctes.

Familles. Dipsacées, valérianées, rubiacées, caprifoliacées, loranthées.

Classe 12. ÉPIPÉTALIE, ou plantes dicotylédones polypétales épigynes.

Familles. Araliacées, ombellifères.

Classe 13. HYPOPÉTALIE, ou plantes dicotylédones polypétales hypogynes.

Familles. Renonculacées, papavéracées, fumariacées, crucifères, capparidées, sapindées, acérinées, hippocra-

tées, malpighiacées, hypéricées, guttifères, olacinées, aurantiacées, ternstroemiées, théacées, méliacées, vinifères, géraniacées, malvacées, buttnériacées, magnoliacées, dilléniacées, ochnacées, simaroubées, anonées, ménispermées, berbéridées, hermannées, tiliacées, cistées, violées, polygalées, diosmées, rutacées, caryophyllées, trémandrées, linacées, tamariscinées.

Classe 14. Péripétalie, ou plantes dicotylédones polypétales périgynes.

Familles. Paronychiées, portulacées, saxifragées, cunoniacées, crassulées, opuntiacées, ribésiées, loacées, ficoïdées, cercodiennes, onagraires, myrtées, mélastomées, lythraires, rosacées, amygdalées, spiréacées, pomacées, sanguisorbées, légumineuses, térébinthacées, pittosporées, rhamnées.

Classe 15. Diclinie, ou plantes dicotylédones apétales diclines.

Familles. Euphorbiacées, cucurbitacées, passiflorées, myristycées, urticées, monimiées, quercinées, salicinées, bétulacées, ulmacées, cycadées, conifères.

D'après les tableaux que nous venons de présenter, il est facile de concevoir que les classes de la méthode de Jussieu sont fondées sur deux considérations principales : le *nombre des cotylédons* et l'*insertion des étamines.*

Lorsqu'il y a absence de cotylédons visibles, les plantes sont dites *acotylédones*, et constituent l'*acotylédonie.*

Elles sont nommées *monocotylédones*, lorsque leurs graines n'ont qu'un seul cotylédon.

On les appelle *dicotylédones*, lorsque ces graines en présentent deux.

Lorsque les étamines sont insérées sous le pistil, on dit qu'elles sont *hypogynes.*

On les appelle *périgynes*, lorsqu'elles sont insérées sur le calice et autour du pistil.

Enfin on leur applique l'épithète d'*épigynes*, si elles sont implantées sur le pistil lui-même.

Ces diverses combinaisons de nombre et d'implantation donnent lieu, dans cette Méthode, à la formation de quinze grandes classes et de cent soixante-huit familles dans l'ordre indiqué ci-dessus.

Il faut remarquer encore que, sous la dénomination d'*incertæ sedis*, on a donné, à la suite de ces classes et familles, une sorte d'asile aux divers genres que, jusqu'à présent, il a été impossible de classer.

La méthode naturelle offre de grands avantages pour l'étude des végétaux ; elle rassemble toutes les plantes qui ont des caractères, des propriétés analogues. Son seul défaut est celui d'avoir ses trois grandes divisions basées sur un organe difficile à apercevoir. (H. C.)

VÉGÉTO-MINÉRALE (Eau), *aqua vegeto mineralis;* sous-acétate de plomb mêlé avec de l'eau. *Voy.* Acétate de plomb. (M. O.)

VÉGÉTO-SULFURIQUE (Acide) nom donné par M. Braconnot à un acide déliquescent et incrystallisable, qui se forme en même temps que le sucre, lors qu'on traite du linge par l'acide sulfurique. Quelques chimistes pensent que cet acide n'est autre chose qu'une combinaison d'acide hydrosulfurique avec une matière végétale. (M. O.)

VÉHICULE, s. m., *vehiculum*, de *veho*, je porte ; nom donné à tout ce qui sert à conduire : on dit particulièrement que l'*air* est le véhicule du son, et par extension que les artères sont le véhicule du sang. Les pharmaciens désignent sous ce nom, tous les liquides susceptibles de dissoudre un ou plusieurs corps: ainsi, l'eau, l'alcool, l'éther, sont des véhicules. (M. O.)

VEILLE (*Physiol.*), s. f., *vigilia ;* état du corps dans lequel les sens sont en action. (H. C.)

VEILLE (*Path.*), s. f. *V.* Agrypnie. (H. C.)

VEINE (*Anat.*), s. f., *vena* des Latins, φλέψ des Grecs. Les veines sont des vaisseaux destinés à contenir le sang noir qu'elles portent de toutes les parties vers le cœur. On en trouve partout où il y a des artères. Leur ensemble constitue le *système veineux* ou *vasculaire à sang noir. Voy.* Vasculaire. Ce système peut être divisé en deux ordres principaux ; l'un ; beaucoup plus étendu que l'autre, commence dans tous les organes par des radicules très-déliées, et aboutit au cœur par les veines caves ; l'autre, borné à la cavité abdominale, commence de même par un grand nombre de branches, et se termine dans le foie par un seul tronc qui se subdivise dans son épaisseur. C'est le *système veineux abdominal*, ou *de la veine porte. Voy.* Porte.

Les veines sont cylindriques et leur calibre reste le même tant qu'elles ne reçoivent pas de rameaux. De distance en distance, elles offrent des renflements dus à la présence de valvules intérieures. Le

nombre des veines est bien plus considérable que celui des artères, car outre les veines qui accompagnent ces derniers vaisseaux, et qui sont souvent au nombre de deux pour chaque artère, on trouve des veines sous-cutanées qui n'ont point d'artères correspondantes. Les radicules des veines qui naissent du système capillaire se réunissent successivement de manière à former des troncs qui deviennent d'autant plus gros qu'ils approchent davantage du cœur où ils se terminent.

Les parois des veines sont bien moins épaisses que celles des artères; elles ont une teinte d'un blanc grisâtre. Elles sont formées de deux tuniques, l'une *extérieure*, *lâche*, *extensible*, composée de fibres longitudinales et entourée d'une gaîne celluleuse; l'autre, *intérieure*, est mince, polie, lisse, c'est la membrane commune à tout le système vasculaire à sang noir; c'est elle qui forme dans les veines des valvules rarement isolées, le plus souvent disposées deux à deux. Le bord libre de ces valvules est concave et dirigé du côté du cœur. Elles sont plus nombreuses dans les veines des membres inférieurs que dans celles de la tête et des membres supérieurs. Elles ont pour usage d'empêcher le sang veineux de refluer dans le système capillaire général, et de faciliter sa circulation.

Les tuniques des veines contiennent, comme celles artères, des artérioles, des veinules et des vaisseaux lymphatiques, mais elles n'ont pas, à beaucoup près, une aussi grande quantité de filets nerveux. (J. C.)

VEINE DE MEDINE, *vena medinensis*. *V.* DRAGONNEAU. (H. C.)

VEINEUX, EUSE, adj., *venosus;* qui a rapport aux veines. — *Canal veineux*. *V.* CANAL. — *Système veineux*. *Voy.* VASCULAIRE, VEINE. (J. C.)

VEINULE. *V.* VÉNULE. (H. C.)

VÉLAR (*Bot.*), s. m., *erysimum;* genre de la tétradynamie siliqueuse et de la famille des crucifères. Parmi les espèces qui le composent, on distingue l'*herbe aux chantres*, *erysimum officinale*, plante indigène à laquelle on attribue la propriété d'éclaircir la voix, et qui sert à la préparation d'un sirop assez usité, comme pectoral et légèrement tonique. *V.* ALLIAIRE. (H. C.)

VELOUTÉ, ÉE (*Anat.*), adj. On a donné le nom de *membrane veloutée* de l'estomac, des intestins, à la membrane muqueuse qui tapisse la cavité de ces organes. *Voy.* ESTOMAC, INTESTIN. Peu usité dans le langage médical. (J. C.)

VELOUTÉ, ÉE (*Bot.*). *Voyez* VILLEUX.

VELUM CEREBRI MEDULLARE (*Anat.*), mots latins. On a donné ce nom à la valvule de Vieussens. *V.* VALVULE DE VIEUSSENS.

VELUM PALATI (*Anat.*), mots latins. *V.* VOILE DU PALAIS.

VELUM PENDULUM (*Anat.*), mots latins. *V.* VOILE DU PALAIS.

VELUM STAPHYLINUM (*Anat.*), mots latins. *Voyez* VOILE DU PALAIS. (J. C.)

VENA PARI CARENS (*Anat.*), mots latins: veine azygos. Vesale. (J. C.)

VENA SINE PARI (*Anat.*). *Voyez* VENA PARI CARENS. (J. C.)

VÉNÉNEUX (*Path.*), adj., *venenosus;* qui a les qualités du poison, qui agit comme poison sur l'économie. (CH.)

VENER : mercure, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

VENEREA LUES (*Path.*), nom latin de la syphilis. (CH.)

VÉNÉRIEN, ENNE (*Path.*), adj., *venereus*, de *Vénus*, la déesse de la volupté; qui a rapport aux plaisirs de l'amour. Dans une acception plus bornée et plus en usage, le mot vénérien est synonyme de *syphilitique*. Quelques auteurs ont prétendu qu'on devait appeler *vénériennes* les maladies produites par les excès des plaisirs de l'amour; et *syphilitiques*, celles qui sont le résultat d'un coït impur. On a aussi donné le nom de *vénériens* aux individus atteints de la syphilis; *hôpital des vénériens*. (CH.)

VENERIS ŒSTRUM. *V.* ŒSTRUM VENERIS. (J. C.)

VENIMEUX, EUSE, adj., *venenatus;* épithète donnée aux animaux qui ont un réservoir à venin, comme la vipère, le serpent à sonnettes, le scorpion, etc.: et à ceux dont les liquides ont été tellement pervertis par des maladies antécédentes, que leur contact détermine des affections graves, comme la pustule maligne, la rage, etc. (M. O.)

VENIN (*Path.*), s. m., *venenum;* liquide sécrété par certains animaux, dans l'état de santé, déposé dans un réservoir particulier, et leur servant de moyen d'attaque et de défense. Il diffère des virus en ce que ces derniers sont toujours le produit d'une sécrétion morbide, et que les individus qui l'ont reçu, les produisent à leur tour et peuvent les transmettre à d'autres. Il en est tout autrement des venins. (CH.)

VENT (*Physique*), s. m., *ventus;* nom donné à un mouvement plus ou moins rapide d'une masse d'air, qui se transporte d'un lieu dans un autre suivant une di-

rection déterminée. Les physiciens s'accordent à regarder l'attraction du soleil et de la lune comme la cause de certains vents; il en est au contraire qui paraissent tenir à la dilatation qu'éprouve l'air par la chaleur, et à d'autres causes qu'il serait trop long d'énumérer.

Les vents reçoivent différents noms, suivant le point d'où ils soufflent : dans la rose de vent, on en distingue trente-deux; savoir : le nord, le nord-quart-nord-est, le nord-nord-est, le nord-est-quart-nord, le nord-est, le nord-est-quart-est, l'est-nord-est, l'est-quart-nord-est, l'est, l'est-quart sud-est, l'est sud-est, le sud-est quart-est, le sud-est, le sud-est quart-sud, le sud sud-est, le sud-quart sud-est, le sud, le sud-quart sud-ouest, le sud sud-ouest, le sud-ouest quart-sud, le sud-ouest quart-sud, l'ouest sud-ouest, l'ouest-quart sud-ouest, l'ouest, l'ouest-quart nord-ouest, l'ouest nord-ouest, le nord-ouest quart-ouest, le nord-ouest, le nord-ouest quart-nord, le nord nord-ouest, et le nord-quart-nord-ouest.

Les vents ont été divisés aussi en réguliers et en irréguliers, variables ou accidentels. Les *vents réguliers* soufflent particulièrement sur la mer, et se distinguent par l'ordre qu'ils présentent dans leur durée, leur direction et leur retour. On les subdivise en *vents généraux* ou *constants*, et en *vents périodiques* ou *réglés*.

Les vents *généraux* sont ceux qui soufflent toujours du même côté, dans une certaine étendue de pays; tels sont les vents *alisés* que l'on observe entre les deux tropiques, et qui soufflent constamment d'orient en occident dans la zone torride; toutefois, la direction des vents alisés peut souffrir quelques légères variations qui dépendent des diverses déclinaisons du soleil. Ces vents paraissent occasionés par la raréfaction que la chaleur produit dans l'air.

Les vents *périodiques* ou *réglés* ont été subdivisés en *vents des saisons*, *vents anniversaires* et *vents journaliers*. Les vents des *saisons*, appelés aussi *moussons* (du mot malaïque, *moussie*, qui signifie *saison*), soufflent du sud-est depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mai, et du nord-ouest depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre. Les moussons les plus connus sont ceux de la mer des Indes. Les *vents anniversaires* sont désignés ainsi parce qu'ils reviennent régulièrement à une époque déterminée de l'année; on les observe souvent dans les contrées voisines de la Méditerranée. Ils étaient autrefois appelés *étésiens*, et distingués en deux sortes; les uns, plus forts, soufflaient après le solstice d'été, et duraient pendant quarante jours; ils ne se faisaient sentir que pendant la nuit; leur direction n'était pas la même pour les habitants des climats occidentaux et orientaux; elle était *nord-est* pour ces derniers, et *nord-ouest* pour les autres. Les vents *étésiens* de la seconde espèce, soufflaient deux mois et demi après le solstice d'hiver; on les désignait sous le nom d'*ornithies*, parce qu'ils annonçaient le retour des oiseaux; ils ne régnaient que pendant le jour; ils n'offraient ni la même constance ni la même durée que les précédents; leur direction était sud. Ils étaient considérés comme venant d'Afrique. Les vents *étésiens* rafraîchissent et purifient l'atmosphère des contrées où ils règnent : suivant M. Hallé, il suffit de les voir paraître en Égypte, pour que la plupart des maladies, sans en excepter la peste, cessent. Les *vents journaliers* soufflent particulièrement dans les contrées maritimes, et à certaines heures du jour et de la nuit; on désigne sous le nom de *brises* ou de *vents de terre*, ceux qui paraissent la nuit, tandis qu'ils sont appelés *vents de mer* ou *brises de mer*, s'ils soufflent pendant le jour; ils diminuent la chaleur atmosphérique.

Les *vents irréguliers* accidentels ou *variables*, soufflent tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Ils ne sont soumis à aucune loi par rapport aux lieux, ni par rapport aux temps; on les observe souvent dans les climats tempérés. Les vents du nord et ceux qui viennent des montagnes couvertes de neige, sont froids; le contraire a lieu pour ceux du midi ou du sud; le sud-est ou *sirocco* est chaud, sec et accablant, sur-tout dans les parties méridionales de l'Europe; il vient de l'Afrique même. Les vents d'est et de nord-est, qui soufflent de l'Asie, sont secs et sereins; le temps est en général fort clair pendant leur durée. Les vents qui viennent de l'Océan sont humides; tels sont le nord-ouest, l'ouest et le sud-ouest. Les vents exercent la plus grande influence sur l'économie animale; ils agissent par leur température qui modifie nécessairement celle de l'air ambiant, par leur humidité ou leur sécheresse, ainsi que par les émanations de diverse nature qu'ils transportent à des distances plus ou moins éloignées. (M. O.)

VENT (*Path.*), s. m., *flatus*. *V.* VENTEUSES (Maladies).

VENTEUSES (Maladies) : pneumatoses de quelques auteurs. Ces affections jouaient un rôle assez important dans la

pathologie des deux derniers siècles; presque tous les nosologistes modernes les ont omises. Toutefois, le dégagement des gaz dans diverses parties offre des phénomènes assez importants pour appeler l'attention des médecins.

Il est des parties, comme le conduit digestif, dans lesquelles la présence d'un volume déterminé de gaz est nécessaire à la régularité des fonctions; une augmentation et vraisemblablement une diminution considérable dans leur proportion entraîne un trouble quelconque dans les fonctions. Il est des parties qui naturellement ne contiennent pas de gaz, et dans lesquelles il s'en forme accidentellement. La présence seule de ces fluides est alors un phénomène morbide. Ce phénomène peut être le symptôme d'une autre maladie, comme on l'observe dans les plaies du conduit aérien, dans quelques cancers des organes digestifs. Mais dans d'autres cas, l'accumulation de gaz est le seul trouble apparent dans les fonctions, et c'est à un dérangement de sécrétion qu'il est naturel de le rapporter.

Les causes qui produisent cette sécrétion morbide de gaz, sont généralement obscures. Les signes qui indiquent leur presence le sont moins, soit que ces gaz roulent dans les organes qui les contiennent et s'en échappent avec bruit, soit qu'ils produisent seulement une distension et une sonoréité inaccoutumées.

Quelques auteurs ont admis plusieurs especes de pneumatoses spontanées, qu'ils ont distinguées par les noms d'*active*, de *passive*, de *spasmodique*. On a aussi reconnu des pneumatoses *mécaniques*; mais elles sont évidemment symptomatiques.

Les indications générales qui se présentent dans ces affections, sont: 1º de donner issue aux gaz par les ouvertures naturelles ou par une ouverture artificielle; 2º d'en favoriser la résorption, ou de les combiner avec d'autres substances, avec lesquelles ils forment des composés solides ou liquides; 3º de prévenir une accumulation nouvelle, par l'éloignement des causes qui ont produit la première.

Les maladies venteuses peuvent, comme nous l'avons vu, être rapportées à deux ordres ou séries: nous indiquerons succinctement chacune des especes qui appartiennent à ces deux groupes.

Première série. *Exhalation augmentée de gaz dans les parties qui en exhalent naturellement.*

L'augmentation dans la sécrétion des gaz dans l'estomac et les intestins peuvent donner lieu à des accidents variés, selon que les gaz sont exhalés ou retenus.

I. L'*excrétion abondante* de gaz par en haut et par en bas n'est point un phénomène rare; on l'observe souvent chez les individus doués d'un tempérament nerveux. Chez quelques sujets, elle se reproduit constamment dans des circonstances déterminées, sous l'influence, par exemple, d'une émotion morale déterminée; chez d'autres, les frictions à la peau, une contusion même légère, un simple froissement, suffisent pour les reproduire; quelquefois leur émission est précédée de douleurs des membres qui cessent lorsqu'elle a eu lieu.

Les personnes sujettes à cette émission éprouvent des borborygmes et de la distension dans divers points du ventre.

Les gaz sont presque toujours inodores et s'échappent avec bruit, et le plus souvent par la bouche.

II. La *rétention* des gaz dans les organes digestifs donne lieu à la tuméfaction élastique et sonore d'une partie ou de la totalité du ventre, avec pulsation incommode, quelquefois douleur aiguë et exacerbante dans cette région, souvent dyspnée, palpitations, besoins fréquents d'uriner, anxiété générale. Tous ces accidents cessent, ainsi que les efforts inutiles pour expulser les gaz, lorsque le ventre vient à se détendre, ce qui est ordinairement accompagné d'une excrétion considérable de gaz, mais ce qui peut avoir lieu sans cette excrétion.

Ces deux affections peuvent avoir une marche aiguë ou chronique, se reproduire à des intervalles semblables ou inégaux.

Elles peuvent être accompagnées de phénomènes effrayants, mais il est rare qu'elles offrent un danger réel.

Un grand nombre de moyens plus bizarres les uns que les autres ont été proposés par les anciens contre ces affections. Ceux qui semblent les plus rationnels, sont les frictions simples ou médicamenteuses sur le ventre, la compression, les boissons et les lavements aromatiques ou froids, même jusqu'à la température de la glace, les laxatifs, les substances absorbantes, et particulièrement la magnésie pure, l'eau de chaux, quelquefois l'application des ventouses sur des parties plus ou moins éloignées. Les émissions sanguines, les boissons émulsionnées, un régime sévère, peuvent être utiles lorsque le sujet est jeune et pléthorique: s'il est faible et avancé en âge, les boissons aromatiques sont spécialement indiquées. Si le malade est sujet aux affections nerveu-

ses, il faut recourir aux moyens hygiéniques indiqués dans l'hypochondrie. *Voy.* ce mot.

III. On a encore rapproché des mêmes affections une maladie à laquelle on a donné le nom de *cholera-sicca*, qui est caractérisée par la distension du ventre, accompagnée d'excrétion très-douloureuse de gaz par la bouche et par l'anus, et de phénomènes généraux analogues à ceux du choléra-morbus. Les préparations opiacées devraient être employées dans ce cas, si les autres moyens étaient insuffisants.

DEUXIÈME SÉRIE. *Exhalation de gaz dans les parties qui n'en sécrètent pas.*

Des gaz s'échappent quelquefois de la vessie, dans les deux sexes, et des organes génitaux chez la femme; on en a rencontré plusieurs fois dans les membranes séreuses et dans le tissu cellulaire.

I. L'émission de gaz par l'urèthre ou par le vagin a reçu le nom d'*œdopsophie*. Les gaz qui sortent de l'urèthre n'ont pas en général été formés dans la vessie: ils ont été sécrétés dans les intestins, et ont été transmis dans la vessie par une fistule: leur sortie est un signe presque pathognomonique de cette perforation.

II. Les gaz qui s'échappent par la vulve ne sont le plus souvent autre chose que l'air extérieur qui s'est introduit dans le vagin entr'ouvert; ceux qui viennent de l'utérus peuvent avoir la même origine; ils peuvent aussi dépendre du séjour et de l'altération de quelques matières liquides ou solides dans ce viscère, ou être le produit d'une simple exhalation. Lorsqu'ils s'y accumulent, ils donnent quelquefois lieu à une distension considérable (*tympanite utérine*): l'utérus examiné alors par le toucher, est, dit-on, plus léger qu'à l'ordinaire; la stérilité, l'aménorrhée, quelquefois le gonflement des mamelles, accompagnent cette espèce de tympanite qui peut diminuer ou disparaître subitement par une excrétion de gaz par la vulve. Le traitement n'offre que des indications fort obscures, celles qui ont été exposées pour les autres pneumatoses, et de plus les demi-bains, les injections, et dans les cas où il n'y a aucun soupçon de grossesse, l'introduction d'une canule ou d'un corps dilatant dans l'orifice utérin.

III. La présence des gaz dans le péritoine (*tympanite abdominale* de Combalusier, *tympanite péritonéale* des auteurs plus modernes) est un phénomène rare; plusieurs médecins en ont même nié l'existence: quelques faits néanmoins paraissent l'établir. Les signes qui la distinguent de la tympanite intestinale (rétention de gaz dans les intestins et l'estomac) sont fort obscurs. On pense qu'ici la sonoréité du ventre doit être plus marquée, la tuméfaction égale et sans bosselures, les flatuosités plus rares, soulageant moins. A l'ouverture des cadavres, à l'instant où le scalpel pénètre dans le péritoine, les gaz s'échappent avec bruit, les parois du ventre s'affaissent, et l'on reconnaît que les intestins n'ont pas été intéressés.

IV. La présence de gaz dans la cavité de la poitrine, constitue le *pneumo-thorax* des auteurs: presque toujours elle est liée à une pleurésie chronique, à l'ulcération d'un tubercule pulmonaire superficiel, à quelque plaie de la poitrine. Ces gaz compriment le poumon, causent de la dyspnée, et empêchent à l'oreille, appliquée sur le thorax, de distinguer le frémissement respiratoire: la percussion pratiquée des deux côtés, rend un son plus clair du côté malade. La ponction pratiquée dans un cas où la présence de gaz avait fait croire à l'épanchement d'un liquide, donna passage à une certaine quantité d'air, et le malade guérit.

V. Le péricarde contient rarement de l'air. Dans le peu d'exemples connus, aucun signe n'en avait indiqué la présence pendant la vie. La percussion et l'auscultation en fourniront-elles quelques-uns? Au reste, l'art ne peut guère opposer à ces diverses pneumatoses que des moyens indirects, et dont l'action est fort incertaine.

VI. L'exhalation des gaz dans le tissu cellulaire est une affection beaucoup moins rare que les précédentes; c'est l'emphysème spontané des auteurs. Tantôt cet emphysème est général, tantôt il est borné à une partie du corps, quelquefois à un des côtés. Il a succédé chez quelques sujets à la suppression d'une autre évacuation: il s'est montré assez fréquemment chez les femmes hystériques ou récemment accouchées, quelquefois dans le cours d'une maladie aiguë. Ses symptômes sont un gonflement élastique, léger, crépitant, sans douleur, mais avec roideur dans les mouvements. Quelquefois l'emphysème alterne avec une exhalation abondante de gaz dans les intestins. Chez quelques sujets il se reproduit périodiquement à des intervalles déterminés. Il importe de ne pas le confondre avec l'emphysème symptomatique qui survient dans les maladies gangreneuses, ni avec celui qui est dû à la lésion du conduit aérien. Il se dissipe ordinairement de lui-même, et n'offre aucune autre indication spéciale que celle de faire quelques incisions aux teguments

pour donner issue au gaz, dans le cas où il serait très-considérable et très-rebelle. (Ch.)

VENTEUX (*Path.*), adj., *ventosus*; qui donne des vents, qui est sujet aux vents, qui est produit par les vents. (Ch.)

VENTILATEUR, s. m., de *ventilo*, je fais du vent. On désigne ainsi tous les instrumens propres à renouveler l'air des vaisseaux, des hôpitaux et de tous les endroits où il se rassemble beaucoup de monde. L'utilité des machines de ce genre sera facilement sentie, si on fait attention à l'altération qu'éprouve l'air atmosphérique pendant la respiration, qui tend continuellement à le priver de son oxygène et à augmenter la proportion de gaz acide carbonique. (M. O.)

VENTOSITAS SPINÆ. *V.* Spina-ventosa. (J. C.)

VENTOUSE (*Inst. chir.*), s. f., *cucurbitula*. On appelle ainsi un petit vase de verre ou de métal, dont l'entrée est plus étroite que le fond qui est arrondi, et que l'on emploie pour faire le vide sur un endroit déterminé de la peau, afin de remplir diverses indications thérapeutiques. Avant d'appliquer la ventouse, on allume une petite bougie, ou bien un peu d'étoupe, de coton, que l'on fixe sur une carte placée sur la peau; on recouvre aussitôt ce petit appareil avec la ventouse; l'air qu'elle contient se dilate, se raréfie, et la ventouse ne tarde pas à adhérer fortement à la peau qui rougit et se gonfle par l'afflux des liquides. Pour lever la ventouse, on déprime avec le bout du doigt la peau qui entoure son bord en dehors, l'air extérieur se précipite, par le petit jour que l'on fait, sous l'instrument qui se détache aussitôt; on emploie en Allemagne des ventouses dont le fond est percé et dans lesquelles on fait le vide par la succion au moyen de la bouche ou d'une pompe aspirante qu'on y adapte.

Lorsque les ventouses sont appliquées sans faire de mouchetures à la peau, on les appelle *sèches*; et on les emploie pour exciter la peau, la suppuration dans les abcès froids, pour extraire le pus des abcès par congestion, etc. Quand, au contraire, on pose les ventouses dans un endroit de la peau sur lequel on a fait des scarifications, elles sont alors dites *ventouses scarifiées*. On les applique pour évacuer du sang, pour opérer une saignée locale. *V.* Saignée. (J. C.)

VENTRE (*Anat.*), s. m., *venter*, *alvus*: mot synonyme d'*abdomen*. *V.* Abdomen. (J. C.)

VENTRICULATIO (*Path.*), terme latin dont le sens n'a pas été rigoureusement déterminé; plusieurs lexicographes le traduisent par tympanite et colique flatulente. (Ch.)

VENTRICULE (*Anat.*), s. m., *ventriculus*, diminutif de *venter*; petit ventre. On a donné ce nom à diverses parties.

1° On a appelé *ventricule*, l'estomac. *V.* ce dernier mot.

2° *Ventricules* ou *sinus* du larynx. *Voy.* Larynx.

3° *Ventricules du cerveau*. *V.* Cerveau. On a nommé *cinquième ventricule du cerveau*, la petite cavité séreuse qui se trouve entre les deux lames de la cloison transparente.

4° *Ventricules du cœur*. *Voyez* Cœur. (J. C.)

VENTRICULI MAJORES (*Anat.*), mots latins; les ventricules latéraux du cerveau. *V.* Ventricule. (J. C.)

VENTRICULI PRIORES (*Anat.*), mots latins; les ventricules latéraux du cerveau. *V.* Ventricule. (J. C.)

VENTRICULI SUPERIORES (*Anat.*), mots latins; les ventricules latéraux du cerveau. *Voyez* Ventricule. (J. C.)

VENTRICULI TRICORNES (*Anat.*), mots latins; les ventricules latéraux du cerveau. (J. C.)

VENTRICULUS ANTERIOR (*Anat.*), mots latins; ventricule droit du cœur. *V.* Cœur. (J. C.)

VENTRICULUS AORTICUS (*Anat.*), mots latins; ventricule aortique ou gauche du cœur. (J. C.)

VENTRICULUS POSTERIOR (*Anat.*), mots latins; ventricule gauche du cœur. (J. C.)

VENTRICULUS PRIMUS (*Anat.*), mots latins; ventricule droit du cœur. (J. C.)

VENTRICULUS PULMONALIS (*Anat.*), mots latins; ventricule pulmonaire ou droit du cœur. (J. C.)

VENTRICULUS SECUNDUS (*Anat.*), mots latins; ventricule gauche du cœur. (J. C.)

VENTRICULUS SUCCINTURIATUS (*Anat.*), mots latins; le duodénum. *V.* ce mot.

VENTRILOQUE. *Voy.* Engastrimythe. (H. C.)

VENTROSITÉ (*Pathol.*), s. f.: ce mot a le même sens que physconie. *V.* Physconie. (Ch.)

VÉNULE (*Anat.*), *venula*, diminutif de *vena*; une petite *veine*. *Voy.* ce mot. (J. C.)

VÉNUS, s. f.; divinité païenne. Les alchimistes appelaient ainsi le cuivre, et, de nos jours encore, l'acétate de cuivre porte souvent le nom de *crystaux de Vénus*. (M. O.)

VÉNUS (Maladie de) (*Path.*); nom populaire de la syphilis. (Ch.)

VER, s. m. *V.* Vers. (H. C.)

VER A SOIE. *V.* Bombyce. (H. C.)

VER DE GUINÉE. *V.* Dragonneau. (H. C.)

VER LUISANT. *V.* Lampyre.

VER PALMISTE (*Hist. nat.*). On appelle ainsi la larve du *calandra palmarum*, dont on fait usage comme aliment dans plusieurs pays. *Voy.* Calandre. (H. C.)

VER DE TERRE. *Voyez* Lombric. (H. C.)

VERATRINE, s. f., *veratrina;* alcali végétal retiré de la racine d'hellébore blanc (*veratrum album*), et qui se trouve aussi dans les graines de cévadille (*veratrum sabadilla*) et dans la racine de colchique. Il est formé d'oxygène, d'hydrogène et de carbonne. Il est solide, blanc, pulvérulent, inodore, d'une saveur très-âcre, fusible à la température de 50°, décomposable par le feu, très-peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. Cette dissolution alcoolique ramène au bleu le papier de tournesol rougi par un acide. La vératrine forme, avec les acides, des sels incrystallisables et avec excès d'acide. Elle n'a point d'usages; elle est très-vénéneuse : c'est à elle qu'il faut attribuer les propriétés énergiques des plantes qui en contiennent. (M. O.)

VERATRUM (*Bot.*), s. m., *veratrum;* genre de la polygamie monœcie et de la famille des joncoïdes. Parmi les espèces qui le composent, on distingue l'*hellébore blanc*, *veratrum album*, plante vivace des vallées alpines, et dont les racines, qui sont un violent émétique, sont quelquefois employées en décoction et à l'extérieur comme antiphthiriasiques. Une autre espèce, la *varaire noire*, *veratrum nigrum*, a à-peu-près les mêmes propriétés. La cébadille appartient aussi à ce genre. *V.* Cébadille et Vératrine. (H. C.)

VERBASCUM. *V.* Bouillon-blanc et Molène. (H. C.)

VERBENA. *V.* Verveine.

VERBÉNACÉES. *V.* Pyrénacées. (H. C.)

VERBÉRATION, s. f., *verberatio*, de *verberare*, frapper : mot employé quelquefois par les physiciens pour désigner la vibration de l'air qui produit le son. (M. O.)

VERCOQUIN (*Path.*), s. m., *phrenitis verminosa;* nom donné à une sorte de phrénésie attribuée à la présence d'un ver dans le cerveau. (Ch.)

VERD-DE-GRIS. *V.* Vert-de-gris. (M. O.)

VERDET : synonyme de *vert-de-gris*. (*V.* ce mot.)

VERDET CRYSTALLISÉ : acétate de cuivre crystallisé. *V.* ce mot. (M. O.)

VERETRUM (*Anat.*), mot latin; le pénis, la verge. *Voy.* ces deux mots. (J. C.)

VERETTE, s. f. *Voy.* Varicelle. (H. C.)

VERGE (*Anat.*), s. f., *penis*, *coles*, *membrum virile*, *priapus*, *virga genitalis*, *mentula*, *veretrum*, σάθη, πέος, ὁ τεντήν, ταῦρος; le pénis, le membre viril. La verge, destinée à porter dans les organes génitaux de la femme la liqueur séminale, sécrétée par les testicules, est un organe cylindroïde, alongé, érectile, situé au-devant et au-dessous de la symphyse du pubis. Dans l'état ordinaire, la verge est molle, pendante au-devant des bourses; pendant l'érection, elle s'alonge, se redresse, et prend une forme triangulaire. Sa face supérieure a reçu le nom de *dos de la verge;* sa face inférieure présente une saillie longitudinale formée par le canal de l'urèthre. Les deux côtés de la verge sont arrondis; son extrémité postérieure ou sa racine est attachée au bassin; son extrémité antérieure est libre, et présente le gland, le prépuce et l'orifice de l'urèthre.

La verge est formée par le corps caverneux, siége principal de l'érection; par le canal de l'urèthre, destiné à la transmission du sperme; par le gland qui termine ce canal. *Voy.* Caverneux, Prépuce, Gland, Urèthre.

VERGE A BERGER. *V.* Bourse a pasteur. (H. C.)

VERGEROLLE, s. f. *V.* Érigeron. (H. C.)

VERGETÉ (*Path.*), adj., *variegatus;* qui offre des vergetures. *Voy.* ce mot. (Ch.)

VERGETURES (*Path.*), s. f. pl. On nomme ainsi les impressions linéaires, rougeâtres, semblables à celles que produiraient des coups de verges, impressions que présente la peau dans quelques maladies. (Ch.)

VERJUS (*Mat. méd.*), s. m., *omphacium;* nom d'une variété de raisin qui est très-acide, et dont on emploie le jus en médecine et dans les préparations culinaires. Ce jus n'est pas propre à faire du vin, mais on en fait un sirop agréable, et analogue par ses propriétés au sirop tartarique. (H. C.)

VERMICULAIRE (Pouls) (*Path.*), *pulsus vermicularis. Voyez* Pouls vermiculaire.

VERMICULAIRE BRULANTE (*Bot.*), *sedum acre. Voyez* Orpin. (H. C.)

VERMICULANT (*Path.*), *vermiculans;* même sens que *vermiculaire. Voyez* Pouls vermiculaire. (Ch.)

VERMICULUM : mot anciennement employé pour désigner une teinture et un élixir. Inusité. (M. O.)

VERMIFORME, et VERMICULAIRE (*Anat.*), adj., *vermicularis*, de *verniculus*, petit ver; qui a de la ressemblance ou quelque rapport avec les vers. On a donné ce nom à diverses parties.

1° *Appendice vermiculaire*, ou *vermiforme du cœcum. V.* Cœcum.

2° *Eminences vermiformes du cervelet.* Les anatomistes ont nommé ainsi deux saillies médullaires qu'on observe à la surface du cervelet. *Voy.* Cervelet. (J. C.)

VERMIFUGE (*Thérap.*), adj., *vermifugus;* épithète des remèdes contre les vers; synonyme d'*anthelminthique.* (H. C.)

VERMILLON, s. m., *purpurissum;* cinnabre ou sulfure rouge de mercure réduit en poudre fine. (M. O.)

VERMILLON DE PROVENCE. *V.* Kermès animal. (H. C.)

VERMINEUX (*Path.*), adj., *verminosus;* qui est produit par les vers, *maladie vermineuse.* Quelques lexicographes donnent encore à ce mot deux autres acceptions : *qui contient des vers*, ou *qui en est affecté.* (Ch.)

VERMIS BOMBYCINUS (*Anat.*), mots latins : on a donné ce nom à la corne d'ammon. *V.* Ammon.

VERMIS INFERIOR CEREBELLI (*Anat.*), mots latins : éminence vermiculaire inférieure. *V.* Cervelet. (J. C.)

VERMIS SUPERIOR CEREBELLI (*Anat.*), mots latins : éminence vermiculaire supérieure. *V.* Cervelet. (J. C.)

VERNACULI MORBI (*Path.*), terme latin; maladies endémiques. *Voy.* Endémiques. (Ch.)

VERNIS DU CANADA (*Bot.*), *rhus radicans. V.* Sumac. (H. C.)

VERNIS DE LA CHINE. *V.* Augia.

VERNIS DU JAPON (*Bot.*), *rhus vernix. V.* Sumac. (H. C.)

VEROLE (*Path.*), s. f. : nom vulgaire de la syphilis. *V.* ce mot. (Ch.)

VEROLE (Petite) : nom vulgaire de la variole. *V.* Variole. (Ch.)

VEROLETTE (*Path.*), s. f.; c'est la varicelle. *V* ce mot. (Ch.)

VEROLIQUE (*Path.*), adj., synonyme de *syphilitique. V.* ce mot. (Ch.)

VÉRONIQUE (*Bot.*), s. f., *veronica;* genre de la diandrie monogynie et de la famille des pédiculaires. Il renferme un grand nombre d'espèces indigènes, parmi lesquelles on distingue, 1° la véronique officinale, *veronica officinalis*, qui croît dans nos bois, et est un peu amère et styptique. On l'a conseillée dans les maladies de poitrine, la toux, la phthisie, l'asthme, contre les obstructions, l'ictère, les fièvres intermittentes; mais elle est presque inusitée aujourd'hui. Dans le Nord seulement, en Allemagne, en Suède, etc., on fait usage de son infusum théiforme comme de celui du thé. 2° La teucriète, *veronica teucrium;* 3° la véronique petit-chêne, *veronica chamædrys;* 4° la véronique à épis, *veronica spicata*, toutes plantes de nos campagnes, analogues par leurs propriétés à la véronique officinale, et souvent employées à sa place; 5° enfin le beccabunga, *veronica beccabunga*, qui croît dans nos marais. *V.* Beccabunga. (H. C.)

VÉRONIQUE FEMELLE (*Bot.*), *veronica chamædrys. Voy.* Véronique. (H. C.)

VÉRONIQUE MALE (*Bot.*). Les pharmaciens ont ainsi appelé autrefois la véronique officinale. *Voy.* Véronique. (H. C.)

VERRE, s. m., *vitrum :* nom donné à toute substance qui, après avoir été fondue, est solide, fragile, d'une cassure brillante et plus ou moins transparente. Plusieurs oxydes et sels métalliques peuvent être transformés en verre. Le *verre* à vitres, à glaces et à bouteilles est principalement formé de silice et de soude. On obtient les glaces de Saint-Gobin en faisant fondre un mélange de sable blanc (silice presque pure) avec de la chaux, du sous-carbonate de soude, et des rognures de verre de la même qualité que les glaces; on ajoute quelquefois un peu de peroxyde de manganèse pour enlever au verre la couleur jaune qu'il peut avoir. On prépare le verre à bouteilles avec du sable, de la soude de varec, des cendres neuves et des cassures de bouteilles. Les verres colorés, contiennent, outre le verre ordinaire, une très-petite quantité d'un oxyde métallique coloré. Le crystal renferme de l'oxyde de plomb (*V.* Crystal). Le verre pulvérisé a été regardé à tort comme un poison; il n'agit que mécaniquement. (M. O.)

VERRE D'ANTIMOINE : nom donné à un composé de protoxyde et de sulfure d'antimoine, d'alumine, de silice et de fer

oxydé, que l'on obtient en faisant fondre dans un creuset d'argile, du sulfure d'antimoine du commerce grillé. Il est transparent, couleur d'hyacinthe, et sert particulièrement à la préparation du tartrate de potasse et d'antimoine. (M. O.)

VERRICULARIS MEMBRANA (*Anat.*), mots latins; la membrane rétine. *V.* Rétine. (J. C.)

VERRUE (*Path.*), s. f., *verruca.* On nomme ainsi les petites tumeurs dures, mamelonnées, qui se forment à la surface de la peau, et spécialement aux mains et au visage. Elles paraissent dues à l'épaississement de l'épiderme; elles peuvent se détacher spontanément, ou par l'application prolongée de topiques émollients; mais dans beaucoup de cas on ne peut les détruire que par les caustiques, dont l'emploi n'est pas exempt d'inconvénients. (Ch.)

VERS INTESTINAUX, ou mieux ENTOZOAIRES, *entozoaria*, *vermes intestini.* On nomme ainsi des animaux invertébrés, n'ayant ni cartilages, ni vaisseaux sanguins, mais offrant quelquefois un système nerveux ganglionaire. Leur caractère commun est de n'exister que dans l'intérieur du corps des autres animaux, ce que semble indiquer suffisamment le mot *entozoaires*, formé de ἐντὸς, intérieur, et de ζῶον, animal. Ils se développent, au reste, non-seulement dans les cavités naturelles, comme celles des intestins, mais encore dans le tissu même des organes, comme dans le parenchyme du foie, de la rate, etc. Leur nombre est considérable, et ils varient suivant les divers animaux où ils ont établi leur domicile. Nous ne saurions ici les énumérer tous; nous nous contenterons de signaler ceux que l'on rencontre chez l'homme, sans chercher à approfondir la théorie de leur génération première, qui a donné lieu à une foule d'hypothèses et à une multitude de discussions.

Les travaux des naturalistes de ces derniers temps nous ont enseigné à partager les vers entozoaires en genres et en espèces, à les classer dans différentes familles. C'est sur-tout à MM. Cuvier, Duméril, Laënnec, Rudolphi, que nous devons les détails les plus circonstanciés sur cette matière.

M. Duméril, en particulier, a rangé tous les entozoaires dans sa famille des *helminthes*, qu'il a divisée en trois groupes, suivant qu'ils ont le corps cylindrique, aplati ou vésiculaire.

Le premier groupe, celui des *helminthes cylindriques*, renferme des animaux qui ont un canal intestinal, des organes reproducteurs visibles et des sexes distincts.

Les genres qui le composent sont les genres *ascaride*, *ophiostome*, *trichocéphale*, *hamulaire*. *V.* ces mots, et Dragonneau et Crinon.

Le deuxième groupe, celui des *helminthes aplatis*, qui n'ont ni canal intestinal, ni sexes distincts, renferme les genres *ténia*, *fasciole*, *hexathyrium*. *V.* ces mots.

Le troisième groupe, celui des *helminthes vésiculaires*, qui sont toujours enkystés, qui n'ont jamais de canal intestinal, et qui ne présentent aucun organe reproducteur visible, est formé par les genres *acéphalocyste*, *cysticerque*, *ditrachyceros*, *polycéphale*. *V.* ces mots.

Plusieurs especes d'entozoaires sont très-communes chez l'homme, et, parmi elles, nous citerons d'abord les ascarides lombricoïdes, puis les ascarides vermiculaires, les ténias, les acéphalocystes, les trichocéphales. Les autres sont très-rares.

C'est sur-tout chez les enfants, et dans les individus pauvres et mal nourris ou faibles, que les entozoaires se développent. Ils peuvent même quelquefois s'y multiplier au point de causer la mort, comme on le voit arriver par suite de la présence du ténia dans les intestins.

Lorsqu'il existe dans le corps de l'homme un certain nombre d'entozoaires, ou qu'il s'y en trouve une espèce de grandes dimensions, on voit se développer une série de symptômes particuliers, qui dénotent, d'une manière plus ou moins sûre, la présence de ces animaux. Ces symptômes varient pour chacune des espèces, et sont purement locaux lorsqu'ils dépendent d'entozoaires vésiculaires. Mais, en général, il existe pour tous les autres un assemblage de signes indicateurs communs que nous allons faire connaître.

Ainsi, l'individu chez lequel des entozoaires ont pris naissance et se sont développés, éprouve des dégoûts pour certains aliments, une faim excessive et revenant par accès irréguliers, des hoquets, une salivation fatigante, des nausées, des renvois de gaz d'une odeur aigre particulière, quelquefois même des vomissements de matières acides; il est atteint de borborygmes, de coliques, de diarrhée, de ténesme; il a souvent le ventre empâté, sans douleur marquée; des bourdonnements d'oreilles fréquents le tourmentent: sa pupille est dilatée, sur-tout s'il est encore enfant: les ailes de son nez sont le siége d'un prurit notable; il fait entendre souvent une petite toux sèche:

il a la face livide, les yeux cernés ; il grince des dents pendant son sommeil ; enfin, comme l'a noté Rosen avec raison, il éprouve un mieux sensible après l'évacuation de quelque ver ou de quelque fragment de ver, seul signe d'ailleurs véritablement pathognomonique de la présence de ces animaux dans les intestins.

Les médicaments qui procurent l'expulsion des entozoaires, ont reçu collectivement le nom de *vermifuges* ou d'*anthelminthiques*.

Parmi ces médicaments il en est qui agissent d'une maniere mécanique, et d'autres en tuant les entozoaires d'une manière quelconque, soit en les asphyxiant, soit en les empoisonnant.

Au nombre des vermifuges mécaniques, il faut compter les vomitifs, les purgatifs, comme le tartrate de potasse et d'antimoine, le kermès minéral, le jalap, la gomme-gutte, l'huile de ricin, la rhubarbe, le séné, etc. C'est encore ici qu'il faut placer les poils des pois à gratter.

La mousse de Corse, la fougère mâle, le polypode de chêne, l'oignon, l'ail, l'assa-fœtida, le pétrole, le camphre, la térébenthine, le suc de papayer, l'éther sulfurique, le *chenopodium anthelminthicum*, les préparations d'étain, de mercure, l'hydrochlorate d'ammoniaque, celui de baryte, le proto-chlorure de mercure, les hydrosulfates alcalins, etc., sont vermifuges en empoisonnant les entozoaires.

Beaucoup de toniques le sont, en donnant aux parois des intestins la force nécessaire pour éliminer ces hôtes incommodes.

L'acide carbonique a été prescrit dans l'intention de les asphyxier, et l'eau froide dans celle de les engourdir par sa basse température. (H. C.)

VERT, ou VERD, VERTE, adj., *viridis :* nom donné à l'un des sept rayons colorés dont se compose un rayon lumineux ; il occupe le quatrième rang dans le spectre solaire, en commençant à compter par le rayon rouge qui est le moins réfrangible de tous. Plusieurs produits naturels offrent une couleur verte très-prononcée; telles sont les feuilles, les herbes, la malachite, certaines émeraudes, etc. (M. O.)

VERT-DE-GRIS, ou VERDET, *ærugo :* nom donné à deux composés différents, l'un est du sous-carbonate de cuivre vert, et s'appelle *vert-de-gris naturel* (*V.* CARBONATE DE CUIVRE); l'autre est le *vert-de-gris artificiel :* c'est même de celui-ci que l'on entend parler lorsqu'on dit simplement *vert-de-gris.* Il est formé de deuto-acétate de cuivre, de deutoxyde de cuivre hydraté et de cuivre métallique; on y trouve aussi quelques matieres étrangeres, telles que des rafles de raisin, etc. Il est solide, d'une couleur verte bleuâtre, sans odeur, et d'une saveur forte et styptique. Il est décomposé, et laisse du cuivre métallique lorsqu'on le fait rougir dans un creuset ou dans un tube de verre ; l'acide sulfurique concentré en dégage de l'acide acétique, reconnaissable à son odeur; l'eau froide ou bouillante ne dissout que l'acétate de cuivre qui entre dans sa composition : cette dissolution précipite en noir par l'acide hydrosulfurique et par les hydrosulfates solubles, en brun marron par l'hydrocyanate de potasse, en vert par l'arsenite de potasse, en bleu clair par les alcalis; l'ammoniaque redissout l'oxyde précipité, et communique à la liqueur une couleur bleue de ciel. On l'obtient en mettant *stratum super stratum* des couches de marc de raisin et des lames de cuivre. On l'emploie dans la peinture à l'huile, dans la teinture. Il entre dans la composition de l'emplâtre divin, de l'onguent égyptiac, de la cire verte de Baumé, etc. Il est très-vénéneux. (M. O.)

VERTÉBRAL, ALE (*Anat.*), adj., *vertebralis ;* qui a rapport ou qui appartient aux vertebres. On a donné ce nom à diverses parties.

1° *Colonne vertébrale* (épine du dos, rachis). C'est une sorte de tige osseuse placée à la partie postérieure et centrale du tronc, étendue de la tête au sacrum, flexible en tous sens, et cependant très-solide, creusé par un canal nommé *vertébral*, qui lui donne de la légèreté, sans diminuer de sa force, et qui la parcourt dans toute sa longueur. La colonne vertébrale est formée par la superposition de vingt-quatre os nommés les *vertèbres. Voy.* VERTÈBRE. Elle représente une pyramide dont la base est en bas, mais qui semble résulter de la réunion de trois pyramides secondaires. En avant, la colonne vertébrale est convexe au cou, concave au dos, convexe de nouveau aux lombes. En arrière, on voit des courbures opposées ; on observe aussi une courbure latérale dans la région dorsale ; elle a sa concavité à gauche. Considérée dans son ensemble, la colonne vertébrale offre une *face anterieure* (*préspinale* de M. Chaussier); une *postérieure spinale* de M. Chaussier); deux *latérales*, une *base* et un *sommet.* D'après M. Chaussier, la face antérieure au cou se nomme *trachélienne ;* au dos, *prédorsale ;* et aux lombes, *prélom-*

baire. La face dorsale présente au milieu la série des apophyses épineuses, et sur les côtés les *gouttières vertébrales*, formées par la suite des lames des vertèbres, et remplies par le muscle sacro-spinal. Les côtés ou les faces latérales de la *colonne vertébrale* présentent des trous qui résultent de la réunion des *échancrures vertébrales*, et qu'on nomme *trous de conjugaison*, et qui donnent passage aux *nerfs vertébraux*. La base de la colonne vertébrale est coupée obliquement pour s'unir au sacrum et former avec lui un angle appelé *sacro-vertébral*, ou *promontoire*. Le *sommet* de la colonne vertébrale articulé dans l'occipital forme avec lui deux angles droits latéraux.

Canal vertébral (canal rachidien). Il règne dans toute la longueur de l'épine dont il suit toutes les courbures; il se continue en haut avec le crâne, en bas avec le canal sacré. Il est tapissé par un prolongement des méninges et loge la moelle épinière.

La colonne vertébrale qui réunit la légèreté à la solidité, sert de soutien à la tête et à la poitrine; elle est le siége de tous les mouvements du tronc, dont elle transmet le poids au bassin; elle loge et protége la moelle vertébrale, elle donne passage aux nerfs du même nom et à beaucoup de vaisseaux.

2° *Ligaments vertébraux*. On a donné ce nom à deux grands ligaments qui règnent dans toute la longueur de la colonne vertébrale. 1° L'un, appelé *ligament vertébral antérieur*, occupe la partie antérieure de la colonne vertébrale depuis l'axis jusqu'à la partie supérieure du sacrum. Il est membraniforme, d'un aspect nacré, très-brillant, et formé de fibres longitudinales d'autant plus longues qu'elles sont plus superficielles. 2° L'autre ligament, nommé *vertébral postérieur*, semble naître du ligament occipito-axoïdien, et existe derrière le corps des vertèbres, depuis celui de l'axis jusqu'au sacrum. Il est lisse, d'un blanc resplendissant, et semble étranglé, de distance en distance, au niveau du corps de chaque vertèbre, auquel il s'attache.

2° *Artère vertébrale* (artère cérébrale postérieure de M. Chaussier). C'est la plus volumineuse des branches de la sous-clavière. Elle est spécialement destinée au cerveau, au cervelet, à la protubérance cérébrale et à la moelle de l'épine. Elle naît de la partie postérieure de la sous-clavière; elle se porte en haut et en arrière, s'engage dans le trou dont est creusée la base de l'apophyse transverse de la sixième vertèbre cervicale, remonte dans le *petit canal vertébral* qui résulte de la réunion des trous des apophyses transverses des autres vertèbres cervicales; elle parvient ainsi à l'axis; forme au niveau de cette vertèbre et de l'atlas une double courbure, et pénètre dans le crâne par le grand trou occipital, en traversant une ouverture du ligament occipito-atloïdien postérieur, pour se réunir au niveau de la gouttière basilaire avec celle du côté opposé et donner naissance à l'*artère basilaire*. *V.* ce mot. Outre les branches que l'artère vertébrale donne au cou, on remarque les artères *spinales antérieure et postérieure*, l'artère cérébelleuse inférieure, qui naissent dans la cavité du crâne. *V.* SPINAL, CÉRÉBELLEUX.

4° *Moelle vertébrale*, ou *épinière*. Voyez MOELLE.

5° *Nerfs vertébraux*. On donne ce nom aux nerfs qui naissent de la moelle vertébrale et sortent par les trous de conjugaisons et par les trous sacrés. Ces nerfs sont au nombre de trente paires; savoir, sept pour la région cervicale, douze pour la dorsale, cinq pour la lombaire, et six pour la sacrée. Ils naissent tous sur les côtés de la moelle à l'aide de deux racines, dont l'une est antérieure, plus petite, l'autre postérieure, plus grosse: chacune de ces racines est formée par un nombre plus ou moins grand de filaments, d'abord distincts. La racine postérieure forme, au niveau du trou de conjugaison, une sorte de ganglion grisâtre, dur, ovalaire, de laquelle émane un gros cordon noueux qui se joint à la racine antérieure pour former les *nerfs vertébraux*. *V.* CERVICAL, DORSAL, LOMBAIRE, SACRÉ. (J. C.)

VERTÈBRE (*Anat.*), s. f., *vertebra* des Latins, σπόνδυλος des Grecs, dérivé du verbe *vertere*, tourner. On a donné ce nom aux os qui, par leur réunion, forment la colonne vertébrale. Les vertèbres sont des os courts, épais, très-anguleux, au nombre de vingt-quatre, placés les uns au dessus des autres. On distingue aux vertèbres, en général, un corps, sept apophyses, quatre échancrures et un trou. Le corps occupe la partie moyenne; en haut et en bas, il s'articule au moyen d'un fibro-cartilage avec la vertèbre qui est au-dessus et celle qui est au-dessous. Les apophyses de chaque vertèbre sont, 1° l'apophyse épineuse, située en arrière et sur la ligne médiane, et soutenue par deux lames osseuses nommées *lames vertébrales*; 2° les deux *apophyses transverses* dirigées de chaque côté en dehors; 3° les quatre *apophyses articulaires*, dont deux sont *supérieures* et deux

sont *inférieures*, et qui servent à unir les vertèbres les unes avec les autres. Ces diverses apophyses sont réunies entre elles de manière à former une espèce d'anneau des parties latérales et postérieures de la vertèbre; cet anneau est joint au corps de la vertèbre par un pédicule sur lequel sont creusées les échancrures qui forment, par leur jonction, les trous de conjugaison. Le trou des vertèbres concourt à former le canal vertébral et se trouve placé entre le corps et les apophyses.

Les vertèbres présentent des caractères particuliers, suivant les régions qu'elles occupent. Elles ont été distinguées en *vertèbres cervicales* ou du *cou*, au nombre de sept; en *vertèbres dorsales* ou du *dos*, au nombre de douze; en *vertèbres lombaires* ou des *lombes*, au nombre de cinq.

La première vertèbre cervicale a reçu le nom d'*atlas*, la seconde celui d'*axis*, et la septième a été appelée *proéminente*. *V.* ces mots.

Les vertèbres s'articulent entre elles; celles du dos se joignent de plus avec les côtes; la première ou l'atlas s'articule avec l'occipital, et la dernière vertèbre lombaire avec le sacrum.

Les vertebres cervicales se développent par neuf points d'ossification, les dorsales et les lombaires par huit. (J. C.)

VERTÉBRÉ, ÉE (*Zool.*), adj., qui a des vertebres. Les *animaux vertébrés* sont les mammifères, les oiseaux, les reptiles et les poissons. (H. C.)

VERTÉBRO-ILIAQUE (*Anat.*), adj., *vertebro-iliacus;* qui a rapport aux vertèbres et à l'os iliaque. — *Articulation vertébro-iliaque*. Elle a lieu entre la dernière vertèbre lombaire, d'une manière médiate, au moyen d'un fort ligament nommé *ilio-lombaire*. *Voy.* ce mot. (J. C.)

VERTEX (*Anat.*), s. m.; mot latin qu'on transporte dans la langue française comme synonyme de *sinciput*, pour désigner le sommet ou la partie la plus élevée de la tête. (J. C.)

VERTICAL, adj., *verticalis;* épithète donnée à tout ce qui est perpendiculaire à l'horizon. (M. O.)

VERTICILLE (*Bot.*), s. m., *verticillum*; assemblage de fleurs ou de feuilles disposées circulairement autour d'un même point de la tige. (H. C.)

VERTICILLÉ, ÉE (*Bot.*), adj., *verticillatus ;* qui est disposé en verticilles, qui porte des verticilles. (H. C.)

VERTICITÉ (*Physiq.*), s. f., de *vertex*, sommet : mot rarement employé pour désigner la propriété en vertu de laquelle un corps tend plutôt vers un côté que vers un autre ; ainsi on dit *la verticité de l'aiguille aimantée*, qui se dirige toujours du nord au sud. (M. O.)

VERTIGE (*Path.*), s. m., *vertigo*, de *vertere*, tourner; état dans lequel il semble que tous les objets tournent, ou que l'on est soi-même entraîné dans un mouvement de rotation. On en distingue deux espèces, le vertige simple et le vertige ténébreux. Dans le vertige simple le malade voit les objets qui l'entourent; dans le vertige ténébreux, la vue est obscurcie, et souvent le malade tombe à terre. Les vertiges ont lieu au début de beaucoup de maladies ; ils se répètent quelquefois pendant leurs cours, sur-tout lorsque le malade exécute quelque mouvement : ils indiquent généralement du danger. (Ch.)

VERUMONTANUM (*Anat.*), s. m., mot latin composé de deux autres, *veru*, broche, dard ; *montanum*, élevé. On a donné ce nom à la *crête uréthrale*. *Voy.* Urèthre. (J. C.)

VERVEINE (*Bot.*), s. f., *verbena ;* genre de la diandrie monogynie et de la famille des pyrénacées. Parmi les espèces qui le composent, on distingue la verveine commune, *verbena officinalis*, plante de nos campagnes, autrefois recommandée comme vulnéraire, mais aujourd'hui inusitée à-peu-près. (H. C.)

VERVEINE CITRONNÉE. *Voyez* Zapane.

VERVEINE DU JAPON *V.* Zapane.

VERVEINE DU MEXIQUE. *V.* Zapane.

VERVEINE ODORANTE. *V.* Zapane.

VERVEINE A TROIS FEUILLES. *V.* Zapane.

VÉSANIE (*Path.*), s. f., *vesania;* lésion des facultés intellectuelles et affectives, sans coma et sans mouvement fébrile. Plusieurs nosologistes ont fait de ce mot un terme générique sous lequel ils ont compris les diverses espèces d'aliénation mentale, l'hypochondrie, le somnambulisme, et même l'hydrophobie. (Ch.)

VESCE (*Bot.*), s. f., *vicia;* genre de la diadelphie décandrie et de la famille des légumineuses. *V:* Fève. (H. C.)

VÉSICAL, ALE (*Anat.*), adj, *vesicalis ;* qui a rapport ou appartient à la vessie.

Artères vésicales. Leur nombre et leur origine offrent beaucoup de variétés. L'artère ombilicale en donne toujours deux ou trois; les artères hémorrhoïdale moyenne,

honteuse interne, obturatrice, en fournissent aussi d'autres qui se ramifient et s'anastomosent dans les parois de la vessie; mais l'hypogastrique en fournit une un peu plus volumineuse (artère vésico-prostatique de M. Chaussier), qui gagne le bas-fond de la vessie qui lui envoie de nombreuses ramifications, ainsi qu'aux parties voisines.

Les *veines vésicales*, beaucoup plus nombreuses que les artères, s'ouvrent dans le plexus veineux hypogastrique.

Trigone vésical. V. Vessie. (J. C.)

VÉSICAL (Catarrhe). *V.* Cystite et Cysthirrhée.

VÉSICANT, ANTE. *Voy.* Vésicatoire.

VÉSICATION (*Thérap.*), s. f., *vesicatio;* action d'un topique vésicant. (H. C.)

VESICATOIRE, adj. pris substantivement, *vesicatorius*, dérivé de *vesica*, vessie. On désigne ainsi tous les médicaments qui, étant appliqués à l'extérieur du corps, irritent la peau, déterminent à la surface du derme une sécrétion séreuse assez abondante, soulèvent l'épiderme, et produisent une ampoule; tels sont les cantharides, la moutarde, le garou, l'euphorbe, et plusieurs autres substances analogues. Les vésicatoires s'appliquent sous forme d'emplâtres, de cataplasmes, de taffetas, etc. L'*onguent emplâtre vésicatoire* du Codex se prépare avec sept onces et demie de poix blanche, deux onces et demie de térébenthine, cinq onces et demie de cire jaune, et quatre onces de cantharides en poudre fine; on peut y mêler du camphre pour empêcher les cantharides d'agir sur les voies urinaires. Le *vésicatoire* dit *anglais* se compose de parties égales d'emplâtre de cire, d'axonge de porc et de poudre de cantharides, sans addition de poudre d'euphorbe. Le vésicatoire de la Pharmacopée d'Edimbourg s'obtient avec parties égales d'axonge de porc, de cire jaune, de résine et de cantharides en poudre. On prépare les *cataplasmes vésicatoires*, en saupoudrant avec la poudre de cantharides un cataplasme de farine de graine de lin. *Taffetas vésicatoire. V.* Taffetas. Il est peu de médicaments aussi efficaces et aussi souvent employés que les vésicatoires. — On donne aussi le nom de *vésicatoire* à la plaie produite par les diverses préparations dont nous venons de parler. (M. O.)

VÉSICO-PROSTATIQUE (*Anat.*), adj., *vesico-prostaticus;* qui appartient à la vessie et à la glande prostate. M. le professeur Chaussier nomme *vésico-prostatique*, l'artère vésicale inférieure qui se distribue spécialement à la vessie et à la prostate. *V.* Vésical. (J. C.)

VÉSICULE (*Anat.*), s. f., *vesicula*, diminutif de *vesica*, petite vessie. On a donné ce nom à plusieurs organes.

1° *Vésicule du fiel* ou *vésicule biliaire* (*cystis fellea*). On appelle ainsi un réservoir membraneux, pyriforme, situé dans un enfoncement superficiel de la face inférieure du lobe droit du foie. La vésicule est dirigée obliquement, de sorte que sa grosse extrémité est portée en avant, en bas et à droite. On lui distingue un corps qui adhère au foie par du tissu cellulaire lamelleux; un fond qui est arrondi, saillant et recouvert par le péritoine; un col ou sommet qui est recourbé, et se continue avec le canal cystique. La surface interne de la vésicule est revêtue par une membrane muqueuse, teinte en vert par l'effet de la bile qu'elle renferme, et qui est plissée et réticulée. A l'extérieur, la vésicule biliaire est recouverte par le péritoine qui est uni à sa membrane muqueuse au moyen d'une tunique celluleuse dense et serrée. La vésicule reçoit une artère appelée *cystique*; ses veines se rendent dans la veine porte; ses nerfs lui viennent du plexus hépatique, et ses vaisseaux lymphatiques se joignent à ceux du foie.

2° *Vésicules séminales* (*vesiculæ seminales*). Ce sont deux petites poches membraneuses qui servent de réservoir au sperme. Placées au-dessous de la vessie, au-dessus du rectum, derrière la prostate, en dehors des conduits déférents, elles sont irrégulièrement conoïdes, aplaties de haut en bas, bosselées à leur surface, et d'une teinte grisâtre. Leur *extrémité postérieure* ou leur *fond* se termine par un cul-de-sac arrondi, assez large; leur *extrémité antérieure* ou leur *col* est étroite, alongée, et se continue avec le conduit excréteur de cette vésicule, qui va se joindre au canal déférent, et forme avec lui le canal éjaculateur. L'intérieur des vésicules offre plusieurs cellules assez profondes, séparées par des demi-cloisons qui communiquent toutes ensemble, et sont revêtues par une membrane muqueuse fort ténue.

3° *Vésicule ombilicale. V.* Atlantoïde et Ouraque. (J. C.)

VESICULE AÉRIENNE ou HYDROSTATIQUE (*Anat. comp.*). On donne ce nom à un sac membraneux rempli d'air, qui se trouve placé au-dessous de la colonne vertébrale chez la plupart des poissons, et qui est destiné à les rendre plus ou moins légers, selon qu'ils

veulent monter ou descendre dans l'eau (H. C.)

VESICULES DE SAINTE-BARBE (*Path.*), s. f., *vesiculæ divæ barbaræ* : nom sous lequel Charles Pison désigne la variole confluente maligne. (CH.)

VESON, s. m. : nom donné au suc de la canne à sucre que l'on a fait bouillir avec un peu de chaux, et dont on a enlevé l'albumine coagulée au moyen de la chaleur. Il sert à la préparation du sucre. (M. O.)

VESSE-LOUP (*Bot.*), s. f., *lycoperdon*; genre de plantes cryptogames de la famille des champignons. On a conseillé la vesse-loup des bouviers, *lycoperdon bovista*, comme propre à remplacer l'agaric dans les cas d'hémorrhagies. Cette espèce est fort commune dans nos campagnes. (H. C.)

VESSIE (*Anat.*), s. f., *vesica* des Latins, *κύστις* des Grecs. La vessie est un réservoir musculo-membraneux, conoïde, logé dans l'excavation du bassin, entre le pubis et le rectum dans l'homme, entre cet os et le vagin dans la femme, destiné à recevoir et à contenir pendant un certain temps l'urine qui doit ensuite être rejetée au-dehors. La forme et les dimensions de la vessie varient suivant les âges, les sexes, les individus. Considérée à l'extérieur, la vessie offre six régions; savoir: 1° une *région supérieure* ou *le sommet de la vessie* : elle est alongée, et n'est revêtue par le péritoine qu'en arrière; de son centre on voit s'élever l'*ouraque*, espèce de cordon fibreux qui remonte entre le péritoine et la ligne blanche jusqu'à l'ombilic. *V.* OURAQUE. 2° Une *région inférieure* : elle est bornée en avant chez l'homme par la prostate, et en arrière par un repli que forme le péritoine en se portant sur le rectum ou la vessie, suivant le sexe; sa partie la plus reculée porte le nom de *bas fond de la vessie*; dans l'homme, cette face repose sur les vésicules séminales et le rectum; chez la femme, elle répond au vagin. 3° Une *face antérieure* : elle n'est point recouverte par le péritoine, répond au pubis, et présente vers sa partie inférieure un petit cordon fibro-celluleux déprimé, qui l'unit à la symphyse pubienne, et qu'on appelle le *ligament antérieur de la vessie*. 4° Une *région postérieure* : elle est revêtue entièrement par le péritoine, et bornée inférieurement par les replis que forme cette membrane en se portant sur le rectum dans l'homme et sur l'utérus dans la femme, et qu'on nomme improprement les *ligaments postérieurs de la vessie*. 5° Deux *régions latérales* qui sont moins larges en haut qu'en bas, où elles sont côtoyées par les artères ombilicales et les conduits déférents. 6° Le col de la vessie, qui, vu en dehors, représente chez l'homme une espèce de cône tronqué qui repose sur le rectum; chez la femme il est moins long, et appuie sur le vagin.

La vessie est tapissée à l'intérieur par une membrane muqueuse assez mince, blanchâtre, et qui est souvent soulevée par les fibres charnues qu'elle recouvre. Lorsque les saillies qu'elle forme de cette manière sont très-prononcées, on donne à l'organe le nom de *vessie à colonnes*.

On appelle *trigone vésical*, un espace triangulaire, lisse, placé en dedans de la vessie, au milieu de son bas-fond. Les deux angles postérieurs de ce triangle répondent à l'embouchure des uretères, et l'antérieur est l'origine de l'urèthre. L'orifice de l'urèthre, qu'on appelle aussi le *col de la vessie*, est arrondi, et présente en bas un tubercule plus ou moins saillant, qui est formé par l'angle antérieur du trigone vésical, et qu'on nomme la *luette vésicale*.

La vessie est formée, 1° par une tunique séreuse que lui fournit le péritoine; 2° par une membrane musculeuse ou charnue, dont les fibres blanchâtres ont une longueur et une direction différentes; 3° par la membrane muqueuse intérieure, qui est séparée de la tunique charnue par une couche assez épaisse de tissu cellulaire lamelleux. Les artères de la vessie naissent des hypogastriques, des ombilicales, des ischiatiques, des hémorrhoïdales moyennes et des honteuses internes. Ses veines, plus nombreuses que ses artères, se déchargent dans le plexus veineux hypogastrique; ses nerfs émanent des plexus sciatique et hypogastrique; ses vaisseaux lymphatiques se rendent spécialement dans les ganglions hypogastriques. (J. C.)

VESSIE NATATOIRE. *V.* VÉSICULE AÉRIENNE.

VESTIBULAIRE (*Anat.*), adj.; qui a rapport ou appartient au vestibule. — *Rampe vestibulaire du limaçon*. On appelle ainsi la rampe externe du limaçon, parce qu'elle s'ouvre dans le vestibule. — *Ouverture* ou *fenêtre vestibulaire du tympan*. On a donné ce nom à la fenêtre ovale. *V.* FENÊTRE. (J. C.)

VESTIBULE (*Anat.*), s. m., *vestibulum*. On a donné ce nom à une cavité d'une forme irrégulière qui fait partie du labyrinthe ou de l'oreille interne. Le vestibule est placé en dedans du tympan, en dehors du conduit auditif externe, en avant des canaux demi-circulaires, en

arrière du limaçon. On trouve dans le vestibule les ouvertures suivantes : 1° la fenêtre ovale, bouchée par la base de l'étrier ; 2° l'orifice de la rampe externe du limaçon ; 3° cinq ouvertures appartenant aux canaux demi-circulaires ; 4° l'orifice de l'aqueduc du vestibule ; 5° plusieurs petits pertuis qui donnent passage à des vaisseaux et à des filets du nerf auditif. Le vestibule est tapissé par une membrane particulière, et renferme, outre la lymphe de Cotunni, plusieurs divisions du nerf auditif. (J. C.)

VESTIBULE DE LA VULVE. *V.* VULVE. (J. C.)

VESTIGE (*Anat.*), s. m., *vestigium*; espèce de fracture des os plats, consistant dans une simple incision qui laisse la marque de l'instrument qui l'a faite. (*Dict. de Nysten.*) (J. C.)

VETERANA (*Path.*), mot latin : nom donné par Gilbert à la rougeole. Castelli. (CH.)

VÉTÉRINAIRE (Art), *ars veterinaria*, de *veterina*, bêtes de somme ; art qui a pour but la connaissance de la structure et des maladies des bestiaux, et particulièrement des chevaux, des bœufs, des vaches et des brebis. C'est la médecine des animaux domestiques. (CH.)

VETERNUM (*Path.*), mot latin : hydropisie du tissu cellulaire sous-cutané. (CH.)

VETERNUS (*Path.*), mot latin : léthargie. *V.* ce mot. (CH.)

VIABILITÉ, s. f., *viabilitas*, de *via*, chemin, voie ; susceptible de parcourir la voie, le chemin : qualité des fœtus viables. *V.* VIABLE. (M. O.)

VIABLE, adj., *viabilis*, de *via*, chemin, voie, et non de *vita*, vie : épithète donnée au fœtus dont les organes, bien conformés, sont assez développés pour lui permettre de parcourir une carrière plus ou moins longue. Tous les fœtus qui vivent ne sont pas viables, en effet, on a vu des anencéphales vivre pendant six, huit, dix et même douze jours, quoiqu'ils eussent été déclarés, avec raison, non viables, parce qu'ils manquaient de la totalité ou d'une portion du cerveau. Un fœtus est d'autant plus viable, tout étant égal d'ailleurs, qu'il est plus âgé, et c'est à tort que l'on a dit qu'il présentait plus d'espoir de vivre à sept mois qu'à huit. Les signes de la viabilité se tirent du poids, de la longueur, de la conformation extérieure du fœtus, de l'état des organes intérieurs, etc. (M. O.)

VIBICES (*Path.*), mot latin francisé par quelques auteurs : il exprime les diverses espèces de taches qui surviennent à la peau dans le cours des maladies, avec ou sans cause externe qui les produise (CH.)

VIBRANT (Pouls) (*Path.*), *pulsus vibrans*; pouls grand et dur, frappant les doigts comme le ferait une colonne de mercure (CH.)

VIBRATILE (Douleur) (*Path.*) : quelques auteurs nomment ainsi les douleurs qui accompagnent quelques névralgies, et dans lesquelles il semble aux malades que leurs nerfs vibrent à la manière de cordes tendues. (CH.)

VIBRATION (*Physiq.*), s. f., *vibratio*; mouvement des molécules des corps sonores qui produit le son, et dont la cause réside uniquement dans l'élasticité de ces corps. (H. C.)

VIBRISSÆ (*Anat.*), mot latin : les poils qui croissent à l'entrée des narines. Castelli, James. (J. C.)

VIC-LE-COMTE (Eaux de). Vic-le-Comte est une petite ville du département du Puy-de-Dôme, à trois lieues d'Issoire, où l'on trouve une eau acidule et ferrugineuse que l'on emploie comme apéritive. (M. O.)

VICHY (Eaux minérales de). Vichy est une petite ville à une lieue de Cusset et à quinze lieues de Moulins, département de l'Allier, où l'on trouve sept sources d'eaux minérales, la plupart thermales, que l'on a regardées à tort comme ferrugineuses, car elles ne contiennent qu'une très-petite quantité de carbonate de fer. Les diverses sources sont connues sous les noms de *grande Grille*, *source des Bains*, l'*Hôpital*, le *petit Puits* ou la *source Chomel*, les *Célestins*, les *Acacias* ou la *source des Galeux*, et la *source Lucas*. On trouve dans les eaux de ces différentes sources des proportions différentes des substances suivantes : acide carbonique, sous-carbonate de soude, sous-carbonates de chaux, de magnésie et de fer, sulfate et hydrochlorate de soude, silice et une quantité variable d'une matière verte, très-abondante dans l'eau de l'Hôpital, et qui est évidemment *végéto-animale*. Il résulte de cette analyse, que nous devons à M. Longchamp, que les eaux de Vichy agissent particulièrement par l'acide carbonique, la soude et la matière organique qu'elles renferment. On les emploie à l'extérieur et à l'intérieur, comme apéritives, altérantes, fondantes. Elles sont particulièrement utiles dans les engorgements chroniques du foie et de la rate. (M. O.)

VICIA, mot latin. *V.* VESCE.

VICINITRAHA et VICINITRACTUS (*Path.*), mots latins (de latinité

moderne) employés comme synonymes du mot érysipèle, et ayant une étymologie analogue; ils dérivent de *trahere*, traîner, et de *viciné*, auprès. *V.* ERYSIPÈLE. (CH.)

VIDANGES (*Accouch.*), s. f. pl. *V.* LOCHIES. (J. C.)

VIDE (Pouls): terme employé par quelques médecins pour exprimer le dernier degré de la mollesse du pouls. (CH.)

VIDE DE BOYLE. On désigne ainsi le vide que l'on fait, lorsqu'à l'aide de la machine pneumatique ou pompe l'air d'un vase quelconque. On lui a donné ce nom à cause du perfectionnement apporté par Boyle dans la confection de la machine pneumatique. (M. O.)

VIDIEN, ENNE, ou VIDIAN, ANE (*Anat.*), adj., *vidianus*. On a donné le nom de *conduits vidiens* ou *ptérygoïdiens* à deux petits canaux qui sont creusés à la base de l'apophyse ptérygoïde du sphénoïde, et qui ont été découverts par Vidus-Vidius, médecin de Florence. (J. C.)

Nerf vidien, *artère vidienne*. *V.* PTÉRYGOÏDIEN. (J. C.)

VIE (*Physiol.*), s. f., *vita*; espèce d'agent impondérable qui distingue, pendant un certain temps de leur existence, les corps organisés des corps bruts, et qui détermine toutes les actions organiques que ces corps peuvent accomplir. La vie, qui se manifeste par des propriétés qu'on nomme *propriétés vitales*, n'a qu'une durée limitée, et est une et indivisible. *V.* FONCTIONS. (H. C.)

VIEILLESSE (*Physiol.*), s. f., *senectus*; dernier âge de la vie, lequel commence à soixante ans, selon plusieurs physiologistes, et est caractérisé par la diminution progressive des facultés physiques et morales de l'individu parvenu à cette époque. *V.* AGES. (H. C.)

VIERGE, s. f., *virgo*; fille qui n'a eu aucun commerce avec les hommes. (H. C.)

VIEUSSENS (Valvule de). *V.* VALVULE.

VIF (Pouls), *pulsus vividus*; pouls qui réunit la force à la promptitude. (CH.)

VIF ARGENT: synonyme de *mercure*. Inusité. (M. O.)

VIGNE (*Bot.*), s. f., *vitis*; genre de la pentandrie monogynie et de la famille des vignes. La vigne commune, *vitis vinifera*, est un arbrisseau sarmenteux, qui passe pour originaire de Perse, mais qui est cultivé aujourd'hui dans une grande partie du monde. Elle offre une foule de variétés: c'est avec le jus de ses fruits qu'on fabrique le vin (*V.* ce mot) et une sorte de sirop. Ces fruits, qui portent le nom de *raisin*, sont acidules et très-rafraîchissants quand ils sont frais; quand on les a fait sécher, ils deviennent sucrés, analeptiques, adoucissants. Les petites baies noires et sans pepins, qu'on vend dans les officines sous le nom de *raisin de Corinthe*, sont fournies par le *vitis apyrena* de l'archipel de la Grece. On emploie leur décoction comme pectoral. Le verjus est également une sorte de raisin. (H. C.)

VIGNE BLANCHE (*Bot.*). On donne vulgairement ce nom à deux plantes, à la bryone et à la *clematis vitalba*. *Voyez* BRYONE et CLÉMATITE. (H. C.)

VIGNE NOIRE SAUVAGE. *V.* TAMIER. (H. C.)

VIGNE DU NORD. *V.* HOUBLON. (H. C.)

VIGNE DE SALOMON. *V.* CLÉMATITE. (H. C.)

VIGNE SAUVAGE. *V.* PAREIRA BRAVA. (H. C.)

VIGNE VIERGE. *V.* DOUCE-AMÈRE et BRYONE. (H. C.)

VIGNES (*Bot.*), s. f. pl., *vites*; famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines hypogynes. (H. C.)

VILTRUM: filtre. *V.* ce mot.

VILTRUM PHILOSOPHORUM: alambic. Inusité. (M. O.)

VIN, s. m., *vinum*, en grec οἶνος: nom donné au produit de la fermentation du moût de raisin. On distingue 1° les vins rouges obtenus avec les raisins noirs, mûrs et mêlés de l'enveloppe de leurs grains; 2° les vins blancs préparés avec les raisins blancs, ou bien avec le moût des raisins noirs, séparés de l'enveloppe de leurs grains; 3° les vins mousseux; 4° les vins sucrés.

Les *vins rouges* sont formés de beaucoup d'eau, d'une quantité d'alcool variable qui les rend plus ou moins forts, d'un peu de mucilage et de matière végéto-animale, d'un atome de tannin qui leur communique une saveur âpre, d'un principe colorant bleu, passant au rouge par son union avec les acides, d'acide acétique et de tartrate acide de potasse qui leur donnent de la verdeur, de tartrate de chaux, d'hydrochlorate de soude, de sulfate de potasse, etc. Toutes ces matières, à l'exception de l'alcool, existent dans le suc de raisin, qui contient en outre du *sucre*, que l'on ne trouve pas dans le vin rouge ordinaire, à moins que les raisins qui le fournissent ne soient très-sucrés, et que la fermentation n'ait pas été aussi prolongée qu'elle devait être. Il est extrêmement probable qu'il existe encore dans le vin une matière subtile

huileuse qui en forme le bouquet, et qui n'a pas encore été isolée. Distillé, le vin rouge fournit de l'*eau-de-vie*. Abandonné à lui-même dans des vaisseaux fermés, il continue à fermenter et devient plus alcoolique, tandis qu'il passe à l'aigre s'il a le contact de l'air. Les alcalis le verdissent; les acides le font passer au rouge clair.

Les *vins mousseux* doivent cette propriété au gaz acide carbonique qu'ils tiennent en dissolution, et qui s'échappe dans l'atmosphère lorsqu'on débouche les bouteilles; il suffit, pour les obtenir, de les mettre en bouteilles quelque temps après les avoir tirés, de renverser celles-ci, et de les déboucher de temps en temps pour séparer la lie qui se trouve rassemblée dans le goulot.

Les *vins sucrés* sont obtenus avec des raisins dont le moût contient une forte proportion de sucre: le résultat de la fermentation du suc, est la formation d'une assez grande quantité d'alcool qui s'oppose à la fermentation intérieure du sucre, en sorte que le produit doit être à-la-fois très-alcoolique et très-sucré. Assez souvent, pour obtenir les vins sucrés que l'on appelle *vins cuits*, on fait évaporer jusqu'à consistance sirupeuse une portion du moût de raisin, et on la mêle avec l'autre portion de moût qui n'a pas encore fermenté. Les vins de Malaga, de Rota, ont été préparés par ce procédé.

Les usages des vins dans l'économie domestique sont connus de tout le monde. Les praticiens les rangent parmi les médicaments toniques et excitants; ils possèdent cette dernière propriété à un degré d'autant plus élevé qu'ils sont plus alcooliques. Les vins de Bordeaux sont toniques et astringents: les vins mousseux, ainsi que les vins blancs et acidules, sont diurétiques. Les vins qui ont passé à l'aigre servent à la préparation du vinaigre. (M. O.)

VIN ANTISCORBUTIQUE: vin préparé avec les racines récentes et contuses de raifort sauvage et de bardane, les feuilles récentes de cochléaria, de cresson, de beccabunga et de fumeterre, les graines de moutarde, l'hydrochlorate d'ammoniaque et le vin blanc. On l'emploie souvent comme tonique et dépuratif dans les maladies scrophuleuses, etc.

VIN MÉDICINAL (*Pharm.*), *vinum medicinale;* vin tenant en dissolution un ou plusieurs médicaments. On obtient les vins médicinaux en faisant macérer ou digérer des substances médicamenteuses dans du vin, à l'abri du contact de l'air. La composition et les propriétés médicinales de ces vins diffèrent beaucoup, suivant la nature du médicament employé, la force du vin, etc. (M. O.)

VIN D'OPIUM COMPOSÉ: nom donné au laudanum liquide de Sydenham. *V.* ce mot. (M. O.)

VIN DE QUINQUINA: vin obtenu en faisant macérer du quinquina du Pérou, concassé et bien choisi, dans du vin rouge de Bourgogne. Il est souvent employé comme stomachique et fébrifuge. (M. O.)

VIN SCILLITIQUE: vin préparé par la macération à froid des squames de scille desséchées et incisées dans du vin blanc d'Espagne spiritueux: il est diurétique. (M. O.)

VINAIGRE, s. m., *acetum* des Latins, ὄξος des Grecs: liquide obtenu par la fermentation acide du vin. On prépare le vinaigre blanc avec le vin blanc, ou avec le vin rouge que l'on a laissé aigrir sur le marc des raisins blancs; le vinaigre rouge provient du vin rouge: il est formé d'eau, de beaucoup d'acide acétique, d'acide malique, de tartrate acidule de potasse, de tartrate de chaux, d'hydrochlorate de soude, de sulfate de potasse, d'une matière végéto-animale, et quelquefois d'une matière colorante. Lorsqu'on le chauffe dans des vaisseaux fermés, on obtient le *vinaigre distillé* toujours incolore. Etendu d'eau, le vinaigre est employé comme rafraîchissant et comme tonique. Indépendamment de ses usages dans l'économie domestique, ce liquide sert encore à la préparation de plusieurs vinaigres médicinaux. (M. O.)

VINAIGRE ANTISEPTIQUE. *V.* VINAIGRE DES QUATRE VOLEURS. (M. O.)

VINAIGRE DE BOIS: nom donné à l'acide acétique obtenu par la distillation du bois. Lorsque cet acide a été débarrassé de l'huile qui se produit pendant l'opération dont nous parlons, il est pur, et diffère par conséquent du vinaigre de vin. (M. O.)

VINAIGRE DE CIDRE: vinaigre obtenu avec le cidre. Il ne contient point de tartrate acidule de potasse, et laisse, lorsqu'on l'évapore, une matière rougeâtre, poisseuse, beaucoup plus abondante que celle que fournit le vinaigre de vin. (M. O.)

VINAIGRE DISTILLÉ. *Voy.* VINAIGRE.

VINAIGRE MÉDICINAL: vinaigre que l'on a fait macérer ou digérer sur une ou plusieurs substances médicamenteuses. (M. O.)

VINAIGRE PROPHYLACTIQUE. *V.* VINAIGRE DES QUATRE VOLEURS.

VINAIGRE DES QUATRE VOLEURS : vinaigre obtenu par macération avec les sommités sèches de grande et de petite absinthe, de romarin, de sauge, de menthe et de rue ; les fleurs de lavande sèches, l'ail, la racine d'*acorus verus*, la cannelle fine, la noix muscade, le vinaigre rouge et le camphre dissous par l'alcool. Il a été vanté comme désinfectant dans les maladies contagieuses. (M. O.)

VINAIGRE RADICAL : acide acétique concentré, obtenu par la décomposition de l'acétate de cuivre crystallisé (crystaux de Vénus). (M. O.)

VINAIGRE ROSAT : vinaigre obtenu par macération avec les roses rouges, mondées de leurs calices et bien sèches, le vinaigre blanc et l'alcool. Il est astringent. (M. O.)

VINAIGRE SCILLITIQUE : on l'obtient en faisant macérer les squames de scille sèches dans le vinaigre blanc de bonne qualité ; il sert à la préparation de l'oxymel scillitique : on l'emploie aussi comme apéritif dans l'hydropisie passive, etc. (M. O.)

VINAIGRE DE VIN. *V.* VINAIGRE. (M. O.)

VINCA, mot latin. *V.* PERVENCHE. (H. C.)

VINCETOXICUM. *Voy.* DOMPTE-VENIN.

VINCULUM (*Band.* et *Appar.*), mot latin, δεσμὸς, bandage, lien. *V.* ces mots. (J. C.)

VINETTIER (*Bot.*), s. m., *berberis*; genre de la famille des berbéridées et de l'hexandrie monogynie. L'épine-vinette, *berberis vulgaris*, donne de petits fruits rouges d'une acidité très-prononcée, avec lesquels on prépare un sirop rafraîchissant et des confitures. Cette épine-vinette est un arbrisseau assez commun dans nos bois. (H. C.)

VINETTIERS, s. m. pl. *Voy.* BERBÉRIDÉES. (H. C.)

VINEUX, adj. : épithète employée pour désigner tout ce qui tient du vin. (M. O.)

VINTERANE. *Voy.* WINTERANE. (H. C.)

VIOL, s. m. : mot employé pour désigner la violence faite à une fille ou à une femme qu'on prend par force, à laquelle on arrache une jouissance illicite contre sa volonté. Il s'entend plus particulièrement de la défloration forcée d'une fille encore vierge. (M. O.)

VIOLACÉ, ÉE, adj. : épithète donnée à la couleur qui tire sur le violet. (M. O.)

VIOLACÉ (*Path.*), adj., *violaceus*; qui tire sur le violet : cette nuance existe dans un certain nombre de maladies, dans le scorbut, dans quelques affections du cœur, etc. (CH.)

VIOLAT (Sirop de). *V.* VIOLETTES. (M. O.)

VIOLET, ETTE, adj., *violaceus*, du latin *viola*, violette ; qui ressemble à la violette : nom donné à l'un des sept rayons colorés dont se compose un rayon lumineux : il occupe une des extrémités du spectre solaire. Il est le septième en commençant par le rayon rouge qui est à l'autre extrémité du spectre, et qui est le moins réfrangible. La vapeur de l'iode est violette : les corps qui nous paraissent violets sont ceux dont la surface réfléchit les rayons violets en plus grande abondance que les autres. (M. O.)

VIOLETTE (*Bot.*), s. f., *viola*; genre de la syngénésie monogamie, lequel renferme un assez grand nombre d'espèces. Les fleurs de la *violette à bouquets*, *viola odorata*, font partie des espèces pectorales, et passent pour adoucissantes. On en prépare un sirop. On recommande le décoctum de pensée sauvage, *viola tricolor*, dans les maladies de la peau. Ses racines, de même que celles de la violette odorante et de plusieurs autres espèces, sont émétiques, mais à un moindre degré que l'ipécacuanha (H. C.)

VIOLETTES (*Bot.*), s. f., *violæ*; famille de plantes dicotylédones polypetales à étamines hypogynes. (H. C.)

VIOLETTES (Sirop de) : sirop préparé avec du sucre blanc et une infusion de fleurs de violettes mondées et récentes ; il est très-adoucissant. On l'emploie souvent pour déceler la présence des alcalis qui ont la propriété de le verdir. (M. O.)

VIORNE. *V.* CLÉMATITE.

VIPÈRE (*Erpétol.*), s. f., *vipera*, de *viviparus*, vivipare ; genre de reptiles ophidiens de la famille des hétérodermes. Il renferme le seul serpent venimeux de la France, c'est la vipère commune, *coluber berus* de Linnæus. Cet animal cause des accidents très-graves à la suite de sa morsure. On faisait autrefois entrer sa chair dans la thériaque et dans quelques autres préparations pharmaceutiques. (H. C.)

VIPÉRINE (*Bot.*), s. f., *echium*; genre de la pentandrie monogynie et de la famille des borraginées. On a recommandé à tort, contre la morsure de la vipère, les fleurs de la vipérine vulgaire, *echium viperina*. Cette plante de nos campagnes n'est qu'adoucissante. (H. C.)

VIREUX, EUSE, adj., *virosus*; épi-

thète des plantes malfaisantes, des odeurs nauséabondes. (H. C.)

VIRGINALE CLAUSTRUM (*Anat.*), mots latins ; la membrane hymen. *Voy.* HYMEN. (J. C.)

VIRIDE ÆRIS : vert-de-gris. *V.* ce mot. (M. O.)

VIRIL, ILE, adj., *virilis ;* qui appartient à l'homme. — *Membre viril. V.* PÉNIS. — *Age viril. V.* VIRILITÉ. (H. C.)

VIRILITÉ (*Physiol.*), s. f., *virilitas ;* âge qui succède à l'adolescence, et dans lequel on a atteint toute sa perfection physique. Il est le même que l'âge adulte. (H. C.)

VIRULENT (*Path.*), adj., *virulentus.* On donne cette épithète aux maladies qui sont dues à un virus qui est constamment reproduit pendant leur cours. (CH.)

VIRUS (*Path.*), s. m., *virus*, mot latin francisé ; dans la langue latine, le mot *virus* est synonyme de *poison.* Dans notre langue, on désigne sous le nom de *virus* l'agent de la contagion. Le virus paraît être le résultat d'une sécrétion morbide accidentelle ; il ne doit pas être confondu avec le venin. *V.* ce mot. Les principaux virus sont ceux de la syphilis, de la rage, de la variole et de la vaccine, de la rougeole, de la scarlatine et des typhus. (CH.)

VISCÉRAL, ALE (*Anat.*), adj., *visceralis ;* qui appartient ou a rapport aux viscères : *cavité viscérale*, cavité qui renferme des viscères. (J. C.)

VISCÈRE (*Anat.*), s. m., *viscus* des Latins, σπλάγχνον des Grecs. On comprend sous ce nom les divers organes, d'une texture plus ou moins compliquée, qui sont renfermés dans les grandes cavités, et qui concourent essentiellement à l'entretien de la vie. Quelques auteurs font dériver ce mot de *vescor*, je me nourris, parce qu'ils sont les agents principaux de la nutrition. (J. C.)

VISCOSITÉ, s. f., *visciditas ;* qualité de ce qui est visqueux ou gluant. *Voy.* GLUANT.

VISCUM, mot latin. *V.* GUI.

VISION, s. f., *visio ;* action de voir : sensation spéciale produite sur l'œil par suite de l'impression des rayons lumineux.

VISNAGE : nom d'une espèce d'ammi. *V.* AMMI. (H. C.)

VISUEL, ELLE (*Physiol.*), adj., *visualis ;* qui concerne la vue, qui appartient à la vision. *Axe visuel, rayon visuel.*

VISIVUS SEU VISORIUS NERVUS (*Anat.*), mots latins ; nerf optique. Berenger de Carpi. (J. C.)

VITÆ BALSAMUM : baume de vie. *V.* ce mot. (M. O.)

VITAL, ALE (*Physiol.*), adj., *vitalis ;* qui appartient à la vie ; on dit *principe vital*, *propriétés vitales*, *force vitale*, *fonctions vitales*, etc. (H. C.)

VITALBA : un des noms de l'aubevigne. *V.* CLÉMATITE.

VITELLINE, s. f. ; membrane qui enveloppe immédiatement le jaune de l'œuf. (J. C.)

VITELLUS, mot latin francisé par quelques auteurs. Il signifie *jaune d'œuf.* (J. C.)

VITEX, mot latin. *V.* GATTILIER.

VITI CHOREA, et VITI SALTUS (*Path.*), mots latins ; danse de Saint-Guy. *V.* CHORÉE. (CH.)

VITILIGO (*Path.*), s. f., mot latin francisé par quelques lexicographes, *vitilige ;* simple changement dans la coloration de la peau sans autre lésion appréciable. (CH.)

VITIS, mot latin. *V.* VIGNE.

VITRÉ, ÉE (*Anat.*), adj., *vitreus ;* qui a l'apparence de verre. — *Corps vitré.* On appelle ainsi une masse molle, parfaitement transparente, tremblante comme de la gelée, qui occupe les trois quarts postérieurs de la cavité du globe de l'œil. Le corps vitré a une figure sphérique, offre en avant une excavation dans laquelle le crystallin se trouve logé, et il est traversé d'avant en arrière par le canal auquel j'ai donné le nom d'*hyaloïdien. Voy.* ce mot. Le corps vitré est composé de deux parties, la *membrane hyaloïde* (*V.* ce mot.), et l'*humérus vitré.* Celle-ci a l'apparence d'une solution de gomme dans l'eau. Elle devient un peu opaque par l'ébullition, l'alcool et les acides concentrés. Elle paraît avoir à-peu-près la même composition chimique que l'humeur aqueuse. (J. C.)

VITRESCIBLE. *Voyez* VITRIFIABLE.

VITRIFIABLE, adj. ; de *vitrum*, verre, et de *facio*, je fais : qui est susceptible d'être changé en verre. (O. M.)

VITRIFICATION, s. f., *vitrificatio ;* opération qui consiste à transformer en verre les substances qui en sont susceptibles : on appelle ainsi également la fusion des matières qui, après le refroidissement, offrent l'éclat, la transparence et la dureté du verre. (M. O.)

VITRIOL, s. m., *chalcanthum :* ancien nom sous lequel on désignait le genre sulfate. *V.* ce mot.

VITRIOL AMMONIACAL : sulfate d'ammoniaque.

VITRIOL D'ARSENIC : deuto-sulfate d'arsenic.

VITRIOL BLANC : sulfate de zinc.

VITRIOL BLEU : deuto-sulfate de cuivre.

VITRIOL CALCAIRE : sulfate de chaux.

VITRIOL DE CHYPRE : deuto-sulfate de cuivre.

VITRIOL DE CUIVRE : deuto-sulfate de cuivre.

VITRIOL DE FER : proto-sulfate de fer.

VITRIOL DE GOSLARD : sulfate de zinc.

VITRIOL DE MARS : proto-sulfate de fer.

VITRIOL DE MERCURE : sulfate de mercure.

VITRIOL DE PLOMB : sulfate de plomb.

VITRIOL DE POTASSE : sulfate de potasse.

VITRIOL DE SOUDE : sulfate de soude.

VITRIOL DE VÉNUS : deuto-sulfate de cuivre.

VITRIOL VERT : proto-sulfate de fer.

VITRIOL DE ZINC : sulfate de zinc.

VITRIOLIQUE, adj., *vitriolicus*, *chalcanticus* ; épithète donnée anciennement à tout ce qui tenait du vitriol : l'acide sulfurique obtenu par la décomposition du proto-sulfate de fer (vitriol vert), portait le nom d'*acide vitriolique*. (M. O.)

VIVACE, adj., *vivax* ; dont la vie est de longue durée ou difficile à détruire. Une plante vivace est celle qui vit au moins trois ans. (H. C.)

VIVIPARE, adj., *viviparus* ; de *vivus*, vivant, et de *pario*, j'engendre ; qui fait des petits tout vivants.

VOCAL, ALE (*Anat.*), adj., *vocalis* ; qui a rapport à la voix. *Cordes vocales*. *V*. LARYNX. (J. C.)

VODANIUM (*Chim.*), s. m. : nom d'une ancienne divinité des Germains, donné par Lampadius à un métal qu'il a récemment découvert dans une sorte de pyrite de Topschau en Hongrie. Le vodanium est d'un jaune de bronze pâle, très-dur, malléable, très-attirable à l'aimant, d'une cassure crochue ; sa pesanteur spécifique est de 11,470. Il est inaltérable à l'air froid, tandis qu'il se transforme en oxyde noir si on élève sa température. Il se dissout dans l'acide nitrique. Les sels qu'il forme avec les acides sont d'un jaune de cire, et précipitent en bleu d'indigo pâle par l'ammoniaque, en blanc par les sous-carbonates de potasse et de soude, et en gris de perle par l'hydro-cyanate de potasse et de fer (prussiate). Il n'a point d'usages. (M. O.)

VOIE (*Anat.*), s. f., *via*, chemin, route. On a donné ce nom à divers conduits.

1° *Voies digestives*, ou *premières voies*. On appelle ainsi la série des organes creux de la digestion, qui se composent de la bouche, l'œsophage, l'estomac, les intestins grêles, les gros intestins.

2° *Secondes voies*. On a donné ce nom à l'ensemble des vaisseaux lymphatiques et même aux vaisseaux sanguins.

3° *Voies urinaires*. On appelle ainsi la série de canaux qui opèrent l'excrétion de l'urine; c'est dans le même sens qu'on dit : *voies spermatiques*, *voies lacrymales*, *voies biliaires*.

VOIE LACTÉE (*Physiq.*), s. f. On désigne ainsi une zone lumineuse, d'une forme irrégulière et de couleur blanchâtre qui environne le ciel : elle semble n'être que la réunion d'un très-grand nombre de petites étoiles rapprochées. (M. O.)

VOILE MÉDULLAIRE SUPÉRIEUR (*Anat.*) : nom donné à la valvule de Vieussens. *V*. VALVULE DE VIEUSSENS. (J. C.)

VOILE MÉDULLAIRE INFÉRIEUR (*Anat.*) ; bandelette médullaire qui fait communiquer le cervelet avec les tubercules quadrijumeaux et avec la moelle épinière. (J. C.)

VOIX (*Physiol.*), s. f., *vox* ; son appréciable que produit, en traversant la glotte, l'air chassé des poumons. La *voix articulée* est la parole. (H. C.)

VOIX CONVULSIVE (*Path.*), *vox convulsiva* ; névrose de la voix, qui consiste dans la production de sons discordants, aigus et graves, que la volonté ne peut pas ramener au ton naturel, et qui paraît dépendre de la contraction désordonnée des muscles du larynx. (CH.)

VOIX CROUPALE (*Path.*) ; altération spéciale de la voix qui a lieu dans le croup. *V*. ce mot. (CH.)

VOLA (*Anat.*), mot latin; la paume de la main. *V*. PAUME. (J. C.)

VOLANS : mercure. Inusité. (M. O.)

VOLATICA (*Path.*), nom latin d'une espèce assez mal déterminée d'éruption ; désignée par d'autres sous les noms d'*impetigo* et de *lichen*. (CH.)

VOLATIL, ILE, adj., *volatilis* : épithète donnée à tout ce qui se réduit en vapeur ou en gaz par l'action du feu, ou à la température ordinaire de l'atmosphère; l'*eau est volatile*, l'*éther sulfurique* est plus volatil ; l'*éther hydrochlorique* est très-volatil : on dit *sel volatil*. *V*. GAZ et VAPEUR.

VOLATIL (Alcali). *V.* AMMONIAQUE. (M. O.)

VOLATILISATION (*Chim*), s. f., *volatilisatio;* opération qui a pour objet de transformer en vapeur et en gaz, les matières qui en sont susceptibles; on la pratique ordinairement à l'aide du feu. (M. O.)

VOLSELLA (*Instrum. chirurg.*), mot latin; pince, forceps. *Voy.* ces mots. (J. C.)

VOLSELLA PATINI. *Voy.* VALET A PATIN.

VOLVE (*Bot.*), s. f., *volva;* continuation de l'extrémité inférieure du pédicule des champignons, laquelle, en forme de coiffe, recouvre entièrement ou en partie leur chapeau pendant la jeunesse. (H. C.)

VOLVULUS. *V.* ILEUS.

VOMER (*Anat.*), s. m., m. l. qui signifie soc de charrue. *Os vomer.* On appelle ainsi un os de la face dont on a comparé la forme à celle d'un soc de charrue. C'est un os impair, formant la partie postérieure de la cloison des fosses nasales. Il est mince, aplati, quadrilatère, et s'articule en bas avec les os maxillaires supérieurs et palatins, en haut avec le sphénoïde, l'ethmoïde et les cornets de Bertin. Il se développe par un seul point d'ossification. (J. C.)

VOMIQUE (*Path.*), s. f., *vomica*, de *vomere*, vomir : nom donné aux collections abondantes de pus formées dans la poitrine, et qui finissent par être expectorées par une sorte de *vomissement.* Dans une acception plus étendue, on a donné le nom de *vomique* à toute espece de collection de pus formé dans un viscère quelconque; mais peu d'auteurs ont employé ce mot dans ce dernier sens.

Les collections de pus formées dans la poitrine, et susceptibles d'être rendues par une sorte de vomissement, ne sont presque jamais renfermées dans le parenchyme même des poumons; l'opinion des anciens à cet égard est par conséquent fausse. Il n'est pas impossible sans doute que le ramollissement d'une grande masse tuberculeuse produise dans le poumon même un foyer purulent assez vaste pour donner lieu à une expectoration abondante de pus; mais il est à remarquer que ces grandes masses tuberculeuses ne se ramollissent en général que d'une manière graduée, et que le pus qu'elles fournissent n'est pas versé subitement dans les bronches. Les grandes cavernes que l'on rencontre à l'ouverture des cadavres, ne se sont formées que peu-à-peu, et les sujets chez lesquels on les trouve n'ont point vomi le pus en abondance. C'est exclusivement ou presque exclusivement dans les pleurésies avec épanchement de pus que ce phénomène se présente, et lorsqu'un malade a expectoré des flots de pus, ce seul signe ne laisse presque aucun doute sur l'existence d'une collection de pus dans la plèvre. L'histoire des vomiques appartient donc à celle de la pleurésie. *V.* ce mot. (CH.)

VOMIQUIER (*Bot*), s. m., *strychnos nux vomica;* arbre de la pentandrie monogynie et de la famille des strychnoïdes. Il croît dans l'Inde, et ce sont ses graines que, dans le commerce de la droguerie, on appelle *noix vomiques.* Pendant long-temps, ces graines n'ont servi qu'à empoisonner les chiens et les loups; aujourd'hui on en retire un extrait fort usité en médecine dans les cas de paraplégie, mais à petites doses. Le bois de couleuvre est fourni par un autre vomiquier, le *strychnos colubrina.* Ce bois, qui vient également de l'Inde, est amer, et passe pour fébrifuge et anthelminthique. *V.* STRYCHNINE. (H. C.)

VOMISSEMENT (*Path.*), s. m., *vomitus*, de *vomere*, vomir : acte par lequel les substances solides ou liquides contenues dans l'estomac sont rejetées au-dehors, en certaine quantité, en traversant l'œsophage, le pharynx, la bouche, ou quelquefois les fosses nasales. Parmi les physiologistes, les uns prétendent que l'estomac est le principal agent de ce phénomène; d'autres placent dans les muscles qui entourent la cavité abdominale la puissance qui le produit; quelques-uns, et cette opinion n'est pas la moins plausible, pensent que le vomissement a lieu sous l'influence de ces deux forces.

Quoi qu'il en soit à cet égard, le vomissement a lieu dans un grand nombre de conditions différentes, soit que la maladie qui le produise occupe l'estomac lui-même, soit qu'elle ait son siége dans des organes plus ou moins éloignés, comme on l'observe dans diverses maladies des reins, du cerveau, de l'utérus.

Les matieres rejetées sont très-variables sous le rapport de leur nature, de leur consistance, de leur quantité, de leur couleur et de leur odeur.

Les matières vomies sont tantôt des résidus de la digestion, comme dans l'invasion des maladies aiguës : tantôt des mucosités, de la bile jaune ou verdâtre, des médicaments de toute espece. On voit des vomissements de sang liquide ou coagulé dans l'hémorrhagie de l'estomac; de matière brune, noire, pultacée, semblable à du chocolat, dans le cancer

de cet organe ; de pus, lorsqu'un abcès se fait jour dans sa cavité; de matières fécales, lorsqu'une cause quelconque détermine l'occlusion des intestins. On trouve souvent aussi, dans les matières rejetées par le vomissement, des vers lombricoïdes, quelquefois des calculs biliaires ; on y a vu des tumeurs ou des kystes qui se sont séparés en totalité ou en partie de l'estomac ou des parties voisines.

La consistance des matières vomies est variable ; presque toujours elles sont liquides, tantôt claires et aqueuses, tantôt épaisses, visqueuses, ou semblables à de la pâte. Elles sont quelquefois mêlées à une certaine quantité de gaz ou de matières solides, comme cela a lieu dans l'indigestion. La quantité des matières rejetées peut être très-différente ; il importe, dans beaucoup de cas, de la connaître assez exactement, sur-tout dans le vomissement de sang et de pus.

Leur couleur et leur odeur sont ordinairement subordonnées à leur nature. (CH.)

VOMISSEMENT DE SANG. *V.* HÉMATÉMÈSE.

VOMITIF, IVE (*Mat. méd.*), adj., *vomitorius*, *emeticus ;* qui fait vomir. (H. C.)

VOMITURITION (*Path.*), s. f., *vomituritio ;* effort inutile pour vomir; quelques auteurs désignent sous ce nom le vomissement de peu de matière, ou celui qui a lieu presque sans effort. (CH).

VORACITÉ, s. f., *voracitas. V.* BOULIMIE.

VRILLE, s. f. *V.* CYRRHE.

VUE (*Physiol.*), s. f., *visus ;* l'un des cinq sens spéciaux; celui dont l'œil est l'organe immédiat; celui par lequel nous distinguons les couleurs, et souvent la figure, la distance, le genre de mouvement des objets extérieurs.

VUE COURTE. *V.* MYOPIE.

VUE DIURNE. *V.* HÉMÉRALOPIE.

VUE DOUBLE. *V.* DIPLOPIE.

VUE FAIBLE. *V.* AMBLYOPIE.

VUE LONGUE. *V.* PRESBYTIE.

VUE LOUCHE. *V.* STRABISME.

VUE NOCTURNE. *V.* NYCTALOPIE.

VULNÉRAIRE (*Path. chir.*), s. et adj., *vulnerarius ;* qui regarde les plaies, les blessures. *V.* TRAUMATIQUE. (J. C.)

VULNÉRAIRE (*Mat. méd.*), adj., *vulnerarius;* nom donné par les anciens aux médicaments qu'ils croyaient bons à favoriser la consolidation des plaies. (H. C.)

VULNÉRAIRE (*Bot.*), s. f., *anthyllis vulneraria. V.* ANTHYLLIDE. (H. C.)

VULNÉRAIRE SUISSE. *V.* FALLTRANCK. (H. C.)

VULNUS (*Path. chir.*), mot latin ; plaie, lésion. *Voyez* ces deux mots.

VULTUEUSE (Face) (*Path.*), adj., *facies vultuosa.* M. Corvisart nomme ainsi la face rouge, gonflée, qu'on remarque dans certaines maladies. (CH.)

VULVAIRE (*Bot.*), s. f., *chenopodium vulvaria. V.* ANSERINE. (H. C.)

VULVAIRE (*Anat.*), adj., *vulvaris ;* qui a rapport à la vulve. *Artères vulvaires.* M. le professeur Chaussier appelle ainsi les artères honteuses externes chez la femme, parce qu'elles se distribuent à la vulve. Elles viennent de l'artère crurale. *V.* HONTEUX.

VULVO-UTÉRIN (*Anat.*), adj., *vulvo-uterinus ;* qui appartient ou a rapport à la vulve et à l'utérus. — *Conduit vulvo-utérin.* On a donné ce nom au vagin. *V.* VAGIN. (J. C.)

W.

WARNAS : ancien nom donné par Ruland au vinaigre des philosophes. Inusité. (M. O.)

WARTHON (Canal de). *Voy.* SOUS-MAXILLAIRE (Glande). (J. C.)

WILLIS (Corde de) (*Anat.*), *corda Willisii.* Santorini appelle ainsi la commissure antérieure du cerveau. *V.* COMMISSURE.

Nerf ophthalmique de Willis. V. OPHTHALMIQUE. (J. C.)

WINTÉRANE (*Bot.*), s. m., *winteria, winteraniana ;* arbre de la dodécandrie monogynie qui croît dans l'Amérique méridionale et fournit l'écorce appelée dans le commerce *cannelle blanche*, qu'il ne faut pas confondre avec l'*écorce de Winter*, que donne un drymis. Beaucoup d'auteurs ont fait du winterane le genre *canella*, et l'ont appelé *canella alba.* (H. C.)

WINTERANUS CORTEX, mots latins. *V.* ÉCORCE DE WINTER.

WIRSUNGUS (Canal de). On a donné ce nom au canal pancréatique, parce que Wirsungus le démontra le premier à Padoue en 1642. Cependant, Bartholin dit que Maurice Hoffman le lui avait fait voir un an auparavant sur un coq d'Inde. (J. C.)

WOLFRAM (*Minér.*), s. m., mot suédois qui signifie *mine ferrugineuse*, et par lequel on désigne quelquefois le *schcellin ferruginé* de Haüy. Il est formé de beaucoup de tungstate de fer, d'un peu de manganèse et de silice. On l'emploie à l'extraction du tungstène. (M. O.)

X.

XANTOLINE. *V.* SANTOLINE.

XERANTHEMUM. *Voy.* IMMORTELLE.

XERAPHIUM : ancien nom d'un topique dessiccatif, mentionné par Ætius. Inusité. (M. O.)

XERASIE (*Path.*), s. f., *xerasia*, de ξηρὸς, sec; maladie des cheveux qui deviennent secs, cessent de croître, et ressemblent à un duvet couvert de poussière. (CH.)

XERION, synonyme de *cataplasme*. *V.* ce mot. Inusité. (M. O.)

XEROCOLLYRIUM : collyre sec. Inusité. (M. O.)

XEROMYRON : poudre composée de plusieurs aromates, à laquelle on donnait autrefois improprement le nom d'onguent sec. Inusité. (M. O.)

XEROPHAGIE (*Hyg.*), s. f., *xerophagia*, de ξηρὸς, sec, et de φάγω, je mange; usage exclusif d'aliments secs: espèce de régime auquel se soumettaient les anciens athlètes, dans le but d'augmenter leurs forces. (CH.)

XEROPHTHALMIE (*Path.*), s. f., *xerophthalmia*, de ξηρὸς, sec, et de ὀφθαλμὸς, œil; inflammation sèche de l'œil, avec cuisson, démangeaison et rougeur, sans augmentation dans la sécrétion des larmes et de la chassie. (CH.)

XEROTRIBIE, s. f., de ξηρὸς, sec, et de τρίβω, je frotte; friction sèche. *V.* FRICTION. (H. C.)

XIMENIE (*Bot.*), s. f., *ximenia;* genre de l'octandrie monogynie. Il renferme, entre autres espèces, un arbre de l'Amérique, le *ximenia americana*, dont les fruits secs portent souvent le nom de *myrobolans*. (H. C.)

XIPHOIDE (*Anat.*), s. et adj., *xiphoides*, de ξίφος, épée, et de εἶδος, forme, ressemblance; appendice ou cartilage xiphoïde (appendice sous-sternale). On appelle ainsi un prolongement qui termine l'extrémité inférieure du sternum. *V.* STERNUM. (J. C.)

XIPHOIDIEN, ENNE (*Anat.*), adj.; qui a rapport ou appartient à l'appendice xiphoïde.

Ligament xiphoïdien, ou *costo-xiphoïdien*. On appelle ainsi un petit faisceau ligamenteux fort mince, qui se porte du cartilage de prolongement de la septième côte à la face antérieure de l'appendice xiphoïde, où il s'insère en entre-croisant ses fibres avec celles du ligament opposé. (J. C.)

XIR : mercure. Inusité.

XISINUM : vinaigre, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

XYLOALOÈ. *V.* AGALLOCHE et BOIS D'ALOÈS. (H. C.)

XYLOBALSAMUM, s. m., *xylobalsamum*, de ξύλον, bois, et de βάλσαμον, baume. On donne ce nom, dans les officines, aux petites branches de l'arbre qui produit la térébenthine de Judée. *V.* BAUMIER et TÉRÉBENTHINE DE JUDÉE. (H. C.)

XYLOCASIA. *V.* CASSE AROMATIQUE.

XYLOCINNAMOMUM *V.* CANNELLE.

XYRRHOIA (*Path.*), mot grec, ξύρροια, de σὺν, avec, et de ῥέω, je coule : il a été traduit en latin par le mot *confluxio*. *V.* CONFLUXIO.

XYSTOS (*Bandag.* et *Appar.*), mot grec, ξυστὸς; charpie, et spécialement charpie râpée. (J. C.)

Y.

YARIN (Fleur d'airain) : ancien nom d'une préparation volatile faite avec l'airain. *V.* ce mot. Inusité. (M. O.)

YAWS (*Path.*), s. m.: nom donné au pian de Guinée. *V.* PIAN. (CH.)

YC : or, suivant Ruland. Inusité.

YÈBLE, s. f., *sambucus ebulus*. *V.* SUREAU. (H. C.)

YETTUS : ancien nom d'une pierre dure, opaque, rouge, qui avait les mêmes usages que la pierre de touche. Inusité. (M. O.)

YEUX D'ÉCREVISSE (*Mat. méd.*), *oculi cancrorum*. On donne ce nom à deux petites concrétions blanches, crétacées, pierreuses, qu'on trouve sous le corselet des écrevisses à l'époque où elles vont changer de test. On les a recommandées autrefois comme absorbantes; on les remplace aujourd'hui par la poudre de craie ou de magnésie. (H. C.)

YGROPISSOS : poix liquide. Inusité.

YOMO, YOS, ou YN : vert-de-gris, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

YPSILOGLOSSI MUSCULI (*Anat.*), mots latins. *V.* BASIO-GLOSSES (Muscles).

YPSILOIDES (Os) (*Anat.*), mots latins : l'os hyoïde. *V.* HYOÏDE. (J. C.)

YRIDES, ou YRIDE : orpiment, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

YRIS : fer. Inusité.

YSAMBRA : poison composé, dont l'hellébore fait la plus grande partie. Inusité. (M. O.)

YSIR : pierre philosophale sous forme sèche. Inusité. (M. O.)

YSOPUS : départ chimique, suivant Ruland. *V.* DÉPART. Inusité. (M. O.)

YTTERBY, ou YTTERBITE : pierre noire, d'une cassure vitreuse, éclatante, composée d'yttria, de silice, de chaux, d'oxyde de fer, de manganèse, etc. Elle a été ainsi nommée parce qu'elle se trouve à Ytterby en Suède : c'est d'elle que Gadolin a retiré le premier l'yttria. *V.* ce mot. (M. O.)

YTTRIA (*Chim.*), s. f.; substance terreuse que l'on présume être formée d'oxygène et d'yttrium : on la trouve dans l'ytterby et l'yttriotantalite. Elle a été découverte en 1794 par Gadolin. Elle est blanche, insipide; sa pesanteur spécifique est de 4,842. Exposée à l'air, elle en attire l'acide carbonique; elle n'est point soluble dans l'eau, dans la potasse ni dans la soude; les acides sulfurique et sur-tout les acides nitrique et hydrochlorique la dissolvent et forment avec elle des sels d'une saveur sucrée; le sous-carbonate d'ammoniaque dissous, versé dans un sel soluble d'yttria, donne un précipité de sous-carbonate d'yttria, soluble dans un excès de sous carbonate d'ammoniaque; les hydrosulfates ne troublent point ces dissolutions. L'yttria n'a point d'usages. (M. O.)

YTTRIOTANTALITE : pierre grise sous forme de morceaux de la grosseur d'une noisette : elle contient de l'yttria et du columbium (tantale). (M. O.)

YTTRIUM, s. m. : nom donné d'avance au métal que l'on croit exister dans l'yttria. *V.* ce mot. (M. O.)

Z.

ZAAR, mot arabe qui signifie poison. (M. O.)

ZAARA, mot arabe; insomnie morbide. Avicennes. (CH.)

ZACCARUM ou SACCHARUM. *V.* SUCRE.

ZAFFABEN : potée, suivant Ruland. *V.* POTÉE. Inusité. (M. O.)

ZAFFARA, ZAPHARA : nom donné à une variété d'oxyde de cobalt impur. Inusité. (M. O.)

ZAHIR (*Path.*), mot arabe; dysenterie. (CH.)

ZAIBAC, ZAIBACH, ZAIBAR : mercure, suivant Ruland. Inusités. (M. O.)

ZAIDIR : cuivre, vert-de-gris, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

ZANNA : nom donné à une sorte de terre d'Arménie, que les anciens employaient comme dessiccative. Inusité. (M. O.)

ZAPANE (*Bot.*), s. f., *zapania*; genre de la diandrie monogynie et de la famille des pyrénacées, qu'on a établi aux dépens de celui des verveines de Linnæus. La za-

pane citronnée, *zapania triphylla*, est un arbrisseau cultivé généralement dans tous les jardins d'agrément, et dont les feuilles ont une délicieuse odeur de citron. On en administre quelquefois l'infusum théiforme comme antispasmodique et légèrement excitant. (H. C.)

ZAPHIRUS : saphir. *V.* ce mot.

ZARAS : or, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

ZARATHAN (*Path.*); inflammation et endurcissement des mamelles, simulant le cancer de ces organes. (Ch.)

ZARDA (*Art. vétér.*) : nom donné anciennement à certaines tumeurs inflammatoires auxquelles les chevaux sont sujets. (Ch.)

ZARIFU : étain, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

ZARNACHA. *V.* Zanna.

ZARNEG, ZARNEK, ZARNICH : orpiment, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

ZARSAPARILLA. *Voy.* Salsepareille.

ZEA, mot latin. *V.* Maïs.

ZEBD : beurre, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

ZEBET : fiente, d'après plusieurs alchimistes. Inusité. (M. O.)

ZEBRE (*Zool.*), s. m., *equus zebra ;* quadrupède du genre cheval, et originaire d'Afrique. Il est remarquable par la régularité des raies dont sa peau est marquée. (H. C.)

ZÉDOAIRE (*Bot.*, *Mat. méd.*), s. f., *kœmpferia ;* genre de la monandrie monogynie et de la famille des balisiers. Il renferme des plantes des Indes orientales, parmi lesquelles on distingue la *kœmpferia rotunda*, dont la racine est aromatique, stimulante, antispasmodique, mais peu usitée. (H. C.)

ZÉE (*Ichthyol.*), s. m., *zeus ;* genre de poissons osseux holobranches de la famille des leptosomes. Sous les noms de *dorée*, de *poisson Saint-Pierre*, de *forgeron*, on mange le *zeus faber* de Linnæus sur les côtes méridionales de la France. La chair de ce poisson est estimée. (H. C.)

ZEFR : poix, d'après Ruland. Inusité. (M. O.)

ZÉGI, ZETUS, ZERI : vitriol, d'après Ruland. Inusités. (M. O.)

ZEHERECH : fleurs de cuivre. *V.* ce mot. Inusité. (M. O.)

ZEITRABRA : épithète barbare, donnée par les alchimistes aux matières fusibles. Inusité. (M. O.)

ZELOTYPIA (*Path.*), mot latin tiré du grec, de ζῆλος, amour, et de τύπος, forme, modèle. On a proposé de donner ce nom à l'affection violente de l'âme, produite par l'infidélité reconnue ou soupçonnée de l'objet aimé, et aux conséquences que cette affection entraîne ; à la mélancolie, à la manie, par exemple. (Ch.)

ZEMA : ancien mot qui signifie décoction et decoctum. *V.* ces mots. Inusité. (M. O.)

ZEMASARUM : cinnabre, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

ZEMECH. *Voy.* Lazulite. Inusité. (M. O.)

ZENECHDON : arsenic ou composition arsenicale, suivant Blancard. Inusité. (M. O.)

ZENEXTOR : mercure, suivant Paracelse. Inusité. (M. O.)

ZENGIFUR : cinnabre. Inusité.

ZENI : vitriol, d'après Ruland. Inusité. (M. O.)

ZENIAR : vert-de-gris. Inusité.

ZÉNICON : ancien nom d'un poison très-actif dont on enduisait des flèches, avec lesquelles on tuait facilement les animaux. Inusité. (M. O.)

ZÉNITH, s. m. : nom donné au point de la voûte céleste qui répond directement au-dessus de notre tête. Anciennement, quelques médecins appelaient ainsi le premier écoulement menstruel. (M. O.)

ZEPHYRIUS FŒTUS (*Accouch.*), mots latins; môle. *Voy.* ce mot. James. (J. C.)

ZÉRICUM : arsenic, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

ZERNA (*Path.*) : nom donné par quelques auteurs à l'*impétigo ulcérée.* (Ch.)

ZEUS. *V.* Zée.

ZIBETHA et ZIBETHUM. *V.* Civette. (H. C.)

ZIMEX : vert-de-gris, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

ZINC, s. m., *zincum :* métal rangé dans la troisième classe de Thénard (*V.* Métal). On le trouve dans la calamine, dans la blende (sulfure de zinc et de fer), et à l'état de carbonate. Il est solide, d'un blanc bleuâtre, lamelleux, ductile, très-malléable, peu dur. Sa pesanteur spécifique est de 7,1. Il est fusible et volatil; il s'oxyde lorsqu'on le chauffe avec le contact de l'air ; il brûle même alors avec une belle flamme blanche, légèrement bleuâtre : l'oxyde formé est blanc et excessivement léger (*V.* Oxyde de zinc). Il décompose l'eau en vapeur, s'empare de son oxygène et laisse dégager l'hydrogène : cette décomposition a également lieu à froid, mais beaucoup plus lentement. Mis en contact avec les acides sul-

furique, nitrique et hydrochlorique affaiblis, le zinc décompose l'eau qui fait partie de ces acides, s'oxyde et se dissout; il se dégage alors du gaz hydrogène; c'est même le procédé le plus généralement suivi pour obtenir ce gaz. On obtient le zinc en décomposant à chaud la calamine par le charbon. On emploie ce métal pour faire des conduits, des baignoires, etc.; pour construire la pile de Volta, et pour préparer un très-grand nombre de médicamens. *V.* OXYDE et SULFATE DE ZINC.

ZINCHUM ou ZINCUM : zinc. *V.* ce mot.

ZINGIBER. *V.* GINGEMBRE.

ZINGITES : pierre ayant l'apparence du verre, et à laquelle les anciens attribuaient des propriétés médicinales merveilleuses. Inusité. (M. O.)

ZINIAT : ferment. Inusité.

ZINT. *V.* ZINC.

ZIRBALIS HERNIA (*Pathol. chir.*), mots latins; hernie épiploïque, ou épiplocele. James. (J. C.)

ZIRBUS (*Anat.*), mot arabe; l'épiploon. *V.* EPIPLOON. James. (J. C.)

ZIRCON (*Minér.*), s. m. : pierre rayant difficilement le quartz, jouissant à un très-haut degré de la double réfraction, infusible au chalumeau, composée de zircone, de silice et de fer. On l'emploie pour extraire la zircone. (M. O.)

ZIRCONE, s. f. : substance terreuse, regardée comme un oxyde métallique, découverte en 1789, par Klaproth, dans le zircon. On la trouve aussi dans l'hyacinthe de Ceylan, et dans le sable de quelques rivières. Elle est blanche, insipide : sa pesanteur spécifique est de 4,3. Elle est insoluble dans l'eau, susceptible de se combiner avec plusieurs acides, seulement lorsqu'elle n'a pas été calcinée. Les sels solubles qu'elle peut former sont précipités en blanc par le sous-carbonate d'ammoniaque qui dissout le précipité s'il est employé en excès. La zircone n'a point d'usages. (M. O.)

ZIRCONIUM, s. m. : nom donné d'avance au métal que l'on croit exister dans la zircone. *V.* ce mot. (M. O.)

ZIZANIE, s. f. : un des noms vulgaires de l'ivraie. *V.* ce mot. (H. C.)

ZIZIPHUS. *V.* JUJUBIER.

ZOANTHROPIE (*Path.*), s. f., *zoanthropia*, de ζῶον, animal, et de ἄνθρωπος, homme : espèce de monomanie, dans laquelle le malade croit être transformé en animal. La lycanthropie, la cynanthropie, appartiennent à cette espèce de monomanie. (CH.)

ZOARCHIA ou XOARCHIA : antidote décrit par Myrepsus. Inusité. (M. O.)

ZODIAQUE (*Physiq.*), s. m. : nom donné à une zone, imaginée dans le ciel, divisée en deux parties égales par l'écliptique, et terminée de chaque côté par un cercle parallele à l'écliptique, et qui en est éloigné de huit degrés. (M. O.)

ZONA (*Path.*), s. f., *zona*, ζώνη, ceinture; sorte d'exanthème qui consiste en des plaques rouges, prurigineuses, surmontées de vésicules très-rapprochées et très-petites, et dans lesquelles se forme du pus qui s'y dessèche et donne naissance à des croûtes. Cet exanthème est souvent disposé en *ceinture* autour du ventre, et c'est là ce qui lui a fait donner le nom qu'il porte. Mais il peut aussi se montrer ailleurs, au thorax, au cou, quelquefois même à la cuisse, au bras, au visage. Il affecte une disposition tout autre.

Les causes qui donnent lieu au zona sont généralement obscures. On a remarqué qu'il se développait particulierement dans les temps froids qui succèdent à de grandes chaleurs, qu'il se montrait surtout dans l'âge mûr, chez les sujets bilieux, chez ceux qui usent abondamment de boissons spiritueuses et d'alimens âcres. Mais l'influence de ces diverses causes n'est pas bien démontrée. On l'a vu survenir quelquefois immédiatement après un acces de colère.

Un malaise général, de l'agitation, de la céphalalgie, une chaleur incommode, précèdent quelquefois l'apparition du zona, qui se montre chez quelques sujets sans aucun phénomene avant-coureur.

L'éruption se fait souvent pendant la nuit; elle commence par une simple rougeur, sur laquelle se montrent bientôt de petites vésicules très-rapprochées, avec douleur et chaleur plus ou moins vives. Chacune de ces vésicules est entourée d'une aréole qui se distingue par la vivacité de sa couleur de la plaque rouge qui a précédé l'apparition des vésicules, et qui est commune à plusieurs. Toutefois ces aréoles finissent par se réunir et couvrir en totalité la plaque sur laquelle elles se dessinaient d'abord. Les vésicules se présentent dans le principe sous forme de petits boutons pointus et rouges, qui deviennent brillants, et s'agrandissent de maniere à former des tumeurs hémisphériques, du volume d'un grain de millet, discretes ou confluentes, d'une certaine dureté, et remplies d'un liquide d'abord transparent, jaune ou rougeâtre, puis louche, purulent, et qui en se desséchant prend une couleur rougeâtre, brune ou noire. Tantôt les vésicules se dessechent sans se rompre, tantôt elles se crèvent ou sont déchirées accidentellement. Lorsque

les vésicules sont confluentes, leur réunion forme une espèce de grappe dans laquelle on distingue encore les bosselures qui appartiennent à chacune d'elles. Il n'est pas rare de voir le zona n'être accompagné dans tout son cours d'aucun dérangement dans la digestion et dans la circulation.

La marche de cette maladie offre cela de particulier, que l'éruption se montre successivement dans divers points; ainsi, bien que la durée de chaque vésicule soit d'environ sept jours, la durée totale de la maladie est de deux à quatre semaines.

La terminaison ordinaire du zona est la dessiccation des vésicules. Chez quelques sujets, et particulièrement chez ceux qui appliquent des corps gras, des cataplasmes ou des poudres sur l'éruption, il se forme des ulcères plus ou moins profonds.

Il n'est pas rare d'observer à la suite de cet exanthème des douleurs très-incommodes dans le lieu qu'il occupait.

Cette affection attaque rarement plusieurs fois le même individu. On cite néanmoins quelques cas dans lesquels elle s'est reproduite périodiquement.

Le traitement du zona consiste sur-tout dans l'éloignement des causes qui pourraient l'exaspérer. On recommande au malade de prévenir tout froissement violent sur la partie affectée, et de s'abstenir de toute application sèche ou humide, grasse ou mucilagineuse. Le repos, et une diminution modérée dans la quantité ordinaire des aliments, sont les seuls moyens à employer. S'il reste à sa suite des douleurs vives, on les dissipe ordinairement par l'emploi des bains domestiques : on appliquerait un vésicatoire sur l'endroit douloureux, si elles persistaient malgré l'usage des bains. (Ch.)

ZONE (*Physiq.*), s. f., *zona* : espace du globe terrestre renfermé entre deux cercles parallèles à l'équateur. On distingue à la surface de la terre cinq zones ou bandes circulaires; savoir : la *zone torride*, ou l'espace compris entre les deux tropiques; elle a 47 degrés de largeur; la chaleur y est très-forte. Les *deux zones tempérées*, l'une située vers le nord, l'autre vers le midi, entre les tropiques et les cercles polaires; la première a 43 degrés de largeur, et porte le nom de *zone tempérée boréale* ou *septentrionale ;* l'autre offre la même largeur, et s'appelle *zone tempérée australe* ou *méridionale :* la chaleur y est modérée. Les *deux zones glaciales*, limitées d'une part par les cercles polaires, et de l'autre par les pôles : l'une d'elles s'appelle *zone glaciale boréale* ou *septentrionale*, l'autre porte le nom de *zone glaciale australe* ou *méridionale ;* celle-ci n'est pas habitée. Le froid y est excessif, parce qu'elles ne reçoivent le soleil que très obliquement, et seulement pendant une partie de l'année. (M. O.)

ZONE TENDINEUSE (*Anat.*). On nomme ainsi un cercle blanchâtre que l'on observe sur le pourtour de l'orifice auriculo-ventriculaire, du côté droit du cœur. (J. C.)

ZONITES : nom donné à la cadmie des fourneaux lorsqu'elle est disposée en forme de zone. Inusité. *Voy.* CADMIE. (M. O.)

ZOOGRAPHIE (*Hist. nat.*), s. f., *zoographia*, de ζῶον, animal, et de γράφειν, décrire ; description des animaux. Ce mot est peu usité. (H. C.)

ZOOLOGIE (*Hist. nat.*), s. f., *zoologia*, de ζῶον, animal, et de λόγος, discours ; partie de l'histoire naturelle qui traite des animaux.

On donne le nom d'*animal*, qui dérive de *anima*, âme, à tout être animé et pourvu d'organes digestifs, ne serait-ce qu'un simple tube, comme dans les polypes.

Tous les animaux, sans exception, sont des êtres organisés qui jouissent de la faculté de découvrir, de distinguer, de reconnaître d'une manière exacte les propriétés et les qualités des corps qui les environnent, et qui, à l'aide de certains instruments dont ils sont pourvus, résistent pendant un temps déterminé à toutes les lois générales de la nature, à ces lois qui régissent la matière, depuis les astres qui roulent dans leurs orbites, jusqu'aux grains de sable qui couvrent le rivage des mers.

Tout animal se meut et est sensible ; il est impossible d'en imaginer un qui serait doué de sensibilité et privé de la faculté de se mouvoir, de même qu'un être locomotile ne saurait être insensible. La liaison la plus intime réunit l'une à l'autre, la sensibilité et la locomotilité : que la première cesse d'exister, et la seconde sera bientôt anéantie ; et réciproquement. La preuve de cette liaison gît d'ailleurs tout entière dans le fait suivant: C'est la crainte et le désir, effets immédiats de la sensibilité, qui déterminent tous les mouvements chez les animaux. Les mouvements, du reste, dans un être privé de sentiment, ne serviraient qu'à le conduire rapidement à sa perte.

D'après cela, la plante n'est donc point, comme on l'a prétendu, un animal enraciné ; l'animal n'est point non plus une plante ambulante. Une pareille métaphore est au moins hasardée : pour qu'on

puisse l'adopter raisonnablement, il existe de trop grandes différences entre les deux sortes d'êtres qui partagent le règne organique en deux grandes classes.

Un simple coup-d'œil suffit effectivement pour faire connaître que dans les végétaux les principaux organes de la vie sont situés à l'extérieur, tandis que dans la plupart des animaux ils occupent des cavités creusées dans l'intérieur du corps.

Cette première observation conduit à reconnaître bientôt aussi l'influence universelle de la locomotilité, c'est-à-dire de la faculté de changer de lieu en vertu d'une force intérieure ; faculté dont jouissent les animaux, et dont sont dépourvus les végétaux. Par cela même, en effet, que ceux-là changent de place et qu'ils ne restent pas constamment dans le même milieu, leurs pores absorbants ne peuvent s'ouvrir à la périphérie du corps : suivant une expression aussi ingénieuse que vraie, *ils ont leurs racines à l'intérieur;* ils transportent avec eux leurs aliments en tous lieux; ils peuvent absorber à loisir les sucs utiles; en un mot, ils *digèrent* dans toute l'étendue du terme.

D'un autre côté, une différence analogue caractérise l'exercice de la génération chez les animaux et chez les végétaux. Chez ceux-ci, la matière qui féconde les germes est une poussière qui se répand dans l'air, fluide dans lequel sont plongées les plantes; chez ceux-là, c'est un liquide qui est porté immédiatement sur le germe, ou qui se dissout dans l'eau, mais dont l'atmosphère n'est jamais le véhicule. Et en effet, les animaux peuvent volontairement s'approcher des germes pour les vivifier; les végétaux, qui demeurent immobiles fixés au sol qui les a vus naître, sont obligés de confier ce soin à un agent extérieur, lequel agent est nécessairement l'air.

La durée de la vie est, en outre, un peu différente chez les uns et chez les autres. En général, les limites de cette durée sont beaucoup plus étendues dans les végétaux, où l'on voit des champignons et des moisissures ne vivre que quelques heures, non loin du gigantesque baobab qui a traversé l'immensité des siècles. La distance est bien moins grande entre l'éphémère qui ne vit qu'un seul jour à l'état parfait, et le cygne, par exemple, qui ne dépasse guère cent cinquante ans.

En général aussi, l'organisation est beaucoup plus simple dans les végétaux que dans les animaux; et cela devait être ainsi : ils ont bien moins de fonctions à remplir. Chez ceux-ci le mécanisme est compliqué en raison de la multiplicité des actes à exercer; on trouve une foule de cordes, de poulies, d'instruments de physique et même de chimie, dont sont privés ceux-là. Aussi, tout animal auquel on retranche quelque partie en devient plus ou moins malade. Tous les jours, au contraire, le jardinier mutile des végétaux, et ils n'en vivent que mieux.

Presque toujours, d'ailleurs, l'usage fixe des organes est déterminé d'avance dans les animaux; on ne peut le changer en entier; tandis qu'il n'est, pour ainsi dire, aucune partie des végétaux dont on ne puisse pervertir la destination; les branches enterrées se transforment en racines; les étamines deviennent des pétales, etc., etc.

Si l'on avait besoin d'une nouvelle preuve en faveur de l'assertion énoncée dans le moment, l'analyse chimique la fournirait; elle est une source féconde de différences entre les deux classes d'êtres organisés. L'excès d'azote paraît le caractère propre de l'organisation animale; le carbone domine dans celle des végétaux. Il en résulte que les principes des matières animales peuvent subir des combinaisons beaucoup plus promptes et plus faciles, qu'ils sont plus diffusibles.

Ceci aide à concevoir comment les substances animales se décomposent incomparablement plus vite que les matières végétales; sur-tout quand on se rappelle ce fait avéré, que, dans les animaux, il y a proportionnément plus de liquides que dans les végétaux; et que, chez les premiers, la matière fluide est souvent accumulée en masses plus ou moins considérables dans des réservoirs, tandis que, chez les seconds, elle est toujours divisée par molécules ou par filets très-fins dans des vacuoles ou dans des vaisseaux.

Pour résumer donc, on peut dire que les animaux se distinguent des végétaux habituellement par les caractères généraux suivants :

1° Ils peuvent changer de lieu et se mouvoir volontairement; les autres sont attachés à la terre par des racines.

2° Ils ont, pour leur nutrition, un sac intérieur, dans lequel les aliments subissent une préparation spéciale, et où leurs principes assimilables sont absorbés par une foule de radicules, tandis que les végétaux n'ont point ce sac intérieur et vont pomper dans les corps voisins les matériaux de leur nourriture, et cela à l'aide de racines extérieures.

Il ne faudrait point croire néanmoins qu'il existe entre ces deux classes d'êtres organisés des différences générales telles qu'on ne pût jamais les confondre. Il n'est certainement point facile d'établir entre elles une ligne de démarcation bien tranchée ; elles semblent se réunir par leurs individus les plus éloignés ; sur l'échelle des êtres organisés, les derniers animaux paraissent s'identifier avec les derniers des végétaux, et quoique rien ne semble si aisé que l'animal à définir, il devient très-difficile d'appliquer la définition la plus simple et la plus claire qu'on en puisse donner, lorsqu'il s'agit de déterminer si un être soumis à notre observation est ou n'est pas un animal.

C'est ainsi que les éponges et les lithophytes, implantés à la surface des rochers sous-marins, ne sauraient pas plus changer de place que le végétal le mieux caractérisé.

C'est encore ainsi que, dans bien des plantes, il existe des mouvements partiels, qui sont, extérieurement du moins, pareils à ceux des animaux. Les feuilles des sensitives, les pétioles du sainfoin de Barbarie, les folioles de la dionée attrape-mouche, celles de presque toutes les légumineuses en exécutent même qui sont aussi et plus manifestes que ceux des gorgones et des coraux. Comment prouver qu'il y a du sentiment dans un cas, et qu'il n'y en a point dans l'autre? Ne pourrait-on pas, d'ailleurs, avec quelque apparence de raison, soutenir que les plantes qui nagent à la surface des eaux ou qui rampent sur le sol ont une sorte de mouvement progressif?

Bien plus, si tous les végétaux ont leurs organes situés à la périphérie du corps, certains zoophytes paraissent absolument dans le même cas, et les particules nutritives semblent, chez eux, être introduites dans l'économie par la surface extérieure de l'individu.

D'un autre côté, lorsqu'on n'observe qu'un corps mort, les facultés qui supposent l'état de vie ne peuvent servir de rien pour distinguer auquel des deux règnes organisés il a appartenu. Il n'existe même point alors d'autres moyens pour résoudre ce problème d'une manière certaine ; l'anatomie et la chimie elles-mêmes ne peuvent ici nous guider sûrement ; dans plus d'une circonstance, les lumières qu'on emprunte à ces deux sciences sont insuffisantes.

Il est des animaux, en effet, dont l'organisation paraît, sous le scalpel de l'observateur, aussi simple que celle des végétaux les moins compliqués.

Les éponges ne semblent formées que d'une espèce de pulpe muqueuse et homogène; les lithophytes, d'une matière calcaire; les cératophytes, d'une substance cornée; les polypes et les infusoires ne sont que des masses d'une gelée albumineuse, et l'on ne commence à apercevoir des organes distincts et des fibres musculaires que dans les acalèphes fixes et les échinodermes.

Plusieurs animaux encore sont privés, en tout ou en partie, des organes des sens.

Les réactifs des chimistes n'ont pas ici plus d'efficacité que l'instrument de l'anatomiste n'a de pouvoir. Dans la nombreuse nation des végétaux, la famille des crucifères ne présente point seule, comme on l'a prétendu, une certaine quantité d'azote; beaucoup de plantes contiennent du gluten, de l'albumine et même de l'osmazome; or, ces trois substances, on le sait, renferment de l'azote en grande proportion.

L'excitabilité, n'étant que le changement produit sur les organes par un corps extérieur, existe dans les végétaux comme dans les animaux. Tous les jours on voit les plaies des arbres se cicatriser et leurs lèvres se rapprocher. Le soleil trop ardent rend les feuilles malades, de même que le feu grille la peau des animaux ; la grêle meurtrit les fruits, etc. Et, si les animaux ont des désirs dans la recherche de leurs aliments et montrent du discernement dans le choix qu'ils en font, on voit fréquemment les racines des plantes se diriger vers une veine de terre ayant les qualités convenables à leur nourriture. Leurs feuilles et leurs tiges cherchent évidemment et l'air et la lumière. Qui pourrait affirmer que cela ait lieu sans conscience?

La circulation, la digestion et la respiration, assignées en propre aux animaux, ne peuvent servir à les faire reconnaître dans tous les cas. Les végétaux n'ont-ils pas en effet une circulation tout aussi-bien que ces animaux qui, comme les insectes, n'ont ni cœur ni vaisseaux sanguins? N'y a-t-il point des zoophytes, les éponges par exemple, dans lesquels les recherches les plus minutieuses n'ont pu faire découvrir d'organes digestifs?

Quant à la génération, enfin, il est des animaux qui se renouvellent par boutures absolument comme beaucoup de plantes. Tels sont les polypes. La ressemblance est donc encore frappante ici.

Les derniers des animaux se rapprochent donc, comme nous l'avons annoncé, des végétaux, par la manière dont ils

s'accroissent, dont ils se nourrissent, et même dont ils se reproduisent; mais la très grande partie de ces êtres s'en distingue au premier abord au moyen des caractères que nous avons donnés ci-dessus.

Le nombre des animaux qui, portant par-tout avec eux la vie et le mouvement, peuplent la surface de la terre, traversent les airs, animent les eaux, s'enfoncent sous le sol, ou s'agitent au sein de tous les corps organisés, est immense; surpassant de beaucoup celui des plantes connues, il effraie véritablement l'imagination, et cependant on a généralement le plus grand intérêt à les classer, à les coordonner d'une manière systématique, qui soit comme le fil d'Ariane et qui fasse parcourir avec sécurité les détours multipliés d'un vaste labyrinthe.

Pendant une longue suite d'années, toutes les classifications zoologiques imaginées ont été arbitraires et plus ou moins incohérentes. Aujourd'hui qu'on a mieux étudié la structure intérieure des animaux, qu'on a avec exactitude comparé leurs facultés et les fonctions principales de leurs organes, on a pris pour base un caractère universellement apprécié, purement anatomique ou à-peu-près; je veux dire *la présence ou l'absence d'une colonne vertébrale, et les diverses modifications du système nerveux.* Le point de départ est ainsi choisi dans les fonctions les plus importantes de l'économie vivante, dans celles qui sont les plus influentes sur les animaux, les *sensations* et la *locomotion*, lesquelles non-seulement font de l'être organisé un animal, mais encore établissent en quelque façon le degré de son animalité, parce qu'elles entraînent un plus grand nombre de changements dans les formes et dans les mœurs. Aucune considération générale ne pourrait présenter plus d'avantages réels pour une classification.

En conséquence, à l'aide des organes du mouvement et de la sensibilité, d'une part, on partage les animaux en deux nombreuses séries, reconnaissables chacune à certains caractères communs, positifs ou négatifs; et, de l'autre, on les divise en quatre familles générales.

Les deux grandes séries principales sont celles des *animaux vertébrés* et des *animaux invertébrés.*

Dans les premiers, les organes passifs de la locomotion, les os, sont logés sous les parties molles, enveloppés par elles; le cerveau et le tronc principal du système nerveux sont renfermés dans une enveloppe osseuse qui les protége et qui offre une uniformité constante, en ce qu'elle se compose d'une partie moyenne ou rachis, et de deux extrémités, la tête et la queue. Le plus souvent ils ont une poitrine et un bassin, et jamais ils ne sont pourvus de plus de quatre membres; leurs mâchoires sont transversales; les cavités de leur cœur sont rassemblées dans un même organe de nature musculeuse; leur sang est rouge constamment; leurs viscères sont renfermés dans la tête et dans le tronc; ils ont des organes distincts de vision, d'audition, d'olfaction et de gustation, logés dans des cavités spéciales de la face, et des sexes séparés.

Mais ces animaux vertébrés, qui se ressemblent beaucoup entre eux, offrent néanmoins quatre grandes subdivisions, caractérisées par la nature des mouvements, et sur-tout par la manière dont s'effectuent chez eux et la respiration et la circulation.

Dans les uns, les organes de cette dernière fonction sont doubles, en sorte que le sang, qui arrive au cœur de toutes les parties par le moyen des veines, est obligé d'aller parcourir le poumon avant de retourner à ces mêmes parties par les artères. Ce sont les *mammifères* et les *oiseaux*, que l'on distinguera aisément entre eux quand on saura que les premiers sont vivipares et les seconds ovipares.

Dans d'autres, une portion seulement du sang qui revient du corps est obligée de passer par l'organe de la respiration, et le reste retourne immédiatement au corps. Ceux-ci sont les *reptiles.*

Dans d'autres encore, la circulation est double à la vérité, mais les organes de la respiration agissent sur l'eau, au lieu de faire porter sur l'air leur force de modification. Ce sont les *poissons.*

Les ANIMAUX INVERTÉBRÉS ne présentent en commun que des caractères négatifs; ils n'ont jamais moins de six membres, quand ils en ont; leurs parties dures, quand elles existent, sont au-dehors; leurs mâchoires ne sont jamais transversales; leur sang varie en couleur; la forme de leur cœur est rarement la même; en un mot, ils n'ont rien de constant qui puisse les rapprocher les uns des autres, si ce n'est l'absence de la colonne vertébrale.

En conséquence, il convient de réunir ces êtres en trois groupes distincts, dans chacun desquels les espèces se ressemblent par la disposition du système nerveux.

Ces trois groupes, qui peuvent être considérés comme autant de classes aussi naturelles que celles des animaux vertébrés, sont :

1° Celui des *animaux mollusques*, où les organes des sens sont disposés symétriquement aux deux côtés d'un axe; où le système nerveux est plongé avec les viscères dans une enveloppe commune, et se compose de plusieurs masses éparses, réunies par des filets, dont les principales, placées sur l'œsophage, portent le nom de *cerveau*.

2° Celui des *animaux articulés*, dont le système nerveux consiste en deux longs cordons régnans le long du ventre et renflés d'espace en espace en nœuds ou ganglions. Le premier de ces nœuds, couché sur l'œsophage, porte aussi le nom de *cerveau* et n'est guère plus grand que les autres.

3° Enfin, celui des *animaux rayonnés* ou des *radiaires*. Chez ceux-ci les organes du mouvement et du sentiment sont disposés circulairement autour d'un centre, et l'on ne voit plus ni système nerveux bien distinct, ni organes de sens particuliers.

Pour résumer, les ANIMAUX VERTÉBRÉS présentent donc quatre grandes divisions.

PREMIÈRE DIVISION.

Les MAMMIFÈRES, qui ont des poumons et des mamelles. Ils sont vivipares.

IIe DIVISION.

Les OISEAUX, qui ont des poumons sans mamelles et sont ovipares. Leur corps est couvert de plumes.

IIIe DIVISION.

Les REPTILES, qui ont des poumons, mais qui sont dépourvus de mamelles et de plumes.

IVe DIVISION.

Les POISSONS, qui n'ont ni poumons, ni mamelles, ni plumes, et respirent par des branchies.

Les ANIMAUX INVERTÉBRÉS sont partagés, avons-nous dit, en trois grandes sections, les *mollusques*, les *articulés* et les *radiaires;* mais on les range encore secondairement dans cinq autres ordres.

PREMIER ORDRE.

Les INSECTES, qui ont un tronc articulé et garni de membres, et qui respirent par des trachées.

IIe ORDRE.

Les CRUSTACÉS, qui, avec un tronc articulé et garni de membres, respirent par des branchies.

IIIe ORDRE.

Les ANNELIDES, qui ont un tronc articulé sans membres.

IVe ORDRE.

Les MOLLUSQUES, dont le tronc n'est point articulé et qui ont des organes respiratoires.

Ve ORDRE.

Enfin, les ZOOPHYTES, dont le tronc n'est point articulé et qui sont dépourvus d'organes respiratoires.

Chacun de ces ordres est lui-même divisé en familles et en genres nombreux, fondés pareillement sur des caractères anatomiques pour la plupart. De telles différences dans l'organisation doivent en amener de plus grandes encore dans les facultés des animaux, depuis cette pulpe inerte qui revêt les éponges, jusqu'à l'homme, dans la formation duquel la nature semble avoir voulu épuiser toutes les ressources de sa puissance créatrice. Cette vérité est une des plus fécondes en résultats importants pour le physiologiste. (H. C.)

ZOOMINERALIA : substances minérales qui ressemblent à des animaux; on désignait ainsi les perles, les testacés. Inusité. (M. O.)

ZOONIQUE (Acide), *acidum zoonicum*, de ζῶον, animal : nom sous lequel Berthollet avait désigné l'acide acétique que l'on obtient en distillant les matières animales, parce qu'il le regardait comme un acide particulier. Inusité. (M. O.)

ZOONOMIE (*Hist. nat.*), s. f., *zoonomia*, de ζῶον, animal, et de νόμος, loi; science des lois qui régissent les actions organiques des animaux en général; connaissance de ces lois; physiologie des animaux. (H. C.)

ZOONOMIQUE (*Hist. nat.*), adj., *zoonomicus*, même étymologie; qui a rapport à la zoonomie. (H. C.)

ZOOPHYTE (*Zool.*), s. m., *zoophytum*, de ζῶον, animal, et de φυτόν, plante, c'est-à-dire animal plante. On a donné

le nom de *zoophytes* à la dernière classe du règne animal. C'est à cette classe que se rapportent les *vers intestinaux*, les *hydatides*, les *actinies*, les *oursins*, les *méduses*, les *éponges*, le *corail*, l'*antipathe*, etc., etc. *V.* ces mots. (H. C.)

ZOOTOMIE, s. f., *zootomia*, de ζῶον, animal, et de τέμνειν, couper; anatomie des animaux. (H. C.)

ZOPISSA : résine du pin, suivant quelques-uns; et, suivant d'autres, poix et résine macérées pendant long-temps dans l'eau de mer. Inusité. (M. O.)

ZOPYRI ANTIDOTUS : antidote décrit par Scribonius Largus. Inusité. (M. O.)

ZORABA : vitriol, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

ZOSTER (*Path.*), mot grec latinisé, ζωστὴρ, ceinture; ce mot est employé par Pline et par plusieurs autres auteurs comme synonyme de *zona*. (Ch.)

ZUB ou ZUBD : beurre, suivant Ruland. Inusité. (M. O.)

ZUCCARUM : sucre. *V.* ce mot. Inusité.

ZUITTER ou ZITTER : marcassite. *V.* ce mot. (M. O.)

ZULAPIUM : julep. *V.* ce mot. Inusité. (M. O.)

ZUMIQUE (Acide), de ζύμη, levain : nom donné à l'acide que M. Braconnot avait décrit le premier sous le nom de *nancéique* ; il existe dans les substances végétales qui ont passé à l'état acide, comme le vin, le jus de betterave, etc. : il est liquide, incrystallisable, à peine coloré et très-sapide. Il n'a point d'usages. (M. O.)

ZYGOMA (*Anat.*), mot grec, ζύγωμα; l'os de la pommette. *Voy.* Malaire. (J. C.)

ZYGOMATIQUE (*Anat.*), adj. et s. m., *zygomaticus* ; qui a rapport au zygoma ou à l'os jugal. On a donné ce nom à plusieurs parties. — *Apophyse zygomatique* ou *jugale.* Elle naît de la face externe de l'os temporal par deux racines, dont l'une est transversale (condyle du temporal de M. Chaussier), et l'autre longitudinale, entre lesquelles on trouve la cavité glénoïde. L'apophyse zygomatique se dirige ensuite en avant, et vient s'articuler avec l'angle postérieur de l'os de la pommette, avec lequel il forme une arcade osseuse nommée *arc[illegible] matique.* [illegible]DE D'A[illegible]

Fosse zygomatique. On [illegible] ainsi l'espace compris entre le bord postérieur de l'aile externe de l'apophyse ptérygoïde et la crête qui descend de la tubérosité malaire au bord alvéolaire supérieur.

Muscles zygomatiques. Il y en a deux savoir :

1° Le *muscle grand zygomatique* (muscle grand zygomato-labial de M. Chaussier). Obliquement placé au-devant et sur les côtés de la face, ce muscle est alongé, grêle et arrondi. Il s'insère d'une part à la face externe de l'os de la pommette, et se termine de l'autre à la commissure des lèvres. Il élève la commissure des lèvres et la porte en dehors. Il agit principalement dans le rire.

2° Le *muscle petit zygomatique* (muscle petit zygomato-labial de M. Chaussier). Il n'existe pas toujours. Placé en dedans du précédent, il est alongé, aplati et fort mince : d'une part il s'insere à la face externe de l'os malaire, et vient se terminer de l'autre dans la lèvre supérieure qu'il élève et tire en dehors. (J. C.)

ZYGOMATO-AURICULAIRE, adj. et s. m., *zygomatico-auricularis* ; qui a rapport à l'apophyse zygomatique et à l'auricule. M. le professeur Chaussier donne ce nom, dans sa *Nomenclature anatomique*, au muscle auriculaire antérieur, à raison de ses attaches. *V.* Auriculaire. (J. C.)

ZYGOMATO-CONCHINIEN (*Anat.*), adj.; nom que M. Dumas donne au muscle antérieur de l'oreille, parce qu'il se porte de l'apophyse zygomatique à la conque de l'oreille. *V.* Auriculaire. (J. C.)

ZYGOMATO-LABIAL (*Anat.*), adj. et s. m., *zygomato-labialis* ; qui a rapport à l'os zygomatique (os de la pommette) et aux lèvres. M. le professeur Chaussier a donné ce nom aux deux muscles zygomatiques. *V.* Zygomatique. (J. C.)

ZYGOMATO-MAXILLAIRE (*Anat.*), adj. et s. m., *zygomato-maxillaris* ; qui appartient à l'arcade zygomatique. M. le professeur Chaussier a nommé *zygomatico-maxillaire* le muscle masséter, parce qu'il se porte de l'apophyse zygomatique à la mâchoire inférieure. *Voy.* Masséter. (J. C.)

ZYMAR : vert-de-gris. Inusité.

ZYME : ferment, levain. Inusité. (M. O.)

ZYMOMA : liqueur fermentante, ferment. Inusité. (M. O.)

ZYMOLOGIE (*Chim.*), s. f., *zymologia* ; de ζύμη, levain, et de λόγος, dis-

cours ; traité de la fermentation : partie de la chimie qui traite de la fermentation. (H. C.)

ZYMOSIMÈTRE, s. m., *zymosimetrum*, de ζύμωσις, fermentation, et de μέτρον, mesure ; instrument propre à faire apprécier le degré de la fermentation d'une liqueur.

ZYMOTECHNIE, s. f., *zymotechnia*, de ζύμη, ferment, et de τέχνη, art. *V.* ZYMOLOGIE.

ZYNAR. *V.* ZYMAR.

ZYTHOGALA, s. m., *zythogala*, de ζύθος, bière, et de γάλα, lait ; boisson composée de bière et de lait. *V.* POSSET (H. C.)

SUPPLÉMENT.

A.

ABIRRITATION (*Path.*), s. f. M. Broussais désigne sous ce nom la diminution des phénomènes vitaux dans les divers tissus. (Ch.)

ACARDIE (*Anat.*, *Path.*), s. f., *acardia*, de α privatif, et de καρδία, le cœur. On donne ce nom au vice de conformation que présentent quelques fœtus qui sont dépourvus de cœur. (J. C.)

ACOTYLÉDONIE (*Bot.*), s. f., *acotyledonia*. M. de Jussieu donne aujourd'hui ce nom à la première classe de son système, celle qui renferme les algues, les mousses, les lichens, les fougères, etc. (H. C.)

ADRAGANTINE, s. f. : nom donné par Desvaux à une substance qui fait presque la moitié du poids de la gomme adragant du commerce : elle est sous forme de masses écailleuses, d'un blanc sale, facile à réduire en poudre, ne se dissolvant point dans l'eau froide, qui la gonfle, se dissolvant dans l'eau bouillante, insoluble dans l'alcool, très-soluble dans la potasse et dans l'ammoniaque. On n'emploie jamais l'adragantine pure. (M. O.)

AGÉDOITE, s. f. : nom donné à un principe immédiat retiré de la réglisse par Robiquet : il est blanc, crystallisable en octaèdres, insipide, soluble dans les acides sulfurique et nitrique, très-peu soluble dans l'eau; il se boursoufle et répand une odeur ammoniacale lorsqu'on le met sur les charbons ardents. Inusité. (M. O.)

ALLANTOIQUE (Acide) : acide contenu dans l'eau de l'allantoïde de la vache : nous l'avons décrit sous le nom d'*amniotique* (*V.* ce mot). Des expériences récentes ont fait voir que cet acide n'existe point dans l'eau de l'amnios de la vache comme on l'avait cru, mais qu'il se trouve dans l'eau de l'allantoïde du même animal. (M. O.)

ALUMINE. *V.* Oxyde d'aluminium.

ALUMINIUM : nom donné d'avance au métal que l'on croit exister dans l'alumine.

AMARINITES : nom donné par Desvaux à un des genres de principes immédiats des végétaux, qu'il a établis, et qui comprend l'émétine, la scillitine et la picrotoxine. (M. O.)

AMÉNOMANIE (*Path.*), s. f. : mot hybride composé du latin *amœnus*, agréable, et de μανία, manie; manie accompagnée de gaieté; nom donné par Rusch à une variété de la mélancolie ou monomanie. (Ch.)

AMIDONITE, s. f. : nom donné dans ces derniers temps à l'amidon qui fait partie du genre *féculite* de Desvaux. (M. O.)

AMMONIATE, s. m. : mot proposé par Klaproth pour désigner les composés d'ammoniaque et d'un oxyde métallique. Il est synonyme d'*ammoniure* et peu usité. (M. O.)

ANENCÉPHALE (*Anat.*, *Path.*), *anencephalus*, de α, privatif, et de ἐγκέφαλος, l'encéphale, le cerveau. On appelle anencéphales les fœtus qui viennent au monde privés de cerveau, soit que cet organe ait été détruit par une circonstance accidentelle, soit qu'il n'existe pas par vice de conformation première. Il ne faut pas confondre les anencéphales avec les acéphales, chez lesquels la tête manque dans sa totalité. *V.* Acéphale.

ANTHRAZOTHION : nom donné par Grothus à l'acide sulfochyazique. *V.* Sulfochyazique. Inusité. (M. O.)

ANTIMONANE : nom sous lequel H. Davy a désigné le chlorure d'antimoine. Inusité. (M. O.)

ANTIMONIATE, s. m. : nom donné aux sels composés d'une base et d'acide antimonique. *V.* ce mot. (M. O.)

ANTIMONITE, s. f.; genre de sels formés d'une base et d'acide antimonieux. *V.* ce mot. (M. O.)

APOPLEXIE PULMONAIRE

(*Path.*). M. Laennec donne ce nom à une infiltration de sang dans le parenchyme des poumons, qui devient rouge et dur dans une portion ordinairement circonscrite de son étendue. Cette lésion est fréquente dans les grandes hémoptysies. (Ch.)

APYRE, s. m. : nom donné par Brugnatelli fils à une substance alcaline, qu'il dit avoir découverte en traitant l'acide urique par les autres acides : cette substance serait inaltérable au feu. (M. O.)

ARROW-ROOT (*Mat. méd.*). Ce nom, entièrement anglais, est adopté par les Français pour désigner la fécule du *marantha indica*, fécule d'une saveur fort agréable, et dont l'usage commence à se répandre parmi nous. La plante qui la produit est originaire des Indes orientales, d'où elle a été transportée en Amérique. On la cultive actuellement dans toutes les Antilles.

La fécule d'arrow-root convient dans les irritations du canal intestinal, dans les diarrhées avec irritation, dans la dysenterie, dans l'hémoptysie, dans les consomptions, etc. (H. C.)

ATROPIUM, s. m. : nom donné par Brande à une substance alcaline qu'il a retirée de l'*atropa belladona*, où elle se trouve à l'état de malate. L'*atropium* est d'un blanc éblouissant, insipide, décomposable par la chaleur, presque insoluble dans l'eau; l'alcool ne le dissout qu'à chaud. Il forme des sels avec les bases, il est très-vénéneux. (M. O.)

AUSCULTATION (*Path.*), s. f., *auscultatio*, de *auscultare*, écouter: exploration des phénomènes appréciables par l'ouïe, qui se passent dans l'intérieur des organes et spécialement de ceux qui sont renfermés dans le thorax. L'auscultation peut être pratiquée de deux manieres: par l'oreille placée à nu sur les téguments de l'organe qu'on explore; ou par l'intermède d'un instrument auquel on a donné le nom de *stéthoscope;* l'auscultation est alors *médiate ;* elle est *immédiate* dans le premier cas. (Ch.)

B.

BALANOPHORÉES (*Bot.*), s. f. pl., *balanophoreæ*, de βάλανος, gland, et de φέρω, je porte: famille de plantes monocotylédones épigynes, ou de la monoépigynie. (H. C.)

BDELLOMÈTRE (*Inst. chir.*), s. m., *bdellometrum ;* de βδέλλα, une sangsue, et de μέτρον, mesure. M. le chevalier de Sarlandiere a donné ce nom à un petit instrument destiné à appliquer des ventouses scarifiées, et à remplacer les sangsues qui deviennent rares dans le commerce par la consommation énorme qu'on en fait depuis quelque temps. Cet instrument est une ventouse à pompe aspirante, dans laquelle on introduit plusieurs lames de lancettes fixées sur une tige commune.

BÉGONIACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *begoniæ ;* famille de plantes dicotylédones apétales périgynes, ou de la péristaminie de Jussieu. Elle a pour type le genre bégone. *V.* ce mot. (H. C.)

BLENNORHINIE (*Path.*), s. f., *blennorhinia*, de βλεννὸς, mucus, et de ῥὶν, nez. M. Albert a substitué ce mot à celui de *coryza.* Je l'ai adopté dans mon *Osphrésiologie*, comme plus significatif. (H. C.)

BRUCINE, s. f. : nom donné par Pelletier et Caventou à une substance alcaline végétale qu'ils ont retirée de l'écorce de la fausse angusture, que plusieurs naturalistes croyaient appartenir au *brucæa antidysenterica.* La brucine est composée d'oxygène, d'hydrogène et de carbone; elle est solide, en masses feuilletées ou sous forme de prismes d'un blanc nacré, inodore, d'une saveur tres-amère; elle verdit le sirop de violettes, et rétablit la couleur bleue du papier de tournesol rougi par un acide, sur-tout lorsqu'elle a été dissoute dans l'alcool. Elle est inaltérable à l'air, fusible à une température un peu supérieure à celle de l'eau bouillante; elle se congèle comme de la cire lorsqu'on la laisse refroidir. Il faut 850 parties d'eau froide pour dissoudre une partie de brucine, tandis qu'elle n'exige que 500 parties d'eau bouillante. L'alcool la dissout presque en toutes proportions. Elle forme des sels avec les acides : l'acide nitrique concentré la fait passer au rouge. Elle est très-vénéneuse et n'a point d'usages. (M.O.)

BUCHOLZITE (*Minér.*) : nom sous lequel Brande a proposé de désigner un minéral semblable à celui que Werner a décrit sous le nom de *quartz fibreux.*

BUTOMÉES (*Bot.*), s. f. pl., *butomeæ ;* famille de plantes monocotylédones périgynes ou de la monopérigynie de Jussieu. (H. C.)

BUTYRATE, s. m. : genre de sels formés d'une base et d'acide butyrique. (M. O.)

BUTTNÉRIACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *buttneriaceæ;* famille de plantes dicotylédones polypétales hypogynes ou de l'hypopétalie de Jussieu. (H. C.)

CALYCÉRÉES (*Bot.*), s. f. pl., *calycereæ;* famille de plantes dicotylédones monopétales épigynes à anthères conjointes ou de l'épicorollie synanthérie de de Jussieu. (H.C.)

CAPHOPICRITE, s. f. : nom donné à la matière colorante de la rhubarbe, séparée par M. Henry : elle est brune opaque, d'une saveur amère, âcre, très-désagréable ; elle offre l'odeur de la rhubarbe : c'est probablement à elle que celle-ci doit ses propriétés médicinales. On ne l'a pas encore employée. (M. O.)

CARMIN, s. m. : nom donné à un composé de carmine, d'une matière animale et d'un acide. (M. O.)

CARMINE, s. f. : mot dérivé de carmin, et employé pour désigner la matière colorante rouge de la cochenille qui a été découverte dans ces derniers temps par MM. Pelletier et Caventou. Elle est d'un rouge pourpre éclatant; son aspect est grenu et crystallin; elle fond à 50° plus 0° ; l'eau la dissout en toutes proportions; les acides la dissolvent également et en avivent la couleur, qui, du rouge, passe à l'écarlate, à l'orangé et au jaune. L'éther est sans action sur elle. Elle n'éprouve aucune altération de la part de la lumière et de l'air atmosphérique. Elle ne contient point d'azote. (M. O.)

CARO ADNATA AD TESTEM (*Path.*); nom latin donné à une variété de sarcocèle, dans laquelle le testicule offre des inégalités à sa surface, sans être lui-même douloureux. (CH.)

CARO ADNATA AD VASA SPERMATICA (*Path.*); terme latin sous lequel on a désigné la dégénérescence squirrheuse de l'épididyme et de la portion voisine du cordon spermatique. (CH.)

CARTHAMITE, s. f. : nom donné à la matière colorante du carthame, découverte par Dufour. Elle est solide, rouge, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, dans l'éther et dans les alcalis. On l'emploie pour teindre en rose et en rouge, pour préparer le cosmétique rouge des dames : les couleurs qu'elle fournit sont peu solides. (M. O.)

CASEATE, s. m. : nom donné à un genre de sels formés d'une base et d'acide caséique. *V.* ce mot. (M. O.)

CASÉEUX (Oxyde de). *V.* OXYDE CASÉEUX.

CASÉINE : nom sous lequel on a proposé de désigner le caséum pur. (M. O.)

CASÉIQUE (Acide) : acide produit pendant la décomposition que le caséum et le gluten éprouvent lorsqu'ils sont mis en contact avec l'eau. Il a la couleur et la consistance du sirop de capillaire. Sa saveur est acide, amère et fromageuse ; il fournit du sous-carbonate d'ammoniaque à la distillation; il précipite en blanc le décoctum de noix-de-galle et le nitrate d'argent; en jaune, l'hydrochlorate d'or. Il ne trouble ni l'eau de chaux, ni l'hydrochlorate d'étain, ni l'acétate de plomb. Il forme des sels avec les bases. Il est sans usages. (M. O.)

CASÉUM, s. m. : principe immédiat des animaux qui ne se rencontre que dans le lait, et qui forme la base du fromage. On l'obtient en abandonnant le lait à lui-même, et séparant la crème à mesure qu'elle se forme; on lave le caillot précipité, on l'égoutte et on le dessèche. Ce caillot est le caséum pur.

Propriétés. Il est solide, blanc, inodore, insipide, plus pesant que l'eau, sans action sur l'infusum de tournesol et sur le sirop de violette; il est décomposé par le feu, et fournit une eau rouge fétide, une huile très-épaisse, du sous-carbonate d'ammoniaque et un charbon très-volumineux; il est insoluble dans l'eau et dans l'alcool; les alcalis et sur-tout l'ammoniaque le dissolvent facilement à l'aide de la chaleur; il est également soluble à chaud dans les acides végétaux concentrés. Abandonné à lui-même, il se transforme en une sorte de fromage. *Voy.* ce mot.

CÉRASINE, s. f. : nom donné par le docteur John à la gomme adragant. Inusité.

CÉTINE (*Chim.*), s. f., *cetina :* nom donné par Chevreul à une matière grasse qui fait la plus grande partie du blanc de baleine (*sperma ceti*). Elle est solide, en lames brillantes, incolores, peu odorantes, fusibles à 45° therm. centigr., insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, dans l'éther, dans les huiles fixes et volatiles. Elle agit sur la potasse comme les autres matières grasses, et il se forme un savon composé de potasse, d'acide margarique, et d'une matière grasse modifiée. On l'obtient en traitant le blanc de baleine par l'alcool. (M. O.)

CÉTIQUE (Acide), s. m. : nom donné par Chevreul à l'acide qui se forme en traitant la cétine par les alcalis. Ce chimiste a reconnu depuis que cet acide n'existe pas, et qu'il se produit, pendant le traitement dont nous parlons, de l'acide margarique et de l'acide oléique. (M. O.)

CHARACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *characeæ;* famille de plantes de l'acotylédonie Elle a pour type le genre charagne. (H. C.)

CHLORACIDES : nom générique des acides, dans la composition desquels entre le chlore. Peu usité. (M. O.)

CHLORATE OXYGÉNÉ, s. m.; genre de sels formés d'une base et d'acide chlorique oxygéné. *V.* ce mot. (M. O.)

CHLORINE, s. f. : nom par lequel H. Davy a désigné le chlore. Inusité. (M. O.)

CHORIODIQUE (Acide) : nom donné à un composé de chlore et d'iode. Inusité. (M.O.)

CHLORIQUE OXYGÉNÉ (Acide) : acide découvert dans ces derniers temps par le comte Stadion, en traitant une partie de chlorate oxygéné de potasse par son poids d'acide sulfurique étendu d'eau. Il est liquide, incolore, inodore, sans action sur les acides sulfureux, hydrochlorique et hydrosulfurique, volatil à 140° therm. centigr.; il rougit le tournesol et ne détruit point les couleurs végétales. Inusité. (M. O.)

CHLORO-CYANIQUE (Acide) : acide décrit par Berthollet sous le nom d'acide *prussique oxygéné*, et que l'on obtient en faisant passer un courant de chlore dans une solution aqueuse d'acide hydrocyanique. Il est composé de volumes égaux de chlore et de cyanogène : il contient en outre un peu d'acide carbonique. Inusité. (M. O.)

CHLORO-PHOSPHORIQUE (Acide) : nom sous lequel on a désigné le deuto chlorure de phosphore, parce qu'il rougit le papier de tournesol bien sec. *Voy.* CHLORURE DE PHOSPHORE. (M. O.)

CHLOROPHYLLE, s. f.; du grec χλωρὸς, vert, et φύλλον, feuille : nom donné par MM. Pelletier et Caventou à la matière verte des feuilles : elle colore l'emplâtre de ciguë, l'onguent populeum, différentes teintures, etc. (M. O.)

CHLOROXYCARBONIQUE (Acide) : gaz obtenu en exposant au soleil un mélange de volumes égaux de chlore gazeux et de gaz oxyde de carbone, parfaitement secs. Il est incolore, doué d'une odeur suffocante; il rougit le tournesol; chauffé avec de l'étain ou du zinc, il se forme un chlorure métallique, et le gaz oxyde de carbone est mis à nu. Il n'a point d'usages. (M. O.)

CHLORURE D'OXYDE DE CARBONE : synonyme de *chloroxycarbonique*. *V.* ce mot. (M. O.)

CHOLESTÉRATE, s. m. : genre de sels composés d'une base et d'acide cholestérique. *V.* ce mot. (M. O.)

CHYAZIQUE : mot employé par M. Porret pour désigner l'acide hydrocyanique combiné avec l'oxyde de fer, l'oxyde d'argent, le soufre, produits qu'il a fait connaître sous les noms d'acides *chyazique ferruré*, *argenturé*, *sulfuré*. Ce mot est formé des lettres initiales C. H. A., du carbone, de l'hydrogène et de l'azote qui constituent l'acide hydrocyanique. Les chimistes français donnent à ces acides les noms d'*hydrocyanique ferruré*, *argenturé*, etc. (M. O.)

CHYAZIQUE FERRURÉ (Acide) : *acide hydrocyanique ferruré* des chimistes français. *Voyez* CHYAZIQUE. Il est en petits crystaux grenus inodores, blancs, qui bleuissent à l'air, et d'une saveur acide bien marquée, différente par conséquent de celle de l'acide hydrocyanique; il est très-soluble dans l'eau et dans l'alcool; la dissolution aqueuse, versée sur le peroxyde de fer rouge, donne de suite du bleu de Prusse. Il neutralise les alcalis et donne des sels très-stables; il forme avec la potasse un sel semblable à celui que l'on obtient avec l'hydrocyanate de potasse et l'oxyde noir de fer. M. Porret obtient l'acide chyazique ferruré en décomposant, par l'acide tartrique, l'hydrocyanate ferruré de potasse. Inusité. (M. O.)

CINCHONIN. *V.* CINCHONINE.

CINCHONINE, s. f., *cinchonina ;* substance alcaline découverte par M. Gomez dans le quinquina, où elle existe conjointement avec la quinine à l'état de quinate. Elle est sous forme d'aiguilles prismatiques déliées, ou en plaques blanches translucides. Elle est très-peu soluble dans l'eau et d'une saveur amère particulière; exposée à l'air, elle en absorbe peu-à-peu l'acide carbonique; chauffée dans des vaisseaux fermés, elle se décompose à la manière des principes immédiats des végétaux non azotés; elle se dissout très-bien dans l'alcool, surtout à chaud : cette dissolution ramène au bleu la couleur du papier de tournesol rougi par un acide; elle forme des sels neutres avec les acides minéraux les plus énergiques. On la retire du quinquina gris où elle est très-abondante. Elle sert à la préparation du sulfate de cinchonine que l'on emploie quelquefois en médecine. (M. O.)

CIRRHOSE (*Path.*), s. f., κιῤῥὸς, roux, jaune. M. Laennec nomme cirrhose une lésion organique du foie dont le tissu présente cette couleur.

CLAVI-STERNAL (*Anat.*), adj. et s.

m. : qui a rapport à la clavicule et au sternum. M. le professeur Béclard appelle ainsi la première pièce du sternum, parce qu'elle s'articule avec la clavicule. *V*. PRIMI-STERNAL. (J. C.)

COCCINE, s f : substance animale récemment séparée par MM. Pelletier et Caventou de la cochenille et du kermès animal; elle constitue la charpente de la plupart des insectes du genre *coccus*. Elle se dissout à peine dans l'eau, à moins qu'on n'ajoute un peu d'alcali; alors la dissolution est précipitée par tous les acides et par la plupart des sels métalliques. Inusitée. (M. O.)

COCHENILINE, s. f. : nom donné par Thomson à la carmine. *V*. ce mot. (M. O.)

COMPAS D'ÉPAISSEUR (*Inst. chir.*). *V*. PELVIMÈTRE.

COSTO-XIPHOIDIEN. *V*. XIPHOÏDIEN. (J. C.)

CROTAPHAL. *V*. OS CROTAPHAL.

CUNONIACÉES (*Bot.*), s. f. pl, *cunoniaceæ;* famille de plantes dicotylédones polypétales périgynes ou de la péripétalie de de Jussieu. (H. C.)

CYANIQUE (Acide) : acide découvert dans ces derniers temps par Vauquelin : il est composé de cyanogène et d'oxygène, et se produit pendant que l'on concentre par l'évaporation une dissolution aqueuse de cyanogène. Il n'a point d'usages. (M. O.)

CYCADÉES (*Bot.*), s. f. pl., *cycadeæ ;* famille de plantes dicotylédones apétales diclines. Elle a pour type le genre *cycas*. *V*. ce mot. (H. C.)

D.

DAPHNINE, s. f. : nom donné dans ces derniers temps à une substance végétale alcaline découverte depuis plusieurs années par M. Vauquelin dans le *daphne alpina*. (M. O.)

DATURINE, s. f. : nom sous lequel les chimistes français désignent le *daturium*. *V*. ce mot.

DATURIUM, s. m. : nom donné par M. Brande à une substance alcaline qu'il a retirée de la graine du *datura stramonium*, où elle se trouve à l'état de malate. Le *daturium* est sous forme d'aiguilles très-fines; il est presque insoluble dans l'eau et dans l'alcool à froid, tandis qu'il se dissout abondamment dans l'alcool bouillant; il forme avec l'acide sulfurique un sel qui crystallise en prismes à quatre pans; l'hydrochlorate crystallise en cubes. Il n'a point d'usages. (M. O.)

DELPHINE, s. f. On a donné ce nom à une substance alcaline qui existe dans diverses espèces de dauphinelles, et en particulier dans la staphisaigre. (M. O.)

DEUTOXYDES, s. m. pl.; du grec δεύτερος, second, et ὀξὺς, aigre; deuxième oxyde, second degré d'oxydation : nom donné à certains oxydes métalliques, pour indiquer qu'ils contiennent plus d'oxygène que les protoxydes des mêmes métaux ; ainsi, lorsqu'on dit deutoxyde de fer, on entend parler de l'oxyde de fer au *medium* des anciens chimistes, qui contient plus d'oxygène que le protoxyde de fer. (M. O.)

DICLINIE (*Bot.*), s. f., *diclinia;* nom actuel de la quinzième classe du système de de Jussieu, celle qui renferme les plantes dicotylédones apétales diclines, comme le chêne, l'ortie, les euphorbes, etc. (H. C.)

DUO-STERNAL (*Anat.*), adj. et s. m. M. Béclard appelle ainsi la seconde pièce osseuse du sternum, qui correspond au deuxième espace intercostal, *V*. STERNUM.

E.

ÉBURNÉ (*Path.*), adj.; qui ressemble à l'ivoire. On a donné particulièrement cette épithète aux cartilages articulaires imprégnés de phosphate calcaire, qui leur donne la blancheur et la dureté de l'ivoire. Cette altération des os a été désignée par M. H. Cloquet sous le nom d'*éburnification*. (CH.)

EGOPHONIE (*Path.*), s. f., *ægophonia*, de αἴξ, αἰγὸς, chèvre, et de φωνὴ, voix ; voix de chèvre. On donne ce nom au phénomène que perçoit l'oreille dans l'auscultation de la poitrine, lorsqu'il existe un épanchement de liquide dans cette cavité. Au moment où le malade parle, sa voix paraît sortir de sa poitrine, semblable à celle de la chèvre ou de polichinelle, ou au son d'une trompette. Elle

est aigre et saccadée. *Voy.* PLEURÉSIE. (CH.)

ELLAGIQUE (Acide), s. m. : nom donné par M. Braconnot à un acide que l'on obtient en exposant un mélange de noix de galle pulvérisée et délayée avec un peu d'eau à une température suffisante pour développer la fermentation alcoolique. Il est solide, pulvérulent, insipide, d'une couleur fauve, à peine soluble dans l'eau bouillante, et fournit de l'acide oxalique lorsqu'on le traite par l'acide nitrique. Il n'a point d'usages. Chevreul pense que l'acide décrit par Braconnot sous le nom d'*ellagique*, est au moins composé de quatre substances. (M. O.)

ENSI STERNAL (*Anat.*), adj. et s. m.: qui a rapport à l'apophyse ensiforme ou xiphoïde du sternum. M. le professeur Beclard a donné ce nom à la dernière pièce osseuse du sternum. Il la nomme aussi l'*os ultimi-sternal. V.* STERNUM, ULTIMI-STERNAL. (J. C.)

ENTEROTOME (*Inst. chir.*), s. m., *enterotomus*, de ἔντερον, intestin, et de τέμνω, je coupe. J'ai donné ce nom à un instrument avec lequel on ouvre très-promptement le canal intestinal dans toute son étendue, et que l'on emploie habituellement à l'hôpital Saint-Louis. Il consiste en des ciseaux dont une branche, beaucoup plus longue que l'autre, est arrondie à son extrémité, et doit être introduite la première dans l'intestin que l'on veut ouvrir. (J. C.)

ENTROPION (*Path. chir.*), s. m., *entropion, inversio palpebrarum*; de ἐν, en dedans, et de τρέπω, j'écarte, je renverse. On a donné ce nom au renversement des paupières en dedans, de sorte que les cils se dirigent vers le globe de l'œil, l'irritent, l'enflamment, et donnent lieu à l'affection nommée *trichiasis. Voy.* ce mot. (J. C.)

ÉPICOROLLIE-CORISANTHÉRIE. (*Bot.*), s. f. : nom de la onzième classe de la méthode naturelle de de Jussieu, celle qui renferme les plantes dicotylédones monopétales épigynes, à étamines distinctes, telles que les caprifoliacées et les rubiacées. (H. C.)

ÉPICOROLLIE - SYNANTHÉRIE (*Bot.*), s. f. : nom de la dixième classe de la méthode naturelle de de Jussieu, celle qui renferme les plantes dicotylédones monopétales épigynes à anthères conjointes, comme les corymbifères, les chicoracées, les cinarocéphalées, etc. (H. C.)

ÉPIPÉTALIE (*Bot.*), s. f. : nom de la douzième classe de la méthode naturelle de de Jussieu, celle qui renferme les plantes dicotylédones polypétales épigynes, comme les ombellifères et les araliacées. (H. C.)

ÉPISTAMINIE (*Bot.*), s. f., *epistaminia*; nom de la cinquième classe de la méthode naturelle de de Jussieu, celle qui renferme les plantes dicotylédones apétales épigynes, comme les aristolochiées. (H. C.)

ÉPROUVETTE (*Chim.*), s. f. : vase de verre ou de crystal, en général beaucoup plus long que large, et dont on se sert pour recueillir les gaz sur l'eau ou sur le mercure. (M. O.)

ÉQUISÉTACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *equisetaceæ*; famille de plantes de l'acotylédonie. Elle renferme les prêles. *V.* ce mot. (H. C.)

F.

FÉCULITES : nom donné par Desvaux à un genre qui renferme les principes immédiats des végétaux, pulvérulents, inaltérables à l'air, inodores, insipides, insolubles dans l'alcool, l'éther, l'eau froide, solubles dans l'eau bouillante, avec laquelle ils forment une espèce de colle; telles sont l'*amidonite*, l'*inuline*, et l'*ulmine*. (M. O.)

FERRO-CHYAZIQUE (Acide). *V.* CHYAZIQUE FERRURÉ. (M. O.)

FICOIDÉES. *Voy.* FICOÏDES. (H. C.)

FLUOR ACIDES : épithète donnée par quelques chimistes aux acides dans la composition desquels entre le fluor (phtore); tels sont les acides fluosilicique (phtoro-silicique), fluoborique (phtoroborique), etc. Peu usité. (M. O.)

FLUORURES, s. m. pl. : nom donné par quelques chimistes aux composés de fluor (phtore) et d'un corps simple; on les désigne plus souvent aujourd'hui sous le nom de *phtorures*; la plupart des fluates des chimistes rentrent dans cette classe de corps. (M. O.)

FLUVIALES (*Bot.*), s. f. pl. : famille naturelle de plantes monocotylédones hypogynes ou de la monohypogynie. (H. C.)

FRÉMISSEMENT CATAIRE (*Path.*) : nom donné par M. Laennec à l'espèce de frémissement que perçoit la main appliquée sur la région du cœur

quand un des orifices de cet organe est rétréci. Ce phénomène offre quelque ressemblance avec le mouvement de satisfaction que font entendre les chats quand on leur passe la main sur le dos : de là l'épithète *cataire*. (Ch.)

FROMAGE, s. m. On désigne sous le nom de *fromage frais*, le caséum, tandis qu'on appelle simplement *fromage* le caséum qui a éprouvé une certaine altération dont le résultat a été la formation de caséate d'ammoniaque, d'oxyde caséeux, de gomme, d'huile, etc. Pour obtenir les fromages, on expose au grand air le caséum bien égoutté et salé; on les retourne tous les deux jours, et on sale de nouveau la partie supérieure; quand ils sont secs, on les met dans une cave sur un lit de foin, en ayant soin de les retourner encore de temps en temps; ils sont faits lorsqu'ils sont devenus gras. Ils sont employés tous les jours comme aliment. (M. O.)

FUMARIACÉES (*Bot.*), s. m. pl., *fumariæ*; nom d'une famille naturelle de plantes dicotylédones monopétales hypogynes. Elle a pour type le genre fumeterre. (H. C.)

G.

GASTRO-ENTÉRITE : inflammation simultanée de l'estomac et des intestins. Dans le système de M. Broussais, ce mot est synonyme de *fièvre continue*. (Ch.)

GENITO-CRURAL, ALE (*Anat.*), adj., *genito-cruralis*; qui a rapport aux parties génitales et à la cuisse. Bichat a donné ce nom à l'une des branches du plexus lombaire. C'est le nerf *sus-pubien*. *V.* ce mot. (J. C.)

GEOFFROYA (*Bot.*). *V.* Umari. (H. C.)

GESSNÉRIACÉES. *Voy.* Gesnériées. (H. C.)

GOODÉNOVIÉES (*Bot.*), s. f. pl., *goodenovieæ*; famille naturelle de plantes dicotylédones monopétales périgynes, ou de la péricorollie. (H. C.)

GROSEILLIERS. *V.* Ribésiées.

H.

HÆMODORHACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *hæmodoraceæ*; famille naturelle de plantes monocotylédones épigynes, ou de la monoépigynie. (H. C.)

HAMULAIRE (*Helminth.*), s. f., *hamularia*; genre d'animaux entozoaires, à corps cylindroïde, presque fusiforme, à tête obtuse, pourvue antérieurement de deux crochets pleins, proéminents et rétractiles. Treutler a trouvé en grande quantité dans les glandes bronchiales d'un phthisique, une espèce de ce genre, qu'il a appelée *hamularia lymphatica*. (H. C.)

HÉMATINE, s. f., du grec αἷμα, sang; matière colorante azotée, séparée par Chevreul du bois de campèche (*hæmatoxylum campechianum*) : elle est en petites écailles d'un blanc rosé, d'un aspect métallique, d'une saveur légèrement astringente, amère et âcre; elle est peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau bouillante : les acides font passer cette dissolution au jaune et au rouge, quand ils sont forts et employés avec excès. Les alcalis, et presque tous les oxydes qui saturent les acides, la font passer au bleu; elle précipite la dissolution de gélatine sous la forme de flocons rougeâtres. On n'emploie l'hématine pure que pour déceler la présence des acides et des alcalis. (M. O.)

HÉMORHINIE (*Path.*), s. f., *hæmorhinia*, de αἷμα, sang, et de ῥὶν, nez. M. Alibert a créé ce mot pour remplacer celui d'*épistaxis*, et pour désigner l'hémorrhagie nasale. Je l'ai adopté dans mon *Osphrésiologie*, et plusieurs écrivains s'en servent aujourd'hui. (H. C.)

HERMANNÉES (*Bot.*), s. f. pl., *hermanniæ*; famille naturelle de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, ou de l'hypopétalie. (H. C.)

HEXATHYRIUM (*Helminthol.*), s. m., *hexathyrium*. Treutler a donné ce nom à un genre d'animaux entozoaires à corps comprimé, sans articulations, à abdomen muni de deux pores, à tête percée de quatre à six ouvertures. L'espèce qui a servi de type à ce genre a été retirée des jambes d'un jeune ouvrier, par Treutler, qui l'a en conséquence appelée *hexathyrium venarum*. Le corps de ce ver, fort rare, est d'un blanc azuré. (H. C.)

HIPPOCRATÉES (*Bot.*), s. f. pl., *hippocrateæ*; famille naturelle de plantes

dicotylédones polypétales hypogynes, ou de l'hypopétalie. (H. C.)

HYDRACIDES, s. m. pl. On désigne ainsi les acides composés d'hydrogène et d'un corps simple, parce qu'on regarde l'hydrogène comme leur principe acidifiant (*V.* Acidifiant). Les hydracides connus aujourd'hui sont les acides hydrochlorique, hydriodique, hydrosulfurique, hydrophtorique, hydrocyanique, hydrotellurique et hydrosélénique. (M. O.)

HYDROCYANIQUE FERRURÉ (Acide). *Voy.* Chyazique ferruré. (M. O.)

HYDRO-FLUATES, s. m. pl. : nom donné par quelques chimistes aux hydrophtorates. *V.* ce mot. (M. O.)

HYDROLOGIE, s. f., de ὕδωρ, eau, et de λόγος, discours ; traité sur les eaux. On désigne sous le nom d'*hydrologie médicale*, la partie de la physique qui a pour objet l'étude de l'eau considérée sous le rapport de la médecine, et qui embrasse par conséquent aussi les eaux minérales. (M. O.)

HYDROMURIATIQUE (Acide) : nom sous lequel on a désigné, pendant quelque temps, le gaz acide hydrochlorique. (M. O.)

HYDROSÉLÉNIATES, s. m. pl. : nom donné aux sels formés d'une base et d'acide hydrosélénique. *Voy.* ce mot. (M. O.)

HYDROTELLURIQUE (Acide). *V.* Hydrogène telluré.

HYDROTHEIONIQUE (Acide), mot dérivé de ὕδωρ, eau, et de θεῖον, soufre : nom donné par les chimistes allemands à l'acide hydrosulfurique. Inusité. (M. O.)

HYPÉRICÉES (*Bot.*), s. f. pl., *hyperica*. *V.* Millepertuis. (H. C.)

HYPOCOROLLIE (*Bot.*), s. f. : nom de la huitième classe de la méthode naturelle de de Jussieu, celle qui renferme les plantes dicotylédones monopétales hypogynes, comme les labiées, les personnées, etc. (H. C.)

HYPO-NITREUX (Acide). *V.* Nitreux (Hypo-).

HYPO-NITRITE. *Voyez* Nitrite (Hypo-).

HYPOPÉTALIE (*Bot.*), s. f. : nom de la treizième classe de la méthode naturelle de de Jussieu, celle qui renferme les plantes dicotylédones polypétales hypogynes, telles que les renonculacées, les papavéracées, etc. (H. C.)

HYPO-PHOSPHITE, s. m. : sel formé d'une base et d'acide hypo-phosphoreux. *V.* Phosphoreux (Hypo-) (M. O.)

HYPO-PHOSPHOREUX. *V.* Phosphoreux (Hypo-). (M. O.)

HYPOSTAMINIE (*Bot.*), s. f. : nom de la septième classe de la méthode naturelle de de Jussieu, celle qui renferme les plantes dicotylédones apétales hypogynes, telles que les amaranthacées, les nyctaginées, les plantaginées. (H. C.)

HYPO-SULFATE, s. m. : sel formé d'une base et d'acide hypo-sulfurique. *V.* Sulfurique (Hypo-). (M. O.)

HYPO-SULFITE. *V.* Sulfite sulfuré.

HYPO-SULFUREUX. *V.* Sulfureux (Hypo-).

HYPO-SULFURIQUE. *V.* Sulfurique (Hypo-).

I.

IRRITATION MORBIDE (*Path.*) : dans le langage de M. Broussais, ce mot est synonyme de *sur-irritation*, ou augmentation des phénomènes vitaux dans les divers tissus. (Ch.)

ISATINE, s. f. : nom donné par M. Doebereiner à l'indigo pur sublimé, parce qu'il joue le rôle d'alcali quand on le combine avec l'acide sulfurique. (M. O.)

ISATINIQUE (Acide). M. Doebereiner désigne ainsi un acide composé d'indigo pur (isatine) et d'hydrogène, qui se trouve dans la cuve d'indigo des teinturiers, et qui se forme aussi lorsqu'on fait réagir de l'indigo dissous dans l'acide sulfurique, sur l'étain, le fer, le zinc et les divers corps susceptibles de décomposer l'eau par l'intermède de cet acide. (M. O.)

J.

JATROPHATES, s. m. pl. : nom donné aux sels composés d'une base et d'acide jatrophique. *V.* ce mot. (M. O.)

JUNCAGINÉES (*Bot.*), s. f. pl., *juncagines ;* famille naturelle de plantes monocotylédones périgynes, ou de la monopérigynie. (H. C.)

KARPHOLITE (*Minér.*) : nom donné par Werner à un minéral trouvé à Schlackenwald, en Bohême ; il est formé de silice, d'alumine, d'oxyde de fer, de manganèse, et d'une très-grande quantité d'eau. (M. O.)

KLENACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *klenaceæ ;* famille naturelle de plantes dicotylédones monopétales périgynes, ou de la péricorollie. (H. C.)

KLOPÉMANIE (*Path.*), s. f., *klopemania*, de κλοπὴ, vol, et de μανία, manie ; monomanie, avec penchant irrésistible au vol. (Ch.)

KRAMÉRIQUE (Acide) : acide découvert par M. Peschier dans la racine de ratanhia, et dont le nom dérive de *krameria*, mot par lequel on désigne l'arbuste qui fournit cette racine. Il est incrystallisable ; il forme, avec la baryte, la chaux, la magnésie, la potasse, la soude et l'ammoniaque, des sels crystallisables : il précipite les sels de plomb en blanc, et n'a pas d'action sur d'autres sels métalliques. Il n'a point d'usages. (M. O.)

L.

LAMPATES, s. m. pl. : nom donné aux sels formés d'une base et d'acide lampique. *V.* ce mot. (M. O.)

LAMPIQUE (Acide), s. m. : acide résultant de la décomposition de l'éther sulfurique par un fil de platine rouge. Il est incolore, d'une odeur piquante, formant des sels solubles avec les oxydes alcalins et terreux. Il précipite l'or, l'argent, le platine et le mercure à l'état métallique de leurs dissolutions acides. Il n'a point d'usages. (M. O.)

LINACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *linaceæ ;* famille naturelle de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, ou de l'hypopétalie. Elle a pour type le genre lin, et est nouvellement établie. (H. C.)

LINÉES. *V.* Linacées.

LOASÉES (*Bot.*), s. f. pl. ; famille naturelle de plantes dicotylédones polypétales périgynes, ou de la péripétalie. (H. C.)

LYCOPODIACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *lycopodiaceæ ;* famille naturelle de plantes de l'acotylédonie. Elle a pour type le genre *lycopode*. *V.* ce mot. (H. C.)

LYPÉMANIE (*Path.*), s. f., *lypemania*. M. Esquirol a proposé de donner ce nom à la mélancolie des anciens, ou monomanie triste, de λυπέιν, être triste, et de μανία, manie. (Ch.)

M.

MANGANÉSIQUE (Acide) : nom sous lequel on désigne l'oxyde de manganèse qui entre dans la composition du caméléon minéral, et qui est plus oxydé que l'oxyde noir du commerce. (M. O.)

MÉCOMÈTRE, s. m., mot dérivé de μῆκος, longueur, et de μέτρον, mesure. Instrument imaginé par M. Chaussier pour mesurer la longueur des fœtus. Il est composé d'une règle en bois, longue d'un mètre, divisée sur deux côtés opposés en décimètres, etc. Une lame de cuivre, qui est arrêtée à angle droit à une extrémité de cette ligne, forme un point fixe, et un curseur de même force et de même métal qui glisse sur la tige, et que l'on peut à volonté écarter, rapprocher du point fixe, et même arrêter au moyen d'une vis, donne la longueur du corps que l'on mesure, et la division exacte en centimètres, millimètres, etc. Chaussier. (M. O.)

MESSERCHMIDIA (*Bot.*), s. f., *messerchmidia ;* genre de la famille des borraginées et de la pentandrie monogynie, et dédié au botaniste Messerchmid de Dantzick. Il renferme deux ou trois espèces inusitées, mais cultivées dans les jardins de botanique. On nomme aussi ce genre *arguse*. (H. C.)

MIROBOLANÉES. *V.* Myrobolanées.

MONIMIÉES (*Bot.*), s. f. pl. ; famille naturelle de plantes dicotylédones apétales diclines, ou de la diclinie. (H. C.)

MONOÉPIGYNIE (*Bot.*), s. f., *monoepigynia* : nom de la quatrième classe de la méthode naturelle de Jussieu, celle qui renferme les plantes monocotylédo-

nes épigynes, comme les iridées, les orchidées, les musacées, les hydrocharidées, etc. (H. C.)

MONOHYPOGYNIE (*Bot.*), s. f., *monohypogynia*; nom de la seconde classe de la méthode naturelle de Jussieu, celle qui renferme les plantes monocotylédones hypogynes, comme les aroïdes, les graminées, etc.

MONOPÉRIGYNIE (*Bot.*), s. f., *monoperigynia*; nom de la troisième classe de la méthode naturelle de Jussieu, celle qui renferme les plantes monocotylédones périgynes, comme les palmiers, les liliacées, les butomées, etc. (H. C.)

MUSACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *musæ*, *musaceæ*; famille de plantes monocotylédones épigynes, ou de la monoépigynie. Elle a pour type le genre bananier. (H. C.)

MYOPORINÉES (*Bot.*), s. f. pl.; famille de plantes dicotylédones monopétales hypogynes, ou de l'hypocorollie. (H. C.)

MYROBOLANÉES (*Bot.*), s. f. pl., *myrobolaneæ*; famille naturelle de plantes dicotylédones apétales périgynes, ou de la péristaminie. (H. C.)

N.

NANCÉIQUE (Acide). *V.* Zumique. (M. O.)

NÉPHRINE, s. f. : mot dérivé du grec νεφρὸς, rein, et employé par M. Thomson pour désigner l'urée. *V.* Urée. (M. O.)

NITRO SACCHARIQUE (Acide) : nom donné par Braconnot à un acide qui se produit lorsqu'on traite par l'acide nitrique le sucre de gélatine encore coloré. Il est très-soluble et crystallisable; sa saveur est acide et légèrement sucrée : il ne produit aucun changement dans les dissolutions métalliques et terreuses. (M. O.)

NOPALÉES (*Bot.*), s. f. pl., *opuntiaceæ*; famille naturelle de plantes dicotylédones polypétales périgynes, ou de la péripétalie. Elle a pour type le genre *cactier.* (H. C.)

NYMPHÆACÉES (*Bot.*), s. f. pl., *nymphæaceæ*; famille de plantes monocotylédones épigynes, ou de la monoépigynie. Elle a pour type le genre nénuphar. (H. C.)

O.

OLACINÉES (*Bot.*), s. f. pl., *olacineæ*; famille naturelle de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, ou de l'hypopétalie. (H C.)

OLIVITES, s. m. pl. : genre de principes immédiats des végétaux, qui comprend l'*olivile* et la *sarcocolline*. *V.* ces mots. (M. O)

OPHIOSTOME (*Helminthol.*), s m., *ophiostoma*; genre d'animaux entozoaires à corps cylindrique, alongé, rétréci en arrière, à bouche munie de deux lèvres, l'une supérieure, l'autre inférieure. Leur nom, tiré du grec ὄφις, serpent, et de στόμα, bouche, indique ce dernier caractère. On n'avait encore trouvé ces vers que dans la vessie hydrostatique des poissons, jusqu'au moment où j'en déterminai une espèce qui avait été vomie par un épileptique devant M. Pontier, médecin d'Uzerches, et qui me fut remise par M. le chevalier Varéliaud. Les accès d'épilepsie paraissent, dans ce cas particulier, avoir été déterminés par la présence de ce ver, que j'ai nommé *ophiostoma Ponterii*. (H. C.)

OPUNTIACÉES. *Voy.* Cactiers et Nopalées.

OSYRIDÉES (*Bot.*), s. f. pl., *osyrideæ*; famille naturelle de plantes dicotylédones apétales périgynes, ou de la péristaminie. Elle a pour type le genre *osyris.* (H. C.)

OXYCHLORURES, s. m. pl. : nom donné par M. Gay-Lussac aux composés de chlore et d'un oxyde métallique. (M. O.)

OXYCYANURES, s. m. pl. : nom donné aux composés de cyanogène et d'un oxyde métallique. (M. O.)

OXYPHOSPHURES, s. m. pl. : nom sous lequel on désigne les composés de phosphure et d'un oxyde métallique. (M. O.)

OXYSULFURES, s. m. pl. : nom donné aux composés de soufre et d'un oxyde métallique. (M. O.)

PECTORILOQUE (*Path.*), adj.; celui qui offre le phénomène de la pectoriloquie. *V.* ce mot.

PECTORILOQUIE (*Path.*), s. f. M. Laennec nomme ainsi le phénomène que présentent les phthisiques, chez lesquels le ramollissement des tubercules a donné lieu à la formation de cavernes: l'oreille appliquée sur ce point pendant que le malade parle, distingue la voix qui sort, sans chevrotement, de la cavité même de la poitrine. *Voy.* TUBERCULES PULMONAIRES. (CH.)

PÉLIOM (*Minér.*) : nom donné par Werner à un minéral du Boden, qui constitue une espèce nouvelle, et qui est formé de silice, d'alumine, de magnésie, de protoxyde de fer, d'oxyde de manganèse et d'eau. (M. O.)

PERCHLORIQUE (Acide). *V.* CHLORIQUE OXYGÉNÉ (*Supplément*). (M. O.)

PÉRICOROLLIE (*Bot.*), s. f. : nom de la neuvième classe de la méthode naturelle de de Jussieu, celle qui renferme les plantes dicotylédones monopétales périgynes, comme les campanulacées, les épacridées, les goodénoviées, etc. (H. C.)

PÉRIPÉTALIE (*Bot.*), s. f. : nom de la quatorzième classe de la méthode naturelle de de Jussieu, celle qui comprend les plantes dicotylédones polypétales périgynes, comme les *cactiers*, les *groseilliers*, les *mélastomées*, les *myrtées*, les *ficoïdées*, etc. (H. C.)

PÉRISTAMINIE (*Bot.*), s. f., *peristaminia;* nom de la sixième classe de la méthode naturelle de de Jussieu, celle qui renferme les plantes dicotylédones apétales périgynes, comme les laurinées, les polygonées, les protéacées, etc. (H. C.)

PIPÉRITÉES (*Bot.*), s. f. pl.; famille naturelle nouvellement établie parmi les plantes monocotylédones hypogynes. Elle a pour type le genre *poivrier.* (H. C.)

PNEUMO-PÉRICARDE (*Path.*), s. m. On a proposé de donner ce nom à l'épanchement d'air dans le péricarde. *V.* VENTEUSES (Maladies). (CH.)

POIS-PALMISTE. *Voy.* UMARI. (H. C.)

POIVRIERS. *V.* PIPÉRITÉES.

Q.

QUERCINÉES (*Bot.*), s. f. pl.; famille naturelle et nouvellement établie de plantes dicotylédones apétales diclines, ou de la diclinie. Elle a pour type le genre chêne. (H. C.)

R.

RESTIACÉES (*Bot.*), s. f. pl.; famille naturelle de plantes monocotylédones périgynes, ou de la monopérigynie. (H. C.)

RIBESIÉES (*Bot.*), s. f. pl.; famille naturelle de plantes dicotylédones polypétales périgynes, ou de la péripétalie. Elle a pour type le genre *groseillier.* (H. C.)

S.

SACCHARINITES, s. m. pl.; genre de principes immédiats des végétaux, formé par Desvaux, et qui comprend le sucre de canne, de raisin, de champignons et la mannite. (M. O.)

SALICINÉES (*Bot.*), s. f. pl., *salices;* famille de plantes dicotylédones diclines, nouvellement établie, et ayant le genre *saule* pour type. (H. C.)

STETHOSCOPE (*Path.*), s. m., de στῆθος, poitrine, et de σκοπέω, j'examine; instrument destiné à ausculter la poitrine. Le stéthoscope est un cylindre de bois, d'un pied de long sur quinze lignes de diamètre, percé dans son axe d'un canal de trois lignes de diamètre. L'une de ses extrémités offre à volonté la forme d'un entonnoir; c'est celle qui doit être placée sur la poitrine. (CH.)

SUBINFLAMMATION (*Path.*), s. f., *subinflammatio.* Dans le langage de M. Broussais, ce mot désigne l'inflammation des vaisseaux blancs. (CH.)

SULFO-CHYAZIQUE (Acide) : acide chyazique sulfuré, composé de deux atomes de soufre et d'un atome d'acide chyazique (*V.* ce mot). Il est liquide ; il entre en ébullition à 102° 5 th. centigr. Chauffé jusqu'au rouge dans un creuset de platine, il laisse dégager du soufre qui brûle avec une flamme bleue ; le chlore et l'iode le décomposent, et l'on obtient de l'acide sulfurique et de l'acide chyazique. Il n'a point d'usages. (M. O.)

T.

TAMARISCINÉES (*Bot.*), s. f. pl. ; famille naturelle de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, ou de l'hypopétalie. (H. C.)

TERNSTROMIÉES (*Bot.*), s. f. pl. ; famille naturelle, nouvellement établie parmi les plantes dicotylédones polypétales hypogynes, ou de l'hypopétalie. (H. C.)

TEUCRIÈTE (*Bot.*), s. f., *veronica chamædrys*. *V.* Véronique. (H. C.)

TRÉMANDRÉES (*Bot.*), s. f. pl. : famille naturelle de plantes dicotylédones polypétales hypogynes, ou de l'hypopétalie. (H. C.)

V.

VOILE DU PALAIS (*Anat.*), s. m., *velum palatinum* (*pendulum palati velum ; palatum molle ; septum staphylin* de M. Chaussier). Le voile du palais est une cloison mobile, molle, large, attachée à l'extrémité postérieure de la voûte palatine, et séparant la bouche du pharynx. Sa forme est à-peu-près quadrilatère. Sa *face antérieure* correspond à la bouche, la *postérieure*, au pharynx ; son *bord supérieur* est fixé à la voûte du palais ; l'*inférieur* est libre, flottant, et offre à sa partie moyenne un appendice qu'on nomme la *luette* (*V.* ce mot). Les bords latéraux du voile du palais se tiennent en bas par deux replis, écartés l'un de l'autre par un espace triangulaire, qu'on appelle les *piliers*, et dont l'un antérieur se porte à la base de la langue, et l'autre postérieur se porte sur les parois du pharynx. *Voy.* Pilier. Le voile du palais est formé par une couche muqueuse qui renferme beaucoup de follicules, et par une couche musculaire dans laquelle on trouve les muscles péristaphylins internes et externes, les glosso-staphylins, les pharyngo-staphylins, le palato-staphylin. *V.* ces mots.

Les artères du voile du palais sont fournies par la maxillaire interne, la labiale, la pharyngienne supérieure. Ses veines s'ouvrent dans la jugulaire interne, ses nerfs sont fournis par le ganglion de Meckel et viennent des rameaux palatins ; le nerf glosso-pharyngien lui fournit aussi quelques filets. (J. C.)

VOUTE (*Anat.*), s. f., *fornix*, *camera*. On donne ce nom à plusieurs parties qui sont convexes et arrondies par leur face supérieure, concaves et arquées par leur face supérieure, à la manière des voûtes de certains édifices.

Voûte du crâne. C'est la partie supérieure de cette boîte osseuse. *V.* Crane.

Voûte palatine. On appelle ainsi la cloison horizontale qui sépare la bouche et les fosses nasales. Elle est formée par les os maxillaires et palatins, et par le voile du palais.

Voûte à trois piliers (trigone cérébral de M. Chaussier : *testudo*, *fornix*). On appelle ainsi une lame de substance médullaire, molle, blanche, formée par les filets convergents des circonvolutions postérieures du lobe moyen. Cette lame a la forme d'un triangle courbé sur lui-même et se trouve situé sur la ligne médiane, au-dessous du corps calleux, au-dessus du ventricule moyen du cerveau, et repose sur la toile choroïdienne. Le pilier antérieur de la voûte se divise en deux gros cordons médullaires qui se terminent aux tubercules pisiformes de la face inférieure du cerveau ; les deux *piliers postérieurs* se continuent avec les corps frangés. *V.* ce mot. (J. C.)

VULVE (*Anat.*), s. f., de *valva*, porte ; *cunnus*, *pudendum muliebre* des Latins, χοῖρος des Grecs. On donne ce nom à l'ensemble des parties extérieures de la génération chez la femme, et plus spécialement à la fente qui existe entre les grandes lèvres et conduit dans le vagin. La vulve est bornée en devant par une

surface saillante, couverte de poils, appelée le *mont de Vénus*; en arrière, elle est séparée de l'anus par un intervalle d'un pouce, nommé le *périnée*. Elle est bornée sur ses parties latérales par deux replis cutanés et muqueux, ce sont les grandes lèvres. Entre les lèvres, on trouve de haut en bas le *clitoris*, les *petites lèvres* ou *nymphes*, espèces de replis qui naissent du clitoris et sont séparés par un espace triangulaire connu sous le nom de *vestibule*; le *méat urinaire*, ou l'*orifice du canal de l'urèthre*, l'*entrée du vagin* avec l'*hymen* et les *caroncules myrtiformes*; enfin, entre l'entrée du vagin et la commissure postérieure de la vulve qu'on nomme la *fourchette*, on observe un petit renfoncement transversal nommé *fosse naviculaire*. (J. C.)

VULVE : quelques anatomistes ont donné improprement ce nom à une ouverture qui se voit au-devant de l'adossement de couches des nerfs optiques, précisément au-dessous du pilier antérieur du trigone cérébral. (J. C.)

W.

WORMIEN (*Anat.*), adj., *os wormiana* (*ossa epactalia; ossa Wormii; ossa triquetra;* clefs du crâne; os épactaux; os surnuméraires de M. Chaussier; os intercalés de M. le professeur Béclard). On nomme ainsi des os dont l'existence est variable et qui se développent dans les sutures des os du crâne dont ils font partie. Le nom qu'on leur donne vient de celui d'Olaus Wormius, professeur de médecine à Copenhague, auquel on en attribue la découverte, bien qu'ils aient été remarqués auparavant par Gunterius Andernachius, médecin à Strasbourg. Les os wormiens existent le plus souvent dans les sutures de la voûte du crâne, et sur-tout dans les sutures lambdoïde, sagittale; ils sont beaucoup plus rares à la base de cette cavité. Leur grandeur est fort variable et leur figure irrégulière. Leur contour est garni de dentelures pour leurs articulations avec les autres os du crâne, ou même entre eux; leurs deux faces sont lisses; l'une est externe et l'autre interne ou cérébrale. Leur structure et leur développement sont analogues aux autres os du crâne. (J. C.)

FIN.

ERRATA.

TOME PREMIER.

Page 24, première colonne, ligne 60, *Ichtyol*, lisez *Ichthyol*.
—— 46, 2e colonne, ligne 26, *addœphagia*, lisez *addephagia*.
—— 50, 2e colonne, ligne 36, *adipocira*, lisez *adipocera*.
—— 82, 2e colonne, ligne 24, *calyce*, lisez *calice*.
—— 108, 1re colonne, ligne 9, *les tortues*, lisez *des tortues*.
—— 134, 2e colonne, ligne 6, *donnée*, lisez *donné*.
—— 319, 1re colonne, ligne 38, *luteum*, lisez *verum*.
—— 332, 2e colonne, ligne 18, *πτερὸν*, *aile*, lisez *πτερὶς*, *fougère*.
—— 415, 2e colonne, ligne 31, *digitale*, lisez *digital*.

TOME SECOND.

Page 186, première colonne, ligne 1, *manihoc*, lisez *manihot*.

